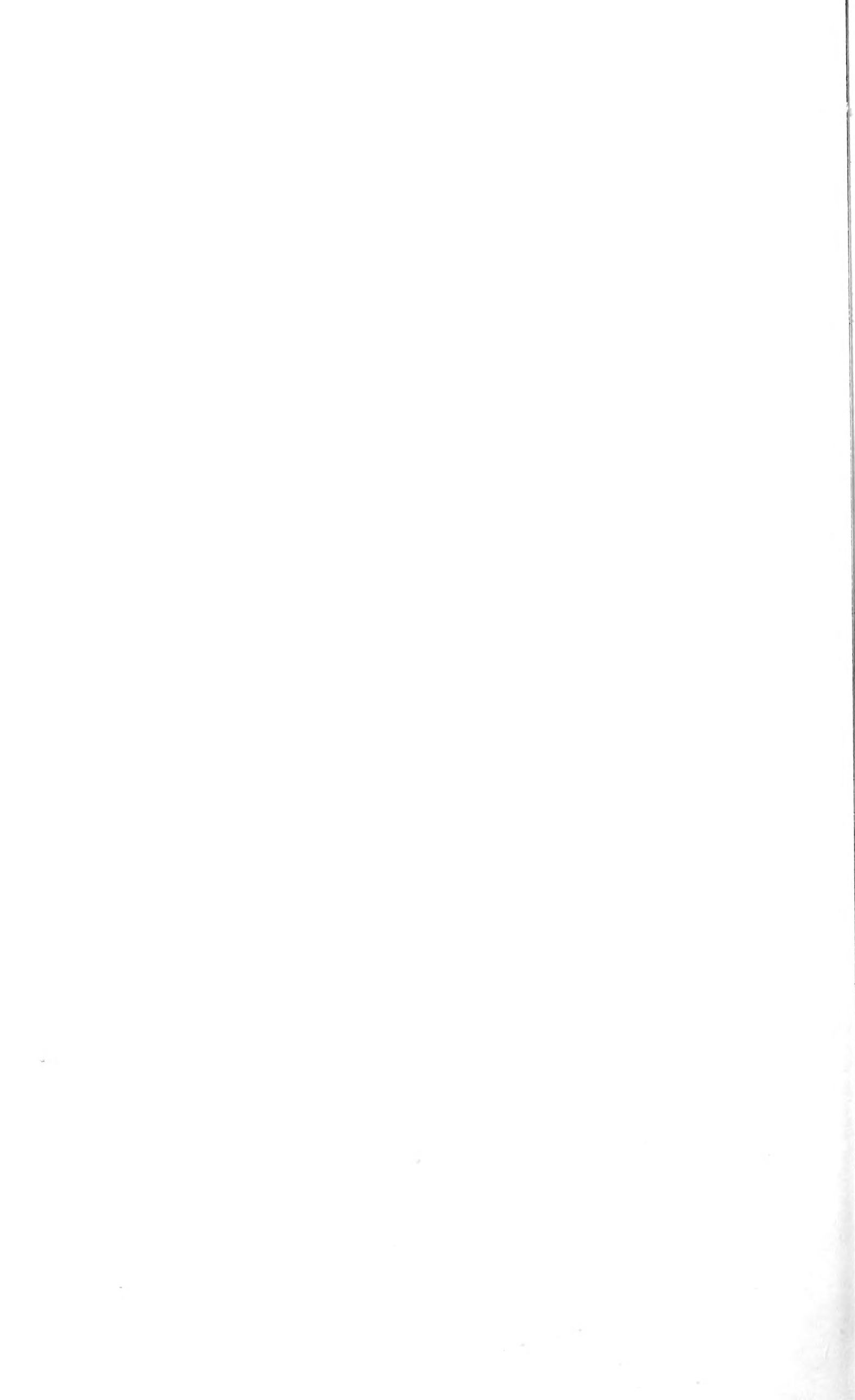




Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THEOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT, POUR LA PREMIÈRE SÉRIE, CEUX

D'ÉCRITURE SAINTE, — DE PHILOGIE SACRÉE, — DE LITURGIE, — DE DROIT CANON, —
DES HÉRÉSIES, DES SCHISMES, DES LIVRES JANSÉNISTES, DES PROPOSITIONS ET DES LIVRES CONDAMNÉS,
— DES CONCILES, — DES CÉRÉMONIES ET DES RITES, —
DES CAS DE CONSCIENCE, — DES ORDRES RELIGIEUX (HOMMES ET FEMMES), — DES DIVERSES RELIGIONS, —
DE GÉOGRAPHIE SACRÉE ET ECCLÉSIASTIQUE, — DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE, CANONIQUE,
LITURGIQUE ET POLÉMIQUE, — DE THÉOLOGIE MORALE ET MYSTIQUE,
— DE JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE,
— DES PASSIONS, DES VERTUS ET DES VICES, — D'HAGIOGRAPHIE, — DES PÈLERINAGES RELIGIEUX, —
D'ASTRONOMIE, DE PHYSIQUE ET DE MÉTÉOROLOGIE RELIGIEUSES, —
D'ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE, — DE CHIMIE ET DE MINÉRALOGIE RELIGIEUSES, — DE DIPLOMATIQUE CHRÉTIENNE, —
DES SCIENCES OCCULTES, — DE GÉOLOGIE ET DE CHRONOLOGIE CHRÉTIENNES.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE DU CLERGE,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., ET MÊME 8 FR., POUR LE
SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

PREMIÈRE SÉRIE.

52 VOLUMES, PRIX : 312 FRANCS.

TOME VINGT-TROISIÈME.

DICTIONNAIRE DES ORDRES RELIGIEUX.

TOME QUATRIÈME.

4 VOLUMES, PRIX : 40 FRANCS, A CAUSE DES INNOMBRABLES GRAVURES.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1859





DICTIONNAIRE

DES

ORDRES RELIGIEUX

OU

HISTOIRE

DES ORDRES MONASTIQUES, RELIGIEUX ET MILITAIRES

ET DES CONGRÉGATIONS SÉCULIÈRES DE L'UN ET DE L'AUTRE SEXE, QUI ONT
ÉTÉ ÉTABLIS JUSQU'À PRÉSENT ;

CONTENANT :

LEUR ORIGINE, LEUR FONDATION, LEURS PROGRÈS,
LES ÉVÉNEMENTS LES PLUS CONSIDÉRABLES QUI LEUR SONT ARRIVÉS,
LA DÉCADENCE DES UNS ET LEUR SUPPRESSION,
L'AGRANDISSEMENT DES AUTRES PAR LE MOYEN DES DIFFÉRENTES RÉFORMES QUI Y ONT
ÉTÉ INTRODUITES,
LES VIES DE LEURS FONDATEURS ET DE LEURS RÉFORMATEURS,
AVEC DES FIGURES QUI REPRÉSENTENT LES DIFFÉRENTS HABILLEMENTS DE CES
ORDRES ET DE CES CONGRÉGATIONS,

PAR LE R. P. HÉLYOT,

RELIGIEUX PÉNITENT DU TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, DE LA COMMUNAUTÉ DE PICPUS,

MISE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

CORRIGÉE ET AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION, D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR,
D'UN GRAND NOMBRE D'ARTICLES OU PARTIES D'ARTICLES, DE DEUX OUVRAGES, LE PREMIER INTITULÉ :
De l'État Religieux, PAR L'ABBÉ BONNEFOY DE BONYON ET BERNARD DE BRINDELLES,
AVOCAT AU PARLEMENT ; LE SECOND : *Considérations sur les Ordres Religieux, adressées aux Amis des
Sciences*, PAR LE BARON AUGUSTIN CAUCHY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE
DES SCIENCES DE PARIS, ETC. ; ENFIN D'UN *Supplément* OU L'ON TROUVE L'HISTOIRE DES CONGRÉGATIONS
OMISES PAR HÉLYOT,

ET L'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES

ÉTABLIES DEPUIS QUE CET AUTEUR A PUBLIÉ SON OUVRAGE,

PAR MARIE-LÉANDRE BADICHE,

VICAIRE DE SAINT-LOUIS-EN-L'ÎLE A PARIS, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE D'AREZZO, ETC.

PUBLIÉE PAR M. L'ABBE MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ

OU DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME QUATRIÈME.

4 VOL. PRIX : 40 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1859



Imprimerie MIGNÉ, au Petit-Montrouge.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

En livrant enfin à nos souscripteurs ce volume depuis si longtemps et si impatiemment attendu, nous devons rendre compte des causes qui l'ont retardé et des peines qu'il nous a occasionnées. L'on verra par cet exposé que nous étions les premières victimes de ces délais sans cesse renouvelés, lorsque beaucoup nous accusaient de négligence, et quelques-uns allaient plus loin encore.

Personne n'ignore que depuis soixante ans il a été fondé, dans l'Eglise catholique, et en France surtout, plus de congrégations religieuses que n'en avaient produit les dix-huit siècles antérieurs du christianisme. Jamais le catholicisme n'a mieux prouvé la fécondité de la charité chrétienne que depuis que la révolution a proscrit les ordres religieux, renversé les monastères, en s'emparant de leurs biens et en jetant dans les cachots ou trainant à l'échafaud les religieux fidèles à leurs engagements; en sorte qu'on pourrait dire, en paraphrasant les paroles de Tertullien, que les pierres des monastères démolis ont été en quelque sorte une semence qui a produit au centuple.

Or il s'agissait pour nous de recueillir l'histoire de toutes ces congrégations si multiples et si variées qui germent de toutes parts sur le sol catholique, de faire connaître leurs fondateurs, les œuvres spéciales auxquelles elles vaquent, leurs statuts, au moins sommairement, et leurs progrès. Qui ne voit déjà de combien de difficultés était hérissée notre tâche? Il ne s'agissait pas de composer un ouvrage logique en s'enfermant dans le cabinet, ni de consulter des livres anciens où se trouvaient dispersés les matériaux que nous devions mettre en œuvre; il n'existait rien de ce genre; à peine pouvait-on recueillir quelques documents généraux dans les notices biographiques de quelques pieux fondateurs. Tout était à créer, ou plutôt il fallait obtenir de chaque congrégation qu'elle voulût bien rédiger son histoire particulière, retracer son origine, dévoiler les secrets de sa constitution, raconter ses épreuves et les progrès dont l'avait favorisée la divine Providence. Or, que de respectables susceptibilités n'avons-nous point rencontrées sur ce point? En vain faisons-nous remarquer que, dans un siècle tout matériel comme le nôtre, il ne convenait pas de cacher sous le boisseau la conduite de la divine Providence sur son Eglise; que la résurrection des ordres religieux, si peu de temps après la tempête qui les avait tous emportés, constituait un fait presque aussi miraculeux que le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie; en vain proclamons-nous bien haut qu'il fallait, pour l'édification générale, administrer au public les preuves de ce fait providentiel et si glorieux pour l'Eglise, la modestie de ces congrégations, pour ainsi dire encore naissantes, était si profonde qu'il leur répugnait de parler d'elles-mêmes et de nous communiquer des documents qu'elles seules néanmoins pouvaient nous fournir. Le plus grand nombre d'entre elles ne répondaient pas à nos circulaires, et d'autres, dont nous n'avons pu vaincre la répugnance, n'ont répondu que par un refus formel. Il nous a fallu ainsi lutter pendant dix ans contre cette modestie qui nous édifiait sans doute, à cause du motif qui l'inspirait, mais que nous ne pouvions approuver, puisqu'elle tendait à laisser ignorer au monde, au moins dans tous ses détails, une des plus grandes grâces que Dieu répandait sur son Eglise.

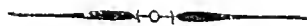
Pour comble de disgrâce l'auteur qui s'était chargé de recueillir, en notre nom, les matériaux qui devaient constituer le tome IV^e de notre *Dictionnaire des ordres religieux*, tombe malade après cinq ou six ans de recherches. Pendant sa longue maladie les renseignements qu'il avait obtenus, ses manuscrits, fruits de ses propres travaux, se dispersent et il n'en reste plus que quelques lambeaux fort incomplets; de sorte qu'après plus de huit années d'enquêtes très-dispendieuses, il nous a fallu les recommencer, comme si rien n'avait été fait. De plus, où trouver un auteur spécial pour ces sortes de travaux, capable de succéder au premier? Quelqu'un se présente; nous traitons avec lui, et après une année perdue en vaines démarches il se désiste en nous laissant dans un embarras plus grand qu'auparavant. Fallait-il le forcer à tenir son engagement à notre égard? Mais un procès dans ces sortes de matières, outre les désagréments et l'espèce de scandale qu'il entraîne, eût été cause de nouveaux délais sans rien terminer. Force nous a donc été de recourir à un troisième auteur après neuf années épuisées en vains efforts. Tous les frais de circulaires, de correspondance, d'enquête ont été recommencés de nouveau. Les notices égarées nous ont été renvoyées; beaucoup de congrégations qui n'avaient pas répondu à nos premières instances ont été mieux conseillées et nous ont fourni les documents demandés. Enfin, nous avons pu réunir assez de matériaux pour terminer notre volume après mille difficultés et mille incidents que nous passons sous silence.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Mais il s'en faut bien, nous devons l'avouer, que notre volume contienne les notices de toutes les congrégations établies dans l'Église depuis le commencement du XIX^e siècle. Nous ne sommes même pas au complet pour la France, ni pour la Belgique; à peine avons-nous effleuré l'Italie et l'Espagne; l'Allemagne est pour ainsi dire encore intacte. Il nous reste donc une ample moisson à recueillir. Notre œuvre est trop importante pour que nous l'abandonnions lorsqu'elle est à peine ébauchée. Ne ferions-nous, dans un nouveau volume, que compléter la réunion des documents qui serviront plus tard à retracer l'histoire monastique de la première moitié du XIX^e siècle. Ce serait pour nous un motif assez puissant pour continuer nos recherches. D'ailleurs depuis que notre volume est sous presse d'abondants matériaux nous sont parvenus; nous les compléterons, et nous les publierons dès qu'il nous sera possible de le faire.

Mais pendant que nous nous épuisions ainsi durant de longues années en efforts impuissants, que faisaient nos souscripteurs? Ils ajoutaient à nos peines et à nos embarras. Quelques-uns mettaient tout en œuvre pour nous forcer, comme ils le disaient, autant qu'il était en eux, à tenir nos engagements; refus de paiement des volumes reçus, qui, prétendait-on, n'avaient aucune valeur en l'absence de celui qui manquait, renvoi de nos traites protestées, correspondance en harmonie avec ces faits, rien n'était oublié pour nous mortifier et nous peiner. Toutefois nous nous faisons un devoir de reconnaître que c'était le très-petit nombre de nos souscripteurs qui nous traitaient avec tant de sévérité. Les plus modérés se contentaient de nous réclamer presque chaque année, le volume manquant. De là des milliers de lettres et des frais énormes de correspondance : chaque réclamation exigeant de notre part une réponse. Nous n'entrons pas dans le détail de ces frais et nous nous gardons bien d'en donner l'estimation de peur que l'on nous accuse d'exagération. Nous serions au-dessous de la vérité en les portant à dix mille francs. C'est ainsi, nous le répétons, que nous étions la victime des retards causés par des difficultés inextricables, lorsque nos souscripteurs nous reprochaient si amèrement ces mêmes retards.

Enfin notre volume paraît, tous les souscripteurs qui y ont droit vont le recevoir. Nous prouvons par là que nous savons vaincre tous les obstacles pour tenir nos engagements. Si des circonstances aussi pénibles se représentaient encore, nous serions en droit de dire à ceux qui nous adresseraient des plaintes : *Quare dubitasti, modicæ fidei*; jugez de l'avenir par le passé, et voyez si jamais nous avons manqué à nos promesses, et laissé quoique ce soit d'incomplet. Soyez donc patients.



DE L'ÉTAT RELIGIEUX,

PARTICULIÈREMENT EN FRANCE AU DERNIER SIÈCLE ET A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

L'ouvrage important que le P. Hélyot consacra à l'histoire des ordres religieux, et dont il enrichit la littérature ecclésiastique, était, on peut le dire, un monument admirable, bien supérieur à tout ce que Morigia, Maurolic, Beurrier, Aubert Le Mire, Hermant, Crescenze, etc., avaient essayé avant lui. Non-seulement la critique l'a éclairé des lumières nécessaires, mais les faits nombreux qui le composent, fruit de vingt-cinq années de recherches, *d'attentes*, et de rédaction, ont constitué ce monument admirable, élevé à la gloire de la religion et de la perfection évangélique. Mais, hélas! ne pourrait-on pas dire que ce monument fut comme une colonne élevée sur un tombeau, ou du moins comme le souvenir d'un vaste édifice écroulé!

Ce serait là, peut-être, l'opinion générale.

A partir de l'époque où le P. Hélyot cessa d'écrire, il semble que la vie monastique perdit son éclat, et que les ordres religieux préludaient rapidement par leur décadence à la suppression sacrilège que la Providence permit en 1790.

D'où vint cette révolution dans les cloîtres, révolution qui les rendait, au xviii^e siècle, si différents de ce qu'ils avaient été au siècle précédent, grand en tout, mais principalement par les réformes édifiantes qu'on avait vues dans l'ordre ecclésiastique et dans l'ordre monastique?

Je vais essayer de le dire en quelques pages. Ces pages, écrites avec autant de sincérité que de simplicité, pourront peut-être dissiper quelques préventions, bannir quelques préjugés, redresser des erreurs et amener de nouvelles convictions.

Je veux, auparavant, montrer que les ordres religieux n'étaient pas ce qu'on croit généralement, et faire voir qu'il y eut d'abord une persévérance dans la régularité plus prolongée qu'on ne l'imagine, et que, pendant toute cette période si fameuse par son déclin, la religion vit toujours, dans des cloîtres réglés, d'édifiantes protestations.

Entre les anciens corps religieux plusieurs conservaient la même régularité dans l'observance de leur règle, et l'on ne voyait aucun relâchement introduit, par exemple, chez les Capucins, chez les Jésuites, chez les Camaldules. On peut en dire autant des ermitages des Carmes déchaussés, des solitaires de la forêt de Sénart, de ceux de Saint-Sever, etc., etc., etc. La Trappe et Septfons, conservant leur haute réputation, conservaient, à peu près, toute leur ferveur, et Septfons, surtout, donna, même vers la fin du siècle, un spectacle qui semblait être une réminiscence impossible des temps passés, oui, impossible à une pareille époque! Il est inutile d'exposer ici qu'à l'exception de quelques chapitres et de quelques abbayes, et encore en très-petit nombre, toutes les communautés de femmes étaient demeurées dans leur premier état, sans relâchement sensible.

Mais ce que je veux rappeler, et même à ceux qui se sont laissé prévenir sans avoir étudié le siècle sous le rapport religieux, c'est que non-seulement la piété et la vie demeurèrent dans les corporations anciennes, mais qu'on en vit alors de nouvelles, dans tous les genres, se créer ou s'affermir. C'est alors, en effet, que commencèrent ou se consolidèrent les sociétés ecclésiastiques des prêtres du Sacré-Cœur, dans le Midi; des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres; du Saint-Esprit, à Paris: ce fut alors que les Frères

res des Écoles chrétiennes donnèrent surtout la forme à leur admirable et utile congrégation, aujourd'hui plus étendue et plus importante que jamais.

Au pied des Pyrénées, l'abbé de Lafitte-Maria, à l'instar des Rancé, des Berryer, des Beaufort, établissait en son monastère de Saint-Polycarpe une réforme austère, qui aurait été, dans ces temps malheureux, un foyer de chaleur pour l'Église, si elle ne s'était pas presque aussitôt abîmée et perdue dans les sentiers de la malheureuse secte qui agitait tous les lieux où elle portait les illusions de son hypocrite rigorisme et de son indépendance. Au même temps, mieux inspirés et mieux conduits, les Ermites blancs du Mont-Valérien formaient cette utile observance qui s'est maintenue la même jusqu'au moment de la destruction des cloîtres.

Ce n'est pas seulement en France que nous pouvons montrer ces admirables institutions, se fondant d'une manière plus admirable encore aux yeux des hommes de foi, dans des temps si malheureux. En Italie, par exemple, furent alors fondées les religieuses appelées *Norbertines*; les Zococette, qui, sans être liées par engagement à la vie monastique, en portaient pourtant l'habit et vivaient en communauté. Quelques années après Pie VI créa, en Autriche, l'Institut des Frères de la Pénitence, projeté depuis longtemps, même par l'impératrice.

Le goût et le renouvellement des études se ranimaient d'une manière aussi frappante qu'utile dans plusieurs monastères, par exemple, chez les Prémontrés de Lorraine; au chef-lieu de l'ordre, près de Laon, sous la direction intelligente de l'abbé Lécuy; chez les Capucins de Paris, où l'on vit naître cette académie d'hébraïsants, etc., etc. A l'abbaye de Fulde, se forma une société de savants, dans le but de réunir les protestants et les catholiques. On connaît généralement ce qu'étaient les études alors dans les deux célèbres abbayes de Bénédictins de la Forêt-Noire, et particulièrement tout ce que ranima, tout ce que créa, dans celle de Saint-Blaise, le docte abbé Gerbert.

Sur différents points de la France, se formaient encore, surtout dans les commencements du siècle, un grand nombre de sociétés de vierges chrétiennes, telles que les Sœurs d'Ernemont au diocèse de Rouen; les Sœurs de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre; les Paulines, en Basse-Bretagne; les Sœurs de l'Instruction chrétienne, dans la Haute-Bretagne, à Fougères et à Louvigné-du-Désert; dans les deux parties de cette religieuse province, un grand nombre de communautés, pour donner un asile aux fidèles des deux sexes qui voudraient faire une *retraite* de huit jours; les Sœurs de Saint-Charles et celles de la Providence, en Lorraine; celles de l'Union chrétienne, à Tours; et autres semblables en diverses localités. Je veux surtout signaler la fondation de l'Institut de Sainte-Aure, à Paris, communauté édifiante, vouée à l'adoration du Sacré-Cœur; et encore plus veux-je parler de l'Institut des Passionistes, en Italie, dû au zèle du vénérable Paul de la Croix, et de celui du Saint-Rédempteur, fondé pour les deux sexes, par saint Alphonse de Liguori.

Assurément cette nomenclature, pourtant si incomplète, en dit déjà assez pour montrer aux plus prévenas, pour apprendre aux plus indifférents, qu'un siècle où se trouvent tant d'œuvres dues à la vie religieuse, n'est pas un siècle où l'esprit de la vie religieuse soit absolument éteint.

Néanmoins, il faut en convenir, et c'est pour cela que nous traçons ces pages préliminaires, la flamme de ce feu divin, restreinte ou affaiblie, n'échauffa plus que quelques âmes mieux disposées; n'éclaira plus, comme autrefois, les yeux les plus aveuglés!

Si nous en cherchons les causes, nous trouvons la première dans les malheurs causés par la régence qu'exerça le duc d'Orléans à l'avènement de Louis XV à la couronne. Tout souffrit en France. Relâchement dans les ressorts du gouvernement, dans l'exercice de l'autorité civile et religieuse, dans la morale surtout, et, par conséquent, un contre-coup porté à la discipline ecclésiastique. A un roi grand sous tous les rapports, venait de succéder un roi enfant; et quoi qu'en eût ordonné Louis XIV, l'administration du royaume passa entre les mains d'un prince dissolu, sans principes, sans aucune des qualités nécessaires à sa position, surtout à une pareille époque. Bientôt tout se ressentit du chan-

gement qui s'opérait en France, et l'on vit dans tous les ordres un symptôme général de relâchement. Dès lors les écrivains audacieux, affublés peu après du pseudonyme de philosophes, commencèrent à briser tout frein et à saper tout des coups de leur plume ironique. La Sorbonne, où couvait pour ainsi dire sous la cendre un certain feu de révolte, n'ayant plus à redouter cette barrière qui arrêtait ses membres les plus fougueux, renouvela dès lors cette résistance à Rome, qui ne s'affaiblit que quelques années après, et ne s'éteignit jamais. Les évêques opposants à la doctrine de l'Église, ainsi que les parlements, redoublèrent d'audace, et sous la funeste influence du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, nommé chef du conseil de conscience, des ecclésiastiques indignes, mais qui avaient suivi et soutenu Son Eminence dans ses résistances à Rome, furent élevés aux honneurs de l'épiscopat, et de ce nombre était le neveu de Bossuet, nommé au siège de Troyes. L'Assemblée du clergé fit, il est vrai, des réclamations, et même en fit souvent sur différents sujets; mais le relâchement de la discipline se fit bientôt sentir aussi, et d'une manière scandaleuse, dans les rangs du haut clergé. Il serait donc injuste de ne jeter la pierre qu'aux habitants des cloîtres, et de les mettre seuls en cause.

Après cette observation générale, rappelons cependant qu'il n'est ici question que de l'état religieux, et nous montrerons une partie de ses plaies provenant de l'épidémie morale qui avait attaqué tous les rangs du corps social.

Il est loin de ma pensée de me ranger au nombre de ces frondeurs indiscrets, et même peu soumis, qui veulent déclamer contre les concordats passés entre les Papes et les princes, et qui voudraient, par un sentiment de presbytéranisme incompris ou dissimulé, appeler une discipline, impossible aujourd'hui sur quelques points, dangereuse peut-être sur d'autres. Les élections peuvent mieux, sans doute, exprimer le consentement général, et disposer au respect et à l'obéissance : elles peuvent en certains cas amener des inconvénients indicibles. Mais n'est-il pas à regretter qu'on les ait abolies dans les monastères!

Les fondateurs s'étaient-ils montrés généreux pour donner au roi le moyen d'enrichir, sans sacrifices, tel enfant de famille, privé de fortune, et qui, sans aucun engagement religieux, jouissait, par nomination royale, du tiers des biens des religieux? Les abbés commendataires portaient rarement l'édification dans leur abbaye, et s'ils la connaissaient, ils y étaient souvent une occasion de dissipation, et quelquefois de scandale. Ces nominations, toujours dangereuses et abusives, suivant moi, l'étaient surtout au temps funeste dont nous parlons. On spéculait sur une nomination mendiée; que dis-je, sur *une*! on ne craignait guère la pluralité des bénéfices (a), et les moines à qui on donnait un tel abbé, n'avaient à craindre de lui que des tracasseries relatives à la mense abbatiale.

Si de pareilles nominations avaient toujours des inconvénients, combien en présentaient-elles dans un siècle où la retenue ne fut plus une bienséance nécessaire! Quelquefois ces bénéfices lucratifs furent donnés, il est vrai, au mérite et au travail, dont ils furent une honnête récompense, mais presque chaque semaine, la *Gazette*, ou le *Mercure de France* annonçaient une nomination en faveur d'un jeune homme, qui n'avait pour titre à ce bienfait que le nom de son père et le besoin de sa position, et, de là, jugez de ce que durent gagner les monastères!

Une autre cause de démoralisation, un agent plus actif de relâchement et d'insubordination fut l'esprit janséniste, de tout temps ennemi des vœux monastiques, et si facilement

(a) Tout le monde sait qu'on voyait quelquefois plusieurs nominations accumulées sur une seule tête qui n'avait pu rendre aucun service à l'Église, et qui, plus tard, n'en rendait jamais. Je citerai un exemple, des plus forts il est vrai, mais il est curieux : — Henri de Lorraine, duc de Guise, étant encore enfant, possédait les abbayes de Celles, de Saint-Denys-en-France, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Nicaise, de Saint-Pierre de Corbie, de

Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Martin-aepontoise, d'Orcamp, de Chambon et de Montiraudé. A l'âge de quatorze ans, ce révérend Père fut nommé par le roi à l'archevêché de Reims!!... Il prit ensuite l'épée et sa vie ne fut plus qu'un tissu d'aventures qui ressemblent à un roman. Il obtint plus tard la charge de grand chambellan, et mourut à Paris, le 2 juin 1664.

alliable avec l'esprit dominant de l'époque, qui lui devait, en partie, son existence ou son audace.

Quelques exemples, entre dix mille, suffiront pour prouver ce que j'avance avec une conviction profonde ; je les prends au hasard dans quelques congrégations religieuses. Il s'en trouve un très-frappant dans l'abbaye d'Orval, qui avait été pendant quelque temps, avec Septfons et La Trappe, une des gloires de Cîteaux. Située dans le Luxembourg, cette célèbre abbaye attirait, par sa bonne odeur, des visiteurs édifiés, non-seulement du Brabant, des contrées voisines, mais de France et des provinces allemandes. Malheureusement, elle donna un asile trop libre successivement à deux solitaires de Port-Royal, qui, par leurs communications avec les religieux, y implantèrent l'esprit de la maison qui les avait égarés. L'égarément y monta au point que le maître des novices, dom Hoffreument, au lieu de disposer uniquement ses élèves aux qualités qui font un bon moine, leur inspirait la non-acceptation de la bulle *Unigenitus* ; la division se mit dans la maison, et lors de la visite faite au nom de M. Spinelli, nonce du Pape à Bruxelles, nombre de religieux refusèrent de souscrire même le formulaire d'Alexandre VII ; préférèrent voir l'excommunication lancée contre eux, que de manquer à ce qu'ils croyaient de leur devoir, suivant la proposition dangereuse, si justement condamnée dans les *Réflexions morales* de Quesnel. Les choses en vinrent au point qu'une partie de la communauté s'enfuit en Hollande, à l'exemple des Chartreux réfugiés, pour y vivre à l'aise, près de l'archevêque schismatique d'Utrecht, Barchmann, qui applaudit à leurs folies. Orval, victime de ces innovations, dépérit au point que, vers le milieu du dernier siècle, c'était une maison méconnaissable, on peut ajouter scandaleuse.

Je viens de dire : à l'exemple des Chartreux ; cet ordre admirable fut aussi ravagé par l'esprit novateur, qui fit surtout des dupes dans un grand nombre de maisons de religieuses, trompées par des directeurs aveugles et fanatiques. L'expression n'est pas trop forte ; car que devait-on penser en voyant des hommes tels que les Chartreux de Paris, violer toutes les règles, en s'introduisant la nuit par le clocher de l'église des Carmélites, pour endurcir les pauvres religieuses dans leur opposition à la bulle, et à la volonté des supérieurs ecclésiastiques ! Plusieurs se sauvèrent aussi en Hollande, élevant autel contre autel, et nommèrent dom Aspais pour supérieur, et élurent d'autres officiers. Sur cette terre d'exil, où les conduisait l'apostasie, ils se fortifièrent dans leur révolte, l'inspirèrent dans les correspondances qu'ils entretenaient en France, et plusieurs de leurs confrères, qui ne les avaient pas suivis dans leur désertion, continuèrent de les suivre dans leurs erreurs, malgré les menaces, les ordres du Père général, et des supérieurs de l'Ordre, car la grande majorité de l'Ordre se montra respectueuse envers les décisions de l'Eglise.

Il n'en fut pas de même dans la congrégation de l'Oratoire de Jésus, dont la majeure partie se ressentit de la mauvaise administration de son régime, qui n'établissait qu'une subordination imparfaite, et des erreurs janséniennes, dont elle fut imbue des premières. Car Jansénius fréquenta la société naissante et y reçut des encouragements à la composition de son fameux et funeste *Augustinus*. Il faudrait un volume pour montrer, même rapidement, tout ce qu'a fait la désobéissance dans ce corps jusqu'à sa destruction, et presque tous les Oratoriens étaient appelants, suivant l'auteur de l'excellent ouvrage intitulé : *Lettres à l'auteur du themisme triomphant*. Les supérieurs donnaient bien quelques satisfactions, et, en conséquence, quelques ordres de répression, ensuite des prescriptions de Rome, et surtout de l'autorité civile, mais la répression était molle, la sujétion nulle, et l'esprit religieux était à peu près banni de cette congrégation, qui donna ensuite du scandale par l'adhésion d'un si grand nombre des siens aux innovations qui perdirent la France à la fin du siècle.

On vit bien quelques symptômes des ravages du temps dans l'ordre des Cordeliers, par exemple à Castelnaudari, à Reims, à Saint-Quentin, etc. ; mais en général les religieux de Saint-François se montrèrent comme toujours, plus respectueux envers l'Eglise, plus remplis de l'esprit véritable de leur saint Ordre. Il n'en fut pas de même, en France, chez les

Dominicains, et leur institut donna, généralement parlant, l'exemple de la révolte contre les décisions du Pape, et même des supérieurs locaux. Le couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris, le premier de l'ordre parmi nous, et celui duquel ils tenaient leur nom de Jacobins, appela unanimement, en 1718, de la bulle au futur concile. L'année suivante, les religieux étudiants du collège de l'ordre, établi dans cette maison, rejetèrent aussi la constitution à la pluralité des voix. Sur tous les points du royaume, des religieux de diverses communautés, faisaient, en nombre plus ou moins grand, cette scandaleuse résistance; ce funeste exemple faisait sentir ses résultats à Montpellier, à Poitiers, à Nîmes, où les couvents entiers furent quelque temps privés des pouvoirs du ministère ecclésiastique; ceux de Rhodéz passèrent six ans entiers dans la même privation, et pour le même motif. Les chapitres pour les élections étaient des champs de lutte, dans lesquels il fallait souvent faire intervenir l'autorité du roi pour rétablir la paix et obtenir un résultat heureux.

Cette conduite des Dominicains français doit paraître d'autant moins compréhensible qu'ils auraient dû, ce semble, se montrer alors plus dévoués à l'Eglise de Rome, où venait de prendre le premier siège un membre de leur ordre, le Pape Benoît XIII, qui condamnait leur folie, et que son successeur, Clément XII, généreux à l'égard de leur institut, accordait, par un bref, à leurs collèges ou écoles, les privilèges et prérogatives des universités. Il ne faut pas conclure de ce que je viens de rapporter, que parmi nous, tous les enfants de Saint-Dominique eussent ainsi prévarié. La majorité fut toujours, au moins extérieurement, et je n'ai point le droit de juger les intentions, soumise aux décisions romaines; la plupart des supérieurs luttèrent en ce sens contre des subordonnés indociles; et si l'on vit alors dans les provinces de France des réfractaires enthousiastes, tels que les PP. Gautier, Maignant, Laurent, Lesage, Attique, Crozet, Vion, etc., etc. : on vit aussi avec édification le zèle que de bons religieux, tels que les PP. Boissière, Marcellier, Desvignes, Amicio, Vallet, Roux, etc., etc., mirent à ramener les esprits à la soumission à l'Eglise et aux prescriptions de leur général, car le général de l'ordre fut toujours dans les dispositions d'obéissance que la foi lui prescrivait, et dont il donna toutes les preuves dans son administration. Les préventions et la résistance allèrent toujours diminuant dans cette corporation respectable, mais néanmoins ne disparurent jamais entièrement.

Il restait peu de monastères de Bénédictins exempts. Ceux de l'abbaye de Saint-Cyran (ou plutôt Saint-Siran), du prieuré de Perrecy, etc., étaient à peu près inconnus, et l'on ne se rappelait guère les exemples de jansénisme qu'ils avaient pu donner pendant quelque temps. Presque tous les monastères de cet ordre étaient, dans nos contrées, affiliés ou à la congrégation de Cluni ou à celle de Saint-Vannes, ou à celle de Saint-Maur, la plus nombreuse et la plus remarquée.

Les Bénédictins de Cluni, divisés en deux branches, qui n'avaient de commun que la dépendance du même abbé général, ne cédèrent guère à l'esprit de nouveauté, et l'on pourrait peut-être dire qu'il n'y eut, chez eux, que les PP. Triperet et Parent et quelques autres, qui montrèrent de l'entêtement dans leur résistance à refuser les signatures exigées par l'Eglise. Il n'en fut pas tout à fait de même dans la congrégation de Saint-Vannes, quoique le savant P. dom Calmet, président de cette congrégation, eût employé, pour amener à l'obéissance, ce qu'il pouvait tirer de son zèle, de sa sagesse et de son autorité. Les religieux de l'abbaye de Mouzon avaient rédigé une protestation contre tout ce qui pourrait être fait en faveur de la bulle; mais cette protestation envoyée à la Diète (Assemblée des députés de l'ordre) y avait reçu l'accueil qu'elle méritait et fut jetée au feu. Néanmoins, malgré tout ce que put faire l'évêque de Toul, commissaire du roi, et les mesures qui furent arrêtées au Chapitre général, la paix ne fut pas rétablie, et les opposants, qui recevaient mal les visiteurs nommés alors, protestèrent en grand nombre contre ce Chapitre, qu'ils qualifièrent, même par écrit, du sobriquet de brigandage de Toul. M. Begon, évêque de Toul, se vit forcé à s'établir comme général de la congrégation, à sévir contre les révoltés, dont le nombre diminua successivement, et peut-être, à l'époque de la sup-

pression n'y avait-il plus aucun janséniste dans la congrégation de Saint-Vannes. On n'en peut pas dire autant de la congrégation de Saint-Maur, où l'esprit de nouveauté introduisit un dissolvant, qui, après l'avoir troublée, relâchée, l'aurait probablement détruite, quand même elle n'eût pas été supprimée comme tous les corps religieux, par l'Assemblée législative. Dès les premiers temps des disputes entre les écrivains de Port-Royal et les théologiens catholiques, elle avait généralement montré sa sympathie pour ceux-là; mais pour ne parler que de ce qu'elle fut au XVIII^e siècle, il faut d'abord rappeler le grand nombre de ses membres opposés à la bulle *Unigenitus*. Le supérieur général (et depuis lui, plusieurs autres, montrèrent leur soumission et leur soin pour dompter les opposants), le supérieur général, dom Thibaud fit, en 1727, de vaines tentatives pour amener les religieux des Blancs-Manteaux à recevoir la constitution. Des particuliers, en grand nombre, tels que dom Chaspel, dom Crespat; des supérieurs, tels que le prieur du Bec, le sous-prieur de Saint-Calais, etc., se laissent disgracier plutôt que d'obéir. Des abbayes tout entières, telles que la communauté de Dijon, celle d'Auxerre, celle de Sainte-Colombe de Sens, adhèrent, par acte capitulaire, à la lettre de l'évêque d'Auxerre en faveur de Soanen, évêque schismatique de Senez; et, pour faire comprendre en deux mots l'esprit dominant alors cette malheureuse famille, j'ajoute que plus de quatre cents membres de la congrégation se déclarèrent pour les deux prélats fanatiques de Senez et de Montpellier. Le mal était bien plus ancien dans les matières que je signale, que les faits que je viens de rapporter; il avait commencé, du moins s'était fortement accru, par l'activité d'un religieux fanatique, dom Louvard, qui mérite le stygmate d'une mention particulière dans l'histoire des désordres de sa congrégation. Il fut en effet le premier opposant à la constitution *Unigenitus*. Cette bulle date, comme on sait, de 1713; dès 1714 il refusa de la recevoir au monastère de Corbie, où il était exilé et où elle avait été envoyée par le supérieur général dom Lhotellerie, ainsi que dans toutes les maisons, pour la faire recevoir en chapitre. Il était le porte-drapeau des révoltés. A Saint-Denys-en-France, outre ce que son zèle lui fit livrer à l'impression, il dressa une requête signée de trente-deux moines de ce monastère pour la présenter aux députés du chapitre général, dans le but d'obtenir la permission d'adhérer incessamment à l'*Appel de quatre évêques*, adhésion qu'il fit en effet, peu de jours après, avec la communauté. Cet exemple fut suivi par la plus grande partie de la communauté de Saint-Germain des Prés. Son fanatisme, enfin, alla au point de ne pas signer l'acte d'adhésion de la communauté de Saint-Denis et de *près de quinze cents Bénédictins* à l'appel du cardinal de Noailles, et pourquoi? parce que cet acte ne lui paraissait pas encore ce qu'il devait être; il y eut un acte particulier de sa part! Relégué dans un monastère, puis dans un autre, puis dans un nouveau, partout il porta les mêmes dispositions, et occasionna ou fomenta l'esprit d'opposition. Il finit par se réfugier en Hollande, où longtemps auparavant il avait adressé à l'archevêque Barkman une lettre latine, souscrite par trente-deux prieurs religieux, curés, etc., et là, il mourut, en 1739, dans ses dispositions schismatiques.

A côté de ce tableau, plaçons du moins celui d'un autre religieux de la même congrégation, qui suivit, grâce à Dieu, une route toute différente, mais qui, malheureusement, n'eut pas assez d'imitateurs parmi ses frères! Dom Vincent Thuillier avait eu la faiblesse d'interjeter appel de la bulle, à Saint-Germain des Prés. Mais il se releva bientôt, et joignant l'action à ses sentiments orthodoxes, il mit tout son zèle à obtenir une rétractation de ses confrères de Saint-Germain, et à répandre partout la bonne doctrine. Il composa, dans ce dessein, plusieurs bons ouvrages, qui lui méritèrent l'estime de Tournely, de Ragnet, et celle du clergé, et il eut, sur ce corps, une pension de quinze cents livres. Personne mieux que lui et plus fortement que lui ne caractérisa Quesnel et son livre des *Réflexions morales*. L'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas l'appelait l'apôtre des Bénédictins. Ceux-ci, cependant, ne respectèrent pas tous l'apôtre, car plus de huit cents de ses confrères dénoncèrent les lettres qu'il avait publiées en faveur de la vérité. Sa carrière méritante ne fut pas sans contradictions, mais il eut le bonheur de faire des disciples, (dont le P. de Larue ne fut pas le seul), de soutenir ceux qui pensaient et agissaient bien dans la congrégation, qui perdit ce membre honorable et utile en 1736.

Quoique les supérieurs généraux, les diètes et les chapitres aient toujours été en faveur de la soumission et de l'orthodoxie, jamais cependant, depuis l'invasion du jansénisme dans ce corps respectable, on n'y vit régner unanimement l'orthodoxie et la soumission, ni par conséquent la paix. Le chapitre général de l'année 1733, auquel assistait, en qualité de commissaire, pour le roi, Mgr de Rastignac, archevêque de Tours, fut, pendant sa tenue, et après sa clôture, un véritable champ de bataille. Les chapitres triennaux qui suivirent n'eurent guère plus d'efficacité pour ramener et universaliser la saine doctrine dans la congrégation, dont l'autorité première et la saine partie demeurèrent néanmoins toujours défenseurs. Plût à Dieu que cette corporation, si édifiante et si utile au siècle précédent, n'eût compté alors que des hommes animés des sentiments dont se faisaient honneur les dom Thuillier, les dom La Taste, les dom Jamin et autres de l'époque dont j'ai à traiter.

A la suite et en conséquence de tant de troubles, les études étaient ralenties dans la congrégation, à un tel point, que le public en devint surpris, et que des zélateurs adressèrent à la Diète, tenue le 20 mai 1756, à Saint-Germain des Prés, un Mémoire énergique pour en demander le rétablissement. Entre les motifs d'engagement ou de reproche que contenait cette pièce motivée, on voyait l'observation attirée sur plus de *cent volumes* d'ouvrages d'érudition ecclésiastique, demeurés imparfaits dans la bibliothèque de la célèbre abbaye. On allègue l'exemple des Capucins que tout Paris, dit-on, *voit étaler avec gloire les dépouilles de Saint-Germain des Prés*. En effet, l'abbé de Villefrois, après avoir échoué chez les Mauristes, trouva, chez les enfants de Saint-François, si fort engagés néanmoins dans les travaux du ministère des âmes, mais réguliers et respectueux envers Rome, « une jeunesse docile à ses vues et des supérieurs zélés pour les seconder. » De là naquit cette école d'hébraïsants dont j'ai parlé ci-dessus. Dans l'état où était la congrégation de Saint-Maur, les hommes réfléchis, les Bénédictins eux-mêmes ne purent donc regarder comme une palingénésie ou ardeur pour les sciences, cette sorte d'académie ou bureau littéraire que quelques membres voulurent alors former, non pour ramener dans la maison le règne des lettres, mais pour trouver dans ce spécieux prétexte une occasion de se livrer au monde et au relâchement.

C'est ici le lieu de parler du véritable scandale que donna cette famille dégénérée, dans la personne de quelques-uns de ses membres (non de tous, grâce à Dieu), et qui fit gémir les gens de bien.

En 1765, vingt-huit Bénédictins de Saint-Germain des Prés présentèrent au roi une requête contre leur règle. Ils y demandaient à être débarrassés de leur habit, qui était, selon eux, *singulier et avili aux yeux du public*; à n'être plus astreints à dire leurs Matines à minuit, à être affranchis de l'obligation de l'abstinence. Le roi leur fit témoigner son *indignation*, le public gémit; et les supérieurs ainsi que la plus nombreuse partie de la congrégation s'élevèrent contre la requête. Cette réprobation presque générale occasionna de la part des vingt-huit une rétractation entre les mains de l'archevêque de Paris, mais ne changea rien à leurs dispositions; ils avaient d'ailleurs été excités, dit-on, à l'éclat qu'ils avaient donné par un homme en place, qui aurait dû être des plus ardents à les en détourner. Le mauvais esprit, le germe des divisions, était semé à dessein dans ces contestations malheureuses par des hommes qui voulaient y trouver un motif pour réduire un corps si longtemps célèbre par la piété et le savoir. Cette influence fut du moins soupçonnée dans le temps; et d'ailleurs la philosophie n'avait-elle pas trouvé depuis longtemps des victimes et des adorateurs jusque dans les cloîtres? Mais cette philosophie destructive ne leur fut jamais plus nuisible alors que par la fameuse commission qu'elle fit créer et qui est connue par la désignation de *Commission pour les réguliers*. A l'assemblée du clergé de la même année 1765, ce corps vénérable crut devoir fixer son attention sur les besoins spirituels des monastères en France, et, pour initier dès ce moment le lecteur aux faits que je veux rapporter avec quelques détails (car rien ne fut plus influent alors sur le sort de l'état monastique), il est au moins important que je lui rappelle que cette attention légitime du clergé fut attirée par le fameux Brienne, archevêque de Toulouse, frappé *des abus qui s'étaient introduits dans la plupart des ordres religieux*. C'était Brienne qui voulait *remédier aux*

abus ! L'assemblée prit ses plaintes en considération, délibéra le 30 septembre sur son rapport, et arrêta qu'il fallait incessamment recourir au Pape pour le supplier de nommer une commission de cardinaux ou d'évêques « qui, par son autorité, pussent y rétablir l'ordre et la régularité. » (*Procès-verbal de l'assemblée de 1765*, p. 436.) C'était la voie canonique. L'assemblée écrivit en même temps au roi pour le prier de faire appuyer, par son ambassadeur, les démarches auprès du Souverain Pontife, afin de le disposer à accueillir la demande respectueuse qu'elle se proposait de lui faire. Le roi Louis XV ne répondit que le 26 mai 1766, et dit qu'il *approuvait* la délibération du clergé *dans tous ses points* : mais le roi ajoutait que pour rendre plus efficaces les sollicitations du clergé auprès du Saint-Siège, il avait, par son arrêt du 23 mai 1766, établi une commission, composée de prélats et de différents membres de son conseil, chargée de lui remettre sous les yeux un tableau des désordres introduits dans les Ordres religieux. L'assemblée vit cette commission avec effroi ! Elle ne se dissimula pas l'esprit qui l'avait conseillée au roi, ni les dispositions hostiles qui dirigeraient les opérations. Elle délibéra de nouveau de s'adresser directement au Pape, comme *au seul moyen qui pût être canoniquement employé*, et fit rédiger une lettre en ce sens pour être présentée en instance à Sa Majesté. Sous Louis XIII, sous Louis XIV, on avait eu recours au Pape pour le même objet.

Cinq prélats de l'assemblée, y compris Brienne, avaient été choisis par le prince pour composer la commission. Ces *commissionnaires* envoyèrent-ils au Pape la lettre de leurs confrères, de laquelle ils craignaient l'effet ? On a lieu de croire que cette lettre ne fut point envoyée. Quoi qu'il en soit, cette commission royale, qui semblait n'être chargée que d'indiquer les abus, étendit bientôt ses droits jusqu'à *réformer* elle-même, sans trop s'embarrasser si elle dépassait les bornes de sa compétence. Elle amena le funeste édit du mois de mars 1768, qui portait, entre autres choses, qu'on ne pourrait recevoir les vœux des religieux avant leur âge de 21 ans, (on avait, à ce qu'on crut, voulu reculer jusqu'à la 25^e année) et celui des religieuses avant 18 ans, comme si le concile de Trente n'avait pas eu assez de sagesse pour admettre les novices plus tôt à la profession, disposition devenue règle en France depuis l'ordonnance de Blois. Le nouvel édit portait encore suppression des couvents où il y aurait moins de quinze religieux, et statuait que le même ordre ne pourrait avoir plus d'une maison en chaque ville. En un mot, toutes les dispositions de cet édit annonçaient plutôt le désir de détruire que l'envie de réformer. Les esprits sages et attentifs furent émus. A la réunion quinquennale de 1770, le clergé de la province de Paris, et à sa réunion de 1772, dressa des réclamations à l'assemblée générale, qui se tint la même année, et qui fut présidée par le cardinal de La Roche-Aimon, archevêque de Reims ; il se plaint dans cette réclamation de ce que, « depuis l'époque de l'établissement de la commission (des réguliers) l'esprit d'indépendance et de révolte, d'irrégularité, d'aversion pour les saintes pratiques de l'état religieux, de goût et d'attachement pour les choses du siècle, paraît s'être emparé de presque toutes les congrégations des religieux, et même de chaque maison particulière. » La commission avait donc déjà occasionné plus de mal que de bien. L'assemblée générale, par déférence ou trop de complaisance révérencieuse envers son président, membre de la fameuse commission, n'osa s'occuper sérieusement de cet objet, mais l'un des présidents, parfaitement instruit des vœux de l'assemblée, fit part aux ministres des justes inquiétudes qui alarmaient le clergé, et les ministres promirent de supprimer la commission dans le cours de l'année. Néanmoins, elle subsista longtemps encore. Nouveaux efforts, en 1775, de l'assemblée provinciale de Paris pour éveiller l'attention de l'assemblée générale sur un objet si intéressant pour le bien de l'Eglise. Il ne fut plus possible aux archevêques de Reims et de Toulouse de distraire l'attention de l'assemblée générale sur les plaintes si souvent réitérées de l'assemblée provinciale de Paris, mais on fit jouer assez de ressorts pour en reculer l'examen jusqu'aux dernières séances de cette assemblée générale, qui se vit, par conséquent, forcée de l'effleurer. Le préambule de l'édit de 1768 était spécieux, faisait un éloge de la vie religieuse, et même avouait qu'elle présentait encore chez nous d'excellents modèles

de vertu dans un grand nombre de ses membres. Mais que le dispositif était loin de répondre à ce beau début !

J'ai dit les trois coups principaux qu'il portait contre les novices et les maisons, et même on donnait cette mesure à l'égard des prétendants comme un provisoire de dix ans, qui peut-être aurait été suivi d'une plus rigoureuse mesure. Est-ce qu'un jeune homme attend, à prendre un état, qu'il ait 21 ans ? Et même dans le cas d'une constance incertaine, ne prendra-t-il pas toujours, en attendant l'âge, des occupations qui ne le confirmeront guère dans une vocation, dont le détourneraient déjà beaucoup les tentations extérieures, les conseils des parents, des amis, etc. En 1778, les admissions avaient été partout beaucoup moins nombreuses ; le but des astucieux prélats de la commission était déjà atteint en partie ; l'âge de 21 ans fut donc jugé suffisant et fixé pour toujours. Je ne parle même pas ici d'une autre disposition hostile, celle qui défend d'admettre dans nos cloîtres des religieux non français, ou des français qui auraient fait profession dans des pays étrangers. Quoi, nos seigneurs, vous, évêques, ne saviez-vous pas, mieux que personne, la latitude que doivent avoir les supérieurs généraux dans la distribution des obédiences ! Il serait trop long de discuter ici sur les dispositions de l'édit sur la suite de l'évacuation des monastères supprimés, relativement aux biens et à leur possession. Il eût porté atteinte aux droits de l'épiscopat, auquel on réservait son action canonique sur ce qui concernait l'Eglise et le cloître, laissant le reste des possessions aux décisions de l'autorité civile, comme si les biens d'un monastère n'étaient pas tous biens ecclésiastiques ! Et encore, c'est le roi *seul* que cette commission rend juge de la validité des causes qui amèneront une suppression, sans s'astreindre aux formalités préparatoires exigées par les saints canons, et conformes d'ailleurs à l'équité naturelle. Les évêques diocésains ne sont pas même consultés ! Que leur laisse-t-on ? L'exécution contrainte et aveugle d'une simple forme de procédure et d'une forme devenue illusoire dès que l'évacuation des religieux est consommée. L'ordonnance ne se bornait pas à cet empiétement de juridiction, elle se donnait le droit de soumettre aux évêques, dans un temps fixé, des monastères exempts.

L'esprit qui animait les rédacteurs de l'édit ne fut méconnu par personne, et dans les cloîtres on eut encore plus d'intérêt à l'apprécier. Il jeta le trouble, la méfiance dans les maisons religieuses, où on ne s'était pas mépris sur le terme auquel devait aboutir l'exécution de la nouvelle loi. Ceux qui étaient mécontents de leur état crurent y découvrir une ressource pour en sortir ou secouer le joug de l'obéissance et de la régularité. Ils portèrent des plaintes aux prélats de la commission. Leurs *Mémoires* furent accueillis ; ils furent eux-mêmes protégés. D'autres, témoins du discrédit où tombait la vie religieuse, craignirent pour leur avenir ; l'inquiétude amena l'indifférence, le relâchement, le désordre... Les supérieurs ne virent jamais tant de désobéissance à leurs ordres ; les inférieurs ne portèrent jamais tant d'appels comme d'abus devant les tribunaux séculiers ! En un mot, la *commission*, établie en apparence pour réformer, ne tendait qu'à la destruction. Elle avait ordonné les réunions des chapitres monastiques pour que les membres des diverses congrégations y dressassent des statuts nouveaux, mais les prélats de la commission eurent soin de présider eux-mêmes ou de faire présider par des commissaires de leur choix ces diverses assemblées. Il y eut en effet des constitutions nouvelles dans presque tous les corps réguliers. Elles étaient loin d'être d'une rigueur excessive. Plût à Dieu, néanmoins, qu'on eût pu les mettre en pratique ! quelques-unes étaient vraiment curieuses ! Qu'on voie, par exemple, celles que dressèrent les Ermites de Saint-Augustin, dans le préambule où l'on déprécie, en quelque sorte, la congrégation réformée qui s'éteint et s'absorbe dans la commune observance. Même effet chez les Cordeliers. Qu'on relise ce que j'ai dit, à leur article, sur la fusion des réformés avec les conventuels. D'ailleurs, dans plusieurs sociétés, les nouveaux statuts, quoique imprimés et revêtus de toutes les formalités *civiles*, demeurèrent à l'état de simple projet, et les anciennes constitutions subsistèrent.

Enfin, la commission avait été établie pour la réforme des ordres religieux. Si tel était

son but, pourquoi, lorsqu'il semblait atteint par tous les chapitres réguliers qu'elle fit tenir et influencer, continuait-elle son existence?

Cette existence n'eut jamais une plus fatale influence que pour anéantir celle de plusieurs congrégations qu'elle fit éteindre tout à fait. Je commence par dire ce qui concerne l'ordre de Saint-Ruf, chanoines réguliers, dont la maison-mère était à Valence. Ces chanoines, par des motifs peu louables, ayant déjà subi assez le poids de l'atmosphère philosophique dès avant la commission, avaient cherché à s'unir avec les chevaliers de Saint-Lazare, en embrassant leur ordre et prenant leur habit. Les chevaliers de Saint-Lazare eurent alors une certaine activité à s'ingérer dans la possession des biens ecclésiastiques; ils avaient fait des offres d'union à l'ordre des chanoines de Saint-Antoine, offres séduisantes, qui furent écoutées, mais qui, grâces à Dieu, n'eurent point d'efficacité; ils avaient été autorisés par brevet à traiter avec les Célestins. Mais leurs projets avec l'ordre de Saint-Ruf eurent bien plus de suite et obtinrent un quasi-succès. Les tentatives et les demandes des chanoines de Saint-Ruf remontent à 1761 et furent longtemps infructueuses. Mais sous le pontificat de Clément XIV, époque fatale aux ordres religieux, leur demande fut écoutée; plus tard une bulle unit eux et leurs biens aux chevaliers militaires de Saint-Lazare. Cette bulle d'union fut même revêtue de l'autorisation d'exécution par lettres patentes du roi. Mais à l'assemblée générale du clergé, en 1772, des réflexions et des réclamations motivées furent faites sur cette opération; elles furent présentées, et par qui? par l'archevêque de Toulouse (Brienne) lui-même! L'éclat de cette réclamation contre l'union et l'envahissement des biens d'église par l'ordre de Saint-Lazare, qui fut déclaré inapte à les posséder, eut assez de retentissement et de puissance pour arrêter l'union, qui n'eut point de suite et fut anéantie par un décret subséquent de Rome (a). Penserait-on que la commission, qui venait de blâmer, par l'organe de son membre le plus influent, et cette mesure malheureuse, et l'empressement qu'avaient mis les chanoines de Saint-Ruf à s'affubler du costume de Saint-Lazare, sans que l'union eût été définitivement effectuée selon les usages ecclésiastiques, croirait-on que cette commission se soit permis aussitôt après, d'obtenir du Saint-Siège l'extinction entière de Saint-Ruf! ce qui a eu lieu en effet.

L'extinction a été aussi prononcée contre la congrégation des Bénédictins, qu'on appelait Congrégation des Exempts. Après l'assemblée solennelle qu'elle avait tenue à l'abbaye du Mas d'Azil, conformément à ce qui avait été ordonné à tous les ordres, elle avait cru pouvoir espérer une exception aux rigueurs de l'édit; elle n'obtint de l'arrêt porté par l'influence de nos prélats qu'une défense de recevoir des sujets, de continuer son existence, et toute la faveur qu'on lui accorda consista dans les pensions assurées à tous ses membres, sur ses propres biens, pensions assurées même à ceux qui se feraient *séculariser*, pour qu'on n'eût pas appréhension de cette mesure, apparemment.

Le chapitre de l'Ordre de Sainte-Croix (fondé dans le pays de Liège), et qui avait quelques maisons en France, se tint le 12 septembre 1769, et Brienne y assista en qualité de commissaire du roi. Le procès-verbal fait foi qu'on y avait exprimé le désir extrême qu'ils (*les chanoines*) avaient tous d'être maintenus dans la jouissance paisible de leur état, et dans la liberté d'y vivre jusqu'à la fin de leurs jours, conformément aux saints engagements qu'ils y avaient contractés. Brienne s'était muni de lettres de cachet, qui défendaient de recevoir provisoirement des novices; et après des séances ajournées, des promesses flatteuses, tout ce qu'on accorda à cette société, qui ne contenait pas cinquante membres, fut de laisser mourir les sujets dans leurs maisons; et encore, quelque temps après, ne laissa-t-on pas à la congrégation l'administration de ses revenus.

Un Ordre plus connu et plus répandu que celui de Sainte-Croix de la Bretonnerie, l'Ordre des Célestins, n'eut pas un sort plus heureux. Il comptait, en France, dix-neuf maisons. La maison de Paris, jadis habitée par les Carmes, occupée aujourd'hui par une caserne, qui porte encore le nom *des Célestins*, la maison de Paris était comme le chef-lieu

(a) Il faut modifier en ce sens ce que j'ai dit à l'article de l'Ordre de Saint-Ruf dans le corps du Dictionnaire des Ordres religieux relativement à cette

union que j'ai présentée comme ayant été effectuée.

des couvents du royaume, et là se tenaient les chapitres triennaux. Les moines Bénédictins blancs, à peu près sur le pied des Cisterciens, dans la famille de Saint-Benoît, portant le nom de Célestin V, Pape, qui les avait fondés au XIII^e siècle, n'étaient plus guère édifiants par leur régularité, et à une pareille époque, qui ne cherchait que des prétextes, ils ne paraissaient guère utiles, mais aussi ils n'avaient donné, en général, aucun scandale criant. Dans cet état, victimes plus que bien d'autres des idées et de l'indifférence qui avaient envahi même les cloîtres, les Célestins entrèrent dans les vues de la commission, vues qu'il leur avait été facile de saisir. Le P. Camille-Marie Saint-Pierre, prieur de Lyon, fit une sorte de mission dans toutes les maisons de l'ordre, pour propager parmi ses frères le dégoût de l'état religieux, dont il était lassé, et gagner des partisans par la perspective de pensions et de vie libre. Il vint à Paris, où il passa trois mois, déguisé en ecclésiastique séculier, changeant d'hôtel garni quand Mgr de Beaumont, prélat vénérable et affligé des désastres causés par la commission, pouvait découvrir son gîte et arrêter ses démarches ou sa personne. Le P. Métrac, provincial, sentant bien qu'il était appuyé, n'osa agir contre lui. Enfin le P. Saint-Pierre eut le crédit de faire changer le lieu du chapitre, qui se tint alors à Limay, près de Mantes, et de s'y faire élire provincial, avec le titre mensonger de *supérieur général* de la province de France ! Il faut en être moins surpris, quand on se rappelle que ce chapitre fut présidé par l'évêque de Rhodéz, membre de la commission. Ce prélat était M. de Cicé, qui s'y conduisit avec fourberie, en affectant de ne rechercher qu'à ramener l'institut à la réforme, et excitant les religieux à demander leur dispense personnelle et la dissolution de leur corps en France. Le chapitre, tenu en 1770, décréta les mesures les plus bizarres dans les maisons de l'ordre, et fut néanmoins confirmé par un arrêt du conseil du 21 mai 1771, sous l'influence *des sieurs commissaires*, qui demandaient aux évêques des diocèses où étaient situés les monastères des Célestins, des inventaires et renseignements sur le spirituel et les biens desdits monastères, pour, sur l'avis desdits *sieurs commissaires*, être ordonné ce qu'il appartiendrait.

La pensée de la commission était si bien arrêtée, que son président (c'était alors M. de la Roche-Aymon, car la commission changea de président et même de membres, sans en devenir meilleure,) M. de la Roche-Aymon écrivit à Mgr l'archevêque de Paris, le 18 mai 1771, en lui envoyant l'arrêt et une lettre circulaire aux évêques, qu'on ne voulait pas trop effrayer, des confidences de cette nature : « Je crois devoir vous prévenir, *mais vous* « *seul*, s'il vous plaît, que le roi a cru devoir, *sur notre avis*, faire solliciter le Pape pour « *dissoudre ladite congrégation*, et remettre toutes les maisons qui pourraient subsister « sous la juridiction de l'ordinaire. Ce moyen me paraît entrer dans vos vues, par rapport « à la maison de Paris. J'ai lieu de croire que le Pape ne tardera pas à donner satisfaction « sur cet objet. *Vous sentez de quelle importance il est que le secret soit gardé*. En atten- « dant, nous prenons le parti *de faire nommer au roi* des commissaires dans chaque dio- « cèse..., qui aillent faire des inventaires de tous les effets mobiliers de chaque maison, « sans quoi vous sentez que ces religieux ne manqueraient pas de les distraire. » Les mesures annoncées dans cette lettre étaient si peu du goût du vénérable archevêque de Paris, qu'il fit tous ses efforts pour ramener les Célestins à de meilleurs sentiments, et leur envoya, à cet effet, son grand vicaire, M. Lecorgne de Launay (qui ne réussit point), et que, lors de la sortie des Célestins, il excommunia les Cordeliers, installés illégalement dans leur maison. Les gens de bien gémissaient sur le spectacle que les Célestins donnaient. Leur P. général, l'abbé de Murrhon, en Italie, fit des protestations, à Naples, et voulait venir en France agir auprès du roi pour détourner le coup qui fut enfin porté. Je dis, pour être juste, qu'il y eut quelques réclamations de la part d'un petit nombre de moines, fidèles à leurs engagements. Le P. Edmond-Nicolas Cabillet, procureur de la maison d'Ambert, protesta vouloir vivre et mourir dans son institut; et le Pape, dans le bref d'extinction, loue *ce cher fils*, et commande de lui donner facilité de suivre son attrait. Le P. Grenot, procureur de la maison de Paris, avait fait, pour empêcher le naufrage, un bon *Mémoire*, au nom du général, abbé de Murrhon, *Mémoire* auquel était jointe une con-

sultation de M. Assenet, avocat. Hélas! l'amorce de 1,500 fr. de pension séduisit presque tous les religieux, qui les préférèrent à la maison de province, où ils pouvaient vivre en commun. Cependant les prélats commissaires sollicitaient vivement à Rome le bref de dissolution, dont l'archevêque de Reims avait fait confidence à l'archevêque de Paris. Le Pape ne crut pas devoir porter d'abord la rigueur si loin. Clément XIV, en 1773, charge les évêques d'essayer le rétablissement de l'ordre et de la régularité, et engage même, pour atteindre ce but, à avoir égard aux adoucissements accordés aux religieux par le Saint-Siège. Hélas! tout ce qu'on fit n'aboutit point à un heureux résultat. Il n'y eut point d'extinction de l'institut, mais des brefs successifs supprimèrent les différentes maisons. Cette mesure revenait au même point, et déjà elle était presque inutile, la plupart des Célestins ayant, d'avance, profité de la liberté de quitter leurs monastères et de vivre libres sous l'habit séculier.

La commission, en multipliant ses victimes, prouvait de plus en plus ce qu'il y avait de perfide dans ses dispositions. On va facilement s'en convaincre par le peu que je vais dire de ses procédés à l'égard des Grandmontains. Rappelons-nous que saint Etienne, fils du vicomte de Thiers, fonda, au milieu du xi^e siècle, dans la forêt de Muret, un institut, dont ses disciples, après sa mort, transférèrent le chef-lieu à Grandmont, au diocèse de Limoges. De là l'ordre a été appelé l'Ordre de Grandmont. Il fit d'abord de grands progrès, et en moins de trente ans, compta soixante monastères. Néanmoins il ne continua point à s'étendre, et dans les derniers temps il était peu répandu, et on peut dire peu connu. Il faisait le bien dans le silence de la solitude à laquelle il était voué, et n'avait point donné de scandale lors des troubles si communs en France dans plusieurs instituts à l'occasion de la bulle *Unigenitus*. Quoiqu'il fût divisé comme en deux branches, celle des réformés qui comptait trente-six religieux, et celle de la commune observance, qui en comptait soixante-douze, il ne formait pas deux provinces; tout était gouverné par l'abbé de Grandmont, général de tout l'ordre. En conséquence de l'arrêt du conseil, l'ordre de Grandmont reçut l'injonction de réunir en chapitre général les supérieurs de l'*ancienne observance seule*. Pourquoi pas les Réformés, puisqu'on voulait la réforme? Le vicaire général des Réformés, par un motif quelconque, était déjà entré dans les vues des commissaires. L'abbé de Grandmont reçut, avec l'arrêt du conseil, une lettre de cachet, qui défendait d'admettre aucun novice à profession, dans l'une et l'autre observance, jusqu'à la tenue du chapitre. M. de Brienne, archevêque de Toulouse, et M. de Cambon, évêque de Mirepoix, assistèrent à ce chapitre, et déclarèrent aux religieux que l'existence de leur ordre tenait à deux choses, la réforme et la conventualité. L'abbé général, qui désirait ardemment la conservation de son institut, et dont les vues étaient celles de la plupart de ses religieux, trouva, après réflexion, moyen de consentir à tout et de continuer l'existence de Grandmont, du moins, et de quelques monastères. Alors nos généreux évêques, qui se montraient polis et surtout sincères, dit avec ironie un écrit du temps, voulurent, non la réforme telle qu'on pouvait raisonnablement l'exiger, telle qu'elle était dans sept maisons déjà depuis plus d'un siècle, mais ils demandèrent la règle primitive, observée comme à l'origine de l'institut. Ils promirent aux religieux d'appuyer leurs réclamations auprès du gouvernement... Et dès le 21 octobre, l'abbé de Grandmont reçut de M. le duc de la Vrillière ordre, au nom du roi, de renvoyer tous les novices, à qui, en tout cas, leur noviciat passé ne pourrait servir, disait-il. Ainsi, les Célestins se refusent à tout; on leur insinue l'attrait de la sécularisation, et on les supprime. Les Grandmontains accordent tout, on les supprime. Un brevet du 25 mai 1771, basé sur l'*inefficacité de tous les moyens qu'un zèle louable a fait employer, conformément aux vues de Sa Majesté, par l'abbé général de Grandmont, permet à M. l'évêque de Limoges de poursuivre en cour de Rome la suppression de l'abbaye de Grandmont, et l'union des biens à son siège épiscopal*. L'appât était séduisant. Les réclamations du R. P. abbé de Grandmont, appuyées par les seigneurs et les curés du canton, ne purent toucher ou éclairer l'évêque de Limoges, qui était alors M. Louis-Charles d'Argentré. Pendant vingt ans il poursuivit sa proie, au grand mécon-

tentement d'une partie de ses diocésains; et enfin, en 1789, il vit l'ordre éteint et les biens, destinés par les bienfaiteurs à soutenir des solitaires, devenir un large supplément à la mense épiscopale.

A l'assemblée du clergé de l'année 1772, M. de Brienne se plaignait de ce que l'ordre des chanoines de Saint-Antoine de Viennois avait presque succombé aux offres séduisantes des chevaliers de Saint-Lazare, pour s'unir à ceux-ci. Il y aurait succombé, en effet, si les projets et les prétentions de Saint-Lazare n'eussent été arrêtés par le zèle et la fermeté du clergé. Mais l'ordre de Saint-Antoine n'écoutait les propositions des chevaliers que dans la crainte d'une prochaine suppression, que lui faisait éprouver l'édit de 1768. En vertu de cet édit, eut lieu, comme partout, un chapitre général. Il se tint en l'abbaye chef-lieu, en 1771, et M. de Brienne y assista, comme ailleurs, en qualité de commissaire du roi. Souvenons-nous que chez les Grandmontains la conventualité avait été en vain acceptée. Ici l'archevêque de Toulouse proposa de *pourvoir, par la réunion des petites maisons, à l'établissement de la conventualité dans l'ordre, conformément à l'édit du mois de mars 1768*. Mais le prélat avait déjà prévenu l'abbé général « que son Ordre ne pourrait subsister dans aucun cas; que la conventualité assurait sa destruction, et que cette conventualité lui serait plus rigidelement imposée qu'à tout autre corps. » Le chapitre des religieux arrêta de très-humbles représentations au roi et les remit au prélat-commissaire, en le suppliant de les porter au pied du trône. Les représentations furent inutiles, on ne daigna pas même y répondre. Cependant un autre arrêt du conseil, du 1^{er} février 1774, ordonna qu'un nouveau chapitre général, qui se tiendrait au mois d'octobre, examinerait de nouveau les constitutions rédigées dans les chapitres précédents et aviserait *aux moyens de se rendre plus utile à l'Eglise et à l'Etat*. Ce fut dans ces circonstances, et peu de temps avant la tenue du chapitre, que l'abbé de Saint-Antoine reçut du procureur général de l'ordre de Malte une invitation à se réunir à cet ordre. Le chapitre du 25 octobre accepta les conditions proposées, et du consentement du Pape et du roi, l'union se fit. Ce qu'il ne faut pas omettre de rappeler, c'est qu'à l'assemblée du clergé, en 1775, le projet de cette union fut dénoncé; l'archevêque de Toulouse fut chargé du rapport à faire et l'appuya sur les raisons, les considérations les plus fortes, les plus justes, pour s'y opposer! N'importe, l'union eut lieu peu après; les chanoines réguliers, qui étaient, je crois, au nombre d'environ soixante, entrèrent dans l'ordre de Malte, en qualité et sous le titre de frères chapelains-servants de Malte, *fratres cupellani servientes*, en prirent l'habit et la décoration, vécurent presque tous en liberté et à leur ménage. Je demande si, en cet état, nos seigneurs évêques, se disant si zélés pour la réforme, les trouvaient plus utiles à la France et à l'Eglise!

Voilà comment disparurent, sous la pression de cette fameuse commission, dite successivement des *Réguliers* et ensuite de l'*Union*, changeant de nom et de personnel, mais renouvelée sans changer d'esprit et de tendance; de cette commission, dont la création effraya la partie saine et majeure du clergé, et dont l'action désola la religion; voilà comment périrent sous une pression mal dissimulée, quoique hypocrite, cinq familles monastiques vénérables même par leur ancienneté. Mais l'influence désastreuse qu'elle exerça, jointe à celle du jansénisme et au souffle de la philosophie, ne se borna pas à ces immolations directes. Le trouble se manifesta dans plusieurs congrégations, où la subordination et l'esprit religieux ne régnaient plus. Ainsi vit-on chez les Trinitaires des religieux révoltés, publier des *Mémoires* contre M. Pichault, général grand-ministre de cet ordre; chez les Bénédictins, outre les querelles générales, des réclamations imprimées, telles que celle de dom De Viaixnes contre ses supérieurs, etc.

Je n'ai parlé que de communautés de religieux; si les couvents de femmes furent en général et presque en totalité exempts de grands scandales, en ce qui concerne la conduite, plusieurs donnèrent d'affligeants spectacles par le fanatisme où les avait jetés l'esprit de nouveautés, car plusieurs furent séduits par les grands mots et les motifs que le jansénisme mettait en avant. On en vit de tristes exemples dans plusieurs ordres, et spécialement chez des Bénédictines, des Carmélites, des Calvairiennes surtout, et même des Visitationnaires, etc. On ne pouvait compter les maisons où de pauvres filles furent ainsi victimes

de la mauvaise direction de quelques fanatiques. Dans l'abbaye des Clerets même, où les religieuses suivaient la réforme de la Trappe, l'abbesse eut longtemps à souffrir des vexations et des révoltes de quelques-unes de ses filles, qui ne voulaient aucune soumission à la bulle *Unigenitus*. Les savantes ! Et jusqu'à la fin du siècle on vit, en plusieurs monastères, la théologie ainsi tombée en quenouille. Les livres de la secte y étaient lus presque exclusivement à tout autre ouvrage de piété, et appréciés. J'ai connu, depuis la destruction des cloîtres, telle religieuse octogénaire, morte il y a peu, et dans les mêmes sentiments, dont toute la bibliothèque était composée de livres prohibés. Je n'exagère rien en disant qu'un volume ne me suffirait pas pour contenir ce que j'aurais à dire sur les actes d'insubordination des religieuses de divers ordres, et sur les mesures que l'autorité civile dut employer pour les réprimer. Mais si l'Etat se montrait, avec raison, disposé à seconder en cela l'exercice de la puissance ecclésiastique, il n'en était pas moins, en général, dans des dispositions hostiles aux congrégations religieuses, dont il restreignait de tant de façons les droits et la liberté. J'en donne pour preuve cette pression exercée dans les chapitres et les élections des divers instituts par la présence non demandée d'un délégué laïque ou ecclésiastique ; et encore cette loi relative aux biens de *mainmorte*, portée par Louis XV, disons sous Louis XV, laquelle défendait aux communautés d'acquérir. Je n'ai point parlé, et là je n'avais rien à apprendre, de la persécution qu'il exerçait à l'égard des Jésuites, secondant à merveille les spéculations impies de ce qu'on appelait la philosophie et la haine jalouse du jansénisme, qui savaient bien que les coups portés aux Jésuites auraient des suites immenses sur la destinée des autres ordres et même sur la religion tout entière. Tous les lecteurs savent que la recrudescence de poursuites, à l'occasion du procès des frères Lioncy, ne fut qu'un prétexte, et que la société fut anéantie en France de la manière la plus inique, en l'année 1762, malgré toutes les réclamations, les apologies, les témoignages flatteurs, que produisirent en sa faveur presque tous les évêques séparément, et aussi l'assemblée du clergé. On sait aussi comment, onze ans après, un bref, et non une bulle, de Clément XIV abolit l'ordre tout entier. Mais ce qu'on ne conçoit point aujourd'hui, c'est ce fatal aveuglement des princes de la maison de Bourbon dans la poursuite de ce corps vénérable, le plus fort auxiliaire des principes de la foi et des principes de subordination, de vie même dans l'Etat. Au royaume de Naples, Ferdinand IV, par une ordonnance du 3 novembre 1767, les expulsa de ses Etats de la manière la plus brutale, menaçant de traiter comme criminel de lèse-majesté tout Jésuite qui remettrait les pieds sur le royaume, même dans le cas où il serait entré dans un autre ordre religieux, et tout fidèle qui aurait des lettres d'agrégation à la Compagnie de Jésus. Je ne sais ce qu'entendait par là ce prince aveugle, mais ce que je n'ignore pas, c'est le procédé inconcevable dont sa cour, depuis longtemps, usait à l'égard du Souverain Pontife. En Espagne, dès le 2 avril précédent, don Carlos (disons son conseiller, comte d'Aranda) avait publié une sanction pragmatique, un peu moins bizarre, quoique étendue à dix-neuf articles, pour expulser de ses royaumes, et avec défense de jamais les rétablir, les Jésuites, qui possédaient dans la péninsule espagnole seule, sans compter les maisons des colonies, 118 établissements (la France en comptait 120). On eût dit une sorte de pacte de famille inspiré par un esprit de vertige. Quoique ce ne fût pas du moins à ce titre-là, le Portugal ne traita pas les Jésuites avec plus d'équité. Il est inutile de peindre ici le ridicule des accusations de conspiration, etc., dont Carvalho les rendit l'objet et la victime. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la réputation et les actes de ce coupable ambitieux.

Il ne faut pas parler seulement des Jésuites ; la conspiration semblait générale contre les religieux, c'est-à-dire contre le catholicisme, qu'on attaquait dans ce qu'il a de plus cher après les principes de sa foi. Tandis que les Jésuites trouvent quelques mesures équitables près de l'électeur de Bavière, Marie-Thérèse reçoit en Autriche tous les religieux, leur donnant, par une ordonnance de 1770, des règles de conduite qu'ils ne doivent tenir que de l'Eglise, sur la réception des sujets et la dispartition des revenus, dont les mendiants devaient être participants, n'ayant plus la faculté de demander l'aumône. Mais c'est à dater du règne de Joseph II, appelé ironiquement par le roi de Prusse *mon frère le sacristain*, en punition de ses immixtions bizarres aux règlements des églises : c'est sous

Joseph II que la religion et conséquemment les ordres religieux eurent à souffrir. Les persécutions qu'éprouvèrent sous lui les religieuses des Pays-Bas fournirent à la France l'occasion de recevoir et de secourir un grand nombre de ces pauvres filles exilées de leur patrie. Rien ne fut plus ridicule et plus inique, que les entreprises qu'on vit en Toscane par le fanatisme du grand-duc Léopold II et de Ricci, évêque de Pistoie, qui, plus janséniste que les jansénistes français, bouleversait son diocèse, où il voulait réduire tous les ordres religieux à un seul, tandis que le souverain bouleversait ses États, où, pour parler de ce qui m'occupe ici, il soumettait, de son chef, les religieux aux évêques, et se montrait comme une espèce de type et d'aurore du règne de l'empereur d'Autriche.

Il est facile de conclure du peu que je viens de rappeler que les maisons religieuses et leurs missions devaient souffrir dans les colonies diverses, des bouleversements que subissaient les établissements de l'Europe. Tandis que sur divers points de l'Europe et même du globe, la vie religieuse portait le contre-coup des attaques que la France avait inspirées et portées la première, la France voyait tomber en son sein tous les liens qui rattachent à l'ordre, au bonheur même des états et de la famille. L'autel et le trône chancelaient dans ce malheureux pays, qui subissait ainsi la peine qu'il avait méritée en sapant les fondements de l'un et de l'autre. Plus de respect pour ce qui était grand, noble, vénérable, par conséquent plus de considération pour la vie religieuse. Par suite des effets produits dans les cloîtres en vertu de l'Edit de 1768, une quantité considérable de religieux avaient quitté leur habit et vivaient libres, jouissant de la pension par laquelle on les avait alléchés à cette sécularisation; les monastères étaient supprimés et servaient à des usages qu'avaient été loin de supçonner les bienfaiteurs. D'autres instituts que ceux nommés ci-dessus, sans subir directement le souffle mortel de la *commission des réguliers*, avaient été victimes du mauvais esprit qu'elle avait inspiré, fomenté. Une des branches de l'ordre de Cluni, le plus ancien des *ordres*, avait été anéantie, au grand regret du Pape! « Jamais, » écrivait alors un canoniste savant et judicieux, dont j'emprunterai ici les paroles, « jamais il n'y eut dans les ordres religieux, moins de recueillement, de subordination, d'éloignement des amusements frivoles, de goût pour la retraite et la mortification, d'attachement à leur corps, d'estime pour leur état. Et comment les religieux ne seraient-ils pas portés à l'ennui, au dégoût, à l'indifférence, lorsqu'ils voient un si grand nombre de confrères liés par les mêmes engagements, rendus au siècle avec des pensions plus ou moins fortes, qui, sous les auspices de la commission, ont quitté leur habit, abandonné le cloître, et par là se sont affranchis de la vie commune et régulière.

Jamais l'état monastique n'a été dans un plus grand discrédit. On en méconnaît la nature et les avantages. Les uns blâment et méprisent l'institution en elle-même, elle est l'objet de la raillerie des autres. Presque tous là regardent comme inutile (a), avilissante, et le rebut de la société. Ceux qui n'en parlent pas, la laissent pour ce qu'elle est. Cette espèce de maladie épidémique paraît avoir gagné tous les ordres de la vie civile.

« Jamais on ne montra plus d'éloignement de la profession religieuse. Jamais la déserte ne fut plus grande dans les monastères. Tous les corps réguliers se plaignent de la désertion qu'ils éprouvent. Leurs pertes journalières les affaiblissent, et elles ne se

(a) Presque tous la regardent comme inutile.... Hélas! quelquefois ceux-là même qui devaient le mieux la comprendre et la défendre. Sans sortir du sérieux qui règne dans ces pages, je crois devoir rappeler ici une anecdote, quelquefois racontée et qui ne me paraît pas un conte: Un évêque, judicieux et régulier comme vous pouvez croire, disait avec indignation ou autrement, devant un religieux ou s'adressant à lui: Après tout, nous n'avons plus besoin de cette *moïnaille*! — Ah! monseigneur, répondit celui-ci, après la moïnaille on en viendra à la prêtraille, et après la prêtraille à la MITRAILLE. Le

bon religieux, plus avisé que son interlocuteur, n'était, comme lui, pontife cette année-là; néanmoins il était prophète! Grâce à Dieu! tous les évêques ne partageaient pas cette prévention et cet aveuglement, et personne ne souffrit plus des maux que causait la commission et que ressentaient les religieux, que le vénérable archevêque de Paris, Mgr De Beaumont. Il avait inspiré à l'abbé Mey, avocat, un *Mémoire* véridique et savant trop peu répandu, et que les hommes instruits, chrétiens, liront avec grand avantage.

réparent point. Ce dépérissement les menace d'une mort lente. Il serait le pronostic d'une ruine entière et inévitable, s'il était possible que les fausses idées qu'on s'est formées de cet état, se perpétuassent. Tant que les parents regarderont comme une espèce de déshonneur, de laisser leurs enfants s'enrôler dans cette milice, il ne faut pas s'attendre à voir la profession monastique reflourir et les maisons religieuses reprendre quelque faveur. »

A cette longue citation j'ajouterai une considération, c'est que les jeunes gens en général n'attendent point l'âge de vingt et un ans pour se fixer, et que l'état de relâchement où se trouvaient presque tous les cloîtres n'excitait point une vocation à chercher là l'édification, le bonheur et le salut. « Le relâchement, quelque léger qu'il soit, ne s'introduit pas dans un ordre, que le nombre des religieux n'en soit diminué; c'est le propre de la ferveur, de multiplier et d'attirer les prosélytes. » (Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé, t. VIII, n^e partie, p. 2, 224.) Cette judicieuse remarque est celle d'un homme qui avait pourtant contribué à désoler les monastères et les âmes pieuses, M. de Brienne, archevêque de Toulouse, qui les prononça dans l'assemblée du clergé à l'occasion de l'affaire des Antonins. Ainsi les choses en étaient venues au point que, dès avant la suppression des vœux monastiques par l'assemblée nationale, il y avait en France quinze cents couvents abolis et supprimés! Dans un nombre immense, la communauté était réduite à deux, trois ou quatre religieux. Voilà donc où avait abouti cette exigence *civile* de la conventualité! Encore! si la paix et la régularité avaient régné dans ces débris. Hélas! non. Chez les Bénédictins par exemple, la désunion et la discorde durèrent jusqu'à dissolution. Plus d'une fois, dans les dernières années, le parlement crut devoir faire au roi des *représentations* et des *remontrances* sur les troubles élevés et renaissants dans la Congrégation de Saint-Maur, et attribua la cause de ces désordres à la *commission* formée en 1766, supprimée sur la réclamation du clergé, par arrêt du 17 mai 1780, mais rétablie le même jour sous un autre nom. Dans la communauté des Blancs-Manteaux elle-même, où le rigorisme du jansénisme affectait une régularité plus stricte, il y avait du désordre dans les mœurs, et le dernier général de la congrégation, dom Chevreux (a), eut la douleur et l'humiliation de voir répandre un *Mémoire*, signé de l'avocat Pialles, au nom de plusieurs de ses frères, contre lui et contre quelques-uns des religieux, jouissant des honneurs dans le corps de la congrégation.

Cependant n'en concluons pas que la défection fût générale. La vie religieuse présentait toujours de beaux exemples; les congrégations des Passionnistes, du Saint-Rédempteur, dont j'ai parlé, et plusieurs autres, donnaient en Italie le spectacle que l'Eglise a toujours admiré dans les instituts naissants. Les Chartreux et plusieurs Sociétés paraissaient extérieurement n'avoir rien senti des secousses qui avaient cependant ébranlé tous les ordres; les Marianites de Pologne avaient toute la ferveur de leur origine, etc, etc. Et même en France, il y avait d'honorables et très-nombreuses protestations contre le relâchement et les attaques. L'établissement de la fameuse *Commission des Réguliers* occasionna une polémique dont les pièces, aujourd'hui rares et peu connues, sont cependant précieuses au point de vue du droit, en ce qui concerne les ordres religieux. Cet état honorable fut défendu dans plusieurs ouvrages solides. Tout le monde absolument, ne trouva pas la vie monastique si abaissée, que quelques vocations frappantes ne vissent réveiller l'attention du public, et même on vit, dans ces temps malheureux, la fille d'un roi de France, Madame Louise, aller embrasser la vie des Carmélites, à Saint-Denys-en-France. La Trappe et Septfons continuaient leur admirable régularité, et même, dans le premier de ces monastères, un religieux dont j'aurai à parler tout à l'heure, avait amené un heureux accroissement de ferveur. Dans le second, le P. abbé, presque dans les dernières années, fit revivre au monastère du Val-Saint-Lieu, une observance qui rappelait toute l'ancienne austérité de Cîteaux. J'ajoute, et c'est une particularité qu'on ne peut trop signaler, tant les préventions sont fortement enracinées, que dans tous les monastères, même ceux qui passaient pour être le plus relâchés, les scandales n'étaient point des faits

(a) Je crois que dom Chevreux fut le dernier général de Saint-Maur.

erians, comme on le croit. A Savigni, maison de l'ordre de Cîteaux, près de Louvigné-du-Désert, contre laquelle la médisance ne craignait pas de s'avancer beaucoup, savez-vous ce qui faisait le relâchement habituel? (je suis loin cependant de l'excuser), « J'y voyais jouer aux cartes, » répond, quand on l'interroge à ce sujet, un des anciens domestiques de l'abbaye, qui vit encore au moment où j'écris ceci. Dans ce monastère, il y avait encore, à la fin de son existence, un des religieux qui se faisait remarquer par sa piété édifiante; et il y en avait ainsi presque partout d'édifiants et de remplis de l'esprit de leur saint état. Dans tous les couvents, d'ailleurs, dans les riches abbayes surtout, les pauvres ont eu, jusqu'au dernier moment, une ressource assurée. Pendant l'hiver de 1789, la saison fut rigoureuse, et au moment où l'impiété sonnait leur agonie, et les dépouillait, les moines se montrèrent la providence et le soutien de tous les malheureux de leurs cantons. C'est une circonstance qu'on a trop oubliée, quoiqu'elle ait été écrite. L'abbaye cistercienne de Chaalis ne comptait plus que trois moines, je crois, quand on ferma ses portes, et le P. dom Jérôme en fut le dernier prieur. *Ah! si le Père Jérôme vivait encore!* me disait une pauvre vieille femme, mendiant près de ce monastère, où j'étais allé voir des restes magnifiques, et me rappeler le séjour et les vertus de saint Guillaume de Bourges, *ah! si le Père Jérôme vivait encore, je n'aurais pas la triste nécessité, à mon âge, de chercher mon pain!* Et là-dessus un détail édifiant des aumônes semainières du couvent. Les pauvres solitaires de la forêt de Sénart, près de Ris, accordaient l'hospitalité et une pièce de *vingt-quatre sous* aux pauvres voyageurs qui se présentaient à leur porte, et pensez que leur porte n'était qu'à quelques lieues de Paris! Mais je laisse ces exemples personnels pour avouer encore qu'ils étaient des exceptions au relâchement général, dont j'ai suffisamment indiqué les trois causes principales.

Enfin, le 13 février 1790, l'Assemblée nationale supprima les ordres religieux et abolit les vœux monastiques, portant un décret qui ne surprit personne, à peu près; car, de tout ce qui avait précédé, on devait s'attendre à cette mesure désastreuse. Quelques gens, néanmoins, moins clairvoyants et ouvrant facilement leurs esprits à l'espérance, crurent d'abord que cette mesure inique n'était que provisoire. Il était facile d'en juger autrement. La partie la plus saine du clergé de l'Assemblée ne manqua pas, dans cette conjoncture grave, à ce qu'elle devait à l'équité et à la religion. De Bonald, évêque de Clermont, de la Fare, évêque de Nancy, et d'autres prélats et de simples ecclésiastiques prirent la défense de l'état monastique. Leurs efforts, appuyés sur les raisons les plus solides et les plus équitables, ne purent parer le coup. On décréta que la loi ne reconnaissait plus de vœux; que les ordres et congrégations étaient supprimés, et que les individus qui les composaient étaient libres de les quitter. Des religieux, séduits par l'esprit qui dominait depuis si longtemps, et que j'ai suffisamment signalé, se hâtèrent en grand nombre de rompre leurs liens. On les vit se jeter avec ardeur hors de leurs cloîtres, et ils formèrent en grande partie le clergé constitutionnel que la même Assemblée forma bientôt après. La piété gémit de tant d'apostasies et d'excès, elle se scandalisa surtout, et je cite de préférence ce qui se passait dans la capitale, de la démarche que fit une partie de la communauté des Clunistes de Saint-Martin-des-Champs. Elle s'avisa, dans sa politesse, de faire présent à la nation de tous les biens de son ordre, qui se montaient, disaient ces bienfaiteurs d'un nouveau genre, à neuf cent mille livres de rente. Ils ne demandaient pour compensation que *quinze cents livres de rente à chacun d'eux*, rente qu'on pouvait encore faire, disaient-ils, sans toucher à la rente des 900,000 francs. J'ai dit une partie de la communauté, car tous n'avaient pas consenti cette offrande singulière et scandaleuse. Je dirai même à cette occasion qu'un autre religieux du même ordre publia sur ce sujet une *Lettre aux jeunes religieux de Saint-Martin-des-Champs*. Il leur faisait sentir l'indécence, l'injustice, l'absurdité de leur démarche, insistant particulièrement sur le désir qu'ils montrent de recouvrer leur liberté. « C'est votre faute, » leur dit-il avec grande raison, « si vous n'êtes pas plus libres dans votre état.... Saint Paul était libre dans les liens et dans l'horreur des cachots. » Quand je fais avec douleur l'aveu de l'immense défection qui eut lieu alors, on ne doit pas en conclure que la défection fut générale. On vit d'admirables et nombreuses

exceptions, et dans les réclamations et dans la conduite d'un grand nombre de religieux. Dès avant le coup terrible dont je viens de donner la date, la rumeur qui le faisait prévoir engagea des maisons à conjurer l'orage, s'il était possible. Les religieux Bénédictins de Saint-Wast, d'Arras, toujours fidèles à leurs observances, voyant que l'isolement de leur maison serait peut-être un motif de la supprimer, s'étaient hâtés de l'agréger à l'ordre de Cluni, pour assurer leur existence. Dès l'année 1789, dix religieux du couvent de Saint-Jacques, à Paris, avaient réclamé auprès de l'Assemblée. La maison du noviciat, du même ordre de saint Dominique, du faubourg Saint-Germain, quoique victime encore de son attachement au jansénisme, qui, depuis l'administration de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, la privait des facultés de prêcher et de confesser, fit aussi une réclamation en novembre 1789, par écrit signé de *tous* les religieux et novices, au nombre de trente-un. Enfin je me borne à citer encore les efforts inutiles des Franciscains du grand couvent de Paris. Dans les maisons de femmes, ces *victimes cloîtrées*, comme s'exprime une ignorante et prétendue philosophie, se montrèrent toutes fidèles à leurs engagements. Je ne crains pas de dire *toutes*, car la défection fut presque imperceptible. Les quatre maisons de Carmélites du diocèse de Paris avaient fait aussi une réclamation pressée. En un mot, toutes les communautés de femmes restèrent remplies de leurs habitants, jusqu'à l'expulsion forcée, en 1792, généralement. Un grand nombre de religieux demeurèrent fidèles à leur vocation, ne se croyant point dégagés de leurs vœux parce que les décrets n'en voulaient plus reconnaître. Ils continuèrent d'observer leur règle tant qu'ils purent le faire, et se réunirent à cet effet dans les maisons qui furent momentanément conservées. Des personnes avaient été assez simples, en se dissimulant ou ignorant les motifs de suppression, que l'Assemblée ferait des exceptions pour les maisons plus régulières : qu'il y aurait exception pour la Trappe, par exemple. Illusion que ne partageait pas un religieux, influent alors par son zèle, dans ce célèbre monastère. Ce religieux était dom Augustin de Lestrangé, qui pensait, au contraire, que la vie de la Trappe était, plus que toute autre, l'objet des abolitions de l'Assemblée. Dom Augustin chercha et réussit à conserver en Suisse une autre maison de la Trappe, qui devint bientôt, même dans ces temps malheureux, le chef d'une réforme encore plus austère, et la mère d'un grand nombre de maisons de la même observance, qui se formèrent en Brabant, en Angleterre, en Espagne, etc., et jusqu'en Russie. C'est de là que nous est revenue cette branche illustre de l'ordre de Cîteaux, quand une lueur d'espérance brilla parmi nous.

On sait que le progrès des armées républicaines et l'esprit révolutionnaire firent de grands ravages en Suisse, en Savoie, plus loin en Italie, en Belgique etc., et que là les ordres religieux subirent généralement la suppression inique qu'on avait faite en France; mais qu'on n'oublie pas que l'esprit conservait dans les cœurs et dans l'Eglise, au milieu de tant de désastres, le goût et la pratique de l'état religieux. En Russie même et en Prusse, conservés par une disposition spéciale de la Providence, les Jésuites, se procurant, autant que possible, une position légale devant l'Eglise, perpétuaient cet ordre vénérable qui eût, sinon sauvé l'Eglise des épreuves qu'elle ressentit à la fin du dernier siècle, du moins retardé et amoindri la catastrophe religieuse, s'il n'avait pas été supprimé. Deux sociétés nouvelles nées simultanément à cette époque malheureuse se proposaient de la faire renaître, et suivaient ses règles, s'animaient de son esprit. L'une était la société du Sacré-Cœur, fondée par l'abbé de Tourneli et quelques autres gentilshommes français émigrés; l'autre était la société des *Défenseurs de la foi*, qui s'augmenta de la première, toutes deux s'étant fondues en un corps, sous la direction de Paccanari, qui avait, en Italie, établi l'institut des Pères de la foi, dont le nom fut porté par les deux congrégations. Outre que les Trappistes envoyaient de nombreuses colonies, attiraient de nombreux prosélytes, entre lesquels on compta la princesse de Condé, depuis supérieure des Bénédictines du Temple, d'autres religieux français portaient l'édification dans les pays étrangers. Les Bénédictines, les Chartreux s'établissaient en Angleterre. La société de la Retraite Chrétienne, émigrée presque tout entière, se consolidait sur la terre d'exil. Mais ce qui est plus surprenant et vraiment admirable, c'est qu'au sein de la France, la vie religieuse se créait alors de nouvelles fa-

milles. Tandis qu'un ancien Jésuite breton, le P. de Closrivière, faisait autoriser à Rome une société qui devait suppléer en quelque sorte à l'impossibilité du cloître, et suivre la vie religieuse au milieu du monde, des personnes généreuses quittaient le monde et vivaient au sein de Paris même, au faubourg Saint-Marceau, sous la règle de la Trappe, qu'elles professèrent bientôt publiquement aux portes de la capitale. Dans le Poitou, M. Coudrin et Mme Aynier jetaient les fondements de la société des Sacrés-Cœurs, connue aujourd'hui sous le nom de Piepus. Les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve surent se maintenir toujours dans leur maison mère, dont la vente fut ajournée successivement par une fraude pieuse; et, plus heureuses encore, les dames Trinitaires de Valence ne quittèrent ni leur maison ni leur costume, et tel chanoine régulier, par exemple, ne cessa point de porter son habit blanc. Je me reprocherais d'omettre ici surtout l'exemple que donnèrent en différentes villes, et spécialement à Paris, tant de personnes religieuses des deux sexes qui périrent sur l'échafaud pour la défense de la foi et de leur profession. Cependant presque tous les cloîtres devinrent des magasins, des casernes militaires; d'autres se changèrent en villas délicieuses pour des propriétaires nouveaux, qui n'avaient pas rougi d'acheter, au prix de quelques assignats dépréciés, ces asiles de la piété, fruit de la générosité de nos pères, qui assurément n'auraient pas voulu se dépouiller de leurs biens pour cette fin sacrilège. Ce que je dis est encore aujourd'hui visible à tous les yeux, ... et d'illustres abbayes ne présentent plus actuellement que des ruines majestueuses, que les amateurs et les touristes vont visiter pour enrichir leur album du seul pilier du cloître qui peut encore maintenant rester debout, en attendant le marteau démolisseur.

L'exemple de fidélité fut plus général encore en Belgique, lorsqu'en 1797 surtout, la persécution éclata de la part des Français vainqueurs contre les maisons religieuses. Il était beau de voir entre autres les Capucins de Louvain, chez lesquels s'était introduit un détachement de troupes pour les prendre et les conduire jusqu'à la porte de la rue, recevoir à genoux la bénédiction de leur Père gardien, qui protestait publiquement et au nom de tous, et déclarait qu'ils resteraient toujours Capucins. Dans toute cette province les religieux et les religieuses, refusant les bons territoriaux qu'on leur offrait au nom de la république, se réunirent dans des maisons particulières pour y vivre en commun et y suivre autant que possible les exercices du cloître. Sur une autre limite de la France, les chanoines solitaires du mont Saint-Bernard, que nos troupes avaient dépouillés lors de l'invasion de la Suisse, ne s'en montrèrent pas moins charitables envers les soldats français lors du passage des Alpes, et reprirent et ont continué jusqu'à ce jour leur vie de dévouement que tout le monde connaît. Les Augustins de Gand voulurent aussi rester dans leur propre couvent qu'ils rachetèrent; mais quand ils l'eurent acheté, le Directoire les obligea à l'abattre!! Il me suffirait, au lieu de ces traits épars, de rappeler ici la protestation que tous les religieux de la Belgique adressèrent au Corps législatif. Expulsés de leurs couvents, que devinrent dans le monde tant de personnes étrangères au monde, privées de moyens d'existence? La pension qu'on avait destinée aux hommes avait mille francs pour maximum; le maximum de la pension des religieuses était de 700 francs: plutôt à Dieu qu'on s'en fût tenu à ce chiffre si modique pour quelques-uns et pour quelques localités! Personne n'ignore à quelle réduction fut poussée cette faible pension, et l'on recule d'indignation quand on pense qu'un gouvernement français ne rougissait pas de condamner à vivre au moyen de soixante et quelques francs par an des personnes qu'il avait dépouillées de leur asile et de leurs biens.

Tant d'épreuves ne purent anéantir dans les âmes fidèles la fidélité à leurs devoirs, ni l'attrait pour une vocation dont on pouvait retirer néanmoins tant d'amertume! Dès que la persécution se fut ralentie, on vit quelques noyaux de maisons religieuses sur divers points de la France. Il y avait alors dans toutes les localités un spectacle édifiant et singulier à la fois, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris inconnus, que nos lecteurs n'ont point vus, mais dont nous avons du moins vu la continuation dans notre enfance, et dont nous allons donner une idée. On apercevait quelques hommes, vêtus de l'habit séculier; mais qui gardaient quelque chose d'étrange et d'impossible. C'étaient les

religieux, fidèles ou autres, qui, malgré leur bonne volonté, ne pouvaient se dissimuler sous un costume dont ils étaient déshabitués depuis si longtemps. Dans les rues, dans les églises surtout, on distinguait des femmes vêtues de noir, le front couvert d'un bandeau, portant un livre dont le format, s'éloignant du format des livres ordinaires, rappelait déjà lui seul qu'il était à l'usage d'une ancienne religieuse, réduite à venir le *réciter* dans les oratoires du monde, puisqu'elle ne pouvait plus le chanter dans son cloître.

Le Concordat ranima encore la confiance des moins timides; on vit se former quelques maisons où la vie monastique, et même bientôt l'habit religieux, furent repris. Il est bien convenable que je cite avant tout la sœur Dulau, supérieure générale des filles de la Charité, qui, même au plus fort de la révolution, sollicita de nouveaux établissements. A peine le calme commença-t-il à renaître, qu'elle procura des sœurs à ces nouveaux établissements, et qu'elle se rendit à Paris pour être à portée de correspondre avec ses sœurs. Elle rétablit un noviciat d'abord dans la rue du Vieux-Colombier, et bientôt le ministre de l'intérieur seconda son zèle en lui accordant une somme annuelle de douze mille francs pour les frais de la maison nouvelle. Quand elle mourut, en 1804, la congrégation renaissante, qui comptait jadis en France 426 maisons, desservait déjà 250 hospices. Dès le commencement du siècle, les *Pères de la foi* (a) étaient venus aussi exercer leur zèle en France, où déjà ils avaient fait un bien sensible; mais le gouvernement consulaire les dispersa, dès 1802, et ne sembla jamais donner sa protection, disons ses permissions, qu'aux instituts, louables sans doute, qui ont pour fonction spéciale d'exercer des œuvres corporelles de charité, que la religion et le bon sens même, tout en leur donnant leur bénédiction et leurs éloges, mettront néanmoins toujours au-dessous des œuvres d'un ordre spirituel. Dans les mêmes années, 1804, Pie VII donnait un bref pour le rétablissement des Jésuites, demandés à Naples par un gouvernement qui avait mis le plus de brutalité dans leur expulsion; un autre bref les légalisait en Russie. Les Trappistes, revenus près de Fribourg, en Suisse, d'où l'invasion et la persécution les avaient chassés, y établissaient un tiers ordre pour l'instruction des enfants, et formaient des établissements nouveaux; plus tard ils en formèrent jusqu'à la porte de Paris, à Grosbois et au mont Valérien. Les Sulpiciens reprirent leurs fructueuses fonctions dans les séminaires. Les *Frères des écoles chrétiennes* se rétablirent d'abord à Lyon, puis au Gros-Cailou à Paris, et redonnaient à cette congrégation utile plus de séve et plus d'extension qu'elle n'en eut autrefois. Les deux branches de la société de Piepus, transportées à Paris, y prenaient développement; il n'y eut presque pas de villes où l'on ne vît se rétablir quelque maison religieuse. Le gouvernement donnait des décrets en faveur des filles de la Charité, des Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, des dames de Saint-Maur, des Ursulines, etc., etc., et même prenait, dès 1801, un arrêté pour l'établissement de deux hospices sur le modèle du *Grand-Saint-Bernard*. Ce qu'il y eut de plus sensible en faveur des sociétés religieuses charitables fut l'espèce de chapitre général que fit tenir, en 1807, le chef du gouvernement, et qu'il mit sous la présidence de sa mère. Le célèbre abbé Boulogne y prêcha, et tous parurent contents. Il ne faut pas oublier, en voyant toutes ces marques d'intérêt et même de protection, qu'au nombre des conditions imposées à l'existence légale de ces congrégations, était celle de ne pas faire de vœux perpétuels. Prohibition étrange, que je ne prétends que signaler ici; attentat à la liberté, immixtion dans le domaine des droits de l'Eglise. Si les monastères d'hommes ne se relevaient point en plus grand nombre, on voyait cependant la vie de communauté dans les établissements des Lazaristes, dans une agglomération de Chartreux formée à Romans. La nécessité des circonstances, des dispositions providentielles amenaient des moyens et des personnes les plus simples à des fondations utiles qui se sont développées et existent encore. Ainsi les sœurs des Ecoles chrétiennes, au diocèse de Coutances; les religieuses Trinitai-

(a) On s'est habitué d'abord de bonne foi, on s'est entêté ensuite, par mauvaise intention, à confondre les *Pères de la foi* avec les Jésuites. Qu'on me permette d'indiquer à cet égard comme renseignement curieux et véridique sur cette société et son fondateur, l'article *Paccanari*, que j'ai donné dans le supplément à la *Biographie universelle*.

res, à Saint-James, au même diocèse ; les sœurs de l'Enfant-Jésus, dans le nord ; diverses sociétés sous le nom de sœurs de la Charité ou de la Providence, sur divers points de la France ; j'aurais vingt noms à citer ici. En Autriche, sur cette terre si rigoureusement traitée sous le rapport spirituel par Joseph II, qui aurait pu croire que les moines trouveraient un accès et un accueil favorables ? Dans les dernières années précédentes, plusieurs couvents de Bénédictins ayant été supprimés dans l'Allemagne méridionale, et leurs biens réunis au domaine des princes ; ces princes, du moins, plus justes que nos dominateurs populaires, leur accordèrent des pensions très-considérables. La plupart de ces religieux se retirèrent dans les États autrichiens : tels les Bénédictins de Viblingen, près d'Ulm, se réunirent à Tigniez, et ils durent être chargés du gymnase supérieur de Cracovie. Citons encore l'abbaye de Saint-Blaise, située en Brisgaw, dans la Forêt-Noire, où elle édifiait depuis l'an 945. Après sa suppression, l'abbé et trente de ses religieux s'étant retirés en Autriche, y trouvèrent, par les soins du gouvernement, une maison prête à les recevoir. Les établissements de cette société, destinée à préparer le retour des Jésuites, se multipliaient aussi, en divers lieux, par la protection surtout de la princesse Marianne, sœur de l'empereur d'Autriche, qui, elle-même, avait fondé aussi un institut de femmes.

Mais les guerres terribles que supportèrent alors l'Italie et l'Espagne, désolèrent la religion et fermèrent presque toutes les communautés. Partout où les troupes françaises passèrent, les cloîtres eurent à souffrir ; à Rome, les religieux des Ecoles-Pies trouvèrent seuls grâce devant les autorités qui effectuèrent l'usurpation : exception peu honorable, si elle tenait son privilège des sympathies qu'on aurait trouvées dans cette société, ou des idées conformes à celles qui dominèrent si longtemps en France, et y ruinèrent l'esprit religieux, comme je l'ai dit ci-dessus. En chantant le succès des armes de ses soldats en Espagne, la France alors chantait aussi la déconfiture des moines ; parmi les prisonniers de guerre on amena en France un grand nombre de religieux de différents ordres ; étranges prisonniers de guerre ! qui gardèrent presque tous leur costume, et firent voir à la jeune génération du moment ce qu'était l'habit monastique qu'elle n'avait jamais vu. Du côté du nord, lors de l'expédition de Russie, les monastères, en moindre nombre sans doute, furent aussi victimes de cette malheureuse entreprise, et déjà précédemment, la marche des armées françaises avait engagé l'empereur de Russie, qui se vengeait là avec puérité, à retirer aux Trappistes l'asile et la protection qu'il leur avait accordés, et à les forcer à recommencer les pérégrinations si longues et si curieuses que fait connaître leur article spécial. Enfin en 1814, Dieu procura la paix à l'Europe. L'Eglise profita largement de cette paix. Pie VII, rentré dans ses États après avoir été captif en France, se rappela bientôt le malheur qu'avait éprouvé la religion par la destruction des Jésuites. Complétant ce qu'il avait fait au commencement du siècle, presque dès son retour à Rome, au mois d'août 1814, il rétablit, par la bulle *Sollicitudo*, la Compagnie de Jésus pour l'univers et non plus pour telle région par privilège. Depuis lors, la Compagnie de Jésus a porté ses efforts, son zèle et son fruit dans tout l'univers, et continue le bien qu'elle fait avec tant de bénédiction. Elle ne manque pas cependant de la malédiction et de la persécution de ses ennemis, qui ne sont autres que ceux de l'Eglise et de la véritable liberté. Je rappellerai tout de suite, puisque je ne dois ici que des faits et des récits substantiels, qu'elle a eu de nouvelles épreuves à subir, en Russie, en Amérique, en Espagne, en France, en Suisse et même à Rome, et que presque toujours ses souffrances ont été le fruit des mouvements révolutionnaires... Je dirai même qu'elle a eu ses difficultés de famille, et qu'un parti, dans son sein, voulait, avec des intentions droites, peut-être, des modifications ou une réforme dans une société qui a toujours gardé son esprit catholique et aussi une régularité édifiante. La Providence semble avoir tout concilié selon ses desseins.

A l'époque dont j'ai à parler, les communautés religieuses se rouvrirent et se reformèrent successivement dans les différentes contrées. La France, où la rentrée des Bourbons avait fait naître tant d'espérances pour la paix, la justice et la religion, vit aussi le mouvement sensible des vocations et du zèle pour la vie religieuse. Le gouvernement impérial

avait, en 1811, fermé les établissements des Sulpiciens et des Trappistes dans tous les lieux où il avait puissance ou influence. Sous la restauration de la légitimité, les Sulpiciens reprirent aussitôt le ministère dont leur congrégation s'acquitte avec tant de fruit, depuis près de deux siècles, dans les séminaires. Les Trappistes rentrèrent dans notre pays, et ce fut le retour qui fit la sensation la plus vive dans le rétablissement de la vie religieuse et de la communauté. Dès 1814, presque immédiatement après le retour du roi, ils se réunirent chez un généreux bienfaiteur que je veux nommer ici, à cause du noble exemple qu'il a donné le premier. M. Leclerc de la Roussière avait connu les Trappistes, étant émigré, en Westphalie. Il les appela aussitôt dans son château de la Doyère, près de Laval, et le 21 février 1815, un mois avant le retour de Buonaparte, il les installa dans le monastère de Poreingehard, qu'il leur avait acquis près de Laval (Mayenne) : c'est aujourd'hui l'abbaye du *Port-du-Salut*, à la fondation de laquelle je devais quelques considérations spéciales, car elle est la première et la véritable date du rétablissement solide de la vie *monastique* en France. Bientôt dom Augustin rouvrit l'ancien monastère de la Trappe, dans le Perche ; des monastères de femmes, qu'il avait fondés aussi dans l'exil, s'établirent à Laval, aux Gardes et ailleurs. En 1833, les monastères de Trappistes furent agrégés, par le Souverain Pontife, en une congrégation cistercienne, sous un vicaire général, dépendant du supérieur général, à Rome, et cette congrégation s'est depuis subdivisée en deux branches et deux observances, différentes par leurs observances et même l'habit. L'une, dont l'abbé de la *Grande-Trappe* (expression nouvelle) est supérieur, qui a gardé la réforme et l'ancien habit de l'ordre repris par D. Augustin ; l'autre, qui a aussi son vicaire général, a repris les observances et l'habit en usage sous l'abbé de Rancé. Les Trappistes anglais et irlandais sont membres de la première de ces deux congrégations ; ceux des Pays-Bas font une congrégation spéciale. On sait que l'ordre, toujours florissant et béni, quoiqu'il soit déjà différent de ce qu'il était au retour de l'émigration, a fondé un monastère sur la terre d'Afrique. Bientôt la *Grande-Chartreuse*, dont le local, dans ses affreuses montagnes, n'avait pas trouvé d'acquéreur lors de la spoliation et la vente sacrilège des couvents, ouvrit ses portes pour recevoir dans son sein les anciens habitants, qui revenaient de l'exil, sous la conduite du général, dom Romuald Moissonnier, qui mourut trois jours après son retour. Ces nouveaux solitaires ont formé quelques autres Chartreuses, et même, à Beauregard, près de Voiron, un monastère de femmes de l'ordre, le seul qui existe au monde pour leur sexe. Successivement et promptement, on vit le zèle de vieux fondateurs pourvoir à tout ce que la religion pouvait offrir aux besoins des fidèles, en fait d'instruction et de secours corporels ; car il ne faut pas le dissimuler, l'esprit public, même dans la classe des hommes religieux, n'a pas aujourd'hui assez de hauteur pour comprendre la supériorité des ordres monastiques et contemplatifs sur les congrégations livrées aux œuvres extérieures. La prévention est toute favorable, et même presque exclusive pour ceux-ci. Il n'y a qu'un petit nombre d'intelligences supérieures à concevoir et penser autrement. La palingénésie de la vie religieuse parmi nous s'est donc surtout montrée sensible dans les fondations d'instituts voués au service matériel du prochain, qui donnent des actes de charité à un siècle qui ne comprend que la bienfaisance corporelle.

Le lecteur ne peut s'attendre à ce que j'en fasse ici un tableau étendu ; ces lignes ne sont que comme une introduction et un préliminaire au tableau que va dérouler devant lui le présent volume en lui donnant l'histoire de tant de sociétés curieuses, filles du même esprit, sœurs presque du même âge, rivales édifiantes dans leur zèle à attirer les âmes à Dieu et fournir des moyens de salut et de perfection aux hommes. Depuis 1814, ce zèle, cet élan vers la vie religieuse s'est montré toujours très-sensible ; mais souvent comprimé par des mesures vexatoires, témoin la fameuse loi de 1825, à laquelle Mgr Frayssinous eut la faiblesse de prêter sa coopération et son nom ; témoin les rigueurs que fit sentir le gouvernement timide, taquin et malhabile du duc d'Orléans, qui l'exerça sous le nom de Louis-Philippe I^{er}. On dirait qu'aujourd'hui il commencerait à respirer plus libre ; mais on sait qu'il faut toujours distinguer entre les maisons qui demandent l'approbation du gou-

vernement, aux risques des suites qu'une révolution aurait sur leur monastère et leurs biens, et les communautés non approuvées, qui ne sont point, il est vrai, personne légale, mais qui restent propriétaires de leur possession dans toute hypothèse. On sait aussi les malheureuses difficultés qu'éprouvent les communautés en général, quand une famille cupide et sans principes vient leur disputer l'aumône faite par un parent cédant à des mouvements de piété, de reconnaissance ou..... de restitution. Cette famille se croit la conscience en sûreté quand elle a obtenu des tribunaux civils un arrêt en sa faveur!!

Je veux me borner à rappeler ici que les premiers qui, depuis la restauration, donnèrent à la religion des familles nouvelles parmi nous, furent M. Deshayes et M. de la Mennais, aîné, fondateurs des deux branches des frères de l'*Instruction chrétienne*; M. l'abbé Dujariel, fondateur, au diocèse du Mans, de deux sociétés analogues, pour les deux sexes; M. l'abbé Colin, fondateur des *Maristes*, aujourd'hui fort étendus, et M. l'abbé Chéminade, fondateur des *Marianites*, plus nombreux encore. Les fondateurs des sœurs de Saint-André ou de la Croix; des Ursulines de Jésus, etc., etc. Presque toutes les anciennes sociétés hospitalières ou enseignantes ont repris leur méritoire existence, et j'exprime à cette occasion l'étonnement que j'éprouve en voyant un si petit nombre de maisons d'anciennes Ursulines, quand je me rappelle que les différentes branches de cet institut avaient autrefois une sorte de possession exclusive de cette pénible fonction. Le zèle religieux a même créé des fonctions inconnues autrefois, dans les *sœurs de l'Espérance*, par exemple, et quelques autres sociétés semblables, qui vont garder les malades à domicile.

Presque tous les anciens ordres religieux de femmes ont, chez nous, des monastères aujourd'hui, car on y voit l'ordre de Saint-Augustin dans ses différentes branches, excepté les Chanoinesses régulières; l'ordre de Sainte-Ursule, plusieurs familles; l'ordre de Saint-Dominique, premier et tiers ordres; l'ordre de Sainte-Claire et autres branches de Franciscaines; l'ordre de Fontevraud, l'ordre de Saint-Benoît, l'ordre de Cîteaux, l'ordre du Mont-Carmel, l'ordre des Chartreux.

Les religieux des *anciens* ordres qu'on possède en France actuellement sont les Cisterciens, les Chartreux, les frères de la Charité, les Jésuites, les Bénédictins, les Dominicains, les Franciscains, les Prémontrés et les Carmes. J'y dois ajouter une maison d'Olivétains, encore peu connue, et quelques-unes des congrégations de clercs réguliers, qui essayent leur résurrection, ou qui sont venus d'Italie; ce sont les Rédemptoristes, les Doctrinaires, les Clercs du B. Pierre Fourier, que je désigne ainsi, puisque les restaurateurs ont eu l'idée de ne pas reprendre son institut. Le P. Jean de Dieu de Magallon a été le principal régénérateur des frères de la Charité, qui doivent pourtant leur vie nouvelle à un homme qui n'a pas su se tenir à la hauteur de sa mission. C'est au P. Lacordaire, on le sait, qu'est dû le retour des enfants de saint Dominique, et le R. D. Guéranger a eu, par des moyens plus difficiles encore que le précédent, le bonheur de rétablir les Bénédictins, et celui de donner le mouvement au rétablissement de la liturgie romaine en France. Je veux aussi donner une mention spéciale à l'institution monastique qui se forme à l'ancienne abbaye de *Senanque*, sous l'habit de saint Bernard, et à l'institut religieux de la maison de la *Pierre-qui-vire*, sous l'habit de saint Benoît; de même à la communauté remarquable des ermites de l'ancienne abbaye de Valloire (Somme), et enfin à la communauté des religieux Meckitaristes arméniens, qui dirige actuellement à Paris un collège de ses compatriotes. On compte en France aujourd'hui dix abbayes d'hommes et trois de femmes; mais il ne faut pas oublier que Rome ne reconnaît plus d'*ordres* religieux dans les maisons de femmes qui sont chez nous, puisqu'elle ne leur reconnaît plus de vœux solennels.

Tandis que la vie religieuse et monastique prend dans notre pays un si heureux développement, elle a eu de rigoureuses tempêtes, des suppressions à subir en Espagne, depuis que le roi légitime en est expulsé, et ces persécutions ne sont point finies. En Italie, la majeure partie des anciens instituts a repris une vie nouvelle et partout; il y a même eu des fondations édifiantes, telles que celle des Adoratrices perpétuelles du Saint-Sacrement, fondées sous un riche costume blanc et pourpre, tout emblématique, l'an 1807, à Rome, par Madeleine-Marie de l'Incarnation, et déjà établies aussi à Naples et à Turin. Une statistique

religieuse indiquait récemment, dans les États d'Autriche, 766 couvents pour les hommes, et dans ces diverses maisons 10,354 individus. Pour les femmes, 3661 religieuses réparties en 157 communautés.

Depuis l'avènement de Pie IX, des mesures particulières pour l'état religieux ont été prises. Dès le commencement de son pontificat une abbaye fut supprimée au fond de l'Italie; depuis, à Rome même, a été aboli l'ordre ancien du Saint-Esprit, qui avait été fondé à Montpellier. On sait que des mesures particulières ont été prises, sous l'inspiration d'un prélat, Mgr Bizarri, dit-on, pour l'admission d'un postulant, qui ne peut entrer dans un ordre s'il ne s'est muni d'un certificat ou témoignage de l'évêque du diocèse où il est né et de l'évêque du diocèse qu'il habite, mesure qu'il faudra multiplier, si le postulant change d'institut! En Italie les précautions vont plus loin, et l'admission d'un sujet doit être soumise à la décision des supérieurs majeurs, qui ne résident pas toujours dans la localité, ni même dans la province. Ces dispositions ont été prises, sans doute, pour mieux consolider les vocations et dans l'intérêt de l'état religieux. Elles viennent d'ailleurs d'une autorité qui fait tout légalement et que Dieu a douée d'une sagesse particulière.

Le goût pour ce qui concerne l'étude, la connaissance des ordres religieux, se montre sensible de plus en plus; l'amateur enrichit son album des vues d'une arcade de cloître, d'une colonne, d'une ogive isolées, etc. On sent le prix de l'architecture du moyen âge, et la valeur de ceux qui la firent si riche, si grande, etc.; à plus forte raison l'histoire des ordres monastiques a-t-elle repris faveur.

On la voit cultivée partout où se montre le besoin de la science ecclésiastique, à l'étranger comme en France, chez les protestants même, rendant en quelque sorte par là hommage et justice aux institutions catholiques. Un protestant, en Suisse, vient en effet de publier dans l'idiome allemand, trois volumes d'un ouvrage de ce genre, et ces volumes sont enrichis de vues des costumes de diverses congrégations.

En Pologne, le P. Benjamin, provincial des Capucins et aujourd'hui élevé aux honneurs de l'épiscopat, a publié aussi trois volumes illustrés, plus importants que les précédents, sous le titre de *Rys Historyczny zgrupadze zakonnych obńej ploci wraz zrycerskiemi zakonami i orderami panstw*, etc., etc., qui donnent une histoire des ordres religieux, basée, à ce que j'ai vu, sur celle du P. Hélyot, et qui me paraît avoir été déjà publiée, en 1821, par M. Bohmann. En Italie, G. Guinechi a donné depuis peu (1826) neuf volumes in-folio contenant l'*Iconographié des ordres religieux et chevaleresques*. L'ouvrage donné, en France, par M. Henrion, abrégé et de peu d'étendue, mais composé, comme toutes les œuvres de cet écrivain, dans les principes les plus sains, a été promptement épuisé dans le commerce. Il n'est donc nullement surprenant de voir l'empressement que mettent les lecteurs à demander notre IV^e volume, qui paraît enfin, et achève une publication reçue avec faveur. L'impatience de l'attente a pu rejeter quelques reproches sur l'éditeur; il est de mon devoir de déclarer ici que M. Migne n'en méritait aucun. Je sais mieux que personne ce qu'il a mis de soins à se procurer les éléments nécessaires à la composition d'un ouvrage qu'il voulait rendre digne de ses promesses et de la confiance de ses souscripteurs. Il n'a épargné ni dépenses, ni démarches, ni instances pour tenir promptement sa promesse.

Celui qui trace ces lignes se mettrait volontiers seul en cause, et prendrait pour lui les observations plus ou moins fondées qu'on pourrait faire sur un délai prolongé si étrangement et renouvelé si souvent, après des promesses formelles. Je crois cependant avoir une excuse de quelque valeur. Je rappelle l'œuvre du P. Hélyot, qui, après vingt-cinq ans de délais, de recherches, d'attentes, donna ce beau travail que nous venons de reproduire, et qui, après avoir tant coûté de soins et d'espérances, est resté imparfait! On m'a fait des promesses dont j'ai attendu le résultat pendant un temps infini, et ce résultat était quelquefois un refus. Je n'en reste pas moins convaincu que les personnes intéressées et si peu courtoises, j'adoucis l'expression, seront sensibles à la manière dont sera traité le chapitre qui les concerne. Le lecteur voudra bien se rappeler que l'histoire ne s'invente pas, et que tous mes raisonnements n'auraient pu suppléer à l'absence des faits. Je regrette néanmoins de n'avoir pas, dans le temps, publié le volume promis, et

l'explication que je donne aurait été comprise alors comme aujourd'hui. Une santé d'ailleurs délabrée depuis cinq ans ne me laisse plus la facilité d'un travail égal et suivi, quand ceux du saint ministère méritent toujours la préférence. C'est dans ces dispositions et par ces motifs que j'ai pris le parti de céder la rédaction de ce dernier volume à une plume plus capable que la mienne, et peut-être que ce délai, qui a fait ma peine et mon tourment, tournant au profit de l'œuvre, sera regardé par les lecteurs comme une compensation et un avantage qu'ils sauront bénir et apprécier.

Ces aveux faits avec naïveté étaient un besoin pour moi. Je termine en exprimant le souhait de voir contribuer à la gloire de la religion une œuvre qui a exigé tant de complications, de travaux et de dépenses.

Marie-Léandre Badiou, prêtre.

DICTIONNAIRE

DES

ORDRES RELIGIEUX.

A

ADORATION PERPETUELLE DU SAINT-SACREMENT (CONGRÉGATION DES SOEURS DE L'), à *Marseille*.

Les autels où réside Notre-Seigneur dans le sacrement de son divin amour devraient ne jamais manquer d'adorateurs. Nous avons tous assez d'actions de grâces à rendre, assez de misères à exposer, assez de fautes à expier, pour que jamais Jésus-Christ ne restât négligé sur le trône où il s'offre à notre prière ; et cependant combien souvent une désolante solitude autour du tabernacle atteste le peu de soin que nous avons de notre salut ! C'est pour réparer cette déplorable négligence que plusieurs corporations se sont vouées dans l'Eglise à l'adoration perpétuelle. Ames d'élite qui s'efforcent par leur zèle à suppléer à la tiédeur des Chrétiens. Parmi ces ordres, il en est un généralement connu à Marseille, où fut institué l'ordre des religieuses dit de l'*Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*. Son fondateur fut le vénérable P. Antoine Lequien, de l'ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs, auquel l'Eglise a dû pareillement la réforme de son ordre connu sous le nom de *Congré-*

gation du Saint-Sacrement de la primitive observance.

Ce saint religieux était né à Paris, le 23 février 1601. Entré dans le couvent des Dominicains de la rue Saint-Honoré, il y fit profession le 14 août 1623. Dès son noviciat, il avait formé, pour l'amélioration de son ordre, deux projets dignes d'un zélé serviteur de Dieu. Le premier était de rétablir dans quelques maisons la pauvreté religieuse comme l'entendit et la pratiqua saint Dominique. Cette réforme, qu'il porta d'abord trop loin, et qu'il dut modifier plus tard, lui attira une opposition très-vive, et même la prison, qu'il subit avec une admirable patience.

Les religieuses du Saint-Sacrement, en venant s'établir au Rouet à Marseille, ont retrouvé de bien précieux souvenirs. Car c'est dans ce quartier, à deux pas de leur monastère actuel, que leur saint fondateur créa la première maison de la réforme des Dominicains et prit possession, le 2 juin 1639, de l'église de Notre-Dame-de-Rouet, qui dépendait à cette époque de l'abbaye de Saint-Victor. Cette fondation souleva une

tempête contre le P. Lequen; les plus noires calomnies furent répandues contre lui, et l'on trompa la religion des magistrats au point d'obtenir un arrêt du parlement qui l'obligeait à sortir du territoire de Marseille; mais le saint religieux sut si bien éclairer la conscience de ses juges, que non-seulement il obtint un arrêt qui annulait le premier, mais encore qu'il fut autorisé à s'établir plus près de la ville et à fonder une autre maison dans le faubourg de Rome.

Le deuxième projet du P. Antoine consistait à former une congrégation de femmes qui, priant nuit et jour, et à tour de rôle, pendant un certain nombre d'heures, devant le Saint-Sacrement, formeraient ainsi une adoration perpétuelle, comme réparation et amende honorable des irrévérences qui ont lieu si souvent dans les églises, et pour obtenir par d'incessantes prières, que Jésus-Christ, caché dans l'Eucharistie, soit un jour connu du monde entier.

Ce grand dessein rencontra moins d'obstacles et moins d'opposition que le premier; et il fut exécuté et amené graduellement au point de perfection où nous le voyons aujourd'hui. Il était demeuré longtemps à l'état de simple projet dans la pensée du fondateur, quand, le 14 septembre 1634, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le P. Antoine, qui était alors maître des novices à Avignon, se prosterna devant le Saint-Sacrement, et offrit sa pensée à Dieu, en le priant de lui donner les lumières dont il avait besoin pour sa réalisation. La même année et le jour de Saint-Matthieu, le Père renouvela, son offrande, et par l'inspiration de l'Esprit-Saint, il choisit pour protecteur de sa future congrégation l'évangéliste dont on célébrait la fête.

En 1639 il fit un premier essai de son institut en réunissant dans cette même ville d'Avignon quelques femmes et des jeunes filles qui assistaient dans une maison particulière à divers exercices spirituels. Plus tard, ayant dû faire un voyage à Rome, il laissa à Marseille quelques dames pieuses qui vivaient ensemble dans la retraite, et devaient former plus tard les premiers sujets de l'ordre. Aussitôt qu'elles furent privées de l'appui et des conseils de leur futur supérieur, ces dames subirent, comme il l'avait fait lui-même, toutes sortes de traverses et de persécutions. Le plus grand nombre se laissa décourager; trois seulement furent victorieuses de tous les obstacles par leur énergie, leur constance et leur humilité; c'étaient les trois pierres fondamentales du nouvel ordre que le P. Antoine, à son retour de Rome, eut enfin le bonheur de fonder.

En 1659, ces pieuses filles s'établirent dans une maison qu'elles étaient parvenues à se procurer près du cimetière de la Major à Marseille. L'acte d'acquisition fut passé en présence de l'évêque, Mgr du Puget, qui leur donna dans cet acte le nom de *Sœurs du Saint-Sacrement*.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 1.

La même année, le jour de la Pentecôte, on leur accorda la faveur de conserver dans leur oratoire la sainte Eucharistie, afin qu'il leur fût possible de se livrer dès ce moment à l'adoration perpétuelle. Un an après, l'évêque, cédant à leurs demandes réitérées, donna l'habit aux trois dames qui formaient le premier noyau de l'institut, approuva les constitutions dressées par le P. Antoine, et établit les Associées en simple congrégation jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu du Saint-Siège l'approbation de la règle et la permission de s'engager par des vœux solennels. Cette approbation n'arriva qu'en 1660; et le 20 mars, fête de Saint-Joachim, après vingt-trois années d'attente depuis leur première réunion, elles purent la remettre à l'évêque, à la grande joie de leur vénérable fondateur.

Les dames du Saint-Sacrement suivent la règle de Saint-Augustin, à laquelle le P. Antoine a joint des constitutions pleines de sagesse et de prudence. Leur habit est celui des Dominicains, si ce n'est que l'ordre des couleurs est inverse; car elles portent la robe noire, le scapulaire et le manteau blanc, avec le voile de même couleur. Elles ont de plus deux écussons avec l'image du Saint-Sacrement, dont l'un est placé sur la robe à l'endroit du cœur et l'autre attaché au bras. (1)

Les constitutions ayant été approuvées à Rome, un rescrit que le Pape Innocent XI signa de sa propre main, érigea l'institution en corps religieux avec autorisation de s'engager par des vœux solennels comme dans les autres ordres monastiques. En conséquence, les religieuses s'engagèrent définitivement en 1674, et entre les mains de Mgr de Vintimille du Suc, alors évêque de Marseille.

Le P. Antoine mourut au couvent de Cadenet, le 7 octobre 1676. Bien loin que cet événement fût, comme l'avaient prédit les détracteurs, le signal d'une prochaine et rapide décadence, l'ordre ne cessa, dès lors, de s'étendre et de se développer. Les évêques de Marseille l'honorèrent constamment de leur protection, et Mgr de Belzunce eut toujours pour lui des sentiments d'estime et de paternelle affection, dignement continués par le premier pasteur actuel, Mgr de Mazenod, qui en a donné une preuve éclatante dans la cérémonie de la translation.

En parcourant les anciens registres du couvent, on y voit des noms appartenant aux premières familles de Marseille, telle que la sœur Saint-Bruno, fille de M. le marquis Fortia de Piles, gouverneur de Marseille, morte le 10 avril 1786, à l'âge de soixante-treize ans, dont cinquante de profession religieuse. La dernière supérieure, avant la révolution de 1789, fut la sœur Thérèse de Saint-Augustin, fille de M. Joachim Bastide, lieutenant général criminel au siège de Marseille. Elle avait reçu l'habit le 3 août 1745, à l'âge de dix-huit ans, et des mains de Mgr de Belzunce. Elle fut, ainsi que toutes ses religieuses, chassée de son couvent au

mois de mars 1792, et mourut octogénaire le 22 janvier 1807.

Après la dispersion forcée des religieuxés, quelques-unes parvinrent à se réfugier à Rome. Plusieurs de celles qui étaient demeurées à Marseille furent plus tard mises en arrestation et condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire d'Orange, le 2 mai 1794. Une autre, la sœur Saint-André, devait périr comme ses compagnes ; mais Dieu la destinait à relever bientôt la sainte maison renversée par l'orage, et la veille du jour où elle devait monter sur l'échafaud, la chute de Robespierre vint sauver sa tête et celle de plusieurs milliers de Français destinés à la mort si ce tyran avait vécu quelques heures de plus.

L'ordre avait commencé par l'union de trois saintes filles ; trois autres le reconstituèrent après les tempêtes politiques. La sœur Saint-André, qui n'avait pas cessé de garder au fond de son cœur l'espoir de ce rétablissement, s'associa avec deux anciennes religieuses de la maison de Marseille, les sœurs du Saint-Esprit et du Saint-Sacrement. Elles se réunirent dans une maison rue des Minimes, et se clôturèrent le 12 décembre 1816 ; leur chapelle fut bénite par M. Maurin, recteur de Notre-Dame-du-Mont. Bientôt elles reçurent diverses aspirantes qui formèrent une communauté. Leur maison se trouvant alors trop petite, elles firent construire, rue d'Alger, un couvent où elles s'établirent le 12 août 1836. Mais le nombre des religieuses s'étant élevé à trente, et un plus grand nombre de pensionnaires se présentant chaque jour, l'insuffisance de cette nouvelle maison fut bientôt évidente. La vénérable supérieure, sœur Saint-François-Xavier, qui dirige cette communauté avec tant d'édification depuis 1843, dignement secondée par son assistante la sœur Saint-Michel, acheta un vaste terrain au Prado, près de l'église du Rouet. Le 19 avril 1847, la première pierre du monastère fut solennellement bénite par Mgr et posée par M. Charles de Chartreuse et Mme la comtesse Marie de Montgrand, née de Panisse, en présence de M. le vicaire général Cailhol. Depuis longtemps ces dames sont en possession de ce nouveau local.

Avant la révolution de 1789, il existait une association de personnes des deux sexes agrégées à la communauté pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ; elle fut fondée en 1693. Le couvent possède un registre de cette association. Il remonte à l'an 1708, et contient plus de 12,000 noms. Cette association a été renouvelée au mois de janvier 1847 ; déjà au 1^{er} mai 1850 elle avait reçu 31,270 nouveaux membres, et depuis cette époque elle a pris encore un grand développement. Elle s'honore de compter parmi ses membres un grand nombre d'ecclésiastiques. Mgr l'évêque a donné son approbation à cette œuvre, qui répond bien aux sentiments d'un prélat qui voudrait passer sa vie auprès des saints tabernacles.

Quand le bouleversement social de 1792

vint disperser ses membres, l'ordre de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement n'avait que la maison de Marseille et celle de Bollène, fondée en 1725 ; il possède aujourd'hui, outre ces deux maisons, celles d'Aix, d'Avignon et de Carpentras.

ADORATION REPARATRICE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE L'), à Paris.

Les outrages faits à la Majesté divine, la profanation du saint jour du dimanche, les violentes secousses qui agitent le monde, les tribulations qui affligent l'Eglise, ont, depuis quelques années, inspiré à un grand nombre d'âmes un immense désir de réparation et de sacrifice. En 1848, la Providence suscita une société sous le nom de *Société de l'Adoration réparatrice*, pour répondre à ce besoin et pour seconder ce généreux mouvement. En se dévouant à une œuvre si importante, la Congrégation nouvelle en a fait son but spécial, son devoir de toutes les heures ; et, comme moyen d'atteindre plus sûrement ce but et de remplir plus utilement ce devoir, elle a obtenu le très-grand privilège d'avoir le Saint-Sacrement perpétuellement exposé.

Cette dévotion est le complément de toutes celles qui ont pour objet de fléchir la colère de Dieu, de réparer les outrages faits à sa divine Majesté, et de le dédommager de l'indifférence et de l'oubli de ses créatures.

Ici, en effet, on ne se contente pas de la prière, de la réparation et de l'adoration ordinaire : on prie, on répare, on adore sans interruption, le jour et la nuit ; on prie en union immédiate avec Notre-Seigneur perpétuellement exposé au regard des fidèles dans le sacrement de son amour ; on répare d'une manière plus directe par le divin Réparateur, élevé entre le ciel et la terre ; on adore, en offrant sans cesse la véritable hostie de louange ; on appelle les bénédictions de Dieu sur le monde, en lui présentant en échange une oblation d'un prix infini.

Afin que Notre-Seigneur ait un plus grand nombre d'adoratrices, et pour que les personnes du dehors, qui le désirent, puissent participer au même bonheur et aux mêmes avantages spirituels, la société se divise en trois branches : la communauté régulière, les sœurs séculières, et les simples associées. De cette manière, elle contribuera à propager au dehors la dévotion au Très-Saint-Sacrement, et beaucoup de personnes qui, sans pouvoir s'unir à l'Adoration réparatrice par des vœux religieux comme les sœurs régulières et séculières, voudraient cependant concourir au but de l'Œuvre, et jouir des avantages de cette société, s'y trouveront unies par un même esprit, un lien de charité et des pratiques communes à tous les membres.

Les conditions imposées aux personnes qui désirent en faire partie comme associées sont :

1^o Avoir la bonne volonté d'empêcher, chacune autant qu'elle le peut, selon les circonstances et sa position, les blasphèmes

contre la Majesté divine, les outrages faits à la religion et la profanation du dimanche.

2° Avoir à cœur de réparer de quelque façon ces sortes de péchés, quand on n'a pu les prévenir.

3° Faire inscrire son nom sur le registre des associées, communauté de l'Adoration réparatrice, 12, rue des Ursulines.

4° Prendre pour chaque mois une heure fixe à jour déterminé pour l'Adoration réparatrice devant le Très-Saint-Sacrement exposé dans la chapelle de la communauté, ou dans telle autre église désignée à cet effet par l'Ordinaire du lieu.

Les associées qui ont plus de temps à leur disposition et qui désirent participer plus abondamment aux bénédictions attachées à cette Oeuvre, peuvent prendre une heure pour chaque semaine ou même pour chaque jour. Les personnes pieuses, qui désirent en outre s'attacher par des liens plus étroits à la communauté, peuvent s'inscrire pour l'Adoration nocturne et pour un jour de retraite chaque mois.

5° Toutes les associées réciteront chaque jour le *Pater*, l'*Ave*, le *Gloria Patri*, et les invocations suivantes :

« Loué et adoré soit à jamais Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement de l'autel ! »

« O Dieu notre Protecteur, regardez-nous, et jetez les yeux sur la face de votre Christ ! »

« O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ! »

6° Pendant l'heure de réparation elles réciteront un acte d'amende honorable, d'adoration et de louange.

7° Chaque fois qu'elles verront Dieu outragé, elles diront au moins de cœur :

Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in sæculum.

Les associées recevront la croix de l'Adoration réparatrice, présentant d'un côté la sainte face de Notre-Seigneur couronné d'épines, et l'image de Notre-Dame des Sept-Douleurs; de l'autre, l'emblème de la divine Eucharistie et la figure du Sacré-Cœur.

Le Souverain Pontife a daigné jeter un regard de bienveillance sur la société de l'Adoration réparatrice, et lui a adressé un bref bien précieux dont voici la traduction :

« PIE IX, PAPE.

« Pour mémoire perpétuelle. Nous avons coutume de favoriser de notre bienveillance et d'enrichir de saintes indulgences les œuvres pieuses entreprises pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, quand elles s'accomplissent selon les règles de l'Eglise, c'est-à-dire avec l'approbation des Ordinaires. Or, comme nous l'avons appris dernièrement, il a été institué à Paris d'abord, et ensuite à Lyon, une pieuse société sous le nom de l'Adoration réparatrice, laquelle se compose de trois classes, savoir : de sœurs régulières qui, étant liées par les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéis-

sance, vivent en commun dans la même maison; de sœurs séculières qui, n'étant liées que par deux des susdits vœux, ceux de chasteté et d'obéissance, peuvent vivre chez elles, et enfin de celles que l'on nomme associées. A chacune de ces trois classes sont assignés des devoirs de piété particuliers. Et, comme nos vénérables frères les archevêques de Lyon et de Paris nous ont recommandé cette pieuse société, approuvée par eux, nous avons résolu de lui accorder cette bienveillance dont nous venons de parler et les bienfaits des indulgences.

« C'est pourquoi, louant dans le Seigneur ladite pieuse société et son but utile et saint, nous accordons à toutes et à chacune des sœurs régulières ou séculières de cette même société, en quelque lieu qu'elle ait été instituée ou qu'elle soit instituée par la suite, une indulgence plénière le jour qu'elles prendront l'habit de l'institut, et celui auquel elles feront ce qu'on appelle la profession; et, quant aux associées, le jour où elles seront admises dans la société : de plus, tous les jours où elles prieront pendant une heure sans discontinuer devant le Très-Saint-Sacrement exposé à la vénération dans la chapelle de l'institut, et enfin deux jours de chaque mois, qui seront désignés par les évêques respectifs, où elles visiteront la chapelle de l'institut, ou bien une autre église publique; pourvu qu'en chacun desdits jours où elles le feront, étant vraiment contrites, s'étant confessées et ayant reçu la sainte communion, elles adressent à Dieu de pieuses prières pour la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Eglise notre sainte Mère. De même nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, à toutes les consœurs des trois classes de ladite société, une indulgence plénière avec pardon et rémission de tous leurs péchés le jour où, étant vraiment contrites et s'étant confessées, elles recevront la très-sainte Eucharistie en forme de viatique, et prieront comme il a été dit, selon leur pouvoir.

« Les présentes seront valables pour tous les temps à venir. Nous voulons aussi que la même foi qui serait ajoutée aux présentes lettres, si elles étaient produites ostensiblement, soit également ajoutée aux copies de ces mêmes lettres et aux exemplaires imprimés, qui seront signés de la main d'un notaire public et munis du sceau d'une personne constituée en dignité dans l'Eglise.

« Nonobstant tout ce qui pourrait être contraire.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 8 juillet 1853, de notre pontificat la huitième année.

« Pour son éminence le cardinal Lambruschini,

« J.-B. BRANGALEONI CASTELLANI, *subst* »

Par concession spéciale de Sa Sainteté, en date du 19 avril 1853, toutes les indulgences accordées dans ce bref peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire, et l'aumô-

nier de la communauté jouit de la faveur de l'antel privilégié quatre fois par semaine.

Les deux jours désignés par Mgr l'archevêque de Paris pour gagner les deux indulgences mensuelles sont : le premier dimanche et le troisième vendredi de chaque mois.

De nouveaux liens unissent aujourd'hui à la société une pieuse association qui a pour but, non-seulement l'Adoration perpétuelle, mais aussi l'OEuvre des Tabernacles. Mgr de La Bouillerie, son fondateur, ayant, avec l'agrément de Mgr l'archevêque, demandé que les grâces et facultés qui lui avaient été accordées pour cet objet fussent transférées au supérieur ecclésiastique de la société, a obtenu le rescrit suivant :

« Considérant que le but de la société de l'Adoration réparatrice, qui se propose principalement d'honorer d'un culte spécial et continu le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, est digne d'éloge et d'encouragement, nous accordons et attribuons volontiers au supérieur actuel de ladite société et aux ecclésiastiques qui lui succéderont dans cette charge, tant qu'ils en rempliront les fonctions, les mêmes grâces et privilèges précédemment accordés à l'évêque qui nous adresse la présente demande. (1)

« Rome, le 2^e jour de mai 1855.

« PIE IX, Pape. »

AGAPÊTES.

Les Agapètes étaient, dans la primitive Eglise, des vierges qui vivaient en communauté et qui servaient les ecclésiastiques par pur motif de piété et de charité ; ce mot signifie bien-aimées, il est dérivé du grec.

Dans la première ferveur de l'Eglise naissante, ces pieuses sociétés, loin d'avoir rien de criminel, étaient nécessaires à bien des égards. Le petit nombre des vierges qui faisaient, avec la Mère du Sauveur, partie de l'Eglise et dont la plupart étaient parentes de Jésus-Christ ou des apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fidèles. Il en fut de même de celles que quelques apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'Evangile aux nations. Outre qu'elles étaient probablement leurs proches parentes, et d'ailleurs d'un âge et d'une vertu qui les mettaient hors de tout soupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs personnes que pour le seul intérêt de l'Evangile, afin de pouvoir, par leur moyen, comme dit saint Clément d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maisons, dont l'accès n'était permis qu'aux femmes... On sait que chez les Grecs leur appartement était séparé, et qu'elles avaient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même chose des vierges dont le père était promu aux ordres sacrés, comme les quatre filles de saint Philippe, diacre, et de plusieurs autres ; mais hors de ces cas privilégiés et de nécessité, il ne paraît pas que l'Eglise ait jamais souffert que des vierges, sous quelque prétexte que ce fût, vécussent avec des ecclésiastiques autres que leurs plus proches parents.

(1) Voy à la fin du vol., n^{os} 2, 5.

On voit, par les anciens monuments, qu'elle a toujours interdit ces sortes de sociétés. Tertullien, dans son livre des Vierges, peint leur état comme un engagement indispensable à vivre éloignées des hommes, à plus forte raison à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien, dans une de ses épîtres, assure aux vierges de son temps que l'Eglise ne pourrait souffrir non-seulement qu'on les vît loger sous le même toit avec les hommes, mais encore manger à la même table : le même évêque, instruit qu'un de ses évêques venait d'excommunier un diacre pour avoir logé plusieurs fois avec une vierge, félicite ce prélat de cette action comme d'un trait digne de la prudence et de la fermeté épiscopales : enfin les Pères du concile de Nicée défendent expressément à tous les ecclésiastiques d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelait *subintroductæ*, si ce n'était leur mère, leur sœur ou leur tante maternelle, à l'égard desquelles, disent-ils, ce serait une horreur de penser que des ministres du Seigneur fussent capables de violer les lois de la nature.

Par cette doctrine des Pères et par les précautions prises par le concile de Nicée, il est probable que la fréquentation des Agapètes et des ecclésiastiques pouvait donner lieu à des scandales : c'est pour cela que saint Jean Chrysostome, après sa promotion au siège de Constantinople, écrivit deux traités sur le danger de ces sociétés ; le concile général de Latran les abolit entièrement en 1139.

La fréquentation des Agapètes avait eu lieu avant même qu'il y eût une loi générale pour le célibat ecclésiastique ; cette loi même ne fut pas portée dans le concile de Nicée, qui défendit aux clercs promus aux ordres sacrés de retenir chez eux des personnes qui ne fussent pas leurs proches parentes ; ce n'est donc pas la loi du célibat qui avait donné lieu à leur société avec les Agapètes, comme l'ont prétendu quelques protestants ennemis du célibat des prêtres, et qui ont fait grand bruit de scandales qu'on voulut prévenir, mais qui n'existerent jamais. Le nom d'Agapètes fut encore donné, vers l'an 395, à une secte de gnostiques qui était principalement composée de femmes. Celles-ci s'attachaient les jeunes gens, en leur enseignant qu'il n'y a rien d'impur pour les consciences pures. Une de leurs maximes était de jurer et de se parjurer sans scrupule, plutôt que de révéler les secrets de la secte. On a vu régner le même esprit parmi tous les hérétiques débauchés.

AGATHE. (COMMUNAUTÉ DE SAINTE-).

La communauté de Sainte-Agathe, dite du Silence, ou de la Trappe, règle de Saint-Bernard, a commencé son établissement en la rue Neuve-Sainte-Genève, faubourg Saint-Marcel, en une grande maison située entre la rue du Pot-de-Fer et la rue des Rosiers ou du Puits-qui-parle, attenante à la communauté de Sainte-Aure, vers l'an 1697. Cette maison ayant été vendue par décret, elles furent obligées d'en sortir vers l'an 1698,

pour aller s'établir près le village de la Chapelle, à une lieue de Paris, du côté de Saint-Denis ; mais le curé de cette paroisse leur fit plusieurs poursuites, et les fit mettre à la taille, ce qui les décida à quitter ce lieu pour venir occuper la maison, chapelle et dépendance d'une ancienne maladrerie, appelée de Sainte-Valère, située à l'entrée de la rue de Loursine, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint-Médard, où était pour lors une dame appelée Mlle Guinard, et se lièrent ensemble pendant quelques années ; mais ne s'accordant pas, elles se séparèrent vers l'an 1700. Elles achetèrent pour lors deux maisons sous le nom de deux particuliers, l'une le 9 avril 1700, l'autre le 17 mai de la même année, située en la rue de l'Arbalète, paroisse de Saint-Médard, vis-à-vis les Filles de la Providence, dont elles passèrent titre à messieurs de Sainte-Geneviève, où elles ont fait bâtir, l'an 1701, une chapelle sous l'invocation de sainte Agathe. Elles faisaient tous les ans le renouvellement de leurs vœux, et portaient l'habit de l'ordre de Saint-Bernard, et le faisaient aussi porter à toutes leurs pensionnaires qui y étaient élevées avec beaucoup de soin, en leur apprenant toutes sortes d'exercices convenables à leur âge.

L'on solennisait, en la chapelle de cette communauté, la fête de sainte Agathe comme fête titulaire ; il y avait un sermon.

Voilà ce que Sauval nous apprend sur l'institut des Filles de Sainte-Agathe, et de tous les historiens de Paris, c'est lui qui en a parlé le plus longuement, mais il est nécessaire d'ajouter de curieux détails sur cette association, dont l'esprit n'est nullement indiqué dans ce qu'on vient de lire et qu'on n'apprécierait point si l'on s'en rapportait au récit de Sauval. Dans une des éditions de la Vie de M. l'abbé de Rancé, abbé de la Trappe, par Domlenain, on lit en tête d'un chapitre : *Filles de Sainte-Agathe*, comme si l'auteur allait nous donner le fruit du zèle du pieux réformateur dans la fondation de ces sœurs, qui lui devaient alors leur institut. Or, dans tout le cours du chapitre, il n'y a pas un mot de ce qu'annonce ce titre, mais on sait que cette Vie n'a point été publiée telle que l'avait composée Domlenain de Tillemont. Je suis porté à croire que c'est au moins à l'influence morale ou autre de M. de Rancé qu'est due cette communauté de Sainte-Agathe, et c'est de là sans doute qu'elle prit ou reçut le nom de la *Trappe* et l'habit blanc avec les usages de Cîteaux, et de là aussi qu'on appela les religieuses les *Sœurs du Silence*, parce qu'elles gardaient apparemment le silence perpétuel, du moins autant que leurs fonctions pouvaient le permettre. L'esprit qui régna dans cette nouvelle institution et qui finit par la perdre, ne ferait point honneur à M. de Rancé, si on pouvait croire qu'il l'avait connu ou l'avait inspiré ; mais à cet égard il n'y aurait de preuve tout au plus que celle qui ressort des choses. Ces filles de Sainte-Agathe s'attirèrent bientôt des tracasseries par leur esprit et leur conduite, l'un et l'autre livrés aux égarements du

jansénisme et des mauvais guides qui dirigeaient leur maison. Une des sœurs les plus connues fut une Bretonne, Marie-Anne Lecomte de la Nanlaye de Saint-Thurial, native de Vannes, et d'une famille distinguée dans le parlement de sa province. Pieuse et bien élevée, cette fille avait fait vœu de se consacrer à Dieu ; mais contrariée dans sa résolution par sa famille qui voulait lui procurer un bon parti, elle se détermina à prendre la fuite et s'en alla à Angers, décidée à s'y mettre en condition pour garder ses engagements. Une dame chez qui elle demeurait voulut, au bout d'un an, lui donner son fils en mariage. Mais l'évêque, consultée par la dame sur le vœu que la jeune fille avait déclaré, mit celle-ci en pension chez les Visitandines. Par malheur, Mlle Lecomte de Thurial fit connaissance d'une pensionnaire calviniste, qui lut avec elle le Nouveau Testament qu'elles interprétaient probablement un peu à leur manière, et ce fut là peut-être le commencement des égarements spirituels où elle donna depuis tête baissée, et pourtant elle avait contribué à obtenir l'abjuration de la calviniste. Une tante que Mlle Saint-Thurial avait à Versailles, l'ayant attirée auprès d'elle et ne pouvant l'y fixer, la plaça, en 1710, à Paris, dans la communauté de Sainte-Agathe, où elle goûta facilement les idées étranges qui y dominaient, résolut d'y rester, et y fit profession le 2 juillet 1712. Il faut se rappeler qu'on ne faisait là que des vœux annuels. Cependant l'entêtement, la conduite de ces religieuses faisaient bruit et scandale. Au mois de mars 1715, un arrêt du conseil en chassa les pensionnaires et les religieuses avec ordre à celles-ci de prendre des habits séculiers ; l'on avait d'ailleurs à mettre en avant le prétexte qu'elles n'avaient point de lettres patentes.

La sœur Nanlaye de Saint-Thurial, qui avait pris le nom de sœur *Sainte-Agathe*, s'associa avec deux ou trois autres sœurs, et mena avec elles, autant que cela lui fut possible, la vie régulière et même austère dont elle avait contracté l'habitude dans la maison d'où elle sortait. Au bout d'un an, le P. Fouquet oratorien, lui conseilla de se faire Calvairienne, ce qu'elle agréa, et comme elle était trop notée à Paris, on l'envoya faire sa profession à Orléans en 1717, sous le nom de *Sœur Olympiade*. Deux ans après, on l'a fit revenir à Paris, au couvent des Calvairiennes du Marais, où elle se signala par le jansénisme le plus fanatique, et finit pour n'être pas exilée apparemment, par s'échapper de son cloître, et après onze ans de vie séculière, mais passés dans la retraite et sous l'habit religieux, cette pauvre tête finit ses jours sur la paroisse Saint-Benoît, à Paris, le 3 décembre 1752. J'ignore pourquoi elle avait quitté la maison de Sainte-Agathe, car les Filles de cette communauté s'y maintinrent, mais probablement sous l'habit séculier, et on les qualifiait de Filles séculières ; elles continuèrent l'exercice de l'enseignement aux jeunes personnes,

et gardèrent toujours aussi leurs erreurs janséniennes. Le cardinal de Noailles les avait protégées ; sous Mgr de Vintimille, son successeur, elles ne furent pas aussi favorisées. Ce prélat retira la supériorité de la maison à l'abbé Guichon, chanoine de la métropole, prêtre fanatique, appelant, réappellant, adhérent à l'évêque de Sénez (Soanen). Le 3 et le 6 octobre 1733, le grand vicaire, M. de Romigni, visita la communauté, se fit apporter les registres, dressa un état du temporel et des pensionnaires, demanda quels livres on lisait, quel catéchisme on enseignait ; si on ne se servait point de celui de Montpellier. Enfin de quel droit on avait le Saint-Sacrement dans la chapelle. Le résultat de cette visite fut l'interdit de la chapelle, qui fut signifié par huissier le 30 octobre suivant. On avait peut-être été amené à cette rigueur par un acte de fanatisme qui s'était passé dans cette maison un peu avant la visite du grand vicaire. Une des sœurs étant dangeureusement malade, on appela un prêtre de Saint-Médard, paroisse sur laquelle était situé l'établissement pour l'administrer. Le prêtre, après la cérémonie, s'approcha de la malade, et lui demanda si elle ne croyait pas tout ce que l'Eglise croît, et si elle n'était pas soumise à ses décisions ; elle répondit que oui. La supérieure, qui était près du lit, ajouta : « Oui, Monsieur, mais « non pas à la constitution *Unigenitus* ; je « sais que tels sont les sentiments de ma « sœur. Qu'on juge de ce que devaient être les sentiments et les relations de toute la communauté ! Le P. Coëffret, Genovésain, prieur, curé de Saint-Médard, s'était vu, pour remédier à l'inconvénient des mauvaises inspirations données à la jeunesse, forcé à enlever la permission de tenir les écoles à plusieurs maîtres dans sa paroisse, et il ferma ainsi l'école de Sainte-Agathe. Rien ne put dompter l'orgueil et l'entêtement de ces filles trompées. Le curé de Saint-Médard se vit réduit à refuser les sacrements à toutes les malades de cette communauté, qui fit déférer au parlement le refus fait aux sœurs Fournera et Perpetue. Mgr l'archevêque (M. de Beaumont) fut même réduit à faire transférer, par ordre du roi, cette sœur Perpétue, dans l'abbaye de Port-Royal, alors, comme on sait, maison édifiante et catholique, et où, comme l'écrivaient les jansénistes dans ce temps-là, les Jésuites avaient leur *haut-parler*. Enfin, la désobéissance allait si loin, que M. de Beaumont prit des mesures contre un ecclésiastique qui contribuait à entretenir la communauté dans son entêtement, et prit, en 1753, le parti extrême de fermer cette maison, foyer de révolte et de discussion. Ainsi périt, victime de son jansénisme, un institut, dont le genre, l'austérité, etc., avaient d'abord étonné et même édifié, et qui aurait pu être utile à l'Eglise si l'esprit d'erreur et une fausse direction ne l'avaient pas perdu. L'Abbé le Bœuf, dans son histoire du diocèse de Paris, garde ici, comme toujours, une réserve qui prouve son penchant connu

pour les novateurs, et se borne à dire que la maison fut fermée en 1753. Ce qu'écrit aussi M. de Saint-Victor dans son *Tableau de Paris*. Dom Lobineau n'a pas fait mention de cette maison dans son grand ouvrage sur la capitale.

La communauté de Sainte-Agathe était située dans la rue de l'Arbalète, faubourg Saint-Marceau, et le local qu'elle possédait a été occupé, depuis la révolution, par les Dames Augustines, dites du Saint-Cœur de Marie, aujourd'hui établies dans la rue de la Santé, et simultanément, après la révolution de 1830, par une petite corporation de Jésuites, à qui était cédée une portion des bâtiments à l'ouest de l'édifice qu'elle occupa peu de temps. Vinrent ensuite habiter cette maison les religieuses de l'Assomption, aujourd'hui établies à Auteuil. Actuellement elle est occupée par des ouvriers et en partie détruite. Nonobstant les renseignements que je donne ici, sa position topographique sera bientôt inconnue. (*Renseignements recueillis, passim.*)

AGNÈS (CONGRÉGATION DES FILLES DE SAINTE-).

Il s'est formé depuis longtemps, dans le département du Puy-de-Dôme et dans les diocèses voisins de celui de Clermont, des assemblées de filles qui, pressées du désir de servir Dieu d'une manière particulière, ont entrepris de renouveler le feu qu'avait allumé parmi les jeunes Siciliennes, et presque dans toute l'étendue de l'empire romain, le touchant et héroïque exemple de l'illustre vierge et martyre, sainte Agnès, et qui, pour atteindre cette fin, ont pris cette admirable jeune fille pour leur modèle, pour leur patronne, pour leur mère ; ces heureuses dispositions se manifestèrent d'abord à Aurillac, puis dans la Haute-Auvergne, surtout dans cette partie du diocèse de Saint-Flour qui est séparée de cette ville par les montagnes du Cantal. L'expérience a prouvé que l'esprit de Dieu avait présidé à cet établissement, soit par la multitude de filles qui en sont membres, soit par les exemples édifiants qu'elles n'ont cessé de donner et dont le parfum se répand toujours davantage, soit par les services qu'elles rendent au public, par les soins qu'elles prodiguent, dans les principales villes, aux malades et aux prisonniers, par l'éducation solide et chrétienne qu'elles donnent à un grand nombre de jeunes enfants dans les paroisses où existent ces établissements.

Ces institutions si propres à procurer la gloire de Dieu et l'édification du prochain furent de tout temps pour les saints une occasion féconde qui excita et qui exerça leur zèle. Saint Ambroise, ce glorieux docteur de l'Eglise, ne dédaigna pas de s'occuper de l'institut de Sainte-Agnès. Son exemple fut suivi par saint Charles Borromée, son digne successeur, tant de siècles après. L'un et l'autre de ces deux grands pontifes prirent un soin tout particulier de ces assemblées, qui, depuis le iv^e siècle de l'Eglise et pendant les siècles suivants, n'avaient cessé d'imiter, *au milieu du monde*, le mépris que

sainte Agnès en avait fait, son courage dans les souffrances, et à faire, à l'exemple de cette héroïque vierge et martyre, une glorieuse profession de la virginité. Ils regardaient même comme un des principaux devoirs de leur sollicitude pastorale de les former à toutes les vertus propres à leur état, et de leur donner des règles de vie qui pussent les armer et les défendre contre l'amour du monde, contre les passions, et les garantir des pièges que la séduction tend incessamment à leur innocence.

C'est à ce zèle ardent pour conserver intacte et pour augmenter cette troupe de vierges, qui ont donné de tout temps tant d'éclat à l'Église, qu'il faut attribuer ces livres admirables qu'a composés saint Ambroise sur la virginité, et où il trace le plan de cette vie toute céleste pour les filles qui veulent vivre, dans le monde, dans la profession de cette angélique vertu. Tel était le but que se proposait le grand cardinal saint Charles Borromée, dans les instructions salutaires qu'il leur adressait, malgré les immenses travaux dont l'accablait l'administration de son vaste diocèse.

Aussi la pieuse jeunesse répondait-elle à un zèle si ardent par les fruits qu'elle en retirait, par son empressement et par la générosité de ses vertus. Une multitude de vierges venaient de toutes parts puiser auprès de ce digne directeur l'esprit de la virginité, et on vit leur nombre s'élever par ses soins jusqu'à 4,000.

Les filles de la société de Sainte-Agnès se consacrent au soin des malades, à l'éducation de la jeunesse, au service même des personnes du monde. On en voit même demeurer dans leur famille, dont elles sont l'ornement et où, par leurs bons exemples elles perpétuent la piété, et où elles sont pour tous la bonne odeur de Jésus-Christ. Chaque paroisse dans le diocèse de Saint-Flour compte un certain nombre de filles de Sainte-Agnès; elles répondent toutes, en général, à l'esprit de l'institut, se livrent à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, à tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et de son Église, et aux œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles du prochain.

Les devoirs des filles de Sainte-Agnès sont de deux sortes, les devoirs spirituels et les devoirs temporels; les premiers consistent dans les vertus qu'elles doivent pratiquer, et surtout celles qui leur sont propres; les autres dans les fonctions purement temporelles qu'elles doivent remplir.

Leurs principales vertus doivent être une tendre piété, une modestie exemplaire, une charité inépuisable entre elles, une mortification prudente, une obéissance absolue et prompte, un zèle ardent, mais discret, pour le salut du prochain; un zèle généreux de leur propre perfection, un sincère attachement au progrès et au bien spirituel de leur congrégation. Tout cela est traité longuement dans le livre qui contient leurs règles.

Le nombre des officières est ordinairement de treize, savoir : la supérieure, l'as-

sistante, la trésorière, la maîtresse des novices et la sous-maîtresse, deux sacristines et six conseillères. La supérieure est choisie par le directeur seul; il en est de même de l'assistante et de la maîtresse des novices. Les autres choix se font par l'intermédiaire des trois personnes susnommées. La supérieure conserve sa charge tout le temps que le directeur le trouve convenable; quant aux autres, leur changement peut avoir lieu tous les trois ans.

Nota. -- La bulle du souverain pontife Clément XI qui accorde les indulgences plénières aux filles de Sainte-Agnès qui remplissent les conditions prescrites, a été donnée, à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 30 sept. 1707. (1)

AGNÈS (SOEURS DE SAINTE-), maison mère, à Arras, Pas-de-Calais.

La véritable Eglise peut, avec une égale confiance, montrer à ses amis et à ses ennemis les pieux personnages qu'elle enfante sans cesse à Jésus-Christ : aux premiers, pour les édifier; aux seconds, pour les confondre et leur fermer la bouche. Dans chacun d'eux, Dieu se montre admirable; en les faisant connaître, on glorifie Dieu et son Eglise, et on sauve de l'oubli la mémoire des serviteurs ou servantes de Dieu, qui méritent de passer à la postérité, et de devenir les modèles de nos descendants.

Jeanne Biscot, que l'on peut, avec raison, regarder comme un modèle de charité chrétienne, naquit à Arras, en l'année 1601, de Jean et d'Isabelle Vasseur, riches marchands, qui se faisaient remarquer par leur droiture et par leurs sentiments chrétiens. Elle se donna à Dieu dès sa première enfance, lorsqu'elle fut capable de le connaître. Douée d'un excellent naturel, d'un esprit vif, d'un jugement solide, avec des agréments extérieurs, elle rapporta l'usage de ces dons à la gloire de Celui de qui elle les avait reçus.

Son goût la portait vers la solitude. La piété de cette vertueuse enfant croissait avec son âge. Elle avait surtout une tendre dévotion pour la sainte Vierge, dont elle imita la pureté, dans un temps où la guerre, qui désolait l'Artois, exerçait une influence funeste sur les mœurs publiques. A l'amour de la retraite, au mépris des vanités, à la pratique de l'oraison, elle joignait, quoique jeune encore, le soin des malades, le soulagement des pauvres, l'instruction des orphelins, et généralement tout le bien que l'amour divin inspire à un cœur qui en est rempli.

A l'âge de quatorze ans, cette jeune servante de Dieu rompit entièrement avec le siècle, s'habilla de noir, et d'une étoffe commune. De l'avis de son confesseur, elle fit vœu de chasteté perpétuelle, et marcha avec une nouvelle ferveur dans les sentiers de la perfection. Plus heureuse que d'autres jeunes personnes, qui ne peuvent servir Dieu qu'au milieu des difficultés sans nombre que leur suscitent leurs parents, elle pouvait vaquer sans contrainte à ses exercices de piété et à la pratique des bonnes œuvres.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 4.

Cette vertueuse fille, ayant perdu sa mère, se trouva, par cette mort et le mariage de sa sœur, à la tête de la maison, du commerce, et de la fortune de son père. Le désir de mener une vie plus parfaite inspira bientôt à Jeanne le projet de se retirer dans un lieu où elle serait cachée aux créatures : c'était une cellule, où elle vivrait comme une recluse. Un saint religieux, dont elle estimait beaucoup la sainteté, et qu'elle écoutait comme un ange, parvint à la faire renoncer à ses projets, en lui persuadant qu'il valait mieux joindre l'action de Marthe au recueillement de Marie.

Le père de Jeanne avançait en âge, et réclamait des soins qu'il ne pouvait recevoir que d'elle. Malgré sa répugnance, elle se livra au commerce et aux affaires temporelles, dont elle s'acquitta avec une facilité et une intelligence admirables, — tant il est vrai que la piété est utile à tout, — et elle prodigua à son père les soins les plus affectueux et les plus dévoués. Ses nouvelles occupations ne nuisaient pas à ses exercices spirituels. Elle savait distribuer son temps pour satisfaire à ses différents devoirs. Son père approuvait, avec une merveilleuse bonté, toutes les œuvres de charité qu'elle embrassait, la laissant libre de faire l'aumône à qui elle voulait; et, pour dernière marque de sa confiance, il lui confia l'administration de tous ses biens par un acte public du 4 décembre 1636.

Si elle conduisait avec succès et prospérité les affaires temporelles de son père, elle montrait plus d'habileté encore dans les choses spirituelles, et on lui renvoyait les fidèles qui se trouvaient dans quelques embarras de conscience et des peines d'esprit, et auxquels elle donnait des conseils avec une sagesse remarquable. Le P. Huchette, Jésuite, disait : « Je n'entretiens jamais cette fille sans en recevoir beaucoup de lumière; quand je l'écoute, il me semble que j'écoute une sainte. »

Les relations que la servante de Dieu entretenait avec toutes sortes de personnes lui firent connaître une foule de misères. Le cœur de Jeanne, si porté à la compassion, fut touché de tant de maux, qu'elle découvrit successivement, et elle prit la résolution de n'en laisser aucun sans secours. L'Artois, alors sous la domination espagnole, était depuis longtemps le théâtre de la guerre, et éprouvait toutes les calamités que ce fléau traîne à sa suite. Les pauvres, les malades, les pestiférés, les filles débauchées, les femmes des soldats délaissées, les militaires abandonnés, les pauvres villageois réfugiés, les petites orphelines exposées, les jeunes garçons vagabonds trouvèrent en la personne de Jeanne une mère pleine de tendresse, qui pourvoyait à leurs nombreux besoins. Ses exemples et ses discours furent assez puissants pour engager son père, sa sœur, des femmes et des filles pieuses, des religieuses et des ecclésiastiques, à prendre part à ses œuvres de charité.

Ce fut surtout en 1636 que l'admirable charité de Jeanne éclata. La guerre exposa

le pays aux plus affreuses calamités. Un grand nombre de filles et de femmes allemandes se trouvaient en proie à tous les besoins, et accablées de maux. Leur position était d'autant plus affreuse, qu'elles ne connaissaient pas la langue française. La misère qu'elles éprouvaient en portaient plusieurs à se livrer au désordre. Voyant à quelle extrémité elles étaient réduites, la servante de Dieu loua une maison pour servir d'asile à ces infortunées, et chargea trois filles de ses amies d'aller visiter successivement ces étrangères, qui reçurent, pendant cinq mois, tous les services de la charité la plus empressée et la plus généreuse, jusqu'à ce que ces femmes fussent placées, et pussent pourvoir, par leur travail, à tous leurs besoins.

Ce n'était pas la seule bonne œuvre à laquelle Jeanne s'intéressât. La guerre avait rendu un grand nombre de petites filles orphelines, et ces pauvres enfants, abandonnées, couraient, pour leurs mœurs, les plus grands dangers. Souvent même de grands désordres ne lui prouvaient que trop combien ses craintes étaient fondées. De concert avec la mère d'une de ses amies, mademoiselle Jeanne de Citey, elle réunit, et recueillit, dans cette maison, sept de ces petites filles, afin de les préserver de la corruption, de les élever, de les instruire, de les former à la vertu. Ce fut le jour de Saint-Joseph 1636, que, sous la protection de ce grand saint, elles ouvrirent cet asile à l'indigence. Elles mirent à la tête de cet établissement une fille d'Anvers, appelée Michel Dieu-y-soit, et bientôt, le nombre des filles augmentant, elles lui en joignirent une autre, qui, plus tard, devint supérieure de la maison d'Arras, connue sous le nom de Sainte-Agnès.

De nouvelles œuvres de charité vinrent occuper Jeanne, sans lui faire abandonner celle des orphelines, dont l'établissement prit le nom de Sainte-Famille. La guerre continuait de ravager le pays, et la ville d'Arras se trouvait encombrée de paysans jeunes et vieux, qui venaient y chercher un refuge. Les uns étaient à demi morts de besoin, d'autres étaient couverts de blessures, ou rongés de maladies de la peau. On les trouvait étendus dans les rues, ou sur du fumier. Tant de maux touchèrent vivement le cœur de la servante de Dieu. Elle reçut d'abord les plus jeunes dans une maison, pansa leurs plaies, leur procura des remèdes et des aliments, et surtout les fit instruire des vérités du salut. Quand ils furent guéris, elle les plaça en apprentissage, afin de pouvoir recevoir, dans la même maison, d'autres malheureux qui avaient également besoin de ses soins et de ses secours. Elle n'oubliait pas les petits garçons qu'elle avait recueillis : il fallait les nourrir, et payer leurs maîtres. Son zèle pourvut à tout. Elle les réunissait, le soir, pour apprendre le catéchisme, et particulièrement la manière de s'approcher dignement des sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Elle s'était personnellement chargée de blanchir leur linge

Qui n'eût cru que sa charité n'eût été épuisée par tant de sollicitudes? Mais non. Il se présenta l'occasion de se vouer à des œuvres plus pénibles encore. Louis XIII ayant pris la résolution de conquérir l'Artois, une armée vint camper près des murs d'Arras. Elle fut bientôt en proie à une maladie contagieuse. Chaque matin, on en trouvait un grand nombre qui avaient succombé, sans qu'ils eussent pu recevoir aucun secours spirituel ou corporel : c'était près des portes de la ville qu'on rencontrait ces malheureuses victimes de la contagion. Jeanne Biscot fut émue d'un spectacle si affligeant, et sa compassion ne fut pas stérile.

Sa sœur et de pieuses femmes se partagèrent les divers quartiers de la ville, et chacune d'elles donnait ses soins aux soldats qui se trouvaient dans celui qui lui était échu. On les voyait avec admiration, les unes, porter la marmite de bouillons; les autres, de la paille, pour coucher ces pauvres militaires, qui n'avaient que le pavé; d'autres, enfin, munies de linges, de charpie et d'onguent pour panser leurs plaies. Le nombre des blessés était si grand que les soins duraient quelquefois jusqu'à onze heures et minuit.

La guerre continuant avec tous les maux qu'elle traîne à sa suite, Arras devint une vaste infirmerie. Ces dames tinrent conseil et résolurent de louer deux maisons où elles firent transporter les plus malades et les plus accablés de misères. Les sœurs directrices de la communauté des orphelins, établies par Jeanne Biscot, allaient tour à tour rendre aux malades les services dont ils avaient besoin. Le P. Parmentier, religieux dominicain, qui donnait dans la paroisse de Saint-Géry la station du Carême, s'empressa de remettre à Jeanne toutes les aumônes qu'il put ramasser. Ce fut dans ces circonstances qu'ayant demandé aux magistrats un édifice qui servait autrefois à loger les passants, mais qui n'avait plus cette destination, les habitants du voisinage, apprenant qu'on le réparait pour en faire un hôpital, chargèrent d'injures ces femmes charitables, et surtout Jeanne Biscot, de laquelle ils disaient tout le mal que la colère et l'indignation pouvaient leur suggérer; mais cette fille forte et généreuse, loin d'être émue de ces injures, continua tranquillement son entreprise. En peu d'heures le lieu fut nettoyé, et les malades trouvèrent un abri dans cet asile que la charité leur avait ouvert. Comme la plupart de ces malheureux étaient Allemands et que les confesseurs de la ville ne pouvaient les entendre, elle recevait tous les jours chez elle un soldat, nommé Paul, d'une piété remarquable, qui parlait parfaitement le français et l'allemand, afin qu'il servît d'interprète aux malades pour se confesser; ce soldat devint ainsi pour un grand nombre d'entre eux l'instrument de la miséricorde divine jusqu'au moment où un Père Jésuite vint desservir l'hôpital.

Ces femmes admirables portaient elles-mêmes les corps à leur dernière demeure.

Une d'entre elles marchait en tête du convoi, tenant la croix et accompagnée de deux autres, qui avaient des cierges. Elles traversaient ainsi les rues sans s'inquiéter de l'effet que pouvait produire la nouveauté de ce spectacle. Elles continuèrent cette œuvre de miséricorde pendant les neuf mois que dura la contagion. Un autre fléau plus terrible encore que le premier vint donner un nouvel éclat à la charité de Jeanne Biscot : la peste se déclara dans son hôpital, et les magistrats effrayés obligèrent tous les malades d'en sortir et de se retirer dans un lieu hors de la ville, où on leur avait construit des cabanes séparées, dans lesquelles ils étaient renfermés. Rien ne put arrêter la charitable fille, elle allait assidûment visiter ces malheureux et leur porter les secours dont ils avaient besoin.

Une autre circonstance déplorable lui fournit un nouveau moyen de manifester son inépuisable charité pour le prochain. La guerre en fut l'occasion. En 1654, Arras eut à soutenir un siège qui dura une partie de l'année. Il avait été entrepris par le prince de Condé, alors révolté contre la France, et par les Espagnols, qui à cette époque étaient maîtres de la Belgique. La belle défense du gouverneur de la place et le secours que lui donna le célèbre Turenne forcèrent les ennemis à lever le siège dans la nuit du 24 ou 25 août, et nos troupes firent d'eux un horrible carnage. L'armée française demeura le reste de l'année dans les environs de cette ville. Elle comptait dans ses rangs beaucoup de malades et de blessés tant à Arras que dans le voisinage. Les religieuses de l'abbaye d'Avesnes avaient cédé leur monastère pour recevoir ces malheureux et on y avait établi un hôpital; mais tous les soldats n'avaient pu y trouver place, plusieurs demeuraient dans les champs, dénués de tout et exposés à toutes les intempéries de l'air, attaqués de la dysenterie, ils étaient privés de nourriture, de remèdes et de secours.

Les religieuses d'Avesnes s'étaient retirées à Arras, mais leur aumônier, le P. Come de Mantes, Capucin, était resté dans l'abbaye pour donner les secours de son ministère aux malades. Ayant fait à Jeanne un tableau touchant de leur triste situation, son cœur charitable en fut si ému, qu'à l'instant elle consacra à ces infortunés ses soins et ceux de ses sœurs. Elle obtint d'un des nouveaux prêtres de s'adjoindre au P. Come; d'un bon chirurgien, homme de bien, qu'il donnerait gratuitement ses soins aux pauvres soldats. Quant à la vertueuse fille, elle partait de la maison de Sainte-Agnès avec plusieurs de ses compagnes pour aller les soulager. Toutes étaient chargées de gros paquets contenant du linge, de la charpie, du pain, de la viande, des fruits et d'autres douceurs. On ne saurait exprimer toute la joie que manifestaient les soldats, lorsqu'ils voyaient venir de loin ces charitables hospitalières qui, pour distribuer ces provisions, se partageaient les différents quartiers des cours et des jardins de l'abbaye. Pour ne

pas laisser la nuit ces malades sans secours, Jeanne fit plus encore, elle prit à gages quelques femmes qui s'obligèrent à les veiller, avec deux de ses filles qu'elle leur envoyait, et qui s'acquittaient parfaitement de ce pénible emploi.

Le courage de ces héroïques filles était si grand, que parcourant les rangs des malades la nuit et le jour, elles enlevaient les morts qu'elles trouvaient parmi les moribonds, les ensevelissaient dans des draps qu'elles avaient apportés, et leur donnaient elles-mêmes la sépulture. Leur provision de draps s'étant épuisée, elles y suppléèrent par de la paille et du foin, puis elles les portaient en terre. Un jour que Jeanne était occupée dans l'abbaye à surveiller les charitables travaux auxquels ses sœurs se livraient pour le soulagement des malades, une femme vint l'avertir que plus de 50 soldats, couchés sur le pavé au bord de la rivière, se mouraient. Sans balancer un moment, elle prend une de ses filles afin de voir par quels moyens on pourrait assister ces soldats abandonnés. Ils n'avaient pas même une poignée de paille pour se reposer. Jeanne en fit apporter une quantité suffisante pour tous ces malades qui étaient atteints de la dysenterie et croupissaient dans l'ordure. Avec sa sœur et son beau-frère, elle lève du milieu de la fange ces corps à demi pourris et les couche sur de la paille fraîche; elle donna une somme suffisante pour fournir à tous leurs besoins aux personnes qu'elle chargea de les veiller en recommandant de veiller la nuit ceux qui étaient en danger et d'aller l'en informer afin qu'elle pût leur procurer le secours des sacrements, ce qui était l'objet constant de ses sollicitudes.

Chaque jour cette admirable fille partait de grand matin avec deux de ses sœurs et allait changer la litière de ces malheureux soldats, elle joignait l'aumône spirituelle aux soins corporels, elle les exhortait à la patience et les engageait à recourir à Dieu. Un dimanche, après avoir entendu la Messe, elle eut la pensée d'aller réitérer la visite qu'elle avait déjà faite à ses pauvres soldats, allant de rang en rang, suivant sa coutume, et adressant à chacun d'eux des paroles d'encouragement. S'apercevant qu'un de ses malades ne lui répondait pas, elle le prit par la main et s'assura qu'il était mort; il avait succombé à une fièvre pernicieuse. Cet incident la jeta dans une grande perplexité, parce qu'elle craignait de porter la contagion à Sainte-Agnès. Elle passa la journée dans l'indécision, puis elle se décida à rentrer dans la maison. Dieu bénit des intentions si pures. Sa maison fut entièrement préservée de la contagion et cependant la charité y exposa souvent les sœurs, car outre les soins personnels qu'elles donnaient aux soldats malades, elles blanchissaient chez elles le linge infect de ces malheureux et le raccommodaient, sans qu'aucune des sœurs se refusât à leur rendre ce service, tant elles avaient, à l'exemple de leur

digne supérieure, d'affection et d'ardeur pour les pauvres.

Ce ne fut pas la seule occasion où Jeanne Biscot montra de la compassion pour les soldats malades ou souffrants. Arras ayant alors une nombreuse garnison, lorsqu'elle rencontrait quelques soldats languissants ou sortant de maladie, elle les faisait venir à la porte de la maison de Sainte-Agnès et leur faisait servir à dîner ou leur donnant dans la rue une abondante aumône.

Le siège que soutint Arras avait fait autant de malheureux parmi les habitants qu'on en comptait dans la garnison. Ses infortunés compatriotes n'échappèrent pas plus que les soldats à l'active charité de la vertueuse fille. Elle savait où trouver les pauvres qui avaient le plus besoin de secours; sa compassion la conduisait, accompagnée de ses sœurs, dans les lieux les plus misérables pour y chercher des veuves délaissées, des vieillards infirmes, afin de leur rendre les plus humbles services et d'adoucir ainsi les rigueurs de l'indigence, mais ces œuvres de miséricorde ne troublaient en rien l'ordre de la maison. Elle savait si bien calculer ses démarches et mettre à profit ses moments, qu'elle trouvait du temps pour remplir les fonctions de supérieure et donner des soins aux nombreux pauvres, et les filles qui la suivaient dans ses excursions charitables, revenaient ensuite à la maison reprendre avec plus d'ardeur leurs occupations ordinaires.

Tant de bonnes œuvres ne pouvaient se faire sans des dépenses considérables, mais Jeanne Biscot cherchait avant tout le royaume de Dieu et la justice, et attendait le reste comme par surcroît. Elle redoutait plus les biens de la terre qu'elle ne les désirait. Aussi quand il s'agissait des filles dans la communauté de Saint-Agnès, elle regardait surtout leurs bonnes dispositions, c'étaient souvent des orphelines de la maison qui s'y fixaient et qui devenaient ainsi ses compagnes, après avoir été ses enfants. Et comme elles étaient sans fortune, elles n'avaient à offrir à la maison que leurs vertus, leur bonne volonté et leur travail. Ce ne fut qu'en 1660 que se présenta la première postulante qui put payer une dot. *Si Dieu nous donne en abondance*, disait-elle à ses sœurs, *que ce soit pour en faire plus de bien aux pauvres, car tout ce qu'il y a dans la communauté est le patrimoine du petit Jésus.*

A l'époque où elle opérait tant de merveilles de charité à Arras, elle entendit parler des religieux, des religieuses, des séculiers qui quittaient généreusement leur patrie pour aller répandre parmi les sauvages du Canada la connaissance du vrai Dieu. Elle prépara tout pour son départ tant elle aimait à fuir l'éclat, à mener une vie cachée et à chercher l'occasion de se dévouer au prochain, quand la peste ayant cessé à Arras et les douceurs de la paix ayant succédé aux horreurs de la guerre, elle ne trouvait plus les mêmes occasions de se vouer aux bonnes œuvres. Mais deux pré-

tres s'étant fortement opposés à ce dessein, elle y renonça pour se consacrer au soin et à l'éducation des pauvres enfants, dont elle était devenue la seconde mère. Ces deux vertueuses filles, Jeanne et Mile de Loitey, son amie, sollicitèrent des religieux de Saint-Vaast les bâtiments de Sainte-Agnès : quoiqu'elles rencontrassent partout des difficultés, elles réussirent à les vaincre ; elles obtinrent même des lettres patentes de Louis XIV en faveur de leur établissement par l'entremise de saint Vincent de Paul.

La première orpheline qu'elles adoptèrent fut la fille d'un soldat, par lui abandonnée, toute nue, enveloppée seulement d'un peu de paille, couverte de vermine et d'infirmités dégoûtantes. Une autre qu'elle rencontra sur la place avait perdu les orteils, tellement elle avait souffert du froid. Ce furent les éléments de la nouvelle communauté, qui s'ouvrit le 7 décembre 1615. Le nombre des orphelines s'accrut bientôt jusqu'à 18, et dans l'espace de 45 ans la maison de Sainte-Agnès en reçut 86 avec un nombre presque aussi grand d'externes, qui fréquentaient les classes. Cinq filles pieuses vinrent s'adjoindre à elles pour partager leurs soins et leurs sollicitudes.

C'est le propre des œuvres de Dieu d'éprouver de la contradiction de la part des hommes ; il faut qu'elles soient marquées du sceau de la croix. La communauté de Sainte-Agnès n'en fut pas exempte. Le curé même de Saint-Etienne, qui n'était séparé que par une rue de la communauté de Sainte-Agnès, en devint lui-même l'ennemi et finit par dénoncer Jeanne aux supérieurs ecclésiastiques comme une personne d'une doctrine suspecte. Elle eut à se justifier sur le catéchisme qu'elle enseignait aux enfants, sur les cinq psaumes qu'elle leur apprenait et sur les cantiques qu'elle leur faisait chanter. Sa justification fut facile. Elle prouva qu'elle ne se servait que du catéchisme du diocèse, que son seul but était d'apprendre aux enfants à louer Dieu et à les préserver des chansons déshonnêtes. Plus équitable à leur égard, le chanoine écolâtre de la cathédrale d'Arras, qui avait été chargé d'aller dans la maison pour examiner la doctrine qu'on y enseignait, dit à voix basse à M. le curé, mais cependant de manière à être entendu de plusieurs des assistants : « Vous devriez, Monsieur, être mieux informé avant de faire vos plaintes contre ces personnes, » ensuite se tournant vers la supérieure, il l'encouragea et l'exhorta à continuer, lui représentant l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des apôtres, des saints, qui avaient souffert des contradictions dans leurs utiles entreprises, ajoutant qu'un arbre s'affermir et pousse de plus profondes racines lorsqu'il est battu des vents et que Notre-Seigneur prendrait leur cause en main. En effet, cette épreuve servit à faire mieux connaître la sainteté et l'utilité de cet établissement.

Après avoir solidement établi cette communauté, Jeanne voulut y perpétuer le bien

qu'elle avait commencé en lui donnant des règlements, ce qu'elle ne fit qu'après avoir consulté Dieu dans la prière.

La maison était composée de sœurs qui se consacraient à Dieu par des vœux de religion et qui étaient chargées de tous les emplois, selon le bon plaisir de la supérieure, ensuite d'orphelines qu'on amenait ou que les sœurs allaient elles-mêmes recueillir dans les rues. On les élevait et on les gardait jusqu'au moment où elles pouvaient gagner honorablement leur vie. Sans revenus fixes, la communauté ne subsistait que du casuel, des aumônes et du produit du travail. Les religieux de Saint-Vaast leur faisaient régulièrement des aumônes. D'autres habitants les secouraient également ; Mgr de Sère, évêque d'Arras, portait tant d'intérêt à cette maison, qu'il disait qu'il aurait plutôt vendu ses tapisseries et sa vaisselle d'argent que de laisser les orphelines manquer de pain. Une autre ressource était le voyage que deux sœurs faisaient chaque année à Paris pour y recueillir des aumônes. Elles y avaient des protectrices aussi puissantes que généreuses, qui plus d'une fois leur rendirent d'importants services. On cite surtout les familles Seschossier et de Sarinvilliers et la fameuse duchesse de Montespan, qui ne se contenta pas de leur faire l'aumône, mais qui en obtint encore pour elles de Louis XIV lui-même.

La maison de Sainte-Agnès avait été établie dans un triple but : d'élever les orphelines, de les instruire et de leur apprendre à travailler ; elle ménageait si bien les divers intérêts dans les règles et les pratiques qu'elle prescrivit pour toutes choses, *qu'on peut y reconnaître, dit son historien, son admirable charité, sa prudence extraordinaire, son expérience et la pénétration de son esprit que Dieu lui avait communiqué.*

La charité qui avait dicté les statuts et les règlements avait prévu tous les besoins corporels et spirituels des enfants qu'elle avait adoptés pour les former à la vertu en leur inspirant la crainte de Dieu et en leur donnant les habitudes de la piété chrétienne ; enfin, pour en faire des membres utiles à la société, capables de se suffire à elles-mêmes par une vie laborieuse. Après s'être occupée de ses chères orphelines, elle crut devoir donner une règle à sa communauté naissante : elle la composa avec tant de prudence et de discrétion que la vie intérieure ne nuisait pas aux œuvres de la charité, et que celles-ci n'empêchaient pas le développement et le perfectionnement de la vie intérieure. Les aspirantes devaient avoir dix-huit ans et ne pas dépasser vingt-cinq ans ; elles étaient éprouvées par une année de postulat, et deux de noviciat. Après les vœux simples, mais perpétuels, la supérieure les appliquait, soit à faire la classe aux internes et aux externes, car les sœurs avaient aussi une école pour instruire les petites filles du quartier, soit à montrer les ouvrages, et surtout la dentelle qui était le

travail le plus ordinaire des orphelines, soit enfin à remplir les autres emplois de la maison, qui sont communs à toutes les communautés.

Dieu avait appelé à lui sa vertueuse amie, c'est pourquoi Jeanne Biscot qui n'avait différé d'établir une maison d'orphelines à Douai, que par déférence pour elle, voulut exécuter son dessein en 1659; mais elle rencontra d'abord l'opposition la plus prononcée de la part de la communauté; en 1660, ayant éprouvé une maladie qui la conduisit aux portes du tombeau, elle promit au Seigneur de réaliser son projet, si la santé lui était rendue. Ayant obtenu cette grâce, Jeanne demanda le consentement à la communauté d'une manière si pressante et si humble que toutes les filles le lui donnèrent en pleurant, parce qu'elles craignaient de perdre pour toujours une si bonne mère. La supérieure fit partir aussitôt, pour Douai, deux des sœurs de Sainte-Agnès, Anne Lemaire et Catherine Pottier, pour aller jeter les fondements de cette nouvelle maison. Jeanne s'y rendit elle-même avec une de ses compagnes et deux petites orphelines. Elle fit plusieurs voyages à pied, pendant l'hiver et par des chemins que la saison rendait impraticables. Disciple fidèle du divin Maître qui disait à ses apôtres : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père.* (Joan. iv, 34.) Elle ne s'occupait que de son œuvre et des moyens de la faire réussir. Comme elle ne songeait même pas à prendre sa nourriture, si on lui faisait quelque observation sur son imprudence, elle répondait aussitôt, *tout pour Dieu, tout pour Dieu !* Elle rencontra surtout beaucoup de difficultés de la part de plusieurs établissements qui semblaient se proposer le même but qu'elle, et qui redoutaient la concurrence. La charitable les rassura en leur disant qu'elle ne venait recueillir que les enfants dont les parents n'avaient pas les moyens de payer leurs mois d'école. Elle nomma des sœurs, désigna une supérieure, pour devenir la seconde, et prit des mesures pour maintenir la régularité dans cette communauté.

Ses filles qui, à son retour, avaient fait éclater leur joie, fondirent en larmes lorsqu'elles la virent sur le point de retourner à Douai. Elle ne put les consoler qu'en leur promettant d'être supérieure des deux maisons. Mais la Providence en ordonna autrement, et Douai la posséda pendant les quatre années qu'elle vécut encore. Le nombre des enfants s'accrut bientôt jusqu'à 30, avec la permission des magistrats; elle donna un costume à ces petites orphelines le 5 septembre 1672. Cette uniformité de costume fit que les habitants de Douai appelèrent les orphelines de Jeanne, les filles de l'Enfant-Jésus, dont la statue était au-dessus de la porte d'entrée; et les sœurs qui les gouvernaient, les filles de la Sainte-Famille, nom qu'elles ont conservé dans cette ville, tant que leur communauté y a subsisté.

Le nombre des enfants ayant beaucoup augmenté, la maison qu'elles habitaient fut

bientôt trop petite; on fut obligé d'en louer une autre. Enfin, Jeanne en acheta une dans laquelle son établissement put être fixé d'une manière durable.

Si les œuvres de Jeanne Biscot furent si admirables, elles ne purent être que les fruits des vertus dont elle possédait un riche trésor, et qu'elle cultivait sans cesse dans son cœur.

La foi, qui est la première et le fondement de toutes les vertus, fut des plus fermes et des plus vives dans Jeanne Biscot. C'est elle qui lui inspira tant d'œuvres admirables. Car si elle n'avait pas cru à ces paroles de l'Évangile : *Tout ce que vous faites au moindre des miens, c'est à moi que vous le faites* (Matth. xxv, 40); si elle n'avait pas vu Jésus-Christ dans la personne des pauvres et de tous les affligés, elle n'eût pas eu certainement ce dévouement qu'on admire dans toute sa conduite. C'était sa foi qui donnait à cette vertueuse fille la vénération profonde qu'elle avait pour les mystères de notre religion, et la méditation de ces mystères fut l'occupation de sa jeunesse et de toute sa vie. Elle se rappelait surtout souvent la naissance, la circoncision, l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ; ce fut par dévotion à la sainte enfance qu'elle se dévoua si généreusement à l'éducation des orphelins et qu'elle adopta une couleur fixe pour leurs vêtements. Jésus-Christ, caché dans le sacrement de son amour, était aussi pour Jeanne l'objet du respect le plus profond. Ce fut pour répandre partout la connaissance de Dieu et de son adorable Sauveur qu'elle consacra la plus grande partie de sa vie et de celle de ses sœurs à l'instruction chrétienne, à instruire sur les devoirs de son état et sur la réception des sacrements.

Si la foi est nécessaire à la sanctification de l'homme, l'espérance ne l'est pas moins pour assurer son salut. Jeanne Biscot posséda cette vertu dans un degré éminent. Cette espérance qu'elle avait en la bonté divine relativement aux choses qui regardent le salut, était aussi profondément affermie dans son cœur, lorsqu'il s'agissait de besoins temporels. On peut dire que toute la vie de cette vertueuse fille a été une preuve perpétuelle de son éminente confiance en Dieu. Elle eut besoin d'être continuellement pénétrée de ce sentiment, pour entreprendre et soutenir ces nombreuses œuvres de charité qui lui durent l'existence; elle disait comme l'Apôtre : *Je puis tout en celui qui me fortifie* (Philip. iv, 13); sa maxime était que dans les bonnes œuvres, il faut aller en aveugle et que nous devons ne nous considérer que comme des instruments; aussi sa communauté éprouva, dans une foule d'occasions, les effets visibles de cette grande confiance dans la Providence. Une simple écuelle de bois nommée le plat de l'Enfant-Jésus lui servait de caisse. Elle y déposait l'argent qu'elle recevait et y puisait pour tous ses besoins. Jamais cette écuelle ne fut vide.

La charité tirant son origine de Dieu même,

elle en reçoit une admirable fécondité, que ne peuvent avoir les œuvres purement humaines. A la charité seule appartiennent les motifs purs et élevés, la compassion universelle, le zèle que rien ne rebute, la patience invincible et la persévérance qui ne se lasse point. C'était cette belle vertu qui était le mobile de sa conduite et qui lui inspirait ces actions généreuses dont sa carrière fut remplie. C'est parce qu'elle aimait beaucoup Dieu qu'elle aimait beaucoup son prochain, qui en est l'image. Attentive à sanctifier toutes ses œuvres, elle avait souvent ces paroles à la bouche : *tout pour Dieu*. Quelle tendresse ne montrait-elle pas pour les orphelines; lorsqu'elle en avait rencontré quelques-unes, ou qu'on lui en amenait qui étaient presque nues, sales et pleines de vermine, elle prenait aussitôt chacune d'elles par la main, l'embrassait et l'accueillait avec autant de tendresse qu'une mère qui retrouve son enfant après l'avoir perdue : *Venez, mon enfant*, lui disait-elle; *avez-vous envie d'être la fille du petit Jésus et de sainte Agnès? Si cela est, venez, ma fille! Avec quel respect devons-nous servir les enfants*, disait-elle à ses sœurs, *si nous regardons l'image de Jésus sous ces visages défigurés et sous ces habits déchirés!* Sa conduite répondait à ses paroles; ne voyant que Jésus-Christ dans la personne des pauvres enfants, elle leur donna constamment la préférence et s'opposa fortement à ce qu'on reçût, dans la maison, des enfants appartenant à des parents aisés. En vain on chercha à vaincre sa résistance sur ce point, elle leur répondait que la maison n'était établie que pour les plus pauvres et les plus abandonnées. Pleine de douceur et d'indulgence, elle voulait que ce fût cet esprit qui animât ses compagnes dans leurs rapports avec les enfants.

Cette charité de la vertueuse fille pour les orphelins, toujours si affectueuse, augmentait encore lorsqu'elles étaient malades. Non contente de s'occuper elle-même avec sollicitude de leur état, elle les recommandait à l'infirmière et aux autres officières. *Je m'en décharge sur vous*, leur disait-elle; *je veux que rien ne leur manque, ce sont les membres affligés du petit Jésus, regardez-les dans cet esprit, et, par ce moyen, vous leur rendrez une parfaite charité*. Une petite fille de 10 ans avait une fluxion de poitrine et était en danger. Le médecin ne promettait sa guérison qu'autant qu'elle expectorerait beaucoup. La bonne supérieure, qui savait que cette enfant aimait l'argent, lui promit une pièce de monnaie pour chaque crachat qu'elle jetterait. L'appât du gain fit faire tant d'efforts incroyables à cette enfant, qu'elle expectorât abondamment, et pût ainsi échapper à la mort qui la menaçait.

Quand elles étaient convalescentes, elles éprouvaient les effets particuliers de la charité de la tendre supérieure. Elle voulait qu'on leur donnât tout ce qu'il y avait de meilleur. Si elles étaient en danger de mort, la bonne mère ne les quittait plus. Lorsqu'elles avaient rendu le dernier soupir, elle

les pleurait amèrement comme si elle leur eût donné le jour.

La sollicitude de Jeanne ne finissait pas avec leur éducation. Leur placement à la sortie de la maison était pour elle un grave sujet d'inquiétude; aussi, moins une enfant lui inspirait de confiance, plus elle cherchait à prolonger son séjour dans la maison. Une orpheline placée chez de mauvais maîtres, s'y trouva en grand danger pour son salut. Dieu le fit connaître aussitôt à la bonne supérieure qui en versa des larmes abondantes; elle envoya quelqu'un pour la faire sortir de la maison et la ramener dans celle de Sainte-Agnès; le retour de cette fille lui causa une joie sensible. Elle rendit mille actions de grâces au Seigneur de ce qu'elle avait pu retirer cette pauvre brebis de la gueule du loup, et elle la garda encore quatre ans, tant elle avait à cœur que ses chères orphelines conservassent les fruits de l'éducation chrétienne qu'elles avaient reçue.

Ses compagnes qui la secondaient dans sa bonne œuvre lui étaient aussi très-chères, et elle leur donnait des preuves continuelles de l'estime qu'elle leur portait. Mais si la sollicitude de Jeanne était si grande pour rétablir et conserver leur santé, elle l'était bien davantage pour leurs besoins spirituels et pour leur avancement dans la perfection religieuse. Elle les instruisait par de fréquentes conférences. L'union des cœurs lui paraissait avec raison un des biens les plus précieux que puisse posséder une communauté, aussi la leur recommandait-elle constamment. Que ne faisait-elle pas pour pénétrer et embraser du feu de sa charité les cœurs de ses compagnes. *Celle qui d'entre vous, leur disait-elle, dit qu'elle aime Dieu, est une menteuse, si elle n'aime pas sa sœur. Ces deux amours sont les chaînons d'une même chaîne, ils ne peuvent subsister l'un sans l'autre; faites les uns pour les autres ce que vous n'avez vu faire, disait Notre-Seigneur, après avoir lavé les pieds à ses apôtres. Le nom de Dieu est charité, Dieu c'est l'amour, et qui demeure en charité demeure en Dieu*. Elle parlait dans ses conférences de cet amour de Dieu et du prochain avec tant d'énergie, avec tant de feu, qu'elle était quelquefois obligée de dire : « Mes sœurs, je me suis trop emportée; » en effet, cette charitable fille était hors d'elle-même et faisait partager son émotion à ses compagnes, puis étendant ses bras, elle se mettait à genoux, elle leur disait : *Venez, mes pauvres sœurs*; puis les embrassant toutes elle les pressait sur son cœur et leur disait : *Qui pourra nous séparer n'ayant qu'un cœur dans tous ces corps? S'apercevait-elle de quelque froideur entre ses sœurs ou les enfants, elle les appelait, les écoutant attentivement; puis elle blâmait la coupable, lui imposait une pénitence et les obligeait à s'embrasser; alors, les serrant dans ses bras, elle leur disait : Voici comment il nous faut être unies l'une avec l'autre, et nous transporterons des montagnes*.

Non-seulement la sage supérieure s'av-

pliquait à étouffer tous les germes de division qu'elle découvrait entre ses filles, mais elle faisait aussi de sérieux efforts pour leur procurer la paix de l'âme. Quand elle apercevait quelque nuage dans quelque une d'elles, d'un air bienveillant et d'une manière agréable, elle obtenait qu'elle lui fit connaître sa peine; à l'instant elle se sentait soulagée. Personne ne s'adressait à cette vertueuse fille sans en recevoir des consolations, aussi bien ses sœurs auraient souhaité, si la chose eût été permise, d'avoir souvent des besoins spirituels et des blessures dans l'âme pour avoir le plaisir d'être guéries par une main si charitable. Jeanne devinait quand quelque une de ses compagnes avait quelque peine; alors elle la prenait en particulier et lui disait : *Venez ici auprès de moi; asseyez-vous là; qu'est-ce qu'il y a? que dit le bon Jésus à votre âme? en est-il le maître? découvrez-moi votre pauvre cœur, car je ne saurais le voir triste. Quand il est dans le trouble, venez me voir sans différer, quand ce serait minuit.* Dieu avait favorisé cette digne supérieure du don de discernement; elle le posséda, ainsi que la direction des âmes, dès sa première jeunesse.

Tout dans la conduite de Jeanne prouvait l'amour de la pauvreté qu'elle ne cessait de recommander à ses sœurs. Sa devise était : *Misère, douleur, pauvreté.* Son costume était aussi simple que possible, dès l'âge de 14 ans; cependant elle aurait pu trouver du plaisir à se parer et l'aurait fait avec succès, car elle possédait beaucoup d'agréments naturels. Elle était d'une taille élevée, avait le teint délicat, les traits de la figure réguliers, la démarche noble et distinguée; mais persuadée de bonne heure de la vanité de ces frivoles avantages, elle ne chercha jamais à orner un corps qu'elle savait devoir être la pâture des vers. Elle ne porta jamais que des vêtements usés; quand on voulait lui en donner de neufs, elle obligeait quelques-unes de ses sœurs ou des orphelines à les porter. *La forme et la qualité de l'étoffe, disait-elle un jour, ne sont que des accessoires, on n'a des habits que pour se couvrir;* elle cherchait à inspirer les mêmes sentiments à ses filles. Tout dans la maison respirait la simplicité et la pauvreté. Il faut être pauvre, disait-elle, puisque Jésus a tant aimé la pauvreté. Elle estimait tellement cette vertu qu'elle disait sans cesse : *Mes pauvres sœurs, pauvreté, mépris, douleur, voilà les trois vertus que Jésus-Christ a pratiquées jusqu'à sa mort.* Une âme si éclairée dans les voies de la perfection, connaissait trop bien la misère de l'homme pour s'élever elle-même, aussi était-elle aussi humble que détachée des biens de la terre. Elle désirait être rassasiée d'opprobres à l'exemple de son divin Maître. Jeanne cherchait aussi à en pénétrer ses filles. Elle disait souvent de vive voix et dans ses lettres : *Il faut mourir à nous-mêmes; il ne faut être rien, rien, rien dans notre esprit, dans nos paroles, dans notre conduite... Pour Dieu seul, mes filles, pour Dieu seul.* Une de ses filles, qui vécut

pendant dix ans dans sa compagnie, a assuré qu'elle ne lui a jamais entendu dire un mot à sa louange; qu'elle cachait soigneusement les grâces qu'elle recevait de Dieu, et qu'elle écoutait les choses qu'elle savait, comme si elle les eût apprises à l'instant même. Rien ne lui coûtait lorsqu'il se présentait quelque occasion de s'humilier; elle choisissait dans sa maison les travaux les plus obscurs et les plus abjects. Enlever les immondices était ses occupations les plus ordinaires. Il n'y avait pas de services qu'elle ne rendit aux orphelines; lorsqu'elle les avait chaussées, sa coutume était de leur baiser les pieds, les regardant comme les maîtresses et comme les princesses de la cour de Jésus-Christ. Quand elle était obligée d'aller chez M. de la Tour, gouverneur d'Arras, elle se tenait toujours éloignée des autres personnes, qui, comme elle, attendaient audience. Sa place était alors dans un coin ou derrière une porte. Mais M. de la Tour, qui avait su apprécier, ainsi que son épouse, ses belles qualités, allait au-devant d'elle aussitôt qu'elle l'apercevait. Madame la faisait asseoir auprès d'elle et témoignait à tout le monde la joie qu'elle éprouvait lorsqu'elle jouissait de sa conversation; Dieu se plaisait ainsi à honorer sa servante à proportion qu'elle cherchait à s'humilier. Cette vertueuse fille voulut que la simplicité fût une des vertus fondamentales de la communauté de Sainte-Agnès, parce que la simplicité est la compagne inséparable de l'humilité; tout son soin était d'en inspirer l'amour à ses filles. *Tout pour Dieu, tout pour Dieu,* répétait-elle souvent à ses compagnes.

Jeanne, instruite des vérités de l'Evangile, ne se contenta pas de pratiquer et de commander la vertu de simplicité, elle savait que si Jésus-Christ a recommandé à ses disciples d'être simples comme des colombes, il leur dit aussi d'imiter la prudence du serpent. Elle ne perdit jamais de vue cette leçon du souverain Maître; mais sa prudence fut toute chrétienne, et elle se garda bien d'écouter la chair et le sang; ainsi on ne la vit jamais dans cette inquiétude qui tourmente si souvent les prudents du siècle. Les affaires ne troublaient jamais la paix de son cœur et le calme de son esprit se peignait sur son visage.

Cette âme véritablement prudente fut toute sa vie soigneuse d'imiter les vierges sages dont il est parlé dans l'Evangile et de conserver le feu de la divine charité. Elle avait le don de discernement des esprits, et ce don la guidait dans le choix des sujets qui se présentaient pour entrer dans sa communauté. Sa prudence se manifesta dans l'éducation qu'elle donna aux orphelines dont elle était chargée. Elle les accoutuma de bonne heure à l'amour du travail, à devenir laborieuses et à bien servir Dieu. Elle lui fit prendre toutes les précautions pour assurer l'affermissement et la conservation de la maison de Sainte-Agnès. Elle s'appliqua en toutes choses à mener une vie commune; elle corrigeait tous les abus, réglait tous les devoirs

de ses compagnes relativement à leur sanctification ; ne leur permettant rien d'extraordinaire par rapport aux austérités, et tandis qu'elle en pratiquait elle-même de très-rigoureuses, elle les exhortait à se mortifier plus d'esprit que de corps.

Outre les jeûnes prescrits par l'Eglise, on jeûnait encore dans la maison la veille de toutes les fêtes de la Vierge, de sainte Agnès, fête de la communauté, les vendredis et samedis soir en mémoire de la Passion de Jésus-Christ et des douleurs de Marie ; mais elle exigeait qu'on observât le silence, qu'un maître de la vie spirituelle appelle le conservateur de l'amour divin et le compagnon inséparable de la mortification. Jeanne parlait peu, ne le faisait qu'avec modestie et réserve ; elle évitait de louer sa communauté et de faire valoir les services qu'on y rendait au prochain.

Cette fille vertueuse puisait les règles de sa conduite dans son union intime avec Dieu et dans l'oraison qui était sa nourriture particulière. A la prière elle joignait la mortification. Quoique d'une taille très-élevée, elle mangeait si peu qu'on ne comprenait pas qu'elle pût subsister. Des herbes ou des légumes à moitié cuits, un peu de salade ou du lait froid faisaient toute sa nourriture ; elle n'usait jamais de viande ni de bouillon, même pendant ses plus grandes maladies. Sa boisson n'était que de l'eau ou de la petite bière. La paix et la pureté de son âme se reflétaient sur son visage qui n'en devenait que plus beau, comme la fidélité du jeune Daniel et de ses compagnons à la loi de Dieu les rendit plus beaux et plus vigoureux que les autres enfants, qui, ainsi qu'eux, étaient élevés dans le palais du roi de Babylone.

Cette admirable fille fut infirme pendant plusieurs années, et cependant quelque grandes que fussent ses infirmités, elle travaillait plus que les personnes qui jouissaient d'une excellente santé. Quand elle avait fatigué extraordinairement, et qu'on croyait qu'elle prenait quelque repos, on la trouvait absorbée en Dieu dans la prière. Dès l'âge de 12 à 13 ans, elle employa plusieurs heures du jour et de la nuit à la contemplation ; afin d'y vaquer plus longtemps, elle ne dormait presque pas et lorsque le sommeil la pressait, elle y résistait en demeurant les genoux nus sur le pavé et en se servant d'autres pieuses industries pour le vaincre ; elle voulait que tous les entretiens de ses sœurs fussent de Dieu ou au moins des choses nécessaires pour se bien conduire dans leurs emplois. Cette sage supérieure défendait expressément aux portières et à celles qui étaient obligées d'avoir des relations avec les personnes du dehors, de faire aucun rapport de ce qu'elles avaient entendu, et quand quelqu'un par mégarde donnait quelque nouvelle, Jeanne lui imposait aussitôt silence, en lui disant : *Laissez-les là les balayeurs de rue ; laissez les morts ensevelir les morts.*

Lorsqu'elle abordait quelqu'une de ses fil-

les : *Etes-vous toute à Dieu, ma chère sœur, leur disait-elle aussitôt ? Trouve-t-il place dans votre cœur ? N'y a-t-il point d'entre-deux ? — Agissons suivant les dispositions de notre cœur,* disait-elle à ses compagnes ; *avec l'amour d'un enfant pour son père, avec la confiance d'une épouse pour son époux, avec le respect d'un sujet pour son roi, avec la crainte d'un criminel pour son juge !*

Non contente d'inculquer à la communauté la nécessité de l'oraison, Jeanne en enseignait la pratique aux jeunes sœurs et aux enfants. La Passion de Jésus-Christ était le sujet qu'elle choisissait de préférence. Sa méthode était si facile, si solide, si attrayante, que toutes celles qui recevaient ces leçons en étaient ravies. Tout servait de matière à cette vertueuse fille pour instruire ses sœurs dans la vie spirituelle. *Voyez-vous ces verdures, ces fleurs,* leur disait-elle au printemps ; *si à la fin de la saison il n'y a point de fruits sur ces arbres, quel profit en reviendra-t-il ? ô mes sœurs ! si nos œuvres ne sont qu'apparentes, que nous en reviendra-t-il pour l'éternité ?* Trouvait-elle des fruits véreux, elle en prenait quelques-uns dans sa main, les leur montrait, en disant : *Voyez, mes sœurs, voilà ce que fait notre amour-propre ; il ronge, et gâte tous les fruits de nos meilleures actions.*

Le renoncement à toutes satisfactions des sens était si parfait chez elle qu'elle finit par ne plus pouvoir supporter les aliments les plus ordinaires dont elle s'était abstenue depuis longtemps, et c'est ce qu'on éprouva toujours pendant la vie qui précéda sa mort. Une vie si pure et si féconde en bonnes œuvres devait être couronnée par une sainte mort. Dieu lui accorda cette faveur inestimable. Elle mourut à Douai, où elle avait fondé une maison de charité, le 27 juin 1664, à l'âge de 63 ans. Sa mort fut si douce qu'à peine put-on s'apercevoir qu'elle expirait. Son corps fut transporté à Arras et inhumé dans l'église Saint-Etienne près de l'autel Saint-André. Un monument en marbre fut élevé sur sa tombe.

L'abbaye de Saint-Vaast accorda toujours une protection particulière à la communauté de Sainte-Agnès. Elle lui donna une maison contiguë à cet établissement, afin que les orphelines fussent plus commodément logées. C'est en reconnaissance de ce bienfait que les Agnétiennes faisaient chaque année, le jour de sainte Agnès, un hommage à l'abbé de Saint-Vaast. Ce prélat, son grand prieur ou un député de leur part célébrait la Messe ce jour-là dans leur chapelle ; à l'Offertoire la supérieure et la maîtresse conduisaient deux jeunes orphelines, qui après avoir récité quelques vers, offraient à l'officiant six aunes de dentelles.

La communauté de Sainte-Agnès s'acquiesça de telle réputation que les villes de Langres, de Péronne, de Dijon, voulurent se procurer un établissement de ce genre.

A l'époque de la révolution la tempête publique qui mit en poussière tant de maisons religieuses n'anéantit pas entièrement la fon-

dation de Jeanne Biscot Cette communauté, qui avait continué de prospérer en donnant les plus beaux exemples de charité et en rendant les plus éminents services, fut conservée par la Convention nationale, parce qu'elle servait pour l'éducation des enfants trouvés et abandonnés. Lebon, devenu représentant du peuple dans cette ville, ayant exigé des religieuses le serment, pour qu'elles continuassent à rester dans leur maison, celles-ci refusèrent de le prêter et furent contraintes de s'éloigner. Voici en quels termes la supérieure rend compte de cet événement.

« Lebon est venu plusieurs fois chez nous pour nous engager, et même en quelque sorte nous forcer par de belles promesses et de grandes récompenses. Nous lui avons toujours répondu avec une grande fermeté que nous resterions dans la communauté si l'on n'exigeait pas de nous le serment, mais que nous voulions sauver nos âmes à quelque prix que ce fût. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par promesses, il nous fit de grandes menaces, si nous nous obstinions à refuser ce qu'il demandait de nous. Rien ne put ébranler notre foi, ni la perte des biens temporels, ni la prison, ni la crainte de l'échafaud.

« Après six semaines de souffrances et d'oppressions (car les satellites de Lebon venaient chaque jour nous presser de changer d'opinion), on vint mettre le scellé partout dans la maison, excepté dans les chambres. On plaça un corps de garde dans l'école externe, et deux sergents de police stationnèrent au parloir.

« Enfin le 5 novembre 1792, il nous fallut sortir à dix heures du matin de la communauté; nous fûmes remplacées ce jour-là même par des femmes laïques qui mangèrent le pain et la soupe que nous avions cuits pour ce jour-là; on nous fit sortir isolément par prudence, et nous allâmes chez des parents ou des amis qui nous reçurent avec bonté.

« Mais le chagrin d'avoir perdu notre état et abandonné les pauvres enfants que la divine Providence nous avait confiés, nous rendaient inconsolables, car nous savions en quelles mains ces tendres enfants étaient malheureusement tombées.

« Notre situation d'ailleurs, au milieu d'un monde aussi corrompu qu'il était alors, et aussi déchaîné contre notre sainte religion, contre ses ministres et contre nous, ne faisait qu'augmenter nos peines. Une partie de la communauté quitta la France pour aller en Allemagne et en Belgique.

« En 1800. M. Vatelet, nommé sous le consulat maire de la ville, ne tarda pas à remarquer que la maison de Sainte-Agnès ne pouvait être plus longtemps dirigée par des femmes sans foi ni loi; elles en avaient compromis les intérêts même temporels; les enfants manquaient de tout. Ce respectable magistrat fut touché de tant de misères. Il usa de toute son influence auprès du conseil municipal et de l'autorité supérieure, pour ob-

tenir que cette maison nous fût rendue. L'entreprise était d'autant plus difficile que le temps était encore mauvais. Dieu lui vint en aide, et il obtint notre rentrée après sept ans et demi d'absence...

« Il nous fit appeler, nous le connaissions d'autant mieux qu'il était, ainsi que ces vertueux ancêtres, notre bienfaiteur avant la révolution. Il nous ouvrit la communauté le 18 mai 1800. On ne saurait exprimer la joie dont nous fûmes toutes transportées, en nous retrouvant dans la maison où nous avions prononcé nos vœux, et au milieu de nos pauvres enfants que nous n'avions abandonnés que pour conserver notre foi et ne pas blesser nos consciences par le serment. »

Napoléon ne tarda pas à autoriser le rétablissement d'une communauté qui avait rendu tant de services et en promettait de si grands encore. D'abord il lui accorda, le 19 septembre 1807, une autorisation provisoire, et le 14 mai 1810 il en approuva définitivement les nouveaux statuts qui diffèrent des anciens sous plusieurs rapports; on y admet même jusqu'à des enfants de six ans. Elles sortent de la maison lorsqu'elles sont assez instruites pour suffire à leurs besoins; on les garde même jusqu'à l'âge de 20 et 22 ans, quoique le règlement porte 18 ans. Au reste la nourriture y est excellente, l'administration des hospices dont la communauté dépend, leur donne de bons lits et se charge du blanchissage du linge. En compensation les religieuses et les orphelines font tous les ouvrages de couture en draps et en linge, non-seulement pour la maison, mais encore pour celle des orphelins et des vieillards des deux sexes, au nombre de 170, ainsi que pour les enfants qu'on doit placer à la campagne. L'administration cependant leur cède le tiers de ce qu'elles gagnent, ce qui leur forme une petite somme qu'elles emportent en quittant la maison.

Dans leurs indispositions elles sont soignées à l'infirmerie; mais si la maladie devient grave, on les conduit à l'hôpital. Les religieuses, au nombre de 16, tiennent comme avant la révolution, deux écoles, l'une pour les orphelines, l'autre pour les externes; ces deux classes d'enfants n'ont aucun rapport entre elles. On leur donne un enseignement tout à fait distinct; l'externat qui se bornait autrefois à la paroisse Saint-Etienne, s'étend aujourd'hui à toute la ville et se compose de 110 à 115 élèves. Les orphelins sont aussi confiés aux dames de Sainte-Agnès qui dirigent également plusieurs salles d'asile.

La charité héroïque qui animait Jeanne Biscot vivait encore il y a peu d'années à Arras, dans l'une de ses arrière-parentes. Mlle Hazart, touchée du danger auquel sont exposées les orphelines qui sortent de la maison de Sainte-Agnès à l'âge de 17 ans, fonda une maison où elle les plaça pour y demeurer jusqu'à celui de 25 ans.

Elle s'entendit pour cette œuvre avec M. Lallard de Lebusquière, doyen et prévôt du chapitre d'Arras. Il mit à sa disposition un

local situé rue Saint-Maurice, qui avait servi dans les premières années de la restauration à recevoir provisoirement les religieuses Bénédictines dites du Saint-Sacrement, et après elles l'institution des sourds-et-muets.

Mlle Hazart meubla cette maison en 1828 et fit venir de Belgique des religieuses dites de Saint-Charles, auxquelles elle confia la direction de ses orphelines et prit l'engagement de suppléer, soit par elle-même, soit par d'autres personnes vouées aux bonnes œuvres, à la nourriture et à l'entretien de celles qui, peu exercées encore au travail, ne pourraient indemniser entièrement la maison par le produit de leurs journées. Elles s'y perfectionnent dans la fabrication des dentelles, qui est à Arras, la principale industrie des femmes du peuple, et elles apprennent tous les ouvrages de couture qui peuvent les mettre à même d'obtenir un emploi de femmes de chambre ou de couturières en linge.

M. L'abbé Lallart continue de protéger cette institution éminemment intéressante; il y fait exécuter des travaux importants.

Outre les jeunes filles qui sortent de Sainte-Agnès, on y reçoit des enfants qui sont privés de parents, ou dont les pères et mères sont tombés dans un tel état de misère qu'ils ne peuvent plus les nourrir.

C'est ainsi que la charité chrétienne pourvoit aux besoins de ceux qui souffrent et qui ne trouvent dans la philanthropie des hommes du siècle qu'une stérile compassion. Le catholicisme seul inspire le dévouement pratique qui soulage. Que sont en comparaison de ces faibles femmes, mais animées de l'Esprit de Dieu, qui les fortifie et les dirige, ces politiques qui veulent accaparer, à leur seul profit, le droit de la bienfaisance (1)?

ALEXIS (HOSPITALIÈRES DE SAINT-).

En 1647, Marie de Petiot, fille d'un administrateur de Limoges et hydropique, se fit porter par humilité dans un des hôpitaux de cette ville, l'hôpital Saint-Gérald, où bientôt elle put donner elle-même des soins aux malades, ainsi que le pratiquaient sous l'habit séculier, d'autres saintes filles, entre autres une demoiselle Mercier, morte victime de ce pénible et glorieux ministère, et qu'une sœur plus jeune, Hélène, vint remplacer dès les premiers temps où Marie de Petiot s'y trouva. Dix ans plus tard, le 26 octobre 1657, Marie de Petiot et Hélène Mercier prirent, avec l'agrément de l'évêque, l'habit religieux, soit afin d'obtenir plus de respect de la part des pauvres, soit plutôt afin de leur inspirer une plus grande idée de la religion qui met à leur service les épouses de Jésus-Christ

lui-même. Cette même année, une riche veuve, Mme de La Planche, née Descordes de Gry, vint s'adjoindre à elles, et comme le 4 novembre, une délibération des consuls de Limoges exprimait le vœu de fonder à Saint-Gérald un hôpital général pour la ville, les trois novices songèrent à bâtir tout près de là un monastère qu'elles purent occuper dès le 1^{er} mois de 1659. Le 15 mai 1659, une nouvelle délibération des administrateurs de la ville réunissait les revenus des quatre hôpitaux: 1^o Saint-Gérald bâti en 1156 et dont on utilisait les bâtiments en les agrandissant; 2^o Saint-Martial qui remontait, dit-on, aux premiers siècles, et qui aurait reçu alors, d'après la légende apocryphe du saint apôtre de l'Aquitaine, un revenu suffisant pour nourrir, tous les jours, trois cents pauvres; 3^o la Maison-Dieu des lépreux qui, depuis 1236, devait recevoir 13 malades; 4^o Saint-Jacques ou l'infirmerie de la lèpre blanche, établissement qui datait de 1212. Pour desservir cette nouvelle maison de charité, en faveur de laquelle on obtint des lettres patentes (décembre 1660), qui furent publiées le 5 mai 1661, il fallait un personnel nombreux et discipliné; Mgr de La Fayette, évêque de Limoges, comptant sur le dévouement de Mmes de Petiot, Mercier et de La Planche, leur donna (le 24 septembre 1659) une règle, imprimée depuis avec quelques modifications (1804) et les fit reconnaître comme fondatrices de la congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Alexis, dites aussi *Sœurs de la médaille*, à cause d'une médaille en argent que ces religieuses portent sur la poitrine et qui représente saint Alexis couché malade sous un escalier. Le 1^{er} novembre 1659, Marie de Petiot et Hélène Mercier firent les vœux d'obéissance et de chasteté perpétuelle avec celui de servir toujours les pauvres; Mme de La Planche les imita quelques mois plus tard, et comme déjà ces dames avaient bon nombre de novices, elles prirent l'engagement de coucher toujours six dans l'hôpital pour être constamment à la disposition des malades.

Louis XIV récompensa le dévouement des sœurs de Saint-Alexis par lettres patentes datées de 1672 et de 1676, et par lesquelles il leur accorda certains privilèges que Louis XV confirma en 1754.

Cette congrégation est la seule de Limoges et peut-être de France dont les membres n'aient pas été dispersés par la révolution de 1793. On ferma la chapelle et on confisqua les revenus du couvent, mais les bâtiments furent respectés, parce qu'ils étaient propriété particulière; et, sans compromettre leur conscience, en quittant simplement l'habit religieux, les sœurs continuèrent leurs soins aux malades de l'hôpital. Seulement sœur Saint-Augustin, depuis supérieure

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 5.

re, plus compromise que d'autres par les opinions de sa famille, fut mise comme suspecte en prison où elle resta longtemps. S'il survint pour la communauté quelques jours d'alarmes, en faisant cacher dans les lits des malades les sœurs incriminées ou en les renvoyant dans leurs familles, on empêcha les suites fâcheuses qu'on pouvait craindre. Pourtant les sœurs de Saint-Alexis conservent avec reconnaissance pour Dieu, le souvenir d'un danger plus imminent, car les poursuites n'étaient plus individuelles, et une troupe de furieux vint résolument faire évacuer le monastère. Alors, les religieuses firent un vœu à Saint-Joseph que depuis ce jour elles fêtent comme un patron spécial; et, contre toute attente, le chef de cette bande, gagné par la supérieure, calma l'émeute, si bien que pour toute satisfaction à la loi que l'existence d'un couvent violait, disaient-ils, il suffit de répondre aux mots: Que pensez-vous de la révolution? — *Dieu conduit tous les événements, et rien n'arrive que par sa volonté sainte.*

Les sœurs de Saint-Alexis desservent gratuitement l'hôpital de Limoges. Leur but n'étant pas de se répandre, elles n'ont accepté hors de Limoges que l'hôpital de Saint-Léonard (Haute-Vienne) où elles sont depuis cinquante ans. Au siècle dernier, elles sont restées aussi plusieurs années à Saint-Junien (Haute-Vienne) où on envoya sœur de Monfayon comme supérieure.

Les sœurs de Saint-Alexis sont aujourd'hui cinquante-deux, et sous la direction d'administrateurs laïques, elles reçoivent annuellement 850 malades dans l'hôpital civil et militaire de Limoges.

La Mère sœur Saint-Martin, née Rose-Félicité Rullier, vient de fonder à ses frais, tout près de la communauté de Limoges, à la Croix Mandonneau, un établissement nommé Nazareth et où, en attendant de pouvoir augmenter le nombre, trois religieuses font l'éducation de 29 jeunes filles de l'hôpital qu'elles forment pour être servantes, et qui, entrées dans cet orphelinat fort jeunes, n'en sortiront qu'à 21 ans. Nazareth est habitée depuis le 1^{er} août 1854, jour où M. Hervy, vicaire général à Limoges et directeur des sœurs de Saint-Alexis, vint bénir ce nouvel établissement et dire la première Messe dans la chapelle. Le costume de cérémonie des sœurs de Saint-Alexis consiste en une robe d'étamine noire qu'on relève sur le bras. La guimpe blanche est de forme circulaire, un peu rétrécie vers les épaules et retombe sur les reins comme sur la poitrine. La coiffe a une bande de mousseline simple, sans empois et surmontée d'un voile de soie noire plissé par le haut de manière à s'adapter à la coiffe. Nous avons déjà parlé de la médaille dont la forme est ronde (1).

Liste des supérieures :

Marie de Pétiot, fondatrice nommée supérieure en 1659 et morte le 14 mai 1667. — Hélène Mercier (Sœur de la Croix) élue le 28 juin 1667. — Madeleine-David (Sœur de Jésus), élue en juin 1679. — Catherine des

Flottes (Sœur de la Passion), élue en juillet 1688. — Jeanne de la Saïgne (Sœur du Saint-Sacrement), élue le 14 mai 1700. — Marie Veyssière (Sœur Thérèse), élue le 11 juin 1708. — Dauphine des Flottes (Sœur des Anges), élue le 22 juillet 1711. — Madeleine Faulte (Sœur de la Conception), élue le 22 juillet 1717. — Françoise de La Fosse (Sœur Saint-Alexis), élue en janvier 1731. — Léonarde Thévenin (Sœur Saint-François), élue le 24 juillet 1742. — Léonarde David (Sœur Elisabeth), élue le 24 juillet 1745. — Marie Dalesme de Salvanez (Sœur Saint-Joseph), élue le 28 octobre 1759. Son administration a continué jusqu'au 10 décembre 1792, jour de sa mort. — Catherine Belut (Sœur Saint-Martin), élue en janvier 1793. — Marcelle Tanchon, (Sœur Saint-Laurent), élue le 23 juillet 1796. — Catherine Filliatre (Sœur Saint-Augustin), élue le 27 juillet 1805. — Jeanne-Geneviève Gilbert (Sœur Pauline), élue le 24 juillet 1812. — Rose-Félicité Roullier (Sœur Saint-Martin), élue le 18 novembre 1844. — Marie-Paule Pie (Sœur Constance), élue le 24 juillet 1850. — Rose-Félicité Roullier (Sœur Saint-Martin), réélue le 24 juillet 1853 et le 2 juillet 1856. — Depuis qu'on a retouché la règle en 1804 les élections se font tous les trois ans.

AMANTES DE LA CROIX

(RELIGIEUSES ANNAMITES DES).

Leur institut eut lieu dans la Cochinchine en 1670, l'année même où se fit la première ordination de prêtres indigènes par Mgr Berythe *in partibus*, premier vicaire apostolique de la Cochinchine sous Alexandre VII. A côté du sacerdoce indigène qui s'enracine au cœur de la nation et s'enlace à toutes les affections de famille, toujours le catholicisme se hâta de placer l'institut des vierges chrétiennes. Dans ses mains, le prêtre et la religieuse sont les deux sources qui versent sur un pays la foi et la charité; l'un, qui personnifie le zèle, jette sa vie en soldats aux périls de la lutte; l'autre, qui est l'emblème de l'innocence, partage les jours entre la prière et le bienfait; à l'un sont échues en héritage les âmes à conquérir, à l'autre les misères à consoler; double mission dans laquelle le premier s'impose à l'admiration des païens comme un héros, et la seconde à leur vénération comme un ange. Ces deux genres de dévouement ont besoin l'un de l'autre pour exprimer dans sa plénitude la vertu du christianisme, mystérieux mélange de force et de douceur; comme autrefois sur le Calvaire, le modèle des vierges concourut à la rédemption avec le modèle des apôtres. C'est à ce souvenir que paraît emprunté le nom d'Amantes de la Croix. La vie de ces saintes filles est des plus édifiantes. Les Amantes de la Croix n'observent point de clôture, même en temps de paix; les vœux par lesquels les unes se consacrent à Dieu et les autres s'engagent à vivre désormais dans la continence sont simples. Ces pieuses femmes, si précieuses, surtout en temps de persécution, s'occupaient dans l'origine de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 6, 7.

l'instruction des jeunes filles; aujourd'hui encore, elles se dévouent au soulagement des malades et à la conversion des femmes de mauvaise vie. Elles vivent du travail de leurs mains, ne font que deux modestes repas par jour; elles ne mangent jamais de chair; elles jeûnent les vendredi et samedi de chaque semaine; chaque jour elles adressent à Dieu de longues et ferventes prières; deux fois la semaine, et en Carême tous les jours, une rude discipline couronne tant d'autres mortifications.

En 1812 elles ont concouru à baptiser plus de 51,000 de ces petites créatures qui maintenant sont autant de petits anges brillants d'innocence et de bonheur devant le trône de Dieu. Ajoutons qu'elles sont les messagères les plus sûres et les plus intrépides des missionnaires, lorsqu'il s'agit de pénétrer dans les cachots pour y porter des encouragements ou des secours aux confesseurs de la foi. Plusieurs d'entre elles ont expié dans les tortures la joie qu'elles éprouvaient à remplir ce ministère de charité. Aujourd'hui les Amantes de la croix forment 72 communautés, et comptent environ 1,680 religieuses.

Dans la Cochinchine orientale il y a 6 communautés d'Amantes de la Croix comprenant environ 120 religieuses; dans la partie occidentale 6 communautés et 160 religieuses, et dans la partie septentrionale 8 communautés et 300 religieuses. Dans le Tonking 24 couvents et 509 religieuses, dans la partie centrale 23 couvents et 556 religieuses, dans la partie orientale une communauté et 37 religieuses.

Trois ordres ou congrégations d'apôtres, les Jésuites, les Prêtres de Saint-Lazare, les Dominicains espagnols, réunirent successivement leurs efforts en commun, et souvent confondirent leur sang pour donner à l'Eglise annamite cette institution forte et vigoureuse qui nous la montre naissant tout armée pour ses luttes séculaires.

AMOUR DU PROCHAIN

(ORDRE DE L').

Il fut institué par l'impératrice Elisabeth-Christine (Autriche) un peu avant qu'elle partit de Vienne, en 1708, pour aller rejoindre l'empereur Charles VI à Barcelone, où ce prince, alors encore archiduc d'Autriche, était occupé à faire la guerre au sujet de la succession à la couronne d'Espagne. La marque de dignité de l'ordre est un ruban rouge attaché sur la poitrine, au bout duquel pend une croix où sont ces mots : *Amor proximi*. Les dames sont admises dans cet ordre.

Voy. *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne, séculière et régulière, avec des notes*, par le R. P. Honoré de Sainte-Marie, Carme déchaussé. Paris, Giffart, 1718.

ANGES (DAMES DES SAINTS-), à Lons-le-Saulnier.

La congrégation des Dames des Saints-Anges a pris naissance dans la ville de Lons-

le-Saulnier, dans le diocèse de Saint-Claude. Son berceau fut la paroisse Saint-Désiré; elle avait alors pour pasteur un de ces vénérés prêtres échappés à la tourmente révolutionnaire, le P. Agathange, ancien religieux de l'ordre de Saint-François. Après avoir créé diverses institutions où la jeunesse indigente trouve encore, outre les secours matériels, l'avantage inappréciable d'une éducation chrétienne, le zèle du pieux confesseur de la foi voulut procurer ce dernier bienfait à la classe plus aisée.

Pour accomplir ce dessein il fallait des instruments capables et dignes de l'œuvre. Le pasteur les cherche; des âmes généreuses lui assurent leur concours. Voilà les premiers éléments de la société des Saints-Anges que l'évêque de Saint-Claude bénit à leur début. Mais on ne tarde pas à s'apercevoir que la bonne volonté et le dévouement des saintes filles, surexcités même par celui du fervent apôtre, étaient insuffisants pour les fins qu'il s'était proposées; il manquait une main habile pour tenir le gouvernail. La Providence, dans ses voies mystérieuses et pleines d'amour, amena enfin une adjutrice au vénérable prêtre, en 1831. C'était Mlle Elise Poux, maîtresse de pension à Poligny. A peine est-elle au milieu de ses nouvelles compagnes que celles-ci la proclament leur mère, comme aussi la directrice de leur jeune famille. Sous sa direction l'établissement devint bientôt prospère. Mgr de Chamon, évêque de Saint-Claude, témoin du dévouement de ces âmes d'élite et des fruits que la Providence se plaisait à attacher à leurs travaux, leur confia le soin de l'éducation de ses nièces. Survint le moment des épreuves; il fallait aussi que cette œuvre, qui devait réjouir l'Eglise portât, dès son principe, le cachet des œuvres de Dieu. La petite communauté vit ses membres se disperser: c'était le cloître, la mort, et aussi des motifs qui ne paraissaient point en opposition avec la charité qui tour à tour occasionnèrent ce démembrement. Mlle Poux reste à peu près seule. A une âme moins généreuse, et qui n'aurait pas comme la sienne compris toute la puissance de l'esprit de sacrifice, la tâche devenait alors impossible. Mais celle qui, pour assurer son secours à cette œuvre de zèle, s'était plu à braver des obstacles que d'autres à sa place eussent trouvés insurmontables, n'est point ébranlée à la vue de la croix qui s'implante chez elle. Sa foi la rassure: Dieu, se dit-elle, si je fais son œuvre, saura bien la soutenir. La croix, c'était le gage du salut pour sa congrégation naissante, c'était l'arbre dont les rameaux tutélaires et bienfaisants devaient abriter bientôt une nouvelle famille qui jusqu'à sa mort devait être l'objet de sa sollicitude. Ce fut en effet au milieu des épreuves qui accueillirent l'institut à son berceau qu'il grandit et qu'il se développa. La pieuse fondatrice n'avait encore réuni que quelques-unes de ces âmes toujours prêtes à s'oublier quand il s'agit de faire la volonté de Dieu et de procurer sa gloire, qu'une voix auguste

se fait entendre pour l'engager à un nouveau sacrifice. Il s'agissait de transporter à Morez, diocèse de Saint-Claude, l'établissement qui avait été une source de bienfaits pour la paroisse Saint-Désiré. Mère Poux, qu'aucune considération ne pouvait arrêter quand il s'agissait de répondre à la voix du Ciel, se rend à l'invitation de son évêque. C'était en 1841. Dieu ne voulut pas en vain mettre à l'épreuve la soumission et la confiance de son humble servante : il devait récompenser tant de vertus et de zèle. La joie la plus douce devait inonder ce cœur si dépouillé de lui-même. L'Eglise admettait dans son sein et sous le vocable des Saints-Anges sa fervente société. L'évêque de Saint-Claude, qui l'avait suivie dans sa marche tout en lui donnant des constitutions dressées sur la règle de Saint-Augustin, donnait l'espérance que cette nouvelle congrégation continuerait à édifier l'Eglise par l'éclat des membres, et aussi par son dévouement à l'instruction de la jeunesse. Quelques années plus tard, en 1844, Mère Poux conduisit une colonie de ses filles à Mâcon, dans le diocèse d'Autun. Cette ville fut bientôt témoin des succès dus au zèle et aux talents des sujets mis à la tête de l'établissement. Le saint évêque qui gouvernait alors ce diocèse, ainsi que son successeur, leur ont donné, dans toutes les occasions, des preuves non équivoques de leur estime et de leur bienveillance. Mme Poux eut encore la consolation de fonder une nouvelle communauté à Dôle (Jura) le 9 octobre 1855. Deux mois après elle rendait sa belle âme à Dieu.

Conformément à leurs constitutions, les dames des Saints-Anges élurent une supérieure générale. Le choix se fixa sur celle qui d'abord avait été l'élève, puis ensuite la confidente de la fondatrice dans le gouvernement de la congrégation. Son élection eut lieu le 19 janvier 1856. Les dames des Saints-Anges n'observent pas la clôture; les religieuses sont divisées en deux ordres; l'ordre des sœurs de chœur, et l'ordre des sœurs adjutrices. Elles font les vœux de religion, récitent le petit Office de la sainte Vierge, etc. En donnant les constitutions de la congrégation des Saints-Anges, Mgr de Chamon nomma supérieur général M. Ecoiffier, chanoine de sa cathédrale; Mgr Mabille, actuellement évêque de Saint-Claude, lui confirma les mêmes titres.

ANGE-GARDIEN (CONGRÉGATION DES SŒURS DE L'), maison mère à Quillan (Aude).

Cet institut a été reconnu comme congrégation à supérieure générale par décret impérial en date du 11 décembre 1852.

Les sœurs de l'Ange-Gardien se consacrent spécialement au soin des malades pauvres à domicile et à l'éducation des enfants de la classe ouvrière dans les crèches, les salles d'asile, les écoles primaires et les ouvroirs. Les indigents sont admis gratuitement.

Les sœurs tiennent aussi des écoles mixtes.

Leur cadre d'enseignement comprend, outre l'instruction religieuse : la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de la grammaire, et tout ce qui est nécessaire ou d'une utilité réelle pour la bonne direction du ménage.

Dans le but de perfectionner ce genre d'enseignement, qui est d'une importance capitale surtout pour certaines familles, les sœurs de l'Ange-Gardien ouvrent aussi des pensionnats, dans lesquels les élèves font elles-mêmes, sous la direction des sœurs, les divers emplois du ménage et sont formées à tous les détails pratiques de l'économie domestique.

La congrégation ne forme pas d'établissement particulier avec moins de deux sœurs. Néanmoins, pour ne pas priver des bienfaits de l'éducation certaines localités dont les ressources seraient insuffisantes pour l'entretien d'un établissement, la congrégation forme des circonscriptions desservies par des sœurs qui vont une à une faire la classe dans ces pauvres localités et rentrent tous les soirs dans l'établissement central appelé doyenné.

Il est pourvu à l'entretien des sœurs régentes et infirmières par des allocations ou rentes et par le produit des rétributions scolaires.

Il y a dans la congrégation des sœurs qui, sous le titre de *sœurs-aides* ou *converses*, sont employées uniquement au temporel de la communauté.

La durée du noviciat est de dix-huit mois et quelquefois de deux ans, après lesquels les novices sont revêtues du saint habit de religion; mais elles ne sont admises à faire des vœux qu'un an après leur vêtue.

Pendant cette seconde période, dite de probation, elles sont appliquées, autant que possible, aux emplois qu'embrasse le but de la congrégation.

Les vœux de règle ne sont qu'annuels, sans toutefois exclure les vœux perpétuels de la profession à laquelle les sœurs ne peuvent être admises qu'après neuf ans de fidélité constante aux vœux annuels. Cette faveur n'est accordée qu'à celles qui ont donné des garanties irrécusables de leur attachement à cette simplicité de vie et de manières qui constitue le caractère distinctif de la congrégation des sœurs de l'Ange-Gardien.

Destinées à exercer les fonctions de leur pieux ministère plus particulièrement dans les campagnes, tout dans la personne des sœurs, dans la tenue de leur petit ménage et de leur ameublement et jusque dans leur régime alimentaire, respire cette simplicité qui fait et doit faire les mœurs des populations agricoles. En se faisant ainsi petites avec les petits, elles réussiront mieux à leur servir de modèle et à perfectionner par la pratique des vertus évangéliques une précieuse disposition qui dégénère trop facilement en brutale rusticité.

Les fatigues de l'enseignement étant par elles-mêmes une rude épreuve pour la san-

té, il n'y a pas dans la congrégation de pratiques surérogatoires de privations ni de pénitences.

Le lever est à 5 heures en hiver et à 4 n. 1/2 en été, le coucher à 9 heures.

Leurs exercices de piété comprennent la prière du matin et du soir, demi-heure de méditation et la sainte Messe, l'examen particulier, la lecture spirituelle un quart d'heure le matin et autant dans la soirée, le chapelet et plusieurs pieuses aspirations récitées autant que possible en commun aux différentes heures de la journée.

A la maison mère la communauté récite en chœur le petit Office de la sainte Vierge, le dimanche et les jours de fête.

Le 1^{er} dimanche de chaque mois toutes les sœurs font la retraite dite de la Bonne mort; pendant ce temps elles observent le silence comme dans les retraites annuelles.

Elles se confessent tous les quinze jours. Trois fois au moins dans l'année elles ont un confesseur extraordinaire. Il y a deux communions de règle par semaine, le dimanche et le jeudi et à certaines fêtes dans le courant de l'année.

Sauf des raisons graves toutes les sœurs rentrent chaque année dans la maison mère pour y passer un mois de vacances et profiter des exercices d'une retraite générale qui dure quatre jours pleins.

Pendant les vacances on consacre quelques heures dans la journée à la répétition de tous les exercices classiques, afin d'assurer le maintien de l'uniformité. Les améliorations ou nouveaux procédés dans la méthode d'enseignement sont soumis à un sérieux examen, et, s'il y a lieu, ils sont adoptés et notifiés comme règle du directoire.

Quoique les sœurs ne soient pas tenues à la clôture, elles ne font ni ne reçoivent de visites que celles que nécessite l'accomplissement de leurs saintes fonctions.

Le dimanche et les jours de fête, à l'heure la plus convenable par rapport aux Offices de paroisse, elles réunissent les mères de famille et se mettent en rapport avec elles par des entretiens ou des lectures qui doivent assurer un concours mutuel d'efforts et de soins intelligents pour la bonne éducation des enfants. Les mêmes jours elles se font une douce obligation de revoir leurs anciennes élèves et d'autres jeunes personnes dont le contact ne peut inspirer aucune crainte, afin de les entretenir dans les sentiments et la pratique d'une véritable piété.

Le costume religieux des sœurs de l'Ange-Gardien comprend : le Christ, le chapelet, la cape, le scapulaire, la robe et les manchettes en laine noire, tissu dit anacoste; la coiffe, la cornette et le col ou petite guimpe.

Le Christ en cuivre sur une croix d'ébène de 20 centimètres à peu près de hauteur est fixé sur le devant du scapulaire.

Le chapelet en noyaux d'olive, monté sur fil de fer, a une longueur développée de 1 mètre à 1 mètre 25; il est assujéti par deux bouts au lien de la ceinture.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 8.

La cape, qui recouvre la coiffe, descend jusqu'au bas de la robe; elle est assujéti par-devant avec un lien à la hauteur des épaules. Les sœurs ne portent pas la cape dans l'intérieur de leur maison, ni quand elles sont en pleine campagne.

Le scapulaire dépasse la largeur des épaules et se serre à coulisse autour du cou; il descend, en diminuant à peu près de la moitié de sa largeur, jusqu'à 15 ou 20 centimètres au-dessous de la ceinture; il est fixé sur le devant par un lien qui passe dans une boucle sous le dos du scapulaire pour le maintenir convenablement.

La robe faite à dos plat descend jusqu'à 4 centimètres de terre; les manches, d'une largeur moyenne de 25 centimètres, recouvrent, déployées, l'extrémité des doigts.

Les manchettes, presque collantes au poignet, remontent jusqu'au coude.

La coiffe en batiste claire se compose d'un fond très-peu froncé et d'un devant d'une seule pièce, coupée à droit fil. Largeur moyenne de devant en arrière 35 centimètres sur 70 de largeur, en sorte qu'elle retombe jusqu'aux épaules. Cette pièce se replie de devant en arrière et ne forme ainsi qu'une largeur de 20 centimètres environ. La coiffe est serrée et fixée par un lien et des épingles.

La cornette en calicot s'applique sur le haut du front, recouvre les tempes en descendant presque carrément jusqu'à la guimpe.

La guimpe ou col également en calicot se replie sur le scapulaire et le recouvre tout autour de 5 à 8 centimètres de largeur.

Les bas sont de laine noire pour l'hiver et de coton bleu-foncé pour l'été.

La chaussure, de la forme la plus simple en cuir, est sans lien aucun (1).

La congrégation des sœurs de l'Ange-Gardien est une colonie de la congrégation des sœurs de l'Instruction-Chrétienne, dont la maison chef-lieu est à Saint-Gildas-des-Bois, diocèse de Nantes.

L'une et l'autre reconnaissent pour leur fondateur le vénérable abbé Deshayes que son zèle infatigable et sa charité font retrouver bien des fois dans l'histoire de plusieurs congrégations religieuses dont il a été le fondateur, le restaurateur ou le dévoué protecteur.

Le P. Deshayes, qui avait déjà fondé un noviciat de frères de l'Instruction dans le diocèse de Digne, répondit avec empressement à la demande d'un noviciat de sœurs dans le Midi. Le conseil de la congrégation s'effrayait des charges et surtout de la responsabilité d'une fondation aussi éloignée de la maison mère; le digne supérieur, M. l'abbé Angebault, depuis évêque d'Angers, partageait ces craintes et signalait aussi de graves difficultés. Il ne se rendit enfin aux désirs du P. Deshayes qu'à la condition expresse que la colonie du Midi serait tout à fait indépendante de la communauté mère.

Le choix des sujets pour cette importante fondation ne laisse aucun doute sur les motifs qui arrêterent pendant deux années entières l'exécution de ce projet et prouve combien l'on avait à cœur d'en assurer la réussite. Les trois sœurs fondatrices furent installées dans la nouvelle communauté à Quillan, diocèse de Carcassonne, le 3 décembre 1839.

Vers la fin de 1840 cette petite colonie avait déjà recueilli trois novices, et, à peine quatorze ans se sont passés, qu'elle a fondé 24 établissements et compte un personnel de 125 sœurs ou novices.

ANNE (LES FILLES DE SAINTE-).

Le 13 septembre 1848, l'évêque de Montréal autorisa quelques pieuses personnes à se réunir à Vaudreuil, pour y vivre en communauté (6). M. Paul-Loup Archambeault, curé et vicaire général, fut leur premier bienfaiteur, et le 8 septembre 1850, cinq d'entre elles firent profession sous le titre de *Filles de Sainte-Anne*, sous la protection de Notre-Dame de Bon secours. Mlle Marie-Esther Sureau-Blondin fut la première supérieure, sous le nom de sœur Marie-Anne. Les fins de cet institut sont l'enseignement des petites filles et le soin des malades et des pauvres infirmes dans la maison mère, ainsi que la visite des malades à domicile : de plus, l'enseignement de filles pauvres, propres à entrer dans l'institut. La maison mère a été transférée à Saint-Jacques de l'Achigan, en 1853, dans l'établissement occupé auparavant par les Dames du Sacré-Cœur.

Les Filles de Sainte-Anne ont fondé deux missions, l'une à Sainte-Geneviève, île de Montréal, établie en 1850, l'autre à Vaudreuil, datant de 1853 : mais dans ces établissements elles ne reçoivent pas de malades.

Dans ces trois maisons elles comptent 24 professes et 10 novices ou postulantes. Elles instruisent 232 élèves la plupart gratuitement.

Cette communauté est la dernière dont la naissance soit exclusivement canadienne; elle n'a que sept ans à peine d'existence, et déjà elle a envoyé des essais autour d'elle avec une fécondité qui n'appartient qu'aux œuvres catholiques. Tous les couvents du Canada sont en voie d'accroissement et de progrès. Ils sont pauvres, il est vrai; ils manqueraient souvent du pain quotidien, si la Providence ne nourrissait les religieuses, toujours imprévoyantes selon le monde, comme elle nourrit les oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent sur la terre. Mais les craintes de la misère n'empêchent pas les bonnes sœurs de se considérer comme en voie de prospérité, tant que les vocations

leur amènent de pieux sujets, et tant que les malades aiment le chemin de leurs hôpitaux, ou les enfants celui de leurs écoles. Pour le soutien de ses communautés, le Canada ne trouve plus, il est vrai dans l'ancienne France des bienfaiteurs magnifiques comme la duchesse d'Aiguillon ou Mme de Bullion; mais les évêques de la province de Québec s'imposent mille privations, afin de multiplier et de perpétuer le bien réalisé par les servantes du Seigneur. Les curés et les séminaires secondent leurs premiers pasteurs dans cette voie; et de pieux laïques ennoblissent et consolident leur fortune en consacrant une partie à doter des établissements d'éducation ou de charité.

Les noms de M. O. Berthelet, de la famille P.-J. Lacroix, de Mme D.-B. Viger, de Mme Ch. Baby, de Mme Jules Quesnel, de Mlle Thérèse Berthelet et de Mlle Josephite Leborgne viennent se placer ici d'eux-mêmes sous notre plume; et leur exemple dans le passé nous garantit que dans l'avenir les Catholiques du Canada ne laisseront pas périliter leurs saintes communautés.

APOSTOLINES

Les religieuses qu'on désigne sous ce nom appartiennent-elles à l'ancien ordre des *Apostolins*? Nous ne le croyons pas. Voici un précis de l'histoire des Apostolins. Leur origine est incertaine. Hélyot regarde comme plus probable que plusieurs ermites vivant au xv^e siècle, dans l'état de Gênes, s'unirent ensemble, et qu'ils furent appelés frères de Saint-Barnabé ou Apostolins, à cause qu'ils avaient pris saint Barnabé pour patron et qu'ils menaient une vie apostolique. Ils ne faisaient point de vœux solennels et étaient de simples laïques. Jean de Scarpa fut dans la suite, par autorité apostolique, vicaire général de cette congrégation qui se multiplia en Italie, et ce fut lui qui obtint du Pape Alexandre II la permission de faire des vœux solennels sous la règle de saint Augustin, afin de retenir les religieux dans cette congrégation qu'ils quittaient quand ils voulaient. Le chef-lieu de cet ordre était le couvent de Saint-Roch à Gênes. Cet institut fut uni à celui des religieux de Saint-Ambroise, *ad nemus*, dont il se sépara pour y être réuni de nouveau, en 1589, par Sixte V. Ces deux congrégations furent supprimées en 1650, par Innocent X. Les Apostolins avaient pour habillement une robe et un scapulaire, et par dessus un grand camail de drap gris auquel était attaché un petit capuce. Après leur union avec les religieux de Saint-Ambroise, ils prirent l'habit de ces derniers, qui était de couleur brune. On ne lit point qu'ils aient eu des religieuses de leur institut. Il

(1) Voici les noms des cinq Filles de Sainte-Anne qui firent profession le 8 septembre 1850 : Marie-Esther Sureau-Blondin — sœur Marie-Anne, Supérieure : Julienne Ladouceur — sœur Marie de la

Conception ; Justine Poirier — sœur Marie-Michel ; Suzanne Pinault — sœur Marie de l'Assomption ; et Salomé Véronneau — sœur Marie de la Nativité.

y a eu, et peut-être existe-t-il encore des religieuses de l'ordre de Saint-Ambroise *ad nemus*, qui n'ont eu qu'un seul monastère et n'étaient point soumises à l'ordre dont nous venons de parler, quoiqu'il nous semble qu'elles aient calqué leur institut sur celui des religieux. Mais elles n'ont point porté le nom d'*Apostolines*, et leur costume, de couleur brune, consistait en une robe et un scapulaire dessus. Il n'y a point d'*Apostolines* à Rome. La figure donnée à la fin du volume est dans l'attitude, la pose, etc., de la figure donnée par Héiyot à l'occasion du chapitre consacré aux religieuses de Saint-Ambroise *ad nemus*, que peut-être le P. Bonanni a appelées *Apostolines*.

ASCÈTES.

Ce mot est d'origine grecque, il signifie littéralement une personne qui s'exerce, qui travaille. Dans les premiers siècles de l'Église, on donnait ce nom à ceux qui menaient une vie retirée, plus pénitente, plus austère, et qui par là s'exerçaient avec plus d'ardeur que le commun des hommes à la pratique de la vertu. Les Grecs nommaient *Ascètes*, soit moines, anachorètes, solitaires, soit cénobites, toutes sortes de solitaires. Parmi les Chrétiens, dans les premiers temps, on donnait ce nom à tous ceux qui se distinguaient des autres par la sévérité de leurs mœurs, qui s'abstenaient de vin et de viande. Un grand nombre passait une partie de la nuit en prières et occupés à la lecture des Livres saints. Fleury nous apprend que les *Ascètes* vivaient loin du monde, observaient l'abstinence et la chasteté, ne mangeaient que des aliments durs, qu'ils observaient quelques jours de jeûnes continus, qu'ils portaient le cilice.

Depuis, la vie monastique ayant été mise en honneur en Orient et regardée comme plus parfaite que la vie commune, le nom d'*Ascètes* est demeuré aux moines, et particulièrement à ceux qui se retiraient dans le désert, et qui n'avaient d'autre occupation que de s'exercer à la méditation, à la lecture, aux jeûnes et aux autres mortifications. On l'a aussi donné à des religieuses; en conséquence, on a nommé *Asceteria* les monastères, mais surtout certaines maisons dans lesquelles il y avait des moniales et des acolythes, dont l'office était d'ensevelir les morts.

M. de Valois, dans ses notes sur Eusèbe, et le P. Page, remarquait que le nom d'*Ascètes* et celui de moines n'étaient pas synonymes. Il y a toujours eu des *Ascètes*, et la vie monastique n'a commencé à y être en honneur que dans le iv^e siècle. Bingham observe plusieurs différences entre les moines anciens et les *Ascètes*; par exemples, que ceux-ci vivaient dans les villes; qu'il y en avait de toute condition, même des clercs, et qu'ils ne suivaient point d'autres règles particulières que les lois de l'Église, au lieu que les moines vivaient dans la solitude, étaient tous laïques, du moins au commencement, et assujettis aux règles ou consti-

tutions de leurs fondateurs. Delà on a nommé vie ascétique la vie que menaient les Chrétiens fervents. Elle consistait, selon Fleury, à pratiquer volontairement tous les exercices de la pénitence. Les *Ascètes* s'enfermaient d'ordinaire dans des maisons où ils vivaient dans une grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires, ils pratiquaient la xérophagie, ou nourriture sèche, et les jeûnes de deux ou trois jours et plus encore; ils s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit, à lire assidument l'Écriture sainte, à prier le plus continuellement possible. Telle était la vie ascétique. De grands évêques et de fameux docteurs, entre autres Origène, l'avaient menée. On nommait par excellence ceux qui la pratiquaient, les élus entre les élus. (Clém. d'Alexandrie; Eusèbe, *Hist. eccl.*, chap. 3; Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n^o p., n^o 26; Bingham, *Orig. Eccl.*, livre vii, ch. 1, § 6.)

Les Chrétiens surent distinguer dans tous les temps, à l'exemple de Jésus-Christ, les conseils évangéliques des préceptes. Notre-Seigneur nous a dit qu'il y a quelque chose de plus parfait que ce qu'il a prescrit et ordonné à tous les hommes, et qu'en le faisant on peut mériter une plus grande récompense. C'est aussi lui qui a donné l'exemple de la vie ascétique, que ses apôtres ont pratiquée comme lui.

Jésus-Christ a loué la vie solitaire, pénitente, chaste et mortifiée de saint Jean-Baptiste, vie ascétique, s'il en fut jamais; il a pratiqué lui-même la chasteté, la pauvreté, la mortification, le jeûne, le renoncement à toutes choses, la prière continuelle. Tout cela cependant n'est pas commandé à tous les hommes: mais un grand nombre d'entre eux ont marché dans cette voie, attirés par les maximes et par l'exemple de Jésus-Christ. Notre divin Sauveur dit qu'il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. (*Matth.* xix, 12); il appelle bienheureux ceux qui pleurent; il a prédit que ses disciples jeûneront, lorsqu'ils seront privés de sa présence; il leur promet le centuple, parce qu'ils ont tout quitté pour le suivre. (*Matth.* v, 5; ix, 15; xix, 29.) Saint Paul nous apprend qu'il châtie son corps; qu'il le réduit en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne soit lui-même réprouvé. (*I Cor.* ix, 7.) *Ceux qui sont à Jésus-Christ*, dit-il ailleurs, *crucifient leur chair avec ses vices et ses convoitises.* (*Galat.* v, 24.) *Montrons-nous dignes ministres de Dieu par la patience, par les souffrances, par le travail, par le jeûne, par les veilles.* (*I Cor.* vi, 4.) Il a loué la vie pauvre, la vie austère et pénitente des prophètes. (*Hebr.* xi, 37.) C'est encore ce qu'a voulu enseigner saint Paul quand il a dit que la *piété est utile à tout.* (*I Tim.* iv, 8.) S'exercer à la piété, c'est s'occuper de la prière, de la méditation, de la lecture des louanges de Dieu, des veilles et des jeûnes,

comme le recommande ailleurs l'Apôtre, et comme faisaient les fidèles de la primitive Eglise.

Aujourd'hui on appelle aussi ascètes ou ascétiques ceux qui se dévouent à la méditation des vérités éternelles, à la pratique de l'oraison, à la pénitence, à l'exemple des solitaires. On donne le nom d'ascétiques aux livres qui traitent de sujets de piété, de dévotion, de la vie spirituelle.

AUGUSTINES DU SAINT-COEUR DE MARIE.

De la communauté de religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie d'Angers (Maine-et-Loire).

1° *L'Origine.* — Les religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie d'Angers, desservaient autrefois l'hôpital de Saumur; elles tiraient leur filiation des Augustines hospitalières de Tours, qui, vers le commencement de 1700, avaient, à la prière des habitants de cette ville, envoyé plusieurs sujets prendre la direction de leur Hôtel-Dieu. Leurs constitutions leur furent données en 1745 par Mgr Vaugirard, évêque d'Angers. Après la tourmente révolutionnaire, qui les avait presque toutes dispersées, elles se réunirent de nouveau et continuèrent leur œuvre d'hospitalières avec une ferveur qui a toujours été exemplaire.

En 1827, il commença à s'élever quelques difficultés entre l'administration temporelle et les religieuses au sujet de certains points qui avaient besoin d'être réglés de nouveau, tels que le nombre des sujets, l'admission des converses, qu'on n'avait point alors, etc., etc.....

La supérieure fit le voyage de Paris. Le concordat était au ministère, mais les choses ne s'arrangèrent pas : le projet d'arrangement fut abandonné et les religieuses furent libres de donner un autre cours à leurs bonnes œuvres.....

Alors Mgr de Quélen, qui avait reçu la supérieure avec une extrême bonté, lors de son arrivée à Paris, y appela toute la communauté et fut charmé d'avoir des hospitalières à mettre à la disposition de la classe aisée de la société, qui avait, disait-il, cet avantage à envier aux pauvres, œuvre qu'il avait désirée toute sa vie; aussi leur montra-t-il le plus grand intérêt, et c'est alors qu'il donna pour patron à la communauté le Saint-Cœur de Marie.

C'est de la maison de Paris qu'en 1835 plusieurs religieuses vinrent avec des obédiences de Mgr de Quélen, fonder à Angers, sous la protection toute paternelle de Mgr Montault, qui les regrettait toujours, une communauté ouverte aux dames et aux demoiselles de la classe aisée qui viennent y chercher le repos de la solitude, les soins constants de l'hospitalité et les consolations de la religion. Elles soignent aussi avec le même dévouement des personnes âgées, infirmes ou malades de la classe moyenne de la société; elles dirigent encore un pensionnat de petites filles pauvres, placées

dans leur maison par une société de dames charitables et qui, plus tard, deviennent ouvrières ou femmes de chambre.

Les commencements furent rudes et pénibles, mais accompagnés de marques de la protection de la Providence.

Cet établissement que les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin ont fondé à Angers est très-précieux car il est l'unique dans le diocèse.

Aussi a-t-il eu l'assentiment général

Ce n'est point un hospice, mais une sorte de pensionnat alimentaire, ce qui ménage l'amour-propre, si naturel à l'homme. Il est destiné surtout à la classe ouvrière et peu fortunée. Pour trois cents francs par an, payés par trimestre d'avance, on y est reçu, logé, chauffé, blanchi, et en cas de maladie, soigné avec le plus grand dévouement.

La nourriture se compose d'un potage gras, de viande, de légumes et d'un peu de vin.

Quelle ressource précieuse, pour la classe peu aisée, surtout en cas d'infirmité!

A cette bonne œuvre, s'en joint une seconde, non moins excellente. Moyennant cinquante écus par an et un trousseau, on reçoit des petites filles auxquelles on enseigne à lire, à écrire, à calculer et à travailler. Nous ne parlons point des principes religieux, qui leur sont inculqués avec soin.

En sortant, elles sont particulièrement propres au service domestique.

D'après cet exposé, dont on nous pardonnera les simples et vulgaires détails, on voit que l'établissement créé par les religieuses Augustines est appelé à une grande popularité, et qu'il répond parfaitement aux besoins et aux idées qui travaillent aujourd'hui partout la société.

Mais, avec des pensions aussi faibles, il était impossible aux bonnes religieuses de fonder solidement les deux œuvres dont nous venons de parler.

Afin de les soutenir et d'augmenter leurs ressources, elles ouvrirent également leur maison à la classe aisée.

Bientôt leur modeste demeure ne leur permit plus d'admettre toutes les personnes qui désiraient s'y retirer.

A cette époque un vénérable prêtre, M. Bénard, rempli d'admiration à la vue de leur héroïque dévouement, leur fit un don qui leur suggéra l'idée d'acheter le manoir qu'elles habitent maintenant.

Ce n'était pas chose facile! Le don était bien insuffisant, et il fallait oser contracter un emprunt considérable. Elles finirent par s'y décider.

Mais le nouvel établissement devint lui-même trop petit, parce que les demandes d'admission se multipliaient. Il fallut exhausser et agrandir le bâtiment principal et, pour cela, recourir à un nouvel emprunt. L'entreprise devenait gigantesque, effrayante, si l'on considère la position difficile où se trouvait la communauté. Aussi l'autorité supérieure s'y opposa-t-elle durant plus de

deux ans. A la fin, elle donna son assentiment : les travaux furent autorisés.

Les bonnes religieuses sont arrivées au point où elles se trouvent, sans rien solliciter de la bienfaisance publique. Avec une habile gestion, elles ont réussi à faire face à tout.

On a remarqué qu'elles s'étaient sacrifiées elles-mêmes au bien-être de leurs chères pensionnaires : en effet, elles manquent encore de dortoir et se gisent où elles peuvent.

La charité chrétienne fait si bon marché des aises de la vie !

Aux personnes qui ont de la fortune et qui voudraient goûter les douceurs de la retraite, l'établissement offre un bâtiment séparé, des appartements très-propres, un enclos charmant.

On conçoit que leur pension doit être plus forte. Elles ont d'ailleurs cinq mets à chaque repas et du vin à discrétion.

Le prix de ces pensions varie selon le choix de l'appartement ; ni l'éclairage, ni le chauffage, ni le blanchissage n'y sont compris. Le profit est exclusivement consacré au soutien des deux bonnes œuvres.

Le nombre des pensionnaires allant toujours croissant, une véritable chapelle était devenue indispensable, parce que celle qui existait n'était qu'une simple et étroite remise ; malheureusement, leur pauvreté empêcha les religieuses Augustines de répondre aux désirs et aux demandes réitérées de leurs pensionnaires, et elles se virent contraintes de faire appel à la bienfaisance publique.

L'établissement n'étant pas seulement pour les habitants d'Angers, mais pour tous ceux du diocèse, l'appel des religieuses Augustines aura du retentissement dans tout le département. La nouvelle chapelle sera mise sous la protection de Marie, et j'espère que ce qu'une sainte âme a dit se vérifiera : *Tout ce qu'on entreprend pour la Mère de notre bon Sauveur, arrive toujours à bonne fin.*

Afin d'intéresser, de plus en plus, les lecteurs à l'œuvre dont il est question, nous terminerons par la révélation de faits trop honorables à l'Anjou pour être passés sous silence. Si quelque écrivain veut un jour traiter des nombreux établissements religieux de cette cité, il s'estimera heureux d'en enrichir son histoire. Pour entrer dans les détails qui suivent, nous nous sommes bien gardé de demander aux personnes qu'ils concernent leur autorisation.

Trois religieuses Augustines ayant reçu de la charité chrétienne quinze cents francs destinés à fonder un établissement, prirent d'abord un loyer de cinq cents francs ; mais, dans la crainte que Dieu ne bénît point leur dessein, elles résolurent de ne pas toucher à cette somme durant tout le cours du bail, afin que le propriétaire ne courût aucun danger de n'être pas payé.

« Cependant, » se dirent-elles, « la détresse pourrait bien nous porter à violer la résolution que nous venons de prendre ! » Pour parer à cette éventualité, elles se rendirent

à l'Hôtel-Dieu d'Angers et déposèrent la somme entre les mains de la supérieure, morte depuis quelques années. Quelle délicatesse !

C'est bien ici le lieu de rapporter les paroles remarquables que leur adressa, avant d'expirer, cette vénérable religieuse : *Prenez courage, mes chères sœurs, dans six ans vous serez à l'hôtel Labare.* Voulait-elle les encourager à persévérer ? Ces paroles lui étaient-elles dictées par une lumière prophétique ? Je l'ignore, le fait est que, cette année-là même, les bonnes religieuses prirent possession du local indiqué.

Elles entrent dans leur première demeure, tout leur mobilier se compose des modestes vêtements et du linge à leur usage, d'un crucifix et d'une statue de l'auguste Marie. D'abord elles vivent d'aumônes ; six livres de pain et un peu de viande leur sont apportées. Pas de potage : elles manquent des ustensiles de cuisine nécessaires pour le faire. Ce ne fut qu'une quinzaine de jours après qu'elles commencèrent à en user et, pendant plus de deux ans des pommes de terre furent leur nourriture. Quelques morceaux de moutons de rebut, venus de loin en loin, s'ajoutèrent à peine à ce chétif ordinaire.

Remplies de compassion à la vue d'une si grande détresse, toutes les personnes qui leur portaient intérêt, les conjurèrent de renoncer à leur entreprise. Ce fut en vain.

Mgr Regnier lui-même, alors grand-vicaire du diocèse d'Angers, s'effraya de leur dévouement et, ne leur sachant aucune ressource, les pressa de mettre fin à leurs sacrifices. Toutes les représentations furent inutiles. *Le doigt de Dieu était là.*

Dès les premiers jours, des pensionnaires s'étaient présentées. Qu'ont fait nos bonnes religieuses ? Trois lits leur avaient été donnés, elles les cèdent aussitôt ; durant deux ans, elles couchent sur le carreau, se contentant de guinche (1), pour en amortir la dureté.

Les aumônes qu'on leur faisait et les petits bénéfices qu'elles commençaient à retirer de leurs pensionnaires, étaient employés à acheter des couches pour les pensionnaires nouvelles et à vivre.

Trois semaines après leur entrée, le Seigneur leur envoya, comme un ange consolateur, Mgr Flaget, depuis mort en odeur de sainteté. Il vint les visiter et donner l'habit à leur première postulante, dans la chapelle des dames de Bellefontaine. La touchante allocution qu'il leur adressa, se terminait par ces paroles : *Mes chères filles, ayez confiance, prenez courage, le Seigneur bénira votre établissement, parce qu'il a pour fondement la pauvreté évangélique,* paroles prophétiques, qui commencèrent bientôt à se vérifier par le don que fit M. l'abbé Bénard d'une petite campagne, qui avait appartenu autrefois aux Augustins, avec le produit de laquelle on put acheter l'hôtel Labare.

Les débuts si édifiants de l'établissement des religieuses Augustines méritent d'être consignés dans les annales de l'Anjou.

(1) Espèce d'herbe sèche que l'on ramasse dans les bois.

Cet établissement possède aujourd'hui une très-jolie chapelle que Mgr Montault a bien voulu consacrer. Elles ont les cloîtres et les lieux réguliers. Les religieuses Augustines suivent de temps immémorial la règle de Saint-Augustin; leurs constitutions sont celles d'hospitalières, qui joignent aux trois vœux ordinaires de religion le quatrième vœu de servir les malades jour et nuit.

Elles ont tous les exercices religieux compatibles avec les œuvres d'hospitalières. Elles n'admettent point d'auxiliaires; elles prodiguent elles-mêmes à toute heure du jour et de la nuit toutes sortes de soins aux malades.

Les religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie d'Angers font consister leur perfection dans l'exacte observation de tous les points de leur règle, dans les liens d'une parfaite union et de la plus étroite charité qui les unissent entre elles, dans leur dévouement auprès des malades et dans le zèle avec lequel elles exercent leur apostolat. Ainsi ont-elles souvent la consolation de voir d'admirables retours vers Dieu.

La communauté a perdu cinq religieuses, mortes dans des sentiments si édifiants qu'on pourrait les citer comme modèles pour leur obéissance aveugle et leur esprit religieux. Leur vie offrirait un grand nombre de traits intéressants.

La première décédée, la mère Marie des Anges, souffrit un véritable martyre pendant une maladie de huit mois; pendant tout ce temps comme pendant les cinq années qu'elle passa dans la maison, elle donna des preuves d'une obéissance qui faisait l'admiration de tout le monde. Elle avait une si grande charité pour le salut des âmes qu'elle demanda que les trente messes qui devaient être dites pour le repos de son âme après sa mort le fussent pour la conversion des infidèles, s'en remettant pour elle à la miséricorde divine.

La sœur Saint-Joseph mourut un an après sa profession dans des sentiments touchants de douceur et de patience. Elle croyait toujours ne rien souffrir, et son courage était tel qu'elle est morte en suivant la retraite annuelle. Elle se trouva mal à un sermon et deux heures après elle recevait les derniers sacrements; on ne pouvait se lasser d'admirer ses heureuses dispositions à ce moment suprême. Une heure avant de mourir elle en demanda la permission à la supérieure, voulant que le dernier acte de sa vie fût un acte d'obéissance. Après sa mort son visage resta d'une beauté remarquable; son corps n'exhalait pas la moindre odeur; il était si souple qu'on l'eût crue vivante; en la mettant dans le cercueil toute la communauté vint l'embrasser, et beaucoup de personnes du dehors s'empressèrent pour venir la voir.

Une autre religieuse jeune demanda à avoir le jour de sa mort son habit nuptial en désignant le drap mortuaire; lorsqu'elle l'eut vu, elle parut rayonnante de joie et s'endormit dans le Seigneur. On remarqua sur plusieurs autres étendues sur leurs couches funèbres, les rayons du bonheur du ciel briller sur leur

visage.

Le costume était blanc autrefois, comme est encore aujourd'hui celui des religieuses qui desservent le petit hôpital de Saint-Martin à Tours, d'où elles tirent leur origine; elles obtinrent de Mgr Montault, quand elles étaient encore à Saumur, la permission de porter toujours le costume noir qu'elles prenaient à certaines fêtes de l'année; depuis lors elles l'ont toujours conservé (1).

Les religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie d'Angers n'ont pas de supérieure générale.

La communauté se compose aujourd'hui de trente quatre personnes, dont vingt religieuses professes et quatorze autres converses novices et postulantes.

Cette communauté a été approuvée par le gouvernement le 10 janvier 1853.

Le personnel de l'établissement est de cent cinquante personnes.

Voici en quels termes Mgr l'évêque d'Angers approuva l'installation de ces religieuses dans sa ville épiscopale: « Nous, Charles Montault, évêque d'Angers, avons pris sous notre protection spéciale les religieuses Augustines, dites du Saint-Cœur de Marie, nos anciennes filles de l'Hôtel-Dieu de Saumur, et leur avons permis bien volontiers de se fixer dans notre ville épiscopale. Nous avons approuvé et, approuvons leur installation en cette ville, qui a eu lieu le 8 septembre 1835, sous les auspices de la sainte Vierge à laquelle elles font gloire d'être particulièrement dévouées. Nous avons même béni leur chapelle, et donné le voile blanc à leur première novice. Nous sommes dans la ferme espérance que ces chères filles contribueront encore dans notre diocèse, comme elles le faisaient autrefois, à la gloire de Dieu, et au soulagement des pauvres et des malades, auxquels elles sont toutes dévouées par leur sainte vocation. Nous approuvons qu'elles fassent le précis de leur histoire et de la manière toute particulière dont Dieu les a remises sous notre obéissance, qu'elles nous assurent leur être si douce et si précieuse, qu'elles comptent pour rien les épreuves dont il s'est servi pour cela.

« Les deux œuvres qu'elles renferment dans leur établissement; l'éducation des petites filles abandonnées, et le soin des malades, que leur éducation exclut des hôpitaux, manquaient à Angers, et nous bénissons la Providence de leur avoir inspiré le généreux dessein de l'entreprendre lorsqu'elles n'étaient encore que trois, et sans ressources. Nous avons établi la mère Saint-Louis supérieure, en attendant qu'elles soient en nombre suffisant pour faire leurs élections elles-mêmes, suivant leur ancien usage, et nous avons dit en les bénissant: *Croissez et multipliez.* (Gen. 1, 28). Nous voyons avec une consolation toute paternelle que la divine Providence a exaucé les vœux de notre cœur pour ces chères filles, dont la ferveur, croissant avec le nombre, nous donne une

(1) Voy. à la fin du vol., n° 9.

consolation bien sensible au milieu des sollicitudes de notre épiscopat. »

Statuts de la communauté des religieuses Augustines du Saint-Cœur de Marie, établies à Angers.

CHAP. I^{er}. — But de la Congrégation.

1° Les religieuses de cette congrégation ont pour but l'instruction des jeunes personnes de leur sexe.

2° Elles tiennent dans leur enceinte des écoles pour les enfants des pauvres, et leur donnent gratuitement des instructions convenables à leur condition.

3° Elles tiennent un pensionnat de jeunes personnes aisées auxquelles elles donnent une éducation particulière, et qui n'ont aucune communication avec les classes précédentes.

4° Elles reçoivent des dames pensionnaires qui choisissent chez elles une retraite honnête et religieuse.

CHAP. II. — Régime général de la Congrégation.

1° Les religieuses de cette congrégation dépendent immédiatement de Mgr. l'évêque d'Angers; elles sont soumises à sa juridiction en tout ce qui regarde les choses spirituelles. Elles déclarent qu'elles sont soumises pour les choses temporelles à l'autorité civile; qu'elles conservent la propriété de leurs biens pour en disposer à leur gré, mais que l'usufruit est remis à la caisse de la communauté, tant qu'elles en font partie et sans pouvoir en rien réclamer si elles venaient à en sortir.

2° Elles font les trois vœux religieux auxquels elles joignent l'engagement de se consacrer à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe.

3° La congrégation se compose de sœurs enseignantes et de sœurs converses.

4° La supérieure actuelle est élue pour la vie; le choix de Mgr l'évêque et le suffrage unanime des sœurs lui assurent la supériorité à raison du zèle et du désintéressement qu'elle a montrés pour cet établissement, le premier de ce genre qui ait été formé à Angers depuis la révolution; mais après le décès de la supérieure actuellement en exercice, celle qui lui succédera ne sera élue que pour trois ans, et l'élection devra être confirmée par Mgr l'évêque; la même supérieure pourra être continuée pour un deuxième triennal, mais seulement en vertu d'une élection nouvelle, et pourvu qu'elle réunisse au moins les deux tiers des suffrages.

5° L'assistante est élue par la communauté et pour trois ans; elle peut être élue pour un deuxième triennal; il faut qu'elle réunisse les deux tiers des suffrages.

6° L'assistante, la directrice des études, l'économe et la plus ancienne des religieuses forment le conseil pour trois ans.

7° La supérieure seule nomme aux autres emplois de portière, d'infirmière, de sacristine, etc.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 10

8° Les postulantes ne sont admises dans l'association qu'après trois mois d'une première épreuve et après dix-huit mois de noviciat.

9° Les sœurs professes converses n'ont pas de voix aux élections.

AUGUSTINES DE L'INTÉRIEUR DE MARIE.

Les premiers fondements de la communauté des Augustines de l'Intérieur de Marie ont été jetés le 14 octobre 1829.

Le but de l'institut est l'imitation des vertus humbles et cachées de la très-sainte Vierge et le dévouement à l'enseignement de la jeunesse. Cette communauté demeura sous une forme mixte, et seulement approuvée pour l'enseignement, jusqu'en 1844, époque où l'autorité diocésaine se chargea de sa direction; elle suit la règle de saint Augustin ainsi que des constitutions appropriées au but de la communauté, lesquelles furent approuvées dans le courant de 1849 par Mgr Marie Dominique Auguste Sibour.

La communauté fut approuvée par le gouvernement le 29 novembre 1853. La communauté n'a qu'une maison, au Grand-Montrouge, laquelle se compose de 31 membres; dont 25 religieuses de chœur et 6 sœurs converses (1).

AUGUSTINES HOSPITALIÈRES.

Des religieuses Augustines hospitalières d'Arras.

Sous le règne de Louis VII, dit le Jeune, et sous l'épiscopat de Frémauld, vers l'an 1178, un nommé Sauwales ou Sauwallon Huiquedieu, natif d'Arras (Pas-de-Calais), l'un des officiers de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et d'Isabelle de Vermandois sa femme, usa de tout son crédit auprès de ses maîtres pour les déterminer à fonder à Arras un hôpital en faveur des pauvres malades. La demande fut bien accueillie. Philippe donna pour bâtir cet hôpital, un terrain qui lui appartenait; il ajouta pour dot 200 livres de rente; Isabelle sa première femme légua aussi à cet établissement des ressources en nature. En 1181, Philippe donna encore 200 autres livres de rente, et plusieurs seigneurs et habitants d'Arras, à l'exemple du comte et de la comtesse de Flandre, léguèrent à cet hôpital différentes propriétés.

On appela cet hôpital Saint-Jean en Sestrée, parce qu'il fut placé sous la protection du Précurseur et bâti à côté de la rue principale *strata* qui conduisait à la cité.

Dans le cours de la même année, le Pape Alexandre III confirma les donations précédentes et frappa d'anathème tous ceux qui tenteraient d'y porter atteinte et en empêcheraient l'exécution. Elles furent aussi confirmées par Guillaume, cardinal du titre de sainte Sabine, son légat en France, archevêque de Reims, ainsi que par le roi Philippe Auguste en 1191. Les Papes Grégoire IX et Honorius III font mention des

lettres patentes de ce prince données à Arras, l'une dans une bulle de 1227 et l'autre dans une bulle de 1246.

Cet hôpital était destiné à recevoir tous les pauvres, les malades et femmes en couche de la ville et de la banlieue. Les fondateurs y établirent d'abord quelques hommes et quelques femmes pieuses, pour le service des malades; puis des prêtres pour l'administration des sacrements et la gestion des biens et revenus de la maison.

Mahaut, comtesse de Bourgogne et d'Artois, fonda à perpétuité 10 lits, outre le nombre déjà établi, à l'hôpital Saint-Jean. Le nombre des malades variait suivant les circonstances et les revenus. En temps de garnison nombreuse ou de guerre, il y avait quelquefois à l'hôpital Saint-Jean plusieurs milliers de malades.

Les hommes et les femmes chargés du soin des malades, appelés frères et sœurs laïcs, administrèrent avec bonheur l'hôpital Saint-Jean, si l'on en juge par l'augmentation de ses revenus dans le cours du *xiv^e* siècle. Dans une charte du 16 avril 1337, le P. Synace fait l'éloge des femmes pieuses chargées du soin des malades : il les qualifie de *précieuses sœurs*; elles étaient dignes en effet de cette qualification, non-seulement par les soins qu'elles donnaient à de pauvres malheureux, mais encore par les libéralités qu'elles faisaient, ainsi que les frères, à l'établissement. Mais au commencement du *xv^e* siècle, il s'introduisit parmi eux de graves abus. D'abord ils furent en beaucoup trop grand nombre; de plus, après avoir passé une partie de leur vie dans l'hôpital, *plus pour jouir de leurs aises que pour servir Dieu et les pauvres membres de Jésus-Christ* (ce sont les expressions des lettres patentes du duc de Bourgogne), ils en sortaient emportant avec eux tout ce qu'ils avaient d'effets mobiliers et de numéraire, contrairement aux intentions des fondateurs. Informé de cet état de choses, qui n'était pas moins préjudiciable aux malades qu'aux intérêts temporels de la maison, Philippe le Bon résolut d'y porter remède. En conséquence, d'après l'avis de l'évêque d'Auxerre, Fortigaire de Plaisance, son chapelain et aumônier, il fit un règlement du 17 juin 1438, par lequel il réduisit le nombre des frères et sœurs; parmi les frères deux au moins devaient être prêtres. Les uns et les autres devaient nommer un chef chaque année; les hommes et les femmes devaient prendre leur repas dans un local séparé; il ordonna que les comptes fussent rendus annuellement, par-devant son aumônier, le gouverneur d'Arras et le procureur général d'Artois.

Ce régime dura un peu plus d'un siècle. De nouveaux abus donnèrent lieu à de nouvelles plaintes. L'empereur Charles V, ayant appris que l'hôpital Saint-Jean était mal administré, fit un nouveau règlement, par lequel il supprima les trois frères et fixa à neuf le nombre des sœurs, et les servantes à deux. Ce fut le 16 janvier 1520. Cet état de choses

ne dura que quatorze ans. Comme il n'offrait pas encore assez de garanties, on résolut de congédier les sœurs.

Dès l'an 1554, le président du conseil d'Artois, le lieutenant de la ville d'Arras et le procureur du roi se rendirent à Cambrai pour supplier MM. du chapitre métropolitain de vouloir bien permettre à quelques religieuses de l'hôpital Saint-Julien de venir à Arras réformer et diriger l'hôpital Saint-Jean; ces religieuses vivaient sous la règle de saint Augustin. Mais elles refusèrent de desservir cet hôpital. En 1563, les mêmes magistrats, connaissant les désordres qui résultaient du mauvais gouvernement des filles séculières, qui donnaient du scandale et ne soignaient pas les malades, firent de nouvelles instances, et par l'entremise de la sœur Jeanne de Rochefort, membre de la communauté de Saint-Julien, le chapitre leur accorda des religieuses.

La dame de Rochefort et trois de ses filles, sœur Marie Tavernier, sœur Jacqueline Pesé et sœur Anne Noisette, vinrent à Arras s'établir à l'hôpital Saint-Jean le mois d'août 1563. Elles furent suivies de dix jeunes filles de Cambrai dont elles avaient fait choix. Jeanne de Rochefort, après avoir réglé l'hôpital Saint-Jean et nommé supérieure de cet établissement la sœur Jacqueline Pesé, retourna à Cambrai. Il est inouï combien ces femmes généreuses eurent à souffrir au commencement de leur séjour à Arras. Elles étaient privées de tout, parce que les filles séculières avaient tout emporté. A ces privations venaient se joindre les injures les plus grossières de la part de quelques personnes malveillantes excitées sans doute par leurs devancières. Les religieuses voyant que les supérieurs ne prenaient aucune mesure pour mettre fin à ces outrages, qu'on voulait leur faire contracter des habitudes contraires à leur Institut, menacèrent de retourner à Cambrai. Cette menace eut son effet. Les administrateurs écrivirent à Philippe II, qui confirma le nouvel ordre de choses par ses lettres patentes du 18 février 1565, lesquelles portèrent à 18 le nombre des religieuses.

Dès ce moment, cette maison prit une nouvelle face. Les historiens rendent hommage à la bonne administration des religieuses et aux soins qu'elles avaient des pauvres et des malades. Dom Quinzer ajoute : « Qu'elles rétablirent le bon ordre dans cette maison des pauvres, bon ordre qui a continué depuis, qui se perpétue encore aujourd'hui, qui est la consolation des malades, l'édification du public et qui fait l'éloge parfait des religieuses. »

Que d'actes de dévouement et de courage qui ne sont connus que de Dieu et de ses anges ! Rien de plus touchant que le nécrologe de ces pieux asiles de la charité ! Que de choses renferment ce peu de mots : *sœur Marie Ostin, native de Cambrai, morte de la peste; sœur Anne de Fienin, morte de la peste auprès d'un reposoir du Saint-Sacrement; sœur Rose de Couleur, morte de la contagion, un*

mois après sa profession. Or en continuant cette lecture on arrive au choléra où la communauté de Saint-Jean eut encore à déplorer la perte de plusieurs de ses membres victimes du terrible fléau.

Dans les siècles suivants, les revenus de l'hôpital ainsi que ses charges s'accrurent considérablement, soit par l'effet de nombreuses donations qui lui furent faites par des personnes charitables de toutes les classes de la société, soit par la réunion de plusieurs hospices ou maladreries qui n'étaient plus fréquentés.

En 1770, on fit bâtir aux dépens du roi, dans le jardin de l'Hôpital-des-Pauvres un corps de logis destiné aux militaires, auquel on donna le nom d'Hôpital-Royal. La direction en fut confiée aux religieuses dont le nombre fut dès lors porté à 37. Vers la fin du dernier siècle et avant la révolution de 89, les religieuses, au nombre de 37, continuaient de desservir les deux hôpitaux civil et militaire. Elles étaient nourries et entretenues aux frais de la maison; il y avait un aumônier et un prêtre pour aider l'aumônier à célébrer l'office divin. On payait à un receveur établi pour la recette des rentes, pour dresser les comptes, 212 fr. Les religieuses avaient un médecin et un chirurgien auxquels on payait, chaque année, 112 fr. Le bureau d'administration était composé du président au conseil d'Artois, du grand bailli d'Arras et du procureur général du conseil d'Artois, qui se chargeaient des baux, contrats, procédures et des réparations, réédifications, et de toute autre chose qui ne tombait pas dans la dépense journalière, laquelle était abandonnée à la supérieure, à la charge par elle d'en rendre compte.

La révolution ne tarda pas d'introduire ses réformes. Une délibération du 16 nivôse, an II, expulsait les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de la Providence. Voici comment s'expriment les administrateurs, qui avaient déjà fait disparaître *tous les signes du fanatisme et du culte dominant*. Nous ne citons que quelques passages de cette pièce curieuse, inspirée dans un moment de vertige et de délire. « Considérant que dans un moment où le peuple français terrasse et proscriit les préjugés de la superstition, renverse les autels élevés au mensonge et au fanatisme, et n'a pour évangile et pour culte que la raison et la nature, ce serait un crime de lèse-nation et de lèse-humanité que de confier plus longtemps nos citoyens, nos frères malades, aux soins des filles forcenées et fanatiques, qui, sans cesse, forment des vœux pour le retour de leurs pieux et hypocrites imposteurs, et qui sans cesse importunent le ciel de prières impies qu'elles lui adressent pour la ruine de la république, et pour le triomphe de ses ennemis ;

« Considérant que ces filles, par mille moyens, dans les maladies périlleuses, peuvent, en parlant de Dieu, de ses anges, de ses saints, d'enfer, de purgatoire et de paradis, changer l'esprit des malades, et, par là,

(1) Voy. à la fin du vol., n° II.

nuire au progrès de l'esprit public, faire des ennemis à la république de ses propres défenseurs, jeter la terreur dans les faibles, et même ébranler les forts ;

« Considérant qu'il est de la saine philosophie de ne point laisser plus longtemps dans les hôpitaux des personnes aussi dangereuses, aussi fanatiques et aussi contre-révolutionnaires que celles qui en sont en ce moment chargées ;

« Considérant que ces femmes peuvent tuer les malades autant que les maladies mêmes par les rêves de la superstition et du fanatisme ; arrêtons que les filles attachées à l'hôpital connu sous le nom d'Hôtel-Dieu, et à la maison de la Providence, évacueront ces maisons trois jours après que l'arrêté leur aura été notifié. »

Il serait difficile de trouver un modèle plus parfait d'un dévergondage de paroles et de raisonnements aussi ridicules.

Malgré les humiliations et les mépris dont se plurent à les accabler des hommes aussi égarés, les religieuses ne voulurent pas se séparer de leurs malades; elles restèrent auprès de leurs lits, au prix de tous les sacrifices possibles. Forcées de quitter l'habit religieux, pour reprendre, dans les vingt-quatre heures, les livrées du siècle, elles parurent dans leurs salles, sous un accoutrement qui jeta l'alarme parmi les pauvres malades, qui ne les connaissant pas sous ce costume bizarre : Quoi, disaient-ils, on nous enlève nos bonnes religieuses !

Lorsque la tempête révolutionnaire fut calmée, les hospitalières reprirent l'habit religieux, et furent autorisées par l'empereur à le conserver. Il leur donna ensuite, le 10 novembre 1810, des statuts qui diffèrent sur plusieurs points des anciens.

Les bâtiments de l'hôpital Saint-Jean étaient très-défectueux, et tombaient en ruine, divers quartiers n'étaient plus habitables; un décret impérial en ordonna la reconstruction; elle fut terminée en 1813. Elle coûta 268,500 francs. Dans la soirée du 27 janvier 1838, elle fut la proie des flammes. On attribua généralement cet incendie à un tube de poêle qui traversait la toiture. Le feu fit de rapides progrès, malgré les efforts réunis des pompiers, des élèves du séminaire, de toutes les troupes de la garnison pour l'arrêter. Le lendemain matin, cet hôpital, si beau la veille, n'offrait plus aux regards attristés que des murailles noircies et calcinées. Sous prétexte de sauver les meubles des religieuses, des malveillants s'introduisirent dans leurs cellules et les dépouillèrent entièrement.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'on ne voyait déjà plus de traces de ce désastre; tout était réparé. (1)

AUGUSTINS DÉCHAUSSÉS.

De la réforme des Augustins déchaussés.

La congrégation d'Italie commença en 1591, et reçut son approbation du Pape Clément VIII. l'an 1599. Le P. André Diez, Espagnol, en fut l'auteur; il était vicaire-

général de la congrégation des Ermites de Saint-Augustin de Centorby en Italie, et s'étant démis de sa charge, il embrassa la nouvelle réforme sur le modèle des Déchaussés d'Espagne. Elle s'étendit dans la Romagne, au royaume de Sicile, dans la Lombardie, le Piémont et les Etats de Gênes. L'empereur Ferdinand III appela de ces religieux à Vienne, et ils y allèrent sous la conduite du P. Marc de Saint-Philippe. Ce prince envoya au-devant d'eux le cardinal de Harrach et tous les grands seigneurs de sa cour, et il les logea dans son propre palais, en attendant qu'il leur eût fait bâtir une maison tout auprès; en sorte que leur église sert de chapelle au palais impérial, et c'est là que les empereurs ont toujours fait leurs plus grandes cérémonies. Cette congrégation d'Italie forma quatre provinces, jusqu'en 1656, qu'elle fut divisée en sept, deux de Naples, deux de Sicile, une de Gênes, une d'Allemagne et une de Piémont

(Voir t. I^{er}, col. 329, l'établissement de la réforme.)

AVEUGLES ou AVEULAS

(COMMUNAUTÉ DES)

Il y eut autrefois, en différentes localités, des institutions qui paraîtraient aujourd'hui fort étranges, mais qu'il ne faut pas se hâter de juger, même en considérant l'état où les avait amenées la suite des temps et les modifications des circonstances. De ce nombre était

assurement la communauté établie à Châlons, et portant la singulière appellation d'*Aveulas*, qui n'était qu'une corruption due au langage habituel du peuple.

Cette maison, dont je ne connais point l'origine, était à Châlons, dans le second faubourg de Marne, près le pont Rupé. Elle était habitée par une communauté ou institut qui formait une sorte de *religieux mariés*, dont les femmes, pour y être reçues avec leurs maris, devaient avoir atteint l'âge de cinquante ans. Quoiqu'ils eussent l'usage de la vue et de bons yeux, ils étaient appelés *Aveugles* ou *Aveulas*. Ils portaient des tuniques ou robes grises. Ainsi vêtus et une sonnette à la main, ils allaient, avec permission de l'autorité, quêter par la ville; ils assistaient aux processions générales; ils ensevelissaient les morts et allaient aux enterrements. Si leur femme venait à mourir, ils étaient astreints à se remarier en l'espace de six semaines, sous peine d'être renvoyés de la maison. Ces religieux étaient au nombre de douze, dont l'un portait le titre de *Prieur*. On ne sait ni quand, ni par qui avait été fondé ce couvent, qui suivant moi, était plutôt une sorte d'hospice, et qui, ne convenant pas à Mgr Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, fut supprimé par lui en 1641. Son église, sous le vocable de sainte Pudentielle, et une partie de ses bâtiments subsistaient encore en 1750.

B

BAPTISTINS.

Notice sur les Baptistins, ou Missionnaires de Saint-Jean-Baptiste.

C'est une congrégation de prêtres-missionnaires, sous les auspices de saint Jean-Baptiste. La vénérable sœur Jeanne-Marie-Baptiste Solimani, fondatrice des Baptistines, nourrit toujours le plus grand désir de voir s'établir une congrégation de prêtres-missionnaires, qui s'obligeraient, par un vœu particulier, à former des missions dans les pays hérétiques et infidèles. Cette fidèle servante de Dieu croyait avoir reçu une lumière spéciale pour cette fondation, comme pour celle des Baptistines. Après avoir établi à Gênes son monastère pour les sœurs, elle envoya à Rome le P. Dominique-François Olivieri, son confesseur, pour obtenir l'autorisation de fonder la maison des prêtres-missionnaires. Ce digne prêtre, né à Gênes le 1^{er} novembre 1691, était célèbre par son talent pour la prédication. C'est pourquoi il établit dans sa patrie une congrégation pour la ville et pour la campagne, afin que les prêtres qui la composeraient s'obligeassent à évangéliser les habitants de l'une et de l'autre. Mais ayant été nommé archiprêtre de Moneglia, il y rencontra, en 1730, la vénérable Solimani, qui se mit sous sa direction. Animé du même esprit et du même zèle, il renonça à son archiprêtré et se dévoua tout entier à l'institut des sœurs-Ermites Baptistines. S'étant donc rendu à Rome, avec deux autres prêtres, après avoir

habité proche de S. Ruffine, au delà (du Tibre, il va dans le cloître de Saint-Jean des Génevois, et, par l'intermédiaire du cardinal Spinola, se prosterna aux pieds de Benoît XIV, qui, après avoir fait examiner les règles avec soin, approuva cette société, par son bref du 23 septembre 1735, avec le nom de Congrégation des prêtres-missionnaires séculiers de Saint-Jean-Baptiste, dit Baptistins, sous la dépendance de la congrégation des cardinaux de la Propagande, pour propager la foi par les exercices des missions dans les pays des infidèles et des hérétiques. Le nombre de prêtres ayant augmenté et ayant acquis une maison près de l'église de Saint-Isidore, ils bâtirent une chapelle et ils furent employés à faire des missions à Rome et dans d'autres villes, en continuant d'envoyer des ouvriers dans les missions de Brubgasée, de Philoppopolo, de Nicopolis, dans la Chine et ailleurs, pour l'exercice du ministère apostolique. Plusieurs membres de cette congrégation étant devenus évêques *in partibus* ont rendu d'utiles services à la congrégation de la Propagande. Après avoir été témoin des progrès de son institut, et s'être livré à la pratique de toutes sortes de vertus, le bienheureux Dominique-François Olivieri mourut le 13 juin de l'année 1766. Les prodiges que Dieu accorda à son intercession après sa mort furent des preuves non équivoques et la récompense de sa sainteté. Il fut enseveli dans l'église des Baptistines.

Si les religieuses Baptistines fleurirent à Rome, à Gênes et partout où elles s'établirent, la Congrégation des prêtres séculiers Baptistins s'opposa à son tour à la ruine qui menaça l'Europe entière dans le dernier siècle. Les religieux faisaient vœu de stabilité dans l'institut et d'aller en mission dans les pays hérétiques et infidèles, partout et toutes les fois que le président de la Propagande l'ordonnerait; ils ne pouvaient prêcher dans les paroisses catholiques, ni y entendre les confessions des femmes; ils avaient à leur tête un supérieur, qui était secondé par un vicaire. Ils étaient élus entre eux et ils prenaient possession de leur charge le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Il leur était défendu d'accepter aucune dignité ecclésiastique. Ils ne doivent avoir que trois autels dans leur église. Ils observent la vie commune dans sa perfection. Outre les prêtres, il y a des laïques ou convers, qui portent le nom de frères coadjuteurs. Le P. Da Satora, dans son Abrégé de l'histoire des Ordres réguliers, page 307 et suivantes, fait connaître les règles, la discipline et le genre de vie des Baptistins. Enfin ces prêtres ont le même costume que les prêtres de la mission de Saint-Vincent de Paul, avec la seule différence que ceux-ci n'ont des boutons que jusqu'au milieu de la soutane, et que les autres en ont jusqu'aux pieds. Mais les frères coadjuteurs portent une tunique, qui n'est qu'un manteau court. Pie VI, le cardinal Spinelli-Impériali, et autres, appartenaient à cette congrégation.

BAPTISTINES.

Notice sur Jeanne-Marie-Baptiste Solimani, fondatrice des Ermites.

Ce fut la vénérable Jeanne-Marie-Baptiste Solimani, qui fonda les Ermites de Saint-Jean-Baptiste. Elle naquit en 1688, à Albuero, paroisse située à l'est de la ville de Gênes, comme nous l'apprend Flaminius Annibal, dans son Abrégé de l'histoire des Ordres religieux. N'ayant que de l'éloignement pour les amusements de l'enfance, elle menait une vie retirée du monde et consacrée aux pratiques de la piété, elle méditait sans cesse la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et se recommandait sans cesse à sa très-sainte Mère, pour obtenir sa protection. Elle n'avait que neuf ans qu'elle sentit un ardent désir de propager la foi catholique et de répandre même son sang pour faire briller son flambeau à ceux qui ne la connaissaient pas. Brûlant de l'amour de Dieu, dont elle cherchait à enflammer le cœur des autres, elle réunit peu à peu quarante filles, qu'elle instruisait dans sa maison d'Albuero, sur les vérités éternelles, sur les commandements de Dieu, leur faisant suivre quelques pratiques de dévotion et leur conseillant des actes de mortification. Quoique ses parents vissent avec satisfaction une conduite si édifiante de la part de leur enfant, ils crurent prudent de lui défendre ces réunions de filles dans leur maison; mais Jeanne éprouva un si grand chagrin du refus

de ses père et mère, qu'elle tomba malade. On ne put lui rendre la santé qu'en lui cédant une maison que la famille possédait dans un autre quartier, afin qu'elle pût y continuer ses exercices. Les jeunes personnes se présentèrent en si grand nombre dans ce nouveau lieu de réunion, qu'elle crut devoir diviser cette communauté en quatre classes, assignant à chacune les devoirs qu'elles avaient à remplir, comme si elles avaient été des missionnaires. Ayant atteint l'âge de quinze ans, elle se consacra par des vœux, comme celles qui embrassent la vie religieuse; elle fit vœu de virginité et d'obéissance à ses parents: il lui avait été déjà révélé qu'elle devait fonder un monastère. Favorisée de visions surnaturelles, un jour qu'elle priait dans l'église des Mineurs-Observantins réformés, elle demandait instamment à Dieu de lui faire connaître dans quelle maison religieuse elle devait entrer; elle fut ravie en esprit, et elle vit deux anges qui, tenant entre les mains un habit de la couleur et de la forme telles que celui que les religieuses portent aujourd'hui, lui disaient: «Voilà l'habit de religieuse que Dieu vous a destiné.» Elle ne comprit pas alors que ce fût l'ordre qu'elle devait embrasser, mais elle rendit grâce à Dieu, espérant qu'un jour il exaucerait pleinement ses vœux. Elle était dans sa trente-unième année, quand un jour, se trouvant dans la maison de son oncle, dans un lieu appelé la Castagne, après avoir reçu la sainte communion, elle vit, dans un ravissement, la très-sainte Vierge tenant entre ses bras l'Enfant-Jésus, ayant à ses côtés saint Jean-Baptiste, qui lui adressait la parole, se plaignant de ce que, tandis qu'il y avait dans l'église un si grand nombre d'ordres religieux qui portaient le nom de tous les saints, il n'y en avait pas un seul qui portât le sien; il la priait donc d'en fonder un qui portât celui de Jean-Baptiste. L'Enfant-Jésus ayant consenti à sa demande, le saint Précurseur ajouta: «Mais qui choisirez-vous pour l'instituer?» Le Rédempteur répondit: «Cette fille,» en nommant Solimani, «sera celle que je destine pour l'exécution de ce projet.» La vision disparut, et au même instant une lumière céleste pénétra profondément l'esprit de Jeanne et y grava la règle qu'elle devait faire observer dans ce nouvel institut; elle soumit au P. Athanase, Capucin, son confesseur et directeur, toutes ces révélations.

Un an après, le P. Athanase lui ordonnait de mettre sa règle par écrit; ce qu'elle fit aussitôt, quoiqu'elle n'eût jamais su écrire et qu'elle ne sût former aucune lettre. Le religieux l'ayant donnée à copier à son vicaire général, elle fut jetée au feu, selon l'ordre que Dieu avait donné à Jeanne Solimani. Alors, sans être arrêtée par les obstacles, qui se présentaient en grand nombre, dit Eburna, elle va, le 7 juin 1730, à Monéglià, où elle devait trouver, d'après la révélation qu'elle avait reçue, D. Dominique-François Olivieri, qui devait la

diriger. Après avoir entendu le récit de tout ce qui lui était arrivé, l'archiprêtre lui ordonna de fonder un monastère d'Ermites, sous l'invocation et la protection de saint Jean-Baptiste. Dès lors, Jeanne reçut dans la maison de Joseph-Maria Muteldi quelques jeunes filles; elles commencent l'observation de la règle, vivent d'aumônes et font des vœux conditionnels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de clôture. La réputation qu'acquît subitement cette communauté fut telle, que les sujets se présentant en très-grand nombre pour solliciter la faveur d'être admises dans la maison, il fallut en chercher une plus spacieuse, qu'on fit restaurer avec les secours qu'accordèrent des bienfaiteurs généreux.

L'année 1736, la Solimani se rendit à Gênes, pour traiter avec le doge et avec l'archevêque d'une fondation de son institut. Dom Jérôme Garibaldi, Ambroise Dolora de Monégia et le prêtre Solari de Vicence, devinrent ses zélés protecteurs. D. Olivieri, pour se charger de la direction de la maison, renonça à la place d'archiprêtre, et se fixa à Gênes. La fondatrice, désirant ardemment faire approuver son Institut par Benoît XIV, laissa pour la remplacer Albreta, et fut à Rome en se faisant accompagner par une de ses nièces, Antoinette Vernazza. Benoît XIV, sur la demande la plus pressante d'accorder son approbation à cet institut, en confia l'examen à son propre confesseur, P. Marius Mantrabée, Barnabite, et Jeannereçut bientôt après du chef de l'Église trois brefs apostoliques: c'est-à-dire un pour la fondation du nouveau monastère, l'autre pour l'approbation des règles, le troisième contenant une déclaration sur les mêmes. Jeanne partit aussitôt pour Gênes, et entonna avec sa compagne l'hymne de la reconnaissance pour tant de bienfaits qu'elles recevaient de Dieu. La maison et les jardins de Charles Giustianini ayant été convertis en un monastère, Jeanne s'y rendit processionnellement avec sept de ses filles, le 7 décembre de la même année; puis elle fut à l'autre monastère, où étaient les Dominicaines, près des Capucins, qui fut bientôt restauré par le moyen des aumônes. Le 20 avril 1746, l'archevêque donna l'habit à la supérieure et à douze de ses compagnes, en plaçant sur la tête de chacune d'elles une couronne d'épines et une croix sur les épaules. Dès ce jour fut établie la clôture, et, changeant toutes leur nom, la fondatrice quitta son nom de Marie-Antoinette et prit celui de Jeanne-Marie-Baptiste; puis huit sœurs converses prirent l'habit sous le nom de Baptistes, et le 21 juillet de la même année, elle fut choisie pour abbesse fondatrice. Trois mois après elle fut confirmée par une dispense du Souverain Pontife, afin qu'elle conservât cette dignité tout le reste de sa vie. La règle exigeant dix mois de noviciat, le 15 août 1747, Mgr l'archevêque reçut la profession de ces sœurs. Enfin Jeanne Solimani, pleine de mérites et de vertus, mourut saintement le 5 août 1758. Plusieurs miracles, après

sa mort, furent la sanction de ses vertus et de ses mérites. Elle avait vu consolider son institut, dont les membres furent appelés Baptistines ou missionnaires de Saint-Jean-Baptiste, d'après le conseil de D. Olivieri. Cet institut fit de rapides progrès sous la direction et par le zèle de Marie-Claire-Baptiste Vernazza, nièce de Jeanne Solimani. Elle fut à Rome en 1773. Elle se fit porter dans l'église de Saint-Nicolas de Tolentino, fonda un monastère de cette congrégation, et mourut le 12 juin 1783, âgée de soixante-cinq ans. Ces sœurs Ermites ne reçoivent point de veuves, font les quatre vœux solennels, habitent dans de petites cellules; elles portent une robe de laine couleur de la cannelle, une tunique en scapulaire et un manteau qui touche la terre; elles ceignent leur tunique avec une corde de crin, et se servent de sandales faites avec de la corde; elles portent sur la tête un voile de couleur obscure, au lieu de voile blanc; elles prennent leur repos sans quitter leurs habits; elles ne mangent point de viande; le lait est permis les dimanche, lundi, mardi et jeudi, excepté pendant le Carême et les jours des veilles; elles jeûnent toute l'année, excepté le dimanche et le jour de Noël; elles récitent l'Office divin et se lèvent une heure après minuit pour chanter Matines; elles suivent la perfection de la vie commune; ne peuvent voir leurs parents que trois fois pendant l'année, et toujours à travers la grille.

Outre les religieuses et les sœurs converses, il y a encore dans ces communautés des Tertiaires, qui sont chargées de garder l'église et de demander l'aumône pour les Ermites. Les Baptistines ont à Rome le monastère et la superbe église de Saint-Nicolas de Tolentino, près des thermes de Dioclétien. Cette église fut bâtie sur le dessin de Barrata, par la piété du prince Camille Pamphili, Romain, neveu d'Innocent X, qui renonça, le 21 juin 1647, à la pourpre du cardinalat, pour perpétuer la succession dans sa famille. D'abord elle avait été donnée aux Augustiniens Déchaussés; elle revint ensuite aux religieuses Baptistines, par les soins de la nièce de la fondatrice Marie-Claire-Baptiste Vernazza.

BASILE (SAINT).

De la congrégation des prêtres de Saint-Basile, maison-mère à Annonay, diocèse de Viviers (Ardèche).

En 1800, Mgr d'Aviau, alors archevêque de Vienne et depuis archevêque de Bordeaux, visitait à la Louvesc le tombeau de saint François Régis dans les montagnes du Vivarais. Alarmé de l'état de détresse où se trouvait cette partie de son troupeau par suite de la pénurie de prêtres, décimés par la terreur, le prélat conçut le projet de créer un asile où se formeraient à la hâte quelques sujets pour le sacerdoce.

Le Vivarais avait souffert sans doute des horreurs de la Révolution comme toute la France et plus encore que bien d'autres provinces, cependant la foi s'était toujours con-

servée parmi les religieuses populations de ces contrées. Aussi, à peine l'Eglise commençait-elle à respirer que l'archevêque de Vienne ouvrit cette maison à Saint-Symphorien, près de ce pèlerinage célèbre, à cause du tombeau de saint François Régis. Trois prêtres adoptèrent son idée et commencèrent, dans une étable, à enseigner les éléments du latin à de pauvres paysans tirés de la charrue pour être appelés plus tard à la vigne du Seigneur. Tel fut l'humble berceau de l'humble institut à une époque où l'Eglise, sortant de la persécution, n'avait pas encore d'existence légale en France, où les temples étaient fermés et où les établissements ecclésiastiques n'avaient pas droit de vie.

Ce fut donc à Saint-Symphorien que quelques ecclésiastiques pris dans les diocèses de Valence, de Grenoble et de Viviers se réunirent : ce fut là que Mgr créa, sous la direction de M. l'abbé Actorie, ancien professeur de philosophie au séminaire de Die, et de M. Lapierre, un établissement où devaient se former les élèves du sanctuaire, en même temps qu'il serait une ressource aux familles catholiques pour l'éducation religieuse de leurs enfants. M. Lapierre fut nommé curé de la paroisse, tandis que les maîtres et les élèves s'abritèrent, comme ils purent, dans le presbytère et dans les humbles habitations des paysans du village.

Le saint et illustre prélat, qui avait établi la maison d'éducation de Saint-Symphorien, ne négligeait rien pour entretenir, parmi les élèves, un grand fond de piété, un excellent esprit, et l'émulation nécessaire pour le succès des études.

Cette œuvre importante commencée par un homme qui a laissé tant de souvenirs et de regrets, ne pouvait manquer de prospérer pour la gloire de Dieu et le bien d'un diocèse qui lui était si cher. Aussi, les bénédictions abondantes que la Providence daigna répandre sur cette entreprise, avaient été pressenties dès son origine, et le nom du saint archevêque, confesseur de la foi, que le concordat de 1802 transféra sur le siège de Bordeaux, est toujours resté et sera toujours en vénération parmi les successeurs de ceux qui travaillèrent les premiers sous ses ordres.

Les premiers succès furent suivis d'un temps d'épreuve pour l'institut, et en 1821 plusieurs associés quittèrent la communauté des Basiliens pour adopter la vie de paroisse. Cinq prêtres seulement restèrent unis, soit qu'ils eussent plus d'esprit religieux, soit que l'avenir leur parût plus encourageant qu'aux autres ; ils se formèrent en association religieuse, liés seulement par leur parole, sans aucun vœu.

A la seconde année de sa fondation, le nouvel établissement, où l'on se rendait de tous côtés, quoiqu'il fût placé à la cime des montagnes, et d'un accès très-difficile, comptait plus de cent élèves, parmi lesquelles les enfants des premières familles du Midi de la France. Alors deux autres confesseurs de la

foi, le vénérable M. Léorat-Picansel, curé d'Annonay, et, lors de la suppression du siège de Vienne, vicaire général du diocèse de Mende, auquel Viviers venait d'être réuni ; et M. l'abbé Duret, archiprêtre, qui tenait, par sa parenté, aux premières familles de la ville, usèrent l'un et l'autre de leur influence auprès de l'autorité civile, pour attirer l'établissement de Saint-Symphorien dans l'ancien couvent des Cordeliers, à Annonay, la première ville du Vivarais. Ce fut là que, depuis 1802, jusqu'en 1822, c'est-à-dire pendant vingt ans, d'abord sous le titre d'*Ecole secondaire* ; et à la création de l'Université, sous celui d'*Institution*, cette maison d'éducation qui eut, dans certaines années, jusqu'à près de quatre cents élèves, travailla avec succès à remplir les vides du sanctuaire dans le diocèse.

En 1822, M. l'abbé Actorie, vicaire général et supérieur de plusieurs communautés religieuses, se retira ; et ses confrères furent réunis en congrégation, sous le vocable de *Saint-Basile*, par feu Mgr Brulley-de-la-Brunière, évêque de Mende et administrateur de Viviers.

Cette congrégation a pour but l'éducation chrétienne de la jeunesse en général, et en particulier l'œuvre des petits séminaires. Elle embrasse aussi tout le ministère sacerdotal compatible avec la vie commune et la dépendance d'un chef. Les premiers membres élurent un supérieur à vie, assisté d'un conseil de quatre d'entre eux, lesquels devaient être réélus tous les trois ans. Tous les prêtres formant la congrégation faisaient la promesse d'y passer toute leur vie, et s'engageaient à ne la quitter qu'en avertissant le supérieur général de leur projet de sortie, trois ans d'avance, et renouvelant leur demande chaque année et par écrit. Ils se contentaient de recevoir une somme annuelle de 200 fr. pour leur vestiaire. Ces engagements restèrent les mêmes jusqu'au mois d'octobre 1852. Alors les membres de la congrégation crurent devoir resserrer leurs liens par des vœux qui sont temporaires après la première année d'un noviciat de quatre ans ; et perpétuels quand les novices s'engagent dans les ordres sacrés.

A cette même époque, Mgr l'évêque de Mende chargea la congrégation naissante de la direction du petit séminaire qu'il fonda pour l'Ardèche dans le château de *Maison-Seule*, canton de Lamastri.

Les temps commençaient à être mauvais, et le mal s'aggrava d'année en année jusqu'en 1828, où une déclaration fut demandée à tous les membres des communautés religieuses. M. l'abbé Tourvieille, chef de l'institution d'Annonay depuis 1822, élu ensuite supérieur général au décès du vénérable M. Lapierre en 1838, après avoir consulté les évêques circonvoisins, et en particulier celui de Viviers, sur la forme de la déclaration qu'avaient à faire les prêtres de Saint-Basile, la transmit à M. le recteur de l'Académie du ressort, dont la bienveillance n'était pas suspecte. Dans cette déclaration, rien

n'était dissimulé, ni les obligations des membres de la communauté, ni leur dénomination de prêtres de Saint-Basile. Rien aussi de plus ne leur fut demandé, et ils continuèrent leur œuvre sans être inquiétés.

Cette épreuve de la *déclaration* ne fut pas la seule par laquelle eut à passer la nouvelle congrégation; elle en eut bien d'autres de plus d'un genre et plus sensibles; mais l'expérience montre que c'est là une conduite ordinaire de la Providence sur les congrégations religieuses, particulièrement lorsqu'elles commencent ou qu'elles sont encore à leur berceau.

A la prière de Mgr de Viviers, leur évêque; de Mgr de Pins, archevêque d'Amasée et administrateur de Lyon, et de MMgrs de Valence et de Grenoble, Sa Sainteté Grégoire XVI, sur le rapport de S. E. le cardinal Sala, préfet de la sacrée congrégation préposée aux consultations des Evêques et des Réguliers, daigna approuver, le 15 septembre 1837, un décret qui déclarait digne d'éloges l'institut des prêtres de Saint-Basile : *Institutum societatis sacerdotum a Sancto-Basilio, esse laudandum.*

En 1827, Mgr Bonnel, successeur de Mgr Molin, premier évêque de Viviers depuis le rétablissement du siège, avait confié ses deux petits séminaires à des prêtres sans engagements religieux, mais avec l'espoir de faire ériger l'une des maisons de la congrégation en petit séminaire. Celui de *Maison-Seule*, dont il a été parlé ci-dessus, avait été transféré à Vernoux, et un autre avait été ouvert à Bourg-Saint-Andéol. Sa Grandeur pria alors les prêtres de Saint-Basile de se rendre aux vœux de M. le baron de Montureux, préfet de l'Ardèche, et de M. le maire de Privas, afin d'ouvrir un établissement d'instruction publique dans cette dernière ville, chef-lieu du département, où l'on transféra le personnel du petit-séminaire de *Maison-Seule*.

Vers la même époque, Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, leur facilita le moyen de former, près de Lyon, dans son diocèse, au château de Feysin, un établissement qui fut ensuite fermé, à l'époque où Mgr Guibert, successeur de Mgr Bonnel, et évêque actuel de Viviers, rendit à la congrégation la direction des petits séminaires du diocèse.

En 1852, appelés par Mgr de Charbonnel, leur ancien élève, les prêtres de Saint-Basile établirent à Toronto, dans le Haut-Canada un petit séminaire qui est aujourd'hui en grande prospérité. Cette maison, commencée avec onze élèves, en comptera au moins une centaine, à la fin de l'année 1856. Des bâtiments pour le petit séminaire auxquels est annexée une église, sont déjà bien avancés, et furent occupés à la rentrée des classes. Jusqu'ici le palais épiscopal, cédé en grande partie par Mgr de Toronto aux prêtres de Saint-Basile, avait servi de petit séminaire. Cet établissement porte le nom de collège Saint-Michel, et la nouvelle église est sous le vocable de Saint-Basile.

Depuis 1802 jusqu'à ce jour, presque tous

les prêtres employés au service des paroisses dans le diocèse de Viviers, et plusieurs autres appartenant aux diocèses voisins, ont fait leurs premières études dans la maison d'Annonay ou ses succursales. Elles ont aussi fourni des sujets aux Trappistes, aux Chartreux, aux Capucins, aux Lazaristes, aux Oblats, aux Maristes, aux Sulpiciens et particulièrement aux Jésuites. Plusieurs membres distingués de la hiérarchie ecclésiastique ont étudié à Annonay. Dans toutes les autres carrières, et dans les hauts rangs, un nombre assez grand de jeunes gens, élevés par les prêtres de Saint-Basile, soit avant, soit après la réunion de ceux-ci en congrégation, servent honorablement la société par leurs principes religieux et leurs talents remarquables, en même temps qu'ils font la consolation et la gloire de leurs anciens maîtres.

BASILIENNES.

De l'ordre des religieuses Basiliennes.

Il y a en Occident des religieuses de Saint-Basile. Il y en a en Pologne, en Allemagne, surtout en Italie, à Naples, en Sicile, où est le célèbre monastère des religieuses de Saint-Basile de Palerme, composé ordinairement de cent religieuses, appartenant aux premières familles du royaume. Elles récitaient en commun l'Office en langue grecque, mais Alexandre VI les en dispensa à cause de la difficulté qu'elles éprouvaient d'apprendre cette langue. Il leur permit de faire l'Office en langue latine et de réciter également l'Office des religieux Dominicains. Le Pape Innocent XI, par un bref de l'année 1680, leur recommanda de se servir de préférence du bréviaire romain. Il leur permit cependant de célébrer toutes les fêtes de l'ordre de Saint-Basile ou d'en faire l'Office. Les religieux du monastère de Messine ont continué à suivre le rite grec, tandis que tous les autres suivent le rite latin.

L'an 365, le monastère de Saint-Patrilie fut fondé à Naples, celui de Saint-Gallois près de la basilique de Saint-Pierre dans le champ de Mars fut établi en 504, sous le règne du Pape Symmaque. C'est celui dont nous parlons à l'article BÉNÉDICTINES. On fonda à la même époque celui des Annonciades, ordre de Saint-Basile, qui est aujourd'hui un couvent de Dominicains et bien d'autres encore qui existent en Italie et ailleurs.

Le costume de ces religieuses est le même que celui des religieuses d'Orient, quoique dans quelques maisons les couleurs soient différentes. Dans les uns on use du noir, dans d'autres du blanc, tous de laine commune. Elles portent sur la tête une *legatura* assez modeste à l'usage des Grecs comme l'assure dans son institution Camille Tutin.

Vers l'an 1566, elles commencèrent à porter les habillements couleur noire avec un scapulaire et un grand voile qui descend jusqu'aux jambes. Elles ont aussi devant la figure un voile qui descend jusqu'à la poitrine, mais les sœurs converses ont le dernier voile blanc. *Voy. Bo-*

noni, *Ordinis religiosi*; Apollinaire d'Agosta, *Vie de saint Basile*; Goar., *Eucholog. Græcorum*; Sigismond. Baro, in *Tierbestain rerum Moscovitarum commentar.*; Paul Odeborn, *Vie de saint Basile*; Olearius, *Voyages des Moscovites*; Thevenot, *Voyage du Levant*.

BÉATES DE LA HAUTE-LOIRE,

dans le diocèse du Puy.

Parmi les institutions dont la France est redevable au dévouement religieux, il en est peu d'aussi intéressantes, d'aussi touchantes même que celle des Béates ou institutrices de village de la Haute-Loire. Voici en quelques lignes quelle en est l'origine et comment elle fonctionne.

Un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé Tronson, directeur du séminaire du Puy, dans la deuxième moitié du dix-septième siècle (1665), et en même temps curé de la paroisse Saint-George, voyait avec douleur que ses paroissiens de la classe inférieure étaient d'une grande ignorance en fait de religion. Il engagea une de ses pénitentes, nommée Mlle Martel, à s'occuper de leur instruction. Mlle Martel entra avec empressement dans les vues de son directeur. Elle commença l'exercice de sa mission par les hôpitaux. Le succès dépassa ses espérances. Les malades accueillirent ses paroles avec reconnaissance et cherchèrent dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux un adoucissement à leurs souffrances. Elle tourna alors ses soins vers les jeunes filles de la ville et obtint des résultats non moins satisfaisants. Elle les réunissait par quartier, dans la semaine, et les conduisait le dimanche aux instructions de M. l'abbé Tronson. Le nombre de ces réunions, auxquelles on donna le nom d'*assemblées*, s'éleva successivement jusqu'à neuf.

M. l'abbé Tronson, craignant avec raison que la santé de Mlle Martel ne résistât pas longtemps à un apostolat aussi fatigant, lui adjoignit un certain nombre de compagnes avec lesquelles elle forma une congrégation religieuse, mais sans faire des vœux. On les appela *les demoiselles de l'instruction*.

Mlle Martel ne vit dans cette aide que le moyen de multiplier ses bonnes œuvres (1). La plus importante de celles qu'elle entreprit fut celle des *ouvrières en dentelle*.

(1) L'une des demoiselles était chargée d'instruire les mendiants qui stationnaient aux portes des églises. Une autre recueillait les enfants qui vagabondaient dans les rues, leur enseignait quelques passages du catéchisme ou les conduisait à l'église pour entendre la Messe. Une troisième ayant remarqué que des servantes stationnaient des heures entières devant une fontaine pour attendre que leur tour d'y puiser fût arrivé et que cela les empêchait quelquefois d'assister à la Messe le dimanche, allait s'établir, ce jour-là, auprès de cette fontaine, et se chargeait de garder et de remplir les cruches de celles qui voulaient aller satisfaire à cette obligation.

(2) Elle n'occupe pas moins de 60.000 ouvrières de tout âge, sur une population totale de 500.000 habitants. (Théodore Falcon, *Galerie de la dentelle*.)

L'industrie de la dentelle, qui est de nos jours la ressource d'un si grand nombre de familles dans la Haute-Loire (2), y était déjà très-florissante à cette époque, grâce surtout aux encouragements que lui avait donnés saint François Régis, l'apôtre du Velay, qui l'introduisait dans toutes les localités où il donnait des missions (3). Les filles de la campagne venaient passer l'hiver dans la ville du Puy, afin de se livrer exclusivement à la fabrication et d'en écouler plus facilement les produits. Elles se réunissaient, pour habiter et travailler en commun, dans de vastes maisons de la haute ville dont le loyer ne leur coûtait presque rien. Mlle Martel s'introduisit dans leurs chambrées et leur persuada de suivre une règle qui, sans leur rien faire perdre de leur temps, leur fournissait les moyens de s'instruire, de sanctifier leur travail, d'y apporter même de la diversion. « Elle leur apprenait, » dit un pieux historien de sa Vie, « à lire, à chanter des chansons dévotes, leur enseignait la doctrine et les prières de l'Église, et surtout leur faisait quelque bonne lecture proportionnée à leur capacité et qu'elle leur expliquait (4). » Le silence avait aussi ses moments déterminés. Chaque réunion était présidée, en son absence, par une ouvrière qu'elle désignait, et avait une école annexée pour les petites filles du quartier.

La sollicitude de Mlle Martel pour le bien des ouvrières s'étendait même au temporel. Afin de ménager leurs moments, elle se chargeait d'aller faire leurs provisions dans la ville basse (5) et, ce qui était bien plus important, de vendre leurs dentelles. Elle s'y entendait, à ce qu'il paraît, parfaitement bien, *car elle vendait toujours mieux et plus promptement que les autres* (6). Pour apprécier l'importance de ce service, il faut connaître la peine qu'ont ces malheureuses ouvrières à se défaire de leur marchandise et l'exploitation dont elles sont souvent l'objet. Aussi Mlle Martel ne manquait-elle jamais de se recommander, chaque fois qu'elle allait au marché pour cet objet, au P. Régis, mort naguère en odeur de sainteté, et qui, de son vivant, pratiquait cette bonne œuvre. Les ouvrières de la ville, voyant les avantages que celles du dehors trouvaient dans ces réunions, demandèrent à en faire

(3) Une ordonnance du parlement de Toulouse, en 1640, défendait, sous peine d'amende, à toute personne de quelque sexe, qualité et condition qu'elle fût, de porter sur ses vêtements aucune dentelle de soie que *fillet blanc*. C'était la ruine de toutes les fabriques du Puy. Les ouvrières désolées allèrent chercher des consolations auprès du P. Régis qui leur dit : « Ayez confiance en Dieu ; la dentelle ne périra pas. » Ce qui ne tarda pas à se vérifier.

(4) M. Tronson, *Vie manuscrite de Mlle Martel*.

(5) Elle leur achetait le blé, le faisait moudre et leur rendait le pain tout cuit. On la voyait venir de la ville basse chargée de viande, d'huile, de chandelle et de choses semblables. (*Id.*)

(6) Elle ne manquait jamais de se recommander au P. Régis en allant au marché. (*Id.*)

partie. Elles ne rentraient chez elles qu'aux heures des réfections et pour le repos de la nuit (1)

Cependant le nombre des demoiselles allait toujours croissant. La ville fut trop étroite pour leur zèle. Elles se répandaient, le dimanche surtout, dans les villages voisins, et réunissaient les personnes du sexe dans une chambre spacieuse, quelquefois dans une grange, pour leur faire l'instruction, c'était le terme consacré. Elles leur laissaient en partant quelques feuilles détachées du catéchisme et chargeaient celles d'entre elles qui savaient lire d'en faire réécouter le contenu aux autres dans les soirées, mais souvent il ne s'en trouvait aucune dans la localité. C'était un grand chagrin pour les demoiselles. Elles eurent la pensée de former des institutrices et de se les donner pour auxiliaires. Ce projet fut immédiatement mis à exécution, et l'on vit, peu de temps après, sortir de leur maison un essaim de jeunes institutrices, qui allèrent s'établir, sous la surveillance des curés, dans les villages ou hameaux dépourvus d'école. Le pays les appela du nom de *Béates*.

Les Béates portent un costume religieux. Elles sont sous le patronage et sous la direction de la supérieure des demoiselles, qui les place et les déplace à volonté, mais elles ne font pas partie de la congrégation. Leur nom est inscrit, après une épreuve de quatre ou cinq ans, sur un livre qui se conserve à la maison-mère. Elles peuvent quitter la société dès qu'elles le veulent, mais elles profitent rarement de cette liberté. Elles doivent aller faire une retraite d'un jour, le premier jeudi de chaque mois, et une de huit jours, tous les ans, à l'époque indiquée, dans une maison dépendant de l'institution. On exhorte même les plus jeunes à venir y passer un ou deux mois, dans la belle saison, pour se perfectionner dans leur état.

Les nouvelles écoles furent d'autant plus utiles, que les communes de la Haute-Loire sont très-étendues. Il en est qui sont formées de cent, cent-vingt et jusqu'à cent trente agglomérations de maisons (2), éloignées du chef-lieu de 8, 9, 10, 11 et jusqu'à 12 kilomètres. L'hiver est d'ailleurs fort rude et fort long; il dure généralement cinq

ou six mois, et pendant ce temps le pays est couvert de neige, en sorte que les écoles du chef-lieu ne peuvent être fréquentées que par un petit nombre d'enfants. Celles des Béates en sont comme les succursales.

Mlle Martel mourut peu après l'établissement des institutrices, à l'âge de 28 ans, victime de son zèle. Son œuvre, loin de périr avec elle, fit de jour en jour de nouveaux progrès (3). Elle gagna bientôt tout le diocèse du Puy et même une partie des diocèses voisins (4). Elle eut pourtant aussi ses moments d'épreuve. L'évêque Armand de Béthune, qui l'avait vue naître et l'avait autorisée, fut sur le point de l'interdire et, ce qui étonnera sans doute, il avait pris cette détermination sur la plainte de quelques ecclésiastiques qui voyaient avec une certaine défiance ces évangélistes d'un nouveau genre. Un de ses grands vicaires l'en détourna. Les successeurs de M. de Béthune, mieux inspirés, n'ont cessé de l'encourager. Celui qui gouverne en ce moment le diocèse (5) l'entoure de la sollicitude la plus éclairée, et par de sages mesures l'a notablement perfectionnée et agrandie.

Le nombre des Béates de l'instruction est aujourd'hui de 1,100, sur lesquelles 756 sont établies dans la Haute-Loire. Les autres sont répandues dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire, le Rhône, dans Saône-et-Loire, etc..., et jusque dans la Charente-Inférieure. Les demoiselles de l'instruction, de leur côté, multiplièrent leurs maisons afin de mieux surveiller les institutrices et de leur faciliter les moyens de faire leurs retraites. Elles y reçoivent des pensionnaires et des caméristes (6), mais le noviciat soit des demoiselles, soit des institutrices, doit toujours se faire au Puy.

Pendant 65 ans, la congrégation n'eut pas de règle écrite. Elle se dirigeait par les traditions dont la supérieure était à la fois la gardienne et l'interprète. M. de Chaumeys, grand vicaire, les recueillit et les fit imprimer vers 1730, de peur qu'elles ne vissent à s'altérer.

Le noviciat des institutrices dure deux ans. Pendant ce temps, elles doivent s'entretenir à leurs frais. Presque toujours elles le font avec le produit de leur travail, ce qui nuit beaucoup à leurs études. Lorsqu'elles

(1) M. TRONSON, *Vie manuscrite de Mlle Martel*.

(2) En voici quelques-unes :

Tenec,	130 agglomérations.
Issingeaux,	120
Montregard,	86
Monistrol,	84
St-Jeurre,	80
Riotort,	72
Ste-Sigolène,	70
Raucoules,	66
St-Voy,	66
Chambon,	64
St-Romain,	59
Aurec,	55
St-Julien-Molhesabale,	53
St-Didier,	54
Retournac.	55

St-Pal-de-Mons,	52 agglomérations.
Beauzac,	51
Lapte,	51

(3) Six ans après la mort de Mlle Martel, les demoiselles étaient déjà au nombre de soixante-dix.

(4) La congrégation a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance du 25 janvier 1845.

(5) Mgr de Morlhon. Sur la demande de ce prélat, les Béates placées loin du chef-lieu de la commune ont été autorisées à recevoir les jeunes garçons pendant l'hiver, et un certain nombre d'entre elles ont même été chargées de diriger les écoles de quelques communes peu importantes.

(6) Pensionnaires qui apportent leurs provisions et les font préparer dans la maison.

ne peuvent pas y suffire, la maison leur vient en aide pour le tout ou pour une partie. Généralement elles remboursent cette avance peu à peu, à mesure que leurs modestes revenus le permettent. Du reste, alors comme toujours, leur vie est fort sobre.

La soupe trempée par la maison, quelques fruits, un peu de fromage, composent ordinairement le menu de leurs repas.

Les Béates, d'après l'esprit de leur institution, ne doivent s'établir que dans les villages et les hameaux. Lorsque les habitants de quelque-une de ces localités veulent en avoir une, ils s'adressent à la supérieure de l'instruction par l'intermédiaire du curé, et s'ils n'ont pas une habitation convenable, ils mettent immédiatement la main à l'œuvre. L'un donne le terrain, un autre, quelques pièces de bois, un troisième des pierres, des ferrures, ses bœufs et sa charrette pour le transport des matériaux (1); les plus pauvres offrent leurs bras. La bourse du curé, on le pense bien, est aussi mise à contribution. Souvent il se charge seul de la construction et conserve la propriété qu'il transmet à ses successeurs. Il est des curés qui en ont fait construire jusqu'à dix. Quelques-unes appartiennent aux demoiselles, qui en concèdent la jouissance moyennant l'entretien et le paiement des contributions.

La maison de la Béate s'appelle *l'assemblée*. Quel qu'en soit le propriétaire, elle doit avoir deux pièces au moins, n'être assujettie à aucun passage ni servitude de ce genre (2), et renfermer un modeste mobilier, dont une cloche et une pendule, pour régler les heures, font nécessairement partie.

Lorsque la maison de *l'assemblée* est prête, deux notables de l'endroit, suivis d'un cheval pour porter les effets, vont prendre la Béate au noviciat. La supérieure leur présente le sujet qu'elle leur destine, lui remet une lettre d'obédience et la recommande à leurs soins. Ils l'emmènent et l'établissent dans la demeure, au milieu de la population joyeuse qui est venue à leur rencontre.

Dès le lendemain, à 7 heures en été, à 8 heures en hiver, la cloche de la Béate se fait entendre. Elle appelle les jeunes filles du village à l'assemblée. Elles arrivent, portant les unes leur livre et leur *carreau* pour faire de la dentelle, les autres, leur *carreau* seulement (3). Chacune en entrant va saluer par un *Ave Maria* l'image de la Vierge. Elles forment deux groupes séparés. Celui des plus âgées ne s'occupe que de dentelle et d'exercices religieux. Les plus jeunes disent leur leçon *par bandes* (4). récitent le catéchisme et font aussi de la dentelle, quelque jeunes qu'elles soient.

(1) Tous ces détails sont copiés sur les devis qui ont passé sous mes yeux.

(2) *Règle de conduite*. Usages à observer.

(3) Dans les cantons de Saint-Didier, Monistrol et Monfaucon, voisins de Saint-Etienne, la fabri-

Le mercredi et le samedi, on lit les *papiers* (5), et on revoit les leçons de la semaine.

La maison de la Béate est donc à la fois *école* et *ouvroir*. Elle est aussi quelquefois salle d'asile. C'est lorsque la Béate a une compagne, ce qui arrive assez fréquemment. L'une des deux réunit les enfants des deux sexes, âgés de moins de six ans.

A dix heures, une des ouvrières sonne la cloche pour avertir les mères de famille qu'il est temps de s'occuper du repas de midi.

A onze heures et demie, même avertissement, pour porter le dîner aux champs.

On fait ensuite une lecture pieuse suivie d'un quart d'heure de silence, et on sort à midi.

A une heure, la classe recommence; mêmes exercices, mêmes avertissements. Les jeunes filles confiées à la garde de la Béate ne la quittent que lorsque la nuit arrive.

Après qu'elle a pris elle-même une heure de repos ou deux, la cloche se fait entendre de nouveau. Cette fois, c'est pour les mères de famille qui viennent à leur tour travailler dans la maison *d'assemblée*. Elles se groupent par cinq autour d'un guéridon sur lequel est placée une lampe dont la faible lumière est augmentée par l'interposition de bouteilles de verre blanc pleines d'eau. On dit le chapelet, on chante des cantiques. La Béate fait une lecture, suivie d'une demi-heure de silence, et pendant tout ce temps, le travail continue. La journée finit à onze heures par la prière du soir. L'ordre le plus parfait règne dans ces réunions. On n'y admet ni les nourrices, ni les femmes enceintes, ni les filles qui ont donné du scandale. En être exclue pour ce dernier motif est une grande honte; aussi les exemples sont fort rares.

Le dimanche, la Béate conduit les jeunes filles à la paroisse, se tient au milieu d'elles pendant les offices et les ramène au village. Après qu'elles ont pris leur repas, elle les réunit de nouveau, leur demande compte de l'instruction qu'elles ont entendue à l'église, leur donne quelques avis et les conduit à la promenade jusqu'au soir. On est ce jour-là plus sévère qu'à l'ordinaire sur l'exactitude. A huit heures, elle les rappelle encore pour faire la prière.

Mais si le temps est orageux, si la neige encombre les routes, et que l'on ne puisse aller à la paroisse, les fidèles se réunissent dans la maison *d'assemblée* et passent une partie de la journée à prier avec la Béate, à écouter ses instructions, à faire le chemin de la croix.

La Béate n'est pas seulement institutrice: elle est encore sœur de charité. Dans les

cation du ruban a remplacé celle de la dentelle.

(4) Enseignement simultané. *Règle de conduite*.

(5) Manuscrits réels. *Règle de conduite*.

courts moments que lui laisse sa principale fonction, elle va visiter les malades, leur porte des consolations, quelquefois des secours, fait exécuter en sa présence, ou plutôt exécute elle-même les ordonnances du médecin (1); elle les dispose surtout à recevoir les derniers sacrements, et, quand le moment est venu, c'est elle qui approprie la maison, qui dresse l'autel sur lequel doit reposer le saint viatique, qui couvre les murs de draps blancs qu'elle a exprès pour cela (2). Il lui est défendu de veiller; elle ne pourrait pas faire sa classe du lendemain, mais elle désigne les personnes qui doivent le faire. Ce sont deux jeunes filles pour une femme, et deux femmes mariées pour un homme. S'il y a danger de mort, on l'appelle; elle redouble alors ses soins et ses exhortations; elle reçoit le dernier souille du mourant, lui ferme les yeux et ne le quitte que pour aller consoler sa famille.

Il en est de même lorsque quelque autre malheur vient affliger une maison. C'est la Béate qui apporte les premières consolations. Elle est l'intermédiaire discret entre le toit de chaume et le château ou le presbytère. Si, dans une année malheureuse, un fermier ne peut pas payer sa redevance, c'est à la Béate qu'il s'adresse pour obtenir un adoucissement qui lui est rarement refusé. Il n'est pas, en un mot, de bonne œuvre qui lui soit étrangère. Elle est l'ange du lieu.

Voici maintenant ce que les habitants font pour la Béate en retour de tant de soins :

On lui donne d'abord huit cartons de grain, environ deux hectolitres, et sa provision de bois, tant pour elle que pour l'assemblée. Les notables de la localité fixent la part contributive de chacun pour le grain et se chargent de la recueillir. Quelquefois ce sont les élèves les plus avancées qui, par un soin pieux, vont elles-mêmes faire la collecte et en déposent le produit chez leur institutrice pendant qu'elle est absente.

Dans quelques localités, on ajoute à cette redevance une livre de beurre par élève ou quelques œufs.

Il lui est défendu de manger chez les habitants, même chez le curé.

Chaque élève admise à l'école (il n'est question que de celles qui apprennent à lire) doit donner 0 fr. 50 c. par mois. Outre qu'il y a beaucoup de gratuites, c'est l'article le plus mal payé. Il lui est recommandé de ne pas exiger ses droits *avec dureté* (3), et les

1) On en voit fréquemment tirer leur unique drap de leur lit et le porter dans celui du malade.

(2) Ces draps, ainsi que les chandeliers dorés et les cierges, sont la propriété du village.

(3) *Règle de conduite*. Maximes et avis.

(4) Une femme, travaillant à la dentelle du matin au soir, gagne 35, 40, 45 centimes; quelquefois 50 c. ! Je voyais un jour, dans une école de Béates, à Espaly (je désigne la localité pour les gens du pays), une toute petite enfant, âgée de six ans seu-

paysans abusent trop souvent de cette facilité. Pour un grand nombre d'entre elles, cette rétribution ne rapporte pas même 30 fr. par an. A ce produit, elles joignent celui de leur travail, qui n'est guère plus fort (4). C'est avec ce modique revenu qu'elles doivent se vêtir et vivre toute l'année. On devine sans peine les privations qu'elles s'imposent. Souvent, le curé est obligé de leur venir en aide, et, quand il est lui-même à bout de ressources, il s'adresse au premier pasteur du diocèse, dont le secours, comme celui de la patronne de sa cathédrale, n'est jamais invoqué en vain.

Malgré cet état de gêne, il est plusieurs de ces saintes filles, même parmi celles qui sont brevetées, et il y en a un assez grand nombre, qui ont refusé des positions bien meilleures qu'on leur offrait avec l'agrément de leur supérieure générale, positions qui leur assuraient un revenu de 400, 500 et même 600 fr., avec des droits à une retraite. D'autres ont d'abord accepté, mais au moment de la séparation, le cœur leur a failli. Comment voulez-vous, me disait l'une d'elles, que j'aie le courage de quitter mes enfants; je suis au milieu d'elles depuis trente ans? On concevra sans peine que je n'ai pas eu, moi, celui d'insister.

Cependant la vieillesse arrive, les forces commencent à trahir la bonne volonté de la Béate; sa vue s'affaiblit; elle comprend qu'elle doit céder la place à une de ses compagnes. Elle, si courageuse, si active, lorsqu'il est question de solliciter pour les autres, ne sait pas demander pour elle-même; elle s'en va frapper à la porte de l'hospice voisin pour obtenir de mourir parmi les pauvres. Quelques-unes sont recueillies dans la maison-mère du Puy. D'autres, en petit nombre, rentrent dans leurs familles qui les avaient presque oubliées. Heureuses sont celles qui meurent dans l'exercice de leur saint ministère! On leur rend une partie des soins qu'elles ont donnés, et des mains amies leur ferment les yeux.

Telle est la vie, telle est la fin de la Béate. L'esquisse que j'en ai tracée n'est que la reproduction de ce qui se passe tous les jours sous les yeux des habitants de la Haute-Loire. J'ai écarté avec soin tous les traits du zèle particulier; je m'en suis tenu aux obligations d'une règle fidèlement remplie. Grâce à ces saintes filles, il n'est presque pas de village, pas de hameau dans le département qui n'ait une institutrice consciencieuse, dévouée, une seconde mère pour les filles de l'endroit, sans qu'il en

lement, il est vrai, mais faisant aller ses petits doigts sur le carreau comme une fée. Je demandai à la Béate combien cette enfant gagnait par jour : 2 centimes et demi ! me répondit-elle. Puissent ces lignes tomber sous les yeux de quelqu'une de ces personnes qui dépensent des sommes énormes en plaisirs frivoles! Voilà une toute petite charmante créature qui s'étirole pour gagner une pièce de monnaie qu'on ne se donne pas la peine de ramasser, lorsqu'on la trouve sous ses pas.

coûte un centime à l'Etat, au département, ni même à la commune (1). Cette admirable institution, que le monde entier envierait, s'il la connaissait, fonctionne depuis bientôt deux cents ans avec une régularité toujours croissante. Elle produit un bien immense, et cependant elle est demeurée jusqu'à ce jour à peu près inconnue au reste de la France. Les habitants du pays eux-mêmes paraissent ne pas en avoir compris tous les avantages, ou plutôt ils en jouissaient comme de la lumière du soleil, comme de l'air pur de leurs montagnes, ne se figurant pas qu'il pût en être autrement. Il a fallu que des hommes venus du dehors, et en particulier l'habile et zélé administrateur qui dirige en ce moment le département (2), vinssent la leur faire apprécier. Le conseil général, répondant à cette initiative, l'a recommandée, dans sa dernière session, à la bienveillance de l'autorité supérieure, qui s'est empressée d'envoyer un inspecteur général, et, sur le rapport de ce haut fonctionnaire, aussi distingué par l'élevation de l'esprit que par celle du caractère (3), une somme de 3,000 fr. a été distribuée entre les plus nécessiteuses de ces institutrices du pauvre. Rarement un secours fut aussi mérité et reçu avec autant de reconnaissance. Là ne se borneront pas, il faut l'espérer, les effets de cette haute bienveillance. Etendre les bienfaits d'une œuvre aussi éminemment utile est une pensée digne du gouvernement qui montre tant de sollicitude pour les intérêts du peuple confié à ses soins.

BÉGUINES.

Des sœurs Béguines établies à Castelnaudary (Aude).

Aux yeux de ceux qui savent la puissance de la prière, l'une des plus grandes grâces que la miséricorde infinie de Dieu ait accordées à l'Eglise de France, c'est le rétablissement des ordres religieux.

Lorsque des événements, ménagés par la Providence, permirent aux prêtres longtemps proscrits, de rentrer dans leurs églises spoliées et profanées, les religieux demeurèrent bannis par des lois iniques et par des préjugés que, depuis Luther, l'esprit du mal favorise avec trop de haine et d'intelligence. Des temps meilleurs pour la liberté religieuse sont venus après un demi-siècle d'attente, et bientôt, s'il plaît à Dieu, nous verrons refleurir dans toute leur ancienne

prospérité, ces ordres célèbres dont l'absence a été pour l'Eglise un si grand malheur.

Il est même des associations religieuses que la France ne possédait pas, et qui se naturalisent parmi nous. C'est ainsi que les Béguines (4) ont vu s'établir un nouveau béguinage, à Castelnaudary, dans le diocèse de Carcassonne.

Les Béguines ne sont donc pas une congrégation nouvelle : elles existaient en Belgique en 1240. Dans le diocèse de Gand, il y en a jusqu'à 1,200 en divers béguinages.

Il en existe aussi à Anvers, à Malines, à Bruges. N. S. P. le Pape Pie IX a recommandé d'une manière particulière à Mgr l'évêque actuel de Gand de continuer ses soins paternels à cette institution excellente, et Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, que son zèle pour les bonnes œuvres rend célèbre, a vu avec bonheur dans son diocèse une congrégation qu'il avait admirée en Belgique.

On se demandera, peut-être, l'utilité d'un Institut nouveau en France, alors que de nombreuses familles religieuses y sont déjà établies, et que plusieurs y prospèrent d'une manière si consolante.

C'était une pensée qui ne pouvait manquer de venir à l'esprit de l'ecclésiastique qui a prié et consulté Dieu pendant plus de vingt ans, afin de comprendre si, en effet, l'introduction des Béguines en France ne serait pas une œuvre superflue et inutile.

Il lui a semblé, que s'il y a en France une grande variété de familles religieuses, elles se ressemblaient, pour le plus grand nombre, par leur destination et par leur règle, et que la différence entre les unes et les autres n'existait guère que dans les accessoires de la vie religieuse. Il n'en est pas ainsi dans la congrégation des Béguines, dont l'organisation offre des différences essentielles avec toutes les autres.

Les faibles santés, les petites fortunes y ont un accès facile, le travail des mains pouvant suppléer à l'insuffisance de la dot.

Le but de l'institution est de fournir aux âmes qui veulent assurer leur salut, et qui ne se sentent pas appelées aux rigueurs d'une vie austère, un moyen de sanctification en s'appliquant à la pratique de la perfection par les exercices de la vie religieuse, sous une règle mise à portée des plus faibles tempéraments.

Les béguinages admettent en outre, dans

(1) Les Béates de l'instruction ne sont pas les seules ; il y a encore celles du tiers ordre de saint Dominique, de la Présentation, de la Croix, du Mont-Carmel, etc..... Les localités, tant soit peu importantes, ont une communauté religieuse, souvent deux, quelquefois trois, et chacune de ces communautés a une école gratuite de filles. Quelques-unes y joignent une salle d'asile. Il n'est pas de pays où les écoles de filles soient aussi nombreuses et coûtent si peu : aussi les écoles communales y sont, pour ainsi dire, superflues.

(2) M. de Chevremont.

(3) M. Magin.

(4) Le nom de Béguine, si extraordinaire parmi nous, est honoré en Belgique à l'égal de celui des Filles de la charité. Nous aurions cependant en France quelque raison de le relever du discrédit dans lequel l'a tenu l'esprit moqueur et sceptique du siècle dernier, puisqu'il aurait été pris, selon les documents les plus dignes de foi, en mémoire de sainte Begghe, fille de Pépin, duc de Brabant et maire du palais d'Anstrasie. Elle était sœur de sainte Gertrude, et elle épousa Ansegise, fils de saint Arnould. C'est de ce mariage que serait issue la lignée royale des Pépin.

leur enceinte, indépendamment des sœurs qui vivent en communauté, sous un même habit religieux, des personnes du sexe de tout âge et de toute condition, qui peuvent y demeurer comme *locataires*, et qui trouvent dans ces établissements, soit un asile de préservation dans l'âge de l'inexpérience, soit un séjour calme et paisible, où les âmes dégoûtées du monde passent leurs jours sans autre règle que celle de la vie chrétienne.

Ainsi au grand béguinage de Gand, où plus de 600 Béguines vivent en communauté, on compte près de 200 locataires séculières qui vivent en particulier ou en société avec les Béguines.

Trois choses ont toujours été nécessaires pour opérer son salut : *la fuite du monde*, pour lequel Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas voulu prier, et qu'il a maudit à cause de ses scandales, de son orgueil et de sa cupidité; *le travail*, qui est la pénitence imposée à tous les fils d'Adam comme châtiement spécial de la faute originelle, et *la prière*, qui est la condition essentielle à laquelle il a promis sa grâce. Or, dans le béguinage, bien que l'on ne s'engage point à observer la clôture, on la garde cependant, autant que possible, c'est-à-dire en ne sortant que rarement et lorsque la nécessité, les œuvres de zèle ou des convenances rigoureuses en font un devoir; on y travaille très-assidument, et en travaillant, on prie, pour attirer une double bénédiction.

C'est en suivant cette règle si simple et si admirable sous tant de rapports, que les Béguines s'affermissent dans les vertus religieuses, donnent au monde de constants exemples d'humilité, de détachement, de pénitence, de zèle et de charité.

Nous croyons seconder les pieux desseins de Nosseigneur les évêques en faisant connaître cette œuvre, dont le premier établissement, pour le midi de la France, existe à Castelnaudary, diocèse de Carcassonne, département de l'Aude, où se trouve un noviciat, renfermant des professes, des novices et des postulantes. Voici comment se fonda cet établissement :

« A la fin de l'année 1847, un pieux ecclésiastique du midi de la France, M. Louis de Soubiran-la-Louvière, chanoine honoraire de Carcassonne et ancien vicaire général, quitta Castelnaudary, sa patrie, pour parcourir la Belgique. Se trouvant à Gand, il visita avec un grand intérêt les deux béguinages de cette ville, et il fut si touché de tout ce qu'il vit dans ces pieux asiles que la capitale de notre Flandre possède depuis tant de siècles pour le plus grand avantage spirituel et temporel de ses habitants, qu'il conçut le dessein d'en fonder de pareils dans son pays.

« A peine de retour à Castelnaudary, il se mit à l'œuvre : il acheta d'abord dans la partie sud de la ville un enclos de 150 mètres, et il y bâtit quelques petites maisons et une modeste chapelle domestique. Vers le milieu de l'année 1854, on y comptait déjà

10 maisons et 14 Filles de la Vierge, qui prirent ensuite le nom de *Filles compagnes du Bon-Secours*. Elles suivaient l'ancienne règle du grand béguinage de Gand et les règlements particuliers des couvents où se fait le noviciat. Toute la contrée put apprécier bientôt les nombreux bienfaits de cette école de religion et de vertu, et l'estime singulière dont jouissait le zélé fondateur, appartenant à une très-ancienne famille noble du Languedoc, valut à l'œuvre naissante l'appui de plusieurs personnes pieuses. Sa famille même lui fournit, par la vocation religieuse d'une nièce, Mlle Sophie-Thérèse de Soubiran, jeune personne d'un grand mérite, un nouveau moyen de réaliser le projet qu'il nourrissait depuis 1847, de donner à sa congrégation l'esprit et les traditions des béguinages belges.

« Vers le mois de septembre 1854, il se rendit à Gand avec sa nièce et une autre personne du département de l'Aude, pour étudier de nouveau les béguinages de Gand. D'après le conseil de Mgr Delebecque, les deux jeunes françaises passèrent un mois tout entier au grand béguinage de cette ville, afin de s'exercer dans toutes les pratiques qu'elles allaient introduire à Castelnaudary.

« Quand elles y revinrent, M. le chanoine de Soubiran agrandit par une nouvelle acquisition l'enclos de 1847, et y jeta les fondements d'une chapelle assez vaste, placée au centre même de la communauté. Quatre nouvelles postulantes ne tardèrent pas à y entrer, et toutes portèrent d'abord un simple costume noir, comme celui que choisissent d'ordinaire les personnes spécialement adonnées aux œuvres de piété. Mgr de La Bouillèrie, évêque de Carcassonne, accorda à la congrégation sa paternelle assistance et ses conseils, et bientôt il jugea que le moment était venu d'en faire une institution diocésaine, en le reconnaissant sous son titre particulier de : *Filles compagnes du Bon-Secours*, et en célébrant avec solennité son installation définitive. Il voulut, à cette fin, présider lui-même la cérémonie de la prise d'habit des premières Béguines, qui eut lieu le mercredi 14 novembre 1855.

« Les Béguines qui ont fait profession portent exactement l'habit en usage au béguinage de Gand, avec cette seule différence qu'elles ont sur la poitrine un Christ en bronze sur une croix de bois noir. Leur costume avec cette addition, qui a reçu l'approbation des supérieurs, est regardé de bon œil dans le pays, où on le trouve très-religieux et très-convenable. (1)

« Le 8 décembre 1856 a vu une nouvelle profession et une prise d'habit; la cérémonie a été présidée par l'archiprêtre de Castelnaudary, au milieu d'une assemblée d'élite pleine de recueillement.

« A la fin de l'année 1856, il y avait au nouveau béguinage de France, sous l'obéissance d'une supérieure ou grande dame, trois professes portant l'habit, et huit autres sujets, qui habitent le béguinage en sui-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 12, 13.

vant la règle des Béguines, mais en étant jusqu'à présent vêtues simplement de noir; le noviciat en compte plusieurs, ainsi qu'une postulante; il y a en outre un certain nombre de locataires séculières, comme cela se pratique à Gand.

« Quelques-unes des Béguines, qui occupent une maison, ont adopté de jeunes orphelines dont elles font elles-mêmes l'éducation, et quand elles seront plus nombreuses, elles se proposent d'organiser une école gratuite quotidienne, et de se livrer à toutes les œuvres de dévouement pour lesquelles leurs sœurs de Belgique ont toujours montré, comme nous l'avons vu, un si louable empressement. En attendant, elles réunissent le dimanche, après vêpres, plus de trois cents jeunes filles qu'elles s'emploient à instruire et à récréer, afin de leur faire éviter les dissipations et les plaisirs dangereux.

« C'est en raison des services de tout genre rendus déjà par l'institut naissant avec l'ingénieuse industrie d'un zèle véritable pour le bien des âmes, que les autorités locales lui ont accordé d'une manière signalée leur protection. Pour permettre d'établir une entière clôture, le préfet de l'Aude a autorisé la suppression d'un chemin qui traversait une partie de l'enclos, et qui a été rétabli à une certaine distance : il a motivé son arrêt sur l'utilité de l'établissement des Béguines, qui « rendent de grands services aux jeunes personnes du sexe pour la pratique des principes religieux et moraux. » Le béguinage figure maintenant dans l'*Ordo* du diocèse et dans l'*Annuaire* du département.

« La cour des Béguines de Castelnaudary comprend plus d'un hectare, qu'on entoure de murs, en se servant des pierres trouvées dans le champ lui-même; elle a son église, son aumônier, et l'on y célèbre régulièrement la Messe et les saints Offices.

« Mgr l'évêque de Carcassonne a confié l'administration spirituelle de l'église et de l'institut au pieux ecclésiastique qui peut dès maintenant être regardé comme ayant restauré l'ordre des Béguines en France. Les rares qualités de la jeune *grande Dame*, Mlle Thérèse de Soubiran, auront une heureuse influence sur les progrès de l'œuvre, qui commence sous les plus favorables auspices. Aux yeux des gens du monde, qui sont si vite portés à regarder comme inutiles toutes les œuvres qui ne produisent pas immédiatement un résultat pratique, des services déterminés et appréciables, il faut sans doute insister sur tout le bien que peuvent faire les Béguines pour l'éducation, l'instruction, les soins divers que la charité sait prodiguer à tous les genres d'infortune; mais il ne faut pas oublier non plus quelle destinée heureuse est assurée à celles qui, ayant la vocation d'entrer dans un béguinage, y passent une vie laborieuse, simple et modeste, en travaillant à leur salut, en donnant l'exemple des vertus chrétiennes, sans se refuser pour cela à tous les services auxquels les gens de peu de foi veulent

restreindre le caractère d'utilité. La requête de la régence de Gand que nous avons citée, fournit sur ce point une éloquente et solide justification des opinions que nous venons de rapporter, et qui n'ont pas manqué de se produire au moment de la fondation du nouvel établissement religieux.

« La Bretagne, ce pays à la foi vive et aux mœurs simples, qui a fourni un si grand nombre de vocations à l'héroïque congrégation des Petites-Sœurs des pauvres, et qui rappelle d'une manière si étonnante les Flandres, alimentera sans doute bientôt par ses pieuses filles un institut qui répond sous tant de rapports aux besoins et aux vœux des populations; elle a déjà envoyé à Castelnaudary une postulante qui promet de devenir rapidement une digne fille de sainte Begghé. Les diocèses de Poitiers, d'Angers, de Vannes, toute la Vendée chrétienne, ont applaudi à la restauration des béguinages en France, et l'on peut espérer de les voir sous peu s'y recruter, non-seulement dans l'ouest de la France, mais aussi dans le midi et jusque dans les Basses-Pyrénées, par la parole de prêtres zélés, sous l'impulsion des congrégations religieuses, telles que celle des Missionnaires du Sacré-Cœur de Toulouse, qui portent le plus vif intérêt à la restauration des béguinages. Ils y voient, comme beaucoup d'ecclésiastiques pleins d'expérience dans la vie spirituelle, un moyen simple et sûr de fortifier et de diriger les vocations religieuses à divers degrés, d'astreindre à une règle facile et utile les personnes dévouées aux bonnes œuvres, et ne se sentant cependant pas portées à adopter les statuts des diverses congrégations existantes; en un mot, à régulariser, pour ainsi dire, les bonnes dispositions d'un grand nombre d'âmes, dont les forces doubleront pour leur propre bien et pour le bien des autres, quand elles se seront librement associées à un institut comme celui des Béguines.

« Puisse le nouveau béguinage de Castelnaudary continuer à produire les fruits de piété et de charité qui l'ont déjà rendu cher aux habitants de la contrée! Puisse-t-il, transplanté de nouveau de notre patrie sur le sol de la France, y grandir sans cesse à l'honneur de notre foi et pour le bien de tous! »

BÉNÉDICTINES DE CALAIS (*diocèse d'Arras*).

Les religieuses Bénédictines, de la Réforme du Val-de-Grâce, furent établies à Calais le 28 octobre 1641. Leur monastère fut dédié à Notre-Dame de Compassion, pour apprendre et rappeler aux religieuses qui s'y consacraient à Dieu, qu'elles doivent être dévouées à la croix et à la pénitence tous les jours de leur vie. Leurs anciennes mères vécurent dans une rigoureuse pauvreté, et pratiquèrent les vertus que saint Benoît recommande à ses enfants, surtout l'obéissance, l'humilité, l'abnégation, la mortification et le silence.

La communauté était composée de vingt et une religieuses de chœur et de quatre sœurs converses, lorsque la suppression des couvents fut décrétée. Le 2 octobre 1792, elles sortirent de leur monastère qui fut immédiatement vendu, ainsi que leurs meubles, immeubles et effets; on s'empara de leurs titres, et l'on supprima leurs rentes sur l'État.

La divine Providence ne les abandonna pas néanmoins : la faveur des magistrats de la ville leur facilita les moyens de rester ensemble, séparées toutefois en deux maisons (ce qui ne se permettait nulle part). Elles restèrent ainsi jusqu'en 1795, où le temps étant devenu moins orageux, elles purent tenter d'établir un externat, ce qui leur avait été interdit jusqu'alors, et qui devint pour elles une grande ressource, étant privées de toute pension et de toute assistance : cette école leur procura enfin la facilité de se réunir toutes ensemble, en septembre 1796; les habitants virent avec satisfaction cette réunion, et ils l'affavorisèrent.

En 1805, M. Tribou, curé doyen de Calais, touché de la profonde ignorance des enfants pauvres, faute de personnes dévouées à leur instruction, sollicita de tout son zèle, auprès des magistrats, le rétablissement des écoles chrétiennes, ce qui lui fut accordé; et les religieuses Bénédictines, pour se conformer au désir de leur vénérable supérieur, acceptèrent la direction de cet établissement, de l'avis de Mgr l'évêque d'Arras, qui voulut bien les favoriser de sa protection; il leur accorda en même temps tous les avantages que les religieuses peuvent désirer. Le 15 octobre 1805 fut le jour de leur nouvel établissement; le saint sacrifice de la Messe fut célébré dans leur chapelle, qui fut bénite et dédiée sous l'invocation des SS. Anges; les écoles furent ouvertes le même jour, les élèves s'y présentèrent en grand nombre. Depuis lors la maison s'est conservée dans les mêmes conditions; la ville de Calais continue de lui confier la direction de l'école primaire communale, qui se compose d'environ 400 élèves. (1)

BÉNÉDICTINES DE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE (MONASTÈRE DES).

Cette communauté succéda à l'ancienne abbaye de Vergaville, actuellement canton de Dieuze (Meurthe). Cette abbaye fut fondée par le comte Sigeric et la comtesse Berthe sa femme, qui étaient de la famille des princes de Salm : le titre de cette fondation que nous conservons, porte la date de 966; et aux termes de ce titre, le monastère existait déjà lors de sa dotation.

L'église du monastère fut d'abord consacrée par Thiéry, évêque de Metz, sous l'invocation de la sainte Vierge et de tous les apôtres. Par la suite, elle fut dédiée à saint Eustase, abbé de Luxeuil, dont elle possédait les reliques : on ne sait pas l'époque où elles y furent apportées; mais dès le commencement du XIII^e siècle, il y avait près de

l'église un hôpital, sous le nom de ce saint, dans lequel on recevait les insensés et les évergumènes que l'on amenait pour être guéris. Le Pape Clément IV, par une bulle de l'an 1265, permit aux religieuses de l'abbaye de Vergaville de faire quêter pour les pauvres de cet hôpital.

L'abbaye était fondée pour vingt-quatre religieuses, dont douze devaient être prises dans les rangs de la noblesse, et les autres dans le haut tiers. D'après les traditions de la maison, la règle de Saint-Benoît y aurait été observée dès l'origine, mais avec des variations; il y aurait même eu un temps où l'abbaye aurait été mise en chapitre; on ne sait pendant combien d'années, ni si ce changement avait eu lieu par l'autorité royale ou sur la demande d'une abbesse : on croit qu'il dura peu.

Vers 1330, Mme Hildegarde de Ban, abbesse, fit divers règlements, l'un desquels portait que la maison serait rétablie en communauté régulière, selon l'esprit de la fondation, ce qui fut exécuté. Le malheur des temps et la faiblesse humaine rendirent bientôt une nouvelle réforme nécessaire : elle eut lieu sur la fin du XV^e siècle.

La clôture, de nouveau interrompue, y fut rétablie à la demande et par les soins de Mme Dieudonnée de Lignéville de Tantonville, le jour de saint Matthias de l'année 1633; et tous les ans, le 24 février, on chantait un *Te Deum* en actions de grâces. A la réforme austère que Mme de Lignéville avait introduite, succéda une mitigation que les temps difficiles dans lesquels on se trouvait semblaient rendre nécessaire; mais on conserva les usages monastiques, l'esprit de retraite, et la clôture dans toute sa rigueur.

Outre les droits temporels, les privilèges et les nombreuses indulgences accordés à l'abbaye de Vergaville, elle était encore célèbre par les reliques de saint Eustase, qui y furent vénérées jusqu'à la révolution française, où les religieuses se virent enlever avec tous leurs biens les plus précieux ornements de leur église; elles purent cependant conserver les saintes reliques qu'elles confièrent à des personnes d'une vertu éminente qui mirent ce trésor en sûreté, et les religieuses, au nombre de vingt-deux, après avoir donné des preuves d'une foi ferme et inébranlable, et d'un constant attachement à leur saint état, furent dispersées par la tempête révolutionnaire. Mme de Lamarche gouvernait alors l'abbaye, qui comptait trente-neuf abbeses depuis sa fondation.

Mme Marie-Jeanne de Lamarche naquit le 28 juillet 1735, au château de Lamarche, en Voivre. Ses premières années furent confiées à Mme de Mussey, sa grand'tante, qui gouvernait l'abbaye de Vergaville avec autant de piété que de prudence. Mme de Lamarche demanda et obtint de s'y consacrer au Seigneur; à vingt ans elle avait fait profession, et bientôt après sa douceur, sa piété, son exactitude, la firent choisir pour aider Mme de Mussey, en qualité de coadjutrice

(1) Voy. à la fin du vol., n° 14.

Après la mort de sa tante, Mme de Lamarche, qui n'était pas encore âgée de trente ans, se trouva abbesse en titre. Le calme dont jouissait la communauté sous son administration ne dura pas longtemps; la révolution vint forcer les religieuses et l'abbesse à quitter leur pieux asile; le titre de Mme de Lamarche l'avait mise trop en évidence pour qu'elle pût demeurer sans inquiétude dans le pays. Après avoir mis ordre à tout ce qui concernait sa communauté dispersée, elle se retira dans l'abbaye royale de Vienne en Autriche; mais elle fut bientôt forcée de rentrer en France, par la mort de M. de Lamarche. Pendant ce voyage, elle fut arrêtée avec M. de Fiquelmont, son beau-frère, et détenue quelque temps; mais bientôt remise en liberté par les soins de Mme de Montureux, sa nièce, Mme l'abbesse vécut dans la retraite, partageant son temps entre Dieu et ses enfants, qu'elle souhaitait ardemment de réunir pour reprendre avec elles les exercices de la vie religieuse.

Ce moment heureux arriva enfin, et dès que la paix et la liberté furent rendues à l'Eglise, Mme de Lamarche en profita pour réunir ses religieuses qui s'empressèrent de répondre à son appel. Ce fut d'abord à Lunéville, en 1802, qu'elle vit avec bonheur se reformer sa communauté; elle y ouvrit un pensionnat dans le double but de se rendre utile à la société, et d'obtenir une autorisation que le gouvernement n'accordait qu'aux congrégations enseignantes. En 1810, elle transporta sa petite colonie dans le local de l'évêché de Saint-Dié qui se trouvait alors inoccupé; et dont elle fit l'acquisition. Là elle commença à recevoir de nouvelles religieuses; les anciennes qui avaient commencé la réunion étaient : Mesdames Henry, de Maillard, de Sailly, Dupréel, Duvivier, de Schlick, de Bruyère, Humbert, d'Affincourt, d'Huart et Hun, auxquelles se joignirent Mme de Favreux, religieuse de la Pitié de Vassy, et Mme Robert, religieuse de Sainte-Elisabeth de Lunéville, qui édifia constamment la communauté jusqu'à sa mort, arrivée le 30 avril 1825. Il y avait aussi plusieurs sœurs converses.

En 1820, la communauté comptait treize religieuses de chœur et huit sœurs converses, malgré les pertes qu'elle avait faites. Madame l'abbesse songea à lui donner des constitutions qui fussent en rapport avec les devoirs qu'imposait le pensionnat. Elles furent approuvées par Mgr d'Osmond, qui avait aidé Mme de Lamarche, par ses conseils et ses encouragements, dans l'œuvre du rétablissement de sa maison, que les circonstances et le manque de ressources rendaient si difficile. Cependant, le local prêtait peu à la régularité; la Providence conduisit la nouvelle communauté dans une ancienne maison religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. En 1824, l'évêché de Saint-Dié ayant été rétabli, Madame l'abbesse crut devoir offrir au gouvernement l'ancien palais épiscopal, et elle transféra son établissement à Flavigny.

Origine du monastère de Flavigny.

Vers le commencement du x^e siècle, Flavigny, qui était un fief royal, fut donné, par l'empereur Othon, à l'abbaye de Saint-Vannes, de Verdun; l'abbé Humbert, qui gouvernait cette abbaye, fit bâtir un monastère à Flavigny, et y envoya un nombre suffisant de religieux pour y chanter l'office divin. L'an 952, époque de cette fondation, les reliques de saint Firmin furent apportées à Flavigny, et déposées provisoirement dans l'église de Saint-Hilaire; on en bâtit une auprès du monastère, qui, par les soins d'Odon, premier prieur de Flavigny, fut bientôt en état de les recevoir. L'église étant achevée, elle fut consacrée par Bruno, évêque de Toul, depuis Pape, sous le nom de Léon IX, et dédiée à la sainte Vierge et à saint Firmin.

En 1230, dom Guillaume, qui en était prieur, répara la maison, qui était en ruines, et rebâtit l'église à neuf. Le monastère de Flavigny fut gouverné par des prieurs réguliers jusqu'en 1550, qu'il tomba en commende. Alors la règle de Saint-Benoît en fut bannie avec toutes les autres observances régulières; quatre ou cinq prêtres séculiers y furent placés pour acquitter les charges de la maison.

Varry de Lucey, second prieur commendataire, fit faire les vitraux peints de l'église, dont il ne reste qu'une partie, et une châsse d'argent pour le corps de saint Firmin. Le prieuré demeura en commende jusqu'en 1641. Les religieux de Saint-Vannes y portèrent la réforme; mais les princes de Lorraine s'en emparèrent, et ce ne fut que quelques années plus tard que dom Charles Noirel, premier prieur régulier, depuis la réforme, y rétablit sa règle. Dom de Vacimont, qui lui succéda, en 1712, peut être considéré comme le restaurateur du prieuré de Flavigny. On doit à son zèle l'embellissement de l'église, l'augmentation de la nef, et les collatéraux qu'on y voit. Il mourut en 1733, après avoir gouverné le prieuré pendant vingt-deux ans, avec autant de sagesse que d'édification. Dom Remi Cellier, célèbre par son *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, lui succéda. On lui doit le maître-autel de marbre, et les belles stalles qui ornent le chœur.

A cette époque, le corps de sainte Emérite fut envoyé de Rome, et déposé dans l'église, où il resta, avec celui de saint Firmin, jusqu'à la révolution française. Les Bénédictins furent alors obligés de quitter leur maison, qui n'eut pas, toutefois, le sort de beaucoup d'autres maisons religieuses. Elle fut vendue à un laïque, qui en prit un certain soin, et la conserva à peu près dans son entier jusqu'en 1824, époque où Mme de Lamarche en fit l'acquisition pour sa communauté, qu'elle y transféra dans l'automne de la même année.

Lorsque la communauté fut installée à Flavigny, on s'occupa de tout ce qui pouvait contribuer à la régularité. On y fit des

parloirs, et la clôture put être établie le 21 décembre 1825. L'ancienne église fut bientôt restaurée et embellie, par les soins de Madame l'abbesse, et dédiée à saint Eustase, dont les reliques y furent placées solennellement. Le pensionnat prit de nouveaux accroissements, ainsi que la communauté; Mme de Lamarche eut la satisfaction de voir le nombre des élèves s'élever à cinquante, celui des religieuses à vingt-cinq, et des sœurs converses à dix, sans y comprendre deux tourrières, engagées par un vœu annuel d'obéissance. Ce fut au milieu de cette nouvelle famille spirituelle que s'écoulèrent les dernières années de Madame l'abbesse, heureuse de la vocation qu'elle avait suivie, faisant son bonheur de l'accomplissement de ses devoirs religieux, aimant toutes ses religieuses comme ses sœurs ou ses enfants. Elle se fit, jusqu'à la fin, un plaisir et un devoir d'encourager l'éducation de la jeunesse confiée aux soins de la maison. De longues souffrances épurèrent sa vertu; jusqu'à la dernière heure, elle conserva le caractère de bonté, d'affabilité, qui l'ont rendue chère à tous ceux qui l'ont connue.

Elle rendit son âme à Dieu le 12 janvier 1842, dans la 87^e année de son âge, la 67^e de sa profession, après avoir gouverné la communauté, en qualité d'abbesse, pendant 57 ans 9 mois. Elle fut inhumée dans le cimetière du monastère.

Depuis cette époque, la communauté est gouvernée par une supérieure à vie, et suit la règle mitigée de Saint-Benoît. Depuis la réunion, en 1802, trente religieuses ont terminé leur carrière, et la communauté compte aujourd'hui vingt-cinq religieuses de chœur, et seize converses. Le pensionnat se soutient, s'augmente même, quoique rien de brillant n'attire des élèves.

Le costume des Bénédictines de Flavigny est à peu près celui des religieuses de la Congrégation de Saint-Joseph, dite de la Trinité créée. (1)

BÉNÉDICTIONNES DU SAINT-COEUR DE MARIE,

A Pradines, diocèse de Lyon.

La vie de la vénérable Mère de Bavois a été un de ces dons que le ciel fait de temps en temps à la terre pour la gloire de son nom, pour l'édification de son Église, pour le salut d'un grand nombre, et qui pour le bien de la religion devraient demeurer des siècles. Elle naquit en Savoie le 2 juin 1768, de parents encore plus distingués par leur piété que par leur noblesse. Comme un nouveau Zacharie, le vénérable prêtre qui la baptisa, déclara que cette enfant de bénédiction serait un jour une fervente épouse de Jésus-Christ, et retracerait l'illustre Thérèse dont elle reçut le nom.

Elle crût en grâce et en sagesse pour la consolation de ses parents qui ne négligèrent rien pour lui inspirer dès sa tendre

jeunesse des sentiments d'une piété solide, de dévotion à la sainte Vierge, et de compassion pour les pauvres. Dieu l'enrichit des dons de l'esprit et du cœur qu'elle employa plus tard pour sa gloire. La vertu était dans la jeune Thérèse revêtue de tous ses charmes. Elle avait l'art de gagner les cœurs par l'attrait de sa douceur, et on aurait pu dire d'elle comme de son admirable compatriote, François de Sales : « Tout plaît, tout attache dans cette noble enfant de la Savoie. » On remarquait dans elle un grand amour pour la prière; elle allait tous les jours, avec sa pieuse mère, assister à l'auguste sacrifice de nos autels, sans que le temps le plus rude pût jamais l'en détourner, et jamais l'obéissance ne lui parut plus difficile que lorsqu'on la privait d'assister aux divins mystères. A l'âge de dix ans, ses pieux parents, dont elle était l'idole, durent s'en séparer pour la confier aux religieuses Ursulines de Grenoble. Un extérieur agréable joint à un air de grandeur, de raison précoce, tempéré par une extrême douceur, lui mérita l'affection de ses compagnes et de ses maîtresses; ses progrès dans la piété et dans les connaissances convenables à une jeune personne ne démentirent pas les espérances qu'on avait conçues. Elle obtint le même succès dans les arts de pur agrément.

A peine âgée de quinze ans elle dut quitter une maison où elle laissa les plus précieux souvenirs, parce qu'elle y avait été l'objet de l'estime générale, et de l'affection la plus tendre. Elle parut dans le monde avec tous les agréments qui peuvent y faire briller. Une autre aurait attaché du prix aux suffrages qu'elle y obtint dès les premiers pas qu'elle y fit, une sagesse prématurée les lui fit mépriser, et à l'aurore de la vie elle connut ce que le plus sage des rois n'avait compris qu'à la fin de la sienne, que *tout sur la terre n'est que vanité*. Aussi déclara-t-elle courageusement l'inviolable résolution où elle était de se consacrer à Dieu en renonçant à tous les avantages que le monde pouvait lui offrir.

Ses parents étaient tous d'une foi trop vive et d'une piété trop sincère pour s'opposer à cette généreuse résolution; mais qu'il en coûta à leur tendresse! Elle se rendit à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, où elle avait deux de ses tantes religieuses. Un grand nombre de princesses, renonçant aux pompes terrestres, s'y étaient consacrées à Dieu. Cette maison n'était ouverte qu'aux filles de haute naissance. Quoique à cette époque la règle de Saint-Benoît n'y fût observée qu'avec une grande mitigation, cependant on y observait une régularité très-exacte, et la clôture y était gardée avec édification; le jansénisme n'y pénétra jamais.

Mlle de Bavois commença son noviciat le premier du mois de mai 1786; dès ce temps d'épreuves elle fut un modèle de perfection, et celles qui l'avaient connue à cette époque disaient longtemps après : « Elle a toujours été une sainte. » La vêtue eut lieu le 26 oc-

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 15.

tobre, et on lui donna le nom de Placide. La ferveur, le zèle pour tous ses devoirs, une exactitude qui ne se trouva jamais en défaut, furent les vertus qu'on remarqua pendant son année de probation, année qui lui parut la plus longue de sa vie, tant était vif et ardent le désir qu'elle éprouvait de consommer son sacrifice, et de sceller de ses vœux le contrat que son cœur avait déjà fait avec le céleste Eponx. Elle se consacra irrévocablement à Dieu le 27 novembre 1787. Ce jour, qui mit le comble à la joie de son cœur, fut toute sa vie un jour solennel consacré à la reconnaissance.

Elle fut aussitôt chargée d'emplois de confiance, et elle commença dès lors l'essai de ce qu'elle devait accomplir un jour avec tant de succès pour le salut des âmes. Quoique timide à l'excès, elle savait par ses efforts tout entreprendre pour la gloire de Dieu : sa magnifique voix que la culture avait embellie était un des ornements du chant de la vaste église de Saint-Pierre ; mais il lui fallut longtemps pour vaincre sa timidité qui la rendait tremblante. Elle s'appliqua surtout à correspondre fidèlement aux inspirations de l'Esprit-Saint, ce qui la fit marcher à grands pas dans la voie de la ferveur. Elle faisait ses délices de la récitation de l'office divin, et lors même que le Souverain Pontife eut fait remplacer le long office des Bénédictines par celui de la sainte Vierge, elle continuait à faire de son ancien bréviaire la nourriture de son âme. Son amour pour la règle lui faisait éprouver beaucoup de peine de la mitigation qui s'était introduite ; elle soupirait avec ardeur pour une vie plus parfaite, elle saisissait toutes les occasions pour pratiquer la vie humble et austère du grand patriarche de l'Occident. Elle ignorait alors qu'elle dût être bientôt arrachée de l'autel dépositaire de ses serments, et que plus tard elle serait choisie par le Seigneur, comme autrefois Néhémias, pour faire renaître la postérité de Saint-Benoît.

Ce fut dans le courant du mois d'octobre 1792, que les commissaires de la Convention forcèrent les portes de la royale abbaye, et intimèrent à Mme de Montenord, qui en était abbesse, l'ordre de l'évacuer dans vingt-quatre heures. Quelle douleur et quelle consternation produisit un ordre si inhumain ! Mme de Bavos n'avait que vingt-quatre ans ; sa foi, sa piété, sa rare prudence lui servirent de guide. Elle sut triompher de tous les genres de séduction. Elle comprit qu'il ne fallait pas seulement souffrir pour la foi, mais qu'il fallait repousser des propositions infâmes. Elle se retira avec une autre religieuse et celle de ses tantes qui vivait encore, mais que le chagrin entraîna bientôt dans la tombe. Des visites domiciliaires se faisaient dans Lyon avec la plus grande sévérité, les prisons se remplissaient de malheureuses victimes qui devaient être immolées. Mlle Louise de Bossan, Bénédictine de Saint-Pierre, âgée de 60 ans, confessa généreusement sa foi. Mme de

Bavos lui envia le bonheur de partager sa couronne. Le plus ardent de ses désirs eût été de donner sa vie pour Jésus-Christ. Il y avait à peine un an qu'elle avait été chassée de son saint asile, qu'elle fut découverte par les délégués des clubs dans le réduit qu'elle avait choisi, et elle fut conduite aussitôt dans la grande prison de la ville, avec la religieuse qui était avec elle. Dès ce moment elle fut au comble de ses vœux. Elle se prépara à faire le grand sacrifice. Huit jours après elle comparait devant le comité et subissait l'interrogatoire ; elle fut transférée dans la prison de Bicêtre ; c'était au commencement de février 1794. Elle fut là avec ce qu'il y a de plus infâme, avec des êtres pervertis par le vice ; mais elle fut consolée en y rencontrant plusieurs religieuses et un saint prêtre. Le supplice de Mme de Corbeau, autre religieuse professe de Saint-Pierre, âgée de 38 ans, ne fit qu'augmenter le désir ardent qu'elle avait de mourir pour la cause de la religion, elle fut au comble de ses vœux quand elle apprit le 29 juillet 1794, qu'elle devait être traduite le lendemain devant le tribunal révolutionnaire et que son nom était écrit parmi les victimes qui devaient périr le 30. Mais à cette heure Robespierre avait déjà reçu le châtiement de ses crimes. A cette nouvelle, les prisons s'ouvrent, non plus pour conduire les prisonniers au supplice, mais pour leur donner la liberté et la vie. Mme de Bavos se retira dans une modeste maison pour y vivre inconnue, pour ne s'occuper que de Dieu seul, partageant son temps entre la prière, les lectures, les occupations utiles. C'est alors qu'elle eut un songe mystérieux, dont les circonstances s'accomplirent à la lettre dans la suite de sa vie.

Peu de temps après se présenta à elle M. Magdinier, connu sous le nom du P. Eustache, dans lequel elle reconnut au premier abord le vénérable prêtre qu'elle avait vu en songe. M. Magdinier était un Chartreux des plus fervents, qui, ayant été chassé du cloître par la fureur révolutionnaire, s'était retiré à Sainte-Agathe, sa patrie ; où il se livra pendant les années de terreur et d'effroi, à des courses apostoliques ; on le vit parcourir nuit et jour, sous divers déguisements, des plaines immenses, des montagnes escarpées, sans que ni l'intempérie des saisons, ni la difficulté des chemins, ni les dangers qu'il courait, pussent jamais ralentir son zèle. Heureux lorsque, au péril de sa vie, il avait pu consoler un mourant, en lui administrant les derniers secours de la religion, baptiser un enfant, ou en disposer d'autres à la première communion.

Attentif à tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu et au salut des âmes, le P. Eustache résolut de réunir autant de religieuses qu'il pourrait pour se procurer quelques ressources pour l'instruction des enfants, et leur donner à elles-mêmes la facilité de vivre d'une manière plus conforme à leurs saints engagements, et la consolation d'avoir plus régulièrement les secours

de la religion; c'est dans ce dessein qu'il se rendit à Lyon; on lui indiqua Mme de Bavos, qui consentit à le suivre. Elle part, et en approchant de Sainte-Agathe, que domina la haute montagne de Tarare, elle reconnaît le pays qui lui avait été montré. Elle séjourna quelques mois à Pannière, petite ville voisine, qu'elle fut obligée de quitter à cause de son mauvais esprit; elle vint à Sainte-Agathe, où du pain noir, du fromage, des pommes de terre, furent longtemps sa seule nourriture. Un changement si subit dans ses habitudes la conduisit sur les bords de la tombe; déjà elle avait reçu les sacrements des mourants, et l'on n'avait plus aucun espoir de la conserver, lorsque le Seigneur, qui la réservait pour d'autres épreuves, suscita une bonne femme qui lui procura un spécifique si efficace, qu'en moins de huit jours, le danger disparut entièrement avec l'hydropisie; elle a cependant conservé toute sa vie le germe de cette maladie qui a été une occasion continuelle de souffrances.

Le propriétaire d'une pauvre chaumière, nommé Mayas, sa femme et sa fille avaient partagé avec Mme de Bavos leur chétive nourriture; la mère et la fille avaient eu pour elle les soins les plus assidus; elles furent heureuses de la voir revenir à la vie. Sa maladie leur fit de plus en plus connaître et admirer toutes les vertus qui ornaient sa belle âme; sa gaieté, sa douceur, son amabilité avaient porté le bonheur dans cette humble chaumière, et le père Mayas était tout glorieux qu'une dame de Saint-Pierre se trouvât bien dans son pauvre réduit.

Mme de Bavos ne laissa passer aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à ses charitables hôtes, et lorsque plusieurs années après la bonne Mayas, devenue veuve, venait la voir à Pradines, elle la recevait avec l'expression des sentiments les plus vifs: C'est ma nourrice, disait-elle, et elle l'embrassait avec une cordialité touchante.

Cependant le règne de la Terreur était un peu assoupi; les arrestations étaient devenues plus rares; les religieuses dispersées pensèrent de se réunir, et de prendre des pensionnaires; la maison curiale leur fut cédée, les religieuses choisirent le grenier pour cellules; la neige, la pluie y tombaient avec abondance, et bien souvent à toutes les heures de la nuit on était obligé de transporter le lit d'un endroit dans un autre pour ne pas prendre un bain froid outre saison. Le plancher seul formait la couchette; une ou deux couvertures, selon que la température l'exigeait, remplaçaient la paille et le matelas, un sac de paille tenait lieu de chevet.

Et cependant elles demandèrent bientôt un régime plus austère. Pour le lit on commença à se borner à la paille, quelque temps après elles obtinrent à force de supplications de le réduire à une planche nue, avec une couverture et un rouleau de paille pour chevet; on supprima l'usage du vin,

puis de la viande. On fit après quelques essais de mets préparés à la trappiste, c'est-à-dire sans autre assaisonnement que le sel et l'eau, ce fut le régime pour la vie animale. L'usage de la chemise de laine fut la pratique qu'on se détermina le plus tard d'embrasser; mais persuadées que le céleste Epoux le demandait, on finit par le lui accorder généreusement.

Elles se livrèrent à l'instruction avec le plus parfait désintéressement et sans rien exiger. Sur les petites ressources que la Providence mettait à leur disposition, elles élevèrent de jeunes orphelines. Le contentement qu'elles ont constamment fait éclater en menant un genre de vie dont la seule idée fait frémir les mondains, détermina plusieurs personnes à se réunir à elles, ce qu'on n'accorda qu'après une rigoureuse épreuve. Leur nombre s'éleva bientôt jusqu'à vingt, outre les trois qui terminèrent leur vie de la manière la plus édifiante.

On introduisit aussi dans la maison de Sainte-Agathe l'usage des retraites. L'union la plus parfaite a toujours régné parmi ces bonnes filles, et leur a adouci toutes les peines de leur état. Persuadées que la charité, qui est la source de cette union, devait être non-seulement le fondement, mais l'âme de tout le régime de pénitence auquel elles se sont dévouées, elles punissent avec sévérité les moindres fautes contre la charité fraternelle en retranchant à celles qui s'en rendent coupables les communions que l'on aurait dans la semaine, plus ou moins souvent, selon les dispositions intérieures de chacune, et selon le profit qu'elles en retirent. L'habillement le plus simple, le plus humble, celui des vieilles femmes du pays, est celui qu'elles ont adopté de préférence comme le plus conforme au but qu'elles se proposaient, qui était d'imiter l'humiliation du Fils de Dieu dans la vie mortelle. De gros sabots pour la chaussure ordinaire, un habit de grosse laine blanche, une chemise de laine, un tablier noir et un mouchoir de toile blanche, avec une thérèse d'étoffe noire sur la tête, voilà leur costume tous les jours de l'année; pour les jours de travaux elles prennent un tablier et un mouchoir qui craignent moins le sale que le blanc et le noir.

Tel fut le genre de vie auquel s'était condamnée Mme de Bavos dès 1797. Elle aurait pu perdre la vie par le martyre, elle voulut au moins la continuer par les exercices laborieux de la pénitence, et devenir une victime d'expiation pour les crimes des hommes pour le salut desquels elle aurait donné mille vies.

La persécution qui s'était assoupie dans les grandes villes, se réveilla dans les campagnes avec une rage et une fureur qu'on n'avait point encore vues. Cette partie du Forez qu'habitait Mme de Bavos, devint le théâtre des plus horribles atrocités. Le crime de la commune de Sainte-Agathe était d'être la patrie de M. Magdinier et de lui avoir donné asile. Cinquante soldats furieux arrivent avec

l'intention de l'emmener mort ou vif. Heureusement que leur projet ne fut pas si secret, qu'on n'eût le temps de soustraire à leur rage la victime du sang de laquelle ils étaient altérés; pour se dédommager, après avoir commis les plus criantes hostilités chez les principaux habitants, ils prirent quatre religieuses; ce fut le 17 février 1798 : on les emmena par un temps affreux et un froid très-rude; elles furent obligées de faire à pied une partie du trajet pour arriver à Saint-Symphorien; depuis le départ de Sainte-Agathe leurs habillements étaient restés mouillés, la neige les avait accompagnées, et le lendemain il avait fallu la fouler sous les pieds jusqu'à Saint-Symphorien, en s'y enfonçant jusqu'à mi-jambes; deux jours après les gendarmes les conduisirent à Rouane où elles restèrent en prison, dévorées par la vermine. Les habitants s'empresèrent de leur envoyer de la nourriture. On leur fit subir un interrogatoire l'une après l'autre. Peu de jours après on les conduisit dans un tombereau à Montbrison, où on les jeta de nouveau en prison, dans une chambre basse occupée par quatre filles de mauvaise vie dont les propos révoltants et les chansons obscènes jointes à la brutalité du geôlier, les firent horriblement souffrir; elles y passèrent quatre semaines n'ayant pour vivre que le pain et l'eau que l'on donnait aux prisonniers, et comme elles étaient arrivées tard le premier jour, elles ne purent avoir du pain que le lendemain au soir. On les fit comparaître de nouveau devant le district, et elles répondirent avec fermeté et courage à toutes les questions qu'on leur adressa. Pour les renvoyer on voulait exiger d'elles qu'elles promissent de ne plus enseigner, de ne plus fanatiser la jeunesse, elles répondirent : « Nous ne le promettons pas, parce que cela est contraire à la charité chrétienne.—Nous allons l'écrire, » dit l'un d'eux, « et vous le signerez. — Nous ne le signerons pas, » toutes ensemble répondirent : « Nous ne le signerons pas. » Le préfet, d'un ton de colère, dit : « Tout cela me paraît un foyer de fanatisme. »

Les juges passèrent dans un appartement voisin où ils s'entretenaient longtemps avec chaleur. Après un long débat un d'entre eux ordonna à la gendarmerie de reconduire les religieuses en prison. Quatre jours après on leur fit prendre de nouveau la route de Rouane; arrivées à Boen au moment où on sortait de Vêpres, la populace leur adressa des injures; on les fit descendre dans un noir cachot où elles avaient de l'eau jusqu'à mi-jambes; deux dames bienfaites leur firent descendre un peu de nourriture par un trou qui faisait pénétrer un peu de lumière dans cette prison obscure, et sur leurs prières elles obtinrent de les garder pendant la nuit et elles arrivèrent le lendemain au lieu de leur destination. Quatre jours après on leur rendit la liberté. Un frère de M. Magdinier fut chargé de les accompagner à Sainte-Agathe. Aux prises avec les agents des clubs révolutionnaires, Mme de Bavos,

ainsi que ses trois compagnes, anciennes Visitandines, montrèrent leur courage dans les souffrances et leur ardent désir de mourir pour la foi.

Elles rentrèrent dans leur paisible retraite dans le courant du mois de mai 1798, non pour y jouir des douceurs d'une vie aisée, mais pour continuer par les rigueurs d'une vie très-austère, le sacrifice qu'elles avaient fait d'elles-mêmes à leur céleste Epoux. Mme de Bavos fut chargée du noviciat et des pensionnaires; rien ne pouvait mieux convenir à son zèle et aucune de ses sœurs n'était aussi capable qu'elle de s'acquitter de ces deux emplois. Les jeunes enfants, mal logées et quelquefois mal nourries, ne s'en apercevaient presque pas, tant était grand le bonheur qu'elles goûtaient sous la direction de leur sage maîtresse. Elles le rappellent encore aujourd'hui avec attendrissement; les douces impressions de piété et de vertu que ses exemples et ses paroles produisaient dans leurs âmes n'ont jamais été effacées. Leur confiance envers cette tendre mère était sans bornes, et leur docilité, fruit de leur amour, était la consolation de cette excellente mère, qui cultivait ces jeunes plantes avec tant de soin et une douceur si maternelle. La petite communauté croissait de jour en jour, le presbytère ne pouvait plus suffire, les bonnes religieuses firent bâtir à côté une petite maison, et les greniers, qui continuèrent à servir de dortoirs aux religieuses, furent réparés.

Leur genre de vie fut approuvé par les vicaires généraux en 1801. Le libre exercice de la religion, qui eut lieu l'année suivante, acheva de consolider leur sainte institution, et elles la virent s'accroître rapidement, en sorte que la petite maison ne pouvait plus les contenir. M. Magdinier, qui regardait avec juste raison le rétablissement des ordres religieux comme le moyen le plus efficace de cicatrizer les plaies faites à la religion, voulant faire de cette maison, non-seulement un établissement religieux, mais une congrégation, acheta le château de Pradines, comptant sur la Providence pour en acquitter le prix. Il s'occupait de transférer la petite communauté dans ce nouvel asile, lorsqu'une ordonnance de M. Jauffret, grand vicaire de Lyon, vint renverser tous ses projets.

Le rétablissement de la religion en France, le besoin immense qu'avait la jeunesse d'instruction solide, faisaient déjà revivre de ses cendres, dans la ville de Lyon, une communauté, qui, avant les temps orageux, était entièrement consacrée à l'instruction des pauvres enfants de la ville. M. Jauffret sentit que des établissements de ce genre disséminés dans le diocèse répareraient les maux que l'irrégion y avait causés; il ordonna donc que toutes les religieuses réunies en différents lieux, et que les filles mêmes qui s'étaient consacrées à l'instruction se réunissent aux sœurs de Saint-Charles à Lyon, qu'elles prissent leur costume et leurs règles.

Cette ordonnance fut un coup de foudre pour Mme de Bavos. Son amour pour la sainte règle qu'elle avait professée et qu'elle observait dans toute sa rigueur lui fit d'abord former le dessein de quitter la France et de se retirer à la Valsainte en Suisse, mais son humilité et son obéissance cédèrent aux conseils de son directeur, elle renonça à son projet par l'effet d'une lumière surnaturelle. Il l'assure que le Seigneur avait sur elle des desseins qui se développeraient plus tard et qu'il se servirait d'elle pour sa gloire. Au mois de mars 1804, elle se rendit à Lyon, où elle reçut l'habit de la congrégation de Saint-Charles. Elle y était à peine depuis quatre semaines, qu'on décida, qu'outre le noviciat de Lyon, il y en aurait un à Pradines, dont elle serait la directrice; on s'y rendit dès le mois d'avril.

Le château de Pradines est sur la route de Paris à Lyon, à deux lieues de Roanne: il est bâti à mi-côte, sur un roc escarpé, qui a donné la facilité d'élever trois terrasses l'une sur l'autre; de superbes allées d'arbres, un bosquet, des vergers, de petites prairies sont enfermés dans la clôture; au bas serpente une petite rivière et augmente les agréments de cette charmante solitude.

Au mois de juin suivant il y avait déjà dix-sept prétendantes, mais il fallut modifier le régime suivi jusqu'alors par Mme de Bavos; le pain noir de seigle, dont on n'avait pas séparé le son le plus grossier ne pouvait suffire à de jeunes personnes. La maîtresse ne voulut pas d'autre adoucissement pour elle qu'une paillasse très-dure au lieu d'une planche pour sa couche. Elle s'attacha ses enfants par les liens de la plus étroite charité. Une sainte gaieté et la ferveur des premiers siècles de l'Eglise brillaient dans ce nombreux noviciat. Animées par les exemples et les touchantes exhortations de leur pieuse maîtresse, toutes s'appliquèrent à marcher dans les voies de la perfection, de la pénitence, de l'abnégation la plus entière.

Les instructions de Mme de Bavos étaient vives et entraînant, sa lecture même si douce et si touchante faisait les impressions les plus profondes; ses conversations particulières avaient un charme irrésistible, aussi était-ce un bonheur pour ses filles de passer quelques moments auprès d'elle: elle avait le don heureux de persuader et d'inspirer le courage qui entreprend tout; ce don lui était surtout nécessaire dans des circonstances où une extrême pauvreté nécessitait une foule de privations; on y manquait de tout; Mme de Bavos fut souvent obligée de donner ses couvertures à ses enfants, et de ne garder pour elle que ses vêtements. Le château étant resté quelque temps sans habitants, l'air y était vicié; dès le mois de juillet, des maladies de tout genre se déclarèrent et de vingt-cinq ou trente personnes, dont se composait la communauté, il n'y en eut que cinq ou six qui n'en furent pas atteintes; c'est à une religieuse hospitalière de Lyon, qui vint se réu-

nir à la communauté qu'on dut le rétablissement de toutes les sœurs malades; l'expérience, plus que les connaissances, l'avait rendue propre à exercer ce ministère si utile. Après avoir été délivrée de cette sollicitude, Mme de Bavos éprouva la plus grande peine en voyant partir Mme Lefort, son intime amie, supérieure de la maison, atteinte de maladies très-graves; en voyant rappeler à Lyon la sœur Perrin, sœur de Saint-Charles, d'un rare mérite, dont la présence seule faisait la réputation du pensionnat; d'être obligée de renoncer à la récitation de l'Office des Bénédictines, parce qu'elle se trouva obligée de présider toujours au chœur où on ne disait que l'Office de la sainte Vierge. Ce sacrifice lui coûta beaucoup de larmes; son directeur la consola et lui dit avec l'accent d'un prophète: L'Office divin sera rétabli ici, il y sera chanté, et un jour viendra où vous l'y verrez célébrer comme vous le désirez. Dix ans après, cette prophétie se réalisa.

La mort presque subite de M. Magdinier parut devoir entraîner la ruine de la maison; elle se trouvait sans ressource; on n'avait payé le premier terme du prix d'achat que par le moyen d'un emprunt; le deuxième allait échoir; la communauté était dans l'impossibilité de faire honneur à cette dépense. Mme de Bavos se rendit à Lyon pour exposer à Monseigneur le dénûment où la maison se trouvait. Sa Grandeur la reçut avec bonté; il fut frappé de son air de sainteté; mais il remit à son conseil la décision de cette affaire: le conseil décida qu'il fallait supprimer cette maison et renvoyer les novices dans leurs familles ou au moins dans la maison mère; Mme de Bavos se décida à passer en Suisse et à se retirer à la Trappe; M. Challeton, grand vicaire, fut chargé d'annoncer cette nouvelle: M. Challeton était un de ces illustres confesseurs de la foi exportés à l'île de Rhé, qui a laissé dans le diocèse de Lyon un souvenir de talents et de vertus qui y rendra sa mémoire immortelle.

Arrivé à Pradines, témoin de la pauvreté, de la mortification, de la pénitence d'une communauté si nombreuse, il renonce à remplir la commission pénible qui lui avait été donnée; il console ces religieuses plongées dans l'affliction, et de retour auprès de l'archevêque, après lui avoir rendu un compte exact de sa mission, il engage Sa Grandeur à faire l'acquisition de la maison. Cette marque des soins de la Providence fut le sujet de la plus grande joie dans la communauté qui redoubla de ferveur pour en offrir à Dieu sa vive reconnaissance. M. Challeton leur donna un digne prêtre pour aumônier; mais on ne ressentit pas longtemps les effets de son zèle et de sa charité, on eut le malheur de le perdre.

On ne saurait exprimer tout ce qu'il en coûtait à Mme de Bavos d'être agrégée à une communauté dont les rapports si fréquents avec le monde contrariaient son goût pour la retraite et son attrait pour la péni-

tence. Elle suppliait M. Challeton de lui permettre de se retirer, mais ce sage supérieur refusa toujours avec fermeté son consentement.

Le départ de la supérieure, qui avait succédé à la sœur Perrin, la somme importante dont elle crut pouvoir disposer, le mauvais choix qu'on fit des ecclésiastiques qui devaient remplacer le dernier aumônier décédé, causèrent beaucoup d'inquiétudes à Mme de Bavos et la laissèrent dans un grand embarras; sa confiance en Dieu ne s'affaiblit pas cependant et elle ne cessa de donner des marques de sa charité et de sa bonté. La Providence vint encore récompenser sa vertu. M. Bast, le nouvel aumônier qu'on leur avait donné, lui ayant désigné une religieuse Ursuline qui dirigeait un pensionnat à Lyon comme très-propre à remplir ses vœux, elle partit aussitôt et elle sut si bien lui exposer le bien immense qu'elle ferait dans sa maison, les avantages qu'elle y trouverait pour elle-même; sa physionomie expansive, ses instances pathétiques firent une impression si irrésistible sur sa volonté qu'elle triompha de bien des difficultés et parvint à la faire partir le jour même.

Depuis que Mme de Bavos avait quitté l'austère régime qu'elle suivait à Sainte-Agathe, elle n'avait pas cessé de soupirer après une vie plus parfaite; celle de la Trappe, tait encore l'objet de ses désirs. Un nouveau directeur, religieux Chartreux qu'on lui avait choisi, lui ayant fait entrevoir la possibilité d'établir à Pradines l'observance de la règle du saint Patriarche de l'Occident, elle travailla avec lui à préparer l'exécution d'un projet si glorieux à Dieu, et si avantageux à une multitude de vierges chrétiennes.

Un des premiers moyens était de disposer les pierres vivantes de ce nouvel édifice. Mme de Bavos, en dirigeant les novices, remarquant celles qui étaient attirées à une vie plus intérieure et plus pénitente, les gardait à Pradines comme étant propres à son dessein, et excitait en même temps dans le cœur de ses filles spirituelles un vif désir de mener une vie plus austère. Il n'y en avait pas une d'elles qui ne désirât ardemment de faire les vœux de religion et de se consacrer à Dieu par une profession authentique. Les sœurs de Saint-Charles ne faisaient que de simples promesses. La disgrâce du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, leur procura ce bonheur; en revenant de Paris il s'arrêta trois jours à Pradines, les religieuses les plus anciennes profitèrent de sa présence pour solliciter cette faveur, ce qui leur fut accordé; et dès le lendemain il reçut lui-même les vœux de toute la communauté. L'archevêque conçut dès ce jour une haute estime pour Mme de Bavos et il résolut de se servir d'elle pour convertir la congrégation de Saint-Charles en congrégation religieuse, en y établissant des vœux. Ce projet ayant été approuvé par son conseil, il en fit part à Mme de Bavos, elle s'en défendit longtemps; elle dut céder

à la volonté du prélat, et le cardinal chargea un de ses grands vicaires d'annoncer cette nouvelle aux religieuses de Pradines, qui étaient loin de s'attendre à un coup si terrible. La désolation fut si grande qu'on crut nécessaire de hâter les préparatifs et de précipiter le départ de celle qui faisait couler tant de larmes pour éviter une scène trop attendrissante; on choisit le milieu de la nuit pour dérober cette mère chérie à ses enfants.

Mme Bédor qui la remplaça était une personne de mérite, mûrie par l'expérience et pleine de piété; une longue maladie et de grandes souffrances l'enlevèrent bientôt à la communauté.

Mme de Bavos eut à lutter continuellement contre l'esprit de contradiction qu'elle rencontra dans la maison de Saint-Charles. A peine arrivée, elle écrivit à ses filles de Pradines pour leur témoigner la peine qu'elle avait éprouvée de cette dure séparation; et pour les consoler, dans la touchante lettre qu'elle leur écrivit, elle leur rappelle les paroles qu'elle leur répétait souvent: méritons d'entendre ces paroles au moment de notre mort: « Bonnes et fidèles servantes, vous avez été fidèles dans les petites choses; entrez dans la joie de votre Seigneur. »

Les sœurs de Saint-Charles préférant leurs usages, leur manière de vivre, ne pouvaient souffrir aucun changement, ni consentir à faire des vœux. Etablie maîtresse des novices, elle avait à diriger cinquante ou soixante prétendantes; elle leur inspira l'esprit intérieur, leur apprit à joindre l'office de Marie à celui de Marthe, et leur faisait sentir le bonheur d'une âme qui est toute à Dieu. Les novices ne se lassaient point de l'entendre; les jeunes sœurs se joignirent à elle; les plus anciennes, qui avaient honte d'aller chez elle pendant le jour, allaient la consulter pendant la nuit.

Pour entretenir l'esprit de régularité et de ferveur à Pradines, Mme de Bavos allait visiter de temps en temps sa chère famille. Sa présence ramenait la joie dans son sein et un redoublement de piété. Mme de Bavos était depuis un an à la maison mère de Lyon, lorsque eut lieu une assemblée générale des supérieures locales des sœurs de Saint-Charles; les voix furent partagées quand il s'agit de décider si on admettrait les nouveaux règlements ou si on conserverait les anciens: on décida que la maison de Lyon et celle de Pradines formeraient chacune une congrégation indépendante, et on laissa toutes les Sœurs libres de demeurer à Lyon ou de se rendre à Pradines. Son Eminence désira cependant que Mme de Bavos continuât encore à diriger le noviciat; elle se soumit avec sa douceur et son humilité ordinaires, mais elle eut tant à se plaindre des inconvenances qu'on commit à son égard, que Dieu, qui avait voulu donner un exercice à sa vertu, voulut mettre un terme à ses peines. Ce fut dans les premiers jours de décembre qu'elle fut rendue pour toujours à ses filles bien-aimées. Mgr l'arche-

vêque n'ayant pu atteindre le but qu'il s'était proposé en laissant Mme de Bavos diriger le noviciat de Saint-Charles, lui permit de retourner à Pradines. Grande fut la joie de la communauté, mais elle éclata quand Mme de Bavos lui apprit qu'aucune de ses enfants ne la quitterait désormais et qu'on suivrait des règles approuvées par les Souverains Pontifes; il ne s'agissait plus que de déterminer celle qui serait adoptée; le choix ne fut pas long, on n'en voulut pas d'autre que celle dont cette digne mère avait fait profession. Ainsi la règle de Saint-Benoît fut proclamée à l'unanimité; le généreux prélat donna à cette occasion à Mme de Bavos une somme de 50,000 francs pris sur ses propres deniers.

Déjà les armées des puissances étrangères se présentaient sur tous les points de la France; Mgr Fech, ne se croyant pas en sûreté à Lyon, se retira à Pradines sur la fin du mois de janvier. Pendant les six semaines que l'archevêque resta dans cette solitude, il édifia constamment par sa piété et son abandon à la sainte volonté de Dieu; quoiqu'il eût reçu l'avis que le lendemain matin un détachement d'Autrichiens devait se saisir de lui, il dormit la nuit comme de coutume; on le décida cependant enfin à s'enfuir. Quelques instants après, des soldats, au nombre d'une centaine, entrèrent dans la cour du monastère. On reçut honorablement les chefs, on distribua des vivres aux soldats, et ils ne causèrent aucune espèce de désordre. Le cardinal se rendit à Lyon, puis à Paris; mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il quitta la capitale, fut arrêté avec sa sœur *Lætitia*. Il demanda à aller à Pradines, où il demeura quinze jours sous la surveillance d'un officier hongrois et d'un soldat, et où il reçut le même accueil que pendant sa prospérité.

A l'avènement de Louis XVIII sur le trône, Mme de Bavos s'empessa d'exprimer au roi toute la part qu'elle prenait à cet heureux événement, et lui demanda l'autorisation d'ériger un monastère dans ses Etats sous la règle de Saint-Benoît. Le roi lui fit répondre avec bienveillance qu'il recevait ses vœux et ses félicitations, que l'ordre de Saint-Benoît était si connu, si ancien, si vénérable, qu'il verrait avec plaisir qu'il s'en relevât des maisons dans son royaume. Dès lors, on s'occupa des constitutions. M. Jacquemot, le supérieur, aurait voulu qu'on adoptât la règle de Saint-Benoît avec la mitigation introduite dans presque toutes les abbayes des Bénédictines qui peuplaient la France avant la révolution; la pieuse mère désirait au contraire se rapprocher le plus de l'institution primitive. L'autorité ecclésiastique consultée répondit: « Tout ou rien: observez la règle de Saint-Benoît dans son entier, ou ne faites pas profession de la suivre. »

La prudente mère crut nécessaire d'accoutumer successivement ses filles aux austérités de la règle. On commença à la Noël 1815 de se contenter d'une paille pour lit. « Qui veut coucher cette nuit sur la paille comme l'Enfant Jésus, » dit Mme de Bavos? Le

scrutin se fit par manière de récréation. Le résultat fut que dès ce jour tous les matelas furent mis en dépôt dans un grenier. Dès les premiers jours de janvier 1816, on récita le bréviaire bénédictin. A mesure qu'on avançait dans la pratique de la règle, les ferventes religieuses désiraient d'en faire toujours davantage. Elles disaient d'abord Matines à jeun; mais elles ne furent satisfaites que quand leur excellente mère leur eut accordé de les dire à minuit, ainsi que le prescrit la règle de Saint-Benoît. A la Pentecôte, elles substituèrent la laine au linge, sans se mettre plus en peine de l'incommodité qu'elles éprouveraient par les chaleurs de l'été, comme quand elles s'étaient contentées d'une paille au milieu de l'hiver. Quand leur chère mère parlait d'arrêter leur ferveur et se rendait difficile d'acquiescer à leurs désirs, on lui disait: « Mais vous le faites, » et elle répondait: « Mais j'y suis habituée. » A l'entendre, on aurait dit qu'elle avait un corps différent des autres.

Quand les constitutions furent terminées, elles les reçurent avec la même joie que les enfants d'Israël lorsqu'ils reçurent la loi du Seigneur.

Mme de Bavos n'avait eu jusqu'alors que le titre de supérieure; Monseigneur fut d'avis qu'elle prît celui d'abbesse et qu'elle en portât les insignes selon l'usage immémorial de l'ordre.

Il ne manquait plus, pour constituer sur tous ses points un monastère de Bénédictines, que l'émission des vœux selon la règle. Les religieuses désiraient avec ardeur prendre les engagements, mais cette prudente mère semblait toujours craindre que cette première ferveur se ralentît. Le grand vicaire, supérieur de la maison, y mettait toujours de nouvelles oppositions; mais Mme de Bavos s'étant adressée à M. Courbon, vicaire général, celui-ci, plein de vénération pour la pieuse fondatrice, appuya si bien sa demande au conseil archiépiscopal qu'il obtint la majorité des suffrages.

Ce fut le 21 octobre 1818 qu'eut lieu cette glorieuse consécration, qui fut un jour de joie, un jour de triomphe pour ces pieuses vierges. La digne abbesse n'était cependant pas encore satisfaite; on n'avait point encore d'église intérieure, de parloir, et les étrangers entraient dans la maison pour entendre la Messe et pour les affaires du dehors. Avec le miraculeux secours de la Providence, on parvint à construire une église, des tours et toutes les constructions nécessaires pour obtenir la plus étroite clôture, telle que la prescrit le saint concile de Trente, et le 5 février 1828, M. le curé de Saint-Symphorien fut désigné par le conseil capitulaire pour présider la cérémonie. On célèbre tous les ans le jour anniversaire de ce jour solennel qui fut aussi glorieux pour la digne abbesse; elle vit le dernier sceau apposé à son œuvre sainte.

Il y avait à Lyon d'anciennes religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, de différentes maisons; mais toutes, animées de l'esprit de

leur saint état, désiraient finir leurs jours dans le cloître. Elles achetèrent le château de la Rochette, situé sur le bord de la Saône, à Cuïres; elles pratiquèrent avec édification leur sainte règle; mais l'âge avancé des religieuses et la mort de quelques-unes menaçant l'avenir de la communauté, elles s'adressèrent à Mgr de Pins, qui proposa, en 1829, après en avoir conféré avec M. Challeton, son grand vicaire, de leur faire adopter les constitutions de celles de Pradines, et que Mme de Bavos donnerait une colonie à Mme de Peloux, prieure de la communauté de Cuïres, ce qui fut agréé avec empressement par les deux supérieures. Depuis longtemps Mme de Bavos désirait ardemment faire une autre fondation; elle regarda cette proposition comme la marque de la Providence qui voulait donner de l'extension à son œuvre.

Un voyage que Mme de Bavos fit à Cuïres, en 1830, aplanit toutes les difficultés, et lui gagna l'affection de toute la maison. On se mit aussitôt à l'œuvre pour préparer les bâtiments qui devaient recevoir les religieuses de Pradines, et quoique la révolution de Juillet vint ralentir les dispositions nécessaires, dès le 17 octobre 1831, sept religieuses de chœur, une sœur converse, deux sœurs de peine, quittaient Pradines, accompagnées de Mme de Bavos, de l'aumônier de la maison et d'une ancienne religieuse, et se rendaient dans le nouveau monastère.

Mme de Bavos avait attendu les derniers jours pour désigner celles de ses Filles qui devaient former cette colonie, quoique toutes fussent disposées à servir d'instruments à la Providence. Elles s'étaient préparées à ce sacrifice par une retraite; on versa beaucoup de larmes, la séparation fut dure, la douleur amère, les adieux devaient être pour toute la vie. Parties à minuit, elles arrivèrent dans la nuit du même jour. Elles y furent reçues avec de grandes marques de joie. Le *Te Deum* fut entonné; il était à peine terminé qu'une ancienne religieuse, qui n'avait pu se réunir à la communauté pour aller au-devant de leurs sœurs, commença le psaume cxxxii : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Le lendemain, Mgr l'archevêque, administrateur, venait exprimer à toutes la joie que lui faisait éprouver cette réunion et la confiance qu'il avait que le Seigneur la bénirait.

Après avoir passé huit jours au milieu d'elles, Mme de Bavos revint dans son monastère, au milieu de la nuit, pour éviter une nouvelle émotion aux religieuses dont elle se séparait; mais avant de partir, elle rédigea les plus sages avis sur la conduite qu'elles devaient tenir pour continuer à se rendre dignes de leur vocation et de la mission qu'on leur avait donnée : elle leur exprima les plus tendres sentiments, tout en leur donnant l'exemple du renoncement, du détachement et de la parfaite conformité à la sainte volonté de Dieu. La sœur Sainte-Julienne, qui faisait partie de la colonie, avait été désignée pour supérieure.

Quoique l'absence eût été courte, Mme de Bavos arriva à Pradines au milieu des démonstrations de la tendresse la plus filiale. Persuadée qu'elle n'avait plus que peu d'années à vivre, elle se hâta d'en profiter en se conformant à cette maxime : *Que celui qui est saint se sanctifie encore; que celui qui est juste se justifie encore*. (Apoc. xxii, 11.) Elle s'y conforma parfaitement en redoublant de zèle et de ferveur pour sa propre sanctification et en travaillant à la perfection de ses Filles. Elle fit ajouter deux grandes chapelles à l'église, elle fit peindre et orner le tout avec tant de goût qu'elle devint un objet de curiosité. Une grâce qu'elle avait ardemment désirée la combla de joie et de consolation, Mgr de Pins lui accorda la faveur d'aller la consacrer solennellement.

En 1828, Mgr Villecourt, alors vicaire de Meaux, puis évêque de la Rochelle, aujourd'hui cardinal, conseilla à Mme Condamine, religieuse bénédictine, qui avait acheté l'abbatiale de Jouarre que la révolution avait respectée, de se mettre en rapport avec Mme de Bavos pour relever de ses cendres cette célèbre abbaye. Les négociations ne purent avoir alors aucun résultat; mais en 1836, elles furent renouées par la médiation d'un pieux laïque de Paris, M. Guiffrey, et quelques mois après cette affaire était arrangée. Le 16 avril 1837, Mgr Challeton, vicaire général de Mgr Pins, administrateur du diocèse de Lyon, écrivait à M. Satta, aumônier de Pradines : J'ai recommandé ce matin aux prières des Bénédictines de la Rochette (Cuïres), la fondation de Jouarre, et pendant mon action de grâces, je me suis senti vivement pressé d'y travailler de toutes mes forces. J'étais à peine rentré dans mon bureau, et voilà Mgr qui m'apporte lui-même la lettre de Mgr de Meaux et m'intime de la manière la plus énergique ses volontés pour la fondation et la restauration de Jouarre. En 1837, Mme de Bavos conduisit onze de ses Filles dans cette célèbre abbaye.— *Voy. BENEDICT. DE JOUARRE*.

Soit que la vénérable abbesse connût sa fin prochaine, soit qu'elle eût été divinement inspirée, elle avait donné l'assurance qu'elle ne verrait pas la fin de sa soixante-onzième année. Elle fut vivement affligée à cette époque par la mort de deux jeunes religieuses. Sa tendresse pour les vierges qui étaient sous sa direction était si grande qu'on ne peut se faire une idée de l'amertume dont son âme était abreuvée quand les jours de quelqu'une étaient menacés; elle employait tous les moyens, outre les soins pour leur santé, vœux, prières, communions, pour retarder l'heure de la terrible séparation.

On voyait cependant ses forces diminuer chaque jour. Dès le commencement du Carême suivant, une toux opiniâtre donna de vives inquiétudes; mais non-seulement cette sainte mère ne voulut accepter aucun soulagement, elle ne voulut pas même user de dispense pour le jeûne et pour l'abstinence. Il serait difficile de déterminer ce qui a le plus contribué à ruiner son corps, ou les austérités ou l'amour divin qui la dévorait. De-

puis bien des années ses jeûnes et son abstinence étaient sans interruption; ils étaient devenus plus sévères à mesure que sa santé s'affaiblissait. Après Pâques elle se trouva ruinée; pendant plusieurs mois elle s'occupa de la préparation à la mort, et si son directeur avait voulu l'écouter, elle aurait été toujours en retraite. Quoique consumée par la fièvre, elle se rendait la première à tous les exercices de la journée et même très-souvent à Matines de la nuit. Comme on voit celui qui fait des fouilles pour trouver une mine d'or redoubler ses efforts quand il approche du trésor qu'il cherche, de même plus Mme de Bavos voyait s'avancer le terme de sa vie, plus elle s'efforçait d'acquérir des mérites.

Après quelques mois de langueur, le 27 juillet ayant voulu encourager par sa présence la distribution des prix qu'on devait faire aux élèves, elle fut saisie d'un fort accès de fièvre qui annonça sa fin prochaine. Elle reçut les sacrements avec les plus vifs sentiments de foi, de respect et d'amour. Rien n'égale la patience qu'elle montra, tout le temps de sa maladie, au milieu des plus grandes douleurs. Elle employait tous ses moments à des actes de piété et de résignation. Ses souffrances, sa faiblesse étaient telles, que six personnes pouvaient à peine la porter. Dans son délire, elle élevait sans cesse la main pour bénir ses enfants. Quand elle ne put plus leur parler, elle leur serrait la main; quand elle ne put plus parler ni remuer, elle promena ses regards mourants sur ses chères filles. Enfin, le 27 août 1838, elle s'endormit du sommeil des justes.

Mme de Bavos fut un tableau vivant des vertus religieuses, et son cœur brûla toujours du désir de voir vivre, dans toute sa splendeur et sa ferveur première l'ordre de Saint-Benoît. Le principe de toutes ses actions et la source où elle allumait son zèle brûlant était la vivacité de sa foi qu'elle alimentait sans cesse par la lecture des saintes Ecritures. Elle recommandait sans cesse à ses Filles le don de la foi; elle attribuait avec raison à l'affaiblissement de cette vertu le peu de progrès des âmes religieuses dans la perfection de leur saint état. Elle aimait Dieu en tout et partout; les moindres objets l'élevaient vers l'Auteur de tout bien et lui donnaient lieu d'admirer sa puissance, sa sagesse et toutes ses divines perfections. Sa vie tout entière fut, comme celle du juste, une vie de foi. Cet esprit de foi lui inspirait un respect profond pour toutes les décisions de l'Eglise et un sentiment de vénération pour ses ministres qu'elle regardait comme les anges de la terre et les représentants de Jésus-Christ. Sa foi pour tous les mystères de notre sainte religion, les lui rendait pour ainsi dire visibles et sensibles. Tout en elle annonçait l'impression profonde qu'elle en recevait; son air, son langage, l'expression de sa physionomie. Ainsi, dans les mystères de Jésus enfant, ses manières gracieuses, le coloris de son teint, ses paroles encore plus douces que d'habitude, manifestaient

dans elle une joie pure, une renaissance spirituelle. Mais au contraire, pendant la semaine sainte, une tristesse profonde était peinte sur sa personne et se communiquait à ceux qui l'approchaient. Ce n'était pas en vain que dans le cérémonial du vendredi saint elle avait mis ce passage: « Quiconque ne s'affligera pas dans ce grand jour des expiations méritera d'être exterminé du milieu de son peuple. » En ce jour en effet la consternation semblait régner dans le monastère. L'excellente mère ne manquait jamais de réunir ses filles le matin pour leur dire quelques mots d'édification. Mais l'affliction dont son âme était remplie les faisait expirer sur ses lèvres, elle gardait un morne silence, et ne parlait ensuite que pour prononcer des paroles lugubres et pénétrantes. C'était une fille qui pleurait la mort d'un père chéri; on aurait presque pu lui adresser ces paroles que l'Eglise met dans la bouche de Marie dans l'excès de sa douleur: *Vous qui passez, voyez et regardez s'il est une douleur semblable à la mienne.* (*Thren.* 1, 12.) Mais l'alleluia était-il chanté, elle semblait ressuscitée avec le divin Rédempteur, et elle inspirait à ses Filles cette sainte jubilation.

La même foi la pénétrait d'une révérence profonde pour l'adorable sacrement de l'Eucharistie et d'un ardent amour pour la divine victime qui s'immole continuellement pour le salut des hommes. Tous les jours elle participait au divin sacrifice, s'y préparait avec le plus grand soin et avec le respect dû à la Majesté suprême. La règle qu'elle donnait à la maîtresse des novices pour la participation à cette céleste nourriture était celle-ci: plutôt moins que plus. Tous les instants qu'elle pouvait dérober à sa charge, elle les passait aux pieds du Sauveur. C'étaient les délices de son cœur, c'était là qu'elle puisait les vives lumières qu'elle répandait ensuite autour de toutes celles qui l'entouraient.

La foi lui inspira la vertu de religion et l'embrasa d'un saint zèle pour tout ce qui a rapport au culte divin. Rien ne lui coûtait pour l'embellissement de la maison de Dieu dont le zèle pour sa beauté la dévorait. Elle veillait avec un soin particulier sur les cérémonies, le chant, la psalmodie.

Rien n'est indifférent à une âme animée de l'esprit de religion; aussi les plus petits objets de piété excitaient son respect. Elle ne passait jamais devant les images de Jésus et de Marie sans faire une inclination profonde, et elle recommandait à ses Filles ces mêmes marques de vénération. Sa dévotion à la sainte Vierge ne cédait qu'à son amour pour Dieu. Elle l'avait prise pour sa protectrice spéciale, et elle éprouva d'une manière miraculeuse l'effet de sa puissante protectrice. Elle ne négligea rien pour établir solidement son culte parmi ses Filles. Semblable aux anciens Israélites qui conservaient par l'institution d'une fête la mémoire des grâces qui leur avaient été accordées, elle conserva le souvenir de chacun de ces bienfaits qu'elle avait reçus par l'institution de pratiques particulières en l'honneur de la très-

sainte Vierge. L'époux de la Vierge était aussi l'un des saints en qui elle avait plus de confiance et pour lequel elle s'efforçait d'en inspirer. Elle aimait à prononcer ces paroles que l'Écriture met dans la bouche de Pharaon : *Allez à Joseph : « Itéad Joseph (Gen. xli, 55), »* pour exhorter les personnes qui étaient dans la peine et dans le besoin de s'adresser à lui.

La confiance de Mme de Bavos au milieu des contradictions et des épreuves de tous genres dont sa vie fut continuellement remplie, ne fut pas moins ferme et inébranlable que sa foi avait été vive; c'est elle qui lui inspira ce noble dévouement, cette intrépidité qui lui fit faire et souffrir de si grandes choses pour la gloire de Dieu et qui rendit sa vie si féconde en actes héroïques. Elle ne recula jamais devant la volonté divine; plus elle se méfiait d'elle-même, plus elle était forte dans le secours qu'elle attendait d'en haut. En sorte qu'au milieu des plus grandes difficultés elle était sans hésitation et sans crainte. Elle disait souvent dans les circonstances épineuses où la mauvaise volonté des hommes était évidente : *« Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? (Rom. viii, 31.)* Et forte de sa confiance, elle devenait ferme et impassible dans les circonstances les plus difficiles.

Cette espérance et cette confiance qu'elle lui inspirait entretenaient l'union habituelle de sa volonté à celle de Dieu, et en tout temps elle pouvait dire : *« Je ne veux rien que ce que Dieu veut; je ne vais pas seule, Dieu me conduit. »* Elle prononçait souvent ces paroles : *Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt (Psal. lvi, 8).* De cette disposition habituelle naissait cette imperturbabilité qu'on remarquait dans son extérieur, même lorsque les circonstances ou les événements contrariaient le plus ses vœux.

C'est le feu divin dont son âme était embrasée, qui lui inspira tant de bonnes œuvres, lui fit embrasser tant d'austérités, endurer tant de souffrances, supporter tant de peines et de contradictions pour la gloire de Dieu, et lui fit soupirer après le bonheur de verser son sang en signe de sa foi. Son cœur était un foyer de charité, source de ce zèle ardent qui lui inspirait tant de générosité et de dévouement, charité qui la rendit mère pleine de charité, de douceur et de compassion pour ses Filles. Elle versait sur toutes le baume de la consolation, elle soutenait les faibles, elle était toujours prête à se sacrifier pour le prochain. La nuit comme le jour elle était à leur disposition. Elle était heureuse de leur bonheur, mais c'est surtout à l'égard des malades qu'elle exerça toujours la charité la plus tendre; elle ne négligeait rien pour leur soulagement, elle s'informait avec détail de leurs moindres indispositions. Les malades d'esprit étaient plus encore l'objet de ses sollicitudes et de ses soins; elle les écoutait sans se lasser pendant des heures entières. Si elle ne laissait passer aucune occasion de soulager les pauvres, les maux de leurs âmes la touchaient encore plus vi-

vement; aussi invitait-elle ses Filles à prier pour la conversion des pécheurs, à offrir leurs jeûnes, offices, communions, pour fléchir la miséricorde de Dieu en leur faveur.

Quoique le cœur de la digne abbesse fût si brûlant de charité, il était le plus humble. Elle était si défiante d'elle-même qu'elle veillait sans cesse comme si elle n'eût encore fait que le premier pas dans le chemin de la perfection. Elle se croyait très-pauvre en vertus, et elle craignait excessivement le jugement de Dieu; elle aimait les humiliations: elle se plaisait dans les fonctions les plus basses et les plus viles. L'humilité la rendait douce et calme; dans les discussions elle écoutait et parlait peu; défiante d'elle-même, elle était toujours disposée à suivre l'avis des autres, quoiqu'elle fût ferme comme le roc, et que rien ne pût la faire mollir, quand sa conscience, le bien de la régularité ou quelque autre grave motif exigeaient de la fermeté dans la résistance. Elle s'acquittait avec une sainte allégresse des occupations les plus communes, en pensant aux travaux de la vie cachée de notre tout aimable Sauveur.

Tout ce qui l'entourait, et ses habits même respiraient l'humilité; dans ses appartements rien d'inutile, et tout était simple. Ses vêtements lui plaisaient d'autant plus qu'ils étaient plus rapiécés, et il fallait lui faire violence pour lui en faire accepter de neufs.

Telle fut cette admirable abbesse, dont Dieu se servit pour ressusciter en France l'ordre de Saint-Benoît, qui fut pendant tant de siècles une pépinière de tant de saints et de saintes, et de tant de grands hommes.

La maison mère ayant reçu plus de sujets qu'elle n'en pouvait contenir, a fondé, comme nous l'avons dit, d'autres établissements. Le premier est celui de Cuire, près Lyon. Il a été fait à la demande de Mgr de Pins, en 1831. Mme de Bavos envoya dans cette localité huit religieuses de chœur et deux converses. Le personnel de cette maison se monte aujourd'hui, comme à Pradines, à cinquante religieuses de chœur et trente sœurs de peine. Le second a été fondé à Jouarre-sur-la-Ferté, en 1837, à la demande de Mgr Galard. Mme de Bavos y envoya douze religieuses de chœur et deux sœurs converses. Leur local est celui de l'ancienne abbaye. Le personnel de cette maison se monte aujourd'hui à 36 religieuses de chœur et vingt sœurs converses. Le troisième a été fondé en 1839, à la demande de Mgr de Villecourt. Mme de Sainte-Marie-Justine, qui a succédé à Mme de Bavos, décédée en 1838, a envoyé à Saint-Jean d'Angély six religieuses de chœur et deux sœurs converses. Le quatrième a été fondé en 1853, à la demande de Mgr de Dreux-Brézé. Mme de Sainte-Marie-Justine a envoyé à Chantelle-le-Château quatorze religieuses de chœur et cinq sœurs converses. Cette maison, qui est encore à son berceau, occupe un ancien prieuré qui, avant la révolution, appartenait à des moines génovéfains, et avait dépendu autrefois du château des princes de Bourbon.

Chaque établissement jouit d'une parfaite liberté pour son gouvernement. Les mem

bres de chaque communauté se divisent en quatre classes : 1^o, les religieuses de chœur ; 2^o, les oblates, qui ne peuvent suivre toute l'austérité de la règle ; 3^o, les sœurs converses, dont quelques-unes forment la 4^e classe, parce qu'elles sont pour le service extérieur, et que, par conséquent, elles ne font que des vœux simples.

Les religieuses de chœur suivent en tout la règle de Saint-Benoît. Elles récitent ou chantent le grand office d'après le bréviaire bénédictin, approuvé par Paul V. C'est là leur première fonction. La seconde est l'instruction de la jeunesse ; instruction plus solide encore que brillante, parce que c'est la plus utile à la société.

L'habit des religieuses est de couleur noire et parfaitement conforme à celui qui se voit sur leur bréviaire, à Sainte-Scholastique. Celui des converses est à peu près le même ; mais elles n'ont pas la grande coule que les religieuses revêtent aux dimanches et aux fêtes pour les Offices. Les constitutions renferment les règlements de la clôture, l'explication des vertus religieuses spécialement recommandées par la sainte règle, la manière d'exercer les principaux emplois de la maison et quelques règlements pour les sœurs converses. Elles ont été rédigées par Mme de Bavos, approuvées solennellement en cour de Rome en 1830, et imprimées avec l'autorisation de son Eminence Mgr le cardinal de Bonald, en 1853, sous le patronage de M. l'abbé Plantier, alors supérieur de la maison de Pradines, aujourd'hui évêque de Nîmes. (1)

BÉNÉDICTINS DU SACRÉ COEUR DE JÉSUS

ET DU COEUR IMMACULÉ DE MARIE,

Religieux du diocèse de Sens (Yonne).

Le R. P. Marie J.-B. Muard, successivement curé des paroisses de Joux-la-Ville et d'Avallon, diocèse de Sens, fondateur de la société des Pères de Saint-Edme à Pontigny, et du monastère des Bénédictins du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur immaculé de Marie, à la Pierre-qui-vire, vint au monde le 24 avril 1809, dans la plus pauvre maison de Vireaux, l'un des plus modestes villages de la Bourgogne. Lorsqu'il était encore au berceau, sa mère disait de lui : « Mon enfant s'est montré jusqu'à présent si doux que je ne sais s'il sait pleurer. » Bien jeune encore, Jean-Baptiste manifestait une forte inclination pour la solitude, le silence et le recueillement. Son âme, profondément et comme naturellement religieuse, l'entraînait loin des jeux et des bruyantes futilités du jeune âge. Son aïeule s'en étant aperçue, elle en profita pour développer en lui ces précieuses dispositions. Lorsqu'il fut un peu plus âgé, le prêtre qui desservait l'église abandonnée de cette paroisse, ayant remarqué la sagesse exemplaire de Jean-Baptiste, voulut qu'il le servît à l'autel ; il fit l'admiration des fidèles par sa modestie dans le lieu saint.

A mesure qu'il crût en âge, Jean-Baptiste

croissait et en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. Par l'opiniâtreté de son travail, il conservait toujours le premier rang parmi ses condisciples ; mais c'est surtout dans la pratique des vertus qu'il les surpassait de bien loin. Ses petits compagnons d'étude, jaloux d'une vertu si précoce qui les condamnait et de ses succès, le gratifiaient de dénominations injurieuses ; mais il demeurait impassible, il cédait toujours pour éviter les contestations et se montrait pieux sans affectation, sérieux sans tristesse, gai sans dissipation et toujours obéissant. Sa mère, qui vivait dans l'ignorance et la négligence de ses devoirs religieux, le maltraita un jour pour l'avoir trouvé disant le chapelet avec un morceau de bois sur lequel il avait marqué des crans qui désignaient les grains ; il avait alors à peine neuf ans. Lorsqu'il allait assister au catéchisme pour se disposer à la première communion, M. l'abbé Rolley avait remarqué Jean-Baptiste, dont la modestie, le visage sérieux, la candeur et la foi naïve l'avaient frappé. Un jour l'ayant pris à part, il lui dit : « Voudrais-tu, mon ami, apprendre le latin pour devenir prêtre ensuite ? » — « Lorsque j'entendis cette parole, » disait encore deux ans avant sa mort M. Muard, « j'en éprouvai plus de bonheur que si l'on m'eût offert tous les trésors du monde. »

Sa mère le maltraitait de temps en temps à cause de sa piété et parce qu'il ne voulait pas travailler le dimanche. Il supportait ses mauvais traitements sans se plaindre, et même sans pleurer. Dans une circonstance où ils furent encore plus rigoureux, Jean-Baptiste les supporta avec une patience inaltérable, qui réveilla des remords dans le cœur de cette mère irritée ; elle revint bientôt pour voir ce que faisait son fils. Après la scène qui venait d'avoir lieu, elle le trouve à genoux, les mains jointes, priant avec une ferveur inaccoutumée. Elle en est touchée et émue, elle garde le silence jusqu'au lendemain ; mais son cœur était agité de sentiments indéfinissables. « Voyons, dis-moi franchement, pourquoi ne veux-tu pas fréquenter tes petits camarades ? — Ma mère, c'est parce qu'ils jurent. — Alors moi qui jure beaucoup, tu ne dois guère m'aimer ? — Je voudrais bien que vous pussiez ne plus jurer ; mais je vous aime toujours, parce qu'un enfant doit aimer Dieu par-dessus tout et ses parents après Dieu. — Eh bien ! hier, après avoir été corrigé, qu'est-ce donc que tu faisais à genoux au milieu de ta chambre ? — O ma mère, je priais pour vous, afin que le bon Dieu vous pardonne ! » Heureuse mère ! c'était là que l'attendait la grâce ; elle se retire pour cacher ses larmes, et, à partir de ce moment, non-seulement elle ne le persécutera plus, mais elle marchera sur ses traces.

La première communion est un des actes les plus décisifs de la vie ; l'expérience démontre chaque jour que, selon qu'il est bien ou mal accompli, il pèse d'un grand poids dans la destinée d'un homme pour le temps et pour l'éternité. Jean-Baptiste semblait l'a-

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 143, 19.

voir compris; il se prépara à cette grande action avec un fervent que l'on trouve rarement dans un enfant de son âge; l'onction de la grâce s'épanouit tellement sur tous les traits de son visage le jour de sa première communion que chacun, dans son admiration, disait avoir vu ce jour-là un ange en adoration au pied des autels; et l'impression qu'il produisit fut si grande que, longtemps après, on le citait encore comme modèle aux enfants qui fréquentaient le catéchisme.

Cette grande action terminée, le jeune Muard se livra avec plus d'ardeur à l'étude chez M. le curé de Sacy. Il aimait beaucoup les récits simples et sublimes de la vie des saints; c'est peut-être à cette lecture qu'il dut en partie ce courage étonnant que l'on admira en lui. Un jour qu'un de ses camarades lui demandait ce qu'il désirait le plus : « Verser mon sang pour Jésus-Christ, » répondit-il sans balancer. Le désir du martyre n'était point stérile en lui; il lui faisait produire de nombreux actes de mortification; il était d'un calme imperturbable au milieu des plus grandes difficultés, et sa patience ne se démentait jamais au milieu des épreuves. A cet âge, ses jeunes compagnons s'aperçurent qu'il portait déjà un cilice; tout était pour lui une occasion de se mortifier. M. Rolley ayant remarqué cette tendance prononcée pour les austérités, et lui voyant une santé robuste et une volonté pleine d'énergie, le dirigeait dans cette voie. A cet âge se révéla pour la première fois sa noble passion pour les missions étrangères. Dans un voyage, il était dévoré d'une soif ardente, lorsqu'il aperçut un peu d'eau chaude et bourbeuse dans une ornière; il en but avidement; puis, se relevant, il dit : « Elle est bien mauvaise, cette eau; mais, si un jour je suis missionnaire chez les sauvages, je n'en aurai peut-être pas toujours d'aussi bonne. »

M. Rolley se servait de préférence du jeune Muard pour enseigner le catéchisme aux enfants et pour les préparer à la première communion. Même après sa mort, plusieurs de ceux qu'il avait évangélisés dans un âge si tendre, se souvenaient avec bonheur de sa bonté, de son zèle et de sa douceur à leur inculquer les principes de la foi et à leur développer les avantages de la piété. Il rencontra beaucoup de difficultés quand il fallut aller continuer ses études au petit séminaire, mais il pria avec tant de fervent et montra une telle fermeté que les difficultés s'aplanirent. Jean-Baptiste, au comble de ses désirs, entra au petit séminaire d'Auxerre au mois de septembre 1823 : M. le curé de Sacy dit en le présentant : « C'est un enfant bien petit encore, cependant il est déjà un grand saint. » Il avait alors quatorze ans. L'esprit de Dieu qui habitait en lui comme dans son sanctuaire lui fit comprendre le double but qu'il devait se proposer; l'étude des sciences divines et humaines, l'acquisition des vertus chrétiennes et sacerdotales.

Son intelligence se développa de jour en jour; il conquiert un rang de plus en plus

élevé à mesure qu'il avançait dans la carrière; il fit sa rhétorique avec distinction et remporta presque toutes les couronnes. Dans une composition de poésie latine sur la prise d'Alger, non-seulement il remporta le premier prix sans concurrent, mais il mérita l'honneur, sans précédent, de faire imprimer son travail dans le programme de la distribution des prix. Mais pour le jeune Muard la première place était réservée à l'étude de la religion, à la pratique de la vertu. Il savait déjà que la science des saints est bien plus nécessaire pour procurer la gloire de l'Eglise et le bonheur du peuple chrétien. Qu'on se représente un jeune homme doué du plus heureux caractère, observant les règlements en tous points, exemplaire et fervent dans les exercices de piété; doux et humble dans ses paroles, comme dans ses manières, studieux, complaisant et aimable avec ses condisciples, puis supposez des progrès continuels dans toutes ces belles qualités et vous aurez une idée de ce que fut Muard pendant les années qu'il passa au petit séminaire d'Auxerre. Mais son attrait pour les missions se manifestait de plus en plus. Il fut des premiers à participer à l'œuvre de la Propagation de la foi, et il faisait des Annales sa lecture de prédilection. Il n'avait alors personne à convertir; mais il fallait un élément à son zèle ardent; après avoir bien prié Marie, sa bonne Mère, il proposa à quelques-uns de ses intimes amis de former une petite congrégation sous les auspices de Marie, pour avancer davantage dans la vertu. Il avait alors dix-sept ans. Dans le règlement qu'on a trouvé dans ses papiers on voit qu'il insistait surtout sur l'amour de Dieu, le zèle du salut des âmes, la pénitence et l'humilité. Ce sont ces solides vertus qu'il s'efforça toujours d'acquiescer, en employant pour atteindre ce but une dévotion toute filiale à la sainte Vierge, la persévérance dans la prière, la puissance de l'association.

L'étroite enceinte du séminaire ne suffisait pas à celui dont l'âme apostolique aurait voulu embrasser le monde entier de l'amour de son Dieu, il composa une collection de petits sermons à l'usage des gens de la campagne, que sa mère, devenue alors Catholique ardente, portait aux veillées du village pendant les longues soirées de l'hiver et faisait lire par le plus jeune de ses enfants devant un auditoire nombreux, qui en était souvent ému jusqu'aux larmes.

Pendant ce temps Jean-Baptiste ne s'occupait, au milieu du monde, comme dans la solitude, que d'études sérieuses et d'œuvres de charité. Toujours doux, toujours bon et aimable, il faisait la joie de ses parents, l'édification de la paroisse et de son pasteur lui-même. Le supérieur du séminaire, qui est devenu vicaire-général de Tours, a dit de lui que nul ne lui a laissé un plus touchant souvenir; qu'il était le modèle de ceux avec lesquels il vivait. Il lui appliqua ce texte de l'Écriture : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa* (Sap. iv, 13) : « En

peu de temps il parcourut une longue carrière

Au mois d'octobre 1830 M. Muard entra au grand séminaire de Sens. Un trône venait de s'érouler, celui qui le remplaçait devait bientôt disparaître à son tour. L'impiété marchait tête levée, la religion avait à subir d'inquiétantes persécutions, beaucoup de vocations furent ébranlées; la résolution de M. Muard s'affermir davantage. Il se livra à l'étude de la philosophie avec autant de zèle et de calme que si la France n'avait pas tremblé sous ses pieds. Mais le travail de son intelligence, si funeste à tant d'autres, ne nuisit point à son avancement dans la vertu; elle ne fit qu'en hâter les progrès. Quand il se dut consacrer d'une manière particulière à Dieu par la tonsure cléricale, il s'y disposa en excitant dans son cœur les sentiments d'une profonde humilité, et en ranimant son courage pour répondre à une si sainte et si sublime vocation. Il éprouva de saints et doux transports en faisant ce premier pas dans la milice ecclésiastique; ses résolutions écrites dans cette circonstance sont empreintes d'un feu brûlant, d'un zèle ardent. Il s'excita à mener une vie pure et angélique, à pratiquer l'humilité, l'abnégation, la pénitence, l'amour de Dieu, l'union avec Notre-Seigneur pour le payer de retour. Ce travail incessant pour la sanctification qui prendra toujours de plus larges proportions, ne l'empêcha point de se livrer à l'étude des sciences ecclésiastiques avec une ardeur qui ne se démentit jamais. Il se livra à celle des Ecritures, de la théologie dogmatique, morale, ascétique, des SS. Pères, de l'instruction ecclésiastique, des orateurs chrétiens, des sciences humaines. Il composait et apprenait par cœur des instructions, en les soumettant à son supérieur; en le priant de vouloir bien donner son avis et ses conseils. M. Muard se formait de plus en plus à la science et aux vertus sacerdotales. Il s'adressait à Dieu avec de nouvelles instances et réclamait les prières de toutes les personnes qu'il croyait avoir plus de crédit auprès de Dieu pour se préparer à contracter avec Dieu, par le sous-diaconat, un engagement irrévocable. Son âme ardente le faisait passer des heures entières sous le charme enivrant de ravissantes pensées en se représentant les fruits du ministère sacerdotal pour la gloire de Dieu, l'exaltation de la sainte Eglise, le salut des pécheurs, l'augmentation du règne de Jésus-Christ.

Quand il se fut irrévocablement engagé en donnant son nom à la milice de Jésus-Christ, il renouvela le don de lui-même, de toutes ses facultés, de son existence; il se proposa plus que jamais de prendre pour modèle celui qui a bien fait toutes choses, et il dressa un plan admirable de conduite qu'il suivit fidèlement.

Lorsqu'il dut recevoir le diaconat et la prêtrise, longtemps il fut préoccupé de la nécessité d'un genre de vie plus parfait, persuadé qu'il n'y a point d'amour de Dieu

sans mortifications; il était ingénieux à trouver mille moyens invisibles de contrarier ses goûts et de se retrancher quelquefois du strict nécessaire; il se servait encore, pour crucifier sa chair, de toutes sortes d'instruments de pénitence. Il est facile de se faire une idée des beaux sentiments qui l'animent quand il reçut de l'Eglise le pouvoir de servir de plus près au sacrifice de l'autel et de prêcher l'Evangile :

Union continuelle avec Jésus-Christ, — offrande de ses actions à Dieu, — fidélité à tous ses devoirs, — ferveur soutenue dans ses exercices de piété, — amour de l'étude et du travail, — saint emploi de temps, — vigilance très-exacte sur lui-même, — Abandon total à la volonté de Dieu, — oubli complet du monde et de ses biens créés, — sobriété et mortification, — recueillement intérieur dans les circonstances et dans les occupations les plus propres à le dissiper, — modestie dans l'extérieur et le maintien, — fidélité, douceur, cordialité, charité envers ses frères, — dévotion tendre à la très-sainte Vierge et aux saints patrons, — amour vif et généreux pour Notre-Seigneur sur la croix et au Saint-Sacrement. — Se proposer Dieu et sa gloire pour unique but de ses actions, y tendre de toutes ses forces, telles sont les vertus et les objets des constants et toujours plus généreux efforts de M. Muard. C'est avec ces sentiments qu'il monta, non sans crainte, les derniers degrés du sanctuaire, le 24 mai 1834.

Aimer Dieu de toutes les puissances de son âme et croire tous les jours dans cet amour; persévérer courageusement dans la pratique de toutes ses résolutions; réciter son bréviaire avec la plus grande ferveur; offrir le saint sacrifice avec l'ardeur d'un séraphin, voilà ce que fut M. Muard après sa promotion à la prêtrise.

Pendant six mois il mena la vie qu'il aimait tant, la vie d'un vrai missionnaire, prêchant, priant, catéchant, confessant, préparant à la première communion des enfants qui n'oublieront jamais cette douceur inaltérable, ni ce zèle enflammé qui lui concilièrent l'affection de toute la paroisse de Melissey, auprès de son ancien maître. Le 18 juin il reçut de son archevêque une lettre qui portait cette subscription : à M. Muard, curé de Joux-la-Ville.

Pour beaucoup d'autres ç'eût été un coup de foudre que cette nomination, car tout le diocèse avait retenti des difficultés sans nombre éprouvées dans cette paroisse par plusieurs ecclésiastiques, qui en avaient été successivement les pasteurs. Ce pays était vraiment à l'*index*. Mais c'était précisément pour cela qu'il avait été choisi. Il partit; déjà le bruit de ses vertus l'avait devancé et le jour de son arrivée fut un jour de fête. A la vue de son affabilité charmante, tous comprirent que l'ange de paix était descendu dans la paroisse.

Bien persuadé que le meilleur moyen de régénérer une paroisse, c'est de s'attacher aux enfants, de semer des germes de la



piété dans leurs cœurs, M. Muard ne négligea rien pour cultiver ces jeunes plantes. C'est surtout pour la première communion qu'il redoublait d'ardeur pour les préparer par des exhortations pathétiques, par de bonnes confessions : il n'ignorait pas que le moment le plus dangereux pour les enfants est celui qui s'écoule entre la première communion et leur établissement dans le monde. Il faisait réunir les jeunes filles sous la surveillance de quelque fille vertueuse et attirait chez lui les jeunes gens. Il cultiva la congrégation de la Vierge avec un zèle qu'enflammait sa tendre piété pour celle qu'il aimait tant à appeler sa mère. Il dirigea ou établit les congrégations de Saint-Vincent de Paul et de Saint-Eloi pour réunir les hommes entre eux. C'était surtout quand ses paroissiens étaient malades, qu'il leur prodiguait les marques du plus vif intérêt. Aussitôt qu'il les savait arrêtés par la souffrance, il allait s'informer de leur santé, leur témoignait le plus vif intérêt; puis il abordait toujours avec succès la question des sacrements. On ne saurait croire combien cette conduite lui avait promptement concilié tous les cœurs.

Il avait compris l'éminente dignité des pauvres dans l'église. Il en faisait souvent manger à sa table. Les plus nécessiteux recevaient chaque semaine ou chaque mois une aumône fixe, ce qui n'empêchait pas qu'il ne leur distribuât des secours dans l'intervalle. Il calculait si peu avec eux, qu'il craignait quelquefois de tenter la Providence; il avait pour eux une estime singulière. M. Muard continuait l'œuvre de la sanctification de sa paroisse par tous les moyens dont il espérait quelques succès, ne reculant devant aucun sacrifice de temps, de peine ou d'argent. Il s'appliquait surtout à frapper les sens par la majesté du culte. C'est surtout pendant le temps consacré d'une manière spéciale au salut des fidèles, pendant l'Avent et le Carême, qu'il redoublait ses efforts pour faire produire à la divine parole et à son zèle des fruits plus abondants; et comme entre le bourg principal, il y avait un certain nombre de hameaux dont les habitants ne pouvaient assister aux instructions, le pasteur allait chercher les brebis qui ne pouvaient venir jusqu'à lui; il les réunissait le soir dans une chambre et leur prêchait avec son onction et l'entrain qui triomphaient de toutes les résistances.

La vertu de M. Muard n'était sévère que pour lui-même; il y avait dans ses manières avec les personnes du monde et avec ses confrères, une fleur de politesse chrétienne exquise; il remplissait les devoirs de la société avec une aisance et une bonne grâce assaisonnées de je ne sais quoi de cordial, d'édifiant qui laissait toujours de salutaires impressions dans les âmes.

C'était au pied des autels que M. Muard allait ranimer sa ferveur; il y passait de longues heures pour demander la conversion des pécheurs, la persévérance des justes et pour lui la parfaite conformité à la volonté

de Dieu. Il possédait à un degré éminent une autre marque de sa prédestination, la confiance à la sainte Vierge, confiance qui avait quelque chose de si tendre, de si naïf, de si filial, qu'elle portait à la dévotion tous ceux qui le voyaient la prier ou l'entendre parler d'elle. Outre l'oraison qu'il faisait pendant une heure, il était le reste du temps dans un recueillement habituel. Aussi comme il était chéri dans sa paroisse! Quand il rentrait dans le pays après quelques jours d'absence, c'était une sorte de satisfaction semblable à celle que cause la vue d'un père qui revient dans sa famille.

M. Muard faisait de temps en temps des tentatives auprès de Mgr de Cosnac, archevêque de Sens, le conjurant de la manière la plus pressante, la plus humble, de lui permettre d'aller travailler à la conversion des peuples sauvages; la réponse fut contraire à ses désirs, à ses inclinations, à ses projets; il fut nommé à la cure d'Avallon. Il se regarda comme le plus malheureux des hommes; il employa supplications et instances, mais Sa Grandeur, qui connaissait ses vertus et son mérite, ne se laissa point fléchir; saint Martin d'Avallon avait besoin de son zèle et de son expérience pour se renouveler, comme Joux-la-Ville, dans la connaissance et l'amour de ses devoirs. M. Muard se soumit. Ce fut avec des déchirements inexprimables; le pasteur et le troupeau furent plongés dans la plus profonde douleur. M. Muard ne pouvait plus s'arracher du pied des autels, tant il avait de grâces à demander et pour lui et pour ceux qu'il abandonnait malgré lui.

Les mêmes raisons qui causaient tant de regrets à Joux-la-Ville, excitèrent une joie indicible à Avallon où l'on connaissait le mérite, la vertu, le zèle, les talents de M. Muard; chacun s'en réjouit comme d'un bonheur public et particulier. Il était tellement pauvre que l'on fut obligé de lui prêter les meubles de son prédécesseur pour son nouveau presbytère.

A cette époque il était quelquefois souffrant, mais il était plus souvent accablé des fatigues que son zèle lui imposait; aux souffrances corporelles se joignaient des épreuves intérieures. Il dut recommencer à la ville ce qu'il avait accompli avec succès à la campagne; il établit à Avallon des conférences qu'il rendit si intéressantes qu'elles n'attirèrent pas seulement ses paroissiens, mais que fréquentaient les habitants des villes voisines. Peu de mois s'étaient écoulés que déjà il était chéri et que sa paroisse était renouvelée.

D'où venait donc à M. Muard ce prestige, qui l'accompagnait partout et qui lui attirait si promptement tous les cœurs? c'était la sublime vertu dont parle saint Paul, la charité et la fraternité. M. Muard, qui était envers lui-même si austère, si dur, qu'il paraissait être comme le bourreau de son propre corps, le martyrisant par toutes sortes de supplices, était pour les autres la douceur, l'indulgence, la bienveillance personnifiées!

Il semblait que toutes les misères humaines se fussent ménagées un écho dans ce cœur vraiment sacerdotal.

Le zèle de M. Muard n'était pas limité par l'enceinte de sa paroisse. Il donna à Pont-Aubert une mission qui produisit des fruits merveilleux. Elle eut lieu pendant l'Avent et dura jusqu'à l'Épiphanie 1840; il y prêcha tous les jours, tant les auditeurs du pays et des paroisses voisines furent considérables; la communion générale fut nombreuse; elle fut terminée par la plantation de la croix. Le nouveau missionnaire exalta dans un discours plein d'éclat et d'onction, tous les bienfaits qui s'écoulent de l'arbre sacré et ravit tout son auditoire. Il avait obtenu des fruits inespérés.

Ce fut dans cette occasion, et après une révélation qu'il avait eue peu de temps auparavant, qu'il prit la résolution définitive de se vouer aux missions; elles avaient fait toujours l'objet de ses désirs les plus ardents et de ses supplices les plus pressantes auprès des supérieurs ecclésiastiques. Dans une retraite pastorale que venait de donner Mgr l'évêque de Nevers, il avait fait ressortir avec éclat les avantages des missions diocésaines et réfuté sans retour les objections que l'on opposait à ces moyens de salut, dont les effets sont cependant si incontestables; il ne devait donc plus rencontrer les mêmes difficultés pour obtenir l'autorisation épiscopale. Sa lettre fit verser des larmes à Mgr de Cosnac, qui, vaincu cette fois par cette touchante persévérance, répondit enfin : « O prêtre que votre zèle est grand! allez et faites, comme Dieu vous l'inspirera. »

Quel sujet de joie que cette parole! mais que de nouvelles angoisses, que de nouveaux sacrifices, que de nouvelles croix! Pour faire taire les plaintes de la nature, M. Muard se disait en lui-même : « Dieu le veut... le salut des peuples le demande, » la générosité de son amour en accepte les sacrifices... les missions sont donc une œuvre décidée; il ne s'agit donc plus maintenant que d'aviser aux moyens d'exécution; pour résumer en quelques mots les regrets qu'excite le départ de M. Muard dans la paroisse d'Avallon, nous nous contentons de citer le propos d'un témoin, qui, après avoir énuméré tous les titres à l'affection de ses paroissiens, dit : « *Enfin je pense* qu'il a bien fait de sortir d'Avallon, car on l'aimait tant qu'il aurait fini par faire tort au bon Dieu. »

Un des premiers jours du mois d'octobre, deux missionnaires se dirigeaient vers Lyon où ils allaient chez les PP. Maristes faire une étude préparatoire des missions; ils allaient régler les ardeurs de leur charité à l'école des religieux expérimentés qui devaient plus tard leur servir de guides et de modèles.

Quinze jours après son arrivée, ils furent en mission à Rive-de-Gier avec quatre autres Pères. On compta 7 à 8,000 communians; ils furent témoins de conversions qui tenaient du prodige; peu de personnes, disait-il, parmi celles qui suivent les missions qui

puissent y résister. Le 16 décembre 1840, ils en terminaient une deuxième, dont le succès fut plus heureux encore, puisque sur 1800 âmes il n'y eut que 15 individus qui refusèrent de se confesser; ils en firent une troisième en janvier qui leur donna encore plus de consolation, à cause de l'affluence extraordinaire des habitants des villes voisines qui attendaient que la porte de l'église fût ouverte pour se précipiter vers les confessionnaux. Presque tous les habitants de trois paroisses voisines firent leur mission. A 11 heures, les Pères étaient encore au confessionnal. Le 5 février, ils partaient pour une station de Carême. En avril, ils allaient donner les mêmes exercices à Serrières. C'est lui-même qui raconte les fruits merveilleux des missions et les consolations indicibles qu'il éprouvait dans sa correspondance avec ceux de ses confrères qui devaient s'associer à l'œuvre qu'il méditait.

Pendant les dix mois qu'il passa auprès des PP. Maristes, ces Pères firent leurs efforts pour attacher à leur maison ces deux prêtres si zélés et si embrasés du zèle de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Mais M. Muard avait entendu la voix de Dieu, il devait se vouer entièrement au divin cœur de Jésus dans les missions diocésaines. Avant de les entreprendre, il voulut aller visiter à Rome le tombeau des saints apôtres. Il en obtint la permission de l'archevêque de Sens et partit de Lyon le 21 du mois de mai; ils furent de retour vers le mois de juillet.

Avant de quitter Lyon, il voulut aller visiter à Louvenc le tombeau de l'apôtre du Velay, saint Jean-François Régis, le prédicateur des pauvres, avec lequel il devait avoir tant de ressemblance. Il arriva à Sens au mois d'octobre avec son collaborateur. Quatre missions leur étaient déjà demandées. Ils commencèrent par Meaux, sa paroisse natale, le 20 décembre 1841. Le changement qui s'y opéra excita l'admiration. Il fallait qu'on eût une bien haute idée de sa vertu pour devenir prophète dans son pays. Après cet heureux résultat, tous les curés des environs demandèrent des missions pour leur paroisse. M. Muard désirait évidemment que le bon Dieu envoyât des ouvriers pour la culture de sa vigne. Ils en donnèrent plusieurs autres où les fruits ne furent ni moins abondants, ni moins consolants.

La moisson était mûre, quarante-cinq paroisses avaient déjà demandé des missions.

Il fallait une maison pour cette œuvre nouvelle des missions. L'ancienne abbaye de Montigny, à quatre lieues d'Auxerre, célèbre par le séjour de plusieurs saints et illustres personnages, but d'un pèlerinage autrefois très-renommé, où le corps de saint Edme se conservait tout entier, avec sa chair, d'une manière merveilleuse depuis plus de cinq cents ans, était à vendre. Il y avait une magnifique église. Que de motifs pour en faire l'acquisition. Après beaucoup d'instances auprès de Monseigneur, l'archevêque donna son consentement.

En attendant qu'ils pussent entrer en jouissance de leur acquisition, nos deux ouvriers évangéliques continuaient leur œuvre, chacun de leur côté. Au mois de mai 1843, M. Muard évangélisait le chef-lieu du doyenné de sa paroisse natale, Ancy-le-Franc, puis Vermenton; plus de quarante hommes en ménage eurent le bonheur de faire la première communion; le zélé missionnaire fut obligé de passer trois jours et trois nuits sans presque dormir, tant fut grande l'affluence des personnes qui s'approchèrent des sacrements. Au mois de juillet de cette année 1843, M. Muard vint prendre définitivement possession de ce qui restait de l'abbaye de Montigny, avec son premier collaborateur et deux jeunes prêtres qui étaient venus se joindre à eux pour partager leurs travaux et goûter le bonheur de se dévouer au salut des âmes. Dans ce moment la tempête des révolutions avait purifié l'atmosphère; le ciel commençait à s'apaiser. De toutes parts, les ordres religieux germaient au milieu des épines dont le sol de France était couvert. Peu de temps après la petite compagnie se composait de six prêtres tous animés du zèle le plus ardent. On s'occupa alors de donner à la société une existence régulière; M. Muard ne négligea rien pour empêcher d'être nommé supérieur, mais on n'eut aucun égard à ses supplications. Il s'occupa de dresser les règles indispensables à une communauté bien organisée. Elles commençaient ainsi : « Le but que se proposent les prêtres auxiliaires est de travailler à la gloire de Dieu et au salut du prochain par la prédication. Ils forment une société sous le patronage des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, sous l'invocation de saint Edme et de saint François-Xavier et sous la haute direction de Mgr l'archevêque de Sens. Elle sera une dans son but, car tous les membres doivent se proposer la même fin, avoir les mêmes vues, employer les mêmes moyens, enseigner la même doctrine et tenir la même conduite.

« Le prêtre, auxiliaire doit rappeler cette parole de l'Évangile : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* (Matth. v, 48.) La sainteté lui est nécessaire, non-seulement pour opérer son salut, mais encore pour le succès de son ministère. En effet le plus puissant moyen de conversion, c'est la sainteté du prédicateur. Elle sert plus que les plus beaux, les plus éloquents discours; elle attire sur ses travaux les bénédictions du bon Dieu; elle donne à ses avis, à sa parole, à sa personne je ne sais quel charme, qui touche, qui ravit, enlève tous les cœurs et touche les pécheurs les plus endurcis. » Dans cette règle brillent la sagesse, le zèle, la piété. « Les prêtres auxiliaires, » continue-t-il, « exerçant le même ministère que les apôtres, doivent avoir un esprit et un cœur d'apôtres. Ce qui distinguait par-dessus tout les hommes apostoliques dans tous les temps, c'était le zèle, mais un zèle de feu qui voulait embraser l'univers. Ce doit être l'objet de toutes nos pensées, le sujet de toutes nos

paroles, le mobile de toutes nos actions. »

M. Muard passe en revue ensuite les vertus qui doivent principalement briller dans sa conduite pour se rendre semblables à leur divin modèle. Il s'étend longuement sur la pénitence. « Vient ensuite, » dit-il, « l'abnégation, qui doit être comme le fond de la vie apostolique, en sorte que le missionnaire pratique aussi parfaitement que possible cette profonde maxime de l'Évangile : *Que celui qui veut venir après moi, renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive.* (Matth. xvi, 24.)

« Mais ce n'est pas assez pour un prêtre qui tend à sa perfection. Il faut encore qu'il se revête de l'homme nouveau, qui est Jésus-Christ, et cela par la vie de foi, si opposée à la vie de la nature dans ses principes, dans ses moyens, dans ses conséquences. »

Voilà pourquoi M. Muard propose à ses frères Jésus-Christ pour modèle dans toutes leurs pensées, dans tous leurs sentiments, dans toutes leurs œuvres.

M. Muard allait de temps en temps évangéliser les campagnes, où l'on soupirait après le bonheur de l'entendre. Il donna des missions aux paroisses de Sermisselles, d'Island, d'Asnières, de Fresne, etc., et c'était partout le même zèle, la même conduite admirable de prudence et de dévouement. Le jour anniversaire de son baptême, le 25 avril 1845, il fut divinement inspiré, il vit une société composée de trois sortes de personnes, qui devaient suivre un genre de vie à peu près semblable, pour la mortification à celle des Trappistes, les uns devaient se consacrer particulièrement à la prière, à la vie contemplative; les autres, à l'étude, à la prédication; les derniers, en qualité de frères, au travail des mains. Leur vie devait être une vie de victime, et d'immolation continuelle. Ils devaient faire pénitence pour leurs péchés et pour les iniquités des autres, et rappeler les hommes à la mortification et à la vertu par leurs exemples encore plus que par leurs paroles, etc. Cette société devait dédommager Notre-Seigneur des outrages qu'il reçoit de la part des pécheurs et surtout des personnes qui lui sont spécialement consacrées; elle devait prendre pour base la règle de saint Benoît.

Cette vue fit sur M. Muard une impression extraordinaire. C'était un ordre qu'il recevait d'établir cette société. De graves et mûres réflexions lui firent comprendre que cette institution et ce genre de vie, parfaitement en rapport avec les besoins de notre époque, seraient très-propres à réparer la justice de Dieu irrité contre les hommes et un moyen d'obtenir plus sûrement la conversion des pécheurs. Il sentit qu'il convenait d'opposer au suprême orgueil de notre temps l'humilité la plus profonde; à l'insatiable passion des richesses, la pauvreté la plus absolue, et la mortification de la chair, au sensualisme, qui place la souveraine félicité dans la satisfaction des sens. A la suite de ces réflexions il sentit s'allumer en lui un grand désir d'embrasser ce genre de vie. Il

ne cessa de prier et de faire prier; il consulta les personnes les plus éclairées et plusieurs religieux, recommandables par leur expérience et leurs vertus, et tous furent d'avis que cette idée venait de Dieu, qu'il fallait la suivre.

Tandis qu'un besoin presque irrésistible de dévouement s'était emparé d'un grand nombre d'âmes généreuses, qui sentaient la nécessité d'un travail énergique pour la reconstitution de la société, des hommes pervers continuaient avec acharnement l'œuvre de décomposition sociale qui devait éclater par une catastrophe. Tous les jours, la parole, dans les assemblées publiques, et la presse, par ses feuilles et ses brochures, versaient la calomnie, la luxure, l'impiété dans toutes les veines de la société. Le peuple, circonvenu par tant de mensonges colportés jusque dans les plus petits villages, se montrait impatient de toutes sortes de freins. Oh! qu'ils sont coupables, les hommes pervers qui s'efforcent de séparer le prêtre du peuple, qui ne peuvent vivre heureux l'un sans l'autre! Que deviendrait le prêtre, si le peuple, qui compose le genre humain presque tout entier, s'éloignait de lui et le laissait solitaire dans son église déserte? Et le peuple, qui deviendrait-il sans le prêtre? qui va le visiter quand il est malade? qui le console quand il est dans la peine? qui ne craint pas de pénétrer dans sa pauvre chaumière? qui instruit ses enfants? qui l'aide à supporter les inévitables privations de la vie présente par l'espérance des biens à venir? en un mot, qui prête une oreille attentive et un cœur compatissant au récit de ses douleurs? qui, si ce n'est le prêtre?

M. Muard fit part à un de ses amis auquel il avait coutume de confier ses pensées les plus intimes, la vocation nouvelle vers laquelle il se sentait presque irrésistiblement entraîné. Ils furent faire une retraite. M. Muard voulait essayer ses forces en y menant dans toute sa rigueur le nouveau genre de vie qu'il devait embrasser. Cette retraite dura 14 jours, il se levait à 3 heures du matin. On a retrouvé dans ses papiers tout le plan de cette retraite et les exercices qu'il y suivit selon la règle de saint Ignace. Il y fut favorisé de grâces extraordinaires, et il prit l'engagement de se dévouer à l'exécution du projet que Dieu lui avait inspiré, à mener une vie humble, pauvre et mortifiée, et à fonder un ordre d'une pauvreté absolue, d'une pénitence austère, d'une grande humilité, qui aurait pour but de travailler à la gloire de Dieu, à la sanctification du prochain, et à leur propre sanctification par la prière, la pénitence et la prédication.

Cette décision étant irrévocablement prise, il s'agissait de l'annoncer aux prêtres de la Mission et d'obtenir l'autorisation de Monseigneur. Pour triompher de ce dernier obstacle, il sut joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, il eut la consolation d'entendre de la bouche du saint pasteur cette bonne parole, dont il fut toujours reconnaissant : « Eh bien ! mon cher

ami, suivez votre vocation, pourvu que cette œuvre nouvelle ne nuise pas à celle de Pontigny. Il manifesta ses intentions à ses enfants à la suite d'une retraite générale; on fit toutes sortes d'instances pour le retenir. Il fit tout ce qu'il put pour adoucir les amertumes de cette séparation, il désigna pour le remplacer, le P. Boyer, qu'il avait préparé, sans le faire connaître, à remplir ces fonctions.

Le 22 septembre 1848, tout était prêt pour un nouveau départ. Il venait de terminer une retraite à Avallon, deux compagnons de voyage, qui prirent le nom de P. Benoît et de F. François étaient, arrivés. Sans rien connaître de ses desseins, ils savaient seulement qu'ils devaient suivre avec lui un genre de vie extrêmement austère. Voilà donc trois pèlerins, le sac de cuir sur le dos, le bréviaire sous le bras et la joie dans le cœur, cheminant sur la route de Lyon pour se rendre à Rome. Ils montent à Notre-Dame de Fourvière, puis à Notre-Dame de la Garde, à Marseille, pour mettre leur entreprise sous la puissante protection de la sainte Vierge.

Ils ne trouvèrent à Rome aucun gîte, pas même un abri dans les campagnes environnantes au milieu de quelques ruines abandonnées qu'ils espéraient rencontrer. Après une neuvaine, il fut inspiré d'aller à Subiaco, à 15 lieues de Rome, célèbre par la grotte de Saint-Benoît et par les monastères qu'il y fonda, où il reçut la visite de la sainte Vierge et des anges. Nos pèlerins remplis d'espérance se dirigent vers le monastère de Saint-Benoît dont l'abbé les accueillit avec une rare charité, et, pour les favoriser dans leur pieux dessein, leur offrit l'ermitage de Subiaco, lieu vénérable, sanctifié par les austérités de saint Laurent Flanello au XII^e siècle, auprès duquel se trouvait cette grotte où saint Benoît avait reçu tant de précieuses faveurs. Elle est située au pied d'un rocher perpendiculaire de 150 pieds de hauteur, ayant au-dessous un abîme de 8 à 900 pieds de profondeur; elle semble attachée au flanc de la montagne comme un nid d'hirondelles. Grégoire XVI, n'étant encore que cardinal, fut célébrer la Messe à cet ermitage, à l'âge de 73 ans et s'y rendit à pied.

La Providence avait évidemment conduit d'une manière admirable ces pèlerins dans cette retraite. Ils commencèrent aussitôt les exercices de la vie religieuse. Le P. Muard s'occupa de la règle et de la constitution; il adopta la règle de saint Benoît qui passe généralement pour la plus parfaite de toutes, pour la plus riche en détails et la plus féconde, se prêtant merveilleusement à toutes les fins de la vie religieuse; aussi est-ce la source où sont venus puiser tous les fondateurs d'ordre, qui ont paru dans l'Église depuis saint Benoît. Le P. Muard se convainquit de plus en plus qu'il ne faisait que suivre la main invisible qui le conduisait.

En outre des fréquentes visites du R. P. abbé de Saint-Benoît, la bonne odeur des vertus de nos solitaires attira de Rome nom-

bre de personnages élevés en dignités, qui les encouragèrent dans leur projet; tous reconnaissaient que ce n'était qu'en enchaînant la sensualité, l'orgueil et la cupidité, qu'on pourrait rendre les hommes heureux, la société tranquille et les royaumes florissants. Pendant son séjour à l'ermitage de Subiaco, il eut le bonheur d'aller visiter le Pape Pie IX, qui, chassé de Rome par les révolutionnaires, s'était retiré à Gaète. L'œil exercé de Sa Sainteté sut distinguer les splendeurs de l'âme; il lui prodigua les marques de la plus tendre affection; il accorda une audience de trois quarts d'heure à ce pauvre volontaire de Jésus-Christ. Il porta dès lors un intérêt tout particulier à cette œuvre naissante et promit d'accorder toutes les approbations nécessaires.

Il est facile de comprendre tout ce que le P. Muard éprouva de bonheur et de jouissance. De Naples, les deux pèlerins retournèrent à l'ermitage, priant sans cesse en marchant comme c'était l'habitude du serviteur de Dieu. Le 9 février 1849 il déclara à ses compagnons qu'ils devaient retourner en France. En ce moment même on publiait à Rome la proclamation de la République. Ils arrivèrent à Marseille le 19 février. Ils étaient sans asile et sans ressources; plus que jamais, ils étaient les enfants de la Providence; ils se dirigèrent vers Aiguebelles, abbaye de Trappistes des plus sévères, des plus ferventes, où ils désiraient aller se façonner à une foule de petits usages, qui ne peuvent s'apprendre que dans une communauté toute formée. Le P. Muard y arriva dans un état pitoyable, couvert d'un vieux chapeau, vêtu d'une soutane grossière, rapiécée; on le prit d'abord pour un vagabond. Les trois pèlerins furent admis tout de suite dans l'hôtellerie, puis dans la communauté. Ils étaient disposés à regagner Sens, en demandant l'aumône, si le R. P. abbé ne leur eût donné pour la dépense du voyage ce qui restait dans la caisse du couvent. Une communauté de 230 personnes, qui donne à un pèlerin tout ce qui lui reste d'argent! Arrivé à l'abbaye de Montigny au milieu de ses premiers enfants, qui le revirent avec un indicible bonheur, le P. Muard s'occupa bientôt de chercher un lieu solitaire où il pût planter sa tente et abriter ses nouveaux disciples; après bien des démarches pour visiter différents emplacements qui ne convenaient qu'à demi, le bon Dieu lui fait rencontrer le lieu le plus propice à leur dessein, une solitude parfaite, un autre Saint-Laurent de Flanello, une véritable Thébaïde, dans la forêt de Saint-Léger où se trouve une source qui ne tarit jamais et qui porte le nom de Sainte-Marie.

Tandis qu'on construisait les appartements nécessaires, le P. Muard ayant appris que le choléra faisait des ravages dans les pays voisins d'Avallon, il courut leur porter du secours. L'épidémie sévissait avec une affreuse intensité; il part dans l'espé-

rance de cueillir la palme du martyr de la charité; il fut à Sainte-Colombe, de là à Mus-sanguis, puis à Tonnerre, où la mort multipliait ses victimes d'une manière effrayante; partout il n'épargna ni veilles ni fatigues pour prodiguer à ces infortunés les soins de l'âme et du corps.

Il devait aller faire son dernier noviciat, à Aiguebelles, où l'attendaient ses deux compagnons; mais auparavant il voulut bénir la première pierre de son monastère dont les fondements étaient creusés. Au jour fixé, beaucoup de personnes étaient réunies pour assister à la cérémonie, lorsqu'on apprit que le P. Muard était gravement malade. Déjà dès la veille il était en proie à d'horribles souffrances. Cette triste nouvelle se répand avec la rapidité de la foudre à la Pierre-qui-Vire, où il avait été transporté, et y produit une stupeur générale. On commence une neuvaine à Notre-Dame de la Salette, on lui donne à boire de cette eau miraculeuse qui a déjà opéré de si étonnants prodiges, il acquiesce et prononce avec foi ces simples paroles: « Ma bonne mère, si vous me guérissez, je promets d'aller vous en remercier sur la montagne de la Salette. » On lui administra cependant les derniers sacrements, et le Père ne songea plus qu'à se préparer à la mort. A la suite de la réception des sacrements, les crises du choléra devinrent plus rares, l'esprit commença à renaître et le mieux continua les jours suivants; il était sauvé. Le Seigneur content de cette épreuve dit à la mort d'abandonner sa proie.

A peine fut-il rétabli qu'il se dirigea vers Montelimart, et après avoir visité à Paray-le-Monial le tombeau de la célèbre Marguerite-Marie il rentra dans ce paradis terrestre pour vivre encore quelque temps au milieu des anges du désert. « Exprimer la joie que je ressens, le bonheur que je goûte, » écrivait le P. Muard, « est chose impossible. Il me semble être dans le ciel au milieu des bienheureux. En effet, s'il est sur la terre une image du ciel, c'est bien ici. » Il voulut pratiquer lui-même et dans les plus humbles détails cette vie de renoncement qu'il devait enseigner à ses disciples.

Avant de quitter le monastère d'Aiguebelles, où il laissa deux de ses frères, il se rendit à pied avec deux autres pour acquitter son vœu sur la célèbre montagne sanctifiée par la présence de l'auguste Marie, où ils arrivèrent par les chemins les plus difficiles à travers la neige et avec le froid le plus rigoureux, n'ayant d'autre guide qu'une carte de géographie à travers ces sentiers perdus. Les consolations qu'ils y goûtèrent les dédommagèrent des souffrances de leur voyage.

Le P. Muard avait donné rendez-vous à ses futurs disciples à la Pierre-qui-Vire pour le vendredi avant la Trinité, personne n'y manqua; les membres de la nouvelle famille Bénédictine étaient au nombre de cinq,

l'habitation ne pouvant encore les recevoir. Ils commencèrent à observer leurs règles dans le presbytère de Saint-Léger distant d'une lieue, que M. le curé leur avait offert avec bonheur. Dès trois heures du matin ils étaient aux pieds de l'autel, psalmodiant l'office, célébrant les saints mystères. De là ils se rendaient à la Pierre-qui-Vire et par tous les temps, où ils revenaient le soir après un travail opiniâtre pour prendre un frugal repas, regagnant leur gîte provisoire, le chapelet à la main.

Le jour de la fête de la Visitation 1850, ces hommes admirables prirent possession du désert, en s'installant dans l'humble demeure qu'on venait de construire et qui était aussi pauvre que l'étable de Bethléem. Sur ces entrefaites un jeune homme à l'âme ardente, qui n'entendait parler qu'en frémissant de la Pierre-qui-Vire vers laquelle cependant il se sentait entraîné malgré lui, quoique effrayé et dégoûté de la vie austère qu'on y menait, frappé de l'air de bonheur et de la sainte joie qui brillait sur tous les visages, fut les prémices du noviciat, et il apprit bientôt par l'expérience que les rigueurs de la pénitence ne sont pas aussi terribles qu'elles le paraissent d'abord.

Il est pour une congrégation religieuse un autre édifice que celui qui s'élève avec les pierres et le ciment, c'est l'édifice moral. Il consiste dans la règle qui détermine, en général, le genre de vie que l'on doit suivre d'après les conseils évangéliques, dans les constitutions qui développent la règle en l'adaptant au but particulier qu'on se propose; dans les usages qui enseignent la manière dont on doit accomplir chaque devoir imposé, et enfin dans le règlement qui fixe les heures de chacun des exercices de la journée. Or cette œuvre était entièrement achevée. C'était la règle de saint Benoît que l'on devait suivre. Les constitutions avaient été choisies parmi les plus autorisées des ordres les plus fervents; les usages et règlements étaient à peu près calqués sur ceux d'Aiguebelles, et tous ces éléments avaient été coordonnés par le P. Muard durant ses longues heures de solitude dans la grotte de Subiaco et dans sa cellule de la Trappe; elles furent approuvées par Mgr l'archevêque de Sens, le 25 avril 1855. « Un jour, vendredi 25 avril 1845, dit le P. Muard dans le discours préliminaire, que j'étais parfaitement libre de toute préoccupation, se présenta tout à coup le plan tout formé d'une société religieuse qui se consacrerait à la pratique et à la prédication de la pénitence, embrassant pour cela un genre de vie humble, pauvre et mortifié, et dont les membres seraient employés, chacun selon son aptitude, les uns à la prédication, les autres à la prière et à l'étude, d'autres au travail des mains. Je connus bientôt que dans le siècle où nous vivons, il était nécessaire que des sociétés religieuses vinsent au secours du clergé, mais des sociétés telles qu'elles étaient au temps des saint

Benoît, des saint Bernard, des saint Dominique, des saint François d'Assise, des sociétés dont la vie fut une prédication continue de ce que la religion offre de plus parfait. Je compris qu'il fallait joindre l'expiation à la prédication, s'unir à Notre-Seigneur Jésus-Christ souffrant et mourant pour les hommes, et s'immolant par le glaive de la mortification comme victime pour ses propres iniquités et pour les iniquités de ses frères, afin d'apaiser la justice de Dieu si prodigieusement outragée dans ce siècle et obtenir plus sûrement la conversion des pécheurs. »

Le P. Muard entre ensuite dans des considérations sur la nécessité d'opposer l'humilité, la pauvreté, la mortification pratiquées, au suprême degré, à l'orgueil, à la cupidité et au sensualisme effréné de notre époque.

Sa règle entre ensuite dans des détails sur le zèle, la pauvreté, la pénitence, l'humilité, l'obéissance, le travail, l'union avec Dieu, la charité fraternelle sur lesquelles le P. Muard fait des considérations tendant à la plus haute perfection. Les Bénédictins ne devaient jamais voyager ni à cheval ni en voiture, le monastère ne devait rien posséder, pas même le terrain sur lequel il était bâti. La communauté ne devait faire aucun emprunt. On devait donner en bonnes œuvres l'excédant de la dépense indispensable. On ne devait recevoir aucun honoraire pour les missions.

Les Bénédictins du Sacré-Cœur doivent se regarder comme les missionnaires de la pénitence, que Dieu envoie comme d'autres Jean-Baptiste pour prêcher la pénitence aux peuples et les préparer au grand événement. Le jeûne dure toute l'année : à la collation ils ont quatre onces de pain avec des légumes et des fruits, s'il y en a. Elle est au pain et à l'eau tous les jours de jeûne ecclésiastique, tous les vendredis et quelques autres jours de l'année; pendant l'Avent on ne donne que du dessert.

Les Bénédictins font abstinence en tout temps et en tout lieu, 1° de vin et de liqueur; 2° de toute espèce de chair; 3° de poissons; 4° d'œufs; 5° de beurre, de fromage, de laitage; 6° d'huile; 7° de sucre et de miel, et se contentent d'eau pure pour boisson, de légumes, de plantes ou d'herbes potagères, et de fruits pour leur nourriture. Outre ces privations, les constitutions ordonnent des austérités corporelles en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur. Telle est la faiblesse de la nature humaine qu'après avoir commencé le bien avec ardeur, elle se ralentit peu à peu en face des difficultés qui s'élèvent. Or, à un si grand mal on ne saurait trouver de remède que dans la nécessité de la persévérance imposée à l'homme ou par la force physique, telle qu'elle se trouve, par exemple, dans l'organisation militaire, ou dans la force morale qui résulte principalement pour l'âme de l'obligation des vœux. L'âme qui les prononce ne perd pas de sa liberté; mais bien plutôt jusqu'à

un certain point la possibilité d'en abuser, en opposant un rempart à sa faiblesse, une digue à son inconstance.

Le 3 octobre avait été fixé pour la cérémonie. La chapelle de Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire étant trop étroite, la cérémonie eut lieu à la paroisse de Saint-Léger de Fourcheret, patrie de Vauban, berceau de cette communauté naissante. Elle fut envahie jusqu'aux fenêtres par une foule nombreuse, accourue de toutes les paroisses d'alentour et même des pays éloignés; les membres du clergé au nombre de quatre-vingts s'y rendirent avec empressement. Mgr l'archevêque, qui devait présider la cérémonie, ayant été empêché, délégua M. l'archiprêtre d'Avallon pour recevoir les vœux. M. le supérieur des prêtres auxiliaires de Pontigny fit après l'Évangile un discours remarquable. Il esquissa à grands traits l'action que Dieu, à tous les âges, exerce sur le monde chrétien, par les ordres religieux.

Le P. Muard reçut le nom de frère Marie-Jean-Baptiste du Cœur de Jésus. On conserva pour l'habit la couleur noire qui est la couleur primitive. Cette cérémonie qui dura quatre heures, présenta un spectacle attendrissant; le cortège plus nombreux et plus imposant encore que le matin, se disposa à accompagner les nouveaux religieux jusque dans leur solitude. Bientôt on vit cet immense cortège se dérouler dans les rues du village, descendre la colline et disparaître dans le chemin étroit et ombragé de la forêt. Rien n'était ravissant comme ces chants religieux répétés par des milliers de voix, et redits par les échos des bois et des rochers. Après plus d'une heure de marche, quand on aperçut au loin, assise sur une roche, la modeste habitation, on entonna tout à coup le *Lætatus sum*, puis le magnifique *In exitu*; lorsque ces paroles retentissaient dans le vallon : *Pourquoi, ô montagnes, avez-vous bondi comme des béliers, et vous, collines, comme des agneaux?* (*Psal. cxiii, 6*) on croyait sentir ces vieilles montagnes tressaillir d'allégresse et se revêtir d'un air de fête, à l'approche de leurs nouveaux habitants.

Le frère Marie-Jean-Baptiste du Cœur de Jésus apporta dans les différentes paroisses qu'il évangélisa le même zèle, le même esprit de pénitence, la même charité, le même dévouement, mais élevé à un plus haut degré de perfection; pendant l'année 1851 il évangélisa Avallon, Donnecy-sur-Vault, Noyers, Saint-Martin et Dun-les-Places dans le diocèse de Nevers.

Le monastère est situé à quatre kilomètres de toute habitation au milieu des forêts coupées par des montagnes, des vallées et des ruisseaux, et cependant tel était le parfum de sainteté qui s'exhalait de ce désert que les Bénédictins étaient en pleine Mission à Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire. De nombreux fidèles s'y rendaient de tous les hameaux voisins jusqu'au nombre de deux ou trois cents, pour être évangélisés. Le P. Muard fut ensuite faire entendre sa

parole toujours aimée, toujours persuasive dans les paroisses de Poilly, Saint-Fargeau et Saint-Clément.

L'année 1854 le P. Muard fut appelé à Saint-Etienne en Forêt pour donner la station du Carême dans l'église de Saint-Ennemond, l'une des plus importantes paroisses de la ville, quoiqu'il vînt de faire une maladie à la suite de ses fatigues, emporté par le zèle qui dévora sa vie en si peu de temps. Son auditoire fut immense quoique, dans toutes les autres églises il y eût des prédicateurs de stations, distingués; deux d'entre eux passaient même pour des hommes d'une rare éloquence. Il ne se couchait jamais avant minuit, il devait être en chaire à six heures du matin, confesser tout le jour, puis prêcher encore tous les soirs et ne sortait de l'église qu'après dix heures. Les derniers jours il passait quatorze heures au confessionnal avec une fièvre qui le consumait.

La fameuse pierre, qui a donné son nom à cette contrée ainsi qu'au monastère, est un énorme rocher de granit de forme presque ovale et très-plate; cette sorte de table, que l'on dit avoir eu jadis la faculté de tourner, est posée sur un rocher noirci par les siècles. Le P. Muard avait sans cesse sous les yeux cette ruine antique d'un culte superstitieux sur laquelle avait coulé le sang des animaux et quelquefois un sang plus noble, le sang humain que versaient les druides. La vivacité de sa foi le pressait de la faire servir au culte du vrai Dieu, pour le salut d'une âme en proie à de terribles tentations: il crut devoir faire vœu à la sainte Vierge, pour obtenir sa délivrance, d'ériger une statue à sa gloire sur la Pierre-qui-vire; on se mit aussitôt à l'œuvre. Le 27 septembre 1853, on érigea une statue de Notre-Dame de sept pieds de haut appuyée sur un piédestal de granit, avec l'inscription suivante : *Virginî Deiparæ hominumque matri sine labe conceptæ*. Le monument dans son ensemble s'élève à plus de neuf mètres. De quelque point de l'horizon que vous abordiez dans cette Thébaïde, vous voyez avec une sainte émotion cette douce image de la Mère de miséricorde qui se lève éclatante de blancheur au-dessus des chênes qui croissent à ses pieds et du monastère qu'elle domine; c'est vraiment la reine du désert. Une magnifique cérémonie eut lieu le jour de sa bénédiction. Un éloquent Dominicain célébra avec les louanges de Marie le prodigieux dévouement de ses enfants bien aimés; il commença par ces paroles si bien adaptées à son sujet : *Quid existis in desertum videre*, « *Qu'êtes-vous venus voir dans ce désert* » (*Matth. xi, 7*); ce discours produisit la plus vive impression sur ses auditeurs, qui étaient environ au nombre de quatre mille.

Pour s'acquitter d'une manière héroïque du triple ministère de la pauvreté, de la pénitence, de l'apostolat, surtout quand un ennemi intérieur les attaque sans cesse, les Bénédictins prêcheurs avaient besoin d'une grâce, d'une protection extraordinaire: ils la

cherchèrent dans la Mère de Dieu ; ils voulurent qu'elle fût leur patronne, leur force, leur espérance, leur défense, leur gardienne, leur mère, et ces sentiments ils voulurent les manifester au monde pour la gloire de Marie.

Le frère Marie-Jean-Baptiste du cœur de Jésus méditait déjà de construire un monastère plus vaste et des maisons dépendantes pour donner à ses religieux ! situés ! dans les centres des populations plus de facilité d'évangéliser les pauvres. Mais l'heure était venue où un autre de ses désirs devait être exaucé, c'est celui qui lui faisait dire avec saint Paul : *Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo.* (*Philip. 1, 23.*) Mais avant que ce modèle vivant de toutes les vertus quittât cette vallée de larmes, il fut obligé de passer les six mois qui précédèrent le départ pour son éternité, à revoir tous ses amis, à parcourir tous les lieux où on aimait à le posséder ; il fit ses voyages comme tous les autres prêchant et confessant partout où il s'arrêtait un instant ; le désir de faire une bonne œuvre lui faisait oublier qu'il souffrait et qu'il aggravait sa fâcheuse position par d'incessantes fatigues.

Partout il adressait de brûlantes paroles. Il fut favorisé d'une révélation dans l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe, le 21 juin 1854. Il adressa au noviciat une instruction familière sur l'amour de Dieu, sur les moyens d'y parvenir et sur les marques auxquelles on peut connaître si on le possède ; il terminait en se plaignant d'avoir perdu les quarante-cinq ans qu'il avait passés sur la terre. Son cœur était continuellement brûlé du désir d'aimer et de faire aimer Notre Seigneur comme il mérite de l'être.

En retournant à Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire, le P. Muard s'en allait mourir : il était épuisé, ses forces ne répondaient plus à l'ardeur de son âme. Il monta à l'infirmerie pour n'en plus descendre : une suette maligne s'était déclarée, on lui administra les derniers sacrements, il donna à ses disciples des avis remplis de sagesse, leur adressa les exhortations les plus pathétiques, édifia tout le monde par l'ardeur des sentiments qui l'animèrent jusqu'au dernier soupir. Toutes les vertus que le P. Muard avait pratiquées pendant sa vie vinrent lui faire cortège au moment de sa mort. Son âme languissait sur la terre de ne pouvoir se rassasier d'amour, comme elle le désirait. Dieu l'appela pour la désaltérer aux torrents ineffables de la Jérusalem céleste ; ce fut le lundi 19 juin 1854.

A l'annonce de cette mort soudaine un deuil général se répandit dans tout le pays. C'est un saint de plus dans le ciel, se disait-on partout ; une foule nombreuse assista à ses obsèques, de toutes parts on envoya à la Pierre des témoignages d'un inexprimable regret et chacun de raconter les différents traits de vertu dont il avait été témoin. Le 12 juillet, accoururent à Pontigny de tous les points du diocèse de Sens des représentants de toutes les classes de la société ; on

ne comptait pas moins de cent trente prêtres, appartenant à tous les rangs de la hiérarchie : on allait célébrer un service solennel en présence du cœur du P. Muard déposé sur un catafalque en forme de pyramide, abrité par de longues draperies qui descendaient de la voûte ; un des enfants du P. Muard, le P. Massé, fit un discours qui ressemblait plutôt au panégyrique d'un saint qu'à une oraison funèbre. Il fut suivi de larmes abondantes.

Le monastère des religieux Bénédictins du Sacré-Cœur de la Pierre-qui-Vire n'était jusqu'ici qu'un simple bâtiment où les religieux trouvaient un modeste asile. Cette retraite empruntait toute sa grandeur et sa majesté à sa position si belle et si pittoresque. On a commencé cette année l'exécution d'un plan qui fera de la Pierre-qui-Vire un de ces monuments grandioses tels que le moyen âge nous en a laissés. Ces bâtiments, entièrement construits en granit, ont cinquante mètres de largeur sur soixante-dix mètres de longueur ; le bâtiment actuel, qui se trouvera à l'entrée, sera exclusivement consacré à donner asile aux visiteurs ; à gauche sera l'église ; les voûtes du cloître seront soutenues par deux cent quarante colonnettes avec une cour simulant un préau ; un étage souterrain sera consacré aux ateliers ; le rez-de-chaussée comprendra les cuisines, réfectoires, noviciats, salles d'étude, salles de distribution de travaux, salles capitulaires ; au premier étage cent cellules pour moines, bibliothèque, infirmerie, salle des morts, etc. L'église et un clocher avec flèche seront en granit.

BÉNÉDICTINS DE SOLESMES.

De la congrégation des religieux Bénédictins de Solesmes, diocèse de Luçon (Vendée).

Les éditions des Pères de l'Eglise, publiées en si grand nombre et avec tant de soin et de correction par les Bénédictins, ont fait, dès leur apparition et font encore aujourd'hui l'admiration de tous les amis de l'antiquité ecclésiastique. Les savants protestants eux-mêmes les regardent comme des monuments élevés à la gloire du christianisme, et en songeant à qui ils les doivent, ils se prennent à regretter la suppression des corporations monastiques et particulièrement de l'illustre congrégation de Saint-Maur. Rien ne fut plus funeste au développement de la vraie science religieuse. Cette suppression mit fin pour un long temps aux travaux que les Bénédictins français avaient soutenus avec tant d'honneur, pour remettre l'Eglise en possession des écrits de ses anciens docteurs, témoins irrécusables de la foi de leur temps, anneau de la même chaîne sacrée par laquelle nous remontons à la première émission de la doctrine évangélique, aux apôtres chargés par Jésus-Christ d'initier tous les peuples à la vérité révélée.

Le rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît à Solesmes, en 1837, sous le titre de congrégation française, fit naître l'espérance de voir ces travaux repris, mais tout le

monne sentait qu'il fallait du temps à la nouvelle famille bénédictine, et on était loin de croire qu'il lui fût possible, en quinze ou vingt années, de donner tous les fruits que nous lui devons déjà. La liturgie romaine, qui durant mille ans avait été celle de nos églises, remise en honneur; une grave histoire de province, sous le nom d'*Histoire de l'église du Mans*, et dont on annonce le troisième volume; la monographie de sainte Cécile, qui est tout à la fois l'un des plus admirables récits de l'âge des martyrs et un modèle de critique hagiographique; l'*Histoire de saint Léger* et l'*Essai sur les Bollandistes*, où dom Pitra, préluant au spicilège, livrait au public non-seulement des textes nouveaux, mais encore des faits jusqu'alors demeurés dans l'ombre, acceptés maintenant et devenus vulgaires; cette école du palais, par exemple, antérieure de deux siècles à l'académie de Charlemagne, et restée inconnue aux plus doctes historiens de l'école mérovingienne. Je ne dis rien ni de plusieurs livres ascétiques bien connus des fidèles, ni de l'admirable Vie du R. P. Libermann, touchant et fraternel témoignage donné par Solesmes à la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. L'énumération complète et détaillée des travaux de la jeune congrégation française n'est pas nécessaire pour montrer qu'elle est un digne rejeton de l'arbre antique et vénérable, planté il y a plus de treize siècles sur le mont Cassin, par le grand patriarche des moines d'Occident.

Héritiers de la congrégation de Saint-Maur, les nouveaux Bénédictins devaient naturellement avoir l'ambition d'inaugurer parmi nous le retour aux études directes de la patristique. Mais il était trop évident qu'ils ne pouvaient, dans leur petit nombre et obligés de faire face à tant de travaux, entreprendre de sitôt l'édition de quelque un de ces Pères de l'Eglise dont leurs prédécesseurs ont laissé les œuvres à rechercher, à collationner, à critiquer et à publier. Ils le comprirent, et se rappelant que la génération de robustes éditeurs de Saint-Maur avait été précédée par celle des savants hommes qui, essayant les forces de la congrégation sur les opuscules inédits des Pères, restituèrent à la tradition chrétienne tant de précieux documents jusqu'à eux demeurés enfouis dans la poussière des bibliothèques, ils résolurent de suivre la même marche.

BERNARDINES.

Du monastère des religieuses Bernardines, à Esquermes-Lille, diocèse de Cambrai (Nord).

Trois religieuses de différentes maisons de Bernardines, dont deux sœurs, dame Hippolyte et dame Hombeline Le Couvreur, et une autre plus jeune, leur compagne d'émigration, dame Hyacinthe Dervitane, se réunirent à Esquermes-Lille, au retour de l'émigration en 1798, et y ouvrirent un pensionnat. Cet établissement, un des premiers

de ce genre qui fut fondé après la terreur, devint bientôt très-florissant. Dès lors les fondatrices, qui s'étaient associées d'autres anciennes religieuses et quelques jeunes personnes désireuses d'embrasser l'état religieux, travaillèrent avec zèle pour se reconstituer en communauté. Ce projet souffrit mille entraves, parce que Mgr Belman, évêque de Cambrai, refusait de leur accorder certains points de la règle auxquels les fondatrices, pleines de respect pour les anciennes traditions, tenaient beaucoup, et ce projet ne put être réalisé qu'en 1827. On dut surmonter aussi beaucoup d'autres obstacles et des difficultés de tous genres, qui furent autant d'épreuves que la Providence leur ménagea, et qui attirèrent sur cette maison d'abondantes bénédictions.

Ce fut surtout depuis l'érection de la maison en communauté religieuse qu'elle prit encore plus de développement.

Dieu voulut donner aux fondatrices la consolation de voir complètement édifiée la maison du Seigneur, dont le zèle les avait dévorées et pour laquelle elles avaient enduré tant de contradictions, de fatigues et de souffrances. Deux d'entre elles, après avoir été successivement prieures de la communauté, furent enlevés presque subitement à la tendresse de leurs filles à l'âge de quatre-vingts ans. La troisième fondatrice gouverna la communauté à son tour et y conserva avec soin le même esprit. Elle mourut le jour de Noël 1840 à un âge très-avancé.

Le fond de la règle des religieuses Bernardines d'Esquermes est puisé dans celle de Saint-Benoît, suivie dans tout l'ordre de Cîteaux. L'expérience ayant assez prouvé que les jeûnes, les veilles et la psalmodie du grand office sont incompatibles avec les soins qu'exigent les travaux de l'édification de la jeunesse, elles ont dû, quoique à regret, renoncer à des observances qui leur étaient bien chères. La nouvelle règle leur fournit les moyens de sanctifier le plus possible les travaux de l'enseignement et de l'éducation chrétienne qui sont si nécessaires à la société dans son état actuel.

Diverses communautés de Bernardines, maintenant vouées comme elles à l'éducation, ont pris le même parti et leur ont demandé communication de leur règle pour la suivre.

L'esprit propre de cet institut, quant à l'éducation, se rapporte aux temps anciens autant que les exigences du siècle le permettent; Dieu le bénit depuis cinquante ans; les familles chrétiennes s'en félicitent, et le clergé lui donne sa haute approbation: à l'exemple de leurs vénérables Mères fondatrices, elles joignent un dévouement et une affection vraiment maternelle envers leurs élèves à une sage fermeté pour former leur caractère, à leur faire contracter toutes les habitudes et acquérir toutes les qualités nécessaires dans les diverses situations que la Providence leur réserve. Elles s'appliquent à leur inspirer l'amour de la subordination, le respect pour l'autorité, si méconnus au-

jourd'hui dans la famille et la société, elles combattent énergiquement une familiarité, triste fruit de l'esprit révolutionnaire, et qui est incompatible avec les égards que commande le respect. L'expérience leur prouve chaque jour que ces principes qu'elles suivent ne nuisent pas à la confiance dont elles ont besoin pour former avec succès l'esprit et le cœur des enfants.

Les anciennes élèves d'Esquermes se sont signalées en tout temps par leur dévouement pour la maison où elles ont été élevées et par leur attachement pour leurs maîtresses; elles y reviennent souvent et toujours avec bonheur; elles aiment à y envoyer d'autres élèves et surtout à y conduire leurs filles. Bien des familles leur confient déjà les enfants de la troisième génération, ce qui ne contribue pas peu, avec l'aide de Dieu, à la prospérité de cet établissement.

Le pensionnat compte environ trois cents élèves. Il se compose des filles des meilleures familles. La ville de Lille, le département du Nord, ainsi que celui du Pas-de-Calais et une partie de la Belgique leur fournissent la presque totalité de leurs élèves; elles y reçoivent une instruction très-étendue et très-variée. Les religieuses Bernardines ont aussi une école gratuite et un asile que fréquentent plus de deux cent cinquante enfants.

Le monastère d'Esquermes est dédié à la très-sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de la Plaine. Le personnel de la communauté s'élève à environ soixante religieuses de chœurs et trente coadjutrices.

Leur costume est l'habit bleu avec un long scapulaire, une ceinture et le voile noir comme les anciennes religieuses Bernardines; c'est celui de l'ordre de Cîteaux qui a été religieusement conservé. (1)

Cette communauté vient d'être approuvée par le gouvernement comme congrégation générale. Elle a fondé une succursale à Cambrai sous le nom de pensionnat Saint-Bernard. Elle y est dirigée par une vingtaine de religieuses. Cette maison est fréquentée par une centaine d'élèves.

Sa supérieure actuelle est la Mère Melchitide.

BERNARDINS.

Bernardins agriculteurs de l'abbaye de Notre-Dame de Sénanque, diocèse d'Avignon.

Au milieu de nos progrès industriels, l'agriculture n'est plus estimée comme elle devrait l'être. Pour un grand nombre, les travaux des champs sont devenus méprisables, et l'homme du peuple se croit plus honoré de porter ses bras à l'atelier ou à l'usine que de se courber sur un sillon. Loin de nous la pensée de déprécier ces mille industries, qui sont une des gloires les plus utiles. Tout ce qui peut contribuer au bien-être d'un peuple a droit à notre reconnaissance, mais il serait nécessaire qu'entre tous les arts, le plus nécessaire fût estimé le plus noble, et que l'agriculture, remise en honneur, pût conserver à la campagne tant

d'ouvriers qui s'en éloignent pour leur malheur et pour celui de la société.

L'Eglise, toujours attentive à nos besoins, n'est point restée indifférente devant ce malheureux préjugé; elle l'a combattu à toutes les époques, en mettant sous les yeux du peuple l'exemple de l'abnégation monastique qui, librement et par amour, embrasse les travaux des champs. Par les multitudes de laboureurs volontaires, d'hommes de loisir, devenus hommes de travail, elle apprit à nos aïeux à fertiliser de leurs sueurs les terres qu'ils avaient conquises par leur sang.

Nos campagnes sont en partie redevables de leurs moissons et de leurs troupeaux au travail des moines. Le spectacle de plusieurs milliers de religieux cultivant la terre, minapen à peu ces préjugés barbares qui attachaient le mépris à l'art qui nourrit les hommes. Le paysan apprit dans le monastère à retourner la glèbe et à fertiliser un sillon. Les moines furent donc les pères de l'agriculture, et comme laboureurs eux-mêmes et comme les premiers maîtres des laboureurs. Les plus belles cultures, les paysans les plus riches, les mieux nourris, les mieux vêtus, les équipages champêtres les plus parfaits, les troupeaux les plus gras, les fermes les mieux entretenues, se trouvaient dans les abbayes.

Ainsi l'Eglise s'entend merveilleusement à créer des cultures et à organiser le travail; seule, elle réussit à le consoler et à l'ennoblir par de grands exemples. Cette vérité ne saurait être contestée; les faits parlent et les religieux répandus sur différents points de notre territoire le montrent en action. Qu'on demande aux paysans qui habitent le voisinage des couvents de La Trappe, de la Melraye, de Bricquebec, d'Aiguebelles, si l'agriculture n'a point fait de progrès parmi eux, si ce n'est pas une bonne fortune pour un pays qu'un établissement de moines cultivateurs. Qui a donné l'idée de créer des colonies agricoles au milieu des tribus guerrières de l'Algérie, sinon les résultats obtenus par l'orphelinat de Ben-Acknoun, sous la direction des Jésuites et la ferme vraiment modèle des Trappistes de Staouelli?

Mais si tous ceux que la grâce d'une vocation religieuse sollicite à embrasser la vie des champs ne peuvent pas immoler leur être tout entier à l'exemple du Trappiste, ou allier comme lui les travaux du paysan au jeûne perpétuel de l'anachorète, l'Eglise, qui a des secours pour tous les besoins de l'âme et des asiles pour toutes les vocations, présente à ces tempéraments plus faibles des instituts moins rigoureux: elle a des monastères et une règle plus indulgente, elle adoucit le poids de la chaleur et du jour. Nous parlions tout à l'heure de l'établissement agricole des Jésuites à Ben-Acknoun. Mais voici les frères agriculteurs dans le monastère de la Cavalerie.

Ce petit rejeton du grand arbre bénédictin a poussé dans le diocèse d'Avignon en 1849

(1) Voy. à la fin du vol., n° 20.

Etablis d'abord dans une ancienne cōmmanderie de Malte, appelée Notre-Dame de la Cavalerie, à l'extrémité sud-est du département de Vaucluse, les frères cultivateurs ont déjà rendu de grands services à l'agriculture en cultivant quelques ravins déserts du mont Luberon, et en apprenant aux paysans du voisinage à fertiliser leurs vallons sablonneux. Cette famille de cénobites, dirigée par M. l'abbé Barnoum et bénie par Mgr l'archevêque d'Avignon, s'est multipliée ; le monastère de la Cavalerie n'a plus suffi à leur nombre toujours croissant ; il a fallu songer au départ, et le pieux essaim, conduit manifestement par la Providence, s'est reposé sur l'antique abbaye de Senanque.

BONNES-OEUVRES (FRÈRES DES).

Ces frères ont été établis à Rebaix, au diocèse de Gand, en Belgique, peu d'années après la révolution qui eut lieu en 1830, au royaume des Pays-Bas. J'ai cru longtemps qu'ils étaient une création du vertueux chanoine Triest ; de nouvelles informations me font penser qu'ils forment une petite association spéciale, sur laquelle je vais donner le peu que j'ai pu recueillir. Les Frères des bonnes Œuvres se dévouent à la charité envers les pauvres. Le promoteur de cette institution, qui vit encore, à ce que je crois, mais dont le nom m'est inconnu, est un homme vertueux et zélé. Il y a une vingtaine d'années, il réunit autour de lui des célibataires animés du même esprit, qui se soumièrent à une règle sous l'autorité de Mgr l'évêque de Gand, et établirent deux écoles primaires, l'une pour la classe aisée, l'autre gratuite, pour les pauvres. Trois ecclésiastiques, qui s'associèrent à eux dans les premiers temps, présidèrent à la tenue des écoles et dirigèrent l'instruction. Les frères étendirent successivement le projet de leur institut. Dès l'année 1833, ils possédaient une maison d'incurables, où ils donnaient leurs soins à dix-neuf vieillards ou aveugles ; une maison d'orphelins, dans laquelle ils en avaient réuni treize ; une école de filerie, où les enfants pauvres peuvent venir apprendre leur catéchisme en filant ; une école primaire gratuite, où les frères de l'école primaire instruisent pendant la récréation de midi tous les pauvres qui se présentent ; une école dominicale où, les dimanches et fêtes, on reçoit jusqu'à quatre ou cinq cents enfants, qui, en hiver, y prennent un repas à midi ; un atelier de charité, où les mendiants et les ouvriers sans travail reçoivent, avec l'instruction, du travail, de la nourriture à midi, et même un salaire proportionné à leur travail. Enfin ils surveillaient, dès 1833, environ trois cents ménages de pauvres qui ont subi un examen pour obtenir les aumônes que font les curés pendant l'hiver. On procurait à ces pauvres de l'instruction ou on les admettait à l'atelier. Celui qui a formé tant de bonnes œuvres n'avait pas une grande fortune, mais il fut secondé par des souscriptions volontaires, et beaucoup de personnes aisées se sont

fait un devoir et un honneur de contribuer à tant d'actes de charité. Les frères avaient encore le projet de s'établir comme maîtres d'école dans les paroisses où ils seraient demandés, et d'y introduire, s'il était possible, quelques-unes des œuvres qu'ils ont réalisées à Rebaix : j'ignore si ce projet a eu des suites. J'ignore aussi quel costume portent les membres de la société ; et je le suppose, de couleur noire.

BON PASTEUR (DAMES DU), au Canada.

On comprend qu'un pays aussi catholique que le Canada n'ait pas attendu l'année 1844 pour s'efforcer de créer un asile aux femmes pécheresses qui désirent sortir du vice. Les religieuses de l'hôpital général de Québec, ainsi que les Sœurs grises, ajoutèrent cette œuvre, pendant un certain temps, à toutes celles dont elles s'occupaient. Mais Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, a voulu doter son diocèse d'une communauté, dont la vocation spéciale fût de convertir les femmes entrées dans une vie de désordre, et de préserver les jeunes personnes exposées à se perdre ; et le 11 juin 1844, quatre religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur arrivèrent à Montréal pour y fonder une maison de leur société. Elles venaient d'Angers, et leur supérieure était Mme Marie Fisson, sœur Sainte-Céleste. Ce furent Susanne-Elisa Chauffaux, dite Mère de Saint-Gabriel, assistante ; Alice Ward, dite Marie de Saint-Ignace ; Andrews, dite Marie de Saint-Barthélemy.

En arrivant à Montréal, les dames du Bon Pasteur allèrent habiter au faubourg Sainte-Marie ou de Québec une assez grande maison en bois, dont M. Arraud, prêtre de Saint-Sulpice, leur fit présent. Elles l'occupèrent jusqu'en 1847, et alors elles se transportèrent au faubourg Saint-Laurent, Côteau Barron, où elles prirent possession d'un beau monastère en pierre, bâti sur un terrain à elles donné par Mme D.-B. Viger, née Foretier, épouse de l'honorable D.-B. Viger. Cette généreuse dame n'est pas la seule bienfaitrice qu'elles ont trouvée à Montréal.

Mme Quesnel, née Côté, veuve de l'honorable Jules Quesnel et digne héritière des vertus de sa pieuse mère, est connue au Canada comme la mère des pauvres et des orphelins. L'œuvre de recueillir les repenties se recommandait d'elle-même à sa charité ; et Mme Quesnel ne dédaigne pas de plus de lui faire l'aumône de ses journées, dont elle passe la meilleure partie en la compagnie des bonnes Sœurs.

Les dames du Bon Pasteur voulurent prendre leur part du pénible fardeau que les ravages du typhus de 1847 imposaient à la charité publique ; et elles recueillirent pendant trois mois les pauvres orphelines, pour les confier ensuite, au nombre de 74, aux sœurs de la Providence.

A la fin de l'année 1853, la maison du Bon Pasteur contenait 22 professes et 7 novices ou postulantes. Elle recueillait 61 pénitentes,

et l'école ouverte comme moyen de ressource pour la communauté donnait une instruction chrétienne à 51 élèves.

Plusieurs évêques des Etats-Unis ont également introduit dans leurs diocèses les admirables sœurs du Bon Pasteur. Elles ont maintenant des refuges à Louisville, à Saint-Louis et à Philadelphie; 45 religieuses s'y dévouent à la tâche ingrate d'initier aux austérités de la vertu des cœurs flétris; et elles ont entre ces trois villes 110 pénitentes, qui leur donnent beaucoup de consolations. A Louisville, où les sœurs d'Angers arrivèrent en 1844, elles ont même formé avec les plus saintes de leurs pénitentes une communauté à part, sous la règle de Sainte-Thérèse; et ces *Madeleines* sont aujourd'hui au nombre de dix.

Nous sommes déjà touchés du dévouement de ces chastes épouses de Jésus-Christ, qui se consacrent à apprendre aux enfants à connaître leur père qui est dans les cieux; ou qui s'étant privées pour elles-mêmes des douceurs de la maternité, se font avec joie les mères et les servantes des orphelins, dont l'innocence plaît à leur innocence. Nous admirons celles qui se font les compagnes inséparables de la contagion et de la maladie; respirant, par prédilection, les miasmes putrides des hôpitaux, pansant les blessures saignantes, soutenant la décrépitude, surveillant la folie ou la caducité. Mais que penser des religieuses qui choisissent la compagnie des personnes les plus dégradées de leur sexe, afin de rapporter au bercail ces brebis égarées; la vertu recherchant le vice, la pudeur sollicitant le dévergondage par charité, au lieu de le fuir par cet instinct naturel à l'âme honnête; et les plaies les plus repoussantes du corps ne demandent-elles pas moins de courage à soigner que la gangrène morale des cœurs? Certes, nous serions tentés de croire les dames du Bon Pasteur appelées dans l'autre vie à recevoir la plus grande récompense réservée au plus grand sacrifice, si nous ne savions que chaque institut religieux a un but spécial, également saint, également louable, et que la grâce divine envoie les vocations selon les besoins de l'Eglise et de l'humanité (1).

Il y a dans cette maison 22 religieuses professes, 4 novices, 3 postulantes, 2 tourrières, 61 pénitentes, 31 élèves pensionnaires et demi-pensionnaires, et 20 élèves externes.

BON - SAUVEUR (CONGRÉGATION DU) à Caen.

La pensée première, qui a présidé à l'établissement du Bon-Sauveur, a été de mettre autant que possible à exécution le dessein qu'avait eu saint François de Sales, lorsqu'il commença à établir les religieuses de la Visitation, c'est-à-dire de composer une communauté de personnes qui, n'étant point

cloîtrées, fussent toutes dévouées à assister le prochain; et c'est ce qui leur fit donner le nom de *Filles-du-Bon-Sauveur*, parce qu'elles sont destinées à imiter, autant qu'elles le pourront, la conduite que le Fils de Dieu a gardée pendant qu'il était voyageur sur la terre. (*Règles et const. du B. S.*, 1^{re} part., chap. 2.) Aussi, lors de leur entrée en religion, les religieuses du Bon-Sauveur ajoutent aux trois vœux ordinaires la profession spéciale d'assister le prochain. Et si, pour obvier aux scrupules, on n'a pas donné à cette profession spéciale le nom et la qualité d'un quatrième vœu, les sœurs cependant, comme le dit leur règle (*ibid.*, chap. 34), doivent se souvenir que la fin principale de leur état et de leur institut est d'assister le prochain en tout ce qu'elles pourront, et qu'elles ont fait une profession spéciale de s'y appliquer, profession qui doit être chez elles une résolution forte, généreuse, sincère et efficace, de prendre tous les moyens de parvenir au but proposé.

C'est dans la ville de Saint-Lô, diocèse de Coutances, que le dessein d'une telle communauté fut d'abord mis à exécution. Elle n'exista d'abord que sous la forme d'une association de filles pieuses dévouées au service du prochain. Elles étaient au nombre de quatre : Elisabeth de Surville, Marie-Louise Auvray de Saint-André, Marguerite Brétot et Marie Foucher. Le 5 septembre 1712, elles firent, devant un notaire de Saint-Lô, un acte d'association entre elles, par lequel elles mettaient tous leurs biens en commun *pour se consacrer à l'instruction de la jeunesse et au soulagement des pauvres malades de Saint-Lô*. Cette association fut approuvée par Mgr de Brienne, évêque de Coutances, qui choisit parmi les sœurs Elisabeth de Surville pour la diriger. Le prélat leur permit d'avoir une chapelle, et quatre ans plus tard il les autorisa à y conserver le Saint-Sacrement. Ce fut alors qu'il leur donna pour supérieur M. Hérambourg, archidiacre de Coutances, et membre de la congrégation des Eudistes. M. Hérambourg contribua beaucoup à la formation de la communauté et rédigea le premier projet de la règle qui lui fut donnée. Elisabeth de Surville étant décédée le 18 mars 1718, Mgr de Brienne nomma pour lui succéder Marguerite Diguët-Dumanoir. La communauté fut établie légalement par les lettres patentes qui lui furent accordées le 12 septembre 1726.

Peu de temps après la fondation du Bon-Sauveur de Saint-Lô, vint s'y présenter comme novice une pieuse fille nommée Anne Leroy, née à Caen, en 1691, d'un marchand tourneur, de la rue Saint-Jean. Elle était depuis plusieurs années attachée à la communauté des Ursulines de cette ville en qualité de sœur tourrière. L'hérésie du jansénisme s'était introduite dans cette

(1) Les quatre religieuses du Bon-Pasteur, venues d'Angers à Montréal, en 1845, sont les sœurs : Marie Fisson, dite Marie de Sainte-Céleste, supé-

rieure; Elise Chaffaux, dite Marie de Saint-Gabriel, assistante; Alice Ward, dite Marie de Saint-Ignace, et Andrews, dite Marie de Saint-Barthélemy.

communauté, et Anne Leroy, craignant de ne pouvoir conserver la foi dans le lieu de retraite où le désir de son salut l'avait placée, quitta les Ursulines et alla se présenter à Saint-Lô, chez les filles du Bon-Sauveur. Elle y fut admise; mais, malgré le goût qu'elle ressentait pour les exercices de la vie religieuse, et en particulier pour les œuvres qui se pratiquaient au Bon-Sauveur, elle éprouva bientôt un ennui dont elle ne pouvait connaître la cause. Pleine de confiance en Dieu, elle lui offrait humblement sa peine; et, malgré sa résignation, elle ne trouvait point de soulagement; sa santé s'altéra et elle tomba dangereusement malade. Ce fut alors qu'une demoiselle Lecouvreur de la Fontaine, qui avait été comme elle tourière aux Ursulines, se rendit à Saint-Lô pour lui donner des soins, et la ramener à Caen, si Dieu daignait lui rendre la santé. Anne Leroy entra bientôt en convalescence, et les deux pieuses filles revinrent à Caen.

Elles délibérèrent alors sur le parti qu'elles avaient à prendre. Désirant se consacrer à Dieu dans la vie religieuse, et en même temps ne plus se séparer, elles conçurent le dessein de former une petite communauté. Anne Leroy n'avait, pour toute fortune, qu'une somme de 1200 fr., et sa compagnie n'avait aussi que fort peu de chose. Confiantes, cependant dans le secours de la Providence, elles louent une maison sur la paroisse de Vaucelles, rue du Four, et s'y établissent au mois de juin 1720. Elles commencent par instruire de petites filles, vont par les maisons visiter les pauvres et soigner les malades, et peu à peu elles gagnent la confiance. Quatre autres jeunes personnes vinrent bientôt s'associer à elles, et en 1728, elles pensèrent sérieusement à se constituer en communauté. Jusqu'alors elles n'avaient eu encore ni règle, ni supérieure, ni chapelle. Anne Leroy s'adressa à M. l'abbé de Creully, supérieur du séminaire de Caen, et le pria de se charger du gouvernement de leur maison naissante en qualité de supérieur. Cette demande fut accueillie avec bienveillance; mais ce ne fut qu'en 1730 que cette élection fut confirmée. Le 20 décembre de l'année précédente, Mgr d'Albert de Luynes, alors évêque de Bayeux, avait accordé une chapelle à nos pieuses filles, et il daigna lui-même la bénir. Au mois de juin 1731, les sœurs écrivirent à la communauté de Saint-Lô, pour demander si elle voudrait permettre qu'il s'établît entre les deux maisons communion spéciale de biens spirituels. Le 30 du même mois, les religieuses de Saint-Lô leur adressèrent une réponse rédigée en forme d'acte, dans laquelle elles accueillèrent avec satisfaction la demande qui leur était faite. Cette communion de prières et de biens spirituels s'est toujours fidèlement conservée depuis entre les deux maisons. Le premier juillet de l'année suivante [1732], M. l'abbé de Creully procéda à l'élection d'une supérieure, et Anne Leroy fut élue. La communauté était connue sous

le nom d'*Association de Marie*, et avait habité jusque-là dans le local loué en 1720 par Anne Leroy. Il fallut alors songer à se procurer un emplacement plus étendu. La Mère Leroy en acheta un dans la rue d'Auge, qui renfermait cinq corps de maisons et présentait une superficie d'environ 12,000 mètres carrés. A peine furent-elles établies dans cette nouvelle demeure qu'elles supplièrent Mgr de Luynes de leur donner une règle et des constitutions. La Mère Leroy avait eu occasion de connaître, à Saint-Lô, les règles et constitutions du Bon-Sauveur, elle pensa qu'elle n'en trouverait point de plus convenables à son institut, et les demanda pour sa communauté. Le prélat, après les avoir examinées, y fit quelques changements et les approuva le 28 juillet 1735. Depuis longtemps déjà Mgr faisait des instances auprès du roi pour obtenir en faveur de la communauté naissante des lettres patentes, et sur ses sollicitations réitérées ces lettres avaient été signées le 18 septembre 1734; mais par suite de vives oppositions venues de différentes sources, ces lettres patentes ne purent être enregistrées au parlement de Rouen que le 17 mars 1751. C'est dans ces lettres patentes que nous voyons pour la première fois le nom de *Filles du Bon-Sauveur* donné aux religieuses de Caen. Jusque-là leur maison n'avait été connue que sous le titre d'*Association de Marie*.

Ainsi se forma graduellement à travers les difficultés la communauté du Bon-Sauveur de Caen. Elle s'établit sur le modèle de la maison de Saint-Lô, d'où elle tira ses règles et constitutions, et cependant elle ne lui doit pas son origine. Seulement elle lui est unie par le nom, par la conformité de ses œuvres et par la société de prières et de biens spirituels établis entre les deux maisons.

Les dispositions primitives de la règle établissent une indépendance entière et une égalité parfaite entre les diverses communautés de l'institut. Les religieuses font des vœux simples, mais perpétuels; et l'évêque diocésain, à l'exclusion de tout autre, a le droit de relever de ces vœux, à l'exception du vœu de chasteté qui est réservé au Souverain Pontife. On peut recevoir dans la communauté non-seulement des filles; mais aussi des femmes veuves sans enfants et dont la vie soit irréprochable. Les sujets ne sont admis au noviciat qu'après avoir passé trois mois dans la maison. Elles restent la première année dans leur habit séculier sous le titre de postulantes, ensuite elles prennent le saint habit et font leur année de noviciat proprement dit, après quoi elles sont admises à la profession religieuse. Les sœurs de chœur conservent leur nom de famille en entrant en religion, les sœurs converses sont désignées par un nom de baptême. La supérieure est nommée pour trois ans par toutes les sœurs vocales, c'est-à-dire par les sœurs qui ont au moins cinq ans de profession. Aucune sœur n'est éligible, si elle n'a cinq ans de profession et

trente ans d'âge. La supérieure est élue pour trois ans, et peut être réélue une fois; mais elle ne peut plus l'être au bout de six ans, à moins de raisons absolument nécessaires, et du consentement du seigneur évêque. La pluralité des voix suffit pour l'élection.

Portant le même nom et ayant la même règle, les deux communautés de Saint-Lô et de Caen eurent à peu près les mêmes œuvres à remplir. L'une et l'autre elles commencèrent par l'instruction de la jeunesse et les soins rendus à domicile aux malades et infirmes; dans l'une comme dans l'autre, il s'établit pour les jeunes demoiselles deux pensionnats désignés par les dénominations de *première* et de *seconde classe*. La *première classe* était, comme elle l'est encore, destinée aux jeunes personnes de famille qui y recevaient une instruction proportionnée à leur fortune et leur position sociale. La *seconde classe* était destinée aux enfants de la classe moyenne. Les exercices d'étude y étaient moins longs que dans la première, et un temps plus considérable y était consacré aux ouvrages d'aiguille. Il y avait aussi à Saint-Lô et à Caen une école gratuite pour les petites filles pauvres. Dans les deux communautés existait une pharmacie; les sœurs de cette obédience appelées *visiteuses des pauvres* allaient à domicile visiter et panser les malades. Elles leur portaient du bouillon, de la tisane, et généralement tout ce dont ils avaient besoin. Elles leur parlaient de Dieu, les consolait, les assistaient jusqu'au dernier soupir, et les ensevelissaient après leur mort. De plus, elles recevaient dans une grande salle les pauvres de la ville et même ceux des campagnes, pansaient leurs plaies et leur administraient tous les médicaments que l'urgence pouvait exiger, ou qui avaient été ordonnés par les médecins. Enfin, dans les deux communautés, on se livra au traitement des femmes aliénées. On ne connaît pas le temps précis où cette œuvre a commencé dans la maison de Saint-Lô. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle y est très-ancienne. Elle commença à Caen, en 1735. A cette époque, cette œuvre entreprise par les deux communautés était d'autant plus louable et plus héroïque, qu'alors ces malheureuses victimes d'une maladie affreuse étaient redoutées de tout le monde. On les fuyait de toutes parts, et elles étaient ordinairement renfermées dans des cachots au sein de leurs familles, ou entassées dans les basses-fosses des asiles qui leur servaient de dépôt. Les efforts des pieuses filles du Bon-Sauveur furent couronnés de succès. Plusieurs de leurs malades recouvrèrent l'usage de leurs facultés intellectuelles. Malheureusement le défaut d'espace ne leur permit pas d'en recevoir un bien grand nombre. A Caen, jusqu'à la révolution, le nombre ne dépassa jamais 25.

A ces œuvres communes aux deux communautés, la maison de Caen en ajouta une autre qui lui fut particulière. Ce fut le soin de travailler à l'instruction et à la correction

des filles et femmes débauchées. Ce fut en 1733, que sur la demande de M. Lair, alors lieutenant général de la police à Caen, elles consentirent à l'entreprendre. Les lettres patentes du roi la désignent comme l'œuvre principale de la communauté, et en effet jusqu'en 1818, ce fut l'œuvre spécialement énoncée dans la formule des vœux pour les religieuses du Bon-Sauveur de Caen.

Les deux maisons poursuivirent sans interruption l'exercice de ces œuvres jusqu'en 1792, époque à laquelle les communautés furent proscrites. Les religieuses furent chassées de leurs maisons et obligées de se disperser. Celles de Saint-Lô furent d'abord conduites, comme *suspectes*, dans la maison d'arrêt de Torigny. Quelques-unes furent conduites à Coutances et mises en jugement sous l'accusation d'avoir détourné des effets appartenant à la communauté; mais il paraît qu'aucun jugement n'intervint. Les temps étant devenus plus calmes, toutes les religieuses furent rendues à la liberté. Alors elles se logèrent en deux ménages séparés dans des maisons voisines de leur ancienne communauté, et elles commencèrent à reprendre des pensionnaires.

Pour les religieuses de Caen, après avoir été chassées de leur habitation, elles se retirèrent en divers endroits. Quelques-unes demeurèrent dans une portion des bâtiments de la communauté, qu'elles avaient prise à loyer des chefs de la ville, pour y conserver et soigner une douzaine de femmes aliénées que leurs familles n'avaient pas osé reprendre. Elles y restèrent environ trois ans; mais les bâtiments ayant été vendus, en 1795, elles se retirèrent à Mondeville, près Caen, avec leurs pensionnaires.

Aussitôt que la tempête révolutionnaire eut commencé à s'apaiser, les religieuses, dispersées, songèrent à se réunir, afin de pouvoir reprendre, dans leur entier, les œuvres qui leur étaient assignées par leur institut. Elles en avaient bien conservé ou repris une faible partie; mais, entravées de toutes parts, elles n'avaient pu s'y livrer que d'une manière fort restreinte.

Les bâtiments de la communauté de Saint-Lô, n'ayant pas été aliénés, les religieuses les réclamèrent, et en recouvrèrent la possession. Un décret impérial, du 17 avril 1805, rétablit l'institution de charité qui existait précédemment à Saint-Lô, sous le nom de *filles du Bon-Sauveur, destinées à soigner les malades de cette ville, et à tenir les écoles gratuites pour l'instruction des filles pauvres*. Les religieuses se réunirent donc au nombre de 14, 9 sœurs de chœur, et 5 sœurs converses. Elles s'établirent, avec leurs pensionnaires, dans une partie non occupée des bâtiments de l'ancienne communauté; les autres parties leur furent ensuite successivement rendues.

Les religieuses de Caen ne se trouvaient pas dans une position aussi favorable. Leurs biens avaient été vendus par l'administration, et elles ne pouvaient nullement compter qu'ils leur seraient rendus; mais, ce qui

alors pouvait être un mal aux yeux des hommes, est devenu pour elles un immense avantage, et, en voyant ce qu'est maintenant cette communauté, qui, avant la révolution, était connue sous le nom de *Petit-Couvent*, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la divine Providence n'avait permis l'aliénation de son ancien emplacement que pour lui en procurer un qui lui permit de prendre tous les accroissements auxquels elle était appelée. L'ancien emplacement était extrêmement étroit, et il était impossible de l'augmenter; le nouveau, au contraire, bien qu'il fût d'abord d'une médiocre étendue, n'avait aucune limite infranchissable, et pouvait être augmenté, au besoin, par l'adjonction des propriétés voisines. De plus, il est traversé, dans toute sa longueur, par les deux bras de l'Odon.

Désirant donc vivement se réunir, et voyant qu'il fallait renoncer à leur ancienne demeüre, dont il ne restait plus d'ailleurs que l'église et quelques bâtiments, les religieuses du Bon-Sauveur s'occupèrent de trouver un autre local. M. l'abbé Jamet, qui était entré dans la maison, comme chapelain, le 19 novembre 1790, et qui, pendant la révolution, leur avait donné les soins les plus dévoués et les plus constants, mit tout en œuvre pour leur procurer une maison convenable. Douze essais furent infructueux. Enfin, au mois d'octobre 1804, il apprend que le couvent des Capucins était à vendre. Il entre aussitôt en négociation, et parvient à l'obtenir pour la somme de 30,000 francs. Le contrat est passé le lendemain; le samedi suivant, deux négociants de Rouen en offraient 80,000 francs. Ce n'était pas sans difficultés que M. Jamet était parvenu à ce résultat, il s'en était rencontré même de la part de plusieurs religieuses. Le contrat passé, il en surgit de nouvelles. On n'avait pas la somme nécessaire pour payer même le premier terme. Un prêt de 15,000 francs avait été promis. Quinze jours avant l'époque fixée pour le paiement, la nouvelle arrive qu'on n'y devait plus compter. Deux heures plus tard, M. Laillier de Biéville-en-Auge vient voir l'abbé Jamet, et, apprenant ce fâcheux contre-temps : « Eh bien ! je vous les prêterai, moi, » s'écrie-t-il. « Demain vous les aurez. » Et, le lendemain, il les apporta. On se hâta de faire à la maison les réparations les plus nécessaires, et, le 22 mai suivant, les sœurs y furent toutes réunies, au nombre de 15 professes, 10 de chœur, et 5 converses. Le noviciat se composait de 6 jeunes personnes. Les sœurs qui s'étaient retirées à Mondeville amenèrent avec elles 15 femmes aliénées.

Les deux communautés, ainsi reconstituées, reprirent peu à peu les œuvres de leur institut. La maison de Saint-Lô, actuellement composée d'environ 60 religieuses, a trois écoles gratuites, où sont admises environ 300 petites filles. Elle tient deux classes internes, où une centaine d'autres enfants sont recues moyennant une rétribu-

tion. Enfin, il existe dans la maison un pensionnat qui contient environ 50 élèves, dont quelques-unes à demi-pension. — La communauté fait aux pauvres des distributions de pain, de bouillon et autres aliments. Le bureau de bienfaisance lui a confié une grande partie de ses revenus et de ses secours. Quelques religieuses vont, en outre, visiter et secourir les malades à domicile. — Enfin, la communauté donne ses soins à des femmes aliénées. Le nombre s'en est successivement accru, surtout depuis que la maison a pu faire construire de nouveaux bâtiments, et que l'administration départementale y en a fait placer d'office.

La maison de Caen, en reprenant ses œuvres, y a ajouté et retranché, de sorte que son institut s'est trouvé modifié avec le temps. Ainsi, en 1816, M. Jamet essaya de donner des leçons à une sourde-muette de 34 ans, alliée à sa famille, et, quelques semaines après, une autre jeune personne, aussi privée de l'ouïe et de la parole, lui fut offerte comme élève. Telle fut l'origine de l'école des sourds-muets du Bon-Sauveur de Caen, qui, peu à peu, a pris de grands accroissements, et compte maintenant une centaine d'élèves des deux sexes. En 1843, le nombre des élèves s'était élevé à 130. Depuis ce temps, la maison de Caen, ayant fondé une autre école à Font-l'Abbé, qui n'est éloigné de la maison-mère que d'environ 80 kilomètres, une trentaine d'élèves, qui lui auraient été envoyés, se trouvent maintenant dans cet établissement.

Au mois de juin de la même année 1816, le préfet du Calvados proposa à la maison de prendre les aliénés du département. Cette proposition fut accueillie; mais elle ne fut mise à exécution que deux ans plus tard. Quelques religieuses témoignaient de la répugnance à soigner les hommes aliénés. Mgr Brault, évêque de Bayeux, ayant été consulté, répondit qu'il ne fallait pas balancer à accepter cette œuvre. « Les sœurs de différentes congrégations, » disait-il, « se vouent, pour toute leur vie, à soigner des hommes malades, des militaires, et même des vénériens, qui, sous bien des rapports, sont beaucoup plus dangereux que des aliénés. La consécration de ces charitables religieuses est autorisée, et comblée d'éloges par l'Église tout entière. Et quelle consolation n'éprouverez-vous pas, lorsqu'en rendant ces pauvres malades à la raison, vous les rendrez en même temps à la religion? » La proposition fut donc définitivement acceptée, et, le 17 juin 1818, un arrangement fut passé entre la communauté et le département. Le département s'engageait à prêter gratuitement à la communauté une somme de 50,000 fr. pour aider à construire une maison, dans laquelle on pût recevoir les hommes aliénés du département. Cette maison, placée sous l'invocation et la protection de saint Joseph, fut terminée dix-huit mois après. Avant leur entrée au Bon-Sauveur, les pauvres malades qu'elle devait recevoir avaient été confondus avec les dé-

tenus de la maison centrale de Beaulieu, et plusieurs années même s'écoulèrent avant qu'on ne pût les en ôter entièrement. En 1821, on commença à construire de nouvelles habitations pour les femmes aliénées, et, trois ans plus tard, on entreprit la construction de la maison qui porte le nom de sainte Marie, et qui leur est maintenant consacrée. Cette maison se compose d'un corps principal, et de deux ailes sur la même ligne. Cet édifice, qui a 13 mètres 50 centimètres de profondeur pour le pavillon ou corps principal, et 10 mètres pour les ailes, présente une façade de 200 mètres de long. — A mesure que les bâtiments s'élevaient, le nombre des aliénés confiés aux soins des religieuses du Bon-Sauveur de Caen prenait un accroissement remarquable. Lors de la rentrée des religieuses dans une maison conventuelle, en 1805 il y avait en tout, dans la maison, 15 femmes aliénées. Ce nombre s'était augmenté, dans les années suivantes, mais lentement. En 1831, il était de 295, en y comprenant les deux sexes. En 1835, de 420. Depuis dix ans environ, le nombre est, en moyenne, de 700. Le mouvement produit par les entrées et les sorties est de 130 à 140 par an.

Ces nouvelles œuvres de charité envers deux classes, jusqu'alors généralement délaissées, portèrent le Bon-Sauveur de Caen à laisser une de celles qui l'avaient occupé avant la révolution. Les pénitentes avaient été renvoyées dans leur famille en 1790. Depuis ce temps, la communauté n'en avait point repris. Afin de régulariser cette position, on s'adressa au seigneur, évêque de Bayeux, pour le prier de dispenser la communauté de cette œuvre. Monseigneur Brault, considérant qu'il existe, dans la ville de Caen, un établissement destiné spécialement pour ces filles pénitentes, et qu'il convient de ne pas multiplier ces établissements au détriment de quelques-unes des œuvres de charité, auxquelles ces dames religieuses du Bon-Sauveur s'emploient avec autant de succès que d'édification, déclara, par une ordonnance du 13 janvier 1818, ces religieuses « dispensées du vœu qu'elles avaient fait relativement aux filles pénitentes, et ordonna que cet article serait retranché dans les vœux qui seraient émis dans la suite par les novices, lorsqu'elles feraient profession. »

Les œuvres actuelles du Bon-Sauveur de Caen, d'après ses statuts approuvés par le Gouvernement, le 16 mars 1834, sont :

- 1° De soigner avec toute la charité possible, les aliénés des deux sexes ;
- 2° De donner l'éducation aux jeunes demoiselles ;
- 3° D'instruire les sourds-muets ;
- 4° De visiter les pauvres malades, de leur administrer tous les secours et médicaments qui sont en leur pouvoir ;
- 5° De faire les petites écoles pour les enfants des pauvres ;

6° D'offrir un asile aux dames âgées qui veulent vivre dans la retraite ;

7° Enfin de former des maîtresses pour les écoles de la campagne.

Ces œuvres sont actuellement en exercice dans la maison de Caen, à l'exception de l'école des externes et de la classe pour institutrices. La réunion des autres porte le personnel de la maison à près de 1,300 personnes.

Le Bon-Sauveur de Caen a encore subi, sous un autre point de vue, une modification fort importante. Dans l'origine, comme nous l'avons vu, l'Institut n'avait pas été établi comme congrégation à supérieure générale ; toutes les communautés devaient être indépendantes les unes des autres. Tel est encore l'état dans lequel se trouve la communauté de Saint-Lô, qui d'ailleurs n'a jamais pensé jusqu'ici à former aucun établissement sorti de son sein. La maison de Caen a existé de la même manière jusqu'en 1821. Vers le mois de septembre de cette année, lors de la réimpression de la règle, cette maison fut transformée en maison mère de tous les établissements qu'elle pourrait former dans la suite. Cette transformation fut arrêtée dans une assemblée générale de toutes les professes de chœur qui composaient alors la communauté, et approuvée par Mgr Brault, évêque de Bayeux, le 15 octobre suivant. Il fut réglé que tous les établissements qui seraient formés par la maison de Caen, seraient égaux entre eux ; mais qu'ils dépendraient de cette maison, érigée en maison mère de l'Institut. La maison de Caen est le lieu de noviciat pour toute la congrégation. Les sujets qui se présentent dans les maisons particulières peuvent y passer les trois mois d'épreuves et l'année de postulat ; mais après avoir été reçue pour la vêtue, la postulante doit être envoyée à Caen pour y prendre l'habit, y passer l'année de noviciat et y faire profession. La supérieure de Caen envoie les religieuses dans les autres maisons et en rappelle celles qu'elle croit devoir envoyer ailleurs ou faire revenir à Caen. Les maisons particulières ne peuvent entreprendre aucune construction de bâtiments, ni faire aucun achat de fonds, ni contracter d'emprunts au-dessus de cinq mille francs, sans une permission expresse de la Mère supérieure de Caen. Lors de l'élection de la supérieure générale, chaque maison particulière envoie deux sœurs pour donner leur voix dans l'élection. Dans les maisons particulières, les religieuses élisent deux sœurs sur lesquelles la supérieure de Caen, de l'avis du supérieur et du conseil, en choisit une pour supérieure. Elle peut de même, sur l'avis du supérieur et du conseil, déposer une supérieure qui administrerait mal la communauté à laquelle elle aurait été préposée.

C'est dans ces conditions qu'ont été fondées les deux succursales que possède maintenant la congrégation du Bon-Sauveur de Caen, le Bon-Sauveur d'Albi et le Bon-Sauveur de Pont-l'Abbé, diocèse de Coutances.

La première de ces succursales a été fondée en novembre 1832. Quelques années auparavant, M. l'abbé Treilhou, l'un des directeurs du séminaire diocésain, secondé par M. Salvi Crozes, riche propriétaire de la ville, avait établi une école de sourdes-muettes à Albi. Désirant procurer à son œuvre un moyen de stabilité, il proposa à la congrégation du Bon-Sauveur de lui céder son établissement, à la condition de maintenir l'école qu'il avait fondée, ou de la remplacer par quelque autre bonne œuvre, si cette école ne pouvait réussir. La congrégation accepta, et envoya à Albi cinq religieuses pour commencer la communauté. Comme le local dans lequel elles avaient été installées était trop resserré, et que la situation présentait peu de facilité pour l'agrandir, il fallut en chercher un autre. On ne fut pas longtemps sans le trouver. Le *Petit-Lude*, ancienne maison de campagne des archevêques d'Albi, était à vendre, et l'on ne pouvait trouver un emplacement plus convenable. Située à la porte de la ville, cette propriété a 500 mètres de long sur 200 de large. L'acquisition en fut faite l'année suivante, au mois d'août. La communauté une fois établie au Petit-Lude, prit des accroissements très-rapides. Elle se compose maintenant de 70 religieuses et comprend près de 600 habitants. Toutes les œuvres de l'Institut y sont en plein exercice.

La communauté de Pont-l'Abbé fut établie le 1^{er} mars 1837. Elle eût pour fondatrice Mme Marie-Marguerite-Louise-Sophie d'Aigneaux, veuve de Riou. C'était une dame pieuse et charitable, qui avait passé sa vie dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Depuis longtemps elle cherchait les moyens de fonder à Pont-l'Abbé, commune de Pieauville, une maison de charité. Elle désirait même s'y consacrer à Dieu dans la vie religieuse, si l'état de sa santé n'y mettait pas obstacle. Après plusieurs tentatives auprès de diverses communautés, elle s'adressa au Bon-Sauveur. Sa demande ayant été accueillie, Mme de Riou fit devant notaire, à la congrégation, donation d'un emplacement dont le revenu annuel est de 6,000 fr., et elle s'engageait à donner, pour aider à faire les constructions, une somme de 30,000 francs, et à fournir en sus la pierre avec la chaux et le sable. Elle ne tarda pas à se retirer dans la nouvelle communauté; le 10 mai 1838, elle prit l'habit de l'Institut; deux ans plus tard elle fut, par exception à la règle, nommée supérieure de l'établissement, et elle l'a gouverné sous ce titre jusqu'à sa mort, arrivée le 22 septembre 1849. Pendant tout le temps qu'elle a passé dans la maison, tous ses revenus, qui étaient de 30 à 35 mille francs par an, ont été consacrés à augmenter l'emplacement primitif et à y faire bâtir une très-belle église et plusieurs autres constructions importantes. Cette communauté se compose maintenant de 42 religieuses et renferme 150 personnes. Elle n'a pas encore d'aliénés, mais depuis un an un quartier a été

approprié à cette destination par les soins de la maison mère, et il peut, dès à présent, en contenir une cinquantaine.

Ainsi, dans son état actuel, la congrégation formée en 1821 se compose de la communauté de Caen, maison mère, et de deux succursales, celle d'Albi et celle de Pont-l'Abbé. La maison mère renferme 181 religieuses professes; la communauté d'Albi 70; et celle de Pont-l'Abbé 42; en tout 293, dont 128 de chœur et 165 converses.

Cette nouvelle constitution du Bon-Sauveur de Caen et le rapide accroissement qu'a pris la congrégation, sont dus principalement au zèle actif et éclairé de M. Pierre-François Jamet, dont nous avons déjà parlé. Il était d'abord chapelain de la communauté et il en fut nommé supérieur le 27 mars 1819. Entré au Bon-Sauveur le 19 novembre 1790, c'est lui qui fut l'appui des religieuses pendant la terreur; c'est lui qui les réunit en 1805, et constitua leur congrégation, c'est lui qui a étendu et établi sur de nouvelles bases ses établissements d'aliénés, fondé ses écoles de sourds-muets, et contribué, par toutes sortes de moyens, à son développement et à sa prospérité. En entrant dans la maison, il y avait trouvé 23 religieuses; en 1805 ce nombre était réduit à 15; et à sa mort, arrivée le 12 janvier 1845, il a laissé trois communautés contenant ensemble 222 religieuses. Aussi son nom est-il et sera-t-il toujours en bénédiction dans la congrégation, dont il est à juste titre regardé comme le second fondateur, et à laquelle il n'a cessé de prodiguer ses soins pendant le cours de sa longue et laborieuse carrière.

M. Jamet a été puissamment secondé dans ses importants travaux par la vénérable Mère Lechasseur. Professe en 1789, cette vénérable Mère nous reste encore et forme le dernier anneau qui relie le nouveau Bon-Sauveur à l'ancien. Elle a été six fois élue supérieure et c'est sous son gouvernement qu'ont été prises toutes les mesures qui ont contribué à faire du Bon-Sauveur ce qu'il est. C'est sous elle qu'a été conclu le traité avec le département, pour les aliénés, que l'école des sourds-muets a pris naissance, que la communauté de Caen a été établie maison mère de la congrégation, et que les deux succursales d'Albi et de Pont-l'Abbé ont été fondées. Le nom de la Mère Lechasseur doit être toujours uni à celui de M. Jamet, comme le souvenir de l'un et de l'autre doit rester inséparable dans la mémoire des filles du Bon-Sauveur.

Les religieuses du Bon-Sauveur soignent les personnes atteintes d'aliénation mentale, instruisent les sourds-muets, tiennent un pensionnat pour l'éducation des jeunes demoiselles, font l'école gratuitement pour les petites filles pauvres, et leur apprennent à gagner leur vie, offrent un asile aux dames qui vivent aussi dans la retraite, forment des institutrices pour les écoles de la campagne, vont dans la ville visiter les malades et les assister, et enfin ont

chez elles un dispensaire, pour recevoir les infirmes et les blessés.

Les aliénés sont bien logés; les femmes occupent une maison de près de 800 pieds de façade avec de longs corridors; les appartements sont élevés, éclairés, ornés. De leur chambre, les malades découvrent un bel horizon, qui les distrait et les récréé; les cours sont plantées de fleurs et offrent des berceaux et des avenues où les malades peuvent se promener en été, et un promenoir couvert pour l'hiver et pour les temps humides: la demeure des hommes présente les mêmes avantages. Dans ces deux demeures on trouve des salons où les malades se réunissent pour causer, lire, travailler. Ils mangent à des tables rondes, dans de grands réfectoires. Il y a une salle de billard pour les hommes et une pour les femmes; on a des voitures pour les promener à la campagne, et quelquefois ils vont en partie de plaisir dans une ferme qui est à un quart de lieue. L'établissement offre des salles de bains, des douches et des bains de vapeur.

Mais les meilleurs moyens curatifs sont la charité la plus tendre et la plus assidue. Les malades qui ont été guéris en rendent témoignage, comme on le voit par leurs lettres, qui expriment toute leur reconnaissance. On n'emploie au Bon-Sauveur ni entraves, ni chaînes de fer, jamais des punitions et des réclusions désespérantes, On rend à leurs familles un grand nombre de malades, dont on constate la guérison. On a remarqué que, tandis qu'à Charenton la mort prenait un malade sur quatre, au Bon-Sauveur, on n'y perdait qu'un sur seize.

Le plus grand bâtiment, qui est destiné aux aliénés, est partagé en deux parties sans communication.

Les infortunés aliénés sont classés suivant le genre de leurs maladies. Quelques-uns ont une petite maison et un jardin; d'autres ont un appartement complet. Des gardes-malades ne les quittent jamais; les soins physiques et moraux leur sont prodigués; les sœurs montrent autant d'intelligence et de sagesse que de douceur et de charité.

On apprend aux sourds et muets des états ou des métiers; quelques-uns restent dans la maison comme ouvriers. Le pensionnat de demoiselles est très-bien tenu et très-fréquenté. (1)

BON-SECOURS (FRÈRES DE NOTRE-DAME DE) *établis à Marseille.*

Le but de l'institution des Frères de Notre-Dame de Bon-Secours est de soigner à domicile les hommes et les enfants malades, sans distinction de riches et de pauvres. Elle remplit ainsi la lacune qui jusqu'à présent existait dans les divers objets des œuvres de charité que l'esprit de Dieu a fait naître dans l'Eglise de Jésus-Christ. On ne peut presque pas compter les communautés de vierges chrétiennes qui renoncent à toutes les espérances de la terre pour se dévouer, auprès des malades de nos hospices, à tous les soins de la mère la plus tendre,

(1) Voy. à la fin du vol., n° 21.

d'autres vont à domicile remplacer près du lit d'un mourant une épouse, une mère, une sœur épuisée de fatigue. Cependant le dévouement héroïque de ces vierges chrétiennes ne peut suffire à tout; car, outre que la décence commande à leur charité l'abstention rigoureuse de certains soins, un religieux est toujours plus convenablement placé auprès d'un homme malade; il était donc à désirer qu'il y eût des hommes spécialement consacrés, par vocation, à secourir leurs frères souffrants. Mais à l'exception des ordres de femmes, il n'y avait eu jusqu'aujourd'hui d'autre communauté que celle des religieux de Saint-Jean de Dieu pour se dévouer au service des malades. Or, ces bons religieux n'exerçant leur zèle charitable que dans leurs établissements, il en résultait que l'homme pauvre, réduit à l'impossibilité d'appeler auprès de lui des gardes-malades salariées, passait les épreuves cruelles de la maladie dans un pénible délaissement; souvent même le riche aussi bien que l'indigent de nos cités, retenus par un juste sentiment de convenance, étaient privés des soins donnés par les sœurs gardes-malades et gémisaient de n'avoir pas au chevet de leur lit de douleur, un homme de dévouement qui vint apporter par son zèle un soulagement à leurs maux. Mais l'esprit de Jésus-Christ a suscité et créé la communauté destinée à remplir cette lacune, et c'est sous la protection de la Reine du ciel, mère toujours tendre et compatissante envers les hommes, qu'a pris naissance la famille spirituelle qui est appelée à faire parmi nous un si grand bien à la société.

Le nom donné aux frères de la nouvelle communauté dit assez par lui-même que ce sont des hommes qui veulent puiser dans le cœur de celle qui fut toujours la consolatrice des affligés, la charité, le zèle, le dévouement que réclame l'humanité aux prises avec la maladie. Ils marchent sous l'étendard de la Mère de tous les Chrétiens comme pour dire que c'est la Reine du ciel qui les dirige dans l'exercice de leur œuvre, et que c'est par elle seulement qu'ils espèrent être des hommes de bon secours en tout ce qui regarde leur vocation.

Les frères de Notre-Dame de Bon-Secours viennent d'être chargés de l'hospice des convalescents que Mgr l'évêque de Marseille méditait depuis longtemps. Incertain s'il pourrait réaliser de son vivant un établissement de ce genre, par son testament il avait assuré des ressources nécessaires à cette érection sur sa succession particulière, mais une circonstance favorable l'a déterminé à devancer l'avenir. Le couvent occupé par les religieuses du Saint-Sacrement, avant qu'elles se fussent établies au quartier du Couet, était en vente. Mgr a fait cette acquisition avec ses fonds personnels, et en partie avec le prix d'une des propriétés qu'il possédait à Aix, de l'héritage de sa mère et qu'il s'est hâté de vendre pour exécuter son œuvre projetée.

On sait combien l'institut des frères de

Notre-Dame de Bon-Secours se fait apprécier dans cette ville par les services qu'ils rendent aux pauvres comme aux riches, en soignant à domicile les hommes malades. Cette communauté occupait l'ancien couvent des Sacramentines, mais comme locataire; elle va desservir la maison de convalescence. Le dévouement infatigable autant qu'intelligent dont les frères de Bon-Secours donnent des preuves incessantes, et les soins vigilants de Mgr l'évêque, assurent l'heureux développement de l'institut, et le meilleur service de l'hôpital. (1)

BON-SECOURS (SŒURS DU).

Notice sur les sœurs du Bon-Secours de Paris.

Ce fut en 1821, rue du Bac, faubourg Saint-Germain, à Paris, qu'une dame remplie d'esprit et d'un caractère énergique, commença un établissement de personnes dévouées au soulagement des malades, ce fut madame Montale, fondatrice de cette maison; elle nourrissait depuis plusieurs années un dessein si louable; pour le réaliser elle réunit quelques sujets propres à son œuvre. Comme toutes celles qu'on entreprend pour la gloire de Dieu, celle-ci rencontra des contradictions; on s'efforça d'abord de résister aux épreuves qui ne manquèrent pas, mais, sans qu'il nous convienne d'apprécier pourquoi on ne répondit pas assez aux vues de la Providence, dont les vues impénétrables sont cachées à nos regards, nous sommes obligé de dire que, la suite ne répondit pas aux premiers succès. Mme Montale dut renoncer à son projet, qui était en si bonne voie d'exécution.

Il était facile de comprendre de quel secours serait une société de personnes unies par les liens religieux, animées d'un véritable esprit de charité, formées d'avance aux soins tendres, intelligents des malades, méritant sous tous les rapports la confiance des familles, propres à remplacer la mère auprès de sa fille, l'épouse auprès de son époux, et d'exécuter avec exactitude, prudence et intelligence les ordonnances des médecins, d'où dépend ordinairement l'effet qu'on attend des remèdes. On peut dire que ce besoin se faisait sentir partout, et qu'on accueillerait avec empressement ce moyen de satisfaire à la sollicitude des parents et aux besoins des malades. Comment, d'ailleurs, un autre sentiment qu'un sentiment religieux pourrait inspirer la patience, la douceur, le vif intérêt, si propres à adoucir les souffrances, dans ceux qui sont destinés à la garde des malades? C'est aussi une science précieuse que de savoir se faire tout à tous, d'employer une ingénieuse industrie, que de savoir leur faire accepter ce qui peut les soulager, éviter ce qui peut nuire à leur rétablissement, et leur suggérer avec discrétion ce qui doit leur procurer le calme de l'âme, si nécessaire pour rétablir leur santé, et surtout les pénétrer des sentiments qui les fassent entrer dans les vues de la Providence? Il n'y a qu'un cœur rempli de foi et

(1) Voy. à la fin du vol., n° 22.

de charité qui puisse les convaincre que Dieu ne permet les maladies que pour nous éprouver, nous purifier et pour nous détacher des choses d'ici-bas, et les disposer à les accepter comme des avertissements ou des chatiments utiles. Que de milliers d'accidents, d'ailleurs, causés par l'ignorance, les préoccupations ou la négligence des personnes qui entourent les malades! Combien qui sont victimes d'une affection, d'une tendresse mal entendue? Et encore le plus entier dévouement ne peut-il pas toujours suffire dans beaucoup de cas. La santé la plus robuste succombe à des soins continuels, qui souvent ne doivent être interrompus ni jour ni nuit. Que d'avantages ne devaient pas retirer ceux que les maladies affligent de l'uniformité dans les soins, en ne voyant autour d'eux qu'un visage toujours ouvert, expansif, une vierge empressée, bienveillante, prévenante, étudiant tout ce qui peut les soulager, attentive à tous les petits soins, à ces riens qui sont cependant si propres à offrir quelque diversion à la souffrance, minutieux détails si nécessaires pour eux, mais qui épuiserait la patience de ceux qui ne seraient pas embrasés du feu de la charité, qui nous fait accomplir pour les autres ce que nous voudrions qu'on fit pour nous, et qui nous fait considérer ce que nous faisons pour nos frères comme fait pour Jésus-Christ lui-même, qui nous a promis la même récompense que si nous lui avions rendu les mêmes services.

Ce sont ces considérations qui animaient les personnes qui s'étaient réunies pour l'œuvre que s'était proposée Mme Montale et un certain nombre de filles pieuses. Celles-ci continuèrent à se livrer aux soins des malades; plusieurs de leurs compagnes se joignirent à elles et, sous la direction de l'une d'elles, s'établit cette société dévouée aux soins des malades; leurs succès surpassèrent bientôt leurs espérances et les encouragèrent à réclamer l'intervention de Mgr l'archevêque.

Les commencements de cette association avaient fait naître quelques préventions dans l'esprit des supérieurs ecclésiastiques; leur demande ne fut pas d'abord accueillie favorablement; elles ne se découragèrent pas cependant; elles renouvelèrent leurs instances, et le grand vicaire, auquel elles s'étaient toujours adressées, finit par leur promettre de présenter leur supplique à Sa Grandeur. En attendant il les recommanda à M. le curé de Saint-Sulpice et à deux dames pieuses et prudentes.

M. le grand vicaire ayant fait connaître à Monseigneur le projet proposé, il en obtint une réponse favorable, mais Sa Grandeur crut nécessaire d'attendre jusqu'à l'année suivante pour laisser à l'expérience le soin de l'éclairer sur une affaire aussi importante. Le temps de cette épreuve expiré, M. le curé de Saint-Sulpice et les dames désignées pour les aider dans leur œuvre, rendirent un éclatant témoignage à la conduite des associées. Ils assurèrent que les maisons

les plus honorables de Paris les réclamaient, qu'on s'applaudissait de leurs services, qu'elles répondaient parfaitement aux besoins des malades, et que leur établissement serait un bienfait pour la société et pour la religion. M. le curé et les dames protectrices supplièrent Mgr l'archevêque de Paris d'accorder une prompté décision, afin qu'on pût satisfaire aux demandes qu'on adressait de plusieurs villes, d'aller y former des établissements, ce qui ne pourrait avoir lieu que lorsque la congrégation, approuvée par l'ordinaire, aurait une règle qui aurait obtenu sa sanction.

Mgr daigna céder aux instances réitérées. Il ne se contenta pas d'autoriser cette congrégation, mais Sa Grandeur voulut se réserver encore le titre de fondateur; il leur donna pour supérieur M. le curé de Saint-Sulpice et promit de recevoir lui-même à la profession celles des associées que M. le curé de Saint-Sulpice lui présenterait, faveur inespérée qu'on regarda comme un trait particulier de la bonté divine. Il permit que les sœurs commençassent leur retraite, et il fixa le 24 janvier 1824 pour le jour de leur profession. La chapelle de la sainte Vierge de l'église Saint-Sulpice fut choisie pour le lieu de la cérémonie. Cette nouvelle apportée par M. le curé de Saint-Sulpice transporta de joie toutes les associées. Monseigneur leur envoya ensuite un abrégé des statuts qui devaient faire la base de leurs institutions et leur procurer les moyens d'être légalement reconnues.

Enfin arriva le beau jour, attendu avec impatience, où les premières sœurs devaient prononcer leurs engagements. Madame la comtesse de Séneval et mademoiselle d'Acosta, leurs protectrices, avaient eu soin de réunir un grand nombre de personnes pieuses dans la chapelle; Monseigneur, accompagné de deux de ses grands vicaires, arriva le 24 janvier 1824, célébra la sainte Messe, après laquelle on entonna le *Veni Creator*, et après une allocution touchante sur l'importance de l'œuvre qui allait commencer et sur les vertus qu'elle exigeait des filles chrétiennes qui allaient s'y dévouer, Sa Grandeur bénit les habits dont elles étaient revêtues, les voiles, ceintures, croix et chapelets qui leur furent donnés, et par cette bénédiction, qui tient lieu de vêtue, elle consacra le costume des sœurs gardes-malades et leur imposa le nom de Bon-Secours, sous l'invocation de Notre-Dame auxiliaresse. Puis, après leur avoir demandé si elles persistaient dans leurs premières résolutions, il reçut le vœu de douze sœurs. (1)

Monseigneur nomma Joséphine Petit supérieure générale et lui donna le nom de sœur Marie-Joseph; il nomma ensuite une assistante et une maîtresse des novices. Chacune des sœurs, à genoux aux pieds de Monseigneur, lut ses engagements et fut reçue par Sa Grandeur au nombre des épouses de Jésus-Christ. Après la cérémonie, toutes les sœurs vinrent se mettre à genoux devant la révérende Mère supérieure générale et lui

baisèrent les mains. Le procès-verbal fut signé à la sacristie, par Monseigneur, ses grands vicaires, M. le curé et les sœurs.

Ainsi fut formé, béni et consacré le berceau de la congrégation des sœurs de Bon-Secours, sous l'invocation de Notre-Dame auxiliaresse, pour la garde des malades, par Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

L'œuvre de Notre-Dame de Bon-Secours est une de ces précieuses institutions que la divine miséricorde tient en réserve et produit en son temps pour le salut des âmes.

On peut dire avec vérité que la charité chrétienne s'est personnifiée sous toutes les formes pour recevoir les pauvres, les enfants, les vieillards et tant d'autres misères qu'il serait trop long d'énumérer. Dans toutes nos villes catholiques, les malades indigents pouvaient trouver accès dans des maisons hospitalières, où la religion leur a préparé tous les secours nécessaires et au corps et à l'âme; d'autres se contentaient de recevoir dans leurs propres domiciles, qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient quitter, la visite de quelque dame charitable ou d'une des pieuses filles de Saint-Vincent de Paul, et par elles recevoir bien des consolations et des secours; mais il est une nombreuse classe de malades que ces remèdes ne pouvaient atteindre. Il fallait que la religion, semblable à la mère la plus tendre, posât au chevet de chacun de ses enfants malades un ange gardien visible, chargé de donner au corps les soins les plus intelligents et les plus dévoués pour adoucir les souffrances de ce pauvre infirme, le ramener au plus vite à la santé si cela était possible, ou bien le préparer avec prudence et aussi avec le zèle que la foi seule inspire à faire une mort sainte et chrétienne. Quelle belle et grande mission! et quand fut-elle jamais plus nécessaire que dans un temps où l'esprit d'indifférence, bien plus que l'incrédulité, rend un si grand nombre de chrétiens étrangers à toutes les pratiques religieuses, et les tient éloignés du prêtre qu'ils ne connaissent pas; ce qui rend à celui-ci tout accès presque impossible auprès de ce pauvre malade, qui en a cependant tant besoin et qui serait si puissamment consolé par la visite de celui qui a entre les mains le remède infailible à toutes les maladies de l'âme.

Aussi cette œuvre, à peine conçue, devait-elle prendre les accroissements que donne la bénédiction du Seigneur. Elle a grandi rapidement dans le diocèse de Paris et a étendu ses branches dans plusieurs provinces. De tous côtés des institutions analogues se sont formées sous des noms divers, mais dans le même but; preuve certaine que la pensée qui a inspiré cette œuvre était parfaitement en rapport avec les besoins de notre temps, et aussi bien digne de l'assistance de Celui sans qui tous les efforts humains restent trop souvent impuissants: nous dirons donc avec le prophète Isaïe, sous l'inspiration de qui nous avons à raconter, sur l'origine et sur l'existence de cet institut: *Tous ceux qui les verront les reconnaîtront pour la race que le Seigneur a bénie: « Omnes qui viderint*

(1) Voy. à la fin du vol., n° 25.

eos cognoscent illos, quia illi sunt semen, cui benedixit Dominus. »

L'origine et l'établissement de la congrégation des sœurs du Bon-Secours est rapportée avec les détails que nous allons reproduire dans un petit volume in-18°, imprimé, en 1854, pour l'usage de cette congrégation ; on peut connaître suffisamment, par la pensée première de cette œuvre, les essais et les incertitudes qui ont précédé sa constitution définitive, et la prudence qui y a présidé, moyen puissant d'en assurer le succès.

Une fois régulièrement constituées, les sœurs de Bon-Secours qui occupaient un appartement rue Cassette, n° 24, louèrent une petite maison au n° 13 de la rue Notre-Dame-des-Champs. La divine Providence semblait déjà leur désigner la demeure définitive qu'elle leur réservait pour plus tard. Plusieurs postulantes se présentèrent et furent reçues, ce qui, en moins d'un an, éleva jusqu'à trente le chiffre des postulantes, novices et professes. La maison se trouvant dès lors trop petite pour continuer cette communauté toute récente, on fut obligé de la quitter pour s'installer de nouveau dans la rue Cassette, au n° 7.

La congrégation obtint alors la faveur d'une chapelle intérieure que desservait les prêtres des missions étrangères. Elle avait pour supérieur M. de Pierre, curé de Saint-Sulpice, qui, de concert avec M. l'abbé Desjardins, chargé spécialement par Mgr de Quélen de cette œuvre naissante, n'ont cessé, pendant toute leur vie, de lui donner des marques du zèle le plus touchant et de l'affection la plus vive. Après M. de Pierre, M. Desjardins ne voulut point céder à un autre la supériorité de la nouvelle congrégation à laquelle il s'était dévoué sans réserve ; il l'a conservée jusqu'à sa mort, arrivée en 1834. Ce fut sur sa proposition qu'en 1828, Mgr l'archevêque donna pour aumônier à la communauté M. l'abbé Ganilh, qui, pendant dix années, l'a dirigée avec beaucoup de zèle et de dévouement. Si l'œuvre croissait et se consolidait avec les années, ce n'était pas autrement que toutes les œuvres où se manifeste la main de Dieu, c'est-à-dire au milieu des contradictions et des épreuves.

Pourrions-nous dire tout ce que la communauté eut à souffrir, dans ses commencements, de peines et de difficultés de tout genre ? A l'intérieur, une pauvreté et des privations qui allaient jusqu'à manquer quelquefois des choses les plus nécessaires ; et au dehors, des luttes incessantes contre une prudence humaine qui jugeait par avance l'œuvre entreprise comme radicalement impossible. Mais ce n'était encore là que le prélude de plus rudes épreuves, réservées aux premiers jours de la congrégation de Bon-Secours. La supérieure, jeune, pleine de courage et de confiance en Dieu, tomba bientôt malade. Elle fut atteinte d'une affection de poitrine, qui, après quinze mois de maladie, devait l'enlever à sa communauté. Ce dut être pour la congrégation tout entière un long état de souffrance qui n'était allégé que

par les bonnes et fréquentes visites de M. l'abbé Desjardins, et l'intérêt tout paternel dont il ne cessait de donner chaque jour de nouvelles preuves. Ce fut pendant ce temps qu'il rédigea l'abrégé des constitutions et s'occupa de faire reconnaître légalement par le gouvernement la congrégation des sœurs de Bon-Secours. Il s'associa le R. P. des Brosses, de la compagnie de Jésus, pour dresser les règles générales et particulières de l'institut, qui ont été approuvées par Mgr de Quélen et s'observent dans toutes les maisons de la congrégation. Malgré des instructions régulières conférées au P. des Brosses pour faire goûter et accepter les nouveaux règlements, ils ne purent être adoptés par tout le monde, ce qui amena la sortie de la communauté de plusieurs des premières professes.

M. Desjardins avait aussi souvent des conférences particulières avec la supérieure malade pour l'encourager et la diriger. Celle-ci voyait sa fin qui approchait, et elle s'inquiétait avec raison sur l'avenir de l'œuvre qui lui était si chère, et qui n'était pas encore solidement constituée. Dans une de ces visites, il crut devoir lui demander si elle n'avait personne à désigner qu'elle jugeât propre à lui succéder, à quoi elle répondit qu'elle ne voyait qu'une novice qui n'avait pas encore un an de noviciat. Ceci se passait en 1826.

M. Desjardins fit appeler cette novice, dont du reste il connaissait déjà l'instruction et la capacité, et qu'il avait eu l'occasion de mettre à l'épreuve ; il lui adressa plusieurs questions, et après cette entrevue, il lui dit de se mettre en retraite pour faire sa profession dans huit jours. La novice obéit, en éprouvant de grandes répugnances, de violentes luttes intérieures qui lui suggéraient la tentation de se retirer, plutôt que de se voir engagée aussi brusquement dans une communauté où elle reconnaissait jusque-là si peu de chances de réussite ; mais la grâce de Dieu, qui avait sur elle des desseins arrêtés pour l'avenir de l'œuvre, triompha dans son cœur ; et, comme Marie, qu'elle eut le courage de prendre pour modèle, elle ne sut que répéter : Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.

La mort de la supérieure arriva le 23 mai 1826. Elle fut inhumée le 26 au cimetière Montparnasse. Ce jour même, Mgr de Quélen envoya M. Desjardins et M. de Pierre nommer en son nom pour cinq ans la supérieure, sans recueillir le suffrage des sœurs de la congrégation, qui en ce moment se composait de 25 professes et de 10 novices.

C'est cette même supérieure dont l'élection renouvelée depuis, tous les trois ans, avec l'autorisation donnée par Mgr Affre, de pouvoir la réélire sa vie durant, qui depuis trente ans gouverne encore cette communauté avec autant de fermeté que de douceur. Dieu veuille, pour la prospérité et le bonheur de cette utile congrégation qui compte aujourd'hui 300 membres, la lui conserver encore de longues années !

Elle a vu plus d'une fois la barque, dont le gouvernail lui avait été confié, agitée par de violentes tempêtes au milieu desquelles elle n'a manqué ni de force ni de prudence.

D'ailleurs des appuis intelligents et dévoués n'ont jamais fait défaut à elle et à son œuvre. On aime à citer à leur tête le nom de M. Desglageux, l'un des membres les plus distingués du barreau de Paris, qui a été le conseil de la congrégation dans toutes les circonstances difficiles, et le docteur Récamier, qui ne s'est pas seulement montré d'un dévouement et d'un désintéressement que rien ne saurait dépasser pour la communauté dont il était le médecin, mais aussi qui l'a soutenue et encouragée dans toutes les tribulations auxquelles elle s'est trouvée en butte.

C'est en 1833 que la congrégation a acheté l'hôtel de Mme la marquise de Tourzel qu'elle occupe aujourd'hui. Elle doit la citer comme sa bienfaitrice, en ce qu'elle a donné tout le temps nécessaire pour payer cette importante acquisition, et en a même diminué le prix en faveur d'une œuvre qui n'avait d'autres ressources que l'économie et le travail... Quand la maison a été soldée, l'on y a fait successivement tous les arrangements que nécessite une communauté. Il restait à bâtir une chapelle, qui fut comme l'expression d'une reconnaissance, dont l'unique ambition est de vouloir tout rendre à Celui de qui seul tout lui est venu. Ici encore la main de Dieu a disposé les choses de manière à dépasser toutes les espérances en conférant la direction de ce travail si important aux soins et à l'habileté de M. Breton, architecte, et de M. l'abbé Macarty, aumônier de la maison.

Le 15 mai 1853, Mgr Affre était appelé à bénir et à poser la première pierre d'un charmant édifice que dix-huit mois plus tard il voulut solennellement consacrer. C'était le 9 octobre 1844; *jamais, dit-il avec bonté, plus beau bouquet ne lui avait été offert le jour de sa fête.*

Mais ce fut aussi un grand jour de fête et une source de joies intarissables pour toute la communauté de Bon-Secours d'avoir élevé au Seigneur un sanctuaire digne de Sa Majesté infinie, fruit de tant de travaux et de veilles. Quel moyen plus puissant pour fortifier la foi et entretenir dans les cœurs le feu divin de la charité, qu'il serait si facile de laisser s'affaiblir au milieu des occupations extérieures si pleines de difficultés et de dangers ! C'est là, pour le présent comme pour l'avenir, un foyer toujours ardent pour retremper le zèle et vivifier les œuvres.

Outre les accroissements si merveilleux de la maison mère de Paris, cinq maisons furent successivement fondées en province, à Lille, à Boulogne-sur-Mer, à Abbeville, à Orléans et à Roubaix.

Beaucoup d'autres demandes de fondation durent être refusées pour ne point affaiblir l'esprit religieux de la congrégation en l'étendant outre mesure.

Quoique spécialement dévoué aux soins

(1) Voy. à la fin du vol., nos 24, 25.

des malades, l'institut ne s'y est pas uniquement borné. La création de la maison de Lille en 1824 a nécessité l'acceptation de classes qui réunissent sur la paroisse Saint-Etienne, 5 à 600 enfants de familles pauvres. La communauté de Paris soutient et dirige depuis l'année 1833 la maison des enfants de la Providence qui donne asile à près de 80 orphelins.

C'est ainsi que comme le grain de sénévé, les œuvres vraiment chrétiennes se développent, et contribuent, chacune pour sa part, à étendre le règne de Dieu sur la terre pour procurer sa gloire et accroître le nombre des élus dans le ciel.

BUDES (COMMUNAUTÉ DES DAMES).

Cette communauté établie au XVII^e siècle, est due au zèle d'Anne-Marie de Budes, d'une des plus illustres familles de Bretagne, petite-nièce du célèbre maréchal de Guébriant. Cette généreuse demoiselle mourut jeune, et laissa par testament les fonds nécessaires pour établir une communauté destinée surtout à recevoir les filles calvinistes qui, rentrant dans le sein de l'Église catholique, avaient besoin d'être instruites des vérités de la religion, et de trouver un asile pour se mettre à couvert des persécutions de leurs parents. Sa mère, nommée Jeanne Brandin, qui lui survécut, et qui était veuve, remplit ses pieuses intentions, et fonda, en 1676, dans la rue de Toussaint, à Rennes, cette maison, qui fut nommée le séminaire des filles de la sainte Vierge, et autorisée par lettres patentes de Louis XIV, du mois de septembre 1678. Le calvinisme ayant heureusement disparu de la Bretagne, les directrices de cette maison, appelées dames Budes, du nom de la bienfaitrice, se livrèrent à l'éducation de la jeunesse, et entreprirent la bonne œuvre des retraites, qu'elles continuent encore. La ville de Rennes acquit leur maison en 1758, pour motif d'utilité publique et la fit démolir. Elles s'établirent dans la rue Saint-Hélier, où elles sont restées jusqu'à la révolution. Leur nouvelle maison fut alors aliénée; mais fidèles à leur vocation, les dames Budes se sont rétablies et continuent l'œuvre des retraites pour les hommes et pour les femmes. Elles font, après le noviciat, le vœu d'être à la sainte Vierge; le vœu de chasteté et celui d'obéissance. Elles ne font point vœu de pauvreté. C'est à cause de leur premier vœu sans doute que leur maison a été appelée le séminaire des filles de la sainte Vierge. Elles portent une robe noire à queue, des manches larges. Leur coiffure est ce qu'on appelle à Rennes une cattiole, toute petite, avec un grand voile noir, un petit fichu de percale, un tablier noir. Elles portent au cou un chapelet.(1)Elles n'ont point formé et ne veulent point former d'autre établissement de leur institut. Il faut ajouter à ce que dit M. l'abbé Tresvaux, dans *l'Église de Bretagne*, etc., qui forme le dernier volume des *Vies des saints de Bretagne*, qu'il a publiées, d'où nous avons tiré ce qui précède,

il faut ajouter que, par son testament, daté de novembre 1674, Anne-Marie Budes léguait la somme de dix mille livres; que de plus elle avait encore légué une somme de six mille livres pour l'établissement de diverses écoles, pour les pauvres garçons, en différents quartiers de la ville de Rennes. Le testament de dame Jeanne Brandin est déposé aux archives départementales à Rennes. A la suite de ce testament, se trouvent les statuts ou règlements de la communauté; ils comprennent six titres : 1° La fin de la société; 2° la conduite des sœurs; 3° exercices spirituels; 4° des vertus; 5° le gouvernement; 6° règlement des exercices de la journée. Ils furent approuvés par l'évêque de Rennes, le 20 juillet 1678. Louis XV donna depuis des lettres patentes confirmatives de la société.

BUFALISTES ou MISSIONNAIRES DE LA CONGREGATION DU PRÉCIEUX SANG.

Cette nouvelle et encore peu nombreuse congrégation possède, à Rome, sa maison mère, sur la place *San-Salvator in Campo*; et ses membres desservent la petite église de ce nom, voisine de leur pauvre et modeste maison. C'est le vénérable serviteur de Dieu, Gaspard de Bufalo, chanoine de la basilique de Saint-Marc à Rome, qui institua ces nouveaux missionnaires. Né à Rome, le 6 janvier 1786, de parents pieux et honnêtes; il apporta en venant au monde un tempérament d'une telle faiblesse, que plusieurs fois il faillit mourir, et qu'à 19 mois, à peine, on le crut à sa dernière heure. Peu après, il fut atteint d'une si cruelle ophthalmie que les médecins désespérèrent de sa guérison. Annonciade, sa pieuse mère, voyant son enfant délaissé des médecins de la terre, se tourna vers le ciel et implora avec foi et ardeur le secours du grand apôtre des Indes, saint François-Xavier. Ce ne fut pas en vain : un jour qu'elle revenait de l'église du Jésus, où elle allait souvent prier, elle trouva son petit enfant dans un tel état d'amélioration, qu'il était presque guéri; il n'eut, le reste de sa vie, presque plus à souffrir des yeux. Cette miraculeuse guérison fut le prélude de la protection dont le ciel l'entourait, et de celle que lui accorda Xavier, qui voyait déjà en lui son imitateur dans l'œuvre de la conquête des âmes.

Plus tard, quand Gaspard fut en état de comprendre ce que lui disait sa mère de la grâce que lui avait obtenue saint François-Xavier, il éprouva tant de vénération et de reconnaissance pour ce saint, que souvent on le voyait au pied de son autel à genoux et immobile, et y rester si pénétré et si longtemps, que quelquefois sa mère, émue de pitié, venait le soulever doucement, sans qu'il s'en aperçût, l'essayait dans une chaise, et le laissait ensuite dans son saint recueillement. Ce fut certainement dans ces heures de douce prière qu'il posa dans son cœur la base de sa tendre dévotion envers son céleste bienfaiteur, qui avec son âge ne

fit que s'accroître, et qu'il eût tant à cœur de répandre partout.

Des signes non équivoques des bénédictions que Dieu répandait sur cet enfant étaient de le voir s'éloigner des jeux des enfants de son âge, dresser de petits oratoires où il priait à genoux pendant de longues heures, voler avec joie à l'église pour assister aux saints Offices; et avec cela une modestie, une attention, un maintien, une ferveur que l'on aurait à peine trouvés dans un homme d'âge et de religion. La suavité de ses mœurs était sans pareille : une âme candide reflétée sur son visage, un esprit vif et pétillant joint à une extrême modestie, un profond respect pour ses parents, une ingénuité qui marquait toutes ses actions, une douceur dans toute sa personne, un maintien plein de retenue, une charité universelle, pour les pauvres surtout, un cœur selon le cœur de Dieu, telles étaient les qualités qui faisaient prévoir ce qu'il serait un jour. Tant de vertus pénétraient de joie des parents qui le voyaient quelquefois encore venir se jeter à leurs pieds, implorant un pardon pour des manquements légers et toujours involontaires.

Attentive à son éducation, sa mère s'empressa de l'instruire des vérités de notre sainte foi qu'il apprit avec facilité, et d'implanter dans son jeune cœur avec les maximes chrétiennes, une piété solide, l'amour du bien et la haine du vice. Par ses paroles, et plus encore par ses exemples, elle alluma dans son âme la plus tendre dévotion envers la très-sainte Vierge, et envers le modèle des jeunes gens, saint Louis de Gonzague. Les paroles d'Annonciade tombaient dans le cœur de Gaspard comme une étincelle au sein d'un faisceau de roseaux secs qui s'enflamment aussitôt; aussi comme il était brûlant d'amour pour sa divine Mère! Chaque jour il récitait son rosaire, il l'invoquait à chaque instant, il se préparait par des neuvaines à toutes ses fêtes; il ornait de fleurs ses images, l'honorait, en un mot, de toutes manières. Son amour pour Marie redoubla encore, quand il vit le prodige qui vient de se passer à Rimini s'opérer à Rome sous ses yeux à la fin du dernier siècle. Frappé d'un tel miracle, il se met à réunir ses amis et ses connaissances, les conduit devant une de ces madones si nombreuses dans les rues de Rome, et là entonne avec eux des litanies et des cantiques : touchant spectacle que celui d'une jeunesse ardente qui venait, le cœur enflammé, payer à sa Mère, la divine Marie, un tribut de louanges, d'obéissance, de vénération et d'amour.

Gaspard fut encore dévot particulièrement à saint Louis de Gonzague; mais persuadé que la dévotion envers les saints, sans l'imitation de leurs vertus, n'était qu'une chose incomplète, il essaya de toutes ses forces de copier son aimable modèle, et décidé comme lui de garder intact le lis de la vertu de pureté, résolut d'en faire le vœu solennel; mais sa mère, avertie par une personne à laquelle il avait fait part de son désir, le

pria d'attendre quelque temps pour accomplir un acte si important. Cependant, le jeune Gaspard n'omettait rien pour sauvegarder la vertu chérie, au point qu'il ne permettait à personne de le toucher, pas même à ses parents, ni à sa propre mère; tout en lui, gestes, actions, paroles, exprimaient la plus parfaite modestie. Un jour il entendit à table un étranger prononcer un mot un peu léger et peu décent, aussitôt il se mit à pâlir, à éprouver une sorte de vomissement. Qui vous gêne ainsi, lui demanda-t-on aussitôt? « Cette parole m'a fait mal, répondit-il; je ne puis plus manger. »

Il savait aussi que cette belle fleur de la chasteté était le fruit de la mortification et de la prière; aussi, comme son angélique modèle, Louis de Gonzague, ne craignit-il pas de macérer son faible corps; et on le vit coucher sur la planche, ceindre ses reins d'un cilice et d'une chaîne de fer. Il ne buvait jamais de vin, et s'abstenait des mets qui lui semblaient quelque peu délicats. Si ses parents lui donnaient quelque argent, c'était aux pauvres qu'il le distribuait aussitôt. Pour la prière, il y vaquait par goût; celle du jour ne lui suffisant pas, il se levait ordinairement la nuit, et le plus souvent ses vœux s'adressaient à la Reine des anges, à laquelle il demandait continuellement de le garder pur et modeste.

Tous les hommes naissent avec un penchant au mal et si la grâce ne les soutient, ils tombent infailliblement dans ses pièges; aussi plus ils remportent de victoires sur leurs penchants mauvais, plus la vertu brille en eux d'un vif éclat. Il ne faut donc pas s'étonner de voir notre jeune Gaspard apporter en naissant un caractère vif et colère; et si dans ses premières années, on le voit parfois obéir à ce tempérament et dire, par exemple, quand il était un peu indisposé : « Je suis en colère, parce que je suis en colère. » Mais ce défaut naturel fut loin d'aller en grandissant; il avait à peine six ans que, pour la première fois, il se confessait à l'église du Jésus, et prenait les plus fermes résolutions pour se corriger de ce penchant à la colère. Depuis lors son caractère changea totalement. Ce n'est pas à dire qu'il ne sentit plus en lui le feu de la colère, mais au moins, il se garda toujours de le fomentier, et souvent, quand il éprouvait des contrariétés, on l'entendait dire tout haut : « Seigneur, donnez-moi la sainte vertu de patience et l'esprit de charité. »

Gaspard ayant trouvé dans la confession un si salutaire remède contre son inclination à la colère, il n'est pas besoin de dire avec quel empressement et quelle préparation il s'en approchait. Non content de se servir de ce divin remède pour lui-même, il disait aussi à son jeune frère, nommé Louis : « Rappelle-toi bien que demain nous irons à confesse. » Quand Louis fut un peu plus grand, ces avertissements ne lui plaisant pas trop, il lui répondit un jour : « Eh quoi! veux-tu être saint et forcer les autres à le devenir.... va donc te faire chartreux,

cela vaudrait bien mieux. » Et sans se fâcher Gaspard repartit en souriant : « Oui, mon frère, je veux être saint, car Dieu veut que nous le soyons tous, mais c'est à nous d'y travailler. »

Depuis longtemps, Gaspard brûlait du désir de s'unir à son Dieu, dans la sainte communion, et depuis longtemps il se préparait par de fréquentes communions spirituelles à ce premier acte de sa vie. Enfin le jour de ses désirs arriva, et dans la onzième année de son âge, il reçut au collège Romain, à la chapelle de Saint-Louis de Gonzague le pain des anges, avec la plus grande ferveur. On peut se figurer l'abondance de grâces que cette première communion déversa sur son âme, quand on sait l'ardent désir dont il était enflammé, la vive piété qui l'animait, et les actes de pénitence préparatoires qu'il fit pour recevoir dignement son divin Jésus. — Depuis ce jour sa vertu ne fit que s'accroître, c'était un petit ange, comme on disait, et toutes les mères le donnaient pour modèle à leurs enfants. C'était de longues heures que duraient ses visites au Saint-Sacrement; toujours il parlait de Dieu, qu'il appelait son bien, son trésor, son amour. L'idée même d'une offense envers Dieu, le faisait frémir et le rendait malade.

Antonio et Annonciade, ses parents, voyant leur fils rempli d'heureuses dispositions pour la piété et la science, résolurent de l'appliquer à l'étude. Il reçut les premières leçons à la maison paternelle, puis suivit les cours d'humanité du célèbre collège Romain. Gaspard, d'un tempérament délicat, souffrit plusieurs fois du régime et de la vie d'étudiant et fut obligé enfin d'aller quelque temps à la campagne se remettre de ses fatigues en respirant un air moins concentré. De retour à Rome il se remit au travail avec d'autant plus d'ardeur qu'il tenait à regagner le temps perdu. Ses moyens plus qu'ordinaires ne le laissèrent pas longtemps en arrière de ses condisciples, et cependant son zèle pour l'étude ne ralentissait en rien sa dévotion et sa piété.

Dès le matin il allait avec sa mère à l'église du Jésus où le plus souvent il servait la Messe. Puis il revenait avec elle à la maison, prenait son frugal déjeuner, et s'occupait d'études en attendant la cloche du collège qui l'appelait au cours. En y allant, il passait devant l'église de Saint-Ignace dans laquelle il entrait pour visiter le Saint-Sacrement et prier un instant devant les autels de la Vierge de l'Annonciation et du tombeau de saint Louis de Gonzague. L'école finie, il s'en revenait droit à la maison de son père où il passait dans l'étude et la prière tout le temps qui s'écoulait jusqu'à l'école de l'après-midi, où il allait par le même chemin que le matin, par l'église de Saint-Ignace. Quand le cours du soir était fini, il s'en allait avec la permission de ses parents, se promener avec quelques-uns de ses camarades, c'est-à-dire, dans l'une des églises où se trouvait l'exposition du saint Sacre-

ment ; si cette église était trop loin de sa demeure, il entra dans une autre, car il ne voulait pas rentrer chez lui plus tard que l'*Ave Maria*, qui est à Rome le son de cloche qui annonce l'Angelus ou le coucher du soleil. Dans ces promenades, on ne parlait que de Dieu, de l'église ou de l'étude, et de temps en temps on l'entendait répéter ses pieuses oraisons jaculatoires. Quand cette pieuse compagnie rencontrait une image de la sainte Vierge, elle se découvrait et récitait en chœur la Salutation angélique. Le soir quand Gaspard rentrait, il attendait en étudiant et en priant que sa mère l'appelât à prendre son modeste souper.

Chez lui, comme au collège, son extrême modestie le fit chérir de tous ; et ses parents, comme ses maîtres et ses condisciples le traitaient même avec un certain respect. Dès son bas âge même ses goûts s'étaient tous portés vers le ministère des autels ; nous l'avons déjà vu construire ses petits oratoires, chanter avec ses camarades les litanies et des cantiques. Maintenant c'était l'Office de la sainte Vierge qu'il récitait, c'étaient toutes les cérémonies du culte qu'il s'exerçait à imiter ; il aimait surtout à monter sur une chaise et à prêcher ses jeunes auditeurs qu'il appelait de toutes ses forces à la conversion : *Convertimini, peccatores, convertimini*. Il correspondait ainsi, sans le savoir à la grâce de sa vocation, qui s'accrut en lui avec l'âge et que plus tard il résolut de suivre.

Mais avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il voulut s'assurer si vraiment Dieu l'y appelait. C'est pour cela qu'il se retira, pendant un mois, dans le monastère des Cisterciens de Sainte-Croix en Jérusalem et où son oncle maternel D. Eugène Pechi était religieux. Il y passa tout ce temps dans la prière, la méditation, la lecture de livres spirituels et l'entretien avec ses directeurs. S'étant enfin assuré de sa vocation, il reçut la tonsure le samedi saint de l'an 1800. Le 7 juillet de la même année il reçut les deux premiers ordres mineurs et les deux derniers le 4 avril de l'année 1801.

Dès lors Gaspard s'appliqua de tout son cœur à acquérir les vertus de son nouvel état. On le voyait toujours régulièrement à tous les exercices de l'église, prendre part à toutes les cérémonies, et se distinguer en tout par son maintien, sa modestie, sa piété et sa soumission. Le dimanche, il faisait le catéchisme dans l'église de Saint-Marc, et se prêtait volontiers à exercer la même fonction dans les autres églises. Enflammé du zèle des âmes il allait dans les jours de fête, sur le Forum, et rassemblant autour de lui les paysans et les hommes du peuple qui y séjournent, il leur prêchait, la simplicité et la pureté des mœurs, l'amour de Dieu, la dévotion à la sainte Vierge, et puis leur distribuait des médailles et des images qu'il les engageait à porter sur eux continuellement.

Il allait souvent visiter l'hospice de la *Consolation* pour y exercer envers les malades les œuvres de miséricorde ; plus sou-

vent il allait à celui de Sainte-Galle où des misères plus dégoûtantes lui donnaient lieu de se mortifier, de se vaincre et de mériter davantage. Dans les fêtes de la sainte Vierge, il invitait ses amis à venir chez lui ; ils récitait ensemble le petit Office, puis Gaspard prononçait un discours sur la fête, après lequel on récitait les litanies et on baisait dévotement une relique de la sainte Vierge. C'était, comme disait sa mère Annonciade, une *congrégation* qu'elle avait chez elle. C'en était une en effet qui prit bientôt une meilleure forme. Sur les instances de Gaspard, les moines de Sainte-Pudentienne lui donnèrent l'usage d'une chapelle où il établit une congrégation de jeunes gens qu'il réunissait de temps en temps, surtout pendant les folies du carnaval, qu'il exerçait dans tous les exercices de la plus douce piété et qu'il enchantait par ses petits discours simples et pleins d'onction.

Gaspard sentant en lui un goût prononcé pour la prédication s'adonna à l'étude de l'éloquence sacrée. Sa prodigieuse mémoire lui fut en cela d'un grand secours. On rapporte qu'il suivit si exactement les discours d'un célèbre prédicateur qui prêchait le Carême à l'église du Jésus, et les retenait si bien qu'il les écrivait ensuite presque littéralement. Ce qu'ayant su, le prédicateur le fit appeler et trouva ses sermons si parfaitement reproduits, qu'il en resta stupéfait et ne put s'empêcher de dire qu'il n'avait jamais vu mémoire comme celle du jeune de Bufalo.

N'étant encore que simple clerc il obtint de prêcher en public et le fit avec tant de succès qu'une fois sa mère, émue jusqu'aux larmes des louanges dont on couvrait son fils ne put y tenir et sortit de l'église. Une autre fois, le P. Cadolini Barnabite, puis cardinal et évêque d'Ancône, se mit à dire en l'entendant : « Je puis assurer que ce jeune homme sera un jour un fameux prédicateur. » Le curé de Saint-Marc aimait à lui faire faire le catéchisme à sa place, disant naïvement que le clerc de Bufalo le faisait bien mieux que lui.

C'est au milieu de ces circonstances que Gaspard songeant aux dangers innombrables du monde, se résolut d'embrasser la vie religieuse. A cet effet, il vint à Saint-Etienne-del-Cacco demandant humblement à entrer dans l'ordre de Saint-Sylvestre. Connue déjà par sa vertu et ses talents, le supérieur l'accueillit avec joie et se préparait à l'envoyer au noviciat. Mais ses parents ne croyant pas que Dieu l'appelait à ce genre de vie, vinrent trouver le P. abbé et lui firent part de leur opposition. Alors l'abbé appelant Gaspard et lui serrant la main : « Allez, mon fils, lui dit-il, Dieu veut de vous un plus grand sacrifice. » Gaspard leva les yeux au ciel et se contenta de soupirer : « Que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse en moi ! » et s'en revint avec ses parents. Quand l'immortel Pie VII rétablit la compagnie de Jésus, il se sentit porté à y entrer.

Son directeur auquel il en parla, le croyant appelé à autre chose, ne s'y opposa, ni ne l'y engagea; et un jour, Gaspard ayant l'honneur de se trouver aux pieds de Pie VII lui communiqua son désir; celui-ci lui ayant répondu que Dieu l'appelait au ministère des missions, il ne balança pas, et ne songea plus à entrer chez les Jésuites.

Grandissant à la fois en sagesse, en science et en âge, il atteignit celui prescrit par les canons pour la réception des ordres majeurs, et s'offrant à Dieu en holocauste parfait et volontaire il reçut le sous-diaconat le 21 février de l'an 1807, et le 12 mars de l'année suivante il fut promu au diaconat. Il suivait toujours les cours théologiques du collège Romain; se croyant toujours indigne du sacerdoce il avait résolu à l'imitation du patriarche d'Assise, saint François de rester diacre toute la vie; mais persuadé par des directeurs pieux et savants, il se laissa ordonner le 31 juillet 1808 avec une dispense d'âge et d'interstices. Le lendemain de son ordination il prêcha dans la basilique patriarcale du Vatican sur la divine Providence, et le 2 août, il célébra sa première Messe dans la basilique de Saint-Marc dont il était chanoine depuis un an et où plus tard il fut premier sacristain.

C'est à cette époque que Gaspard s'employa régulièrement aux catéchismes et instructions de Sainte-Galle. Les jeunes gens pauvres qui s'y trouvaient furent surtout l'objet de ses soins; en les préparant à la première communion, il s'occupa de leur vestiaire pour lequel il quêtâ avec succès. — Dans ce temps il obtint la petite église de Sainte-Marie *in vineis* près la roche Tarpéenne pour faire le soir de pieuses réunions de jeunes gens qu'il voulait arracher aux dangers du monde en leur rappelant souvent les choses de Dieu.

Les événements politiques d'alors sont assez connus, pour qu'il soit permis de ne pas les rappeler ici; il suffit de dire qu'une tempête grondait sur la ville aux sept collines, sur son suprême Pontife, et dès lors sur l'Eglise universelle. Tous les gens de bien étaient consternés. Bientôt le serment au nouvel ordre de choses fut demandé à Rome; peine d'exil pour qui s'y refuserait. Notre chanoine fut pour cela présenté au général Miollis, gouverneur de Rome. Dans cette circonstance, Gaspard, comme beaucoup d'autres, fit preuve de son inébranlable attachement au siège apostolique qui déjà avait protesté contre l'injustice du gouvernement français; aussi répondit-il fermement à Miollis qui le pressait de jurer: « Je ne puis pas; je ne dois pas; je ne veux pas. » A cette réponse franche et hardie, expression du caractère courageux de l'abbé de Bufalo qui avait plu au gouverneur, celui-ci crut que le mieux à faire était de le remettre aux mains de son père qui l'avait accompagné pour que ce dernier l'excitât à prêter le serment, en lui exprimant combien il serait

affligé de le voir envoyer en exil. Mais le père en homme vraiment chrétien et religieux se hâta de répondre qu'il préférerait de beaucoup voir son fils massacré sous ses yeux, que de le voir infidèle à ses devoirs, transgresser les ordres du vicaire de Jésus-Christ. Cette parole qui accrut le courage de Gaspard, irrita le gouverneur qui signa sur-le-champ son décret d'exil pour Plaisance, et lui laissa à grand-peine quelques jours de délai pour vaquer à ses affaires.

En partant de Rome, se trouvaient avec Gaspard dans la même voiture, deux autres chanoines de Saint-Marc et D. François Albertini, alors chanoine de Saint-Nicolas (1), tous trois exilés pour la même cause que l'abbé de Bufalo. Albertini, homme de hautes vertus et d'esprit remarquable, avait la plus grande estime pour notre chanoine, car il savait tout le bien qu'il faisait dans l'église de Dieu. Gaspard, de son côté, se sentit comme attiré vers lui; il le prit pour directeur et commença avec ce confesseur de la foi ce doux commerce d'amitié qu'il garda toute sa vie.

Le 1^{er} août 1810 ils arrivèrent à Plaisance, mais les fatigues de la route, jointes à la mauvaise nourriture, les jetèrent dans une telle faiblesse que Gaspard tomba malade dangereusement. Il se croyait à la porte du tombeau, mais Albertini ne cessait de se tenir à ses côtés, de l'encourager, de le recommander à Dieu et à saint Louis de Gonzague, et bientôt Gaspard se trouva mieux et presque entièrement guéri. Peu après arrivèrent plus de deux cents ecclésiastiques exilés comme eux, qui devaient avec eux aussi se rendre à Bologne pour le 12 décembre.

A Bologne, Gaspard logea chez les Pères de l'Oratoire et Albertini reçu chez le comte dn Bentivoglio, fut sollicité par ceux-ci de venir habiter avec son cher Gaspard, ce qu'il accepta avec joie; mais bientôt, le gouvernement suspectant leurs fréquents rapports ordonna à Albertini de se rendre à Bastia en Corse où il fut jeté dans une horrible prison. Ce fut une peine affreuse pour Gaspard de perdre son cher directeur, mais l'ordre était formel, il fallut s'y rendre: c'est presque coup sur coup qu'il apprit la mort de sa mère dont il ne se consola que par la pensée de ses vertus qui lui méritaient une place au ciel.

Sur ces entrefaites arriva un ordre du gouvernement qui demandait un nouveau serment, mais Gaspard se montra comme la première fois noble et inébranlable, et ne cessa de prêcher à ses compagnons d'exil la fermeté et l'amour de leurs devoirs. La première fois on s'était contenté d'exiler les réfractaires, cette fois on les jeta dans des cachots. Gaspard fut jeté dans la prison de St-Jean-du-Mont où il alla avec joie; bientôt il fut transporté à celle d'Imola où il eut à souffrir d'atroces traitements; on lui enleva toute sorte de papiers, plumes, encre, et jusqu'à la clef de sa petite malle. Mais ce qui l'affligea le plus ce fut la défense

(1) Il fut plus tard évêque de Terracine.

faite à tous les prêtres emprisonnés de célébrer la sainte Messe, défense qui fut rigoureusement observée pendant trois mois. Comme à Imola il avait trouvé une famille qui cherchait à lui adoucir les rigueurs de sa prison, on le transporta dans celle de Lugo, où il fut traité avec une extrême rigueur. Au milieu de ses privations, de ses souffrances de toutes sortes, du travail auquel on l'assujettissait, jamais on n'entendit sortir de sa bouche la moindre plainte soit contre l'autorité, soit contre ses propres gardiens; au contraire on le voyait continuellement exhorter les autres à la patience, à la résignation et à souffrir pour l'amour de Dieu. Il passa ainsi sept mois à Lugo, où arriva l'ordre d'envoyer en Corse les prêtres exilés; il était à Livourne, prêt à partir, avec ses compagnons, quand on apprit la chute de l'empire français et l'ordre de lâcher tous les prêtres captifs.

A cette heureuse nouvelle, Gaspard se hâta de regagner Rome. On eût dit un cerf altéré courant après les eaux des fontaines. Si un ministre zélé trouve toujours à s'occuper dans l'Eglise de Dieu, qu'on se figure le travail que notre chanoine dut trouver à Rome depuis cinq ans privée de son suprême Pasteur et de la meilleure partie de son clergé. Aussi comme on le vit s'employer au ministère de la parole, et au saint exercice des retraites! Il se hâta de rétablir la pieuse congrégation des prêtres de Saint-Paul apôtre et de Sainte Galle qu'il avait fondée pour les jeunes gens.

Dans le temps de Pâques, on le vit aussi donner des retraites aux jeunes étudiants de l'université romaine, aux militaires de l'armée, et aux corps des gardes nobles pontificales.

Au mois d'octobre 1814 il se rendit à Frascati pour donner la retraite aux moines Augustins que les orages du temps avaient dispersés; ils reprirent l'habit religieux et s'établirent à Giano dans le diocèse de Spolète où ils s'exercent aux fonctions du saint ministère. C'est à cette époque que voyant près de Giano l'ancienne église de saint Félix, martyr, et la maison adjacente totalement abandonnées, il conçut le projet d'y réunir en communauté quelques ecclésiastiques pour vaquer au ministère des missions. Ce n'était pas chez lui une pensée nouvelle, il y avait toujours pensé, et plus d'une fois en avait conféré avec son directeur Albertini: cette église et cette maison lui convenaient parfaitement; elles étaient dans la campagne, à la proximité cependant des habitants de Giano et des villages voisins, — et les missionnaires pourraient s'y livrer au recueillement et à l'étude mieux que partout ailleurs. Il résolut donc d'en faire la demande.

De retour à Rome il en parla au cardinal Cristaldi avec lequel il était lié d'amitié. Celui-ci qui fut plus tard un des plus généreux protecteurs de sa congrégation, non-seulement l'encouragea dans son dessein, mais encore se proposa d'en faire lui-même

la demande au Souverain Pontife Pie VII. Ce moyen était sûr. Et un rescrit de la commission administrative des biens ecclésiastiques en date du 30 novembre 1814 accorda à Gaspard de Bufalo l'église de Saint-Félix de Giano. Cette cession fut encore confirmée par un autre rescrit de la congrégation de la Réforme, le 13 février 1815 en la personne de son ami Gaetano Bonanni.

C'est à cette époque que de Bufalo vint à Rome faire la mission dans l'église de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano* et où il s'attacha des prêtres qu'il destina à être les premiers missionnaires de sa congrégation. Ce ne fut qu'au mois de juillet suivant que de Bufalo et son compagnon Bonanni vinrent implorer la bénédiction du Souverain Pontife sur l'œuvre qu'ils allaient commencer. Le Pape bénit avec plaisir l'œuvre et les ouvriers et leur accorda non-seulement toutes les grâces spirituelles qu'ils sollicitèrent, mais leur fit encore remettre une certaine somme pour subvenir aux premiers frais d'établissement. Ce fut le commencement des preuves d'affection que Pie VII prodigua plus tard au nouvel institut. La nuit suivante, Gaspard, se mit en route pour Giano, où il logea chez l'avocat Paolucci, en attendant que son local fût quelque peu réparé. Enfin quand tout fut prêt, on vit arriver le soir du 12 avril Gaetano Bonanni avec deux autres compagnons; ils furent reçus à Giano au son des cloches et aux cris de joie de tous les habitants. Le lendemain, ils commencèrent un triduo en préparation à la fête de l'Assomption, avec des exercices spirituels et des méditations; dans la matinée du 15 eut lieu une communion générale et dans l'après-midi une procession solennelle au sanctuaire voisin de la madone *del Fosco*. Au retour il y eut un sermon, suivi du chant de *Te Deum* pour remercier Dieu et lui demander sa protection pour le nouvel institut qui avait de si faibles racines. Chaque année les missionnaires du Précieux-Sang ne manquent pas de célébrer cet anniversaire de leur inauguration.

Gaspard, après avoir pourvu à tout ce qui pouvait être utile à sa maison, et laissé à ses prêtres une règle de vie commune, revint à Rome vaquer aux exercices de son ministère. Quand il avait demandé au Pape, par l'entremise du cardinal Cristaldi, la maison et l'église de Saint-Félix, il avait aussi exprimé sa pensée d'ouvrir dans chaque province une maison de mission pour dilater ainsi le bien qui se fait par les missions et en même temps le perpétuer. En revenant à Rome, il rapporta cette pensée et songea à y établir une maison centrale de toute la congrégation. Il y trouva d'insurmontables obstacles; aussi pendant près de trois ans, l'institut ne compta que la fondation de Giano. Ce ne fut qu'en 1819 que la seconde maison fut fondée à Pievetorina, diocèse de Camérino; peu après il y en eut une troisième à Saint-Paul d'Albano. Et en 1821, le Souverain Pontife, pour apporter un remède moral aux affreux brigandages

qui désolaient le territoire voisin de celui de Naples, ordonna à Gaspard de Bufalo d'ouvrir six nouvelles maisons dans cette province; et aussitôt il en fonda à Terracina, Sonnino, Sermoneta, Frosinone et Vallecorsa; la sixième fut ajournée, et à sa place fut ouvert un hospice à Velletri. Pour tant de maisons il fallait des ouvriers; aussi Gaspard s'employait-il tout entier à s'attacher des compagnons. Et Dieu était tellement avec lui qu'à chaque nouvelle fondation, il lui arrivait deux ou trois missionnaires pour travailler sous sa direction; à sa mort, les treize maisons qu'il laissa étaient suffisamment pourvues de missionnaires.

Comprenant qu'un corps moral ne peut vivre sans être dirigé par une loi, une règle qui en harmonise les divers membres, il s'occupa à rédiger des statuts pour diriger sa congrégation; il le fit d'abord avec quelques-uns de ses compagnons et retoucha ceux qu'il avait fait d'abord pour sa première maison de Giano. Ce ne fut toutefois que sur la fin de sa vie qu'il les acheva totalement. Pour faciliter aux jeunes clercs le moyen de s'appliquer aux missions, il ouvrit, vers 1824, dans ses maisons des espèces de noviciats où les jeunes gens pouvaient, tout en s'occupant d'études, se préparer à devenir missionnaires dans la congrégation du Précieux-Sang.

Notre intention n'est point ici de suivre l'abbé de Bufalo dans le cours de ses nombreuses missions, nous aurions à citer presque chacune des villes d'Italie si nous accompagnions cet infatigable missionnaire pendant les 22 ans de son ardent apostolat. Qu'il nous suffise de dire quelques mots de la méthode qu'il pratiquait dans ses missions et qu'il a voulu être suivie par les prêtres de sa congrégation. Cette méthode d'ailleurs n'est autre que celle des Segneri, des Baldinucci, des Pinamonti, des Liguori, des Léonard de Port-Maurice.

Il se présentait avec ses coadjuteurs aux portes de l'endroit où il devait faire la mission. A l'heure convenue, l'évêque ou son vicaire, le clergé, les confréries venaient processionnellement à leur rencontre; les missionnaires se prosternaient aux pieds du supérieur ecclésiastique qui leur remettait un crucifix, en signe de la charge d'âme qu'il leur octroyait, et après avoir reçu sa bénédiction, le supérieur de la mission entonnait le psaume *Laudate pueri*, après chaque verset duquel le peuple répondait en langue vulgaire *Lodato sempre sia il nome di Gesu et di Maria*, et au son de toutes les cloches ils se rendaient à l'église où l'on chantait le *Veni, Creator*, suivi d'une instruction. Chaque jour de la retraite il y avait trois Messes pendant chacune desquelles un missionnaire donnait un exercice sur le catéchisme ou récitait le chapelet et autres prières; l'après-midi était surtout employé aux confessions; vers l'heure de l'*Angelus*, les missionnaires prêchaient sur les places publiques et le soir avait lieu la bénédiction du Saint-Sacrement. Quand la mission était

près de finir, on faisait faire la première communion aux enfants; puis avait lieu la communion générale des femmes et après celle des hommes. Le dernier jour on brûlait en public tous les livres et objets mauvais que les pécheurs avaient déposés à leurs pieds, après quoi on plantait un Calvaire au pied duquel on donnait la bénédiction papale; et le supérieur entonnait le *Te Deum*; la mission était finie.

La vie du vénérable de Bufalo est pleine des heureux succès de son zèle apostolique: il faut lire tout entière l'histoire de sa Vie, tout récemment écrite à Rome, pour se faire une idée des grâces particulières que Dieu attachait à la prédication de son saint missionnaire, pour être émerveillé des prodigieuses et innombrables conversions qu'il opérait et même des véritables miracles qui accompagnaient ses missions, ainsi que des moyens ingénieux qu'il employait pour rendre durable les heureux fruits qu'il recueillait alors. Un de ces moyens qu'il avait en toute particulière affection, et dont il a même voulu que sa congrégation portât le nom est la dévotion au très-précieux sang du Sauveur. Il avait toujours eu cette dévotion, mais il la sentait toujours grandir en lui: « Je sens croître en moi, » écrivait-il un jour à une religieuse, « la dévotion envers la très-sainte Vierge, mais celle pour le divin sang, elle est inexprimable.. » Une autre fois, il écrivait encore « Oh! si je pouvais propager de mon sang cette belle dévotion!.. Je voudrais avoir mille langues pour attirer tous les cœurs vers le sang très-précieux de mon Sauveur! » — « C'est l'arme du temps, » disait-il souvent, « que la dévotion au précieux sang; les impies font une guerre ouverte à la religion, tenons-nous attachés à la croix de Jésus: *Ipsi vicerunt draconem propter sanguinem Agni.* (Apoc. xii, 11.) » C'est encore dans l'histoire de sa Vie qu'on trouve abondamment tout ce qu'il fit pour répandre partout cette belle dévotion. Mais ce qu'il désirait surtout, c'était de la voir dans toute l'Eglise avec une fête et un Office. « Oh! alors, » disait-il, « que je mourrais content. » Mais Dieu lui refusa cette consolation; ce ne fut que deux ans après sa mort, le 10 août 1849 que l'immortel Pie IX rendit un décret solennel, ordonnant que dans tout l'univers catholique se célébrerait chaque année, le premier dimanche de juillet, la fête du Précieux-Sang dans le rite de deuxième classe.

Nous renvoyons encore à l'abrégé de sa Vie par Mgr Gentilucci pour y voir toutes les vertus qui brillèrent dans ce serviteur de Dieu. Jusqu'à la fin il se montra toujours infatigable, et voulut travailler. En décembre 1836, il alla faire la mission à Népi où il contracta une toux qui altéra sa santé déjà beaucoup affaiblie. Mais que lui importait la fatigue? Au mois de février suivant il voulut donner les exercices spirituels aux moines de Jésus et Marie à Albano; au Carême de la même année il fit le catéchisme à Rome, dans l'église de Saint-Laurent in

Damaso, ce qui l'inonda de consolation, car son illustre protecteur, saint François-Xavier avait prêché dans cette même église. Après Pâques, il alla de nouveau faire les exercices spirituels à Porto d'Anzio et bientôt après donner une mission à Bassiano. C'est en y allant avec ses compagnons que leur voiturin se trompa de route sans que personne s'en aperçût. Le ciel était gros d'orage; une pluie torrentielle se mit aussitôt à tomber, alors les chevaux effrayés s'emportent et vont se précipiter dans le marais de Caserte. Ils s'en retirèrent non sans peine et couverts de contusions, après plus de deux heures de fatigue. Ce ne fut que le lendemain qu'ils purent arriver à Bassiano et y commencer la mission qui fatigua énormément l'abbé de Bufalo. De retour à Rome, il se reposa jusqu'au mois de mai, époque à laquelle il se rendit à Albano pour y prêcher pendant le mois de juin consacré au précieux sang.

C'est à cette époque que le choléra vint s'abattre sur Rome; Grégoire XVI, pour apaiser le Ciel, ordonna des prières publiques et la mission à Rome; le cardinal Odescalchi, alors vicaire, appela de Bufalo pour prêcher dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*, ce que son zèle ne lui permit pas de refuser; mais ses forces étaient tellement affaiblies qu'il faisait peine à voir et à entendre, aussi, disait-il alors à un prêtre de ses amis: « Je me sens mal, je vois que je suis au terme de mes fatigues... » Bientôt les médecins lui conseillèrent d'aller à Albano se délasser un peu, mais loin de reprendre des forces, il ne faisait que faiblir, et fut obligé de garder le lit; on l'entendait souvent prier pour sa chère société du Précieux-

Sang. Cependant il avait quelques instants de calme; aussi le 2 décembre il eut assez de forces pour célébrer avec ses confrères la fête de saint François-Xavier, et le 4 on crut pouvoir le ramener à Rome où, jusqu'au 19, il ne parut pas aller plus mal. Ce jour-là cependant les médecins lui défendirent expressément de réciter son Office et de célébrer la Messe; toutefois jusqu'au 23 il put encore se lever de son lit. Il avait dit à Albano que le jour même où on le saignerait serait celui de sa mort: cependant la chose était nécessaire; la saignée le jeta dans une faiblesse extrême; le matin du 27 il reçut le Saint-Viatique, le soir Son Eminence le cardinal Fransoni vint le voir et le trouva dans une paix et une joie toute céleste; enfin le lendemain à deux heures après-midi il rendit à Dieu sa belle âme au milieu des pleurs de ses nombreux amis, mais dans un calme et avec le sourire aux lèvres, comme un exilé qui quitte sans regret des chaînes qui le retiennent loin de la patrie. C'était le 28 décembre 1837; il avait cinquante et un ans, onze mois, vingt et un jours. Son corps fut transporté à Albano dans l'église de Saint-Paul où il est enterré. Plus de 60 miracles opérés par son intercession attestent sa sainteté et sa puissance auprès de Dieu; aussi s'est-on hâté de dresser le procès de sa canonisation et le 15 janvier 1852, il a été solennellement reconnu *vénérable*, sentence confirmée par Sa Sainteté Pie IX, le 25 décembre 1852, comme en font foi les deux décrets, insérés sous ces dates dans l'histoire de sa Vie publiée à Rome par Mgr Gentilucci, camérier d'honneur de Sa Sainteté. (1)

C

CALVAIRE (CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DU)

Maison Mère à Poitiers (Vienne).

La congrégation de Notre-Dame du Calvaire regarde comme son fondateur le P. Joseph, et comme sa fondatrice Antoinette d'Orléans, dont nous allons raconter succinctement l'histoire. (2)

§ 1^{er}. *Le P. Joseph, fondateur de la congrégation de N.-D. du Calvaire.*

Le R. P. Capucin François Leclerc du Tremblay, plus connu sous le nom de P. Joseph, a joué un rôle très-important sous le cardinal, ou plutôt à côté du cardinal de Richelieu, dont il fut le confident le plus intime, l'agent le plus heureux, le conseiller le plus sûr. Ce n'est point à ce rôle, qui lui vaut du reste une grande place dans l'histoire de son époque, qu'il devra celle que nous lui faisons dans nos récits; il fut le fondateur d'un institut qui prit naissance à Poitiers, et qu'on

peut regarder comme un rameau détaché de l'arbre de Fontevraud par la main d'une sainte princesse, et voici pourquoi nous allons redire en peu de mots ce que fut le père Joseph, ce que fut Antoinette d'Orléans, fondateurs de la congrégation de N.-D. du Calvaire.

François Leclerc du Tremblay, fils de Jean Leclerc, seigneur du Tremblay, seul président aux requêtes du palais de Paris, ambassadeur à Venise, chancelier de François duc d'Alençon, naquit à Paris le 4 novembre 1577. Sa mère, Marie de la Fayette, appartenait à la religion prétendue réformée; mais elle se convertit et apporta dans les soins donnés à l'éducation de son fils la foi vive qui avait provoqué sa conversion. Le jeune Leclerc fit, sous les plus habiles maîtres, des études perfectionnées et devint bientôt un prodige de science. Il perdit son père à l'âge de 20 ans; devenu chef de sa famille, il dut, pour obéir aux tendres sollicitations de sa mère, rester au milieu du monde, dont il méprisait

(1) Voy. à la fin du vol., nos 26, 28.

(2) Ces deux Vies ont déjà été exquissées tom. 1^{er}, col. 565; malgré cela nous n'avons pas cru inu-

tile d'entrer dans de plus longs détails et de faire mieux connaître l'histoire de la *Congrégation du Calvaire*.

déjà les vanités ; mais il se prémunit contre les dangers du siècle en se livrant avec ardeur à l'étude des sciences mathématiques et des langues, de telle sorte que les littératures latine, grecque, hébraïque, italienne, espagnole et anglaise n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il avait 19 ans lorsque sa mère, avant de songer à son établissement, désira qu'il put voyager en Italie et en Allemagne. A son retour il fit une campagne sous le connétable de Montmorency son parent, et il se distingua d'une manière brillante au siège d'Amiens et en toute occasion. Après la campagne, il dut accompagner un de ses parents que le roi envoyait en qualité d'ambassadeur extraordinaire près de la reine Elisabeth. A peine fut-il revenu de Londres, qu'il réalisa le projet qu'il avait formé depuis longtemps : il alla se présenter aux RR. PP. Capucins de Paris, qui lui donnèrent obédience pour prendre l'habit de leur ordre au noviciat d'Orléans, et il le reçut avec le nom de frère Joseph le 2 février 1599.

En apprenant cette nouvelle, la mère du novice courut se jeter aux pieds du roi, qui lui accorda des lettres de jussion aux Capucins pour qu'ils eussent à obéir à l'arrêt du parlement ordonnant que son fils lui fût rendu. Le procureur général se transporta même de la part du roi au couvent pour faire exécuter ses ordres. Madame du Tremblay, entourée de tout cet appareil judiciaire qui ne pouvait exercer aucune action sur l'âme fortement trempée de son fils, ne put réussir à le dissuader de son projet, et ce fut elle au contraire qui, vaincue par la froide raison du jeune homme, l'encouragea dans ses saintes résolutions. Le 3 février 1600, il fit ses vœux au couvent de Saint-Honoré, en présence de toute sa famille, entre les mains du fameux P. Ange, autrefois duc de Joyeuse.

Après avoir fait sa théologie à Chartres, il reçut la prêtrise, professa la philosophie à Paris, fut maître des novices et se livra à la prédication. Il y obtint de grands succès et eut le bonheur, à la suite de plusieurs controverses publiques, de convertir des hérétiques.

Ce fut au milieu de ces missions multipliées que le frère Joseph eut l'occasion d'entrer en conférence avec Mme Antoinette d'Orléans, qui avait été appelée au monastère des Feuillantines de Toulonse pour aider l'abbesse de Fontevraud, sa tante, à introduire dans cet ordre célèbre, une réforme difficile et pourtant nécessaire. Nous dirons en racontant la vie de cette sainte princesse la part que le P. Joseph prit à cette œuvre importante, et ce qu'il fit avec elle pour fonder un institut dans lequel les âmes d'élite pussent observer plus rigoureusement les lois de la vie religieuse. Cet institut fut celui de la congrégation de N.-D. du Calvaire, dont la première maison fut établie à Poitiers en 1617. Le but des fondateurs était d'honorer la Passion de N.-S. J.-C., de prendre pour patronne la glorieuse Vierge assistant au pied de la croix et compatissant à ses douleurs et d'appliquer toutes les bonnes

œuvres, pénitences, prières et mortifications, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles et des hérétiques, et le recouvrement des lieux saints consacrés par la vie et la mort du Sauveur.

Quand le P. Joseph eut obtenu par ses habiles négociations que son œuvre pût se développer sous l'action de la vénérable Mère Antoinette d'Orléans, ce fut alors qu'une mort imprévue lui enleva cette pieuse coopératrice ; mais, loin d'abandonner le troupeau désormais confié à ses soins, le P. Joseph s'attacha bien au contraire à le diriger dans la bonne voie et à le défendre contre ses adversaires les plus puissants. L'abbesse de Fontevraud dut malgré elle céder à l'ascendant du fondateur et se désister de ses prétentions. Une seconde maison fut établie à Angers, puis une troisième à Paris sous la protection de la reine mère, qui voulut en être regardée comme la fondatrice.

Ce fut alors qu'une bulle du Pape Grégoire XV, confirmant en principe celle du Pape Paul V, érigea les monastères de Poitiers, Angers et Paris, et tous les autres fondés et à fonder par les religieuses de la Mère Antoinette d'Orléans, en congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, sous le titre de *N.-D. du Calvaire* et sous la conduite de trois supérieurs constitués en dignité, lesquels furent désignés nominativement dans la bulle postérieure du 20 juillet 1622.

Un deuxième monastère fut établi à Paris au Marais et fut doté par les libéralités du roi, du cardinal de Richelieu et de sa nièce la fameuse duchesse d'Aiguillon. Ce monastère prit le nom de *Crucifixion*, et il fut ordonné qu'une religieuse à genoux au pied de la croix réparerait, par cette espèce d'amende honorable et par des actes d'amour et de reconnaissance, tous les outrages des pécheurs. Le P. Joseph mit alors la dernière main aux constitutions, qu'il tira de la règle de Saint-Benoît et qui sont encore observées aujourd'hui sans aucune altération.

Après avoir assuré par tous les moyens l'existence et le développement de son œuvre pieuse, il se livra à d'autres soins. Appelé au sein du conseil du roi et de son ministre tout-puissant, il fut chargé de négociations difficiles dans la politique intérieure et extérieure, et contribua souvent à la pacification du pays et aux succès des combinaisons diplomatiques les plus habiles. Organisateur de la grande mission du Poitou et de la congrégation de la propagation de la foi à Rome, il tenta d'unir dans une nouvelle croisade contre les Turcs encore menaçants tous les princes chrétiens, et il établit à cet effet un nouvel ordre de milice chrétienne. Mêlé aux intrigues qui préparent ou qui retardent la réconciliation du roi et de sa mère, il ménage le retour de Richelieu, et le détermine à braver l'orage qui l'eût écrasé s'il eût faibli, à l'issue duquel le ministre conquiert une puissance sans limites et la pourpre romaine.

Il ne saurait entrer dans notre plan d'exposer, même en abrégé, tout ce que le

P. Joseph a fait en dehors de l'œuvre plus spéciale qui lui dut sa vie; nous nous bornons à dire avec un auteur estimable, en laissant pour ce qu'elles valent les accusations auxquelles cet éminent personnage n'a pu échapper, à raison même du rôle qu'il remplit à la cour : « Il travailla toute sa vie pour l'Eglise, assez longtemps pour l'Etat; fervent religieux tandis qu'il resta dans le cloître, habile politique lorsque le cardinal de Richelieu l'eut en quelque sorte associé au ministère en se déchargeant sur lui d'une partie des soins qui en sont inséparables, il donna dans tous les temps des preuves d'une vertu rare et d'une capacité consommée que Louis XIII ne crut pas trop récompenser en demandant qu'on l'élevât au cardinalat. » Il avait refusé l'évêché de la Rochelle, à la suite du fameux siège de cette ville qu'il avait conseillé avec instance et fait poursuivre avec tenacité; il ne revêtit pas non plus la pourpre romaine étant mort avant de l'avoir reçu, frappée d'une attaque d'apoplexie, le samedi 18 décembre 1638, à 11 heures du matin, à l'âge de 61 ans.

Par une grâce toute particulière de Dieu, et que méritait assurément son serviteur fidèle, la cruelle maladie n'enleva pas au malade sa connaissance. Sa mort fut pleine d'édification pour les assistants, et de consolation pour ses amis. Le cardinal de Richelieu fit rendre les plus grands honneurs à celui qu'il pleurait hautement, en disant qu'il perdait en lui « sa consolation, son unique secours, son confident et son appui; » il voulut qu'il fût enterré avec la pompe due aux princes de l'Eglise romaine. Le corps fut enseveli dans le monastère des Capucins, en face de l'autel, et le cœur fut porté au couvent des filles de Notre-Dame du Calvaire, que ce cœur avait tant aimées.

Quoique nous ayons évité d'entrer, en dehors de l'œuvre spéciale du Calvaire, dans les détails de cette vie si pleine de choses, nous ne pouvons résister au désir de faire savoir à nos lecteurs que le P. Joseph fut l'instigateur de l'acte royal par lequel Louis XIII mit sa personne, sa famille, son peuple et la France tout entière sous la protection de la Mère de Dieu, à l'occasion de l'événement qui allait, après une attente de vingt ans, combler les vœux du roi en lui donnant un successeur. Le P. Joseph conseilla au prince de reconnaître par un témoignage éclatant cette insigne faveur du ciel, et ce fut par répondre à ces vœux pieux que le monarque publia, le 10 février 1638, la déclaration dont on nous saura gré de citer les principales dispositions.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets, la suppliant de vouloir nous inspirer une sainte conduite et de défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau des guerres ou jouisse

de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celle de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux fils descendu de la croix. Nous serons représentés aux pieds du fils et de la mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre : nous admonestons le S^r archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour de la fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'Messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales plus solennelles, ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises... »

Ce vœu si chrétien et si digne d'un fils de saint Louis a été religieusement rempli depuis lors par l'Eglise de France; les jours mauvais des persécutions, les jours plus tristes peut-être des royales indifférences, ont en vain tenté de frapper de prescription le legs pieux de Louis XIII; il a été définitivement accepté par le peuple français, et personne n'osera plus désormais répudier en son nom le précieux héritage qui a fait de la France le royaume de Marie.

§ II. — *Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire.*

Antoinette d'Orléans était fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon. Son père descendait de Jean, comte de Dunois, fils de Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Sa mère descendait de François de Bourbon, bisaïeul du roi Henri IV. Antoinette était donc, du côté paternel et maternel, issue du noble sang de saint Louis. Sa vie ne démentit point cette illustre origine.

Elle naquit au château de Trie, dans le diocèse de Rouen, en 1572. Sa mère, qui l'avait vouée avant sa naissance au service du Seigneur, en la destinant à l'abbaye royale de Fontevraud, cultiva dans sa fille les heureuses dispositions qu'elle montrait dès l'âge le plus tendre pour la vie humble et retirée; car, dit un auteur anonyme auquel nous emprunterons quelquefois les éléments de notre récit, « c'estoit une bone mère qui, ayant doné la première vie de la naissance à ses enfants, estoit très-soigneuse de leur doner encore la seconde de la bone éducation, qui est plus à estimer que la première. » A 12 ans, elle s'adonnait à la prière, aimait la retraite, la solitude, le silence et les mortifications.

Cependant, au moment où il semblait qu'elle dût être appelée à entrer dans le cloître, sa mère, oubliant les serments qu'elle-même avait faits à Dieu, désira que sa fille s'engageât dans les liens du mariage. Antoinette obéit et épousa, n'étant âgée que de 16 ans, Charles de Gondy, marquis de Bellisle, fils aîné d'Albert, duc de Retz, maréchal de France. La solennité des noces eut lieu à Paris, le 1^{er} mars 1588, en présence du roi Henri III, de la reine mère et de la reine.

Cette union fut de courte durée; le marquis de Bellisle fut tué au mont Saint-Michel, en 1596, laissant deux fils en bas âge. Sa veuve s'occupa de régler les intérêts de ses enfants, et, après y avoir mis ordre, elle se livra tout entière aux pratiques les plus austères, à tel point que, pendant une année entière, elle ne vécut que de pain et d'eau. Résolue de quitter entièrement le monde, elle voulut se faire recevoir parmi les filles de l'*Ave Maria* de Paris, qui passaient avec raison pour observer une règle très-rigoureuse; mais, comme ces saintes filles n'admettaient point de veuves, elle dut renoncer à son projet, et elle se présenta aux Feuillantines, nouvellement établies à Toulouse. Cet ordre était alors l'un des plus austères, et ce fut précisément par ce motif qu'Antoinette d'Orléans choisit ce lieu de refuge, éloigné des parents et des amis qu'elle comptait en grand nombre à la cour. Des difficultés sérieuses s'opposèrent à son dessein; elle les surmonta, et reçut l'habit avec le nom d'Antoinette de Sainte-Scholastique, le 1^{er} novembre 1599. Son beau-frère, Henri de Gondy, alors évêque de Paris, essaya, mais en vain, de la détourner de son projet; elle fut si inébranlable, et les raisons qu'elle lui donna firent une telle impression sur son esprit, qu'il finit par lui conseiller lui-même de persévérer dans un dessein qui venait de Dieu. Antoinette fit donc profession le 6 janvier 1601.

Antoinette vivait depuis cinq ans dans sa retraite, lorsque le Pape Paul V lui adressa, sur la nomination faite par le roi Henri IV, des bulles de coadjutrice de Fontevraud. Antoinette, qui n'aspirait qu'à vivre et à mourir ignorée dans la solitude où elle s'était elle-même ensevelie, refusa ces marques éclatantes de distinction et d'honneur; mais le Souverain Pontife lui envoya un bref particulier par lequel il lui enjoignit, sous peine d'excommunication, de se rendre incessamment à Fontevraud pour assister sa tante Eléonore de Bourbon, à qui le poids des années ne permettait plus de remplir les devoirs d'abbesse dans les temps difficiles où une réforme radicale était si désirable.

Antoinette obéit, mais avec l'espoir de se faire décharger bientôt du lourd fardeau que lui imposait l'honorable confiance du chef de l'Eglise. Ce fut alors que Dieu sut ménager entre la coadjutrice et le P. Joseph des rapports qui devaient aboutir à la plus

grande gloire de son nom. Le P. Joseph Leclerc du Tremblay, Capucin, comme nous l'avons dit ailleurs, était issu d'une noble maison qui avait fourni aux cours souveraines de nombreux et sages magistrats, et il était doué lui-même des plus brillantes et des plus heureuses qualités. C'est, ainsi que nous l'avons vu, un des hommes qui ont joué un rôle important au xvii^e siècle.

Le P. Joseph n'était pas encore parvenu au degré de puissance qu'il atteignit plus tard, et il n'avait que 29 ans, lorsque Antoinette le sollicita de vouloir bien prendre sa direction spirituelle. Le P. Joseph venait de réussir dans une affaire délicate : il était parvenu à faire accepter franchement la réformation dans l'un des monastères les plus importants de l'institut de Fontevraud; nous voulons parler de celui de Hautes-Bruières; mais la charge qui lui était proposée par Antoinette d'Orléans avait aussi de grandes difficultés. En effet, honoré de la confiance d'Eléonore de Bourbon et de celle de sa nièce, il devait, pour répondre à l'une, faire tous ses efforts afin que la nièce ne répudiât point le titre et les devoirs de la coadjutorerie, tandis que, pour répondre à l'autre, il aurait dû renvoyer la coadjutrice dans sa retraite chérie de Toulouse, loin du bruit, du tumulte et des agitations d'un cloître devenu trop mondain pour elle. Dans cette étrange perplexité, le P. Joseph eut recours à la prière, et lorsque, après une étude approfondie de sa pénitente, il eut acquis la conviction que la volonté de Dieu l'avait amenée là où elle avait été conduite, il s'adressa directement au roi et à son conseil, qui s'occupaient avec soin des intérêts de l'institut de Fontevraud, et, avec leur agrément, il obtint du Souverain Pontife un nouveau bref par lequel il était enjoint, sous peine d'excommunication, à Antoinette d'Orléans, de prendre aussitôt le gouvernement de l'ordre, avec assurance de succéder à sa tante. Cette certitude qui, pour toute autre, eût été peut-être un sujet de joie, était pour elle une source d'amertume; mais elle dut se soumettre à l'injonction du chef de l'Eglise, et obtint de grands succès dans les réformes qu'elle introduisit au sein de l'institut de Fontevraud, parce que les religieuses qui avaient paru le plus opposées à ces réformes, regardant la coadjutrice comme étant déjà leur abbesse, lui obéirent aussitôt, acceptant par raison ce que leurs sœurs avaient souhaité par esprit de piété.

Le monastère chef d'ordre ayant été rappelé tout le premier à la ferveur et à l'observance de la règle, les maisons qui en dépendaient suivirent bientôt cet exemple. Or le monastère de Lenclêtre s'était senti plus que tous les autres peut-être des tristes effets produits par les guerres civiles et religieuses et par le malheur des temps; un relâchement fâcheux s'était introduit dans cet asile saint, et le mal était profond. Une supérieure digne de ce titre vénérable y

avait été envoyée; mais ses efforts et sa piété n'avaient pu obtenir des résultats satisfaisants. Cette supérieure se nommait Mme de Harleux; elle pria donc la coadjutrice de Fontevraud de s'occuper elle-même de cette importante affaire, et d'en confier le soin au P. Joseph, ce qui eut lieu avec un tel succès, que le monastère de Lenclôtre devint un modèle de régularité.

Sur ces entrefaites, la Mère Antoinette d'Orléans obtint du Souverain Pontife un bref adressé le 3 novembre 1609 au cardinal de Joyeuse, et en vertu duquel, après examen des raisons exposées par la pieuse princesse, il lui fut permis de reprendre sa liberté et de se retirer chez les Feuillantines de Toulouse. Mais Antoinette garda le secret de cette autorisation jusqu'à la mort de sa tante, laquelle arriva le samedi d'avant les Rameaux, 26 mars 1611. Sur le refus formellement exprimé par la princesse de se mettre en possession de l'abbaye, et après le consentement du roi, il fut procédé à une élection, et les suffrages désignèrent pour abbesse Louise de Lavedan de Bourbon. Antoinette put se retirer à Lenclôtre, où elle choisit douze religieuses de chœur qui s'engagèrent à suivre la règle extrêmement sévère et mortifiée qu'elle leur imposa.

Le Pape Paul V, pour seconder les projets du P. Joseph en ce qui touchait la réforme de Fontevraud, crut devoir alors nommer Antoinette d'Orléans coadjutrice de la nouvelle abbesse, comme elle l'avait été d'Éléonore de Bourbon, en lui conférant des droits fort étendus, et notamment celui de nommer des supérieurs, de visiter ou faire visiter les couvents, et d'établir un séminaire où seraient reçues les religieuses qui voudraient suivre une vie plus austère. Une somme de 3,000 livres devait lui être fournie par la maison chef d'ordre.

En peu de temps l'asile de Lenclôtre devient une pépinière de saintes filles; dans l'espace de six années, cent novices y sont reçues; les bâtiments sont remis en état; l'église est disposée d'une façon plus conforme aux prescriptions religieuses. Le monastère d'hommes, situé dans l'enclos, se ressent aussi de cette heureuse influence; en deux années près de trente novices y sont accueillis, mais ils sont bientôt retirés par l'abbesse de Fontevraud, qui les dissémine dans diverses maisons de l'ordre. Cependant les touchants exemples de ferveur et de régularité que donnait la sainte coadjutrice excitent le zèle de ses compagnes, qui lui demandent la grâce d'observer avec elle, dans toute sa rigueur, la règle de saint Benoît. Mais Antoinette comprend que, tant qu'elle résidera dans un monastère dépendant de Fontevraud, elle n'aura pas la liberté qu'exige une telle résolution; elle consulte l'évêque de Poitiers et lui demande de lui indiquer dans sa ville épiscopale un lieu où elle pourrait faire construire un monastère pour s'y retirer avec ses plus ferventes compagnes. L'évêque y consent, et

la première pierre est posée vers la fin de l'année 1614 au nom de la fondatrice; mais les troubles politiques qui surviennent en Poitou apportent à la construction du pieux asile un retard que la princesse fait tourner au profit des populations au milieu desquelles elle vit, et qui lui doivent les ménagements extraordinaires dont elles sont l'objet de la part des hommes de guerre.

Cependant il fallait que le Saint-Siège autorisât la séparation que projetait la Mère Antoinette, et à laquelle l'abbesse de Fontevraud consentait d'avance. Elu provincial de son ordre en 1615, le P. Joseph profite de son voyage à Rome pour exposer au Souverain Pontife le but que la princesse poursuit avec lui, et il obtient un bref portant permission à la Mère Antoinette de sortir de la maison de Lenclôtre pour entrer dans celle qu'elle avait fait bâtir à Poitiers, de quitter l'habit de Fontevraud, de prendre celui qu'elle voudrait pour les religieuses de ce monastère, d'y mettre tel nombre de filles qu'il lui plairait, et d'établir d'autres monastères dans les villes d'Angers, de Laval, de Saint-Pol de Léon et autres. Muni du bref signé le 26 avril 1617, le P. Joseph obtient du roi des lettres patentes (4 octobre 1617), et, le 25 octobre de la même année, la Mère Antoinette, accompagnée de vingt-quatre religieuses, faisait son entrée à Poitiers au milieu d'une foule curieuse et bienveillante. Les abbayes de Sainte-Croix et de la Trinité se disputèrent l'honneur de la recevoir; mais elle se dirigea de suite vers son monastère, dont l'aspect misérable justifiait complètement le nom de *Calvaire* donné à son institut. Elle n'y trouva en effet que des croix de tout genre. Mais, quoiqu'elle y manquât de tout, au point de ne pas savoir si la vie du lendemain serait bien assurée, elle ne se laissa point abattre; raffermie par son esprit de foi et par les consolations de l'évêque, qui prit l'institut sous sa protection, elle organisa le monastère. Elle mit à sa tête la plus ancienne religieuse, la Mère Gabrielle de l'Espronnière, en religion sœur Saint-Benoît, et se confia dans la Providence pour le succès de son œuvre.

Elle éprouva bientôt de nouvelles angoisses. L'abbesse de Fontevraud, qui avait d'abord donné son consentement, le retira, et défendit de fournir aucuns secours au Calvaire de Poitiers, qui fut réduit à la plus extrême pénurie. Elle poussa même le mauvais vouloir jusqu'à porter devant les juges ordinaires son appel comme d'abus du bref du Pape. Le roi, choqué de ce procédé, confia, le 17 décembre 1617, au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, le soin d'arranger le différend.

La vie misérable que menaient les saintes filles du Calvaire engendra bientôt de cruelles maladies. Quatre sujets furent enlevés rapidement, et la Mère Antoinette elle-même fut réduite à un tel affaiblissement, qu'elle dut prévoir le jour prochain où finiraient ses souffrances. Mais, pour nous

servir d'une expression empruntée à l'auteur qui nous a fourni les éléments de notre récit, « comme les vieux arbres du mont Liban portent le meilleur encens, aussy voyait-on que tant plus elle s'approchait de sa fin, plus elle espendoit les suaves odeurs de sa vertu... »

On était au milieu du saint temps de Carême; sa nourriture se composait de racines et de légumes, avec un peu d'huile; depuis vingt ans elle n'avait pas bu une seule goutte de vin. Sa santé, déjà délabrée, ne pouvait résister à un pareil régime; la sainte femme éprouva bientôt des douleurs atroces, puis, le jeudi avant le dimanche des Rameaux, elle fut prise d'une extrême faiblesse et tomba anéantie. Elle refusa néanmoins tout adoucissement à ses pratiques austères; on ne put lui faire accepter un matelas, mais seulement, et à grand'peine, une paille qui fut placée sur les ais qui lui servaient de couche.

Elle voulut garder constamment son habit religieux, et elle en était vêtue lorsque l'évêque de Poitiers vint la visiter. La princesse se recommanda au prélat, ainsi que l'œuvre qu'il avait déjà prise sous sa protection; elle fit écrire la même prière au cardinal de Sourdis. Le mardi saint, la malade demanda les derniers sacrements; on différa jusqu'au lendemain. Elle se fit alors apporter des papiers et trois petits tableaux venus de Rome. Deux de ces tableaux furent mis de côté par elle pour le P. Joseph; le troisième, avec quelques papiers de direction, fut destiné aux Feuillantines de Toulouse. Le mercredi, à la suite d'une violente convulsion, elle reçut l'extrême onction et le saint viatique. Plus tard elle fit une confession générale et donna l'ordre de faire porter son corps à Toulouse, au monastère de Sainte-Scolastique; puis elle se mit à genoux sur sa couche, et demanda aux religieuses assemblées pardon des mauvais exemples qu'elle avait pu leur donner; ensuite elle exprima le désir d'être couchée, au moins après sa mort, puisqu'on le lui refusait pendant sa vie, les bras étendus sur une croix de cendre répandue sur le pavé. Le jour de Pâques, elle se confessa et communia à genoux, hors de son lit, soutenue par deux religieuses. Les jours qui suivirent furent une longue agonie. Le lundi après Quasimodo, à quatre heures du soir, une convulsion éteignit complètement la raison de la malade, et le mercredi 25 avril, fête de saint Marc, entre midi et une heure, elle rendit son âme à Dieu.

La douleur des filles du Calvaire fut bien grande, mais leur confiance dans la protection de celle qu'elles invoquaient déjà comme une sainte en diminua l'amertume. On se partagea ses vêtements, ses ongles, comme de précieuses reliques. Le corps fut ouvert et trouvé sain; les entrailles et le cœur furent pieusement conservés dans le monastère. L'abbaye de Sainte-Croix fit de vives instances pour conserver les restes de la

sainte princesse; mais le duc de Retz, son fils, obéissant au vœu de sa mère, les accompagna jusqu'au monastère de Sainte-Scolastique de Toulouse, de la congrégation de Notre-Dame des Feuillants, où ils furent déposés avec honneur.

Après la mort d'Antoinette d'Orléans, ses pauvres filles ne furent point abandonnées par le P. Joseph, et nous avons dit ailleurs ce qu'il fit pour assurer l'existence de son œuvre. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet, et nous terminerons l'histoire de la fondation de la *congrégation de Notre-Dame du Calvaire* en disant quelle est aujourd'hui la situation de cet institut religieux.

§ III. — *Constitutions et statuts de la congrégation de Notre-Dame du Calvaire.*

Le but des fondateurs de l'institut de Notre-Dame du Calvaire a été, comme nous l'avons vu en l'article du P. Joseph, d'honorer la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de prendre pour patronne la glorieuse Vierge assistant au pied de la Croix et compatissant à ses douleurs, et d'appliquer toutes les bonnes œuvres, pénitences, prières et mortifications, pour obtenir de Dieu la conversion des infidèles et des hérétiques, et le recouvrement des lieux saints consacrés par la vie et la mort du Sauveur.

Les religieuses pratiquent la première et exacte règle de Saint-Benoît. Leurs constitutions ont été réimprimées pour la dernière fois en 1634.

La congrégation est gouvernée par trois supérieurs majeurs, qui sont ordinairement des cardinaux et des prélats, un visiteur et une générale; elle est exempte de la juridiction des ordinaires. Les supérieurs majeurs sont pour toujours; la générale, pour trois ans, après lesquels on tient le chapitre général, dans lequel elle peut être continuée pour trois autres années, et ainsi des autres chapitres, où on la peut aussi continuer; mais elle ne peut pas exercer son office plus de douze ans de suite, après lesquels elle est pendant une année la dernière de la communauté; elle ne peut être élue prieure qu'après trois ans. Pendant l'exercice de sa charge, elle a toujours quatre assistantes, dont deux sont renouvelées tous les trois ans; elles doivent assister la générale de leurs conseils pour le gouvernement de la congrégation, et il y en a toujours une qui l'accompagne dans le cours de ses visites, qui sont fréquentes, car elle doit visiter, ainsi que le visiteur, tous les couvents de la congrégation pendant un triennal. Lorsqu'on tient le chapitre général, les prieures des monastères et leurs communautés ont le droit d'envoyer par écrit leurs suffrages au chapitre général; ces suffrages sont portés par des déléguées élues à cet effet. Le visiteur préside le chapitre général, assisté de trois scrutatrices élues par la communauté où se tient le chapitre; on ouvre les lettres, on compte les suffrages et on proclame

générale, assistantes et prieures, celles qui ont obtenu le plus de voix.

§ IV. — *Costume des religieuses de Notre-Dame du Calvaire.*

Ces religieuses continuent à porter le premier costume de l'ordre, tel qu'il fut donné aux filles du Calvaire, en 1621, par une bulle du T.-S. P. le Pape Grégoire XV. En voici la description : un habit de grosse étoffe noire, une ceinture de crin faisant plusieurs tours ; une guimpe blanche, un bandeau blanc, un scapulaire noir ; un manteau noir en forme de chape, attaché devant avec une petite agrafe de fer ; un voile en grosse toile noire et un second par-dessus, également en toile noire, mais bien plus claire. Elles portent des sandales de bois et marchent les pieds nus depuis le 3 mai, jour de l'invention de la sainte Croix, jusqu'au 14 septembre, jour de la fête de l'exaltation de la sainte croix. (1)

CALVAIRE (FILLES DU)

Notice sur Mme Virginie Centurion, leur fondatrice.

Mme Virginie Centurion, femme d'une éminente piété, illustre rejeton de deux principales familles de Gênes, Centurion et Spinolla, mariée à Gaspard-Grimaldi Braccelli, fonda l'institut des Filles du Calvaire, l'an 1619, dans la ville même de Gênes. Après avoir passé quelques années dans son village, en menant une vie exemplaire, elle adressa à Dieu de ferventes prières pour obtenir la grâce de connaître sa sainte volonté sur le genre de vie qu'elle devait suivre. Pendant la nuit et durant son sommeil, la sainte Vierge lui apparut ayant une croix sur les épaules, et elle lui fit entendre que la volonté de Dieu était qu'elle le servît dans la personne des pauvres. S'étant éveillée toute tremblante de cette vision, la Providence lui fournit aussitôt l'occasion d'exercer sa vocation et d'obéir à l'ordre qu'elle avait reçu. Ayant aperçu sur la place une jeune fille abandonnée, implorant le secours des passants, elle courut de suite vers elle et la reçut dans son appartement, elle ainsi que sa mère. Cette action généreuse, cette prompte correspondance aux inspirations de la grâce furent très-agréables à Dieu, et avec son secours elle s'en arma dans la courageuse résolution de se consacrer au soulagement, à l'instruction des filles pauvres abandonnées. Ce projet ne rencontra jamais un plus vaste champ à cultiver que pendant ce temps désastreux, où les incendies et d'autres causes de ruines avaient réduit à toute extrémité, Carignon, le bourg de la Collombard et Savone, où la misère était si grande que beaucoup de parents, pour ne pas voir mourir leurs enfants sous leurs yeux, préféraient les abandonner. Le nombre de jeunes filles qui eurent recours à la charité de la généreuse Virginie fut si grand que son palais, étant insuffisant pour les contenir, elle dut louer le monastère qui porte le nom de Visitation et qui n'est pas habité aujourd'hui.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 29, 52.

En mémoire de la vision dont elle avait été favorisée, elle lui donna le nom de Sœur Marie du Refuge *De tribulatis* sur la montagne du Calvaire.

Cette illustre veuve ne pouvant suffire, malgré son zèle et son courage, à une œuvre si méritoire et si précieuse qui, tous les jours, prenait une nouvelle extension, fit appel à la noble générosité d'un grand nombre de premières familles de Gênes, mais surtout à la magnanime famille du prince Doria et du marquis de Brignoles, ainsi qu'au zèle admirable du cardinal Durazzo, alors archevêque de cette ville. Le vif intérêt que Virginie portait à cet établissement, l'exemple si touchant d'une dame si distinguée par sa naissance et par sa piété, déterminèrent nombre de jeunes personnes honorables à se dévouer volontairement et à venir contribuer à la prospérité d'une œuvre si belle. Ce fut alors qu'ayant acquis une autre maison in besagno, la fondatrice y plaça toutes celles qui voulurent suivre son exemple ; elle leur fit prendre l'habit du tiers ordre de saint François et les chargea de la direction des jeunes filles pauvres.

On augmenta le nombre des maisons à proportion de celui des religieuses qui devaient en prendre soin et des pauvres qui se présentaient en grand nombre. Alors Virginie sollicita du sénat sa protection et son assistance pour qu'il l'aidât de ses conseils, pour la défendre lorsque les circonstances le rendraient nécessaire, afin d'établir, sur des fondements solides, ses instituts qui promettaient d'immenses avantages, qui rendaient d'éminents services.

Un dévouement tel que celui de cette pieuse veuve devait éveiller les âmes généreuses, exciter leur sympathie ; les nobles Génois, Somellino, Durazzo et Brignoles, répondirent à son appel. C'était en 1641. Le dernier, appelé Emmanuel, dont on conserve un respectueux souvenir, voulut se charger de toute la dépense d'une maison. Il loua, à ses dépens, un hôtel connu sous le nom de Curbunara, fournit tout ce qui était nécessaire pour le meubler, pourvut à tout, assura des revenus pour vingt-cinq sœurs qu'il chargea de diriger les filles pauvres qui jusqu'alors avaient demeuré dans la maison mère à la montagne du Calvaire. Après avoir ainsi assuré des revenus annuels aux sœurs qui étaient dans la maison mère, il les réunit, leur donna une nouvelle règle, règle très-sage et la plus adaptée à leurs besoins et aux devoirs qu'elles avaient à remplir, leur donna un costume uniforme qui devait être de soie : c'est pour cela qu'il passa pour être le fondateur de cet institut ; aussi ces religieuses furent communément appelées Dames Brignoles.

Les règles de cette Congrégation, si utile à la religion et à la société, ont pour objet et pour fin de consacrer tous les membres au service des pauvres dans les hôpitaux, dans les lazarets et dans les établissements pieux, à faire des instructions solides à ceux qui jouissent de la santé, de prodiguer des

consolations, des soins spirituels et corporels à ceux qui sont malades.

Lorsque quelque fléau fait des ravages et dans des circonstances extraordinaires où leur ferveur pourrait être momentanément exposée au relâchement, les Filles du Calvaire rassemblent leurs efforts pour augmenter leur zèle et s'affermir davantage dans leurs résolutions. C'est ainsi que pendant les épidémies et les pestes, elles doivent accourir au soulagement des pauvres, à l'exemple des Filles de Charité de Saint-Vincent de Paul. La seule différence qui existe entre ces religieuses, c'est que les Sœurs de Charité portent du secours sans acception de personnes et de lieux, tandis que les Sœurs Brignoles ou Filles du Calvaire ne donnent leurs soins charitables qu'aux femmes qui sont dans des établissements pieux, dans les hôpitaux et dans les lazarets.

Les immenses résultats qu'obtint le pieux institut de Virginie Centurion et du marquis Brignoles, les témoignages publics de reconnaissance qui éclatèrent bientôt en sa faveur déterminèrent un grand nombre de villes même du premier rang à demander des religieuses si compatissantes, si dévouées autour des malheureux, et d'une conduite si édifiante. Entre toutes celles qui sollicitèrent et qui purent obtenir cette faveur, il faut distinguer la ville de Savane qui leur confia son hôpital, qui porte le nom de Notre-Dame de la Miséricorde; celle de Nori qui les chargea de son hôpital et de son orphelinat. Bien d'autres villes firent des démarches inutiles; on ne put même satisfaire Milan qui avait adressé sa demande dès 1634.

Les pontifes romains ne manquèrent pas d'honorer cet institut de leur haute protection; ils se servirent même de la médiation du cardinal Césaire pour attirer quelques-unes de ces religieuses, quoique, par des circonstances particulières, ces démarches ne purent obtenir leur effet.

Lorsqu'en 1815, Pie VII honora de sa présence la ville de Gènes, pour donner une marque particulière d'intérêt aux Filles du Calvaire, il voulut visiter leur maison, accompagné des cardinaux Spinolla et Doria Pamphili, et leur donna sa bénédiction. Arrivé à Rome, ce Souverain Pontife demanda de ces religieuses par l'entremise de Thérèse Doria Pamphili et par une lettre de Mgr François Capparini, alors visiteur apostolique de la pieuse maison des Thérèses de Dioclétien, adressée à la supérieure générale de Gènes. Le Pape pressa leur arrivée à Rome, et à peine quelques-unes d'entre elles se furent-elles rendues à ses instances, qu'il leur confia l'éducation des pauvres filles si nombreuses de la communauté que nous venons de mentionner, ainsi que l'administration de toute la maison.

Léon XII étant entré dans son éternel repos, le Pape Grégoire XVI voulut traiter ces pauvres Filles du Calvaire avec plus de magnificence. C'est pourquoi il leur céda l'église de Saint-Norbert, qui est auprès du mont

Aquilin, et leur fit assurer un revenu annuel par l'organe du cardinal Sforza, alors président de la commission des secours. Le 20 août 1833, elles furent mises en possession, pour le faire servir de noviciat, de ce monastère que le Souverain Pontife honora souvent de sa présence, et depuis il ne cessa de donner des marques de sa bienveillance à la première maison, toujours occupée par des religieuses du Calvaire, sous les auspices desquelles prospérait cette maison qui comptait un grand nombre de jeunes personnes.

Les villes de Rieti et de Viterbe leur confièrent aussi leurs orphelinats avec d'immenses avantages spirituels et temporels.

Les Filles du Calvaire ou Sœurs Brignoles ne font point de vœux; elles s'engagent seulement par serment à la persévérance. A la fin de leur noviciat elles sont revêtues d'une robe de soie noire; elles portent un grand voile de même couleur, qu'elles mettent sur un autre qui est blanc. Mgr Charles Louis Morichini parle longuement du bien qu'elles opèrent et des règles de leur maison dans son ouvrage *Degli statuti di publica carita*, imprimé à Rome en 1835, page 133 et suivantes: *Vita della serva di Dio, Virginea Centurione, fondatrice delle figlie del refugio del monte Calvario*, Geneva 1807; elle a été composée par Scipion Squaricaffico, mère de la fondatrice, et par le P. Antero Maria, Augustin déchaussé. (1)

CARMEL (TIERS ORDRE DU MONT).

Depuis longtemps les séculiers qui ne pouvaient aspirer au bonheur de la vie du Carmel demandaient instamment qu'une communion intime de prières et de bonnes œuvres pût s'établir entre eux et l'ordre de Marie. Ces demandes réitérées déterminèrent l'établissement du tiers ordre de mont Carmel.

Sixte IV, grand protecteur de l'ordre, approuva cette association si avantageuse pour les fidèles et si glorieuse pour le Carmel, par sa bulle *Dum attentio* du 28 novembre 1476.

Dans le principe, les Terciaires étaient censés suivre la règle entière de Saint-Albert et contractaient les mêmes engagements que les religieux, autant du moins que cela était compatible avec leur position sociale. Mais il en résultait bien des embarras, des transgressions, et ce ne fut néanmoins, chose surprenante, qu'en 1635, c'est-à-dire plus d'un siècle et demi plus tard, que le général des *mitigés*, Théodore Stratio, leur donna des règles particulières.

Bien longtemps avant le tiers ordre existait la confrérie de l'ordre, communément appelée le *Saint-Scapulaire*. La bulle sabatine en fait une mention expresse: *Sancti habitus signum ferentes, appellantes se confratres et consorores*. Cette confrérie eut d'abord son entrée au mont Carmel, et c'est là que fut agrégé saint Louis; plus tard et pour une plus grande commodité, on la transféra à Rome, où elle est encore sous le titre d'Archiconfrérie, avec de très-riches privilèges et de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 55, 54.

magnifiques indulgences. L'église est au mont Magnanapoli. Le costume des associés consiste en un sac de couleur carmélite, une ceinture de cuir, un camail blanc, avec un capuce ou un voile, selon le sexe. Il y a eu même des associations d'affiliés et affiliées de l'ordre, tenant un milieu entre le tiers ordre et la confrérie. Telles furent *les béates* et *les pénitentes*. Ces dernières formaient une grande communauté, près d'Orvietto, en Italie. Antoine Simoncelli, leur fondateur, les fit approuver par Alexandre VII.

Enfin, le Carmel eut, parmi ses affiliés, jusqu'à un ordre de chevalerie, gloire qu'il ne partage avec aucun ordre religieux et qui prouve, une fois de plus, combien a été universelle la vénération dont on l'a toujours entouré. Henri IV, roi de France, en vertu d'une bulle de Paul V, établit l'ordre royal et militaire des hospitaliers de Notre-Dame du mont Carmel, composé de cent gentilshommes qui devaient former la garde noble du roi en temps de guerre; la règle, les couleurs, le blason, étaient empruntés à l'ordre des Carmes. Le premier grand-maître fut Philibert Verston, qui établit les PP. Déchaussés à Lyon.

CHARITÉ CHRÉTIENNE.

Ordre militaire créé par Henri III, en faveur des soldats estropiés au service de l'Etat. Le prince assigna quelques revenus à cette généreuse institution. Ceux qui étaient reçus dans cet ordre portaient une croix sur le manteau au côté gauche, et autour de la croix ces mots brodés en or, *Pour avoir fidèlement servi*. Un établissement si louable n'eut point de succès.

CHARITÉ (FRÈRES DE LA),

Fondés en Belgique, par M. Triest.

L'origine des frères fut très-modeste et plus humble encore que celle des *Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie*, due au même fondateur dont nous donnons la vie à l'article de cette autre congrégation. — Voy. CHARITÉ (*Sœurs de la*). — Ces commencements furent aussi bien moins consolants pour le cœur de M. Triest. L'hospice des vieillards de Gand, qui, depuis 1788, avait été réuni à celui des vieilles femmes, au couvent Saint-Antoine, quai de la Lieve, en fut détaché et transféré à Biloke, le 1^{er} septembre 1806. Il y avait alors cent vieillards, qui soignés par des mercenaires sans autorité comme sans dévouement, ne leur obéissaient plus et se livraient impunément à tous les désordres. De nombreux abus existaient et la commission des hospices sentait qu'il était temps d'y remédier et de changer entièrement la direction de cet établissement. M. Triest, dont la réputation grandissait et qui la justifiait déjà par le plein succès obtenu à l'abbaye de Terhaegen, où étaient établies ses sœurs de la Charité, fut prié de se charger de cette administration. Il n'ignorait pas combien cette tâche était difficile et combien il en coûterait pour réformer la conduite de vieillards entêtés; ce-

pendant son zèle l'emporta. Il y avait du bien à faire, c'était tout dire. En conséquence, M. Triest, accompagné du maire et du préfet, y installa, le 28 décembre 1807, trois hommes dans le dessein de jeter ainsi les fondements d'une communauté de frères de la Charité. Cependant comme les jeunes gens propres à cette œuvre étaient extrêmement rares à cause de la conscription de ce temps de guerre, M. Triest pressentit les obstacles qu'il rencontrerait de la part même de ceux qui devaient être ses instruments et ne voulut faire qu'un essai. Ce qu'il avait prévu arriva; d'un côté les vieillards, gênés dans leurs mauvaises habitudes, se révoltaient contre les réformateurs des abus; de l'autre côté, les hommes qu'il avait associés à son entreprise charitable, ne lui convenaient guère. Après des tentatives infructueuses pour les améliorer et leur donner une impulsion convenable, il vit qu'il ne lui restait plus d'autre moyen que de détruire radicalement ce qu'il avait fait jusque-là, et de recommencer sur un tout autre pied. C'est ce qu'il exécuta. C'est donc le 7 novembre 1810 que M. Triest fonda, à proprement parler, la communauté des Frères de la Charité; il leur appliqua avec quelques modifications la règle des sœurs, et cette règle ainsi modifiée fut approuvée par Mgr de Broglie, évêque de Gand, le 26 novembre 1810. L'auteur de la notice sur M. Triest dit en parlant des frères de la Charité: Cette communauté deux fois abandonnée, deux fois recommencée, s'est développée au point qu'aujourd'hui, époque de la mort de M. Triest, en 1836, elle compte neuf maisons ou établissements. Ces paroles feraient supposer qu'entre l'essai de 1807 et l'exécution définitive en 1810, il y avait encore eu une tentative infructueuse. Voici la statistique des maisons de la congrégation en 1836. Toutes, comme celles des sœurs, portent un nom de patronage religieux. La première maison est celle de la Byloque, à Gand, appelée la maison de *Saint-Vincent de Paul*, qui a une triple destination, hospice pour les vieillards, institution pour les sourds-muets et école gratuite flamande. Le frère Aloysius, supérieur de tous les frères de la Charité en était alors l'économe.

La maison des Saints-Anges est l'hospice des aliénés, à Gand. Elle fut donnée à l'Institut en 1815, et est desservie par dix-neuf frères.

A Froidmont, près de Tournay, est la troisième maison dite de *Saint-Charles Borromée*, fondée par quatre frères, le 1^{er} mars 1821. C'est une maison d'aliénés, et une école gratuite, que desservent treize frères. La maison de Bruges, dite de *Saint-Antoine de Padoue*, destinée surtout à l'instruction gratuite des enfants pauvres; il y a cinq frères. Avant la révolution belge, cet établissement avait eu là diverses reprises des démêlés avec le gouvernement des Pays-Bas. La cinquième maison, à Anvers, est appelée *Maison de l'Immaculée conception de la sainte Vierge*, fondée et entretenue par la

munificence de quelques familles pieuses. Les frères y entrèrent le 3 mai 1832, dans le but d'instruire les enfants pauvres, et le 28 décembre 1835, élargissant le cercle de leurs occupations, ils ouvrirent un hospice pour les enfants pauvres ; il y a cinq frères. A Louvain, la maison de *Saint-Antoine de Padoue*, sous ce même vocable que celle de Bruges, a été fondée le 14 juin 1832. Cinq frères, entretenus par les curés et vicaires de la ville, y donnent l'instruction gratuite à quatre cents enfants de la classe indigente. En 1833, le 29 avril, la commission des hospices de Gand, appela les frères de la Charité dans la maison dite *Kulders*, du costume que portaient autrefois les enfants, et qui est celle des orphelins. Elle est appelée *Maison de Saint-Joseph*, par les frères qui y sont au nombre de sept. La maison de Saint-Fronde, dite *Maison de Saint-Augustin*, entretenue par des notables de la ville, pour la classe gratuite et encore pour une institution d'orphelins, fut fondée le 13 décembre 1833 et possède sept frères. La neuvième maison est à Bruxelles, sous le nom de *Saint-Louis de Gonzague*, fondée en février 1835, dans le but d'y élever des sourds-muets et des aveugles. En 1835, par arrêté du 10 avril, le roi Léopold donna à cet institut le titre de *Royal* ; il y a six frères pour le service. Ces neuf établissements ou maisons comptaient donc alors dix-huit institutions spéciales, vu les diverses destinations des maisons. Le nombre total des frères de la Charité était de quatre-vingt-quatorze. Depuis lors, le nombre des maisons s'est accru, et dans une statistique des maisons religieuses qui m'a été envoyée de Belgique, je vois pour les frères de la Charité, outre les maisons ci-dessus désignées, celles d'Ostende, de Hamme, de Lokeren, de Lurre, de Nivelles, de Courtrai, d'Alost, de Tranchiennes, de Liège, de Verviers, de Namur, de Brugelette ; ce qui donne le chiffre de vingt et un pour le total des établissements, qui a plus que doublé depuis seize ans. — *Voy. ci-dessous l'art. CHARITÉ DE JÉSUS ET MARIE.*

CHARITÉ MATERNELLE (SOCIÉTÉ DES DAMES DE LA), en Belgique.

Déjà sous Napoléon I^{er}, une institution de ce genre avait été fondée ; mais elle était tombée, faute d'un homme capable, par son zèle et ses talents, de la diriger et de la personnifier en lui. En 1821, on érigea, dans l'enclos de la Babylone, l'école de la maternité, pour y recevoir les filles-mères. M. Triest, qui ne voulait pas que les femmes honnêtes fussent traitées moins avantageusement que les filles coupables, se concerta avec les dames les plus respectables de la ville, et fonda, en 1822, sa *Congrégation des dames de la charité maternelle*. La présidence en appartint à M. le chanoine Triest, la vice-présidence à Mme la comtesse douairière d'Hane de Steenhuyse. Mlle Colette Vispoel en fut secrétaire. Il y a des mem-

bres *honoraires* et des membres *actifs*. Tous les ans s'assemble le grand conseil, formé de toutes les dames de la congrégation. Il y a deux dames qui, deux fois par an, au mois de mars et de novembre, font la quête. Pour chaque paroisse de la ville, une dame, appelée *distributrice*, est chargée de recueillir les demandes des pauvres femmes, de les transmettre à l'assemblée des dames de chaque paroisse, qui se réunissent tous les mois, et de distribuer à domicile les secours accordés.

Les femmes enceintes doivent chercher un certificat du curé de leur paroisse constatant qu'elles sont mariées, se conduisent bien, sont dans une grande pauvreté, qu'elles sont infirmes, ou qu'elles ont au moins quatre ou cinq enfants. Elles portent ce certificat chez la dame distributrice du quartier, laquelle, à l'assemblée mensuelle, en confère avec les autres dames : leur admission aux secours est constatée par le président, qui appose sa signature au bas du certificat. Chaque femme en couches reçoit une layette, et pendant neuf jours, tous les jours du bouillon et un franc. Le nombre des femmes ainsi secourues monte par an à cent.

S. M. la reine des Belges avait souscrit deux fois pour la somme de *cinq cents francs* et a accordé son auguste protection à cette utile et intéressante congrégation.

CHARITÉ DE JÉSUS ET DE MARIE (SOEURS DE).

Histoire de l'établissement de cet ordre avec la vie du chanoine Triest, son fondateur.

Ce respectable prêtre que la Belgique et l'étranger même ont appelé *Apôtre de l'humanité, Providence des pauvres, Vincent de Paul de la Belgique*, a formé plusieurs sociétés religieuses, dont il est parlé à leur place respective et dont la plus importante est celle qui fait le sujet de cet article. Pierre Joseph Triest naquit à Bruxelles, le 31 août 1760, de parents respectables qui regardaient une bonne éducation comme le meilleur héritage qu'on puisse laisser à ses enfants. Il commença ses études au collège des Jésuites de sa ville natale ; mais cette société ayant été supprimée en Belgique, il acheva ses humanités à Gheel, village de la province d'Anvers. Après avoir terminé sa philosophie à l'ancienne université de Louvain, il entra au séminaire de Malines et reçut la prêtrise le 10 juin 1786. Il fut envoyé successivement comme coadjuteur à Notre-Dame de Malines en 1788, puis en 1789 comme coadjuteur à Assche, près de Bruxelles, puis comme desservant au même endroit, en 1791. La même année, il devint vicaire de l'église Notre-Dame de d'Hanswyk, à Malines. Le typhus, qui sévissait à l'hôpital militaire de cette ville, fournit au courageux vicaire l'occasion de montrer ce dévouement religieux, dont il devait plus tard donner de si sublimes preuves. Cette effrayante épidémie faisait des ravages affreux ;

la peur, le découragement s'emparaient de tous les esprits; ceux mêmes que leurs fonctions ou leur position auraient dû retenir, fuyaient ce séjour de désolation et de mort. Lui seul, il resta au poste; et, plus fort que le danger, il se multipliait pour tenir tête au mal et pour porter en tout lieu les secours et les consolations de la religion.

Tant d'ardeur, tant de travaux l'épuisèrent; il tomba lui-même atteint de la contagion. Mais Dieu, qui avait ses vues sur lui, ne permit pas qu'il succombât, lui qui devait encore essuyer tant de larmes, consoler tant de douleurs et soulager tant de misères!

Ses talents et ses vertus sacerdotales attirèrent l'attention de ses supérieurs ecclésiastiques. Au concours de Malines de 1797, il fut nommé curé et chanoine de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre, à Renaix. A cette époque de la vie du curé Triest se rattache une de ses plus belles actions. Les circonstances politiques forçaient les prêtres à se cacher pour se soustraire aux persécutions d'un pouvoir impie et despotique. M. le curé Triest, comme les autres, s'était caché; mais, plus que les autres, il était recherché par les gendarmes, parce que le zèle et la hardiesse qu'il mettait à exercer en secret les fonctions de son ministère rendaient la capture plus importante. Une nuit, au fond de sa retraite, il apprend que la femme du brigadier de la gendarmerie est à l'agonie. Que fera-t-il? Laissera-t-il cette personne mourir sans les secours de la religion, ou ira-t-il se jeter dans la gueule du loup, entre les mains du brigadier qui le poursuivait avec tant d'acharnement? Il n'écoute que son devoir, se rend à la demeure du brigadier, va droit offrir son ministère à la femme agonisante: le brigadier survient, trouve le curé Triest au chevet du lit de sa femme et est tellement touché de cet acte de générosité, qu'il jure de ne plus jamais arrêter de prêtre. En 1802, après le concordat, il devint desservant de l'église de Saint-Martin dans la même ville de Renaix. Alors encore, son zèle pour le prochain, zèle instinctif et que la religion augmenta, éclata par l'établissement d'une école pour les orphelins pauvres, laquelle existe encore de nos jours.

Transféré en 1803 à la cure de Lovendegem beau village à deux lieues de Gand, il y jeta les fondements de l'Institution des Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie, dont les commencements furent humbles et obscurs. En effet il commença cette première maison appelée la *Maison de Notre-Dame aux Anges*, car tous ses établissements ont reçu une dénomination pieuse et se trouvent sous un saint patronage, il la commença, dis-je, en réunissant trois filles pieuses dans une petite chambre qu'il prit à loyer le 4 novembre 1803, pour l'instruction des enfants pauvres. Puis, six enfants trouvés y furent envoyés de Gand, pour y être élevés et furent ensuite avantageusement placés par leur bienfaiteur. Pendant les dernières années de sa vie, M. Triest, soit humilité, soit dé-

sir de faire admirer et louer la Providence, aimait à se reporter en souvenir vers cette époque décisive, à parler, les larmes aux yeux, de la bonté immense de Dieu, qui avait daigné jeter ses regards sur lui, et encourager son zèle par des succès trop rapides et trop éclatants pour ne pas indiquer clairement que le doigt de Dieu était là.

Il racontait qu'il avait loué une petite chambre et que s'associant deux filles pieuses, il s'occupait de l'instruction des enfants; que bientôt, une personne charitable lui ayant remis une somme modique, il augmenta son matériel et son personnel qui montait alors à dix personnes.

L'homme bienfaisant dont nous esquissons la vie, pressentant de plus en plus sa belle vocation, se livra entièrement à l'œuvre importante qu'il avait entreprise, et dont lui-même, il l'a souvent avoué, ne soupçonnait pas le futur développement et les résultats.

Il avait cru d'abord faire de sa communauté une affiliation de la *Congrégation des filles de charité de saint Vincent de Paul*, de France; ce qui le confirma dans cette pensée ce fut de voir que le gouvernement français venait d'approuver cette utile congrégation. Il proposa donc à ses filles de solliciter cette affiliation et de présenter à cette fin une requête à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Gand; ce qu'elles firent. Ce prélat, qui toujours s'est montré si empressé de seconder le zèle du charitable curé, n'eut pas plutôt reçu cette requête, qu'il se rendit à Lovendegem. Il fut si charmé de la sagesse de M. Triest et de l'ordre qui régnait dans sa naissante institution, qu'il promit d'écrire incessamment à Paris, et de ne négliger aucun moyen de lui faire obtenir ce qu'il demandait. Mais malgré la puissante intervention de Mgr de Beaumont, l'affaire ne réussit pas à Paris. Le 13 février 1805, on répondit par un refus de reconnaître la maison de Lovendegem comme affiliée de la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, surtout à cause de la différence du langage.

M. le curé Triest comptait trop sur la Providence pour se rebuter par ce premier revers. Au contraire, il s'aperçut que cette dépendance, cette affiliation de la congrégation de la France, aurait entravé le libre essor de son zèle et les développements de son institution. Il résolut donc de se maintenir indépendant, et se mit à composer pour sa jeune communauté des règles ou constitutions.

Il avait étudié profondément les règlements des différents ordres, les avait comparés entre eux; il en prit ce qu'ils ont de meilleur, et y ajouta de nouvelles dispositions, qui frappent par leur prudence et leur sagesse, et qui prouvent dans l'auteur une grande expérience du cœur humain et de la vie intérieure des convents. Il se levait tous les jours à 3 heures, quelquefois plus tôt, pour apprendre les règlements aux sœurs, et pour les soutenir par son exemple.

Mgr de Beaumont avait deviné M. Triest; il l'appréciait à sa juste valeur, et cherchait à le mettre à même d'exercer son dévouement sur un plus vaste théâtre. Comme la ville de Gand, depuis le terrible contre-coup que la Belgique avait ressenti de la révolution française, avait perdu tous ses établissements pieux et de bienfaisance, le sage prélat se promit de le faire venir dans cette ville. Il en parla à M. Faipoult, préfet du département de l'Escaut, et à M. Delafaille, maire de la ville de Gand, les persuada de la nécessité d'un tel établissement pour le chef-lieu du diocèse et du département, et les engagea à l'accompagner à Lovendegem. Ces magistrats, cédant à la prière de Mgr l'évêque et au désir de visiter une institution dont la réputation était déjà si grande, se rendirent ensemble à Lovendegem. Voir cette institution, petite il vrai, mais si bien organisée, c'était l'admirer; voir M. Triest, c'était reconnaître en lui un homme supérieur. Aussi, quelque temps après, fut-il invité par les autorités ecclésiastiques et civiles à venir s'établir à Gand, dans l'ancienne abbaye de Terhaegen, qui, depuis la révolution, avait été vendue à un fabricant, mais était restée inoccupée. M. le curé Triest accepta l'offre, vint à Gand le 30 juillet 1805, mais avec si peu de ressources, que lui et les six sœurs furent obligés de coucher, pendant quelque temps, sur des chaises ou des paillassons, et qu'une des sœurs étant devenue malade, à force de fatigues et de travaux, un voisin généreux lui apporta un lit où elle put se reposer et se rétablir.

Cependant M. Triest, afin de donner à son établissement de l'importance et de la stabilité, sentit qu'il fallait essentiellement obtenir deux choses : l'approbation du gouvernement et la propriété de l'abbaye. A cet effet, il se rendit lui-même à Paris, au printemps de 1806, muni de belles lettres de recommandation de Mgr de Beaumont et de M. Faipoult. Là M. Triest eut la satisfaction d'entendre de la bouche même de son Eminence le cardinal Caprara, légat *a latere* de Sa Sainteté, que le Souverain Pontife approuvait hautement l'institut des sœurs de la charité, et que, pour lui, il userait de toute son influence pour lui faire accorder l'approbation du gouvernement français. Il fit aussi la connaissance du vicaire général de la grande aumônerie de l'empire, qui le reçut avec distinction et bonté, et lui promit son intercession auprès de l'empereur. Tant et de si puissantes recommandations eurent le plus heureux effet; l'empereur, par un décret du 25 juillet 1806, approuva et autorisa le nouvel institut fondé à Gand, sous le nom de *Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie*. M. Triest, après ce premier succès, revint à Gand, persuadé qu'un second triomphe lui était réservé. En effet, un décret impérial, en date du 18 septembre 1806, fit à la communauté des sœurs de la charité, la concession gratuite de l'abbaye de Terhaegen. C'est là qu'est aujourd'hui la maison-mère.

Il est vraiment inconcevable comment un seul homme a pu faire ce que M. Triest a accompli, comment il a pu seul suffire à toutes les occupations qu'exigeaient des commencements si difficiles. Il ordonnait et surveillait tout; il dirigeait et formait les sœurs; il était toujours auprès des malades, ne leur offrant pas seulement des consolations religieuses, mais les soignant lui-même, faisant leur lit et pansant leurs plaies. Même il avait pris son quartier près de l'hôpital des incurables, et, la nuit, au moindre bruit, à la moindre plainte des patients, il se levait, interrompant ainsi le court repos qu'il goûtait et volait au secours de ces malheureux. C'était surtout quand une de ses sœurs tombait malade, à force de travaux, qu'il encourageait par sa présence et par ses paroles consolantes, celles qui consacraient avec lui leurs jours à soulager les misères des pauvres infortunés. La nuit même il ne quittait pas ces martyres de la charité.

Il s'en faut que M. Triest n'ait pas été rudement éprouvé par le Seigneur, et que de grandes difficultés n'aient pas surgi au sein de sa nouvelle administration de Gand. Il avait bien reçu gratuitement de l'empereur le local de Terhaegen, mais cet édifice, entièrement délabré depuis la révolution, avait besoin de subir de grandes réparations; il fallait un mobilier considérable, et le nouveau directeur n'avait que sa charité et celle de ses généreuses sœurs. Heureusement, et ceci est encore une disposition de la Providence, les deux hauts dignitaires de la province, Mgr de Beaumont et M. Faipoult, étaient dignes de comprendre l'élévation des sentiments et la profondeur des pensées de M. Triest, et ne négligeaient rien pour mettre à la disposition de son zèle toutes les ressources de leur position. Mgr de Beaumont, comme il conste d'une série de lettres, écrites par lui et conservées dans les archives de notre chanoine, aimait celui-ci comme un frère, allait souvent visiter seul et comme particulier le nouvel établissement, encourageant le directeur au milieu de ses difficultés. Même quand il était à Paris et à Plaisance, ce digne prélat entretenait avec M. Triest une correspondance active et remarquable par cette effusion de cœur et cette confiance qui font voir qu'il y avait entre eux une honorable sympathie de charité. M. Faipoult aussi, ou demandait pour l'institut de M. Triest des subsides au gouvernement, ou lui avançait des fonds sur les secours à accorder aux pauvres. Des lettres qu'on a conservées prouvent quel cas il faisait du pieux directeur et quel intérêt il portait à son établissement. Il répétait *qu'il en suivait les progrès avec plaisir et les secondait toujours avec zèle et affection*; et malgré ses nombreuses occupations, il écrivait M. Triest : *Venez quand il vous plaira; j'aurai toujours le temps de conférer avec vous sur des bonnes œuvres à faire*. Une personne moins haut placée, mais aussi zélée que celles dont nous venons de parler, c'est le P. Linus, gardien de l'ordre des Capu-

cins, originaire du Brabant septentrional. Ce respectable prêtre, chassé de sa retraite par la révolution, mais décidé à consacrer sa vie à de bonnes œuvres, fut charmé de pouvoir aider le chanoine Triest, qu'il aimait et estimait beaucoup. On le vit du matin au soir se livrer aux occupations les plus diverses et même les plus humbles, s'utiliser partout et contribuer puissamment au succès de la nouvelle institution.

Soutenu par les conseils et les secours de ces trois honorables bienfaiteurs et renversant les obstacles que Dieu ne lui avait opposés sans doute que pour l'éprouver, M. Triest ne tarda pas à voir prospérer son institution. Sa santé, altérée par les veilles, les fatigues et les inquiétudes sur l'avenir de son établissement, se remit peu à peu. Ses sœurs aussi puisèrent dans leur succès un nouveau courage, parce qu'elles y voyaient une approbation de la Providence.

En 1806, M. Triest fut nommé, par Mgr de Beaumont, supérieur général de toute la communauté, et en 1807, chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon.

Bientôt M. Triest sentit le besoin d'étendre ses bienfaits aux deux sexes et à tous les âges, et institua sous l'invocation de saint Vincent de Paul, les *Frères de la Charité*, destinés à servir les malades, à soigner les aliénés, à instruire les sœurs-muets, les pauvres et les orphelins.

L'origine des Frères a été plus humble encore que celle des Sœurs. — *Voy.*, ci-dessus, CHARITÉ (Frères de la).

En 1816, le chanoine Triest se rendit à Rome, pour obtenir du Saint-Siège l'approbation de sa communauté et de ses constitutions. Le Souverain Pontife, Pie VII, qui affectionnait particulièrement la Belgique et le clergé belge, reçut avec une bienveillance et une distinction méritées celui qui en était un si honorable représentant. Aussi s'empressa-t-il de sanctionner la généreuse entreprise du chanoine gantois, et approuva les constitutions de la communauté des Sœurs de la Charité, par un bref du 9 septembre 1816. Ce qui fut une bien douce consolation pour le cœur de M. Triest, et pour son institution une garantie nouvelle de stabilité.

Le monde lui-même ne put rester insensible à tant de charité. Le roi Guillaume, quoique protestant, et se sentant peu de sympathie pour le clergé belge, le nomma en 1818, chevalier de l'ordre du Lion belge, et lui envoya quelque temps après, comme cadeau royal une bible de Sacy. Peut-être que, par cette marque d'estime pour le supérieur, il voulait couvrir l'odieux des mauvaises tracasseries que son gouvernement devait susciter plus tard aux institutions des Sœurs dans les différentes villes du pays.

Ce fut en 1822, que M. Triest fonda à Gand la congrégation des *Dames de la charité ma-*

ternelle, pour avoir soin des femmes en couches, appartenant à la classe pauvre.

Deux communautés religieuses vont en ville garder les malades du sexe, les *Sœurs noires* et les *Fileuses*; mais une semblable institution manquait pour les hommes. L'abbé Triest fut encore appelé à combler ce vide. En 1825, il institua à Gand, les *Frères de Saint-Jean de Dieu*, qui vont soigner les particuliers de la ville en qualité de gardes-malades.

En 1830, Mgr Van de Velde, pour récompenser ses hautes vertus et son mérite éminent, le nomma chanoine titulaire de Saint-Bavon. En 1834, LL. MM. le roi et la reine des Belges, lors de leur séjour en cette ville, ne purent se refuser le plaisir d'admirer l'institution des Sœurs de la Charité, et de faire la connaissance de ce respectable prêtre, que la Belgique et l'étranger même ont appelé le *Vincent de Paul* de la Belgique. Le roi, en témoignage de satisfaction, et comme gage de son auguste sympathie, remit de ses propres mains à M. Triest, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. Ce fut vers la même époque qu'une société étrangère, celle de Monthyon et Franklin, s'appuyant sur ce que *pour des bienfaits tels que ceux du vénérable abbé Triest, l'amour et la bénédiction des peuples ne connaissent plus de frontières*, lui décerna la médaille d'honneur et lui consacra, dans la *Biographie des hommes utiles de tous les pays*, une notice très-intéressante, écrite par M. le professeur Voisin de Gand. M. Triest qui était loin d'aimer ces hommages publics, éprouvait une répugnance réelle en subissant ainsi la corvée d'une ovation. Aussi ne fut-ce qu'après avoir pris conseil de ses supérieurs, et pour laisser rendre hommage à la religion dont il était le ministre, qu'il consentit à aller recevoir solennellement cette médaille d'honneur.

En 1835, notre respectable chanoine, dont l'âge ne pouvait ralentir le zèle, fonda l'institution des *Sœurs de l'enfance de Jésus*, pour soigner les enfants trouvés et les enfants malades au-dessous de 10 ans. Mais le grand rêve de cet homme de bien, rêve que les circonstances ne lui ont pas permis de réaliser, c'était une maison de refuge pour les vieux prêtres pauvres et sans ressources.

Lui, qui des bras de son immense charité avait embrassé toutes les infortunes, dans quelque rang, dans quelque sexe, dans quelque âge qu'il les rencontrât, regrettait de voir des prêtres, qui souvent se sont appauvris ou cassés à soulager les malheurs des autres, mourir dans le besoin et les infirmités. Le digne évêque de Gand a nommé une commission pour réaliser ce projet et remplir une lacune qui existe encore dans le vaste système de charité du chanoine Triest.

A diverses reprises, M. Triest avait beaucoup souffert de la maladie de la pierre; depuis quelque temps cependant il n'en ressentait plus les dangereuses incommodités. Tout

faisait donc présumer que ce digne septuagénaire, jouissant d'ailleurs d'une excellente santé, vivrait encore longtemps pour la consolation des malheureux. Dieu en avait disposé autrement. Depuis deux jours, M. Triest s'était plaint de la difficulté qu'il avait à respirer et de la pesanteur de l'atmosphère qui l'étouffait, lorsque le vendredi, 17 juin, après le dîner, se promenant au jardin, il se sent mal. On l'aide à monter à sa chambre, une subite oppression de poitrine le met en un instant à deux doigts de la mort. On lui administre, à la hâte, sans cérémonies, les derniers sacrements. Les médecins pratiquent plusieurs saignées et heureusement une seconde crise ne se déclare point. Le bruit de cette subite indisposition consterne tous les cœurs. Cependant les saignées avaient réussi; le malade allait de mieux en mieux. Le dimanche suivant, M. Triest se promena dans ses appartements; mais soit par l'exercice qu'il fit, soit par le froid qu'il ressentit, le lendemain se déclara une inflammation de poitrine qui fit des progrès rapides et le conduisit au tombeau.

Mais arrêtons-nous un instant : celui dont la vie a été si belle, si utile, si pleine de mérites, doit encore servir de modèle au monde par la sainteté de ses derniers moments. On l'a vu souvent au chevet des mourants; il faut le voir lui-même sur son lit de mort. Trop souvent il faut détourner les yeux de ces morts ridiculement vaniteuses ou froidement horribles des héros de la terre; voici un héros aussi, emportant avec lui les bénédictions de tout un peuple. N'ayant jamais travaillé pour la terre, il n'a point de regret de la quitter; mais, ouvrier vigilant et fidèle, il vole chercher son salaire au sein de ce Dieu, qui pour récompense donne des gloires éternelles, et des couronnes que le temps ne peut flétrir.

La mort est l'écho de la vie : jamais cette vérité n'a trouvé une plus éclatante et plus consolante confirmation. Toutes les vertus dont, pendant sa longue et utile carrière, M. Triest avait donné tant de preuves, se sont montrées plus complètes, plus brillantes à l'approche de sa mort. Une exactitude admirable à remplir ses moindres devoirs, un courage mâle, inspiré surtout par une confiance vraiment filiale dans la Providence, et qui lui a fait opérer des prodiges de charité, une résignation exemplaire à la volonté de Dieu, une bienveillance naturelle, un désir insatiable de soulager les malheurs d'autrui, et par-dessus tout une ferveur angélique, voilà la sublime réunion des vertus, qui, après avoir édifié les hommes sur la terre, est allée réjouir les anges dans les cieux.

Malgré les généreuses illusions de l'art et de l'amitié, M. Triest sentit sa fin s'approcher. Il le répétait souvent, non pour exciter dans le cœur des assistants une compassion stérile, mais d'un ton à la fois de conviction et de désir. En effet, loin de se troubler ou de s'affliger à la pensée de la des-

truction de son être, il s'en réjouissait; il savait trop bien que son âme, se dépouillant de l'enveloppe du corps, allait revêtir la robe brillante d'une glorieuse immortalité. Il soupirait après ce moment heureux. Lui qui ne connaissait de la vie que les misères, que se serait-il attaché à elle? Pourquoi s'inquiéter des établissements qu'il laisse après lui, la Providence n'est-elle pas là? Aussi l'entendait-on s'écrier souvent : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus (Psal. cxxi, 1)*, ou bien : *Misericordias Domini in æternum cantabo. (Psal. lxxxviii, 2.)* Quelques heures avant sa mort, il fit venir toutes les sœurs de la communauté, et de sa voix mourante, il leur demanda pardon de toutes les fautes qu'il aurait pu avoir commises à leur égard; il les exhorta à conserver toujours entre elles la paix et la bonne intelligence, à remplir toujours avec zèle leurs pénibles fonctions, à aimer les pauvres, en un mot, à se souvenir qu'elles sont sœurs de la charité. Puis il leva encore la main pour les bénir une dernière fois. Au milieu de la douleur générale qui éclatait en sanglots, lui, remettant son sort entre les mains de Dieu, répétait toujours : *Fiat voluntas tua, Domine*, et : *Si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem.*

Il avait toujours eu une spéciale dévotion pour Jésus dans le Saint-Sacrement de l'autel. Tous les jours, dans ses actions de grâces, après la sainte Messe, il était d'une telle ferveur, d'une piété si extatique, que souvent il excita l'attention et l'admiration de ceux qui pouvaient le voir. Aussi pendant sa courte maladie demandait-il instamment à son coadjuteur d'offrir le saint sacrifice pour lui, en disant qu'il s'unirait d'intention avec lui. Le jour de la fête de saint Louis de Gonzague, malgré les fatigues de la maladie, il se leva, s'habilla et voulut recevoir à genoux ce Dieu qu'il avait toujours aimé si tendrement, et qui rend si doux le passage de la vie à l'éternité. Une autre dévotion non moins recommandable, et qui était la dévotion favorite de M. Triest, c'était celle envers la sainte Vierge. C'était cette dévotion que durant sa vie il avait tant recommandée à ses sœurs et aux personnes dont il avait la direction; c'est elle aussi qui lui fournit le plus de confiance et de consolation à l'heure de la mort. Enfin le moment si désiré arriva. Il mourut le 24 juin 1836, à midi et demi, resta deux jours exposé à la vénération publique, et fut enterré, selon son désir, à Lovendegem, dans un caveau construit à cet effet au cimetière des sœurs de la communauté. Le 29 juin, jour de la fête Saint-Pierre, son patron, il allait célébrer solennellement son jubilé de cinquante ans de prêtrise. Tous les préparatifs étaient faits; mais la mort vint déranger ces projets et convertir la fête en cérémonie de deuil. M. Triest a eu toujours dans sa vie privée ce même ordre, cette même régularité qui distinguent éminemment les communautés qu'il a dirigées. Le matin, se

levant de bonne heure, après ses prières et une pieuse méditation, il ne manquait jamais, quand il était chez lui, de lire quelques chapitres de l'Écriture sainte. La journée se passait toujours pleine de travaux et de mérites. Après avoir travaillé tout le jour, souvent même jusque fort tard dans la nuit, il ne se couchait jamais sans réciter le chapelet; il a avoué pendant sa dernière maladie, que, depuis cinquante ans, il n'avait pas omis un seul jour cette pieuse pratique. Les vertus et les connaissances administratives de ce généreux vieillard étaient si universellement connues et appréciées, qu'il était l'avocat, le conseiller de toutes les bonnes institutions de son pays et de l'étranger, car on le consultait de loin. Lorsque M. de Beaumont était évêque de Plaisance, il érigea une institution sur laquelle nous ne pouvons donner de détails spéciaux, puisqu'elle nous est inconnue, mais qui était formée sur le modèle de celle de M. Triest, et d'après ses conseils. Mgr l'évêque de Metz écrivit un grand nombre de lettres au pieux chanoine, dont le nom était devenu européen, pour lui demander des instructions et des avis; il fonda aussi un établissement calqué sur ceux des sœurs de la Charité. De toutes les villes de la Belgique on demandait le concours de cet homme de bien. Dans les circonstances extraordinaires, par exemple, dans le temps du choléra, la Régence de Gand se tournait vers les sœurs de Charité, qui reçurent, pour leur belle conduite, la médaille du gouvernement. Leur saint fondateur était membre de plusieurs bureaux ou commissions de charité. Il y a une chose que je ne veux pas omettre de consigner ici, sans la proposer comme exemple à ceux qui seraient tout autres que lui. Il avait une confiance illimitée dans la Providence. Quand il faisait ses plans et ses calculs pour l'érection d'un nouvel établissement et qu'on lui parlait d'argent, *n'est-ce que cela?* répondait-il, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qui chez d'autres et avec raison, est le point principal. On l'a vu commencer des institutions sans avoir le sou, et toujours il arrivait que bientôt des sommes considérables affluaient chez ce dépositaire de la charité publique.

Pour donner une idée du zèle et de l'activité de cet homme, puissamment secondé par la généreuse munificence de familles charitables de la Belgique, et pour faire mieux connaître l'histoire des sœurs de la Charité de Jésus et Marie, je vais donner ici une liste des établissements que possédait cette société à l'époque de la mort du fondateur et qui étaient au nombre de quinze. La première maison était celle de Lovendegem, appelée la *Maison de Notre-Dame aux Anges* (car, rappelons-le, toutes ces communautés ont reçu une dénomination pieuse et se trouvent sous un saint patronage), elle s'occupa de plusieurs œuvres charitables et neuf sœurs pour la desservir.

La *Maison de Notre-Dame de Terhaegen*, à

Gand. C'est la maison mère, le noviciat des sœurs, la résidence du supérieur général, le bureau central de l'administration. Dans cet établissement se trouvent l'hospice des incurables et l'institut royal des sourdes-muettes, etc... En 1820, M. Triest avait envoyé deux sœurs à Paris pour y étudier la méthode d'enseignement pour l'instruction des sourdes-muettes. Il y a dans cette maison, terme moyen, quarante sœurs; leur nombre augmente ou diminue, selon la quantité des novices qui se présentent et selon les besoins des autres établissements.

Troisième maison, l'hospice des aliénés, à Gand, appelée *Maison de Saint-Joseph*, et auparavant *Maison des Orphelins*. La destination en changea, et les sœurs y entrèrent le 4 avril 1808. Le service y est fait par vingt et une sœurs.

Quatrième maison, celle de Courtray, appelée la *Maison des saints Anges*, fondée le 25 avril 1814. Il y avait alors trente-trois incurables et cinq pensionnaires et sept sœurs dans l'établissement.

La cinquième maison, dite de Saint-Vincent de Paul, est à Saffelaere, et fut fondée le 30 mai 1815. C'est un pensionnat de jeunes personnes et un externat : douze sœurs le desservent.

La sixième maison est celle de Saint-Genois, près de Courtrai, et est appelée *Maison de Saint-Jean l'Évangéliste*, fondée le 28 août 1815, pour un pensionnat, où d'abord il y eut quatre sœurs, et plus tard il y en eut huit.

La septième maison est à Beerthem, près de Louvain, appelée la *Maison de Saint-Bernard*, fondée le 21 octobre 1823, où il y a six sœurs, et qui fut commencée le 2 septembre 1817 pour des incurables et pensionnaires.

La huitième maison, dite de Saint-Charles-Borromée, à Tournai, fondée dans l'ancien séminaire, le 4 novembre 1818, pour différentes destinations, ainsi que presque tous les autres établissements; il y a vingt et une sœurs.

Maison de Saint-Antoine de Padoue, à Bruges, fondée pour des incurables le 17 juillet 1820, et où étaient douze sœurs.

Dixième maison, à Berlegem, à quatre lieues de Gand, et dite de *Sainte-Thérèse*, fondée le 1^{er} octobre 1823, servie par onze sœurs, qui ont pensionnat, école d'hiver, école dominicale, etc.

La maison de Renaix est appelée *Maison de Bethléem*, établie le 9 février 1825, est le seul hôpital dirigé par les sœurs de la Charité, qui y sont au nombre de neuf.

La douzième maison, dite de la *Présentation de la sainte Vierge*, est à Melsèle, près d'Anvers, commencé le 18 octobre 1826, fut supprimée au bout d'un an, par arrêté du roi des Pays-Bas, et rétablie le 14 décembre 1830, après la révolution belge. Elle a di-

verses destinations, pensionnat, incurables, etc., que dirigent neuf sœurs.

Treizième maison, *la Visitation de la sainte Vierge*, à Anvers même. Onze sœurs y soignaient cent incurables et douze pensionnaires.

La quatorzième maison est à Ecclos et appelée *Maison de Notre-Dame de Lorette*, fondée le 10 mai 1882; elle a diverses destinations et est servie par dix sœurs.

La quinzième maison est celle de Bruxelles, appelée la *Maison de Notre-Dame des sept douleurs*, commencée le 3 mars 1834, honorée le 10 avril 1835, du titre d'*Institut Royal*; il y a incurables, sourdes-muettes, école gratuite, etc., et dix sœurs pour ce service compliqué. Ces quinze établissements comptent quarante-deux institutions ou destinations spéciales, cinq pensionnats de demoiselles, douze hospices pour incurables, un hôpital, deux instituts de sourdes-muettes, trois maisons pour aliénés, trois institutions pour orphelines, sept écoles flamandes, sept écoles gratuites et enfin deux pharmacies à Gand. Tel était du moins l'état des maisons de la congrégation quand mourut le chanoine Triest, et le personnel des sœurs montait à cent quatre-vingt-seize. Dans un catalogue récent des communautés de Belgique, je vois le nombre des maisons de sœurs de l'institut dont je parle, porté seulement à douze. (1)

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE.

Ordre religieux établi dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, par Guy, seigneur de Joinville et du Bourg Saint-Georges, sur la fin du XIII^e siècle. Cet institut fut approuvé, sous la règle de Saint-Augustin, par les Papes Boniface VIII et Clément VI. Sponde en parle à l'an 1290.

CHARITÉ (SOEURS DE LA), DE NEVERS.

Partout et toujours la religion est venue au secours de la société; dans les temps anciens, quand l'innocence de ses enfants s'effrayait à la vue des désordres que le paganisme avait produits, et qui se perpétuaient encore, malgré ces généreux efforts, dans le sein même du christianisme, elle embellissait les déserts de la Thébaïde pour leur offrir un asile; plus tard elle s'établit la sauvegarde de la science contre la barbarie, en fondant ses congrégations savantes, qui nous conservaient les précieux ouvrages du temps passé; à l'époque des pèlerinages, ses religieux chevaliers protégeaient les voyageurs; puis vinrent ses religieux mendiants, qui se confondaient avec le peuple et lui donnaient, pour le pain de la charité qu'ils en recevaient, les premières notions des lettres humaines, jointes aux instructions plus consolantes de la religion. Ces mêmes hommes, qui souvent s'étaient fait pauvres pour servir les pauvres, soignaient aussi les pestiférés à domicile, quand les Maisons-Dieu et les maladreries ne pouvaient plus les recevoir, et aussi quand la crainte de la contagion privait les

malades des soins de leurs parents et de leurs amis; c'est dans une de ces circonstances que Nevers vit entrer dans ses murs une colonie des Capucins de Bourges, ayant à leur tête le fameux P. de Joyeuse.

Enfin de nouveaux besoins se font sentir; un désir insatiable de savoir se manifeste dans tous les rangs de la société, tous, riches et pauvres, veulent acquérir une instruction dont on avait cru jusqu'alors pouvoir se passer, et voilà que l'Eglise, toujours fidèle à sa mission, fait germer de nouvelles congrégations, qui devront balbutier avec l'enfant du pauvre comme avec l'enfant du riche, et les confondre dans une même charité.

D'un autre côté, on comprit que l'organisation *des personnes pieuses* (c'est ainsi qu'on les désignait), chargées de soigner les infirmes et les malades dans les hôpitaux, laissait beaucoup à désirer; cette organisation était moins religieuse que séculière, et la charité pouvait avoir à souffrir de la part trop peu large laissée à la religion. En effet, quand on parcourt les archives de la ville de Nevers, on ne peut lire sans étonnement le règlement à l'usage des personnes chargées des hôpitaux, et on est forcé d'admirer les améliorations que la religion a introduites depuis dans ces établissements.

« Dès 1242, l'hôpital de Saint-Didier était desservi par un *maître des frères et des sœurs*, c'est-à-dire par un chef de famille, auquel plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe s'associaient par le sacrifice effectif de leurs personnes et de leurs biens; ce qui leur fit donner le nom de *rendus et donnés*. Les biens composaient une masse totale, destinée aux besoins de la maison et au service des pauvres et des malades. L'origine de cette association n'est pas bien connue. » (PARMENTIER, *Inventaire des archives de Nevers*.)

Il y avait des prêtres dans cette société. Dès l'année 1399, on voit que les échevins avaient la présentation des *maître, curé, frères et sœurs, rendus et donnés* de l'hôpital; le doyen de la cathédrale donnait l'institution. En 1588, Guillaume de Vaulx fut installé *maître* de l'hôpital par les échevins. (*Ibid.*) On ne connaît aucun règlement pour la conduite particulière des frères et des sœurs; mais on sait que vers la fin du XVII^e siècle le doyen du chapitre de Saint-Cyr, Jean-Henri Bogne, donna une règle aux *sœurs* de cette maison. Il n'est pas parlé des frères; il paraît qu'il n'y en avait plus. Cette règle fut modifiée et rectifiée, près de cent ans plus tard, par M. de Villedieu, doyen, et par Mgr Tinsseau.

« Quand une fille veut se consacrer à l'Hôtel-Dieu au service des malades, elle commence par faire trois ans de noviciat, pendant lesquels elle paye sa pension. Au bout de ce temps, si elle demande son admission, le bureau nomme deux recteurs, pour aller dans la maison s'informer secrètement de chaque sœur, quels sont sa conduite, le caractère, l'aptitude, les talents, etc., de l'as-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 55.

pirante. Ce fait, le bureau assemblé, après une conférence particulière avec la supérieure, appelle chacune des sœurs l'une après l'autre, l'interroge par la voix du président, sur les mêmes choses. Si les témoignages sont favorables, le bureau conclut à l'admission. Le secrétaire dresse le contrat entre les administrateurs et la récipiendaire, et l'on écrit sur le registre un acte par lequel la direction la présente à M. le doyen, qui l'accepte, et fait ensuite, au jour par lui indiqué, la cérémonie de la prise d'habit, en l'église de Saint-Didier. » (*Ibid.*)

En 1770 elles étaient treize sœurs, sous la direction d'une supérieure. Il est facile, par ce simple exposé, de comprendre toutes les difficultés qui devaient surgir d'une semblable organisation, tous les tiraillements dont les sœurs devaient se ressentir. Cette institution disparut insensiblement.

Ainsi deux besoins impérieux se faisaient sentir dans la société : une congrégation régulièrement organisée pour le service des hospices, et des sœurs qui se dévouassent à l'instruction des enfants.

Déjà saint Vincent de Paul avait commencé à réaliser en partie cette œuvre, tandis que les Ursulines, fondées dans plusieurs provinces dès les premières années du xvii^e siècle (1), déployaient tout leur zèle dans l'éducation des jeunes filles. Mais comme on était loin encore de pouvoir répondre à tous les besoins !

Deux saints prêtres du diocèse de Nevers marchèrent sur les traces de saint Vincent de Paul, et après avoir jeté autour d'eux un regard pieux et inquiet, ils conçurent, sans s'être concerté, la résolution de combler le vide que leur charité leur avait fait découvrir ; c'étaient dom de Laveyne et l'abbé Bolacre.

Jean-Baptiste de Laveyne (2) était né à Saint-Saulge, le 11 septembre 1653. Son père exerçait avec honneur l'état de chirurgien, et sa mère se faisait remarquer par sa piété. Ils ne négligèrent rien pour l'éducation de leur fils, qu'ils envoyèrent d'abord à Nevers, puis ensuite à Autun, pour faire ses études, qu'il compléta à Paris. Porté aux amusements et à la dissipation, il eut à soutenir contre son caractère des luttes terribles, avant de se déterminer à embrasser l'état ecclésiastique auquel ses parents le destinaient. Enfin, après de sérieuses réflexions, il entra chez les bénédictins de Saint-Martin d'Autun, pour y faire son noviciat. Là, il affermit sa vocation et fut admis aux ordres sacrés. Il passa ensuite quelque temps dans le prieuré de Saint-Sauveur de Nevers, puis il se rendit à Saint-Saulge, où il possédait un bénéfice. Dom Nazaire Gourleau, prieur claustral de Saint Révérien, son oncle maternel, qui possédait ce bénéfice, s'en était déjà depuis longtemps démis en faveur de son neveu ;

c'était la sacristie de Saint-Saulge. Les fonctions de sacristain répondaient à celles de trésorier.

Dom de Laveyne, dont le caractère, porté à la dissipation, n'était pas entièrement réformé, oublia, pendant les premières années qu'il passa à Saint-Saulge, la gravité qui convient à un religieux, et sans se laisser aller à aucun désordre bien marqué, il menait cependant une vie joyeuse et toute mondaine. A la suite d'une retraite qu'il se détermina à faire à Saint-Martin d'Autun, il s'établit en lui un changement complet. Dès ce moment, il ne quitta plus l'habit religieux ; tout en lui, langage, manières, démarche, annonçait que la grâce avait triomphé. La gloire de Dieu, l'amour du prochain et surtout le soulagement des pauvres, tel était le but qu'il se proposait en tout. Il partageait avec les indigents ses propres vêtements, payait les dettes des prisonniers, visitait les pauvres de la ville et de la campagne, leur procurant, dans leurs maladies, tous les soulagements qui étaient en son pouvoir. Un jour qu'il rendait ces visites de charité accompagné d'un de ses amis, il lui dit avec simplicité « qu'il pouvait bien secourir les hommes, mais qu'il faudrait qu'une femme se dévouât au service des personnes de son sexe. » Si son cœur charitable était brisé quand il voyait les malades des classes ouvrières souvent sans secours, il n'était pas moins affligé par la considération de l'ignorance profonde dans laquelle crouissaient les enfants pauvres de Saint-Saulge et des pays voisins. Attaché à la famille de saint Benoît, qui avait rendu tant de services à la société, et qui avait vu autrefois les princes eux-mêmes assis sur les bancs de ses écoles, il résolut de continuer cette tradition de charité, et il consacra aux pauvres et aux infirmes tout ce que Dieu lui avait donné de fortune, de talent, de bonne volonté et d'énergie.

Il confia sa pensée à deux jeunes personnes qu'il dirigeait et dans lesquelles il avait cru trouver assez de foi et de dévouement pour le comprendre, c'était Mlle Anne Legeai et Marie Marchangy. Leur modestie les arrêta d'abord, mais, après avoir exposé avec simplicité à leur zélé directeur l'hésitation que leur inspirait la crainte de ne pouvoir répondre à son attente, elles se soumièrent avec docilité, et s'abandonnant à la Providence, elles s'engagèrent dans la voie que dom de Laveyne leur avait indiquée. Le pieux bénédictin, de son côté, sans se laisser arrêter par les observations que lui fit son père, qui regardait ce projet comme impossible dans son exécution, voulut être lui-même l'instituteur de Milles Legeai et Marchangy ; il les forma aux sciences humaines, dont elles devaient donner aux enfants les premières notions, et aux œuvres de charité qu'elles devaient

(1) Les Ursulines furent fondées à Nevers en 1622, à Corbigny en 1629, à Moulins-Engilbert en 1635, à Lormes en 1645, à Saint-Pierre-le-Moutier en 1658.

(2) Nous avons tenu à rétablir l'orthographe du nom.

exercer auprès des pauvres malades. Mlles Legeai et Marchangy se réunirent en 1680 dans une chambre que dom de Laveyne avait louée pour elles; d'autres filles pieuses ne tardèrent pas à se ranger autour d'elles, entraînées par l'exemple de leur charité et de dévouement. Parmi elles se trouvait Jeanne Robert.

Cependant, dom de Laveyne savait qu'un vénérable curé du diocèse du Mans, M. Moreau, avait fondé à Montoire un établissement semblable à celui qu'il projetait, et que cet établissement, qui déjà avait plus de vingt ans d'existence, le récompensait largement de ses sacrifices et de son zèle, il prit la résolution de lui écrire, pour le conjurer d'admettre dans sa communauté deux des filles qui s'étaient réunies aux demoiselles Legeai et Marchangy, afin de les former aux œuvres de charité qu'on y exerçait. M. l'abbé Moreau consentit à cette demande, et reçut les deux filles de Saint-Saulge qui lui étaient adressées. Elles restèrent seulement six semaines à Montoire, car de nouvelles instances de dom de Laveyne, appuyées par l'évêque de Nevers lui-même, déterminèrent le bon curé de Montoire à envoyer à Saint-Saulge Marie-Anne de Guillet (1), pour diriger pendant quelques temps cette communauté naissante.

Les deux aspirantes revinrent donc à Saint-Saulge avec sœur Marie-Anne de Guillet, qui demeura neuf mois dans cette ville, occupée à former aux exercices de son institut les nouvelles sœurs qui lui étaient confiées (2).

Cependant, M. Charles Bolacre, supérieure du séminaire de l'Oratoire de Nevers, avait conçu un projet semblable à celui que dom de Laveyne avait commencé à mettre à exécution. Les pauvres malades et infirmes de l'hôpital étaient surtout l'objet de sa sollicitude et de sa tendresse; non-seulement il avait consacré une partie de son avoir à leur soulagement, mais encore il avait formé, pour venir à leur secours, une société de dames charitables, et lui-même trouvait son bonheur à vivre au milieu d'eux.

Il savait que l'œuvre de dom de Laveyne offrait déjà des gages de prospérité, il s'adressa au pieux bénédictin pour le prier de venir à son aide et de seconder ses désirs. Dom de Laveyne fit part à sa sœur Marie-Anne de la demande de M. Bolacre, et convaincu que sa petite communauté pourrait à l'avenir se passer de sa direction, il l'engagea à aller remplir à Nevers une mission semblable à celle qu'il avait remplie à Saint-Saulge, avec tant de dévouement et de succès. Elle partit avec les filles qui lui

avaient été confiées, et qu'elles avaient formées au soin des malades et à la préparation des remèdes, en même temps qu'aux vertus propres à l'état auquel elles voulaient se consacrer.

Le 11 juillet 1683, Mgr Vallot leur donna l'habit des sœurs de Montoire, qui était, dans le principe, de serge grise, avant qu'on adoptât définitivement la couleur noire. On lit dans un ancien manuscrit de Saint-Saulge :

« Leurs principales fonctions sont de servir et de médicamenter les pauvres, d'enseigner et de catéchiser les petites filles, d'orner les églises et les autres lieux saints. Elles portent l'habit gris et la coëffe noire (3).

Parmi les nouvelles religieuses se trouvaient Mlle Marchangy, qui prit le nom de sœur Scholastique, et Mlle Legeai, qui conserva le nom de sœur Anne qu'elle portait auparavant. La cérémonie eut lieu dans la nouvelle chapelle de l'hôpital général; elle avait été consacrée le 14 septembre 1681. Toutes les sœurs demeurèrent à Nevers encore trois mois, pour achever de se perfectionner sous l'habile direction de sœur Marie-Anne de Guillet; au bout des trois mois, une partie d'entre elles retournèrent à Saint-Saulge, ayant à leur tête sœur Scholastique Marchangy, qui leur fut donnée pour supérieure.

Dès ce moment les deux maisons de Nevers et de Saint-Saulge furent régies par les mêmes règles, et ne formèrent qu'une même congrégation.

Les sœurs portaient le nom de sœurs de la Miséricorde, car ce ne fut que plus tard qu'elles prirent le nom de sœurs de Charité.

Quant aux deux fondateurs, mus par le même esprit et n'ayant en vue que le bien, ils dirigeaient leur œuvre avec un admirable accord; ou plutôt dom de Laveyne déféra la direction entière à M. Bolacre, homme plus versé dans les affaires, et que Mgr Vallot avait nommé son vicaire général.

Sœur Marie-Anne, se rendant au désir formel de Mgr Vallot, demeura à Nevers après le départ des sœurs pour Saint-Saulge, afin de continuer la mission qu'elle avait entreprise. Le 24 septembre 1684, Mgr Vallot donna l'habit à deux nouvelles sœurs qu'elle avait formées, et le 7 janvier 1685, eut lieu la troisième prise d'habit, qui augmenta de sept novices la petite communauté. La cérémonie eut lieu comme les précédentes, dans la chapelle de l'hôpital, et fut présidée par un vicaire général en l'absence de l'évêque (4).

L'œuvre était fondée, sœur Marie-Anne

(1) Les registres de Montoire la nomment de Guillet et non de Guillot, comme le portent des notices imprimées à Nevers.

(2) Ancien registre déposé aux archives de la communauté.

(3) On ignore à quelle époque la robe noire fut substituée à la robe grise; par un acte du 18 no-

vembre 1710, déposé aux archives de la communauté, les habitants de Decize demandent deux sœurs grises de Nevers pour desservir leur hôpital; et l'auteur du manuscrit de Saint-Saulge, qui écrivait en 1715, donne à penser qu'alors le costume n'avait pas encore été changé.

(4) Ancien registre de la congrégation.

de Guillet dût retourner à sa communauté de Montoire, où on la réclamait avec instance; son mérite était trop connu pour qu'on pût l'oublier; aussi, malgré une absence de plus de deux ans, qu'elle avait passés dans le Nivernais, tous les suffrages s'étaient réunis pour la proclamer supérieure de la communauté. Cependant comme elle avait à cœur de voir se développer la congrégation de Nevers, elle voulut que sœur Marthe de la Vallette, son ancienne amie, dont elle connaissait les talents et la piété, abandonnât à son tour pour quelque temps la communauté de Montoire, et se rendît à Nevers, afin de consolider l'œuvre qu'elle avait commencée. Sœur Marthe était une fille aussi remarquable par sa piété et ses talents que par sa naissance. En 1681, M. Moreau l'avait envoyée à Saint-Claude pour y fonder un établissement. Au bout de trois ans elle le quitta ayant été chargée, en 1684, sur la demande de Mme de Maintenon, du soin des malades de Saint-Cyr. Malgré sa répugnance pour un poste qui devait la mettre en rapport avec la haute société elle se soumit par obéissance.

La bienveillance toute particulière de Mme de Maintenon à son égard contribua à lui rendre ce sacrifice plus pénible. « Je le vois bien, » lui disait Mme de Maintenon, « vous êtes comme votre père, qui ne pouvait souffrir la cour. » La santé de sœur Marthe s'était sensiblement altérée, pendant le peu de temps qu'elle avait habité la maison de Saint-Cyr; elle fut obligée de rentrer à Montoire, où elle se remit promptement. Ce fut alors que Marie-Anne de Guillet la chargea de la direction de la maison de Nevers. (Extrait de la *Vie de sœur Marthe de la Vallette*, imprimé à Paris, chez Gaume frères, 1853.) Sœur Marthe se rendit donc à son nouveau poste, on ne sait précisément à quelle époque, mais il est probable que ce fut aussitôt après le départ de sœur Marie-Anne, dès le commencement de l'année 1685; on ignore aussi le temps qu'elle y resta; son départ a dû concourir avec la nomination, comme supérieure générale, de sœur Scholastique Marchangy, qui eut lieu dans le cours de la même année, à moins qu'on ne suppose qu'elle soit restée encore quelque temps avec elle, pour l'éclairer de ses conseils et l'aider de son expérience.

Quoi qu'il en soit, au commencement de l'année suivante, sœur Marthe était de retour à Montoire, et dans le cours de la même année, l'abbé Moreau lui donna une nouvelle mission; il s'agissait de fonder une maison à Asnières, près de Bourges.

Il y avait dix huit mois qu'elle dirigeait cette maison, quand Mgr de La Vrillière, archevêque de Bourges, exprima le désir de voir cet établissement transféré dans la ville. Sœur Marthe s'y rendit avec ses compagnes. Elle les avait amenées de Nevers à Montoire pour achever de les former; puis ensuite elle se rendit avec elles à Asnières

et à Bourges. Malheureusement un directeur peu éclairé, au lieu de seconder les desseins de cette pieuse supérieure, avait paralysé, soit à Asnières, soit à Bourges, les efforts qu'elle faisait, pour faire avancer les sœurs dans les vertus propres à l'état saint qu'elles avaient embrassé. Bientôt on comprit qu'il fallait se séparer. Sœur Marthe pria M. Moreau de lui envoyer de Montoire de nouvelles compagnes. Mgr de La Vrillière plaça les anciennes dans une autre communauté de la ville, mais elles n'y restèrent pas. (*Vie de sœur Marthe de La Vallette.*) On ignore si elle retournèrent dans le monde, comme elles en avaient le droit; on ne trouve plus aucun renseignement sur leur compte, et à partir de cette époque, on ne remarque plus aucune relation entre les communautés de Nevers et de Saint-Saulge et celle de Montoire. Cependant dans l'acte passé en 1691 entre les administrateurs de l'hôpital de Nevers et la communauté des sœurs de Charité, on voit figurer auprès du nom de M. Bolacre celui de M. Moreau, curé de Montoire, pour lequel M. Bolacre devait se porter fort. (Archives de la congrégation des sœurs de Nevers.) Comme les sœurs de Nevers n'étaient pas encore approuvées, tandis que celles de Montoire se trouvaient légalement constituées, il est possible que nos sœurs aient tenu encore à se rattacher à elles.

Après la prise d'habit du mois de janvier 1685, une partie des sœurs restèrent à l'hôpital général, sous la direction de sœur Marthe, qui, comme nous l'avons dit, ne tarda pas à venir pour remplacer sœur Marie-Anne de Guillet, tandis que le reste de la congrégation faisait, avec la Mère Marchangy, l'édification de la ville de Saint-Saulge.

Doïn de Laveyne était au comble de la joie en voyant que Dieu bénissait son œuvre; persuadé qu'il serait plus facile de la développer à Nevers qu'à Saint-Saulge, il avait pensé à y fonder une maison de noviciat; il écrivit donc à M. l'abbé Bolacre pour lui faire part de son nouveau projet. M. Bolacre l'accueillit avec empressement, et la Providence, secondant leur pieux dessein, inspira à deux médecins célèbres, MM. Lenay et Leroy, la généreuse pensée de leur venir en aide. Non contents de favoriser de tout leur pouvoir cet établissement, ils mirent à la disposition des sœurs et leur fortune et leurs talents. Ils leur firent don d'une maison située sur la place Saint-Pierre (1), et se chargèrent de leur faire suivre un cours de médecine et de chirurgie, pour les rendre plus propres à remplir leurs fonctions. La communauté, ainsi constituée, avait besoin d'une supérieure générale; la sœur Scholastique Marchangy, qui n'avait encore que vingt-deux ans, fut investie de ce titre dans le cours de la même année 1685. (*Vie de sœur Marchangy.*)

Six ans plus tard, en 1691, les administra-

(1) Maintenant place Guy-Coquille.

teurs de l'hôpital général, qui avaient déjà pu apprécier les services rendus par les sœurs de la charité, passèrent un compromis avec leurs fondateurs, afin de lier ces pieuses filles à perpétuité dans cet établissement.

Jusqu'en 1693, la congrégation n'avait à Nevers que deux maisons : l'hôpital et la maison de la place Saint-Pierre, où se trouvait le noviciat. Les sœurs avaient encore ouvert dans cette maison des classes payantes et gratuites, et recevaient des pensionnaires. M. l'abbé Bolaere comprit que le local n'était plus en rapport avec le personnel de la communauté et avec les œuvres, qui prenaient une extension si rapide; il acheta, de ses propres deniers, la maison occupée maintenant par les élèves de l'école normale et par les *Petites orphelines*, rue de la Parcheminerie; en 1702, la Mère Marchangy y ajouta une maison voisine qu'elle acquit avec cinq de ses compagnes; plus tard, on agrandit encore cet établissement, par d'autres acquisitions faites à différentes époques. Cette maison fut primitivement consacrée aux œuvres de charité auxquelles les sœurs étaient consacrées, tandis que le noviciat et le siège principal de la communauté furent maintenus dans la maison de la place Saint-Pierre, comme le prouve un acte du 13 juin 1733; on ne sait à quelle époque les sœurs quittèrent ce dernier local.

Dom de Laveyne n'avait pas laissé ses filles abandonnées à elles-mêmes; il leur avait, dès le principe, donné une règle, que Mgr Vallot avait approuvée, mais cette approbation tacite ne portait aucun caractère officiel. Ce fut le 6 février 1698 que le prélat, à la requête du promoteur du diocèse, autorisa et confirma la congrégation, ainsi que les différents établissements fondés à Nevers et ailleurs, comme aussi ceux qui, à l'avenir, pourraient être fondés par les *Pères de l'Oratoire*.

Malgré les services éminents que les sœurs de la Charité avaient déjà rendus, elles n'avaient pu obtenir l'assentiment de l'autorité civile et jouir d'une existence légale, quand le procureur fiscal du duché, les voyant autorisées par Mgr Vallot, fit observer au duc de Nevers qu'il serait important de fixer définitivement cet établissement à Nevers. Le duc ne balança pas à se rendre à cette demande, et le 1^{er} décembre 1698, il délivra son brevet, portant qu'il consent et donne pouvoir de fonder cet établissement, pour le soulagement des pauvres et l'éducation de la jeunesse.

M. l'abbé Bolaere fut chargé de continuer l'œuvre qu'il avait commencée, en demandant aux autorités leur consentement pour obtenir du roi des lettres patentes. Elles déclarèrent qu'elles n'entendaient nullement être à charge au public ni aux particuliers, parce qu'elles avaient l'intention de continuer, comme auparavant, leurs fonctions sans recevoir de rétributions.

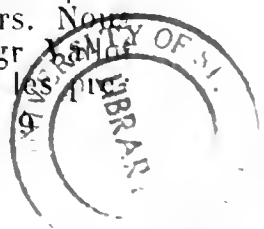
Cet engagement de n'exiger aucune rétribution ne concernait que les écoles des pauvres et les remèdes fournis aux indigents, car on n'a pas oublié que les sœurs avaient ouvert, dans la maison de la place Saint-Pierre, des classes gratuites et payantes, ainsi qu'un petit pensionnat, vers 1693. Comme nous l'avons dit, elles confondaient dans une même charité les enfants des riches et les enfants des pauvres, sachant mettre l'instruction en rapport avec la position que les unes et les autres étaient destinées à occuper plus tard dans la société. Aussi, à l'égard des enfants pauvres, on a admiré partout leur dévouement et leur abnégation, et d'un autre côté, les connaissances variées de celles d'entre elles qu'on destinait aux classes plus relevées, les firent réclamer dans les grands centres de population, pour diriger les pensionnats.

L'abbé Bolaere déclara en présence des commissaires, que des personnes charitables avaient acquis pour les sœurs la maison qu'elles habitaient, et que d'autres lui avaient mis en main un fonds de 18,000 livres, tant en terre qu'en rentes, ce qui pouvait suffire pour la subsistance de sept ou huit filles, nécessaires pour les exercices; et qu'il leur remettra ces fonds, lorsque leur établissement aura été confirmé par des lettres patentes, sans que les capitaux, ni les intérêts ou revenus, puissent être divertis ni employés à aucun autre usage, et sous quelque prétexte que ce soit.

Le 8 janvier 1699, la police déclara, dans un procès-verbal dressé à la suite de cette enquête, que « sous le bon plaisir du roi et de monseigneur, on y donne son consentement, comme à un ouvrage qui n'a pour fin que l'honneur de Dieu, et pour motif qu'une charité désintéressée; à condition, néanmoins, que dans ledit établissement l'autorité des charges des offices de la police sera conservée, et qu'il ne sera fait aucun préjudice aux droits d'icelle. » (Paruientier, *Archives de Nevers*.)

Pendant qu'on travaillait à les faire reconnaître légalement, les sœurs examinaient avec soin les constitutions, qui déjà leur servaient de règle de conduite; mais ce ne fut que deux ans après qu'elles signèrent l'engagement formel de s'y conformer en tout.

Cependant la congrégation avait déjà un certain nombre d'établissements dans le diocèse, et même hors du diocèse; les pieux fondateurs comprirent que pour maintenir partout le même esprit, et conserver l'unité de direction, il serait important de confier cette congrégation à un ordre de prêtres réguliers. L'abbé Bolaere, supérieur du séminaire de l'Oratoire, avait pu apprécier la vertu et les talents des Pères de cette maison, et déjà il leur avait confié la direction spirituelle des communautés de Nevers. Nous avons vu dans l'ordonnance de Mgr de Nevers que ce sont ces Pères qui ont fondé les



miers établissements, comme ce sont eux qui ont été chargés de mettre la dernière main aux constitutions des sœurs. Leur zèle et leur dévouement pour cette congrégation furent tels, que les sœurs se réunirent à M. l'abbé Bolacre, pour les supplier d'accepter la supériorité générale de la congrégation, et de s'occuper en même temps de leurs intérêts temporels, tant qu'elles ne seraient pas établies légalement dans le royaume, par lettres patentes du roi. Mgr Vallot donna son consentement et les Pères acceptèrent la proposition qui leur était faite.

Par le compromis passé avec ces Pères, M. l'abbé Bolacre assurait l'avenir de la congrégation; voulant, en outre, prévenir tout sujet de division entre les maisons de Nevers et de Saint-Saulge, il s'entendit avec dom de Laveyne, et, en 1701, ils signèrent l'un et l'autre un acte, qu'ils firent signer aussi par les sœurs des deux localités et qui fixait les rapports qui devaient exister entre ces deux maisons et leurs supérieurs.

Les deux fondateurs voyaient avec bonheur leur œuvre prospérer; mais il manquait à cette œuvre le sceau de la perpétuité, le *signum cui contradicetur* de l'Évangile. En effet, il entre dans les desseins de la Providence que tout ce qui doit avoir une vie durable porte ce caractère, et, jusque-là, la congrégation des sœurs de la Charité se développait, sans rencontrer la moindre épreuve. Les deux fondateurs semblaient n'avoir qu'un même esprit et qu'une même pensée; la ferveur et le dévouement régnaient dans leur pieuse famille; les sœurs étaient vénérées des pauvres et des riches; elles avaient inspiré tant de confiance qu'on leur avait confié la direction de l'hôpital général de Nevers. Elles possédaient déjà plusieurs maisons dans le diocèse, et même au loin, telles que celles de Tulle, de Carcassonne, etc. Le duc de Nevers les honorait de sa protection; les officiers du duc avaient proclamé hautement leur charité et leur dévouement, ainsi que leur habileté; l'évêque de Nevers les environnait de soins tout paternels. Que pouvaient-elles désirer de plus? Ce que sans doute elles ne désiraient pas, Dieu le leur ménageait, comme un gage de sa bonté : la contradiction. Il faut que la branche de la vigne soit tourmentée, avant d'apporter des fruits abondants.

L'esprit ombrageux et tracassier du XVIII^e siècle commençait à se manifester; il s'effarouchait en voyant de pauvres filles travailler à l'instruction des enfants et au soulagement des malades. Malgré leurs instances, elles ne purent obtenir ni les secours qu'elles avaient demandés, ni l'autorisation et les lettres patentes qu'elles sollicitaient. Les échevins s'opposaient à l'autorisation de leur établissement sous le prétexte que la ville renfermait trop de couvents et d'églises.

Les apothicaires de la ville réclamèrent,

parce qu'on donnait la préférence aux remèdes préparés par les sœurs et exigeaient que sous peine d'une amende de 400 fr. on leur défendît de composer, vendre ou débiter des remèdes composés.

Tout en leur refusant une existence légale, on voulait les soumettre aux droits de main-morte, et elles eurent longtemps à lutter contre le fisc.

Cependant les sœurs ne se laissèrent pas décourager; si d'un côté l'esprit philosophique cherchait à arrêter le développement de leur congrégation, de l'autre nos évêques s'établirent leurs protecteurs et leurs pères, et profitèrent de toutes les circonstances pour leur prodiguer les témoignages de leur affectueux dévouement. En 1716, Edouard Bargedé, confirma la communauté de Saint-Saulge, comme son prédécesseur avait fait pour celle de Nevers. Le 8 décembre, il voulut aller lui-même visiter le berceau de la congrégation, et en dédier la modeste chapelle à l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge.

Par un acte authentique, la ville de Saint-Saulge avait confié, en 1714, son hôpital aux sœurs; Decize leur avait donné, en 1710, la même marque de confiance. L'humble famille de dom de Laveyne s'augmentait insensiblement, et avant sa mort, qui arriva le 5 juin 1719, il eut la consolation de voir ses filles répandues sur différents points de la France. Quant à l'abbé Bolacre, on ignore l'époque précise de son décès, mais on sait qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments une tendre affection pour cette congrégation, à laquelle il avait voué toute son existence; il ne voulut pas avoir d'autres héritiers que ses chères filles de la charité, qu'il établit par son testament ses légataires universelles. Sa mort dut être postérieure à celle de dom de Laveyne, à en juger d'après un reçu, donné le 13 avril 1721, par un sieur Berger du Bouchat, curé de Cigogne, pour un legs délivré à cette église par les sœurs de la charité, comme légataires universelles de M. Bolacre.

En 1725, la congrégation comptait déjà soixante-dix établissements, répandus sur différents points de la France, que la Mère Marchangy avait fondés et visités. Il y avait quarante ans que cette vénérable Mère remplissait les fonctions de supérieure générale, quand elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie, qui la força de déposer le fardeau qu'elle avait porté avec tant de courage; cependant elle put encore, comme assistante, aider de ses conseils et de son expérience la Mère Charlotte Moreau, qui lui succéda. Elle mourut le 30 décembre 1729.

La congrégation demeura jusqu'en 1780 sans pouvoir obtenir du roi les lettres patentes qu'on avait si souvent réclamées. Ce fut Mgr Tinceau qui obtint ces lettres, le 15 septembre 1780; elles furent enregistrées au parlement le 29 décembre suivant.

Ce vénérable prélat, comme ses prédéces-

seurs, portait aux sœurs de la charité un intérêt tout paternel; son admirable testament en est une preuve : « Je voudrais, » y est-il dit, « faire quelque chose de considérable pour la maison de la charité des sœurs de Nevers, que j'estime très-importante. Je tâcherai de le faire de mon vivant. Si la mort me surprend avant que je puisse exécuter mon dessein, je leur lègue 1,200 fr., que mon exécuteur leur fera payer, suivant qu'il sera instruit de mes volontés. »

Les dernières phrases du testament sont encore pour les sœurs; c'est la dernière pensée d'un père, qui, avant de fermer les yeux à la lumière, jette encore un regard de tendresse sur ses enfants, les bénit, les recommande à un ami dévoué, et meurt en paix. « Je le prie en particulier (son successeur) de protéger et de soutenir l'établissement des sœurs de Nevers, ayant reconnu par une longue expérience, qu'il est extrêmement utile à la piété chrétienne, à l'éducation et au soulagement des pauvres. Les soins qu'il donnera à cette affaire, quoique pénibles, ne seront pas sans consolation. »

En 1789, la congrégation comptait déjà plus de cent vingt établissements sur différents points de la France; son revenu était de 14,000 livres, tant en biens-fonds qu'en rentes sur le clergé. La modeste maison de la rue de la Parcheminerie devenait tout à fait insuffisante, et la Mère de Molène avait acheté deux maisons voisines, dans l'intention de reconstruire sur un plan uniforme et plus approprié aux besoins de la communauté. C'était Mgr de Séguiran qui avait conçu ce projet, et qui devait fournir les moyens de le réaliser. Il donna, en effet, les fonds nécessaires pour payer les deux maisons dont nous avons parlé. Comme son prédécesseur, il était tout dévoué à la congrégation, et souvent il prodigua aux sœurs les témoignages de ce dévouement.

« C'est parce que nous sommes les servantes des membres infirmes et souffrants de Jésus-Christ, écrivait à ses sœurs la Mère de Molène, que nous lui étions si chères, et qu'il ne craignait pas de nous appeler ses filles de prédilection. Il était vraiment notre protecteur déclaré, notre ami le plus sincère et le plus effectif, ce respectable prélat, parce qu'il était celui de tous les malheureux... Quelques heures avant de rendre le dernier soupir, il ramène ses forces pour dicter un testament, où il nous appelle encore en partage de ce qu'il laisse, pour parfaire ces établissements ébauchés. » (*Circulaire de de la Mère Pélagie de Molène, 10 novembre 1789. Archives de la congrégation.*)

Les projets de reconstruction, ajournés par la mort de Mgr de Séguiran, furent abandonnés forcément, quand le torrent révolutionnaire renversa et entraîna dans son cours tous les établissements religieux. On

put se convaincre que la philanthropie ne veut pas considérer la charité comme sa sœur; en cela elle a raison : elles n'ont pas eu le même berceau, elles n'ont pas été nourries du même lait.

En 1791, les filles de dom de Laveyne et de l'abbé Bolacre furent obligées de se séparer; il ne resta à la communauté que la Mère de Molène, sœur Adélaïde de Molène, sa sœur qui était assistante, sœur Claire Roumier, qui fut maîtresse des novices, sœur Dorothee Marrouch, économiste, deux jeunes-professes de la dernière profession, sœur Château et sœur Aubusson. Avant la fin de la même année, ces saintes filles furent brutalement arrachées de leur chère maison, et conduites en prison. Là, comme les autres captifs, elles attendaient tous les jours la mort.

Outre les sœurs dont nous venons de parler, les registres des prisons contiennent encore le nom de deux autres, sœur Sophie Marty et sœur Pélagie Jalinque; et pourquoi ne raconterions-nous pas ici l'histoire de leur chute passagère et de leur héroïque repentir.

Personne n'ignore que parmi les prêtres qui ont prêté le serment, à cette déplorable époque, un grand nombre ont agi avec bonne foi, sans comprendre toutes les conséquences de cette démarche, dont on avait cherché à dissimuler toute la perfidie; il ne faut pas s'étonner que de pauvres filles, qui n'avaient pas les mêmes lumières, se soient laissées gagner; peut-être même, chez elles, le motif déterminant était la charité; elles devaient, en effet, soupirer après le moment où il leur serait donné de revenir auprès de leurs chers enfants, ou de prodiguer aux pauvres malades leur charitable dévouement. Sœur Dorothee Marrouch, sœur Sophie Marty et sœur Pélagie Jalinque demandèrent à être élargies, disant qu'elles étaient dans l'intention de prêter le serment exigé par la loi. En effet, elles sortirent de prison, et prêtèrent le serment; mais, malgré la pureté présumée de leurs intentions, cette démarche eût été une tache pour cette congrégation; Dieu ne le permit pas. Le regard puissant de celui qui, en un instant, avait changé le cœur de Pierre apostat, avait pénétré jusqu'au fond de l'âme de ces pauvres filles, et les avait éclairées d'une lumière soudaine. Elles comprirent l'acte schismatique auquel elles avaient donné leur consentement, et aussitôt, s'armant d'un généreux courage, elles s'empressèrent de réparer leur faute d'une manière éclatante, et poussèrent leur repentir jusqu'à l'héroïsme. Non contentes de désavouer leur démarche et de rétracter leur serment, elles allèrent d'elles-mêmes se reconstituer prisonnières, et rejoindre leurs chères compagnes.

L'acte dressé par l'officier municipal, constatant ce fait, nous a paru assez curieux pour être inséré ici :

« Ce jourd'hui, 17 frimaire de l'an II de la république française, une et indivisible,

moi, René-André Bigot, officier municipal de Nevers, faisant la visite des prisons, Léonard Simonot m'a déclaré que Sophie Marty, Dorothee Marrouch et Pélagie Jalinque, ci-devant sœurs de la Marmite de cette ville, étaient rentrées sans ordre, après leur élargissement es prisons, et, les ayant fait paraître devant moi, et interrogées de leur présence es prisons, elles m'ont répondu qu'elles avaient été élargies pour prêter le serment exigé par la loi, ce qu'elles avaient effectué; mais que, se repentant, elles l'avaient rétracté; pourquoi les ai-je mises sous la garde dudit Simonot, pour être jugées révolutionnairement suivant les lois en pareil cas; même envisageant que le fanatisme est en pareil cas dangereux, enjoins audit Simonot de les tenir séparées des autres individus, sous sa responsabilité.

Signé BIGOT, SIMONOT. »

Quel délicieux instant pour toutes les sœurs que ce retour! Si celles qui étaient demeurées fidèles avaient eu un moment le cœur brisé, par cette cruelle séparation, comme elles durent se réjouir de la généreuse résolution de leurs compagnes, qui devaient tout réparer en leur faisant affronter le martyre.

Ce fut dans ces circonstances qu'on put admirer les soins généreux et compatissants d'une des domestiques des sœurs; longtemps son nom sera prononcé avec reconnaissance dans la congrégation, et les annales de l'institut perpétueront le souvenir du charitable dévouement de Fanchon. Ayant su que les sœurs n'avaient pas dans la prison la quantité de nourriture qui leur était nécessaire, elle allait visiter tous les jours les personnes qui pouvaient leur porter quelque intérêt, cherchait à exciter leur commisération, puis revenait trouver ses bonnes maîtresses avec le produit de ses quêtes. Elle alla jusqu'à vendre ses meubles, et même ses habits, pour empêcher les sœurs de souffrir de la faim. Inutile de dire qu'après ces jours de triste mémoire, les sœurs, rentrées dans la communauté, n'oublièrent pas leur mère nourricière: la bonne Fanchon passa le reste de ses jours dans la maison, traitée à l'égal des membres de la congrégation.

Cependant, les hôpitaux que les sœurs desservaient furent livrés à des infirmiers salariés. « Alors, » dit M. de Sainte-Marie, « les malheureux apprirent à connaître la différence des soins que donne un mercenaire qui doit gagner ses gages et ceux que prodigue la charité chrétienne, qui veut gagner le ciel; et les soupes économiques ne firent pas oublier aux pauvres celles des sœurs de la Marmite. »

L'emprisonnement des sœurs faillit occasionner une émeute, car les pauvres et les malades n'étaient plus visités; les marinières de Nevers, dont tout le monde connaît la droiture et la franchise, se mirent à la tête du mouvement; suivis d'une multitude de pau-

vres, ils allèrent trouver le représentant du peuple, pour réclamer leurs mères; il fallut céder; on procéda à l'élargissement des sœurs, qui alors rentrèrent dans la communauté.

Au moment où l'orage avait éclaté, elles avaient déposé chez plusieurs de leurs voisins leurs meubles, leur linge, et les objets précieux qu'elles possédaient; mais quand elles réclamèrent ce dépôt, elles s'aperçurent qu'elles avaient affaire à des gens sans conscience, et elles se trouvèrent dans le dénûment le plus complet. Il leur fallut se mettre à travailler pour vivre, et, Dieu bénissant leur travail, elles purent encore partager leur pain avec les pauvres.

Rappelées et chassées plusieurs fois dans le cours de la révolution, leur dévouement fut toujours sans bornes, leur douceur toujours inaltérable; elles se consacrèrent avec le même zèle à de pénibles fonctions, toutes les fois qu'on daigna leur permettre de les exercer.

Dieu préparait une nouvelle épreuve à cette congrégation en lui enlevant sa supérieure générale, la vénérable Mère de Molène. Le 27 août 1797, elle alla recevoir la récompense de ses vertus; elle était âgée de soixante-huit ans. Les circonstances ne permettaient pas de procéder à une élection; les sœurs demeurèrent jusqu'en 1801 sans supérieure générale.

Des jours plus heureux commençaient à luire sur la France, et les sœurs purent rentrer définitivement dans leur chère communauté; mais comme la première entrevue dut être triste!!! La mort en avait moissonné un grand nombre; beaucoup d'autres, accablées d'infirmités, réclamaient des secours, bien loin d'être en état d'en porter; les revenus étaient perdus; il ne restait que la maison de Nevers et un petit domaine de 600 livres de rente; enfin, la congrégation se trouvait au même point que du temps de Laveyne et de Bolacre.

Les sœurs prièrent la Mère de Monméja, qui déjà avait été supérieure avant la Mère de Molène, de se mettre à la tête de la congrégation. Elle y consentit et remplit les fonctions de supérieure générale, depuis 1801 jusqu'en 1807, sans qu'on eût procédé aux élections.

Un décret impérial du 19 janvier 1811, en reconnaissant la congrégation des sœurs de Nevers, lui donna une existence légale.

Le Souverain Pontife, par un décret en date du 26 août 1852, a loué, recommandé et approuvé l'institut des Sœurs de la charité et instruction chrétienne de Nevers.

Le 10 juin 1853, Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, a béni solennellement la première pierre de l'église et des bâtiments de Saint-Gildard, qui forment maintenant la maison mère de la congrégation.

Le 15 juillet 1856, la bénédiction de ces

bâtiments a été faite par Mgr l'archevêque de Sens, assisté de presque tout le clergé diocésain, au milieu d'une affluence immense de fidèles. Le lendemain, l'église a été consacrée et dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.

Les Sœurs de la charité ont eu, depuis leur fondation, quinze supérieures générales.

Elles font vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de charité.

Le vœu de pauvreté ne leur interdit pas la nu-propriété de leurs biens, mais il leur défend d'en user pour elles, ou d'en disposer pour les autres, sans permission.

Elles font leurs vœux à l'évêque de Nevers, leur premier supérieur, et à la supérieure générale, pour le temps seulement de leur *permanence* dans la congrégation. Elles sont libres de se retirer, si Dieu leur fait connaître qu'elles n'étaient point appelées à ce saint état. Cette liberté, loin d'ébranler la vocation des sœurs, semble l'affermir, et elle donne à leurs vœux le caractère d'un renouvellement, pour ainsi dire, perpétuel.

La congrégation ne peut jamais thésauriser, ni réaliser aucun bénéfice dans ses établissements, si ce n'est en faveur des pauvres, et des œuvres de charité, auxquels elle est dévouée.

Ses règles ont la sanction de près de deux siècles. Jamais les évêques de Nevers n'ont éprouvé le besoin de les modifier en aucun point.

Trente-deux évêques de France avaient sollicité du Souverain Pontife l'approbation définitive de cette congrégation. (1)

CHARLES (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE SAINT-), *Maison Mère à Nancy (Meurthe).*

Les moyens qu'emploie la Providence ne sont nullement en proportion avec les résultats qu'elle veut obtenir; ainsi, dit saint Paul, il choisit la faiblesse pour confondre la force, et même ce qui n'est pas pour détruire ce qui est; tandis que les hommes, avec des ressources immenses et de prodigieux efforts, échouent souvent dans leurs entreprises, Dieu au contraire, semble se jouer des obstacles les plus insurmontables et fait sortir des causes les plus minimes des effets merveilleux. L'établissement de la congrégation de Saint-Charles en est une des mille preuves.

Au commencement du xiv^e siècle, vivait à Nancy un jeune avocat au parlement de Metz, nommé Emmanuel Chauvenet: il était le modèle accompli d'une charité sans bornes. Formé à l'école de la religion, prévenu d'abondantes bénédictions du ciel, pénétré d'un vif amour pour Dieu et pour le prochain, il avait reçu en partage l'intelligence des besoins du pauvre. Uniquement préoccupé de ce grand objet, il était tout à

fait étranger aux folles joies, aux amusements frivoles pour lesquels on se passionne ordinairement à cet âge. Né de parents nobles, pourvu des biens de la fortune, il eût été accueilli avec empressement dans le monde. Son père, Emmanuel Chauvenet, seigneur de Xoudailles, heureux de posséder un tel fils, le voyait avec admiration voué à la pratique de toutes les vertus et spécialement au culte de la souffrance. Il avait établi dans la maison paternelle une petite pharmacie où se préparaient les médicaments pour les malades. Il les leur portait lui-même; il leur fournissait du bouillon et les autres aliments dont ils avaient besoin; il allait jusqu'à panser leurs plaies. Les pauvres étaient sa famille adoptive. Son tendre amour pour eux se révéla surtout dans son testament; car, d'après ses dispositions, tous ses biens, s'il avait survécu à son père, devaient être appliqués au soulagement des indigents; il les constituait ses héritiers.

Nancy ne suffisait pas à l'activité de son zèle. En 1651, une maladie contagieuse faisait à Toul des ravages; il y vole pour prodiguer ses soins empressés à ceux qui en sont atteints; c'est là qu'il contracta la maladie régnante à laquelle il succomba. Il fut martyr de la charité et sa mort fut précieuse devant Dieu, comme celle des saints. Il mourut avec le regret d'être sitôt arrêté dans la carrière des bonnes œuvres et de ne pouvoir continuer à soulager le sort des malheureux. Il ne se doutait pas que son exemple allait jeter les fondements d'une congrégation de religieuses qui se consacraient au soulagement de toutes les misères humaines et porteraient au loin les ressources inépuisables de leur charité. Ce fut à l'occasion de ses travaux, et du sacrifice héroïque de sa vie que surgit la pensée d'un institut de ce genre.

Son digne père, envisageant en chrétien cette perte si douloureuse pour son cœur, voulut réaliser les dernières volontés de son fils. Il donna à sa fortune cette destination sacrée, et sa sage prévoyance lui indiqua les mesures propres à perpétuer le bienfait. Des veuves distinguées, de jeunes personnes vertueuses s'offrirent à lui pour continuer l'œuvre commencée; il agréa leurs services avec reconnaissance, et fonda, sous l'invocation de Jésus, Marie, Joseph, cette institution charitable par contrat du 18 juin 1652. Demoiselle Barbe Thouvenin, veuve de feu noble Nicolas Perrin, avocat à Nancy est désignée dans cet acte sous la dénomination de directrice de l'établissement. Il légua en conséquence la totalité de ses biens et sa maison située au centre de l'hôpital actuel. Dans l'espace de dix ans, le nombre de ces héroïnes chrétiennes s'accrut; elles témoignèrent le désir de se donner entièrement à Dieu par l'émission des vœux de religion et Mgr l'évêque de Toul favorisa des dispositions si généreuses: le contrat de fondation fut renouvelé par le ministère de Fron-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 56.

çois Chambre, tabellion, le 23 novembre 1662. Et cette même année la supérieure fit profession.

Ce fut le grain de sénevé ; il se développa rapidement et devint un grand arbre dont les rameaux se sont étendus non-seulement en France, mais en Prusse, en Belgique et en Bohême.

Tel fut le résultat de la foi sincère, de la piété fervente, de l'infatigable charité d'un jeune homme docile aux salutaires impressions de la grâce. Depuis deux siècles la bourse des bienfaits qu'il a ouverte coule sans cesse pour ceux sur qui pèse le double poids de l'indigence et de la maladie ; de faibles filles suffisent à cette tâche accablante aux yeux de la nature, parce que le Seigneur est avec elles, leur communiquant son esprit et les revêtant de la force d'en haut. Pour devenir les servantes des pauvres, elles se font pauvres elles-mêmes. Elles renoncent à tout engagement dans le monde. Dans ces jours d'égoïsme, où la charité est si refroidie, leur bonheur est de recueillir l'orphelin pour lui tenir lieu de mère, de soigner la vieille indigente, de se dévouer au service des misérables qui sont privés de raison, de donner du pain à ceux qui ont faim, de visiter les malades, de veiller à leur chevet, d'appliquer les remèdes à toutes les blessures, et de mourir même, s'il le faut, dans l'exercice de cette charité. La voix de Dieu continue d'appeler des légions de vierges chrétiennes pour recueillir la riche moisson des bonnes œuvres, partout où le cri de la souffrance les invite à se rendre ; la foi qui leur indique Jésus-Christ dans la personne des pauvres, soutient et centuple leur courage.

La congrégation porte le nom de saint Charles, parce qu'il y eut dans le vaste emplacement qu'occupe la communauté, une fondation faite, en 1626, par Charles IV, en faveur d'enfants pauvres. Ils y étaient employés dans une manufacture de cuivre. Pierre de Stainville, grand doyen de l'église primatiale, avait fait l'acquisition de ces bâtiments dans l'intention de venir en aide aux malheureux, et le duc s'en servit pour l'exécution de ses projets en ordonnant que cette maison fût pour toujours la maison de Charles Borromée ; c'est probablement à cette occasion, que les religieuses furent appelées sœurs de Saint-Charles. Saint Charles, par son immense charité, pouvait, à juste titre, être choisi par les sœurs pour patron, et elles le vénèrent comme tel. Il a été leur protecteur auprès de Dieu et tous les jours, elles invoquent son nom avec confiance et amour.

La communauté de Saint-Charles grandissait, le nombre des sujets qui se présentaient pour se consacrer au soulagement des malades, devenait plus considérable ; on s'y exerçait à la vie religieuse. Mgr André de Sauzay, évêque et comte de Toul, avait déjà donné son approbation à l'institut

naissant. La première supérieure qui prononça les vœux fut demoiselle Anne Royer, veuve de Nicolas Virion, conseiller d'Etat de son altesse le duc de Lorraine et lieutenant général du comte de Vaudémont. Cette profession se fit en 1662, entre les mains de messire Etienne Bon de Haselt, prévôt de l'insigne collégiale de Saint-Georges de Nancy, premier supérieur ecclésiastique, sous l'autorité de Mgr. l'évêque de Toul.

Par lettres patentes du 13 mai 1663, Charles IV, duc de Lorraine, approuva et autorisa cet établissement. Il lui confirma et octroya toutes grâces, faveurs, libertés, exemptions et privilèges, qu'il est d'usage de donner, concéder, octroyer aux maisons de fondation locale. Il permet aux dites filles d'accepter, de recevoir dons et legs qui pourraient être faits à leur maison et même d'acquérir sans qu'à l'avenir il fût besoin d'obtenir d'autres lettres de lui et de ses successeurs. Ces lettres patentes furent enregistrées par la cour de Lorraine le 2 juin 1663. Le 21 mai de la même année, Mgr André de Sauzay permit aux sœurs de Saint-Charles de conserver la sainte Eucharistie à condition qu'elles garderaient la forme de vie et observeraient la règle que saint François de Sales avait données à ses premières filles qui, à cette époque, ne gardaient pas encore la clôture.

En 1679, fut élue pour supérieure la très-chère Mère Barbe Godefroy. Si elle s'acquitta des devoirs de sa charge avec zèle, elle dut passer par de dures épreuves, soit pour se défendre contre les injustices, soit pour établir le bon ordre dans la congrégation ; elle sut lutter avec force et avec persévérance, ce qui lui permit de triompher de tous les obstacles. Elle donna en mourant à la congrégation des marques de sa générosité, et emporta les regrets de ses sœurs et des pauvres dont elle s'était montrée la véritable mère. Elle avait été puissamment aidée dans son administration par le révérend P. Epiphane Louis, docteur en théologie, abbé d'Étival et vicaire général des Prémontrés. On doit lui attribuer les règles et institutions qu'il fit approuver ; il établit l'ordre et donna des règles pour la nourriture, le vestiaire, et pour l'administration des biens. La Mère Catherine Plaisant, qui succéda à la Mère Barbe Godefroy, en 1684, servit les malades avec beaucoup de zèle et d'affection et eut pour les sœurs la tendresse d'une mère. Aussi Dieu bénit-il ses travaux et sa sollicitude en se servant d'elle pour étendre la congrégation.

En 1702, elle établit l'hôpital Saint-Julien ; en 1707, l'hôpital civil et militaire de Saint-Jacques de Lunéville ; en 1708, celui de Saint-François à Saint-Nicolas-de-Port ; la même année celui de Mirecourt, en 1709 celui de Saint-Dié, en 1710 celui de Commercy, ainsi que des classes et des secours à domicile ; en 1712, l'hôpital de Saint-Mihiel. Elle mourut dans la maison de Saint-Charles le 24 mai 1714, à l'âge de 65 ans, après

avoir exercé la charge de supérieure pendant vingt-six ans.

A dater de cette année les supérieures furent nommées régulièrement tous les trois ans d'après les réglemens des évêques de Toul.

La Mère Barthélemy Barbe, qui était assistante de la Mère Godefroi fut choisie pour lui succéder; elle fut une des gloires de la congrégation de Saint-Charles. Elle avait fait sa profession à l'âge de vingt-deux ans; après avoir donné des preuves d'une solide vocation. On lui confia les offices les plus importants, dont elle s'acquitta avec tant de sagesse et de prudence qu'on aurait voulu qu'elle eût pu les remplir tous à la fois. Pendant plus de quinze ans qu'elle fut maîtresse des novices, elle forma des sujets distingués qui, toutes honorèrent la congrégation et lui rendirent les plus grands services. Elle fut élevée plusieurs fois au généralat et, à la pressante sollicitation de ses sœurs, elle conserva cette dignité de 1725 à 1735; mais elle pria instamment les sœurs de ne plus penser à elle pour la charge de supérieure; elle vécut encore vingt ans dans la pratique de toutes les vertus. Son amour pour Dieu était si ardent, qu'il lui faisait tout entreprendre pour sa gloire, et elle ne désirait rien tant que de souffrir pour l'objet aimé; elle exposa souvent sa vie en soignant les malades qui faisaient fuir les plus mâles courages. Sa charité pour le prochain était si généreuse et si étendue, qu'elle aimait non-seulement tout le monde, mais en particulier tous les pauvres, ceux-mêmes dont elle avait reçu les plus mauvais traitements.

Son humilité était telle qu'elle se croyait la plus misérable pécheresse qui fût sur la terre et qu'elle se regardait comme indigne d'occuper une place parmi les servantes des pauvres. Sa douceur et son humilité étaient sans égales; elles lui attiraient tous les cœurs. Régulière dans les moindres observances, elle ne manquait à aucune des pratiques de la règle: un esprit pénétrant, un caractère toujours égal, une prudence consommée, des manières gracieuses et prévenantes, un discernement juste et solide, la faisaient craindre, aimer et respecter tout à la fois. C'est par ces précieuses qualités et en particulier par la bonté de son cœur, qu'elle s'était attiré toute la confiance de ses sœurs, l'estime des riches, le respect des pauvres et l'amitié des grands; elle se fit plus admirer que jamais quand elle fut supérieure de la congrégation; elle fit éclater alors sa sagesse et sa prudence dans le gouvernement de sa congrégation.

Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans, après avoir passé soixante-douze ans dans la congrégation. Elle avait formé nombre d'établissements pendant sa vie.

Dans l'espace de vingt-cinq ans la congrégation de Saint-Charles avait ajouté vingt-trois hôpitaux à ceux qu'elle servait déjà. La Mère Françoise Chrestien ajouta sept nouvelles fondations de 1748 à 1761 et elle

occupa alternativement avec sa sœur la charge de supérieure pendant vingt-quatre ans; les cinquante-sept années qu'elle passa dans la congrégation furent si bien remplies qu'on ne la vit jamais oublier, négliger un seul de ses devoirs; elle ne se relâcha jamais de sa première ferveur. Choisie pour supérieure générale, elle ne fit que donner à son zèle plus d'activité; elle s'appliqua surtout à procurer la prospérité de la congrégation, à maintenir la discipline, à conserver l'ordre et la paix dans les diverses maisons. Sa pénétration et son discernement lui faisaient connaître les talents divers et les qualités de ses sœurs pour les appliquer chacune à l'emploi qui lui convenait; sa charité savait prendre toutes les formes. Elle avait une grande facilité pour prendre un parti même dans les affaires les plus délicates; sa prudence à les bien conduire égalait sa fermeté; sa patience et son courage pendant une longue maladie ajoutèrent encore plus d'éclat à toutes ses vertus et prouvèrent qu'elles avaient jeté de profondes racines dans son cœur. Elle manifesta le plus amer regret des fautes qui avaient pu lui échapper pendant sa vie; elle craignait sans cesse d'être à charge aux sœurs qui la servaient avec tant de zèle; elle veillait continuellement sur elle pour retenir les mouvements de la nature qui se soulevait contre la dureté et la violence du mal.

La Mère Jeanne Henry lui succéda et mourut en 1770; elle était entrée à Saint-Charles à seize ans et fit sa profession à dix-huit ans. Sa ferveur ne se démentit jamais; sa vocation, fondée sur une vertu solide et à l'épreuve de l'inconstance, ne fut sujette à aucun retour. Quoique jeune encore, sa prudence suppléa à l'expérience dans plusieurs charges qu'on lui confia; elle sut mêler la douceur à la fermeté dans le gouvernement des diverses maisons; elle remplit pendant vingt-trois ans la place de procureuse, où elle donna des preuves constantes de son tact dans la connaissance des affaires; mais elle évita tous les écueils auxquels expose cette place; le recueillement ne souffrit jamais de la multiplicité de ses occupations et de ses fréquents rapports avec les personnes du dehors. Sa piété ne perdit rien de sa ferveur. Elle sut se prémunir contre un autre péril de son emploi: bien loin d'y chercher des soulagemens contre la fatigue, ennemie de toute délicatesse et de toute indulgence pour son corps, elle lui disputait jusqu'au nécessaire: rien de plus pauvre que ses habits, rien de plus frugal que ses repas; quand on lui faisait quelques observations sur ces imprudens excès, elle répondait à ce reproche qu'elle vivrait assez longtemps pourvu qu'elle fournît assez bien sa carrière, que la vie présente ne méritait pas qu'on cherchât si fort à la prolonger!!!

Sa dignité de supérieure fut un sujet de frayeur pour elle, ce qui la rendit d'autant plus propre à supporter ce fardeau qu'elle

s'en jugeait moins capable. On admira son discernement à choisir les sujets qui devaient agir sous sa direction, à examiner les vocations des prétendantes, sa prudence à proportionner les conseils suivant les dispositions et le caractère des sujets, sa sagesse à concilier les esprits les plus opposés, à inspirer de la confiance à celles qui étaient découragées, à ramener à leurs devoirs celles qui s'en étaient écartées, sa fermeté à ne pas céder dans tout ce qui est contraire au bon ordre et à la justice : sa prévoyance, qui lui faisait prévenir ce qui pouvait nuire à la congrégation, et sa patience qui la soutint dans les événements fâcheux que sa prudence n'avait pu prévoir ni empêcher et que sa résignation lui fit supporter. Son courage lui fit supporter des douleurs des plus aiguës pendant vingt ans. La patience fut presque le seul remède dont elle fit usage dans la maladie. Un supérieur de la maison, qui avait succédé à M. de Vence, auteur de la Bible qui porte ce nom, avait puissamment contribué à la prospérité de la congrégation de Saint-Charles; il fut pour elle un de ces anges conducteurs que Dieu envoie dans sa miséricorde; pendant vingt-neuf ans qu'il la dirigea, il s'appliqua avec le plus grand zèle à l'avancement spirituel des sœurs. Entre autres bonnes œuvres dont il fut l'auteur, il fit bâtir cinq écoles dans chacune desquelles on élevait quatre-vingts petites filles, à qui l'on apprenait à lire, à écrire et à travailler jusqu'à leur première communion. Ce digne supérieur fut Charles-François Tervenus, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Nancy, membre de la société des sciences et belles-lettres. Il se voua à cette congrégation et ne recula devant aucune fatigue et aucun sacrifice pour augmenter le bien qu'elle faisait. Sa mort fut des plus édifiantes. Il fit un discours si touchant et si enflammé de l'amour de Dieu, en présence du chapitre, de sa famille et des sœurs, que tous, fondant en larmes, s'écriaient : ce n'est pas un homme, mais un ange qui nous parle : il s'écriait de temps en temps : « Mon cœur nage dans la joie d'aller se réunir à son Dieu (*Psal. cxxi, 1.*) Que vos tabernacles sont aimables. (*Psal. lxxxiii, 2.*) Je suis prêt, Seigneur, je suis prêt (*Psal. lvi, 8.*) Oh ! l'heureux jour que celui de ma mort ; il sera plus heureux que celui de ma naissance. » — Une personne lui ayant répondu : « Oui, Monsieur, pour celui qui a vécu comme vous. — Ce n'est pas cela, » répondit-il, « c'est que le jour de ma naissance, j'ai commencé d'être pécheur, et que, le jour de ma mort, je ne le serai plus. Je n'offenserai plus le bon Dieu, quel bonheur ! « Un prêtre de Jésus-Christ, » disait-il encore, « doit faire ses délices de la croix du Sauveur ; oui, autant de douleurs que je ressens, autant de traits de sa miséricorde. » Ses adieux et ses dernières recommandations aux sœurs de Saint-Charles furent des plus touchants. Il mourut en 1770.

La vénérable Mère Marie-Anne Jacque-

mart succéda à la Mère Jeanne Henry en 1770. Pendant les vingt et un ans qu'elle vécut elle fut réelle plusieurs fois. Très-jeune encore elle se distinguait par son zèle et par la solidité de son esprit et sa grande charité envers les pauvres ; elle obtint un grand succès par les soins qu'elle donna aux écoles qu'on lui confia ; nommée maîtresse des novices, elle s'acquitta de cette importante fonction avec un talent remarquable. Tout son mérite se développa quand elle fut assistante et surtout quand elle fut nommée supérieure générale ; elle remplit les devoirs de cette charge pour le bonheur et la gloire de la congrégation ; par son zèle, par ses bonnes qualités et par ses vertus elle ne fut jamais au-dessous de sa place.

Comme les supérieures qui l'avaient précédée, la vénérable Mère Marie-Anne Jacquemart servit d'instrument à la Providence pour sept fondations d'hôpitaux, maisons de charité, de secours à domicile, d'écoles gratuites, d'ouvriers.

La digne Mère Clotilde Viard fut élue supérieure en remplacement de la Mère Jacquemart. On ne pouvait se lasser d'admirer dans les premières années qu'elle était dans la maison de Saint-Charles sa piété si vive, sa modestie si parfaite, sa soumission entière, son inalterable douceur ; dès les premières années de sa profession elle fut un des ornements les plus brillants de la congrégation. Sa sagesse et ses vertus, la firent placer sur le chandelier comme une lumière qui devait éclairer la congrégation tout entière. Ce fut un bonheur et une grâce insigne de la Providence pour la congrégation qui touchait aux mauvais jours ; que l'élection de la sœur Clotilde au généralat. Elle se livra d'abord sans relâche aux travaux pénibles de sa place ; elle entreprit des voyages ; visita une foule d'établissements pour ranimer partout l'esprit religieux de ses filles, quand tout à coup sonna l'heure fatale de la puissance des ténébres.

La France avait bu à la coupe de l'impiété ; ivre, elle chancelait sur les bords de l'abîme ; les incrédules s'étaient ligués contre Dieu et contre son Christ : ils veulent secouer le joug de l'Eglise et briser les liens qui les attachent à elle. Toute autorité devient odieuse ; aussi bientôt le trône est renversé, le vertueux monarque et sa famille périssent sur l'échafaud ; les autels sont abattus, les églises détruites ou profanées ; les prêtres sont obligés de choisir entre l'apostasie, les supplices ou la mort. La mesure des crimes est comble ; la justice divine éclate, rien ne reste debout, on ne rencontre plus que des amas de ruines. Les servantes des pauvres, les mères des malheureux, celles qui veillent au chevet du moribond, les mains charitables qui remuent sa couche, ne trouvèrent pas grâce devant ces farouches persécuteurs. Ils procédèrent à l'arrestation de toutes les religieuses qui ne voulurent pas prêter un serment sacrilège. La Mère Viard

donna à toutes ses sœurs l'exemple édifiant d'une fermeté inébranlable, d'un courage à l'épreuve; elle résista à toutes les sollicitations.

Cent trente-deux évêques sur cent trente-six, dont se composait l'épiscopat de notre patrie, la masse des prêtres et des religieux, qui périssaient sur les échafauds ou qui partaient pour l'exil, tant d'héroïnes chrétiennes arrachées de leurs cloîtres et qui préféraient la mort à l'apostasie, tel était le magnifique spectacle offert par l'Église de France. La digne Mère Viard fut prise, arrachée des bras de ses filles, conduite à Strasbourg et jetée dans une prison où elle resta seize mois sans autre consolation que celle qu'elle puisa dans sa piété et sa résignation aux volontés du ciel.

Après cette douloureuse séparation de seize mois, on vint lui annoncer son retour à Nancy. Rien ne peut égaler la joie qu'elle ressentit. Elle allait retrouver ses chères filles les consoler, les confirmer dans leurs résolutions généreuses de tout souffrir plutôt que de se rendre coupables par la prestation d'un serment contraire à leur conscience. Mais hélas ! la voiture qui la portait ayant versé, elle fut écrasée dans sa chute.

Les sœurs de Nancy restées fidèles avaient dû déposer l'habit religieux dont la vue seule irritait l'impiété révolutionnaire. Elles s'étaient d'abord réunies sous la direction de la Mère Cordier, assistante; mais elles furent bientôt en arrestation et écrouées dans la maison des dames Dominicaines, que l'orage de la persécution avait aussi chassées de cette paisible retraite. Les sœurs de Saint-Charles avec d'autres rendaient grâce à Dieu d'avoir été jugées dignes de souffrir quelque chose pour la gloire de son nom.

Hors la ville épiscopale la plupart des sœurs de Saint-Charles étaient comme des brebis dispersées. Chassées d'un grand nombre de leurs établissements par l'aveuglement inconcevable de farouches persécuteurs, qui avaient juré haine à tout ce qui était juste et saint, les unes avaient retrouvé une place au foyer de leurs familles, les autres s'employaient utilement à l'exercice de la charité parmi les populations où elles avaient été jetées. On en avait aussi rappelé dans différentes maisons d'où elles étaient sorties par violence. Les maladies rendaient indispensables leurs soins charitables, que les méchants eux-mêmes appréciaient assez pour être convaincus qu'ils ne les remplaceraient pas avec avantage par des mercenaires que guide ordinairement l'amour de l'argent. Ce sont les secours qu'elles prodiguaient à la souffrance qui leur firent trouver grâce devant ces hommes impitoyables, car l'irrégion put-elle jamais produire une sœur de charité ?

Le sang des martyrs, la prière ardente des âmes d'élite, restées inébranlables, avaient fléchi la justice divine. Après avoir

brisé si violemment les liens qui l'avaient attachée à l'unité catholique pendant quatorze siècles, la France les vit se renouer; c'étaient partout des cris de joie. De toutes parts les religieuses de Saint-Charles dispersées se réunirent autour de sœur Marie Augustine Cordier, qui avait remplacé la supérieure générale pendant son absence.

Douée d'une grande vertu, elle avait été chargée, jeune encore, de l'emploi difficile et important de maîtresse des novices, sous le gouvernement des deux dernières supérieures. Elle donna des preuves sans nombre de sa sagesse, de sa piété, de sa loyauté, de la solidité de son jugement pendant les trente années qu'elle conserva cette place. Elle avait été aussi nommée assistante; elle fut élue supérieure générale en 1804. Quel fardeau en ce moment ! Il n'y avait partout que des ruines. Il fallait songer à relever tant d'établissements abandonnés. De toutes parts arrivaient des suppliques pour réclamer la restauration de l'asile des pauvres, de ces hospices ruinés où l'on ne voyait plus que des décombres. Ce fut le jour de Sainte-Marie-Madeleine que les sœurs reprirent l'habit religieux. M. Brun, vicaire général de Nancy, présida cette imposante cérémonie; après cette rénovation les bonnes sœurs envoyées, comme autrefois les apôtres, allèrent reprendre les postes différents que leur assignait l'obéissance.

Jamais on n'éprouva de sensation plus délicieuse qu'à cette époque: c'était le calme après la tempête, la paix avec toutes ses douceurs après la guerre, l'ordre après l'anarchie. La ferveur était plus vive; on se livrait aux bonnes œuvres avec plus d'ardeur et de zèle.

La Mère Cordier fonda six établissements; elle mourut le 20 du mois de juin 1815, à l'âge de soixante-dix-neuf ans; elle en avait passé soixante et douze dans la congrégation. La Mère Augustine Henry fut élue supérieure générale le 8 août 1815. Elle était entrée dans la congrégation en 1788. Douée d'une capacité rare, elle remplit les fonctions d'assistante pendant cinq ans sous la direction de la Mère Cordier, qu'elle aida puissamment dans les circonstances critiques où l'on se trouvait alors. Elle traitait avec succès les affaires les plus difficiles; elle mourut l'année suivante à la suite d'une maladie pendant laquelle elle édifia ses filles par une patience invincible, une résignation parfaite et un entier abandon à la volonté de Dieu. Sœur Célestine Berger lui succéda. C'était une de ces âmes privilégiées auxquelles le ciel semble se plaire à prodiguer tous ses dons. Elle était très-éclairée dans les voies intérieures et elle était constamment unie à Dieu par la foi la plus vive; la méditation des vérités saintes occupait une partie de ses journées et alors les hauteurs de la plus sublime contemplation n'avaient rien pour elle de trop relevé; mais elle en descendait, brûlant du feu de la plus vive charité pour servir les pauvres et soulager les malades.

Elle voyait Jésus-Christ dans les lambeaux de la misère, dans les angoisses de la douleur. Elle mourut en 1829 après avoir passé cinquante-deux ans en religion.

Le 2 juillet 1824 fut élue la Mère Emilie Marteau et réélue en 1825; elle était entrée dans la congrégation à l'âge de vingt ans, l'an 1777. Elle fut victime de sa charité, en prodiguant ses soins aux cholériques. Combien d'autres sœurs payèrent de leur vie le dévouement admirable qu'elles montrèrent à cette époque. Ce fléau de Dieu, qui se promenait sur toute la terre, passant d'Asie en Europe, s'était abattu sur la France. Il y fondit comme un vautour sur sa proie. Prêtres et religieuses déployèrent partout un zèle magnanime. Les sœurs de Saint-Charles se rappelèrent alors l'ardeur infatigable de leur glorieux patron, dans la peste de Milan pendant laquelle cent quatre-vingt-deux prêtres ou religieux périrent victimes de leur zèle. Le terrible fléau, après avoir désolé tant de régions étrangères, parcourait alors nos contrées, portant partout ses ravages, la terreur et la mort. La Mère Emilie ne fut pas surprise; elle s'y attendait comme toutes les âmes saintes; toute sa vie n'avait été qu'une longue préparation à la mort. Elle avait vécu pendant cinquante-deux ans au milieu des malades et des mourants, au soulagement desquels elle avait consacré ses forces, sa santé et sa vie. Elle termina une vie sainte par une mort précieuse aux yeux du Seigneur.

Sœur Placide Bellanger fut nommée supérieure générale en 1828; elle montra dans l'administration des affaires, une sagesse, un tact, une habileté rares, preuves d'un esprit supérieur, auxquelles elle joignit la patience, la douceur, la bonté, qui sont les marques d'un excellent cœur. Elle mourut à soixante-dix-neuf ans, après soixante ans de vocation sans regret pour les choses du temps, sans inquiétude pour celles de l'éternité. Elle ne quitta la terre qu'après avoir usé, comme un vêtement solide, au contact de toutes les misères, une longue et robuste existence.

Etant encore jeune fille, toute sa ville natale admirait sa piété et son amour pour les pauvres; la charité fut la respiration de son âme; elle la fit vivre quatre-vingts ans; les actes de bienfaisance et de dévouement remplissaient tous les instants dont se composa sa longue carrière; elle passa enfin le temps orageux de la tourmente révolutionnaire; son courage en brava les fureurs; elle poussa la charité jusqu'à l'héroïsme.

Un jour, une bande de misérables demandant en hurlant, à la porte de l'hôpital, qu'on leur en livrât la supérieure, sœur Placide, la plus jeune d'entre ses compagnes, se présente, et d'un accent où vibrait la puissance de la vertu, elle s'écrie : On n'entre pas ! Mais ces barbares ont honte de reculer devant une femme, devant une religieuse, qui n'a qu'une croix pour se défendre; ils entrent donc dans la maison des pauvres; alors voyant le danger que courait sa supérieure,

l'intrépide jeune sœur se jette entre elle et ses meurtriers; le sabre était levé, il s'abat sur la bouche de l'admirable Placide; son sang jaillit, les dents se brisent, mais n'importe, elle a désarmé ces lâches et sa supérieure est sauvée. Par un reste de pitié, ces tigres à face humaine avaient conservé les sœurs hospitalières pour soigner des maux qu'ils étaient bien capables de faire naître, et qu'ils étaient impuissants à guérir; mais ils ne voulurent pas que ces saintes filles portassent ailleurs des secours; c'est pourquoi ils les retinrent prisonnières pendant treize mois dans leur propre demeure. Mais que la charité est ingénieuse! Comme elle se rit des difficultés, comme elle franchit les obstacles qu'on lui oppose! Il y avait sous l'hôpital même des conduits souterrains, voies infectes où le crime, méditant d'infâmes projets, pouvait seul s'engager, et par où la charité plus audacieuse que le crime, passait pour aller exécuter ses généreux desseins. Après avoir soigné les malades de son hospice, le jour, la nuit surtout, sœur Placide, sous des habits de servante de riches à la place de ceux des servantes des pauvres, prenait ce chemin ténébreux, et s'en allait dans les rues de la ville à la recherche des malheureux et des malades. Bien souvent elle fut surprise dans ces pieuses excursions; mais Dieu qui veillait sur elle, la préserva de tomber entre les mains des méchants. Une fois cependant elle faillit devenir victime de sa charité; les mandataires de Satan avaient apposé de leurs satellites pour se saisir de sa personne au moment où elle sortirait de son antre. La sœur paraît; ils se précipitent sur elle, mais elle leur échappe; ils crient : Vive la république! Elle leur répond en s'enfuyant : Vive Dieu!

Alors sa tête fut mise à prix; elle fut menacée d'être pendue à l'arbre de la liberté; mais elle, s'attachant à l'arbre de la croix, elle priait son divin Maître de lui donner le courage de mourir pour lui, ou celui de vivre pour les pauvres, selon qu'il plairait à sa sainte volonté. Puis, comme l'*amour est fort comme la mort* (Cant. viii, 6), elle continuait ses innocents stratagèmes pour secourir les malades et les affligés, tandis que l'iniquité poursuivait ses noirs complots contre la vertu. C'est ainsi qu'elle traversa les mauvais jours. Sans cesse surveillée, le glaive suspendu sur sa tête, elle tint ferme et l'orage passa sans l'emporter.

Voici un trait des ressources de son esprit : La cupidité révolutionnaire s'était emparée de presque tous les biens de son hospice; il restait à peine de quoi faire vivre les pauvres un jour; il restait 25 fr. : *Quid hæc inter tantos.* (Joan. vi, 9.) La sœur Placide charge son cou d'une besace, prend un bâton à la main, s'en va de village en village, de porte en porte, mendier pour les pauvres de Jésus-Christ, et chacun lui donnait, touché de tant de misères et d'un si beau dévouement.

En 1807, elle fut nommée supérieure de l'hôpital de Saint-Dié; elle veillait sur la maison entière; elle fut la providence de tant d'infortunés; elle préparait elle-même les médicaments; son amour pour les membres souffrants de Jésus-Christ lui fit donner le nom de Mère des pauvres. Les bons montagnards pensaient qu'une vertu secrète résidait dans des remèdes qu'elle préparait avec habileté et talent. Un jour que les ruisseaux qui descendent des montagnes dont la ville de Saint-Dié est couronnée, s'étaient changés en torrents désastreux, et que les eaux se roulant avec furie et envahissant l'hôpital, les flots arrivaient jusqu'aux malades, l'intrépide supérieure, suivie de ses compagnes, s'élança vers les lits de ses pauvres, en charge sur ses épaules, ses sœurs font comme elle, et en un instant la charité a triomphé de l'inondation.

En 1813, une maladie contagieuse, engendrée dans le sang des batailles, dans la misère des camps, vint en France, après nos victoires, avec les hordes d'étrangers. Les provinces de l'est en furent le plus cruellement ravagées. L'hôpital de Saint-Dié contenait, dans son étroit espace, plus de 400 malades. Pour comble de malheur, toutes les sœurs hospitalières en furent atteintes, excepté deux, dont l'une était sœur Placide. Elle avait tenu tête aux bourreaux, la mort avait appris à la respecter. Restée seule avec sa compagne, elle ne se laisse point abattre; elle se multiplie le jour, la nuit, elle combat le fléau corps à corps; elle est partout, auprès de ses sœurs malades et de tant d'hommes, de femmes, d'enfants qui encombre les salles, prodiguant à tous des consolations, des soins et des remèdes.

Quand la sœur Placide fut appelée de Saint-Dié à Nancy, on dut tenir son départ secret; elle dut aller prendre la voiture à deux lieues de là; elle fût économe pendant onze années, puis assistante de la supérieure générale; trois fois elle fut réélue d'une voix unanime. La Mère Placide établit plusieurs hôpitaux ainsi que des classes et des ouvroirs.

Sa nièce, Hyacinthe Merdier, fut la dix-huitième supérieure; elle avait été élue pour la première fois en 1834; pour la deuxième, en 1841; pour la troisième, le 2 septembre 1844. Elle était née le 25 février 1782; elle avait prononcé ses vœux en 1806; elle fut une de ces femmes fortes que la Providence choisit pour placer sur le chandelier; elle passa quarante ans dans sa profession et dans la pratique de toutes les vertus. Sa vie fut une série non interrompue d'actions nobles et généreuses. Elle était entrée dans la congrégation de Saint-Charles en 1803. Pendant son noviciat, elle fut chargée de l'instruction des enfants à Remiremont. On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus de cette foi si vive, si éclairée, et de ce dévouement si absolu dans une novice si jeune. Parmi les nombreuses élèves qui venaient s'instruire près de la sœur Hyacinthe, il y avait

de jeunes personnes de son âge; les unes n'avaient pas fait leur première communion, d'autres n'avaient pas été baptisées. C'est alors que cet esprit de charité parut dans elle et opéra des merveilles. Ce qui prouve le succès qu'elle obtint, c'est que trente-deux ans après, passant à Remiremont, pour faire ses visites de supérieure générale, ses anciennes élèves vinrent la remercier des principes qu'elles avaient reçues et qui les avaient rendues heureuses; elles lui promettaient de les transmettre à leurs enfants qu'elles venaient lui présenter

Ce fut surtout en 1813 que son zèle et sa charité allèrent jusqu'à l'héroïsme. A cette époque, les aigles de l'empire, ramenées des bords sanglants du Dniéper et de la Vistule, se replièrent vers la terre natale. Après cette mémorable retraite qui avait déjà décimé notre armée, apparut un horrible fléau jusqu'alors inconnu dans nos contrées, et qui vint frapper nos soldats, que les boulets étrangers avaient respectés et qui tombaient sans gloire, comme frappés par la foudre, sur les places et dans les rues, sous les coups du typhus. Les malades et les mourants étaient entassés dans les ambulances; la maladie faisait d'horribles ravages, tous les cœurs en étaient glacés. La conduite des sœurs de Saint-Charles fut une gloire de cette époque. Quarante-deux d'entre elles, dévouées, intrépides, sollicitèrent la faveur d'aller soigner leurs frères mourants, heureuses de devenir martyres de la charité. Parmi elles, sœur Hyacinthe fut toujours au premier rang. Comme le jour ne suffisait pas, elle passait la nuit à prodiguer ses soins et des consolations aux malades. Sans craindre la contagion ni l'odeur infecte que répandaient les cadavres, comme ses compagnes, elle ensevelissait ceux mêmes qui avaient été atteints le plus violemment de cette maladie; elle en fut atteinte elle-même.

Nommée maîtresse des novices, pendant vingt ans, elle y pratiqua les vertus qui, chez d'autres, sont le fruit d'une longue expérience, et qui étaient comme innées chez elle. Avec un discernement et une prudence rares, elle se fit toute à toutes. En 1832, parut un autre fléau, qui semblait devoir sévir d'une manière aussi terrible que le typhus. Le choléra, vautour affamé de sang humain, s'était jeté sur la France; fermant son cœur à toutes les préoccupations humaines, elle répéta tout ce qu'elle avait fait lors du typhus; elle ne fut pas arrêtée en voyant des victimes tomber, mourir à ses côtés; elle ne cessa de secourir que quand la mort eut cessé de frapper. Dans ses fonctions d'assistante, elle répandit partout et toujours les trésors de sa piété et de sa charité. Placée à la tête de sa congrégation, elle sut agir avec autant de fermeté que de prudence; toujours calme, toujours égale, par sa sage administration elle sut augmenter l'éclat de l'ordre qu'elle dirigeait. Elle se distinguait par un jugement solide; sa mort fut une grande perte pour sa famille, pour

ses dignes compagnes dont elle était vraiment la mère, pour les pauvres, les infirmes dont elle fut toujours la protectrice; moment heureux pour elle, qui entraînait en possession de son éternité.

La Mère Hyacinthe avait envoyé en Bohême, en 1837, deux jeunes religieuses de ce royaume qui étaient venues à Saint-Charles pour se préparer à se consacrer, dans leur patrie, au soulagement des malheureux. On leur donna, pour les diriger, une sœur de l'hospice de Trèves, et ces trois héroïnes chrétiennes allèrent former un établissement à Prague. Depuis cette époque, Dieu, touché de leur dévouement et de leur zèle ardent pour la perfection, a répandu sur elles d'abondantes bénédictions. Déjà elles possèdent huit établissements dans ces contrées; quoiqu'elles ne dépendent pas de la maison mère de Nancy, elles restent étroitement unies par les liens du cœur. La Mère Hyacinthe avait fondé un hôpital à Tongres, en Belgique, et plusieurs maisons de charité. C'est au zèle intelligent et charitable des évêques de Toul que le pieux institut de Saint-Pierre et de Saint-Charles dut son existence et son développement. Depuis Mgr de Sausai, qui, le premier, approuva cet établissement, ses successeurs, qui le confirmèrent, ajoutèrent quelques règles à leurs constitutions, et leur portèrent tous une affection toute paternelle.

Une bulle du Pape Pie VI, du 19 mars 1777, confirmée par lettres patentes de Louis XVI, en mai 1778, ayant érigé le siège épiscopal de Nancy, la congrégation fut placée sous la juridiction des évêques de cette ville. Le premier fut Mgr de Latour-Dupin Montauban; le deuxième évêque de Nancy fut Mgr François de Fontanges; le troisième, Henri de la Fare, mort cardinal archevêque de Sens. Lors du rétablissement du culte catholique Mgr d'Osmond fut nommé évêque de Nancy. Tous manifestèrent pour la congrégation le plus vif intérêt et l'honorèrent d'une estime particulière. En 1824, Mgr de Forbin Janson fut nommé pour succéder à Mgr d'Osmond, mort le 27 septembre 1823.

Mgr de Forbin avait passé sa jeunesse dans la pratique d'une piété tendre. Le vif désir de prouver la gloire de Dieu lui fit renoncer à tous les avantages humains qu'il pouvait se promettre dans la position honorable qu'il occupait au milieu du monde. La noblesse de son extraction, l'immensité de sa fortune, une éducation brillante, les espérances les plus flatteuses dans un avenir qui souriait devant lui, eussent été pour bien d'autres des chaînes qui les auraient retenus; il sacrifia tout pour se consacrer au Seigneur.

Admis à l'honneur du sacerdoce depuis peu d'années, il médita les moyens de réveiller dans les cœurs la foi presque éteinte, après les orages violents qui avaient amoncelé tant de ruines. Il concerta avec Mgr Rauzan les mesures les plus propres à produire cet heureux résultat, et les missions

de France furent établies. Pendant quinze ans, des prêtres intrépides, parmi lesquels se trouvaient des hommes d'un talent supérieur et d'une éloquence remarquable, annoncèrent la parole de Dieu dans la plupart des villes du royaume, et ce ministère apostolique produisit un bien immense, et une multitude innombrable d'âmes, qui se sont sauvées, se seraient infailliblement perdues sans cette ressource précieuse que la Providence leur avait ménagée dans son infinie miséricorde. Depuis 1830, la société des missions de France s'est transformée; les missionnaires, liés par des engagements religieux, sont connus sous le nom de PP. de la miséricorde; ils ont leur principale maison à Paris, et il existe en France plusieurs maisons qui en dépendent. Mgr de Nancy donna toujours à la congrégation de Saint-Charles des marques particulières de son attachement. Il se félicitait toujours d'avoir dans son diocèse deux congrégations nombreuses, dont le but répondait si bien aux deux objets de sa charité.

De dignes prêtres ne montrèrent pas un zèle moins vif pour l'avancement spirituel des membres de la congrégation et pour donner plus de développement à cette œuvre, entre autres M. César Leduc, prêtre de la congrégation de Saint-Sébastien, qui exerça pendant trente-quatre ans l'emploi de directeur spirituel; M. de Mahuet de Lupurut, doyen de l'église cathédrale, vicaire général, abbé commanditaire de la Challade, qui occupa cette place pendant vingt et un ans. Ils s'intéressa vivement à la prospérité de ses établissements nombreux; pendant toute sa vie il donna des preuves de son amour pour les pauvres et il employa pour les soulager la majeure partie d'une fortune considérable; il s'efforçait de soulager toutes les souffrances.

Il voulait surtout que les sœurs se rendissent dignes de leur vocation; qu'elles se pénétrassent de plus en plus de l'esprit de leur saint état, qu'elles se montrassent constamment les ferventes épouses de Jésus-Christ et les humbles servantes des pauvres. Il s'efforça constamment de maintenir dans la congrégation l'esprit primitif des fondateurs, et lorsqu'on lui rendait un consolant témoignage de différentes sœurs dont la vertu brillait d'un plus vif éclat, la joie qu'il éprouvait se peignait sur tous ses traits.

Un prêtre de ce caractère, et dont la foi était si vive, ne pouvait, dans les jours d'épreuve, balancer un moment sur le parti à prendre: aussi il fut alors ce qu'on devait se promettre de sa piété et de son attachement inviolable aux principes catholiques; il refusa le serment. Condamné à la prison, ses persécuteurs prirent à tâche de le punir de sa constance généreuse et il eut beaucoup à souffrir. Ses gardiens lui refusaient tout soulagement; aussi contracta-t-il en prison de graves infirmités. Devenu sourd et même aveugle dans les dernières années de sa vie et ne pouvant plus donner ses soins à la con-

grégation, il n'en conservait pas moins une affection tendre et fraternelle pour toutes les sœurs; elles étaient, disait-il, sa gloire et sa couronne. Mgr d'Osmond voulut faire lui-même les obsèques d'un ecclésiastique encore plus distingué par ses vertus sacerdotales, son zèle éclairé, sa piété tendre, sa charité sans bornes, que par les hautes dignités dont il avait été revêtu.

M. l'abbé Charlot, curé de la cathédrale, fut un des prêtres qui rendirent les services les plus signalés à la congrégation de Saint-Charles et qui lui furent le plus affectionnés; sa bonté fut inépuisable, sa charité immense, son zèle sans bornes; son industrieuse activité lui fit opérer des prodiges.

M. Brion, vicaire général de Nancy, fut supérieur de la congrégation pendant vingt-sept ans. Ses talents distingués, ses connaissances profondes lui avaient mérité le titre honoraire de docteur de la faculté de théologie en Sorbonne. Il était encore à Paris, à l'époque du massacre des Carmes. Il passait près du lieu de cette scène d'horreur, il entendait des cris d'une joie féroce, des hurlements affreux joints au bruit des armes et des détonations; il demanda à une femme qui balayait tranquillement devant sa maison, quelle était la cause de ce bruit? « Ce n'est rien, » dit-elle, « ce sont des prêtres qu'on assassine. » Il porta toujours le plus vif intérêt à la congrégation; il présidait aux retraites annuelles; il leur prêchait aux cérémonies de profession; il avait une connaissance profonde des devoirs, des obligations de la vie religieuse et surtout des engagements contractés par les sœurs de Saint-Charles. Il peignait d'une manière si attrayante la pratique de l'humilité, de l'obéissance, de la charité active, qu'on ne pouvait se refuser à l'amour de ces vertus. Il mourut à Nancy le 27 septembre 1831.

M. l'abbé Antoine succéda à M. Brion, Mgr de Janson le nomma aussi son vicaire général; seul à l'évêché pendant les journées de juillet, il eut beaucoup à souffrir des passions aigüées contre le clergé; il déploya une activité prodigieuse; il avait un soin tout particulier de la congrégation de Saint-Charles.

Mgr Menjaud, chanoine et vicaire général honoraire, fut choisi par Mgr de Janson pour lui succéder. On admira à Saint-Charles l'inépuisable bonté de son caractère, sa sagesse, sa prudence; Mgr l'investit ensuite d'une manière plus particulière encore de sa confiance en le désignant pour son coadjuteur, pour le charger du soin de gouverner son diocèse à sa place. Quoique coadjuteur, Mgr Menjaud continua de gouverner encore pendant trois ans la congrégation, dont il confia le soin, en 1841, à la chère Mère Ludvine Barr, qui fut élue en remplacement de la digne Mère Hyacinthe Bellanger. Son zèle, son amour pour la régularité, son affection tendre pour ses filles ont couronné les douces espérances qu'on avait mises dans le choix qu'on fit d'elle pour continuer la

mission précieuse qu'accomplit la congrégation de Saint-Charles.

L'hôpital de Saint-Charles de Nancy est la maison mère de la congrégation; elle est gouvernée par un supérieur ecclésiastique, une supérieure générale et son conseil.

Mgr l'évêque en est le supérieur majeur.

Elle compte en ce moment cent neuf établissements qui sont desservis par environ mille membres.

Les établissements consistent : 1° dans des hôpitaux pour les malades des deux sexes et pour les militaires; 2° dans des hospices pour les vieillards des deux sexes; 3° dans des hospices d'orphelins, 4° dans des dépôts de mendicité; 5° dans des maisons de santé pour les aliénés des deux sexes; 6° dans des maisons de charité avec école de filles, onvroirs, visites à domicile.

La mission des sœurs de Saint-Charles Borromée est celle de toutes les sœurs hospitalières, dont les membres trouvent leur bonheur à sacrifier leur vie tout entière à la gloire de Dieu et au service des pauvres.

Elles ajoutent cependant aux œuvres ordinaires celle de prêter secours aux localités attaquées d'épidémies, lorsqu'elles ne sont pas trop distantes de leurs établissements.

La congrégation de Saint-Charles n'a point de Sœurs converses. Elles font des vœux perpétuels et elles ajoutent aux trois vœux ordinaires celui de charité. Leur règle est celle de Saint-Augustin, adaptée à la congrégation d'hospitalières. (1)

CHARRIOTES ET DE MINGORAL

(RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES FRANCISCAINES),

A Arras (Pas-de-Calais).

L'hôpital des Charriotes, situé primitivement sur le territoire de Saint-Géry, fut fondé par Jean A. Charriot et Emelot Huguedieu, sa femme, bourgeois du pays; il fut notablement augmenté par Robert, sire de Mingoral, ce qui lui fit donner le nom de ce gentilhomme.

La plupart des auteurs, qui se sont occupés de cette maison de charité, entre autres Féry de Soire, en fixent l'origine en 1361. Cependant le répertoire de M. le chanoine Théry, au mot *Hospitale*, contient la note suivante : *Hospitale des Charriots in vico abbatiæ urbis Atrebatensis fundatur anno 1339.* C'est la date précise de cette fondation. En effet, des lettres de 1339 données le jeudi, après la Nativité de la Vierge, au vicariat général, en l'absence de l'évêque, nous apprennent que Jean A. Charriot, bourgeois d'Arras et Emelot, son épouse, qui avaient fait construire dans la rue de l'Abbaye et doté de leurs biens un hôpital en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, *quod... pro conferendis pauperibus construi et fieri possint*, se sont adressés à l'autorité spirituelle pour en obtenir la permission d'y élever un clocher et d'y suspendre une cloche. Les vicaires généraux, voulant encourager la charité des fondateurs envers les pauvres,

(1) Voy. à la fin du vol., n° 57.

et favoriser dans cet établissement la piété des fidèles, accueillirent favorablement la demande des époux Charriot, sous condition toutefois que le curé et les patrons de la paroisse y donneraient leur consentement.

Le lendemain du jour des âmes (3 nov.), le chapitre dans le patronage duquel se trouvait compris le nouvel hôpital, prit aussi en considération une supplique analogue que les époux Charriot lui adressèrent, pour le même objet, et leur permit de suspendre, entre deux petites colonnes, une seule cloche de même poids que celle de l'Hôtel-Dieu de la cité. Mais afin que le service divin ne souffrit pas de cette concession dans les autres paroisses, il fut arrêté entre le chapitre et les fondateurs, qu'on ne sonnerait la cloche, les jours de dimanche et de fête, qu'après la célébration de la Messe paroissiale de Saint-Géry.

Le service de l'hôpital de Charriot fut confié d'abord à des hospitalières, douze femmes veuves, dit Féry de Soire, sous la tutelle et le patronage des échevins.

Après la mort d'Emelot Huguedieu, qui survécut à son mari, ses héritiers mirent empêchement audit hôpital et à l'ordonnance que les défunts en avaient faite. Il fut convenu entre les échevins et ces mêmes héritiers que ceux-ci rentreraient en possession d'une partie des rentes et autres biens laissés à cet établissement, d'où il arriva que son existence fut gravement compromise.

Robert, sire de Mingoral, Delfolie, chevalier, et Marie de Béhancourt, sa femme, voyant avec peine la situation critique de l'hôpital de Charriot qui était sur le point de se fermer, animés d'un grand désir de donner de l'éclat au service divin, de consoler et de nourrir les pauvres, demandèrent aux échevins la direction et l'administration de l'hôpital. Les échevins, prenant en considération le peu de ressources de l'hôpital, souscrivirent à cette proposition et n'imposèrent d'autre condition que de faire dire une Messe chaque jour dans la chapelle de l'hôpital. Dans le cours de l'année 1554, les échevins ayant été autorisés par l'empereur Charles-Quint à vendre et à faire vendre plusieurs hôpitaux, entre autres celui de Saint-Jacques, celui de la Madeleine, qui appartenait aux pauvres de Saint-Aubert et la maison des Trompettes; il fut statué qu'on excepterait de cette vente l'hôpital Saint-Julien, qui serait réuni à l'hôpital général des Charriottes. Le prix de la vente de l'hôpital de la Madeleine fut appliqué à la fondation de Jean-Charriot sous condition d'y établir autant de lits qu'il y en avait dans l'hôpital supprimé. Quant à l'hôpital Saint-Julien, tous ses biens furent réunis, dans la suite, à l'hôpital Saint-Jean-en-Lestree. De ce démembrement, il ne revint à la maison de Charriot que quelques débris qui lui firent donner plus tard le nom d'hôpital Saint-Julien.

Les douze femmes veuves, chargées de

desservir l'hôpital de Charriot, ne s'occupant presque plus du soin des malades, mais consacrant tout leur temps à certains travaux inutiles à la maison, furent congédiées (1556). On les remplaça par douze religieuses de l'ordre de Saint-François, vulgairement appelée Sœurs grises, que l'on fit venir de Saint-Pol. Dans la suite on ne les nomma plus que par la désignation de dames Charriottes, du nom du fondateur et de la fondatrice de la maison.

Le 11 décembre 1557, le magistrat d'une part et les religieuses de l'autre passèrent un traité par lequel le nombre des religieuses fut fixé à douze, une supérieure et deux converses, et pour ne pas entrer dans le détail infini que nécessite l'achat d'une multitude d'objets nécessaires dans un hôpital, les échevins se chargèrent des grosses réparations et abandonnèrent le reste aux religieuses.

En 1648, au moyen d'aumônes faites par une personne pieuse, les sœurs Charriottes achetèrent une maison et un jardin pour y établir un quartier destiné à recevoir les malades de la peste.

Un siècle plus tard, le couvent et l'église des Charriottes menaçant ruine, le ministère public en demanda la démolition. Elle fut exécutée en partie. Plus tard comme l'hôpital se trouvait situé dans le quartier le plus fréquenté et le plus commerçant, il acquerrait une grande valeur par sa position : on le vendit et on acheta l'hôtel de Montmorency.

Peu d'années après, en 1775, les religieuses firent bâtir leur chapelle qu'elles placèrent sous l'invocation de saint François d'Assise. Par respect pour la mémoire des anciens fondateurs, elles disposèrent dans le couvent qu'elles faisaient élever un local sous le nom d'hôpital Saint-Julien, où elles donnèrent l'hospitalité à six pauvres femmes. Ce reste d'hospice leur porta bonheur, et fut, pour la maison, comme une planche de salut dans le grand naufrage de la révolution. Les travaux n'étaient pas encore terminés qu'un incendie réduisit en cendre presque toute la communauté, malgré le zèle des Dominicains, Récollets, Carmes, Capucins, qui accoururent pour éteindre le feu; le couvent et l'église souffrirent beaucoup.

Bientôt suivit une catastrophe d'un autre genre: la révolution dispersa les religieuses, leurs biens furent vendus; mais la maison fut conservée, grâce au titre d'hôpital Saint-Julien.

Au concordat, l'autorité ecclésiastique établit dans l'église des Charriottes deux paroisses, de Saint-Vaast et de Saint-Charles, mais cet arrangement ne subsista pas.

En 1815, les anciennes religieuses Charriottes, échappées aux violences révolutionnaires, firent des démarches auprès de la municipalité et du gouvernement pour se réunir en communauté; leur demande fut accueillie favorablement le 29 février 1816. Une décision ministérielle les autorisa à

rentrer en possession, comme usufruitières de leur ancienne maison, qui devait continuer à appartenir aux hospices d'Arras. Le 1^{er} avril suivant, le conseil municipal vota, d'une voix unanime, en faveur des religieuses Charriottes, une somme de 2,400 fr. pour frais de rétablissement. Elles firent leur rentrée le 14 du mois de juillet au nombre de dix, et reprirent aussitôt leurs offices de charité.

En 1825, la ville de Douai, qui désirait depuis longtemps un établissement aussi utile, fut dotée d'une institution semblable. Trois religieuses d'Arras furent prendre la direction de la maison, qui est indépendante de celle d'Arras.

Les religieuses Charriottes sont maintenant au nombre de vingt, rivalisant toutes de zèle pour les malades, à la grande satisfaction des familles qui réclament leurs services.

La communauté des Charriottes continue de donner l'hospitalité à six pauvres femmes dans le local appelé Saint-Julien.

Mgr Parisis a remis, sous une même supérieure générale, toutes les maisons de Franciscaines du diocèse. La supérieure générale réside à Calais, où est la maison mère. (1)

CHARTREUSES.

Depuis que les R. P. Chartreux étaient rentrés dans leur ancienne solitude, les religieuses chartreuses enviaient leur bonheur et soupiraient après celui de rentrer aussi elles-mêmes, sinon dans leurs anciens monastères, du moins dans leur premier état. Elles commencèrent d'abord en 1820 à se réunir à Saint-Ozier, paroisse de Vinay, dans le département de l'Isère; mais elles s'aperçurent bientôt que ce local ne pouvait pas leur convenir et qu'elles n'y trouvaient pas même cette précieuse solitude qui fait le charme et les délices d'une âme entièrement consacrée à Dieu. Elles tournèrent donc leurs vues d'un autre côté, et le château de Beauregard, situé à une demi-lieue de Voiron, à trois lieues et demie de Grenoble et de la Grande-Chartreuse, éloigné de toute habitation, sembla leur offrir ce qu'elles pouvaient trouver de mieux, à défaut d'un couvent en règle, pour y former un établissement stable et analogue à leur genre de vie, peu différent de celui des Chartreux. Animées d'une sainte confiance en Dieu, elles ont payé un tiers du prix d'achat du château et des terres qui y sont annexées, se reposant, pour le complément de leurs dettes, sur les secours de la divine Providence. Toutes les réparations étant terminées au mois de juin 1822, Mgr l'évêque de Grenoble se transporta à Beauregard, le 6 du même mois, jour de la Fête-Dieu, avec M. le vicaire général Bouchard et M. le chanoine Jouffray, secrétaire de l'évêché; dès le matin du même jour on avait nommé et installé une nouvelle prieure, singulièrement aimée et estimée de toute la communauté. Les religieuses avaient repris l'habit de leur ordre, cet habit, dont une ré-

volution impie les avait autrefois impitoyablement dépouillées, et ce fut sous ce vénérable costume que ces pieuses filles de Saint-Bruno se présentèrent à Mgr Claude Simon, qui fut enchanté de ce nouveau spectacle et qui leur donna avec joie sa bénédiction. Sa Grandeur célébra ensuite la Messe, où la communauté eut le bonheur de recevoir la sainte communion de ses mains.

Ces religieuses n'ont plus maintenant d'autres occupations que celles de remplir les saints engagements de leur profession, et d'adresser les plus ferventes prières au ciel pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'Etat, et pour celle des différentes classes de la société.

L'incommodité de ce local et d'autres raisons de santé et de régularité ont déterminé l'ordre de faire acquisition d'un nouveau monastère, qu'on a appelé depuis *des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie*, situé à la Bastide Saint-Pierre, près Grisolles, dans le diocèse de Montauban (Tarn-et-Garonne). C'est le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1814, qu'une colonne de quinze religieuses fut détachée de la maison des *Croix-de-Beauregard* pour se rendre à celle *des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie*, près Montauban, où elle est dirigée, comme celle de Beauregard, par un religieux de l'ordre. La divine Providence, contrairement aux prévisions humaines, a disposé que les plus anciennes fussent envoyées dans la nouvelle fondation, et que les plus jeunes, et naturellement les plus ferventes, demeurassent dans la maison mère. Ces bonnes religieuses, qui sont animées d'un excellent esprit, ont compris que Dieu, tout bon, demandait d'elles, dans ce temps de calamités, une vie spécialement réparatrice, une vie de victimes généreuses. Ainsi, elles ne reçoivent, dans ce monastère, que les filles qui ont de l'attrait et des dispositions convenables pour cette vie d'anéantissement : leurs exercices spirituels sont plus longs que ceux des monastères les plus rigoureux; leur vie est une vie de prières continuelles; elles se regardent humblement comme les députées spéciales de la sainte Eglise pour essuyer les larmes de cette bonne mère, et pour demander pardon et miséricorde pour tous les pécheurs de l'univers. Elles font maigre toute leur vie, même dans les plus graves maladies. Leur nourriture, quoique frugale, est pourtant adaptée à la faiblesse de leur sexe.

Les postulantes qui demandent à entrer dans un couvent de Chartreuses doivent avoir une vocation bien marquée pour la vie intérieure et anéantie; on exige d'elles une bonne voix, une constitution assez robuste, l'âge de 18 à 25 ans, excepté quelques cas rares; qu'elles soient saines d'esprit et ne soient point sujettes à la mélancolie. La durée de la postulance en habit séculier est d'un an; le noviciat, en habit cartulien, est aussi d'une année, ce qui fait deux années de probation.

Le costume que donne le P. Hélyot aux

(1) Voy. à la fin du vol., n° 38.

moniales Chartreuses est bien imité; mais il se trompe en désignant le manteau comme habit ordinaire de chœur; car elles ne s'en servent que pour la communion et pendant les cérémonies de professions, prise d'habit, pour aller prendre les rameaux, les cendres bénites, etc. Ainsi, l'habit de chœur est le même que celui qu'elles portent dans la maison.

« Le monastère de la Basti de Saint-Pierre ne comptant que deux ans d'existence, » nous écrit le R. P. François Marie, directeur de ce monastère, « ne saurait vous fournir des détails intéressants pour rédiger une notice édifiante; il est encore dans un état de souffrance, et ne saurait vous envoyer des renseignements pouvant servir à préparer une belle page sur les Chartreuses, une des plus anciennes familles religieuses qui honorent l'Eglise. »

Chaque maison a une supérieure locale qui ne dépend que du R. P. général et du chapitre général de la grande Chartreuse; elle gouverne la communauté conjointement avec le R. P. vicaire qui en est le directeur.

Les règles sont les mêmes qu'avant 89, excepté que les religieuses ne chantent plus l'Office, sinon les dimanches et quelques fêtes; elles le disent *recto tono*, mais c'est une psalmodie haute, lente, avec la médiate bien marquée. Les Chartreuses se conforment en toutes choses, autant qu'il leur est possible, aux religieux de cet ordre, tant pour l'Office divin, les rites et les cérémonies de l'Eglise, que pour les abstinences, les jeûnes, le silence et les autres austérités, excepté qu'elles mangent toujours en commun et dans un même réfectoire. Avant le concile de Trente elles faisaient profession à l'âge de douze ans, et allaient au spatium avec les Chartreux, les directeurs et les Frères convers. Le nombre des religieuses était fixé dans chaque monastère; elles ne prenaient point de dot et ne recevaient de sujets qu'autant que chaque maison pouvait en entretenir. Forcées, par d'urgents et indispensables besoins, elles exigent maintenant une dot; elles ne sortent plus de leur clôture, elles ne font profession qu'à dix-huit ans.

Comme les Chartreux ont conservé les anciens rites de l'Eglise, les Chartreuses ont aussi retenu l'usage de la consécration des vierges, marqué dans les anciens pontificaux. Elles ne le reçoivent qu'à l'âge de vingt-cinq ans; elles conservent le voile blanc jusqu'à ce temps-là. Cette cérémonie est faite par l'évêque, qui leur donne l'étole, le manipule et le voile noir, en prononçant les mêmes paroles que dans l'ordination des diacres et des sous-diacres; elles portent ces ornements le jour de leur consécration à leur année de jubilé, c'est-à-dire à la cinquantième année de religion, et on les ensevelit avec les mêmes ornements.

Les prieures et les religieuses promettent obéissance au chapitre général de l'ordre et y envoient tous les ans une nouvelle promesse de soumission. Les prieures sont en-

core tenues d'obéir au Père vicaire, qui dirige leur maison. Les simples religieuses et les converses sont soumises à la prieure et au vicaire. Les monastères des Chartreuses ont leurs enceintes et leurs limites comme ceux des religieux. Il est défendu aux prieures et aux vicaires d'envoyer les religieuses hors de ces enceintes, sans permission du chapitre général.

L'habit des Chartreuses est une robe de drap blanc, une ceinture, un scapulaire attaché aux deux côtés par des bandes, un manteau blanc comme ceux des Chartreux; leur guimpe et leur voile sont semblables à ceux des autres religieuses; elles ne parlent jamais aux séculiers, même à leurs proches parentes, qu'avec le voile baissé, accompagnées par la prieure ou par quelque autre religieuse. On a cependant modéré pour elles la rigidité du silence et la solitude des cellules.

CHEVALERIE (PRÉCIS HISTORIQUE SUR LA).

On donnait anciennement ce nom à ceux qui tenaient le second rang dans la république romaine, entre les sénateurs et les plébéiens; ils étaient ainsi appelés, parce que la république leur donnait par honneur un cheval et un anneau d'or. Il n'y a plus maintenant de ces sortes de chevaliers. (Voyez ce qui est dit à l'article des chevaliers romains). Louis du May remarque, dans son *État de l'empire*, que les rois ne se trouvant pas assez riches pour récompenser les belles actions et services que les gentilshommes leur rendaient, inventèrent les ordres de chevalerie. Ainsi, sans épuiser leurs finances, ils eurent le moyen de contenter ceux qui n'estiment rien tant que l'honneur. Il ajoute qu'il croit que c'est pour cette raison qu'anciennement on créait les chevaliers avant le combat, afin qu'ils y allassent avec beaucoup d'ardeur, et incontinent après, pour récompenser sur le champ de bataille ceux qui avaient eu le plus de part à la victoire. « La chevalerie, » dit André de la Roque (au *Traité de la noblesse*), « a été autrefois en telle considération, que les enfants des princes et des seigneurs n'étaient point admis à la table de leur père, s'ils n'étaient chevaliers; et que les simples écuyers n'avaient pas le privilège de manger à la table des grands (comme rapporte Jean, diacre d'Aquilée, dans son *Histoire des Lombards*). Aussi les chevaliers ont toujours précédé les écuyers. En effet, le hasard de la naissance fait le gentilhomme, qui prend ordinairement la qualité d'écuyer, sans qu'il y ait rien contribué; et la vertu seule élève le chevalier à ce degré d'honneur. On dit bien que les fils des grands princes sont chevaliers-nés. Néanmoins Louis XII, roi de France, voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main de Philippe, duc de Bourgogne, le jour de son sacre, en 1641; et François I^{er} avant la bataille de Marignan, l'an 1515, reçut le même ordre de Pierre Bayard, gentilhomme du Dauphiné, que sa vertu fit surnommer le chevalier sans reproche. L'histoire remar-

que encore que Guillaume, comte de Hollande, ayant été élu roi des Romains, voulut être créé chevalier avant de recevoir la couronne. Enfin les rois de France, dans la cérémonie de leur couronnement, ont souvent donné l'ordre de chevalier à leur fils et à d'autres princes de leur sang. Néanmoins François Mener, auteur italien, assure qu'il y a quelques exemples de chevaliers héréditaires; comme cela se voit, dit-il, dans Rome, où la qualité de chevalier de Saint-Jean de Latran, a passé de père en fils dans certaines familles par privilège des empereurs. Matthieu Paris dit, que pour être capable de combattre dans un tournoi, il fallait être chevalier; et que pour ce sujet le comte de Glocester fit en Angleterre son frère chevalier, afin qu'il y fût admis. Anciennement la réception des chevaliers se faisait pour l'ordinaire aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, avec de grandes cérémonies, parmi lesquelles il y en avait une entre autres fort singulière. On faisait d'abord la barbe à celui qui voulait être chevalier; on le mettait ensuite dans un bain, ou on lui jetait de l'eau sur les épaules, puis on le mettait dans un lit, au sortir duquel on le conduisait, vêtu d'une robe et d'un capuchon, à une chapelle où il passait la nuit en prière. Le matin, il entendait la Messe, après il allait se coucher, et quand il avait reposé quelque temps, on l'éveillait pour recevoir une chemise blanche, une robe rouge, des chausses noires et une ceinture blanche. On le menait ensuite à celui qui le devait faire chevalier, qui lui donnait l'accolade avec quelques coups de plat d'épée sur les épaules, lui faisait attacher des éperons d'or aux pieds; enfin, on le conduisait à la chapelle, où il faisait serment, sur l'autel, de soutenir les droits de l'Eglise toute sa vie, et il se mettait à table avec les chevaliers assemblés, mais il n'y pouvait manger ni boire. Cette pratique a été longtemps en usage en France, en Italie et dans d'autres pays. On l'observait aussi en Angleterre, et on y ajoutait même beaucoup d'autres formalités également divertissantes pour les spectateurs, et incommodes pour le postulant. On peut en voir la description, qu'Edouard Bissée en a donnée dans ses *Remarques sur le traité de l'art militaire* de Nicolas Upton, copié d'un ancien manuscrit. Saladin fut fait chevalier de cette manière par Hugues de Tabarie, son prisonnier, qui ne changea dans les cérémonies que ce qui ne pouvait s'accorder avec la religion du Soudan et les coups de plat d'épée. Godefroy, fils de Foulques, comte d'Anjou, fut aussi fait chevalier avec ces cérémonies en 1128, par Henry, roi d'Angleterre, en donnant au chevalier l'épée, la lance, le chapeau, le haubert, les chausses de fer, les éperons, les molettes, le gorgerin, la masse, l'écu, les gantelets, le cheval, la selle, et autre sorte d'équipage, où on lui faisait entendre que tout y était mystérieux, et chacune de ces choses le devait instruire de son devoir. Chamberlaine (dans l'état présent d'Angleterre) dit que lorsque un chevalier

est condamné à mort pour un crime énorme, on lui ôte sa ceinture et son épée, on lui coupe ses éperons avec une petite hache, on lui arrache son gantelet.

Pierre de Beloy dit que pour la dégradation du chevalier, la coutume de France était de l'armer de pied en cap, comme s'il eût dû combattre, et de le faire monter sur un échafaud, où le héraut le publiait *traître, vilain, déloyal*. Après que le roi ou le prince, chef d'ordre, accompagné de douze chevaliers, vêtus de deuil, avait prononcé la condamnation, on jetait le chevalier, attaché à une corde, sur le carreau, et en cet équipage il était conduit à l'église; on lui chantait le psaume cviii, selon la vulgate (cix selon l'Hébreu). *Deus, laudem meam*, etc., qui est plein de malédictions; puis on le mettait en prison pour être puni par la justice ordinaire selon les lois militaires. La manière de révoquer la chevalerie est exprimée dans l'arrêt du grand conseil, à Paris, le sixième août 1579, où il fut enjoint au chevalier dégradé de rendre le collier et le petit-ordre de Saint-Michel pour être mis entre les mains du trésorier de l'ordre. On doit remarquer que celui qui a la souveraine puissance fait faire quelquefois des chevaliers par ceux qui ne sont pas chevaliers. Ainsi le roi Louis XIII reçut l'ordre du Saint-Esprit à son sacre, en 1600, des mains de François, cardinal de Joyeuse, quoiqu'il ne fût pas associé à cet ordre. Les Papes ont donné le même pouvoir au Gardien des Cordeliers de Jérusalem de conférer l'ordre de chevalerie au Saint-Sépulchre aux pèlerins ou voyageurs de la Terre-Sainte. Pour ce qui est de pouvoir prendre deux ordres de chevalerie ensemble, cela est sans difficulté; et l'on voit qu'en France les chevaliers du Saint-Esprit sont conjointement chevaliers de Saint-Michel et de la Toison d'or, comme en Espagne il y avait des chevaliers d'Alcantara qui sont aussi des chevaliers de Calatrara, et ainsi des autres ordres de cette nation, lorsqu'ils se rapportent aux mêmes vœux et aux mêmes fonctions qui sont de combattre les ennemis de la religion chrétienne. Néanmoins, les ordres militaires religieux, comme celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le Teutonique, et autres de cette nature, sont incompatibles avec les ordres militaires des rois, parce que, dans ces premiers, on fait des vœux qui attachent des chevaliers au service de son ordre. Il faut aussi remarquer qu'on ne peut accepter l'ordre de chevalier d'un prince étranger, sans le consentement de son souverain, parce que cet engagement est une manière de rébellion. C'est pourquoi François I^{er}, duc de Bretagne, fit mourir son frère Gilles de Bretagne, baron de Château-Briant en 1450, parce que, sans son consentement et au mépris de ses défenses, il avait reçu l'ordre de Saint-Jean d'Angleterre.

On a mis aussi en doute, si les femmes peuvent être chevalières; sur quoi l'on pourrait dire qu'il y a des exemples, comme elles ont pris le titre d'*equitissa*, c'est-à-dire

chevalière. Onuphre Panvini dit aussi qu'elles sont admises à l'ordre de saint Jacques. Il y a des chevalières de saint Jean de Jérusalem, telle qu'était Galiatte de Gourdon de Genouillac, de Vaillac. La reine Anne duchesse de Bretagne, veuve du roi Charles VIII, fit une espèce d'ordre de la Cordelière, qui ne se communiquait qu'à des veuves. L'impératrice Eléonore de Gonzague, troisième femme de Ferdinand III, institua en 1662, l'ordre des dames de la vertu, et en 1668 celui des dames réunies pour honorer la croix. L'impératrice Eléonore, veuve de l'empereur Léopold, établit aussi l'ordre de la Croisade, qu'elle donna aux premières dames de la cour.

Il y a une différence entre le chevalier et le gentilhomme. La naissance fait le gentilhomme; et la vertu seule fait le chevalier. Les princes n'affectent point le titre de gentilhomme, mais bien celui de chevalier. Le gentilhomme engendre un gentilhomme; mais le chevalier n'engendre pas un chevalier. C'est pourquoi anciennement les jeunes gentilshommes portaient un écu tout blanc, sans aucun émail de blason, jusqu'à ce que par quelques faits d'armes, ils eussent acquis le droit d'y faire peindre quelques figures hiéroglyphiques pour monument de leur valeur à l'exemple des Cattes, qui, au rapport de Tacite, portaient un anneau de fer, en guise de menotte, jusqu'à ce qu'ils eussent brisé ce lien d'ignominie par la mort d'un ennemi. Quelque grand seigneur qu'on fût, il n'était permis autrefois de porter le manteau, qu'après avoir été fait chevalier. Les princes et les seigneurs, qui n'étaient pas encore chevaliers, étaient appelés de leur nom de baptême, suivi du titre de Monsieur, c'est ainsi qu'il est dit dans les histoires de France, Charles monsieur de Bourbon. Antoine monsieur de Bourgogne; Charles monsieur d'Albert; Jacques monsieur de Saint-Pol. Mais après avoir été faits chevaliers, on leur donnait le titre de monseigneur, qui précédait le nom de baptême. On donnait aussi ce titre aux anciens chevaliers sous leur bannière. Les bannerets qui possédaient plusieurs fiefs directs, dont relevaient d'autres fiefs de chevaliers, se disaient doubles bannerets; et les chevaliers leurs vassaux, bacheliers. La qualité de *Miles* en latin est la même que celle de chevalier en français; et ces mots *miles militum*, qui se trouvent dans quelques histoires de France, désignent des chevaliers vassaux des bannerets, lesquels étaient obligés de les suivre à la guerre. Les damoiseaux, en latin *Domicelli*, diminutif de *Domini*, étaient au-dessous des chevaliers, et au-dessus des écuyers, c'étaient proprement des novices de chevalerie, qui, avec l'âge, devenaient chevaliers par leurs services. Cela donna lieu à beaucoup de simples écuyers d'usurper la qualité des damoiseaux, pour parvenir plus facilement à la chevalerie. Les éperons d'or et le cordon d'or autour du bonnet étaient les marques de chevalerie, car il n'y avait que les chevaliers qui eussent droit

d'en porter selon les ordonnances. Les écuyers ne portaient que des éperons blancs. Les évêques portent encore aujourd'hui la ceinture et le cordon d'or, parce qu'ils étaient autrefois du corps des barons et des chevaliers.

CHIARIMI ou CHIARIMINI (RELIGIEUX DE).

Cette congrégation de l'ordre de saint François, tire son nom d'une petite rivière de la marche d'Ancône appelée Clarena ou de celui de son fondateur Ange Chiareno, que d'autres appelaient Cordon, religieux observantin. Il fonda cette congrégation vers la fin du XIII^e siècle avec la règle de Saint-François. Tous les religieux vivaient dans le désert dans une profonde solitude, uniquement occupés de la vie contemplative. Le Souverain Pontife Célestin V l'approuva en 1294; le frère Ange se remit ensuite avec les ermites Célestins, et quand ceux-ci se furent dispersés, il fixa son séjour près de la rivière Clarena où il fut entouré de plusieurs disciples. Il ne fut pas à l'abri de la calomnie des méchants, mais ayant réussi à convaincre d'imposture ses ennemis et à prouver son innocence, le Pape Jean XXII confirma cette congrégation l'an 1317. Bientôt elle se répandit dans toute l'Italie, mais en 1473 sous le pontificat de Sixte IV, les religieux, qui jusqu'alors avaient été soumis aux ordinaires respectifs, se divisèrent en deux parties, les uns s'unirent aux frères Mineurs et les autres continuèrent à suivre leurs premières règles jusqu'à ce qu'enfin le Pape Jules II les confondit avec les Observantins, quoique avec la permission de suivre leurs règles, et ils formèrent une province particulière dans cette famille de saint François; mais lorsque Pie V opéra la réforme des divers ordres religieux, il supprima la congrégation des Clariniens; et par la teneur de la bulle 53 *Beatus Christi*, publiée le 23 juin 1568, il ordonna qu'ils seraient pour toujours unis aux religieux de l'Observance et qu'ils en observeraient les constitutions. C'est ce que nous apprenons de Wadizzo dans ses Annales et de plusieurs autres historiens des ordres religieux.

CLAIRETTES.

Les Clairettes étaient des religieuses de l'ordre de Cîteaux, et de la réforme de la Trappe, fondée par Geoffroi, troisième comte de Perche. Leur maison fut érigée en abbaye en 1221; ces religieuses prirent pour supérieurs immédiats les abbés de la Trappe et imitaient la vie de ces religieux.

Il semble d'abord que l'austérité des règles des Clairettes, des Claristes, des Chartreuses, des Trappistines, de vraient dégoûter les filles qui ont la vocation pour l'état religieux; cependant on a toujours vu le contraire: les couvents les plus austères ont toujours été ceux qui ont trouvé le plus aisément des sujets, dans lesquels les religieuses paraissaient les plus contentes et vivaient le plus longtemps. La grâce de leur

vocation opere ce changement merveilleux, l'effet des moyens humains n'est que momentané, la ferveur d'une bonne religieuse dure toute la vie.

CLERCS RÉGULIERS DE NOTRE SAUVEUR
(DES), à *Benoîte-Vaux, diocèse de Verdun (Meuse)*.

Avant la révolution, l'antique et célèbre pèlerinage de Benoîte-Vaux était connu de tous les Lorrains, qui accouraient en foule, de tous les points de cette religieuse contrée, pour participer aux faveurs que la Mère de miséricorde se plaît à prodiguer dans ce sanctuaire. Les ducs donnaient l'exemple de la piété et de la confiance, et venaient y mettre sous la protection de la Reine de l'univers leur personne et leurs sujets. Les villes s'empressaient d'imiter leur exemple : Pont-à-Mousson, Epinal, Saint-Dié, Remiremont, Neufchâteau, la plupart des bourgs et villages, y députaient de pieuses caravanes, et Nancy y envoyait, en une seule fois, jusqu'à 1,500 pèlerins. Les grâces que les fidèles recevaient, pour récompense de leur foi et de leur laborieux voyage, étaient si multipliées et si abondantes, qu'ils changèrent le nom de cette vallée, et, cessant de l'appeler Martin-Han, qui était sa dénomination primitive, ils la nommèrent, d'une manière aussi significative que gracieuse, *Benoîte-Vaux*, vallée bénie, vallée de bénédictions.

La révolution, qui a détruit tant de choses, a été impuissante à faire oublier la sainte image qui avait été si longtemps, pour le pays, l'instrument de la puissance et de la bonté de Notre-Dame. Moins fréquenté, sans doute, mais jamais complètement abandonné, loin de là, le pèlerinage eut bientôt renouvelé sa jeunesse, et il est aujourd'hui regardé, autant que jamais, au moins par les Meusiens, comme le sanctuaire de l'espérance, comme le réservoir intarissable de toutes les bénédictions célestes.

Parmi toutes ces bénédictions, la plus précieuse, sans doute, parce qu'elle aura une influence plus générale et plus durable, est la renaissance de la congrégation du bienheureux Pierre Fourier. Cet ordre, destiné à réaliser les généreuses pensées du bon Père de Mattaincourt, pour la régénération morale de notre pays, principalement, semblait avoir péri pour jamais, lorsque l'Esprit, qui souffle où il veut, décidant qu'il faut qu'il naisse une seconde fois, lui a rendu la vie par celle de qui il l'a reçue une première fois, et maintenant il nous est donné de voir l'ordre de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, déjà grandissant, comme croissait Notre-Sauveur, lui-même, sur le cœur et sous le regard de Notre-Dame, nourri par elle, et par elle merveilleusement préservé de tous dangers. Oui, les charitables desseins du bon curé de Mattaincourt seront réalisés. Ses religieux accompliront, selon son esprit, avec la perfection du dévouement religieux, toutes les fonctions du ministère pour la sanctification des âmes, et il plaît à

Dieu que son vœu le plus cher soit bientôt accompli, et que les garçons puissent enfin recevoir l'éducation religieuse, qui paraissait devoir rester l'avantage exclusif de l'autre sexe.

Ce sont les espérances que fit naître la cérémonie de la profession religieuse qui eut lieu, le jour de la Présentation de Notre-Seigneur au temple, à Benoîte-Vaux. L'ordre apparaissait, jeune et petit encore, mais cependant dans la plénitude de la vie. C'était au commencement de janvier, le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Benoîte-Vaux offrait à nos regards émus le spectacle de la résurrection d'un ordre religieux, autrefois célèbre et populaire dans la catholique Lorraine. Quatre prêtres du diocèse de Verdun prononçaient les vœux perpétuels de religion entre les mains de Monseigneur Rossat, spécialement délégué par le Souverain Pontife Pie IX, et embrassaient définitivement la vie religieuse, suivant les règles et constitutions de la congrégation de Notre-Sauveur, qui n'est autre chose que l'ordre ancien des chanoines réguliers réformés par le B. P. Fourier de Mattaincourt.

Réunis dans la pieuse solitude de Benoîte-Vaux, dès le mois de septembre 1851, avec le désir de reprendre l'œuvre du B. P. Fourier, les nouveaux religieux s'étaient incessamment appliqués, depuis cette époque, à en étudier les constitutions, et à se pénétrer de l'esprit du célèbre réformateur.

En 1854, le 28 juillet, M. Vautrot, aujourd'hui supérieur, à la suite d'un séjour prolongé à Rome, obtenait de la sacrée congrégation, des Evêques et Réguliers, un décret confirmé par le Souverain Pontife, qui approuve le *Summarium* des règles; substitue, au titre de chanoines, le titre plus ancien et plus modeste de *clercs réguliers*, et l'autorise, lui et ses confrères, à reprendre l'œuvre du B. P. Fourier, et à commencer un noviciat canonique sous la conduite d'un religieux profès de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

Par un autre décret, en date du 2 février 1855, le Souverain Pontife autorisait Monseigneur l'évêque de Verdun à faire de la maison de Benoîte-Vaux le siège du noviciat de la congrégation naissante. Le 12 mai suivant, les postulants recevaient, dans le sanctuaire de Benoîte-Vaux, l'habit religieux, et les insignes de l'ordre, des mains de M. de Rivaz, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Maurice, expressément délégué, par la cour romaine, pour donner aux nouveaux religieux les traditions de la vie cénobitique, et commençaient, sous sa direction, un noviciat régulier.

Enfin, un indult du Souverain Pontife, en date du 17 août 1855, assignant les fêtes de Noël comme terme du noviciat, vint confier à Monseigneur Rossat le pouvoir d'admettre les pieux novices à la profession religieuse.

Cette imposante cérémonie a eu lieu le 27 décembre 1855, dans le sanctuaire de Benoîte-Vaux. Monseigneur Rossat, assisté

de M. Martin, son grand vicaire, et de M. de Rivaz, maître des novices, la présidait.

Au commencement de la Messe, célébrée par Monseigneur, le chœur a entonné le psaume cxiii : *In Exitu Israel*, etc. A l'Offertoire, Monseigneur, après avoir rappelé à l'assistance l'autorité du Souverain Pontife, au nom duquel il agissait, s'est adressé plus spécialement aux pieux novices. Le vénérable prélat, avec une bonté toute paternelle et dans un langage plein d'émotion, leur a rappelé ce qu'ils étaient déjà par le mystère de la consécration sacerdotale, et ce qu'ils allaient devenir par la consécration religieuse ; l'étendue des obligations qu'ils allaient contracter par les vœux perpétuels de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Toute l'assistance s'est ensuite prosternée, en même temps que le pieux Pontife ; on a invoqué l'Esprit-Saint par le chant du *Veni Creator* ; puis les novices, après avoir successivement prononcé leurs vœux aux pieds du prélat, dont ils ont reçu le baiser de paix, sont allés signer sur l'autel la formule de ces engagements sacrés et solennels. Le chant du *Te Deum*, entonné immédiatement, s'est poursuivi pendant la Messe, à laquelle les nouveaux religieux ont communiqué de la main de Monseigneur.

Immédiatement après la Messe, les R. R. P. P. Vautrot, Nicolas, Blondelet et Chevreu se sont réunis dans la salle du chapitre, sous la présidence de Mgr Rossat, pour procéder à l'élection canonique d'un supérieur et d'un assistant.

Le R. P. Vautrot a été élu supérieur et le R. P. Nicolas assistant ; les postulants prêtres et frères furent introduits immédiatement pour reconnaître l'autorité du nouveau supérieur.

Le 29 janvier 1856, une cérémonie non moins touchante a eu lieu dans le sanctuaire de Benoîte-Vaux ; trois religieux de chœur et trois frères convers recevaient l'habit religieux des mains du R. P. Vautrot et commençaient sous sa direction les pieux exercices du noviciat.

Mgr Rossat au moment où il recevait les vœux des nouveaux religieux, les avertit de se pénétrer de plus en plus de l'esprit du R. P. Fourier, d'étudier et de méditer assidûment ses écrits ; il s'est souvenu alors de ce beau travail des constitutions qu'il donna à ses religieux et dont Urbain VIII disait : *Si je connaissais un chanoine qui suivît parfaitement cette règle, je le canoniserais avant sa mort*. Notre pensée s'est reposée sur les immenses travaux de cet homme d'organisation et d'avenir qui, devant son âge de deux siècles, avait établi dans sa chère paroisse de Mattaincourt une sorte de société de secours mutuels, de caisse de prévoyance, qui, sous le nom de *bourse de Saint-Evre*, y rendit pendant de longues années les plus utiles services. Le désir le plus ardent de ce bon prêtre était, « de mettre ordre au soulagement des pauvres et faire qu'on ne vît plus mendier publiquement, ne croyant pas cette entreprise impossible ; »

qui, dans un siècle où les femmes du peuple, déshéritées du bénéfice de l'instruction, végétaient sans culture, livrées exclusivement aux occupations matérielles, dota son pays de nombreuses écoles de petites filles ; qui, uniquement préoccupé de faire la guerre à l'ignorance, sollicitait si vivement à Rome pour ses religieux les humbles fonctions d'instituteurs *comme une sorte de bénéfice vacant dans l'Eglise de Dieu*, et qui dans l'exil, à l'âge de soixante-quinze ans, fidèle jusqu'au bout à cet amour de l'enseignement qui avait rempli sa vie, comme Gerson, exilé et mourant aussi, faisait l'école aux petits enfants. — Peu de temps après, le R. P. Supérieur exerçant pour la première fois les devoirs de sa charge et recevant les vœux de deux prêtres, un frère clerc et deux frères laïques, les trois éléments qui constituent la Congrégation, et la rendent capable de ses fonctions multiples, étaient là sous sa main. Les trois Pères qui ont fait leurs vœux avec lui et qui l'ont élu pour leur supérieur, l'assistaient. Une nombreuse couronne de prêtres et la multitude des fidèles étaient émus et attentifs.

Le R. Père, suspendant après l'offertoire l'oblation de la sainte victime, a adressé à l'assistance et aux futurs religieux une de ces allocutions qui vont à l'âme, parce qu'elles sortent de l'âme avec la simplicité et le mouvement d'une chaude conviction. Il a montré notre Sauveur venant, dans le mystère de la Présentation, s'offrir par les mains de sa Mère, pour se consacrer tout entier à l'accomplissement de la volonté de Dieu et au salut des âmes, voyant d'avance tous les renoncements, tous les travaux, tous les sacrifices qui l'attendent, et les acceptant tous, jusqu'aux ingratitude de sa passion, jusqu'aux ignominies de sa mort, *ecce venio ut faciam, Deus, voluntatem tuam*, et les acceptant dès son entrée dans la vie. — De même, ceux qui se proposent d'entrer dans la Congrégation de Notre-Sauveur veulent, marchant sur les traces du divin modèle, et portés aussi sur les bras de la sainte Vierge, accomplir sa volonté et se dévouer au salut des âmes ; — et afin de pouvoir employer toutes leurs forces à cet objet, et d'y consacrer entièrement leur vie, pour être sûrs de n'être jamais arrêtés ni détournés dans l'exécution de leur dessein, ni par la séduction du plaisir, ni par les liens de la propriété, ni par les écarts de la volonté propre, ils font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Beaucoup d'yeux étaient remplis de larmes, et les cœurs de tous, profondément touchés, étaient parfaitement disposés pour goûter les beautés de la profession, dont le cérémonial est du reste éminemment expressif.

Après le chant du *Veni Creator* et les oraisons au Saint-Esprit, à la sainte Vierge, à saint Augustin et au bienheureux Pierre Fourier, le R. Père s'est assis, avec cet air d'humilité du bienheureux Pierre Fourier quand il disait : « Il a bien fallu que je devienne

leur supérieur, j'y ai été contraint, » mais en même temps avec cette assurance que donne à un supérieur la conscience du ministère qu'il remplit. Les novices se sont alors approchés, et le supérieur : Que demandez-vous? — Mon R. Père, nous demandons à nous consacrer à Notre-Seigneur Jésus, par les vœux de la sainte religion. — Avez-vous une connaissance suffisante de ce que vous voulez faire et promettre? — Oui, par la grâce de Dieu. — Avez-vous résolu de persévérer dans cet état pendant toute votre vie? — Nous avons cette volonté moyennant la grâce de Dieu.

Le célébrant s'est levé et a adressé à Dieu de ferventes supplications pour qu'il daigne leur donner à jamais les lumières et la force surnaturelles nécessaires pour pratiquer jusqu'à la perfection le renoncement évangélique et la mortification chrétienne. Après quoi les novices sont venus l'un après l'autre faire leur profession, disant, les clercs en latin et les frères en français :

« Au nom du Père, etc.

« Moi, N., je fais profession et je voue à Dieu tout-puissant et à Jésus-Christ, notre Sauveur, — en présence de la bienheureuse Vierge Marie, sa Mère, des saints apôtres, de notre Père saint Augustin, du bienheureux Pierre Fourier et de toute la cour céleste, — et à vous, mon R. P. Jean-Baptiste Vautrot, supérieur de la Congrégation de Notre-Sauveur, et à vos successeurs, — pauvreté, chasteté et obéissance, selon la règle de Saint-Augustin et les constitutions de la congrégation susdite, qui sont ou seront dans la suite approuvées par le Saint-Siège; — en foi de quoi j'ai signé les présentes pendant le saint sacrifice de la Messe, dans l'église de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, le 2 février 1857. »

Le novice, après avoir lu cette profession, l'a remise au R. P. supérieur, qui, la tenant de la main gauche et la lui montrant de la droite : « Très-cher frère et maintenant disciple de Notre-Sauveur, au nom de ce même Sauveur, je reçois votre profession et vos vœux, — et je vous promets de sa part la vie éternelle, si vous êtes fidèle à les accomplir. »

Et chaque religieux, reprenant la copie de sa profession, a été la signer sur l'autel.

Tous ayant achevé ce grand acte religieux, de longues et magnifiques prières ont recommencé pour demander à Dieu leur persévérance, — et après que le Père leur a annoncé leur admission dans la famille conventuelle, pendant le chant du *Te Deum*, les nouveaux profès ont été admis au baiser de paix fraternel par les anciens religieux.

La cérémonie était terminée; mais pendant que le saint Sacrifice était continué, les impressions qu'avait causées ce religieux spectacle descendaient plus profondément dans l'âme, — et le cœur ému par la vue de ces physionomies si graves et cependant si épanouies, si recueillies et cependant si joyeuses, après avoir vu tant de simplicité dans de si grands sacrifices, on se retirait avec les

sentiments qu'exprimait le saint vieillard Siméon, quand, dans la solennité de ce jour, ayant contemplé et touché notre Sauveur, il s'écriait : Maintenant, Seigneur, vous laissez aller votre serviteur en paix. — Les yeux, en effet, avaient vu le salut que Dieu a préparé à l'Église tout entière, sans doute, — puisque c'est un ordre religieux, — mais particulièrement à la pieuse Lorraine, cette patrie que le bon Père aimait d'une incomparable affection. (1)

CLERCS RÉGULIERS DE SAINT-PAUL.

Notice sur Antoine-Marie Zacharie, fondateur des clercs réguliers de Saint-Paul.

Antoine-Marie-Zacharie, premier fondateur des clercs réguliers de Saint-Paul, dits *Barnabites*, et des Vierges angéliques de Saint-Paul, naquit à Crémone, vers la fin de l'année 1502, de Lazare Zacharie et de Antonine Piscaroli, parents nobles et pieux. Il n'était encore qu'enfant qu'il se livrait déjà à d'austères pratiques de dévotion, dispositions heureuses que sa mère s'efforçait d'entretenir dans l'espérance qu'il deviendrait un bon chrétien. A l'âge de dix-huit ans, il se rend à Padoue, où il se livre à l'étude de la logique, de la philosophie, de la médecine, et obtient le bonnet de docteur. Il avait fait donation de tous ses biens à sa mère, ne s'étant réservé que ce qui lui était indispensable pour vivre pauvrement. Afin d'avoir l'occasion de pratiquer l'humilité et de recevoir de sa mère les choses nécessaires à la vie, comme un mendiant; après s'être préparé pendant quatre ans par l'étude des belles-lettres, Antoine prit l'habit ecclésiastique et fut ordonné prêtre. La prédication à laquelle il s'était livré dès sa jeunesse, même étant laïque, en annonçant les vérités éternelles aux personnes qu'il réunissait dans l'église de Saint-Géraldo, produisit des fruits abondants. La renommée ayant appris à la comtesse Louise Torelli, seigneur de Guastallo, le bien qu'il opérait, elle le demanda pour son chapelain et son conseiller. Antoine sut tirer un grand avantage de cette proposition, il s'adjoignit deux Milanais, noble de naissance et profitant des immenses richesses de la comtesse, qui ne désirait rien tant que de consacrer sa fortune à la sanctification de son prochain. Il fonda à Milan une congrégation de religieuses qui fut dirigée par la comtesse elle-même, qui déjà avait institué un monastère dans sa seigneurie. Il obtint par ses supplications, le 18 février 1533, une bulle du Pape Clément VII, qui l'autorisait à former une congrégation selon la régulière observance, avec ses deux compagnons et quelques autres hommes de bonne volonté qui s'étaient réunis à eux.

Ce nouvel ordre de clercs réguliers se proposait le rétablissement de la discipline dans le clergé; il devint pour ses disciples une source d'abondantes contradictions, parce que dans les processions de pénitence qu'il avait établies, on l'accusait, quoique sans fondement, des crimes les plus graves.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 39.

Après une enquête qui fut faite par ordre du Saint-Siège et du sénat de Milan, on se convainquit de la méchanceté de ses ennemis.

Ayant été nommé supérieur de l'ordre, il refusa cet honneur pour avoir l'occasion de pratiquer l'obéissance et la soumission à ses frères. Appelé à Vienne par le cardinal Nicolas Ardolisi, il y revivifia le monastère des Convertis et celui de Saint-Sylvestre; il fut ensuite à Guastella pour s'occuper des affaires temporelles de la comtesse, vendre les fiefs qui lui restaient pour en consacrer le prix à terminer les bonnes œuvres commencées, et pour faire rentrer dans leur devoir les habitants de Guastella qui avaient mérité d'être interdits, et pour les réconcilier avec l'Eglise. Pendant ce temps-là il ne négligea pas d'exercer son zèle pour la sanctification des âmes, soit par ses instructions, soit par ses conférences à Milan comme à Guastella. En 1538 il se hâta d'acquérir un local beaucoup plus vaste pour la congrégation qui avait pris beaucoup d'extension, et était devenue très-nombreuse, mais il ne put exécuter son dessein, parce qu'il en fut empêché par les occupations que lui donnaient les diverses maisons qu'il avait fondées et qu'il fut arrêté par la maladie. Sentant le danger de son état, il se fit transporter à Crémone, dans la maison paternelle, parce que le trajet pour se rendre à Vicence l'eût beaucoup fatigué, et il rendit son âme à Dieu le jour qu'il avait prédit, le 5 du mois de juillet 1639. Il fut d'abord enseveli dans l'église de Saint-Donatien, mais, quelques jours après, son corps fut transporté à Milan, exposé au public, et puis on l'ensevelit dans l'église de Saint-Paul.

COEUR DE JÉSUS ET DE MARIE (SOEURS DU SACRÉ-), à Recoubeau (Drôme).

Au bas de la colline qui domine le château possédé et habité par la famille de Montrond et autour duquel se groupent la plupart des maisons de la petite commune de Recoubeau, on voit s'élever depuis quelques années une construction régulière et isolée dont la masse se dessine avec une certaine grandeur dans la pittoresque vallée baignée par la rivière de la Drôme.

Les fondements de cette maison en furent jetés le 1^{er} juin 1851; elle commença par une sœur institutrice et une orpheline vers la fin de l'année. On en réunit plusieurs, peu à peu le nombre s'est accru; et aujourd'hui on en compte plus de cinquante sous la direction des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et Marie, dont la maison mère est à Gap.

Ces pauvres enfants sont, dans cet asile, simplement, mais très-convenablement nourries et entretenues; elles reçoivent une éducation tout à fait appropriée à leurs conditions. On leur apprend à lire, à écrire, l'arithmétique, l'histoire sainte, la couture et les autres travaux des mains.

L'instruction religieuse qui est la plus

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 40.

nécessaire, est aussi celle que l'on enseigne le plus; on ne néglige rien de ce qui peut faire de ces pauvres enfants d'honnêtes filles et de bonnes mères de famille. On leur apprend aussi à tricoter, à repasser, à faire tout ce qui est nécessaire dans un ménage pour pouvoir se suffire à elles-mêmes.

Par ce court exposé, on aperçoit déjà ce qu'on s'est proposé en fondant cette maison: retirer de la misère de pauvres enfants délaissés, soulager la jeunesse souffrante dans la tâche pénible et difficile d'élever les enfants.

Cet établissement, placé au milieu des montagnes de Dion, est appelé par la Providence à faire un grand bien dans cette contrée complètement privée de secours pour les pauvres. Il fut fondé par madame la baronne de Montrond, pieuse dame qui a édifié la contrée autant par sa solide vertu que par son inépuisable charité. Madame de Montrond a été elle-même puissamment secondée dans cette œuvre par M. l'abbé Née, curé de la paroisse de Recoubeau, qui n'a cessé de lui prêter le concours le plus intelligent et le plus actif.

Jusqu'ici les orphelines et leur dévouée maîtresse avaient occupé le presbytère de la paroisse, M. le curé ayant choisi une autre habitation; mais elles sont installées maintenant dans la vaste et belle maison qu'on leur a bâtie avec le produit d'une loterie et diverses offrandes et allocations.

Le conseil général de la Drôme a voté jusqu'à présent une somme annuelle en faveur de ce précieux établissement. (1)

COEUR DE MARIE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DU SACRÉ-).

La congrégation des religieuses du Sacré-Cœur de Marie a été fondée à Treignac, diocèse de Tulle, en 1844, sous l'épiscopat de Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Berteaud. La sœur supérieure est sœur Saint-Roch, née Saint-Laucade. Cette congrégation a deux autres maisons dans le diocèse, l'une à Lubersac, fondée en 1836, et l'autre à Juillac, fondée en 1856; d'après leurs institutions, les religieuses du Sacré-Cœur de Marie se consacrent à l'éducation et aux soins des malades; elles ont un tiers ordre connu sous le nom de Filles de l'instruction, qui donne des institutrices aux campagnes; les sœurs ont été autorisées par un décret du 19 août 1856.

COEUR DE MARIE (CONGRÉGATION DU SAINT-), à Nancy (Meurthe).

La congrégation du Saint-Cœur de Marie de Nancy a pour but de travailler à conserver pures les jeunes filles si exposées dans les divers apprentissages. Le Cœur de Marie leur ouvre des maisons dans lesquelles on leur apprend tous les ouvrages de femmes, et où l'on s'efforce surtout à les former à la piété. Les lectures pieuses, les catéchismes, le chant des cantiques se mêlent à l'ouvrage et le diversifient.

Mgr Menjaud, évêque de Nancy et de

Toul, la fonda en 1842, et la confia aux soins d'un ecclésiastique distingué, qui lui donna des règles et s'y dévoua jusqu'à sa mort, arrivée en 1855. On a dit de M. l'abbé Masson : Son humilité fuyait les dignités autant que son mérite les appelait; sa vie s'écoulait dans une œuvre qui lui fut d'autant plus chère qu'elle était plus obscure; il lui était tout dévoué. Puisse son esprit y vivre autant que sa mémoire!

Les religieuses du Cœur de Marie se divisent en deux classes : celles *du voile blanc*, et celles *du voile noir*. Le vêtement des deux classes est bleu en l'honneur de celle à qui elles se consacrent. Les religieuses du voile blanc, ou de la première classe, sont surtout chargées de l'administration et de l'instruction, et doivent sortir fort rarement : celles du voile noir sortent d'habitude sans voile, devant aller essayer les robes et autres ouvrages. Les unes et les autres ne font qu'une seule famille; elles se font gloire d'imiter Marie et Joseph, simples ouvriers, et de travailler avec eux pour nourrir Jésus dans la personne des enfants pauvres. Elles doivent toujours en avoir un certain nombre au milieu des jeunes filles d'une classe plus fortunée qui leur sont confiées. Elles ont pour toutes le cœur de mères tendres et dévouées. (1)

Repas, travail, récréations, tout est commun. C'est la vie de famille.

Les ouvrages de tous genres s'exécutent avec beaucoup de succès dans la maison du Cœur de Marie; on ne commence aucun travail, surtout s'il est un peu difficile, sans invoquer cette bonne Marie par un *Ave Maria*.

Les religieuses ne s'engagent que pour un an par les vœux de religion; cependant elles sont libres de les prononcer pour la vie après quelques années d'épreuves: il faut au moins huit ans de séjour dans la communauté.

La congrégation ne compte encore que quatre établissements : un à Nancy, c'est la maison mère; un autre à Vic, petite ville du même département; à Paris, où Mgr Menjaud, le premier aumônier de l'empereur, qui lui porte un intérêt de père, a voulu la fonder pour confectionner les ornements de la Chapelle impériale; le quatrième est dans une campagne près de Besançon.

Un des points de la règle porte que l'on ne peut posséder d'autres biens-fonds que les habitations; les économies, lorsqu'on en pourra faire, seront destinées soit à augmenter le nombre des enfants pauvres, soit à la décoration des autels. Car, non-seulement la congrégation a voué un culte spécial à la pureté du cœur virginal qu'elle a pris pour son protecteur et son modèle, mais encore à la source de toute pureté, Jésus dans le sacrement de son amour.

L'adoration perpétuelle est établie dans la maison mère. La vie de ces religieuses se résume en deux mots : *prière et travail*.

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 41, 45.

CŒUR DE MARIE (CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT).

La congrégation du très-Saint-Cœur de Marie a été fondée à Gap, en 1835, par Mgr François-Antoine Arbaud, évêque du diocèse de Sainte-Mémoire. Un ancien couvent des Cordeliers forme une partie des bâtiments; et de vieux documents, puisés dans les archives, nous apprennent que saint François d'Assise avait consacré, lui-même, et l'église, et le monastère à la Vierge immaculée.

Cette congrégation, vouée à l'enseignement, compte donc une vingtaine d'années d'existence; comme le grain de sénévé, elle est allée en grandissant sous les dignes prélats qui ont occupé successivement le siège de Gap; et aujourd'hui elle compte une cinquantaine de religieuses et un pensionnat nombreux. Les constitutions qui la régissent, données par leur saint fondateur, approuvées ensuite par Mgr Rosset, aujourd'hui évêque de Verdun, viennent enfin de recevoir une haute approbation. Pie IX a honoré, d'un bref en date du 29 novembre 1850, la règle et les statuts de la congrégation des sœurs du Très-Saint-Cœur de Marie. Le gouvernement, à son tour, a reconnu ladite congrégation par un décret du 29 novembre 1853, l'a autorisée comme congrégation enseignante à supérieure générale, et lui a promis sa bienveillante protection.

Les religieuses sont soumises à la clôture et font des vœux perpétuels. Le but de l'ordre est de donner aux jeunes personnes, qui, toutes sont internes, une éducation solidement chrétienne, et des connaissances qui soient en rapport avec les exigences du siècle, le bonheur des familles, le bien de la société, et les diverses positions qui, dans le monde, peuvent être le partage des jeunes personnes. (2)

CŒUR IMMACULÉ DE MARIE (COMMUNAUTÉ DES FILLES DU).

L'hospice des incurables de Rennes a commencé vers l'an 1700; à cette époque, il y eut à Rennes une espèce de peste qui attaquait un grand nombre de personnes : ce qui obligea d'élever des lazarets où l'on soignait ces pauvres malheureux; ceux qui survécurent à cette maladie, se virent atteints d'humeurs scrofuleuses, qui, en les couvrant de plaies, les rendaient odieux à la société, et ils se voyaient rejetés comme des lépreux.

Mlle Olive Duverger-Morel s'était dévouée pendant l'épidémie à soigner ces malades dans les lazarets; touchée de la triste position dans laquelle ils se trouvaient, une fois sortis de ces asiles de la charité, elle en prit chez elle le plus qu'il lui fut possible: elle les nourrissait et les pansait elle-même.

Lorsqu'ils mouraient, ils étaient promptement remplacés par de nouveaux; ainsi s'est continuée cette œuvre jusqu'à ce jour 1856.

Mlle Duverger donna au nouvel hospice de sa charité, la plus grande partie de sa

(2) Voy. à la fin du vol., n^o 46.

fortune; et comme elle ne suffit pas pour bâtir la maison actuelle, elle fit elle-même la quête dans la ville. Des familles généreuses, venant à son secours, elle put réaliser ses projets. Les noms de ces familles charitables sont encore en vénération dans la maison, et tous les jours on prie pour ces anciens bienfaiteurs.

La maison se trouvant, malgré ces secours, dans un état de grande pauvreté, on conseilla à Mlle Duverger de se réunir aux hospices civils. Dans ce temps, les évêques étaient à la tête de l'administration, et l'on pouvait compter sur leur bienveillante sollicitude pour le bien des pauvres. En reconnaissance des bienfaits de la fondatrice et des demoiselles qui étaient déjà ses coopératrices, on leur accorda divers privilèges, tel que la liberté de choisir les pauvres, etc. Mais toutes ces prérogatives furent supprimées à la révolution de 1793.

Quant à Mlle Duverger, elle mourut au milieu de ses pauvres vers 1736. Elle était devenue aveugle; et ne pouvant plus voir ses chers malades, elle se faisait conduire à leur lit pour leur adresser quelques paroles de consolation.

La société des demoiselles des incurables ne se lia point par des vœux, ni même par un règlement; la plus ancienne était supérieure. La charité seule présidait à l'union des cœurs et des esprits; on travaillait de concert au bien et à la sanctification des pauvres qui leur étaient confiés.

Toujours l'ordre a régné dans la maison, grâce à la sagesse du règlement établi pour les pauvres. On a lieu de croire que ce règlement fut écrit par Mlle Duverger elle-même. L'ordre qu'on suit aujourd'hui dans les occupations de la journée est le même que l'on suivait il y a 150 ans.

Les fondatrices ont trouvé le moyen de faire des malades de nouvelles familles, ce qui contribue à maintenir l'union entre eux: avantage qu'on trouve rarement dans les autres hospices.

Une enfant, à son entrée, est confiée aussitôt à une de nos filles de confiance; l'enfant devra l'appeler du nom de bonne mère, et reçoit, de cette nouvelle mère, les soins les plus délicats et les plus désintéressés. Mille fois on a eu à admirer leur dévouement envers leurs enfants; se privant souvent d'une partie de leur nourriture pour rendre la leur plus abondante. En avoir à soigner est un trésor pour nos pauvres. De là les familles se forment; des sœurs, des mères, grand'mères et bisaïeules, et c'est avec bonheur que nos anciennes s'entendent appeler bonne maman.

L'affection de nos pauvres pour les sœurs est aussi bien dévouée: Chacune d'elles a une des filles pour faire sa chambre, arranger ses petites affaires. Est-elle malade, les soins les plus respectueux lui sont prodigués, et nous ne pourrions que nous plaindre de l'excès d'attention dont nous sommes l'objet.

La sœur vient-elle à mourir, elle est en-

sevelie par elles; elles lui rendent ce service comme elle l'a fait elle-même bien des fois à ses pauvres.

Les demoiselles des Incurables adoptèrent le costume de l'époque; il était d'une grande modestie, la couleur est noire, la coiffe est celle des filles de l'hospice. C'est le même que l'on porte encore, sauf quelques légères modifications. Ce costume leur est d'autant plus précieux, qu'elles l'ont conservé pendant toute la révolution de 1793.

On peut dire que la rage de l'enfer vint se briser à cette époque aux pieds de la sainte Vierge des Incurables, et qu'elle ne put arracher les bonnes demoiselles de leurs pauvres. En vain les représentants proposèrent-ils une pension pour quiconque voudrait les remplacer. Celles que l'appât du gain amenèrent à visiter l'hospice reculèrent devant les pansements dégoûtants qu'elles eussent été obligées de faire. Alors pour ménager leur délicatesse on voulut contraindre les élèves de médecine à les faire eux-mêmes; mais le respectable doyen de la faculté de médecine, M. Duval, déclara qu'il ne garderait pas ceux de ses élèves qui perdraient leur temps à faire des pansements où il n'y avait rien à apprendre. On fut donc forcé de tolérer les respectables directrices qui y étaient établies.

Il serait impossible de dire tout ce qu'elles eurent à souffrir. On se plaisait à les vexer de mille manières; on employa les menaces, la ruse, pour qu'au moins elles prêtassent serment à la constitution civile du clergé. « Je n'ai jamais prêté qu'un serment, » disait dans sa simplicité la bonne supérieure, Mlle Angélique Meneust; « et c'est à mon baptême, je n'en prêterai point; d'autre. — Mais, » lui disaient ces imposteurs: « les citoyennes de Saint-Yves (religieuses hospitalières) l'ont fait; celles de l'Hôpital-Général aussi, et toi seule nous résistes. — Les autres ont fait comme elles ont voulu, » reprenait-elle, moi je ne le ferai pas. — Eh bien! nous allons t'emmener en prison. — Citoyens, » leur disait-elle gaiement, « j'ai toujours mon bonnet de nuit dans ma poche, afin d'être plus tôt prête à vous suivre. » Ces paroles simples les déconcertaient. Souvent on appelait cette supérieure à l'hôtel de ville; elle s'y rendait enveloppée dans sa cape, et confondait par ses réponses les représentants les plus furieux. Sa fermeté à repousser tout esprit d'innovation dans la maison ne se démentit jamais. Quelque menace qu'on essaya pour lire et faire apprendre aux pauvres les droits de l'homme, jamais elle n'y consentit. « Le catéchisme est tout ce que je leur apprendrai, » leur disait-elle, et elle s'en tenait là dans la pratique.

La vigilance la plus exacte triompha également des efforts des prêtres constitutionnels; jamais ils n'exercèrent leur ministère dans la maison. L'évêque constitutionnel fit plusieurs tentatives pour gagner les pauvres: elles furent toujours infructueuses.

Une fois entre autres, il voulut faire une

visite. A son approche, tous les pauvres s'enfuirent, et les salles se trouvèrent vides. Il s'approcha alors du lit d'un pauvre infirme, que ses souffrances retenaient couché : l'évêque Coz voulut dire quelques paroles d'éducation et lui donner sa bénédiction. « N'allonge pas ta griffe, » lui cria le malade, « je ne veux pas de ta malédiction. » Désappointé de son peu de succès, il se retira en disant que c'était une maison perdue sans ressource.

Les demoiselles, en lui parlant, ne l'appelaient que monsieur le principal, titre qu'il avait avant son intrusion.

Cette fermeté de la part des pauvres était d'autant plus louable, que l'Hospice-Général, dont notre maison dépend, leur avait donné le mauvais exemple de la défection aux bons principes.

Les demoiselles des Incurables ne négligeaient rien pour procurer aux mourants le ministère d'un prêtre catholique, et prenaient toutes les précautions qu'exigeait le malheur des temps, et cependant elles avaient plus de quatre-vingts pauvres, et dont plusieurs étaient presque suspects. Car les représentants se faisaient une politique d'en recevoir de corrompus pour espionner les directrices et les trouver en défaut.

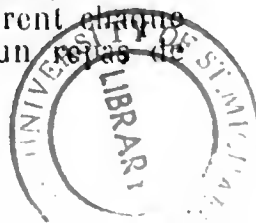
La supérieure Perrine Dubreuil mourut en septembre 1792, après avoir passé 50 ans dans le service des pauvres. Quelque désir qu'elle eût de se confesser, avant de mourir, n'ayant pu lui amener un prêtre fidèle, elle préféra s'abandonner à la miséricorde de Dieu, que d'introduire un prêtre intrus dans la maison, craignant de son abus et de son exemple pour entraîner les pauvres.

Aussitôt après sa mort, on envoya son corps au cimetière, dans la charrette des hospices, craignant que les prêtres intrus de la paroisse ne voulussent lui rendre les honneurs funèbres. Cette crainte était fondée, car ils vinrent pour faire la levée du corps avec pompe; mais la servante des pauvres était déjà à sa dernière demeure, et avait eu, comme elle l'avait désiré, l'enterrement des pauvres.

Plusieurs prêtres venaient faire de courts séjours dans la maison, afin d'administrer les malades, dire la Messe; la discrétion était on ne peut plus grande parmi les pauvres, surtout parmi les femmes, qui avaient un talent rare pour exercer la surveillance; aussi aucune dénonciation n'eut lieu pendant ce malheureux temps, quoique la maison ne soit nullement propre à cacher quelqu'un. Aujourd'hui il y a encore dans cette maison une de ces respectables pauvres, qui, venue en 1783, à l'âge de six ans, mérita, bien jeune encore, de jouir de la confiance de ses supérieures. Une fois entre autres un pauvre mourant réclamait un prêtre, on parvint à en trouver un; ce fut un soldat qui l'amena : le prêtre était déguisé en soldat, ils arrivèrent à neuf heures du soir; l'un d'eux demandait à être pansé; la supérieure, Mlle Meneust, le conduisit dans la salle des hommes, tout en murmurant

d'être dérangée aussi tard... et pendant le prétendu pansement, l'infirmier conduisait le prêtre au lit du malade.

La petite chapelle de l'hospice ne fut point profanée; il fut le dernier sanctuaire ouvert, il fut le premier de la ville dans lequel on célébra la sainte Messe : on emporta le Saint-Sacrement avec solennité; et ce qui est inouï, la statue de la sainte Vierge, qui était au-dessus de l'autel, quoique couronnée de fleurs de lis, fut toujours respectée; plusieurs fois les révolutionnaires formèrent le projet de l'enlever, toujours la puissante Marie se fit respecter, et les grâces signalées qu'elle ne cesse d'obtenir dans ce sanctuaire, attestent qu'elle se plaît à y être honorée. Enumérer le grand nombre de guérisons de tous genres que l'on a obtenues devant cette vénérable statue serait trop long à raconter, le cours de ces faveurs n'a jamais été interrompu. Les fidèles de la ville allaient furtivement, pendant ces jours malheureux de la révolution, prier aux pieds de Marie; on avait soin de les faire évader avec précaution dès que l'on apercevait quelque personne suspecte. Au reste l'ordre de la maison ne subit pas le moindre changement en ces temps d'impiété; les prières, le chapelet, se récitaient en commun, aux mêmes heures qu'aujourd'hui; le chant des cantiques, les lectures, les prières partageaient comme toujours la journée. Autant qu'il était possible, le dimanche était sanctifié par la prière. Cependant les épreuves de tous genres ne manquaient point aux anciennes mères. La disette se faisait sentir cruellement dans les hôpitaux. Les demoiselles servantes des pauvres donnaient ce qu'elles possédaient pour les nourrir. Jamais les sœurs des incurables n'ont reçu la moindre indemnité du gouvernement; elles sont, nourries et logées, à la vérité, mais elles ne reçoivent aucune gratification, elles entretiennent à leurs frais leur linge et leurs meubles. Le prêtre qui rendit le plus habituellement service aux pauvres incurables, pendant la révolution, fut M. le prince Forestier. Après la grande terreur ce fut M. Deboise, et surtout le bon M. Delavigne-Villeneuve qui, avant la révolution, était aumônier de l'Hospice Général; et venait exercer son ministère dans cette maison, où il n'y avait pas alors d'aumônier particulier. Il y allait encore, de temps à autre, pendant la disette de bons prêtres; et aussitôt qu'il le put, il se fixa aux Incurables en devenant leur aumônier. Il fut le premier qui ait été attaché à cette maison; il y est mort en 1820, emportant avec lui le titre bien mérité de père des pauvres. On se rappelle encore l'affection vraiment paternelle qu'il témoignait à ses chers enfants; sa mémoire est une bénédiction dans la maison. En 1812, lors de la cherté extraordinaire du pain, l'administration se vit obligée de le supprimer, le riz devait le remplacer; mais la supérieure, Mlle Meneust, de concert avec M. Delavigne, donnèrent chaque jour, pendant plusieurs mois, un



bon pain à tous les pauvres. M. Delavigne vendit une partie de son patrimoine pour subvenir à cette dépense. Il mourut dans l'exercice de son ministère ; la veille de sa mort il confessa jusqu'à huit heures du soir.

Au respectable M. Delavigne ont succédé de saints prêtres qui tous se sont dévoués aux soins de leur troupeau. M. Carret y a séjourné trois ans, il en sortit pour entrer dans la congrégation des Missions étrangères. Il est mort dans les missions lointaines, auxquelles il s'était dévoué. En 1853 M. l'abbé Delacroix succéda à M. Lebreton, qui venait de mourir, entouré de la reconnaissance des sœurs et des pauvres, auxquels il avait fait beaucoup de bien.

M. Delacroix, voyant avec peine qu'on n'eût qu'un oratoire insuffisant pour les exercices religieux, se servit de l'influence qu'il s'était acquise auprès d'un grand nombre de personnes riches, pour les engager à contribuer à élever une chapelle convenable. De concert avec la supérieure actuelle, mère Gaillard de Robertin, il parvint à élever un sanctuaire à la sainte Vierge. Quoique âgé de soixante ans, M. l'aumônier montra le zèle d'un jeune homme pour surveiller ce travail.

Les pauvres, eux-mêmes, dans la joie qu'ils éprouvaient d'avoir une chapelle, y contribuèrent le plus qu'il leur fut possible. Plusieurs donnèrent jusqu'à la petite somme qu'ils avaient économisée, pendant de longues années, pour payer leur modeste enterrement, sacrifice immense pour eux. Le bon Dieu eut pour agréable leur sacrifice, et en moins d'un an la chapelle fut élevée et bénite, par Mgr Saint-Marc, le 28 avril 1854. La bonne et respectable supérieure, Mlle Meneust, qui avait rendu de si signalés services à la maison, pendant des temps si difficiles, mourut en 1826, après avoir passé cinquante-deux ans au service des pauvres.

Dans une grande maladie qu'elle fit, quelques années avant sa mort, elle se désolait de posséder une somme de 3,000 francs. Elle ne croyait pouvoir être bien reçue du bon Dieu, n'ayant pas encore distribué cet argent ; on lui indiqua un séminariste à qui l'indigence imposait beaucoup de privations ; aussitôt elle lui envoya ses 3,000 francs. Elle témoigna une reconnaissance extraordinaire à la personne qui lui avait indiqué cette bonne œuvre. Nonobstant sa sainte vie, elle se vit, peu de jours avant de mourir, en proie à une affreuse tentation de désespoir : « Comment paraître devant Dieu, » disait-elle, « les mains vides, sans avoir rien fait pour sa gloire ? » Tout ce qu'on lui disait pour la rassurer ne la touchait point, enfin en faisant un suprême effort, elle prononça ce bel acte de résignation : « Mon Dieu, » dit-elle, « si c'est pour votre plus grande gloire que je sois jugée dans votre justice, je vous en bénis et n'y veux plus penser. » Cet abandon lui rendit la paix, et elle mourut dans le calme le plus parfait, écoutant

jusqu'au dernier moment les paroles de la sainte Ecriture que lui suggérait M. l'aumônier. Elle était âgée de soixante-dix-huit ans. On peut dire que toutes les demoiselles servantes des pauvres ont fait la mort la plus édifiante, mais nous devons surtout mentionner Mlle Julienne Desprez, dont la vie lui mérita de mourir en odeur de sainteté ; les pauvres, tout en priant pour elle, l'invoquent en secret, et les grâces obtenues par son intercession sont, à leurs yeux, les preuves du bonheur dont elle jouit dans le ciel. Entrée à quarante-deux ans, elle en passa vingt-quatre dans la maison, où elle mena une vie humble, cachée, laborieuse, en proie à des souffrances corporelles ; elle se distingua jusqu'au dernier moment, par sa fidélité dans les plus petites choses. Quelques instants avant sa mort, elle fit le signe de la croix avant de boire un bol de tisane. La veille de sa mort elle fit encore le soir une heure d'oraison ; et elle mourut à trois heures du matin. Remplie de crainte pendant sa vie pour les jugements de Dieu, elle mourut en paix à soixante-six ans. Les traits de son visage empreints de souffrance s'embellirent après sa mort ; une douce odeur se répandit autour de son corps, qui conserva sa flexibilité : ces témoignages sont rendus par ses compagnes et par les pauvres qui en furent témoins.

La veille de sa mort, une de ses compagnes, Mlle Feildel, devenue plus tard supérieure, la pria de lui obtenir trois grâces : la première était la cessation d'une tentation qu'elle éprouvait alors, tentation de dégoût de sa vocation ; la deuxième, d'obtenir la vacation de nouveaux sujets dont on avait grand besoin, vu l'état d'infirmité des quelques membres de la communauté ; la troisième était d'obtenir un règlement pour la maison. Réfléchissant sur ces demandes, elle répondit : « Oui, si le bon Dieu me fait miséricorde, votre tentation passera, vous aurez des compagnes, » et s'arrêtant quelques instants, elle ajouta : « et vous aurez un règlement. »

Pendant la nuit qui suivit sa mort, une demoiselle fut vivement inspirée de se joindre aux demoiselles servantes des pauvres incurables. Elle suivit cette inspiration, et elle a rendu de précieux services à la communauté. Cette entrée fut suivie de plusieurs autres. La tentation de Mlle Feildel passa également deux ou trois jours après sa mort ; et l'on sait quel bien a fait cette demoiselle si capable et si-dévouée à sa vocation.

On obtint aussi la troisième grâce, que Mlle Feildel regardait comme la plus importante des règles et des constitutions ; mais ce ne fut que dix-huit ans après, afin, sans doute, que l'on comprit l'excellence de ce don.

Mlle Desprez mourut le 1^{er} octobre 1823.

Les évêques de Rennes ont toujours eu une tendre affection pour l'établissement des Incurables. L'an 1737 Mgr de Vauréal fit lui-même le lavement des pieds à quatorze pauvres, auxquels il baisa les pieds. De leur

côté, les pauvres ont toujours témoigné un respectueux attachement à leur premier pasteur et ont la plus grande reconnaissance lorsqu'il plaît à leur Grandeur de les visiter. Mgr de Lesquen, qui donna sa démission en 1840, et n'est mort qu'en 1855, avait pour eux une affection vraiment paternelle, dont les pauvres conservent un bien tendre souvenir.

Avant de parler du règlement qui lie les sœurs des Incurables, il est de notre devoir de faire connaître celle qui a le plus contribué à l'obtenir, la bonne mère Feildel : ce nom, si connu à Rennes, est en vénération plus encore parmi les pauvres que parmi les riches, quoiqu'elle fût chérie de tous, tant était grand l'ascendant qu'elle exerçait sur les personnes qui la voyaient, même pour la première fois ; elle gagnait le cœur au premier abord ; les pauvres la chérissaient et la respectaient comme leur mère.

Marie-Anne Feildel naquit le 25 novembre 1790 ; elle entra à l'hospice des Incurables le 5 avril 1809 ; fut nommée supérieure le 7 août 1827 et mourut le 4 mars 1848.

Dès l'âge de 14 ans, cette bonne mère voulait se consacrer au service des pauvres. Sa première pensée fut pour les Sœurs de Charité. Mais, étant venue prier un jour de fête dans le petit sanctuaire des Incurables, elle se sentit fortement inspirée de consacrer sa vie au service des pauvres de cette maison ; cependant sa famille, son père surtout qui avait compté sur elle pour être l'appui de sa vieillesse, ne pouvait consentir à s'en séparer. Reconnaissant ses qualités naturelles, il les avait développées, par une éducation soignée, solide : il voulut qu'elle suivît les cours de latin. Son caractère était droit, ferme, élevé ; il eût été impérieux, s'il n'eût été tempéré par une grande tendresse de cœur.

D'ailleurs cette excellente mère, connaissait sa trop grande vivacité et la tenacité de sa volonté ; elle travaillait constamment à les captiver pour ne blesser personne : lui arrivait-il de prononcer quelques paroles un peu piquantes, elle guérissait aussitôt la blessure par une marque de bienveillance et d'affection, et s'humiliait devant la personne, quel que fût son âge, avec la simplicité d'un enfant.

Cette simplicité se manifestait dans toutes ses actions ; une âme grande, forte et généreuse : son cœur était sensible, compatissant. Ces qualités réunies rendaient ses relations singulièrement agréables. Son gouvernement fut doux et ferme, et si on l'aimait comme une mère, on la respectait comme supérieure : les pauvres et ses compagnes lui ont toujours rendu ce témoignage.

Son père, avons nous dit, ne pouvait se décider à se séparer de son enfant chérie ; cependant sa santé si florissante souffrait de ne pouvoir suivre sa vocation ; et un jour qu'elle avait fait une excursion secrète à la maison des Incurables, M. Feildel lui demanda d'où elle venait. Et sur sa réponse, il voulut savoir ce que lui avait dit la supérieure

qui était alors la vénérable mère Meneust. « Elle m'a dit, » répondit la jeune Marie-Anne, « que je devais respecter votre volonté, et attendre votre permission, pour me consacrer au service du bon Dieu. » Cette modération, de la part de la supérieure, toucha M. Feildel, qui lui dit qu'il ne pouvait refuser de confier sa fille à une personne aussi respectable, et il lui permit aussitôt de suivre son attrait. Elle avait 18 ans.

Sa santé, qui s'était affaiblie à la suite du refus qu'elle avait rencontré dans la volonté de son père, se fortifia plus tard : mais son tempérament, naturellement fort, souffrit beaucoup les cinq premières années de son séjour dans la maison. Rien cependant ne l'arrêta ; elle surmonta tous les obstacles pour répondre à l'appel que lui faisait le bon Dieu de se dévouer au service des pauvres.

Plus tard, lorsqu'elle fut supérieure, elle entourait ses jeunes compagnes des soins les plus délicats, ayant appris par expérience qu'il en coûte toujours à la santé de changer de genre de vie.

Elle soigna pendant de longues années la vénérable mère Meneust, et cette bonne supérieure lui disait souvent : « Ma fille, le bon Dieu te récompensera, et lorsque tu seras infirme, il t'enverra quelque jeune compagne pour te soigner. » Sans doute que dans le ciel cette bonne mère s'est souvenue de sa promesse, car un an environ avant que notre mère Feildel fût dans l'impossibilité de se soigner dans son état de souffrance, il entra une demoiselle de vingt-deux ans qui se trouva heureuse de lui donner tous les soins qui dépendaient d'elle.

La bonne demoiselle Lenoire, qui succéda à Mlle Meneust, ne lui survécut que 10 mois et mourut le 17 août 1827. La mère Feildel lui succéda par droit d'ancienneté : elle avait 36 ans.

Nous avons vu que toujours elle avait désiré voir l'association des servantes des pauvres liées par vœux et par une règle : plusieurs fois elle avait tenté d'inspirer à ses compagnes le même désir ; deux fois déjà (1821-1829) on avait essayé de réaliser ce projet, mais des circonstances, suscitées par l'ennemi de tout bien, l'avaient fait ajourner. On comprendra, au reste, combien devaient être prudentes les démarches qui devaient avoir pour but de soumettre à un règlement non des personnes qui le désiraient ardemment, et qui en sentaient le besoin, comme des aspirantes, des novices qui sortent du monde, mais bien des personnes déjà afferries dans la vertu, et qui, voyant le bien qui résultait du genre de vie depuis longtemps adopté, ne voyaient pas un grand avantage à le changer. Cependant en 1841 l'entrée d'une demoiselle fournit l'occasion que notre mère saisit pour faire sentir la nécessité de suivre une règle, afin de prévenir les abus qui auraient pu se glisser dans une communauté si légèrement constituée, et qu'une protection toute spéciale de la sainte Vierge avait pu seule préserver jusqu'à ce jour.

Il fut résolu, d'après le conseil de M. Ga-

vouillère, aumônier, de s'en rapporter à la sagesse de Mgr Godefroy Saint-Marc, évêque de Rennes. Sa Grandeur accueillit favorablement leurs pieux desseins, et chargea son grand vicaire, M. Jean-Marie Frain (1), de dresser une règle pour les demoiselles des Incurables : on leur donna le nom de filles du Cœur immaculé de Marie, servantes des pauvres. Dès lors les sœurs regardèrent M. Frain comme leur supérieur : de concert avec elles il leur donna un règlement simple, analogue à la vie laborieuse de servantes des pauvres. Du reste il ne voulut jamais les forcer, aimant mieux attendre le moment de la grâce que d'agir avec autorité. Un seul exemple le prouvera : M. Frain connaissait l'utilité d'un seul confesseur pour toute communauté surtout dans le commencement, où il s'agissait d'établir l'uniformité de vues et de sentiments parmi des personnes qui avaient reçu jusqu'alors une direction différente, mais quoique avec cette puissante considération, il désirât fortement l'unité d'un confesseur, comme il ne voulait nullement, forcer la manière de voir, il ne l'exigea pas voyant que cette mesure contrariait plusieurs des sœurs.

Il attendit quatre ans ; ce fut la communauté elle-même qui le pria instamment de leur choisir un confesseur. Il leur indiqua M. Salmon, ancien supérieur du grand séminaire, dont la mémoire est en vénération par les vertus dont il fut un si touchant exemple. Après avoir gouverné le séminaire pendant vingt ans et rendu son administration toute paternelle, se faisant l'ami et le soutien de ses séminaristes ; après tant d'importants services, rendus au diocèse,

(1) La mémoire du premier supérieur de la communauté, et que nous pouvons regarder en un sens comme son fondateur, est également vénérée dans le diocèse de Rennes. M. Jean-Marie Frain de la Goulayrie était né en 1795 et à dix ans ses condisciples lui donnaient déjà le nom de saint.

Sa jeunesse fut exempte de tout écart, et toujours il marcha d'un pas ferme dans le sentier de la vertu ; à dix-neuf ans, il entra au grand séminaire de Rennes, où il se concilia l'affection et l'estime de ses supérieurs et de ses condisciples. Son caractère ferme, toujours égal, et surtout sa piété solide, le firent choisir par ses supérieurs, quoique n'étant que sous-diacre, pour professer la philosophie, et, peu après, avant d'être prêtre, sous-directeur du séminaire : à vingt-huit ans, il en fut le supérieur. Devenu évêque de Nevers, Mgr Milboux le demanda pour créer son séminaire. Cet évêché n'avait été rétabli qu'en 1822 ; il était dans le plus grand dénuement d'établissements religieux ; les vocations y étaient rares ; tout y était à faire pour le spirituel et pour le temporel.

Mgr Milboux avait su apprécier les grandes et solides qualités de M. Frain et, de concert avec lui, il forma un séminaire, il y établit les règlements les plus sages. Les évêques qui succédèrent à Mgr Milboux le conservèrent dans l'importante fonction de supérieur du séminaire. Un quatrième évêque ayant jugé à propos d'y placer un nouveau supérieur, ce fut alors que l'humilité de M. Frain brilla ; il remplit les fonctions modestes de chanoine, continuant à s'occuper de bonnes œuvres et de la direction des comités, genre d'occupation qui lui était chère, et

on retrouvait en lui, le prêtre le plus aimable, le plus habile ; il avait 75 ans. Tel fut le directeur que M. Frain proposa aux sœurs des Incurables qui le reçurent avec reconnaissance.

Il mourut, le 6 mars 1848, dans des douleurs atroces.

Ce fut en secondant la grâce, et non en froissant les esprits et les cœurs que le père Frain, secondé de la mère Feildel, réussit à faire désirer et goûter le règlement qui fut approuvé de Mgr Saint-Marc le 12 février 1842. Quoique les principaux articles fussent arrêtés, on l'étendit peu à peu, selon le désir unanime de la communauté, car tel a toujours été l'esprit de nos supérieures de ne point exercer de contraintes, même pour le bien. Aussi quel que fut le vif désir de notre mère Feildel et de la plupart des sœurs, on ne leur permit de faire le vœu d'obéissance, qu'en 1848 ; trois semaines seulement avant la mort de cette bonne mère, elle employa ces quelques jours à mettre en ordre les additions, que l'on avait faites au règlement : à en séparer le coutumier et le directoire, afin qu'on pût le faire imprimer, et recevoir une nouvelle sanction de Mgr. Ce travail se trouva terminé deux jours avant qu'elle perdît connaissance ; nous pouvons donc dire que jusqu'à sa dernière heure elle n'a cessé de s'occuper du bien de la communauté que le bon Dieu lui avait confiée. Que de services nombreux, cette bonne mère, n'attelle pas rendus encore à la ville de Rennes, et à tout le département. Une œuvre, à laquelle se livrent les sœurs des Incurables, est celle des pansements des personnes du dehors. C'est une œuvre précieuse, pour les

dans laquelle il faisait tant de bien par sa rare prudence ; car si les supérieurs trouvaient en lui des conseils sûrs et pleins de sagesse, les inférieurs y trouvaient aussi un père tendre et compatissant qui cherchait toujours à alléger leurs peines.

En 1841, Mgr Saint-Marc, nouvellement promu au siège épiscopal de Rennes, le rappela en lui donnant le titre de grand vicaire. Ce fut une satisfaction unanime dans le clergé de voir revenir dans le diocèse un prêtre qui possédait si bien l'esprit sacerdotal.

Sous un extérieur froid, il cachait un cœur aimant, qu'il craignait toujours d'épancher avec les créatures ; de là cet abord un peu grave que l'on remarquait en lui, mais qui ne nuisait en rien à l'intérêt vrai qu'il prenait aux personnes qui lui accordèrent leur confiance. Aussi, la franchise de son caractère, son humilité et la beauté de son âme augmentaient la vénération qu'on lui portait. En novembre 1850, il se sentit vivement souffrant dans une retraite qu'il donnait aux Dames de Saint-Thomas.

Dès lors il ne put plus quitter sa chambre, et le 15 décembre, il reçut les derniers sacrements, après avoir demandé publiquement pardon des scandales qu'il croyait avoir donnés. Le lendemain, 14 décembre 1850, il s'endormit dans le Seigneur, en murmurant ces paroles qui furent les dernières qu'il prononça : « Courage, mon âme, encore un combat, encore une victoire, et puis la gloire pour l'éternité » M. Frain était âgé de cinquante-cinq ans

pauvres surtout, attendu qu'on leur indique des remèdes simples et peu coûteux. La mère Feildel se livra à cette bonne œuvre avec ardeur, et l'on peut dire qu'elle avait reçu du bon Dieu un talent particulier pour guérir les plaies et les blessures, qui souvent étaient réputées désespérées des médecins. Dire les guérisons qu'elle a obtenues par ses traitements serait chose impossible. Aussi son ardente et infatigable charité, et ses succès, lui avaient acquis une réputation très-étendue. Les riches et les pauvres se rappelaient avec reconnaissance les soins affectueux qu'ils en avaient reçus. Elle forma plusieurs de ses compagnes à ces œuvres charitables, afin que le bien se continuât après elle. Quant à son dévouement pour les pauvres de sa maison, il était sans bornes, aussi était-elle aimée et respectée : jeune elle travailla avec un courage que rien ne lassait. Pendant un grand nombre d'années les demoiselles trop peu nombreuses et souvent infirmes l'obligeaient de porter le poids de la chaleur du jour, et cependant les pauvres étaient sûrs que, la nuit ainsi que le jour, ils étaient secourus. En se rappelant les différentes circonstances, dans lesquelles elle s'est trouvée, on ne comprend pas comment elle ait pu résister à tant de fatigues.

Ce qui affecta vivement le cœur sensible de cette bonne mère fut le projet souvent renouvelé de la part des administrations des hospices de réunir les hôpitaux dans une même maison, ce qui eût séparé les sœurs des incurables de leurs pauvres. Notre mère prit des mesures en conséquence, afin que si ce malheur arrivait, elle pût former un nouvel établissement à ses frais. De son côté, le bon Dieu l'éprouva par des peines intérieures des plus sensibles, une obscurité de foi désolante; et cependant personne n'eût pu soupçonner cette agitation intérieure, tant ses paroles et ses actions étaient inspirées par des voies surnaturelles. Elle ne mettait sa confiance que dans les mérites de Notre-Seigneur. Ses œuvres ne lui paraissaient que de la boue : la gloire de Dieu était l'unique but qu'elle se proposait, le mobile de toutes ses œuvres : « Que le bon Dieu seul soit glorifié, » disait-elle, « et ne nous occupons point du reste, il nous donnera ce qu'il voudra et ce qui nous est nécessaire. » Aussi n'aimait-elle pas les âmes, qui, en songeant trop à assurer leur salut, ne recherchaient pas en toutes choses la gloire de Dieu; elle savait inspirer une telle confiance en Dieu qu'elle calmait les esprits les plus alarmés de sa justice. Tout le mérite de ses œuvres était appliqué au soulagement des âmes du purgatoire; toujours elle s'occupait de son néant. « Quo sommes-nous nous-mêmes, qu'avons-nous que nous n'ayons reçu, » disait-elle; « c'est Dieu qui est tout, qui est l'auteur de tout bien, et de nous-mêmes nous ne sommes rien. » C'est ainsi qu'elle combattait son penchant à se prévaloir de ses qualités naturelles : elle s'efforçait d'inculquer cette leçon à ses jeunes compagnes : « No

vous découragez jamais, » leur disait-elle, « quel que soit l'emploi dont vos supérieures vous chargent, parce que vous n'êtes point tenues du succès; dès que vous avez mis toute la bonne volonté dont vous êtes capables, il est entre les mains du bon Dieu, peu vous importe, ne vous en inquiétez pas. » On avait aussi toute liberté de lui rappeler ses fautes; les pauvres eux-mêmes ont éprouvé de quelle affection elle payait cette liberté, qu'elle regardait comme un service.

Sa docilité envers ses guides spirituels était celle d'un enfant, aussi se garda-t-elle de toute opinion nouvelle en matière de religion; que de personnes très-respectables mais aveuglées eussent voulu lui voir partager la leur; mais ce fut toujours en vain : la foi, la confiance, la charité étaient le mobile de sa conduite. Éprouvée, depuis de longues années, par de douloureuses infirmités, une maladie de cœur se déclara en février 1843. Cinq ans avant sa mort la violence des symptômes de cette maladie fit désespérer de la conserver. Les pauvres de la maison, sentant la perte dont ils étaient menacés, firent, on peut le dire, violence au Ciel, et, par leurs prières et leurs sacrifices, obtinrent la prolongation de la vie de leur bonne mère; hommes et femmes étaient consternés. Son rétablissement fut regardé comme miraculeux; mais dès lors sa vie ne fut plus que souffrances et sacrifices. « Mes enfants, » dit-elle à ses filles après avoir reçu l'extrême-onction, « je ne mourrai pas cette fois-ci, mais je sens que je ne dois plus vivre pour la maison. » Et cette inspiration s'est vérifiée, car cette bonne mère dut renoncer aux différents pansements, pour lesquels elle avait tant d'attraits et de talents. Ce sacrifice d'inaction que le bon Dieu lui imposa lui coûtait beaucoup : « J'eusse préféré, » nous a-t-elle dit depuis, « quitter la vie. » Cependant ces années, consacrées à un plus grand repos corporel, ne furent pas vides. Ce fut alors qu'elle travailla bien plus encore, à former et à diriger l'esprit de ses compagnes et de ses pauvres. Leur confiance en elle s'accrut considérablement, et ce fut vraiment alors qu'elle régna sur les esprits et sur les cœurs. De concert avec l'aumônier, M. Lebreton, elle forma une association parmi les filles de la maison, et leur donna tous ses soins pour les établir dans une piété vraie et solide : cette association est en dehors de celle des sœurs, et porte le nom de la Sainte-Famille; M. l'aumônier et la supérieure en sont les directeurs; ces bonnes filles pratiquent, sous l'apparence de la vie commune, la chasteté, l'obéissance, la pauvreté, la charité, vertus dont elle font la promesse au jour de leur admission et qu'elles renouvellent, tous les ans au jour de l'Annonciation. Ce fut en 1845 qu'eurent lieu les premières réceptions.

Les autres pauvres n'étaient pas privés de ses avis maternels; le dimanche elle les réunissait, et c'était pour eux un bonheur de l'entendre les instruire d'une manière simple

et affectueuse. Cependant sa vie languissante s'usait en faisant le bien ; tout nous faisait pressentir le sacrifice qui nous était demandé : en mai 1847 ses souffrances augmentèrent, et les quatre derniers mois ne furent qu'une longue agonie ; elle vécut cependant encore jusqu'au mois de mars 1848. Dès le 27 février, elle tomba dans un assoupissement, qui lui ôta une partie de ses facultés intellectuelles. Sa dernière conversation avec la communauté avait eu lieu le matin, et elle avait eu pour objet d'indiquer les mesures à prendre pour préserver les pauvres des malheurs que l'on pouvait craindre à cette époque, (1848). Elle voulut recevoir les derniers sacrements entourée de sa petite communauté désolée, et des pauvres qui, eux aussi, étaient plongés dans la douleur. Hommes et femmes tous sanglotaient. Ils s'étaient encore unis cette fois pour obtenir sa guérison, mais Dieu voulait sans doute récompenser la fidèle servante de ses pauvres.

Pendant les derniers jours les paroles du bon Dieu seules la faisaient sortir de son assoupissement. Elle bénit sa petite famille, bénit ses pauvres, et mourut le 4 mars 1848, à l'âge de 57 ans dont 39 passés au service des pauvres. Aussitôt après sa mort les pauvres plongés dans une profonde douleur entourèrent son lit funèbre. Ils accompagnèrent son corps à sa dernière demeure, en priant et en versant des larmes.

Quelques semaines plus tard, ils se dirigèrent de nouveau vers ce lieu de douleur et plantèrent sur ces restes une croix qu'ils avaient construite eux-mêmes. C'était un gage de leur amour reconnaissant envers leur bonne mère.

Le règlement des filles du Cœur immaculé de Marie, servantes des pauvres, nom que reçurent les demoiselles des Incurables, avec le règlement que leur donna Mgr l'évêque de Rennes, ne contient que des constitutions particulières et n'est point soumis à aucune des grandes règles qu'ont adoptées la plupart des congrégations religieuses. Les membres de cette association portent le titre de sœurs auquel est joint le nom de famille. La supérieure prend celui de mère ; elle est élue ainsi que l'assistante pour six ans et peut être continuée indéfiniment.

Les membres s'engagent par des vœux simples et annuels de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, selon la règle, et de servir les pauvres incurables. Filles du Cœur immaculé de Marie, elles en disent le petit Office ; la sainte-Messe, une demi-heure de méditation, la lecture d'un chapitre du Nouveau Testament et l'examen particulier composent les exercices du matin.

Le soir on lit un chapitre de l'Imitation, on fait un quart d'heure de méditation : le sujet d'oraison est lu le soir en présence de toute la communauté.

On récite les prières du soir et du matin, le chapelet, avec les pauvres à la chapelle. Le lever est à quatre heures l'été, et en hiver à quatre heures et demie ; le coucher a lieu

à neuf heures et demie en tout temps. Le dîner à midi. Il y a ensuite récréation jusqu'à une heure. Le souper est à sept heures du soir, la récréation dure jusqu'à huit heures et un quart en hiver et huit heures et demie en été. On ne garde le silence durant le repas que pendant la lecture, qui n'est que de six à huit minutes. On ne peut être admis dans la maison avant dix-sept ans, et l'on ne doit pas en avoir plus de trente. On reste six mois sans prendre l'habit, et le noviciat est d'un an : le temps de la probation est donc de dix-huit mois. (1)

Un supérieur nommé par Mgr l'évêque de Rennes dirige la maison. Jusqu'ici un seul établissement avait composé cette petite famille ; jamais les anciennes mères n'avaient cherché à s'étendre et avaient même refusé toute proposition à ce sujet. Mais leur supérieur, M. l'abbé Maupoint, alors grand vicaire de Mgr, qui a succédé à M. Frain, ayant fait sentir aux sœurs qu'il leur serait avantageux de posséder quelque établissement dépendant de celui de Rennes, qui resterait la maison mère, elles ont accédé à son désir et se proposent de continuer à faire le bien selon l'esprit de leur vocation pour le soulagement des malades incurables là où le bon Dieu les appellera. Le nombre des pauvres dans l'hospice des Incurables est ordinairement de cent. C'est la mère Gailard de Bertin qui est supérieure actuelle.

Tout par le cœur immaculé de Marie ; telle est la devise de l'association.

COEUR IMMACULÉ DE MARIE (SŒURS DU), à Langres.

Il existe sur la paroisse de Saint-Loup, canton d'Auberive, diocèse de Langres, un établissement religieux sous le nom de *Cœur Immaculé de Marie* et dont la fondation remonte en 1835. Cet établissement formé par la réunion de trois personnes associées pour faire l'éducation des petites filles de la paroisse, prit bientôt, par l'arrivée de personnes dévouées, un tel accroissement, que Mgr Parisi, évêque de Langres, crut devoir ériger la maison naissante en communauté religieuse par ordonnance du 8 mai 1840, et le 11 novembre même année, étant venu lui-même bénir une chapelle nouvellement construite, il donna solennellement l'habit religieux à cinq personnes parmi celles qui formaient la petite communauté, et il changea le règlement en constitutions prises dans la règle de saint Augustin.

L'habit des sœurs est noir, de forme très-religieuse : elles portent sur le cœur un crucifix long de vingt centimètres. Elles ont une pèlerine noire et un voile de même couleur assez grand, un cordon bleu-ciel et un manteau de même couleur ; sur la pèlerine, un collet blanc assez large : une coiffure blanche couvre leur front et les côtés de la figure comme celle de la plupart des religieuses. (2)

Les bâtiments sont neufs et assez spacieux. Il y a un aumônier à demeure depuis 1839. On peut le regarder comme le fondateur de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 47, 48.

(2) Voy. à la fin du vol., n° 49.

l'ordre avec la supérieure actuelle, sœur Marie de Jésus (mademoiselle Aspasia Petit).

Actuellement la communauté possède un second établissement, avec un second aumônier à Morey (Haute-Saône) dans un ancien prieuré de Bénédictins acheté en 1843.

Aujourd'hui il y a dix-huit religieuses dans les deux maisons et plusieurs postulantes et novices.

Le but de l'ordre est de donner des retraites spirituelles qui se font collectivement tous les mois, alternativement à Morey et à Saint-Loup.

Outre les exercices des retraites, les religieuses tiennent encore un pensionnat dans l'une et l'autre maison, où l'on donne aux jeunes personnes une éducation soignée et assortie à la condition de leurs parents.

COLOMBE (ORDRE DE CHEVALERIE DE LA).

Cet ordre fut institué l'an 1390 par Jean I^{er}, roi de Castille et de Léon; ce fut lui qui introduisit dans ses Etats l'habitude de compter les années à dater de l'ère chrétienne. Le saint jour de la Pentecôte, le roi prit sur l'autel de l'église de Ségovie qui est consacrée à saint Jacques, des colliers d'or qu'il distribua aux personnes auxquelles il les avait destinés, une colombe émaillée de blanc, avec le bec et les yeux vermeils, entourée de rayons de soleil également en or. Il commença par s'en revêtir lui-même et donna ensuite aux chevaliers un livre peint en miniature, renfermant les statuts de l'ordre; ils imposaient la chasteté conjugale, l'obligation de défendre la justice, de prendre sous leur protection les veuves et les orphelins, de combattre pour la religion catholique, surtout contre les Maures qui régnaient alors sur une partie de l'Espagne, et de faire respecter par la force des armes les frontières du roi de Castille. Parmi les exercices de piété que pratiquaient les chevaliers, il était de règle qu'ils feraient la sainte communion tous les jeudis. On croit aussi que le même roi institua un autre ordre qu'il fit appeler de la Razon, dont les chevaliers devaient accompagner le roi à l'armée avec une lance qui portait à l'extrémité un petit étendard.

L'ordre de la Colombe ne subsista pas longtemps. Il est des auteurs qui en attribuent la fondation à Henri III, fils de Jean I^{er}, et d'autres à Pierre I^{er}. On peut consulter là-dessus l'histoire des ordres de chevalerie, de Justinien, p. 22 de son Catalogue des ordres religieux de chevalerie. On trouve aussi des détails sur cet ordre dans le Dictionnaire des ordres religieux et militaires, p. 199, ainsi que dans Du Cange au mot Colombe.

COMPAGNES DE JÉSUS (CONGRÉGATION DES FIDÈLES). *Maison mère à Paris.*

Cette société a été fondée en 1820 par le P. Varin, de la Compagnie de Jésus, l'un des P. de la maison des Jésuites de Paris. Chaudement recommandé à tous les évêques de la chrétienté, l'institut des Fidèles Com-

pagnes de Jésus fut solennellement approuvé en 1826 par le Pape Léon XII, et Grégoire XVI en 1837 l'approuva de nouveau et confirma aux religieuses le nom de *Fidèles Compagnes de Jésus*. La maison mère de l'institut est à Paris, rue de la Santé, n° 67, ainsi que le noviciat.

Le but de la congrégation est l'éducation des jeunes demoiselles de toutes les classes de la société, mais particulièrement de la plus élevée. Néanmoins elle a des orphelins d'enfants pauvres et des pensionnats secondaires. Ces maisons sont ordinairement placées à la campagne et servent aussi de lieu de délassement et de promenade aux pensionnats des villes. Les Fidèles Compagnes de Jésus donnent aussi des retraites, chaque année, aux personnes du monde, qui en retirent les plus grands fruits de salut.

Elles ont des établissements à Amiens, à Nantes, à Nice, à Carouge. Des évêques missionnaires ont souvent demandé des Fidèles Compagnes de Jésus, mais jusqu'à présent, elles n'ont pu étendre leur mission au delà de l'Angleterre où elles font un bien immense.

Le P. Guidé s'est trompé dans son histoire du P. Sellier, p. 183, en disant que les Fidèles Compagnes de Jésus avaient eu ce religieux pour fondateur et qu'il leur avait donné leurs règles et leurs constitutions. Ces religieuses ont tout simplement adopté celles de la Compagnie de Jésus. La révérende Mère Isonet, fondatrice des Fidèles Compagnes de Jésus vient de mourir à Paris; l'on s'occupe de rassembler les documents nécessaires pour publier son histoire. (1)

COMPASSION DE LA SAINTE VIERGE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA).

Maison mère à Saint-Denis

Cette congrégation fondée par madame Marie-Anne Gaborit, a pris naissance à Argenteuil, diocèse de Versailles, sous la forme d'une association de quelques personnes pieuses, qui avaient pour but de se consacrer au service de Dieu et d'instruire la jeunesse.

En 1829, la congrégation a été transférée à Saint-Denis, diocèse de Paris, avec l'agrément de Mgr de Quélen qui, l'ayant prise sous sa protection, l'a approuvée provisoirement; dès cette époque elle a pris un accroissement remarquable.

En 1834, la congrégation a été autorisée par Mgr de Quélen, à joindre à son but primitif celui de soigner les malades dans les hôpitaux.

En 1844, sous l'épiscopat de Mgr Affre, cette congrégation fut légalement approuvée par le gouvernement.

En 1849, les constitutions de cette congrégation, tirées des règles de saint Augustin et rédigées par M. le supérieur général, reçurent l'approbation définitive de Mgr Sibour, archevêque de Paris.

Le siège de la congrégation est établi à Saint-Denis, place aux Gueldres, 14. Là un pensionnat nombreux est dirigé par les reli-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 50.

gieuses ; trois autres établissements (hospices) dont deux considérables et un moins important, sont également dirigés par les religieuses de la Compassion.

Le costume des religieuses de la Compassion se compose d'une grande robe anacoste noire, avec tablier et pèlerine de même étoffe ; la coiffure consiste en une coiffe blanche et un grand voile de crêpe noir par-dessus ; elles portent suspendue à leur cou et tombant sur la poitrine une croix d'argent de la hauteur de neuf centimètres, au milieu de laquelle se trouve gravé le cœur de la sainte Vierge, percé de sept glaives ; à leur côté le chapelet des sept douleurs auquel est attaché un crucifix, une grande médaille représentant le saint groupe, et sept autres petites médailles distribuées dans l'intérieur du chapelet, représentant les sept mystères douloureux de la sainte Vierge. Les religieuses professes portent au doigt une alliance d'argent. Les novices reçoivent le voile blanc et ne prennent le noir et la croix que le jour de leur profession. (1)

CONCEPTION (CONGRÉGATION DE L'IMMACULÉE) *Maison mère à Niort (Deux-Sèvres).*

S'il est vrai que toutes les œuvres de Dieu commencent par l'humilité, les épreuves et les croix, il faut placer dans cette heureuse catégorie la communauté de l'Immaculée Conception de Niort. Voici les modestes commencements de cette maison, que Dieu semble bénir chaque jour d'une manière spéciale :

Le 15 octobre 1849, les demoiselles Eulalie Piet, Catherine Martineau, Apollonie Monsel et Marie-Pélagie Guionnet ouvrirent une école gratuite en faveur des filles pauvres de la ville de Niort. Elles furent encouragées dans leur projet par M. l'abbé Taury, curé de Notre-Dame ; par M. l'abbé Brisson, curé de Saint-André, et par les PP. missionnaires diocésains. Soutenues par de tels encouragements, par la bienveillance de plusieurs autres personnes recommandables, et surtout par leur désir de faire le bien, elles persévérèrent dans leur œuvre, malgré des difficultés de tous genres et d'excessives privations.

Un autre motif plus efficace encore et plus doux à leur cœur venait les fortifier dans leurs épreuves : c'était la bienveillante approbation de Mgr Pie, évêque de Poitiers, c'était la conviction qu'en se dévouant à l'instruction religieuse des enfants pauvres, elles répondaient aux vœux les plus chers du premier pasteur de ce diocèse.

Dans le courant de l'année 1852, l'une des demoiselles était nommée institutrice communale, et la petite association croissait en nombre et commençait à s'organiser comme maison religieuse, sous les auspices de la Providence, dont elle avait d'abord pris le nom. Nos modestes institutrices obtinrent enfin de Mgr l'évêque l'autorisation de faire les vœux de religion, et M. l'abbé Samoyault, vicaire général, leur fut donné comme supérieur. C'est le 8 décembre 1854 qu'elles pri-

rent l'habit religieux, le jour et à l'heure même de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Cette coïncidence providentielle sera toujours le plus cher souvenir de la communauté naissante, qui a été instituée sous le vocable de l'*Immaculée Conception*, et dans le but tout spécial d'honorer ce mystère. Les filles de l'Immaculée Conception aiment à croire que la sainte Vierge, dans ce jour de grâce, a répandu sur leur œuvre l'une de ces bénédictions choisies qui portent des fruits précieux pour la terre et pour le ciel.

* Nous ne saurions passer sous silence le nom des personnes généreuses qui ont concouru par leurs bienfaits à la fondation de ce nouvel établissement religieux. Mme de la Bouterie et M. Main doivent être placés en premier rang parmi les bienfaiteurs de l'Immaculée Conception. Après Dieu, c'est à leur concours généreux qu'elle doit son existence. Nous n'insisterons pas davantage sur le mérite de cette charité, qui attend une meilleure récompense de celui qui regarde comme fait à lui-même tout ce que l'on fait pour les pauvres.

A la faveur du haut crédit de M. Bourdon, préfet des Deux-Sèvres, de M. David, député au corps législatif, et de M. Proust, maire de la ville de Niort, la communauté de l'Immaculée Conception a été approuvée comme congrégation à supérieure générale par un décret impérial du 3 janvier 1856.

Le premier but que se proposent les religieuses de cette congrégation est, comme nous l'avons dit, d'honorer l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie. C'est pour cette fin qu'elles ont remplacé l'Office ordinaire de la sainte Vierge par celui de l'Immaculée Conception.

Le second but est de travailler à l'instruction de la jeunesse et de toutes les personnes du sexe qu'elles peuvent réunir les dimanches et les fêtes.

Ce double but est l'objet d'un quatrième vœu que les religieuses de l'Immaculée Conception ajoutent aux vœux ordinaires de religion.

Une supérieure générale gouverne la congrégation, sous l'autorité de Mgr l'évêque de Poitiers et de son délégué. L'élection de cette supérieure doit être renouvelée tous les trois ans ; mais la même religieuse peut être réélue pendant toute sa vie. Elle est aidée dans son administration : 1° par quatre conseillères, dont les deux premières prennent le nom d'assistantes ; 2° par une maîtresse des novices ; 3° par une économme ; 4° par une secrétaire ; 5° par une admonitrice, qui est chargée de lui faire les observations et de lui donner les conseils qui sont jugés nécessaires au bien de la communauté et à sa propre perfection. La nomination de ces dignitaires est faite par le chapitre ou conseil supérieur de la congrégation, qui doit se tenir tous les trois ans. Le choix des autres titulaires appartient à la supérieure générale.

La première épreuve que subissent les

(1) Voy. à la fin du vol., n° 51.

jeunes personnes qui sont admises dans la congrégation dure six mois. Cette première probation terminée, les postulantes que l'on juge propres à remplir le but de la société prennent l'habit. Après un noviciat de deux ans, elles font des vœux de cinq ans, qui doivent toujours précéder les vœux perpétuels.

La fête patronale de la congrégation est l'Immaculée Conception. Ses fêtes secondaires sont la Présentation de la sainte Vierge, les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, du saint Cœur de Marie, de saint Joseph, glorieux époux de la sainte Vierge, de saint Jean l'Évangéliste, de saint Hilaire, de saint François de Sales, de sainte Eulalie, de sainte Radegonde et de sainte Thérèse.

Outre les jeûnes prescrits par l'Église, il y a dans la congrégation quatre jeûnes d'obligation, qui doivent se pratiquer les veilles de l'Immaculée Conception, de la Présentation de la sainte Vierge, du Sacré-Cœur de Jésus et du saint Cœur de Marie.

Les postulantes ont le costume que portaient les fondatrices de la congrégation lorsqu'elles ne formaient encore qu'une association laïque.

Les novices et les professes portent toutes une robe noire, avec une pèlerine de laine blanche pour le chœur, et de laine noire pour la maison.

Les professes ont un voile noir, un cordon de laine blanche, et un rosaire composé de grains de même couleur que le cordon. Elles portent un christ en cuivre suspendu au cou par une gance bleue, et un anneau d'or à l'annulaire de la main droite.

Les novices sont distinctes des professes par leur voile noir, leur cordon bleu et leur chapelet. (1)

CHRIST (DE L'ORDRE DES CHEVALIERS DU), *en Portugal.*

La fondation de cet ordre remonte à 1318, presque aussitôt après la suppression des Templiers qu'ils furent appelés à remplacer et dont les biens considérables leur furent affectés, dotation qui lui donna une grande influence. Le grand maître de l'ordre qui avait commencé à l'être de celui d'Avis, fut don Gilles Martinez; à l'ordre furent attachés toutes les prérogatives, privilèges, droits, exceptions dont jouissaient auparavant les chevaliers du Temple. Le grand maître qui ne pouvait aucunement aliéner les biens de l'ordre, prêtait serment entre les mains de l'abbé d'Alcabaya, comme vicaire du Souverain Pontife. L'élection du grand maître appartient aux chevaliers et le Pape se réserva de le confirmer. Le Pape XXII, lorsqu'il confirma l'ordre, se réserva pour lui et ses successeurs la faculté de créer des chevaliers.

Les chevaliers du Christ étaient astreints à la règle de Saint-Benoît. Le Souverain Pontife Alexandre II leur permit de se marier; les conditions à remplir pour être admis dans l'ordre consistaient à servir pendant trois ans contre les infidèles. Ses membres aidèrent puissamment les rois de Portugal à

chasser les Maures de ce royaume; leurs conquêtes au delà des mers ne furent pas moins éclatantes, et les pays conquis en Afrique leur furent abandonnés à la seule condition de prêter foi et hommage à la couronne de Portugal.

L'ordre se compose aujourd'hui de trois classes : les grand'croix, les commandeurs, les chevaliers; la marque distinctive de l'ordre consiste en une croix palte rouge, chargée d'une croix d'argent.

Les grand'croix la portent surmontée d'un cœur d'émail rouge, suspendu à un large ruban qu'ils passent en écharpe de droite à gauche, le côté gauche de la poitrine est aussi décoré d'une plaque. Les commandeurs portent également cette plaque, ainsi que la croix avec cœur, en sautoir. Les chevaliers mettent la croix à la boutonnière.

CONDONNÉS ou CODONNÉS (Frères).

Cette société, qui existait à Vendôme, ne m'a été indiquée que par l'acte de concession qui cède leur établissement aux Oratoriens, dans le cours du xvii^e siècle. Il est vraisemblable que des sociétés analogues existaient en d'autres localités. Je vais donner ici en abrégé ce qu'en on dit deux historiens de la contrée. L'un est l'abbé Simon, au troisième volume de son Histoire de Vendôme. Le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice était, dit-il, autrefois bien plus en vogue qu'il ne l'est aujourd'hui. Les indulgences que gagnaient ceux qui allaient à Compostelle, y attiraient de toutes les parties de l'Europe, et surtout du royaume de France, une multitude incroyable de voyageurs, qui pensaient avoir gagné le ciel, dit notre écrivain frondeur et peu religieux quoique ecclésiastique, dès qu'ils avaient visité le tombeau du saint apôtre et y avaient fait leurs dévotions. Dans une maladie un peu sérieuse on se vouait à saint Jacques, et lorsqu'on avait recouvré la santé, on se hâtait de prendre le bourdon, pour aller remercier son bienfaiteur. Hommes et femmes voyageaient par troupes, les chemins étaient remplis de ces pèlerins et pèlerines, qui ne vivaient que d'aumônes sur la route, et qui, en chantant des cantiques, allaient de porte en porte pour lever une espèce de tribut sur le public. Il y eut des comtes de Vendôme qui firent ce pèlerinage à Saint-Jacques, et dans le chapitre de Saint-Georges on accordait six mois de congé pour les chanoines qui auraient la dévotion de faire ce voyage. Plusieurs seigneurs crurent faire une œuvre agréable à Dieu en fondant des hospices pour loger les pèlerins. Il y en avait un considérable à Vendôme; on l'appela d'abord l'Hôpital de Saint-Jacques, et dans la suite, parce qu'on y recevait les pauvres malades de la ville, on lui donna le nom de Maison-Dieu. Après de l'église, on voyait encore avant la révolution, et peut-être encore actuellement, le pignon d'une des salles où logeaient les pèlerins et les malades, avec la fenêtre qu'on ouvrait lorsqu'ils enten-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 52, 53.

daient la Messe. Cet hôpital, dit toujours l'abbé Simon, est si ancien, qu'il n'est pas possible de dire quel en fut le fondateur. Il y a apparence que ce fut un comte de Vendôme qui en jeta les premiers fondements sur la fin du XII^e siècle, ou au commencement du XIII^e. Dans la suite plusieurs bienfaiteurs augmentèrent ses revenus. Entre autres Guillaume de Poncé lui donna, en 1351, sa terre et sa baronnie de Courtraye, avec ses appartenances, ses droits et ses privilèges. Il fallut des prêtres pour le service de cet hôpital; ils vivaient en communauté. Celui qui était le supérieur s'appelait *le Maître*, d'après l'expression de plusieurs chartes, surtout celles du 27 mars 1238, et du mois de février 1261. On l'appelait aussi *Recteur*. Les autres associés s'appelaient les *Frères de la Maison-Dieu*. Ils récitaient l'office canonial à des heures réglées, et, comme ils se donnaient eux et leurs biens à la maison, on les appelait encore *Frères condonnés* ou *codonnés*. Par une charte datée du jour de Pâques-fleurie 1341, donnée par Bouchard, comte de Vendôme, on voit que ces frères s'appelaient aussi les *Chapelains de la Maison-Dieu de Vendôme*. Ils ne faisaient point de vœux; leur vie, loin d'être austère, paraissait fort douce et fort commode: c'est peut-être pour cela qu'on les appela aussi *Frères cochons*, peut-être aussi furent-ils ainsi appelés du nom de celui qui fut leur premier supérieur. J'ai cru devoir, par fidélité historique, écrire ces quelques lignes, mais en repoussant la première supposition de l'abbé Simon, écrivain philosophe et imprégné de l'esprit du dernier siècle. La vie commode et facile des Condonnés aurait-elle été un motif suffisant pour donner un sobriquet si injurieux aux membres de cet institut? et si le motif eût été fondé, la charité des fidèles se fût-elle montrée généreuse à l'égard des Condonnés pendant si longtemps? Ces frères assistaient aux processions générales, notamment à celle dite du Lazare, et à cause de cela Louis de Bourbon leur attribua vingt sous à percevoir sur le criminel qui portait le cierge.

Les pèlerins étaient reçus et hébergés dans la maison pendant trois jours, et même plus longtemps s'ils étaient malades. On les conduisait ensuite processionnellement jusqu'à une petite chapelle située à l'entrée du faubourg Saint-Lubin et connue sous le nom de Saint-Jacques du Bourbier. En 1204, Reginald ou Regnaud, évêque de Chartres, annexa cette chapelle à la Maison-Dieu, sur la demande des habitants de Vendôme. Après l'expulsion des calvinistes, qui infectaient la ville, César de Vendôme voulant prendre à ses frais et agrandir le collège où se ferait l'enseignement catholique sur une plus grande échelle, si on peut s'exprimer ainsi, traita avec les frères de l'hôpital Saint-Jacques, dont l'organisation ne répondait plus aux besoins du temps. Des pensions viagères furent accordées au Père prieur et à ses religieux, pensions qui

s'éteignaient à mesure que chacun était nommé à un canonicat de la collégiale de Saint-Georges, car Son Altesse avait promis de ne nommer aux places vacantes que les religieux de la Maison-Dieu. Sur le refus des Jésuites, les Oratoriens récemment fondés acceptèrent avec empressement la direction du nouveau collège, établi dans la maison des frères Condonnés, et où l'enseignement devait être gratuit. L'acte fut passé en 1620; dès la même année les classes commencèrent. De cette année date l'extinction de l'institut des frères Condonnés. Il avait duré plus de quatre siècles. Les bâtiments de sa maison avaient été terminés en 1203 et l'Office divin y fut célébré pour la première fois dans l'église consacrée sous le vocable de saint Jacques, le 24 août de cette année. Comme dans la plupart des hôpitaux de la fin du moyen âge, il y avait aussi dans la maison des *Condonnés* des femmes pieuses, qui soignaient les malades et portaient le nom de *Sœurs*. Il est vraisemblable que dans cet institut on suivait la règle de Saint-Augustin; mais j'ai lieu de croire, vu les concessions et réserves relatives à la propriété particulière accordée à chaque membre de la communauté, que cette vie de communauté avait quelques rapports avec les Béguinages de Belgique.

Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Pothée, prêtre de Blois.

CONSTANTIN ou de CONSTANTINIEN (ORDRE DE CHEVALERIE DE).

Nous avons parlé longuement de cet ordre militaire au tome I^{er} de ce Dictionnaire, col. 1097. Cependant nous croyons utile de revenir sur cette institution l'une des plus anciennes de ce genre, et dont l'origine se perd dans l'antiquité, pour en compléter l'histoire. Quoique cet ordre tire son nom de l'empereur Constantin, on ne trouve nulle part une preuve décisive à l'appui de l'opinion de ceux qui le font remonter jusqu'à lui. Mais il suffit d'en parcourir les annales pour reconnaître qu'il a été l'un des plus répandus dans l'Eglise, surtout en Espagne et en Italie. Il est aussi du petit nombre de ceux qui ont survécu au cataclysme révolutionnaire. On en trouve encore des traces dans le duché de Parme et de Plaisance. Le prince régnant dans ce duché est considéré comme le grand maître de l'ordre. C'est lui qui reçoit les postulants et qui leur confère les insignes de chevalier et nomme aux grades. Le roi des Deux-Siciles jouit des mêmes privilèges pour ses Etats; il en a hérité de la famille Farnèse qui a régné à Parme en même temps que d'une partie de ses biens.

On aime à retrouver de nos jours quelques-uns de ces vestiges de la foi qui animait autrefois la noblesse chrétienne. Ils sont comme des témoins qui nous rappellent que nos pères se faisaient gloire avant tout de se déclarer les soldats de Jésus-Christ et les défenseurs de la religion, contre les barbares qui l'attaquaient par les armes; tant

il est vrai qu'un Chrétien animé de l'esprit de foi et pratiquant les vertus commandées par l'Évangile est propre à devenir un vaillant militaire. Il y a en effet une très-grande similitude entre l'état du soldat et celui du Chrétien ; l'un et l'autre doivent pratiquer presque les mêmes vertus pour être fidèles à leurs devoirs respectifs. En sorte que le Chrétien appelé par son prince à prendre les armes contre les ennemis de la patrie, se trouvera, pour ainsi dire, tout façonné à la discipline militaire par les sentiments que lui inspire sa foi ; et un militaire rompu par la discipline n'a, pour ainsi dire, qu'à s'inspirer intérieurement des pensées de la foi pour être un parfait Chrétien. C'est sans doute ce rapprochement entre ces deux professions qui, en apparence, semblent si opposées, aussi bien que les habitudes guerrières du moyen âge, qui ont tant multiplié, jusqu'au xvii^e siècle, les ordres de chevalerie ayant un but religieux. Ils n'ont disparu des contrées catholiques que lorsque les hérésies d'une part, et la philosophie de l'autre, ont affaibli dans les cœurs l'esprit de foi qui animait nos pères.

CROISADE (CHEVALIERS DE LA).

Il y eut des guerres entreprises par les Chrétiens, soit pour le recouvrement des lieux saints, soit pour l'extirpation de l'hérésie et du paganisme. Ces guerres ont été appelées croisades, parce que ceux qui s'y engageaient, portaient une croix d'étoffe sur l'épaule droite, ou du chaperon, et sur leurs étendards. On compte huit croisades pour la conquête de la Terre-Sainte, et l'extirpation des infidèles. La première fut conclue au concile de Clermont, tenu l'an 1095, auquel le Pape Urbain II présida. La seconde se fit 1144 ; la troisième en 1188, la quatrième en 1195, la cinquième en 1198 ; la sixième en 1213 ; la septième en 1245 ; la huitième et la dernière fut résolue par le Pape Clément IV, par saint Louis, qui mourut dans le cours de cette expédition, le 25 du mois d'août de l'an 1270. Les croisades ne sont pas à proprement parler, de véritables ordres de chevalerie. Néanmoins comme cette milice conspirait à la même fin, qui était de combattre les ennemis de l'Église, et qu'elle portait la même marque qui les distinguait des autres, elle a été considérée comme une espèce de chevalerie ; et le Pape Urbain II, qui publia la première croisade, a été regardé comme l'instituteur des religions militaires, qui se sont rendues célèbres dans les siècles suivants.

Croix des croisés. C'était le pape Urbain II lui-même qui avait ordonné que tous les pèlerins qui s'enrôleraient sous la bannière de la guerre sainte porteraient sur eux une croix. A l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui porta la sienne sur ses épaules jusqu'au lieu de son supplice, on plaça généralement la croix sur l'épaule droite, ou sur la partie supérieure du dos du vêtement. On la porta aussi sur le bras et sur le front du casque. Pendant longtemps, et jusque sous Richard I^{er}, roi d'Angleterre, cette croix fut

communément rouge. Elle était en drap ou en soie. En recevant la croix des mains de l'archevêque de Tyr, à l'assemblée de Gisors, en 1188, Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et le comte de Flandre, décidèrent que les croix d'étoffe portées par les croisés seraient rouges pour les Français, blanches pour les Anglais, et vertes pour les Flamands. A leur retour en Europe, les pèlerins portaient généralement la croix sur le dos, en signe d'accomplissement de leur vœu, et conformément à ce qu'avait prescrit le pape Urbain II. Les peintures des vitraux de l'église de Saint-Denis, gravées dans les *Monuments de la monarchie française* de Montfaucon, représentent les guerriers de la première croisade avec des croix peintes sur les banderolles de leurs lances, ou sur le devant de leurs casques. Quelques pèlerins s'imprimaient des croix sur la peau, au moyen d'incisions, ou avec un fer chaud. La bénédiction de la croix et l'imposition aux pèlerins de ce signe distinctif des croisés étaient faites par les évêques des diocèses, ou par les prêtres des paroisses. Le Pontifical romain a conservé les formules des prières qui étaient usitées dans cette cérémonie. L'évêque ou le prêtre disait, en attachant la croix au pèlerin : « Recevez ce signe de la croix, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en mémoire de la croix, de la passion et de la mort du Christ, pour la défense de votre corps et de votre âme, afin qu'après avoir accompli votre voyage, par la grâce de la bonté divine, vous puissiez revenir auprès des vôtres sauf et meilleur. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur, etc. » L'*Histoire de Sablé* de Ménage nous montre les gentilshommes du Maine recevant, en 1152, la croix des mains de Guillaume, évêque du Mans, qui fait le signe de la croix sur le front de chacun d'eux, en disant : *Remittantur tibi omnia peccata tua, si facis quod promittis: Que tous vos péchés vous soient remis, si vous faites ce que vous promettez.*

Privilèges des croisés. L'état social et politique de l'Europe, à l'époque des croisades, exigeait, pour qu'elles devinssent possibles, que certains privilèges spirituels et temporels fussent attachés à la qualité de croisé. Le premier, le plus important des privilèges spirituels, fut celui de l'indulgence plénière qu'Urbain II accorda, par un canon du concile de Clermont, à tous les fidèles qui feraient le voyage de Jérusalem, et qui concourraient à la délivrance de la ville sainte, uniquement par dévotion, et non par des motifs d'ambition ou de cupidité : *Quicumque pro sola devotione, non pro honoris vel pecuniæ adoptione, ad liberandam Dei Jerusalem fecerit iter illud, pro omni penitentia reputetur.* La personne, la famille et les biens de quiconque s'engageait dans la croisade furent en même temps placés sous la protection de l'Église, et le maintien des décrets qui garantissaient ces privilèges fut confié et recommandé à la vigilance du clergé. Ces mêmes privilèges furent renouvelés et confirmés par plusieurs papes.

Les privilèges temporels accordés aux croisés leur ont été successivement concédés, et durant le cours des guerres saintes ils ont subi quelques légères modifications, mais leurs principales dispositions n'ont point varié, et elles s'appliquaient à quatre objets : 1° Les croisés furent dispensés de payer la taille personnelle pendant la première année de leur voyage; mais ils ne cessèrent pas d'être soumis aux redevances foncières, qui, étant inhérentes à la possession du fonds, n'auraient pu être supprimées sans injustice. 2° Les dettes des croisés, quoique échues, ne furent point exigibles; les créanciers ne purent en exiger le paiement qu'au retour de la sainte expédition. 3° Les possessions des croisés furent mises sous la protection de l'Eglise. 4° Les croisés ne furent justiciables que des cours ecclésiastiques.

**CROIX (CONGRÉGATION DES DAMES DE
SAINTE-),**

*Maison mère à Saint-Quentin, diocèse de
de Soissons (Aisne).*

En 1622, un attentat horrible commis par un maître d'école dans la ville de Roy en Picardie, causa une telle indignation que le doyen du chapitre obligea cet instituteur dépravé à quitter la ville.

Mais les désordres que le zélé doyen venait de faire cesser pouvaient se renouveler; il résolut donc d'employer toute son autorité pour détruire le mal dans sa racine, et chargea messire Claude Buquet, curé de Saint-Pierre de Roy, de travailler à l'établissement d'une école où les jeunes filles pussent apprendre, sans danger pour leur innocence, les choses nécessaires à leur sexe et à leur condition. Le saint prêtre entra dans les vues du doyen et songea sérieusement à la réussite d'un si louable projet. Après avoir bien réfléchi sur les moyens à prendre, et avoir beaucoup prié, il parla de son dessein à quatre filles qui se trouvaient sous sa direction, et qui lui semblaient très-propres à commencer l'œuvre projetée. Dociles à la voix de leur saint directeur, toutes montrèrent une grande bonne volonté pour faire ce que l'on demandait d'elles. Et le 4 août 1625, fête de saint Dominique, Françoise Unalet, Charlotte de Lancy, Marie Fannier et Anne de Lancy se réunirent dans une pauvre maison toute ruinée, dit une chronique, où elles ouvrirent des classes sous la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph à qui la société fut toujours très-dévote.

Ces faibles commencements étaient loin de faire présager une congrégation qui s'étendrait rapidement, et se perpétuerait jusqu'à nos jours. Cependant M. le curé de Roy en jugea mieux, et voulut que de sages règlements fussent dressés pour donner une forme plus régulière à la petite société. Avec la permission de Mgr d'Amiens il chargea de ce travail, M. Pierre Guérin, ecclésiastique aussi distingué par ses talents que par ses vertus.

La vie de ces pieuses filles partagée en-

tre la prière, l'éducation des enfants et le travail des mains, parut admirable à tous, et chacun s'empressa de leur confier de nouvelles élèves.

« Tout allait au mieux quand l'ennemi du bien, avec sa malice ordinaire, souleva contre ces innocentes filles et leurs sages directeurs, une tempête qui eut tant de retentissement dans le royaume, » dit un auteur contemporain, « que le roi et les magistrats en furent informés; mais comme c'était machination du diable, leur innocence fut reconnue, les calomniateurs confondus, et l'œuvre n'en fut que plus estimée. » Ces contradictions et plusieurs de différents genres firent dire à leur saint fondateur que puisque cette société avait été formée et dressée, en l'Eglise de Dieu, avec des filles en tribulations et persécution, on l'appellerait société de la Croix. » Ce nom, si justement acquis et si chèrement conservé, désigna dès lors la société naissante.

L'odeur des vertus cachées de ces bonnes filles, pareille au parfum de l'humble violette, se répandit au loin à la gloire du Seigneur. Bientôt on envia aux habitants de Roy leurs modestes institutrices : Brie comte Robert, Barbezieux, Paris, Aiguillon, Chauny, Saint-Quentin, etc., voulurent avoir des sœurs de la nouvelle société, et partout on s'applaudit de les avoir appelées.

Ce fut pendant le fameux procès qui faillit renverser la société à son début, que Marie Fannier, fille douée d'une candeur et d'une prudence rares, fut envoyée à Paris pour informer la Sorbonne du genre de vie de ses sœurs et du motif qui les avait réunies. M. Guérin leur supérieur l'avait adressée à Mme de Villeneuve dont la piété et la charité lui étaient connues. Cette dame reçut en effet avec beaucoup de bonté la jeune sœur qui lui était envoyée. Elle l'entretint plusieurs fois du but de son institut et charmée de ce qu'elle lui entendait dire, elle résolut de fonder une maison de la société de la Croix. Cet établissement eut lieu en effet, lorsque Marie L'Huilier, dite dame de Villeneuve, ayant embrassé l'institut des filles de la Croix fonda la maison appelée le séminaire, parce qu'elle la destinait à former des institutrices pour les campagnes.

Mais telle n'était pas la manière des premières filles de la Croix, aussi tour à tour elles se retirèrent d'auprès de cette dame, et la laissèrent continuer son œuvre que protégèrent, de tout leur pouvoir, saint Vincent de Paul et plusieurs autres grands personnages : quant à la société établie à Roy, elle se maintint dans son premier institut, et continua à former des maisons indépendantes les unes des autres, et presque toutes dans les villes plus ou moins considérables.

Les troubles excités par Mme de Villeneuve ayant amené un autre ordre de choses, chaque maison se sépara de la maison mère, dite le séminaire, pour ne dépendre que de l'évêque diocésain. Alors parurent de nouvelles constitutions, mais toujours

basées sur l'esprit des premières, en sorte que le genre de vie des filles de la Croix fut partout à peu près le même.

Sous Mgr Henri de Barada, évêque de Noyon, de nouveaux règlements furent ajoutés aux premiers; mais ce ne fut qu'en 1728, sous Mgr de Rochebonne, évêque et comte de Noyon, pair de France, que les constitutions furent définitivement fixées et mises en ordre.

A cette époque, la société prit une forme tout à fait régulière, et les religieuses de la Croix s'obligèrent plus particulièrement et d'une manière plus solennelle à observer les trois vœux de religion, et à accepter la clôture dès que l'évêque, leur supérieur, jugerait à propos de l'établir dans leur communauté. La récitation de l'office divin devint obligatoire. Cette obligation n'était cependant pas sous peine de péché grave pour toutes les maisons, ainsi que la nouvelle règle, et elle fut observée jusqu'à la grande révolution de 1793.

La tourmente révolutionnaire n'avait pas épargné les maisons de la Croix; les religieuses de la société furent chassées de leurs demeures, mais en emportèrent leur règle manuscrite, et lorsque des jours meilleurs leur permirent de se réunir, elles songèrent à travailler à l'instruction des jeunes filles selon le but de leur institut. Ayant été approuvées de nouveau par le gouvernement, sous le titre de congrégation de la Croix, le 23 mars 1828, leur premier soin fut de remettre en vigueur cette règle sous laquelle elles avaient eu le bonheur de vivre autrefois. Mais leurs usages se trouvèrent si peu en harmonie avec les circonstances présentes, les austérités de la règle si incompatibles avec les fatigues de l'enseignement, que presque toutes les jeunes personnes qui étaient venues s'unir à elles désertèrent la maison ou moururent à la fleur de l'âge. Pendant plus de vingt ans la maison de Saint-Quentin, la seule qui se fût rétablie selon l'ancien institut, végéta, et tout faisait présager une ruine totale, faute de règles et surtout de constitutions qui fussent en rapport avec le but de la société. La communauté était réduite à un fort petit nombre de sujets. On pensa que la première chose à faire était de l'augmenter. A cet effet, en 1837, Mgr Jules-François de Simony, évêque de Soissons, s'adressa à Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, et le pria d'envoyer quelques religieuses de son diocèse pour concourir à la restauration d'un établissement qui pourrait travailler à la gloire de Dieu, dans une ville où nulle autre communauté ne s'était relevée depuis la révolution. Mgr de Bruillard acquiesça à la demande de son vénérable collègue.

Déjà consacrées à Dieu par les trois vœux de religion sous une règle qui obligeait à la clôture, ces religieuses demandèrent et obtinrent qu'il leur fût permis de garder la clôture et leurs vœux, comme elles l'avaient fait jusqu'alors, à moins que les supérieurs ne voulussent y ajouter quelque chose de

plus parfait. Il fut donc arrêté entre les deux prélats que les nouvelles religieuses s'affilieraient aux anciennes quant au nom et à la jouissance des avantages que pouvait offrir leur position à Saint-Quentin, et que ces dernières s'engageraient à suivre sous leur direction les règles qu'il plairait à Mgr de Soissons et Laon d'approuver pour la restauration.

Un nouvel ordre du jour succéda à l'ancien, de nouveaux règlements furent établis dans les classes, et Dieu bénit si abondamment l'humilité, la charité et la docilité des anciennes religieuses, qu'en moins de deux ans la maison se trouva dans l'état le plus prospère.

Ce fut alors que, par ordre de M. de Garsignies, vicaire général de Soissons, supérieur et restaurateur de la société de la Croix, les mères de la maison de Saint-Quentin travaillèrent sérieusement à la rédaction des règles et constitutions qui devaient devenir obligatoires pour la communauté; elles furent en partie puisées dans les anciennes et dans celles de saint Ignace. Le travail ayant été revu et corrigé par un provincial de la compagnie de Jésus, fut présenté par M. de Garsignies à Mgr de Simony, évêque de Soissons et Laon, et celui-ci, après y avoir apposé l'approbation épiscopale, donna ces règles et constitutions à la communauté, le 15 avril 1847.

CHAPITRE PREMIER. — *De la fin pour laquelle les religieuses de la Croix ont été établies (1625).*

1. La fin que se propose la société des religieuses de la Croix est d'instruire les jeunes personnes des vérités du salut, et de les former à la pratique des vertus chrétiennes; elle a aussi pour but de porter les personnes plus avancées en âge à la piété, et de les exciter à la perfection de leur état.

2. Les moyens généraux pour arriver à ce but sont : 1° l'éducation et l'instruction des élèves pensionnaires; 2° l'instruction des jeunes personnes de la classe moyenne externe, lorsque les localités le permettent; 3° l'instruction des enfants pauvres; 4° les exercices des retraites pour les personnes séculières.

3. Cette petite société fait une profession ouverte d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa vie cachée, laborieuse et souffrante. C'est ce que lui rappellera continuellement son beau nom de société de la Croix.

4. Que celles donc qui ne seraient pas résolues à déclarer la guerre à l'amour-propre, à la propre volonté, à tout ce qui peut flatter les sens ou satisfaire les désirs trop naturels et trop humains, ne s'engagent pas dans la société de la Croix et ne s'associent pas à celles qui ne veulent connaître d'autre bonheur que de vivre unies à Notre-Seigneur Jésus-Christ humilié, souffrant et crucifié, dans le pénible exercice de l'instruction, dans les travaux de la vie reli-

gieuse, et dans un continuel mépris du monde.

5. Qu'elles se souviennent que leur nom les oblige à se revêtir des glorieuses livrées de la Croix. Que jamais donc on ne les voie rougir de porter les marques de leur état, d'être traitées avec mépris. Qu'elles regardent et estiment tout ce qui se rattache à la croix du Sauveur des hommes comme les plus précieux joyaux qu'elles ont reçus de lui au jour de leurs noces spirituelles, c'est-à-dire qu'elles s'estiment heureuses lorsque, par les humiliations et la pénitence, elles trouveront l'occasion de ressembler à leur Epoux céleste, et de lui renouveler, par leur soumission, le serment de fidélité qu'elles lui ont juré au moment de leur profession.

6. Et tant qu'elles seront persuadées qu'elles ne sont séparées du monde par une grâce spéciale que pour souffrir et enseigner, obéir et travailler à leur perfection et à la sanctification des autres, elles se porteront avec un zèle toujours nouveau à remplir les devoirs de leur sainte vocation.

CHAPITRE II. — *De la perfection et de la grande union à Jésus crucifié auxquelles doivent aspirer les religieuses de la Croix pour répondre à leur sainte vocation.*

7. La fin de l'institut des religieuses de la Croix fait assez voir la nécessité où elles sont de travailler tous les jours à s'avancer dans la perfection, et à acquérir une intime et très-familière union avec Dieu.

8. C'est dans cette union avec Dieu qu'elles doivent puiser le zèle de la gloire du Seigneur, du salut des âmes, et aussi les lumières nécessaires pour se rendre utiles aux personnes dont le soin leur est confié, ou qui recourent à leurs conseils.

9. Qu'elles aient donc soin de fermer leurs sens à tous les objets capables de leur faire perdre la présence de Dieu, de se détacher de toute affection naturelle et humaine, et de pratiquer autant que possible une mortification continuelle en toutes choses, afin d'entretenir toujours un saint et perpétuel commerce avec Dieu, et d'apprendre à l'école du Saint-Esprit tout ce qu'elles doivent enseigner aux autres, après s'en être remplies elles-mêmes.

10. L'union avec Dieu leur sera aussi d'un grand secours pour tenir leur volonté toujours soumise à celle de Dieu, pour conserver cette égalité d'âme, cette paix intérieure qu'elles seraient exposées à perdre dans leurs rapports inévitables avec les personnes du monde, cet empire absolu sur les passions et les mouvements de leur cœur, et cette patience inaltérable, si nécessaire aux personnes dévouées à l'enseignement de la jeunesse.

SOMMAIRE DES CONSTITUTIONS.

1. *Fin de la société.* — La fin de la société des religieuses de la Croix est de vaquer soigneusement, avec la grâce de Dieu, non-seulement à leur propre salut et à leur perfection, par l'imitation des vertus de

Notre-Seigneur, mais encore de procurer avec cette même grâce le salut et la perfection des personnes de leur sexe, autant que leur état pourra le leur permettre.

2. *Genre de vie.* — Leur genre de vie est simple et uniforme; elles n'ont aucune austerité ni pénitence prescrites par la règle, ni d'autres jeûnes que ceux de l'Eglise, excepté la veille de l'Exaltation de la sainte Croix; mais chacune pourra en particulier, avec la permission des supérieures, pratiquer les œuvres de mortification et de pénitence qu'elle croira être propres à son avancement spirituel.

3. *Clôture.* — Elles garderont la clôture telle qu'elle est marquée dans les constitutions, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent sortir de leurs maisons que pour des cas majeurs et avec la permission des supérieurs ecclésiastiques.

4. *Exercices spirituels.* — Les principaux exercices spirituels des religieuses de la Croix, sans parler de ce qui se pratique au temps du noviciat, sont : l'oraison d'une heure le matin et d'une demi-heure le soir, la sainte Messe, la lecture spirituelle, l'examen avant le dîner et le soir avant le coucher, le petit Office de la sainte Vierge, psalmodié alternativement. C'est un tribut de louanges et de reconnaissance qu'elles doivent offrir avec affection à la reine des Vierges. Les sœurs coadjutrices le remplaceront par le chapelet; elles n'ont qu'une demi-heure de méditation le matin; du reste, elles suivront en tout la même règle que les religieuses de chœur.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE.

1. A cinq heures précises, le signal du lever. Toutes, au premier son de la cloche, se lèveront promptement et modestement, s'entretenant de quelques saintes pensées; s'il reste du temps libre avant l'*Angelus*, elles l'emploieront à faire une visite au saint Sacrement ou à préparer leur oraison.

2. A cinq heures et demie, l'*Angelus*, que chacune dira à genoux ou debout, suivant l'usage adopté par l'Eglise, et, autant que possible, à la chapelle.

3. Immédiatement après l'*Angelus* vient l'oraison, que chacune fera dans sa chambre, à moins qu'elle n'ait une permission générale ou particulière d'en agir autrement.

4. A six heures et demie, la fin de l'oraison. Toutes devront alors s'occuper de l'arrangement de leur chambre, ou vaquer aux emplois qui leur seront assignés.

5. A six heures trois-quarts, celles qui doivent réciter l'Office se rendront à l'église pour y dire Prime, Tierce, Sexte.

6. A sept heures, le reste de la communauté se rendra à la chapelle pour y entendre la sainte Messe, à la fin de laquelle on dira, les vendredis, le *Vexilla regis*, et, les samedis, le *Stabat*.

Celles qui auront communiqué feront un quart d'heure d'action de grâces.

7. A sept heures trois-quarts, c'est-à-dire

un quart d'heure après la Messe, le déjeuner, qui se fera en commun et en silence.

8. A huit heures, temps libre; les matresses pourront l'employer à préparer leur classe.

9. A huit heures et demie, ouverture des classes. Celles qui n'y sont pas employées vaqueront à leurs divers emplois, ainsi que pendant les classes du soir.

10. A onze heures trois-quarts, l'examen à la chapelle, toutes s'y rendront à moins qu'elles ne soient nécessaires à leur emploi. La fin de l'examen s'annoncera par l'*Angelus*.

11. A midi dîner, auquel se diront le bénédicité et les grâces selon le Bréviaire romain, ainsi qu'au repas du soir. On y fera la lecture.

La seconde table suivra immédiatement la première; on y fera aussi la lecture pendant environ dix minutes, si la supérieure le juge convenable.

12. Après les grâces dites à la première table, on ira, autant que possible, faire une courte visite au Saint-Sacrement, puis commencera la récréation qui durera jusqu'à une heure et demie.

13. A une heure et demie, None, Vêpres et Complies à la chapelle.

Depuis la fin de la récréation jusqu'à six heures et demie, chacune vaquera à ses diverses fonctions. Elles placeront dans cet intervalle une demi-heure d'oraison.

14. A trois heures, adoration de la Croix. Toutes, à ce moment, se mettront à genoux et diront trois fois la strophe : *O Cruz, ave.*

15. A six heures et demie, lecture de piété en commun. Celles qui ne pourraient pas assister à la lecture qui se fait en communauté auraient soin de la faire en particulier.

16. A sept heures, Matines et Laudes.

17. A sept heures et demie, l'*Angelus*, qui sera le signal du souper.

18. La récréation du soir qui suit le souper, durera jusqu'à neuf heures moins dix minutes.

19. A neuf heures moins dix minutes, la communauté se réunira pour faire la prière et l'examen après lesquels on dira le *Vexilla regis*.

Le vendredi, le *Vexilla regis*, ayant été dit le matin, sera remplacé le soir par le *Miserere* et la strophe : *O Cruz, ave.* Toutes ensuite iront en silence dans leur dortoir ou dans leur chambre préparer l'oraison du lendemain; puis elles se coucheront, et feront en sorte qu'au moment de la visite des chambres, à neuf heures et demie, toutes les lumières soient éteintes.

20. Autant que possible, il y aura deux Messes les jours de dimanches et de fêtes; la première Messe se dira à sept heures; la seconde entre huit et neuf; les vêpres à trois heures, et le salut à six heures.

21. Le chapelet et les autres exercices qui sont en usage dans la société de la Croix, se placeront dans les temps libres.

22. Tous les derniers vendredis du mois, on se réunira à la chapelle pour faire les stations du *Via Crucis*, et toutes se rendront exactement à ce pieux exercice; s'il l'on en est empêché, on tâchera de le faire en son particulier.

La communauté possède deux maisons; celle de Saint-Quentin, fondée en 1837, et celle de Soissons en 1849. La première compte environ cent pensionnaires et autant d'externes.

La congrégation se compose de trente religieuses de chœur et de vingt coadjutrices qui sont également cloîtrées; elle est gouvernée par une supérieure générale, aidée par un conseil.

Les élèves qui sortent de ces maisons se font généralement remarquer par le bon esprit qui les anime, par l'instruction solide qu'elles ont acquise, et par leur conduite régulière et édifiante. (1)

CROIX (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA).
De la congrégation des Filles de la Croix dites sœurs de Saint-André, dont la maison mère est à la Puye (Vienne).

La congrégation des Filles de la Croix a été fondée au commencement de ce siècle par M. A.-H. Fournet et par Mlle J.-M.-E.-L. Bichier des Ages, ainsi que nous allons l'exposer en racontant leur vie édifiante.

M. A.-H. Fournet, fondateur de la Congrégation. — Fournet (André-Hubert), vicaire général du diocèse de Poitiers, instituteur et premier supérieur général de la congrégation des *Filles de la Croix* dites *Sœurs de Saint-André*, naquit le 6 décembre 1752 à Pérusse, village de la paroisse de Maillé, sur les confins des diocèses de Poitiers et de Bourges.

Son père, Pierre Fournet de Thoiré, et sa mère, Florence Chasseloup, lui donnèrent une éducation religieuse, et ce qui valait mieux encore, l'exemple des vertus chrétiennes, qui devenaient de plus en plus rares au souffle desséchant du philosophisme.

C'était du reste une famille édifiante que celle du jeune Fournet; car il avait quatre de ses oncles qui honoraient l'habit ecclésiastique et religieux dans les fonctions élevées que leur avaient confiées leurs supérieurs.

Ce fut au milieu de ces traditions pieuses qu'il passa ses premières années. Il commença de bonne heure ses études au collège de Châtelleraud, parce que le Chapitre de Notre-Dame de cette ville comptait parmi ses membres un des oncles du jeune élève. Fournet se distingua plutôt par l'aimable gaieté de son caractère et par la vivacité de son esprit que par son ardeur pour le travail; celle-ci était dépassée de beaucoup par son amour pour les plaisirs auxquels se livraient les jeunes gens de son âge. Aussi, lorsqu'il lui fallut aller chercher à Poitiers le complément obligé de son éducation littéraire, ce ne fut pas sans crainte que ses pieux parents le virent s'éloigner d'eux pour aller vivre dans un milieu que la na-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 54, 55.

ture de son caractère ne rendait pas sans dangers pour lui.

Après avoir terminé son cours de philosophie, Fournet se livra à l'étude du droit; mais ses succès furent très-médiocres : il était tout entier au charme des amusements que lui offrait une société frivole en échange des agréments que répandaient sur elle l'élégance et les bonnes manières du jeune étudiant.

Certes, il y avait loin de là à cette vocation sainte qui devait plus tard en faire l'un des modèles de la vie sacerdotale; et cependant le moment n'était pas éloigné où cette vocation allait se révéler forte, énergique, irrésistible.

Pendant les vacances qui succédèrent à sa deuxième année de droit, le jeune Fournet alla rendre visite à son oncle, l'archiprêtre d'Haims, qui l'aimait tendrement. Les conseils du saint prêtre, ses reproches mêlés aux preuves d'un vif attachement firent une telle impression sur le cœur bon et honnête de son neveu, qu'il revint à Poitiers pour y commencer sérieusement ses études ecclésiastiques.

Les défauts qui avaient nui à ses succès dans les études littéraires ayant fait place aux qualités de son nouvel état, ses progrès aux cours de la faculté de théologie furent rapides; bientôt il put recevoir les ordres sacrés, et il fut ordonné prêtre en 1778.

Nommé vicaire de l'archiprêtre d'Haims, son oncle, il trouva auprès du bon vieillard, auquel il devait tant déjà, les sages conseils de l'expérience et les exemples salutaires d'une vie consacrée tout entière à l'étude, à la prière, au soin des pauvres et des malades et aux fonctions du saint ministère.

Après trois années passées auprès de ce guide sûr, l'abbé Fournet se vit appelé, le 10 février 1782, à la cure de Maillé par suite de la résignation que lui fit de ce bénéfice important l'un de ses oncles qui en était titulaire. Celui-ci connaissait le mérite réel de son neveu, et nul ne lui paraissait, et à juste titre, plus digne de lui succéder dans la direction de cette vaste paroisse.

Le jeune curé se livra avec ardeur à l'accomplissement de ses nouveaux devoirs, et il régla si bien l'emploi de son temps et de ses revenus, que, tout en faisant une large part de ceux-ci aux pauvres, il put tenir un état de maison qui, malgré sa simplicité convenable, inquiéta cependant la pieuse humilité du bon archiprêtre d'Haims.

Ces inquiétudes cessèrent bientôt.

Un jour, le curé de Maillé s'excusait de ne pouvoir donner l'aumône à un pauvre qui la lui demandait... il n'avait plus d'argent... « Vous n'avez plus d'argent, » lui dit le malheureux, « et votre table en est couverte... » Le lendemain l'argenterie disparut de la cure, et avec elle tout ce qui sentait le luxe et l'aisance; le gros pain et les légumes remplacèrent les mets plus choisis d'autrefois, et le froment fut distribué aux pauvres, tandis que le curé se contentait d'une soupe

grossière à l'eau et au sel et des aliments les plus simples.

En même temps il se livrait aux prédications, et son zèle savait les multiplier à mesure que croissait l'empressement des populations toujours plus avides d'entendre sa parole inspirée par l'ardente charité dont il était embrasé.

Il ne se bornait point à ces instructions publiques dont les effets étaient prodigieux; il connaissait encore le secret touchant de ces puissantes attractions qui s'exercent dans l'intimité du foyer domestique.

Combien de fois, en s'asseyant à la table des paysans et des pauvres de sa paroisse pour partager avec eux le pain noir de l'hospitalité, sut-il leur prêcher cette résignation aux dures fatigues, aux rudes labeurs de la vie, qui sont répudiés aujourd'hui avec tant de dégoût, parce que les déshérités de la richesse ne veulent plus croire aux compensations et aux dédommagements célestes que le saint curé de Maillé savait si bien faire accepter par ses fidèles paroissiens touchés de l'éloquence de ses paroles et plus encore de l'éloquence de ses exemples.

Mais voilà que l'heure des mauvais jours a sonné. Le génie du mal, longtemps enchaîné par la main du Tout-Puissant, a reçu la permission de frapper un peuple prévaricateur; il règne à son tour, et avec les rois, qu'il balaye du souffle qu'ils ont eux-mêmes excité, disparaissent les autels et les ministres du vrai Dieu.

Malgré la tourmente, au milieu de ses enfants chéris et dévoués, M. Fournet pouvait peut-être braver pendant quelque temps la fureur de ses ennemis; mais c'eût été compromettre des âmes généreuses; il aimait mieux aller, comme tant d'autres, demander à l'Espagne l'abri que lui refusait la patrie inhospitalière. Il partit donc avec plusieurs de ses confrères; mais dans leur route, et au début de leur long voyage, les saints confesseurs faillirent payer de leur tête l'honneur qu'ils avaient de porter un nom proserit.

Dans une commune du Poitou, ils s'étaient arrêtés devant l'église du lieu, lorsqu'une troupe d'hommes armés se précipita sur eux, la menace à la bouche; l'un d'eux, plus furieux encore que ses camarades, s'élança vers M. Fournet, et tirant son sabre, il lui dit avec une joie féroce : « Il y a longtemps que j'avais faim de chair de prêtre; enfin, je puis donc me satisfaire..... — Attendez, mon ami, » lui dit M. Fournet sans s'émouvoir; « je ne suis pas préparé à paraître devant Dieu... Permettez que j'entre seulement pendant deux minutes dans l'église pour lui demander pardon de mes péchés, et ensuite vous ferez de moi ce qu'il vous plaira... » Étonné du calme et de la résignation du saint prêtre, l'assassin désarmé s'écria : « Que les prêtres aillent où ils voudront; » et il se retire avec sa bande.

En Espagne, M. Fournet fut le consolateur et le modèle de ses compagnons; les soigner dans leurs maladies, relever leur

courage abattu par les douleurs de l'exil, les égayer par la douce sérénité de son caractère, les reconforter par ses fréquentes correspondances, quand les distances qui le séparaient d'eux étaient infranchissables à sa charité, tel était le rôle qu'il remplissait près d'eux dans ces jours d'amertume; aussi son zèle et sa sainteté furent-ils promptement appréciés par les Espagnols eux-mêmes, qui, pleins de vénération pour lui, s'attachaient à ses pas, heureux quand ils pouvaient recevoir sa bénédiction.

Cependant M. Fournet, condamné à l'inaction par les fureurs révolutionnaires, regrettait de ne pouvoir se rendre au milieu du troupeau si cher à son cœur; mais on était alors au plus fort de la persécution, et c'eût été folie que de tenter un retour à Maillé. Le bon prêtre forma donc le projet d'aller avec un de ses confrères faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Ils partirent de Los-Arcos (Navarre), faisant en silence jusqu'à sept lieues avant de prendre aucune nourriture; mais, après quelques jours de marche, les fatigues de la route, jointes à celles des mortifications que s'imposaient les voyageurs, arrêtaient M. Fournet, qui tomba dangereusement malade à Burgos. Pendant un mois de séjour à l'hôpital, il ne cessa, malgré son extrême faiblesse, de prodiguer aux malades et aux mourants les secours spirituels que réclamait leur état, et il sortait de son lit pour remplir ces devoirs pénibles, dangereux même, mais si doux à son ardente charité.

Le pèlerinage ne pouvant être accompli à défaut de forces nécessaires à un si long voyage, M. Fournet retourna avec son compagnon de route au lieu de leur ancienne résidence, et ce fut alors que, pour mettre un terme à ce qu'il appelait l'inutilité de sa vie, il résolut de se vouer à l'état religieux. Il choisit l'institut des Carmes déchaussés. Après avoir éprouvé ce qu'il y avait de plus pénible dans la pratique de cette règle austère, il venait d'être agréé par le supérieur et la communauté, lorsqu'un provincial refusa de le recevoir, en se fondant sur ce qu'il était appelé à remplir dans sa patrie un autre ministère.

M. Fournet obéit, et son cœur dut se réjouir de sa soumission, lorsqu'en 1797, se croyant autorisé à braver les dangers moins violents alors de la persécution révolutionnaire, il partit pour la France.

De la frontière d'Espagne, il arriva à Poitiers au milieu de mille dangers qu'il sut éviter d'une façon toute providentielle. Il a raconté souvent lui-même qu'il avait dû en partie cet heureux succès au petit cheval espagnol qu'il montait, et dont l'instinct conservateur lui faisait toujours prendre le galop précisément à l'entrée de toutes les villes, de telle sorte que les gardes n'avaient pas même le temps de lui demander son passe-port.

Arrivé à Poitiers, M. Fournet y trouva les périls que venait de faire naître la mesure directoriale qui remettait en vigueur

les décrets sanguinaires de la Convention; mais, grâce à l'intervention d'une parente dévouée, il put regagner bientôt sa fidèle paroisse de Maillé, et offrir à ses enfants comblés de joie les secours de son ministère.

Obligé de demander à des retraites différentes la sûreté que lui refusaient des lois barbares et des hommes plus barbares que leurs lois, le bon pasteur, quoique sa tête eût été mise à prix, ne voulut point s'éloigner cependant du centre autour duquel se réunissait son troupeau, et Dieu le protégea, malgré ses saintes imprudences, contre la fureur de ses ennemis. Souvent même les plus acharnés surprirent son secret; mais, par un effet miraculeux sans doute, le cœur leur manqua lorsque leurs recherches livrèrent la douce victime... ils n'osèrent l'immoler.

La grange des Marsilys, domaine appartenant à la famille de M. Fournet, devint bientôt le rendez-vous des fidèles de la contrée et le temple où Dieu reçut les plus nombreuses adorations. Ce fut là aussi que Mlle Bichier, attirée par la réputation de sainteté du digne confesseur de la foi, vint lui soumettre ses vœux et lui demander ses conseils.

Accueillie d'abord par un refus, elle ne se rebuta point; elle revint à la charge avec une sainte ténacité, obtint un entretien qui la fit apprécier par son directeur, et on peut dire que ce fut alors que furent jetés les fondements de l'œuvre dont nous raconterons bientôt les merveilles.

Après avoir échappé aux proscriptions contre lesquelles le protégèrent des dévouements d'autant plus nobles qu'ils étaient plus périlleux; après avoir consolé les affligés, raffermi les faibles, converti les pécheurs; après avoir renouvelé, au fond des retraites auxquelles il était condamné, les miracles des premiers siècles de l'Église, M. Fournet put enfin sortir de ces nouvelles catacombes.

Le concordat venait d'être signé. M. Fournet, réintégré dans sa cure de Maillé, se livra avec plus de zèle et d'ardeur aux fonctions de son saint ministère, et il étendit les bienfaits de son ardente charité sur plusieurs paroisses voisines que la persécution, l'exil et la mort avaient privées de leurs pasteurs.

Il serait difficile d'énumérer ici ses fatigues, son dévouement absolu à ses devoirs, son abnégation complète, qui allait jusqu'à lui faire oublier ces soins matériels que l'infirmité de notre nature impose aux plus robustes tempéraments, et qu'il négligeait sans en prendre aucun souci. On cite encore à ce sujet des faits qui seraient incroyables, si les témoins oculaires les plus dignes de foi n'étaient là pour les attester.

Sa charité était inépuisable. Ses soutanes, ses mouchoirs, ses souliers, son linge, son argent, tout était donné aux pauvres, et si sa mère, lassée de le voir ainsi dépourvu des objets de première nécessité, croyait

avoir trouvé les moyens d'arrêter les élans de son cœur en lui donnant des chemises de luxe, qui ne semblaient point en effet destinées à protéger suffisamment les rudes épaules et la peau rugueuse des ouvriers des campagnes, tout ce qu'elle gagnait à cette précaution ingénieuse, c'était de voir les pauvres et les travailleurs couverts de moelleux tissus qui n'étaient pas faits pour eux.

Quant à l'oubli des injures et des persécutions, il était dans la nature même de celui que la contrée n'appelait plus que le *bon père*, d'en donner les plus éclatants exemples. Malade et fiévreux, il cédait son lit, le seul dont il pût disposer, à un homme tombé dans la souffrance et la misère... Cet homme avait été l'un de ses plus ardents persécuteurs ! Plus tard M. Fournet allait offrir les consolations de sa charité et demander pardon à un mourant... Ce mourant, lorsqu'il était plein de force et de santé, avait abreuvé le saint prêtre d'humiliations et l'avait menacé dans sa vie !

Pour remplir les vides que l'exil et l'échafaud avaient faits dans les rangs du sacerdoce, M. Fournet recherchait, au sein des familles les plus chrétiennes, les enfants qui annonçaient les meilleures dispositions, leur donnait les premiers conseils, les premières leçons, les plaçait à ses frais dans des maisons d'éducation, les réunissait chez lui pendant les vacances, et, en les associant aux œuvres de son zèle, les confirmait dans la sainte vocation qu'ils inspiraient à leur tour à ceux qui venaient après eux. Plusieurs honorent aujourd'hui le sacerdoce et font bénir la mémoire de celui auquel ils doivent les vertus qui les font vénérer eux-mêmes.

Au milieu des lourds et pénibles travaux du saint ministère, M. Fournet n'oubliait pas l'œuvre importante dont il avait compris dès l'origine toute la portée : nous voulons parler de l'institution des Filles de la Croix. Son premier coup d'œil lui avait révélé tout ce qu'il y avait de puissance irrésistible dans le dévouement et l'abnégation de Mlle Bichier, et il s'était appliqué à diriger cette âme d'élite dans les voies qui devaient la conduire au but de leurs communs efforts.

Bientôt après, et malgré les obstacles qu'opposait au saint prêtre l'humilité de la pieuse fille, l'œuvre était fondée.

D'abord modeste, inaperçue, la petite communauté, composée de cinq sœurs seulement, s'établit à la Guimetière, paroisse de Béthines (Vienne) ; mais l'éloignement du *bon père*, la nécessité et les difficultés d'une direction par correspondance, firent sentir le besoin d'un rapprochement. Le château de Molante, situé tout près de Maillé, fut affermé, et les cinq sœurs virent s'y établir vers le mois de mai 1806.

C'est dans ce premier chef-lieu de la congrégation que les sœurs firent leurs premiers vœux (février 1807), qu'elles prirent un costume religieux, et qu'elles reçurent le nom de *Filles de la Croix*.

En décembre 1811, les bonnes sœurs, qui étaient déjà au nombre de vingt-cinq, s'établirent à Maillé, dans une maison attenante à l'ancienne église de Sainte-Fèle, qui leur servit de chapelle. Dans ce deuxième chef-lieu, elles reçurent plus facilement et plus fréquemment encore les instructions du P. Fournet, et, grâce à une vie réglée avec le plus grand soin, grâce à des journées qui lui duraient vingt heures sans sommeil, le saint prêtre sut trouver les moyens de gouverner une paroisse de huit lieues de circonférence, ayant plus de 2,000 âmes de population, et de diriger comme supérieur général une congrégation dont les accroissements rapides attestaient l'activité pour le bien.

Et en effet une deuxième maison créée à Béthines, près du berceau de la société, ne suffit plus bientôt, et la communauté s'étendant, grâce aux nombreuses demandes des paroisses voisines, dépassa promptement les limites du diocèse.

Alors aussi on dut songer à lui donner une constitution qui pût relier entre eux ses membres déjà épars et assurer son avenir.

Cette œuvre, le P. Fournet l'entreprit, après avoir demandé à Dieu par de ferventes prières et de nouvelles mortifications la grâce et l'inspiration d'en haut.

Les constitutions, approuvées pour la première fois en 1817 par MM. de Beauregard, alors nommé à l'évêché de Montauban (depuis évêque d'Orléans), et Soyer, alors nommé à l'évêché, et depuis, évêque de Luçon, vicaires généraux capitulaires du diocèse de Poitiers, furent revues avec soin par les prélats et perfectionnées en plusieurs points importants.

La communauté des Filles de la Croix, constituée définitivement sous l'invocation de Saint-André et sous l'autorité de Mgr l'évêque de Poitiers, fit promptement de grands progrès, et, grâce à la protection de plusieurs prélats éminents qui en appréciaient les bienfaits, elle se répandit bientôt dans un grand nombre de diocèses. C'est ce qui fit sentir au P. Fournet la nécessité de se dévouer exclusivement à cette œuvre importante et de se démettre de la cure de Maillé, qu'il résigna malgré tous les souvenirs qui devaient rendre ce sacrifice si pénible à son cœur.

Les mêmes motifs rendaient aussi insuffisant le logement que les sœurs avaient occupé jusqu'alors, et Mme Bichier ayant acquis et reconstruit en partie l'ancien monastère de la Puye, autrefois membre important de l'ordre de Fontevraud, une ordonnance de Mgr l'évêque de Poitiers transféra en 1820 la communauté des Filles de la Croix dans ce nouvel établissement.

Ce fut une cérémonie bien touchante que celle de cette translation opérée au milieu des larmes abondantes des uns et des cris de joie des autres. Le signal du départ ayant été donné, les religieuses, au nombre de soixante, marchant deux à deux et précédées

de la grande croix de bois qui forme l'étendard, l'oriflamme de la congrégation, défilèrent processionnellement après une Messe solennelle célébrée dans l'église de Maillé, et se dirigèrent vers la Puye, à deux lieues de là. Lorsqu'on vit le *bon père* portant dans ses mains vénérables la relique insigne de la vraie croix, quelques-uns des spectateurs ne purent résister à leur émotion, et ils se retirèrent en silence. D'autres voulurent accompagner le pieux cortège; ils suivirent; mais lorsqu'ils aperçurent dans le lointain la procession de la paroisse de la Puye, qui venait à leur rencontre, lorsqu'ils virent la joie briller sur les fronts de ceux qui les dépouillaient du trésor dont ils appréciaient mieux que jamais toute la valeur, leur douleur éclata en reproches amers; et, sans l'intervention du *bon père*, peut-être eussent-ils renouvelé cette antique dispute dont Grégoire de Tours nous a conservé le souvenir, entre les Tourangeaux et les Poitevins, au sujet de Saint-Martin, que ceux-ci prétendaient aussi leur avoir été volé. (*Voy. ce récit dans les Vies des saints du Poitou, p. 72.*)

Après cette inauguration solennelle, le P. Fournet se voua tout entier à la direction de la communauté, et, malgré les fatigues de ses prédications, malgré son grand âge, il ne recula jamais devant les nombreux voyages qu'exigeait la visite des divers établissements situés à de grandes distances.

Il tenait à aller régulièrement réchauffer du feu de sa parole la ferveur de ces pieuses filles, et lorsqu'il ne pouvait porter à celles qui étaient trop éloignées le secours de cette parole si docilement écoutée, si bien comprise, il leur adressait de ces lettres touchantes auxquelles il savait faire parler le langage irrésistible de la persuasion, et qui étaient comme un autre lui-même.

Puisant dans ses sentiments de foi une confiance que Dieu ne devait pas démentir, jamais, même dans les jours où l'inquiétude saisissait à leur insu les âmes les plus fortes, il ne désespéra un seul instant de l'œuvre qu'il avait fondée, et il sut faire partager aux autres cette tranquillité d'esprit qui enfante les grandes choses.

Aussi, loin de décroître la congrégation des Filles de la Croix fit-elle, sous la direction vigilante du P. Fournet, des progrès remarquables.

Reconnue en 1819 et en 1826 par le gouvernement, elle reçut des plus éminents prélats d'honorables encouragements, et, en louant des œuvres pieuses dont elle se charge, le Pape Pie VIII lui accorda, par un bref du 1^{er} septembre 1829, de nombreuses indulgences et des faveurs spirituelles d'un haut prix.

Depuis lors, cette congrégation a étendu ses nombreux rameaux sur la France entière, et lorsque Dieu couronna par une mort sainte la vie exemplaire du *bon père*,

elle comptait 80 établissements et 400 religieuses.

Afin d'en assurer la continuation et les progrès, le *bon père* qui présentait sa fin prochaine, avait songé à se donner un successeur. Il jeta les yeux sur M. l'abbé Taury, ancien directeur du séminaire de Poitiers, alors curé de Saint-Pierre de Chauvigny, homme qui unissait à la piété la plus vive la science la plus profonde. Ce choix, agréé par le chef du diocèse, fut pour le cœur du *bon père* la source d'une sainte joie en lui garantissant la religieuse persévérance de sa congrégation dans les voies qu'il avait tracées.

Mais bientôt, sentant qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, il voulut se préparer à la mort par un redoublement de piété et de dévotion. Il se rendit donc à Poitiers pour assister aux exercices de la retraite des ordinands, puis plus tard à la retraite des prêtres du diocèse; et toujours, au milieu des jeunes élèves du sanctuaire comme au milieu des vétérans du sacerdoce, sa régularité, sa ferveur furent un objet de constante édification pour tous.

Après avoir fait ses adieux à quelques amis, à quelques parents, aux pauvres de Poitiers, qui étaient aussi ses amis et ses frères, il se rendit à la Puye.

Les fatigues de la retraite avaient ruiné le reste de ses forces épuisées déjà par l'âge et les rigueurs d'une sévère pénitence; mais il fallut encore une recommandation expresse de son évêque pour qu'il renonçât à prêcher et confesser.

Au printemps suivant, il dut s'abstenir de la célébration des saints mystères; cependant, malgré l'excès d'affaiblissement qu'accusait une privation si cruelle pour lui, il ne voulut pas que son successeur et la supérieure générale renonçassent à un voyage utile aux intérêts de la congrégation, et qu'ils proposaient de différer. Mais, après leur départ, le mal fit des progrès terribles, et ce fut à peine si la sœur Marie-Elisabeth, revenant en toute hâte de Bayonne, put arriver assez tôt pour recevoir le dernier soupir du *bon père*.

Ce fut la sœur Marie-Elisabeth, l'aînée de ses filles spirituelles, qui reçut la triste mission de lui fermer les yeux.

Ainsi s'endormit dans le Seigneur, le mardi 13 mai 1834, à neuf heures du matin, et dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, le saint prêtre dont la vie peut être présentée comme un modèle de toutes les vertus sacerdotales.

Mgr l'évêque de Poitiers, en apprenant la mort de ce juste, permit de prononcer solennellement l'éloge funèbre du défunt, et cet honneur singulier, qui n'a été déféré depuis lors à aucun prêtre du diocèse, lui fut noblement rendu (1).

Ses dépouilles mortelles furent déposées dans le cimetière de la communauté. Mais

(1) Le prédicateur était M. Cousseau, depuis évêque d'Angoulême.

bientôt après les soins pieux de la *bonne sœur* élevèrent au-dessus de ces restes précieux une modeste chapelle; elle-même en conçut l'idée, et ce fut sa main qui traça l'inscription du marbre funéraire qui recouvre le caveau où repose, en attendant la résurrection promise à sa foi, le saint fondateur.

Après la mort du *bon père*, son successeur, qui tenait déjà dans ses mains les rênes de l'administration, sut imprimer à la compagnie une heureuse impulsion, et chaque année nouvelle fut signalée par de nouveaux accroissements.

Depuis lors, la confiance de Mgr l'évêque de Poitiers ayant appelé, le 27 décembre 1844, aux fonctions éminentes d'archiprêtre de Niort, l'abbé Taury, le prélat désigna pour supérieur général des Filles de la Croix M. l'abbé Félix-Michel Fradin, prêtre attaché depuis 1838 à la direction de la maison mère, et que ses qualités reconnues et justement appréciées de tous rendaient digne de cet honneur.

Il est aujourd'hui (1856) à la tête de la congrégation, qu'il dirige avec succès dans les voies les plus prospères.

Madame J.-M.-E.-L. Bichier des Ages, fondatrice de la congrégation. — Bichier des Ages (Jeanne-Marie-Elisabeth-Lucie), connue en religion sous le nom de *sœur Marie-Elisabeth*, fondatrice et première supérieure des Filles de la Croix, dites *Sœurs de saint-André*, naquit le 3 juillet 1772 au château des Ages, près le Blanc (Indre), sur les confins des diocèses de Bourges et de Poitiers.

Sa famille occupait dans la ville du Blanc un rang aussi honorable que distingué, et elle devait sa position et son influence à des services éminents rendus au pays. Un de ses ancêtres avait acquis puissance et renommée en repoussant par sa bravoure les ennemis qui menaçaient d'envahir la cité et en les obligeant à se replier honteusement sur l'abbaye de Saint-Cyran, à quatre lieues de là.

Le père de Mlle Bichier, Antoine Bichier des Ages, conseiller-procureur du roi et commissaire des poudres et des salpêtres au Blanc, avait épousé, en 1766, Marie Augier de Moussac, sœur du prêtre éminent qui rendit à l'Eglise de Poitiers, pendant un trop long veuvage, d'immenses services, et dont la modestie refusa deux fois les honneurs de l'épiscopat (1). Marie-Elisabeth trouva donc au sein même de sa famille des traditions pieuses dont elle n'eut qu'à recueillir en quelque sorte l'héritage.

Aussi, dès son enfance se montra-t-elle digne de la vocation sainte qui devait plus tard en faire une des plus fidèles épouses de Jésus-Christ.

À un âge où les jeunes filles sont à peine des enfants, Marie-Elisabeth donna des signes de cette force de caractère unie à la ten-

dresse du cœur qui rendent une âme capable d'opérer de grandes choses.

À neuf ans, elle fut confiée aux soins pieux des religieuses hospitalières de Poitiers, et chez lesquelles se trouvait Mme Saint-Prosper, sa tante.

Sachant déjà couvrir ces avantages du voile de l'humilité, elle n'eut pas de peine à gagner l'affection de ses maîtresses et de ses compagnes; et comme si elle eût prévu sa destinée, elle se préparait dès lors par des mortifications aux grandes épreuves qu'elle devait subir un jour.

Lorsqu'elle fut sortie de pension, elle entra dans sa famille, dont elle était la joie et l'orgueil, et au sein de laquelle sa piété et sa modestie surent se faire une retraite inaccessible aux dangers du monde.

Après quelques courts instants passés au sein des douceurs de la famille, Mlle Bichier eut à déployer toute la force et toute la tendresse de son âme dans les soins qu'elle prodigua à son père dans sa dernière maladie. Ce père l'aimait d'un vif amour, elle était son idole; ce fut elle qui lui ferma les yeux et qui l'ensevelit.

Chargée par sa mort de tenir les comptes de tutelle, Marie-Elisabeth reçut de M. l'abbé de Moussac, son oncle, quelques leçons de comptabilité et se dévoua ensuite à ce travail, auquel elle ne s'était d'abord prêtée qu'avec une certaine répugnance; c'était pourtant encore un fait providentiel, car la jeune tutrice acquit, au milieu des détails de son administration journalière, une intelligence des affaires qui lui servit plus tard dans la direction de sa communauté.

Elle put du reste bientôt mettre à profit les connaissances qu'elle y avait puisées.

C'était au milieu des mauvais jours de la révolution; Marie-Elisabeth avait été enfermée en 1792 avec sa mère et Mme de Bardin, sa tante; à peine sortie de prison, elle eut à défendre au département les intérêts de sa famille que compromettait l'émigration de son frère aîné. Partout et toujours elle fut accueillie par les administrateurs avec les plus grands égards; et malgré sa jeunesse, malgré son éblouissante beauté, malgré l'excessive liberté du langage qui régnait alors, jamais sa modestie n'eût à souffrir de la moindre parole légère ou inconvenante. Il y avait dès lors en elle un mélange de grâce et de dignité qui inspirait l'intérêt et commandait le respect. Les geôliers, les soldats eux-mêmes en étaient frappés; toutes les portes s'ouvraient devant elle, et il lui suffisait d'exposer la justice de sa cause pour en assurer le triomphe.

De retour au Blanc après le gain de son procès et la liquidation de la succession de son frère émigré, Marie-Elisabeth eut à essuyer, au nombre des félicitations dont elle fut l'objet, ce singulier et naïf compliment de l'ancien cordonnier de sa maison. « Ci-

(1) M. Félix-Paul-Laurent de Moussac, prévôt du chapitre de Montmorillon, prieur commendataire des prieurés de Saint-Martial, la Chaise, Saint-Marin, etc., archidiacre et vicaire général du diocèse

de Poitiers, nommé sous l'empire à l'évêché de Saint-Flour, et sous la restauration à l'évêché de Saint-Dié.

toyenno, il ne te manque plus que d'épouser un bon républicain. »

Elle n'avait alors que vingt ans ; mais les événements dont elle avait été témoin, les rudes épreuves qu'elle avait subies, les réflexions sérieuses de la prison, jointes à celles qu'on lui avait suggérées dès sa première enfance, lui avaient donné la maturité d'un âge avancé. Le monde, qu'elle avait appris à connaître dans des jours mauvais, n'avait pas assez de valeur et d'attraits à ses yeux pour combattre son penchant vers l'état religieux, penchant qui s'était manifesté en elle dès l'âge le plus tendre, à la vue des sœurs Clarisses lorsqu'elles venaient quêter au château des Ages. Mais les retraites de ces pieuses filles étaient désertes, et il y avait alors peu d'espoir d'un rétablissement prochain de leurs communautés. Par tous ces motifs, Mlle Bichier était dans une perplexité étrange, lorsqu'elle entendit parler du P. Fournet.

Ce saint prêtre, vénéré dans la contrée qu'il avait édiflée par ses vertus avant la révolution, venait, comme nous l'avons dit plus haut, de rentrer en France à travers mille dangers, et il exerçait alors en cachette un ministère que Dieu comblait de bénédictions.

Le voir, lui demander ses conseils, tel fut le motif qui fit entreprendre à Mlle Bichier un voyage pénible.

Elle trouva le bon prêtre dans la grange des Marsillys ; il était entouré de ses fidèles paroissiens, accourus, malgré les décrets de la Convention, pour réclamer les soins de leur pasteur.

Elle voulut lui parler ; le désir de retourner à cinq lieues de là lui fit témoigner un empressement bien naturel, mais qui déplut au P. Fournet. Il était du reste choqué de la mise, fort simple pourtant, de sa pénitente, qui conservait encore un certain air d'élégance qu'il était impossible de ravir aux charmes de sa personne ; il la rebuta en lui disant : « Croyez-vous que je vais laisser, pour vous entendre, ces mères de famille, ces pauvres paysans qui sont venus de plusieurs lieues pour réclamer mon ministère ? »

Mlle Bichier se tut, s'agenouilla près de l'autel, et attendit pendant cinq heures que son tour fût arrivé.

Lorsque le père Fournet l'eut entendue, il comprit tout ce qu'il y avait de force, de sagesse et de charité dans cette âme privilégiée ; et comme s'il eût mesuré dès lors toute l'étendue du bien qu'elle était destinée à faire dans l'Eglise, il lui donna ses conseils et lui inspira le désir de se vouer au soulagement des pauvres et à l'instruction des ignorants.

Dès lors elle commença, sous sa direction, à visiter les malades et à faire le catéchisme aux petites filles de la paroisse de Béthines, où elle habitait avec sa mère. Le P. Fournet lui adjoignit bientôt deux filles pieuses qui vinrent à la Guimetièrre, domaine appartenant à sa mère, on apparence comme des ouvrières, pour l'aider à faire des ornements

dont les églises, nouvellement restituées au culte, étaient entièrement dépourvues.

La petite communauté s'augmenta bientôt encore, et en 1804 elle se composait de cinq sœurs : Marie-Elisabeth Bichier, fondatrice de l'œuvre ; Madeleine Moreau, aujourd'hui supérieure générale ; Véronique Lavergne, morte supérieure de la maison de Béthines ; Anne Banier ; Marie-Anne Meunier, fille de chambre, que sa vertu et l'élevation de ses sentiments rendaient digne de cet honneur : ces deux dernières mortes avant 1811.

A la fin d'octobre 1805, Mme Bichier mourut dans les bras de sa fille, qui adoucit ses derniers moments par les attentions de sa tendresse et de sa piété.

Cette mort, en brisant les liens qui retenaient encore Mlle Bichier dans le monde, lui permit de suivre en toute liberté ses goûts pour une vie humble et pauvre. Elle alla à Poitiers, vêtue d'une robe de deuil d'une étoffe grossière, suivre les exercices du jubilé et y puiser une nouvelle énergie, un nouvel esprit de sacrifice.

Ce fut pendant l'hiver de 1806 que les cinq premières sœurs se réunirent définitivement à la Guimetièrre. Mais bientôt on sentit la nécessité de transporter la communauté à Maillé, près du vénérable P. Fournet, qui en était le directeur et l'âme.

Mlle Bichier loua le château de Molante, éloigné d'un quart de lieue du bourg de Maillé. Là, on suivit un règlement extrêmement austère. Chaque matin, à trois heures, les sœurs commençaient les longues prières qui devaient, avec leurs pénibles travaux, remplir toute leur journée. Tandis que l'une soignait les malades les plus rebutants dans une partie de la maison, une autre allait soulager les pauvres souffrants aux extrémités de la paroisse ; et cependant le catéchisme et l'instruction des petites filles n'étaient point interrompus. Il fallait peu de temps pour préparer le repas : il consistait en un morceau de pain grossier avec quelques fruits ; encore ce pain même était-il souvent échangé, comme trop délicat, contre le pain desséché ou moisi des pauvres mendiants.

On voit que ce n'était point un vain titre que celui de Filles de la Croix que prirent les sœurs en 1807, lorsqu'elles firent leurs premiers vœux ; leur genre de vie en remplissait bien la signification.

En 1811, elles vinrent se fixer dans le bourg même de Maillé : elles étaient alors au nombre de vingt-cinq, et avaient formé à Béthines, qui déjà pouvait être regardé comme le berceau de la communauté, un second établissement.

D'autres fondations suivirent de près celle-ci, car plusieurs paroisses, à la vue des services que rendaient les bonnes religieuses, soit pour l'instruction des enfants, soit pour le soin des malades, faisaient instances pour obtenir quelques Filles de la Croix.

S'étendant ainsi de proche en proche, la petite société ne tarda pas à dépasser les limites du diocèse de Poitiers. Ce fut alors qu'on lui donna une constitution

définitive dont nous dirons plus loin les principales dispositions.

Mlle Bichier fut unanimement reconnue pour supérieure générale, sous le nom de sœur *Marie Elisabeth* ; mais on l'appelait plus communément la *bonne Sœur* ; son humilité ne lui permettait pas d'accepter d'autre titre, et assurément il avait une signification qu'on eût cherchée en vain dans des noms plus pompeux.

En 1815, la *bonne Sœur* fit un voyage à Paris pour subir une opération cruelle. Un crucifix en cuivre qu'elle portait toujours sur sa poitrine s'y était empreint et avait formé une plaie qui l'a suivie au tombeau. Le célèbre chirurgien Dubois, qui fit l'opération, déclara qu'il n'avait jamais vu de femme si courageuse, et l'impression que la malade produisit sur l'homme de l'art fut telle, qu'il en parla à la cour avec admiration.

Il ouvrit ainsi, sans le savoir, une nouvelle carrière au zèle de la *bonne Sœur*. Le roi, les princesses de la famille royale désirèrent la voir, l'accueillirent avec les plus grands égards, et S. A. R. M^{me} la duchesse d'Angoulême lui fournit en abondance ces secours dont sa piété éclairée était si prodigue pour le bien. La vue seule de la *bonne Sœur* avait conquis à son œuvre des soutiens zélés, des protectrices puissantes, devant lesquelles s'effacèrent bien des difficultés.

Les noms de S. E. Mgr le cardinal de Périgord, de Mgr de Quélen, de Mgr d'Astros (depuis cardinal archevêque de Toulouse), de M. l'abbé Legris-Duval, de M. Chapellier, notaire, sont encore aujourd'hui l'objet de la reconnaissance particulière de la congrégation, qui aime aussi à se rappeler tout ce qu'elle doit à M^{mes} de Croisy, de Vibraye, de Chatellux, de Saluce, Brochant de Villiers, d'Harcourt, de Vergès, etc. Ces dames, qui dirigeaient les bonnes œuvres de Paris, demandèrent des Filles de la Croix, et fondèrent en 1817 la maison d'Issy, destinée, avec celle de Paris plus tard, à alimenter divers établissements dans les diocèses de Versailles, de Meaux, de Beauvais et d'Orléans.

En 1820, Mlle Bichier acheta les bâtiments de l'ancien prieuré de la Puye. Ce monastère, l'un des plus anciens de l'ordre de Fontevraud, avait été fondé (1) vers l'an 1110, du vivant même du Bienheureux Robert d'Arbrisselles, par les libéralités de plusieurs seigneurs des environs. Saint Pierre II, évêque de Poitiers, avait été l'instigateur de cette pieuse fondation, à laquelle il avait affecté lui-même une donation considérable, ainsi qu'il résulte d'une bulle du Pape Calixte II, datée de Marimoutiers, le 15 septembre 1119. Des écrivains ont pensé que ce monastère, considérable dès son origine, et où l'on avait compté jusqu'à cent religieuses ;

avait été établi primitivement sur une petite colline qui lui avait donné son nom (*Podium, podia*, la Puye), et qu'on appelle encore aujourd'hui la Vieille-Puye ; mais que plus tard il fut rebâti dans le vallon, à cause des avantages de l'eau qui manquaient au premier établissement.

Les bâtiments délabrés furent restaurés et appropriés à leur nouvelle destination, grâce aux abondantes largesses de la famille royale de France, et aux secours efficaces que procura l'œuvre des *jeunes trésoriers*, à la tête de laquelle daigna se placer S. A. R. Mademoiselle, fille de Madame, duchesse de Berri, aujourd'hui duchesse de Parme. La princesse n'a point oublié sur le trône ducal, comme nous le verrons plus tard, les protégées de sa pieuse enfance.

Lorsque le nouvel établissement fut en état de recevoir ses nouveaux hôtes, une ordonnance de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, décréta la translation de la communauté des Filles de la Croix, du bourg de Maillé au bourg de la Puye.

Nous avons raconté à l'article du P. Fournet, les divers incidents qui signalèrent cette phase importante de l'histoire des filles de la Croix.

En 1826, le gouvernement, qui avait déjà reconnu la congrégation en 1810, lui donna une nouvelle autorisation. Il comprenait tous les services qu'elle pouvait rendre au pays, et il lui fallait cette conviction pour qu'il ne reculât pas devant les récriminations d'une opposition irrégulière déjà trop redoutable.

Dans cet intervalle de sept années, la congrégation avait pris de rapides accroissements, surtout dans le midi de la France. Mgr d'Astros, évêque de Bayonne, qui, étant grand vicaire de Mgr l'archevêque de Paris, avait été témoin du bien que faisaient les Filles de la Croix dans les classes pauvres, et qui les avait protégées de sa haute influence, mit le plus grand empressement à les attirer dans son diocèse ; bientôt il fallut établir dans ces contrées deux noviciats, l'un à Igon, et l'autre à Ustaritz, pour les sœurs de la langue basque.

Depuis, lorsque le prélat s'assit sur le siège de Toulouse, il ne cessa point de donner des preuves éclatantes de son attachement à une congrégation dont il fut un des propagateurs les plus ardents et les plus illustres.

Nous avons dit quelle était, à la mort du P. Fournet (en 1834), la situation déjà florissante de l'œuvre dont il avait été le fondateur et le directeur ; après lui, la *bonne Sœur* redoubla de zèle pour entretenir dans les nombreux établissements qui s'augmentaient chaque jour l'esprit qui avait présidé

(1) Ce lieu avait été donné au bienheureux Robert d'Arbrisselles par Pierre II, évêque de Poitiers, son ami, et un des principaux propagateurs et des plus illustres bienfaiteurs de l'institut ; il y bâtit un monastère qui devint si considérable par les dons qu'on y fit, qu'il se trouva en état d'y loger plus de cent religieuses ; il est mentionné dans la bulle du

Pape Pascal du 25 avril 1505, qui confirma la congrégation et ratifia les dons nombreux qu'il avait reçus dans le Poitou. Malgré les malheurs des temps et les révolutions sous lesquelles a succombé la grande œuvre de Fontevraud, la Puye conserve aujourd'hui le souvenir de cette sainte maison.

à leur fondation. Elle les visitait fréquemment, malgré les fatigues de longues routes, de voyages multipliés, fatigues qui, loin de mettre un terme à ses pieuses mortifications, en augmentaient au contraire le nombre et la rigueur.

Dès les premières années de sa vocation religieuse, elle portait des bracelets et une chaîne de fer, et elle était ingénieuse à rendre chaque jour plus vives ses souffrances volontaires.

Enfin, accablée des soins qu'exigeait une administration compliquée, et qui lui avaient toujours fait négliger celui de sa santé, exténuée par les macérations de la pénitence, cette femme vraiment rare, l'exemple de toutes les vertus, fut enlevée à sa communauté par une maladie cruelle, dans la maison de la Puye, le 26 août 1838, à 6 heures du soir.

Après avoir reçu, au milieu des larmes et des regrets de ses sœurs, au milieu d'un concours immense des populations voisines, les derniers honneurs dus à sa dignité et à la sainteté d'une vie pleine de bonnes œuvres, elle fut déposée près du P. Fournet, dans le caveau de la chapelle funéraire qu'elle avait fait construire pour recevoir les restes mortels de ce digne serviteur de Dieu, et dans laquelle sa modestie ne s'était pas même réservé une place (1).

Et pourtant, si la congrégation devait beaucoup à la direction du saint prêtre, elle devait plus encore, nous ne craignons pas de le dire, à l'irrésistible action de la fondatrice, qui, après les humbles débuts de son œuvre, laissait en mourant plusieurs maisons florissantes répandues sur le sol français, donnant à des milliers d'enfants pauvres les bienfaits d'une instruction gratuite et religieuse.

Un esprit curieux de rechercher, au point de vue purement humain, l'explication naturelle des succès prodigieux de la *bonne Sœur* et des immenses choses qu'elle a pu faire avec les modestes ressources dont elle disposait à son début, la trouverait assurément dans le portrait bien ressemblant que nous devons à la plume d'un vénérable vieillard qui fut en position d'apprécier son modèle :

« En la voyant, le premier sentiment que l'on éprouvait, après avoir admiré sa beauté, était celui du doux saisissement qu'imprime à l'âme une vertu tout à la fois imposante de dignité et ravissante de grâce. La plus heureuse figure, un regard tendre et pur comme le cœur qui l'adressait si souvent au ciel, le plus doux sourire, un air non moins ouvert que recueilli, s'alliaient chez elle à une démarche grave, à un noble maintien, à une manière de saluer bienveillante et réservée. Si, après l'avoir vue pour la première fois, un attrait irrésistible vous faisait rechercher

l'occasion de la revoir et de la visiter, elle vous recevait sans affectation et sans empressement ; elle craignit de répondre à la bonne opinion qu'elle avait fait concevoir pour elle par un accueil trop flatteur qui eût pu l'entretenir et la faire croître. Mais, la conversation une fois entamée, les plus suaves impressions vous étaient préparées ; car, si pour plaire elle n'avait besoin que de se montrer, pour charmer elle n'avait plus qu'à se faire entendre. En effet, on ne pouvait porter plus loin qu'elle le goût délicat des convenances, la simplicité des formes, l'attention à rendre les autres contents de soi par l'intérêt qu'on témoigne à ce qu'ils disent et à ce qui les regarde ; de sorte que de suite vous l'eussiez jugée très-bonne, et volontiers, un instant après, vous lui eussiez reconnu une âme grande et un esprit élevé. Commencer à la voir et à l'entendre, c'était donc commencer à la révéler et à l'aimer. »

Après la mort de la *bonne Sœur*, tous les suffrages se portèrent sur la sœur Madeleine, compagne fidèle et dévouée de la fondatrice, et qui représente seule aujourd'hui (1856) l'association si humble à son début des saintes femmes auxquelles la congrégation doit son existence.

Sous l'administration des héritiers des pieuses traditions de ses fondateurs, elle a pris de grands accroissements, et ses établissements, répandus dans 28 diocèses de France, donnent aujourd'hui à plus de 30,000 enfants pauvres une salutaire instruction, et aux malades des campagnes ces soins affectueux et touchants que la charité catholique seule sait inspirer.

Les établissements sont de deux sortes : les uns, et c'est le plus grand nombre, sont soutenus par les dons particuliers de personnes pieuses, seules ou associées entre elles dans le but de faire le bien ; ils n'ont et ne peuvent avoir, dans ce cas, une existence légale ; elle n'est que précaire, soumise qu'elle est à la volonté des bienfaiteurs, qui peuvent continuer ou retirer leurs secours, de même aussi que la congrégation reste libre de continuer ou de retirer sa coopération religieuse. C'est ce que l'on nomme des établissements *non fondés*.

Les autres établissements sont fondés à perpétuité, c'est-à-dire qu'ils ont reçu par l'acte de fondation même des ressources positives, fixes, assurées, qui garantissent la durée, l'avenir de l'œuvre. Dans ce dernier cas, il y a engagements réciproques de la part de la congrégation et des fondateurs, qui sont respectivement liés. On comprend aisément que, dans ce cas aussi, l'intervention de l'autorité civile est exigée. Les établissements de cette sorte s'appellent *établissements fondés*.

La congrégation compte peu de maisons

(1) C'est à ce sentiment de modestie que nous devons le regret de ne pouvoir reproduire par le burin les traits de la *bonne Sœur*. Nous eussions été pourtant heureux de faire pour elle, à qui nous tenons par tant de liens, ce que nous avons fait pour les

autres fondatrices de nos congrégations religieuses ; mais, en l'absence d'un portrait d'après nature, les souvenirs n'ont pu suppléer à ce qui nous manquait pour rendre dignement ce que nous voulions exprimer.

qui puissent être classées dans la catégorie des établissements que la loi de 1850 appelle *communaux* ; les siens sont presque tous établissements d'instruction libres et privés.

La congrégation compte cinq maisons chefs-lieux d'arrondissement : la Puye (Vienna), Paris (Seine), Igon et Ustaritz (Basses-Pyrénées), Colommiers (Haute-Garonne) ; trois noviciats : la Puye, Igon et Ustaritz. Ces deux derniers sont dus, ainsi que nous l'avons déjà dit, à l'intervention bienveillante de Mgr d'Astros, alors évêque de Bayonne. Le premier, affecté à la population française du diocèse, fut fondé par le P. Lassalle, restaurateur de Bétharram. Protégé par Mgr Laurence, évêque de Tarbes, et par par Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, il a été encouragé par les membres du clergé, et en particulier par les prêtres de Bétharram, missionnaires et prêtres auxiliaires du diocèse.

Le noviciat d'Ustaritz, destiné à la population basque, a été fondé par la famille Dibasson en 1829. Il fut dirigé dès sa fondation par la sœur Marie-Perpétue, notre tante vénérée, connue dans le monde sous le nom de Mlle de la Lande, nièce de M. l'abbé de Moussac, cousine et compagne d'enfance de la *bonne Sœur*. Entrée fort tard dans la congrégation, elle avait été bientôt élevée à la charge de première assistante. Elle est morte à Ustaritz le 8 décembre 1834, après avoir fait prospérer l'établissement par la douceur et la sagesse de son administration. Sa mémoire est chère au pays, où elle est honorée comme une sainte.

Nous ne pouvons oublier, dans l'énumération des principaux établissements des filles de la Croix, celui qui a été créé en 1851 dans la capitale du duché de Parme.

Voici les termes du décret par lequel le malheureux prince qui devait plus tard tomber sous le poignard d'un assassin, appelait près de lui les humbles filles de la Croix :

Charles III de Bourbon, duc de Parme et de Plaisance, « voulant être agréable à S. A. R. Marie-Thérèse de Bourbon, son épouse bien-aimée, qui a pris sous sa protection spéciale les asiles de l'enfance de la ville de Parme, afin de mieux pourvoir à l'instruction morale et religieuse des enfants pauvres admis dans ces établissements, après avoir pris avec le Saint-Siège les accords convenables, » a décrété, le 4 mars 1851, l'ouverture à Parme d'une maison de la congrégation des Filles de la Croix.

L'ancienne protectrice de l'*œuvre des jeunes trésorières* s'est souvenue des humbles religieuses dont son enfance avait encouragé les débuts ; elle les a appelées près d'elle, a payé sur sa cassette particulière les frais du voyage, les réparations de la maison, le mobilier, le traitement des sœurs.

(1) LL. EE. NN. SS. de Croix, cardinal-archevêque de Rouen, et de la Fare, cardinal-archevêque de Sens.

(2) NN. SS. les archevêques de Tours et de Bourges.

C'est le jeudi saint de l'année 1851 que les sœurs, au nombre de six, conduites par leur supérieur général et par la supérieure de la maison de Paris, sont arrivées à Parme. Accueillies avec une gracieuse bienveillance par la princesse, si française de cœur, elles ont été installées plus tard dans l'établissement qu'elles occupent.

La famille royale exilée a pris le plus grand intérêt à cette pieuse fondation, et les souvenirs qui se rattachent à la vie sainte du *bon père* et de la *bonne mère*, en conciliant à leurs filles chéries la faveur d'un clergé éclairé, aplaniront pour elles la voie du bien qu'elles sont appelées à faire.

Constitutions et statuts des Filles de la Croix. — Ces constitutions, qui furent approuvées, comme nous l'avons dit, par l'autorité compétente dès 1817, et qui reçurent successivement la sanction de deux cardinaux-archevêques français (1), de deux archevêques (2), de douze évêques (3), et des vicaires généraux capitulaires administrateurs de quatre évêchés alors vacants (4), n'ont point été sensiblement modifiées depuis lors.

Les Filles de la Croix sont soumises à l'*ordinaire* des lieux où elles s'établissent.

Elles obéissent à une supérieure générale, qui réside le plus souvent au chef-lieu de la congrégation. Cette supérieure est elle-même soumise à un supérieur général, nommé par Mgr l'évêque de Poitiers, supérieur de la congrégation, dont l'action directe s'exerce ainsi par son *délégué*. Elle est élue à vie par les supérieures locales et quelques anciennes que le supérieur convoque à cette fin comme conseil dans le mois qui suit la mort, démission ou déposition de l'ancienne supérieure générale. Sa nomination a lieu en chapitre général, au scrutin ; elle doit réunir les deux tiers de voix au moins ; sa nomination doit être approuvée par le conseil général et par l'évêque.

Elle administre la maison mère, gouverne la congrégation, nomme et révoque les supérieures locales, place les sujets, donne les obédiences. Elle choisit trois assistantes, qui forment son conseil : la première la remplace au besoin et est plus spécialement chargée de la surveillance des établissements qui dépendent de l'arrondissement particulier de la maison mère ; la seconde surveille les établissements dépendant de Paris et de tout autre arrondissement au nord de la Puye ; la troisième, tous les établissements du Midi. Chacune de ces assistantes participe de plein droit à toute l'autorité de la supérieure générale en cas d'absence ou d'empêchement. Les assistantes sont censées nommées pour tout le temps que la supérieure restera en charge. Cependant celle-ci pourrait les changer, mais seulement après avoir reçu

(3) NN. SS. les évêques de Poitiers, Cambrai, Orléans, Bayonne, Tarbes, Montpellier, Angoulême, Evreux, Séez, Meaux, Luçon et la Rochelle.

(4) Vicaires généraux de Poitiers, Paris, Orléans, Angoulême.

un avis conforme du conseil ordinaire de la congrégation et le consentement du supérieur général.

La congrégation tient des chapitres généraux et particuliers. Les premiers ont lieu à la maison-mère, sur l'ordre du supérieur général ou sur la demande des deux tiers des chapitres particuliers, ou enfin lorsqu'il y a lieu à l'élection d'une supérieure générale. Les seconds ont lieu dans les maisons dites *centrales*, maisons désignées, ainsi que les établissements qui en forment l'arrondissement, par le conseil ordinaire de la congrégation. Ces chapitres particuliers ne peuvent que formuler des propositions et déléguer des députations près du chapitre général ou des supérieurs généraux.

Les œuvres des Filles de la Croix sont d'instruire les pauvres de la campagne dans l'ordre du salut, de leur apprendre à connaître Dieu et à sanctifier leurs pénibles travaux et leur misère ; afin d'attirer les enfants à cette instruction religieuse, elles leur apprennent gratuitement à lire, à écrire, à compter et à travailler.

Elles visitent les pauvres malades pour les instruire, les consoler, leur procurer des secours, les soigner, les préparer à la mort ; elles retirent le plus près d'elles qu'il leur est possible ceux qui sont abandonnés, sans domicile, sans secours, lorsqu'elles ne peuvent les faire entrer dans les hôpitaux.

Elles retirent chez elles le plus de petites filles qu'elles peuvent pour les soustraire à la corruption, pour les instruire et les placer après la première communion.

Pendant les travaux de la campagne, elles reçoivent aussi chez elles les petits enfants de familles pauvres, afin de laisser aux parents le temps de travailler et d'amasser pour l'hiver.

Elles veillent à tout ce qui est nécessaire à la décence et à la propreté des églises et des sacristies, et à tout ce qui a rapport au saint sacrifice et à l'entretien des lampes ardentes.

Elles font les trois vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, auxquels elles ajoutent le vœu spécial de l'instruction gratuite des pauvres et du soin des malades.

Ces vœux sont annuels pendant les cinq premières années, et, ces cinq ans révolus, ils sont perpétuels.

Le vœu de pauvreté consiste, non point à abandonner son bien à la communauté, mais seulement le revenu, qui est employé dans l'intérêt de l'œuvre. Les religieuses conservent la propriété de leur patrimoine.

Après avoir éprouvé pendant trois mois les postulantes, on les admet au noviciat pendant une ou plusieurs années. Elles ne prennent l'habit qu'après un an de noviciat ; elles ne portent le crucifix qu'à l'émission des premiers vœux, et l'anneau qu'aux vœux perpétuels. Elles sont admises au noviciat et aux vœux par la supérieure générale et son conseil ; de l'approbation du supérieur général.

Les prières consistent, comme dans les

autres communautés, dans l'oraison, l'examen, la lecture spirituelle. Les prières spéciales sont le rosaire pour les sœurs appliquées aux gros ouvrages, et les petits offices du Sacré-Cœur et de la Réparation, pour les sœurs de classe.

La nourriture est simple, sans recherche ; le pain est comme celui des pauvres, suivant l'usage du pays où elles se trouvent. Il se fait trois repas. On se sert de vaisselle de bois ou de la plus pauvre. Les personnes faibles peuvent user d'une nourriture différente, mais toujours simple, et boire du vin.

Il n'y a d'abstinence que les jours prescrits par l'Église, les mercredis du saint temps de l'Avent et de la Septuagésime et suivants, et les jours du carnaval. Il n'y a point de jeûnes de règle, ni d'austérités particulières, ni de pénitences corporelles. Depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, le lever a lieu à quatre heures ; depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, à cinq heures ; le coucher a lieu à neuf heures en tout temps.

Les sœurs doivent garder le silence avec exactitude, mais sans contrainte, faisant tout céder à la charité, qui est la reine des vertus.

Il n'y a aucune distinction parmi les sœurs : chacune est employée suivant ses talents et ses lumières. Elles font elles-mêmes tous les gros ouvrages ; elles ne peuvent avoir de servantes.

Elles ne portent que leur nom de religion et ne se qualifient jamais entre elles que du nom de *sœurs* ; la supérieure elle-même n'a pas d'autre dénomination.

Elles ont leur linge et leurs vêtements marqués à leur nom, mais n'en ont jamais le soin particulier. L'officière seule, chargée de les distribuer, veille à tenir tout ce qui est nécessaire, propre et bien raccommodé ; elle prévient de ce qui manque à chacune, et on y pourvoit selon les attributions de son emploi.

Costume des Filles de la Croix. — Les Filles de la Croix sont consacrées aux sacrés cœurs de Jésus crucifié et de Marie transpercée d'un glaive de douleur.

Pour se rappeler cette consécration, elles portent extérieurement un crucifix sur leur poitrine, le christ en cuivre, la croix de bois suspendue au cou par un petit galon plat de laine noire, et au doigt une bague plate en argent, sur laquelle sont gravés les sacrés cœurs de Jésus et de Marie, le nom de Jésus en toutes lettres, et une croix.

Le vêtement est noir, tout en laine, d'étoffe grossière comme celle des pauvres.

La robe de dessus a de longues et larges manches plates. Elles ont toujours un grand mouchoir de ras noir, une cornette de toile sans apprêt ; la cornette est double, plate et toujours empesée.

Elles portent en dessous une ceinture de corde, et extérieurement une ceinture de laine noire à laquelle est attaché un rosaire ; par-dessus la robe, sous le mouchoir, un large scapulaire, sur les côtés duquel sont brodés une croix, un saint-esprit au haut,

au pied, les noms de Jésus et de Marie en toutes lettres, et autour, *O Crux, ave, spes unica*; sur la doublure de ce côté est brodé le nom de Jésus, et au-dessus un sacré cœur avec une petite croix, le tout au milieu d'une couronne d'épines; de l'autre côté du scapulaire est brodée une croix de saint André, et autour, *Grand saint André, priez pour nous*; sur la doublure de ce second côté est brodé le nom de Marie, et au-dessus de ce nom un cœur de Marie couronné de douze étoiles. (1)

Elles ne sortent ni assistent jamais à la Messe, même dans leur chapelle, sans être revêtues d'une longue cape noire de même étoffe que la robe; hors le temps de la Messe, elles ne sont jamais dans leur chapelle sans un grand voile noir en laine d'un tissu clair, aussi bien que lorsqu'il y a quelque cérémonie ou représentation dans l'intérieur de la maison.

Pendant le travail, elles ne portent point la cape, mais elles ont un tablier de grosse étoffe de coton de couleur bleu foncé.

Lorsque nous écrivions l'histoire des Filles de la Croix, dites *Sœurs de Saint-André* (1856), cette congrégation ne comptait qu'un seul établissement en Italie, celui de Parme, lequel, ainsi qu'il a été dit en son lieu, est placé sous la protection bienveillante de sa noble bienfaitrice, Marie-Thérèse de Bourbon, duchesse-régente de Parme.

Depuis lors, deux nouveaux établissements ont été fondés dans cet Etat, l'un à Sala, et l'autre à Soragna : le premier à 3 lieues, le second à 5 lieues de Parme. Chacun de ces établissements compte quatre sœurs.

Assurément, ces progrès honorables étaient bien faits pour encourager la congrégation à marcher dans la voie qu'elle suit si fidèlement depuis sa fondation; mais ce qui a dû mettre le comble à tous ses vœux, c'est de se voir appeler au sein même de la ville éternelle, objet de si légitimes aspirations de la part des congrégations religieuses, pour y exercer, sous l'œil du chef de l'Eglise, les œuvres saintes de l'institut.

L'établissement de Rome a été fondé par Mme la princesse Borghèse, à la fin de l'année 1856. Les sœurs, au nombre de dix, y sont arrivées le 6 décembre, sous la conduite du P. Fradin, supérieur général, et de la supérieure provinciale de la maison de Paris.

Bientôt après, le Souverain Pontife a daigné admettre à son audience la pieuse colonie, bénir sa mission, et l'autoriser en quelque sorte lui-même par les encouragements de la plus paternelle bienveillance.

A partir de leur installation, les sœurs donnèrent à plus de 300 enfants pauvres l'instruction élémentaire et religieuse. Un asile, un ouvroir, et la visite des pauvres malades du quartier, complétèrent l'œuvre bienfaisante.

Nous ne saurions taire l'heureuse coïncidence qui a marqué d'un sceau bien significatif, à notre avis, cette fondation providentielle.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 56, 60.

Les conditions de l'établissement, une fois convenues entre la vénérable fondatrice et les supérieurs, on avait dû, avant de le former, solliciter le consentement de l'autorité ecclésiastique. Or ce fut le 19 novembre, fête de *sainte Elisabeth*, patronne de la *bonne sœur*, fondatrice de la congrégation, que Mgr l'évêque de Poitiers reçut la lettre, en date du 12, par laquelle Mgr Capalti, secrétaire de Mgr Patrizzi, cardinal-vicaire de Sa Sainteté, annonçait que Son Eminence donnait son agrément à l'établissement des Filles de la Croix, à Rome. Le même jour, Mgr l'évêque de Poitiers s'empressa d'écrire à la supérieure générale (sœur *Madeleine*, dernière des compagnes de la fondatrice), pour lui donner avis de cette autorisation, pour presser le départ, et ordonner des actions de grâces et des prières....

Certainement, il est permis de croire que cette date heureuse accuse de bien touchantes sollicitudes de la part de celle qui, après avoir tout fait humainement sur la terre pour y fonder son institut, continue sans doute de le protéger aujourd'hui dans le ciel par son intercession. Il est aussi permis de voir dans cette circonstance, en apparence fortuite, un précieux gage d'avenir.

CROIX (CONGRÉGATION DE SAINTE-), au Mans.

La congrégation de Sainte-Croix, aujourd'hui si florissante, et qui vient de recevoir une existence canonique par plusieurs brefs du Saint-Siège, pendant l'année 1856, est née dans l'humilité, comme la plupart des œuvres destinées à opérer un bien durable. Nous en raconterons brièvement l'origine et les développements avant de parler de ses constitutions et de ses règles.

En 1820, un vénérable prêtre, curé de Ruillé-sur-Loir (Sarthe), Jacques Dujarié, qui avait déjà jeté, en 1806, les fondements de la congrégation des sœurs de la Providence pour l'éducation des jeunes filles, entreprit d'en former une de frères, sous le nom de Patronage de saint Joseph, pour élever les jeunes garçons. C'était alors un besoin généralement senti, et le succès répondit à l'attente, quoiqu'on fût privé de toutes ressources, quoiqu'on ne pût compter sur aucun moyen humain.

Dès le 25 juin 1823, il obtint de Louis XVIII une ordonnance royale qui autorisait l'association charitable des frères de Saint-Joseph pour le département de la Sarthe et les départements voisins. Il fonda donc deux écoles, et s'efforça de former à la vie religieuse les novices que la divine Providence lui envoyait; mais ses nombreuses occupations, ses infirmités toujours croissantes, et surtout la révolution de 1830, qui fut si hostile aux congrégations religieuses, affaiblirent notablement les progrès de ce nouvel institut. Les sœurs ne tardèrent pas à avoir une administration séparée, et M. Dujarié, devenu entièrement incapable d'exercer les fonctions de supérieur, même seulement

pour les prières, s'en démit entre les mains de Mgr Bouvier, évêque du Mans.

Sa Grandeur ayant réuni tous les frères dans une assemblée générale, les confia à M. Moreau (Basile-Antoine - Marie), qui, étant professeur et directeur du grand séminaire, avait fondé, au Mans; en 1833, une communauté du Bon-Pasteur, avec les seules ressources de la charité publique.

Dès le lendemain de sa nomination, 1^{er} septembre 1835, M. l'abbé Moreau convoqua tous les frères pour organiser l'administration, et il fut décidé, en assemblée générale, que le noviciat serait transféré de Ruillé au Mans, dans une petite maison que la charité chrétienne avait offerte, et qui est aujourd'hui remplacée par le magnifique établissement de Sainte-Croix, au Mans, à l'est de la ville. Cette translation eut lieu le 1^{er} novembre de la même année.

Le supérieur n'avait d'autres ressources que sa foi et sa confiance en Dieu. La communauté ne suivait encore qu'une règle bien imparfaite. Ce n'était jusqu'alors qu'une congrégation informe; il fallait une main créatrice qui lui donnât une existence solide.

M. l'abbé Moreau s'occupait, à cette époque, de former une société de prêtres auxiliaires ou de missionnaires diocésains, destinés spécialement à évangéliser les campagnes. Cette société semblait naître fort à propos, pour l'aider à diriger ses frères, et pour travailler, avec eux, à la sanctification des âmes. Il savait, d'ailleurs, que M. Dujarié avait lui-même beaucoup désiré cette institution, sans pouvoir l'entreprendre. Son plan fut donc aussitôt arrêté. Il résolut de former une congrégation unique de ces deux sociétés, dont le concours devait être si utile à l'une et à l'autre, et qui devaient se prêter un mutuel appui. Telle fut l'origine des Salvatoristes.

On se ferait difficilement une idée des difficultés intérieures et extérieures que l'ennemi suscita au courageux supérieur contre sa sainte entreprise en général, et contre chacun des moyens qu'il prit en particulier pour la faire réussir. La pauvreté de la communauté, les préventions de quelques-uns de ses membres, le mauvais vouloir des autorités civiles, les tracasseries de l'université, l'esprit irréligieux si généralement répandu alors, firent naître de si nombreux et de si puissants obstacles, qu'on aurait désespéré du succès, si on n'avait compté sur le secours d'en haut; l'œuvre de Dieu eut échoué, si des moyens extraordinaires et surnaturels ne l'avaient soutenue.

Mais les fondateurs d'ordres et leurs compagnons ne sont pas hommes faciles à effrayer, parce qu'ils comptent avant tout sur la Providence, dont ils sont les instruments dociles. La communauté se mit donc jour et nuit en prière, et demanda au Seigneur, avec les plus vives instances, par l'intercession de saint Joseph, jusqu'alors son patron principal, de déjouer la malice de ses ennemis, en faisant triompher une cause qui était véritablement celle de la religion. C'est

à ces saintes violences, si souvent faites au Ciel, que sont dus les victoires admirables, les succès prodigieux, qui étonnèrent si souvent les amis et même les ennemis de l'œuvre.

Malgré l'opposition de toutes les autorités civiles et administratives, qui semblaient se concerter pour entraver l'institut, les frères furent exemptés, dès l'année 1836, du service militaire, moyennant un engagement décennal que durent prendre les frères soumis à la loi de la conscription.

Des écoles nombreuses furent fondées; un pensionnat fut ouvert avec l'autorisation de M. Guizot, ministre de Louis-Philippe; de MM. de Salvandi, de Falloux, à la maison de Sainte-Croix, qui est depuis longtemps une institution de plein exercice, dans une grande prospérité. Les missions diocésaines devinrent florissantes; les deux sociétés s'organisèrent, et se développèrent. Les bénédictions divines avaient produit des effets merveilleux; tout prouvait, chacun avouait que c'était là l'œuvre de Dieu.

Dès le commencement, M. Moreau avait formé le projet de former des sœurs pour le service des établissements. De pieuses filles s'étant offertes pour travailler à la lingerie, sans autre condition que d'y passer leur vie dans l'abnégation, le supérieur crut que le moment était venu de leur donner un habit religieux, s'en remettant à la Providence sur ce qu'il conviendrait de faire plus tard. C'est ainsi que naquit la société des sœurs Marianites, qui s'est rapidement développée. Elles tiennent les lingeries, les infirmeries, dans les principaux établissements de la congrégation; elles instruisent les jeunes personnes de leur sexe dans des écoles séparées, soit en France, soit à l'étranger.

M. l'abbé Moreau, voyant que, malgré l'opposition des hommes, ses projets, ses efforts étaient couronnés de succès inespérés, crut que Dieu demandait d'être payé de retour, qu'il était du devoir de ceux qui avaient été si souvent témoins des miracles de sa protection, de tendre à une plus grande perfection; il se proposa donc d'y conduire toutes les âmes confiées à ses soins. Jusque-là les Pères n'avaient jamais fait de vœux perpétuels, et les prêtres n'avaient pas même songé à en faire de temporaires; ils n'avaient donc aucun des sentiments religieux qui doivent animer ceux que des vœux irrévocables doivent séparer du monde pour marcher dans les voies d'une plus grande perfection. Les premières ouvertures qui en furent faites ne furent pas bien accueillies, mais M. l'abbé Moreau, convaincu que la gloire de Dieu et l'avenir de son œuvre exigeaient de plus grands sacrifices, après avoir de nouveau consulté Dieu dans la prière et examiné cette affaire avec maturité, fut confirmé dans son projet et résolut de l'exécuter au prix même des sujets qui refuseraient d'entrer dans ses vues. Toutefois, par égard pour les prêtres qui s'étaient voués depuis longtemps à son œuvre, et pour ne pas exposer la congrégation à sa ruine, il fut statué

que les anciens membres seraient libres de ne pas faire des vœux en se conformant néanmoins aux règlements qui seraient faits dans la suite. La crise fut violente, mais enfin la grâce triompha, et il n'y eut qu'un petit nombre de membres qui se retira successivement. L'impulsion étant donnée, dès ce moment un projet de constitution et de règles fut élaboré; la congrégation prit un caractère régulier bien prononcé, son avenir se dessina plus beau que jamais, et ce furent les bases de sa prospérité et de sa stabilité.

Cependant les réclamations des mécontents et la crainte que conçut l'autorité diocésaine qu'ils ne secouassent le joug de la soumission et de la dépendance, refroidirent peu à peu la bienveillance de ceux qui auraient dû seconder cet élan religieux. Dieu voulut sans doute qu'il ne manquât à son œuvre aucun genre d'épreuves; mais aussi il se réservait, dans ses vues de miséricorde, de substituer bientôt la protection du Souverain Pontife à celle des supérieurs immédiats.

Déjà Mgr de la Maillandière, évêque de Vincennes, aux États-Unis, et Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, avaient demandé des prêtres et des frères pour deux écoles et deux orphelinats. En 1840, trois prêtres et sept frères se rendirent à Alger et se mirent à la disposition de l'apostolique prélat, qui leur confia son petit séminaire, un orphelinat et d'autres œuvres. Un prêtre et six frères partirent pour l'Indiana (États-Unis d'Amérique), où les attendait Mgr l'évêque de Vincennes. Ils furent placés dans une terre, à quelques lieues de sa ville épiscopale pour desservir la paroisse de Saint-Pierre, pour y ouvrir un noviciat, apprendre la langue et commencer une vie de privations et de souffrances. Deux fondations en Afrique et dans les vieilles forêts d'Amérique ne refroidirent jamais le zèle de ceux qui avaient été choisis pour les former, et de nouveaux apôtres, remplis de la même ardeur, furent toujours prêts à aller grossir ces colonies.

Bientôt celle de Saint-Pierre ayant obtenu de Mgr de Vincennes une autre terre dans le nord, non loin du lac Michigan, se transporta au milieu de ces forêts sur les lieux où s'élève aujourd'hui la magnifique université de Notre-Dame du Lac. On y bâtit des maisons, on y défricha des terres, on y établit le centre d'une vaste paroisse catholique, un collège y fut fondé, un pensionnat y fut ouvert, des noviciats de prêtres et de frères furent organisés, des écoles et des missions régulières établies dans les environs. Plus tard, des sœurs Marianistes quittèrent l'Europe et arrivèrent dans cette contrée où elle se répandirent et se multiplièrent avec rapidité. Les progrès de cet établissement furent tels qu'un chemin de fer dut s'établir pour le relier aux villes voisines, et que ces solitudes devinrent un centre de catholicisme dans ces contrées.

Pendant ce temps, la maison mère de Sainte-

Croix faisait construire au Mans une charmante église ogivale, comme l'expression de sa perpétuelle reconnaissance pour le Dieu qui bénissait cette congrégation naissante; Mgr Bouvier en posa la première pierre, le 30 mars 1842.

Ce fut à cette époque que le supérieur ayant sollicité l'approbation des évêques de France, afin de faire étendre à tout le royaume l'autorisation légale accordée aux frères, reçut des réponses favorables de cinquante-neuf archevêques et évêques, mais le gouvernement de Juillet ne voulut pas que le reste de la France profitât des bienfaits que cette congrégation portait jusque dans le Nouveau-Monde; il se borna à lui permettre à exercer son zèle en Algérie. La liberté illimitée de faire le bien ne lui fut accordée qu'après 1848.

La congrégation cependant s'était constituée d'une manière régulière et parfaite. Des élections générales avaient lieu d'après les règles qu'avaient acceptées les membres qui la composaient. Le R. P. Moreau avait été élu supérieur général de l'œuvre tout entière; le P. Champeau, Louis-Dominique, supérieur particulier de la société des prêtres qui reçurent le nom de Salvatoristes, parce qu'ils furent spécialement consacrés au Sacré-Cœur de Jésus; le P. Chappe Pierre, supérieur de celle des frères, qui prirent le nom de Joséphistes parce qu'ils adoptèrent saint Joseph pour patron, et le P. Sorin Edouard, supérieur des Sœurs qui s'appellèrent Marianistes, du nom de Marie, sous la protection de laquelle elles furent placées. Ce frère résidait à Notre-Dame du Lac, en Amérique, où le centre de cette société était transféré, à cause de l'opposition de Mgr l'évêque du Mans. On nomma aussi, conformément aux règles acceptées par tous les membres, tous les autres fonctionnaires, les assistants, maîtres des novices, économes, directeurs, préfets, etc. Ainsi se fit, dès l'année 1843, le premier essai d'une administration régulière, ainsi se fit la première application de la constitution une et tierce de la congrégation de Sainte-Croix du Mans. Tandis que la maison mère et son collège se développaient graduellement, et que de nouvelles écoles primaires se fondaient en France, d'autres demandes étaient adressées des Indes, de l'Océanie, du Canada. Cette dernière fut d'abord accueillie, et une colonie de sept Joséphistes et de quatre Marianistes se rendirent en 1847, sous la conduite du P. Vérité, supérieur, à Montréal, d'où Mgr Bourges les fit conduire à Saint-Laurent, éloigné de quelques lieues, pour s'y établir, y ouvrir un noviciat avec des écoles. Cette fondation fit des progrès rapides, et elle put bientôt fournir des instituteurs et des institutrices à plusieurs localités voisines qui forment aujourd'hui la province du Canada. Après la révolution de 1848, un des prêtres de Sainte-Croix fut appelé à la Guadeloupe pour remplir les fonctions de missionnaire apostolique; il les exerça jusqu'à l'arrivée de Mgr Le Herpeur, que le gouvernement de

Napoléon III, de concert avec le pape Pie IX, envoyèrent dans cette île pour le plus grand bien de la religion, au lieu des préfets dont l'autorité fut toujours insuffisante pour le gouvernement spirituel. En 1849, un prêtre, cinq Joséphistes et quatre Marianistes fondèrent l'orphelinat et les ouvroirs de la Nouvelle-Orléans; ces établissements furent l'origine de la province de la Louisiane, où la fièvre jaune a fait tant de victimes, sans en arrêter cependant les progrès.

En 1850, Mgr Luquet proposa au supérieur général un établissement à Rome; il s'agissait de recueillir et d'élever de pauvres enfants du peuple abandonnés par leurs parents. Plusieurs éminents personnages se faisaient les protecteurs de cette bonne œuvre. Après avoir longtemps consulté Dieu, le R. P. Moreau accepta la proposition et partit lui-même pour la capitale du monde chrétien, avec quelques frères. Accueilli avec la plus grande bonté par le Très-Saint Père lui-même, par Mgr de Mérode, camérier de Sa Sainteté, par le duc de Calonia, la princesse Voltionski et autres personnages distingués par leurs vertus et par le rang qu'elles occupaient et par les dignités dont elles étaient revêtues, quoique dans le dénuement le plus complet, il entreprit courageusement l'œuvre charitable qui devait amener de si beaux résultats. Il s'enferma lui-même à *Santa-Prisca* pendant plusieurs mois avec une troupe de petits misérables, qu'il fallait nourrir et instruire, en attendant que le P. Drouelle, vice-préfet de la Guadeloupe, arrivât en Italie pour prendre la direction de cet établissement naissant. On reconnut bientôt que *Santa-Prisca* était un local insuffisant et le Souverain Pontife donna, aux portes de Rome, la colonie de *Vigna-Pia*, qu'il a considérablement augmentée depuis, et qui est devenue une ferme modèle, où de nombreux orphelins apprennent des Joséphistes les métiers qu'ils peuvent exercer dans le monde. Le Souverain Pontife Pie IX, qui visite de temps en temps cet établissement, porte à ces enfants l'intérêt le plus vif, et ne cesse de donner à leurs directeurs des marques de contentement et de bienveillance. Bientôt une maison d'études ecclésiastiques fut ouverte dans la ville même de Rome, et une école primaire fut offerte aux enfants du peuple. En 1855, la congrégation, ayant acquis la jouissance à perpétuité de Sainte-Brigitte, y a transféré les ecclésiastiques et les frères, et en a fait la maison provinciale d'Italie.

Cette même année, une ferme fut offerte par Mgr l'évêque Férentino, à vingt lieues de Rome, du côté de Naples, pour en faire une colonie d'orphelins; la proposition fut aussitôt acceptée et le projet fut immédiatement exécuté.

Pendant la première fondation en Italie, Mgr Olessi, vicaire apostolique de Dana, près Calcutta, au Bengale oriental, s'étant entendu avec la congrégation de la Propagande pour confier la mission aux religieux de Sainte-Croix, le R. P. supérieur général

eut devoir l'accepter; il accorda quelques frères et quelques sœurs que l'on demandait; c'est pourquoi le 1^{er} novembre 1852, une première colonie de sept personnes partit pour le Bengale; l'année suivante, le P. Voisin, supérieur de la mission, s'y rendit avec d'autres religieux, qui furent placés dans diverses localités, mais les deux résidences principales furent Noukally et Mittagoney, dont ils firent le centre de leurs missions et où ils ouvrirent des écoles. Cette fondation, quoique à sa naissance, a déjà subi de terribles épreuves: le P. Voisin, épuisé par les efforts de son zèle au milieu de ces populations sauvages et sous ce ciel de feu, y est mort; un frère a aussi succombé au milieu même de son école. Dernièrement, la congrégation a perdu encore, dans un naufrage lamentable, un prêtre et une sœur qui arrivaient à leur destination: puisse le Seigneur consoler cette chrétienté jusqu'à présent si affligée!

En 1855, Mgr l'archevêque de New-York était heureux de voir se former, dans sa ville épiscopale, l'établissement d'un ouvroir et d'un noviciat qui donnent les plus belles espérances. A l'intérieur de la congrégation des événements plus graves se préparaient et étaient sur le point de s'accomplir. Le R. P. supérieur général avait soumis les constitutions à l'approbation du Souverain Pontife qui lui avait donné les plus consolantes assurances, avec des gages touchants de son affection. Cette importante affaire se poursuivait à la congrégation de la Propagande qui demanda deux modifications auxquelles le chapitre général s'empressa de souscrire, ce qui permit à la congrégation naissante de Sainte-Croix du Mans de recevoir la sanction solennelle du successeur de saint Pierre.

Le R. P. Moreau retourna à Rome avant les fêtes de Pâques de 1856, et eut le bonheur d'obtenir, à la fin du mois de mai, le bref qu'il désirait si ardemment: sur le vote favorable des cardinaux, Pie IX approuvait en un seul corps ou congrégation les Salvatoristes et les Joséphistes, ajournant la question pour les Marianistes.

La congrégation de Sainte-Croix possède les établissements suivants: Il y a, dans la province de France, quatre noviciats, quatre pensions ou collèges, soixante-cinq écoles primaires. Dans la province du Lac (Amérique), trois noviciats, une université, un collège et douze écoles; dans la province du Canada, trois noviciats, une pension, neuf écoles; dans la province de la Louisiane, deux noviciats, un orphelinat, une école; dans la province d'Italie, une maison d'études, un noviciat, deux établissements agricoles, une école primaire; dans la province du Bengale, deux missions, l'école et plusieurs paroisses ou missions.

Nous donnons ici quelques détails sur des établissements importants qui ont été fondés dans diverses contrées de l'Amérique du Nord sur l'invitation des évêques:

Etablissement à Notre-Dame du Lac.

A l'orient du grand lac Michigan, non loin du fleuve Saint-Joseph, dans l'Indiana (Etats-Unis), s'élève aujourd'hui, sur les bords de deux petits lacs, un beau collège, qui porte le titre légal d'université, un noviciat de prêtres Salvatoristes, un noviciat de frères Joséphistes, une maison de sœurs Marianistes, un orphelinat, des ateliers; enfin un immense établissement. On ne voyait, dans ces lieux, il y a une quinzaine d'années, qu'une pauvre mesure, quelques champs mal cultivés et d'immenses forêts.

Les prêtres desservent une circonscription égale à nos plus vastes diocèses; des frères instituteurs élèvent la jeunesse catholique, et des sœurs institutrices remplissent les mêmes fonctions auprès des jeunes personnes. Pendant plusieurs années, un prêtre et des sœurs se fixèrent chez la tribu des Cattoatomies, que le gouvernement a forcé d'émigrer.

L'établissement a fondé des écoles de frères à Cincinnati, à Louisville, Toledo, Hamilton, etc.; des écoles de sœurs à Mistrawaka, à Saint-Jean, Souwell, Saportes, sans parler de New-York, où les Marianistes viennent d'ouvrir un orphelinat et un ouvroir. Ces maisons comprennent 92 religieux et 130 religieuses, et donnent l'instruction à environ 1,000 enfants.

Le pays est protestant; mille sectes s'y disputent effrontément la suprématie des âmes. Les Catholiques, qui sont en minorité, éprouvent souvent l'intolérance des hérétiques. Ils ont cependant dans les villes des églises où ils se réunissent, et çà et là des chapelles domestiques, où les ministres du Seigneur vont exercer les fonctions du saint ministère, leur parler de Dieu et leur administrer les sacrements. Les prêtres sont souvent obligés de dire, le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, plusieurs messes à des distances considérables. Le P. Comtet, qui est mort il y a quelques années et dont on a publié la vie, passait quelquefois plusieurs jours et plusieurs nuits à cheval, pour administrer les sacrements à des pauvres Chrétiens perdus dans ces solitudes; le zèle de ce prêtre zélé ne s'est jamais ralenti, et pendant dix années on l'a vu se multiplier avec un dévouement infatigable pour satisfaire à tous les besoins des Chrétiens.

Etablissement au Canada.

Le Canada est un pays catholique ayant ses évêques et son clergé séculier; mais les religieux y trouvent aussi une abondante moisson de bonnes œuvres à recueillir. C'est dans ce but qu'on a fondé à Saint-Laurent, près Montréal, l'établissement des Salvatoristes, Joséphistes et Marianistes de la congrégation de Sainte-Croix du Mans. Sous un même provincial, qui envoie des instituteurs et des institutrices dans les localités voisines et des prêtres Salvatoristes pour y exercer les fonctions du saint ministère, sous la juridiction épiscopale, ces établissements secondaires sont ceux de Saint-Eus-

tache, de Saint-Martin, de la Côte-des-Neiges, Pointe-Claire, Alexandrin, Pointe-aux-Tremblées, Varennes, Sainte-Scholastique; en y comprenant Saint-Laurent, on y compte 55 religieux et 50 religieuses qui donnent l'instruction à environ 900 enfants.

Les Catholiques de la Louisiane ont beaucoup à lutter contre les protestants, et le clergé séculier ne suffit pas au travail de cette vigne importante. L'évêque de la Nouvelle-Orléans accueille donc avec bonheur les religieux et les religieuses qui viennent se dévouer aux œuvres de zèle et de charité.

Ce fut sur la demande de Sa Grandeur que la congrégation de Sainte-Croix accepta la direction d'un orphelinat nombreux pour les garçons, et d'un ouvroir pour les petites filles, dans la ville épiscopale. Une école a été fondée aux Opelousas, et d'autres sont sur le point de s'ouvrir.

Etablissement au Bengale.

Le vicaire apostolique de Dana, Mgr Alife, relevant de l'archevêché de Calcutta, n'avait pour coadjuteurs dans ce vaste district que huit ou dix prêtres, quand il s'entendit avec la Propagande pour céder entièrement son vicariat à la congrégation de Sainte-Croix. En 1852, elle commença à envoyer des prêtres, des frères et des sœurs dont le nombre s'est accru successivement. Les frères remplissent les fonctions de catéchistes et d'instituteurs, les sœurs instruisent les jeunes filles.

La majeure partie de la population de ces contrées est composée d'Indous, qui sont mahométans ou idolâtres, et d'Anglais protestants, qui sont venus en ce pays pour faire fortune. Les indigènes sont excessivement mous, ignorants, abâtardis, et le climat dévorant achève de les rendre indifférents et apathiques, pour la religion comme pour tous les actes de la vie.

Les centres de ces établissements sont, outre Dana, Christagong, Monkally. Mais les Salvatoristes sont obligés de se transporter fréquemment dans des lieux éloignés, en naviguant sur les fleuves, qui sont les seules grandes routes de ce pays, pour porter à ces pauvres Chrétiens les secours spirituels dont la plupart ont été privés jusqu'à ce jour.

Depuis 1845, une maison de procure a été établie à Sidney (Australie), pour y recevoir les missionnaires passants ou malades, et pourvoir aux besoins des missions. Cette maison rend les plus grands services, et a été déjà plusieurs fois le salut des missions.

Constitutions de la congrégation de Sainte-Croix du Mans (Sarthe).

La congrégation de Sainte-Croix du Mans renferme des prêtres dits Salvatoristes, voués au Sacré-Cœur de Jésus, des frères nommés Joséphistes, dont le patron est saint Joseph, et des sœurs appelées Marianistes, sous le patronage de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Le but de cette société est de former des

missionnaires, des professeurs pour tous les degrés d'enseignement, spécialement des instituteurs et des institutrices pour les enfants du peuple, par conséquent de fonder des collèges, des écoles, des orphelins, des ouvriers, et d'embrasser presque tous les genres de bonnes œuvres en réunissant les efforts de ces trois ordres religieux.

La congrégation est gouvernée par un seul supérieur général, prêtre, aidé de deux assistants, et par un conseil formé des principaux fonctionnaires généraux résidant à la maison-mère.

Un chapitre général, composé de tous les supérieurs et des députés élus par les diverses maisons, se réunit tous les trois ans, et règle avec plein pouvoir toutes les affaires graves de la congrégation.

Tous les établissements de la congrégation sont groupés en provinces; chaque province est administrée par un provincial prêtre, assisté d'un conseil permanent et d'un chapitre provincial qui se réunit au moins une fois par an.

Les maisons particulières sont dirigées par des supérieurs, directeurs ou directrices, aidés par des fonctionnaires secondaires ou par des conseillers nommés par les différents chapitres, ou par les supérieurs généraux, suivant la règle.

Les sujets sont liés par des vœux temporaires ou perpétuels. Les ecclésiastiques font leur profession, c'est-à-dire émettent solennellement les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, après un noviciat d'un an ou de deux ans au plus, s'ils ont 21 ans accomplis; s'ils sont plus jeunes, ils font les mêmes vœux en particulier, devant leur supérieur, en attendant la profession.

Les frères ne peuvent être admis aux vœux perpétuels ou à la profession, qu'à l'âge de vingt-cinq ans. En attendant, ils font des vœux d'un an, de deux, trois et cinq ans.

Les sœurs peuvent faire leur profession, comme les prêtres, à vingt-cinq ans.

Il y a un quatrième vœu qu'on n'exige de personne, mais qu'on peut faire avec l'avis de son directeur: c'est le vœu des missions étrangères, par lequel on s'engage à aller dans les missions au gré des supérieurs. Ceux qui n'ont pas fait ce vœu, ne reçoivent jamais de pareilles destinations qu'avec leur agrément.

Le vœu d'obéissance oblige à obéir aux supérieurs quand ils commandent dans l'ordre des règles. Le vœu de pauvreté ne dépouille pas de la propriété, puisque la loi ne le permet pas, mais il prive de l'usage des biens qu'on possède et de ceux dont on peut hériter. A la mort des religieux, les biens retournent à leur famille. Le vœu de chasteté ajoute le lien sacré de la religion à l'obligation naturelle d'avoir le cœur pur, de conserver le corps exempt de souillures, et comprend la renonciation perpétuelle à l'état de mariage.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 61, 63.

Il n'y a point d'austérités prescrites par la règle; c'est au confesseur ou au directeur de juger de ce qui convient aux besoins spirituels des religieux.

Leur vie est laborieuse et frugale, mais elle est réglée de manière à ménager leur santé pour les nombreux travaux auxquels ils doivent se livrer.

Il n'y a point d'office la nuit. Les principaux exercices de piété sont l'oraison, la sainte Messe, l'examen particulier, le chapelet, la lecture spirituelle, les coupes en chapitre chaque semaine, un jour de retraite par mois et une grande retraite par année.

Les travaux auxquels se livrent les religieux et religieuses résultent du but même de la congrégation. Les Salvatoristes devant se livrer surtout à la prédication et à l'enseignement, étudient spécialement soit les sciences ecclésiastiques, soit les lettres et sciences profanes.

Les Joséphistes devant tenir des écoles primaires, devant s'adonner aux travaux manuels, se livrent soit à l'étude des connaissances qu'ils doivent communiquer à leurs élèves, soit aux différents métiers qu'ils doivent exercer, comme l'agriculture, la menuiserie, la serrurerie.

Les Marianistes qui doivent enseigner des jeunes filles, s'y disposent par une préparation convenable; celles qui sont destinées à tenir des lingeries, des infirmeries, des ouvriers, ou se livrer à d'autres travaux, s'y forment dès leur noviciat, et plus tard dans les différents établissements de la congrégation.

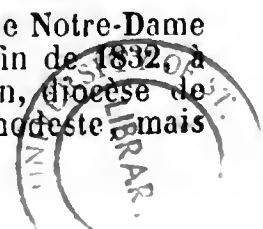
Les sœurs qui demeurent dans des maisons où se trouvent des religieux, sont cloîtrées relativement aux personnes de l'intérieur d'un collège, par exemple, et ne communiquent avec elles que par des tours, à moins qu'elles ne soient autorisées à sortir de la clôture par les besoins du service. Les noviciats de sexe différent ne peuvent jamais exister dans le même établissement. (1)

CROIX (CONGRÉGATION DES SOEURS DE NOTRE-DAME DE LA).

Maison mère à Murinais, diocèse de Grenoble (Isère).

La congrégation des sœurs de Notre-Dame de la Croix, dont la maison mère est à Murinais (Isère), est née dans l'obscurité comme l'humble violette, et se fait connaître par la bonne odeur de ses vertus; aussi voulait-elle rester dans l'oubli. Le seul désir de fournir une pierre pour l'édifice que l'on élève à la gloire de Dieu, et la crainte d'opposer l'ingratitude à tant de bienfaits dont cette communauté a été comblée par le divin Maître, a décidé Mme la supérieure à nous envoyer quelques notes, bien abrégées sans doute, sur son établissement.

La congrégation des sœurs de Notre-Dame de la Croix a été fondée à la fin de 1832, à Murinais, près Saint-Marcellin, diocèse de Grenoble, par M. Buisson, modeste mais



zélé curé de cette pauvre petite paroisse qui ne compte pas sept cents habitants, et par Mlle de Murinais, plus recommandable encore par ses vertus et son rare mérite, que par la grandeur de sa naissance. M. Buisson était bien loin alors d'avoir la pensée d'introduire une nouvelle congrégation religieuse dans le champ de l'Eglise; il ne songeait qu'au bien de son cher troupeau; il voulait procurer à ses malades pauvres les secours dont ils sont si souvent privés, et faire donner aux jeunes filles confiées à ses soins une éducation simple et solidement chrétienne, c'était là toute son ambition. Vainement, pour atteindre ce but, il s'adressa à diverses communautés religieuses; il rencontra des obstacles insurmontables, et ne put rien faire; alors, sans se décourager, il s'adressa à trois jeunes personnes de sa paroisse, toutes trois sans fortune, sans aucune éducation; n'ayant à lui offrir que leur dévouement et leur bonne volonté, c'était tout ce qu'il voulait: fallait-il autre chose pour soigner des malades et apprendre à des pauvres enfants à connaître et à aimer Dieu? Il les réunit ensuite dans un étroit local que lui fournit Mlle de Murinais, qui pourvut elle-même à leurs premiers besoins; alors commença pour cette grande âme cette vie d'héroïque dévouement pour cette œuvre qu'on peut appeler son œuvre. Secondant le zèle de M. Buisson, elle voulut elle-même instruire les trois fondatrices. Cette âme noble et généreuse ne recule devant aucun sacrifice; multiplier ses occupations, prendre sur son repos, se dérober souvent aux douceurs d'une famille qui la chérit, furent pour elles des sacrifices journaliers; mais elle puisa dans sa foi vive ce courage constant et sublime que les labeurs d'une œuvre naissante n'affaiblirent jamais. Tout entière à sa pauvre congrégation, elle lui prodigua de plus en plus ses travaux, ses veilles, son temps et ses lumières; toujours occupée de procurer la gloire de Dieu, son zèle et son immense charité savaient surmonter tous les obstacles. Malgré le froid le plus rigoureux, malgré des monceaux de neige capables d'effrayer les hommes les plus courageux, cette pieuse fondatrice se rendait tous les jours, et souvent, bien avant le jour, du château (éloigné d'un quart d'heure) au milieu de sa chère communauté, pour l'instruire, lui prodiguer ses soins et la former à la pratique des vertus dont elle lui donnait de si touchants exemples.

La charité et la tendre compassion pour les malheureux furent toujours les vertus héréditaires de sa noble famille, mais jamais elles ne brillèrent avec plus d'éclat que dans celle qui, pour les étendre et les perpétuer, voulut prodiguer ses soins et doter de son esprit une communauté qui sera toujours fière de sa protection.

Nous regrettons que la modestie de la mère Saint-Augustin, supérieure, qui nous fournit cette notice, l'ait empêchée de nous raconter tout ce que les sœurs de la Croix ont d'estime, de vénération et de reconnaissance

pour cette insigne bienfaitrice, et qu'elle ait voulu se contenter de prier le divin Maître d'acquitter lui-même leur dette de reconnaissance, et la récompenser de toutes les vertus qu'elle a tant de soin de leur dérober: des détails auraient contribué à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles.

M. Buisson ne voulant pas assujettir les sœurs de Notre-Dame de la Croix à une exacte clôture qui les aurait empêchées de visiter les malades et les pauvres, voulut cependant les mettre à l'abri des dangers du monde qu'il redoutait pour elles; il les soumit à une très-sévère demi-clôture qui les obligeait à ne sortir qu'avec permission, et seulement par charité ou nécessité. Il leur donna un costume très-simple: robe, pèlerine, tablier, en grosse étoffe de laine noire, pour les sœurs de chœur; rousse pour les sœurs converses, un bandeau noir pour retenir et cacher les cheveux, un bonnet garni d'une mousseline blanche unie, plissée à plis gros comme une plume d'oie; sur ce bonnet et tenant à la pèlerine, une espèce de coiffe appelée calèche, en laine noire, qu'elles abattent pour sortir, en forme de voile, et dont les bouts sont attachés sur la poitrine par une grosse épingle à laquelle est suspendue une croix de bois noir, ayant d'un côté un christ en argent, de l'autre une plaque aussi en argent, avec ces mots: *In hoc signo vinces*, et ceux: *O Crux ave, spes unica*. Plus tard, il leur fit faire les trois vœux de religion, et les soumit à une règle que l'on peut résumer en quelques lignes: Sc sanctifier elles-mêmes par l'exacte observance des trois vœux de religion et la pratique de toutes les vertus religieuses, surtout de la sainte vertu de pauvreté, sanctifier le prochain en se dévouant toujours au service des malades et des pauvres, et à l'instruction des enfants, particulièrement des enfants de la classe indigente; observer la demi-clôture, c'est-à-dire rester séparées du monde, n'avoir avec lui que les rapports que la charité rendent nécessaires, vivre autant que possible dans le silence et le recueillement, évitant avec soin toutes sorties inutiles, n'allant chez personne, si ce n'est pour soigner et visiter les pauvres et les malades.

Dieu bénit cette œuvre dont le soulagement des pauvres était l'unique but; les malades venaient se faire soigner, ils ne voulaient plus mourir sans avoir près d'eux une sœur de Notre-Dame de la Croix; les enfants accouraient vers elles; les paroisses voisines en envoyèrent un si grand nombre, que les trois fondatrices, accablées de travail, succombaient à la peine; d'autres jeunes filles vinrent se joindre à elles et demandèrent à partager leurs travaux. M. Buisson n'en repoussa aucune, mais il décida qu'on ne les admettrait qu'après de longues épreuves; une prétendance de six mois, un noviciat au moins de deux ans, et cinq ans de vœux annuels devaient préparer aux vœux perpétuels. Il les divisa en deux classes; les sœurs de chœur pour dire l'office et

instruire les enfants; les sœurs converses plus spécialement chargées des soins du ménage et des malades. Mais toutes étaient pauvres; les malades prenaient beaucoup de temps et ne rendaient rien; grand nombre d'enfants étaient reçues pour rien; la faible rétribution exigée des autres était insuffisante pour nourrir la communauté, et on menaçait sans cesse les sœurs de reprendre le local que Mlle de Murinais avait loué. M. Buisson, sans fortune lui-même, se serait effrayé de notre avenir sans son immense confiance en la divine Providence; et cette confiance, qu'il savait aussi nous inspirer, ne fut pas trompée. Mme la marquise de Murinais, mère de leur chère bienfaitrice, leur vint en aide, pourvut à leurs besoins, et leur fit bâtir une maison, dont elles prirent possession à la fin de 1840.

Le but de cette œuvre plut à Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble. Il prit sous sa protection cette congrégation naissante, dont il approuva les constitutions au mois de septembre 1842, à la seule condition que les sœurs de Notre-Dame de la Croix ne borneraient plus leurs soins aux habitants de Murinais, mais qu'elles iraient partout où voudrait les envoyer Mgr l'évêque de Grenoble, qui devait être toujours leur premier supérieur. Ainsi, M. Buisson, qui n'avait songé qu'à sa paroisse, se trouvait malgré lui le fondateur d'une congrégation qui devenait de jour en jour plus nombreuse.

Avant la fin de 1842, on demanda des sœurs pour une assez grande paroisse. Cette première séparation fut bien pénible; mais monseigneur avait parlé, on se sépara et on obéit. Bientôt de nouvelles demandes furent adressées au pieux fondateur; plusieurs furent repoussées, et cependant, lorsqu'au mois d'octobre 1846, on eut la douleur de le perdre, il y avait cinq établissements dans lesquels les sœurs, accablées de travail, pouvaient à peine vivre. Au mois de février 1847, la communauté perdit la première supérieure générale, que plusieurs des jeunes sœurs avaient précédée dans le tombeau, que plusieurs autres suivirent de près. Tant de pertes répétées semblaient devoir anéantir cette maison, mais Dieu en eut pitié. Après la mort du fondateur, Mgr l'évêque de Grenoble leur avait donné un saint et zélé supérieur. Il soutint leur courage; plusieurs jeunes filles, heureuses de se consacrer au service des pauvres, vinrent combler les vides que la mort avait faits parmi elles; l'œuvre prospéra, elles sont aujourd'hui quatre-vingt-dix-sept sœurs; elles ont seize établissements, elles vont encore en fonder trois autres; grand nombre de sujets se présentent, beaucoup de fondations leur sont demandées, et cependant elles ne possèdent presque rien. Les maisons qu'elles occupent ne leur appartiennent pas, pas même la maison mère; elles sont très-pauvres partout, elles soignent partout les malades; elles visitent les pauvres, et partout elles sont entourées de jeunes filles pauvres, auxquelles elles

s'efforcent d'inspirer l'amour du travail et de la simplicité. Elles voudraient adoucir toutes les douleurs, soulager toutes les misères, offrir un asile à toutes les jeunes filles exposées à se perdre; elles voudraient pouvoir aller partout où il y a beaucoup de pauvres, et un peu de bien à faire, c'est là vraiment le but et la fin de leur Institut. Aussi vivent-elles partout pauvrement, elles se contentent de peu; elles acceptent avec reconnaissance toutes les aumônes que l'on veut bien leur faire, non pour s'enrichir, mais, comme le disent leurs constitutions, pour pouvoir secourir les pauvres et étendre à un plus grand nombre de jeunes filles pauvres le bienfait de l'éducation religieuse dont elles sont si souvent privées.

Quand elles se rappellent l'humble commencement de cette œuvre, et qu'elles jettent les yeux sur leur faiblesse, elles sont étonnées de leurs succès, et aussi effrayées de tout ce qui leur reste à faire pour répondre aux pieuses intentions de leur fondateur et de leurs bienfaiteurs, si elles ne savaient que tous les instruments sont bons entre les mains de Dieu qui se plaît à faire de grandes choses avec rien; aussi veulent-elles être toujours petites, toujours dévouées au soin des pauvres, toujours pauvres elles-mêmes, persuadées que, selon la pensée de l'apôtre (*II Cor.* xii, 9), c'est leur faiblesse qui fera leur force.

Puissent ces quelques détails qui montrent tout ce qu'a fait pour les sœurs de Notre-Dame de la Croix la divine Providence, inspirer à ceux qui les liront une entière confiance en Dieu, augmenter leur amour pour lui et les convaincre de plus en plus de la vérité de cette promesse du Sauveur : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu, tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* (*Matth.* vi, 33.)

CROIX (DÉCORATION RELIGIEUSE ET ÉQUESTRE DE LA).

La croix est devenue un signe distinctif de la chevalerie depuis le temps des croisades, parce que les croisés placèrent sur leur poitrine ou sur l'épaule une croix pour faire connaître pour quelle cause ils allaient combattre et verser leur sang.

Chez les anciens le mot croix (*crux*) désignait un supplice qu'on faisait subir soit sur un arbre, soit sur un pieu sur lequel on attachait ou on clouait un coupable. On appelle aujourd'hui communément croix une longue poutre de bois traversée à la partie haute d'un morceau beaucoup plus court pour y fixer les bras du patient, tandis que son corps était fixé sur la poutre. Tel fut l'instrument de supplice sur lequel les Juifs attachèrent Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui depuis est devenu le signe le plus saint, le plus respectable du christianisme. C'était le genre de supplice très-usité chez les Hébreux, puisqu'il en est fait mention dans les chap. xxi et xxii du *Deutéronome*, mais on ignore si le condamné était attaché sur la

croix avec des clous. Il est certain que le crime de blasphème était puni par la lapidation, c'est pourquoi les Juifs lapidèrent saint Etienne qu'ils accusaient d'avoir blasphémé. Notre-Seigneur Jésus-Christ fut jugé digne de mort par le conseil des Hébreux parce qu'il avait dit qu'il était Fils de Dieu, c'est pourquoi il fut mis entre les mains des Romains pour qu'il fût condamné. Notre-Seigneur avait prédit pendant sa vie que les Juifs le livreraient aux gentils pour être flagellé et crucifié. (*Matth. xx, 19.*) Jésus, en mourant sur la croix, a racheté, converti et sanctifié le monde, et l'instrument de la croix étant devenu pour les Chrétiens l'objet le plus précieux de notre ineffable rédemption, est devenu celui de notre dévotion et de notre culte.

Depuis l'établissement du christianisme, le signe de la croix a été remarqué sur tous les monuments chrétiens, surtout depuis l'heureuse époque du règne de l'empereur Constantin le Grand, et de la miraculeuse apparition dont il fut favorisé lorsqu'il devait livrer bataille aux portes de Rome contre Maxence, et décider par les armes du sort de l'empire. Obéissant à cet avertissement du ciel, il ordonna de placer le signe de la croix sur le labarum, qui était l'étendard des légions romaines, avec ces mots : *Tu vaincras par ce signe*, et il remporta une éclatante victoire, quoique avec des troupes bien inférieures à celles de son compétiteur. Après son triomphe, Constantin affirma par serment l'authenticité de cette apparition miraculeuse. Saint Cyrille de Jérusalem raconte que sous l'empereur Constance, dans la ville de Jérusalem, on aperçut pendant plusieurs heures une immense croix formée par une brillante lumière, et entourée de rayons éblouissants, depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Oliviers. Le même Père nous apprend qu'un prodige à peu près semblable avait été remarqué par tous les habitants de Constantinople sous Constantin Copronime. Depuis le commencement de l'Eglise le signe de la croix est devenu l'occasion de mille et mille prodiges ; la source d'une infinité de grâces pour tous les Chrétiens. Qui n'a entendu parler de la merveilleuse apparition de la croix qui eut lieu à Migné, paroisse qui n'est distante que de demi-heure de Poitiers, chef-lieu du département de la Vienne, au mois de décembre 1826 ?

Tandis que dans beaucoup de localités on s'opposait à l'érection des croix, qui avaient toujours lieu à la suite des exercices des missions, pour conserver aux fidèles une vive foi, et pour affermir dans leurs bonnes résolutions, à la vue de l'auguste signe de notre rédemption, ceux qui avaient eu le bonheur de revenir à Dieu pendant ce temps de salut, Dieu voulut donner un éclatant témoignage à ce signe toujours vénéré. C'était le jour de la cloture de la mission ; on portait processionnellement l'immense croix qu'on devait planter comme monument des exercices spirituels qu'en venait de donner ;

un immense concours composé des habitants des villes voisines, au nombre de 5,000, assistait à cette pompeuse cérémonie, qui attira toujours une si grande affluence. On sortait à peine de l'église lorsque l'on aperçut dans le ciel une immense croix d'une régularité parfaite, longue d'environ 150 pieds, d'une couleur de vif-argent, légèrement rosée, s'étendant horizontalement depuis l'église, sur tous les assistants, ce qui fit longtemps l'admiration d'un si grand nombre de témoins. Les étoiles formant comme une couronne brillaient de tout leur éclat. Ce prodige qui eut lieu une demi-heure après le coucher du soleil et qu'on put admirer pendant longtemps, produisit un si grand étonnement, et toucha si profondément les assistants, qu'il déterminait subitement la conversion d'un grand nombre de ceux qui avaient résisté jusqu'alors à la grâce du jubilé.

Le bruit de cet événement miraculeux retentit dans toute la France, et fut pendant plusieurs années le sujet de toutes les conversations ; on fit des enquêtes dans lesquelles on ne négligea aucune des précautions qui pouvaient inspirer la confiance à la déclaration qui serait faite ; on appela des savants, des protestants mêmes, qui avaient été présents et qui attestèrent à l'unanimité, qu'il était impossible d'expliquer naturellement un pareil phénomène, surtout en ayant égard à toutes les circonstances qui l'avaient accompagné. Par ses deux brefs du 18 avril et du 17 août 1827, le Pape Léon XII déclara que d'après son jugement particulier il ne doute pas que cette apparition ne soit miraculeuse ; il envoya une croix d'or avec une portion de la vraie croix, et accorda indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient l'église de Migné le troisième dimanche de l'Avent.

Après l'établissement du christianisme, et surtout depuis que Constantin eut fait placer le signe de la croix sur le labarum, comme nous l'avons dit, on voit le signe de la croix sur une grande quantité de médailles et sur d'autres monuments antiques. La croix est placée entre les mains de la victoire, ou entre celles de l'empereur ; sur le globe impérial qui, depuis Auguste, était devenu le signe de l'empire du monde, et qui fut ensuite regardé comme celui de la victoire. On la voyait sur les boucliers, sur les cuirasses, sur les casques et sur les bonnets. La croix isolée devint le signe des pièces de monnaie qui furent battues à Constantinople, sous les rois francs, sous Clovis et ses successeurs.

Non-seulement le signe de la croix fut destiné à sanctifier les armes, les ornements impériaux et tout ce qui pouvait servir en public, mais les Chrétiens, en particulier, l'employaient pour tout ce qui était consacré à leur usage particulier, tels que les ornements pour les cérémonies de la religion. Ils la faisaient peindre, graver, marquer sur les plats, les gobelets, les lampes, les portes de leurs maisons, même sur le pain, sur

celui surtout qui servait pour le saint sacrifice et pour les oblations, comme on le lit dans Berlandi pages 12 et 19 de son ouvrage intitulé *Delle oblazione*. Marri nous apprend que l'usage de placer le signe de la croix sur les ornements sacrés est de la plus haute antiquité dans l'Eglise grecque, comme dans l'Eglise latine. Baronius, dans l'année 336 de l'Histoire de l'Eglise, le fait remonter jusqu'à saint Marc.

Les Chrétiens qui vivaient dans les premiers siècles de l'Eglise, commencèrent à placer la croix surtout sur les tombeaux, et sur les sarcophages, y ajoutèrent plusieurs autres attributs : ainsi l'alpha et l'oméga, première et dernière lettres de l'alphabet grec, placés aux deux côtés, indiquaient que Dieu est le commencement et la fin de toutes choses. La croix placée entre deux agneaux, ou portée par un agneau, désignait l'amour de Jésus-Christ s'offrant en sacrifice pour le salut des hommes. Bosius, dans son ouvrage *Roma subterranea*, p. 626, remarque que l'agneau avec la croix hiéroglyphique de Jésus-Christ, fut en usage chez les Chrétiens dès les premières années du règne de Constantin. Le P. Mamachi, dans son livre *De costumi primitivi Christiani*, nous apprend qu'on avait l'habitude de sculpter l'arbre du paradis terrestre, qui fut l'occasion de la désobéissance d'Adam et d'Eve, de leur prévarication et de leur chute, pour se souvenir de la croix, pour inviter les pécheurs à la pénitence, et à recouvrer la grâce de Dieu qui était le but de leur création. Il ajoute, à la p. 186, qu'on avait coutume de représenter l'image du Rédempteur avec la croix à la main, comme trophée de salut du genre humain, tandis que sur d'autres monuments on la figurait comme un signe de joie, pour rappeler le prix et la vertu de ce divin sacrifice, par respect pour le nom de Jésus-Christ. Les Chrétiens formaient l'anagramme de ce nom avec les deux premières lettres de ce nom en langue grecque, c'est-à-dire X et P. En unissant ensemble ces deux lettres, et en formant une figure semblable à la croix pour signifier la victoire remportée sur le démon par le signe salutaire de la croix. Dans son ouvrage *De antiq. Ecclesie ritibus* (t. III, page 577), le P. Martène nous dit que la pieuse coutume de placer le signe de la croix en tête des inscriptions sépulcrales, et sur la tête des défunts, est très-ancienne. Nous ajouterons avec Durand, que les Chrétiens en agissaient ainsi parce qu'ils savaient que le démon redoute le signe de la croix et qu'il n'ose approcher des lieux qui sont marqués par cet auguste et salutaire signe. On trouve le signe sacré de notre rédemption sculpté sur les pierres sépulcrales en quatre endroits différents, quelquefois en trois, ou en deux, mais toujours au moins au commencement de l'épithaphe. On nous pardonnera cette digression dans laquelle nous sommes entrés à l'occasion de la croix qui est devenue pour tout l'univers chrétien un signe de distinction et de décoration publique à l'époque des croisades.

A cette époque, les souverains, les grands maîtres des ordres, et les Souverains Pontifes, voulant honorer et récompenser quelques personnes qui avaient rendu de grands services, les admettaient dans un ordre de chevalerie, et pour les distinguer des autres chevaliers, leur faisaient cadeau d'une croix, qui était la principale décoration de l'ordre, enrichie de brillants et de pierres précieuses. Les croix d'honneur étaient de formes différentes et avec des ornements divers, quoique du même ordre, suivant les grades, qui étaient ordinairement ceux de chevalier, de commandeur et de grand'croix. Les uns la suspendaient au cou, d'autres sur une bande de soie placée en travers et en forme d'écharpe, d'autres sur le côté droit, ceux-ci sur le côté gauche. Quelques-uns croient qu'on commença à porter des croix après Constantin le Grand, en imitation de celle qu'il fit confectionner en or et en pierres précieuses, pour rappeler le souvenir de celle qui lui était miraculeusement apparue. On peut consulter pour cela Donat *De' sagri Dittici*, p. 189. L'habitude de voir les croix enrichies d'or et de pierres précieuses introduisit celle d'orner les croix qui distinguaient les chevaliers. Le P. Menochius, t. III, p. 147 de son ouvrage *Degli ordini religiosi militari, che in diversi tempi sono stato instituiti, e ghe nellabito loro portano la cruce*, donne des notices pleines d'érudition sur la forme, les qualités, les couleurs des croix des divers ordres de chevalerie qui furent formés les premiers.

CROIX (FILLES DE LA) à Liège.

En 1841, l'administration communale de la ville de Liège confia des filles repenties aux religieuses dite s'Filles de la Croix, qui s'étaient jusqu'alors chargées de l'instruction des en-pauvres, fants et du service des malades à domicile. Cet essai eut les plus heureux résultats. La douce autorité de quelques sœurs, abandonnées à elles-mêmes, et sans le secours d'aucun homme, a suffi pour établir, en si peu de temps, une discipline et un ordre admirables dans cette maison; il y règne depuis un silence qui n'est interrompu que par les prières et le chant des cantiques; les conversions y sont nombreuses. Dès la première année, vingt-six femmes perdues, dont douze n'avaient pas atteint l'âge de dix-huit ans, revinrent sincèrement à Dieu. Cette même administration appréciant le bien accompli, proposa aux sœurs de se charger de l'hôpital des femmes atteintes de maladies honteuses, offre que les sœurs acceptèrent. Pour préserver de la rechute les femmes repenties, M. Chabeis, curé de Sainte-Croix, fondateur et directeur de la congrégation des filles de la Croix, établit deux ans après, avec la permission de Mgr l'évêque de Liège, une maison de refuge, où ces femmes sont éprouvées durant un assez long temps, pour se raffermir dans la vertu, contracter l'habitude d'ordre, du travail, d'une vie chrétienne, et devenir ainsi dignes de rentrer honorablement dans

la société, sous la protection de personnes charitables qui veulent bien participer à cette œuvre de charité. Une association pieuse sous le nom de Confrères de la miséricorde, fut érigée dans l'église de Sainte-Croix, et se chargea de la fondation et de l'administration de la maison de refuge.

CROIX (MONASTÈRE DE SAINTE-), à Poitiers.

Le monastère de Sainte-Croix de Poitiers a été fondé, de 550 à 560, par sainte Radégonde, épouse du roi Clotaire I^{er}, laquelle fit observer dès l'origine à ses filles la règle de Saint-Césaire, évêque d'Arles. Cette règle fut suivie jusqu'au vii^e siècle, époque à laquelle les religieuses de Sainte-Croix la quittèrent pour embrasser celle de Saint-Benoît; elles changèrent en même temps l'habit blanc pour l'habit noir, qu'elles portent encore aujourd'hui.

Voici quels étaient les principes les plus saillants de la règle de Saint-Césaire, l'une des plus anciennes et des plus sévères :

Renoncement complet au monde, à ses richesses, à ses honneurs, à tout ce qu'on y avait possédé, aux souvenirs mêmes d'une fortune opulente, d'un nom glorieux; l'habit de chaque religieuse ne lui appartenait pas en propre; elle ne pouvait, même l'abbesse, avoir de servantes. La clôture stricte et permanente, la séparation complète des personnes et des choses du monde, avec leurs conséquences extrêmes, s'ajoutaient à ces premières rigueurs. Quoiqu'il fût permis de donner le voile dès l'âge de six ans, sans doute pour des cas fort rares et fort graves, la règle stipulait que l'habit ne serait point accordé à la première demande; la volonté exprimée devait être confirmée par de nombreuses épreuves, et l'on s'assurait des dispositions sérieuses de la postulante en la mettant pendant une année entière entre les mains et sous la direction de l'une des anciennes et en lui conservant l'habit séculier. Quant à la discipline intérieure et aux rapports entre les religieuses et les supérieures, c'étaient ceux d'une obéissance entière et sans réserve, d'un renoncement complet à sa propre volonté. L'abbesse avait la charge du soin spirituel et temporel du monastère; elle devait veiller à la stricte exécution de la règle; elle recevait les visites au parloir et tenait la correspondance. La prieure s'occupait de surveiller la confection et la distribution des vêtements, qui étaient faits en commun dans l'intérieur du monastère. Toutes les religieuses devaient savoir lire et entendre le latin, afin de comprendre les offices et les instructions. Les travaux de quelques-unes d'entre elles nous ont été conservés, et ils attestent qu'elles étaient fort lettrées. La lecture, la copie des manuscrits pieux, des livres liturgiques, unies au travail des mains et à la prière, complétaient les occupations de la journée. Les vêtements étaient blancs, simples, sans aucune distinction pour les dignitaires; les meubles étaient sans recherche; on n'y connaissait ni l'argenterie, ni les broderies, ni

les tableaux; le silence devait être continu, à moins de nécessité absolue de le rompre. Toutes ces prescriptions et défenses étaient sanctionnées par des peines morales et disciplinaires qui pouvaient aller jusqu'à l'excommunication monastique.

Le monastère de Sainte-Croix a, dans tous les siècles, servi de retraite à un grand nombre de personnes de la naissance la plus illustre, qui lui ont fait beaucoup d'honneur, lorsqu'elles y ont apporté ou lorsqu'elles sont venues y puiser l'esprit d'humilité et de renoncement que leur enseigne le saint législateur des moines d'Occident.

Au ix^e siècle, l'impératrice Judith, séparée violemment de son époux, Louis le Débonnaire, par des enfants dénaturés, passa deux ans au monastère de Sainte-Croix, qui devait beaucoup à la généreuse protection de son royal époux, et elle donna aux religieuses la plus grande édification par sa ferveur et sa fidélité exemplaire à remplir toutes les observances de la règle.

Un demi-siècle après, Rotrude, fille de l'empereur Charles le Chauve, était élue abbesse de Sainte-Croix.

Au xv^e, xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, la même dignité est fort souvent occupée par les filles de la maison royale de France. On compte parmi elles Anne d'Orléans, sœur du roi Louis XII (1484); Louise de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme (1533); Madeleine de Bourbon, sœur d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV (1534); Jeanne IV de Bourbon, fille de Louis de Bourbon-Montpensier (1570); Charlotte-Flandrine de Nassau, sa nièce (1605); enfin, Louise-Claudine de Bourbon-Busset (1780). A côté des noms de ces illustres et pieuses princesses figurent les noms des plus antiques maisons de la monarchie.

Catherine de la Trémoille se fait remarquer par sa tendre dévotion auprès de la très-sainte Vierge (1640); Diane-Françoise d'Alfretgouverne sa maison avec une sagesse exemplaire pendant trente ans (1650); Françoise de Laval-Montmorency attire sur son monastère la bienveillance du roi Louis XIV, qui lui écrivait souvent et lui donnait dans sa correspondance le titre de *cousine* (1696).

Nous pourrions encore signaler beaucoup d'autres abbesses dont un souvenir d'amour et de respect vivra toujours dans le monastère de Sainte-Croix. Mais celle dont le nom est le plus profondément gravé dans tous les cœurs est Mme Charlotte-Flandrine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon. Née et élevée dans l'hérésie, elle fit abjuration dans l'église de Sainte-Croix, le 15 août 1588, à l'âge de 10 ans; elle reçut le voile en 1590, fit profession en 1593, et devint abbesse par la démission de sa tante Jeanne IV de Bourbon, arrivée en 1605. Elle édifia son monastère pendant un demi-siècle par la pratique de toutes les vertus qui font la parfaite religieuse.

Quelques années avant sa mort, Mme de Nassau fit bâtir le prieuré de Sainte-Croix

des Sables-d'Olonne (Vendée), qui lui coûta, dit-on, cinquante mille écus d'or. Elle ne vit pas son œuvre achevée. On raconte que des vaisseaux anglais étaient chargés de grandes valeurs pour le nouvel établissement, lorsque, au bruit de la mort de la pieuse fondatrice, ceux qui les montaient retournèrent aussitôt en Angleterre avec leur trésor. Si le fait est exact, ne pourrait-on pas y voir le doigt de la Providence? Ne se plaît-elle pas à ravir aux siens les richesses, qui sont trop souvent un obstacle à la perfection évangélique?

Quant à l'ancien monastère, fondé par sainte Radégonde, ruiné quatre ou cinq fois par les guerres et restauré à diverses reprises, il fut en partie détruit pendant la révolution de 1793. On y comptait alors vingt-neuf religieuses de chœur et treize sœurs converses. Ce qui en reste sert aujourd'hui de logement à l'évêque de Poitiers (1). Les anciennes religieuses de Sainte-Croix, que l'amour de leur saint état rassembla, aussitôt après la tourmente révolutionnaire, dans une maison particulière, sous l'aile maternelle de la grande Prieure, Mme de Fayolle, s'établirent, en 1808, le plus près qu'elles purent de leur antique demeure. A cet effet, elles acquirent les bâtiments du doyenné de la cathédrale, qu'elles ont beaucoup augmentés depuis, et reprirent leurs exercices réguliers (2).

A la mort de Mme de Fayolle, au mois d'août 1809, Mme Adélaïde-Radégonde d'Argence fut élue supérieure; elle a gouverné le monastère jusqu'à l'âge de 82 ans, perpétuant dans la nouvelle communauté les souvenirs édifiants de l'ancienne abbaye. Elle mourut au mois de juillet 1836. Mme Joséphine de Marans lui a succédé, et est aujourd'hui supérieure (3).

Si l'humble communauté de Sainte-Croix n'a pas, aux yeux du monde, l'éclat de la royale abbaye, elle puise dans sa ferveur et son zèle, pour la règle de Saint-Benoît, une séve qui lui promet la vie. Elle perpétuera donc, dans l'antique cité des Poitevins, l'œuvre si chère au cœur de sainte Radégonde, son illustre patronne, et elle peut tout attendre de ce que lui garde l'avenir.

En 1562, les mains sacrilèges des protestants livrèrent aux flammes les précieuses reliques de sainte Radégonde. Une jeune fille eut le courage de retirer des cendres un morceau du crâne et un autre morceau du bras de la sainte reine, qui furent fidèlement

remis à l'abbesse de Sainte-Croix. C'était alors Madeleine de Bourbon. Elle fit conserver pieusement ces restes vénérables, qui, plus tard, par les soins de l'abbesse Flandrine de Nassau, furent enchâssés dans la partie antérieure d'un buste d'argent doré.

Après avoir échappé, en 1793, aux mains rapaces qui se sont emparées de leur riche enveloppe, ces reliques insignes ont trouvé naguère un lieu de repos digne d'elles, et elles sont confiées à la garde des pieuses filles de sainte Radégonde, qui les tiennent pour l'un de leurs plus précieux trésors.

Les dames de Sainte-Croix possèdent en outre la croix de métal que leur sainte fondatrice faisait rougir pour exercer sur elle-même la plus rigoureuse pénitence (4), et cette relique est l'objet d'une pieuse convoitise de la part de tous ceux qui souffrent.

L'humble trésor de Sainte-Croix peut aussi montrer aux curieux un petit meuble que l'on dit, et qui peut, en effet, avoir servi à la sainte reine: c'est un pupitre en bois de chêne sculpté couvert d'attributs religieux, parmi lesquels on remarque les symboles des quatre évangélistes (5).

On voit encore à Sainte-Croix une statue de la très-sainte Vierge, bien vénérable et bien ancienne, qui a opéré un grand nombre de miracles, et qui, dit-on, a été bénite par saint Martial, quand il évangélisa l'Aquitaine.

Cette statue a été ornée et embellie par Mmes de Nassau, de la Trémoille, d'Albret, de Navailles, de Laval, abbesses de Sainte-Croix, qui y ont eu une grande dévotion. Suivant une antique tradition, sainte Radégonde, en arrivant à Poitiers, trouva cette statue dans une petite chapelle de recluses, lesquelles en firent don à la sainte reine lorsque son monastère fut achevé.

Quant au morceau considérable du bois adorable de la croix du Sauveur, que Justin le Jeune, empereur de Constantinople, envoya à sainte Radégonde avec une croix enrichie de pierres précieuses du Levant et un livre d'évangiles couvert de lames d'or, il est encore en la possession des pieuses filles de la sainte reine; l'or, les pierreries ont disparu en 1793 pour enrichir quelques mains sacrilèges; mais le trésor le plus digne des adorations et de l'amour des fidèles a toujours été protégé contre d'indignes profanations. Ce gage mystérieux de l'amour de Dieu pour les hommes, ce titre authentique au-

(1) Les bâtiments de l'ancien évêché composent aujourd'hui l'hôtel de la préfecture. Si on eût laissé chaque chose à sa place, quelques-uns y eussent peut-être bien perdu; mais l'esprit de justice et le respect du droit y eussent assurément gagné...

(2) La clôture n'a été rétablie que le 29 février 1837. Par suite d'une ordonnance de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, l'élection de la supérieure, qui a les droits et l'autorité de l'abbesse, doit avoir lieu tous les trois ans.

(3) Ce n'est pas la première fois que ce nom si honorablement porté figure sur la liste des pieuses filles de sainte Radégonde; la reine Marie de Mé-

dicis, mère de Louis XIII, à son passage à Poitiers, fit entrer à Sainte-Croix une jeune fille du nom d'Angélique de Marans, qu'elle était heureuse de placer sous la direction de la sainte abbesse d'alors, Flandrine de Nassau.

(4) Cette croix a quatre branches presque égales, douze centimètres de hauteur; elle est en fer. On croit que les trous dont elle est percée servaient autrefois à fixer les pointes aiguës qui devaient pénétrer dans les chairs de la sainte reine.

(5) Ce pupitre a 10 centimètres de hauteur sur le devant, 16 à la partie postérieure. Il a 26 centimètres de large sur 22 de profondeur.

quel elles doivent le beau nom qu'elles portent, les religieuses de Sainte-Croix le possèdent encore, et elles le regardent avec raison comme la plus belle portion de leur héritage.

Constitutions et règles du monastère de Sainte-Croix.

Les filles de sainte Radégonde, en se consacrant à Dieu par les vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en s'obligeant à travailler sans cesse à l'acquisition des vertus religieuses, s'adonnent spécialement à la prière, à l'oraison, à l'examen, à la lecture spirituelle, tout en instruisant et dirigeant dans les voies du salut les jeunes âmes confiées à leurs soins (1).

Les religieuses de chœur suivent les cérémonies et les rubriques du Bréviaire romain, chanté, autant qu'on le peut, avec les fêtes propres de l'ordre du monastère et celles du diocèse de Poitiers. Quant aux sœurs converses, appliquées aux gros ouvrages, elles disent, si elles savent lire le latin, l'office de la sainte Vierge. Toutes les autres récitent des *Pater* et des *Ave*, et quelquefois le rosaire.

La nourriture est simple et sans aucune recherche. Le pain est de la médiocre qualité. On fait trois repas aux jours ordinaires, et, les jours de jeûne, on n'a que le dîner et la collation.

On fait gras le dimanche, le mardi et le jeudi.

On fait maigre les autres jours, ainsi que depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au mardi de la Quinquagésime, l'un et l'autre inclusivement, et les jours entre l'Ascension et la Pentecôte.

On jeûne tout l'Avent, ainsi que les vendredis de l'année semi-doubles. Ce sont les saints dont on fait l'office qui règlent les jeûnes : si la fête est sous le rit double, on ne jeûne pas. Depuis le 14 septembre, on ajoute les mercredis aux jours de jeûne, et le lundi depuis la Toussaint jusqu'au Carême.

On doit se servir de vaisselle d'étain ; mais, faute de celle-ci, on peut avoir la plus commune faïence.

On doit se lever la nuit pour dire Matines et Laudes. Quand on ne se lève pas la nuit, on les dit à 8 heures.

Le réveil est en tout temps à 5 heures et le coucher à 10 heures.

Les dames de Sainte-Croix pratiquent le plus rigoureux silence, excepté depuis la lecture jusqu'à Vêpres, c'est-à-dire depuis

2 heures jusqu'à 3, et pendant une heure, depuis le souper jusqu'à l'office de Matines ; elles s'exercent aussi à cette charité dont parle saint Benoit, que ce Père recommande à ses enfants, et dont il veut qu'ils se donnent des témoignages en se rendant à l'envi une obéissance parfaite.

Les religieuses de chœur conservent leur nom de famille, et les sœurs converses portent le nom d'un saint ou d'une sainte qui leur est imposé le jour ou elles sont reçues comme postulantes.

On n'a égard ni à l'âge, ni à la naissance, ni à aucune dignité dont on aurait pu jouir dans le monde ; ainsi, à l'exception de celles que la révérende Mère supérieure aurait élevées ou rabaissées, soit pour leurs talents ou pour quelque raison particulière, toutes les religieuses gardent le rang de leur entrée au monastère.

Les lits sont d'un bois simple et commun, garnis d'une paille et d'un matelas, le tout conforme à la pauvreté religieuse.

Les draps sont de toile, seulement en été, car on porte la laine depuis la Toussaint jusqu'au mois de mai.

Par leur vœu de pauvreté, les dames de Sainte-Croix se dépouillent du droit de posséder en propre quelque chose que ce puisse être ; néanmoins, le linge à l'usage de chacune des sœurs est toujours distingué par une marque particulière, et on le leur distribue chaque semaine.

Costume des religieuses de Sainte-Croix.

Le costume des dames de Sainte-Croix se compose d'une robe d'étoffe noire commune et de bas prix ; elle descend à fleur de terre par devant, et traîne environ d'un tiers par derrière. Les manches vont jusqu'au bout des doigts. La jupe et le scapulaire sont noirs, de même étoffe que la robe, et ce dernier est de la même longueur. Elles portent une ceinture de laine noire, à laquelle pend un rosaire.

La guimpe est de toile blanche et ordinaire.

La coiffure consiste en un capuchon, un velet et un voile de laine noire.

Le grand habit de Saint-Benoît, qui se porte aux annuels, est aussi de laine noire, de la même longueur que la robe.

Les novices de chœur sont habillées comme les professes, à l'exception du voile, qui est blanc, et du manteau qu'on ne leur donne que le jour de leur profession.

Les sœurs converses portent une jupe blanche et le scapulaire sous la ceinture. (2)

(1) Afin de perpétuer les traditions de l'ancienne abbaye, les religieuses de Sainte-Croix, malgré le peu de ressources dont elles peuvent disposer, tiennent à honneur d'élever toujours une ou deux jeu-

(2) Voy. à la fin du vol., n° 64.

nes personnes appartenant à des familles recommandables, mais pauvres, et auxquelles elles donnent gratuitement les bienfaits d'une bonne éducation.

D

DÉLIVRANDE (RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE LA).

Cette société nouvelle, sortie en quelque sorte de la communauté de la Charité de Bayeux, nous a fourni les renseignements intéressants que nous donnons ici et qui la feront connaître.

Mlle Henriette le Forestier d'Osseville naquit à Rouen, le 19 avril 1803, d'une des premières familles de Normandie. Aussi distinguée par les vertus que par la naissance, Mlles d'Osseville avait eu le bonheur de compter parmi ses grands oncles M. de Bernières, trésorier de France, mort en odeur de sainteté dans le xvii^e siècle.

Appelée du Seigneur à se consacrer à lui sans partage, Mlle d'Osseville sentit un attrait particulier pour la Délivrande et pour fonder sous l'égide miraculeuse de Marie l'établissement futur que le Seigneur voulait créer en ce lieu de bénédiction.

Dirigée dans sa pieuse entreprise par le vénérable supérieur des missionnaires du diocèse qui sont établis à la Délivrande, M. l'abbé Saulet, elle alla d'abord s'instruire des devoirs de la vie religieuse dans le couvent de la Charité de Bayeux, qui est sous la règle de Saint-Augustin. Elle emmena quelques compagnes dont les noms méritent d'être recueillis : Mlle Pulchérie le Sergeant d'Hendecourt, et Mme la comtesse de Valois, tante maternelle de notre digne fondatrice, veuve du sous-préfet de Vire. Après un an de noviciat et d'épreuves de tout genre, après avoir prononcé ses vœux sous le nom de sœur Sainte-Marie, elle obtint de Mgr Daniel, évêque de Bayeux, l'autorisation d'aller avec ses compagnes commencer un établissement à la Délivrande, sous les mêmes statuts, règles et constitutions que celles du monastère de Bayeux, demeurant toutefois complètement indépendantes de cette maison, et le monastère fut définitivement fondé le 26 février 1831. La fin particulière de cet institut est l'instruction et l'éducation des pauvres petites orphelines et autres dépourvues de secours, et même aux petites filles hérétiques qui désireraient de se convertir. Aux trois vœux solennels de pauvreté, chasteté et obéissance, les religieuses ajoutent un quatrième vœu, de s'employer à l'instruction et éducation des pauvres petites filles pauvres.

Avant d'entrer dans le détail de ce qui concerne la communauté de la Délivrande, nous dirons ici que la fondatrice de l'ordre primitif fut Mlle Marguerite Morin, fille de M. Philippe Morin, bourgeois de Caen, et de dame Marie Bourdon. Elevée jusqu'à quinze ou seize ans dans l'hérésie, elle résolut d'embrasser la religion catholique et se convertit. Plus tard, pressée de se consacrer à Dieu et de donner asile aux petites filles

pauvres, elle fonda vers le milieu du xvii^e siècle un monastère à Bayeux, qui reçut des constitutions en 1699 de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, et fut placé sous la règle de Saint-Augustin. Mlle Morin reçut en religion le nom de sœur de Jésus.

A l'époque de la révolution de 1793, les religieuses de cet institut furent obligées, pour un temps, de se soustraire à l'orage et se séparèrent; après la tempête, elles se réunirent de nouveau à Bayeux, berceau de l'ordre. Cette communauté était animée d'un véritable esprit religieux lorsque Mlle Henriette d'Osseville vint avec ses compagnes y faire son noviciat.

Revenons à l'établissement de la Délivrande, constitué en monastère le 26 février 1831.

Par les soins et l'activité de Mme de Sainte-Marie, la maison a pris successivement de grands accroissements. On commença, dès l'origine, à donner des soins aux jeunes personnes dont la taille était délicate, et le traitement orthopédique favorisé singulièrement par le voisinage des bains de mer, si propres à consolider des tailles faibles, compta quelquefois jusqu'à quarante pensionnaires.

En 1835, des retraites séculières furent établies dans la communauté pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Elles commencent chaque année le jeudi qui suit la Pentecôte et durent huit jours. Trois ou quatre cents personnes viennent dans la solitude réfléchir sur leurs devoirs, méditer sur la brièveté de la vie et l'importance du salut.

Ces retraites sont prêchées par MM. les missionnaires dont le zèle apostolique, la piété et le dévouement ne connaissent pas de bornes, et qui par leurs vertus et leurs talents gagnent chaque jour un nombre infini d'âmes à Dieu.

Au mois d'août 1842, Mme la comtesse de Saint-Léonard, qui prit en religion le nom de sœur du Saint-Cœur de Marie, vint passer quelques mois dans ce monastère pour se former à la vie religieuse avant d'aller fonder, à Blon, près Vire, l'ordre des Filles du Sacré-Cœur de Marie, destiné à l'éducation des enfants pauvres dans les campagnes.

Elle emmena avec elle, à Blon, une des orphelines pour première religieuse. Bientôt plusieurs autres jeunes personnes vinrent se joindre à elle : cet ordre est aujourd'hui en voie de prospérité et procure la gloire de Dieu !

Aux différentes œuvres entreprises dans le monastère, vint s'en joindre une nouvelle, également précieuse pour le bien de la religion et de la société. Le vénérable fondateur, M. l'abbé Saulet, voulut établir un

pensionnat en 1847, et procurer ainsi à l'établissement une ressource annuelle pour la subsistance des pauvres orphelins.

Vers 1848, le monastère comptait dans son sein quarante professes de chœur, treize converses, et vingt-trois sujets novices ou postulantes; soixante-dix à quatre-vingts orphelins; mais le Seigneur vint bientôt séparer des sœurs tendrement unies par les liens de la charité pour les envoyer sur le sol de l'erreur travailler à sa gloire et à la conversion des âmes.

Mgr Wiseman, évêque de Londres, et M. l'abbé Quiblier, Sulpicien, désiraient depuis longtemps voir établir à Londres une maison religieuse qui s'occupât de recueillir les pauvres orphelins abandonnés aux dangers de l'erreur et de la corruption.

Un appel fut fait au monastère de la Délivrande, et le 13 septembre 1848, douze religieuses de chœurs, cinq sœurs converses et une tourière au nombre desquelles étaient Mme de Sainte-Marie, nommée supérieure de cette nouvelle colonie, s'embarquaient au Havre pour aller fonder un monastère de cet ordre à Norwood, faubourg de Londres. Elles furent conduites par le vénérable Père supérieur et par M. le comte d'Osseville, fondateur de la communauté de la Délivrande.

Déjà huit sœurs sont allées rejoindre leurs anciennes compagnes, l'établissement est en voie de prospérité. Soixante-dix orphelins, arrachés à l'erreur ou à la séduction sont recueillies dans l'enceinte de ce nouvel établissement qui occupe un terrain considérable. Tout fait espérer que le dévouement et les sacrifices de tous genres qui ont accompagné cette nouvelle fondation, attirera de plus en plus les grâces du ciel sur cette nouvelle colonie qui reste unie à la maison de la Délivrande, et ne forme qu'une seule et même maison avec elle; la supérieure aussi bien que le noviciat général y font leur résidence. Nous avons obligation de ces renseignements à M. l'abbé Bedel. Depuis qu'il nous les a fournis, nous avons appris que quelques-unes des religieuses de cet institut de la maison d'Angleterre, par permission et exception, quittèrent leur clôture pour aller secourir les soldats de l'armée d'Orient, lors de la fameuse guerre de Crimée, qui finit par la prise de Sébastopol. Des difficultés qui s'opposaient à l'exercice libre de leur zèle, les obligèrent à revenir bientôt. (1)

DITES, religieux à Constantinople

On appelait Dites les religieux qui habitaient à Constantinople le célèbre monastère nommé Die, qui avait été fondé par l'abbé Die, comme nous apprend Bernini dans son Histoire des hérésies, page 273. Nous apprenons aussi de Narzi, dans sa Notice des mots ecclésiastiques, que *Diitium* était le nom du monastère qui reconnaissait pour fondateur saint Die, archimandrite dont il est fait mention dans le Ménologe grec au 19 juillet. Dans le Martyrologe romain on lit le mémoire sui-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 65, 66.

vant : *Constantinopolis, natalis monachorum martyrum monasterii Dii 8 Februarii.*

DOCTRINAIRES (*Du rétablissement des Doctrinaires, institués par le Vén. César de Bus, à Cavaillon (Vaucluse).*)

La congrégation des prêtres séculiers de la Doctrine chrétienne, que le vénérable César de Bus avait fondée à Cavaillon, vers la fin du xvi^e siècle, a été rétablie en 1850, après onze ans d'interruption; le général des Doctrinaires, le très-révérénd P. François de Réza, exauça les prières qui lui furent adressées, et Sa Sainteté Pie IX, par son bref du 17 janvier 1850, daigna autoriser l'établissement et le noviciat dans cette même ville. Ce fut Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, qui les revêtit le 16 mai de l'habit des Doctrinaires et ayant reçu dispense de six mois de noviciat, ils firent leurs vœux le 25 d'août de la même année, entre les mains du R. P. Genella, que le bref déjà cité nommait supérieur de la maison de fondation avec pouvoir de provincial *ad triennium*.

Heureux de ce titre d'enfant du vénérable César de Bus dans une ville que ce saint prêtre avait édifiée et catéchisée avec tant de fruits, ils se mirent aussitôt à l'œuvre. M. Ailliaud, directeur-supérieur, comme curé de la paroisse, adopta avec empressement la méthode établie et pratiquée avec tant de succès par le fondateur. Les premiers Pères, quoique presque sans ressources, mais aidés et soutenus par la confiance en la Providence, dont la protection fut visible, ouvrirent un établissement d'une instruction secondaire qui réunit, en moins de trois ans, cinquante élèves, d'abord dans la maison dite de Jean, puis dans celle de Saint-Roch.

L'année suivante leur fournit une tâche encore plus conforme à leurs goûts et à leurs vocations de catéchistes. Le Jubilé les appela, ainsi que le R. P. Genella, dans plusieurs des paroisses du diocèse d'Avignon, d'Aix et de Fréjus. Pendant trois ans le Seigneur soutint leurs forces et il lui a plu de bénir leurs efforts et ceux de leurs confrères, qui, par dévouement pour leur renaissance, voulurent bien s'adjoindre à eux dans ces missions où le catéchisme eut une grande part.

Quelque humble qu'elle fût, la fondation fut connue du public. Des demandes leurs furent adressées des divers points de la France, on leur proposa des stations à prêcher, des établissements secondaires à fonder dans les bourgs et dans les villes; mais trop peu nombreux, ils ne purent d'abord accepter ces offres honorables parce qu'ils avaient besoin de se former dans la retraite.

Il fallait aussi que le creuset purifiât le berceau de cette œuvre; que le grain restât longtemps caché en terre et qu'il fût foulé aux pieds avant de monter en épi. Cette consécration n'a pas manqué aux Doctrinaires de la Doctrine chrétienne, il y eût

des orages et des contradicteurs ; par le retour à Rome de leur supérieur local, ils furent exposés à de nouvelles tempêtes que l'homme ennemi a suscitées contre une œuvre qui est appelée à faire du bien aux âmes. Mais ils n'oublièrent pas les dernières paroles que leur adressa le R. P. Novarico : « Ayez confiance, le Ciel ne sera pas toujours sévère. »

Ce qui adoucissait leurs épreuves c'est que Mgr l'archevêque fut pour eux un père plein de tendresse, qu'il appela toujours les bénédictions les plus abondantes sur cette maison ; c'est la peine qu'ont toujours exprimée les Pères de famille quand ils furent sur le point de fermer momentanément leur collège : pour devenir de dignes ouvriers, ils prièrent, ils étudièrent ; ils se sont pénétrés de l'esprit de leur vénérable Père, pour reprendre ensuite avec plus de zèle le collège et l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les missions ; ils firent de nouveaux efforts ; les sacrifices nouveaux ne leur coûtèrent rien pour être dans toutes les rencontres les humbles coadjuteurs et les serviteurs de leurs confrères dans le sacerdoce. Ils s'efforcèrent de faire revivre en eux l'esprit de leur vénérable Père, César de Bus ; à son exemple, ils chérissaient par-dessus tout leur titre de catéchistes des pauvres.

Dieu a béni des sentiments si purs, des projets si désintéressés ; des prêtres respectables, des ecclésiastiques et des laïques pieux se sont présentés pour coopérer à cette œuvre de dévouement.

La vie d'un prêtre fidèle observateur des règles de l'Eglise, remplissant avec ferveur les fonctions sacrées, catéchisant les pauvres, donnant des missions, des retraites publiques et privées, mais vivant, par choix, en communauté, se précautionnant contre l'inconstance humaine par des vœux simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, telle est la vie du doctrinaire, le but de ses efforts, le service qu'il veut rendre à l'Eglise.

Jamais l'institution de la Doctrine chrétienne ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui à la vue des efforts faits depuis un siècle pour saper dans les cœurs les principes de foi, de morale et d'ordre, et d'y établir à leur place les plus funestes doctrines ; il n'y a pas jusqu'à l'enfance qui ne ressente les tristes influences de l'esprit désorganisateur, que l'impiété a soufflé comme un poison sur notre pays. De quelle utilité ne peut donc pas être une congrégation qui a pour mission d'instruire et de catéchiser la jeunesse, de faire naître et de graver dans son cœur les principes de foi et de morale qui en feront des fidèles serviteurs de Dieu et de l'Etat.

Cette tâche est aussi laborieuse qu'obscur ; c'est le propre des cœurs généreux de s'y livrer, c'est l'union des deux liens de la charité et de la consécration religieuse qui lutte contre l'égoïsme, qui semble vouloir tout envahir. Le zèle de la maison de Dieu,

le feu brûlant de la charité que Jésus-Christ est venu allumer dans toutes les âmes peuvent seuls inspirer et soutenir ce courage et ce dévouement.

Dans sa bulle du 6 octobre 1371, Pie V, ordonnant aux pasteurs d'établir dans chaque paroisse des congrégations de la Doctrine chrétienne pour l'instruction de leurs ouailles, avait jeté dans l'Eglise l'idée de l'institution, dont le vénérable César de Bus fut le fondateur. Quelques années plus tard, ce vénérable prêtre, né à Cavaillon, Comtat Venaissin, en 1544, distingué par sa naissance et par ses talents, autant que par la sainteté de sa vie, fut l'instrument de la Providence pour réaliser la pensée du saint Pontife.

Après les efforts et les contradictions nécessaires aux œuvres de Dieu qui commencent, César avec les pieux compagnons qu'il s'était associés pendant son séjour à Cavaillon s'établit à Avignon, l'an 1592, dans l'église de Saint-Proxède. Cinq ans après, Clément VIII sanctionna cette association par une bulle spéciale et lui concéda le vaste local de Saint-Jean le Vieux, d'où les doctrinaires retinrent le nom de Saint-Jean. A la fin cette congrégation, qui offrait aux membres du clergé séculier une partie des avantages des ordres religieux, prit de tels accroissements que trois provinces furent constituées avec privilège d'un général français, la première à Avignon, la deuxième à Toulouse, et la troisième à Paris, sans parler des trois autres provinces qui s'établirent à Rome, à Naples et à Yvrée en Piémont. Le bienheureux César de Bus mourut à Avignon en 1607 après avoir édifié les contrées du midi par ses vertus, par ses fondations pieuses, au nombre desquelles il faut placer en première ligne l'établissement des Ursulines, et par ses travaux apostoliques.

Une telle extension développa le but primitif, et les enfants du vénérable César de Bus, devinrent non-seulement des catéchistes, mais, encore les prédicateurs de la Doctrine chrétienne.

Ils enseignaient dans les chaumières et dans les villes ; ils dirigeaient les catéchismes non-seulement des petits enfants, mais aussi des collèges, des séminaires, des paroisses populeuses. Aider avec le zèle d'une humble charité les pasteurs des âmes ; occuper eux-mêmes les postes les plus humbles dans l'exercice du saint ministère ; donner des missions, des retraites publiques et privées et puis devenir les infirmiers des vétérans du sacerdoce, en leur offrant asile dans leurs maisons, telle est la vie publique des prêtres séculiers de la Doctrine chrétienne du vénérable César de Bus.

Leur vie privée n'est autre que la vie ordinaire d'un prêtre séculier, mais vivant en commun. Mêmes exercices de piété, même liberté pour les occupations du ministère, même habit, complété par le petit manteau long français. Seulement après l'année du noviciat, les prêtres ou frères (ces derniers sont employés au matériel des maisons), se

lient à la congrégation par des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Voilà l'institution que la tourmente révolutionnaire supprima, du milieu de nous, mais que l'Italie sut conserver pour des temps plus heureux. Depuis que se réveillent parmi nous les instincts du dévouement religieux, qui s'associe pour le bien de tous, l'institution du vénérable César de Bus nous a été rendue; elle nous est revenue de Rome à laquelle nous l'avions donnée.

C'est le 29 décembre 1849 que Mgr Debelay, archevêque d'Avignon a exaucé les vœux et couronné les efforts de plus de onze ans que faisaient des prêtres zélés. Dès lors le général des doctrinaires et la congrégation des évêques et séculiers ont obtenu de Pie IX le rescrit du 17 janvier 1850, qui, en admettant à la profession, après six mois de noviciat seulement, nomme S. Gr. Mgr l'archevêque d'Avignon, visiteur apostolique et le R. P. Gonella, de la province de Rome, recteur de la maison et du noviciat de Cavaillon.

Malgré les difficultés d'un premier établissement nous avons foi que Dieu et Marie béniront cette œuvre. Elle croîtra comme un grain de sénévé; elle retrouvera, nous l'espérons, avec le sol natal, le dévouement et la force pour abriter la jeunesse qui a besoin de rencontrer la religion à côté de la science, l'âge mûr qui réclame avec la saine doctrine de l'Eglise la paix du cœur, les prêtres, qui désirent mettre en commun les travaux de leur pénible apostolat, enfin les vétérans du sanctuaire qui trouvèrent toujours en nous des frères, des amis heureux de leur adoucir les angoisses, quelquefois si grandes pour le prêtre devenu vieux ou infirme.

DOCTRINE CHRÉTIENNE (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE LA)

L'origine de la congrégation des frères de la Doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg est toute récente. Un premier essai fut tenté en 1821. L'ordonnance royale qui autorise la société comme association charitable pour l'enseignement primaire et lui permet de recevoir des legs et donations, est datée du 5 décembre de la même année.

C'est M. l'abbé Ignace Mertian, alors supérieur des sœurs de la Providence à Ribeauvilliers qui fit cette tentative en faveur des écoles primaires d'Alsace; mais elle n'eut que peu de succès parce que la congrégation des sœurs, déjà fort développée, absorbait l'attention du fondateur.

L'œuvre fut reprise sérieusement en 1843. M. Louis Mertian, frère du précédent, riche négociant à Paris, ayant donné une partie de sa fortune, notamment sa terre du Willerhoff près Schelestadt, aux orphelins d'Alsace il fallut donner des maîtres à

ces enfants. On ouvrit un noviciat avec le concours momentané des Pères de la Compagnie de Jésus. Le R. P. Schneider actuellement missionnaire au Canada, est celui d'entre eux qui y coopéra le plus efficacement.

M. Ignace Mertian venait de mourir. M. l'abbé Bacher son successeur, continua sa protection aux frères de la Doctrine chrétienne et l'abbé Eugène Mertian fut spécialement chargé de la direction de cette œuvre; ce dont il s'aquitte encore aujourd'hui.

La petite congrégation fut bénite et encouragée dès son origine par Mgr l'évêque de Strasbourg et fut accueillie par les approbations unanimes du clergé diocésain(1).

Elle a pour but de procurer la gloire de Dieu par l'éducation des enfants du peuple. Elle se charge de toutes les œuvres propres à atteindre cette fin, telles que : écoles primaires d'enfants, d'apprentis, d'adultes; pensionnats primaires; écoles normales, écoles d'agriculture; asiles pour les orphelins, les sourds-muets, les aveugles, les jeunes détenus, etc.; écoles de musique religieuse, soin des églises et des sacristies.... Les frères sont unis à Dieu et entre eux par les vœux ordinaires de religion, temporaires pour les uns, perpétuels pour les autres. Il y a parmi eux quatre degrés, savoir : les postulants, les novices, les frères associés et les frères profès.

Le postulat dure un temps indéterminé.

Le noviciat est de deux ans.

Les frères associés sont ceux qui ne font que des vœux temporaires pour cinq ans.

Les frères profès sont ceux qui ont fait des vœux perpétuels : ils forment le noyau de la société, sont admis à son gouvernement et ajoutent aux trois vœux, celui de se dévouer au service des enfants pauvres.

Tous les frères peuvent être employés indifféremment à l'étude et au travail, selon que les chefs le jugent plus convenable pour la gloire de Dieu.

L'âge qui semble le plus favorable à l'admission des sujets, est celui de quinze à vingt-cinq ans.

Lorsque ceux qui sont destinés à l'instruction ont émis leurs vœux et qu'ils sont munis du brevet de capacité qu'exige la loi, c'est-à-dire quand ils sont assez solidement établis dans la vertu et dans la science pour faire honneur à notre sainte religion qu'ils représentent d'une façon toute spéciale dans les rangs des instituteurs primaires, on leur permet d'entreprendre l'éducation de la jeunesse dans les communes dont les autorités les demandent.

On consent à ce qu'ils ne soient que deux ensemble. Ils font eux-mêmes leur ménage et sont organistes et sacristains en même temps qu'instituteurs. C'est par ces différents points qu'ils se distinguent de la plu-

(1) L'Institut possède actuellement 1 noviciat, 1 pensionnat primaire, 1 orphelinat et 8 écoles. Il n'a pas encore, jusqu'à présent, fondé d'établisse-

ments hors du diocèse de Strasbourg. Le chef-lieu de la congrégation est à Hilsenheim, près Schelestadt (Bas-Rhin).

part des congrégations de frères déjà existantes, et qu'ils se font particulièrement désirer.

Leurs modestes et nombreuses occupations les tiennent dans l'humilité et les soustraient aux dangers de l'oisiveté. Ils partagent leur temps entre la prière, l'étude et le travail manuel. Les exercices de piété sont les mêmes que dans les autres sociétés du même genre. Ils font profession d'un culte tout particulier envers la très-sainte Vierge Marie et récitent tous les jours, outre le chapelet, le petit Office de l'Immaculée Conception.

Ils ont choisi saint Vincent de Paul pour patron de l'institut.

Ils reviennent tous les ans au chef-lieu de la congrégation, pour se retremper par la retraite dans l'esprit de leur saint état. La méthode que l'on suit dans les classes est celle qu'on appelle simultanée-mixte. On met à contribution les procédés d'enseignement les plus accrédités en France et en Allemagne. Cela n'empêche pas que la méthode ne soit uniforme et particulièrement propre à ménager la santé des maîtres.

Les frères furent autorisés, dès 1843, par le ministre de l'instruction public à enseigner la théorie et la pratique de l'agriculture partout où les autorités locales le désiraient.

Inutile de dire que des hommes consacrés à Dieu font de la religion la base de leur instruction et que l'élément chrétien se retrouve dans toutes les branches de leur enseignement : sauver les âmes, graver dans les esprits la véritable sagesse et conserver les cœurs des enfants dans l'innocence, tel est le premier but des maîtres et leur unique ambition. Le costume des frères consiste en une soutanelle à collet droit, de drap bleu foncé, en un pantalon et un petit manteau ou collet de même étoffe, une calotte de drap noir et un chapeau de feutre commun. Ils ne portent le petit manteau qu'en hiver et en voyage. (1)

DOCTRINE CHRÉTIENNE (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE LA) au diocèse de Nancy.

L'association des frères de la Doctrine chrétienne du diocèse de Nancy a pour fin principale de donner à la jeunesse l'instruction primaire et surtout une éducation vraiment chrétienne. Pour atteindre ce but les frères emploient la méthode d'enseignement et le genre d'études qui sont regardés comme les plus convenables par les supérieurs. Ils tiennent les écoles paroissiales dans les villes et les campagnes, ils peuvent joindre à leurs fonctions celles de catéchiste, de chantre, de sacristain, d'organiste. Ils sont envoyés seuls à la demande de MM. les curés, des autorités communales ou des fondateurs particuliers, avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique. Quand ils sont plusieurs, ils habitent une maison particulière, sinon ils doivent être en pension chez M. le curé, chez un ecclésiastique ou dans une maison sûre, désignée par M. le

curé. Ils exercent leurs fonctions moyennant un traitement. Les rétributions, si elles ont lieu, ne doivent pas être perçues par les frères, à moins d'une raison grave ou d'une autorisation spéciale du frère directeur. Le traitement est de 500 francs, quand il y a plusieurs frères, de 250 francs quand il n'y en a qu'un, parce qu'on leur doit alors une pension complète. A l'époque de l'installation seulement des frères on est tenu de payer à la maison mère 200 francs d'indemnité pour chaque frère. Pour les obtenir il leur faut une maison convenable, un jardin, un mobilier et un trousseau proportionné au nombre des frères. La commune ou le fondateur peut laisser le trousseau et le mobilier à la charge des frères en donnant 1,000 francs pour deux frères, et 300 francs en plus pour chaque frère, s'il y en avait plus de deux. Les frères ne reçoivent rien pour eux; tout don qu'on leur fait tourne au profit de la maison mère; il leur est interdit de donner des leçons à domicile, ils ont avec leurs élèves une place gratuite dans l'église. Les frères font la classe deux fois par jour, la durée est de trois heures. La classe des adultes n'est pas au compte de la commune; ils ont un jour de congé ordinairement le jeudi.

Le frère directeur se réserve toujours le droit de les changer, pourvu qu'il les remplace et que l'instruction n'en souffre pas. Outre les frères instituteurs, chargés de l'enseignement, il y a des frères coadjuteurs. L'esprit de l'institution est celui de pauvreté et d'abnégation, de foi vive, et d'une confiance sans borne en Jésus-Christ; d'un détachement absolu des choses de ce monde selon la devise qu'il a adoptée : *Spes mea Deus*; d'un zèle ardent, prudent, éclairé de la gloire de Dieu, d'un désir sincère d'acquiescer la perfection et de remplir constamment toutes les obligations de la vie religieuse, afin de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la connaissance et la pratique de la religion chrétienne.

Pour être admis dans la congrégation il faut avoir quinze ans au moins et trente au plus pour être frère coadjuteur. Les postulants doivent savoir au moins lire et écrire, être de bonne vie et mœurs, être muni de l'acte authentique de leurs parents, surtout s'ils sont mineurs.

Les qualités exigées pour ceux qui se présentent au noviciat pour l'enseignement sont pour l'extérieur : une bonne constitution, une santé robuste, une figure et une taille avantageuse, une naissance légitime et une réputation à l'abri de tout soupçon injurieux. Pour l'intérieur, de l'aptitude aux sciences, un caractère ferme, mais docile, un jugement sain, des mœurs pures, du goût pour l'éducation des enfants et surtout beaucoup de piété.

La durée du noviciat est de deux ans pendant lesquels les novices sont formés aux vertus et à la pratique de la vie religieuse et acquièrent les connaissances nécessaires

(1) Voy. à la fin du vol., nos 67, 69.

pour pouvoir exercer dans l'institut les fonctions auxquelles ils seront jugés les plus aptes par les supérieurs.

La pension est de 300 francs par an, tous les frais compris; les postulants doivent avoir en entrant un trousseau qui suffise à leurs besoins. Un mois après l'entrée d'un postulant le conseil décide s'il doit être admis ou non au noviciat; s'il ne convient pas il est renvoyé; s'il est admis il est placé avec les novices pour suivre les exercices. Ils peuvent être admis à prendre l'habit après six mois de noviciat, mais jamais avant l'âge de seize ans. L'admission est prononcée par le conseil à la majorité des voix; le novice en prenant l'habit prend un nom religieux à son choix. Après la cérémonie de la vêtue, le novice passe à la maison mère tout le temps nécessaire pour se former aux vertus religieuses et acquérir les connaissances que réclameront plus tard leurs fonctions. Ce temps ne sera jamais moins d'une année. Sur la fin de la deuxième année les novices qui en sont jugés dignes, sont admis à la profession et prononcent, pour un an seulement les vœux en usage dans l'institution, s'ils ont atteint vingt et un ans révolus.

Les frères instituteurs une fois placés portent l'habillement, le costume complet et ne sortent jamais sans en être revêtus. Le port habituel du manteau n'est que de conseil.

Les frères de la Doctrine chrétienne de Nancy font d'abord pour un an, les trois vœux ordinaires de religion, de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, auxquels ils ajoutèrent ceux de stabilité et de dévouement en l'enseignement en usage dans la congrégation; à l'expiration de ces vœux, les frères avec l'agrément du conseil, peuvent les renouveler pour un, deux ou trois ans, après lesquels il leur sera libre de le faire pour trois ou cinq ans, ensuite pour dix ans, mais toujours avec la permission du conseil.

Les vœux perpétuels ne sont permis que très-rarement et à des sujets d'une vertu éprouvée. Ils devront être âgés de trente-cinq ans et avoir obtenu la majorité des suffrages du conseil général.

Tous les frères qui auront émis les vœux perpétuels les renouveleront chaque année à la retraite générale.

L'observation des vœux est soumise aux mêmes règles que dans toutes les maisons religieuses. On fait les mêmes recommandations pour les précautions à prendre, afin de les conserver fidèlement, puisque c'est ce qui constitue le religieux. Tout est en commun chez les frères; ils n'ont à leur usage que l'imitation de Jésus-Christ, un chapelet, un manuel ou exemplaire de l'institution, un canif et un journal porte-feuille.

Si le père ou la mère d'un frère venait à tomber dans l'indigence, l'établissement pourrait venir à son secours avec l'autorisation des supérieurs.

Les frères s'efforcent d'acquérir la vertu d'obéissance dans un degré éminent et d'être constamment disposés à faire tout ce que

l'autorité légitime commande sans nulle réserve et autant que possible sans répugnance, même dans tout ce qu'il y a de plus pénible à la nature, se persuadant bien qu'il n'y a pas d'autre voie de perfection pour eux.

Les frères ne peuvent être exclus de la maison pendant toute la durée de leurs vœux sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est dans le cas d'une désobéissance formelle aux supérieurs en matières considérables ou des délits graves bien constatés contre la foi, contre les mœurs, contre la probité, la sobriété, encore l'exclusion ne peut avoir lieu qu'après avoir été avertis trois différentes fois dans le délai de deux mois, excepté dans le cas d'attentat aux mœurs, surtout si la faute avait été publique et avait donné du scandale.

Les frères qui seraient renvoyés ou qui se retireraient volontairement, ne peuvent rien réclamer; cependant, après douze ans de profession on leur remet, à leur départ, cent cinquante francs. Mais ceux qui veulent quitter volontairement la congrégation, doivent en donner avis trois mois à l'avance. Dans aucun cas, un frère ne doit quitter l'institution, dût-il se soumettre à de grandes humiliations et à de grandes souffrances, parce que aucun ordre n'a jamais péri par pauvreté, et beaucoup ont disparu pour la possession des richesses; parce que Dieu peut bien permettre qu'ils soient exposés à de rudes épreuves, mais il ne les abandonne jamais, parce que ce sont les religieux les plus pauvres qui ont subsisté plus longtemps et rendu peut-être les plus grands services à l'Eglise.

Les frères doivent regarder Dieu lui-même dans leurs supérieurs, honorant en eux l'autorité dont ils sont revêtus par rapport à eux, leur porter le plus grand respect, les aimer d'un amour tendre et sincère, éviter tout ce qui pourrait affaiblir l'un ou l'autre; s'ils ne leur montraient pas toute la douceur qu'ils désireraient, ils doivent se convaincre que c'est pour leur bien, pour les rendre plus mortifiés, plus modestes, plus humbles, plus détachés d'eux-mêmes et des créatures.

Ils doivent avoir une humble et entière confiance dans le directeur général, lui découvrir leurs imperfections, leurs peines, leurs tentations, tout ce qui est nécessaire pour être parfaitement connus de celui-ci; ils sont tenus à l'obéissance envers le directeur particulier, sauf le recours au directeur général. Ils ne doivent jamais oublier qu'ils sont les premières brebis du troupeau confié aux soins du pasteur des paroisses où ils sont placés. Ils doivent donc avoir pour lui une grande déférence, une confiance entière, écoutant avec docilité tous les conseils qui ne seraient pas opposés à leurs règles, lui rendre compte de leurs classes, des progrès des enfants, des instructions qu'ils leur font, ne prendre jamais parti quand il s'élève des discussions dans les paroisses à l'égard de M. le curé; ils doivent l'aider avec zèle et empressement dans tout ce qui dépend d'eux.

La congrégation est gouvernée par un directeur général, assisté d'un conseil particulier; il y a en outre un conseil général, représentant toute la congrégation. Ses attributions sont de prendre connaissance des actes du conseil particulier, de réformer les abus généraux, d'adopter les mesures qui pourraient nécessiter, pour le bien de la congrégation, le temps et les lieux, d'admettre les frères à la profession perpétuelle.

Elle est soumise à la juridiction de l'évêque diocésain. Le supérieur nommé par lui préside les élections et le conseil général, il reçoit les vœux des frères profès, il a droit de se faire rendre compte de la situation morale et financière de l'institution, et de provoquer toutes les mesures jugées nécessaires par le conseil épiscopal pour la conservation et la prospérité desdites institutions. Le conseil général peut proposer des modifications aux présentes règles, mais elles ne peuvent avoir force de loi que lorsqu'elles sont revêtues de l'approbation de Mgr l'évêque.

Le frère directeur général, le frère sous-directeur et le frère assistant, sont élus par tous les frères profès à la majorité absolue des suffrages. Le frère directeur général doit avoir au moins trente ans et dix ans de profession, et s'être engagé par des vœux décennaux. Avant de déposer son vote, chaque frère prête serment de ne faire son choix que selon sa conscience. Les fonctions de frère directeur durent comme celles du sous-directeur et de l'assistant, cinq ans; ils sont rééligibles.

Ils nomment les autres membres du conseil. Les membres du conseil général choisis parmi les directeurs des établissements particuliers, ne sont renouvelés que tous les ans. Le bureau formé pour le dépouillement du scrutin est composé d'un président et de quatre frères, les deux plus âgés et les deux plus jeunes. Les votants écrivent sur leurs bulletins autant de noms qu'il y a de membres à élire. Dans le cas de ballottage, la majorité absolue suffit à un deuxième tour de scrutin. La liste des membres votants et celle des membres éligibles est affichée dès la veille; ils sont prévenus d'avance, par une circulaire, des élections qui doivent avoir lieu. Deux parents, jusqu'au deuxième degré, ne peuvent faire partie du même conseil. Si un membre ne s'acquitte pas bien de son emploi, le conseil particulier l'exclut et le renvoie, puis le remplace provisoirement jusqu'à la retraite, époque où s'assemble le conseil général.

Les frères regardent comme la fonction la plus honorable celle de catéchiste, qu'ils s'efforcent de remplir avec humilité et zèle; ils s'efforcent, pour s'en bien acquitter, d'acquérir les connaissances nécessaires, de rendre surtout intelligibles et de graver dans l'esprit et le cœur des enfants les vérités qu'il importe le plus de savoir et de comprendre, en prenant garde de rien avancer d'inexact.

Les frères se lèvent à quatre heures un

quart; on peut devancer cette heure pendant l'été; à cinq heures trois quarts ils récitent les petites heures de la sainte Vierge; à six heures a lieu la préparation des classes; à sept heures un quart le déjeuner; à sept heures et demie l'ouverture des écoles; à onze heures un quart sortie des classes et préparation de la classe du soir; à midi le dîner, récréation; à une heure vêpres et complies; à une heure et demie ouverture des classes; à quatre heures et demie sortie; à quatre heures trois quarts récitation de l'Office, mais à voix basse, à cause de la fatigue de la journée, puis étude; à six heures et demie classe des frères entre eux; à sept heures lecture spirituelle; le souper à sept heures et demie, récréation; à neuf heures et un quart tous les frères sont couchés.

Les frères font trois repas; on use du poisson dans les pays où il est commun et à bon marché; ils doivent user modérément de la boisson commune dans le pays où ils sont établis; ils n'usent jamais d'eau-de-vie ni de liqueurs; le goûter n'est permis que pour des infirmes et pour des sujets très-jeunes ou d'un tempérament trop faible. Les visites, quand elles sont indispensables, ont lieu avec la permission du frère directeur; les frères sont accompagnés d'un autre frère ou d'un enfant.

La confession de règle est tous les quinze jours, la communion a lieu le jeudi et le dimanche; ils s'adressent à M. le curé, à moins qu'ils puissent avoir un confesseur pour leur établissement. Tous les trois mois ils s'adressent à un confesseur extraordinaire comme les membres de toutes les communautés.

Le dimanche, on réunit les enfants une heure avant la Messe et Vêpres pour leur donner les avis convenables; on leur fait une classe de civilité. On lit la constitution et les différents règlements particuliers deux fois par an, à la lecture spirituelle, au mois de janvier et juin. Les frères font la direction spirituelle par écrit au frère directeur général tous les trois mois, parce que c'est le moyen le plus efficace pour l'avancement spirituel.

Chaque frère se rend chaque année à la maison mère pour la retraite générale; ils portent tous les papiers importants qu'ils ont à leur disposition, un témoignage de M. le curé sur les frères et sur l'établissement. Il a dû correspondre avec le directeur général pendant l'année pour l'informer de l'état de la maison. S'il est directeur il porte également ses comptes. Il est permis au frère d'écrire deux ou trois fois pendant l'année à sa famille. Ils ne doivent correspondre avec personne sans permission.

DOCTRINE CHRÉTIENNE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), autrement appelées *Vatelottes*.

Notice sur son fondateur Jean Vatelot.

La doctrine chrétienne nous enseigne que Dieu, par sa providence, conduit les

causes de tous les événements, et que, par des moyens que notre faible raison ne peut s'expliquer, il fait servir à la préparation de ses élus, les bonnes et les mauvaises dispositions des hommes, ainsi que les biens et les maux temporels qu'il répand sur la terre. S'il permet ces calamités qui désolent les nations, c'est pour se rattacher le cœur des siens et l'empêcher de se complaire dans les créatures : *Ses yeux, dit le Prophète, sont attentifs aux besoins de ceux qui l'invoquent, et sa miséricorde se repose sur ceux qui espèrent en lui.* Il prend soin des oiseaux du ciel et des plantes de la terre; il veille avec plus de tendresse encore au salut de ses enfants, il entend leurs soupirs et s'y montre propice. *Je ne vous délaisserai pas, leur dit-il, je ne vous oublierai jamais.* (Psal. xxxii, 18; cxlvi, 8, 9 et alibi passim; Isa. xli, 17.)

En effet, jetons les yeux sur ce tendre Père que nous avons dans le ciel, et voyons comme il connaît les besoins de son Église, comme il prépare, quand il est temps, et fait paraître à propos les serviteurs fidèles qu'il destine à être les ministres de ses dons envers ceux qui les réclament !

Vers la fin du xvii^e siècle, l'instruction de la jeunesse était dans l'état le plus déplorable ; une suite de guerres intestines et extérieures, surtout depuis le commencement du règne de Charles IV jusqu'au règne de Léopold, avaient désolé la Lorraine et réduit les habitants à une misère effroyable ; les domaines des nobles demeuraient en friche, faute d'habitants pour les cultiver ; il ne restait rien au peuple ; des villages entiers étaient déserts, et les cantons naguère les plus peuplés, n'offraient alors que de vastes solitudes. Cette belle province qui, 50 ans auparavant, fournissait à son duc jusqu'à 17,000 hommes, enrôlés volontaires pour une seule campagne, ne comptait plus sur son territoire que trente et une villes ou bourgs de 8,418 feux ; en sorte qu'aujourd'hui la population de la seule ville de Nancy égale celle qui composait le duché, à l'époque où M. Vatelot commença son institut. Aussi rien n'était plus négligé que les écoles ; les enfants des pauvres, et même ceux des bourgeois, manquaient de toute instruction ; les indigents malades se trouvaient dans un entier abandon ; mais celui qui, dans la rigueur de sa justice, permet les guerres avec les horreurs dont elles sont accompagnées, sait aussi, dans sa miséricorde, donner les consolations de la paix et les secours de sa divine assistance ; et pour opérer ses œuvres même les plus merveilleuses, il lui est égal d'employer les princes de la terre, ou ce qu'il y a de plus faible et de plus obscur selon le monde. C'est ainsi que voulant remédier à la désolante ignorance, où la jeunesse était délaissée, et détourner le même malheur des générations suivantes, il inspira à un jeune prêtre de Toul, M. Vatelot, l'heureuse pensée de consacrer sa carrière sacerdotale à l'enseignement de l'enfance et au soulage-

ment de la misère ; et cette modeste entreprise, dont les services semblaient d'abord devoir se borner à secourir et à instruire les indigents, est devenue une ressource providentielle pour notre siècle. Que la prescience divine soit bénie ! car jamais il ne fut plus opportun de trouver des corporations d'institutrices religieuses, exercées et toutes prêtes à entrer en lice avec quiconque voudrait faire dévier l'enseignement de sa direction naturelle et divine.

Bruley, village près la ville de Toul, est le lieu de la naissance du respectable fondateur dont nous parlons. Jean Vatelot son père, jouissait de quelque considération dans cette paroisse ; il y remplit fort longtemps, d'après un titre de 1717, les fonctions de maire de la haute justice du lieu. Quatre de ses enfants eurent le bonheur de se consacrer au service de Dieu. Jean, son fils aîné et ses trois filles, Marie, Françoise et Barbe. Leurs noms ne sont pas restés dans l'oubli, parce qu'ils se trouvent attachés à d'utiles fondations en faveur des écoles ; leur maison paternelle de Bruley est encore aujourd'hui la maison d'école pour les filles de la paroisse.

Jean, appelé à l'état ecclésiastique, entra au séminaire de Toul, sous le pontificat de Mgr Henri de Thiard de Bissy. Promu aux ordres, avant l'année 1700, ce pieux lévite parut, dès l'entrée de sa carrière sacerdotale, animé de l'esprit de Dieu et dévoué aux bonnes œuvres. D'abord nommé vicaire de la cathédrale de Toul, avec le titre de prêtre sacristain du chapitre, il connut bien vite l'état malheureux où se trouvait alors la jeunesse et les pauvres. A la vue de leur ignorance et de leurs maux, ses entrailles s'émurent, son cœur généreux s'enflamma d'un saint zèle, et, malgré sa jeunesse, il résolut de donner aux enfants, des instituteurs et des institutrices pour leur procurer l'inestimable bienfait de l'instruction chrétienne, et de préparer aux malades des infirmières, qui, devenues leurs mères par une charité sans bornes, allassent les soigner, les consoler et pourvoir autant au salut de leurs âmes qu'à la santé de leur corps.

Dans ce dessein, Vatelot communiqua ses intentions à ses trois sœurs, et les associa à son œuvre. Quelques autres vertueuses filles se joignirent à elles pour se former, sous la même direction, à l'enseignement des jeunes filles et au soin des malades. Des âmes pieuses qui prenaient un vif intérêt à une entreprise si belle et si utile, ainsi que le comité des dames de charité établi à Toul lui furent d'un grand secours, pour ce premier établissement, qui a été l'origine de toute la congrégation. Alors commençait aussi le plus beau de tous les règnes, le règne de Léopold, règne de paix et de bonheur, digne d'être proposé pour modèle à tous ceux qui sont destinés à gouverner les hommes. Cette coïncidence fut sans doute une époque heureuse pour le succès de l'institut naissant.

Le plus ancien titre de l'existence de la pieuse association, est la fondation d'Autreville et de Barisey, dotée par M. Renaud Drouville, curé de ces deux communes; cette fondation, datée de 1700, exprime déjà formellement les deux fins principales de l'institut. Cet ecclésiastique bienfaisant lègue un fermage de dix-huit paires, pour fonder deux écoles de filles : une à Autreville, l'autre à Barisey, d'une sœur chacune; les sœurs sont chargées d'enseigner gratuitement les filles pauvres dans les deux paroisses; elles ont droit à une légère rétribution sur les autres enfants; elles doivent aussi soigner les malades et les aider de leur mieux, durant leur maladie, lorsqu'ils le désirent. Toutefois, les deux premières écoles furent fondées à Toul : une sur la paroisse de Saint-Agnan, et l'autre sur celle de Saint-Jean.

Dans ce qui reste des premiers établissements de la congrégation, se dessine déjà, l'intention qu'avait son fondateur de former les sœurs de son Institut, sur l'esprit des sœurs de Saint-Vincent de Paul; simplicité, désintéressement, vie commune, soumission parfaite, charité sans réserve, dévouement à tous les besoins de l'humanité; telles sont les vertus qui caractérisent, dès son origine, cette nouvelle institution. Dans cette carrière M. Vatelot a fait un pas de plus que ses devanciers, et il a réussi : ce fut d'avoir assez de confiance en Dieu et dans la vertu de ses filles, pour oser les placer seules dans des paroisses, même fort éloignées, qui n'avaient pas le moyen d'en entretenir plus d'une. Saint Vincent de Paul, si bon juge des ressources de la grâce et de la capacité du cœur humain, en donnant à ses filles cette mission sublime que tout le monde admire si justement, réserva qu'elles vivraient en communauté, et n'iraient jamais seules. Le bienheureux Pierre Fourier, qui institua aussi en Lorraine, vers le même temps, les religieuses de Notre-Dame, pour l'instruction des jeunes filles, fut encore plus réservé que saint Vincent, et crut devoir soumettre son institut à la clôture. Par une conséquence nécessaire de leurs constitutions, ces deux ordres célèbres ne peuvent instruire que les enfants des communes qui ont le bonheur de posséder une de leurs communautés; tel était encore au commencement du XVIII^e siècle, l'empire de l'opinion ancienne, touchant la clôture des religieuses. M. Vatelot, quoique jeune prêtre, a fait preuve d'une grande sagesse et d'une confiance en Dieu qui tient de l'inspiration, en s'élevant au-dessus de la crainte commune, dans une matière si délicate. Aussi, le succès qu'il a obtenu, le bien qu'ont fait et que font ses filles dans plusieurs centaines de pauvres communes, qui ne peuvent entretenir qu'une sœur, l'exemple qu'il a donné à d'autres fondateurs qui ont suivi la même marche avec le même succès, environnent son nom d'une gloire d'autant plus respectable, que c'est par des vertus modestes et

par les services les plus utiles qu'il l'a méritée.

Comme à son debut, cette modeste association se composait d'un petit nombre d'affiliées et ne recevait que peu de fondations, l'évêque de Toul en réglait directement les affaires temporelles; notre pieux fondateur était chargé de cultiver les vocations et de placer les agrégées; mais sur la fin du pontificat de M. Blouet de Camilly (1717), il fut délégué par ce digne prélat, pour traiter, comme administrateur, toutes les affaires spirituelles et temporelles de son institut : il paraît dès lors dans tous les traités, avec le titre et l'autorité de supérieur et tout se fait en son nom.

Il établit à Toul, outre l'institut des sœurs, une école normale pour former des instituteurs, appelée *Séminaire des petites écoles*. On n'a retrouvé de cette institution si utile, que quelques traités joints aux fondations des écoles de filles; elle se maintint cependant jusqu'en 1791, sous la direction d'un chanoine, nommé par l'évêque, pour surveiller les écoles, avec le titre d'écolâtre.

M. de Camilly ayant été nommé archevêque de Tours, M. Scipion-Jérôme Bégon lui succéda en 1721. Ce fut un second fondateur pour la congrégation de la Doctrine chrétienne, par les soins paternels et nombreux qu'il lui donna. Voici quelques traits du bel éloge qu'en fait dom Calmet, abbé de Senones. « Persuadé que son diocèse devait être l'objet de tous ses soins et le terme de ses voyages, M. Bégon en faisait exactement la visite avec un courage au-dessus de ses forces. Les injures de l'air, les incommodités des saisons, la délicatesse de son tempérament, la faiblesse de sa santé qui souvent fut altérée par les fatigues de ses fonctions et de ses voyages, la difficultés des chemins ne furent pas des obstacles à son zèle. Il parcourut plusieurs fois son diocèse, le plus vaste de la France, et malgré le difficile accès de certains endroits des Vosges, il pénétra dans les paroisses où jamais, avant lui, on n'avait vu d'évêque.

« C'est dans ces visites qu'il acquit une connaissance parfaite de son diocèse. Il voulut tout voir de ses propres yeux, tout connaître par lui-même : la conduite des pasteurs, l'état des paroisses, des écoles, des églises et les comptes des fabriques.

« Les visites se firent toujours avec un ordre qui ne troubla jamais la grandeur de son travail... On le vit donner des jours entiers à conférer le sacrement de confirmation à une multitude de personnes presque innombrable, faire interroger en sa présence, chaque enfant sur la doctrine chrétienne, et donner à son peuple, avant et après chaque cérémonie, des instructions pratiques et touchantes : ensuite s'entendre avec les curés pour visiter les malades, prendre de sages mesures pour la bonne éducation de la jeunesse, la réparation ou le décor de leurs églises et la distribution de ses aumônes, qui d'ordinaire étaient abondantes : aussi

en quittant un lieu, il laissait toujours ses peuples édifiés de la bonne odeur de ses vertus, touchés de son zèle, charmés de sa douceur, nourris de ses largesses; il emportait les bénédictions et l'amour de tous ceux qu'il avait visités. De retour de ses courses apostoliques, il complétait par sa correspondance le bien qu'il venait de commencer, et soignait, avec une assiduité étonnante, tous les détails de son séminaire, les progrès des études, les œuvres de charité en faveur des pauvres, les établissements pour les écoles, et l'instruction des enfants. »

Un prélat si distingué et si généreux fut une ressource immense pour la congrégation de ces pieuses filles, aussi prit-elle, sous son pontificat de 32 ans, beaucoup de consistance et de développement. Cet illustre pontife connut en peu temps le mérite de M. Vatelot, le nomma chanoine titulaire de sa cathédrale et bientôt après promoteur du diocèse : cependant celui-ci annonce dans son testament qu'il ne reçut cette dernière charge qu'avec la plus grande répugnance et par le seul motif de l'obéissance aux ordres qui la lui imposaient.

Voyant son œuvre prospérer, M. Vatelot prit des mesures pour procurer à son institut, une maison mère, qui fut tout à la fois le centre de l'administration, le noviciat des postulantes, et l'asile des sœurs anciennes, hors d'état de continuer leurs fonctions. Pour exécuter ce dessein, il acheta à Toul, en 1733, une maison au centre de la ville; l'année suivante, il la fit agrandir et disposer de manière à remplir sa destination.

Cependant les filles de M. Vatelot se multipliaient; sa maison de Toul, devenue mère-école, voyait croître d'année en année le nombre de ses novices et celui de ses écoles; Mgr Bégon et quelques membres du chapitre en fondèrent plusieurs; des sœurs qui avaient quelque patrimoine, voulurent aussi lui prêter secours par leurs dispositions testamentaires, et, de ces ressources, le zélé supérieur put placer des sœurs dans des paroisses où le besoin d'instruction le réclamait autant que la pauvreté des familles paraissait en rendre l'entreprise impossible.

En 1748, plus de vingt-cinq paroisses du diocèse avaient des écoles dirigées par ces admirables sœurs. Elles ne bornaient pas leurs soins à l'enseignement primaire; la méthode qu'on leur mit en mains, dès 1725, et les petites méditations qui furent imprimées pour elles, vers le même temps, imposaient aux maîtresses d'école l'obligation d'expliquer le dogme et la morale de la doctrine chrétienne, non-seulement aux enfants, mais encore aux grandes filles et aux femmes qui se présentaient à leurs instructions, les jours de dimanche. Les traités du temps de Mgr Bégon prescrivaient ces entretiens familiers, et entraient dans les plus grands détails sur les vérités de la religion, que les sœurs devaient enseigner aux fidèles, et sur la surveillance qu'elles étaient chargées d'exercer à l'égard des enfants dans les cérémonies du culte. Cette surveillance ma-

ternelle s'étendait, dès l'origine de l'institut, à la conduite des élèves hors des écoles, et même jusqu'au sein de leurs familles; mais elle était si amicale et si sage, que bien loin de déplaire, elle était de tous les devoirs des sœurs, celui qui leur gagnait le plus efficacement l'affection et la confiance des parents, le respect et la docilité des enfants. Pour bien remplir cet important devoir, chaque sœur devait observer la manière dont les écoliers se comportaient dans les rues, en venant à l'école, et en sortant de classe; s'entendre de temps à autre avec les mères de ses élèves, pour connaître leurs défauts, et convenir des moyens de les corriger; si les parents ne paraissaient pas disposés à cet heureux concours, la sœur trouvait dans sa prudence d'innocents expédients pour les y amener : tantôt elle allait faire une visite à la petite malade; tantôt elle témoignait le contentement qu'elle en avait; un autre jour, c'était pour d'autres raisons aussi agréables que la première : bientôt la confiance du père et de la mère lui était acquise et elle pouvait faire l'éducation morale de leur enfant avec la même facilité que celle des autres. Que de vertus, que de sagesse, que de dévouement, exigeaient ces rapports extérieurs ! Toutefois ces heureuses servantes de Dieu et de l'Eglise, s'y conduisaient avec tant d'édification, qu'elles jouissaient généralement de l'estime et de toute la confiance de la paroisse. Déjà commençait à paraître dans la congrégation ce talent particulier qui la distingue dans l'art d'instruire les enfants, et le don le plus précieux encore de former les jeunes filles aux vertus chrétiennes et leur inspirer l'amour de la vraie piété. Par ce moyen, les sœurs formaient en même temps dans l'âme des parents et des enfants, l'esprit social qui unit entre eux les membres de la famille, et l'esprit chrétien qui associe toutes les familles au corps de l'Eglise.

Le religieux progrès de l'institut ne se ralentit pas sous le règne de Stanislas; le changement survenu dans le gouvernement de la Lorraine fut aussi favorable à l'instruction publique qu'à tous les genres de bonnes œuvres. D'après le traité de Vienne, 1735, François IV, duc de Lorraine, céda au roi Stanislas, la couronne ducal, pour devenir par alliance le successeur de l'empereur d'Autriche. Le roi de Pologne vint, 1737, prendre possession de ses nouveaux États, les duchés de Lorraine et de Bar au nom de Louis XV, son gendre. La duchesse douairière Charlotte d'Orléans reçut, pour retraite la seigneurie de Commercy. Mais quand, pour s'y rendre, il fallut quitter le château de Lunéville, l'émotion fut générale; et lorsqu'on la vit monter en voiture on accourut de tous côtés; en un instant elle fut entourée d'une foule innombrable, dont la désolation présentait une scène sublime d'attendrissement et d'amour; bientôt la douleur l'emporte et on veut empêcher le départ : on coupe les traits des chevaux, en vain d'autres y sont substitués... Faut-il enfin renoncer à cet expédient? Tout le peuple

éperdu en trouve un autre pour retenir sa souveraine; il se porte en masse sur tous les chemins qu'elle doit prendre, afin de lui barrer le passage. La duchesse attendrie elle-même par un spectacle si touchant et si honorable pour elle et pour ses sujets, mêle ses larmes à celles de sa nation et n'obtient la liberté de s'en séparer qu'en lui promettant de revenir; à ces mots les Lorrains baignés de pleurs ouvrent leurs barricades, et suivent en gémissant leur bonne princesse jusque dans son nouveau domaine.

Stanislas apprenant ces démonstrations d'attachement, loin de s'en affecter ou d'en prendre de l'ombrage, en fut touché jusqu'aux larmes et dit avec une émotion profonde: « J'aime ces sentiments; ils m'annoncent que je vais régner sur un peuple sensible et reconnaissant, qui m'aimera aussi quand je lui aurai fait du bien... » Sentiments nobles et vraiment dignes d'un cœur royal!

M. Vatelot, voyant le gouvernement changé en Lorraine, eut soin de se mettre en mesure auprès du nouveau monarque pour faire reconnaître les droits de la maison de Toul; et Stanislas lui fit expédier des lettres patentes, 26 février 1744, qui confirmaient cette maison comme mère-école, dans tous ses privilèges. Huit ans après, Louis XV la reconnut de la même manière, comme jouissant de tous les droits civils pour acquérir, régir, aliéner, etc.

Quoique l'association eût reçu beaucoup de fondations pour établir et doter ses écoles, la mère-maison de Toul, privée des ressources fixes, était en grande partie entretenue par les libéralités de son généreux fondateur; aussi employa-t-il tout son patrimoine au succès de sa pieuse entreprise. Il ne pouvait rien percevoir sur les établissements particuliers, car ils étaient tous fort pauvres et suffisaient à peine à l'entretien des sœurs qui les dirigeaient.

Elles eurent beaucoup à souffrir en 1740, et 1741, des deux fléaux qui désolèrent la Lorraine, l'inondation et la guerre. Cette inondation eut lieu la troisième semaine d'octobre 1740, et fut une des plus grandes dont on eût conservé le souvenir. Deux jours de grosse pluie et la fonte des neiges qui déjà couvraient les Vosges, lancèrent sur la Lorraine un vrai déluge; la Meuse, la Moselle, le Mouzon, l'Ornain, la Meurthe et toutes les autres petites rivières portèrent leurs eaux à une hauteur qu'elles n'avaient jamais eue, submergèrent toutes les vallées et causèrent d'affreux désastres; les regains furent emportés, beaucoup de bestiaux périrent, les habitants forcés de se réfugier sur leurs toits, souffrirent des peines inconcevables, Dieuze et Rozières furent submergés; Ligny eut ses murailles renversées par les torrents, Mirecourt vit le Madon déborder à huit pieds de hauteur; toutes les parties basses de la province n'offraient plus qu'une effroyable dévastation. On a vu reparaitre ce désastre en 1840, et presque aux mêmes jours la même inondation; cette fois la Lorraine fut préservée, les torrents des Vosges se portèrent sur la Saône, et répandirent

leurs ravages sur les deux rives de ce fleuve jusqu'à la Méditerranée; mais ces provinces reçurent des consolations qui manquèrent à la Lorraine, la charité de toute la France sembla vouloir égaler les secours de tout genre aux maux des peuples inondés.

A ce fléau, succéda celui de la guerre entre la France et l'Allemagne; on fit partir tous les Lorrains en état de porter les armes; les bras manquaient à l'agriculture, on ne voyait plus à la charrue que des enfants et des vieillards; les armées qui traversaient sans cesse la Lorraine achevèrent de la ruiner: aussi ne trouve-t-on aucune nouvelle école fondée dans ces quatre malheureuses années, excepté celle de Bouxières-aux-Dames, fondée par les religieuses.

M. Vatelot, sur la fin de sa vie, eut ainsi la douleur de voir son pays après quarante ans de prospérité, presque aussi malheureux qu'il l'avait trouvé en commençant sa carrière.

Pendant ces tristes années, il fit beaucoup de sacrifices; après avoir légué sa maison pour couvrir ses redevances, il déclare qu'il ne lui reste plus aucun bien fonds. Il y avait environ trente ans qu'il était reconnu supérieur de sa congrégation, lorsqu'il fit son testament, en 1746; mais comme son nom paraît encore dans quelques actes l'année suivante, et que son testament fut déposé et enregistré le 21 août 1748 et confirmé par ses héritiers, pour avoir son plein effet, on est autorisé à placer sa mort vers le 20 août de la même année, quoiqu'on n'ait pu recueillir aucun autre indice de ce jour de deuil pour ses filles, objet de toute sa sollicitude.

Barbe Vatelot, la plus jeune, tenait l'école de Bazoilles, lorsque son vénérable frère fit son testament. Dès que la congrégation eut perdu son Père, elle voulut adoucir l'amertume de son deuil, en choisissant pour Mère cette respectable sœur, qui réunissait en elle l'esprit et les précieux souvenirs du défunt; elle fut nommée supérieure générale par Mgr Bégon, selon les formalités qui ont été suivies depuis pour l'élection de cette première officière; le sage prélat lui adjoignit une assistante et un conseil, et voulut qu'elle entrât dans tous les actes de l'administration; qu'elle fût chargée spécialement du gouvernement de la maison chef-lieu, et de la surveillance de toutes les écoles de l'Institut. Les actes depuis 1750 jusqu'à 1768, faits en son nom, prouvent suffisamment que tel est le régime primitif.

Barbe Vatelot gouverna la congrégation environ vingt ans; se sentant surchargée plus encore par les années que par les fatigues, elle se démit de ses fonctions, et passa le reste de ses jours dans la retraite.

Les règles données aux sœurs par M. Vatelot étaient restées manuscrites jusqu'à sa mort; deux ans après, Mgr Bégon les fit imprimer, telles qu'elles sont entre les mains de toutes les sœurs. La pureté du style, la sagesse des maximes, la piété évangélique qui en est l'âme, font croire que ce précieux règlement est, quant à la rédaction, l'ou-

vrage du savant et vénérable prélat qui le fit publier : c'est là que se trouve en son entier la pensée mère, le véritable esprit de la congrégation; cette pensée du fondateur se développe à mesure que ses filles se multiplient et que de nouveaux besoins surgissent, mais elle reste toujours la même dans son extension.

En tête de cet ouvrage, on lit ces remarquables paroles de l'autorité épiscopale : « Nous avons jugé à propos, pour rendre la conduite des sœurs uniforme, de leur donner ces règlements auxquels nous leur ordonnons de se conformer. » Cette ordonnance a été renouvelée par nos seigneurs les évêques de Nancy et de Toul. Le texte de cette première constitution paraîtra dans la suite; nous n'en donnons ici que le fond, pour tracer le caractère constitutif de la congrégation.

Quatre points principaux présentent les fins de l'institut, en contiennent l'esprit et en démontrent les inappréciables avantages.

1° Préparer, par les vertus religieuses, des vierges chrétiennes, propres à être placées seules ou en communauté, selon le besoin et les ressources des lieux, afin qu'aucune localité ne se trouve dans l'impuissance de se procurer le bienfait de l'instruction, le soulagement de ses pauvres malades.

2° Etablir dans les paroisses des écoles catholiques suffisamment fondées et bien tenues afin que les jeunes filles pauvres puissent toujours y être reçues et élevées comme les autres.

3° Donner au soin des malades, des infirmières intelligentes, charitables, zélées et pieuses, pour assister les malades, principalement les pauvres.

4° Unir les membres de l'association en une seule et même famille par la vie commune et par une soumission parfaite à son régime; tel est le plan de l'illustre prélat; il est parfaitement assorti à l'esprit de l'Eglise et aux besoins de l'humanité.

Le soin que prenaient les deux fondateurs de former leurs filles aux vertus religieuses, est constaté par les documents qui nous restent, de la direction qu'ils leur donnaient; tels sont, le règlement, la méthode, les petites méditations et la tradition de l'ordre.

La régularité, établie par M. Vatelot, fut prescrite par Mgr Bégon pour tous les exercices de la journée. A chaque heure, son office particulier : lever, prière, oraison, lecture spirituelle, examen, adoration, assistance à la sainte Messe, confession et communion fréquentes, instruction soignée de la religion et de la vie intérieure, heure fixée pour le travail, les repas, le repos, etc. Tous les principaux devoirs de la vie religieuse sont déterminés dans ce règlement, comme dans les ordres réguliers.

La chasteté est tellement prescrite aux membres de l'association, qu'aucune postulante ne peut y être reçue, qu'aucune sœur ne peut y être maintenue, sans la pratique perpétuelle de cette vertu céleste; on y re-

commande fréquemment les précautions de prudence pour la conserver.

L'uniformité de conduite et de costume a été aux yeux des fondateurs, un point de la plus haute importance. Cette uniformité s'étend à l'ordre de la journée, à la tenue des classes, à la méthode d'enseignement, etc. C'est l'union, le lien des membres dans toute corporation religieuse.

L'obéissance. Les sœurs de la Doctrine chrétienne sont soumises à une subordination si parfaite, que toute leur conduite est réglée, tant par la constitution primordiale que par la direction des supérieurs; elles pratiquent le vœu d'obéissance, même dans sa perfection, quoique leur premier engagement ne contienne pas l'obligation de l'émettre. Toutes sœurs qui ont une supérieure particulière, la regardent comme tenant la place de la supérieure générale, et ont pour elle une déférence cordiale et respectueuse. Les supérieures particulières et les sœurs qui ne vivent pas en communauté, obéissent à la supérieure générale comme à Jésus-Christ; celle-ci, de son côté, ne doit rien faire de tant soit peu important dans le temporel et le spirituel, sans la permission ou l'ordre du supérieur ecclésiastique, lequel ne fait qu'une seule personne avec le premier pasteur dont il est le délégué. Ainsi, tout est ordonné avec une sagesse accomplie, pour assurer à l'autorité les moyens d'action dont elle a besoin, et à l'obéissance le caractère divin, qui en fait le prix et la gloire.

L'esprit de pauvreté est aussi entré dans l'éducation religieuse des filles de M. Vatelot : tout tendait à leur en inspirer l'amour et la pratique; ici, on les engage à se contenter de peu, à faire elles-mêmes leurs ouvrages, à vivre dans la plus grande simplicité; là, on leur prescrit la vie commune à l'exemple des premiers Chrétiens, qui déposaient leur avoir aux pieds des apôtres, sans nulle intention d'en partager le bénéfice au bout de l'année; ailleurs, les traités ne leur accordent que le strict nécessaire et les mettent dans l'obligation continuelle de pratiquer cette vertu.

La Mère Jeanne Pierson avait succédé à la révérende Mère Barbe Vatelot, dans la supériorité. La congrégation était alors dans le meilleur état où elle se soit trouvée avant la révolution de 1789; elle comptait environ trois cents sœurs, dirigeant ses écoles, tant dans le diocèse de Toul que dans les diocèses voisins. Quoique dispersées en différents établissements, les filles de la Doctrine chrétienne n'ont jamais formé qu'une seule corporation, gouvernée, tant au spirituel qu'au temporel, par un même régime, appelé le conseil de la congrégation. Dans les communautés, une des sœurs était chargée comme supérieure de la surveillance de l'école et de l'administration domestique; les autres lui étaient soumises en tout, pour le bon ordre, l'uniformité de conduite et l'observance des règles. Cette supérieure locale a été de tout temps nommée par les supérieurs généraux. Elle était révocable à leur volonté.

M. Vatelot avait d'abord donné à ses sœurs

le nom de *Filles*, ou *Maîtresses des écoles de charité*, parce que, dans le début de l'association, elles recevaient leur subsistance de la charité, qui fondait leurs écoles. Ensuite elles furent désignées par le nom de *Sœurs d'école de Toul*. Après la mort de leur fondateur, on les nommait communément *Sœurs de l'Institut de M. Vatelot*, d'où leur vient, par abréviation, le surnom de *Sœurs Vatelottes*; mais depuis le rétablissement du culte, 1802, elles ne sont plus connues que sous la dénomination de *Sœurs de la Doctrine chrétienne*, parce que le principal objet de leur institution est l'enseignement de la doctrine de Jésus-Christ; c'est sous ce titre qu'elles sont désignées dans leurs statuts, et que leur congrégation est approuvée du gouvernement.

Le noviciat n'était, pour l'ordinaire, que d'un an. Quoique le règlement primitif ne spécifie pas toutes les qualités requises dans les aspirantes pour y être reçues, l'usage a toujours été de n'admettre au nombre des novices que des filles légitimes, saines de corps et d'esprit, irréprochables dans leur conduite et douées d'une capacité suffisante pour l'enseignement : on a demandé en outre qu'elles n'aient point été domestiques, ni mariées, et que leurs parents au premier degré n'aient subi aucune peine infamante. La confiance publique, dont les sœurs ont besoin, paraît avoir prescrit ces mesures de prudence et de rigidité. La cérémonie de la prise d'habit, à la fin du noviciat, s'est faite dès l'origine, à peu près de la même manière qu'elle s'observe aujourd'hui, et le costume prescrit par M. Vatelot ne différait que très-peu de celui qui, maintenant, est le costume de règle. Vers l'an 1803, on ne sait trop pourquoi, il s'est introduit dans la robe et dans la guimpe un changement désavantageux sous bien des rapports; mais, trente-deux ans plus tard, on reprit l'ancien costume, à l'unanimité. Les sœurs n'ont point été soumises aux vœux publics; cependant, si l'on en croit la tradition, les vœux privés, quoique facultatifs, ont toujours été en usage dans l'institut; les sœurs qui désiraient les faire en demandaient la permission à leurs supérieurs et les prononçaient devant Dieu pour le temps déterminé par celui qui les avait permis.

Les sœurs de la Doctrine chrétienne dirigeaient déjà, à cette époque, quelques maisons d'orphelines; la tenue de ces établissements était semblable, pour le fond, à celle que nous voyons dans nos maisons de ce genre. L'ordre de la journée, le temps partagé entre l'instruction et le travail; le trousseau de chaque enfant admise; l'âge d'entrée et de sortie; les effets qu'on devait leur donner en partant; les fondations pour une, deux, trois places, à raison de 150 fr. chacune; tout, en un mot, se pratiquait comme aujourd'hui.

Les sœurs infirmières avaient le soin des malades et la distribution des secours aux pauvres, à domicile ou dans leur maison; tantôt la même sœur était chargée de l'école

du soir, des malades et de l'administration des charités; tantôt elle n'avait que ces deux dernières fonctions: quelques-unes étaient chargées de l'administration d'un hospice et des malades externes. Les actes qui nous restent sur cet office de bienfaisance témoignent du grand prix qu'on faisait de ces œuvres d'humanité, et comme on entrait dans les vues du pieux fondateur; rien ne paraissait petit à la congrégation ni aux communes, quand il s'agissait de soulager les pauvres dans leurs maladies. C'est avec attendrissement qu'on lit les quelques lambeaux de vieux papiers qui nous ont transmis ce que nous avons pu recueillir des soins que les bonnes sœurs prodiguaient aux malheureux. Elles les visitaient, les consolait, les soignaient comme des mères: tisane, remède, bouillon, nourriture, linge, elles trouvaient moyen de leur procurer tout ce qu'exigeait leur situation; elles s'entendaient avec le médecin pour les saignées et la manière d'exécuter ses ordonnances; elles le conduisaient de temps en temps chez les malades; afin de ne pas se tromper dans le traitement, elles tenaient une petite pharmacie, presque toujours composée des simples qu'elles allaient cueillir à la bonne saison, et priaient le médecin d'en faire quelquefois la visite, afin de constater l'état de leurs remèdes. Leur zèle industrieux savait trouver des ressources pour fournir aux malades pauvres de quoi se vêtir, se coucher, se blanchir convenablement; elles se faisaient un bonheur de leur procurer non-seulement les secours corporels dont ils avaient besoin, mais encore toute l'assistance spirituelle dont elles étaient capables. C'étaient pour les affligés des anges consolateurs, aussi dévoués à la sanctification de l'âme qu'au soulagement du corps. Il est vrai qu'elles ne pouvaient se cotiser dans ces nombreux bienfaits, que pour leurs soins maternels et leur activité infatigable. N'ayant pour richesse que leur tendre charité, elles recevaient tout le reste de la libéralité d'autrui; mais leur tâche n'en était pas moins une vertu au-dessus de tout éloge, un dévouement digne de l'admiration des anges et des hommes. Il leur était recommandé de modérer leur zèle de telle sorte, que le soin des malades ne leur fit jamais négliger celui de l'école, et d'avoir tant de prudence dans l'office auprès des infirmes, que les services de leur charité ne passent compromettre ni la vertu de la sœur qui les rendait, ni la santé du malade qui les recevait. Aussi quoiqu'il se soit rencontré quelques défauts inséparables de la fragilité humaine, les scandales, s'il y en a eu, ont été si rares, que la tradition n'en conserve aucun souvenir.

M. Pogel de Ventou, vicaire général du diocèse de Toul, remplissait les fonctions de supérieur de la congrégation et la gouverna jusqu'à la suppression des ordres religieux. Il était doyen du chapitre et examinateur synodal, très-instruit en théologie et en droit. Lors de la persécution de 1793, il

donna à ses filles l'exemple des confesseurs de la foi ; il émigra et mourut en exil. Durant son administration, Mgr de Chaumont, évêque de Saint-Dié, avait la direction des sœurs placées dans son diocèse ; mais les lettres d'obédience que ce prélat leur donnait n'étaient valables que pour un an ; les sœurs présentaient annuellement leur commission à l'évêché, afin d'en recevoir un nouveau mandat d'exercice.

La révérende Mère Jeanne Pierson, dont la mémoire est en vénération dans l'âme de toutes les sœurs qui l'ont connue, était supérieure générale de la congrégation, depuis 1768. Dans cette administration, alors si difficile, elle se montra généreuse, humble, prudente et inébranlable. Sa conduite fut exemplaire par sa fidélité à la vraie doctrine de l'Eglise et par la pratique de toutes les vertus de son état, principalement sous la tourmente révolutionnaire. Dès qu'elle sut, en 1790, que l'assemblée constituante avait décrété la suppression des maisons religieuses, cette prudente supérieure se fit reconnaître par la municipalité de Toul, pour institutrice communale, et par ce moyen elle prévint la vente de la maison mère, qui, à la restauration du culte, fut rendue en toute propriété à la congrégation, comme tous les biens de l'Eglise non aliénés rentrèrent dans leur état antérieur. Elle continua d'habiter la maison et d'y tenir l'école, sans changer dans sa conduite autre chose que son habit religieux. Trois fois les agents municipaux voulurent la forcer de faire son école selon les idées du temps, et trois fois elle évita leur malveillance et maintint son œuvre jusqu'à la fin de sa vie. A son exemple, ses filles se rendirent recommandables par leur fidélité durant cette grande épreuve ; elles n'eurent que huit de leurs sœurs qui sortirent de la congrégation ; la persévérance de toutes les autres est d'autant plus admirable que le règlement leur conserve la faculté de reprendre la vie privée, et que, placées isolément dans les paroisses, elles étaient plus exposées au péril, et moins prémunies contre la séduction. Il est vrai que, pendant cette horrible tempête, elles furent, pour la plupart, obligées de suspendre leurs fonctions, de rentrer dans leurs familles et d'y porter l'habit séculier ; mais ces vertueuses filles vécurent dans le monde comme n'en étant plus, y conservèrent l'esprit de leur état, et firent, par leur conduite, l'édification de la commune qui était devenue leur asile. Un grand nombre d'entre elles continuèrent à faire l'école en secret, et de rendre à la jeunesse et aux pauvres tous les services que cette déplorable époque ne leur rendait pas impossibles. Dans les grandes tempêtes, tandis que les vents impétueux renversent les arbres élevés et emportent les moissons qui se trouvent sur les hauteurs, les humbles plantes, cachées sous les épines des vallées, continuent tranquillement de croître et de produire.

Après la suppression du chapitre de Toul, Mgr de Manessy continua la direction des

sœurs de la Doctrine chrétienne. Il les éclairait de ses conseils durant ces jours de troubles ; les fortifiait dans la foi orthodoxe et avait soin de les prémunir contre les pièges et la terreur du temps. Ce fut en exerçant le saint ministère chez elles qu'il fut délivré, comme par miracle, d'une bande de furieux, qui le cherchaient pour l'arrêter et le faire périr ; l'un de ces malheureux, en arrêtant ce saint prêtre, qui restait paisible comme un agneau, lui fit au visage une large blessure d'un coup de bayonnette ; mais la douceur du ministre de Jésus-Christ, et les prières de ses filles, calmèrent la tempête : le tigre lâcha sa victime et la laissa se retirer tranquillement dans sa demeure. Dès lors ce pieux supérieur n'exerça plus qu'en secret les fonctions de sa charge, jusqu'au concordat de 1801.

Après la réunion des deux diocèses de Nancy et de Toul, il fut convenu entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil que la maison mère de la congrégation serait établie à Nancy ; cette convention fut stipulée dans les statuts ; l'année suivante, 1804, l'ancienne maison des Capucins fut remise avec toutes ses dépendances à la disposition des sœurs de la Doctrine chrétienne, pour être le chef-lieu de leur institut.

Après la mort de Mgr de Manessy, M. Chaput, son compatriote et son ami intime, fut chargé de la direction des sœurs de la Doctrine chrétienne. Ses premiers soins furent consacrés à recueillir toutes les voix pour l'élection d'une supérieure générale. Dès que les bonnes sœurs entendirent la voix de ce nouvel Esdras qui leur annonçait la restauration de leur ordre, et les invitait à quitter l'habit profane, les ennuis de l'exil et ce trop long deuil où elles gémissaient, afin de se joindre à lui pour relever les murs de la Jérusalem mystique, elles accueillirent avec transport cette *bonne nouvelle* ; et comme Zacharie, elles bénirent le Seigneur de ce qu'il venait visiter son peuple. Aussitôt quittant leur retraite avec la joie des Israélites au sortir de la captivité, elles accoururent à l'envi se remettre sous la direction du guide fidèle qui venait les consoler, et reprennent avec une nouvelle ardeur les pénibles travaux de l'enseignement : travaux si chers à leur cœur qu'un grand nombre d'entre elles ne les avaient point interrompus durant ces jours de persécution.

M. Chaput réunit les voix pour le 16 janvier 1803, il s'en trouva cent trente-deux. Les douze années précédentes avaient diminué la congrégation de moitié. Le dépouillement du scrutin offrit une grande majorité en faveur de la bonne sœur Thérèse Rosalie Marquant, et elle fut proclamée supérieure générale.

Ce commencement de restauration offrait bien des difficultés, exigeait bien des privations et des sacrifices, mais associée au zèle sage et courageux de M. Chaput, la supérieure s'est montrée à la hauteur de sa charge. Alors paraissaient tous les ravages d'une trop dé-

plorable époque, toutes les ressources des sœurs humainement détruites, leurs fondations entre des mains étrangères, leurs écoles à refonder, l'autorisation du gouvernement à obtenir; tout n'était plus que ruines et débris, comme après le plus horrible naufrage.

Quoique timide et encore jeune, mais douée d'un caractère ferme, d'un esprit droit, et d'une admirable soumission à la volonté de Dieu, la supérieure mit la main à l'œuvre avec la plus grande confiance: pétitions, démarches, refus, dénûment, embarras de tout genre, rien n'ébranlait son courage, ni son attachement à la congrégation, et l'ardent désir qu'elle avait de la rétablir, l'élevait au-dessus de sa timidité et des entraves de l'administration.

M. Chaput voulut à la congrégation une existence légale; des statuts analogues à la législation en vigueur furent préparés par lui et le nouvel évêque Mgr d'Osmond et le préfet de la Meurthe; ils furent approuvés par le gouvernement le 28 prairial an XI (20 avril 1803). Les sœurs de la Doctrine chrétienne furent les premières qui reçurent cet acte de justice du gouvernement consulaire.

Une sage mesure, objet des articles 47 et 48 des statuts, fut d'ouvrir un asile honorable à la vieillesse qui n'a plus la force de soutenir les fatigues de l'enseignement, à l'infirmité qui réclame des soins particuliers et du repos.

Ce fut le jour de la fête de saint Jérôme, 1804, que les sœurs de la Doctrine chrétienne reprirent le costume religieux qu'elles ont porté jusqu'en 1825. Les premières années elles vécurent dans la plus extrême pauvreté; trois ou quatre planches placées sur des ais chancelants leur servirent de tables, quelque autres planches sur des pierres devinrent des bancs, des vieux bois de lit qu'elles recueillirent formaient l'ameublement des chambres à coucher; celui de la cuisine se composa de quelques marmites et des ustensiles les plus indispensables à la préparation de la plus indispensable nourriture; tels furent les commencements de la maison mère.

Sur la fin de l'année 1820, la maison mère fut envahie par une épidémie désolante qui emporta plusieurs de ses filles; la supérieure elle-même, deux de ses sœurs et presque tous les membres de la communauté furent atteints du fléau; il fallut fermer les écoles et renvoyer les novices à leurs parents. Leur Mère et une de ses sœurs succombèrent à cette maladie. Toutes les sœurs versèrent des larmes abondantes sur la tombe d'une Mère qui les avait dirigées pendant dix-huit ans avec tant de sagesse et de bonté. A son élection il y avait cent trente-deux sœurs, on en comptait trois cent quatre-vingt deux à sa mort. La Mère Pauline de Faillonnet lui succéda le 15 mars 1821, et le 16 février 1823 on fit la dédicace d'une chapelle qui avait coûté quarante mille francs.

L'institut faisait de rapides progrès; trois ans après M. le supérieur revenant d'une

tournée fort longue, s'écria tout à coup avec une sainte joie: « Dieu soit béni, voilà près de dix mois que nous vous avons visitées; nous sommes arrivé chez la plupart sans être attendu et aux différentes heures du jour et nous avons trouvé nos bonnes sœurs occupées précisément à ce qu'elles devaient faire à l'heure de notre entrée! Cette exactitude me remplit le cœur d'une joie ineffable. » La congrégation fit une grande perte à la mort de son digne supérieur, elle eut lieu en 1825.

La conduite de ces respectables filles qui depuis plus d'un siècle d'existence, au milieu de tant de périls et d'épreuves, ne s'est jamais démentie, est le plus bel éloge que l'on puisse faire de cette communauté, et de son fondateur.

Au commencement de ce siècle les supérieurs de la congrégation avaient eu le projet de faire de l'émission des vœux un article du règlement, mais ils crurent devoir ajourner cette mesure, parce que les circonstances ne semblaient pas assez favorables. Mgr Menjaud, témoin de l'élan religieux donné à la congrégation par la vénérable Mère Pauline, rendit obligatoire, en 1844, l'émission des trois vœux de religion: de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Tous les membres de la congrégation se réjouirent de cette mesure dont elles comprenaient la nécessité. En s'attachant d'une manière plus irrévocable à leur vocation elles espéraient recevoir les grâces abondantes qui sont attachées à cette consécration.

Depuis cette heureuse amélioration la congrégation de la Doctrine chrétienne a fait des progrès plus rapides. Dieu a multiplié les vocations. En 1844 elle se composait de sept cents, aujourd'hui elle en compte plus de treize cents formant environ trois cents communautés et deux cents écoles. Le plus grand nombre de ces établissements sont répandus dans les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or. La congrégation a aussi vingt-six établissements dans la Belgique et dans le Luxembourg hollandais.

Cet institut donne en ce moment l'instruction primaire à plus de quarante mille jeunes filles, l'éducation et l'instruction dans les écoles communales, l'éducation et l'instruction secondaire dans les pensionnats et dans les écoles privées.

Les études du noviciat ont pris l'extension que réclamaient les besoins de l'époque. Depuis quelques années l'Académie a décerné aux sœurs de la Doctrine chrétienne plus de cent médailles. Pendant les trente-quatre années de l'administration de la Mère Pauline, les bénédictions du ciel se sont répandues avec abondance sur cette congrégation; cette vénérable supérieure, voulant consacrer à l'obéissance le reste de sa vie si bien employée, déclara, en 1855, en se démettant volontairement de sa charge, qu'elle ne voulait plus que ses chères filles lui donnassent leurs suffrages; par respect pour sa volonté

on choisit pour la remplacer Joséphine Cloutier, filèle et zélée coopératrice de ses travaux, qu'elle avait d'abord secondée en qualité de maîtresse des novices, puis de première assistante. On a tout à attendre d'un choix qui a obtenu l'assentiment de toute la congrégation. (1)

DOMINICAINES, religieuses à Calais, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais).

Le monastère du tiers ordre de Saint-Dominique de la ville de Calais, tirait son origine de l'ancien couvent du Saint-Esprit de la ville de Thérouanne, fondé par Mme la comtesse d'Artois, épouse du prince Robert de France, frère du roi saint Louis. La ville de Thérouanne ayant été rasée et les couvents détruits en 1553 par l'armée de l'empereur Charles-Quint, les religieuses Dominicaines se retirèrent en différents endroits, et fondèrent neuf monastères.

La révérende Mère, Jeanne de Lannoy, accompagnée de cinq autres religieuses, vinrent à Calais en 1554; elles y furent reçues par les Anglais qui occupaient alors la ville, et obtinrent de la reine Marie d'Angleterre la permission d'y établir leur monastère, qui ne conserve aucun titre ni lettre de fondation.

L'an 1561, l'église de Saint-Nicolas ayant été démolie pour bâtir la citadelle, on en donna une partie aux religieuses Dominicaines qui l'ont possédée jusqu'en 1793.

Depuis leur fondation jusqu'en 1642, elles se vouèrent au soin des malades de la ville, tant dans l'intérieur de leur monastère que dans les familles, où elles se rendaient quand elles y étaient demandées.

La révérende Mère, Jeanne de Lannoy, première prieure de la maison, l'a gouvernée pendant soixante-six ans; elle mourut en, 1620, âgée de cent cinq ans. Les religieuses ne voulant pas, par humilité, se charger du prieuré, demandèrent une supérieure aux religieuses Dominicaines d'Abbeville. La révérende Mère Antoinette Le Bel de Saint-Joseph, religieuse professe, leur fut accordée, et élue prieure. Le 6 janvier 1642, elle établit la clôture, sous l'autorité de messire Jean Dolce, évêque de Boulogne. Les religieuses quittèrent alors le soin des malades pour s'occuper de l'instruction. La révérende Mère de Saint-Joseph, après avoir exercé pendant cinquante ans la charge de prieure, mourut le 3 décembre 1670, âgée de soixante-quinze ans. Le 12 de mai 1664 elle avait obtenu en cour de Rome, qu'après sa mort le prieuré serait changé en triennal, selon la coutume de l'ordre de Saint-Dominique, ce qui a commencé le 8 décembre de ladite année, jusqu'en 1792 qu'elles ont dû abandonner leur couvent. Elles ne se sont jamais rétablies.

DOROTHÉE (SOEURS DE SAINTE-).

parmi toutes les institutions régulières ou séculières qui ont été fondées pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles, sur-

tout des filles pauvres et abandonnées, il n'y en a peut-être aucune qui tende mieux à ce but et qui obtienne plus efficacement ce résultat que celle des sœurs de Sainte-Dorothee. Prendre un soin tout particulier de ces enfants délaissés, qui par la faute ou par l'impuissance de leurs parents croupissent dans toutes sortes de défauts et de mauvaises habitudes; se dévouer à leur bien-être; leur faire aimer le travail, leur apprendre les ouvrages dont elles sont capables, ceux qui conviennent à leur âge, à leur sexe, leur donner une éducation morale et religieuse, les former aux devoirs de la vie civile, telle est la fin qu'elles se proposent et qu'elles s'efforcent d'atteindre, avec un zèle et une sage industrie qui sont heureusement couronnés. Un des principaux moyens qu'elles emploient est une douce et bienveillante surveillance, ce sont des avertissements charitables, des observations faites avec beaucoup de discrétion et de ménagements dont elles chargent des personnes de leur sexe, d'une piété solide, d'une sagesse éprouvée et avantageusement connue; on les choisit de préférence parmi les jeunes personnes qui se distinguent par leur conduite régulière et surtout parmi leurs voisines, parce qu'elles jouissent de plus de confiance, qu'elles peuvent plus facilement leur en inspirer et établir plus fréquemment des relations avec elles.

Les sœurs de Sainte-Dorothee désignent dans chaque petite rue ou dans un quartier les jeunes filles qui sont chargées d'exercer cette surveillance; une ou deux d'entre elles portent le nom d'assistante; chacune des assistantes est soumise à une surveillante d'une paroisse, et celle-ci se met en rapport avec une ancienne ou la supérieure d'une compagnie; et dans les villes plus considérables qui renferment plusieurs paroisses, toutes les anciennes ou supérieures d'une compagnie dépendent de la surintendante des surveillantes, ou de la supérieure générale des diverses compagnies. Telle est l'organisation de cette œuvre admirable, qui, par la constante sollicitude et le zèle infatigable des frères Luca et Marco de Conti Passi de Bergamo, a été établie dans un grand nombre de localités et de villes d'Italie, comme on peut s'en convaincre par la lecture du livre *Della pia opera*, réimprimé en 1836 à Rome, aux frais de la Propagande. Cette œuvre, si propre à préserver les jeunes personnes de se laisser entraîner par le torrent de la corruption, de leur assurer les moyens d'une existence honnête, et d'entretenir leurs sentiments pieux, est déjà établie dans plus de vingt paroisses dans la capitale du monde chrétien; mais elle prospère principalement à Gênes, et dans le royaume Lombardo-Vénitien. Or les rapports qu'il nous a été permis d'avoir avec des membres de cette congrégation pendant un séjour que nous fîmes dans une localité où sont établies des sœurs de Sainte-Dorothee, nous convainquirent que rien n'était plus aimable, plus attrayant, nous oserions dire plus

(1) Voy. à la fin du vol., n° 70.

séduisant que leur douce et angélique piété; et quoique quinze années se soient écoulées depuis cette époque et que pendant cet intervalle nous n'ayons jamais eu la pensée de nous occuper du dictionnaire des congrégations religieuses, nous avons conservé l'impression si favorable que nous reçûmes de ces relations, et il nous est arrivé souvent de nous en entretenir avec les personnes qui purent apprécier comme nous les qualités qui distinguent les sœurs de Sainte-Dorothee. Rien n'est si essentiel que de conserver à un Institut le véritable esprit qui a présidé à son établissement; mais combien n'est-il pas à craindre qu'en s'en écartant on ne tombe dans le relâchement ou on ne voie tomber en décadence, puis disparaître ceux qu'animaient la plus grande ferveur, et qui réunissaient des éléments de prospérité et de durée. Voilà pourquoi il est d'une si grande utilité ou plutôt d'une indispensable nécessité de ne jamais perdre de vue ce but et de faire de continus efforts pour l'atteindre. Si les filles de la Charité se répandent dans le monde pour porter des secours aux malades, les sœurs de Sainte-Dorothee ne le fréquentent que pour se livrer à des œuvres de piété et de charité qui tendent à retirer les jeunes personnes de l'abîme du vice ou à les empêcher d'y tomber; et c'est une entreprise bien plus difficile. Elles tiennent exactement les catalogues soit des filles qui sont l'objet de leur surveillance, soit de toutes celles qui par leur zèle et leur charité contribuent puissamment à cette bonne œuvre, sous la direction des sœurs, par leur vigilance et par tous les moyens ingénieux que leur inspire leur charitable industrie. Les sœurs de Sainte-Dorothee président les assemblées qui ont lieu pour le bien et la prospérité de l'œuvre. Elles s'appliquent à doter d'autres paroisses de cette bienfaisante institution; elles s'efforcent à former les assistantes, surveillantes, surintendantes, à ranimer, à raviver leur zèle, et c'est ainsi qu'elles travaillent au véritable bonheur de tant de filles malheureuses, si dignes de compassion, qu'elles réhabilitent non-seulement aux yeux de la religion, mais de la société.

Sainte Dorothee qui demeurait à Césarée en Cappadoce, province de l'Asie Mineure, s'était consacrée au Seigneur, et ne soupirait qu'à donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ des preuves de l'ardent amour dont elle brûlait pour lui. Le gouverneur Fabricius, ennemi juré des Chrétiens, fait appeler Dorothee, l'invite avec beaucoup de dou-

ceur à adorer les idoles et à consentir à l'épouser, mais la sainte repousse l'une et l'autre proposition avec indignation. Sans se laisser décourager par ce refus, Fabricius chercha à la séduire par l'intermédiaire de deux jeunes Chrétiennes, Christe et Calixte, qui avaient eu le malheur d'apostasier, mais Dorothee, par son zèle et sa charité, parvint à toucher le cœur de ces misérables, à les convertir et à leur inspirer le courage de supporter le martyre. Le tyran, pour se venger, l'exposa à de cruelles tortures, au milieu desquelles Dorothee témoignait la plus grande joie, et comme Fabricius demandait à la sainte quel était le sujet de la joie qu'elle manifestait : « C'est, » lui dit-elle, « que j'ai gagné deux âmes à Jésus-Christ. »

Arrivée sur le lieu du supplice, un jeune homme se présente et lui demande par dérision des fruits et des fleurs du jardin de son céleste Epoux. Et aussitôt à la prière de Dorothee et par la volonté toute-puissante de Dieu s'offrirent les fruits et les fleurs qu'on venait demander. Ce prodige si inouï causa un tel étonnement à ce jeune homme qui s'appelait Théophile, qu'à l'instant même il se convertit et devint un fervent Chrétien. C'est à cause de ces circonstances de la vie de sainte Dorothee, que l'institution qui porte son nom, l'a prise pour sa protectrice. On vénère le corps de cette illustre sainte à Rome, dans l'église qui porte son nom; on en célèbre la fête le 6 du mois de février.

Aucune institution ne répond mieux aux plus pressants besoins de ce siècle et ne mérite mieux d'être encouragée que celle des sœurs de Sainte-Dorothee. On trouve deux de ces maisons à Rome. Il en existe à Gênes, à Venise, à Padoue, à Vicence, à Bologne et ailleurs. Des œuvres précieuses, régulières et séculières ont mérité la haute protection de l'impératrice douairière et de l'impératrice régnante, l'une et l'autre remplies de vertus, de piété et de mérite. Grégoire XVI approuva l'institut régulier en 1839, et il donna en 1841 un bref en faveur de l'institut séculier.

DOTTON (RELIGIEUX DE SAINT-)

Saint Dotton fonda pendant le vi^e siècle, dans une des îles d'Aroade, un monastère qui jouit alors d'une grande célébrité et qui aujourd'hui porte encore son nom; il en fut élu abbé; il conserva longtemps cette dignité, soupirant sans cesse avec la plus grande joie après le moment de venir à Dieu; il vécut jusqu'à l'âge de cent ans. On célèbre sa fête le 9 du mois d'avril.

E

ECOLES CHARITABLES DE SAINT-CHARLES (DAMES DES).

Un tres-vertueux directeur du séminaire

de Nantes, M. Antoine Gagnet du Bois-Hérant, membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, fut avec Mlle de la Bourdonnaie de Bras, l'instrument dont Dieu se servit pour

fonder à Nantes ces écoles charitables qui eurent pour but primitif de recevoir de nouvelles converties et d'instruire les jeunes filles. Six personnes, qui tenaient d'autres écoles de charité, vinrent se réunir à Mlle de Bras, et reçurent, le 13 octobre 1698, un règlement que leur donna Mgr De Beauvau, alors évêque de Nantes. Elles s'établirent dans le faubourg de Saint-Clément, et elles recevaient dans leur maison de grandes et de petites pensionnaires; elles fournissaient des maîtresses d'école à diverses paroisses du diocèse. Unies par les seuls liens de la charité, elles vivaient en communauté, portaient un costume uniforme, mais elles ne faisaient point de vœux.

La révolution de 93 détruisit cet utile établissement et la maison des dames de Saint-Charles, appelées aussi Carolines, est maintenant occupée par le grand séminaire de Nantes.

ÉCOLES CHARITABLES DU SAINT-ENFANT-JÉSUS (SŒURS DES).

Notice sur le Rev. P. Nicolas Barré, leur fondateur.

Le grand zèle que le révérend P. Barré a fait paraître pendant le cours de sa vie pour le salut des âmes, et spécialement pour celui des grands pécheurs, les bénédictions qu'il a plu à Dieu de répandre sur ses desseins, méritent que nous fassions connaître les vertus de cet homme apostolique.

Il naquit le 20 octobre de l'année 1621, dans la ville d'Amiens, capitale de la Picardie. Son père se nommait Louis Barré, et sa mère Antoinette Pellé. Ils étaient issus l'un et l'autre de très-honnête famille et ils vécurent dans la piété et dans la crainte de Dieu. Ils eurent plusieurs enfants, auxquels ils s'appliquèrent à communiquer leurs vertus et leur sagesse. Mais ils ne purent se défendre d'avoir une affection particulière, de donner des soins et d'être remplis de sollicitude pour le jeune Nicolas chez lequel ils avaient remarqué, dès le plus bas âge, des dispositions heureuses pour la piété, qui leur firent prévoir qu'il deviendrait enfant de bénédiction pour sa famille, et pour l'Église un serviteur utile.... On vit avec bonheur le jeune enfant aimer la retraite et la prière dans un âge où à peine les autres enfants commencent à faire usage de la raison.

Il se dérobaient autant qu'il le pouvait à la vue de ses parents, pour aller assister aux Offices divins dans les églises où il était un sujet d'édification. S'il était obligé de rester à la maison, il se retirait en un petit oratoire qu'il s'était préparé pour pratiquer les exercices de piété.

(31 mai.) Ce fut dans ce petit sanctuaire que le jeune Nicolas alla se prosterner devant Dieu, pour lui demander, dans sa simplicité, et avec une entière confiance, le recouvrement de la santé d'une de ses sœurs qui était à l'article de la mort et abandonnée des médecins.

La divine bonté écouta favorablement la

prière de cet ange; elle lui fit même aussitôt connaître si infaillement qu'elle l'avait exaucé qu'il courut au lit de la malade, où étaient réunis ses parents, leur assura que sa sœur ne mourrait pas, et ajouta que la promesse lui en avait été faite: ce que l'événement vérifia. Cette jeune fille fut toujours reconnaissante de ce bienfait; elle déclarait, en toute rencontre, qu'elle était redevable à son frère Nicolas de la vie qui lui avait été rendue. Elle suivait tous ses conseils dans un âge plus avancé, en imitant sa piété et ses bons exemples; elle embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Saint-François de Paule, chez les sœurs Minimes d'Abbeville, où après avoir donné de grands exemples de piété, et avoir aussi gouverné avec beaucoup de sagesse et de douceur cette communauté, elle mourut regrettée de toutes les sœurs.

Lorsque le jeune Nicolas eut atteint l'âge de dix ans, il se sentit si porté à se consacrer totalement à Dieu, qu'il fit dès ce temps-là le vœu de garder la virginité pendant toute sa vie, et comme il reconnut dans la suite qu'on ne peut conserver la vertu de pureté qui est un don de Dieu, que par une grâce spéciale, il fit de très-serventes prières pour l'obtenir. Ses parents ne manquèrent pas de l'envoyer aux écoles pour lui apprendre ce qui convenait à son âge. Lorsqu'il fut au collège des Jésuites, ses professeurs ne restèrent pas longtemps sans reconnaître ses moyens naturels; il avait un esprit très-vif et très-pénétrant. Il y avait peu d'auteurs de langues étrangères qu'il n'entendît et qu'il ne traduisît avec une facilité qui excitait l'admiration. On a gardé pendant longtemps dans sa famille et dans les premières bibliothèques de la ville plusieurs ouvrages d'éloquence, de géographie, de mathématiques et autres, comme monuments de ses connaissances et de sa capacité. Outre son aptitude pour les sciences, il avait de grandes dispositions pour saisir les principes et les secrets des arts mécaniques, ce qui aurait été pour un autre le sujet d'une très-sérieuse étude, devenait pour lui un agréable délassement.

Mais les grâces que sollicitait secrètement son cœur, et qui le pressaient fréquemment de négliger ces sortes de connaissances purement humaines pour s'exercer dans la science des saints ne lui permirent pas de suivre ses inclinations. Il dut donc modérer ce penchant naturel et ce grand désir de tout savoir. Il disait depuis, assez agréablement que c'était chez lui une espèce de libertinage d'esprit qu'il lui était difficile d'arrêter. Ce fut donc pour ne plus vaquer qu'à la science des saints et pour se défendre contre les pièges qu'il trouvait dans le monde, qu'il prit le parti d'entrer dans le cloître. Il y fut reçu, et après l'année de son noviciat, il prononça ses vœux dans le couvent de Chaillot, le 31 du mois de janvier de l'année 1649.

On lui donna d'excellents maîtres pour ses études de philosophie et de théologie;

ils recommurent l'étendue et la pénétration de son esprit; quoiqu'il eût un goût profond pour les sciences, il ne laissait pas de réserver deux ou trois heures par jour qu'il donnait à l'oraison. Il n'était encore que diacre qu'on lui confia le soin de plusieurs jeunes religieux, pour les former à l'étude et aux exercices de la vertu. Il fut toujours très-sobre, et ne se contentant pas de la vie pénitente et des jeûnes que l'on observe pendant plus de la moitié de l'année dans son ordre, il s'en imposait encore d'autres; il cherchait toutes les occasions de n'avoir pour toute nourriture que les restes des autres. Ces pénitences, jointes à de longues veilles et aux exercices d'une oraison continuelle altérèrent beaucoup sa santé dont il fit un sacrifice à Dieu.

Ayant reçu le sacré caractère du sacerdoce, et ayant été destiné à exercer le saint ministère dans le tribunal de pénitence, il commença à travailler à la conversion des pécheurs; ce qui fut toujours son plus grand attrait et le principal caractère de cet homme apostolique fut de retirer des abîmes du désordre ceux qui y étaient le plus plongés, et de porter les âmes déjà gagnées à Dieu, et avancées dans la suite à un plus haut degré de perfection. Et la charité de Jésus-Christ pressait si puissamment son cœur qu'il se sentait continuellement poussé à publier d'excellents moyens pour revenir à Dieu et pour s'unir plus étroitement à lui par l'exercice des plus solides vertus. Tous ses projets n'avaient pour but que la gloire de Dieu et le salut du prochain. Le feu de la charité l'animait dans tous ses discours; les maximes qu'il enseignait étaient empreintes de sagesse; les conseils, qu'il puisait dans l'esprit de Dieu qui l'animait, dirigeaient les âmes dans la voie de la solide piété. C'est pourquoi il travaillait si efficacement à la conversion des pécheurs, qu'il était difficile de ne pas se rendre à ses touchantes exhortations, et de résister à son zèle. Aussi Dieu opéra-t-il par son organe des conversions surprenantes en la personne de plusieurs des plus grands impies et de libertins qui étaient depuis longtemps plongés dans un abîme de dérèglements dont on n'eût jamais cru qu'ils dussent sortir. Et ce qui fut bien consolant pour leurs contemporains, c'est qu'une fois ayant rompu avec le monde, et ayant brisé leurs chaînes, ils ne cessèrent de donner l'exemple de la plus solide piété, et on les voyait tous les jours, prosternés aux pieds des autels, s'humilier devant la majesté divine. Ils ne se lassaient point de publier l'insigne faveur qu'ils avaient reçue du ciel par les soins et le zèle infatigable de celui qui avait appris aux pieds du crucifix à vaincre les cœurs les plus endurcis et à en triompher. C'est le pouvoir qu'il avait sur le cœur des impies qui avait donné lieu à ce propos que l'on citait assez souvent quand on parlait des pécheurs invétérés : *Il faut l'envoyer au P. Barré.* — On ne s'étonnera pas de l'autorité que ce fidèle serviteur avait sur les cœurs si l'on se rap-

pelle qu'il faisait une violence continuelle à Dieu même par ses ferventes prières. Ceux qui purent en être témoins assurent que sa poitrine, dans l'ardeur de ses oraisons, était agitée de si fervents soupirs, qu'elle paraissait comme une fournaise d'amour; ce sont les termes dont ils se sont servis. Il est bon de remarquer que cet homme de Dieu disait lui-même qu'il n'avait pas pour les personnes qui se distinguaient par une haute naissance, par leurs qualités naturelles et leur mérite personnel, le même zèle qui l'animait pour les autres. C'est pour la même raison qu'il négligeait et la connaissance et la direction des personnes d'un rang élevé, craignant, disait-il, la perte du temps qu'il employait bien plus utilement en exerçant son ministère auprès du peuple qui retirait des fruits bien plus abondants de son zèle, que les grands ou les savants. Aussi, il ne faisait jamais de distinction de personnes, et s'il donnait la préférence, c'était aux plus pauvres, aux plus petits et aux plus timides. La réputation de vertu du P. Barré et les succès étonnants obtenus partout par cet homme évangélique faisaient désirer sa conversation par les hommes les plus distingués de la société.

On vint un jour lui annoncer qu'une très-grande princesse souhaitait qu'il vînt la voir pour l'entretenir, mais cet humble religieux qui était ennemi de la gloire humaine, et qui avait compris que c'était plutôt par un motif de curiosité, que de vraie piété, qu'on venait le chercher, pria le supérieur de l'exempter de cette entrevue, qu'il savait ne devoir être d'aucune utilité. Mais ses supérieurs lui ayant exposé qu'il était à propos de ne pas mécontenter une personne de ce rang, qui envoyait un exprès pour le conduire dans son palais, il obéit, et il édifia extraordinairement ceux qui étaient en la compagnie de cette grande dame. En voyant cet homme que l'on savait d'ailleurs être tout de feu se présenter avec cette extrême simplicité, observer la contenance du plus humble religieux, sans mettre le moindre empressement, sans faire aucune observation pour satisfaire la curiosité de la princesse, tout le monde en fut touché, et cette conduite produisit plus d'effet que s'il eût voulu répondre à ce qu'on attendait de lui et soutenir sa réputation par une conversation brillante en se livrant à l'ardeur de son zèle. Il pénétrait si avant dans les replis les plus cachés des consciences, qu'on était dans la surprise de voir qu'il découvrait des choses que Dieu seul pouvait savoir. Ces connaissances et cette pénétration naissaient du don particulier qu'il avait de discerner les esprits. On voyait le feu qui paraissait dans ses yeux, et la pénétration de son regard quand il voulait juger d'une personne qui demandait de se soumettre à sa conduite.

Sa patience et son humilité furent des preuves du bon esprit qui l'animait et de la piété solide qui accompagnait toutes ses entreprises. On voit dans ses lettres les motifs

solides et les règles sûres qu'il donne pour inspirer les sentiments de son néant et de sa bassesse. Il serait difficile de trouver ailleurs des maximes plus sages, des considérations plus puissantes, un tableau plus saisissant pour montrer la nécessité et les signes de cette vertu qui est la base principale sur laquelle tout l'édifice spirituel doit être appuyé.

Comme il rendait un jour un très-grand service à une personne, en la compagnie de plusieurs Messieurs d'un très-grand mérite, il arriva qu'un homme osa l'insulter publiquement, lui fit mille outrages, le renversa, le traîna par terre et ajouta de violentes menaces. On vit alors cet humble religieux se mettre à genoux, et tout innocent qu'il était, publia qu'il était coupable, disant qu'il demandait pardon et qu'il était prêt à le satisfaire. Quand cet homme furieux se fut retiré, le révérend P. Barré rappela à ceux qui étaient présents ce que la foi nous enseigne sur le pardon, sur l'oubli des injures, et la force que nous communiquent la grâce et les vertus de la foi pour conserver le calme de l'âme quand on est exposé à de pareils traitements. Mais Dieu permit que celui même qui l'avait si mal traité vint le lendemain lui faire des excuses, en lui avouant qu'il avait été touché de son humilité et de sa patience, et qu'il le pria d'oublier l'insulte qu'il lui avait faite, et de s'intéresser pour lui auprès de Dieu; ce que ce saint religieux n'eut pas de peine à lui accorder en lui donnant des marques non équivoques de sa bienveillance.

Il était parfaitement soumis à tous les ordres de la Providence divine et, on ne le voyait jamais surpris ni étonné lors des événements extraordinaires et malheureux, soit pour l'Etat, soit pour les affaires qui le regardaient. Une de ses pratiques les plus familières était d'adorer avec un profond respect les décrets de Dieu, se contentant de génir, de prier et d'espérer que Dieu par sa miséricorde ferait réussir toutes choses à notre avantage et pour sa plus grande gloire. Sa confiance en la divine bonté était si grande qu'il disait assez ordinairement quand tout le monde s'opposait à l'établissement de l'institut dont il est le fondateur, que ses affaires allaient fort bien et qu'elles étaient en bonne voie. Il serait difficile d'expliquer toutes les différentes persécutions qu'il endura du côté des hommes, qui n'omirent rien pour le perdre de réputation et pour détruire le puissant crédit que son seul mérite lui avait acquis. On l'accusa auprès de ses supérieurs et des évêques d'être un homme déréglé et vicieux, qui usait des artifices de l'art magique pour abuser les peuples et arriver à ses fins. Mais il n'avait pas plutôt paru et rendu raison dans sa simplicité de tout ce qu'on lui imputait qu'on reconnaissait son innocence; loin de s'en plaindre, il disait à ses amis qu'on avait raison de le tourmenter et qu'il méritait d'être ainsi traité.

Son oraison était la présence de Dieu continue; et sitôt qu'il pouvait se trouver seul,

on le voyait rentrer dans un recueillement si profond qu'il semblait avoir toujours été solitaire. Il continuait cette union qu'il avait toujours avec Dieu, en prenant ses repas dans ses voyages et en parlant des affaires qui paraissaient être le plus contraires à ce saint exercice. Il était si étroitement uni à Dieu en tout temps, qu'il lui était très-difficile de se distraire et de parler d'autre chose que de ce grand objet. Un religieux qui était le procureur de la maison, dont le P. Barré était supérieur, vint un jour pour lui parler d'une affaire temporelle, lorsqu'il était absorbé dans la présence de Dieu dans une allée où il se promenait. Ce religieux assura que le digne Père était alors si étroitement uni à Dieu qu'il lui fallut au moins un quart d'heure avant de pouvoir attirer son attention sur l'affaire temporelle dont il voulait lui parler.

Il avait une si grande inclination pour l'adoration continuelle, et il se plaisait tant dans les exercices de l'humilité qu'il n'étudiait, qu'il n'écrivait, et ne faisait presque aucune autre chose qu'étant à genoux. On le trouvait presque continuellement dans cette sainte posture.

Son désintéressement était si grand que, quoi qu'on lui offrît des aumônes et d'autres biens temporels fort considérables, il ne donnait jamais de la préférence à son ordre, et il était si détaché de ses parents qu'ayant un jour appris que sa mère était à l'article de la mort, il renonça à la résolution qu'on lui avait inspirée d'aller dans son pays pour la consoler dans ses derniers moments, afin de ne pas interrompre l'ouvrage de la conversion des pécheurs qui faisait sa plus grande occupation.

Sa foi était si vive qu'on eût plutôt dit qu'il voyait les vérités et les mystères de la religion qu'il ne les croyait. Aussi ses instructions produisaient-elles une impression extraordinaire sur l'esprit de ses auditeurs. Il disait souvent qu'il était du paradis, du purgatoire et de l'enfer.

Quand il était sur le point de donner l'absolution dans le tribunal de la pénitence, il éprouvait une agitation si violente que, quoiqu'il fit tout ce qu'il put pour la cacher à ses pénitents, on ne laissait pas de s'en apercevoir quelquefois, et comme quelques conseillers de la grand'chambre du parlement de Rouen qu'il dirigeait, demandaient un jour la raison de ce trouble, il répondit: « Me considérant en ce moment comme le juge du pénitent que je vois à mes pieds, et comme le dispensateur du sang de Jésus-Christ, je me regarde comme ayant entre les mains ce même sang précieux qui coula sur le Calvaire, et comme c'est à moi de discerner s'il doit être répandu à propos sur la tête du criminel qui se présente, je me trouve saisi d'une sainte frayeur en pensant d'une part à la dignité infinie du sang du Sauveur, et d'autre part me souvenant de l'indignité de la créature dont il n'est pas fort aisé de connaître les véritables dispositions. »

Ces fervents Chrétiens demeurèrent aussi

contents qu'édifiés de cette réponse qui leur donna de nouvelles preuves de la foi vive qu'ils avaient remarquée dans la conduite de ce sage directeur.

Ce qui perfectionnait ce grand homme dans la théologie mystique, c'était l'étendue, l'universalité des connaissances qu'il possédait, jointes à une longue expérience qu'il avait acquise, surtout à son expérience personnelle ; car il avait passé par des épreuves sans nombre, par de rudes, par de violentes tentations pendant plusieurs années, et il a avoué lui-même que Dieu l'avait conduit par des routes si difficiles et si supérieures à ses forces naturelles, que le seul détail ferait frémir d'effroi, et paraîtrait tenir de l'impossible.

Il dit un jour à un ami qu'il y avait vingt-sept ans qu'il était comme en enfer à cause des douleurs inconcevables que son âme endurait sous la puissante main de Dieu. Il s'était dévoué au service du prochain, et se regardait comme une victime pour le salut des âmes.

Dans ces rudes assauts, son unique remède était la prière presque incessante, une grande conformité aux ordres du Ciel, et un abandon parfait à tous les desseins de Dieu, qu'il invoquait comme un bon père. Il ne faut pas s'étonner après cela si tant de grands hommes, et de si beaux esprits recherchaient avec empressement et avec assiduité la conversation et les conseils de ce zélé apôtre, qui avait passé lui-même tant de fois par l'eau et par le feu de toutes sortes de tribulations.

Il paraissait si évidemment aux yeux de tout le monde qu'il avait des qualités très-spéciales pour procurer le salut des âmes, et pour conduire les personnes qui étaient appelées à des voies particulières, que les premiers supérieurs de son ordre jugèrent à propos, pour la plus grande gloire de Dieu, de lui donner par écrit de leur propre mouvement exemption de tout autre emploi, afin qu'il pût suivre en pleine liberté sa vocation apostolique et porter plus facilement le feu de l'amour sacré dans tous les cœurs.

Il professa la théologie avec applaudissement de tout le monde pendant l'espace de plus de vingt années ; c'est dans ce temps qu'il forma tant de savants élèves dans la théologie scolastique et la théologie mystique ; élèves qui firent l'admiration des docteurs mêmes, quand ils assistaient aux thèses publiques que l'on soutenait dans la maison. Plusieurs de ses disciples devinrent des maîtres distingués auxquels on confia depuis l'instruction des jeunes religieux de son ordre. Ses prédications et ses exhortations étaient si pathétiques qu'on trouvait toujours dans ses sermons la manne du cœur, quoiqu'il prêchât avec majesté la parole de Dieu. Il n'affectait jamais la vaine éloquence du siècle, qui ne sert qu'à chatouiller l'oreille et non à convertir les âmes. Dans ses sermons, il s'exprimait avec agrément, il développait ses pensées avec feu. Ses exhortations étaient énergiques ; il convainquait

l'esprit et triomphait du cœur de ceux qui l'écoutaient.

Il avait des manières aisées, familières, qui tenaient de cette sainte liberté et de cette innocente joie que donne ordinairement l'esprit de Dieu. Plusieurs personnes qui ne connaissaient pas son esprit, son naturel, ses habitudes, n'approuvaient pas d'abord ses manières pleines de feu, ni ses discours accompagnés de paraboles et de subtilités spirituelles, mais on ne l'avait pas plutôt connu qu'on savait l'apprécier, et qu'on était charmé de son genre un peu singulier et des leçons cachées dans les paraboles qu'il proposait.

Si les mortifications corporelles sont ordinairement les compagnes inséparables de la parfaite et solide piété qui doit être appuyée sur la croix de Jésus-Christ, le serviteur de Dieu ne fut pas privé de ces faveurs, car, outre qu'il se servait de moyens industrieux pour mortifier sa chair et affliger ses sens, sans que cela fût connu, ceux qui ont vécu avec lui savent quel martyre il endurait dans les maladies qui exigeaient qu'on lui fît de temps en temps des opérations extraordinairement douloureuses et qu'il supportait avec une constance qui excitait l'admiration même des médecins.

On l'a souvent surpris pendant la nuit prosterné devant le Très-Saint-Sacrement de l'autel, tantôt étendant les bras en croix, quelquefois usant des plus rudes instruments de pénitence, d'autres fois adressant à Dieu des prières très-ferventes en faveur des pécheurs qu'il voulait ramener dans le sentier de la vertu ; c'était par des actes de sévérité envers lui-même, qu'il s'efforçait de les réconcilier avec Dieu.

Ce fut après s'être exercé dans ces grandes austérités et après une longue expérience dans les travaux évangéliques qu'il reçut l'inspiration d'établir des écoles charitables du saint Enfant-Jésus, et de former pour cet effet des maîtresses qui fissent gratuitement des instructions aux pauvres filles.

Cet ouvrage fut commencé dans la ville de Rouen par les libéralités, les aumônes, les conseils de MM. de Touvens, Fumichon, de Grinville, conseillers en la Grand'Chambre, et de M. d'Épinay, secrétaire du roi, tous singulièrement recommandables par leur naissance et par leurs vertus, et dont les descendants, héritiers de la piété, du zèle de leurs nobles ancêtres, continuent encore aujourd'hui à soutenir cette bonne œuvre, à fournir et à se procurer les sommes nécessaires pour pourvoir aux besoins des maîtresses que l'on forme dans un séminaire, d'où elles sont répandues dans les provinces plus éloignées et où elles obtiennent des résultats admirables. C'est ce qui se fait encore dans le séminaire du faubourg Saint-Germain à Paris, où un grand nombre de maîtresses sont instruites et formées selon le même esprit, par des personnes du premier mérite, qui les gouvernent et les distribuent ensuite selon leur prudence, dans les diffé-

rents quartiers de la capitale ou dans les provinces.

Quoique le Révérend P. Barré fût d'un caractère doux, bienveillant pour tous, il savait pourtant s'armer à propos dans l'ardeur de son zèle, d'une certaine autorité, d'une fermeté énergique, pour mieux soutenir la gloire de Dieu et pour assurer en même temps la conquête des âmes ; et l'on ne doit pas être surpris si l'on découvre dans ses lettres imprimées le même génie, et si l'on y voit un style singulier et des expressions extraordinaires que l'on n'aurait pu supprimer sans cacher quelques-uns des principaux traits du caractère et de l'esprit de ce grand directeur.

Nous ne dirons rien des circonstances qui accompagnèrent sa mort dont on a fait connaître les détails au public ; mais observons qu'un habile peintre, ayant jeté par hasard les yeux sur ce fidèle serviteur de Jésus-Christ, alors qu'il n'était plus qu'un cadavre, y remarqua quelque chose de si extraordinaire qu'il forma, quoique sans le connaître, le dessein d'en tirer le portrait, ce qu'il exécuta sur-le-champ, et ce qui a donné lieu dans la suite d'en graver une planche dont on a tiré les copies qui sont en tant de mains. (1)

ÉCOLES CHRÉTIENNES DE LA MISERICORDE (SŒURS DES). *Maison mère à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).*

Notice sur la Mère Marie-Madeleine Postel, leur fondatrice.

Julie Postel, en religion sœur Marie-Madeleine, naquit le 28 novembre 1736, à Barfleur, petit port du diocèse de Coutances département de la Manche. Les vertus étaient héréditaires dans sa famille ; un de ses frères fut promu au sacerdoce. Dès sa première enfance, elle montra un goût prononcé et une vive ardeur pour les exercices de la piété comme pour la pratique de la mortification. Ayant entendu une instruction sur l'obligation et l'excellence du jeûne et sur la manière dont le pratiquaient les premiers Chrétiens, qui ne faisaient qu'un repas par jour, et sur l'usage que suivaient des communautés de réduire à deux onces de pain et à de l'eau pour boisson la collation introduite par l'indulgence de l'Église ; quoiqu'elle n'eût alors que neuf ans, elle voulut jeûner, à l'insu de ses parents, au moins comme dans ces communautés austères vers lesquelles elle se sentait secrètement attirée. Elle composa de petites balances pour peser sa collation. Son directeur fut obligé d'intervenir pour lui interdire ces mortifications beaucoup trop précoces ; néanmoins elle devança depuis plusieurs années l'âge de vingt et un ans ; et depuis sa jeunesse elle ne cessa de jeûner, comme les premiers Chrétiens, ne faisant qu'un repas en vingt-quatre heures, quel repas ! après le potage le plus simple, elle ne prenait ordinairement que du pain sec et de l'eau.

Un autre trait de son enfance vint révéler cette vivacité de foi qui l'anima toujours :

au moment d'un de ces épouvantables orages qui glaçant d'effroi les plus intrépides, la petite Julie se livrait à la joie ; ses parents étonnés lui en demandèrent la raison : « C'est qu'en ce moment, répondit-elle, le bon Dieu n'est pas offensé, les plus grands impies n'osent même blasphémer son saint nom ; ils l'invoquent au contraire avec respect : je voudrais qu'il tonnât toujours. »

Julie fut envoyée à l'abbaye royale des Bénédictines de Valognes, pour y terminer son éducation : on croyait à Barfleur qu'elle s'attacherait à cette communauté, mais elle trouva que la règle n'était pas assez sévère et que l'abbaye était trop riche, et cependant sa santé était et resta longtemps délicate. J'aimerais mieux, disait-elle, des religieuses qui n'auraient d'autres rentes que leurs doigts et qu'une pauvreté réelle contraignît au travail. Elle n'en renouvela pas moins dans son cœur le vœu qu'elle avait fait, de se consacrer pour toujours au service de Dieu et du prochain, en attendant qu'il plût à la Providence de lui dévoiler ses desseins.

De retour dans la maison paternelle, Julie Postel ouvrit, à l'âge de dix-huit ans, une école avec internat, surtout en faveur des orphelins et des pauvres. Bientôt on vit se grouper autour d'elle une nombreuse jeunesse. Sa capacité remarquable, son zèle d'une ardeur soutenue, sa douceur angélique, sa fermeté qui repoussa constamment toute peine afflictive, son rare discernement des caractères et surtout son amour vraiment maternel pour l'enfance, firent chérir la maîtresse et produisirent des progrès étonnants ; l'instruction religieuse et les ouvrages utiles étaient le principal objet de sa sollicitude. Les jeunes personnes pauvres et riches devenaient, sous son habile direction, adroites, habiles, infatigables. Elle s'appliquait surtout à unir, comme la Mère du Sauveur, les vertus de Marthe à celles de Marie ; elle voulait que les enfants qu'elle formait devinssent, par l'utilité, la constance et la variété de leurs travaux, l'exemple, la richesse et le bonheur des maisons et des familles où elles seraient appelées à entrer ; que l'occupation continuelle devînt une prière incessante par l'esprit de sacrifice et d'union avec Dieu, par de courtes mais chaleureuses jaculatoires. La suave gaieté, l'uniformité de son caractère, l'imprenable variété de ses mots édifiants, de pieux cantiques et aussi de couplets qu'elle savait improviser dans l'occasion, communiquaient ses sentiments à toutes les jeunes personnes qu'elle dirigeait. Elle savait hâter l'accomplissement d'une tâche, en donnant comme récompense, à l'élève qui aurait fini la première, de s'écrier, par exemple : Vive Jésus dans nos cœurs ! on répondait : A jamais. Que de bonnes mères de familles lui ont dû, après Dieu, leur capacité, leur amour pour le travail, leurs vertus et le respect public dont elles étaient entourées. C'est elle qui a le plus contribué à perpétuer dans le religieux et fertile pays du Val-de-

(1) *Vou.* à la fin du vol., n° 71.

Saire, ce beau type de familles vraiment patriarcales qu'on y admire encore. Aussi quoiqu'elle ait quitté cette contrée depuis un demi-siècle, son souvenir et sa réputation de sainteté y sont demeurés ineffaçables. Celles de ses élèves qui vivent encore à Barfleur, ne cessent de dire « qu'elle fut toujours une véritable sainte; que c'était le titre que chacun lui donnait en la voyant passer; que le ton avec lequel elle parlait de Dieu, chantait des cantiques, avait quelque chose de céleste et de pénétrant; qu'il leur en est resté un inaltérable souvenir. Elle ne tenait pas à la terre, disaient-elles; elle vivait plutôt déjà dans le ciel. »

On ne finirait pas si on voulait raconter les autres détails de sa vie pendant les années qui précédèrent la révolution de 1793. Les événements néfastes de cette lamentable époque l'eussent fait mourir de douleur, si la vue constante de l'action de la Providence en toute chose ne l'eût rendue supérieure aux plus grands malheurs.

Quand les prêtres catholiques partirent pour la terre de l'exil, elle obtint d'un bon prêtre, M. Lamarche, mort curé à la Perrelle, la faveur de bénir son oratoire, d'y célébrer la sainte Messe et d'y laisser le Saint-Sacrement. « Laissez-nous, » lui dit-elle, « notre Sauveur dans notre frêle barque; il nous soutiendra contre les fureurs de la tempête et nous préservera du naufrage. Je serai sa fidèle compagne; je ferai amende honorable le jour et la nuit pour tant d'horribles profanations qui se commettent. Je saurai, au péril de ma vie, trouver des ministres fidèles pour offrir la victime d'expiation et renouveler les saintes espèces. »

Ce saint prêtre avait tant de vénération pour la sainteté de Julie Postel, que, tirant ses pouvoirs des circonstances, il lui accorda l'objet de sa demande et dédia la chapelle à la Reine des anges et des saints, à l'auguste Marie, sous le nom si doux que lui donne l'Église, de Mère de Miséricorde. Jamais le Saint-Sacrement ne cessa d'être conservé dans cet humble sanctuaire, pendant les longues années de la terreur et de la persécution, et le Saint-Sacrement y était fréquemment offert. Oh! disait-elle jusque dans son extrême vieillesse, les belles Messes de minuit qu'on célébrait alors! on eût dit une mémoire continuelle de la crèche du Sauveur! que notre ferveur était grande! comme les premiers Chrétiens, nous étions constamment sous la hache des bourreaux, et comme eux nous puisions un invincible courage dans la fréquente réception de la sainte Eucharistie.

Souvent on prenait à la chapelle le Saint-Sacrement pour le porter aux malades. Plus d'une fois le prêtre caché, qui s'était glissé en plein jour au chevet d'un mourant, envoya Julie, pour le consoler et l'administrer, chercher le saint viatique, ne pouvant le faire lui-même sans un péril imminent pour sa vie. Elle comparait alors son bonheur à

celui de l'auguste Marie portant le Sauveur dans ses bras.

Les premières communions se faisaient régulièrement. Une chose providentielle, c'est qu'on n'eut jamais à déplorer ni trouble ni profanation. Dans deux visites domiciliaires qu'on fit chez elle on fureta partout, excepté dans l'oratoire. Les sbires passaient devant la porte comme si elle avait été invisible pour eux. Pendant ces douloureux moments Julie Postel disait à son divin Maître : « Gardez, Seigneur, votre tabernacle; ne permettez pas qu'il soit profané, ou du moins qu'il ne le soit qu'après que j'aurai versé jusqu'à la dernière goutte de mon sang. » Que ne pouvaient pas cette foi si vive qui aurait transporté les montagnes et cette ardente charité qui était pendant toute la persécution, une sorte de ravissement continu!

Ce fut alors qu'on vit se perfectionner en Julie Postel cet inexprimable amour qu'elle n'a cessé de ressentir pour Jésus caché sous les voiles eucharistiques. Ce n'étaient pas seulement tous les moments disponibles de la journée qu'elle consacrait à s'entretenir cœur à cœur avec son divin Epoux, moments trop rares pour elle, à cause de son doublement de zèle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse : elle y passait régulièrement la moitié des nuits, elle prolongeait même jusqu'au matin son oraison pendant la nuit du jeudi au vendredi, en mémoire des douleurs de la Vierge et de la Passion du Sauveur. Pour ne pas fournir de prétexte aux partisans de l'Église constitutionnelle, qui étaient très-ardents dans l'endroit, elle fut jusqu'à trois ans sans sortir et sans regarder une seule fois par la fenêtre; chaque fois qu'elle entendait les mouvements ou les cris sauvages des bandes révolutionnaires, elle se prosternait à la porte de la chapelle et demandait à Notre-Seigneur la grâce de mourir en défendant son tabernacle s'il était attaqué.

Un trait va révéler de plus en plus toute l'énergie et toute l'intrépidité de son beau caractère. Deux militaires logés chez ses parents eurent une querelle qui les détermina à l'instant à se battre en duel; elle leur parla de Dieu et de l'éternité avec tant d'éloquence, qu'elle se saisit sans résistance de l'une des armes meurtrières et obtint une réconciliation cordiale entre les deux adversaires. Les temps cependant étaient devenus plus calmes, les églises allaient s'ouvrir, les confesseurs de la foi commençaient à revenir de l'exil, mais en attendant, ceux qui sortaient des prisons ou de leurs humides et ténébreuses cachettes s'empresaient d'user des premières lueurs de la liberté pour raviver le culte public. Mais une nombreuse jeunesse est affamée de la parole de Dieu. Un si grand nombre de jeunes gens ignorant les premiers éléments de la religion, n'ont pas fait leur première communion; les quelques prêtres de la contrée succombent sous le fardeau en administrant les malades, ou au tribunal de la

pénitence. Sur leur demande, Julie Postel, qui les avait tant édifiés et même soutenus par son sublime dévouement pendant la persécution, est tout à coup transformée en zélé missionnaire. Sa réputation de sainteté, les lumières, la vivacité de sa foi, l'ardeur brûlante de sa charité, la mettent à la hauteur de cette mission extraordinaire. C'est dans de vastes granges qu'on célèbre d'abord les Offices divins et qu'elle remplit avec succès ses fonctions de catéchiste. Elle fait des sous-maîtres et des moniteurs des enfants qu'elle avait instruits pendant la terreur. Elle faisait couler de grosses larmes des yeux du nombreux auditoire qui assistait à ses instructions pathétiques. Elle attaquait surtout devant eux les blasphèmes devenus alors si fréquents; elle sut leur inspirer un tel désir de correction qu'elle leur fit goûter la pratique de passer de petites pierres d'une poche dans l'autre pour compter leurs rechutes et constater leurs progrès. Que la bonne et sainte demoiselle va être contente, disaient-ils entre eux, quand ils avaient remporté quelque victoire sur cette hideuse habitude! Voici un fait extraordinaire qui se rattache à une partie de l'existence de Julie Postel : Parmi ses élèves, elle comptait un de ces petits anges terrestres qui semblent destinés à ne faire que passer ici-bas, à cause de la précocité de leur esprit et de la sublimité de leurs vertus. La petite fille, qui avait environ neuf ans, dit un jour à sa maîtresse : Mon grand-père vient de mourir à l'instant d'un tel genre de maladie. En effet, quelques heures s'étaient à peine écoulées qu'on vint en toute hâte annoncer la mort subite et imprévue de cet homme : le moment et le genre de mort coïncidaient avec la déclaration de l'enfant. On ne put qu'en être frappé. Peu après, cette même enfant fut atteinte d'une maladie mortelle, elle fut trouvée digne de faire sa première communion; mais avant de mourir elle laissa échapper de ses lèvres innocentes et décolorées ces paroles : « Vous formerez une communauté à travers de grandes tribulations; vous demeurerez à Tamerville : pendant de longues années, vos filles seront très-peu nombreuses et on n'en fera nul cas; des prêtres vous conduiront dans une abbaye : vous ne mourrez que dans un âge avancé, et vos religieuses seront alors les plus nombreuses du diocèse; dans les dernières années de votre vie, vous vous occuperez constamment de votre église. »

Julie se borna à demander à l'enfant si elle connaissait Tamerville, si elle en avait entendu parler : elle affirma que non, et on savait qu'elle disait vrai. La pieuse maîtresse ne put s'empêcher de voir une manifestation des desseins du Ciel dans cette prédiction.

Les travaux, les veilles, les austérités avaient altéré la santé de Julie Postel; le désir de rétablir ses forces et de fuir des dissensions religieuses, qui naissaient de la réorganisation des cultes à Barfleur la décida à quitter ce pays pour aller se

fixer à Cherbourg, attendre les indications de la Providence. Elle eut le bonheur de rencontrer un homme de Dieu, M. l'abbé Cabart, qui, après avoir vécu à Paris, en qualité de précepteur, dans l'illustre famille de Joigné, avant la persécution, avait refusé, au retour de l'exil, toute dignité ecclésiastique; il ne voulait plus vivre que pour secourir les malheureux. Son air grave et austère inspira toute confiance à Julie Postel, et, lui ouvrant son cœur, elle lui dit « qu'instruire la jeunesse, lui inspirer l'amour de Dieu et l'amour du travail; se sacrifier pour secourir les pauvres étaient son but et celui d'une congrégation religieuse qu'elle a depuis longtemps le désir de former. Où sont vos ressources, dit M. Cabart? « Elles sont toutes, » répondit-elle, « dans la Providence secondée par le travail et par la pauvreté personnelle : voilà mes rentes en montrant ses doigts. »

Ces paroles et cette énergique confiance frappèrent M. l'abbé Cabart. Vous êtes, répliqua-t-il, la personne que je cherche depuis longtemps. Tout nous manque ici : nous n'avons aucune communauté religieuse. Soyez donc la bienvenue. Je vais louer une maison, et nous allons commencer l'œuvre sous le patronage, ajouta Julie, de la Mère de la Miséricorde.

On mit sans hésitation et sans délai le projet à exécution. L'école se remplit d'élèves. Julie Postel se trouve seule à la tête de trois cents enfants; elle suit l'excellente méthode des Frères de M. de la Salle; elle obtient le même succès qu'à Barfleur.

Elle commença l'œuvre de Cherbourg en 1802. Bientôt après vint s'adjoindre à elle sa plus intime de Barfleur, sa confidente, Jeanne-Catherine Bellot; les éminentes qualités de cette pieuse fille, sa parfaite conformité de vues et de dévouement avec sa vénérée maîtresse, remplirent celle-ci d'une sainte joie. Une de ses anciennes élèves, Louise Viel, de Quettehou, qui avait déjà gagné son cœur, lors des catéchismes de la Pernelle, et qui se sentait secrètement attirée vers elle, fut la première postulante. Mgr Rousseau étant venu à Cherbourg pour donner la confirmation, Julie désira présenter sa congrégation naissante au premier pasteur et recevoir sa bénédiction. Elle et ses compagnes reçurent de la bouche du prélat tous les encouragements et tous les souhaits possibles. Pour comprendre le bonheur de Julie en ce jour si mémorable pour les Filles de la Miséricorde, il faudrait connaître son respect profond, sa docilité filiale envers les autorités ecclésiastiques.

Ce fut le 8 septembre 1807, jour de la fête de Notre-Dame de la Miséricorde, que la petite congrégation fut véritablement et canoniquement instituée; la Mère, qui allait avoir cinquante et un ans, et ses trois premières Filles prononcèrent leurs vœux perpétuels dans l'église de l'hospice de Cherbourg, en présence de M. l'abbé Cabart, délégué de l'ordinaire; la troisième fut Angélique Ledanois de Caen.

L'obéissance la plus parfaite à la supérieure, le silence presque continu, la récitation du bréviaire du diocèse formèrent d'abord toutes les constitutions de la communauté. Le costume fut tel qu'aujourd'hui, si ce n'est qu'au lieu du voile et du manteau les sœurs portaient pour sortir une mante uniforme, de couleur noire, et qu'au lieu de pèlerine, un mouchoir blanc passait par-dessus la guimpe.

Les écoles et les ateliers croissaient chaque jour. Le travail des maîtresses confondu avec celui des élèves portait chaque année à plusieurs mille francs, le bénéfice des pauvres de la ville de Cherbourg, sans compter le bienfait de l'instruction gratuite.

La supérieure était habile en toutes sortes d'ouvrages et d'une activité sans égale. La dépense des sœurs était des plus minimales; elles couchaient sur la paille; elles préparaient elles-mêmes l'étoffe grossière qui servait pour leur vêtement; leur nourriture n'était souvent que du pain et de l'eau, et le souper de beurre ou de graisse, selon le temps; elles ne mangeaient jamais de viande ni de poisson. De plus elles imitaient saint Paul qui travaillait la nuit pour ne point être à charge aux premiers fidèles. Elles passaient presque en entier, comme à Barfleur, la nuit du jeudi au vendredi, pendant laquelle elles faisaient, après leurs travaux ordinaires du soir et le grand Office, les stations du saint rosaire et celles du chemin de la croix jusque vers le matin. Le sommeil était combattu par des chants analogues aux mystères de Marie ou aux douleurs du Calvaire, et par les paroles de feu et toujours nouvelles qui s'échappaient du cœur embrasé de la supérieure.

Telle fut, en résumé, la vie de la petite communauté pendant les trois ans et demi qu'elle passa à Cherbourg, après l'émission des premiers vœux. Six novices avaient été formées à toutes les vertus de l'humble et fervente congrégation; elles prononcèrent leurs vœux le 7 mars 1811, avant le départ pour la petite paroisse d'Octeville-la-Venelle.

Il était impossible de demeurer plus longtemps dans une maison étroite. Une même pièce humide servait à la fois de cuisine, de parloir et de salle d'exercice. Comment donc recevoir de nouvelles postulantes? Les sœurs de la Providence se réorganisant à Cherbourg, leur présence devenait moins utile; l'humilité de Marie-Madeleine la portait de préférence vers les campagnes délaissées. Elle se décide à aller à Octeville pour y occuper une maison appartenant à une de ses sœurs, après avoir obtenu le congé et la bénédiction du vénérable supérieur ecclésiastique, tout le mobilier de la communauté fut placé dans une seule charrette. En passant devant Tamerville, la supérieure dit: A coup sûr, nous reviendrons là; elle faisait allusion à la prédiction qu'avait faite la jeune fille de neuf ans sur son lit de mort.

Mais quelle ne fut pas leur surprise quand

elles ne trouvèrent dans la maison où elles devaient habiter, outre la salle d'école, qu'une étable spacieuse, d'où à peine on avait retiré la veille les animaux. Eh bien! notre Mère, dit la sœur Marie, qui ne cessa d'exercer les fonctions d'économe pendant un demi-siècle, vous nous avez souvent répété que nous n'étions pas encore comme notre Sauveur dans l'étable de Bethléem, nous y voilà! Elle avoua toujours qu'une de ses plus grandes consolations avait été d'avoir eu ce trait de ressemblance avec le divin Sauveur. Des paillasses furent provisoirement placées sur les solives recouvertes de foin, et l'atelier des sœurs fut organisé dans l'étable. Le vénérable abbé Cabart était accouru pour voir ce qu'étaient devenues ses Filles. Il repartit aussitôt, fondant en larmes en voyant leur extrême pauvreté. On fit quelques petites améliorations, et on demeura six mois dans cet étrange état de misère. Ce fut à Octeville que moururent la sœur Thérèse et une orpheline dans d'admirables sentiments de piété et de résignation.

Il y avait à Tamerville une maison qui avait été bâtie avant la révolution de 1793, pour les sœurs de la Providence et occupée par elles. Elle était passée entre les mains de M. de Saint-Sauveur, qui n'eut pas mieux aimé que de la céder à la Mère Julie, mais elle était habitée en vertu d'un bail par une demoiselle d'une conduite plus que suspecte et sans religion. La Mère Marie Madeleine, dans une visite qu'elle lui fit et pendant laquelle elle lui tint un langage énergique sur ses scandales, obtint une rétrocession de son bail, et tous les autres obstacles ayant été aplanis par une permission de la Providence et les supérieurs ecclésiastiques encourageant la vénérée Mère à tout conclure, la petite communauté partit pour Tamerville le 7 septembre 1811, veille de la fête de Notre-Dame de la Miséricorde.

La digne supérieure ayant trouvé une école commune établie, et ayant horreur de la concurrence, source des divisions dans les paroisses, elle ne voulut pas ouvrir de classes, mais elle se borna, pour satisfaire son zèle et sa charité et pour former les jeunes sœurs, à prendre à sa charge entière douze orphelines pour les instruire et les mettre en état de gagner leur vie. Rien ne leur manqua jamais. Pendant une disette, les sœurs mangèrent du pain d'orge, même du pain de son, afin que leurs filles adoptives n'éprouvassent aucun changement dans leur régime habituel; on vendit tout ce que la plus grande austérité peut appeler superflu pour conserver heureuses ces douze enfants et faire encore d'autres aumônes aux pauvres de la paroisse.

La maison faisait de jour en jour des progrès dans la ferveur. Chaque dimanche la Mère Marie-Madeleine faisait une conférence des plus solides et des plus animées, exercice qu'elle continua toute sa vie; elle était naturellement éloquente, quoiqu'elle ne s'écartât jamais d'une admirable simpli-

cité. Une foule de personnes pieuses de Tamerville et même de Valogne avaient obtenu la permission d'assister à ces touchantes instructions et s'y rendaient avec un fidèle empressement.

Quelque sage et prudente qu'ait été la conduite de la digne supérieure, la susceptibilité de l'institutrice, sa jalousie, la crainte d'être supplantée la déterminèrent à se créer un parti, les religieuses se déterminèrent à quitter la paroisse et elles partirent le jour de Saint-Michel 1813 ; elles se trouvaient sans fen et sans lieu. Dans de telles tribulations, loin de se décourager, la vénérée supérieure consolait ses sœurs en leur disant que le bon Dieu ne les humiliait que pour les mieux relever.

C'est à Valogne, dans une très-modeste maison qu'elles furent se fixer, mais elles durent renoncer à avoir de jeunes personnes à former. Oh ! qu'il lui en coûta pour renvoyer ses chères orphelines ! C'est dans cette ville que les attendait la plus dure des épreuves. M. le curé de Valognes, M. Daniel, était très-inquiet sur la pénurie des religieuses de la Miséricorde, une d'elles venait de mourir ; on répandit, alors sans doute, qu'elles périssaient de faim. M. Cabart, leur vénérable supérieur, crut que Dieu n'approuvait pas cette congrégation et engagea la supérieure à la dissoudre, à rendre les sœurs à leurs familles, et à aller avec deux de ses sœurs, la sœur Viel et sœur Marie pour se dévouer, comme de pieuses séculières, à l'hospice de Cherbourg ; et il leur déclare qu'il ne peut plus faire de sacrifices pour elle. L'imperturbable et intrépide fondatrice répondit à l'instant avec le plus grand calme et la plus grande énergie : « Dites à notre Père que nous ne cesserons de remercier le Seigneur des peines qu'il a prises depuis si longtemps pour nous seconder dans une œuvre qui n'est ni la sienne ni la nôtre, mais bien celle de la Providence ; que je n'ai pas compté sur le bras de chair, quelque respectable qu'il fût ; je suis tellement sûre que le Seigneur veut la réalisation de ses projets, que je n'en poursuivrai pas moins l'exécution avec la plus vive ardeur. »

Après un an de séjour à Valogne, sur l'invitation des habitants de Tamerville les religieuses de la Miséricorde y retournèrent, y louèrent un rez-de-chaussée, le seul appartement qu'on trouva disponible. Il fut loué 1,200 fr. en y comprenant un jardin qui y était annexé. Le retour s'effectua en 1814. M. Daniel, curé de Valogne, émerveillé de tant de courage, leur continua sa protection. Le dortoir commun fut rétabli sous le chaume.

Pour éviter toute espèce de concurrence, on n'ouvrit aucune école. L'ardeur pour le travail, seule ressource de la communauté, ne fit que s'accroître. Ce fut à cette époque que la Providence conduisit à cette humble demeure la bonne et infatigable sœur Aimable, qui devint la principale nourricière par sa dextérité et sa promptitude à faire les tissus de tous genres. Les sœurs étaient si

pauvres qu'elles récoltaient la fougère d'une propriété voisine pour qu'on leur laissât cuire gratuitement leur pain d'orge au four de la ferme. Mais après deux ans de séjour dans la chaumière, des jours meilleurs se levèrent pour la petite communauté ; à leur insu on avait fait des démarches pour disposer favorablement le conseil municipal. M. le maire devint le sauveur des religieuses ; édifié de tant de vertus et connaissant leur aptitude pour l'enseignement, on leur offrit l'école primaire de la commune. Mgr Dupont, évêque de Coutances, apprenant cette bonne nouvelle, écrivit à M. Daniel : « Hâtez-vous de remettre les abeilles dans leur ruche, d'où elles n'auraient jamais dû sortir. » Depuis cette époque elles n'ont jamais cessé de diriger cette école, et grâce à Mme la comtesse de Daru, elles rendent aussi d'autres importants services aux pauvres et aux malades de Tamerville.

A cette époque, la sœur Marie-Madeleine adressa à Mgr l'évêque ses premières constitutions. Elle le suppliait de leur permettre de vivre ensemble dans les liens les plus étroits de la charité, sous les règles qu'elle avait l'honneur de lui présenter et de se soumettre à l'obéissance ; d'avoir une chapelle et un prêtre pour la desservir ; de pouvoir admettre toutes les pauvres filles qui voudraient aller recevoir deux fois par jour des leçons gratuites, de permettre à deux d'entre elles qui auraient de l'attrait pour les œuvres extérieures, d'aller visiter les pauvres malades de la paroisse, afin de leur procurer, autant que possible, tous les secours spirituels et temporels dont ils auraient besoin.

Cette institution ou association était fondée en l'honneur des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, dédiée à la très-sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de la Miséricorde, choisissant pour patrons titulaires les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, et pour protecteurs et défenseurs plusieurs saints et saintes qui ont illustré l'Eglise par leurs célèbres institutions, et qu'on se proposait d'honorer d'une manière spéciale. Jamais la plus brillante fortune, dit la supérieure dans ses constitutions, ne donnera entrée dans cette maison, sans une vocation véritable et reconnue pour telle par les supérieurs ecclésiastiques, puisque nous faisons profession de fouler aux pieds les richesses et de suivre, de plus près qu'il nous sera possible Jésus-Christ, pauvre et humilié, comme aussi la porte en sera toujours ouverte à toute personne dotée d'une véritable vocation, quoique sans crédit et sans fortune. L'âge et la santé ne seront jamais un obstacle insurmontable à l'entrée de celles qui auront une véritable vocation. Nous nous proposons de leur rendre tous les services dont nous serons capables, avec d'autant plus d'ardeur que nous croirons servir Jésus-Christ dans leurs personnes.

La douceur et l'humilité seront la base et le fondement de cette institution. Les Filles de la Miséricorde se souviendront sans cesse

que leur divin Epoux n'a pas dit : Apprenez de moi à faire des actions d'éclat qui paraissent aux yeux des hommes ; mais bien : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* (Matth. XI, 29.) Elles s'exerceront continuellement à la pratique de ces deux vertus si chères au cœur de Jésus et pour obtenir la grâce de les pratiquer fidèlement, il leur sera permis de rompre le silence lorsqu'elles se rencontreront pour dire ces seules paroles, la première : *Jésus doux et humble de cœur* ; la seconde : *Ayez pitié de nous.*

Règles qu'elles doivent observer.

Les sœurs diront le Bréviaire à l'usage du diocèse, lequel sera psalmodié et chanté suivant la solennité des fêtes aux heures qu'il l'était dans la primitive Eglise, excepté Matines et Laudes qui se disent à neuf heures du soir. Elles se rendront au chœur à cinq heures du matin pour la prière, la méditation et la récitation de Primes. Elles travailleront en silence jusqu'à huit heures moins un quart. A huit heures, aura lieu la sainte Messe, elles réciteront ensuite Tierce et la salutation au sacré cœur de Jésus ; elles continueront leur ouvrage jusqu'à onze heures et demie. Elles retourneront ensuite au chœur pour réciter Sexte et faire l'examen de conscience sur la fidélité avec laquelle elles se seront acquittées des exercices de la matinée après lequel elles se prosterneront pour réciter les psaumes *Miserere* et l'*Angelus*. Elles iront ensuite au réfectoire où on fera la lecture pendant un quart d'heure. La récréation durera jusqu'à une heure et demie. A la suite de Nones, qu'on chantera à trois heures, on récitera, en travaillant, le chapelet ou le rosaire. Pendant le souper, qui aura lieu à sept heures et demie, on lira la vie du saint du lendemain. Toutes iront ensuite apprêter ce qui est nécessaire pour le dîner du jour suivant, afin que celle qui sera chargée de cette obéissance soit sans sollicitude. A huit heures et demie a lieu la récitation du chapelet pour obtenir du Dieu des miséricordes le pardon de leurs péchés et la grâce d'une bonne mort.

Le jeudi au soir, après Matines et Laudes, au lieu du repos comme les autres jeudis, elles réciteront l'office des morts, le rosaire et le chapelet, ensuite l'heure sainte pour honorer l'agonie de Notre-Seigneur. Ces exercices finissent à minuit. Le lendemain, au lieu de dire le rosaire, elles feront l'adoration de la croix dans le lieu le plus commode de la maison, où elles se rendront avec une grande dévotion en chantant le *Vexilla regis*.

Tous les premiers jeudis du mois, à minuit, après les exercices ordinaires, au lieu d'aller prendre leur repos, elles feront une dévotion pour honorer les quinze mystères du rosaire devant autant de tableaux qui représenteront chaque mystère en particulier, où elles feront les stations en forme de procession en récitant dix *Pater* et dix

Ave, et chantant une hymne ou psaume qui ait rapport au mystère.

Au premier mystère joyeux : l'Annonciation de la sainte Vierge, elles chanteront *Ave, maris stella* ; au deuxième mystère, la Visitation, le *Magnificat* ; au troisième, la naissance de Jésus, le *Gloria in excelsis* ; au quatrième, la Présentation de Notre-Seigneur au temple, avec saint Simon, *Nunc dimittis* ; au cinquième, le Recouvrement de Jésus dans le temple, *Laudate Dominum, omnes gentes*, pour remercier Dieu, avec la sainte Vierge, de l'avoir recouvré par la pénitence.

Au premier mystère douloureux, la prière de Jésus-Christ au jardin des Olives, elles chanteront, dans des sentiments de douleur de leurs péchés les versets *Domine, non secundum* ; au deuxième, la flagellation, le psaume *Miserere* ; au troisième, le couronnement d'épines, une hymne tirée de la susception de la couronne d'épines ; au quatrième, le portement de la croix pour compatir à la sainte Vierge, elles chanteront le *Stabat* ; au cinquième, le crucifiement, le *Vexilla regis*.

Au premier mystère glorieux : la Résurrection, elles chanteront le *Regina cæli* ; au deuxième, l'Ascension de Notre-Seigneur, *Opus peregristi* ; au troisième, la Descente du Saint-Esprit, *Veni, Creator* ; au quatrième, l'Assomption de la sainte Vierge, *O vos ætherei* ; au cinquième, le couronnement de Notre-Dame, une antienne à la Vierge, selon le temps. Cet exercice sera fini à trois heures et les sœurs iront prendre un peu de repos.

Tous les derniers jours de chaque mois, elles feront un jour de retraite ; elles s'occuperont particulièrement à demander pardon à Dieu des fautes qu'elles auront commises pendant le mois et à le remercier des grâces qu'il leur aura faites et à prendre la résolution de s'acquitter de leurs devoirs avec une nouvelle ferveur ; elles communieront ce jour-là en forme de viatique ; le soir, elles feront la préparation à la mort, récitant ensemble, à cette intention, les prières de l'Eglise pour les agonisants.

Les Filles de la Miséricorde doivent s'efforcer de recueillir tous les points de cette règle comme autant de fleurs pour les présenter à Jésus-Christ tous les jours de leur vie, et n'en laisser flétrir aucune par leur négligence ; mais le conjurer humblement qu'il daigne les arroser des eaux vivifiantes de la grâce jusqu'à la bienheureuse éternité. L'ascendant des vertus et l'autorité bien méritée de la fondatrice étaient tels que les règles que nous venons de parcourir furent suffisantes pendant plus de 30 années pour maintenir la communauté dans le plus grand ordre et la plus parfaite union ; on y ajouta une simple croix de bois, peinte en noir, sur laquelle on lit encore : *Obéissance jusqu'à la mort.* Heureuse allusion à ces paroles de l'Ecriture sur le divin Modèle : *Il a été obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix.* (Phil. II, 8.) C'est au pied de ce modeste calvaire que les Filles des écoles chré-

tiennes de la Miséricorde offrent encore aujourd'hui les prémices de leur consécration à Dieu, après avoir respectueusement porté sur leurs épaules ce signe de l'instrument de l'infinie miséricorde du Sauveur.

Toutes les élèves de la paroisse se pressèrent autour des sœurs. On trouva des ressources dans des travaux de tout genre. Les unes filaient le lin, les autres la laine; celles-ci faisaient des tissus; celles-là des dentelles, plus tard on broda des aubes, des nappes d'autel et même des objets de toilette. Une sœur fut boulangère, une autre jardinière.

En 1817, une nouvelle disette se fit sentir: cette femme héroïquement vertueuse se priva du nécessaire, coucha comme ses compagnes sur la paille, vécut de pain de son, ne but que de l'eau et donnait tout aux pauvres; on vendit de nouveau, pour secourir les indigents, tout, excepté l'habit, que portaient les sœurs. Faisons comme saint François de Sales, disait la digne supérieure, vivons de ménage.

On ne sera pas surpris de voir tant de vertus et de si généreux sacrifices récompensés par l'obtention de quelque faveur extraordinaire. La sœur Aimable était par son travail comme la mère nourricière de la communauté; et en 1816, cette infatigable ouvrière fut atteinte d'un mal très-grave à une jambe: elle n'en poursuivit pas moins la confection des tissus, et pendant la disette de 1817 surtout, elle triompha des douleurs les plus vives pour travailler nuit et jour. Pendant sept ans le mal s'était envenimé à un tel point qu'il était considéré comme incurable. La mort ne pouvait être que très-prochaine. Trois plaies profondes exigeaient beaucoup de linge pour le pansement. Bien moins désolée de souffrir que de se voir dans l'impossibilité de continuer son travail, indispensable à la subsistance des sœurs, la sœur Aimable dit un jour (c'était en 1823), à sa Mère: Qu'allons-nous devenir? Je ne puis plus travailler et je ne trouve plus un seul morceau de linge blanc pour panser mes plaies. Consolez-vous, ma Fille, dit la supérieure, Dieu sait tout et il peut tout. J'ai encore un petit morceau de linge: je vais vous panser et nous allons demander au Seigneur, avec une ferme confiance, qu'il daigne vous guérir. Ce fut en effet le dernier appareil: quand on leva le petit linge, au bout de quelques heures, tout était cicatrisé et les douleurs avaient entièrement disparu. Elle défendit de rien dire de cette merveille; depuis 29 ans qu'elle a été obtenue, la sœur Aimable, qui n'a pas cessé de travailler, n'a rien ressenti de ce mal dont elle a toujours attribué la cure subite à la foi vive et à la sainteté de sa Mère.

On obtint la conversion désespérée d'un très-grand nombre des parents, des membres de la communauté par son intercession. Pendant plus de trente ans, toutes les religieuses passaient successivement et sans interruption, un jour entier en amende honorable, ayant une corde au cou et un sca-

pulaire sur l'épaule. Elles gardaient le silence le plus absolu; elles demandaient à genoux le pain sec pour leur dîner, et elles prenaient le repas dans cette posture par humilité. Ce pieux exercice avait pour but de solliciter la conversion des pécheurs et surtout celle des parents de la religieuse qui était chargée de l'amende honorable, et une aumône spéciale était pratiquée chaque jour à la même intention.

On était arrivé jusqu'à l'année 1820, sans pouvoir fournir des sœurs institutrices aux paroisses qui en auraient désiré. Trois maîtresses à la force de l'âge avaient succombé à Octeville. La petite compagnie avait encore été réduite par le décès de deux autres sœurs. Les plus jeunes, ou étaient nouvellement reçues, ou avaient été forcément appliquées aux travaux manuels. Il avait d'ailleurs fallu pourvoir avant tout la maison-mère du personnel indispensable. M. l'abbé Cabart en demandait pour Tourlaville, sa patrie. La supérieure ne se rendit à ses instances qu'à la suite de trois apparitions de la sœur Euphrasie, la première des trois institutrices, mortes à Octeville, qui la pressa d'envoyer des sœurs et lui désigna les sœurs Augustine et sœur Euphrasine. Dès le lendemain la Mère Marie-Madeleine s'empresait de conduire ces deux pieuses filles; elle leur montra la croix comme leur seul trésor et leur rappela pour les soutenir dans leur détresse ce que Notre Seigneur disait à ses apôtres: *Quand je vous ai envoyés, quelque chose vous a-t-il manqué?* (Luc. xxii, 35.) Depuis 32 ans que ces écoles sont établies elles ont prospéré sous tous les rapports. On établit celle de la Glacière avec le concours et le secours de M. l'abbé Cabart et de Ch. de Tocqueville, père de l'ancien ministre. M. l'abbé Cabart mourut en 1827; sa digne sœur remplissant en partie les intentions de son frère, donna 10,000 fr. à la communauté, à laquelle elle ne cessa de rendre service. M. Daniel, curé de Valogne, fut nommé à l'évêché de Bayeux; il avait nommé directeur des sœurs M. Lerenard, dont la piété, la noble simplicité et la rare capacité administrative consolèrent la digne supérieure de la perte que la communauté avait faite dans la personne de M. Cabart.

M. Lerenard, touché de tant de vertus héroïques, s'attacha à l'œuvre de la Miséricorde et s'y dévoua sans réserve avec le plus complet désintéressement, et il en fut depuis le plus solide appui. Diverses professions eurent lieu en 1820, 1823, 1825 et 1826, sous M. Daniel, curé de Valogne; d'autres sœurs firent aussi leurs vœux en 1829, sous M. Roullard, son successeur.

En 1832, quelques postulantes se présentèrent encore; l'urgence d'un nouveau lieu se faisait sentir depuis longtemps: la supérieure pria M. Lerenard de le chercher en lui donnant l'assurance qu'il le trouverait, parce que le bon Dieu savait qu'elles en avaient besoin. L'abbaye de Saint-Sauveur le Vicomte fut choisie pour y fixer la maison-

mère malgré son état de délabrement et de ruines.

Dès 998, Richard II avait fondé une collégiale dans son château. En 1049, elle fut remplacée par une abbaye de Bénédictines; mais ce monastère, trop à l'étroit dans l'enceinte du château, fut transféré, en 1067, au lieu où nous en voyons aujourd'hui les débris; néanmoins la consécration de l'église n'eut lieu qu'après 1150, sous les seigneurs qui se succédèrent, et grand nombre d'autres firent de grands dons et des augmentations considérables à l'abbaye. Le cartulaire est plein des chartes qu'ils donnèrent en faveur de cette maison. Parmi les bienfaiteurs fut Robert d'Harcourt, évêque de Coutances (de 1290 à 1300), le même qui fonda à Paris le collège qui portait son nom. Une voie ferrée, récemment détruite, conduisait directement les habitants du château, à travers les prairies des Bénédictins, à la chapelle qui leur était réservée dans l'église abbatiale. Quand Eude Rigaud, archevêque de Rouen, visita l'abbaye de Saint-Sauveur, en 1256, il y trouva trente religieux, prêtres d'une vie très-régulière. Après deux siècles de tranquillité et d'accroissements, cette abbaye éprouva une longue suite de désastres et de misères. Robert d'Harcourt, qui avait tout fait pour elle, étant mort en 1315, son neveu Geoffroi se révolta contre Philippe de Valois, amena les Anglais dans sa patrie et la couvrit de deuil; il livra aux Anglais son château de Saint-Sauveur; ils en firent une place d'armes importante, dont la nombreuse garnison désola toute la basse Normandie. Le traité de Brétigny, désavantageux à la France, confirma la donation que Geoffroi avait faite du château au roi d'Angleterre. Le fameux Jean Chandos en devint possesseur, le fortifia avec beaucoup de soin et fit détruire l'abbaye, dont le voisinage pouvait lui être nuisible. Les religieux de Saint-Sauveur se dispersèrent; les uns furent à Cherbourg, d'autres à Jersey où ils avaient quelques revenus.

Après l'expulsion des Anglais, Jean Caillet en fut nommé abbé en 1451, fit restaurer le monastère : les murs et une partie de l'église subsistaient encore. Plus tard les bâtiments furent encore démolis et ils auraient entièrement disparu si on eût pu vendre facilement les pierres de taille; le temps et les démolisseurs ne cessaient d'amonceler des ruines, il ne restait plus de l'église que de magnifiques débris. Le style roman régnait dans toute l'étendue de cette basilique jusqu'à la hauteur du *triforium*; au-dessus, c'était en grande partie le style ogival du commencement du *xiii^e* siècle. Ce fut le jour des Rois que la communauté devint propriétaire de l'abbaye et le jour de Sainte-Thérèse elles vinrent s'y installer. La supérieure exhortait toute la communauté, composée de quatorze religieuses, à faire continuellement amende honorable pour toutes les profanations révolutionnaires et pour la

destruction presque totale de l'église et du monastère.

Il est difficile de se faire une idée des efforts inouïs des membres de la communauté soit pour faire disparaître les décombres, soit pour contribuer aux réparations, et aux défrichements et aux travaux de l'agriculture; d'autres se livrent aux travaux des tricots, de la couture, du blanchissage, des broderies de tout genre; l'instruction gratuite est immédiatement donnée à toutes les petites filles pauvres de Saint-Sauveur et des environs; des orphelines sont recueillies et élevées; un pensionnat pour les jeunes personnes aisées est ouvert. L'ardeur de la courageuse fondatrice est surexcitée par le souvenir des sueurs, des prières et des vertus des religieux qui avaient habité cette maison et cultivé cette terre pendant tant de siècles.

La vénérée supérieure avait donné l'habit, le jour même de la prise de possession de l'abbaye, aux sœurs Joseph et Thérèse; la sœur Céleste fit ses vœux le 12 août 1834; le 1^{er} mai 1835, elle accorda la même faveur aux sœurs Placide, Virginie, Geneviève, Céleste, Apolline, Pélagie et à quatre autres postulantes. Les maisons de Tamerville, Tourlaville, Fresville, Cerisy-la-Salle, la Glacière étaient encore les seules succursales que possédait l'institut.

En 1837, le personnel se composait de vingt-cinq sœurs et de novices, qui se dévouaient à la pratique des vertus religieuses. La supérieure demanda avec instances pour supérieur M. Delamarre, vicaire général de Coutances, qui accepta avec hésitation à cause de ses occupations et de la distance qui séparait Saint-Sauveur de Coutances; il proposa d'abord d'adopter purement et simplement les règles et constitutions de M. de la Salle, qui lui semblaient parfaitement en harmonie avec les habitudes, l'esprit et le but de la communauté; toutes les sœurs reçurent avec empressement cette proposition quoiqu'elles dussent continuer d'être hospitalières; il fut convenu que toutes feraient l'étude de ces saintes règles, les pratiqueraient immédiatement et que les nouveaux vœux seraient précédés d'un noviciat général. Ces vénérables novices se livrèrent à leurs nouveaux exercices avec une incroyable ardeur.

Le premier désir de la supérieure était de conserver une obéissance devenue un indispensable besoin pour son cœur d'amante du Sauveur. Le deuxième privilège était d'être à l'église, placée seule à l'ombre d'un pilier tout près des marches du sanctuaire, sur la chaise la plus simple, afin de pouvoir s'unir plus étroitement à l'objet de son amour. Elle voulait aussi assister à toutes les Messes qui étaient célébrées. Un autre privilège était de ne profiter en rien de l'adoucissement de la règle; elle trouvait naturel que celle qui commandait et avait besoin de plus de grâces dépassât beaucoup en mortification ce qu'elle exigeait, au nom de Dieu, de ses chères Filles. Elle récitait toujours le Bré-

viaire des prêtres depuis sa jeunesse; elle passait tous les moments disponibles et une partie des nuits en adoration devant le saint Sacrement. Elle accorda l'usage d'un léger matelas à ses Filles; mais elle continua de prendre ses quelques heures de sommeil sur une sorte de lit de camp; elle toléra pour l'uniformité, qu'on lui donnât une paillasse, mais elle ne mit dedans que deux poignées de paille qu'elle ne remua jamais; elle ne se servit comme auparavant que d'un seul drap de laine, et elle conserva toujours l'usage secret de la haire et du cilice; elle jeûnait comme dans la primitive Eglise: elle savait que nos premiers parents avaient introduit dans le monde le péché et tous les autres maux en désobéissant par orgueil et sensualité; elle combattit en elle et jusqu'à la mort ces deux vices; elle chercha sans relâche son salut et sa perfection dans la pratique des deux vertus contraires, l'humilité, la mortification, qu'elle regardait avec raison comme le fondement des autres vertus et de la perfection chrétienne. A la lecture des exercices de la retraite, qui eut lieu au mois de septembre 1838, le costume fut complété tel qu'il est aujourd'hui, les anciennes prononcèrent de nouveau leurs vœux et reçurent le voile des mains de M. Delamarre; quelques novices firent leur profession.

Quelques jours après la retraite, le 13 octobre 1838, une ordonnance royale consacra l'existence légale de la congrégation. Un des vœux les plus ardents de la supérieure était de réunir les pierres dispersées du sanctuaire, de replacer l'autel là même où le sacrifice fut offert pendant tant de siècles. La caisse de la communauté offrait un déficit de plusieurs mille francs, et il fallait faire une dépense de plus de 100,000 francs; néanmoins elle demanda et obtint de M. le supérieur la permission de commencer cette restauration ou plutôt cette reconstruction. Un jeune homme, François Hasley, esprit pénétrant, humble comme tous les hommes d'un vrai mérite, se fiant plus à la bonté divine, aux secours du Ciel, à la foi et aux prières de la bonne Mère qu'à sa propre industrie et à son génie, crut qu'il pourrait réaliser cette grande œuvre, avec le concours de M. l'abbé Lerenard, qui a dirigé avec tant d'activité et surveillé les travaux avec un zèle au-dessus de tout éloge; cet architecte improvisé a produit dans peu d'années un chef-d'œuvre d'architecture colossal avec toutes les ornements les plus somptueuses, avec des vitraux dignes des plus belles cathédrales, ce qui est d'autant plus étonnant que François Hasley n'avait reçu de leçons d'aucun maître, n'ayant d'autre science que celle qu'il avait apprise lui-même, a taillé, sculpté, placé, sous la direction du digne supérieur M. Delamarre, toutes ces pierres magnifiques et les autels dont le fini du travail étonne.

Les premiers travaux commencèrent en 1838; on en fit l'inauguration et la consécration au milieu d'un concours im-

mense de fidèles, en 1856. La vénérable supérieure posa la première pierre avec jubilation. Quoique âgée de quatre-vingt-deux ans, elle travailla au delà des forces de son âge à déblayer le terrain, et surtout elle sut inspirer une incroyable ardeur à toute la communauté. Les sœurs classaient par ordre tout ce qu'on pouvait recueillir d'anciens matériaux; les pierres nouvelles, le sable étaient approchés; elles travaillaient ainsi pendant le repas et le repos des ouvriers, se succédant par groupes, afin que l'ardeur fût soutenue et que les travaux marchassent avec la plus grande activité.

En 1843, lorsque les travaux de l'église étaient assez avancés et le clocher terminé, pendant une nuit, si affreuse qu'on l'eût prise pour un des signes précurseurs de la fin du monde, plusieurs clochers, à des points très-distants, venaient d'être renversés dans le diocèse de Coutances, à la suite de secousses électriques communiquées par la foudre, la tour s'ouvrit instantanément comme un livre en deux parties à peu près égales. La moitié de cette masse s'éboula en un clin d'œil avec le fracas du tonnerre; l'autre moitié planait dans le vide à plus de quarante mètres de hauteur. Tout le monde fut consterné, on voulait abandonner les travaux; la confiance de la supérieure ne fut jamais ébranlée. L'église doit être réparée, dit-elle, l'argent ne manquera pas, nous demanderons et on nous donnera, et voilà une lettre pour la reine des Français, partez pour Paris, dit-elle à la sœur Placide, elle si timide!

La reine, sa famille firent des offrandes convenables. Louis-Philippe conseilla de faire une demande officielle de secours à son gouvernement. Dans les deux visites que la chère sœur Placide fit à la capitale, la collecte fut satisfaisante; elle fut aussi heureuse dans les pays qu'elle parcourut. Dès le mois de février 1844, la vénérable fondatrice posa la première pierre avec une piété ravissante et une confiance indicible. A son appel, cinquante-deux fermiers et propriétaires des environs vinrent se faire inscrire et témoigner le bonheur qu'ils auraient à obliger la communauté et à contribuer à la réédification de l'église abbatiale.

Pendant ces travaux de restauration, le doigt de Dieu se montra d'une manière visible dans les secours providentiels qui arrivèrent lorsque tout semblait désespéré.

Lorsque la sœur Marie-Madeleine fit vœu d'obéissance aux constitutions de M. de la Salle avec toutes ses Filles anciennes et nouvelles, il n'y avait que vingt-cinq membres dans la communauté, et c'est ainsi que se développent lentement et à travers mille obstacles et mille épreuves les institutions qui viennent du ciel, qui sont destinées à jeter de profondes racines. Le moment de la propagation de l'œuvre était arrivé: en effet, pendant l'année 1839, il y eut sept prises d'habit; quinze en 1840; dix-sept en 1841, autant l'année suivante.

On fit quelques frais pour faire acquérir à quelques maîtresses une instruction plus soignée, afin qu'elles instruisissent les postulantes et qu'elles les formassent pour donner une éducation plus analogue aux exigences des parents. De jeunes personnes parfaitement élevées et très-instruites contribuèrent heureusement à doter la maison de ce bienfait. Telle fut une jeune personne de Paris, Juive de naissance, convertie à l'époque de sa première communion avec toute sa famille, qui n'a cessé depuis lors de donner l'exemple de la plus grande ferveur. On offrait à cette excellente demoiselle 1,500 francs et une position brillante, à raison de ses rares talents, mais elle voulait se consacrer à Dieu; elle rencontra la sœur Placide; elle préféra la vie évangélique de la sœur Marie-Madeleine à tous les couvents riches de la capitale. Dès ce moment on forma dans l'institut tous les sujets propres à remplir les divers emplois.

Sur la demande de Mgr l'évêque de Constances, qui exposa à Sa Sainteté Grégoire XVI, que les sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde suivaient avec une grande édification les institutions du vénérable abbé de la Salle, se livrant avec zèle à l'éducation de la jeunesse et à d'autres œuvres de charité, Sa Sainteté accorda le 2 septembre 1842 toutes les indulgences plénières et partielles accordées par le Saint-Siège aux frères des Ecoles chrétiennes.

La vénérable Julie Postel, en formant une société religieuse, avait voulu s'efforcer de faire revivre les vertus des premiers temps de l'Eglise; faire le plus de bien possible en se cachant le plus possible; aimer Dieu sans mesure et le faire aimer de tout son pouvoir; n'avoir jamais en vue que de lui plaire; sacrifier tout pour rendre les autres heureux; contribuer à réformer la société par sa base en se vouant à l'éducation chrétienne de la jeunesse, tels furent toujours ses principes, les mobiles de sa conduite et le sujet des maximes qu'elle ne cessait de répéter. Elle recommandait surtout la pauvreté et la simplicité évangéliques.

« Soyez les mères des enfants, » disait-elle aux sœurs vouées à l'instruction, « il y en a beaucoup qui n'en ont pas d'autre, sans être orphelines, car ce n'est pas en avoir que d'en avoir une qui donne de mauvais principes ou de pernicious exemples. Gagnez ces jeunes cœurs au bon Dieu. Chaque sœur enseignante doit au moins sauver mille âmes pendant sa carrière; un tiers parmi les élèves et les deux autres tiers par l'influence des enfants pieux sur les parents, par les prières et par l'édification qu'elles donnent. Je voudrais aller jusqu'aux extrémités de la terre pour gagner une âme, et fallût-il aller dans les Indes, je partirais à l'instant, dussé-je au bout de ma course trouver le martyr. — Soyez comme l'argile entre les mains du potier, quel que soit l'emploi qu'on vous assigne. L'argile ne dit pas à celui qui la façonne qu'elle ne veut pas être employée à de vils usages. Dans les

maisons des princes, on se fait honneur de porter leurs livrées, faisons-nous donc honneur de porter celles de notre Roi, sa pauvreté, sa couronne et sa croix... Puisque vous vous êtes données à Dieu, donnez-vous donc à lui tout entières... Dieu est jaloux; il veut le cœur tout entier, l'arbre et le fruit; un cheveu entre l'âme religieuse et son divin Epoux est un mur de séparation.

« Quand on aime, on trouve tant de bonheur à souffrir pour l'objet de son amour! Aimons, aimons sans bornes; plus nous aurons aimé Dieu ici-bas, plus nous l'aimerons éternellement. Si vous traînez votre croix, vous tomberez; si vous l'embrassez avec courage, Jésus-Christ la portera pour vous... Ne faites rien par crainte, faites tout par amour... Le silence est le gardien de toutes les vertus... On reconnaît une véritable sœur de la Miséricorde par une vraie droiture de cœur, par la franchise, la simplicité, la pauvreté et l'humilité... Souvenez-vous que les petites vertus font les grands saints; la violette se cache sous les feuilles, mais sa douce odeur la fait découvrir... Estimez-vous heureuses si le monde vous méprise, c'est une preuve que vous ne lui appartenez pas et que vous n'appartenez qu'à Dieu.

« Malgré le bonheur que l'on goûte dans la vie religieuse, on peut dire que c'est un martyr de tous les instants, parce que c'est une continuité de petits sacrifices qui peuvent nous être aussi méritoires que le martyr de l'échafaud, attendu que les souffrances que les martyrs endurent ne sont que de quelques moments et que les sacrifices de la vie religieuse sont continuels. Ils sont devant Dieu d'un prix infini. Soyons toujours prêtes à monter avec Jésus sur le Calvaire et à y mourir s'il le faut... On n'a rien à souffrir quand on aime le bon Dieu. Ayons sous les yeux la sainte famille et voyons comment les moments de Jésus, de Marie et de Joseph, étaient partagés entre la prière et le travail; que nos délassements mêmes soient copiés sur ceux de ce divin modèle. Ne voyons dans les sœurs que le bien qu'elles font, et que chacune dise comme saint François de Sales: Si elles avaient cent visages, je les regarderais par le plus beau. Rendons-leur tous les petits services qui sont en notre pouvoir. Réjouissons-nous d'être les servantes des servantes du Seigneur. Quand vous seriez appelées à leur rendre ces petits services pendant le temps destiné à la prière, faites cet échange de bon cœur, c'est quitter Dieu pour Dieu. Ce n'est pas parce que nos sœurs sont aimables qu'il faut les aimer, mais bien parce que Dieu nous commande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Nous qui sommes les épouses d'un Dieu qui nous a choisies pour accomplir jusqu'aux conseils évangéliques, nous devons vivre comme les premiers Chrétiens, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Dans le cœur d'une bonne religieuse, il ne doit y avoir la place que pour Jésus crucifié. »

Pendant son premier voyage à la capi

tale, la sœur Placide ayant fait providentiellement la rencontre de M. l'abbé Haumet, curé de Sainte-Marguerite, l'établissement des sœurs des Ecoles chrétiennes se fit dans cette paroisse au milieu des pauvres, dont elles sont devenues les mères. Cette maison, dite de Notre-Dame consolatrice, s'est constamment développée dans l'intérêt des petites filles pauvres et des classes ouvrières du voisinage. Ce modeste établissement a déjà produit, à Paris : La maison du Sacré-Cœur, rue de Picpus ; la belle crèche du même quartier ; le pensionnat avec externat, rue Notre-Dame-des-Champs ; l'infirmerie des jeunes convalescents, rue Babylon, et diverses écoles dans la banlieue.

Malgré les efforts de la sœur supérieure pour cacher le crédit dont elle jouissait auprès de Dieu, bien des traits échappaient aux précautions de son humilité. La sœur Marthe étant tombée dans une rivière où elle lavait la lessive, pendant l'hiver, ses jambes étaient devenues comme paralysées. Depuis un an, poursuivie par la pensée déchirante qu'on pourrait la renvoyer à la suite des infirmités qui s'aggravaient chaque jour, elle ouvrit son cœur à la vénérée Mère, qui la rassura à l'instant et lui dit : « Je vais prier avec pleine confiance pour votre guérison ; unissez vos prières aux miennes. » Le lendemain matin, la sœur Marthe était parfaitement guérie. Une autre fois la sœur Philomène, qui avait depuis longtemps une plaie scrofuleuse qui partait du cou et couvrait l'épaule, et qui était si dégoûtante que la sœur infirmière, malgré sa charité et son habitude de soigner les malades, éprouvait en la pansant des répugnances involontaires. La Mère la voyant désolée, l'embrasse et lui dit : « Ma Fille, priez avec foi et confiance, soyez sûre que vous serez bientôt guérie. » En effet, au bout de trois jours, tout était parfaitement cicatrisé, et depuis sept ans que cette guérison a eu lieu, tout apparence de mal a disparu. Les sœurs Marthe et Philomène vivent encore.

A mesure que le corps vieillissait chez la vénérable supérieure, les forces et la vie de l'âme semblaient se développer encore, son activité ne devait mourir qu'avec elle. Elle s'occupait sans cesse des fonctions du personnel de la maison ; presque constamment on trouvait auprès d'elle quelque sœur puisant dans son cœur et dans son expérience des avis et des encouragements. Dans les trois dernières années de sa vie, la préoccupation de l'église qu'on reconstruisait était sa pensée dominante. Elle travailla, avec toute l'ardeur de la jeunesse, à quatre aubes, dont une pour M. le supérieur et trois qui devaient servir, pour la première fois, à l'autel le jour de la dédicace de l'église. « Je serai dans le ciel, disait-elle, mais je verrai cette belle cérémonie. »

Quoique ses forces diminuassent et qu'elle fût très-souffrante depuis deux ou trois semaines, elle ne diminuait rien de ses exercices et continuait à dire le saint Office ; elle récita encore les petites Heures le jour de

sa mort, arrivée le 16 juillet 1846, à l'âge de 90 ans. On trouva sous son chevet un grand cilice et un corset tout hérissé de pointes de fer. Ces instruments de pénitence sont usés par l'usage constant qu'elle en a fait jusqu'à la fin de sa vie. Toutes les sœurs fondant en larmes eurent la conviction qu'elle était entrée immédiatement dans le séjour de la gloire. La Mère Madeleine ne se coucha jamais pendant sa vie sans tenir entre ses mains le signe du salut par amour pour la croix. Elle regardait comme une grâce particulière de l'avoir toujours retrouvée dans la même main à son réveil. Après sa mort, on observa qu'il eût fallu forcer sa main pour enlever ce crucifix. A chaque instant de sa longue vie, elle avait répété ces deux vers :

Que la croix dans ma main soit à ma dernière heure.
Qu'à mon dernier soupir je l'embrasse et je meure.

Le bon Dieu lui accorda cette grâce. Son corps fut solennellement déposé dans un caveau au milieu du chœur, au pied du sanctuaire de l'église en construction. Depuis des grâces de tout genre ont été obtenues par son intercession sur son tombeau. Son pouvoir auprès de Dieu s'est également manifesté par l'accomplissement des prédictions qu'elle avait faites.

A sa mort, l'institut des sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde se composait de 150 religieuses et 20 postulantes ; aujourd'hui elles sont au nombre de 100 avec un noviciat beaucoup plus nombreux, et elles se sont répandues dans dix départements où elles rendent de signalés services. Il possède cent établissements, dont huit à Paris. Ce sont des écoles de filles dans les villes et les campagnes, de l'orphelinat des salles d'asiles. Elles sont appelées à aller exercer leur zèle en Prusse, où les appellent le roi et les princesses, qui ont envoyé spontanément une des verreries pour la magnifique église. On attribue avec raison ce prodigieux développement aux prières de la vénérée supérieure. (1)

ECOLE DOMINICALE (FRÈRES DE L').

On aurait tort d'attribuer à la bienfaisance moderne l'établissement des Ecoles dominicales pour les ouvriers. Qu'on se rappelle d'abord ce que firent, il y a un siècle et demi, lors de leur établissement à Paris, les frères des Ecoles chrétiennes. Voici, pour exciter la reconnaissance des âmes pieuses, la mention historique, malheureusement trop concise d'une institution destinée à ce genre d'œuvre qui lui donna son nom. L'*Ecole dominicale* existait à Courtrai, en Belgique. Douze frères laïques y vivaient en communauté sous un frère directeur et apprenaient, à de pauvres enfants, la doctrine chrétienne, ainsi que la lecture et l'écriture. Ils donnaient aussi la soupe aux pauvres, et allaient soulager ceux qui étaient malades. Ils formaient un institut spécial, et avaient pour fondateur M. Joseph Vaudacle, mort en odeur de sainteté l'an 1780. L'esprit de cet homme estimable était le même qui ani-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 72, 73.

male chanoine Nicot, dont je parle à l'article des *Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie*.
Essai d'annales de la bienfaisance, t. II.

B.-D.-E.

ELOI (RELIGIEUSES OU MONASTÈRE DE SAINT-).

Vers l'an 650, sainte Aurea ou Aure, Syrienne de nation, d'une naissance noble et illustre, désirant ardemment passer sa vie dans le célibat et conserver le précieux trésor de la virginité, se rendit en France. Elle fut reçue avec une paternelle bonté par saint Eloi qui, pour combler les vœux de cette sainte que le désir d'embrasser la vie érémitique et de renoncer à tout commerce avec le monde pour marcher dans la voie de la perfection, avait déterminée à quitter sa patrie et à entreprendre avec autant de courage un voyage long et périlleux, lui fait construire un monastère dans son propre palais, dont lui avait fait présent le roi Dagobert. Son exemple et les sublimes vertus qu'elle pratiquait attirèrent un grand nombre de jeunes personnes qui voulurent vivre sous sa conduite. Saint Eloi la leur donna pour supérieure, leur nombre, qui croissait de jour en jour, s'éleva bientôt à 300. Sainte Aure vécut pendant sept ans renfermée dans une petite cellule, ne se nourrit que de pain et d'eau qu'elle faisait passer auparavant sous la cendre. Elle suivait la règle de Saint-Colomban.

Outre les divers autres monastères que saint Eloi fonda en France, on en fonda plusieurs autres auxquels on donna les mêmes règles, c'est pourquoi ils portèrent tous le nom de Saint-Eloi.

On fait mémoire de sainte Aure le 4 octobre dans le Martyrologe; mais l'évêque André Saussay place sa fête le premier décembre. Le costume de ces religieuses consistait en une robe noire sur laquelle était un manteau blanc comme on le voit dans Bonanni, page 47, Religieuses de Saint-Eloi en France, dans la première partie des Vierges consacrées à Dieu dans son catalogue des ordres religieux. Le monastère de Paris fut ensuite occupé par les clercs réguliers Barnabites.

(ENFANCE DE JÉSUS (SŒURS DE L').

Communauté formée par le chanoine Triest, fondateur de plusieurs instituts, et dont on a donné la Vie à l'article : *Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie*. Le 15 octobre 1835, six filles pieuses commencèrent cette bienfaisance institution dans une partie du local de l'hospice de Saint-Jean de Latran, mais ce ne fut qu'après la mort du fondateur qu'elles furent, le 20 juillet 1836, définitivement en communauté religieuse. Cette institution est destinée à soigner les enfants trouvés, avant qu'ils soient mis en nourrice à la campagne, ou devenant malades à la campagne, ainsi que d'autres enfants pauvres et infirmes de la ville, au-dessous de l'âge de dix ans. En 1836, le nombre des enfants trouvés malades variait de huit à quatorze; celui des enfants infirmes variait de trente à quarante. C'est

(1) Voy. à la fin du vol., n° 74.

dans cet établissement qu'est le *tour* ou rouleau pour les enfants trouvés; deux nourrices y sont continuellement; chaque vendredi, les enfants trouvés de la semaine sont donnés en nourrice aux femmes de la campagne qui se présentent avec les certificats requis. Une pharmacie s'organisait pour l'usage de la maison. Cette communauté était alors composée de six personnes. (1) V. les articles : CHARITÉ, CHARITÉ DE JÉSUS ET MARIE... BONNES ŒUVRES (*Frères des*), etc.

B.-A.-C.

ENFANT-JÉSUS (CONGRÉGATION DE L'INSTRUCTION CHARITABLE DU SAINT-), dite de *Saint-Maur*.

A l'article ECOLES CHRÉTIENNES (tom. II, col. 122), nous avons parlé de la naissance et de l'extension de cette institut; aujourd'hui, grâce aux renseignements que la maison mère a bien voulu nous communiquer, nous pouvons reprendre son histoire à dater de 1789.

A l'époque de la révolution, la Mère Aldebert de Chirac était supérieure générale, et la Mère Domergue de Beaucaire, première assistante et maîtresse des novices. Elles refusèrent, ainsi que tous les membres de l'institut, de prêter le serment exigé, et par suite elles eurent beaucoup à souffrir, tant à Paris que dans les provinces. A Paris la communauté eut surtout à déplorer les profanations impies de ceux qui vinrent enlever les vases sacrés du saint tabernacle. Les sœurs fondant en larmes, n'eurent que le temps de présenter un corporal où ils jetèrent les saintes hosties, et attendirent, avec un sentiment de profonde douleur, qu'un prêtre pût venir leur donner la communion et consommer les espèces sacrées.

On avait fait l'inventaire de tout le mobilier de la communauté, ne laissant à chaque sœur que le plus strict nécessaire. Elles se virent bientôt réduites au plus extrême dénûment; pour subvenir à leur subsistance et à celle des sœurs âgées et infirmes, leur travail fut insuffisant, et elles se virent obligées de vendre le peu d'objets mobiliers qu'on leur avait abandonnés. On les accusa d'avoir vendu des objets inventoriés, et elles furent appelées devant le comité révolutionnaire. La Mère Domergue répondit par écrit avec tant de sang-froid et de présence d'esprit, qu'elles furent renvoyées pleinement justifiées.

Il fallut peu après quitter forcément la maison de Saint-Maur. La Mère Aldebert se retira d'abord dans la ville avec ses assistantes; mais plus tard, obligée encore de s'en séparer, elle se rendit dans sa famille. La Mère Domergue ne quitta pas Paris, et y mourut pendant la révolution. Nulle part il ne fut possible aux sœurs de continuer à vivre ensemble; toutes furent contraintes de se séparer, et la plupart de rentrer même dans leur pays natal. Quelques-unes néanmoins purent demeurer dans les lieux où leur communauté avait existé. Les unes et les autres eurent plus ou moins à souffrir;

mais toutes se conduisirent de la manière la plus conforme à leur vocation, s'appliquant toujours, autant que les circonstances purent le leur permettre, à l'instruction chrétienne des enfants dont elles ne cessèrent jamais, dans les temps même les plus désastreux, de réunir un certain nombre.

Dès que la tourmente révolutionnaire fut calmée et que la religion, reparaisant en France, put donner aux religieuses dispersées l'espoir de se réunir, les sœurs de la congrégation de l'instruction charitable du Saint-Enfant Jésus, mirent tout en œuvre pour obtenir leur rétablissement. Il ne restait à Paris qu'une faible réunion de trois sœurs.

La Mère Aldebert, supérieure générale, trop âgée et trop infirme pour se réunir à elles, chargea la sœur Saint-Paul, une de ses anciennes assistantes, et qui résidait alors à Paris, de la remplacer dans les démarches que nécessitait la réorganisation de l'institut. Celle-ci s'acquitta avec zèle de la commission difficile qui lui avait été confiée. Elle fut puissamment aidée par M. Jauffret, vicaire général de la grande aumônerie, et depuis évêque de Metz. Les premières sollicitations n'ayant pas obtenu le succès qu'on en attendait, M. Jauffret et ses sœurs implorèrent la protection de Son Altesse Impériale Madame, mère de l'empereur. Elle daigna honorer l'institut de beaucoup de bienveillance, et ce fut à sa puissante recommandation que l'on dut le décret impérial du 12 mars 1806, qui autorise provisoirement la congrégation.

Le 27 mars, M. Jauffret ayant réuni la communauté pour lui faire la lecture du décret et en remettre une ampliation, la sœur Saint-Paul profita de cette circonstance pour le supplier, au nom de la communauté, de vouloir bien être leur supérieur. M. Jauffret ne voulut pas s'expliquer en ce moment sur ce sujet; mais le 28 avril suivant, les sœurs étant assemblées à l'hôtel de Son Eminence le cardinal, grand aumônier, il leur déclara qu'il voulait bien accepter la charge de supérieur de leur compagnie, d'après leurs vœux communs que Son Eminence le cardinal, archevêque de Paris, venait de confirmer; mais à la condition que chacune des sœurs présentes ferait, entre ses mains, le renouvellement de ses promesses, dans la résolution sincère d'en accomplir les devoirs avec une ferveur nouvelle: ce qui eut lieu dans l'oratoire de la grande aumônerie.

A l'annonce des bénédictions que le Ciel accordait à la congrégation si longtemps affligée et dispersée, la Mère Aldebert écrivit à toutes les religieuses de l'institut pour leur annoncer qu'elles étaient autorisées à se réunir et à reprendre librement leurs saintes fonctions et leur costume.

Pour répondre à cet appel, les sœurs réunies, à Paris, dans un appartement qu'elles avaient loué, rue de Vaugirard, délibérèrent, leur supérieur présent, sur la nécessité de louer un local pour tenir lieu de maison chef-lieu, en attendant que leur ancienne

maison, rue Saint-Maur, fut remise en état de recevoir la communauté. On s'arrêta à l'hôtel Clermont-Tonnerre, rue du Petit-Vaugirard, et les sœurs Saint-Paul et Décaux ayant traité pour la location, ledit hôtel devint le chef-lieu provisoire de l'institut.

Les sœurs de l'Instruction-Charitable du Saint-Enfant Jésus venaient aussi de recevoir la douce certitude de pouvoir rentrer dans leur ancienne maison qui, depuis son acquisition, avait toujours passé successivement sur la tête de trois des membres de la congrégation, se trouvait au moment de la suppression révolutionnaire, sur celle de la sœur Ménestrier, devenue seule propriétaire apparente par la mort de ses deux copropriétaires. Le gouvernement s'en empara d'abord, puis les particuliers ayant été appelés à rentrer dans leurs biens, la sœur Ménestrier fit valoir ses droits sur la maison de la congrégation, et elle en fut remise en possession. L'état de dégradation où elle se trouvait, et l'impossibilité où étaient ses sœurs de rentrer en possession libre de leur maison et de subvenir aux frais de réparation et d'établissement, les déterminèrent à faire des démarches, afin d'obtenir que le gouvernement acquit ladite maison pour y rétablir la congrégation; ou en cas de dissolution de cette société, pour l'employer à l'éducation des enfants pauvres. L'empereur consentit à la demande qui lui fut adressée à cet égard, et donna un décret d'acceptation en date du 4 avril 1806. *Trente mille francs* furent accordés à la congrégation; *vingt mille* pour le prix d'acquisition, et *dix mille* pour réparations et frais d'établissement.

Les choses étant ainsi provisoirement réglées, les sœurs de la maison mère annoncèrent par une lettre circulaire à toutes les sœurs dispersées dans les provinces, les décisions suivantes de leur supérieur général.

1° La retraite pour se disposer à reprendre l'habit de la congrégation commencera à Paris le 10 juillet, et se terminera le 18, veille de la fête de saint Vincent de Paul; les sœurs réunies dans la maison mère reprendront leur habit immédiatement avant le salut, à 7 heures du soir.

2° Toutes les autres sœurs des maisons hors de Paris, reprendront leur habit religieux la veille de l'Assomption, faisant précéder la cérémonie d'une retraite de trois jours au moins.

Le premier soin fut ensuite de pourvoir à la nomination d'une supérieure générale, selon le vœu et d'après la démission de la Mère Aldebert, qui mourut à Chérac en 1809.

L'élection se fit le 6 août en présence du supérieur: la presque unanimité des suffrages appela à la place de supérieure générale la Mère Fumel, supérieure du pensionnat de Toulouse. La sœur Goulard, supérieure de la maison de Louans, fut nommée première assistante et maîtresse des novices. Le Ciel bénissant l'institut y avait déjà conduit des postulantes, et le 11 décembre 1806,

Mgr de Metz présida la première cérémonie de vêtue depuis le rétablissement; sept furent admises à la réception de l'habit de la congrégation. Dès cette époque, les sœurs reprirent leurs fonctions et se livrèrent au soin des enfants de toutes les classes de la société; les pauvres en grand nombre occupant toujours le premier rang.

Le 3 février 1808, un décret impérial accorda à l'institut un secours annuel de cinq mille francs pour aider à la réception des sujets, et le 19 janvier 1811, un nouveau décret confirma l'existence légale de la maison mère de Paris et de tous les établissements alors existants.

Depuis cette époque, six maisons déjà établies ont pris de l'accroissement; de nouveaux établissements ont été formés, et cette congrégation compte aujourd'hui quarante maisons, dont quatre en Malaisie, et quatre cents religieuses. La maison mère se compose de vingt-cinq sœurs professes, d'un noviciat ordinairement de quarante sujets; de quatre classes gratuites, comprenant près de trois cents élèves, et d'un externat de cinquante élèves environ.

Dans l'ancien hôtel Jumilhac, contigu à la maison de Saint-Maur, est un pensionnat qui, renouvelé en 1838, après avoir été suspendu pendant quelques années, prend tous les ans de nouveaux accroissements et se compose actuellement (1858) de quatre-vingts élèves.

Une seconde maison à Paris, rue des Postes, 59, se compose de six sœurs, uniquement chargées du soin des enfants pauvres, soit dans l'école de la rue des Postes, soit dans celle de la rue Mouffetard.

Constamment fidèles à l'esprit de leur bienheureux fondateur, qui ne voulut jamais aucun fonds assuré pour les maisons de sa congrégation, les sœurs de l'institut, tant à Paris que dans les provinces, n'ont aucun revenu fixe. Partout la seule ressource est le travail des sœurs. Toujours aussi, selon la première institution, les sujets sont admis sans dot, en sorte que la situation matérielle de la communauté n'a jamais cessé d'être, selon les règles, de la plus exacte pauvreté, nos maisons n'ayant, selon l'esprit de notre sainte règle, que la Providence pour dot et pour fondation.

Par la bonté divine, la situation morale de la congrégation tout entière est bien consolante. La règle est observée, les liens d'obéissance envers les supérieurs, et de charité entre toutes les sœurs, sont fidèlement conservés. Le zèle pour l'instruction des enfants, le salut des âmes et la gloire de Dieu qui est le caractère spécial de l'institut, s'y maintient dans toute sa ferveur, ainsi que la pratique des vertus religieuses.

Les communautés de l'institut ont toujours été placées sous la direction spéciale de l'ordinaire, et y ont toujours trouvé une

source de bénédictions. Les rapports de la maison mère avec leur premier pasteur et leur supérieur, son représentant, ont été de leur part pleins du plus paternel intérêt et d'un parfait dévouement. Les sœurs seront constamment heureuses d'y répondre par la plus entière confiance et la plus filiale soumission. (1)

ENFANT-JÉSUS (CONGRÉGATION DES FILLES DE L'), à Lille, diocèse de Cambrai.

La congrégation des filles de l'Enfant-Jésus établie à Lille est entièrement distincte d'une autre congrégation du même nom établie à Rome, et voici son origine :

Une pieuse domestique, nommée Natalie-Joseph Doignies, née à Moncheaux le 2 août 1778, peu lettrée et pauvre des biens de la terre, avait un grand amour de Dieu et du prochain; elle disposait de tout son temps libre pour instruire les petites filles pauvres, visiter les malades, les petits délaissés, et ramener à Dieu les âmes égarées. Elle se reprochait de ne pas faire assez; elle aurait voulu consacrer tout son temps et toutes ses forces à la pratique des œuvres de charité et s'adjoindre quelques pauvres compagnes pour opérer plus de bien et perpétuer son œuvre. Elle s'en ouvrit à son confesseur, M. l'abbé Détrez (2) et lui fit connaître le vif désir d'établir une communauté de pieuses filles qui se consacraient à la pratique des œuvres de charité. L'homme de Dieu éprouva, pendant plusieurs années, Mlle Doignies, mais lorsqu'il se fut assuré qu'elle était l'instrument dont la Providence voulait se servir pour l'établissement d'un nouvel ordre religieux, non-seulement il lui permit de se mettre à l'œuvre, mais il l'aida de tout son pouvoir, et devint le cofondateur de la communauté des filles de l'Enfant-Jésus.

La communauté naissante commença comme l'Enfant-Jésus, dans l'étable de Bethléem, par la plus grande pauvreté et les plus grandes humiliations. Ses membres ne vivaient que de privations et allaient demander pour avoir de quoi donner aux pauvres. Mais la Mère Natalie ne se laissa rebuter par aucune de ces difficultés toujours nombreuses pour les communautés naissantes. En 1824, elle loue une maison dans la rue des Fossés-Neufs, et va s'y établir avec quatre filles de même condition qu'elle. Elles y recueillirent quelques orphelines, et la Providence envoya du pain aux mères et aux enfants. Bientôt après, la maison ne fut plus assez grande, ni pour le nombre des sœurs, ni pour celui des orphelines, et en 1827, on en acquit une plus grande dans la rue du Metz.

Cette même année, le gouvernement autorisa la communauté et en approuva les constitutions, et en 1828, Mgr Belmas, évêque de Cambrai, lui donna une règle provisoire et permit à la Mère Natalie de

ment le ministère pendant toute la tourmente révolutionnaire. Lorsque le Pape était prisonnier à Fontainebleau, il parvint à s'introduire auprès de lui, et entendit sa confession.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 75.

(2) M. l'abbé Détrez était un ecclésiastique très-distingué qui refusa les plus hautes dignités. Il avait été ordonné prêtre au commencement de la révolution; il n'émigra pas, il exerça continuelle-

faire des vœux. La première profession eut lieu le 22 août 1828.

La révolution française avait fait disparaître toutes les maisons religieuses, et peu d'entre elles avaient été rétablies. L'éducation donnée au commencement du siècle avait tari l'esprit de dévouement dans les femmes; aussi, les écoles religieuses pour les filles et surtout pour les filles pauvres étaient rares; c'étaient des mercenaires qui, dans les hôpitaux, donnaient des soins aux malades, mais les administrations charitables n'ignoraient pas ce que les malades et les intérêts des hôpitaux avaient à gagner par l'introduction de personnes qui agiraient par conscience et dévouement. Aussi, la Mère Natalie de Jésus trouva-t-elle de suite plusieurs établissements où ses filles pouvaient exercer leur zèle. Déjà, en 1826, elle en avait envoyé à l'hospice de Roubaix, et en 1829 elles furent appelées à desservir les hospices de Bourbourg et de Bailleul; en 1830, on leur confia l'asile public des aliénées de Lille.

M. l'abbé Détrez, qui n'avait cessé de diriger les filles de l'Enfant-Jésus, avait profité de l'expérience de plusieurs années, il avait pu juger de ce qu'il était possible de faire, et à quoi la nouvelle communauté devait s'attacher. Il travaillait à la rédaction d'une règle définitive lorsque Dieu l'appela à lui le 2 août 1832. La mort de ce saint prêtre fut une perte très-grande pour tout le pays, car il exerçait son zèle dans tout l'arrondissement de Lille, où il était l'âme d'un grand nombre de bonnes œuvres, le conseil du clergé et le directeur d'une infinité de personnes de tout âge et de toute condition, mais elle fut plus grande encore pour la fondatrice et la communauté naissante qui se croyait abandonnée au moment où elle avait un plus grand besoin de conseils. Le saint homme fut enterré dans l'église du Havre où il remplissait les fonctions d'aumônier, à la maison centrale de détention.

Il est important que les vertus des fondateurs d'ordres religieux puissent servir de modèle à tous les membres de la congrégation; ils doivent être le trésor spirituel de la famille religieuse, il faut qu'à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ ils commencent par pratiquer pour exiger avec plus de droit. La Mère Natalie de Jésus avait montré la vivacité de son esprit de foi et de sa confiance en Dieu, en entreprenant sur l'inspiration de la grâce, et sans aucun secours humain, l'œuvre de la fondation d'une communauté, on allait lui fournir une occasion de faire preuve d'une obéissance héroïque et d'une profonde humilité: Mgr Belmas, évêque de Cambrai, jugea, en 1834, qu'elle n'était plus propre à diriger l'œuvre que Dieu l'avait appelée à fonder, et lui ordonna de quitter la maison mère et de se rendre dans l'établissement de Mons, qui avait été fondé peu de temps auparavant; la Mère Natalie s'y rendit immédiatement, convaincue que Dieu veillerait sur ses enfants et elle y resta seize ans sans retourner une seule fois à sa chère maison de la rue du

Metz. Depuis lors elle a continué à rester l'âme de la maison mère, où elle revenait chaque année à l'époque de la retraite.

La sœur sainte Ursule lui succéda. La communauté prit chaque année de nouveaux développements. En 1835, les filles de l'Enfant-Jésus furent appelées à desservir l'hôpital général à Lille. En 1842, le gouvernement leur confia la surveillance du quartier des femmes détenues à la maison centrale de Laon, et plus tard l'asile public des aliénées à Saint-Venant (Pas-de-Calais).

En 1837, Mgr Belmas, leur donna une règle définitive:

En 1840, la sœur Sainte-Madeleine de Pazzi fut élue supérieure générale. Dans le monde elle avait édifié par ses vertus et en religion elle s'était donnée à Dieu comme se donnent les saintes, il était impossible d'avoir une vertu plus aimable et plus simple, aussi était-elle aimée de tous. Elle seule ignorait son mérite. Elle était d'une humilité si grande que les emplois les plus bas faisaient ses délices et chaque fois elle se soumettait à la dernière sœur de la communauté. Elle ne resta en exercice que deux ans. Dieu l'appela à lui en 1843. Elle fut remplacée par la sœur Sainte-Ursule, qui fut réélue plusieurs fois et qui exerça la supériorité jusqu'en 1852. Sous son administration la communauté s'étendit de plus en plus et l'esprit religieux continua à s'affermir; les filles de l'Enfant-Jésus participèrent de plus en plus à l'esprit de leur fondatrice et partout on aime leur simplicité, leur dévouement, leur esprit de foi et d'obéissance.

En 1852, fut élue supérieure générale la sœur Sainte-Marie-Ernestine précédemment conseillère; elle fut réélue en 1855; à cette époque, 27 août 1852, la communauté des filles de l'Enfant-Jésus fut reconnue comme congrégation à supérieure générale.

Le local de la rue du Metz était devenu insuffisant pour le nombre des sœurs et des élèves pensionnaires on cherchait depuis longtemps un bâtiment et un terrain plus vastes, mais inutilement. Le gouvernement cependant en considération de services nombreux que les filles de l'Enfant-Jésus, rendaient aux pauvres de la ville de Lille où elles instruisaient deux mille cinq cents enfants et dans un très-grand nombre d'autres villes et villages du département du Nord, consentit à leur vendre l'ancien couvent des Carmes, occupé par l'artillerie. Cette cession autorisée par une loi eut lieu en 1855. On n'a pu conserver que l'ancienne église des Carmes; il a fallu reconstruire tous les autres bâtiments.

Mais au milieu de ce sujet de joie une nouvelle épreuve était ménagée aux filles de l'Enfant-Jésus; leur Mère Sainte-Marie-Ernestine avait supporté des fatigues au delà de ses forces corporelles; elle travaillait et le jour et la nuit pour visiter les différents établissements, entretenir la correspondance avec ses chères filles, les différentes administrations et s'occuper de la construction de la nouvelle maison: ses forces la trahissaient et après une longue et douloureuse

maladie elle mourut à Lille. Elle fut remplacée par la sœur Sainte-Natalie, précédemment maîtresse des novices.

La Mère Sainte-Marie-Ernestine avait en partage la simplicité, la droiture et, si le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une personne est de pouvoir lui appliquer avec vérité les qualités des saints, nous ne pouvons mieux faire que de dire qu'elle était d'une grande simplicité, d'une grande ferveur, craignant Dieu et évitant les imperfections. Elle a sacrifié ses forces, son intelligence, sa vie pour la gloire de Dieu. Le Seigneur l'a sanctifiée dans sa foi et dans sa douceur. Elle a souffert les peines de la maladie avec une entière résignation et une ferme confiance; elle a quitté la vie en laissant à tous les plus beaux exemples de force et de vertu. En mourant, afin de ne pas laisser ses enfants orphelins elle leur dit de prendre la très-sainte Vierge pour Mère de la congrégation.

La congrégation de l'Enfant Jésus compte actuellement 400 membres et dessert 70 établissements. A Lille l'hôpital-général, la maison des aliénées, le quartier des femmes à la maison d'arrêt, quatre maisons d'instruction et une pension sont aussi dirigées par les Filles de l'Enfant Jésus.

La règle des filles de l'Enfant-Jésus ne prescrit aucune austérité particulière. Après le lever qui a lieu à cinq heures, elles font une demi-heure d'oraison; toutes les sœurs récitent le petit Office de la très-sainte Vierge et le chapelet.

Il y a dans chaque établissement au moins trois sœurs; celle qui est à la tête porte le nom de directrice. Elles embrassent toutes les œuvres de charité, et ne vont dans le monde que pour les exercer. Elles sont entièrement vêtues de noir et portent le voile baissé lorsqu'elles vont dans les rues; le jour de leur profession et les jours de cérémonie à la maison mère elles portent à la chapelle une croix sur l'épaule et ont une couronne d'épines sur la tête. (1)

La supérieure générale est nommée pour trois ans et est aidée de plusieurs conseillères: les unes et les autres ne peuvent être réélues qu'une seule fois. Ce n'est qu'après être sorties de charge pendant trois ans qu'elles peuvent être nommées de nouveau. La supérieure générale en sortant d'exercice est placée au rang des simples sœurs et ne peut avoir aucune charge dans la maison. Les élections se font par les votes de toutes les professes.

Le postulat est de trois années; le noviciat d'un an et un jour; les sœurs font les trois vœux ordinaires de pauvreté, d'obéissance, de chasteté.

Les sœurs sont employées, comme la supérieure générale le juge à propos, à la tenue des classes, des salles d'asiles, à la direction des ouvriers, aux soins des aliénées, des malades, des détenues, ou à la visite des malades pauvres à domicile. La congrégation a accepté, *par exception*, dans deux villes où elle a des établissements, de donner des soins à domicile aux personnes malades de la classe aisée.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 76, 77.

Elles abandonnent à la maison mère les revenus de leurs biens. Elle payent une dot en entrant.

ERMITES DE SAINT-JEAN DE LA PÉNITENCE.

Cette congrégation religieuse fut fondée dans le royaume de Navarre, proche Pampe-lune, comme nous l'apprenons de Veaulico. Elle était divisée en cinq ermitages dans chacun desquels demeuraient cinq ermites, le premier s'appelait de saint Clément, le deuxième de la sainte Vierge de Montferrat, le troisième de saint Barthélemy, le quatrième de saint Martin, le dernier de saint Fulgence. Ils se livraient à de grandes austérités, marchaient nu-pieds, portaient des habillements de gros drap de laine, observaient un perpétuel silence; ils ne mangeaient que des légumes et ne buvaient que de l'eau; ils se donnaient la discipline trois fois la semaine pendant l'année et tous les jours pendant le temps du Carême, ne dormaient que sur des planches et portaient suspendue au cou une croix assez pesante. La tunique qu'ils se roulaient autour des reins avec une ceinture de peau avait la couleur de la peau de lion comme le manteau court qui couvrait leurs épaules. Cette congrégation de pénitents fut pendant de longues années dépendante de l'évêque de Pampe-lune, mais le supérieur étant venu à Rome obtint de Grégoire XIII l'approbation des constitutions, et l'exemption de la juridiction épiscopale et la faculté délire un provincial qui devait gouverner tous les ermites.

Voyez Bonanni, *Catalogo degli ordini religiosi*, première partie, p. 132.

ERMITES dits *Colorites*:

Le Jésuite P. Bonanni traite dans son *Catalogue des ordres religieux*, page 137, d'un institut d'ermites religieux surnommés *Coloriti*, dont il donne le costume et sur lequel il nous a laissé une notice. Il nous apprend qu'il y avait dans le royaume de Naples un ordre religieux qu'on appelait Coloriti, du nom d'une colline de la Calabre, située près la terre de Morano, dans le diocèse de Cassano, sur laquelle était une ancienne église dédiée à la Vierge, Mère de Dieu. Un prêtre pieux, nommé Bernard, natif de la terre de Régiano, fit construire à côté de cette église une petite cabane, où vêtu d'un habit grossier d'ermite, il passait tout son temps à la prière et se livrait à de grandes austérités, ce qui le rendit un objet de vénération pour tous ceux qui fréquentaient l'église. Sa réputation de vertu lui attira bientôt beaucoup de disciples qui voulaient vivre sous sa conduite, ce qui déterminait la princesse de Bisignano à leur faire donation, en 1552, de cette colline et de tout le territoire.

Cette concession ayant été confirmée par le Pape Paul IV, en 1560, le nombre des ermites s'accrut considérablement. Pie V, ayant ensuite ordonné que tous ceux qui portaient des habits différents de ceux des

séculiers ou les quitteraient ou feraient des vœux religieux ; ces ermites se mirent sous la règle de Saint-Augustin ; c'est pourquoi, l'an 1392, ils firent publiquement leurs vœux ; ils conservèrent le nom de Coloriti ainsi que leur costume qui consistait en une tunique et un capuchon large et rond sur lequel ils mettaient un manteau court, d'étoffe grossière de laine, couleur naturelle et une cordon également de laine. Mgr Privizano, qui était alors vicaire général de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, voulut qu'au lieu de la ceinture de laine ils portassent celle de cuir, qui est la propre ceinture des ermites de Saint-Augustin, et qu'ils la portassent sur la tunique. Cette congrégation, confirmée par Clément VIII, prit tellement d'extension que dans le dernier siècle, elle se composait de onze couvents gouvernés par un vicaire général. La vie du frère Bernard fondateur de ces ermites fut publiée en 1610 par Jean-Léonard Tufarello.

ERMITES DU MONT SENARIO.

L'an 1593, Selius Baglioni, Florentin, général de l'ordre des Serviteurs de Marie, voyant que le mont Senario qui fut le berceau de son ordre et où étaient enterrés les corps des bienheureux fondateurs, abritait dans un lieu très-étroit trois religieux, se décida à faire bâtir une église et un couvent convenable. Pour cela il obtint, en 1601, du Pape Clément VIII par sa bulle *Decet*, la faculté d'exécuter son projet, ce qu'il fit en se conformant aux intentions du Souverain Pontife.

Il plaça dans ce nouveau couvent sept prêtres et quelques laïques ; ils devaient suivre la même règle que lors de la première fondation ; ils ne devaient jamais manger de viande ; ils devaient jeûner les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine ; pendant le Carême et pendant l'Avent on jeûnait au pain et à l'eau pendant ces trois jours. Il prescrivit ensuite que tous mèneraient la vie commune la plus parfaite. Cet ermitage, qui fut uni au couvent de Florence appelé de la Sainte-Annonciation, fut soumis au général de l'ordre. Depuis, le même Clément VIII, par sa bulle *In his rebus*, confirma la bulle précédente et ordonna qu'un vicaire serait choisi entre trois candidats. Ce vicaire eut la faculté d'autoriser les malades à manger de la viande.

Paul V, par sa bulle *Sedis apostolicæ* datée de 1612, ajouta la faculté de recevoir des novices et les dispensa du jeûne le mercredi au pain et à l'eau. Ces ermites sont vêtus de drap noir ; ils portent la tunique, la patience, le capuce, un manteau long, et conservent la barbe comme les Capucins.

Nichel, Florentin et plusieurs autres historiens des Serviteurs ont parlé de ces ermitages et des ermites ainsi que Bonanni dans son catalogue des ordres religieux première partie, page 137, où il en représente le costume. Ces ermites ont cessé d'exister depuis le siècle dernier.

ERMITES DU MONT SUCO.

Bonanni dans son *Catologue des ordres religieux*, m^e partie, page 9, raconte que sur une montagne peu distante de Spolète, appelée Soco vivaient quelques ermites qui faisaient remonter leur institution à saint Jean d'Antioche, lequel étant arrivé en Italie, fut élu évêque de cette ville par le Souverain Pontife saint Caius et martyrisé l'an 304 sous l'empereur Maximien. Chacun de ces ermites vivait retiré dans une vallée séparée, comme les ermites Camaldules. Ils reconnaissaient un supérieur qu'ils élisaient au scrutin secret tous les ans et dépendaient de lui. Il y en avait qui étaient prêtres, d'autres laïques ; les premiers prenaient le nom de Pères, on donnait aux autres celui de Frères. Mais ces ermites ont cessé d'exister depuis le siècle dernier à cause des guerres qui avaient désolé l'Italie. La forme de leur habit approchait de celle des Paolotti, la couleur était tannée ou celle de l'écorce de cannelle. Après s'en être revêtus ils faisaient un an de noviciat ; ils étaient ensuite admis sans faire des vœux : ils étaient donc libres de se retirer, comme on pouvait les congédier, si leur conduite n'était pas conforme à leur vocation et ne correspondait pas à l'esprit de leur état. Ils se livraient à des occupations manuelles après leurs exercices religieux ; ils pouvaient posséder des biens et quand ils en recevaient des bienfaiteurs ils les mettaient en commun. Quelques-uns de ces ermites allaient nu-pieds, d'autres étaient chaussés, d'autres portaient seulement des sandales et quand ils étaient hors de l'ermitage ils portaient le capuche, un bâton et un panier, comme on le voit dans la figure qu'on trouve dans Bonanni.

On trouve une notice historique de ces ermites dans la Vie de saint François de Paule par Jacobillé, dans Léonilli, et dans l'Histoire de Spolète de Campanelli. Mais en 1836, on a composé avec beaucoup de soin une notice pleine d'érudition, qui fut lue publiquement le jour de la solennelle distribution des prix dans le séminaire de Spolète. On lit à la page 22 de cet opuscule que les forêts souillées et les temples païens du mont Soco furent le berceau des ordres de Saint-Benoît et d'Isaac. On parle avec éloge des ermitages qui existent encore et surtout de celui de Notre-Dame-des-Grâces, qui est le plus grand, qu'avait fait bâtir l'évêque de Spolète Sandvitale et que le cardinal Cibo avait fait embellir. On fait dans cet ouvrage une élégante description de la demeure qu'avait choisie saint Isaac et ses compagnons, qui souffrirent le martyre sous Domitien et Maximien. On y décrit le monastère de Saint-Julien dont l'église est un des plus beaux monuments d'architecture du dernier siècle. Elle avait été bâtie par un autre Isaac, abbé contemporain de saint Benoît avec l'aide de Grégoire, qui était une vierge de Spolète, distinguée par ses vertus. On raconte qu'il fut l'instituteur de cette nombreuse troupe d'ermites qui peuplèrent

les déserts du mont Suco et les ermitages qu'on y admire encore.

Les cénobites de Saint-Julien adoptèrent ensuite la règle de Saint-Benoît et furent dans un état florissant pendant de longues années. Des abbés d'une haute sainteté, et des moines, avaient été ensevelis dans cette église, tandis que les cendres d'Isaac avaient été déposées dans celle de Saint-Andano. Saint Isaac avait composé des règles pour les cénobites du mont Suco. Des ermites de vertu éprouvée, entre lesquels on doit distinguer le frère Egide de Grégoire de Spolète, le bienheureux Grégoire de Saint-Brizio, qu'on vénère aujourd'hui à un autel qui lui est dédié dans l'église métropolitaine de Spolète, avaient habité les ermitages qu'on avait construits avec des ornements d'un style austère et qui avaient été restaurés ensuite par l'illustre Vigile, évêque de Spolète.

ESCLAVES DE LA VERTU (ORDRE DES CHEVALIÈRES).

Ce fut l'impératrice Eléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III, qui institua cet ordre à Vienne en Autriche, l'an 1662. On peut voir au tome deuxième de ce Dictionnaire, page 441, ce qui a été dit de cette fondation. On sait que plusieurs dames méritèrent, par des actions d'éclat, d'être enrôlées dans des ordres de chevalerie érigés pour les hommes. Mais c'étaient là des exceptions rares. Dans des temps où la gravité des mœurs tendait à se relâcher, on sentit le besoin de créer un ordre de chevalières qui devaient faire respecter la vertu, en s'en rendant en tout et partout les esclaves. C'est dans ce but que l'impératrice Eléonore fonda l'ordre des Esclaves de la vertu. Cette institution ne contribua pas peu à maintenir en Autriche le respect pour la gravité des mœurs.

ESPERANCE (CONGRÉGATION DES SŒURS DE L'), à Rennes (*Ille-et-Vilaine*).

Une institution religieuse qui s'est établie dans la ville de Rennes (*Ille-et-Vilaine*), et qui porte le nom de sœurs de l'Espérance, a pour mission de veiller au chevet des malades et des mourants. Les bienfaits de ces saintes filles restent inaperçus dans la foule, mais ceux qui réclament leurs services peuvent en apprécier tout le mérite.

Ces généreuses filles accordent leurs soins aux pauvres, comme aux riches. Quoiqu'elles n'aient pour vivre que les faibles rétributions qu'elles reçoivent de ceux-ci, elles n'en ont pas moins de dévouement pour les malades sans ressources : chez les uns et chez les autres, tout en se préoccupant du corps, tout en lui donnant les soins les plus vigilants, les plus délicats, avec cette simplicité angélique qui commande le respect et la reconnaissance, elles savent, avec une prudente sollicitude, consoler les douleurs humaines et verser dans les âmes le baume de la piété et de la résignation chrétienne. Aussi, on peut dire que la Providence a béni cette œuvre. Depuis que les sœurs de l'Espérance ont été s'installer dans cette ville c'est-à-dire depuis six ans, tous les malades sans croyance religieuse, qui ont été soignés par elles ne sont jamais revenus à la santé sans avoir été ramenés à la foi, ou bien sont morts en paix avec Dieu, et toujours la présence de ces veilleuses a été une source féconde de bénédiction et de salut pour les familles.

Des personnes charitables pressées par l'autorité ecclésiastique, comprenant combien cette institution est éminemment propre à rendre les plus précieux services à toutes les classes de la société, n'ont pas hésité à faire de généreux sacrifices, pour leur acheter une maison et les attacher pour toujours dans cette cité.

EUSÈBE (MONASTÈRE DE SAINT-).

L'exemple de saint Paul, premier ermite, avait été suivi par un grand nombre de Chrétiens qui voulurent mener le même genre de vie. Les persécutions en déterminèrent un plus grand nombre encore à s'enfoncer dans le désert de l'Égypte. Ils se réunirent bientôt en commun. Telle fut l'origine de la vie monastique qu'embrassèrent bientôt des milliers de fidèles; les monastères se multiplièrent bientôt aussi en Palestine. Il y en avait un entre Bérée et Antioche où se distinguait par ses vertus religieuses Eusèbe. La sainteté de sa vie lui mérita d'être choisi par la communauté pour conduire ses frères dans la voie de la perfection. Il se rendit célèbre par ses austérités, par la sagesse de son administration, par l'ardeur de son zèle, par les grands services qu'il rendit à sa communauté qu'il dirigea longtemps dans les voies de Dieu; il mourut chargé de mérites et d'années, le 23 janvier de l'an 400; c'est là ce jour qu'on célèbre sa fête

F

FAMILLE (ASSOCIATION DE LA SAINTE-), fondée par M. l'abbé Pierre-Bienvenu Noailles, missionnaire apostolique, chanoine de Bordeaux et de Montpellier.

C'est à Bordeaux, dans une maison des plus pauvres, et au milieu d'incroyables difficultés, que prit naissance, en 1820, l'association de la Sainte-Famille. L'abbé Noailles,

son fondateur, en avait rassemblé et préparé les premiers éléments en établissant une confrérie, connue sous le nom de catéchisme de persévérance et dont les membres se vouaient aux pratiques de la piété et à l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. En peu de temps cette confrérie devint nombreuse et acquit des proportions qui, en augmentant chaque jour sa douce et heureuse influence, la faisaient remarquer et bénir de toutes les âmes honnêtes et chrétiennes.

Quelque grands et quelque précieux qu'ils fussent, ces premiers succès étaient loin de répondre aux vœux et aux désirs de l'abbé Noailles, et son zèle infatigable le faisait soupirer après une moisson riche et plus abondante. Dans le bien qu'il lui avait été donné d'opérer, il trouva les espérances et le gage d'un avenir que sa foi et sa charité lui faisaient entrevoir d'avance, et il crut que le moment de jeter les premiers fondements de l'œuvre de la Sainte-Famille était enfin arrivé. Le double amour qu'il portait à son pays et à l'Eglise de Dieu, en se confondant dans son cœur de prêtre et de citoyen, le rendit saintement audacieux. Il lui fallait des âmes d'élite pour former comme les premières colonnes de l'édifice; il tourna naturellement ses regards vers la confrérie qu'il dirigeait avec tant de consolation et de bonheur, et qui lui offrait déjà, avec la docilité de la parfaite obéissance, tant d'émulation pour la vertu, tant d'élan et de générosité pour la pratique des bonnes œuvres. Mais hélas ! même parmi les personnes les plus pieuses, il en est peu qui soient capables de bien comprendre le prix et les charmes d'une vie toute de dévouement et de sacrifice ! Encore ces dernières ne sont-elles pas toujours libres d'entrer dans la voie où les appellent leur foi et leur amour.

Quand l'abbé Noailles fit appel à sa pieuse et si nombreuse confrérie, il comprit bien vite que, pour le moment du moins, il ne pouvait compter que sur trois de ses membres. Ce petit nombre toutefois ne le découragea point; sa piété même l'accepta comme un heureux présage, parce qu'il lui rappelait la Trinité du ciel, et cette sainte famille qu'abrita pendant trente années l'humble maison de Nazareth, trinité terrestre, objet de toutes les complaisances du Dieu créateur, qu'il avait tant à cœur de faire glorifier. Mais au moment décisif, l'une des trois congréganistes qui lui avaient donné leur parole, celle qui, par sa foi, ses talents et le rang élevé qu'elle occupait dans le monde, pouvait offrir un concours plus efficace et plus utile, se trouva dans l'impossibilité de tenir ses engagements : sa famille se montrait inexorable et opposait à sa vocation d'insurmontables obstacles. Une circonstance si imprévue jeta l'abbé Noailles dans un extrême embarras; d'un côté, il attachait une grande importance à ce que la fondation de son œuvre eût lieu au jour marqué et ne fût pas plus longtemps différée, et, de l'autre, il tenait à ce que les fon-

datrices fussent au moins au nombre de trois. Dieu lui vint en aide : une sœur digne de le comprendre, digne d'être associée à ses tribulations comme à ses œuvres, et à laquelle il n'avait pourtant confié ni ses peines, ni ses chagrins, vint un jour lui dire après une Messe pieusement entendue : *Mon frère, je sais ce que vous voulez faire et je suis à vous*; et l'association de la Sainte-Famille fut fondée le 28 mai, fête de la Sainte-Trinité, 1820.

L'œuvre naissante tenait d'abord si peu de place, était si pauvre et si délaissée, pour ne rien dire de plus, qu'elle semblait d'avance condamnée à périr. Le monde s'en moquait ouvertement, une multitude de gens de bien, accoutumés à ne juger des choses que par les apparences, regrettaient la folie d'une telle entreprise, la blâmaient hautement, ou affichaient pour elle une compassion plus décourageante que ne l'étaient les railleries et les sarcasmes de ses ennemis. Toutes les routes semblèrent se fermer à la fois devant elle, et tel fut le désespoir de sa situation, que l'héroïque courage des fondatrices en fut un instant ébranlé : elles s'imaginèrent que le Ciel lui-même se déclarait contre leur sainte entreprise, et, quelque pénible que pût leur paraître cette détermination, elles s'arrêtèrent à l'idée de rentrer chacune au sein de sa famille, et de désertir un poste qui ne leur semblait plus tenable. Mais une voix qui va toujours au cœur, parce qu'elle en vient, eût bientôt relevé ces âmes abattues, en leur montrant que les œuvres de Dieu sont toujours marquées au coin de la persécution, et que, loin de se laisser décourager par les épreuves auxquelles elles sont en butte, elles doivent les regarder comme un présage sûr des succès que leur réserve l'avenir.

Ne comptant plus que sur Dieu, mais ayant en lui une confiance sans bornes, ces saintes filles furent dès lors inébranlables. Quand elles manquaient de tout même de pain, elles savaient comment s'y prendre pour faire violence au Ciel et le forcer à leur venir en aide : elles grossissaient le nombre des enfants pauvres et abandonnés qu'elles recueillaient sous leur humble toit, qu'elles nourrissaient et soignaient avec la sollicitude des mères les plus tendres. C'est en espérant ainsi contre toute espérance, et en faisant des calculs que la prudence humaine traiterait de folie, mais qui pourtant leur réussissaient si bien, qu'elles purent traverser des jours difficiles, et échapper à un naufrage que tout semblait rendre inévitable.

Après avoir, sans jamais se laisser déconcerter, soutenu l'association de la Sainte-Famille pendant ces premières et si rudes épreuves, son fondateur, au milieu des occupations les plus absorbantes de son ministère, continuait à en faire son œuvre capitale; il comptait pour rien et les fatigues du présent et celles qu'il entrevoyait dans l'avenir.

Mais en consacrant ses jours et ses nuits à son œuvre naissante, quel but se propose-t-il ? Il a vu d'un œil attristé le vide immense qu'ont laissé parmi nous les ordres religieux emportés par l'affreuse tempête de 93 ; il a vu des pauvres abandonnés, des larmes dont rien n'adoucit l'amertume ; il a vu la foi et la piété désertar la famille, s'éteindre ou s'affaiblir dans la plupart des âmes, les saines traditions périr, les mœurs se relâcher chaque jour davantage, sous la pression du flot de corruption et d'impiété qui grossit et qui monte sans cesse, détachant les générations nouvelles du sein de la vérité et creusant partout sous leurs pas des abîmes. A ce spectacle, son cœur s'est ému et a senti le besoin d'opposer une digue au torrent dévastateur : ramener les Chrétiens à la pratique des préceptes et des conseils évangéliques ; faire reflourir la piété des anciens jours, en prêchant Jésus-Christ plus encore par l'exemple que par les discours ; reconquérir à la religion le monde victime de tant de préjugés injustes, et, pour y parvenir, multiplier en sa faveur des miracles de charité, voilà son but. Nous allons examiner comment il s'y prend pour l'atteindre.

A ses yeux, une société qui n'est pas fortement constituée, qui ne repose pas sur un fondement solide, croule d'autant plus vite qu'elle fait plus d'efforts pour s'étendre et s'agrandir ; d'un autre côté, il est bien convaincu que, semblable à la plante qui manque d'air, ou qui ne peut librement enfoncer ses racines dans le sol, une société, fût-elle encore plus fortement constituée, s'appauvrit et s'étirole, ne produit que peu ou point de fruit, si elle concentre sa vie et son action dans un cercle trop étroit, au lieu de se donner des bases assez larges pour prendre tous les développements que comporte sa nature. Aussi, dans le plan de son association, a-t-il recherché et réuni, ce nous semble, avec un rare bonheur, cette double condition de durée et d'extension, pour toutes les œuvres qu'elle embrasse.

Par certains points, il se rapproche dans ses constitutions, par d'autres il s'éloigne des ordres religieux qui ont le plus marqué dans l'Eglise par l'éclat des vertus et l'importance des services rendus. S'il leur fait de nombreux emprunts, il se garde bien de les copier servilement et sans sortir du cercle qu'ils avaient tracé autour d'eux.

Il conseille aux membres de l'association de la Sainte-Famille le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance ; il exige que, constamment occupées, leur vie tout entière soit remplie par la prière et le travail : voilà comment il se rapproche des ordres religieux dont nous venons de parler ; voici comment il s'en éloigne : il compose son association d'éléments divers, de congrégations distinctes les unes des autres, séparées par des différences profondes : par leur règle, par leur costume, par leurs œuvres.

De telles différences ont trop de quoi surprendre au premier abord, pour qu'on ne

se demande pas pour quels motifs l'abbé Noailles les a introduites et admises dans une œuvre qui, avant tout, doit être marquée au coin de l'unité. Ces motifs, les voici : il veut établir, asseoir son œuvre sur chacun des degrés de l'échelle sociale, parce que ce n'est qu'en se plaçant sur tous les théâtres de la misère qu'on peut lui apporter des secours toujours efficaces ; plus son entreprise est grande et difficile, plus il sent le besoin d'appeler à lui toutes les âmes qui peuvent seconder ses pieux desseins ; d'ailleurs, si les sujets dont il dispose, n'ont pas tous les mêmes aptitudes, les diverses classes de la société n'ont pas non plus les mêmes besoins, ne réclament pas en tout les mêmes genres de secours.

Son plan a semblé plus que hardi à des hommes graves et dont les idées et le jugement ont naturellement un grand poids : à leurs yeux, les différences multipliées et profondes qu'il présente ne peuvent qu'en compromettre l'unité sans laquelle rien n'est possible.

Plus l'objection est forte, plus la difficulté semble insurmontable, plus aussi le pieux fondateur, qui s'est bien gardé de s'en dissimuler à lui-même l'étendue, s'est appliqué à y répondre d'avance et de manière à satisfaire et à convaincre les esprits les plus injustement prévenus.

Conservar l'unité dans la plus surprenante diversité, et la diversité dans l'unité, de telle façon que l'unité n'absorbe pas la diversité et que la diversité ne brise pas l'unité : tel était le problème qu'il fallait résoudre. Que fait l'abbé Noailles, en rédigeant ses constitutions ? Au-dessus de toutes les congrégations particulières qui composent son œuvre, il établit une autorité éclairée et soutenue par un conseil qui se forme des sujets les plus éminents, sous le triple rapport des vertus, du talent et des lumières. Circonscrite dans des bornes qu'elle ne peut franchir, et en même temps toute-puissante dans le cercle de ses attributions, cette autorité, qui décide de tout en dernier ressort, tient dans sa main l'œuvre tout entière, en relie en un seul faisceau toutes les branches et les retient irrésistiblement attachées à un centre commun. D'un côté il assure à chaque congrégation partielle le degré de liberté et d'indépendance dont elle a besoin dans sa sphère pour opérer tout le bien qu'elle est appelée à faire ; dans aucun cas, il ne permet de toucher à ce qui est comme l'essence des constitutions particulières et il exige qu'au fond et dans la pratique on les sauvegarde par l'application du célèbre principe : *Sint ut sunt aut non sint*. D'un autre côté, chaque corporation, quels que puissent être d'ailleurs son développement et son importance respective, demeure forcément dans un état de dépendance : il lui est impossible, et elle ne l'ignore pas, de se séparer de la souche commune, de secouer le joug de l'autorité et de la direction générale, sans perdre, par cela même, ses droits, ses privilèges et jusqu'à sa raison à être,

sans qu'aussitôt et du même coup la terre et l'air viennent à lui manquer.

C'est un point capital, mais non un petit mérite de sauvegarder les droits des subordonnés, de protéger efficacement ceux-ci contre toute oppression, tout en les préservant au moins dans une certaine mesure, de toute tentation de révolte et d'insubordination, par cet instinct de conservation qui n'agit pas moins puissamment sur les êtres collectifs que sur les êtres purement individuels.

On ne saurait prudemment avoir une foi aveugle dans les plus belles théories tant qu'elles n'ont pas été suffisamment éprouvées, et que le temps et l'expérience ne sont pas venus leur donner raison. Il est donc bien important de savoir jusqu'à quel point, dans la pratique, l'abbé Noailles a réussi à relier entre elles et à rattacher à un centre commun les diverses parties dont se compose son œuvre, sans diminuer en rien ni la vie ni le besoin d'extension propres à chacune de ses parties, ni l'action que le centre devait constamment exercer sur toutes pour n'en faire qu'une seule et même association. Comment a-t-il pu conserver l'unité dans une pluralité qui se produit comme un fait entièrement nouveau et une sorte de phénomène dans l'histoire des ordres religieux? Le difficile problème a été résolu avec la sainte audace de la foi et de la charité, avec un bonheur qui dépasse toutes les espérances conçues d'abord. Pour s'en convaincre, il suffit d'entrer dans quelques détails sur la situation prospère de l'œuvre de la Sainte-Famille, de faire remarquer quelles racines profondes elle a jetées dans le sol, quel chemin elle a parcouru en trente années, depuis qu'elle est sortie de son humble berceau.

A part les personnes de tout sexe et de tout rang qui lui sont individuellement affiliées, comme membres, soit de la branche de Jésus ou des ecclésiastiques, soit de la branche de Marie ou des femmes, soit de la branche de saint Joseph ou des associés laïques; à part une multitude de bonnes œuvres qu'elle dirige dans un grand nombre de localités en France ou à l'étranger par l'intermédiaire de ses ferventes congréganistes, l'association de la Sainte-Famille se compose déjà de plusieurs congrégations régulières, telles que celles des dames de Lorette, des sœurs de Saint-Joseph, des sœurs de la Conception, des sœurs de l'Espérance, des Ouvrières chrétiennes, des dames de la Sainte Famille.

La congrégation des dames de Lorette, qui se consacre à la haute éducation, a fondé en France et en Espagne des établissements où un grand nombre d'enfants, appartenant aux premières familles, reçoivent une éducation non moins solide que brillante. On y place en première ligne l'enseignement religieux, car ces sages institutrices ont parfaitement compris que la science, quand la foi ne la vivifie pas, ne produit que des fruits amers, et que, quel que soit d'ailleurs

son prix, l'éducation, qui n'a pas la religion pour principe et pour fin, n'est qu'un guide incertain ou trompeur, souvent plus funeste qu'utile, surtout pour la femme dont la vertu est constamment exposée à tout.

En présentant à leurs élèves la religion et la piété comme devant servir de base et de couronnement à tous les dons naturels ou acquis qu'on apprécie chez les jeunes personnes, elles préservent celles qui sont appelées à vivre dans les plus hautes classes de la société, du double danger de l'ignorance et de l'orgueil; et quant à celles dont la destinée doit être plus humble, elles les préservent également des désirs ambitieux ou des prétentions ridicules que leur contact avec les premières ne manquerait pas de leur inspirer, pour leur malheur et pour celui de leurs familles. Aussi s'attachent-elles par dessus tout à leur montrer, comme marque distinctive d'une haute éducation, non ces airs de grandes dames qu'il est si facile de prendre et si fâcheux de conserver dans certaines positions, mais cette aimable et noble simplicité qui se prête à toutes les conditions sociales et qui en relève toutes les vertus comme tous les mérites.

La congrégation des sœurs de Saint-Joseph qui se consacre spécialement à recueillir et à élever gratuitement les jeunes orphelines, et à former des ateliers pour les enfants du peuple, s'est également établie en France et en Espagne. Que de pauvres enfants sans asile, sans appui et exposés à tous les dangers et à toutes les souffrances de cet affreux délaissement, trouvent la vie de leurs âmes et celle de leurs corps dans les œuvres de charité fondées par les sœurs de Saint-Joseph!

La congrégation des sœurs de la Conception, qui embrasse avec l'instruction des classes moyennes dans les villes, la direction des hôpitaux, les classes gratuites, les salles d'asile, les écoles et les soins à domicile des pauvres habitants de la campagne, s'est déjà répandue par toute la France, et elle ne peut suffire à toutes les fondations qu'on lui propose. C'est dire assez les services qu'elle rend, et ces services, pour être plus cachés et plus humbles, n'en sont que plus précieux et plus louables devant Dieu, comme devant les hommes qui comprennent tout ce qu'a d'admirable la vocation d'une sœur de Charité.

Les sœurs de l'Espérance, ou gardes-malades, sont appelées de toutes parts et ajoutent chaque année de nouvelles fondations à celles déjà très-nombreuses qu'elles ont faites en France.

Le doux nom de sœurs de l'Espérance, ou gardes-malades, indique assez le but de leur institution. Que de malades dans les classes aisées encore plus peut-être que dans les classes pauvres, meurent et périssent misérablement, parce qu'ils sont abandonnés aux soins de mercenaires inintelligents ou sans conscience! Combien qui, pour comble de maux, descendent dans la tombe sans consolation, parce qu'ils n'ont personne

autour d'eux qui les rappelle à Dieu et à eux-mêmes, et qui ait soin de leur procurer les secours d'une religion toute de miséricorde et d'amour ! Il n'est donc pas étonnant que les sœurs de l'Espérance soient les bienvenues partout où elles se présentent, d'autant que leur dévouement est à toute épreuve et ne connaît pas de bornes. Quand un mal est si dégoûtant, ou d'une nature tellement contagieuse, que personne ne se sent plus le courage d'approcher l'infortuné qui en est atteint, elles accourent au premier appel qui leur est fait ; quand la peste ou le choléra désole nos villes et nos campagnes, on les voit, comme des anges consolateurs, se porter, avec un zèle que la mort ne peut effrayer, et que des veilles continuelles, ou des fatigues surhumaines ne sauraient lasser, partout où le danger se montre plus imminent ; heureuses en luttant contre le fléau, et en lui livrant leur propre vie, comme plusieurs d'entre elles l'ont déjà fait, de lui arracher quelques-unes de ses tristes victimes. On n'a pas oublié l'héroïque dévouement dont elles ont fait preuve, dans plusieurs grandes villes, à Nancy, par exemple, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, à Niort, à Nantes, etc..., dont les habitants se les disputaient et considéraient comme une insigne faveur du ciel de les avoir auprès de leur couche de douleur, quand ils se sentaient frappés du terrible fléau.

Les ouvrières chrétiennes ont pour objet de procurer du travail et un asile aux ouvrières que l'isolement ou la misère expose à tant de dangers, et de créer dans les paroisses des ateliers chrétiens, où les enfants puissent apprendre un état, sans que rien vienne les détourner des saintes pratiques de la religion. Cette œuvre, l'une des premières et des plus importantes que l'association ait fondée à Bordeaux, est appelée à prendre un grand développement, c'est-à-dire qu'elle est appelée à rendre de grands et précieux services ; puisque les ateliers, aux mœurs équivoques, aux habitudes plus ou moins impies, sont l'une des grandes plaies de notre société et l'un des plus grands obstacles à la restauration religieuse et morale de la classe ouvrière.

La congrégation des Dames de la Sainte-Famille qui, sans quitter le monde, embrassent la perfection évangélique, et se vouent, selon leur position respective, aux œuvres de l'association, s'est établie dans un grand nombre de villes ou de localités qui se ressentent déjà de sa charitable influence. Tout en jouissant, au milieu du monde, des grâces et des avantages qui forment comme l'essence de la vocation religieuse, les dames de la Sainte-Famille sont, pour ainsi dire, les sentinelles avancées de l'association ; elles lui préparent les voies, écartent les obstacles, encouragent et favorisent les vocations naissantes que Dieu lui destine, et lui rattachent toutes les âmes, toutes les bonnes œuvres que leur position les met à même de lui gagner. Qui ne voit qu'à ce point de vue seul elles ont une mission précieuse à remplir,

et sont appelées à opérer un bien immense ?

Nous donnerions une idée trop incomplète de la prospérité présente de l'œuvre et de ses chances d'avenir, si nous n'ajoutions qu'en ce moment même elle travaille à la création de quelques nouvelles congrégations, dont les services réclamés par les besoins de notre époque, ne seront ni moins précieux, ni moins utiles à la religion.

Ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'à ces nouvelles congrégations demeurées jusqu'à ce jour à l'état de projet, d'autres encore pourront se joindre plus tard et venir, en prenant rang parmi les anciennes, se greffer, comme elles, sur la tige commune sans occasionner le plus léger ébranlement, sans déplacer ni gêner en quoi que ce soit, un seul des rouages de la direction générale qui donne à tout le mouvement et la vie.

Le merveilleux développement, les prodigieux succès de la Sainte-Famille doivent avant tout être attribués à Celui qui daigna la bénir miraculeusement dès sa naissance ; à Celui qui peut tout et sans lequel l'homme ne peut rien. Il est juste pourtant de ne pas passer sous silence et de signaler les causes secondes dont il a plu à la Providence de se servir, pour soutenir l'œuvre de l'abbé Noailles et la faire arriver à ce degré de prospérité que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer.

Or, parmi ces causes que nous nous sommes plu à rechercher, il en est quelques-unes que nous croyons pouvoir indiquer ; les voici :

Première cause, l'unité d'une autorité toujours contenue, mais toute-puissante dans le cercle de ses attributions, placée assez haut pour tout voir et tout contrôler, aussi énergique au besoin, qu'elle se montre ordinairement douce et pleine de tendre condescendance.

Deuxième cause, les Filles de Dieu seul, corps d'élite, sorte d'état-major, s'il nous est permis de parler ainsi, dans lequel ne sont admis que les sujets qui se distinguent le plus par leurs talents et leurs vertus, et qui, par choix, se vouent à la plus haute perfection de la vie religieuse. Les Filles de Dieu seul connaissent et embrassent l'œuvre dans ses détails et dans son ensemble, et leur mission est surtout de travailler sans relâche à en inoculer, à en étendre et à en renouveler sans cesse l'esprit ; elles sont constamment prêtes à se porter partout où les appelle l'obéissance, à changer, non pas seulement de maison ou d'emploi, mais encore de règle, d'habit et de congrégation : c'est parmi elles qu'on prend la directrice générale, ses assistantes, ses conseillères, ainsi que les supérieures générales des congrégations particulières.

Troisième cause, les constitutions qui, constamment, placent les membres de l'association sous les regards de Jésus, de Marie et de Joseph, et, dans ce si parfaits modèles, ne cessent de leur montrer ce que la vertu a de plus aimable, ce que le divin amour a de plus propre, à toucher et à captiver les

âmes, et à faire compter pour rien les sacrifices qui coûtent le plus à la nature.

Quatrième cause, l'ordre admirable qui règne dans la comptabilité, dans l'emploi et l'administration des intérêts temporels; la prudente lenteur et, quand il y a lieu, la résolution avec lesquelles on procède dans la création de tout établissement nouveau.

Cinquième cause. Tandis que les autres corps religieux, même les plus recommandables, ont tant de peine à se défendre entièrement de la regrettable faiblesse qui les porte à se regarder d'un œil jaloux, les différentes congrégations de la Sainte-Famille vivent et travaillent moins pour leur prospérité particulière que pour la prospérité de l'association tout entière. Qu'elles soient à côté ou à distance les unes des autres, elles ne cessent de se prêter un cordial et mutuel appui; entre elles point de concurrence, point de lutte fâcheuse, et chaque corporation trouve son avantage dans le bien qu'elle peut faire à ses sœurs. C'est ainsi que ce qui a été regardé par plusieurs comme un obstacle invincible et une cause de ruine, est devenu un secours puissant et une source de prospérité.

Sixième cause, la faveur singulière avec laquelle l'épiscopat français, plusieurs princes de l'Eglise, les trois derniers archevêques de Bordeaux, par-dessus tout Grégoire XVI de si douce et si sainte mémoire, et l'immortel Pie IX ont accueilli et encouragé l'association. En 1820, Mgr d'Aviau, auquel ses ouailles avaient donné le surnom de saint, en jetait lui-même les premiers fondements; en 1831, le vénérable cardinal de Cheverus, en vertu d'un rescrit du Souverain Pontife, l'érigéait canoniquement, et lui notifiât les précieuses indulgences dont le Père commun des fidèles venait de l'enrichir; quelques mois plus tard Grégoire XVI confirmait à perpétuité, par un bref, toutes les grâces accordées à l'association, exprimant le vœu qu'elle se développât, *et s'étendît chaque jour davantage*. En 1840, sur les pressantes recommandations de S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et d'un très-grand nombre de ses frères dans l'épiscopat, le même Pape donnait de nouveaux encouragements à l'œuvre, dans la personne de son fondateur; car, ajoutait le saint Pontife, *je ne doute nullement qu'elle ne soit l'œuvre de Dieu*.

Le 15 septembre 1842, par un décret de la congrégation des Evêques et Réguliers, Grégoire XVI la déclarait *digne d'être louée et recommandée à toute l'Eglise*. De son côté, Pie IX lui a prodigué, en plusieurs circonstances, les témoignages du vif intérêt qu'il lui porte, surtout au 18 mai 1851, où, dans la personne de ses premiers chefs, prosternés à ses pieds, il se plut à verser sur elle les plus précieuses bénédictions de son cœur de pasteur et de père.

Ceux qui désireraient se procurer des détails plus complets sur l'association de la

Sainte-Famille, et mieux connaître son histoire, trouveraient, dans ses annales, un moyen facile de satisfaire leur pieuse curiosité.

Qu'il nous soit permis de demander maintenant si tous les cœurs chrétiens ne doivent pas bénir une œuvre que tant d'illustres prélats, que deux Souverains Pontifes, gloire et consolation de l'univers catholique, que le Ciel lui-même s'est plu à bénir; une œuvre qui est née au milieu des ruines, qui a grandi en face et au sein de nos tempêtes religieuses et politiques, et qui a été organisée de façon à pouvoir résister à des tempêtes plus redoutables encore; une œuvre qui a déjà tant fait pour le présent, et qui offre tant d'espérances pour l'avenir; qui, dans ces temps de froid égoïsme, donne tant de preuves de courageux dévouement, qui, enfin, s'échelonne sur tous les degrés de la société, et préférablement sur les degrés inférieurs, pour pouvoir répondre plus sûrement et toujours à l'appel de la souffrance et du malheur! (1)

FAMILLE (ASSOCIATION DE LA SAINTE-), à Liège, à Bruxelles, etc.

Cette œuvre n'est que la réalisation de la pensée de saint Alphonse de Liguori, l'expression des vifs désirs manifestés dans les règles de la congrégation, et, en tout point, l'imitation des chapelles qu'il établit avec tant de succès dans la ville et le royaume de Naples.

La première pensée de l'association de la Sainte-Famille est due à un officier du génie, M. Belletable, décédé en 1855, et à quelques bons ouvriers de la ville de Liège. Pour s'édifier mutuellement, ils se réunirent pour la première fois, en 1844, le lundi de la Pentecôte, dans l'humble demeure d'un artisan de la même profession que saint Joseph. Dieu bénit la pieuse association. A peine naissante, elle se fit connaître, et se propagea d'une manière inattendue. Le local, devenant insuffisant, les PP. Rédemptoristes, qui s'étaient empressés de donner à cette œuvre le concours de leur zèle, lui ouvrirent leur église pour leurs réunions hebdomadaires.

Ce fut Mgr Bommel, évêque de Liège, qui, le premier, approuva les statuts de l'association, en 1845. Ce digne prélat ne cessa de chérir et de protéger la Sainte-Famille, et il disait qu'il se faisait gloire d'en être membre. Sur la demande du Père provincial de la congrégation du très-Saint-Rédempteur, demandée, appuyée par l'ordinaire, Sa Sainteté Pie IX, par un bref du 20 avril 1847, approuva l'association, et l'enrichit d'indulgences. Par un autre bref du 23 avril de la même année, le Saint-Père érigea l'association en archisodalité. En 1848, de pieuses personnes, désirant aussi participer à ces faveurs, obtinrent d'être associées. On établit une section pour les femmes.

La Sainte-Famille fut érigée à Bruxelles, dans l'église de la Madeleine, par lettres du 24 décembre 1848, et affiliée à l'archisoda-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 78, 84.

lité de Liège. Le lundi de Noël de la même année, une dizaine de membres se réunirent pour la première fois. Le directeur leur exposa le but de l'association, les avantages qu'on devait en espérer, et les moyens de réaliser l'œuvre. Dieu bénit sa parole. Le nombre des associés s'accrut bientôt. Au commencement de l'année 1849, près de 400 membres firent leur acte de consécration. En 1852, l'association comptait 350 membres; aujourd'hui, ce nombre s'élève à 680.

La constance dans la ferveur et dans le perfectionnement de l'œuvre, voilà les principales faveurs que Dieu a daigné répandre sur l'association de la Sainte-Famille en l'église de la Madeleine, à Bruxelles.

La première réunion des dames eut lieu le 1^{er} août 1852. Dès lors, 150 personnes se présentèrent. L'empressement à se faire inscrire fut tel qu'en peu de jours toutes les places se trouvaient occupées dans l'église. Le 28 avril suivant eut lieu la première consécration de 308 membres. Aujourd'hui, la division des dames en comprend 700.

Les réunions ordinaires se passent en prières, chants et prédications. Tous les ans, vers le mois de mars, une retraite de quatre jours au moins est prêchée aux membres de la Sainte-Famille. Elle consiste dans une instruction le matin, précédée du *Veni Creator*, et un sermon le soir, suivi du *Miserere*, et de la *Bénédiction du saint Sacrement*. La retraite se termine par une communion générale.

Outre cette communion générale pendant la retraite, les membres de la Sainte-Famille en font encore plusieurs autres dans l'année. Il y a pour l'ordinaire deux consécration de nouveaux membres par an pour chacune des divisions, et chaque consécration est précédée d'une communion générale, qui a lieu, de plus, aux mois de mai et de décembre, de sorte qu'en tout on peut compter 4 ou 5 communions générales par an.

Cette année, l'acte de consécration de nouveaux associés s'est fait, pour les hommes, le 27 octobre. On y a compté au delà de 600 communions; 50 hommes ont prononcé leur acte. L'assemblée des dames a eu lieu le lendemain. Au delà de 700 ont communié, et plus de 170 nouvelles associées ont fait leur consécration. Cette solennité semestrielle a été relevée par des conférences, le chant des cantiques, et surtout par la piété des assistants.

Quand un membre meurt, tous ses confrères sont invités à s'approcher de la sainte table. On fait une invitation spéciale aux membres de la section à laquelle il appartenait. Une Messe est offerte pour le repos de l'âme du défunt. A cette Messe assistent les membres de la division. Tous chantent le *Miserere*, le *Jesus Salvator mundi*, et offrent leurs prières à Dieu pour l'âme de leur confrère. Pour l'organisation du chant des cantiques, qui est un des exercices pieux, on a institué une section de chant, composée de 20 à 25 membres. Tous les associés chantent; mais la section s'occupe plus particulièrement

d'apprendre les nouveaux cantiques, de diriger, d'instruire les autres. Telle est l'œuvre de la Sainte-Famille, qui jouit de l'estime, de la protection, de la haute approbation des évêques, dans les diocèses où elle se trouve établie, non-seulement en Belgique, mais aussi en France, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et jusqu'en Amérique. Partout, et particulièrement à Bruxelles, malgré tous les obstacles, cette œuvre providentielle produit les fruits les plus abondants.

FAMILLE (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA SAINTE-).

La congrégation des Filles de la Sainte-Famille, établie à Séez, département de l'Orne, est destinée à honorer tous les mystères du Verbe incarné et à représenter la vie cachée de la Sainte-Famille Jésus, Marie, Joseph.

Elle a eu pour fondateur le très-pieux abbé Villeroy, de sainte mémoire, ancien membre de la congrégation des Eudistes, théologien estimé et vicaire général du diocèse de Séez, pendant l'exil de son vénérable pontife, Mgr Duplessis d'Argentray. Il dirigea et soutint par ses conseils, pleins de sagesse, dans ces temps malheureux, le clergé resté fidèle. Il est décédé à Séez, dans sa soixante-quinzième année, le 20 décembre 1823, plein de vertus et de mérites : il emporta avec lui l'estime et les regrets de tous les gens de bien; la vénération et la plus tendre affection de toute sa communauté, qui possède ses précieuses dépouilles.

Elle a eu pour fondatrice la Mère Marie-Thérèse Ragueneil, d'une vertu éminente; elle était sans éducation humaine: mais docile à la voix du Saint-Esprit qui se rendit lui-même son maître, elle possédait, au rapport de plusieurs ecclésiastiques savants, pieux et éclairés, plus de lumières sur certains points de doctrine que bien des théologiens.

Elle naquit en 1777 dans la petite province du Perche, diocèse de Séez, de parents très-vertueux, mais sans fortune. Elle n'avait que douze ans et demi lorsqu'elle perdit son père; et sa mère ne pouvant subvenir à la subsistance de tous ses enfants, fut obligée de les éloigner d'elle, et de les confier à plusieurs de ses parents. Comme c'était pendant la terrible révolution de 1789, la Mère Marie-Thérèse fut exposée à de grands dangers par la licence des mœurs d'une partie de la paroisse où elle demeurait, et qui était alors desservie par un prêtre assermenté. Le bon Dieu la conserva, et elle ne tarda pas à revenir près de sa pieuse Mère.

Un jour qu'elle travaillait proche de l'église de sa paroisse, en 1794, des impies vinrent la dévaster, brisèrent le Christ et les statues des saints, et profanèrent les vases sacrés; elle sentit subitement son âme pénétrée de la plus vive douleur, à la vue de ces horribles sacrilèges: et le bon Dieu l'éclairant intérieurement sur la sublimité de notre sainte religion, et sur le grand malheur des peuples qui l'abandonnent et qui la persécutent,

l'attribua par une grâce forte et puissante à se consacrer d'une manière spéciale à son service, en esprit de réparation et d'amende honorable des outrages faits à la majesté divine. Quoiqu'elle ne connût point les desseins du bon Dieu sur elle, et ne pensât nullement alors à ce qui devait arriver dans la suite, c'est toujours ce premier attrait qui a été le mobile de tous ses actes intérieurs et extérieurs : et elle a toujours aussi regardé cet événement mémorable comme l'origine de la congrégation des Filles de la Sainte-Famille.

Occupée aux travaux de la campagne pendant plusieurs années encore, elle resta fidèle au bon Dieu avec qui elle ne cessa jamais d'être unie ; elle en reçut des faveurs spéciales et sa vocation d'être toute à lui fut mise à de rudes épreuves. Enfin fatiguée du commerce du monde, elle se retira entièrement chez sa vertueuse mère, que la mort lui enleva en 1800 ; elle vécut avec sa jeune sœur qu'elle aimait tendrement, mais elle fut contrainte de s'en séparer en 1801 : le bon Dieu continuait de l'éprouver d'une manière bien sensible, et ne cessa point de le faire dans la suite.

Elle alla demeurer dans une bourgade peu éloignée, nommée Moulins-la-Marche, pour y vivre, autant que possible, dans la solitude : c'est là qu'elle vit pour la première fois l'abbé Villeroy, alors grand vicaire du diocèse de Séz, qui y avait été appelé pour affaires. Le bon Dieu lui fit connaître intérieurement que c'était à lui qu'elle devait s'adresser pour sa direction : et, malgré sa grande timidité, elle résolut d'aller se jeter à ses pieds pour le supplier de vouloir bien la diriger ; quoiqu'elle demeurât assez loin de Séz. Bientôt elle eut lieu de reconnaître que c'était une inspiration du ciel qui l'avait fait agir ainsi ; car son confesseur, en qui elle avait une grande confiance, quitta la paroisse qu'elle habitait ; et, dans ce même temps, le curé mourut, et fut remplacé par un prêtre assermenté, ce qui la détermina à aller demeurer à Séz.

Il lui restait deux difficultés qui l'embarraçaient : l'une était que sa mère, avant de mourir, l'avait chargée de veiller sur la conduite de ses quatre jeunes sœurs ; et l'abbé Villeroy, qu'elle consulta sur ce sujet, lui répondit ce qu'elle avait à faire : et dans la suite, trois d'entre elles vinrent se ranger sous sa direction, et y ont toutes fait une mort très-édifiante. L'autre difficulté l'embarraçait moins ; c'était l'affection des personnes qui lui étaient attachées, et qui cherchaient à lui susciter des obstacles. Elle triompha de tout, et ne balança point à suivre la volonté du bon Dieu, dès qu'elle la connut. Elle partit donc, et à la suite de la Sainte-Famille, qui lui fut représentée intérieurement fuyant en Egypte, et donnée pour modèle. Elle eut en effet l'occasion d'imiter sa soumission à la divine Providence, son abandon, sa pauvreté, jusqu'au plus grand dénuement : car elle ne possédait absolument rien.

Elle ne connaissait dans la ville de Séz,

que l'abbé Villeroy : elle y loua une petite chambre d'un prix proportionné à ses ressources, le jour de la fête de la Compassion de la très-sainte Vierge en l'année 1804. Cinq mois après, une jeune fille qu'elle connaissait être d'une grande et solide piété, et d'une très-honnête famille, vint l'y joindre, et aussi à la suite de la Sainte-Famille fuyant en Egypte : elle n'obtint d'être admise à partager la société de la Mère Marie-Thérèse, qu'avec peine. Il fallut le conseil de l'abbé Villeroy pour l'y déterminer. Peu de temps après, une seconde, attirée d'une manière remarquable, sollicita aussi son admission, mais la Mère Marie-Thérèse, qui prévoyait qu'une telle réunion n'allait pas manquer d'être remarquée, et pourrait lui attirer bien des peines, qui effectivement ne tardèrent point à se faire sentir, ne la lui accorda qu'avec une extrême répugnance, seulement pour déférer au conseil de son directeur ; et après lui avoir fait subir une rude épreuve. Elles tombèrent malades, et dans un dénuement complet des choses même nécessaires à la vie (elles jeûnaient tous les jours au pain et à l'eau, et n'avaient pour se coucher, qu'une seule paille pour trois qu'elles étaient alors : quelques copeaux de bois suppléaient à l'insuffisance de ce pauvre lit). Une pieuse demoiselle nommée Le Doyen, informée de leurs besoins, vint à leur secours : et, édiflée de la conduite et des vertus de cette petite société naissante, embrassa plus tard elle-même, leur règlement de vie, leur donna ce qu'elle possédait, et se rendit la fille spirituelle, très-humble et très-soumise de la Mère Marie-Thérèse qui, avant cette détermination, se vit encore, en peu de temps, comme contrainte de recevoir quatre autres jeunes filles : la première fut sa jeune sœur. Elle pensa alors à prier son confesseur, l'abbé Villeroy, de leur donner un règlement.

Il se rendit à sa prière et leur composa une règle avec des constitutions remplies de sagesse auxquelles il ajouta tout ce qu'il trouva dans le saint Evangile et dans les Pères de la vie spirituelle, de plus propre à les conduire à la plus haute perfection. Il leur donna pour patrons, Jésus, Marie, Joseph, comme il avait été précédemment représenté intérieurement, à la Mère Marie-Thérèse ; et pour fins, celles mises en tête de ce recueil. Elles ne firent d'abord, pendant plusieurs années, que des vœux annuels.

Ce règlement fut présenté au pieux pontife de Séz, qui le loua et l'approuva verbalement, de grand cœur ; il ne put néanmoins y apposer sa signature, à cause des temps qui n'étaient pas favorables à la religion ; mais il ne cessa point de protéger la communauté. Le monde, le gouvernement, l'enfer, et même quelques gens de bien, traversèrent de toutes les manières cette œuvre naissante, qui trouva toujours son soutien dans la divine Providence qui lui suscita des protecteurs et des bienfaiteurs dans les

supérieurs ecclésiastiques, et autres personnes de piété.

En 1814, la Mère Marie-Thérèse, pénétrée de la plus vive douleur en voyant les malheurs de la France, se sentit pressée de se dévouer, et s'offrit comme victime à la divine Majesté avec toute sa communauté présente et future pour obtenir le retour de la paix et le triomphe de la religion. Ce dévouement fut-il agréé du ciel?... Le bon Dieu le sait; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il appela à lui, dans cette même année, cinq des meilleurs sujets et de la plus grande espérance pour cette congrégation.

Après la Restauration, elle trouva un protecteur zélé, un bienfaiteur signalé, un appui, un père, dans la personne du vénérable pontife Mgr Alexis Saussol, décédé le 7 février 1836. Il approuva les constitutions et règles, d'abord verbalement, n'en trouvant pas la rédaction convenable. Il chargea l'abbé Desaney, chanoine et supérieur du petit séminaire, ainsi que de la communauté, de les mettre en ordre pour les rendre plus claires. Ce qu'il a exécuté aussi parfaitement qu'on pût le désirer; alors le vénérable prélat y apposa sa signature avec joie, et les deux respectables évêques qui lui ont succédé, l'ont aussi fait à son exemple, en exhortant les sœurs à les observer fidèlement.

La Mère Marie-Thérèse, mère pour le ciel, après bien des épreuves et bien des peines, mourut en odeur de sainteté le 16 mars 1836. Elle laissa dans une extrême désolation toutes ses filles, qui obtinrent, comme une faveur, pour elles très-précieuse, qu'elle pût être inhumée dans l'enceinte de leur clôture.

Les supérieurs de cette congrégation, autorisés par Mgr Rousselet, ont ajouté, à cette œuvre tout intérieure, celle des orphelines : ce qui ne peut porter aucun préjudice à l'esprit primitif de cette communauté; car elles ne doivent avoir aucune communication avec les religieuses; quelques sœurs seulement sont chargées de donner à ces enfants tous les soins que requiert leur position.

Nous croyons devoir ajouter, pour la gloire du bon Dieu, que s'il a ménagé à cet Institut de grandes épreuves, il a aussi, par sa providence toute paternelle, pris un soin spécial de sa conservation. Cette congrégation, dont l'origine a été si obscure et les commencements si faibles, comme on l'a vu plus haut, s'est vue plusieurs fois manquer du stricte nécessaire. Son abandon à la Providence n'a pas été trompé, car, comme il est arrivé à d'autres maisons religieuses, des secours tout à fait inattendus arrivaient au moment du besoin, ou une bénédiction particulière sur les aliments qu'elles se partageaient entre elles, et qui, sans elle, eussent été bien insuffisants pour les soutenir.

Le bon Dieu lui a aussi donné successivement deux Pères tendres, dévoués et zélés, dans les deux supérieurs ecclésiastiques qui ont succédé au vénérable fondateur et qui ont à peu près achevé ce qu'il avait heureu-

sement commencé dans l'ordre spirituel. Ils lui ont en outre procuré le bonheur d'avoir les sacrements. Leur charitable sollicitude leur obtint des vases sacrés, des ornements et tout ce qui était nécessaire pour le culte divin. Elle fit remplir les diverses fonctions du saint ministère, en attendant qu'elle pût avoir un chapelain, ce qui lui fut accordé en 1836; les sœurs ont d'autant plus apprécié cette faveur qu'elles ont trouvé en lui un Père tout dévoué.

Mais la communauté devenue trop nombreuse pour son habitation fut bientôt obligée de chercher une maison plus vaste; la Providence se montra aussi attentive à leur venir en aide dans cette circonstance en leur faisant trouver un local plus convenable afin de leur faciliter le développement qu'elles voulaient donner à l'œuvre qu'elles s'efforçaient d'atteindre; l'objet de leurs plus ardens désirs est d'avoir pour chapelle un lieu moins indigne de Celui qui daigne l'habiter; elles ne cessent de demander au divin Maître de leur en donner les moyens; elles ne désespèrent pas de les obtenir.

En attendant, les soixante membres qui composent la communauté de la Sainte-Famille Jésus, Marie, Joseph, bénissent le Seigneur de les avoir retirées d'un monde corrompu et placées dans leur sainte et chère solitude, où elles peuvent, dans la pratique de leur sainte pauvreté, lui offrir, comme le leur prescrivent leurs saintes constitutions, leurs prières, leurs souffrances, leurs travaux et toutes leurs œuvres, pour la sainte Église, pour la France, pour leurs bienfaiteurs, pour le salut des âmes, pour la propagation de la foi par tout l'univers. Au jugement des supérieurs ecclésiastiques elles obtiennent la grâce qu'elles demandent sans cesse d'y finir leurs jours dans les dispositions de prédestinées, ce qui double leur reconnaissance envers Dieu et leur attachement pour leur sainte maison. (1)

FAMILLE (FRÈRES DE LA SAINTE-; maison mère à Belley (Ain).

L'institut des Frères de la Sainte-Famille mérite une large page dans l'histoire, soit par les faits qui montrent d'une manière frappante qu'il est moins l'ouvrage des hommes que celui de Dieu, soit par son but recommandable et les succès qu'il a déjà obtenus. Dans les premiers temps de sa formation, cette société fut fortement ballottée et éprouva toutes sortes de contradictions, comme il arrive ordinairement aux œuvres de ce genre; mais Dieu s'en est ensuite montré le protecteur d'une manière éclatante. Elle ne fut pendant une dizaine d'années que comme le grain de sénevé, mais, arrosée des bénédictions célestes, elle est parvenue aujourd'hui à former, on peut le dire, un grand arbre qui étend au loin ses rameaux. Effectivement, elle a fait en peu de temps des progrès rapides, car les Frères de la Sainte-Famille sont déjà répandus dans un grand nombre de diocèses, où l'on apprécie leurs services et où l'autorité épiscop-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 85.

copale leur accorde toute sa protection. On comprend tellement le bien que font ces frères, que la maison mère de leur société reçoit chaque jour de nouvelles demandes pour en obtenir; c'est là un témoignage bien flatteur et bien encourageant pour ces hommes qui consacrent leurs travaux et leur existence à aller porter isolément ou plusieurs ensemble la bonne odeur de Jésus-Christ parmi les classes pauvres des villes et des campagnes.

Cet institut a sa maison mère et son supérieur général à Belley (Ain).

La pieuse et utile association des Frères de la Sainte-Famille a pour but toutes sortes de bonnes œuvres et particulièrement la sanctification de ceux qui en sont membres. Elle forme des frères qui exercent principalement les fonctions d'instituteur primaire, de catéchiste, de chantre et de sacristain. Ils dirigent aussi des maisons de providence ou de refuge pour les enfants pauvres ou orphelins. L'enseignement de ces frères a un caractère tout paternel, et il est basé sur les doctrines de notre sainte religion, qu'ils professent d'une manière édifiante.

La Providence, qui, toujours admirable dans ses œuvres, se plaît ordinairement à confondre la sagesse humaine en suscitant des hommes peu expérimentés et des moins érudits pour être les instruments de ses plus grands ouvrages, a tiré d'une famille pieuse et honorable des montagnes du Buguey un homme plein de foi, de zèle, de sagacité et de dévouement pour en faire le fondateur de l'association religieuse dont il s'agit. L'espace manquerait si l'on voulait écrire ici l'histoire intéressante de cet Institut et de son fondateur, qui le dirige encore avec autant de sagesse que de zèle. Pour ne pas blesser sa modestie, on a cru devoir se borner maintenant à une simple notice. Un jour, une main habile racontera fidèlement et à l'édification des Catholiques toute l'histoire de cette pieuse institution.

L'association des Frères de la Sainte-Famille doit sa formation au R. frère Gabriel Taborin, né le 1^{er} novembre 1799 à Belleydoux, diocèse de Belley. L'illustre et renommé évêque de ce lieu, Mgr Devie, qui honore l'épiscopat français par ses talents et ses vertus, et qui a doté son diocèse de tant de bonnes institutions, a puissamment contribué à cette œuvre par ses dons, ses conseils et sa haute protection, et c'est sous le patronage de ce saint évêque qu'elle a pris un grand développement en peu d'années.

Cette société date de 1824; elle prit naissance en quelque façon à l'évêché de Saint-Claude (Jura), où demeurait alors celui qui en est le fondateur. Ce pieux jeune homme avait conçu dès son bas âge le dessein d'embrasser la vie religieuse, mais comme il ne connaissait pas de corporation qui eût le but qu'il se proposait, il souhaitait ardemment qu'il s'en formât une dans laquelle il pût entrer, quoiqu'il se trouvât très-heureux auprès du vénérable évêque de Saint-Claude, Mgr Antoine-Jacques de Chamon.

Il venait quelquefois à M. Taborin l'idée de former lui-même une association telle qu'il la désirait, mais il repoussait cette pensée, parce que son humilité lui faisait croire qu'il n'avait ni les vertus ni les talents nécessaires pour une entreprise de cette importance, et qu'il ignorait que la Sagesse divine le destinait pour cette œuvre admirable. Un jour cependant qu'il était tout préoccupé de cette pensée, il en fit part au digne évêque de Saint-Claude. Le vénérable prélat l'approuva avec une sainte joie, et ordonna à M. Taborin de commencer lui-même cette œuvre. Celui-ci, quoiqu'il s'en crût toujours aussi indigne qu'incapable, obéit, et, animé d'un saint courage qu'augmentait sa confiance en Dieu, il mit la main à l'œuvre. Il dressa d'abord des règlements provisoires, puis il s'adjoignit cinq jeunes gens qui paraissaient vouloir quitter le monde, mais qui n'en étaient pas sincèrement détachés, comme ils le firent voir bientôt. M. Taborin, avec ces cinq jeunes gens, prit solennellement l'habit religieux dans l'église des Bouchoux, diocèse de Saint-Claude, le second dimanche d'octobre de l'année 1824. Ils s'étaient préparés à cette cérémonie par une retraite que leur donna, dans son presbytère, le vénérable M. Chavin, curé de cette paroisse. Cet homme vraiment apostolique avait demandé à Mgr de Chamon, comme un privilège, que cette solennité se fit dans sa paroisse, pour l'édification de ses paroissiens. Le bruit qu'une telle cérémonie devait avoir lieu aux Bouchoux s'étant promptement répandu dans les environs, plusieurs membres du clergé s'y rendirent, et l'on y accourut en si grande affluence que l'église, quoique vaste, ne pût contenir la dixième partie de ce peuple religieux, qui, de concert avec les ecclésiastiques, bénissait Dieu de ce qu'il faisait naître une institution qu'on prévoyait devoir rendre un jour de grands services à la religion et à la société.

Après leur prise d'habit, les nouveaux frères allèrent s'installer dans une maison que leur avait louée et fait préparer à Saint-Claude M. l'abbé Girod, alors secrétaire de l'évêché de cette ville, et aujourd'hui vicaire général du diocèse, et ils ouvrirent une école qui réunit en moins de quinze jours presque tous les enfants de la ville, et ils furent chargés en même temps du service de la cathédrale, comme chantres et sacristains. Tout allait bien dès le début, mais le moment des épreuves pour le pieux fondateur et pour sa sainte entreprise ne devait pas tarder d'arriver, puisque c'est le caractère des œuvres de Dieu d'être éprouvées dans leur principe : les associés du frère Gabriel voyant que leur nouvelle profession n'avait rien d'attrayant sous le rapport du bien-être et de l'intérêt personnel, renoncèrent à leur vocation; ils rentrèrent dans le monde et laissèrent le frère Gabriel seul, chargé de nombreux élèves et de tout le service de la cathédrale. L'humble fondateur, quoique frappé d'une pareille catastrophe,

à laquelle il était loin de s'attendre, ne se découragea point : il se disait que si cette œuvre était la sienne, ce serait une œuvre née morte, et que si c'était celle de Dieu, sa providence saurait bien en prendre soin, et lui envoyer en temps convenable des disciples plus constants et plus dévoués, qui travailleraient pour la gloire de Dieu et le salut du prochain sans espérer d'autre récompense que le ciel.

Le frère Gabriel voyant qu'il ne pouvait suffire seul pour le service de la cathédrale et la tenue de l'école, pria Mgr de Saint-Claude de le placer dans une petite paroisse, où il pût remplir seul les fonctions de l'institut qu'il cherchait à former. Mgr de Chamon, qui partageait grandement l'ennui qu'éprouvait le fondateur, et qui était toujours plein de bienveillance pour lui, accéda à ses désirs, en le plaçant d'abord à Jeure, puis à Courtefontaine, paroisses de son diocèse, où le zélé frère travailla avec une grande ardeur, soit à catéchiser et à instruire la jeunesse, soit à former l'œuvre à laquelle Dieu l'appelait.

Malgré l'estime générale dont il jouissait à Jeure et à Courtefontaine, il quitta le diocèse de Saint-Claude, parce que Dieu sembla lui faire connaître qu'il ne l'y avait pas appelé pour s'y fixer d'une manière permanente, mais qu'il le voulait dans son diocèse natal, pour y placer le berceau de sa société. C'est là, en effet, que, comme nous l'avons déjà dit, sous le patronage et avec les conseils de Mgr Devie, il vint à bout de former son institut, et de le mettre sur le bon pied où il est aujourd'hui. En entrant dans le diocèse de Belley, il eut d'abord le projet d'établir un noviciat à Champdor ou à Hauteville, dans les montagnes du Bugy ; mais, après y avoir fait le bien pendant environ trois années, avec un zèle toujours croissant, il alla, en 1829, à Belmont, canton de Virieu-le-Grand, où il établit aussitôt un pensionnat ; il y forma ensuite la première maison de noviciat de son institut. Dieu bénit tellement cette œuvre, qu'on la vit prospérer d'une manière étonnante, malgré les orages que la jalousie, la calomnie et l'irréligion firent parfois gronder sur elle. La maison que le Rév. frère Gabriel avait achetée à Belmont, devenait de plus en plus insuffisante pour contenir les nombreux postulants qui se présentaient, et ce lieu était trop isolé pour les communications avec le dehors ; c'est pour ces motifs qu'il quitta Belmont, après y avoir fait le bien pendant onze ans, et en y laissant les plus profonds souvenirs de son zèle, de sa charité et de sa sincère piété : de concert avec Mgr Devie, il transporta le noviciat et la maison-mère de sa société à Belley, le 7 septembre 1840.

Arrivé dans cette ville, il éprouva une bien grande contrariété : il avait cru pouvoir habiter l'ancien couvent des Sœurs de Sainte-Marie, qu'il avait acheté par acte sous-seing privé ; mais cet acte se trouvait annulé par suite d'intrigues de la part d'un

homme haut placé dans l'administration civile, et opposé au nouvel établissement religieux qui se préparait dans la ville. Le Révérend frère Gabriel se trouva alors dans un grand embarras, pour loger les frères et les novices qu'il avait amenés de Belmont ; il ne trouvait à Belley aucune maison convenable à acheter, ni même à louer dans le moment ; cependant le besoin était extrêmement pressant. Dans cette pénible conjoncture, Mgr Devie, plein d'une bonté vraiment paternelle pour les frères de la Sainte-Famille, leur offrit l'hospitalité dans une maison située dans le clos de son évêché. Ils y passèrent deux mois dans une grande gêne, causée par l'insuffisance des bâtiments ; mais la Providence qui voulait mettre ainsi leur vertu à l'épreuve, veillait sur leurs besoins, et elle permit que leur fondateur trouvât enfin une maison à acheter. Plus tard, ils y en joignirent une autre que leur donna Mgr Devie. (On voit par ce nouveau bienfait de la part du vénérable prélat, que ce n'est pas sans raison qu'ils le regardent, lui aussi, comme leur fondateur, leur père et leur bien-aimé protecteur. Bientôt après, le Rév. frère Gabriel acheta une troisième maison avec le magnifique clos qui joint la cathédrale et l'évêché de Belley. Ces trois maisons étaient contiguës, et appartenaient autrefois au chapitre de Belley. Le fondateur les a fait reconstruire presque entièrement, et les a rendues propres à leur nouvelle destination.

Mgr Devie, accompagné de son chapitre, bénit solennellement ce magnifique établissement, en sept. 1846, en présence de tous les frères et novices de l'association, qui s'étaient réunis pour assister à cette cérémonie, et aux exercices de la retraite annuelle. Le vénérable prélat était attendri en parcourant les appartements de cette vaste maison, se rappelant l'état de gêne primitive de ces pieux frères, et il louait Dieu de s'être montré propice à leurs prières, et de leur avoir accordé des ressources inattendues pour former un si beau et si spacieux établissement. Le digne fondateur et les bons frères n'étaient pas moins émus que leur saint évêque, en voyant qu'ils possédaient enfin une demeure convenable, qui serait pour eux un asile de paix, où de nouveaux frères viendraient avec eux pratiquer la vertu à l'abri des dangers du monde, sous la sauve garde des conseils évangéliques, et se former aux connaissances nécessaires pour exercer les saintes fonctions de leur institut, et où ils auront tous le droit de venir finir leur sainte carrière, après s'être rendus utiles au prochain par toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans la dernière maison que le Rév. frère Gabriel venait d'acquérir, se trouvait une belle et antique chapelle, qu'il s'empressa de faire agrandir et restaurer. Elle fut bénite avec une grande solennité, le 2 septembre 1844, par Mgr Devie, accompagné de Mgr Vibert, évêque de Saint-Jean de Maurienne (Savoie), et de Mgr Depéry, évêque de Gap.

M. l'abbé Deschamps, missionnaire alors, et chanoine honoraire de Belley, aujourd'hui religieux Dominicain, improvisa un magnifique discours, tout à fait approprié à la circonstance. M. l'abbé Gourmand, prêtre justement chéri et vénéré par les frères de la Sainte-Famille, dont il fut l'aumônier pendant de longues années, montra dans cette même circonstance un zèle et un talent remarquables pour la direction des cérémonies. Les frères de cette société ne perdront jamais le souvenir de ce jour mémorable, auquel ils purent gagner l'indulgence plénière que N. S.-P. le Pape Grégoire XVI leur accorda à l'occasion de cette solennité. (Sa Sainteté leur a accordé la même indulgence pour toutes les années, au jour anniversaire de cette bénédiction.)

Le saint zèle dont le Rév. frère Gabriel a toujours été animé pour tout ce qui a pu contribuer au bien spirituel et temporel de son Institut et des écoles qui lui sont confiées, le porta à faire des statuts et des règlements pleins de sagesse pour son association, et un recueil de prières à l'usage des frères ; il réunit le tout en un ouvrage, format in-12, intitulé : *Guide des frères de la Sainte-Famille*. Cet ouvrage fut imprimé à Bourg en 1839, aux frais de Mgr Devie, qui le revêtit de son approbation, après l'avoir examiné et fait examiner. La première édition du *Guide des Frères* se trouve épuisée, et l'on sait que le digne fondateur s'est occupé d'en faire une seconde, suivant les observations faites sur les règles par la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers. Il a publié son *Guide* avec une touchante solennité à la maison mère, à Belley, le 8 septembre 1858. Le nouveau *Guide* est précédé d'une instruction dans laquelle le pieux fondateur témoigne à ses frères le désir que ces saintes règles soient observées, en tout temps et en tout lieu, par ceux qui les embrasseront. Elles les conduiront sûrement à la sainteté et à la perfection de leur vocation, parce que tout y est conforme aux maximes évangéliques et au véritable esprit des saints canons et du catholicisme. Tel est du moins le but que se propose cet homme plein de foi, et en qui on remarque un esprit créateur et une grande ardeur à faire le bien sans se décourager dans les traverses. Il en a souvent donné des preuves bien frappantes, et propres à convaincre qu'il mourra dans le bon combat, les armes à la main, ainsi qu'il le dit souvent, et selon le doux espoir des heureux frères que Dieu a confiés à sa sollicitude paternelle.

Le Rév. frère Gabriel se rendit à Rome, en 1841, pour solliciter du Saint-Siège l'approbation de sa société et de ses statuts. Le Souverain Pontife Grégoire XVI se réjouit grandement dans le Seigneur de trouver un nouvel appui dans des ouvriers qui, sans être promus aux ordres sacrés, mais seulement liés par des vœux, ont choisi la plus humble part dans l'Eglise ; et, d'après la demande du Rév. frère Gabriel, Sa Sainteté approuva ledit institut, par un décret du 18 août 1841, et par un bref du 28

du même mois de la même année. Oh ! combien fut grande la joie de ce Rév. frère, quand il apprit que sa chère Société était reconnue à perpétuité par le Saint-Siège ! Il en fut attendri jusqu'aux larmes. A son retour de Rome, sa communauté partagea sa joie et chanta solennellement le cantique d'actions de grâces, et l'on donna la bénédiction du très-Saint-Sacrement pour remercier Dieu d'une si grande faveur. Le Père commun des fidèles a aussi enrichi cette société de grandes indulgences, et a comblé de privilèges personnels son digne fondateur. Plus tard, le même Souverain Pontife écrivit au Rév. frère Gabriel une lettre des plus touchantes, dans laquelle il lui témoignait la joie qu'il éprouvait de voir son institut prospérer si admirablement. Il l'encourageait à continuer ses travaux pour la gloire de Dieu, et lui envoyait de la ville sainte sa bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous les frères et novices de la Sainte-Famille.

Après ses succès auprès du Saint-Siège, le zélé fondateur alla à Turin pour solliciter aussi de Sa Majesté le roi Charles-Albert l'existence légale de son institut dans les Etats sardes. Ce souverain accueillit le Rév. frère Gabriel avec la même bonté que Grégoire XVI, et, louant le zèle et le dévouement dont les frères de la Sainte-Famille font preuve dans les lieux où ils exercent leurs saintes fonctions, Sa Majesté autorisa leur société par lettres patentes en date du 31 mai 1842, et lui accorda la faculté d'acquiescer et de posséder, avec le droit d'établir une maison de noviciat dans le duché de Savoie et d'enseigner dans ses Etats.

En 1842, le fondateur retourna à Turin, pour solliciter du gouvernement sarde une nouvelle faveur, c'était l'exemption du service militaire pour les jeunes gens des Etats sardes faisant partie dudit institut. Plusieurs évêques et plusieurs ministres conseillèrent au Rév. frère Gabriel de ne point faire une telle demande, parce qu'ils avaient la certitude, disaient-ils, qu'elle ne serait pas accueillie ; mais il passa outre, et le résultat montra bien que c'était l'esprit de Dieu qui le dirigeait, car le ministre, qu'on croyait le plus opposé à sa demande, après avoir entendu l'humble supérieur de la Sainte-Famille, lui dit : « Vos frères sont trop utiles et font trop de bien pour qu'on leur refuse la faveur que vous demandez. Soyez tranquille, je serai votre avocat auprès du roi et du conseil d'Etat, et votre demande vous sera accordée. » Effectivement, les frères de la Sainte-Famille obtinrent cette faveur tant désirée, au grand étonnement des hommes, du reste bien intentionnés, qui avaient cherché à détourner le zélé fondateur de faire cette demande.

En 1850, le Rév. frère Gabriel alla de nouveau à Rome, accompagné de son secrétaire, le frère Nicolas, pour solliciter du Saint-Siège l'approbation des statuts de sa société. Le Souverain Pontife Pie IX, qui occupe aujourd'hui si dignement la chaire de saint Pierre, accueillit l'humble supé-

rieur avec une extrême bonté, et il lui fit espérer que ses désirs seraient satisfaits ; mais il lui dit que la chose exigerait un long examen de la part de la sacrée Congrégation, qui fait tout avec beaucoup de maturité et de sagesse. Le frère Gabriel répondit, qu'enfant profondément soumis au Saint-Siège, il serait toujours plein de vénération pour ses décisions. Sa Sainteté daigna lui donner plusieurs fois la main, en signe de la satisfaction et de la joie qu'elle éprouvait en apprenant les progrès des frères de la Sainte-Famille et les services qu'ils pourraient rendre à l'Eglise. De même que son digne prédécesseur, Sa Sainteté Pie IX accorda au frère Gabriel plusieurs privilèges, ainsi qu'à sa Société. Il le bénit avec effusion de cœur, et l'encouragea à travailler avec persévérance à sa belle et utile institution. Le Rév. frère supérieur revint de la ville sainte, louant Dieu du bonheur qu'il avait eu de voir le vicaire de Jésus-Christ et d'y avoir reçu des marques si touchantes de sa bonté paternelle, et avec l'assurance que la sacrée Congrégation s'occuperait de sa demande.

Toujours poussé par le désir de procurer la gloire de Dieu et d'être utile à la jeunesse et aux familles chrétiennes, le Rév. frère Gabriel a publié plusieurs ouvrages en usage dans les écoles de son institut ; ce sont : 1° *Le Chemin de la sanctification, ou Guide de la jeunesse et des familles dans les exercices de la vie chrétienne*. Ce livre sert dans les écoles, dans les églises et dans les familles, et il forme la bibliothèque religieuse de celles qui sont pauvres ; il est approuvé par Mgr l'évêque de Belley. 2° *Un Principe élémentaire de lecture et de plainchant*, où l'on trouve un abrégé de la doctrine et de la morale chrétiennes. 3° *Une Grammaire française*, par demandes et réponses, à l'usage des écoles primaires dirigées par les frères de la Sainte-Famille. 4° *L'Ange conducteur, ou Petit manuel de piété à l'usage des fidèles* ; il contient des avis et des considérations pieuses, un recueil de prières et les exercices d'une retraite qu'on peut faire seul et sans prédicateur. Cet ouvrage est aussi approuvé par Mgr l'évêque de Belley.

Chaque année, à l'occasion de la retraite annuelle, le Rév. frère Gabriel adresse à tous les frères de son institut une circulaire bien propre à les maintenir dans l'esprit de leur état. Il y traite avec une simplicité admirable et d'une manière bien pratique, les points et les vérités dont il a à les entretenir. Pour solenniser avec plus de pompe la fête de la Sainte-Famille, qui a lieu vers l'époque de la retraite des frères, et afin d'attirer sur sa communauté la protection de Marie et de Joseph, et la grâce de Jésus, il a aussi fait imprimer un petit ouvrage, renfermant une Messe, ainsi que des Vêpres et Complies de la Sainte-Famille. Cet Office est des plus beaux et est approuvé par Mgr l'évêque de Belley.

L'institut des frères de la Sainte-Famille

a, dans ce moment, près d'une centaine d'établissements sur lesquels Dieu répand visiblement ses bénédictions. Jamais le Révérend fondateur et premier supérieur général de cette Société ne se serait imaginé qu'après tant d'épreuves et de traverses, de la part même quelquefois de ceux qui devaient le plus encourager et protéger son œuvre, il viendrait à bout de faire tant de choses, et d'obtenir des souverains des approbations et des privilèges si précieux pour sa communauté et si honorables pour lui. Ainsi Dieu se plaît à protéger ceux qui font vœu d'être à lui et de travailler à sa gloire.

Une des grandes consolations du fondateur de l'Association de la Sainte-Famille, a été d'avoir pu acquérir, en Savoie, l'ancienne abbaye de Tamier, jadis si célèbre, où la cour et les princes vinrent plusieurs fois s'édifier, et qui a donné à l'Eglise plus de quarante têtes mitrées, des bienheureux et des saints canonisés. Ce bel édifice, nouvellement restauré, est destiné à redevenir, comme autrefois, la porte du ciel pour ceux que Dieu appellera à vivre dans cette agréable solitude, où l'on semble goûter d'avance les délices des cieux, loin du tracas et du tumulte du monde. Le fondateur a fait l'acquisition de Tamier pour y établir une maison de noviciat de sa congrégation, et pour y former les frères qui porteront le bienfait de l'instruction parmi la jeunesse des Etats Sardes, dont ils ont généralement la sympathie. La maison étant très-vaste, il y établit aussi une maison de retraite pour son institut, et pour les hommes de tout rang, de tout âge et de tout pays, dont la santé réclamerait plus ou moins longtemps l'air pur et salutaire de ces paisibles montagnes, ou pour ceux qui, fatigués du tracas et du tumulte du monde, sentiraient le besoin de se retremper, au sein de la solitude, dans les eaux vivifiantes de la grâce.

Le fondateur a aussi fait l'acquisition d'une charmante propriété à dix minutes de la ville de Belley. Cette propriété, avec celles que les frères de la Sainte-Famille possèdent à Tamier, leur assure des ressources d'existence, car la terre est la mère nourricière des peuples.

La congrégation de la Sainte-Famille a deux sortes de frères : les frères enseignants et les frères convers. Les frères enseignants sont ceux qui ont fait preuve qu'ils possèdent la capacité nécessaire pour tenir les écoles et pour élever convenablement et chrétiennement la jeunesse. Ils trouvent aussi des moyens d'existence en exerçant les modestes fonctions de leur institut. Les frères convers sont ceux qui se livrent spécialement aux travaux manuels, par lesquels ils gagnent aussi leur vie.

Les frères ne sont envoyés dans les lieux où ils sont demandés qu'autant qu'on peut justifier qu'on pourvoira annuellement à leur existence, en leur fournissant un logement, un mobilier et un trousseau convenables, avec un modeste traitement d'environ six cents

francs pour chaque frère ; le tout d'après des arrangements pris avec les autorités compétentes, et conformément au règlement tracé à cet effet dans l'Association.

L'Association de la Sainte-Famille est dirigée par le frère supérieur général, conformément à ce qu'a exprimé le Souverain Pontife dans son bref d'approbation de l'institut. La durée de la charge du supérieur général est à vie ; sa juridiction s'étend sur tous les membres de la congrégation, dans quelque pays qu'ils soient placés. Il est élu au nom de Dieu, par un scrutin secret, à la majorité des votes du chapitre général de l'Association, convoqué à cet effet. Son gouvernement doit avoir un caractère tout paternel.

Pour garantir ses actes et pour donner plus de force au gouvernement de l'Association, le supérieur général est assisté dans ses fonctions, 1° par le vice-supérieur, 2° par le conseil de la maison mère, qu'il consulte dans les affaires importantes de son administration, 3° par le chapitre général. En cas d'absence, de maladie ou de mort du supérieur général, le vice-supérieur le remplace provisoirement, assisté du conseil de la maison mère.

L'Association peut avoir plusieurs maisons de noviciat et de retraite. Depuis sa formation, elle a élevé trois noviciats : celui de la maison mère, à Belley, celui de Tamier, en Savoie, et un autre au diocèse de St.-Paul, dans le Minnesota (Etats-Unis d'Amérique). Dans chaque maison de noviciat, il y a un supérieur local, qui agit au nom et par délégation du supérieur général, et selon les pouvoirs plus ou moins étendus qu'il en a reçus.

L'Association peut avoir plusieurs maisons dites de retraite. Tous les membres de l'institut, de quelque noviciat qu'ils dépendent, trouvent là un asile dans les maladies, infirmités ou vieillesse. La maison mère et celle de Tamier renferment dans leur sein les maisons de retraite dont il s'agit.

Tous les membres de l'Association mènent la vie commune, sous la même règle, et font, après leur noviciat, pour la durée de cinq ans, les vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance et de stabilité. Après cinq ans de persévérance dans l'Association, ils sont admis, s'ils le désirent et si le supérieur général y consent, à faire des vœux perpétuels (les quatre ci-dessus mentionnés), conformément à l'esprit de l'Eglise. Relativement au vœu de pauvreté, les frères ne renoncent pas civilement à leurs biens présents et à venir : ils peuvent en disposer selon les lois. Ils doivent néanmoins y renoncer de cœur et d'affection, et ils ne peuvent, sans la permission du supérieur général, faire aucun acte de propriété, tel que vendre, acheter, donner, recevoir, prêter, emprunter, se charger de dépôts, tester, etc. Ils ne peuvent s'approprier le profit de leurs travaux ; il appartient totalement à l'Association, qui s'engage à les nourrir et à les entretenir, selon la règle, tant en

maladie qu'en santé, pendant qu'ils y restent attachés par les vœux de religion.

Les postulants ne peuvent être admis à commencer leur noviciat dans l'Association avant l'âge de quinze ans. Ceux dont l'âge dépasserait trente ans, n'y seraient reçus que dans le cas où ils auraient des qualités particulières qui militeraient en leur faveur. Ils doivent être munis, en entrant, de leur extrait de baptême et des autres pièces que les supérieurs de l'Association pourraient exiger. Ils doivent être nés de légitime mariage et de parents honnêtes, être exempts de dettes, de toutes infirmités et de défauts corporels, avoir un bon caractère, un jugement sain, du tact, des manières honnêtes, un goût prononcé pour la vie religieuse et pour les fonctions auxquelles on se livre dans l'Association. On exige que les postulants dont l'indigence n'est pas constatée donnent, autant que possible en entrant, la somme de mille francs, tant pour leur pension alimentaire que pour leur trousseau, qui est estimé trois cents francs. S'ils se retirent pendant ou après leur noviciat, et avant d'avoir fait profession, la somme qu'ils ont fournie leur est rendue, moins une retenue de deux francs par jour pour leur pension alimentaire, et pour les objets qui ont été mis à leur usage dans la maison de noviciat.

L'Association peut admettre des prêtres dans son sein, mais seulement ceux qui lui sont nécessaires pour remplir les fonctions d'aumônier dans les maisons de noviciat et de retraite, et dans ses autres établissements considérables. Ils peuvent aussi, quand le supérieur général le croit utile, remplir les fonctions de maître des novices, de provincial et de prier, le tout conformément aux statuts. Ils portent dans l'institut le nom de Père, ainsi que le supérieur général, auquel ils sont soumis. Ils suivent la règle commune, selon laquelle ils font les vœux de religion. Pour ce qui concerne les fonctions du saint ministère, ils sont soumis à l'ordinaire du lieu.

Les prêtres de l'Association de la Sainte-Famille, en considération de leur rang, sont l'objet du plus grand respect et des plus grands égards de la part des autres frères. Ceux-ci se regardent en tout inférieurs aux oints du Seigneur, et savent reconnaître le mérite qu'a le prêtre qui, par un vrai esprit de foi et d'humilité, a voulu se faire leur frère en religion.

Pendant ou après le noviciat, les frères prennent un nom de religion et le costume de l'institut, avec solennité et selon les règles établies dans l'Association.

On a déjà vu qu'il y a deux sortes de frères dans l'Association, les frères enseignants et les frères convers. Les frères enseignants portent le costume clérical, avec une petite ceinture en laine d'un décimètre de largeur et nouée sur le côté gauche : les bouts de la ceinture pendent seulement de 40 centimètres, et sont sans franges au bout. Ils portent un rabat bleu bordé en noir, et une croix à

Christ suspendue au cou par un cordon noir, et cachée à moitié sous l'habit. Leur chapeau est de feutre, à forme triangulaire ; il est environné d'un ruban noir d'un centimètre de largeur, noué par derrière et sans glands au bout.

A l'église, pour les saints Offices et lorsqu'ils assistent les prêtres dans les cérémonies du culte divin, ainsi que quand ils font la sainte communion, ils sont revêtus du surplis. (Dans certains diocèses, ils mettent le rochet, selon l'usage des clercs du lieu.)

Les aumôniers réguliers de l'institut portent le même costume que les frères enseignants.

Les frères convers portent une soutanelle ; leur chapeau est comme celui des frères enseignants, excepté qu'il n'a pas la forme triangulaire. Leur croix est aussi semblable à celle des frères enseignants. A l'église, ils peuvent se revêtir du surplis et mettre le rabat bleu, quand ils sont appelés à remplir les fonctions de chantre ou à assister les prêtres dans les cérémonies du culte divin, et quand ils font la sainte communion.

Tous les membres de l'Association ont un manteau d'hiver, qui ne descend pas plus bas que les mains pendantes. Ce manteau a un capuchon et ferme par le moyen d'une agrafe.

Dans les cérémonies et les Offices qui ont lieu dans les chapelles et les salles d'exercices des maisons de l'association, le supérieur général porte une coule courte, qui est en étoffe de laine blanche ; par-dessus la coule il met une pèlerine en étoffe noire, et par-dessus la pèlerine, il porte, suspendue au cou par un ruban noir, une médaille de la Sainte-Famille. Dans tous les établissements de l'institut, il porte sa croix à découvert, excepté en présence d'un évêque (1).

L'institut des frères de la Sainte-Famille est un bienfait pour la jeunesse, pour les Eglises et pour leurs pasteurs ; aussi est-il apprécié pour les services importants qu'il est appelé à rendre.

FAMILLE (TIERS ORDRE DE LA SAINTE-), établie par Mme Rivier dans la congrégation de la Présentation.

Le désir d'étendre de plus en plus le règne de Dieu et de sanctifier son saint nom, avait inspiré depuis longtemps à Mme Rivier le dessein d'établir dans sa congrégation un tiers ordre pour les filles pauvres ou celles qui étaient privées d'éducation et ne pouvaient être employées dans les écoles. Là elle se proposait de les appliquer à diverses œuvres, chacune selon ses facultés et son mérite ; les unes au service de la maison-mère et des grands établissements ; d'autres à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement pour s'offrir à Dieu comme des victimes, pour

implorer sa miséricorde sur les peuples et ses bénédictions sur les travaux des sœurs ; d'autres enfin à faire l'école dans les paroisses délaissées de la campagne ou des classes gratuites, quand on les en jugerait capables. Depuis plusieurs années, elle méditait ce projet, pria et faisait prier pour le recommander à Dieu, cherchait une maison à acheter pour le réaliser ; enfin n'en trouvant point de convenable, elle résolut de commencer cette œuvre dans la maison mère, en attendant que la Providence lui fournît un autre local, et au mois de juillet 1827, elle ouvrit ce noviciat du tiers ordre en grande cérémonie devant toute la communauté. Elle choisit pour cela un petit nombre de filles dont la sage conduite lui était déjà bien connue, les revêtit d'un ruban bleu pour les distinguer des autres, et les exhorta à s'avancer généreusement dans les voies de la perfection, afin qu'elle pût les agréger au plus tôt. Deux jours après cette précieuse institution, elle partit pour Aix en Savoie, où les médecins l'envoyaient prendre les eaux, afin de remettre sa santé épuisée. Mais là, au lieu de se reposer, elle employa tous ses moments à composer la règle de son tiers ordre et ne prit de distraction que pour visiter à Annecy les reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal. Elle revint par Lyon où elle alla présenter ses hommages à Notre-Dame de Fourvières et lui recommanda avec la simplicité et la confiance d'un enfant tous ses besoins et ceux de sa nombreuse famille dans une lettre qu'elle déposa sur son autel. De retour à Bourg-Saint-Andéol, elle mit en retraite les novices du tiers ordre pour les préparer à leur réception, leur fit elle-même et leur fit faire de fréquentes instructions pour leur expliquer leurs devoirs ; les remplir du désir de la perfection, les engager efficacement à être des saintes, et pour mieux leur inculquer encore l'esprit de leur état, elle leur fit lire une instruction qu'elle avait composée sur les vertus de Notre-Seigneur, la sainte Vierge et saint Joseph, ce qui toucha tellement ces bonnes filles, qu'elles furent par leur modestie, leur piété, et leur humilité, un spectacle d'édification pour toute la communauté. A la suite de cette retraite sept novices furent reçues sœurs du tiers ordre par Mgr l'évêque de Viviers qui voulut lui-même prouver par là tout l'intérêt qu'il prenait à cette œuvre. Dès lors Mme Rivier, réalisant une des fins qu'elle s'était proposées dans cette institution, nomma parmi elles des adoratrices du saint Sacrement pour différentes heures de chaque jour, et, comme elles étaient en trop petit nombre pour former l'adoration perpétuelle, du moins pendant tout le jour, elle leur adjoignit d'autres âmes pieuses de la maison, de manière à ce qu'il y eût toujours quelque personne en adoration devant les saints tabernacles pour implorer les miséricordes du Seigneur sur la congrégation et sur la France : pratique qui, après avoir été fidèlement observée pendant plusieurs années, n'a été interrompue que lorsque les occupations des sœurs l'ont

(1) Voy. à la fin du vol., nos 86, 90.

rendue impossible, mais qu'on se proposait de reprendre dès qu'on le pourrait, et à laquelle on suppléait, en attendant, par de pieux exercices. Pour animer puissamment ces sœurs à la perfection de leur état, elle les nomma *Sœurs de la Sainte-Famille*, leur proposant pour modèle la Sainte-Famille de Nazareth, Jésus, Marie, Joseph, et la Sainte-Famille de Béthanie, Lazare, Marthe et Marie, leur faisant remarquer dans l'une et dans l'autre l'esprit de pénitence et de mortification, l'esprit intérieur et l'amour du travail, qu'elles devaient retracer dans toute leur conduite. (1)

Vie de Mme Rivier, fondatrice et première supérieure de la Congrégation des sœurs de la Présentation de Marie, Avignon, 1842.

B.-D.-E.

FILLES D'ALCALA (Les), en Espagne.

C'est sous ce nom que nous désignons les religieuses fondées à Alcalá par le cardinal Ximènes. Ce prélat, n'étant encore que provincial de son ordre, avait remarqué qu'un grand nombre de religieuses, n'ayant d'autre vocation que la volonté de leurs parents, manifestaient constamment leur mécontentement dans les monastères qui étaient pour elles comme des prisons, et qu'elles tombaient dans les désordres où porte une conscience forcée. Il s'était convaincu par expérience qu'il y avait dans le monde beaucoup de filles qui, ayant toutes les qualités nécessaires pour entrer en religion, en étaient éloignées seulement parce qu'elles manquaient des ressources qu'on exigeait pour y être admises. Pour remédier à ces deux inconvénients, ce cardinal fit bâtir à Alcalá deux monastères vastes et magnifiques; il les meubla et pourvut de tout ce qui était nécessaire; il leur assigna des revenus considérables et leur donna de quoi vivre une année entière sans y toucher, afin qu'ils eussent toujours des avances qui leur servissent à acquitter les charges ordinaires et à pourvoir aux dépenses extraordinaires et imprévues.

Le premier monastère était destiné pour les filles pauvres dans lesquelles on pourrait remarquer des signes extraordinaires de vocation à la vie religieuse; il était expressément défendu non-seulement de rien exiger, mais encore de rien recevoir si on faisait des offres volontaires; il leur donna la règle de Saint-François, adoucie par des institutions particulières; elles eurent pour protecteur Jean le Pénitent.

Il destina le deuxième monastère, voisin du premier, à l'éducation d'un grand nombre de pauvres filles de qualité. La règle de Saint-François y était suivie comme dans l'autre, mais d'autant plus adoucie que les filles qui y étaient reçues avaient une liberté entière de s'y faire religieuses, ou de retourner dans le monde pour y vivre dans le mariage d'autant plus chrétiennement qu'on l'avait eu en vue dans leur éducation, et que la pratique des vertus chrétiennes, les plus nécessaires dans une famille, n'y étaient

pas moins recommandées que celle des vertus religieuses.

Quatre règles établies par cet éminent et vertueux cardinal distinguaient cet établissement de tous ceux qui avaient existé jusqu'alors : la première était que les pensionnaires y seraient reçues et élevées gratuitement, sans qu'il fût permis d'exiger ou de recevoir aucune pension; la deuxième, qu'elles seraient élevées dans toutes les habitudes alors en usage parmi les filles de qualité; la troisième que les religieuses professes seraient prises exclusivement parmi les pensionnaires; la quatrième, qu'on doterait tous les ans un certain nombre de filles qui auraient été élevées dans ce monastère et qui n'auraient pas de leurs familles des ressources suffisantes pour s'établir convenablement dans le monde.

Pour consacrer à jamais la mémoire de la bienfaitrice de ce monastère, la reine Isabelle, Ximènes voulut qu'il fût appelé Monastère d'Isabelle. Outre les sommes considérables qu'il avait fournies pour cette fondation, il lui laissa de plus grands biens par son testament. Philippe II, le plus magnifique de tous les rois d'Espagne, et qui affectait en toutes choses de passer pour l'auteur des grands projets, laissant au cardinal la gloire d'être le fondateur de ce fameux monastère, se contenta depuis d'en être le bienfaiteur. Non-seulement il lui accorda beaucoup de privilège, mais il y fonda cinquante places pour autant de filles des premières familles de toute l'Espagne. Ximènes ne l'avait d'abord fondé que pour la pauvre noblesse des deux Castilles.

FILLES DE MARIE (CONGRÉGATION DES), maison mère à Agen (Lot-et-Garonne).

Mlle Adèle de Batz de Trenquelléon naquit le 17 juillet, au château de Tranquelléon, près de Nérac, département de Lot-et-Garonne.

L'orage révolutionnaire ayant éclaté et rompu les liens sociaux, Mme de Trenquelléon profita de son isolement pour se livrer entièrement à l'éducation de ses enfants. Sa fille aînée, la jeune Adèle, décéla dès ses premières années un caractère fort, entier, auquel s'alliait néanmoins une vive crainte du péché, et les sentiments d'une tendre piété. Elle n'avait que quatre à cinq ans lorsque sa petite imagination s'ouvrit à des images de vie religieuse, et les pratiques qu'elle supposait être en usage dans les monastères devinrent ses jeux d'enfance.

La tourmente révolutionnaire allant toujours croissant, Mme de Trenquelléon, que son mari avait devancée en exil, fut forcée à son tour de s'expatrier; elle emmena ses enfants avec elle : ce fut en Espagne que Mlle Adèle reçut notre doux Sauveur pour la première fois, dans l'auguste sacrement de nos autels; les pieuses dispositions qu'elle apporta à l'action importante de sa première communion, furent récompensées par tant de grâces célestes, que tous ses défauts

(1) Voy. à la fin du vol., n° 91.

d'enfance disparurent, et elle devint un ange de piété.

Adèle était née avec un fond de tendre compassion pour les pauvres; elle ne put pourtant en donner de bonne heure des marques effectives, car la plupart des biens de M. de Trenquelléon avaient été séquestrés; le peu dont la famille avait conservé la jouissance, était consacré à pourvoir à l'entretien de la maison et aux besoins communs et généraux de ses habitants. Mme de Trenquelléon était réduite à vendre ses robes de prix pour pourvoir à son entretien et à celui de ses enfants. On comprend donc que la jeune Adèle n'avait pas de petite bourse, et ne pouvait suivre l'élan de son cœur. Cependant une grande tante qu'Adèle avait à Paris lui envoya 200 fr.; c'était une fortune pour le moment; mais la pieuse mère oublia ses besoins personnels, ceux de ses enfants, pour ne s'occuper que du soin d'attirer sur sa fille les bénédictions du ciel, en offrant à Dieu les prémices de son argent. Ma fille, lui dit-elle: ta tante L.... t'envoie 200 fr., que voici; il y a dans les prisons de Nérac de pauvres prisonniers espagnols, sans vêtements, sans couvertures; ne serais-tu pas bien aise de donner une partie de cette somme pour les soulager, et le reste serait pour toi? Maman, donnez-leur tout, fut la réponse de cette enfant alors âgée de quatre ans. Mme de Trenquelléon souscrivit volontiers aux désirs de sa fille. Elle attribua, dans la suite, les grâces dont Dieu l'avait comblée à cette bonne œuvre.

Qu'on n'aille pourtant pas croire que toutes les inclinations de la jeune Adèle fussent tournées vers le bien; si, à la vérité, on voyait dans son cœur le germe de la bonté, de la générosité, d'une tendre compassion pour les malheureux; dans son âme, celui d'une rare droiture, de beaucoup de franchise, à côté se montrait un caractère violent, impétueux, qui s'irritait de la moindre résistance; chez elle les accès d'humeurs étaient plus que quotidiens, et de petites colères n'étaient pas rares. C'est donc uniquement à l'ascendant de la religion que Mlle de Trenquelléon dut les vertus que plus tard nous aurons à admirer. Le ciel voulut qu'elle devînt une nouvelle preuve que les âmes passionnées sont les plus propres à correspondre à ses divines opérations, et, comme le bois que Dieu emploie pour faire les grands saints.

L'âme de la jeune Adèle n'était donc pas, ainsi que nous venons de le voir, un ciel sans nuages, ni une mer sans agitation; mais dès que l'orage excité par ses petites passions était calmé, le remords se faisait sentir à sa jeune conscience, et elle allait tout éplorée trouver une de ses tantes qu'elle avait choisie pour directrice de son âme: « Ma tante, ma tante, » lui disait-elle avec beaucoup de larmes, mon « ange pleure, j'ai offensé Dieu, » et elle racontait sa faute avec tant de véhémence que sa bonne tante

était obligée non d'exciter sa douleur, mais de la modérer en lui suggérant un moyen d'expiation par la récitation d'une prière, la formation d'un bon propos, etc., etc.

M. de Trenquelléon qui, de l'Angleterre était passé en Portugal pour y rejoindre sa famille, voyant que l'horizon politique commençait à s'éclaircir en France, résolut de s'en rapprocher, et on arriva en Espagne la veille de Noël. Mme de Trenquelléon alla se confesser dans l'intention de se préparer à faire ses dévotions le lendemain. Adèle, âgée alors de onze ans et demi, s'était aussi préparée pour se confesser. Sa mère, au sortir du confessionnal, se retire dans le bas de l'église pour y faire ses prières; elle entend, quoique assez éloignée, du bruit et comprend qu'il y a eu vif débat entre le confesseur et la jeune pénitente; enfin elle voit venir Adèle, toute rouge, les yeux très-animés et pleurant: « Maman, maman, lui dit-elle, mon confesseur veut que je fasse demain ma première communion, et je ne m'y suis pas préparée. » Mme de Trenquelléon rentre dans le confessionnal pour faire valoir les raisons de sa fille; mais le bon ecclésiastique a de la peine à les agréer: « L'enfant Jésus serait si content, » dit-il, « d'entrer dans ce petit cœur. » Enfin, tout le délai que peut obtenir Mme de Trenquelléon est jusqu'à l'Épiphanie. Adèle comprenant, ainsi que nous venons de le voir, la grandeur et la sainteté du sacrement qu'elle allait avoir le bonheur de recevoir, comprit aussi la nécessité de s'y bien préparer.

Sa pieuse mère n'oublia pas de lui faire sentir que la préparation essentielle consiste surtout dans la correction de ses défauts; Adèle goûta toute la justesse de cet avis et se prépara à sa première communion, non en enfant, mais en personne sensée, raisonnable, et surtout en personne animée d'une foi vive. Le ciel sourit aux préparations de ce cœur innocent, et cette époque de la première communion fut pour Adèle celle d'un changement total. Nous l'avons vue, dès sa plus tendre enfance, portée à la piété; mais à cette piété s'alliaient de fréquents accès d'humeur, d'impatience, etc. Le divin Soleil de justice, en pénétrant dans cette jeune âme, dissipa tous ces nuages de petites passions, et la piété d'Adèle prit tellement le dessus qu'elle la rendit victorieuse de tous ses défauts. Cependant nous avouerons que ce ne fut pas sans avoir de grands combats à soutenir que la réformation s'opéra, et que si la transformation fut subite en quelque sorte, en ce sens qu'il n'y eut plus ce laisser-aller à ces petites colères d'enfant, qui, avant la première communion, avaient lieu assez fréquemment, Adèle conserva toujours une excessive vivacité. La grâce, comme on le sait, ne change pas le tempérament, mais seulement tourne au bien les éléments qui, sans son influence, auraient produit de fâcheux résultats. Mlle de Trenquelléon conserva

donc avec sa vivacité toute sa force de volonté; mais leur action ne fut consacrée désormais qu'à rendre la grâce supérieure à la nature, et ce, à la pointe de l'épée.

L'amnistie accordée aux émigrés par le premier consul ayant ramené sur le sol natal Mme Trenquelléon et sa famille, Mlle Adèle continua à s'occuper à nourrir sa piété qu'excitaient les exemples édifiants dont elle était entourée dans la maison paternelle.

La compassion d'Adèle pour les pauvres était si connue, qu'elle donna lieu à un trait assez singulier. Mme et Mlle de Trenquelléon ayant appris que dans un hameau, peu distant du château, un pauvre chiffonnier était tombé malade, elles allèrent le visiter, l'engagèrent à se faire transporter à l'hospice voisin. Les démarches que firent ces dames eurent un heureux résultat; le chiffonnier fut transporté à l'hospice, et sa conscience recommandée à un vertueux curé du voisinage. Le pénitent se voyant aux portes du tombeau, fit part à son *Ananie* de sa sollicitude pour deux pauvres enfants, filles naturelles, lesquelles, selon la loi, ne pouvaient hériter de sa succession: le bon curé lui donna pour conseil d'instituer pour son héritière Mlle de Trenquelléon, que c'était un moyen assuré de faire passer la succession à ses filles; le conseil fut suivi: cet homme meurt, et Mlle de Trenquelléon reçoit la communication de la succession qui lui est offerte; l'accepter est une bonne œuvre à faire; elle consent donc à être l'héritière du pauvre chiffonnier. La succession consistait dans une pauvre maison, une mauvaise couche et un fond de boutique qui fut vendu 24 fr.; la maison fut vendue aussi, et les 200 fr. qu'on en retira furent placés chez un négociant qui fit valoir ce petit fonds dans l'intérêt des deux jeunes filles. L'aînée avait seize ans, elle fut placée chez une bonne et pieuse dame; la seconde, admise d'abord dans un dépôt de mendicité, en fut renvoyée par suite de la dissolution dudit établissement. Elle revint chez Mlle de Trenquelléon avec la teigne et la gale. La pieuse bienfaitrice ne voulut se décharger sur personne d'aucun des soins dégoûtants que réclamait l'état de la pauvre enfant. Dieu les bénit; la jeune fille guérit et fut placée, après sa guérison, dans une condition où l'on n'exigea pas un fort travail.

Une des plus douces consolations d'Adèle était de travailler pour les pauvres; aussi la voyait-on occupée fréquemment à confectionner de petites layettes, à préparer des trousseaux pour ses enfants d'adoption; et elle en avait plusieurs.

Mlle de Trenquelléon avait, si l'on peut s'exprimer ainsi, une soif dévorante du salut des âmes qui ne lui permettait pas de laisser échapper aucune occasion de s'y employer. Entendait-elle la voix d'un pauvre qui demandait l'aumône, vite elle courait la lui porter elle-même, afin de joindre la spirituelle à la pécuniaire. Si le pauvre était une personne âgée, elle lui faisait quelques questions sur les principales vérités de la

religion; les lui rappelait, si elle les avait oubliées; lui parlait de l'importance du salut, de la mort, de la nécessité de fréquenter les sacrements. Était-ce un enfant? elle l'engageait à venir tous les jours près d'elle apprendre le catéchisme; et afin de rendre son invitation plus persuasive, elle employait l'appât des récompenses. Un jour adressant ses questions habituées à une jeune fille de treize ans, celle-ci lui répond qu'elle est protestante, Mlle de Trenquelléon l'invite à venir à son catéchisme; l'enfant encouragée par la promesse qui lui est faite d'une récompense, est fidèle au rendez-vous et vient le lendemain accompagnée d'un jeune frère, puis d'un second et enfin d'une sœur aînée. Les voilà tous quatre devenus les disciples de Mlle de Trenquelléon. Voulant donner de la stabilité à la conversion de ses néophytes, elle prit le parti au bout de quelques mois de mettre la jeune fille, par qui la connaissance avait commencé, en pension chez une pieuse et brave ouvrière qui se chargea de lui apprendre la couture, et de la nourrir moyennant la somme de 3 francs par mois, voulant aussi avoir sa part de la bonne œuvre. Un des petits garçons fut placé domestique chez un vertueux prêtre. Un petit cousin de ces enfants, protestant comme eux, et devenu aussi le disciple de Mlle de Trenquelléon, fut également placé chez un respectable curé. Mais tous ces pauvres qui n'étaient que de petits mendiants n'avaient que des haillons; il fallut donc songer à faire un petit trousseau à chacun: la charitable Mlle Adèle pourvut à tout.

Cependant la mère de la petite fille allait parfois la voir, chez la bonne et pieuse ouvrière qui s'en était chargée. Pour s'y rendre, il fallait passer par Lompian, paroisse du vertueux M. Larribeau, pour qui elle était ordinairement chargée d'une lettre de Mlle de Trenquelléon. Ce vertueux prêtre, plein de zèle aussi, essaya un jour de dire à la pauvre femme quelques mots sur ses erreurs religieuses: le terrain était préparé par la grâce, la bonne femme se rendit aux conseils du zélé ministre du Seigneur, et forma le désir de rentrer dans le sein de l'Église. Quelle heureuse nouvelle pour le zèle de Mlle de Trenquelléon! Quelle joie quand le lendemain cette femme alla lui faire part de sa détermination... Mais il fallait instruire cette femme qui habitait une ferme distante du château d'une lieue; il fut convenu que tous les dimanches elle s'y rendrait. Elle ne rencontre aucune difficulté pour sa conversion du côté de son mari, car il était catholique; et, quoique assez indifférent en matière de religion, il fut content du parti que prenait sa femme. Il fallut aussi faire régulariser le mariage qui n'avait eu lieu qu'à la commune; le mari vint, lui aussi, au château pour recevoir quelques instructions. M. le curé du village exerça envers ses paroissiens son pieux ministère, et toute cette famille, composée de huit personnes: le père, la mère

et six enfants, rentra dans le sein de l'Eglise, le fils aîné excepté.

A l'époque où Mlle de Trenquelléon habitait la maison paternelle, il n'y avait pas d'école dans les villages d'alentour, les pauvres enfants n'avaient donc d'autres ressources pour s'instruire que les catéchismes qu'on leur faisait à l'église et la plupart n'y assistaient jamais; habitant des hameaux isolés, plusieurs n'entendaient jamais, ou presque jamais, parler de Dieu. Mlle Adèle résolut de s'établir institutrice; elle ouvrit chez elle une petite école pour apprendre, soit aux petits garçons, soit aux petites filles, les prières principales, le catéchisme et la lecture. Mais impossible de réunir à des heures fixes des enfants des lieux différents; ils arrivaient donc à toutes les heures du jour, et dès qu'ils étaient rendus, Mlle Adèle quittait soit ses exercices de dévotion, soit ses réunions de famille, pour aller près de ces pauvres enfants. On comprend quel esprit de renoncement exigeait une œuvre de cette nature, et organisée de cette manière. Quelquefois le soir, à la veillée, elle instruisait de pauvres domestiques de fermes voisines, qui, occupés le jour aux travaux de la campagne, n'avaient que leurs soirées de libres. On juge aisément que les domestiques de la maison n'étaient point oubliés, qu'à eux étaient dus les premiers soins; aussi instruisait-elle ceux qui ne connaissaient pas suffisamment les principes essentiels de la religion, secondant ainsi sa vertueuse mère, qui tous les soirs en hiver les réunissait tous pour leur faire une lecture religieuse en rapport avec leur capacité. Quand Mlle de Trenquelléon rencontrait dans les filles de service de la maison, des âmes simples, inclinées à la dévotion, elle les cultivait, les associait même à quelques-unes de ses pratiques religieuses, et les aidait à répondre aux vues de Dieu sur elle. Imitatrice de la charité du bon Pasteur, elle n'attendait pas que les brebis vinssent se présenter d'elles-mêmes à la porte du bercail, elle courait sans cesse çà et là pour y ramener celles qui s'en étaient écartées. Quand elle accompagnait ses parents dans la visite des fermes de la famille, elle interrogeait les jeunes garçons, les jeunes filles qui y étaient employés comme domestiques, s'informant s'ils avaient fait la première communion; souvent la réponse était négative, quoiqu'ils fussent arrivés à un âge où depuis longtemps ce précieux devoir eût dû être rempli, de suite elle prenait ses mesures pour qu'ils vinssent près d'elle se faire instruire.

Le dimanche, quand la famille se rendait en voiture à la Messe, jamais Adèle n'y montait; le trajet du château au village était consacré à une sorte de petite mission: abordant les jeunes filles qui se rendaient aux Offices, elle les entretenait de sujets de piété. Allait-elle à la promenade? nouvelle petite mission: tous les petits gardeurs de troupeaux qu'elle rencontrait étaient par elle

interrogés; c'était à chaque nouvelle rencontre de petits catéchismes.

Cependant le désir de la vie religieuse s'était affaibli chez Mlle Adèle; elle balançait sur le choix d'une vocation; le monde ne lui déplaisait pas; une maladie qu'elle eut à l'âge de vingt ans, et qui la conduisit aux portes du tombeau, fit cesser ses irrésolutions; elle avait vu de si près le néant des choses humaines, que revenue à la santé, elle résolut de ne plus vivre que pour Dieu. La simplicité de ses vêtements annonçait au monde qu'elle avait rompu avec lui; elle s'assujettit à un règlement de vie qui partageait son temps entre les exercices de piété, les devoirs de la famille et les bonnes œuvres. La décoration des églises dépouillées de tous leurs ornements et même des objets indispensables au culte, l'instruction des pauvres enfants, la visite des malades, tels furent les objets de son dévouement.

M. de Trenquelléon ayant été ravi à sa famille, en 1815, sa fille voyant que le ciel avait rompu le lien qui la retenait dans le monde, prit la détermination de ne plus mettre de délai à l'exécution du pieux projet qu'elle méditait depuis longtemps, de concert avec de pieuses amies, qui devaient être ses collaboratrices. Mais elles étaient embarrassées pour trouver un homme de Dieu qui leur traçât des règles; cet homme, Dieu le suscita; des circonstances providentielles mirent Mlle de Trenquelléon en rapport avec M. l'abbé Chaminade, chanoine de Bordeaux. Ce digne prêtre, après avoir traversé avec courage les temps orageux de la révolution, alla s'établir au retour de l'exil à Bordeaux, et s'y employa de tout son pouvoir à relever les ruines du sanctuaire. Des réunions de congrégations furent par lui établies pour les personnes des deux sexes, et contribuèrent puissamment à ranimer la foi, à faire renaître les principes religieux qu'avaient professés nos pères.

M. Chaminade, qu'animait une rare dévotion envers la sainte Vierge, méditait le plan d'un double institut, dont l'un pour les filles chrétiennes, et l'autre pour les hommes pieux, et dont tous les membres seraient dévoués d'une manière spéciale au culte de Marie, et devraient s'efforcer de l'imiter dans sa vie intérieure et dans sa vie active. Mlle de Trenquelléon lui ayant communiqué son désir de se consacrer à Dieu et au salut des âmes, M. Chaminade lui fit part à son tour du plan qu'il méditait, même avant d'avoir connu les pierres que le bon Dieu lui destinait pour les deux édifices.

Ce fut le 25 mai 1816 qu'un pieux essaim d'âmes d'élite, ayant à leur tête Mlle de Trenquelléon, commença à Agen le nouvel institut des Dames religieuses. Le fondateur avait annoncé qu'il voulait faire des Filles de Marie de petites missionnaires; aussi la clôture fut-elle modifiée et mise en rapport avec les œuvres extérieures.

L'année 1818, M. Chaminade ayant enfin trouvé les éléments nécessaires, en de jeunes gens pieux et dévoués, qu'il avait formés

lui-même, au sein d'une congrégation d'hommes, érigée canoniquement par ses soins, à Bordeaux, sous le titre de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, fonda le second institut, sous la dénomination de Société de Marie. Ayant ensuite fait approuver à Rome les constitutions des deux instituts dans un seul et même décret, le Souverain Pontife sanctionna par cela même la mesure prise par le fondateur commun des deux congrégations que les Filles de Marie auraient toujours pour supérieur spirituel de leur institut le supérieur général de la société de Marie.

L'amour divin produit toujours l'amour du prochain; la charité, la cordialité, qualités si précieuses dans une supérieure, ont surtout éclaté dans Mlle de Trenquelléon. Elle avait coutume de dire que chaque ordre avait son caractère distinctif et qu'elle désirait que celui de l'institut de Marie fût *la charité*. C'était sa vertu de prédilection, elle paraissait innée en elle: à l'entrée d'une postulante, elle la recevait dans ses bras, la pressait contre sa poitrine avec le sentiment de la plus tendre affection; on aurait cru voir une mère revoyant une fille chérie, et depuis longtemps absente; une vive joie brillait dans ses regards, tout son extérieur portait l'empreinte du bonheur, elle semblait vouloir dire à toute la communauté: Réjouissez-vous avec moi, Dieu m'a rendue mère d'une nouvelle fille. On comprend l'impression que devait produire sur les postulantes un si maternel accueil. Aussi dès ce moment leur cœur se trouvait-il acquis à leur bonne supérieure, et, la confiance gagnée, elles n'avaient plus de secrets pour elle.

Terminant un jour une conférence qu'elle venait de faire à ses filles sur la charité, elle dit avec une aimable naïveté et vivacité: « Du moins, mes sœurs, n'ai-je rien dans mon cœur, ni jamais n'ai-je rien eu contre aucune de vous. » Toute la communauté sourit et crut sans peine à ses protestations, car on était bien persuadé que le moindre fiel ne pouvait entrer dans son âme. Elle disait aussi, dans une autre circonstance, n'avoir jamais eu de tentation contre la charité, et l'on sait quelle était sa droiture et sa délicatesse de conscience.

Laissons encore parler une autre de ses filles nous racontant le sentiment qu'elle éprouva à son arrivée dans l'institut: « A mon entrée dans la communauté, l'institut ne venait que de naître; j'arrivais d'un pays éloigné, c'était une forte épreuve pour moi que ce grand éloignement de tout ce qui m'était cher; mais je m'en trouvai dédommagée avec une sorte d'usure quand j'eus vu la bonne mère, mon cœur lui fut acquis dès le premier aspect, tant je fus impressionnée de sa bonté, de sa charité: je bénissais le Seigneur d'avoir trouvé près de cette digne mère un bonheur au delà de mes espérances.

« Un jour que j'étais accablée par les tentations contre ma vocation, j'allai la trouver,

je lui dis que remplie de défauts comme je l'étais et sentant l'impossibilité de me corriger de mon excessive vivacité, il me semblait que personne ne pouvait me supporter: Ma fille, me dit-elle, croyez-vous à ma sincérité? Oui, ma Mère. Croyez-vous que je possède la confiance de la communauté? Oui, ma Mère, lui répondis-je. Eh bien! vous me croirez donc si je vous dis que toute la communauté vous aime et vous estime, et quant à moi je vous chéris au delà de toute expression. Ces paroles si bonnes, si maternelles, me donnèrent la paix et je me retirai toute joyeuse.

« Une autre fois, craignant d'avoir fait de la peine à une de mes sœurs, j'étais fort troublée et n'osais aller avouer ma faute à la bonne mère; cependant j'y allai, mais ce ne fut pas sans une émotion bien visible que je parvins à m'expliquer. La charitable mère empruntant les paroles miséricordieuses du Sauveur me dit: Personne ne vous a condamnée, je ne vous condamnerai pas non plus. Cette seule parole suffit pour guérir mon cœur sur-le-champ, et y faire naître la paix et la joie.

« Une autre fois, étant employée à mettre la lessive de concert avec une sœur compagne, il m'échappa quelques paroles de vivacité qui auraient pu contrister cette bonne sœur, le repentir suivit immédiatement la faute, je fis mes excuses à la sœur, et quittant mon ouvrage, j'allai me jeter aux pieds de ma supérieure pour lui faire l'aveu de ma saillie de caractère. Ma fille, me dit cette bonne mère, la réparation que vous avez faite, la douleur que vous ressentez ont déjà effacé votre faute et même au delà. Levez-vous et n'y pensez plus. »

Mlle de Trenquelléon nommée supérieure de la congrégation des Filles de Marie, et n'ayant personne pour limiter son zèle, se livra avec trop peu de modération aux exercices de mortification, et à son œuvre de prédilection, l'instruction des personnes ignorantes des voies du salut. Mais bientôt sa santé s'altéra, ses forces s'épuisèrent, et elle fut ravie à ses filles désolées le 10 janvier 1825, dans sa communauté d'Agen, et n'étant que dans la trente-neuvième année de son âge.

Fins de l'institut. — 1° Sanctification personnelle; 2° sanctification du prochain. Les moyens employés pour atteindre ce second objet sont: les classes externes, gratuites et payantes, les ouvriers de couture, les pensionnats, les réunions de jeunes filles en congrégation, les retraites individuelles et générales.

L'institut des Filles de Marie, comme essentiellement religieux et dans l'ordre de la foi, est placé entièrement sous l'autorité des Pontifes de l'Eglise.

Un supérieur spirituel qui, comme nous l'avons déjà dit, est toujours le supérieur général de la Société de Marie, a mission de maintenir dans toutes les communautés l'unité d'esprit et d'action. De plus, il est nommé, pour chaque couvent, un supérieur

local qui correspond avec le supérieur spirituel.

La maison mère, berceau de l'institut, est à Agen où réside l'administration générale, qui se compose essentiellement de la supérieure générale et de trois assistantes, dont la première dirige tout ce qui a rapport au maintien de la ferveur dans l'institut et aux œuvres de zèle qu'on y exerce, elle prend le nom de Mère de zèle. La deuxième, appelée Mère de l'instruction, embrasse tout ce qui a rapport à l'enseignement et veille à l'uniformité de la méthode adoptée dans la congrégation. La troisième assistante ou Mère de travail a sous sa direction tout le matériel de l'institut.

Ces trois chefs reçoivent l'impulsion de la Mère générale, et la transmettent aux supérieures ou aux assistantes des maisons secondaires.

Les travaux de force de la maison sont faits par des religieuses qui prennent le nom de sœurs compagnes; elles ne font pas vœu de clôture.

Statistique des couvents. — L'institut des Filles de Marie possède trois couvents dans le diocèse d'Agen, un dans celui d'Auch, deux dans celui de Saint-Claude, quatre en Corse.

L'établissement d'Ajaccio dirige l'école normale des filles.

L'institut a été approuvé par une ordonnance royale du 23 mai 1828, et un décret pontifical du 5 mai 1839.

Tiers Ordre. — Une seconde branche de l'institut des Filles de Marie, est connue sous le nom de Tiers Ordre. Cette branche, dont la maison centrale est à Auch, a pris naissance en 1836. Les religieuses du Tiers Ordre sont soumises aux constitutions et à l'administration générale de l'institut, le vœu de clôture excepté. Elles ont pour but spécial l'instruction chrétienne des enfants de la campagne et le soin des malades à domicile. Elles possèdent déjà environ vingt établissements, tant dans le département du Gers que dans celui du Lot-et-Garonne, et sont chargées de la direction de la maison départementale de secours à Auch.

Les constitutions des Filles de Marie se rattachent à celles de Saint-Benoît. Dévouées à l'enseignement et par conséquent obligées à des rapports fréquents avec le public, elles placent au rang des règles les plus importantes celles qui sont destinées à leur servir de barrière et de rempart contre la contagion du monde; elles se prémunissent par la retraite annuelle, par une mensuelle d'un jour et par l'esprit habituel du silence et d'oraison.

Mlle de Trenquelléon fut remplacée par Mlle Cormès de Labastide qui a obtenu les suffrages de la congrégation à cause de son mérite et de ses vertus; elle a été réélue chaque fois que le temps de son administration était expiré; elle a dirigé aussi l'institut des Filles de Marie jusqu'à sa mort arrivée le 5 septembre 1856. On a élu pour supé-

rieure générale la sœur Marie-Joseph de Coteret.

Le postulat est ordinairement de trois mois; il peut être prolongé jusqu'à un an. Le noviciat est de deux ans; les exercices en sont suivis par les jeunes professes les premières années qui suivent l'émission des vœux.

Les conditions essentielles d'admission sont: une bonne vocation, un jugement sain, un esprit droit, un bon caractère; il faut avoir une conduite édifiante, appartenir à une famille honorable, au moins sous le rapport de la réputation. On ne transige pas avec ces conditions, tandis qu'on le fait, au besoin, pour les conditions pécuniaires.

La congrégation des Filles de Marie possède un tiers ordre; les religieuses qui le composent ont le même costume, si ce n'est qu'elles ne portent pas le manteau blanc de chœur et qu'elles ont un tablier blanc. (1)

FILLES DE NOTRE-DAME.

Notice sur Catherine Conrart, leur fondatrice.

Près de quarante ans après l'arrivée des religieuses de Saint-François, à Tourcoing, dans le monastère de Notre-Dame des Anges, dont nous avons parlé à l'article *Anges*, s'ouvrait une nouvelle école destinée à l'instruction de l'enfance et qui devint plus tard le pensionnat des Ursulines.

Jeanne-Catherine Conrart fut le nom de la fondatrice des Filles de Notre-Dame; elle avait atteint l'âge de majorité, lorsque d'après l'acte destiné à être présenté à la confirmation royale, « persuadée de l'importance de donner de saintes impressions aux enfants dès leur tendre jeunesse et d'avoir des écoles où les filles puissent être enseignées séparément des garçons; voyant grand nombre de filles, à cause de leur pauvreté, privées des instructions, et désirant se donner tout entière à cet emploi, » elle se réunit à quelques compagnes animées des mêmes sentiments, et présenta, en 1598, une requête à l'évêque de Tournai, Mgr Caillebot de la Pulle, lui demandant la permission d'établir une école « où elle pût s'appliquer le reste de ses jours à enseigner les filles du lieu et autres du diocèse. » Les vœux de la vertueuse demoiselle furent exaucés, et l'évêque lui accorda l'autorisation demandée, le 12 août 1698. L'établissement fut successivement accepté par les bailli ou lieutenant et gens de loi, au bourg de Tourcoing, le 14 mars 1704 et par les curé, bailli, échevin et principaux habitants du lieu, le 1^{er} avril 1707. Vers le même temps, en 1706, le 29 mars, et 3 janvier 1708, Jacques Lefebvre, prêtre séculier, demeurant à Tourcoing, faisait don d'une partie de ses biens à la nouvelle école qui avait pris le nom d'école de Saint-François de Sales.

Il y eut une transaction passée le 8 juillet 1700, entre la fondatrice et les habitants de Tourcoing, par laquelle la communauté nouvellement établie se trouvait exclusivement chargée de l'éducation des orphelins de Tourcoing. Les Filles de Notre-Dame s'en-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 92.

gageaient à loger, vêtir et alimenter depuis l'âge de quatre ans jusqu'à quinze ans accomplis toutes les pauvres filles orphelines, natives de la paroisse de Tourcoing, qui sont et seront à charge dudit lieu. De leur côté, les habitants promettaient pour l'entretien de chaque orpheline une somme de quarante huit livres, qui devait être remise aux institutrices par le collecteur. Les compagnes de la fondatrice étaient Hélène Roussel, Barbe Lefebvre, Catherine Yon, Martine Grart, Elisabeth Plntré, Thérèse Costerelli et Archange Petit. Comme la nouvelle institution n'appartenait pas à un des ordres religieux anciennement existants, il fallait des règles spéciales. Aussi le règlement des Filles de Notre-Dame fut-il approuvé le 28 février 1713, par les vicaires généraux de Mgr de Beauveau, évêque du diocèse.

L'année suivante, 1714, 7 septembre, Catherine Conrart, par acte testamentaire, faisait don au nouvel institut de la maison qu'elle lui avait procurée et qui se trouvait divisée en trois parties distinctes. La première était destinée à la communauté des religieuses; la deuxième, aux jeunes élèves pensionnaires; la troisième, aux pauvres enfants abandonnés. La fondatrice se dépouillait encore, en faveur de son œuvre chérie, de tous les autres biens qu'elle possédait, se dévouant ainsi sans réserve à l'instruction de la jeunesse et au soulagement de l'infortune.

En 1731, 17 janvier, Mgr Jean-Ernest, comte de Sowestein, approuva de nouveau et confirma l'établissement des Filles de Notre-Dame; il se disposait à supplier le roi Louis XV de leur accorder des lettres de confirmation, mais la mort parut l'en avoir empêché, car il termina sa carrière dans le courant de l'année 1731. Le 6 avril de cette même année, la duchesse Marie-Anne-Césarée de Santy, veuve de Jean-Baptiste-François-Joseph de Croy, duc d'Havré et de Croy et seigneur de Tourcoing, donnait son consentement à la nouvelle fondation, après s'être fait rendre compte, ainsi qu'elle l'assure, des bonnes instructions que la demoiselle Conrart et plusieurs autres filles renfermées avec elle continuent de donner à la jeunesse de Tourcoing depuis plusieurs années. La communauté était composée de dix-huit personnes sous la protection et la dépendance immédiate de l'évêque de Tourcoing et sous la supériorité perpétuelle du curé de Tourcoing. Les membres qui la composaient ne faisaient que des vœux simples.

Trois ans seulement s'étaient écoulés, depuis l'approbation donnée par Mgr de Sowestein et par la duchesse d'Havré à l'institution des filles de Notre-Dame, lorsque l'école érigée par Catherine Conrart prit

(1) M. Parenty dans ses notes historiques et biographiques imprimées à Arras en 1842, raconte qu'il y avait à cette époque dans la communauté, deux religieuses d'une famille de Roubaix; que leurs père et mère demandèrent la permission de faire célébrer dans la chapelle leur jubilé de mariage, afin

une nouvelle forme et acquit une plus grande importance.

L'institut des Ursulines, fondé d'abord en 1535, en Italie, par saint Angèle Nérice, introduit ensuite en France, en 1596, par Françoise de Bermont, et établi à Paris par Mme de Sainte-Beuve, en 1612, jouissait à cette époque d'une grande réputation. La congrégation de Paris avait à elle seule formé un grand nombre de maisons. Ainsi, en 1626, le monastère de Saint-Omer avait donné naissance à celui de Lille, et celui-ci, à son tour, avait formé la maison de Tournai.

Dans cette dernière ville, les Ursulines avaient gagné la confiance des habitants. Mgr le comte de Salm Reiffenscheid, évêque de Tournai, témoin de tout le bien que ces habiles institutrices de la jeunesse opéraient dans sa ville épiscopale, voulut doter le bourg de Tournai d'un semblable établissement. Il n'était besoin pour cela que de faire embrasser l'institut des Ursulines aux filles de Notre-Dame. Catherine Conrart, qui s'était réservé jusqu'à la mort la supériorité de la maison fondée par elle, ayant terminé sa carrière en 1734, cette même année les filles de Notre-Dame demandèrent à Mgr l'évêque de Tournay la permission de faire des vœux solennels avec clôture, obligation d'enseigner la jeunesse, conformément aux institutions de l'ordre de Sainte-Ursule qu'elles voulaient adopter. La destruction d'une partie des archives du monastère de Tournai a détruit les mémoires qui nous auraient fait connaître comment les religieuses ou filles de Notre-Dame furent amenées à quitter leur institut pour embrasser celui des Ursulines. Leur demande cependant fut bien accueillie par Sa Grandeur, et un acte d'autorisation leur fut accordé le 21 juin 1734.

Mais il fallait leur envoyer des religieuses déjà formées pour les façonner à l'observation de leurs nouvelles règles. Les Mères Ursules de Roubaix, dites de Sainte-Marie, Michèle de Sarmont de Saint-Alexis et Françoise Maillet de Saint-Bruno, furent choisies par Mgr l'évêque de Tournay, pour être les pierres angulaires du monastère de Tourcoing; ces honnes religieuses se trouvaient en charge toutes les trois, ce qui rendait d'autant plus sensible à la supérieure et à toute la communauté la perte qu'on allait faire en leur personne (1). On crut même devoir faire à l'autorité ecclésiastique d'humbles observations, mais déjà cette fondation avait été arrêtée par l'évêque et le gouvernement, et quand on eut ôté les difficultés que l'autorité locale avait suscitées, les trois religieuses quittèrent, au milieu des larmes et des regrets de leurs coreligieuses, la maison de Tournai pour s'abandonner à la conduite de la Providence qui leur confiait cette nouvelle mission.

que leurs filles pussent y assister, ce qui leur fut accordé. La Messe fut exécutée par les religieuses, un religieux Carme, fils des époux jubilaires, prononça un discours analogue à cette solennité fort ex traordinaire dans l'église d'un couvent.

Le pensionnat des Ursulines jouissait d'une réputation justement méritée, et un grand nombre de personnes de la Flandre autrichienne s'y rendaient pour faire leur éducation. Mais en 1792, ce monastère fut fermé comme tant d'autres. Les religieuses qui l'habitaient trouvèrent un asile à Tournai, dans leur maison-mère, où elles furent reçues avec une charité bien propre à adoucir l'amertume de leur situation. Elles s'y livraient avec bonheur aux exercices de la vie commune, en compagnie d'un grand nombre d'autres religieuses exilées comme elles, lorsque, après la bataille de Jemmapes et l'entrée dans Tournai du lieutenant général Labourdonnaye, tous les émigrés reçurent l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. La séparation fut douloureuse, et bien des larmes furent versées. Il fallait s'éloigner de la patrie, et chercher au loin un abri incertain : cependant douze des exilées purent se soustraire aux poursuites de la police française et rentrer dans le monastère de Tournai, qui, par une disposition particulière de la Providence, devait échapper comme par miracle à la tourmente révolutionnaire. Elles y rendirent, à la communauté, des services d'autant plus grands qu'il y avait alors pénurie de sujets, vu la défense qui avait été faite de recevoir aucune novice. Trois d'entre elles avaient appartenu au couvent de Tourcoing. La Mère François Doudam, qui en avait été la supérieure, édifia particulièrement la communauté jusqu'en 1805, époque de sa mort. Les deux autres avaient porté, dans le siècle, le nom de Wutel, et étaient natives de Tourcoing. L'une d'elles, la mère Eléonore, dite de Saint-Michel, mourut en 1812; l'autre, la mère Reine, dite de Saint-Honoré, remplit longtemps les fonctions de supérieure de l'institut, et mourut le 27 janvier 1831. C'était une religieuse d'un esprit supérieur et d'une régularité exemplaire. (1)

FILLES DE NOTRE-DAME.

En décembre 1652, Marguerite Dalesme, veuve de Damet, sénéchal du Doignon, fonda à Saint-Léonard une communauté sous le titre de Filles de Notre-Dame, qui compta jusqu'à quarante et une religieuses et huit converses. Elles sortaient d'une communauté de Limoges. Elle avait subi en 1793 le sort de tant d'autres maisons religieuses.

Le 2 février 1838, M. Strogo de Limoges se rendit à Saint-Léonard pour y installer les mêmes religieuses de la congrégation des Filles de Notre-Dame qui y fondaient un établissement. On se pressait dans l'église pour être témoin de cette cérémonie. M. l'abbé Bertheaud prêcha. La population manifesta la plus vive joie de voir le rétablissement de ces religieuses pour l'éducation des jeunes personnes.

FILLES DE SAINTE-MARIE (CONGREGATION DES), à Torfou (Diocèse d'Angers).

La fondation de la congrégation des Filles

(1) Voy. à la fin du vol., nos 93, 95.

de Sainte-Marie de Torfou (Maine-et-Loire) est l'œuvre de M. Charles Foyer, ancien capitaine dans les armées royales durant les guerres civiles de la Vendée, ordonné prêtre en 1801, et établi, en 1809, curé de la paroisse de Torfou, où il est mort en 1842, à l'âge de 71 ans.

Ce fut à ce saint prêtre que Dieu en inspira la première pensée, ce fut lui qui en commença l'exécution et qui en dirigea le développement pendant les dix-neuf premières années.

Naturellement vif et ardent, le nouveau curé se sentit aussitôt pressé d'un grand désir de faire quelque chose pour la gloire de Dieu; il le disait souvent, et pour exprimer ce désir, dans son langage toujours bien simple, il ne parlait pas autrement : c'est que ce quelque chose n'était pas bien arrêté dans sa pensée. Longtemps l'idée en fut très-vague et très-indéterminée. Cependant, entre divers projets, l'établissement d'une communauté de sœurs pour l'édification et l'instruction de sa paroisse, était ce qui lui souriait le plus et ce qui lui revenait le plus habituellement à l'esprit, ou plutôt il ne le perdit jamais de vue. Ainsi, dès 1812, en baptisant une petite fille qui avait été apportée du Longeron à Torfou en l'absence du curé de la paroisse, il fut frappé de la pensée, qui se changea bientôt en conviction, que cette enfant serait un jour une de ses futures religieuses. L'événement a prouvé que c'était une inspiration divine : cette enfant, baptisée en cette circonstance, est une des anciennes professes de la congrégation. Mais ce ne fut qu'en 1823 que l'œuvre méditée, désirée pendant tant d'années par M. Foyer, reçut les premiers commencements d'exécution; et c'est le concours qu'offrit M. Deshayes, supérieur des sœurs de la Sagesse, qui en fournit les moyens.

Ce saint et si digne prêtre que Dieu avait choisi pour tant de grandes œuvres en vue de réparer les désastres de la persécution, particulièrement dans les contrées de l'Ouest, et d'y combattre les progrès de l'incrédulité et du scandale, avait depuis peu fondé à Beignon, sa paroisse natale dans le diocèse de Vannes dont il était alors vicaire général, la communauté des sœurs de l'Instruction chrétienne destinée à l'éducation des enfants des campagnes. Trois ans après environ, M. Deshayes avait été appelé à Saint-Laurent-sur-Sèvre (au diocèse de Luçon), pour y prendre, comme supérieur, la direction des deux congrégations que le vénérable Père Montfort y avait fondées il y avait un siècle, celles des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse. Le nouveau supérieur ne tarda pas à s'y lier d'une sainte amitié avec le curé de Torfou qui était depuis plusieurs années confesseur extraordinaire des sœurs de Saint-Laurent. De leurs visites et entretiens réciproques résulta bientôt l'appel et l'établissement à Torfou de deux sœurs de l'Instruction chrétienne de Beignon. Le 24 octobre 1823 donc à la grande joie de M. Foyer, celles-ci ouvrirent à Torfou une

école, et bientôt un noviciat où en moins d'un an se trouvèrent dix postulantes. Dans cet établissement qui était la troisième fondation de ses sœurs de l'instruction chrétienne, M. Deshayes n'avait vu qu'un nouveau moyen d'alimenter sa nouvelle congrégation de Bretagne. M. Foyer, de son côté, avait cru devoir être le supérieur et le maître des sujets préparés et formés dans sa maison. Cette divergence de vues ne tarda pas à se manifester : ce ne fut que deux ans après qu'elle se traduisit par les actes les plus significatifs. En novembre 1825, M. Deshayes fonda deux établissements nouveaux dans le diocèse d'Angers, l'un au May, l'autre à Seurdres, et ce fut à Torfou qu'il prit les sujets qu'il y envoya, et il les choisit sans même demander l'agrément de M. Foyer, entre les mains de qui ces sujets venaient de finir leurs deux années de noviciat. Il devait s'ensuivre rupture entre les deux bons et saints Pères. Toutefois, elle eut lieu sans qu'aucune convenance fût blessée et de la manière la plus digne : le respect d'une part, la soumission la plus calme de l'autre, et des deux côtés les marques les plus sensibles de charité et d'amitié persévérante, montrèrent que les deux fondateurs n'avaient voulu que faire l'œuvre de Dieu. Et Dieu permettait cette séparation pour multiplier les instruments de sa miséricorde : c'étaient deux congrégations religieuses au lieu d'une qui allaient se développer pour le plus grand bien des peuples.

En mai 1826, M. Deshayes commença donc à retirer de Torfou les sœurs qu'il y avait envoyées et les novices qui s'étaient réunies à elles. Mais trois de ces dernières y furent bientôt ramenées de force par leurs parents mécontents de cet éloignement : quelques postulantes se joignirent à celles-ci ; et avec ce noyau, avant le dernier départ des sœurs de l'Instruction chrétienne, M. Foyer se remettait à son œuvre, dans laquelle il eut dès lors et l'initiative et la responsabilité. Pour diriger ses nouvelles novices dans leurs exercices particuliers et les former aux habitudes religieuses, il eut recours à la communauté des sœurs de la Providence, qui avait déjà quelques années d'existence à La Pommeray (diocèse d'Angers). La maîtresse des novices de cette maison passa quelques mois à Torfou, puis enfin la communauté de Torfou marcha seule.

Le bon Père Foyer s'appliqua à fonder sa maison sur l'amour et la pratique de l'humilité et la piété la plus filiale envers Notre-Seigneur. Il apparaissait souvent au milieu de ses Filles, souvent il prenait part à leur récréation, et presque toujours ses premières paroles étaient celles de Jésus-Christ : « Quand nous aurons fait tout ce qui nous est commandé, disons encore que nous sommes des serviteurs inutiles. » Lorsqu'il put disposer une petite chapelle dans un des appartements de la communauté naissante, il dit à ses filles : « Si vous aviez l'honneur de recevoir la visite d'un grand prince, vous ne vous éloigneriez pas un seul instant qu'il

vous consacrerait ; vous allez recevoir chez vous le Roi des rois, est-ce que vous le laisserez seul ? » Et durant la première semaine du séjour du saint Sacrement au milieu des sœurs, malgré leur petit nombre, il y en eut constamment plusieurs à l'adorer nuit et jour.

La dévotion du saint fondateur envers la sainte Vierge avait toujours été vive, autant que simple et confiante. A la suite de grands chagrins qu'il essuya au début de son œuvre et qui occasionnèrent une maladie grave dont il faillit mourir, il prit la touchante habitude de chanter, tous les jours avant sa Messe le *Salve regina* au pied de l'autel, avant de se préparer à célébrer la sainte Messe, habitude à laquelle il demeura fidèle pendant les quatorze années de sa vie. En outre, le bon Père entendait et pratiquait la mortification comme l'entendent et la pratiquent les saints ; il était d'un caractère très-vif et ardent, mais à force de disciplines et de chaînes de fer, il se dompta au point de ne plus témoigner qu'une douceur qui devait sembler toute naturelle, et la bonté la plus paternelle. Malgré sa sagesse et ses vertus, son œuvre, pendant plusieurs années, ne se développa que lentement. En 1835, il ne comptait que dix professes et deux novices. A cette époque, le haut patronage de M. le marquis Armand de la Bretesche et de sa noble et très-pieuse dame, fut comme une subite transformation pour la communauté qui, jusqu'à ce jour, était restée comme dans son berceau. En 1836, des bâtiments spacieux s'élevèrent, sur un terrain donné par M. le marquis, aux frais du noble donateur et du bon Père Foyer.

Sollicité par Mme la marquise, M. Régnier, vicaire général du diocèse, maintenant archevêque de Cambrai, imprimait en même temps à la communauté une direction régulière et lui donnait de sa main ses premières constitutions et règles. Le but de la communauté fut alors positivement défini ; elle fut reconnue comme maison mère, à supérieure générale, chef d'une congrégation enseignante et hospitalière. Dès lors l'avenir s'ouvrit devant elle.

Et quoiqu'elle perdît, en 1839, son principal bienfaiteur, M. le marquis de la Bretesche et la mort du saint fondateur survenue en 1822, elle comptait 35 professes, 6 novices et 9 postulantes, et 7 établissements, 2 hospices et 5 écoles.

Maintenant, en juillet 1856, elle compte 115 professes et 32 établissements dispersés dans les trois diocèses d'Angers, de Nantes et de Luçon.

Dans le diocèse d'Angers :

En 1823, Torfou, noviciat, pensionnat, externat, asile, hôpital, soin des malades à domicile.

En 1836, Vern, école, visite des malades : 5 sœurs.

En 1837, Bégrolles, école : 2 sœurs.

En 1844, Combrée, école : 4 sœurs. —

Noëllet, école et soin des malades : 2 sœurs

En 1846, Roussay, asile, école, visite des malades : 5 sœurs.

En 1847, Marans, école communale : 2 sœurs.

En 1848, Saint-Christophe du Bois, école communale : 2 sœurs.

En 1849, Rochefort-sur-Loir, asile, école dispensaire : 7 sœurs.

En 1851, Saint-Michel de Chaîne, école communale, visite des malades : 3 sœurs.

— Nyoiseau école : 2 sœurs. — Coron, école : 2 sœurs.

En 1852, La Jubaudière, école : 2 sœurs. — Bourg-l'Évêque, école : 2 sœurs.

En 1853, Gené, école communale, visite des malades : 2 sœurs. — Bouille-Ménard, école : 2 sœurs. — Denée, école : 3 sœurs.

En 1854, Méron, école communale : 2 sœurs.

En 1855, Distre, école communale : 2 sœurs. — Courchamps, école communale : 2 sœurs.

— Saint-Aubin de Luigné, école : 2 sœurs.

Dans le diocèse de Nantes.

En 1839, Pornic, hôpital, école, asile : 7 sœurs.

En 1841, Mouzillon, école : 3 sœurs.

En 1845, Le Pallet, école : 3 sœurs.

En 1854, Haute-Goulaine, école : 3 sœurs.

En 1855, Gorges, école : 3 sœurs. — Arthon, école : 2 sœurs.

Dans le diocèse de Luçon.

En 1838, Réaumur, école, visite des malades : 3 sœurs. — Les Landes-Genussan, asile, école, visite des malades : 5 sœurs.

En 1849, Tiffanges, école : 2 sœurs.

En 1850, Lorbrie, école, visite des malades : 3 sœurs.

En 1851, Saint-Martin-Lors, école, visite des malades : 3 sœurs.

Dans son costume, son esprit et ses règles, la congrégation de Sainte-Marie de Torfou, a conservé une assez grande analogie avec celle des sœurs de l'Instruction chrétienne de Saint-Gildas. L'habit des sœurs est entièrement noir : elles portent un Christ de cuivre sur la poitrine, un chapelet noir au côté, et, comme habit de cérémonie, la cape. Elles sont généralement consacrées à l'instruction des enfants dans les paroisses de campagne et au soulagement des malades et des pauvres à domicile ; elles tiennent aussi quelques pensionnats et quelques hôpitaux dans de petites villes. (1)

Elles ont pour observances régulières spéciales, l'oraison deux fois le jour, et à la maison mère la récitation de l'Office de l'Immaculée-Conception.

Le temps du postulat et du noviciat à la maison mère dure deux ans ; il y est employé entièrement à préparer aux devoirs de la vie religieuse, à pénétrer les sujets de son esprit, et à leur donner ou à fortifier en eux l'instruction nécessaire : en outre les novices devront s'exercer pendant un an dans un établissement aux fonctions de l'enseignement ou au soin des malades avant d'être admises à faire leurs premiers vœux.

Elles font d'abord des vœux d'un an pendant cinq ans, puis elles peuvent faire des vœux perpétuels.

Les sœurs converses destinées aux travaux matériels pour les besoins de la maison mère et des principaux établissements, sont formées sous la direction d'une maîtresse spéciale. Toute la congrégation est gouvernée par une supérieure générale élue pour 6 ans, rééligible une seule fois, assistée dans les cas ordinaires d'un conseil particulier composé de cinq membres, et pour les affaires générales et les plus graves d'un conseil général de 18 membres. C'est le conseil général qui nomme la supérieure générale, et la moitié du conseil particulier : il est nommé lui-même par toutes les sœurs d'instruction qui ont fait leurs vœux perpétuels. L'administration de la supérieure est soumise dans les affaires principales à la direction d'un supérieur nommé par Mgr l'évêque d'Angers. Le supérieur n'agit pas cependant contrairement aux décisions formelles des conseils ; en cas d'avis différent il fait surseoir à leur exécution pendant un temps déterminé. Enfin les constitutions ou règles fondamentales de la congrégation ne peuvent être modifiées que du consentement du grand conseil et de Mgr l'évêque d'Angers lui-même.

FONTEVRAULT (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE), maison mère à Poitiers (Vienne.)

Lorsque la tourmente révolutionnaire qui avait chassé les Filles du B. Robert d'Arbrisselles de leur pieux asile se fut calmée, lorsqu'il fut permis aux âmes religieuses d'épancher en commun leurs prières et leurs douleurs, la Providence, par un de ces mystères que l'homme ne peut expliquer, se plut à rassembler une partie des débris mutilés de la grande institution de Fontevault dans une modeste maison de Chemillé. C'était de là que, près de huit siècles auparavant, Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevault, partait pour aller se placer sous la conduite du fondateur de ce célèbre institut.

Voici le moyen dont la Providence voulut se servir pour rappeler au berceau de Pétronille ses Filles que la tempête avait jetées çà et là, loin de la pieuse retraite où elles les avait fixées autrefois.

M. Alliot, d'heureuse mémoire, curé de Notre-Dame de Chemillé, désirait ardemment et cherchait une institutrice qui fût capable de ranimer dans le cœur des jeunes personnes la foi que le malheur des temps en avait effacée. Ce vénérable pasteur fit part de son projet à M. Cesbron, alors maire de Chemillé : celui-ci le goûta, et il s'empressa de proposer à Mme Rosé, ancienne fontevriste, de le réaliser. Celle-ci fit part de cette proposition à sa sœur aînée, laquelle, à son exemple, faisait une éducation particulière dans un château du Saumurois. Il est à remarquer en effet que ces dames ayant perdu tout

(1) Voy. à la fin du vol., n° 36.

espoir de rentrer en communauté, et se croyant condamnées à vivre désormais dans le monde, qui n'était cependant pas leur élément, pensaient du moins à se rendre utiles à la jeunesse en lui procurant le bienfait de l'éducation religieuse. C'est pourquoi les deux sœurs religieuses fontevristes acceptèrent de concert les offres de M. Cesbron, à l'effet d'établir un pensionnat à Chemillé. Le 11 août 1803, Mme Rosé aînée arriva à Chemillé. Elle ouvrit d'abord une classe dans une maison près des halles, où elle ne séjourna qu'un an. Plus tard, elle choisit un local plus commode à Saint-Gilles, où Mme sa sœur vint la rejoindre. Au bout de deux ans, le fruit de leurs travaux et de leurs économies, aidé du concours, de leurs généreux parents qui résidaient à Angers, leur permit d'acheter (1806) la maison où elles jetèrent les fondements de la communauté qui existe aujourd'hui, et dont l'enceinte et les bâtiments ont été augmentés depuis. Il ne suffisait pas, pour atteindre le but proposé, d'avoir une maison vaste et commode, il fallait encore, et surtout, recruter des sujets capables. C'est pourquoi, dans l'incertitude où étaient les fondatrices de savoir si la Providence les rappelait complètement à leur institut primitif, elles fixèrent les exercices religieux, le mode d'association, et arrêtaient surtout que toute personne qui voudrait entrer dans leur congrégation ne pourrait y être admise qu'à la condition de s'y lier par des vœux temporaires. Ce règlement fut soumis au *visa* de Mgr Montault, évêque d'Angers, qui le sanctionna le 13 novembre 1806.

L'honneur de la supériorité fut dévolu à Mme Rose Rosé, l'aînée des fondatrices (1).

Sur ces entrefaites, une jeune personne qui annonçait des dispositions pour la vie religieuse et pour l'éducation de la jeunesse, se présenta en qualité de postulante aux dames Rosé; elle fut admise le 18 novembre 1806, à faire, dans l'église de Chemillé, ses vœux temporaires, que reçut M. Alliot, curé de cette paroisse. Une ancienne religieuse fontevriste, ayant eu connaissance qu'une maison de son ordre commençait à se former, vint aussi se joindre à ses chères compagnes (1810).

Quelques années après, trois postulantes, voulant aussi renoncer au monde, sollicitèrent et obtinrent leur admission dans cette maison. Après quelque temps d'épreuves, elles se rendirent processionnellement avec la communauté dans l'église de Chemillé, où M. Lebreton, curé de la cathédrale d'Angers, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques, reçut leurs vœux. Cette céré-

(1) Elle fut confirmée dans cette fonction par M. Montalent, vicaire général et supérieur de la maison, le 25 juillet 1822, et plus tard par M. Régnier, vicaire général et successeur de M. Montalent dans la supériorité.

(2) Elle avait été régulièrement élue supérieure le 10 mai 1842, sous la présidence de M. l'abbé Régnier, supérieur de la communauté, et réélue le 15

monie fut pour la communauté naissante un beau jour de fête, car il fut donné aux anciennes religieuses de se revêtir de nouveau de l'habit religieux, qu'on ne leur avait pas encore permis de reprendre.

A différentes époques assez rapprochées, dix autres religieuses fontevristes vinrent grossir le personnel de la communauté, en se joignant à leurs bien-aimées compagnes.

Elles se trouvèrent alors réunies au nombre de treize anciennes, qui formèrent à la vie religieuse et admirèrent à prononcer leurs vœux les différents sujets qui se présentèrent, et qui continuent maintenant à vivre autant que possible selon l'esprit de l'institut primitif de Fontevraud. Toutes ces vénérables anciennes ont successivement terminé leur carrière.

Cependant Mme Rosé, prieure et fondatrice, heureuse de voir sa petite communauté prendre de nouveaux accroissements, sollicita auprès de Mgr Montault, évêque d'Angers, l'insigne faveur d'avoir le très-Saint-Sacrement dans sa maison, ce qui lui fut accordé. Aussitôt on improvisa une chapelle qui sert maintenant de chœur aux religieuses, laquelle fut solennellement bénite, le 22 janvier 1818, par M. Coudrois, curé de Notre-Dame de Chemillé. Plus tard, les pieuses institutrices conçurent l'espérance de se cloître, et aussitôt que la modicité de leurs revenus le leur permit, elles pensèrent à faire bâtir la chapelle extérieure qui existe aujourd'hui.

Ce fut au mois de mars 1827 qu'elles en firent creuser les fondements, et le 25 août 1828, Mgr Montault, évêque d'Angers, vint en faire solennellement la bénédiction, et la placer sous l'invocation de la très-sainte Vierge.

Les religieuses fontevristes de Sainte-Marie de Fontevraud, réunies à Chemillé, oubliant l'éclat et les immenses richesses de leur ordre, ne pensèrent plus désormais qu'à s'occuper de deux choses essentielles : de la prière et de l'éducation religieuse des jeunes filles. Cependant, au milieu de ces pieux travaux, elles se sentaient toujours vivement pressées du désir bien naturel, bien louable, de posséder les restes de leur bienheureux fondateur, qui se trouvaient relégués sans honneur, dans un coin ignoré de l'antique abbatale de Fontevraud.

Mme Jeanne Brayer, en religion Thérèse de Jésus, qui avait succédé à Mme Rosé (2), obtint du gouvernement (juin 1847), l'autorisation de faire retirer de Fontevraud le vénérable dépôt qui s'y trouvait.

L'aumônier des fontevristes de Chemillé

octobre 1845, sous la présidence de M. Lecoinde, curé de Saint-Maurille de Chalonnnes, supérieur actuel de la communauté. En vertu des modifications apportées à la règle de Fontevraud, le 11 du même mois d'août 1845, par Mgr Angebault, évêque d'Angers, la supérieure est soumise tous les trois ans à une réélection.

reçut mission d'aller le recueillir, et le 22 octobre 1847, en présence du clergé de Chemillé, la *capse* contenant les restes du B. Robert fut rendue au culte de ses Filles consolées.

Le 24 novembre 1847, en vertu de l'autorisation de Mgr l'évêque d'Angers, l'ouverture de la *capse* fut faite en présence des témoins ecclésiastiques et laïques requis, comme il est constaté au procès-verbal, et l'aumônier put offrir ce précieux trésor à la vénération de Mme Thérèse de Jésus, alors sur son lit de douleur, et qui s'endormit presque aussitôt dans le Seigneur.

En remplacement de la révérende Mère Thérèse de Jésus, fut régulièrement élue prieure Mme Marie Girault, en religion sœur Saint-Vincent, et son élection fut confirmée le 2 décembre 1847.

En septembre 1849, eut lieu, au couvent de Fontevault, de Brioude, diocèse du Puy, une réunion des Mères prieures et sous-prieures des trois maisons seules existantes actuellement de l'ordre de Fontevault, à savoir de Brioude, diocèse du Puy; de Boulor, diocèse d'Auch, et de Chemillé, diocèse d'Angers. Cette réunion, présidée par M. Coupe, vicaire général du Puy et supérieur de la maison de Brioude, et le R. P. Gury de la compagnie de Jésus, donnant la retraite, avait pour objet de rétablir une parfaite uniformité dans les usages et la direction de chaque communauté :

- 1° En suppléant à quelques lacunes dans les règles de l'ordre;
- 2° En éclaircissant quelques points obscurs de ces mêmes règles;
- 3° En modifiant quelques points particuliers des statuts moralement et physiquement impraticables.

Le résultat de cette convention a été soumis aux seigneurs évêques respectifs de chaque communauté, et approuvé par eux.

Les trois monastères, mis à l'unisson, suivent donc aujourd'hui la même règle de Fontevault ainsi expliquée, et les religieuses portent, sans modification, l'habit que portaient leurs illustres devancières.

FRANCISCAINS (RELIGIEUX).

La révolution de 1792 ayant enveloppé dans une même ruine, le trône, les autels, et les institutions religieuses, les Franciscains partagèrent le sort de tout le clergé français. Tout espoir de rétablissement semblait perdu, quand tout à coup, en 1849, le très-révérend P. de Loretto, ministre général de l'ordre de Saint-François, crut que le moment favorable d'agir était arrivé, et il jeta les yeux sur Le Père frère Joseph Aréso, missionnaire de la province de Navarre (Espagne), qui pour lors se trouvait en Egypte et lui ordonna de partir pour la France en qualité de commissaire de Terre-Sainte, lui enjoignant en même temps dans une lettre patente de travailler au rétablissement de l'ordre dans cette contrée. Le P. Aréso, en

arrivant en France, se rendit directement à Saint-Palais, petite ville des Basses-Pyrénées, qu'il avait habitée pendant son émigration : et là, à l'aide d'une somme d'argent qu'une personne pieuse avait laissée par testament, il acheta une maison bourgeoise et y fit construire une chapelle. Dès que l'achat de cette maison fut fait, le P. Aréso fit venir d'Italie deux Pères espagnols émigrés, le P. frère Jean Obieta et le P. frère Joseph Isaguirré, tous deux missionnaires du collège de Zaranz, dans la province de Guipuscoa (Espagne). Il appela successivement à lui trois autres Pères espagnols de la province d'Aragon, qui se trouvaient dans le diocèse de Rouen, dont le principal est le P. frère Roch Claramunt. Enfin le P. Emmanuel Béovidé, avec un autre, vinrent le rejoindre de la province de Guipuscoa.

Pendant qu'on travaillait à la maison de Saint-Palais pour sa nouvelle destination, c'est-à-dire pour devenir un collège de missionnaires franciscains, le P. Aréso rendit compte de sa mission au très-révérend Père, ministre général, qui lui envoya l'autorisation que notre saint-père le Pape avait accordée pour l'érection canonique dudit établissement ainsi que la patente de commissaire provincial pour toute la France, ce qui eut lieu le 12 juin 1851.

Le couvent de Saint-Palais, par sa position près des frontières d'Espagne, ne pouvait guère devenir le chef-lieu d'une province naissante et d'une aussi vaste étendue que la France, ni lui attirer des sujets; c'est ce que comprit immédiatement le P. Aréso. Laissant donc le collège des missionnaires franciscains de Saint-Palais, sous la direction du révérend P. Joseph Isaguirré, qui en avait été nommé gardien, il vint à Paris pour y trouver des ressources et des protecteurs, afin de continuer ses fondations; mais avant de se mettre à l'œuvre, il voulut s'adjoindre quelques religieux de plus, puisque les Pères qu'il avait appelés étaient nécessaires à Saint-Palais. A cet effet, il alla en Belgique pour y trouver les secours qu'il souhaitait; mais le P. Archange, ministre provincial, ne put lui en donner. Sans se déconcerter, le P. Aréso retourna à Paris, bien décidé à mettre tout en œuvre pour faire réussir sa difficile entreprise. Bien des obstacles s'opposèrent à ses projets, il est inutile d'entrer dans le détail de ses espérances et de ses déceptions. Après huit mois de courses et de fatigues, il trouva une personne qui connut tout de suite que son œuvre était très-importante pour la religion en France et pour l'influence française en Orient et spécialement en Palestine, et qu'il était de l'intérêt de cette nation d'admettre les Franciscains dans son sein et de les protéger. Le P. Aréso, appuyé fortement par cette personne, se présenta au ministère des affaires étrangères et à celui des cultes. Il y trouva des esprits bien disposés à faire réussir son entreprise, sous le double rapport de son influence en Orient et du bien spirituel qui en résulterait pour la France elle-même.

Dès ce moment tout changea de face et l'opinion devint favorable à ses projets.

Quelques jours après, M. Poujoulat, ancien représentant et auteur de plusieurs excellents ouvrages, qui avait fait le voyage de Palestine, fit un discours en faveur du rétablissement des Franciscains en France, discours que l'on distribua à plusieurs milliers d'exemplaires. Sur ces entrefaites, le P. Aréso fit connaître à un grand nombre de membres de l'épiscopat français, le motif de son arrivée en France et le désir qu'il avait d'y former des couvents de son ordre, afin d'avoir des sujets pour évangéliser en France, pour les envoyer au delà des mers, surtout en Palestine pour la garde des Lieux-Saints. Tous ceux auxquels il s'adressa, cardinaux, archevêques et évêques, lui répondirent de la manière la plus flatteuse et la plus encourageante, comme on peut le voir par la lecture de quelques-unes de ces lettres imprimées à la suite du discours de M. Poujoulat.

Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, invita le P. Aréso à venir s'établir dans sa ville épiscopale. En effet on ne pouvait pas mieux choisir, pour la fondation d'un noviciat destiné à fournir des missionnaires à Jérusalem et à toute la Palestine, que la patrie de Pierre l'Ermite, de cet homme, dont la parole puissante conduisait l'Occident tout armé à la conquête du tombeau du Fils de Dieu. Le P. Aréso acheta à Amiens même, pour servir de noviciat, une maison qui appartenait aux missionnaires du Saint-Cœur de Marie, située faubourg de Noyon, 52. Il fit venir de Saint-Palais, le P. frère Roch Claramunt avec un novice; quelques autres religieux vinrent encore se joindre à lui. Le 25 du mois d'août de l'année 1852 fut destiné pour l'installation des Franciscains à Amiens. La veille de cette solennité mémorable pour eux, Mgr Salinis, évêque d'Amiens, vint leur rendre une visite avec Mgr le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, qui venait d'arriver en cette ville. Son Eminence ayant appris que leur installation aurait lieu le lendemain, voulut bien retarder son départ, afin de faire elle-même cette cérémonie. Cette proposition fut acceptée de grand cœur et par Mgr de Salinis et par les Pères.

La chapelle du couvent étant trop petite pour contenir les nombreux fidèles qui désiraient assister à cette cérémonie; on avait dressé l'autel dans la cour du monastère; de belles tentes l'abritaient. Des fauteuils avaient été disposés pour les prélats. Ce fut sous la voûte du ciel, que se fit la cérémonie. A huit heures et demie, Son Em. le cardinal-archevêque arriva, accompagné de Mgr l'évêque d'Amiens, des vicaires généraux du diocèse, du chapitre de Notre-Dame et d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la ville. Le cardinal entonna le *Veni Creator*, et commença la

Messe; les Frères mineurs au nombre de neuf, y compris le R. P. Aréso, provincial, étaient tous sur une seule ligne, en face de l'autel.

Qui dira l'effet que cette cérémonie produisait dans tout cœur sensible: ces religieux avec leur robe de bure, leurs ceintures de corde, leurs pieds nus, leurs têtes rasées, n'ayant qu'une couronne de cheveux en souvenir du Dieu couronné d'épines, leur tenue si humble, d'un côté; de l'autre, ce prince de l'Eglise venu pour les bénir, de cette main qui bénit maintenant malgré elle la malheureuse Angleterre; cet évêque, si heureux de compter maintenant les fils de saint François parmi ses enfants; tous ces dignitaires ecclésiastiques, venus aussi pour contribuer à l'éclat de cette cérémonie par leur présence; la foule qui garnissait les fenêtres du monastère; tout cela parlait au cœur, et le touchait profondément par sa majestueuse simplicité.

Après le *Te Deum*, les deux prélats se retirèrent, laissant dans tous les cœurs un souvenir ineffaçable de cette cérémonie, si rare maintenant dans notre patrie, autrefois couverte de monastères; mais l'installation des Franciscains à Amiens est déjà l'aurore d'un jour meilleur; espérons qu'il nous sera donné de le voir dans son midi, Dieu aidant, et par l'intercession de saint Louis.

Deux ans après une nouvelle maison des Franciscains était fondée à Limoges.

FRANÇOIS D'ASSISE (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE SAINT-).

Si Dieu éclate partout, dit un auteur, c'est encore plus dans la campagne que dans les villes. Il s'y révèle avec toute sa magnificence, dans la germination des plantes, dans le bruit des forêts, dans la maturité des moissons, dans les chants harmonieux des oiseaux, dans les bêlements des troupeaux, dans les hauteurs des montagnes, dans l'immensité des plaines. Il y accable l'homme de sa majesté, et en même temps, il le calme, il le ranime, il s'insinue doucement dans son cœur et l'attire doucement à lui (1). Les campagnes sont comme le séjour de prédilection de l'innocence et de la vertu. Mais, hélas! que n'a-t-on pas fait pour pervertir l'esprit du bon villageois qui nous nourrit, et pour corrompre son cœur? Sans doute on voit encore, et en grand nombre, des paysans vraiment chrétiens, qui travaillent pour une récompense tout autrement belle et tout autrement durable que celle qu'ils recueillent dans les sillons arrosés de leurs sueurs. Mais, si l'on ne fait les plus grands efforts pour arrêter les progrès du génie du mal, ne doit-on pas craindre que les plus mauvaises passions des grandes villes n'envahissent partout nos campagnes et ne s'y fixent avec leur affreux cortège? Ces craintes ont vivement ému les hommes de foi, et c'est, avant tout, le désir de faire

(1) M. de Cormenin.

refleurir la religion dans les bourgades d'où elle semble avoir été bannie, de la conserver toujours plus puissante dans les villages dont elle fait encore le bonheur, qui inspire la belle œuvre des colonies agricoles, l'œuvre qui, de nos jours, a peut-être pour elle la sympathie la plus universelle.

Le P. Deshayes appelé, comme nous l'avons dit, l'homme de son siècle, ne pouvait pas ne point ressentir ce souffle de l'Esprit-Saint.

Après avoir formé des maîtres et des maîtresses, surtout pour les campagnes, il disait : « Le bon Dieu nous pousse vers les colonies agricoles. » Le Ciel voulait non-seulement qu'il coopérât à cette belle œuvre d'une manière quelconque, mais qu'il la fit en grand, en instituant une congrégation nouvelle qui pût en assurer la durée et le développement. Cette précieuse institution devait être comme le dernier fleuron de sa couronne. Il était temps qu'il mît la main à l'œuvre, car la mort s'avancait à grands pas. Néanmoins, il agit encore ici avec tant de prudence et de maturité, qu'il se fit accuser de lenteur. Il paraît, d'ailleurs, qu'il y avait de terribles obstacles à renverser. Ce fut en laissant entrevoir une peine très-vivement sentie, que, dans le cours de l'un de ses voyages, il parlait des difficultés et des oppositions qu'il rencontrait. Il semblait, dans cette circonstance, qu'il avait vraiment besoin d'encouragement, et ses derniers enfants pourraient être appelés les enfants de sa douleur. Les frères agriculteurs furent fondés par le P. Deshayes à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans le mois de novembre 1839, à l'issue d'une retraite. On les logea provisoirement dans la maison de retraite de Saint-Michel, et c'est dans cette maison que le fondateur dit aux postulants de recueillir avec le plus grand soin les petits morceaux de bois qui leur avaient échappé, leur recommandant expressément de ne jamais oublier la leçon qu'il leur donnait par là sur l'esprit de pauvreté. Comme nous le dirons bientôt, le P. Deshayes avait une dévotion toute particulière à l'humble saint François d'Assise qui a donné à ses religieux le nom de frères mineurs, et pour mettre sa dernière congrégation sous la sauvegarde de l'humilité, il appela les frères agriculteurs frères de Saint-François-d'Assise. On voit que plus il avançait en âge, plus il était persuadé que l'humilité seule peut servir de fondement solide aux ordres religieux. Dès le premier appel, les postulants vinrent en si grand nombre que le fondateur en était étonné. « Voyez, » disait-il, « comme ils arrivent ! » Mais, où sont les moyens de subsistance qu'il leur a préparés ? Pour toute richesse, il n'a que la pauvreté de saint François d'Assise à leur donner, comme il leur lègue son humilité. Nous avons vu que, pour tout secours, il avait donné une pièce de cinq francs à une supérieure de Bretagne qui commençait une maison ; un missionnaire de Saint-Laurent donna aux frères de Saint-François

d'Assise, pour fonds d'établissement, la somme de deux centimes. Les communautés de la Sagesse et de Saint-Gabriel leur prêtèrent du pain, et il est plus que probable qu'elles n'ont jamais pensé à se faire payer.

Les nouveaux frères vécurent ainsi jusqu'à la Pentecôte. A cette époque, les uns furent transférés au presbytère de Saint-Laurent-sur-Sèvre, les autres à Mayot, près Parthenay, département des Deux-Sèvres ; et, dès le mois de septembre 1840, la congrégation acceptait une fondation à Saint-Louis, près Bordeaux. Ce fut dans la chapelle de Saint-Louis que le P. Deshayes, au mois de mars 1841, fit à ses frères agriculteurs une sorte de prédiction qu'ils n'oublieront jamais. Il était en oraison, et paraissait profondément recueilli, quand tout à coup élevant la voix, il adressa à ses enfants étonnés ces mémorables paroles : « Mes enfants, je vous vois bien des peines et bien des croix dans l'avenir. Peu d'entre vous persévéreront ; mais heureux ceux qui auront le courage de rester fidèles ! Ils seront récompensés plus tard par de grandes consolations ; ils verront prospérer et grandir leur communauté. » — Il ajouta : « J'avais d'abord pensé à vous établir pour les hospices comme infirmiers, et pour les presbytères des campagnes comme instituteurs des pauvres ; vous auriez aidé MM. les curés à faire le catéchisme ; mais désormais, il faut vous en tenir à l'agriculture, puisque la divine Providence paraît vous ouvrir cette voie, en vous appelant à diriger des colonies agricoles d'enfants pauvres, orphelins et délaissés. » La prédiction du bon père devait se réaliser dans tous ses points. La petite société s'est vue à deux doigts de sa perte, et même on croyait à une époque qu'elle était entièrement anéantie. De tous les frères auxquels le fondateur s'était adressé, deux seulement ont persévéré ; et ces deux frères commencent à goûter le bonheur qui leur avait été si solennellement promis. Chaque jour, ils voient augmenter leur nombre, et leur institut est en pleine voie de prospérité. Leurs constitutions, qui sont celles de la congrégation de Saint-Gabriel, appropriées à leurs besoins, sont approuvées par Mgr de la Rochelle et de Saintes, et le gouvernement les a reconnues par décret impérial, en date du 4 mai 1854. Deux jours avant sa mort, le P. Deshayes avait encore dit à l'un de ses frères agriculteurs : « Vos intentions sont pures, vous réussirez. » Plus d'une fois, au plus fort de l'orage, et lorsque tout semblait perdu, ce frère sommat, en quelque sorte, son fondateur, d'obtenir de Dieu l'accomplissement de sa parole ; et d'après son témoignage, toujours il a été exaucé.

Enfin le P. Deshayes disait à d'autres frères : « Je veux qu'ils soient fervents, » et cette volonté a encore été accomplie. Les frères de Saint-François d'Assise ont compris le véritable esprit religieux ; aussi font-ils beaucoup de bien aux jeunes colons qu'ils forment à la vertu et aux con-

naissances qui conviennent à de bons agriculteurs. La maison mère des frères de Saint-François d'Assise est à Saint-Antoine, près Saint-Genis (Charente-Inférieure). Ce fut le P. Deshayes qui la fonda lui-même au commencement du mois d'août 1841. Se trouvant dans l'impossibilité de s'occuper directement de cette nouvelle œuvre, il obtint de Mgr l'évêque de la Rochelle et de Saintes, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Martin de Pons, pour le remplacer en qualité de supérieur. Ce digne prêtre dirigea la congrégation avec le plus grand dévouement, et il doit être regardé comme le second fondateur de la colonie de Saint-Antoine. Mais dès l'année 1846, M. l'abbé Fournier terminait sa carrière. Il eut pour successeur dans sa charge M. l'abbé Richard, alors curé doyen de Mirambeau, qui est aujourd'hui supérieur général de la communauté, et qui la gouverne avec un zèle et un talent d'administration au-dessus de tout éloge. La maison de Saint-Antoine compte actuellement quatre-vingt-trois personnes, tant religieux qu'élèves. Le noviciat est à peu de distance. Les frères ont un autre établissement près Poitiers : on leur en propose encore d'autres. Espérons qu'ils seront bientôt en mesure de les accepter, et que, croissant de jour en jour, ils contribueront puissamment à faire revivre et à conserver dans nos campagnes la touchante dignité des mœurs antiques avec la foi, la piété tendre et la fidélité à toute épreuve de nos aïeux.

En effet, le but de la colonie agricole de Saint-Antoine est d'offrir un asile aux enfants pauvres, délaissés ou orphelins, où ils viennent puiser les principes de la morale religieuse, les habitudes du travail, d'ordre et d'économie, qui font les bons citoyens. Arrivés à l'âge de dix-huit ans, et devenus alors, par leur éducation pratique, des valets de ferme, des domestiques honnêtes, ils sont placés chez des propriétaires. La direction ne cesse pas de leur continuer ses soins; elle les reçoit même à l'établissement pendant leurs maladies. La colonie possède en propriété un domaine de cent hectares environ, renfermant tout ce qui peut rendre l'exploitation avantageuse; des cours d'eau, des fontaines, des bois taillis, des bois de haute futaie, des prés naturels, des prés artificiels, des champs, des vignes, des châtaigneraies, des jardins, des vergers. Situé sur la lisière des Landes, cet établissement peut s'accroître considérablement, à peu de frais, et mettre en rapport, dans un avenir rapproché, des terres immenses jusqu'à présent incultes. Un bâtiment carré et d'une belle dimension peut permettre de recevoir deux cents enfants. De vastes hangars, des étables, des écuries, des parcs à moutons, à pores, forment l'enceinte d'une grande cour, appelée cour de la ferme. L'établissement est pourvu du matériel nécessaire à l'exploitation; des bœufs, vaches, moutons, charrues (Dombasle, Rosé), et autres instruments aratoires perfectionnés; charrettes, tombeaux, etc.

L'horticulture est aussi une des branches principales des occupations journalières; tout ce qui y a rapport est l'objet des soins particuliers... Les frères ne se contentent pas d'enseigner aux jeunes colons la manière de travailler : les premiers et toujours ils sont eux-mêmes à l'œuvre; et leur exemple vient en aide aux connaissances théoriques qui ont été communiquées aux élèves dans les cours suivis et réguliers.

Les règlements de la journée varient suivant les saisons, comme dans les temps des fauchages, de la moisson, des vendanges, les plus pressants; mais malgré cette variation, qui touche peu du reste au fond des choses, il y a toujours un ordre ponctuellement observé, qui se divise sagement entre la prière, l'école primaire, le catéchisme, les cours d'agriculture, le travail des champs, du jardin, le soin du bétail, des chevaux, etc.; propreté de la maison, repas, récréations. Les dimanches, après le déjeuner, on décerne des récompenses à ceux des colons qui se sont distingués pendant la semaine, par leur docilité, leur aptitude, leur zèle, etc.; et de temps en temps, dans la soirée, après les Vêpres, on les exerce à chanter en commun, et à exécuter, en accord, des cantiques et cantates appropriés à leur situation, et propres à soutenir leur courage et à accroître leur bonne volonté. Le temps qui n'est pas employé aux Offices et à ces exercices, est passé en récréations. La colonie de Saint-Antoine, par sa bonne direction sous le triple rapport religieux, intellectuel et agricole, s'est acquis les hautes sympathies de M. le ministre de l'intérieur et de l'agriculture, qui la comprend, chaque année, dans la répartition des secours qu'il accorde aux établissements de bienfaisance.

M. le préfet de la Charente-Inférieure et le conseil général montrent le vif intérêt qu'ils lui portent, en y plaçant un certain nombre des enfants des hospices, et en lui accordant annuellement une subvention. Quelles que soient les mesures de stabilité et d'avenir que les fondateurs aient prises, ils sentent pourtant le besoin de mettre leur confiance dans les soins aimables de la divine Providence; ils espèrent tout de celui qui donne une nourriture abondante aux petits oiseaux du ciel, et revêt d'admirables couleurs la fleur des champs; mais ils comptent aussi sur le concours et l'aide efficace de tout ce que la France renferme d'âmes généreuses et grandes. Dans ces sentiments, ils font un appel à la société tout entière. Ils osent solliciter l'obole de la veuve et le présent du riche, et ils se persuadent qu'on tiendra à honneur de s'associer à des vues si bienfaisantes. On pourra adresser les aumônes à M. l'abbé Adolphe Richard, directeur de la colonie, supérieur général des frères de Saint-François d'Assise, dits frères agriculteurs. On pourra également s'adresser à lui pour l'admission des enfants à la colonie, et des jeunes postulants dans la société. Il fera connaître les conditions d'admission pour les uns et les

autres. Les enfants ne peuvent être reçus à la colonie avant l'âge de dix ans, et les postulants dans la société que depuis seize ans jusqu'à quarante.

Les plus larges concessions sont faites aux bienfaiteurs. Deux Messes seront célébrées, chaque année, dans la chapelle de la colonie, pour les bienfaiteurs; l'une pour les vivants, le lendemain de la fête de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge patronne de notre maison, et protectrice de l'œuvre; l'autre pour les morts, le lendemain de la fête de saint François d'Assise, patron de la société.

Depuis plusieurs années, les frères de Saint-François d'Assise sont couronnés à tous les concours agricoles où ils se présentent. On les voit, la charrue en main, vaincre les autres laboureurs qui leur disputent en vain les premiers prix, et le comice agricole de Jonzac a eu souvent occasion de constater la supériorité des méthodes employées par la colonie. Déjà un grand nombre de jeunes colons ont été placés en qualité de domestiques-laboureurs, et pour un élève que les frères peuvent placer, ils reçoivent plus de vingt demandes.

Les frères de Saint-François d'Assise reconnaissent, dans la personne de M. Richard, leur supérieur général actuel, l'homme suscité par la divine Providence pour continuer et développer l'œuvre du P. Deshayes, fondateur de leur ordre, et ils proclament en même temps que c'est aux paroles qu'ils ont recueillies de la bouche de leur bon P. Deshayes et aux constitutions qu'il leur a données que, leur société doit sa conservation et sa prospérité. Lorsque, disent-ils, tout l'enfer semblait déchaîné contre eux, que tout paraissait désespéré, ils n'avaient d'autres armes pour se défendre que les paroles de leur P. Deshayes qui leur avait promis un plus heureux avenir. Ils lui criaient alors : « Notre bon Père qui êtes aux cieux, priez pour nous, sauvez-nous, sans quoi nous périssons; » et ils sentaient leur courage se ranimer, et la tempête s'apaisait. Le repos, il est vrai, n'était pas de longue durée; bientôt l'orage grondait de nouveau; mais, enfin, Dieu a commandé aux vents et aux tempêtes, et il s'est fait un grand calme, et les plus douces consolations ont succédé aux plus rudes épreuves. Les frères de Saint-François d'Assise ajoutent que leur congrégation prospère seulement depuis que, ayant à leur tête M. Richard, leur second P. Deshayes, ils sont revenus à la stricte observance des constitutions laissées par leur fondateur. Chacun, avant M. Richard, voulait faire des constitutions à sa manière, et on réussissait peu; mais en suivant enfin de point en point les règles que le P. Deshayes lui avait tracées, la société a pris de l'extension, et tout fait espérer qu'elle portera les plus grands fruits dans le champ du Père de famille. Pour que ces fruits soient toujours plus abondants, puissent les jeunes gens et les hommes de foi qui, dans les desseins de Dieu, doivent faire partie

de la société de Saint-François d'Assise, répondre tous à leur belle et sublime vocation! Fasse le Ciel que de nombreux postulants arrivent à la colonie de Saint-Antoine de tous les points de la France, et en particulier, de notre religieuse province de Bretagne, patrie du P. Deshayes, au salut de laquelle il a tant travaillé! Déjà les frères de Saint-François d'Assise, que le P. Deshayes appelait ses *Benjamins*, comptent parmi eux plusieurs jeunes Bretons. Croyons qu'ils ne sont que les prémices d'un grand nombre d'autres, et que les ouvriers ne feront pas défaut, lorsque partout de si riches moissons appellent et sollicitent les bras des moissonneurs.

Règlement des Frères de Saint-François d'Assise.

1. Le but que se proposent les frères de Saint-François d'Assise, dits *Frères Agriculteurs*, est de procurer la sanctification de chacun de ses membres par la pratique des préceptes et des conseils évangéliques, et d'offrir aux enfants pauvres, délaissés ou orphelins, un asile, le bienfait d'une éducation religieuse, celui de l'enseignement primaire et d'une instruction théorique et pratique exclusivement agricole.

Par exception on pourra recevoir, comme pensionnaires, quelques enfants dont les parents s'engageraient à payer la pension fixée par le règlement.

2. Pour mieux remplir la mission de charité que le Seigneur leur confie, ils laisseront en dehors toute espèce de préoccupations; ils s'associeront complètement à la vie des enfants des colonies qu'ils seront appelés à diriger, ils partageront leur nourriture et leur donneront en tout l'exemple d'une existence laborieuse, morale et intelligente, qui doit plus que toute autre chose contribuer à faire de ces enfants des hommes religieux, probes, utiles à eux-mêmes et à leur pays.

3. Pour sanctifier toutes leurs actions, ils devront toujours les faire dans le temps et de la manière que les règles le prescrivent.

4. En été, ils se lèveront à trois heures et en hiver à quatre heures. Dès que le réveil sera donné, ils devront élever leur cœur vers Dieu, prononcer avec dévotion les saints noms de Jésus, Marie et Joseph, et en s'habillant, ils s'occuperont du sujet d'oraison et des résolutions qu'ils devront prendre.

5. Avant de se rendre à l'Oratoire, ils ne manqueront jamais de se laver les mains et la figure.

6. A trois heures dix minutes en été, et à quatre heures dix minutes en hiver, on donnera le signal pour la prière du matin, qui se dira à trois heures un quart, ou à quatre heures un quart. La prière sera suivie des litanies du Saint Nom de Jésus, de l'*Angelus* et des autres prières qui sont d'usage dans la communauté.

7. En été, après l'Oraison, les frères se rendront en silence au réfectoire pour y déjeuner. Jamais on ne mangera hors du ré-

fectoire, si ce n'est l'été, pour la collation, qui se fera dans les champs. En hiver, après l'Oraison, les frères iront en classe jusqu'au déjeuner, qui aura lieu au jour.

8. Après le déjeuner, on attendra, toujours en silence, que le frère supérieur fixe les travaux auxquels devront se livrer les frères, et ils partiront pour s'y rendre aussitôt que le signal sera donné.

9. Chaque frère qui aura la conduite d'un chantier, devra faire la prière d'usage avant de commencer à travailler; il aura soin que le silence s'observe pendant le temps du travail.

10. A dix heures un quart en été, et à onze heures un quart en hiver, on se rendra au travail; le frère conduira les enfants à la fontaine pour qu'ils se lavent les mains, et de là en classe.

11. Chaque chef de chantier n'abandonnera les enfants qui lui sont confiés que lorsqu'il y aura dans la salle un autre frère pour le remplacer.

12. A dix heures et demie ou à onze heures et demie, les frères se rendront à l'Oratoire pour y faire une lecture spirituelle et l'examen particulier; les exercices se termineront par la prière à la sainte Vierge, *Marie, ma guide*, etc.

13. A onze heures en été, et à midi en hiver, on se rendra au réfectoire pour le dîner. Le supérieur ou celui qui le remplace dira le *Bénédicite* et les grâces. Pendant les repas, on fera une lecture à laquelle les frères prêteront leur attention. A la fin du repas on récitera l'*Angelus*.

14. Après le dîner, en été, on prendra une heure de sommeil.

15. En hiver, le dîner sera suivi d'une demi-heure de récréation.

16. En été après le sommeil, les frères se rendront à la chapelle, pour y réciter le chapelet et faire un quart d'heure d'adoration devant le très-saint Sacrement.

17. En sortant de la chapelle, ils se rendront en silence dans la grande salle, pour y recevoir les ordres du supérieur.

18. A quatre heures, en été, on sonnera la collation.

19. En été, après la fin du travail, aura lieu le souper, qui sera suivi de la prière et de l'*Angelus*; immédiatement après, les frères se rendront à la chapelle, pour adorer le très-saint Sacrement et réciter les prières d'usage; on lira aussi le sujet d'Oraison pour le lendemain.

20. En hiver, les frères après être rentrés du travail, iront en classe jusqu'à six heures et demie.

21. A six heures et demie chapelet adoration du très-saint Sacrement.

22. A sept heures, souper, prières du soir et *Angelus*.

23. Après la prière du soir, récréation jusqu'à huit heures trois quarts. Pendant ce temps-là on pourra prévoir ce qui devra être fait le lendemain. En été ce sera avant le sommeil de l'après-midi qu'on s'en occupera.

24. A huit heures trois quarts on lira le sujet d'Oraison, après quoi les frères se rendront à la chapelle, pour y adorer le très-saint Sacrement. De là il se rendront en silence au dortoir. Le temps du grand silence commence alors et doit durer jusqu'après l'*Angelus* du lendemain.

25. Si l'emploi d'un frère ne lui permettait pas d'assister à quelques-uns des exercices de la communauté, il devra les faire au moment que lui prescrira le supérieur.

26. Quoique la nourriture doive être pauvre, il faut néanmoins qu'elle soit abondante, saine et apprêtée avec soin. Le supérieur local réglera et fera approuver par le supérieur général le régime que pourra suivre la communauté, suivant les ressources de la maison et de la localité. Une fois que le régime aura été fixé, on devra le suivre habituellement et n'y apporter aucune nouvelle modification, sans l'avoir soumise à l'approbation du supérieur général, qui prendra préalablement l'avis du conseil.

27. C'est avec le même esprit que l'on pourvoira à tous les autres besoins du corps et particulièrement à celui qui concerne le linge ou les vêtements, dont le nombre, la qualité ou la forme seront déterminés par des règles spéciales. Le costume sera le même pour tous les frères, qui devront se conformer strictement au modèle convenu.

28. Le conseil de la maison se réunira au moins tous les quinze jours. Le supérieur déterminera le jour et le moment où il devra se tenir.

29. Le chapitre aura lieu ordinairement le dimanche. Cet exercice aussi bien que les autres doit se faire avec exactitude et selon les règles et les usages qui le prescrivent. Tous les frères doivent s'y rendre exactement et avoir soin de remettre au supérieur leurs notes d'observations. Cette mesure est essentielle, pour éviter ce qui pourrait blesser la charité. On lira les présentes règles au commencement de cet exercice.

30. Tous les ans, à l'occasion des fêtes de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, protectrice de l'œuvre de Saint-Antoine, et de Saint-François d'Assise, premier patron de la société, on fera une neuvaine pour tous les fondateurs et bienfaiteurs vivants et morts, pour les supérieurs et pour le développement de l'institut. Cette dernière fête sera célébrée solennellement dans toutes les maisons de la société.

31. Quant à la sainte communion, il a paru convenable que des religieux ne se montrassent pas moins avides de s'unir à Jésus-Christ, que ne le sont les personnes pieuses qui vivent dans le monde. Cependant le genre de vie des frères de Saint-François d'Assise ne leur permettant pas d'assister tous les jours à la sainte Messe, ils devront se contenter de deux communions par semaine le dimanche et le jeudi. Ils peuvent également communier les jours ci-après : les fêtes d'obligation, les fêtes de la sainte Vierge, le mercredi des Cendres, Saint-Joseph, Saint-François d'Assise, fête

patronale, saint Isidore, saint Vincent de Paul, la fête patronale de l'évêque diocésain, la fête patronale du supérieur général, la fête patronale du supérieur local; pour chaque frère sa fête patronale; la commémoration des Morts; les fêtes supprimées, mais dont on fait l'Office public.

32. On ne pourra ajouter aucune autre communion, sans permission expresse du supérieur général, et comme des âmes appelées à la perfection doivent traiter les choses saintes avec un plus grand respect, comme Notre-Seigneur exige d'elles de plus parfaites dispositions, et qu'elles ne sauraient se préparer avec trop de soin à la réception des sacrements, pour en retirer les fruits qui y sont attachés, les confesseurs pourront diminuer le nombre des communions, lorsqu'ils auront de justes raisons pour en agir ainsi. Le supérieur lui-même pourra en priver ceux dont la conduite extérieure ne lui paraîtrait pas assez régulière, ni assez édifiante, pour mériter une si grande faveur.

Règlement particulier pour le Dimanche et jours de Fêtes.

33. En été, lever à 4 heures; en hiver à 5 heures.

34. Messe à 6 heures en été, et à 7 heures en hiver.

35. Déjeuner après la Messe.

36. A 11 heures et demie, examen particulier et lecture spirituelle, s'il n'y a pas eu instruction à la Messe.

37. Après dîner, en été, sommeil pendant une heure et récréation jusqu'à 2 heures. En hiver la récréation se prolonge jusqu'à 2 heures.

38. A 2 heures, catéchisme, Vêpres, et chapelet.

39. Récréation jusqu'au souper.

40. L'été on pourra aller à la promenade jusqu'au souper, qui aura lieu à huit heures.

41. Le premier dimanche du mois, retraite, dépouillement, amende honorable.

42. Le troisième dimanche du mois, exercice du chemin de la Croix.

43. Le jeudi, la sainte Messe se dira immédiatement après l'oraison.

Au bas est écrit : « Nous soussigné, évêque de la Rochelle et de Saintes, avons lu avec édification et approuvé les présentes règles des frères de Saint-François d'Assise, dits Frères-Agriculteurs. Nous prions Dieu de bénir et nous bénissons de sa part tous ceux qui y seront fidèles. — La Rochelle, le 20 avril 1849. — CLÉMENT, *Evêque de La Rochelle et de Saintes.* (1)

FRÈRES DE LA VIE COMMUNE (CONGRÉGATION DES).

Guérard surnommé le Grand, vulgairement Groot, natif de Deventer, dans l'Orvéryssel, vivait dans le xiv^e siècle. Il est fondateur de la congrégation de Windesem, dite des Clercs, ou des Frères de la vie commune. Cette congrégation prit naissance à Deventer et se répandit en peu de temps dans les Pays-Bas. Le Pape, Grégoire XI,

la confirma en 1376, sous la règle de Saint-Augustin. Les clercs que l'on recevait ne faisaient point d'abord des vœux. Guérard mourut en réputation de sainteté, le 20 août 1384, âgé de 44 ans. On unit, en 1412, à cette congrégation celle des Chanoines réguliers du monastère de Groenandael, situé dans une forêt, proche Bruxelles. Au commencement du xvi^e siècle, on appela en France les chanoines de Windesem, pour les mettre dans l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon, sous la conduite de Manburne, qui fut depuis abbé de Livry. Ils fondèrent aussi dans les Pays-Bas, jusqu'à quatorze monastères de filles, dont ils avaient la direction. Cette congrégation possède encore à présent de très-célèbres monastères, où la règle est étroitement gardée, comme à Cologne, à Nezel et ailleurs; plusieurs ont été ruinés par l'hérésie, tant dans la Hollande que dans l'Allemagne; et on en avait donné quelques-uns aux Jésuites, et à quelques autres communautés religieuses. Les chanoines portent le bonnet avec le camail sur le rochet dans la maison; et l'été, à l'église, le surplis et l'aumuse sur les épaules, comme autrefois ceux de Saint-Victor de Paris.

FRÈRES (SOCIÉTÉ DES PETITS-).

Notice sur M. Marcelin Champagnat, son fondateur.

Ce saint prêtre vint au monde à Marllhes, province du diocèse de Lyon, le 20 mars 1789. Il eut deux frères et trois sœurs : il fut le plus jeune de tous. La Providence, qui le destinait à fonder un institut dont le caractère spécial devait être l'humilité et la simplicité; et le but l'instruction chrétienne des habitants de la campagne, le fit naître dans une condition humble, dans un pays pauvre, au milieu d'une population profondément religieuse, mais grossière et ignorante, afin qu'il connût par expérience les besoins qu'il avait à soulager, les mœurs et les caractères de ceux à qui il devait plus tard donner des instituteurs. Son père, homme de beaucoup de jugement et instruit, était l'arbitre de tous les différends : sa mère, bonne épouse et bonne mère, tout entière à ses devoirs, était une ressource pour toutes ses voisines, qui avaient recours à elle dans toutes leurs peines : elle était pieuse, et avait une grande dévotion à la sainte Vierge. Elle récitait tous les soirs avec ses enfants le chapelet, lisait ou faisait lire la Vie des saints, et faisait la prière commune. L'enfant de bénédiction qui lui fut donné et qui devait être un si grand serviteur de Marie, fut sans doute la récompense de sa piété, de sa dévotion pour l'auguste Mère de Dieu et de sa constante fidélité à l'honorer. Quoiqu'elle aimât également ses enfants, elle ressentait une affection toute particulière pour le petit Marcelin. Plusieurs fois, en approchant de son berceau, elle aperçut comme une flamme lumineuse, qui semblait sortir de la poitrine de l'enfant. Cette flamme, après avoir voltigé autour de sa tête,

(1) Voy. à la fin du vol., nos 97, 98.

s'élevait et se répandait dans l'appartement. Une chose si surprenante lui causa une frayeur mêlée de surprise et d'admiration, et elle ne douta plus que le Ciel n'eût sur cet enfant des desseins de miséricorde, qui lui étaient inconnus, mais qu'elle devait seconder en l'élevant dans la piété d'une manière particulière. Cette pieuse mère fut merveilleusement secondée dans cette mission par une pieuse tante de l'enfant, personne d'une éminente piété et d'une grande vertu : c'était une religieuse qui, comme tant d'autres, avait été chassée de son couvent par les hommes qui avaient couvert la France de sang et de ruines.

Marcelin, ainsi cultivé et formé à la piété par sa mère et sa vertueuse tante, éloigné de tout mauvais conseil, devint un enfant pieux, docile, et se conserva dans une grande pureté de mœurs : il fit sa première communion avec beaucoup de ferveur, à l'âge de onze ans.

La France venait de sortir à peine du chaos où la révolution l'avait plongée ; elle réorganisait sa milice sacerdotale, et s'efforçait de combler les vides que le martyre, l'apostasie et la mort avaient faits dans ses rangs. L'archevêque de Lyon, le cardinal Fesch, fit les plus généreux efforts pour favoriser les vocations à l'état ecclésiastique. Pour remplir ses intentions, un professeur du grand séminaire, se trouvant dans la paroisse de Marllhes, et apprenant que M. Champagnat avait plusieurs enfants pieux et retirés, leur demanda s'ils voulaient étudier le latin. Les deux aînés répondirent négativement ; mais le professeur, enchanté de l'air ingénu, de la candeur, de la modestie, du caractère ouvert et franc du plus jeune, qui ne répondait que par quelques mots qui ne furent pas compris, lui dit : Mon enfant, il faut étudier le latin et vous faire prêtre : Dieu le veut. La volonté de Marcelin fut fixée après quelques instants d'entretien, et elle ne se démentit jamais.

Marcelin n'avait manifesté jusqu'alors du goût que pour les travaux et pour le commerce. Son intelligence avait paru bornée, c'est pourquoi ses parents le dissuadèrent d'étudier le latin ; il ne savait encore ni assez lire ni assez écrire, quoique âgé de quinze à seize ans. Un de ses oncles, instituteur à Saint-Sauveur, auprès duquel il fut passer une année pour se perfectionner, s'efforça aussi de le dégoûter ; mais Marcelin, qui, pendant toute l'année, avait prié et réfléchi, ne fut ébranlé ni par les discours de son oncle, ni par les observations de ses parents. « Préparez, » dit-il, « mes effets ; je veux aller au séminaire : je réussirai, puisque c'est Dieu qui m'appelle. » Sa conduite jusqu'alors avait été réglée ; mais depuis le moment qu'il prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique, elle fut plus édifiante encore.

Il entra au petit séminaire de Verrières, près de Montbrison, en octobre 1805. Sa piété, sa régularité, sa docilité lui eurent bientôt acquis la confiance et l'estime de ses supérieurs. Devenu surveillant et chef du

dortoir, il étudiait ses leçons pour le lendemain, jusque bien avant pendant la nuit, ce qu'il fit pendant plusieurs années sans qu'on s'en aperçût. Cette application et cet excès de travail hâtèrent singulièrement ses progrès. Au bout de quelques mois il était un des premiers de sa classe.

Toutefois le désir de s'instruire ne lui fit pas négliger les soins de sa perfection. Il assistait avec une ferveur et une modestie toute particulière, qui fut remarquée de ses supérieurs et même des élèves, à tous les exercices de piété, pour lesquels il avait beaucoup d'attraits. Sa dévotion à la sainte Vierge, à saint Louis de Gonzague, à saint François Régis, prit un nouvel accroissement. Jusqu'alors il n'avait communiqué qu'une fois le mois ; au séminaire, il demanda d'abord à faire la communion tous les quinze jours, puis tous les huit jours. Les cérémonies de l'église, qui se faisaient au séminaire avec beaucoup de pompe, élevaient son cœur et le remplissaient de sentiments affectueux et lui faisaient verser des larmes. Il faisait consister sa piété dans la fuite du péché et dans l'accomplissement de tous les devoirs du chrétien.

Ses supérieurs ont attesté qu'il fut un modèle de piété, de régularité, de docilité, d'humilité et du bon esprit. Non content de donner le bon exemple, il ne laissait passer aucune occasion d'engager ses condisciples à pratiquer la vertu, et il réussit à remettre dans la bonne voie quelques-uns qui étaient sur le point de l'abandonner. Déjà il avait pris et renouvelé souvent la résolution de porter les autres à la pratique de la vertu, d'instruire les ignorants des préceptes de la religion, et d'apprendre le catéchisme aux pauvres aussi bien qu'aux riches.

En 1812, Marcelin se disposa à entrer au grand séminaire ; il regarda toujours comme les plus heureuses de sa vie les années qu'il y passa. Regardant avec raison la vie et les études du grand séminaire comme une préparation aux saints ordres, il redoubla d'efforts pour acquérir la science et les vertus d'un bon pasteur. Pour être fidèle à ses résolutions, il s'imposa une règle qu'il suivit toujours fidèlement, et chargea un de ses condisciples de l'avertir de ses défauts, de le reprendre toutes les fois qu'il le verrait commettre quelque faute ; mais comme il savait que tout don parfait vient de Dieu, il les lui demandait avec ferveur dans ses prières. A cette fin il avait composé une prière qu'il récitait souvent.

Des désirs si ardents de corriger ses défauts et d'acquérir les vertus, une volonté si ferme et si constante pour en prendre les moyens, le firent avancer à grands pas dans la perfection. Il partageait son temps entre la prière et l'étude de la théologie. Le temps des récréations était même employé en de bonnes œuvres. Il se fit dès lors remarquer par ce zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, par cet esprit de foi, par ce détachement de toutes choses, par cet

amour de mortification qui brillèrent plus tard en lui d'un si vif éclat.

La conduite de l'abbé Champagnat, pendant ses vacances, n'était ni moins régulière, ni moins édifiante qu'au séminaire. Non-seulement il suivait exactement un règlement qu'il s'était fait, mais il employait tout son temps à la prière et à l'exercice des œuvres de charité. En lui donnant la vocation ecclésiastique, Dieu lui avait inspiré en même temps un grand zèle pour le salut des âmes et pour l'instruction des ignorants. Il s'occupait du salut de ses parents. Il réunissait les enfants du village pour leur apprendre le catéchisme et les prières. Le dimanche il réunissait dans sa chambre les grandes personnes, et lui faisait une courte mais pathétique instruction. Plusieurs personnes, plus de trente ans après, exprimaient, les larmes aux yeux, les sentiments qu'il avait fait naître dans leurs âmes.

Les enfants l'aimaient et le craignaient, mais les jeunes gens aussi se composaient en sa présence. Un jour qu'ils le croyaient absent, ils voulurent organiser une danse dans une ferme dont ils eurent soin de fermer la porte; l'abbé Champagnat s'y rendit aussitôt; dans un clin d'œil tous disparurent. Le père Champagnat eut toute sa vie un attrait prononcé pour la pénitence et la mortification; il était dur pour lui-même, ennemi de tous ses aises et de tout ce qui pouvait flatter la nature, sobre dans le boire et dans le manger, il se refusait tout ce qui n'était propre qu'à satisfaire le goût et la sensualité.

On était alors à l'époque où Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, rentrait en France et se rendait à Paris; les ennemis de la religion, profitant de cette crise, insultaient les prêtres, les menaçaient, les poursuivaient, les obligeaient à se cacher. L'abbé Champagnat, qui n'était pas d'un caractère pusillanime, traversait paisiblement les rues de Lyon au moment où il apprend qu'on venait d'insulter grossièrement un ecclésiastique, qu'on faillit jeter dans la Saône; sans presser le pas il se rendit au grand séminaire.

C'est vers cette époque que furent jetées les premières bases de la société des Maristes. Quelques séminaristes, à la tête desquels se trouvaient M. l'abbé Crélin et M. l'abbé Champagnat, se réunissaient souvent pour s'animer à la piété et à la pratique des vertus sacerdotales. Le zèle du salut des âmes et la recherche des moyens pour le procurer étaient le sujet le plus ordinaire de leurs instructions, de la communication mutuelle de leurs sentiments et de leurs projets; pour atteindre ce but, surgit la pensée de la fondation d'une société de prêtres, dont la fin serait de travailler au salut des âmes par les missions et par l'enseignement de la jeunesse. La dévotion particulière, que cette réunion d'élite professait pour la sainte Vierge, lui inspira la pensée de placer cette nouvelle société sous le patronage de la Mère de Dieu, et de lui donner le nom de Marie. Après avoir concerté ensemble

leur projet et l'avoir recommandé à Dieu et à Celle qu'ils choisissaient spécialement pour leur mère et pour leur patronne, ils s'en ouvrirent à M. Challeton, qui était alors directeur du grand séminaire. Le vénérable directeur, qui connaissait leur piété et leurs vertus, loua et approuva leur projet, et les engagea à en poursuivre l'exécution. Mais dans le plan de la nouvelle association, aucun de ces Messieurs n'avaient pensé aux Frères enseignants. L'abbé Champagnat seul conçut le projet de leur institution, et lui seul le mit à exécution. Souvent il disait à ses confrères : *Il nous faut des frères, il nous faut des frères* pour faire le catéchisme, pour aider les missionnaires, pour faire l'école aux enfants. On finit par lui dire : « Eh bien ! chargez-vous des frères, puisque vous en avez eu la pensée. » Il accepta volontiers cette mission, et dès ce moment, tous les vœux, tous les desseins, tous les travaux eurent pour but la création de cette œuvre.

Le 6 janvier 1814, il reçut de S. E. le cardinal Fesch la tonsure cléricale, les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat à l'âge de vingt-quatre ans. L'année suivante il fut ordonné diacre. Enfin arriva le jour après lequel il soupirait depuis si longtemps, le jour auquel il s'était préparé par tant d'études, tant de prières, tant d'actes de vertus, le jour que son humilité lui faisait craindre, mais que son amour pour Jésus-Christ lui faisait regarder et saluer de loin comme le plus grand et le plus solennel de toute sa vie, le jour, en un mot, où il lui serait donné de participer au sacerdoce du Fils de Dieu et d'immoler l'agneau sans tache. Ce fut le 22 juillet 1816.

La plupart des confrères que l'abbé Champagnat s'était unis pour fonder la société de Marie, furent ordonnés avec lui. En se séparant pour aller, chacun dans le poste que l'obéissance allait leur assigner, ils s'engagèrent à toujours s'écrire, à faire tout ce qui dépendrait d'eux, pour réaliser les desseins qu'ils avaient conçus. Peu après son ordination, il fut nommé vicaire à Lavalla, située sur le penchant et dans les gorges de la montagne de Pila, et composée de hameaux dont quelques-uns sont à une heure et demie de distance. La plupart des habitants, se trouvant disséminés et comme perdus dans des lieux de difficile accès, vivaient dans l'ignorance. M. Champagnat ne se laissa pas effrayer par cet état de choses. Se confiant en la Providence, il se mit aussitôt à l'œuvre pour défricher le champ qui lui était confié. Il se levait à quatre heures du matin, suivait exactement le règlement qu'il s'était tracé pendant la retraite qui avait précédé son ordination. Il partageait sa journée entre la prière, l'étude et l'exercice du saint ministère; il ne faisait de visites que pour se rendre auprès des malades, ou pour quelque autre œuvre de charité.

L'abbé Champagnat s'appliqua à gagner la confiance des habitants de cette paroisse. Ses premiers soins furent ensuite d'étudier l'esprit des habitants de Lavalla, de connaî-

tre leur caractère, leurs bonnes qualités, leurs vices, leurs défauts, les abus et les désordres qui régnaient dans la paroisse. Les premiers effets de son zèle furent pour les enfants; et dès les premiers jours qu'il fut à Lavalla, il s'occupa de l'institution des frères. Quoique bon et de facile accès, il sut prendre une telle autorité sur tous, qu'un mot de blâme, que la moindre punition intimidait les plus hardis et faisait trembler les autres. Il rendait le catéchisme agréable par des comparaisons, des paraboles, de petites histoires. Il avait un tel talent pour intéresser son petit monde, que ni le froid, ni la neige, ni la pluie n'étaient capables d'arrêter les enfants quand il s'agissait d'aller au catéchisme quoique plusieurs fussent jusqu'à deux heures de distance de l'église.

Les catéchismes de M. Champagnat étaient si intéressants que bientôt ils firent bruit dans la paroisse. Les grandes personnes voulurent les entendre et le dimanche elles s'y rendaient en foule.

M. Champagnat ne fit pas moins de bien par ses instructions que par ses catéchismes; les premières extasièrent ses auditeurs; maintes fois il arrachait des sanglots de son auditoire. Ses paroles, pleines de chaleur et d'onction, saisirent tous les esprits et remuèrent tous les cœurs. Il s'opéra en peu de temps un changement merveilleux dans toute la paroisse, les fruits en furent incalculables. Rien ne peut exprimer la bonté de son cœur pour ses pénitents; il leur parlait avec tant de douceur, de charité et de force, que souvent il les faisait fondre en larmes. Les tribunaux furent assiégés; la sainte communion devint fréquente, les dimanches et fêtes il passait une partie de la nuit au confessionnal et n'en sortait qu'à onze heures pour chanter la grande Messe.

Un moyen que lui inspira son zèle pour faire cesser les réunions et les danses, qui avaient lieu à certaines époques de l'année dans la plupart des hameaux, était d'y aller faire le catéchisme, ou de s'y rendre à quelque heure, par quelque temps que ce fût, quand il ne les avait pas prévues à l'avance. Il disait alors au frère qui l'accompagnait : « Réjouissons-nous d'avoir empêché que Dieu ne soit offensé. » Saint François Régis disait qu'il se serait estimé heureux et bien récompensé de tout ce qu'il avait souffert pendant sa vie, en parcourant les campagnes, s'il avait pu par ses travaux et ses souffrances faire éviter un seul péché mortel. Il vint à bout de faire cesser ces réunions. Il réussit aussi à faire disparaître les mauvais livres qui étaient répandus dans la paroisse et à les faire remplacer par des livres de religion et de piété.

La visite des malades et le soin de leur administrer les sacrements fut une des œuvres qui lui coûta le plus de fatigues et où son zèle parut avec le plus d'éclat. Le jour et la nuit il était toujours prêt à partir. Il n'attendait pas même qu'on vînt le chercher; dès qu'il apprenait qu'il y avait un

malade, il allait le voir. La rigueur de la saison, la pluie, la neige, les plus longues distances, les lieux les plus inaccessibles, rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de procurer les secours de la religion à un moribond. Il ne se contentait pas d'aller voir les malades une ou deux fois pour les disposer à recevoir les sacrements, il les visitait souvent. Pour les préparer à bien mourir, il allait dans les hameaux chercher les hommes qui ne s'étaient pas confessés; s'il ne les rencontrait pas chez eux, il allait les trouver dans les champs; il réussissait merveilleusement à rétablir l'union et la paix dans les maisons et entre les particuliers.

Les travaux du saint ministère n'avaient pas fait perdre de vue à M. Champagnat son projet de la fondation des frères, dont son expérience lui faisait comprendre encore davantage le besoin; il s'en préoccupait sans cesse, il ne cessait de recommander à Dieu ce projet. Dès le premier jour qu'il fut à Lavalla, il jeta les yeux sur un jeune homme pour en faire le premier sujet de sa société; il le fit venir dans le village, il lui donna des leçons suivies, dont ce jeune homme, qui ne savait auparavant ni lire ni écrire, sut très-bien profiter; il devint de plus un modèle de piété et de vertu. Un événement, ménagé sans doute par la Providence, le détermina à s'occuper sans délai de l'institution des frères. Appelé auprès d'un enfant malade, âgé de 12 ans, il le trouva si mal et dans une ignorance si complète des vérités si essentielles de la religion, qu'il dut passer deux heures auprès de lui pour le disposer à recevoir les sacrements : il mourut quelques instants après. Combien, se disait-il en retournant au presbytère, sont dans la même position et courent les mêmes périls, parce qu'ils n'ont personne qui les instruisse des vérités de la foi. A son retour, il fait part de son projet à Jean Goujon, le jeune homme sur lequel il avait jeté les yeux; celui-ci lui répondit : « Je suis entre vos mains, faites de moi ce que vous voudrez; je m'estimerai heureux de consacrer mes forces, ma vie même, à l'instruction chrétienne des petits enfants, si vous m'en jugez capable. » — « Courage, » lui dit M. Champagnat, « le bon Dieu vous bénira, et la sainte Vierge nous amènera des confrères. »

Cette promesse ne tarda pas à se réaliser : le samedi suivant, un enfant vint s'offrir pour partager sa vocation : les circonstances qui précédèrent sa résolution prouvent d'une manière évidente que le bon Dieu l'avait préparé pour cette œuvre. M. Champagnat eut dans Jean-Baptiste Andras, enfant d'une innocence et d'une pureté tout évangélique, la deuxième pierre de l'édifice qu'il se proposait d'élever. Il lui sembla entendre une voix qui lui disait : « J'ai préparé cet enfant, je te l'amène pour en faire le fondement de la société que tu dois fonder. » Le jeune postulant, interrogé un jour sur ses dispositions, répondit : « Je n'ai demandé à Dieu qu'une seule vertu, l'obéissance et la

grâce de renoncer à ma volonté ; ainsi, vous pouvez faire de moi tout ce que vous voudrez, pourvu que je sois religieux. »

M. Champagnat crut pouvoir commencer son œuvre : la petite maison qu'il acheta, quoique sans argent, à côté du presbytère, devint le berceau de l'institut des petits frères de Marie ; l'image de la pauvreté s'y montrait partout, mais l'étable de Bethléem et la maison de Nazareth étaient pauvres ; les enfants de Marie devaient ressembler à leur mère, et porter, dès leur naissance, le cachet de la pauvreté et de l'humilité. Ce fut le 2 janvier 1817 que les deux novices entrèrent en communauté, et qu'ils jetèrent les fondements de l'institut des petits Frères de Marie.

Leurs occupations furent de faire des classes ; le gain que leur procurait ce travail suffisait pour les nourrir ; une partie du temps était consacrée à la prière et à l'étude. M. Champagnat les visitait souvent, leur donnait des leçons, les dirigeait, leur communiquait ses vues et ses projets pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les deux novices correspondaient à ses soins avec une grande fidélité, et passaient leur temps dans la ferveur et dans la pratique de toutes les vertus. Au printemps suivant, Dieu leur envoya un nouveau frère, Antoine Couturié, bon et pieux jeune homme qui devint plus tard l'excellent et vertueux frère Antoine. Le frère de J.-B. Andras devint le quatrième frère, sous le nom de frère Laurent. Quoiqu'il eût reçu de ses parents l'ordre de ramener Jean-Baptiste dans la maison paternelle, M. Champagnat s'y prit si habilement qu'il obtint de la famille de garder l'un et l'autre. L'aîné se fit admirer plus tard par sa simplicité, sa profonde humilité, sa piété, et par son zèle pour l'instruction des enfants. Vers le même temps, Barthélemy Badard, âgé de 15 à 16 ans, qui devint un excellent religieux, fut admis au noviciat. Gabriel Rivat, enfant de prédilection, que sa mère avait souvent consacré à la sainte Vierge, s'attacha, jeune encore, à l'institut, sous le nom de frère François.

M. Champagnat, voyant augmenter le nombre de ses disciples, pensa à leur donner une forme de vie plus régulière et plus en rapport avec la vie de communauté. Il voulut qu'ils désignassent eux-mêmes leur directeur : le scrutin désigna le frère Jean-Marie ou Jean-Baptiste Andras. Après des épreuves convenables, il leur fit prendre un costume simple et modeste ; c'était une sorte de lévite bieu, descendant jusqu'à mi-jambes, un pantalon noir, un petit manteau et un chapeau rond. La couleur bleue avait été choisie pour rappeler aux frères qu'ils étaient les enfants de Marie, et qu'ils devaient, en portant son habit et sa couleur, travailler sans cesse à rendre leur vie conforme à la sienne, en imitant ses vertus. M. Champagnat avait improvisé un oratoire dans une chambre qu'il avait badigeonnée lui-même ; il y avait dressé un petit autel qu'on garnissait avec des objets qu'on em-

pruntait à la paroisse, parce que leur pauvreté ne leur permettait pas de faire cette dépense. C'est là, et aux pieds de Marie, que la petite communauté faisait tous les exercices de piété.

Le silence et le recueillement, la piété et la modestie des frères, l'union et la charité qui régnaient entre eux, retraçaient la vie des premiers Chrétiens. Le directeur répondait au choix qu'on en avait fait, et lui, par sa prudence, son zèle, sa douceur et sa fermeté, partout donnait l'exemple de toutes les vertus religieuses. Outre le frère directeur, chacun choisissait un frère pour l'avertir de ses défauts. Le frère Jean-Marie avait nommé le plus jeune de tous, et il l'avait supplié de ne laisser passer aucune occasion de l'avertir.

Chacun à son tour faisait la prière, les lectures, la cuisine. La soupe, le laitage, les légumes, l'eau pour boisson, tels étaient les aliments ordinaires de la communauté. Comme ils n'avaient pu encore se procurer un réveil, M. Champagnat, par le moyen d'un fil de fer fixé à une cloche, qui, en traversant l'espace jusqu'au presbytère, aboutissait à sa chambre, donnait lui-même le réveil à cinq heures du matin.

Pour perfectionner les frères dans les connaissances qu'ils avaient acquises, et pour les initier à la méthode d'enseignement, M. Champagnat, à qui les fonctions du saint ministère laissaient peu de temps, appela pour instituteur des enfants de la paroisse un jeune homme instruit, qui était resté chez les frères des Ecoles chrétiennes : l'instituteur vécut en communauté avec les frères, et il établit sa classe dans la maison. Les frères le secondaient dans l'instruction des enfants, et recevaient en outre des leçons particulières sur les diverses parties de l'enseignement. La conduite du maître d'école l'ayant obligé de l'éloigner, le frère Jean-Marie se chargea de diriger l'école, qui fut fréquentée par un grand nombre d'enfants. Les parents virent avec plaisir ce changement.

Jusqu'alors les habitants de Lavalla s'étaient peu occupés des frères ; mais quand on vit leur zèle et leur dévouement pour l'instruction des enfants, quand on fut témoin de leurs succès, il n'y eut qu'une voix pour les approuver, pour les applaudir ; il venait des enfants de tous les points de la paroisse ; les pauvres y étaient reçus gratuitement, les autres ne payaient qu'une légère rétribution. M. Champagnat, qui était l'âme de la maison, songea à former une deuxième classe, ce qui contribua beaucoup à hâter les progrès. Une autre chose plus grave attira son attention : plusieurs parents qui habitaient des quartiers éloignés, plaçaient leurs enfants dans le bourg, ce qui donnait lieu à de graves inconvénients ; il fit agrandir sa maison pour les y recevoir ; il se chargea même de plusieurs enfants abandonnés ou orphelins. Comme on l'en blâmait, il répondit : « L'aumône n'appauvrit pas ;

Celui qui nous envoie ces enfants nous donnera de quoi les nourrir.»

Cette nouvelle organisation fit prendre un nouvel accroissement : M. Champagnat sentit la nécessité de se mettre à la tête de la communauté ; il prit donc la résolution de demeurer avec eux. On employa tout pour l'en détourner ; mais, comprenant que le meilleur moyen d'attacher les frères à leur vocation était d'unir son sort au leur, de pratiquer le premier ce qu'il enseignait, il avait tout sacrifié à l'œuvre des frères, il voulait lui conserver non-seulement ses soins et ses travaux, mais ses forces, sa santé et sa vie.

Ayant obtenu la permission de quitter le presbytère, il vint se fixer pour toujours au milieu de ses frères, se faisant tout à tous, et étant toujours à la tête de son petit troupeau, encourageant les enfants et formant les frères à toutes les parties de l'éducation. Ceux-ci avaient pour lui la plus grande vénération, et l'aimaient comme un bon père. Sa présence dans la communauté ramena le zèle et la ferveur de tous les frères. Il les envoyait le dimanche et certains autres jours, deux à deux dans les hameaux de la paroisse, pour catéchiser les gens de la campagne : on réunissait dans une grange les enfants et les grandes personnes, et souvent toute la population du hameau. Les frères regardaient comme une grâce d'être choisis pour aller faire le catéchisme dans les hameaux et les villages voisins. Un d'entre eux, frère Laurent, regarda comme un bonheur d'avoir la permission d'aller s'établir au Bessac, qui est à deux lieues de Lavalla, où il s'établissait pour une semaine, préparant sa nourriture le matin pour toute la journée, et venant renouveler ses provisions tous les jeudis, malgré des chemins affreux et quelquefois trois pieds de neige.

L'école de Lavalla prospérait : quelques-uns, jaloux de donner à leurs paroissiens de pareils instituteurs, en firent la demande à M. Champagnat. M. Champagnat envoya, sur la demande du curé, deux frères à Marthes. Un mois ne s'était pas écoulé, que les enfants avaient changé ; il semblait que la piété, la modestie, la retenue de leurs jeunes maîtres eussent passé dans eux. Les parents, les autorités, tout le public, étaient ravis de leur docilité, de leur humilité, de leur amour pour l'étude ; de toutes parts il s'élevait des cris d'admiration : ces frères faisaient leurs classes en religieux et en apôtres. A leur arrivée les enfants étaient dans une profonde ignorance : une année s'était à peine écoulée que la plupart savaient lire, écrire, calculer ; savaient par cœur les quatre parties du catéchisme, et faisaient la consolation de leurs parents, l'édification de la paroisse par leur piété et leur bonne conduite.

Le maire de Saint-Sauveur, touché de leur conduite, demanda des frères pour sa commune ; ils entrèrent en fonction le jour de la Toussaint 1820 ; elle eut le même suc-

cès que celle de Lavalla et de Marthes. Non-seulement tous les parents y envoyaient leurs enfants, mais il en venait même des paroisses voisines. Une autre école fut fondée à Tarantaise ; elle fut confiée au frère Laurent, il y continua la vie qu'il menait au Bessac, où il continua de se rendre le jeudi et le dimanche ; il réunissait les enfants et les grandes personnes dans la chapelle, en parcourant les rues avec une clochette, et les retenant plusieurs heures pour les faire prier et pour leur expliquer les vérités de la foi chrétienne.

Le succès de l'école Saint-Sauveur fit bruit à Bourg-Argental ; M. de Pleyme, maire de la commune, demanda à M. Champagnat trois frères qui lui furent accordés. En envoyant des frères dans cette commune, M. Champagnat leur donna à suivre les règles les plus sages. A cette époque, il confia au frère Louis la direction du noviciat.

La fondation des dernières écoles avait épuisé le noviciat. Cette pénurie menaçait l'existence de la congrégation. Cette épreuve ne fit qu'augmenter sa confiance en Dieu : il pria avec ferveur ; fit des neuvaines en l'honneur de la sainte Vierge, lui dit avec simplicité que, puisqu'elle était la mère, la supérieure et la protectrice de sa maison, elle devait en prendre soin et en empêcher la ruine. La Mère de miséricorde entendit ses vœux et lui montra que ce n'était pas en vain qu'il avait compté sur elle : la congrégation prit dès cette époque un accroissement qui tint du prodige. Mais ce qui est le plus admirable, c'est le moyen dont Dieu se servit pour lui amener les sujets qu'il avait préparés pour elle.

Vers la fin de mars 1822, huit jeunes gens, ayant à leur tête un conducteur, qui avaient quitté leurs familles pour aller à Lyon chez les frères des Ecoles chrétiennes, furent dirigés par ruse et à leur insu vers Lavalla. M. Champagnat ignorait ce stratagème ; il fit beaucoup de difficultés, mais ces jeunes gens furent si touchés, si édifiés, qu'ils demandèrent avec instance à devenir les enfants de Marie. M. Champagnat exigea d'eux de dures épreuves, mais il finit par céder à leurs instances. Les postulants écrivirent à leurs parents qu'ils étaient heureux et contents dans leur vocation, ce qui en détermina d'autres à aller les joindre. Deux mois après, trois autres suivirent leur exemple ; six mois n'étaient pas écoulés que le noviciat comptait plus de vingt sujets.

Jusqu'alors les postulants avaient couché dans la grange, on travailla pendant huit jours pour réparer les greniers qu'on transforma en dortoirs. Une nouvelle construction était urgente ; comme la maison était sans ressources, M. Champagnat et les frères se chargèrent de la construction ; aucun ouvrier n'y mit la main. Le Père était l'architecte ; il ordonnait, il conduisait tout ; il était toujours le premier à l'ouvrage, il finissait ordinairement le dernier. On travaillait en silence ; s'il était nécessaire de parler, on le

faisait par signe. En quelques mois la maison fut achevée.

M. Champagnat ne cessait de former les novices à la piété et aux connaissances qui leur étaient nécessaires. Ses instructions étaient courtes, mais animées et pleines de feu. Elles roulaient presque toujours sur la piété, l'obéissance, la mortification, l'amour de Jésus, la dévotion à la sainte Vierge, le zèle pour le salut des âmes. Jamais on ne vit dans le noviciat tant de ferveur, tant de zèle pour la pratique des vertus religieuses et pour l'acquisition de l'esprit de l'institut. La ferveur n'était pas moindre dans les frères qui dirigeaient les établissements. Outre leurs classes, les frères visitaient les malades, les veillaient pendant la nuit, faisaient leurs lits, leurs procuraient tout ce dont ils avaient besoin et ajoutaient beaucoup d'autres œuvres. Tous les soirs, pendant l'hiver, ils faisaient le catéchisme. Cette instruction durait une heure et demie. Leur nourriture était des plus simples.

M. Champagnat recevait de toutes parts des lettres de félicitation. On était étonné que dans si peu de temps il eût pu former des hommes aussi pieux et aussi dévoués au bien de la religion. Dans le courant de 1822 et 1823, en fonda des établissements à Saint-Symphorien le Château, à Baulieu et à Vanosc.

Il semble que l'établissement des frères n'aurait dû attirer que des éloges et des approbations, mais c'est par la croix que Dieu a sauvé le monde : il veut que ses œuvres soient marquées à ce signe sacré. Dès le commencement, le P. Champagnat fut en butte aux contradictions. Bien des personnes regardaient son projet comme une chimère, en censurant les règlements qu'il avait donnés à sa communauté, ses occupations, le costume des frères, leur genre de vie. Ces clameurs vinrent jusqu'à l'archevêché, où il fut appelé pour savoir ce qu'il fallait penser de tous les propos qu'on tenait sur son compte. M. Bochart, premier grand vicaire, le blâma du dessein qu'il avait d'établir une congrégation pour former des instituteurs, lui proposa d'unir ses frères avec ceux qu'il avait fondés lui-même dans le diocèse et leur déclara qu'il ne voulait pas qu'il y en eût plusieurs. M. Courbon, autre vicaire général, l'encouragea cependant dans ses projets. M. Gardette, supérieur du grand séminaire, par les conseils duquel il avait toujours agi, l'encouragea aussi en disant : Puisque votre œuvre est en butte aux contradictions, cette épreuve ne fera que l'affermir.

Peu de temps après, M. Bochart fit de nouvelles instances pour faire opérer la réunion des deux sociétés de frères. Voyant que M. Champagnat refusait de s'y prêter, il lui parla durement, le menaça de faire fermer sa maison et de le changer lui-même de Lavalla. Le bon père venait de Lyon bien affligé. Il ordonna des prières et une neuvaine de jeûnes au pain et à l'eau. M. Bochart revint à la charge pour la fusion

des deux communautés, et ne pouvant vaincre les répugnances de M. Montagnat, il le traita d'entêté, d'orgueilleux, de rebelle et finit par lui dire qu'il allait prendre des mesures pour faire fermer sa maison.

L'opposition de M. Bochart souleva une explosion de blâmes et de propos injurieux contre M. Montagnat. On chercha même à détacher les frères de la congrégation. Il n'y eut pas jusqu'au confesseur de M. Montagnat qui ne l'abandonna en cette occasion, quoiqu'il n'eût rien entrepris, rien fait sans prendre son avis. M. le curé de Saint-Pierre de Saint-Chamond l'accabla de reproches et l'avertit qu'il allait faire monter les gendarmes à Lavalla pour disperser ses frères et faire fermer sa maison ; il ne voulut pas même l'écouter quand il demanda la permission de justifier sa conduite et celle de ses frères. On était alors au commencement de 1824. Le P. Champagnat et ses frères, plongés dans la douleur, s'attendaient à tout instant à voir paraître les gendarmes, le moindre bruit les alarmait, lorsque arriva la nouvelle que Mgr Pins, archevêque d'Amasie, était nommé administrateur du diocèse de Lyon.

Le pieux fondateur envoya au nouveau prélat un aperçu de son œuvre, de son origine, de son but, de l'état où elle se trouvait. M. Gardette, en le lui remettant, fit l'éloge de son auteur et de l'œuvre qu'il avait fondée avec tant de peine. Le vénérable archevêque n'hésita pas un instant à promettre sa protection à la congrégation des Petits-Frères de Marie et dit à M. Gardette : « Ecrivez à M. Champagnat que je veux le voir et causer avec lui de son œuvre ; assurez-le en attendant de toute ma bienveillance. » Quelques jours après il était présenté par M. Gardette, le saint archevêque lui dit : « Je vous bénis vous et tous vos frères ; que Dieu multiplie votre petite famille, afin qu'elle remplisse non-seulement mon diocèse, mais toute la France. Je vous permets de donner un costume à vos frères et même de leur faire faire des vœux, car il n'y a que cela qui puisse les attacher irrévocablement à leur vocation. » En sortant de l'archevêché, le Père se rendit à Fourvières pour remercier Dieu de tant de faveurs par l'entremise de Marie. Peu de temps après, Mgr lui offrit la cure de Lavalla qu'il refusa, il le pria même de le décharger des fonctions de vicaire, afin qu'il pût s'occuper exclusivement de l'œuvre des frères.

Le projet que conçut M. Champagnat de construire ailleurs une maison plus convenable et d'un plus facile accès, suscita contre lui un noir orage. Un grand nombre le traitèrent de fanatisme et de folie ; mais peu touché des discours des hommes, avec la seule confiance en Dieu, quoiqu'il eût une communauté sur les bras, qu'il dût 4,000 fr., il entreprit, sans s'effrayer, la construction d'une maison assez vaste pour contenir 150 personnes, et une chapelle, qui lui coûtèrent 60,000 fr. Dans le commencement de

1824, M. Challeton, vicaire général, vint bénir la première pierre : tels étaient le dénûment et la pauvreté de la maison, qu'on ne trouva rien pour lui donner à dîner.

Soutenus et animés par les instructions de M. Montagnat, les frères étaient admirables de piété, de modestie, de dévouement. Les ouvriers ne pouvaient assez admirer l'esprit de mortification, d'humilité et de charité, qui régnait parmi les frères, ils finirent par les imiter. Cette année, l'institut fonda deux nouvelles écoles, celles de Charlieu et de Chavanay, où les frères, par leur zèle et par leur patience, obtinrent un succès complet.

L'hiver fut employé aux travaux intérieurs de la maison, et ils furent poussés avec tant d'activité, que dans le courant de l'été 1825, la communauté put s'installer dans la nouvelle maison de l'Ermitage, près Saint-Chamond. M. le curé, dont les sentiments avaient bien changé à l'égard de M. Champagnat et de sa congrégation, fut délégué par Mgr l'archevêque de venir bénir la chapelle, ce qui eut lieu le 15 du mois d'août ; il fit don à la chapelle d'une garniture de chandeliers qui servirent le jour même de la bénédiction. Aux tribulations, aux persécutions venues du dehors et aux embarras de la construction d'une vaste maison, succéda une croix d'un autre genre, ce fut la conduite d'un des ecclésiastiques qui avaient fait partie de la réunion du grand séminaire pour fonder la société des Maristes, qui vint s'établir supérieur général des frères, et par des vues ambitieuses jeta cette congrégation dans un état déplorable.

L'année 1825 eut lieu la fondation de l'établissement d'Ampuis. Après la Toussaint, le P. Champagnat se proposa de visiter tous ses établissements, afin de s'assurer par lui-même de l'état des maisons. L'institut avait alors dix maisons d'école. Le bon Père fit toutes ses visites à pied et par un temps assez mauvais.

A son retour à l'Ermitage, il éprouva de nouvelles difficultés avec M. Courveille, qui avait été profondément blessé de la préférence que l'on avait donnée à M. Champagnat dans les élections ; il avait adressé des reproches amers à tous les frères. Il blâmait tout ce que faisaient les frères ; il ne trouvait rien de bien fait ; les personnes et les choses étaient les objets de ses éternelles censures. Ces peines et ces chagrins que le pieux fondateur cachait soigneusement et dont il dévorait tout seul l'amertume pendant ses fatigues, lui causèrent une maladie qui le conduisit jusqu'aux portes du tombeau. Quand l'état du malade fut connu, les créanciers se présentèrent en foule et demandèrent à être payés. Comme on ne put les satisfaire, ils menacèrent de faire saisir le mobilier et de faire vendre la maison ; mais ce ne fut là que le commencement des tribulations ; frères et novices, persuadés que si M. Champagnat mourait tout était perdu, tombèrent dans le découragement. Au lieu de les calmer et de les encourager, M. Cour-

veille aliéna tous les cœurs par une rigueur excessive et une sévérité outrée. L'inquiétude où chacun était sur son sort avait introduit le relâchement et la dissipation. Les premières infractions à la règle furent suivies de sévères répressions, M. Courveille se mit à faire de grandes menaces, à imposer de fortes pénitences et même à renvoyer quelques sujets. Tous les frères étaient disposés à tout abandonner ; tout était perdu, si contre toute espérance humaine, Dieu n'eût rendu la vie et la santé au saint fondateur. Dès qu'il y eut un mieux dans son état, la joie reparut sur tous les visages. Lorsqu'il put se faire conduire par le bras au chapitre, ce fut un transport de joie impossible à décrire ; une expression de bonheur se peignit sur toutes ces figures. Un claquement de mains et les expressions de joie se confondirent et exprimèrent l'indicible plaisir qu'éprouvaient tous les cœurs.

M. Courveille avait cherché à nuire au P. Champagnat en le dénigrant auprès de Mgr l'archevêque pour le perdre dans l'esprit du prélat. La justice divine se chargea de venger l'innocent persécuté et de mettre fin aux embarras de toute nature qu'on lui suscitait : il tomba dans de lourdes fautes, qui l'obligèrent d'aller faire une retraite à la Trappe où on l'invita à rester. La perte des deux frères, qui seuls étaient capables de l'aider dans le gouvernement de l'institut, fut encore un grand sujet de peine pour le pieux fondateur.

La sortie de ces deux frères et la tentation qu'avait éprouvée frère Louis firent comprendre au P. Champagnat la nécessité de lier les frères à leur vocation par des vœux et de fixer ainsi par des engagements irrévocables l'inconstance humaine. Ce fut à la suite de la retraite de 1826 que se firent les premiers vœux. Il y en eut de deux sortes, les vœux temporaires et les vœux perpétuels. Les premiers se firent sans cérémonie. Chaque frère le fit après la sainte communion. Un acte spécial en fut dressé dans un registre pour en faire foi et ledit acte était signé, à genoux, par le frère qui avait fait le vœu.

Les contradictions de toute nature que l'institut avait éprouvées n'avaient pas transpirées au dehors. Il continua donc à prospérer et à se développer. Trois nouvelles maisons furent fondées, savoir : Saint-Paul-en-Jarret, Mornant et Neuville-sur-Saône. A la rentrée des classes de 1827 il fonda deux nouveaux établissements, l'un à Saint-Symphorien-Doizon, l'autre à Vallenoite.

Dès 1824, à l'arrivée de Mgr Gaston de Pins, il avait donné aux frères la soutane, le petit manteau, le chapeau triangulaire et le rabat blanc. Lors de l'émission des vœux il y joignit un cordon en laine et une croix en cuivre inerustée d'ébène, pour ceux qui avaient fait profession. En 1828 le P. Champagnat compléta le costume. Ce changement fut suivi d'une modification dans la méthode d'enseignement. Il fit adopter la

nouvelle dénomination des consoues et prescrivit l'épellation.

L'institut continuait à recevoir des sujets et à établir de nouvelles écoles. On en fonda deux, celle de Millery et de Feurs. Il reçut cette année un témoignage public et de satisfaction de la part du département, dont le conseil général, sur la demande du préfet, alloua la somme de 1,500 francs, à titre de secours accordé à la maison du noviciat des Petits-Frères de Marie. Ce secours leur fut continué, sans qu'il eût besoin de le réclamer, jusqu'en 1820.

Jusqu'en 1828 l'instruction primaire étant sous la dépendance des évêques, il avait été facile d'obtenir les dispenses nécessaires pour soustraire les frères à la loi du recrutement; il n'en fut plus de même après les fameuses ordonnances de Charles X. Le Père fit donc des démarches pour obtenir du gouvernement la reconnaissance légale de l'institut. L'ordonnance, qui approuvait la congrégation des Petits-Frères de Marie et ses statuts, était dressée et venait d'être portée à la signature du roi, quand les événements de 1830 vinrent tout à coup mettre obstacle à la solution de cette affaire. Le P. Champagnat pensait à renouveler ses instances pour obtenir cette faveur, car depuis la loi de 1823 sur l'instruction primaire, il était impossible d'exempter les frères du service militaire, s'ils n'avaient pas leurs brevets. M. Guizot répondit qu'il n'y avait pas lieu à lui accorder l'autorisation demandée, quoique le conseil de l'Université eût approuvé les statuts. Mais en même temps le Père faisait faire à sa communauté et adressait lui-même de ferventes prières pour le succès de cette importante affaire.

Sur ces entrefaites, il fit connaissance avec M. Mazelier, supérieur des frères de la congrégation de l'Instruction Chrétienne du diocèse de Valence dont le noviciat est à Saint-Paul-Trois-Châteaux; cette congrégation, quoique peu nombreuse, était autorisée par ordonnance royale du 11 juin 1823, pour les trois départements comprenant l'ancien Dauphiné, c'est-à-dire, ceux de la Drôme, de l'Isère et des hautes Alpes. Une fusion entre les deux congrégations était facile; en attendant qu'elle pût se réaliser il fut connu que M. Mazelier voudrait bien faire partager le bénéfice de son ordonnance avec les Petits-Frères de Marie en se chargeant des sujets qui étaient atteints par la loi de la conscription. L'honorable M. Mazelier rendit cet important service pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'union des deux instituts.

Malgré toutes les vexations auxquelles furent exposés les frères après la révolution de 1830, outre l'établissement de la côte Saint-André qui avait déjà eu lieu, en 1832 on ouvrit l'école de Naugres dans l'Ardèche; en 1833, celle de Viriville; en 1834, celles de saint Genest-Malifaux, de Sury, de Lorette, dans la Loire; en 1835, celles de Terrenome, de Pelussin et de Norbier dans le même département. A cette époque l'ins-

titut courut un grand danger. Sur une plainte de l'aumônier de l'Ermitage, Mgr l'archevêque proposa, puis pressa le P. Champagnat de réunir les frères de l'Ermitage avec ceux de Saint Viateur établis à Vourles près de Lyon. Cette affaire avait déjà été traitée avec M. Querbes, leur supérieur. M. Champagnat répondit qu'en conscience il ne pouvait pas se prêter à cette mesure, qui serait la perte de son institut, quoiqu'il fût disposé à obéir s'il l'ordonnait. Monseigneur mieux renseigné changea d'opinion et félicita le bon Père de s'être opposé à cette union. Il disait plus tard: « La société des Maristes est celle qui me donne le plus de consolations. »

Après avoir suivi pendant vingt ans les règles qu'il avait dressées, le P. Champagnat les fit imprimer pour établir l'uniformité de conduite et pour lui donner une garantie de stabilité. C'était un puissant moyen de faire fleurir la régularité et d'attacher les frères à leur vocation.

M. Champagnat et les prêtres qui, avant leur ordination, avaient formé le projet de fonder une société de prêtres pour les missions et l'instruction de la jeunesse, ne l'avaient jamais perdu de vue. Quand ils eurent reçu leurs diverses destinations dans le vaste diocèse de Lyon, ils travaillèrent de concert, et chacun de leur côté, à réunir des sujets pour cette œuvre. Le P. Colin, alors supérieur du petit séminaire de Belley, — qui n'était un diocèse distinct que depuis 1823, — et le P. Champagnat l'avaient surtout grandement à cœur; deux de ces messieurs, M. Courveille et Terrailon qui n'avaient pas persévéré auprès du pieux fondateur des Petits-Frères de Marie, n'affaiblirent pas son ardeur. Il écrivit lettre sur lettre aux supérieurs ecclésiastiques, il fit plusieurs voyages à Lyon pour obtenir seul la formation de cette société et recruter quelques-uns de ceux qui devaient en être membres pour l'aider dans l'institut des frères, dont le développement exigeait de prompts secours. Il obtint enfin M. Séon, qui était alors professeur au collège de Saint-Chamond; peu de temps après, M. Beaudin, Pompaillier, Chenut imitèrent le bon exemple, M. Séon préférant la pauvreté, la vie humble et cachée de frère de l'Ermitage, à tous les avantages temporels qu'on leur offrait ailleurs. C'est ainsi que se forma le petit noyau d'ecclésiastiques qui, quelques années plus tard, servit, avec la colonne de prêtres pieux qui se groupaient autour du R. P. Colin, à fonder la société des P. Maristes.

Les événements de 1830 rendirent plus nécessaire le centre d'action qu'on désirait depuis longtemps, que l'on préparait de part et d'autre avec le même zèle, le même esprit de dévouement. Après de nouvelles et pressantes instances, ayant obtenu de l'administration diocésaine une pleine liberté d'action pour se réunir, se diriger eux-mêmes, se choisir un chef, les pères de l'Ermitage se rendirent à Belley pour s'entendre avec leurs confrères, et élurent, après une ré-

traite de quelques jours, le Père Colin pour supérieur; depuis ce moment l'œuvre fit de rapides progrès; l'avenir de cette société se montra pleine d'espérances; quoique encore séparés, les divers membres commencèrent à se livrer aux missions des campagnes.

Bientôt une partie de ces Pères furent réunis à Valbenoîte dans le couvent des Bénédictins. Le P. Séon ayant été nommé supérieur de cette communauté, les PP. Bourdins et Charnut furent remplacés à l'Ermitage par les PP. Servant et Forest, et ceux-ci par les PP. Matthieu et Besson, qui ont rendu de si grands services aux frères.

De son côté, le R. P. Colin se rendit à Rome, en 1833, pour faire approuver la Société par le Saint-Siège. Après un long et sérieux examen des constitutions, la congrégation des évêques et des réguliers les approuva peu de jours après, c'est-à-dire, le 11 mars 1836; le Très-Saint-Père, Grégoire XVI, autorisa par une bulle la Société des prêtres Maristes, et lui confia la mission de la Polynésie. Il est impossible de dire ce qu'éprouva de bonheur et de consolation le P. Champagnat à cette nouvelle. Le R. P. Colin fut nommé supérieur général, le P. Champagnat assistant. Les principaux Pères se lièrent par les vœux de religion, et la Société se trouvant ainsi constituée par l'autorisation du Saint-Siège, par l'élection de son chef, et par les vœux de ses premiers membres. Avant de se séparer, les Pères réglèrent ce qui concernait la Mission de la Polynésie, et arrêtèrent que la maison principale de l'institut serait à Lyon.

Le P. Pompallier, choisi pour chef de la mission de la Polynésie, fut sacré évêque et prépara son départ pour la fin de l'année 1836; quatre prêtres et trois frères lais furent adjoints pour partager ses travaux. Le P. Champagnat demanda au R. P. Colin la faveur de faire partie de cette colonne, afin de consacrer ses derniers jours et ce qui lui restait de forces à l'instruction et à l'édification des infidèles. Le P. Colin lui répondit que sa mission était de préparer pour l'Océanie des apôtres pleins de zèle et de l'esprit des sacrifices. Mais le Père eut la consolation de voir parmi les saints missionnaires désignés trois de ceux qu'il avait formés lui-même, et celle de voir aussi tous les confrères qui avaient eu tant de peines à se réunir pendant dix ans, se consacrer à Dieu et se lier à l'institut par des vœux: il profita de ces circonstances pour enflammer le cœur des Petits-Frères de Marie du désir de se rendre dignes de participer à la grande œuvre des missions étrangères.

Dieu continuait à bénir le noviciat des frères, les vocations devenaient tous les jours plus nombreuses, et chaque année était marquée par de nouvelles fondations. C'est ainsi que furent fondés, en 1835, la Providence Denuizière, à Lyon; Saint-Didier-sur-Rochefort, dans la Loire, et Genas dans l'Isère; en 1836, Saint-Martin-la-Plaine dans la Loire, Semur en Brionnais, dans Saône et Loire, et Didier sur Chalaronne,

dans l'Ain; en 1837, Firminy et Perreux dans la Loire, Anse dans le Rhône et Thoissey dans l'Ain.

En 1834, M. Guizot avait dit sans détour au P. Champagnat: « Il est inutile que vous fassiez des démarches pour obtenir notre autorisation en ce moment. » En 1836, le gouvernement se montrant moins hostile aux établissements religieux, le P. Champagnat se détermina à reprendre les démarches qu'il avait laissées en 1829 et en 1834. Il fit un voyage à Paris, il y retourna en 1838. Il n'est pas de difficulté que M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, ne fit; il n'est pas d'entraves, de faux-fuyants qu'on n'opposât à tous ses efforts, à toutes ses démarches. Après des peines infinies, il parvint à obtenir du conseil de l'Université un avis favorable pour la demande en autorisation. Cette autorisation dépendait de la volonté du ministre; mais cette bonne volonté lui fit toujours défaut; après un long séjour dans la capitale, le Père dut retourner au milieu de ses enfants sans avoir rien obtenu. Il renouvela les démarches en 1849; mais alors ce fut le conseil qui lui fut contraire.

Pendant son séjour à Paris, il logea au séminaire des Missions étrangères, où il édifia tous les frères; il y était regardé comme un saint. Le supérieur, le P. Dubois, disait de lui: « C'est l'homme le plus vertueux que je connaisse. » Il ne visita jamais dans la capitale que N.-D. des Victoires et N.-D. d'Espérance.

En quittant Paris, le P. Champagnat fut fonder une maison à Saint-Pol en Artois; on avait aussi établi dans l'année des écoles au Rocher-des-Cendriers dans l'Isère, et à Yzieu dans la Loire.

Depuis la maladie que le pieux fondateur avait faite en 1825, il ne s'était jamais bien rétabli: il éprouvait de grandes douleurs; une gastrite bien caractérisée se déclara plus tard; il était sujet à de fréquents vomissements. L'esprit de pénitence et de mortification qui l'animait, aggravait toujours son état. Ses pénibles courses dans la capitale, ses déceptions finirent par ruiner son tempérament, et user ce qui lui restait de forces. Le R. P. Colin crut nécessaire de pourvoir avant sa mort à son remplacement et à faire élire un frère pour lui succéder, afin d'éviter toute commotion à sa mort.

Le R. P. Colin adressa une courte mais pathétique exhortation aux frères pour les engager à faire un bon choix, et les frères profès, au nombre de 92, procédèrent à l'élection. Le scrutin ayant donné 87 voix au frère François, 70 au frère Louis-Marie, et 57 au frère Jean-Baptiste, le premier fut proclamé supérieur général, et les deux autres assistants. Cette élection eut lieu en présence du P. Champagnat.

Quoiqu'il sentît ses forces diminuer, il se rendit à Autun pour recevoir de l'évêque de ce diocèse la donation du château de Vauban et ses dépendances, à condition qu'on y établirait un noviciat et qu'on formerait

des établissements dans le diocèse. Un mois après, le père y retournait avec quelques frères pour en prendre possession et commencer le noviciat. Ces divers voyages finirent par affaiblir et épuiser ses forces. Il mourut le 6 du mois de juin 1840. Il faut dire dans l'*Histoire de sa Vie*, écrite par un membre de sa congrégation, où nous avons tiré la présente notice, les sentiments admirables qui l'animèrent jusqu'à sa dernière heure; il mourut comme il avait vécu, en saint.

A la mort du P. Champagnat, bien des personnes doutaient de l'avenir et de la stabilité de son œuvre; leurs craintes durent bientôt être dissipées. Pleins d'estime et de respect pour le supérieur qu'ils avaient nommé; pleins de confiance en lui, tous les frères s'appliquèrent à remplir leur emploi avec tout le dévouement dont ils étaient capables. Jamais peut-être la piété, le bon esprit, l'attachement à l'institut, l'union fraternelle, ne se montrèrent avec plus d'éclat. On fonda trois nouvelles maisons à Saint-Latier, dans l'Isère; Digoin, dans Saône-et-Loire; Carvin, dans le Pas-de-Calais.

Un des premiers actes du gouvernement du frère François fut la consommation de l'union des frères de Marie, avec ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux, elle fut conclue en avril 1844; le frère Jean-Marie fut envoyé pour prendre possession de la maison de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour diriger le noviciat. L'union des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux fut suivie de celle des Frères de Viviers. Cette dernière congrégation, fondée en 1803, par le vénérable M. Vernet, supérieur du grand séminaire de Viviers, était peu nombreuse; le zèle et les efforts de M. Vernet, pour le développement de cette œuvre, avaient été stériles, parce que les frères n'étaient liés à leur vocation que par le libre choix de leur volonté: la plupart des frères, les plus distingués par leurs talents, lorsqu'ils avaient obtenu leur brevet, abandonnaient leur saint état pour se jeter dans le monde, où leur volonté, dont les vœux auraient pu seuls fixer l'inconstance, se trouvant désarmée devant les tentations et le découragement, perdaient leur première ferveur. M. Vernet avait fait des démarches pour opérer cette réunion, mais la mort l'ayant surpris avant qu'elle fût conclue, Mgr Guibert la termina heureusement les premiers mois de 1844, aux mêmes conditions que celle des frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ces deux fusions constituant trois familles religieuses sous un même chef, une même règle, un même gouvernement, est peut-être un fait unique dans l'histoire monastique; mais ce qu'il y a de plus admirable, ce sont les heureux effets qui s'en sont suivis. Jamais on ne vit plus de sympathie et de charité entre les frères.

Mgr l'évêque de Viviers établit à la Béguine, près d'Etubérias, un noviciat, qui devint, pour l'institut, une pépinière d'excellents sujets. Les postulants arrivèrent en

grand nombre à celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la prospérité de ces deux noviciats fut telle, qu'en peu d'années les frères se répandirent dans tout le Midi de la France, et que l'on y fonda plus de cent maisons. Celui de l'Ermitage avait fondé un grand nombre d'établissements dans les départements de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de l'Ain, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Pas-de-Calais et du Nord. Dans ce dernier département, pendant l'année 1846, il y fut même fondé un noviciat. Madame la comtesse de Grandville, femme d'une grande piété et d'une rare vertu, en fit tous les frais avec une générosité que l'esprit chrétien est seul capable d'inspirer, et céda à l'institut un domaine d'un revenu de 1,800 fr. pour l'entretien de trois frères.

La prospérité de l'institut ne fut pas même arrêtée par les événements de 1848: les frères conservèrent les sympathies de tous les partis et ne furent nullement inquiétés.

La loi du 15 mars 1830, sur la liberté de l'enseignement, favorable pour les congrégations religieuses approuvées, créait des difficultés insurmontables pour celles qui ne l'étaient pas. C'est pourquoi on renouvela les démarches qui avaient échoué, deux différentes fois sous le règne de Louis-Philippe. Mgr Parisis, évêque de Langres, voulut bien se charger de la présenter au ministre de l'instruction publique: il obtint qu'elle serait examinée seule et la première; comme il s'agissait de consacrer un principe de la nouvelle loi et d'en faire la première application, on fit de grandes difficultés d'une part; on fit des efforts inouïs de l'autre pour assurer le triomphe des frères et du principe qui s'y rattachait. On l'obtint, trois jours après le décret fut signé par le prince président de la République. C'est ainsi que l'autorisation, selon que l'avait promis le P. Champagnat sur son lit de mort, vint à point nommé au moment même où elle était absolument nécessaire.

Le chapitre général fut assemblé pour adopter et arrêter définitivement les règles. On élut un troisième frère assistant. Le R. P. Colin saisit cette occasion pour parler de l'impossibilité d'unir, sous un même supérieur, les Pères Maristes et les Petits-Frères de Marie, et de la nécessité pour eux de se gouverner par eux-mêmes. Cette ouverture du P. Colin n'étonna personne, car tous les frères savaient depuis longtemps que Rome avait refusé d'autoriser la congrégation des frères et celle des Pères sous un même chef.

Depuis l'autorisation du gouvernement et la tenue du chapitre général, l'institut a prospéré d'une manière étonnante. A la mort du P. Champagnat il n'y avait que quarante-cinq maisons; aujourd'hui on en compte plus de trois cents. Ces trois cents maisons contiennent plus de quinze cents frères, occupés à donner l'instruction et l'éducation chrétienne à cinquante mille enfant. 1)

(1) Voy. à la fin du vol., nos 99, 100.

FRERES DE SAINTE-MARIE (INSTITUT DES),
à *Tinchebray, diocèse de Séez (Orne).*

L'institut des frères de Sainte-Marie de Tinchebray a été fondé dans le but de former des instituteurs religieux, spécialement destinés aux campagnes, et de réaliser en Normandie au moins une partie du bien que les frères de l'Instruction chrétienne font en Bretagne.

L'œuvre de Sainte-Marie a été entreprise par M. l'abbé Duguey, sous la direction de Monseigneur l'évêque de Séez et le haut patronage de Monseigneur l'évêque de Bayeux. MM. Foucault, Hamon, et plusieurs autres prêtres dévoués, ont donné à cette œuvre un concours très-utile, et leur consacrent encore actuellement tous leurs soins.

L'établissement de Sainte-Marie, dont la première pierre a été posée au mois de février 1851, a été solennellement inauguré, le 15 octobre de la même année, par Nosseigneurs les évêques de Bayeux et de Séez, assistés de leurs vicaires généraux, en présence de M. Jean-Marie de Lamennais, fondateur et supérieur général de l'institut de Ploërmel, d'un très-nombreux clergé, et des principales autorités civiles de l'arrondissement de Domfront.

L'œuvre a été fondée au moyen d'une souscription, à la tête de laquelle se sont inscrits MM. les préfets, les représentants, et tous les principaux magistrats des deux départements de l'Orne et du Calvados.

L'établissement de Sainte-Marie est bâti tout près de la petite ville de Tinchebray, dans une position très-saine et très-agréable. Il est encore bien loin d'être achevé; mais pourtant les constructions faites ont déjà une certaine importance.

L'institut de Sainte-Marie possède actuellement soixante et quelques sujets. A côté du noviciat, qui augmente tous les jours d'une manière très-satisfaisante, la congrégation a fondé à Tinchebray un pensionnat qui compte en ce moment près de soixante internes, et plus de cent externes. Les cours de ce pensionnat, spécialement destinés aux nombreux jeunes gens, qui, dans la contrée, se préparent à l'industrie et au commerce, sont combinés de manière à donner aux élèves qui les suivent une éducation française complète dans le genre de celle qu'on reçoit à Passy et à Nantes chez les Frères des écoles chrétiennes.

Les frères de Sainte-Marie dirigent actuellement huit établissements, sans compter celui de Tinchebray. Trois dans le Calvados : à Pont-l'Évêque, Villiers-le-Sec, et Vaux-sur-Seulle; cinq dans l'Orne : à Domfront, la Ferté-Macé, Vimouthiers, Briouze et Mortrée. Dix-neuf sujets sont employés dans les huit établissements.

Les frères de Sainte-Marie suivent la règle donnée par M. Jean-Marie de Lamennais à la congrégation de l'Instruction chrétienne, sauf une modification concernant les

trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté qu'ils font explicitement.

Le costume est exactement le même qu'à Ploërmel. (1)

FRUCTUEUX (RELIGIEUX ET RELIGIEUSES DE SAINT-), en Espagne.

Saint Fructueux était de la race royale des Visigoths d'Espagne. Ayant une vocation prononcée pour la solitude, il entra, après la mort de ses parents, dans l'école que l'évêque Calencia avait instituée pour l'instruction de son clergé. Ayant vendu ses biens et en ayant distribué une grande partie aux pauvres, il fonda plusieurs monastères, dont un de filles appelé *Nono*, parce qu'il était à neuf mille de distance de la mer, et un autre dit *Compluto*, parce qu'il était dédié à Guist et à Pasteur, martyr de *Compluto*, dans lequel il embrassa la vie religieuse. Il gouverna ce monastère en qualité d'abbé. Après avoir établi la discipline religieuse et mit cette maison dans un état de prospérité, il se nomma un successeur et se retira dans un désert, où il mena la vie la plus austère, en se revêtant d'une peau de bête à l'exemple des anciens solitaires. La réputation de ses vertus se répandit jusque dans les pays éloignés. C'est pourquoi, malgré son amour pour la retraite, il fut ordonné évêque de Séville et de Duneo; et l'an 556, il fut élevé à l'archevêché de Brague. Avant d'entrer dans le monastère de Compluto, il en avait fondé plusieurs pour les femmes qui vivaient comme les solitaires de la Thébaïde. La vierge Bénédite fut leur première supérieure comme leur fondatrice. Ayant refusé la proposition que lui fit le roi Gardingo de l'épouser, elle quitta la maison paternelle pour se retirer dans une solitude profonde, d'où elle entra ensuite dans un monastère de religieuses; mais saint Fructueux, ayant eu connaissance de cet événement, fit bâtir dans ce lieu solitaire une petite maison où Bénédite pût vivre dans la retraite et se vouer aux pratiques de la piété. Un grand nombre de filles chrétiennes voulurent imiter cet exemple et vinrent l'y joindre; elles furent bientôt au nombre de quatre-vingts. Saint Fructueux fit bâtir alors un monastère de dimensions proportionnées à ses habitants, et leur donna une règle et un costume particulier : il consistait dans une tunique, dans un cucule simple, un manteau court, le tout de laine grise, une ceinture de peau noire, des sandales pendant l'été, des souliers pendant l'hiver. Lorsque saint Fructueux fut monté sur le siège de Brague, il fit bâtir un autre monastère sur une montagne voisine.

Pendant son épiscopat, saint Fructueux continua à marcher dans la voie de la sainteté et de la pénitence. Il triompha par sa douceur et par sa patience des persécutions que l'envie lui suscita; il mourut en bienheureux, le 16 avril 665, dans l'Eglise, couché sur la cendre, comme il l'avait désiré. On conserve son corps à Compostelle; on célèbre sa fête le jour même anniversaire de sa mort.

Le P. Bonanni parle dans la deuxième

(1) Voy. à la fin du vol., n° 101.

partie du *Catalogue des ordres religieux, delle vergini dedicata a dio* de religieuses de saint

Fructueux et en présente le costume, elles ont une croix à la main.

G

GABRIEL (CONGRÉGATION DES FRÈRES DE SAINT-). *Maison-mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre.*

Nous verrons à l'article INSTRUCTION CHRÉTIENNE (*Frères de l'*) comment le P. Deshayes fonda en Bretagne, d'accord avec M. l'abbé de Lamennais, une congrégation destinée à l'instruction des enfants pauvres. Quand il fut élu supérieur général des communautés de Saint-Laurent, le noviciat des *Frères de l'instruction chrétienne* (c'est ainsi qu'ils se nommaient alors) était à Auray et comptait 15 sujets.

Le P. Deshayes en donna cinq à M. de Lamennais pour son noviciat de Saint-Brieuc, et il envoya les dix autres à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où déjà quatre frères du Saint-Esprit faisaient la classe aux enfants.

Après quelques petites difficultés, qui furent aisément surmontées par l'esprit d'obéissance et de charité des bons frères, il y eut fusion complète entre les nouveaux venus et les *anciens*; des concessions mutuelles furent faites, et, le nombre des novices augmentant, le P. Deshayes dut songer à satisfaire aux demandes qui de toutes parts l'assiégeaient déjà, avant même que les sujets qu'il destinait à ce pieux enseignement fussent complètement formés.

Ce fut au mois de novembre 1822 que furent acceptés les deux premiers établissements, l'un à Saint-Martin de Beaupréau (Maine-et-Loire), l'autre à Montmorillon (Vienne).

Deux autres établissements furent fondés en 1823.

La même année, la congrégation fut approuvée par ordonnance royale comme association charitable pour l'instruction de la jeunesse dans les départements de la Vendée, de Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure.

1824 vit naître neuf établissements, parmi lesquels ceux de Châtillon, de Noirmoutiers et de Saintes.

La fatale année 1830 arrêta les développements merveilleux que prenait déjà la congrégation. Les déplorables tendances de cette triste époque firent supprimer plusieurs établissements; par une conséquence toute naturelle, les vocations se ralentirent, de telle sorte que le noviciat, qui dès 1826 comptait 28 sujets destinés à l'instruction, n'en renfermait plus que 4 ou 5 à la fin de l'année 1830. Les exercices furent interrompus; il n'y eut point de retraite en 1831. L'œuvre semblait destinée à périr; mais elle se reprit à vivre quand le calme revint à la surface du pays, et en 1834 il fallut songer à établir le centre de la congrégation grandissante en dehors de la maison des missionnaires de

Marie, où elle avait jusqu'alors trouvé un asile hospitalier.

Une maison voisine fut achetée, réparée, et la prise de possession eut lieu le 15 octobre 1835. Ce fut Mgr Soyer, évêque de Luçon, qui bénit l'humble chambre choisie pour la chapelle du nouvel établissement et qui y célébra le premier la sainte Messe.

Le lendemain 33 frères s'y installèrent; et comme à dater de ce jour la congrégation semblait vivre d'une vie propre et particulière, on songea à lui donner un nom: on choisit celui du patron du fondateur. Les frères furent donc appelés *Frères de Saint-Gabriel*.

Ils durent passer par les rudes épreuves des privations et de la misère; mais ils surmontèrent tous les obstacles par leur admirable résignation, et lorsque le vénérable fondateur mourut (28 décembre 1841), les succès qui couronnaient son œuvre le récompensaient déjà de ses lutttes pénibles et de ses durs travaux.

Au mois de septembre 1842, les frères se réunirent en assemblée générale, et le frère Augustin fut élu supérieur général.

En 1852, le frère Siméon, son premier assistant, fut élu en sa place, et c'est lui qui gouverne aujourd'hui la congrégation, qui compte environ quatre cents sujets répartis dans soixante-treize fondations, sans y comprendre celle de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Le diocèse de Poitiers en possède un certain nombre, et les parents chrétiens, qui trouvent dans ces pieux établissements une éducation sincèrement religieuse pour les enfants, bénissent partout les modestes instituteurs auxquels ils doivent ce grand bienfait.

Nous manquerions à la justice et à la vérité, si nous ne rendions pas un hommage spécial à l'œuvre éminemment chrétienne dont les congrégations de Saint-Gabriel et de la Sagesse se partagent les mérites.

Nous voulons parler de l'œuvre des sourds-muets et des aveugles.

C'est encore le P. Deshayes, supérieur général des congrégations de Saint-Laurent, qui peut réclamer l'honneur de cette précieuse fondation.

Touché du malheur de tant de milliers d'âmes privées des consolations de la religion, le bon Père songea, dans l'ardeur de sa charité, à leur apporter le seul soulagement efficace qu'il fût donné à l'homme de leur offrir. Il créa des instituteurs capables de *créer* à leur tour des êtres intelligents là où il n'y aurait trop souvent sans eux qu'une sorte de matière inerte livrée aux seuls instincts grossiers de la brute.

Le P. Deshayes était encore curé d'Auray

lorsqu'il commença à s'occuper des sourds-muets.

La Chartreuse d'Auray offrit son humble asile à Mlle Duler, première institutrice de l'établissement des sourdes-muettes de Paris, dont la charité ne recula point devant l'œuvre si modeste qui lui était proposée.

Elle enseigna la méthode aux sœurs de la Sagesse d'Auray et à un excellent Chrétien de ce pays, M. de Saint-Henri, et bientôt sous ces élèves, devenus à leur tour maîtres habiles, de pauvres petits garçons, de pauvres petites filles recevaient le grand bienfait d'une éducation jusque-là refusée à leur cruelle infirmité.

Lorsque le P. Deshayes devint supérieur général des congrégations de Saint-Laurent, loin d'oublier la pensée si chrétienne qui avait fait naître l'établissement de la Chartreuse d'Auray, il songea plutôt à la développer.

Toujours fidèle à ses nobles traditions, la ville de Poitiers lui fournit les moyens de fonder sa première école de sourdes-muettes. C'était en 1833; le préfet d'alors (M. Boulé) accorda sa protection officielle, M. l'abbé Lambert prêta l'appui de son zèle et de son éloquence persuasive, et bientôt l'école de Pont-Achard compta jusqu'à 20 élèves.

Après la mort de M. Lambert, M. l'abbé de Larnay recueillit le legs pieux du vénérable missionnaire, et, grâce à son dévouement sans limites et à sa féconde activité, l'établissement grandit rapidement.

En 1847, à l'époque où les travaux du chemin de fer vinrent troubler la paix du pieux asile, on dut songer à transférer ailleurs l'institution florissante (1).

Le département de la Vienne reçut en janvier 1838 une deuxième école de sourds-muets, établis à Loudun par le P. Deshayes, et placée sous la direction des frères de Saint-Gabriel.

En 1836, il avait fondé une école de sourdes-muettes à Orléans, et il l'avait confiée aux sœurs de la Sagesse.

Le 30 août 1840, les frères de Saint-Gabriel et les sœurs de la Sagesse remplaçaient à Lille le fameux sourd-muet Massieu dans la direction de l'important établissement d'éducation de cette ville populeuse.

Plus tard, l'école des sourds-muets établie dans l'antique abbaye de Saint-Médard de Soissons était aussi confiée par M. l'abbé Dupont, son fondateur, aux mains des frères de Saint-Gabriel et aux sœurs de la Sagesse.

Les aveugles ne pouvaient manquer d'être l'objet de la sollicitude du P. Deshayes. Un accident arrivé à une sœur de la Sagesse, devenue aveugle tout en conservant une aptitude merveilleuse pour l'écriture et le des-

sin, parut au bon Père comme un avertissement de la Providence, qui le pressait de pourvoir aussi à l'instruction des aveugles; et dès 1841, à une séance publique donnée dans l'établissement des sourds-muets de Lille, on peut entendre une pauvre enfant aveugle accompagnant ses chants d'un instrument de musique.

Des compagnes d'infortune se réunirent bientôt à elle, et suivant l'exemple des sœurs de la Sagesse devenues institutrices des aveugles, les frères de Saint-Gabriel joignent aujourd'hui un nouveau titre à celui qui leur méritait déjà si bien la reconnaissance publique.

Statuts de la congrégation des frères de Saint-Gabriel.

Nous avons déjà dit que la règle de cette congrégation est la même que celle des premiers enfants du V. de Monfort, les missionnaires de la compagnie de Marie, sauf ce qui concerne spécialement l'instruction.

Le but principal de la congrégation des frères de Saint-Gabriel est l'instruction chrétienne des enfants, et surtout des enfants de la campagne.

Elle peut pourtant former des établissements dans les villes, et même y ouvrir des pensionnats.

Elle peut aussi instruire les enfants dans les hôpitaux, dans les maisons de détention ou d'orphelins.

Pour ces différentes écoles, les frères ne sont jamais moins de deux.

Il en est de même pour les paroisses, à moins de raisons approuvées par le supérieur général.

Le *Manuel de piété* à l'usage des frères de Saint-Gabriel contient un commentaire de la règle.

Il a été composé et publié par le F. Augustin, supérieur général de la congrégation, élu après la mort du P. Deshayes.

À la mort du vénérable fondateur, arrivée, comme nous l'avons dit, le 28 décembre 1841, la congrégation des frères de Saint-Gabriel fut gouvernée d'après les statuts donnés par le vénérable Père et approuvés par Mgr Soyer, évêque de Luçon.

Il est dit au chapitre onzième de ces statuts que les frères choisiront parmi eux un supérieur qui sera chargé du gouvernement de la congrégation; qu'il aura un ou deux assistants, selon l'accroissement que prendra la congrégation; qu'il y aura aussi deux conseillers et un procureur, et que tous seront choisis par la voie du scrutin secret. Le supérieur général et les membres de son conseil sont nommés pour cinq ans, mais ils peuvent être réélus indéfiniment. Tous les cinq ans, les principaux membres de la société se réunissent en chapitre général.

On y comptait, dès 1855, 50 sourdes-muettes; 55 suivaient les classes; 2 donnaient des leçons en qualité de répétitrices; plusieurs étaient occupées aux soins domestiques, et les autres travaillaient à l'ouvrage, principalement à la confection des ornements d'église.

(1) Elle est aujourd'hui établie à Larnay, à peu de distance de Poitiers; de vastes constructions y ont été faites; une chapelle (style du XIII^e siècle), ornée de riches vitraux, y a été bâtie, et cet ensemble grandiose constitue un des plus beaux établissements de ce genre.

pour l'élection du supérieur et des membres du conseil, et pour traiter des affaires les plus importantes de la congrégation.

Les frères de Saint-Gabriel portent une grande robe ou soutane de laine noire, à laquelle est attaché un manteau de même étoffe qui descend un peu au-dessus du genou. Leur rabat est bleu bordé de blanc. Le chapeau ecclésiastique complète ce costume (1).

GERASIMO (RELIGIEUX DU BIENHEUREUX).

Ce saint embrassa d'abord la vie monastique dans la Licie, province de l'Asie Mineure, où il était né. Il se retira ensuite en Palestine vers le milieu du v^e siècle, à l'époque où commencèrent à se répandre les erreurs d'Eutichès, qu'il eut le malheur d'embrasser lui-même; mais il fut heureux de rentrer dans la voie de la vérité par les exhortations de saint Eutimius et de réparer ses erreurs par une rude pénitence. Il fit construire à un quart de lieu du Jourdain un vaste ermitage avec soixante-douze cellules pour autant de solitaires, et au milieu un monastère pour les cénobites.

Les religieux étaient soumis à un silence rigoureux. Ils avaient pour toute nourriture du pain et des dattes, et de l'eau pour boisson, excepté le samedi et le dimanche. Ils se rendaient à l'église pour participer aux divins mystères, et où il leur était permis de manger en commun des aliments cuits et de boire un peu de vin. Ils n'avaient d'autres meubles et ustensiles qu'une cruche d'eau, une natte pour se coucher et une simple couverture. Gerasimo s'imposait à lui-même une abstinence et des mortifications plus sévères encore, et saint Eutimius avait une si grande vénération pour ses vertus qu'il lui adressait ceux de ses disciples qu'il voulait faire avancer dans la voie de la perfection. Il mourut le 5 du mois de mars de l'année 475; c'est le jour où on a fixé sa fête dans le Martyrologe romain.

GERVAIS (LES FILLES SAINT-).

C'est le nom qu'on donnait communément aux *hospitalières de Saint-Anastase*, établies dans le Marais, à Paris. Quoique cette communauté fût de celles qu'on appelle de l'ordre de Saint-Augustin, elle formait une corporation spéciale, qui demande un chapitre particulier. On peut diviser l'histoire de cette maison en deux époques ou parties différentes, celle de l'établissement de l'hôpital ou plutôt de l'hospice Saint-Gervais, celle de la communauté formée. Sauval, un des historiens de Paris, pense que cet hôpital fut fondé sous le règne de Louis le Gros; Jaillot, dit au contraire, et il était mieux informé, qu'il fut fondé sous Louis le Jeune. M. de Saint-Victor adopte ce sentiment. Le plus ancien titre qui fasse mention de cet hôpital est de l'an 1171. Il nous apprend qu'un maçon, nommé Garin, et Harcher, son fils, prêtre, destinèrent pour loger les pauvres passants, une maison qu'ils avaient au parvis Saint-Gervais, c'est-à-dire, devant l'église paroissiale de ce nom. Ainsi

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 102.

s'exprime Jaillot, dans ses *Recherches sur Paris*, et M. de Saint-Victor s'exprime de même. Le *Gallia Christiana*, qui semble avoir puisé pourtant à cette source, dit que le fondateur fut Garin Masson, conjointement avec son fils Archer, prêtre; semblant faire de Masson un nom propre, et modifiant l'orthographe de celui du fils. Quoi qu'il en soit du nom ou de la profession du principal fondateur, laquelle n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui, et n'en ferait que plus d'honneur à sa générosité, comme cette maison était chargée de quatre deniers de cens envers Robert de France, comte de Dreux, frère de Louis le Jeune, ce prince conjointement avec sa femme et son fils, céda ce sens pour favoriser l'établissement. Le Maire, dit qu'il fut confirmé deux ans après par Alexandre III. Les historiens de Paris, que Pignariol de la Force a copiés dans sa *Description de Paris*, ont suivi le récit du Bénédictin Dubreul, qui place l'époque de la confirmation vers l'an 1179. On voit par cette bulle de confirmation que cet hôpital était administré par un *Maître* ou *Procureur* et par des frères. Il n'est point question de femmes dans les auteurs que je consulte, quoique à cette époque plusieurs hôpitaux fussent desservis conjointement par des frères et des sœurs de l'ordre de Saint-Augustin. Il faut remarquer que l'hospice Saint-Gervais était destiné à recevoir des hommes seulement. On trouve encore en leur faveur une bulle de Nicolas IV, du 10 septembre 1190, qui place les maîtres et les frères, ainsi que leurs biens actuels et futurs sous la protection du Saint-Siège. Les choses restèrent sur ce pied jusque vers le milieu du xiv^e siècle; alors Foulques de Chanut, dit Foulques II, évêque de Paris, plaça dans cet hospice quatre religieuses pour régir cet hôpital avec un maître et un procureur ou proviseur. Les frères cessèrent-ils alors leurs fonctions charitables dans l'hospice? je l'ignore, mais je supposerais qu'ils ne se retirèrent pas immédiatement, le nombre des pauvres reçus à Saint-Gervais surpassait la suffisance du service de quatre religieuses. Je suis porté à croire qu'ils n'auront cessé d'être reçus que par la force des choses et des années, comme il est arrivé dans tant d'autres hôpitaux, par exemple, Saint-Nicolas de Fougères, l'Hôtel-Dieu de Paris, qui recevaient aussi d'abord des frères et ne reçoivent plus que des religieuses. Ces religieuses, que le *Gallia Christiana* qualifie du mot *Sanctimoniales* introduit par Foulques, d'où les avait-on tirées? Furent-elles tout de suite indépendantes de toute autre maison? Je le crois; mais cette position libre et même la spécialité de leur hospice ne suffiraient peut-être pas pour leur mériter une place dans notre Dictionnaire, si elles n'avaient pas formé plus tard un institut spécial et nouveau. Jaillot fait remarquer que dom Félibien dans l'Histoire de Paris et tous ceux qui l'ont copié, se sont trompés en plaçant en l'année 1300 l'introduction des religieuses dans la maison Saint-Gervais.



cette date ne peut convenir à l'époque de Foulques de Chanac, qui ne fut élu évêque de Paris qu'en 1342 et qui mourut le 25 juillet 1349. Cette forme d'administration dura jusqu'à l'année 1608, et pendant cet intervalle, les religieuses auront eu beaucoup à souffrir du caractère, des exigences du Maître et du procureur, car, de nos jours, ce qui met un obstacle au développement de nos religieuses et des chapelains dans les hôpitaux, c'est souvent la taquinerie, l'exigence mesquine des administrateurs, médecins et directeurs, qui ont toujours le logement le plus commode de la maison... et le reste. En 1608, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, supprima le maître et le procureur dans l'hospice Saint-Gervais, parce que leur mauvaise administration faisait présager la ruine de cette maison, et il se réserva le droit de commettre quelqu'un pour recevoir les vœux des religieuses, et les comptes qu'elles devaient rendre, ce qui fut toujours observé depuis lors, jusqu'à la suppression. J'ai dit ci-dessus que Foulques II avait établi quatre religieuses pour desservir cet hospice, et le texte de Jaillot dit de même. Il semblerait d'après le texte du *Gallia Christiana* que ce nombre de quatre devait rester fixé ainsi : *At vero... Fulco II... per quatuor sanctimonialia, unum magistrum et unum procuratorem, seu provisorem ad administrandam domum constituit.* Néanmoins ce nombre augmenta comme on le voit par ce qu'il dit lui-même en parlant des prieures, dont il ne commence la nomenclature qu'à dater du xvi^e siècle, je ne sais pourquoi ces prieures étaient perpétuelles. La première qu'il nomme est Marguerite Noury, élue entre une des sept religieuses qui étaient alors en la maison. Elle exerçait la supériorité en 1534, et ce fut pendant son administration, que l'an 1545, Robert, évêque d'Avranches, muni de la permission du cardinal du Bellay, évêque de Paris, accordée à la prière de Guy du Val, aumônier et conseiller du roi, maître et administrateur de l'hospice et des religieuses, consacra (*inauguravit*) l'église du couvent en l'honneur de la sainte Trinité, de la sainte Vierge, de sainte Anastase ou Anastasie, vierge et martyre, de saint Lazare, de sainte Marie Madeleine, de sainte Marthe, de saint Denys et ses compagnons martyrs et de saint Blaise, évêque et martyr. Madeleine mourut le 7 septembre 1558, et fut remplacée par la Mère Jeanne Girard fille de François Girard, seigneur de Passy. Il paraît qu'elle gouverna longtemps, car ce fut sous son priorat que le cardinal Pierre de Gondi, fit, en 1608, le changement dans l'administration de la maison, que j'ai fait connaître ci-dessus. Jeanne donna sa démission entre les mains de Henri de Gondi, évêque de Paris, cette année là même 1608, le 13 septembre. Néanmoins elle continua de gouverner la maison jusqu'à l'année de sa mort, arrivée le 30 janvier 1612. Elle aura, d'après les indications, exercé les fonctions de prieure pendant cinquante-quatre ans. Elisabeth Chevalier fille d'un président

du parlement, laquelle avait fait profession entre les mains de Jeanne Girard, fut nommée par l'évêque de Paris, coadjutrice de la précédente prieure, le jour où celle-ci se démettait (le 13 septembre 1608) et après la mort de Jeanne Girard gouverna le reste de sa vie, quoique, à l'exemple de celle-ci, quelques années avant sa mort, qui arriva le 5 mars 1644, elle eût choisi une coadjutrice apte à partager son administration. Cette coadjutrice fut la révérende Mère Françoise de Vassé, fille de Jacques de Vassé, seigneur de Saint-George, et, d'Anne du Verger. Elle fut élevée à cette honorable dignité, le 13 mars 1642, n'ayant encore que 17 ans, et ce fut le premier archevêque de Paris, François de Gondi, qui lui en donna le titre. Le *Gallia Christiana* dit qu'il paraît des expressions de la bulle de Nicolas-IV, l'an 1290, qu'à cette époque il n'y avait point de religieuses dans la maison Saint-Gervais et qu'on ne peut guère faire remonter l'origine de la communauté à un temps plus reculé. Néanmoins il y avait des frères. Mais je crois pouvoir ajouter que cette communauté ne devint un institut spécial que sous le gouvernement de Françoise de Vassé, et le *Gallia Christiana* pense de même. Elle avait néanmoins toutes les apparences et l'extérieur d'une bonne maison bien réglée. La révérende Mère Françoise Vassé, élevée dans un âge si peu avancé à la dignité de coadjutrice, devenue prieure en titre deux ans plus tard, ne devait probablement qu'à sa naissance seulement, et à la faveur cette distinction dont elle fut honorée; il est vraisemblable qu'elle laissait déjà entrevoir par ses vertus et ses qualités tout le bien que pouvait attendre d'elle la maison qu'elle allait diriger. Aussi dès les premiers temps de son priorat, elle commença à la gouverner avec zèle; elle ajouta à son lustre et à sa réputation, surtout à partir de l'année 1654. En cette année-là l'archevêque de Paris, que je viens de nommer, donna aux religieuses des constitutions particulières dont un des points leur laissait la faculté de se choisir tous les ans un supérieur, dont il recevait seulement la confirmation, privilège qui fut confirmé par son successeur, François de Harlay. Françoise du Vassé, considérant l'exiguïté du lieu où étaient reçus les pauvres, chaque soir, au nombre de plus de 30,000 par an, auxquelles on donnait le souper et le coucher, et même l'insuffisance de la partie de la maison où logeaient les religieuses, alors au nombre de sept seulement, sans qu'on pût s'étendre en bâtissant, résolut de s'établir ailleurs; ce qu'elle fit comme je vais le dire en finissant. Elle donna sa démission en 1681, ou plutôt elle prit pour coadjutrice sa propre sœur et mourut le 26 décembre 1694, emportant devant Dieu le mérite d'avoir été peut-être la prieure la plus utile à cet établissement sous le rapport matériel et spirituel, puisqu'elle y mit une forme particulière qui en fit un institut spécial, comme je viens de le faire remarquer. Le bien qu'elle avait fait fut continué par

Perpétue-Françoise de Vassé, sa sœur, plus jeune qu'elle, puisqu'elle n'avait, en 1681 que 43 ans, quand elle fut nommée coadjutrice. Elle prit possession de sa dignité de supérieure le 30 avril 1695 et mourut le 10 octobre 1712.

Après elle, la prieure fut Marie-Françoise Larcher, fille de Jacques Larcher, secrétaire du roi, que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, prit du nombre des religieuses de la maison. Les expressions du *Gallia Christiana* feraient penser que l'élection n'avait point lieu (*assumitur a cardinali Noallio*) et que la place était à la nomination du prélat. La révérende Mère Larcher avait 43 ans quand elle fut élue, et mourut en 1738, le 3 novembre. Après elle le *Gallia Christiana* nomme encore Marie-Thérèse de Boismaigne, fille d'un secrétaire des bureaux du ministère et de l'administration de la guerre, qui était prieure lorsqu'il fut publié et qui apprend qu'elle a été nommée prieure (*in priorissam cooptatur*) par Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris, à l'âge de 27 ans; il ajoute qu'elle est recommandable par sa piété et sa mansuétude. Il est vraisemblable qu'elle aura fourni aux Bénédictins une partie des matériaux qui ont servi à la rédaction de leur article, où j'ai puisé en partie pour celui-ci. La concession faite par le comte Robert, dont j'ai parlé, qui fut confirmée par les lettres de Gaultier, chancelier de France, se conservait en original dans les archives de la maison, ainsi que les lettres de Gaultier, la bulle d'Alexandre III et celle de Nicolas IV. Le premier nom, comme le plus ordinaire de cette maison a toujours été celui de *Saint-Gervais*, parce que dans son origine, cet hospice était construit près de l'église Saint-Gervais : on avait même donné ce nom à la chapelle, quoi qu'elle fût sous le vocable de sainte Anastasie, martyre. Cependant l'usage était d'appeler *Religieuses de Sainte-Anastasie* celles qui desservaient la maison, et j'aurais dû peut-être faire leur histoire à la place que je leur donne dans ce Dictionnaire avec un simple renvoi. C'est aussi hospitalières de *Sainte-Anastasie* que les appelle M. de Saint-Victor qui parle de leur origine à la maison Saint-Gervais dans un autre chapitre de son ouvrage, mais il ajoute : dites *Filles de Saint-Gervais*, et c'était en effet le nom populaire. Peut-être portaient-elles la qualification de *religieuses de sainte Anastasie*, dans les constitutions données par Gondi, lesquelles n'ont peut-être jamais été publiées et que je n'ai point vues. Les historiens rapportent que la chapelle fut dédiée sous le titre de Sainte-Anastasie ou Anastasie en 1411, mais cela ne doit s'entendre que d'une reconstruction, car dès l'an 1358, le 17 août, Jean, évêque de Paris, avait statué que la fête de cette sainte, dont l'Église fait mémoire le jour de Noël, serait célébrée dans l'hospice le 7 septembre, mais en 1698, le cardinal de Noailles, fixa la fête de la patronne, au second dimanche après l'Épiphanie, et la solennité de la translation au

7 septembre. Par les motifs que j'ai indiqués ci-dessus les religieuses achetèrent, en 1654, un hôtel assez vaste, situé Vieille-Rue du Temple, lequel s'étendait jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois et à celle des Rosiers. Cet hôtel avait d'abord appartenu au comte de Château-Vilain, et ensuite au marquis d'O, surintendant des finances et gouverneur de Paris. Ses créanciers le vendirent aux religieuses de Sainte-Anastase, et il leur fut adjugé par arrêt du 7 juillet 1653. Cette acquisition fut approuvée par le vicaire général de M. l'archevêque de Paris, le 30 mars 1656, ensuite confirmée et amortie par lettres patentes du mois d'août suivant, enregistrées le 7 septembre de la même année. Les religieuses de Sainte-Anastase étaient de cette famille nombreuse qu'on appelle l'ordre de Saint-Augustin, mais étaient indépendantes et avaient des conditions particulières. La prieure étaient perpétuelle, et il me semble que plusieurs filles de bonne maison choisissaient le séjour de Saint-Gervais, parce que cet hospice jouissait probablement d'une certaine considération. On donnait là l'hospitalité pendant trois nuits de suite, mais aux hommes seulement; les hospitalières de Sainte-Catherine exerçaient le même acte de charité, mais seulement à l'égard des femmes et des filles. Les bâtiments de l'hospice Saint-Gervais et des religieuses de Sainte-Anastase furent, après la révolution française, occupés par une manufacture. Au milieu du dernier siècle, on voyait encore au bout de la rue Tixeranderie les restes de la pauvre maison qu'elles avaient occupée vis-à-vis de Saint-Gervais; mais ces restes tombant en ruines, on les abbatit en 1758, et sur leur emplacement on construisit des maisons particulières.

Gallia Christiana, t. VII. SAUVAL, t. I, 559; *Recherches, critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, par Jaillot, t. III; *Tableau historique et pittoresque de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, par J. B. de Saint-Victor, t. II^e, seconde édition, 1822; *Dictionnaire historique de Paris*, par Hurtaut et Megny, t. III, p. 229.

B-D-E.

GRÉGOIRE LE GRAND (ORDRE DE CHEVALERIE DE SAINT-), à Rome.

Dans les premières années du pontificat de Grégoire XVI, ce Souverain Pontife voulant, à l'exemple de ses prédécesseurs, récompenser ceux qui s'étaient rendus recommandables par leur courage, ainsi que ceux qui se montraient dévoués au Saint-Siège, à son chef, et fervents Catholiques, institua un ordre de chevalerie auquel il donna le nom de Grégoire le Grand, son illustre et très-aimé prédécesseur, pour la mémoire et le respect duquel il avait adopté son nom, en montant sur la chaire de saint Pierre. Il fonda cet ordre par la lettre apostolique *Quod summis* du 1^{er} septembre 1831, souscrite par le cardinal Thomas Bernetti, alors prosecretaire de l'Etat, pendant l'absence du cardinal Joseph Albani, secrétaire des brefs

pontificaux. Il établit cet ordre avec quatre grades de chevaliers, c'est-à-dire de chevaliers grand'-croix de 1^{re} classe, de chevaliers grand'-croix de 2^e classe, de chevaliers commandeurs et de simples chevaliers. La décoration ou la croix de l'ordre est d'or, émaillée en rouge; elle est surmontée des emblèmes de la guerre, si le chevalier est militaire; elle est surmontée d'une couronne de laurier avec un émail vert; la croix a une forme octogone, ou à huit pointes ayant le champ émaillé en rouge : au milieu des pointes est un écusson rond dans lequel est l'effigie de saint Grégoire en or; l'autre côté de la croix est en or, au milieu est aussi un écusson également rond et en émail azuré sur lequel on lit la devise : *Pro Deo et principe* en lettres d'or, et dans le cercle d'or qui est autour de l'écusson, la légende : *Gregorius XVI. P. M. anno I.* Elle est suspendue à un petit ruban de soie moirée de couleur rouge avec les bords jaunes. Les grand'-croix portent pour décoration une large bande de ruban des mêmes couleurs; placée sur l'épaule droite, traversant la poitrine et le dos, elle se réunit au côté gauche où est fixée la grand'-croix; mais outre cela ils portent sur la partie gauche de l'habit une croix de grande dimension et d'un beau travail; elle est entourée de pierres précieuses; les chevaliers grand'-croix de 2^e classe portent la grand'-croix suspendue au cou, fixée à une bande de ruban de nuance susmentionnée; l'autre grand'-croix au côté gauche de la poitrine; les chevaliers commandeurs portent seulement la grand'-croix suspendue au cou, comme les grand'-croix de 2^e classe; enfin les simples chevaliers portent la petite croix telle qu'ont l'habitude de la porter les chevaliers des autres ordres, sur le côté gauche de l'habit, suspendue à un ruban de soie d'un pouce et demi de largeur et des couleurs de l'ordre.

Le Souverain Pontife Grégoire XVI régla,

outre cela, que les papes ses successeurs pouvaient seuls conférer cet ordre.

Pour augmenter l'éclat de l'ordre de Saint-Grégoire, le même Pape publia de nouvelles dispositions par sa lettre apostolique : *Cum amplissima honorum munera*, etc., du 3^o mai 1834, et souscrite, par le cardinal Joseph Albani, secrétaire des brefs pontificaux. Par cette nouvelle lettre, le Souverain Pontife réduisit à un les deux grades de grand'-croix de la 1^{re} classe en fixant à trente le nombre des membres qui devaient la composer; le deuxième degré fut celui des commandeurs, qui devaient être au nombre de 50; le troisième, celui des simples chevaliers, qui ne devaient pas dépasser 300. Il déclara aussi que dans ce nombre on ne devait comprendre que les membres appartenant aux Etats de l'Eglise romaine, en se réservant pour lui et pour ses successeurs d'admettre les étrangers qu'ils trouveraient à propos de recevoir. Il confirma la décoration des simples chevaliers et des commandeurs tels qu'il l'avait prescrit dans sa première lettre *Quod summis*, il abolit dans les grand'-croix l'usage de la grand'-croix ornée de pierreries qu'ils portaient sur la poitrine et qu'il réserva pour l'accorder à quelques hauts personnages comme une marque particulière de distinction; il leur permit seulement l'usage de la grand'-croix simple, sur la partie gauche de la poitrine, au milieu d'une plaque ou écusson avec des rayons d'argent en forme d'étoile à huit pointes; il régla enfin que le grand chancelier de l'ordre de chevalerie grégorien serait toujours le cardinal secrétaire des brefs pontificaux *pro tempore*, et comme le cardinal Albani mourut le 13 décembre 1834, il fut le premier mentionné en cette qualité dans les *Notizze di Roma*, qui paraissent tous les ans; le deuxième fut le cardinal Emmanuel de Gregorio, son successeur.

H

HOSPITALIÈRES (LES SOEURS), à Québec (Canada).

L'humble bourgade de Québec avait été prise par les Anglais en 1629, au moment même où se signait la paix entre la France et la Grande-Bretagne. Cette coïncidence et une obscurité de rédaction dans le traité rendirent incertain si l'on rendrait le Canada à ses premiers maîtres. Le peu de succès des tentatives de colonisation entreprises jusque-là ôta le désir de revendiquer ces pays. Mais Champlain « qui avait beaucoup de piété, » dit Charlevoix, « et qui était bon Français, » fit valoir des raisons prises du côté de l'honneur et de la religion, afin de ne pas abandonner une contrée dont les sauvages habitants s'étaient montrés si disposés à embrasser le christianisme. Louis

XIII et Richelieu, animés du désir d'étendre le royaume de Jésus-Christ, négocièrent pour retirer Québec des mains des Anglais : le traité en fut signé à Saint-Germain en Laye en 1632, et la même année les Jésuites s'y rendirent pour reprendre possession de leurs anciennes missions. En 1635, ils y étaient au nombre de quinze Pères, et les nouvelles des chrétientés formées parmi les Hurons excitèrent en France une profonde sympathie. Des communautés entières de Paris et des provinces s'imposèrent des pénitences austères pour fléchir le Ciel en faveur des sauvages du Canada. Le roi et les princesses envoyèrent de riches ornements à leurs chapelles rustiques, et la cour de Rome exprima le bonheur qu'elle éprouvait de ces nombreuses conversions.

« Mais, » dit Charlevoix, « deux choses

manquaient encore à une colonie si bien réglée, à savoir, une école pour l'instruction des filles, et un hôpital pour le soulagement des malades. Le premier de ces deux projets fut presque aussitôt approuvé que proposé, et son exécution ne souffrit aucun retardement. La duchesse d'Aiguillon voulut être la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, et pour avoir des sujets propres à une telle entreprise, elle s'adressa aux religieuses Hospitalières de Dieppe. Ces saintes filles acceptèrent avec joie et avec reconnaissance une si belle occasion de faire le sacrifice de tout ce qu'elles avaient de plus cher au monde pour le service des pauvres malades du Canada. Toutes s'offrirent, toutes demandèrent avec larmes d'être admises; mais on n'en choisit que trois qui se tinrent prêtes à partir par les premiers vaisseaux. Ce furent Marie Guenet de Saint-Ignace; Anne le Coindre de Saint-Bernard; Marie Forestier de Saint-Bonaventure. La supérieure avait vingt-neuf ans, la plus jeune vingt-deux.» (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 320, édit. in-12; ou t. I, p. 206, édit. in-4°.)

Les religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus sont cloîtrées, et suivent la règle de Saint-Augustin. La maison mère de Dieppe existait en France avant l'année 1250, et elle y était considérée comme formant un ordre régulier lorsqu'elle fut approuvée par une bulle du Pape Alexandre VII, du 19 juillet 1664. Dans plusieurs villes de France, et entre autres à Paris et à Dijon, l'Hôtel-Dieu était desservi par des Hospitalières formant des communautés distinctes, et n'ayant d'autre lien que la similitude de leur règle. C'est celle que saint Augustin rédigea en l'année 423 pour les religieuses d'Hippone, dont il était le fondateur, et elle est encore suivie aujourd'hui par les diverses congrégations des deux sexes qui se glorifient d'avoir ce saint docteur pour Père.

Le but principal de l'institut de Québec fut le soin des pauvres malades, auquel les religieuses ajoutèrent pendant quarante ans le soin des enfants trouvés.

Les premières Hospitalières qui se consacrèrent au Canada avaient pour supérieure la Mère Marie Guenet dite de Saint-Ignace. Elles s'embarquèrent avec le R. P. Barthélemy Vimont, de la Compagnie de Jésus, et le même vaisseau portait trois Ursulines qui venaient aussi fonder à Québec une maison de leur ordre. Après une longue et périlleuse navigation, cette pieuse société prit terre à Québec le 1^{er} août 1639. Le jour de l'arrivée fut pour toute la ville un jour de fête; les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur, M. de Montmagny, chevalier de Malte, reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon; après les premiers compliments, il les mena à l'église au milieu des acclamations du peuple; et le *Te Deum* fut chanté, en actions de grâces du double bienfait que Dieu faisait au Canada. Ces saintes filles, de leur côté, voulurent d'abord baiser

avec transport cette terre sauvage qui leur promettait des épreuves, des fatigues et un tombeau. Puis, Hospitalières et Ursulines s'embrassèrent tendrement, et se séparèrent pour aller se cloîtrer dans les modestes demeures qu'on leur avait préparées.

Jusqu'à sa mort, arrivée en 1675, la pieuse duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, montra sa généreuse sollicitude pour l'Hôtel-Dieu de Québec, dont elle avait été la fondatrice. Par contrat du 16 août 1637, elle avait donné dans ce but une rente annuelle de 1,500 livres à « prendre sur les coches et carrosses de Soissons, à la condition que l'hôpital serait dédié à la mort et au précieux sang du Fils de Dieu répandu pour le salut du genre humain. » Le montant de cette dotation fut doublé par la duchesse en 1640, et elle fit encore de fréquentes offrandes à l'établissement auquel elle prenait un vif intérêt; mais les commencements de l'Hôtel-Dieu n'en furent pas moins très-difficiles, et le grand nombre de malades qui réclamaient leurs secours réduisirent les Hospitalières au plus grand dénuement.

La Mère Jeanne Françoise Juchereau, admise à l'Hôtel-Dieu en 1662, à l'âge de douze ans, a écrit l'histoire édifiante de cette sainte maison, dont elle fut longtemps la supérieure. Son livre embrasse la période de 1639 à 1721; et c'est là qu'il faut aller chercher des détails émouvants sur toutes les épreuves dont Dieu favorisa ses servantes, pour leur prouver ses prédilections, et sur la vie exemplaire d'un grand nombre de religieuses. La plus remarquable est celle de la Mère Catherine de Saint-Augustin, fille de Jacques Simon de Longpré, née dans le diocèse de Contance, embarquée pour le Canada en 1649 à l'âge de dix-sept ans, et morte à Québec en odeur de sainteté, en 1668, après avoir été redevable à sa haute vertu de grâces spéciales et de mystérieuses révélations.

En 1640, les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient été assez heureuses pour offrir l'hospitalité aux Jésuites, dont la maison était devenue la proie des flammes. Plus de cent ans après, la Compagnie de Jésus s'acquittait de sa dette de gratitude, en offrant avec empressement sa maison aux dames Hospitalières, privées de tout asile. Le 7 juin 1755, un incendie affreux dévora l'Hôtel-Dieu de Québec, et la Mère Marie Anne de la Joue fut brûlée dans cette conflagration, pendant que la Mère Geneviève Duplessis ne fut sauvée par une fenêtre qu'en courant de grands dangers. Les Ursulines, l'hôpital général, l'évêque de Pontbriand et les Jésuites s'empressèrent à l'envi d'offrir un refuge aux pauvres religieuses. Elles passèrent d'abord trois semaines chez les Ursulines, au nombre de 47 professes et de 2 novices; puis elles allèrent habiter chez les Jésuites jusqu'au 1^{er} août 1757, où elles purent retourner dans leur maison réédifiée.

Deux ans après, les Hospitalières étaient encore chassées de leur sainte demeure par

les dangers dont les menaçait le siège de Québec. Cette fois, elles se retirèrent à l'hôpital général, au nombre de 33 religieuses, au mois de juillet 1759; mais un manuscrit du temps dit que, pour garder l'Hôtel-Dieu, « cinq sœurs converses restèrent, qui furent assez courageuses pour soutenir tout l'effort de l'artillerie, et se familiarisèrent tellement à ce bruit, qu'elles regardaient tomber les bombes et entendaient siffler les boulets, avec une espèce d'intrépidité. » (*Précis de l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1755* : manuscrit entre les mains de M. Lemieux, prêtre, chapelain de l'Hôtel-Dieu).

La capitulation ayant été signée le 18 septembre, après soixante-neuf jours de siège, les religieuses se hâtèrent de revenir à leur communauté pour y trouver la ruine et la misère. Quinze bombes étaient tombées sur les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et tant de boulets avaient ravagé leur terrain qu'on en fit des monceaux. Leurs moissons détruites, leurs arbres brisés, leurs soixante et dix bêtes à cornes enlevées, mirent les Hospitalières dans la détresse, et elles durent être nourries par la générosité du général Murray. Cependant, dès le 22 septembre 1759, elles recevaient des malades, « mais en petit nombre, messieurs les Anglais leur ayant défendu d'en recevoir, ayant retenu les salles pour leurs troupes. Ils payèrent le loyer des appartements jusqu'en 1784, que les salles furent remises pour le besoin du public. »

A une époque antérieure, les Hospitalières furent soumises à une épreuve autrement douloureuse que celle d'être exposées aux dangers de la guerre, ou aux rigueurs de la pauvreté : c'est lorsqu'en 1694 le comte de Frontenac, par une scandaleuse bizarrerie, imagina de faire représenter la comédie du *Tartufe* « à l'hôpital, dans la salle des pauvres, où les religieuses eurent ordre de se rendre. » (*Mémoires sur la vie de M. de Laval, par l'abbé de la Tour, Cologne. 1761, p. 218.*)

Le gouverneur fit la même sanglante insulte aux Ursulines, et il donna de force ce spectacle en leur présence; cherchant ainsi, en offusquant la vertu de saintes religieuses, à satisfaire ses rancunes contre Mgr de Laval et contre les Jésuites. Un pareil fait ternit singulièrement le caractère du comte de Frontenac, et il ne permet pas d'ajouter beaucoup de foi aux éloges outrés que donnent de sa piété les Récollets Hennepin et Le Clercq.

Aujourd'hui l'Hôtel-Dieu compte 43 religieuses professes et 2 novices. Il a en général 50 lits occupés par des malades, et il en a admis 648 dans le courant de l'année 1853.

Ainsi, depuis plus de deux cents ans les religieuses de la Miséricorde de Jésus ont poursuivi fidèlement à Québec l'œuvre de leur fondation, et l'Hôtel-Dieu qu'elles diri-

gent offre aux pauvres malades un refuge où leur sont prodigués les soins de la plus intelligente charité.

La communauté se compose de 43 professes et de quelques novices. On avait soigné pendant cette année 650 malades, dont 600 étaient sortis guéris ou soulagés.

HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES), de l'ordre de Saint-Augustin, à Dieppe.

La congrégation des religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'ordre de Saint-Augustin a pris naissance dans la ville de Dieppe des sœurs ermites de Saint-Augustin attachées à l'Hôtel-Dieu de cette ville dès le milieu du XIII^e siècle.

En 1625 la discipline régulière s'étant notablement affaiblie dans cette maison, le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, résolut d'y établir le bon ordre en y introduisant la règle des religieuses réformées de Pontoise. Il ne réussit à la faire adopter qu'en partie; de sorte qu'en 1627, il chargea les PP. Liguier et Lejeune, Jésuites, de faire une compilation, tant des usages réguliers restant au monastère, que des règlements et des saintes pratiques introduites avec la règle de Pontoise, et d'en rédiger des constitutions. Ils y travaillèrent incessamment. Les nouvelles constitutions avaient pour base la règle de Saint-Augustin et le but qu'on s'y proposait était le service des malades dans les hôpitaux. Après deux années d'exacte observance, Son Eminence les approuva le 3 janvier 1629. Elles furent imprimées en 1631.

Le nouvel institut prit dès lors le nom de congrégation des religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. On choisit pour fête titulaire celle du Saint-Sacrement comme étant le résumé des miséricordes de Notre-Seigneur envers les hommes. Les sœurs ajoutèrent aussi dans leur profession, aux trois vœux ordinaires, ceux de perpétuelle clôture et de s'employer au service des pauvres tous les jours de leur vie.

La nouvelle congrégation et ses statuts furent approuvés en 1664 par une bulle d'Alexandre VII.

Les religieuses de la Miséricorde de Jésus adoptèrent, à peu près dans son entier, le costume des chanoinesses de Chaillot, dont elles se disaient sœurs, c'est-à-dire qu'elles prirent la robe de froc blanc, la ceinture de cuir, le rochet de toile et la chappe de chœur ou manteau noir. La chappe fait partie de l'habit de chœur l'hiver, dans l'été on ne la met que pour les grandes cérémonies. Les sœurs converses n'ont pas de robes, mais seulement une jupe, de même qualité que la robe des religieuses du chœur, elles portent la ceinture de cuir par-dessus le rochet, celui-ci a les manches étroites; la chappe de chœur descend à fleur de terre, mais n'est pas traînante par derrière comme celles des professes du chœur. (1)

(1) Voy. à la fin du vol., nos 103, 108.

En 1665, sur de nouvelles représentations faites à Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen par maître Antoine Gaulde, prêtre et docteur de la maison et société de Sorbonne, grand archidiacre de l'église de Rouen, vicaire général du diocèse et supérieur de la communauté de Dieppe, les constitutions furent encore revues et rendues plus conformes aux saints canons et aux décrets du concile de Trente. Alexandre VII les confirma de nouveau par une bulle du 27 août 1665. Elles furent imprimées en 1666.

Cette congrégation compte actuellement dix-sept établissements en France et deux dans la ville de Québec en Canada.

Les établissements de France sont :

Les Hôtels-Dieu de Saint-Jean-Baptiste de Dieppe ; Saint-Charles et Sainte-Catherine d'Eu ; — la Trinité d'Harcourt ; — la Nativité de Bayeux ; — Saint-Yves de Rennes ; — Saint-Nicolas de Vitré ; — des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie de Fougères ; — la Conception de Vannes ; — Notre-Dame de la Charité d'Auray ; — Sainte-Anne de Lannion ; — la Providence de Guingamp ; — Sainte-Madeleine de Tréguier ; — Notre-Dame-de-Grâces de Carhaix — Sainte-Thérèse de Goarec ; — Notre-Dame-de-la-Victoire de Cuburien près Morlaix ; — Saint-Julien de Château-Gontier ; Saint-Joseph de Château-Gontier, hospice général. — Au Canada : Hôtel-Dieu, Notre-Dame-des-Anges de Québec, hospice général : 57 professes à l'Hôtel-Dieu de Québec : en 1855 cette communauté comptait 43 professes.

Nous n'avons pas suivi dans cette énumération l'ordre de fondation ; nous ne le connaissons pas certainement.

La congrégation a eu autrefois un établissement dans la ville de Guérande, département de la Loire-Inférieure ; il a été détruit vers 1690 par défaut de lettres patentes. Nous ne savons point la date de sa fondation ; mais il existait déjà en 1680, puisqu'une religieuse de cette communauté qui se retira dans celle de Dieppe lors de la suppression, y avait fait profession en 1681.

Un autre monastère de la congrégation fut fondé à Gentilly vers 1650 ; il fut transféré à Saint-Mandé en 1705 et a subsisté jusqu'à la révolution de 1793. Peu après son établissement la communauté de Gentilly éprouva tant de difficultés, que deux fois les religieuses furent contraintes de se retirer à Paris. Cette circonstance donna lieu à un nouvel établissement au faubourg Saint-Marcel ; il eut pour fondateur et bienfaiteur le prévôt marquis d'Herblay. Cette communauté paraît avoir donné, au moins une partie de ses membres, dans les erreurs du jansénisme ; plusieurs des religieuses se retirèrent à Port-Royal. La congrégation prit des mesures pour s'assurer de l'attachement aux vrais principes de celles qui étaient demeurées à l'Hôtel-Dieu, elles se justifèrent assez bien. Toutefois nous n'avons point de

données assez précises sur cette affaire pour rien assurer.

La congrégation de la Miséricorde de Jésus n'a point de supérieure générale ; chaque monastère a le droit de se gouverner par lui-même, sous l'autorité de son propre prélat. Les constitutions établissent des relations de charité entre eux, mais sans aucune dépendance les uns des autres : ainsi ils doivent s'écrire au moins une fois l'année ; prendre avis les uns des autres dans les cas difficiles, ou dans ceux qui intéresseraient tout l'institut, comme les établissements de nouveaux monastères ; se prêter secours dans le besoin, soit par des collectes, soit même en fournissant des sujets aux maisons qui en manqueraient, enfin au décès d'une religieuse de la congrégation, chaque communauté doit acquitter certains suffrages.

Il n'existe pas de règlements généraux ; les constitutions en parlent y renvoient dans certains cas en indiquant les chapitres et les paragraphes, mais ils ne sont plus connus. Tout porte à croire qu'ils sont restés manuscrits et n'ont jamais été mis en vigueur, même pour la maison de Dieppe ; autrement on ne s'expliquerait pas qu'ils eussent pu disparaître si complètement. Plusieurs communautés en ont de particuliers, autorisant leurs pieuses coutumes et approuvés par leur évêque respectif. Celle de Dieppe est de ce nombre.

Les monastères de la congrégation doivent selon l'esprit de l'institut desservir les hôpitaux gratuitement ; néanmoins ils peuvent recevoir un traitement des commissions administratives, lorsque ce secours est nécessaire et spécialement dans les nouveaux établissements.

Quoique toutes les religieuses de la Miséricorde de Jésus s'emploient au service des malades et que, dans chaque établissement, la communauté en corps aille plusieurs fois le jour les servir : il y a une hospitalière nommée d'office, par le chapitre, laquelle réside toujours dans les salles pour en surveiller et diriger le service. La supérieure lui associe des compagnes, en nombre suffisant, pour l'aider dans ses fonctions. Il y a toujours deux religieuses la nuit près des malades ; toutes les sœurs remplissent à leur tour ce devoir de charité. Les religieuses font aussi tous les jours une instruction à leurs malades sur les principaux devoirs du Chrétien.

Le service des pauvres est l'œuvre essentielle et fondamentale de l'institut. Ces monastères peuvent néanmoins avoir des pensionnats, à la condition que cette œuvre vraiment secondaire ne nuira point aux services des malades ni aux observances régulières. Si un monastère avait abandonné l'enseignement, il ne pourrait le reprendre que sur l'ordre du supérieur et le consentement du chapitre.

Les religieuses de la Miséricorde de Jésus doivent selon l'esprit de leurs règles joindre la vie contemplative à la vie active ; aussi les

constitutions prescrivent-elles de six à sept heures d'exercices spirituels chaque jour. Les religieuses cependant ne disent que le petit Office de la sainte Vierge, excepté aux grandes fêtes et dans leurs fêtes d'ordre qu'elles récitent ou chantent l'Office cano- nial et la grand'Messe.

Elles se lèvent à quatre heures en tout temps et se couchent à neuf. Chaque sœur a au dortoir une cellule séparée.

Elles se réunissent au chœur pour l'oraï- son du matin et les autres exercices spiri- tuels de la journée.

Elles gardent le silence en tout temps ; mais elles ont une heure de récréation après chaque repas, où elles peuvent s'entretenir entre elles en travaillant. Le silence est ob- servé, toujours et en toute rigueur dans les lieux réguliers qui sont : le chœur, l'avant- chœur, la sacristie, le réfectoire, le dortoir et le chapitre; il en est de même du grand silence qui commence à sept heures du soir et finit à six heures du matin.

Le chapitre des coupes a lieu une fois la semaine, ordinairement le vendredi.

Les religieuses de la congrégation font maigre tous les mercredis et durant le saint temps de l'Avent; elles jeûnent aussi tous les vendredis, depuis la fête de l'Exaltation de la sainte croix jusqu'à Pâques; la veille des cinq principales fêtes de la sainte Vierge, de l'Ascension, de la Pentecôte, du Saint- Sacrement et de quelques autres fêtes d'ordre.

Le noviciat est d'une année; mais l'aspi- rante doit passer six mois ou plus dans la communauté avant de revêtir l'habit reli- gieux. Si la novice est admise par la majo- rité des suffrages des religieuses composant le chapitre, elle fait alors les vœux de pau- vreté, chasteté, obéissance, et de perpétuelle clôture, et de s'employer au service des pauvres tous les jours de sa vie, le tout selon la règle de Saint-Augustin et selon les constitutions de l'institut. Les sœurs con- verses ne font pas le vœu de servir les ma- lades. Leur nombre est limité, elles ne doi- vent faire que la sixième partie de la com- munauté, à moins que l'âge ou les infirmités n'en empêchent quelqu'une de remplir les devoirs de sa condition.

Le chapitre se compose de toutes les reli- gieuses du chœur, comptant dix années de profession, si l'on peut ranger trente pro- fesses dans cette catégorie. Dans le cas con- traire, toutes les professes, au-dessus de six années de profession, feront partie du cha- pitre jusqu'à ce qu'on ait atteint le nombre de trente votantes. Une fois atteint, il faudra dix années de profession pour avoir voix au chapitre.

Le chapitre est appelé à délibérer sur les affaires un peu importantes de la commu- nauté, sur l'admission des sujets et sur les élections, tant de la supérieure que des principales officières de la communauté.

L'élection de la supérieure se fait tous les trois ans; une même religieuse peut être élue pour deux triennaux consécutifs, mais

non davantage, sans qu'il y ait eu cessation de charge. Toute religieuse qui a voix pas- sive pour la supériorité, dans le monastère de sa résidence, l'a pareillement dans tous ceux de la congrégation; et une commu- nauté qui se refuserait à donner un sujet dont l'élection à la charge de supérieure lui est constatée dans les formes prescrites romprait par cet acte avec l'institut tout entier.

Les officières nommées par le chapitre sont : la Mère assistante, la maîtresse des novices, l'hospitalière, la dépositaire ou économiste des monastères; l'économiste des pauvres et les discrètes ou conseillères; il y en a quatre, mais l'assistante et la maî- tresse des novices le sont par leur charge même. Les élections des officières se renou- vellent tous les ans, mais une religieuse peut être continuée dans sa charge tant qu'elle obtient la majorité des suffrages

Les élections se font au chœur en présence du Saint-Sacrement. Elles sont présidées par le supérieur, accompagné de deux autres ecclésiastiques. S'il s'agit de l'élection d'une supérieure, celui qui préside vient à la grille; la supérieure qui doit être déposée se met à genoux et demande à être déchar- gée; le supérieur le fait en ces termes : *La communauté vous décharge au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* L'urne destinée à recevoir les suffrages est déposée, avant la Messe, sur une table, près de la grille de la communion, et chaque votante y dépose le sien au moment où elle va recevoir le juge de ses intentions. Le dépouillement du scrutin se fait par le supérieur et ses assis- tants; pour qu'il y ait élection, il faut qu'une même religieuse ait obtenu une voix plus de la moitié. Si après quatre scrutins, au- cune religieuse n'a le nombre suffisant, il y a ballottage entre les deux qui en ont le plus; si elles se trouvaient à obtenir égalité de suffrages, ce serait la plus ancienne de pro- fession qui serait élue. L'élection étant cons- tatée, la religieuse élue se met à genoux près de la grille; toute la communauté se réunit au chœur, et le supérieur, en pré- sence de toutes, dit : *De l'autorité que nous avons, nous confirmons l'élection qui vient d'être faite, et déclarons supérieure de cette communauté sœur N. N., religieuse professe de ce monastère, ou du monastère de N., au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.* Alors on chante le *Te Deum*; la nouvelle élue est conduite par les deux anciennes à la place de la supérieure, et toutes les reli- gieuses vont reconnaître son autorité, en lui baisant la main droite, qu'elle tient étendue sur le livre des constitutions. Les élections des principales officières se font à peu près de la même manière, mais il ne se fait que trois scrutins. Dès qu'une religieuse est élue par la majorité des suffrages, le supé- rieur le déclare sans autre confirmation.

Fondation du monastère Saint-Julien de la ville de Château-Gontier.

Le monastère de Saint-Julien de Château-

Gontier fut fondé en 1674 par trois Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de la communauté de Vitré, auxquelles on associa en qualité de supérieure la révérende Mère Marguerite Baudouin de Saint-Jean-Baptiste, religieuse de Dieppe, l'une des premières professes de la réforme.

La fondation de ce monastère est due au zèle de M. le Drogo, prêtre, de la Bretagne. Ce vertueux ecclésiastique qui, en 1669, avait donné son bien en rente viagère à l'hôpital St-Julien et en était pour lors aumônier, crut qu'il rendrait un vrai service aux habitants de Château-Gontier, s'il leur procurait des religieuses pour desservir leur hôpital, dont le gouvernement intérieur depuis 1593, qu'avaient dû abandonner les religieuses du tiers ordre de Saint-François, était confié à des gens à gage, sous la surveillance de personnes charitables. Il en conféra avec les principaux habitants et les détermina, en 1673, à traiter avec la communauté de Vitré.

Par l'acte de fondation, les religieuses s'engagent à servir les pauvres gratuitement. Les habitants leur cèdent, durant quinze années, pour leur logement, quelques appartements de l'hôpital, à la charge, par les religieuses, d'acheter et faire bâtir, durant ce temps et à leurs frais, une maison conventuelle. L'hôpital y contribuera au moins pour une somme de treize cents livres. Les religieuses ne peuvent recevoir aucuns legs testamentaires, tout don de cette nature retournera au profit de l'hôpital. Elles s'engagent en outre à ne jamais quitter l'établissement si ce n'est en cas de guerre, peste ou incendie, et, même dans ces cas, elles devront y rentrer sitôt que la cause de leur sortie aura cessé; autrement toutes les acquisitions qu'elles auront faites retourneront à l'hôpital sans que celui-ci soit tenu à aucun dédommagement. Les religieuses pour leur gouvernement intérieur ne dépendront que de l'évêque et de leurs lois de religion, etc. Cet acte fut passé par-devant notaire à Château-Gontier le 18 février 1673.

Mgr Henri Arnaud, évêque d'Angers, approuva le projet de fondation. Il fut aussi autorisé la même année par lettres patentes de Louis XIV.

Le 9 février 1674, les quatre religieuses élues, par la communauté de Vitré pour la fondation du monastère de Saint-Julien, arrivèrent à Château-Gontier. Elles passèrent neuf jours chez les dames Ursulines, en attendant les ordres de Mgr l'évêque d'Angers. Enfin, le 19 du même mois, après une Messe solennelle célébrée dans l'église des Ursulines, le clergé et le conseil de ville conduisirent processionnellement les religieuses Hospitalières à Saint-Julien, où elles prirent possession.

Nos fondatrices se dévouèrent avec zèle à l'œuvre qui leur était confiée; Dieu bénit leurs travaux; bon nombre de jeunes personnes se présentèrent pour être admises au noviciat; elles reçurent aussi des dons assez considérables, de sorte qu'en peu de temps la nouvelle communauté fut floris-

sante et assez bien pourvue pour le temporel. Elle a toujours été une des plus nombreuses de la congrégation.

Le 19 février 1794, la force armée vint arracher les Hospitalières à leurs pieuses fonctions, au cent vingtième anniversaire de leur fondation. La communauté se composait alors de quarante et une professes de chœur et de sept converses. On les conduisit au tribunal, où on leur demanda le serment exigé. Sur leur refus unanime, on les mit en arrestation dans la communauté des Ursulines. Les membres du tribunal proposèrent cependant à cinq d'entre elles de rentrer à Saint-Julien, pour le service des malades, sans en exiger le serment, mais elles ne consentirent point à se séparer de leurs sœurs. Un tel acte leur parut une sorte de prévarication.

La captivité des religieuses détenues aux Ursulines ne fut pas très-rigoureuse. Il y en avait de trois congrégations : les religieuses du tiers ordre de Saint-François, les Ursulines et les Hospitalières, et chaque communauté put se réunir par corps. On assigna aux Hospitalières plusieurs appartements et un grand grenier qui lui tint lieu de chœur et de dortoir; de sorte que les exercices réguliers furent à peine interrompus. Les religieuses de la Miséricorde de Jésus se firent les hospitalières des personnes qui se trouvèrent malades parmi les détenus. On leur permit de les visiter, les veiller et enfin leur rendre tous les services dont ils avaient besoin.

Une vertueuse converse, sœur Marie Huillier de Sainte-Monique fut la seule victime des fureurs révolutionnaires. Elle fut décapitée à Laval le 25 juin 1794, à l'âge de 49 ans, et en comptant 16 ans de profession religieuse. Une petite notice sur sa vie, ses vertus et sa mort a été imprimée au Mans en 1820 et 1850.

Au commencement de 1795, les religieuses détenues aux Ursulines furent mises en liberté. Les Hospitalières prirent alors une maison dans la ville, où elles purent se réunir toutes au moins durant le jour. Plus tard, une pieuse demoiselle leur ayant cédé des appartements attenants au bâtiment qu'elles occupaient, elles se trouvèrent assez au large, pour se rassembler toutes et garder la clôture. Dès lors, elles reprurent tous les exercices de la vie monastique. M. Bréhérêt, directeur de la communauté, et qui, depuis les troubles, avait été pourvu des fonctions de supérieur par M. Le Noir, vicaire général du diocèse d'Angers, trouva les moyens de les visiter souvent et de leur donner les secours de son ministère.

Enfin, au mois de décembre 1800, le conseil de ville et la commission administrative des hospices proposèrent aux Hospitalières, alors au nombre de trente-deux, de rentrer à Saint-Julien. Elles accueillirent les propositions de leur réintégration avec d'autant plus d'empressement qu'elles y reconquirent un effet de la protection spéciale de saint Louis de Gonzague. La communauté,

qui s'étaient toujours distinguée par une tendre dévotion envers ce saint, venait de s'engager, par un vœu, à faire bâtir une chapelle en son honneur, si elle obtenait par son intercession, de rentrer dans le monastère dans l'année qui suivrait l'émission de ce vœu. Cet oratoire existe aujourd'hui.

Un nouveau traité fut conclu entre les parties. Il n'annulait pas le premier, mais il le modifiait en plusieurs points. La commission s'engageait à faire aux religieuses un traitement de 2,000 livres; celles-ci ne reprenaient possession que d'une partie de la maison conventuelle, et encore à titre de locataires; car, par suite des événements politiques, elle était devenue comme propriété de l'hôpital. Lorsqu'en 1803, l'Etat accorda une pension aux religieuses qui avaient survécu aux troubles révolutionnaires, la communauté rentra dans la gratuité des services envers les malades. Elle n'a jamais payé la ferme de la maison conventuelle.

En 1810, un décret impérial approuva les statuts des religieuses Hospitalières de Saint-Julien et concéda à cette maison tous les privilèges des autres congrégations hospitalières.

La communauté, gouvernée actuellement par la révérende Mère Mélanie Fourret de Saint-Arsène, professe de cette maison, se compose de quarante et une professes du chœur, dix converses, une novice et deux postulantes du chœur et une novice converse.

L'établissement de Saint-Julien a deux salles de trente lits chacune pour les malades adultes des deux sexes et deux salles de dix lits chacune pour les enfants. Il y a habituellement seize religieuses occupées au service des malades, en qualité d'aides de l'hospitalière, de pharmacienne, d'économe, etc. Le reste de la communauté n'y va qu'à certaines heures pour faire les lits, distribuer les repas, etc., ou dans la circonstance d'un mourant à assister; car il entre dans ses usages que lorsqu'un malade est à l'agonie, une religieuse demeure près de lui, pour le soutenir dans le dernier combat.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-FRANÇOIS, à Saint-Omer

C'est Marguerite de Sainte-Aldegonde qui fonda, en 1324, dans le haut pont, dans la ville de Saint-Omer, les Hospitalières de Saint-François. En 1792, cette maison était dirigée par la Mère Pélagie Dufour; elle renfermait vingt-cinq religieuses professes dans les derniers temps. Elles s'appliquaient à l'instruction de la jeunesse. Elles tenaient un pensionnat et des écoles gratuites pour les enfants pauvres. (1)

HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH.

Dès l'an 1648, la réputation des sœurs Hospitalières de la Flèche, érigées en congrégation depuis quelques années, s'était répandue à Laval. Le maire et les principaux habitants de cette ville, de concert avec les administrateurs de l'hôpital, qui était alors

peu considérable, s'adressèrent à la maison de la Flèche, déjà assez nombreuse pour fournir d'excellents sujets à différents hôpitaux. Tout fut bientôt réglé entre la ville de Laval et M. Le Royer de la Dauversière, fondé de pouvoirs des religieuses de la Flèche; les conditions respectives furent stipulées par contrat du 20 juin 1648. Ce ne fut cependant qu'à la fin de l'année 1650, que les Hospitalières de la Flèche, au nombre de huit, furent installées à l'hôpital de Laval, avec l'agrément de nos seigneurs les évêques d'Angers et du Mans; ce délai ayant été nécessaire pour l'appropriation du logement des religieuses et des pauvres dans le lieu que la ville venait d'acquérir tout près de l'ancien hôpital. La cérémonie de l'établissement se fit le 5 décembre 1650, en présence des magistrats, des administrateurs, et d'un grand nombre d'habitants. La ville de Laval ne tarda point à se féliciter des secours qu'elle avait procurés aux indigents, en donnant aux religieuses la conduite de l'hôpital; et celles-ci eurent bientôt la consolation de voir un grand nombre de sujets appartenant aux meilleures familles de la ville, s'associer à leurs saintes fonctions. Elles ne faisaient encore que les vœux simples, elles les renouvelaient d'abord tous les ans, et ensuite elles s'y engageaient pour un temps plus long, et quelques-unes même pour toute la vie; mais le désir d'une vie plus parfaite leur faisait souhaiter de se consacrer à Dieu par la profession des vœux solennels, et de rendre ainsi la stabilité obligatoire. Après diverses conférences et consultations, Mgr l'évêque d'Angers modifia les constitutions qu'il avait données à l'institut, et le mit en rapport avec les nouveaux engagements que les religieuses allaient contracter. Les sœurs de Laval, dûment autorisées par Mgr l'évêque du Mans, prirent le voile blanc et l'habit religieux, au nombre de dix-neuf, le 11 juin 1663. L'année du noviciat, prescrite par les saints canons, étant écoulée, elles prononcèrent leurs vœux solennels le 8 juillet 1664, quoiqu'elles eussent été les premières de tout l'institut à commencer le noviciat pour la stabilité, elles furent précédées de quelques jours pour l'émission des vœux solennels par les sœurs de Nîmes, qui firent profession le 27 juin 1664; ces dernières avaient aussi commencé leur noviciat en 1663, au moment même où elles avaient pris possession de ce nouvel établissement.

Les religieuses de Laval se conciliaient de plus en plus l'estime, la confiance, se virent bientôt en assez grand nombre pour qu'il leur fût possible de joindre l'instruction de la jeunesse au service des pauvres: elles ouvrirent donc un pensionnat à la grande satisfaction des familles les plus distinguées de la ville, qui s'empressèrent de leur confier l'éducation de leurs filles. Cependant le nombre des malades qui désiraient être admis à l'hôpital augmentait tous les jours. Vers l'an 1714, on construisit dans la même enceinte, mais à quelque distance du premier hôpital, un nouveau bâtiment composé

(1) Voy. à la fin du vol., n^{os} 109, 110.

de deux salles destinées aux incurables et aux personnes atteintes de maladies contagieuses. Les Hospitalières hésitaient à se charger de ce nouvel établissement; la règle ne leur permettant pas de recevoir les personnes atteintes de quelque mal contagieux ou incurable; mais la compassion pour des malheureux dont on pouvait souvent procurer la guérison par un bon traitement, les instances réitérées des administrateurs, et enfin les ordres de Mgr l'évêque du Mans les déterminèrent à prendre le gouvernement de ces nouvelles salles. Elles étaient chargées du service de ces deux hôpitaux, entre lesquels leur maison conventuelle est située, lorsque la révolution de 1789 éclata. La loi qui ordonnait l'évacuation de toutes les maisons occupées par des religieuses, ayant excepté celles qui étaient consacrées au service des hôpitaux, elles restèrent chargées du soin des malades; mais en 1791, après l'installation de l'évêque intrus, qui suivit de près l'érection de l'évêché de Laval, elles eurent la douleur de voir un prêtre constitutionnel remplir les fonctions d'aumônier de l'hôpital : toutefois elles n'eurent aucune communication avec lui, et firent même construire un mur à la place de la grille de leur chœur qui leur servit de chapelle, pendant que l'intrus occupait l'église. Pendant quelque temps elles eurent encore la liberté de choisir leur chapelain particulier; mais la loi définitive sur la déportation des prêtres qui ne voulaient pas prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé, ayant été rendue au mois d'août 1792, tous ceux qui refusèrent de s'y soumettre, réduits à se cacher, ne purent désormais exercer les fonctions de leur saint ministère qu'avec le plus grand secret. A dater de ce moment, les religieuses ne purent en avoir qui résidassent ordinairement auprès de leur communauté, elles furent donc souvent privées de la consolation d'assister à la sainte Messe et d'approcher des sacrements; cependant elles eurent le bonheur de procurer plusieurs fois aux malades de l'hôpital le secours des prêtres restés fidèles; le courage et le zèle des uns et des autres s'élevant au-dessus de tous les dangers.

Comme il y avait alors beaucoup de troupes à Laval et dans les environs, l'hôpital se trouva encombré de militaires; le pensionnat et bientôt l'église même furent transformés en salles occupées presque exclusivement par les soldats malades. L'administration des hospices ne pouvant subvenir aux frais énormes qui entraînaient ce service extraordinaire pour lequel les secours accordés par l'Etat étaient insuffisants, proposa à la municipalité et au commissaire des guerres de transformer pour quelques temps l'hôpital Saint-Julien en hôpital militaire aux frais de la nation. La proposition fut acceptée, et à dater du 5 mars 1795, l'hôpital Saint-Julien, plus souvent désigné sous le nom de Saint-Joseph, fut soumis au régime militaire, et reçut le nom d'hôpital J.-J. Rousseau. Un directeur y fut placé, et les malades

abandonnés à des employés salariés. Les religieuses n'eurent plus aucun rapport avec cet hôpital; il paraît même que l'autorité militaire eût désiré s'emparer de leur maison, mais l'administration municipale appréciait leurs services, et voulut les conserver. L'hôpital des incurables ou hôpital Saint-Charles avait été réservé pour les malades civils qui y furent transférés, et restèrent confiés au soin des religieuses qu'on avait obligées précédemment de quitter leur costume. Elles continuèrent d'occuper la plus grande partie de leur couvent, dont quelques appartements furent abandonnés au directeur. Les hospitalières ne tardèrent pas à être remises à la tête des deux hôpitaux. Dès l'année 1796, les administrateurs voyaient avec peine les déprédations commises dans l'établissement qu'ils avaient cédé temporairement à l'administration de la guerre; ils souffraient aussi de la nécessité où ils étaient de ne recevoir qu'un petit nombre de malades, eu égard à la petitesse de l'hôpital Saint-Charles; ils revendiquèrent donc leur grand hôpital et en reprirent possession au mois de juillet 1797. Le directeur et les employés furent congédiés et les religieuses remises à leur place. Elles eurent beaucoup à souffrir pendant toute cette période de troubles et de calamités. Leurs biens avaient été confisqués et elles étaient souvent réduites à attendre leur subsistance de la charité des fidèles. Plusieurs fois elles coururent de grands dangers dans l'exercice de leurs fonctions auprès des malades imbus, pour la plupart, des idées révolutionnaires. Elles eurent aussi à subir plusieurs visites domiciliaires, où elles avaient la douleur de se voir enlever des ornements, des vases sacrés, et tout ce qu'elles ne pouvaient dérober à de sacrilèges recherches. Une fois, entre autres, la communauté tout entière se crut sur le point d'être immolée par ces nouveaux barbares; une des portes de clôture fut enfoncée, et une troupe de furieux se précipita le sabre nu à la main; ils se retirèrent cependant sans leur faire aucun mal, et se contentèrent d'emporter divers objets. Ces sujets d'alarme se reproduisaient souvent; à toutes les souffrances personnelles qu'éprouvaient les religieuses se joignait encore la douleur que leur causait l'extrême pénurie de l'hôpital, longtemps privé de la jouissance de ses biens qui avaient été déclarés domaines nationaux et qui furent vendus en partie. La détresse était telle que les religieuses se crurent souvent à la veille de renvoyer les malades à qui elles ne pouvaient pas même procurer ce qui était nécessaire pour leur subsistance. Cette fâcheuse situation se prolongea pendant plusieurs années. Le rétablissement de la paix ayant enfin diminué le nombre des troupes qui stationnaient dans le département, il resta peu de militaires à l'hôpital Saint-Julien, et l'on put bientôt y replacer tous les malades civils. Le calme dont on jouissait alors fit sentir des besoins que des temps aussi critiques avaient fait

négliger : on se souvint des services qu'avaient rendus autrefois les religieuses de Saint-Joseph, en se livrant à l'éducation de la jeunesse, et on les pria de reprendre cette importante fonction. On laissa à leur disposition l'hôpital Saint-Charles qui était alors vacant, en échange de leur ancien pensionnat affecté au service des malades. Cette disposition ayant été agréée par le préfet, le 29 mai 1804, les religieuses s'occupèrent de la réouverture de leur pensionnat qui subsiste encore aujourd'hui. L'état florissant où se trouve cette maison lui permet d'allier ces fonctions à celles de l'hospitalité qui prend cependant tous les jours de nouveaux développements. Les religieuses Hospitalières de Laval ont été appelées à établir leur institut dans la petite ville d'Ernée, située à quelques lieues de Laval. En 1818, l'hôpital d'Ernée était confié aux Hospitalières chanoinesses de Saint-Augustin; mais cette communauté, réduite à un très-petit nombre de sujets, sentait depuis longtemps le besoin de s'agréger à une autre congrégation. Au mois de septembre 1818, elle s'adressa donc aux religieuses de Saint-Joseph de Laval pour demander quelques sujets. Les religieuses de Laval hésitaient à se charger de cette œuvre qui n'était pas sans difficultés; elles craignaient, en donnant les sujets qu'on leur demandait, de compromettre l'état prospère de leur maison et de nuire au service des pauvres et à la régularité qui leur a toujours été si chère. Cependant les Hospitalières d'Ernée firent de nouvelles instances appuyées par Mgr l'évêque du Mans. A la voix de leur premier supérieur, les religieuses de Laval ne crurent pas devoir se refuser plus longtemps à une entreprise qui intéressait la gloire de Dieu; la supérieure, accompagnée de deux religieuses désignées par la communauté, fit le voyage d'Ernée pour traiter des conditions de l'affiliation. Tout fut bientôt réglé entre les religieuses, mais les dépenses qu'entraînait la nécessité d'établir la clôture et divers changements indispensables, occasionnèrent de nombreuses difficultés. Une souscription ouverte à la charité des fidèles d'Ernée aplanit enfin les obstacles en pourvoyant aux besoins les plus urgents. Une des principales conditions du traité conclu le 18 mai 1819, fut que les Hospitalières d'Ernée mettraient les religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Laval en pleine et entière profession de leur maison, et se soumettraient à leurs règles, statuts et constitutions. De leur côté, les administrateurs prirent les mêmes engagements pour ce qui concernait le gouvernement des malades de l'Hôtel-Dieu d'Ernée. Bientôt après, la communauté de Laval élut la supérieure de cette nouvelle maison, ainsi que les deux sœurs qui devaient l'accompagner en qualité d'assistante et de dépositaire. L'élection de la supérieure fut confirmée par Mgr l'évêque du Mans. Enfin, le 11 juin 1819, M. Cormier, aumônier des religieuses de Laval, et délégué par Mgr l'évêque, procéda, en présence de la communauté

et de l'administration de l'Hôtel-Dieu d'Ernée, à la publication d'un décret par lequel Mgr l'évêque du Mans dispensait les chanoinesses régulières de Saint-Augustin, de leurs anciennes observances, et les assujettissait à la règle, aux statuts et aux constitutions des religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Aussitôt après cette cérémonie, les religieuses d'Ernée, au nombre de onze, commencèrent leur noviciat; au bout d'un an, toutes prononcèrent leurs vœux en qualité de religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Les sœurs de Laval ont gouverné cette maison jusqu'en 1832; depuis cette époque, la communauté a réuni assez de sujets pour subvenir à ses besoins. Elle se compose aujourd'hui de vingt religieuses de chœur et de cinq sœurs converses. L'hôpital d'Ernée contient environ soixante lits. L'affiliation de la maison d'Ernée fut opérée par les religieuses de Laval, mais avec le consentement des autres maisons de l'institut, ainsi que le prescrit la règle. Les sacrifices que la communauté de Laval s'imposa pour faire cet établissement n'ont apporté aucun préjudice à l'Hôtel-Dieu de Laval qui a pris encore de l'accroissement. En 1837, deux nouvelles salles ont été ajoutées aux premières, et permettent de recevoir environ deux cents malades. Pour faire face aux occupations multipliées qu'entraînent l'hôpital et le pensionnat, les religieuses sont obligées de dépasser le nombre prescrit par la constitution. La communauté se compose aujourd'hui de trente-neuf religieuses de chœur et de neuf sœurs converses; le noviciat donne d'heureuses espérances, les sujets se présentent en grand nombre. L'esprit de charité et de subordination qui règne dans cette communauté prévient le désordre et le trouble qui pourraient se glisser dans une aussi nombreuse réunion; le dévouement au soulagement spirituel et corporel des malades fait la plus douce jouissance avec l'union de cœur et d'esprit qui fait de toutes les sœurs une seule famille, dont tous les membres concourent avec paix et suavité au bien commun. (1)

HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH,

de la Flèche, à Montréal.

Jusqu'en 1640, le Canada était resté presque sans culture, et l'on y comptait à peine deux cents Français, y compris les femmes, les enfants et les religieuses de Québec. C'est alors que Dieu inspira à un pieux laïque d'établir une colonie pour honorer la sainte Vierge dans l'île de Montréal. M. Jérôme Le Royer de la Dauversière, lieutenant général au présidial de la Flèche en Anjou, unit ses plans à ceux de l'illustre fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, M. Olier, qui presque simultanément avait en le même généreux dessein. Des personnes de la cour, et des prêtres vertueux, brûlant de zèle pour la propagation de la foi, s'associèrent aux fondateurs pour faire l'acquisition de l'île de Montréal, et ils apprécièrent les avantages qu'elle offrait à l'exécution de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 111, 113.

leurs projets apostoliques. L'association se forma sous le nom de *Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France* ; et elle eut pour but de faire de cette île un centre d'activité d'où s'étendraient tous les éléments de civilisation et de régénération spirituelle jusqu'aux nations les plus reculées.

Le 8 février 1642, tous les associés se réunirent dans la métropole de Paris, au pied de l'autel de la sainte Vierge, pour conjurer la Reine des anges de vouloir bien prendre sous sa protection cette colonie naissante, toute consacrée à sa gloire. Il fut décidé que Marie en serait toujours regardée comme la première et principale maîtresse, et que la ville qu'on allait y bâtir porterait le nom de *Ville-Marie* : « De tous les projets que l'on a faits pour la conversion de ces barbares, » dit le P. Le Clercq, Récollet, « il n'y en a point eu de plus désintéressé, de plus solide ni de mieux concerté que celui-ci. »

Les hardis colons destinés à ce nouveau poste, le plus avancé de la civilisation dans cette partie du globe, s'étaient embarqués, dès l'année précédente, conduits par un pieux et brave gentilhomme champenois, M. de Maisonneuve. Le 17 mai 1642, ils mirent pied à terre dans la partie de l'île connue plus tard sous le nom de *Pointe à Callière*, et ils s'y établirent au nombre de quarante-cinq. Cette petite-troupe comprenait des soldats et des ouvriers de divers états, tous choisis pour leur piété et leurs bonnes mœurs ; Mlle Mance en faisait partie. Cette femme intrépide se rendait en Canada pour y fonder un Hôtel-Dieu, et préparer les voies aux sœurs hospitalières de Saint-Joseph, qui venaient de s'établir à la Flèche, en sorte qu'à Montréal le premier hôpital prit naissance avec la première chapelle. Mlle Mance partagea avec joie les dangers, les épreuves et les privations des commencements de *Ville-Marie*. Elle n'eut pour l'aider, pendant dix-sept ans, que quatre ou cinq filles qu'elle avait amenées de France, et qui soignaient avec elle les malades et les blessés. Enfin, en 1658, elle passa en France pour y chercher du secours. Mme de Bullion, veuve d'un ancien ministre d'Etat, lui donna 22,000 livres pour la fondation des Hospitalières à *Ville-Marie*. Plusieurs autres personnes l'aidèrent encore d'abondantes aumônes, et en conséquence, Mlle Mance se rendit à la Flèche, où elle obtint trois sœurs de Saint-Joseph avec lesquelles elle se hâta de se rembarquer pour le Canada. Ce furent Judith Moreau de Bresole, née à Blois ; Catherine Mucé, née à Nantes ; Marie Maillet, née à Saumur. Pendant la traversée, ces saintes filles trouvèrent mainte occasion d'exercer leur zèle pour le service des malades. La peste se déclara parmi les troupes à bord, et les religieuses elles-mêmes en furent atteintes, ce qui ne les empêcha pas de se dévouer à soigner leurs compagnons.

Les religieuses Hospitalières qui se rendirent à Montréal en 1659 avaient pour su-

périeure la sœur Judith Moreau de Bresole.

Le 1^{er} novembre 1669, trois autres sœurs arrivèrent de France pour apporter à Montréal la stabilité et la profession des vœux solennels. Mme de Bresole se démit alors de la charge de supérieure, et se remit au noviciat pour se préparer à prononcer les vœux de stabilité, ce qui eut lieu, avec ses premières compagnes, en octobre 1670.

Malgré les donations abondantes qui leur avaient été faites en France, elles ne connurent longtemps que l'adversité, et pendant vingt-huit ans la maison en planches où elles demeuraient était tellement exposée aux intempéries de l'air, que le matin les pauvres sœurs secouaient la neige qui les couvrait dans leurs lits, et qui formait une couche de plusieurs pouces dans leurs salles.

Au mois d'août 1662, la sœur Marie Morin entra à l'Hôtel-Dieu comme novice à l'âge de treize ans et demi, et c'est la première sœur d'origine canadienne qui ait fait ses vœux à Montréal. Elle vécut quatre-vingt-deux ans, et c'est à elle que l'on doit les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, mémoire du plus touchant et du plus édifiant intérêt, qu'elle a écrit jusqu'au 29 septembre 1725. — « Pensez, mes sœurs, » dit la bonne sœur Morin, « vous qui lisez ceci, que celles qui vous ont précédées ont cueilli bien des épines où vous ne trouverez que des fleurs ; mais sachez aussi que tous ces fondements sont appuyés sur la croix, et que vous y aurez part, puisque vous avez l'honneur d'appartenir à Jésus-Christ en qualité d'épouses. Vous ne voudriez pas être couronnées de roses, pendant qu'il l'est de piquantes épines. » Et dans un autre endroit : — « Pour moi je crois aisément que c'est Dieu qui veut cette maison pauvre ; elle a été fondée dans la pauvreté, et elle y subsiste encore (1697). Le nécessaire ne lui manque point, mais aussitôt qu'on pense se mettre à son aise, il vient un revers qui nous rejette dans la pauvreté par des pertes considérables. »

En effet, tantôt les fonds appartenant aux hospitalières de Montréal étaient perdus dans des banqueroutes ; tantôt les navires qui leur apportaient des secours étaient pris par les ennemis ; tantôt encore des incendies venaient les laisser sans asile et sans pain. En 1688, elles avaient entrepris de se construire un couvent en pierres, et elles commencèrent à l'habiter en 1694 ; mais trois mois après il devenait la proie des flammes, et les sœurs trouvaient un refuge plein de charité au couvent de la congrégation. Le 19 juin 1721, jour de la Fête-Dieu, une seconde conflagration venait réduire en cendres l'Hôtel-Dieu de Montréal, et les hospitalières se retiraient d'abord à la congrégation, puis à l'hospice de M. Charon de la Sarre. Le 11 novembre 1724, les sœurs pouvaient rentrer dans leur monastère, réédifié au prix de grandes privations ; mais dix ans après, un troisième incendie les réduisait sans ressources, et la communauté de Saint-

Joseph s'installa alors provisoirement près de la Chapelle de Bon-Secours. — « Cette Chapelle, » dit le P. Félix Martin, « leur servit d'église, de salle des malades, pendant quelque temps, et bientôt de tombeau pour plusieurs d'entre elles. Une maladie épidémique, continue ce Père, s'était introduite parmi les malades, transférés dans une maison voisine, et ces zélées servantes des membres souffrants de Jésus-Christ, qui ne reculent jamais devant le danger quand elles voient des douleurs à soulager, tombèrent en grand nombre frappées par le fléau. Onze d'entre elles périrent dans ce pieux service de la charité, elles furent ensevelies dans l'église de Bon-Secours. » (*Manuel du pèlerin de N. D. de Bon-Secours*, p. 20.)

En 1765, ce fut le tour de l'hôpital général de devenir la proie des flammes, et les sœurs Grises trouvèrent l'hospitalité à l'Hôtel-Dieu.

En 1795, les religieuses de Saint-Joseph s'affilièrent à une association de prières pour la propagation de la foi catholique dans les treize Etats de l'Amérique. M. Thayer, ministre protestant converti, était le fondateur de cette association, et cette sollicitude pour le salut des citoyens des Etats-Unis nous a semblé mériter d'être signalée.

La révolution en France mit l'Hôtel-Dieu dans une grande gêne en le privant de la majeure partie de ses revenus. Mais en 1815, M. J.-B. Thavenet, prêtre exemplaire, partit pour la France afin de travailler à recouvrer les rentes des diverses communautés religieuses du Canada. Le digne ecclésiastique se consacra pendant vingt ans à cette difficile entreprise, avec autant d'habileté que de persévérance, et enfin il put faire restituer des sommes assez fortes aux communautés dont il s'était constitué l'infatigable protecteur. L'Hôtel-Dieu de Montréal eut sa part de ces ressources précieuses, et c'est grâce à elles que les spacieuses constructions actuelles ont été élevées.

Outre ce bel établissement, la communauté a acquis, en 1852, un vaste et superbe édifice dans un autre quartier de la ville, au faubourg Saint-Antoine. Ce local, qui était précédemment un séminaire anabaptiste, a reçu le nom d'hôpital Saint-Patrice, et il relève de la maison mère. Ces deux maisons contenaient, à la fin de 1853, 39 professes et 16 novices ou postulantes. Elles y avaient des lits occupés par 170 malades, et dans le courant de l'année les sœurs de Saint-Joseph avaient admis dans leurs deux hôpitaux 2,946 malades.

Ces bonnes sœurs ont de plus envoyé, en 1845, une colonie de leur ordre à Kingston, dans le haut Canada, sur la demande de Mgr Remi Gaulin, évêque de cette ville. Le couvent est leur propriété, ainsi que l'Hôtel-Dieu de Kingston, et l'établissement a été bâti en partie par souscription, et surtout par les libéralités de Mlle Joseph Le Borgne, la principale bienfaitrice. Les sœurs de Kingston sont indépendantes de la maison de Montréal, élisant leurs supérieures, ayant

noviciat, et n'étant soumises qu'à la visite de l'évêque diocésain. A la fin de 1853, cette communauté comptait 12 professes et 8 novices ou postulantes. Elle élevait et nourrissait 24 orphelins, et elle avait soigné dans son Hôtel-Dieu, durant l'année, 147 malades.

En 1853, il y avait dans cette maison 30 professes, 16 novices ou postulantes. Cette même année on avait reçu dans l'hôpital 3,000 malades, dont 2,817 avaient été guéris ou soulagés.

HOSPITALIÈRES DU SAINT-ESPRIT, à Rouceux (Vosges).

Les religieuses hospitalières du Saint-Esprit, établies à Rouceux, sont un rameau reverdi du grand ordre des hospitaliers et hospitalières du Saint-Esprit, fondé en 1180, à Montpellier, approuvé solennellement, en 1198, par Innocent III; c'est toujours le même costume. Cette communauté, qui est établie depuis quinze ans seulement à Rouceux, l'avait été primitivement à Neufchâteau, sur la fin du XII^e siècle, ou au plus tard dans les premières années du XIII^e. Depuis cette époque reculée de sa fondation la communauté des religieuses hospitalières, sous la direction des religieux de l'ordre, et après l'année 1760, sous celle des prêtres séculiers, a continué sans interruption, même pendant la grande révolution, à servir les pauvres malades et les petits enfants orphelins jusqu'au 1^{er} mars 1842. A cette époque un orage s'éleva. Les religieuses furent chassées de l'antique domaine de leur charité; on leur substitua des infirmières laïques.

Cette tempête était dans les desseins que Dieu avait sur cette communauté; c'était un heureux événement pour cette famille si ancienne dans l'Eglise. Les religieuses se réfugièrent à Rouceux, distant seulement de cinq minutes de Neufchâteau; elles ouvrirent un noviciat, d'où est sorti un grand nombre de religieuses. Ainsi tandis qu'il n'y avait que six religieuses à leur sortie de l'hôpital, et qu'elles ne pouvaient se perpétuer, parce qu'on leur avait défendu de recevoir les novices qui se présentaient, la communauté se compose aujourd'hui de trente-deux personnes, dont vingt et une professes.

Les religieuses sont actuellement réparties en trois maisons : 1^o Rouceux, qui, par suite de la destruction de tout lien hiérarchique dans l'ancien ordre, devient maison mère avec une supérieure générale; outre l'œuvre du noviciat, de l'hospitalité qu'elle exerce envers des personnes âgées et infirmes; 2^o l'hôpital de Neufchâteau, où elles ont été rappelées en 1852 par ceux mêmes qui les en avaient expulsées dix ans auparavant; 3^o Busseng, dans les montagnes des Vosges, arrondissement de Remiremont.

En étudiant le passé de cet ordre, qui survit ainsi dans un de ses faibles rameaux à tant de siècles de misères et de persécution,

tions, il est impossible de ne pas voir dans la résurrection actuelle la bénédiction que Dieu a promise depuis longtemps à ceux qui se dévouent aux pauvres. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem..... Dominus conservet eum et vivificet eum. (Psal. XL, 2, 3.)*

A l'œuvre principale de l'hospitalité les religieuses du Saint-Esprit se livrent à une œuvre secondaire, celle d'élever les petites

filles dans les écoles; jusque dans ces derniers temps, les sœurs hospitalières ne s'étaient dévouées à l'éducation que dans l'intérieur de leurs hôpitaux à l'égard des orphelins, qui y étaient reçus.

Il y a aussi à Poligni, dans le département du Jura, une maison de religieuses du Saint-Esprit, qui, comme celles dont nous venons de parler, se livre aux mêmes bonnes œuvres.

I

IMMACULÉE-CONCEPTION (COMMUNAUTÉ DE L'), à Rouen.

Le 23 mars 1765, naquit à Bausault Marie-Madeleine Chevalier, fille de François et de Marie-Madeleine Royer; elle eut P. Dubois et Mme Boulard pour parrain et marraine, et fut baptisée par l'abbé Gravelle, vicaire de la paroisse; cette nouvelle Chrétienne devait puiser de bonne heure, dans sa conduite exemplaire, le courage de défendre sa religion au péril de sa vie. Quand vinrent les mauvais jours de la fin du dernier siècle, elle refusa de prendre part aux joies de la décade; elle fut arrêtée pour être conduite à Paris, où elle devait périr sur l'échafaud quand la mort de Robespierre vint lui rendre la liberté. Alors elle forma, avec quelques pieuses filles, une espèce de société religieuse, au milieu du monde, sous le nom de filles de Marie. Vers l'an 1802, elle alla se fixer à Rouen, où elle établit un pensionnat qui a fourni plus d'une sainte fille au cloître et un grand nombre de femmes distinguées à la société. Depuis cette époque jusqu'au moment de sa mort, elle profitait de l'absence des élèves pendant les vacances pour établir dans sa maison une retraite de dames qui venaient là se retremper dans l'esprit religieux.

En 1825, Mlle Chevalier obtint du prince de Croy, archevêque de Rouen, l'autorisation de fonder une communauté sous le titre de l'Immaculée-Conception.

Cette fille mourut le 3 octobre 1839, pleine de résignation, au milieu des douleurs aiguës et après avoir regretté bien des fois pendant sa vie de ne pas avoir souffert le martyre au temps de la terreur.

A la mort de la sœur Marie-Joseph (Mlle Chevalier), ses religieuses n'avaient pas reçu une constitution assez régulière, ni assez solide, pour que l'œuvre pût être continuée avec espérance de succès; aussi la communauté se dispersa-t-elle et on fut obligé de tout vendre.

Cependant, parmi les religieuses, il s'en trouva trois qui résolurent de ne pas laisser la communauté s'éteindre. Aidées d'un saint prêtre, que toute la ville de Rouen regrette encore, l'abbé Prévost, curé de Saint-Nicaise, secondées par de pieux Chrétiens qui leur prêtèrent les meubles les plus in-

dispensables; elles rétablirent leur communauté, non plus dans l'habitation de la place Saint-Ouen, mais dans l'ancienne maison des dames de Saint-Joseph, rue du Petit-Maulévrier. C'est là que ces saintes filles, au nombre de quinze, continuent l'œuvre de leur fondatrice, après avoir surmonté des difficultés et avoir donné des preuves d'une persévérance que Dieu bénit.

Le pensionnat de l'Immaculée-Conception compte en ce moment une trentaine de pensionnaires et à peu près autant de demi-pensionnaires. La sœur de l'Annonciation, supérieure de la maison, se propose de donner le plus tôt possible l'instruction gratuite aux petites filles pauvres qui pourront fréquenter la classe

IMMACULÉE-CONCEPTION (COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE L'), à Nogent-le-Rotrou.

André-François Beulé naquit à Nogent-le-Rotrou; la vivacité de son esprit se fit remarquer dès l'âge le plus tendre, il dévora les éléments des connaissances avec une étonnante facilité. Il l'emportait dès lors sur tous ses condisciples, et l'on sentit bientôt qu'il avait besoin d'études plus fortes que celles de la province. Il alla suivre les cours de Paris, et satisfaire dans nos plus célèbres écoles, la soif insatiable qu'il avait d'apprendre. Ses succès n'y furent ni moins nombreux, ni moins continuels que dans sa ville natale, et chaque année le vit revenir dans sa famille, le front orné de couronnes d'autant plus glorieuses qu'elles avaient été disputées par des émules plus redoutables, et qu'on les distribuait, à cette époque, avec plus d'épargne et de sobriété qu'on ne le fait aujourd'hui. Ce fut sous le savant et pieux Emery, au sein de cette société renommée qui reconnaît Olier pour son fondateur, et qui a compté Fénelon au nombre de ses élèves; ce fut à Saint-Sulpice qu'il fit l'apprentissage des sciences et des vertus cléricales. Enfant du peuple, mêlé aux La Trémouille, Montmorency et à tant d'autres rejetons des plus illustres races, qui se préparaient dans la retraite à porter le fardeau des hautes dignités de l'Eglise, il n'avait, lui, qu'un nom bien obscur; mais il l'ennoblissait à sa manière, en se faisant distinguer par sa piété ardente, autant que

par ses rares progrès dans les saintes lettres et dans la théologie.

Déjà il était initié aux ordres sacrés, et plusieurs futurs prélats jetaient peut-être les yeux sur lui, pour l'associer aux grandes fonctions qui leur étaient réservées, lorsqu'il s'arracha, par une résolution soudaine, à toutes les espérances qui pouvaient lui sourire. On fut bien surpris, un jour, d'apprendre au séminaire que le jeune abbé Beulé était allé s'ensevelir dans le monastère des Carmes (1) de Paris, qui avaient depuis peu embrassé la réforme. Frappé vivement de cette parole du Sauveur : *Quersert-il à l'homme de gagner l'Univers, s'il perd son âme? (Matth. xvi, 26)*, il avait voulu assurer son salut éternel en se dévouant à la pénitence dans un des ordres les plus austères de l'Eglise ; mais il s'était mépris sur sa vocation. Quoique nulle épreuve ne se fût trouvée au-dessus de son courage, quoiqu'il eût subi, sans fléchir, tout ce que les macérations, les jeûnes, le travail, les humiliations ont de plus rebutant et de plus pénible, le maître des novices aux soins et à l'examen duquel il avait été confié, ne tarda pas à lui dire : « Ce n'est pas ici, mon fils, que Dieu vous appelle ; il attend de vous de plus grandes choses, et il importe à sa gloire que vous alliez vous préparer de nouveau à parcourir la carrière évangélique. » Le saint cénobite connaissait bien les hommes, il comprenait bien les vrais intérêts de la religion. Quel dommage que tant d'activité, d'intelligence, de connaissances acquises eussent été s'enfouir dans le désert ! car, *on n'allume pas la lampe, dit Jésus, pour la placer sous le boisseau. (Matth. v, 15)*, et sans doute celui qui a reçu dans un degré éminent le talent de la parole, n'est pas destiné par la Providence, à garder le silence du cloître.

Quand notre jeune ecclésiastique reçut l'onction sacerdotale, l'orage de la révolution française grondait déjà fortement, il allait éclater (nous ne rappelons ici le souvenir de ce temps lamentable, que parce

qu'il est nécessaire pour faire connaître celui dont nous esquissons la vie).

On exigea des ministres saints un serment que repoussaient la conscience (2). Loin de se laisser entraîner à le faire, et de céder à de funestes exemples, l'abbé Beulé se hâta de se ranger du côté des courageux confesseurs de la foi, prêt, s'il le fallait, à en devenir le martyr. Cependant il ne crut pas devoir suivre sur le sol étranger ceux dont il avait imité la constance, et quoique Jésus-Christ ait autorisé ses disciples à fuir d'une région dans une autre quand le feu de la persécution s'allumait contre eux, il estima qu'il était plus digne de son zèle et plus méritoire aux yeux de son Dieu de demeurer, malgré les périls, au sein de sa patrie, et de s'y consacrer au service spirituel de tant d'âmes qui, sans ce dévouement, seraient restées pendant la vie et à l'heure de la mort, sans secours et sans consolation. Certes, il fallait avoir une fermeté héroïque, une intrépidité plus généreuse que celle des guerriers mêmes qui affrontent les combats, pour exercer le sacré ministère, en de si critiques conjonctures. Qui ne sait que le culte du Dieu vivant était proscrit ; que le plus grand et le plus irrémissible de tous les crimes était, ou de plonger dans l'onde sacrée l'enfant qui venait de naître, ou de laver de ses fautes dans la piscine salutaire, le pécheur qui en demandait la rémission, ou d'offrir la victime de la loi nouvelle, ou de fortifier par l'aliment céleste et par les saintes onctions, le pauvre moribond qui était sur le point de franchir le seuil de l'éternité ? Le prêtre qui se livrait à ces charitables fonctions, outre les privations sans nombre et les fatigues incroyables qu'il lui fallait subir, ne pouvait ignorer que le glaive de la mort accompagnait en tout lieu ses pas, suspendu par un fil au-dessus de sa tête. Que fallait-il pour que ce fil se rompît ? une trahison, un geste, un coup d'œil, un rien, et de perpétuelles angoisses s'attachaient à toutes les démarches du ministre de Jésus-Christ. L'abbé Beulé vécut, pendant plusieurs années, au milieu

(1) C'est dans ce monastère, transformé en prison par les révolutionnaires, qu'eut lieu le massacre de tant de vénérables ecclésiastiques, confesseurs et martyrs de la foi. Souvent M. Beulé faisait le récit de cette cruelle exécution. Il possédait le crucifix que Mgr Duleau, archevêque d'Arles, portait entre ses mains au moment où il reçut le coup de la mort. Malheureusement, on avait lavé le sang dont il avait dû être couvert, et dont les traces l'eussent rendu encore plus précieux. C'était de ce crucifix en cuivre qu'on se servait à la chapelle du collège pour l'adoration, le vendredi saint. Il doit être maintenant en la possession des sœurs de l'Immaculée-Conception de la même ville.

(2) M. Beulé reçut le sacerdoce à la dernière ordination qui se fit à Paris avant l'introduction du schisme. Il eut à peine le temps de se rendre dans sa famille et de célébrer sa première Messe dans sa paroisse natale, que le serment à la constitution civile du clergé fut exigé de tous les ecclésiastiques

en place, sous les peines les plus rigoureuses. Aucun des curés de Nogent ne consentit à le prêter, et M. Hector Bordin, alors curé de Notre-Dame, ainsi que ses confrères, MM. Fougère, curé de Saint-Laurent, et Groult, curé de Saint-Hilaire, préférèrent généralement l'exil au sacrifice de leur conscience. Des prêtres, soit de la ville, soit des environs, se montrèrent moins délicats, et les trois paroisses furent promptement envahies par des intrus. Lorsque le vicaire de Notre-Dame, mû par des motifs d'ambition qui furent cependant déçus, prononça dans la chaire la formule impie, au milieu des municipaux qui le méprisaient eux-mêmes, l'abbé Beulé, prosterné au pied de l'autel de la Vierge, protestait publiquement, par ses gémissements et par ses larmes, contre l'action félonne de son confrère ; et il faut dire, à la louange des Nogentais, que, loin d'insulter à son courage, ils approuvèrent sa noble conduite et environnèrent sa personne des témoignages de leur estime.

de ces dangers et de ces alarmes cruelles. Au prix de son repos, de sa santé, de son existence qui était à chaque instant compromise, il maintint dans un grand diocèse, celui de Rouen, les pratiques de notre sainte religion, et il ouvrit le ciel à une multitude de Chrétiens fidèles qui expirèrent entre ses bras. Combien de fois fut-il sur le point de tomber aux mains de ses ennemis acharnés ! Mais la Providence le protégea toujours et l'arracha à leurs embûches d'une manière miraculeuse (1). Son esprit fertile en expédients et en réparties ingénieuses, joint à un sang-froid et à un aplomb imperturbable, le servait merveilleusement en ces sortes de rencontre (2); sa gaieté naturelle ne le quittait jamais, et nous lui avons entendu dire que cette vie de hasards auxquels on s'exposait pour la cause de Dieu, ne laissait pas d'avoir, en quelque façon ses chances.

Vincent, après de longs soupirs, vit arriver des circonstances moins malheureuses, et, au milieu de ses ruines, l'Eglise de France commença à respirer. Elevé sur le pavois par les mains de la victoire, Bonaparte songea à cicatriser les plaies de la patrie. Il ne fut pas longtemps à comprendre qu'il n'y a ni repos ni félicité pour les peuples, si la société n'a pour base la religion. Il médita de la rétablir. Ce projet était digne de son génie et de sa haute fortune; mais des difficultés de toute espèce s'opposaient à sa réussite, et ce ne fut que par beaucoup d'efforts et par le concours d'hommes habiles et zélés pour la restauration de la foi, qu'il parvint à les surmonter. On ignore assez généralement, même en la ville de Nogent, que l'abbé Beulé fut chargé, de la part du premier Consul et de plusieurs évêques français, d'une négociation secrète et importante, relative au concordat. Sans être ostensiblement avoué par le Gouvernement, mais en effet chargé de ses instructions et de ses dépêches, ce prêtre, encore peu avancé en âge, mais en qui on avait remarqué un coup d'œil vif et pénétrant, une facilité extrême d'élocution, une présence d'esprit peu commune, avec une discrétion à toute épreuve,

(1) Un matin l'abbé Beulé revenait de l'une de ses courses nocturnes, le cœur bien content d'avoir procuré à un moribond les consolations de la religion, si précieuses à l'heure du trépas, quand il fut tout à coup arrêté à l'une des portes de Rouen par la sentinelle de garde. On lui demanda son passeport; il n'en avait point, hélas! et il portait sur lui les preuves irrécusables des crimes qu'il venait de commettre; il portait dans un panier les ornements dont il s'était servi pour célébrer la sainte Messe. On allait saisir le panier; déjà la foule s'amassait à grand bruit, les cris: « C'est un prêtre réfractaire! » se faisaient entendre, lorsque l'officier du poste intervint: « Que voulez-vous à cet homme, » dit-il au factionnaire, « est-ce qu'on a besoin d'un passeport pour rentrer chez soi? Laissez-le aller. » M. Beulé se garde bien de contester, et tandis qu'une altercation s'élève entre lui et une femme qui réclame contre l'ordre qui vient d'être donné, lui il se perd dans le rassemblement, et il se hâte de regagner son domicile, où il arriva éperdu de joie et de crainte.

arriva à Rome, avec un autre ecclésiastique qui partageait sa mission. L'un et l'autre parvinrent jusqu'aux pieds du Souverain Pontife qui reçut de leurs bouches des renseignements infiniment précieux, et qui influèrent de la manière la plus décisive, sur cette mémorable transaction, à laquelle nous sommes redevables d'avoir vu reparaître parmi nous le culte sacré de nos pères. Jamais l'abbé Beulé n'a découvert à personne le fond des entretiens qu'il eut à diverses reprises avec le chef de la chrétienté; mais on sait que le saint Pontif Pie VII avait conçu l'opinion la plus favorable de sa piété et de ses talents. Lorsque, deux ans après, il vint en France pour sacrer Napoléon, il discerna, dans le palais de l'évêque de Versailles, le jeune négociateur qui s'y trouvait comme perdu au milieu d'une foule de grands personnages: il s'approcha de lui, l'entraîna dans une embrasure de fenêtre, et lui serrant affectueusement la main: « Soyez en repos, lui dit-il, j'ai brûlé moi-même tous les papiers que vous m'aviez remis. » Le principal ministre du Pape, le cardinal et célèbre diplomate Consalvi, voulut conférer plusieurs fois avec l'abbé Beulé, pendant son séjour dans la capitale de l'Eglise. Inquiet de ses entrevues avec le Pontife, il chercha à en pénétrer le mystère, mais en vain. Il avait affaire à un homme qui, tout en respectant avec scrupule les droits inviolables de la vérité, savait échapper parfaitement aux ruses les plus adroites de ses insidieuses questions.

Le cardinal Maury fut aussi à même de juger de la sûreté qu'il y avait à se confier à ce modeste ambassadeur. Il l'avait reçu dans sa maison épiscopale de Montefiascone, lorsqu'à son retour de Rome, celui-ci revenait en France. Ce prélat à qui l'amour du sol natal dressait un piège dont il ne sut pas se garantir, et qui peut-être roulait déjà dans son cœur, le désir de s'asseoir sur le siège de Paris, se doutait bien que son hôte n'était pas un voyageur ordinaire, et il ne négligea, pendant plusieurs jours, ni prévenances, ni caresses, ni épanchements dans

(2) L'abbé Beulé se faisait appeler M. André; il voyageait sous le costume et avec la profession apparente de marchand de dentelles. Obligé de loger quelquefois dans les auberges, on lui trouvait, malgré l'air gaillard qu'il essayait de se donner, plus de savoir-vivre que n'en ont ordinairement les gens de son état prétendu; l'absence, dans les conversations, de certains mots grossiers qu'il ne pouvait admettre sur ses lèvres, donnait aussi des soupçons; mais il raisonnait si pertinemment de son genre de commerce, il était si drôle dans ses saillies, qu'il réussissait toujours à enchaîner la malveillance, et il savait si bien gagner les cœurs, qu'il se faisait aimer par des êtres ordinairement peu prodigues de sentiments affectueux et de politesse. Il se tira un jour fort heureusement d'un mauvais pas. Une servante qui voulait l'éprouver, ayant mis entre ses mains placées derrière son dos une certaine pièce de dentelle pour la juger, il dit sans hésiter, et à la complète satisfaction de l'assemblée, de quelle fabrique elle était sortie. Mais il faut croire que Dieu lui vint en aide dans une si étrange rencontre.

la conversation, pour obtenir une confiance, dont il aurait profité selon ses dessein et ses vues; mais il fut forcé de s'avouer vaincu, et il convint de sa défaite, d'une manière qui n'avait rien de désobligeant pour son silencieux antagoniste.

Si l'abbé Beulé avait eu de l'ambition, c'était là le vrai moment de se produire. Mais il n'était pas de ceux qui cherchent leurs avantages. (*Philip. II*, 21.) Satisfait d'avoir contribué pour sa part, à la paix de l'Eglise, il resta simple soldat dans les rangs de sa milice, et il se hâta de profiter de sa liberté qu'elle venait de recouvrer, pour se livrer à l'œuvre importante des missions. Il s'associa à cet effet au fameux P. Guillou, qui s'est si fort distingué dans ce genre de ministère, et qui a laissé après lui, dans le clergé de France, la réputation d'un saint homme et tout à la fois d'un homme d'esprit. M. Beulé était alors dans la force de l'âge et des talents. Une physionomie caractérisée et des traits à la saint Vincent de Paul, un tempérament nerveux, une voix sonore, une éloquence naturelle et populaire, une sobriété austère, un mépris décidé des délices de la vie, une constance infatigable dans les travaux; avec cela une humeur agréable, un tact exquis pour deviner ce qu'il fallait dire et ce qu'il fallait taire, un don particulier pour s'insinuer dans les bonnes grâces de chacun, tout le rendait propre à remplir le rôle apostolique dont il s'était chargé. Aussi l'ascendant qu'il prit sur les populations fut-il prodigieux. Mantes, Argentan, Mortagne, Alençon, pour ne point citer d'autres villes, n'ont pas oublié ces jours de bénédiction, où il apparut au milieu d'eux, comme un envoyé céleste, elles conserveront le souvenir de ces flots d'auditeurs de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui environnaient sa chaire, et où il faisait retentir le tonnerre de la justice divine pour épouvanter salutairement les pécheurs; qu'il déroulait la grande scène du jugement dernier, et entr'ouvrait les gouffres de l'abîme éternel; tantôt, et plus souvent, versant le baume de la consolation sur les cœurs blessés par le repentir, et peignant avec enthousiasme la miséricordieuse bonté de Jésus. Ce n'étaient pas de ces beaux discours élaborés et polis à loisir, qui, en amusant l'esprit, laissent le cœur froid et insensible, l'homme de Dieu dédaignait cette ambitieuse et stérile envie de plaire, c'étaient des instructions claires, solides, pathétiques, nourries d'écriture sainte et de la plus pure substance des Pères; c'étaient des traits forts, hardis et pressants, des peintures de mœurs pleines de vérité, où la nature semblait prise sur le fait; des aperçus d'une finesse et d'une profondeur surprenante, une certaine malice incisive et caustique, quand il s'agissait de démasquer le vice, et de le stigmatiser; des vues neuves, originales, fécondes, et qui, si elles avaient été mûries par plus d'étude, auraient pu fournir le fonds de véritables chefs-d'œuvre. Sans doute, notre prédicateur ne s'est pas

soutenu, jusqu'à la fin, à la même hauteur; il a éprouvé, comme tous les autres, la décadence de l'âge, et l'on doit même avouer, pour être juste, que son extrême facilité lui a beaucoup nuï; mais on conviendra aussi que, même dans ces derniers temps, il intéressait encore; qu'à travers tous les défauts de forme, on retrouvait l'homme à grandes pensées, et que si l'éclat de cette pourpre, jadis si vif, était un peu terni, le tissu n'en demeurait pas moins fort. Le zèle pour annoncer la parole de Dieu était comme inné dans l'abbé Beulé; jamais il ne se refroidit en lui. Chaque fois qu'il célébrait les saints mystères, sous le règne néfaste de la terreur, il adressait aux fidèles qui s'étaient assemblés en secret, pour y participer, quelque exhortation plus ou moins étendue, afin d'animer leur foi et de fortifier leur courage. Plus tard, quelque part qu'il se trouvât, il était toujours prêt, sur la moindre invitation, à monter dans la tribune sacrée, et les églises de Nogent-le-Rotrou, aussi bien que celles des campagnes d'alentour, ont résonné pendant quarante ans consécutifs, de ses inépuisables accents.

A cette époque, le collège de cette ville était tombé dans un tel état de dépérissement, qu'il n'existait pour ainsi dire plus. On cherchait un homme qui pût le relever de ses ruines, et y faire refleurir la discipline et les études. L'élève de l'ancienne université de Paris, le docte prêtre qui n'ignorait pas plus Horace et Virgile, que l'histoire sainte et l'antiquité ecclésiastique, se présentait à la pensée de tous. Mais on eut bien de peine à vaincre ses résistances. Il semble qu'il prévoyait les peines qui l'attendaient, dans ce nouveau genre de vie. A sa voix, l'enceinte déserte du collège fut bientôt remplie; de toutes parts on se rendait à cette école, où présidait un chef si digne et si renommé. Dès la première année, elle comptait plus de cent élèves internes, qui vinrent de tous les lieux d'alentour, rivaliser avec les enfants de la cité. Qui peut dire les florissantes destinées qu'eût obtenues un établissement ainsi dirigé, s'il fût resté dans les mains de celui qui l'avait comme fondé parmi nous?

Rendu à la vie privée, l'abbé Beulé, on le pense bien, ne resta pas oisif. Dès le temps qu'il remplissait les fonctions de vicaire dans la paroisse de Saint-Laurent, il avait rencontré, dans la direction, plusieurs âmes d'élite qui, à sa persuasion, s'étaient réunies et avaient formé une petite communauté, peu brillante aux yeux des hommes, mais infiniment recommandable devant Dieu, à cause des hautes vertus qui s'y pratiquaient. La fin qu'on s'était proposée d'abord avait été de procurer une éducation vraiment chrétienne aux enfants de cette partie du peuple qui, plongé dans la misère, et en proie à tous les besoins de la vie, ne pense pas même que nous ayons une âme à sauver, absorbée qu'elle est par la nécessité

pressante et quotidienne de procurer au corps des aliments. Le projet, conçu par un cœur brûlant de charité pour ses frères, fut exécuté avec un désintéressement sans bornes, une sagesse consommée, un courage et une prévoyance indomptables. L'abbé Beulé y employa son patrimoine et celui des femmes généreuses qui s'étaient associées à sa pensée; il fit plus, il ne dédaigna pas, pour assurer l'indépendance de l'établissement qu'il formait en faveur des intelligences, de s'adonner à une industrie matérielle, et, comme saint Paul, d'employer ses mains sacerdotales à un travail mécanique. Il apprit à ses filles à mener une vie dure, pénitente, éloignée en tout de l'esprit du monde, et voulut que l'humilité dont elles faisaient profession, reluisit jusque sur leurs vêtements. Riez, si vous vous en sentez le courage, de la forme et de la couleur de ces habits modestes, habiles gens dont tout le mérite consiste peut-être dans une élégante parure; mais celui qui les a prescrites, avaient de graves raisons pour justifier son choix. Les moyens doivent être en harmonie avec le but. Comme c'était aux pauvres que notre saint prêtre préparait ses institutions, il voulut qu'elles fussent habillées pauvrement, de peur qu'une mise moins grossière ne donnât, près d'elles accès aux riches, et, qu'à la fin, son idée fondamentale ne fût méconnue et renversée. Qui pourrait se l'imaginer? Il se rencontra des obstacles de toute nature à une entreprise si utile, et il fallut une constance de beaucoup d'années pour en triompher.

Parmi les filles que l'abbé Beulé avait rassemblées, il avait remarqué la sœur Catherine Fleury, première supérieure de la communauté de l'Immaculée-Conception, qui, bien que née dans une condition obscure, et n'ayant reçu dans son enfance, presque aucune culture de l'esprit, ne laissait pas d'avoir de grandes dispositions pour les sciences. Il s'était empressé de lui communiquer des notions de grammaire, qu'elle avait saisies avec tant de rapidité, qu'il le mit capable de réaliser un dessein difficile qu'il avait jadis conçu, et dont il résolut de commencer l'exécution. Le sort de ces infortunés qui naissent privés à la fois de l'usage de l'ouïe et de celui de la langue, l'avait toujours touché d'une vive compassion. Ce qui les rendait surtout à plaindre à ses yeux, c'était cette espèce d'impossibilité, où ils se trouvent, d'acquérir une connaissance suffisante des vérités de la religion, privation qui les expose, hélas! à la perte éternelle de leur âme. Il envoya l'humble sœur étudier, à grands frais, dans la célèbre institution de Paris, qui a servi de modèle à toutes celles qui se sont, depuis, établies ailleurs, mais qui était alors la seule dont l'Europe se pût glorifier. Il n'avait pas trop présumé de la capacité de cette fille. Elle revint, au bout d'un temps assez court, enrichie des trésors d'une science, que d'autres n'apprennent que très-lentement et avec de très-longes efforts, et elle se chargea im-

médiatement de l'instruction d'un certain nombre de sourdes-muettes. Quand l'abbé se vit, par sa sortie du collège, libre de toute occupation publique, il voulut donner à cette nouvelle espèce d'enseignement une plus grande extension, et il rêva un magnifique établissement dont il espérait doter son pays. Comme il fallait connaître l'art pour le transmettre à d'autres, il n'hésita point d'aller, écolier à tête chenue, se mettre sous la discipline de l'abbé Sicard, et l'ennui des premiers éléments, par lesquels il était obligé de passer, ne dégoûta point son âge mûr; tant sa passion du bien le pressait, tant son cœur était altéré du désir de travailler au bonheur de ses frères! Disons-le en passant, à la gloire de la religion, c'est au clergé que l'on doit, après tant d'autres bienfaits de tout genre, la plus belle, la plus utile découverte de ces temps modernes, celle de faire en un sens entendre les sourds et parler les muets. L'abbé de l'Épée inventa la méthode, l'abbé Sicard la perfectionna, l'abbé Beulé lui a fait faire de nouveaux progrès. Celui-ci eut bientôt surmonté toutes les difficultés du chemin où il venait d'engager ses pas; il eut bientôt aplani tous les obstacles, et quelques mois s'étaient à peine écoulés, que de disciple, il était devenu maître. Jamais l'abbé Sicard n'avait rencontré autant de pénétration, de sagacité; jamais on ne l'avait si bien compris; jamais on n'était entré si avant et si parfaitement dans tous les détours et toutes les sinuosités d'une science, pour laquelle, avec une patience et une application infinie, il faut encore une extrême profondeur d'esprit. Il s'enthousiasmait de son élève, et il le désignait hautement comme le plus digne d'être son successeur. Son vœu à cet égard était si connu, qu'après sa mort, les administrateurs de l'école songèrent à le remplir. Le feu duc Mathieu de Montmorency, le baron de Gérando encore existant, firent auprès de lui les plus vives instances, pour l'engager à accepter la place de directeur de l'institution royale des Sourds-Muets. Malgré ses premiers refus, ils l'appelèrent à Paris pour essayer de vaincre plus efficacement sa résistance. Mais ni les louanges les plus flatteuses, ni les offres les plus séduisantes, ni même le nom du roi qu'on fit retentir à ses oreilles, ne purent le détourner de la pensée à laquelle il était fixé, celle de faire jouir du fruit de ses travaux sa ville natale, préférablement à toutes les autres. Hélas! il était dans sa destinée de vouloir, pour le bien, plus que de pouvoir. Une suite de circonstances fâcheuses l'a privé du bonheur tant envié par lui de créer cette école de sourds-muets, qui fut l'idée dominante des vingt dernières années de sa vie, et il a disparu de ce monde, sans avoir attaché son nom à ce grand ouvrage. Puisse quelque heureux Elisée avoir reçu le manteau de cet autre Elie, lorsqu'il s'est envolé vers les cieux, et donner suite, à des desseins dont l'accomplissement serait si désirable. Ce que nous regrettons sur-

tout, c'est que l'abbé Beulé n'ait pas con-
signé dans un ouvrage, les résultats de son
expérience. Il est certain qu'il avait fait
faire de grands pas à l'art d'instruire les
sourds-muets, et nul peut-être en Europe
n'en possédait aussi bien que lui les se-
crets. Mais il avait une répugnance naturelle
à manier la plume, et sa vivacité ne s'accom-
modait pas des lenteurs de la composition.
Bien éloigné de la manière du siècle qui
réfléchit peu et qui écrit beaucoup, lui, il
pensait beaucoup et il n'écrivait guère.

Les vertus sacerdotales de l'abbé Beulé
répondaient à l'éminence de sa science et à
l'étendue de ses facultés intellectuelles.
Son attachement à la foi était inébranlable,
son dévouement pour elle ne connaissait
pas de bornes. On peut dire qu'il faisait tout
dans des vues de foi, tout pour l'honneur
et l'agrandissement de la foi. Il ne fallait
pas plaisanter, en sa présence, sur les mys-
tères de la religion; car il savait, lui aussi,
aiguiser la pointe de la raillerie; elle deve-
nait alors une arme terrible entre ses mains,
et il perçait de part en part l'imprudent qui
avait osé toucher, sans respect, à l'objet de
son amour et de ses convictions. Sa piété
avait quelque chose de grand et de simple
tout ensemble. Elle ne le rendait certes,
ni mélicieux, ni pusillanime, et elle mar-
chait de pair avec la hauteur de ses concep-
tions; mais en même temps elle était tendre
et naïve, elle tenait de la candeur de l'en-
fant. Adorateur zélé du sacrement de nos
autels et du divin Cœur de Jésus, affectueux
de la Vierge Marie et des saints, il adoptait
volontiers pour leur rendre ses hommages
et pour nourrir ses sentiments envers eux,
les dévotions les plus populaires, et ces
sortes de pratiques avaient même un attrait
et un goût particulier pour lui. L'abbé Beulé
fut humble; non-seulement il ne chercha
jamais à se produire, mais il écarta so-
igneusement les occasions qui se présentè-
rent plusieurs fois, pendant sa vie, de met-
tre son mérite en relief et de monter à des
positions dignes de lui. « Dieu, » disait-il,
souvent, « me conduit par la voie des humili-
ations. » Et, en effet, il eut à boire en ce
genre les calices les plus amers, dont il ne
détourna point ses lèvres, et qu'il vida jus-
qu'à la lie. Toutefois, s'il souffrait sans
se plaindre, qu'on le méconnût et qu'on
l'abaissât, il n'entendait pas qu'on l'avilît,
et quand on essayait de porter atteinte à
son honneur ou au caractère sacré dont il
était revêtu, il relevait fièrement la tête et
prenait une contenance qui imposait le res-
pect. Dans l'adversité (elle heurta souvent
et rudement à sa porte), il déployait une
fermeté et une énergie supérieure à toutes
les attaques, et tel était son calme, au milieu
des circonstances les plus pénibles, que
vous eussiez dit qu'il se trouvait à l'aise
avec cet hôte incommode. Sa manière de
vie était frugale; ce n'est pas assez, elle
était austère. Les aliments les plus com-
muns, de l'eau pure pour boisson, des meu-

bles, dont le dernier artisan se serait à
peine contenté, des habits de l'étoffe la plus
vulgaire, témoignaient assez du peu de cas
qu'il faisait des aises de la vie. Chez lui,
l'âme était reine; tout se faisait à son pro-
fit; et le pauvre corps qui la servait, était
traité avec une dure épargne. Mais cette
sévérité était toute pour notre saint prêtre;
il n'avait pour les autres que bonté et indul-
gence. Son humeur toujours enjouée, sa
conversation toujours spirituelle et instruc-
tive, faisaient rechercher avidement son
commerce, et l'on regardait comme une
bonne fortune de l'attirer parfois à quelque
réunion honnête, pour jouir du charme de
ses saillies et de ses entretiens. Il accueil-
lait avec bonté les jeunes gens, il leur donnait
ses conseils, les prémunissait contre les
dangers du monde, les encourageait au tra-
vail et à la vertu; on ne sortait point d'au-
près de lui, sans se sentir plus de volonté
et de facilité pour bien faire.

Il aimait les pauvres avec prédilection,
il plaidait leur cause dans la chaire de vé-
rité et, recommandant leur misère à la pitié
des riches, de peur que le nécessaire leur
manquât, il s'en privait presque lui-même.
S'il prêchait il rapprochait tant qu'il pouvait
son langage du leur; s'il entrait dans le sa-
cré tribunal c'était pour les entendre de
préférence, il s'épuisait envers eux de soins,
d'efforts, de dépenses, il était le pied du
boiteux, l'œil de l'aveugle, le père des in-
digents et de tous les infortunés. (1)

INSTRUCTION (DEMOISELLES DE L') du Vivarais.

Anne-Marie Martel naquit au Puy, d'un
avocat en la sénéchaussée de cette ville, le
jeudi 11 août 1644. Elle fréquenta de bonne
heure les catéchismes de Saint-Jacques, sa
paroisse, qu'administraient les directeurs
des séminaires, et fut instruite des éléments
de la doctrine chrétienne, par M. Méthé,
qui gouvernait alors la cure. L'enfance
d'Anne-Marie offrit quelques traits dignes
de remarque. On rapporte que, pendant les
troubles qui divisaient la ville du Puy, au
sujet des droits des évêques et des seigneurs
de Polignac, elle se mit en devoir d'apaiser,
toute petite enfant qu'elle était, la colère
de Dieu, irrité contre les habitants de cette
ville, et que, par une résolution bien ex-
traordinaire dans une fille de son âge, elle
réunissait ses compagnes et les faisait mar-
cher en procession, portant elle-même un
crucifix. Après avoir demeuré quelque temps
chez les religieuses de Sainte-Catherine de
Sienne, au Puy, elle revint dans la maison
paternelle, et continua, comme auparavant,
à fréquenter la paroisse du séminaire. Elle
s'adressa toujours aux divers curés qui se
succédèrent, et enfin à M. Antoine Tronson,
par le conseil duquel elle commença l'œuvre
de l'Instruction. « Cette œuvre, » dit M. Tron-
son lui-même dans ses Mémoires, « n'est pas

(1) Voy. à la fin du vol., n° 114.

l'effet d'un dessein prémédité, ni une entreprise prévue et concertée par les hommes. Quand on y donna commencement, on ne songeait nullement que les choses dussent venir là où elles sont : on n'en avait pas même la moindre pensée ; et c'est assurément la Providence seule qui en a ainsi ordonné, ayant eu une fin déterminée dans ce que les hommes faisaient sans en avoir eux-mêmes aucune. » Non loin des murs du Puy, on voit un village nommé Anguille, où était un hôpital pour les personnes du sexe. M. Tronson, y passant quelquefois, trouva dans cette maison un grand nombre de femmes et de filles si étrangères aux choses de la religion, qu'elles ignoraient même les premiers articles de la foi. Ayant remarqué que personne n'était chargé de les instruire, il lui vint en pensée de donner ce soin à Mlle Martel, sa pénitente, qui s'y rendit en effet, et y opéra des fruits étonnants. Encouragé par un succès qu'il ne s'était pas promis, M. Tronson chargea cette pieuse fille de travailler à l'instruction des jeunes personnes du faubourg de Saint-Laurent, qui, bien que dépendant de sa paroisse, en était néanmoins assez éloigné. Les travaux de Mlle Martel eurent encore ici les mêmes résultats. Elle assembla les filles de ce faubourg pour leur faire le catéchisme, et les disposer à leur première communion ; c'était alors le temps du Carême de l'année 1668. Il fallut lui donner une compagne, et ensuite une autre, pour suffire à ce pénible travail. Mlle Martel se porta de là dans un autre quartier de la ville, où le bien se multiplia encore avec plus de bénédictions. Bientôt elle gagna à Dieu un grand nombre de jeunes ouvrières, à qui elle conseilla de vivre ensemble avec autant de régularité que dans les communautés les plus ferventes. Elle organisa leurs assemblées, leur donna des règles, et opéra par ce moyen un renouvellement entier dans les mœurs de la ville du Puy. Dans le Velay, la plupart des personnes du sexe, de la classe indigente, travaillent à la dentelle, et ce métier en attirant un grand nombre à la ville, elles se réunissent plusieurs dans des chambres, pour y vivre et travailler en commun. Il était indispensable, pour établir une réforme des mœurs complète et solide, de pourvoir à l'instruction et à la sanctification de cette classe du peuple jusqu'alors entièrement abandonnée. Le genre de travail de ces personnes est de telle nature, que l'on peut, sans l'interrompre, faire oraison, garder le silence, chanter, écouter une lecture, ou s'entretenir ensemble. Mlle Martel s'étant insinuée dans leurs assemblées, essaya d'abord de leur faire observer un règlement pour diviser et sanctifier leurs travaux ; et bientôt elle apprit la manière de s'occuper ainsi doublement pendant la journée. Le lever se faisait à une heure précise, et, après la prière, on vaquait durant une demi-heure à l'oraison, qui était suivie de la sainte Messe. Le reste du jour était partagé avec autant de discer-

nement que de variété. Chaque chose avait son temps : il y avait une heure pour la récréation, une heure pour le silence, une heure pour chanter des cantiques et réciter le chapelet à deux chœurs, une heure pour entendre la lecture que l'une de ces filles faisait pour toute la compagnie. Mlle Martel visitait fréquemment toutes ces ouvrières, et savait communiquer son zèle à celles qui, dans chaque réunion, étaient préposées pour gouverner les autres. Elle consolait celles-ci, reprenait celles-là, les encourageait toutes, et priait pour elles avec une douceur qu'on ne peut exprimer.

Les dimanches et les fêtes, ces filles se rendaient à l'église du séminaire pour s'y confesser, et un grand nombre pour y communier. Elles y entendaient la grand'Messe et le Prône, et étaient si affectionnées à l'oraison, qu'on en voyait plusieurs persévérer, durant toute la matinée, dans la plus religieuse modestie. L'église de Saint-Georges était le lieu ordinaire de leur réunion, quoique le plus grand nombre de ces personnes demeurassent sur d'autres paroisses. Les jours de fêtes et les dimanches, plusieurs y venaient tout exprès de la campagne, pour participer aux exercices. Ces dernières se rendaient à Saint-Georges avec tant d'empressement, qu'uniquement occupées de la nourriture de l'âme, elles semblaient oublier les besoins du corps les plus nécessaires, se contentant d'un peu de pain et de quelques fruits, qu'elles portaient avec elles pour vivre le long du jour. Après les Vêpres, un des prêtres leur faisait un catéchisme raisonné, interrogeant indistinctement tout le monde, comme cela se pratiquait à Saint-Sulpice. Ces réunions commençaient par de pieux cantiques, toujours analogues au temps de l'année où à la fête du jour ; et le fruit qu'on en retirait consistait principalement dans des pratiques de dévotion pour passer saintement la semaine. Enfin, eu sortant de Saint-Georges, chacune de ces filles allait saluer la très-sainte Vierge à la cathédrale, et prendre sa bénédiction.

Il n'eût pas été possible qu'un petit nombre de personnes suffît à tant de travaux. La divine Providence, toujours attentive à proportionner les moyens avec les fins qu'elle se propose, associa bientôt à Mlle Martel des compagnes pour seconder son zèle. La première qui eut le dessein de s'unir à Mlle Martel fut Mlle Catherine Félix, qui, depuis son enfance, lui demeura toujours inséparablement unie par les liens d'une sincère et inviolable charité. Elle avait d'ailleurs l'avantage d'être dirigée comme elle par M. Tronson, curé de Saint-Georges, et cet habile directeur, reconnaissant en elle les mêmes dispositions, l'appliqua à des occupations semblables. Il y porta encore plusieurs autres jeunes personnes de bonnes et honnêtes familles, qui s'étaient mises sous sa conduite. Son digne vicaire, M. Grosson, dont le principal caractère fut l'humilité et le zèle pour le salut des personnes gros-

sières, lui renvoyait toutes celles qui étaient un peu de condition, et qui venaient s'adresser à lui, en leur disant : « Allez à M. Tronson, qui est très-propre à conduire les personnes de votre état, et à grâce pour les porter à Dieu. » M. Grosson avait lui-même un grand nombre de pénitentes, qu'il engageait aussi à se vouer à l'instruction des pauvres. Il conçut le désir d'en réunir plusieurs en communauté, ou plutôt Dieu fournit lui-même à ces pieuses filles une occasion de pratiquer la vie commune. La mère de l'une d'elle, Mme Félix, pour tirer quelque avantage de sa maison, qui était spacieuse et fournie de meubles, eut la pensée de prendre des filles en pension et de leur louer des chambres. Le dessein qu'elle réalisa eut un autre avantage qu'elle n'avait pas prévu; ce fut que toutes les compagnes de Mlle Martel vinrent se réunir dans cette maison et formèrent bientôt une communauté qui fut une espèce de pépinière pour l'œuvre de l'Instruction. C'était le rendez-vous de toutes ces ouvrières évangéliques; elles y formèrent un grand nombre de maîtresses d'écoles, pleines de zèle pour l'instruction chrétienne des enfants. On y venait faire des retraites de huit ou dix jours, et y demeurer même des années entières, pour se former dans la méthode de faire l'Instruction. On y observait un règlement dressé par M. Grosson, qui fut chargé de conduire toutes ces filles. Mais la communauté devenant tous les jours plus nombreuse, un seul confesseur n'était pas capable de gouverner les consciences de tant de personnes, M. Tronson associa à M. Grosson plusieurs autres excellents prêtres formés au séminaire, tous pleins de ferveur et surtout hommes d'exemple et d'oraison. Le grand vicaire de l'évêque s'empressa d'autoriser verbalement une si sainte entreprise; et M. de la Chétardie fit imprimer exprès, pour l'usage de ces demoiselles, des catéchismes, des cantiques, des méthodes pour faire oraison, pour se confesser, entendre la sainte Messe, et enfin pour sanctifier toutes les actions de la journée. Les directeurs du séminaire leur fournirent encore de bons livres, simples et à la portée du peuple, divers manuscrits, des instructions familières, toutes tendant à la pratique des choses les plus nécessaires, et entremêlées d'histoires également touchantes et instructives. Ces vertueuses filles se répandaient tous les jours dans les assemblées de la ville, des faubourgs, et des villages circonvoisins; et les prêtres que M. Tronson avait désignés s'y transportaient aussi de temps en temps pour maintenir l'ordre et distribuer le pain de la parole. Le mercredi de chaque semaine, M. Tronson tenait une réunion générale de toutes ces assemblées particulières, et faisait une conférence sur ce qu'il savait être plus important, soit à l'œuvre, soit aux personnes qui s'y étaient consacrées.

Mademoiselle Martel eut en partage le plus difficile des emplois qu'exerçait cette troupe

apostolique. Ce fut le soin des femmes qui demandaient l'aumône aux portes de la cathédrale, et qui, pour être si près d'un lieu tant vénéré, n'en étaient pas plus adonnés aux pratiques de la religion, la plupart n'entrant pas même à l'Église les jours de dimanche. Elle embrassa avec ardeur l'œuvre dont nous parlons, et il ne fallait rien moins qu'une personne de son caractère et de sa vertu, pour la continuer comme elle fit, malgré les obstacles que rencontra son zèle. Pour parvenir à les lever, elle usa de mille complaisances, et essaya toute sorte de rebuts. On la vit pendant longtemps conduire par les rues de la ville un pauvre aveuglé, afin de demander l'aumône avec elle et pour elle. Ce qui, comme il est aisé de penser, lui attirait les mépris des personnes dépourvues de l'esprit du christianisme. Tous les jours elle ne manquait pas d'aller trouver soit aveugle, et de là prendre sous le bras pour la conduire ainsi de porte en porte. Elle faisait d'autant plus paraître en cela la pureté de son zèle, et de son amour pour le prochain, qu'à l'exemple de sainte Catherine de Sienne, elle ne recevait de cette aveugle ingrate, que des reproches et des mauvais traitements. « Je l'ai vue moi-même, pendant plus de huit ans, dit M. Tronson; porter quasi tous les jours un petit pot sous son tablier à d'autres pauvres dont elle s'était chargée. » Mais la grâce lui fit surmonter efficacement toutes les répugnances de la nature; et, après avoir appris le catéchisme à chacune de ces femmes en particulier, elle les réunit pendant longtemps pour leur faire des lectures spirituelles suivies d'histoires sur chaque vice et chaque vertu, très-propres à les toucher. Le fruit de ses travaux fut de les déterminer à faire des confessions générales, et de leur inspirer l'amour de l'oraison, si nécessaires aux personnes souffrantes. Cette fille incomparable visitait toutes les assemblées d'ouvrières; avec un soin, un travail et une assiduité que la grâce de l'esprit apostolique pouvait seule lui communiquer. Nonobstant sa faible santé et sa complexion délicate, elle faisait ses courses toujours à pied. L'hiver on la voyait avec de gros et pesants sabots aller dans la campagne, sans que ni les neiges, ni le froid si rude dans le Velay, fussent capables de l'arrêter. Durant l'été, elle souffrait la chaleur avec ce même esprit de mortification, ne faisant jamais rien pour éviter les rayons du soleil, quoique souvent elle suât à grosses gouttes. Comme elle avait besoin de presque toute la journée pour faire sa ronde, elle portait avec elle ses provisions, qui consistaient en un morceau de pain sec, fort petit, et dont même elle donnait quelques portions aux pauvres. En partant du Puy, elle et sa compagne partageaient le chemin qu'elles avaient à faire, en certaines stations, pendant chacune desquelles elles méditaient dans un continuel et religieux silence sur quelque mystère de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur. Cette sainte fille avait un grand attrait à honorer les fatigues et les voyages du Sauveur,

et particulièrement sa conduite à l'égard de la Samaritaine, considérant qu'il n'avait point dédaigné de faire lui-même l'instruction d'une pauvre pécheresse. Faire l'instruction voulait dire dans le langage de ces demoiselles, apprendre la doctrine chrétienne et la manière de vivre saintement, comme dans le style de M. Bourdoise, faire la cléricature signifiait apprendre à vivre cléricalement. Le nom de demoiselles de l'Instruction qu'on donna d'abord à ces filles, leur est resté depuis. Etant arrivée au village, elle s'adressait aux anges gardiens, d'abord à celui du lieu, ensuite à ceux des personnes à qui elle devait parler; et à l'exemple de saint Dominique, elle priait Notre-Seigneur de ne pas abîmer ce lieu à cause des péchés de sa servante. Elle mourut en odeur de sainteté, à l'âge seulement de vingt-huit ans, le 15 janvier 1673. Mlle Martel fut éprouvée par divers genres de souffrances qui ne firent qu'augmenter sa vertu. Elle les endura avec des sentiments de joie extraordinaire dans sa dernière maladie, en sorte que le médecin ne put s'empêcher de lui en témoigner sa surprise, lui disant que si on ne la connaissait pas, on la prendrait assurément pour une personne aliénée. La sainte Eucharistie opérait en elle des effets si admirables, que, pendant une maladie de neuf mois qu'elle fit, les médecins discernaient, en la voyant, les jours où elle avait reçu son créateur. Car alors il paraissait sur son visage un certain éclat que l'on ne remarquait pas les autres jours. Elle profita de ses derniers moments pour encourager ses compagnes à s'appliquer sans réserve à l'instruction des filles pauvres; et l'une de celles qui l'entouraient lui ayant dit de l'appeler à elle quand elle serait au ciel; *Non, mon amie*, lui dit-elle, *il faut encore travailler pour Notre-Seigneur*. Enfin, sentant ses forces l'abandonner, elle se leva sur son séant, soutenue par une de ses compagnes, et entra dans un recueillement très-profond pour ne plus penser qu'à son dernier passage. Pendant que M. Tronson lui suggérait les actes que sa faiblesse l'empêchait de faire elle-même, elle tint toujours ses yeux élevés au ciel, puis elle renversa sa tête sur le bras de celle qui la soutenait, et comme son visage parut alors extrêmement beau, et qu'on n'y voyait aucune altération, on ne s'aperçut que longtemps après qu'elle avait rendu son âme à Dieu. Sa mort tira des larmes de dévotion de tous ceux qui s'y trouvèrent présents; et au lieu de cette horreur secrète que fait éprouver la vue d'un cadavre, chacun s'empressait de la toucher, de la baiser, ou d'avoir quelque chose qui lui eût servi; aussi son convoi fut si solennel par l'affluence générale, qu'il ressemblait plutôt à une procession qu'à une cérémonie de deuil.

Sa mort au lieu d'éteindre dans le cœur de ses coopératrices le zèle pour l'instruction des pauvres, ne servit qu'à l'enflammer davantage. Car à peine eut-elle les yeux fermés qu'il se présenta à la communauté de ces filles un grand nombre de jeunes personnes très-vertueuses et parfaitement ca-

pables de remplir tous les emplois de l'Instruction. Six ans après la mort de Mlle Martel, il y avait au Puy quinze assemblées de filles et plus de soixante-dix jeunes personnes de toute condition, qui, à son exemple, se dévouèrent à la sanctification des personnes de leur sexe. Les jours de dimanche et les fêtes, ces demoiselles se partageaient en douze ou quinze troupes et allaient dans la ville et dans la campagne instruire un très-grand nombre de filles et de femmes de tout âge, qui s'assemblaient dans des granges quelquefois jusqu'au nombre de deux cents. Les fruits que Dieu donnait à leurs travaux les firent appeler dans un grand nombre de paroisses. Elles parcouraient successivement les villages, demeurant en chacun d'eux autant de temps qu'il était nécessaire pour instruire parfaitement jusqu'à la plus petite fille. Elles y enseignaient leurs feuilles de catéchisme, y apprenaient à faire la prière du matin et du soir, à recevoir dignement les sacrements; à dire le chapelet, à travailler en commun en sanctifiant le travail par de petits exercices de piété. Dans chaque village, elles choisissaient deux ou trois filles des plus capables qu'elles dressaient pour servir de maîtresses aux autres. Elles se répandirent de la sorte dans tout le diocèse du Puy, et avec tant d'activité, que dans l'espace de quatre ou cinq ans, elles parcoururent presque la moitié des paroisses, et que plusieurs de ces filles en avaient évangélisé plus de cinquante; et toujours avec un égal succès. « Je connais des villages entiers, » dit à ce sujet M. Tronson, « dont les habitants ne daignaient seulement pas regarder leur curé quand il les allait visiter, et qui néanmoins sont si parfaitement changés depuis que ces bonnes filles y ont passé, que, du moment que le curé paraît, ils sortent tous au-devant de lui, s'assemblent dans des granges pour entendre son exhortation, et le vont conduire bien loin, lui parlant toujours des choses de Dieu, et de leur salut. » Les hommes mêmes demandaient avec instance qu'on les laissât du moins à la porte des lieux où les femmes et les filles étaient assemblées, protestant qu'ils s'y tiendraient avec toute sorte de respect et de silence. « Souvent j'ai vu de mes yeux dans ces montagnes, » continue M. Tronson, « jusqu'à des centaines de garçons et d'hommes à la porte pour écouter attentivement. Une fois je trouvai dans un village fort éloigné de l'Eglise un garçon bien sage qui faisait l'instruction et la prière du soir et du matin à tous les villageois et villageoises du lieu; et surpris de sa modestie et de sa retenue, je lui demandai qui lui avait appris tout ce qu'il savait; il me montra les feuilles imprimées des filles de l'Instruction, me disant que ces demoiselles avaient passé par là, il y avait deux ans, et lui avaient appris la doctrine chrétienne, en sorte que, faite de plus habile, il l'enseignait lui-même aux autres. »

La société de l'Instruction chrétienne a résisté à la tempête révolutionnaire et aujourd'hui la maison chef-lieu qu'elle possède

au Puy envoie des filles agrégées dans les bourgs et les villages.

Extrait de la *Vie de M. de Lantages*, prêtre de Saint-Sulpice, premier supérieur de Notre-Dame du Puy. Paris, Leclère 1830.

B-D-E.

INSTRUCTION CHRÉTIENNE

(FRÈRES DE L').

A l'exemple de M. l'abbé Deshayes, curé d'Auray, et depuis supérieur général des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre et des sœurs de la Sagesse, M. l'abbé Jean-Marie-Robert de Lamennais voulut établir une société de frères enseignants qu'on pût se procurer plus facilement dans les paroisses que les frères des Ecoles chrétiennes, obligés, par leurs constitutions, à ne s'établir qu'au nombre de trois. Dans les premières années après la paix continentale et la restauration des Bourbons, M. l'abbé de Lamennais, qui était alors vicaire général de Saint-Brieuc, en Bretagne, commença son œuvre dans sa propre maison, et y reçut d'abord trois jeunes gens, dont l'un mourut, l'autre se retira, et le troisième seul persévéra. Plus tard, il s'en joignit d'autres, et quand M. Deshayes quitta sa cure d'Auray, pour se rendre à la demande des missionnaires de Saint-Laurent, il se concerta avec M. de Lamennais pour l'organisation de la nouvelle société de frères, qui était formée de ceux qu'il avait à Auray, et de ceux qui étaient à Saint-Brieuc. M. Deshayes en forma une nouvelle branche dans le diocèse où il allait, et lui donna un costume différent. Ceux qui restèrent en Bretagne furent sous la direction de M. de Lamennais, et prirent le nom de frères de l'Instruction chrétienne. M. de Lamennais devint bientôt vicaire général de la grande aumônerie, et obtint sans peine une ordonnance royale, datée du 1^{er} mai 1822, qui autorisa la nouvelle congrégation, sous la désignation de *Congrégation de l'Instruction chrétienne*.

Sur le vu de la lettre particulière d'obédience que chaque frère reçoit du supérieur général, l'autorité universitaire lui remet le brevet de capacité qui lui permet de se livrer à l'enseignement. Des legs et donations peuvent être faits, soit à l'association en général, soit aux écoles particulières qu'elle dirige. Des règlements provisoires furent faits pour l'institut naissant; mais, en 1851, M. de Lamennais publia des règlements définitifs dont je vais donner la substance. Ces règlements sont divisés en deux parties principales, la première sous ce titre : *Règles de conduite pour les frères de l'Instruction chrétienne*; la seconde intitulée : *Avis et instructions sur divers sujets*. Comme on le voit, cette deuxième partie est plutôt une sorte de conduite morale à l'égard des particuliers, tandis que l'autre forme comme le code légal de l'institut. Cette première partie est principalement divisée en cinq titres, qui prescrivent la manière dont les frères doivent se conduire avec les supérieurs, les autres frères, les élèves, etc. Le premier devoir,

est une obéissance entière aux supérieurs locaux et au supérieur général. Chacun écrira, tous les deux mois, au supérieur général, pour lui rendre compte de ce qui le concerne, et de l'état de l'école. Quand, dans un établissement, il y a plusieurs frères, le directeur local instruit le supérieur général de tout ce qui concerne les associés. Entre eux, les membres de la société garderont prévenance et modestie, ne pouvant ni se tutoyer, ni jouer aux cartes, pas même à prix d'argent. Dans tout divertissement, les jeux de main, les familiarités même les plus simples sont défendues. Ils ne recevront point de présents des parents des enfants, et ne leur feront point de visite, si ce n'est le frère directeur. Ils pourront, néanmoins, répondre aux parents qui s'informeront de la conduite, des progrès de leurs enfants. Ils peuvent pourtant, de ces personnes ou autres, recevoir des dons ou cadeaux, avec l'agrément du frère directeur. Avec les élèves, ils éviteront toute familiarité, et ne pourront pas même les tutoyer, et veilleront à s'acquitter de ce que leur impose envers eux leurs principaux devoirs et leurs fonctions fondamentales.

Les frères se confesseront tous les quinze jours au moins; ils consulteront, sur le choix du confesseur, le supérieur de la congrégation. Des dispositions particulières de la règle prescrivent ce qu'ils auront à faire pour vivre dans le recueillement et le silence. Ils ne feront aucun acte de propriété sans la permission du supérieur de la congrégation; ils ne disposeront pas de leurs revenus, de quelque nature qu'ils soient, sans son consentement; mais ils conserveront la propriété de leurs biens-immobles. Ils feront leurs voyages à pied, sauf le cas de maladie ou d'infirmité. Lorsqu'ils se rendront à la retraite annuelle, ils remettront au supérieur le reste de l'argent qu'ils auront touché, et ils lui présenteront : 1^o le compte de leurs dépenses; 2^o l'inventaire de leurs hardes et effets; 3^o une page de leur écriture; 4^o une page d'écriture de leurs quatre plus forts écoliers. Un frère ne sortira seul que le moins possible; il sera toujours accompagné d'un frère, s'il y en a plusieurs dans l'établissement. Ils ne liront point de journaux, et il leur est défendu de s'occuper de politique. Ils conduiront les enfants à l'église et aux processions, toutes les fois que les curés le désireront; mais ils ne prendront jamais ni surplis ni chape. L'eau-de-vie, le café et les liqueurs, leur sont absolument interdits. Le cidre est la boisson usuelle en Bretagne. Aux repas, ils pourront accepter un verre de vin seulement. Dans les presbytères, et même en voyage, dans les maisons laïques, les frères se lèveront de table au moment où l'on servira le dessert; un fruit, cependant, ne leur est pas défendu avant de se retirer, même au repas du midi. Le supérieur n'accorde jamais de rester dans la salle à manger quand ce repas est fini. Ces prescriptions d'abstinence n'empêchent pas que les frères n'aient besoin de

demander une permission pour les actes de mortification extraordinaire qu'ils voudraient faire. Ils écriront peu de lettres, et communiqueront au supérieur leur correspondance, ainsi que cela se pratique dans tous les ordres religieux, sous-vue par leur supérieur local, ou par le curé chez lequel ils demeureront; car, comme on va le voir, ils vont seuls dans les paroisses, et alors ils logent chez le curé. Ils ne visiteront point leurs parents sans motifs ni sans permission, et n'accepteront point d'invitation à dîner, surtout chez les parents de leurs élèves. On leur accordera difficilement l'usage du tabac en poudre, jamais on ne leur permettra de fumer. On fait, comme dans toutes les communautés, des prières spéciales pour les défunts, et les frères sont inhumés avec leur habit religieux. Les frères, levés à cinq heures, ont, entre autres exercices religieux, la méditation d'une demi-heure, l'examen particulier, la visite au saint Sacrement, le chapelet, la lecture spirituelle, dont les heures sont modifiées par l'autorité du supérieur, selon les besoins respectifs des frères établis dans les presbytères. Le temps de la classe est de trois heures le matin, trois heures l'après-midi. Voici la formule de profession : *Au nom de la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit; en présence de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu; de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste et des saints Anges, moi, F... N..., après m'être éprouvé, et avoir prié Dieu de me faire connaître ma vocation, je déclare me consacrer à l'éducation des enfants dans la congrégation des frères de l'Instruction chrétienne.* Les frères ne font que ce vœu; ils le font d'abord pour un an, et successivement pour trois ans, pour cinq ans, ou pour toujours. Les frères peuvent aller seuls enseigner dans une paroisse; mais alors ils logent chez le curé, qui est chargé des conditions temporelles de la subvention. Là, ou logeant en communauté spéciale, les frères ne peuvent, à l'église, ni revêtir le costume ecclésiastique, ni remplir des fonctions au chœur. Leur charge unique est de veiller sur les enfants. Cette congrégation n'est établie que pour les diocèses de la Bretagne; mais depuis, elle a eu la charge de fournir des frères enseignants à des colonies françaises, et un noviciat spécial, par un arrangement particulier, a été fondé au diocèse d'Auch pour les écoles de cette contrée méridionale. Des dispositions particulières sont établies pour les frères des colonies, qui demandent nécessairement une modification à la forme suivie en France; mais ils se rapprochent, dans leur régime, le plus qu'il est possible, du régime de la maison mère, ont une retraite annuelle, et dépendent d'un directeur général de la colonie. Les lettres reçues à l'étranger sont toujours sous son couvert; celles qu'on écrit en Europe sont toujours sous le couvert du supérieur général, et adressées à la maison mère. Au règlement général de la congrégation sont jointes des *dispositions particulières*, formant 15 articles, relatives aux

établissements des frères de l'Instruction chrétienne dans le diocèse d'Auch, dont l'archevêque a désiré avoir des religieux de la congrégation de M. de Lamennais. Ces règles spéciales sont datées de Ploërmel, du 17 octobre 1849, et signées de Mgr l'archevêque d'Auch, de M. l'abbé Jean-Marie de Lamennais, et deux ecclésiastiques, comme témoins; M. A. Raboisson, et M. P. Ruault. Il y avait déjà des frères au diocèse d'Auch, qui, en vertu de ces conventions, sont associés à ceux de Bretagne, et soumis à M. de Lamennais. Il y aura dans le diocèse d'Auch un noviciat, composé des sujets de ce pays, mais organisé par le supérieur de la maison mère, qui en nommera le directeur et le conseil, et en forme les règlements. Après un postulat de trois mois au moins, le supérieur général déterminera s'il y a lieu ou non d'appeler les sujets à Ploërmel, les admettre au noviciat, aux vœux temporaires ou définitifs, etc. Le supérieur peut faire, dans l'intérêt de la congrégation, passer un frère du diocèse d'Auch en Bretagne; mais, dans ce cas, il le remplace par un autre, et les voyages sont à ses frais. Malgré ces liens intimes, les établissements des deux pays ne sont point *matériellement* solidaires les uns des autres. C'est à l'archevêque d'Auch qu'on rend les comptes financiers des établissements du pays, avec communication au supérieur général, sans l'assentiment duquel on ne peut faire aucun établissement nouveau, aucun emprunt extraordinaire dans le diocèse d'Auch. Chaque année, quelques frères de ce diocèse viennent à la retraite à Ploërmel, et, s'il y a élection d'un supérieur général, le directeur du noviciat d'Auch vient y prendre part, ainsi que deux frères profès députés *ad hoc*.

En 1848, M. l'abbé Jean-Marie de Lamennais, se trouvant malade au point de craindre pour sa vie, adressa au Souverain Pontife, Pie IX, une copie d'une sorte de testament spirituel, où il traçait le genre de gouvernement qu'il voulait être établi dans sa congrégation après sa mort. Ce testament, ou supplément à la règle, était revêtu de l'approbation de Mgr de la Motte, évêque de Vannes; de celles de Nos seigneurs Pierre Lemée, évêque de Saint-Brieuc; Joseph Legraverend, évêque de Quimper; François de Hercé, évêque de Nantes; Godefroy-Brossais Saint-Marc, évêque de Rennes; Claude-Louis de Lesquen, ancien évêque de Rennes, et de Mgr Delacroix, archevêque d'Auch. En envoyant au Pape ce testament, M. de Lamennais y joignit un exemplaire de la règle de son institut. La pièce dont il est question est intitulée : *Acte de dernière volonté*, daté du 2 février 1843, et divisé en seize articles, écrits pour confirmer les règles qu'il avait données, et statuait que l'institut de l'*Instruction chrétienne* serait, après la mort de M. de Lamennais, gouverné par un supérieur général, frère profès de la congrégation, assisté d'un conseil, formé de quatre frères, aussi profès des vœux perpétuels, dont deux auraient les fonctions d'assistants,

et l'un de ces deux le titre d'économé. En mourant, M. de Lamennais désignera les membres qu'il veut établir à la tête de son institut, et qui le gouverneront pendant trois ans. Après ces trois ans, il y aura une élection générale, faite par les frères profès présents, et qui donnera aux élus, toujours rééligibles, la suprême autorité pour trois ans, et ces élections se feront sous la présidence de l'aumônier de l'établissement, qui donnera aussi l'habit aux postulants, et recevra les novices à la profession, mais en vertu du suffrage des frères, auquel il n'aura point de part.

La sacrée congrégation des Evêques et des Réguliers donna, en date du 7 janvier 1851, un décret laudatif des règles, et, dès le 1^{er} du même mois, notre Saint-Père le Pape, Pie IX, avait adressé une lettre flatteuse à M. de Lamennais, qui, la même année, fit imprimer le tout avec une nouvelle édition de ses règles, adressées à ces chers frères.

Cet institut a maintenant sa maison mère à Ploermel, au diocèse de Vannes; c'est dans cette maison que réside M. de Lamennais, qui a vu, sans grandes contradictions, grandir et se multiplier le nombre des frères. Néanmoins cette congrégation nouvelle a eu, comme toutes les œuvres qui commencent, ses mécomptes et ses inexpériences. Par exemple, le frère Ignace, le plus ancien de la communauté, directeur de la maison mère, a quitté l'institut après de longues années; il y a peu, on a cru nécessaire de congédier des membres et on en a renvoyé une centaine dans une année! Ces mesures, en épurant le troupeau, sont ordinairement le salut du bercail. Le costume des frères consiste dans une lévite noire et longue, entièrement boutonnée jusqu'au bas. Ils portent, suspendu au cou, un crucifix en cuivre, qui paraît à l'extérieur; une culotte courte, un chapeau dit romain et une calotte. Ils portent aussi, mais non habituellement, un petit manteau d'un mètre de long. Dans les colonies, les frères peuvent porter des pantalons, ainsi que ceux de France, qui, dans certains emplois, ne portent pas l'habit religieux. Ils ne peuvent porter de cravate avec leur habit religieux. (*Voy.*(1))

Renseignements recueillis passim. — Recueil à l'usage des frères de l'Instruction chrétienne. Vannes, imprimerie de Gustave de la Marzelle. Ce recueil a plus les formes d'un directoire religieux et moral que d'un code de règles monastiques.

B-D-E.

IRÉNÉE. (SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DE SAINT-), à Lyon.

La société des prêtres de Saint-Irénée doit son existence au cardinal Fesch, qui a laissé de si précieux monuments de son zèle et de son amour pour l'Eglise. Au sortir de nos grands orages révolutionnaires, ce fut la préoccupation universelle de l'épiscopat français de former dans chaque diocèse comme un corps de prêtres auxiliaires destinés à remplacer les congrégations reli-

gieuses presque anéanties sur le sol de notre pays, soit pour le ministère de la prédication au sein des peuples, soit pour la régénération de l'enseignement dans les séminaires, soit enfin pour toutes les œuvres en dehors des fonctions pastorales ordinaires.

À la tête de l'un des plus grands diocèses de France et des plus religieux, disposé à profiter de toutes les ressources dont pourrait user un oncle de l'empereur Napoléon I^{er}, le pieux cardinal songea de bonne heure à doter son Eglise d'une institution que réclamaient instamment les besoins de l'époque et dont il prévoyait de si heureux fruits pour l'avenir. Toutefois, telles étaient les difficultés des temps, et telle fut bientôt la rapidité des événements que ce ne fut qu'en 1816 et du sein de Rome où l'avait poussé un souffle de la Providence, que l'éminent exilé put voir la réalisation de ses plans longuement mûris. Fidèle interprète de sa pensée et dépositaire de toutes ses sollicitudes à ce sujet, M. Bochard, un de ses vicaires généraux, fut chargé de diriger en son absence et de développer l'œuvre naissante. Un certain nombre d'ecclésiastiques distingués furent réunis à Lyon, dans l'ancienne maison des Chartreux, résidence admirablement choisie et que la société doit à la générosité de son fondateur. M. l'abbé Mioland, aujourd'hui archevêque à Toulouse, leur fut donné pour supérieur, et jusqu'en 1837, année où il fut promu à l'évêché d'Amiens, il présida aux destinées progressives de l'institution naissante.

Les associés n'eurent d'abord d'autres règles que celles qui avaient été données par Saint-Charles aux PP. Oblats de Milan. Mais ces règles, écrites pour un autre siècle et pour d'autres contrées, devaient nécessairement contenir certaines prescriptions d'une application difficile ou impossible. Aussi fallut-il procéder par extraits et par choix, et bientôt s'appuyer surtout sur des usages traditionnels qui naissaient des circonstances et qui venaient consacrer une expérience peu à peu acquise. La société grandissait ainsi bénie de Dieu; et toujours fidèle à elle-même, elle se formait en quelque sorte sur son tempérament et sa physionomie propre, occupant une place intermédiaire entre le clergé séculier et les ordres religieux. Chaque année voyait ses liens intérieurs se resserrer, ses travaux se multiplier, ses membres devenir plus nombreux. Il est peu de villes, peu de campagnes dans le diocèse de Lyon où n'ait pas retenti la voix de ses missionnaires, et il serait difficile de nommer les Eglises qu'ils ont évangélisées dans toute la France, surtout pendant les stations du Carême.

Les engagements contractés dans la société n'eurent d'abord rien de perpétuel et d'irrévocable. Des prédicateurs devenus célèbres, purent, après s'être formés à cette école, porter ailleurs une parole dont les accents apostoliques contribuèrent, pour une si large part, à la consolation et à la gloire de la religion. Tels furent MM. Donnet,

(1) *Voy.* à la fin du vol., n° 115.

Dufêtre, Cœur, Deguerry, Coinde et plusieurs autres que la chaire chrétienne compte parmi ses plus grands noms de ce temps, et qui devaient en si grand nombre donner des prélats à l'Eglise. Parmi les associés de cette première époque se trouvèrent également Mgr La Croix d'Azolette, ancien évêque d'Auch, et Mgr Loras, aujourd'hui encore évêque de Dubach, en Amérique. Enfin, dans ces dernières années, la société des prêtres de Saint-Irénée a donné au siège épiscopal de Nîmes Mgr Plantier, dont tous connaissent les conférences prêchées à Notre-Dame de Paris.

Mais tout en perdant plusieurs de ses membres les plus éminents, la fondation du cardinal Fesch n'a pas laissé de marcher toujours dans la voie tracée à l'origine, et de grandir pour le but plus spécial qui lui était marqué. De 1816 à 1856, c'est-à-dire pendant un espace de quarante ans où elle ne cessa d'être sur la brèche, elle avait fait, pour ainsi dire, l'épreuve de l'existence, et la volonté du Ciel semblant visiblement se prononcer pour elle, elle dût songer à remplacer ce qu'il pouvait y avoir de trop vague ou de trop provisoire dans les constitutions, par une forme définitive, plus nette et plus forte. Un prince de l'Eglise romaine l'avait animée de son inspiration à son berceau; un autre prince de l'Eglise romaine, S. E. le cardinal de Bonald est venu la prendre à son âge adulte, et l'armer de tout ce qui peut assurer l'extension et la durée du bien qu'elle est appelée à faire.

Nous ne pourrions entrer dans le détail de son organisation intérieure, mais voici sommairement sur quelles bases repose la société des prêtres de Saint-Irénée. Nous n'avons qu'à reproduire quelques articles du livre de ses statuts et règlements que nous avons sous les yeux.

Les prêtres de Saint-Irénée se consacrent à servir l'Eglise de Lyon en esprit d'obéissance parfaite envers Mgr l'archevêque. Cette obéissance religieuse et entière est l'esprit propre, et comme le fondement de la société. Elle embrasse les travaux de la prédication, l'enseignement et surtout celui qui se donne dans les séminaires; le ministère à sa charge d'âmes, les œuvres de zèle et généralement toutes les fonctions ecclésiastiques. Elle n'excepte rien; mais la *prédication* et l'*enseignement* sont les deux grands buts vers lesquels, aujourd'hui, comme à son premier jour, la société se propose plus particulièrement de diriger ses efforts.

L'obéissance étant le lien de la société, chaque associé s'y dévoue par un engagement spécial qui a d'abord une durée de trois ans, après quoi il devient perpétuel et fixe pour toujours dans la société.

Cet engagement d'obéissance et de stabilité est le seul prononcé par les associés. Ils ne font pas le vœu de pauvreté comme dans les ordres religieux. L'archevêque de Lyon est leur véritable et premier supérieur. De même qu'il reçoit leur engagement, il peut en disposer.

Sous l'autorité de l'archevêque, la société est gouvernée par un supérieur qui est nommé pour cinq ans par Monseigneur sur la présentation d'un chapitre composé de vingt-cinq membres. Ce supérieur est indéfiniment rééligible.

Comme on le voit, la société est purement diocésaine. Cependant avec l'agrément de l'archevêque, son premier supérieur, elle étend le cercle de ses labours apostoliques dans tous les diocèses de France qui appellent ses prédicateurs principalement pour les stations de Carême.

La société a, dans le diocèse, plusieurs séminaires sous sa direction. Elle a de plus, aux Chartreux même, près de la maison mère, un collège, ou institution en plein exercice.

La société ne reçoit, pour associés, que des ecclésiastiques appartenant au diocèse de Lyon par leur naissance ou par des lettres d'incorporation. Elle se recrute surtout parmi les jeunes élèves des petits séminaires qui, après leur cours de philosophie, sont admis à faire, aux Chartreux, leur cours de théologie.

Ce cours est ordinairement précédé d'une année d'études pendant laquelle on les prépare à la collation des grades académiques. Dès leur entrée dans la maison mère ils sont placés sous la direction d'un maître des novices, lequel étend également sa sollicitude sur les prêtres qui se présentent avec l'intention d'être reçus dans la société; mais pour ces derniers le noviciat ne dure qu'un an. Ce n'est qu'à l'expiration du noviciat qu'ils peuvent être admis à l'engagement triennal; après cet engagement ils sont dirigés vers une des œuvres de la société, ou appliqués à des études plus fortes qui leur permettent d'arriver à la licence ou au doctorat.

La société des prêtres de saint Irénée fait une profession particulière d'attachement au Saint-Siège et d'obéissance à ses décisions; et elle trouve avec bonheur comme la promesse d'un riche avenir dans le chapitre V de ses *Constitutions*, qui a pour titre: *De l'obéissance au Souverain Pontife*, et où nous lisons: « Les prêtres de saint Irénée trouveront dans le nom qu'ils ont l'honneur de porter et dans le diocèse auquel ils appartiennent, un motif pressant et intime de se tenir invariablement attachés au Souverain Pontife par les liens les plus étroits d'une profonde vénération, d'une obéissance parfaite, d'un amour tendre et filial. Ils sont les enfants du saint Docteur qui transmet à l'Eglise de Lyon, avec l'amour de Pierre, la pure substance de la foi. Ils sont prêtres de la ville au sein de laquelle les évêques de l'Orient et de l'Occident rassemblés en concile œcuménique, proclamèrent, en langue grecque et latine, les glorieux privilèges du vicaire de Jésus-Christ. Ils s'attacheront donc avec une fermeté inébranlable à la foi de l'Eglise romaine, faisant une profession particulière de se conformer en tout à ses décisions, et

conservant comme un précieux héritage la mémorable parole de leur père saint Irénée : *C'est autour de cette Eglise, la première et la plus ancienne, qui apparaît à tous les regards, et qui a été bâtie et fondée sur les glo-*

rieux apôtres Pierre et Paul, que doit nécessairement se grouper, à cause de son éminente principauté, toute Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles qui sont répandus dans l'univers. »

J

JACQUES DE L'ÉPÉE (ORDRE DE LA CHEVALERIE DE SAINT-).

Cet ordre, autrefois l'un des plus célèbres et des plus riches de la Péninsule, prit naissance en Galicie et est dû à l'influence des pèlerins qui se rendirent à Saint-Jacques de Compostelle. La congrégation de saint Eloi, dont les chanoines appartenaient à l'ordre de Saint-Augustin, fonda plusieurs hôpitaux pour recevoir les pèlerins que les Maures, alors maîtres d'une partie de l'Espagne, maltrahent et rançonnaient très-souvent.

La ville de Léon vit s'élever le premier de ces édifices; le second fut établi sur les frontières de la Castille; plusieurs autres établissements furent ensuite fondés sur le chemin de Saint-Jacques que l'on appelait la voie française.

Treize gentilshommes s'associèrent à cette œuvre pieuse, et firent vœu avec les religieux de saint Eloi d'assurer, sous la protection de saint Jacques, les passagers contre les incursions des Maures.

Le Pape approuva, en 1175, les constitutions, sous la règle de Saint-Augustin. A partir de cette époque, l'ordre ne fit que progresser. Il éleva de nouvelles maisons, et sa réputation et ses richesses allèrent en augmentant; mais en 1493, immédiatement après la mort du grand maître, Alphonse de Cardenne, le Pape Alexandre VI réunit la grande maîtrise à la couronne de Castille, en faveur de Ferdinand le catholique; depuis lors, les rois d'Espagne conservèrent le titre de grand maître de l'ordre. Sa décoration consiste en une croix rouge en forme d'épée, dont le pommeau est fait en cœur et les bouts de la garde en fleurs de lis; cette croix se porte à un ruban rouge, et les jours de cérémonie, à un collier noir à triple rang. Le serment est conçu en ces termes : *Yasimo hayo volo de tener, defender y guardar en publico y en segretto, que la virgen Maria, Madre de Dios y senora nuestra, fu concebida sin mancha de pecado original* : « Et aussi je fais vœu de tenir, défendre et conserver publiquement et en secret la croyance que la vierge Marie Mère de Dieu et Notre-Dame fut conçue sans la tache du péché originel. »

JANVIER (ORDRE DE LA CHEVALERIE DE SAINT-) Dans le royaume des Deux-Siciles.

Cet ordre célèbre fut institué par le roi Charles III de Bourbon, par son mariage avec Marie-Amélie, fille d'Auguste III, roi

de Pologne, par un décret du 3 juin de l'année 1736. Clément XII l'approuva par une bulle, et Benoît XII par sa constitution *Romanæ Ecclesiæ*, du 30 juin 1745, confirma l'ordre et lui accorda divers privilèges que mentionne Ironeas dans la vie de Benoît XIV, en donnant quelques détails sur cet ordre.

Le Roi en est toujours le grand maître; il y a quatre officiers, c'est-à-dire un chancelier, un maître de cérémonies, un trésorier et un secrétaire. Il y a dans cet ordre des chevaliers de droit et des chevaliers de faveurs; les premiers doivent faire preuve de quatre quartiers de noblesse; les autres n'ont d'autre titre à cet honneur que le choix du roi.

La décoration journalière est un large ruban rouge de soie moirée qui part de l'épaule droite et se réunit au flanc gauche par les deux bouts à laquelle était attachée une croix d'or sur émail blanc, portant l'image de saint Janvier, évêque, principal patron du royaume, avec quatre fleurs de lis qui sortent des quatre angles intérieurs. On porte une autre croix bien plus grande brodée en or et argent sur la Giamberga ou sur l'habit, du côté gauche de la poitrine avec cette devise : *In sanguine sædus*.

L'habit de cérémonie de l'ordre consiste en un manteau de pourpre semée de lis d'or, avec une doublure de taffetas couleur de perle avec des mouches d'hermine, deux cordons tressés d'or et de soie pour l'attacher à la ceinture des culottes, qui sont de drap d'argent sur un fond blanc avec des boutons d'or, une ceinture de chevalier du même drap que le manteau, où l'épée est suspendue, un chapeau noir avec des plumes, des bas blancs avec des fleurs d'or, des souliers noirs. Les chevaliers préfets ajoutent une garniture d'or à la couture de la *Giamberga* et au bord de la veste, des culottes et du chapeau; ils ont les bas couleur *ponceau*. Outre cela, tous les chevaliers sont ornés d'un collier d'or, dont les anneaux représentent alternativement la mitre et la crosse épiscopale, emblème de saint Janvier; et la lettre C, qui est l'initiale du nom auguste de Charles III, fondateur de cet ordre.

On porte aussi ce collier sans l'habit de l'ordre dans les grandes cérémonies.

Les quatre officiers dont nous avons parlé prêtent serment le jour de leur nomination. Pour leur donner un nouveau signe de distinction, en 1827, le roi François I^{er} ordonna qu'outre la croix et le ruban rouge moirée suspendu au cou, ils devaient porter, comme les grands officiers de l'ordre

royal de Ferdinand et du Mérite, la croix brodée d'argent fixée du côté gauche de la poitrine, avec le portrait de saint Janvier aussi en argent, comme faisant partie de la croix.

Les articles principaux des statuts de l'ordre sont, 1° de défendre à quelque prix que ce soit, la religion catholique; 2° de jurer fidélité au roi qui en est le ministre.

On désigne dans l'Almanach royal du royaume des Deux-Siciles le nombre des chevaliers entre lesquels figurent surtout, outre les princes de la famille royale et autres princes royaux, plusieurs souverains régnants, comme l'empereur d'Autriche, de Bavière, du Danemark, de Prusse, l'empereur de toutes les Russies, le roi de Sardaigne, le grand duc de Toscane et le duc de Lucques.

JEAN-BAPTISTE ET SAINT-THOMAS (ORDRE DE CHEVALERIE DE SAINT-), à Aoume et non à Ancône.

Quelques preux et zélés gentilshommes donnèrent lieu à l'établissement de cet ordre de chevalerie pour donner des soins et procurer des soulagements aux malades et aux pèlerins animés d'une ardente charité; ils les réunirent dans différents hôpitaux qu'ils avaient érigés avec toutes les commodités désirables, en les appropriant à tous les besoins, ils furent réduits en commandes à cause des legs considérables qu'ils avaient reçus et parce qu'ils avaient été comblés de privilèges par les Souverains Pontifes qui, ayant élevé les gentilshommes au rang de chevaliers sous les hospices de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas, les obligèrent à faire la guerre contre les brigands pour faciliter et rendre plus sûrs les voyages des pèlerins en Terre-Sainte. Selon quelques auteurs qui ont traité des ordres militaires et de chevalerie, l'ordre fut aussi appelé de Ptolmaïde et d'Acre comme aussi d'Auena et d'Asaurron.

Alexandre IV approuva cet ordre. Jean XXII le confirma sous la règle de Saint-Augustin. Alphonse le Sage, roi de Castille, ayant appelé dans ses Etats un grand nombre de ces cavaliers pour faire la guerre aux Maures, les combla de bienfaits et leur laissa beaucoup de richesses par son testament; mais l'ordre ayant éprouvé de grandes pertes en Syrie, ne put plus se soutenir par ses propres forces; c'est pourquoi il fut réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, qui se proposait la même fin et dont l'esprit était à peu près le même. D'après Bonanni, leur décoration était une croix rouge pleine avec des pointes en forme de marteau, au milieu de laquelle étaient les images de saint Jean-Baptiste et de saint Thomas.

JEAN DE DIEU (COMMUNAUTÉ DE SAINT-).

Cette communauté fut fondée à Gand par le chanoine Triest. En 1823, il établit un de ses frères de la Charité pour commencer la communauté des frères de Saint-Jean-de-

Dieu, en suivant la règle de ce saint. Ils avaient à garder des condamnés pour dettes, enfermés alors aux Alexiens. Depuis 1825 seulement cette communauté commença à être connue, parce que dès lors elle soigna les infirmes dans les maisons particulières de la ville. Comme en 1828 le couvent des Alexiens devint l'hospice des aliénés, les frères de Saint-Jean-de-Dieu, allèrent demeurer au commencement de 1829, dans une partie de l'ancien couvent des Thérésiennes, où ils restèrent. En 1836, à l'époque de la mort du fondateur, les frères étaient au nombre de treize. Leurs fonctions consistent à servir de gardes-malades chez les particuliers de la ville et des environs, cinq personnes infirmes avaient leur chambre dans la maison des frères et étaient soignées par eux, moyennant une modique pension.

B-D-E.

JEAN DE DIEU (ORDRE DES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-).

Pendant que le protestantisme, à la voix de Luther et de Calvin, passait sa faux dévastatrice sur toutes les institutions religieuses de l'Allemagne et de la Suisse, Dieu permettait par une sorte de compensation, que la foi catholique brillât, dans d'autres contrées, de la plus vive splendeur, et quelle y engendrât des prodiges de science, et de charité. Dieu leur opposa d'illustres cardinaux, des prêtres dévoués, de savants religieux, de pieuses, d'héroïques femmes, et un grand nombre de saints personnages qui firent la gloire de l'Eglise et l'admiration de ce siècle. Sur la chaire de saint Pierre, Léon X, Paul III, Jules III, Paul III, saint Pie V, Grégoire XI, Sixte V, Clément VIII, dans le sacré collège, dans l'ordre des prêtres, à l'ombre des cloîtres se distinguait un nombre innombrable de savants et de saints.

La catholique Espagne, le Portugal, terres privilégiées, que l'hérésie ne souilla jamais de son contact impur, avaient pu voir l'antitrinitaire Michel Servet, Aragonais, étouffé par les flammes juridiques de Calvin; mais sur le sol de la péninsule ibérique la foi se conserva vive, toujours pure, car elle avait pour gardiens: les cardinaux Ximénès, Carvajol, Lago, Zapata, Tolet Quiménez; pour pasteurs saint Thomas de Villeueuve, archevêque de Valence, don Barthélimy des Martyrs, archevêque de Bragues; Carunza, archevêque de Tolède; le bienheureux Jean Ribeiro, archevêque de Valence, Antoine de Guerava, évêque de Mentonede; car elle inspirait cette ardente charité qui dévorait saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint François de Borgia, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, saint Pascal Boylen, saint François Calano, saint Louis Bertrand et saint Jean-de-Dieu.

Tel était le magnifique ensemble que présentait le catholicisme au XVI^e siècle, à cette époque de luttes ardentes, où d'un côté, les apôtres de la Réforme, divisés entre eux, proclamaient une doctrine nouvelle; que dis-

je, cent doctrines, mille symboliques différentes, tandis que de l'autre côté tous ces pontifes, tous ces prêtres, tous ces religieux se levaient pour défendre un dogme immuable, un symbole unique, enseignés dans l'Eglise depuis 1,500 ans; ils protestèrent par leurs écrits, par leurs paroles, par leurs œuvres contre l'hérésie naissante. Entre tant de Papes vénérables par leur sainteté, tant de princes de l'Eglise, d'évêques illustres par leur immense savoir, tant de saints sublimes par leurs vertus, Jean-de-Dieu, qui fut tour à tour, berger, soldat, bûcheron, fut l'humble instrument dont Dieu voulut se servir pour manifester la plénitude de ses miséricordes, pour réfuter victorieusement l'erreur protestante par des œuvres empreintes de la plus vive charité. La pensée qui anima Jean-de-Dieu exerça une influence irrésistible sur son époque; les trois cents maisons, dont trente-trois en France, qui formaient l'ordre de la Charité à la fin du dernier siècle, le concours qu'ils rencontrèrent dans toutes les classes de la société, les fruits de bénédictions qu'ils produisirent chez tant de peuples divers, l'admiration qu'ils ne cessèrent d'exciter, sont une nouvelle preuve que Dieu se sert de ce qu'il y a de plus faible, de plus méprisable aux yeux des hommes, pour opérer des merveilles. Qu'elle est puissante la religion qui inspire des œuvres si héroïques, qu'elle est sublime, qu'elle est divine cette charité qui fait entreprendre de si grandes choses pour l'union et pour le soulagement du prochain!

C'est une vérité constante annoncée par la bouche du Seigneur, qu'il y aura toujours des pauvres sur la terre et qu'ils seront répandus dans toutes les parties du monde, afin d'être l'objet de la charité des fidèles. On peut dire qu'il était en quelque manière nécessaire que l'ordre, qui porte le nom de cette vertu et qui la pratique avec autant de zèle, s'étendît de tous côtés et qu'il eût par-

tout des maisons afin d'être l'asile et le refuge de tous les misérables. Aussi voyons-nous quela Providence l'a fait recevoir presque dans tous les royaumes chrétiens. Il prit naissance en Espagne, la piété de Philippe II, qui y régnait alors, le porta à lui donner plusieurs maisons en différentes villes pour y exercer l'hospitalité, et son exemple excita une sainte émulation dans l'esprit des principaux seigneurs de la cour et des plus riches habitants, en sorte qu'en peu de temps, des hôpitaux considérables furent établis. Le Portugal signala aussi sa piété par plusieurs beaux hôpitaux, qui furent fondés par les rois et par des particuliers pour y établir des religieux de Saint-Jean de Dieu et pour y recevoir les pauvres. Les autres Etats furent bientôt informés de l'utilité de cet institut. Le Pape Gregoire XIII fit venir à Rome plusieurs de ces religieux, leur fit bâtir un hôpital, et, dans un temps de peste, les envoya au secours des Flamands. On voulut pareillement en avoir en Sicile, à Naples, à Milan, à Florence, en Savoie, en Sardaigne et dans les différentes principautés d'Italie. Peu de temps après, on en appela aussi en Allemagne et en Pologne, où ils ont toujours exercé depuis leurs fonctions d'hospitalité avec tant d'applaudissements. Ils ne furent introduits en France qu'à la fin du xvii^e siècle.

Mais ce qui prouve mieux encore quelle a été l'importance de l'institut des frères de la Charité, avant que les décrets révolutionnaires du 2 novembre 1789 et du 13 février 1790 lui eussent enlevé les établissements qu'il possédait en France; avant qu'une révolution récente les dépossédât de toutes les maisons dans la Péninsule, c'est le tableau ci-après, qui indique par généralat et par province ecclésiastique le nombre d'hôpitaux qu'il avait créés, le nombre de religieux qui les desservaient et le nombre de lits que ces hôpitaux contenaient.

		NOMBRES			
		d'hôpitaux.	de religieux.	de lits.	
<i>Généralat d'Espagne.</i>					
Espagne.	Province d'Andalousie.	58	557	4,125	
	— de Castille.	24	196	651	
Possessions espag. du Nouv.-Monde.	de l'Amérique du Sud.	11	69	358	
	du Pérou et du Chili.	20	247	817	
	de la Nouvelle-Espagne.	26	226	558	
	Iles Philippines.	2	22	150	
Portugal.	de Portugal.	12	94	256	
	Possessions portugaises de l'Inde.	5	31	212	
		Totaux.	158	1,242	4,085
<i>Généralat d'Italie.</i>					
Etats romains.	Province de Saint-Pierre de Rome.	18	204	491	
	— de Lombardie.	8	156	754	
	— de Sardaigne.	5	50	142	
Etats napolitains.	Province de Naples.	12	114	205	
	— de Bari.	16	95	199	
	— de Sicile.	15	145	211	
Province d'Allemagne.	— de Pologne.	19	597	1,002	
	— de France.	15	158	242	
		52	315	2,497	
Colon. françaises.	Iles des Antilles.	5	24	400	
	Ile Saint-Domingue.	2	16	290	
		Totaux.	145	1,672	6,415

Récapitulation.

Généralat d'Espagne.	138	1,242	4,685
Généralat de Rome.	145	1,672	6,415
Totaux généraux.	283	2,914	10,498

Tel était la longue liste des nombreux établissements de l'ordre de la Charité qui composaient jadis la province de France. Nous n'avons pas de renseignements sur les revenus et les charges des établissements administrés par les religieux de Saint-Jean de Dieu dans les colonies françaises; les chiffres que nous allons donner s'appliquent spécialement aux hôpitaux de la métropole; si incomplets qu'ils soient, ces chiffres montrent quels immenses services l'institut hospitalier des frères de la Charité rendait aux classes pauvres à la fin du siècle dernier, et ils permettent de donner un aperçu des secours considérables dont cet institut disposait pour le soulagement d'innombrables malades.

Le revenu de l'ordre se composait en France de 614,724 livres. Ces revenus étaient employés presque entièrement à faire face à la dépense qui s'élevait à la somme de 590,750 fr. L'excédant de recette de 23,967 fr était affecté soit aux besoins généraux de l'ordre par le provincial, soit à des travaux extraordinaires par les maisons elles-mêmes. Les religieux de la Charité recevaient annuellement dans leurs hôpitaux 85,000 malades environ, dont la durée moyenne de séjour était d'un mois, ce qui produisait 1,000,000 de journées par an. Mais nous ne comprenons pas dans ce nombre tous les malades que les religieux soignaient ou médicalement à domicile. Il n'y a aucune induction qui puisse nous permettre d'en donner le chiffre approximatif, car les bons Frères de la Charité pratiquaient le précepte évangélique dans toute sa rigueur, et souvent leur main gauche ignorait le bien que faisait leur main droite.

Comme on le voit dans ce tableau des nombreux établissements créés par les frères de la charité, la France et ses colonies tenaient le premier rang avant 1789 parmi les diverses contrées où ce remarquable institut avait pénétré. En effet, cet ordre y comptait un personnel de 355 religieux, sans comprendre les domestiques chargés de desservir 3,181 lits repartis en 36 maisons différentes, et toutes ces maisons réunies sous le gouvernement d'un provincial, constituaient une véritable administration hospitalière. Aussi maintenant que les questions d'assistance publique, de charité privée ont tant d'actualité, il est curieux de voir comment les religieux de la Charité administraient au XVIII^e siècle des hôpitaux dont la gestion est aujourd'hui confiée à l'action séculière, c'est en retraçant les faibles commencements de l'ordre hospitalier que fonda Jean de Dieu, en examinant l'accroissement rapide de ses maisons répandues sur toute la terre; en rappelant les revenus, les charges, la population des hôpitaux que les Religieux de la charité possédaient seulement en France et dont la tourmente révolutionnaire

les a chassés il y a 60 ans, il est facile de faire la comparaison et de se convaincre des immenses avantages qu'avaient les frères de la Charité sur le nouveau système proclamé aujourd'hui.

Ce fut en 1601 que la reine Marie de Médicis, femme de Henri IV, fit venir à Paris les Frères de la Charité. Elle les avait vus à Florence déployer le plus grand zèle pour le soulagement des pauvres malades, et cet institut hospitalier lui avait paru si utile, qu'elle appela de cette ville cinq religieux. Le frère Paul Gallo, majeur et général de l'ordre, en Italie, en envoyant ces religieux, institua l'un d'eux, nommé Jean Bonneli, provincial général pour le royaume de France, et celui-ci obtint du roi Henri IV des lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1602, où il est dit :

Nous avons, par le rapport et récit de la Reine, nostre très-chère et aimée compagne et espouse, esté assurés et informés de la singulière piété, dévotion, soin et affection envers les pauvres des frères religieux de la congrégation du dévot Jean de Dieu, approuvée, confirmée et autorisée de l'autorité de notre saint père le Pape et établie tant à Rome que ez autres plus notables villes d'Italie, et le bien et utilité que reçoit le public des villes où leurs hôpitaux sont jà fondés, pour estre leur principal soin, travail, fonctions et exercice, après le service de Dieu, de retirer, nourrir, traister, panser, médicamerter et faire enterrer les pauvres et autres œuvres pieuses et charitables, desquels considérant que la même commodité et utilité se peut retirer par leur établissement en cestuy nostre royaume, notamment en cette bonne ville de Paris, et la multitude et abondance des pauvres qui s'y retirent, mérite et requiert bien d'estre secourus, aidés et assistés de quelque ordre plus exact que celui qui s'observe ez hôpitaux jà fondés et ordonnés en icelle. Pour ces causes, inclinant à la très-humble prière de nostre dicte épouse, en participant au zèle et singulière affection que nous savons qu'elle a de voir ladicte congrégation, et quelque monastère de l'ordre et profession d'icelle établis en nostre dicte ville ou ez faubourgs; pour le seul bien qu'elle désire et s'en promet aux pauvres et la pitié et compassion qu'elle en a, ayant déjà choisi elle-même et loué une maison assez propice et commode pour servir à la retraite d'aucuns desdits religieux; désirant avancer autant qu'il sera possible l'effet de ses saintes, pieuses et charitables intentions après avoir vu le pouvoir donné à frère Jean Bonnelle... nous avons audit Bonnelle, vicaire général d'icelle congrégation, donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, signées de nostre main, pouvoir et permission expresse, tant pour lui que pour ses confrères de ladite congrégation de demeurer et d'habiter en notre royaume et y vivre selon les ordonnan-

ces, règles et statuts de leur vœu et profession. A cet effet, pour commencer à donner lieu à leur établissement, voulons et nous plaist qu'ils puissent faire bâtir et construire un hôpital en cette nostre dicte ville de Paris ou es faubourgs d'icelle; esquels se pourront accommoder avec une église et les logis, cloistres, cellules et autres demeures, logement et bâtiment qui leur seront nécessaires pour y vivre, demeurer et habiter, avec les commodités requises et nécessaires pour dignement vaquer en ce qui dépend de leur dite profession, y faire le service divin, chercher et mendier l'aumône des gens de bien es dictes ville et faubourgs et autres lieux circonvoisins pour la nourriture des pauvres malades, infirmes et nécessiteux, qui se retirent en leur dict hôpital, et leur nourriture et entretenement avec iceux, de recevoir chacune et toutes les choses qui leur pourront estre volontairement et librement données, annoncées, léguées et délaissées pour leur dit logement, construction d'hôpitaux et des dépendances, vivres, vestiaires, meubles, ustensiles et autres nécessités qui leur seront besoin pour leur dict établissement et dument l'acquitter des fonctions et œuvres pieuses et charitables qui leur sont prescrites par leurs dictes règles, ordres et statuts, et devant jouir et user bien et dument, selon l'intention des donataires, légataires, et aussi es leurs bienfaiteurs, et les loix, règles et statuts de la dicte congrégation.

Par ces lettres patentes, Henri de Gondy, évêque de Paris, donna son consentement, le 13 septembre 1602, à l'établissement des frères de la Charité dans la ville de Paris, et plus tard d'autres lettres de chartes du mois de janvier 1610, Henri IV donna encore à ces religieux, pouvoir et permission à perpétuité d'aller chercher, quæster et mendier, les aumônes des gens de bien, dans les églises parrochiales, autres églises et monastères, et partout ailleurs, soit en notre ville de Paris, capitale et principale de notre dict royaume, faux bourgs et autres lieux circonvoisins d'icelle, que partout notre royaume, recevoir les choses qui leur seraient librement et volontairement annoncées, léguées et délaissées; se faire recommander aux prônes des dites églises, en icelles avoir des troncs et bassins et personnes dames pour recueillir les charités, aumônes et bienfaits qui leur seraient donnés; comme aussi d'acheter aux jours de carême et autres jours de jeûne et d'abstinence commandés par l'Eglise, toutes viandes et choses nécessaires pour la nourriture et traitement desdits malades.

Des lettres patentes du mois d'août et du 22 décembre 1611, données par Louis XIII, accordèrent de nouveaux privilèges aux religieux de la Charité établis en France; ce roi était si favorablement disposé pour cet ordre que, non-seulement il les prit, par brevet du 6 juillet 1630 et 6 février 1623, sous la protection et sauvegarde spéciale,

« leur donne pour directeur spirituel son très-cher et bien-aimé cousin, le cardinal de Richelieu, » mais encore il leur fit expédier du camp de devant la Rochelle, au mois d'avril 1628, d'autres lettres patentes, enregistrées au parlement le 15 février 1631, portant confirmation et homologation des privilèges exemptions et immunités concédés aux couvents et hôpitaux de l'ordre de la Charité du bienheureux Jean de Dieu.

Les religieux de la Charité ne se bornaient pas à l'exercice de l'hospitalité dans leurs maisons, ils fournissaient encore à tous venants les remèdes dont ils avaient besoin; ils allaient eux-mêmes visiter les malades qui ne pouvaient entrer dans les hôpitaux, tant dans les villes que dans les campagnes, jusqu'à deux et quatre lieues à la ronde, ce qui rendait ces religieux extrêmement utiles dans les lieux où ils étaient établis. Une des principales destinations des religieux de la Charité, établis dans les campagnes du royaume était donc de panser et de distribuer des remèdes aux pauvres malades des deux sexes, soit à ceux qui se présentaient à l'hôpital, soit à ceux qui tombaient malades chez eux, à deux lieues à la ronde. Ces secours étaient immenses et n'avaient presque pas de bornes, ce qui produisait un bien infini, en faisant d'un hôpital de cet ordre un hôpital ambulante.

Le premier hôpital de la Charité fut établi dans la rue de la petite Seine (1) qu'on venait d'ouvrir à travers le Petit-Pré-aux-Clercs, non loin du magnifique palais que la reine Marguerite, première femme de Henri IV, fille de Catherine de Médicis, et sœur des rois François II, Charles IX et Henri III, devait bientôt faire construire. Cette princesse voulant agrandir le couvent des Petits-Augustins qu'on bâtissait à côté de son palais, donna aux frères de la Charité, en échange du terrain qu'occupait le nouvel hôpital, un emplacement, un bâtiment et une ancienne chapelle dédiée à saint Pierre ou saint Père, qui, même dès le temps de Philippe-Auguste, était desservie par le curé de Saint-Sulpice, comme paroisse du faubourg Saint-Germain et était destinée aux domestiques et aux vassaux de l'abbaye Saint-Germain.

Les frères de la Charité introduisirent l'inappréciable amélioration de faire coucher chaque malade seul dans un lit séparé, immense amélioration à une époque où l'on comptait quelquefois, comme à l'Hôtel-Dieu, huit malades pour un seul lit, ou les lits étaient entassés dans les salles, et les malades entassés dans les lits.

Tous les services étaient convenablement disposés, et rien n'est si intéressant que la réception des malades, et les soins dont ils étaient entourés.

« Quand un malade est reçu à l'hôpital, » dit un Mémoire authentique, « un religieux lui lave les pieds avec quelques herbes aro-

(1) A partir de 1664, cette voie de communication fut appelée rue des Petits-Augustins, du nom

des religieux qui l'habitaient; elle vient de quitter ce nom, et c'est aujourd'hui la rue Bonaparte.

matiques et le déshabille ; il lui donne une chemise ou chemisette, une coiffe, le tout blanc, un bonnet, des pantoufles, une robe de chambre, et l'avertit doucement de se confesser et à purifier son âme, tandis qu'on travaillera à guérir les maladies de son corps ; ensuite il le conduit ou le fait porter à un lit garni de draps blancs, d'un pot à boire, d'une tasse, d'un crachoir, d'un urinoir, d'une chaise de commodité à côté ; on chauffe le lit s'il fait froid, et le malade y est couché seul. Peu de temps après, un confesseur vient, il l'entend avec beaucoup de douceur, et quand il est disposé, on le communique. On écrit sur un livre le jour de l'entrée du malade, son nom, celui de son père, de sa mère, du lieu de sa naissance, de son diocèse, de son épouse, s'il est marié ou veuf, son âge, sa qualité. On dresse une note de ses habits, de son argent, s'il en a, et du tout on en fait un paquet qu'on lui rend quand il sort. A la marge de ce livre on marque le jour de sa sortie ou de sa mort.

« Le matin, au sortir de la chapelle, les religieux vont aux salles des malades, ils leur distribuent des bouillons, des potages, selon l'état de chacun ; ils font leurs lits, et les consolent ; ensuite les uns vont disposer les appareils et pansent les blessés et les pauvres qui viennent du dehors, les autres qui sont employés à la pharmacie, vont préparer les médicaments, d'autres encore restent dans les salles ou infirmeries pour les petits besoins des malades, et ceux qui n'ont pas d'emploi auprès des malades vont aux offices auxquels ils sont destinés par le supérieur.

« Le médecin se trouve aussitôt prêt pour faire la visite des malades à laquelle il est accompagné par trois religieux, savoir : d'un infirmier, d'un chirurgien et d'un apothicaire, L'infirmier expose la maladie, ou interroge le malade, et ces religieux écrivent chacun sur un livre ce que le médecin ordonne, et ils l'exécutent au temps marqué. Dans une heure de tranquillité qui précède les exercices, on fait la prière à haute voix en chaque infirmerie, on invite les malades d'y être attentifs, puis on dit la Messe aux autels qui y sont dressés, afin qu'ils puissent l'entendre tous les jours. Un peu avant de servir le dîner, un religieux donne à laver les mains aux malades, et un autre les essuie et les baise humblement, deux autres étendent leurs serviettes, rangent proprement leurs lits, et les prient de dire un *pater* et un *ave* pour les bienfaiteurs. A l'heure du dîner, on sonne le signe, les religieux reviennent de leurs offices dans les salles, où ils apportent, en psalmodiant le *Laudate Dominum* ou le *Miserere*, les bouillons, les potages, les œufs, la viande et tout ce qui se trouve de plus ; le supérieur dit le *Benedicite*, et le religieux infirmier envoie à chaque malade ce qui lui est prescrit ; les autres aident les malades à prendre leurs bouillons et leurs autres nourritures ; ensuite ils balayent les salles, rangent et nettoient toutes

choses, puis chacun se retire en son office, après que le supérieur a dit les grâces, excepté ceux qui sont destinés pour rester dans les salles et servir les malades... Au goûter des malades les religieux viennent de leurs offices pour les servir comme à dîner ; on leur donne du bouillon, des confitures, du biscuit, du pain, des compotes, à chacun selon l'état de sa maladie.

« Dans l'espace de temps qu'il y a du goûter au souper on les instruit de la doctrine chrétienne, ou on fait la lecture à haute voix, et on les entretient séparément à leurs lits, ils mettent leur couvert et les prient de dire un *pater* et un *ave* pour les bienfaiteurs, comme avant leur dîner ; l'heure étant sonnée, ils apportent les bouillons et les autres mets préparés...

« Environ à huit ou neuf heures du soir, on donne aux uns de la gelée de cornes de cerf, qui est fort cordiale, et aux autres les juleps qui leur sont commandés. Un religieux reste dans chaque salle depuis huit heures jusqu'à minuit ; il a soin d'être attentif aux besoins des pauvres malades, et de donner des bouillons, à onze heures, à ceux qui sont marqués sur un billet que l'infirmier laisse sur la table, ou ce qu'il faut faire à chaque malade qui est marqué. A minuit d'autres religieux viennent faire retirer ceux qui ont veillé ; ces derniers sont chargés du soin de nettoyer les vases qu'on n'a pu honnêtement nettoyer pendant le jour, et environ quatre ou cinq heures du matin, l'on donne aux malades les médecines et les autres remèdes qui ont été ordonnés. Si le malade devient plus mal, on lui porte le saint Viatique, on lui administre le sacrement de l'extrême-onction, on fait la recommandation de son âme ; un religieux reste auprès de lui pour l'exhorter à bien mourir. Quand il est décédé, deux religieux l'ensevelissent honnêtement, on fait son enterrement avec les prières ordinaires de l'Eglise, et les religieux y assistent avec des cierges allumés ; le même jour ou le lendemain, on dit une Messe pour le repos de son âme, et tous les vendredis on dit une Messe pour tous les pauvres décédés aux hôpitaux de l'ordre. »

Faut-il s'étonner que les peuples témoins de tant de soins multipliés, de tant de sollicitudes, de tant de dévouement dont étaient entourés les malades par les frères de la Charité, demandassent à l'envi de pareils établissements, et qu'on vit ces frères bientôt répandus chez les diverses nations de l'Europe et même dans l'Amérique.

Mais il n'y avait pas que le service des malades qui fût bien organisé dans un hôpital ; le soin de traiter les malheureux qui venaient y chercher la guérison de leurs maux était confié à de savants médecins, à d'habiles chirurgiens. C'est ainsi que l'hôpital de la Charité fut le principal théâtre des nombreuses cures du frère Jacques et du frère Cosme, deux célèbres lithotomistes (1). C'est dans un hôpital que Mareschal

Cosme, profondément pieux, était entré dans l'or-

(1) Jean Basellhac, connu sous le nom de frère

pratiqua ces merveilleuses opérations qui lui valurent par la suite la charge de premier chirurgien de Louis XIV; et plus tard Deschamps, Desbois de Richafort, Desault, Corvisart, Boyer y créèrent des cours de clinique qui firent faire de grands pas à la science.

Indépendamment de six praticiens séculiers, il y avait un frère apothicaire, et depuis que la déclaration de 1761 avait rendu aux religieux le droit d'exercer la chirurgie, deux frères chirurgiens, le premier chef, le second démonstrateur, enseignaient l'art chirurgical à six jeunes religieux, qui étaient chargés de faire le service des consultations et de panser les pauvres blessés de l'extérieur.

Tels étaient tous les hôpitaux dirigés par les frères de Saint-Jean de Dieu. Les soins maternels sont-ils plus intelligents, plus dévoués? Quelle fut féconde et bénie du Ciel la pensée qui inspira saint Jean-de-Dieu, puisque, vers la fin du dernier siècle, 280 maisons étaient déjà sorties de son hôpital de Grenade. Que de maladies guéries, d'infirmités soulagées, de souffrances morales apaisées, consolées, sur les 10,680 desservis par l'admirable congrégation de Saint-Jean de Dieu! Quelle est sublime cette vertu chrétienne de la charité qui animait 2,800 religieux voués à l'accomplissement d'une œuvre si méritoire, d'une œuvre toute de miséricorde.

Dans sa profonde humilité, le saint fondateur de l'ordre de la Charité n'avait jamais eu la pensée d'établir une nouvelle congrégation religieuse dans l'Eglise; il avait voulu seulement former une société de personnes séculières, pour desservir les divers emplois de son hôpital. Ainsi dès son vivant, il n'avait donné d'autre règlement à ses disciples que l'exemple de ses vertus à imiter; et la règle qui porte son nom ne fut faite qu'en 1556, c'est-à-dire six ans après sa mort. Mais le Pape Pie V, en approuvant l'ordre de la Charité, par une bulle du 1^{er} janvier 1571, imposa aux religieux de cet ordre l'obligation de suivre la règle de Saint-Augustin. Il leur prescrivit en outre la forme de l'habit qu'ils devaient porter, les autorisa à faire promouvoir aux ordres sacrés, dans tous les hôpitaux de l'ordre un religieux pour administrer les sacrements, leur permit de faire des quêtes et enfin soumit tous les établissements des frères de la Charité à la juridiction de l'ordinaire.

Par un autre bref du 8 août 1571 le même

ordre des Feuillants; il s'appliqua principalement à la maladie de la vessie, et reconnaissant tous les dangers de l'opération dite taille latérale, il inventa le lithotome-caché, qui supprimait tous les inconvénients. Il acquit une si grande habileté, qu'il était considéré comme le premier opérateur de France, et pendant de longues années il prodigua ses soins aux riches et surtout aux pauvres, pour lesquels il établit, en 1753, un hôpital où ils étaient admis, opérés, servis jusqu'à leur entier rétablissement. Il mourut le 8 juillet 1781, laissant la réputation d'un grand chirurgien et d'un excellent

Souverain Pontife accorda diverses indulgences à l'hôpital de Grenade. Le successeur de Pie V, le Pape Grégoire XIII, approuva également l'ordre de la Charité par un bref du 28 avril 1576, qui étendait à tous les hôpitaux de cet institut les exemptions et les privilèges dont jouissait déjà celui de Grenade. Puis Sixte V donna, le 1^{er} août 1586, un bref qui érigeait l'ordre de la Charité en un seul corps sous le titre de congrégation des frères de Jean de Dieu, lui concédait les pouvoirs de tenir des chapitres généraux, d'élire des supérieurs, des provinciaux, un général désigné sous le nom de supérieur majeur, et de plus permit aux religieux de dresser des constitutions. Ces religieux virent le Pape Grégoire XIV confirmer les privilèges de leur ordre; ce pontife les augmenta même, car, par un bref du 19 avril 1591 il donna communication à l'hôpital de Saint-Jean-Calabite, que les frères de la Charité possédaient à Rome et aux autres hôpitaux de Rome de l'ordre, de toutes les exemptions, immunités, libertés, indulgences, et indults dont jouissait l'asile hôpital du Saint-Esprit-en-Pane (1) et par un deuxième bref du 8 mai de la même année, il désigna comme protecteur de l'ordre, à perpétuité, le cardinal vicaire de Rome; mais Clément VIII restreignit, supprima les privilèges des frères de la Charité. Il lui avait paru que les religieux de la congrégation d'Italie s'écartaient peu à peu du véritable but de leur institut; il reprochait même à plusieurs d'entre eux de se livrer aux études ecclésiastiques, pour se faire ordonner prêtres et abandonner le service des pauvres. Aussi par un bref du 12 février 1592, il les soumit de nouveau à la juridiction des ordinaires, et leur enleva tout à la fois le droit d'être gouvernés par un supérieur majeur et le pouvoir de prendre les ordres sacrés, de prononcer des vœux solennels: plus tard, il est vrai, le 9 octobre 1596, Clément VIII revint sur sa première décision, et les frères de la Charité furent remis en possession du droit d'élire un général.

Mieux disposé que ses prédécesseurs pour l'institut de Saint-Jean-de-Dieu, le Pape Paul V lui accorda par un bref du 19 février 1607, de nouvelles indulgences très-considérables. Ensuite, le 12 avril 1608, ce Pape réunit tous les hôpitaux d'Espagne en une congrégation séparée, distincte de celle d'Italie, et permit dans chaque hôpital de faire conférer la prêtrise à deux religieux, afin de pourvoir aux besoins spirituels des malades.

religieux, à ce point que les portes du cloître furent enfoncées trois fois par la foule des pauvres qui venaient pleurer sur son cercueil.

(1) Cet hôpital est le plus ancien de la ville de Rome, et son nom du *Saint-Esprit-en-Pane* lui vient de ce que le pape Innocent III, après l'avoir reconstruit, en confia le soin à l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, et aussi parce que une tradition veut que le roi Pannon Sira, qui accompagnait Charlemagne en Italie, ait construit en cet endroit un hôpital pour ses soldats.

L'année suivante, un bref du 1^{er} juillet 1609 accorda cette faveur aux religieux d'Italie, qui eurent aussi la faculté d'avoir un prêtre de leur ordre dans chacune de leurs maisons. Par lettres apostoliques du 7 juillet 1611, la congrégation d'Espagne fut établie en vraie religion, et un bref du 6 août 1611 approuva des constitutions particulières à cette congrégation. Un autre bref du 13 février 1617 déclara véritablement religieux les membres de la congrégation d'Italie et les admit à faire profession solennelle des trois vœux substantiels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, en y joignant un quatrième vœu, celui d'hospitalité; deux mois après, le 15 avril 1617, ces mêmes religieux virent le Saint-Siège approuver des constitutions spéciales à leur congrégation (1). Enfin Paul V, par un décret général du 13 janvier 1617, défendit aux ordinaires des lieux d'empêcher les religieux de quêter; et par un dernier bref, du 16 mars 1619, ajoutant aux privilèges qu'il avait déjà concédé à l'ordre de la Charité, il l'exempta de la juridiction de ces mêmes ordinaires.

Toutefois, le 9 juillet 1638, le Pape Urbain VIII modéra cette exemption considérable, en décidant que les évêques auraient droit de visite et de contrôle sur les hôpitaux de l'ordre qui contiendraient moins de douze religieux. Du reste ce Souverain Pontife fut favorable à l'institut de Saint-Jean-de-Dieu, auquel il donna d'autres privilèges, d'autres règlements, par plusieurs brefs, des 26 juin 1624, 26 novembre 1627, les 18 avril, 17 juin et 12 juillet 1728; et les Papes ses successeurs montrèrent également toute leur sollicitude pour cet ordre, car Innocent X, le 26 janvier 1648; Alexandre VII, les 15 juin 1664 et 20 mars 1667; Innocent XI, le 7 mai 1677; Alexandre VIII, le 22 octobre 1690; Innocent XII, les 20 juin 1691 et 20 mai 1693; Clément XI, les 20 janvier 1711 et 12 janvier 1714; Benoît XIII, les 3 septembre 1724, 17 septembre 1725, 17 juillet, 6 et 12 septembre 1729; Clément XII, les 20 décembre 1732, 18 février et 4 septembre 1736, 27 juillet 1737 et 21 juin 1738; enfin Benoît XIV, les 31 mars 1741, 5 octobre 1745 et 4 juillet 1746, renouvelèrent les privilèges et les exemptions, confirmèrent les indulgences et les immunités déjà autorisées aux religieux de la charité.

Tels sont les principaux actes émanés du Saint-Siège, qui établirent d'une manière stable, qui constituèrent d'une manière définitive l'ordre des frères de la Charité, fondée à Grenade en 1540, par Jean-de-Dieu,

ce misérable marchand de fagots de bois, si infirme aux yeux du monde, mais si grand devant Dieu.

En rapportant les bulles, les décrets et les brefs des Souverains Pontifes en faveur des frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, nous avons voulu montrer l'importance que cet institut religieux avait bientôt acquis dans toute la chrétienté. L'ordre de la Charité s'était développé si rapidement, que, peu d'années après sa fondation, Sixte V, par un bref du 1^{er} octobre 1586, et Clément VIII, le 9 septembre 1596, avaient réuni en un seul corps; sous le gouvernement d'un même général, tous les hôpitaux d'Italie, et que, le 12 avril 1608, le Pape Paul V avait été obligé de prendre une mesure analogue pour les hôpitaux d'Espagne.

Tels furent les fruits de bénédiction que Dieu répandit sur l'œuvre de cet humble marchand de fagots de bois, de ce pauvre soldat, de cet homme obscur, que la charité chrétienne avait transformé, et dont elle fit un saint illustre. Ce ne fut pas seulement après sa mort, mais même pendant sa vie, qu'il fut entouré des témoignages d'admiration, et des regrets universels se manifestèrent à sa mort. Tous les habitants de la ville de Grenade, depuis le noble seigneur jusqu'à l'homme du peuple, vinrent visiter sa dépouille mortelle, que la pieuse Anne Marco avait fait exposer sur un magnifique lit de parade.

Le jour de ses funérailles, le marquis de Tariffa, don Pedro de Bobadilla, le marquis de Terallo et don Juan de Guera, crurent l'honorer en descendant le corps de la chambre où il était exposé, pour le placer sur une estrade préparée à la porte du palais; et, au moment de se mettre en marche, les religieux des divers ordres, surtout les Franciscains et les Minimes, se disputèrent le privilège de porter le cercueil. Lorsque l'archevêque eut tranché le différend, le cortège se forma dans l'ordre suivant: les compagnons de Saint-Jean de Dieu et les pauvres malades, les filles, les femmes que cet homme de Dieu avait retirés du désordre, suivaient immédiatement, un cierge à la main; les confréries, avec leurs croix, leurs bannières, et toutes leurs communautés venaient ensuite; enfin le clergé de vingt-quatre paroisses de la ville, le chapitre de la métropole, les chanoines de la Chapelle papale, et l'archevêque revêtu de ses ornements pontificaux, précédaient le corps, qui était entouré de vingt-quatre magistrats jurés de la cité, et suivi du prési-

(1) Suivant ces constitutions, les religieux doivent se lever deux heures avant le jour, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, pour se rendre à la chapelle; l'office consiste, pour ceux qui ne sont pas prêtres, dans la récitation d'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Deux fois par jour ils font oraison: 1^o le matin; 2^o le soir avant le souper. Depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, celle du matin est remise à une heure après-midi. A la fin de l'oraison du matin, ils se rendent à l'hôpital pour donner leurs soins aux malades; ils y restent jus-

qu'à l'heure de la Messe; ils y retournent le soir en sortant du réfectoire, et n'en sortent plus jusqu'au moment du silence. Ils prennent la discipline tous les lundis, mercredis et vendredis (le temps Pascal excepté pour ce dernier jour); et indépendamment des jeûnes prescrits par l'Eglise, ils jeûnent encore chaque vendredi et l'Avent tout entier, puis la veille de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, de saint Augustin et de celle du patron de leur chapelle.

dent de la chancellerie royale, d'une troupe d'huissiers et d'alguazils, et d'une foule immense de peuple. Pendant cette marche funèbre solennelle qui dura plus de deux heures, les cloches de la cathédrale, des églises paroissiales et des monastères, firent entendre leur glas funèbre.

C'est ainsi que fut honorée la dépouille mortelle du bienheureux Jean de Dieu. Un siècle n'était pas encore écoulé depuis qu'il possédait le royaume des cieux, que le Saint-Siège proclamait authentiquement sur la terre la glorieuse sainteté de cet humble serviteur de Dieu. Ainsi est honoré depuis trois cents ans le patriarche, l'instituteur des frères de la Charité; ainsi son nom; traversant les siècles, est venu jusqu'à nous, chargé des bénédictions du pauvre: ainsi furent vénérés, pendant près de six siècles, des hommes dévoués qui, marchant sur ses traces, continuèrent les œuvres de son héroïque charité et de son renoncement. Pourquoi fallut-il qu'un torrent devastateur vint détruire ce qui avait excité l'admiration de tant de peuples, et fait le bonheur de cette partie si nombreuse qui souffre et qui est délaissée.

L'ouragan révolutionnaire de 1789 avait dispersé tous les religieux qui composaient en France la nombreuse congrégation des frères de la Charité, et depuis longtemps le souvenir de leur admirable dévouement s'était effacé; le nom même de saint Jean de Dieu était tombé dans l'oubli, lorsqu'au mois de mars 1819, de pieux célibataires se rassemblèrent à l'Hôtel-Dieu de Marseille, sous la bannière de ce saint fondateur. Réunis au nombre de douze, ils prirent l'habit des anciens religieux de la Charité, le jeudi saint 8 avril, et ils eurent bientôt remplacé comme frères infirmiers les divers serviteurs des salles d'hommes de l'hôpital. Mais ces fonctions présentaient de graves inconvénients pour les nouveaux hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, et contrairement aux règles de l'institut qu'ils venaient d'embrasser, ils étaient trop mêlés aux séculiers et aux femmes. Ils cherchèrent donc à sortir de cette situation pénible, en formant successivement plusieurs communautés, et la congrégation naissante ne tarda pas à sentir la nécessité de se rattacher au généralat de Rome. Aussi, en 1828, quelques frères, partis des diverses communautés, se dirigèrent vers la ville éternelle pour y solliciter le rétablissement canonique en France de l'institut des religieux de la Charité. On fit droit à leur requête, le 20 août, fête de saint Bernard, deux ou trois heures après le décès de Pie VII, et ils reçurent les brefs et facultés nécessaires pour la propagation régulière de l'ordre sur cette terre française, qui déjà avait été témoin du pieux zèle des disciples de Saint-Jean de Dieu. Alors les religieux de la Charité quittèrent l'Hôtel-Dieu de Marseille, où ils ne pouvaient suivre leurs règles, et vinrent établir à Lyon la maison principale de l'ordre, connue aujourd'hui comme l'établissement religieux le plus consi-

dérable ouvert aux aliénés hommes; car c'est surtout à la guérison des maladies mentales qu'ils se vouent plus particulièrement maintenant. En effet, à l'époque où l'institut des frères de la Charité se reconstitua en France, il ne pouvait exister aux mêmes conditions que par le passé. L'assistance publique, mise en possession des fondations qui permettaient autrefois à cet institut de recevoir tant de malheureux dans ses nombreux hôpitaux, avait pris sa place, et les ressources lui manquaient pour édifier d'autres établissements hospitaliers; mais la divine Providence avait sans doute voulu qu'il en fût ainsi, afin que les nouveaux religieux de la Charité réalisassent parmi nous le vœu du saint instituteur de leur ordre, qui s'écriait à l'hôpital de Grenade: *Quand est-ce que Dieu me fera la grâce d'avoir en particulier un hôpital, pour y recevoir les pauvres qui ont l'esprit aliéné, et pour les y servir avec tout le soin et l'exactitude dont je suis capable?* Et la création d'un établissement spécial d'aliénés; à un moment où il n'existait pas encore de méthodes de guérison pour les affections de l'esprit, était un pas de fait dans la voie tracée par les doctes travaux des Pinel, des Esquirol, des Ferrus, etc., etc. On le sait, pendant longtemps et presque jusqu'à nos jours, l'aliénation mentale avait été considérée comme un mal mystérieux, qu'il fallait craindre et non chercher à guérir. Ce faux système avait eu de déplorables enseignements, et tous les malheureux atteints de folie étaient souvent laissés dans un état d'un complet abandon: ils étaient détenus dans des loges malsaines, souvent attachés à des carcans; les fous pauvres surtout n'excitaient aucune sollicitude; leurs cours étaient sans ombre pendant l'été; le feu, pendant l'hiver, ne réchauffait jamais leurs froides et humides demeures. En 1824, quand les frères de la Charité ouvrirent leur premier asile d'aliénés, il y avait peu de traits à changer au sombre tableau des affreux réduits où on les enfermait. La plupart des fous, mal soignés et mal gardés dans les hôpitaux ordinaires ou dans leurs familles, étaient souvent errants et vagabonds; ils troublaient la tranquillité publique, et ils effrayaient la société par des accidents les plus désastreux, les plus tragiques; ou bien, abandonnés en prison aux soins d'un geôlier, ils devenaient furieux, homicides, incurables; ils mouraient en désespérés, par le suicide.

En 1837, un document officiel, fait à la Chambre des pairs, dans la séance du 28 avril, montrait les aliénés errants dans les villes et dans les campagnes, tristes objets d'une cruelle dérision, jusqu'au moment où les prisons s'ouvraient pour préserver les populations de leurs emportements. C'est en présence de si grands maux et de tant de misères que les hospitaliers de Jean-de-Dieu résolurent de se consacrer au soulagement d'infortunés si dignes de commiseration. Leur maison compte une popula-

tion de cinq cents vingt aliénés, divisés en plusieurs classes. Cet établissement est placé dans une position admirable, au milieu de la campagne; il est entouré de vastes jardins; l'infirmierie mérite une mention toute particulière. La maison de Lyon est le chef-lieu de l'ordre, le provincial y réside et on y compte un personnel de soixante-six religieux.

La maison de Lille (Nord), a été fondée en 1826, à Bytlem Dypres, par Sommelet. Etablie au milieu d'une plaine qui offre des points de vues aussi variés qu'agréables, cette maison présente de grands avantages par ses jardins, ses parcs, ses prés ombragés, ses bois de haute futaie et ses dépendances agricoles; sa population moyenne est de deux mille quatre cents aliénés qui reçoivent les soins de trente-cinq religieux.

C'est en 1833 que la maison de Dinan (Côtes-du-Nord) a été fondée, et elle renferme actuellement quatre cents vingt malades avec un personnel de soixante-deux religieux.

La maison de Paris (Seine), ouverte en 1842, ne reçoit pas d'aliénés. Sa situation dans une capitale qui contient un grand nombre d'asiles publics et d'établissements particuliers où se traitent les affections mentales rendait moins nécessaire la création d'une institution de ce genre, desservie par des religieux. C'est donc simplement une maison de santé affectée aux malades ordinaires. Ceux qui y sont admis payent un prix déterminé; mais quoique ce prix constitue à peu près le seul revenu de la maison de Paris, les quatorze religieux qui l'administrent consacrent le sixième et quelquefois le tiers des trente-six lits que contient leur maison à des pauvres malades indigents qu'ils soignent gratuitement.

Enfin les Frères de la Charité ont établi, en 1852, une maison à Marseille (Bouches-du-Rhône), et ils y recueillent spécialement les infirmes et les incurables. Ces malheureux sont reçus dans quatre-vingts lits dont le service est confié à quatorze religieux. En résumé l'ordre de la Charité compte maintenant en France cent quatre vingt-onze religieux, dont huit prêtres, répartis entre cinq maisons contenant treize cent cinquante-six lits.

C'est ainsi qu'enflammés de l'amour du prochain, les religieux de la Charité se reconstituent lentement au milieu de nous; c'est ainsi que les enfants de saint Jean de Dieu, qui savent si bien ce que c'est que de souffrir, rouvrent peu à peu leurs hôpitaux. On ne saurait trop applaudir à la restauration d'un institut dont le passé rappelle de si précieux souvenirs pour la religion et pour la France. Ce sont les frères de la Charité qui ont commencé à entourer le pauvre malade d'un bien-être et d'une sollicitude inconnue jusqu'alors dans les établissements hospitaliers. Ces religieux étaient également la providence de l'habitant des campagnes auxquels ils prodiguaient des secours, des médicaments, des soins

éclairés, qui trop souvent manquent aujourd'hui aux malheureux cultivateurs abattus par la maladie. Au temps où le service d'administration des armées n'existait pas encore, dans un temps où l'humanité des généraux ne savait pas procurer les prompts soulagements de l'ambulance au soldat tombé sur le champ de bataille, les frères de la Charité, pleins de courage et de zèle, affrontaient la fureur des combats pour remplir cette mission sacrée. D'une main ils relevaient le blessé que la mitraille venait de renverser; de l'autre ils présentaient le crucifix aux lèvres du mourant atteint mortellement. Ainsi, si on comprend qu'une institution semblable puisse se modifier, subir des changements, disparaître même pendant les orages révolutionnaires, mais on la voit toujours renaître de ses cendres comme le Phénix, ingénieux emblème de la charité, parce qu'elle a pour base immuable la loi divine que Jésus-Christ a promulguée sur le Calvaire, parce qu'elle procède de Dieu qui est tout charité.

JEAN DE FALAISE (CLERCS OU CHANOINES HOSPITALIERS DE SAINT-).

Gunfryde ou Gonfroy, fils de Roger, bourgeois de Falaise, muni du consentement de Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie, bâtit, sous les murs de Falaise, une maison hospitalière et une église, qui fut dédiée en l'honneur de saint Michel, archevêque, par Jean, évêque de Sées, en l'année 1127. Il établit donc dans cette maison un hôpital, où il se livra au service des pauvres avec Roger de Vitré et Gaufrède ou Geofroy de Pierrefite. Cette nouvelle fondation fut approuvée par le Pape Innocent II, le 7 des Ides de 1130. Cette approbation du Souverain Pontife fut confirmée par un diplôme de Henri I^{er}, en l'année 1132. Ce roi donna au nouvel établissement son moulin de Falaise, *une part* dans le champ de foire, ce qui me porte à croire que la célèbre foire de Guibray, près Falaise, était déjà importante au moyen âge. Dans la suite, le nombre des clercs s'étant accru, il fallut construire une autre église, qui fut consacrée en l'honneur de saint Jean-Baptiste, l'an 1134. On construisit aussi un dortoir et autres lieux réguliers, qu'occupèrent Robert de Mairé (*de Maireio*); Robert Lepice, Robert de Olinde (*de Olindino*) et Robert de Hommai (*de Hommaia*). Ils adoptèrent la règle de Saint-Augustin et prirent l'habit noir, formant ainsi un institut particulier, qui se rattache à l'ordre des chanoines réguliers, car il paraît qu'ils étaient chanoines indépendants; les congrégations, sous la forme adoptée aujourd'hui, étaient d'ailleurs alors plus rares. Ces quatre Robert (nouvelle preuve ici de la fréquence de ce nom à cette époque) choisirent pour *prieur* Roger de Vitré (en latin *de Vitreio*, ce qui me le fait nommer *de Vitre*) qui eut pour successeur dans cette prélature Geoffroi (*Gaufredas*) de Pierrefite. Sous le gouvernement de celui-ci, les chanoines de Saint-Lo de Bourg-Achard,

au diocèse de Rouen, à la prière de Hugues, archevêque de ce diocèse, embrassèrent l'institut de Saint-Jean de Falaise, en l'année 1143. On voit dans le *Gallia Christiana* et dans le Recueil des conciles de Rouen, les lettres de l'archevêque Hugues, qui effectuent et autorisent cette union. Par ces *Lettres*, l'église de Saint-Lo et de Bourg-Achard, ne forment qu'une société et un seul chapitre avec celle de Falaise, dont le prieur a la prééminence pour l'observance de la règle et la correction des fautes sur ladite église de Bourg-Achard. Les expressions de la lettre de Hugues feraient penser que cette église de Saint-Lô aurait été établie en maison régulière et fondée par le prieur de Saint-Jean-Baptiste (de Falaise, sans doute) et de ses chanoines, et à la prière de l'archevêque de Rouen. Voici ce qu'on lit, en effet, dans la lettre de cet archevêque : *De ecclesia Sancti Laudi, quæ sita est in Burgo-Achardi, quæ per priorem ecclesiæ, e Sancti Johannis Baptistæ et per ejus canonicos in religione ædificata est, et instituta petitione nostra, unius societatis ejusdemque capituli sit cum ecclesia Falaisiensi, etc.* Le prieur de Falaise a le droit de se faire obéir par les religieux de Bourg-Achard, de les reprendre, etc., sous l'autorité de l'archevêque de Rouen, qui le fera lui-même, si le prieur ne peut y parvenir, et maintiendra au prieur l'autorité de faire garder l'ordre canonique. Cependant les religieux de l'une et l'autre maison obéiront au prieur du lieu où ils se trouveraient, même en résidence provisoire ou en passant, et ces deux maisons devront, autant que possible, se venir mutuellement en aide en toutes choses. Il est probable que ce nouvel institut ne s'étendit pas davantage, car bientôt les chanoines de Saint-Jean changèrent d'habit et d'ordre, et en 1158, le prieur Geoffroi étant mort probablement, ils se donnèrent à l'ordre de Prémontré, et appelèrent dans leur maison des religieux de l'abbaye Saint-Josse-aux-Bois. Ceux-ci prirent possession de la maison de Falaise, en 1159, et des abbés gouvernèrent à la place des Prieurs. On peut croire que dès l'époque de cette agrégation la maison de Saint-Jean n'était plus un hôpital, mais seulement une maison de clercs réguliers ou chanoines; il paraît aussi que la maison de Bourg-Achard ne suivit point la maison Mère dans son agrégation à l'ordre de Prémontré, car elle resta prieuré libre de l'ordre de Saint-Augustin, et au xvii^e siècle, ayant embrassé la réforme des chanoines de Saint-Cyr de Friaudol, elle devint elle-même le chef-lieu de cette nouvelle observance, qui comptait au dernier siècle quarante maisons soumises à ses réglemens. *Voy. BOURG-ACHARD, t. II (Gallia Christiana, t. II et VII).*

B-D-E.

JÉSUITES OU RELIGIEUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Je regrette d'être obligé d'observer que l'exposé qui a été fait dans le II^e volume du

Dictionnaire de l'état de la Société au moment de la suppression n'est pas exact.

En 1762, époque de la suppression des Jésuites en France, le duc de Choiseul avait fait imprimer un arbre géographique contenant les établissements de ces religieux par toute la terre, mais ce tableau des établissements des Jésuites n'appartenait pas à l'année 1762, comme on semblait l'insinuer dans le titre de cet arbre géographique, il était la simple reproduction du catalogue des provinces, maisons, collèges de la Compagnie de Jésus de l'année 1749, imprimé à Rome cette même année chez Komark, place Colonna près du Corso. En voici le résumé :

La Compagnie de Jésus comptait alors dans les cinq assistances d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de France et d'Allemagne 22,589 religieux dont 11,293 prêtres. L'assistance d'Italie possédait 3,622 Jésuites ainsi répartis : dans la province romaine 848 religieux dont 425 prêtres; dans la province de Sicile 715, dont 317 prêtres; dans la province de Naples 667, parmi lesquels 296 prêtres; dans la province de Milan 625 dont 296 prêtres. Dans la province de Venise 357 prêtres sur 707 religieux.

L'assistance du Portugal renfermait 1,854 personnes ainsi partagées. Dans la province de Portugal 861 dont 384 prêtres; dans la province de Goa, 150 dont 103 prêtres; dans la province de Malabar, 47 dont 46 prêtres; dans la province du Japon et de la Cochinchine, 57 religieux, dont 41 prêtres; dans la vice-province de la Chine, 37 prêtres sur 54 Jésuites. Dans la province du Brésil, 445 dont 228 prêtres; dans la vice-province de Maragnon, 145 dont 88 prêtres. Dix ans plus tard, lors de l'expulsion des Jésuites du Portugal, en 1759, l'assistance de Portugal comptait 1,759 membres.

L'assistance d'Espagne comprenait 5014 religieux de la Compagnie.

L'assistance de France se partageait en cinq provinces, renfermant 3,548 Jésuites.

L'assistance d'Allemagne comptait 8,749 religieux.

Dans la province d'Angleterre il y avait 299 religieux dont 208 prêtres. Quelques années plus tard, en 1755, on retranchait de l'assistance d'Allemagne les provinces de Pologne et de Lithuanie et on en formait la nouvelle *assistance de Pologne*, composée de 4 provinces, Grande Pologne, Petite Pologne, Lithuanie et Mazovie. Vers 1770, l'assistance de Pologne comptait 2,468 Jésuites; 560 dans la province de la Grande-Pologne, 544 dans la Petite-Pologne, 680 dans la Lithuanie et 1584 dans la province de Mazovie.

Voici une autre statistique de la Compagnie de Jésus avant son extinction, telle que nous la donne le P. de Ravignan dans son ouvrage intitulé Clément XIII et Clément XIV.

A l'époque où commença sa longue et cruelle agonie, en l'an 1759, vers la fin de laquelle Pombal chassa du Portugal les disciples de saint Ignace et de saint François

Xavier, la Compagnie de Jésus se composait de 41 provinces dans 6 assistances (Italie, Portugal, Espagne, France, Allemagne et Pologne) où elle comptait 24 maisons professes, 669 collèges, 61 noviciats, 340 maisons ou résidences, 171 séminaires et 271 missions avec 22,589 Jésuites parmi lesquels 11,293 prêtres apportaient une ardeur généreuse et désintéressée à la culture des âmes dans les 1 542 églises qu'ils possédaient.

La Compagnie de Jésus était supprimée, et son dernier général, le P. Ricci expirant au moment où le Pape Pie VI venait de donner les ordres de mettre en liberté tous les membres de la Compagnie qui étaient détenus dans ses Etats, en face de l'éternité où il allait entrer et en présence du viatique qu'il allait recevoir, le P. Ricci déclara que la Compagnie de Jésus n'avait donné aucun lieu à la suppression, qu'il l'attestait en supérieur bien instruit de ce qui s'était passé : qu'en son particulier, il ne croyait pas avoir mérité l'emprisonnement et les rigueurs dont il avait été l'objet, enfin qu'il pardonnait sincèrement à ses persécuteurs.

Le pieux vieillard rendit ensuite paisiblement son âme à Dieu ; Pie VI n'ayant pu le faire jouir de la liberté qui eût été un commencement de réparations de tant d'injustices, de tant d'iniquités, voulut au moins que ses obsèques fussent somptueusement célébrées aux frais de la chambre apostolique. La réhabilitation ne se faisait donc pas longtemps attendre. Un des premiers actes du successeur de Clément XIV avait été d'ordonner l'élargissement des Jésuites.

Dès le milieu du xvii^e siècle, une hérésie née du protestantisme, avait organisé contre l'Eglise la guerre la plus habile et la plus acharnée que lui eût jamais livrée le génie de l'erreur : le jansénisme attaquait l'Eglise dans ses dogmes et tendait à en saper la constitution ; il s'efforça sourdement de mettre la division dans le clergé pour en paralyser la force, d'exciter dans le clergé inférieur des rancunes jalouses contre l'épiscopat.

Les instituts religieux vivant sous des règles dictées par l'esprit de l'Eglise et approuvées par le Saint-Siège étaient un des liens puissants qui rattachaient à Rome l'Eglise de France ; par leur dévouement à la pratique des conseils évangéliques et à l'autorité pontificale, ils s'attiraient l'estime et la confiance des peuples ; c'était donc là que le jansénisme devait rencontrer les plus sérieuses difficultés, et ces difficultés ne pouvaient disparaître qu'avec les institutions mêmes. Il eût été imprudent de leur livrer d'abord une attaque générale. Les sectaires entreprirent d'y recruter des partisans ou de les mettre aux mains les uns avec les autres, bien sûrs que leurs divisions les ébranleraient jusque dans leurs fondements, et prépareraient ainsi leur décadence. Malheureusement de si perfides manœuvres n'échouèrent pas toujours ; le vertige des hérésies s'empara de plusieurs

têtes innocentes et même de quelques congrégations déçues du premier esprit de leur règle.

L'institut de saint Ignace, créé pour la défense de la foi catholique, resta fidèle à sa mission. Le Jansénisme, qui ne put y faire un seul adepte, le vint dès lors à ses vengeances ; et par une tactique aussi habile que déloyale, il sembla dresser contre un ordre seul toutes ses batteries.

Un assez grand nombre de membres de la magistrature française, animés de passions haineuses qu'ils cachaient sous l'apparence du bien public, apportèrent leur concours aux Jansénistes. Une vigoureuse main eût pu les arrêter sur la pente fatale ; mais alors l'autorité royale était entre des mains incapables de la faire respecter. Louis XIV n'était plus ; et Louis XV qui avait pris de ses mains d'abord si pures, les rênes du gouvernement souillées par les orgies de la régence, traînait alors dans la volupté la gloire d'une jeunesse sans tache.

La philosophie voltairienne, contrariée dans sa marche par les écrits, par les discours du clergé et des Jésuites, en particulier et par l'éducation religieuse qu'ils donnaient à la jeunesse unit contre eux tous ses efforts à ceux des Jansénistes. La *franc-maçonnerie* fraîchement importée d'Angleterre en France, jura la ruine des ordres religieux qui s'opposaient à ses desseins.

Les spéculateurs politiques méditaient les moyens de détruire les ordres religieux pour s'emparer de leurs biens, et pensaient aussi commencer leur œuvre par la suppression des Jésuites ; il fallait commencer par la milice, sinon la plus riche, du moins la plus agissante ; c'en fut assez pour les faire tomber les premiers.

Assaillie par une ligue si puissante et si audacieuse, la Compagnie devait enfin succomber. La marquise de Pompadour assura le succès de cette infernale conjuration. Cette femme, que l'intrigue et la corruption avaient élevée de la fange jusque sur les marches du trône, était à la fois maîtresse du cœur et de la puissance d'un monarque indolent. Elle eût voulu trouver un confesseur assez complaisant pour accommoder la religion à ses vues ; elle s'adressa à un Jésuite ; mais elle avait compté sans la conscience du P. de Sacy ; elle s'offensa de la courageuse vertu du Jésuite, le renvoya avec fureur et dévoua l'ordre tout entier à sa vengeance. Les Jansénistes, les philosophes, les économistes, de fougueux parlementaires se mirent à ses ordres, il lui fallait encore un homme d'état qui voulut exécuter ses projets ; elle le trouva dans le duc de Choiseul.

La destruction des Jésuites fut un des premiers actes de son ministère, les exécutions du ministre portugais l'enhardirent ainsi que les parlements, à commencer contre les Jésuites une guerre d'extermination, ils ne suspendirent leurs coups que lorsqu'il n'y eut plus de victimes à frapper. L'enseignement de l'ordre fut calomnié, sa

doctrine falsifiée, l'esprit de ses règles méconnu ; la Compagnie fut proscrite. Le dauphin, la famille royale, une imposante minorité dans chaque parlement protestèrent contre ces violences ou s'en indignèrent. L'épiscopat français et le Souverain Pontife prirent en main la cause de l'innocence opprimée et réclamèrent les droits de l'Eglise usurpés par une magistrature sacrilège, tout fut inutile ; les haines exaltées bravèrent les cris de l'humanité, de la justice et de la religion. La compagnie de Jésus tomba sous leurs coups au milieu des applaudissements de l'hérésie et de l'impiété ; mais sa chute entraîna plus tard celle des autres institutions religieuses ; c'était en effet à ce dernier résultat que tendaient les efforts des ennemis de l'Eglise.

Ainsi furent sacrifiés aux ennemis de la religion et de l'Eglise, aux ennemis de toutes les vertus et de tout bien, les religieux de la Compagnie de Jésus, coupables seulement de servir de boulevard au royaume de Jésus-Christ, de servir de sentinelles avancées, toujours attentives à leurs complots pour les déjouer, toujours repoussant victorieusement leurs attaques.

Ce fut un honneur pour eux de n'avoir jamais eu d'autres ennemis que ceux qui depuis longtemps ne cessaient de saper le trône et l'autel, que de vieux jansénistes, que des libertins qui ne voulaient plus de frein pour leurs mœurs, et qui ne rencontraient d'autre obstacle dans leur œuvre infernale que l'existence de cette Compagnie ; ce fut aussi un honneur pour eux d'avoir eu pour défenseurs et pour amis tous les Souverains Pontifes, le clergé de France, tous les membres du clergé séculier et régulier qu'animait l'esprit de leur état, tous les gens de bien ; d'avoir pour protecteurs les souverains hétérodoxes, qui ne se laissaient pas entraîner par le torrent du délire irrégulier, de la cabale des sophistes. Leurs ennemis même les plus acharnés ne pouvaient leur refuser leur estime. En effet, à tout esprit que la haine n'aveuglait pas, était-il possible de ne pas voir les immenses services rendus par les Jésuites dans l'éducation de la jeunesse, dans la propagation de l'Evangile, dans la civilisation des peuples sauvages, dans la sanctification des âmes, dans les sciences et dans les lettres ? Où rencontre-t-on tant de dévouement qui défiait la peste, la guerre, la famine et toutes les autres calamités et les dangers de toutes sortes ? Quels corps avait mieux conservé l'esprit de son institut et les règles de sa discipline ? Dans quelle société fut-on jamais plus fidèle à se conformer en toutes choses à la grande maxime de saint Ignace, leur fondateur, à ne chercher que la plus grande gloire de Dieu ? quels travaux attireront jamais sur toute la terre les plus abondantes bénédictions du ciel ?

Le Pape Clément XIII défendit courageusement en Europe l'innocence de cette Compagnie, parce qu'il savait qu'en la protégeant, il défendait l'Eglise et la société tout entière ; il résista à toutes les menaces qui lui furent faites par les diverses cour

pour lui arracher sa suppression ; bien loin de se laisser intimider, il disait dans la bulle qu'il publia en 1765, en faisant allusion à l'arrêt du parlement de Paris : Nous repoussons l'injure grave, faite en même temps à l'Eglise et au Saint-Siège ; nous déclarons de notre propre mouvement et science certaine que l'institut de la Compagnie de Jésus respire au plus haut degré la pureté et la sainteté, etc. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui avait le cœur d'un apôtre, n'hésitait pas à censurer cet arrêt dans une lettre pastorale, où il proclama l'innocence des Jésuites. L'épiscopat français s'associa complètement aux protestations du Souverain Pontife, et au milieu même des passions conjurées contre la Compagnie de Jésus, il adressait au roi ce témoignage si glorieux pour les Jésuites :

Le clergé n'a pu voir sans la plus vive douleur une société de religieux, recommandables par la pureté de la foi, par l'intégrité des mœurs, l'austérité de la discipline, l'étendue des travaux et des lumières, et par les services sans nombre qu'elle a rendus à l'Eglise et à l'Etat, traduite comme criminelle devant les tribunaux, malgré le témoignage constant de l'Eglise de France qui ne s'est jamais démenti en sa faveur. La dispersion de ces religieux laisse un vide affreux, soit dans les fonctions du saint ministère auquel ils étaient employés sous les yeux et par l'approbation des évêques soit dans l'instruction de la jeunesse à laquelle tous consacraient leurs veilles et leurs talents, soit dans l'œuvre sublime et laborieuse des missions, qui était le principal objet de leur institut. Le clergé ne cessera de former des vœux pour leur rétablissement.

Qu'il est humiliant pour un Français d'être obligé d'avouer que Louis XV, avili dans la débauche, ne sut pas profiter d'une déclaration si énergique, qui aurait pu sauver la France de sa ruine, s'il avait su opposer son autorité aux complots des méchants, mais la scandaleuse présence d'une favorite étouffait dans ce prince les sentiments de droiture que Dieu y avait placés. Le Parlement de Paris se fit l'exécuteur de tous les crimes du vice et de l'envie, cette femme dissolue, la trop fameuse M^{me} de Pompadour, fit ressentir à tous les membres de la Compagnie les effets de son implacable vengeance, comme si on pouvait effacer le sacrilège par des sacrilèges, cette femme sans pudeur avait fait d'inutiles démarches auprès de plusieurs de ces Pères pour obtenir, pour le roi et pour elle, le droit de participer aux sacrements. Choiseul et la Pompadour obtinrent de Louis XV (1762), que l'arrêt du parlement fût exécuté. C'est ainsi que ce malheureux prince laissait attaquer et tomber une à une toutes les institutions que les siècles et la Providence avaient créées pour la protection du trône et de la société.

L'illustre évêque de Sainte-Agathe, saint Liguori, avait toujours énergiquement défendu l'institut des Jésuites : voici ce qu'il écrivait à Clément XIII au sujet de sa bulle *apostolicum* :

Très-saint Père,

La bulle que Votre Sainteté vient de donner à la louange de la vénérable Compagnie de Jésus et pour sa confirmation, a rempli tous les gens de bien d'une joie à laquelle moi, misérable, je m'honore spécialement de participer. Je suis pénétré de la plus grande estime pour la Compagnie à cause du grand bien que font ces religieux par leurs exemples et par leurs travaux continuels, dans tous les lieux où ils se trouvent, dans les écoles, dans les églises et dans les oratoires de tant de congrégations qu'ils dirigent, soit par les confessions et prédications, soit par les exercices spirituels qu'ils donnent, aussi bien par les fatigues auxquelles ils se livrent pour sanctifier les prisons et les galères. Je puis moi-même rendre témoignage de leur zèle que j'ai été à même d'admirer quand j'habitais la ville de Naples....

Tout n'est qu'intrigue, disait ailleurs le saint. de la part des jansénistes et des incrédules. S'ils parviennent à renverser la compagnie, si ce boulecart vient à tomber, quelles convulsions dans l'Eglise et dans l'Etat... Et ailleurs : Je déclare que, ne restât-il qu'un seul Jésuite au monde, il suffirait pour rétablir la Compagnie.

Le Portugal était en rupture déclarée; à Naples, le gouvernement ne voulait admettre aucune communication du Saint-Siège; en Espagne, on ne suivait plus que les conseils de la colère; en France, l'irrégion était à l'ordre du jour; que fallut-il pour pousser tous ces gouvernements à un schisme? Un prétexte peut-être. Peut-être le sacrifice d'innocentes victimes arrêta-t-il les projets de schisme qui fomentaient dans plusieurs cours catholiques; ce sont ces considérations qui décidèrent Clément XIV, qui avait résisté jusqu'alors aux mesures violentes qu'on avait voulu lui arracher, à publier, le 27 septembre 1773, la bulle de suppression dans laquelle, loin de condamner la doctrine, les mœurs ni la discipline des Jésuites, comme le remarque Pichol, historien protestant, le saint pontife ne mentionne que les exigences des cours pour motifs de cette mesure; le pape déclare que voulant porter secours et consolations à chacun des membres de cette société dont nous chérissons tendrement, dans le Seigneur, tous les individus... Nous déclarons tous ses membres propres et habiles à obtenir toutes sortes de bénéfices ou simples, ou à charges d'âmes, offices, dignités, et nous défendons à tous et à chacun, sous peine d'excommunication, d'oser attaquer, insulter, à l'occasion de cette suppression, soit en secret, soit en public, soit de vive voix, soit par écrit, par des disputes, injures, affronts et par toute autre espèce, qui que ce soit et encore moins ceux qui étaient membres de cet ordre.

On le voit, ce n'est pas là condamner des coupables, mais éloigner avec douleur des fils bien-aimés et innocents, dans l'espoir d'obtenir pour l'Eglise des jours meilleurs.

Clément XIV, toutefois, ne fut pas sans regretter amèrement la mesure rigoureuse qu'il

avait été obligé de prendre. Il fut toujours, et depuis ce moment, dans la plus grande affliction, rapporte saint Liguori, il se tenait presque toujours enfermé; il mourut l'année suivante, le 22 septembre 1774.

Les Jésuites cependant ne cessèrent pas d'être estimés et populaires. « Si les opérations du parlement de Paris, dit le philosophe Duclos, n'avaient pas été confirmées par un édit presque arraché au Roi; je doute fort que les autres parlements eussent suivi l'exemple de Paris. Je ne crains pas d'assurer et j'ai vu les choses d'assez près, que les Jésuites avaient plus de partisans que d'adversaires. La Châletais et Monclar ont seuls donné l'impulsion à leurs compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres. Généralement partout, les provinces regrettèrent les Jésuites et ils y reparaitraient avec acclamation, pour des raisons que je développe dans un ouvrage particulier. »

En Espagne, Charles III, ayant un jour de fête paru au balcon de son palais, le peuple assemblé demanda à grands cris le rappel des Jésuites. Du fond de l'Allemagne, le cardinal Migazzi faisait parvenir au pied du trône pontifical, les plaintes, les lamentations, les regrets des populations consternées. Et, un adversaire de ces religieux, le cardinal Malvezzi, se faisant, malgré lui, l'interprète des sentiments qui régnaient en Italie et dans les autres pays catholiques, écrivait à Clément XIV : *Les liens qui unissent les Jésuites aux nations sont de telle nature que l'entreprise serait impraticable, si l'arrêt suprême ne partait du Vatican; lorsque le décret sera émané de votre Sainteté, il sera encore difficile de l'exécuter sans fomenter le mécontentement des peuples. (Clément XIII et Clément XIV par le P. DE RAVIGNAN, t. I, p. 312.*

Le vide que laissèrent ces fervents et savants religieux ne fut comblé nulle part, car ils sont rares les hommes qui consacrent toute leur existence pour le bonheur des peuples. Au moment de leur suppression, les Jésuites couvraient de leurs missions toutes les plages qu'il y avait encore à conquérir sur la Barbarie. La Chine comptait alors 300,000 catholiques, et l'on sait l'immense influence que les missionnaires y avaient acquise par leurs travaux et par leurs talents. Les empereurs les honoraient de leur plus intime confiance.

Dans la presque île de l'Inde, le nombre des Chrétiens s'élevait à plus de 120 000, il ne tarda pas à se réduire de moitié. Dans les diverses contrées du Nouveau-Monde, depuis le Canada jusqu'aux rivages de la Plata et du Brésil, des millions d'Indiens régénérés par le dévouement des Jésuites se virent tout à coup privés de leurs guides et de leurs paternels législateurs; personne ne soutint leur œuvre, dit le savant auteur de *l'India orientalis*; toutes ces églises languirent privées de pasteurs et les Chrétiens errèrent sans loi qui les dirigeât, sans flambeau qui les éclairât.

En Orient, l'ambassadeur de France réclamait le maintien des Jésuites, qu'il déclarait nécessaires à la prospérité des établissements catholiques protégés par la France et si utiles à son influence dans ces contrées. Et ce même gouvernement qui avait fait presser avec tant d'ardeur, à Rome, la dissolution de la Compagnie de Jésus, ordonnait à son ambassadeur d'obtenir du Saint-Père la tolérance des Jésuites dans les missions du Levant.

Frédéric II, roi de la Prusse protestante, philosophe, incrédule correspondant de Voltaire, de D'Alembert, déclare alors que dans les provinces catholiques de la Silésie il entend conserver les Jésuites. Le 13 septembre 1773, il écrivit à son représentant à Rome : *Abbé Colombini, vous direz à qui voudra l'entendre... au Pape et au premier ministre, que touchant l'affaire des Jésuites ma résolution est prise de les conserver dans mes Etats tels qu'ils l'ont été ici... Je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards... Dans leurs malheurs je ne vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien de la peine à remplacer dans l'éducation de la jeunesse... Ainsi n'aura pas de moi un Jésuite qui voudra.*

Et plus tard il écrivit à Voltaire : *Souvenez-vous du P. Tournemine, votre nourrice; vous avez sucé chez lui le doux nom des muses, réconciliez-vous avec un ordre qui a porté et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand mérite.*

Le roi engageait les Jésuites à se nommer un vicaire général et à se constituer en société religieuse; ils n'y consentirent pas, mais demeurèrent seulement à la tête des collèges et de l'université de Breslau, comme prêtres séculiers.

Catherine de Russie, non moins avancée que Frédéric dans les idées voltairiennes, et placée aussi sur un trône schismatique, se pose également comme la protectrice des Jésuites dans ses royaumes : elle défend péremptoirement aux évêques catholiques de publier le bref de suppression et encore plus de le signifier aux maisons de la Compagnie. Pour calmer les scrupules des Pères de la Compagnie, elle obtint de Clément XIV, heureux sans doute de cette sollicitation que le bref ne serait point obligatoire dans les provinces russes. Ce fait est solennellement attesté dans une lettre pastorale de l'évêque de Mohilow, du 29 janvier 1779. Les Jésuites de Russie, dit à ce sujet le cardinal Calini, restèrent donc en possession pacifique de ce qu'ils avaient depuis 240 ans et de ce qui leur avait été confirmé par les brefs de 19 Pontifes et l'évêque de Mohilow, à qui Pie VI avait donné les pouvoirs les plus étendus relativement aux religieux dans les provinces russes, donna la permission aux Jésuites d'établir un noviciat et de recevoir des novices dans leur société. Le gouvernement russe défendit avec énergie ces saints religieux et déclara que le bien seul de la religion avait fait décider la conservation des Jésuites.

Au milieu des populations si peu éclairées

disait un diplomate russe en écrivant à Rome, *où pourrions-nous trouver un nombre suffisant d'hommes instruits?.. Il n'y avait qu'une résolution comme celle de l'expulsion des Jésuites du midi de la Chrétienté pour opérer dans le nord le reflux heureux de ces hommes voués par état à la culture des sciences et des lettres. Ainsi les recueillir et leur offrir une patrie en dédommagement de celle qui les rejette... et ne perfectionner leur association qu'en vue de l'instruction publique, me paraît un acte de sagesse autant que d'humanité.*

Qui ne voit dans cet événement les vues de la Providence, qui permettait à la racine de cette société de conserver toute sa force et sa vigueur à l'abri de cette haute protection pour pousser un peu plus tard des rejetons vigoureux qui devaient lui rendre sa première splendeur au fond même de la révolution française, le gouvernement de Parme, qui avait mérité l'excommunication de Clément XIII, pour s'être laissé entraîner par l'esprit du siècle dans des mesures qu'il avait prises contre cette société, les rétablissait dans ses Etats.

Rien ne fut plus propre à réfuter les sarcasmes de l'impiété et à confondre les ennemis de cette illustre Compagnie que la soumission subite de tous les membres répandus dans toutes les parties de l'univers à l'arrêt de leur dissolution, que leur conduite admirable, dans tous les grands événements qui eurent lieu après cette trop fameuse époque, conduite qui n'eût peut-être jamais de modèle dans l'Eglise, que le zèle avec lequel ils continuèrent à se livrer à l'exercice de toutes les bonnes œuvres, que le courage, qui ne compta aucune défection, à professer la foi, à souffrir le martyre au mois du danger.

L'empereur de Russie, Paul I^{er}, s'était joint à l'empereur d'Autriche et à l'Angleterre (singulière alliance) pour protéger l'élection du successeur de Pie VI; et en récompense il demande officiellement au Pape Pie VII de reconstituer canoniquement la Compagnie de Jésus dans ses Etats. Le Pape accueillit cette demande que lui adressait un prince hérétique, admirant les voies de la Providence qui conservait par de tels moyens à son Eglise, une milice aussi sainte que dévouée. Le bref est du 7 mars 1801. Le P. Gruber fut nommé général de la Compagnie.

Alexandre, non moins clairvoyant, voulut aussi se servir des Jésuites pour étendre la civilisation dans les vastes régions de son empire où tout était encore à créer; il les réclame en même temps sur les rives du Volga, sur les plages de la mer Noire et jusqu'au pied du Caucase, pour y fixer et y policer de grossières et ignorantes populations.

Les Jésuites étaient donc en Russie ce qu'ils avaient été partout, missionnaires infatigables, professeurs habiles et dévoués. Le succès des Jésuites en Russie, en face de l'incurable torpeur où végétait le clergé russe, leur attira toute la haine de ce der-

nier, qui, profitant surtout de l'empereur Alexandre, durant les dernières guerres de l'empire, n'épargna rien pour susciter des entraves et éveiller les jalousies d'une religion nationale et ennemie du catholicisme. A son retour, l'empereur, malgré son équité naturelle, et la haute prudence que les Jésuites avaient su garder dans une position aussi délicate, qui depuis 40 ans leur donnait pour protecteur le plus puissant ennemi de leur religion, en présence des haines soulevées, se décida à bannir les Jésuites de sa capitale d'abord et bientôt de ses Etats.

C'était assez pour la Russie schismatique d'avoir recueilli au moment du naufrage et conservé pour des jours meilleurs une institution éminemment catholique : quand elle se décidait à éloigner la Compagnie de Jésus, celle-ci réhabilitée par le Souverain Pontife Pie VII, avait alors droit de cité dans l'univers entier. Le 7 août 1814, jour de la résurrection de la Compagnie, Rome retentissait des cris de joie, d'acclamations et d'applaudissements. Le peuple romain accompagna Pie VII depuis le quirinal jusqu'à l'église du Jésus où l'on fit la lecture de la bulle et le retour du Pape à son palais fut une marche triomphale.

Rien ne rehaussa mieux l'innocence condamnée que la solennité de cette réhabilitation dans laquelle le Souverain Pontife regarde les Jésuites comme un secours que la Providence lui envoie, comme des rameurs vigoureux et expérimentés pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant du naufrage et de la mort, pour défendre la barque de pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes.

Malgré les préventions que Joseph II n'avait que trop enracinées, l'Autriche retint les Jésuites à leur passage; ils fondèrent plusieurs collèges qui jouirent bientôt d'une telle faveur que toutes les familles se pressèrent pour assurer à leurs enfants les bienfaits de cette forte éducation. Pendant la première invasion du choléra dans la Gallicie, les Jésuites se multiplièrent pour secourir les malades et consoler les mourants. 870,000 victimes y succombèrent.

En Angleterre, les Jésuites, disséminés comme missionnaires, purent continuer isolément leur rude tâche, durant la période de la suppression de leur ordre. Quelques Jésuites purent se réunir pour fonder leur beau collège de Stonyhurst. En dix années, de 1826 à 1836, ils purent élever 11 églises nouvelles sur le sol anglais; ils profitèrent du calme des esprits pour fonder aussi plusieurs collèges en Irlande : et c'est de l'un d'eux que sortit Daniel O'Connell, le grand homme qui s'est le plus ardemment dévoué au salut et à la liberté de l'Irlande.

La révolution de septembre qui rendit à la Belgique son indépendance, rendit en même temps la liberté de leurs œuvres aux religieux de la Compagnie de Jésus, et ce fut au collège de Brugelette, comme à celui de Fribourg, en Suisse, que de nombreuses

familles françaises envoyèrent leurs enfants pour les soustraire, sous le gouvernement de juillet, à l'enseignement si peu chrétien du monopole universitaire.

Sans aucun titre officiel et usant seulement du droit commun, les Jésuites ouvrirent quelques collèges avec leur succès habituel; nous avons vu celui d'Aix en Provence, réunir plusieurs centaines d'élèves, soutenir la vieille réputation des maîtres si habiles dans l'art difficile d'instruire et d'élever la jeunesse, et chacun pourrait remarquer que les familles connues par leur antipathie pour la Compagnie, leur confiaient l'éducation de leurs enfants, ne voulant pas d'autres maîtres qu'eux.

Ces Pères ne se livraient pas avec moins de succès au ministère de la parole évangélique qu'ils savaient si bien adapter aux besoins des populations. Qui ne se rappelle surtout le P. Guyon, homme véritablement apostolique, qui obtenait partout des résultats extraordinaires par ses éloquents prédications.

Rien n'avait pu suppléer dans la société aux croyances qui lui manquaient. A peine rétablie dans l'ordre et la légalité, elle paraissait atteinte d'un nouveau vertige et disposée à se précipiter en des révolutions nouvelles. Il suffisait de se montrer Chrétiens pour être voués à tous les mépris : le nom de Jésuite, appliqué d'ailleurs à tous les défenseurs de l'ordre social, fut de nouveau poursuivi devant l'opinion publique connue.

Le gouvernement de la Restauration eut le tort d'avoir peur et de sacrifier ses plus utiles auxiliaires aux clameurs de ses ennemis. Les ordonnances de juillet 1828 fermèrent tous les collèges dirigés par des ordres religieux. En frappant tous les ordres religieux, on voyait bien que les Jésuites ne servaient plus que de prétexte pour atteindre au cœur l'Église catholique elle-même.

Les Jésuites ne pouvant songer à rouvrir leurs collèges tant regrettés des familles catholiques, demeurèrent dispersés dans quelques résidences, s'y occupant exclusivement du salut des âmes par la prédication et les bonnes œuvres. Ils reprirent avec un nouveau zèle cette carrière de missions lointaines où ils avaient autrefois fécondé tant de déserts.

Depuis les premières années du XIX^e siècle, ils avaient été appelés aux Etats-Unis où ils avaient fondé des collèges admirés et soutenus des protestants eux-mêmes. Le P. de Smet et plusieurs autres Pères furent évangéliser les tribus errantes des montagnes rocheuses et y renouveler les merveilles des anciennes réductions du Paraguay.

L'Amérique du Sud, les Indes et l'Orient revirent aussi les missionnaires de la Compagnie de Jésus qui venaient reprendre avec la même ardeur les travaux interrompus de leurs anciens Pères. En 1841, trois Jésuites partent pour la Chine; ils se livrent sans réserve à toutes fatigues du missionnaire; en peu d'années, 73,000 Chrétiens se groupaient autour de nouvelles missions. A Sau-

ghai s'élevaient un grand et un petit séminaire, un collège, des écoles supérieures, un orphelinat de garçons et de petites filles, avec près de 2,000 enfants recueillis et nourris dans des familles chrétiennes; un petit hôpital, plus de 200 écoles primaires répandues au dehors. Tandis que ces ouvriers intrépides et laborieux arrosaient ainsi de leurs sueurs ces places lointaines et y préparaient les germes d'une nouvelle civilisation, l'existence de la Compagnie fut de nouveau menacée en France.

La révolution de 1830 avait produit deux résultats également inattendus : elle avait fait tomber toutes les déclamations irréligieuses, armes de guerre, qui devenaient inutiles après la victoire, le clergé put travailler plus librement aux œuvres de religion et de charité. Les hommes religieux ne tardèrent pas de s'unir pour réclamer l'exécution d'une des promesses de la charte nouvelle, la liberté de l'enseignement qui se rattache à l'essence même des convictions religieuses, un moyen pour transmettre sa foi à ses enfants. Des voix éloqu岸tes dans la chambre comme dans la presse surent revendiquer énergiquement les droits de la conscience, tandis que l'épiscopat tout entier faisait entendre les plus graves retentissements; mais les ennemis de l'Eglise effrayés de cette coalition pour le bien, résolus à ruiner par tous les moyens une influence qui devait leur être si funeste, évoqua de nouveau le fantôme du jésuitisme, exhuma les lois de 92, qu'ils disaient n'avoir pas été rapportées, pour proscrire de nouveau la Compagnie de Jésus. Ce fut alors que le P. de Ravignan, qui, après le P. Lacordaire, était monté sur la chaire de Notre-Dame, où il avait attiré le même flot d'auditeurs, fit paraître le mémorable écrit, de l'existence et de l'institut des Jésuites, qui restera comme la réponse définitive à toutes les préventions amoncelées contre la Compagnie de Jésus.

Quoiqu'il ne fût rien répondu à cette éclatante apologie, elle n'empêcha pas les poursuites d'une haine aveugle. Le gouvernement de Juillet cédant de nouveau à la pression révolutionnaire, qui devait bientôt l'emporter lui-même, voulut faire une tentative auprès de Grégoire XVI; mais ce saint Pape refusa de prêter la main à cette injustice, et fit repousser avec indignation par son secrétaire d'Etat, la part qu'on voulait lui donner à la concession qu'il plut au P. général des Jésuites de faire à la sollicitation du gouvernement, lorsque, sans prendre les ordres du Souverain Pontife, mais sachant qu'il entraient dans ses vues, il consentit à faire fermer une des maisons de Paris, tandis que les Jésuites devaient paisiblement habiter les autres résidences.

Le but que les libéraux croyaient avoir atteint, c'était d'exclure tous les ordres religieux de la liberté d'enseignement, car la chambre de 1847, ayant été de nouveau saisie de cette loi toujours impossible à faire, avait renvoyé à la session suivante la discussion de la loi qui devait résoudre cette

question; les révolutionnaires firent justice de ce projet, deux ou trois mois après la monarchie de Juillet s'écroulait en France, aux journées de février 1848, et faisait place à une république qui réalisait du moins le principe de la liberté de l'enseignement sans oser exclure les Jésuites, qui devinrent enfin libres d'ouvrir des collèges et de se dévouer à l'enseignement public.

Plusieurs de ces établissements, et entre autres celui de Vaugirard, près Paris, ouvrirent leurs portes à la jeunesse chrétienne, et presque partout par les soins des évêques et sur l'appel des autorités civiles, qui n'avaient pu oublier ni l'éclat ni la prospérité qu'un collège de la Compagnie de Jésus donnait à leurs cités.

Les Jésuites furent bientôt appelés à rendre à la société d'autres signalés services. Depuis longtemps les statistiques de la justice criminelle constataient avec effroi une progression désolante dans le nom des délits et des crimes, et surtout un accroissement de perversité dans les prisons où le condamné subissait sa peine et dont il ne sortait qu'avec une haine plus violente contre l'ordre social. Un Père de la Compagnie de Jésus, le P. Lavigne, et huit autres Pères, autorisés par le ministre de la marine d'entrer et de séjourner dans le bagne de Toulon, s'installèrent au milieu de 4,000 forçats, deux fois par jour pendant un mois, s'appliquèrent à réveiller la foi dans leurs cœurs. On vit alors un des plus étonnants spectacles qui soient jamais venus confondre la raison humaine : on vit des milliers de bandits et d'assassins inaccessibles jusque-là à tout sentiment d'honneur, rentrer en eux-mêmes, rougir de leur passé, pleurer leurs crimes et donner des preuves soutenues de leur régénération. Un de ces malheureux se laissa, plus tard, tuer à coups de couteau, plutôt que de céder à la profonde perversité d'un de ses camarades. 2,500 reçurent la sainte communion avec une inexprimable ferveur, et 1,200 se présentèrent au sacrement de confirmation.

Deux ou trois ans après, le gouvernement impérial, ayant supprimé tous les bagnes et décidé l'établissement des colonies pénitentiaires à la Guyane française, se rappela les belles missions des Jésuites aux bagnes; il les chargea d'accompagner les déportés au delà des mers et de les initier à la vie nouvelle qui leur était préparée. Les Jésuites acceptèrent cette œuvre de dévouement, et en moins de quatre années onze de ces fervents missionnaires y succombèrent dans l'exercice de leurs pénibles fonctions.

La nouvelle colonisation de l'Algérie est témoin depuis vingt ans du zèle des PP. Jésuites pour le salut des âmes. On a toujours trouvé des Jésuites partout où il y avait quelque mission pénible à remplir. Aussi le maréchal Bugeaud, l'illustre capitaine qui fonda en Afrique la domination française, ayant remarqué ce zèle courageux, apprit avec étonnement que ces prêtres si dévoués étaient de la Compagnie de

Jésus. Le P. Brumauld conçut et réalisa une des œuvres les plus fécondes pour l'avenir de l'Algérie. Il recueillit les nombreux orphelins dont les pères européens, soldats ou colons, avaient été victimes du choléra ou du climat d'Afrique, et les organisa en colonies agricoles où ces enfants élevés jusqu'à l'âge de leur majorité, apprendraient les divers métiers dont on peut avoir besoin dans un village.

Le gouvernement comprit toute la valeur d'une pareille institution; il s'associa d'abord par des secours pécuniaires aux efforts du P. Brumauld; plusieurs centaines d'hectares de terrains desséchés et améliorés aux frais de l'Etat, lui furent concédés près de Bouffarich. De centaines d'enfants trouvés furent dirigés de France en Afrique, où ils trouvent tous les soins de la charité catholique avec l'espérance d'un bel avenir. Habités à l'ordre, à l'économie, à la discipline; familiarisés avec la culture propre au pays, ils possèdent tous les éléments d'un avenir prospère. L'entreprise a réussi au delà de toute espérance. Elle fait l'admiration de tous ceux qui visitent ce vaste et magnifique établissement; les principes religieux qui animent cette jeune et nombreuse génération, l'instruction qu'elle a acquise sont les plus sûrs garants de la confiance qu'ils inspirent.

La société moderne, née au milieu des révolutions et des ruines, sans cesse troublée et menacée par les suites de ses premières agitations avait besoin que quelqu'un lui fit connaître ses véritables intérêts, à Paris surtout où on avait éveillé et allumé toutes les passions populaires; il était nécessaire de parler raison à ce peuple égaré, il devait être l'œuvre du prêtre catholique et particulièrement de ces Jésuites, qui, à l'exemple de leur divin Maître, ont toujours brûlé du désir d'évangéliser les pauvres. Des milliers d'ouvriers se réunissent aujourd'hui dans les soirées du dimanche, prennent part à d'honnêtes divertissements, puis écoutent avec une religieuse attention les paroles pénétrantes de ces prêtres ou de ces religieux, qui, dans les capitales comme dans les lointains déserts, ont toujours su moraliser et servir les peuples. Il en est un surtout qui a conquis un merveilleux ascendant sur un immense auditoire, c'est le P. Milleriot, dont le regard, le geste, la voix s'unissent dans une irrésistible action. Orateur véritablement populaire, il instruit, il amuse, il émeut tout à la fois, et il entraîne les âmes dans les voies du bien avec l'énergie de la plus tendre charité. Nul ne saurait dire combien de ces redoutables enfants du peuple, tombés aux genoux de cet homme apostolique, et réconciliés par lui avec Dieu, sont aussitôt revenus à tous les devoirs et à toutes les vertus, et puisque la plus grande partie des hommes devra toujours gagner son pain à la sueur de son front, quel service ne rend-il pas aux hommes et à la société, le religieux qui se consacre si généreusement à l'éducation morale des peuples?

Appelé au mois de juin dans une maison centrale du département de la Seine, le même Père y a produit les mêmes fruits que le P. Lavigne à Toulon, auprès des 1500 détenus; pendant huit jours il a captivé l'attention, excité le plus vif intérêt, touché les cœurs de tous ses auditeurs; ceux mêmes, auxquels le court espace de temps n'a pas permis d'approcher des sacrements, n'ont pu souvent se défendre de rendre justice à son zèle, à sa charité, à son talent, regrettaient que les jours de cette retraite eussent été si limités; tous les esprits ont été éclairés, les cœurs profondément touchés. Ils désiraient une nouvelle occasion pour rompre avec leurs anciennes habitudes d'irréligion et d'indifférence; quoique le P. Milleriot ne fût aidé que d'un seul confrère, plus de 600 hommes ont pu approcher de la sainte table: Mgr l'évêque de Versailles qui leur a distribué le pain eucharistique a donné à un grand nombre d'entre eux le sacrement de confirmation.

Les chaires de la capitale, comme un grand nombre de celles des provinces, retentissent de la parole des RR. PP., et leur présence attire toujours un grand concours. Epuisé par l'excès de ses travaux, le P. de Ravignan, qui avait occupé pendant plusieurs années et avec tant de distinction, avec des fruits si abondants, celle de Notre-Dame, a été remplacé par le P. Félix, auprès duquel se presse chaque année l'élite de la société. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans ce jeune Père, ou sa simplicité apostolique, ou son mérite qui lui fait traiter les questions les plus ardues, les plus stériles en apparence avec un génie qui déconcerte les savants; ou son zèle qui le porte sans respect humain, à saper le mal dans sa racine; ou son éloquence pathétique qui entraîne, qui enlève, qui emporte d'assaut; ou son irrésistible charité qui lui gagne le cœur de tous ses auditeurs et les amène aux tribunaux sacrés.

Une population allemande qu'on fait monter à 100,000 âmes, vivait à Paris presque entièrement privée de secours religieux. Peu familiarisés avec la langue française, ils ne pouvaient profiter des instructions qui sont prodiguées à la population parisienne; ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés et en parcourant les plus longues distances que les plus zélés se procuraient quelquefois la consolation de se réconcilier auprès des prêtres qui parlaient leur langue; quelques essais bien insuffisants avaient été faits dans quelques paroisses. L'empressement que cette population pieuse mettait à profiter des moyens de salut a de plus en plus enflammé le zèle des PP. Jésuites. On ne saurait raconter les fruits de bénédiction qu'obtiennent les Pères dans la paroisse dite de Saint-Joseph des Allemands, rue La Fayette. L'affluence de ces bons Allemands, les marques extraordinaires qu'ils donnent de leur piété prouvent que ces moyens de salut répondent à un besoin pressant, à des vœux longtemps formés. On se rend à

Saint-Joseph des points les plus éloignés de la ville; les Pères sont appelés dans tous les quartiers pour porter des consolations, administrer les sacrements aux Allemands, qu'on compte surtout dans la population ouvrière, et qui sont heureux aujourd'hui de trouver dans la capitale des moyens de continuer les habitudes de piété qu'ils avaient suivies dans leur patrie. Mais comme la Providence avait pris plaisir à manifester le mérite des Jésuites si persévèrement calomniés, elle leur a ouvert une carrière encore plus éclatante.

Qui n'a entendu le récit du dévouement sublime, du zèle surhumain, du courage intrépide des R. P. Parabère, Gloriot, de Damas, pendant la guerre que la France vient de soutenir en Orient pour arrêter les envahissements de la Russie? Qui n'a lu avec attendrissement tant de traits touchants de charité qu'on cherchait avec avidité dans les journaux pour y admirer les services que rendaient les aumôniers d'une armée qui passa par de si rudes épreuves, qui fut si affreusement ravagée par le choléra avant de paraître sur le champ de bataille?

Sur la demande du maréchal Saint-Arnaud, le P. Parabère, religieux de la Compagnie de Jésus, fut nommé aumônier en chef. Ce Père était connu de nos soldats d'Afrique, où il avait affronté plus d'une fois avec eux les balles des Arabes; et un jour, aux applaudissements de toute l'armée, il avait été décoré de la main du général en chef. Il partit pour l'Orient avec plusieurs autres Pères, et leur zèle n'eut que trop tôt à se déployer.

Le choléra s'abattit sur un corps d'armée d'environ dix mille hommes, et il commença par frapper tous ceux qui voulaient mettre obstacle à ses ravages. Deux généraux sur quatre, sept officiers de santé, trois officiers comptables, dix-sept infirmiers, le chef pharmacien et ses aides périrent, dès les premiers jours, victimes de cette lutte terrible. Le Père Gloriot était auprès des mourants pour les absoudre, auprès des malades pour les soutenir. L'épreuve fut grande; mais grandes aussi furent les consolations. Les deux généraux que le fléau enleva donnèrent l'exemple de la mort la plus chrétienne. Sous l'impression de terreur que causait le fléau, les sentiments de foi se ranimaient dans tous les cœurs; les officiers étaient les premiers à recourir au ministère sacré. On avait recours au Père aumônier à toutes les heures du jour et de la nuit. Il entendait les confessions en allant d'un hôpital dans un autre; et, jusque dans les escaliers intérieurs de l'hôpital, où nos bras l'attendaient à genoux, il leur distribuait le pardon de leurs fautes. Seul pour donner les secours spirituels à tant de milliers d'hommes, le P. Gloriot suffisait à tout; aussi les travaux avaient tellement épuisé ses forces, qu'il ne pouvait plus faire un pas sans le secours d'un bâton ou d'un bras.

Dès le commencement de la bataille de

l'*Alma*, l'aumônier en chef, le P. Parabère, eut son cheval tué sous lui. Le général Canrobert, auprès duquel il se trouvait, lui exprimait ses regrets de ne pouvoir lui procurer une autre monture, lorsque le Père, qui voulait être à son poste, sauta résolument sur un caisson, et, rapidement emporté par le puissant attelage, suivit la colonne d'attaque au milieu des applaudissements enthousiastes de la troupe. Arrivé sur le lieu du combat, il met pied à terre, et s'attachant à l'intrépide corps des zouaves, il le suit pas à pas durant toute la lutte, relevant sous le feu les hommes qui tombaient, donnant l'absolution à ceux qui étaient blessés mortellement, et prodiguant ses soins aux autres blessés. Le P. Gloriot est aussi décoré par l'empereur de l'étoile des braves. C'est ainsi que les Jésuites aumôniers surent conquérir l'estime des chefs et la plus juste popularité dans les rangs de l'armée. Le maréchal Saint-Arnaud et tant d'autres officiers supérieurs étaient remplis pour eux de la plus cordiale affection et de la plus intime confiance. Les journaux ont été pleins, pendant le temps qu'a duré cette guerre, de faits les plus touchants qu'on ne pouvait lire sans avoir la larme à l'œil; l'histoire racontera tous les prodiges de charité qui se renouvelaient chaque jour pendant cette expédition que Dieu a si glorieusement couronnée, et pendant laquelle, par les soins des aumôniers, l'armée a donné des preuves d'une foi et de sentiments de piété dont toute l'Europe a été édifiée, et qui est devenue une source de consolations pour les familles qui ont éprouvé la perte de quelqu'un de leurs membres.

Non, il n'est pas une sorte de bonne-œuvre, de dévouement, de sacrifice où on ne rencontre les membres de la Compagnie de Jésus, ainsi que leur bon Maître, qu'ils ont pris plus particulièrement pour modèle et dont la Compagnie porte le nom. Ils ne vivent que pour faire le bien : *Transiit benefaciendo*. Il n'est aucun peuple qui ne profite des fruits de leur zèle, aucune classe de la société qui n'en soit l'objet.

Elle a noblement supporté les travaux, les luttes, les injustices, les persécutions, sans jamais s'écarter de la plus humble soumission envers l'autorité légitime, même la plus égarée; et quand on pense qu'une compagnie, dont les membres pratiquaient toutes les vertus et réunissaient tous les talents et tous les genres de dévouements, a pu rencontrer des ennemis sur la terre d'Europe, où depuis si longtemps ils ont fait leurs preuves, on ne peut expliquer cette contradiction et cette iniquité que par celles qu'ont toujours rencontrées ici-bas le bien, la vérité, la religion, qui nous enseignent l'un et l'autre, et qui est toujours en lutte avec le génie du mal, son implacable ennemi.

La Compagnie de Jésus possède aujourd'hui, dans le diocèse de Paris, quatre maisons instituées pour des fins diverses.

Sa résidence, rue de Sèvres, est surtout destinée au ministère actif, et dès lors ré-

servée aux ouvriers apostoliques, prédicateurs et confesseurs. Cette maison ne relève d'aucune autre, comme aucune autre ne dépend d'elle, même à Paris, mais suivant l'usage de la Compagnie, chacune se suffit à elle-même, sous la direction d'un supérieur immédiat, assisté pour cette administration particulière, d'un ministre, d'un préfet des choses spirituelles, d'un procureur et de consultants.

Le Père provincial réside ordinairement rue de Sèvres, 33. Le personnel est de quinze Pères, tous employés dans le ministère, et de six frères pour le service de la maison.

Les ministères ordinaires sont les prédications, les confessions et les œuvres auxquelles la Compagnie prête l'appui de son dévouement dans la mesure où elle le peut.

La maison de la rue des Postes, 18, destinée surtout aux études et aux retraites, se compose de vingt-cinq prêtres, cinq scolastiques et huit frères coadjuteurs.

Comme maison de retraite elle accueille tous les hommes prêtres et laïques qui se présentent pour faire une retraite spirituelle sous la direction des Pères.

Comme maison d'études, elle se compose de scolastiques appliqués aux mathématiques supérieures, et des Pères écrivains, qui s'adonnent à la composition d'ouvrages de tout genre, de littérature, de philosophie, de hautes sciences. Les Pères s'occupent, en outre, des œuvres extérieures du saint ministère, sermons et confessions. Cette maison renferme encore, sous le nom d'*Institution Sainte-Geneviève*, une école préparatoire aux écoles du gouvernement pour la guerre et la marine; comme font l'école polytechnique, celle de Saint-Cyr. Le collège de Vaugirard donne l'enseignement de la religion, des sciences, des belles-lettres et de la grammaire, à plus de 300 élèves : quatorze prêtres, vingt-quatre scolastiques et dix frères coadjuteurs sont employés à l'administration, à l'enseignement, à la surveillance et au service du collège; d'ailleurs, quelques-uns des Pères prêchent des stations d'Avent, de Carême, et se prêtent, autant qu'ils le peuvent, aux diverses œuvres du ministère.

L'œuvre de Saint-Joseph, pour les Allemands, est dirigée par les prêtres, qui font, en langue allemande, les instructions et les catéchismes nécessaires aux nombreux Allemands qui habitent Paris. Six mille personnes, au moins, réclament le ministère des prêtres attachés à cette église.

A côté de l'église il y a deux écoles : l'une pour les garçons, au nombre de cent; l'autre, pour les petites filles, au nombre d'environ trois cents.

JÉSUS (FILLES DE).

Dans le diocèse de Cahors, au petit pays de Vaylats (Lot), il existe une congrégation religieuse dite des Filles de Jésus. Cette congrégation autorisée par l'évêque du lieu le 1^{er} octobre 1820, et reconnue par le gouvernement le 18 novembre 1853, est dirigée par une supérieure générale, et a pour but

(1) Voy. à la fin du vol., nos 416, 417.

l'éducation chrétienne des filles du peuple, le soin et la visite des malades, soit à domicile, soit dans les hospices. Les religieuses font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais ces vœux ne sont qu'annuels pendant les huit premières années de profession. Après cette époque, ils peuvent être prononcés pour cinq ans.

Cette congrégation destinée à rendre de grands services surtout dans les campagnes, compte en ce moment cinquante et une maisons, dont trente-huit dans le diocèse de Cahors, onze dans celui de Montauban et deux dans celui d'Agen. Environ trois cents sœurs donnent une éducation chrétienne à près de trois mille élèves. (1)

JÉSUS-MARIE-JOSEPH (CONFRÉRIE DE), au Canada.

Au mois de février 1663, le Canada fut agité par un tremblement de terre le plus étonnant qu'on ait jamais vu. Il eut pour avant-coureur l'apparition d'un météore, qui, avec un bruit égal à celui du tonnerre, parut sur Villemarie, et après avoir parcouru les airs, alla comme se perdre derrière les montagnes qui lui ont donné son nom; le même globe de flammes parut aussi sur Québec, le 5 février, qui cette année fut le mardi gras, entre quatre et cinq heures du soir, lorsque M. Pouart faisait la prière commune dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui servait de paroisse et où quantité de personnes se trouvaient réunies. On entendit en même temps dans toute l'étendue du Canada, un grand bruissement comme celui du feu qui a pris à une maison. Après que ce bruit eut duré cinq ou six minutes, la terre trembla tout à coup avec tant de violence que les plus grandes maisons de Villemarie furent aussi agitées que le serait une petite maison de cartes qu'on mettrait au gré du vent. Les personnes qui étaient dans l'église ainsi que M. Pouart en sortirent aussitôt pour n'être pas écrasés sous ses ruines. Ceux qui étaient sortis se couchaient sur la neige, car la terre était agitée de mouvements si violents, qu'on ne pouvait pas se tenir sur ses pieds, et qu'on se voyait contraint de se mettre à plat contre terre pour ne pas tomber de sa hauteur; les sœurs se trouvaient dans une agonie mortelle devant le Saint-Sacrement. Le lendemain mardi à quatre heures, un nouveau tremblement eut lieu; il balançait les lits bien plus fortement que les nourrices qui bercent leurs enfants; le soir du même jour la terre trembla pour la troisième fois, mais avec des secousses moins fortes. Ce tremblement dura jusqu'au mois d'août, c'est-à-dire pendant plus de six mois, quoique les secousses ne fussent pas également violentes; en second lieu il se fit sentir sur une étendue de pays de deux cents lieues de longueur sur cent de largeur; au milieu de cette confusion si universelle, personne ne périt ni ne reçut la moindre blessure. *Nous voyons près de nous*, écrivait le Père Lallemand, *de grandes ouvertures sur la terre et une prodigieuse étendue de pays toute perdue;*

nous nous voyons environnés de bouleversements et de ruines; pendant que les montagnes d'alentour ont été abîmées, nous n'avons eu que quelques cheminées démolies. Mais en même temps que Dieu ébranlait les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences; les jours de carnaval furent changés en des jours de pénitence et de tristesse. Les prières publiques, les processions, les pèlerinages furent continuel; les jeûnes au pain et à l'eau furent fréquents; les confessions générales furent universelles. On put juger que dans tout le pays il n'y eut pas un habitant qui n'ait fait une confession générale de toute sa vie. On vit des réconciliations admirables, des ennemis se mettre à genoux les uns devant les autres pour se demander pardon avec tant de douleur qu'il était aisé de voir que ces changements étaient des preuves de la miséricorde de Dieu plutôt que de sa justice. Ainsi parlait la Mère de l'Incarnation. Ce récit est confirmé par tous les historiens du temps.

Le fruit le plus durable que produisit cet heureux changement, ou du moins auquel il servit de préparation, fut l'institut de la confrérie de la Sainte-Famille qui prit naissance à Villemarie et se répandit dans le Canada, où elle subsiste encore aujourd'hui.

Le dessein de Dieu dans l'établissement de la colonie de Montréal fut de faire honorer Jésus, Marie, Joseph par trois communautés qui devaient être consacrées à l'une de ces trois augustes personnes: le séminaire de Saint-Sulpice, à Notre-Seigneur; la congrégation de Notre-Dame, à la très-sainte Vierge; et les Hospitalières, à saint Joseph. Dieu, qui change quand il lui plaît les obstacles en moyens de succès, voulut que l'année 1663, où ces trois communautés semblaient être chancelantes par les difficultés presque insurmontables que Mgr de Laval opposait à leur établissement, elles commençaient à accomplir le dessein qu'il avait en les fondant et donnaient naissance à l'institution de la confrérie de la Sainte-Famille.

Le Père Jésuite Chaumont ayant été envoyé à Villemarie par Mgr de Laval, remplaça auprès de Mme d'Ailleboust, pieuse, illustre et riche veuve qui était pensionnaire chez les Hospitalières de Saint-Joseph, le Père Lallemand qui avait été longtemps son directeur à Québec. Cette dame eut la pensée de trouver quelque puissant et officieux moyen de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la Sainte-Famille du Verbe incarné, en instituant une société ou confrérie où l'on fût instruit de la manière dont on pourrait imiter Jésus, Marie, Joseph, dans le monde, les hommes imitant saint Joseph, les femmes, la très-sainte Vierge, et les enfants, l'Enfant Jésus, et découvrit ce dessein à M. Pouart, qui la confirma par son approbation; mais comme il fallait aussi celle de Mgr de Laval, elle proposa au P. Chaumont, à M. Pouart, à Mme d'Ailleboust, à la Mère supérieure de l'Hôtel-Dieu, à la sœur Marguerite Bourgeoys, supérieure de la congré-

gation, à Mlle Mance, qui agissaient tous de concert dans cette affaire, de recommander une si grande entreprise à saint Ignace, en faisant pour son heureux succès une neuvaine à ce digne fondateur de la Compagnie de Jésus. Les colons de Villemarie l'adoptèrent avec d'autant plus d'empressement, que déjà M. de Maisonneuve avait établi parmi eux la compagnie appelée *de la Vierge*, composée de 33 soldats dont la ferveur avait porté le P. Chaumont à leur faire prendre le le cordon de trente nœuds, pratique qui a pour fin d'honorer les 30 années que Jésus, Marie et Joseph ont passées ensemble.

Mais un événement qui accrédita l'institution de la confrérie de la Sainte-Famille dans tout le Canada, et qui fut bien propre en effet à faire une vive impression sur tous les esprits, fut la délivrance miraculeuse d'un fervent Montréaliste pris par les Iroquois.

Une troupe de 40 Iroquois, partie Aymennons et partie Onneiochrinnons, s'étant approchés des champs où quelques laboureurs travaillaient, fondirent à l'improviste sur eux en poussant de grands cris suivant leur coutume, et après une furieuse décharge se précipitèrent sur deux travailleurs qu'ils garrottèrent aussitôt et qu'ils firent marcher devant eux pour les brûler dans leur pays. L'un de ces Français, rapporte le P. Lallemand, s'était « associé depuis peu avec plusieurs autres familles des plus dévotes et des plus exemplaires de Montréal, pour se mettre tous ensemble sous la protection particulière de la Sainte-Famille, Jésus, Marie, Joseph. Il ne fut plutôt saisi, qu'élevant les mains au ciel, il fit une prière fervente et pleine de foi qu'il adressa à la sainte Vierge. Cette prière achevée il se trouva rempli d'une parfaite confiance au secours de sa protectrice, et se mit à suivre ses bourreaux aussi volontiers que s'il eût été dans la compagnie de ses concitoyens; le soir, lorsqu'on l'étendait par terre, et qu'on le liait à des pieux par les pieds, les bras et le cou, pour l'empêcher de s'enfuir durant la nuit, il se couchait sur le chevalet comme il eût fait sur un lit, et présentant aux sauvages ses mains et ses pieds pour être garrottés, il leur disait: « Les voilà, liez et serrez, Jésus-Christ en a souffert pour moi bien davantage quand on l'étendait sur la croix; je suis content de vous obéir et d'imiter ainsi l'obéissance que mon bon Maître a rendue à ses bourreaux. »

Quoiqu'on fit à Villemarie de longues prières pour lui, et que lui-même, par un effet de sa grande confiance au secours de Marie, regardât sa délivrance comme assurée, il ne voyait cependant aucun moyen humain de s'échapper des mains des Iroquois. Ces barbares se séparèrent en deux bandes et chacune emmena avec elle l'un des deux prisonniers. Celui dont nous parlons échut aux Aymenneronnons, qui, étant en bien grand nombre que les autres, lui laissaient bien moins d'espérance de s'échapper. Sa confiance cependant ne fut pas trompée.

Pour procurer sa délivrance, Dieu avait inspiré à quarante Algonquins chrétiens de

la mission de Sillery, le dessein d'aller tenter quelque coup contre les Iroquois. Après avoir suivi la rue de Richelieu et être arrivés au lac Champlain, ils aperçoivent les Aymeronnons. Ils les suivent des yeux, remarquent leur gîte et prennent la résolution d'aller tomber sur eux à l'improviste, pendant la nuit. A la faveur des ténèbres, ils approchent à la sourdine et environnent le lieu où les ennemis sont endormis avec leur prisonnier au milieu d'eux, lié et garrotté; mais les ennemis s'éveillent, prennent leurs armes et sont aussitôt prêts à combattre que les assaillants. Au même instant, les Algonquins, sans perdre de temps, font brusquement sur eux une seule décharge de fusils; puis, se précipitant en furieux, l'épée et la hache à la main, frappent à droite et à gauche et font couler le sang de tous côtés. Au milieu de ce carnage, le chef des Algonquins voit l'un des chefs des Iroquois, renommé par son courage et ses exploits, et lui décharge sa hache si rudement, que l'Iroquois tombe à terre et sa mort fait prendre la fuite à tous ceux de sa nation.

Pendant cette scène d'horreur, le confrère de la Sainte-Famille, étendu par terre, les pieds et les mains liés, n'attendait plus que le coup de la mort. Il allait la recevoir de la main d'un des Algonquins, qui frappait en aveugle sur tout ce qu'il rencontrait, lorsqu'il s'écrie: Je suis Français! à ces mots, on s'arrête, on se hâte de le délivrer, et à peine voit-il ses liens rompus, que, se jetant à deux genoux sur la terre trempée du sang ennemi, il rend à sa puissante libératrice de justes actions de grâces. La protection du Ciel ne se manifesta pas avec moins d'éclat sur les Algonquins, quoiqu'ils eussent tué dix Iroquois et fait trois prisonniers, ils ne perdirent pas un seul homme; et ce qui est plus extraordinaire encore, aucun d'eux ne reçut la moindre blessure dans ce furieux combat.

Il serait difficile de représenter la vive allégresse des colons de Villemarie au retour de leur concitoyen, surtout lorsqu'ils lui entendirent raconter les circonstances de sa délivrance, bien propre à ranimer dans tous les cœurs la confiance en Marie. Il ne put plus entendre parler de la sainte Vierge sans fondre en larmes.

Mais le fruit le plus durable et le plus précieux que produisit cette délivrance, fut d'accréditer dans tout le Canada la dévotion envers la Sainte-Famille et de préparer les voies à l'établissement de cette confrérie qui se répandit bientôt partout. Le P. Chaumont, rappelé à Québec, en ayant parlé avec éloge à Mgr de Laval, ce prélat fut d'avis de l'établir dans sa propre église. On ne composa d'abord la confrérie que de douze dames, par manière d'essai. Dieu versa sur ces commencements de si abondantes bénédictions, qu'en moins de six mois un grand nombre de femmes de toutes conditions se présentèrent pour être admises dans la confrérie de la Sainte-Famille; et cette dévotion prit de profondes racines dans les cœurs. Mgr de Laval approuva les règlements de la Sainte-Famille au mois

de mars de l'année suivante 1663, et peu de temps après il fut publié des indulgences que le Souverain Pontife avait accordées pour l'accréditer de plus en plus. Ce prélat fit imprimer un petit écrit qui marquait aux membres de cette confrérie les vertus à l'acquisition desquelles elles devaient s'appliquer, les maximes du monde qu'elles devaient fuir. Il y joignit même, sous le titre de catéchisme de la Sainte-Famille, une instruction par demandes et par réponses, qui fait connaître les vertus de Jésus, Marie, Joseph, afin d'inviter le lecteur à les imiter. Il fit composer un Office propre de la Sainte-Famille avec octave, dont il fixa la fête solennelle au troisième dimanche après Pâques. Enfin pour donner tout l'éclat qu'il pouvait à cette dévotion, il changea le titre de l'*Immaculée Conception* de l'église paroissiale de Québec en celui de la Sainte-Famille.

Ainsi la divine Providence, dont le propre est de procurer avec force et douceur l'accomplissement de ses desseins, se servit des trois communautés de Villemarie, pour répandre l'esprit de cette dévotion, qui se communiqua à toutes les paroisses du diocèse, et même jusqu'aux missions sauvages où la confrérie subsiste encore aujourd'hui au grand avantage des familles et à l'honneur de la religion.

JÉSUS-MARIE (CONGRÉGATION DE), à Lyon (Rhône).

La congrégation des religieuses de Jésus-Marie, a été fondée à Lyon en 1816 par un zélé missionnaire, M. André Coindre, aidé de Mlle Claudine Thevenet qui a joint à son titre de fondatrice, celui de supérieure générale, charge qu'elle a remplie jusqu'à la fin de sa vie, arrivée en 1837. Cette institution a pour but l'éducation des jeunes personnes du sexe, de toutes les classes de la société, réunies, selon leur position sociale, dans des établissements de pensionnats et de providences ou orphelinats.

La première maison, qui est devenue la maison mère, fut établie à Lyon, tout près du vénéré sanctuaire de Notre-Dame de Fourvières.

En 1822, ces religieuses furent appelées au Puy (Haute-Loire) par Mgr de Bonald, alors évêque de ce diocèse et y fondèrent le pensionnat qu'elles y possèdent.

En 1842 elles se rendirent à l'appel de Mgr Borghi, évêque de Bethsaïde et vicaire apostolique de l'Indostan et du Thibet (Indes orientales), et s'embarquèrent à Marseille le 2 février 1842 pour n'arriver à Agra que le 13 novembre, après un voyage traversé par bien des difficultés. Elles formèrent dans cette ville leur premier établissement missionnaire, qui se composa bientôt d'un pensionnat pour les jeunes filles d'origine européenne, et d'un orphelinat pour les jeunes Indiennes.

En 1844 Mgr Borghi, ayant fait le voyage d'Europe, afin d'y chercher des aides pour

sa mission, obtint de la supérieure-générale seize religieuses de plus qui s'embarquèrent à Marseille avec Sa Grandeur, le 4 octobre de la même année, et arrivèrent à Agra le 27 janvier 1845.

En mars de la même année, huit de ces religieuses furent destinées à fonder un établissement d'éducation à Mussooria dans les montagnes de l'Himalaya, à une distance d'environ cent lieues du nord d'Agra.

En 1846 l'établissement d'Agra fut augmenté d'un grand orphelinat pour les filles des soldats de l'armée anglaise, combattant contre les Sicks et s'emparant des provinces du Ponjab, ancien royaume de Lahore, où ces religieuses viennent aussi de former un autre établissement.

En 1850 elles s'établirent à Sirdahnah, situé entre Agra et Mussooria. En même temps Mgr Harmann, vicaire apostolique de la mission de Bombay, obtint que quatre religieuses de Jésus-Marie d'Agra, viendraient à Bombay y prendre la direction de l'établissement d'éducation qui avait été commencé dans cette ville. Peu après on y établissait un pensionnat, deux orphelinats et un asile pour les petits enfants trouvés ou abandonnés.

Pendant que cette congrégation se développait aux Indes orientales et avait la consolation d'enlever bien des âmes à l'idolâtrie et au protestantisme, elle faisait aussi des progrès en Europe. En 1845 M. de Jerfanion, évêque de Saint-Dié (Vosges), désira avoir un établissement d'éducation dirigé par ces religieuses qui répondirent à son appel et s'établirent à Remiremont, jolie petite ville de son diocèse.

Mais la tribulation doit traverser les œuvres de Dieu. La révolution de 1848 saccagea impitoyablement l'asile de charité appelé Providence, que les religieuses de Jésus-Marie avait établi à Fourvières, tout près de leur maison mère, où depuis trente ans environ cent jeunes filles pauvres recevaient gratis, avec toutes sortes de soins, la nourriture et l'entretien, une éducation morale et religieuse conforme à leurs besoins et à leur position sociale, en même temps qu'elles acquéraient une industrie capable de les faire subsister honnêtement dans le monde.

A cette époque la ville de Rodez voulut avoir un établissement d'éducation dirigé par ces religieuses qui y fondèrent celui qu'elles y possèdent aujourd'hui.

Dans le même temps cette congrégation eut la consolation de voir approuver à Rome ses constitutions par le Souverain Pontife.

En 1849 un nouvel établissement se forma à Saint-André de Palomar tout près de Barcelonne en Espagne où, dès la première année, le nombre des élèves s'éleva à plus de cent.

Depuis cette dernière fondation, celles qui se formaient aux Indes et leur grand développement y nécessitaient l'envoi de France de nouveaux sujets-missionnaires; mais ces envois, quoique répétés plusieurs fois, ne ré-

pondaient pas aux besoins urgents des établissements pour les deux missions d'Agra et de Bombay. Mgr Carli vicaire apostolique d'Agra, où est établie la maison provinciale des religieuses de Jésus-Marie aux Indes, désira que la supérieure provinciale fit elle-même le voyage d'Europe, pour venir chercher en France les sujets nécessaires aux besoins des deux missions, ce qui s'exécuta en 1854.

A la fin d'octobre de cette même année, dix-sept religieuses de Jésus-Marie s'embarquèrent à Marseille et arrivèrent heureusement aux Indes au commencement de décembre suivant.

Depuis bien des années la province de Lahore et tout le Punjab réclamaient un établissement d'éducation catholique qui vient de s'y former, et que la pénurie de sujets avait toujours forcé d'ajourner au grand détriment des enfants catholiques que les parents se voyaient forcés de livrer à des mains protestantes ou de laisser sans éducation.

A peu près dans le même temps Mgr l'évêque de Montréal, chargé par Mgr l'archevêque de Québec de lui chercher en France des religieuses missionnaires qui voudraient accepter un établissement d'éducation à la Pointe Lévi près Québec, s'adressa aux religieuses de Jésus-Marie, qui, après avoir consulté Dieu dans la prière, crurent reconnaître sa volonté dans l'appel qui leur était fait, et avec l'autorisation de Son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, la congrégation de Jésus-Marie accepta la nouvelle mission qui lui était offerte, et le 24 novembre 1855 huit religieuses s'embarquèrent au Havre pour l'Amérique. Elles abordèrent à New-York le 10 décembre. Huit jours après elles arrivaient à leur destination, accueillies avec une bienveillance toute paternelle par Leurs Grandeurs l'archevêque de Québec et son coadjuteur, ainsi que par le clergé et les autorités de la ville qui les mirent en possession de la maison qui leur avait été préparée à la Pointe Lévy par M. l'abbé Bontier, curé de cette localité. Le 2 janvier 1856 elles ouvraient leurs écoles, qui, un mois après, comptaient cent quarante élèves, tant pensionnaires qu'externes. Déjà de nouveaux établissements sont offerts à ces religieuses sur la rive du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs autres demandes viennent aussi de leur être adressées soit en Europe, soit en Asie, mais elles ne pourront être acceptées qu'autant que le bon Maître, en multipliant les membres qui composent cette congrégation missionnaire, lui donnera les moyens d'accepter tout le travail qui lui est offert pour la plus grande gloire de Jésus et de Marie et le salut des enfants de tous climats auxquels elles dévouent avec bonheur leur existence et leur vie.

Depuis douze ans, la congrégation de Jésus-Marie de Lyon s'est établie dans les Indes orientales; elles y ont fondé cinq pensionnats, cinq orphelinats et un asile pour les enfants pauvres. Une nombreuse

colonie de ces religieuses s'est encore embarquée à Marseille le 26 août 1834 pour aller diriger dans l'Inde ces établissements de charité et d'éducation, et en former de nouveaux. Voici leurs noms : Marie Saint-Bruno, Marie Sainte-Agnès, Marie Saint-Eugène, Marie Saint-Bernardin, Marie Sainte-Rosalie, Marie Saint-Edmond, Marie Sainte-Lucie, Mlle E. Adam, sœur Sainte-Angèle, sœur Saint-Martin, sœur Sainte-Julie, Sœur Saint-Georges, sœur Sainte-Jeanne, sœur Saint-Célestin, sœur Sainte-Claire, sœur St.-Norbert. (1)

JÉSUS-MARIE (CONGRÉGATION DE) OU PÈRES EUDISTES.

Le Souverain Pontife Pie IX a sanctionné un important décret de la congrégation des évêques et réguliers, par lequel se trouve solennellement approuvée et confirmée une des associations de prêtres les plus recommandables de France. Ce n'est pas une société nouvelle qui n'a que son état présent à exposer pour faire augurer de son avenir. Il s'agit d'une antique congrégation éprouvée par les révolutions, ayant rendu des services à l'Eglise, lui ayant donné des martyrs et des confesseurs, et dont les constitutions ont subsisté pendant près de deux cents ans, sans avoir jamais été altérées, il s'agit de la congrégation de Jésus et Marie, plus connue sous le nom populaire de Pères Eudistes, et à laquelle le décret d'approbation du Saint-Siège ne manquera pas d'imprimer un élan remarquable en assurant sa stabilité, sa forme et sa perpétuité.

La société des Eudistes a pour fin principale de diriger des séminaires diocésains; elle a été fondée dans ce but, en 1643, par le frère Eudes de Mezerai. Ce prêtre vénérable avait déjà fait partie de la congrégation de l'Oratoire pendant dix ans. Lorsqu'il se décida à la quitter pour fonder une œuvre nouvelle, il trouvait que les Oratoriens s'étaient écartés de leur but en ne s'occupant pas de former des ecclésiastiques dans les séminaires, et il voulut seconder les desseins du concile de Trente en se consacrant à l'enseignement théologique. Le Père Eudes donna de plus à sa congrégation pour seconde fin particulière, la prédication des missions dans les provinces et nécessairement l'enseignement de la jeunesse dans les collèges. Le séminaire de Caen fut le premier dont la direction fut confiée aux prêtres zélés qui s'étaient joints au premier fondateur, et successivement les Eudistes se développèrent au point qu'à l'époque de la révolution la congrégation possédait douze séminaires, quatre collèges, une maison de retraite et d'études à Paris, outre un grand nombre de cures, de chapelleries et de bénéfices. Dans ces temps désastreux, sur plus de quatre cents Eudistes, pas un seul ne fut apostat; ils eurent, au contraire, la gloire de fournir dix martyrs aux massacres des Carmes. L'un d'eux était le P. Hébert, supérieur de la maison de Paris et ancien confesseur de Louis XVI. Dans l'exil, les Eudistes n'oublièrent pas les devoirs spéciaux de leur mi-

nistère, et deux d'entre eux, les PP. Angers et Bosvy, réunirent plus de six cents prêtres ou clercs au château de Winchester pour les y perfectionner dans les sciences théologiques.

Lorsque la paix rendue à l'Eglise leur permit de rentrer en France, les Eudistes se disséminèrent comme professeurs dans différents diocèses. C'est seulement en 1826 que les membres survivants de l'ancienne congrégation, réunis à Rennes (Ile-et-Vilaine), résolurent de se réorganiser, et nommèrent, pour leur supérieur à vie, le P. Blanchard. Il a eu pour successeur, en 1837, le P. Jérôme Louis, et depuis 1849, c'est le P. L. Gaudaire qui est supérieur général de la congrégation. Les PP. Eudistes sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt-cinq prêtres ou clercs et soixante frères servants; ils dirigent un petit séminaire à Valognes et des collèges florissants à Rennes, à Redon, à Saint-Malo et à Luçon; elle a son noviciat à la Roche, près de Redon, et des missionnaires dans le diocèse de Coutances et jusqu'aux Antilles.

Le décret d'approbation que les PP. Eudistes ont obtenu, et qu'ils désiraient ardemment, va leur inspirer une nouvelle ardeur à poursuivre l'œuvre de l'éducation des Missions, en même temps qu'il déterminera des prêtres pieux à se joindre à la société de Jésus et de Marie pour y augmenter le nombre des ouvriers évangéliques.

Dès l'origine de sa fondation, le P. Eudes obtint des lettres patentes du roi, et les approbations épiscopales ne lui firent pas défaut. Mais le vénérable prêtre sollicita en vain toute sa vie l'approbation du Saint-Siège; l'opposition des Oratoriens et d'autres corps religieux vint toujours entraver leurs demandes. Les Eudistes obtinrent cependant, de la cour de Rome, les décrets partiels confirmant les différents séminaires dont ils prenaient la direction, ainsi que des bulles ou brefs approuvant leur œuvre des missions dans les paroisses pour y détruire les désordres et y renouveler la piété.

La nouvelle société a été plus heureuse que l'ancienne, et, après avoir obtenu, en 1851, un premier décret de Rome, contenant l'éloge de l'institut, elle vient d'avoir le bonheur de se voir approuver solennellement par le Saint-Siège. Elle doit cette précieuse faveur à la bienveillance du Souverain Pontife, aux démarches actives du digne supérieur général et au zèle de Mgr Poirier, prélat domestique de Sa Sainteté et vicaire général du Port d'Espagne (Ile de Trinidad aux Antilles), lequel a fait poursuivre, avec une rare activité depuis plusieurs mois, cette affaire à Rome. Mgr Poirier, qui appartient à l'institut des Eudistes, est missionnaire dans les Antilles anglaises depuis dix-huit années. Il relève actuellement d'une grave maladie qui a mis ses jours en danger, et le Saint-Père, dont la touchante sollicitude pour la santé du pieux convalescent, dont il apprécie tout le mérite, lui a envoyé un de ses camériers secrets, le jour même de la signature du décret d'approba-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 118, 120.

tion pour lui en porter de sa part l'agréable nouvelle. C'était, en effet, combler tous les vœux de Mgr Poirier, et l'on peut apprécier combien il a été ému de la flatteuse et délicate attention de Sa Sainteté.

JOSEPH (COMMUNAUTÉ DE SAINT-), à Laval Mayenne).

L'hospice Saint-Joseph fut fondé, en 1662, par Mlle Le Cercler qui réunit quinze pauvres orphelins, en l'honneur de la sainte Trinité et des douze apôtres; elle gouverna sa maison jusqu'à sa mort en 1675, et lui donna tous ses biens. L'évêque d'Angers et les habitants obtinrent des lettres patentes, elles sont de 1681. Le roi permit de bâtir une chapelle, et ordonna qu'on y chantât le *Domine salvum*, à la fin des Messes hautes. Le nombre des enfants étant augmenté, les habitants achetèrent la closerie d'Olivet, et y transfèrent l'établissement. C'est le lieu où il est maintenant. En 1689, on y fit venir des dames de Saint-Thomas. L'hospice fut considérablement augmenté par la libéralité de M. Garnier : il y consacra tous ses biens, il fit construire le bâtiment du centre, et s'occupa, jusqu'à sa mort, des orphelins auxquels il portait le plus tendre intérêt. On les occupait à tisser des toiles et étoffes, qui se vendaient au profit de l'établissement, et leur séjour fut prolongé par la quantité qu'ils en devaient confectionner; le commerce continu contribua à l'entretien de la maison. Pendant la révolution, on y plaça un tour, et on y reçut les enfants exposés; il y resta jusqu'à ce qu'il fût transféré au chef-lieu du département. L'établissement fut rendu à sa première destination, et le nombre des enfants diminua.

On y recevait quelques vieillards et des femmes aliénées. Les dames de Saint-Thomas y restèrent jusqu'à la révolution. A cette époque, quelques-uns rentrèrent dans leur famille; deux y restèrent, et le conduisirent jusqu'en 1803, époque où la dernière y mourut. L'administration en confia la direction à un prêtre revenu d'exil qui le gouverna jusqu'en 1820. A sa mort, on fit venir des sœurs de la congrégation d'Evron qui le desservirent jusqu'en 1833.

La communauté des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, fut fondée à l'hospice Saint-Joseph, en 1833, sur la demande de la ville et des hospices, qui, ayant le projet d'agrandir l'hospice, voulut le confier à des religieuses cloîtrées, et s'adressa à la maison de Saint-Julien de cette ville, qui y vit de grandes difficultés. Mgr Carron, évêque du Mans, accorda, aux instances réitérées de la ville, des religieuses, et chargea M. Bouvier, alors son vicaire général, et supérieur de la communauté de Saint-Julien, de présider à l'élection qui devait se faire le 14 janvier. La vénérable Mère Sainte-Victoire fut élue supérieure et fondatrice de la maison de Saint-Joseph. Elle terminait sa sixième année de supériorité : on lui donna quatre compagnes auxquelles se joignit une novice que Dieu ap-

pela à la nouvelle communauté.

Elles y entrèrent le 8 juin. Ce délai ayant été nécessaire pour la sortie des sœurs d'Evron.

L'administration les reçut avec bonheur, et leur donna le bâtiment du centre, où elle fit de suite dix cellules : elles occupèrent le bras droit de la croix de la chapelle, qui leur servit de chœur.

L'administration des hospices ayant cédé à la ville des prairies pour y faire un champ de foire, et les ateliers et les dortoirs des garçons se trouvant sur la route, on construisit un bâtiment destiné à les y placer, ainsi que les vieillards, pour lesquels la ville fonda trente lits. On prolongea l'ancien, pour y placer les filles, dont les religieuses occupaient les appartements, et les femmes qu'on y admit, ainsi que celles qui étaient dans un troisième établissement dépendant de l'administration, et qu'on y voulait réunir. L'hospice fut entouré de murs en même temps qu'on s'occupa de la clôture régulière.

Les religieuses, à leur entrée, trouvèrent des enfants, dix vieillards, six aliénés, deux chefs d'atelier et quatre domestiques.

Au milieu de tant de travaux, Mgr Carron reçut les vœux de la novice que la voix de Dieu avait conduite dans la nouvelle communauté : ce fut le 8 août que sa visite combla de bonheur celles qui avaient fait de si grands sacrifices, et qui étaient heureuses de le voir au milieu d'elles. Il visita la petite communauté, fut étonné de ce qu'on y avait déjà fait, encouragea et témoigna l'intérêt le plus bienveillant à celles qu'il appelait ses chères filles, les assurant de sa paternelle protection, bénissant ce qu'il appelait l'œuvre de Dieu, et sanctionnant par sa présence tout ce qui avait été fait; il dina avec l'administration, qui avait assisté à la cérémonie, ainsi qu'un nombreux clergé.

Peu de temps après, sa mort les combla de la plus profonde douleur. L'année suivante, il fut remplacé par Mgr Bouvier, son grand vicaire; il était leur supérieur depuis 1815, il s'était identifié à leurs travaux, et avait partagé les difficultés d'une fondation (qui ne fut pas sans épreuves) dont il voyait avec joie l'extension. Elles remercièrent le Seigneur, s'appuyant avec bonheur sur celui qui, depuis tant d'années, était leur père, et qui avait pour elles la tendresse d'un père pour ses plus jeunes enfants; il dirigeait lui-même la communauté et l'administration dans les changements devenus nécessaires.

Mgr Bouvier autorisa les religieuses à chanter l'Office de Noël avec le chapelain, selon l'usage du diocèse, ainsi que la Messe et les Vêpres les dimanches et fêtes; les enfants de l'établissement chantaient avec l'aumônier. L'année suivante, elles reprirent l'Office canonial, dont il les avait dispensées à raison de leurs travaux. L'ordonnance royale qui approuvait la communauté est de 1834.

L'administration de la ville chargea les religieuses de la direction d'une salle d'asile; c'est la première de la congrégation

et du département. Elles voyaient avec joie leur nombre s'augmenter, et la bénédiction du Seigneur se répandre sur leurs travaux; elles admirèrent le soin qu'il prend des âmes qui mettent leur confiance en lui. Une vertueuse demoiselle, connaissant l'état de gêne de la communauté, lui donna une propriété qu'elle voulut rendre à sa première destination. L'ordonnance royale pour l'autorisation de ce don ne se fit pas attendre, elle est de 1838. D'autres dons encore furent l'objet de leur reconnaissance.

L'année suivante, eut lieu la première élection, le 17 juin 1839; Mgr y présida, et bénit solennellement la communauté, en présence d'un nombreux public, qui suivit la procession dans tous les lieux réguliers, dans le plus grand silence, admirant comment l'Eglise appelle les bénédictions du ciel, et bénit la demeure des âmes qu'une barrière sacrée sépare du monde, et remerciant Dieu du soin qu'il prend de ses pauvres.

Plusieurs fois les religieuses avaient prié Mgr d'établir la clôture; les travaux continus l'avaient empêché; elles la gardaient réellement, et elles étaient depuis plusieurs années entièrement séparées de l'hospice, ayant des grilles au chœur et aux parloirs.

La révérende Mère sainte Victoire fut maîtresse des novices; ses exemples et ses leçons laissèrent des traces de toutes les vertus.

Au mois de décembre, on transféra les femmes incurables, au nombre de trente-six; les religieuses reçurent avec bonheur ce surcroît de travail, qui leur rappelait les fonctions de l'Hôtel-Dieu, qu'elles avaient quitté. On fit une chapelle près de la salle, où on plaça celles qui ne pouvaient marcher, afin qu'elles entendissent la Messe de leurs lits; et, le 27 janvier 1840, on y célébra le saint sacrifice. Le prêtre y prononça un discours analogue à la circonstance; la supérieure et plusieurs religieuses y communiquèrent. Cette même année elles eurent les quarante heures les jours qui précèdent le Carême, et une retraite donnée par un Jésuite, heureuses de se recueillir et d'y puiser de nouvelles forces.

Une chapelle, dans le jardin, était l'objet de leurs vœux, M. le maire la fit construire et l'orna d'une statue de la sainte Vierge et de tableaux.

En 1842, les femmes aliénées furent transférées à Mayenne, mais on reçut dans l'hospice les hommes aliénés. Les religieuses obtinrent de l'administration que les garçons fussent placés lorsqu'ils seraient capables de gagner leur vie; ils étaient soumis à un travail considérable avant leur sortie, et ils restaient souvent jusqu'à dix-neuf ans dans l'établissement. Peu de temps après le commerce fut défendu par le gouvernement, dans l'établissement, et les enfants ne travaillèrent que pour la maison.

La révérende Mère Sainte-Victoire fut réélue supérieure en 1845, sa mauvaise santé lui paraissait un obstacle; elle obéit

à la volonté de Monseigneur, convaincue qu'elle ne remplirait pas le terme de sa supériorité. Elle était toujours souffrante, et passait les nuits sans se coucher, un craquement continuel, accompagné de vomissements, donnait les plus grandes craintes. Pendant deux mois on craignit à tous les instants de la voir expirer, enfin après une vie remplie de bonnes œuvres, elle s'endormit dans le Seigneur, le 17 janvier, après avoir béni ses filles, qui furent autant accablées de sa perte qu'édifiées de sa patience et de sa mortification continuelle dans les plus grandes souffrances. Sa mémoire est en vénération dans la maison qu'elle a fondée, et dans celle où elle se consacra au Seigneur, et qu'elle gouverna et édilia par sa régularité et sa ferveur.

A peine cette vénérable Mère était expirée que Mme la marquise de Razilly voulut fonder une salle de maternité et l'annexer à l'hospice; on en proposa la haute surveillance à la communauté qui, après avoir consulté Monseigneur, l'accepta. Les femmes y peuvent demeurer dix jours; à leur sortie elles reçoivent la layette, et pendant dix mois, du lait et de la farine.

La ville, voulant établir une crèche, en proposa la surveillance aux religieuses. Monseigneur n'en fut point effrayé, et engagea la communauté à l'accepter. Comme il n'y avait point de local préparé, on mit des berceaux dans les appartements qui sont au rez-de-chaussée, et qui n'étaient pas occupés par les femmes de la maternité. Ce fut le premier janvier 1850; le nombre des religieuses ayant augmenté, l'espace qu'on leur avait donné pour chœur, ne suffisant plus, l'administration leur céda la nef de la chapelle, et le terrain nécessaire pour construire l'avant-chœur. On plaça une grille dans la largeur, afin que toutes vissent le prêtre à l'autel et en chaire. Une porte fut ouverte pour le public, mais il fut séparé par une grille des personnes de l'établissement. Des bancs y furent placés, la porte conventuelle fut reculée du côté de la cour, où on plaça le portail de l'église; une vaste salle pour la crèche fut construite, et forma la clôture.

Les occupations des religieuses, les divers emplois qu'elles avaient à remplir, exigeaient des règlements particuliers. Les religieuses les présentèrent à Monseigneur qui voulut bien les approuver. Ils furent imprimés en 1852.

Ce fut au mois de mai de la même année qu'il voulut donner le voile et recevoir des vœux dans le nouveau chœur des religieuses; il leur en témoigna sa satisfaction, en admirant la conduite de la Providence, sur une maison à laquelle il avait donné l'existence, et dont les œuvres étaient son ouvrage; il en remercia l'administration, à laquelle il témoigna sa reconnaissance de ce qu'elle faisait pour ses chères Filles. Il semblait qu'il approchait de sa fin, et qu'il les quittait pour ne plus les revoir. Jamais son affection n'avait été plus tendre et plus paternelle: ses

souffrances, ainsi que l'altération de ses traits, donnaient de l'inquiétude. Dieu cependant exauça les prières ferventes qu'on lui adressa, et le bon prélat bénit encore ses Filles en 1853. Ce fut la dernière fois. Appelé par le Souverain Pontife il consumma son sacrifice dans la ville sainte, et rendit à la Vierge immaculée l'hommage de ses vœux et de son dévouement, en lui faisant le sacrifice de sa vie. Sa mort plongea la communauté dans la plus profonde douleur, on se rappelait tout ce qu'il avait fait... La pensée de la gloire qu'il méritait, pour tant d'années consacrées à son vaste diocèse, où il avait tant fait pour le salut des âmes qui lui étaient confiées, son zèle pour la perfection des religieuses, dont il voulait bien prendre la conduite, l'assurance de sa protection, auprès de Celui qu'il avait servi avec tant de fidélité, adoucirent la douleur qu'excitait le souvenir de tant de vertus et de tant de bienfaits. On reçut avec bonheur des objets qui avaient été à l'usage du vénéré pontife; on les conserve avec respect et confiance. A peine une année s'était écoulée, que Mgr Wicart fit sa visite à la communauté, il y fut reçu avec tout l'appareil dû à Sa Grandeur, et témoigna beaucoup de bienveillance; il l'assura de sa protection, et eut la grande bonté de consentir à voiler trois novices. Il voulut bien se charger spécialement de la communauté, et remplir la place du bon et regretté Père.

Les religieuses ont à desservir dans l'hospice 172 enfants et vieillards.

La salle de maternité reçoit annuellement 40 femmes.

Les établissements dépendant de la ville.

La salle d'asile, 150 enfants.

La crèche, 20 berceaux, 30 enfants employés à des travaux.

Le personnel de la communauté est de 32 religieuses de chœur, 8 converses, dont deux sont employées à la cuisine de l'hospice et chez les filles qu'on élève, et une troisième à la salle d'asile. Trois novices et trois postulantes. (1)

JOSEPH (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE SAINT-), dites *du Bon-Pasteur*.

Ce fut à peu près à l'époque où saint François de Sales établit la clôture pour les religieuses de la Visitation, que la congrégation de Saint-Joseph prit naissance dans la ville du Puy en Velay (Haute-Loire). Le P. Médaille, missionnaire de la Compagnie de Jésus, en inspira la pensée à Mgr Henri de Maupas, évêque de cette ville, qui s'occupa avec autant de zèle que de dévouement à la fondation du nouvel institut, et donna aux religieuses la direction de l'hôpital des Orphelines, le jour de la fête de sainte Thérèse, 15 octobre 1650.

Leurs règles et leur établissement furent confirmés par Mgr de Maupas, sous le nom de Congrégation de Saint-Joseph, hospitalières, le 10 Mars 1661; son successeur, Mgr de Béthune, confirma et approuva de nouveau leurs constitutions, par ses

(1) Voy. à la fin du vol, nos 121, 123.

lettres du 23 septembre 1665. Le nouvel ordre reçut aussi la sanction royale.

Dieu, depuis ce temps-là, protégea visiblement la congrégation, qui s'étendit successivement dans plusieurs diocèses, entre autres celui de Vienne; le nombre des religieuses s'accrût considérablement, ce qui détermina Mgr Henri de Villars, archevêque de Vienne, à permettre d'imprimer les constitutions.

Dans le courant de l'année 1666, M. Laborieux, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Clermont, eut la sainte inspiration d'ouvrir un asile à la pénitence. Encouragé dans son pieux dessein par son digne évêque; secondé par MM. Antoine de Ribeyre, seigneur d'Ompne; Jean de Ribeyre, seigneur de Fontenille; Jacques Delaire, président de la cour des Aides, et Etienne Dufraisse, négociant; il ne tarda pas à exécuter son projet.

Le nouvel établissement reçut l'approbation royale le 7 juillet 1667. Les lettres patentes lues et publiées à l'audience de Mgr le sénéchal d'Auvergne, à Clermont, les plaidis tenants, le 24 septembre 1667, furent insérées sur le registre de l'hôtel de ville le 10 novembre de la même année.

La communauté eut des administrateurs pour ce qui concernait le temporel; les fondateurs le furent dans le principe; l'on ne pouvait recevoir aucune pénitente sans leur autorisation. Les revenus, les pensions, les dons étaient remis entre leurs mains.

L'établissement prenant chaque jour plus d'extension, le local devint trop resserré, et la communauté fut successivement transférée dans deux bâtiments. Le second, vaste et commode, était attenant à l'Hôtel-Dieu d'aujourd'hui, dont il fait partie. Dès lors les religieuses ne se bornèrent pas à l'œuvre pour laquelle on les avait appelées en Auvergne, et qui leur avait fait donner le nom de Sœurs de Saint-Joseph du Bon Pasteur; le nouveau monastère renferme dans son enceinte des femmes aliénées qui recevaient les soins les plus dévoués et les plus attentifs, et une nombreuse jeunesse que l'on formait à la piété et aux sciences.

Mais ces excellentes Mères dont la précieuse vie était si bien partagée entre la prière et les œuvres de la charité, travaillaient beaucoup, mais écrivaient peu: aussi n'ont-elles rien laissé sur ces premiers temps; et ce que nous savons, a été raconté par les religieuses qui rétablirent le Bon-Pasteur, après les tristes jours de 93. Peut-être aussi la révolution a-t-elle anéanti le récit des événements antérieurs.

Quelques années avant la révolution, la Mère Sainte-Agnès Labat gouvernait le monastère, et quand les événements politiques vinrent obliger les nombreuses communautés qui couvraient le sol de la France, à se disperser, la direction des religieuses de Saint-Joseph était confiée à la Mère Marie de Jésus Charen.

Cette religieuse joignait à l'activité de la jeunesse, la prudence de l'âge mûr. Elle était douée d'un esprit vif et pénétrant, d'une sagesse profonde, d'un zèle infatigable; aussi avait-elle su captiver l'amour et la confiance de la communauté entière. Nommée assistante à l'âge de trente ans, elle devint le conseil et l'amie de sa supérieure, le modèle de ses sœurs, la règle vivante de la communauté.

Elle eut à pleurer dans la Mère Agnès Labat, une amie à laquelle son cœur était étroitement uni, une Mère que toutes ses filles regrettaient sincèrement, et dont la perte paraissait irréparable. Mais elle pleura bien plus encore, lorsqu'elle se vit appelée à lui succéder. Son activité, son zèle, la sagesse de son administration justifiaient le choix de la communauté, qui sembla reprendre, sous son gouvernement, un nouvel éclat. Quelques années s'écoulèrent ainsi : bientôt la révolution éclata. Frappé, comme tous les autres établissements religieux, le Bon-Pasteur tomba sous les coups révolutionnaires, mais il tomba glorieusement, et après avoir donné l'exemple d'une lutte énergique et courageuse. En effet, quand les filles du cloître furent expulsées de leurs chères solitudes, l'on respecta l'asile de la pénitence; mais enfin, quand les hommes vinrent à ne plus rien respecter, quand on eut obligé les religieuses du Bon-Pasteur à renvoyer successivement leurs élèves, leurs pénitentes, leurs aliénées, elles restèrent, elles, dans leur maison, priant pour l'Église et pour la France. Et quand arriva la fin de 93, quand des commissaires vinrent enlever les différents objets mobiliers du monastère, ses habitantes restèrent encore, prièrent avec plus de ferveur, bénirent Dieu de leur pauvreté ou plutôt de leur entier dénuement. Cette généreuse persévérance eut la récompense qu'elle méritait : les religieuses qui avaient soigné tant d'infortunées, passèrent enfin de leurs paisibles cellules dans les prisons révolutionnaires, et elles auraient porté leur tête sur l'échafaud, si la mort de Robespierre ne les eût sauvées.

Rendues à leurs familles, elles y vécurent sous l'habit séculier, en bonnes et ferventes religieuses; leur digne Mère devint le point de ralliement de toutes ses filles dispersées; elle les conseillait, les consolait, les encourageait, et deux ans étaient à peine écoulés, qu'au milieu des débris amoncelés de toutes parts, par le malheur des temps, elle essayait, avec quelques-unes d'entre elles, de jeter les fondements d'une maison d'éducation; le Ciel bénit cette œuvre, et lui donna un merveilleux accroissement.

Plusieurs de ses filles imitèrent un si bel exemple, et sous ses auspices une nouvelle colonie s'établit dans la même ville, sur les mêmes bases et dans le même esprit. La digne Mère était l'âme et le conseil de ces deux établissements, et mettait tous ses soins à maintenir entre les membres qui les composaient l'unité de principes et d'en-

seignement. Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1807; alors un nouveau coup vint frapper les religieuses du Bon-Pasteur. La sainte Mère qui les avait consolées aux jours de l'épreuve, encouragées et fortifiées à l'heure du péril, n'eut pas le bonheur de leur voir reprendre le saint habit, et le dimanche, 31 mai, réunies auprès d'une couche funèbre, elles pleuraient cette Mère vénérée.

Deux ans après, les religieuses songèrent à rétablir leur communauté, et faisant généralement le sacrifice de la fortune que quelques-unes d'entre elles avaient recueillie, elles achetèrent, le 27 janvier 1809, une partie de l'ancien monastère des Ursulines, qu'elles possèdent, aujourd'hui, presque en entier.

Les Filles de Saint-Joseph rentrèrent joyeusement dans leur nouvel asile; quelques-unes vinrent des maisons où elles s'étaient occupées à instruire la jeunesse; d'autres ne rentrèrent pas, elles étaient parties pour le ciel, fidèles à leurs vœux, ferventes dans la foi, même au plus fort de la tourmente révolutionnaire.

Selon l'antique coutume, la communauté réunie dans la chapelle de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, le 4 juillet 1809, procéda à l'élection d'une nouvelle supérieure, sous la présidence de M. l'abbé de Guérines, vicaire général de Mgr de Dampierre, depuis évêque de Nantes. La Mère Victoire Barbin fut chargée de gouverner le monastère; dès ce moment, la communauté reçut une nouvelle existence, et les ferventes religieuses qui la composaient, accoutumées dès longtemps à une vie de sacrifice, ne reculèrent devant aucun de ceux que leur imposa la régularité.

Mais si la maison du Bon-Pasteur jouissait abondamment de la vie spirituelle et religieuse, l'existence légale lui manquait, et les sœurs n'avaient pas eu encore la consolation de reprendre le costume monastique.

Mgr Charles-Antoine-Duval de Dampierre, se trouvant à Paris, en l'année 1811, s'occupa activement et efficacement à faire autoriser notre congrégation. Il joignit à l'extrait des anciennes constitutions, quelques statuts fondamentaux, relatifs à l'affiliation qu'il voulait former, et après avoir demandé le consentement écrit de la Mère Victoire, ainsi que de toutes les sœurs de la congrégation, il présenta lesdits statuts à la sanction du gouvernement. Alors un décret impérial, du 9 avril 1811, approuva la congrégation des religieuses du Bon-Pasteur. La maison de Clermont fut reconnue maison mère, et la supérieure de cette communauté revêtuë de la dignité de supérieure générale. Cette époque devint pour nous celle d'une entière et importante transformation.

En effet, la congrégation composée jusqu'à d'établissements isolés et indépendants les uns des autres, fut changée en un corps religieux, qui, sous un même chef, trouva sa

force et sa stabilité dans les liens d'union et de dépendance que créa l'affiliation.

La pieuse Mère Victoire, dont le nom est en vénération dans la congrégation, possédait au plus haut degré l'art de gouverner. Animée d'un double esprit de sagesse et de force, elle se livra courageusement aux entreprises les plus difficiles : voyages, travaux, sollicitudes continuelles, rien ne fut épargné pour remplir dignement la mission importante et pénible dont le Ciel l'avait chargée. Après avoir rassemblé les membres épars de sa communauté, elle releva et régénéra quatorze établissements; vingt-quatre lui durent entièrement leur existence. Parmi ces maisons se trouvait celle de Montferrand, où fut établi le noviciat général de la congrégation; l'on y élevait les jeunes personnes destinées aux établissements nouvellement fondés; quant aux communautés existant avant l'affiliation, on leur conserva le privilège de recevoir des sujets, pourvu qu'elles les envoyassent pour se former à l'esprit religieux dans le noviciat général.

Que de services cette digne et respectable supérieure a rendus à la congrégation ! C'est à son zèle, qu'enflammaient les obstacles, qu'est dû l'esprit de régularité et de charité qui règne dans nos maisons. Toutes étaient l'objet de sa vigilance, de sa sollicitude et de sa tendresse. Elle sut accorder l'élévation de sa place avec l'humilité de sa vocation, la douceur la plus insinuante avec une fermeté intrépide, les qualités qui font aimer avec celles qui inspirent le respect et l'admiration.

Le temps de sa supériorité se trouvant depuis longtemps écoulé, d'après les constitutions, la Mère Victoire provoqua par ses instances auprès de Mgr de Dampierre, l'ordonnance qui règle les conditions de l'élection de la supérieure générale. Ce digne prélat consulta les constitutions primitives, les statuts approuvés par le gouvernement; et, après un sérieux examen, il fut décidé que l'élection de la supérieure aurait lieu tous les neuf ans, et que l'ancienne supérieure pourrait être réélue; que les religieuses professes de la maison mère, ainsi que les supérieures des communautés dont le personnel serait de six professes, auraient seules le droit d'élection, ce qui s'est pratiqué depuis cette époque.

Le 18 mai 1820, la Mère Victoire fut confirmée dans l'exercice de la supériorité générale.

Elue pour la troisième fois, 27 mai 1830, elle gouverna, deux années seulement; cette congrégation dont elle était si vénérée; aussi, quand le Seigneur l'appela à lui, le 13 mars 1832, ce fut pour toutes ses filles un de ces coups qui brisent, une de ces douleurs qui accablent et que le temps même n'a pas encore bien guéris dans le cœur de celles qui l'ont connue, qui ont eu le bonheur de vivre dans son intimité. Son nom vénéré, son précieux souvenir sont vivants parmi ces Filles, comme aux beaux jours

où elle les entourait de ses soins; et il n'est pas pour celles qui lui étaient dévouées de plus agréables moments que ceux consacrés à rappeler ses rares qualités et ses vertus.

La Mère Eléonore de Clairefontaine, dite sœur Sainte-Agnès, âgée de quatre-vingt-quatre ans, fut élue le 7 juin 1832. Elevée à l'ombre du sanctuaire, elle n'avait connu du monde que les persécutions et les malheurs. Exilée de sa communauté par une révolution antireligieuse, elle conserva toujours l'esprit de sa vocation, offrit à Dieu un hommage constant de ferveur, de conformité à sa volonté sainte et de patience dans les épreuves. En elle se trouvaient réunies les qualités les plus douces et les plus aimables; sa belle âme ne respirait qu'union et charité; ses paroles comme ses actions avaient un caractère de grandeur et de bonté qui inspirait l'amour de la vertu, lui conciliait le respect et la confiance, et lui fit mériter le surnom d'ange de paix. Malgré son grand âge, elle justifia le choix de la congrégation, par un gouvernement plein de sagesse et de douceur. Elle fut ravie trop tôt à sa vénération, et mourut le 16 novembre 1836.

Le 8 janvier 1837, le chapitre de l'élection, sous la présidence de Mgr Féron, actuellement évêque de Clermont, réunit ses suffrages sur Joséphine Elisabeth Bouveret, dite sœur Saint-Louis. La nouvelle supérieure reçut en tremblant le fardeau qu'on lui imposait. Grâce à Dieu et au dévouement de ses filles, elle a le bonheur de voir la congrégation prendre un accroissement considérable, des améliorations sensibles s'opérer dans les divers établissements qui la composent, les œuvres de charité s'étendre et se multiplier pour la gloire de Dieu et celle de la congrégation.

En 1838, Mgr Louis Charles Féron, de concert avec la Mère Saint-Louis, transféra le noviciat général de Montferrand, dans la maison mère à Clermont. Alors fut abolie la réception des sujets dans les maisons existantes avant l'affiliation, tolérance dont on avait usé jusque-là. L'unité devint parfaite et la supérieure générale, assistée de ses conseillères, dispose des sujets selon le besoin des établissements soumis à son autorité.

La maison de Montferrand est devenue maison de retraite pour les religieuses infirmes.

Parmi les nouvelles institutions il faut distinguer la maison de refuge, établie à Clermont, au quartier Saint-Alyre. Les religieuses de Saint-Joseph y furent appelées par M. Chartier, curé de la cathédrale, au départ d'une communauté qui, malgré son zèle et son dévouement à entreprendre cette œuvre, n'avait pu la soutenir, à défaut de ressources. Le 17 décembre 1840, huit de nos sœurs furent envoyées dans cet établissement, et en prirent la direction. La maison mère de Clermont ne recula point devant un sacrifice de près de 100,000 fr. qu'exigèrent l'acquisition des bâtiments et le maintien de

soixante filles repenties et autant d'orphelines qui y étaient abritées sans que le moindre revenu ou pension aidât à leur existence. Dieu a béni cette œuvre éminemment religieuse, et avec les dons de la charité, le produit de l'ouvrage manuel et les encouragements donnés par le conseil général du Puy-de-Dôme, qui, presque toujours, nous accorde un secours annuel, la maison du refuge se soutient, et donne d'abondantes consolations spirituelles.

D'après le tableau des fondations faites depuis l'affiliation, leur nombre s'élève aujourd'hui à soixante-dix maisons, qui, outre les œuvres de la charité et l'instruction gratuite des pauvres, reçoivent dans leurs vastes bâtiments, des milliers de jeunes personnes auxquelles on donne une éducation en rapport avec leur position sociale.

La maison mère de Clermont se compose de trente-cinq professes; quarante à cinquante novices; renferme un pensionnat florissant qui réunit cent cinquante à cent soixante élèves appartenant au diocèse de Clermont ou aux diocèses circonvoisins; une école de sourdes-muettes fondée par la Mère Victoire, qui prend, chaque année, une nouvelle extension. Onze bourses ont été créées par le conseil général du Puy-de-Dôme, en faveur de ces jeunes infortunées; d'autres nous sont envoyées des départements environnants; enfin plusieurs élèves sont entièrement à la charge de la maison mère, qui est heureuse de procurer à ces pauvres enfants la connaissance de Dieu, l'amour de la vertu et les moyens de trouver dans leur travail une ressource honnête et suffisante pour l'avenir. (1)

JOSEPH (CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT-), à Bourg (Ain).

Alexandre-Raymond Devie, vicaire général de Valence, promu à l'évêché de Belley, le 13 février 1823, fut sacré le 15 juin et intronisé le 23 juillet de la même année.

C'est à ce prélat de pieuse mémoire, que revient la gloire, sinon de la fondation, au moins de l'accroissement rapide de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. A peine ce digne successeur de saint Anthelme eut-il pris possession de son siège, qu'il se mit à l'œuvre avec un zèle infatigable. Comblé des vides du clergé, réparer les ruines du sanctuaire, ranimer l'esprit de piété dans les âmes, fut le premier soin de ce pasteur aux vertus évangéliques. Dès le premier moment il ambitionna pour son Epouse la gloire des anciens jours, et il se trouva que ce rêve de sa charité n'était point au-dessus de ses forces. Prêtre zélé et membre du clergé avant la révolution, il avait connu l'ancienne organisation de l'Eglise; il savait le bien que les congrégations religieuses produisent; il connaissait le concours efficace que les prêtres, dans l'exercice du saint ministère, sont à même d'en attendre pour l'éducation de l'enfance, le soin des vieillards, la visite et le soulagement des infirmes, en un mot, pour la pratique

pieuse et constante de la charité sous toutes ses formes.

Les religieuses de Saint-Joseph de Lyon, qui suivaient la règle de la congrégation des sœurs ou des filles de Saint-Joseph, fondée en 1650, au Puy en Velay, par Henri de Maupas du Tour, évêque et comte de cette ville, avaient déjà quelques établissements dans le diocèse de Belley. Mgr Devie jeta les yeux sur elles pour réaliser son dessein.

Il fit sagement quelques articles additionnels à leurs constitutions, établit à Bourg un noviciat général, séparé de celui de Lyon, où toutes les sœurs seraient formées et viendraient de temps en temps se recueillir, comme au centre de la famille, afin de se ranimer et de se soutenir dans la pratique des vertus religieuses. La Mère Saint-Benoît, admirable de dévouement et de confiance en Dieu, fut la personne qu'il jugea la plus capable de remplir ses vues. Il la nomma supérieure du noviciat naissant, qui fut placé, comme il l'est encore, dans les bâtiments dits *des Jacobins*. Au moment de l'acquisition, on n'avait pas la vingtième partie des fonds nécessaires pour la dépense qui s'éleva au-dessus de 60,000 francs. Grâce à la Providence, le local a été payé, renouvelé, agrandi, et il peut aujourd'hui contenir plus de 700 religieuses à l'époque des retraites. Mgr Devie plaça toutes les maisons particulières sous la dépendance de la nouvelle supérieure générale, lui en confia la surveillance et la direction. Peu nombreuses d'abord, elles se multiplièrent bientôt d'une manière merveilleuse par les soins, le désintéressement et la confiance en Dieu de la vénérable supérieure, unis à la tendre sollicitude, au zèle ardent du saint prélat et au dévouement inépuisable du clergé qu'il inspirait. Chaque année, les murs du noviciat élevaient ou dilataient leur enceinte, et toujours ils manquaient d'espace. Les jeunes personnes accouraient en foule du diocèse d'abord; puis les œuvres de miséricorde et de salut, la bonne odeur des vertus augmentant avec les membres de la nouvelle famille, on venait du dehors, on accourait de toutes parts, pour se consacrer au service de Dieu et du prochain sous la direction de Mgr Devie et de la vénérable Mère Saint-Benoît, dans la congrégation des filles de Saint-Joseph. Aucune condition, du reste, ne fermait l'heureuse entrée du noviciat. Riches et pauvres pouvaient se présenter, toutes étaient admises avec un égal empressement. On ne demandait et on ne demande encore à la jeune novice que de la bonne volonté, un grand dévouement, un désir sincère de travailler à sa perfection par la pratique de la règle, et au salut du prochain par le quotidien exercice de toutes les œuvres de miséricorde.

En présence de ce merveilleux retour de l'esprit de sacrifice, de ce renouvellement de la vie religieuse, la Mère Saint-Benoît et Mgr Devie, secondés par des religieuses et des prêtres animés d'un véritable esprit de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 121, 126.

Dieu, s'appliquèrent, avant tout, à faire régner au noviciat la régularité et la ferveur, à inspirer aux jeunes personnes que la Providence leur envoyait, un amour profond de leur avancement spirituel, n'ignorant pas que pour travailler efficacement à la sanctification du prochain, il faut d'abord s'être affermi solidement soi-même dans la pratique de toutes les vertus. Rien ne fut négligé afin d'établir dans la maison mère une piété solide et une régularité parfaite. L'instruction des jeunes prétendantes et des novices fut aussi l'objet d'une attention particulière, le plus grand nombre d'entre elles devant être consacrées à l'éducation. C'est dans ce but que les sœurs de Saint-Joseph firent imprimer une *Méthode d'enseignement, des Leçons de civilité, une Grammaire spéciale*, ouvrages élémentaires justement connus et estimés du public aujourd'hui.

Parmi les prêtres de mérite, qui environnèrent d'une tendre sollicitude le berceau de la congrégation, nous ne devons pas oublier son premier Père spirituel, le docte et pieux abbé Portalier. Successivement directeur au grand séminaire à Lyon et à Brou, il quitta cette dernière position pour se consacrer tout entier aux intérêts religieux des sœurs de Saint-Joseph. C'est pendant qu'il était au milieu d'elles que, sous le voile de l'anonyme, il publia ce *Mois de Marie* si rempli d'onction dont les éditions nombreuses se succédèrent. Trop tôt enlevé à cette communauté, l'abbé Portalier a laissé au milieu des sœurs des souvenirs qui ne s'effaceront pas. M. Poncet, vicaire général du diocèse, lui succéda comme Père spirituel, et ces fonctions sont aujourd'hui remplies par le chanoine Perrier, une des intelligences les plus élevées et des âmes les plus religieusement dévouées du clergé.

Ces soins religieux, persévérants, assidus d'hommes éminents, ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Frappés de l'aspect d'ordre, de simplicité et de dévouement évangélique, dont les sœurs de Saint-Joseph de la congrégation de Bourg faisaient preuve dans leurs emplois, les personnes charitables et les membres du clergé s'imposèrent bientôt de grands sacrifices, afin de procurer à leur paroisse les avantages d'un de leurs établissements. Il y eut partout une louable émulation pour leur confier l'éducation de l'enfance et la direction des œuvres de charité. En moins de vingt ans, cent soixante établissements furent fondés, le plus grand nombre dans le département de l'Ain, d'autres dans les départements voisins; les succès étonnants de cette congrégation naissante attiraient l'attention de tout le monde.

Un prêtre zélé et distingué de Marseille, à la tête d'œuvres importantes, après plusieurs essais infructueux, voyant que l'ordre manquait toujours dans la tenue de ses maisons, se rendit à Bourg et pria les sœurs de Saint-Joseph d'en accepter la direction. En peu de

temps l'ordre et la plus sage économie régèrent dans tous ses établissements, il vit ses œuvres prospérer et grandir par les soins admirables de la nouvelle administration. Les preuves des sœurs de Saint-Joseph étaient faites, et aujourd'hui la congrégation de Bourg ne suffit plus à satisfaire aux nombreuses demandes que le Midi lui adresse.

Tout en portant au dehors l'activité et le religieux dévouement de ses Filles, la Mère Saint-Benoît n'oubliait pas qu'elle se devait d'abord aux contrées où la Providence se plaisait, d'une manière si visible à répandre les plus amples bénédictions sur son œuvre. Le magnifique établissement de la Providence, ouvert par ses sacrifices aux jeunes orphelines, dont la charité veut assurer l'existence; l'asile de Sainte-Madeleine, servant de retraite aux femmes aliénées de plusieurs départements; celui de Saint-Lazare et le grand hôpital que l'administration départementale et la ville de Bourg ont voulu confier aux sœurs de Saint-Joseph, publient assez haut l'étendue et l'efficacité du zèle de la supérieure générale, de même que l'inépuisable abnégation de ses filles.

Le 10 novembre 1844, après trente-trois ans de profession religieuse, ayant administré pendant vingt ans, comme supérieure générale sa pieuse congrégation, la laissant solidement établie, et très-prospère, la vénérable Mère Saint-Benoît, âgée de cinquante-trois ans seulement, allait recevoir la récompense de ses vertus, rendait sa belle âme à Dieu, *rien ne lui faisant de la peine*, ce furent ses dernières paroles, heureuse d'aller reposer dans le sein paternel de Celui qu'elle avait aimé et servi toute sa vie. Existence bien remplie! douce et belle mort! Le souvenir de sa charité, de son édifiante confiance en Dieu, est encore vivant dans le cœur de toutes ses Filles, et leur sert de perpétuel encouragement à la perfection religieuse, dont elle demeurera un grand modèle.

La perte douloureuse de la Mère Saint-Benoît en présageait une plus sensible peut-être encore à sa chère congrégation: c'était celle de Mgr Devie, qui regarda toujours les sœurs de Saint-Joseph comme ses Filles de prédilection, et qui peut en être considéré comme le véritable fondateur. Plein de jours et de mérites, chargé d'années et de vertus, le 25 juillet 1852, il quittait la terre pour le ciel; il allait jouir des récompenses réservées à un des plus longs et des plus glorieux évêchés de notre siècle. En 1823, il avait accepté le siège épiscopal de Belley, pauvre, manquant de tout, après trente ans d'un ministère de création et de sainteté, il le laissait à son bien-aimé successeur dans une situation digne d'envie même pour les plus anciens diocèses de France.

Comme premier gage des faveurs divines avant de s'endormir du sommeil des justes,

il lui avait été donné d'assurer la garde de son troupeau à un pasteur de son choix. Depuis plusieurs années, en outre, il voyait à la tête de sa chère congrégation de Saint-Joseph, une nouvelle supérieure générale, véritablement animée du désir de procurer la gloire de Dieu, faite pour le commandement plus encore par la piété et la générosité de son cœur que par la remarquable distinction de son esprit.

Sous sa direction et celle du nouveau prélat, le développement providentiel de la congrégation ne devait pas se ralentir. Dieu réserve souvent les plus éclatantes faveurs aux œuvres qu'il bénit pour le moment où il leur choisit et où il appelle près de lui des protecteurs particuliers dans le ciel. Ainsi, ce que, d'après les calculs de la prudence humaine, on regarde comme une épreuve terrible, n'est quelquefois, dans les desseins cachés du Très-Haut, que l'heure marquée pour lui de faire éclater d'une manière visible sa puissante protection. C'est ce qui eut lieu à la mort de la Mère Saint-Benoît et de Mgr Devic. Ces deux pertes si rapprochées et si cruelles, que tous les cœurs appréhendaient dans les vues toujours adorables de la Providence, ne semblent avoir été en réalité, pour les sœurs de Saint-Joseph, que le signal d'une vie nouvelle et d'une action plus étendue.

Les soins persévérants, que l'on avait apportés depuis longtemps et que l'on prodigue chaque jour à l'instruction religieuse et intellectuelle des jeunes prétendantes pendant leur noviciat et les six premières années de leur profession, produisaient des fruits abondants. Non-seulement les besoins du diocèse de Belley sont largement satisfaits, mais aujourd'hui la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Bourg peut donner de sa plénitude, s'étendre au dehors, aller au loin gagner des âmes à Jésus-Christ, se livrer à tous les exercices du zèle, accepter toutes les œuvres de charité, sans crainte de voir le nerf de la discipline et les liens sacrés de l'obéissance se relâcher ou se rompre. Des établissements nombreux, importants, sont fondés de toutes parts. Les sœurs de Saint-Joseph franchissent les limites de la France. Elles sont répandues dans les deux mondes. Elles ont une colonie florissante aux Etats-Unis. Paris, Clermont, Marseille, nos grandes villes comme nos campagnes font appel à leur zèle intelligent et à leur dévouement sans bornes. Partout elles font admirer et revivre cet esprit d'ordre, d'abnégation et de simplicité évangélique, caractère distinctif de la pieuse congrégation. A la multitude de leurs établissements d'instruction primaire en faveur des enfants du peuple aux ouvroirs, aux salles d'asile, à toutes les œuvres de charité qu'elles dirigent, il faut ajouter au milieu des villes, leurs nouveaux pensionnats recherchés aujourd'hui par les grandes familles pour l'éducation des jeunes personnes.

En face des nécessités présentes, les es-

prits graves ont senti le besoin de faire rentrer dans la famille, avec une piété douce, une instruction solide, brillante même, toujours unie à une grande simplicité de mœurs. C'est le but louable que se proposent les sœurs de Saint-Joseph, dans la direction de leurs maisons destinées à l'éducation des jeunes personnes appartenant aux classes élevées. Bien au-dessus du funeste éclat d'une instruction superficielle, elles placent une éducation sérieuse, solide et profondément chrétienne. La supérieure actuelle a voulu même qu'un pensionnat modèle, pour les enfants des premières familles, fût annexé au noviciat. Malgré ses occupations elle ne dédaigne pas de suivre quelquefois jusqu'aux moindres détails le fidèle accomplissement du règlement des études. Elle en est récompensée par des succès marqués, la reconnaissance des élèves et celle de leurs parents. Un bâtiment spécial a été construit pour recevoir ces enfants. D'un goût pur et sévère, il charme par le luxe de la propreté et par la grande expérience qui a présidé à tous les détails minutieux d'une distribution parfaite. Les appartements vastes et commodes sont admirablement disposés pour la circulation de l'air et de la lumière. Tout s'y trouve et rien n'y est superflu. La tenue des enfants est ce que leur position sociale exige, la nourriture saine, variée, abondante, l'éducation douce, la piété tendre, l'instruction solide, étendue, des plus brillantes même, si les talents de l'élève s'y prêtent, mais dans ce cas seulement, l'agréable cédant ici, comme partout, à ce qu'il y a de fondamental, de nécessaire et d'utile.

En suivant avec beaucoup d'attention les enfants dont on confie l'éducation à ses filles, la supérieure générale est loin de perdre un seul instant de vue l'attention plus immédiate et plus sérieuse encore qu'elle doit à cette grande famille religieuse, objet constant de sa sollicitude maternelle, que la Providence se plaît à augmenter d'une manière merveilleuse. Avec le nombre toujours croissant des jeunes prétendantes, se multiplient ses soins et ses empressements de mère. Pour ses filles bien-aimées, rien ne lui est cher, rien ne lui coûte. Elle leur donne ses jours et ses nuits, leur consacre son repos et ses veilles, leur immole sa santé. C'est pour elles qu'elle a fait élever à grands frais ces salles immenses destinées aux pieux exercices de la retraite. C'est pour elles, c'est pour offrir à l'Époux immortel un séjour plus digne de Sa Majesté souveraine, qu'elle fait sortir de ses ruines l'antique et superbe église des *Jacobins*. Ce monument, riche expression de l'architecture religieuse au xv^e siècle, avait été renversé pendant la révolution. Relevé incomplètement une première fois, il est aujourd'hui restauré sur les plans de M. Dupasquier, habile architecte de Lyon et artiste distingué, comme le prouve sa magnifique monographie de Brou. La façade de l'église de Saint-Joseph, qui seule en ce moment est en

construction, offre un beau travail d'art. La grâce et la richesse de l'architecture primitive s'y étalent sans confusion. On trouve à l'intérieur deux tombeaux, dus au même architecte et remarquables également par une ornementation élégante, un goût pur et des vitraux de prix qui ornent les larges baies qui les surmontent. Ces belles peintures religieuses ont été exécutées sur les cartons de M. Dridon aîné, dont le nom seul est une recommandation. Le clocher placé sur le côté méridional du monument est d'un effet gracieux. Il plaît par sa flèche élancée, entourée de quatre autres flèches légères qui couronnent les angles du milieu desquelles elle s'élève surmontée de sa riche croix d'or. Huit petites cloches, en parfaite harmonie de tons, enrichissent son beffroi. Elles sont une offrande spontanée des filles à leur mère et supérieure générale bien-aimée.

La partie avancée du monastère, qui le ferme du côté de la rue, présente de belles proportions. C'est une façade étendue, d'un style Romain rendu moins grave et moins sévère par la distribution habile de quelques ornements. Ces travaux sont considérables par leur ensemble et attestent, dans la supérieure générale, comme dans l'architecte distingué, l'intention bien arrêtée de reprendre les traditions des anciennes congrégations religieuses et les formes invariablement consacrées de l'art chrétien. Depuis longtemps on aurait dû comprendre la nécessité de ce retour, et, laissant le blâme et la critique à l'ignorance ou à l'esprit de parti, s'attacher plus fortement chaque jour à reproduire fidèlement le passé si glorieux et si chrétien de notre France monumentale. Les dépenses auraient certainement peu augmenté et la religion et les arts auraient grandement à s'en applaudir.

Nous ne parlons ni de la ceinture de canaux couverts qui entourent le monastère, favorisent l'écoulement des eaux, rendent les appartemens plus saints, ni des nivellements considérables exécutés dans les préaux et dans les jardins, qui dégagent les constructions, donnent du jeu à l'air, à la lumière; charment la vue par leur régularité et rendent plus pittoresque encore cette montagne, délice des sœurs et de leurs enfants, du haut de laquelle le regard s'étend au loin, embrasse du même coup d'œil le splendide monument de Brou, les bois et l'ancienne Chartreuse de Leillons. Là ne se bornent pas les améliorations et les travaux considérables commandés par la supérieure générale. Liée par un traité avec le conseil général de l'Ain, pour la construction d'un local destiné aux aliénés du département, elle fait élever l'asile Saint-Georges dans des conditions difficiles à rencontrer ailleurs. Le ministre de l'intérieur, les hommes les plus compétents de France, de l'étranger même, ont été appelés à donner leur avis sur les plans, avant de les mettre à exécution. La position est magnifique, la construction savamment conçue, habilement

exécutée; tout concourt à en faire la première de ce genre, le plus bel établissement d'aliénés, un asile modèle. Douze cents personnes pourront y être reçues. Au milieu de l'air pur de la campagne, sous un ciel très-doux, avec des cours et des jardins séparés, de spacieux ombrages, où ils trouveront le calme et le repos nécessaires au rétablissement de leur santé; les malades souvent se croiront au sein de leur famille, ayant de plus à leur disposition les ressources de l'art et le tendre dévouement de vierges pieuses, qui s'honorent des soins qu'elles leur rendent, et se disent, avec bonheur, leurs sœurs en Jésus-Christ.

Cette vie extérieure, ce déploiement de force matérielle, n'est qu'une faible expression de la grande vie morale qui se développe chaque jour d'une manière admirable chez les sœurs de Saint-Joseph. Il y a trente ans, à peine connues dans le département de l'Ain, elles ne comptaient que quatorze établissements, et leur nombre ne s'élevait pas à cent religieuses. Aujourd'hui elles sont répandues en France, en Suisse, en Amérique; elles occupent quinze de nos départements, reçoivent plus de 200 jeunes prétendantes chaque année en leur pieux Noviciat, et, avec ce merveilleux et providentiel accroissement, elles sont loin de pouvoir satisfaire aux demandes pressantes qu'on leur adresse de toute part. Vingt-six départements, outre ceux qu'elles occupent, les sollicitent d'aller à eux pour fonder de nouveaux établissements. La moisson est des plus abondantes. Souhaitons que les religieuses de la Congrégation de Bourg, déjà si nombreuses, se multiplient encore afin de multiplier leurs bonnes œuvres et de répandre partout l'esprit de charité et de simplicité évangéliques qui les anime. Nulle part une jeune personne, ayant la vocation religieuse, ne trouvera une carrière plus large ouverte à son zèle. Remplie de l'amour de Dieu et du prochain, sent-elle brûler pieusement son cœur de la flamme d'un saint dévouement; aspire-t-elle à combattre les ténèbres, à dissiper l'ignorance, elle sera chargée de l'instruction et de l'éducation de l'enfance. Tendre et compatissante, son âme fait-elle ses délices de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ; pieuse hospitalière, elle ira veiller au chevet des malades, ou panser des plaies, endormir des douleurs. Jusqu'à son dernier jour, dans les vastes salles d'un hôpital, ou bien, dans les maisons de détention, elle ira, en fermant les grandes plaies de l'âme, verser aux détenus le baume de la consolation. L'ardeur de sa foi lui inspirerait-elle le généreux désir de travailler à la conversion des infidèles, renonçant à ce que la nature a de plus cher, choisissant l'Amérique ou les îles lointaines, traversant les mers, elle ira faire briller la foi et la charité des vierges du Seigneur, aux regards étonnés des sauvages au milieu de leurs forêts. Amis des robes noires, ils la reconnaîtront à la couleur de ses vêtements et se laisseront sub-

jagner par la force et le charme irrésistible de ses vertus.

La règle des sœurs de Saint-Joseph n'est point sévère. Leur costume est simple, de bon goût. Leurs robes, dont la taille s'éloigne autant que possible des vanités du monde, sont d'une étoffe commune de laine noire qui n'a point été pressée ni lustrée, et qui est la même pour toutes les sœurs; elles descendent de manière à ne pas toucher tout à fait la terre; les manches sont tout unies, d'une largeur médiocre; la longueur, quand elles sont étendues, va jusqu'au bout de la main.

La coiffure consiste: 1° en un voile de laine noire, qui descend par derrière un peu plus d'un demi-pied au-dessous de la ceinture et par-devant, quand il est abaissé, de manière à couvrir les yeux;

2° En un voilon de la même couleur et de la même étoffe;

3° En un serre-tête;

4° En une cornette qui enveloppe le cou;

5° En un bandeau placé au milieu du front. Le tout en toile blanche.

Elles portent encore une guimpe en toile blanche; un crucifix d'airain sur bois noir est attaché à leur cou et pend sur la poitrine. A la ceinture, elles portent un cordon en laine noire, auquel est attaché, du côté gauche, un chapelet noir. Elles ont pour chaussure des bas noirs et des souliers noirs sans façon.

Les sœurs converses sont habillées de la même manière, excepté que leurs habits sont d'une étoffe plus grossière et qu'elles portent une coiffe d'étamine noire qui s'attache sous le menton et est garnie d'un bord blanc tout uni; elles ne portent ni voile ni bandeau.

Les sœurs, de quelque rang qu'elles soient, ne quittent point leur habit durant le jour, ni dans la chaleur, ni dans le travail; mais quand elles sont malades, ou quand elles sont obligées de se lever la nuit, elles peuvent se servir de robes de chambre, qui sont d'étoffe noire comme leurs habits. (1)

La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Bourg, est approuvée de l'État par un décret du 21 août 1828. Nous passons sous silence les distinctions honorifiques qui, plusieurs fois, ont été décernées aux religieuses pour la supériorité de leur enseignement, la tenue de leurs salles d'asile, et leur admirable dévouement aux jours du choléra et des épidémies. Plusieurs d'entre elles ont trouvé la mort au chevet des pestiférés. Pourquoi rappeler leurs noms ou les plaindre? Heureuses victimes de la charité, toutes leurs compagnes leur portent envie. La gloire humaine a voulu récompenser les efforts et les succès de leur courage. Croix et médailles, précieuses récompenses aux yeux du monde, mais à leurs yeux distinctions vaines et inutiles.

Vierges fidèles, consacrées à leur unique époux, elles ne soupirent qu'après la gloire et les joies du ciel. Là, est leur cœur, là, est leur ambition; et en toutes circons-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 127.

tances on peut compter qu'elles ne négligeront rien pour y atteindre, en continuant à se dévouer généreusement au service de Dieu et du prochain.

JOSEPH (CONGRÉGATION DES SOEURS OU DES FILLES DE SAINT-).

La congrégation des sœurs ou des filles de Saint-Joseph prit son origine au Puy, en Velai (Haute-Loire), où elle fut érigée par Mgr l'évêque Henri de Maupas, à la sollicitation du P. Médaille, Jésuite. Dans le cours de ses missions ce père ayant rencontré quelques filles qui lui témoignaient le désir de se consacrer à Dieu, il les réunit d'abord chez Mme Lucrèce de la Planche, épouse de M. de Jouy, qui fut la généreuse bienfaitrice de cet ordre nouveau; puis, il les rassembla dans l'hôpital des Orphelines du Puy, dont l'évêque leur donna la direction. En 1830, le prélat confirma cet établissement par lettres du 10 mars 1631, leur donna des règles et leur prescrivit une forme d'habit.

M. de Maupas, fondateur avec le P. Médaille, de l'institut de Saint-Joseph, fut un homme extraordinaire par ses vertus et par ses œuvres; tous les biographes ont en soin d'enregistrer son éminente piété, son zèle apostolique, sa vaste érudition et les établissements de charité de ce vénérable pontife. La nombreuse congrégation des religieuses de Saint-Joseph est heureuse d'avoir un fondateur dont les belles actions ont eu tant d'éclat; elle sont remplies d'une nouvelle ardeur pour l'accomplissement des devoirs de leur saint état, en rappelant les vertus et le zèle de celui qui se voua au développement de leur œuvre.

Mgr Henri de Maupas naquit en 1606, au château de Cosson, à deux lieues de Reims, il fut tenu sur les fonts du baptême par Henri IV; il était fils de Charles de Maupas qui était le favori du roi de France; il fut trois fois en Angleterre en qualité d'ambassadeur; il rendit beaucoup de services à son pays; il fut aussi recommandable par ses talents littéraires et par ses principes religieux; sa mère, Anne de Gondi, fut le modèle de toutes les vertus.

Le jeune Henri, doué des plus heureuses dispositions, sut profiter des soins qui lui furent prodigués dans sa famille, des exemples dont il était entouré. Il sentit de bonne heure un goût très-prononcé pour l'état ecclésiastique; il fut nommé à l'abbaye de Saint-Denis de Reims. Au lieu de s'enorgueillir de cette dignité, le jeune abbé redoubla d'efforts pour s'en rendre moins indigne; il s'appliqua constamment à l'étude, et fit de rapides progrès dans les sciences ecclésiastiques. A la mort de Mgr Gabriel de Sainte-Marie, archevêque de Reims en 1629, M. l'abbé Henri de Maupas prononça l'oraison funèbre, il n'était alors âgé que de vingt-trois ans, ce qui supposait des talents précoces pour pouvoir remplir aussi dignement la tâche importante et difficile de faire, du haut de la chair évangélique, dans une

des premières basiliques du royaume, l'éloge d'un illustre pontife devant un clergé distingué et un nombreux et imposant auditoire.

L'éminente piété, les rares vertus, les lumières de l'abbé Henri de Maupas jetaient tant d'éclat, qu'à peine, élevé à la prêtrise, il fut nommé vicaire général de Reims. Il se conduisit, dans cet emploi, pendant dix ans, avec le zèle, la prudence, la charité et l'activité d'un homme apostolique. Au reste, la réputation de sa science et de sa sainteté était si universellement reconnue, qu'il avait été proposé, en 1634, pour être coadjuteur de Mgr Henri de Lorraine, archevêque de Reims. M. l'abbé Henri de Maupas donna une preuve éclatante de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Comme il était abbé de Saint-Denis de Reims, il introduisit, dans cet abbaye, la nouvelle réforme de la congrégation de Sainte-Geneviève, ou autrement appelés des chanoines réguliers de France. Or, pour opérer ce changement, il fallait tout l'ascendant que donnait à M. de Maupas la haute réputation de ses vertus, de sa science et de son mérite.

La reine régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, désirant avoir un premier aumônier, jeta ses vues sur M. Henri de Maupas. Le choix d'une si auguste princesse fut pour lui un véritable titre de gloire, car elle savait apprécier le mérite. Fille, sœur, épouse et mère de rois, personne, mieux qu'Anne d'Autriche, ne sut soutenir avec éclat la grandeur de tant de titres.

En paraissant à la cour, M. l'abbé de Maupas s'y montra environné du modeste et édifiant cortège de toutes les vertus sacerdotales. Après avoir rempli ses honorables fonctions de premier aumônier, il employait le reste de son temps aux exercices de piété et à l'étude des sciences ecclésiastiques. Les bienséances impérieuses que sa naissance et sa dignité lui imposaient parfois dans le monde, ne lui firent rien perdre de sa modestie et de sa ferveur accoutumées. Comme la vertueuse mère de notre Henri était une Gondi, ce pieux ecclésiastique eut le bonheur, en fréquentant une si sainte et une si illustre maison, d'y faire connaissance avec saint Vincent de Paul, et de se lier avec cet incomparable prêtre, d'une étroite amitié.

Une aussi brillante lumière devait naturellement être placée sur un chandelier élevé. L'évêché du Puy étant devenu vacant, Louis XIV nomma à ce siège l'aumônier de son auguste mère, en 1641. Mgr de Maupas fut sacré évêque du Puy dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, le 4 août 1643.

Lorsque M. de Maupas fut arrivé au Puy, l'aurore d'un nouveau bonheur commença à luire sur cette antique église. Le prélat se livra tout entier aux travaux de l'épiscopat. Chaque année de son administration fut marquée par quelque acte précieux en faveur de la religion. Il visita son diocèse avec un zèle apostolique; il montra une sollicitude extraordinaire pour ranimer et perpé-

tuer l'esprit ecclésiastique; il établit un séminaire; il avait grandement à cœur de voir les infirmes visités, les pauvres malades soulagés, et les pauvres personnes du sexe instruites dans les principes de la religion et formées à la vertu, pour devenir, un jour, de bonnes mères de famille, et Mgr de Maupas atteignit ce double but par l'admirable institution de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. Le pieux évêque du Puy savait s'entourer d'hommes recommandables pour opérer le bien. Ainsi, on le vit lier amitié avec René Médaille, Jésuite, célèbre par ses missions et par les courtes mais belles méditations qu'il nous a laissées. Le zélé enfant de saint Ignace, comme un autre François Régis, évangélisait ces contrées. Il passa sa vie à faire des missions, non-seulement dans le diocèse du Puy, mais encore dans ceux de Clermont, de Saint-Flour, de Rodez et de Vienne. Ce fut le vénérable P. Médaille qui suggéra à Mgr de Maupas l'heureuse pensée d'établir les sœurs de Saint-Joseph. Ce fut en 1644 que Mgr de Maupas publia, pour la première fois, la *Vie de la vénérable mère Jeanne Françoise Frémiot de Chantal*, ouvrage de mérite souvent réimprimé et même traduit en Italien.

Saint François de Sales n'avait établi, dans le principe, les Filles de la Visitation que sous le titre de simple congrégation. Cet illustre fondateur voulait que ces chères Filles, après leur profession, fussent servir les malades; elles pratiquèrent ce point de la règle avec un zèle admirable pendant cinq ans; mais l'archevêque de Lyon, Denis-Simon de Marquemont, représenta à François de Sales, par de solides raisons, qu'il devait ériger en ordre religieux les filles de la Visitation. M. de Genève ayant d'abord éprouvé un peu de répugnance, souscrivit cependant au désir de son vénérable collègue.

Dès lors, Mgr de Maupas s'efforça de marcher sur les traces de saint François de Sales; institua la congrégation de ses chères Filles de Saint-Joseph à l'instar des religieuses de la Visitation dans leur institution primitive. Voici le détail historique de la naissance de l'admirable institut des sœurs de Saint-Joseph, extrait de la Préface des constitutions, imprimées pour la première fois à Vienne, en 1693, par ordre de Mgr l'archevêque de Villais.

« La congrégation des sœurs de Saint-Joseph a pris son origine au Puy, en Velay; elle fut érigée, en 1630, par Henri de Maupas, évêque de cette ville. Ce prélat fut puissamment et efficacement secondé dans cette excellente œuvre, par le P. Jean-Pierre Médaille, illustre missionnaire de la Compagnie de Jésus. Ce pieux et savant enfant de saint Ignace de Loyola avait trouvé, dans ses courses apostoliques, plusieurs veuves et filles de piété qui désiraient se retirer du monde pour aller dans la retraite s'occuper spécialement de leur avancement spirituel, tout en se vouant au service du prochain: dès lors, le P. Médaille fit connaître à Mgr de

Maupas qu'il serait plus facile d'établir une congrégation qui pourrait occuper la place que les sœurs de la Visitation venaient de laisser vacante, en embrassant la clôture. Le vénérable évêque du Puy accepta cette proposition avec le plus vif empressement; il pria le P. Médaille d'écrire aux pieuses filles qui devaient former une congrégation où elles pourraient remplir l'office de Marthe et Marie.

« Le P. Médaille s'acquitta aussitôt de la mission dont il était chargé. La ville du Puy ne tarda pas à voir arriver dans ses murs de pieuses Françaises qui venaient donner l'exemple de toutes les vertus. Elles logèrent pendant quelques temps chez Mme Lucrèce Laplanche de Jouy, de la ville de Ténée, qui s'était retirée au Puy. Elle contribua de tout son pouvoir à l'établissement des sœurs de Saint-Joseph; et jusqu'à sa mort elle travailla avec un zèle et une charité extraordinaire à l'avancement de cette congrégation.

« Enfin, toutes choses ayant été disposées pour l'exécution de ce pieux dessein, Mgr l'évêque du Puy assembla, le 5 octobre 1650, toutes les demoiselles dans l'hôpital des Orphelines du Puy, dont il leur confia la direction. Il leur prescrivit la forme de leur habit, qu'il fut leur donner lui-même en leur faisant une exhortation pleine d'onction et de l'esprit de Dieu, par laquelle il anima toutes les nouvelles sœurs du plus pur amour de Dieu et de la plus parfaite charité pour le prochain. Il leur donna des règles pour leur conduite; il termina cette pieuse cérémonie en donnant aux sœurs sa bénédiction pastorale, avec des témoignages extraordinaires d'une cordialité toute paternelle pour la congrégation. Il les mit sous la protection du glorieux saint Joseph. »

Témoin de la ferveur angélique de ces bonnes sœurs et de leur zèle à soulager le prochain dans l'hôpital qui leur avait été confié, Mgr de Maupas autorisa, l'année suivante, la congrégation de Saint-Joseph, d'une manière publique, par une ordonnance épiscopale du 10 mars 1651. Voici le monument authentique de l'érection de la congrégation de Saint-Joseph.

Nous, Henri de Maupas du Tour, évêque et seigneur du Puy, comte du Velay, suffragant immédiat de Sa Sainteté, abbé de Saint-Denis de Reims, conseiller du roi en ses conseils, et premier aumônier de la reine régente ;

Désireux de l'avancement de la gloire de Dieu, du salut des âmes et du service de la charité dans notre diocèse, avons appris que des dames et des demoiselles voulaient se consacrer au louable exercice de la charité, tant pour le service du grand hôpital des pauvres malades de notre ville, que pour l'éducation et la direction des filles orphelines de notre hôpital de Montferrand, et que pour pouvoir vaquer avec plus de loisir auxdits exercices, elles désirent, sous notre bon plaisir et de notre aveu, dresser une congrégation dans laquelle, vivant en communauté avec la

même régularité que les filles cloîtrées, il leur fût loisible, sans aucun empêchement, de s'employer au service du prochain. Ce dessein nous a paru si louable que nous l'avons embrassé avec la plus grande affection; nous avons permis et permettons auxdites filles de Saint-Joseph de s'assembler et vivre en communauté, en une ou plusieurs maisons, selon qu'il leur sera nécessaire, pour mieux répandre les fruits de leur charité, et multiplier leurs dites maisons dans tous les lieux de notre diocèse, où nous le jugerons à propos; et afin que tout se fasse avec plus d'ordre, pour faire prospérer ladite congrégation, nous avons dressé et donné des règlements ou constitutions auxdites veuves et filles, qu'elles garderont exactement pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification du prochain, comme elles ont déjà commencé à les garder dans Montferrand, et prenant dès à présent lesdites veuves et filles, et leur congrégation sous notre protection, nous ordonnons à nos vicaires et officiants de tenir la main à ce que leur sinoble entreprise reçoive toujours de nouveaux accroissements, et à ce que personne ne vienne à molester lesdites veuves et filles, auxquelles nous donnons notre bénédiction de toute l'étendue de notre affection, et leur souhaitant avec la même affection la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Mgr de Maupas ayant été transféré à Evreux, en 1661, son successeur, Ariste Armand de Béthune porta également le plus grand intérêt à la prospérité du nouvel institut, qu'il confirma par une ordonnance du 28 septembre 1665. Les paroles du prélat sont extrêmement flattées pour cette congrégation, qui n'avait alors que quinze ans d'existence; on y lit ces paroles: « La grande édification et la bonne odeur de Jésus-Christ, qu'elles ont répandues, les ont fait appeler dans d'autres diocèses, pour y employer leur charité. » En effet, elles desservaient alors le grand Hôtel-Dieu de Vienne, et M. Henri de Villars, archevêque de cette ville, confirma dans son diocèse la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, par une ordonnance du 10 septembre 1668, dans laquelle il ne tarit pas d'éloges sur la grande utilité des sœurs pour le service et l'instruction des pauvres. Mgr de Villeroy, archevêque de Lyon, confirma également dans son diocèse, par une ordonnance, la congrégation des sœurs de Saint-Joseph.

A tous les graves témoignages de satisfaction rendus aux pieuses Filles de Saint-Joseph, nous ajoutons celui d'un auteur recommandable. Le P. Richard, dans son *Dictionnaire universel*, s'exprime ainsi, à l'article de M. de Maupas, évêque du Puy: « Il établit la congrégation des Filles de Saint-Joseph, lesquelles s'occupent avec beaucoup de succès, surtout dans les paroisses de campagne, à instruire les jeunes enfants de leur sexe, à soigner des malades et à donner au prochain des secours spirituels. »

La congrégation des religieuses de Saint-

Joseph ne tarda pas à se propager d'une manière étonnante. Dieu protégea visiblement le nouvel institut, qui, semblable dans le principe, au petit grain de sénévé, la plus petite de toutes les semences, devient ensuite un arbre où les oiseaux du ciel vont établir leur nid. En effet, on lit dans la préface des constitutions des sœurs de Saint-Joseph, imprimées pour la première fois à Vienne, en 1693, que la congrégation comptait à cette époque des établissements importants dans les diocèses de Clermont, de Vienne, de Lyon, de Grenoble, d'Embrun, de Gap, de Sisteron, de Viviers, d'Uzès et autres.

Mais aujourd'hui (1837) la congrégation des Filles de Saint-Joseph est dans l'état le plus florissant. Les religieuses de Saint-Joseph, répandues en France dans un bien plus grand nombre de diocèses, comptent plus de cinq cents maisons de leur ordre. On en trouve trois communautés dans le diocèse d'Ajaccio, à Albi, à Beauvais. La ville de Bourg possède une communauté mère, de l'ordre des sœurs de Saint-Joseph : deux cent trente maison dépendent de cette congrégation. Il y en a plusieurs dans celui de Cahors ; Clermont renferme une maison mère de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. Il y a un noviciat dans cette ville et un à Montferrand. Elles ont dans le diocèse environ quarante maisons, une communauté est établie à Limoges. Lyon possède aussi une magnifique maison mère de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. C'est la plus nombreuse de l'ordre. Elle compte sous sa dépendance environ trois cents maisons situées dans ce vaste diocèse, dans d'autres diocèses, et même aux Etats-Unis d'Amérique. Les sœurs de Saint-Joseph ont plusieurs maisons dans le diocèse du Mans. Il y en a dans les diocèses de Meaux, de Mende, de Montpellier, de Nevers, de Périgueux.

Le Puy, berceau de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, possède une maison mère et plus de soixante maisons répandues dans le diocèse. Comme dans tous les chefs-lieux de la congrégation, les sœurs se réunissent chaque année dans la maison du Puy, pour vaquer aux saints exercices de la retraite. Qu'il est édifiant de voir un si grand nombre de religieuses garder pendant huit jours un silence continu, se ranimer dans la ferveur, et en sortir remplies d'une nouvelle ardeur, pour travailler à l'œuvre importante de leur avancement spirituel, du soin des malades et des pauvres, et de l'instruction chrétienne des jeunes personnes de leur sexe !

Il y a trois maisons de sœurs de Saint-Joseph à Paris, dont l'une renferme 35 religieuses, un pensionnat de 90 élèves et de 50 à 60 externes ; quatre dans le diocèse de Rodez, deux dans celui de Saint-Claude, huit dans celui de Valence, huit dans celui de Soleur. Le diocèse de Viviers possède une maison mère des sœurs de Saint-Joseph, qui sont aussi répandues dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Valence, de Séez.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 128.

Ce détail suffit pour prouver que la congrégation de Saint-Joseph est une œuvre éminemment chrétienne et sociale, qui a élevé sur le beau sol de la France plus de cinq cents maisons, asiles de l'innocence, où cinq mille vierges mènent une vie angélique, répandant autour d'elles la bonne odeur de Jésus-Christ, et forment constamment à la piété et aux bonnes œuvres soixante mille jeunes françaises, destinées à devenir des mères de famille. (1)

JOSEPH DE CLUNY (CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT).

La congrégation des sœurs de Saint-Joseph (de Cluny) a été fondée, au commencement de ce siècle, par la révérende Mère Anne-Marie Javouhey, née à Chamblanc, au diocèse de Dijon, le 11 novembre 1779, jour de saint Martin, pour qui elle eut toujours une dévotion particulière, à cause sans doute de l'immense charité qui avait abondé dans le cœur de ce grand saint, qu'elle chercha à imiter, par sa compassion, son zèle, sa tendresse pour les pauvres et pour les malheureux.

Dieu, qui la destinait à de grandes choses, l'avait préparée de bonne heure à sa mission par des grâces et des faveurs particulières, qui ne lui laissèrent aucun doute sur les desseins qu'il avait sur elle.

Après avoir pratiqué pendant plusieurs années, en secret, les exercices de la vie religieuse, et s'être livrée à un zèle tout apostolique dans son pays natal, au milieu de la tourmente révolutionnaire, malgré les obstacles et l'opposition que lui suscitait particulièrement son père, elle fut conduite, vers 1803, par l'inspiration de la grâce, au monastère de la Val-Sainte, en Suisse, où elle connut le célèbre dom Augustin de Lestrange, abbé de la Trappe, qui, ayant compris cette âme généreuse, s'était chargé de la diriger dans les voies de Dieu. Dès lors, elle s'abandonna entièrement à sa conduite, et reçut de lui les premières règles spirituelles qui, pendant les premières années, dirigèrent sa société naissante.

Elle trouva aussi un bienveillant protecteur dans Mgr de Fontanges, alors évêque d'Autun, qui voulut bien encourager ses projets. Mais Dieu lui retira cet appui, ainsi que celui du vénérable abbé de la Trappe, presque au moment où, ayant pu vaincre la résistance que lui opposait la tendresse inquiète de ses parents, elle allait mettre la main à l'œuvre, en jetant les premiers fondements de son institut.

A peu près vers cette époque, c'est-à-dire, vers 1805, elle eut le bonheur de recevoir la bénédiction de l'auguste Pontife Pie VII qui passait à Châlons-sur-Saône. Deux ans plus tard, dans cette même ville, elle se revêtit de l'habit religieux et faisait profession avec trois de ses sœurs, ainsi que quelques-unes de ses compagnes au nombre de cinq, entre les mains de Mgr Imbertier, successeur de Mgr de Fontanges, le 12 mai de l'année 1807. Ce jour-là même, la petite communauté fut constituée en corporation religieuse et approuvée par

l'autorité diocésaine. Dès ce moment, la vie de la révérende Mère fut consacrée tout entière à l'œuvre que lui confiait la divine Providence, et son histoire devint celle de la congrégation, qu'elle gouverna pendant près d'un demi-siècle.

En 1808, une colonie de religieuses sortie de Châlons, ce premier berceau de l'institut, s'établissait dans la ville épiscopale d'Autun, où le gouvernement impérial mit à sa disposition les bâtiments du grand séminaire. Comme ils furent rendus deux ans après, à leur destination primitive, la communauté, alors très-pauvre, fut forcée d'abandonner Autun pour aller commencer la maison de Cluny, qui, quelques années plus tard, fut reconnue le chef-lieu de la congrégation.

Pendant cette période de 1807 à 1810, le personnel s'augmenta, et plusieurs petites fondations furent entreprises; mais elles n'eurent qu'une existence précaire et de courte durée. Cluny seul prit et conserva une certaine importance à cause du noviciat qui y fut établi. Cet état de choses dura jusque vers la fin de 1816, où la congrégation commença à prendre quelque essor, par l'établissement de ses premières fondations entreprises dans les colonies françaises d'Afrique et d'Amérique, où elle fut appelée par le gouvernement français.

Ces missions lointaines, confiées au dévouement de l'institut, firent surgir des vocations, en même temps qu'elles exigèrent des créations assez importantes dans le nord de la France. Aussi un second noviciat fut-il ouvert, en 1819, à Bailleul-sur-Thérain, près Beauvais, afin de suppléer à l'insuffisance de celui de Cluny, qui ne pouvait, à lui seul, faire face à ce développement subit que prenait la petite société. Cette maison de Bailleul servit encore, pendant plusieurs années, de résidence ordinaire à la révérende Mère fondatrice, obligée à de continuels rapports avec le ministère de la marine, par suite des fondations dans les pays d'outre-mer, qui se succédèrent en assez grand nombre à cette époque. Dès lors aussi, l'action et la vie de la société commencèrent à se concentrer vers Paris, où la divine Providence lui avait ouvert un nouvel horizon.

C'est encore en mars 1819 que, grâce aux démarches de la révérende Mère, la congrégation reçut une autorisation légale provisoire, qui assura le développement de l'œuvre des colonies. Alors se fondèrent les premiers établissements de l'île de la Réunion, dans la mer des Indes, 1817 et 1818; de l'île Saint-Louis et de Gorée au Sénégal, en Afrique, 1819 et 1822; de Cayenne dans la Guyane française; de la Guadeloupe, 1822; de la Martinique, 1824; de Saint-Pierre et Miquelon, dans l'Amérique du Nord, 1826; de Pondichéry, dans l'Inde, 1827.

Au moment de cette diffusion notable de l'institut, la révérende Mère entreprit un premier voyage hors de France, et conduisit elle-même, en février 1822, la petite colonie qui fonda l'établissement de Gorée. Elle passa deux années dans cette partie de l'Afrique, où elle releva la maison de Saint-Louis du Séné-

gal, qui, malgré le courage et le dévouement des sœurs, était sur le point de succomber, à cause des difficultés de tous genres qui marquèrent le commencement de cet établissement.

Elle ne borna pas là son zèle; son ardente charité la poussa jusqu'à la colonie anglaise de Sainte-Marie de Gambie, où elle se consacra au service des hôpitaux de cette île, mettant jusqu'à sa vie au service des malheureux, pendant la durée d'une peste qui, même, mit ses jours en danger. Elle fit plus encore: dans ce pays dépourvu de tout secours religieux, elle baptisait les uns, elle aidait et exhortait les autres à bien mourir; en un mot, elle suppléait, autant qu'il était en elle, à l'absence des ministres de la religion, et exerçait une charité véritablement héroïque.

Rappelée au Sénégal par la tendresse inquiète de ses filles, elle y vit s'ouvrir un nouvel exercice à son zèle. La situation de ce peuple indigène, livré aux grossières erreurs du mahométisme et du fétichisme, excita profondément sa compassion, et alors germa en elle l'idée encore vague, mais arrêtée, de faire quelque chose pour le salut de tant d'âmes privées du bonheur d'appartenir à la religion chrétienne. Ce fut pour elle le point de départ d'une nouvelle existence: son âme ardente s'enflamma du désir d'être utile à ce peuple; dès lors elle prit la résolution de se vouer et de se consacrer tout entière à l'œuvre des noirs, non-seulement au Sénégal, mais partout où la divine Providence lui permettrait d'étendre et d'exercer son action. Elle s'attacha avec d'autant plus d'ardeur à ce projet, qu'il lui découvrait et lui révélait la signification de ce que Dieu lui avait montré dans une espèce de vision, lorsque, jeune encore, elle cherchait à connaître ce qu'il demandait d'elle.

Pour le moment, elle eut la pensée de chercher à implanter la civilisation chrétienne sur cette partie de la côte d'Afrique, au moyen de l'éducation de la jeunesse du pays. A cet effet, elle obtint du gouvernement français, en outre des écoles de jeunes filles qu'elle établit au Sénégal, les moyens de faire venir, et d'élever en France, un certain nombre de jeunes gens qui, après y avoir puisé une éducation et une instruction chrétiennes, retourneraient dans leur pays, soit comme prêtres, soit simplement comme pieux laïques, pour amener leurs frères à la foi. En un mot, elle avait l'espérance de former un clergé indigène qui opérerait la conversion de ce pays. La congrégation elle-même se chargea de cette œuvre; elle réunit ces jeunes gens dans une de ses principales maisons, afin de leur faire donner une éducation soignée, et de les mettre à même de réaliser les desseins de Dieu sur eux.

Mais le climat fit périr le plus grand nombre d'entre eux; quelques-uns rentrèrent dans leur pays, et trois seulement embrassèrent l'état ecclésiastique. Ce premier essai n'eut donc que peu de résultats, et ne put être poursuivi, à cause des difficultés que présentait l'acclimatement des jeunes Africains.

Toutefois, si la révérende Mère échoua dans cette tentative, ses vues ne changèrent pas, et au moment donné par la Providence, on la vit tenter de plus grandes entreprises, qui, cette fois, laissèrent après elles les plus heureux résultats.

Sur ces entrefaites, quelques difficultés étant survenues, par suite surtout de l'éparpillement et de l'éloignement des établissements de l'institut, encore naissant, en quelque sorte, on crut opportun de solliciter l'approbation légale de la société.

Des démarches furent donc faites dans ce sens auprès du gouvernement, qui, sur la recommandation des évêques d'Autun et de Beauvais, non moins que des ministres de la marine et des colonies, ainsi que de celui des affaires ecclésiastiques, approuva définitivement les statuts et la congrégation elle-même, par deux ordonnances royales, l'une du 3 et l'autre du 17 janvier de l'année 1827.

Ces avantages obtenus, la Mère fondatrice entreprit, à la fin de juin 1828, un second voyage d'outre-mer. Cette fois, elle alla visiter les établissements d'Amérique. Elle commença par la Guyane française, et donna plus de développement à la maison de Cayenne, qui, jusque-là, n'avait eu qu'une très-faible importance. Elle tenta ensuite un premier essai de colonisation dans les forêts de la Guyane, sur les bords de la Mana, à soixante lieues de Cayenne.

Pendant cette absence, qui dura cinq années, elle fit deux fois le voyage de la Martinique et de la Guadeloupe, afin d'y inspecter les établissements de la congrégation, qui étaient déjà en bonne voie, et d'exciter, par sa présence, le zèle et l'ardeur de ses filles. Puis, cédant aux instances réitérées de la congrégation, elle rentra en France au mois d'août 1833.

Deux ans plus tard, elle accepta les propositions que lui fit le gouvernement français, qui, tout alors, à ses projets d'abolition de l'esclavage des noirs dans les colonies françaises, se préoccupait des moyens de la préparer. Il offrit à la révérende Mère de réunir sur les bords de la Mana (Guyane française), où la congrégation avait déjà un établissement, tous les noirs appartenant au gouvernement, et provenant de captures faites sur les navires qui se livraient à la traite des esclaves, afin de les disposer à la liberté par une condition intermédiaire, qui permettrait d'en faire des Chrétiens en même temps que des hommes civilisés.

La Mère fondatrice accueillit avec bonheur ce projet, qui lui fournissait l'occasion de servir la religion, et de répondre à l'attrait qu'elle avait reçu de Dieu, en se dévouant à une œuvre à laquelle, depuis longtemps, elle avait résolu de se consacrer.

Elle confia le soin du gouvernement de la congrégation à l'une de ses sœurs qui résidait à la maison de Paris; et après avoir fondé, quelques mois auparavant, l'établissement de Senlis, au diocèse de Beauvais, elle partit, le 15 décembre 1835, pour la Guyane française, où elle devait remplir sa mission.

Elle consacra sept années des plus laborieuses à l'éducation et à la moralisation chrétienne de cette population, composée de 600 noirs, pour lesquels Dieu avait mis tant d'amour dans son cœur.

Son influence sur les noirs, qui avaient alors à peine quelques notions du christianisme, fut quelque chose de prodigieux : elle exerça sur eux un ascendant, un prestige, qui lui attirèrent la confiance, le respect, la vénération de ces pauvres gens. C'était pour eux une mère, une protectrice, ou plutôt, ils la regardaient, en quelque sorte, comme une créature venue du ciel. Aussi vit-on se reproduire, en petit, dans les forêts de la Mana, les merveilles de civilisation religieuse opérées autrefois par les Jésuites au Paraguay. Ainsi que sur les bords du Parana, la famille chrétienne s'établit et obéit aux lois douces et sages de la religion, sans l'intervention d'aucune loi humaine.

Mais, si la révérende Mère obtint des résultats qui surpassèrent tout ce que ses amis et elle avaient osé espérer, la contradiction ne lui manqua pas non plus un seul instant. Des tracasseries lui vinrent de toutes parts. Elle se vit en butte à la jalousie, à la calomnie des uns et des autres, et de ceux mêmes qui auraient dû l'encourager, l'appuyer dans cette œuvre si digne d'intérêt. D'un autre côté, les colons virent avec une sorte de terreur les succès qu'elle obtenait, et qui devaient favoriser la marche vers l'émancipation des noirs, tant redoutée aux colonies par les propriétaires d'esclaves. On l'accusa même de tromper le gouvernement, et de n'avoir en vue, dans cette œuvre si belle, qu'une affaire de spéculation, qui devait enrichir son institut.

La révérende Mère souffrit tout avec la plus grande résignation : Dieu prit lui-même sa défense et ne permit pas qu'elle quittât cette terre arrosée de ses larmes sans obtenir les plus consolants résultats, ce qui força ses détracteurs mêmes à rendre hommage à son mérite, et à témoigner leur étonnement des grandes choses qu'elle avait faites avec d'aussi faibles moyens. Aujourd'hui encore, cette petite colonie de Mana est la plus chrétienne de la Guyane française; c'est là que l'esprit de famille s'est le plus développé.

Sa rentrée définitive en France eut lieu en août 1843. Des peines plus grandes que celles qui l'avaient affligée à la Guyane l'y attendaient. La révérende Mère avait toujours tendu à rapprocher le centre de sa société du nord de la France, et surtout de Paris, où s'opérait tout particulièrement sa diffusion, et où se traitaient ses affaires avec les ministères pour les établissements des colonies. De leur côté, nosseigneurs les évêques d'Autun tenaient à conserver le chef-lieu à Cluny, dans leur diocèse. Mgr d'Héricourt, particulièrement, crut avoir ses raisons pour s'opposer de toutes les manières au déplacement de la maison mère. Il s'ensuivit une lutte longue et pénible, tant pour la fondatrice, qui, en la soutenant, croyait, devant Dieu, chercher le plus grand bien de son œuvre, que pour l'institut lui-même, qui, à cette occasion, eut quel-

que peu à souffrir du côté de l'opinion, parce que celle-ci se trouvait trop peu éclairée sur la nature du différend et pouvait ignorer souvent la pureté des motifs qui faisaient agir la société. La révérende Mère n'eut point le bonheur de voir la fin de ces regrettables conflits, qui, ainsi qu'on le dira plus loin, ne se terminèrent qu'après sa mort; mais ils donnèrent lieu à exercer et à manifester une fois de plus sa résignation, sa soumission dans les tribulations, sa confiance et son abandon total entre les mains de la Providence. Elle ne savait pas de quelle manière l'institut sortirait de ces épreuves; mais elle était convaincue que Dieu en prendrait soin, et, dans cette persuasion, elle continua, au sein même de ces difficultés, à lui donner une nouvelle extension, en autorisant ou préparant elle-même la fondation des établissements de la Trinidad, dans les Antilles anglaises, de Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie de Madagascar, dans la mer des Indes; de Taïti dans l'Océanie; et de Karikal dans l'Inde. D'un autre côté, à partir de 1843, une trentaine de maisons s'élevaient en France, particulièrement dans les diocèses de Meaux, de Rouen, de Séz et d'Autun, où furent créés les établissements de Beauvais, Compiègne, Chantilly, Breteuil, Misnil, Saint-Firmin; de Meaux, Brie-Comte-Robert, Courmay, de Quévilly, d'Alençon, du Creuzot, etc.

C'est au milieu de cette existence laborieuse et active qu'elle fut attaquée, à l'âge de 72 ans, de la maladie qui la conduisit au tombeau le 15 juillet 1851, après avoir gouverné la congrégation, en qualité de supérieure générale, pendant 44 ans.

Elle ne fut point surprise, car depuis quelques mois elle avait le sentiment de sa fin prochaine. En face de la mort, elle excitait ses enfants à la confiance, et répondait à toute leur anxiété, à leurs justes appréhensions, par l'assurance qu'il n'y avait rien à craindre pour l'institut, et que toutes les difficultés disparaîtraient peu à peu. Profondément recueillie, unie à Dieu, elle s'exprimait ainsi, deux jours avant sa mort, devant celle de ses sœurs qui devait lui succéder: « On croit quelquefois, disait-elle, que je dors; mais je suis bien éloignée de dormir. Je repasse en ma mémoire tous les bienfaits de Dieu pour nous. Ils sont si grands, si nombreux, si immenses, que j'en suis confondu!... Ce qui m'étonne le plus, ce n'est pas que Dieu ait daigné se servir de nous, qui ne sommes que de pauvres filles de village, pour établir cette œuvre si utile, et qui s'étend aujourd'hui dans les cinq parties du monde: dans sa main toute-puissante, les plus faibles instruments peuvent de grandes choses; mais ce qui surpasse mon étonnement, c'est de voir qu'il ait disposé en notre faveur tant de personnes de la plus haute distinction, je dirai même tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans, au point d'accorder confiance, aide et protection, à une pauvre fille qui n'avait pour elle que la grâce d'une forte et divine inspiration!... Je vois tout ce qu'il a fait pour nous avec un bonheur, une reconnaissance inexprimables. Qui pourrait

douter, après cela, que l'institut est l'œuvre de Dieu seul! »

C'est dans ces sentiments d'amour, de reconnaissance et de confiance, qu'elle quitta la terre, pour aller jouir au ciel du fruit de tant de fatigues et d'entreprises supportées, conçues, dans l'unique but de plaire à Dieu, de faire sa sainte volonté, qu'elle chérissait par-dessus toutes choses.

Aimée, vénérée de ses nombreux enfants, qui admiraient en elle une âme forte et généreuse, une foi vive, une humilité profonde, un zèle ardent pour les âmes, elle laissa au milieu d'eux, ainsi qu'au dehors, où elle jouissait de beaucoup de considération et de sympathies, d'immenses regrets, qui ne furent adoucis que par la pensée, qu'en possession du bonheur éternel, elle allait pouvoir faire plus encore pour son œuvre que pendant sa vie. Cette croyance n'a fait que se fortifier dans le cœur de ses filles, à la vue de ce qui s'est passé dans la société, à partir de cette douloureuse perte.

Depuis lors en effet, la congrégation s'est dégagée peu à peu des difficultés qui avaient gêné sa marche: Mgr de Marguerye, aujourd'hui évêque d'Autun, ayant bien voulu apprécier ses besoins, ses intérêts, la situation particulière que lui créaient ses établissements d'outre-mer, reconnut qu'il était nécessaire que la maison de Paris devînt le centre de son administration, de son gouvernement. Il consentit, en conséquence, à ce que cette maison servît de résidence à la supérieure générale et au conseil. Il daigna, en outre, solliciter à Rome l'approbation canonique de l'institut, ainsi que celle de ses constitutions. Grâce à ces bienveillantes démarches, auxquelles prirent part NN. SS. les évêques des diocèses où se trouvaient établies des maisons de la société, le Saint-Siège approuva la congrégation par un décret du 8 février 1854, qui cependant ajourna l'approbation des règles, jusqu'à ce qu'elles eussent reçu certaines modifications indiquées par la sacrée Congrégation des évêques et réguliers, à l'examen de laquelle elles avaient été soumises.

Un peu plus tard, un autre décret, devant l'approbation des constitutions, donnait à l'institut un cardinal-protecteur et déterminait certains points constitutifs d'où résultait sa dépendance du Saint-Siège. De plus, par ce même décret, Rome statuait en droit ce que Mgr de Marguerye avait concédé en fait relativement à la maison de Paris, savoir que cette maison serait désormais le chef-lieu de la société.

A la faveur de ces heureux résultats, comme aussi à l'aide de secours précieux qui lui arrivèrent providentiellement, et notamment de la coopération sage et prudente du R. P. Schwindenhammer, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, l'institut put voir enfin, après tant d'agitations, pénétrer plus profondément dans son sein la vie surnaturelle et religieuse, s'établir son organisation administrative, se compléter et se perfectionner ses règles et

constitutions, se consolider ses établissements au point de vue du temporel, en un mot, imprimer à toutes choses une impulsion féconde.

Au point de vue même extérieur, il a continué aussi à s'étendre. En effet, outre que beaucoup d'œuvres anciennes ont acquis plus d'importance, de nouvelles fondations sont venues s'ajouter à celles qui existaient précédemment. Ainsi des établissements ont été créés, non-seulement en France, mais encore à Rome, dans les Antilles anglaises de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, dans la Guyanne française et dans la mer des Indes.

Il reste maintenant à envisager l'institut sous le rapport de sa fin, de son organisation et du nombre de ses établissements.

Nota. — Voir la suite de la notice de la congrégation des religieuses de Saint-Joseph de Cluny, col. 1139 et suiv., des nécessités matérielles nous ayant forcés de la diviser en deux parties.

JOSEPH (INSTITUT DE SAINT-), à *Saint-Fuscien*.

Depuis longtemps on s'effrayait de voir à quel point la corruption et l'irrégion faisaient des progrès dans les classes inférieures. A Paris le mal était à son comble; il gagnait les campagnes : depuis 50 ans on faisait tout pour éloigner le peuple de la religion, on s'attachait à rendre les prêtres odieux ou ridicules, et le colportage y travaillait avec un zèle déplorable. La révolution avait ôté l'instruction au clergé; l'Université, bien loin de la remplacer, laissait un vide immense dans l'esprit de ses élèves. Le gouvernement avait essayé, dans les derniers temps, d'apporter quelques remèdes à un si grand mal en fondant des écoles normales, destinées à fonder des instituteurs primaires : mais en beaucoup de villes ces écoles n'étaient pas dirigées par un esprit religieux; les jeunes gens en sortaient remplis de préventions et moins bien disposés qu'en y entrant : l'esprit d'indifférence qui y régnait, les exemples qu'ils avaient sous les yeux, un sentiment de supériorité dont ils se pavanaient à cause de quelques connaissances qu'ils avaient acquises, et qui enflaient leur orgueil parce qu'elles n'avaient pas la religion pour base, les rendaient peu propres à des fonctions si importantes; ils se regardaient comme indépendants du ministère sacerdotal, ils se mettaient en opposition avec les pasteurs, ils perpétuaient le mal que nous venons de signaler au lieu d'y porter remède.

L'institut de Saint-Joseph, fondé dans le diocèse d'Amiens, avait compris la gravité de la question et l'importance de la mission de l'instituteur primaire. M. Lardeur, prêtre de ce diocèse et directeur de l'institut, avait fondé dans l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien, près d'Amiens, un séminaire de clercs-laïques instituteurs. Plusieurs communes se ressentirent bientôt du bienfait de cette institution. La révolution de juillet 1830 avait obligé cet ecclésiastique à suspendre son œuvre et à se réfugier en Belgique. Approuvé et même encouragé par l'autorité supérieure,

M. Lardeur, profitant du calme qui régnait, rouvrait, quelques années après, sa maison de Saint-Fuscien pour former des instituteurs primaires qui s'entendissent avec le pasteur et le secondassent dans toutes ses œuvres.

Ces instituteurs enseignent cette partie de la jeunesse qui, se destinant aux diverses professions de la société, n'a pas besoin de l'étude des langues anciennes; cette étude est remplacée dans la maison de Saint-Joseph par l'enseignement du français et de l'anglais, des mathématiques, de la tenue des livres, de l'histoire, des arts d'agrément; on donne encore aux élèves les principes de l'architecture, des notions de jurisprudence commerciale et une idée de la chirurgie.

L'institut de Saint-Joseph rend un grand service, non-seulement à cette classe moyenne qui acquiert de jour en jour plus d'importance, mais à la religion et à la société.

(Voyez pour plus de renseignements, CONGRÉGATION DES SACRÉS-CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE, col. 1504.)

JOSEPH (INSTITUT DES SŒURS DE SAINT-), en *Belgique*.

L'institut des sœurs de Saint-Joseph et celui des dames de Marie ont une même et commune origine; se sont deux branches de la pieuse famille des Filles de Marie et de Joseph, dites alors sœurs de Saint-Joseph, qui prit naissance à Alost, le 6 mars 1817.

Restreintes dans des bornes très-étroites, sous la domination hollandaise, les filles de Marie et de Joseph ne purent même qu'avec peine, donner à la classe pauvre exclusivement les soins d'une éducation chrétienne, elles durent les laisser là pendant plus de treize ans.

Après la révolution de 1830, la religion ayant recouvré la liberté, les Filles de Marie et de Joseph virent s'étendre le cercle de leurs pieux desseins pour le bonheur de la jeunesse. Dès le commencement de l'année 1831, des écoles pour la classe aisée furent ajoutées, à Alost, à celles établies pour les pauvres, et ce fut l'origine d'une nouvelle branche de la famille religieuse des sœurs de Saint-Joseph; les membres qui la composent, reçurent le nom de Dames de Marie. Jusqu'en 1838, les deux branches de l'institution étaient demeurées sous un seul et même gouvernement, elles furent alors séparées pour faire deux instituts distincts et qui ne devaient plus avoir entre eux que ces liens de parenté et d'affection spirituelles que donnent une origine commune, un but à peu près semblable et le même amour du commun maître et sauveur Jésus-Christ.

Pour perpétuer le souvenir de cette même origine et les sentiments de charité qui doivent toujours unir toutes les enfants de Marie et de Joseph, les révérendes supérieures générales des deux instituts se donnent mutuellement le nom de sœurs et elles entretiennent des relations entre elles afin de s'exciter réciproquement à marcher constamment vers le but respectif de leurs deux familles religieuses. Elles se doivent mutuel-

lement des prières. Les décès des membres de chacune des deux familles sont annoncés réciproquement et l'on se fait de part et d'autre une obligation de prier pour les défunts.

Ce fut M. Van Crombruyghe, chanoine du chapitre de Gand, fondateur de l'institut des Joséphistes, qui établit celui des sœurs de Saint-Joseph en 1817; mais ce ne fut qu'après la révolution de 1830 que cette œuvre commença à se développer. Jusqu'alors l'esprit tracassier du gouvernement de Guillaume, roi des Pays-Bas, dont le caractère et le zèle calviniste sont connus, obligea les membres de cet institut à se renfermer dans un cercle bien étroit et à éviter tout ce qui aurait pu attirer sur elle l'attention du pouvoir.

Il y a des établissements des sœurs de Saint-Joseph à Bruges (deux), à Ostende, à Blanckenberg, à Wacke, à Bellejhan, à Watton, à Mostince, diocèse de Bruges; la maison mère est à Bruges.

Le but de cet institut est l'instruction et l'éducation des enfants de la classe bourgeoise.

JOSEPH (SOEURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-).

Lorsque MM. les Sulpiciens formaient, en 1807, au diocèse et à cinquante milles de Baltimore, aux Etats-Unis d'Amérique, le collège ou séminaire du Mont-de-Sainte-Marie, près d'Emmitsburg; on forma aussi, et dans la même année, à deux milles de ce séminaire, le couvent des sœurs de Saint-Joseph, destiné d'abord à l'éducation des pauvres orphelins. Un catholique respectable donna pour cet effet une somme considérable, qui fut employée, en 1809, à acheter un terrain. La personne qui eut la part principale à cette fondation nouvelle, fut une protestante convertie, sur laquelle nous allons donner une courte notice.

Mme Seton était veuve d'un négociant de New-York; s'étant convertie à l'âge de trente ans, elle fit élever ses cinq enfants dans la religion catholique. Des trois filles qu'elle avait, deux moururent fort jeunes, dans les sentiments de la plus grande ferveur. Cette dame, qui n'était pas moins distinguée par son mérite et sa capacité que par sa piété et son zèle, n'eut peut-être pas la première pensée de l'institut dont nous parlons, mais elle n'en doit pas moins être regardée comme la cofondatrice, puisqu'elle en fut la première supérieure et que c'est elle qui le fit grandir et le mit dans l'état prospère où le prit celle qui lui succéda.

Quand il fut question du projet d'établissement, Mme Seton offrit ses services pour le diriger. Sa prudence, ses talents, son éducation soignée la mettaient plus que personne en état de remplir cette tâche. De pieuses filles se joignirent à elle. On forma, sous le nom de *Sœurs de la Charité de Saint-Joseph*, une association sur le modèle des sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul, mais avec des modifications qui parurent dictées par la diversité des temps et des

lieux. On crut, par exemple, devoir embrasser l'éducation comme objet principal. Il est vraisemblable qu'on aura aussi pris un autre cos.tume que celui des sœurs de Saint-Vincent, qui, dans sa forme étrange, ne paraît supportable que chez ces saintes filles qui rendent en quelque sorte aimable et vénéré tout ce qui le concerne, et que d'ailleurs une société nouvelle n'a pas le droit d'adopter. L'association de la charité de Saint-Joseph fut reconnue, en 1815, par la législature du Maryland. Elle se voue à toutes sortes de bonnes œuvres. Mme Elisabeth Seton mourut en janvier 1821, laissant dans un état florissant sa congrégation qu'elle avait gouvernée pendant douze ans. On comptait alors dans cette société cinquante-neuf sœurs, y compris les novices, et cinquante-deux élèves, outre six orphelines et environ quarante pauvres enfants, qui occupaient un local séparé et étaient habillés, nourries, par les sœurs. Elles dirigeaient de plus une maison d'orphelines et une école à Philadelphie; un hôpital et une école à New-York; une école de pauvres à Baltimore, et on les demandait en d'autres villes. Mme Seton eut pour successeur dans la supériorité Mme Rose White, une de ses premières compagnes.

JOSEPH (SOEURS OU FILLES DE SAINT-).

La congrégation des sœurs ou filles de Saint-Joseph s'est installée à Toronto le 7 octobre 1851, à la demande de Mgr de Charbonnel. Cette communauté prit son origine au Puy-en-Velay, où elle fut érigée par l'évêque du Puy, Henri de Maupas, à la sollicitation du P. Médaille Jésuite. Cette congrégation embrasse toutes sortes d'œuvres de miséricorde, telles que le soin des hôpitaux, des prisons, des maisons de refuge, des orphelins, la tenue des écoles et la visite des malades.

En arrivant à Toronto, les sœurs de Saint-Joseph Marie-Antoinette Fontbonne — sœur Marie-Delphine, supérieure, Théola Bomine — sœur Marie-Marthe; Sarah Margeon — sœur Alphonse et Ellen Dinan — sœur Marie Bernard, furent placées à la tête d'un asile, appartenant à l'Evêque, et qui contenait vingt-trois orphelins. Elles ont depuis lors fondé trois écoles gratuites et un pensionnat à Toronto, plus trois écoles dans l'intérieur du diocèse; et elles y sont aujourd'hui au nombre de dix-huit professes et dix-huit novices ou postulantes, prenant soin de cent trente-cinq orphelins des deux sexes, et instruisant plus de six cents jeunes filles. L'asile reçoit de plus les immigrants jusqu'à ce qu'ils aient pu trouver à se placer, et il en recueille ainsi plus de cent chaque année.

Les sœurs ne conservent aucun rapport d'obligation avec la maison mère de France. Chaque évêque peut établir une maison mère dans son diocèse, nommer les supérieures et déplacer les sœurs, selon qu'il le juge convenable.

On voit combien, depuis quelques années, les communautés religieuses se sont multipliées et développées, grâce au zèle et aux sacrifices que Mgr de Charbonnel s'est imposés dans ce but. Le prélat a de plus appelé près de lui une nouvelle société de prêtres français, les Pères Basiliens, qui dirigent un collège fréquenté par cinquante-cinq élèves; et les Frères des Ecoles chrétiennes donnent l'instruction gratuite à 500 enfants. La population catholique augmente aussi considérablement dans la ville même de Toronto, et le Haut-Canada tient à honneur de ressembler au Bas-Canada, en étendant le nombre et l'importance de ses établissements religieux. Cette communauté compte actuellement dans la maison de leur noviciat cinq religieuses professes, onze novices, sept postulantes, quatre-vingts orphelines, 20 élèves pensionnaires, 300 externes. Elle a des établissements à Hamilton, à Chatham, à Amherstburg.

JOSEPH DE L'APPARITION (CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINT-)

Maison mère à Marseille.

C'est Mme Emilie de Vialard qui a été la fondatrice et la première supérieure générale de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Issue d'une famille noble et honorée, Emilie de Vialard avait su renoncer, dès sa première jeunesse, à l'éclat et aux jouissances du monde, pour se vouer activement au service des pauvres. A seize ans, elle préludait par d'ingénieuses industries à la pratique de ces bonnes œuvres qui furent l'objet constant de sa sollicitude jusqu'à sa mort. Des âmes expérimentées comprirent alors que sa place était marquée parmi cette pléiade de généreuses servantes du Seigneur, chargées d'appliquer avec plus de fruit le baume de la charité évangélique.

Emilie de Vialard ne fit pas défaut à sa vocation, mais dans l'ardeur de son zèle, elle s'empressa d'associer à ses projets des personnes disposées, comme elle était, à vivre et à mourir pour le soulagement des classes souffrantes, c'était le vrai moyen de réaliser largement une sainte et admirable mission. La Providence avait mis entre ses mains la plupart des éléments qui, avec la grâce d'en haut, préparent le succès d'une glorieuse entreprise. Education, fortune, énergie de caractère, piété solide, détachement invariable, rien ne lui manquait. Elle fit servir ces secours puissants à la création d'une communauté dont elle posa le berceau à Gaillac même, lieu de sa naissance.

Un court espace de temps s'était écoulé depuis le premier établissement qu'elle avait mis sous le patronage de saint Joseph, avec le vocable de son apparition: déjà la généreuse fondatrice, ne voulant plus borner son dévouement aux localités qui environnaient son pays natal, concevait la pensée de porter au delà des mers le feu divin de la charité qui enflammait son cœur. Un vaste horizon s'ouvrit donc bientôt devant la cha-

rité d'Emilie de Vialard; ses religieuses ne tardèrent pas à être désirées hors du royaume et dans les pays lointains que vont évangéliser nos courageux missionnaires. L'Afrique reçut leur première colonie.

Les sœurs de Saint-Joseph exercent aujourd'hui la charité dans trente maisons, presque toutes situées dans des contrées étrangères. Peu de jours avant sa mort, la respectable mère de Vialard bénissait une dernière fois deux de ses filles qui partaient pour l'Australie, à la suite de quatre autres envoyées par elle en 1855.

Partout où les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition sont fixées, elles se livrent aux diverses fonctions de charité que l'autorité ecclésiastique leur confie. Là où elles n'ont pas le soin des écoles, c'est dans les hôpitaux qu'elles demeurent de préférence.

Cet institut a cru devoir, dans ces dernières années, transférer à Marseille la maison mère pour rendre plus faciles les départs des sujets pour les missions catholiques.

Après avoir obtenu l'approbation de l'autorité diocésaine, il a été reconnu par l'Etat, le 15 octobre 1856.

Sa mère Emilie de Vialard a pu demeurer pendant trente ans à la tête de sa congrégation. Tout son patrimoine de famille a été consacré au développement de son œuvre; Dieu connaît en outre l'étendue de ses travaux et le mérite de ses actions.

Les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition firent une grande perte à la fin de l'année dernière par la mort de Mme de Vialard; elle mourut comme elle avait vécu, dans la pratique de la charité. Sur son lit de douleur, on l'a vue se préoccuper surtout de la maladie d'une fort jeune prétendante qu'elle préparait pour la rendre plus tard plus utile à l'institut. Son cœur sensible oubliait tout à fait qu'on avait à soigner en elle-même une santé bien autrement précieuse.

Un acte héroïque de charité qu'elle avait accompli résolument dans sa jeunesse, fut le principe de sa mort; la servante du Seigneur n'y succomba cependant qu'après avoir fourni une assez longue carrière: elle est morte à l'âge de soixante-neuf ans. Elle a passé de ce monde dans l'autre presque sans agonie, avec le calme d'une bonne conscience, emportant l'espérance d'un avenir heureux pour sa bien-aimée congrégation.

JOSÉPHITES (INSTITUT DES PÈRES).

Il n'est pas rare aujourd'hui de trouver dans les collèges des jeunes gens qui, sur le point de terminer leurs humanités et se voyant appelés à travailler au salut des âmes, s'arrêtent effrayés des difficultés que leur présente la carrière laborieuse du sacerdoce au milieu du monde. Ils songent alors à entrer en religion; mais la crainte qui les éloigne du ministère séculier, les éloigne aussi des ordres qui embrassent les œuvres extérieures, puisqu'ils y trouvent, sinon les mêmes dangers, du moins des dif-

sicultés de même nature. D'un autre côté, ils éprouvent de l'éloignement pour les ordres contemplatifs et austères qui demandent une force de tempérament qu'ils n'ont pas, un attrait qu'ils ne sentent pas en eux. Dans cette perplexité, les jeunes gens dont nous parlons seraient sans doute heureux de trouver un institut qui tint une sorte de milieu entre ces deux extrémités ; or la Providence, attentive aux besoins de ses enfants, leur offre cette ressource dans l'institut des Joséphites.

Sous la protection spéciale de la sainte Vierge et de saint Joseph, père nourricier de l'Enfant Jésus, ces religieux se consacrent à l'éducation de la jeunesse en général, et à celle en particulier de la classe aisée. On y jouit du double avantage de travailler à sa propre perfection et de former en même temps à la vertu des jeunes âmes, précieuse espérance de la religion et de la société.

Après un noviciat de deux ans, les membres de cette famille se lient par les trois vœux de religion ; quelques-uns d'entre eux sont promus au sacerdoce. On ne pratique point dans cette congrégation des austérités extraordinaires, on y mène une vie simple et commune d'après des règles approuvées.

Pour être admis dans l'institut, il faut appartenir à une famille honnête, jouir d'une réputation intacte, être propre à l'enseignement et avoir achevé ses humanités.

Cette dernière condition n'est pourtant pas de rigueur, la société admettant aussi pour l'enseignement purement primaire et

pour celui des sciences commerciales, industrielles, administratives, physiques, mathématiques, etc., des sujets qui ont terminé soit des cours professionnels, soit les cours des écoles normales ou des écoles spéciales annexées aux collèges ou aux universités.

Les principaux établissements de cet institut sont ceux de Grammont, de Melle, de Jouvain, de Tillemont, de Brunelles en Belgique.

Cet institut fondé, en 1817, à Grammont (Flandre), par M. le chanoine Van Crombrugge, rend, surtout depuis 1830, lorsque la liberté de l'instruction fut rendue à la Belgique, de très-grands services à l'éducation des jeunes gens, et principalement à ceux qui appartiennent à la classe commerçante et industrielle. Le grand nombre qui fréquentent les classes des Joséphites, partout où il existe des établissements de ces religieux, prouve que la méthode qu'on y emploie et les matières qu'on y enseigne sont appréciées et généralement approuvées. Il y a à Grammont plus de trois cents cinquante élèves, internes et externes. A Melle, il y a plus de deux cents élèves internes, on n'y admet pas d'externes. Le premier supérieur général des Joséphites fut le R. P. Ignace Guillaume Vandebossche ; il était né à Gand, en 1784, et il mourut à la maison mère, le 14 juin 1851. Son successeur fut nommé au chapitre général, présidé par Mgr l'évêque de Gand, au mois d'août suivant sur le mont Stanislas.

Le supérieur général fait sa résidence à Grammont. (1)

L

LAZARE (ORDRE DE CHEVALERIE DE SAINT-) (2).

Quelques-uns ont prétendu que l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem a eu son origine dans le magnifique hôpital que saint Basile le Grand fit bâtir, l'an 370, dans un des faubourgs de Césarée pour toutes sortes de malades, mais surtout pour les lépreux, et que saint Grégoire de Nazianze compare à une ville pour son étendue (*Orat. 20, De laudibus Basilii*) On dit aussi que cet ordre fut approuvé par le Pape saint Damase et que les chevaliers se vouaient, par esprit de charité, aux soins des pauvres lépreux, dans les hôpitaux qui étaient destinés pour les recevoir ; qu'ils se répandirent dans la Palestine où ils reçurent le nom d'hospitaliers ; que c'est pour cela qu'on les confondit avec ceux de Saint-Jean de Jérusalem, parce que comme eux ils avaient un hôpital dans cette métropole, hôpital que les Sarrasins avaient détruit, mais qu'ils recouvrèrent par la protection des Croisés. Mais les critiques n'admettent point d'ordre de chevalerie avant l'époque des croisades ; les écrivains pensent généralement que cet ordre ne fut pas le même que celui dont nous allons parler et que

l'ordre militaire et équestre de Saint-Lazare commença à exister à Jérusalem vers l'an 1119, chez les Chrétiens d'Occident devenus maîtres de la Palestine ; ils prirent les armes pour défendre les principes chrétiens sans négliger cependant le soin des malades dans les hôpitaux. Beudoïn II, roi de Jérusalem, et les princes de la Terre-Sainte, leur accordèrent leur protection, à cause des services qu'ils leur rendirent.

Anciennement, non-seulement on recevait chevaliers ceux qui étaient atteints de la lèpre, afin de soigner ceux qui en étaient infectés, mais, ce qui est bien plus admirable, ils s'obligeaient à ne nommer de grand maître que parmi les chevaliers lépreux de l'hôpital de Jérusalem. Mais lorsqu'en 1253, ils furent obligés d'abandonner la cité sainte, pour cette raison et parce que cette maladie affreuse avait cessé ses ravages, les chevaliers supplièrent Innocent IV de leur accorder la faculté d'élire un grand maître parmi les chevaliers qui ne souffraient pas de cette infirmité ; ce qui leur fut accordé. Le Souverain Pontife Alexandre IV confirma les chevaliers de l'hôpital des lépreux de Saint-Lazare de Jérusalem, que son oncle Grégoire IX avait approuvé sous la règle de

P. Hélyot. La notice que nous donnons ici est assez différente de la sienne pour ne pas faire double emploi et d'ailleurs elle la complète.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 129.

(2) Il a déjà été question de cet ordre au tom. II de cet ouvrage ; on peut y lire la dissertation du

Saint-Augustin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255; et en 1257. Il les mit sous la protection du Saint-Siège et confirma aux chevaliers les donations que leur a faite Frédéric II, dans la Sicile, dans la Pouille, dans la Calabre et ailleurs. Les croisés et les chevaliers de Saint-Lazare ayant été chassés de la Palestine par les Sarrasins, les chevaliers suivirent le roi de France, saint Louis, qui les prit sous sa protection, comme ses prédécesseurs; il leur confia les soins d'un grand nombre d'hôpitaux du royaume et fixa la résidence du chef de l'ordre à Boigny près d'Orléans, terre qui avait été donnée à l'ordre par le roi Louis VII, depuis 1154 et où il exerçait une juridiction très-étendue. Ce fut en 1439 qu'eut lieu l'union de l'ordre de Saint-Lazare, qu'on appelait alors de Bethléem et de Nazareth, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, union qui fut confirmée par Innocent, en 1490. Cependant il y eut toujours en France un grand maître de Saint-Lazare, parce que les chevaliers ayant eu recours à l'autorité du parlement, il fut décidé que l'ordre continuerait d'être séparé en France comme auparavant.

En 1565, le 4 mai, Pie IV, par sa constitution *Inter assiduas* dans le bullaire romain (t. IX, art. II, p. 215) et par les soins de Jeannotte Castiglioni, son parent, restaura, augmenta, combla de faveurs l'ordre de Saint-Lazare en Italie, en énumérant dans cette constitution toutes les faveurs et les privilèges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'ordre de Saint-Lazare. Spondano en parle dans cette même année sous les numéros 16 et 17. Pie IV nomma en même temps Jeannotte grand maître de l'ordre. Sous le successeur de Pie V, l'ordre de Saint-Lazare eut beaucoup à souffrir d'avoir livré ses biens à celui de Jérusalem; mais Grégoire XIII, ayant accordé en 1572, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, l'ordre de Saint-Maurice, il les réunit à celui de Saint-Lazare, avec le consentement du grand maître, et, après la mort de Jeannotte, il déclara que les ducs de Savoie et ses successeurs seraient toujours grands maîtres des deux ordres; c'est pourquoi le 15 octobre 1575, le Pape confirma tous les anciens privilèges de l'ordre de Saint-Lazare par sa constitution *Pro apostolico servitutis onere* (*Bullaire rom.*, t. IV, art. II, p. 111).

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare faisaient des vœux solennels. Outre les séculiers, il y avait des religieux répandus dans les diverses parties de l'Europe, mais surtout en Suisse où il y avait un couvent de religieuses. Leur décoration était une croix verte placée sur un par-dessus blanc. Sous le pontificat de Léon X, cette croix fut modifiée et rendue semblable à celle de l'ordre de Malte et de Jérusalem, c'est-à-dire à huit pointes en conservant les mêmes couleurs. En 1619, le duc de Savoie ordonna que la croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare fût blanche et vert-pomme à l'extrémité avec des bandes vertes aux quatre angles

en mémoire de l'ordre de Saint-Lazare. Le P. Bonanni parle des chevaliers de Saint-Lazare, dans son Catalogue des ordres religieux et équestres à la page LXV; il en donne le costume.

Le changement dont nous venons de parler n'eut pas lieu en France, où Evrarus ou Aimeroz de Chartres, dit le Chaste, chevalier de Jérusalem, conçut le dessein de le faire refleurir, lorsqu'il fut grand maître de l'ordre dans le royaume; mais la mort l'empêcha d'accomplir entièrement son projet. Philibert Nérotan ou de Nérestang, gentilhomme de rares vertus et capitaine des gardes du corps, lui succéda dans cette entreprise; aidé du conseil de P. Pierre de la Mère de Dieu, Carme déchaussé et prédicateur du Souverain Pontife; il agit si efficacement auprès d'Henri IV, qu'il parvint à se faire nommer grand maître par ce monarque en 1608; il obtint aussi du Pape Paul V l'union de l'ordre militaire et équestre du Carmel ou de Marie du Carmel avec les mêmes privilèges de l'ordre de Saint-Lazare de Savoie et son indépendance de celui de Jérusalem. Le grand maître Vénétano fixa sa résidence à Paris dans le monastère de Saint-Lazare, qui avait appartenu aux chanoines réguliers de saint Augustin, et il se servit des formules et cérémonies de Saint-Jean de Jérusalem pour recevoir dans l'ordre un grand nombre de chevaliers, et il parvint à recouvrer une partie des biens dont il avait été dépouillé. Entre les prérogatives dont jouissaient les chevaliers, ils avaient la faculté de se marier et de jouir en même temps des bénéfices consistoriaux.

Louis XIV fit refleurir l'ordre; le duc d'Orléans et plusieurs autres princes du sang en furent grands maîtres. Les chevaliers portaient sur la poitrine et sur le manteau pour décoration, une croix à huit rayons, semblable à celle des chevaliers de Jérusalem. Un côté était en émail, couleur amarante en violet avec l'image de la Vierge au milieu; l'autre côté était vert avec celle de Saint-Lazare. Chacun des rayons de la croix avait la pointe d'or, et une fleur de lis également d'or, armoiries de la famille des Bourbons, était à chaque angle de la croix qui était suspendue à un ruban couleur amarante.

L'ordre de Saint-Lazare fut supprimé, comme tous les autres, au milieu des dissensions politiques qui éclatèrent les dernières années du xviii^e siècle, tandis que celui de Saint-Maurice et de Saint-Lazare est dans toute sa splendeur. Le P. Bonanni parle des chevaliers de Saint-Lazare et Sainte-Marie du Mont-Carmel en France dans la page LXVI de son Catalogue des ordres religieux. Il y expose l'image d'un grand maître avec le costume solennel.

Une histoire complète de l'ordre de Saint-Lazare fut publiée en 1774, par M. de Sibert, membre de l'Accadémie royale des inscriptions et belles-lettres. Voyez aussi code de saint Louis, statuts et règlements royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel,

Paris 1783. Voyez aussi les *Bullæ antiquorum privilegiorum prononnullis Rom. Pontif. relig. et milit. S. Lazari Hierosolym. Romæ 1567.*

LIÉRIEN (CONFRÉRIE DE SAINT-), à Arras
(*Pas-de-Calais*).

La charité chrétienne est ingénieuse. Elle prend le pauvre au berceau, le soutient et l'éclaire dans son enfance, le guide dans sa jeunesse, lui prête un appui dans l'âge mur et le recueille dans sa vieillesse. Sa sollicitude s'étend même jusqu'à la tombe. Le pauvre vient-il de rendre le dernier soupir? La charité ne l'abandonne pas encore. Elle préside à ses funérailles et à sa sépulture. C'est ce que fait à Arras la confrérie de Liérier. Son établissement remonte jusqu'à la fin du xv^e siècle (1498). Jean Penel, chanoine d'Arras, fit bâtir, à l'entrée du cimetière de Saint-Nicaise, une chapelle en l'honneur de saint Liérier, patron des agonisants, qu'il dota, de plus par lettres en date du 15 janvier 1515. Les exécuteurs testamentaires du même Jean Penel, assurèrent à la susdite chapelle les fonds nécessaires pour son entretien. Une confrérie y fut établie et confirmée par un bref de Benoît XIV, en date du 4 novembre 1740, réintégré le 5 juillet 1804, en vertu du rescrit du cardinal Caprara. Elle compte aujourd'hui 5,000 confrères. Moyennant dix centimes par jour, le confrère de Saint-Liérier a la consolation de penser qu'à son décès le syndicat de la confrérie se charge des frais de son inhumation, et qu'il sera célébré, pour le repos de son âme, un service funèbre dans l'église de Saint-Liérier, dite du Vérier, sans qu'il en coûte rien à sa famille.

LIS (ORDRE DE CHEVALERIE DE NOTRE-DAME DU).

Cet ordre militaire fut institué, si l'on en croit Favin, par Garsias VI, roi de Navarre, en mémoire d'une image miraculeuse de la sainte Vierge, trouvée dans un lis à Magera. Ce roi malade à l'extrémité fut guéri, dit cet auteur, lorsqu'on trouva cette image. Pour la placer honorablement, il fit bâtir, en 1048, une église et un monastère, où il mit des religieux de Cluny. Il forma ensuite l'ordre militaire du Lis, dont il voulut que lui et ses successeurs fussent les grands maîtres. Il le composa de trente-huit chevaliers nobles, qui faisaient vœu de s'opposer aux Maures, ennemis du royaume. Ils portaient sur la poitrine un lis d'argent en broderie, et aux fêtes solennelles, une chaîne entrelacée de plusieurs M. M. gothiques, d'où pendait un lis d'or, émaillé de blanc, sortant d'une terrasse de Sinaple et surmonté d'une grande M. D'autres écrivains ne s'accordent pas avec Favin dans les circonstances. Jépez, dans sa chronique de saint Benoît, place l'institution de cet ordre et la fondation du monastère du Magéra à l'an 1052. Il raconte que ce fut le roi Garsias qui, étant à la chasse, trouva l'image miraculeuse. Il ajoute qu'après de cette image on trouva un vase plein de lis, et enfin il donne au nouvel ordre le nom de

Vase de lis. Selon le même auteur, au bout du collier de l'ordre, qui était composé de chaînes d'or et d'argent, il y avait un vase plein de lis. Il représente cet ordre florissant sous les rois successeurs de Garsias VI; il ajoute qu'il fut éteint peu de temps après la mort du prince qui l'avait institué. Les autres écrivains ne sont pas plus d'accord entre eux à ce sujet; ce qu'on peut recueillir de plus certain, c'est que Ferdinand, infant de Castille, depuis roi d'Aragon, institua l'ordre du Vase du Lis le jour de l'assomption de l'an 1403, et fit, de ce jour-là, plusieurs chevaliers dans la ville de Médina del Campo, voulant donner par là des marques de sa dévotion à la Vierge. On ne sait pas en quel temps cet ordre a été supprimé.

LIS (ORDRE DE CHEVALERIE DU), à Viterbe.

Bonanni, qui donne dans son catalogue des ordres religieux le costume des chevaliers de l'ordre du Lis, nous apprend, à la page 69^e, que ce fut le Pape Paul III, qui l'institua à Viterbe, en 1546, pour récompenser les services qu'avaient rendus des citoyens pleins de courage, pour défendre le littoral de l'Eglise romaine contre les irruptions des barbaresques, pour pourvoir aux besoins de l'état de l'Eglise, affligée alors d'une cruelle famine, et aussi pour défendre le domaine de saint Pierre contre les invasions des Turcs.

Le même Pape avait institué pour la même fin, dans la Romagne, un ordre militaire et de chevalerie de Saint-Georges; il érigea aussi un collège de 50 chevaliers et comme dans la bulle *in beati Petri sede*, imprimée dans l'ancien Bullaire par les héritiers d'Antoine Blado, le Saint-Père comparait à une fleur de lis la province du patrimoine de Saint-Pierre, à cause de sa beauté, de la douceur de la température et de l'aménité de ses habitants, il voulut que les membres de cette société s'appelassent du Lis.

Pour correspondre à la bienveillance de Sa Sainteté, ils voulurent contribuer aux frais de cet établissement et donnèrent à la chambre apostolique 2,500 écus d'or, le Pape leur attribua une pension de 3,000 écus d'or, assurée sur les droits d'entrée de la province. Paul III leur donna pour décoration une médaille d'or, représentant d'un côté l'image de la Sainte-Vierge, dite de la Quercia, à laquelle est dédiée une église de Viterbe, hors des murs, et qui devait être suspendue à un collier d'or, descendant jusqu'à la poitrine, de l'autre côté était un lis couleur azurée, dans un champ d'or et ayant autour cette épigraphe: *Pauli III, Pont. Max. munus.* Il faut observer que ce Pape avait pour armoiries des fleurs de lis.

Parmi les privilèges en grand nombre que Paul III accorda aux chevaliers du Lis, nous devons remarquer la faculté de porter les armes dans l'état ecclésiastique; d'avoir le pas dans toutes les fonctions sur tous les autres ordres de chevalerie, qu'ils devaient être choisis dans les familles nobles, chargés de prendre les bâtons du baldaquin, quand le Souverain Pontife en usait et qu'il

n'y avait point d'ambassadeur. Paul III augmenta ensuite le nombre des chevaliers, qu'il porta à 150.

Navaès dit, dans la Vie de ce Pape, que pour donner du lustre à Viterbe et pour honorer cette ville, il y fixa le siège du collège des chevaliers du Lis. Paul III assura à ce collège un revenu de 18,000 écus, qui passèrent ensuite entre les mains de la chambre apostolique. Paul IV approuva, en 1556, l'ordre en exceptant les privilèges. L'ordre et le collège ne subsistent plus.

LORETTE (DAMES DE).

Mgr Michael Power, évêque de Toronto, visita l'Europe en 1847, et il obtint cinq religieuses : sœur Marie-Hélène-Josèphe Thérèse Dease, Marie Josèphe Gertrude Fleming, Marianne-Marie-Joseph de Sales Phelan, Marie-Joséphine Valentine Hutchinson, novice, de l'ordre de la bienheureuse Vierge Marie, communément appelées *Dames de Lorette*. La supérieure était la Mère M.-Ignace Hutchinson, et elles partirent de Lorette, abbaye de Dalkey, près de Dublin. Cette abbaye est une branche de l'abbaye de Lorette de Rathfarnham, en Bavière.

Les cinq dames de Lorette, parties d'Irlande, arrivèrent à Toronto le 16 septembre 1847, et elles habitèrent d'abord dans la résidence même de l'évêque, en attendant que leur couvent fût achevé. Mais M. Power mourut quelques jours après, et la communauté resta ainsi livrée à ses propres ressources. La maladie se mit parmi les pauvres sœurs; trois moururent, et les survivantes allaient se trouver sans asile, lorsqu'une âme charitable leur prêta sa propre maison, en se transportant ailleurs avec sa famille. Enfin, ce triste temps d'épreuves eut un terme, et le premier septembre 1853, les dames de Lorette prirent possession d'une maison que Mgr de Charbonnel avait bâtie pour elles à ses propres frais. Elles ont dans la même année fondé une maison à Brantford, dans le même diocèse de Toronto, et les deux établissements, qui comptent aujourd'hui onze professes et cinq novices, donnent l'instruction chrétienne à près de deux cents enfants.

LORETTE (COMMUNAUTÉ DES DAMES DE).

Cet institut prit naissance en Bavière, dans le XVII^e siècle, parmi les dames anglaises et irlandaises forcées de s'exiler de leurs pays par les persécutions religieuses. Maximilien, duc de Bavière et prince du Saint-Empire, favorisa cette fondation, et y contribua par ses libéralités. Les premières sœurs s'assemblèrent à Munich, et elles se consacrèrent à Dieu par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, afin de se livrer à l'instruction des jeunes filles. Les dames de Lorette continuèrent à prospérer jusqu'en 1703, époque à laquelle elles comptaient six maisons de leur institut. Jusque-là il n'avait reçu aucune sanction du Saint-Siège; mais l'édifiante vie de ces religieuses, et les services qu'elles rendaient,

fixèrent l'attention des évêques de Bavière : ces prélats approuvèrent leurs maisons, et sollicitèrent à Rome l'approbation de leur règle; ce qu'ils obtinrent par une bulle du 13 juin 1782. Les six maisons qui existaient au moment de l'approbation (à Munich, à Augsbourg, à Burghausen, à Mindelheim, à Hammersmith et à Josk) reconnaissaient une supérieure générale, Marie-Anne Bapthorp, qui résidait à la maison mère de Munich. L'institut éprouva pendant les années qui suivirent de grandes inquiétudes, parce qu'on les croyait imbues des mêmes erreurs qu'une communauté de femmes condamnée par Urbain VIII; mais après avoir fait examiner profondément la question, Benoît XIV donna sa bulle *Justi Dei judicio*, du 30 avril 1749, par laquelle la condamnation précédente est renouvelée, tandis que les sœurs de la bienheureuse Vierge Marie de Munich sont hautement approuvées. En 1816, le Pape Pie VII dispensa les religieuses de l'obéissance à la supérieure générale, substituant à son autorité celle de l'évêque diocésain. Depuis lors les dames de Lorette ont pris de grands développements en Irlande, et dans la ville de Dublin et aux environs, on ne compte pas moins de sept couvents de cet Institut, contenant ensemble cent trois religieuses, et enseignant huit cents enfants.

LORETTE (ORDRE DE CHEVALERIE DE).

Paul III institua le collège et régla les devoirs des chevaliers de Lorette, afin qu'ils fussent toujours prêts à défendre la ville de Lorette, où on vénère la sainte maison dans laquelle s'incarna le Sauveur du monde, contre les invasions des Turcs; mais comme on n'avait rien fixé pour les revenus annuels nécessaires pour l'entretien de l'ordre, Grégoire XIII les laissa s'éteindre peu à peu.

Sixte V, son successeur immédiat, ayant érigé le siège de l'évêché de Lorette, renouvela ce collège en 1586, par sa bulle *Postquam divina clementia*, § IV. part. IV du Bullaire romain, et créa deux cents chevaliers de Lorette, avec la somme de cent mille écus, qui devait être payée par ceux qui voudraient faire partie de cet ordre; il plaça les chevaliers sous la protection de N.-D. de Lorette. Le 21 juillet 1588, par sa bulle *Romanum docet pontificem*, il augmenta le collège de soixante-dix chevaliers pour 30,000 écus, puis chaque candidat donnait 500 écus pour son admission dans l'ordre. Dans ces deux créations, le Pape assigna aux chevaliers les revenus du tribunal de la daterie et de la chancellerie, et en particulier sur les dispenses de mariages de moindre faveur, qui, étant plus nombreuses, rendaient deux cents écus pour chaque officier.

Les chevaliers de Lorette, quoique mariés, pouvaient jouir de pensions sur les revenus ecclésiastiques jusqu'à la somme de 200 écus d'or; ils avaient la faculté de laisser cette pension à leurs héritiers, qui avaient le droit d'en jouir pendant trois ans,

après lesquels ils retournaient à la chambre apostolique. Les autres privilèges que Sixte V accorda aux chevaliers de l'ordre furent très-nombreux et très-précieux : ils étaient exempts de toute charge, ils étaient les commensaux ou familiers du Pape; ils portaient les bâtons qui soutenaient le baldaquin dans certaines occasions, comme pendant la procession du Saint-Sacrement.

Les enfants aînés portaient le titre de comte de Lorette ou de Latran, et les seconds fils de chevaliers prenaient celui de dorés ou d'*aurei*, *dorati* ou *aurati*; et si, parmi leurs enfants, il y en avait quelques-uns qui embrassaient l'état ecclésiastique, ils avaient le droit de porter l'habit de notaires apostoliques. Quoique les chevaliers eussent cessé de jouir de ces privilèges, ils continuèrent à porter le titre de comtes de Latran. Pour ce privilège, les chevaliers contractaient l'obligation de défendre les côtes de la Marche d'Ancône, la Romagne contre les brigands, et de garder la ville et le sanctuaire de Lorette.

Justiniani nomme ces chevaliers de *Sainte-Marie* de Lorette, à la page 345 de son Histoire des ordres de chevalerie, mais il en attribue l'institution à Pie V; il dit aussi que cet ordre cessa d'exister après sa mort, ce qui est faux.

Quand Sixte V voulut récompenser Fontana d'avoir érigé l'obélisque du Vatican, il le créa chevalier de l'ordre de l'éperon d'or, et le nomma aussi chevalier de Notre-Dame de Lorette. Alexandre VII ajoutant 70 chevaliers, en 1656, il en éleva le nombre à 330.

Dans la suite, l'ordre perdit beaucoup de sa splendeur, et du temps de Bonanni cette milice noble n'existait plus, ou du moins ses membres étaient devenus officiers de la chambre apostolique. C'est ainsi qu'il l'assure dans la page XLIV de son catalogue des ordres de chevalerie, qu'il fit imprimer à Rome sous Clément XI, où on en voit la figure portant suspendue au cou une médaille d'or, qui était la décoration de l'ordre : il y avait d'un côté l'image de N.-D. de Lorette; de l'autre, les armoiries de Sixte V, qui avait accordé aux chevaliers cette marque honorifique.

LOUEZ-DIEU (RELIGIEUSES DITES DE) de l'institut de Saint-Jérôme, ordre de Saint-Augustin, à Arras.

Ces religieuses existaient à Arras depuis l'épiscopat de Dague, en 1430. Philippe le

Bon, duc de Bourgogne, honora cette communauté de sa protection, et lui vint en aide par ses libéralités. Les sœurs gardaient les malades dans la ville et la campagne; elles se livraient aussi à l'instruction de la jeunesse.

LOUIS (DAMES DE LA CHARITÉ DE SAINT-).

Deux dames d'une naissance distinguée, qui habitaient Paris, où elles eurent beaucoup à souffrir pendant la Révolution de la fin du XVIII^e siècle, allèrent se fixer à Vannes, lorsque M. de Pancemont fut nommé à ce siège, en 1808 : c'étaient Mme D. Malesherbes, veuve du défenseur de Louis XVI, et Mme de Molé, sa fille. Elles établirent dans cette ville une société religieuse de femmes, pour remplacer les anciens ordres détruits. Les sœurs de cette nouvelle société joignent les travaux de la vie active aux exercices de la vie contemplative; elles se livrent à l'instruction de la jeunesse de leur sexe; leur maison principale est à Vannes, dans l'ancien couvent du Père éternel. Elles ont aussi des établissements à Aurai, à Plechatel et à Saint-Gildas-de-Ruis.(1)

LUNE (ORDRE ÉQUESTRE DE LA), royaume des Deux-Siciles.

Devenu roi de Naples et de Sicile en 1266, Charles I^{er}, duc d'Anjou, voulant récompenser les services de plusieurs illustres chevaliers Siciliens, les annoblit dans la ville de Messine en 1268, au moyen d'un collier d'or composé de lis et d'étoiles, auquel était suspendue une lune en croissant avec l'épigraphe, *Donec totum impleat*, et déclara former en ordre équestre, les chevaliers qui avaient reçu cette distinction. Comme cet ordre avait pour principal but de combattre pour la foi, de loger les voyageurs et pèlerins et d'ensevelir les morts, il reçut l'approbation du Pape Clément IV. Les chevaliers portaient aussi sur le bras gauche une lune en croissant d'argent. Menénius assure que personne ne pouvait faire partie de cet ordre militaire, si déjà il n'avait donné quelque preuve de sa valeur dans la guerre, et que ceux qui s'y enrôlaient devaient promettre de se soumettre pour antrui à toutes sortes d'épreuves et de dangers. L'ordre s'éteignit sous le pontificat de Pie II. Bonanni, dans le tome III^e, page 72, du *Catalogue des ordres militaires et équestres*, traite de ce dernier, et donne la forme de la décoration.

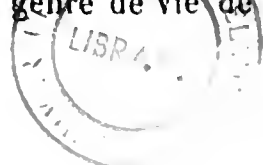
M

MADÉLEINE (COUVENT DE SAINTE-) à Strasbourg (Haut-Rhin).

Ce monastère avait été fondé en 1225 par cinq jeunes filles de haute vertu, qui voulant servir Jesus-Christ à l'imitation des cinq vierges sages de l'Évangile, s'étaient éta-

blies hors de l'enceinte de la ville de Strasbourg, au lieu désigné sous le nom de Wasesneck. Rodolphe, saint prêtre strasbourgeois, était leur directeur; témoins de leurs progrès journaliers dans les voies de la perfection, écrivant au Pape Grégoire IX pour le supplier d'approuver le genre de vie de

(1) Voy. à la fin du vol., nos 150, 131.



ses pénitentes et de les soumettre à une règle fixe, le Souverain Pontife adressa aux cinq vierges un bref apostolique daté du 4 des ides de juin 1257, par lequel il les admettait dans l'ordre des pénitentes de Sainte-Madeleine et les soumettait à la règle de Saint-Augustin. Dès lors de nombreuses compagnes se réunirent à elles et d'abondantes aumônes leur permirent de bâtir un vaste couvent, au lieu même où elles s'étaient d'abord établies. On les désignait habituellement à Strasbourg sous le nom de *Reuerinnen* (repenties). Le monastère primitif subsista environ deux siècles, mais en 1474, lors des guerres des Suisses, des Alsaciens et des Lorrains avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, Strasbourg s'attendait à un siège prochain et se mit en défense. Plusieurs des couvents extérieurs pouvaient offrir des lieux de refuge à l'ennemi, et faire courir des dangers à la place : on résolut de les détruire et d'assigner dans l'intérieur de la ville de nouvelles demeures aux habitants, celui des Repenties fut rasé; on acheta pour elles et on leur abandonna à perpétuité une maison particulière à laquelle on joignit un emplacement communal considérable. Robert, comte palatin, duc de Bavière, landgrave d'Alsace et évêque de Strasbourg, approuva la translation.

Après quelques années, le nouveau monastère, son église et ses dépendances, furent bâtis; la vie modifiée des Repenties les avait rendues l'objet de l'admiration générale, et le Souverain Pontife ayant ouvert le trésor sacré des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à la construction des divers édifices, les aumônes des fidèles affluèrent; les dons volontaires montèrent à la somme énorme de 125,000 florins.

Les religieuses de la Madeleine ne se relâchèrent en rien après avoir quitté leur premier établissement. La fidélité avec laquelle elles observaient leurs règles, leur constance et leur fermeté à pratiquer les conseils évangéliques, leur ardente charité et leur esprit profondément catholique, leur valurent la haine particulière des apostats du siècle suivant : elles étaient en quelque sorte, pour ces malheureux une protestation vivante contre les mensonges et les calomnies dont ils chargeaient tous les jours l'Eglise; il fallut donc faire disparaître ces témoins dangereux dont les importunes vertus auraient pu ouvrir les yeux au peuple.

On espéra pousser les Repenties à quitter leur ordre à force de vexations et de tourments; mais elles opposèrent à leurs persécuteurs une constance inébranlable, et si quelques-unes d'entre elles faiblirent, l'immense majorité de ces saintes filles résista héroïquement aux efforts des serviteurs de la parole et des magistrats de Strasbourg.

Les tracasseries commencèrent en 1523. On fit défendre aux religieuses de recevoir des aumônes, on leur interdit d'en distribuer, et on exigea qu'elles remissent les sommes consacrées à cet usage aux magistrats, qui se chargeaient d'en faire la répartition.

On alla plus loin : l'année suivante dans la matinée du samedi saint, 1524, le sieur Bernard Wurmser, dont on connaissait les sympathies pour le pur Evangile se présenta inopinément au couvent et exigea qu'on lui en ouvrît les portes; il était suivi de Gaspard Baldung, de Gaspard Hoffmeister, magistrats tous les deux, et du notaire Michel Schwinck; ces hommes, après avoir fait un inventaire exact du vin et du grain qui se trouvaient à la cave et au grenier, obligèrent les nonnes à leur communiquer un détail minutieux de leurs revenus et redevances. La première attaque avait été dirigée contre la charité, celle-ci le fut contre le droit de propriété; elle servit de prélude à des atteintes beaucoup plus graves : bientôt on défendit absolument aux religieuses de vendre leurs grains, et de prendre des dispositions quelconques touchant les terres du monastère.

On a eu souvent occasion de dire que le catholicisme seul asseoit la propriété sur une base parfaitement stable, quoique l'Eglise la considère plutôt comme une charge et une fonction que comme un droit égoïste; le désir de s'emparer du bien d'autrui a été un grand mobile de la Réforme.

Le sieur Wurmser et ses compagnons après avoir terminé l'opération de l'inventaire au couvent de Sainte-Madeleine, le sénateur déclara aux nonnes rassemblées qu'il leur était interdit absolument d'avoir à l'avenir aucun rapport avec Louis Dietmar, prieur de Saint-Guillaume, leur confesseur ordinaire, et qu'elles eussent à s'en remettre, pour tout ce qui regarde le *spirituel* et le *temporel* de leur couvent, au seul magistrat, lequel s'engageait à leur procurer des directeurs et des supérieurs parfaitement convenables.

Wurmser se retira avec ses satellites après avoir intimé aux Repenties les ordres des PP. Conscrits strasbourgeois et ne voulut pas écouter leur réponse. Louis Dietmar était un prêtre de très-sainte vie et parfaitement orthodoxe. A ce titre les novateurs l'honoraient de leur haine : ils avaient conseillé au Sénat de lui fermer l'accès du couvent de Saint-Marie-Madeleine, pensant qu'après avoir soulevé aux religieuses leur guide spirituel, on viendrait facilement à bout d'une troupe de femmes livrées à elles-mêmes.

Réduites à cette extrémité, ces religieuses réclamèrent les secours et les conseils du premier pasteur du diocèse, elles écrivirent à Guillaume de Honstein. Le Sénat qui les surveillait de très-près eut connaissance de leur démarche et leur députa les sieurs Mathias, P. Fuherr et Sigefroi de Bietheim pour leur défendre de communiquer avec l'évêque, soit par lettres, soit verbalement, ou de recourir d'une façon quelconque à la protection du prélat. Quelques petites vexations de détails marquèrent la fin de 1524.

L'année 1525 fut plus triste, encore. Elle est écrite en lettres d'or dans les fastes de l'hérésie de Strasbourg; elle fut aussi douloureuse

pour les religieuses. Les magi-strats adoptaient des idées fort larges; ils s'empres-saient d'en faire l'application. Quelques religieuses ef-frayées des menaces dont elles étaient l'objet chaque jour, eurent la faiblesse de céder: elles quittèrent le voile, acceptèrent les pensions qu'on leur offrit et se retirèrent dans leurs familles; mais elles ne formèrent que la fai-ble minorité de la congrégation; leurs campa-gnes donnèrent des preuves d'une fidélité à toute épreuve et furent aussi insensibles aux promesses qu'elles l'avaient été aux me-naces.

Cependant les prédicants, les sénateurs et la bourgeoisie évangélique étaient irrités au plus haut degré de la fermeté avec la-quelle les Repenties refusaient de se sou-mettre aux injonctions des magistrats. Les nouveaux curés tonnaient, du haut de la chaire, contre le coupable entêtement qui poussait ces femmes à préférer les ténèbres du papisme aux clartés de la parole dégagée de tout alliage humain, et au sortir du prê-che la population ne manquait pas de se porter en masse aux abords du couvent de Sainte-Madeleine, afin de donner par ses cris, ses injures, et ses menaces, des preuves su-rabondantes du zèle chrétien qui l'animait.

La prieure en fut alarmée. Craignant que ces fanatiques n'en vinssent à enfoncer les portes du couvent, elle envoya secrètement à Haguenau, dans la maison de son ordre, les religieuses les plus jeunes qui eussent couru de grands dangers dans un tumulte populaire, ou qu'on eût pu enlever de force pour les faire rentrer dans le siècle.

Peu de jours après leur départ, une dépu-tation des magistrats, composée comme les précédentes, des sieurs Baldung, Hof-meister et Elenhard, vint dépouiller la sa-cristie de ce qu'elle renfermait de plus pré-cieux: ils y prirent un calice d'or massif, onze d'argent, plusieurs vases et ornements de prix. Ces objets furent portés à la tour au Pfenning; on ne se donna pas la peine de colorer d'une ombre de prétexte ce vol sacrilège; c'était une manière sommaire d'appliquer l'un des principes du nouvel Évangile et d'exercer la puissance spirituelle maintenant dévolue aux magistrats.

Les vexations, les menaces et les mauvais traitements exercés contre de pauvres in-offensives religieuses privées de secours ex-térieurs, de tout appui et conseils, ne s'ar-rêtèrent pas un moment. Pendant le cours de l'année 1525 ces malheureuses femmes ne furent plus soutenues que par le sentiment du devoir; on leur avait enlevé leur direc-teur spirituel; la Messe ne se célébraît plus dans leur église, elles étaient privées de l'usage des sacrements. Dans cette doulou-reuse extrémité la prieure se décida à partir pour Haguenau avec huit des sœurs, afin de se confesser et de communier. Le voyage eut lieu la veille de la fête de tous les Saints; mais avant de se mettre en route les reli-gieuses rédigèrent et signèrent en présence des sieurs Sesselheim et Jean Mittelhausen, une protestation par laquelle elles déclaraient:

1° qu'elles n'avaient en aucune manière l'intention d'abandonner leur monastère, et qu'elles se rendaient à Haguenau simplement pour retrouver des forces dans le banquet eucharistique et pour s'entendre avec leurs sœurs; 2° que jamais elles n'avaient consenti et ne consentiraient à l'abolition du bénéfice de la Messe et des heures canoniales; 3° que jamais aussi elles ne consentiraient à ce que les biens, revenus, ornements et va-ses sacrés de leurs couvents fussent ven-dus, aliénés, employés à des usages profanes; 4° qu'elles ne deviendraient infidèles en rien à leurs règles et à leurs vœux et qu'elles endureraient mille morts si cela se pouvait. plutôt que de manquer à leurs devoirs. L'ab-sence de ces religieuses ne fut pas longue; elles revinrent après quelques jours pour être en butte à de nouvelles tribulations. La constance de ces saintes filles irrita de plus en plus les passions haineuses des apôtres de Strasbourg; ils excitèrent les magistrats à ne pas leur donner un instant de relâche, en leur répétant chaque jour « qu'une autorité vrai-ment chrétienne devait détruire dans ces domaines le règne de Satan et de l'idolâtrie. » Leurs efforts furent couronnés de succès; les autorités de Strasbourg disposèrent des biens du couvent de Sainte-Madeleine, lais-sèrent à peine le plus strict nécessaire aux religieuses et les réduisirent à une profonde misère. Mais rien ne put les ébranler; leur conduite fut toujours telle que leurs impla-cables ennemis eux-mêmes n'ont pas osé les alir de leurs calomnies.

MADELEINE (ORDRE ÉQUESTRE DE LA).

Jean Chesnel, gentilhomme breton, dou-loureusement affecté par la fréquence des duels qui avaient lieu en opposition évi-dente aux lois, et au préjudice du corps et de l'âme, fit instance en 1614, auprès de Louis XIII, roi de France, pour obtenir l'institution de l'ordre de Sainte-Madeleine, dont les chevaliers s'obligeraient par vœu spécial à renoncer au duel, hormis les cas où il s'agirait de l'honneur de Dieu et des biens du royaume. Louis XIII approuva cette généreuse pensée et créa chevalier Jean, qui composa les statuts du nouvel ordre et les fit imprimer à Paris en 1618. Cet ordre cepen-dant ne progressa pas.

MARIAMETTES (CONGRÉGATION DES RELI-GIEUSES DE), en Palestine.

Les filles qui veulent embrasser la vie religieuse en Orient rencontrent beaucoup de difficultés, parce que c'est toujours l'usage dans le Liban, en Palestine comme dans le reste de l'Orient que la femme est achetée par son mari. Les parents, au lieu de payer unedot, la reçoivent; les filles sont donc pour eux une fortune; aussi rencontrent-elles beau-coup de difficultés pour se faire religieuses. Les parents tiennent beaucoup aux piastres qu'ils ne peuvent tirer du couvent. Il y en a auxquelles on fait souffrir une espèce de martyre; mais on trouve, chez les Maronites en particulier, un zèle, une ardeur qui don-

nent les meilleures espérances. Il y a trois ans un père de famille Maronite mourut, laissant une jeune veuve avec cinq filles dont la plus jeune avait quatre ans. Le défunt avait un frère prêtre auquel il recommanda en mourant son épouse, ses cinq filles et sa petite maison. Ce prêtre commence par instruire sa belle-sœur et ses petites nièces; il fait de la petite maison un couvent, une maison de prières, il recrute parmi les filles les plus sages de cette montagne, les réunit à la petite communauté dont la vertueuse veuve devient la mère. Il n'y a plus que la plus jeune des cinq filles qui ne soit pas religieuse, parce qu'elle n'a pas l'âge. Une de ces religieuses va faire l'école à deux lieues et demie de sa demeure dans un village grec schismatique de 1,300 âmes. Cette bonne fille a été avec tant de persévérance et d'exactitude, malgré la longueur et la difficulté du voyage, malgré les mauvais traitements et les outrages qu'elle essuyait de la part des hérétiques; elle s'est conduite avec tant de précautions et de prudence, elle a tant fait par ses prières, qu'au bout de quinze mois, elle a fini par convertir tout le village, le curé aussi bien que les paroissiens; les Pères de la Compagnie de Jésus ont su mettre à profit ces heureuses dispositions des Maronites; l'un d'eux, il y a quinze ou seize ans, après avoir traversé la Mésopotamie, la Chaldée et l'Arménie, cherchant un lieu où fonder une mission, s'était arrêté dans les vastes plaines de Balbeck. Frappé de la beauté du pays et de l'air intelligent de la race, il se bâtit dans l'endroit le plus peuplé, une maison en terre, appela à lui les enfants qui étaient abandonnés, et bientôt il en arrêta un si grand nombre que seul il ne suffisait plus. Quelques jeunes et douces filles formées par ses soins furent bientôt en état de le suppléer, et ces écoles par leur bonne discipline et leur parfaite tenue font encore l'admiration de tous ceux qui les visitent. On y enseigne les éléments des lettres, l'Écriture sainte, enseignement tout particulièrement plein de charmes pour des peuples qui vivent dans le pays des patriarches, et qui retrouvent dans l'histoire sacrée une histoire nationale.

Un frère, brillant professeur de rhétorique au collège des nobles, à Naples, s'avise de réunir les élèves de quinze à vingt ans, garçons et filles; il les exerce sur un sujet donné pendant la semaine et le dimanche les envoie deux à deux (deux garçons ou deux filles), comme Notre-Seigneur envoyait les apôtres et les soixante et douze disciples dans les villages voisins de ces mêmes contrées pour leur enseigner sa parole. Les jeunes missionnaires s'en vont au lieu qui leur a été désigné, et quels que soient les moyens, souvent ils atteignent au véritable but de l'éloquence qui est de convaincre et de toucher. Les filles se distinguent par leur zèle à s'en aller le dimanche dans les villages les plus abandonnés de la plaine pour enseigner la Doctrine chrétienne, en attendant qu'on y puisse ériger des écoles.

Depuis quatre ans, il y a une congrégation maronite enseignante; un bon prêtre maronite, qui depuis vingt-trois ans vit en rapport avec les Jésuites, conçut et exécuta le plan de cette institution; vendant tout ce qu'il avait, il offrit asile à quelques jeunes filles, qui paraissaient avoir des dispositions sérieuses pour instruire des enfants; il leur apprit à vivre sous une règle, à former à la religion et à la vertu les enfants de leur sexe, et déjà les jeunes institutrices, consacrées à Marie, sous le nom de *Mariamettes*, ont sept à huit écoles de quarante à cinquante enfants chacune. La Mariamette peut-être considérée comme le type de l'institutrice Libanaise, la seule qui puisse vivre au milieu des populations les plus grossières, s'adapter à leur genre de vie dur et pauvre, les aimer en se dévouant pour elles. Elle commence par chercher dans le lieu où elle s'établit une pieuse fille ou veuve du village même, laquelle lui sert d'aide et de compagne et partage avec elle son habitation, le pain dur et sec du pauvre qui vient recevoir ses leçons, est sa seule nourriture et l'unique prix de ses travaux. Cependant il lui faut des vêtements, un asile en cas de maladie, il faut quelque chose d'assuré dans la maison où les novices viendront se former à leur tour; ce sont les ressources qui manquent pour donner à cette excellente œuvre tout le développement dont elle est susceptible, car de nouvelles demandes lui arrivent tous les jours; on demande des institutrices même en dehors du Liban.

Il y a des écoles dans les villages les plus importants du Liban, qui sont tenues par la congrégation des sœurs *Mariamettes*. La maison mère est à Bekfaïa. Le lundi matin, elles se rendent chacune à sa destination plus ou moins éloignée; les enfants leur apportent à manger dans la maison où elles font l'école, et d'où elles ne sortent que le samedi pour s'en retourner à la maison mère et y passer la journée du dimanche en communauté. En outre, dans le courant de la semaine, elles reçoivent la visite d'un Père qui fait le catéchisme aux enfants: ces sœurs font un bien immense dans les montagnes; elles ont déjà renouvelé des villages entiers. Une d'entre elles allait faire l'école dans un gros village de Grecs schismatiques, à deux lieues et demie de leur résidence, par des chemins très-difficiles, éprouvant sans cesse, de la part de ces schismatiques, toutes sortes de rebuts et de mauvais traitements; mais son zèle, soutenu par la patience et la confiance en Dieu, croissait à proportion des obstacles. Elle finit par convertir toute la paroisse et le curé lui-même, qui a fait son abjuration publique, tant en son nom qu'en celui de ses paroissiens. Maintenant cette paroisse est une paroisse modèle.

Le bien que font ces sœurs partout où elles sont a engagé les PP. Jésuites à établir une congrégation de frères arabes, à l'instar de celles des sœurs, pour l'intérieur des montagnes, où la langue française n'est pas encore en usage.

A Zahlée, les Pères ont des écoles de filles et de garçons, que le grand nombre des élèves qui les fréquentent les a forcés de diviser en plusieurs classes. Ils ont choisi parmi ces élèves des jeunes gens des deux sexes, qu'ils envoient deux à deux dans les villages circonvoisins, faire le catéchisme et préparer la voie aux missionnaires. (1)

MARIE (CONGRÉGATION DES DAMES DE SAINTE-). *Maison mère à Angers (Maine-et-Loire).*

En 1340 vivait dans leur manoir d'Eventard, avec leur fils unique, un homme et une femme passant le temps en bonnes œuvres. Leur demeure était le rendez-vous des malheureux. Le matin les pauvres y recevaient de nombreux secours. Les gens dans la gêne venaient les trouver, et par leur bourse et leurs conseils ils les tiraient souvent d'embarras.

Ce charitable ménage allait tous les jours à la ville visiter les malades, penser les blessés, etc. Le chef de cette famille s'appelait Guillaume de la Porte, dit fils du prêtre.

La province d'Anjou était alors sillonnée par d'innombrables voyageurs venant de la Bretagne, de la Touraine, de la Normandie, du Poitou et du Maine; épuisés de fatigues, n'ayant aucun moyen de payer un gîte pour passer la nuit, ils se couchaient sous les auvents des portes, sous les galeries des églises, et la plupart du temps sur les places publiques, exposés aux intempéries des saisons. Guillaume de la Porte gémissait de voir tant de malheureux rester ainsi abandonnés. Souvent des bandes de voleurs attendaient ces étrangers aux coins des rues et les dépouillaient de leurs vêtements, ou du peu qu'ils pouvaient posséder, et on voyait de temps à autre le matin sur les places et sous les portes, les cadavres nus d'infortunés morts de froid pendant la nuit.

Un jour Guillaume de la Porte rentrant chez lui, le cœur navré d'un si émouvant spectacle, dit à sa femme: « Nous n'avons qu'un fils, il sera toujours bien au-dessus du besoin; si nous fondions une maison où on pourrait recueillir pendant les *nuictées* les étrangers qui séjournent dans notre ville, je crois que nous ferions une œuvre agréable au Seigneur, et que nous apporterions ainsi un soulagement à bien des maux. »

Sa femme et son fils, en entendant ces paroles, ne le laissèrent pas continuer; ils lui sautèrent au cou en versant des larmes d'attendrissement et l'engagèrent au plus vite à réaliser son excellente idée.

Or, il y avait à la montée des Forges, paroisse de la Trinité, une belle chapelle construite au XI^e siècle, dédiée à la sainte Vierge et à saint Jacques, patron des voyageurs. Ce fut près de ce lieu, que Guillaume résolut d'établir sa maison de refuge à laquelle il donna le nom d'aumônerie de *Mgr Saint-Jacques la Forêt*.

Par son testament écrit en latin, à Eventard, le jour de la Sainte-Trinité, l'an 1406, il légua des revenus considérables à l'aumônerie.

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 152.

Bientôt on vit les places et les rues débarrassées le soir de cette foule de gens sans asile. De dévoués serviteurs furent chargés, par de la Porte, de recueillir les pauvres voyageurs; et tous ceux qui passaient la nuit à l'aumônerie, recevaient, avant de la quitter, une somme de 12 sols, avec l'obligation de réciter une prière pour le fondateur.

L'exemple donné par Guillaume de la Porte ne resta point sans imitateurs. A la fin du XVI^e siècle, on comptait à Angers huit aumôneries, situées à Saint-Michel-du-Tertre, dans le faubourg Bressigny, à Saint-Julien, à Saint-Eutrope de l'Esivière, à Saint-Etienne, près la porte Lyonnaise, au tertre Saint-Laurent, puis l'aumônerie du Saint-Esprit, destinée à recevoir les enfants abandonnés.

Ces divers établissements étaient tous institués pour le soulagement des nécessiteux, mais chacun était affecté à une certaine catégorie de pauvres.

Leurs revenus se composaient de dons particuliers, de fondations des taxes imposées aux ecclésiastiques et aux laïques, de quêtes faites dans la province, etc., etc. Malgré ces nombreux refuges, les pauvres et les étrangers indigents abondaient à Angers à la fin du XVI^e siècle, plus encore qu'au temps où vivait Guillaume de la Porte. Les places publiques étaient encombrées d'infirmes et de gens sans aveu. Les portes, l'intérieur des églises étaient obstrués par toute une gent bohème, qui ne craignait point d'interrompre les fidèles dans leurs prières. Il arrivait souvent que le culte était troublé par les cris et les plaintes des mendiants et des vagabonds.

Les maires et échevins s'émurent d'un pareil état de choses; une assemblée du clergé fut tenue à la maison de ville, le 24 mars 1534, pour arriver aux moyens de secourir les véritables indigents, et chasser cette tourbe d'éclopés, de malingreux, de cagneux, d'hydropiques, d'aveugles qui quittaient les églises à l'heure du couvre-feu et se rendaient dans les bas quartiers de la ville, où ils retrouvaient leurs yeux, leurs bras, leurs jambes, devenaient lestes, et poursuivaient les passants attardés.

Des ordres sévères firent sortir d'Angers, dans un prompt délai, les indigents étrangers; défense fut faite de mendier dans les rues et aux portes des églises, et injonction donnée à son de trompe de refuser tout secours aux pauvres qui se présenteraient à domicile.

Sur la demande de Guillaume de Rusé, évêque d'Angers, ces sages mesures furent approuvées par lettres patentes du roi Charles IX.

En 1556, une aumônerie générale fut organisée, et huit directeurs furent choisis par l'évêque et les officiers de justice dans les rangs du clergé, de la noblesse et du tiers état. Ils prirent le nom de Pères des pauvres.

Chaque dimanche, à l'issue des Vêpres se faisait dans toutes les paroisses

lecte pour l'aumône générale. Le lieu qui parut le plus convenable pour cette vaste entreprise fut le local de l'aumônerie Saint-Jacques de la Forêt, établie par Guillaume de la Porte, et où ce vénérable personnage avait fait élever de grandes constructions.

Les vieillards des deux sexes y reçurent des soins assidus; les enfants pauvres et orphelins nés dans la ville, faubourgs et quintes d'Angers y étaient élevés et instruits: deux prêtres étaient chargés d'administrer les secours de la religion.

Chaque année l'administration apportait de nouvelles améliorations à un établissement si utile. Au mois de mars 1618, il fut décidé que les vieillards les plus valides parcourraient tous les matins les rues et faubourgs de la ville, accompagnés d'un tombereau dans lequel ils déposeraient les boues et immondices qui seraient vendues au profit de l'hospice.

C'est de cette époque que date à Angers l'origine des bouillonniers. Avant ce temps, les habitants se chargeaient eux-mêmes de nettoyer les rues; ils le faisaient avec une incurie extrême, et il y avait certains quartiers desquels s'exhalait continuellement l'odeur la plus infecte. Cet état de malpropreté nous indique la source des nombreuses épidémies dont les ravages sont consignés dans les archives de la faculté.

La direction des hospices reçut de nombreuses félicitations pour cette excellente mesure. Aussi voulut-elle encourager des voituriers en leur donnant un costume spécial et en les désignant sous le nom d'huissiers de l'aumône.

Dès que les sergents royaux et les huissiers apprirent cette nouvelle dénomination, ils s'insurgèrent et formèrent de nombreuses plaintes aux *pères des pauvres*. Ils se regardaient comme humiliés, eux, exécuteurs des sentences royales, d'être comparés à des recureurs d'égoûts.

Le peuple aimait peu les huissiers, aussi rit-il beaucoup de leurs prétentions. Malgré les quolibets de toute nature lancés sur les pauvres sergents, ils n'en persistèrent pas moins dans leurs demandes, et obtinrent ample satisfaction. Mais si le nom d'huissier de l'aumône disparut de sur le chapeau des conducteurs, ces derniers n'en continuèrent pas moins tous les jours leurs balayages, et cette industrie produisit de beaux bénéfices à l'hôpital.

Le 13 mars 1625, il se tint, dans la chapelle Saint-Luc, paroisse Saint-Pierre, une réunion où se trouvaient Amaury de l'Avocat, grand archidiaque et official en l'église d'Angers; René de la Grezille, chanoine; René Pothery, prieur de Saint-Aubin; Thomas Raganne, doyen de l'église Saint-Laud; François Lasnier, seigneur de Sainte-Gemme, lieutenant général au siège présidial; Nicolas Martineau, juge de la prévôté; Etienne Dumesnil, avocat, ancien maire de la ville, et Thomas Nepveu, échevin, tous pères administrateurs de l'aumônerie publique. Là, il fut décidé que les nombreuses distributions quotidien-

nes de pain faites par les abbayes de Saint-Aubin-le-Riche, Saint-Nicolas-le-Pauvre, Toussaint l'Esvière et le chapitre de Saint-Pierre, aux pauvres de la ville, seraient envoyées à l'aumônerie générale *pour aider à nourrir les pauvres renfermés*.

Tous les évêques d'Angers, depuis la fondation de l'hôpital général, et les rois Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV s'en sont constamment montrés les protecteurs.

Louis XIII augmenta cet asile d'une cour dépendante de l'hôtellerie du Lyon-d'Or.

En 1627, la ville fut affligée d'une maladie contagieuse qui décima la population; à ce fléau vint se joindre la famine. Les pauvres reparurent sur les placés publics et dans les églises. L'hospice devint insuffisant pour loger les infirmes. C'est alors que les directeurs résolurent, dans une séance publique, de joindre à leur maison celle du collège de la Frommagerie, abandonnée depuis longtemps.

Le roi Louis XIV, par lettres patentes données au mois d'août 1672, à Saint-Germain en Laye, voulut que les bâtiments du collège de la Frommagerie devinssent irrévocablement propriété de l'hôpital général.

Le peuple ne donna jamais à cette demeure la dénomination d'*Hôpital de la Charité*. Comme d'après les règlements les pauvres admis à l'hospice ne pouvaient sortir qu'à certaines heures, il appela cette maison *les Renfermés*, et désigna les enfants abandonnés sous le nom d'Enfants-Bleus, à cause de la couleur de leur costume.

Ce fut dans cette même année, 1672, qu'un tour destiné à recevoir les nouveau-nés fut placé tel que nous le voyons encore aujourd'hui à droite de la porte d'entrée. Auparavant, les enfants délaissés par leurs parents étaient déposés sur le parvis des églises ou à la porte des aumôneries.

De jeunes filles, des veuves vinrent s'établir à l'hospice pour soigner les infirmes et les malades. Parmi elles une supérieure fut choisie, et c'est ainsi que se forma la première association de femmes placées à la tête de cette maison de charité; pour avoir le titre de sœur, il fallait faire un noviciat de cinq années.

Il appartenait au vertueux fondateur du Mont-de-Piété, du refuge des filles repenties et d'un grand nombre de pieuses institutions dont l'Anjou s'honore, de donner à ces religieuses un règlement stable: Henri Arnaud, plein de zèle pour une si belle institution, établit les rapports des directeurs, de la supérieure, des sœurs et des aides. Les sages prescriptions imposées par cet illustre évêque, prouvent l'intérêt qu'il portait à l'association des sœurs de la Charité.

Pendant plus de deux siècles ces pieuses femmes ne contractèrent aucun engagement; elles étaient laïques, quoiqu'elles eussent un costume qui les distinguât des gens du monde. Ce costume était à peu de chose près le même que celui que portent de nos jours les sœurs de Sainte-Marie. Elles fai-

saient de simples promesses d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Plus tard, ces promesses se changèrent en vœux, et actuellement, par une décision de Mgr Angebault, après cinq années de vœux annuels, un engagement perpétuel est exigé pour faire partie de la congrégation.

Dans l'année 1689, une cruelle maladie sévit à l'hôpital. La plupart des pauvres furent atteints du scorbut. La faculté de médecine s'assembla et délibéra sur les moyens à prendre pour porter remède à ces nouvelles souffrances. On crut que les habitants de l'hospice gagnaient cette maladie en buvant de l'eau des puits. L'analyse qui en fut faite parut constater que dans cette eau était le germe du mal. Les bâtiments du prieuré de l'Esvière furent proposés pour y transférer l'hôpital. Les infirmes, les vieillards, disaient les docteurs, seraient en meilleur air, et puis d'ailleurs l'établissement, déjà trop étroit pour loger huit cents personnes, serait plus que suffisant aux six religieux de l'Esvière.

Les moines Bénédictins de l'Esvière se plaisaient infiniment dans leur riant séjour, si propice au recueillement et à la prière. Ils ne tinrent point compte de la décision de la Faculté (1). Les pauvres continuèrent à boire de l'eau de l'hospice, et le scorbut cessa tout à coup ses ravages. Le règlement concernant les pauvres de l'hospice reçut depuis sa création de nombreuses additions.

Le 11 juillet 1725, il fut décidé que les pauvres attachés à la maison ne sortiraient plus sans porter au bras droit une large croix en drap rouge et sur la poitrine une lettre en drap jaune indiquant la paroisse à laquelle ils appartenaient.

L'émission des billets de la banque de Law réduisit à une grande indigence les hôpitaux, fabriques de paroisses, communautés séculières et régulières de la province d'Anjou.

Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers se trouvèrent dans la nécessité, lorsqu'ils se virent chargés d'une valeur de plus de 300,000 livres représentée par du papier, de renvoyer de leurs maisons quatre cents malades et de n'en conserver que cent.

Les *Renfermés* beaucoup moins riches que l'Hôtel-Dieu, eurent encore plus à souffrir. La caisse de cet hospice se remplit subitement d'une somme de 200,000 livres de billets. Les pauvres de cette maison de charité furent diminués de plus d'un cent, et à peine si on put donner suffisamment du pain à ceux qui furent conservés.

Quant aux monastères de Sainte-Catherine, de la Fidélité, du Calvaire, leur situation fut des plus misérables. Impossible de décrire l'état de gêne où ils se trouvèrent, n'ayant pour toute fortune que des rentes

constituées, amorties en billets de banque. Les saintes filles de ces maisons religieuses se virent réduites à implorer pour vivre l'assistance des gens du monde.

Le 25 juillet 1775, le nombre des sœurs desservant la maison des Renfermés fut porté à vingt-deux, et le 4 juillet 1780 un recensement du personnel donna le chiffre de 591 pauvres.

La révolution détruisit les institutions de charité, mais l'urgence extrême força la Convention à conserver l'hôpital. Seulement l'administration fut changée. Les directeurs ne furent plus que six y compris le maire ayant droit d'assister aux séances de la commission. Cet état de choses a été maintenu jusqu'à présent.

La première supérieure dont le nom nous ait été conservé est Mlle Perrine Valleau, élue en 1716. Ensuite la communauté fut successivement administrée par Mmes Aimée Grandhomme, Martineau, Blanchard, sœur Thérèse, Marie Aymer de la Chevalerie, Françoise Bouchereau, Elisabeth, Gabrielle de Villeneuve, Jeanne Bessonneau, Marguerite Mortier, et Jeanne Alleau, dite sœur Félicité, élue le 9 juin 1842 et aujourd'hui supérieure générale. Un décret de Napoléon I^{er} rendu à Fontainebleau le 15 novembre 1810 reconnut les sœurs de Sainte-Marie comme sœurs hospitalières, et l'hôpital général comme la maison mère de cette communauté. Le 14 décembre 1852, Napoléon III, par un décret signé au palais des Tuileries, a reconnu cette congrégation non-seulement comme hospitalières, mais encore comme corps enseignant.

L'état de la chapelle, depuis le XI^e siècle jusqu'à ce moment, a subi bien des changements. Il ne reste de la construction primitive qu'une magnifique fenêtre, type le plus pur de l'art roman en Anjou. Le clocher était jadis surmonté d'une flèche très-élevée dont il n'existe nul vestige. Le retable du maître autel était orné d'une toile représentant le Christ mis au tombeau. Ce tableau, d'un mérite incontestable, est de l'école du Bronzino (2).

Un annexe considérable fut ajouté à l'hôpital général. Nous voulons parler de la maison des Incurables.

Vers 1730, Marie-Henriette de Brique-mault perdit son mari, messire Joachim Descaux, chevalier seigneur du Hallay, de Saint-Fulgent du gué Auvoyer de la seneschallerie et autres lieux. Cette pieuse dame, héritière d'une immense fortune, se retira à l'abbaye du Ronceray, et consacra tous ses revenus à des œuvres de bienfaisance. Depuis longtemps elle remarquait que les infirmes étaient difficilement admis à l'hôpital général, la préférence était donnée aux pauvres de la ville. Pour faire cesser cet abus, Mme Descaux fonda, pres

(1) Les religieux de l'Esvière adressèrent à la maison-de-ville un Mémoire pour être maintenus en possession, qui se terminait ainsi : *Monasteria quæ fuerint*

semel Deo dedicata, perpetuo remaneant monasteria.

(2) Cette belle peinture a été transportée dans la nouvelle chapelle de l'hôpital général.

les Renfermés, une maison consacrée aux incurables et placée sous la direction des administrateurs de l'hôpital général. Elle affecta à cette demeure 40,000 livres, afin de construire sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Hervé, servant d'infirmierie aux filles, un bâtiment où on placerait cent soixante lits pour quatre-vingts hommes et quatre-vingts femmes infirmes. Dans l'acte de donation, il était expressément stipulé que jamais les pauvres valides ne pourraient être admis dans ces nouvelles salles.

Louis XV approuva, par lettres patentes données à Versailles au mois de mai 1733, cet établissement.

Mme Descaux ne s'en tint pas là. Elle ajouta à ses libéralités un legs de 21,000 livres. Plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte l'évêque Poncet de la Rivière, les Dlls Paumier et Hiron, vinrent augmenter les ressources de l'hospice des Incurables, et en 1789 ses revenus se montaient à 61,729 liv 2 sols.

De nos jours, la commission des hospices conçut le projet de réunir, dans un seul bâtiment, les pauvres placés aux Incurables, aux Pénitentes, et aux Renfermés, ainsi que les enfants abandonnés. Demande fut faite au gouvernement, et bientôt l'autorisation de commencer les travaux fut accordée.

L'ancien enclos des Pères Capucins de Reculée fut choisi pour construire le nouvel hospice. Au mois d'août 1849, Louis Napoléon vint à Angers inaugurer le chemin de fer et posa la première pierre de l'hôpital général, en présence des autorités de la ville et d'un immense concours d'habitants. Bientôt, grâce à l'activité de M. Moll, l'architecte, l'édifice prit dans peu de temps des proportions colossales, et à la fin de l'année 1854, Mgr d'Angers vint bénir l'asile des pauvres, qui portera désormais le nom d'hôpital *Sainte-Marie*.

Les dames de Sainte-Marie ne desservent pas seulement l'hôpital général; l'éducation et la direction de la maison des sourds-muets leur est encore confiée. Notre notice ne serait pas complète si nous ne parlions de cet utile établissement fondé par Mlle Blouin en 1777. De nouveaux documents qui nous ont été communiqués vont nous permettre de compléter ce qui a été écrit sur cette institutrice distinguée.

Au milieu du xvii^e siècle vivait à Angers, dans la paroisse de la Trinité, un instituteur nommé Nicolas-Alexis Blouin. Le petit pensionnat qu'il dirigeait était à peine suffisant pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Père de onze enfants, il ne pouvait payer les maîtres qu'exigeait le nouveau développement qu'il venait de donner à son école, en y joignant une classe d'adultes. L'intelligence précoce remarquée chez sa fille aînée, âgée de quatorze ans, lui suggéra la pensée de la charger de l'enseignement des plus jeunes écoliers et de ré-

péter les élèves de la classe supérieure. Mlle Blouin s'acquitta de ces fonctions à la satisfaction générale. Encouragée par ces succès, elle voulait se livrer entièrement à l'enseignement primaire, lorsqu'une circonstance fortuite vint changer sa vocation.

A cette époque demeurait à Angers un digne ecclésiastique, l'abbé Fremond, chanoine de Saint-Martin. Cet excellent prêtre, dans un séjour qu'il fit à Paris, s'était enthousiasmé de la méthode de l'abbé de l'Épée; il prit quelques leçons du vénérable fondateur de l'hospice des sourds-muets, et de retour à Angers il n'eut plus qu'une pensée, celle d'instruire les infortunés privés de l'ouïe et de la parole et de les mettre en rapport avec la société dont ils semblaient exclus. N'ayant pas une maison assez vaste pour réunir les jeunes sourds-muets, il choisit la demeure de M. Blouin afin d'y donner convenablement ses leçons.

La jeune Charlotte, d'abord par curiosité, ensuite attirée au cours de l'abbé Fremond par un attrait irrésistible, s'éprit tout à coup de ce genre d'enseignement. Lorsque le maître était parti, elle répétait les sourds-muets et perfectionnait par des signes nouveaux la méthode un peu incomplète du chanoine de Saint-Martin.

L'abbé Fremond, surpris des rapides progrès de ses élèves, finit par avoir des doutes; des indiscretions lui apprirent qu'un professeur lui venait en aide. Curieux de connaître la science de Mlle Blouin, alors âgée de seize ans, il se renferme un jour dans un cabinet d'où il pouvait tout voir et tout entendre sans être aperçu. La netteté avec laquelle Mlle Blouin faisait ses démonstrations, la précision de ses signes émerveillèrent tellement le bon abbé qu'il ne voulut pas en savoir davantage, et sortant à l'improviste de sa cachette, il s'avance vers la jeune fille restée interdite à sa vue, et lui dit: « Mademoiselle, Dieu vous a fait naître pour le bonheur des sourds-muets. Je ne vous donnerai pas de leçons, car vous en savez plus long que moi; mais allez à Paris, près de l'abbé de l'Épée qui vous initiera à la méthode qu'il vient d'inventer pour l'instruction des sourds-muets. Puis vous viendrez ici pour répartir sur cette classe infortunée les lumières que vous aurez acquises. »

Ces bienveillantes paroles décidèrent du sort de Mlle Blouin. Des démarches furent faites près M. Duchzel, intendant de la généralité de Tours, afin d'engager l'abbé de l'Épée à recevoir chez lui, en qualité d'élève-institutrice, la jeune Angevine. M. Duchzel fit plus. Non-seulement Mlle Blouin fut admise à suivre les cours de l'abbé de l'Épée, mais encore sa pension lui fut payée. Cette bonne action eut sa récompense. Entrée en 1781, Mlle Blouin quitta l'institution des sourds-muets de Paris au bout de six mois, après avoir fait, par son aptitude et son intelligence, l'admiration de tous (1).

« Je soussigné, instituteur gratuit des sourds et muets de Paris, certifie à tous qu'il appartiendra,

(1) Voici un certificat délivré par l'abbé de l'Épée à Mlle Blouin :

Les débuts de l'institution de Mlle Blouin à Angers furent très-heureux. Le roi Louis XVI prit à sa charge douze élèves, et en comptant ceux dont la pension était soldée par les familles, les sourds-muets, confiés à ses soins, furent au nombre de trente. M. de la Marsaulaye, subdélégué de

que Mlle Charlotte-Louise-Jacqueline Blouin, native d'Angers, m'ayant été adressée par feu M. Ducluzel, intendant de Tours, pour que je lui apprissse à instruire les sourds et muets, cette demoiselle fait dans cet art des progrès qui ont surpassé mes attentes, et que le témoignage que j'en avais rendu lorsqu'elle retourna dans son pays, engagea M. l'intendant, quelques mois après, à m'écrire la lettre suivante en date du 19 février 1782 :

« Enfin, Monsieur, la demoiselle Blouin, pour laquelle je vous ai demandé vos bontés, vient d'être autorisée à ouvrir un cours d'éducation pour les sourds et muets à Angers. Ses talents sont votre ouvrage. Je ne dois mes succès qu'aux vôtres dans l'art où vous avez daigné lui communiquer vos lumières. Ayez-en le premier hommage. Ce n'est pas assez que la capitale vous admire, ma généralité va jouir de vos bienfaits. Je m'estime heureux d'avoir pu, comme vous, contribuer à diminuer les malheurs de l'humanité. J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé : DUCLUZEL. »

« Mlle Blouin étant revenue à Paris pendant les vacances de 1782, vient d'y faire un second voyage sur la fin de celles de la présente année, où nous avons déjà repris nos leçons. Dès qu'elle y est entrée, j'ai cessé de les dicter par signes aux sourds et muets, pour lui en laisser faire la fonction, qu'elle a remplie parfaitement. Ses opérations lui ont attiré les applaudissements d'un nombre de personnes de différents pays, qui ne peuvent se lasser d'admirer les talents que Dieu lui a donnés pour réussir dans cette œuvre.

« Je la crois donc capable de conduire ses élèves au degré d'instruction auquel sont parvenus tous ceux de nos sourds et muets qui en ont donné des preuves dans les exercices publics, et singulièrement dans celui du 13 août 1783, en présence de Mgr le nonce du Pape et de Mgr l'archevêque de Tours, accompagné de quelques-uns de ses illustres confrères.

« En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat, à Paris, ce 11 novembre 1783.

« Signé : L'abbé de l'Épée. »

(1) Il est curieux de connaître les motifs qui déterminèrent la commune à prendre cette mesure. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur le rapport inédit adressé au conseil général par La Revellière-Lepeaux :

« Une institution publique, destinée à l'instruction des sourds et muets, honore depuis quelques années la ville d'Angers. Cet établissement précieux a été dirigé jusqu'ici par Mlle Blouin, institutrice qui, par son zèle et son talent, s'est attiré l'estime de ses concitoyens, jusqu'au moment où la révolution a, pour ainsi dire, scindé le peuple français en deux nations différentes : l'une, la grande majorité, amie de la liberté, et l'autre, le soutien du fanatisme et de la tyrannie.

« Il était indispensable, dans ces circonstances, que la majorité de la nation s'assurât des principes de ceux qui étaient employés par elle en quelque genre que ce fût, et principalement à l'instruction de la jeunesse, et la prestation du serment civique leur fut enjointe à tous, sous peine de destitution. Il était bien évident que le serment n'avait aucun trait au culte religieux, et qu'il n'est autre chose que la formule par laquelle celui qui le prête déclare purement et simplement qu'il entre dans la

l'intendant général, fut chargé de la surveillance de l'établissement.

En 1786, la ville d'Angers accorda une partie des bâtiments de la maison abbatiale Saint-Nicolas pour placer les sourds-muets, ils y restèrent jusqu'en 1792, époque où l'enseignement fut interdit (1). Les persé-

nouvelle association politique; mais l'aristocratie, malgré son impiété reconnue, n'a pas manqué d'en faire un instrument très-actif pour parvenir à ses fins, en le présentant aux simples et aux crédules comme un acte de renoncement à la religion de leurs pères, et la Dlle Blouin, après avoir refusé le serment civique, s'est montrée elle-même, suivant la notoriété publique, un des plus ardens colporteurs de cette pernicieuse doctrine!

« Cependant, la difficulté de parvenir à la remplacer, vu l'extrême rareté des personnes instruites dans son art, et la douleur de voir anéantir un établissement aussi cher aux amis de l'humanité, avaient engagé les administrations à suspendre la vigueur de la loi à son égard, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un moyen de pourvoir à l'instruction des sourds et muets.

« Néanmoins les citoyens ont représenté, par des pétitions successives, que par ses actives menées, la Dlle Blouin faisait beaucoup de partisans à l'aristocratie, troublait la tranquillité publique et inspirait à ses élèves des sentiments très-inciviques, et ils ont demandé sa destitution, en ajoutant que si on ne trouvait pas à la remplacer, on pourrait faire passer les élèves à M. Sicard, à Paris, qui n'exigeait que 350 fr. de pension. Alors vous vous êtes empressés d'écrire à M. Sicard, pour qu'il vous envoyât ou qu'il vous indiquât un instituteur propre à remplacer Mlle Blouin, au défaut de quoi vous l'avez prié de vous faire connaître les conditions de la pension. Vous avez reçu sa réponse, et il vous déclare qu'il ne peut ni vous fournir ni vous indiquer un instituteur; il insiste sur les talents supérieurs de Mlle Blouin, et il représente fortement la nécessité de la conserver. Il vous fait part en deuxième lieu des conditions de la pension, qui la font monter à 700 fr. environ et non à 350, comme quelques-uns de nos concitoyens l'avaient pensé. Or, il est impossible que vous fassiez un pareil sacrifice.

« Il ne reste donc alors que deux partis à prendre : on de violer et de contrarier le vœu très légitime des citoyens, ou de blesser cruellement l'humanité, en anéantissant chez vous une institution qui seule peut rendre aux devoirs et aux jouissances de la société, des hommes qui, sans elle, n'en seraient que le fardeau. La commission a bien senti que c'était, en quelque sorte, être les assassins politiques des infortunés sourds et muets, que leur enlever la ressource de cet art qui, en suppléant au défaut de leurs organes, fait des créatures intelligentes d'êtres imparfaits; et réfléchissant que, désormais, chacun a pris son parti sur les affaires du temps, et qu'en conséquence la demoiselle Blouin ne peut plus exercer une influence aussi dangereuse que par le passé, elle vous aurait peut-être proposé d'ajourner votre décision jusqu'au moment où vous auriez pu trouver un moyen de remplacement, et de céder ainsi aux cris de l'humanité en faveur d'un établissement d'un genre unique (car c'est surtout chez un peuple libre qu'un sentiment de bienveillance universelle doit diriger l'action des lois, et que ces infortunés, quels qu'ils soient, doivent trouver des secours les plus puissants pour les soulager dans leurs maux); mais la majeure partie des citoyens a réclamé et réclame l'exécution de la loi. La commission a pensé que vous ne pouviez vous dispenser d'accéder à leurs vœux.

cutions commencèrent alors contre Mlle Blouin. Ardente royaliste, sa tête fut mise à prix ; elle ne dut son salut qu'au dévouement de fidèles amis qui la conduisirent à Nantes, pendant la nuit, dans une barque de pêcheur.

La tourmente révolutionnaire apaisée, Mlle Blouin vint à Angers. Elle commença par organiser un externat de sourds-muets, dans une maison sise derrière les Jacobins.

Sous l'Empire, son établissement était en pleine vigueur, et le ministre de l'instruction publique érigeait, le 13 décembre, la maison d'Angers en maison centrale des douze départements environnants. Mlle Blouin occupait alors l'hôtel de Lancreau. En 1815 elle envoya Mmes Ursule Taudon et Victoire Blouin, ses deux nièces, suivre à Paris les cours de l'abbé Sicard. Mlle Victoire quitta Paris avec le certificat suivant :

« Le directeur de l'École royale des sourds-muets, chanoine de l'église de Paris, l'un des quarante de l'Académie française, etc..., certifie que Mlle Victoire Blouin, âgée de 21 ans, m'ayant été adressée par sa respectable tante, Mlle Blouin, institutrice des sourds-muets à Angers, et la première élève du célèbre abbé de l'Épée, a reçu avec soin, en 1815, pendant l'espace de cinq à six mois, des leçons pour le perfectionnement dans l'art d'instruire les sourds et muets, dont elle avait reçu les premières leçons de sa tante, et son instruction sous ce rapport ne laisse plus rien à désirer ; sa conduite a été exemplaire et digne des plus grands éloges ; et je pense qu'on peut en toute assurance lui confier la direction d'un établissement pareil à celui que sa tante gouverne avec la plus grande distinction et le plus noble désintéressement.

« Paris, le 23 août 1820.

« Signé : abbé SICARD. »

« De retour à Angers, Ursule et Victoire furent chargées des élèves, tâche qu'elles remplirent à la satisfaction générale. » Cependant, une grande épreuve attendait Mlle Charlotte. Les deux nièces sur lesquelles elle avait fondé tous ses espérances pour la prospérité et l'avenir de son établissement, ses deux nièces voulurent la quitter pour se faire religieuses. En effet. Mlle Taudon entra chez les sœurs de la Sa-

gesse. Elle donna des leçons aux sourds-muets d'Auray, fut depuis supérieure à Poitiers, et aujourd'hui elle est directrice de l'école des sourds-muets d'Orléans. Quelques années plus tard, Mlle Victoire Blouin partit pour la Trappe, où elle ne resta que trois mois. Vaincue par les prières de sa tante et peut-être intimidée par les menaces des autorités d'Angers, elle consentit à quitter un séjour qu'elle aimait, mettant toutefois pour condition que sa tante lui laisserait la liberté d'établir dans sa maison une espèce de congrégation religieuse dont les membres seraient destinés à perpétuer l'œuvre de l'éducation des sourds-muets. Mlle Blouin y consentit dans la crainte de perdre sa nièce. Cette dernière prit un habit particulier qui fut aussi donné à plusieurs jeunes personnes tant parlantes que sourdes-muettes (1). Elles s'engagèrent par de simples promesses à continuer l'œuvre de Mlle Blouin. Malheureusement tout cela était sur la seule permission verbale de Mgr Montault, et n'offrait pas de sûres garanties pour l'avenir.

L'établissement était en ce moment à l'hôtel de Gizeux (2). Lorsqu'on voulut entourer la ville de boulevards, le jardin et une partie de l'hôtel furent compris dans l'alignement. Alors, en 1825, Mlle Blouin acheta le domaine de *Mille-Pieds*, sur la route de Trelazé (3) et y transféra ses élèves. Déjà à cette époque plusieurs institutions nouvelles s'élevaient dans les départements circonvoisins qui n'envoyaient plus leurs sourds-muets à Angers. Cependant on y comptait quarante élèves, tant garçons que filles. Mlle Charlotte ne jouit pas longtemps de sa nouvelle acquisition. Atteinte en juillet 1829 d'un mal qui semblait peu de chose, elle y apporta peu d'attention ; mais deux mois après une opération ayant été jugée nécessaire, elle s'y soumit, et au lieu de la santé elle y trouva la mort, le 29 septembre 1829, âgée de 71 ans, elle avait eu le pressentiment de sa fin. Aussi voulut-elle recevoir les sacrements et faire son testament avant l'opération. Sa mort fut un deuil général dans son établissement, les élèves voulurent eux-mêmes la porter à sa dernière demeure.

Mlle Victoire Blouin prit la direction de la maison. Elle fut puissamment aidée dans sa tâche par de pieuses institutrices qu'elle

« En conséquence, la commission propose l'arrêté suivant :

« Mlle Blouin, institutrice des sourds-muets, sera destituée, faute par elle d'avoir prêté le serment exigé par la loi.

« Les élèves seront provisoirement placés dans un des hôpitaux de la ville d'Angers, jusqu'à ce qu'on ait pris un parti ultérieur à cet égard. (Trois des sourds-muets placés dans les hospices d'Angers existent encore et habitent la maison de la Forêt.)

« Le conseil général, après avoir entendu le procureur syndic, a adopté le projet d'arrêté qu'il a

chargé le procureur général syndic de faire notifier à la Mlle Blouin, et faire afficher dans les rues de la ville d'Angers, avec le rapport de la commission. »

(1) Ce costume consistait, pour les femmes, dans une robe verte et une pèlerine blanche. Les muets étaient habillés en vert.

(2) Cet hôtel est aujourd'hui la demeure de M. le comte Théodore de Quatrebarbes.

(3) Qui ne se souvient des nombreux voyages, de *Mille-Pieds* à Angers, que faisait chaque jour Mlle Blouin dans une voiture d'osier construite par un muet de son établissement.

avait élevées. En 1833, six bourses furent créées par le conseil général. Le nombre des élèves admis gratuitement se trouva porté à dix-huit. En proie à une cruelle maladie, Mlle Victoire Blouin succomba le 8 octobre 1842, âgée de 43 ans.

Après la mort de cette regrettable personne, la commission chargée d'inspecter l'établissement, jugea convenable de donner à cette maison une direction stable. On jeta les yeux sur les dames de la Charité Sainte-Marie. Ces dames ayant reçu l'autorisation du gouvernement, achetèrent la jolie propriété de la Forêt où elles installèrent les sourds-muets, le 1^{er} janvier 1844. Ce lieu fut choisi par elles pour placer leur noviciat.

Nous ne terminerons point ce que nous avons à dire sur la congrégation des dames de la Charité Sainte-Marie, sans parler des directeurs de cette pieuse association. Le premier, nommé par Mgr Montault, en 1809, fut M. l'abbé Montalant; puis vint ensuite M. Meilhoe, M. Prienr, M. Régnier, devenu archevêque de Cambrai, et en dernier lieu M. l'abbé Joubert, vicaire général du diocèse. Grâce aux soins multipliés de cet ecclésiastique, la congrégation des sœurs Sainte-Marie a pris une vaste extension.

La maison de la Forêt réclamait une chapelle. M. l'abbé Joubert voulut que l'édifice religieux de la Forêt fût dans le style le plus pur du moyen âge, c'est-à-dire le style du XIII^e siècle. Il chargea M. Duvêtre de la construction et s'occupa du choix et de l'agencement des verrières. Cette charmante chapelle fut bénie au mois d'avril 1855. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui connaissent le désintéressement et les efforts multipliés de M. l'abbé Joubert pour cet établissement, regretteront, nous en sommes persuadé, de ne point voir reproduit, dans une des verrières du chœur, les traits de cet estimable bienfaiteur. (1)

MARIE (CONGRÉGATION DES MISSIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE).

Maison mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Le V. Montfort, fondateur des congrégations de la compagnie de Marie, etc.

Louis-Marie Grignon, plus communément appelé de Montfort, naquit le 31 janvier 1673, dans la petite ville de Montfort-la-Canne, alors du diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui de celui de Rennes. Son père, Jean-Baptiste Grignon, sieur de la Bachele-raie, avocat au bailliage de Montfort, et sa mère, Jeanne de la Visuelle-Robert, eurent huit enfants : Louis-Marie était l'aîné. On ne lui avait donné au baptême que le nom de Louis; mais sa dévotion pour la Mère de Dieu lui fit désirer de porter aussi celui de Marie, et cette grâce lui fut accordée à sa confirmation. Ce fut encore par esprit de piété, qu'ainsi qu'il se pratique en certains ordres religieux, il substitua, plus tard, le nom de Montfort, lieu de sa naissance, à celui de sa famille.

Dès sa première enfance, Louis montra pour la piété un goût si extraordinaire, qu'on pouvait déjà prévoir à quel haut degré de grâce et de vertu serait un jour élevée cette âme d'élite. Après avoir fait ses humanités, sa rhétorique, et sa philosophie avec les plus brillants succès au collège de Rennes, alors dirigé par les RR. PP. Jésuites, il fut providentiellement conduit à Paris pour y faire ses études théologiques, d'abord dans la petite communauté de M. de la Barmondière, puis au séminaire de Saint-Sulpice, dont l'illustre M. Tronson était alors supérieur général.

Pour arriver là, le V. Montfort avait dû passer par de bien tristes épreuves : voyages à pied, pénurie profonde, perte de ses bienfaiteurs, amertumes de la misère, abandon des siens, souffrances, maladies cruelles, séjour à l'hôpital, faute de ressources, pour se faire soigner; humiliations continuelles, il avait tout subi, et il s'était fait de toutes ces choses, qui sont, pour les hommes ordinaires, la source de tant de chutes, un trésor de mérites épurés par la patience et la résignation des saints. Il n'est pas jusqu'aux contradictions les plus pénibles, puisque c'étaient ses condisciples et ses maîtres eux-mêmes qui étaient ses contradicteurs, dont il ne sut tirer un profit réel pour la perfection à laquelle il était appelé. Il est vrai que son caractère avait quelque chose de singulier, et l'on a remarqué, dans sa vie, quelques traits de ce caractère qui étaient de nature à l'humilier; mais, ainsi que l'a fait observer son historien, c'est le propre des saints d'encourir ce reproche. La sainteté est chose si rare, qu'il est tout naturel qu'elle paraisse quelquefois un peu extraordinaire. Néanmoins, la vertu par excellence du V. Montfort surmonta tout : dédains et moqueries de la part de ses condisciples, sévérité excessive, humiliations préparées avec intention, et poussées à leurs dernières limites par ses supérieurs, rien ne put altérer la sérénité de son âme. Les maîtres chargés de la dure mission de le pousser à bout furent forcés eux-mêmes de s'avouer vaincus dans cette lutte organisée par de pieux calculs. Au milieu de ces rudes épreuves, le séminariste recevait, du reste, des témoignages de confiance propres à le consoler : bibliothécaire, maître des cérémonies, catéchiste des enfants les plus dissipés du faubourg Saint-Germain, représentant du séminaire dans le pèlerinage annuel que la communauté faisait faire à Notre-Dame de Chartres par deux de ses membres, il savait, dans ces rôles divers, répondre à l'esprit, aux intentions de ceux qui l'avaient choisi, et prouver combien il était digne d'être l'objet de ce choix.

Au bout de sept années consacrées à l'étude de la théologie, et mieux encore à la pratique des plus excellentes vertus, le V. Montfort fut ordonné prêtre : il avait alors 27 ans passés, et sa vie entière avait été, on peut le dire, une préparation au sacerdoce. Il le reçut des mains du saint évêque de Perpignan, Mgr de Flamanville, qu'il avait eu le bon-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 153, 154.

neur d'assister dans les catéchismes que le prélat, alors simple prêtre, avait faits dans l'église de Saint-Sulpice aux laquais de Paris. La cérémonie eut lieu le 5 juin 1700, et on s'imaginera facilement avec quels sentiments de piété le nouveau ministre de Dieu reçut la consécration sainte.

Dès lors, il ne pensa plus qu'à se dévouer au salut des âmes. Son premier mouvement l'entraînait dans les missions lointaines : il y avait là tant d'âmes à conquérir à Dieu, tant de périls à affronter, des palmes si ardemment souhaitées à cueillir ! La Providence en ordonna autrement, et, organes de ses vues, les supérieurs de Montfort, tout en l'engageant à suivre sa vocation pour les missions, le dissuadèrent de partir pour le Canada.

Ce fut alors qu'il se lia avec un saint prêtre du diocèse de Nantes, élève du célèbre M. Olier, qui s'était lui-même associé plusieurs ecclésiastiques, dont il avait formé la communauté de Saint-Clément. Le vénérable M. Lévêque, c'était son nom, apprécia bien vite le mérite de l'homme que la Providence lui envoyait, et l'emmena avec lui à Nantes. Pendant ce voyage, le V. Montfort, ayant eu occasion de reprendre, avec une sainte hardiesse, trois jeunes libertins, qui tournèrent ses paternelles observations en ridicule, leur prédit la fin misérable qui termina bientôt leur déplorable existence, et punit leurs paroles sacrilèges.

Arrivés à Nantes, les deux nouveaux compagnons se mirent à évangéliser les campagnes ; mais, au milieu de cet apprentissage de la vie apostolique, le V. Montfort ne tarda point à s'apercevoir que les disciples de M. Lévêque ne ressemblaient nullement à leur maître, et qu'ils étaient entachés des erreurs janséniennes. Il n'hésita point à s'en séparer, et cet acte de prudence et de fidélité, qui ne lui fut jamais pardonné par les jansénistes, fut pour lui, plus tard, une source de persécutions. Il se rendit à Paris pour y consulter ses directeurs, et, en passant à Fontevraud, il désira y voir une de ses sœurs qui venait d'y faire récemment sa profession ; mais, s'étant borné à demander *la charité pour l'amour de Dieu*, sans vouloir dire son nom, il fut refusé, et se retira sans avoir donné satisfaction au désir si naturel de son cœur fraternel.

Sa route la plus directe n'était assurément pas celle qui le faisait passer par Poitiers ; mais il y fut conduit providentiellement, et, étant allé dire la sainte Messe à l'hôpital, son air de piété, son recueillement, frappèrent tous les pauvres, qui manquaient alors d'un aumônier : « Voilà un saint, se dirent-ils ; voilà l'homme qu'il nous faut : arrêtons-le, et qu'il reste au milieu de nous. » Et, en effet, l'entourant au moment où il allait sortir, ils l'appelèrent leur père, et le supplièrent avec tant de prières et de larmes, qu'après avoir combattu ce vœu par toutes les raisons personnelles qui pouvaient le détourner de s'y rendre, il finit par céder. « Mes amis, » leur dit-il, « demandez si c'est

la volonté de Dieu. » L'un des pauvres écrivit, au nom de ses frères en souffrance, à Mgr de Girard, évêque de Poitiers, alors absent, pour connaître ses intentions, et obtenir son consentement.

Mais, en attendant la réponse, le V. Montfort ne restait point oisif. Après en avoir reçu la permission des grands vicaires, il multiplia dans la ville les œuvres de son zèle pieux. Catéchiser les enfants et les pauvres ; toucher, dompter les cœurs par ses instructions pathétiques et pleines d'onction ; visiter les malades avec de respectueuses prévenances pour ces représentants de Jésus-Christ en ce monde ; réunir dans de religieuses congrégations les nombreux étudiants que la ville renfermait, et substituer la dévotion et le calme aux dissipations trop souvent impies de cette jeunesse ardente et indisciplinée, telles furent les saintes occupations du V. Montfort, et, la grâce de Dieu venant en aide à son zèle, son ministère fut comblé de bénédictions.

Au bout d'un mois, l'évêque de Poitiers, de retour dans sa ville épiscopale, s'occupait de la demande des pauvres de l'hôpital. Il écrivit aux anciens supérieurs du V. Montfort, et leur réponse, jointe aux œuvres merveilleuses dont la ville était témoin, firent agréer les offres du futur aumônier, qui fut, en attendant la permission de son évêque, logé et nourri au petit séminaire, sur l'ordre de l'évêque de Poitiers.

Quand il fut installé dans ses fonctions, il s'appliqua plus spécialement aux soins de sa charge. Il régnait à l'intérieur de ce grand établissement hospitalier des abus invétérés ; ils disparurent grâce au zèle et au dévouement du V. Montfort ; les revenus étaient insuffisants ; l'aumônier y suppléa par des moyens que sa piété ingénieuse savait toujours trouver à propos, et quand les privations qu'il s'imposait à lui-même, quand le refus de tout traitement ne parvenait pas à combler les vides et le déficit, on le voyait accompagné de quelques pauvres, parcourant les rues de la ville avec un âne chargé de paniers et recueillant les aumônes de la charité publique, qui manquait rarement à cet appel. La chapelle, l'hôpital, les pauvres, absorbaient toutes ses ressources ; il ne réservait rien pour lui-même, et il occupait par esprit d'humilité, la plus misérable chambre. Il ne bornait pas non plus aux soins spirituels son dévouement absolu. Il pansait les malades, choisissant ceux dont les plaies étaient les plus repoussantes, demandant comme une grâce que l'on placât près de lui ceux que la prudence conseillait de repousser comme atteints de maux contagieux, et il alla même jusqu'à combattre, par des moyens, dont l'énergie peut à peine s'exprimer ici, les répugnances trop naturelles que lui faisaient éprouver au premier aspect des plaies hideuses et purulentes.

Il semblerait qu'un tel aumônier eût dû ne trouver que des amis et des soutiens au sein d'un établissement si prodigieusement favorisé par la présence de l'homme de

Dieu ; il n'en fut rien, et le V. Montfort, au lieu de la reconnaissance que lui méritaient son abnégation, son esprit de sacrifice et ses vertus surhumaines, ne trouva que contradictions, humiliations et ingratitude. Un des administrateurs et la supérieure se liguèrent contre lui ; des pauvres mêmes, de ceux que les vices avaient conduits à la misère et qui étaient restés vicieux, se prêtèrent à de tristes calculs, et partout sous ses pas, le V. Montfort vit se dresser des difficultés et des obstacles. « Pendant cette bourrasque, » comme il l'écrivait lui-même, « il gardait le silence et la retraite, » continuant le bien malgré ceux qui ne le voulaient pas, et se fortifiant par la prière contre le découragement. Ceux qui s'étaient faits ses ennemis furent frappés d'une façon providentielle : l'administrateur mourut bientôt ; six jours après la supérieure le suivait ; quatre-vingts pauvres tombaient malades ; plusieurs succombèrent. Le V. Montfort redoubla de zèle et de soins ; il ne fut point atteint, mais il ne parvint pas non plus à regagner tous les cœurs. Enfin, en 1702, il résolut d'aller à Paris prendre encore conseil de ses directeurs. Il quitta l'hôpital général de Poitiers sans rien dire à ses pauvres, qui eux du moins le chérissaient et ne l'eussent point laissé partir.

A Paris comme à Angers, où il s'était arrêté, le V. Montfort n'éprouva que rebuts et humiliations de la part de ses supérieurs ; il se résigna, calme et joyeux comme si ces croix, si rudes au cœur d'un homme ordinaire, eussent été la source de délicieuses consolations. Repoussé par ses amis et ne croyant pas devoir retourner à Poitiers, il offrit ses services à l'hôpital de la Salpêtrière ; ils furent agréés. Son zèle et sa capacité, bientôt reconnus, loin de lui valoir l'envie, et un jour, il trouva sous son couvert un billet qui lui donnait l'ordre de se retirer. Il obéit quoiqu'il fût sans aucune ressource, et se réfugia dans une misérable maison de la rue du Pot-de-Fer, où l'alla chercher la confiance du supérieur des ermites du Mont-Valérien, pour le charger de ramener au sein de cette maison, la corde qui en était bannie. Les paroles évangéliques et mieux que ses paroles, les actes de piété extraordinaire du V. Montfort atteignirent le but proposé ; la paix et l'édification rentrèrent au Mont-Valérien, et le V. Montfort regagna son obscur réduit.

Ce fut alors que ses pauvres de Poitiers le rappelant de tous leurs vœux, il s'y rendit dans les premiers jours de janvier 1703. Il trouva des cœurs disposés à l'aimer comme autrefois, et aussi moins de contradictions. Le nouvel évêque, Claude de la Poype de Vertrieu, le seconda de son autorité, et il put remettre en vigueur ses règlements oubliés, ses prescriptions inobservées. Les soins de son hôpital ne l'empêchèrent pas non plus de se livrer à la prédication et à la direction des nombreux fidèles que sa sainteté reconnue attirait près de lui, ou qui

entretenaient avec le saint prêtre une correspondance suivie.

Mais il n'était point à bout de ses souffrances ; les mêmes causes produisirent les mêmes effets, et ce ne fut pas seulement la persécution des hommes qu'il eut à endurer, car au dire de témoins respectables, il lui fallut subir plusieurs fois alors les atteintes matérielles de l'esprit du mal, qui se vengea sur lui de tout ce que faisaient perdre à l'empire du démon sa vie sainte, ses prédications écoutées, ses exemples plus éloquents encore que ses prédications.

Au milieu des tribulations que lui causèrent les oppositions constantes qu'il rencontrait au sein même de l'hôpital général et de la part des personnes qui auraient dû le seconder plus efficacement, le V. Montfort n'avait pu méconnaître combien il était difficile que la conduite d'une maison de charité pût être convenablement dirigée par des personnes étrangères à la vie religieuse, et par suite à l'esprit de charité et d'obéissance qui en forment la base. Cette pensée l'avait amené à concevoir le projet d'une fondation qui devait obvier aux inconvénients dont son expérience lui indiquait et la source et le remède le plus certain ; cette pensée, le Dieu qui la lui avait inspirée lui fournit presque aussitôt l'instrument principal destiné à la réaliser.

Dès son premier séjour à Poitiers, le V. Montfort avait admis parmi ses pénitentes, la fille d'un procureur au présidial, Mlle Marie-Louise Trichet, qui n'avait encore que 17 ans, et qui cependant lui avait manifesté le désir d'être religieuse. Sur ses instantes prières, et bien qu'il eût refusé de répondre jusqu'alors à ses fréquentes interrogations, le V. Montfort avait fini par lui dire d'un ton inspiré : « Ma fille, consolez-vous, vous serez religieuse. » Confiante dans les promesses de son directeur, elle attendait leur effet, et, lorsqu'il revint de Paris, elle fut admise par lui au nombre des dix-huit ou vingt filles pauvres de l'hôpital qu'il avait réunies dans une même chambre qu'il désignait sous le nom de *la Sagesse*.

Tel fut le noyau de l'association dont nous raconterons les développements, en ce qui concerne la part de Mlle Trichet, à l'article de cette sainte fille. Quant au vénérable directeur de l'œuvre, il nous suffira de dire que, dès l'origine, il en fut l'âme, et que si elle ne fut pas brisée à son début par de puissants obstacles, ce fut lui qui la soutint, la rendit ferme, stable, victorieuse.

Peu après avoir jeté les fondements de l'institut qui était destiné à donner à l'hôpital de Poitiers, et à ceux de la France presque tout entière, les seules directrices dignes de ces pieux asiles de la misère, le V. Montfort se vit forcé d'abandonner lui-même la retraite, où il sentait ne plus pouvoir faire le bien. Il quitta donc l'hôpital de Poitiers, et alla s'offrir à l'évêque pour donner des missions dans son diocèse. Ses débuts au faubourg de Maubernage furent éclatants ; le souvenir en est encore vivant, et si ses habitants

surent se distinguer dans les mauvais jours par des sentiments rares à cette époque, ce fut précisément à ce souvenir du zélé missionnaire qu'ils durent cet heureux résultat. Cette mission fut suivie de celle que le V. Montfort donna (1705) dans l'église des religieuses du Calvaire, puis (1706) en l'église de Saint-Saturnin, dans un des faubourgs de Poitiers. Près de là se trouvait un jardin public dit des *Quatre-Figures*, parce qu'il était orné de quatre figures colossales; c'était alors un lieu de rendez-vous coupables. Le V. Montfort y fit faire une réparation solennelle, et il annonça dans un discours plein d'énergie que ce lieu, jadis si tristement profané, serait bientôt un lieu de prières.... Peu après, passant dans le faubourg Saint-Saturnin, ce digne prêtre y trouva un pauvre atteint d'une maladie incurable; il le prend sur ses épaules, le dépose dans une misérable chambre pratiquée sous le rocher, dans le jardin des *Quatre-Figures*; bientôt à ce pauvre il en joint deux, puis trois autres, et il les confie aux soins de vertueuses demoiselles. C'est là que s'élevaient plus tard, par les soins de M. Déliméric d'Echoisi, grand prieur d'Aquitaine, les bâtiments d'un vaste hôpital, lequel après avoir été administré par des personnes séculières, était confié en 1758 aux saintes Filles du V. Montfort, aux Filles de la Sagesse. La prédiction du missionnaire de 1706 était accomplie, et il en avait préparé lui-même sans le savoir, la réalisation.

Au moment où, après une guérison miraculeuse opérée en la personne de Mme d'Armagnac, femme du gouverneur de Poitiers, l'homme de Dieu se disposait à donner sa retraite aux religieuses de Sainte-Catherine de Poitiers, ses ennemis parvinrent à tromper la bonne foi de l'évêque, qui, sans cesser d'estimer les vertus et le talent du missionnaire, lui enjoignit de cesser ses prédications. On était au Carême de l'an 1706; il entreprit de faire à pied un pèlerinage à Rome pour soumettre au Pape Clément XI le désir qu'il avait d'aller travailler et mourir pour la foi chez les peuples infidèles; mais le Souverain Pontife, en le nommant missionnaire apostolique, lui assigna la France pour théâtre de ses travaux, et, dans une audience bien douce au cœur du saint prêtre, il lui donna pour mission spéciale d'y combattre le jansénisme, dont il s'était déjà montré, non sans danger pour lui, le rude adversaire (6 juin 1706).

Après avoir subi les humiliations, les rebuts, les fatigues qui l'avaient si cruellement éprouvé pendant la route, le V. Montfort revint près de ses chers Poitevins, qu'il avait reconfortés en partant par une lettre où respiraient les plus tendres et les plus affectueux sentiments. Il arriva au prieuré de Ligugé le 25 août 1706, tellement affaibli et défiguré par les rudes travaux de son long pèlerinage, qu'il fut à peine reconnu.

S'appliquant avec un courage tout nouveau à remplir les intentions du vicaire de Jésus-Christ, il ne put être arrêté par

les persécutions de tout genre qu'il éprouva presque partout où il porta ses pas. Semblable, dit son historien, à une torche qui s'allume davantage à mesure qu'elle est plus agitée, il travailla sans relâche, et toujours avec des succès prodigieux, dans un grand nombre de diocèses. Nous citerons principalement ceux de Saint-Malo, de Rennes, de Nantes, de Luçon et celui de la Rochelle, dont l'évêque, appréciant toute la valeur d'un tel coopérateur, sut l'employer et le retenir près de lui jusqu'à sa mort. Les exemples continuels d'une vertu extraordinaire, plus encore que sa rare éloquence et les mille industries de son zèle, plus même peut-être que les miracles qui l'appuyaient presque toujours, expliquent comment un simple prêtre, partout persécuté, voyait tous les cœurs, tous les obstacles céder à sa parole de la façon la plus merveilleuse.

Parmi les faits matériels qu'enfanta cet enthousiasme religieux que cet apôtre zélé savait si bien souffler à son auditoire, nous aimons à citer l'érection du fameux calvaire de Pontchâteau, au diocèse de Nantes, en 1709 et 1710. Cette montagne factice, que des milliers de bras avaient élevée sous l'inspiration d'un seul homme, et qui se voyait de douze lieues à la ronde, devait rappeler à cette contrée fidèle les souffrances de l'Homme-Dieu et le souvenir du saint personnage qui l'avait si généreusement évangélisée. Après des vicissitudes successives, ce magnifique monument de la piété des populations bretonnes et du zèle qui les avait inspirées a été restitué à son état primitif, et il honore aujourd'hui les mains des enfants de ceux-là mêmes qui l'avaient construit autrefois....

Accueilli avec la plus haute faveur par l'évêque de la Rochelle, le vénérable prêtre se livra bientôt à son goût prononcé pour les prédications. Il donna plusieurs retraites au sein de la ville protestante, et recueillit par de nombreuses conversions la récompense de son zèle; mais ces conversions lui suscitèrent des ennemis implacables qui cherchèrent à l'assassiner et ne purent parvenir qu'à lui faire prendre dans un bouillon un poison mortel dont il fut tellement malade, que sa vie dut en être abrégée de beaucoup. Il échappa de même aux corsaires chargés de le prendre à son passage de la terre ferme à l'Île-d'Yeu qu'il allait évangéliser, et d'où il revint après une ample moisson. Les diocèses de Luçon et de la Rochelle le virent encore signaler son passage par les succès nombreux et par les miracles qu'attestent des témoins dignes de foi.

Ce fut pendant les vacances de 1713, c'est-à-dire au moment où le saint missionnaire pouvait prendre un repos nécessaire, mais nullement souhaité, qu'il songea sérieusement à créer deux congrégations destinées à perpétuer l'œuvre de sa parole et de ses exemples. L'une était celle dont le germe avait été déposé dans la ville de Poitiers; l'autre était celle des missionnaires de la compagnie de Marie et des frères coadjuteurs du Saint-Esprit. Ce fut au séminaire du Saint-

Esprit, fondé à Paris peu d'années auparavant par un de ses anciens disciples, M. l'abbé Desplaces, qu'il alla recruter ses premiers disciples; puis il revint se livrer à ses travaux. Un voyage lointain fait à pied au travers de la France entière fut suivi de nouvelles missions, et ce fut alors que l'un des élèves du séminaire du Saint-Esprit, l'abbé Vatel, vint à la Rochelle, où il fut amené, malgré des projets tout opposés, à se joindre au saint missionnaire.

Frappé de cette pensée que c'est par l'éducation seule que l'on peut protéger la jeunesse contre l'impiété, le libertinage et leurs suites fâcheuses, l'homme de Dieu songeait déjà à créer à la Rochelle des écoles charitables, et il en avait écrit à la sœur Marie-Louise de Jésus (Mlle Trichet), demeurée à l'hôpital de Poitiers, où elle remplissait toujours la charge d'économe. Lorsque son projet, agréé par l'évêque de la Rochelle, dut recevoir un commencement d'exécution, il prévint sa coopératrice de prendre ses mesures pour venir le rejoindre. Celle-ci, malgré de grands obstacles, répondit au vœu de son saint directeur, qui la mit à la tête des écoles de filles, en lui rappelant que dix années auparavant il lui avait annoncé les desseins de Dieu sur elle. Et en effet, à dater de ce jour, la congrégation des filles de la Sagesse, dont nous dirons bientôt l'histoire, recevait des mains de son fondateur la première directrice chargée de la gouverner et les règles qui devaient assurer après lui l'existence et les succès de cette grande œuvre.

Le V. Montfort ne fut point distrait pendant longtemps du soin qu'il donnait aux missions (1), et la ville de Fontenay fut témoin de ses nouveaux succès. Ce fut là qu'il fit la conquête du P. Mulot, l'un de ses aides les plus fervents, et qui devint son successeur. Saint-Pompain, Villiers-en-Plaine et Saint-Laurent-sur-Sèvre accueillirent ensuite le saint missionnaire, qui semait sous ses pas, au milieu des marques sensibles de son pouvoir près de Dieu, les conversions éclatantes et les retours les plus inespérés. Ce fut à Saint-Pompain que cet infatigable ouvrier, sentant sa fin s'approcher, et persuadé que les œuvres de sa piété ne lui survivraient pas, si elles n'étaient soutenues par Dieu, voulut se mettre sous la protection plus spéciale de celle à qui Dieu n'a jamais rien refusé. Le pèleri-

nage qu'il fit à cette intention à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur avec une confrérie de trente pénitents pris parmi les habitants de Saint-Pompain, est demeuré célèbre, et s'il fut une des causes des succès prodigieux que la dévotion à Marie valut au fidèle serviteur de la Mère de Dieu, il fut aussi comme la préparation du saint missionnaire à la mort qu'il avait prédite.

En effet, au milieu des travaux de la mission de Saint-Laurent-sur-Sèvre, il fut saisi d'un mal que son extrême faiblesse et l'épuisement complet de ses forces physiques rendirent mortel. Néanmoins, voulant recevoir dignement l'évêque de la Rochelle, il ne crut pas pouvoir s'abstenir de monter en chaire; mais ce dernier effort brisa son infatigable énergie, et le V. Montfort reçut bientôt après les derniers sacrements de l'Eglise.

Le 28 avril 1716, après avoir béni les nombreux fidèles dont la piété avait réclamé cette dernière consolation, il rendit doucement son âme à Dieu au milieu de circonstances qui rappellent exactement celles qui accompagnèrent la mort du thaumaturge des Gaules, saint Martin.

Ainsi mourut, à l'âge de quarante-trois ans deux mois et vingt-huit jours, le vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort. La haute réputation de sainteté dont il jouissait pendant sa vie attira dès lors à son tombeau un concours d'hommages et de prières qui n'a fait que s'accroître depuis cette époque, au point que ce tombeau, placé dans l'église paroissiale de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), est aujourd'hui un lieu de pèleriage très-fréquenté, et Dieu a bien souvent récompensé d'une manière miraculeuse la piété des pèlerins. Aussi la cause de la béatification de ce saint fondateur, déjà déclaré Vénérable par décret apostolique du 7 septembre 1838, se poursuivait à la sollicitation d'un très-grand nombre d'archevêques et évêques (2).

Pour se faire une idée exacte de la vie extraordinaire de cet homme de Dieu, il faut en lire les détails dans son histoire publiée en 1724 par Grandet, d'abord curé de Sainte-Croix à Angers, puis directeur du séminaire de cette ville et membre de la société de Saint-Sulpice; dans l'histoire plus étendue

(1) C'est à cette époque de sa vie que se rapporte le fait suivant : Le 28 octobre 1715, le subdélégué de la maîtrise des eaux et forêts de Fontenay et le procureur du roi de la même juridiction, suivis de leur greffier, se transportèrent dans la forêt de Vouvent, en un lieu appelé la *Roche-aux-Faons*, situé à l'extrémité du Mareau de Puy-Brunet, sur le versant du coteau qui domine le ruisseau de Mer, et, là étant, dressèrent procès-verbal contre le P. Grignon de Montfort, et lui signifièrent qu'il eût à cesser la construction d'un mur qu'il faisait élever pour préserver la grotte de la *Roche-aux-Faons*, où il voulait se retirer en certains jours de l'année, d'être aussi exposée aux vents du nord. Le *susdit* procès-verbal rend du reste justice à la piété du prédicateur qui venait de faire, pen-

dant deux mois, une mission à Mervent, lieu voisin de la grotte. Le P. Montfort s'était en outre emparé de la troisième partie d'un arpent de terrain inculte appartenant au roi, et avait fait arracher sept vieilles souches de châtaigniers, pour rendre plus abordables les environs de sa retraite. Nous ignorons quelles furent, pour le contempteur des droits de S. M., les suites du *susdit* procès-verbal, lequel a été publié par M. Fillon dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1855, p. 155.

(2) Déjà un jugement de la congrégation des Rites, en date du 7 mai 1855, rendu après les plus rigoureuses discussions, a déclaré que les écrits de Montfort ne renfermaient rien qui pût s'opposer à sa béatification.

que publia, en 1775, le P. Picot de Clorivière, de la Compagnie de Jésus; enfin dans l'histoire plus complète encore publiée en 1839 chez Adrien le Clère, à Paris. C'est à cette dernière que nous avons emprunté les traits dont notre notice ne reproduit qu'une très-pâle copie.

La compagnie de Marie se compose de *prêtres missionnaires* et de *frères coadjuteurs dits du Saint-Esprit*.

Prêtres missionnaires de la compagnie de Marie.

Montfort, dévoré du zèle de sauver les âmes et convaincu par son expérience de l'efficacité des missions faites « à la Providence, » comme il disait, se sentait depuis longtemps inspiré de réunir dans un même corps les prêtres qui voudraient s'attacher à son œuvre et la perpétuer. Il voulut sanctifier ce corps d'élite par la même règle, par le même esprit et par les mêmes travaux. Il s'en ouvrit à M. de Champflour, évêque de la Rochelle et l'un des prélats les plus respectables de cette époque. Le digne évêque approuva le projet et pressa Montfort de le mettre à exécution. Celui-ci, dès lors inébranlable dans son pieux dessein, profita de l'intervalle des missions de 1715 pour rédiger la règle des *prêtres missionnaires de la compagnie de Marie*, que l'on conserve écrite en entier de sa main. Elle commence par une admirable prière pour obtenir de Dieu la naissance et le développement de cette compagnie dont Montfort annonce des merveilles; puis, à la fin de la règle, comme si déjà son œil prophétique eût vu ces missionnaires futurs, il leur adresse une allocution où respire tout son esprit de foi et d'abandon à la Providence.

Quand mourut Montfort, les PP. Vatel et Mulot formaient seuls toute la société des missionnaires. Leur vocation, il est vrai, avait eu quelque chose de miraculeux; mais ils étaient encore jeunes, sans habitudes de la prédication, et même sans talent naturel pour y réussir; jusque-là, leur ministère s'était borné à entendre les confessions. Durant près de deux ans, ils se tinrent dans la retraite, attendant avec humilité les ordres de la Providence et espérant, contre toute espérance, que les promesses de leur maître auraient plus tard leur accomplissement. En effet, le moment arriva. Appelés comme malgré eux à monter en chaire, ils durent se contenter de faire des lectures pieuses et d'y ajouter quelques courtes réflexions; mais, « toutes simples qu'elles étaient, » dit un témoin oculaire, « leurs paroles produisaient un effet des plus prodigieux. Ce n'étaient pas de simples soupirs et des larmes, mais un éclat terrible, des cris et des sanglots qui s'élevaient de tous côtés dans l'auditoire. » Une bénédiction si merveilleuse, en même temps qu'elle les encouragea, les

fit demander de toutes parts et leur obtint des évêques et du Souverain Pontife lui-même plusieurs faveurs importantes. M. le Valois, dont Montfort avait dit six ans plus tôt, « un jour il sera des nôtres, » vint se joindre alors à la compagnie naissante. Le P. Mulot en fut élu supérieur.

Montfort avait prédit que le ciel se servirait d'un laïque pour procurer une demeure à sa compagnie. Cet homme fut le marquis de Magnane, plus recommandable encore par sa rare piété que par l'éclat de sa naissance et de ses talents. Plein de gratitude pour les avantages qu'il avait jadis retirés de ses liaisons avec Montfort, il saisit avec bonheur l'occasion de la lui témoigner dans la personne de ses enfants. Une maison, appelée depuis le *Petit-Saint-Esprit*, leur fut achetée de ses deniers le 7 avril 1721; elle est à quelques pas de l'église où se trouve le tombeau du saint fondateur. Mais l'état pitoyable de cette maison ne permit pas aux missionnaires de venir l'habiter avant les vacances de 1722, et c'est de cette époque que date l'établissement à Saint-Laurent-sur-Sèvre des prêtres missionnaires de la compagnie de Marie. Ils y occupent depuis soixante ans une habitation plus vaste et plus commode; mais tout près d'eux, leur première demeure, quoique délabrée, est toujours respectable à leurs yeux par le souvenir des vertus qui l'ont sanctifiée.

Le P. Mulot gouverna la compagnie pendant vingt-sept ans avec une grande sagesse; sa vie et sa mort furent également dignes du premier héritier de Montfort. Et comme ce fut lui qui donna pour ainsi dire un corps à la pensée du vénérable fondateur, nous allons consacrer quelques détails à ce vertueux enfant du Poitou.

La famille Mulot, maintenant éteinte était originaire de Saint-Etienne de Brillouet, près de Saint-Hermine, en bas Poitou, d'où elle se répandit dans plusieurs bourgs de la contrée. Au xvi^e siècle, elle appartenait encore à l'humble classe des laboureurs, et n'entra dans les rangs de la bourgeoisie que vers le commencement du xvii^e siècle. L'Église appela à elle plusieurs de ses membres: Jean, frère du bisaïeul de René Mulot, fut pourvu en 1620 de la cure de Notre-Dame de Fontenay, mais ne put en prendre possession. En 1653, René, son grand-oncle, transigea avec Pierre Broussel, le fameux conseiller au parlement de Paris, qui joua un rôle si actif dans les troubles de la Fronde; il s'agissait des revenus du prieuré de Saint-Laurent de Villiers-en-Plaine (près de Niort). Plusieurs autres de ses parents ou alliés furent également admis au sacerdoce. C'est de cette famille religieuse que sortit René Mulot (1). Né à Fontenay, en 1683, de M. Mulot, procureur, et de Charlotte Guitton, il fit ses études au collège des Jésuites de Fontenay et au séminaire de la

* (1) Son frère Jean fut curé de Saint-Pompain; deux de ses sœurs, Charlotte et Marie, se vouèrent

aux bonnes œuvres et habitèrent avec le pieux curé de Saint-Pompain.

Rochelle. Il reçut la tonsure le 30 mai 1704, et obtint presque immédiatement un petit bénéfice dans l'église de Saint-Grégoire d'Augé, près de Niort, par l'entremise de Jacques-François Collin, son parent, dont le frère Jacques-Gabriel, prieur curé de Soullans, dans le grand marais du bas Poitou, le fit venir près de lui en qualité de vicaire.

La vie de René Mulot reste assez obscure jusqu'au moment où il fit la rencontre du V. Montfort. Ces deux hommes étaient faits pour se comprendre, et comme ils étaient brûlés d'une égale charité, ils ne tardèrent pas à se lier d'une étroite amitié. Nous ne redisons point ici les immenses travaux de René Mulot, qui demeura constamment associé aux œuvres saintes de Montfort, et organisa après lui l'association créée par le Vénéral (1).

Il mourut au milieu de ses travaux apostoliques, à Questembert en Bretagne, des suites d'une blessure qu'il se fit au pied pendant une mission. Son cœur fut transféré avec honneur à Saint-Laurent-sur-Sèvre (2).

Le P. Audubon, qui le remplaça en 1749, maintint la ferveur dans sa société, toujours croissante. Sa mort fut celle d'un apôtre et d'un martyr.

Au P. Audubon succéda, en 1756, le P. Besnard, qui, pendant sa longue administration (elle a duré près de trente-trois ans), rendit les plus grands services aux deux congrégations réunies sous son autorité.

Le P. Micquignon, son successeur, n'occupait cette place que quatre ans. Sa mort, en 1792, fut avancée par l'impression extrêmement vive que produisait sur lui la vue des profanations sans nombre de cette époque désastreuse. Il ne pouvait entendre sonner la Messe d'un prêtre jureur sans en frissonner. « Encore un sacrilège, » s'écriait-il avec l'accent de la plus vive douleur. Sa vigilance et ses sages conseils contribuèrent beaucoup à préserver de toute défection la congrégation, déjà très-nombreuse, des *Filles de la Sagesse*, qui a toujours eu pour supérieur général le supérieur même de la compagnie de Marie.

Malgré le malheur des temps, aussitôt après la mort du P. Micquignon, on lui donna un successeur dans la personne du P. Supiot, déjà âgé de soixante et un ans. Le nouveau supérieur passa les jours de la terreur dans les rochers qui environnent Saint-Laurent-sur-Sèvre. Il y fut d'un grand secours pour le maintien de la religion dans toute cette contrée, et il avait à cet effet reçu de Mgr de Coucy, évêque de la Rochelle, les plus amples pouvoirs. Du fond de sa re-

traite, il encourageait la vertu, consolait le malheur, et empêchait autant qu'il était en lui l'effusion du sang. Un jour, entre autres, une sœur vint en hâte lui apprendre que les royalistes conduisent hors du bourg, pour les fusillier, quatorze prisonniers républicains; il court au lieu de l'exécution, se jette au-devant des Vendéens, et demande grâce pour leurs captifs; mais toutes ses prières sont vaines auprès d'hommes qui ne voient, hélas! dans ce massacre que de justes représailles. « Eh bien! Messieurs, » leur dit alors le généreux vieillard en se plaçant au milieu des républicains, « puisque je ne puis sauver la vie à mes frères, qui sont aussi les vôtres, je mourrai avec eux; tirez sur moi. » A ces mots, leur furent s'arrêter, ils se retirent, et l'apôtre de la charité conduit les républicains au presbytère, où il leur procure tous les secours dont ils ont besoin.

Après avoir ainsi traversé les jours mauvais et relevé de leurs ruines les deux congrégations, le P. Supiot obtint d'avoir le P. Duchesne d'abord pour suppléant, en 1806, et plus tard, en 1810, pour successeur. Il vécut encore huit années et mourut à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Le P. Duchesne mourut lui-même à la fin de 1820, laissant une mémoire chère à toutes les personnes qui l'ont connu, mais surtout aux *Filles de la Sagesse*, dont il se montra toujours le père et le consolateur. Il eut pour successeur, en janvier 1821, le P. Deshayes, précédemment curé d'Auray et vicaire général de Vannes. Entre autres œuvres excellentes dont sa vie entière a été remplie, le P. Deshayes, avant de venir à Saint-Laurent, avait partagé avec M. Jean-Baptiste de Lamennais l'œuvre de la fondation des *Frères de l'instruction*, répandus aujourd'hui dans toute la Bretagne et connus sous le nom de ce dernier et vénérable prêtre. Par le bien qu'il fait et par celui que feront après lui ses disciples, M. de Lamennais console la sainte Eglise de Jésus-Christ de tout le mal que fit à leur mère commune un frère malheureusement trop célèbre!

Le P. Deshayes avait fondé seul la congrégation des *Sœurs de Saint-Gildas*, au diocèse de Nantes. Une fois à la tête des congrégations de Montfort, il continua avec un grand courage cette vie toute de zèle, et donna particulièrement à l'œuvre des Frères du Saint-Esprit un grand développement, comme il sera dit en son lieu. Mort à la fin de 1841, il fut remplacé en janvier 1842 par le P. Dalin, précédemment professeur de théologie et supérieur du petit séminaire des Sables-d'Olonne, dans le diocèse de Lu-

à le fixer à son bâton de voyage. Au-dessous sont écrits ces vers :

Du célèbre Montfort imitateur fidèle,
Mulot, pour le prochain se montra plein de zèle;
S'il gagna les pêcheurs, ce fut sans les flatter;
Il fit trembler l'impie et respecter les temples.
Confirma ses discours par les plus saints exemples,
Et prêchant Jésus-Christ, il a su l'imiter.

(1) Pour donner le premier l'exemple du renouveau aux choses du monde, il s'était démis, le 20 octobre 1720, de tous ses bénéfices, et s'était voué tout entier au salut de ses frères.

(2) On possède un portrait de René Mulot, médiocrement gravé, d'après l'Hermitais. Il est représenté regardant le crucifix que portait le P. Montfort, et qui est reconnaissable à la vis destinée

çon, mais depuis plusieurs années membre de la compagnie de Marie.

Ce respectable ecclésiastique est né aux Herbiers (Vendée) et a fait ses principales études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice. Lorsqu'il fut chargé du petit séminaire des Sables, il y avait beaucoup à faire dans cet établissement. M. Dalin en fut pour ainsi dire le créateur, et ce fut lui qui bâtit à ses frais et avec les deniers provenant de la vente de tous ses biens patrimoniaux la belle chapelle du petit séminaire et toutefois agrégé à la compagnie de Marie par ses vœux, lorsqu'il fut, à ce titre, désigné pour diriger la procédure qui devait se rattacher au procès de la canonisation du vénérable P. de Montfort. Son zèle et sa capacité dans la conduite de cette grande affaire ne sauraient être méconnus en présence des résultats déjà obtenus. Ce fut aussi lui qui fut désigné pour écrire la vie du fondateur de la congrégation, et c'est à ce livre remarquable que nous avons beaucoup emprunté dans notre récit.

Depuis son élection, le P. Dalin a travaillé avec succès aux développements de l'œuvre de ses prédécesseurs; il a fait construire à Saint-Laurent de vastes bâtiments pour l'agrandissement du noviciat des sœurs et une belle chapelle pour les frères; il a élevé à la Haute-Grange, à un kilomètre de Saint-Laurent, une magnifique chapelle destinée aux exercices des retraites dont nous parlerons ci-après. Enfin, il a fait plusieurs fois le voyage de Rome pour obtenir le décret de béatification de P. de Montfort et la reconnaissance canonique de sa congrégation. La dernière grâce est obtenue, la première est en voie de l'être (1).

Quoique la compagnie de Marie ait été bornée au petit nombre de douze ou quinze missionnaires, elle n'a pas laissé de suffire à des travaux immenses. Sans parler des soins particuliers qu'elle n'a cessé de donner à la communauté de la *Sagesse*, elle a fait une quantité de missions dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Bretagne et l'Anjou. A la mort du P. Mulot, en 1749, on en portait déjà le nombre à deux cent vingt, et de cette époque à 1781, le catalogue en compte trois cent soixante-cinq nouvelles. Ce zèle ne se ralentit point qu'aux jours de la révolution de 1790. Alors, quand il fallut confesser la foi au péril de sa vie, nulle défection ne déshonora la société des enfants de Montfort, et Pie VI les en félicita par un bref des plus honorables. Deux d'entre eux, les PP. Dauche et Verger, qui avaient tenté de passer en Espagne, afin d'y ménager une retraite aux *Filles de la Sagesse*, furent reconnus et massacrés à la Rochelle par des femmes qui, avant de les mettre en pièces, leur arrachèrent la langue, « cette langue, disaient-elles, qui avait fana-

tisé tant de personnes. » Fin digne d'envie pour des prédicateurs de l'Évangile!

Lorsque, après la tourmente révolutionnaire, la barque de l'Église fut agitée dans un sens opposé par le refus d'obéir aux mesures que le successeur de Pierre avait crues nécessaires pour sauver la foi en France, tous les missionnaires de la compagnie de Marie se montrèrent encore dociles à la voix de Rome, et nul d'entre eux, quoiqu'au milieu de la séduction, ne donna dans le schisme dit de la *Petite Église*. Leur compagnie se ressentit sans doute comme tant d'autres du malheur des temps, et le nombre de ses membres fut réduit au point de pouvoir à peine suffire aux divers besoins de la communauté de la *Sagesse*; mais elle ne laissa pas, dès que la liberté lui en fut rendue, de trouver encore des enfants pour évangéliser les peuples de la France. De son sein s'élançèrent même, pour aller prêcher les infidèles, deux hommes distingués par leur talent et leur vertu, autant que par les dignités auxquelles ils furent élevés (2)!

La compagnie de Marie, aujourd'hui approuvée par le Saint-Siège, semble appelée, sinon à prendre de grands développements, dont Dieu seul a le secret, du moins, en se fortifiant intérieurement de jour en jour, à rendre de vrais services à tous les diocèses environnants. Elle compte, sans parler d'un assez nombreux postulat, 30 prêtres, qui ne peuvent, même en se multipliant pour ainsi dire, suffire à la moitié des travaux pour lesquels on sollicite leur zèle. Outre leurs missions, stations, retraites paroissiales, etc, ils sont spécialement chargés de deux œuvres d'une grande importance: chaque année, ils vont, deux à deux, donner sur beaucoup de points de la France des retraites auxquelles se réunissent toutes les *Filles de la Sagesse* des environs, et, chaque année aussi, ils prêchent et dirigent les personnes séculières, hommes et femmes, qui, cinq ou six fois par an, viennent se réunir jusqu'au nombre de 5 et de 600 à la fois sur une colline (à Haute-Grange, près de Saint-Laurent-sur-Sèvre), où elles passent huit jours entiers dans la solitude la plus profonde et le silence le plus absolu.

Règles et statuts des prêtres missionnaires de la compagnie de Marie.

« Le saint législateur, » comme le remarque le P. Picot de Clorivière en parlant de cette règle, « s'est contenté de faire une simple esquisse et d'y mettre l'essentiel, auquel le reste pouvait être aisément ajouté dans la suite, soit par lui-même, soit par ses successeurs. » Mais l'idée qu'il y donne de sa compagnie future est tout à la fois simple et sublime. Il exige de ceux qui doivent la composer une perfection peu commune, même parmi les religieux; il veut de vrais

(1) C'est sous l'administration du P. Dalin que, le 7 novembre 1847, a été fondé un établissement pour les sourdes-muettes à Larnay, près Poitiers, grâce à un concours et à une munificence dignes de la reconnaissance de tous les cœurs chré-

tiens. (V. ci-dessus, à l'article GABRIEL [*Frères de SAINT-*].)

(2) Le P. Couperie et le P. Hillereau, dont on trouve la vie édifiante dans les *Vies des saints du Poitou*, p. 315 et 326.)

apôtres, tout entiers à leur œuvre, dégagés de tout le reste, toujours prêts, comme un corps de troupes légères, à voler, sous le bon plaisir des évêques, partout où les appellera le plus grand bien des âmes. Au reste, voici quelques passages de la règle, qui suffiront pour caractériser cette société :

« 1° On ne reçoit dans cette compagnie que des prêtres déjà formés dans les séminaires ; ainsi les ecclésiastiques des ordres inférieurs en sont exclus jusqu'à ce qu'ils aient reçu le sacerdoce. 2° Il faut que ces prêtres soient appelés de Dieu à faire des missions sur les traces des pauvres apôtres, et non à vicarier, régir des cures, enseigner la jeunesse ou former des prêtres dans les séminaires, comme font tant d'autres bons prêtres qui sont appelés de Dieu dans ces saints emplois. 3° Quoiqu'ils ne limitent point la grâce de Dieu et leur zèle dans les seules campagnes, ils participent cependant aux plus tendres inclinations du cœur de Jésus, leur modèle, lequel ordinairement a préféré la campagne à la ville et les pauvres aux riches. 4° Pour être engagés dans la compagnie, ils font des vœux simples de pauvreté et d'obéissance pour un an, entre les mains du supérieur, lesquels vœux ils renouvellent tous les ans ; et au bout de cinq années non interrompues hors de la compagnie, s'ils se trouvent et si on les juge bien appelés de Dieu dans la compagnie, ils font les vœux de pauvreté et d'obéissance pour toujours. Les frères font celui de chasteté de la même manière que les deux autres. 5° Ils récitent le saint rosaire tout entier tous les jours, afin d'attirer par cette pratique la bénédiction divine sur leur ministère, comme ils expérimentent tous les jours. Ils récitent en commun leur bréviaire, qui est le romain, autant que leurs emplois le leur permettent, et font de même en commun presque tous leurs autres exercices de piété. 6° Les retraites annuelles et mensuelles, les coupes, l'abstinence du vendredi, le jeûne du samedi et autres pratiques de piété ecclésiastique et religieuse, font aussi partie de leur règle. »

Costume des prêtres missionnaires de la compagnie de Marie.

Le costume des Pères de la compagnie de Marie est celui que portent généralement à Rome les clercs réguliers, c'est-à-dire la soutane noire sans queue, échancrée au cou de manière à laisser voir le petit col blanc (*collarino*), sans rabat ; le chapeau est le chapeau ecclésiastique ordinaire. Suivant l'usage de leurs premiers Pères, ils portent extérieurement à leur côté un chapelet accompagné d'une petite croix en ébène et cuivre. (1)

MARIE) ECOLE GRATUITE DE SAINTE-).

Quoique j'aie malheureusement peu de renseignements à donner sur cet établissement isolé, je ne veux pas laisser de signaler au lecteur son but et le zèle de son fondateur. Cet homme, animé d'une charité ardente, était M. Jean-Barthélemy Van-Roo, chanoine gradué d'Ypres et grand pénitencier du dio-

cèse, ci-devant vicaire général, examinateur synodal et censeur des livres. Il joignait à la science, aux talents, au zèle et enfin à toutes les vertus sacerdotales, une charité extraordinaire pour les pauvres. Sobre, frugal, mortifié, dur envers lui-même, il s'épuisait pour assister les indigents, dont il était vraiment le père et le consolateur. C'est lui qui érigea à Ypres l'école gratuite de Sainte-Marie, où douze sœurs apprenaient à cent pauvres filles à faire des dentelles. Elles y apprenaient encore à un plus grand nombre d'enfants, le catéchisme, la lecture et l'écriture. Ces sœurs formaient, je le présume avec fondement, un institut isolé. C'était aussi M. Van-Roo qui avait donné naissance à l'établissement des Filles de la Charité de la paroisse de Rumbekke et en avait fait le plan. Voy. *Essai d'annales de la Charité*, tom. II. B-D-E.

MARIE (INSTITUT DES DAMES DE), à Malines, en Belgique.

L'institut des Dames de Marie et de Saint-Joseph a une seule et même origine. Ce sont deux branches de la pieuse famille des filles de Marie-Joseph qui prit naissance à Alost, le 6 mars 1817. M. le chanoine Van-Crombruggue en fut le fondateur, mais ce ne fut qu'après la révolution de 1830 que ces œuvres commencèrent à se développer. Jusqu'alors l'esprit tracassier du gouvernement de Guillaume, des Pays-Bas, dont le caractère et le zèle calviniste sont si connus, obligea les membres de ces instituts à se renfermer dans un cercle étroit, et à éviter tout ce qui aurait pu attirer les regards du pouvoir.

Ainsi restreintes dans des bornes très-étroites, sous la domination hollandaise, les filles de Marie et de Joseph ne purent même qu'avec peine donner à la classe pauvre, exclusivement, les soins d'une éducation et d'une instruction chrétienne ; elles durent se borner là pendant plus de treize ans.

Après la révolution de 1830, la religion ayant reconqué la liberté, les filles de Marie et de Joseph, dites alors sœur de Saint-Joseph, virent s'étendre le cercle de leurs pieux desseins pour le bonheur de la jeunesse. Dès le commencement de l'année 1831, des écoles, pour la classe aisée, furent ajoutées à Alost à celles établies pour les pauvres, et ce fut l'origine d'une nouvelle branche de la famille religieuse des Sœurs de Saint-Joseph ; les membres qui la composèrent reçurent le nom de Dames de Marie.

Jusqu'en 1838, les deux branches de l'institut étaient demeurées sous un seul et même gouvernement ; elles furent alors séparées pour faire deux instituts distincts et qui ne devaient plus avoir entre eux que ces liens de parenté et d'affection spirituelles que donnent une origine commune, un but à peu près semblable et le même amour d'un commun Maître et Sauveur Jésus-Christ.

Pour perpétuer le souvenir de cette même origine et les sentiments de charité qui doivent toujours unir toutes les enfants de Marie

(1) Voy. à la fin du vol., nos 155, 157.

et de Joseph, les révérendes supérieures générales des deux instituts se donnent mutuellement le nom de sœurs, et elles entretiennent des relations entre elles, afin de s'exciter réciproquement à marcher constamment vers le but respectif de leurs deux religieuses familles. Elles se doivent mutuellement des prières. Les décès des membres de chacune des deux familles sont annoncés, réciproquement, et l'on se fait, de part et d'autre, une obligation de prier pour les membres défunts. Outre la maison mère, les Dames de Marie ont une maison à Malines, en Belgique, elles en ont deux à Bruxelles, une à Alost, diocèse de Gand, une à Mouscron, diocèse de Bruges. (1)

MARIE (SOCIÉTÉ OU INSTITUT DE), fondé à Bordeaux en 1818, par M. l'abbé Chaminade.

Dès que la liberté fut rendue au culte, après les désastreuses années du règne de la terreur; dès qu'il fut permis aux émigrés de rentrer en France, un prêtre, qui s'était réfugié en Espagne, M. Chaminade, docteur en Sorbonne, revint à Bordeaux, où il avait un modeste héritage. Il était né à Mucidan, en Périgord, avait été élevé par un ancien Jésuite, son frère, homme d'un mérite supérieur et d'une haute piété. Il s'était exilé, après la confiscation du séminaire de Mucidan, dont il était procureur. Quand il revint d'Espagne, il était âgé d'environ quarante-cinq ans, pourvu du titre et du pouvoir de missionnaire apostolique; son dessein était de travailler au rétablissement de la religion, par tous les moyens, en dehors du ministère des paroisses. Néanmoins, peu de temps après sa rentrée en France, il fut nommé administrateur de l'ancien diocèse de Bazas (Gironde), et s'acquitta, avec une rare prudence, de cette charge, jusqu'au jour où le diocèse de Bazas fut réuni à l'archevêché de Bordeaux. Alors il retourna à Bordeaux pour ne plus s'en éloigner, et pour suivre jusqu'à leur exécution, les pieux desseins qu'il avait conçus. C'était dans le même temps et à peu près dans les mêmes dispositions que la divine Providence envoyait l'abbé Lallemand à Marseille, l'abbé Collin à Lyon, l'abbé Condren à Paris, tous trois fondateurs de la nouvelle congrégation religieuse. Ces hommes de Dieu pensaient que la vie religieuse étant la seule réalisation complète des doctrines morales de l'Évangile, il n'était pas possible que la Providence, qui semblait vouloir la restauration du catholicisme, ne voulût pas le rétablissement des ordres religieux. Quant à M. Chaminade, il avait sur ce point des vues particulières. Il ne songeait à faire renaître aucun des anciens ordres. Il les avait connus avant leur dispersion; il avait assisté à ce passage de la justice de Dieu; il savait que le temps n'était pas encore venu d'en rassembler les débris: et quels étaient ces débris? La plupart n'avaient échappé à la mort ou à l'exil que par l'apostasie ou la sécularisation. *Nova bella elegit Dominus (Judith*

v, 8), avait-il coutume de répéter: contre d'autres ennemis il faut d'autres armes; la présence d'un siècle si profondément contempteur de toutes les institutions contre lesquelles la révolution s'était armée; il savait de quels ménagements il devait user, pour ne pas rencontrer d'insurmontables obstacles. Ce qui lui paraissait le plus impossible, c'était le costume et tout ce qui paraît au dehors. Mais il pensait que l'esprit religieux pouvait exister sans ces apparences, et n'exercerait qu'une heureuse influence, en ne soulevant pas, au premier abord, d'incurables préventions.

Même, dans ces conditions, le succès de l'entreprise était si improbable, dans les circonstances, qu'il n'eût pas été sage d'aller brusquement et ouvertement au fait. On venait de rouvrir les églises, mais elles étaient encore dévastées et désertes; les Chrétiens se trouvaient tellement épars et isolés, que, parmi ceux, qui, dans cette grande ville, avaient conservé une étincelle de foi, chacun se regardait comme un autre Tobie en allant au temple, croyait y aller seul. De là, aux éléments d'une société religieuse, il y avait une distance infranchissable; mais personne, mieux que M. Chaminade, ne connaissait la puissance du temps et de la patience. Il comparait volontiers sa marche, en affaires, à celle d'un ruisseau paisible, qui, rencontrant un obstacle, ne fait aucun effort pour le surmonter. C'est l'obstacle même, qui, en l'arrêtant, le fait grandir et grossir, au point que bientôt il s'élève au-dessus de son niveau, le surmonte, le déborde, et poursuit son cours. Le sage et zélé missionnaire se borne donc à louer d'abord, au centre de la ville (rue Saint-Siméon) une chambre qu'il transforme en oratoire. On sut qu'il y disait la Messe et y prêchait; quelques fidèles accoururent. Il remarqua dans l'assemblée des hommes, jeunes encore. Il les appela, à l'heure de la Messe, et, ayant appris d'eux qu'ils ne se connaissaient pas réciproquement, il les invita à se rendre ensemble, dans la semaine, auprès de lui, pour faire connaissance et convenir de certaines pratiques communes. Ces deux hommes ayant acquiescé à ses bons conseils, il les engagea à chercher et à lui amener chacun un prosélyte. Ils y réussirent. Quand il y en eût quatre on en fit venir facilement huit par le même moyen, et en très-peu de temps, ils se comptaient douze, animés des plus pieuses intentions. Partant de ce nombre, qui pouvait être regardé comme mystique, M. Chaminade, exerçant un véritable apostolat, obtint de tels résultats que la petite chapelle de Saint-Siméon ne put plus suffire à ses assemblées. Il trouva alors quelques ressources pour louer une ancienne église et un convent attenant, sous le vocable de sainte Madeleine. Ce nouveau local lui permit de donner à son œuvre plus de publicité et de développement. Il forma deux congrégations, l'une d'homme, l'autre de femmes. Ces congrégations étaient organisées à l'instar des anciennes congrégations

(1) Voy. à la fin du vol., n° 138.

de laïques, que les Jésuites formaient et dirigeaient dans leur collège. Seulement, on y recevait des personnes de toute condition et de tout âge, sauf à grouper ensemble et à distinguer chaque âge et chaque condition. *Union sans confusion*, telle était la devise. Les idées et les mœurs de ce temps où l'on voyait encore le mot *égalité* écrit sur tous les murs, permettaient ce rapprochement, qui n'eut au reste rien de contraire à l'esprit du christianisme. On inspirait aux congréganistes de se soutenir les uns les autres, les riches aidant les pauvres, les grands protégeant les petits. M. Chaminade se plaisait à rappeler ainsi, parmi ces fervents étudiants, une image de la primitive Eglise. Cet état de chose fut blâmé par la suite, mais il était alors bien accueilli, et la congrégation prospérait et s'accroissait tous les jours. Aussi tout ce qui restait à Bordeaux d'anciens Girondins, de Voltairiens et de Jacobins, jetèrent les hauts cris. La police s'en inquiéta; la congrégation fut plusieurs fois dissoute sous divers prétextes, et en dernier lieu, quand on découvrit que l'abbé Lafond, l'un des complices de la conspiration de Mallet, en 1812, était un des chefs de la congrégation. Dans cette circonstance, M. Chaminade fut arrêté, incarcéré, puis relâché, faute de preuves. Il résulta seulement de cette disgrâce, que la congrégation demeura supprimée jusqu'à la Restauration. Dès le retour des Bourbons, elle se réunit de nouveau publiquement; elle eut un grand éclat. Mais M. Chaminade, qui n'avait aucune confiance en la stabilité du gouvernement constitutionnel, établi par Louis XVIII, tendit plus que jamais à profiter de ce temps de faveur pour consolider son œuvre et atteindre à son but définitif. Il commença à s'ouvrir à quelques personnes d'une mission qu'il assurait avoir reçue du ciel, par une voie extraordinaire, pour rétablir en France l'ordre religieux. Déjà, par ses soins, les Frères de la Doctrine chrétienne avaient été introduits dans le diocèse de Bordeaux; il leur avait prêté sa maison de campagne de Saint-Laurent, à deux kilomètres de Bordeaux, pour y établir un noviciat. Mais il leur fallait une œuvre pieuse et nouvelle. *Nova bella elegit Dominus (Judic. v, 8)*. Il essaya d'abord de faire goûter la vie religieuse à une quinzaine d'hommes choisis parmi les congréganistes. Il les conduisit jusqu'à la pratique de l'oraison et l'observation du règlement; mais quand il vint à leur proposer des vœux, les uns s'en allèrent d'un côté, les autres de l'autre. Un seul accéda à cette proposition, M. l'abbé Lalanne, préfet des études dans une grande institution de Bordeaux, qui fréquentait la congrégation depuis environ dix ans et en était devenu l'un des principaux soutiens. Il avait pour collègues, chez M. Estebenète (chef d'institution, congréganiste, qui depuis se

fit Jésuite), des jeunes gens, libres comme lui et disposés à tout bien, MM. Callineau et Auguste Pinier. Son exemple entraîna ses deux amis, et quand on se put compter trois, la Société fut fondée. Deux jeunes négociants, Dominique Clergel et Louis Dagu-gan, ne tardèrent pas à se joindre à ce noyau, ainsi que deux ouvriers, admis pour le service, Bidon et Lantan. Les parents du jeune Callineau s'étant opposés avec énergie à une vocation qui les étonnait et les alarmait, il ne put entrer avec les autres en communauté, mais il continua à fréquenter la petite société, et y prit des engagements.

Ainsi fut fondée à Bordeaux, en 1818, la Société de Marie, par sept jeunes gens, sous la direction de M. l'abbé Joseph Chaminade, docteur en Sorbonne, missionnaire apostolique, chanoine honoraire à Bordeaux. M. Auguste Pinier fut nommé chef de la communauté naissante; M. l'abbé Lalanne, le seul qui, sans être dans les ordres sacrés, portât l'habit ecclésiastique, fut établi directeur spirituel et chargé de rédiger les règlements, les formules de prières, etc.

On loua une petite maison, avec jardin, au fond d'une impasse (rue Ségur), et les sept amis s'y retirèrent pour se préparer par l'étude et par la prière aux œuvres que leur départirait la divine Providence.

On ne prit aucun costume. On convint même qu'on éviterait tout ce qui pourrait faire remarquer par une manière d'être particulière. On évita la dénomination de père, de frère, de supérieur (on s'appelait Monsieur). On ne voulait se séparer du monde que par l'abnégation religieuse. On adopta seulement comme signe convenu d'alliance et d'union, une bague d'or. On n'a pas oublié que dans la pensée du fondateur, cette abstention de forme monacale était la raison d'être de la Société de Marie (1).

Toute une année, d'octobre 1818 à octobre 1819, se passa dans la retraite. Ce ne fut que vers la fin de cette année qu'on résolut d'entreprendre une œuvre d'éducation. M. Auguste, seul, avait déclaré cette vocation. MM. Lalanne et Callineau se croyaient appelés aux missions et à la direction de la congrégation; mais il fallait vivre, en attendant l'âge et la capacité; il fallait se former, et l'on pensa que la tenue d'une maison d'éducation ne ferait aucun obstacle à ces vues et fournirait au contraire des moyens d'exécution. La Providence même parut se prononcer dans ce sens. Deux personnes riches, MM. Changeur et Bordinet, offrirent à M. Chaminade des capitaux assez considérables pour subvenir aux frais d'un premier établissement. On acheta, dans la rue des Menus, une maison contiguë à celle dans laquelle M. Estebenète tenait son institution. M. Estebenète était alors en disposition d'acheter un hôtel pour y transporter son

(1) M. Chaminade n'avait pris aucun engagement dans la société; il était demeuré en dehors de chez lui. Il ne prenait à son égard d'autre charge que

celle de directeur et d'autre titre que celui de *Bon père*.

établissement; on put devenir son voisin sans lui porter ombrage. Il permit même qu'on achetât le terrain dans lequel ses élèves prenaient leurs récréations. Ce fut un fait exprès de la Providence en faveur de la petite société, car, l'affaire de l'hôtel ayant été manquée, après que toutes ces acquisitions furent consommées, les deux maisons ayant un besoin indispensable du même terrain pour les récréations, on fut amené forcément, quoique à l'amiable, à un accommodement, par lequel M. Estebenète, moyennant une rente viagère, cédait son institution, clientèle, mobilier et bail, à M. Auguste Pinier, représentant la société. Dès lors, M. Auguste et ses associés se trouvèrent à la tête d'une des plus florissantes institutions de Bordeaux.

On était faible encore pour une si grande charge, mais le travail et le dévouement suppléèrent au nombre et à l'habileté. L'institution, sous le nom de Sainte-Marie (la première qui ait porté ce nom en France), se soutint et s'accrût. MM. Auguste et Lallanne avaient connu la maison Liutard, à Paris (depuis collège Stanislas). Ils y avaient achevé leurs études; ils s'attachaient à reproduire dans l'institution Sainte-Marie tout ce que leurs souvenirs, encore récents, leur rappelaient de cette excellente maison; se livrant même à leur génie, car ils fondaient un nouvel ordre de choses, ils inventèrent et introduisirent dans cette première maison de la Société, des systèmes d'émulation et d'éducation qui lui donnèrent un caractère particulier. C'était le tableau d'honneur et les exercices académiques, moyen dont ils ne prirent le modèle nulle part, et qui depuis a été adopté, sous toutes les formes, par presque toutes les maisons d'éducation extra-universitaires.

La prospérité de l'institution Sainte-Marie obligea bientôt le directeur à la transporter dans un grand hôtel, rue du Mirail, dont on fit l'acquisition. Au bienfaiteur déjà cité, se joignit pour cette acquisition un riche, intelligent et pieux négociant, M. Pourmez.

Pendant que la société s'établissait ainsi à Bordeaux, elle prenait au loin de l'accroissement; un avocat, homme de beaucoup d'esprit, qui avait joué un rôle, dans la révolution, comme ministre secret de Louis XVIII, David Mounier, récemment converti par M. Chaminade, s'était donné corps et biens à la nouvelle société, sans toutefois entrer en communauté. C'était un homme de soixante ans, mais d'une juvénile activité, d'une hardiesse presque audacieuse; disant et persuadant tout ce qu'il voulait, dans la plus brillante conversation; ayant tout vu, dans son siècle, et n'ayant rien oublié; habitué, rompu aux affaires les plus importantes, comme les plus épineuses. David Mounier pouvait rendre à la société d'immenses services. M. Chaminade se servait de lui pour la propagation de l'œuvre, et il eut plus de peine à retenir son zèle qu'à l'exciter. Il l'employa d'abord à dé-

mêler et à régler certaines affaires litigieuses des filles de Marie, congrégation de femmes, qu'il avait fondée à Agen, un an avant la fondation de la société des hommes. L'entrepreneur avocat rédigea même pour ces dames un brouillon de constitution qui fut abandonné. Mais dans les rapports que cette affaire lui procura avec le clergé et de pieux laïques de cette ville, il leur insinua deux choses: d'abord de former une congrégation laïque, à l'exemple des Bordelais, et ensuite de fonder une école primaire qui serait tenue par des religieux de la nouvelle société. Il faut dire qu'on avait fait en vain les derniers efforts, pour introduire à Agen les frères de la Doctrine chrétienne. Leur costume, qui paraissait alors bizarre et ridicule, les rendait impossibles. A la faveur de leurs formes plus humaines, les *messieurs* de Bordeaux furent acceptés. Ces premiers instituteurs primaires de la société de Marie furent MM. Gaussen, Enemain et le frère Armenaud. L'école d'Agen eut un succès complet, malgré la plus vive opposition de la municipalité, de la magistrature et des beaux esprits de la société d'agriculture et des arts de cette petite ville.

On s'était proposé, en entreprenant l'enseignement primaire, de combiner la méthode de l'enseignement simultané, avec celle de l'enseignement mutuel, qui était alors chaleureusement prôné et propagé par le parti libéral, et de retenir ou de ramener ainsi dans les écoles chrétiennes, les enfants qu'on en détournait, par l'appât d'un progrès imaginaire.

Durant ces cinq premières années, on établit à Bordeaux deux noviciats, l'un de laïques, à Saint-Laurent, l'autre d'ecclésiastiques dans l'ancien couvent de la Madeleine.

Vers cette époque (1823), David Mounier fut envoyé à Saint Remy (Haute-Saône), prendre possession d'un château avec parc et métairie, d'une contenance de trois cents arpents, qui était offert à la société, à des conditions si légères, qu'on pouvait le dire donné.

Le château de Saint-Remy avait été bâti et son immense parc clos de murs, à la fin du siècle dernier, par la princesse de Rosen, aïeule du duc de Broglie. Il était passé dans les domaines du marquis d'Argenson, qui, plus riche en terres qu'en argent, l'avait mis en vente, mais n'avait pu trouver d'acquéreur. Les frais d'entretien de si vastes bâtiments avaient effrayé les particuliers qui s'étaient présentés. Enfin, après dix ans d'expectative ruineuse, on était sur le point de démolir et de morceler, quand un missionnaire de Besançon, procureur de sa communauté, M. l'abbé Bardenet, grand homme d'affaires, se décida à en faire l'acquisition. Le supérieur des missionnaires blâma cette opération et ne voulut point la ratifier. L'abbé Bardenet prit en conséquence l'affaire à son compte. Une coupe de bois subvint aux trois quarts du prix d'achat; on couvrit le reste, par la vente

de quelques plombs, ferrements, glaces, marbres, parquets qui abondaient dans le château; et quand l'acquéreur fut à peu près rentré dans ses frais, il se mit à la recherche d'une communauté religieuse, qui voulût se charger de ce domaine, à la seule condition d'y établir une bonne œuvre quelconque, et de lui constituer une rente viagère. Le nom et les œuvres de M. Chaminade étaient venus à sa connaissance. Il lui fit des propositions, à l'occasion desquelles David Mounier fut envoyé. Habitué aux grandes affaires et tenant pour sûr qu'on s'élève toujours en raison de la hauteur du point de départ, notre avocat n'hésita point. Il entra dans toutes les vues de l'abbé Bardenet, accepta ses conditions, et malgré la répugnance de M. Chaminade, qui sentait sa ruche trop faible pour essayer déjà si loin, David Mounier l'engagea à faire habiter et cultiver le parc et le château de Saint-Remy par la société de Marie. Il l'acheta au nom de M. Chaminade. Une colonie fut immédiatement expédiée de Bordeaux, sous la conduite de M. Dominique Clayet. Elle vint avec rien et ne trouva rien que de grands bâtiments dévastés, un bois rasé, des terres en friche ou épuisées. On eut beaucoup de peine à se loger et à s'abriter du froid. Mais le travail, la patience de ces bons religieux, leur esprit de pauvreté, l'habileté singulière de leur chef pour l'administration et la culture, suppléèrent à toute autre ressource, surmontèrent tous les obstacles. On vécut, on se logea, le nombre s'accrut. On ouvrit un pensionnat primaire. La terre produisit ses fruits, et, Dieu aidant, l'établissement de Saint-Remy est devenu aujourd'hui, à quarante années de sa fondation, un des établissements religieux les plus considérables de la France. On y tient un pensionnat primaire et secondaire, la ferme-école du département de la Haute-Saône; et les religieux y font une exploitation agricole et industrielle des plus remarquables.

La société continuait à s'étendre; mais dans aucune province, elle n'avait prospéré comme en Alsace; elle y avait pris la suite ou recueilli les débris d'une œuvre d'enseignement primaire, entreprise et puis abandonnée par M. l'abbé Mertian, curé de Ribeauville. On lui donna le château de Saint-Hippolyte, pour y tenir un pensionnat; elle acheta, dans un état de délabrement le beau couvent d'Ebersmunster, où réside aujourd'hui un nombreux noviciat. Tout ce progrès, dans cette religieuse province, fut dû, en grande partie, au zèle des frères Rothéa, qui entrèrent à cette époque dans la société, l'un prêtre, les deux autres laïques. Ils y attirèrent l'abbé Meyer aîné, qui depuis est allé établir la société aux Etats-Unis d'Amérique.

La société grandissait ainsi, mais comme toutes les œuvres qui tendent au bien, à travers mille obstacles et même, malgré les dissensions intestines. De nouveaux venus, qui n'avaient pas assisté à l'origine de la société, n'en comprirent pas l'esprit pri-

mitif ni le caractère particulier. On prit ombrage des anciens et l'on interpréta mal leurs actes et leur conduite. Il y eut des défactions, par suite de mécontentements et sous le prétexte que la société qui se faisait n'était pas celle qu'on avait voulu faire. Le fondateur fut isolé de son premier collaborateur, il s'éleva entre eux des discussions graves, qui ne purent être terminées que par un jugement arbitral par-devant M. Ravez, ancien premier président à Bordeaux. A l'occasion de ce procès, M. Chaminade donna sa démission. Il chargea provisoirement M. Caillet d'administrer la société. M. l'abbé Caillet était un prêtre de la Suisse française, grave, prudent et pieux, qui s'était engagé dans la société dès la première année, et qui était toujours demeuré auprès de M. Chaminade, tandis que les membres fondateurs étaient dispersés quand le procès fut terminé; M. Chaminade revendique, son titre de fondateur, son inaliénable autorité, elle lui fut refusée. L'affaire fut portée devant quelques prélats, qui décidèrent en faveur de la nouvelle administration et de M. l'abbé Caillet. On eut égard surtout au grand âge de M. Chaminade (il avait 90 ans), qui rendait extrêmement difficiles et presque impossibles les relations avec lui. M. Chaminade ne se résigna pas, il fit appel à Rome; il protesta contre la société, réclama ses propriétés et les légua aux hôpitaux. Les faits furent attribués, moins à un défaut de vertu, qu'à la faiblesse de l'âge; car les idées, dans la décrépitude, deviennent fixes et dégénèrent aisément en manie.

Depuis la mort de M. Chaminade, la société a continué de s'étendre sous l'administration de M. l'abbé Caillet; elle compte aujourd'hui en France cent dix établissements, dont onze d'enseignement secondaire, et quatre-vingt-dix-neuf écoles primaires; une ferme modèle, une école normale départementale; et tout récemment la société a accepté le collège Stanislas à Paris, dont M. l'abbé Lalanne, un de ses fondateurs, était le directeur.

Pour quiconque sait l'histoire des sociétés religieuses, les vicissitudes par lesquelles a passé la société de Marie dans les premières années de son existence, n'ont rien d'étonnant ni de malédifiant; à l'origine de la plupart des corps religieux on voit des troubles et des dissentiments de cette nature. Les fondateurs n'ont pas toujours eu toutes les idées, et celles qu'ils ont eues n'étaient pas nécessairement toutes les meilleures possibles; ils s'y sont cependant attachés; mais souvent le progrès de la société tient à ce qu'elle se dégage de leur opposition et de leur résistance; Dieu permet ces contradictions pour la sanctification de tous, et l'exécution de ses desseins. On peut se figurer la fondation d'un corps religieux sous la main de la Providence, comme le travail d'un peintre qui ébauche un tableau. Combien de premiers traits il efface, combien d'autres il redresse, par quelles séries de teintes et de nuances diverses il arrive

enfin au coloris que son goût adopte et qui doit rester sur la toile? Qu'importe tout ce désordre apparent ou momentané, si en définitive le tableau est beau et parfait? qui s'inquiétera de ce qu'a été l'esquisse? Les fautes ont été corrigées, et le dernier vernis les a reléguées dans un éternel oubli.

MARIE DES BOIS (CONGRÉGATION DES SŒURS DE SAINTE-), *en Amérique.*

En 1839, Mgr de la Hailandière, évêque de Vincennes, était en France. Il vint au petit bourg de Ruillé-sur-Loir, où est établie une congrégation religieuse connue sous le nom des Sœurs de la Providence. C'était le moment de la retraite de la petite communauté, dont le double but est de se consacrer à la visite des pauvres et à l'éducation des enfants. Mgr l'évêque de Vincennes avait formé le projet d'instituer cette congrégation dans son vaste diocèse, et il venait demander des sœurs fondatrices.

L'humble communauté de Ruillé n'avait jamais songé à la gloire de pousser ses rameaux jusque dans l'Amérique du Nord. Elle vivait, se suffisant à peine, marquée du doigt de Dieu, inconnue au monde, et ne pouvant étendre sa charité et ses bonnes œuvres que dans un cercle bien étroit. Elle ne s'effraya pas du grand dessein proposé à son courage. Elle accepta l'offre généreusement, avec cette joie des vrais serviteurs de Dieu, jaloux de se consacrer à son service, et heureux de se sacrifier pour sa gloire. Elle témoigna au Seigneur sa reconnaissance pour tout le bien qu'il voudrait lui donner d'accomplir, et ne s'arrêta pas aux difficultés et aux dangers qu'elle rencontrerait à l'entreprendre. Six sœurs furent désignées pour aller rejoindre le prélat l'année suivante.

Quand il s'agissait d'une œuvre si importante, on conçoit que la communauté de Ruillé ait employé toutes ses ressources. Elle réunit toutes les aumônes; elle ouvrit tous ses coffres (ce ne fut pas le plus long); elle chercha bien, bien longtemps; enfin, elle mit à la disposition des sœurs 1,200 fr.; il s'agissait d'aller à deux mille lieues de France, former un établissement dans un pays inconnu, appelées par un évêque qui n'avait lui-même d'autre ressource que la divine Providence; il avait bien promis de donner des terrains encore en friche; mais il n'avait point dissimulé qu'il n'en pourrait faire davantage.

Les sœurs n'hésitèrent point; avec cette confiance toute puissante sur le cœur de Dieu, elles songèrent gaiement à leurs préparatifs. C'est toujours la même histoire. La divine Providence ne renvoie jamais à vide ceux qui se fient en sa bonté et l'appellent à leur secours. Nos sœurs n'avaient point encore quitté Ruillé, qu'une généreuse aumône, qu'elles ne sollicitaient point, et à laquelle elles ne songeaient pas, vint doubler leur chétif capital. Bénies de leur évêque, le 16 juillet 1840, fête de Notre-Dame du mont Carmel, elles quittèrent le

Mans, pour aller se livrer aux travaux des missions.

Sur le bâtiment, nos sœurs furent l'objet de la vénération d'un équipage protestant et anglais. Elles se retiraient tous les jours dans leur chambrette pour célébrer leur office et chanter de tout leur cœur les louanges de Dieu, s'abandonnant de plus en plus à sa providence pour le succès de leur grande entreprise. La traversée fut longue. En arrivant, au bout de quarante jours, en vue de New-York, tout le monde du bord se réjouissait de voir la terre. La supérieure seule, la bonne sœur Saint-Théodore, assise sur le pont du navire, regardait tristement cette terre étrangère, se demandant avec inquiétude ce qu'allaient devenir les cinq sœurs confiées à sa tendresse, dans ce pays inconnu, à cinq cents lieues environ de l'évêque qui les mandait; au milieu de peuples dont elles ignoraient la langue. Elle appelait Dieu à son secours, et s'en remettait à la garde de la bienheureuse Vierge, lorsqu'elle entendit une voix s'écrier en français: « Que je suis neureux de voir des sœurs de charité! » Elle se retourna vivement, et fut abordée par un homme qui, le chapeau bas, leur faisait des offres de service. C'était un médecin; il venait faire la visite sanitaire du bord. Il se chargea de transmettre une lettre au correspondant de New-York, à qui Mgr de la Hailandière avait adressé nos sœurs.

Il se rendit tout de suite à la ville chez le correspondant qu'on lui avait indiqué; celui-ci était en voyage. Dieu se joue ainsi des prévoyances humaines. L'ami des servantes du Seigneur ne se rebuta pas. Il courut prévenir Mgr l'évêque de New-York de l'arrivée des pieuses femmes, et le lendemain un grand vicairé alla chercher les sœurs pour les conduire au logis préparé pour elles par la sollicitude pastorale. De New-York, elles vinrent à Philadelphie. Elles y trouvèrent encore toutes sortes d'assistance de la part d'un négociant protestant. Dieu ne tarda pas à l'en récompenser. Les sœurs apprirent, quelque temps après, que leurs prières avaient été exaucées, et que ses yeux s'étaient ouverts à la lumière de la foi; elles surent en même temps que de grands malheurs étaient venus le frapper; mais cette âme rachetée embrassait avec amour la foi et la croix, ces deux sœurs que les premiers Chrétiens estimaient également.

On ne peut raconter ici tout le détail du voyage des sœurs à travers l'Amérique. Après beaucoup de fatigues, elles arrivèrent à Vincennes, auprès de l'évêque dont le zèle les avait invitées. Il leur restait encore vingt-cinq lieues à faire pour se rendre au lieu destiné à leur fondation. Elles partirent; un prêtre les accompagnait. On marche, on s'enfonce dans la solitude; enfin le prêtre fait arrêter le chariot, annonçant aux voyageuses qu'elles sont arrivées. Elles descendent, regardent autour d'elles, et se trouvent au milieu d'un bois. Malgré tout, elles ne s'attendaient pas à ce dénouement.

On leur montra quelques constructions com-

mencées, c'était la maison qui leur était destinée. Un peu plus loin elles virent une sorte de cabane en planches, où habitait une famille. Malgré leur confiance, et bien qu'elles eussent fait leur entier sacrifice, en présence d'un dénûment si complet, une petite alarme s'éveilla dans leur cœur. Elles s'informèrent où se trouvait Notre-Seigneur. On les conduisit à une hutte composée de troncs d'arbres placés horizontalement les uns au-dessus des autres, longue en tout de douze pieds, et large de neuf environ. La porte, sans aucune ferrure, résistait aux efforts de ceux qui la voulaient ouvrir, et n'en fermait pas mieux. D'un côté, une large cheminée par où tombait de la lumière. Dans un coin, sur des planches, un grabat plus misérable qu'on ne peut s'imaginer; c'était le lit du prêtre attaché à cette étrange église; à l'autre bout, une petite fenêtre bouchée avec du linge et des broussailles, à cause du froid qui commençait à se faire sentir. Enfin, quelques linges sales et déchirés, arrangés en façon de rideaux, entouraient et abritaient une petite planche, appuyée contre le mur et soutenue par devant par deux piquets fichés en terre. On écarta ces guenilles, et, au milieu de ces misères, elles reconnurent le maître du ciel et le roi de la terre dans toute sa douceur et sa bénignité. Il reposait là, dans une petite custode; point de tabernacle, point de flambeaux, rien de ce qui entoure d'habitude sa majesté. Dès qu'elles eurent vu et adoré leur divin maître dans ce dépouillement extrême de toutes choses, vive image de Bethléem, elles se trouvèrent trop bien traitées et rougirent de leur moment de faiblesse. On s'accommoda avec la famille voisine. Elle céda une petite chambre qui devint la résidence de la communauté, et un grenier qui fut le dortoir. Le soir même de leur arrivée, quatre postulantes se joignirent à elles. Dieu bénissait leur œuvre. Et si la maison du Seigneur ne s'édifie pas avec des pierres taillées par la main des hommes, mais bien plutôt avec ces pierres vives, des cœurs que la grâce équarrit et façonne à son gré, nos sœurs avaient déjà fondé le couvent de Sainte-Marie des Bois.

Le diocèse de Vincennes, où elles venaient ainsi s'établir, étend sa juridiction sur l'état d'Indiana et une partie de celui de l'Illinois. Il égale en étendue à peu près la moitié de la France, et l'Indiana seul a une population de deux millions cinq cent mille habitants. Trente prêtres environ sont répandus sur ce vaste territoire pour subvenir aux besoins spirituels de toutes ces populations. C'est bien peu, mais Dieu vivifie leur zèle, et sa miséricorde, qui a permis que chacune des églises de notre vieille Europe, en remontant à son origine, pût trouver des saints pour fondateurs, semble vouloir accorder les mêmes grâces aux naissantes églises de la jeune Amérique. Les sœurs se réjouissent à ces récits de charité et d'amour qui nous viennent d'au delà des mers.

C'est Mgr Beuté, sacré évêque en 1834 et

mort en odeur de sainteté en 1839, qui a été le premier évêque de Vincennes. N'étant que simple prêtre, on remarquait son esprit intérieur et mortifié, son humilité et son zèle. Mille traits de charité remplissent sa vie de missionnaire. Devenu évêque, ses vertus, poussées presque aux dernières limites, sont devenues sans doute des semences de grâce et de conversion pour ses ouailles. Un prêtre qui a été l'ami, le confident, le compagnon de Mgr de Beuté, nous a fait connaître quelques-uns des traits de cette admirable vie. Il couchait sur le plancher en proie à toutes les rigueurs des saisons. Il se couchait toujours après minuit, se levait à trois heures et employait à la récitation de son bréviaire et en méditations, le temps qui s'écoulait jusqu'à la Messe, qu'il allait dire à six heures à deux milles de distance. Il était obligé de passer tous les jours un torrent, mouillé jusqu'aux os; ses vêtements, en hiver se gelaient sur lui et lui permettaient à peine de marcher. Dans cet état, il entendait les confessions, disait la Messe, distribuait le pain de la vie; après quelques paroles de consolation et d'amour qui sortaient si facilement de son cœur, il allait consacrer les brillantes lumières de son esprit à un collège près d'Emisburg, devenu la pépinière du clergé des Etats-Unis et où presque tous les évêques actuels des Etats-Unis ont été élèves de Mgr Beuté. Dans ses moments libres, le serviteur de Dieu allait visiter les familles de son immense mission. De retour dans sa cabane, il consacrait la première partie de ses nuits à écrire pour faire aimer la religion ou pour combattre l'erreur. On pourrait compter des milliers de lettres écrites par lui dans ses heures de repos. Ses récréations mêmes étaient utilement employées; des citations toujours heureuses, des talents agréables, une mémoire prodigieuse, universelle, rendait ses entretiens extrêmement intéressants; il ne pouvait rester oisif; il communiquait son activité à ses amis; il leur faisait faire des prodiges.

Le petit grenier qui servait de dortoir aux religieuses était si exigü, et les lits le remplissaient si bien, que pour arriver au dernier il fallait nécessairement passer sur tous les autres: en outre, il était si parfaitement clos, qu'on ne pouvait jamais mettre les lits à l'abri de la pluie et de la neige. Il fallut passer ainsi tout le rigoureux et long hiver de 1840 à 1841. Au mois de juillet 1841, elles purent se transporter dans leur nouvelle maison, et y ouvrir un pensionnat. Les épreuves s'y trouvèrent et aussi les joies. Le but des sœurs étant de faire pénétrer les habitudes et les pensées religieuses parmi des populations qui les ont entièrement perdues, elles reçoivent les enfants de toutes les communions, pourvu qu'elles se soumettent aux exercices de la maison. L'ardeur de ces enfants à s'instruire des vérités de la foi, et l'impression qu'elles en reçoivent sont grandes, vives et pleines de consolation. Une jeune fille de quatorze à

quinze ans, appartenant à une des communions protestantes, déjà assez instruite, et nouvellement arrivée au pensionnat, fut fort étonnée de voir faire la prière. Elle s'informa auprès de ses compagnes de ce qu'on avait fait. On lui répondit qu'on avait prié le bon Dieu.

« Qu'est-ce que le bon Dieu? » dit-elle : Et les autres enfants de lui expliquer que c'était le bon Dieu qui l'avait créée, qui lui avait donné une âme.

« J'ai donc une âme? » disait-elle avec étonnement; « mais qu'est-ce qu'une âme? »

Cette ignorance est fréquente chez la plupart de ces pauvres enfants.

Les sœurs de la Providence s'efforçaient d'atteindre le principal but de leur institut, la visite des pauvres; elles répandaient surtout parmi eux l'aumône spirituelle, elles visitaient les familles, non pour les soulager mais pour les instruire. Elles étaient accueillies par ces pauvres âmes aveugles avec une joie vive, et cette confiance entière qu'excite toujours l'être consacré à Dieu. Dans une de ces maisons, dix enfants faisaient éclater leur joie dès qu'ils voyaient la sœur arriver, et la mère de cette nombreuse famille, quittant avec précipitation ses travaux, grave, souriante, avide d'entendre la parole de vérité, venait s'asseoir auprès de la bonne religieuse que l'on pressait déjà de questions. Dans leur joie naïve, et au milieu des douceurs de la foi naissante, les jolis enfants embrassaient les médailles et le rosaire, et lorsqu'après plusieurs heures de ces entretiens charmants la sœur faisait mine de partir, on la retenait par la robe et on la suppliait. « O ma sœur! parlez-nous encore du bon Dieu! »

La petite communauté s'était augmentée d'une sœur de Ruillé, qui vint les rejoindre; dix-sept jeunes Américaines, tant postulantes que novices, s'étaient rangées sous leur direction. Cédant aux demandes qui leur étaient faites, elles formèrent de nouveaux établissements à Jasper et à Saint-Francisville. Une sœur et une novice vinrent, dans chacune de ces villes, ouvrir une école; leur installation, à Jaspersurtout, fut une fête publique: on fit une procession solennelle; des arcs de triomphe en branchages et en fleurs avaient été disposés, et des oiseaux aux belles couleurs, placés en grand nombre, saluaient de leurs chants et de leurs battements d'ailes le Sauveur des hommes, que l'évêque montrait ainsi à la terre et à toute créature, conviées à se réjouir et à l'honorer.

Pendant ces dernières années, les religieuses ont fondé plusieurs établissements: le premier a été celui de Saint-Pierre, où elles se sont trouvées longtemps dans la plus extrême pauvreté, dans un dénûment universel, mais où cependant leur cœur surabondait de joie. La congrégation de Jasper est animée de la plus grande ferveur. Pendant une absence de six mois qu'a faite le missionnaire qui la desservait, les Allemands qui composent cette paroisse allaient à 10 milles,

à l'église, pour chanter des cantiques. Un jour de l'Ascension, une paroisse tout entière avait fait plus de 10 milles en procession: après avoir assisté à la Messe, ils entendirent deux sermons, l'un anglais, l'autre allemand; la cérémonie ne finit qu'à deux heures. Tel est le zèle de ces peuples, si avides de connaître la vérité, si généreux pour le service de Dieu.

Il nous reste à faire connaître brièvement l'histoire de la sainte fondatrice de Sainte-Marie des Bois, et celle de sa pieuse compagne, la sœur Saint-François-Xavier.

La bonne mère Saint-Théodore, supérieure et fondatrice de Sainte-Marie des Bois, est morte à Sainte-Marie des Bois, le 14 mai 1856, un mercredi, jour consacré à saint Joseph. Cette grande et digne servante des pauvres avait trente-trois ans de profession religieuse et seize ans de mission dans l'Indiana. Elle était fondatrice de cette maison de Sainte-Marie des Bois, dont les murs matériels et les membres vivants avaient été assemblés, formés et élevés par ses mains actives et habiles. Accablée de travaux, chargée, dans les seize dernières années de sa vie surtout, des plus importantes et des plus difficiles fonctions qu'une femme puisse remplir, elle s'était en tout montrée supérieure à sa tâche. Dieu la soutenait, fortifiait son cœur, élevait son âme à mesure que ses devoirs devenaient plus nombreux et plus délicats.

La congrégation de Sainte-Marie des Bois possède dix établissements: je ne saurais préciser le nombre des sœurs qui s'y dévouent à l'éducation des enfants, au soin des pauvres, à tous les devoirs que l'apostolat impose. On sait combien, dans ces derniers temps, les travaux des religieuses dans les missions de l'Amérique du nord ont été accompagnés de bénédictions. Les évêques et les prêtres demandent sans cesse à la France l'aumône de quelques-unes de ses plus généreuses enfants. Partie à la demande du second évêque de Vincennes, sœur Saint-Théodore avait embrassé de toute l'ardeur d'une grande âme, d'une âme déjà habituée à contempler les splendeurs de la vie surnaturelle, la mission qui lui était imposée. Savait-elle, en partant, ce qu'elle allait faire? savait-elle même ce qu'elle faisait dans cette petite maison de planches ouverte à tous les vents, l'hiver envahie par la neige, l'été visitée par les serpents, où elle commença, avec quelques compagnes venues de France, à apprendre à lire aux enfants à demi sauvages qui se trouvaient dans les forêts de l'Indiana? Ce n'était pas seulement les ressources qui faisaient défaut. Rien qu'à voir la sœur Saint-Théodore, elle semblait incapable de rien accomplir de durable. Si elle avait l'esprit grand et ferme, le cœur surabondant de dévouement et de générosité, une grâce d'éloquence et de parole incomparable, tous ces dons excellents de l'âme et de l'intelligence étaient unis à un corps de complexion si chétive et si fragile, qu'il semblait que la

moindre fatigue dût le détruire. Pendant les rudes années de sa supériorité, les maladies les plus compliquées et les plus terribles vinrent en outre attaquer cette frêle organisation. A chaque instant les sœurs de Sainte-Marie des Bois voyaient l'existence de leur congrégation mise en péril, pour ainsi dire, par le danger qui menaçait la vie de leur Mère. D'autres contradictions surgissaient; mais au milieu de ces soucis, de ces perplexités, de ces ruines même, la congrégation de Sainte-Marie des Bois se constituait et se développait tous les jours.

Comme toute œuvre catholique, l'édifice avait pour base l'humilité et le sacrifice. La mère Saint-Théodore avait quitté sa famille et le monde pour entrer en religion; en se vouant aux missions de l'Indiana, elle dit adieu à sa patrie et à la tranquillité qu'elle avait goûtée à l'ombre des cloîtres de son cher Ruillé. C'était parmi les sœurs de la Providence, établies dans cette petite ville du département de la Sarthe, qu'elle avait été initiée à la vie religieuse; c'est là qu'elle avait prononcé ses vœux et qu'elle avait été instruite à toutes les pratiques de la charité. Que de fois, dans les angoisses et sous le faix de sa supériorité, elle tourna des regards, non pas de regret (elle était de celles qui se donnent sans retour), mais des regards de complaisance sur son cher Ruillé, sur le temps de son noviciat et de sa jeunesse religieuse, ce temps où elle vivait doucement abritée et reposée sur le sein de sa supérieure, comme le petit oiseau sous l'aile de sa mère! Ces jours calmes, paisibles, où le devoir était simple et où elle pouvait vaquer avec sécurité à tous les exercices d'amour envers son divin Maître, ces jours-là ne se retrouvaient plus dans l'Indiana. L'amour pour Jésus-Christ était le même; mais dans son énergique puissance il n'avait plus le temps de s'arrêter et de se replier sur lui-même, de se savourer, pour ainsi dire, goutte à goutte et délicieusement.

Personne n'a connu la Mère Saint-Théodore sans l'aimer, et personne ne lui a parlé sans garder d'elle un souvenir ineffaçable. Même quand on ne l'avait vue qu'une fois, on restait longtemps sous le charme de cette éloquence exquise, de cette grâce, de ce je ne sais quoi d'aimable, qui est mieux que la distinction et la politesse, qui est l'épanouissement et la lumière de la vertu dans un esprit le plus heureusement doué du monde. Toutes ces grandes qualités de la Mère Saint-Théodore éclataient et s'épanouissaient surtout dans l'intérieur du couvent. Dans cette maison de planches dont nous parlions tout à l'heure, isolée au milieu des forêts, qui fut le premier asile de la congrégation naissante de Sainte-Marie des Bois, la bonne Mère sut si bien inspirer à ses filles l'amour de la croix et de la mortification, qu'elles ont toutes avoué ne s'être jamais trouvées à l'aise comme dans cette cabane où elles manquaient de tout. Plus

tard, quand la communauté eut une vaste habitation, la gaieté et la sérénité de la conversation de la Mère remplissaient, nous dit-on, l'étendue des appartements: la tendre réception que son cœur préparait à chacune de ses filles faisait soupirer les sœurs employées dans les dix autres établissements après le jour où elles pourraient se réunir, se resserrer et se réchauffer contre le cœur de cette précieuse Mère. Avec elle tous les sacrifices étaient oubliés, toutes les privations étaient douces. Sœur Séraphine se réjouissait d'être malade et obligée de garder l'infirmerie, afin de rester auprès de la Mère.

La Providence avait ménagé à cette bonne Mère une grande grâce; elle avait placé auprès d'elle une âme toute faite pour la comprendre et pour la seconder. Sœur Saint-François-Xavier avait aussi fait profession parmi les sœurs de la Providence, à Ruillé-sur-Loir. Je ne sais quels obstacles s'opposèrent à ce qu'elle accompagnât la sœur Saint-Théodore et ses premières compagnes quand celles-ci quittèrent la France pour se rendre à Vincennes. Si la santé de la sœur Saint-Théodore était chétive, celle de la sœur Saint-François-Xavier n'existait pas. Son désir ardent de se dévouer aux travaux des missions parut longtemps à ses supérieures une pure illusion. Comment croire qu'un corps aussi frêle pût supporter les fatigues d'un si long voyage? Quand on aurait pu lui procurer toutes les commodités dont le luxe dispose aujourd'hui, une pareille traversée eût encore paru au-dessus de ses forces; comment en accepter la pensée, quand il s'agissait de faire ce voyage à bord de quelque navire marchand? — Vous serez jetée à la mer et livrée en pâture aux poissons avant le troisième jour, disait-on à la pauvre sœur. Elle souriait et répondait qu'il était aussi honorable d'être dans la mer, mangé par les poissons, qu'enfoui sous la terre et dévoré par les vers! Les ardeurs de son désir devinrent telles que ses supérieurs crurent y reconnaître la volonté de Dieu. On la laissa partir: elle accomplit seule ce grand voyage, gagna les forêts et se réunit aux sœurs qui l'attendaient.

Personne n'a jamais aimé une œuvre de dévouement comme sœur Saint-François-Xavier a aimé sa mission de Sainte-Marie des Bois. Était-ce la joie de l'âme qui augmenta chez elle les forces du corps? était-ce un effet particulier de la Providence de Dieu? toujours est-il que la chère sœur trouva dans les forêts du Nouveau-Monde une vigueur qu'elle ne s'était jamais connue. Plus de malaise, plus de faiblesse désormais: une santé, sinon robuste, du moins suffisante à tous les travaux; et les travaux étaient considérables. Sœur Saint-François-Xavier était la cheville de toutes les entreprises de Sainte-Marie des Bois. Elle était le bras droit de la Mère Saint-Théodore, et elle entra dans toutes ses œuvres. Elle avait des aptitudes diverses. Fille de bonne maison, d'une instruction étendue et variée,

elle dirigea à la fois ou tour à tour le pensionnat des jeunes filles, l'école des petits garçons, leur orphelinat, et elle était maîtresse des novices. D'un esprit souple, ingénieux, enjoué, elle suffisait à tout.

Avec ses écoliers, ses orphelins, ses pensionnaires et ses novices, la sœur Saint-François-Xavier n'aimait rien tant sur la terre que la Mère Théodore. Durant une des maladies de la bonne Mère, à un moment où elle paraissait à toute extrémité, la sœur Saint-François-Xavier entend tout à coup un grand bruit dans la maison; toutes ses pensées étaient fixées sur l'état de la précieuse malade; elle fut aussitôt saisie d'un tremblement violent: son émotion l'empêchait de se lever. Un trait acéré transperçait et glaçait son cœur; tout le mouvement qu'elle entendait lui paraissait annoncer que la Mère venait d'expirer. Une sœur se précipite tout à coup dans l'appartement en criant: au feu! C'était la maison de planches, en effet, qui brûlait. Dieu soit loué! s'écrie la sœur Saint-François-Xavier tombant à genoux, ivre de joie et baignée de larmes; Dieu soit loué! qui ne nous a pas pris notre Mère!

Ces deux âmes si étroitement liées, qui avaient partagé les mêmes travaux, aimé, prié, souffert ensemble, ne devaient pas être longtemps séparées dans la récompense. Sœur Saint-François-Xavier partit la première. Elle est morte le 31 janvier 1856. Elle est morte sans sentir qu'elle eût à se séparer de quelque chose sur la terre. Son âme, uniquement appliquée à Dieu et aux choses de Dieu, s'élevait comme par une force mystérieuse vers son Créateur. Des horizons nouveaux s'ouvraient devant elle: elle voyait le ciel, tout le cortège céleste, la sainte Vierge et le Père éternel.—«Que c'est beau!» s'écriait-elle. «O mon Dieu, que c'est beau! Qu'il est grand le bonheur réservé à ceux qui vous aiment! Tant de bonheur, ô mon Dieu, pour si peu, pour si peu!... O Marie, ô ma Mère, que vous êtes belle! Je vous vois.... je vois Dieu.... je vois Dieu.... je suis en Dieu!...» Quand elle semblait revenir un peu à ce qui l'entourait: — «Ne suis-je donc pas morte? disait-elle; me faudra-t-il revenir sur la terre, souffrir et mourir encore? Eh bien! je le veux, ô mon Dieu! pour votre amour, ô Jésus! Mais j'irai au ciel, je le crois, j'irai, j'irai!» Et elle rentrait dans ses transports, répétant: — «J'irai, j'irai!» Sa voix augmentait d'intensité; on eût dit que sa poitrine allait se fendre. C'est dans ces extases et ces désirs d'amour, ces aspirations et ces visions du ciel que la bonne sœur expira. Elle n'eut pas, dans un retour sur elle-même, la conscience nette de ce qu'elle quittait. Quand on cherchait à ramener son esprit aux choses de la terre, quand on lui disait de prier pour sa guérison: — «Mais, disait-elle, ne suis-je pas guérie?» Le désir du ciel et ses premières lueurs lui faisaient tout oublier.

Comme les sœurs s'étonnaient qu'une âme

si pure au milieu de ses ravissements et de ses transports n'ait pas eu une conscience bien précise de son passage à l'éternité, et que la Providence ne lui ait pas ménagé le temps de réparer par un acte de contrition les imperfections inhérentes à toute créature humaine, la Mère Saint-Théodore donnait cette raison à ses filles: — «Elle aimait tant sa mission de Sainte-Marie des Bois, elle redoutait si peu sa peine, qu'elle eût demandé à vivre! et vous savez que Notre-Seigneur ne peut rien refuser aux prières de sa fidèle servante; il voulait cependant cueillir ce fruit mûr de son jardin!» (1)

MARIE-IMMACULÉE (CONGRÉGATION DES ENFANTS DE), *Oblats de Saint-Hilaire dont la maison mère est à Chavagnes (Vendée).*

M. L.-M. Baudoin, fondateur des congrégations des Enfants de Marie immaculée, etc.

Louis-Marie Baudoin naquit à Montaigu, diocèse de Luçon, le 2 août 1765. Il perdit son père dès l'âge le plus tendre et fut dirigé dans les voies de la piété par sa mère, femme vertueuse, qui mourut avant qu'il eût onze ans accomplis. Louis-Marie avait commencé ses études au petit collège de Montaigu; il les continua sous la direction de son frère, Pierre-Martin Baudoin, alors vicaire de Chantonay, et il put entrer en philosophie au grand séminaire de Luçon à la fin du mois d'octobre 1782. Imitateur des vertus de saint Louis de Gonzague, il se fit également estimer de ses condisciples et de ses maîtres. En 1788, n'étant encore que diacre, enflammé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il se rendit à Paris et demanda d'être admis au noviciat de la congrégation de Saint-Lazare; il espérait être envoyé comme missionnaire dans les contrées infidèles; mais bientôt son évêque, Mgr de Mercy, le rappela dans son diocèse. L'année suivante (1789) il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr de Pressigny, évêque de Saint-Malo, et il fut placé comme vicaire chez son frère, qui avait été nommé curé de Luçon.

Quand la persécution des prêtres fidèles commença, il fut incarcéré à Fontenay-le-Comte, puis, au mois de septembre 1792, il s'embarqua aux Sables-d'Olonne pour l'Espagne, où il arriva le 14 septembre. Il employa le temps de son exil à se perfectionner dans la science des divines Ecritures, des Pères et de la tradition.

Sans attendre que l'effervescence des passions révolutionnaires se fût apaisée, il revint en France à travers bien des périls, et arriva, dans la nuit du 14 au 15 août 1797, aux Sables-d'Olonne. Il y exerça en secret les fonctions de son ministère; chaque jour il offrait le saint sacrifice de la Messe dans la maison où il avait trouvé un asile, et y administrait le sacrement de pénitence à un bon nombre de personnes de la ville. Plusieurs fois il courut de très-grands dangers dont la divine Providence le délivra heureusement.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 139, 140.

Dès que les églises furent ouvertes, il donna un nouvel essor à son zèle. Après avoir desservi pendant un an la paroisse de la Jonchère et les paroisses environnantes, il fut nommé curé de Chavagnes-en-Paillers, où il se rendit en 1801. Il y fit fleurir la piété et y jeta les fondements du séminaire diocésain. En 1805, Mgr Paillou, le voyant surchargé d'occupations, lui ôta la charge pastorale et lui laissa la direction du séminaire, où bientôt se trouvèrent réunis trois cents élèves; on y venait même des diocèses voisins.

En 1812, par suite d'un décret de Napoléon, l'établissement fut supprimé et transféré partie à Saint-Jean-d'Angély, comme école secondaire ecclésiastique, partie à la Rochelle, comme grand séminaire. Mgr Paillou, qui appréciait le mérite du P. Baudoin, l'appela auprès de lui pour continuer à diriger le grand séminaire, et lui donna des pouvoirs de vicaire général.

Quand le siège de Luçon fut rétabli, le P. Baudoin, sur les instances de Mgr Soyer, rentra dans le diocèse où il avait pris naissance. Le prélat le nomma tout à la fois chanoine, vicaire général et supérieur du grand séminaire. L'homme de Dieu dirigea cet établissement jusqu'à la fin de 1825, époque à laquelle l'épuisement de ses forces le contraignit de se retirer. Il continua cependant d'habiter Luçon, qui avait pour curé son neveu, M. Joseph Baudoin.

En 1828, le vénérable vieillard fixa sa résidence à Chavagnes, où il mourut le 12 février 1835.

C'était un prêtre d'une haute sainteté; insensible à ses propres intérêts, il ne cherchait que ceux de Jésus-Christ; il n'est pas de sacrifice qu'il ne fût disposé à faire pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain. Son désintéressement était parfait, sa charité sans bornes; les pauvres avaient en lui un père qui pourvoyait à leurs besoins autant qu'il était en lui. Il allait jusqu'à se dépouiller d'une partie de ses habits pour les recouvrir. La douceur et l'aménité de son caractère lui gagnaient les cœurs de tous ceux qui avaient des rapports avec lui. Animé d'un zèle ardent pour sa perfection, il avait embrassé la pratique des conseils de l'Évangile. Après l'établissement des séminaires, les œuvres les plus importantes que son zèle lui ait inspirées, sont la fondation de la congrégation des Enfants de Marie immaculée, oblats de Saint-Hilaire, et celle de la société des Ursulines de Jésus, dites aussi religieuses de Chavagnes.

Nous devons accorder ici une place près du P. Baudoin à un saint prêtre qui fut son ami et son coopérateur le plus zélé dans les œuvres qu'il entreprit pour la gloire de Dieu.

M. Jean-Baptiste-Cyr Fleurisson naquit à la Réorthe, diocèse de Luçon, le 4 septembre 1767. Il commença ses études à Saint-Cyr en Talmondais sous la direction de son frère, qui était curé de cette paroisse, et il les

continua au séminaire de Luçon, où il tint un rang honorable par son intelligence et sa piété. La révolution de 1789 ne lui permettant pas de poursuivre la carrière ecclésiastique, il sortit de France et s'enrôla dans l'armée des princes, puis dans le corps que forma le duc de la Châtre sous le nom de Loyal-Émigrant; il se trouva au siège de Menin, où il montra le plus grand courage.

Après un pénible exil, il rentra en France en 1802; il vint à Chavagnes, attiré par le P. Baudoin, avec lequel il avait été lié d'amitié au séminaire de Luçon, et devint son auxiliaire dans la formation du séminaire. Élevé au sacerdoce, il dirigea cet établissement en qualité de préfet des études jusqu'en 1812, époque à laquelle le séminaire fut dissous par un décret de Napoléon. Le P. Baudoin, obligé d'aller se fixer à la Rochelle, laissa à M. Fleurisson, qui possédait toute sa confiance, le soin de diriger la maison mère de la congrégation qu'il avait fondée à Chavagnes. Ce digne prêtre s'acquitta de cette fonction pendant trente-neuf ans avec un dévouement admirable.

Il fut aussi le modèle et le guide des ecclésiastiques de la contrée. Son zèle et sa charité ne connaissaient pas de bornes, et, malgré ses occupations continuelles, il dirigeait les consciences d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, que la confiance et la vénération attiraient vers lui. Il remplissait pieusement le ministère que lui avait confié la divine Providence, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut le 22 août 1849. Ses éminentes vertus l'avaient fait nommer le *saint homme*; il se distinguait surtout par sa douceur et sa bonté. Son corps repose dans le cimetière des religieuses de Chavagnes, auprès de celui du P. Baudoin, son ami.

Pendant que le P. Baudoin était en Espagne, il conçut, de concert avec de jeunes ecclésiastiques qui partageaient son exil, le projet d'établir une société de prêtres qui se lieraient par des vœux de religion, et commença dès lors à former cette association. L'exécution de ce dessein fut d'abord entravée; mais son auteur ne le perdit point de vue. Rentré en France, il mit la main à l'œuvre, traça une règle, s'appliqua aux exercices de la vie religieuse avec un intime ami, M. Lebedesque, qui, après avoir été vicaire avec lui à Luçon, l'avait accompagné dans l'exil.

Le 20 janvier 1800, ils firent l'un et l'autre les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et celui de pureté de foi, par lequel ils s'engageaient principalement à ne prêter aucun serment qui ne fût pas certainement et positivement approuvé par Rome, à moins qu'il ne fût évident pour tout le monde qu'il ne renfermait rien de contraire à la foi ou aux mœurs; et, dans ce cas même, ils devaient consulter l'ordinaire. Devenu curé de Chavagnes et supérieur du séminaire, le P. Baudoin reçut dans la congrégation naissante plusieurs ecclésiastiques de mérite,

entre autres M. Pérocheau, aujourd'hui évêque de Maxula et missionnaire au Su-Ochnen (Chine), et M. Mounereau, fondateur de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Les circonstances ne permirent pas au zélé fondateur de donner à sa congrégation les développements qu'il aurait désiré; il fut même obligé de la dissoudre en 1817, mais il eut bientôt l'espérance de la reconstituer.

Mgr Soyer venait d'être nommé évêque de Luçon, et il s'était lié de correspondance avec le P. Baudoin; il lui avait même fait part du désir qu'il avait de voir se former dans le diocèse dont il allait prendre en main le gouvernement une société de prêtres sur le modèle de la congrégation des oblats de Saint-Ambroise, instituée par saint Charles, archevêque de Milan. Dès son arrivée dans la Vendée, le nouvel évêque insista près du P. Baudoin pour qu'il mît la main à l'œuvre; mais le saint prêtre ne put pas, à cette époque, se conformer aux intentions du prélat. Enfin, ayant fixé sa demeure à Chavagnes, en 1828, il fit connaître ses vues aux professeurs du petit séminaire, et ceux-ci, à la grande satisfaction de Mgr Soyer, commencèrent sous sa direction les exercices de la vie religieuse. Quelques-uns d'eux ne tardèrent pas à se lier par des vœux, qu'ils prononcèrent en particulier. La conduite du gouvernement à l'égard des congrégations religieuses vouées à l'enseignement obligeait en effet d'user alors d'une grande prudence et même de couvrir d'un voile la nouvelle société. La congrégation des Enfants de Marie fut arrêtée dans sa marche par la mort du P. Baudoin; mais, soutenue et encouragée par Mgr l'évêque de Luçon, elle continua de suivre la voie que son vénérable fondateur lui avait ouverte. Le successeur de Mgr Soyer, Mgr Baillès, daigna aussi lui donner des marques de sa bienveillance, et elle put se développer à l'ombre de sa protection.

Statuts de la congrégation.

Voici un aperçu de la règle des Enfants de Marie, extrait de la *Vie* du vénérable fondateur.

Les membres qui appartiennent à cette congrégation portent le nom d'*Enfants de Marie immaculée* (1), *oblats de Saint-Hilaire* (2). Le but qu'on doit se proposer en

1) Le mot *immaculée* a été ajouté au titre de la société en conséquence de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, que les Enfants de Marie font profession d'honorer spécialement.

(2) D'après les intentions de Mgr Soyer, évêque de Luçon, le P. Baudoin s'occupait, en 1821, de dresser pour la congrégation de prêtres dont il avait depuis longtemps conçu le projet une règle calquée sur celle des oblats de Saint-Ambroise, fondée à Milan par saint Charles Borromée. De là est venu le nom d'*Oblats*, auquel on a ajouté de *Saint-Hilaire*, parce que saint Hilaire fut pour le diocèse de Poitiers, dont celui de Luçon faisait autrefois partie, ce que saint Ambroise fut pour le diocèse de Milan. D'ailleurs saint Hilaire s'étant rendu particulièrement célèbre par son zèle à défendre la

y entrant, c'est : 1° de glorifier Dieu, d'honorer d'une manière toute spéciale le Verbe incarné et son immaculée Mère; 2° de travailler à sa propre perfection; 3° de s'employer courageusement à procurer le salut des âmes.

Les Enfants de Marie immaculée, oblats de Saint-Hilaire, doivent avoir autant que possible l'esprit du Verbe incarné, par conséquent conformer leurs pensées, leurs affections et leurs désirs à ceux de cet adorable maître, et suivre en toutes leurs actions les mouvements de son divin esprit. Ils portent sur la poitrine un crucifix, qui les fait ressouvenir de l'amour que le Sauveur a eu pour nous, et de l'obligation où nous sommes de l'aimer, de l'adorer et d'imiter les vertus dont il nous a donné l'exemple. Un scapulaire plus grand que ceux dont on revêt les fidèles ordinairement leur rappelle qu'ils sont spécialement consacrés au service de Marie, et que cette auguste Vierge, qu'ils ont choisie pour leur mère, les couvre de sa puissante protection.

A l'amour de Jésus et de Marie doit s'unir dans leurs cœurs l'amour de saint Joseph, le glorieux chef de la famille; ils le regardent comme leur père et l'invoquent fréquemment.

Les membres de la congrégation doivent avoir un attachement tout filial et la vénération la plus profonde pour l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres.

Pour entrer dans les vœux de leur pieux fondateur, il faut qu'ils fassent consister leur perfection principalement dans ces quatre points : 1° observer jusqu'à un *iota* les commandements de Dieu et de l'Eglise; 2° accomplir fidèlement leurs vœux; 3° garder exactement leur règle; 4° chercher leur bonheur dans les huit béatitudes.

Les moyens employés pour atteindre la fin de la congrégation sont de deux sortes : les uns regardent la sanctification de chaque membre de la société, les autres celle du prochain.

Les premiers sont : 1° les vœux ordinaires de religion et celui d'étendre la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ainsi que la dévotion envers la Vierge immaculée dans sa conception (3) : ce dernier vœu ne doit être fait que par ceux qui sont prêtres ou sont destinés au sacerdoce. Les vœux se prononcent après un an de proba-

consubstantialité du Verbe et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cet illustre docteur méritait d'être le patron d'une congrégation qui a pour objet principal le culte et l'amour du Verbe incarné.

(3) Ce quatrième vœu, introduit dans la règle pour faire atteindre avec plus de perfection le but de l'institut, a été prononcé pour la première fois le jour de la fête de saint Matthieu, 21 septembre 1841, avec l'autorisation de Mgr Soyer, qui recevait à la profession, dans la chapelle du petit séminaire de Chavagnes, neuf enfants de Marie, dont huit prêtres et un diacre, et admettait au noviciat un prêtre, deux diacres et deux frères coadjuteurs. La société, dont la marche avait été suspendue par la mort du vénérable fondateur, recommençait à suivre la voie où il l'avait fait entrer.

tion, d'abord pour cinq ans et ensuite pour toujours ; 2° les exercices spirituels, l'oraison, les retraites, même d'un mois, l'adoration du Verbe incarné et la confession à ce divin Sauveur, considéré comme souverain prêtre.

Les autres moyens pour atteindre le but de la congrégation sont : 1° l'éducation de la jeunesse ; 2° les missions et autres fonctions du saint ministère, même dans un poste à charge d'âmes ; mais on ne peut y être placé que temporairement, si l'on ne doit pas s'y trouver en nombre suffisant pour y jouir des avantages de la vie commune.

La congrégation est essentiellement diocésaine, parce que les enfants de Marie immaculée se mettent, par l'oblation, d'une façon toute spéciale sous la main de leurs évêques respectifs, et parce qu'ils ne peuvent, sans leur propre consentement, être employés d'une manière permanente hors du diocèse auquel ils appartiennent, quand ils ont contracté des liens.

L'évêque est le supérieur des Enfants de Marie dans le diocèse où ils sont établis ; mais il délègue ses pouvoirs à un supérieur qui lui est présenté par le chapitre (1), et qui lui doit l'obéissance par vœu comme les autres membres de la société.

La congrégation ne se compose pas seulement de prêtres, mais elle admet aussi des frères pour l'instruction de la jeunesse et pour les travaux manuels.

MARIE-JOSEPH (CONGRÉGATION DES SŒURS DE). *Maison mère au Dorat (Haute-Vienne).*

Appelée par la Providence à une vie d'humilité, de dévouement et de sacrifice, la congrégation de Marie-Joseph prit naissance dans l'obscurité. Une prison fut son berceau. Voici quelle fut son origine :

Le 15 octobre, 1805, Mlle Elisabeth Duplex commença à faire des visites régulières, et à porter des secours aux détenus des prisons de Lyon. Bientôt quelques pieuses compagnes se joignirent à elle, et peu à peu il se forma une petite société qui voulut avoir son règlement particulier et son costume uniforme.

On sait qu'à cette époque les prisons étaient loin d'être organisées et disciplinées comme elles le sont aujourd'hui. A Lyon, les détenus couverts de vermine, couchés sur de la paille, et dans des lieux humides, offraient à l'œil le spectacle le plus douloureux. On n'entendait dans ces sombres demeures que blasphèmes, disputes, imprécations, etc...

Mlle Duplex rencontra bien des peines, bien des difficultés dans sa charitable mission, plus d'une fois elle fut accablée d'injures, et plus d'une fois aussi elle se vit menacée des plus mauvais traitements ; mais l'énergie de son caractère lui fit surmonter tous les obstacles, pendant que sa bonté lui

attirait insensiblement les cœurs de ces malheureux captifs. De son côté l'administration des prisons, bien disposée à améliorer le sort des détenus, en étudiait sérieusement les moyens, et favorisait de tout son pouvoir Mlle Duplex et ses compagnes.

Au début de son œuvre, la petite société s'était contentée de visiter les prisons ; mais plus tard il lui avait été accordé un logement spécial dans l'enceinte même des prisons, afin qu'elle pût, la nuit et le jour, veiller aux besoins des prisonniers et surtout des malades.

Grâce à son zèle, à son dévouement, ainsi qu'à la bonne volonté de l'administration, les maisons de détention de Lyon changèrent de face, et l'on y vit régner l'ordre et la propreté.

Cependant l'administration ecclésiastique, remarquant les succès qu'obtenaient les Sœurs des prisons (c'est le nom qu'avait pris la société), engagea fortement Mlle Duplex et ses compagnes à s'affilier à une congrégation religieuse. Ce fut à cette intention qu'en 1819, Mlle Duplex entra chez les sœurs de Saint-Joseph à Lyon. Elle passa trois mois à la maison-mère pour en prendre l'esprit, la règle et l'habit, avec le nom de sœur Saint-Polycarpe (2).

Néanmoins on ne tarda pas à s'apercevoir qu'un noviciat unique, jusque-là exclusivement occupé à former des sujets pour l'éducation, était peu propre à développer le goût et les aptitudes nécessaires au service des prisons. Deux œuvres si différentes demandaient deux noviciats distincts. Sœur Saint-Polycarpe fut naturellement chargée de former le noviciat nouveau. On lui donna le nom de supérieure provinciale des sœurs de Saint-Joseph (section des prisons), et la nouvelle maison fut transférée à la Solitude, rue de Montauban.

En 1835, sœur Saint-Polycarpe se démit de la supériorité. Elle fut remplacée par son assistante sœur Marie Saint-Augustin, qui hérita de son zèle et de son dévouement pour l'œuvre des prisons.

En 1840, le gouvernement appela les sœurs de Saint-Joseph (section des prisons) à la surveillance des maisons centrales de Montpellier et de Fontevraut. La fondation inattendue de ces deux grands établissements, la perspective certaine d'être rappelées dans les autres maisons centrales ou de détention de l'Etat, révélèrent tout à coup les desseins de la Providence sur le jeune institut qui se formait dans la maison de la Solitude.

Or, ces circonstances toutes nouvelles, en donnant à l'œuvre son véritable caractère, créèrent un obstacle plus grand encore à la fusion des deux œuvres. Les exigences du service des prisons, évidemment incompatibles avec l'observation intégrale de la règle des sœurs de Saint-Joseph, demandaient non-

était pas moins soumis à l'évêque de son propre diocèse.

(1) D'après la règle primitive du P. Baudoin, le supérieur des Enfants de Marie, dans le diocèse de Luçon, devait, au moyen de vicaires diocésains, diriger tous les membres de la congrégation, dans quelque diocèse qu'ils fussent établis ; mais il n'en

(2) Sœur Saint-Polycarpe est décédée à Lyon, dans une des maisons des sœurs de Saint-Joseph, le 22 juillet 1849.

seulement un noviciat distinct, mais encore une organisation et un mode de gouvernement tout différents.

Mgr le cardinal de Bonald, dans sa haute prudence, jugea les choses à ce point de vue, et reconnut l'affiliation impossible. Son Eminence prit le seul parti que conseillait la sagesse. Elle rendit une ordonnance, en date du 30 janvier 1841, par laquelle les sœurs de la Solitude furent laissées libres de suivre leur attrait particulier. Les unes purent, comme par le passé, s'en tenir aux œuvres compatibles avec les constitutions de Saint-Joseph; les autres furent autorisées à fonder une nouvelle congrégation pour le service des prisons.

Ce fut en vertu de cette autorisation que sœur Marie Saint-Augustin, suivie d'environ quatre-vingts professes, novices et postulantes, vint, au mois de février 1841, s'établir au Dorat (1), petite ville du diocèse de Limoges, où elles furent accueillies avec bonté par le vénérable évêque, Mgr de Tournafort.

Les sœurs établies précédemment à Montpellier et à Fontevault leur restèrent unies, ainsi que celles qui étaient employées à la Providence et à la prison de Montbrison, et celles qui, depuis 1837, étaient attachées au séminaire du Dorat. La nouvelle congrégation se trouva donc tout d'abord composée de cent trente-quatre membres.

En quittant la ville de Lyon pour leur nouvelle demeure, les sœurs des prisons, avec la double approbation de Mgr le cardinal de Lyon et de Mgr l'évêque de Limoges, prirent le nom de sœurs des prisons de la congrégation de Marie-Joseph, et modifièrent leur habit et leur règle.

Leur costume actuel est ainsi composé : une robe noire en escot, une guimpe de toile blanche, un triple voile, blanc, bleu et noir; une cornette et un bandeau de toile. Les sœurs portent encore un cordon en laine, dont les glands pendent sur le devant. Un gros chapelet est attaché au côté gauche de la ceinture, et un crucifix de cuivre, est suspendu à la poitrine.

Les sœurs converses sont habillées de la même façon, excepté qu'au lieu de voile, elles ont un bonnet blanc avec garniture, recouvert d'une coiffe de laine attachée à une pèlerine de même couleur, qui remplace la guimpe.

Les novices ont le même costume que les professes, sauf le crucifix et le cordon qu'elles ne reçoivent qu'à la profession.

En arrivant au Dorat, les sœurs de Marie-Joseph, sous l'inspiration de M. Petit, supérieur général, agissant sous l'autorité de Mgr de Tournafort, et avec son approbation, improvisèrent quelques statuts pour servir

(1) Sœur Marie Saint-Augustin étant venue en 1839 visiter les sœurs employées au séminaire du Dorat, fut enchantée de cette petite ville.

Elle se sentit aussi pénétrée de respect et de confiance pour le vénérable M. Petit, curé de la paroisse et supérieur du petit séminaire. Aussi lorsqu'elle crut devoir s'éloigner de Lyon, elle ne balança pas sur le choix de sa retraite, et vint avec

de base à la constitution de la nouvelle congrégation. Quant aux exercices spirituels, on continua à s'en tenir aux règles de Saint-Joseph, autant que le service des prisons le pouvait permettre, se réservant de modifier ces règles lorsque l'expérience aurait appris ce qu'il convenait de retrancher ou d'ajouter.

Au mois de juillet 1841, les sœurs de Marie-Joseph furent appelées par le gouvernement à la surveillance du quartier des femmes de la maison centrale de Clairvaux, (Aube).

Au mois de septembre de la même année, elles ouvrirent à Sathonay (Ain) un refuge où de jeunes filles apprenaient à travailler. Cet établissement fut supprimé par suite des troubles de 1848.

Au mois de janvier 1842, elles furent chargées de la surveillance du quartier de femmes de la maison centrale de Limoges (Haute-Vienne), et au mois de mars suivant, de la surveillance du quartier de femmes de la maison centrale de Beaulieu (Calvados).

Peu de jours après, elles furent installées à la maison centrale de Vannes (Morbihan).

Au mois d'octobre 1842, elles consentirent à se charger du soin de la lingerie du séminaire de Montmorillon (Vienne).

Dès le commencement de cette même année (1842), les sœurs de Marie-Joseph, de concert avec M. l'abbé Conrad, fondèrent à Montpellier (Hérault), un refuge pour les jeunes libérées. Cet établissement, auquel a été annexé depuis plusieurs années un quartier d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles condamnées en vertu de l'article 66 du Code pénal, porte le nom de *Solitude de Nazareth*. Il est situé en pleine campagne, et réunit toutes les conditions de salubrité et de bonne discipline. Il contient actuellement plus de 250 personnes.

En 1843, les sœurs de Marie-Joseph furent aussi chargées de la surveillance de la prison cellulaire de Montpellier.

Au mois de décembre 1843, elles ouvrirent au Dorat, près la maison mère, un refuge pour les jeunes libérées. Cet établissement était destiné à recueillir gratuitement les jeunes prisonnières qui, au moment de leurs libérations, se trouvaient sans asile, ou encore celles qui, ne pouvant rentrer dans leur famille sans s'exposer à quelques dangers, demandaient à venir passer quelque temps dans ce refuge, pour fortifier leurs bonnes résolutions et abriter leur faible vertu. Pendant les onze années que cette maison a subsisté, elle a accueilli successivement 114 libérées, 14 d'entre elles sont décédées au refuge; d'autres sont rentrées dans leur famille; et enfin les autres ont été en-

joie se mettre sous la direction de M. Petit, que Mgr de Tournafort donna pour supérieur à la nouvelle congrégation.

M. Petit mourut au Dorat le 8 mai 1845, âgé seulement de 55 ans; il emporta les regrets de la paroisse, du séminaire, de ses nombreux amis, par-dessus tout, les regrets de la congrégation de Marie-Joseph.

voyées par les sœurs de Marie-Joseph dans d'autres refuges qu'elles ont fondés, et dont nous parlerons bientôt.

C'est à la fin de 1854 que la congrégation a supprimé ce refuge, ayant reconnu quelques inconvénients à recevoir les libérées si près de leur noviciat; ce qui donnait lieu à quelques personnes de dire que ces repenties, après un certain temps, étaient admises parmi les sœurs. Cela est une erreur et une pure calomnie; la chose n'a jamais eu lieu, et les règles s'y opposent formellement, comme nous le dirons plus tard.

Au mois d'avril 1844, les sœurs de Marie-Joseph fondèrent à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), une maison de préservation pour les jeunes filles.

Au mois de juillet suivant, elles ouvrirent dans la ville du Dorat un ouvroir où les jeunes filles apprennent à travailler. La communauté fournit le local et les sœurs, sans bénéfice aucun. Les sœurs surveillent le travail, font le catéchisme, conduisent les jeunes ouvrières à l'église les dimanches et fêtes. Par là, elles préservent ces jeunes personnes de beaucoup de dangers, et les forment à des habitudes de piété, tout en leur inspirant le goût du travail.

Au mois d'août 1844, les sœurs de Marie-Joseph furent appelées à la surveillance de la prison cellulaire de Bordeaux (Gironde).

Au mois de septembre 1844, elles ouvrirent encore au Dorat une Providence pour les jeunes filles pauvres ou orphelines. Cet établissement étant fondé en faveur des enfants de la paroisse du Dorat, on n'en admet d'autres que par exception.

Au mois d'août 1845, le chapitre général, composé de toutes les supérieures locales, fut convoqué sous la présidence de Mgr Bernard Buissas, évêque de Limoges, qui venait de succéder à Mgr de Tournafort. Sœur Marie Saint-Augustin fut réélue supérieure générale, et sœur Marie Sainte-Foi fut élue assistante générale. La maîtresse des novices, l'économe et la secrétaire furent aussi élues par le chapitre.

A la prière de tous les membres du chapitre, Mgr de Limoges voulut bien accepter le titre de supérieur général de la congrégation; mais ne pouvant pas lui-même exercer toutes les fonctions attachées à ce titre, ce prélat délégua, pour le remplacer, M. Brunet, vicaire général, prêtre pieux et savant, bien connu par ses doctes prédications.

Le 1^{er} juin 1846, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à la prison d'arrêt de Toulouse (Haute-Garonne).

Au mois de septembre de la même année, elles furent appelées à Paris, et chargées de la direction de la Maison de patronage, fondée par Mme Lamartine, et située rue de Vaugirard. Elles furent aussi chargées à la même époque de l'ouvroir de la Miséricorde, à Vaugirard.

Au mois de février 1847, elles furent appelées à Folletin (Creuse), pour prendre soin de la lingerie du séminaire.

Le 12 mai 1847, elles furent installées à la prison cellulaire de Saint-Flour (Cantal).

Au mois d'août de la même année, le chapitre général fut convoqué pour donner son avis sur les modifications qu'il convenait de faire à la règle.

Au mois d'octobre suivant, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à la prison cellulaire de Tours (Indre-et-Loire).

Au mois d'août 1848, Mgr de Limoges ayant compris qu'il était nécessaire, pour le bon gouvernement de la congrégation, que le supérieur général résidât auprès de la maison mère, nomma à ce poste M. Neveux, chanoine honoraire, qui vint se fixer au Dorat.

Au mois de juillet 1849, le choléra sévit avec fureur à la prison cellulaire de Tours; un grand nombre de détenus furent frappés. Les sœurs, bravant le fléau, donnaient avec empressement leurs soins aux malades; elles ne craignaient nullement d'exposer leur vie pour les secourir; tout leur désir était de pouvoir assister le dernier moribond. Leurs vœux furent exaucés; la supérieure et la sœur converse furent atteintes au moment où le fléau s'éloignait; elles en furent, pour ainsi dire, les dernières victimes. Ces deux martyres de la charité chrétienne succombèrent le même jour, à une heure d'intervalle; un même convoi les conduisit à leur demeure funèbre.

La ville de Tours, reconnaissante, les entoura de ses sympathiques regrets.

Le conseil municipal leur fit élever un tombeau; et dans sa séance du 25 mai 1850, il concéda gratuitement et à perpétuité, à la communauté, le terrain du cimetière de l'Est, qui contenait les restes mortels des deux sœurs, victimes de leur dévouement.

De plus, le prince président de la république, sur la proposition de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, décerna aux sœurs de Marie-Joseph de Tours une médaille d'argent, en récompense de leur zèle et de leur dévouement.

Le 31 décembre 1849, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à la grande prison de Saint-Lazare à Paris.

Au mois de mai 1850, elles fondèrent à Bordeaux un petit Refuge pour les libérées. Cet établissement, qui porte le nom de Nazareth, a pris et prend encore beaucoup d'extension. Il est actuellement établi à la Croix Saint-Genès, route de Talence, et compte environ 70 libérées.

Au mois de juin 1850, les quartiers de femmes des maisons centrales de Fontevault et de Beaulieu furent supprimés. On transféra les femmes détenues dans ces deux quartiers à la maison centrale de Rennes (Ille-et-Villaine). Les religieuses s'éloignèrent donc de Fontevault et de Beaulieu, et suivirent à Rennes les détenues qui leur étaient confiées.

Au mois de novembre 1850, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à la prison de justice d'Alençon (Orne).

Dans la même année, elles fondèrent à

Vannes (Morbihan), un refuge pour les libérées. Il en contient aujourd'hui plus de 60.

Pendant l'année 1851, le manuscrit des modifications de la règle fut remis à Mgr l'évêque de Limoges, qui l'examina et le fit examiner soigneusement par une commission nommée à cet effet par Sa Grandeur.

Au mois d'août 1851, Mgr réunit le conseil de la maison mère, et lui donna connaissance des principales modifications apportées à la règle; puis Sa Grandeur les approuva et en autorisa l'impression.

Au mois de décembre 1851, le prélat protecteur (1) eut la bonté d'adresser lui-même une circulaire à toutes les maisons de la congrégation, pour leur annoncer la nouvelle règle, qui devait leur être envoyée incessamment par la maison mère, et qui devait être obligatoire à dater du 1^{er} janvier suivant.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler du nouveau mode de gouvernement, et des modifications faites à la règle de Saint-Joseph, pour l'approprier à la congrégation de Marie-Joseph; mais pour ne pas interrompre l'ordre des faits, qu'on nous permette de renvoyer ces détails à la fin de cette notice.

Au mois de janvier 1852, les sœurs de Marie-Joseph obtinrent du gouvernement la reconnaissance légale qu'elles sollicitaient depuis plusieurs années. Les décrets d'autorisation signés à Compiègne, par le prince président de la république sont datés du 28 janvier.

Dans l'année 1852, les sœurs de Marie-Joseph ouvrirent encore à Rennes un refuge pour les jeunes libérées. Elles y sont au nombre de 40.

Au mois d'août 1852, le chapitre général fut convoqué de nouveau pour les élections. Sœur Marie Saint-Augustin fut réélue supérieure générale, et sœur Marie-Euphrasie, précédemment supérieure à Saint-Lazare, fut élue assistante générale.

En 1852, le prélat protecteur fit un voyage à Rome; il voulut aller déposer aux pieds du Souverain Pontife, du bien-aimé Pie IX; l'expression de sa respectueuse et filiale affection. Sa Grandeur emporta les constitutions de Marie-Joseph, et les laissa aux cardinaux, afin qu'après les avoir examinées, ils daignassent les présenter à l'approbation de Sa Sainteté.

Au mois de décembre 1852, M. Neveux, supérieur général, fut élevé à la dignité de vicaire général et d'archiprêtre de Guéret. Ce digne supérieur fut sincèrement regretté de la congrégation. Il fut remplacé par M. Aréqui, chanoine honoraire, aumônier de la maison mère.

Au mois de juillet 1853, les sœurs de Marie-Joseph fondèrent à Vannes une mai-

(1) La nouvelle règle, ou plutôt la règle modifiée, donne ce titre et reconnaît réellement pour *prélat protecteur* l'évêque du diocèse où se trouve la maison mère. C'est donc sous cette dénomination que nous indiquerons désormais Mgr l'évêque de Limoges, dont la sollicitude toute paternelle réalise si

son d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles condamnées en vertu de l'article 66 du Code pénal. Cet établissement, situé près de la maison centrale, sur la route d'Auray, occupe les bâtiments d'un ancien collège. De grandes réparations ont rendu cette maison parfaitement convenable à l'œuvre. L'air y est très-pur: il y a cours, jardins, enclos, prairie, etc..., le tout clos de murs.

Le refuge, fondé dans la même ville en 1850, a été annexé à la maison correctionnelle, et ne forme avec elle qu'un seul établissement, quoique dans un corps de bâtiment séparé. La chapelle seule est commune, et encore les libérées sont placées dans la tribune, pendant que les jeunes condamnées occupent la nef.

Tous les inspecteurs généraux qui, jusqu'à présent, ont visité ce double établissement, ont paru très-satisfaits du bon ordre qui y règne.

Le 19 mars 1853, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à Paris, maison des Jeunes-Incurables. Cette œuvre, qui est placée sous le patronage de la princesse Mathilde, prend chaque jour de l'accroissement. Il y a déjà 70 jeunes filles environ. La maison des Jeunes-Incurables a été mise au rang des œuvres d'utilité publique.

Le 16 août 1855, les sœurs de Marie-Joseph furent installées à Paris, maison des Saints-Anges, destinée à élever de petites filles pauvres.

Dans le même mois, les sœurs ouvrirent à Alençon (Orne) un Refuge pour les jeunes libérées de ce département. Cette fondation est due principalement aux libéralités de M. Lindet, aumônier de la prison d'Alençon, qui est en instance pour obtenir de Sa Majesté l'Empereur l'approbation de la donation qu'il fait à la congrégation de Marie-Joseph pour cette bonne œuvre.

Pour nous résumer, les sœurs de Marie-Joseph sont réparties en vingt-huit établissements, qui tous dépendent de la maison mère du Dorat, savoir :

Cinq maisons centrales : Rennes, Montpellier, Clairvaux, Limoges, Vannes; quatre prisons départementales non cellulaires : Saint-Lazare, à Paris; Toulouse, Montbrison, Alençon; quatre prisons départementales cellulaires : Bordeaux, Montpellier, Saint-Flour, Tours; deux maisons d'éducation correctionnelle, avec annexe d'un refuge : Montpellier et Vannes; trois autres refuges pour les libérées : Bordeaux, Rennes, Alençon; sept maisons de Providence ou de préservation : les maisons du Patronage, des Saints-Anges et des Incurables, à Paris; l'ouvroir de la Miséricorde, à Vaugirard, près Paris; les maisons de Saint-Symphorien, de Mont-

bien la signification de cette haute expression de son autorité sur la congrégation. Les sœurs de Marie-Joseph ont déjà recueilli les fruits de ce bienveillant Protectorat, et elles les recueillent encore chaque jour.

brison et du Dorat; trois séminaires : le Dorat, Felletin, Montmorillon.

Etat du personnel de la congrégation de Marie Joseph, au 21 avril 1856.

Nombre des religieuses qui ont fait les vœux perpétuels.	250
Nombre de celles qui ont fait des vœux pour cinq ans.	65
Nombre des novices.	59
Nombre des postulantes.	41
Total.	415

De la fin pour laquelle la congrégation a été instituée.

Les sœurs des prisons de l'ordre de Marie-Joseph se proposent pour fin principale, de vivre réunies en corps religieux, retirées du monde, sans toutefois garder une clôture étroite, incompatible avec le service du prochain, pour travailler sérieusement à leur perfection, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes et l'observation des vœux simples de religion.

Elles se proposent en outre, comme fin particulière de leur institut, d'assister spirituellement et corporellement le prochain, en se consacrant au service des prisons. C'est dans cette vue qu'elles se dévouent d'une manière toute spéciale à passer leur vie dans ces lieux de pénitence, pour surveiller continuellement leurs chères prisonnières; pour leur donner l'éducation religieuse et industrielle dont elles ont besoin; pour les former aux vertus chrétiennes, ainsi qu'à des habitudes d'ordre, d'obéissance, de tempérance et de travail, etc. Heureuses et trop payées de leurs sacrifices, si, pour tant de travaux, elles peuvent rendre à l'Eglise quelques âmes sincèrement repentantes, et à la société quelques membres utiles que la justice humaine ne sera plus obligée de frapper.

C'est toujours dans la même pensée, et pour compléter leur œuvre, qu'au sortir des prisons elles ouvrent aux filles libérées des maisons de refuge en aussi grand nombre que la charité des fidèles et leurs propres ressources leur permettent.

Si leur zèle pour la réhabilitation des âmes flétries ose affronter la vue du vice et du crime, leur pieuse sollicitude n'en est pas moins éveillée sur les moyens de préserver l'innocence. C'est pourquoi la charité leur inspire encore d'ouvrir des maisons de préservation, pour les petites filles pauvres ou orphelines, que l'abandon conduirait inévitablement à la misère et au déshonneur; et plus tard, pour les jeunes personnes d'un âge un peu plus avancé, des maisons de travail, des ateliers où elles puissent apprendre des états convenables qui leur permette de vivre honnêtement en travaillant.

Du gouvernement de la congrégation.

Sous le protectorat de Mgr l'évêque de Limoges, la congrégation de Marie-Joseph est gouvernée par un supérieur général, par une supérieure générale, et par un con-

seil d'administration, composé de l'assistante générale, de la maîtresse des novices, de l'économe et de la secrétaire générale.

Le conseil est ordinairement présidé par la supérieure générale.

Le chapitre général, composé des membres du conseil ordinaire, de toutes les supérieures locales et de quelques religieuses professes est régulièrement convoqué tous les cinq ans pour les élections.

Les vocales, légitimement dispensées de se rendre à la séance, envoient leur vote cacheté.

Le chapitre général peut être aussi convoqué pour des affaires importantes, intéressant toute la congrégation. Il est présidé par le prélat protecteur, et, en cas d'absence, par le supérieur général.

Des qualités requises aux novices.

1° Il faut que les novices soient issues de légitime mariage. Il faut que leurs parents soient de bonne réputation; s'ils étaient décriés pour quelque crime énorme ou pour avoir été punis par sentence, elles ne pourraient être reçues.

2° Il faut qu'elles aient passé leur vie dans la pratique de la vertu; car si elles avaient donné quelque scandale ou commis quelque mauvaise action au préjudice de leur honneur, elles ne seraient point reçues.

3° Il faut qu'elles aient la santé et la force nécessaires pour les exercices de la congrégation; on ne reçoit point celles qui ont des maladies habituelles, incurables, ou qui peuvent se communiquer, ou qui sont d'un tempérament trop faible, ou qui sont aveugles, manchottes, fort boiteuses ou extraordinairement contrefaites.

4° Il faut qu'elles aient un bon sens naturel, la raison et le jugement capables de comprendre les choses temporelles et spirituelles nécessaires à leur salut et aux emplois de la congrégation.

5° Il faut qu'elles sachent lire et écrire.

6° Il faut qu'elles aient un naturel doux et flexible au bien.

7° Il faut qu'elles soient parfaitement libres et qu'elles ne soient pas engagées à des dettes, ni à l'obligation de nourrir ou secourir leurs pères et mères.

8° On n'en reçoit point avant l'âge de quinze ans complets, ni après l'âge de trente-cinq ans.

La pension est fixée à trois cents francs, et la dot à six mille francs. Néanmoins, dans l'admission des sujets, la congrégation a plus d'égards aux dons de la nature et de la grâce, qu'aux dons de la fortune; aussi fait-elle aisément des concessions, lorsque les sujets ont d'ailleurs toutes les qualités requises.

Des vœux qui se font dans la congrégation.

Après deux ans de noviciat (sans y comprendre le temps du postulat), les novices sont admises à faire des vœux pour cinq

ans. Si pendant tout ce temps elles donnent des preuves solides de vocation religieuse, ainsi que d'amour et d'aptitude pour les œuvres de la congrégation, elles peuvent enfin faire des vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, auxquels elles joignent le vœu de stabilité dans la congrégation de Marie-Joseph. (1)

MARIE-THÉRÈSE (COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE), à Limoges.

Les Sœurs de Marie-Thérèse sont connues, à Limoges, sous le nom de *Sœurs du Bon-Pasteur*, à cause de l'établissement qu'elles dirigent. L'œuvre de ces dames est multiple; elles doivent : 1° tenir des écoles gratuites, où les filles pauvres recevront jusqu'à la première communion l'instruction ordinaire, et où elles apprendront un état qui puisse les éloigner du vice, en les mettant, par le travail, au-dessus du besoin; 2° instruire les personnes de tout âge qui pourraient ignorer les vérités de la religion; disposer ces personnes à recevoir les sacrements, et à faire bénir les mariages civils; le tout gratuitement; 3° établir des maisons de refuge pour donner asile aux filles de mauvaise vie qu'on espère ramener à Dieu; 4° former dans chaque maison de l'ordre un pensionnat pour les jeunes personnes, qu'avant tout on tâchera de rendre vertueuses; 5° joindre aux œuvres de miséricorde spirituelle le travail des mains, afin de pouvoir mieux secourir les pauvres.

Marie Brochet de La Rochetière, née à Lyon, méditait depuis longtemps ce projet gigantesque; M. L'Espiaut, curé de Saint-Éloi, à Bordeaux, en jugeant aussi la réalisation possible, eut le bonheur de le faire agréer à son archevêque, Mgr Daviau-Dubois de Sanzai. Quelques âmes d'élite s'offrirent avec joie pour partager le sacrifice de Mlle de La Rochetière, et en 1815, le 15 octobre, fête de Sainte-Thérèse, qu'on choisissait pour patronne de l'ordre, plusieurs sœurs consacrèrent définitivement à Dieu leur personne et leur fortune. Marie de La Rochetière fut élue supérieure générale, sous le nom de Marie de Jésus.

Les Sœurs de Marie-Thérèse s'établirent à Lyon en 1824 et à Limoges en 1834. Cependant ces communautés n'avaient pas encore de règle approuvée par le Souverain Pontife. M. Féret, fondateur de la maison du Bon Pasteur à Limoges, où il était chanoine, partit pour Rome le 1^{er} novembre 1834, et au mois de mai de l'année suivante il rapporta à ses pieuses Filles, avec la bénédiction du Saint-Père, des règles et constitutions approuvées. Pour ne pas trop embrasser, la maison de Limoges ne s'occupait que d'un refuge, œuvre importante et difficile dans une ville remplie d'usines, dont les ouvriers fréquentent peu l'église; œuvre au service de laquelle il faut bien du zèle et bien des ressources. Du reste, de 1808 à 1822, Mgr du Bourg, évêque de pieuse et digne mémoire, avait souhaité pour sa ville épiscopale un asile où la faiblesse des filles pauvres pût

s'abriter contre les séductions du vice que bien des causes y rendent contagieux. La fondation de M. Féret réalisa ce vœu et reçut le concours de toutes les âmes pieuses de Limoges.

Depuis 1849 la maison du Bon-Pasteur reçoit, dans un local distinct quoique adjacent, de jeunes détenues que patronnent et inspectent des dames de la ville qualifiées de *visiteuses de la maison d'éducation correctionnelle du Bon-Pasteur*. Cet établissement reçoit en outre, dans un troisième local, sous le nom de préservées, de jeunes filles exposées.

Quelque temps après leur installation à Limoges, les dames du Bon Pasteur, avec l'autorisation du Saint-Siège, se sont séparées des maisons de Bordeaux et de Lyon; elles forment donc une communauté locale qui ne relève d'aucune autre. Depuis la mort de M. Féret (1849), M. Dissandes de Bogenet, vicaire général de Limoges et archidiacre de Guéret, a pris la haute direction de cet établissement.

Les sœurs de Marie-Thérèse sont vêtues simplement et pauvrement en laine noire. Les sœurs de chœur ont une queue à leur robe avec des manches larges et longues. Le voile est noir, d'une gaze légère, et assez long pour dépasser la taille. Leur bonnet a une bande de mousseline empesée et un peu plissée qui forme le demi-cercle au-dessus du front et retombe en forme de rabat. Au-dessus du bonnet est un serretête noir comme le voile. La guimpe blanche, en coton ou en toile, a la forme d'une pèlerine. Un cordon en laine bleue suspend à leur cou un crucifix en argent, et chaque religieuse porte une alliance en argent dans laquelle est gravé le nom de Jésus avec celui de la professe, ainsi que le jour et l'an de la profession. Au côté de chaque sœur est appendu un rosaire, attaché à un cordon bleu qui forme ceinture et au bout duquel se trouvent cinq nœuds et deux glands. Les sœurs converses sont vêtues de même, mais leur robe n'a pas de queue, leur guimpe est noire et leur voile très-court.

MARISTES.

De la congrégation des MARISTES ou prêtres de la société de Marie.

En 1815 quelques jeunes élèves avaient formé ensemble, au grand séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, le projet de fonder une société religieuse de prêtres qui porteraient le nom de la Sainte-Vierge et se dévoueraient, sous sa protection, à l'éducation chrétienne de la jeunesse et à la conversion des pécheurs. En 1816, le lendemain de leur promotion au sacerdoce, ils consacrèrent à Marie, dans son sanctuaire vénéré de Fourvières, leurs personnes et leur œuvre, et ils prirent l'engagement de travailler toute leur vie à la réalisation de leurs pieux desseins : dispersés dans toutes les parties du vaste diocèse de Lyon et de Belley, employés aux diverses fonctions du saint ministère, ils attendaient dans la patience et la prière, le

(1) Voy. à la fin du vol., n° 141. 142.

moment marqué par la Providence. Chaque année ils se réunissaient, une ou deux fois, pour se fortifier contre les épreuves et ranimer leur courage.

Un bref laudatif de Sa Sainteté Pie VII leur donna des espérances pleines de consolations, et après quelques années ils purent, sous l'autorité des ordinaires de Lyon et de Belley, s'appliquer au ministère des missions et à l'éducation de la jeunesse; enfin notre Saint Père le Pape Grégoire XVI, par un bref apostolique: *Omniium gentium salus*, en date du 29 avril 1836, daigna approuver et instituer canoniquement la société de Marie, avec la faculté, pour ses membres, de choisir parmi eux un supérieur général et d'émettre les trois vœux simples et perpétuels de religion. Le titre canonique sous lequel la congrégation a été approuvée est celui de: *Societas Mariæ*, « société de Marie; » mais dès l'origine, et même bien avant l'approbation apostolique, le clergé et les fidèles s'accoutumaient à donner aux nouveaux religieux le nom de Maristes qu'ils ont accepté avec joie. Cette nouvelle société fut définitivement constituée le 24 septembre 1836 par la profession religieuse de ses premiers membres et l'élection du très-révérend Père Jean-Claude Colin pour supérieur général. Elle ne se composait alors que de vingt prêtres; mais aujourd'hui, grâce à la protection spéciale de son auguste patronne et aux bénédictions des Souverains Pontifes Grégoire XVI et Pie IX, elle a déjà reçu la profession de trois cent vingt prêtres. La maison mère est établie à Lyon depuis 1836.

En 1852, cette congrégation a été divisée en deux provinces, qui ont leur siège à Lyon et à Paris. Elle possède en France vingt-six établissements, savoir: quatre noviciats, quatre grands séminaires, six collèges et diverses résidences de missionnaires, qui, dans les villes et les campagnes, se consacrent au saint ministère par les stations, les missions et les retraites.

En 1856 la société de Marie a fondé une mission à Londres, dans le quartier si pauvre et si peuplé de Spitalfields, où des milliers d'Irlandais étaient dépourvus de secours spirituels. Une autre a été établie à Remifond, aux environs de Londres.

Dès l'année même de son approbation apostolique, la société de Marie envoya quelques-uns de ses enfants commencer les missions dans l'Océanie occidentale, qui venaient de lui être confiées; depuis cette époque, elle a consacré à ces lointaines missions soixante-dix-sept prêtres et quarante-six coadjuteurs pour les seconder dans leur apostolat.

Notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, par son bref: *Pastorale officium* du 23 mai 1836, érigea le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale, qu'il confia à la société de Marie, nouvellement approuvée. Cet établissement comprenait, au nord et au sud de l'Equateur, toutes les îles situées dans la partie occidentale de l'Océan Pacifique, à partir de la ligne du méridien qui passe par

l'île Mangia, y compris l'archipel du même nom, en exceptant toutefois les îles qui, à cette date, étaient déjà soumises à une autre juridiction. Jamais missionnaire catholique ne s'était fixé dans ces îles innombrables, très-imparfaitement connues jusqu'alors, et habitées par des tribus sauvages, presque toutes adonnées à l'anthropophagie et abruties par tous les vices.

Mgr Pompallier, prêtre du diocèse de Lyon, sacré évêque de Maronée, à Rome, le 30 juin de la même année, fut chargé de l'administration de ce vicariat. Les premiers missionnaires Maristes, au nombre de huit prêtres ou frères, partis de France en décembre 1836, arrivèrent sur les lieux de leur mission en novembre 1837, et ils s'établirent dans les îles Vallis et Futunat, et quelques mois plus tard trois d'entre eux allaient se fixer dans la Nouvelle-Zélande.

En Océanie chaque île, et souvent même les différentes peuplades d'une même île, ont leur idiome particulier. L'étude de ces nombreux idiomes, dont il fallait littéralement dérober les mots aux insulaires et en deviner les règles, offrit d'immenses difficultés aux premiers missionnaires; il en fut de même de l'étude des mœurs et du genre de vie de ces sauvages, connaissance si nécessaire cependant pour se concilier leur bienveillance et les instruire. Les missionnaires durent se résigner à partager pendant longtemps leur genre de vie, et il ne serait pas facile de raconter les privations qu'ils eurent à endurer et les dangers qu'ils coururent.

Les insulaires de Futunat mirent à mort, le 28 avril 1841, le P. Chanel, qui venait de convertir l'un des fils du roi, et ce que le missionnaire n'avait pu obtenir pendant sa vie par ses prédications, ses prières et ses souffrances, il l'obtenait dans le ciel par le mérite de sa mort. Les habitants de Futunat se convertirent en quelque sorte d'eux-mêmes. Le P. Bataillon eut également la consolation, en 1841, de voir les habitants de Vallis venir en foule à la religion.

A la Nouvelle-Zélande les tribus indigènes manifestaient aussi de bonnes dispositions et promettaient à l'Eglise une ample moisson. De 1836 à 1842, quarante-trois prêtres ou frères partirent de France pour ces missions.

Par son bref: *Pastoris æterni*, du 23 août 1842, notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, institua le vicariat apostolique de l'Océanie centrale et chargea de cette mission le P. Bataillon, sacré, évêque d'Enos, à Vallis, le 4 mai 1843, par le R. P. Douarre, que S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, avait sacré évêque d'Amata le 18 octobre 1842.

Les PP. Maristes rencontrèrent beaucoup d'opposition de la part des ministres protestants Wesleyens dans l'île de Tonga Tabou, irrités du progrès du catholicisme; ils suscitèrent une terrible persécution contre les néophytes et crurent que c'en était fait du catholicisme à Tonga. Tandis que les

progrès de la foi catholique furent ensuite beaucoup plus consolants, et dans le courant de l'année 1855 trois cent soixante-dix-sept Tongiens ont reçu le saint baptême, et on a des raisons de croire que cette île ne tardera pas de devenir la conquête de la vérité.

Les ministres, par leurs révoltantes calomnies, représentaient aux insulaires de Sanera, les missionnaires comme des monstres, mais les Pères de la société de Marie ayant pu s'y introduire en 1845, ils ont pu montrer l'absurdité des calomnies et se concilier par un dévouement justement apprécié, l'estime et l'affection des indigènes; plusieurs tribus montrent de l'empressement pour se faire instruire et grand nombre de conversions s'opèrent.

Le grand archipel de *Vitti*, qui compte des îles si nombreuses et si peuplées, mais dont les habitants sont les plus féroces de la Polynésie, a reçu aussi des missionnaires catholiques. Plusieurs tribus demandent à s'instruire de la religion.

Les PP. Maristes ont une imprimerie à Vallis et deux petits collèges dans cette île et à Futunat; on y instruit les enfants les plus intelligents et ceux des familles les plus influentes.

Grâce à l'influence des missionnaires, la corvette française *la Seyne*, qui échoua sur les côtes de la Nouvelle-Calédonie, put être préservée du pillage et du massacre de la part de ce peuple cannibale et put se procurer les vivres nécessaires.

Le 19 juillet de l'an 1847, eut lieu de la part des sauvages de Ballade une scène de meurtre et de pillage, ils se précipitèrent sur la maison des Pères et l'incendièrent. Un frère fut victime de leur fureur. Les autres ne furent sauvés que par une espèce de miracle; la corvette française *la Brillante* survint très-heureusement pour les délivrer après une douzaine de jours passés dans les plus cruelles angoisses au milieu d'une île où ils s'étaient réfugiés.

Tous les efforts tentés pour se maintenir dans la Nouvelle-Calédonie furent longtemps inutiles, et plusieurs fois on fut obligé de l'abandonner et de transférer dans d'autres îles les néophytes pour les soustraire aux persécutions de leurs compatriotes. Cependant au mois de mai 1851, Mgr d'Amata et ses compagnons reparurent à Ballade, décidés à mourir plutôt que d'abandonner cette île; leur ministère obtenait quelque succès lorsque une épidémie sévit contre ce peuple; Mgr. Douarre fut victime de son zèle le 23 avril 1853, mais depuis, les conversions se sont multipliées et la religion nourrit aujourd'hui des espérances brillantes sur cette île importante, dont la France a pris possession en 1853; déjà 3,000 néophytes s'y trouvent réunis et ils ont volontiers consenti à quitter leurs familles pour se soustraire aux scandales et aux persécutions des païens.

En 1844, par le bref apostolique : *Ex debito* du 19 juillet, le S. P. Pie IX érigea les deux

vicariats de la Mélanésie et de la Micronésie, qui comprennent un grand nombre d'îles. Le premier est renfermé entre le 125° et 160° degré de longitude orientale et du cercle de l'Équateur ou 12° degré de latitude australe; l'autre est borné par le 13° de latitude septentrionale, au midi par l'Équateur, à l'est par le 180° de longitude, et à l'ouest par le 125° à l'orient de Paris. Mgr Epalle, sacré évêque de Sion en 1844, partit de Londres le 3 février 1845 avec treize missionnaires, Pères ou frères, pour la Micronésie. Il fut massacré par les sauvages de l'île Isabelle, le 16 décembre, quelques jours après leur arrivée; un de ses prêtres fut blessé. Les missionnaires furent s'établir à Saint-Christoval où un sauvage en frappa un d'un coup de lance. En 1847 trois d'entre eux étaient massacrés et mangés. Cinq mois durant, après ce fatal événement, les PP. Maristes furent chaque jour à la veille de tomber entre les mains de ces cannibales. En 1848, des fièvres qui faisaient beaucoup de ravages, enlevèrent Mgr. Vilien, qui avait succédé à Mgr Epalle, et quelques missionnaires, ce qui obligea plusieurs d'entre eux d'abandonner ces îles meurtrières, qui ont été depuis confiées aux missionnaires de Milan.

Les PP. Maristes ont aussi des établissements dans la Nouvelle-Zélande qui a été divisée en deux diocèses, Auckand et Wellington; le premier comprend toute l'île nord de la Nouvelle-Zélande jusqu'au 41° de latitude sud. Celui de Wellington s'étend du 41°, et le reste de l'île nord et toute l'île sud et les autres îles jusqu'au 51°

Cet archipel est devenu une colonie anglaise; la population européenne y est considérable; la religion catholique y a fait beaucoup de progrès; il y avait des prêtres dans les lieux les plus peuplés, des églises s'étaient élevées, des écoles réunissaient les enfants. Il y avait un collège et une imprimerie appartenant à la mission. Par un arrangement pris avec la congrégation de la Propagande, les Pères ont quitté leurs premiers établissements dans le diocèse d'Auckland pour aller en former de nouveaux dans celui de Wellington, où tout était à créer. Une église cathédrale a été construite dans cette ville, qui possède des écoles, une communauté de sœurs, et une providence.

Depuis 1845, une maison a été établie à Sidney (Australie) par les PP. Maristes pour y recevoir les missionnaires passants ou malades, et pour pourvoir aux besoins des missions. Cette maison rend les plus grands services et a été plusieurs fois le salut des missions.

Mgr Bataillon, évêque d'Enos, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, parti il y a vingt ans comme missionnaire, avec les premiers PP. Maristes qui allaient évangéliser cette contrée, racontait le dimanche 24 août de l'année dernière, dans le sanctuaire vénéré de Notre-Dame des Victoires des détails très-intéressants sur la mission confiée

à son zèle, sur la conversion des îles de Wallis et de Futunat, aujourd'hui entièrement catholiques.

Les archipels de Tonga, des Navigateurs, de Fatgi, etc. présentent une étendue de 600 lieues carrées entrecoupées par plus de cent îles habitées par plus de 30,000 naturels de la race malaise et polynésienne où se trouvent nombre de chrétientés naissantes. C'est la mission la plus éloignée du monde et la plus dépourvue de secours. Monseigneur a eu la consolation de conférer le baptême à plus de 60,000 indigènes, aujourd'hui fervents Chrétiens. Mgr d'Enos était accompagné de trois naturels de ces îles, qui étaient venus au nom de tous leurs frères de la Polynésie, témoigner leur reconnaissance pour l'œuvre de la Propagation de la foi. Tous les assistants ont été vivement émus en entendant ces jeunes insulaires chanter sur un air français, en langage d'Ourea, un cantique à Marie.

MARISTES (FRÈRES) en Ecosse.

La fête de saint André, patron de l'Ecosse, a été en 1855 une époque mémorable par l'arrivée des religieux Maristes à Glasgow, où ils ont été établis pour se vouer à l'enseignement de la jeunesse. C'est le jour même de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge qu'ils ont été installés. L'absence d'écoles convenables pour l'éducation de la classe moyenne causait depuis longtemps des regrets; le clergé et les fidèles de cette ville où on ne compte pas moins de 100,000 Catholiques, n'avaient pu voir leurs efforts couronnés; ainsi les parents qui voulaient donner à leurs enfants plus d'instruction qu'on n'en pouvait acquérir dans les écoles paroissiales, exposaient leur foi au péril en les envoyant aux écoles protestantes. Les Catholiques de Glasgow appartiennent presque tous à la classe ouvrière; on comprend dès lors de quelle utilité y seront les écoles tenues par les frères Maristes. Ils feront pour les garçons ce que font déjà pour les filles, soixante-dix religieuses environ qui élèvent toutes les classes depuis les familles les plus riches, jusqu'aux orphelines dénuées de ressources. Pour arriver à ce résultat, les frères Maristes ont fondé à Glasgow un noviciat où ils ont déjà reçu de fort bons sujets. Il est bien à souhaiter que cette congrégation se multiplie en Ecosse, où les Catholiques manquent presque partout d'instituteurs et d'institutrices. A Dundée, dans une population de 30,000 Catholiques appartenant presque tous à la classe ouvrière, il n'y a que deux maîtres laïques, qui élèvent pêle-mêle garçons et filles. Sous l'inspiration de leur zèle ardent pour l'éducation religieuse de la jeunesse, les frères Maristes n'ont pas hésité à échanger le ciel pur de la France pour l'atmosphère enfumée de Glasgow, quoiqu'ils donnent indifféremment leurs soins aux classes riches et moyennes, c'est surtout parmi les pauvres qu'ils aiment à se trouver. L'enfant du pauvre sera donc toujours l'objet spécial de leurs affections.

Les frères Maristes ont un magnifique établissement à Beaucamp, près Lille, où est un pensionnat de plus de cent élèves, dont vingt ou vingt-cinq Anglais ou Irlandais; un noviciat, et des écoles pour les pauvres. Beaucamp est un petit village où réside l'une des plus nobles et des plus généreuses bienfaitrices de la religion. Cette pieuse dame y a fait construire un hospice pour toutes les infortunes et des écoles pour les filles, le tout confié à des religieuses; elle a de plus fait élever pour les frères Maristes des bâtiments qui renferment un noviciat et un pensionnat où l'on pourra recevoir de deux à trois cents pensionnaires, et une magnifique chapelle a coûté environ 100,000 fr. Enfin, c'est à cette digne dame que l'Ecosse doit les frères Maristes établis à Glasgow, car c'est le noviciat de Beaucamp, auquel elle pourvoit, qui a formé jusqu'ici les sujets irlandais qui sont à Londres, et ceux que l'on envoie en Ecosse.

MARONITES (ORDRE MONASTIQUE DES). (Voy. tom. II, col. 896.)

L'un de ces ordres est celui de la nation maronite qui suit la règle de Saint-Antoine. Jusqu'en 1757, il fut divisé en deux congrégations, celle de Saint-Isaïe, et celle dite communément de Saint-Elisée ou de Saint-Antoine, abbé. Le P. Bonanni, dans le *Catalogue des ordres religieux*, publié sous le pontificat de Clément XI, tom. I, page 92, parle des moines de Saint-Antoine de Syrie, dont il donne le portrait. Il dit que dans la Syrie, sur le mont Liban, et sur les montagnes qui l'avoisinent, se trouvent des monastères catholiques de la nation maronite, dont les religieux observent des règles reçues par tradition et qu'ils croient conformes aux habitudes de Saint-Antoine, qu'ils regardent comme le fondateur de leur ordre. Ils s'abstenaient, dit-il, continuellement, de manger de la viande et observaient quatre longs jeûnes par an, celui de l'Avent, celui du Carême, un de quinze jours avant la fête des saints Pierre et Paul, enfin un de quatorze jours avant l'Assomption. Ils récitaient les Matines après minuit, et chaque heure après, un office différent, en langue syriaque. Quelques-uns d'entre eux plus zélés établirent d'autres règles qu'ils suivaient en commun, professant publiquement les trois vœux religieux, et élisant un supérieur pour le gouvernement du monastère. Tout cela avait été approuvé par le patriarche des Maronites, Etienne Aldoens d'Eden; et avec approbation consécutive du Saint-Siège. Ils sont vêtus d'une soutane noire.

Il ajoute que tout cela a été rapporté par Gabriel, moine Maronite, venu à Rome pour demander la confirmation des règles établies, le 13 mars 1732. Clément XII approuva les statuts de la congrégation de Saint-Elisée ou de Saint-Antoine, par le bref: *Apóstolatus officium*, qu'on trouve dans le tom. II, page 47, qui se publièrent en 1735, à Rome avec ce titre: *Regulæ et Constitutiones Mo-*

nachorum Syrorum Maronitarum. Puis le même Clément XII, le 17 janvier 1740, avec le bref : *Misericordiarum Pater*, approuva aussi les statuts de Saint-Isaïe. Le bref est rapporté dans les bulles romaines, t. XIV, pag. 400, et dans les bulles : *De proprio*, pag. 309 et suiv., où sont encore rapportés en cinq parties et en entier, tous les statuts. Celles-ci avaient été publiées à Rome en 1741 sous le titre : *Regulæ et Constitutiones monachorum Maronitarum*. Ainsi donc la congrégation des religieux de Saint-Antoine, le Maronite, se divisait en moines de Saint-Isaïe et moines de Saint-Elisée ou Saint-Antoine, laquelle se subdivisait elle-même en moines d'Alep ou Alepins, et en moines Montagnards du mont Liban, ou Baladites. Ceux d'Alep prirent en mépris ceux de la montagne ou du mont Liban, à tel point que la paix cessa d'exister entre ces deux ordres et qu'il ne fut plus possible de les réunir. Cependant la congrégation de la Propagande de la foi, désirant mettre un terme à tant de maux, approuva cette division qui fut confirmée plus tard par Clément XIV, par le bref : *Ex injuncto nobis*, etc., de sorte que les ordres furent séparés en congrégation des Alepins et congrégations des Libaniens, tels qu'ils existent aujourd'hui. Cependant il n'existe pas maintenant d'Alépins à Rome; et il n'y réside que le procureur général des Maronites Libaniens de Saint-Antoine, abbé, dont le nom est inscrit dans les annales romaines, où se trouvent aussi ceux des deux généraux des deux congrégations. Le procureur général des moines du Liban demeurait habituellement comme hôte dans le couvent des Maronites d'Alep, même lorsque leur procureur général était présent, moyennant un paiement pour son entretien. L'ordre de Saint-Isaïe a quatorze monastères, Saint-Antoine, Saint-Roch, Saint-Pierre Eleatin, Saint-Elie Giézin, Saint-Jean, Saint-Marc-Domitien-Rumié, Saint-Marc-Isaïe, Saint-Marc-Elcabée, Maz-Abbé-Elmusecomus, Maz-Elias-Altelius, Maz-Georges-Amor, Maz-Elias-Gazir, Maz-Adna, et Maz-Sergio-Eden; la congrégation d'Alep est réduite à quatre monastères et deux hospices; Sainte-Marie de Luaise, Saint-Pierre-Cortain-Ettein, Saint-Elie-Siaveja, et Saint-Elisée. Un hospice est à Rome, l'autre à Deir-Eliamas... La troisième congrégation est celle des montagnards du Liban, ou Baladites. Elle a dix-neuf monastères en Syrie, et un à Chypre, dont deux ne renferment que des religieux, celui de Sainte-Marie des Secours, et celui de Maz-Elias-Erras; et en outre quinze collèges pour l'instruction de la jeunesse. Les monastères et les collèges sont ceux de Saint-Antoine-Casap, de Saint-Antoine-Hub., de Sainte-Marie, de Saint-Cyprien, de Saint-Georges, de Saint-Marone, de Marabda-Mood, de Maz-Joseph-Borghi, de Maz-Silvio-Boschinta, de Sainte-Marie-Tamisci, de Saint-Antoine-Elnabahé, de Saint-Michel-Bonabil, de Saint-Maron-Beisanies, de Maz-Musa-Etiopus, de Maz-Elia-Solensiji,

de Maz-Antoine-Sir, de Maz-Zeon-Rischiniagu, de Saint-Georges-Elnalimé, de Sainte-Marie-Maseimissie, de Maz-Elie, en Chypre, en outre d'autres hospices en Bérite, à Tripoli, à Baltra, à Giobel, à Lidon, à Zhale, à Deir-Elquinnies. Les moines de cette congrégation sont au nombre de mille, ils font quatre vœux solennels, celui d'obéissance, et ceux de charité, de pauvreté et d'humilité, qu'ils renouvellent chaque année à la fête de leur patron saint Antoine. Leur vie est en même temps active et contemplative. La majeure partie qui est laïque comme les anciens moines de l'Occident, s'occupe de la culture des champs, afin d'en retirer ce qui est nécessaire à la vie. Les prêtres vont au chœur cinq fois par jour, ils s'adonnent à l'étude pour leur propre instruction et pour celle d'autrui, ils vont faire des missions avec le consentement du patriarche, sans l'autorisation duquel ils ne peuvent pas s'occuper du soin des âmes et sont seulement en rapport avec les religieux de leur congrégation. Les religieux de Saint-Antoine du Liban, désirant posséder un hospice à Rome, afin de pouvoir y tenir quelques membres de leur ordre, pour leur propre instruction, adressèrent leur demande au cardinal Sacripant, chef de la Propagande. Celui-ci soumit leurs instances à Clément XI, qui accueillit leur requête et remit l'affaire.

Deux de ces moines vinrent à Rome, et on leur accorda en 1707 la maison et le jardin voisin de Saint-Jean de Latran près de l'église des saints Marcellin et Pierre qu'on affecta à leurs exercices pieux. C'est là qu'on devait instruire quatre ou six novices sur la théologie, de manière à les rendre d'habiles prédicateurs destinés à enseigner leurs nationaux. Les cours commencèrent, les statuts de la congrégation furent approuvés, et les religieux restèrent au milieu de cet air malsain jusqu'en 1743.

Alors Benoît XIV déjà titulaire de cette église la restaura pour le monastère des Carmélites, et les religieux partis sous la direction du cardinal Pitra, firent acquisition de la maison et du jardin situés près de Saint-Pierre-aux-Liens, où se trouvait la villa Maltaï des ducs de Paganire, où ils élevèrent un oratoire ou église sous l'invocation de saint Antoine, abbé. Cet hospice appartient aux moines Alepins qui y entretiennent un procureur. Mgr Eva, Maronite, venu à Rome après la fondation de cet hospice, fit des instances auprès du Saint-Siège pour obtenir qu'il pût y séjourner pour ordonner ses nationaux, comme ont coutume de le faire les évêques grecs et arméniens. Mais cette requête resta sans effet, parce que les Maronites ayant l'habitude de se marier selon la discipline orientale avant d'arriver au sacerdoce, il était alors nécessaire pour eux de retourner dans leur patrie où ils avaient contracté leur mariage, afin de recevoir du patriarche ou de leurs supérieurs respectifs les ordres sacrés. — C'est

le 17 janvier que se célèbre dans cet hospice la fête de saint Antoine.

Des religieuses Maronites.

Les religieuses Maronites dont la règle est très-sévère, ont sept monastères, et sont dirigés par des prêtres qui professent la règle enseignée par un évêque d'Alep. Elles sont environ deux cents. Elles peuvent, avec le consentement du patriarche et quand la majorité d'entre elles ne s'y oppose pas passer d'un monastère dans un autre. Il y a aussi deux autres monastères dirigés par les moines Baladites, qui cependant ne peuvent en prendre le gouvernement sans être autorisés par le supérieur. Il y a quatre conservateurs pour les religieuses; il y a cependant un grand nombre de religieuses qui sont soumises à leurs évêques respectifs. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il existait de temps immémorial des monastères doubles, où les moines et les religieuses avaient une habitation commune et accomplissaient ~~des actes de piété~~, et prenaient des récréations en commun. Ceux-ci qui auraient dû être d'un salutaire exemple pour le peuple, étaient au contraire par cette cohabitation le scandale et la fable des Catholiques et des infidèles.

En 1770, le patriarche Jacques parvint à faire séparer les deux sexes. Déjà son prédécesseur avait lancé l'excommunication contre tout moine qui aurait admis une religieuse ou tout autre femme dans son couvent. Mais il n'obtint rien par cette rigueur et ce zèle, quoique il y eût beaucoup d'évêques et de religieux partisans de cette sévérité. En 1733, le patriarche Gazen et trois supérieurs s'opposèrent assez vivement à cette réforme; ce qui motiva un synode national au Liban, en 1736. Par ordre de la congrégation de la Propagande, on souscrit à tous les actes du synode convoqué dans le but de faire cesser cet abus, cause de tant de maux, mais sans obtenir cependant l'effet désiré. Puis le patriarche ayant fatalement changé d'opinion, ordonna qu'aucun changement n'eût lieu dans le couvent et que la cohabitation persistât. Aussi les menaces de la congrégation de la Propagande furent-elles inutiles pour faire cesser ce désordre, le mal persista jusqu'à la fin du pontificat de Pie VII, qui mit la faux à la racine. En obtenant que les moines et les religieuses habitassent des monastères différents, éloignés les uns des autres, mais cependant tout scandale ne cessa pas alors; car en 1836, au monastère de Saint-Elia-in-Gésir cohabitaient encore des moines et des religieuses, ce qui motiva de nouvelles récriminations de la congrégation de la Propagande. Dans la 1^{re} partie, chap. 14, des statuts approuvés par Clément XII, en 1740, il est traité de *monialibus*. Benoît XIV, par sa bulle: *Ad supremam*, abolit le 4 janvier 1748, la congrégation des religieuses sous l'invocation du Sacré-Cœur de Jésus, instituée par Anne Agesni, et la transféra à d'autres monastères, prohibant les livres qui men-

tionnaient des faux et prétendus miracles de la fondatrice dont il a été question ci-dessus.

MARTHE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE SAINTE-), établie en Dauphiné.

Mlle Edwige du Vivier, née en 1784 à Romans (Drôme), d'une famille noble et ancienne, avait conçu de bonne heure le projet d'embrasser la vie religieuse dans l'ordre de la Visitation; mais ses parents ayant protesté qu'ils n'y consentiraient jamais, Dieu bénit la douleur que cette sévère déclaration lui fit éprouver et lui inspira le dessein de vivre au milieu du siècle avec autant d'édification qu'elle aurait pu le faire dans le silence du cloître.

La charité était la vertu favorite de cette pieuse demoiselle, le soin des pauvres et des enfants du peuple avait pour son cœur un attrait particulier. Non contente de pourvoir par ses aumônes à leurs nécessités corporelles, elle gémissait avec amertume sur leurs besoins spirituels et s'efforçait, par toutes sortes d'aimables industries, de les prémunir contre les dangers innombrables dont ils étaient sans cesse environnés. A ses yeux, le plus à redouter pour la classe indigente était l'ignorance de la religion; aussi entreprit-elle généreusement d'y remédier en organisant trois catéchismes par jour quelle voulut faire elle-même et auxquels elle invita les enfants des pauvres de l'un et l'autre sexe et même les personnes de tout âge qui n'avaient pas moins besoin d'instruction, au sortir des troubles révolutionnaires.

Heureuse de partager ainsi tout son temps entre une multitude d'œuvres, de miséricorde et ses exercices de piété, Mlle Edwige fit de rapides progrès dans la vertu et devait être bientôt un sujet de haute édification pour la ville de Romans, tout le monde admirait sa conduite et notamment le zèle infatigable avec lequel elle s'occupait de l'instruction des pauvres enfants du peuple; mais ses efforts, quelque généreux qu'ils fussent, ne produisaient pas encore tous les fruits quelle avait lieu d'en attendre. La plupart de ces enfants abandonnés à eux-mêmes et mal surveillés par leurs familles, oublièrent bientôt ses pieuses leçons: elle aurait voulu ne pas les quitter un instant, leur servir de mère nuit et jour et corriger aussi, par une sollicitude continuelle, les caprices de leur âge, en les préservant des dangers d'une indépendance absolue. Dans ce dessein, elle résolut de créer en leur faveur une école gratuite. Ce projet agréé par Mgr Bécherel, évêque de Valence et par M. Marie Descorches, préfet de la Drôme, ne tarda pas de se réaliser, grâce à leur bienveillant concours. M. Anselme, curé de Romans, prit aussi une part active à cette bonne œuvre et bientôt Mlle Edwige se vit, en qualité d'humble maîtresse d'école, environnée d'une multitude de petites filles qu'elle édifiait et instruisait avec un dévouement sans bornes.

Quelque temps après l'évêque de Valence, s'étant rendu sur les lieux, visita le petit établissement qu'il trouva parfaitement organisé; il témoigna à la pieuse institutrice une vive satisfaction et lui dit en la quittant: « Ma bonne petite mère (c'est ainsi qu'il la qualifiait ordinairement), il faut vous adjoindre quelques compagnes qui veuillent partager vos travaux, vous les dirigerez et puis, qui sait?... »

Ce dernier mot fut comme le prélude de la fondation qui devait plus tard avoir lieu sous les auspices et par les soins de Mlle du Vivier. M. Anselme le recueillit avec empressement et depuis lors s'en prévalut avec adresse pour lui inspirer la résolution de former quelques jeunes personnes pour la direction des écoles gratuites dont la ville de Romans et plusieurs autres du diocèse avaient le plus pressant besoin. En effet, dès l'année 1813, Mlle Edwige s'associa deux compagnes auxquelles on joignit bientôt quelques autres; un règlement leur fut donné, le nombre s'accrut peu à peu et l'on vit surgir de cette pieuse association des institutrices aussi recommandables par leurs vertus qu'heureusement façonnées à l'art si difficile d'élever l'enfance chrétienne.

Mgr Bécherel, instruit de ces heureux succès, les encouragea de tout son pouvoir, approuva le règlement dressé par Mlle Edwige et la nomma supérieure de l'association. Le prélat étant mort sur ces entrefaites, M. Devie, son vicaire général, prodigua, à son tour, les soins les plus pressés à l'œuvre naissante et l'on peut dire que c'est sous les auspices de ce vénérable évêque [de Belley, quelle a grandi jusqu'à nos jours. Le premier règlement ne suffisant plus dès l'année 1815, il en dressa un nouveau plus explicite et le rendit obligatoire. Une maison fut achetée, on y construisit une chapelle et l'habit religieux fut donné aux premières compagnes de Mlle Edwige. Le nombre des enfants qu'elles soignaient croissait à proportion; non contentes de recevoir toutes les petites filles qui leur étaient présentées comme externes, elles donnaient asile au milieu d'elles à plusieurs autres qu'elles nourrissaient et entretenaient à leurs frais. Toute la ville de Romans applaudissait à un zèle si religieux; mais il faut que les œuvres inspirées par le Ciel soient toujours marquées au coin de la contradiction ou qu'elles subissent du moins quelques épreuves.

En 1815 Napoléon étant revenu de l'exil, Romans, comme la plupart des autres villes de France, fut livrée à une agitation extraordinaire; la populace, toujours aveugle sur ses plus chers intérêts, fit entendre des vociférations à la porte d'une maison qu'elle aurait dû bénir; on craignit une émeute, les gendarmes furent envoyés sur les lieux et un commissaire de police enjoignit aux religieuses de sortir promptement et de se retirer dans leurs familles.

Mlle Edwige, consternée de cette aventure, s'enfuit à Vienne auprès de ses parents.

Quelques-unes de ses compagnes se dispersèrent, d'autres se réunirent deux ou trois ensemble pour continuer leurs pieux exercices, une seule resta dans la maison avec quatre orphelins sans ressources.

Heureusement cet orage fut bientôt apaisé. Le 29 juillet 1815, Mlle Edwige réunit de nouveau sa chère communauté dont cette épreuve n'avait fait qu'accroître l'union et le dévouement. Ce fut alors que la congrégation prit le nom de *Sainte-Marthe* et choisit pour sa fête principale la fête du *saint nom de Jésus*. Quelque temps après, c'est-à-dire, le 18 septembre 1816 la pieuse fondatrice que de graves raisons avaient empêchée jusqu'alors de prendre l'habit religieux, le reçut enfin des mains de M. Devie et fut confirmée dans la charge de supérieure générale. Le même jour elle fit ses trois vœux de religion.

Dans l'espace de quelques mois, la congrégation de Sainte-Marthe fut assez nombreuse pour fonder deux établissements, l'un à Eymeux et l'autre à Saint-Donat. Il fut alors arrêté dans le conseil que chaque poste devrait à l'avenir comprendre au moins trois sœurs et qu'elles y observeraient une demi-clôture, c'est-à-dire qu'elles n'en sortiraient que pour visiter les malades et assister aux Offices de la paroisse.

Le 22 juillet 1817 les statuts signés par toutes les sœurs professes et revêtus de l'approbation des vicaires généraux de Valence furent envoyés au ministère qui les accueillit favorablement. En voici le résumé :

Le but de la congrégation de Sainte-Marthe est de diriger des écoles de jeunes filles et de recueillir dans ses établissements celles dont l'innocence est exposée ou qui sont pauvres. Ces écoles sont partout gratuites pour la classe indigente. Les enfants recueillis dans la maison de l'institut y sont entretenus et nourris gratuitement; on leur apprend un état et on les forme au service domestique; le nombre n'en est pas fixé, il dépend des besoins de chaque paroisse et des revenus de la maison qui les reçoit.

Indépendamment des écoles, les sœurs doivent faire la visite des malades et distribuer aux pauvres les secours dont elles peuvent disposer.

La maison mère est à Romans, c'est là que doit se trouver le noviciat et que réside la supérieure générale avec qui correspondent les supérieures des autres établissements.

Les sœurs font les trois vœux de charité, de pauvreté et d'obéissance, conformément aux lois de l'Eglise.

La supérieure est élue pour six ans, elle peut être prorogée dans ses fonctions. Son conseil est composé d'une assistante et de six conseillères dont trois, au moins, doivent résider à Romans.

La congrégation est soumise pour le spirituel à l'évêque diocésain, et pour le civil, aux autorités locales.

Telle est en général la teneur des statuts qui ont été suivis depuis la fondation de Sainte-Marthe et que le gouvernement a confirmés le 28 mai 1826.

Le 26 juin 1817, M. le Gentil, maire de Romans, convoqua le conseil municipal, sur la demande du ministre de l'intérieur faite au préfet de la Drôme pour constater l'utilité de sa congrégation. Le conseil, en ayant délibéré, rendit un hommage solennel au zèle et aux vertus des religieuses institutrices de Sainte-Marthe et voulut leur donner un gage authentique de sympathie en sanctionnant une délibération de la commission des hospices qui leur céda à perpétuité un local spacieux où elles entrèrent le 30 du même mois.

C'est assez dire que le nombre des sœurs s'était considérablement accru durant les deux années qui venaient de s'écouler. En effet, les bénédictions du ciel descendaient en abondance sur cette sainte congrégation, ses établissements se multipliaient, ses bienfaits se développaient tous les jours d'avantage, tout présageait un avenir prospère à une œuvre dont le but était trop noble pour ne pas voir se réaliser les espérances qu'on en avait conçues. La vénérable fondatrice seconda généreusement ce progrès par une vie digne d'être proposée pour modèle aux âmes les plus ferventes. Elle eut la consolation de voir tous ses vœux accomplis et ne cessa de remercier le Seigneur jusqu'au jour de sa mort arrivé le 5 février 1835. Ce fut au milieu des larmes et des sanglots de la communauté qu'elle rendit le dernier soupir, lui laissant comme pour héritage ces dernières paroles : « Adieu, mes chères filles, le moment est venu de me séparer de vous pour toujours... vivez en paix... restez bien unies les unes avec les autres, aimez la retraite et la vie cachée, évitez tout contact avec le monde... adieu, je vous laisse, mais j'ai la confiance que je vous serai plus utile au ciel que sur la terre. »

Ces dernières paroles inspirées sans doute par un saint pressentiment du bonheur qui l'attendait se sont vérifiées à la lettre. La vénérable fondatrice de Sainte-Marthe a prié pour sa chère congrégation et Dieu a exaucé ses prières.

Au moment de sa mort elle laissa quarante-deux religieuses professes, dix novices et sept établissements. Au 1^{er} janvier 1848, son institut compte cent quarante-huit professes, soixante novices et trente établissements dont trois ou quatre sont de quatorze ou quinze sœurs.

Cette prospérité est un indice manifeste de l'excellence de l'œuvre fondée par Mlle Edwige du Vivier. On ne saurait que faire des vœux pour les succès toujours croissant d'une congrégation qui se dévoue avec un zèle admirable au bonheur des enfants et des pauvres. (1)

B-D-E.

MARTHE (SŒURS DE SAINTE-) *Maison mère à Périgueux (Dordogne).*

La fondation de la congrégation des sœurs de Sainte-Marthe de Périgueux remonte à l'année seize-cent-quarante-trois.

Cette congrégation prit naissance dans l'Hôtel-Dieu de cette ville, (situé près le moulin de Saint-Frent).

(1) Voy. à la fin du vol., nos 145, 144.

Cet établissement existait à une époque antérieure à celle que nous venons de citer, et était affecté exclusivement aux pauvres malades; de pieuses demoiselles leur donnaient les soins que réclamait leur état.

Les deux fondatrices de la congrégation, Antoinette et Jeanne Juillard (natives d'Angoulême) étaient venues à l'Hôtel-Dieu de Périgueux, s'essayer au genre de vie auquel elles désiraient se consacrer; car il paraît par les archives de la congrégation, qu'elles habitaient cet hospice depuis quelque temps, lorsqu'en 1643 elles contractèrent des engagements avec les administrateurs.

Mgr l'évêque de Périgueux les autorisa à vivre en communauté, et à jeter ainsi les fondements de la congrégation.

Malgré cette autorisation, la règle proprement dite ne fut donnée et approuvée qu'en 1650, par Mgr Philibert de Brandor, évêque de Périgueux. Dans cette approbation Monseigneur relève la grandeur et la sublimité des œuvres de la congrégation, puisque les sœurs y font vœu de servir Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ses membres souffrants. Il ne met au-dessus de leurs fonctions que celles du sacerdoce.

Cette règle fut approuvée par les évêques ses successeurs sur le siège de Périgueux.

1^o Le but de la congrégation, après la plus grande gloire de Dieu, était de s'employer au soin des pauvres malades. Les services les plus bas et les plus dégoûtants leur étaient rendus par les sœurs. Toutefois il leur était enjoint par la règle, de s'attacher plus spécialement à l'âme qu'au corps de ceux auxquels elles se dévouaient.

2^o Quelques années après la fondation on joignit d'autres œuvres à celles qu'on avait eues en vue dans le principe.

3^o Les sœurs s'engageaient par des vœux simples, mais perpétuels, de chasteté, et de stabilité au service des pauvres malades.

4^o Quoique les sœurs ne fissent pas les vœux de pauvreté et d'obéissance, elles étaient néanmoins obligées de les observer dans la pratique: puisque la vie commune était en usage dans la congrégation, et qu'un article de la règle disait que les sœurs ne devaient *posséder rien comme propre et avec attache*. Pour l'obéissance, la règle disait formellement: que les sœurs ne *pouvaient sortir ni faire faire le moindre message sans en avoir obtenu la permission de la supérieure*. Il était dit de plus *qu'elles devaient accepter les emplois sans réplique, à moins que leur conscience n'y fût engagée*: dans ce cas elles pouvaient faire leurs observations, mais être néanmoins disposées à obéir si la supérieure ne trouvait pas à propos de changer de détermination.

5^o La supérieure était nommée tous les trois ans à la majorité absolue des suffrages et au scrutin secret.

6^o L'assistante et l'économe étaient également nommées par les suffrages de la communauté.

7^o La congrégation reconnaissait Mgr l'évêque de Périgueux, pour premier-supé-

rieur et devait recourir à lui dans les affaires extraordinaires.

Les archives ne font mention d'aucun acte d'agrégation avant l'approbation donnée à la congrégation par Mgr de Brandon.

Mais dès que cet acte de sa grandeur fut connu, de jeunes personnes distinguées par leur naissance et leur piété, aspirèrent à l'honneur de se ranger sous la bannière de Sainte-Marthe, et à devenir sous ses auspices d'humbles servantes des pauvres.

La première religieuse après les fondatrices fut sœur Marthe Dubois. D'après les archives, son acte d'agrégation est en date de l'année 1653. Plusieurs autres actes d'agrégation sont inscrits à des dates très-rapprochées de celle-ci.

La fondatrice Antoinette Juilhard gouverna la congrégation en qualité de supérieure jusqu'en 1679. Son grand âge ne lui permettait plus alors de remplir cette charge. Elle vécut encore plusieurs années, après s'être démise de la supériorité.

La vie de cette fondatrice ne fut qu'une suite de bonnes œuvres; elle donna l'exemple de toutes les vertus; mais une parfaite abnégation fut celle qui éclata le plus en elle. On ne sait si la maladie qui l'enleva à l'affection de sa communauté, fut longue; elle eut le bonheur de recevoir les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et elle reçut dans ses derniers moments la visite de Mgr de Francheville, évêque de Périgueux. Ce fut le 2 août 1685, que la Mère Juilhard rendit sa belle âme à son Créateur.

La communauté désirait vivement garder les restes vénérés de sa fondatrice, mais le révérend Père recteur des Jésuites, qui désirait aussi avoir dans sa chapelle la dépouille mortelle de la vénérée Mère, obtint de faire faire les obsèques et la sépulture dans la chapelle du collège, qui était sous la direction des Pères de sa Compagnie.

Nous avons dit qu'en 1679, la Mère Juilhard avait été déchargée de la supériorité. Ce fut alors qu'on procéda à la première élection d'une supérieure, cette élection fut faite suivant le mode indiqué dans le règlement.

Sœur Anne de Méredieu fut cette première supérieure nommée par la communauté. Les archives de la congrégation nous donnent quelques détails sur la vie de cette religieuse.

Sœur Anne de Méredieu appartenait à une famille distinguée. Elle se sentait appelée à la vie religieuse, et son amour pour les pauvres la portait à entrer dans la congrégation de Sainte-Marthe. Chérie de ses parents, elle s'attendait bien à rencontrer des obstacles; mais forte de sa confiance en Dieu, elle espéra que si le Seigneur la voulait religieuse de cette congrégation, il saurait bien applanir les difficultés. Ce ne fut qu'après des demandes répétées, qu'elle obtint de commencer ses épreuves dans l'Hôtel-Dieu de Périgueux. Les auteurs de ses jours, retardant toujours le moment si désiré par elle de faire l'émission de ses vœux, son

noviciat fut long. Ils finirent cependant par donner leur consentement, et elle put enfin se consacrer à son Dieu pour toujours et sans réserve.

Si sœur Anne de Méredieu avait été une novice fervente, elle fut une religieuse exemplaire; sa charité était vive et ingénieuse; les malades les plus dégoûtants et ceux dont le caractère et l'humeur étaient les plus difficiles, étaient ceux auxquels elle s'attachait de préférence. Les offenses et les injures devenaient des titres pour avoir des droits à son affection particulière.

Malgré le soin qu'elle mettait à cacher sa vertu, non-seulement sœur de Méredieu était regardée comme une sainte dans la communauté et l'hospice, mais elle était en vénération dans la ville de Périgueux: cette vénération se manifesta d'une manière éclatante à sa mort, arrivée en 1690.

On avait exposé, selon l'usage, le corps de sœur Anne de Méredieu dans la chapelle de la communauté. Les habitants de Périgueux, de tous les rangs, se portèrent en foule près de ses restes vénérés. Pour conserver quelque chose qui eût appartenu à la défunte, on enleva la couronne de fleurs qu'on lui avait mis sur la tête, ainsi qu'une partie de ses vêtements, pour s'en partager les lambeaux. La communauté dut placer des hommes de garde près du cercueil, mais cette précaution devenant encore insuffisante; on se vit contraint d'enlever ce précieux dépôt.

Les obsèques furent faites dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Son corps fut déposé dans un caveau qu'on y avait préparé.

La congrégation s'accroissait toujours, et on comptait un nombre plus que suffisant de religieuses pour l'hospice où elle avait pris naissance; aussi les administrateurs de l'hôpital général, voyant avec quel zèle et quelle ferveur les sœurs de Sainte-Marthe servaient les pauvres de l'Hôtel-Dieu, et le bon ordre qui y régnait, demandèrent et obtinrent des sœurs de la congrégation pour gouverner l'hôpital général.

Cet hôpital était situé sur l'emplacement de l'hospice actuel. Cet établissement était une maison de refuge pour les filles pénitentes et un hospice pour les enfants trouvés. Avant que les sœurs y entrassent, il était desservi par une ancienne religieuse de la Charité et par quelques demoiselles séculières.

Ce fut en l'année 1701 que les sœurs de Sainte-Marthe s'établirent à l'hôpital général; mais elles reconnaissaient pour maison mère l'Hôtel-Dieu, et dépendaient en tout de la supérieure de cette maison.

La congrégation prenait au développement, et embrassait de nouvelles œuvres, ce qu'elle a fait toujours à mesure qu'elle a pris plus d'extension.

Un nouvel établissement se présenta encore en 1711; Mussidan, petite ville du département, demanda et obtint des sœurs de Sainte-Marthe. Ce n'était pas seulement pour le soin des malades qu'on désirait des sœurs,

mais on voulait encore qu'elles donnassent l'instruction aux jeunes filles de la ville et de la banlieue. La congrégation accepta et s'engagea à faire les œuvres qu'on demandait d'elle.

Cette maison subsiste aujourd'hui telle qu'elle fut à sa fondation, avec les mêmes œuvres; mais elle est plus considérable qu'à son berceau.

Nous avons dit que les sœurs avaient pris la direction de l'hôpital général; elles desservirent cet établissement pendant de longues années. Mais en 1779, les administrateurs de cet hospice leur ayant suscité des difficultés, et les sœurs ne pouvant plus accomplir le bien qu'elles désiraient faire, la supérieure réunit la communauté, et lui ayant communiqué les obstacles que trouvaient les sœurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, il fut arrêté qu'on abandonnerait l'hôpital général et qu'on se retirerait. Toutefois cette résolution ne fut pas mise à exécution, puisqu'on retrouva les sœurs dans cet hôpital en 1794.

Nous allons citer une lettre que Mgr l'évêque de Périgueux écrivit à la supérieure de Sainte-Marthe, à l'occasion des contrariétés qu'elle éprouva en cette circonstance.

Mgr l'évêque de Périgueux à Mme la supérieure des sœurs de Sainte-Marthe de Périgueux.

Madame,

Je vois avec peine par les deux dernières lettres que vous m'avez écrites, toutes les tracasseries qu'on vous suscite. J'ai reçu en même temps l'arrêté pris par MM. les administrateurs de l'hôpital général de Périgueux. C'est à vous, Madame, à assembler votre communauté, à recueillir les suffrages, et à vous décider ensuite à prendre le parti le plus sage et le plus sûr; soyez assurée d'avance que j'approuverai toujours tout ce que vous ferez d'accord avec votre communauté.

Vous me trouverez toujours disposé à donner à toutes vos sœurs, et à vous en particulier, des marques de mon attachement, et à rendre publiquement témoignage de tous les services que vous rendez à l'hôpital général.

C'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc.

La congrégation de Sainte-Marthe d'Angoulême se forme sur le modèle de celle de Périgueux; les deux premières religieuses de cette congrégation firent leur noviciat à l'Hôtel-Dieu de Périgueux, et prirent la règle de Sainte-Marthe. Mais ces religieuses furent toujours indépendantes de la maison de Périgueux. Les religieuses hospitalières de Brantôme, Ribérac et Bergerac, prirent aussi la règle de Sainte-Marthe, mais furent également indépendantes. A la révolution de 1789, la congrégation eut à subir les conséquences de cette époque de terreur et de crimes.

Les sœurs avaient espéré pendant quelque temps que la loi ne les atteindrait pas, mais elles ne tardèrent pas à être cruellement désabusées.

On commença par supprimer l'établisse-

ment de l'Hôtel-Dieu, on transporta les malades à l'hôpital général; les sœurs des deux maisons se réunirent alors à cet hôpital. Là elles avaient espéré jouir de quelque sécurité, mais le calme ne fut pas long. Vint le moment où on exigeait des prêtres le serment à la constitution. On voulut exiger des sœurs le même serment, elles refusèrent; sur ce refus, plusieurs furent mises en réclusion; on chercha à intimider les autres, mais elles furent fermes et constantes dans leur refus, se confiant entièrement en Dieu.

Une autre peine bien sensible vint les assaillir : leur aumônier, prêtre vertueux et fidèle, fut obligé de fuir ou de se cacher; on lui substitua un prêtre constitutionnel; les sœurs refusèrent constamment d'être en communion avec lui, et d'assister à sa Messe. Elles avaient obtenu de garder le saint Sacrement en cachette, et même de le transporter d'un lieu à un autre quand besoin serait, pour le dérober à la profanation. Elles eurent le bonheur de cacher et gardèrent longtemps ce précieux dépôt, enfermé dans une petite case pratiquée sur la tribune de leur chapelle.

On peut juger de tout ce qu'eurent à souffrir les sœurs pendant ce temps de douloureuse mémoire; soit pour se procurer le bonheur de s'approcher des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, soit pour procurer ces secours aux malades. Malgré tout ce qu'elles eurent à souffrir, elles se maintinrent à l'hôpital général jusqu'en 1794, époque à laquelle les sœurs sortirent pour obéir à la loi.

La congrégation se composait alors, tant à Mussidan qu'à Périgueux, de 28 ou 30 religieuses. Elles furent obligées de se retirer chacune dans leur famille.

Six ans s'étaient à peine écoulés, depuis la sortie des sœurs de l'hospice, que les peuples désabusés revinrent à la religion. On comprit enfin qu'il n'y a que cette relique divine qui eut le pouvoir d'enfanter des âmes dévouées, prêtes à s'immoler à chaque instant pour le salut et le soulagement de leurs frères pauvres et malheureux.

Les mercenaires qui avaient remplacé les sœurs à l'hôpital remplissaient leur tâche d'une manière si rude et si peu charitable, que les autorités de la ville vinrent prier les religieuses de la congrégation qui habitaient Périgueux, de vouloir bien reprendre leurs fonctions à l'hôpital.

L'ancien hôpital ayant été converti en caserne, on avait transféré les malades dans la communauté des religieuses de Sainte-Claire. Ce fut donc dans cette maison que les sœurs rentrèrent, mais elles réclamèrent leur ancien hôpital, qui leur fut rendu peu de temps après.

Sur ces entrefaites, plusieurs des sœurs étaient mortes, d'autres étaient trop infirmes pour songer à rentrer à l'hôpital, aussi ne se rendirent-elles qu'au nombre de cinq ou six à l'hospice de Périgueux, d'autres rentraient également à l'hospice de Mussidan.

Les Sœurs de Sainte-Marthe sentaient une joie indicible d'être rappelées et de pouvoir

reprénder les œuvres auxquelles elles s'étaient vouées. Mais dans quel état vont-elles retrouver la maison qu'elles ont laissée si bien pourvue! On avait si bien dévasté que tout était dans le plus complet dénûment. Il n'y avait pas même le linge de première nécessité, à tel point que les sœurs furent obligées, pendant quelque temps, de se servir de leur propre linge pour changer les malades.

A la vue de tant de misères, les sœurs sentirent leur courage défaillir, alors elles eurent recours à Marie, elles se prosternèrent devant son image, que l'une d'entre elles avait apportée. Après une courte prière, elles se relevèrent pleines de confiance en Dieu et prêtes à tout entreprendre pour sa gloire et pour accomplir sa volonté sainte.

Parmi les religieuses qui rentrèrent à l'hôpital en 1800, il en est une dont nous ne pouvons passer la vie sous silence.

Cette religieuse portait le nom de sœur Lamy, quoique son vrai nom fût sœur Marie Lapeyrière. C'était une de ces âmes privilégiées qui ne veulent que connaître la volonté de Dieu, pour l'accomplir de toute la force de leur volonté.

Bien jeune encore, se sentant appelée à la vie religieuse, mais n'ayant d'attrait prononcé pour aucune communauté, elle en visita plusieurs à Périgueux. Croyant connaître assez clairement que Dieu la voulait dans la congrégation de Sainte-Marthe, elle n'hésita pas, elle y entra et fit profession en 1783.

Lors de la révolution, elle montra un courage, une énergie dont on ne l'aurait pas crue capable, elle toujours si douce et si timide! Mais que ne peuvent pas les âmes quand elles sont revêtues de la force et de la vertu d'en haut!

La vertu caractéristique de cette religieuse était une douceur inaltérable, mais qui n'était rien à sa fermeté; à cette douceur étaient jointes une aimable simplicité qui ne soupçonnait jamais le mal et une charité active et sans bornes. Elle supportait les mauvais procédés avec une patience angélique, et avait une admirable éloquence pour persuader aux autres la pratique de cette vertu. On peut dire qu'en la voyant on se sentait attiré vers elle, mais de cet attrait qui incline vers tout ce qui est bien.

Si cette sœur se montra une des plus fermes au moment du danger, elle ne se montra pas moins ardente à réparer les désastres causés dans l'hôpital par les agents de la révolution. A toutes les vertus elle joignait une piété tendre et ardente; aussi mit-elle tout en œuvre pour remettre en bon état la chapelle de l'hospice. Tout manquait, mais elle se mit en quête et obtint des autorités les objets d'art épargnés par la fureur révolutionnaire, dans les chapelles des communautés qui n'étaient pas rétablies.

Combien de fois après des journées laborieuses passées près du lit des malades et des mourants, a-t-elle travaillé bien avant

dans la nuit pour l'ornement de la maison du Dieu trois fois saint! C'est qu'outre qu'elle contribuait au culte du Seigneur, elle recevait souvent de son travail une rétribution qui lui aidait à procurer aux pauvres les choses les plus indispensables.

Cette religieuse fut réélue quatre fois supérieure, et pendant les douze années de sa supériorité, elle fut toujours égale à elle-même, toujours bonne, douce et compatissante. Jamais une parole aigre ne sortait de ses lèvres, ses réprimandes et corrections étaient toutes imprégnées de cette mansuétude chrétienne qu'elle avait puisée dans le cœur du Dieu de charité.

Cette vénérée Mère mourut le 8 mars 1842 à la quatre-vingt-deuxième année de son âge, munie des sacrements de l'Eglise.

On peut dire avec vérité que chacune des sœurs de Sainte-Marthe qui rentra après la révolution firent des prodiges de charité. Du nombre de celles qui rentrèrent à l'hospice de Mussidan, il en est une aussi dont la vie a été remarquable.

Sœur Marie-Marthe de Montozon appartenait à une famille honorable du Périgord; elle fit profession en l'année 1784.

Peu après sa profession, cette religieuse fut envoyée à Mussidan, elle y était encore lorsque éclata la révolution. Sa constance et sa fermeté lui valurent les honneurs de la réclusion, où elle fut détenue pendant six mois, et néanmoins elle ne quitta jamais entièrement le costume religieux. Sœur Marthe de Montozon fut une des premières à rentrer à l'hospice de Mussidan et ne recula devant aucune peine pour réparer cet hospice.

Cette religieuse était assez habile pharmacienne: aussi venait-on souvent de loin la consulter et lui demander des remèdes, ce qu'elle ne refusait jamais. Qui pourrait énumérer les plaies, les ulcères qu'elle a pansés et guéris pendant les soixante-huit années qu'elle a habité Mussidan; les misères de tous genres qu'elle a adoucies, les secours qu'elle a donnés?

Aussi à sa mort, arrivée en mars 1833, la population tout entière fit-elle éclater ses regrets, et témoigna-t-elle publiquement la vénération qu'elle avait pour cette religieuse.

Le jour où le corps de cette chère Mère était exposé dans la chapelle de l'hospice, on eut dit un jour de fête, tant l'affluence était grande. On venait entourer ce cercueil et contempler ces restes vénérés; on se trouvait heureux de voir encore une fois celle qui avait été si bonne et si charitable pour tous.

Pendant le convoi funèbre la foule était si compacte que les sœurs ne pouvaient se tenir à leurs places. De jeunes filles vêtues de blanc se succédaient à chaque instant, pour avoir l'honneur de porter, ne fût-ce que l'espace de quelques pas, ce précieux dépôt à la sépulture. Sœur Marthe de Montozon était âgée de 94 ans.

Nous avons laissé la congrégation recons-

truisant, pour ainsi dire, l'asile des pauvres malades et des infirmes, par leur activité et leur ingénieuse charité; les sœurs avaient mis l'hospice de Périgueux dans un état très-prospère, lorsque éclata la révolution de 1830.

Avant de parler de cette époque où la congrégation eut à éprouver de nouveaux revers, nous dirons qu'elle avait été approuvée par un décret impérial en date de 1810. De plus la maison de Mussidan l'avait été, comme dépendante de celle de Périgueux en 1811.

La congrégation avait reçu des sujets suffisants pour desservir les hospices de Périgueux et de Mussidan, malgré les demandes qui lui étaient adressées, la congrégation ne pensait guère à faire de nouvelles fondations.

En 1830, l'administration de l'hospice de Périgueux fut presque entièrement changée. Ces nouveaux administrateurs suscitèrent mille tracasseries aux sœurs.

Une des plus graves fut la mesure que voulurent prendre ces messieurs de limiter le nombre des sœurs, ce qui leur ôtait la possibilité d'admettre de nouveaux sujets et par conséquent de prendre de l'extension, puisque la congrégation n'avait pas de noviciat indépendant de l'hospice.

La congrégation comprit l'urgence d'obvier à cet inconvénient, mais on avait peu de ressources pécuniaires, elles n'allaient pas au delà de 3,000 fr.; on compta sur la Providence et elle ne fit pas défaut; on acheta un petit local, (distant de deux lieues de Périgueux, à Saint-Léon sur Lille). C'était là que se retirèrent provisoirement quelques novices qui étaient entrées à l'hospice.

Après le départ des novices, ces messieurs n'en poursuivirent pas moins leur persécution, espérant lasser la patience des sœurs; ils surent même mettre dans leurs intérêts Mgr de Lestange, évêque de Périgueux, qui était facile à surprendre, à cause de son grand âge. Cependant, éclairé sur cette affaire par un vicaire général, il avoua qu'on l'avait trompé, mais il mourut subitement avant d'avoir rendu justice aux sœurs de Sainte-Marthe.

Si on avait surpris Monseigneur, il n'en fut pas de même de la majeure et de la plus influente partie du clergé; aussi le chapitre qui gouvernait le diocèse pendant la vacance du siège témoigna toujours l'estime, l'intérêt et la bienveillance qu'il portait à la congrégation.

Ce fut avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques que les sœurs sortirent de l'hôpital, voyant qu'il n'était plus possible de s'y maintenir, en novembre 1835. Une partie de la communauté se rendit à Saint-Léon où était déjà le noviciat, cinq religieuses de Sainte-Marthe prirent une route opposée pour aller dans une petite localité à Beaumont (Dordogne), où elles étaient appelées depuis longtemps pour y diriger un hospice et une maison d'éducation.

Avec les revers, s'ouvrit une nouvelle ère

pour la congrégation, ce n'était plus un seul hospice à gouverner, c'étaient de petites villes qui réclamaient des sœurs pour soigner leurs pauvres et élever chrétiennement les enfants. De ce nombre fut d'abord Thiviers, (Dordogne) où trois sœurs furent envoyées en 1836 pour diriger un hospice et y faire une classe gratuite. Plus tard le Bugne, pour y fonder un établissement semblable à celui de Thiviers.

D'autres établissements se formèrent successivement.

Mgr Gousset fut nommé à l'évêché de Périgueux, et prit possession de son siège en 1837. Sa Grandeur n'eut pas plutôt pris connaissance de ce qu'avait eu à souffrir la congrégation de Sainte-Marthe qu'il compatit à ses peines et lui témoigna toujours le plus vif intérêt.

Avec le développement que prenait la congrégation, il lui fallait une maison mère dans la ville épiscopale. Monseigneur le désirait et la communauté avait toujours nourri cet espoir, il put enfin se réaliser.

En 1839 les religieuses de la Visitation ayant fait bâtir une nouvelle communauté, désiraient céder leur ancienne maison. Les sœurs de Sainte-Marthe en firent l'acquisition et en prirent possession en novembre 1839.

Cette même année et presque à la même époque, Monseigneur désira mettre des sœurs de la congrégation à son petit séminaire de Bergerac; trois religieuses y furent envoyées pour soigner les élèves malades, surveiller la lingerie et la cuisine.

Les sœurs de Sainte-Marthe étaient en petit nombre, parce que peu de sujets s'étaient présentés pendant le temps d'épreuves et de persécutions qui venait de s'écouler, et néanmoins il y avait quelques novices et postulantes, et dès l'année 1840, il y eut une profession à la maison mère. Mgr Gousset voulut bien lui-même recevoir les vœux de cette religieuse.

Périgueux ne possédait pas encore d'asile. La communauté de Sainte-Marthe fonda cette œuvre dans sa propre maison peu de temps après sa rentrée.

A Mgr Gousset succéda Mgr George; ce prélat continua l'œuvre de son prédécesseur en témoignant toujours son intérêt et sa bienveillance à la congrégation.

Les autorités de la ville de Périgueux confièrent en 1846 à la congrégation l'œuvre dite dépôt de mendicité, mais qui aujourd'hui est en réalité un hospice d'incétables. Cet établissement est situé à la cité.

Nous avons déjà dit que plusieurs congrégations du diocèse avaient pris et suivaient la règle des sœurs de Sainte-Marthe, quoique indépendantes de la congrégation.

Ces communautés étaient celles des hospices de Bergerac, Ribérac, Brantôme. La communauté d'Eymet et celle de Mompazier. Trois autres communautés, suivant une règle très-peu différente, mais s'appliquant aux mêmes œuvres existaient encore dans le diocèse. C'était l'hospice de Sarlat, sous le patronage

de saint Alexis, et les deux communautés de la Miséricorde de Bergerac, l'une située dans la ville et l'autre au bourg. Ces trois maisons étaient aussi indépendantes.

Parmi ces diverses congrégations vouées à peu près aux mêmes œuvres quelques unes avaient peine à se soutenir faute de sujets. Mgr George conçut le projet de réunir ces neuf communautés pour ne faire qu'une seule congrégation, sous la direction d'une supérieure générale, titre qu'aucune d'elles ne possédait encore.

La congrégation de Sainte-Marthe de Périgueux fut approuvée et reconnue comme ayant une supérieure générale en novembre 1852.

Mgr George réalisa enfin cette même année la pensée qu'il méditait depuis longtemps de réunir les neuf communautés en une seule, sous une même règle qui fut acceptée par toutes les religieuses. On adopta aussi un costume uniforme.

Cette acceptation de règle et de costume eut lieu à la fin de novembre 1852. La congrégation générale prit le nom de Sainte-Marthe.

Le noviciat fut transporté à Périgueux et confié aux sœurs de Sainte-Marthe, en attendant qu'une supérieure générale fût nommée. Elle le fut à la majorité des voix de la congrégation, le 23 août 1855. Cette première supérieure générale fut Sainte-Marie-Rose Pichon, supérieure depuis treize ans des sœurs de Sainte-Marthe de Périgueux.

La congrégation se composait, à l'époque de la réunion, de cent soixante religieuses et d'une trentaine de sœurs converses.

Divers établissements de la congrégation dans le département de la Dordogne.

1° Périgueux quatre établissements. La maison mère, une salle d'asile, le dépôt de mendicité et deux religieuses au lycée pour y soigner les enfants et surveiller la lingerie.

2° Bergerac. Un hospice, la Miséricorde, cette maison donne des secours aux pauvres à domicile, un orphelinat, un asile, une classe gratuite, une classe payante, trois religieuses au petit séminaire.

3° Une maison de Miséricorde, au bourg de Bergerac, une classe gratuite, un pensionnat, un hospice d'incurables.

4° Mussidan. Un hospice et une classe gratuite.

5° Sarlat. Un hospice et un orphelinat.

6° Ribérac. Un hospice et une école gratuite.

7° Mompazier. Un hospice, une classe gratuite, un orphelinat, un asile et un pensionnat.

8° Eymet. Un hospice, une classe gratuite et un pensionnat.

9° Brantôme. Un hospice et une classe gratuite.

10° Beaumont. Un hospice, une classe gratuite et un pensionnat.

11° Le Bugue. Un hospice et une classe gratuite.

12° Thiviers. Un hospice et une classe gratuite.

13° Mareuil. Secours aux pauvres à domicile, un asile et un pensionnat.

14° Milhac. Secours aux pauvres à domicile et une classe gratuite.

15° Pluviers. Secours aux pauvres à domicile et un asile.

16° Latourblanche. Classe gratuite et pensionnat.

17° Belvès. Deux établissements, un hospice, une classe gratuite et un pensionnat.

18° Mompont. Classe gratuite, un pensionnat, dans peu de temps un hospice.

19° Saint-Avit-Semeur. Secours aux pauvres à domicile, classe gratuite et un pensionnat.

20° Cherval. Secours aux pauvres à domicile, classe gratuite et classe payante.

21° Villefranche de Belvès. Hospice, classe gratuite et pensionnat.

22° Domme. Un hospice, une classe gratuite et une classe payante.

23° Saint-Cyprien. Un hospice, une classe gratuite et une payante.

24° Le port de Sainte-Foi. Classe gratuite et classe payante.

25° Fouleyx. Classe gratuite et un hospice.

26° Saint-Aulaye. Un hospice, une classe gratuite et une classe payante.

Dans le Lot-et-Garonne.

27° Castillonnès. Un hospice, une classe gratuite, un pensionnat.

28° Lévigac. Un hospice, une classe gratuite, un pensionnat.

29° Cahusac. Une classe gratuite.

Costume avant la révolution.

1° Une robe noire, à queue et tunique semblable; 2° Fichu blanc en toile; 3° cornette blanche en batiste à longues barbes; 4° un voile écharpe, taffetas noir, nouant sous le menton; 5° manchettes blanches, rabattant sur la manche noire; 6° croix d'argent, sans christ, sur la poitrine; 7° un chapelet noir au côté; 8° une ceinture en laine.

Le costume après la révolution subit des modifications, on supprima la robe longue, on prit la robe ronde. Le fichu, la croix, le chapelet subsistèrent toujours ainsi que la chaussure.

La coiffure fut entièrement changée, on prit des coiffes semblables à celles des veuves du pays et à la place du voile un mantelet avec capuche.

Nouveau costume adopté par la congrégation générale.

1° Robe noire, étoffe commune; 2° fichu blanc; 3° une pièce, étoffe noire, sur la poitrine; 4° une croix avec christ, le tout en argent, sur la poitrine attachée avec une tresse en soie noire; 5° un bandeau blanc avancé sur le front; 6° cornette en mousseline épaisse à longue barbe laissant voir le bandeau, attachée avec une épingle sous le cou; 7° un voile noir petit pour la maison, un plus grand pour sortir qu'on ne baisse que pour la sainte communion; 8° tablier noir pour sortir et en coton bleu foncé pour la maison; 9° petites manches noires étroites sous celles de la robe qui sont

larges de 0,50 centimètres; 10° chapelet noir, avec christ en cuivre, au côté; 11° une ceinture en galon laine noire à longs bouts; 12° bas noirs et souliers ouverts non lacés. (1)

MARTHE (SOEURS DE SAINTE-) ou SOEURS DES ORPHELINES, à Grasse (Var).

C'est en 1831, 8 février, qu'un tout jeune prêtre, vicaire de la paroisse de Grasse, presque sans secours et sans appui, après une neuvaine de prières en l'honneur du bienheureux aujourd'hui saint Liguori, ouvrit, avec l'approbation de son évêque, un asile, à six orphelines les plus pauvres et les plus exposées aux dangers de la corruption. Il plaça à leur tête une demoiselle âgée de cinquante-quatre ans, nommée Marie-Claire Roubert, native du plan de Grasse. Cette demoiselle pieuse, intelligente, quoique sans instruction; affectueuse pour les jeunes personnes surtout, fit, dès ce moment et pour toujours, une abnégation complète d'elle-même pour se dévouer à cette œuvre naissante. Une chambre, qui servait à la fois, de dortoir, de réfectoire et d'atelier, fut offert à ce prêtre par une dame respectable, pour commencer un établissement dont il était impossible de prévoir les résultats. Cette personne tenait à une famille très-honorable de Grasse; elle s'appelait Mme W^e Bruéry, dame pleine de zèle et de dévouement pour les bonnes œuvres. Presque aucune misère n'échappait à sa prévoyante charité. Aussi, son nom et sa mémoire restent gravés dans le cœur des pauvres.

L'asile fut ouvert, à cette époque critique, où la religion n'était rien moins qu'en honneur, et où les bonnes œuvres de ce genre étaient presque inconnues dans nos contrées. Le public jeta comme un œil de pitié sur le berceau de cette maison. *Pauvre prêtre, disait-on, où veut-il aller? que va-t-il devenir, lui? le zèle de ce prêtre le trahit.* Et ce prêtre, sans s'émouvoir, se contentait de répondre: « l'homme est faible, mais Dieu est puissant. Si c'est l'œuvre du Seigneur, rien ne pourra en arrêter les progrès. »

Malgré toutes ces clameurs publiques, la colonie naissante fit son chemin; il fallut pourtant trouver les moyens d'instruire ces jeunes filles dans les principes de la religion, et trouver des ressources pour les nourrir, entretenir. Le prêtre ne pouvait disposer que des bien modestes revenus de son vicariat insuffisants pour une pareille dépense. Il dut donc recourir à la charité publique; mais le public, ne pouvant se rendre raison du but de cette œuvre, resserrait sa bourse et n'accordait que ce qu'on n'ose refuser au pauvre qui tend la main. Plus d'une fois ce prêtre se trouvant sans un morceau de pain pour ses chères orphelines qui en demandaient et qui en manquaient, se contentait de gémir en silence, de prier et de faire prier ces jeunes cœurs: aussi peut-on le dire, la prière de l'orpheline, appuyée sur la puissante médiation du glorieux saint Joseph, ne resta jamais sans

effet. Au moment où tout semblait désespéré, le secours providentiel arrivait plus abondant qu'on ne pouvait se le promettre. Cet état de choses dura pendant six mois, et pourtant le nombre des orphelines avait atteint le chiffre de dix. Le local devint insuffisant; les lits étaient serrés les uns contre les autres; les chaleurs étaient étouffantes; la santé des enfants pouvaient être compromise. Le prêtre se mit donc en quête pour trouver ailleurs un logement quelconque, mais plus vaste et plus commode. La Providence, qui n'abandonne jamais les siens, ne fit pas longtemps attendre son intervention. Un local hors la ville, ou plutôt une grande et vieille mesure qui menaçait ruine fut tout ce qu'on put trouver, et le propriétaire en exigeait 500 fr. de loyer, et encore fallait-il lui offrir une caution, soit qu'il craignît quelque événement tragique dans les affaires politiques, soit qu'il regardât ce prêtre comme insolvable. Une famille pieuse, Lamatte Calixte, qui jouit, à juste titre, d'une haute considération, voulut bien prêter son concours de grand cœur pour l'accomplissement de cette bonne œuvre, et un bail de quatre ans fut passé entre le propriétaire et cette famille.

Bientôt on se disposa à faire le déménagement, qui se fit sans grands frais. La petite colonie se mit à l'œuvre, et transporta dans le nouveau local les pauvres meubles clairsemés dans leur habitation; mais le Dieu des orphelins sait leur fournir tout ce qui est nécessaire, et cela suffit.

A peine la petite communauté fut-elle installée dans le nouveau local, que, de tous les points de l'arrondissement, arrivèrent de jeunes orphelines qui demandent un abri, et bientôt le chiffre fut porté à trente. La fondatrice, couturière de profession, distribuait à chacune, selon son âge et son aptitude, le travail dont elles étaient capables. Les unes tricottaient, les autres confectionnaient des chemises, celles-ci filaient, celles-là raccommodaient le vieux linge, etc. Mais comment surveiller de près ce nombre croissant de jeunes filles, dont la plupart arrivaient avec des défauts et des vices déjà enracinés. Une seule personne ne pouvait suffire, il fallait des adjointes. Le désir du fondateur ne tarda pas à s'accomplir; quelques pieuses demoiselles se vouèrent à la bonne œuvre, vinrent se joindre à la fondatrice pour rivaliser de zèle, et contribuer, par leur travail, à la prospérité de l'établissement. Une de ces demoiselles Françoise Cauvain, en offrant le travail de ses mains, mit encore à la disposition de l'œuvre une partie de sa pension viagère de neuf cents francs; ce qui ne contribua pas peu à soutenir et encourager le moral de l'orphelinat.

A mesure que le nombre de filles croissait, les besoins se faisaient sentir vivement. Pendant les trois premières années que de peines, que d'angoisses, que de privations! Ici, plus d'une fois, le doigt de la Providence s'est fait sentir d'une manière frappante. Au moment où tout semblait perdu, où l'œuvre semblait toucher à sa fin, un

(1) Voy. à la fin du vol., nos 145, 151.

rayon d'espérance venait relever les courages abattus; c'étaient quelques denrées, quelques mesures de blé, quelques centimes qui débordaient du trop plein des riches qui, souvent, étaient envoyés par des personnes dont le nom nous était caché. Mais n'importe, la bonne œuvre n'en était que plus méritoire. Les orphelines éclataient en actions de grâce devant Dieu, et priaient pour leurs bienfaiteurs inconnus.

Pendant les moments de détresse extrême, qui ne se renouvelaient que trop souvent l'adjointe à la fondatrice, après avoir épuisé toute sa bourse, animée par un sentiment de piété et de confiance, allait s'adresser au père des pauvres, Jésus-Christ, et puis, par un mouvement de ferveur, elle allait frapper sur les marches de l'autel, et quelquefois jusqu'à la porte du tabernacle. « Mon Dieu, » s'écriait-elle, « vos enfants sont pressés par les besoins; vous les avez conduits ici, c'est à vous à leur envoyer le pain qu'ils réclament. » Cet acte, peut-être excessif de zèle, n'a jamais manqué d'obtenir son effet le jour même, quelques instants après, l'abondance arrivait dans la maison, la joie renaissait dans les cœurs, la confiance devenait plus forte que jamais.

Une chose manquait dans la maison, c'était la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le prêtre s'adressa à Mgr l'évêque, Mgr Michel, de précieuse mémoire; en lui exposant les besoins spirituels de cette nouvelle communauté, il sollicita de sa bonté la permission d'ériger un petit oratoire dans la maison, afin de pouvoir y dire la sainte Messe et d'y garder la sainte réserve. Sa demande fut favorablement accueillie, et un tout petit oratoire fut pratiqué dans un appartement retiré: là, s'offrit presque tous les jours le divin sacrifice auquel toute la famille assistait avec une ferveur telle, que souvent le prêtre avait vu retracé la piété des fidèles des premiers siècles de l'Eglise. Là, se faisaient, à différentes heures de la journée, des exercices pieux où ces intéressantes filles rivalisaient d'exactitude et de dévotion. Là, sur le soir, ces anges de la terre venaient épancher leurs jeunes cœurs devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'entretenir avec lui, et le remercier de tous ses bienfaits.

Trois ans se passèrent ainsi au milieu des épreuves et des consolations. Quoique le bail ne dût expirer que l'année suivante sur l'injonction du propriétaire, il fallut chercher un autre local. Nouvelles épreuves, nouvelles angoisses, ce changement donna lieu à de longues et pénibles recherches. Une assez vaste maison au centre de la ville, du prix de 12,000 fr., mais qui exigeait de grandes réparations était en vente; il ne restait rien en caisse, et pourtant il fallait faire un effort, acheter et laisser le reste à la Providence. Le prêtre se mit donc à l'œuvre pour réaliser quelque argent. Une dame fort respectable, Mme la marquise de Gourdon, à qui le prêtre fit part de son projet, lui offrit 3,000 fr. pour sa part; d'autres

dames, aussi honorables, voulant aussi contribuer à la bonne œuvre, lui offrirent, chacune, leur quote part et bientôt on put réaliser la somme de 7,000 fr., qui fut employée à l'achat et aux frais d'acte. On s'en remit, pour le complément de la somme, aux soins de la Providence.

La maison fut réparée et mise en état de contenir l'orphelinat. Les réparations s'élevèrent à 10,000 fr. Comment tout cela s'est payé, on ne saurait l'expliquer? Ce qui est certain, c'est que cette dette fut acquittée. Les orphelines furent installées dans ce nouveau local, assez vaste, quoique moins commode que le précédent.

En 34 ou 35, l'œuvre commença à être connue sur plusieurs points du diocèse. On demanda, de Cuers, des sœurs de Sainte-Marthe; on en envoya quatre pour essayer un orphelinat.

Le prêtre ne recula pas devant les sacrifices. Il envoya, dans ce pays, la petite colonie, qui fut installée, momentanément, dans une maison assez incommode. Un peu plus tard, M. Blaise Aurran offrit un local assez convenable avec un jardin attenant. L'orphelinat prit une grande extension; le nombre de sœurs fut porté à douze, et les orphelines à soixante.

Bientôt après, Toulon voulut des sœurs pour un orphelinat. Six sœurs furent choisies et envoyées à cette destination, et le nombre des orphelines fut porté à trente.

En 1835, le choléra éclata dans la ville de Grasse; tout le monde désertait, les pauvres étaient presque abandonnés. La maison de Sainte-Marthe se trouva sans ressources. Cependant les sœurs de Sainte-Marthe trouvèrent assez de force et de courage pour voler au secours des pauvres malades atteints de l'épidémie. Combien, qui durent leur vie à leurs soins empressés et désintéressés.

A cette époque désastreuse le fondateur prévoyant les suites funestes de l'admission des malades atteints du fléau dans l'hôpital, asile des infirmes et des vieillards, offrit à la ville l'ancien local de Sainte-Marthe, dont le bail ne devait expirer que quelques mois après, pour y transporter les vieillards et les infirmes qui occupaient l'hôpital afin de les éloigner de la contagion, sa proposition fut accueillie avec transport, et toute la famille de l'hospice fut à l'instant installée dans cette localité qui était d'autant plus convenable dans les circonstances présentes qu'elle était hors de la ville.

Trois années s'étaient écoulées et la bonne œuvre ayant pris quelque développement, il fallut s'occuper de se procurer une maison plus vaste qui pût désormais suffire à tous les besoins et éviter des changements si fréquents qui ne laissaient pas d'être très-dispendieux; la communauté était sans aucune ressource; car, quoique les services que rendait cette œuvre à la religion, aux

familles, à la société, ne fussent plus douteux, elle rencontrait encore peu de sympathie dans une ville où on trouve tant de grandes fortunes; on dut de nouveau mettre toute sa confiance dans la Providence qui n'abandonne jamais les orphelins; elle disposa favorablement quelques fidèles qui consentirent à prêter à intérêt la somme nécessaire pour faire l'acquisition d'un local, qui, avec quelques réparations, pouvait remplir les vues du fondateur. Il fallait, pour cela, la somme de 30,000 fr.; somme exorbitante pour une communauté naissante d'orphelins qui n'attendait de ressources que de sa confiance en Dieu. Après deux ans, elle fut installée dans cette nouvelle maison, qui est depuis la maison mère.

En 1842, M. Michel entreprit un voyage à Rome dans le but de présenter au Souverain Pontife, Grégoire XVI, les constitutions qui régissent les communautés. Il eut le bonheur d'être admis à une audience du Pape, qui l'accueillit avec une bienveillance à laquelle il était loin de s'attendre. En lui présentant les constitutions il pria le Saint-Père de les bénir. Sa Sainteté prit lecture du préambule où était détaillé le but de l'œuvre. Le prêtre la supplia de vouloir bien soumettre les constitutions à l'examen de la congrégation des Rites, pour obtenir, plus tard, un bref d'approbation; ce qu'il eut la bonté de promettre; puis, le Pape plaçant sa main sur la tête de M. Michel, l'engagea, avec une bonté toute paternelle, à poursuivre son œuvre avec courage.

M. Michel se sentit en ce moment si vivement ému que, d'après son propre récit il se trouva dans les mêmes dispositions que le saint vieillard Siméon, et il prononça avec bonheur les paroles du *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc.

Une correspondance s'établit entre Rome et Mgr Michel, évêque de Fréjus, d'heureuse et précieuse mémoire. On lui donna des informations sur l'œuvre de Sainte-Marthe et sur son fondateur. Ce prélat, si justement vénéré dans le diocèse, pour sa science, sa douceur inaltérable, son affabilité envers son clergé, pour son zèle apostolique, pour ses vertus, connaissant l'esprit, le désintéressement, le dévouement qui animait le fondateur de cet institut et tous les membres qui le composaient, témoin du bien qu'il faisait dans son diocèse, où il remplissait une lacune qu'on remarquait depuis longtemps avec regret, ne put que donner des renseignements favorables.

Malheureusement, sur ces entrefaites, la mort vint ravir Mgr Michel à l'affection de ses diocésains. Ce fut Mgr Wicart, curé de Sainte-Catherine, à Lille (Nord), que M. Martin du Nord, alors ministre de l'intérieur, désigna, pour ce siège. Ses premiers actes comme la suite de son administration prouvèrent qu'il ne remplirait pas le vide qu'avait laissé son prédécesseur et que étranger aux mœurs des habitants du Midi, Sa Grandeur ne satisferait pas à leurs besoins.

Dans la première visite que Sa Grandeur fit à Grasse, le fondateur de Sainte-Marthe

l'entretint de sa société, des démarches qui avaient été faites auprès du Saint-Siège, il lui montra même une lettre qu'il avait reçue de la capitale du monde chrétien dans laquelle on lui demandait l'abrégé des constitutions pour la faire imprimer, afin d'y apposer le bref laudatif. M. Wicart répondit que ce n'était pas son intention de s'occuper de cette affaire, qu'il n'approuvait pas ses sortes de choses. M. Michel n'opposa que le silence à cette déclaration.

Alors commencèrent les épreuves destinées à toutes les œuvres du bon Dieu. D'après la volonté formelle de feu Mgr Michel, qui avait exercé si longtemps, et avec tant de fruits, en qualité de curé, le saint ministère dans les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Louis, à Toulon, des sœurs de Sainte-Marthe avaient été placées dans cette ville où elles donnèrent des preuves incessantes de leur zèle et de dévouement pour les orphelines, mais elles n'étaient pas au gré de certaines personnes, qui agirent sourdement auprès du nouvel évêque pour renvoyer les sœurs. Le supérieur étonné veut savoir si ses filles ont mérité quelque reproche. On est forcé de rendre hommage à leur piété, à leur chasteté, à leur zèle; leur conduite est irréprochable, et cependant la cabale triomphe; les droits de la justice ne furent point respectés. Les sœurs de Sainte-Marthe furent honteusement renvoyées et remplacées par d'autres; on dut se soumettre à cette dure épreuve.

Une nouvelle épreuve, plus dure encore que celle dont nous venons de donner les détails, aurait menacé l'existence de cette congrégation si l'expérience n'avait pas prouvé qu'elle était l'œuvre de Dieu. Un établissement avait été formé à Cuers, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Toulon; il avait coûté beaucoup au digne fondateur de cette œuvre qui n'avait reculé devant aucun sacrifice, aucune fatigue, pour répandre les bienfaits de son œuvre dans cette ville importante du diocèse, où une population considérable renfermait un grand nombre d'orphelins qui réclamaient les soins des sœurs de Sainte-Marthe. La maison était très-prospère; il y avait 20 sœurs professes, 15 postulantes, 60 orphelines, un pensionnat et un externat.

Tandis que la maison mère étendait comme un arbre ses rameaux sur plusieurs points du département du Var, l'ennemi commun vint aussi semer l'ivraie dans la maison de Cuers. Des machinations secrètes, des intrigues ambitieuses de la part de celui qui aurait dû inspirer la soumission et l'obéissance, les esprits furent divisés, les liens de la charité furent relâchés; le supérieur de Sainte-Marthe ne fut plus libre de correspondre avec ses enfants; les lettres étaient interceptées, le désordre venait de la part de celui qui avait été chargé par lui de diriger cet établissement avec l'autorisation de feu Mgr Michel. Il sollicita de Mgr Wicart la suppression de cette maison. Pour éviter le scandale qui résultait de cet état de choses,

le supérieur eut devoir céder à l'orage, rappeler les sœurs dans la maison mère à Grasse; mais l'intrigue avait porté ses fruits: la maison de Cuers fut confiée à une autre congrégation. Selon le plan qui avait été fait à l'avance, on s'efforça d'y retenir le plus grand nombre de sœurs de Sainte-Marthe, dont une partie cependant fut bientôt renvoyée. Ainsi finit cet établissement, dont la suppression causa à son fondateur beaucoup d'amertumes.

Mais les épreuves, les contradictions, les injustices des hommes ne sont-elles pas nécessaires pour donner de la solidité aux bonnes œuvres? La maison de Sainte-Marthe est sortie pour ainsi dire de ses ruines. Cet institut est plus prospère que jamais; les sœurs qui le composent se lient par les vœux de religion: placées sous la juridiction toute paternelle de Mgr Jordany, elles poursuivent leur but avec courage et persévérance, et Dieu bénit leurs efforts. Après avoir essuyé plusieurs tempêtes, cette société va se consolidant de plus en plus.

La maison mère, à Grasse, est dirigée par une supérieure générale, sœur Marie-Thérèse, approuvée par l'évêque. Là se forment les sujets. On y trouve des maîtresses d'ouvrage, des institutrices, des directrices d'orphelines, des religieuses hospitalières, des maîtresses de pension; toutes sont liées par les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

En tout, il y a neuf maisons disséminées sur divers points du diocèse de Fréjus: à Aups, à Figanières, à Seillans, à Saint-Césaire, à Cabris, à Saint-Jeanet, à Biot, au Roures et à Magagnose. La congrégation se compose de quarante-deux religieuses professes. Les orphelines sont au nombre de quarante-cinq; quatre cents jeunes filles reçoivent l'instruction dans les diverses maisons.

Parmi les orphelines qui ont été formées dans l'établissement et qui vivent au milieu du monde, un certain nombre ont ouvert des ateliers de couture et de broderie; trente au moins se sont établies convenablement, et une quarantaine sont placées au service dans des maisons honorables. Un plus grand nombre d'autres ont fait une mort édifiante. (1)

MARTIN DE LIMOGES (ABBAYE DE SAINT-).

D'après les anciens mémoires et les annales du Limousin, cette maison fut fondée et dotée par les parents de saint Eloi, évêque de Noyon. On croit même que le monastère fut bâti sur le lieu même où était la maison paternelle de saint Eloi, et où lui-même avait reçu le jour.

Cette fondation eut lieu vers l'an 640. Aluius ou Alice, frère de saint Eloi, après

avoir professé la vie religieuse dans le monastère de Solignac, fut le premier abbé de Saint-Martin. Saint-Eloi, revenant du concile d'Orléans avec vingt-trois évêques, passa à Limoges et y fit la dédicace de l'église, qu'il combla de bienfaits. On y mit alors, sous la conduite d'Alice, vingt moines qui y vécurent saintement. Le saint abbé gouverna cette maison pendant vingt ou trente ans, et on ne connaît plus rien sur ce monastère jusqu'au x^e siècle, sinon qu'il fut détruit durant les guerres de Pepin contre Waifre. Enfin, vers l'an 1010, Hilduin, évêque de Limoges, le rétablit et le donna à des moines de l'ordre de Saint-Benoît. Il jouit depuis de plusieurs privilèges (2); Benoît VIII permit à l'abbé de se servir de la crosse, de la mitre et des autres ornements pontificaux. En 1624, ce monastère fut uni à la congrégation des Feuillants, du consentement de Louis Marchandon, chanoine de la cathédrale de Limoges et dernier abbé commandataire, car depuis longtemps l'abbaye avait été mise en commande; les Feuillants y eurent toujours depuis des abbés réguliers et triennaux.

Depuis la révolution de 93, ce monastère est converti en pensionnat de demoiselles.

MARTINBERG (RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE) ou RELIGIEUX DE L'ARCHI-ABBAYE DE SAINT-MARTIN, sur le Mont-Sacré de Pannonie, en Hongrie.

Quoique le célèbre monastère dont je veux parler ici soit membre de la congrégation du Mont-Cassin, dite autrement de Sainte-Justine de Padoue, et ne soit point le chef-lieu d'une congrégation spéciale, il occupe cependant une place si élevée dans la famille bénédictine, il est d'une juridiction, d'une considération si étendue, qu'il m'a paru mériter un article spécial, et le lecteur appréciera, j'en ai la conviction, tous les motifs qui m'ont porté à lui parler d'une illustre abbaye, qui n'est presque pas connue en France et dont les écrivains de l'histoire monastique n'ont rien dit.

Saint Martin, évêque de Tours, a été le premier saint que l'Eglise ait honoré dans le rang des confesseurs, et aucun peut-être n'a obtenu une célébrité et un culte plus étendus que ceux dont le Seigneur a honoré lui-même cet illustre pontife. Comment se fait-il qu'après une réputation, une célébrité si universellement répandue, il reste encore une sorte de problème à résoudre sur le lieu de sa naissance?

On n'ignore pas qu'il est mort à Candes, mais si la position topographique et l'existence de ce lieu n'étaient désignées par une indication continue de la tradition, n'aurait-on pas quelque difficulté à croire que la

(1) Voy. à la fin du vol., n° 152.

(2) Cette réparation de l'abbaye Martin faite par un évêque de Limoges, lia tellement ses successeurs avec cette maison que durant longtemps, tous les évêques de cette ville, après leur élection, se retiraient pendant huit jours à Saint-Martin pour se

préparer par la prière à la consécration, et comme le lieu de leur sépulture était ornalement le couvent des Augustins, on dit généralement: Les évêques de Limoges naissent à Saint-Martin et meurent à Saint-Augustin. (*Dictionnaire historique inédit* de M. l'abbé Lecros, chanoine à Limoges.

petite ville rurale qu'on voit encore aujourd'hui, soit celle où le zèle de saint Martin l'avait porté, et où il rendit le dernier soupir et où il termina son glorieux ministère. Le B. Sulpice Sévère écrit que saint Martin eut besoin de visiter la localité qu'il appelle en latin le diocèse de Candes ou Conflans. *Inter ea causa existit, quo Condatensem diocesim visitaret.* Et il ajoute qu'il s'y rendit pour rétablir l'harmonie troublée entre les clercs de cette église : *Nam clericis inter se Ecclesie illius discordantibus, pacem cupiens reformare,* etc. (B. Sulp. Sever., *epistol. 3 Ad Basulam.*) Si ce passage était demeuré isolé, qui ne serait porté à croire qu'il s'agit ici d'une ville épiscopale ou d'un diocèse, puisqu'il y est fait mention d'un clergé important, et qui se persuaderait qu'il ne s'agit que d'une petite localité, aux ecclésiastiques de laquelle un *veniat* eût suffi de la part du prélat? Et cependant il est demeuré constant qu'il s'agit de Candes, situé à l'extrémité de la Touraine et du Poitou, sur le confluent de la Vienne et de la Loire, aujourd'hui petite ville de l'arrondissement de Chinon, et qui n'eut jamais plus d'importance probablement qu'elle n'en a actuellement. Je saisis cette occasion pour indiquer cette preuve de plus de la synonymie ou confusion des expressions à l'origine de la police ecclésiastique, où l'on voit *sacerdos* mis pour *episcopus*; *parochia* pour *diæcesis* et, comme je viens de l'indiquer, *diæcesis* pour *parochia*. Ainsi *Condatensem diæcesim* signifie donc ici la *paroisse de Candes*, toujours appelée ainsi, mais qui, suivant moi, aurait peut-être dû être appelée *Condes*, et qui a peut-être été ainsi nommée à l'origine, car, quoique je ne le voie nulle part indiqué, je ne puis douter qu'elle ne tire son nom de sa position sur les deux rivières.

Cette courte dissertation était moins nécessaire que celle qu'on aurait dû établir sur le lieu de la naissance de saint Martin, qui pour quelques personnes serait encore un problème. Le peu que je vais en dire suffira peut-être à le résoudre et est d'ailleurs tout à fait opportun dans cet article. Sulpice Sévère dit positivement et tout simplement : *Igitur Martinus Sabariæ Pannoniarum oriundus fuit,* etc... Mais que faut-il entendre par *Pannoniarum* et par *Sabariæ* ?

L'abbé Gervaise qui a donné sur la Vie de saint Martin la monographie la plus étendue, dit au commencement du 1^{er} livre : « Il (Martin) naquit à Sabarie, l'an 316 de l'ère commune, l'onzième du grand Constantin (1). Cette ville était une ancienne colonie des Romains, qui subsiste encore aujourd'hui dans la Hongrie supérieure, sous le nom de Stem ou de Szombatel; elle est située à vingt-cinq lieues de Vienne, sur la petite rivière de Benges, un peu au-dessus de l'endroit où elle se perd dans le Raab. »

Baillet, au 11 novembre, dans sa Vie de saint Martin, dit : « Dieu le fit naître du temps du grand Constantin à Sabarie, ville de Pannonie dont les restes subsistent encore aujourd'hui sous le nom de Stain (en marge il met : *Stain am Angers*) dans la basse Hongrie, sur la petite rivière de Gunez, vers les frontières de l'Autriche et de la Styrie, à deux lieues de Sarwar que plusieurs prennent pour elle. » Godescard copie Baillet, sur ce point, mot pour mot.

La Pannonie est la Hongrie actuelle, ou pour parler plus strictement, elle occupait cette contrée qui fait aujourd'hui l'Esclavonie, la basse Hongrie et une partie de l'Autriche. Il n'entre point dans notre plan d'en faire ici l'histoire, même en abrégé, ni de rappeler comment soumise aux armes de Tibère, réduite en province romaine par Claude, elle devint même proconsulaire par l'empereur Marc-Aurèle. Ptolémée qui écrivait au commencement du 2^e siècle, la divise en haute et basse Pannonie, partagée ainsi par la rivière dite, je crois, dans le pays *Raba* et qu'on nomme le *Raab* sur nos cartes géographiques, nom que porte aussi la ville de Javin. Du nom de sa femme Valérie, Galérius appela *Valérie* cette partie de la Pannonie qu'entourent le Raba, le Danube et la Drave, et qui est cette basse Pannonie, ou Pannonie inférieure dont j'ai à parler ici, puisqu'on y trouve, dans le district de Pusztai-Jaras, le mont sacré de Pannonie, désigné ainsi et objet d'une vénération particulière, même dans l'antiquité païenne.

C'est dans cette contrée que naquit saint Martin, à Sabarie, vers l'année 316, suivant Grégoire de Tours et tous les agiographes, excepté Jérôme de Prato, qui le fait naître six ans plus tôt. Il existe encore aujourd'hui sur le Raba ou Raabuni, une ville épiscopale nommée Sabarie; est-ce celle que l'abbé Gervaise dit exister actuellement sous le nom de Stein ou Szombatel? Il est probable. Mais il se trompe ainsi que Olaho, Gregorianez et les autres historiens qui, trois siècles après la destruction de l'ancienne Sabarie, ont écrit que celle qu'on voit de nos jours était la ville natale de saint Martin. Cette opinion erronée n'a pris cours que depuis la destruction de l'ancienne Sabarie, rasée par les Tartares en 1242, et depuis cette époque l'existence et même le nom de cette première Sabarie étaient sortis de la mémoire des hommes. Celle-ci était située au pied du mont sacré dont je viens de faire mention et elle a acquis une grande célébrité parmi les Chrétiens de Pannonie, quand la réputation et la mémoire de saint Martin se furent répandues dans toute l'Europe. Les habitants de la Pannonie, voulant honorer la mémoire de leur illustre compatriote, né au pied de cette sainte montagne, firent sortir des ruines de l'ancienne Sabarie, vers la fin du XIII^e siècle, une ville nouvelle qui ne

(1) Quoique le texte de Sulpice-Sévère porte le nom de *Constance*, il est évident pour tous que cette erreur ne vient que d'une faute du copiste.

porte plus le nom de Sabarie, mais qui fut appelée Zentmarton (Saint Martin), et c'est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. Que saint Martin fût né au pied de cette sainte montagne, c'était la croyance positive dans les premiers siècles du royaume de Hongrie. Aussi Carthuitius (1), le plus ancien historiographe de son propre pays, dit-il dans la Vie du roi saint Etienne, que ce pieux prince bâtit un monastère auprès du fief du saint évêque Martin, dans ce lieu qui est appelé la *Montagne sacrée*, où le même saint Martin, lorsqu'il était en Pannonie, avait coutume d'aller prier. Une preuve à l'appui de cette opinion, c'est que dans la charte de fondation du monastère appelé aujourd'hui *Quizin*, le comte Walferus, dit, en 1157, qu'il soumet cet établissement au monastère de Saint-Martin sur le saint mont de Pannonie, par respect pour la sainteté de ce lieu et la protection de saint Martin, dont la naissance *en ce même lieu* est pour la Pannonie un sujet de gloire. J'ajoute enfin que le roi Bela IV, dans l'acte ou arrêté qui fixe les limites de Torjan, vers Ech, deux pourpris ou possessions voisines de la sainte montagne, dit que *sa base* (de la sainte montagne), s'étend jusqu'à Sabarie dans laquelle on dit que saint Martin est né.

La nouvelle Sabarie ne peut avoir en sa faveur de témoignages antérieurs au xvi^e siècle; il ne faut donc ajouter aucune foi à Gregorianez ni aux autres historiens qui, comme lui, n'ont écrit que trois cents ans au moins après la destruction de l'ancienne ville, quand ils disent que cette nouvelle Sabarie a vu naître saint Martin. Le texte de Sulpice Sévère les a induits à se tromper de bonne foi, car ce que je viens de dire sur l'ancienne Sabarie n'était connu tout au plus que d'un petit nombre d'amateurs et de curieux, qui pouvaient pénétrer dans le secret des archives de notre archimonastère où sont renfermées les pièces qui le révèlent; je suis le premier à donner en France ces quelques détails qui ont un grand intérêt historique.

La Pannonie, plus tard devenue le séjour des Huns, des Lombards, etc., avait fait aussi partie de l'empire français, fondé par Charlemagne. Après avoir été victime de plusieurs guerres et de plusieurs invasions, elle devint la possession des Hongrois, et alors la sainte Montagne, dont le site avait charmé le duc ou général Arpad, fut retenue par lui dans sa portion, lors qu'il divisa la terre conquise à ses compagnons d'armes; son héritier Geysa, ou du moins le fils de celui-ci, le pieux Etienne, la consacra au service de l'Eglise.

On s'est appliqué à suppléer au silence de l'histoire et chercher ce qu'il y aurait de vraisemblable dans la cause de cette qualification de sainte ou de sacrée, donnée de tout temps à la célèbre montagne et à la

citée qu'on voyait à sa base; un temple du dieu Pan, peut-être. Cette hypothèse me paraît hasardée, et ne me semble point devoir nous arrêter pour la soutenir ou la combattre, d'autant plus qu'il me paraît peu probable que le jeune Martin dans son inclination aux choses pieuses, ait fréquenté ce lieu consacré, même lorsqu'il était idolâtre, car alors il était si jeune, et l'on sait qu'il fut conduit dans ses tendres années à Pavie, où il fut élevé et devint militaire. Je crois plus volontiers que les Chrétiens consacrant à Dieu cette montagne, d'après l'édit de Constantin, l'aurent mise sous l'invocation de saint Martin, leur célèbre compatriote qu'ils savaient avoir reçu le jour à Sabarie, ville contiguë au pied de la montagne. L'histoire, d'ailleurs, nous apprend que la Pannonie fut une des premières contrées occidentales où s'établit la vie monastique. Elle nous dit aussi par l'organe d'*Inchofer* que Charlemagne, après avoir bâti une église, en l'honneur de la sainte Vierge, sur la montagne de Bude, en bâtit une autre en l'honneur de saint Martin, comme patron de la Pannonie dans le lieu de sa naissance, parce qu'il l'avait imploré en cette qualité pour demander sa protection avant le combat qu'il livra aux Avars, et attribuait à son secours la victoire qu'il avait remportée sur ces barbares. A cette époque, la Pannonie n'avait point de siège épiscopal dans son propre territoire, et dépendait, dit-on, pour le spirituel, de l'archevêque de Lorch. Dans cet état de choses, Adalbert, évêque de Prague, ayant quitté son siège, en 988, à cause de la cruelle persécution des Bohémiens, s'en alla en Italie, où il passa cinq ans dans la vie religieuse, habitant en dernier lieu le monastère des saints Alexis et Boniface, de l'ordre de Saint-Benoît, à Rome. Les Bohémiens étant en de meilleures dispositions, le Pape commanda à Adalbert de retourner à son siège. Celui-ci partit en 994 avec plusieurs saints religieux du monastère où il avait reçu asile, et passa par la Pannonie, devenue la Hongrie, où, connaissant la bonne intention du duc Geysa, il le confirma dans les sentiments de sa conversion, et puis, arrivé dans son pays, construisit, dans sa propriété de Breznovic, un monastère où il plaça les religieux Bénédictins qu'il avait amenés, et leur donna pour abbé le P. Anastase Astrie, en qui il avait reconnu, lorsqu'il vivait avec lui, à Rome, une grande piété, de la doctrine et de la prudence. Ces bons religieux, en suivant les pratiques de la vie monastique, se livraient aussi au ministère des âmes. Mais le bonheur qu'ils goûtaient ne fut pas long, car à peine deux ans s'étaient écoulés, que l'évêque Adalbert, se croyant incapable de corriger les habitants de Prague, se rendit une seconde fois à Rome pour obtenir de se démettre de son siège et de rentrer dans le

(1) Je n'ose traduire ce mot *Carthuitius*, et je crains d'avoir mal francisé des noms de lieux et de personnes que je n'ai trouvés ni dans nos Diction-

naires géographiques, ni dans nos biographies. Co descard écrit : *Chartuir*.

monastère qu'il avait quitté. Son métropolitain, Villigise, archevêque de Mayence, s'opposa à ce pieux dessein, et demanda, dans des lettres pressantes, au Souverain Pontife, le renvoi de cet excellent évêque à son siège. Il obtint ce qu'il sollicitait. Adalbert fut donc obligé de retourner en Bohême. Mais s'arrêtant en Hongrie, pendant le voyage, il apprit là par son frère, qu'il avait envoyé sonder les dispositions des Bohémiens à son égard, que ce peuple sévissait sur tout ce qui lui était cher, et qu'il avait même été jusqu'à tuer ses parents et ses frères. Il ne put donc se résoudre à rentrer dans ce pays, et représentant le tout au Pape, il obtint de se démettre de son siège, fut créé archevêque de Guêne et souffrit le martyre en Prusse, en l'année 997. Je suis entré dans ces détails sur ce saint pontife, car on peut le regarder comme un des fondateurs de l'abbaye actuelle de Martinberg. En effet, lorsqu'il était en Hongrie, et sachant tout ce qu'on avait fait aux siens, craignant avec raison pour les Bénédictins qu'il avait amenés lors de son premier retour, il voulut les attirer dans ce pays comme dans un port de salut, et les recommandant aux ducs Geysa et Etienne, qu'il avait baptisés, il leur persuada de placer ses religieux dans un monastère qu'il conseillait d'adjoindre à l'église de Saint-Martin, sur le saint mont de Pannonie, où ils projetaient de renouveler le temple construit par Charlemagne. Etienne reçut donc la pieuse colonie de Breznovic ou Breanovic, à l'exception de six Pères, savoir : Matthieu, Jean, Isaac, Christin, Benoît et Barnabé, qui passèrent en Pologne, y vécurent dans un ermitage, et, au bout de huit ans, y furent tués par des voleurs, à l'exception de Barnabé, qui alors était sorti de ce désert, pour reporter au duc Meschon l'argent que ce pieux prince avait, malgré eux, déposé dans leur ermitage pour soulager leur pauvreté. Les noms de ces martyrs de la justice se trouvent au 12 novembre, dans le Martyrologe romain, et malheureusement les noms de leurs frères, qui vinrent s'établir en Hongrie, et que j'aurais été heureux de citer ne se lisent nulle part. Ceux-ci avaient à leur tête Astric, leur abbé. De ce que le prince Etienne, au lieu de les établir à Strigonie, lieu de la résidence ducale, les plaça sur le saint mont de Pannonie, on tire encore une preuve de la tradition sur le lieu de la naissance de saint Martin au pied de cette montagne, et de la vénération qu'on portait au saint protecteur du pays. Il plaça donc les religieux sur la sainte Montagne, où il y avait déjà une chapelle qu'on voit encore sous le sanctuaire de l'église actuelle, et qu'on appelle *Catacombe*. Tout prouve, son architecture, par exemple, sa position, tout prouve, dis-je, son origine ancienne. Quoique le duc Geysa ait donné aux religieux le monastère de Saint-Martin, on peut regarder son fils saint Etienne, comme en étant le fondateur. Par sa charte, datée de l'an 1001, reconnaissant tout ce qu'il doit

aux prières et aux mérites de ses pieux protégés, il accorde à dom Astric, abbé du monastère et à sa maison toute la liberté et franchise dont jouit le monastère de Saint-Benoît, au Mont-Cassin. Cette sainte communauté méritait les faveurs d'un tel prince ; elle édifiait, par sa régularité ; plusieurs de ses membres ont été comptés au rang des saints, comme Anastase Astric, premier abbé du lieu ; son successeur, Boniface, qui fut martyrisé ; et Maur, également abbé de Saint-Martin, et, depuis, évêque de Cinq-Eglises, dont la pureté sans tache attira tant la vénération du chaste et saint duc Emeric, et qui, édifica, à l'égal des Pères venus de Rome, quoique lui-même n'ait pas avec eux quitté la Bohême pour la Hongrie. Saint Etienne prit le conseil de ses hôtes dans toutes ses affaires les plus graves, non-seulement dans l'ordre spirituel, mais aussi dans l'ordre civil et administratif. Il crut qu'il était à propos de leur confier le régime des diocèses récemment établis. De là il arriva que l'abbé Anastase Astric fut nommé évêque de Colocza (*Colocensem*).... Sébastien, archevêque de Strigonie ; Maur, de Cinq-Eglises, comme je l'ai dit tout à l'heure, et les autres furent placés aux autres dignités par la magnificence royale. Ce fut aussi en vertu de cette confiance du monarque, que le premier abbé du monastère, Anastase Astric, fut chargé d'une ambassade à Rome, où ayant réussi au delà de ce qu'on en attendait, il acquit une influence immense et salutaire sur la direction politique du nouveau royaume, qu'il contribua largement à consolider ; car on sait que dans ce temps-là, le pieux Etienne, homme habile dans la diplomatie, droit dans l'administration de ses Etats religieux, et éclairé dans sa religion, changea la dignité ducale en majesté royale, ayant consulté pour cette affaire grave, le Souverain Pontife dont il demandait l'assentiment et la permission. Etienne reportait aux mérites, à la direction et aux prières de l'abbé Anastase Astric tout ce qu'il avait obtenu dans une heureuse bataille, dans la conservation de sa vie et la stabilité de ses Etats. Tout confirme, d'ailleurs, ce qu'il y avait de juste dans l'opinion du roi. L'attrait de ce prince le portait à visiter souvent le monastère, tantôt seul, tantôt avec son fils, le duc saint Emeric. Il accorda à la nouvelle abbaye des immunités et des privilèges étendus, comme on le voit dans la charte, ou diplôme de 1001. De là vient qu'elle est exempte de la juridiction de l'ordinaire et ne dépend que du Pape ; qu'elle a elle-même juridiction spirituelle sur le clergé et sur les fidèles, sans le concours d'archevêque ou d'évêque, dans le territoire qui lui appartient, et qu'elle l'exerce par la personne de son abbé. Cette concession étendue se consolida d'autant plus facilement, qu'à l'époque où elle fut accordée, elle ne gênait en rien l'administration épiscopale du lieu ; il n'y avait point alors d'évêques en Hongrie, et les diocèses qu'on créa depuis, ne changèrent

rien à l'étendue de ces privilèges, ni à leurs jouissances. L'abbé eut le droit de célébrer pontificalement (1), de se faire précéder d'une chapelle et de tout ce qui est nécessaire au saint sacrifice de la Messe, afin qu'il pût la dire partout, même dans un diocèse étranger, faveur qui, en Hongrie, était réservée aux évêques, de sorte qu'en vertu du même diplôme, elle était refusée aux abbés des autres monastères. *Ante neminem vero abbatem capella incedat, nisi ante Patrem ejusdem monasterii, propter reverentiam, et sanctitatem ipsius loci, moreque episcopi in sandaliis missam celebret.*

Par cette exception l'abbé de Martimberg acquit une primauté d'honneur entre tous les abbés du royaume de Hongrie, et c'est de là qu'est venue la cause qui lui a fait donner au xvi^e siècle un plus haut degré d'élévation, car en 1514, par un décret apostolique, donné sur l'intervention de Wladislas II, roi de Hongrie, il fut nommé et proclamé président perpétuel et archi-abbé de tout l'ordre de Saint-Benoît, en Hongrie dans tous les pays soumis à cette couronne, Le pieux et royal fondateur ne se réserva point, comme on le faisait alors, la nomination de l'abbé. Il la laissa aux religieux, qui d'ailleurs, jouissant par le diplôme, de toute la liberté qu'avaient les Bénédictins du Mont-Cassin, jouissaient aussi de celle-ci et de ces conséquences. En fait de contentieux, le monastère, pour les personnes et les choses, ne reconnaît d'autre juge que le roi, d'autre tribunal que celui du roi. Aussi les moines de ces couvents n'ont négligé aucune occasion de témoigner leur gratitude envers leur bienfaiteur; ainsi sachant que le saint roi Etienne n'avait rien plus à cœur que de voir toute la Hongrie soumise ou convertie à la foi chrétienne, ils lui vinrent l'argent en aide, et tandis que les autres monastères de Bénédictins, savoir Saint-Maurice de Béel, Saint-Hippolyte de Zobor, Saint-Adrien de Zala et Saint-Benoît de Pé-sivarard fournissaient chacun deux Pères missionnaires pour la mission destinée à convertir les gentils, sous la direction de P. Gérard évêque de Chonad, *Csanadiensis*, le monastère de Saint-Martin en fournit quatre, savoir Léonard, Coneciur, Philippe et Henri, dont deux furent élevés à la dignité d'archevêques régionnaires, comme qui dirait, à peu près, aujourd'hui vicaires apostoliques avec le caractère épiscopal. De la même maison, d'autres allèrent prêcher l'Evangile de différents côtés, et enfin l'abbé Boniface lui-même qui avait succédé à saint Astrie sur le siège de Coloctz, ayant par ordre du roi, porté son zèle chez les Slaves, y fut martyrisé après trois ans d'apostolat. Les autres religieux restés dans l'enceinte du monastère y édifiaient et servaient l'Eglise par la sainteté de leur vie et même selon l'usage établi par Charlemagne, ils tenaient des écoles où la jeunesse était élevée et de dignes ministres étaient formés pour

le service de l'Eglise, tels que saint Maor, qui fut religieux de la maison et devint évêque de Cinq-Eglises.

Tel est ce fameux monastère dont l'établissement sous le duc de Geysa, remonte à l'année 996 ou au moins à l'année suivante. Je terminerai ces quelques renseignements historiques par une citation des paroles élogieuses que lui a consacrées le Jésuite Turotzius, en traitant de son origine. C'est dans cette très-illustre maison, dit-il, que la Hongrie a vu pour la première fois des exercices littéraires et a entendu les muses de ses contrées parler la langue des muses latines: c'est dans ce monastère qu'on allait chercher des prélats pour gouverner des Eglises, que les apôtres avaient formées, que se fortifiaient des martyrs, s'exerçaient des docteurs et vivaient des saints. *Hæc illustrissima domus est in qua primum in Hungaria, aperta litterarum palæstra, auditæ sunt Musæ patriæ; Latinum loqui: ex qua, velut e seminario quodam diviniore ad gubernandum ecclesiarum clavum transferebantur præsules, in qua formabantur apostoli, crescebant martyres, exercebantur doctores, vivebant sancti.* Depuis sa fondation, cette maison célèbre compte cinquante-six abbés connus. Il n'entre point dans le plan conçu pour ce Dictionnaire, ni même dans le mien particulier d'en donner même la simple nomenclature. Il me suffit de rappeler que dans cette liste de prélats on en trouve trois mis au nombre des saints, et que plusieurs ont acquis une renommée et une illustration spéciales. Le titre rigoureux de fondateur est dû à saint Anastase, Astric ou Astrique, dont j'ai fait connaître les principales actions dans le cours de cet article. Il fut donc le premier abbé de Martimberg, fonda d'autres maisons, fut, en 1000 sacré évêque de Coloctz, gouverna quelque temps l'Eglise métropolitaine de Strigonie, pendant la cécité temporaire de Sébastien, qui avait été son religieux à Saint-Martin, et qui recouvrant la santé, recouvra son siège. Saint-Astrique retourna alors à son évêché de Coloctz, y portant le titre d'archevêque, qui ne passa point à ses successeurs. Les services qu'il rendait à la religion et à l'Etat pourraient lui mériter la qualification d'apôtre du pays. Il mourut, presque nonagénaire, en l'année 1044.

Un grand nombre de ces prélats, distingués par leur naissance leur savoir ou leurs vertus, furent mêlés aux affaires de leur temps, et des fragments de leur histoire personnelle fourniraient d'intéressants épisodes à l'histoire ecclésiastique et civile de la Hongrie, mais elle serait ici superflue. Quand je dis cinquante-six abbés connus, je m'exprime d'une manière irrégulière, car plusieurs ne furent que de simples gouverneurs ou administrateurs temporels de l'abbaye, qui se serait volontiers gouvernée sans eux. Quelques-uns de ces administrateurs, même religieux ou ecclésiastiques, ne furent donc

(1) Faveur moins rare à cette époque que ne paraît le croire le Mémoire où je puise.

que comme des commendataires. Entre ceux-ci Vladislas, gouverneur au ^{xiv}^e siècle, se rendit fameux par sa vie aventureuse. Issu du sang royal de Pologne, veuf, pèlerin de Terre-Sainte, moine de Cîteaux en Italie, moine Bénédictin, en France; il fit de vains efforts pour être relevé de ses vœux, lorsqu'il prétendit à la couronne, le trône de Pologne étant vacant, après la mort du roi Casimir en 1373. Il s'échappa de son cloître, courut dans son pays, combattit tantôt avec succès, tantôt avec perte, lorsque définitivement battu en 1376, il fut conduit au roi Louis, entre les mains duquel il renonça à ses prétentions à la couronne, reçut 10,000 florins, et l'année suivante le gouvernement de l'abbaye de Saint-Martin!!! Cependant l'âme bourrelée de remords, en 1378, il rentra en France s'enferma de nouveau dans son monastère et y resta jusqu'à la fin de sa vie. On vit même au ^{xv}^e siècle, un laïque, Benoît Pyber, avoir la provision de cette illustre abbaye, sous le titre d'administrateur. Là aussi, les nominations et la puissance royale eurent trop souvent l'influence qu'avaient chez nous la pragmatique, les concordats. Ce que je dis, en souhaitant seulement un autre ordre de choses, et en gardant le respect dû aux décisions et concessions faites par les différents Papes; mais à notre abbaye de Martinberg, il n'y avait pas toujours, à ce qui paraît, de ratifications de Rome dans ces provisions.

Entre les abbés réguliers, plusieurs rendirent de grands services au monastère, travaillèrent à y rétablir la régularité, et obtinrent du Pape des distinctions flatteuses, telles que celle de présidents de chapitres, de visiteurs, etc., etc. Je nommerai entre ces prélats distingués, Urias, ou Urie, qui tint le bâton pastoral de 1206 à 1249. Il fit beaucoup pour son monastère, et pour tout l'ordre de Saint-Benoît, dans ces contrées, et eut l'honneur d'être appelé, par Innocent IV, au concile général de Lyon. Matthieu de Tolma, porté à l'administration régulière du monastère par le vœu des états du royaume, qui désiraient qu'il y mît la réforme, fut obligé, pour avoir le résultat de cette nomination, à embrasser la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Benoît. Il ne trouva, en arrivant à Saint-Martin, que dix moines : ce petit nombre était le fruit de la direction des administrateurs et des gouverneurs dont j'ai parlé. Il gouverna avec ardeur et avec beaucoup de zèle, et forma, ce me semble, une union, ou sorte d'association, entre huit monastères. Il en fut nommé président perpétuel, obtint le titre d'*archi-abbé*, pour lui et ses successeurs, et il est le premier qui l'ait porté. Dans le cours étendu de son existence, l'abbaye s'est vu victime de beaucoup de vicissitudes; elle a été sur le point de manquer de religieux pour l'habiter; elle a été occupée même par

les Turcs; elle a été, comme plusieurs abbayes de Hongrie, livrée à des séculiers, etc. Sous l'archi-abbé Gilles Genesy, qui gouverna de 1665 à 1684, l'approche des Turcs obligea ce supérieur à disperser ses religieux en divers monastères d'Autriche, et à se retirer lui-même, avec les troupes de la citadelle, à Javarin (1) (*Jaurinum*); et, quand son abbaye fut rétablie à grands frais, il la vit de nouveau périr, lorsque les troupes du duc Karamutzafa l'incendièrent. J'ai dit qu'il se retira avec ses soldats... car il faut savoir que l'abbaye avait une citadelle où elle entretenait des militaires, qu'elle mit quelquefois au service de la patrie; et, en 1644, l'archi-abbé Matthias Palffy, ancien religieux Cistercien, à la tête de vingt-cinq cavaliers de la citadelle de Fys (*Fiiss*), et d'autres de ses hommes, combattit vaillamment contre Georges Rakotzy, à la bataille de... (*Szakolezam*.)

Entre les archi-abbés qui ont le plus fait pour le monastère, il faut surtout compter le R. P. Martin Runier (de 1689 à 1693), qui consola cette maison désolée, la rebâtit, et y ramena la régularité, etc. On dit qu'il prédit l'heure et le jour de sa mort. Son corps repose dans la chapelle Sainte-Croix, que, là, on appelle *la Catacombe*.

Il faut mentionner tous les prélats, qui, depuis lors jusqu'à ce jour, ont travaillé à faire rentrer le couvent dans ses biens et dans ses droits, et même dans son existence; car il fut supprimé lors des folies de Joseph II, empereur d'Autriche, dont les entreprises irréligieuses et insensées sont connues de toute l'Europe. Ce fut l'archi-abbé Daniel Somogyi qui eut la douleur de voir cette suppression et la dispersion de ses religieux, en 1786, et le bonheur de rétablir sa maison sous le pieux empereur François I^{er}. Daniel Somogyi était un religieux fort distingué, qui fut élu à l'unanimité dans le chapitre où je vois mentionnée la présence d'un *commissaire du roi* (de l'empereur). Il jouit de la considération de son souverain, qui lui donna le titre de conseiller; de Clément XIV, qui lui donna le droit de créer des docteurs en philosophie et en théologie; de Pie VI, qui le reçut à Vienne, en 1782, et lui donna confirmation de tous ses droits, etc., le recommandant, d'une manière spéciale, au cardinal-archevêque, primat du royaume. Il eut pour successeur le R. P. dom Chrysostome Novak, qui administra de 1802 à 1828, et fut d'un grand secours au P. Daniel, lors de la désolation du monastère. C'est à son zèle principalement qu'on en doit l'existence nouvelle. Il y rentra le 25 avril 1802, et, au mois d'octobre de la même année, il donna l'habit à *quarante-huit novices*. Il n'épargna rien pour rendre à son archi-monastère son ancienne gloire. Il crut devoir accommoder l'observance régulière aux destinées actuelles de l'ordre, en conservant

(1) Je doute que *Jaurinum* soit *Javarin*, puisque cette ville n'est autre que Raab, dont le nom latin est *Arabonna*; mais je me rappelle l'observation

que j'ai faite ci-dessus, et je me bornerai, dans l'incertitude, à écrire les noms de lieux en latin.

toujours l'esprit de la règle de Saint-Benoît, et je crois devoir entendre, par là, qu'il occupa exclusivement, ou à peu près, ses religieux, aux exercices littéraires, laissant le travail des mains. Il orna, embellit la maison, augmenta la bibliothèque de plusieurs milliers de volumes. Tout le bien qu'il avait fait fut continué par son successeur, le R. P. dom Thomas Kovaer, qui fut élu archi-abbé le 18 octobre 1829. Cet excellent religieux, précieux pour sa communauté, lui donna l'exemple du zèle et des autres vertus. Je mets avant tout l'exemple de sa charité.

Lors de l'invasion du choléra, on le vit parcourir, accompagné du médecin de l'abbaye, les localités soumises à sa juridiction, et porter partout des secours en argent et en remèdes. Il mit en ordre les archives du monastère; il mit aussi la dernière main au bâtiment de la bibliothèque, et à la tour de la principale église; recueillit, et rangea des médailles nombreuses et des objets d'histoire naturelle dont il fit un riche cabinet; établit, à Vienne, une maison de hautes études, près de l'institut, pour les religieux qui auraient terminé leur cours de théologie au monastère. Il fit réimprimer, à l'usage des siens, le bréviaire nouveau des Bénédictins de Saint-Maur. En cela, je ne puis lui faire compliment; il n'aura pas examiné ce qu'il y avait de défectueux dans cette élucubration janséniste des novices du couvent des Blancs-Manteaux. On voit, par là, combien la fureur des nouveaux bréviaires avait été contagieuse.

Une maladie de foie enleva cet homme précieux, le 5 janvier 1841, lorsqu'il n'avait encore que cinquante-sept ans.

L'archi-abbaye est aujourd'hui gouvernée par l'illustrissime et révérendissime Seigneur le très-digne et très-révérend Père dom MICHEL-JEAN-NÉPOMUCÈNE RIMELY, archi-abbé. Ce prélat est né le 23 mars 1793. Le 31 octobre 1811, il prit l'habit de l'ordre de Saint-Benoît, à Saint-Martin, et, après trois ans de noviciat, il fit profession le 18 septembre 1814, et fut ordonné prêtre le 8 septembre 1818. Il est docteur en théologie, et conseiller du roi.

En 1846, le prieur était dom Félix Janko; le vicaire général de l'archi-abbé et auditeur des causes en matières spirituelles était dom David Zabo; le sous-prieur, dom Honoré Rosenberger; le maître des novices, dom Léonard Boronszky; le sous-maître, dom Laurent Holzer; les directeurs et maîtres spirituels les RR. PP. dom Joseph Jankovics, dom Maur Crinar, dom Célestin Bulak et dom Theodoric Horvath; procureurs, les PP. dom David Szabo, dom Gotthard Bielohradzky, dom Amand Kollar; professeurs de théologie, les PP. dom Denys Weber, Damien Petheo, Samuel Markfi, Népomucène Rursieska; professeurs de droit national, dom Antonin Pracsek; desservant de la paroisse, R. Marton, près du monastère, dom Hermann Csaszar; prédicateurs ou orateurs

sacrés, les PP. dom Gerard Alsoki et dom Antoine Nyulassy.

J'ajoute, pour faire connaître l'état et l'exercice de la juridiction de la célèbre abbaye, les détails suivants: en ce qui concerne la cour ecclésiastique, le secrétaire du P. l'abbé et de sa cour était dom Tite Molnar; le notaire près du siège, dom Antonin Praese (professeur de droit) et le maître des cérémonies, dom Alsoki, qui est en même temps maître des cérémonies ou chapelain de l'archi-abbé. Le président du siège consistorial, est de droit le R. archi-abbé, qui avait à ce tribunal le vicaire général que j'ai désigné ci-dessus, et pour assesseurs les trois abbés qui sont à sa nomination ainsi que les Pères conventuels jurés (capitulants) de l'abbaye. Le notaire de ce tribunal est celui de la cour ecclésiastique; l'avocat ou défenseur dans les causes matrimoniales, était le professeur dom Rursieska; le procureur fiscal et en même temps avocat des pauvres, était M. Ignace Mersier; le médecin, M. Adler; le chirurgien, M. Jean Franko; et enfin le chancelier, M. Jaque Bertl.

L'archi-abbaye a aussi sous sa direction une sorte d'Université, composée de huit collèges. Elle gouverne par ses religieux treize paroisses, sur lesquelles l'archi-abbé a juridiction et dont il est l'ordinaire.

Une distinction et un privilège plus élevé encore, est la suprématie qu'a l'archi-abbaye sur trois abbayes de l'ordre et sur les paroisses qui dépendent de celles-ci. Ces monastères sont: Saint-Maurice de Bakonibel, dont l'abbé actuel (le deuxième depuis la restauration de ce couvent) est le révérendissime Père dom Nicolas Sarkany, profès de Saint-Martin, en 1823. Deux paroisses en dépendent. L'abbaye Saint-Aignan de Tibany dont l'abbé actuel (le deuxième aussi depuis la restauration de l'ordre dans ces contrées) est le révérendissime Père dom Adalbert Bresztyenszky, profès de Saint-Martin en 1807. A ce monastère est uni un prieuré de l'ordre de Saint-Nicolas de Uruzko, dans l'île de Tihany, existant depuis le XIII^e siècle et curieux surtout par les cavernes ou cellules taillées dans le roc vif. De ce monastère dépendent six paroisses. L'abbaye de Notre-Dame de Domolk qui existait aussi au moins au milieu du XIII^e siècle dont l'abbé actuel est le révérendissime Père dom Léon Gacser, profès de Saint-Martin en 1808, et de laquelle dépend une paroisse. Ces trois monastères unis à l'archi-abbaye forment comme une branche ou congrégation spéciale dans l'ordre de Saint-Benoît. L'archi-abbaye comptait en 1846, treize novices, outre les quatre abbés qui gouvernaient la famille, cent quarante-quatre prêtres profès (je ne vois nulle mention de frères convers), ce qui joint à quarante-cinq étudiants en philosophie ou en théologie, donne le chiffre de deux cents sept. J'ajoute, pour faire comprendre l'état des études dans cette congrégation, que sur ce nombre, on comptait trois religieux docteurs en théologie et en philosophie, quatre docteurs en théologie seulement, un docteur

en droit canon, vingt docteurs en philosophie, quatre-vingt-quatre professeurs, quarante-huit ayant charge d'âmes, et là-dessus cent quarante-huit ayant fait leur profession solennelle. Je résume ainsi la position et les droits et privilèges de l'archi-abbé (1) et de sa célèbre maison. L'archi-abbaye a son territoire, soumis à sa seule juridiction et qui est ce qu'on appelle en droit ecclésiastique *nullius diæcesis*. Il est donc l'*ordinaire* dans son propre territoire épiscopal, et exerce la juridiction épiscopale dans toute sa plénitude. Des décisions de son tribunal l'appel ne peut être porté qu'à Rome; il n'y a point de tribunal intermédiaire. Il porte le titre d'évêque (j'ignore quels sont ses insignes extérieurs). L'archi-abbé nomme les trois abbés des abbayes dont j'ai parlé ci-dessus, savoir: de Tihany, de Dakonibel et de Notre-Dame de Domolk. Il est *magnat* du royaume de Hongrie, comme qui dirait en France pair ou sénateur. Il a le droit de donner des titres de noblesse en concédant des fiefs aux hommes qui ont bien mérité du monastère par les services rendus, et, qui, dans les guerres autrefois auraient été tenus de suivre sa bannière.

Renseignements dus à l'obligeance de l'illustrissime et révérendissime seigneur Michel-Jean Népoimucène Rimely, archi-abbé du célèbre monastère. (1)

Voyez aussi *Schematismus ordinis sancti Benedicti archi-abbatiæ, Sancti Martini de sacro monte Pannoniæ ad annum Jesu Christi, 1846*; Jaurini, typis viduæ Claræ Streibig.

B-D-E.

MATHURINES, OU FILLES DE LA SAINTE-TRINITÉ.

Communauté de femmes vouées à l'instruction des jeunes personnes. Susanne Sarrahat, élevée dans la Réforme de Calvin, dont ses père et mère, ainsi que sa famille, faisaient profession, ayant été poussée par la grâce à quitter l'hérésie, après bien des combats, communiqua son dessein à des personnes pieuses et, entre autres, à M. Robert, grand pénitencier de l'Eglise de Paris, qui travailla le plus à sa conversion, et lui fit faire abjuration du calvinisme dans sa chapelle. Après cette abjuration, pleine de reconnaissance des miséricordes que le Seigneur lui avait faites, Susanne ne pensa plus qu'à la conversion de sa famille. Dieu lui fit la grâce de lui accorder celle de sa mère, d'un frère, et de deux nièces, que nous verrons se réunir à la communauté dont nous parlons.

Susanne Turet, mère de Susanne Sarrahat, étant veuve, se retira avec sa fille, qui était déjà dans une maison particulière avec deux de ses nièces et deux demoiselles, aux-

quelles elle montrait à travailler. Toutes ensemble formèrent le dessein de se retirer du monde et de vivre en communauté. Dans ce dessein, elles furent présentées à Son Eminence le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par Mme Voisin, femme du conseiller d'Etat, qui demanda pour elles et obtint du prélat la permission de former une communauté. Cet établissement commença au faubourg Saint-Marceau, près du cloître Saint-Marcel, sur la paroisse Saint-Martin. Quelques années après, il fut transféré au faubourg Saint-Jacques, près de l'Observatoire. En l'année 1708, les Trinitaires abandonnèrent encore cette deuxième demeure, pour aller s'établir au faubourg Saint-Antoine, dans une maison qu'elles tenaient à loyer, d'un propriétaire nommé M. Titon; cette maison était dans la grande rue du faubourg à côté du Pavillon-Adam. Elles ne restèrent pas encore longtemps dans cette demeure; en 1713, elles allèrent se fixer définitivement dans la petite rue de Reuilli, entre la grande rue de Renilli et la maison de Rambouillet, toujours sur la paroisse Sainte-Marguerite. Elles se sont rendues très-utiles en donnant l'instruction aux filles pauvres de ce quartier et des environs, lesquelles vivaient, pour la plupart, dans une grande ignorance, tant à cause de leur pauvreté qu'à cause de l'éloignement des écoles de charité. Car tout en élevant dans la piété de jeunes pensionnaires, elles donnaient gratuitement l'instruction aux pauvres et leur apprenaient à travailler d'une manière convenable à leur condition. Malheureusement l'esprit d'erreur sut s'établir dans cette communauté nouvelle, et, dès les premiers temps de son existence, elle se laissa tromper par le parti janséniste. Dans la semaine de la Passion de l'année 1729, M. de Maurepas, ministre, écrivit de la part du roi à M. Vivant, grand chantre de l'église de Paris, qui, en cette qualité, avait inspection sur les écoles du diocèse. Il lui marqua que, dans les classes des sœurs de la Trinité au faubourg Saint-Antoine, on enseignait une mauvaise doctrine, et qu'on y distribuait des livres contre la constitution *Unigenitus*. M. Vivant, communiqua cette lettre à M. Dubourg, grand vicaire de Paris et supérieur de la maison des Mathurines. L'abbé Dubourg se transporta chez les sœurs, visita les classes, examina les livres des enfants, interrogea les maîtresses et ne trouva rien à blâmer. On fit comparaître la sœur Thérèse Bussin, l'une des maîtresses, chez M. Vivant, où elle fut interrogée: ensuite devant le cardinal de Noailles lui-même, qui avait été aussi averti des craintes du conseil de con-

(1) Pour donner une idée plus positive des titres et privilèges généraux et personnels de l'archi-abbé actuel, j'expose ici ce qu'en dit le *Tableau du monastère* imprimé en 1846, en indiquant qu'il est actuellement sous son administration:

« Sub gubernio illustrissimi ac reverendissimi domini Michaelis Rimely, antiquissimæ, celeberrimæ, regni ordinis Sancti-Benedicti archi-abbatiæ Sanc-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 153.

ti-Martini ep. et conf. de S. M. Pannoniæ Ordinarii, ejus, et aliarum ad sacram Regni Hungariæ coronam pertinentium ejusdem ordinis abbatiarum archi-abbatis et præsentis perpetui, incl. sedis prædialis nobilium de Nagi-et-Kis-Fuss perpetui supremi comitis et collatoris, S. C. et R. A. Majestatis consiliarii, SS. Theologiæ doctoris collegiati, etc. »



science. Son Eminence trouva cette sœur et sa communauté également innocentes, ordonna à M. Vivant de faire réponse à M. de Maurepas, et de lui mander le résultat des informations. Nous ignorons quelles étaient les opinions de M. Dubourg sous le cardinal de Noailles; il est certain que sous M. de Vintimille, il se montra partisan de l'acceptation de la bulle, mais les hommes prennent si facilement la manière de voir du supérieur du moment! L'abbé Dubourg fut néanmoins vingt ans plus tard exclu de la Sorbonne. Nous ne pouvons dire quel fut le sérieux de son inspection chez les Mathurines. Quoi qu'il en soit ces filles furent justifiées au tribunal du cardinal de Noailles, tribunal où la justification de ces matières était facile. Mais, pour dire notre pensée, nous croyons que les filles de la Trinité étaient jansénistes, ce qui était alors commun, dans les écoles du faubourg Saint-Antoine; le curé, Jean-Baptiste Goy, était lui-même un janséniste ardent. Néanmoins, nous devons faire remarquer que les *Nouvelles ecclésiastiques* des jansénistes n'ont point eu d'éloge à faire de Susanne Sarrabat; ce silence est un préjugé favorable à la foi de cette fondatrice. Sa congrégation suivait la règle des religieuses de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des captifs. Leur habit était semblable à celui des religieux Mathurins; mais au lieu de manteau, elles portaient sur leur robe blanche une sorte de soutane, de doman ou de sarreau, dont le devant n'était point fermé, et qui faisait l'effet de la houpelande que les ecclésiastiques français portent actuellement. Se conformant au goût bizarre, qui, dans les derniers siècles, a décomposé en mille manières l'habit monastique, au lieu de guimpe elles portaient un mouchoir de cou ou fichu en pointe, et sous un voile noir une cornette blanche, comme s'il n'eût pas été plus simple de compléter en leur costume l'habit religieux dont elles avaient la tunique et le scapulaire. Hélyot n'en a dit qu'un mot, bien qu'elles fussent établies près du monastère de Picpus, car quand il a écrit, elles occupaient encore leur loyer de la rue du faubourg Saint-Antoine. Ces filles avaient leur sépulture dans la chapelle de l'église Sainte-Marguerite, dite *chapelle des âmes*, où l'on voit encore la tombe, à côté de l'autel avec cette inscription: *Sépulture des dames de la Sainte-Trinité*. La communauté de ces filles séculières, qui ne paraît pas avoir eu d'autres maisons et qui a subsisté jusqu'à la révolution, était située au milieu de la petite rue de Reuilli, à gauche en allant vers le quartier Rambouillet, et aujourd'hui de la nouvelle paroisse de Saint-Antoine. Nous donnons ces détails historiques, car désormais il sera trop tard pour chercher les traces de cet établissement unique; la maison ayant été presque entièrement détruite à la fin de l'année 1844.

Voy. le tableau de Paris, par M. de Saint-Victor et Jaillot, le *Dictionnaire historique de Paris*, par Hurtaud.

MEEN(CONGREGATION DES PRÊTRES DE SAINT-).

La congrégation des prêtres de Saint-Meen, plus connue sous le nom de *Société des missionnaires de Rennes*, commença vers 1837 à se relever un peu de la chute profonde où la fameuse encyclique qui condamnait M. de Lamennais l'avait fait tomber. Réduit alors à un assez faible nombre, les missionnaires, toujours directeurs du petit séminaire diocésain, se virent tout à coup grandir par la demande que leur firent quelques-uns de leurs jeunes élèves d'entrer parmi eux. A cette époque, la maison dite des Missionnaires, rue de Fougères, à Rennes, était à leur disposition: mais, outre que le local était assez étroit, ils s'y trouvaient au nombre de cinq à six avec quelques prêtres pensionnaires, ce qui les fit songer tout de suite à faire l'acquisition de quelques maisons solitaires pour en faire un noviciat. Leurs jeunes novices séjournèrent cependant quelque temps dans cette maison, qui devint encore plus étroite par le petit contingent de 2 ou 3 jeunes étudiants qu'à chaque vacance, le petit séminaire leur envoyait.

C'est alors qu'ils firent l'acquisition d'une maison qui se trouve à un kil. nord-est de Rennes, vis-à-vis l'hospice Saint-Meen. Cette maison en délabrement avait besoin d'énormes réparations; depuis que les Jésuites dont elle était la maison de campagne, quand ils possédaient à Rennes leur collège de Toussaint; elle était devenue une sorte de ferme, où le locataire avait converti en potager les vastes allées du beau jardin dans lequel le P. Berthier aimait à composer ses Commentaires sur les Psaumes. Les missionnaires non-seulement rendirent cette maison habitable, mais y accolèrent même une petite aile pour agrandir le logement qui n'était pas très-vaste. Aujourd'hui que leur nombre va de plus en plus croissant, ils construisent une autre aile qui l'agrandira plus encore et renfermera de plus une petite chapelle d'assez bon goût.

M. l'abbé Lévêque fut envoyé dans cette maison de Bellevue à la fois comme supérieur et professeur de théologie; M. l'abbé Allain fut chargé d'enseigner la philosophie et de l'emploi de maître des novices. Ce saint et digne prêtre, avait pour cela tout ce qu'il fallait de science et de vertu; les sujets qu'il a formés le disent assez haut. A peine la maison de Bellevue était-elle devenue leur maison de noviciat que M. l'abbé Le Brec fut appelé à remplacer M. Le Corvaisier, dans la charge de supérieur général; et tous ses soins se portèrent pour faire prospérer cette maison qu'il venait visiter chaque semaine, dans laquelle se formaient, comme il le disait, ses jeunes Benoni, l'espoir de sa petite congrégation. La mort l'enleva trop tôt, car après une longue et douloureuse maladie, il suivit dans la tombe son prédécesseur M. Le Corvaisier, au mois de mai 1846. Son affabilité, sa bonté, son zèle et sa sainteté n'avaient pas peu contribué à faire fleurir la société des missionnaires. Aussi était-ce nécessaire que la Providence mit

à sa place un homme qui montrât le même zèle et la même activité.

M. l'abbé Brécha, membre de la Société et que l'évêque de Rennes avait mis à la tête de l'institution qu'il venait de fonder à Rennes, fut celui que le conseil de la congrégation appela d'une voix unanime à remplacer M. l'abbé Lebec. Le choix était, à coup sûr, parfaitement fait, et nous ne voudrions pas y voir, comme nous l'avons entendu dire, un acte politique qui aurait fait choisir un homme hautement prisé de son évêque, afin d'assurer par là à la congrégation une protection qui n'avait peut-être pas été jusqu'alors très-prononcée.

Quoi qu'il en soit, la haute réputation de vertus, de fermeté et de savoir qui entourait M. Brécha ne fut pas sans apporter aussi à sa petite société un plus vif éclat. Jusqu'alors le supérieur général avait toujours été pris parmi les missionnaires; cette fois, on dérogea à cette règle, et M. Brécha restant à diriger l'institution Saint-Vincent de Paul, nomma M. l'abbé Levêque supérieur local de la maison des missionnaires. Ce dernier fut donc enlevé à la maison du noviciat de Bellevue, qui fut loin de retrouver dans son nouveau professeur de théologie celui qu'elle perdait. C'était en 1847.

A cette époque la pension de Mgr de Rennes prenait sous tous rapports les plus beaux développements, grâce en partie aux soins du savant prêtre qui la dirigeait; M. Brécha y appela quelques membres de la société, ce qui contribua encore à lui donner de l'extension, car les jeunes ecclésiastiques qui se sentaient un attrait pour l'enseignement et la vie religieuse, trouvaient là même ce qu'ils cherchaient. Mais ce fut surtout la direction du collège communal de Saint-Malo remise, l'année suivante 1848, entre les mains des prêtres de Saint-Méen, qui vint encore ajouter à l'accroissement de la société; car outre que la présence des missionnaires répandus ainsi dans trois établissements diocésains devait éveiller certaines vocations, c'était encore une haute preuve de l'estime si justement méritée dont ils jouissaient auprès de l'autorité.

Ils viennent tout dernièrement (1852) de recevoir l'administration du grand séminaire de Rennes, et sont sur le point de recevoir celle du collège de Vitré.

Il est vrai que dans les quatre établissements d'éducation qu'ils dirigent aujourd'hui, ils sont loin d'être en nombre suffisant pour pouvoir se passer d'ecclésiastiques auxiliaires, mais toujours est-il qu'ils en sont les supérieurs, directeurs et administrateurs. Dans le petit séminaire de Saint-Méen où ils sont en majorité, il n'y a même que les maîtres d'études qui soient pris hors de la congrégation.

Le noviciat de Bellevue qui compte aujourd'hui une quinzaine de jeunes gens, la plupart sortis de Saint-Méen, où ils n'ont pas été des élèves inférieurs, promettent que plus tard les établissements dirigés par leurs supérieurs, seront exclusivement en-

tre leurs mains. Les études que ces jeunes novices font à Bellevue embrassent tout le cadre des études ecclésiastiques. M. l'abbé Allain, supérieur de Bellevue depuis que Mgr l'évêque est allé diriger la maison des missionnaires à Rennes, y professe la théologie morale, accumulant avec cela la charge de maître des novices; M. l'abbé Dibon est chargé depuis un an de la théologie dogmatique, et se trouve ainsi dans un milieu qui lui convient mieux à coup sûr que celui dans lequel il se trouvait à Saint-Malo où il était chargé de la sous-direction du collège. Pour la philosophie c'est un tout jeune ecclésiastique, diacre, qui vient d'achever son noviciat et qui s'en acquitte de son mieux. Enfin le cours d'histoire ecclésiastique leur est fait par M. Brécha lui-même, qui vient deux fois chaque semaine les instruire de cette importante partie de la science ecclésiastique qu'il possède si parfaitement, qu'il a professé déjà avec tant de succès, que quand on veut parler de sa spécialité on dit tout d'abord que c'est un historien.

Tout en s'occupant de ces études sérieuses et importantes, les jeunes novices ne négligent aucun des exercices d'un noviciat qui les forme si bien à la sainteté et à la vie religieuse: ils s'appliquent à la fois à devenir des savants et des saints. Ainsi, outre la grande retraite de huit jours qu'ils font chaque année avec toute la communauté au petit séminaire de Saint-Méen, ils ont régulièrement une petite retraite mensuelle de trois jours, pendant laquelle sont suspendus tous les travaux intellectuels; l'Office canonical s'y récite en commun, et l'un d'eux y fait le soir du dernier jour une instruction sur les devoirs de la vie religieuse; c'est aussi dans cette retraite qu'ils rendent à leurs supérieurs leur compte de conscience. Au noviciat se trouve établie la congrégation de la très-sainte Vierge qui est affiliée à celle des Pères Jésuites de Rome et dont les réunions ont lieu chaque dimanche soir. Le mardi de chaque semaine se fait aussi, le soir, une instruction par un des prêtres de la maison, et tous les vendredis soir a lieu le chapitre des coupes.

C'est après un temps plus ou moins long, passé dans ces exercices du noviciat que les novices font profession des trois vœux de religion. Les novices prêtres les font en général après un an, les autres attendent deux ou trois ans, c'est-à-dire après qu'ils sont entrés dans les ordres sacrés. Leur petit nombre cependant les oblige aujourd'hui à envoyer leurs novices travailler dans leurs établissements avant la profession; c'est souvent un inconvénient pour eux et pour la société. C'est à l'époque de la retraite annuelle que se font les professions et que les novices s'engagent par l'émission solennelle des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance à suivre tous les statuts et règlements de la congrégation.

Le corps de ces statuts et constitutions quoique assez volumineux en apparence

n'est cependant pas surchargé de détails superflus ; sa rédaction dans la forme oratoire en est la cause. Il contient trois parties : les constitutions, les règles et coutumes. On pourrait peut-être y ajouter encore le règlement du noviciat ; mais ce dernier est nécessairement moins immuable que les trois précédents. La plus grande partie de ces divers statuts est puisée dans ceux des Jésuites, sauf quelques nuances locales et quelques petites particularités de moindre importance.

Les constitutions renferment le mode d'administration de la société ; la manière dont on choisit le supérieur général, quel nombre de voix il lui faut, quel est son autorité ; combien sa charge doit durer. Elles veulent que le supérieur ait deux assistants et un conseil de six membres ; il y a de plus un conseil plus nombreux, variable selon le nombre des religieux, qui seul a droit d'élection et dont on ne peut faire partie avant dix ans de profession. Elles règlent de plus les diverses attributions du secrétaire général, de l'économé général, des supérieurs locaux.

Pour les règles, elles sont divisées en un assez grand nombre de chapitres, qui sont autant d'instructions ou sermons excellents sur les principales vertus religieuses tels que la perfection, l'obéissance, la pauvreté, la modestie, l'humilité, le travail, etc. Chaque chapitre est pourtant accompagné de petites règles propres à exercer dans chacune de ces vertus. Comme je l'ai déjà dit, on les retrouve toutes dans les constitutions de saint Ignace. Le but d'ailleurs de la société des prêtres de Saint-Méen n'est autre, comme le disent les constitutions, que l'instruction de la jeunesse, les missions, la direction des séminaires, l'étude, c'est-à-dire le même que celui de la Société de Jésus.

C'est dans le coutumier que se trouvent réglés les divers exercices de piété qui devront se pratiquer dans la société : les prières que l'on fera le matin et le soir et dans le courant du jour. On y trouve la formule de la consécration de novice, celle de la profession, et une petite litanie composée par M. Coedro, premier supérieur général dans laquelle sont invoqués tous les saints protecteurs de la société ; les fêtes solennisées par la société au premier rang sont la *Conception* de la très-sainte Vierge, celle de saint Méen, abbé, et celle de saint Vincent de Paul. On y voit de plus les diverses pénitences que le supérieur infligera au chapitre des coupes pour les fautes de règle, la formule d'accusation de ces fautes ; les jeûnes auxquels sont soumis les religieux, les prières qu'ils doivent faire avec les communions pour leurs confrères défunts.

Le tout en un mot est réglé avec un ensemble, un détail, une précision qui a tout prévu, qui s'est occupé de tout. Il est clair que pour une société qui n'a pas encore de bien grands accroissements, tant d'observations doivent être quelquefois, en certaines circonstances, laissées de côté ; mais aussi

(1) Voy. à la fin du vol., n° 154.

ce sont là des éléments de vie qui ne manqueront pas, avec les grâces de Dieu, de donner à cette petite société la graisse de la terre et la rosée du ciel, et à étendre de plus en plus devant ses membres le champ du travail et du bien où depuis si longtemps déjà ils travaillent avec tant de zèle, de persévérance et de succès. B-D-E.

MEQUITARISTES.

La congrégation des Méquitaristes a son chef-lieu à Venise. Elle s'occupe surtout de recherches sur l'Eglise arménienne, sur ses antiquités, sur les ouvrages arméniens. Ils ont bâti en 1838 un nouveau couvent de leur ordre, à Vienne en Autriche, dans le faubourg Saint-Uldaric. L'empereur s'y rendit avec les archiducs Charles et Louis, et le prince héréditaire de Lucques, et posa avec solennité la première pierre de l'édifice. Mgr Altieri, archevêque d'Ephèse et nonce de Sa Sainteté, et Mgr Aristad Azarian, archevêque de Césarée et abbé de la congrégation, reçurent l'empereur et l'assistèrent dans la cérémonie. En partant le prince fit présent à Mgr Azarian d'une belle croix pectorale et d'un anneau de grand prix, à l'architecte d'un autre anneau avec son chiffre, au maître maçon d'une tabatière en or et de 50 sequins aux ouvriers.

Cette même année, deux prêtres arméniens Méquitaristes vinrent de Vienne à Paris, se rendant à Londres, ils visitèrent avec intérêt la Bibliothèque impériale et les manuscrits arméniens que l'on y conserve. Ils trouvèrent dans une bibliothèque curieuse le manuscrit d'un dictionnaire arménien latin, fait avant la révolution, par l'abbé Sourdet, professeur d'hébreu au collège de France ; les deux religieux étaient appelés en Angleterre pour y fonder un établissement.

L'abbé Sourdet, censeur royal pour les belles-lettres et l'histoire, était savant et laborieux. A l'époque de la révolution, il fut le seul des professeurs du collège de France qui refusa le serment. Il se retira en Italie, passa quelque temps chez les Méquitaristes, à Venise, et se rendit ensuite à Pise où il mourut. (1)

MERCI (RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION DE LA), avec la vie de la vénérable Mère Marie-Catherine, fondatrice de cet institut.

Catherine M'Anley, à qui l'Eglise et la société chrétienne doivent l'œuvre édifiante dont j'ai à parler, naquit le jour de la fête saint Michel, 29 septembre 1784. Son père, Jacques M'Anley, architecte, habitait Stormanstown-House, tout près de Dublin, en Irlande. C'était un homme d'une grande piété et d'une probité à toute épreuve ; il ne craignait pas de faire une profession ouverte de son attachement à la foi orthodoxe, dans un temps où les Catholiques d'Irlande étaient en butte à la plus cruelle persécution. Il était déjà avancé en âge quand il se maria, et malheureusement ses trois enfants, dont Catherine était la cadette, étaient encore trop jeunes quand il mourut, pour pouvoir apprécier sa vertu. Sa veuve était

d'un caractère tout opposé, sans piété solide, orgueilleuse, inconsiderée, peu propre par conséquent à le remplacer dans le gouvernement de cette famille. Elle avait dans l'esprit ces idées lâches, sans conséquences, qu'on appelle en France idées libérales, et par suite de cet ordre d'idées, quoique Catholique, elle négligeait les sacrements et ignorait absolument ce dogme fondamental : hors de l'Eglise point de salut. Elle parlait de philosophie, de philanthropie, ne parlait point de religion à ses enfants. Une femme ainsi faite ne pouvait guère penser à ses intérêts temporels, et quand, à la fin, elle s'aperçut qu'elle et ses enfants étaient entièrement ruinés, elle mourut de chagrin, peu d'années après son mari, et laissant ses enfants sous la garde et entre les mains des protestants, qui ne les violentèrent pas cependant, mais l'influence et l'entourage entraînent l'aînée et le garçon à l'apostasie. La jeune Catherine fut plus constante et plus heureuse. Un gentilhomme, déjà fort âgé, qui avait amassé de grandes richesses dans les Indes, la prit en affection, et comme il n'avait point d'enfants, point de proches parents, il proposa à sa femme d'engager cette jeune orpheline à venir demeurer chez eux. Ce gentleman, appelé M. Callaghan, était protestant ainsi que sa femme. La jeune Catherine, près de tels protecteurs, allait trouver sa foi exposée. Dans son enfance, elle s'était fait remarquer non-seulement par sa beauté, mais aussi par sa piété. Confirmée de bonne heure, elle avait fait sa première communion dans l'église Saint-Paul, quai d'Arran. En croissant en âge, elle se relâcha dans la pratique des devoirs religieux, mais jamais, grâce à Dieu, elle ne fit profession de protestantisme.

Elle ne faisait pourtant pas beaucoup de prières. Elle ne fréquentait pas les sacrements et n'entendait la Messe que rarement. Son éducation avait été singulièrement négligée, elle ne possédait aucun de ces arts d'agrément qui font, à notre époque surtout, une partie essentielle d'une éducation complète; elle n'avait aucune connaissance en littérature. Tout cela n'empêchait pas qu'en société elle ne fût pleine de charmes, par sa vivacité, son esprit, et plus encore par la douceur de son caractère et la bonté de son cœur. Des amis de M. Callaghan la pressèrent d'embrasser le protestantisme. Cette pression et ces instances la firent réfléchir sur ce qu'il y avait d'anormal dans sa position ou sa conduite. Elle défendit sa foi de manière à persuader qu'on ne gagnerait rien avec elle dans la discussion. On préféra lui recommander la lecture d'un certain livre de controverse, en lui assurant qu'il l'aurait bientôt convaincue de la fausseté de la doctrine de ses pères. Catherine lut cet ouvrage avec attention; il la convainquit que la vérité était du côté des Catholiques et qu'elle devait être désormais en pratique ce qu'elle était de nom.

Comme la santé de M. Callaghan commen-

çait à décliner, il fit son testament en faveur de sa nièce et de miss M'Anley, qu'il constitua ses héritières universelles, avec des dispositions de convenance pour quelques autres personnes. Puis, comme s'il eût voulu se rapprocher de la religion de ses pères, il invita fréquemment des parents de miss M'Anley, pour lesquels il avait témoigné jusque-là de l'éloignement, parce qu'ils étaient Catholiques zélés, et il permit même à sa protégée de recevoir la visite de quelques prêtres catholiques, avec lesquels elle avait fait connaissance. Depuis le commencement de l'année 1822, ce bon vieillard devenait de plus en plus infirme; un jour il entendit d'une pièce voisine de la chambre où était M. Powel, mari de sa nièce, ce jeune homme se plaindre de miss M'Anley, et dire qu'après la mort de M. Callaghan, ni elle ni ses prêtres ne remettraient plus le pied dans Coolvet-House. Il prit de ce moment une nouvelle disposition, fit un codicille sur lequel il garda le silence, comme il l'avait gardé sur son testament. Sa santé déclinait à vue d'œil, et l'unique désir de miss M'Anley était de le voir mourir Catholique, mais elle n'osait aborder cette question, et Dieu se servit d'une cousine qui venait l'aider à soigner le vieillard pour préparer la voie, car elle vit sa parente attacher au bas du lit du malade une excellente gravure de l'*Ecce Homo*, d'après le Corrège, qu'il dut apercevoir sur ses rideaux à son réveil; il affecta de ne laisser rien deviner de ses pensées. M. Powel étant venu voir son oncle, on voulut ôter la gravure, mais l'oncle ordonna qu'elle fût laissée là, et personne ne devait y trouver à redire. Bientôt miss M'Anley lui dit ouvertement ce qu'elle désirait. Il écouta ses raisons et ses prières, sans répondre un seul mot. Lorsqu'elle eut fini, il dit d'un ton affirmatif que son désir était de mourir dans la foi catholique. Dès le jour même, M. Nugent, vicaire à Saint-Michel et Saint-Jean, vint le voir et s'entretint absolument seul avec lui. Le malade vécut encore six semaines après sa conversion, conservant jusqu'à la fin toutes ses facultés; il mourut le 11 novembre 1822. La veille de sa mort, il avait dit à miss M'Anley : *Je vous laisse quelque chose, ma chère, je sais que vous en ferez bon usage*; mais il ne lui indiquait aucune disposition qui pût faire croire qu'il lui laissait sa fortune comme un dépôt. Par le codicille il lui laissait tout, en effet, et n'accordait à Mme Powel, sans participation de son mari, que quelques centaines de livres sterling. La part de miss M'Anley était de 500,000 fr., sans compter une rente annuelle de 10,000 fr. Le testament fut attaqué, mais confirmé par les cours de justice. Quelques années après, elle fut frustrée d'une somme d'environ 125,000 francs par les manœuvres frauduleuses de M. Powel. Miss M'Anley devenant possesseur de cette fortune, était âgée de trente-huit ans, mais en annonçait dix de moins. Elle fut recherchée en mariage, mais elle avait pris la ferme résolution de consacrer

er tous ses biens à Jésus-Christ, dans la personne des pauvres. Lors de sa promotion à l'épiscopat, le docteur Murray l'avait placée sous la direction de M. Armstrong, son propre confesseur, qui se montra toujours un ami zélé et sincère. Quand elle lui fit part de ses desseins, il lui recommanda fortement l'établissement d'un asile temporaire pour les jeunes femmes vertueuses qui se trouvaient sans ressources, et lui conseilla de ne pas se fixer dans un quartier pauvre et peu fréquenté : Si vous voulez, lui dit-il, un établissement public qui soit appelé à rendre des services aux pauvres, placez-le dans le voisinage des riches. Il lui persuada de bâtir une maison toute neuve

Dans ce temps miss Anna-Marie Doyle prenait ses dispositions pour entrer dans un couvent de l'institut de la Présentation, lorsqu'un jour, en 1827, elle remarqua le bâtiment élevé par miss M'Anley, et apprit sa destination et entra pour le voir à l'intérieur. Au grand contentement de ses parents, elle dit qu'elle préférerait rester et partager l'œuvre projetée là, et s'arranger à cette fin avec miss M'Anley, qui, par hasard ou par une disposition de la Providence, la mit en état d'entrer dans l'établissement le 24 septembre de la même année. C'est le jour où l'Eglise romaine célèbre la fête de Notre-Dame de la Merci, dont le nouvel institut porte le nom. Miss M'Anley ne put se joindre à elle à cause de la mort récente de sa sœur, qu'elle eut le bonheur de voir passer à Dieu rentrée dans le sein de l'Eglise catholique, et munie des sacrements. La conversion de cette sœur et de sa nièce l'exposa à une vengeance de son beau-frère, qui n'allait pas moins qu'à vouloir la poignarder ; il se calma plus tard, sans revenir entièrement de son mécontentement.

Dès le 24 septembre, jour de Notre-Dame de la Merci, 1827, la maison de Miséricorde reçut deux sœurs, nommées Fray, et une jeune fille appelée M'Donnell. L'école fut ouverte aussi, miss Doyle étant secondée par la cousine de la fondatrice, qui devait rester avec elle. La famille du fameux O'Connell visita immédiatement l'institution et lui vint matériellement en aide. Les demoiselles O'Connell venaient enseigner dans l'école, ce que firent aussi les demoiselles Coxtelloes, de Merrion-Square et quelques autres. Admirons les dispositions de la Providence dans l'attrait que miss Doyle avait pour les usages conventuels. Il fut convenu que les membres résidents de l'institution adopteraient un costume particulier, de couleur noire, qui se rapprochait beaucoup pour la forme de l'habit religieux, avec un bonnet en filet uni, doublé de manière à cacher presque entièrement les cheveux. Les observations et les idées ou goûts conventuels s'y introduisirent sensiblement, et plusieurs personnes pressentirent dès lors que tôt ou tard la maison de la Merci deviendrait une communauté.

Néanmoins la fondatrice n'avait nullement

l'idée d'établir une communauté religieuse. Elle avait fait réserver, près de la chapelle, une petite chambre pour servir comme de tribune ; pendant un voyage qu'elle fit, l'architecte fit placer une grille, ce qui la contraria beaucoup à son retour, puisque, dit-elle, il ne devait point y avoir de religieuses. Mais des incidents providentiels lui firent changer d'opinion. Elle comprit le motif des répugnances que les Catholiques éprouvaient pour l'école en la voyant dirigée par des séculiers ; le grand vicaire lui conseillait d'embrasser la vie religieuse, et elle s'y décida. Elle avait d'ailleurs montré une grande pureté d'intention, en mettant sa maison à la disposition de l'archevêque, sur le rapport qu'on lui avait fait de son désir d'y placer des sœurs de Charité. L'archevêque n'y avait jamais pensé, et vint lui-même l'assurer qu'il voulait laisser son établissement sous sa direction. Elle consulta alors les règles de divers instituts religieux, et donna la préférence à celle de la Présentation, qu'elle adopta avec des modifications propres à la destination de sa maison. En 1829, la chapelle fut bénite sous le vocable de Notre-Dame de la Merci ; des associées se présentèrent, et à la fin de l'année elles étaient au nombre de neuf toutes comprises.

Le 11 décembre, la fondatrice prit l'habit avec le nom de Marie-Catherine, et fit ses vœux le jour de Sainte-Luce 1831. Immédiatement après la cérémonie, elle revint à sa communauté, qui avait besoin de sa présence et l'attendait avec impatience. Le lendemain l'archevêque vint au couvent et l'en institua supérieure, lui permit de donner l'habit religieux à celles qu'elle croirait préparées. Le 23 janvier suivant, et à dater de ce jour, tous les usages que suit l'institut de la Merci furent mis en pratique. La mère Marie-Catherine gouverna sa communauté jusqu'au moment de sa sainte mort, qui arriva le 11 novembre 1841. Elle y était vénérée et aimée de tout le monde à cause de sa grande bonté et de ses excellentes qualités. Elle prisait bien plus les œuvres spirituelles que les œuvres corporelles, et leur a donné dans ses Règles une juste préférence. On cite d'elle, en différents genres, des actes de dévouement et de vertu vraiment admirables. Deux ans avant sa mort elle fut éprouvée par de dures souffrances, qu'elle supporta avec résignation. La Règle et les Constitutions des religieuses de la Merci sont basées sur la Règle de Saint-Augustin, telle qu'elle est pratiquée par les sœurs de l'ordre de la Présentation de la bienheureuse Vierge Marie, en Irlande, de la règle desquelles des chapitres entiers ont été tirés presque mot à mot ; mais une partie du chapitre de la visite des malades a été empruntée de la Règle des sœurs de la Merci, de Rome. Le reste a été composé par la fondatrice, ainsi que tout le chapitre qui traite de la protection des femmes en détresse. Cette Règle, revue par le docteur Murray, alors archevêque de Dublin, fut approuvée par le Pape Grégoire XVI, le 8 juin 1841. Par ce rescrit, il est déclaré que

les devoirs caractéristiques de l'institut de la Merci sont : l'instruction des jeunes filles pauvres, la visite des malades et la protection des femmes de bonne conduite qui sont en détresse. Mais on a eu soin de ne prohiber aucune des bonnes œuvres qui pourraient être compatibles avec celles-là; et d'après l'avis de la fondatrice, les sœurs sont, en différents lieux, chargées du soin des pénitenciers et des hôpitaux; elles visitent et instruisent les pauvres à domicile, et dans certains cas peu nombreux où l'on ne peut établir des maisons catholiques d'éducation, les sœurs ont des écoles de jour pour les enfants dont les parents ne sont pas en état de payer les frais de leur instruction. Dans leurs visites aux malades les sœurs doivent toujours sortir deux à deux, marchant l'une à côté de l'autre sans se toucher, ni parler ensemble dans la rue, ni saluer ceux qu'elles rencontrent. Elles doivent interroger le malade sur les principaux devoirs de la religion, et l'en instruire, s'il est nécessaire. Les postulantes doivent être examinées par l'évêque ou son délégué et par la mère supérieure. Elles ne prennent l'habit que six mois après leur entrée, et ne prononcent leurs vœux qu'après l'avoir porté pendant deux ans, et n'y sont admises qu'à la pluralité des voix.

Quand une maison a trop de sujets pour pouvoir en entretenir davantage, ceux qui se présentent doivent fournir une dot. Elles font les vœux simples et perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, de servir les pauvres, les malades et les ignorants, et de persévérer dans l'institut jusqu'à la mort. Toutes récitent en chœur le petit office de la sainte Vierge et chaque jour aussi le chapelet de cinq dizaines. Il est bien entendu qu'elles doivent faire l'oraison le matin, et dans le jour, elles ont encore beaucoup de prières vocales en commun. Les religieuses se confessent au moins tous les samedis; la règle ne prescrit rien pour la communion, mais il a été d'usage, dès le principe, que les sœurs communiaissent quatre fois la semaine et les jours de dévotion particulière. Il n'y a que cinq jours de jeûne ajoutés à ceux de l'Eglise et les austérités corporelles ne sont point prescrites. Chaque maison est sous la juridiction de l'évêque du lieu; il la visite et en contrôle les comptes. La supérieure est élue pour trois ans et ne peut être réélue qu'une fois; l'évêque de Dublin fit exception pour la fondatrice. Il y a deux classes de religieuses, les choristes et les converses. On ne fonde une nouvelle maison qu'avec la permission de l'ordinaire et à condition qu'elle aura des revenus suffisants. Il y avait, dans ces dernières années, quarante-trois couvents des sœurs de la Merci. Elles avaient, en outre, d'autres maisons à la même époque, au nombre de onze qu'elles appellent succursales ou maisons dépendantes, gouvernées par les supérieures de la communauté la plus voisine. De ces couvent, et succursales, vingt-deux couvents et six succursales sont en Irlande, treize

couvents et trois succursales en Angleterre, un couvent en Ecosse; deux couvents et une succursale dans l'Océanie et cinq couvents, et une succursale dans les Etats-Unis.

Le costume des sœurs de la Merci se compose d'une robe de casimir traînante et à grandes manches, d'une large ceinture de cuir, dont les extrémités descendent jusqu'aux pieds, et à laquelle sont suspendus un rosaire noir avec une croix en ébène incrustée d'ivoire; elles portent une coiffe et une grande guimpe de toile de coton; et dans les jours de fêtes et aux cérémonies, elles portent à l'église un manteau de serge blanche. Les novices portent des voiles de mousseline blanche. L'habit des sœurs converses n'est point traînant, leurs manches sont étroites, leur voile est plus court et un crucifix en cuivre est suspendu à leur rosaire; elles portent aussi un tablier blanc, qui est une partie essentielle de leur costume religieux. Le costume de sortie est, en été, un grand manteau de casimir noir; en hiver, un manteau de drap couleur olive.

MÈRE DE DIEU (CONGREGATION DE LA).

Notice rédigée d'après les documents authentiques conservés dans les archives de la congrégation.

En 1648, plusieurs personnes charitables de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, s'associèrent et recueillirent quelques enfants orphelins de l'un et l'autre sexe, en s'imposant pour règle de n'étendre ce bienfait qu'aux seuls enfants nés de mariages légitimes, baptisés dans cette paroisse et n'ayant plus ni pères ni mères.

En 1678, M. Ragnier de Poujié, cure de Saint-Sulpice, après avoir obtenu l'approbation de l'archevêque de Paris pour l'établissement de la maison des orphelins de cette paroisse, sollicita et obtint de Louis XIV des lettres patentes qui approuvaient l'institut, et le nommaient, lui et ses successeurs, supérieur et administrateur de l'établissement, conjointement avec d'autres administrateurs désignés dans ces lettres.

Il y est dit : « Le curé et les administrateurs pourront recevoir et accepter, les donations, legs ou aumônes et autres bienfaits, tant en deniers que fonds de rentes et héritage; même acquérir et posséder audit nom de supérieur et administrateurs desdits pauvres enfants orphelins, tous immeubles, faire bâtir et construire une maison et logements propres et convenables pour retirer lesdits orphelins, laquelle maison, qui aura pour titre : *Maison de la Mère de Dieu*, nous avons amortie ensemble le jardin et enclos d'icelle, comme dédiée à Dieu, sans que nous ni nos successeurs rois, puissions prétendre aucune finance, » etc.

Il y est dit encore : « Les enfants mâles y seront reçus dès la mamelle, jusqu'à douze ou quatorze ans au plus, mis en nourrice, puis placés en pension, en des maisons particulières chez des personnes de probité pour y être élevés jusqu'à ce qu'ils soient

assez forts pour entrer en métier. Quant aux filles, elles seront pareillement admises jusqu'à l'âge de quatorze ans, et mises en nourrice, et à l'âge de quatre ou cinq ans reçues en ladite maison de la Mère de Dieu, pour y être nourries, entretenues, instruites et élevées par les maîtresses choisies à cet effet, et y demeureront autant qu'il sera jugé à propos par l'assemblée des administrateurs. »

En 1778, un nouveau curé de Saint-Sulpice, M. l'abbé Faidit de Tersac, obtint de Louis XVI de nouvelles lettres patentes en faveur de la communauté des orphelins de la Mère de Dieu, ces secondes lettres apportèrent quelques modifications dans les règlements. Il fut permis d'admettre dans l'établissement des enfants orphelins de père ou de mère seulement. L'âge de l'admission fut fixé de cinq à dix ans au plus, à cause de l'inconvénient qu'il y avait à recevoir des enfants qui, plus âgés, avaient pu contracter dans leurs familles des habitudes vicieuses qu'ils propageaient dans la maison et qu'il était presque impossible de détruire.

Les services des administrateurs étaient bénévoles, les maîtresses dirigeant la maison des jeunes orphelines; étaient des personnes pieuses qui sans contracter d'engagements religieux se consacraient gratuitement au service de ces pauvres enfants et à la pratique des vertus chrétiennes.

Elles avaient une supérieure, et on leur donnait le nom de sœurs; leur vêtement était noir, simple et modeste.

L'établissement situé dans la rue du Vieux-Colombier, dans les bâtiments qui portaient le n° 15, prospéra jusqu'au moment de la révolution où il possédait un revenu de 32,000 livres. L'utilité en était si généralement reconnue qu'il traversa même les années les plus terribles de cette grande catastrophe politique et sociale; en l'an V de la république, le directoire la réunit à l'hospice de l'Enfant-Jésus.

Le faubourg Saint-Germain se vit ainsi privé de la ressource qu'il s'était créée; la perte de l'orphelinat fut l'objet des regrets de tous, mais à cette époque déjà, la Providence lui préparait une restauratrice. C'est ici que nous devons parler de Mme de Lézeau.

Marie, Marguerite, fille de messire Louis-Charles-Joseph Angé chevalier, sieur d'Ecouché de Lézeau et de noble dame Marie, Marguerite-Catherine - Adélaïde-Sophie Hébert de la Pleignière, naquit à Rouen, le 29 novembre 1755. De bonne heure on vit se développer en la jeune Marguerite les belles qualités qui devaient la distinguer plus tard. En 1775, elle entra comme novice au monastère de la Visitation de Rouen. Pendant la durée des épreuves du noviciat, elle se distingua par sa ferveur; admise à faire profession, elle prononça ses vœux et prit le nom de sœur Marie-Arsène, le 27 décembre 1776, jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste, pour lequel elle eut toujours une

dévotion particulière. Heureuse d'être toute à son Dieu, la nouvelle professe persévéra dans sa vocation jusqu'au moment où la tourmente révolutionnaire la força à rentrer dans sa famille; là, elle partagea son temps entre la prière et les œuvres de charité. En 1805, la volonté divine, qui avait sur cette âme généreuse des vues toutes providentielles, lui fit à peu près connaître l'œuvre à laquelle elle la destinait.

Mme de Lézeau était en relations spirituelles avec M. l'abbé Duvey, ancien curé de Pont. Ce digne ecclésiastique employait, depuis quelques années, son temps et ses soins à catéchiser les enfants des deux sexes, employés dans une filature, établie rue des Saints-Pères, par les soins de M. Duquesnoy, maire du 10^e arrondissement de Paris. Son zèle éclairé gémissait sans cesse des inconvénients graves qu'occasionnait le mélange de ces enfants, et il décida Mme de Lézeau à se charger de la conduite de celles des jeunes filles qui volontairement voudraient bien se soumettre à sa direction; le nombre fut de dix seulement, mais il augmenta bientôt, et en moins d'un an il s'était élevé à trente. En 1806, la suppression de la filature les laissa sans ressources; il est vrai que leur bienfaitrice possédait 3,000 livres de rentes, mais ce revenu était très-insuffisant; néanmoins elle n'hésita pas, de concert avec Mme du Gravier, qui, elle aussi, consacrait sa vie aux œuvres de la charité, à adopter les enfants que la Providence lui avait confiés. Le petit hôtel de Pont, rue des Saints-Pères, n° 52, qu'occupait déjà Mme de Lézeau, fut choisi pour habitation, d'accord avec M. Duvey, qui prit le titre d'aumônier de la maison des orphelines. Le jour de l'ouverture de l'établissement fut fixé au 1^{er} avril 1806. La pieuse fondatrice et sa compagne voulurent le consacrer à Dieu d'une manière toute spéciale, en faisant la sainte communion; mais Mme de Lézeau était de ces âmes d'élite que le Seigneur se plaît à éprouver. — De retour de l'église, elle apprend que sa rente, dont elle devait toucher un quartier le jour même, est perdue sans ressource. A cette nouvelle, elle se recueille un instant, ouvre son secrétaire, en tire 24 francs. C'était alors tout ce qu'elle possédait, et sans dire un mot, les montre à M. Duvey. « Eh bien! » Madame, dit-il, « que ferez-vous? » — La volonté de Dieu, mon Père, « répondit-elle, » la Providence veillera sur nous, et nous continuerons notre œuvre. » Cette confiance de la vénérable Mère ne se démentit jamais; elle disait souvent en parlant de la congrégation: « La Providence a tout fait pour elle. » Aussi comme témoignage de sa gratitude, a-t-elle établi l'usage, qui s'est toujours conservé, de réciter chaque matin avant l'oraison, les litanies de la Providence. Elle s'adjoignit six compagnes, parmi lesquelles elle vit se ranger, d'abord deux anciennes sœurs de la rue du Vieux-Colombier, et peu à après, deux autres vinrent les joindre, conformément au désir de leur respectable supé-

rieure, qui avant de mourir avait demandé à Mme de Lézeau de devenir la Mère de ses chères filles.

Ces six premières Mères de la congrégation furent : Mesdames Maroteau, sœur Marie-Aimée de Chantal; Dagoty, sœur Marie de la Croix; d'Écureux, sœur Marie-Geneviève de Sales; Provost, sœur Marie-Angélique; Webb, sœur Marie Arsène; Lempereur, sœur Marie des Anges. Dès lors toutes commencèrent à enseigner aux enfants à lire, à écrire, à compter, ainsi que tous les ouvrages qui pouvaient les mettre à même de subvenir à leurs besoins, et les rendre, à leur sortie de la maison, utiles à la société, tels que lingerie, couture, broderie en or et en argent, etc. Mais à ce moment aucune élève ne savait manier l'aiguille, et un certain temps devait s'écouler avant que leur travail pût offrir une ressource. Celles qu'elles appelaient leurs Mères redoublaient de zèle, et cependant le gain était encore très-insuffisant; ce fut alors que la digne fondatrice eut recours à la générosité de Son Altesse Impériale le prince Louis, plus tard roi de Hollande, et de son auguste épouse. Le prince rédigea de sa main un projet de souscription pour les trente jeunes filles, assignant à chacune d'elles une pension de 24 livres par mois. Il prit pour lui-même les six premières souscriptions; la princesse en prit deux, Sa Majesté l'impératrice Joséphine souscrivit pour dix autres, et se déclara protectrice de la maison des orphelins. Par l'intermédiaire de ces augustes personnages, l'établissement recouvra des ressources plus considérables que celles qu'il avait perdues au jour de l'ouverture. Mme de Lézeau et ses compagnes adoptèrent les règlements et le costume des dames de la communauté des orphelins de la Mère de Dieu. M. de Pierre, curé de Saint-Sulpice, dès avant la révolution, et qui avait pu apprécier les services rendus par cette œuvre avant cette époque, reconnut Mme de Lézeau comme supérieure, et fut lui-même déclaré supérieur spirituel du nouvel établissement, en vertu du droit que lui donnaient les lettres patentes de 1678, et que confirmaient celles de 1778. Des administrateurs furent nommés, parmi lesquels quelques-uns l'avaient été de l'ancienne maison. Ces premiers administrateurs furent : M. Ramond de Lalande, curé de Saint-Thomas-d'Aquin; M. Lamblardie et M. Bertrand, aumôniers de leurs Altesses Impériales le prince et la princesse Louis; M. Maurice de Caraman, M. Cadet de Chambine, M. Duvey et M. Chapellier.

Le conseil apporta quelques modifications aux anciens statuts; 1° que l'œuvre se bornerait à recevoir seulement les orphelins; 2° que l'admission ne serait plus en faveur des seules enfants de Saint-Sulpice, mais de toutes les orphelins de Paris, à quelque paroisse qu'elles appartenissent.

Bientôt le nombre fixé par le prince Louis ne fut plus suffisant pour le zèle et la charité de Mme de Lézeau; elle ne pouvait se décider à refuser de pauvres jeunes filles dont

les malheurs étaient aussi honorables qu'ils rendaient leur position intéressante. Préludant alors à la mission qui devait un jour lui être confiée, on la vit, dans le choix qu'elle était obligée de faire parmi les orphelins qui lui étaient proposées, préférer celles dont les pères avaient péri sur le champ de bataille. Le nombre des élèves fut porté à quarante-six.

En 1807, Mme de Lézeau, au nom de toutes ses filles, adressa à l'impératrice une demande par laquelle elle sollicitait la grâce de reprendre leur ancien titre de Dames de la maison de la Mère de Dieu, et d'y joindre celui de congrégation; de plus, qu'il leur fût accordé d'avoir un noviciat: ce qui leur fut permis. De ce moment, les dames professes se distinguèrent des novices en portant un anneau d'or au doigt et une croix d'argent sur la poitrine.

Sur ces entrefaites, le bail fait avec le propriétaire de l'hôtel de Pont étant expiré, la maison des orphelins fut transférée rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 14.

En 1809, la pieuse fondatrice eut la consolation de voir les statuts de sa congrégation revêtus du sceau et de l'approbation de Son Em. le cardinal Fesch, et signés par le ministre secrétaire d'Etat le duc de Bassano, et par le ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu.

L'œuvre se continuait et prospérait; le nombre des maîtresses augmentait rapidement; elles s'engageaient par de simples promesses à observer l'obéissance à l'égard de la supérieure, et à travailler à l'avancement de leur vie par la pratique des conseils évangéliques. Cet engagement était temporaire et renouvelé chaque année.

La réputation de Mme de Lézeau s'étendait et parvint jusqu'à l'empereur, au moment où il projetait la fondation de six nouvelles maisons d'éducation, où les filles des membres de la Légion d'honneur, appartenant aux rangs inférieurs de l'armée, recevraient une éducation non moins solide, mais plus simple que celle qui était donnée aux jeunes personnes admises dans les maisons d'Écouen et de Saint-Denis. Mme de Lézeau parut à l'empereur être la femme propre à l'œuvre qu'il méditait. Un décret rendu à Rambouillet, le 15 juillet 1810, fixa la création de six nouvelles maisons, dont la direction était confiée aux dames religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu. Mme de Lézeau demeura supérieure générale de la congrégation.

Ce fut avec bonheur que la vénérable Mère reçut ce nouveau champ ouvert à son zèle; une incertitude lui restait cependant, son cœur maternel n'aurait pu la résoudre à abandonner les enfants qu'elle avait recueillis; que deviendraient-ils sans son secours?

Elle soumit ses inquiétudes à l'empereur qui les comprit, et daigna admettre les orphelins de Saint-Sulpice au nombre de celles qui devaient composer les maisons impériales.

De ces jeunes personnes, ainsi ado; tées

par le souverain, plusieurs consacèrent les talents qu'elles lui durent, au service de la patrie qui les avait élevées, en embrassant la vie religieuse dans la congrégation.

Les maisons impériales succursales de Saint-Denis devaient être situées : 1° à Paris, au Marais, rue Barbette, n° 2; 2° dans l'ancienne abbaye de Barbaux, département de Seine-et-Marne; 3° dans l'ancienne abbaye des Loges, forêt de Saint-Germain; 4° au mont Valérien, dans les bâtiments du Calvaire; 5° à Pont-à-Mousson (Meurthe); 6° en Italie.

De ces six maisons, les trois premières seulement furent établies, les autres demeurèrent à l'état de projet. La maison de Paris fut nommée chef-lieu.

Les orphelines de la Légion d'honneur devaient être admises depuis l'âge de trois ans jusqu'à quatorze, et demeurer dans l'établissement jusqu'à vingt et un ans.

Les statuts de la congrégation furent envoyés à Napoléon, qui les approuva, ainsi que les règlements qui lui furent soumis pour la direction intérieure des maisons; la direction spirituelle fut confiée au grand aumônier de France.

La dernière réunion des administrateurs de la maison des orphelines eut lieu le 24 juillet 1810; Mme de Lézeau leur fit connaître les offres bienveillantes de l'empereur et l'adhésion qu'elle y avait donnée; ces messieurs la félicitèrent ainsi sur sa communauté, puis ils déclarèrent leur mission terminée: l'administration temporelle des nouvelles maisons étant confiée au grand chancelier de la Légion d'honneur.

M. l'abbé Duvey, dont la bonté paternelle et la générosité lui avaient mérité l'amour et la reconnaissance de la congrégation, fut attaché à la maison de Paris en qualité de premier aumônier.

Ce fut en 1811 que la congrégation de la Mère de Dieu adopta l'observance de la règle de Saint-Augustin, et des constitutions que saint François de Sales a données à la Visitation, modifiées selon l'exigence de l'institut. Depuis 1806, la société semblait essayer ses forces; enfin, approuvée dans ses desirs par les supérieurs ecclésiastiques, elle resserra ses liens; les vœux furent clairement prononcés, avec engagement de ne quitter la congrégation que dans des cas imprévus et de l'avis du supérieur spirituel.

Après la Restauration, Louis XVIII, convaincu de l'utilité des établissements, les maintint par une ordonnance rendue à Paris le 27 septembre 1814. Dans les derniers jours de cette même année, Mme de Lézeau, d'après le vœu émis par toutes les religieuses, adressa à Mgr de Talleyrand Périgord, archevêque de Reims, grand aumônier de France, une demande, afin d'obtenir pour elle et ses filles, l'autorisation de porter l'habit religieux. Le vénérable prélat s'empressa d'acquiescer à ce désir. Par suite de cette autorisation, le 2 février 1815, les dames professes

et les novices reçurent le saint habit des mains de Mgr de Quélen, évêque nommé de Samosate.

En 1817, d'après le désir exprimé par la très-grande majorité des religieuses, et avec l'agrément de Mgr de Périgord, on adopta une formule de profession; émettant des vœux perpétuels.

En 1824, Mme de Lézeau établit, rue de Picpus, n° 43, la maison mère de la congrégation, ainsi que le noviciat. Les deux succursales de la maison de Saint-Denis continuèrent d'être confiées pour l'éducation aux dames de la congrégation (1).

En 1831, la première succursale fut transférée, de la rue Barbette, au château d'Écouen. (2)

MICHEL(CHEVALERIE DE SAINT-), en Bavière.

Joseph Clément, électeur de Cologne, institua cet ordre de chevalerie comme duc de Bavière, dans la province de Monaco. Il fut ensuite solennellement confirmé par le roi de Bavière Maximilien Joseph, dans la révision des ordres royaux, le 11 septembre 1808.

La première et principale fin qu'il se proposa fut de soutenir la religion catholique, de défendre l'honneur divin à laquelle sa fin l'obligeait ou de secourir les défenseurs de la patrie par un décret du 6 avril 1810 lorsqu'on réforma et confirma les statuts de l'ordre qu'on appela l'ordre du mérite de Saint-Michel.

Dans le principe, l'ordre se divisa en trois classes, c'est-à-dire des grands-croix qui formaient le chapitre, des officiers et des chevaliers auxquels on adjoignit plus tard la quatrième classe des chevaliers honoraires. Pour être admis à l'une des trois premières classes, il fallait donner des preuves de noblesse.

Le grand maître nommé de son propre mouvement pour chevaliers honoraires des hommes de mérite, sans avoir égard à la naissance, à la condition, ou à la religion, mais aucun membre ne peut être élu sans le consentement du roi. Les statuts fixaient à dix-huit le nombre des grands-croix, à huit le nombre des officiers, à trente-six chevaliers et à douze les chevaliers honoraires, tant ecclésiastiques que laïques.

Pie VII déclara par son bref: *Quoniam inter militares equestres ordines*, du 5 février 1802, *Bull. rom.; continuatio*, t. XI, p. 284, que les ecclésiastiques qui seraient décorés de cet ordre auraient le droit de porter l'habit de prélat et jouiraient de tous les privilèges des prélats domestiques.

Louis-Charles-Auguste, dernier roi régnant, publia le 14 septembre 1846, un décret royal par lequel il régla que l'ordre du mérite de Saint-Michel se composerait désormais de trente-six grands-croix, de soixante commandeurs et de trois cents chevaliers.

La dignité de grand-croix est conférée à lors de l'invasion des armées étrangères, et supprimée

(1) La maison de Barbeaux avait été abandonnée en 1816.

(2) Voy à la fin du vol., n° 153.

un prince du sang, avec l'agrément du roi. Sur l'écu de Saint-Michel, sur la face de la décoration, on lit l'épigraphe suivante : *Quis ut Deus ?*

Sur les quatre parties de la croix sont les initiales P. F. F. P. qui signifient *pietas, fidelitas, fortitudo, perseverantia* : piété, fidélité, force et persévérance. Au revers est la légende : *Dominus potens in praelio.*

MILICE CHRÉTIENNE ou DE LA CONCEPTION (ORDRE DES CHEVALIERS DE LA)

Ce fut Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernais et Rethelais, pair de France, qui institua cet ordre à Olmitz, l'an 1618, sous la protection de Notre-Dame et de saint Michel. L'année suivante, plusieurs seigneurs le reçurent à Vienne en Autriche. Les deux principaux préceptes de la loi évangélique étaient les fondements de cette milice chrétienne. Aimer Dieu de tout son cœur et de toute son âme et son prochain comme soi-même. La fin de cet ordre était de procurer la paix et l'union entre les princes et les peuples chrétiens, et de délivrer des mains des infidèles les Chrétiens qui gémissaient sous leur tyrannie. Les statuts de cet ordre contenaient vingt-cinq articles. Il était dit dans le VII^e qu'il serait composé d'un chef, de douze grands prieurs, de soixante-douze grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. Il était ordonné dans l'article douze que cet ordre aurait pour marque deux croix dont une d'or émaillée de bleu, ayant d'un côté l'image de Notre-Dame tenant Notre-Seigneur entre les bras et de l'autre côté celle de saint Michel. Cette croix devant être portée au cou avec un ruban de soie bleu et or, large de trois doigts. L'autre marque des chevaliers devait être de velours bleu, en broderie d'or, dans le milieu de laquelle était l'image de la sainte Vierge environnée de douze étoiles, portant Notre-Seigneur entre ses bras, un sceptre à la main droite, et un croissant sous les pieds. Autour de cette marque était le cordon de Saint-François, et des quatre angles de la croix, il sortait des flammes d'or. Le gouvernement temporel de cet ordre était divisé en celui du Levant, celui de l'Occident et celui du Midi. Le gouvernement de l'Orient comprenait le pays des Alpes et d'Italie, depuis la mer Adriatique jusqu'au Rhin. Celui du Midi s'étendait depuis le Rhin jusqu'à la mer de Gênes, et celui de l'Occident comprenait les autres parties de l'Europe. L'élection d'un chef se faisait par vingt-neuf prieurs qu'on avait tirés au sort. Entre leurs œuvres pies, en voici une qui mérite d'être distinguée. Le jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, il y avait vingt-cinq jeunes demoiselles, bien nobles, dont trois tiraient les billets pour l'élection du chef. Leur habit était bleu céleste. Les chevaliers devaient leur donner cinquante florins pour aider à les marier; ils étaient aussi obligés de réciter leur bréviaire et de faire les vœux requis. Lorsqu'ils allaient en campagne, ils

avaient sur un des côtés de leur enseigne, une croix avec l'image de Notre-Dame.

MILICE DORÉE (CHEVALIERS DE LA).

Grégoire XVI Souverain Pontife.

« Pour en perpétuer la mémoire.

« L'esprit et le cœur de l'homme n'étant jamais plus puissamment encouragés à pratiquer la vertu avec zèle, à entreprendre de grandes choses, à accomplir de belles actions, que par le zèle religieux, par le désir de la gloire, par l'espoir d'obtenir pour récompense les honneurs et les louanges, les Pontifes romains, animés du désir ardent de travailler à la prospérité de l'Eglise et de l'Etat, ont la sage habitude de créer des ordres de chevalerie, de rétablir dans leur ancien lustre ceux qui existaient, et de les enrichir de nouveaux privilèges, pour exciter plus efficacement les hommes à la piété et à la pratique de toutes les vertus; ne convient-il pas surtout à celui qui, par le choix de Dieu même a été placé sur la chaire sublime du Prince des apôtres, d'apporter tous ses soins pour que les hommes plus enflammés par l'espoir d'acquiescer des honneurs et de la gloire, étudient et pratiquent en première ligne la religion, la piété, la justice et toutes les vertus; qu'ils apportent toute leur application à cultiver les lettres, la science et les beaux-arts, et qu'ils s'efforcent, qu'ils consacrent toutes leurs facultés à tout ce qui peut contribuer à la splendeur et à la prospérité de l'Eglise catholique et du gouvernement. Personne n'ignore que, parmi ces ordres de chevalerie, aucun ne brilla d'un plus vif éclat que celui de la milice dorée, à cause de l'antiquité de son origine, à cause du motif de son institution, et par l'honneur qui y était attaché, et à cause de l'opinion qui a prévalu et qui a été confirmée par des écrivains d'une grande autorité; opinion qui a reconnu Constantin le Grand pour le fondateur de cet ordre. Ce fut à l'occasion du prodige éclatant qui lui montra dans le ciel une croix entourée d'une lumière brillante, et de la merveilleuse victoire qu'il remporta à la suite de cette vision, victoire qui le fit triompher d'une manière si miraculeuse du tyran Maxence. Cette opinion nous apprend aussi que cet ordre fut approuvé par saint Sylvestre, notre prédécesseur, et qu'il revêtit lui-même l'empereur Constantin de cette décoration. C'est pourquoi, dans les temps anciens, les Souverains Pontifes et les plus grands princes en firent le plus grand cas; et les Papes n'accordèrent cette décoration qu'à ceux qui, par leurs services éclatants, avaient surtout bien mérité de l'Eglise. Cependant, comme cet ordre avait perdu de son éclat et de la considération dont il avait joui (par la suite des temps et par la vicissitude des choses humaines), suivant les exemples de nos prédécesseurs, nous avons décidé de lui rendre son premier éclat, et d'ajouter des honneurs à ceux dont il jouissait déjà; car, puisque tous ceux qui sont destinés à être membres de cet ordre,

outre l'honnêteté, la probité et le zèle ordinaire pour la religion; outre leurs connaissances dans les sciences, les belles-lettres et les lois de la discipline; outre qu'ils doivent exceller dans les beaux-arts; outre la distinction qu'ils ont acquise dans les emplois sacrés, civils ou militaires qu'ils ont exercés, doivent réunir de généreux efforts pour se rendre dignes de cette récompense par des services, des actions éclatantes, pour bien mériter de la religion, du gouvernement et du Saint-Siège, nous avons jugé convenable de rendre à cet ordre sa première splendeur, afin que tous ceux qui seront doués de ces qualités reçoivent une récompense proportionnée à leur mérite, et soient excités par elle à s'en rendre de plus en plus dignes par leurs belles actions. C'est pourquoi nous décrétons par ces présentes lettres apostoliques, qui doivent être toujours observées, et nous voulons qu'à l'avenir le même ordre, conservant le nom de la Milice dorée, soit divisé en deux classes, l'une de commandeurs, et l'autre de chevaliers; que tous portent le collier, l'épée et les éperons d'or, jouissant de tous les droits, de tous les privilèges dont ces chevaliers ont joui jusqu'à présent, dans les limites établies par le sacré concile de Trente. Nous ordonnons qu'ils portent la croix d'or selon le mode et la forme prescrits par Benoît XIV, notre prédécesseur, dans ses lettres apostoliques du 17 septembre 1746, de manière cependant qu'à l'avenir la croix suspendue à un ruban de soie rouge, séparée par deux bandes noires avec des bords rouges, porte au milieu, sur un champ d'émail blanc, l'effigie de saint Sylvestre; et afin d'établir une différence entre les commandeurs et les chevaliers, nous ordonnons que les commandeurs porteront suspendue au cou la grande croix fixée à un long ruban, et que les chevaliers portent sur le côté gauche de la poitrine cette même croix, mais d'une plus petite dimension, suivant l'usage ordinaire des chevaliers; et pour prévenir toute discussion à laquelle pourrait donner lieu le port de cette décoration, nous ordonnons qu'un modèle de chaque croix sera imprimé et remis avec le diplôme à tous les nouveaux chevaliers, et comme un degré d'honneur et de dignité se distingue d'autant plus qu'il est réservé à un plus petit nombre de personnes, nous voulons qu'il n'y ait jamais plus de cent cinquante commandeurs, et de trois cents chevaliers choisis entre nos sujets pontificaux: il sera libre néanmoins à nous et à nos successeurs d'augmenter ce nombre dans chaque classe, en revêtant de ces insignes des hommes choisis parmi d'autres nations. Afin que la raison de cet ordre se perpétue et ne puisse jamais changer, nous voulons de plus que le grand chancelier soit le révérendissime-éminentissime cardinal secrétaire des brefs apostoliques, et qu'il conserve avec soin les noms, les grades, les jours d'admission et le nombre de tous les chevaliers. Ignorant quels sont ceux qui,

dans les temps reculés, ont été reçus dans cet ordre de la Milice dorée, nous décrétons qu'on ne reconnaîtra comme chevaliers que ceux qui auront été agrégés en vertu des lettres pontificales, et qu'ils pourront seuls porter l'ancienne décoration; que, ceux-là exceptés, tous ceux qui auraient été reçus dans cet ordre pour un motif quelconque, cessent d'en faire partie, et perdent le droit de porter l'ancienne décoration. Enfin, pour que l'entrée dans cet ordre ne soit ouverte qu'à ceux auxquels cet honneur sera donné en vertu des lettres apostoliques; de notre propre autorité apostolique, par la vertu des présentes lettres, nous retirons à tous et à chacun, de tout ordre, de tout grade, de toute condition, le privilège d'accorder cet ordre, quand même ils l'auraient obtenu de nos prédécesseurs par lettres apostoliques et par des constitutions particulières, telles que les lettres apostoliques *Fel. rec.* de Paul III, notre prédécesseur, relatif à ce privilège, sous la date du 14 avril 1639, avec le sceau de plomb, telles que celles de Jules III, de Grégoire XIII, de Sixte V nos prédécesseurs, et même les nôtres, par lesquelles on dit que nous les aurions confirmées, et toutes autres quelconques, auxquelles nous dérogeons de la manière la plus expresse, en déclarant et en ordonnant qu'à l'avenir elles n'auront aucune force, et qu'elles ne jouiront d'aucune autorité.

« Afin de connaître ceux qui ont obtenu cet insigne honneur en vertu des lettres pontificales, nous ordonnons que, dans l'espace de huit mois, ceux qui habitent Rome viennent présenter leur diplôme au cardinal des brefs apostoliques, et que ceux qui vivent sous notre gouvernement pontifical, hors la ville sainte, se présentent à leur propre évêque, ou à l'ordinaire. Nous avons la ferme confiance que, par la nouvelle restauration de cet ordre de la Milice dorée, que par l'honneur que nous ajoutons, nous obtiendrons le résultat que nous avons en vue; c'est-à-dire que tous ceux qui feront partie de cet ordre, et que tous ceux qui y seront admis désormais, ne négligeront rien pour répondre à nos vœux; qu'il n'y aura rien qu'ils ne fassent, qu'ils n'entreprennent, pour bien mériter de la religion, de la Chaire de saint Pierre, du gouvernement pontifical, par leurs belles actions.

« Nous décrétons toutes ces choses, nous les voulons, nous les commandons, nous ordonnons que ces présentes et tout ce qu'elles renferment, conservent leur valeur, leur efficacité, qu'elles obtiennent leurs entiers et pleins effets, qu'elles soient inviolablement observées dans toutes leurs parties par tous ceux que leur contenu concerne ou concernera; qu'ils en favorisent le parfait accomplissement.

« Nous refusons à tout juge ordinaire, aux légats, aux auditeurs des causes du palais apostolique, aux nonces du Saint-Siège, aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, même aux légats *a latere*, et à toute autre

personne quelconque, la faculté et l'autorité de les juger et de les interpréter autrement; et nous déclarons nul tout ce qui serait tenté par ignorance ou sciemment contre la tenue des présentes, nonobstant les lettres apostoliques mentionnées de Benoît XIV sur la croix de cet ordre, de Paul III, nos prédécesseurs, touchant le privilège d'accorder cet ordre; celles de Jules III, de Grégoire XIII, de Sixte V, également nos prédécesseurs, de quelque manière qu'elles aient été approuvées; nonobstant notre règle et celle de la chancellerie apostolique, sur le droit et qui ne peut être enlevé; nonobstant les autres lettres apostoliques, les constitutions et ordonnances faites par des conciles généraux, provinciaux, synodaux, les constitutions particulières, afin qu'on puisse confirmer et renouveler les statuts, les coutumes, les privilèges de l'ordre de chevalerie de la Milice dorée par serment, par l'autorité apostolique et par quelque moyen que ce soit. Pour assurer l'effet de tout ce que dessus en faveur dudit ordre, nous dérogeons expressément, mais pour cette fois seulement, à toutes les constitutions sus-mentionnées et à tout ce qui y serait contraire, quelque digne que cela fût d'une expresse exécution.

«Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 31 octobre 1841, de notre pontificat le onzième.

« Signé A. cardinal LAMBRUSCHINI. »

MINIMES (ORDRE DES PÈRES), à *Marseille*.

Le P. François de Paule-Bœuf, correcteur des Minimes de Marseille, pour accomplir la volonté de Dieu en se rendant à la voix de l'obéissance, se démit, en 1843, des fonctions de vicaire, qu'il remplissait dans la paroisse de Notre-Dame du Mont en cette ville, et se dévoua inclusivement à une œuvre qui avait pour but le rétablissement de l'ordre des Minimes en France.

Encouragé par l'heureuse réussite des religieux du même ordre, qui avait eu lieu en 1841, sous les auspices et la juridiction de Mgr l'évêque de Marseille, il quitta cette ville pour entrer dans l'ordre des Minimes et se rendit à Naples pour y faire son noviciat dans la maison que le P. général lui avait désignée.

Devenu religieux, profès, le P. François de Paule rentra en France au mois de novembre 1843, et jeta les premiers fondements d'une œuvre si utile, dans une petite paroisse de Marseille, que Mgr l'évêque confia à ses soins et qui avait été le berceau des PP. Minimes qui étaient venus s'y établir en 1845.

Cinq ans après, en 1850, le P. François de Paule, comptant uniquement sur les secours de la Providence, fit l'acquisition d'une chapelle et de ses dépendances, sur l'antique sol qui avait appartenu aux Minimes près de la pleine Saint-Michel et s'y établit avec la nouvelle famille de religieux. « La fondation dont le P. François de Paule a été l'instrument, » dit Mgr de Mézenod,

évêque de Marseille, dans une approbation qu'il accorda, « reproduit toute la perfection des premiers temps de l'ordre des Minimes. L'œuvre établie à Marseille est une réforme radicale, qui en rendant à la France l'institut dans toute sa pureté primitive, pourra avoir un jour des conséquences heureuses pour les Minimes d'Italie. Ceux-ci ne formant qu'un corps avec leurs frères de France, seront ramenés à la stricte observance par l'influence de l'exemple et du zèle; cette réformation mérite surtout d'être encouragée pour l'honneur de l'Eglise et l'édification de ses enfants. »

L'ordre des Minimes a pour fin immédiate la contemplation jointe à la vie active, c'est-à-dire que les religieux Minimes, tout en se livrant aux exercices de la prière prescrite par la règle, s'adonnent en même temps aux fonctions du ministère évangélique. Ils prêchent les stations du Carême et de l'Avent; entendent les confessions des fidèles et donnent des retraites.

Aux trois vœux ordinaires et solennels de religion, les religieux en ajoutent un quatrième, celui de la vie quadragésimale, en vertu duquel, le cas de maladie excepté, leur vie est un Carême perpétuel, tel qu'on le pratiquait dans les premiers temps de l'Eglise.

Les PP. ne s'adonnent qu'à l'étude des sciences ecclésiastiques et à l'exercice des fonctions du ministère. Les frères ne sont employés qu'aux emplois de l'intérieur de la maison; le travail des mains n'est pas d'obligation, la règle cependant ne le défend pas.

Leur principale pénitence consiste dans l'usage strict et rigoureux des premiers siècles de l'Eglise et dans la pratique d'un perpétuel Carême qui consiste dans la privation de chair et de tout ce qui provient de la chair, œufs, laitage, beurre, et fromage.

Ils jeûnent environ sept mois de l'année et se lèvent à minuit pour psalmodier l'office, toutes sortes de chant leur sont absolument interdits. Les Minimes suivent en tout le Rituel romain et toutes les cérémonies qui y sont prescrites.

En chaire et au confessionnal ils ne se servent que de surplis, ils ne revêtent les ornements sacrés que lorsqu'ils remplissent les fonctions à l'autel; partout ailleurs ils portent l'habit monacal, qu'ils ne peuvent jamais quitter, le conservent même pendant la nuit; mais en cas de maladie le médecin peut ordonner de le quitter.

L'habit des religieux Minimes est noir, à très-grandes manches. Leur capuce de même couleur est rond, dans le genre de celui des Carmes, et descend par devant et derrière, jusqu'au milieu de la cuisse, il se termine en demi-cercle. — Un cordon noir aussi noué de cinq nœuds simples leur sert de ceinture.

Dans la saison de l'hiver, ils se servent d'un manteau également noir auquel est attaché un capuce ou cucule, tant dedans que de hors du monastère. Ce manteau, quoique de règle, n'entre point, à proprement parler, dans l'habit des Minimes, puisque ceux-ci

ne le portent jamais dans aucune cérémonie publique où ils se trouvent réunis en corps de communauté.

D'après le texte de leurs règles les religieux Minimes devraient avoir la tête découverte avec une simple couronne de prêtre et les pieds nus. Leur habit devrait être de l'étoffe et de la couleur des RR. PP. Capucins, c'est avec cet extérieur de pénitence que le P. François de Paule était rentré à Marseille après son noviciat. Lui et ses enfants ont suivi et pratiqué exactement ces points de règle jusqu'en 1853 que le Souverain Pontife Pie IX leur a ordonné de s'uniformer, quant à l'extérieur, à leurs frères d'Italie; et c'est en vertu et par la force de ce décret, donné le 17 juin 1853, que les Minimes de Marseille ont renoncé à leur première couleur, ont mis des souliers et un chapeau noir.

Les Minimes de Marseille laissaient aussi croître leur barbe; le même décret leur a ordonné de la couper et de se raser souvent.

MINIMES (ORDRE DES RELIGIEUSES), rétablies à Marseille.

La translation des religieuses Minimes dans un nouveau monastère eut lieu le jour de l'Assomption de l'année 1851. Mgr l'évêque de Marseille qui, malgré ses soixante-dix ans, sait se multiplier pour se trouver à toutes les cérémonies religieuses, s'y était rendu comme le père qui attend les enfants de sa famille, à l'entrée de sa maison pour les y recevoir et les introduire.

Cette communauté est l'œuvre de son zèle; non-seulement c'est le seul couvent de France, mais c'est peut-être le seul dans l'univers catholique qui suive rigoureusement la règle primitive; il peut être assimilé aux ordres les plus austères de l'Eglise.

Après la bénédiction de la chapelle et du monastère, le prélat, avec cette simplicité et cette touchante familiarité dont il ne se départ jamais au milieu des siens, a tour à tour félicité les vierges du Seigneur de leur généreux sacrifice, consolé les parents qui ne pouvaient s'empêcher d'accorder une larme à la nature, et édifié tout l'auditoire par le récit des vertus héroïques, dont cette maison allait devenir le théâtre. Il a vengé succinctement, mais en termes énergiques, les vierges du cloître, du reproche aussi injuste que sacrilège de n'y mener qu'une vie oiseuse et inutile.

Aujourd'hui on veut bien admettre les communautés religieuses; le monde leur fait la grâce de leur accorder, jusqu'à un certain point, droit de cité, mais c'est à la condition qu'elles se livreront à l'éducation des jeunes personnes et qu'on les trouvera près du grabat du malade indigent. C'est sans doute là une belle mission, et la religion n'y a jamais fait défaut, mais est-ce tout? N'y a-t-il plus rien à faire dans le champ des misères humaines? Le monde le dit ainsi, et il veut avoir fait une large concession à la religion en lui permettant de s'adonner à des œuvres qu'il appelle philanthropiques,

afin de ne pas leur donner leur véritable nom. « La charité, » dit en terminant le vénérable prélat, « n'a pas de limites si étroites; les entrailles de la religion qui l'inspire sont dilatées; elle sent qu'il y a d'autres besoins dans la grande famille chrétienne, et elle est heureuse de trouver dans la diversité des établissements monastiques les moyens d'y pourvoir. Que de grâces ces précieuses servantes du Seigneur, recueillies jour et nuit à l'ombre du sanctuaire, ont fait descendre du ciel comme une rosée bienfaisante dans l'âme des pécheurs étonnés eux-mêmes de leur conversion, n'en pouvant expliquer humainement la cause. Combien qui dans le cœur de la nuit, à l'issue d'une fête mondaine ou d'une débauche, ont entendu la voix de Dieu en même temps que le son de la cloche du monastère! Combien de fois les ferventes prières de ces saintes filles ont forcé l'ange exterminateur de remettre l'épée dans son fourreau?... et lorsque la mesure des iniquités est comblée et qu'il faut à Dieu des victimes à sa juste colère, croyez-vous que le sang des pécheurs désarme son courroux? Dans un pécheur immolé il ne trouve qu'une victime souillée; mais qu'une vierge cachée aux yeux du monde, vivant à l'état d'expiation continuelle pour des péchés qu'elle n'a pas commis, succombe sous les coups du Seigneur, sa justice s'apaise satisfaite devant une victime enrichie de tous les trésors de l'innocence la plus pure, et de tout le superflu de la pénitence la plus rigoureuse et la plus volontaire. Est-ce là mener une vie inutile! »

MISÉRICORDE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), maison mère à Sées (Orne).

M. Bazin, ancien vicaire général, ancien supérieur du grand séminaire de Sées, un des hommes qui ont le plus contribué à la régénération de ce diocèse, fonda, en 1823, la congrégation des Sœurs de la Miséricorde, pour le soulagement spirituel et corporel des malades, surtout des pauvres à domicile.

Le courage que ce digne prêtre déploya dans la persécution, le zèle qu'il montra dans les fonctions du saint ministère, les travaux qu'il entreprit, les services qu'il a rendu au diocèse de Sées, pendant sa longue administration dans des temps si difficiles et dans la fondation de la communauté de la Miséricorde, font connaître l'homme de Dieu et l'un des plus beaux modèles de vertu que l'on puisse offrir aux Chrétiens.

Ce vénérable prêtre eut le bonheur de venir au monde dans une contrée où la plupart des habitants avaient conservé une foi profonde et des habitudes religieuses. Il naquit à Fresnes, département de l'Orne. Sa mère, surtout, était une femme d'une solide vertu. Les mœurs d'un pays, et surtout les habitudes de la maison paternelle exercent une grande influence sur les mœurs et sur le caractère des enfants. Il en est de l'esprit des personnes avec lesquelles nous vivons dans nos premières années, comme

de l'air que nous respirons : s'il est pur, il nous soutient et nous vivifie ; il affaiblit et porte souvent des germes de mort, s'il est contagieux ou corrompu. Dès ses premières années, Bazin donna des signes d'une vertu précoce et bien au-dessus de son âge. On pouvait déjà remarquer dans ses habitudes les indices d'une grande piété, et comme les premiers signes de sa vocation au sacerdoce. Un jour sa mère le trouva le visage prosterné contre terre et les yeux baignés de larmes ; il voulait réparer, par cet acte d'expiation, une faute qui lui était échappée. Il n'avait que de l'éloignement pour les jeux bruyants et les amusements frivoles. Il fit des progrès remarquables dans ses études, par une application constante au travail ; il remplaçait par un jugement solide, par un cœur droit, les qualités séduisantes qui ont quelquefois plus d'éclat que de solidité. Ce fut pendant le cours de sa théologie, à Bayeux, que se développèrent cette tendre piété, cet amour de la retraite et ces vertus austères dont il avait donné des marques dès ses premières années. Avant même d'avoir reçu l'onction sainte, il consacrait ses vacances à évangéliser la jeunesse chrétienne. De sinistres présages se faisaient sentir lorsqu'il se préparait à recevoir la prêtrise. Les nuages s'amoncelèrent à l'horizon politique, l'orage éclata avant qu'il eût reçu le sacerdoce.

Quoique M. Bazin ne fût pas prêtre, il se trouvait atteint par les lois préventives ; sa vie fut sérieusement menacée. Trahi par celui dont il devait attendre une généreuse protection, il fut condamné à la déportation ; même en prenant le chemin de l'exil, il fut poursuivi par la fureur des révolutionnaires, et exposé à de grands dangers. Il se rendit à Jersey, où il fut ordonné prêtre, par l'évêque de Tréguier, le 23 novembre 1792. Il passa de là en Angleterre, où il chercha, pour se rendre utile, toutes les occasions que lui suggéraient sa charité et son zèle. En quittant leur patrie, la plupart des confesseurs de la foi se flattaient de la revoir bientôt, et n'avaient pris, pour la plupart, que très-peu de provisions : quelle amertume pour eux, quand ils virent des années de troubles se succéder, et notre sainte religion, toujours proscrite comme une ennemie ! Que de privations leur imposa ce séjour dans une terre étrangère, lorsque toute communication avec la France était prohibée sous peine de mort. M. Bazin passa tout son temps dans la lecture des Livres saints, des livres ascétiques. Les exercices religieux tenaient toujours le premier rang dans l'ordre de ses journées : le reste de son temps était employé à l'étude de la théologie et à la composition de quelques instructions familières.

Les plus fougueux persécuteurs de la religion avaient porté en France leur tête sur l'échafaud. Les autels de la Raison étaient tombés sous l'exécration et le mépris. En 1801, un concordat était passé à Paris, entre Sa Sainteté Pie VII et le gouvernement

français. C'était l'annonce de la délivrance et du retour des confesseurs de la foi, après neuf ans d'absence ; ils en tressaillirent de joie.

M. Bazin exerça d'abord le saint ministère, en qualité de desservant à Saint-Pierre d'Entremont, puis à Claire-Fougère, et y fut, pendant six ans, le modèle des bons curés ; tout dans sa vie honorait son ministère, édifiait le peuple, gagnait des âmes à Dieu. Il y laissa des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Son éminente piété et ses connaissances en théologie étant bien connues par M. de Boisbellat, ce prélat le choisit pour diriger son grand séminaire, en qualité de supérieur. Il fut presque effrayé du nouveau fardeau qui venait de lui être imposé. M. Bazin joignait à une étude solide de la théologie, la science des saints et la vertu des bons prêtres. Il se proposa toujours la gloire de Dieu, et Dieu bénit ses entreprises. Sa charité sans borne, son dévouement absolu obtinrent des résultats que d'hommes éminents n'avaient pas obtenus. Il eut l'incomparable talent de faire passer dans le cœur d'un grand nombre d'ecclésiastiques, qu'il forma, ce qui était dans le sien : l'amour de Dieu, le désir ardent de le faire connaître et de sauver les âmes. Ses rapports avec les séminaristes furent toujours faciles et affectueux.

En 1807, et longtemps après, les plaies faites à l'Eglise par la Révolution étaient encore saignantes, beaucoup de paroisses étaient veuves, l'ignorance était extrême dans un grand nombre de localités ; on demandait des pasteurs à grands cris, c'était une question de vie ou de mort. Il sembla à M. Bazin que dans un temps où l'Eglise était en butte à tant d'ennemis, il fallait promptement mettre sur pied la jeune milice sacerdotale, et envoyer du renfort à de vieux prêtres qui combattaient toujours vaillamment, mais qui étaient épuisés par l'âge et la fatigue. Il fallut donc abrégier les cours et présenter les sujets à l'imposition des mains de l'évêque, dès qu'on les croyait en état d'instruire et de travailler avec succès dans le saint ministère.

On sait qu'après la restauration du culte catholique, de graves complications s'élevèrent entre le Souverain Pontife et le pouvoir temporel. Le schisme menaçait d'occuper les sièges de nos évêques, et des hommes téméraires allaient jusqu'à prétendre que l'Eglise de France pourrait bien se passer de l'Eglise de Rome. Le sol tremblait dans toute la France, et le diocèse de Séez, en particulier, éprouva de violentes secousses. La prudence et la fermeté de M. Bazin se firent remarquer dans cette circonstance, et il n'hésita pas de se montrer hostile à M. Boston, évêque nommé par l'empereur, mais non approuvé par le Saint-Siège, et qui voulut administrer le diocèse avec des pouvoirs du chapitre, ce qui était en opposition avec le quatrième concile de Latran, le deuxième concile de Lyon, et une décrétale de Boniface VIII, en 1300. Il ne craignit pas un jour de dire : « Monseigneur,

quand vous serez en règle, ceux qui vous font le plus d'opposition vous seront les plus dévoués. » La conduite de M. Bazin fut applaudie et lui attira la confiance de tous les bons prêtres. L'année suivante, 1815, il fut nommé vicaire capitulaire; il accepta cette dignité avec son humilité ordinaire, comme un pesant fardeau. Il donna dans ce nouveau poste des preuves de son zèle pour la discipline ecclésiastique. Il recevait les prêtres dans des retraites, pour retremper leur zèle et réchauffer leurs âmes : ses rapports de douce et bienveillante charité avec le clergé du diocèse, son zèle, ses travaux, firent naître dans le cœur de tous les prêtres une profonde estime pour ses vertus, une grande confiance dans ses lumières et dans ses décisions.

On se rendrait difficilement compte des nombreux services qu'il rendit au diocèse de Séez pendant la longue vacance du siège. Il fut l'âme de tous les conseils, de toutes les entreprises; mais malgré son zèle actif, qui lui faisait consacrer le jour et la nuit au travail, sans prendre ni repos ni récréations, le diocèse de Séez souffrait de la privation de son pasteur, et M. Bazin, qui voyait mieux que personne ses besoins, gémissait plus profondément du long veuvage de cette Eglise. Le concordat conclu le 11 juin 1817 semblait devoir faire cesser cet état déplorable. Des évêques avaient été nommés aux sièges vacants; les bulles d'institution furent aussitôt données par le Souverain Pontife. On en ressentit une vive joie; mais le ministre Lainé, par des propositions inacceptables, détruisit toutes les espérances conçues pour le bien de la religion. Les bulles expédiées de Rome furent retenues, une confusion désolante suivit le rejet du concordat.

Mgr Saussol avait été nommé à l'évêché de Séez; quoiqu'il n'administrât pas le diocèse, M. Bazin se mit en rapport avec lui, et dès ce moment il ne prit aucune détermination importante sans le consulter, sans avoir obtenu son approbation. Il se plaisait à signaler à Sa Grandeur le mérite de ses vertueux confrères, mais il ne négligea rien pour être déchargé des postes qu'il occupait, et il lui fit les plus vives instances pour qu'il les confiât, selon lui, à de plus dignes.

Le Souverain Pontife, voulant mettre un terme à la désolation de l'Eglise de France, résolut de faire droit aux réclamations des évêques et de conclure un arrangement provisoire avec le gouvernement français; c'est le 23 août 1819, que Pie VII donnait à l'Eglise de France cet éclatant témoignage de sa paternelle sollicitude. Mgr Saussol fut sacré à Paris, et entra dans sa ville épiscopale le 30 octobre, où son installation eut lieu le jour même de la Toussaint, il y avait plus de huit ans que le siège était vacant.

Les vœux les plus ardents de M. Bazin furent accomplis. Il fut le premier désigné pour partager l'administration diocésaine. Il fut d'abord chargé d'établir le grand et le petit séminaire, et de pourvoir aux besoins

de deux cents élèves qui se présentèrent dès la première année, 1820. Il accomplit très-promptement et sans ressources une œuvre que personne n'aurait osé tenter.

Quoique continuant à diriger le grand séminaire, M. Bazin était toujours le principal conseiller de son évêque. Aucune décision de quelque importance n'était prise sans son avis; aucune œuvre administrative ne se faisait sans sa participation. La plus grande partie des difficultés lui étaient soumises, et il puisait dans la connaissance pratique de la théologie, dans la droiture de son esprit et surtout dans la prière, les réponses et les solutions qu'il convenait d'y donner.

La douce piété de M. Bazin lui avait fait toujours regarder les communautés religieuses comme des familles d'élite, propres par leurs prières et leurs saintes mortifications à arrêter les vengeances du ciel toujours provoquées par les crimes des hommes. Le saint prêtre ne se lassait pas d'admirer leur vie tout angélique, leur joie dans leur pauvreté, leur ardeur dans les austérités, leur confiance en Dieu dans les privations, leur patience et leur résignation dans les rudes épreuves qu'elles avaient à subir. Aussi ne négligea-t-il aucune occasion de leur être utile. Et quand le défaut de dot était un obstacle pour quelques filles à leur entrée en religion, il se chargeait de payer pour elles.

Les nombreux services que M. Bazin rendait aux communautés lui avaient souvent donné occasion de gémir sur le sort de bonnes et vertueuses filles qui restent exposées aux dangers du monde, faute d'une dot suffisante pour être reçues dans une maison religieuse. Le désir de venir à leur secours avait fait naître en lui la pensée de former une nouvelle association, ouverte, autant que possible, même aux vocations qui se présenteraient sans dot. Il examina ensuite quelle mission il pourrait confier à ces bonnes filles pour utiliser leur dévouement, sans nuire aux progrès des autres sociétés religieuses. La pensée lui vint de les consacrer au soulagement des malades et principalement des malades pauvres. Cette pensée révélait à la fois une profonde sagesse et une ardente charité. Le soulagement des malades était l'œuvre la plus pressante et la plus propre à donner des consolations efficaces à bien des malheureux, dans le moment où tout les abandonne. Quand il pensait à tant de malades en proie à toutes les douleurs et souvent privés des secours les plus nécessaires, il sentait ses entrailles émues : « Combien de pécheurs, » disait le bon prêtre, « vont comparaître au jugement de Dieu, sans avoir reçu les derniers sacrements, parce que ceux qui les entourent, parents ou gardes-malades, s'occupent ordinairement plus du corps que de l'âme ! Combien de personnes accablées par le poids du mal, se trouvent entre des mains sans expérience pour administrer les remèdes du corps, sans goût, sans aptitude pour procurer le soulagement d'esprit et de cœur ! » C'é-

tait à ce double mal qu'il voulait apporter quelque remède, en fondant la communauté de la Miséricorde. Il pensait que des femmes pieuses et dévouées, exercées d'avance à ces œuvres de charité, pourraient rendre d'immenses services, en concourant au prompt rétablissement de certains malades et à la conversion d'un grand nombre d'autres qui, faute de quelques paroles charitables, seraient tombés sans préparation entre les mains de la divine justice. Dès l'année 1818, M. Bazin avait fait une tentative pour fonder l'œuvre de la Miséricorde, mais ses premiers essais furent sans résultat, sans doute parce qu'il n'avait pas sous la main les éléments convenables pour un établissement de cette nature. Le succès d'une association dépend, en grande partie, des premiers membres qui la composent; pour qu'elle ait chance d'avenir et de prospérité, il faut à son début des sujets d'élite. Les grands talents ne sont pas nécessaires, mais on a besoin de personnes d'une vertu solide, judicieuses et versées dans la connaissance pratique des obligations de l'état religieux; sans cela les fondements manqueront de solidité et l'édifice s'écroulera. C'est ce qu'éprouva M. Bazin dans cette première tentative. Les filles qui se présentèrent pour commencer son œuvre ne manquaient ni de bonne volonté, ni d'une piété vraie; il s'en trouvait même qui avaient une certaine instruction, mais elles ne connaissaient pas assez la nature et les devoirs de l'état qu'elles voulaient embrasser; elles ne comprenaient pas que la profession religieuse consiste moins dans le nombre des exercices, que dans la mortification de la volonté propre et des inclinations de la nature. Aussi ne put-il s'opérer entre elles une véritable harmonie; les esprits se divisèrent et il fallut se séparer.

Dieu voulait apparemment, selon les voies ordinaires de sa providence, mettre à l'épreuve la vertu du serviteur de Dieu. L'humble supérieur ne se déconcerta pas, il fit de nouveaux choix, prit plus de précautions et profita des divisions qui avaient interrompu son œuvre, pour rendre plus circonspectes les postulantes qu'il disposait à la profession religieuse. Dès l'année 1823, le jour de la Conception de la très-sainte Vierge, le pieux fondateur eut le bonheur de présenter à Mgr Saussol, cinq filles pauvres, qui prononcèrent entre les mains du prélat dans la chapelle de l'évêché les trois vœux ordinaires de religion, auxquels elles ajoutèrent la promesse spéciale de se consacrer au soulagement des malades. Elles furent appelées sœurs de la Charité, et elles portèrent ce nom jusqu'en 1825, où, pour les distinguer des filles de Saint-Vincent de Paul, établies dans plusieurs villes du diocèse, le prélat voulut qu'elles fussent désignées sous le nom de sœurs de la Miséricorde. Telle fut l'origine de cette congrégation qui a déjà rendu et qui est destinée à rendre tant de services à l'humanité souffrante.

La première règle que M. Bazin donna à ses filles fut des plus simples. Ne soupçon-

nant pas l'extension que devait prendre la communauté, le pieux fondateur ne s'était pas préoccupé des rapports que les maisons particulières devaient avoir avec la maison mère, ni des règlements d'après lesquels ces maisons seraient gouvernées. Son but principal avait été de déterminer la nature et l'étendue des engagements des sœurs, leurs rapports avec les supérieurs, leurs occupations principales, les vertus à pratiquer et les moyens de se sanctifier, soit dans l'intérieur de la communauté, soit auprès des malades. La pauvreté, l'obéissance, la charité, la mortification des sens et des passions, étaient indiquées et recommandées comme les fondements de cette vie de sacrifices, à laquelle ces pieuses filles étaient appelées. Comme la plupart des fondateurs, M. Bazin profita de l'expérience pour enjoindre certaines pratiques, corriger certains abus, ajouter ou retrancher selon le besoin.

La congrégation naissante prit un accroissement rapide. La pauvreté n'étant point un obstacle à l'admission des sujets, grand nombre de filles vinrent se joindre aux premières religieuses et rivaliser avec elles de ferveur et de dévouement. Pendant le jour elles travaillaient pour vivre, et à l'approche de la nuit, après un frugal repas, on les voyait se répandre dans la ville et dans les campagnes d'alentour, pour soigner les malades, surtout ceux de la classe indigente, car on leur donne toujours la préférence.

Bientôt les villes voisines voulurent avoir part aux bienfaits de cette précieuse fondation. Partout on parlait des sœurs de la Miséricorde avec éloge, on citait avec admiration les heureux résultats obtenus par leurs soins pour le bien spirituel et corporel des malades. On était surtout touché de leur désintéressement; car le pieux fondateur, craignant que des vues d'intérêt n'altérassent l'esprit de charité qui avait présidé à son œuvre, voulait que leurs soins fussent gratuits. Le même esprit s'est conservé parmi elles; et quand les personnes riches ou aisées offrent quelque chose, en reconnaissance de leurs services, la communauté l'accepte, non comme rétribution, mais seulement à titre d'aumône.

De toutes parts des demandes étaient adressées à M. Bazin, et il y satisfaisait autant qu'il lui était possible; les conditions de l'établissement n'étaient point un obstacle. Ces bonnes filles, accoutumées à se contenter du strict nécessaire, et à s'imposer des privations, portaient sur l'ordre de leur Père et s'abandonnaient aux soins de la divine Providence.

Il fallait bien, au début, se résigner à manquer de beaucoup de choses. Sans autre ameublement que les lits et le peu de linge fournis par la maison mère; sans autres ressources que quelques pièces de monnaie, données souvent par le bon supérieur, au moment du départ, on était loin de se trouver dans l'aisance en arrivant. Il se rencontrait des cas où l'on n'avait ni chaises pour s'asseoir, ni flambeaux pour s'éclairer; mais ce-

n'était pas une raison pour se déconcerter ; on en prenait joyeusement son parti ; les premiers objets qui tombaient sous la main servaient de sièges, de tables ou de flambeaux ; et avec un ameublement improvisé, dans les chétives habitations qui servaient d'asile aux nouvelles venues, on goûtait plus de bonheur qu'on n'en eût trouvé dans de riches et superbes palais.

La Providence d'ailleurs prenait soin de récompenser la confiance absolue que ces pieuses filles lui témoignaient. Des personnes charitables, touchées d'un si grand désintéressement, leur venaient en aide ; ces libéralités, jointes au produit de leur travail et aux dons que la reconnaissance leur offrait chez les malades, les tiraient de leur dénûment, et leur procuraient du moins les choses nécessaires à la vie.

Le pieux fondateur était heureux de voir son œuvre réussir au delà de ses espérances, et il n'épargnait ni veilles ni fatigues pour la faire prospérer de plus en plus. Malgré les soins multipliés que lui occasionnait sa double charge de vicaire général et de supérieur du séminaire, il trouvait encore du temps pour former à la perfection cette nouvelle famille, dont la Providence l'avait rendu le père et le soutien. Il lui fallait pourvoir à tous les besoins spirituels et temporels de la congrégation pour aider ces filles vertueuses, mais la plupart privées d'instruction, à chercher sous l'écorce des mots de la règle les sublimes sentiments de charité, de dévouement et de sacrifices qui s'y trouvaient renfermés ; M. Bazin composa deux petits ouvrages à l'usage de la communauté, un *Manuel spirituel* et l'*Horloge de la Passion*.

La dévotion qu'avait le saint prêtre aux mystères de la vie souffrante du Sauveur l'avait porté à ranger, parmi les exercices journaliers de sa communauté, la salutaire pratique d'adresser à chaque demi-heure, une élévation du cœur ou une prière à Jésus souffrant. Rien n'était plus propre à entretenir dans les cœurs l'amour de Jésus-Christ et le désir de vivre constamment dans la sainte voie de la croix.

Pendant que M. Bazin travaillait avec tant de zèle à cultiver les vocations au sacerdoce et à la vie religieuse, les fameuses ordonnances de Charles X sur la presse amenèrent les journées de Juillet, et la déchéance de la branche aînée des Bourbons. Cet événement inattendu, et les perturbations qui en furent les suites, exercèrent une pénible influence sur la santé de Mgr Saussol, qui s'affaiblit bientôt d'une manière sensible ; sa vie ne devait pas tarder à s'éteindre. C'était une consolation pour lui de pouvoir se décharger sur M. Bazin d'une multitude d'affaires, et M. Bazin exécuta alors la promesse qu'il avait faite dans un autre temps, de sacrifier volontiers son repos et sa santé pour ménager des jours dont les besoins du diocèse réclamaient la conservation. Le prélat mourut dans la soixante-dix-septième année de son âge, le 7 février 1836. Personne ne sentit plus vive-

ment que M. Bazin le coup dont le diocèse fut frappé. Mgr Saussol l'avait toujours honoré de son amitié et de sa confiance : confident de ses pensées les plus intimes, il vivait presque de la même vie, et s'associait de cœur et d'action à toutes ses entreprises.

Bien souvent accablé sous le poids des affaires, M. Bazin avait souvent soupiré après des jours de tranquillité qui lui permettraient de vaquer plus souvent aux exercices de la vie intérieure, ses vœux furent satisfaits. Débarrassé de l'administration diocésaine, M. Bazin concentra son activité sur les deux établissements dont il était chargé, le grand séminaire et la communauté de la Miséricorde, consacrant à la prière et aux autres exercices de piété tout le temps qui lui restait après l'accomplissement de ses devoirs. Mais il devait être blessé bientôt dans ses plus tendres affections.

Mgr Jolly, nommé à l'évêché de Séez, fut installé le 8 septembre 1836, jour de la Nativité de la sainte Vierge. A peine avait-il pris possession de son siège, qu'il confia à d'autres mains le gouvernement de son grand séminaire sans qu'il eût songé à prévenir et à préparer M. Bazin à cette mesure. Celui-ci fut bien plus étonné encore quand on lui apprit, quelques jours après, que la direction de sa communauté lui était aussi retirée, et qu'un prêtre, jusqu'alors étranger au diocèse, était appelé à le remplacer. Il fallut une vertu aussi robuste que la sienne pour voir accomplir de pareilles mesures sans murmurer. Sa résignation fut parfaite, sa soumission sans réserve, son respect pour les volontés de son évêque, religieux et inaltérable.

Ces diverses épreuves firent briller d'un plus vif éclat la vertu de l'homme de Dieu. Le nouveau directeur de la communauté ne fut pas goûté ; les sœurs avaient vu, avec une peine difficile à rendre, s'éloigner un ancien confesseur de la foi, un vénérable prêtre, dont la tête avait blanchi au service du diocèse, et dans les plus hautes charges de l'administration ; un Père enfin auquel, après Dieu, chaque sœur se croyait redevable d'un trésor qu'elle chérissait plus que sa vie, de sa vocation à la profession religieuse. Le bon Père saisit cette occasion pour rappeler à ses Filles la conduite de la divine Providence, qui nous témoigne son amour dans les épreuves ; il leur recommanda une patience inaltérable, et une parfaite soumission aux volontés du Ciel, manifestées par la voix de l'évêque et de ceux qu'il associait à son autorité.

Il s'absenta de Séez pendant quelque temps. Nombre de prêtres se disputèrent le bonheur de l'avoir quelques jours auprès d'eux. Dans toutes les occasions il exhortait ses chères Filles à bénir la main de Dieu dans leurs communes épreuves. Un jour se trouvant à Alençon, il adressa à sa communauté les paroles suivantes qu'on a conservées avec un religieux respect : « Vous savez, mes chères Filles, tout ce qui s'est passé ; Dieu

nous a envoyé des afflictions afin de s'assurer de notre fidélité; c'est à nous d'adorer en toutes choses la conduite de sa divine providence. Ce que je demande de vous, c'est que vous soyez toujours obéissantes et résignées dans les épreuves. Je ne cesserai pas de vous aimer en Dieu et pour Dieu, ni de vous donner part à nos prières; de votre côté, si vous avez de l'attachement pour moi, et si vous tenez à me faire plaisir, vous me le prouvez en vous montrant parfaitement soumis à Mgr notre évêque et à celui qu'il a chargé de me remplacer auprès de vous. Dieu ne m'a pas jugé digne de vous gouverner plus longtemps; que sa volonté soit faite et non pas la nôtre. Il est bien certain que rien ne nous arrive que par son ordre ou sa permission, et il se sert de tout pour nous faire expier nos péchés et pour nous sanctifier. »

Mais une occasion où ses vertus parurent encore plus touchantes, ce fut lorsque le curé de Tinchebray étant venu à Séez pour demander un vicaire dont il avait un pressant besoin, et ne pouvant l'obtenir, l'humble et vénérable prêtre, oubliant ce qu'il avait été, s'offrit spontanément pour être l'auxiliaire de celui qui le regardait toujours comme son supérieur et son père. Le charitable prêtre était précédé dans cette paroisse par une grande réputation de sainteté, sa présence fut une espèce de mission, dont le succès combla son cœur de joie et le dédommagea amplement des amertumes des derniers événements. Les pécheurs vinrent en grand nombre lui faire leur confession générale. La sainteté de sa vie, la simplicité de ses manières, la facilité avec laquelle il recevait tout le monde, à toute heure et en toutes circonstances, gagnaient les cœurs les plus endurcis.

Il exerçait son ministère de missionnaire depuis huit mois, il produisait des fruits toujours plus abondants, quand Monseigneur, que l'expérience avait mieux éclairé, le rappela à Séez par une lettre remplie de témoignages de confiance. Le clergé souffrait d'ailleurs de voir M. Bazin, l'ancien grand vicaire, un des hommes qui avaient le plus contribué à la restauration de la religion après les mauvais jours, être devenu, comme on disait, simple vicaire de paroisse.

La communauté de la Miséricorde était dans un grand état de souffrance; la peine qu'avait causée le départ de M. Bazin avait fait accueillir froidement M. Coulouvrier; l'évêque prit le parti de remettre la congrégation de la Miséricorde entre les mains et sous la direction absolue de son fondateur, en lui adjoignant un prêtre du diocèse, animé de son esprit, pour l'aider dans les détails du gouvernement, et lui rendre tous les services qui seraient en son pouvoir. M. l'abbé Durand, ancien directeur du grand séminaire, que la Providence destinait pour lui succéder dans les fonctions de supérieur, fut désigné par Sa Grandeur pour alléger le fardeau du supérieur.

Il serait difficile d'exprimer la joie que

cet arrangement procura à la communauté, ce fut le bonheur et l'ivresse d'une famille désolée qui retrouve un père dont elle se croyait séparée pour toujours. Quant à M. Bazin, on le vit renaître lorsqu'il se trouva, comme autrefois, entouré de sa chère famille. Plein d'un nouveau zèle, il se remit à cultiver ce petit troupeau, objet de ses affections, fruit de ses longs travaux et de son inépuisable charité.

Pendant que le vénérable supérieur entretenait, par ses instructions, par ses fréquents rapports avec les sœurs, les novices, les postulantes, le feu de la charité au sein de la congrégation, le nouveau directeur travaillait aussi de son côté à consolider l'œuvre du fondateur, en expliquant aux sœurs et aux novices le catéchisme du diocèse, et en s'efforçant de leur montrer la haute perfection qu'elles devaient atteindre. Il rendit surtout à la communauté un immense service en organisant deux classes dans le noviciat, et faisant donner à des heures réglées des leçons de lecture, d'écriture, de grammaire, de calcul, afin de préparer à la communauté des sujets capables de lui rendre de véritables services, et de remplir les tins de l'institut, but qu'elles n'auraient pu atteindre, si elles étaient restées sans instruction.

Une amélioration importante opérée par Mgr Jolly avait été de fonder dans la maison de Séez, par ordonnance du 8 novembre 1836, une direction générale dont tous les établissements devaient relever. Cette mesure était indispensable pour unir les divers établissements et les attacher à la maison mère. Un conseil général fut chargé du gouvernement de toutes les maisons. Ce conseil fut composé de cinq membres : une supérieure générale, une assistante, une maîtresse des novices et deux conseillères. Le prélat nomma à toutes ces charges pour la première fois. La durée des pouvoirs fut fixée à trois ans. Trois ans après le prélat sollicitait auprès du gouvernement la reconnaissance légale de la Miséricorde; sa demande fut bien accueillie et la maison de Séez fut autorisée par ordonnance royale du 13 octobre 1839, sur la déclaration faite par les sœurs qu'elles adoptaient les statuts approuvés le 13 janvier 1827, pour la congrégation des sœurs de Bon-Secours, qui se vouent au service des malades, établie à Paris. Mgr Jolly conçut le projet d'un nouveau règlement plus en rapport avec les besoins de la congrégation. On prit des documents dans les règles et constitutions des sœurs de Bon-Secours. Un homme rempli de l'esprit de Dieu, d'une grande expérience et profondément versé dans la connaissance des devoirs de la vie religieuse, le R. P. Debrosse, de la Compagnie de Jésus, fut chargé de dresser ces nouveaux statuts. La nouvelle règle, sanctionnée par Monseigneur, fut mise en vigueur le jour de l'Assomption de la sainte Vierge 1842. Un moyen très-efficace qu'employa Mgr Jolly pour faire goûter la nouvelle règle fut d'appeler des religieux pour don-

ner des retraites à la communauté ; il fallait établir une discipline plus sévère, un plus grand respect pour la règle, une plus grande fidélité à la pratique de l'obéissance religieuse. Or cette exacte discipline, cette religieuse régularité, cette fidèle obéissance dans les plus petites choses, qui multiplie les mérites en sanctifiant toutes les œuvres, personne n'est aussi propre à les faire pénétrer dans l'esprit des sœurs, à les leur faire goûter et pratiquer, que des hommes voués eux-mêmes à l'obéissance, accoutumés au joug de la règle et pratiquant ce qu'ils commandent aux autres.

Le vénérable M. Bazin n'éprouvait d'autre désir que de voir prospérer son œuvre et était heureux de voir le bien qu'elle opérait dans un grand nombre de localités ; en fondant sa communauté, le saint prêtre était loin d'en prévoir les prodigieux accroissements. Son intention avait été de réunir autour de lui une famille spirituelle, composée de filles pieuses et dévouées ; de les exercer aux pratiques de la vie chrétienne et religieuse, en les appliquant selon leurs forces au soulagement spirituel et corporel des malades, surtout des malades pauvres ; mais il ne soupçonnait pas qu'en peu d'années et sous ses yeux sa communauté se répandrait sur quatre diocèses, dans quinze établissements ; et qu'elle aurait besoin, pour se maintenir dans la ferveur et accomplir dignement sa mission, d'une organisation presque semblable à celles des ordres religieux proprement dits.

Le fardeau devenant trop lourd pour un vieillard toujours brûlant de l'amour de Dieu, mais dont les facultés et surtout la mémoire diminuaient de jour en jour, Monseigneur donna plus d'étendue aux pouvoirs de M. Durand, afin qu'au besoin, et tout en conservant un profond respect pour les volontés du vénérable fondateur, il pût prendre les mesures nécessaires aux intérêts de la congrégation. Mgr Jolly fut transféré à l'archevêché de Sens, dont il alla prendre possession au commencement de l'année 1844. Le vénérable prélat fut vivement regretté de la communauté de la Miséricorde pour les sages réformes qu'il y avait introduites.

Mgr Rousselet fut installé le Carême suivant. Dans toutes les occasions qui se sont présentées, ce prélat a montré le plus vif intérêt à cette congrégation, il a complété très-avantageusement les utiles réformes dues à son prédécesseur, en approuvant l'admission des sœurs converses destinées à aider les professes, à se livrer aux soins temporels et aux travaux extérieurs. Par cette sage mesure, en donnant d'utiles auxiliaires aux sœurs professes, il a facilité l'entrée de l'établissement à de vertueuses filles propres à devenir de ferventes religieuses et à rendre de véritables services, tandis qu'on aurait eu la douleur de les renvoyer faute d'instruction ou d'autres qualités, si on n'avait eu à leur confier ces modestes emplois.

Depuis que des diverses modifications

avaient été apportées aux constitutions de la Miséricorde, M. Bazin sentit qu'il devait s'effacer peu à peu pour laisser agir plus librement le directeur et le conseil, désormais plus en état que lui de gouverner d'après les principes de la nouvelle règle. Sans renoncer à la charge de supérieur, il borna son action à donner quelques encouragements, à sanctionner le bien qui s'opérait, et à faire descendre par ses prières les bénédictions du ciel sur sa chère famille. Ce fut pour lui l'occasion de réaliser le vœu qu'il avait tant de fois exprimé, de passer dans le recueillement et la prière les dernières années de sa vie, afin de se préparer à rendre compte à Dieu des actes de sa longue carrière. Cette partie de sa vie ne fut pas moins édifiante ; elle a été remplie de vertus, qui, pour avoir été cachées, ne furent pas moins dignes d'admiration.

Il vécut entièrement étranger aux choses de ce monde ; à peine s'aperçut-il de la chute de la royauté de Juillet ; il ignorait presque qu'il vivait sous une république, ou sous l'empire. Les révolutions s'accomplissaient, les dynasties passaient, les trônes s'écroulaient sans qu'il en fût ému, tant était grande sa confiance en la Providence. « Que sa volonté soit faite, » disait-il souvent, « Dieu nous aime, il connaît nos besoins, qu'avons-nous à faire, si ce n'est de nous abandonner à sa conduite ? » Il s'entretenait constamment avec Dieu ; il priait, lisait, méditait, et les moments lui paraissaient courts ; il était avare de son temps comme aux jours où toutes les affaires du diocèse et la direction d'un établissement nombreux se réunissaient pour l'accabler. La prospérité de sa congrégation lui causait une grande joie ; il était heureux de voir arriver les jeunes aspirantes, destinées à peupler bientôt ses divers établissements, mais il se contentait de prier pour sa famille et de l'édifier par l'exemple de ses vertus, et comme si les longues heures qu'il consacrait à des exercices de piété n'eussent pas été suffisantes, il priait encore en allant d'un lieu dans un autre.

Il avait la sainte habitude de faire tous les jours le chemin de la croix. Cette application journalière à suivre les traces sanglantes de l'Homme-Dieu, le cœur pénétré et souvent les yeux mouillés de larmes, avait excité dans l'âme sensible de M. Bazin un plus ardent désir de suivre son divin Maître dans la voie de la croix ; la mortification avait été d'ailleurs pendant sa vie une de ses vertus les plus familières.

Il ne connut jamais des jours de trêve, ni de moments de repos et de délassement ; jamais il n'avait pris de récréation. A peine son repas était fini qu'il se remettait au travail pour ne le quitter que le soir, et quelquefois il le prolongeait fort avant dans la nuit. Au séminaire, comme à la Miséricorde, pendant longtemps il ne fit qu'un repas par jour et une légère collation le soir ; il supprima même cette collation pendant plusieurs années et se contenta d'un simple

dîner; il avait un seul plat à sa table, du bœuf bouilli.

Il n'est pas genre d'infortune que M. Bazin n'eût cherché à soulager. L'exercice de la charité, la pratique de l'aumône étaient pour lui une habitude et un besoin. La plupart des vieillards craignent de manquer du nécessaire dans leurs derniers jours, le saint prêtre ne redoutait qu'une chose, c'était qu'on trouvât chez lui quelques pièces de monnaie; il se serait fait un reproche de laisser une misère à soulager, une douleur à calmer, une larme à sécher, quand il pouvait rendre quelques services : les nécessités des pauvres lui faisaient oublier ses propres besoins.

Il conserva toujours la plus grande simplicité dans toutes les choses qui étaient à son usage, soit pour ses habillements, soit pour ses meubles, soit pour son logement, parce qu'il ne comprenait pas qu'après avoir renoncé au monde on conservât quelque attrait pour tout ce qui pouvait avoir de l'éclat et de l'ostentation. Pendant qu'il était supérieur du séminaire, il ne cessait d'adresser aux jeunes clercs des recommandations pour leur faire aimer cette simplicité. Dans sa communauté il avait fait les prescriptions les plus sévères.

Les réformes opérées dans la congrégation de la Miséricorde furent une des sources de son affermissement et de sa prospérité intérieure. Une des premières supérieures qui contribua à obtenir cet heureux résultat fut Rose Sarmé, fille d'un jugement droit, douée de toutes les qualités du cœur propres à lui gagner la confiance; sa direction fut douce et maternelle. Elle mourut à Poitiers dans le cours de ses visites, le 13 avril 1842. Deux personnes l'avaient puissamment aidée dans son gouvernement : la sœur Augustin Michel, avec le titre de vice-gérante, et la sœur Marie-Rose Poulard, maîtresse des novices. Cette dernière fut enlevée, le 11 janvier 1852, aux affections de la communauté à laquelle elle rendait d'importants services par son esprit, ses talents, l'exemple de ses vertus et l'aménité de son caractère. Après la mort de la sœur Rose Sarmé, les suffrages de la communauté appelèrent à la charge de supérieure générale l'ancienne vice-gérante, la sœur Augustin Michel; la plupart des améliorations s'opérèrent sous son gouvernement et depuis sa nomination jusqu'au moment où nous traçons ces lignes, novembre 1856, la direction générale n'a pas changé.

Peu de temps avant sa mort, M. Bazin avait eu comme un pressentiment de sa fin prochaine; il ne voulut plus s'occuper que de Dieu et de l'espérance de le voir dans le ciel. Sans avoir aucune maladie caractérisée, il tomba dans un assoupissement qui permit à peine de lui administrer les derniers sacrements. Il rendit son âme à Dieu le 15 novembre 1855, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, sept mois. Quoique la vie du vénérable fondateur se fût éteinte par degrés, la nouvelle de sa mort fit couler beaucoup de lar-

mes; on se rappelait avec attendrissement ses admirables vertus, son éminente piété, son mépris du monde, ses aumônes abondantes, sa mortification de tous les instants.

Le corps de M. Bazin fut embaumé, puis exposé à la vénération des fidèles dans une chapelle ardente pendant quatre jours. Il y eut un concours continu de personnes de tout âge, de toutes conditions, attirées par l'odeur de ses vertus. Les anciens se rappelaient les longs et importants services qu'il avait rendus à la religion, les pauvres pleuraient un bienfaiteur. Le public éprouvait la même confiance que les sœurs : on se sentait plus porté à réclamer les prières du vénérable prêtre qu'à demander le repos de son âme, qu'on croyait envolée dans le sein de Dieu et jouissant du bonheur des saints.

Depuis les funérailles de Mgr Saussol jamais il n'y eut autant de pompe ni un clergé plus nombreux. Une partie des prêtres qui n'avaient pu assister à l'inhumation, se lit un devoir d'assister au service funèbre qui eut lieu huit jours après. C'était un juste hommage rendu aux vertus de M. Bazin, au zèle qu'il avait déployé, aux services qu'il avait rendus au diocèse pendant près de trente années; il l'avait peuplé de bons prêtres, auxquels il avait communiqué son amour pour Dieu et son désir du salut des âmes. La congrégation qu'il a fondée, et sur laquelle la Providence a déjà répandu tant de bénédictions, suffirait pour perpétuer sa mémoire.

Cette nouvelle association est destinée à répandre de nombreux bienfaits et à rendre des services précieux à toutes les familles. Plus que toute autre elle renferme des éléments d'avenir et de prospérité. Le plus grand nombre de jeunes filles qui se présentent pour entrer dans une maison religieuse appartiennent à des familles honnêtes, mais sans fortune, ou à des parents qui se feraient un reproche d'employer une partie de leurs revenus à favoriser leur vocation; c'est un malheur ou une injustice; voilà pourquoi il y a tant de jeunes personnes qui sont privées de suivre leur attrait pour la vie religieuse; voilà ce qui explique aussi pourquoi les vocations affluent à la Miséricorde, où la dotation n'est pas une condition de leur admission, et où la porte est ouverte à presque toutes les filles qui se présentent avec les qualités requises pour remplir les fins de l'institut.

Les services, si précieux et gratuits que reçoivent des sœurs les paroisses, rendent faciles des établissements qui n'imposent d'ailleurs que de faibles sacrifices aux communes; car, en mettant de côté l'intérêt matériel et la sécurité que la présence d'une sœur offre aux familles, surtout dans ces moments douloureux où la mort laisse souvent une maison tout en désordre; de quel intérêt n'est-il pas pour un malade d'avoir une sœur à ses côtés? Quel avantage ne tire-t-il pas de ses soins assidus, de son expérience, de ses attentions, de sa vigilance,

de son exactitude dans l'application des remèdes indiqués par l'homme de l'art? On sait combien de malades succombent par l'imprudence des personnes qui les entourent et par l'emploi des dangereuses recettes vantées par l'ignorance et exploitées par la crédulité.

Au point de vue religieux surtout, quelle est la famille qui ne veuille, au moins dans les grands dangers, procurer à ses membres les remèdes de l'âme et les consolations que l'Eglise offre à ses enfants. Et dans ces moments décisifs, que de secours rendus par la sœur de la Miséricorde! Combien d'hommes indifférents sentent leur foi se ranimer et leur cœur s'enflammer auprès de ces anges de la terre! Combien de cœurs durs, intraitables, ont cédé aux insinuations de leur charité! Les personnes pieuses ont besoin elles-mêmes d'être soutenues et fortifiées dans ces pénibles circonstances; fut-on un saint, on désirerait avoir un saint à ses côtés pour recueillir de sa bouche quelques paroles d'encouragement. Faut-il s'étonner si on désire dans les paroisses former de pareils établissements, se procurer de pareilles ressources, de si puissantes auxiliaires? Ajoutons à cela l'impression favorable que le dévouement des sœurs produit dans tous les lieux où elles sont établies. Leur vie entière, jusqu'à ce que leurs forces soient épuisées, se passe dans l'exercice de ces pénibles devoirs de la charité. On les voit souvent passer deux, trois ou quatre nuits de la semaine sans témoigner ni ennui, ni répugnance. Viennent les maladies contagieuses, les fièvres pestilentielles, le choléra, elles bravent le danger; elles sont partout où les appellent les pauvres malades; elles oublient le danger qu'elles courent pour multiplier les secours et les consolations. C'est le touchant spectacle qu'elles ont donné à l'Aigle, à Mortagne, au Mans et ailleurs. Lorsque, il y a quelques années, une maladie épidémique régnait à Poitiers, les sœurs ne suffisaient plus pour soigner les personnes atteintes, on fit appel à Séez, au dévouement des sœurs et des novices; trente personnes se présentèrent pour partir; il n'y eut que l'embarras du choix. Plusieurs furent victimes de leur charité, mais le lendemain un nombre égal avait répondu à un nouvel appel. L'héroïsme de ces sacrifices, et le bien sensible opéré par la charité des sœurs de la Miséricorde, a fait sentir le besoin de voir leurs maisons se multiplier, et c'est ce qui s'accomplit.

L'intérêt tout particulier que les sœurs portent aux malades pauvres, ou plutôt la préférence qu'elles leur donnent, suivant les intentions du digne fondateur, ne contribue pas peu à leur gagner la confiance de tout le monde, et à leur assurer la protection des administrations et des personnes bienfaites. Plus elles montrent de désintéressement, plus on croit qu'il est convenable de les aider à remplir leur sublime mission. Un homme riche, d'une ville remarquable, conseiller municipal, se présente à la commu-

nauté, et prie la supérieure d'envoyer chez lui une sœur, pour passer la nuit près de sa femme qui est malade. Tout examen fait, la supérieure lui exprime le regret de ne pouvoir le satisfaire. — « Comment se fait-il que madame la supérieure n'ait pas une sœur pour Mme N...? — Cela vient, Monsieur, de ce que nous avons à soigner trop de malades pauvres; presque toutes nos sœurs y sont occupées. » Le conseiller municipal se retire ému et en murmurant. Cependant, rentré chez lui, réfléchissant sur la conduite de la supérieure et sur la sienne, il s'aperçoit que ce n'est pas chez lui que se trouvent les sentiments les plus généreux; peu à peu le mécontentement fait place à l'admiration, et dans une séance du conseil municipal il fait une motion pour obtenir un surcroît de secours aux sœurs de la Miséricorde, afin de les indemniser du temps qu'elles consacrent et des charitables services qu'elles rendent aux malades les plus pauvres et les plus délaissés. Les mêmes impressions, suivies des mêmes résultats, se sont souvent renouvelées; Dieu s'en est servi pour féconder cette œuvre qu'il avait inspirée, qui contribuera à le faire glorifier et à perpétuer dans la mémoire des hommes le souvenir de l'un des plus humbles et des plus fidèles serviteurs de Dieu.

Voici, d'après l'époque de leur fondation, les divers établissements que possède la communauté de la Miséricorde.

A Séez, maison mère en 1823; à Alençon, en 1825; à Toulouse, en 1828; à Mortagne-sur-Huisne, en 1829; à Vimoutiers, en 1830; à Tonchebray, à Poitiers et à Vire, en 1834; à Felers (Orne), en 1835; au Mans, à Mamers et à Condé-sur-Noireau, en 1836; à l'Aigle, en 1837; à Argentan, en 1842; à Lisieux, en 1846; à Bayeux, en 1856. Les conditions de cette dernière fondation avaient été faites du vivant de M. Bazin, quoique l'établissement n'ait eu lieu qu'après sa mort.

La congrégation compte dans son sein deux cent quarante sœurs et soixante-quinze novices ou postulantes; mais il en faudrait beaucoup plus pour remplir les vides, pour satisfaire aux demandes qui sont adressées de toutes parts.

Nous n'avons rien dit dans cette notice, de peur de lui donner trop d'étendue, de toutes les instructions que M. Bazin adressait si fréquemment aux membres de la congrégation pour les former aux vertus et à l'esprit de leur état, pour les préparer à l'importante mission qui était l'objet de leur vocation, et pour les soutenir dans l'accomplissement de devoirs toujours si pénibles, souvent dégoûtants, bien des fois dangereux.

Il rappelait souvent aux sœurs de la Miséricorde l'excellence et les avantages du soin des malades, et ce qu'elles avaient à faire pour bien s'en acquitter. Il leur faisait comprendre que c'était un bonheur pour elles d'avoir été choisies pour se dévouer à cette œuvre de miséricorde, qu'il faut porter quelquefois jusqu'à l'héroïsme puisque.

d'après Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, il regarde comme fait à lui-même ce qu'on fait pour les pauvres, qui sont ses membres. Puis il leur rappelait ce que dit Jésus-Christ de la récompense promise, au dernier jour. « Si ceux, » ajoutait-il, « qui n'auront fait que le visiter dans la personne de quelques malades doivent entendre, devant l'univers assemblé, ces consolantes paroles : *Venez, les bénis de mon Père, car j'ai été malade et vous m'avez visité* (Matth. xxv, 34, 36), quel accueil ne fera-t-il pas, quelles expressions de tendresse n'adressera-t-il pas à celles qui auront fait leur occupation continuelle de les visiter, de les assister, de les consoler, de les exciter à la patience, au regret de leurs fautes, à l'amour de Dieu; de les porter à souffrir leurs maux en esprit de pénitence, à unir leurs souffrances à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Il leur disait que, continuant l'œuvre de Jésus-Christ sur la terre, rien n'était plus noble, plus glorieux pour elles; que Notre-Seigneur était continuellement occupé à soulager des malades; qu'il allait de préférence chez les pauvres pour les secourir.

Il leur mettait devant les yeux les services sans nombre qu'elles rendaient aux malades, que leur charité, leur désintéressement, leur dévouement préparaient à profiter des moyens de sanctification qu'un zèle industrieux et prudent saurait leur proposer. Il leur faisait entrevoir l'heureuse perspective de pouvoir mourir martyres de la charité. « Quels vœux vous restent-ils à former, » leur disait encore ce digne supérieur, « de mourir de la mort des justes? Espérez, mes chères filles; espérez cette précieuse faveur, puisque Jésus-Christ (Matth. v, 7) a promis de faire miséricorde à ceux qui auront exercé la miséricorde envers les autres. Et s'il est dit de l'aumône corporelle, qu'elle est assez forte pour empêcher ceux qui la pratiquent de tomber en enfer, que sera-ce de tant d'actes de charité dans lesquels votre vie se sera consumée? »

Il réduisait à six les qualités qui devaient accompagner le soin des malades : un zèle infatigable, une compassion affectueuse, une grande douceur, une patience à toute épreuve, une vigilance continuelle, une charité infatigable et que rien ne devait rebuter. (1)

MISÉRICORDE (SŒURS DE LA), à Montréal.

Les Sœurs de la Miséricorde, appelées aussi Sœurs de Sainte-Pélagie, ou Sœurs de la Maternité, ont pour vocation d'assister, dans leurs maladies, les personnes enceintes, tant pauvres qu'aisées, mais plus particulièrement les pauvres. Les sœurs reçoivent chez elles les femmes en couches, ou elles se transportent à domicile, lorsqu'on les en requiert. La fondation de cette communauté date de 1848, et elle fut alors érigée canoniquement par mandement de Mgr Bourget, à la date du 16 janvier. Mme veuve Galipeau fut la première supérieure de cette œuvre si recommandable, qui remplace, près des femmes en couches, la vénalité par la piété. Les

(1) Voy. à la fin du vol., nos 156, 157.

premières religieuses qui embrassèrent cette œuvre furent Josephite Malo, veuve Galipeau, dite sainte Jeanne de Chantal, supérieure; Rosalie Jetté, dite la Nativité; Sophie Raymond, dite de Saint-Jean-Chrysostome; Lucie Benoîte, dite de Saint-Béatrix; Justine Filion, dite de Saint-Joseph; Adélaïde Sauzon, dite de Sainte-Marie d'Égypte, et Lucie Courtois, dite de Marie des Sept-Douleurs.

La communauté comptait, à la fin de 1853, dix professes et cinq novices ou postulantes; elle avait recueilli quatre *Madeleines* ou repenties. Dans l'année, elle avait soigné quatre-vingt-cinq malades à son hospice, et deux cents à domicile.

Grâce aux nobles inspirations du vertueux évêque de Montréal, et à l'infatigable charité des catholiques de la cité, un magnifique édifice, appelé *Maison de la Maternité*, a été construit par les Sœurs de Miséricorde. On y trouve toutes les précautions délicates, tous les soins attentifs pour sauver l'honneur des familles, et surtout pour éloigner le crime affreux de l'infanticide. Qu'une personne placée dans cette situation critique se présente à la supérieure, elle est reçue et entretenue dans l'établissement pendant les mois qui précèdent et suivent sa délivrance, à la condition de rembourser les dépenses occasionnées par sa maladie. La nécessité s'oppose encore à ce que ce service soit fait gratuitement. On ne demande à la malade, ni son nom, ni sa condition, ni nul renseignement capable de la trahir; et la charité respecte jusqu'au scrupule le mystère de ces hôtes de passage. Mais toutes ces précautions, prises pour sauver l'honneur de la femme coupable, ne sont qu'une faible partie de la tâche que s'impose la charité des Sœurs de la Maternité. Ces vertueuses dames travaillent à prévenir le retour du mal en s'appliquant à guérir le cœur, qui en est la source. Elles soumettent donc doucement ces *Madeleines* à un règlement de vie calculé de manière à les faire revenir de leurs déplorables égarements; et, grâce aux ingénieuses inventions de la prévoyance chrétienne, l'honneur de nombreuses familles a été sauvé, des centaines d'enfants ont été conservés à la vie et au baptême, et les victimes d'une première faute ont été préservées de nouvelles chutes. L'école philosophique et protestante ne manque pas de dire qu'une semblable institution favorise le vice, aussi bien que celle des *tours* pour les enfants trouvés; mais les économistes disent de même, que l'aumône développe la mendicité comme la moralité dans le mariage propage la misère; et, dans l'utopie de ces visionnaires antichrétiens, il faut commencer par extirper les vertus de la terre, afin d'en ôter la cause des crimes et de la pauvreté.

Nous ne dirons pas que le Canada est le premier pays où l'on ait eu la pensée charitable d'ouvrir un hôpital spécial pour les femmes en couches. Depuis le xvi^e siècle, Rome l'a précédé dans cette voie, et il en est ainsi de la plupart des institutions, dont

d'autres peuples s'attribuent souvent l'honneur. Le centre de la chrétienté a été le foyer où s'est allumée la bienfaisance catholique pour rayonner ensuite dans le monde entier. Ainsi, pour ne citer que quelques faits, le premier hôpital de l'Occident fut élevé, à Rome, au iv^e siècle; le premier asile ouvert aux enfants trouvés fut celui du Pape Innocent III, en 1198; l'hospice des convalescents, fondé par saint Philippe Néri, en 1548, a précédé de deux siècles et demi celui de *la Samaritaine*, que les Anglais ont cru inventer en 1791. Le mont-de-piété est une création papale du xv^e siècle; les refuges de Repenties, les maisons de protection pour les jeunes filles, sont des inventions romaines; et, enfin, le système cellulaire était appliqué, dans des prisons de Rome, par le Pape Clément XI, dès 1707, c'est-à-dire, 69 ans avant l'érection de la fameuse maison de Gand, laquelle a servi de modèle aux prisons des Etats-Unis. Cela n'empêchera pas les Américains de faire honneur à leur république et au protestantisme des deux variétés de régime pénitentiaire, qu'ils ont décorés du nom de système d'Auburn et de système de Philadelphie.

Au xvi^e siècle, le cardinal Antoine Salviati donna des biens à l'hôpital de Saint-Roch pour y recevoir gratuitement les femmes en couches, et, en 1770, le Pape Clément XIV consacra exclusivement l'hôpital à ce service. Les femmes, sur le point d'être mères, y sont admises, comme à Montréal, sans qu'on leur demande ni leur nom ni leur condition, et on en a vu conserver, pendant un ou deux mois, un masque sur le visage. (*Des institutions de bienfaisance publique à Rome*, par Mgr Morichini, traduit de l'italien, par E. de Bazelaire, Paris, 1841, p. 57; *Les trois Rome*, par l'abbé Gaume, t. II, p. 379, Paris, 1847.) Le Canada a donc été précédé par la ville éternelle dans la création d'un hôpital pour les femmes en couches, et c'était là un noble modèle à suivre; mais où nous croyons que Montréal a l'éclatant mérite de l'invention, c'est dans la fondation d'un institut religieux spécial pour l'œuvre de la maternité. A Rome, les malades de l'hôpital Saint-Roch sont soignées par des sages-femmes et des servantes que ne lie aucun vœu de religion; et si déjà les Souverains Pontifes ont emprunté à la France les sœurs de Charité pour la visite des pauvres à domicile, peut-être le Canada aura-t-il un jour la gloire de fournir à Rome ses sœurs de la Miséricorde, comme il dote l'Amérique du Sud de ses sœurs de la Providence. On compte dans cette maison 10 religieuses professes, 3 novices, 2 postulantes, 4 Madeleine, 28 malades. Elles ont soigné 89 malades à l'hospice, et 200 à domicile. (1)

MISÉRICORDE (SOEURS DE LA), établies dans la ville de Caen, diocèse de Bayeux.

Depuis longtemps M. Beaucès, curé de Notre-Dame, préméditait le moyen de pouvoir réussir dans un projet d'établir une communauté en faveur de la classe ouvrière

qui pourrait leur donner des sœurs en qualité d'infirmières, et les soigner jour et nuit jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement rétablis, et de joindre à cette même communauté une salle d'asile qui pourrait recevoir leurs enfants le matin et les garder pendant le jour, afin qu'ils fussent libres de gagner leur existence.

En 1840, il en parla à Monseigneur, qui approuva ses résolutions et le seconda autant qu'il put par ses conseils. Il résolut pour la réussite de cette entreprise qui n'avait aucun bien pécuniaire, d'établir un conseil séculier qui prendrait soin d'écartier et d'éloigner tout ce qui pourrait nuire à la naissance de cet institut; quinze bons propriétaires de la ville furent élus par Monseigneur pour les cinq premières années. Dans leur première réunion, ils délibéraient qu'il fallait faire des souscriptions pour pouvoir réussir dans leurs entreprises, ce qui eut lieu; on en fit une pour deux ans. Dans cette première démarche, on fit une recette considérable; on acheta dans la ville une vieille mesure, impasse de Carmélites, rue des Jacobins. De ces vieux débris on en fit construire un bâtiment approprié pour communauté et salle d'asile. On choisit quelques pieuses filles de la ville que l'on savait avoir de l'attrait pour ce genre de vie. Elles furent au nombre de six. Avec permission de Monseigneur, on les envoya pour se former à la communauté de l'Hôtel-Dieu de Caen. Elles passèrent là une année; au bout de ce temps elles reçurent le saint habit religieux des mains de Monseigneur, qui leur fit faire au même instant des vœux pour deux ans, n'osant engager pour plus longtemps des jeunes cœurs dans une nouvelle carrière qu'elles ne connaissaient pas, et dont on doutait de la réussite. Cela fait, elles restèrent encore six semaines au milieu de leur bien bonne Mère. Pendant ce temps on élut entre les six destinées pour le nouvel institut, des officières pour un temps plus ou moins long, selon le jugement du très-honorable supérieur.

Les six semaines écoulées, elles furent envoyées à leur maison et y entrèrent le 9 mai 1844, à six heures du matin. Elles y furent reçues par Monseigneur, qui leur fit une petite instruction, confirma les officières dans les élections qui avaient été faites précédemment, bénit la chapelle provisoire et enfin leur donna sa bénédiction, en les laissant sous la pleine et entière autorité du très-honorable supérieur ecclésiastique qui administre admirablement bien cette mission confiée à sa charité paternelle. Quinze jours après leur arrivée, elles commencèrent à fonctionner en qualité d'infirmières et à parcourir la nouvelle carrière où le Seigneur les appelait, et depuis ce temps elles n'ont point cessé jour et nuit de rendre leurs services au prochain autant que leur petit nombre leur permettait. De nouvelles compagnes sont venues se joindre à elles, de sorte qu'aujourd'hui elles

(1) Voy. à la fin du vol. nos 158. 162.

sont une trentaine, tant religieuses que novices et postulantes, on a fait de nouvelles souscriptions qui ont facilité l'aisance de faire agrandir la communauté, bâtir une chapelle, une crèche où il y a déjà vingt-huit petits enfants qui sont soignés par les religieuses. On a pris une seconde salle d'asile, de sorte que tous ses petits secours réunis aident à consolider la communauté. — Nous devons ces renseignements à la sœur Marie Podevin, morte en 1856, qui avait été première supérieure de cette communauté naissante. (1)

MISÉRICORDE DE JÉSUS (RELIGIEUSES DE LA), à Québec (Canada).

Cet établissement fut fondé le 1^{er} octobre 1692, par Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec, qui acheta dans cette intention le couvent de Notre-Dame des Anges, appartenant aux Récollets. L'hôpital général a pour but spécial de recueillir et de servir les pauvres infirmes des deux sexes. Les premiers sujets de cette nouvelle institution furent quatre religieuses hospitalières de la miséricorde de Jésus, de l'ordre de Saint-Augustin, tirées de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elles s'appelaient Louise Soremande, de Saint-Augustin, supérieure; Mme Marguerite Bourdon, de Saint-Jean-Baptiste; Geneviève Gosselin, de Sainte-Madeleine; Madeleine Bacon, de la Résurrection, converse. Elles prirent possession de la nouvelle fondation le 1^{er} avril 1693, tout en restant dépendantes de la maison mère jusqu'en 1701. Alors seulement l'hôpital général forma un établissement distinct de l'Hôtel-Dieu, et se caractérisa en adoptant par-dessus le même costume une croix d'argent. En 1717, les religieuses de l'hôpital général admirèrent chez elles les femmes repenties et les aliénés, en outre des pauvres invalides et infirmes. En 1725 elles ouvrirent un pensionnat pour l'éducation des jeunes personnes. Mais de ces trois œuvres nouvelles il ne reste plus que le pensionnat, dont la prospérité et la bonne tenue font honneur aux pieuses institutrices.

« L'hôpital général, » dit Charlevoix, « est la plus belle maison du Canada, et elle ne déparerait point nos plus grandes villes de France. Les PP. Récollets occupaient autrefois le terrain où elle est située. Mgr de Saint-Valier les a transférés ailleurs, a acheté leur emplacement, et y a dépensé cent mille écus, en bâtiments, en ameublements et en fondations. Le prélat fondateur a son appartement dans la maison, et y fait sa résidence ordinaire. Il a loué son palais, qui est encore son ouvrage, au profit des pauvres. Il ne dédaigne même pas de servir d'aumônier à l'hôpital, aussi bien qu'aux religieuses, et il en remplit les fonctions avec un zèle et une assiduité qu'on admirerait dans un simple prêtre. Des artisans ou autres, à qui leur grand âge ou leurs infirmités ôtent le moyen de gagner leur vie, sont reçus dans cet hôpital jusqu'à concur-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 165, 164.

rence du nombre de lits qui y sont fondés, et trente religieuses sont occupées à les servir. La plupart sont filles de condition, et comme ce ne sont pas les plus aisées du pays, le prélat en a doté plusieurs. »

Lors de la guerre qui se termina par la conquête du Canada par les Anglais, un grand nombre de soldats venus de France et qui avaient contracté la peste à bord des navires, furent soignés avec un zèle admirable à l'hôpital général, et dix religieuses succombèrent au mal affreux qu'elles avaient contracté en les soignant.

« Cette perte, » a écrit une des religieuses (*Relation de ce qui s'est passé au siège de Québec, et de la prise du Canada, par une religieuse de l'hôpital-général de Québec, adressée à une communauté de son ordre en France*), « nous mit hors d'état de pouvoir secourir seules tous les endroits qu'occupaient les malades. Le saint évêque (de Pontbriand) nous fit venir dix religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui, pleines de l'esprit de leur vocation, nous ont édifiées par leur régularité et secourues avec un zèle infatigable, tant de jour que de nuit, à tous les services qu'il fallait rendre aux malades. Notre reconnaissance n'a fait qu'augmenter pour cette communauté, et renouveler le désir que nous avons toujours eu de bien vivre avec elle. » Ainsi dans la sainte milice des servantes de Dieu et des pauvres malades, le poste du danger est toujours le poste de l'honneur, et les diverses communautés se prêtent des sujets en cas d'épidémie, pour remplacer les religieuses mortes au chevet des mourants. C'est comme dans un combat, où les régiments d'une même armée s'entraident fraternellement pour remplir les vides faits dans les rangs par le feu de l'ennemi.

En 1759, pendant le siège de Québec, la situation de l'hôpital général à une petite distance hors de la ville le rendit le refuge de deux communautés religieuses

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines se retirèrent à l'hôpital général pour éviter les horreurs du bombardement, et elles y furent reçues avec la plus tendre cordialité. Selon les vicissitudes de la guerre, on y envoyait tantôt les blessés anglais, tantôt les blessés français, et l'hôpital général dut recueillir à la fois plus de mille de ces infortunés. Il fallut dresser des lits jusque dans l'église et la chapelle, en ne réservant pour le saint sacrifice qu'une partie du chœur, où les religieuses de trois communautés venaient s'entasser pour puiser, au pied de l'autel, la force et la résignation au milieu de leurs épreuves. Elles acceptèrent avec une parfaite sérénité la gêne et les privations de toute espèce; et dans la *Relation du siège* dont nous avons parlé plus haut, nous voyons que, pendant qu'elles étaient ainsi entourées de soldats protestants qui les pillaient ou les menaçaient sans cesse : « Notre plus grand chagrin, » dit la religieuse, « était de les entendre parler pen-

ant la sainte Messe. » Admirable simplicité, qui caractérise à merveille la piété naïve et l'abnégation de ces bonnes sœurs.

Après la prise de Québec, les Hospitalières et les Ursulines retournèrent en ville, mais, » dit la *Relation* déjà mentionnée, « ce ne fut pas sans verser des larmes que se fit ce départ. L'estime, la tendresse, l'union que cela avait renouvelées, par le long séjour qu'elles avaient fait avec nous, rendit cette séparation des plus sensibles. » Ce qui rendait les larmes plus abondantes, c'est que les Ursulines laissaient loin d'elles deux de leurs sœurs décédées à l'hôpital général pendant le siège. L'une d'elles, sœur Marie-Charlotte de Muy, fille de Nicolas Danneau de Muy, gouverneur du Mississipi, et de dame Marguerite Boucher, mérite d'être mentionnée comme ayant écrit, pour l'édification de sa communauté, un Abrégé de la vie de Mme de Pontbriand, mère du sixième évêque de Québec. Le prélat possédait le manuscrit de la Vie de cette sainte dame, écrit par son directeur dom Trottier. Il en faisait parfois faire lecture dans les communautés, mais il n'avait pas voulu en laisser prendre copie aux Ursulines. Par une pieuse ruse la Mère de Muy, dite de Sainte-Hélène, écrivit de mémoire ce qu'elle put se rappeler des édifiants détails de la vie de Mme de Pontbriand, et son manuscrit a été récemment découvert à l'hôpital général de Québec, tandis que le manuscrit de dom Trottier était retrouvé au séminaire de Montréal. Mgr de Pontbriand, mourant chez les Sulpiciens, leur laissa sa bibliothèque et ses papiers, pendant que les déplacements causés par le siège de Québec mettaient entre les mains des Hospitalières le travail d'une Ursuline.

Une dépouille plus illustre qui repose aussi à l'hôpital général, c'est celle de Mgr de Saint-Valier, fondateur et généreux bienfaiteur de cet établissement. Le prélat y mourut en 1727, et voulut y reposer au milieu de ses filles spirituelles, comme saint François de Sales au milieu des Mères de la Visitation d'Anney.

Au 31 décembre 1853, cette communauté comptait cinquante-neuf professes et quatre novices. Elle a des lits occupés par soixante-seize pauvres infirmes qui y sont soignés avec tout le dévouement imaginable, et leur pensionnat contient quatre-vingt-deux élèves.

Il y a dans cette maison cinquante-neuf professes, quatre novices, seize infirmes, quatre-vingt-deux élèves pensionnaires.

MISSIONS IMPÉRIALES.

Notice sur les missions impériales fondées à Rome.

Pendant l'année 1764, le marquis François-Marie Leriario Impériali, de précieuse mémoire, divinement inspiré, voyant l'état déplorable de tant d'âmes qui habitent les petites localités, et qui vivent dans l'ignorance la plus absolue des vérités les plus nécessaires aux Chrétiens pour gagner la vie éternelle, et qui, privées d'entendre la parole de

Dieu sont exposées à se perdre, établit une congrégation de prêtres séculiers qui devaient exercer le ministère évangélique dans les campagnes à certaines époques de l'année, tant dans l'Etat ecclésiastique où il demeurerait, quoiqu'il fût Génois, que dans les autres pays où les évêques pouvaient les appeler; ils étaient destinés à aller donner des missions, des exercices spirituels, faire des instructions aux habitants des villages et des villes.

Pour atteindre son but, le marquis acheta du prince Don Camille Rospigliosi, sur le mont Esquilin, un petit palais avec un jardin qui y était contigu et adossé aux murs extérieurs de la chapelle Borghèse, de Sainte-Marie-Majeure.

Ce palais ayant été réparé, il dut suppléer aux besoins qu'exigeait sa nouvelle destination; le marquis s'y renferma avec quelques prêtres génois qui s'offrirent spontanément pour participer à une excellente œuvre dévouée aux exercices des missions, disposés à suivre les règles qu'il avait lui-même rédigées.

Cet établissement, si propre à rendre d'immenses et précieux services au peuple, commença sous le pontificat de Clément III. Les fruits abondants que produisirent les premières missions prouvèrent combien le bon Dieu se plaisait à répandre ses bénédictions sur cette bonne œuvre. Depuis, les évêques de l'Etat ecclésiastique et les évêques appartenant aux autres Etats n'ont pas cessé de faire des instances pour avoir des missionnaires impériaux, afin de pouvoir faire donner des missions qui produiraient dans les paroisses les plus merveilleux changements; le bien qu'elles procurent n'a jamais été interrompu, de manière que chaque année on demande des missions dans les diverses provinces de la campagne du patrimoine de saint Pierre, dans l'Ombrie, dans la Marche d'Ancône, et même dans la Romagne, dans l'Etat Bolonais, dans le royaume de Naples, dans la Toscane et jusqu'à Venise. Elles produisent toujours le salut d'un grand nombre d'âmes et des conversions étonnantes.

C'est ainsi que le bon Dieu répand ses bénédictions sur cette sainte entreprise. Tous les efforts du marquis Imperiali, tendaient à donner à cet établissement une base stable, un fondement solide, pour en assurer la perpétuité; dans cette vue, non-seulement il supportait toutes les dépenses présentes, mais, réunissant toute sa fortune, il fit l'acquisition de quelques autres maisons, afin que le prix de la location servît à entretenir cette sainte œuvre, et lui permit de se perpétuer avec ses propres ressources.

Le marquis Impériali était brûlé du zèle de la gloire de Dieu et du salut du prochain; il voulut doter sa patrie d'un établissement semblable, c'est pourquoi il fonda une maison de missionnaires à Sarsane, qui faisait alors partie de l'Etat de Gènes, et il ordonna par son testament qu'on

prendrait annuellement sur les revenus des missionnaires établis à Parme, 308 écus romains, à titre de legs, qui serviraient pour l'entretien de la maison de Sarzane; et afin de conserver dans la suite ces deux établissements, et pour y maintenir la première ferveur, le marquis déclara que dans l'hypothèse où ces missionnaires viendraient à manquer à Rome, ou qu'ils ne rempliraient pas leurs devoirs pour atteindre le but qu'on s'était proposé dans cet établissement, tous les revenus serviraient à entretenir la maison de Sarzane, comme aussi, et *vice versa*, si les sujets manquaient à Sarzane, ou s'ils ne remplissaient plus leur mission, toutes les ressources de l'œuvre seraient exclusivement la propriété de la maison de Rome. Ajoutons, pour la plus grande gloire de cet établissement, dont les membres travaillent avec tant de zèle à la conquête des âmes, que les missionnaires donnent dans leur maison de Rome, les exercices spirituels aux jeunes gens qui se disposent à faire leur première communion. On les reçoit pendant huit jours, ils restent entièrement séparés du monde, on prépare, dans la retraite, leur cœur pour le jour solennel où ils doivent participer au plus auguste des sacrements; rien donc n'est négligé dans ces deux établissements pour remplir les vœux du pieux fondateur. Le marquis Imperiali sauve les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, celles surtout qui sont les plus privées des secours spirituels et des moyens de sanctification.

La substance de ces renseignements est due à l'obligeance de M. Anorais, autre missionnaire pro-supérieur à Rome.

MISSIONS ÉTRANGÈRES (SOCIÉTÉ DES PRÊTRES DES).

Aussitôt que le divin Sauveur eut tracé à ses apôtres la voie sanglante où il les appelait à les suivre, le monde étonné s'ouvrit rapidement devant les pas de ces hérauts de la grande nouvelle; de la Judée à Rome, la chrétienté ne fit qu'un seul pas, et bientôt après on vit sortir de ce foyer des torrents de lumières qui portèrent la connaissance de la vérité jusqu'aux extrémités de la terre. Ce fut alors le temps des martyrs; des souffrances de tout genre engendrées dans la mort de son divin époux; l'Eglise devait achever de prendre sa croissance dans le sang de ses premiers enfants; et cette magnifique période se prolongea jusqu'au moment où la croix triomphante brilla enfin sur le diadème des Césars et sur les collines voisines de la Ville éternelle.

Après avoir versé le sang des martyrs, Rome est devenue nôtre, et Dieu ne lui avait donné l'empire de l'univers que pour aplanir les voies aux prédicateurs de l'Evangile. Toutes les contrées ayant alors des relations suivies avec le centre de l'empire, la foi romaine pouvait plus facilement se propager dans toutes les parties de ce grand corps. Aussi, Tertullien put dire bientôt après que l'Eglise remplissait les armées,

DICTIONN. DES ORDRES RELIG. IV.

le sénat, le forum, les villes et les campagnes de l'empire, et qu'elle ne laissait aux païens que leurs temples. Le jour enfin arriva où l'héritier du trône des persécuteurs se soumit lui-même à l'empire du Sauveur.

Dès ce moment les destinées de Rome païenne sont accomplies; ce colosse n'a plus aucun but sur la terre; il n'y aura plus d'autre monarchie universelle que le royaume de Jésus-Christ; l'empereur achève lui-même la mission que Dieu lui a donnée, en quittant Rome dont les murailles vont s'écrouler, et en cédant sa place au Pontife qui doit y établir son trône près du tombeau du Pêcheur.

L'Eglise en paix sous Constantin ne jouit pas longtemps du calme qui n'est pas fait pour elle en ce monde. Etablie au milieu des tempêtes, elle suivra jusqu'à la fin des siècles les mêmes destinées; l'impie Julien s'efforce de renverser la croix de Jésus-Christ; les doctrines d'Arius, de Nestorius, d'Eutichès, de Macédonius, viennent successivement déchirer le sein de l'Eglise qui les a enfantés. La tempête s'amoncelle sur l'empire et se déchaîne avec une horrible violence; l'assistance divine rendait l'Eglise supérieure à tous les événements qui paraissaient devoir lui porter de cruelles atteintes: ses enfants augmentaient au lieu de diminuer en étendant ses conquêtes sur les vainqueurs de Rome, dont le front si fier s'inclina bientôt devant la croix de Jésus-Christ. Vaincus à leur tour par la religion, les Francs, les Bourguignons déposent leur redoutable épée aux pieds de l'Eglise romaine, et lorsque des invasions plus redoutables viennent promener le fer et le feu dans les villes et dans les campagnes et amonceler des décombres de toutes parts, quoique désarmée, l'Eglise par le courage de ses ministres résiste au torrent; ils donnent leur tête pour la rançon des peuples, et quand plus tard, le guerrier qui s'appelait le fléau de Dieu, vient porter la justice sur les cités coupables, une simple fille, la bergère de Nanterre, fait reculer l'ennemi; saint Loup, de Troyes, sauve son troupeau et reçoit les respects du vainqueur; le Pape Léon ferme les portes de l'Italie aux Barbares qui s'avancent vers Rome.

Ces peuples appelés, comme les autres nations de l'univers, à se ranger sous les lois du Sauveur, avaient été séparés jusqu'à du monde romain par les barrières infranchissables de leurs forêts; ils étaient demeurés étrangers à la foi, ne pouvant être amenés à l'Eglise par les apôtres qu'ils repoussaient sans les connaître. Par une voie impénétrable aux prévisions humaines, ils vinrent s'offrir d'eux-mêmes à la douce influence de l'Evangile. Ces guerriers farouches s'adoucirent, ils devinrent Chrétiens, et la foi victorieuse s'étendit dès lors vers le nord de l'Europe enseveli jusqu'alors dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Une nouvelle épreuve se préparait pour l'Eglise les armes de l'islamisme firent des

conquêtes avec une effrayante rapidité, et firent disparaître pour longtemps la croix de Jésus-Christ de la Syrie, de la Palestine, de l'Égypte, de l'Arménie, de la Perse; l'Espagne même devint la proie des fils de Mahomet, qui menaçaient d'envahir l'Europe entière, mais la main de Dieu sauva l'Europe et l'Église par le courage de nos ancêtres.

Sous Charlemagne, le bruit des armes ne se fait plus entendre que chez les habitants du Nord qu'il refoule dans leurs limites, et qui subissent le double joug de la puissance et de la religion du vainqueur, en entrant en partage des bienfaits du christianisme.

Pépin le Bref avait placé le Pape sur un trône indépendant, mais son fils relève encore plus la puissance temporelle des Souverains Pontifes et prépare ainsi la sauvegarde des peuples et le plus ferme appui des rois. Non content de triompher des nations par la force des armes, il veut avant tout leur ouvrir les portes du ciel en les faisant entrer dans le sein de l'Église romaine qu'il hérite comme une tendre mère.

Encouragés par cette royale protection, religieux et séculiers, prêtres et pontifes, tous s'avancent avec un zèle infatigable et un amour infini au milieu des vainqueurs pour leur dévoiler les beautés ravissantes et les trésors d'une foi qu'ils repoussèrent comme une loi ennemie, mais dont ils finirent par goûter les charmes. La conversion des peuples du Nord fut une des plus remarquables époques des missions opérées dans l'Église au milieu des infidèles. Le clergé séculier ne se trouva plus à la tête de cette œuvre de dévouement. Les enfants de saint Benoît se consacrèrent à ces travaux où ils obtinrent les plus grands succès. Mais tandis que l'empire de Jésus-Christ et de la sainte Église s'étendait en Occident, par la conversion de tous les peuples, l'Orient se préparait au déplorable schisme qui le désole encore. Féconde jusqu'au moment de sa rupture avec le centre de l'unité, l'Église de Constantinople avait rallié de temps en temps quelques nations à la foi; mais séduite par les paroles de mensonge de Photius et de Michel Cérulaire, elle rompit avec l'Église mère et maîtresse à laquelle Jésus-Christ a confié le dépôt des vérités divines, et dès lors ses entrailles frappées de stérilité ne produisirent plus d'enfants de lumière.

La véritable Église de Jésus-Christ continua avec succès à travailler à l'œuvre de régénération sociale qu'elle avait reçue mission d'accomplir; le travail d'enfantement des sociétés modernes s'opérait sous la puissante direction de la pensée catholique et par le concours des ordres religieux chez lesquels s'étaient presque exclusivement concentrées les sciences et les vertus. On peut apprécier maintenant la grandeur de cette œuvre que nulle autre puissance sur la terre ne pouvait accomplir; ce qu'il a fallu de sagesse et d'efforts aux Pontifes de cette époque pour rétablir l'harmonie sociale au milieu des

éléments de guerre amassés de toutes parts, et le bien que les rois et les peuples ont retiré d'une intervention pacifique, qui les protégeait également les uns et les autres.

Saint Grégoire VII fut un de ceux qui se distinguèrent pour rendre d'immenses services à l'Église et au monde chrétien. Il fut aussi le premier qui fit retentir du côté de l'Orient une parole dont le puissant écho émut bientôt la chrétienté tout entière. Le premier de tous, il convia les peuples à la sainte entreprise des croisades dont l'influence fut si grande pour le maintien et la propagation de la foi.

Menacés par l'ennemi redoutable du nom chrétien, les Grecs de Byzance, demandèrent du secours à l'Occident; l'espoir de les ramener à la vérité, en les sauvant du péril, près de fondre sur eux, déterminait Grégoire VII à appeler toute l'Europe sous les armes pour défendre l'Orient chrétien et les saints lieux contre les injustes attaques d'un implacable et commun ennemi. La mort, il est vrai, l'empêcha de voir l'accomplissement de ce projet digne de sa grande âme, mais sa pensée demeura.

Bientôt de pauvres prêtres, des religieux se levèrent, dont la parole éloquente, rendue toute-puissante par l'autorité du Siège apostolique, réveilla la chrétienté qu'elle arma tout entière contre les infidèles. A la voix de Pierre l'Érmite, l'Europe se précipita sur l'Asie pour conquérir la ville sainte et la terre arrosée par le sang de Jésus-Christ. Après lui, saint Bernard, puissant par ses vertus, par sa parole et ses miracles; Foulques de Neuilly, non moins rempli de foi, et toute la suite des Pontifes romains qui ne cessèrent d'appuyer des efforts tentés avec courage. Les dangers et les besoins de l'Église ne furent jamais si grands qu'à cette époque, il y avait de nouveaux et rudes combats à soutenir, des peuples inconnus à évangéliser. Une marque d'une protection particulière promise à l'Église ne se fit pas longtemps attendre. En même temps qu'un grand Pape occupait le siège de saint Pierre, deux milices nouvelles se formèrent, saint Dominique et saint François préparèrent leurs premiers enfants. Il fallut de nombreux auxiliaires pour défendre la foi méconnue par les hérétiques, et pour aller évangéliser les peuples encore ensevelis dans les ténèbres de l'erreur, et que les rapports avec l'Orient avaient révélés au delà des terres soumises à l'islamisme. Les enfants des deux patriarches saint Dominique et saint François accomplirent cette tâche avec une ardeur admirable. Ils portèrent la foi de Jésus-Christ et rendirent témoignage à son saint nom chez les Maures d'Afrique, les Musulmans de la Palestine, les Tartares et jusqu'aux frontières les plus éloignées des Indes.

A toutes les époques de grandes calamités, des sources fécondes de consolation s'ouvrirent pour l'Église d'une manière aussi abondante qu'inespérée. Tandis que Dieu punissait les crimes de quelques peuples en leur retirant sa lumière, il faisait briller

pour d'autres cette brillante clarté céleste et donnait ainsi à son Epouse de nouveaux enfants destinés à combler le vide fait dans son cœur par tant d'ingrats. L'Amérique venait d'être découverte. De vastes contrées s'offrirent aux regards du souverain pasteur, couvertes de brebis errantes auxquelles la voix du divin maître ne s'était pas encore fait entendre; la charité de l'Eglise sentit donc ses entrailles se dilater et la joie renaître au milieu des larmes. De nombreux missionnaires se pressèrent sur tous les chemins du monde ancien et du monde nouveau. Les travaux des missionnaires et le sang des martyrs firent des conquêtes sans nombre.

A cette époque de combats et de victoires, Dieu envoya des ouvriers puissants pour la défense de la vérité. Saint Ignace et ses compagnons, réunis dans le sanctuaire du Mont-des-Martyrs jetèrent les fondements de la Compagnie de Jésus, nouvelle milice créée dans un but particulier au milieu de la grande armée de l'Eglise. Cette société reçut une organisation puissante fondée sur un inviolable principe d'unité. Grand par son génie et par sa sainteté, saint Ignace voulut faire de ce grand corps un tout compact marchant comme un seul homme sous l'autorité d'un chef unique; supérieur à beaucoup d'autres corporations religieuses par le choix de ses membres et par la force d'action imprimée par le chef à chacun d'eux, cet ordre accomplit glorieusement la mission qui lui fut donnée; il réunit les chrétiens naissantes et entretint la ferveur parmi elles. La maternelle sollicitude et la haute prudence de l'Eglise romaine lui faisait insister fortement sur la nécessité de songer avant tout à former pour le sacerdoce et pour l'épiscopat des sujets indigènes capables d'en exercer dignement les sublimes fonctions, et elle gémissait profondément sur les obstacles qu'on lui objectait sans cesse contre l'exécution de ses projets, et que l'éloignement ne lui permettait pas d'apprécier à sa juste valeur. Mais lorsque l'anéantissement complet de la fervente et nombreuse Eglise japonaise vint justifier ses craintes, Rome n'hésita plus et songea sérieusement à prévenir un semblable désastre.

Faire des prêtres et des évêques indigènes dignes de leur mission, voilà le but que le Saint-Siège avait alors en vue et qu'il espéra pouvoir atteindre en jetant les fondements de la congrégation des Missions Etrangères. Elle doit donc sa naissance à la vigilante sollicitude des Souverains Pontifes, sur l'univers confié à leur sollicitude.

Le malheur qui avait anéanti l'Eglise du Japon semblait menacer les chrétiens du Tong-King et de la Cochinchine, lorsque le P. de Rhodes, de la Compagnie de Jésus, résolut de prévenir un si grand désastre. Ce grand missionnaire comprit tout d'abord que le seul moyen d'établir la foi d'une manière stable parmi ces peuples, était de se conformer, autant que possible, à la marche suivie par l'Eglise dans les siècles précédents en donnant à chaque chrétienté

nouveau formée un prêtre ou un évêque pris dans son sein; il partit de Macao pour venir exposer ses convictions au chef suprême de l'Eglise, il arriva à Rome le 7 juin 1649, et vint se jeter aux pieds du Pape Innocent X et lui développa ses projets sur la formation du clergé indigène. Le Pontife les approuva de grand cœur. Il voulut l'élever à l'épiscopat pour qu'il pût exécuter lui-même le projet qu'il avait conçu, mais l'humble religieux recula devant le fardeau de cette sublime dignité. Le Saint-Père le chargea de chercher trois ecclésiastiques propres à cette œuvre de dévouement. Le P. de Rhodes les trouva dans une société de jeunes étudiants, formée à Paris:

Ces pieux jeunes gens sous la direction du P. Bayot, aussi Jésuite, s'exerçaient à la pratique des plus hautes vertus et s'appliquaient au salut des âmes les plus abandonnées. Cette société réunie sous les auspices de Marie ne pouvait qu'accueillir avec bonheur une pensée si généreuse et si conforme à son esprit. Tous ceux qui la composaient, les laïques aussi bien que les ecclésiastiques, voulaient aller sauver ces âmes abandonnées. Aussitôt que le Saint-Père fut instruit de l'heureuse rencontre faite à Paris, il ordonna au nonce près la cour de France de choisir dans cette petite société trois ecclésiastiques pour les élever à l'épiscopat.

Le P. Bayot, Jésuite aussi distingué par son esprit que par l'éminence de ses vertus, était alors directeur de presque toute la congrégation formée parmi les élèves du collège de son institut à Paris. Ils avaient d'abord fixé leur demeure dans la rue Copeau, faubourg Saint-Marcel, et avaient mis en commun tout ce qu'ils possédaient. Ces jeunes gens, qui appartenaient pour la plupart à des familles distinguées, se fixèrent plus tard rue Saint-Dominique, dans un local plus convenable à cause de leur nombre. Animés par les vues sublimes de la foi ils entendirent avec attendrissement de la bouche du nouvel apôtre, le P. de Rhodes, le récit de ses travaux et de ses souffrances. Ce fut pendant un dîner, que touchés par le récit que leur fit ce père de tant de pauvres peuplades, qui n'attendaient pour sortir de leur idolâtrie que des prêtres qui les instruisissent, transportés du désir du martyre, si fort dans les âmes d'une foi vive et généreuse, ils concurent pour la première fois le projet de tout quitter pour aller travailler au salut des sauvages. Tous ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique en firent part au P. de Rhodes, avec des sentiments d'enthousiasme qui le touchèrent vivement, et quelque spontanée que fut cette résolution, elle lui parut inspirée par une disposition si évidente de la grâce, qu'il ne put s'empêcher de dire au P. Bagot en le quittant: « Je viens de trouver dans ces jeunes gens des dispositions plus parfaites que celles que j'ai cherchées dans des séminaires et autres lieux d'Europe. »

On peut dire que ce fut cette première impression si vive et en même temps si

profonde que firent sur les congréganistes les entretiens du P. de Rhodes, qui, nourrie et fortifiée dans leur âme, donna lieu à l'établissement du séminaire des Missions étrangères. Boudon s'en explique de la manière la plus positive dans *Le Chrétien inconnu* : « On peut dire que ces jeunes gens ont été une petite source qui est devenue un grand fleuve par le nombre des évêques et de vicaires apostoliques que l'on a choisis parmi eux pour l'Orient et pour l'Occident, et qui ont été envoyés dans les deux extrémités du monde; c'est de ce nombre aussi que l'on a pris des évêques pour Siam, pour la Chine, pour le Canada, pour en être les premiers pères; c'est ce qui a donné l'origine au séminaire des Missions étrangères établi à Paris, qui répand la doctrine de Jésus-Christ, qui est la bonne odeur de Jésus-Christ. »

Ce fut parmi les jeunes ecclésiastiques qui s'offraient pour les missions que Mgr Bagni, alors nonce en France, choisit trois des plus distingués auxquels on se proposait de donner bientôt la consécration épiscopale. Le premier d'entre eux, fut M. Pallez, chanoine de Saint-Martin de Tours, sacré depuis sous le titre d'évêque d'Hermopolis et qui peut être considéré comme le fondateur de la congrégation des Missions étrangères; Mgr Bagni proposa ensuite M. de Montmorency-Laval, qui devint évêque de Québec, et M. Pique, docteur de Sorbonne.

Le P. de Rhodes s'occupait activement de se procurer les moyens indispensables pour le succès de cette grande entreprise. La pieuse réunion des Dames de la charité, rendue si célèbre par la direction de Saint-Vincent de Paul, en devint bientôt la principale ressource, et les plus illustres d'entre elles s'empressèrent d'y contribuer par d'abondantes aumônes. On peut citer entre autres, Mlle de Bouillon, Mme de Miramion, dont le zèle pour cette œuvre ne se démentit jamais, et surtout la duchesse d'Aiguillon, cette femme généreuse d'une si haute piété, d'un esprit vraiment supérieur, qui soutint presque seule pendant quelque temps le projet du P. de Rhodes. On vit surtout éclater la grandeur de son courage et la vivacité de sa foi lorsque, au milieu de tous les efforts qu'on fit pour empêcher l'exécution de ce beau projet, après la mort d'Innocent X, elle tenta tout pour le faire réussir. Elle entretenait pour cela une correspondance active avec Mgr Bagni, nommé cardinal à la suite de sa nonciature en France, de telle sorte qu'on peut regarder cette femme vraiment forte, comme un des plus puissants instruments dont Notre-Seigneur se servit pour procurer sa gloire dans cette circonstance.

Le découragement s'étant en peu emparé de quelques-uns de ceux qui s'étaient dévoués à cette excellente œuvre, ce fut une lettre de la duchesse d'Aiguillon qui finit par subjuguier le cœur de M. Pallu, qui de-

vait être plus tard l'âme des missions. Pour suivre le conseil du P. de Rhodes, il partit avec M. de Meurs, M. l'abbé de Mélian et deux autres pour aller visiter par dévotion, le tombeau des Apôtres; mais dans la crainte bien fondée que la duchesse ne l'engageât de nouveau à s'occuper à Rome de l'affaire des missions étrangères, il partit de Paris sans la prévenir. Mais ses précautions furent inutiles et Madame d'Aiguillon fut prévenue de ce projet. Quoiqu'il en soit la manière dont M. Pallu et ses amis exécutèrent ce voyage prouve suffisamment combien ils étaient bien préparés à répondre aux grâces que Notre-Seigneur allait bientôt leur faire pour les accoutumer par avance aux fatigues et aux humiliations inséparables de la vie apostolique; ces pieux voyageurs allaient à pied, demandant l'aumône et donnant aux pauvres tout ce qu'ils recevaient de la charité des fidèles.

La duchesse d'Aiguillon écrivit de la manière la plus pressante à M. Pallu pour l'engager à poursuivre lui-même sur les lieux le succès de toutes les démarches qu'elle faisait depuis deux ans. « Je fus touché jusqu'au fond du cœur, » dit M. Pallu, lui-même, « voyant qu'une femme avait plus de zèle que n'en avait un prêtre pour le bien de l'Église et pour la conversion des infidèles. J'allai avec mes amis voir le cardinal Bagni, il nous reçut avec de grands témoignages d'estime et nous assura qu'il avait souvent parlé au Pape de la mission des Indes, que Sa Sainteté l'avait fort à cœur. Dans l'audience que leur accorda Sa Sainteté, M. de Meurs porta la parole et supplia le Pape de vouloir appuyer de son autorité le dessein des missions que ses prédécesseurs avaient projeté de faire faire en Orient par des prêtres français, dont il semblait que la Providence lui eût réservé l'exécution.

« Le Pape, » continue M. Pallu, « après nous avoir témoigné sa bonté paternelle et loué notre dessein, nous exhorta dans les termes les plus forts et les plus touchants à l'accomplir sans craindre les oppositions que nous pourrions y trouver; il nous assura que la protection du Saint-Siège ne nous manquait jamais; il daigna même nous ouvrir familièrement son cœur, et nous dit qu'il avait eu autrefois lui-même, le dessein de se consacrer aux missions; mais que n'ayant pu l'exécuter, il était ravi que la Providence lui fit naître l'occasion de l'appuyer de son autorité apostolique; qu'il n'épargnerait rien pour la faire réussir et qu'il allait nommer quinze cardinaux pour travailler à cette importante affaire et la terminer promptement. Ces commissaires y travaillèrent en effet avec tant de diligence et d'application qu'en très-peu de temps et en deux ou trois réunions l'établissement des Missions des Indes fut résolu. »

Les choses étant ainsi avancées, M. Pallu resta seul à Rome pour terminer ce qui restait à faire, et ses associés retournèrent en France dans le dessein d'y réunir le plus

de sujets capables de s'employer dignement à l'œuvre des missions; Alexandre VII nomma, le 8 juin 1658, pour les missions de la Chine et des royaumes voisins, trois vicaires apostoliques qui furent MM. Pallu, de la Mothe-Lambert et Catolendi, alors curé d'une paroisse à Aix en Provence. Ils firent de grandes difficultés pour se laisser imposer le redoutable fardeau dont ils connaissaient toute la pesanteur; mais leur humilité dut céder au bien de l'Eglise, et ils acceptèrent ce glorieux épiscopat et furent sacrés à Paris, où le clergé de France alors réuni témoigna son zèle pour le succès de cette entreprise et alloua une somme de six mille francs pour y contribuer.

Mgr d'Héliopolis parvint bientôt à réunir un assez grand nombre d'ecclésiastiques d'éminentes vertus qu'il prépara par la retraite à se rendre de plus en plus dignes de l'œuvre qu'ils allaient entreprendre.

Ces trois prélats eurent des pouvoirs très-étendus et une juridiction extraordinaire qu'ils pouvaient exercer partout. Mais entre tous les faits qui montrent le prix qu'attachait le Saint-Siège à la formation du clergé indigène, il n'en est pas de plus frappant que la faculté accordée par les SS. PP. Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Clément XI et leurs successeurs, aux vicaires apostoliques, de promouvoir au sacerdoce les indigènes, *Servatis alias servandis*, à condition seulement qu'ils sussent lire le latin, qu'ils connussent le sens des paroles du canon de la messe et les formules sacramentales. Les évêques d'Héliopolis et de Bérithe, auxquels les pouvoirs furent accordés, ainsi que leurs successeurs, n'ont pas cependant usé sans répugnance de ces dispenses extrêmes. Tous ont fait les plus grands efforts pour donner à leurs prêtres l'instruction convenable; ce n'a été que dans les circonstances périlleuses pour la foi qu'ils en ont profité.

Tels furent les éléments de la société qui porte le nom de Congrégation des missions étrangères : trois prélats également illustres par leur piété, leur science et leur zèle apostolique. Tel fut aussi le but de leur institution, l'esprit dont ils étaient animés et qui doit se perpétuer dans leurs successeurs : la création d'un clergé indigène. C'était évidemment une milice nouvelle appelée moins à combattre elle-même qu'à préparer des mains pour leur remettre les armes.

Les trois vicaires apostoliques, avant de quitter le sol de la France, laissèrent à leur correspondants de Paris la recommandation expresse de fonder une maison où se perpétuât l'esprit caractéristique de l'œuvre; dans ce but, ils leur remirent quelques fonds pour commencer. Louis XIV, à qui il n'échappait aucune pensée noble et généreuse, voulut y concourir. Quelques âmes pieuses mirent aussi leur offrande, et l'on put acheter le vaste emplacement de la rue du Bac; mais cette acquisition ayant épuisé toutes les ressources, le roi voulut donner

à la maison le revenu des deux prieurés, par lettres-patentes, du 28 juillet: il assigna 15,000 livres de rente à perpétuité, sur le trésor royal. La duchesse d'Aiguillon, Mme de Miramion et Mlle de Bouillon firent aussi des dons considérables, et la maison put ainsi subvenir aux frais de l'éducation des jeunes missionnaires.

De leur côté, les évêques établis dans les missions accomplissaient les désirs du Saint-Siège, si formellement exprimés. Dans un synode où furent appelés plusieurs des prêtres placés sous leurs ordres, ils rédigèrent un recueil admirable d'instructions apostoliques, où était traité spécialement et fort au long la manière dont on doit instruire et préparer les jeunes élèves destinés au sacerdoce.

L'évêque d'Héliopolis revint ensuite en Europe pour l'intérêt des Missions et présenta lui-même ce travail au Souverain Pontife. Il fut magnifiquement accueilli et l'œuvre du synode approuvée de tous points, sauf cependant les vœux par lesquels les missionnaires proposaient de se lier.

L'histoire de plusieurs siècles avait appris au monde combien peu était durable l'œuvre de l'apostolat qui ne repose pas sur le clergé indigène, combien avait été éphémère le bienfait de la lumière du saint Evangile pour ces peuples nouveaux de l'Orient, convertis à la foi par les nombreux enfants de saint François, de saint Dominique, de saint Ignace, et parce que peu avaient songé à se recruter parmi ces nations infidèles, peu surtout avaient songé à former un clergé national séculier.

Le Souverain Pontife crut voir un obstacle à cette œuvre dans les vœux: il voulut conserver aux nouveaux missionnaires leur caractère original de séculiers, comme plus conforme à celui des apôtres et des prédicateurs des temps apostoliques. Le vicaire de Jésus-Christ rejeta donc les vœux par lesquels les premiers membres de la congrégation des Missions-Etrangères désiraient se lier. C'en fut assez, le zèle pour la plus grande gloire de Dieu, les leur avait fait proposer: l'obéissance, qui est la pierre de touche de la vraie vertu, les fit abandonner.

On recueillit bientôt les fruits du nouveau système adopté dans les Missions. Dès l'an 1669, on avait pu conférer la prêtrise à douze ou quinze Tonquinois, à quelques Chinois. Les ordres mineurs et la tonsure à trente ou quarante autres. Cette expérience répondit péremptoirement à toutes les difficultés, à toutes les contradictions qu'avait rencontrées l'œuvre naissante. Les trois vénérables prélats eurent la consolation de voir leurs efforts couronnés du plus heureux succès; l'évêque d'Héliopolis traversa cinq fois les mers, entre la France et la haute Asie, dans l'intérêt de ses missions.

A Rome et à Paris, il reçut toujours le plus brillant accueil: la présence du missionnaire excitait le plus vif enthousiasme. Fénelon n'était que l'écho de la voix publique lorsqu'il s'écriait, quelques années

après son dernier voyage, dans la chaire de l'Eglise des Missions-Etrangères : « Frappe, cruel Japon, » s'écrie-t-il, « le sang de ces hommes apostoliques ne cherche qu'à couler pour te laver dans celui du Sauveur que tu ne connais pas. Empire de la Chine, tu ne pourras pas fermer tes portes. Déjà un saint pontife marchant sur les traces de saint François-Xavier a béni cette terre par ses derniers soupirs ; nous l'avons vu cet homme magnanime qui revenait de faire tranquillement le tour du globe terrestre ; nous avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vénérable, courbé, non sous le poids des années, mais sous celui des travaux de la pénitence. »

Mgr d'Héliopolis était parti de France, emmenant avec lui dix ecclésiastiques, laissant son cher séminaire bien établi et des secours assurés pour lui fournir des élèves. Il avait reçu du Saint-Père le titre d'administrateur général des missions de la haute Asie. Son départ date de mars 1681, et vers la fin de la même année il abordait à Siam. Ce fut là qu'il eut la douleur d'apprendre la mort de Mgr de Bértythe, son noble collègue dans l'apostolat. Les affaires de cette mission le retinrent quelque temps ; après quoi il s'embarqua pour la Chine, spécialement confiée à son ministère ; il y arriva le 25 janvier 1684. Mais à peine avait-il mis les pieds sur cette terre infidèle, qu'il ressentit les atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau. Sa mort fut digne de sa vie, doublement adoucie par le bien qu'il avait fait et par la récompense qui apparaissait à ses yeux dans l'éternelle patrie. Ainsi termina sa sainte carrière ce grand et immortel prélat, que la congrégation des Missions-Etrangères regarde avec raison comme son vrai fondateur.

Les trois premiers vicaires apostoliques étaient morts, mais avec eux ne périt pas l'esprit qui les animait. L'œuvre qu'ils avaient commencée chez les infidèles continua toujours à porter des fruits de bénédiction ; ils n'avaient pas perdu un seul instant de vue la prompt formation d'un clergé indigène, grande pensée qui avait uniquement déterminé le Saint-Siège à créer des vicaires apostoliques. Le Souverain Pontife leur ayant recommandé d'une manière toute particulière d'établir dans ce but des écoles et des séminaires partout où ils le jugeraient praticable, ils avaient choisi Siam pour y fonder l'établissement principal de toutes les missions ; la position de cette ville et la paix dont on y jouissait par rapport à l'exercice de notre sainte religion, justifiaient parfaitement un semblable choix ; leur persévérance vint à bout de toutes les difficultés qui paraissaient d'abord insurmontables.

Dès l'année 1664, Mgr de Bértythe avait fait choix de quelques enfants du pays, destinés à être plus tard formés au sacerdoce ; déjà, en 1668, la foi faisait beaucoup de progrès et de continuelles conquêtes au Tongkin, par les soins de M. Didier et des pre-

miers prêtres Tongkinois qui étaient revenus de Siam. Peu de temps après, deux prêtres cochinchinois accompagnés de deux catéchistes allaient à Siam, au nom de leur nation, prier Mgr de Bértythe de se rendre au milieu d'eux, ce qu'il regarda comme une manifestation de la volonté divine. C'est pourquoi, quoique sa présence fût si utile à Siam, d'où il dirigeait alors toutes les missions, il s'embarqua secrètement : il aborda en Cochinchine le 1^{er} septembre, et il exerça avec une grande bénédiction les augustes fonctions de son ministère pastoral.

Mgr de Bértythe, ayant été arrêté dans le Tongkink, le 23 juillet 1669, pour s'assurer s'il n'y aurait pas moyen de pénétrer de là jusqu'en Chine, voulut surtout conférer les ordres sacrés aux plus capables d'entre les catéchistes du pays, et il en éleva sept au sacerdoce et en promut plusieurs autres aux dignités inférieures de la hiérarchie ecclésiastique ; il parvint à assembler un synode, le 14 février 1670, auquel assistèrent les missionnaires, les prêtres indigènes et quelques catéchistes ; on y régla quelques points importants de la discipline. A peine eut-il quitté le Tongkink qu'une nouvelle persécution éclata ; les missionnaires furent obligés de se tenir renfermés, et laissèrent aux prêtres indigènes le soin d'administrer les sacrements et de visiter les chrétiens pour les encourager et les soutenir. Ces nouveaux prêtres s'acquittèrent de leur ministère avec un zèle et une édification qui firent mieux comprendre encore que jamais combien la mesure prise par le Saint-Siège était indispensable. Les peuples sont toujours moins disposés à écouter un étranger qu'un homme de leurs mœurs, de leur langue, de leur nation. Pour l'étranger, le premier sentiment est toujours une pensée de mépris ou de défiance, tandis qu'un indigène inspire dans les mêmes circonstances confiance et affection. C'est du reste ce que les premiers fondateurs de l'Eglise n'ont jamais perdu de vue dans leur règle de conduite, ainsi que le témoigne l'établissement de prêtres et d'évêques nationaux dans chaque chrétienté. Ce moyen fut employé avec succès lors de la conversion des peuples du nord. De jeunes esclaves élevés par les Bénédictins devinrent de fervents apôtres pour les contrées où ils furent envoyés. Les prêtres Tongkinois eurent aussi le bonheur de donner le baptême à près de douze mille idolâtres, dans le courant de l'année 1672 et 1673.

Le soin qu'eut la congrégation des Missions-Etrangères de former des collèges dans les diverses parties des Indes où ils exerçaient leur ministère apostolique, a contribué puissamment à faire fleurir et prospérer leurs missions ; aussi ils ne reculèrent devant aucun effort et aucun sacrifice pour les soutenir. On admirait la foi vive et la piété sincère de ces élèves indigènes qui se préparaient là pour devenir missionnaires très-zélés, confesseurs et martyrs. Ils avaient les qualités de véritables apôtres de Jésus-Christ, et la moitié au

moins d'entre eux auraient été regardés en France comme de bons sujets pour l'instruction et l'intelligence.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'histoire de la congrégation des Missions-Etrangères, parce que nous apprenons qu'on prépare un ouvrage spécial pour les missions, qui doit faire partie de la même collection que ce dictionnaire, et qu'on pourra consulter pour connaître le développement que prit ce séminaire, les bénédictions que Dieu répandit sur cette excellente œuvre et les succès merveilleux qu'il obtint malgré les persécutions qui firent tant de martyrs, et les obstacles sans nombre qu'ils rencontrèrent même dès le principe, surtout de la part de quelques nations chrétiennes. Le bon esprit s'est perpétué dans la longue suite des membres de cette si méritante congrégation.

On pense bien que la tourmente révolutionnaire n'épargna pas plus que les autres cette sainte institution. Comment ceux qui voulaient détruire le christianisme en France, auraient-ils respecté une maison destinée à la propager sur toute la terre? L'emplacement fut déclaré propriété nationale et vendu, les directeurs échappèrent aux fers des bourreaux et se dispersèrent. Trois d'entre eux allèrent à Londres, d'où ils purent communiquer avec les missions et y envoyer quelques prêtres. Rentrés en France, sous l'Empire, ils purent s'occuper plus aisément des intérêts de leurs missions. Enfin, en 1815, ils se fixèrent définitivement dans leur maison, après l'avoir achetée deux fois. Pendant quelques années, ils y furent presque seuls; mais après cette nouvelle épreuve, Dieu voulut bien leur donner des enfants nombreux et depuis cette époque ils ont toujours été croissants malgré les horribles persécutions de Minh-Menh et autres tyrans de l'Asie.

Illustrée par l'honneur d'être placée aux postes les plus meurtriers de l'apostolat, elle a rivalisé de zèle et de vertu avec toutes les autres sociétés religieuses qui s'occupent de missions à l'étranger, quatre vingt évêques, quatre cents prêtres, dont onze martyrs, seize confesseurs, morts dans les prisons ou des suites des mauvais traitements qu'ils ont eus à subir, telle est la couronne de gloire qui brille au front d'une compagnie si chère à l'Eglise. A côté de ces dignes missionnaires a su aussi combattre et vaincre une légion bien plus considérable de prêtres indigènes, nobles émules de leurs pères dans leur sacerdoce.

C'est ainsi qu'elle a répondu à la pensée de ses pieux fondateurs et à la générosité de l'association qui est venue à son secours (car c'est par son assistance qu'elle vit maintenant). Ses ressources d'autrefois ont péri dans le gouffre des révolutions: la plus grande partie de ses revenus, qu'elle devait à la générosité de Louis XIV, aux aumônes non moins abondantes de la duchesse d'Aiguillon, de Mme de Miramion et de Mlle de Bouillon lui ont été enlevés par la spoliation révolutionnaire de 1793.

Par les ressources inespérées qu'il reçoit de l'œuvre éminemment catholique de la Propagation de la foi, le séminaire des Missions-Etrangères a pu recevoir et envoyer un nombre toujours croissant d'ouvriers évangéliques. En effet on voit que de 1815 à 1830 il en est parti quarante-six; les neuf années suivantes, soixante-seize; depuis 1839 jusqu'en 1845, soixante-dix-huit; depuis cette époque jusqu'à nos jours deux cent trente-six, et vingt nouveaux missionnaires sont à la veille de leur départ à l'heure où nous écrivons. Heureuse et consolante progression que la Providence a procurée en son temps pour proportionner les secours aux besoins.

Afin de recueillir jusqu'au plus léger souffle de l'esprit de Dieu, les sages directeurs de cette sainte maison y ont modifié le système des études théologiques. Ne recevant jadis que les ecclésiastiques dans les ordres et qui avaient fini leurs cours, tout se bornait à la spécialité des missions chez les infidèles. Pensant avec raison que des vocations qui avorteraient ailleurs se développeraient avantageusement sous leurs yeux, ces hommes de savoir et de longue expérience ont voulu y mettre les études sur le même pied que dans les plus beaux séminaires de France. Là, comme dans ces sanctuaires de la piété, se trouvent d'habiles professeurs de dogme et de morale pour diriger et former les jeunes apôtres. Là, mieux que partout ailleurs, les moindres indices de vocation se montrent à ceux qui ont grâce d'état pour les reconnaître, et le plus grand intérêt à n'envoyer aux missions que des sujets dignes et capables.

Outre ces deux cours de scolastique un savant professeur fait un grand cours de théologie dogmatique et morale pour ceux qui, ayant terminé ailleurs leurs études ecclésiastiques, se préparent par quelques mois de retraite à aller annoncer la parole de Dieu aux peuples infidèles; ils développent les questions les plus difficiles, les plus utiles pour les missions, qui ont le plus d'actualité, ils étudient une collection de décrets émanés du Saint-Siège et de la sacrée congrégation de la Propagande, sur les pouvoirs des préfets et vicaires apostoliques et des missionnaires avec la solution des principales difficultés qu'on rencontre dans les pays infidèles.

Des conférences savantes sur le droit canon, sur l'Ecriture sainte et sur la théologie mystique sont faites chaque semaine pour tous les aspirants. La plus fraternelle, la plus intime union règne dans cette sainte maison; c'est la vraie charité qui faisait des premiers chrétiens un seul cœur et une seule âme. C'est un vrai paradis terrestre, disent tous ceux qui ont eu le bonheur d'être enrôlés dans cette milice sainte. Aussi ce qu'ils regrettent le plus en quittant la France, c'est le séjour du séminaire de Paris.

Ces ressources précieuses pour la science ecclésiastique et le bien immense que fait à l'Eglise cette congrégation, justifient assez la haute estime et la considération distin-

guée dont elle jouit auprès du Saint-Siège et de tous les cœurs catholiques, en France surtout, parce qu'en elle se résume la plus belle œuvre des temps modernes, nous voulons presque dire la plus belle de tous les temps, excepté celle des âges apostoliques, qui ne peut avoir d'égale. Elle recueille des sommes abondantes de la charité des fidèles, et avec ces aumônes elle donne aux apôtres qu'envoient les diverses associations religieuses des moyens d'amener et de consacrer à la foi des provinces et des royaumes.

Les sociétés protestantes, il faut bien l'avouer, ont des ressources infiniment plus considérables, puisqu'elles fournissent au moins cinquante millions, mais avec ces immenses ressources, avec l'appui du pouvoir, que font-elles? Là où n'ont pu pénétrer les missionnaires catholiques un certain nombre de païens suivent, il est vrai, leurs enseignements, mais dès que la religion catholique se trouve en présence, le bon sens des idolâtres a bientôt distingué la vérité de l'erreur, et s'il est vrai qu'à l'œuvre on reconnaît l'ouvrier, l'inépuisable fécondité du ministère catholique prouve qu'il vient de Dieu, comme la désolante et incurable stérilité de son antagoniste démontre assez la main faible et impuissante de l'homme, de sorte que pour tout esprit impartial et droit, il est facile de voir à qui doivent s'appliquer ces paroles de l'Esprit saint : *Voilà ceux qui sont la race bénie de Dieu : « Illi sunt semen cui benedixit Dominus. »* (Isa. LXI, 9.)

Le séminaire des Missions-Etrangères, situé rue du Bac, à Paris, est regardé comme la maison-mère et le noviciat de la congrégation, et il est dirigé par quelques-uns de ses membres dont la plupart sont des missionnaires députés par les Missions; car, d'après les constitutions de ce corps respectable, les évêques et les prêtres de chaque vicariat apostolique ont le droit d'envoyer un représentant à Paris. C'est de cette maison que sortent ces nombreux enfants, ces hommes généreux, qui vont à travers mille périls annoncer Jésus-Christ aux peuples des Indes, de la Chine et des royaumes qui sont voisins du Céleste-Empire.

Mais les missionnaires, en quittant la France ne restent point oubliés; la sollicitude de leurs confrères de Paris les suit au delà des mers. Au sortir des vaisseaux qui les ont portés sur les rivages lointains, ils entrent dans la maison de procure, d'où les supérieurs, nommés par les directeurs du séminaire, ont soin de les faire pénétrer dans leurs missions respectives, et, une fois arrivés au lieu de leur destination ils sont reçus comme des frères par les vicaires apostoliques, qui sont, comme nous venons de le dire, membres de la même congrégation; tous les ans d'abondants secours sont envoyés de France à chacun d'eux. Pour imiter, autant que les circonstances le permettent, l'exemple du Sauveur, qui faisait partir deux à deux les disciples qui allaient évangéliser les bourgades de la Judée et de

la Galilée, les supérieurs des missions confiées à leur congrégation ont soin de ne pas laisser dans l'isolement les ouvriers qui travaillent sous leurs ordres. Le missionnaire, dans les temps ordinaires, se trouve en compagnie de quelqu'un de ses confrères et surtout des prêtres indigènes qu'il est chargé de diriger.

L'esprit de charité qui unit les différents membres de cette société se montre surtout à l'égard de ceux que l'âge, la maladie, les infirmités empêchent de travailler; ils deviennent l'objet de toute la sollicitude de leurs confrères, et si les supérieurs respectifs de chaque mission jugent à propos de faire repasser quelqu'un en Europe, pour cause de maladie, les directeurs de Paris pourvoient à tous ses besoins pendant le reste de ses jours, et il jouit lui-même de toutes les prérogatives de la congrégation auxquelles sa qualité de membre lui donne droit. Jusqu'à présent on n'avait guère admis au séminaire que des ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés; mais les besoins des missions croissant de jour en jour ont déterminé les supérieurs à former un noviciat (il est à Meudon) spécialement destiné à ceux dont la vocation a été suffisamment manifestée avant l'époque de leurs études théologiques. Là, occupés du travail ordinaire des autres maisons d'éducation ecclésiastique, ils se préparent de loin à l'accomplissement des desseins de Dieu sur eux; éloignés du bruit du monde et dans la paix de la solitude, ils pourront pendant plusieurs années écouter dans le silence intérieur de l'âme, cette voix divine à laquelle il ne faut jamais résister sans doute, mais qu'il faut aussi bien clairement reconnaître avant de se consacrer au ministère de l'apostolat.

Le nombre des aspirants réunis dans les séminaires, quoique assez considérable, est loin de suffire aux besoins immenses des missions. Du reste, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir les missionnaires en nombre restreint quand on songe à la nature d'une pareille vocation et aux obstacles tant intérieurs qu'extérieurs qu'on rencontre pour la suivre.

Depuis près de deux siècles que cette congrégation existe, quatre cents missionnaires seulement, ont propagé ou soutenu la foi dans des contrées immenses; ils ont partout fondé des chrétientés florissantes, établi de nombreuses écoles, créé des catéchistes capables et des religieuses pleines de ferveur, et surtout, malgré les difficultés de tout genre qu'on leur opposait, ils ont su former autour d'eux un clergé indigène digne de sa mission.

C'est ainsi que l'Eglise toujours forte, toujours puissante, ne cesse dans tous les siècles de poursuivre avec constance l'œuvre de son divin époux; elle continue à suivre les traces pénibles mais triomphantes du Sauveur. Aujourd'hui, comme toujours, nous la voyons sur tous les points de la terre, gagnant par ses travaux et sa patience les âmes égarées, ou retenant sous ses lois

maternelles celles que la tentation éprouve et que l'ennemi voudrait arracher de son sein. Aujourd'hui comme toujours, et plus encore qu'à bien des époques, un immense horizon se déroule à ses yeux, et elle se hâte d'envoyer de nouveaux guerriers sur ces champs de bataille, illustrés déjà par tant de victoires. Il est important de remarquer que depuis l'exemple qu'en ont donné les Missions-Etrangères, les hommes apostoliques envoyés maintenant à la conquête des âmes chez les peuples infidèles, secondent plus efficacement qu'autrefois cette tendance du Saint-Siège pour l'établissement complet de la hiérarchie chez toutes les nations. Les missionnaires de notre époque s'occupent autant de la fondation des églises que des conversions individuelles. Autrefois détruire les missionnaires, c'était anéantir la foi, tandis que désormais détruire les missionnaires serait retarder la foi, mais l'anéantir, jamais. Ces principes mis primitivement en pratique par le Saint-Siège, dans l'institution de la compagnie des Missions-Etrangères et poursuivis avec patience, porteront désormais, il faut l'espérer, des fruits abondants pour la propagation et surtout pour l'affermissement de la foi chrétienne dans l'univers.

La congrégation ne possède en Europe que l'établissement connu sous le nom de Missions-Etrangères, formant un tout avec les missions dont il est pour ainsi dire la cheville ouvrière.

Le séminaire de Paris, rue du Bac, n° 28, se compose d'un supérieur et de six directeurs préparant aux travaux de l'apostolat un nombre d'élèves qui varie avec les circonstances. Il était en 1859 de soixante-dix.

La congrégation compte dans les missions 20 évêques et 140 missionnaires, tous Français. Les prêtres indigènes, dont le nombre dépasse aujourd'hui 200 ne sont point membres de la Société, bien qu'ils travaillent sous la direction de vicaires apostoliques tirés de son sein.

MONT-CARMEL (ORDRE DES HOSPITALIERS DE NOTRE-DAME DU), en France.

Ce fut Henri IV, roi de France qui établit l'ordre royal des Hospitaliers de Notre-Dame du mont Carmel en vertu d'une bulle de Paul V. Il était de cent gentilshommes, qui devaient former la garde du roi en temps de guerre. La règle, les couleurs, le blason étaient empruntés à l'ordre du Carmel.

Le premier grand-maître fut Philibert de Nérestan.

MONTJOUX (CHANOINES RÉGULIERS DE).

Le monastère hôpital, dit le grand Saint-Bernard de Montjoux, en Valais, en Suisse, au diocèse de Sion, est situé sur le haut de la gorge d'une montagne des Alpes, qui en porte le nom. Il reconnaît pour son fondateur Saint-Bernard de Menthon, archidiacre de l'Eglise d'Aoste en Piémont, l'opinion commune est qu'il fut bâti vers le milieu du x^e siècle, sur

les Alpes Pennines, où étaient encore quelques restes du paganisme. Dieu se servit de saint Bernard pour les détruire, et ce saint édifia au même lieu, un monastère hôpital, qui est le chef-lieu d'une ancienne congrégation de l'ordre canonique. Cette congrégation possédait autrefois plusieurs bénéfices considérables en France et ailleurs; et le grand monastère hôpital jouissait de certains revenus fixes que chaque maison devait lui payer pour subvenir aux frais de l'hospitalité qu'elle a toujours exercée et qu'elle exerce encore; mais aujourd'hui que tous ses biens sont perdus, on est obligé d'avoir recours aux quêtes dans les pays voisins. L'habit commun des religieux de Montjoux est à présent conforme à celui des prêtres séculiers à l'exception d'une bande de toile blanche, large de deux doigts qu'ils portent en écharpe, pendante de l'épaule droite au côté gauche. Leur ancien habit de chœur était bien différent, comme on le voit par celui de saint Bernard de Menthon, représenté dans les constitutions. Il était en robe et surplis, à manches rondes, portant l'aumusse d'hermine sur les épaules, comme la portait autrefois le prévôt que l'on qualifiait de révérendissime. Les autres religieux, depuis le commencement du xviii^e siècle portaient au chœur un camail de drap ou serge de Nîmes sur le rochet de la même façon que les chanoines réguliers de Saint-Maurice d'Againe, qui étaient du même diocèse de Sion, avec cette différence que le camail de ceux-ci était de couleur d'écarlate et que celui des religieux de Montjoux était de couleur rose. Les constitutions de Montjoux furent imprimées à Lucerne en 1711. Elles sont curieuses. Voyez aussi un Mémoire historique sur le monastère de Montjoux dans le *Mercure de France*, mois de décembre 1739, II^e volume. On y voit entre autres la liste des bénéfices qui en dépendaient autrefois.

MONT-VIERGE (RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES DE LA CONGRÉGATION DE), royaume des Deux-Siciles

Saint Guillaume, fondateur des ermites du Mont-Vierge, ayant quitté ce monastère avec cinq religieux, qui ne voulurent pas se séparer de lui, fonda de nouveaux monastères, dont le premier fut à Perra-Lognata; il en bâtit ensuite deux autres à Guglielo, proche la ville de Nusco, l'un, pour des hommes, l'autre pour des filles, avec une église commune pour les deux monastères, laquelle fut dédiée en l'honneur du Sauveur du monde. Il rassembla un grand nombre de vierges dans le monastère destiné aux personnes de leur sexe, qui y vivaient dans une grande abstinence. Jamais elles ne buvaient du vin, pas même pendant les maladies, et elles s'abstenaient, en tout temps, de l'usage de la viande et de toutes sortes de laitage; trois fois par semaine elles ne mangeaient que des herbes crues avec du pain; les autres jours on ne leur servait qu'un seul mets préparé à l'huile depuis la fête de tous les Saints jusqu'à celle

de la Nativité de Notre-Seigneur, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, elles jeûnaient tous les jours au pain et à l'eau.

La sainteté de Guillaume se répandant de toutes parts, Roger, roi de Naples et de Sicile, le fit venir auprès de lui pour avoir recours à ses conseils; mais ses courtisans, qui ne respiraient que le plaisir et le luxe, craignant que les discours du saint ne fissent impression sur l'esprit du prince, suscitèrent contre lui une calomnie, et pour mieux réussir dans leur dessein ils firent venir une courtisane qui promit de le faire tomber dans les filets qu'elle lui tendrait pour corrompre sa chasteté; ils espéraient par là persuader au prince qu'il cachait, sous un extérieur pieux, un cœur rempli de vices; le roi y consentit. Vêtue de tous les appâts de la séduction, cette femme impudique alla trouver le saint, en ne négligeant aucun des moyens pour arriver à son but, et par ses discours lascifs elle s'efforça de le faire consentir à ses coupables désirs; il feignit d'y acquiescer, à condition qu'elle coucherait dans le même lit qu'il préparerait pour lui. Elle crut, dès ce moment, qu'elle allait remporter la victoire, et elle se hâta d'aller en porter la nouvelle au roi; mais quelle fut sa surprise, lorsque l'heure du rendez-vous étant arrivée, et entrée dans le lieu destiné à sa prétendue conquête, elle n'y trouva qu'un lit de charbons ardents sur lesquels le saint se coucha, en l'invitant à en faire de même; son étonnement fut plus grand encore en voyant le feu ne faire aucun mal au serviteur de Dieu. Ce prodige la toucha si vivement qu'elle résolut, à l'instant, de changer de vie. Elle vendit tout ce qu'elle avait, et du prix qu'elle en retira, le saint fonda un

monastère de filles à Venosa, sa patrie. Ce couvent fut achevé par les libéralités du roi Roger, qui profita des conseils de saint Guillaume pour bannir de sa cour les dérèglements et le scandale.

Agnès reçut du saint abbé l'habit religieux, et devint un modèle de pénitence dans cette maison, dont elle fut ensuite supérieure. Les austérités, jointes aux actes des vertus les plus héroïques qu'elle pratiqua depuis sa conversion, lui méritèrent, après sa mort, le titre de *bienheureuse*. Après ce miracle, le roi Roger eut une si grande estime pour saint Guillaume, qu'il fit bâtir plusieurs monastères de son ordre, non-seulement dans le royaume de Naples, mais encore dans celui de Sicile. Le premier qu'il fonda fut à Palerme, sous le nom de Saint-Jean des Ermites, vis-à-vis son palais. Il en fonda aussi un autre dans la même ville pour les vierges, sous le nom de Saint-Sauveur, et la première, qui y prit l'habit, fut la princesse Constance, sa fille, qui fut tirée ensuite de ce monastère, et relevée de ses vœux par le pape Célestin III, pour épouser Henri IV, fils de l'empereur Frédéric Barberousse. Ce prince fit encore bâtir un autre monastère de religieuses à Messine, appelé monastère du Mont-Vierge.

Le monastère des monastères des filles de l'institut de Saint-Guillaume fut très-grand. On y vit accourir les filles des plus illustres et des plus nobles familles du royaume des Deux-Siciles. D'un si grand nombre de maisons il ne reste plus que celle de Messine, qui conserve le nom de Mont-Vierge. Les religieuses virginiennes n'ont cessé d'être sous la dépendance des religieux de la congrégation de ce nom.

N

NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA).

Notice sur Mme de Fransu, fondatrice de cette congrégation.

Parmi les hommes apostoliques suscités par la Providence au commencement du XIX^e siècle, pour ramener à la religion et à la vertu les peuples égarés par la révolution française, Mgr d'Aviau, de sainte mémoire, archevêque de Bordeaux, aimait à signaler le P. Enfantin, prêtre du diocèse de Valence, « qu'il n'avait jamais entendu, » disait-il, « sans être touché profondément. » Il fut un puissant levier pour remuer les masses, un tribun de la chaire évangélique, un des plus utiles instruments de la divine miséricorde. Animé d'un zèle infatigable, il parcourait la France depuis 1809, prêchait de ville en ville, et répandant partout, avec l'édification de ses bonnes œuvres, les lumières et les consolations de la foi. Observateur judicieux autant que zélé missionnaire, il n'avait pas

tardé de reconnaître que de tous les maux causés par la révolution, le plus déplorable était la destruction des pieux asiles destinés à l'éducation de la jeunesse, et que l'ignorance répandue dans toutes les classes de la société, mais surtout dans les classes inférieures, était le principal obstacle qui s'opposait au rétablissement et aux progrès de la religion dans notre malheureuse patrie. Pénétré de cette juste et affligeante pensée, l'homme de Dieu conçut le dessein de fonder une nouvelle congrégation religieuse, dévouée particulièrement à l'éducation des jeunes filles. Voici de quelle manière la Providence lui fournit les moyens d'effectuer son projet :

Pendant qu'il évangélisait la ville d'Amiens, une pieuse dame lui demanda quelques conseils sur l'emploi qu'elle devait faire d'un riche patrimoine qu'elle destinait aux pauvres. Jeanne de Croiqueson, de la cour des fiefs, veuve du marquis de Saint-Alyre de Fransu, était née en 1751, et avait quitté la

ville après la mort de son mari, pour se retirer dans une de ses terres, où elle se dévouait à toutes sortes de bonnes œuvres. Providence des malades et des pauvres, elle consacrait à leurs besoins et à l'adoucissement de leurs maux ses forces, ses veilles et ses immenses revenus. De temps en temps elle allait à Amiens pour visiter ses nombreux amis et y entendre la parole de Dieu; elle voulut assister aux exercices de la mission que le P. Enfantin y prêchait en 1812, et ce fut dans les fréquents entretiens qu'il eut avec elle, que notre zélé missionnaire la jugea propre à le seconder pour l'établissement d'une congrégation religieuse. La proposition qu'il lui en fit alarma d'abord son humilité; elle ne pouvait croire que Dieu la destinât à l'accomplissement d'une œuvre aussi importante; craignant toujours de s'opposer, par un refus formel, aux desseins de la Providence, elle se mit en prières, consulta des directeurs éclairés, et fit même plusieurs pèlerinages aux sanctuaires les plus renommés de la province. Dieu bénit cette humble défiance, et bientôt la pieuse veuve, ne doutant plus de la volonté du ciel à son égard, informa le P. Enfantin de la détermination qu'elle avait prise à tout sacrifier pour l'établissement d'une nouvelle congrégation religieuse. Dès lors, elle résolut de quitter ses parents et son pays, où elle trouverait des obstacles invincibles à l'exécution de son dessein. Libre de tout lien, n'ayant point d'enfants, et maîtresse absolue de sa fortune, elle voulut se dévouer à la gloire de Dieu, dans une ville où elle ne fût connue de personne, et où les bonnes œuvres n'eussent, en quelque façon, que Dieu seul pour témoin, comme elle ne devait avoir que Dieu pour récompense.

Informé de ce désir, le P. Enfantin lui écrivit de se rendre à Romans, dans le diocèse de Valence, où il s'entendrait bientôt avec elle sur les premières mesures qu'il y aurait à prendre pour la fondation du nouvel institut. Mme de Fransu se rendit aussitôt dans cette ville, accompagnée d'une pieuse amie, veuve d'un ancien général, qui voulait se dévouer, elle aussi, à la bonne œuvre projetée. Arrivées à Romans l'une et l'autre, elles apprirent que le P. Enfantin, victime d'une injuste persécution, venait de quitter cette ville, et resterait éloigné pendant plusieurs mois. Ce contre-temps affligea beaucoup Mme de Fransu, mais ne déconcerta point sa confiance. Quoique âgée de 61 ans, et presque toujours malade, elle avait une volonté pleine d'énergie, et sa vertu pouvait supporter les plus rudes épreuves. Pour surcroît d'affection, sa pieuse compagne sentit son courage s'affaiblir et retourna dans sa famille.

Restée seule dans une ville où tout le monde ignorait sa naissance, ses qualités, ses vertus et son dessein, Mme de Fransu y passa quelques jours dans la retraite et la prière, attendant avec humilité qu'il plût à Dieu de l'en faire sortir. Ayant ensuite résolu de suivre son attrait pour la pratique

des bonnes œuvres, elle réunit autour d'elle plusieurs jeunes filles pauvres, et leur enseigna gratuitement la lecture, l'écriture et le travail manuel, en même temps qu'elle leur apprenait le catéchisme et qu'elle formait leur cœur à la piété par ses maternels entretiens.

Cet humble dévouement donna bientôt lieu aux personnes qui en furent témoins, de s'informer de son nom et de sa famille, et dès lors on eut pour elle tous les égards et la vénération que méritaient ses vertus, sa piété et son zèle, plus encore que l'illustration de sa naissance; mais il fallait qu'un autre genre d'épreuves vînt donner un nouveau prix à son sacrifice, et révéler la générosité de son âme. L'absence du P. Enfantin se prolongeait, Mme de Fransu l'attendait toujours vainement; la tristesse et l'ennui commençaient à pénétrer dans son cœur, sa mauvaise santé augmentait encore ses inquiétudes; elle était tentée de s'abandonner au découragement: ce fut le dernier effort que fit le démon pour abattre son courage, il ne réussit point. Des larmes abondantes coulèrent des yeux de la vénérable veuve, mais son cœur désarma toujours cette faiblesse, et sa confiance en Dieu s'affermir de plus en plus. Enfin, vers le commencement du mois d'octobre, de l'an 1813, elle reçut du P. Enfantin une lettre pressante, qui l'invitait d'aller à Crest, où devait être formé le premier établissement de sa congrégation. Mme de Fransu obéit sans retard, et trouva dans cette ville plusieurs jeunes personnes qui l'attendaient avec impatience pour commencer, sous sa direction, les exercices de la vie religieuse, et ouvrit, en faveur des jeunes filles, une école sollicitée depuis longtemps par toute la population. Le choix d'une ville aussi peu considérable que celle de Crest, par la fondation d'un institut religieux, aurait peu flatté une âme moins généreuse que la marquise de Fransu; mais l'honorable veuve en bénit le Seigneur, et se vit avec joie logée dans un très-mauvais local et environnée de quelques compagnes, qui n'avaient d'autres ressources que leurs vertus et leur confiance en Dieu.

Ce fut le 26 octobre 1813, que le premier établissement de la congrégation fut ouvert et définitivement constitué. Elles occupèrent d'abord l'ancienne maison des Capucins; elles s'établirent plus tard dans le couvent des Ursulines, où elles sont encore aujourd'hui. Mgr Bécherel, évêque de Valence, et M. Descorches, préfet de la Drôme, les autorisèrent peu de temps après, et leur promirent leur bienveillante protection.

Une congrégation destinée spécialement à honorer l'Enfant Jésus dans la crèche de Bethléem, peut, à juste titre, se faire gloire de la pauvreté de son origine: c'est le premier caractère de ressemblance qu'elle est heureuse d'avoir avec le divin modèle que lui choisit son fondateur. En effet, le P. Enfantin donna au nouvel institut le nom de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin d'apprendre à toutes celles que Dieu y

LIBRARY

appellerait à aimer les enfants, et à consacrer à leur éducation les soins les plus tendres et les plus généreux; il voulut aussi, par l'exemple du Sauveur humilié dans une crèche, les exciter plus efficacement à la pratique des vertus fondamentales de la vie religieuse.

Dieu bénit ces heureux commencements. La maison de Crest étant devenue en quelques mois trop nombreuse, il fallut songer à un deuxième établissement, et le 12 octobre 1814, la vénérable fondatrice en dota la ville de Valence, avec l'autorisation expresse des vicaires généraux du diocèse, le siège étant vacant, et de M. Descorches, préfet du département; plusieurs jeunes personnes furent bientôt reçues dans le nouvel établissement de Valence, qui ne tarda pas d'être déclarée maison mère de la congrégation. Parmi celles qui devinrent membres à cette époque, nous devons distinguer Mlle Chappuis et Mlle Molin; la première douée de vertus rares et de qualités supérieures, fut placée, quoique jeune, à la tête de la maison de Valence, lorsque Mme de Fransu alla fonder l'établissement de Roussillon. Mgr Devie, évêque de Valence, en avait une très-haute estime; Mlle Molin fut un des sujets les plus distingués de la congrégation. Ses talents et ses vertus la firent estimer de toutes les personnes qui la connurent; elle fut supérieure générale à la mort de la fondatrice; elle est encore aujourd'hui vivement regrettée de l'institut. Le troisième établissement fut celui de Roussillon, dans le département de l'Isère. C'est là que Mme de Fransu passa les huit dernières années de sa vie, occupée à former les nombreuses novices qui allaient puiser auprès d'elle l'esprit de piété et de dévotion dont elle était animée; c'est de là qu'elle dirigeait, par une correspondance suivie, les sœurs de la congrégation, et en particulier les supérieures qu'elle avait mises à la tête de ses nouvelles fondations. On apprécia bientôt dans le diocèse de Grenoble les vertus et les talents de la vénérable fondatrice de la Nativité. Mgr Claude Simon désirait ardemment qu'elle allât se fixer dans sa ville épiscopale; les lettres qu'il lui écrivit à cette fin témoignent de la singulière estime qu'il avait pour elle; il lui disait, le 12 décembre 1828 : Vous avez toutes les qualités et toutes les vertus propres à gouverner votre congrégation, et je ne craindrai pas de me tromper en adoptant vos vues. La paix est dans votre cœur, elle est dans le mien; nous serons toujours d'accord. L'humilité de Mme de Fransu l'empêcha toujours d'accepter cette honorable invitation. Elle voulait faire ses vœux dans le pauvre établissement de Roussillon, où elle espérait passer le reste de ses jours dans le silence et la prière. A peine eut-elle fait profession, qu'elle écrivit à l'évêque de Grenoble pour lui exprimer son bonheur ainsi que son regret, de ne s'être consacrée à Dieu qu'à la fin de ses jours. Le prélat lui répondit : « Je crois que vous vous trompez sur l'âge de votre

profession; il me semble qu'il faut la dater du moment où vous en avez eu le projet, c'est-à-dire de l'époque de votre veuvage, vous auriez cela de commun avec sainte Chantal, et votre profession alors n'aurait rien d'extraordinaire, sinon la volonté ferme et constante dans laquelle vous avez persévéré par la grâce de Dieu.

« J'ai à me féliciter de ce que vous avez bien voulu choisir mon diocèse pour y fonder une maison qui vous devra son existence, et qui est destinée par la suite à y faire un très-grand bien; elle devra à votre sagesse et à la douceur de votre gouvernement, toute sa prospérité; et celles qui vous succéderont trouveront dans vos exemples un modèle à suivre. »

Cependant, comme toutes les œuvres de Dieu, la congrégation de la Nativité eut bientôt à subir de rudes épreuves au sujet de quelques-uns de ses établissements. La fondatrice signala dans ces circonstances une rare prudence, et parvint à triompher heureusement des obstacles sans nombre qui semblaient devoir paralyser tous ses efforts. Sa confiance en Dieu, son respect pour l'autorité, et surtout la docilité avec laquelle elle suivait, en toutes rencontres, les conseils et les recommandations du vénérable P. Enfantin, soutinrent jusqu'au bout son courage, et assurèrent pour toujours l'avenir de la congrégation un instant compromis. Dieu bénit ses travaux et ses peines; elle eut la joie de voir avant sa mort l'œuvre si chère à son cœur, s'affermir et se développer heureusement, l'union et la ferveur régner parmi tous les membres de l'institut, et les familles reconnaissantes applaudir au zèle des sœurs de la Nativité, pour l'éducation des jeunes filles confiées à leur sollicitude. Elle mourut de la mort des justes, dans sa chère communauté de Roussillon, le 6 mars 1824, âgée de 73 ans. Les religieuses de la Nativité ont conservé l'esprit de leur vénérée fondatrice, toujours fidèles au but de leur institut, qui est de se dévouer au soin de l'enfance, et surtout des jeunes filles pauvres. Elles suivent avec la plus édifiante ferveur la règle qui leur fut donnée par le P. Enfantin, et qui diffère peu de celles des religieuses de la Visitation. Elles dirigent aujourd'hui divers établissements dans les diocèses de Valence, de Grenoble, d'Avignon, de Viviers et de Montpellier.

L'institut fut approuvé par ordonnance royale, le 28 mai 1826, et le Souverain Pontife Pie IX lui a accordé un bref laudatif, le 13 janvier 1855. Il n'a point la clôture telle que l'a prescrite le saint concile de Trente, cependant toutes les maisons sont cloîtrées, et les sœurs ne peuvent sortir, que pour aller d'un établissement dans un autre. Elles font les vœux simples d'obéissance, de pauvreté et de chasteté; elles ont des pensionnats pour les demoiselles, des écoles internes et externes pour les classes moyennes et pour les pauvres. Celles-ci sont très-nombreuses dans leurs établissements, et y reçoivent avec

l'instruction gratuite, les soins le plus affectueux.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA), à *Saint-Germain-en-Laye*.

Au mois de juin 1818, Mlle Anne Perrier, occupée de tous les genres de bonnes œuvres, et spécialement vouée au soulagement des malheureux, fit connaître à M. l'abbé Pourchon son désir de travailler à la formation d'une maison pour recevoir les femmes indigentes et enceintes, et leur procurer tous les secours nécessaires pendant la durée de leurs couches; 30,000 fr. furent offerts pour l'exécution de ce pieux dessein. On convint des avantages qui devaient résulter de cette œuvre pour la classe malheureuse, mais les fonds considérables qu'il eût fallu pour l'asseoir sur des bases solides, les rentes dont il eût fallu la doter, les formalités qu'elle exigeait; les visites auxquelles sont soumis les hôpitaux; l'insuffisance de la somme proposée; tout fit regarder le projet comme impraticable.

Craignant de voir tomber en des mains profanes une tasse d'argent qui avait été à l'usage de saint François de Sales, et qu'elle possédait par succession, la famille Perrier, forcée d'abandonner son premier projet, conçut l'idée de former une communauté religieuse, à l'instar de la Visitation, sous l'invocation du saint Pontife et sous les auspices de la très-sainte Vierge, à laquelle elle put léguer cette précieuse relique.

On mit la main à l'œuvre, et l'on tenta courageusement son exécution. M. l'abbé Pourchon songea sérieusement à se procurer des personnes dignes d'être associées à cette noble entreprise. La Providence lui en présenta cinq dans l'espace de quelques jours: Ce furent Mlles Claire Véronique Gibot, Sophie Thomas, Joséphine Saulnier, Rosalie Binaut et Jeanne Fossin.

Les dites demoiselles se réunirent chaque dimanche chez Mlle Perrier, où l'abbé P. se rendait, et, par ses instructions, ses entretiens, ses avis il affermissait de plus en plus la volonté où toutes étaient de se vouer entièrement au service de Dieu. Plusieurs neuvaines furent faites pour appeler les lumières du ciel.

Les habitants de la ville ne virent pas ces assemblées sans chercher à en pénétrer le motif. Chacun en parla selon ses vues, ses opinions, on les blâma généralement, et dès lors elles furent en butte à toutes sortes d'humiliations. Loin d'intimider et d'abattre la résolution prise, ces demoiselles n'en devinrent que plus courageuses à embrasser avec joie l'occasion favorable de se déclarer pour la cause de la religion en se résignant à la critique d'un monde toujours ennemi déclaré de la piété.

Dieu fut de nouveau consulté dans une neuvaine en l'honneur de saint François de Sales. Elle commença le 13 août et fut terminée le 24, fête de sainte Chantal. La prière, le jeûne, la pénitence, tout fut em-

ployé pendant cette neuvaine afin d'obtenir du ciel les lumières nécessaires et la grâce de surmonter les difficultés sans cesse renaissantes.

Après avoir de nouveau posé et mûri le projet, il fut arrêté qu'on travaillerait à son exécution. Au mois d'octobre 1818, on fit l'achat de l'hôtel de Rohan, ancien pensionnat de Mme Campan, situé rue des Ursulines, 42. Cette acquisition causa une grande joie, et fut pour ces demoiselles un dédommagement à tant de peines déjà souffertes.

Plusieurs de ces demoiselles prirent une part active à l'ameublement de la nouvelle maison; de nombreux voyages furent faits, et chacune d'elles apporta sa quote part d'effets et de fatigue. D'un commun accord, elles prirent des vêtements fort simples, un châle noir et un bonnet uni; ce fut la veille de Noël qu'elles revêtirent ce costume. Ce même jour elles se réunirent pour passer ensemble la soirée, assistèrent aux Matines et à la grand'Messe, puis rentrèrent de nouveau chez Mlle Perrier pour y passer le reste de la nuit à prier et à chanter des cantiques; ce qui ne les empêcha pas le lendemain d'assister aux offices de cette grande fête. A la vue de leur nouveau costume, le public recommença à les persécuter, à les railler plus que jamais; on alla même jusqu'à les jouer au théâtre, mais rien ne les intimidait, et ce fut avec une joie difficile à décrire qu'elles virent arriver le jour où il leur fut donné d'habiter sous le même toit, et de prendre possession de la nouvelle communauté. Cette fondation se fit le 28 décembre 1818. Par une faveur providentielle, et sans qu'on y eût songé, ce jour se trouva être celui de la mort de saint François de Sales (sous le patronage duquel on se plaçait).

Mlle Anne Perrier vint accompagnée de son vieux père infirme. Ce vénérable vieillard avait contribué de tout son pouvoir à cette œuvre si consolante pour la religion; son grand âge, l'affabilité de son humeur, la douceur de son caractère, et plus encore ses vertus lui avaient acquis l'estime et la vénération publique; on pouvait dire de lui que ses jours étaient pleins, tant il avait fait de bonnes œuvres, tant sa piété avait été solide.

Dès ce jour, la communauté prit le nom de la Nativité de la sainte Vierge, et Mlle Perrier en fut nommée supérieure.

La maison était située entre cour et jardin (l'une et l'autre très-vaste), et depuis longtemps inhabitée, ce qui la rendait très-froide et fort humide; on peut juger ce que durent souffrir sept personnes réunies dans une enceinte si spacieuse. La première nuit qu'elles y passèrent fut des plus pénibles; la saison constamment rigoureuse vint encore ajouter aux privations.

La somme qu'on avait donnée pour l'acquisition avait épuisé les ressources; il fallut donc aviser aux moyens de pourvoir aux besoins de chaque jour: on prit de l'ouvrage en ville, chacune s'y activa de son mieux. Pendant le travail, on récitait le chapelet, on faisait en commun la lecture spiri-

tnelle, puis on récitait l'Office de l'Immaculée Conception.

Le 6 février 1819, plusieurs postulantes se présentèrent. A cette époque, M. l'abbé Pourchon donna un règlement pour toutes les heures du jour. Il fut religieusement observé jusqu'au mois de mars 1819, qu'il fut remplacé par la règle de saint Augustin; on récita dès lors l'Office de la sainte Vierge.

Le nouvel établissement prenant des accroissements, on résolut de le faire approuver par l'autorité civile, à laquelle on donna connaissance des choses qui s'étaient faites jusque-là, et des projets pour l'avenir; le résultat de cette démarche fut un refus formel de reconnaître la maison comme communauté religieuse. On n'en continua pas moins à vivre comme par le passé et de lutter avec force et énergie contre le mauvais vouloir du conseil municipal. Dès lors, la persécution devint plus vive, on se déchaîna, on fit courir mille bruits, tous au désavantage de la maison; le maire de la ville faisait naître sans cesse des tracasseries de tout genre, et cette œuvre, comme toutes celles de Dieu, fut marquée au coin de la croix de notre divin Sauveur. Dans ces tristes circonstances, on eut recours à Mgr Charrier de la Roche, évêque de Versailles, qui encouragea à poursuivre l'entreprise. Sa Grandeur donna l'autorisation de prendre en secret le voile blanc, puis, quelques mois après, de faire des vœux simples pour un temps limité, et enfin de bénir un oratoire dans l'intérieur de la maison, ce qui se fit le 23 août 1819. Que de prières ferventes! que de désirs! que de résolutions prises dans cet oratoire béni!... Le ciel écouta ces vœux ardents, et cette petite communauté, comme le grain de sénevé, prit au sein même de la contradiction et des persécutions un nouvel accroissement.

On résolut de prendre un costume non pas entièrement religieux, la chose était impossible, vu les circonstances, mais qui s'en approchât un peu; il fut composé d'une robe violette, d'un tablier bleu, d'un fichu blanc, d'un bonnet blanc à simple bande unie, un chapelet au côté, une croix d'argent passée autour du cou; puis un châle noir pour sortir, car on était forcé d'aller entendre la Messe et les offices à la paroisse. Au mois de janvier 1820, on ouvrit un pensionnat qui se monta rapidement. A la fin de l'année, les élèves étaient au nombre de dix-sept.

La mauvaise santé de Mlle Perrier obligea de nommer une nouvelle supérieure. Mlle Claire Gibot fut choisie pour remplir cette charge.

On reçut plusieurs nouvelles prétendantes dans le courant de cette année. Au mois de mai on travaillait déjà à préparer une petite chapelle. Une vaste salle avec tribune, qui, du temps du pensionnat de Mme Campan, servait de salle de spectacle et de représentation fut affectée à faire un sanctuaire, une nef pour le public et une petite sacristie;

la tribune fut destinée aux religieuses et aux élèves. Un autel fut posé au milieu du sanctuaire; quatre chandeliers de bois doré pour les jours ordinaires et quatre autres argentés pour les grandes fêtes, des nappes garnies de mousseline brodée, de simples bouquets furent toute la décoration qu'on peut se permettre.

Après trois années d'attente, Mgr donna la permission de prendre publiquement le saint habit, et nomma M. l'abbé Pourchon supérieur de l'institut. Toutes se préparèrent à cette cérémonie par une retraite de huit jours; et par une ferveur toute nouvelle, un sacrifice complet de tout soi-même, elles appelèrent les bénédictions de Dieu sur elles et sur la maison.

Comme les vêtements avaient été vendus ou employés à l'usage commun, toutes furent obligées de garder, pour la cérémonie, le costume qu'elles portaient; elles y ajoutèrent seulement une collerette de gaze pour que le rit du cérémonial pût être exécuté. Ce fut le 21 septembre qu'eut lieu cette vesture. La petite chapelle avait été ornée du mieux possible; M. Rossan, curé de Saint-Germain, donna le saint habit; cette cérémonie fut simple, mais pieuse et touchante; les assistants en furent très-édifiés, un sermon termina cette belle journée. Mlle Anne-Perrier reçut le nom de sœur Saint-François de Sales, Mlle Claire Gibot, supérieure, celui de sainte de Chantal, etc., etc., etc.

A dater de ce jour fortuné, le Seigneur se plut à répandre ses faveurs sur cette nouvelle famille; l'union la plus cordiale unissait tous les cœurs; le dévouement le plus parfait régnait parmi les membres; une même volonté les portait à la pratique des vertus religieuses. Dès lors l'institut s'assit sur des bases plus solides. Le public le vit avec des yeux moins hostiles, plusieurs mêmes en devinrent les amis et les défenseurs.

Monseigneur, après avoir été consulté de nouveau, permit que les six premières fondatrices formassent des vœux perpétuels, en raison des vœux simples qu'elles avaient faits antérieurement, comme nous l'avons dit plus haut.

Ce fut le 29 janvier 1822, jour de la fête du bienheureux saint François de Sales, que cette émission de vœux se fit. La supérieure et deux religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, la supérieure de la Charité et deux autres sœurs accompagnèrent celles qui faisaient partie de la cérémonie, et tinrent, avec les deux nouvelles novices, qui reçurent le saint habit ce jour-là même, le drap mortuaire. Un grand concours s'était porté dans la chapelle pour être témoin de ces cérémonies.

Tout le clergé de la paroisse y assistait. M. l'abbé Grandmoulin, célèbre prédicateur, prononça un discours qui fit admirer son talent et sa profonde piété.

Des persécutions s'élevèrent encore, M. le maire et d'autres autorités firent naître de nouveaux troubles, de nouvelles difficultés.

On mit toute sa confiance en Dieu, qui comme en tant d'autres occasions, protégea d'une manière visible cette chère communauté, et la rendit victorieuse de ses ennemis, qui dès lors la laissèrent tranquille.

Le supérieur général donna à cette époque les constitutions de saint François de Sales, auxquelles il apporta les modifications que réclamait la manière de vivre qu'on avait adoptée, et y ajouta, à chacun des chapitres, un supplément conforme au but de l'institut.

Cette même année 1822, six nouvelles postulantes se présentèrent, et reçurent le saint habit à différentes époques.

La tribune devenant trop petite pour contenir le nombre des religieuses et celui des élèves qui augmentaient chaque jour, on pensa sérieusement à faire bâtir une nef pour le public; on prit à cet effet les remises et les écuries qui étaient d'une immense étendue, et l'on réserva un terrain pour un appartement complet destiné à M. l'aumônier. Ces travaux furent terminés au mois de juin 1823.

Le 23 du même mois et de la même année, toute la communauté éprouva une perte bien douloureuse, dont elle fut vivement affectée. La Mère Saint-François, première fondatrice, et première supérieure de la congrégation, succomba après une complication de maladies cruelles, endurées avec une patience, avec un courage héroïque. Un cancer qui, depuis de longues années, lui rongait le sein, ajoutait encore à ses autres maux. Dire ce qu'elle souffrit serait impossible: ce mal, toujours croissant, la conduisait insensiblement au tombeau.

Le désir de la conserver à l'amour de ses sœurs fit entreprendre une neuvaine à saint François de Sales: chaque jour de la neuvaine eut ses pénitences particulières, elle but dans la tasse de ce grand saint, relique précieuse qui se conserve ici depuis l'établissement de la maison. Ces vœux furent entendus du ciel, et le Seigneur guérit miraculeusement sa fidèle épouse. Le sein qui n'était plus qu'une plaie hideuse à voir, et où les vers s'étaient engendrés, fut complètement guéri dans le cours de cette neuvaine; et il ne resta d'une plaie aussi horrible, qu'une chair aussi fraîche que celle d'un enfant. Ce prodige fut vu et reconnu de plusieurs médecins qui crièrent au miracle! Cette vénérée mère fut conservée une année encore à l'affection de la communauté, pour l'édification de chacun de ses membres; mais c'était un fruit mûr pour le ciel: ses autres maux l'enlevèrent à la vénération générale. Sa vie comme chrétienne et comme religieuse avait toujours été le type de toutes les vertus, ses sœurs l'aimaient comme une tendre mère, et l'estimaient comme une véritable sainte.

Le pensionnat s'agrandissant, on abattit deux superbes allées de maronniers pour construire deux ailes de bâtiment; on fit aussi une nouvelle chapelle, telle qu'elle

existe aujourd'hui, et la bénédiction s'en fit la veille de l'Assomption 1825.

En janvier 1825, mère Sainte-Chantal fut élue supérieure générale, et mère Saint-Augustin, supérieure assistante; les élections se firent pour la première fois selon les formes déterminées par les constitutions.

Au mois d'août de la même année, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, s'acquiesça un droit éternel à la reconnaissance de la congrégation, par le bienveillant intérêt qu'il lui témoigna; et par les démarches qu'il fit auprès de Sa Majesté Charles X pour la faire approuver. Il obtint l'approbation des statuts et l'autorisation de vivre en communauté religieuse. Ces pièces précieuses furent délivrées le 7 juin 1826, et sont conservées dans les archives de la congrégation.

Le 1^{er} mai 1827, on ouvrit des classes gratuites pour les enfants pauvres de la ville.

Au mois d'octobre, la communauté s'enrichit d'un grand nombre de reliques, dont la translation se fit très-solennellement le 9 octobre 1827.

Vers la fin de l'année 1829, Dieu manifesta d'une manière sensible que l'existence de la communauté lui était agréable, et qu'il voulait qu'elle se propageât en faisant naître une circonstance favorable à une nouvelle fondation.

La communauté se composait alors de 63 religieuses. Le supérieur général ayant eu occasion de faire un voyage en Lorraine, s'arrêta dans la ville de Pont-à-Mousson, y vit M. l'abbé Fénel, premier vicaire de la paroisse Saint-Laurent, qui lui manifesta le désir d'avoir dans la ville une communauté religieuse dont on était privé depuis la révolution de 93. Cette demande fut accueillie, mais rien ne fut arrêté. M. l'abbé Fénel revint souvent à la charge, sans que le supérieur se déterminât à aucune démarche. Des lettres très-pressantes arrivèrent ici, et cette persévérance à vouloir cette fondation fit examiner la chose d'une manière tout à fait sérieuse, on crut y voir l'expression de la volonté divine. Le supérieur général fit un second voyage en Lorraine, en 1830, s'entendit avec les autorités ecclésiastiques et civiles, vit la maison que M. l'abbé Fénel avait en vue: c'était un ancien monastère, fondé par sainte Chantal, qui l'avait habité pendant quelque temps, et dont la cellule, ainsi que plusieurs autres, existait encore. Cette maison plut au supérieur, il convint du prix, et le 21 juin 1830, une petite colonie partit pour la fondation.

Le 27 du même mois, éclata la révolution de 1830, et avec elle la persécution. L'enthousiasme que les habitants avaient fait éclater se changea en fureur; on ne voulait plus de communauté religieuse; on fit enlever la croix placée sur le portail, et sous prétexte que l'on cachait l'évêque de Nancy, on mit les scellés sur les vases sacrés, sur la chapelle. A dater de ce jour, elles furent

contraintes de quitter l'habit religieux, d'aller à la paroisse et d'y conduire leurs élèves, ce qui dura deux années entières. Cette première succursale éprouva, comme on le voit, les mêmes persécutions que la maison mère.

Ce fut en mai 1836 que le mois de Marie fut érigé dans la chapelle, un grand concours de monde suivit les exercices de chaque jour. Cette pieuse réunion avait lieu à sept heures du soir, et s'ouvrait par le chant du *Regina cæli*. Toutes les circonstances de la vie de la très-sainte Vierge furent successivement prêchées; dans les instructions journalières que fit le supérieur général, il déploya un zèle vraiment apostolique. Dieu bénit ses généreux efforts par les sentiments de piété qu'il imprima dans tous les cœurs. Cet exercice se terminait par le chant d'un cantique à la gloire de Marie. Ce mois qui avait donné tant de consolations, préluda à de nouvelles épreuves. Le supérieur général tomba malade peu de temps après; chaque jour en diminuant ses forces, augmenta les vives inquiétudes de la communauté. Cette position cruelle alla toujours croissant, jusqu'au 1^{er} mai 1837, qu'il nous fut enlevé.

Le 10 octobre 1837, Mgr Blancquart de Baillet, évêque de Versailles, nomma M. l'abbé Pinard, curé de Montreuil, supérieur général de la congrégation.

De cette nomination data une ère nouvelle pour la congrégation : son esprit d'ordre, ses connaissances, sa réputation si bien établie dans la ville, produisirent d'heureux résultats.

Après plusieurs années d'un gouvernement sage et éclairé, la congrégation prit de nouveaux accroissements, par la fondation d'une seconde succursale : elle se fit le 20 juillet 1847. Trois ans après, la congrégation eut la douleur de perdre notre bien-vénérée mère Sainte-Chantal, supérieure générale. Ame grande, forte, généreuse, elle avait supporté avec un courage héroïque, les peines et les épreuves inséparables des fondations religieuses. Ayant bu à longs traits dans le calice de son céleste Epoux, elle y avait puisé cette énergie qui la rendit pour chacune de ses Filles, un modèle de la ferveur et de la régularité. Sa foi vive, sa tendre confiance en Dieu se manifestèrent avec encore plus d'éclat dans la maladie qui l'enleva à notre amour. Sa perte fut immense pour toute la congrégation qu'elle avait gouvernée pendant 30 années. Son souvenir vivra à jamais dans tous les cœurs. Le titre de fondatrice lui fut décerné d'une commune voix. Sa tendre sollicitude n'abandonna pas sa chère communauté à sa mort; elle lui endonna au contraire des preuves touchantes.

Statuts de la congrégation.

Art. 1^{er}. — Les religieuses de la Nativité suivent la règle de Saint-Augustin; leurs

constitutions sont basées sur celles de saint François de Sales.

Art. 2. — Elles font les trois vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, qu'elles renouvellent chaque année, et dont elles peuvent être dispensées par l'ordinaire, quand il le juge à propos.

Art. 3. — Conformément aux lois existantes, chaque sœur conserve la propriété des fonds qui lui appartiennent, et de ceux qui peuvent lui survenir par succession ou autrement; elle peut en disposer conformément aux lois; mais lorsqu'elle en jouit, elle le remet au commun de la maison.

Art. 4. — La communauté est soumise, pour le spirituel, à l'évêque diocésain; et pour le civil, aux autorités établies.

Art. 5. — Les religieuses professes désignent, à la majorité des voix, un supérieur ecclésiastique, dont la nomination est faite par l'évêque.

Art. 6. — Elles ont une supérieure générale pour cinq ans, dont l'élection se fait, à la majorité des voix, par les professes de toutes les maisons. On ne peut élire aucune sœur pour supérieure qui n'excède l'âge de quarante ans, ou au moins cinq ans de profession et trente d'âge. La même peut être continuée, si elle réunit la majorité des suffrages.

Art. 7. — Chaque maison a sa supérieure locale, dont la nomination est faite par le supérieur ecclésiastique conjointement avec la supérieure générale, sur la présentation de trois sujets élus par toutes les professes à la majorité des voix. Cette supérieure sera remplacée tous les trois ans, ou continuée par une nouvelle élection; elle aura au moins cinq ans de profession.

Art. 8. — Elles se consacrent spécialement à l'éducation des jeunes personnes, et les forment, selon leur condition et leur goût, à l'état qu'elles doivent exercer dans le monde; la religion est la base de l'instruction. Elles se dévouent aussi à l'instruction des petites filles de la classe indigente. Ces petites filles apprennent également un état, pour les soustraire à la misère.

Les religieuses de la Nativité sont vêtues de noir, avec une guimpe et un voile comme la plupart des religieuses qui suivent la règle de Saint-Augustin.

NAVIRE (ORDRE DE CHEVALERIE DU).

Ce fut saint Louis IX, roi de France, qui institua l'ordre du Navire, en 1269, pour conserver la mémoire des armées navales expédiées contre les Turcs, pour encourager les chevaliers à combattre les infidèles, et des victoires qu'il avait remportées; c'est pourquoi la décoration était un collier d'or formé de coquilles et de demi-lunes ou de croissants de lunes, qui est la décoration des Ottomans; on donnait aussi le nom de lunettes aux chevaliers qui en étaient revêtus; une médaille où était représenté un navire

dans la mer y était suspendue. Les coquilles représentaient la guerre et le port d'Aigues-Morte où avait eu lieu l'embarquement.

NAVIRE (ORDRE DE CHEVALERIE DU).

Cet ordre de chevalerie fut institué en 1381, par Charles III, roi de Naples. Le nom qu'il lui donna est une allusion aux navires des Argonautes, et son motif était d'inspirer aux chevaliers qu'il recevait dans l'ordre, autant d'ardeur et de courage que les héros qui allèrent à la conquête de la Toison d'or. Charles se déclara chef de cet ordre, et choisit pour protecteur saint Nicolas, évêque de Myre. Il ordonna que les chevaliers de cet ordre célèbreraient tous les ans la fête de ce saint prélat. Ces chevaliers portaient sur leurs manteaux la représentation d'un vaisseau au milieu des ondes, avec les couleurs du roi, et quelques cordons en argent. Les chevaliers les plus estimés, et qui montraient en ce temps-là le plus de bravoure, se firent honneur d'être admis dans cet ordre.

NAZARETH (COMMUNAUTÉ DES SŒURS DU SAINT NOM DE JÉSUS DE).

Dans le diocèse de Bordeaux, près de la Réole, il existe une chapelle dédiée à Notre-Dame du Roule, depuis plusieurs siècles; l'autel est placé sur une fontaine; les pèlerins vont avec confiance et ferveur visiter ce sanctuaire. Ils seraient bien plus nombreux encore si les routes qui y conduisent étaient moins impraticables en hiver, et si les étrangers y trouvaient un asile, quelques ressources.

A côté de la chapelle existe, depuis quatre ans, le couvent de Jésus de Nazareth; il était destiné à l'adoration perpétuelle du sacré cœur; mais les ressources ont toujours manqué pour cette fondation. La chapelle se trouve dans la paroisse de Saint-Michel Lajugade; on y dit la Messe le dimanche et les jours de pèlerinage.

La sœur Eléonore Onelly se soumet à toutes sortes de privations, même spirituelles, dans l'espoir que, par sa persévérance, Notre-Seigneur voudra bien, tôt ou tard, seconder l'inspiration qu'elle croit avoir reçue d'honorer le nom qu'il avait adopté pendant sa vie cachée et mortelle. Pourquoi le nom de Jésus de Nazareth ne serait-il pas honoré comme son sacré cœur, comme son précieux sang, comme sa tunique, comme sa couronne d'épines? Au jardin des Olives il répondit deux fois aux soldats qui le cherchaient. Au sépulchre les anges dirent aux saintes femmes : *Vous cherchez Jésus de Nazareth.* (Matth. xxviii, 5.) Saint Paul, sur le chemin de Damas, entendit la voix qui lui dit : *Je suis Jésus de Nazareth.* (Act. xxii, 8.) Le premier miracle de saint Pierre se fit *au nom de Jésus de Nazareth.* (Act. iii, 6.) Enfin sur la croix, au-dessus de la tête de Notre-Seigneur crucifié, comme sur l'autel où s'offre le saint sacrifice, n'y a-t-il pas le même nom, *Jésus de Nazareth.* (Joan. xix, 19.) Son éminence le cardi-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 170.

nal Donnet, archevêque de Bordeaux, a exhorté les pieuses filles associées à la sœur Eléonore, à agréger le couvent de Jésus de Nazareth à une ancienne congrégation; elles n'ont rien négligé pour entrer dans les vues de son éminence et pour lui être agréables; elles attendent maintenant de Mgr l'archevêque l'autorisation de former un ordre nouveau, sous son autorité, en l'honneur du nom sacré de Jésus de Nazareth, espérant qu'alors viendront les secours de la Providence.

Le personnel du couvent de Nazareth est composé de trois sœurs religieuses, d'une orpheline de treize ans; vingt petites filles fréquentent l'école; il y a, outre cela, trois pensionnaires. Le dévouement de la sœur Eléonore et de ses compagnes est admirable; tout leur désir est de devenir quelque chose pour être utiles et travailler à la gloire de Dieu. Elles comprennent qu'il faudra des miracles pour que le couvent de Jésus de Nazareth, comme le grain de sénévé, puisse se développer et prendre de l'accroissement; en attendant avec confiance le moment de la Providence, elles se glorifient d'être pauvres et de souffrir comme celui qui a voulu naître dans une étable, être réchauffé par de vils animaux, et qui se sert souvent des plus vils et des plus faibles instruments pour l'exécution de ses desseins.(1)

NAZARETH (CONGRÉGATION DE LA SAINTE FAMILLE DE), au Plan, diocèse de Toulouse.

La paroisse du Plan, où est établie la congrégation de la sainte famille de Nazareth, est une succursale du doyenné de Cazères, dans le diocèse de Toulouse. Le 31 mai 1851, le soin de quelques enfants pauvres de la paroisse fut confié à une jeune fille de seize ans, sous le patronage de l'institutrice. Cette classe gratuite commença dans le corridor d'une petite maison. Au bout de quinze jours une autre fille vint se joindre à la première; un mois après en vint une troisième; elles furent six au mois de novembre suivant, et douze en janvier 1853.

Dès les commencements de cette petite communauté, Mgr Mioland, coadjuteur de Mgr le cardinal d'Astros, l'avait encouragée, aidée de ses conseils; il lui continua ses soins et ses conseils quand il fut devenu archevêque de Toulouse. Il permit, au mois de janvier 1853, que celles qui avaient six mois de séjour dans la maison prissent l'habit religieux. Ce fut le 2 février suivant qu'eut lieu la cérémonie où les dix premières entrées reçurent l'habit religieux.

Ce n'était pas sans obstacle qu'on en était venu là : une maison que l'on construisait pour la communauté naissante s'écroula; et quelques jours après, les filles composant la communauté reçurent le conseil d'entrer dans une congrégation déjà établie; aucune ne voulut le suivre; et la maison fut reprise sur des proportions un peu plus grandes; c'était en avril 1852.

En 1853, au mois d'avril, la commune de Calmont, en grande partie protestante, reçut

deux des nouvelles sœurs. Sept autres paroisses en reçurent dans les années 1853 et 1854. Mgr l'archevêque fut alors d'avis que la nouvelle congrégation demandât l'autorisation du gouvernement. Sa puissante recommandation fit accueillir favorablement la demande, et le décret d'autorisation fut rendu le 25 juillet 1855.

Le mois de septembre suivant, une petite communauté non encore autorisée vint, sur l'avis de Mgr l'archevêque, se réunir à la congrégation récemment autorisée. Elle a depuis fondé six autres maisons, ce qui porte à quatorze le nombre des établissements qu'elle a faits, sans compter la maison mère du Plan.

La congrégation est maintenant composée de soixante-dix membres; elle est gouvernée par une supérieure générale résidant à la maison mère du Plan.

Le but de cette congrégation est de donner aux filles peu aisées, qui ont la vocation, la facilité d'entrer dans l'état religieux, et de donner aux paroisses pauvres les moyens d'avoir des sœurs pour élever les enfants et visiter les malades.

Les sœurs instruisent les enfants, même les petits garçons dans les paroisses où la loi permet la réunion des enfants des deux sexes dans la même école. Elles visitent les malades, tiennent des salles d'asile et des ouvroirs. Les paroisses qui n'ont de ressources que pour entretenir une sœur peuvent n'en demander qu'une.

Le noviciat, y compris le postulat, est de deux ans, au bout desquels on peut faire profession. Il faut six mois de séjour dans la maison pour prendre l'habit. Les novices ne sont point obligées de porter de dot. Elles payent seulement une pension modique pendant le noviciat. Elles conservent la propriété de leurs biens et elles peuvent en disposer.

Quant au règlement, il recommande les vertus nécessaires à une bonne religieuse, l'obéissance, la modestie, la pauvreté, le silence, l'humilité, la charité; destinées aux paroisses pauvres, ces sœurs doivent rapprocher leur vie de celles des pauvres. (1)

NAZARETH (MAISON DE NOTRE-DAME DE), à Marseille.

Il est beaucoup de villes en France où existent des réunions de dames séculières, qui se vouent à toutes sortes de bonnes œuvres, mais surtout à l'instruction et à l'éducation d'orphelins; elles font des vœux, suivent une règle comme dans les maisons religieuses; il y en a même qui observent la clôture quoiqu'elle ne soit pas de stricte obligation, mais elles sont séculières en apparence; elles ne portent pas l'habit religieux; celles qui habitent les maisons sont habillées simplement, les autres suivent les usages reçus, suivant leur rang et leur position; tels sont les membres de Notre-Dame de Nazareth à Marseille, leurs classes sont très-fréquentées, les enfants sont élevés avec simplicité, mais on a soin

surtout de les bien instruire sur leurs devoirs religieux et de leur inspirer l'amour du travail.

Une cérémonie religieuse, aussi intéressante par les circonstances qui s'y rattachent que par la solennité qui l'accompagna, eut lieu le 8 octobre 1849 dans cette maison de Nazareth: cinq petites éthiopiennes, recueillies par les Dames de Nazareth, et élevées par elles dans les principes de la religion chrétienne, reçurent le baptême des mains de Mgr l'évêque.

La présence de ces enfants dans une maison religieuse de Marseille révèle un de ces dévouements que le christianisme seul a pu inspirer, comme il inspira François Xavier et Vincent de Paul.

En 1839, un prêtre, Nicolas Olivier, de Gênes, parcourait le Levant. La vue du marché du Caire, où une foule de petites négresses étaient exposées en vente, l'émut de compassion et excita sa charité. Les pauvres enfants, volées pour la plupart à leurs parents, et quelquefois même vendues par eux-mêmes, sont conduites comme un vil bétail par d'impitoyables marchands qui les livrent aux riches Egyptiens; ce prêtre, courageux autant que modeste, conçut la pensée d'arracher ces malheureuses à leur triste sort: plein d'ardeur, pénétré de sa sainte mission, il revient en Europe, parcourt les diocèses et consacre toutes ses forces, toutes ses facultés, à recueillir les aumônes des fidèles qui veulent bien s'associer à son œuvre.

La Providence a béni les efforts de l'honorable prêtre; son dévouement, son zèle véritable ont reçu leur récompense; déjà en 1849 soixante-quatorze filles avaient été achetées par lui, ramenées de ces pays à demi-barbares et confiées par groupes à diverses communautés religieuses de France et d'Italie, et cependant l'achat de chacune d'elles n'avait pas coûté moins de 4 à 500 fr.

Les dames de Nazareth furent assez heureuses, il y a quelques mois, pour être appelées à concourir à la divine mission du prêtre Olivier: une dame aussi recommandable par sa piété que par sa bienfaisance, et qui portait le plus vif intérêt à cette œuvre de rédemption, recevait ordinairement ces petites négresses à leur arrivée à Marseille, en attendant leur destination ultérieure; elle eut un jour la pensée de demander pour elles l'hospitalité à la maison de Nazareth; cette hospitalité qui n'était que passagère, fut bientôt une adoption. Peu de temps après, un nouvel envoi de ces petites filles eut encore lieu, elles furent aussi accueillies dans la maison; trois autres, plus tard y furent encore admises. Les dames de Nazareth sont devenues leurs mères et sont heureuses de leur prodiguer tous les soins que nécessitent leur naissance et leurs habitudes; elles leur donnent ensuite une instruction et une éducation chrétiennes.

NAZARETH (SOCIÉTÉ DES DAMES DE), à Montmirail (Murne), diocèse de Chalons.

La société religieuse des dames de Naza-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 171.

reth a été fondée à Montmirail, petite ville du département de la Marne, en l'année 1822. Approuvée d'abord par Mgr l'archevêque de Reims et ensuite par Mgr l'évêque de Châlons, dans le diocèse duquel se trouve Montmirail, elle a été reconnue comme société religieuse pour l'éducation de la jeunesse et légalement autorisée.

Le R. P. Roger de la Compagnie de Jésus dirigeait, depuis quelques années, la pieuse duchesse de Doudeauville, et Mlle Rollat, deux grandes âmes que Dieu destinait, ainsi que leur saint directeur, à fonder la société de Nazareth. En effet tous les trois avec des pensées et des vues unanimes, après beaucoup de vœux et de prières pour connaître la volonté de Dieu, commencèrent l'œuvre malgré les nombreuses difficultés qui survinrent; mais ces difficultés augmentèrent leur foi et leur courage.

La duchesse s'en déclara fondatrice temporelle et demanda que le premier établissement, dont elle fit les frais, fût dans sa terre de Montmirail. Tout fut conclu, et le 3 mai de l'année 1822 vit éclore cette petite société (la plus minime dans l'Eglise) dont Mlle Rollat fut la première supérieure.

Le R. P. Roger commença à dresser des règles et dirigea la petite société naissante dont les accroissements furent très-lents et très-pénibles. En janvier 1839 la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux, et Nazareth, faible encore et pour ainsi dire à son berceau, se vit tout à coup privé de son plus ferme appui. Mais la divine providence lui rendit un soutien. Un autre religieux de la même compagnie qui avait déjà eu des rapports étroits avec les trois âmes à qui le Ciel avait inspiré la société de Nazareth, autorisé par les supérieurs majeurs, reprit la tâche où le R. P. Roger l'avait laissée, coordonna et continua les constitutions jusqu'à leur entier achèvement, et confondit ainsi dans une pieuse unité ses pensées et son zèle avec le zèle et les pensées du fondateur de l'œuvre.

Le but que se proposent les dames de Nazareth est d'imiter, autant que possible, dans la retraite la vie cachée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de s'employer avec l'aide de sa grâce, par amour pour ce Dieu pauvre et anéanti, à l'éducation chrétienne et solide des jeunes personnes de la classe aisée et à des filles pauvres.

Leur genre de vie est simple, sans aucune mortification extraordinaire, afin de réserver toute la force du corps pour l'œuvre de zèle qu'elles ont embrassée. Une de leurs maximes invariables est de ne rien prendre, ni même attendre pour la communauté du profit temporel de leurs pensionnats, mais de l'employer en bonnes œuvres.

Retirées du monde les dames de Nazareth n'ont avec les personnes du dehors que les relations absolument nécessaires pour remplir les devoirs de leur vocation. Une vie frugale, un costume simple, la récitation de l'Office de la très-sainte Vierge, la fidélité aux emplois, l'union des cœurs, le silence

et l'obéissance, en un mot la vie cachée de Jésus, Marie, Joseph, à Nazareth, et les humbles vertus de la Sainte-Famille forment l'esprit et la règle de cet institut.

Les dames de Nazareth reçoivent aussi des sœurs dites servantes de la *Sainte-Famille* pour le service intérieur de la maison et d'autres pour le service extérieur, qui se nomment sœurs auxiliaires. Leurs costumes diffèrent entre eux et celui des dames.

Les dames et les sœurs servantes font les vœux ordinaires de religion après les épreuves nécessaires.

Les sœurs auxiliaires font le vœu annuel d'obéissance, et, après quelques années, elles sont admises à faire le vœu de stabilité.

Le plan d'éducation adopté par les dames de Nazareth a pour but de rendre leurs élèves de vraies et solides Chrétiennes par une étude approfondie et pratique de la religion, d'orner agréablement et utilement leur esprit, de préparer leur cœur aux devoirs de la société et de les habituer à une vie occupée, à l'amour de l'ordre, de l'économie, du travail et de la bonne tenue d'une maison.

Comme elles n'admettent ordinairement que des pensionnaires sans mélange d'externes, et qu'elles tiennent à avoir, non pas de trop nombreuses réunions d'élèves, mais des maisons vastes et assez complètes, elles ont pu, sans subir certaines influences et sans cette intempérance d'enseignement qui effleure tout et ne sert qu'à éblouir, réaliser des études sérieuses, recueillies, et une éducation qui fût en rapport avec le véritable avenir d'une femme.

Leur maison mère ayant été d'abord érigée par le gouvernement en pensionnat royal, elles avaient pensé à en faire une école normale d'institutrices pour les parents qui gardent leurs enfants au sein de la famille. Ce projet dont les événements publics ont arrêté l'exécution, n'a jamais été entièrement abandonné.

Dans son intérieur cette petite congrégation est gouvernée par une supérieure générale nommée pour dix ans et par autant de supérieures locales qu'il y a de maisons; chaque maison est accompagnée d'un pensionnat de jeunes demoiselles de la classe aisée et, autant que possible, d'une école gratuite pour les petites filles pauvres.

Dans ce moment la société ne compte que trois maisons, une à Montmirail qui est la maison mère, une autre à Oullins près Lyon et une troisième à Nazareth en Galilée.

C'est dans le courant de l'année 1853 et par un concours de circonstances toutes providentielles que les dames de Nazareth ont été appelées par Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem à fonder un établissement dans la pauvre bourgade de Nazareth en Galilée en faveur des petites compatriotes de la sainte Vierge et dans le but de donner à ces enfants avec l'instruction religieuse dont elles manquent complètement des habitudes de travail, de propreté et de civilisation morale, qui ne leur sont pas moins étrangères.

Les religieuses employées dans cette maison donnent aussi des soins aux malades, il y a chez elle un dispensaire, une ambulance même au besoin, et elles vont à domicile quand les infirmes ne peuvent venir les trouver. Cette nouvelle fondation prend des proportions vraiment consolantes.

NOM DE JESUS (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DU SAINT-), à La Ciotat, diocèse de Marseille.

C'est ainsi que l'on appelle les religieuses qui composent la communauté fondée en 1832 à La Ciotat, diocèse de Marseille.

Voici quelle fut l'origine de cette communauté. L'abbé Vidal, alors vicaire de la paroisse de La Ciotat, aujourd'hui recteur de la paroisse Saint-Vincent de Paul à Marseille, était chargé du catéchisme des filles; voyant combien il était long et difficile d'apprendre les lettres du catéchisme à celles d'entre elles qui ne savaient pas lire, — et le nombre en était assez grand, — il proposa à plusieurs personnes pieuses de recevoir, chacune chez elle, une portion de ces pauvres enfants, pour leur faire répéter les leçons qu'elles avaient commencé à apprendre à l'église, et pour les préparer à la leçon qui devait leur être donnée prochainement. La proposition fut acceptée, et l'abbé Vidal n'eut qu'à se féliciter des résultats de cette petite bonne œuvre. Plus tard ces personnes pieuses encouragées par le bien que produisait leur zèle, demandèrent elles-mêmes de se réunir toutes dans un même local pour faire leur œuvre sur une plus grande échelle et donner à leurs élèves, outre l'instruction religieuse, quelques leçons de lecture et quelques notions de travail; il était impossible de rejeter une pareille demande et de ne pas seconder un tel dévouement. Dieu bénit l'entreprise, et le succès fut admirable; enfin ces mêmes personnes, toujours plus désireuses de procurer la gloire de Dieu et d'établir le règne de Jésus-Christ dans les jeunes âmes, demandèrent pourquoi elles ne formeraient pas une petite congrégation religieuse qui se consacrerait spécialement à enseigner la doctrine chrétienne aux enfants pauvres de leur sexe, toujours sous la direction du clergé paroissial? La question grandissait et dépassait le pouvoir du jeune prêtre qui se trouvait en tête de ces mouvements de zèle et de charité. Elle fut donc soumise à l'évêque de Marseille qui, toujours prêt à encourager et à seconder les bonnes œuvres, l'accueillit favorablement, trouva le dessein bien approprié aux besoins de la population, et chargea l'abbé Vidal d'en diriger l'exécution. Peu de temps après la petite communauté était formée, et la ville de La Ciotat vit paraître avec joie quelque chose qui lui rappelait les nombreux couvents qu'elle comptait dans son sein avant 1789.

Les progrès de cette communauté ont été en proportion de ce qu'il y a eu d'humble et de petit dans son origine. Une maison bourgeoise a suffi d'abord, et pour loger les religieuses et pour recevoir les enfants

qui venaient chercher auprès d'elles l'instruction religieuse. Un an après, elles firent l'acquisition de l'ancien collège des Minimes qui offrit plus d'espace et plus de facilité pour les exercices de la vie religieuse. Enfin elles possèdent et habitent aujourd'hui le vaste et magnifique local qui formait autrefois le collège des prêtres de l'Oratoire. Dans les premiers jours la communauté n'avait pas de ressources même pour payer la location de la maison qu'elle habitait. Peu de temps après elle a pu acheter l'ancien collège des Minimes, et enfin celui de l'Oratoire où de fortes réparations et de grandes améliorations ont été faites. L'instruction chrétienne des enfants pauvres de leur sexe a été la première œuvre des religieuses de Jésus, elles l'ont toujours conservée et elles la continueront toujours, mais peu à peu de nouvelles œuvres ont été ajoutées à la première. Aujourd'hui elles se rendent utiles aux enfants de toutes les classes de la société, elles ont un pensionnat pour les jeunes filles, qui n'est pas sans réputation et qui a bien souvent reçu des éloges et des récompenses du gouvernement. Elles ouvrent aussi leurs classes aux externes et elles varient l'instruction selon le désir des parents. Elles ont une école gratuite, et le conseil municipal s'est empressé de leur confier l'école communale. Leur sollicitude s'est portée jusque sur la première enfance, et elles lui ont ouvert une salle d'asile.—Une fois que les enfants de la classe ouvrière ont acquis l'instruction en rapport avec leur condition, elles passent, si tel est le désir de leurs parents, à un ouvrier, le plus complet qui existe peut-être, où elles peuvent choisir le genre de travail qui leur plaît et s'y perfectionnent de manière à gagner facilement leur vie en rentrant auprès de leurs parents. Inutile de dire que l'instruction religieuse et les leçons de piété tiennent la première place dans le système d'éducation qui est appliqué dans la maison du Nom de Jésus, et que le but principal que l'on se propose, est de former de bonnes chrétiennes. Lorsque les enfants ont terminé leur apprentissage, on les reçoit encore dans la maison à des jours et à des heures marquées. Elles se réunissent dans une chapelle qui leur est consacrée pour y recevoir des instructions, y célébrer certaines fêtes, et y faire des exercices de piété. Elles forment une association sous le titre de Filles de Marie pour assurer leur persévérance.

La congrégation des religieuses de Jésus suit la règle de Saint-Augustin. Les constitutions et autres dispositions pour le gouvernement et la direction de la communauté sont propres à la congrégation. Il n'y a pas eu d'autre fondation jusqu'à ce jour. La multitude d'œuvres qu'embrasse la congrégation exigeant un nombreux personnel et des sujets exercés, on tient à fortifier la première maison et à perfectionner, autant que possible, l'esprit et la direction qu'on y a établis. Dans la fondation de cette congrégation on a en vue particulièrement les petites villes où une œuvre seule est nécessairement

trop restreinte pour occuper une communauté active, mais où elle peut embrasser toutes les œuvres que réclament les besoins de la population. — La communauté agit en toutes choses de concert avec le clergé paroissial et est placée sous sa direction. Les religieuses portent une robe, une pèlerine et un voile de couleur noire ; elles ont un crucifix placé sur la poitrine, posé en sautoir, et suspendu à un cordon violet ; leur bonnet est de la forme de celui des dames du Sacré-Cœur des sœurs gardes-malades et de plusieurs autres communautés non cloîtrées. (1)

NOM DE JESUS (CONGRÉGATION DU SAINT-).

Société de femmes, au diocèse du Puy, et qui est établie à Saint-Didier et à Retournac.

B-D-E.

NOM DE JÉSUS (CONGRÉGATION DU SAINT-), à Loriol (Drôme).

En 1825, une pieuse fille de Loriol, voyant avec douleur l'ignorance de la plupart des enfants de cette paroisse, résolut d'y porter remède en se dévouant à leur instruction. Elle fit part de son projet à deux ou trois de ses compagnes, qui entrèrent volontiers dans ses vues, et une petite école fut ouverte, à la grande satisfaction des familles pauvres, qui se hâtèrent d'y envoyer leurs enfants. L'œuvre, s'étant affermie et développée peu à peu, plusieurs personnes, animées de l'esprit de Dieu, voulurent y prendre part, et leur concours fut reçu avec empressement par l'humble fondatrice. Quelques années s'écoulèrent, et le bien s'opéra dans la nouvelle école ; mais bientôt arriva le temps des épreuves, des luttes, des contrariétés de tout genre. La mère Régis, qui était à la tête de cette communauté naissante, résista courageusement à l'orage. Sa douceur, sa sagesse, sa conduite et sa confiance en Dieu, ne se démentirent jamais dans ces tristes conjonctures. Elle conserva, parmi ses compagnes, l'esprit d'union et de dévouement dont elles avaient un si grand besoin. Enfin, Dieu récompensa tant de peine et de patience. La congrégation fut érigée canoniquement en congrégation religieuse, sous le titre du saint Nom de Jésus, par ordonnance épiscopale du 17 septembre 1846. Mgr Chartreuse, évêque de Valence, approuva le but de cette pieuse institution, qui est de diriger les petites écoles des campagnes, pour lesquelles il suffit quelquefois d'une seule maîtresse.

La congrégation du Saint-Nom de Jésus de Loriol dirige déjà dix ou douze écoles dans le diocèse de Valence. Elle a obtenu du gouvernement une autorisation légale. Tout fait espérer que cette œuvre, digne de tant d'intérêt, grandira de plus en plus, et portera des fruits de zèle et d'édification qui la feront bénir de jour en jour de toutes les familles chrétiennes. (2)

(1) Voy. à la fin du vol., nos 172, 174.

NOM DE JÉSUS (ORDRE DE CHEVALERIE DU) en Suède.

L'Ordre de chevalerie du Nom de Jésus, appelé aussi des *Séraphins*, fut fondé en 1334, en Suède, par Magnoss, roi de Suède, et Camus VIII, roi de Norvège, pour défendre les Etats contre les incursions et le pillage des Barbares. Par là, ils rendirent les plus grands services à la religion, en empêchant les hérétiques de propager leurs erreurs ; mais le luthéranisme ayant été embrassé par les trois rois du Nord, au xvi^e siècle, l'ordre cessa d'exister.

Le collier des chevaliers était composé de figures de Séraphins en émail rouge et de croix patriarcales d'or, en mémoire du siège épiscopal d'Upsal ; du collier pendait un œuf, au milieu duquel étaient ces mots : *le nom de Jésus-Christ* sur un champ d'azur, avec quatre clous blancs et noirs.

NOMS DE JÉSUS ET DE MARIE (SOEURS DES SAINTS-), OU SOEURS DE LONGUEUIL, à Montréal.

Une communauté, plus spécialement chargée de l'éducation des filles de la campagne, pour les former à la vertu et à la piété, s'est formée, en 1843, dans le diocèse de Montréal. Elle fut l'œuvre de trois saintes filles, Eulalie Durocher, dite sœur Marie-Rose ; Mélodie Dufrène, dite Marie-Agnès ; Henriette Léré, dite Marie-Madeleine.

Le 8 décembre 1844, les trois fondatrices furent admises à faire des vœux, et la communauté fut érigée canoniquement pour l'instruction des jeunes personnes. Elle compte déjà cinq établissements ou missions relevant de la maison mère fixée à Longueuil ; et, à la fin de l'année 1853, on y voyait 49 professes, 14 novices ou postulantes, 300 élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires, et 405 externes.

Cette fondation fait le plus grand honneur à la fabrique de Longueuil, et au digne curé de la paroisse, messire Louis-Moïse Brassard. Grâce à leur munificence, cette pieuse communauté a été fixée au beau village de Longueuil, et, parmi ses principaux bienfaiteurs, nous devons également mentionner le frère de l'une des fondatrices, messire Théophile Durocher, curé de Belœil, qui a doté la communauté de biens-fonds d'une valeur de 500 louis. Beaucoup d'autres paroisses ont consacré également des sommes considérables pour le bien de l'éducation, et les Canadiens ne reculent jamais devant des dépenses de ce genre, quand il s'agit de l'instruction religieuse de la jeunesse, et quand ils ont le bonheur d'avoir un curé animé de l'amour du bien, comme M. Brassard. La fabrique de Longueuil a acheté un grand terrain dans le village, et elle y a construit une belle bâtisse en pierre : la dépense totale s'est élevée à 36,000 francs. La fabrique en a fait donation aux Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, et, depuis lors, les économies de ces saintes filles, ainsi que les sacrifices pécuniaires de leur bon curé, leur ont permis d'acquiescer

(2) Voy. à la fin du vol., n^o 175.

d'autres terrains, qu'elles ont ajoutés au premier, et qui font de leur couvent actuel un superbe établissement valant au moins 5,000 louis. Un pareil résultat, après neuf ans d'existence d'une communauté de campagne, fait le plus magnifique éloge de la générosité des Canadiens pour la cause de la religion et de l'éducation, en même temps qu'il prouve que l'institut de Longueuil est doué de cette vitalité dont Dieu récompense les œuvres utiles à sa gloire.

En 1849 les PP. Oblats ayant quitté Longueuil pour venir s'établir à Montréal, cessèrent d'avoir la direction du couvent, et Messire Brassard en est devenu le supérieur. Il est vénéré par les sœurs comme leur fondateur et leur père, et ses travaux pour la cause de l'édification rappellent que, depuis plus d'un siècle, six membres de la même famille ont fait partie du clergé Canadien, en l'honorant par leurs lumières et leurs vertus. Le plus connu, Messire Louis-Marie Brassard, mort à Nicolet en 1800, à l'âge de 74 ans, est le fondateur du beau collège de ce nom qu'il légua à l'évêque de Québec, à la condition de continuer l'œuvre. Aujourd'hui, deux cent cinquante enfants reçoivent l'instruction dans cet établissement, et il a fourni à la colonie trois de ses évêques, un nombre considérable de prêtres, et des personnes distinguées par leur mérite dans les rangs élevés de la société.

Si, pour bien remplir leurs sublimes fonctions, les sœurs de la Charité ont besoin d'une vocation extraordinaire qui ne se rencontre que dans le catholicisme, les sœurs enseignantes ne trouvent aussi que dans la religion un aliment et une récompense pour leur dévouement. Otez ce mobile à leur conduite, qu'y a-t-il de plus fastidieux et de plus abrutissant, humainement parlant, que d'apprendre les premiers éléments de la lecture à de très-jeunes enfants, de leur répéter cent fois la même leçon sans être à peine compris, et de hâter le développement d'intelligences paresseuses ou récalcitrantes? Aussi cherchiez-vous en vain, hors des communautés religieuses, des maîtresses d'école qui aient le goût de leur profession. Des jeunes filles pourront adopter ce métier par nécessité; mais leur idée fixe sera de se créer une autre position; le dégoût et l'ennui se trahiront dans toutes leurs actions; et si elles réussissent à se marier, elles abandonneront l'école au plus vite, pour ne consacrer leur temps et leurs connaissances qu'à leurs propres enfants. Seuls les couvents produisent des intelligences d'élite pour lequel l'enseignement se transfigure et devient apostolat; les religieuses déploient, pour former l'esprit et le cœur des enfants des autres, plus de zèle, de patience et de savoir que n'en auraient montré les mères elles-mêmes; et les sœurs de Longueuil, dignes émules des communautés enseignantes si nombreuses du Canada, ne font que suivre la voie où les ont précédées, depuis deux siècles, les Ursulines de Québec, et la congrégation de Montréal.

La Seigneurie de Longueuil, où s'est fondée la communauté des sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, est célèbre en Canada, parce qu'elle fut érigée en baronnie par Louis XIV, en l'année 1700, en l'honneur de la famille Le Moyné, composée de braves parmi les braves pendant plusieurs générations. Le premier baron de Longueuil, officier de mérite, a été gouverneur de Montréal, et deux de ses frères se sont fait de beaux noms qui sont justement admirés en France: l'un, Bienville, le colonisateur de la Louisiane; l'autre d'Iberville, officier de marine intrépide, et vainqueur des Anglais à la baie d'Hudson et ailleurs, dans plusieurs combats où il montra le courage d'un héros. Le fort de Longueuil, bâti par le premier baron de ce nom de 1685 à 1691, renfermait une belle église. Il était en pierres, flanqué de quatre tours, et les Américains l'occupèrent quelque temps en 1775.

Il avait encore garnison anglaise en 1762, mais le fort tombant en ruines a été démolé de 1810 à 1811, et une partie des pierres de son enceinte est entrée dans la construction de l'église actuelle de Longueuil, où reposent les cendres de Mgr Pierre Denaut, le seul des évêques de Québec qui ne soit pas enterré dans sa cathédrale.

La maison mère qui est à Longueuil compte trente-cinq sœurs professes, six nonnes, huit postulantes; vingt-quatre demi-pensionnaires, cent cinquante externes.

NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE (RELIGIEUSES DE), à Upie (Drôme).

Recueillir les orphelines, les élever dans la pratique des vertus, leur apprendre à travailler et fournir à tous leurs besoins jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans, sans autre ressource que la Providence, tel est le but et l'admirable dévouement des religieuses d'Upie.

Comme bien d'autres, cette œuvre a commencé sans bruit et sans éclat: inspiration de la charité chrétienne, dont les industries sont inépuisables. Elle a rendu, et rend encore des services signalés à un grand nombre de pauvres enfants, qui lui doivent une éducation chrétienne, la paix et l'innocence de leurs jeunes années, et peut-être même la conservation de leurs jours. Dieu a béni les humbles religieuses qui se dévouent à un ministère si obscur, et souvent si pénible. Malgré bien des traverses, des humiliations, des épreuves de toute nature; malgré leur pauvreté, qui fut toujours bien grande, et quelquefois extrême, elles ont fondé, dans le village d'Upie, un établissement, dont l'utilité est reconnue de tout le monde, et qui excite des sympathies universelles. Protégé par Mgr l'évêque de Valence, et par l'administration du département de la Drôme; soutenu par les libéralités des familles et des personnes bienfaisantes, cet orphelinat voit ses ressources grandir peu à peu avec le nombre des enfants qu'il abrite contre le malheur.

NOTRE-DAME (CONGRÉGATION DE), à
Montréal.

Notice sur Mlle Bourgeois, sa fondatrice.

Marguerite Bourgeois naquit à Troyes, (Aube); dès son enfance elle se distingua par les dispositions singulières qu'elle annonça pour la piété et pour la vertu; sa sagesse et la maturité de son jugement lui donnèrent comme naturellement un ascendant sur toutes ses compagnes.

Les personnes appelées de Dieu à quelque dessein particulier donnent ordinairement dès l'âge le plus tendre des indices de leur vocation, qui sont comme des fruits précoces de l'esprit qui déjà l'examine et les dirige, ce fut ce qu'on eut lieu de remarquer dans la jeune Marguerite; elle semblait préluder à l'exercice du zèle par ses entretiens avec une troupe d'âmes innocentes, elle était fidèle aux pratiques ordinaires de la piété: elle ne souffrait pas qu'il y eût rien d'immodeste dans sa parure; toutefois en observant les règles de la décence, elle ne se faisait pas un scrupule de mettre quelque recherche pour ne pas paraître inférieure aux filles de sa condition et de son âge; elle persévéra dans ses habitudes jusqu'à l'âge de vingt ans et demi, où la sainte Vierge opéra dans elle un merveilleux changement.

C'était le premier dimanche d'octobre, pendant la procession du Rosaire, ayant jeté les yeux sur une statue placée sur le portail d'une abbaye, elle lui parut d'une ravissante et céleste beauté; en même temps son esprit fut éclairé tout à coup d'une manière surnaturelle qui lui découvrit le néant de toutes les choses de ce monde et son cœur fut pénétré de l'amour le plus pur. Jamais peut-être ces paroles du cantique, que l'âme fidèle dans l'ivresse de son amour, adresse à Marie: *Vous avez blessé mon cœur, ô ma sœur, vous avez blessé mon cœur par un seul regard de vos yeux*: « *Vulnerasti cor meum, soror mea; sponsa, vulnerasti cor meum, etc. (Cant. iv, 9)*, ne furent plus littéralement accomplies que dans cette circonstance; car ce rayon de grâce, que la très-sainte Vierge laissa tomber sur la jeune Marguerite, fut comme un trait pénétrant qui porta dans son cœur l'amour le plus ardent envers Marie et le remplit pour elle des sentiments les plus vifs de tendresse, de confiance et d'amour.

Après cette faveur, sa première démarche fut d'aller se jeter aux pieds du grand pénitencier et de lui faire une confession extraordinaire. Elle n'usa plus que d'humblement simple et de couleur brune ou noire, sans soie ni ornements superflus; elle se dévoua au service de Dieu. Pour donner plus d'aliments à sa ferveur, elle se joignit à de pieuses congréganistes.

Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de l'institution du P. Fourier, particulièrement vouées à la sanctification des jeunes personnes et établies à Troyes en 1628, avaient commencé une congrégation externe. C'était une pieuse association de jeunes personnes, qui, sans contracter

aucun engagement de conscience, s'assembleraient les jours de dimanche et de fêtes pour vaquer à quelques pratiques de religion et à exercer quelques fonctions de charité et de zèle; soutenues les unes des autres par leurs exemples édifiants et leur ferveur mutuelle, elles s'efforçaient de se conformer dans leur extérieur aux règles de la plus austère simplicité. Cette vie exemplaire était la censure de toutes les jeunes filles qui n'avaient pas le courage de les imiter.

Les membres de cette Congrégation, dont la vertu était aussi solide qu'elle était exemplaire, accueillirent la jeune Marguerite avec la plus vive satisfaction. Elle fut pour elles un modèle digne d'être proposé à toutes, et qui excita une sainte émulation de ferveur. Elle était toujours prête à entreprendre toutes sortes de bonnes œuvres.

L'édification qu'elle répandit dans la congrégation externe lui gagna si parfaitement les cœurs de toutes ses compagnes, et lui concilia à un si haut degré leur confiance et leur vénération qu'aux premières élections elle fut choisie pour occuper la charge principale, et ce qui montre le grand éclat que sa vertu toujours soutenue jetait parmi ces saintes filles; elle fut continuée dans cette charge jusqu'à son départ pour le Canada, c'est-à-dire l'espace de douze ans, ce qui avait été jusqu'alors sans exemple. A l'âge de vingt-trois ans, son confesseur, surpris des merveilleuses opérations de Dieu sur elle, lui permit de faire d'abord le vœu de chasteté perpétuelle, ce qu'elle fit avec toute la ferveur possible le 21 novembre 1643. Depuis ce jour et jusqu'à la fin de sa vie, elle regarda cet engagement comme une des grâces les plus signalées qu'elle eût reçues du bon Dieu et comme l'époque de sa consécration parfaite à son service.

M. Jendret, aumônier des Carmélites, connaissant par une heureuse expérience le zèle et le talent incomparables que Dieu lui avait donnés pour l'instruction et le salut des jeunes filles, et dont il voyait tous les jours les plus consolants résultats, assuré d'ailleurs de la solidité et de la générosité de sa vertu, disposée à tout entreprendre pour la gloire de Dieu, lui fit juger que ce serait seconder les vues de la Providence que de lui faire accepter cet emploi en lui associant quelques jeunes personnes. L'attrait qu'elle avait toujours ressenti, depuis qu'elle s'était dévouée au service de Dieu, pour honorer la vie et les vertus de la sainte Vierge, lui fit croire qu'elle était destinée à l'honorer d'une manière particulière. Il conçut donc le projet d'un nouvel institut. Le père de Marguerite consentit à tout, deux autres filles furent associées à Marguerite et toutes trois commencèrent ce nouveau genre de vie. Elles s'appliquèrent à l'instruction et à la sanctification des jeunes filles, se proposant pour modèle la charité que la très-sainte Vierge avait montrée pour le salut des âmes, en aidant les apôtres par la ferveur de ses prières, la perfection de

ses exemples et la sainteté de ses conversations tout le temps qu'elle passa sur la terre après l'Ascension de notre divin Sauveur.

La sœur Marguerite, surtout, fit paraître, dans l'exercice de ce ministère de charité une sagesse, une adresse vraiment étonnantes et déploya un zèle magnanime pour protéger la vertu des filles. A cette époque, elle eut le malheur de perdre son père, mais Dieu la dédommagea pendant trois mois par d'ineffables consolations. Une faveur plus extraordinaire encore et qui enivra la sœur Marguerite de ravissantes délices, ce fut une apparition sensible de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie sous la forme d'un enfant d'une beauté incomparable, comme à l'âge de trois ans. L'année 1650, le jour de l'Assomption de Marie, fête principale de la congrégation externe, le très-saint Sacrement étant exposé, elle fut désignée pour rester en adoration en sa présence, tandis que les autres congréganistes étaient à la procession. C'est dans ce moment qu'elle fut témoin de cette merveille. La vue de la beauté ravissante de l'Enfant-Jésus, en lui faisant éprouver les impressions les plus douces et les plus ineffables du Sauveur, lui inspira en même temps le plus grand dégoût pour les beautés trompeuses et corruptibles de la terre.

En 1641, lorsqu'arrivèrent les premiers colons pour l'île de Montréal, on comptait dans les établissements français formés au Canada deux cents Européens, y compris les femmes et les enfants, quoique le roi eût donné depuis longtemps ce pays aux compagnies de commerce. Après une expérience si décourageante de quarante-un ans, M. Olier et M. Le Royer de la Dauvessière donnent naissance à une compagnie dans la seule et unique vue de procurer la gloire de Dieu pour entrer dans le dessein qu'il avait eu en découvrant aux Français ces contrées inconnues. Ils veulent établir cette colonie dans l'île de Montréal, c'est-à-dire dans le lieu le plus exposé à la fureur des Iroquois; ils s'engagent à établir dans cette nouvelle ville trois communautés: l'une composée d'ecclésiastiques séculiers, pour donner des secours spirituels aux Français et aux sauvages; une autre d'hospitalières pour soigner les malades; une troisième de maîtresses d'école pour instruire les filles et les rendre capables d'élever dans la suite chrétiennement leurs enfants.

Au jugement de la sagesse humaine, rien sans doute n'était plus téméraire et de plus extravagant, et cependant, dans la pensée des fondateurs et de leurs associés, rien de plus assuré que le succès de cette entreprise. Le succès si étonnant de la colonie de Villemarie, que les fondateurs avaient connu et annoncé d'avance, montre évidemment que ce dessein avait pour auteur Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. C'est à M. Olier qu'il fut révélé, et ensuite à un pieux gentilhomme de Litujen, engagé dans les liens du mariage et père de six enfants, que

Dieu avait spécialement choisis pour établir un hôpital et pour former pour cette maison une congrégation d'hospitalières qui honorerait d'une manière particulière saint Joseph. Or ce gentilhomme était sans fortune, ne connaissant pas même l'île de Montréal, et n'avait aucune des qualités qui semblaient nécessaires pour une œuvre si extraordinaire. M. Olier assurait que Dieu ayant établi l'Eglise par les intercessions de Jésus, Marie, Joseph, il voulait se servir de trois sortes de personnes, remplies de l'esprit de Jésus, Marie, Joseph, pour l'établissement de l'église à Villemarie. C'est lui ou la compagnie dont il devait être le fondateur, qui devait représenter Notre-Seigneur.

M. de la Dauvessière reçut des ordres réitérés avec tant d'évidence et d'une manière si pressante, et il eut sur Montréal et le Canada des idées si nettes et si précises, qu'il se décida, avec l'autorisation de son confesseur, d'aller voir à Paris le garde des sceaux; il se rend à Meudon où il était alors, et en entrant dans la galerie, il rencontra M. Olier. Alors ces deux hommes qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus, poussés par une inspiration divine, se jettent au cou l'un de l'autre, s'embrassent comme deux amis qui se retrouveraient après une longue séparation. Ils se saluent mutuellement par leur nom; ils se communiquent mutuellement leurs révélations et s'entretinrent pendant trois heures dans le parc des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre pour procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal, tous deux avaient reçu les mêmes lumières sur l'objet principal et sur les moyens.

Pour en venir à l'exécution, M. Olier composa une compagnie de personnes de haute piété, connue depuis sous le nom de *Compagnie de Notre-Dame de Montréal*, la plupart très-opulentes, toutes appelées de Dieu à contribuer par leurs prières ou par leurs largesses au succès de ce dessein. M. de la Dauvessière les convainquit aussi si parfaitement de la vérité de sa mission, que non-seulement ils ouvrirent leurs bourses avec empressement, mais que tous se tinrent bienheureux d'avoir été trouvés dignes de contribuer à l'exécution d'un dessein si avantageux à la gloire de Dieu et au bien de son Eglise.

La première démarche qu'on fit fut d'acquiescer l'île de Montréal, où on l'obligea d'établir trois communautés, un séminaire d'ecclésiastiques au nombre de dix ou douze, une communauté d'institutrices pour l'éducation des filles, un hôpital pour soigner les malades. Ces trois communautés étaient destinées à honorer Jésus, Marie, Joseph. L'établissement du séminaire qui devait rendre les services spirituels aux colons français et sauvages et instruire les garçons, était celui que M. Olier forma bientôt après, l'établissement de la compagnie de Saint-Sulpice, dont la fin, comme celle du sacerdoce lui-même, est de répandre l'esprit

de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La conduite du futur hôpital devait être confiée aux hospitalières que M. de la Dauvessière établirait pour honorer saint Joseph; enfin on espérait charger de la communauté des institutrices la personne que la Providence aurait choisie pour compléter ce dessein : ce devait être la sœur Bourgeois, spécialement destinée à faire honorer la très-sainte Vierge dans cette colonie.

M. Olier, qui jetait en ce moment les fondements de sa société, réunit les associés de Notre-Dame de Montréal au nombre de trente-cinq dans l'église de Notre-Dame de Paris au mois de février 1642 pour consacrer cette île à la Sainte-Famille. On donna d'avance, à la ville qu'on allait bâtir, le nom de Villemarie.

La Compagnie de Montréal avait offert la conduite de cette entreprise à M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, qui appartenait à l'une des meilleures familles de Champagne; celui-ci l'accepta avec joie dans l'espoir de sacrifier sa vie pour la gloire de la Mère de Dieu. Il avait à Troyes une sœur religieuse de la congrégation, Mme de Chomedey, connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie. Depuis l'année 1641, ayant été obligé de repasser plusieurs fois en France pour les besoins de la colonie, il ne manquait pas d'aller rendre visite à sa sœur qui apprit de lui qu'il avait été nommé gouverneur de l'île de Montréal, et tous les projets à cet égard.

C'est alors que la sœur Marguerite apprit par ses compagnes l'intention qu'on avait de faire au Canada un nouvel établissement qui serait consacré à la Mère de Dieu. Depuis la faveur qu'elle avait reçue de la sainte Vierge, le jour du Rosaire 1640, elle ne soupirait que pour travailler à la faire connaître et aimer; elle fut trouver la supérieure de la congrégation pour lui faire connaître à fond ses dispositions et toutes ses pensées. C'était la sœur Louise de Sainte-Marie, la propre sœur de M. de Maisonneuve. Elle dirigeait la congrégation externe avec tant de bénédiction, que l'ayant trouvée composée de trente filles lorsqu'elle en prit la conduite, elle y en laissa plus de quatre cents qui n'aspiraient la plupart qu'aux vertus solides et à la plus haute piété. Elle connaissait mieux que personne le caractère et la générosité de la sœur Marguerite, elle fut ravie de l'ouverture qu'elle lui fit alors, et ne douta pas qu'elle ne fût appelée de Dieu à travailler dans une telle mission. En 1653, M. de Maisonneuve fut obligé de repasser en France, avant de retourner au Canada, il se rendit à Troyes pour visiter sa famille.

Quelques jours auparavant, la sœur Marguerite avait eu un songe, où elle crut voir pendant son sommeil un homme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune paraissait être moitié ecclésiastique, moitié laïque. Les traits du visage de cet homme qui lui étaient inconnus, demeurèrent cependant vivement empreints dans

son imagination, et elle sentit intérieurement qu'elle aurait par la suite avec lui des rapports très-particuliers que Dieu devait faire naître pour sa gloire. Ce songe l'ayant beaucoup frappée, elle le rapporta le lendemain à quelques personnes de confiance.

M. de Maisonneuve ayant été voir sa sœur, celle-ci le pressa d'emmenner quelques-unes de ses religieuses; sur son refus, elle insista, et lui parla de la sœur Marguerite, préfète de la congrégation externe. Elle lui raconta la vie extraordinaire et le projet qu'elle nourrissait depuis longtemps pour le salut des jeunes filles. En entendant ce récit, M. de Maisonneuve conçut aussitôt le projet de la voir, et pria sa sœur de la faire appeler. A peine fut-elle entrée dans le parloir que, jetant les yeux sur M. de Maisonneuve, Marguerite demeura frappée d'étonnement, en reconnaissant dans cet étranger celui qu'elle avait vu en songe, et dans le saisissement soudain qu'elle éprouve, elle ne peut s'empêcher de s'écrier : « Voici mon prêtre; voici celui que j'ai vu dans mon sommeil. » Après une exclamation si singulière et si peu attendue, il était naturel qu'on lui demandât de faire à la compagnie le récit de ce songe. Elle le raconta sur-le-champ. M. de Maisonneuve n'eut pas plutôt vu et entendu parler la sœur Marguerite, que pénétré d'estime et de confiance pour elle, il avait désiré de l'emmenner à Montréal pour procurer à la colonie naissante un si riche trésor de grâces et de vertus. Il lui demanda donc si elle serait disposée à passer à Villemarie pour y faire les écoles et y instruire chrétiennement les enfants. Elle répondit affirmativement, sans hésiter, ne mettant d'autre condition que la volonté de ses supérieurs. M. de Maisonneuve et M. Jendret jugèrent que le songe était un moyen dont la Providence s'était servi pour faire connaître sa volonté. La sœur Marguerite consulta des hommes expérimentés dans les voies de Dieu. En l'absence de Mgr l'évêque, elle s'adressa au grand vicaire de Troyes; tous demandèrent trois jours pour réfléchir. Après ce délai, tous l'engagèrent à partir pour le Canada et dissipèrent ses appréhensions.

Ces réponses étaient sans doute, pour la sœur Marguerite, des motifs puissants pour s'abandonner à la Providence, mais la pensée de n'avoir à Villemarie aucune compagnie, d'être exposée chaque jour à être prise et mangée par les Iroquois l'ébranlait, elle voulut que la sainte Vierge, à la gloire de laquelle elle était résolue de sacrifier même sa vie, en allant lui former de fidèles servantes au Canada, l'assurât de sa propre bouche que ce dessein était vraiment son ouvrage, et qu'elle serait elle-même sa gardienne et sa sauvegarde au milieu de tant de périls. Or, comme la sœur Marguerite était dans sa chambre, occupée alors de toute autre chose que de son voyage : « Un matin, étant bien éveillée, dit-elle, je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une

robe comme d'une serge blanche, qui me dit : Va, va, je ne t'abandonnerai point, et je connus que c'était la sainte Vierge. » Après cette faveur, la sœur Marguerite se trouva toute résolue à partir.

Au lieu de faire provision d'argent ou de hardes, si nécessaires alors dans un pays où il fallait apporter d'Europe les choses les plus indispensables à la vie, elle se dépouilla au contraire de tout ce qu'elle a et distribue même aux pauvres le peu d'argent qu'elle possède, ne voulant avoir pour tout bien que son immense confiance en Dieu. M. de Maisonneuve lui avait donné rendez-vous à Paris; elle s'y rendit n'ayant qu'un petit paquet qu'elle pouvait porter sous son bras. C'était au commencement de février 1653. Arrivée dans cette capitale avec un de ses oncles, elle se rendit chez un notaire avec lui; elle fit à ses frères un acte d'abandon de tous les droits qui pouvaient lui revenir dans la succession de ses père et mère. Pour ne pas susciter des obstacles à son projet, elle l'avait laissé ignorer à Troyes. Son oncle et sa tante qui l'accompagnèrent à Paris n'avaient eux-mêmes aucune connaissance de son dessein.

M. de Maisonneuve avait chargé la sœur Marguerite de faire parvenir tous ses bagages, toutes ses commissions à Nantes où elle devait l'attendre; ses résolutions furent encore mises plusieurs fois à de rudes épreuves, et le dessein de la Providence lui fut manifesté d'une manière toujours plus claire dans une foule de détails qu'il serait trop long à raconter, et les humiliations ne lui manquèrent pas. Elle les accepta avec reconnaissance, s'estimant heureuse de participer aux humiliations que la très-sainte Vierge avait reçues elle-même à Bethléem. Il y eut à bord 108 hommes tous gens de cœur pour défendre la colonie contre les Barbares. On mit à la voile le 20 juillet 1653.

Mais bientôt la maladie s'étant déclarée, la sœur Bourgeois eut occasion de déployer sa charité en leur prodiguant à tous les services qu'elle pouvait leur rendre et en les préparant à mourir saintement. Jour et nuit elle était près d'eux. Son séjour dans le navire fut une véritable et continuelle mission : elle faisait le catéchisme aux matelots et aux soldats. Le 22 septembre, ils arrivèrent à Québec où ils étaient attendus avec impatience; leur arrivée causa une joie universelle. Le secours des soldats arrivait à propos, car les Iroquois en grand nombre jetaient l'épouvante. C'est à cette occasion que la sœur Bourgeois fit connaissance avec Mlle Mance et se lia avec elle d'une étroite et sainte amitié. Malgré les efforts qu'on fit pour prolonger le séjour de la sœur Bourgeois à Québec, ils remontèrent bientôt le fleuve Saint-Laurent et arrivèrent à Villemarie. Elle y jouit bientôt de la plus grande considération, et ses vertus lui donnèrent un ascendant sur tous les esprits. On la trouvait partout où il y avait quelque bien à faire. On la voyait servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants,

blanchir le linge et raccommoier gratuitement les hardes des pauvres et des soldats; se dépouillant en faveur des nécessiteux des choses qui lui étaient les plus nécessaires. Elle prenait plaisir à coucher sur les planches, qui étaient son lit le plus ordinaire. Le dessein de Dieu, dans la fondation de Villemarie, était de répandre l'esprit de la sainte famille par trois communautés auxquelles donneraient naissance trois personnes qui participeraient, chacune, selon sa vocation, à l'esprit de Jésus, Marie, Joseph; mais l'état chancelant de la colonie, toujours en guerre avec les Iroquois, n'avait pas permis à M. Olier d'établir encore la communauté de prêtres qu'il venait de former en France, et à M. de la Dauvessière celle des Hospitalières qu'il venait de fonder à la Flèche. M. de Maisonneuve entreprit un nouveau voyage en France pour venir solliciter, au nom des associés de Montréal, les secours qui étaient devenus indispensables. M. Olier désigna quatre prêtres de son séminaire et prit l'engagement d'envoyer des Hospitalières de Saint-Joseph, qui venaient d'être fondées à la Flèche, aussitôt que les bâtiments qu'on leur destinait seraient achevés. Le navire qui portait les prêtres de Saint-Sulpice, à la tête desquels était M. de Quaylus, avec des pouvoirs de grand vicaire, arriva à Québec le 22 avril 1657. A l'arrivée de ces ecclésiastiques, les colons de Montréal firent éclater une joie proportionnée aux prières instantes qu'ils avaient faites pour les obtenir. Dès ce moment, la sœur Bourgeois commença l'exercice de ses fonctions de maîtresse d'école; elle alla habiter une pauvre étable qui fut le seul local dont on put disposer alors. C'était là qu'elle devait former sa communauté, destinée à répandre dans la colonie l'esprit et les vertus de la sainte Vierge. Pour donner à la sœur Bourgeois des rapports de ressemblance plus parfaits et plus touchants avec cette sainte mère, Dieu voulut qu'en entrant dans les fonctions de sa vocation, elle n'eût à Villemarie d'autre logement que celui que Marie avait trouvé à Bethléem, et que ce lieu qui rappelait si bien l'étable où son divin Fils avait voulu naître dans le monde, fût aussi le berceau de cette nouvelle société. Elle avait servi de colombier et de loge pour des bêtes à cornes. Il y avait par-dessus un grenier où on ne pouvait monter par dehors que par le moyen d'une échelle pour y coucher. M. de Maisonneuve lui en fit donation, ainsi que d'un terrain adjacent par un acte du 28 janvier 1658. Ce fut dans cette pauvre étable que la sœur Bourgeois commença à exercer ses fonctions en faveur des petites filles et des petits garçons de Villemarie, dont elle fut la première institutrice et l'apôtre. Il y avait aussi dans le pays quelques filles trop âgées pour venir à l'école, elle voulut étendre sa charité sur elles et les réunir dans cette maison pour les animer toutes à la piété et les exciter à la ferveur. C'est pourquoi elle établit, sur le modèle qu'elle avait vu pratiquer à Troyes, la congrégation ex-

terne qu'elle commença le jour de la Visitation de l'an 1658. Ce fut cette même année, et dans la maison de la Congrégation qu'elle reçut et qu'elle forma à la piété la première fille iroquoise à qui on eût conféré le baptême. Ce fut le 4 août, et on l'appela *Marie des Neiges*; elle avait dix mois, et elle mourut six ans après; on donna successivement le même nom à d'autres petites filles de la même nation, qui moururent aussi. Le zèle de la mère Bourgeois ne se bornait pas à la sanctification des enfants et des jeunes filles, il s'étendait à tous les colons. Un désir ardent qu'elle éprouvait était d'accroître la dévotion à la sainte Vierge, ce qui lui inspira la pensée de lui élever, à une petite distance de la ville, une chapelle qui fut tout à la fois un lieu de pèlerinage et une sauvegarde pour le pays. Munie de la permission du R. P. Pijard, qui desservait la colonie, elle fit contribuer tous les habitants à cette construction. On l'appela *Notre-Dame de Bon-Secours*. A son grand regret, ce travail avait été suspendu, parce qu'on avait eu le projet de faire bâtir une très-belle église à Montréal.

La sœur Bourgeois n'ayant qu'une compagne, Mlle Picaud, pour l'aider dans son œuvre, elle forma le projet d'aller chercher à Troyes, parmi ses anciennes compagnes, des filles zélées pour la seconder dans l'instruction des enfants, et elle s'offrit pour accompagner Mlle Mance, et chargea du soin des écoles, pendant son absence, deux religieuses Hospitalières de Québec. La mère Bourgeois et Mlle Mance partirent le 14 octobre 1658, et arrivèrent à la Flèche le jour des Rois 1659; peu après elles se dirigèrent sur Paris, visitèrent tous les associés de Montréal. Mlle Mance s'empressa d'aller voir M. Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Ce fut sur le tombeau de M. Olier que Mlle Mance obtint subitement la guérison des douleurs intolérables qu'elle endurait depuis qu'elle s'était démis le bras dans une chute, comme nous le racontons dans la notice sur sa vie. (*Voy. HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH.*) Pendant que Mlle Mance, au comble de ses vœux, faisait tous les préparatifs nécessaires pour emmener avec elle les religieuses de Saint-Joseph à Villemarie, la sœur Bourgeois, de son côté, réunissait de zélées et ferventes compagnes, destinées à former le noyau de la société qui devait répandre dans cette colonie l'esprit de piété envers la très-sainte Vierge. Les trois qui s'offrirent furent les sœurs Aimée Chatel, Catherine Trollo et Marie Raisin. Quand le père de Mlle Chatel demanda à la sœur Bourgeois comment elles vivraient à Villemarie, elle lui montra le contrat qui la mettait en possession de l'étable; eh bien ! ajouta-t-il, voilà pour vous loger, et pour le reste comment ferez-vous? — Nous travaillerons de nos mains, répondit Marguerite, je leur promets à toutes du pain et du potage, ce qui arracha des larmes à ce père, qui était notaire apostolique; quelque amour qu'il eût pour sa fille unique, il ne voulut

pas s'opposer à la volonté de Dieu. Celle-ci, avant de partir, fit donation de tous ses biens à ses neveux et à ses nièces.

Le vaisseau leva l'ancre et quitta le port de la Rochelle le 2 juillet 1659. Il y avait environ 200 personnes, parmi lesquelles quelques prêtres de Saint-Sulpice, les religieuses Hospitalières de la Flèche, trente filles honnêtes dont la mère Bourgeois se chargea de prendre soin jusqu'à ce qu'elles fussent établies. La peste se déclara aussitôt à bord et emporta dix personnes, la mortalité ne cessa que lorsqu'on eut permis aux sœurs de Saint-Joseph de prodiguer leurs soins aux malades. Ce navire avait servi pendant deux ans d'hôpital de guerre, sans avoir jamais fait de quarantaine. La sœur Bourgeois déploya dans cette circonstance toute l'ardeur de sa charité, et eut le bonheur de faire rentrer dans le sein de l'Eglise deux huguenots, qui abjurèrent l'hérésie avant de mourir. Après une navigation des plus pénibles, on arriva à Québec, le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge et à Montréal le jour de la Saint-Michel. La colonie de Villemarie fit éclater sa joie à la vue de ce nouveau renfort, de cette nouvelle recrue de colons forts et robustes, capables de défendre le pays contre les Iroquois, et habiles en toute sorte de métiers; des sœurs de Saint-Joseph si longtemps attendues, des nouvelles institutrices qui devaient seconder la sœur Bourgeois dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame, dont elles furent avec elle les pierres fondamentales; de deux nouveaux prêtres de Saint-Sulpice, tous dévoués au bien de la colonie.

On ne mène personne à Jésus-Christ que par la croix, les trois communautés, destinées à la fin la plus excellente, devaient être éprouvées par les contradictions des hommes et porter leur premier fruit au milieu des épreuves comme c'est le propre des œuvres de Dieu. Les prêtres de Saint-Sulpice éprouvèrent beaucoup de contradictions à l'occasion de l'évêché de Montréal et de la part de Mgr de Laval nommé à ce siège. Les religieuses de Saint-Joseph furent plusieurs fois sur le point de quitter le Canada et de retourner en France; on tenta tous les efforts pour envoyer les Ursulines à Villemarie et pour réunir avec elles les membres de la congrégation de la mère Bourgeois. La fermeté de la supérieure des Hospitalières et de la sœur Bourgeois firent avorter ces projets entièrement contraires aux desseins de Dieu si clairement manifestés. Et cependant ces longues épreuves que les filles de la congrégation et les sœurs de Saint-Joseph rencontrèrent pour s'établir, étaient peu de chose comparées aux craintes journalières de voir la petite colonie de Villemarie succomber aux attaques continues des Iroquois. Ces Barbares faisaient une guerre continuelle jusqu'aux portes des maisons. Un trait de bravoure, le plus mémorable de l'histoire du Canada, auquel on ne peut rien comparer de tout ce qu'offre

l'histoire des Grecs et des Romains de plus magnanime, de plus audacieux, sauva le pays. Seize ou dix-sept hommes furent attaquer les sauvages, firent tête pendant huit jours à 300, ensuite à 800 Iroquois, et inspirèrent tant de terreur pour le nom de Montréal que leur mort fut le salut du pays.

La mère Bourgeois et nombre d'autres personnes dignes de foi racontent plusieurs prodiges qui eurent lieu pendant cette guerre cruelle, où deux prêtres de Saint-Sulpice, M. le Maître et M. Guillaume Vignal, et Jean de Saint-Père, pris par les sauvages, eurent la tête tranchée, prodiges dont les effets durèrent longtemps et qui eut un grand nombre de témoins. Les sauvages mangèrent le corps de M. Vignal, ils firent subir à un autre prisonnier, M. Brigeart, les plus horribles tourments. Dans l'espérance d'attirer ces barbares à la foi chrétienne par les bons traitements qu'ils recevaient, on les laissait approcher des maisons et même entrer dans la ville. Ce fut par une attention particulière de la divine Providence qu'aucune des sœurs de Saint-Joseph, ni de celles de la Congrégation, ne tomba entre les mains de ces sauvages, malgré les tentatives qu'ils firent pour exercer sur elles leurs cruautés; ils s'étaient introduits dans la cour des sœurs de la Congrégation et de celles de Saint-Joseph plus exposées que les autres à sortir pendant la nuit pour soigner les malades et de la maison de Mlle Mance, pour saisir l'occasion d'en faire des victimes.

De quatre ecclésiastiques que M. de Quaylus avait laissés au séminaire, deux avaient été massacrés par les sauvages. Les Filles de Saint-Joseph, ou les sœurs de la Congrégation ne pouvaient obtenir de Mgr de Laval d'être érigées en communauté; celles-ci se voyaient continuellement menacées d'être remplacées par les Ursulines. La colonie était exposée chaque jour à être ruinée; toutes ces dispositions déterminèrent les associés de Montréal à céder cette île au séminaire de Saint-Sulpice, dont plusieurs membres jouissaient d'une grande fortune. Par respect pour M. Olier, leur fondateur, et à cause de l'ordre qu'il avait reçu de Dieu, MM. les supérieurs acceptèrent les propositions et devinrent seigneurs de cette île. Ils ne prirent cette décision qu'après avoir beaucoup prié pour connaître la volonté de Dieu; ce qui contribua aussi à leur faire prendre cette résolution, c'est que leur désistement eût amené la ruine des deux autres congrégations. Le 31 mars 1663 fut le jour de la conclusion. Malgré beaucoup de difficultés, les communautés du séminaire, de l'Hôtel-Dieu, de la congrégation, destinées à répandre l'esprit de leur famille dans le Canada, ne se lassèrent pas d'accomplir les desseins de Dieu, et donnèrent naissance par leur concours simultané et par le moyen du P. Chauminot, Jésuite, à une dévotion qui s'étendit bientôt dans tout le Canada et qui est encore aujourd'hui une source abondante de bénédictions. Ce fut l'établissement de la confrérie de la Sainte-Famille,

institution qui eut pour but d'offrir aux familles chrétiennes les exemples de Jésus, Marie, Joseph, pour former leur conduite sur ce modèle: les hommes se proposaient d'imiter saint Joseph; les femmes la sainte Vierge, les enfants l'enfant Jésus.

Mgr de Laval ne croyait pas devoir encore approuver d'une manière officielle l'institut de la Congrégation à cause du genre de vie extraordinaire de ses Filles, sans vœux de religion et sans clôture, et parce qu'on avait désiré qu'elles se fussent réunies à une société déjà existante, Monseigneur ne cessait d'engager les sœurs de Saint-Joseph à se réunir aux hospitalières de Saint-Augustin de Québec, ce qui était un grand sujet d'affliction pour ces saintes religieuses surtout pour la sœur Maillet. En vue de la consoler et de la fortifier, M. Olier et M. de la Dauvessière, jouissant de la gloire céleste, lui apparurent plusieurs fois et l'assurèrent l'un et l'autre, de la part de Dieu, que cette œuvre, qui était la sienne, subsisterait malgré les oppositions des hommes et qu'étant sœur de Saint-Joseph, et consacrée à imiter et à honorer la Sainte-Famille, elle devait marcher par le chemin des humiliations, des contradictions et des croix.

Louis XIV, qui commençait à prendre en main le gouvernement de l'Etat, affligé des divisions qui arrêtaient les progrès de la prospérité du Canada, y envoya M. de Courcelles et M. Talon avec des pouvoirs extraordinaires, le premier, comme gouverneur général; le deuxième, comme intendant. Ces magistrats eurent bientôt occasion de connaître par eux-mêmes les fruits que produisaient, pour le bien du pays, les communautés de Saint-Joseph et de la Congrégation; ils approuvèrent l'une et l'autre, celle-ci avec toute facilité de s'étendre dans les habitations qui se formaient. Toute la population signa une requête pour obtenir du roi des lettres patentes. Louis XIV témoigna le désir que M. de Bretinwilliers envoyât un renfort d'ecclésiastiques qui étaient réduits à onze, ce qui détermina M. le supérieur de Saint-Sulpice à en envoyer quatre autres, et M. Sourvil, membre de cette société, passa lui-même en France pour hâter leur départ pour Villemarie.

L'objet capital du zèle de la sœur Bourgeois, pendant les vingt premières années de son ministère, fut la sanctification des jeunes filles et des jeunes garçons de Villemarie. Elle les réunissait dès l'âge le plus tendre, afin d'imprimer les principes de la foi chrétienne dans leur esprit et d'appliquer les premiers mouvements de leur cœur à témoigner à Dieu leur amour. Son zèle embrassait les filles de toutes les classes de la société. Quand la population devint considérable, les prêtres du séminaire se chargèrent d'instruire eux-mêmes et de former les garçons. La sœur Bourgeois faisait contracter en même temps des habitudes de douceur, d'affabilité, de politesse, toujours inséparables de la vraie charité, et si jus-

qu'à ce jour il règne dans le pays une si grande douceur dans les mœurs de toutes les classes de la société, et tant d'aménité dans les rapports de la vie, c'est au zèle de la mère Bourgeois qu'on en est redevable en grande partie. Outre la science de la religion, elle donnait aux petites filles les premiers principes des lettres humaines avec un succès qui répondit parfaitement à ses soins; elle inspirait à ses jeunes élèves l'amour du travail et leur en faisait contracter l'heureuse habitude, elle leur enseignait toutes sortes d'ouvrages. Comme le genre d'éducation doit être proportionné à leur naissance et à leur état de fortune, la sœur Bourgeois ouvrit un pensionnat au grand contentement des parents plus aisés. L'éducation que les jeunes personnes recevaient à la congrégation réunissait aux avantages de la piété, qui en était l'âme, une manière aisée et modeste, qu'on attribuait à la vie non cloîtrée des sœurs.

Pour entretenir et augmenter dans ses élèves les bons sentiments qu'on lui avait inspirés, la sœur Bourgeois réunissait les jours de fêtes et dimanches, toutes celles dont l'éducation était terminée et qui composaient la congrégation externe. Dans ces réunions elle leur adressait de ferventes et touchantes instructions sur les moyens de sanctifier dans le monde, et surtout sur les moyens de porter dans leurs familles la bonne odeur de Jésus-Christ. On ne saurait dire les fruits que produisit une institution si utile à la piété et à la vertu de toutes les jeunes personnes. Par ce moyen elle les préserva efficacement des dangers auxquels leur innocence aurait pu être exposée, mais elle alluma encore parmi elles une sainte émulation de ferveur, qui fut l'occasion d'un grand nombre de vocations pour son institut. Outre les exercices spirituels de la congrégation externe, la sœur Bourgeois procura de plus aux jeunes filles de la classe indigente un nouveau moyen de persévérer dans la vertu. Ce fut de leur apprendre d'honnêtes états, qui les feraient subsister du produit de leur travail. C'est pour cela qu'elle établit un ouvroir, appelé la Providence, où plus de vingt grandes filles étaient formées et instruites par ses soins. Le séminaire se chargeait de l'entretien de plusieurs d'entre elles et donnait de plus, chaque semaine, une certaine quantité de pains pour les nourrir. Cet utile établissement attira l'attention du gouverneur qui s'empressa de le recommander à la protection du ministre de la marine.

Comme le zèle de la sœur Bourgeois à élever les jeunes filles avait pour fin d'en former de bonnes Chrétiennes, afin qu'elles fussent un jour de sages et vertueuses mères de famille, la charité s'étendait aussi à celles qui allaient de France à Villemarie dans l'intention de s'établir et d'accroître la colonie. Dans tous ses voyages de France au Canada elle prit toutes sortes de soins des filles qu'elle amena avec elle. En effet, elle les recevait dans sa maison, les logeait,

les nourrissait, leur donnait à toutes les instructions qui leur étaient utiles et les gardait avec elle jusqu'à leur établissement; et elle n'acceptait que des filles de vraies vertus. Enfin la sœur Bourgeois n'ignorait pas, que malgré la vigilance et toute l'ardeur de son zèle, quelques-unes des filles qu'elle avait élevées pourraient être exposées à perdre de vue les obligations de leur état et à se ralentir dans les pratiques de la piété; à celles-ci elle fournissait un moyen efficace de se renouveler dans le service de Dieu par les retraites spirituelles qu'elle leur faisait faire dans la maison de la congrégation. Elle y recevait aussi les petites filles aux approches de la première communion. Convaincue de l'importance d'une digne préparation à cette action solennelle, elle était ravie de disposer les cœurs de ces enfants à recevoir leur Sauveur pour la première fois. Plusieurs parents désiraient même de placer leurs enfants en pension pendant les semaines qui précéderent ce grand jour.

Mais les succès les plus puissants que la sœur Bourgeois offrit aux dames, pour les aider à l'œuvre de leur sanctification, étaient sans contredit les exemples admirables de sa propre vie. Le zèle apostolique dont elle était animée ne lui permettait pas de se considérer autrement que comme une victime chargée d'expier les péchés des autres. Il lui inspirait un amour ardent pour les souffrances; en sorte qu'elle pourrait dire en vérité : Qu'elle portait toujours dans son corps la mortification de Jésus-Christ (*II Cor. iv, 10*), et qu'elle accomplissait dans sa chair ce qui manquait à la passion du Sauveur. (*Colos. i, 24.*)

Elle prenait pour sa nourriture les aliments les plus grossiers, donnait toujours la préférence à ceux qui étaient de mauvais goût; elle les prenait ou trop froids ou trop chauds, en les délayant avec de l'eau, en y mettant de la cendre ou quelque autre poudre amère qu'elle portait toujours avec elle pour s'en servir dans l'occasion. Elle mangeait peu, elle ne buvait que de l'eau, qu'elle ne prenait qu'une fois par jour, même dans les chaleurs de l'été, et jamais en quantité suffisante pour étancher sa soif. C'était toujours dans une situation pénible. Le vendredi elle ne faisait qu'un seul repas. Son lit était le plancher ou la planche avec un billot pour chevet. L'hiver elle ne s'approchait pas du feu, et elle supportait les incommodités des autres saisons avec la même dureté. Son corps, qu'elle déchirait souvent par de cruelles disciplines, était de plus chargé d'instruments de pénitence très-meurtriers, et l'on ne peut entendre parler qu'en frémissant d'un certain bonnet hérissé d'épingles au dedans, qu'elle portait secrètement nuit et jour sur la tête. Ayant été priée une fois de modérer ses austérités, pour se conserver à sa communauté, elle leur répondit par une instruction sur l'obligation où est le Chrétien de faire pénitence; instruction qui fut si forte

et si pathétique, que ses sœurs étonnées et émues se sentirent pénétrées du saint et efficace désir d'imiter ses exemples. A ces austérités elle ajoutait des prières ardentes pour toucher plus efficacement le cœur de Dieu en faveur des justes et des pécheurs et par la ferveur et par la puissance de ses oraisons; elle semblait être le plus ferme soutien de cette colonie, aussi M. Souart, qui la dirigea pendant plus de douze ans, convaincu du grand crédit de la sœur Bourgeois pour négocier les intérêts du pays auprès de Dieu, aimait à la considérer comme la *petite Sainte-Geneviève du Canada*. Et il était persuadé que quelques efforts que fissent les ennemis de la religion de l'Etat, la colonie ne souffrirait aucun mal considérable, étant soutenu par les prières de cette sainte âme. Quoiqu'elle ne prit qu'un sommeil très-court, elle l'interrompait toutes les nuits par deux heures d'oraison dans les postures les plus humbles et les plus incommodes. Malgré sa vie austère, la sœur Bourgeois n'avait rien dans son extérieur qui ne fût propice à attirer les âmes et à les gagner au service de Dieu.

Je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse que la sœur Bourgeois, écrivait le P. Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec : tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévotion, de zèle, d'humilité, de mortification.

Vers ce temps une vertueuse Iroquoise, Thérèse Tégakonita, donna un exemple aux filles de la nation en se consacrant à Dieu par le vœu de chasteté, résolution qui lui fut inspirée par l'odeur des vertus que la sœur Bourgeois et ses filles répandaient à Villemarie. Elle mourut peu après et laissa elle-même une réputation de vertus, qui n'a fait que s'accroître depuis à l'occasion de plusieurs guérisons miraculeuses qu'on lui attribue.

Entre autres vertus que les sœurs offraient à l'édification publique, on doit remarquer le désintéressement. Elles instruisaient les enfants et rendaient gratuitement toutes sortes de services. Ce désintéressement les obligeait à travailler de leurs mains pour subsister et à s'imposer les privations les plus dures, et la sœur Bourgeois en avait fait une condition à l'admission des filles qui se présentaient dans la Congrégation. Tout en faisant les écoles, la sœur Bourgeois et ses compagnes travaillaient nuit et jour à coudre, à tailler, pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages; elles vivaient ainsi sans être à charge à personne. Elles se contentaient de la nourriture la plus grossière, couchaient sur des paillasses avec des couvertures, sans draps; et ce qui relevait devant Dieu le mérite d'une vie si pauvre, c'est qu'elle était volontaire de leur part, et elle leur servait comme d'un moyen pour assister elles-mêmes les nécessiteux, car elles pratiquaient à la lettre toutes les règles de la plus généreuse charité à l'égard du prochain.

Mais Dieu qui ne se laisse point vaincre en générosité, qui récompense, même dès ce monde, un verre d'eau froide qu'on donne en son nom, répandit ses bénédictions sur cet établissement. Outre une concession de terrains qui leur fut faite par des seigneurs, M. le supérieur y en ajouta trente-cinq arpents qui étaient en valeur, on put bâtir une grande maison sur le terrain qui était à côté de l'étable depuis longtemps devenu insuffisant pour le personnel de la Congrégation. En 1670 on pressa la sœur Bourgeois de faire un nouveau voyage en France pour solliciter de la cour des lettres patentes et pour amener de nouvelles compagnes à raison du grand accroissement de la colonie. Elle s'embarqua, n'ayant pas dix sous dans sa poche. L'heureux résultat qu'elle obtint et un concours de circonstances prouvèrent jusqu'à l'évidence que Dieu avait ordonné ce voyage et qu'il voulait paraître l'auteur des fruits qu'on en cueillit. Non-seulement le ministre, M. Colbert, lui délivra les patentes signées par le roi à Dunkerque au mois de mai 1671 et enregistrées au parlement de Paris le 20 juin suivant, mais il écrivit encore en sa faveur à M. Talon, intendant du Canada.

Elle emmena de France pour vivre en communauté, six filles, dont plusieurs de ses nièces. Elles se rendirent à Paris, puis au Havre d'où elles partirent le 2 juillet, fête de la Visitation. Parmi les passagers qui étaient au nombre de quarante-cinq se trouvait M. François Lefèvre, prêtre de Saint-Sulpice. La sœur Bourgeois emportait avec elle une statue miraculeuse devant laquelle elle faisait faire de fréquents exercices de dévotion et qu'on regarda comme une sauvegarde dans la traversée. L'arrivée de la sœur Bourgeois fut un grand sujet de joie pour les habitants de Villemarie; ils bénirent la Providence du succès qu'elle avait obtenu pour la Congrégation et en voyant arriver pour se consacrer à cette œuvre les zélées coopératrices qu'elle amenait. Mais un autre sujet de joie pour le pays fut l'acquisition que la sœur avait faite de la statue miraculeuse qui devait être bientôt pour les fidèles une source de grâces et l'occasion d'un renouvellement de la dévotion envers Marie.

C'est la sainte Vierge qui avait inspiré le projet de l'établissement des trois communautés pour la conversion du Canada; c'est sous son patronage que tous les efforts avaient été dirigés pour accomplir cette grande œuvre; la sainte Vierge n'avait cessé de donner des preuves visibles de la protection qu'elle accordait pour le succès de cette entreprise. Aussi, grandes étaient la dévotion et la confiance des peuples envers cette bonne et tendre Mère qu'on allait vénérer à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. On y allait en procession pour les besoins et les calamités publiques, et toujours avec succès, c'était la promenade des personnes dévotes de

la ville; il y avait peu de bons Catholiques qui, de tous les endroits du Canada, ne fissent offrir des vœux et des offrandes à cette chapelle dans tous les périls où ils se trouvaient. L'origine de cette dévotion était due à la piété, au zèle de la mère Bourgeois, cette femme admirable, toujours pénétrée d'un si ardent amour de Dieu et qui réussissait dans toutes ses entreprises pour le bien spirituel et temporel de ce peuple, parce qu'elle suivait toujours ses divines inspirations. Ce fut surtout à l'occasion des ravages commis par les Iroquois qu'éclata la confiance des citoyens de Villemarie envers Notre-Dame de Bon-Secours, et c'est avec raison qu'on attribua à la protection de la très-sainte Vierge la conversion et la consécration du Canada. Les prêtres de Saint-Sulpice étaient les premiers à donner l'exemple de la dévotion, de la confiance à la sainte Vierge, et à la prêcher au peuple. La Congrégation de Notre-Dame, érigée depuis cinq ans, par lettres patentes du roi, n'avait point encore reçu la sanction épiscopale, quoique le 20 mai 1669 elle eût été autorisée par l'évêque et qu'il eût permis la réception de postulantes. Monseigneur, prolongeant son séjour en France, et la sœur Bourgeois désirant aller chercher de nouvelles novices pour le bien du pays, elle résolut d'aller en France et d'accompagner Mme Perrot, femme du gouverneur. Elle partit à la fin de 1679; elles arrivèrent à la Rochelle. Le voyage de la sœur Bourgeois eut un autre avantage, ce fut de lui fournir l'occasion d'exercer, pour la dernière fois, sa sollicitude maternelle à l'égard d'un certain nombre de vertueuses filles destinées pour la colonie de Montréal, et dont plusieurs étaient envoyées par le séminaire de Saint-Sulpice. Les prières de la sœur Bourgeois obtinrent encore la faveur d'échapper aux Anglais, dont un bâtiment les poursuivait, parce que la guerre avait été déclarée avec la France, et le capitaine du bâtiment fut le premier à reconnaître que c'était à elle qu'on en était redevable.

Si la sœur Bourgeois n'eut pas la consolation, dans ces voyages, d'amener de zélées compagnes, c'est que Dieu voulait se montrer l'unique soutien d'un institut qui était son ouvrage; elle en reçut six l'année suivante. Les sœurs de la congrégation étaient alors au nombre de dix-huit; trois ans après on en comptait quarante.

L'un des motifs qui avaient attiré la sœur Bourgeois au Canada, était le désir de travailler à la conversion des sauvages pour l'éducation chrétienne de leurs enfants, mais pendant vingt-six ans elle n'avait pu exercer son zèle qu'en donnant ses soins à la jeunesse de Villemarie et à quelques petites sauvagesses, parce que les sauvages refusaient de venir se fixer dans l'île; l'humeur indépendante de ces Barbares, leur amour pour la vie libre et errante; les guerriers, dont le pays avait été le théâtre, avaient rendu inutiles tous les efforts qu'on avait faits pour les attirer à Montréal, ce qui obligea

les prêtres de Saint-Sulpice d'aller établir, chez les Iroquois, sur les bords du lac Ontario, une mission, dont le siège principal fut fixé à Trente. Mais on finit par attirer les sauvages près de Villemarie, en un lieu appelé la Montagne. M. de Belmont, diacre, qui avait renoncé au monde et à ses honneurs, dans le dessein de se consacrer à la mission de Villemarie, fut chargé de l'école des garçons, et la sœur Bourgeois y envoya deux sœurs de la congrégation pour les filles. Leur zèle obtint un prompt succès, et comme les sauvages étaient très-heureux dans cette mission, leur nombre augmenta beaucoup en peu de temps. Les sœurs gardaient auprès d'elles, comme pensionnaires, celles qui montraient plus de dispositions pour la vertu, afin qu'étant soustraites à l'influence de leurs parents elles pussent s'appliquer avec moins d'obstacles aux exercices de la piété, et s'accoutumer plus aisément à notre manière de vivre. A cette occasion, le roi Louis XIV leur accorda une gratification de mille livres, et comme on jugea nécessaire de confier à la sœur Bourgeois les sauvagesses, qui étaient entre les mains des Ursulines de Québec, parce que la vie cloîtrée, ne convenait pas à ces enfants, elle reçut, pour faire face à ces nouvelles dépenses, la somme de 2,500 fr.

La sœur Bourgeois embrasse avec confiance cette nouvelle œuvre qui lui était offerte de la part du roi et les bénédictions dont ses travaux furent couronnés, justifiaient pleinement les espérances qu'on avait conçues de son zèle. L'un des premiers effets de sa sollicitude, à l'égard de toutes les jeunes sauvagesses, fut de leur apprendre l'amour du travail. Elles apprirent à filer la laine, à tricoter les bas; elles quittèrent enfin leurs couvertures et s'habillèrent d'une manière plus décente. Elles embrassèrent avec ferveur les exercices de piété qu'elles voyaient pratiquer à leurs maîtresses, et plusieurs conçurent même le dessein d'entrer dans leur institut.

Les habitants du village de la Montagne étaient des Iroquois et des Hurons; non-seulement ils étaient bien convertis, mais fervents, grâce aux soins et au zèle de MM. de Saint-Sulpice. On y vivait comme dans un cloître, selon les règles de la haute perfection évangélique, il y avait presque toujours quelqu'un qui pria à la chapelle; on n'y voyait pas la personne; plusieurs s'en interdisaient l'entrée pour des fautes légères; ils avaient tous une merveilleuse application pour conserver leur innocence; ils faisaient retentir de leurs chants les cabanes et les chants pendant le temps de leurs travaux et de leurs occupations domestiques. Quand ils étaient les uns avec les autres ils s'entraînaient à la pratique de la vertu par la sainteté de la conversation. Un des fruits précieux que produisit la mission de la Montagne fut la vie édifiante de deux vertueuses Iroquoises qui se donnèrent à Dieu sans partage et qui embrassèrent l'institut de la congrégation. Une y demeura douze ans, et

mourut le 29 novembre 1691, à l'âge de trente-cinq ans; l'autre, élevée aussi par la sœur Bourgeois, admise au nombre des sœurs, fut envoyée à la Montagne pour faire l'école aux sauvagesses ses compatriotes. Les vertus qui brillèrent le plus dans elle, furent la modestie, le silence, la mortification corporelle. On dit qu'elle ne regarda jamais un homme en face; on avait de la peine à mettre des bornes à ses austérités. Outre la sanctification des sauvages que Dieu proposa aux fondateurs de Villemarie, pour les déterminer à cette grande œuvre; son dessein était aussi de porter, par cette colonie, la foi catholique dans cette partie du Nouveau-Monde, qui devait être bientôt peuplée d'autres colonies entachées des erreurs des derniers temps. Pour y fixer le flambeau de la vérité, il inspira la pensée de l'établissement de Villemarie, destiné à jeter d'abord un si grand éclat par la sainteté de ses premiers habitants, qui retracèrent, dans ce pays nouveau, la ferveur et la piété de la primitive Eglise. Telle fut la mission de la mère Bourgeois. Elle donna la Visitation de la Vierge pour fête principale de l'institut; « car, disait-elle, la visite que la sainte Vierge fit à Elisabeth, fut l'émission du plus grand des miracles, en procurant à saint Jean-Baptiste sa purification du péché originel, et sa sanctification, ainsi que celle de sa famille; et c'est sur ce modèle que les sœurs doivent faire leurs missions dans le dessein de contribuer à la sanctification de tous les enfants. »

M. de Meulles, intendant du Canada, témoin des fruits étonnants que produisaient les sœurs missionnaires de la Congrégation partout où elles étaient répandues, écrivait, en 1683, au ministre de la marine pour lui en faire le plus grand éloge: M. de Saint-Vallier leur rendait le même témoignage et parlait aussi avantageusement des maîtresses qu'elles avaient élevées, et qui, répandues dans la colonie, faisaient le catéchisme aux enfants et des conférences très-touchantes et très-utiles aux autres personnes de leur sexe qui étaient plus avancées en âge: il n'y a point de bien qu'elles aient entrepris dont elles ne soient venues à bout.

On connaît peu de chose des premières missions établies par la sœur Bourgeois. Les sœurs endurèrent beaucoup de privations dans les paroisses nouvelles où lui manquaient encore toutes les commodités de la vie. La sœur Bourgeois nous apprend en effet qu'elles n'avaient, ni draps, ni lit, ni matelas; qu'elles ne vivaient pas d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne; qu'enfin, à l'imitation des apôtres, elles travaillaient de leurs mains pour n'être à charge à personne, et qu'elles exerçaient leurs fonctions gratuitement. On peut se former une idée de la pureté de leurs dispositions et de la ferveur de leur zèle par les paroles que leur adressait leur admirable fondatrice en les envoyant en mission. « Pensez, mes chères sœurs, leur disait-elle, pensez que dans les missions

vous allez ramasser les gouttes du sang de Jésus-Christ qui se perdent. »

En 1685, M. Lamy, curé de la paroisse de la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, frappé des grands fruits que les sœurs de la congrégation produisaient partout où elles exerçaient leur zèle, en demanda et en obtint deux, les sœurs Anne et Barlier. On ne peut lire, sans frémir, ce que ces saintes sœurs eurent à souffrir de la saison, de leur dénûment et de leurs privations, et cependant elles s'en réjouissaient. Un dévouement si généreux et une conduite si apostolique attirèrent sur les travaux des deux sœurs missionnaires les plus abondantes bénédictions. La paroisse de l'île d'Orléans était dans un état déplorable. Les jeunes filles étaient dissipées et libres jusqu'au dévergondage, l'immodestie et le libertinage y marchaient la tête levée; les sœurs furent d'abord l'objet de leurs railleries; mais par la constance de leur charité, de leur patience, de leur douceur, et surtout par leurs ardentes prières auprès de Dieu, elles triomphèrent en peu de temps de tous les obstacles. Par leurs manières douces et insinuantes elles retirèrent de cette vie libre, et firent dévouer à l'amour et à la pratique des vertus chrétiennes la plupart de ces filles volages. Enfin, à l'île d'Orléans comme partout où elles exerçaient leur ministère, elles établirent, outre l'école des petites filles, la congrégation externe pour toutes les jeunes personnes de la paroisse. Les jours de fêtes et le dimanche, elles les assemblaient avant le service divin, leur faisaient des instructions et des conférences pour leur apprendre leurs devoirs et la manière de se conduire saintement dans le monde, et les conduisaient à l'église toutes ensemble, rangées par ordre, deux à deux. Les travaux des missionnaires eurent un succès si complet qu'elles renouvelèrent, en peu de temps, l'esprit de la paroisse. La piété, la religion, la modestie succédèrent à la légèreté et à l'indévoction. Enfin, plusieurs de ces jeunes personnes, touchées des instructions et des exemples de leurs saintes maîtresses, et dégoûtées tout à fait du monde, se consacrèrent à Dieu dans la congrégation pour se livrer elles-mêmes à la sanctification des enfants et aux œuvres apostoliques. Ce fut surtout dans la ville de Québec que Dieu voulait faire éclater la grâce de la congrégation, en fournissant à la sœur Bourgeois l'occasion d'y travailler à la sanctification d'une multitude d'âmes. Ce fut Mgr de Saint-Vallier, qui, voyant que Dieu se plaisait à bénir toutes les entreprises des sœurs de la congrégation, en demanda à la sœur Bourgeois. Le prélat ne fut point trompé dans son attente; car, jamais peut-être, on ne vit d'une manière plus sensible la bénédiction sur une œuvre. Par le zèle des deux sœurs missionnaires, il s'établit dans cette maison connue sous le nom de Providence de la Sainte-Famille, un esprit d'innocence, de ferveur, dignes des communautés les plus ferventes. La dévotion, envers la Sainte-Famille, y fut intro-

duite dès le commencement; chaque jour donnait lieu à quelque nouvelle pratique pour honorer l'enfant Jésus, la très-sainte Vierge et le glorieux saint Joseph; en sorte que cette dévotion, qui, à Québec, avait été jusqu'alors comme réservée aux mères de famille, devint bientôt commune à toutes les jeunes personnes sans distinction. Depuis quelques années, l'amour de la parure ayant pénétré dans toutes les classes de la société, un grand nombre de femmes et de filles affectaient, dans leurs habits, un luxe beaucoup au-dessus de leur condition, et ne respectaient pas les règles de la décence, Monseigneur publia un mandement pour arrêter ces abus; toutefois le luxe ne fit que s'accroître. Ce que les efforts de Mgr de Laval n'avaient pu obtenir, les sœurs de la congrégation l'opérèrent par les sentiments de piété qu'elles avaient su inspirer aux jeunes filles de la Providence, sans leur en avoir même témoigné le désir; car le 12 juin 1616, veille de la fête du saint Sacrement, ces filles, voulant renoncer à tout ce qui pouvait ressentir les vanités du monde, formèrent, de concert, la résolution de renoncer à l'usage de certains ornements superflus, qu'elles allèrent suspendre devant l'image de la très-sainte Vierge dans leur oratoire, pour les lui offrir en sacrifice; en sorte que le lendemain on les vit, avec autant de surprise que d'édification, assister à l'office divin et à la procession générale toutes vêtues de la manière la plus simple et la plus modeste.

Cet exemple fut suivi, l'année suivante, par les filles de l'île d'Orléans. Mgr de Saint-Vallier, encouragé par de si heureux résultats, désira de les voir s'étendre à toutes les écoles de filles de son diocèse. Les visites que la sœur Bourgeois faisait à ses sœurs de temps en temps ne contribuèrent pas peu à exciter cette ferveur, en ranimant, dans elles, l'esprit de leur vocation, surtout l'amour de la pauvreté, de l'humilité et de la mortification; elle ne souffrait pas même qu'elles fussent l'objet de la moindre distinction.

Mgr de Saint-Vallier, témoin du succès de l'établissement de la Providence, désira que les sœurs étendissent le bienfait de cette éducation à toutes les petites filles, en ouvrant des écoles gratuites pour elles comme à Villemarie et ailleurs; ce qui fut exécuté. L'année suivante 1689, il les mit à la tête d'un autre établissement, l'hôpital général, où l'on renfermait tous les pauvres mendiants pour les employer à divers ouvrages, afin d'éviter l'oisiveté de ceux qui négligeaient de travailler, quoiqu'ils fussent en état de se rendre utiles. Pour répondre au désir de son évêque, la mère Bourgeois eut à endurer dans ce voyage des fatigues incroyables. parce qu'elle le fit à pied; elle fut obligée de se traîner sur les genoux, tantôt dans la neige, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. Que de traits miraculeux ne pourrait-on pas citer dans ces diverses occasions, où le doigt et la protection

de Dieu paraissaient d'une manière si frappante.

Outre la maison de Québec et d'Orléans, la mère Bourgeois en forma bientôt une autre au Château-Richer, qui ne fut pas moins utile que les précédentes: elle en forma deux autres, l'une à la Chine, l'autre à la Pointe-aux-Trembles, dans l'île de Montréal, les plus anciennes paroisses après celle de Villemarie. On n'a pas de documents assez circonstanciés pour pouvoir faire le dénombrement de toutes les missions établies par la sœur Bourgeois. Toujours les sœurs de la Congrégation donnaient des preuves d'une admirable confiance en Dieu, de zèle et de désintéressement. On put mieux connaître la sublimité de leurs vertus dans l'incendie de leur première maison de Villemarie, où périrent deux membres de la communauté. Elles furent obligées, en 1692, d'en construire une autre sur un plan beaucoup plus vaste, où elles purent avoir une chapelle, ce qu'elles regardaient comme une faveur inestimable. Elle obtint cette permission, quoiqu'elle n'eût rien pour entreprendre ce travail.

Il y avait à Montréal une très-sainte fille, qui vivait en grande odeur de vertu; c'était Jeanne Le Ber, fille de M. Jacques Le Ber, le plus riche négociant du Canada. Elle n'eut pas plutôt appris le dessein de la sœur Bourgeois, qu'elle offrit de lui avancer la plus grande partie de la somme nécessaire à cette construction; et son frère, Pierre Le Ber, promit, de son côté, de donner toute la pierre de taille qui serait nécessaire pour les croisées de l'église. C'est dans la fréquentation des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, que Mlle Le Ber était parvenue aux pratiques de la plus sublime sainteté. Dès sa 17^e année, elle fit vœu de chasteté pour cinq ans, et, du consentement de M. Leber, son père, à l'imitation des anciennes récluses, elle s'enferma dans une cellule, renonçant à tout rapport avec les personnes du dehors, partageant son temps entre la prière, la lecture, le travail, et se livrant à toutes les rigueurs de la pénitence. En offrant de contribuer à la bâtisse de l'église de la Congrégation, Mlle Le Ber se réserva une petite cellule derrière l'autel du très-saint Sacrement, où elle désirait passer le reste de ses jours. L'église nouvelle ayant été achevée, cette sainte fille quitta la maison de son père pour aller se renfermer dans sa cellule, qui devait être son tombeau. La veille du jour où eut lieu cette cérémonie, elle abandonna aux sœurs toutes les sommes qu'elle leur avait avancées pour la construction de leur église, et leur assura encore une rente de 500 francs pour sa pension. La cérémonie de la réclusion eut lieu un vendredi, 5 août 1695, vers cinq heures du soir; elle fut accompagnée de l'appareil le plus propre à faire dans les cœurs les plus profondes impressions. Après les vêpres, M. Dallier, en qualité de grand vicaire, se rendit avec tout le clergé à la maison de M. Le Ber, d'où l'on partit processionnellement en

chantant des psaumes et d'autres prières analogues à la circonstance. Mlle Le Ber, vêtue d'une robe de couleur grise, avec une ceinture noire, suivie de son vertueux père et d'un grand nombre de ses parents et de ses amis, marchait à la suite du clergé et à la vue de toute la ville accourue en foule. Un spectacle si rare et si nouveau tira des larmes de tous les assistants. M. Le Ber, qui avait offert 50,000 écus de dot à sa fille si elle eût voulu s'établir dans le monde, fit paraître dans cette circonstance la générosité de sa foi, en se privant ainsi de celle qui devait être le soutien et la consolation de sa vieillesse, surtout après la perte qu'il avait faite de son fils, mort à la suite d'un combat contre les Anglais.

Le rétablissement si prompt de la congrégation après l'incendie, la construction providentielle des nouveaux et vastes bâtiments, l'œuvre des missions développée alors avec tant de succès, tant d'autres marques prodigieuses de la protection de la Providence faisaient assez connaître que Dieu avait spécialement choisi la sœur Bourgeoys et ses filles pour procurer, par l'éducation chrétienne, la sanctification de la colonie; mais, comme s'il eût voulu montrer la préférence qu'il avait voulu donner à la Congrégation de Notre-Dame, il se plut à rendre constamment inefficaces tous les efforts qu'on ne cessa de faire depuis son établissement pour y amener d'autres instituts; et une chose très-remarquable, c'est qu'aujourd'hui même, sans jamais avoir rien fait pour écarter aucune autre communauté, elle est seule en possession de l'instruction de la jeunesse. En ordonnant la formation de la colonie de Villemarie, Dieu se proposa d'offrir, dans la sainteté des mœurs des premiers colons, une image de l'Eglise primitive; c'est pourquoi il suscita trois communautés consacrées, l'une à Jésus, l'autre à Marie, la troisième à saint Joseph, afin qu'étant remplis de l'esprit de leurs augustes patrons, elles se répandissent dans cette Eglise naissante, et il ne permit pas que Satan, qui avait demandé à Dieu qu'il lui fût permis de cribler l'Eglise à son berceau, réussît à ruiner dans cette colonie l'ouvrage de la divine Sagesse, en y introduisant des germes de discorde et de dissolution. Toujours inspirée de Dieu, la mère Bourgeoys en s'opposant à toute innovation, en fut toujours le soutien.

Il y avait plus de quarante ans que la sœur Bourgeoys était établie à Villemarie et plus de vingt que la communauté avait été érigée par lettres patentes du roi, sans que les évêques de Québec eussent approuvé les règles de cet institut, quoique manifestement approuvé de Dieu pour les fruits abondants et merveilleux qu'il n'avait cessé de produire. Les réponses de la sœur Bourgeoys aux difficultés qu'on lui opposait, c'est-à-dire le défaut de clôture et le genre de vie, tout différent des autres ordres établis dans l'Eglise, prouvaient évidemment l'ordre exprès qu'elle avait reçu de Dieu de

former cette maison, dont les membres devaient imiter la très-sainte Vierge, leur institutrice, leur mère, leur sœur même. Des bénédictions que le bon Dieu ne cessait de répandre sur les trois communautés de Villemarie, elle concluait aussi qu'elles répondaient aux desseins de Dieu. Elle ne négligea rien cependant pour obtenir cette approbation, qui devait donner plus de stabilité à son institut. Longtemps Mgr Saint-Vallier la refusa, toujours dans l'espoir d'obtenir la fusion avec les religieuses ursulines de Québec. Il voulut introduire dans les règles de la congrégation des changements incompatibles avec son but. Par l'intervention de M. Tronson, supérieur des prêtres de Saint-Sulpice, les sœurs obtinrent enfin l'objet de leur ardent désir, et M. Tronson lui-même fut chargé de revoir les usages suivis jusqu'alors, et de dresser des règles. Elles furent acceptées par la communauté, le 24 juin 1698, et le lendemain les sœurs firent les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La sœur Bourgeoys goûta la plus douce consolation en voyant ainsi l'accomplissement de ses désirs dans l'approbation solennelle de son institut; et, semblable au saint vieillard Siméon, elle n'avait plus rien à désirer sur la terre. A cette occasion, Mgr leur accorda plusieurs faveurs spirituelles. Il vit pour la première fois Mlle Leber, et put admirer la vie toute angélique de cette sainte récluse. Un ministre protestant, qui obtint la faveur de l'accompagner, étant de retour en Angleterre, ne parlait de Mlle Le Ber, dont il avait connu la famille, que comme d'un prodige; il assurait qu'il n'avait rien vu de si extraordinaire dans le Canada. A cette époque, Dieu permit que la sœur Bourgeoys fût obligée de mettre par écrit les lumières qu'elle avait reçues sur son institut, et d'écrire des Mémoires, ses vues sur la perfection, les circonstances les plus extraordinaires de sa vie.

On comprend aisément avec quelle ardeur cette vénérable fondatrice, arrivée à la fin de sa longue carrière, soupirait après la bienheureuse éternité. A l'âge de 79 ans elle éprouva une maladie grave: la santé lui fut rendue. Cependant elle se plaignit agréablement à ses sœurs de ce que, par leurs soins et leurs prières elles avaient prolongé la durée de son exil; mais ayant appris, le 31 décembre 1699, que la sœur Saint-Charles ou Saint-Ange était dangereusement malade, elle offrit à Dieu le sacrifice de sa vie pour conserver celle de sa sœur qui était à toute extrémité. A l'instant même le bon Dieu l'exauça, la malade se trouva mieux et fut hors de danger, tandis que, le soir du même jour, la sœur Bourgeoys, auparavant pleine de santé, malgré son grand âge, fut atteinte d'une grosse fièvre, accompagnée de douleurs très-aiguës, qui ne lui laissèrent aucun relâche pendant les douze jours qu'elle vécut encore. Ainsi elle finit une si sainte vie par un acte de charité héroïque; elle rendit paisiblement

son âme à son Créateur, le 12 janvier 1700, la quarante-septième année de son arrivée à Villemarie, de son âge la quatre-vingtième. Elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir que son visage, jusqu'alors extraordinairement altéré, par l'excès des souffrances de cette dernière maladie, et par ses austérités habituelles, brilla tout à coup d'un éclat qu'on prit avec raison pour une marque de la gloire dont son âme jouissait dans le ciel. Le concours des fidèles fut extraordinaire à ses obsèques. Un ecclésiastique qui y assistait se faisait l'interprète de tous quand il disait : « Si les saints se canonisaient comme autrefois, on dirait demain la Messe de sainte Marguerite du Canada. » Son corps fut enseveli dans la chapelle de l'Enfant-Jésus de la paroisse, où un caveau était destiné aux sœurs de la Congrégation ; son cœur fut embaumé et déposé dans leur chapelle : des oraisons funèbres furent prononcées et on ne craignit pas de lui appliquer ces paroles de saint Paul : Soyez mes imitatrices, comme je l'ai été de Jésus-Christ.

De toutes les filles formées par la sœur Bourgeoys, aucune ne l'imita plus parfaitement, et ne se remplit plus abondamment de son esprit, que la sœur Barbier, qui lui avait succédé depuis quelques années dans la place de supérieure. Dans une multitude d'occasions Dieu récompensa son étonnante piété, sa simplicité et sa grande confiance à l'Enfant-Jésus, par des grâces extraordinaires et miraculeuses ; elle se voua comme victime pour la Congrégation : ce désir lui fit embrasser, dès qu'elle fût élue supérieure, des mortifications effrayantes, dont le récit devrait passer pour incroyable, s'il n'avait été attesté par des témoins oculaires tout à fait dignes de foi. Toutes ces épreuves la conduisirent à une sublime perfection. Atteinte d'un cancer au sein depuis assez longtemps, elle fut à Québec, par obéissance, pour subir l'opération, l'année même de la mort de la sœur Bourgeoys ; elle en revint parfaitement guérie. Un peu plus tard, de nouveaux symptômes semblaient la menacer ; elle demanda sa guérison à la Sainte Vierge, et promit de faire un pèlerinage : le jour même elle les vit disparaître pour toujours, et elle vécut encore 39 ans.

Les sœurs missionnaires vouées à l'instruction, en 1701, étaient au nombre de vingt. Dans les huit missions, elles enseignaient gratuitement les enfants, et vivaient du travail de leurs mains ; il arrivait de là que, dans les lieux pauvres où le travail manquait, elles étaient obligées de s'imposer de durs et continuels sacrifices.

Sous la supériorité de la sœur le Moine, la Congrégation fonda deux nouvelles maisons à Boucherville et à la prairie de la Madeleine où les sœurs rendirent les plus grands services.

La communauté de Villemarie se composait en 1701 de cinquante-quatre sœurs, dont quarante-six professes ; ce nombre fut di-

minué en 1703, à la suite d'une violente épidémie qui enleva aussi un grand nombre de sauvages.

La communauté de Villemarie ne pourvoyait pas seulement au personnel de ses missions, mais elle s'imposait encore beaucoup de sacrifices pour aider les sœurs à subsister et pour la construction des écoles ; on a de la peine à comprendre comment, ne retirant rien de ces divers établissements, elle pouvait suffire à toutes ses charges, surtout après l'incendie qu'elle avait essuyé, et les efforts qu'elle avait été obligée de faire pour reconstruire la maison ; et cependant, en 1691, elle avait déjà fourni 5 à 6,000 fr. pour le soutien des missions. Ce ne pouvait être que par les bénédictions que Dieu répandait sur le travail de leurs mains et par la miraculeuse protection de sa providence. La guerre ayant été déclarée entre la France et l'Angleterre, la prise de *la Seine* et de plusieurs autres bâtiments, qui étaient chargés d'objets de première nécessité pour le Canada, plongea le pays dans le deuil ; Mgr de Saint-Vallier et dix-huit ecclésiastiques furent faits prisonniers et détenus en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix. Dans cette calamité publique, pour subvenir à leurs pressants besoins, et pour former leurs élèves à pourvoir aux leurs, les sœurs établirent des métiers dans leur maison et fabriquèrent de l'étamine noire pour leurs robes. Plusieurs imitèrent leur exemple, et en peu de temps il y eut à Villemarie vingt-cinq métiers de toile ou d'étoffes et bientôt les sœurs de la Congrégation fabriquèrent leur étamine avec tant de perfection qu'elle ne laissait rien à désirer ; c'est le témoignage que leur rendait l'intendant du Canada en écrivant au ministre de la marine. Le gouverneur général, comme l'intendant, ne manquaient jamais de faire l'éloge de cette communauté, et d'exalter les immenses services qu'elle rendait à la colonie. c'était le sujet constant de leurs rapports.

Après avoir gouverné dix ans, la sœur du Saint-Esprit, Marguerite le Moine, se démit de sa charge et fut remplacée par la sœur Catherine Charly, qui avait pris le nom de sœur du Saint-Sacrement, en vénération de la sœur Bourgeoys et en reconnaissance de ce qu'elle avait obtenu de Dieu son retour à la santé en sacrifiant sa propre vie. Elle était à peine placée à la tête de la Congrégation qu'une violente tempête s'éleva contre elle par la défense que fit Louis XIV à cette Congrégation de faire des vœux, parce qu'on lui avait persuadé qu'ils nuiraient au but de leur vocation. Il leur fallut lutter longtemps pour obtenir qu'il leur fût permis de continuer à se lier par des vœux à leur institut ; il fallut attendre la mort du roi et le changement du ministre de Pontchartrain, qui, par prévention contre Mgr Alliez, avait provoqué cette mesure.

En 1711 les Anglais méditaient la conquête du Canada ; ils firent un grand armement pour attaquer par terre et par mer Villemarie, qui n'était entourée que d'une

simple palissade. Les Canadiens persuadés qu'il n'y avait de salut dans aucun secours humain, n'espérèrent que dans l'assistance divine. Les prêtres de Saint-Sulpice prêchèrent la pénitence au peuple; un renouvellement entier s'opéra dans la ville; on vit se renouveler les prodiges de Ninive; on fit vœu de bâtir une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Victoire. La personne chargée de porter la nourriture à Mlle le Ber l'ayant informée du danger qui les menaçait tous, la sainte, après s'être recueillie quelques instants, assura qu'on n'avait rien à craindre. La population avait la plus grande confiance en ses prières. Cependant l'armée et la flotte approchaient. M. de Longueuil, gouverneur de la ville, surnommé le Machabée de Montréal, fut les attaquer avec une poignée de monde, ne comptant que sur la protection de Marie; il s'avança à leur rencontre armé d'un étendard, sur lequel fut peint l'image de la sainte Vierge, et autour de laquelle Mlle le Ber avait tracé la prière suivante: « Nos ennemis mettent toute leur confiance dans leurs armes; mais nous mettons la nôtre dans le nom de la Reine des anges, que nous invoquons. Elle est terrible comme une armée rangée en bataille. Sous sa protection nous espérons vaincre nos ennemis. » La confiance de ce vaillant capitaine ne fut pas trompée: pendant la nuit du 2 au 3 septembre, dans une demi heure, sept des plus gros vaisseaux se brisèrent sur les rochers avec une violence épouvantable, la foudre tomba sur un des vaisseaux, le fit sauter et le réduisit en morceaux; on trouva sur le rivage trois mille cadavres parmi lesquels on reconnut deux compagnies entières des gardes de la reine d'Angleterre. L'amiral anglais retourna droit à Londres, et n'osant se présenter devant la reine, quand il fut dans la Tamise, tout près du port, il fit sauter son navire, où il périt avec tout son équipage; l'armée de terre, apprenant la défaite de la flotte, rebroussa chemin. Le vent et les flots poussèrent sur le rivage une grande quantité de dépouilles qui enrichirent le pays. Aussi l'auteur de la Vie de Mlle le Ber n'a pas craint de comparer cette défaite à celle des Egyptiens dans la mer Rouge, et de dire que la mère de Dieu obtint en faveur des Canadiens le plus grand miracle qui fût arrivé depuis le temps de Moïse.

Villemarie exécuta son vœu en faisant bâtir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge sous le titre de N.-D. des Victoires, ce qui augmenta la dévotion envers cette puissante protectrice, fit prendre une nouvelle forme à la Congrégation externe, et fut une source perpétuelle de bénédictions pour la ville. Pour donner un nouvel élan au zèle et à la ferveur de ces pieuses congréganistes, le Souverain Pontife, Benoît XIII, daigna leur accorder un grand nombre de faveurs spirituelles.

Non contente d'offrir à Dieu pour les sœurs de la Congrégation, ses austérités, ses prières, sa vie angélique, Mlle le Ber, pour

attirer de plus en plus les grâces de Notre-Seigneur sur cette maison, y établit l'aoration perpétuelle du très-saint Sacrement pour toutes les heures du jour, en sorte qu'en tout temps il y eut une sœur en adoration devant le saint Sacrement au nom de toute la communauté. Elle assigna pour cette fondation une somme de 3,000 fr. après la mort de son père, elle se dépouilla de tout en faveur des sœurs de la Congrégation, ce qui leur permit d'exécuter les recommandations que la sœur Bourgeoys leur avait faites avant de mourir, d'augmenter les bâtiments de leur maison pour augmenter le bien qu'elles faisaient par l'éducation des filles. Des prodiges eurent lieu dans cette construction de l'église qu'on consacra à Notre-Dame des Anges. Elle disposa ensuite de tout ce qui lui restait pour fonder des places gratuites dans le pensionnat qu'on venait de bâtir. Elle mourut en odeur de sainteté le 3 octobre 1714. Elle avait été recluse pendant quinze ans dans la maison de son père et vingt ans dans la retraite qu'elle avait choisie dans la maison de la Congrégation.

La Congrégation de Notre-Dame était ouverte aux filles de tous les états et de toutes les conditions; toutes s'estimaient heureuses de se consacrer aux œuvres de zèle sous les auspices de Marie. Les familles de Hautmesnil, d'Ailleboust, de Langloiserie, de Lacorne, etc., se tinrent honorées de voir leurs filles entrer dans cet institut. Ce qui attirait un si grand nombre de sujets c'était le désir de participer à la grâce de cette sainte communauté, qui se répandait au loin dans la colonie, comme un parfum des plus précieuses vertus avec l'esprit de la fondatrice, qui avait laissé à ses filles ses vertus et son esprit qu'elles conservent plus précieusement que les plus riches successions.

Vers la fin de 1720, deux sœurs missionnaires allèrent s'établir aux bords du lac des deux montagnes avec leurs élèves iroquoises, hurones et algonquines. Pendant plusieurs années elles furent logées dans des cabanes d'écorce. Les autres établissements de la Congrégation continuaient à édifier la colonie par le zèle pur et désintéressé des sœurs: elles enduraient avec joie les privations; et une conduite si apostolique attirait de plus en plus les bénédictions du bon Dieu sur leurs travaux. Un voyageur célèbre, le Père Charlevoix, qui les visita en 1721, fut si édifié et si frappé des fruits que produisait partout cet institut, qu'il en fit un grand éloge dans son journal historique et dans son histoire de la *Nouvelle France*. Cette même année Dieu préserva miraculeusement l'établissement de Villemarie d'un affreux incendie, qui consuma presque la moitié de la ville, les sœurs s'adressèrent au cœur immaculé de Marie, dont elles célébraient la fête depuis quelques années, et comme si Dieu avait voulu autoriser cette dévotion nouvelle par un signe visible de sa protection, le vent chan-

gea tout à coup, et les flammes prirent une autre direction. Elles rendirent pendant une année entière des actions de grâce d'une pareille protection, et en déposèrent le récit dans leurs archives, afin de conserver la mémoire d'une assistance si providentielle. Après que la sœur Lemoine eut achevé les six ans de sa supériorité, la sœur Marguerite Trottier lui succéda.

Lorsque la paix fut conclue entre la France et l'Angleterre, en 1713, les sœurs de la Congrégation formèrent une mission à Louisbourg, chef-lieu d'une nouvelle colonie, mais Mgr de Saint-Vallier ayant envoyé une sœur contre le gré de la communauté qui ne la jugeait pas propre à cette fondation, elle resta dans un état de grande souffrance jusqu'à ce que, en 1729, après la mort de monseigneur, la sœur de la Conception fut rappelée au Canada et qu'elle fut remplacée par des sœurs capables de diriger cette maison, mais elles eurent à souffrir longtemps des dettes énormes qu'elle leur avait laissées.

En 1725, la congrégation des missions étrangères étant sur le point de se dissoudre, par défaut de sujets, M. le Pelletier consentit à céder quelques-uns de ses meilleurs prêtres pour soutenir cette société; M. Dosquet, qui avait dirigé pendant longtemps et avec la satisfaction générale la communauté de Villemarie, fut un de ceux qui furent désignés; mais quelques années après il fut nommé lui-même coadjuteur de l'évêque de Québec. Il donna des marques particulières de sa sollicitude envers les sœurs de la Congrégation; il les visita en 1730 et 1731, et leur laissa un témoignage perpétuel de son zèle pour leur avancement dans la perfection, en leur donnant sous la forme d'un mandement, les plus salutaires avis. Les sœurs possédaient alors plus de vingt établissements. En 1732, la sœur Marie Guillet, dite de Sainte-Barbe, succéda à la sœur Lemoine et occupa cette place jusqu'à sa mort qui arriva huit ans après.

L'établissement de Louisbourg, dont les services étaient bien appréciés par M. de Forant, gouverneur distingué par ses bonnes qualités, reçut, en 1740, une marque de sa générosité qui devait le consolider dans cette colonie; mais en 1745, la guerre ayant encore éclaté entre la France et l'Angleterre, la ville fut assiégée par les colonies et capitula; ces nouveaux maîtres, après avoir tout pillé, mirent les sœurs de la Congrégation et leurs élèves sur des navires, et les transportèrent en France, où elles eurent beaucoup à souffrir, malgré les ordres réitérés de la cour pour leur envoyer des secours. La paix ayant été de nouveau conclue par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, les sœurs purent retourner à l'Île royale; mais elles trouvèrent leur maison détruite; malgré d'incessantes démarches, elles ne pouvaient rien obtenir du gouvernement, et peu de temps après, comme elles avaient commencé de la reconstruire, à la suite d'une deuxième révolution, elles

furent transportées de nouveau en France en 1757.

On craignit pour le Canada les désastres que venait d'éprouver Louisbourg; ses craintes ne furent que trop justifiées par l'événement. Cette même année les Anglais ruinèrent Québec; les sœurs, dont la maison fut incendiée par le feu de l'artillerie, avaient quitté la ville; plusieurs autres abandonnèrent leurs missions où elles n'étaient pas en sûreté. Mgr de Pontbriand s'était retiré à Villemarie, ainsi qu'un grand nombre de fugitifs. Il y mourut l'année suivante, 1761. La crainte de la domination britannique plongeait tous les cœurs dans la plus amère douleur, par la crainte surtout de voir s'éteindre la religion catholique. « Pleurez, infortunée colonie, » lit-on dans l'oraison funèbre de Mgr Pontbriand, « pleurez, parce que le pasteur frappé, vous avez tout lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être comme des brebis errantes, sans pasteur et sans guide, exposées à la fureur des loups. Pleurez, terre féconde en fruits de grâce et de salut, pleurez, dans la crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé par la fureur des méchants, ou étouffé par l'ivraie que l'homme ennemi y fera croître en abondance. Pleurez, vierges sages, consacrées à Dieu, pleurez la perte de la vigne, qui donnait à vos âmes ce vin délicieux, qui entretenait la ferveur parmi vous et y faisait germer la ferveur et la pureté virginale. » Enfin, comme on l'avait craint, la ville de Montréal fut investie par les troupes anglaises et se vit contrainte de se rendre le 8 septembre 1760.

Cette révolution qui fit passer le Canada sous la domination de l'Angleterre, n'eut pas cependant pour la religion les suites qu'on redoutait; elle sembla n'avoir servi qu'à rendre les habitants plus attachés à leur foi. Les sœurs de la congrégation purent diriger leurs missions et en fonder de nouvelles.

En 1754, un furieux incendie avait consumé la maison de la congrégation et la chapelle de Bon-Secours, sans que les malheurs de la guerre eussent permis de les relever. En 1768, une semblable catastrophe consuma tout ce qui restait de bâtiments et de meubles, ainsi que la chapelle de Notre-Dame de la Victoire. Elle fut réduite au plus entier dénûment qui leur avait été prédit par la sœur Sainte-Agathe qui était en odeur de sainteté. Cette perte les exposa à toutes sortes de privations et à des souffrances inouïes, et jamais le dévouement et le courage des membres ne parurent d'une manière plus éclatante.

La sœur Marie-Joseph Maugue avait succédé à la sœur Piot de la Langloiserie; elle avait obtenu de Mgr Montgolfier, supérieur du séminaire, que le corps de la vénérable Mère Bourgeoys fut transféré dans leur chapelle. Un prodige s'opéra pendant l'incendie qui avait eu lieu à la partie du mur où avait été placé le cœur de la sainte; c'était du sang qui coulait le long de ce mur.

Prévenus d'un événement si extraordinaire, des ecclésiastiques vinrent recueillir des cendres teints de ce sang. On les renferma dans une boîte d'argent qu'on conserve encore aujourd'hui.

Par la générosité de M. le supérieur et d'un grand nombre de personnes pieuses, avec les secours des autres missions, qui s'élevèrent à environ 50,000 fr., les sœurs purent reconstruire leur maison et les chapelles sur un plus vaste plan. Jamais événement ne prouva mieux l'intérêt qu'inspirait la Congrégation et la protection divine qui ne lui fit jamais défaut. L'année suivante, 1769, elle put même acquérir le reste de l'île Saint-Paul, qui n'a cessé jusqu'à ce jour de lui appartenir; et rétablir la maison de Québec, qui avait été démolie pendant le siège, et dont la mission était interrompue depuis dix ans. Les amis de la maison, les prêtres de Saint-Sulpice donnèrent dans toutes les occasions des preuves d'une générosité sans exemple.

En 1772, on élut pour supérieure la sœur Véronique, dite Sainte-Rose, et on eut la satisfaction peu de temps après de voir rétablir par Mgr Briant les règles primitives auxquelles les deux évêques précédents avaient cru devoir introduire quelques changements en admettant surtout de l'inégalité dans les sœurs.

La Congrégation n'eut rien à souffrir de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, qui eut lieu en 1775, si l'on excepte la mission de la Pointe-aux-Trembles, dont un mur fut renversé par l'artillerie, mais la sœur Sainte-Hélène, qui avait fui avec ses élèves, à l'approche des ennemis, revint bientôt rétablir cette maison par les dons que firent les habitants, heureux de voir se rouvrir les classes qui assuraient à leurs enfants une éducation catholique.

La sœur Raizenne, ou de Sainte-Ignace, fut élue treizième supérieure en 1778, et occupa cette place douze ans; elle forma deux nouveaux établissements, celui de Saint-Denis et de la Pointe-Claire. Une perte qui avait été justement sensible à toutes les sœurs, ce fut la mort de Mgr Favard, qui était chargé de leur conduite depuis quarante-quatre ans, pendant lesquels il avait travaillé avec tant de zèle à leur perfection. Il mourut en 1774. Depuis la conquête, le gouvernement anglais n'ayant pas voulu permettre aux prêtres européens d'aller exercer le saint ministère au Canada, on était à la veille de voir la religion s'éteindre, à mesure que les anciens prêtres venaient à mourir. En 1787, Mgr Montgolfier se vit hors d'état de diriger la congrégation. De quarante ecclésiastiques de Saint-Sulpice qu'on y avait vus avant la conquête, il n'en restait plus que deux, M. Brassier qui était paralytique, et M. Poncier, chargé seul de l'hôpital général. A la sœur Raizenne succéda, en 1792, la sœur Louise Compain, dite Saint-Augustin, qui dirigea la Congrégation pendant dix-sept ans, et sut allier dans un degré remarquable la fermeté à la douceur.

Sa maxime favorite était : *que, lorsqu'on est dans son devoir, il faut faire et laisser dire.*

En 1794, les sœurs de la Congrégation eurent la consolation de voir exaucer leurs vœux ardents; douze ecclésiastiques de Saint-Sulpice, exilés de leur patrie pour leur attachement à la religion, arrivèrent à Villemarie; l'un d'eux, M. Rouve, qui remplaça M. Marchand, chargé de la direction spirituelle de la communauté, fit revivre pendant vingt-huit ans les exemples de zèle, de piété et de sagesse qu'avaient offerts les plus saints directeurs de cette communauté. Il lui fit même des dons considérables. Ce fut d'après son avis que les sœurs se décidèrent à enseigner dans leurs classes le dessin, la peinture et divers genres de broderie, puis la langue anglaise, qui n'étaient point entrées jusqu'alors dans le plan de leur instruction; ce fut pour empêcher les parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans des pensions dirigées par des maîtresses protestantes. Mais leur objet principal fut toujours d'imprimer dans l'esprit et le cœur de la jeunesse la connaissance de la religion, l'amour de Dieu et la pratique de vertus propres à leur position sociale.

En 1809 on fonda deux nouvelles missions, une dans la paroisse de la Rivière-Ouelle, l'autre dans celle de Saint-Hyacinthe de Yamaska. Les sœurs de la Congrégation commencèrent une autre en 1823 dans la paroisse de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, une en 1825, dans la paroisse de Berthier, une autre en 1826 dans celle de Terre-Bonne. Ces divers établissements se formaient par les soins, le zèle et les sacrifices de MM. les curés qui gouvernaient ces paroisses.

La Congrégation contribua aussi à l'établissement des sœurs Trappistines, de Trocadie, dans la Nouvelle-Ecosse, pour l'instruction des jeunes filles. La sœur Victoire Beaudry, dite Sainte-Croix, après avoir exercé pendant six ans les fonctions de supérieure, fut remplacée en 1828 par la sœur Mme Catherine Huot, dite Sainte-Madeleine; elle occupa cette charge jusqu'en 1840, où on élut pour lui succéder la sœur Françoise Huot, dite de Sainte-Gertrude, qui fut remplacée en 1843 par la sœur Sainte-Madeleine; celle-ci par la sœur Marie-Louise Dorval, dite de Sainte-Elisabeth.

La ville de Villemarie s'étendait déjà au loin; plusieurs faubourgs avaient été bâtis. MM. les prêtres de Saint-Sulpice sentirent le besoin d'y fonder des écoles spéciales pour les jeunes personnes, dont elles proposèrent la direction aux sœurs de la congrégation; elles acceptèrent avec empressement une proposition si conforme à leur attrait et à leur institut, et ouvrirent successivement un grand nombre de classes : trois au faubourg Saint-Laurent; six au faubourg de Québec; trois au faubourg Saint-Antoine; trois autres au faubourg Saint-Joseph; deux aux Récollets. Le séminaire à qui appartiennent ces diverses écoles, se charge de fournir les meubles, de les chauf-

fer, de les entretenir; de faire conduire en voiture les sœurs missionnaires dans leurs écoles respectives le matin et de les ramener le soir à la communauté. Environ 1,500 enfants sont instruites et élevées gratuitement dans toutes ces écoles. En outre les sœurs de la Congrégation ont trois établissements dans leur propre maison : le pensionnat, qui se compose de six classes; la grande école qui a trois classes et la petite qui en a deux.

Le noviciat de la Congrégation, devenu plus nombreux à mesure que la population du pays augmentait, mit les sœurs en état d'établir plusieurs nouvelles missions. En 1833, M. Pasquin obtint deux sœurs missionnaires pour la paroisse de Saint-Eustache, dont il était curé. Interrompue ensuite à l'occasion d'un incendie, elle fut reprise plus tard.

Mgr Bourget, qui occupe si dignement le siège épiscopal de Villemarie, engagea efficacement les sœurs de la Congrégation à former plusieurs autres établissements de missions, dans les endroits où ils paraissaient être le plus nécessaires, soit dans son propre diocèse, soit dans plusieurs autres diocèses voisins. Kingston, dans le Haut-Canada, érigé en évêché, en 1826, était encore dépourvu de tout établissement catholique. Une chapelle y servait de cathédrale, et l'évêque, Mgr Alexandre Mac-Donell, avec son secrétaire, qui était aussi curé du lieu, composaient tout le clergé de Kingston. Mgr désira ardemment d'y attirer les sœurs de la Congrégation. Son successeur, Mgr Gaullin, s'adressa à l'évêque de Villemarie, qui entra avec zèle dans ses vues. Mais il n'y avait aucune espèce de ressource; néanmoins, après avoir consulté Dieu par de ferventes prières, les sœurs de la Congrégation entrèrent généreusement dans les vues du prélat; deux sœurs missionnaires se rendirent en 1841 à Kingston, s'installèrent dans un lieu qui leur rappelait l'étable où la sœur Bourgeoys avait commencé ses écoles à Villemarie, et pour imiter plus parfaitement la sainte fondatrice, elles voulurent y ouvrir leurs classes, le jour de sainte Catherine, à pareil jour où elle avait commencé les siennes en 1657. Dans ce pauvre réduit elles eurent à souffrir tout ce qu'on peut imaginer de privations, de gêne, d'incommodités. Mais en 1846 elles purent occuper la maison épiscopale que leur avait léguée Mgr Mac-Donell.

A cette époque, 1842, Mgr Bourget adressa aux sœurs de la Congrégation un Mandement pour leur annoncer sa première visite pastorale. « Depuis que nous connaissons votre institut, » leur disait ce prélat, « nous lui avons porté le plus vif intérêt. L'œuvre sublime que vous a confiée la Providence, et que vous remplissez avec tant de zèle, nous est tellement chère, que nous ne cessons de bénir le Seigneur, de ce qu'il lui a plu de choisir cette ville pour en être le berceau. La régularité qui n'a cessé de régner dans votre communauté, prouve que

vous n'avez pas été infidèles à Dieu, qui vous a placées à Villemarie pour honorer son auguste Mère et imiter ses vertus. Les succès toujours croissants qu'obtiennent vos travaux montrent aussi que le Seigneur est avec vous, pour vous assister dans vos pénibles fonctions. Aussi faites-vous notre gloire comme l'un des plus beaux ornements de notre diocèse. »

L'année 1844 fut marquée par l'établissement de la mission de Châteauguay, qu'on dut au zèle de M. Bourassa, curé de cette paroisse, et par le rétablissement de deux autres missions qui avaient été interrompues depuis peu.

A Villemarie, la nécessité d'une maison plus spacieuse se faisait sentir depuis plusieurs années. On démolit l'ancien bâtiment et on donna au nouvel édifice trois cents pieds de longueur sur cinquante-sept de largeur; elles en prirent possession l'année 1845. Cette circonstance ayant coïncidé avec la retraite, il y eut la réunion la plus nombreuse qu'on eût jamais vue.

L'année suivante, 1846, M. Quiblier, s'étant démis de la charge de supérieur du séminaire et de celle de curé de la paroisse, leur écrivit, avant son départ pour la France, une lettre d'adieux, qui fut un beau témoignage du zèle, de la piété et de la ferveur dont elles lui avaient constamment donné des marques. « Je vous remercie, » leur disait-il, « de l'édification si soutenue que vous avez donnée à la paroisse; de l'instruction si éminemment chrétienne qu'à ma demande vous avez gratuitement donnée à des milliers de jeunes filles; de la part que vous avez prise à ma sollicitude pastorale, en vous associant par vos prières ou par votre coopération à toutes les œuvres que j'avais à entreprendre ou à soutenir pour le salut du nombreux troupeau confié à vos soins... J'ai toujours admiré la simplicité et la docilité évangéliques avec lesquelles vous avez reçu mes conseils et mes avis. Vos vertus et votre zèle apostolique portaient la joie et l'édification dans mon âme; l'accroissement de votre communauté, la confiance qui l'entoure, ses progrès, ses succès, ont fait mon bonheur. »

Sous la supériorité de Mgr Bourget, évêque de Villemarie, la Congrégation augmenta bientôt le nombre de ses missions. Celle de l'assomption, rivière de Sachigan, fut établie en 1847. La même année on en fonda deux autres : une à Sainte-Thérèse, une à Saint-Jean Dorchester. L'année suivante on fonda un pareil établissement à la baie de Saint-Paul, en 1849 à Sainte-Croix, en 1852 une autre à Sainte-Anne d'Yamachiche, au diocèse des Trois-Rivières.

Les sœurs séculières de la Congrégation de Notre-Dame ne font que des vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et pratiquent tous les exercices de la vie religieuse, sous la protection de la reine des Apôtres, leur chef et leur modèle. Leur habit est très-simple : la robe de serge noire descend jusqu'aux talons, et est toute fer-

mée sur le devant. La ceinture est de laine noire et fait deux tours : le tablier, d'une étamine noire; le mouchoir du cou et la coiffure, de toile de Rouen; la coiffe d'étamine à voile. Elles portent une croix d'argent sur la poitrine.

La Congrégation offre une preuve irrécusable de l'action de la divine Providence dans les diverses sociétés qu'il forme pour l'utilité et l'ornement de l'Eglise, par son établissement au milieu de tant d'obstacles qui auraient dû la ruiner, et par sa durée constante, malgré les guerres et les persécutions. Son établissement et sa conservation sont une preuve manifeste et une démonstration irrécusable du dessein de Dieu dans l'établissement de la colonie de Villemarie.

A la fin de l'année 1853, on comptait cent quarante-neuf professes et quarante-huit novices ou postulantes, réparties entre la maison mère de Montréal, et vingt-cinq missions de ce nombre. Treize missions sont dans le diocèse de Montréal, huit dans le diocèse de Québec, deux dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, une dans celui des Trois-Rivières et une à Kingston. Elles font l'éducation de près de six mille jeunes filles; sur ce nombre, mille cent sont pensionnaires, deux cents demi-pensionnaires; les autres sont externes ou quarts de pensionnaires. Environ mille cinq cents de ces intéressantes élèves suivent tous les cours d'une instruction fort étendue.

Le noviciat de cette congrégation de filles séculières et paroissiales a toujours été à Montréal, et l'œuvre de la sœur Bourgeoys, œuvre indigène au Canada, y réalise depuis deux siècles un bien infini.

On compte aujourd'hui, septembre 1856, quatre-vingt professes, soixante novices, deux cents pensionnaires ou demi-pensionnaires.

NOTRE-DAME (CONGRÉGATION DES FILLES) à Bordeaux.

Notice sur la vénérable Mère de Lestonac, fondatrice de cet ordre.

Au xvi^e siècle, l'hérésie de Luther et de Calvin désolait la France et les provinces au delà de la Loire. Chaque jour les cloîtres se dépeuplaient par les soins que prenaient les hérétiques d'y glisser leur venin; la jeunesse ne trouvait plus d'asile contre l'erreur; mais Dieu qui veille toujours sur son Eglise, suscita, contre ses dangers, une femme forte dans le sein même de l'hérésie, pour faire reflourir la solitude et donner un abri à l'innocence et à la vertu.

Cette âme choisie fut la vénérable Mère Jeanne de Lestonac. Elle naquit à Bordeaux en 1556. Son père, Richard de Lestonac, conseiller au parlement, était aussi remarquable par sa naissance que par sa foi et sa piété. Sa mère, Jeanne d'Eyquem de Montaigne, avait embrassé la nouvelle religion. Elle se montra aussi ardente pour le calvinisme que son mari était zélé pour la foi catholique. On peut juger par là de l'édu-

cation qu'elle tâcha de donner à sa fille. N'osant trop ouvertement lui inspirer ses sentiments par la crainte de son époux, qui s'y serait fortement opposé, elle confia Jeanne à une de ses tantes qui professait secrètement l'hérésie. L'une et l'autre employèrent tous les genres de séduction pour corrompre la foi de cette jeune enfant; mais tout fut inutile. Dieu, qui avait pris une entière possession de son cœur, la garantit du péril par une grâce spéciale: Jeanne conserva sa foi toujours pure et intacte. Ce fut par ces victoires qu'elle préluda aux grandes conquêtes qu'elle devait faire un jour de plusieurs manières sur les ennemis de l'Eglise.

Aux lumières d'une grâce prématurée, à un grand fonds de raison et de sagesse, Dieu ajouta un secours qui ne servit pas peu à fortifier sa foi naissante. Son jeune frère François de Lestonac étudiait au collège des Jésuites de Bordeaux. Il se faisait un devoir de charité de répéter à sa sœur les instructions qu'il recevait de ses maîtres sur les points controversés. Ces enseignements furent fort utiles à Jeanne, et lui servirent à lui-même d'essai pour les fonctions de zèle qu'il exerça plus tard avec tant de fruit dans la Compagnie de Jésus, où il entra fort jeune. Il réussit si bien auprès de sa sœur qu'elle se sentit assez de force et de courage pour essayer d'éclairer sa mère. Mais son zèle ne servit qu'à lui attirer son inimitié, au point d'étouffer dans son cœur les sentiments de la tendresse maternelle. Que n'eut pas alors à souffrir cette héroïque enfant! Mais rien ne put jamais altérer dans son âme le respect et l'amour qu'elle devait à sa mère. Elle lui fut toujours soumise en tout ce qui n'intéressait pas sa conscience, et complaisante à ses moindres volontés sans jamais déplaire à son Dieu.

Sa fidélité au milieu de tant de pièges, de persécutions dans un âge si tendre, lui mérita les faveurs de Dieu et ses communications les plus intimes. Dès l'âge de douze ans, elle reçut un don d'Oraison qui lui fit faire de rapides progrès dans la vertu. La sainte Vierge, qui l'avait choisie pour fonder un ordre qui lui serait consacré, lui inspirait déjà de grands attraites pour la vie religieuse; mais l'hérésie qui avait pénétré dans les monastères, ne lui permit pas de suivre ses désirs. Elle n'osa même les manifester à son père. Dieu ne lui donna ces forts mouvements de retraite, qu'afin de se l'attacher plus étroitement par la pratique de toutes les vertus, et de la disposer aux grands desseins qu'il avait sur elle. Il lui donna même des vues confuses de ce qu'elle serait un jour. L'exemple de Thérèse en Espagne, alluma les premières étincelles de ce zèle qui devait un jour produire de si grands fruits. Le temps en était encore bien éloigné. Dieu l'appelait auparavant à un genre de vie tout opposé; et, malgré ses répugnances, elle céda aux volontés de son père, qui l'unit, à l'âge de 17 ans, à Gaston,

marquis de Montferrant, descendu des premiers barons de Guienne.

La jeune marquise se comporta dans son nouvel état comme dans le premier, dont elle ne retrancha que ce qui était absolument incompatible avec les engagements qu'elle venait de contracter. Elle eut sept enfants, dont trois moururent fort jeunes. Elle perdit son époux après vingt-quatre ans d'union : c'était, ce semble, le plus rude coup dont Dieu pût le frapper, et elle y fut très-sensible, mais sans se laisser abattre. Au contraire, Dieu ayant rompu ses liens, elle reprit sa première résolution de se consacrer au Seigneur, attendant toutefois, pour l'accomplir, que ses devoirs de mère ne la retinssent plus au milieu du monde. Dieu prit soin de lui rendre sa liberté. Deux de ses filles se firent religieuses Annonciades. Elle envoya son fils à Rome pour y achever ses études. Il ne resta près d'elle que la plus jeune de ses filles.

La marquise ayant formé son plan de vie, devint le plus parfait modèle des veuves chrétiennes. Elle partagea son temps entre la prière et les bonnes œuvres. Elle s'interdit toute visite inutile, et jamais elle ne parut en public qu'avec l'extérieur le plus modeste. On voyait à Bordeaux une femme de la première qualité, chercher à voiler, sous les dehors les plus simples, un air de grandeur qui se répandait malgré elle dans toute sa personne. Après six années passées ainsi, elle crut pouvoir suivre l'attrait qu'elle avait toujours nourri dans son cœur. Le célèbre couvent des Feuillantines de Toulouse jouissait d'une haute réputation de sainteté. Son âme généreuse crut que la vie austère et pénitente qu'on y pratiquait, était l'unique moyen de s'attacher à la croix qu'elle avait toujours aimée avec prédilection. Elle forma donc le dessein d'y entrer.

Son fils était revenu de Rome, et pouvait dès lors se suffire à lui-même. Quand elle eut réglé toutes ses affaires, elle lui fit part de sa détermination, et lui confia sa jeune sœur pour qu'il lui tint lieu de père. La tendresse que le marquis avait pour sa mère le porta à employer, pour la détourner de son dessein, toutes les raisons que la nature et sa douleur lui suggérèrent. L'attaque fut vive aussi de la part de sa fille, qui n'apprit la résolution de la marquise que par les cris des domestiques dont toute la maison retentissait après son départ. Suivant les premiers mouvements de sa tendresse pour cette chère mère qui la fuyait, elle sort tout en désordre, elle court vers le rivage sans être accompagnée de personne, et va se jeter à ses pieds, l'inondant de ses pleurs et la conjurant par sa tendresse maternelle de ne point l'abandonner. Le courage de la marquise en est ébranlé, elle accorde à la nature un regard, une parole, une larme ; mais la grâce la rendant victorieuse de son propre cœur, elle ordonne le départ.

La même scène se renouvelle à Toulouse à la porte du monastère, vis-à-vis de son

fils qui l'y avait précédée. Les ordres les plus précis de sa mère n'avaient pu le retenir, il rouvrit une plaie qui saignait encore. Tout ce que l'esprit et la tendresse la plus ingénieuse peut imaginer fut mis en œuvre pour engager la marquise à abandonner son entreprise. Mais sa présence et ses discours furent une nouvelle matière aux triomphes de cette femme forte ; elle sacrifia, jusqu'aux portes de la maison de Dieu, ce qu'elle avait de plus cher au monde. Elle entra dans le couvent des Feuillantines et y prit l'habit de Saint-Bernard, le 11 juin 1603.

Par son humilité, son exactitude, sa ferveur, elle servit de modèle aux novices et d'exemple à toute la communauté ; mais ses forces, ne répondant pas à son courage, se trouvèrent épuisées au bout de six mois ; et elle se vit contrainte de quitter sa chère solitude. Dieu n'avait voulu la cacher quelque temps au monde que pour la produire dans la suite par les fonctions du zèle, et la faire travailler à lui gagner des âmes. Mais il fallait, pour la rendre propre à un si haut ministère, qu'elle jetât des fondements solides de la vie spirituelle, qu'elle apprît à oublier le monde pour prendre l'esprit de Jésus-Christ par la pratique de toutes les vertus religieuses. La fervente novice ignorait tout cela ; elle ne désirait que mourir sur la croix où Dieu l'avait attachée. La déclaration du médecin et des supérieurs sur la nécessité de sa sortie la plongea dans la plus vive douleur. Elle obéit cependant, et ne chercha de soulagement à sa peine que dans la prière. La consolation ne se fit pas attendre. Le Seigneur qui la conduisait lui manifesta plus clairement ses desseins. Il lui fit voir un grand nombre d'âmes sur le penchant de l'abîme en grand danger d'y tomber si elles n'étaient promptement secourues. Il lui fit comprendre en même temps qu'il l'avait choisie pour leur tendre la main. L'idée d'un ordre de religieuses qui s'emploieraient à l'éducation des jeunes personnes, sous la protection et à l'imitation de la sainte Vierge, lui fut imprimée dans l'esprit. Elle vit qu'elle réparerait dans cet ordre toutes les injures que les hérétiques ont faites à cette divine Mère. Dieu lui représenta en même temps une image des grandeurs et des vertus de cette reine des anges et des hommes.

Cette vision porta dans son cœur la paix, la joie et un ardent désir d'exécuter la volonté de Dieu. Cette faveur céleste fut comme l'époque du grand ouvrage qui devait s'opérer par son moyen dans la Compagnie de Notre-Dame. Aussitôt qu'elle eut quitté l'habit des Feuillantines, elle fut parfaitement guérie et rétablie dans sa première vigueur. Elle revint à Bordeaux, emportant les regrets de toutes les religieuses que ses grandes vertus et ses brillantes qualités avaient charmées. On avait une si haute idée de sa sagesse, que sa sortie ne diminua rien de l'estime qu'on avait pour elle. Chacun s'empressait de venir lui rendre hommage, heureux de retrouver en elle une

confidente, un conseil, une amie, un modèle.

A peine eut-elle satisfait à tous les devoirs de bienséance, qu'elle songea de nouveau à se retirer du monde. Mais d'abord elle voulut lever un obstacle qui aurait pu retarder l'exécution de son projet et troubler ensuite son repos. Elle unit sa fille au baron d'Arpaillant, gentilhomme du Périgord. La marquise alla l'établir elle-même dans sa maison. Dieu avait ménagé ce voyage pour le salut et la sanctification de plusieurs jeunes personnes de qualité qu'elle arracha à l'hérésie, et qui devinrent, plus tard, ses plus fidèles coopératrices dans l'exécution des œuvres de Dieu. C'étaient les filles des seigneurs de Briançon et de Puyferrat.

Libre désormais de tout soin, la marquise put suivre son attrait pour la solitude. Elle choisit sa terre de Lamothe, et y passa deux ans. C'est là que, dégagée de tout embarras, de toute sollicitude, elle forma le plan de la société qu'elle se proposait de fonder pour venir au secours des jeunes personnes, toujours exposées au milieu du monde, et poursuivies alors par l'esprit de mensonge et d'erreur. Dans les étroites communications qu'elle eut avec Dieu, elle le conjurait de lui manifester ses divines volontés. Pour obtenir les lumières d'en haut, elle se livra tout entière à sa ferveur, en pratiquant les hautes vertus du cloître et s'adonnant à toutes les bonnes œuvres. Dieu ne tarda pas à l'exaucer; et le même esprit qui l'avait conduite dans la solitude l'en fit sortir, afin qu'elle portât plus loin le feu qui l'embrasait, et qu'elle le communiquât à toutes les personnes qui devaient suivre ses exemples ou concourir à son dessein. La divine Providence lui avait ménagé plusieurs secours. Les Jésuites venaient d'être rétablis en France. Comme son projet avait beaucoup de rapport avec le principal objet de leur institut, elle revint à Bordeaux pour les consulter. Elle s'adressa à quelques Pères de cette compagnie. Ils jugèrent bien qu'elle était prévenue de quelque grâce extraordinaire, mais ils ne donnèrent pas dans son sentiment touchant la fondation qu'elle projetait. Pendant ce temps d'épreuves, elle redoublait ses prières et ses bonnes œuvres. Déjà plusieurs jeunes personnes, attirées par l'éclat de ses vertus et les charmes de ses entretiens, s'attachèrent à elle, sans autre dessein que de seconder sa charité et de se former par ses conseils et ses exemples; mais la Providence avait d'autres vues, et les destinait à être les premières pierres vivantes de cet édifice spirituel qui devait bientôt s'élever à la gloire de Dieu.

Un jour, les ayant assemblées et se regardant comme leur mère, par le seul mouvement du Saint-Esprit, qui sait donner de l'autorité aux grandes âmes qu'il anime, elle leur fit un discours plein de feu sur les vues que le Seigneur lui avait inspirées, et elle fit passer dans leur cœur le zèle qui la pressait fortement de les accomplir. Mais, afin qu'il parût que ce ne serait pas un ouvrage

de la sagesse et de l'industrie humaines, Dieu voulut faire concourir les prodiges à l'exécution de ce grand dessein. Il y avait alors au collège de Bordeaux deux Jésuites d'une grande vertu : les PP. de Bordes et Raymond. Tous les deux gémissaient depuis longtemps sur les maux que l'hérésie causait à leur patrie, et ils faisaient d'instantes prières pour obtenir une femme forte qui fût près des jeunes filles, ce que les Jésuites faisaient avec tant de succès dans leurs collèges. Dieu exauça leurs vœux et les éclaira de ses divines lumières. Le même jour, fête de sainte Thècle, 23 septembre 1605, comme ils célébraient les saints mystères, ils conçurent l'idée d'un ordre de religieuses sur le modèle de la Compagnie de Jésus, dont elles imiteraient la fin et les pratiques de la manière qu'elles en seraient capables, et conformément à leur état. Mais ils ne connurent pas encore celle que Dieu avait choisie; et, quoiqu'elle ne fût pas aussi éloignée d'eux qu'ils le pensaient, ils ne la rencontrèrent pas d'abord.

Après plusieurs essais inutiles, et continuant toujours de prier, ils entendirent parler de la marquise. On la leur dépeignit comme une femme d'un rare mérite, d'une vertu éminente, d'une sagesse et d'un courage bien au-dessus de son sexe. Les PP. comprirent que cette dame était sans doute celle que Dieu avait formée lui-même pour cette entreprise, et cherchèrent l'occasion de lui parler. Ils prièrent le P. de Lestonac, qui était dans le même collège, de leur ménager une entrevue avec sa mère. L'ayant obtenue, ils en insinuèrent bientôt le principal motif. Elle ne leur parut pas aussi surprise qu'ils s'y étaient attendus. La joie qu'elle sentait secrètement de voir les effets de ses visions se réaliser, se répandait malgré elle sur son visage et dans ses discours, quelles que fussent les précautions de son humilité. Cependant on ne conclut rien dans cette première visite. Le délai ne fut pas long, car Dieu qui conduisait l'ouvrage, voulut bien s'expliquer par un second prodige sur le choix auquel il fallait se déterminer. Peu de jours après, le P. de Bordes disant la messe à laquelle la pieuse veuve assistait, saint Pierre lui apparut, et lui montra de la main droite la marquise, agenouillée à un bout du balustre. Elle, de son côté, se sentit comme investie d'une lumière céleste, et entendit une voix intérieure qui lui ordonnait d'acquiescer au choix dont on voulait l'honorer.

Dieu traita la fondatrice de la Compagnie de Notre-Dame de la même manière qu'il avait traité le fondateur de la Compagnie de Jésus; car le prince des apôtres s'est rendu visible à l'un et à l'autre, sans doute pour marquer la part qu'il prenait en qualité de chef de l'Eglise au zèle avec lequel ils devaient la défendre et la soutenir. Cependant le P. de Bordes ignorait que Mme de Montferrant eût d'aussi fortes preuves que lui de sa vocation, et un ordre exprès de la remplir. Il crut donc devoir agir le premier.

Il lui rendit une seconde visite dans laquelle on conclut qu'il fallait agir.

Quelle fut la joie de Mme de Montferrant lorsqu'elle vit un chemin ouvert à son zèle ! Quelle consolation elle éprouva surtout, de trouver du secours dans une compagnie qu'elle voulait prendre pour modèle ! Elle laissa au P. de Bordes toute la conduite de l'entreprise aussi bien que de sa conscience, et elle le regarda comme un guide que le ciel lui avait donné pour le dessein de sa fondation. Ils s'en firent l'un et l'autre une affaire commune. La marquise s'était associée plusieurs jeunes personnes de familles distinguées, et d'une grande vertu, qui partageaient en tout ses vues et ses sentiments. Elles se mirent également sous la conduite du P. de Bordes, qui leur fit faire les exercices de saint Ignace. Elles étaient au nombre de dix. Tels furent les faibles commencements de la Compagnie de Notre-Dame. Il ne suffisait pas d'avoir rassemblé un certain nombre de sujets propres à s'employer au ministère de l'apostolat, il fallait les former à la vertu avant de les instruire du dessein que l'on méditait. La fondatrice, qu'elles révéraient déjà et chérissaient comme leur mère, les rassemblait très-souvent pour les unir étroitement ensemble, et leur donner les instructions propres à leur avancement spirituel.

Après les exercices de la retraite, elle jugea qu'elle ne devait plus user de réserve. Les ayant réunies, elle leur développa l'esprit du nouvel institut. Elle leur dit qu'il serait une imitation de la Compagnie de Jésus ; que, comme cette Compagnie avait le Fils de Dieu pour chef, elles auraient sa Mère pour patronne et pour modèle ; qu'elles feraient une profession particulière d'étendre son culte, d'honorer ses grandeurs et d'imiter ses vertus ; que les deux ordres auraient pour objet commun d'être tout à Dieu et au prochain, et d'unir l'action à la contemplation ; que la différence qu'il y aurait entre eux, c'est que l'un exerçait son zèle sur les personnes de tout état, de tout pays, de tout âge, au lieu que l'autre se bornerait à former les jeunes personnes par l'instruction et par l'exemple.

Tandis que la fondatrice préparait ainsi ses filles avec la sagesse que le Saint-Esprit répandait en elle, le P. de Bordes les rassemblait souvent aussi dans le même but, et travaillait, de concert avec la fondatrice, les règles du nouvel institut, sur le modèle des constitutions de Saint-Ignace, dont ils prirent la fin, l'esprit et les pratiques autant qu'elles pouvaient convenir à des religieuses. Les règles étant rédigées, la fondatrice les présenta, le 7 mars 1606, au cardinal de Sourdis, alors archevêque de Bordeaux, pour qu'il daignât les autoriser. Ce prélat qui la connaissait déjà de réputation, la reçut avec bonté, approuva son dessein et lui promit de le favoriser de tout son pouvoir auprès du Pape, dont l'autorisation était nécessaire pour ériger sa congrégation en ordre religieux. Il en conféra avec son conseil qui ap-

prouva le nouvel institut. L'acte d'approbation fut signé le 25 mars 1606.

Une affaire conduite sous les auspices de la sainte Vierge et pour sa gloire, et à laquelle le jour de l'Annonciation avait servi d'un heureux présage, ne pouvait manquer de réussir à Rome. Le député choisi par la fondatrice et approuvé par le cardinal, partit de Bordeaux, le 4 août 1606, chargé de lettres pour Sa sainteté et pour plusieurs cardinaux. Ayant trouvé de fortes protections dans les cardinaux Bellarmin et Baronius, il eut une audience favorable du Pape Paul V, qui, après avoir entendu le rapport de la congrégation établie pour les affaires des réguliers, examina lui-même les règles et constitutions, y ajouta de son propre mouvement quelques points importants, les honora de ses louanges et confirma cet institut par un bref qui fut expédié le 7 avril 1607.

Pendant que l'affaire se traitait à Rome, la fondatrice redoubla ses jeûnes et ses prières pour son heureux succès. Le Seigneur daigna exaucer sa fidèle servante, et lui en donna même l'assurance le jour de l'expédition du bref, par une vision extraordinaire. Etant en oraison, elle se vit tout à coup environnée d'une grande lumière, au milieu de laquelle parut le disciple bien-aimé, qui lui fit entendre sensiblement sa voix, et lui dit que le bref venait d'être accordé par le vicaire de Jésus-Christ. Cette faveur augmenta la dévotion que la vénérable fondatrice avait eue depuis son enfance pour ce grand saint. Elle le regarda dès ce moment comme le protecteur de son ordre, qui continue toujours de l'honorer d'une manière spéciale,

Le député partit de Rome après avoir reçu la bénédiction de Sa Sainteté qui lui dit : « Je mourrai content après avoir établi un ordre de religieuses dont la fin est le salut des âmes. »

Il ne s'agissait plus que de trouver un local pour la nouvelle communauté. Le cardinal ayant fait don de la chapelle du Saint-Esprit, la fondatrice acheta quelques bâtiments voisins. Comme le bref de Paul V prescrivait l'agrégation du nouvel institut à l'un des quatre anciens ordres, le cardinal l'unifia à celui de Saint-Benoît, le 9 janvier 1608.

Toutes les formalités étant remplies, il ne restait plus qu'à donner l'habit à la vertueuse fondatrice et à ses filles. Le cardinal voulut y donner un grand éclat pour l'édification des fidèles et la confusion des hérétiques. Ce grand prélat les avait déjà humiliés le jour de son élévation à l'archiepiscopat par une procession générale où il porta le très-saint Sacrement avec une pompe extraordinaire, pour faire connaître le trône de Jésus-Christ en lui soumettant le sien. Le même zèle qui le portait à honorer le Fils, l'excita à prendre les intérêts de la Mère par une action d'éclat. Un jour de grande solennité, il fit faire une lecture publique du bref d'institution de l'ordre de Notre-Dame. Il en prit occasion de relever

la gloire de la sainte Vierge et le mérite de la virginité avec une éloquence digne des saints PP. Il termina par une magnifique exhortation sur l'amour des conseils évangéliques, et sur l'estime de la véritable religion qui inspire et produit des vertus si héroïques. Il indiqua enfin le lieu de la prise de voile, en invitant son peuple à y assister.

Ce digne pontife fit lui-même la cérémonie, le 1^{er} mai 1608. La fondatrice reçut le voile noir et fut établie supérieure de cette première maison. Ce jour mémorable entre tous les autres est célébré chaque année avec beaucoup de solennité dans toute la Compagnie de Notre-Dame. La mère de Lestonac était alors âgée de cinquante-cinq ans; mais elle n'avait rien perdu de ses forces physiques; la joie sensible qu'elle eut de se voir au terme de ses désirs l'enflamma d'une sainte ardeur pour travailler à la gloire de Dieu et de sa sainte Mère.

Les œuvres de Dieu sont toujours traversées. L'ordre de la sainte Vierge devait aussi avoir ce cachet. Dès son commencement, il fut tout à coup assailli d'une furieuse tempête. Il devint un objet de censure dans toute la ville. Durant cet orage, la mère de Lestonac n'opposa que la prière. Son silence, sa douceur et sa sagesse lui attirèrent l'admiration de ses adversaires mêmes qui changèrent de langage. Cette bonne mère, persuadée que tout le bien d'une maison religieuse dépend de la régularité, commença par l'établir dans sa communauté sous la direction des PP. de la compagnie de Jésus. Le Provincial de Guienne lui désigna en particulier son ancien directeur comme le plus propre à cet emploi. Sous une sage direction, la vie religieuse semblait renaître à Bordeaux dans la maison du Saint-Esprit. La plus grande ferveur y régnait. On y commença dès lors à exercer le but de l'institut près d'un nombreuse jeunesse. La supérieure s'y employait elle-même, et était la première à tout. La fête de l'Immaculée Conception fut choisie pour une seconde cérémonie. Cinq novices reçurent le voile des mains du cardinal. La mère de Lestonac choisit ce jour pour consacrer son ordre à la très-sainte-Vierge, et le mettre, pour toujours sous sa protection.

Henri IV avant accordé des lettres-patentes à l'ordre de Notre-Dame, au mois de mars 1609, et le temps d'épreuves des premières novices étant près d'expirer, la mère de Lestonac fit prier le cardinal de les admettre à la profession solennelle. Le prélat, qui déjà avait voulu confondre ce nouvel institut avec celui de Sainte-Ursule, revint à ce projet. Oubliant tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour cette communauté, il se contenta de répondre qu'il y penserait. Une réponse si sèche et si peu conforme aux manières gracieuses qu'il avait eues jusqu'alors, donna beaucoup à penser à la supérieure; mais elle n'entrevit encore qu'une partie du malheur qui la menaçait, et elle

n'aurait jamais supposé que le protecteur déclaré du nouvel institut s'arrêtat à une idée qui en devait procurer la ruine. Le cardinal la laissa longtemps dans la plus cruelle perplexité. Il vint enfin, et la supérieure lui ayant renouvelé sa demande, il lui répondit qu'il n'y accéderait que quand elle et ses filles se seraient soumises à ce qu'il désirait. La mère de Lestonac lui répondit respectueusement qu'elles ne pouvaient changer d'état sans se montrer infidèles à Dieu, et que le bref du Pape, les lettres du roi, l'agrégation à l'ordre de Saint-Benoît, ne leur laissaient plus la liberté du changement. Le cardinal s'offensa du discours de la mère de Lestonac et la quitta en lui disant que sa résolution était prise, et qu'il ne changerait jamais.

Sentant toute l'amertume de sa situation, cette bonne mère alla déposer ses peines dans le sein de celui qui la soumettait à une si rude épreuve. Dieu ne délaisse jamais ceux qui se confient en lui. Il inspira à la mère de Lestonac un courage proportionné à l'épreuve où elle était, et une foi qui lui fit espérer contre toute espérance. Elle exhorta ses chères filles à mettre toute leur confiance en Dieu. Les ferventes novices n'avaient pas besoin d'être exhortées à la persévérance. Dieu avait tellement affermi leur cœur contre cet orage, qu'elles n'en furent point ébranlées. Elles promirent de ne jamais se séparer de leur mère. « Nous n'en serons pas moins à Dieu, disaient-elles; nous ne ferons point de vœux, puisqu'on ne veut pas les recevoir, mais nous les garderons comme si nous les avions faits. » Plusieurs personnes puissantes s'intéressèrent pour elles; mais le cardinal demeura inflexible. Le ciel s'était réservé la gloire d'un changement qu'il pouvait seul opérer, et qui effectivement lui coûta un miracle.

Monseigneur de Sourdis devait partir pour Rome. Mais auparavant, pour justifier sa conduite, il fit faire une seconde sommation à la mère de Lestonac. Cette nouvelle tentative n'ayant pas réussi, il prit le parti de se mettre en route. Il se rendit à son château de Lormont et y fit quelque séjour. Un jour, pendant qu'il était en prières, une lumière extraordinaire l'éclaira tout à coup sur l'irrégularité de l'union projetée entre les deux ordres. Il envisage cette affaire sous un tout autre aspect : ce qu'il avait cru raisonnable ne lui paraît plus qu'une illusion. Convaincu qu'il avait eu tort, et qu'il allait contre la volonté de Dieu, il n'hésite point à se soumettre, et il dit comme Saul : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Au même instant son cœur est changé. Il prend la résolution de contenter au plus tôt celles qu'il a si vivement contristées. Une soumission si prompte est récompensée au moment même. La sainte Vierge lui apparaît environnée de gloire; et, sans lui adresser aucun reproche sur le traitement qu'il avait fait aux filles de son ordre, elle se contente de les lui recommander, et lui inspire pour elles les sentiments d'une affection toute particulière. En

même temps elle lui mit au cou une riche étole. A l'heure même, il retourne à Bordeaux. Dès le lendemain il se rend à la communauté de Notre-Dame, et demande Mme de Lestonac. Celle-ci se présente, ne sachant si elle doit s'attrister ou se réjouir. Du plus loin qu'il l'aperçoit : « Ma mère, » lui dit-il avec un air plein de douceur et d'affabilité, « je viens recevoir vos vœux et ceux de vos chères sœurs. Dieu veut que je vous accorde cette grâce, et il ne m'est plus possible de vous refuser. Préparez-vous à votre sacrifice. Je me rendrai demain dans votre chapelle pour y dire la sainte Messe et attirer sur vous les bénédictions célestes. »

Cette cérémonie se fit en effet le lendemain, jour de la fête de la Conception de la sainte Vierge, en l'année 1610. Ainsi s'établit parmi tant de contradictions le saint ordre de la Compagnie de Notre-Dame. Les secours humains n'y contribuèrent en rien. Dieu seul conduisit l'ouvrage, et de prodiges en prodiges le mena à sa fin.

Cette communauté fit des progrès rapides; un grand nombre de sujets se présentèrent. Les deux filles de Mme de Lestonac, qui étaient depuis vingt ans dans le couvent des Annonciades, demandèrent leur translation dans le couvent de Notre-Dame et l'obtinrent. Ce fut une consolation bien sensible pour la fondatrice et une grande joie pour toutes les religieuses, car il leur semblait que ces deux nouvelles plantes ne changeaient de sol et de culture, que pour faire vivre plus longtemps les vertus et le nom de leur mère, et pour succéder à son rang et à ses emplois, particulièrement la plus jeune, que ses brillantes qualités faisaient considérer comme une seconde colonne de la religion.

La réputation de cet ordre naissant se répandit bientôt au loin. L'opinion qu'on avait des éminentes qualités et de la sainteté de la fondatrice contribua beaucoup à sa fécondité. Elle eut la consolation de voir pendant sa vie plus de trente maisons de son ordre. Elle en fonda neuf elle-même, outre Bordeaux, à savoir : Béziers, Poitiers, le Puy, Toulouse, Périgueux, Agen, Riom, Saintes et Pau.

Sa longue carrière fut un modèle parfait de toutes les vertus. Son cœur était embrasé du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Elle ne se proposait dans toutes ses actions que l'honneur de la Majesté divine. Sa devise était : *A la plus grande gloire de Dieu.*

Cet esprit de zèle lui faisait désirer de pouvoir concourir à la conversion des infidèles, et elle se plaignait de la condition de son sexe qui l'empêchait d'aller prêcher l'Évangile au delà des mers. On l'entendit un jour s'écrier : « Que ne m'est-il permis, divin Jésus, d'aller partout l'univers pour persuader votre amour à tous les hommes ! » Elle y suppléait en priant pour les prédicateurs de l'Évangile, et en communiquant à tout son ordre cet esprit apostolique dont

elle était animée, et qui était sa vertu dominante. Elle-même, en effet, en donnait des preuves admirables. Tout Bordeaux fut charmé de voir la veuve de son gouverneur dans la poussière des classes, faire des catéchismes à des petites filles pauvres. Les douceurs mêmes de l'oraison la faisaient souffrir si elles traversaient ses entreprises; et, comme saint Paul, elle comptait au nombre de ses tribulations ses extases et ses ravissements, parce que Dieu même l'empêchait de travailler pour Dieu. Souvent on l'a vue à son oratoire élever les bras comme Moïse pour le salut du peuple. Quand on lui demandait la cause des soupirs qui lui échappaient quelquefois : « Hélas ! » répondait-elle, « si vous saviez, mes chères filles, combien une seule âme coûte à Dieu, vous seriez ravies de donner vos industries, vos talents, votre vie même pour ce divin emploi. D'autres fois elle disait : Ah ! que le bien d'une âme est d'un grand prix ! J'en suis affamée. » Ce grand zèle était la source de cette force chrétienne qui la rendait intrépide au milieu des contradictions dont sa vie fut mêlée. Quand elle avait entrepris quelque chose pour la gloire de Dieu, les difficultés qu'elle rencontrait dans l'exécution ne la rebutaient jamais. L'histoire de ses fondations le montre à chaque page.

La vénérable Mère de Lestonac sut admirablement allier la vie cachée à la vie publique. Elle a donné un exemple parfait de l'une et de l'autre. La foi la plus vive fut le fondement de sa vie intérieure. Cette vertu parlait si fortement à cette âme privilégiée qu'elle éclatait jusque sur son visage et dans tout son extérieur. Elle s'était fait une si grande habitude d'agir dans l'esprit de la foi, qu'elle regardait toutes choses au travers de sa lumière. Elle voyait Dieu continuellement comme un flambeau qui l'éclairait et comme un témoin qui l'observait dans toutes ses actions. Cette foi éclata d'une manière héroïque dans sa parfaite conformité à la volonté de Dieu au milieu des événements les plus fâcheux. En apprenant la mort de son fils qui n'était encore qu'à la fleur de son âge, elle ne dit que ces paroles : « Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté ; que son saint nom soit béni. » Elle vit avec une pareille tranquillité mourir presque toutes les personnes de sa famille, malgré les circonstances douloureuses dont quelques-unes de ces morts furent accompagnées. Une vertu moins parfaite que la sienne eût succombé à de si cruelles épreuves. Elle était arrivée à cet état où rien ne vit plus en nous que Jésus-Christ et sa divine grâce.

Cependant le plus amer de tous les calices lui était encore réservé : la mort de sa mère, que rien ne put jamais détacher du calvinisme. Cette nouvelle fut bien terrible pour une fille remplie des plus hauts sentiments de sa religion, et qui n'avait pu vaincre dans l'esprit de sa mère l'erreur qu'elle combattait si heureusement ailleurs.

Mais son cœur s'élevant au-dessus des sentiments de la nature et n'écoutant que sa foi, elle adora par un humble silence la profondeur des jugements de Dieu. Elle n'était parvenue à ce grand abandon d'elle-même et à cette héroïque résignation, que par une mortification continuelle, car son naturel était vif et ardent.

Une vie si pleine de mérites et de vertus devait être récompensée. La Mère de Lestonac avait achevé ce grand ouvrage pour lequel le Seigneur l'avait choisie. La fête de la Purification approchait. Depuis longtemps elle sollicitait la grâce de mourir ce jour-là, et Dieu lui en avait donné de forts pressentiments.

Plus elle voyait le temps s'avancer, plus il lui était cher. Elle retrancha de ses occupations tout ce qui ne regardait pas directement le service de Dieu, ne voulant plus penser qu'à Celui qu'elle était à la veille de posséder. Comme un flambeau qui, sur le point de s'éteindre, brille d'un plus vif éclat, son esprit recevait un nouvel accroissement de l'ardeur de sa charité à mesure que ses forces diminuaient. Le jour du Seigneur vint enfin ; mais il vint sans bruit et sans s'annoncer : il ne fut précédé par aucune maladie.

Le vingt-neuf janvier, la communauté commençait la retraite qui précède la rénovation de la Purification. La vénérable Mère qui depuis longtemps n'exerçait plus les fonctions du supérieurat, réveilla toute sa ferveur pour s'acquitter dignement de ce pieux devoir. Le 30, au soir, elle remercia Dieu de lui avoir donné la force de faire tous ses exercices. Ensuite elle pria la sœur qui la visitait chaque nuit, pour lui apporter quelque soulagement à cause de son grand âge, de la laisser reposer. Malgré cette défense, la sœur vint selon sa coutume ; mais elle la trouva sans mouvement et sans parole. Alors elle appelle les religieuses voisines. La supérieure accourt aussitôt et fait appeler le médecin qui déclare que la malade est attaquée d'une apoplexie. Elle donna par intervalles quelques signes de connaissance dont on profita pour lui conférer l'Extrême-Onction. Elle demeura dans cet état un jour et deux nuits, et fut assistée par le confesseur ordinaire, et treize Pères de la Compagnie de Jésus qui se relevaient successivement.

Après l'action de grâces, toutes les religieuses se rendirent promptement auprès de leur bien-aimée Mère. Le Père qui avait dit la Messe arriva le premier, et, montrant de la main à la mourante la communauté entière qui entrait dans sa chambre, lui dit : « Voici toutes vos chères filles qui viennent assister à votre dernier passage pour vous marquer leur attachement et leur reconnaissance. Elles vous prient, ma chère Mère, d'ajouter à tant d'autres grâces qu'elles ont reçues de vous, celle de votre dernière bénédiction. » Elle répondit par un signe des yeux qu'elle tourna affectueusement vers ses chères filles, qu'elle regardait les

unes après les autres à mesure qu'elles entraient, suspendant ainsi son dernier soupir jusqu'à ce qu'elles fussent toutes rassemblées. Après quoi elle rendit doucement son esprit à son Créateur dans la pratique de l'obéissance et dans l'amour de ses chères Filles, le jeudi 2 février 1640, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Ainsi mourut, pleine de jours et de mérites, et trente-deux ans après la fondation de son ordre, la vénérable Mère Jeanne de Lestonac, fondatrice et première religieuse de la Compagnie de Notre-Dame, illustre par ses éminentes vertus, par un zèle ardent et infatigable de la gloire de Dieu, favorisée de plusieurs dons célestes, exacte observatrice des règles dont elle porta la pratique jusqu'au dernier soupir. On laissa cinq jours son corps exposé dans une chapelle ardente pour satisfaire la dévotion publique. Il exhalait une odeur très-agréable qui se faisait sentir au loin et parfumait tout le lieu où il était exposé. La cérémonie de ses funérailles eut plus l'air d'un triomphe que d'une pompe funèbre. La Messe fut chantée en musique et le P. Champeils prononça son oraison funèbre. On fut obligé de distribuer comme reliques tout ce qui avait appartenu à cette vénérable Mère. Le bruit des miracles qui s'opérèrent en divers lieux par son intercession ne contribua pas peu à augmenter sa réputation de sainteté, que le temps n'a point affaiblie, surtout à Bordeaux.

Le Ciel a daigné honorer sa servante d'une faveur qui n'a été accordée qu'à un petit nombre de saints : c'est celle de l'incorruptibilité de son corps. Il s'est conservé jusqu'à la révolution de 93.

En 1680, quarante ans après son inhumation, ce bienheureux corps fut trouvé tel qu'il était au moment de la sépulture. Chaque année, le 1^{er} mai, on changeait son vestiaire pour satisfaire à la piété des communautés de l'ordre et à celle des fidèles qui réclamaient ces précieuses dépouilles, lesquelles ont souvent produit des guérisons surprenantes.

Au moment de la tourmente révolutionnaire, les religieuses de Notre-Dame, avant que la force armée ne les arrachât de leur saint asile, voulurent soustraire leur vénérable Mère à la persécution. Elles la déposèrent chez M. de Galethau, son parent ; mais celui-ci fut mis en arrestation. Les sentinelles s'aperçurent qu'une caisse était cachée chez lui, avec ce titre : *Dépôt des religieuses de Notre-Dame, rue du Hd.* Ils dénoncent cette découverte à la Commune, qui fait transporter la caisse sous bonne escorte à la mairie. Cette grande affaire est renvoyée par Isabeau, représentant du peuple, au comité de surveillance. Ils sont embarrassés de leur prise sacrilège, et dans le long espace de leurs délibérations, ils la laissent, sans s'en douter, à la vénération publique. On accourt de toutes parts à ce cri : « Allons voir la sainte ; » chacun

veut des reliques. A peine lui laisse-t-on de quoi la couvrir.

Pour arrêter ce mouvement qui fut qualifié de fanatisme, on décida qu'on jetterait le squelette de la *ci-devant* religieuse dans une fosse que l'on fit creuser dans le jardin de la Commune. Pour en faire perdre jusqu'au souvenir, on ordonna qu'un cheval serait jeté ensemble dans la même fosse; mais Dieu permit que ce sacrilège ne fût point consommé, et le corps de sa servante fut enterré séparément, et à plus de huit pieds de distance.

Vingt-huit ans s'étaient écoulés, lorsqu'en 1822, ses Filles, qui venaient de se réunir, tournèrent leurs regards vers le tombeau de leur mère, et obtinrent que l'on fit des fouilles pour rechercher le précieux corps. Les autochtones facilitèrent les travaux qui durèrent dix jours. Pendant tout ce temps, une multitude innombrable assiége les travailleurs et veut avoir des reliques de la *sainte*. Les soldats animés d'un pieux respect disaient qu'ils donneraient une portion de leur solde pour la découvrir. Celui qui avait été chargé de l'enfouir et qui, *pour avoir des reliques*, avait gardé son voile, donne des indications. Bientôt le squelette du cheval annonce que le précieux dépôt n'est pas éloigné. On le trouve enfin; mais tout fait craindre qu'à cause du laps de temps et de l'humidité du lieu, les restes de la servante de Dieu ne soient réduits en poudre. On continue avec précaution le travail, on aperçoit le corps enveloppé comme dans un drap de terre qui le dérobe encore aux yeux. Il se fait un religieux silence. Deux de ses Filles qui président les travaux tombent à genoux. Un prêtre qui était accouru suit leur exemple. Toute la foule paraît émue et chacun implore la *sainte*. Malgré les précautions prises pour retirer en entier le saint corps, il fut beaucoup endommagé.

Par ordonnance de Mgr Daviau, archevêque de Bordeaux, une commission d'enquête procéda à la reconnaissance de l'identité des restes de la fondatrice.

Le procès-verbal de la commission d'enquête terminé, Monseigneur, assisté de MM. Desèze et Barrès, vicaires généraux, se transporta à l'hôtel de la mairie, pour apposer son sceau sur la caisse qui contenait les ossements de la vénérable Mère.

Le 28 décembre 1822, jour indiqué pour la translation de sa respectable dépouille, tout le clergé de la ville, plusieurs membres des communautés non cloîtrées, auxquels se joignirent les autorités civiles et les personnes les plus distinguées de la ville, se rendirent à la maison commune, sur l'invitation de Mgr l'archevêque de Bordeaux; huit religieuses de l'ordre de Notre-Dame s'y trouvèrent aussi pour avoir l'honneur de porter le corps de leur vénérable fondatrice; une immense population y accourut également. Au moment du départ, M. le curé de Saint-Eloi (dans la paroisse duquel la vénérable avait été trouvée) fit les cérémonies religieuses d'usage. Le cortège se mit

en marche vers la métropole; le clergé précédait, ayant en tête les croix des douze paroisses de la ville; les personnes invitées suivaient le cercueil, qui était entouré de huit religieuses, dont quatre le portaient alternativement, les autres portaient des cierges; quatre demoiselles de la famille de Mme de Lestonac tenaient les glands.

Le *Benedictus* fut chanté dans toute la route. Lorsque le cortège arriva à la porte de l'église, le vénérable prélat, qui l'y attendait, apercevant le cercueil, le bénit, leva les yeux au ciel, et sembla plutôt invoquer celle qui y était renfermée que prier Dieu pour elle. Il l'accompagna jusqu'au milieu de l'église, où il fut placé sur un catafalque préparé à cet effet. Les prières d'usage étant terminées, on reprit la marche dans le même ordre, le digne prélat se joignit à son clergé jusqu'à la nouvelle communauté. Le peuple avait toujours suivi dans le même recueillement, le silence n'étant interrompu que par ces mots : *On porte une sainte*.

Quand le cortège arriva à la porte du couvent où des gardes à cheval étaient placés pour écarter la foule qui voulait entrer, il fallut donner l'espoir au peuple qu'il contenterait sa dévotion lorsque le clergé et les personnes invitées seraient sorties. L'entrée et le cloître étaient tapissés en blanc, avec le chiffre de l'ordre (un *Maria* sur un fond bleu de ciel entouré de noir). Ces couleurs étaient le symbole de l'innocence et de la fidélité à la grâce, vertus qui furent toujours reconnues dans celle qui faisait le sujet de la solennité. Son précieux corps fut mis dans un lieu préparé au milieu de la chapelle, et Monseigneur fit les aspersiones et les prières accoutumées. Le clergé s'étant retiré, fit place au peuple, impatient de faire toucher des chapelets, des croix, des médailles et autres objets précieux, tant le récit de sa vie donnait la confiance qu'elle jouissait de la gloire. Ce concours dura quatre ou cinq jours; il eût été d'une plus longue durée, si la régularité de la clôture l'eût permis.

Ses pieuses filles l'ont placée d'abord dans leur sacristie, où elles ont la consolation d'aller puiser dans le souvenir de sa sainte vie, et dans les grands exemples qu'elle leur a donnés, les vertus propres de leur état, en attendant le bonheur, dont elles conservent l'espérance, de la voir un jour honorée sur les saints autels.

En 1826, Monseigneur ordonna qu'on fit un double procès sur le non-culte et sur l'opinion de sainteté. Plus de quarante témoins furent entendus. Ces deux questions restent prouvées et légalement constatées.

Mgr Daviau-Dubois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, par une lettre en date du 9 juillet 1826, conjure le Souverain Pontife Léon XII, d'exaucer ses désirs et ceux de son diocèse en offrant à la vénération de l'Eglise la servante de Dieu Jeanne de Lestonac.

Le successeur de ce saint prélat, Mgr de Cheverus, s'unit à S. Em. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Tou-

louze ; Mgr de Quélen, archevêque de Paris ; Mgr Brault, archevêque d'Alby ; NN. SS. les évêques d'Aire, de Fréjus, d'Agen, de Pamiers, pour solliciter cette faveur.

Leurs vœux reçurent un commencement d'exécution ; la très-révérènde mère Jeanne de Lestonac a été déclarée vénérable le 6 septembre 1834.

Plan de l'institut.

La Compagnie de Notre-Dame est un corps de religion approuvé du Saint-Siège et confirmé par dix Brefs qui ont beaucoup servi à sa gloire et à son affermissement.

Cette société, approuvée par le Pape Paul V le 7 avril 1607, fut agrégée à l'ordre de Saint-Benoît, le 29 janvier 1608, par le Cardinal de Sourdis qui en avait reçu commission de Sa Sainteté. Cet acte d'agrégation ne la soumet pas aux Bénédictins, il ne la met pas non plus de leur ordre ; mais il la rend participante de leurs privilèges ; et il fut nécessaire à sa naissance pour mettre la nouvelle Société en droit de former un véritable corps de religion indépendant de tout autre ordre, et soumis uniquement au Saint-Siège et à la juridiction des évêques.

Quoique les religieuses de Notre-Dame ne sortent d'aucune autre société, elles reconnaissent néanmoins la Compagnie de Jésus pour leur modèle. C'est cette illustre Compagnie qui a aidé l'ordre de Notre-Dame de ses lumières et de son crédit, tant dans son origine que dans ses progrès.

Les religieuses de Notre-Dame suivent les constitutions de Saint-Ignace et s'efforcent de prendre l'esprit de ce saint Fondateur. Ainsi, leur institut est une imitation du sien. Celui-ci combat sous les étendards du Fils, et l'autre sous les étendards de la Mère, tous les deux dans le dessein de procurer la plus grande gloire de Dieu, en gardant les conseils évangéliques.

C'est cette ressemblance qui donna tant de joie au Pape Paul V, qu'il se félicita de leur fondation en disant au R. P. Aquaviva : « Général, je viens de vous donner des sœurs. — Et qui donc, très-saint Père ? » répondit le Général. — « De vertueuses filles qui veulent rendre à l'Eglise, dans les personnes de leur sexe, les mêmes services que vous rendez à toute la chrétienté. — Nous ne méritons pas qu'on nous prenne pour modèles ; mais puisqu'on veut bien nous imiter, nous tâcherons de soutenir cette qualité. »

Son nom est celui de *Compagnie de Notre-Dame* ou *Filles de Notre-Dame* que le Pape leur a donné. Il est le seul qui porte proprement le nom de la glorieuse Vierge Marie dans toute l'étendue de ses grandeurs et de ses mystères, et qui fasse une profession particulière de l'imiter dans toutes ses vertus.

Réparer les maux de l'hérésie, rétablir et étendre le culte de la Très-Sainte Vierge, tel fut le dessein général de cette fondation.

Sa fin particulière est non-seulement que les Religieuses de Notre-Dame travaillent, avec la grâce de Dieu, à leur salut et à leur perfection propre, mais encore s'emploient

de toutes leurs forces, avec la même grâce, au salut et à la perfection du prochain. Pour atteindre ce double but, il fallait allier la vie active avec la vie contemplative, et en former une troisième où l'on trouverait joints ensemble les exercices de l'une et de l'autre. C'est ce genre de vie, le plus parfait de tous, que Notre-Seigneur choisit pour lui-même, qui forma le plan de l'ordre de Notre-Dame.

Pour la vie contemplative : l'oraison mentale une heure et demie chaque jour, l'examen général et le particulier, le petit Office de la Sainte Vierge, qu'elles récitent en chœur, le Rosaire, la lecture spirituelle, la fréquentation des sacrements, l'exercice de la présence de Dieu, la pratique du silence et des vertus intérieures qui consacrent et élèvent les actions ordinaires, les retraites annuelles et celles de trois jours avant les deux rénovations, et d'autres exercices de piété qui charment la solitude et la sanctifient.

A cette vie intérieure se joignent tous les exercices du zèle qui peuvent contribuer au salut et à la perfection du prochain, et en particulier l'Instruction de la jeunesse. Ces deux sortes de vie, jointes ensemble, constituent l'ordre de Notre-Dame. Quant à l'extérieur, la vie est commune et n'a point, par obligation, de mortifications ou austérités, si ce n'est le jeûne tous les samedis de l'année et la veille des fêtes de la très-sainte Vierge.

Son esprit consiste principalement dans l'humilité, l'abnégation et le renoncement aux choses du monde et à soi-même, une entière et parfaite obéissance, et un zèle ardent pour le salut des âmes. Pour cimenter la perfection de cette double vie, les vœux de religion sont le triple lien qui lui donne tout son mérite et toute sa gloire.

Quelque commerce qu'aient avec le prochain les religieuses de Notre-Dame, leur institut met des barrières qui les en séparent et qui les défendent contre les dangereuses attaques du siècle. La clôture fait une matière spéciale d'engagement dans la formule des vœux, comme un moyen de les mieux garder. Cependant, dans des cas extraordinaires, comme l'indique la règle, l'évêque peut accorder des dispenses particulières dans les maisons qui sont sous sa juridiction. Ce vœu n'exclut pas l'union qui doit régner dans tout l'ordre de Notre-Dame. La Règle prévoit le cas où il serait nécessaire de se prêter un mutuel secours.

Le principal lien est l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère ; et, pour le resserrer de plus en plus, la déférence des unes à l'égard des autres, l'uniformité de sentiments, les correspondances fréquentes entre les maisons, sont les moyens employés pour conserver et augmenter cet esprit de paix et d'union qui fait toute la force et la beauté de la Compagnie de Notre-Dame, laquelle, depuis deux siècles et demi, n'a point ralenti son zèle à étendre la gloire de Jésus et de sa sainte Mère.

Ce corps se compose de novices, de sœurs, de Mères. Il y a aussi des Sœurs compagnes

ou coadjutrices pour les choses temporelles de la maison.

Les novices, après deux années d'épreuves, peuvent être admises à la profession, et après dix ans de religion, elles passent au degré de Mère; c'est alors que les fonctions les plus importantes de la maison peuvent leur être confiées.

C'est parmi les Mères que l'on prend la supérieure, qui a aussi le nom de Mère première. Elle exerce les fonctions du supérieur pendant trois ans. Au bout de ce temps, on procède à une autre élection, et les Mères, qui seules ont voix délibérative, peuvent réélire la même supérieure. Quelque accomplie que soit une supérieure, elle ne peut pas suffire au gouvernement. C'est pour cela que la règle lui donne une assistante et des officières qui en partagent le poids, quoiqu'elle retienne toute l'autorité. Elle a trois conseillères et une admonitrice qui l'aident de leurs avis, et qui ont voix dans les délibérations secrètes et particulières. Elles n'ont droit que de proposer et de dire leur sentiment: le pouvoir de décider appartient à la supérieure.

La supérieure a toute la surintendance de la maison; et, afin qu'elle l'exerce saintement et fidèlement, elle a ses règles particulières. Chaque officière qui agit sous sa conduite, a aussi les siennes, et toutes les religieuses lui sont soumises par la charité et par l'obéissance.

L'éducation occupant une grande place dans la vie d'une religieuse de Notre-Dame, toutes celles que la sainte obéissance y destine, doivent travailler à se rendre capables de ces nobles fonctions. Pour cela, après les deux années de noviciat, le principal temps des jeunes professes est employé à l'étude, sans pourtant négliger sa propre perfection.

On l'a vu, le but de ce saint institut est de travailler au salut des âmes. Les religieuses filles de Notre-Dame s'y dévouent entièrement. Leur zèle s'attache d'abord aux enfants de la classe aisée de la société qu'elles élèvent dans des pensionnats. Là, ces épouses de Jésus-Christ se dépensent continuellement pour former à la vertu et à la piété les jeunes plantes qui leur sont confiées par l'amour maternel, sans négliger, pour entrer dans les vues de leur fondatrice, *tout ce qui convient à une fille bien née pour son éducation.*

Mais les enfants pauvres ont aussi des âmes à sauver. Les religieuses de cette compagnie n'ont eu garde de les oublier; toutes leurs maisons ouvrent des classes spéciales à cette portion chérie du Sauveur, et partout ces écoles sont fréquentées par de nombreuses enfants qui viennent y puiser, sous les auspices de la très-sainte Vierge, l'amour du devoir, la crainte de Dieu, la confiance en Marie.

Enfin, une autre œuvre a été embrassée par leur zèle. Les jeunes filles adultes lancées dans le monde sans conseils, sans instruction religieuse, y courent les plus grands dangers. Les religieuses de Notre-Dame ont

compris qu'elles devaient leur tendre une main secourable. Chaque dimanche, cette jeunesse ouvrière vient puiser à la maison de Notre-Dame les principes religieux, seule sauvegarde de sa vertu. Elle y reçoit aussi de salutaires conseils qui relèvent son courage trop souvent abattu par les difficultés de son âge et de sa position.

Telle est la noble carrière que parcourent les religieuses de Notre-Dame à la suite de leur glorieuse fondatrice. Inspirer à la jeunesse une solide et tendre dévotion à l'auguste Marie, sera toujours le moyen sur lequel elles compteront le plus pour lui inculquer l'amour du bon Dieu, sa crainte, l'accomplissement de tous les devoirs qu'impose le christianisme.

L'obéissance tient dans l'ordre tous les membres de la compagnie de Notre-Dame, la charité les unit, le zèle les fait agir, la dévotion les nourrit, l'humilité les conserve en paix dans la place que leur assigne l'obéissance et les applique uniquement à en remplir les obligations.

Voilà en peu de mots le caractère propre de l'institut de Notre-Dame. Toutes les maisons sont empreintes du même cachet, autant que la diversité du pays peut le permettre.

Cet ordre s'étendit avec rapidité. Il compte aujourd'hui trente-deux maisons en France, onze en Espagne, trois en Italie et cinq en Amérique.

A l'exemple de leur vénérable Mère fondatrice, les religieuses de Notre-Dame ont pris pour devise: *Tout pour la plus grande gloire de Dieu et de la très-sainte Vierge, et pour le salut des âmes!*

C'est la grande pensée qui animé et fait agir une Fille de Marie. (1)

NOTRE-DAME (CONGRÉGATION DES SOEURS), maison mère à Namur (Belgique).

Mme Blin de Bourdon, d'une famille honorable de Picardie, naquit, le 7 mars 1756, à Gézaincourt. Elle fut élevée chez les Bernardines de Doullens et chez les Ursulines d'Amiens. Elle se livra de bonne heure aux exercices de piété et résolut de renoncer au monde. Elle demeurait chez la baronne de Frouquessoles, sa grand'mère. En 1794 elle fut en prison à Amiens avec sa famille, et n'en sortit qu'après la mort de Robespierre. Sa grand'mère mourut après la terreur. Madeleine Blin de Bourdon resta au sein de sa famille à Amiens. Elle s'y lia avec une pieuse fille, Julie Billiard, et toutes deux jetèrent à Amiens, en 1797, les fondements de l'institut des sœurs de Notre-Dame, qui se consacrent à l'instruction des enfants et surtout des pauvres; elles ouvrirent plusieurs maisons en France, et firent en 1807 un établissement à Namur. Mlle Blin de Bourdon, qui avait pris en religion le nom de Mère Joseph, vint diriger la nouvelle maison. Ses vertus et sa prudence lui concilièrent l'estime et l'amitié de Mgr de la Garde, évêque de Namur. L'établissement

(1) Voy. à la fin du vol., n° 176.

prospéra, et, en 1809, la maison d'Amiens se réunit à celle de Namur.

La Mère Julie Billiard, première supérieure générale, étant morte en 1816, la Mère Joseph fut appelée d'une voix unanime à lui succéder. La congrégation prit sous elle beaucoup d'accroissement. Sa prudence la sauva des dangers et des pièges auxquels elle fut exposée sous le gouvernement hollandais. Ses filles avaient en elle une confiance sans bornes. Malgré son âge, elle était la première à tous les exercices. Humble, détachée de tout, elle consacra sa fortune à soutenir son institut, et se félicitait peu avant sa mort de n'avoir plus rien en propre. Préparée à la mort par une telle vie, elle vit approcher sa dernière heure avec un grand calme. Pendant sa maladie, elle donna l'exemple de toutes les vertus, bénit ses Filles, et mourut le 9 février 1838, au matin, ayant conservé jusqu'à la fin sa présence d'esprit.

Les Sœurs de Notre-Dame possèdent un très-grand nombre d'établissements. Le chef-lieu est à Namur, où il y a ordinairement une soixantaine de professes et autant de novices. Leur pensionnat compte plus de cent élèves. Il y a de plus trois classes d'externes, comprenant environ cent cinquante élèves, et trois classes pour les enfants pauvres, qui sont au nombre de quatre cent cinquante. Les sœurs ont en outre, en ville, deux classes contenant près de deux cent cinquante enfants pauvres. Les sœurs dirigent une maison d'orphelines, où il y a une centaine d'enfants; elles ont aussi une classe d'externes pour les enfants appartenant à des familles aisées. Deux d'entre elles ont la direction de l'hôpital Saint-Jacques; quatre autres sœurs dirigent l'hospice d'Harscamp, où il y a de deux cent cinquante à deux cent soixante vieillards. Enfin la maison mère tient encore des classes dominicales où plus de deux cents femmes ou filles, de tout âge, de toute condition, se réunissent chaque dimanche en diverses congrégations.

Il y a d'autres établissements de sœurs à Jumet, à Gand, à Thum, à Dinan, à Gembloux, à Liège, à Verviers, à Zèle, à Fleurus, à Andenne, à Saint-Hubert, à Bastogne, à Philippeville, à Huy.

Jumet est le deuxième établissement des sœurs en Belgique; elles sont au nombre de vingt-quatre; elles ont un pensionnat de soixante élèves, et quatre classes d'externes pour trois à quatre cents élèves, gratuites et non gratuites. Gand est l'établissement le plus considérable après Namur; il y a cinquante sœurs, un pensionnat de cent cinquante élèves et quatre cents externes. Thum a vingt-deux sœurs, un pensionnat d'une soixantaine d'élèves et quatre classes d'externes; Dinan a vingt-trois sœurs, un pensionnat aussi nombreux et quatre cents externes en quatre classes; Gembloux, vingt sœurs, soixante pensionnaires, et quatre classes d'externes pour trois cents enfants; Liège, vingt sœurs, quarante pensionnaires,

(1) Voy. à la fin du vol., n° 177.

cent soixante externes payantes et trois cents pauvres. Les assemblées des sœurs le dimanche et le lundi comprennent de trois cent cinquante à quatre cents personnes de tout âge, de tout rang; à Verviers, vingt et une sœurs et trois maisons, un externat de soixante élèves et des classes gratuites de sept à huit cents; à Zèle, seize sœurs, cinquante pensionnaires et plusieurs centaines d'externes; à Fleurus, douze sœurs instruisent plus de trois cents enfants de toute condition; à Andenne, onze sœurs, un pensionnat et quatre classes d'externes; à Saint-Hubert et à Bastogne, sept sœurs, un pensionnat et plusieurs centaines d'externes; à Philippeville, six sœurs et plus de cent élèves; à Huy, trois sœurs, dirigeant l'hospice des vieillards.

NOTRE-DAME (INSTITUT DES RELIGIEUSES DE), à Barcelone (Espagne).

Ces religieuses se consacrent à l'instruction de la jeunesse. En 1852, une jeune femme de Santader vint, à l'âge de vingt-quatre ans, consacrer sa grande fortune à l'établissement d'un couvent des religieuses de Notre-Dame de Barcelone pour l'éducation gratuite des jeunes filles de cette ville. Elle sollicita son admission dans la communauté, sous la condition expresse qu'elle n'en serait pas supérieure. Bien que, malgré son pieux désir, elle pût, une fois religieuse, être portée par l'obéissance au rang de supérieure qui, aux yeux de la foi, n'est pas une faveur, mais une charge; on ne peut qu'admirer ce bel exemple d'humilité et de renoncement. La maison mère de Barcelone envoya sept sœurs à Santader pour servir de noyau à la nouvelle maison. (1)

NOTRE-DAME DE CHAMBRIAS (Loire) (CONGRÉGATION DES SOEURS DE), paroisse d'Usson, diocèse de Lyon.

La congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Chambrias, comme celle des Sœurs de Saint-Joseph, doit son origine à une réunion de quelques filles pieuses retirées dans une maison attenante à une chapelle, qu'on dit avoir été l'église paroissiale. Cette chapelle, de style roman, paraît dater du XI^e siècle. Le but de ces personnes était de se sanctifier dans la retraite et de se livrer aux bonnes œuvres qui seraient à leur portée. Voyant qu'elles avaient une maison propice, une chapelle convenable; considérant d'un autre côté qu'elles pourraient contribuer au salut des autres, elles pensèrent à former une congrégation religieuse.

Elles s'associèrent, mirent en commun leur avoir, se firent donner un règlement et vécurent en communauté. Le premier acte d'association date de 1732, entre Collette Ojard, Catherine Chamble, Claudine Blanc, Marie Daurelle. Cet acte est un testament réciproque passé devant notaire, en présence de M. Rochette, curé. Il y est stipulé que leurs biens passeront à celles qui, dans la suite, entreront dans leur association.

Le costume et les constitutions sont les

mêmes que celles de la congrégation de Saint-Joseph. Elles font les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le règlement ne diffère de celui de la congrégation de Saint-Joseph, qu'en ce qu'il prescrit l'abstinence les mercredis de chaque semaine, et quelques pratiques de piété pour honorer la sainte Vierge.

Le règlement et les constitutions furent approuvés, en 1745, par Mgr Le Franc de Pompignan; et dix ans plus tard, par Mgr de Gallard, évêque du Puy. Alors la paroisse d'Usson appartenait au diocèse du Puy.

Le but des fondatrices était de recueillir les veuves, les filles âgées qui voulaient se retirer du monde; les jeunes personnes qui fuyaient les occasions de péché; d'instruire les enfants auxquels elles apprenaient la prière, le catéchisme, la lecture, et l'industrie du pays, qui, pour leur sexe, est la fabrication de la dentelle. Sous ce triple rapport elles ont fait beaucoup de bien, comme elles font encore.

Au commencement de la révolution, elles étaient au nombre de dix-huit; elles furent chassées de leur maison, dispersées et obligées de quitter l'habit religieux. Leur maison devait être vendue, mais un honorable bourgeois, qui avait de l'influence dans la localité, en empêcha la vente. Quand les temps devenaient plus calmes, elles se réunissaient; elles se dispersaient de nouveau, quand ils devenaient plus orageux. Cependant quatre d'entre elles furent emprisonnées pour leur attachement à leur religion, et les services qu'elles rendaient aux persécutés, soit prêtres, soit laïques. Une mourut dans la prison, une autre fut guillotinée, et les deux autres, qui avaient été aussi condamnées, devaient monter sur l'échafaud. Les préparatifs étaient faits lorsque la nouvelle de la mort de Robespierre les arracha au glaive révolutionnaire et les rendit à la liberté.

Après la révolution, elles ont continué à faire le bien, en conservant la simplicité primitive, et l'esprit de famille dans toute l'acception du mot; cependant elles ont étendu le cercle de leurs connaissances pour se mettre à la hauteur de l'instruction de l'époque. Elles ont ajouté à leur programme l'enseignement de la grammaire, du calcul, selon le système métrique, l'histoire, la géographie, etc. Elles ont, chaque hiver, de soixante à quatre-vingts élèves.

Jusqu'en 1836, la maison d'Usson est demeurée seule indépendante sous la direction immédiate du curé et de Mgr l'archevêque.

En 1836, une nouvelle maison fut fondée dans la paroisse de Méderot; en 1837, une seconde dans celle d'Aix-les-Fagettes; en 1840 une troisième à la Mongie, toutes trois du diocèse de Clermont. Aujourd'hui elles en comptent une dizaine dans ce diocèse. L'évêque de Clermont a établi pour maison mère celle de la Mongie, où a lieu le noviciat général.

Depuis trois ans, deux autres maisons se sont formées dans le diocèse de Lyon; une pour desservir l'hospice d'Usson, une autre

à Erboin, paroisse nouvelle démembrée de celle de Périgueux. Ces trois communautés sont indépendantes les unes des autres; partout elles sont bien accueillies et bien vues, partout elles opèrent le bien.

NOTRE-DAME DE CHARTRES (INSTITUT DES SOEURS DE).

Le 23 avril 1854, malgré la rigueur de la température, la petite paroisse de Berchères-l'Evêque, diocèse du Mans, offrait à la fois un spectacle nouveau et bien touchant, et devenait le berceau de l'institut des Sœurs de Notre-Dame de Chartres, destinées à l'instruction des jeunes filles de la campagne. Ce diocèse possède déjà la communauté de Saint-Paul, nombreuse et florissante, qui toujours prête à écouter la voix et à seconder les désirs du pasteur, offrait déjà de précieuses ressources à ses besoins. Ces filies admirables de vertus et de dévouement ne pouvaient suppléer par leur zèle au nombre, ni pourvoir à tous les besoins, et avaient appelé de différents diocèses les sœurs de Tours, de Ruillé, d'Evron, et cependant plus de trois cents paroisses étaient encore dépourvues d'écoles de filles, c'est pour cela qu'imitant le père de famille qui accueillait tous ceux qui se présentaient pour travailler à sa vigne, il reçut comme un présent du ciel un corps auxiliaire que la Providence lui envoya: les religieuses de Notre-Dame de Chartres, qui se sont établies en quelques mois par une protection manifeste de Dieu. Le jour où la supérieure et une pieuse jeune sœur reçurent les premières le saint habit de la religion, l'église pouvait à peine contenir la foule silencieuse et empressée.

Le nombre des membres de cette famille s'est beaucoup accru, toutes se montrent remplies de l'esprit de l'institut, qui est le dévouement pour les petites filles des campagnes et le soulagement des malades. L'exemple qui a été donné par Chartres a été suivi par les autres villes et par les paroisses considérables du diocèse.

NOTRE-DAME DE LA FLECHE (RELIGIEUSES DE), maison mère à la Flèche (Sarthe).

La communauté des Religieuses de Notre-Dame de la Flèche remonte presque au berceau de l'ordre, fondé à Bordeaux par la vénérable Mère de Lestonnac, et approuvé par le Pape Paul V, en 1607. Il n'y avait quatorze ans que les religieuses de Notre-Dame étaient établies à Poitiers, quand la Flèche eut connaissance du bien qu'elles y faisaient. Le désir de procurer aux jeunes personnes les mêmes avantages que les jeunes gens trouvaient chez les Jésuites, dans le collège fondé par Henri IV, et fréquenté par un très-grand nombre d'élèves, engagea la ville à faire une démarche auprès de la supérieure. Elle en chargea Dubien et Hamelin qui se rendirent à Poitiers. Anne de Guérin gouvernait alors la communauté; elle reçut favorablement leur proposition, s'engagea à les satisfaire avec un zèle et une confiance qui ne lui permirent pas de pren-

dre d'abord les mesures nécessaires, et de prévenir les difficultés qui surgirent dans la suite. Voulant profiter des bonnes dispositions des habitants de la Flèche, la supérieure envoya dans cette ville messire Charles de Cournés, prêtre prieur de Nanteuil, et M^r Jean Engueigne, avocat au siège présidial de Poitiers, avec procuration de sa communauté, pour acquérir une maison à la fondation projetée. Ils achetèrent, le 7 juillet 1622, celle de M^r Gabriel le Gaigneur, sieur de la Hermelière, au prix de 12,000 livres tournois.

Le maire Charles Davoust et les échevins adressèrent ensuite une requête à Mgr Miron, évêque d'Angers, sous la juridiction duquel la Flèche se trouvait alors, pour obtenir l'autorisation d'avoir dans leur ville une communauté de religieuses vouées à l'instruction des jeunes filles, comme il y en avait une à Poitiers. Le 12 septembre, le prélat lui répondit qu'il leur donnerait volontiers son approbation, mais seulement lorsqu'elles seraient pourvues d'un fonds certain et suffisant pour leur entretien, qu'il permettait dès maintenant qu'on les fît venir pour les établir dans leur maison, où elles pourraient y vivre selon leurs règles et leur institut, non sous forme de communauté, mais provisoirement sous forme d'hospice.

A ces conditions, Anne de Guérin hésitait à laisser partir ses filles; mais les députés lui ayant montré tout le bien qu'elles pouvaient faire dans la ville de la Flèche, ses irrésolutions cessèrent, se voyant surtout pressée fortement par les conseils du frère de la vénérable Mère de Lestonnac, recteur du collège des Jésuites à Poitiers. Malgré le petit nombre de sujets qu'elle avait à sa disposition, elle eut le courage de se priver d'une religieuse qui lui était bien chère, mais qu'il fallait sacrifier comme la plus digne de la maison, et celle de ses Filles qui possédait plus parfaitement l'esprit de l'institut.

C'était la Mère Jacqueline Chesnel, fille d'un grand esprit, d'une rare prudence, d'une vertu qui relevait la noblesse de la naissance qu'elle tirait des seigneurs de la baronnie en Saintonge. Elle avait passé cinq ans dans la maison de Bordeaux, où elle prononça ses vœux; le progrès qu'elle y fit, aux yeux de la fondatrice, en toutes sortes de vertus, lui mérita d'être choisie pour une de ses compagnes, quand elle vint elle-même faire la fondation de Poitiers; à son départ elle la chargea du gouvernement de cette maison. Son amour pour la retraite l'avait portée, après quatre ans de gouvernement, à faire procéder à une nouvelle élection. Anne de Guérin, ayant été élue, la Mère Chesnel jouissait avec bonheur du repos de la solitude dans l'exacte observance des règles, quand elle fut nommée supérieure de la fondation de la Flèche. On lui associa les sœurs Anne Audebert, Marie Mangin et Catherine Engueigne. Elles furent à leur départ de Poitiers les fidèles imitatrices de la sainte Vierge dans ses voyages. La

pauvreté les accompagna, et la pauvreté les secourut en arrivant à la Flèche, le 5 octobre, où elles s'établirent dans une maison dépourvue de tout; l'hôpital leur prêta des lits, et une dame de cette ville leur servit de caution pour des habits d'hiver.

Elles commencèrent aussitôt les classes avec un zèle qui toucha les habitants, et les engagea à faire de nouvelles démarches auprès de l'évêque d'Angers. Le maire et les échevins réunis au palais royal, en la maison de ville, le 29 octobre, s'engagèrent à nourrir et à entretenir les religieuses sur les deniers de la ville, jusqu'à ce qu'elles eussent prouvé à Mgr l'évêque qu'elles avaient des fonds et des revenus suffisants. On avait meublé leur habitation et établi une sorte de clôture, ce qui engageait plusieurs filles des meilleures familles à quitter le monde pour se vouer avec elles au service de Dieu. De concert avec les religieuses, les magistrats supplièrent donc le prélat de vouloir bien leur accorder une autorisation entière. L'évêque leur répondit, le 15 novembre, qu'il exigeait qu'on lui prouvât que réellement le lieu où étaient les religieuses leur appartenait; il demandait en outre de voir l'acte par lequel les suppliants s'obligeaient, sur les deniers communs et sur tout autre revenu de la ville, à pourvoir au bâtiment et construction de tous les lieux réguliers et de la clôture, à l'ameublement nécessaire pour un couvent de huit religieuses au moins, et à 800 livres de rente pour la fondation et dotation dudit couvent, jusqu'à ce qu'on trouvât ailleurs des fonds pour lui assurer un revenu de même valeur.

Ces conditions devenaient fort pénibles aux religieuses, qui, ayant mille livres à payer pour leur maison le 8 mars prochain, et les sept mille autres avec les intérêts dans deux ans, et ne pouvant recevoir de novices, ne savaient comment s'en acquitter et pourvoir à leurs besoins. La ville faisait de belles promesses, et cependant les laissait dépourvues des choses nécessaires. Aussi furent-elles sur le point de retourner à Poitiers. Dieu ne le permit pas, et leur position critique excita les habitants à s'occuper de cette affaire comme de la leur propre. Ils firent divers voyages à Angers, obtinrent, le 9 mai suivant, de la supérieure de Poitiers et de ses religieuses, un acte notarié, par lequel elles renouçaient à tout droit et seigneurie sur la maison de la Flèche qu'elles avaient commencé à payer, et s'engageaient à la solde complète des sept autres mille francs, avec les intérêts dans le temps prescrit. Ils présentèrent en outre un acte, également passé devant notaire, dans lequel plusieurs notables s'engageaient à faire une rente hypothécaire de 600 livres auxdites religieuses; ils assuraient que les meubles de leur maison leur appartenaient, et qu'ils fourniraient tout ce qui serait nécessaire et convenable au futur couvent. Après avoir vu les documents, l'évêque souscrivit la supplique des religieuses et des habitants de la Flèche; il fit dresser un décret par

Jean de la Barre, prêtre, docteur en droit canonique, chanoine de l'église Saint-Maurice d'Angers, conseiller et aumônier ordinaire de la reine mère, vicaire général, tant au spirituel qu'au temporel, de Mgr Charles Miron. Ce décret est du 20 mai 1623. Ce n'est qu'après avoir relaté tous ces moyens d'existence assurés aux religieuses de la Flèche, qu'il érigea leur maison en monastère sous l'invocation de Notre-Dame. Il réserve à l'évêque et à ses successeurs d'examiner les postulantes et novices, de les admettre à prendre l'habit religieux, et à faire profession selon que le prescrit le saint concile de Trente. Il oblige ceux qui auront l'administration des biens du monastère à lui en rendre compte tous les ans, ainsi qu'à la supérieure et au couvent, et à payer chaque année au synode de la fête Saint-Luc, à l'évêque d'Angers, un écu d'or pour le droit cathédral et en reconnaissance de supériorité.

Pour obtenir cette autorisation définitive, les habitants de la Flèche s'étaient montrés pleins de zèle, mais une fois leur but atteint, ils oublièrent les engagements qu'ils avaient pris devant leur évêque. Les religieuses furent réduites à leurs propres ressources, et aux dots des jeunes personnes, issues des meilleures familles, qui se présentèrent en bon nombre pour embrasser la vie religieuse.

Elles obtinrent aussi l'autorisation du roi, et le 17 août suivant elles obtinrent l'exemption des droits d'achat qu'elles lui devaient pour leur maison, en raison de sa baronnie de la Flèche.

Peu de jours après avoir reçu l'approbation canonique, la Mère Chesnel eut la consolation de donner le voile à sept postulantes. Dieu bénit la confiance avec laquelle elle s'était constamment appuyée sur sa bonté.

Elle fit élever les murailles de la clôture, et construire la chapelle. Lorsque les ouvriers l'importunaient pour le paiement de leur travail, elle les pria d'avoir un peu de patience; puis, ayant recours à l'oraison, elle trouvait bientôt le moyen de les satisfaire par des voies même extraordinaires : ainsi la tourrière reçut un jour une somme considérable d'argent de la main d'une personne inconnue, qui ne dit ni son nom, ni la raison qui la portait à faire cette libéralité.

Les Religieuses de Notre-Dame, sous la conduite si sage, si vigilante, si régulière de la supérieure, se concilièrent promptement l'estime et la confiance des habitants de la Flèche et des environs. La réputation de leur zèle et le désintéressement qu'elles avaient montré dans leur établissement firent espérer à quelques Catholiques d'Alençon qu'elles voudraient bien leur procurer les mêmes avantages, sans rien exiger pour leur fondation. Cette ville, qui sous la domination de la reine Jeanne de Navarre, était tombée au pouvoir des calvinistes, s'améliorait de jour en jour, depuis que le brave

et zélé catholique Matignon, devenu plus tard maréchal de France, l'avait reprise sur les Huguenots : l'hérésie cependant y conservait un grand ascendant, et l'instruction des jeunes filles n'y était confiée qu'à des maîtresses de la secte de Calvin. Renée Hamelin, demoiselle de la Flèche, qui avait épousé Lenoir, conseiller au présidial d'Alençon, appuya ce dessein et s'offrit pour en faire la proposition à la Mère Chesnel. Après quelques délibérations, la supérieure, ravie de voir la continuation des bénédictions du Ciel sur son ordre, répondit qu'elle et ses sœurs étaient prêtes à partir, qu'elles sacrifieraient volontiers leur repos, leurs biens et leur personne pour le salut d'une seule âme, et à plus forte raison pour celui de plusieurs; qu'elles ne demandaient ni récompenses, ni frais de fondation, mais seulement le consentement des habitants et la permission des évêques de Séez et d'Angers.

Julien Pasquiers, curé d'Alençon, s'occupa activement de cette affaire, et décida en faveur de la nouvelle fondation, quatre jeunes personnes qui désiraient se faire religieuses. Mgr Jacques Camus de Pont-Carré, évêque de Séez, ne voulait point autoriser cet établissement avec les seules assurances que la communauté de la Flèche avait données par un mouvement de charité; il exigeait d'abord une maison achetée, et un fonds pour la subsistance des religieuses. La Mère Chesnel trouva bientôt le moyen de lever cette difficulté, par un traité désintéressé, conclu avec les habitants d'Alençon. Elle fit acheter une maison appartenant à l'abbé et aux moines de Saint-Martin de Séez. Cette maison était dans une situation très-favorable, bornée d'un côté par un bras de la rivière de Briante, qui forme dans la ville une petite île; le couvent de Sainte-Claire était sur l'autre bord, et près de la maison destinée aux Filles de Notre-Dame était le temple des hérétiques.

L'évêque, alors, accorda très-volontiers l'autorisation demandée; celui d'Angers en fit autant. Les habitants d'Alençon, pour donner de l'éclat à la réception des Filles de Notre-Dame dans leur ville, prièrent la présidente de la Bernière et la conseillère Lenoir, dont Dieu s'était servi pour faire connaître leur institut, d'aller prendre les religieuses à la Flèche. Un des échevins les accompagna. La Mère Chesnel les reçut à leur arrivée, avec des procédés pleins de politesse, les fit saluer de toute la communauté et leur laissa même le choix de celles qu'ils voudraient emmener pour le nouvel établissement. Mais ils le laissèrent à sa prudence. Elle leur donna quatre professes : Marie Pelard, comme supérieure; Catherine Bidault de Rochefort, Jeanne Belot et Françoise Touchard. Jeanne Royer se joignit à elles, pour les servir, et pour être reçue en qualité de compagne. Les deux premières revinrent plus tard à la Flèche, où elles furent nommées supérieures.

Elles partirent le 28 juillet 1628, et arrivèrent le lendemain à Alençon, où elles fu-

rent reçues solennellement par les autorités civiles et ecclésiastiques, au milieu d'une foule immense qui les attendait. Nous voyons dans l'histoire de l'ordre des religieuses Filles de Notre-Dame, jusqu'en 1690, comment Dieu bénit cette maison. Ce fut dans cette communauté que la Mère Marie de la Mothe d'Ozenne, recueillit les principaux documents qui ont servi à l'histoire de l'ordre. La mort empêcha cette illustre religieuse d'achever l'œuvre que son zèle avait entreprise pour la gloire de l'institut; et la supérieure de Poitiers, à qui ce travail avait été envoyé, le confia au P. Bouzonnier, qui en a fait deux volumes in-4°. Cette maison d'Alençon a subsisté jusqu'à la révolution. Une de ses anciennes religieuses, Françoise Thérèse Dunoyer, est venue mourir, dans le monastère de la Flèche, où elle avait été admise, le 25 juin 1817.

Pendant que la maison d'Alençon se fondait avec tant d'édification, la Mère Chesnel fut sollicitée de faire un nouvel établissement à la Ferté-Bernard, dans le Maine. Marie Heulin, vertueuse veuve du sieur Boisrichard, de cette ville, se voyant privée de son mari et de tous ses enfants, résolut de fonder une maison de religieuses et de se consacrer entièrement à Notre-Seigneur. Elle découvrit sa pensée à un religieux de Saint-François, et comme elle était incertaine du choix de l'ordre qu'elle devait adopter, le saint homme lui dit qu'il fallait établir une maison des Religieuses de Notre-Dame. Elle obtint, le 6 juin 1631, de monsieur le duc de Villars Brancas, pair de France et seigneur de la Ferté-Bernard, la permission de les y établir. Mais Mgr Charles de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, dont elle alla demander le consentement, ne voulut le lui accorder que pour les religieuses de Sainte-Ursule : c'était aussi le désir des habitants de la Ferté. Marie Heulin, qui regardait le conseil du sage Cordelier comme la voix de Dieu, ne put se déterminer à abandonner son premier projet. Elle vint se retirer quelque temps dans la communauté de la Flèche, où elle fut si édifiée de l'esprit religieux et de la régularité qui y régnaient, qu'au bout de cinq mois elle sortit pour aller faire de nouvelles instances auprès du prélat. Cette démarche fut encore inutile. Elle revint à la Flèche avec une de ses amies, pour s'y faire religieuses. Il y avait déjà dix mois qu'elle avait reçu le saint habit; elle ne s'occupait plus que du soin de sa perfection, et elle avait fait généreusement son sacrifice, lorsque l'évêque du Mans, célébrant un jour la sainte Messe, se sentit fort pressé intérieurement de l'Esprit de Dieu, pour la fondation projetée; il envoya à la Flèche le chanoine Corberon, porter le consentement qu'on lui avait autrefois demandé. Ce retour du prélat surprit agréablement la novice. On traita aussitôt avec les habitants de la Ferté, qui changèrent plusieurs fois d'avis. Enfin, quatre religieuses professes, la sœur Heulin et sa compagne, Françoise Gallois, partirent au

commencement de février 1633. Etant en route, elles apprirent par deux messages qui leur furent envoyés, qu'on ne voulait plus les recevoir; que même on leur fermerait la porte de la ville, si elles se présentaient. Les religieuses s'abandonnèrent à la Providence, et continuèrent leur voyage. Le chanoine Corberon, avec deux conseillers de la Flèche, qui les accompagnaient, prirent les devants pour sonder les dispositions et calmer les esprits. Ils furent reçus assez froidement: cependant les principaux habitants promirent de veiller à la sûreté des religieuses. Elles arrivèrent le premier dimanche de Carême, à petit bruit, louèrent une maison, où elles demeurèrent six mois, instruisant les enfants qui leur étaient confiées. Quelques personnes mal intentionnées donnèrent bien de l'exercice à leur patience.

Ce temps écoulé, les dispositions des habitants changèrent à leur égard; l'estime succéda à l'indifférence, l'admiration à l'animosité. Elles achetèrent une maison du faubourg Saint-Barthélemy, où elles furent conduites avec une cérémonie toute nouvelle: on y porta en procession le Saint-Sacrement, et les rues furent tendues de blanc en leur honneur. Ayant ensuite trouvé le lieu humide et malsain, les religieuses achetèrent, en 1636, une autre maison plus commode, à l'extrémité du même faubourg, dans la paroisse de Cherré. C'est là que le Seigneur les mit à une rude et douloureuse épreuve. Le grand nombre de novices qu'elles avaient reçues, et les religieuses elles-mêmes, furent atteintes de maladies graves, dont la plupart moururent. La maison de la Flèche fut obligée d'envoyer deux nouveaux sujets, pour remplir les fonctions de l'institut. Dieu fut saintement glorifié par les souffrances de ces pieuses filles de Marie. L'histoire de l'ordre raconte leurs saintes dispositions, et leurs nécrologes nous montrent le bien qu'elles firent dans cette ville, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale constituante, supprimant les couvents, les força à se disperser. Leur maison fut vendue comme bien national, et leur chapelle, depuis le rétablissement du culte catholique, a été donnée aux fidèles de la paroisse de Cherré, pour y faire l'Office divin, l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre ayant été détruite.

La dernière supérieure de ce couvent a été Mme de Courcelles: depuis 1772, elle avait toujours été réélue; elle vivait encore à la Ferté, l'an 1810. Sa nièce, Mme veuve de la Mustière, morte depuis peu, avait acheté l'aile du couvent, avec une portion assez vaste du jardin; elle a donné le tout par testament, à la commune de Cherré, pour un établissement de la congrégation d'Evron, à condition que les sœurs feraient gratuitement l'école aux petites filles de Cherré, comme le faisaient autrefois les Religieuses de Notre-Dame, qui l'avaient élevée, et qu'elles visiteraient les pauvres malades: ses volontés ont été accomplies.

Dans ces deux fondations, la maison de la

Flèche trouvait un grand motif d'entretenir son zèle pour la gloire de Dieu. La Mère Chesnel ne pouvait souffrir le moindre relâchement. Son occupation la plus agréable était de travailler aux ornements de l'autel, et toutes ses Filles se faisaient un plaisir de suivre son exemple. Les veilles, les sacrifices, tout devenait agréable à ces saintes religieuses, dès qu'il s'agissait de la gloire de Dieu et de son culte; aussi vit-on bientôt leur chapelle richement ornée, et tout ce qui tenait au service divin, célébré avec beaucoup de pompe et de piété.

Son zèle pour la perfection de ses Filles était admirable; elle leur procurait des livres spirituels, des conférences particulières, sur la vie et sur les vertus religieuses. Elle obligeait celles qui avaient la mémoire la plus heureuse de mettre par écrit les sermons et les entretiens spirituels, dont elle faisait de temps en temps faire la lecture. Elle prenait le même soin des maisons d'Alençon et de la Ferté, qui étaient ses ouvrages. On lui rendait un compte exact de tout ce qui s'y passait, et elle apprenait avec joie que Dieu y était servi et honoré. La vigilance, la douceur et la fermeté firent de la Mère Chesnel une femme forte dans le gouvernement de sa maison. Son exactitude à veiller sur les devoirs des officières et des autres religieuses ne sentait point l'importunité; sa rigueur à corriger les fautes ne diminuait rien à l'industrie de sa charité; elle savait adoucir autant que possible le joug de la religion. Elle visitait souvent les chambres, n'y laissait rien de superflu, et aucune ne manquait du nécessaire. Elle se possédait parfaitement, et, conservant la paix de son cœur, elle la portait partout. La mortification intérieure était le principe d'une si grande modération; car elle était d'un naturel prompt et ardent. Elle ne souffrait rien de ses filles qui tint de la vanité séculière, dans leurs manières ou dans leurs habits. Elle avait soin de les occuper pour éviter l'oisiveté, et de mettre leurs ouvrages en commun pour leur ôter l'esprit de propriété. Elle était elle-même un modèle accompli de dévotion et de régularité, tout respirait en elle le recueillement, la pauvreté, la simplicité religieuse, qu'elle savait accorder avec son autorité. Sa charité envers les malades était remarquable; elle se faisait leur infirmière et rien n'était trop pénible ni trop humiliant pour elle. Ce grand feu de charité se répandait au dehors, sur les pauvres et les religieux mendiants, par ses soins et ses aumônes; elle ne les retrancha point même pendant les années de disette et de cherté; au contraire, elle les augmenta et ordonna qu'on fit faire un plus grand nombre de pains pour les malheureux. La Providence bénissait sa charité, en lui rendant le centuple. Dieu voulut que cette digne fille de Marie entrât plus avant dans la voie des justes, et que sa patience mît le dernier trait à sa sainteté, au milieu des grandes épreuves qui lui étaient réservées, et auxquelles la mort seule mit un terme. Plusieurs de ses

premières associées lui causèrent beaucoup de peine, surtout la plus ancienne, qu'elle fut obligée de renvoyer à Poitiers: la paix se rétablit aussitôt; mais d'autres afflictions lui vinrent de la part de quelques religieuses, qui animèrent contre elle ses supérieurs. Quoiqu'elle s'acquittât dignement de sa charge, les faux rapports, qu'ils écoutèrent trop facilement, leur firent concevoir des sentiments de défiance, auxquels ils cédèrent en s'opposant à ce qu'on la continuât dans la supériorité. La Mère Chesnel ne souhaitait rien tant que sa déposition; contente d'avoir contribué pendant douze ans à la fondation et à l'affermissement de la maison de la Flèche, elle s'abandonna entièrement à la volonté des autres, comme si elle n'eût jamais fait qu'obéir. La Mère Massonneau, qui lui succéda en 1634, lui évita d'autres humiliations, dont cette digne religieuse eût encore profité pour sa plus grande perfection; car elle ne conserva jamais le moindre ressentiment de la conduite qu'on tenait à son égard; ne dit aucun mot pour repousser le blâme dont la chargeaient ceux qui ne connaissaient pas son innocence. Dieu la fit passer de cet état sur un lit de douleurs, par un raccourcissement de nerfs et par un tremblement de tout son corps. Elle demeura quatorze mois sur cette croix, avec le seul usage de sa langue, comme le saint homme Job, pour donner à Dieu des louanges. On ne saura, dit-elle, ce que je souffre, qu'au jour du jugement. Mais ce qu'on savait déjà, c'était sa conformité à la volonté divine, et sa générosité à s'offrir souvent à Dieu, pour continuer ce genre de martyre autant de temps qu'il lui plairait. Notre-Seigneur couronna enfin la patience de sa fervente épouse, le jour de la Pentecôte, 19 mai 1652.

En 1637 la communauté élut pour supérieure Marguerite Filloleau. Cette religieuse n'avait encore que trente ans, mais on avait su apprécier son mérite; Mère Chesnel, qu'elle choisit pour mère seconde ou assistante, l'avait elle-même chargée de la direction de ses jeunes sœurs, aussitôt après sa profession. Cet emploi fortifia en elle l'esprit religieux, qu'elle puisa encore dans les livres de piété, et surtout dans la lecture de l'Écriture sainte, et dans les écrits des saints Pères, dont elle savait bon nombre des plus beaux passages. Elle avait une mémoire si extraordinaire qu'elle savait toute la Bible par cœur, et qu'il lui suffisait d'entendre une fois un sermon pour le répéter littéralement. Elle comprenait parfaitement le latin. Chaque soir elle commentait d'une manière très-intéressante le sujet d'oraison qu'on a coutume de donner pour le lendemain. Son humilité nous a caché beaucoup de grâces particulières qu'elle a reçues du Ciel, car elle ne découvrait à ses directeurs mêmes que ses imperfections et ses misères; c'était son langage ordinaire, et le mépris qu'elle faisait d'elle-même lui inspirait ces sentiments.

Consacré dès son enfance à la sainte Vierge, elle s'étudiait à imiter toutes ses

vertus. Elle trouvait dans l'exercice d'une oraison très-sublime la grâce intérieure qui animait toutes ses actions, et les lumières qui la rendaient si prudente dans la conduite des autres. L'amour dont cette sainte religieuse brûlait pour Dieu, ne pouvait souffrir les moindres offenses contre sa divine majesté, aussi ne laissait-elle aucune occasion de procurer sa gloire. Dans ce dessein elle veillait assidûment au bon ordre de la maison et à l'avancement spirituel de ses filles. Elle leur fournissait tous les moyens, et tous les secours propres à les faire avancer à grands pas dans la perfection : des exhortations, des conférences, la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, entretenaient ce monastère dans une grande ferveur. L'attachement constant que la communauté a en pour cette révérende Mère, et les honneurs qu'elle lui a toujours rendus sont de grandes preuves de son rare mérite. Quoique très-jeune encore quand elle fut élue supérieure pour la première fois, elle fut continuée par cinq élections à diverses reprises, et à la sixième il ne lui manqua que deux voix : elle était alors âgée de quatre-vingts ans. Mais il fallait à sa vertu un poids éternel de gloire, elle s'y disposa par une sainte mort, laissant sa communauté très-florissante et composée de quatre-vingts religieuses. Pendant sa supériorité et celle des révérendes Mères Marie Pélard, Catherine Bidault de Rochefort, Barbe Pignard et Rousseau, la communauté avait pris beaucoup d'extension. Resserrées dans le local qu'elles occupaient proche les remparts, les religieuses avaient en 1635, obtenu du roi, de la ville et de l'évêque, la permission d'établir une arcade sur la rue, afin d'utiliser des maisons qu'elles avaient achetées en face, pour faire les classes aux enfants. En 1657, elles achetèrent de l'autre côté du rempart, une pièce de terre de vingt-huit journaux, que leur vendit le marquis de la Varenne, gouverneur du château et de la ville de la Flèche. Ce bien ayant appartenu à la couronne pouvait être racheté d'un jour à l'autre : le roi, à la prière des religieuses, voulut bien renoncer à ce droit, moyennant une rente de six sous six deniers qu'elles payeraient chaque année à la baronnie de la Flèche, et une Messe qu'elles feraient tous les ans célébrer dans leur chapelle pour lui, ses prédécesseurs, ses successeurs et la prospérité de l'Etat. Il les autorisa en même temps à communiquer ce nouveau local par un souterrain qu'elles auraient pu établir sous les remparts, le chemin de ronde et la pièce d'eau qui les en séparaient. Ce beau parc entrecoupé aujourd'hui de différentes rues, forme ce qu'on appelle la nouvelle ville. En 1655, Henri Arnault, évêque d'Angers, vint poser la première pierre d'une chapelle plus grande, et en fit la consécration le 28 octobre suivant. Marie Pélard avait fait jeter les fondements des bâtiments destinés à la communauté ; ils furent continués par les supérieures dont nous venons de parler, et

par les Mères de Briolay, Dacygne et Belocier de Mony.

Ces révérendes Mères eurent la consolation de voir un grand nombre de leurs filles se distinguer par une piété éclairée et un zèle ardent pour la sanctification des jeunes personnes qui leur étaient confiées. Il ne saurait entrer dans nos vues de raconter la conduite édifiante de chacune ; qu'il nous suffise de dire que la même édification a été donnée sous les révérendes Mères qui se sont succédé dans la charge de supérieure, et dont nous ne pouvons que mentionner les noms pour la plupart très-connus encore dans la ville de la Flèche ; ce sont Jeanne de Sales, Marguerite Ribourg, Elisabeth Gallois, Françoise Ribot, Marthe Denyau ; Françoise Corvasier de Vanrobert, P. Denyau, Anne Nail de la Saintonnière, Catherine Gallois de la Racinays, Agathe Dorvaux, Modeste Colasseau de la Machefollière, et Marie-Thérèse Saullay. Cette dernière exerçait depuis peu les fonctions si pénibles de la supériorité, quand l'Assemblée nationale força les religieuses à sortir de leurs couvents et fit vendre leurs biens, meubles et immeubles. La communauté de Notre-Dame de la Flèche comptait alors une quarantaine de religieuses, dont six converses. Le pensionnat ne se composait que d'un petit nombre d'élèves. Alors, comme aujourd'hui encore en Espagne, les pensionnats de Notre-Dame ne recevaient ordinairement que les jeunes personnes étrangères à la ville, et même plusieurs de celles-ci étaient reçues dans des maisons particulières, et fréquentaient les classes gratuites où se présentaient en grand nombre les enfants des riches et des pauvres.

Toutes les religieuses de Notre-Dame furent fidèles à leurs saints engagements, et comme elles ne pouvaient se résigner à rentrer dans le monde, plusieurs se réfugièrent à l'hôpital de la Flèche, ou aux environs dans certaines congrégations tolérées par le gouvernement. D'autres furent emprisonnées ; une d'elles, Catherine Frémont, fut déportée à Cayenne, d'où elle revint après la révolution, heureuse de pouvoir se réunir à ses sœurs qu'elle édifia jusqu'à sa mort (1830). Ces dignes religieuses ne purent rester longtemps dans les communautés qui leur avaient donné un asile. Elles se rendirent dans leurs familles dont elles furent l'édification par leur vertu, et où elles continuèrent d'instruire les enfants.

Les temps étant devenus un peu plus calmes, quelques-unes des religieuses qui avaient survécu se réunirent dans une maison particulière, rue Verneville, où elles tinrent une école privée. Leur nombre s'étant successivement élevé à onze, elles établirent en 1804, avec le consentement des autorités locales, une école publique, qui fut dès l'origine fort nombreuse et dont les progrès firent sentir l'opportunité de rétablir cette intéressante et utile communauté.

On travailla à ce rétablissement en 1805, et le 21 mars 1806, un décret impérial autorisa provisoirement l'institut, et permit aux religieuses d'admettre de nouvelles associées; mais elles ne purent profiter alors de cette première faveur.

Pendant plusieurs années des efforts généreux furent inutilement tentés, pour leur procurer une maison convenable. Enfin M. et Mme Devives, riches propriétaires de la Flèche, s'engagèrent dans ce dessein à donner une somme de 10,800 francs, et Mme Davoust, que les religieuses regardaient comme leur supérieure, et chez qui elles demeuraient, étant devenue héritière de Mme Devives, sa sœur, se vit en état d'acquérir les bâtiments de l'ancien couvent de la Madeleine, qui étaient en vente : cette communauté avait été dissoute en 1789, par autorité épiscopale, après un siècle d'existence. Elle se procura auprès du gouvernement et se fit autoriser à l'acheter, et à en faire donation légale à sa communauté : cette autorisation fut confirmée de nouveau dans l'ordonnance du 18 septembre 1816 par laquelle la communauté fut définitivement approuvée.

L'acte de donation fut accepté au nom de la communauté par Mme Péan-Douasne, nommée supérieure à cet effet. Les religieuses étant ainsi devenues propriétaires de cette nouvelle maison, hâtèrent les travaux et réparations convenables pour y vivre selon leurs règles.

Enfin arriva le 26 juin 1817, jour à jamais béni dans cette maison. Toutes ces saintes sœurs étaient réunies chez Mme Davoust qu'elles continuaient d'honorer comme leur supérieure. Elles avaient eu la veille la consolation de recevoir une ancienne religieuse de leur maison d'Alençon, déjà nommée plus haut. Le clergé, suivi des autorités civiles et judiciaires, vint processionnellement les chercher, les accompagna à l'église paroissiale, où l'on chanta une Messe solennelle du Saint-Esprit; la chapelle de la communauté étant trop petite pour contenir les assistants. Après la Messe, la procession se remit en marche et conduisit les religieuses dans leur nouvelle maison. Elles se rendirent de suite à leur chœur, pendant que la procession se dirigeait vers leur chapelle, pour y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement et y chanter alternativement avec le clergé un *Te Deum* d'actions de grâces, qu'elles renouvelent chaque année avec un grand bonheur.

Nous n'essayerons pas de dire les sentiments dont elles furent pénétrées dans cette rentrée solennelle, en se voyant encore une fois séparées de ce monde qu'elles avaient retrouvé si méchant, où s'étaient écoulés pour elles des jours si longs et si malheureux.... Dans cette sainte sollicitude, ces dignes religieuses allaient pouvoir vivre selon leurs règles en vraies Filles de Notre-Dame. Plus d'une, au moment de cette installation si pieuse, de cet hommage si cordial rendu à la religion dans leurs per-

sonnes, se rappelait ce jour, de si triste mémoire, où, forcées de sortir de leur cloître, elles n'avaient reçu que des marques craintives d'un intérêt inspiré par leur position, à quelques âmes honnêtes et compatissantes.

Ce jour fut vraiment une fête pour la Flèche et les environs. Tout se passa dans le plus grand calme; un ordre parfait régna pendant la cérémonie.

Le lendemain, M. de la Roche, curé de la Flèche et supérieur de cette communauté qui lui doit en grande partie sa restauration, entra dans la maison avec l'autorisation de Mgr l'évêque du Mans, pour la bénir ainsi que le chœur et le cimetière. Il était assisté, par M. Gournay, aumônier des religieuses.

Rendues à elles-mêmes, ces ferventes épouses de Jésus-Christ s'appliquèrent à faire revivre leur zèle dans tous ses points. Comme elles n'avaient pas encore de supérieure élue canoniquement pour les gouverner, elles se réunirent le 18 juillet suivant sous la présidence de M. de la Roche, et choisirent Mme Davoust, qui fut proclamée supérieure, et confirmée dans cette charge par le président délégué par Mgr l'évêque.

Quelques jours après la Mère Perrault, qui exerçait depuis plusieurs années les fonctions de procureuse, rendit ses comptes devant M. le Supérieur et la Rév. Mère, et aussitôt, chacune des religieuses vint avec la plus grande édification apporter ce qui lui restait, soit en argent, soit en objets de quelque valeur, pour remettre tout en commun, et observer strictement la sainte vertu de pauvreté. Leurs ressources étaient bien modiques, mais elles se reposaient sur la Providence qui venait de mettre le comble à leurs désirs.

L'année suivante, elles perdirent leur vénérable Mère et la remplacèrent par la Mère Péan-Douasne, jusqu'en 1827, où la Mère Piveron fut élue. En 1833 il restait un petit nombre de ces vénérables Mères qui avaient passé par les dures épreuves de la révolution, et elles s'affaiblissaient de plus en plus; les jeunes n'inspiraient pas encore toute la confiance désirable. Mgr Carron, évêque du Mans, proposa de demander une supérieure à la maison de Poitiers qui possédait plusieurs sujets très-remarquables, et comme cette communauté avait autrefois fondé celle de la Flèche, la Providence ménagea cette nouvelle circonstance, pour renouveler les liens et les bons rapports de ces deux maisons.

Les religieuses, sous la présidence de Mgr l'évêque, élurent à l'unanimité Mme Pauline Fradin, religieuse de la communauté de Poitiers. Un double du procès-verbal fut envoyé à la Rév. Mère Ménardière, sa supérieure, avec une lettre signée de toutes les religieuses de Notre-Dame de la Flèche, pour la prier d'accéder à leurs vœux. Leur demande fut favorablement accueillie, et Mère Fradin faisant généreuse-

ment le sacrifice qu'on lui demandait, arriva au milieu de sa nouvelle famille le 31 mai, accompagnée de M. Goumenault, curé de la Flèche, et de M. l'aumônier, qui étaient allés la chercher.

La Flèche a eu le bonheur de conserver pendant près de vingt-deux ans cette digne supérieure, réélue chaque triennat à l'unanimité. Sous sa direction si sage et toute maternelle, la communauté a pris un grand accroissement. Il n'y avait pas encore deux ans qu'elle dirigeait la maison, et déjà elle faisait poser et bénir la première pierre d'une nouvelle chapelle que Mgr Bouvier, évêque du Mans, vint consacrer le 15 novembre 1836, assisté de Mgr de Simony, évêque de Soissons et de Laon qui, sur sa demande, voulut bien officier pontificalement à l'issue de la cérémonie. Cette chapelle fut dédiée à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, sous l'invocation spéciale de sainte Véreconde, et saint Clément, martyrs.

Depuis, cette digne Mère a fait aussi construire à neuf un magnifique pensionnat et une belle communauté où elle se faisait un bonheur d'introduire bientôt sa nombreuse famille, mais Dieu avait d'autres desseins sur elle : cette terre promise à sa foi, et achetée au prix de la plus laborieuse sollicitude, il lui en a demandé le sacrifice, mais pour la faire entrer dans un monde meilleur, et la mettre en possession d'une demeure plus stable et plus heureuse, où ses vertus devaient trouver une éternelle récompense.

Chaque époque a ses exigences. De nos jours, le cercle de l'instruction donnée aux demoiselles s'est agrandie d'une manière remarquable. Mère Fradin le comprenait parfaitement, et appréciant tout ce qu'il y a de juste dans ce que réclament les progrès de notre siècle, elle ne négligea rien pour mettre ses Filles en état de donner une éducation convenable aux jeunes personnes qui leur seraient confiées. Elle ne se bornait pas à exercer ce zèle dans sa maison; son amour pour tout l'ordre lui faisait communiquer ses idées si droites aux nombreuses maisons qui s'estimaient heureuses d'être en relation avec elle. Sans cesse son zèle les encourageait à marcher dans cette voie de dévouement, et à mettre tout en œuvre pour remplir dignement le but de l'institut. C'est ainsi qu'elle put prêter de ses filles à plusieurs communautés de l'ordre, tant en France qu'à Rome.

Depuis la mort si édifiante de cette révérende Mère qui eut lieu le 24 août 1853, la communauté continue d'être animée du même esprit; elle a fait l'année dernière le sacrifice de sa supérieure, réclamée à Bordeaux pour diriger cette maison, première de l'ordre; dans la même circonstance, elle s'est encore privée de quelques sujets de grande espérance, afin que l'œuvre importante dont il s'agissait, devînt plus facile et plus complète.

Aujourd'hui la communauté de Notre-

Dame de la Flèche se compose de dix-huit Mères, douze sœurs de chœur, seize sœurs compagnes, sans compter les novices, les postulantes et les tourières occupées au service du dehors de la maison. Son pensionnat, un des plus florissants du diocèse, compte soixante-dix élèves; ses classes gratuites sont fréquentées par près de 300 petites filles, et une classe d'adultes réunit tous les dimanches, entre les Offices, une soixantaine de jeunes ouvrières.

NOTRE-DAME DE SAMONTGIE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE), à *Samontgie* (Loire), diocèse de Lyon.

La congrégation de Notre-Dame de Samontgie a commencé à se former en 1835. Marie Villeneuve, Marie Tholas et Marie Quatresens, se réunirent dans la première paroisse de Medeyroles, arrondissement d'Ambert, diocèse de Clermont (Puy-de-Dôme), pour fonder une communauté. Elles s'adressèrent à la congrégation des religieuses d'Usson, diocèse de Lyon, département de la Loire, qui sous le nom de Notre-Dame de Chambrias, fait l'ornement de la contrée et travaille avec beaucoup de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse, et au soulagement des malades. Les religieuses d'Usson donnèrent une supérieure à ces trois pieuses filles, ainsi que leurs saintes règles, qui ont pour but de procurer la gloire de Dieu et de servir le prochain. Les règles et les costumes sont les mêmes que les règles et les costumes des religieuses de Saint-Joseph, dites du Bon-Pasteur. En 1836, Marie Sédén, Anne Guerinin et Marie Bruyère fondèrent une seconde communauté à Aix-la-Fagette, canton de Saint-Germain-L'herm; en 1840, Marie-Duprat, Marie-Augier et Marie-Jozanny firent aussi un établissement à Samontgie (canton de Bressac.)

Les supérieurs ecclésiastiques de Lyon ne voulant pas se charger de la direction de ces trois maisons établies dans le diocèse de Clermont, Mgr l'évêque, témoin des bénédictions que le bon Dieu répandait sur ces établissements et du bien qu'ils faisaient, fixa la maison mère à Samontgie, comme la localité la plus centrale. L'ordonnance épiscopale eut lieu le 5 novembre 1844. Depuis cette époque, la maison mère a envoyé des religieuses aux paroisses de Vodable, de la Chapelle sous Marcourse, de grand Rif de la Peslières, de la Rourlhomme, et de Soubeyrat, toutes situées dans la montagne où régnait la plus grande ignorance.

Ce qui rend plus précieuse la congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Samontgie, c'est qu'elles remplissent un vide, qu'elles satisfont à un besoin des plus urgents; auxquels n'avaient jamais pourvu les congrégations qui existent depuis de longues années; se contentant de peu, elles ne sont point à charge aux familles. Ces sœurs ferventes et dévouées aux bonnes œuvres, mettent leur gloire à répandre dans les paroisses perdues dans les montagnes, l'ins-

truction religieuse, et avec elle la pratique de toutes les vertus dont elles offrent le parfait modèle. Elles font la classe aux enfants; elles leur apprennent à travailler, à faire de la dentelle; elles assistent et soignent les malades. Leur dévouement et leur désintéressement admirables attirent sur cette congrégation les bénédictions abondantes du ciel.

NOTRE-DAME DE LA RETRAITE (CONGRÉGATION DE), ou Notre-Dame du Cénacle. (Voy. Retraite.)

L'œuvre des retraites, but de cette congrégation, a pris naissance à Lalouvesc, petit village des montagnes du Vivarais, où l'on vénère le tombeau de saint François Régis, l'apôtre des Cévennes; Dieu voulant que cette œuvre eût pour protecteur un des grands saints des derniers temps de l'Eglise, formé lui-même à l'école des exercices qui servent de base aux retraites, et sanctifié par leur usage. De là le nom des Retraites Saint-Régis donné à Lalouvesc, à la première maison de l'œuvre.

La Congrégation naissante fut autorisée en 1836 par l'évêque diocésain, Mgr Bounel, évêque de Viviers. Mais c'est à son successeur immédiat, Mgr Guibert, qu'elle doit en 1844 l'approbation de ses Constitutions et de ses règles sous le nom de Congrégation de Notre-Dame de la Retraite, ou de Notre-Dame au Cénacle; le vocable et le patronage de Marie au Cénacle, convenant spécialement au but que se proposent les membres de la congrégation. Ce que nous lisons à ce sujet dans les saintes Ecritures suggère l'idée des Retraites, et en donne le modèle dans la réunion des apôtres et des premiers fidèles, sous les auspices de Marie, la mère de grâce, avec laquelle ils persévéraient dans la prière. De plus, ce nom de bénédiction, en rappelant l'origine, la fin et les conditions des retraites, offre en même temps dans cette première assemblée de l'Eglise naissante le parfait modèle d'une communauté religieuse.

La Congrégation de Notre-Dame de la Retraite, outre l'approbation de ses constitutions et de ses règles, doit aussi à Mgr Guibert la bénédiction de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, et diverses indulgences qu'il a daigné lui concéder. C'est Mgr Guibert encore qui a sollicité pour elle auprès de notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, qui a bien voulu les accorder, deux indulgences plénières à l'occasion des retraites, l'une en faveur des retraitantes, l'autre en faveur des religieuses.

La congrégation a pour objet spécial l'instruction religieuse des femmes de toutes conditions: elle tend à ce but par le moyen des retraites, son œuvre principale, et par celui des catéchismes qui se font dans ces maisons, individuellement ou en commun, à toutes les personnes adultes qui y viennent dans cette intention. De plus, elle prête son concours à toutes les œuvres qui ont pour fin le salut et le bien des âmes.

Elle ne s'abstient que de celles qui demandent des soins assidus et perpétuels, incompatibles avec des retraites continues: comme serait l'éducation des enfants, la tenue des hospices, etc., œuvres auxquelles la charité a du reste suffisamment pourvu.

Outre les retraites et catéchismes, la congrégation ouvre ses maisons, et pour le temps nécessaire à cet effet, aux protestantes ou autres personnes qui sont en voie de conversion.

On peut considérer ces maisons comme des écoles de doctrine chrétienne, ouvertes à toutes les femmes qui seront amenées à l'y chercher, et des asiles de recueillement, où celles qui veulent se former à la vie chrétienne trouvent à cet effet toutes les facilités et les divers genres d'assistances désirables.

Les retraites qui réunissent un nombre suffisant de retraitantes sont présidées par un directeur qui leur donne en commun les instructions nécessaires, proportionnées à l'importance de la réunion. Les retraites individuelles sont dirigées par le confesseur de chaque retraitante. Parmi les retraites communes on distingue les générales, ou celles qui sont spéciales, selon qu'elles sont données à des personnes de toutes conditions ou à celles d'une profession particulière.

Dans le nombre des œuvres de la congrégation, on peut désigner à Paris l'association des institutrices, l'association en l'honneur de l'Immaculée Conception, pour les jeunes personnes employées dans le commerce, qui leur offre un soutien au milieu des dangers qui les environne. A Lyon on peut nommer la congrégation des jeunes ouvrières de Notre-Dame de Fourvières.

La Congrégation de Notre-Dame de la Retraite compte jusqu'à ce moment quatre maisons, toutes soumises à la même supérieure générale. Une à Lalouvesc, près du tombeau de saint Régis; cette maison, berceau de l'institut, est dès lors particulièrement chère à ses membres. Une seconde à Tournon sur Rhône. La troisième a été commencée à Lyon en 1840, sur la demande de Son Eminence Mgr le cardinal de Bonald. La quatrième a été fondée à Paris, en 1850.

Une cinquième maison va être établie à Montpellier, et donnera aux provinces méridionales son asile de prière et de recueillement.

NOTRE-DAME DE SION (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE), maison mère à Paris

L'œuvre de Notre-Dame de Sion se rattache à la conversion qui eut lieu à Rome le 20 janvier 1842.

Celui qui fut l'objet de cette grâce se sentit vivement pressé, dès les premiers instants où il ouvrit les yeux à la lumière, de faire participer ses anciens coreligionnaires à cette grande miséricorde.

Sous l'influence incessante de cette pensée, il se préoccupait déjà des moyens de la

réaliser pendant sa retraite préparatoire du saint baptême.

Il en écrivit à son frère, missionnaire apostolique, qui remplissait les fonctions de sous-directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, à Paris. Il le conjura de faire l'acquisition d'une maison pour y élever des enfants israélites, et leur procurer, avec le consentement de leurs parents, le bienfait de la régénération chrétienne.

Cette pensée parut extraordinaire à tous égards. Néanmoins on ne voulut point la rejeter sans avoir consulté Dieu; et le missionnaire, se tournant vers la glorieuse fille de David, lui dit avec simplicité : « Si c'est vous, ô Marie! qui voulez cette œuvre, et qui avez inspiré cette pensée, faites-le-moi connaître par un signe; envoyez-moi sans retard un enfant, un seul enfant d'Israël; et ce sera pour moi, à mes yeux, comme une marque de votre approbation!

Le signe ne se fit pas attendre.

Le même jour, il reçut une lettre de M. l'abbé Aladel, supérieur des Lazaristes de Paris qui l'informait qu'une dame israélite, dangereusement malade, désirait, avant de mourir, confier ses deux jeunes filles à des mains chrétiennes. Ce fut avec une émotion profonde qu'il se rendit auprès de cette femme respectable. Il lui montra, par l'Écriture, que Jésus-Christ était le Messie, l'unique Rédempteur sans lequel il n'y a point de salut; que le christianisme, loin d'être une autre religion que celle des Juifs, n'était que l'accomplissement des prophéties sacrées; et que la foi chrétienne n'était que la foi d'Israël propagée dans tout l'univers, selon les promesses faites à Abraham et aux patriarches : *Toutes les nations de la terre seront bénies en celui qui sortira de vous.* (Gen. xxii, 18.)

Le voile tomba des yeux de cette digne fille de Jacob; elle demanda le baptême, et peu de jours après, elle mourut en bénissant les noms de Jésus et de Marie.

La semaine n'était pas encore écoulée, qu'une dame israélite, frappée du récit de la conversion qui s'était accomplie à Rome, vint trouver le même prêtre, et à la suite de quelques entretiens, elle lui remit ses enfants pour en faire des Chrétiennes : bientôt après, elle voulut elle-même être baptisée; et elle amena successivement aux fonts sacrés ses jeunes fils et la famille tout entière de sa sœur.

Plusieurs autres catéchumènes se présentèrent dans le même temps. Ils s'attiraient les uns les autres en se communiquant les consolations douces que leur procurait l'instruction chrétienne. La plupart des jeunes enfants furent provisoirement placés dans la maison de la Providence dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, et composèrent le premier noyau de l'institut des néophytes.

Ces prémices se développaient, à vue d'œil, sous la protection de la miséricordieuse Mère du Sauveur : le moment était venu d'organiser l'œuvre, de la consolider et de lui donner une vie propre.

Mais alors se présentait une sérieuse difficulté. On se demandait quelles seraient les servantes de Dieu, les mères spirituelles qui s'intéresseraient spécialement au salut des Juifs; qui prieraient avec persévérance pour ces restes de l'ancien peuple de Dieu; qui se dévoueraient à l'instruction des catéchumènes, à l'éducation des néophytes, aux soins de tant d'enfants nouvellement nés à l'église? Les congrégations religieuses existantes, ayant chacune leur but marqué, leur sphère d'activité propre, et ne pouvant d'ailleurs s'écarter des limites de leurs attributions, ne semblaient pas s'adapter aux conditions de l'œuvre naissante, dont les éléments réclamaient une culture particulière. Sur ce point, l'avenir ne s'était pas encore dévoilé; et aucune lumière, aucune indication n'avait éclairci une question si importante.

C'était à Rome que la première pensée de l'œuvre avait jailli : c'est aussi à Rome qu'elle devait recevoir sa consécration.

A cette époque, au mois de juin 1842, le sous-directeur de l'archiconfrérie se rendit dans la cité sainte, avec le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires. Dès son arrivée, il se mit aux pieds du Souverain Pontife Grégoire XVI; et après lui avoir exposé ce que la divine Providence avait fait, il se sentit encouragé à demander au Saint-Père la mission spécial de travailler à ramener au bercail de l'Église les brebis dispersées du troupeau d'Israël. Le vicaire de Jésus-Christ, digne successeur de l'apôtre des Juifs, daigna accueillir ce vœu; et levant ses deux mains sur la tête du missionnaire, il lui donna, avec une grande effusion de charité apostolique, la bénédiction qui dut féconder cette œuvre salutaire.

La grâce, émanée du siège de Pierre, produisit immédiatement des effets précieux; les conversions se multiplièrent par des voies admirables; et en même temps le cœur de Marie, source de toute tendresse maternelle, mit au cœur de quelques pieuses Chrétiennes la pensée de se consacrer spécialement à la régénération et au salut des Juifs.

Animées d'une vive confiance, elles rassemblent autour d'elles les âmes déjà conquises; elles en appellent d'autres, et posent les fondements d'un premier établissement.

C'était au mois de Marie 1843.

A mesure que les brebis de cette bergerie croissaient en nombre, le Seigneur augmentait aussi les instruments de la grâce divine. Des Chrétiennes dévouées vinrent successivement se joindre aux premières fondatrices; et toutes ensemble, unies dans un même esprit et un même sentiment, travaillèrent, sous les auspices de Marie, à l'affermissement et à l'extension de leur communauté.

Au commencement de l'année 1845, la première maison ne suffisait déjà plus pour abriter les jeunes néophytes. On fit l'acquisition d'une maison plus vaste, dont le régime intérieur prit graduellement la forme, la règle et les traditions de la vie religieuse; et la nouvelle famille se plaça tout d'abord sous le patronage de Notre-Dame de Sion.

De puissants encouragements vinrent la fortifier. Mgr Affre, le saint archevêque de Paris, touché du bien qui s'accomplissait dans la maison de Sion, lui accorda une chapelle où lui-même vint administrer plusieurs fois les sacrements de baptême et de confirmation. Mgr Sibour, son digne et vénéré successeur, plein de compassion pour les brebis égarées de la maison d'Israël, ajouta de nouveaux témoignages de bienveillance à ceux du prélat martyr, et daigna exprimer hautement ses sympathies pour cette œuvre. D'autres princes de l'Eglise, le nonce de Sa Sainteté, Son Eminence le cardinal Fornari, le cardinal Giraud de Cambrai, le cardinal archevêque de Bordeaux; plus tard le patriarche de Jérusalem, et un grand nombre de nos seigneurs les archevêques et évêques voulurent visiter et bénir le bercail des néophytes.

A ces hautes approbations, est venue s'ajouter la plus précieuse de toutes les faveurs: le Souverain Pontife lui-même, Pie IX, informé des résultats obtenus par la communauté de Notre-Dame de Sion, lui adressa un bref en date du 15 janvier 1847, et lui concéda de nombreuses indulgences. Puis, ouvrant derechef les trésors de l'Eglise, et donnant cours à sa bienveillance paternelle, il daigna étendre ces indulgences à tous les fidèles qui apporteraient leur concours à l'œuvre.

La bénédiction du vicaire de Jésus-Christ tomba comme une rosée féconde sur la montagne de Sion, et fit mûrir des moissons de plus en plus abondantes. On vit des familles entières, touchées de la transformation que le christianisme avait opérée dans quelques-uns de leurs membres, demander l'instruction et le baptême; et la séve chrétienne, circulant à travers les branches et les rameaux de ces familles nombreuses, remontades petits enfants jusqu'à leurs parents octogénaires.

Outre les jeunes enfants, baptisés et élevés dans les établissements de Notre-Dame de Sion, on compte des centaines de néophytes qui vivent chrétiennement dans le monde. Les uns, pour des raisons graves, ne peuvent encore arborer ouvertement la bannière du christianisme; les autres, plus heureux, confessent leur foi au prix des plus grands sacrifices, et souvent en face des tribulations les plus douloureuses. On remarque parmi eux des personnes de toutes les conditions: des médecins, des avocats, des militaires, des artistes, des littérateurs, des ouvriers; même des vieillards, entre autres, un docte rabbin, âgé de plus de quatre-vingts ans; quelques-uns ont embrassé la vie religieuse; plusieurs néophytes éprouvées se sont consacrées au Seigneur dans la congrégation des filles de Notre-Dame de Sion.

La grâce accordée au zèle apostolique de cette congrégation religieuse ne s'est point arrêtée aux Juifs; elle s'est répandue également sur des schismatiques et des hérétiques. Un bon nombre de protestants, parmi lesquels on pourrait citer des noms illustres,

sont rentrés au sein de l'unité catholique dans la chapelle de Notre-Dame de Sion.

Un fait plus remarquable, mais très-peu aperçu de notre époque, c'est le mouvement général qui se manifeste parmi les Juifs répandus dans les diverses contrées du monde. Leur contact avec les Chrétiens, depuis que la Providence a permis que les barrières sociales fussent renversées, a eu pour effet de dissoudre les derniers vestiges de leur nationalité, et de les mêler à la vie de la société chrétienne, en sorte qu'ils se trouvent enveloppés, et comme envahis de tous côtés par l'atmosphère vivifiante du christianisme.

Aujourd'hui, la Synagogue n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ou trente ans. Destituée de sa foi antique, et de toute inspiration divine, elle a couvert sa nudité en s'affublant de quelques lambeaux empruntés aux divers cultes chrétiens. Les observances de la Loi sont tombées en désuétude; les traditions thalmudiques sont inconnues à la génération nouvelle; l'administration du judaïsme, calquée sur celle du protestantisme, n'est plus qu'une espèce de constitution civile qui varie, et se transforme au gré des gouvernements.

Quand on compare cet étrange mouvement du judaïsme moderne avec l'immobilité où il est demeuré depuis plus de dix-huit siècles, ne peut-on pas constater quelque dessein providentiel sur les restes de Jacob?...

L'Evangile, comme le soleil, a fait le tour du monde. Il s'est graduellement manifesté à toutes les nations assises dans les ombres de la mort; et, d'un pôle à l'autre, les hérants apostoliques ont porté les annonces du salut. Jamais le zèle des missionnaires ne se déploya avec plus de puissance et d'universalité.

Et chose merveilleuse, qui ne s'est pas vue dans les siècles passés, aujourd'hui, les femmes elles-mêmes, d'innombrables servantes de Dieu, messagères de la charité, se répandent sur tous les points du globe, où elles font bénir le nom de Jésus avec le nom de Marie. L'Evangile achève la conquête du monde, en même temps que les découvertes de la science rapprochent toutes les distances, et mettent tous les peuples en communication instantanée les uns avec les autres. C'est un nouvel ordre de choses qui commence. Et ne faut-il pas se rappeler, en ces graves conjonctures, la parole sortie de la bouche de Jésus-Christ: *Jérusalem sera foulée aux pieds jusqu'à ce que le temps de la gentilité soit accompli?* (Luc. xxi, 24.) Parole commentée par saint Paul lui-même, quand il explique aux Romains de quelle sorte le salut, sorti des Juifs, doit retourner aux Juifs.

Quoi qu'il en soit, la charité catholique, qui s'en va chercher des âmes par toute la terre, passera-t-elle avec indifférence à côté des ruines toujours subsistantes de l'ancien peuple de Dieu? La charité, qui s'intéresse à toutes les infortunes, et embrasse tous les

peuples, pourrait-elle oublier les brebis que Jésus-Christ a si spécialement recommandées aux apôtres : *Ite potius ad oves que perierunt domus Israël* : « Allez avant tout aux brebis perdues de la maison d'Israël ? (Matth. x, 6.) N'est-ce pas elle qui devra remplir la mission dont parle Isaïe : *Le Seigneur étendra sa main pour reconquérir les restes de son peuple; il rassemblera des quatre coins de la terre ceux qui avaient été dispersés ?* (Isa. xi, 11.)

Sans doute, un terrible anathème pèse sur les Juifs; ils ont méconnu le Sauveur; ils ont blasphémé le saint d'Israël (Isa. i, 4), comme le prophétisait Isaïe; ils ont demandé que le sang du Juste retombât sur la tête de leurs enfants; et, pendant près de deux mille ans, ils ont traîné à travers le monde le poids d'une visible réprobation. Les prophètes leur avaient prédit cette destinée; mais les mêmes prophètes en prédisent le terme.

Les enfants d'Israël, dit l'un d'eux, seront longtemps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod, et sans théraphins. (Osee iii, 4.) Et il ajoute :

Après ce temps, ils reviendront, et ils chercheront le Seigneur leur Dieu et David leur roi; et, dans les derniers jours, ils recevront avec une frayeur respectueuse le Seigneur et les grâces qu'il doit leur faire. (Osee iii, 4.)

En ces jours-là, et en ces temps, dit un autre prophète, on cherchera l'iniquité d'Israël, et elle ne sera plus; parce que je me rendrai favorable à ceux que j'aurai réservés. (Jerem. l, 20.)

Je répandrai sur eux un esprit de grâce et de prière; ils jetteront les yeux sur moi qu'ils auront percé; ils gémiront avec larmes et soupirs, comme on pleure sur un fils unique, et ils seront pénétrés de douleur, comme on l'est à la mort d'un fils aîné. (Zach. xii, 10.)

Alors, on demandera au Seigneur : D'où viennent les plaies que vous avez au milieu des mains? Et il répondra : J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimaient. (Zach. xiii, 6.)

Cependant, je ne traiterai point ceux qui seront restés de ce peuple comme je les ai traités autrefois, dit le Seigneur des armées; car il y aura une semence de paix.... Et alors, ô maison de Juda et maison d'Israël, comme vous avez été une malédiction parmi les peuples, ainsi je vous sauverai, et vous serez une bénédiction. (Zach. viii, 11.)

Ces textes sacrés, et une foule d'autres prophéties consignées dans l'Ancien Testament, annoncent avec évidence la conversion des Juifs. Les Livres évangéliques, les enseignements des Pères et des docteurs, et toutes les traditions de l'Eglise, consacrent les mêmes vérités. L'apôtre saint Paul les résume dans sa divine Epître aux Romains :

Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Non, certes; car je suis moi-même Israélite, de la race d'Abraham, et de la tribu de Benjamin.

Que dirai-je donc? Les Juifs sont-ils tombés de telle sorte que leur chute soit sans remède? À Dieu ne plaise! Mais leur chute est devenue

une occasion de salut aux gentils, afin que l'exemple des gentils leur donnât de l'émulation. Que si leur chute a été la richesse du monde, combien leur plénitude enrichira-t-elle le monde encore davantage? Et si leur perte est devenue la réconciliation du monde, que sera leur salut, sinon un retour de la mort à la vie? Que si les prémices des Juifs ont été saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi. Or, si quelques-unes des branches ont été retranchées; et si vous, qui n'étiez qu'un olivier sauvage, avez été enté parmi celles qui sont demeurées sur l'olivier franc, et avez été rendu participant de la sève et du suc qui sort de la racine, n'avez pas la présomption de vous élever contre les branches naturelles : car si vous pensez vous élever au-dessus d'elles, sachez que ce n'est pas vous qui portez la racine, mais que c'est la racine qui vous porte.

Mais, direz-vous, ces branches naturelles ont été rompues, afin que je fusse enté à leur place. Cela est vrai : elles ont été rompues à cause de leur incrédulité; et pour vous, vous êtes ferme dans la foi. Cependant, prenez garde de ne vous pas élever, et tenez-vous dans la crainte; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus.

Que si eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incrédulité, ils seront de nouveau entés sur leur tige, puisque Dieu est tout-puissant pour les enter encore. Et si vous-même avez été coupé de l'olivier sauvage, qui était votre tige naturelle, pour être enté contre votre nature sur l'olivier franc, à combien plus forte raison les branches naturelles de l'olivier seront-elles entées sur leur propre tronc!

L'Apôtre continue :

Je veux bien, mes frères, vous découvrir ce mystère et ce secret, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux : c'est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la multitude des nations entrât dans l'Eglise; et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un Libérateur qui bannira l'impiété de Jacob. Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs péchés. Donc, quant à l'Evangile, ils sont maintenant ennemis à cause de vous; mais, quant à l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. Car les dons et la vocation de Dieu sont immuables, et il ne s'en repent point.

Ainsi, comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu, et que vous avez ensuite obtenu miséricorde, à cause de l'incrédulité des Juifs; de même les Juifs n'ont pas cru que Dieu voulût vous faire miséricorde, afin que la miséricorde qui vous a été faite, leur serve à obtenir miséricorde à leur tour. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! (Rom. xi, 1 sqq.)

Sans prétendre computer les temps, ni sonder le mystère des conseils de Dieu, il peut être opportun aujourd'hui de rappeler ces avertissements d'en haut; et l'on doit

signaler à l'attention chrétienne la situation nouvelle du peuple juif. D'un côté, la dissolution de leurs croyances sous l'action du rationalisme, et l'altération, sinon l'oubli total de leurs rites anciens, de leurs traditions, de leurs observances. D'une autre part, leur incorporation dans la société chrétienne et les conversions de plus en plus nombreuses qui éclatent de nos jours : ces changements, ces phénomènes ne seraient-ils pas les indices d'une prochaine transformation ? Ne seraient-ils pas les prémices des miséricordes positivement annoncées ?

Et si la Providence choisit ordinairement ce qu'il y a de plus faible pour accomplir son œuvre, ne faudrait-il pas envisager à ce point de vue et avec une humble espérance, le ministère de N.-D. de Sion ? Cette congrégation naissante, consacrée à la Mère du Sauveur, et placée sous son égide, serait-elle appelée à triompher sur un terrain où, selon l'Écriture, les forts d'Israël avaient eux-mêmes cessé de combattre ? *Cessaverunt fortes in Israel, et quieverunt donec surgeret Mater in Israel (Jud. v, 7.)* Aurait-elle reçu la bienheureuse mission de faciliter aux cœurs droits la recherche de la vérité, la voie du salut et l'accès du bercail ? Serait-elle destinée à consoler des infortunes qui jusqu'ici repoussaient toute consolation ? Le fait seul de son existence et de sa vocation semble se rattacher aux promesses des saintes Écritures : *Vous vous lèverez, Seigneur, et vous ferez miséricorde à Sion ; car le temps de la miséricorde est venu, le temps est venu : « Tu exurgens, miseraberis Sion ; quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus. » (Psal. ci, 11, 14.)*

Oui, la même charité qui pressait avec tant d'ardeur saint Pierre et saint Paul, est toujours active dans l'Église ; elle a de nos jours préparé des dévouements nouveaux pour répondre à de nouveaux besoins ; et quels qu'en soient les fruits, ces dévouements ne seront pas sans mérite devant Dieu ; puisque déjà, du vivant de Notre-Seigneur, c'était un titre à ses faveurs que d'aimer la nation juive : *Diligit enim gentem nostram. (Luc. vii, 5.)*

La congrégation de Notre-Dame de Sion n'est encore qu'une faible plante éclore sur le sol de l'Église ; mais, bénie par le Père commun des fidèles, et récemment enrichie de nouvelles grâces et de nouvelles indulgences, elle a vu ses branches se multiplier à tel point, que déjà elle a dû fonder plusieurs établissements : les uns, devenus des pensionnats florissants pour de jeunes Chrétiennes ; les autres destinés spécialement aux catéchumènes, et offrant aux Israélites de tout âge et de toute condition les moyens de s'instruire et d'entrer dans une ère nouvelle.

On a pu, lors de la fondation de cette

œuvre, révoquer en doute son utilité, son opportunité ; mais après quatorze années d'expériences, et à la vue de sa fécondité, le découragement n'est plus permis. Déjà, quatre cents Israélites ont reçu le baptême ; les âmes sauvées attireront d'autres âmes ; désormais l'étincelle vivante qui a réveillé les prémices des enfants d'Israël, ne s'éteindra plus.

Les religieuses de Sion, dont les diverses maisons sont placées sous l'autorité d'une supérieure générale, exerce parmi les Juifs un apostolat qui s'étend de plus en plus et se propage partout.

Ce qui a été fondé pour les jeunes filles tend aussi à s'établir pour les garçons ; plusieurs ecclésiastiques se sont unis pour seconder l'œuvre de Sion ; prenant pour règle cette parole de Jésus-Christ : *Ite potius ad oves quæ perierunt domus Israel (Matth. x, 6)*, ils n'ont d'autres vœux, d'autres liens que ceux de la charité apostolique ; et partageant leur vie entre le travail et la prière, dans la paix de leur habitation commune, ils poursuivent leur mission principale, tout en remplissant les autres fonctions du ministère sacré.

Des laïques dévoués et généreux peuvent s'associer, à titre de frères auxiliaires, à cette communauté naissante ; et ils suivent tous la même règle qui n'est autre que la règle de l'Évangile, et qui ne tend qu'à reproduire la vie simple de l'Église primitive.

Cette dernière fondation, canoniquement instituée par Mgr l'archevêque de Paris, et encouragée par la sainte congrégation de la Propagande de Rome, complète les éléments de l'œuvre de Sion ; et, bien qu'elle ne soit encore qu'un germe presque imperceptible, elle renferme une vitalité qui se développera au jour marqué par la Providence.

Rien n'est impossible à Dieu ; et l'on doit beaucoup espérer quand on répète sans cesse avec Jésus-Christ crucifié : *Pater, dimitte illis ! (Luc. xxiii, 34)* quand on redit avec Marie, la céleste reine de Sion : *Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ ! (Luc. i, 54)* quand on se pénètre des sentiments que le grand Apôtre a exprimés d'une manière si touchante dans son *Épître aux Romains (ix, 1-5)* : *Ma conscience me rend ce témoignage par le Saint-Esprit, que je suis saisi d'une tristesse profonde, et que mon cœur est sans cesse pressé d'une violente douleur, jusque-là que j'eusse désiré devenir anathème pour mes frères qui sont d'un même sang que moi, selon la chair, les Israélites à qui appartient l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, son alliance, sa loi, son culte et ses promesses ; de qui les patriarches sont les pères, et desquels est sorti, selon la chair, Jésus-Christ lui-même, qui est Dieu au-dessus de tout, et béni dans les siècles.*



OBLATS (RELIGIEUX).

Un oblat, c'est un religieux, qui, sans s'engager par des vœux, observe une règle monastique, les règles du monastère où il a été admis, en en portant l'habit quoique conservant la liberté de quitter cette congrégation. Les Oblats et les Condonnés furent deux espèces de moines, les uns demeurant au voisinage des monastères des religieuses, qui leur fournissaient les choses nécessaires à la vie et auxquelles ils administraient les sacrements; les autres avaient l'administration des choses temporelles des abbayes dans lesquelles ils avaient fait profession. On nommait aussi Oblat l'enfant que les parents consacraient à Dieu, quoique dans un âge tendre, pour devenir plus tard religieux d'un tel monastère. L'estime particulière qu'on faisait de l'état religieux dans le moyen âge, la difficulté qu'on trouvait de goûter ailleurs la consolation d'élever chrétiennement les enfants dans le monde, obligeaient les parents de les confier aux monastères pour y être instruits et dirigés dans la piété et dans les sciences. Un grand nombre croyait leur donner la plus grande marque de tendresse en les y consacrant pour toujours. Un oblat se croyait lié et par son propre choix et par la religion de ses père et mère; il se croyait apostat s'il abandonnait cet état. Cette persuasion était fondée sur l'exemple de Samuel et d'autres enfants offerts à Dieu dès leur naissance pour servir d'abord dans le tabernacle et plus tard dans le temple des Hébreux. Mais ceux-ci n'étaient pas obligés de garder le célibat, ni les autres observances monastiques.

Le concile de Trente, en décidant que la profession religieuse était l'âge de seize ans accomplis et qu'elle ne pouvait avoir lieu qu'après un an de noviciat, a supprimé les oblats. L'examen que font les supérieurs religieux des jeunes gens qui se destinent à la profession religieuse prévient les dangers d'une fausse vocation qu'aurait pu leur donner l'éducation qu'ils auraient reçue dans un couvent.

On appelait aussi oblat ou donné, oblats, oblates, ceux ou celles qui se donnent avec leurs biens à un couvent, à la condition d'être nourris et entretenus par les religieux; mais ils devaient rester eux, leurs enfants et leurs descendants au service du couvent.

On les recevait en plaçant sur leur cou la corde de la cloche de l'église, et pour marque d'esclavage ils plaçaient sur leur tête quelques pièces de monnaie; d'autres les prenaient pour les placer sur l'autel. Ces oblats étaient regardés comme des serviteurs de dévotion; plusieurs cependant portaient l'habit religieux. Quoique, en général, les oblats dont on vient de parler ne portaient pas l'habit religieux, ils portaient, cependant, un costume différent de celui de la

communauté. Quelques-uns enfin donnaient leurs biens au monastère, en gardaient la jouissance pendant toute leur vie, moyennant une petite rente. Les biens ainsi donnés s'appelaient oblates ou choses offertes.

Dans son *Histoire de Saint-Jean-Porte-Latine*, Cresimi cite des formules d'offrandes des biens, faites par des oblats, où on fait mention des biens qui ont été donnés. En France on donnait le nom d'oblat à un moine laïque que le roi plaçait dans les riches abbayes ou dans les prieurés qui étaient en sa domination, afin qu'il y fût nourri, logé, habillé et qu'il y reçût une pension; c'était un moyen de donner une retraite à des soldats âgés, infirmes ou blessés. Il sonnait la cloche, balayait l'église et rendait d'autres petits services. Tous ces oblats furent transférés par Louis XIV dans l'hôtel des Invalides. On raconte que ces oblats ont commencé sous la race capétienne, lorsque les souverains, ayant renoncé au droit d'assister à l'élection des abbés, se réservèrent celui de disposer d'une place de religieux pour un pauvre soldat ou pour une dame dans un monastère de religieuses. Tout laïque qui obtenait une pension sur un bénéfice était appelé simplement oblat. On parlera en son lieu et sous leurs titres respectifs des autres oblats qui étaient membres d'une congrégation séculière ou régulière de frères, de moines, des clercs réguliers.

OBLATS DE LA SAINTE VIERGE, *de Pignerol.*

Cette congrégation a été fondée par le R. P. Bruno Sauteri, de Pignerol, en Piémont, né en 1759, élevé dans la piété, dans l'amour de l'étude, dans la dévotion à la sainte Vierge, par son père qui était un médecin distingué. Doué d'un esprit pénétrant, il fit de rapides progrès dans les études auxquelles il se livra dans la solitude; de mœurs pures, et d'une piété fervente il se sentit appelé, encore jeune, à l'état religieux; c'est pourquoi il embrassa la règle de Saint-Bruno, mais heureusement sa faible santé l'ayant obligé de quitter les Chartreux, il se détermina à entrer dans le sacerdoce; il refusa avec fermeté tous les bénéfices qui lui furent offerts, afin de se conserver libre pour se vouer aux œuvres que Dieu lui destinait. D. Sauteri se forma à la science, aux vertus et au zèle d'un vrai ministre de Jésus-Christ par l'exemple, l'enseignement et la direction du célèbre Jésuite P. Diesbach. Il se voua surtout au ministère de la confession.

Voyant les ravages que produisait la lecture des mauvais livres, il employa toute sa vie à faire imprimer les meilleurs ouvrages et à les propager en compagnie du P. Diesbach; il travailla sans relâche et avec beaucoup de succès au salut des âmes, se ser-

vant surtout de la méthode si éminemment utile des exercices de saint Ignace qu'il avait profondément étudiés et médités. Il réunit dans sa maison quelques autres ecclésiastiques pour former une communauté qui prit d'abord le nom de pieuse union de Saint-Paul. Non-seulement ses membres s'occupèrent de leur propre sanctification, mais ils se livraient surtout à la prédication, à la confession; ils exerçaient leur ministère avec des fruits merveilleux, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les casernes des militaires, ainsi que dans la ville et dans la campagne. Lorsque l'Allemagne donna des signes évidents d'une réforme, le Pape Pie VI dut se rendre à Vienne, le P. Lanteri et le P. Diesbach résolurent de l'y précéder pour réveiller dans cette capitale la ferveur dans les gens de bien, la foi dans les faibles, et la vénération des peuples pour Sa Sainteté, de peur que les ennemis de l'Eglise n'empêchassent, par la diffusion des livres pestilentiels, les fruits qu'on attendait de ce grand événement.

D. Lanteri, étant de retour à Turin, se sépara du P. Diesbach; il se voua à la sanctification des Allemands et des Français que les événements politiques avaient conduits à Turin. Il se voua avec une plus grande ardeur à rétablir la pieuse union pour les exercices spirituels; il fit faire une nouvelle édition d'excellents ouvrages; il convoqua dans sa propre maison un cours public où il réunit la fleur de la jeunesse et des ecclésiastiques; le nombre en fut immense.

En réfutant les fatales objections élevées contre la religion, le P. Lanteri a réuni toutes ses forces, toutes les ressources de son ministère avec le concours de ses élèves. C'est surtout au milieu des soldats qu'il sentit son zèle se rallumer. Il s'appliqua à dévoiler aux yeux des prélats la conjuration ouverte contre l'Eglise par ses ennemis et à défendre son chef. Il répandait partout des petites brochures pour la défense du Souverain Pontife. Quand le Pape Pie VII était retenu en prison, en France, une conduite si digne d'éloges provoqua la surveillance du ministre des affaires étrangères, il fut obligé de quitter par son ordre Turin qui était le principal théâtre de son zèle.

Pie VII ayant recouvré la liberté et étant remonté sur le trône de saint Pierre, le P. Lanteri, attentif à toutes les attaques qui avaient été dirigées contre le dogme et contre la morale de Jésus-Christ, témoin des effets funestes qui s'en étaient suivis, la corruption des mœurs, l'affaiblissement de la foi, les progrès des opinions relâchées; témoin des plaies que produisaient les systèmes théologiques qui étaient soutenus et répandus en France et en Flandre, il s'efforça de favoriser la propagation des Oeuvres de saint Liguori. Ce fut alors que Dieu lui inspira de fonder une congrégation de prêtres dont le but serait surtout de prêcher les maximes de saint Ignace, de réfuter les principales erreurs des jansénistes et toutes celles qu'on répandait parmi les fidèles, et

pour atteindre ce but, répandre le plus qu'on pouvait les bons livres dont on ferait un choix selon les besoins du siècle.

Pour obtenir ce résultat, il choisit nombre de prêtres capables de se vouer à cette œuvre, parmi lesquels nous pourrions nommer Jean Reinaud et Joseph Soggeyra, Piémontais, comme les plus distingués. Aussitôt il se rend à Rome, muni de lettres favorables du roi de Sardaigne, Charles-Félix, et des certificats les plus flatteurs de l'évêque de Pignerol, qui désirait ardemment cet établissement à cause du bien spirituel que son diocèse devait en retirer.

Léon XII qui connaissait les principes, la piété, le zèle et les doctrines du P. Lanteri, l'accueillit avec une extrême bonté et approuva conséquemment l'institution par ses lettres apostoliques, *Etsi Dei Filius suam Ecclesiam* du 1^{er} décembre 1826.

Après avoir fait examiner les statuts par le cardinal Pacea, le titre de la congrégation fut celui d'*Oblats de la bienheureuse vierge Marie*, formée par des prêtres séculiers. Après avoir obtenu la sanction et l'approbation de son institut, le P. Lanteri se dévoua avec le plus grand zèle et la plus vive ardeur à l'établir solidement à Pignerol, malgré les contradictions et les calomnies que le démon ne manqua pas de susciter contre cette excellente œuvre; il mourut saintement comme il avait vécu, le cinq du mois d'août 1830, ayant occupé jusque-là la place de recteur-major.

La congrégation des Oblats eut une pieuse réunion de prêtres consacrés à Dieu par l'intermédiaire de la sainte Vierge, pour tendre à leur propre perfection et à la perfection des fidèles. Ils emploient pour atteindre ce résultat les exercices de saint Ignace; ils remplissent gratuitement les fonctions du saint ministère en public et en particulier toutes les fois qu'ils sont appelés avec la permission de l'ordinaire. Ils concourent à former les curés et les ouvriers dans la ville du Seigneur. Ils reçoivent des prêtres pensionnaires pour leur enseigner la théologie, la morale, et les préparer à toutes les autres fonctions du saint ministère ecclésiastique. La congrégation fait une étude particulière des erreurs les plus répandues, afin de pouvoir les réfuter victorieusement et de ne pas s'éloigner de la route de la vérité. Tous les membres professent le plus inviolable attachement, l'obéissance la plus absolue au Saint-Siège et à tous ses enseignements sans exception; acceptent avec uniformité les opinions de l'Eglise romaine dans les choses même qui sont laissées à la liberté de la discussion, et pour cela ils prennent saint Pierre pour leur protecteur particulier. Enfin la congrégation se propose de faire connaître et de répandre les bons livres; car elle savait que, dès l'année 1525, on avait répandu en France plus de trois millions d'ouvrages infâmes, et qu'on comptait dans la capitale plus de trois cents cabinets de lecture où la jeunesse moyen-

nant cinq centimes pouvait aller avaler le poison qui lui donnait la mort.

Les PP. Oblats font des vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et dont le Pape ou le recteur-majeur peut dispenser.

Ils vivent en communauté; ils ont des habits uniformes; ils n'acceptent aucune dignité, ni bénéfices, ni emplois en dehors de la congrégation; ils sont soumis à l'ordinaire en tout ce qui est compatible avec les statuts et les règles de la congrégation. Ils sont promus aux ordres sacrés avec le titre patrimonial fixé dans chaque diocèse.

Les Oblats n'étant qu'une réunion de prêtres séculiers qui vivent sous une règle adaptée à leur institution et à l'esprit qu'ils professent, ils conservent la propriété de leurs biens et jouissent des mêmes droits que les autres ecclésiastiques. Ceux qui sont à la tête de la congrégation y sont à perpétuité, mais les recteurs de chaque maison sont amovibles. Les Pères font un an de noviciat; les frères convers ne font leurs professions qu'après deux ans d'après la règle. Les PP. Oblats suivent divers exercices de piété pour travailler à leur sanctification; ils apportent un grand soin à l'étude du dogme et de la morale; ils suivent la théologie de saint Thomas. Leur doctrine est celle de l'Eglise romaine, ayant en horreur tout esprit de parti et de nouveauté. Plusieurs fois par semaine ils ont des conférences de morale. Chacun compose un cours d'exercices selon la méthode de saint Ignace, et aucun d'eux ne refuse de le présenter quand il y est invité par le supérieur. C'est le seul genre de prédication qu'ils suivent. Ils ont une grande assiduité au tribunal de la pénitence, ils excitent continuellement les fidèles à la fréquentation des sacrements et à la lecture des bons livres.

Cette pieuse congrégation fleurit à Pignerol où elle a été fondée, à Turin, où elle est établie dans l'église de la Consolata qui est l'objet d'une dévotion extraordinaire de tous les habitants de cette ville. Les Pères y ont toujours été en grande vénération; ils y jouissent de la confiance générale. Ils possèdent deux établissements prospères à Nice, l'un à l'église Saint-Jacques où le concours des fidèles est sans interruption; l'autre, à Saint-Pons, qui est à une demi-heure de cette ville.

La congrégation de la Propagation de la foi, ayant proposé au R. P. Oblat de Marie, la mission du royaume de Ava et du Pegue, dans l'empire de Birman (Indes Orientales), ils l'acceptèrent avec empressement; et cette mission produit les plus heureux fruits. (1)

OBLATS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, à Notre-Dame de Sion-Vaudémont.

Située au midi de l'ancienne Lorraine, dans le comté de Vaudémont, près des confins de la Meurthe et des Vosges, la montagne de Notre-Dame de Sion s'élève en pente très-rapide, au milieu d'une plaine immense, ayant Lunéville au levant, à l'occident

(1) Voy. à la fin du vol., n° 178.

le château maintenant ruiné de Vaudémont, à six lieues au sud de Nancy et à trois au nord de Mirecourt. De son sommet, qui est un plateau très-uni, le regard du pèlerin découvre au loin les montagnes d'Alsace par-dessus celles des Vosges, et peut compter à œil nu plus de cent clochers dans les deux départements qui s'étendent à ses pieds. C'est là que la sainte Vierge a fixé, comme sur un trône digne d'elle, le plus antique siège de son amour pour les Lorrains. C'est là que, dans la seconde moitié du x^e siècle, un illustre prélat, saint Gérard, évêque de Toul, construisit un sanctuaire en l'honneur de la Mère de Dieu. La tradition rapporte qu'il y fut poussé par une révélation dans laquelle Marie elle-même lui fit connaître le désir qu'elle avait de se faire honorer sur cette montagne. Saint Gérard vint en personne faire la consécration de ce sanctuaire, dont il fit la paroisse de quelques villages situés aux environs. L'image qu'il y avait placée commença dès lors à se rendre célèbre par de nombreux miracles et par le concours des peuples. Ce furent les pauvres qui vinrent les premiers vénérer l'auguste Vierge dans sa nouvelle demeure, et qui reçurent ses premiers bienfaits. Les pauvres s'étaient trouvés au berceau du Sauveur avant les grands du monde, ainsi en arriva-t-il à Notre-Dame de Sion. On ne vit d'abord aux pieds de la sainte image que le simple peuple; il y précéda les princes et les princesses. Aussi fut-il le premier béni par la Mère de Jésus, comme les bergers l'avaient été par Jésus lui-même à Bethléem.

Environ cent ans plus tard, la seigneurie de Vaudémont fut érigée en comté par l'empereur d'Allemagne Henri IV. Elle devint l'apanage d'une série de princes, qui, à peu d'exceptions près, ne se sont pas moins distingués par leur piété envers Marie que par leurs vertus guerrières, et donna ainsi à la Vierge de Sion un voisinage propre à l'y faire honorer par les grands, aussi bien que par les peuples. Le miraculeux sanctuaire, voisin de leur château, devint le but de leurs fréquents pèlerinages et de leurs largesses.

Vers 1072, Gérard d'Alsace, premier comte de Vaudémont, frappé des merveilles que faisait Notre-Dame de Sion, et suivant le mouvement qui entraînait les populations aux pieds de la sainte image, consacra sa personne et sa famille à cette puissante Vierge, à cette reine des royaumes, qui avait choisi sa demeure si près de la sienne, lui fait hommage de son comté, se proclame son serviteur et son vassal, et déclare qu'il souhaite que ses descendants préfèrent ce titre à tous les autres.

Ce pieux dévouement à Notre-Dame de Sion se transmet à ses successeurs. L'un d'eux, Henri III, huitième comte de Vaudémont, agrandit le sanctuaire bâti par saint Gérard. Vers la fin du xiv^e siècle, le comté de Vaudémont passe à la branche aînée de la maison de Lorraine dans la personne de Ferry, frère du duc Charles II. Heureuse

époque pour Notre-Dame de Sion! Ici se présente un de ces faits qui honorent singulièrement une nation et lui font une bien belle place dans la mémoire de Dieu et des hommes. Jusqu'ici nous avons vu la sainte image fréquentée surtout par le peuple pauvre et le souffrant. Voici maintenant les riches et les grands qui viennent à leur tour, comme les mages après les bergers, honorer Notre-Dame de Sion.

Le comte Ferry ne se contenta pas de l'honorer personnellement. Il entreprit d'ériger à sa gloire un ordre de chevalerie, composée des plus grands seigneurs des pays qui feraient profession avec lui de se dévouer au service de cette souveraine des anges et des hommes. Il en fit l'institution le 26 décembre 1393. Toutes les personnes de la première distinction sollicitèrent avec empressement la faveur d'y être admises. Il fallait être gentilhomme juré pour y entrer. Les ordonnances de cet ordre portaient que tous les chevaliers admis seraient tenus de porter une image de la sainte Vierge en argent ou en broderie, sur le modèle de celle de Sion, huit jours avant la fête de l'Assomption et huit jours après, de se trouver ce même jour sur la sainte montagne pour lui présenter tous en commun leurs hommages et vaquer aux exercices de piété qui leur étaient prescrits. Pas un ne pouvait y manquer sans être puni d'une amende considérable portée par les statuts. Il y avait aussi un règlement de prières et de pratiques de charité dans le cours de l'année. Il leur était très-expressément enjoint de vivre en bonne intelligence et dans une parfaite union de cœur... Les dames du plus haut rang, ayant témoigné qu'elles n'avaient pas moins d'ardeur pour l'honneur de la sainte Vierge, furent affiliées à cette illustre association. On vit ainsi les deux sexes s'empressez à l'envi de servir cette auguste reine et de lui rendre leurs respects en la sainte image de Sion. Cet ordre de la création duquel le comte Ferry ressentit une grande joie, dura longtemps après sa mort, et les seigneurs qui s'y engageaient portaient la qualité de chevaliers de Notre-Dame de Sion.

Ce fait tout seul suffirait pour montrer la sainte popularité que Notre-Dame de Sion s'était acquise en Lorraine, dès ces temps anciens, ainsi que le courant de confiance et d'amour qui lui amenaient tous les cœurs lorrains. Les successeurs de Ferry ne démentirent pas un si bel exemple. L'histoire de Sion rend hommage à la tendre piété qu'ils ont presque tous professée pour la sainte Vierge. Cependant elle consacre une mention particulière au duc Henri II, surnommé le Bon-Duc, qui jeûnait tous les samedis en l'honneur de Notre-Dame de Sion, qui allait souvent sur cette sainte montagne pour témoigner à l'auguste Mère de Dieu combien il l'honorait, et dont l'unique désir était que tous ses sujets suivissent son exemple et imitassent son zèle. Il y fit une fondation, en 1621, en faveur des religieux minimes de Vézelize, à charge par eux

d'y venir dire la Messe aux quatre fêtes principales de la sainte Vierge, et d'y tenir deux prêtres depuis les premières vêpres de ces fêtes jusqu'aux deuxièmes vêpres, afin d'assister les pèlerins et d'entendre leurs confessions. Il regardait Notre-Dame de Sion comme le trésor du pays, et en mourant il la recommanda tendrement à la pieuse sollicitude de son épouse, Marguerite de Gonzague, qui depuis fit élever, non loin du miraculeux sanctuaire, une croix que les pèlerins vont encore vénérer aujourd'hui, quoique la révolution l'ait presque entièrement détruite, et qui porte toujours le nom de Croix de sainte Marguerite.

Tant de piété mettait la sainte Vierge dans la douce obligation de montrer sa puissance et son amour en faveur de la Lorraine, elle n'y manqua pas. Une des marques de sa protection, c'est de l'avoir préservée de l'infection de l'hérésie sur la fin du xvi^e siècle et au commencement du xvii^e. Pendant que ce fléau s'abattait sur les plus belles provinces de France, traînant à sa suite la guerre civile, le pillage et l'incendie, les Lorrains conservaient intact le dépôt de leur religion et de leur foi. Un historien, dans un chapitre qui a pour titre : *Victoire mémorable de la sainte Vierge de Sion, remportée en la personne du prince d'Orange et de ses troupes*, rapporte que ce prince d'Orange, fougueux hérétique, ayant subitement pénétré dans le comté de Vaudémont, entra avec ses soldats dans l'église de Sion pour la piller et briser la statue miraculeuse, mais la seule vue de cette statue suffit pour arrêter son bras et calmer sa fureur. Dompté par la vertu puissante qui s'en échappait, il fit mettre bas les armes à ses soldats, et s'avouant vaincu, rentra dans ses quartiers.

Après avoir protégé la Lorraine contre l'hérésie, Notre-Dame de Sion la préserva des dissensions intestines, peut-être même de la guerre civile, en sauvegardant le véritable droit d'hérédité dans la famille ducal. A la mort du bon duc Henri, la couronne revenait de droit à son frère François, comte de Vaudémont; c'était du moins l'intime persuasion de ce prince, qui s'appuyait sur un testament du duc René II, par lequel les femmes étaient exclues du trône. Mais ce testament, l'unique pièce de conviction, était égaré depuis de longues années, et les recherches les plus actives avaient été inutiles. Cependant la princesse Nicolle, fille aînée du duc Henri, venait d'être solennellement proclamée héritière de tous ses Etats. François de Vaudémont confia sa cause à Notre-Dame de Sion, son recours ordinaire. Il va se jeter aux pieds de la sainte image et fait vœu d'établir à Sion un couvent de religieux, si elle daigne lui accorder l'objet de sa demande.

Presque aussitôt ce vœu est exaucé, le précieux testament tomba miraculeusement entre ses mains et suffit pour faire prévaloir son droit jusque-là contesté. François se déclare duc de Lorraine; mais pour montrer son désintéressement, il se démet en faveur de

son fils Charles, époux de la princesse Nicole, qui fut le fameux duc Charles IV. Ce fait était autrefois représenté sur un tableau qui était dans le chœur de l'église. On y voyait la sainte Vierge recevant la couronne des mains du duc François et la remettant entre celles du duc Charles son fils.

Celui-ci exécuta le vœu de son père, en faisant construire auprès du vénéré sanctuaire un monastère dans lequel il plaça des religieux du tiers ordre de Saint-François, appelés en Lorraine Tiercelins. Il en posa lui-même la première pierre le 27 septembre 1626, et pourvut généreusement à l'entretien des religieux. Cette fondation ne contribua pas peu à l'accroissement de la gloire de Marie, et de la dévotion des peuples. Marie y reçut plus d'hommages, et les peuples y trouvèrent ce qui leur avait manqué jusqu'alors : des prêtres établis pour les présenter à cette bonne Mère, et favoriser l'exercice de leur piété par le saint sacrifice de la Messe et l'administration des sacrements.

Ici s'offre une touchante preuve du lien qui unissait les princes de Lorraine à Notre-Dame de Sion. Le duc François étant mort en 1633, une partie de son corps, mais surtout son cœur, fut apporté à Sion, selon ses ordres, pour y reposer à l'ombre de l'image de Marie. Vingt-sept ans plus tard, le cœur de son second fils, Nicolas François, y fut également inhumé. Charles IV lui-même ordonna avant sa mort que son cœur fût enseveli aux pieds de la sainte image, ainsi que celui de son épouse Nicole, morte à Paris. Cela nous montre combien grande était la part de Notre-Dame de Sion dans les sympathies des Lorrains.

Mais voici qui le montre encore mieux. C'est le spectacle d'une grande ville, de la capitale même de la Lorraine, allant par deux fois déposer aux pieds de Notre-Dame de Sion les actions de grâces du pays tout entier.

De dures épreuves étaient tombées sur le duché. Charles IV avait été forcé de fuir, et pendant son absence les Suédois avaient mis tout à feu et à sang, laissant le peuple en proie à la peste et à une famine tellement horrible, qu'on vit des mères dévorer leurs propres enfants.

Dans cette effroyable détresse, Dieu paraissant sourd aux prières qui montaient vers lui de toutes parts, on eut recours à la consolatrice des affligés, à la protectrice de la Lorraine, à Notre-Dame de Sion. Un conseil de ville fut tenu à Nancy, et il y fut arrêté que la Mère de Dieu serait très-humblement suppliée de vouloir s'intéresser auprès de son Fils pour obtenir le retour de Charles IV, et par là mettre fin à cette cruelle guerre et aux malheurs de l'Etat. A cet effet, toute la ville s'engagea par vœu à se rendre en procession solennelle sur le mont de Sion, aux pieds de la sainte image, pour implorer son assistance, et à suspendre, devant elle, une lampe d'argent. Ce fut le 2 octobre 1663, après la cessation des fléaux, que le peuple de Nancy fut solennellement conduit en pro-

cession sur la sainte montagne. MM. les conseillers de l'hotel de ville envoyèrent la lampe d'argent par deux de leurs notables. Vingt et un ans auparavant, le 12 juin 1642, les bourgeois de la ville de Nancy étaient déjà venus en procession à Notre-Dame de Sion, et y avaient apporté une image de la sainte Vierge, de bois doré, tenant à la main un lis d'argent, et dans son piédestal un reliquaire rempli de reliques données par Mgr de Mailliane, évêque de Toul.

Autant la prière des Lorrains à Notre-Dame de Sion avait été suppliante pour obtenir le retour de leur prince, autant leur reconnaissance fut ardente envers leur libératrice quand Charles IV rentra dans ses Etats. On ne vit partout que feux de joie; et les peuples conduits par leurs pasteurs montèrent en foule à Sion pour y remercier Celle qu'ils appelaient la Reine de la paix. Nous n'ignorons pas les graves et justes reproches que l'histoire fait à Charles IV. Il fut en partie la cause, par ses imprudences et son peu de fidélité à garder les traités, des malheurs qui fondirent de son temps sur la Lorraine. En outre, il affligea souvent ses sujets par le scandale de ses mœurs. Mais dans la circonstance dont nous parlons, le peuple ne vit en lui que la personnification d'une nationalité qui lui était plus chère que la vie. Cette nationalité venait de courir de terribles dangers; par le retour du prince, elle paraissait sortir du milieu des ruines où elle avait failli rester ensevelie. Le peuple le salua avec enthousiasme, et sa vive gratitude en fit hommage à Notre-Dame de Sion comme d'un bien qui n'avait été conservé que par son secours.

Le duc lui-même crut devoir y faire son pèlerinage d'actions de grâces. Il fit au sanctuaire de riches présents, notamment d'une branche de la couronne de Notre-Seigneur, à laquelle il y a quatre épines, tirée du trésor des anciens ducs de Lorraine. Cette précieuse relique est restée à Sion jusqu'en 1793. A cette époque un pieux Chrétien de Vézelize la sauva du pillage de l'église et la donna depuis à sa paroisse, où elle est encore.

Charles IV, voulant favoriser le pèlerinage de Sion pour lui et pour les autres, s'y fit construire un corps de logis destiné à le recevoir, lui et sa cour, quand il y viendrait.

Il ne tarda pas à avoir de nouveau besoin du secours de Marie. Se trouvant pressé par la France, et sans moyen de lui résister, il porta ses yeux et son cœur vers la montagne de Sion, et ne pouvant en personne venir se jeter à ses pieds, il lui écrivit une lettre dont le fond était la prière ordinaire : *Sub tuum presidium*, etc., à laquelle il avait ajouté quelques paroles de tendresse d'un fils envers sa mère. L'adresse portait : A la sainte Vierge, glorieuse Mère de Dieu, Notre-Dame de Sion, souveraine de la couronne des ducs, princes, princesses, de tous les sujets et biens de Lorraine. Cette lettre fut mise aux pieds de la sainte Vierge. Marie y répondit en garantissant le prince des mains

d'un corps de troupes que le roi de France avait envoyé secrètement pour se saisir de sa personne.

Trois grandes confréries étaient établies à Sion, en l'honneur du Saint-Sacrement, du saint Rosaire et du saint Scapulaire. Elles entretenaient dans le pays la vie publique du pèlerinage. La première était surtout célèbre. Elle fut érigée sous l'inspiration des ducs qui s'inscrivent successivement sur le registre des confrères, ainsi que les princes et princesses de leur maison. A leur exemple la noblesse, les secrétaires d'Etat, les maîtres des requêtes, les présidents, les conseillers des cours souveraines demandèrent que leurs noms y fussent écrits. Le duc Léopold I^{er} s'y engagea également ainsi que Stanislas, roi de Pologne, quand il vint à Sion en 1741.

L'historien de Notre-Dame de Sion a un chapitre spécial pour la piété des derniers princes de la maison de Lorraine envers l'image miraculeuse. Il signale en particulier Léopold I^{er} et son épouse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, qui vinrent à plusieurs reprises sur la sainte montagne, et qui renouvelèrent la protestation de leurs ancêtres, de se mettre, eux et leurs États, sous la protection de Notre-Dame de Sion; la princesse Charlotte, cadette des enfants de Lorraine; la duchesse de Richelieu et la princesse d'Armagnac, qui y firent un pèlerinage et s'enrôlèrent dans la confrérie du Très-Saint-Sacrement le 28 février 1737; François de Lorraine, grand-duc de Toscane, plus tard empereur, et Charles de Lorraine, son frère, qui, la même année, étant malades en Hongrie, pendant la guerre contre les Turcs, écrivirent à leur mère, douairière de Commercy, de faire célébrer pour chacun d'eux une neuvaine de Messes devant l'image miraculeuse de Sion. Cette dernière princesse vint elle-même à Sion en 1736, avec la reine de Sardaigne et la princesse Charlotte, ses deux filles, pour remercier Marie de la guérison de celle-ci.

Il faudrait un livre entier pour décrire tous les pèlerinages que les princes lorrains ont faits sur cette sainte montagne, toutes les neuvaines que le duc Léopold et Madame Royale ont fait faire à Sion, soit par les religieux du couvent, soit par leurs aumôniers. Il suffit de dire qu'ils n'entreprenaient rien d'important, qu'ils n'étaient attaqués d'une maladie dangereuse, eux ou leurs enfants, qu'ils ne recourussent au plus tôt à Notre-Dame de Sion.

Je me dispense de parler ici des miracles qui s'y sont opérés. Nous pourrions en citer un grand nombre dûment attestés; mais à quoi bon, lorsque toute la gloire de Notre-Dame de Sion et l'inaltérable confiance du pays en elle reposent uniquement sur la suite ininterrompue d'une protection toujours merveilleuse?

En 1749, Mgr Scipion Jérôme Bégon, évêque de Toul, continuant l'œuvre commencée par saint Gérard, vint consacrer l'église nouvellement bâtie par les Tiercelins, et dont

Stanislas était venu poser la première pierre en 1741. C'est celle qui existe encore aujourd'hui.

Ici s'arrête l'histoire écrite; mais on a la continuation vivante de cette histoire dans le témoignage des vieillards de la contrée. Par eux on sait que la gloire du miraculeux sanctuaire ne fit que croître jusqu'en 1793. Il est vrai, on n'y vit plus venir comme autrefois des princes et des hauts personnages, mais le peuple lorrain qui, de tout temps, avait si bien communiqué à ses souverains sa loi et sa confiance en Marie, se chargea de continuer leurs pieuses traditions. Le concours des pèlerins sur la sainte montagne était incessant. Des litanies pleines d'une touchante onction et composées spécialement pour Notre-Dame de Sion, se récitaient dans les familles, ainsi qu'un petit Office composé aussi exprès par les religieux, et tout pénétré d'un délicieux parfum d'à-propos et d'applications locales.

Le nom de Notre-Dame de Sion était prononcé jusqu'au fond des Vosges. C'était l'invocation habituelle dans toutes les détresses.

Mais cette gloire de la Vierge de Sion était trop saintement populaire pour que 93 la respectât. La hache révolutionnaire fit là ce qu'elle faisait ailleurs. Les religieux furent chassés, le sanctuaire dévasté, la statue miraculeuse brisée.

Lorsque cette furieuse tempête fut passée, les peuples levèrent de nouveau les yeux vers la sainte montagne, et sentirent encore s'en échapper la même protection, le même amour qu'auparavant. Une nouvelle statue y fut placée. Cette statue a pleinement hérité du privilège des miracles, ainsi que de toute la confiance des peuples dont jouissait l'ancienne. Notre-Dame de Sion est toujours restée cette étoile bienfaisante qui brille depuis neuf siècles sur la Lorraine, pour la consolation et le salut de ses habitants. Sans doute l'absence, pendant plus de trente ans, résidant près du sanctuaire, et partant la privation des saintes cérémonies, de la parole divine, du saint sacrifice et autres secours religieux, ont dû rendre moins nombreuses les pieuses foules qui autrefois fréquentaient chaque jour les sentiers de la montagne. Mais la douce influence de la Vierge de Sion n'a rien perdu de son empire sur les âmes, alors même que tout semblait conspirer pour dépouiller ce lieu de son suave prestige, et amener la chute du pèlerinage. Notre-Dame de Sion est encore un centre de miséricordieuses attractions pour tous les besoins et pour toutes les tristesses de la contrée.

Témoins ces affluences de pèlerins qui, à certains jours de l'année, se comptent par plusieurs milliers, et qui, à une époque peu éloignée, ont parfois dépassé le chiffre de dix mille. Témoins les processions que les environs font annuellement à Notre-Dame de Sion, mais surtout en un temps de calamité, comme naguère à l'occasion du choléra. Un jour six paroisses se trouvèrent à

la fois sur la sainte montagne sans s'être donné rendez-vous. Témoin encore l'excellente coutume par laquelle les enfants, dès le lendemain de leur première communion, viennent de plusieurs lieues à la ronde se consacrer à Notre-Dame de Sion et lui demander la persévérance.

C'est dans ce salubre sanctuaire que Mgr l'évêque de Nancy vient de placer une colonie de missionnaires de la congrégation des Oblats de Marie, dont la maison mère est à Marseille, et dont le zèle opère des prodiges partout où ils ont des établissements, dans le midi de la France, en Angleterre, en Amérique.

OBLATS DE MARIE, à Viterbe.

Hyacinthe, fille de Marie-Antoine Maritotti, alors comte de Vignarello et de Octave Orsini, naquit l'an 1585 et reçut à son baptême le nom de Clarisse. Quoique élevée dans la crainte de Dieu et avec une inclination naturelle pour la vertu, elle passa sa jeunesse dans l'amour des vanités du monde; une sœur plus jeune qu'elle ayant été recherchée en mariage, elle éprouva un tel dépit de cette préférence qu'elle tomba dans une profonde mélancolie et devint presque à charge à sa famille. C'est pourquoi son père lui proposa d'embrasser la vie religieuse dans le monastère des Franciscaines Clarisses, dit de Saint-Bernardin à Viterbe, où elle avait reçu son éducation; elle consentit à s'y rendre, quoiqu'elle ne connût en elle aucune marque de vocation. Après son année de noviciat, elle fit profession, et aussitôt elle demanda à son père de vivre dans un appartement séparé avec un ameublement magnifique. La sœur Hyacinthe vécut ainsi pendant dix ans comme une religieuse de nom, sans avoir l'esprit de son état et sans en pratiquer les vertus; elle obéissait à ses supérieures, comme elle le faisait envers ses parents; on remarquait cependant en elle la modestie, la pudeur, le respect pour les choses saintes. Une maladie grave fut pour elle une circonstance heureuse que le bon Dieu lui ménagea. Ce fut un coup miraculeux de la grâce. Elle abandonna à la Mère abbesse tout ce qu'elle possédait, se dévoua à une austère pénitence, et consacra sa vie à des veilles et à des méditations continuelles.

Pendant une cruelle épidémie, qui causa de grands ravages à Viterbe, elle donna des preuves de sa brûlante charité pour le prochain, en instituant deux compagnies, dont l'une s'occupait à se procurer des aumônes pour les convalescents, pour les pauvres honteux et pour les prisonniers; l'autre, à recevoir et à soigner dans un hôpital les malades et les infirmes. Ces deux compagnies qu'elle dirigea elle-même pendant sa vie furent appelées *Oblats de Marie*. Elles subsistent encore aujourd'hui, et elles continuent à faire le bien que se proposa leur fondatrice.

Après avoir expié par la pénitence, par

les vertus et les bonnes œuvres, la vie mondaine et relâchée qu'elle avait menée pendant quelques années et avoir été la bonne odeur de Jésus-Christ pour toutes les religieuses du monastère, la sœur Hyacinthe mourut saintement le 30 juin 1640, âgée de cinquante-cinq ans. Elle fut mise au rang des bienheureux par Benoît XIII en 1726, et canonisée par Pie VII, le 24 mai de l'année 1807. En 1841, le Pape Grégoire XVI allait à Viterbe vénérer ses reliques.

OBLATS DE MARIE IMMACULÉE (CONGRÉGATION DES MISSIONNAIRES), maison mère à Marseille.

I. L'amour des pauvres, une tendre sollicitude pour leur salut; tel est le sentiment qui présida à la fondation de la congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée, par M. l'abbé Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, actuellement évêque de Marseille.

C'est en 1811 qu'il avait été promu au sacerdoce. Son entrée dans la sainte milice avait été l'effet de la grâce et le fait d'une vocation toute providentielle.

La position de sa famille et son nom, dont il était le seul héritier, auraient semblé lui indiquer une toute autre carrière; mais, dès sa plus tendre enfance, toutes ses aspirations furent pour le sanctuaire.

Dans un temps où la cause de Dieu n'avait que peu de défenseurs et ne pouvait avoir que des défenseurs bien désintéressés, il se fit un bonheur et une gloire de lui sacrifier toutes les espérances du siècle.

A peine avait-il quitté le séminaire de Saint-Sulpice; dès son arrivée à Aix, sa patrie, les offres les plus avantageuses lui vinrent de différents diocèses de France; il refusa tout. A Mgr Jauffret, qui lui demandait ce qu'il désirait: « Rien, Monseigneur, » répondit-il; « veuillez permettre que je me consacre tout entier au soin de la jeunesse et des pauvres. »

Et aussitôt il se mit à l'œuvre.

Pendant le carême, dans une église de la ville, il adressait une instruction aux classes ouvrières. Il appelait à lui et entourait de ses soins les plus affectueux une jeunesse d'élite, qui, jusque-là, livrée presque entièrement à elle-même, se trouvait exposée à toutes les séductions du siècle, et en devenait trop souvent la malheureuse victime.

Bientôt la ville d'Aix put remercier Dieu en voyant surgir au milieu d'elle une association florissante de jeunes gens et d'hommes pris dans les rangs les plus distingués de la société et donnant l'exemple de toutes les vertus.

Les prisons, cependant, et les hôpitaux prenaient une grande partie de son temps.

Il les visitait assidûment, pénétrait jusque dans les cachots les plus infects, s'y laissait enfermer avec les malheureux condamnés, employant de longues heures à les consoler et à les instruire. On le vit plus d'une fois, après les avoir ramenés à Dieu et pénétrés

des sentiments les plus vifs de la pénitence, les accompagner lui-même jusqu'à l'échafaud.

Avec le même zèle, il visitait les pauvres malades, et peu s'en fallut qu'il ne trouvât la fin de ses travaux dans cet exercice d'une charité sublime.

En 1814, le typhus avait éclaté parmi les prisonniers de guerre, entassés dans les prisons de la ville d'Aix.

L'abbé de Mazenod n'hésite pas à se dévouer au service de ces infortunés. De jour, de nuit, il était là, les consolant, les instruisant, leur administrant les sacrements, leur procurant tous les secours temporels qui étaient en son pouvoir. Il finit par être atteint lui-même et d'une manière si grave, que presque aussitôt on désespéra de sa vie.

Ce fut une triste nouvelle pour la ville d'Aix... De toute part, des larmes et des supplications s'élevèrent vers le Ciel, la jeunesse surtout était inconsolable... Dieu, qui avait des desseins providentiels sur son serviteur, se laissa toucher. Il lui accorda une guérison qui fut regardée comme un miracle.

Ainsi rendu à la santé, l'abbé de Mazenod se sentit encore plus obligé de se consacrer tout entier au service de Dieu et de faire quelque chose pour sa gloire et le service des pauvres.

Les bénédictions éclatantes que le Seigneur répandait sur son ministère avaient de quoi le consoler; mais il était profondément affligé de l'état d'ignorance et d'abandon dans lequel vivaient la plupart des populations rurales.

Les plaies qu'avait faites la révolution saignaient encore; la tribu sainte, décimée et dispersée par la persécution, n'avait pu combler les vides que la mort, l'exil et les lâches apostasies avaient faits dans ses rangs.

Les communautés religieuses n'existaient plus; grand nombre de paroisses étaient sans pasteurs et réclamaient vainement les ouvriers évangéliques, qui, comme les Régis, les Bourdoise, les Bridaine, parcourant les villes, les bourgs et les campagnes, allaient, par d'entraînantes missions, y raviver le flambeau de la foi et faire refleurir les vertus chrétiennes et toutes les saintes observances.

Quelques rares pasteurs, échappés au fer de la révolution ou formés à la hâte, s'épuisaient presque sans fruits à un travail qui était au-dessus de leurs forces.

Hélas! on ne pouvait pas même espérer de voir reparaitre de longtemps les anciens ordres religieux qui avaient été auparavant et l'ornement, et le plus ferme appui de l'Eglise.

A la vue de tant de maux et de cette extrême disette d'ouvriers évangéliques, l'abbé de Mazenod aurait voulu pouvoir se multiplier lui-même, afin de suffire à tout.

C'est dans ces circonstances qu'il songea à fonder sa congrégation.

« Il lui semblait, » écrivait-il lui-même,

« que s'il pouvait réunir en un corps quelques prêtres vraiment zélés, d'un désintéressement à toute épreuve, solidement vertueux, des hommes apostoliques, en un mot, qui, ayant à cœur leur propre sanctification, se donnassent tout entiers à la conversion des âmes, il remédierait, autant que possible, aux maux de l'Eglise et procurerait un grand bien. »

C'est l'idéal d'une communauté d'ouvriers évangéliques, Dieu lui en fournit bientôt les premiers éléments en lui envoyant quelques compagnons.

Une maison était préparée pour les recevoir, et l'abbé de Mazenod avait acquis, à cette intention, une partie de l'ancien monastère des Carmélites, situé à l'extrémité du Cours, à Aix.

L'habitation était bien pauvre, bien délabrée; mais ce n'était pas Bethléem, et elle parut très-suffisante pour ceux qui allaient prendre pour devise : *Pauperibus evangelizare misit me.* (Luc, iv, 18.) Là, tous ensemble, ils consacrent quelques jours à se pénétrer de l'importance du ministère auquel ils vont se livrer, et à se nourrir des maximes des saints, à implorer, à attendre l'esprit que Dieu a promis à ses apôtres; et ensuite, pleins d'ardeur, ils s'élancent au combat.

Plusieurs paroisses rurales furent évangélisées, et les fruits de ces premières missions durent, par leur abondance, encourager les nouveaux apôtres.

Après leurs travaux, rentrés chez eux, ils reprennent les exercices de la vie commune et poursuivent avec zèle les œuvres commencées par leur fondateur.

La piété des fervents missionnaires, la tendre charité qui les unit, leur zèle et les succès dont Dieu couronne leurs efforts, leur ont attiré bientôt de nouveaux compagnons; et alors, chacun, pénétré de l'importance de l'œuvre naissante, demande au fondateur *une règle et les liens sacrés de la religion.*

C'est dans l'intervalle d'une mission à l'autre que, retiré dans une profonde solitude, M. l'abbé de Mazenod trace les règles et constitutions qui vivifieront son œuvre, et que, quelques années après, approuveront sept évêques et enfin le Souverain Pontife lui-même.

Ce fait est une nouvelle preuve qu'au jour où les fondateurs d'ordres dictent des règles à leurs enfants, Dieu ne les livre pas à eux-mêmes; il est avec eux.

II. Dans ses constitutions, le fondateur assigne pour fin principale à sa congrégation l'instruction et la conversion des pauvres.

Les missions, les retraites et les catéchismes, surtout dans les paroisses rurales, telles sont les œuvres auxquelles ils devront spécialement s'appliquer.

Mais comme rien ne contribue plus à la sanctification des peuples que la sainteté des pasteurs qui ont charge de les diriger, le fondateur, pour leur préparer des pasteurs selon le cœur de Dieu, veut que ses enfants

puissent se charger de la direction des grands séminaires, et ensuite, pour maintenir ces prêtres dans la pureté et la ferveur qui leur sont indispensables, il leur ouvre la porte de ses communautés et leur permet de venir s'y renouveler par la retraite aussi souvent que possible.

Il veut que ses disciples donnent un soin particulier à former la jeunesse à la piété.

Il leur prescrit d'aller sauver l'âme du pauvre dans les hôpitaux, dans les prisons et jusqu'au pied de l'échafaud.

Tous les membres de la congrégation devront être pénétrés du plus entier dévouement pour la sainte Église. Ils se considéreront comme les hommes du Souverain Pontife et des évêques qui lui sont unis. Ils seront, en particulier, obéissants et pleins de respect envers les évêques dans les diocèses desquels ils travailleront. Ils se plairont à honorer le sacerdoce de Jésus-Christ dans la personne de tous ses ministres, et ils s'appliqueront à pénétrer les clercs et les fidèles du même esprit.

Tout, dans leur extérieur, devra respirer la simplicité et la modestie religieuse. Il ne leur assigne aucun costume spécial. La croix qu'ils reçoivent au jour de leur oblation et qu'ils porteront constamment arrêtée devant leur poitrine, sera leur signe distinctif; et leur rappellera sans cesse quels doivent être et leur sainteté et leur dévouement au salut des âmes.

Ce prévoyant législateur a eu soin de leur tracer les règles les plus sages pour les différentes œuvres auxquelles ils doivent s'appliquer.

Il exige, en particulier, que toujours leurs prédications soient simples et à la portée de leur auditoire.

Mais, comprenant que leurs paroles ne produiront des fruits qu'autant qu'elles seront soutenues par l'exemple, et vivifiées, en quelque sorte, par leurs prières et la sainteté de leur vie, il s'applique surtout à ranimer leur piété et à faire reflourir parmi eux les observances les plus édifiantes des anciens ordres religieux.

Aussitôt après le lever, ils donneront trois quarts d'heure à l'oraison; à la fin du jour, ensemble, ils iront, passer demi-heure en adoration devant le Très-Saint Sacrement, qui sera le premier et le principal objet de leur dévotion. Ils nourriront un tendre amour envers leur patronne et leur mère, la Vierge Immaculée. Tous les jours, ils visiteront son autel; tous les jours, ils réciteront sa couronne, et ils mettront tout en œuvre pour que les peuples servent et honorent avec ferveur la Mère Immaculée du Sauveur.

Le saint office, par la manière dont il sera récité, deviendra, pour eux et pour l'Église, une nouvelle source de bénédictions.

Ils devront le psalmodier dans l'Église, tous ensemble et en chœur.

Généralement, on trouvera chez eux

les divers exercices communs de la vie religieuse.

Il semblerait d'abord que cette vie de communauté est peu compatible avec les travaux des missions; mais, outre que tous les membres d'une même communauté ne sauraient être occupés en même temps, le sage fondateur, aussi attentif aux besoins spirituels de ses enfants qu'à ceux des âmes qu'il désire ramener à Dieu, ne donne qu'une partie de l'année aux œuvres extérieures; durant l'été, réunis dans leurs maisons, ils pourront jouir de tous les avantages de la vie commune.

Là, ils retrouveront le silence, le recueillement, les pratiques de la mortification, de longues heures pour l'étude, le temps nécessaire à la préparation de leurs instructions et toutes les consolations de la vie de famille.

C'est bien, en effet, la vie de famille qu'a prétendu fonder Mgr de Mazenod.

« A ses yeux, le supérieur général et chaque supérieur local est un père qui devra regarder sa place moins comme un honneur qui le distingue des autres, que comme une charge qui lui impose les plus graves obligations, des soins plus pénibles et de plus grandes vertus. Il gouvernera avec sagesse; il supportera les défauts de chacun avec patience, il écouterá tout le monde avec bonté, il corrigera avec douceur, il aidera chacun en toute occasion avec charité, il se prêtera avec zèle à tous les besoins temporels et spirituels, se regardant à la fois comme le père et comme le frère de tous ceux qui sont confiés à sa tendre sollicitude. »

Il ne semble pas connaître de manquements plus graves que ceux qui sont opposés à la charité; de ceux-ci, il faut s'accuser à genoux en présence de la communauté.

Cette grande bonté, cette douceur de commandement n'ôte rien à la fermeté de la discipline.

Le fondateur veut que la vie entière de ses enfants soit un exercice incessant de recueillement. Il exige le silence hors le temps et les lieux de récréations.

Tous les soirs, chaque religieux devra accuser les fautes contre la règle commises durant la journée.

Il prescrit pour toutes les maisons des assemblées où chacun, obligé de faire connaître ce qu'il aurait remarqué de défectueux, fournira au supérieur l'occasion de maintenir l'esprit de régularité par de sages avis et de salutaires prescriptions.

Chaque semaine a ses conférences théologiques; chaque mois, son jour de récollection, et chaque année, dix jours consacrés à une retraite générale.

La vie du missionnaire étant vouée à un travail souvent accablant, il importait de ménager ses forces et de ne pas lui permettre de les ruiner par des austérités excessives.

Le fondateur a soin de modérer, à cet

égard, l'ardeur de ses disciples. A l'exemple de saint Ignace, il ne leur prescrit aucune mortification corporelle; il leur défend même de rien se permettre en cela d'extraordinaire, sans une permission expresse; mais, en même temps, il leur rappelle ce qui s'observe dans les congrégations les plus austères; il veut que leur couche ne soit qu'un simple grabat, que leur nourriture, que leurs vêtements, que leur habitation respirent toujours l'amour de la pauvreté; il les exhorte à porter sur eux-mêmes les traces de la mortification de Jésus-Christ.

L'émission des vœux vient cimenter tout l'édifice et lui assurer la perpétuité. Mais le fondateur ne perd point de vue l'époque à laquelle il établit son œuvre. Son vœu de pauvreté est accommodé aux temps actuels, et le vœu de persévérance dans l'institut, qu'il prescrit, semble une ancre jetée au milieu des tourmentes révolutionnaires. La tempête pourra disperser ses enfants, elle ne les enlèvera pas à leur mère; toujours ils la retrouveront; seule, leur inconduite pourrait les faire rejeter du sein d'une famille qu'ils devront éternellement chérir.

III. Sans doute pour ménager leur faiblesse, presque jamais le Seigneur ne laisse voir tout d'abord à ses serviteurs la portée immense des desseins qu'il leur inspire. C'est ce qui arriva à l'égard de notre fondateur.

Son premier plan était circonscrit dans des limites assez étroites; il n'y est nullement question des missions étrangères; force fut bientôt d'en élargir le cadre.

Jusqu'en 1841, le fondateur et ses enfants s'étaient bornés à évangéliser les provinces méridionales de la France, et ils l'avaient fait avec des fruits qui devaient les encourager à prendre leur essor. Or, il arriva, à cette époque que Mgr Bourget, évêque de Montréal, dans le Canada, vint demander au zélé fondateur quelques-uns de ses enfants, pour l'aider à défricher son immense diocèse. C'était une ère nouvelle qui s'annonçait pour la congrégation.

Le Canada, ancienne colonie française et peuplé en partie de français, conserve, malgré le mélange des étrangers et la domination anglaise, notre langue, nos usages, un véritable amour pour la mère patrie et le plus vif attachement à la foi de ses pères. L'état de la civilisation y est parfait; on l'a justement appelé la Nouvelle-France. Mais là se trouvent aussi et les diverses sectes du protestantisme et plusieurs tribus sauva-

ges. A partir de là, d'autre part, commencent ces immenses forêts, ces vastes prairies, qui, touchant aux deux océans et s'étendant jusqu'au pôle, sont peuplées presque exclusivement par ces pauvres déshérités de la famille humaine.

C'était donc la porte des missions étrangères qui s'ouvrait au zèle des Oblats de Marie.

Mgr de Mazenod voulut laisser à ses disciples le mérite de s'y porter d'eux-mêmes avec toute l'ardeur de leur foi et de leur dévouement apostoliques.

Une lettre-circulaire, adressée à toutes les maisons de la congrégation, demandait, en premier lieu, si l'on devait accepter ce pénible et glorieux ministère, et en second lieu, quels étaient ceux qui désiraient y dévouer leur vie.

Tous les membres des différentes communautés devaient répondre, chacun en particulier. Il n'y eut qu'une seule réponse, et ce fut celle du prophète : *Ecce ego, mitte me*, « Me voici, envoyez-moi... » (*Isa. vi, 8.*)

Il semble que le Seigneur avait attendu ce grand acte de dévouement pour répandre sur la congrégation ses plus amples bénédictions.

Grand nombre de diocèses de France et même de l'étranger semblèrent s'être donné le mot pour envoyer des sujets à une société qui, jusque-là, leur était à peine connue. Il n'y a que quinze ans de cela, et au moment où j'écris, les Oblats de Marie possèdent dix-huit maisons en France (1).

Ils ont des missions en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, dans le haut et bas Canada, aux Etats-Unis, à la baie d'Hudson, dans le Labrador, dans l'Orégon, au Texas, à l'île de Ceylan et en Afrique, tout près du Cap de Bonne-Espérance, à la Terre de Natal.

Cette immense diffusion, ce nouveau genre de ministère réclamaient des additions aux règles et constitutions de l'institut et la division de la congrégation en provinces et en vicariats de missions, mais, pour cela, l'intervention du Souverain Pontife était indispensable.

En effet, dès 1826, le pieux fondateur, voulant asseoir son œuvre sur la pierre ferme de l'Eglise, s'était rendu à Rome pour la soumettre à l'approbation du successeur de saint Pierre.

La chose présentait de grandes difficultés. Depuis longues années déjà, les congrégations romaines s'étaient fait une loi de se borner à demander des encouragements et

dans le diocèse d'Avignon, et Notre-Dame de la Garde, à Marseille.

Est-ce Marie qui s'est complu à réunir ainsi ses enfants autour d'elle, ou bien serait-ce les enfants qui auraient été attirés là par le désir de propager le culte de leur Mère?

Enfin, parmi ces maisons, on doit comprendre cinq grands séminaires dirigés par les Oblats de Marie; ce que nous faisons remarquer pour montrer que Dieu a voulu remplir toutes les vues du pieux fondateur.

(1) Deux de ces maisons ont des noviciats : l'un à Notre-Dame de l'Osier, dans le diocèse de Grenoble (Isère); l'autre à Nancy (Meurthe).

La congrégation possède, en outre, un noviciat en Angleterre et un autre dans le Canada.

Sept de ces communautés desservent des pèlerins célèbres de la sainte Vierge. C'est Notre-Dame de l'Osier, dans le diocèse de Grenoble; Notre-Dame de Sion, dans la Lorraine; Notre-Dame de Cléry, dans le diocèse d'Orléans; Notre-Dame de Talence, à Bordeaux; Notre-Dame de Bon-Secours, dans le Vivarais; Notre-Dame des Lumières,

des louanges pour les nouvelles règles soumises à leur examen.

Il arriva, en effet, que se conformant à la jurisprudence reçue, le secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers conclut qu'il convenait de louer celles-ci : *laudandæ*.

Mais voilà que, par une faveur signalée du ciel, Sa Sainteté Léon XII, daignant se rendre le protecteur du pieux fondateur et de son œuvre, déclare que ce ne sont pas des louanges, mais une approbation en forme qu'il veut accorder. Et il ordonne que l'on procède à un examen sérieux des nouvelles constitutions : *Non laudandæ, sed approbandæ, iterum examinentur*, et les cardinaux examinateurs, désignés en partie par Sa Sainteté, s'étant mis à l'œuvre, sous la présidence du célèbre cardinal Pacca, conclurent unanimement à l'approbation ; et quelques jours après, l'heureux fondateur écrivait à ses enfants : *Réjouissez-vous avec moi, et partagez mon allégresse, bien chers fils ; S. S. Léon XII, assis en ce moment sur la chaire de Pierre, a daigné approuver notre institut, nos constitutions et nos règles. Comment témoignerons-nous à Dieu notre reconnaissance ?*

C'est le 17 février 1826, que fut donnée cette approbation ; et ce jour, depuis lors, n'a pas cessé d'être fêté par les Oblats de Marie.

A cette approbation, le Souverain Pontife avait ajouté la concession des plus précieux privilèges, et ce qui n'était pas moins appréciable, le nom d'Oblats de Marie Immaculée : *Missionarii Oblati beatissimæ Virginis Mariæ sine labe conceptæ*.

Vingt ans plus tard, S. S. Grégoire XVI, touché de la ferveur des membres de la nouvelle congrégation et du zèle qu'ils déployaient dans leurs missions, l'avait confirmée par ses lettres apostoliques du 20 mars 1846.

Enfin, c'est en 1850 que le vénérable fondateur, pour mettre la dernière main à son œuvre, crut devoir présenter au chapitre général de son institut un supplément aux règles et constitutions de la congrégation.

Aussitôt après, ces additions furent soumises à l'autorité de l'Eglise, et les lettres apostoliques de S. S. Pie IX, en date du 28 mars 1851, vinrent, par une nouvelle approbation, couronner l'œuvre de Mgr Mazenod et donner le dernier trait à la congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée.

Il est une observation que nous ne pouvons omettre en terminant cet aperçu ; les destinées de cette nouvelle famille ont le mérite d'une actualité toute providentielle.

Toujours, sans doute, il y eut des pauvres au monde, et toujours le pauvre fut voué par état aux privations et aux souffrances. Mais auparavant, pour le soutenir au milieu de ses rudes épreuves, il avait la simplicité de sa foi, et, par conséquent, les leçons et les consolations de la religion. L'impiété du dernier siècle lui a ravi tout cela, et dès lors la classe pauvre est devenue un danger, une menace incessante à la société.

En pareilles circonstances, ne semblera-

t-elle pas un fait providentiel, l'apparition d'une congrégation qui a pour devise : *Evangelizare pauperibus misit me* (Luc. vi, 18), et pour but principal de ses travaux, l'instruction et le salut des pauvres ?

D'autre part, aujourd'hui, plus que jamais, le nom de Marie est le levier puissant par lequel Dieu se plaît à faire éclater le prodige de sa miséricorde ; et voilà que la nouvelle famille a reçu pour drapeau l'étendard de Marie et pour nom : *Missionnaires Oblats de Marie Immaculée*.

Ajoutons que la part qui a été faite aux Oblats, dans les missions étrangères, est réellement belle et parfaitement en rapport avec leur vocation.

En Amérique, en Asie et en Afrique, c'est surtout auprès des pauvres sauvages que s'exerce leur ministère

Là encore ils peuvent dire : *Evangelizare pauperibus misit me.* (1)

OBLATS DE SAINT-AMBROISE.

C'est une congrégation de prêtres séculiers, fondée par saint Charles Borromée, archevêque de Milan et prince de l'Eglise. Ayant appris par expérience combien il était difficile de conserver, dans son diocèse, la discipline régulière, les sages règlements qu'il avait faits, de diriger les collèges, les séminaires, et les autres établissements, sans l'aide de bons ouvriers, qui, libres des sollicitudes du monde, s'appliqueraient au gouvernement des Eglises qui leurs seraient confiées ; n'ignorant pas quelles sont les fatigues des bons pasteurs, des curés voisins des paroisses infectées de l'hérésie, et combien il serait urgent et avantageux de transférer des curés pour les envoyer surtout dans des paroisses délaissées, il résolut, après avoir tenu le cinquième synode, de fonder une congrégation de frères séculiers, dont il serait le chef, qui leur serait immédiatement soumis pour recevoir directement ses ordres pour le gouvernement de son diocèse. A cette fin, il fit choix de sujets doués des qualités nécessaires pour cette grande œuvre ; plusieurs autres demandèrent à faire partie de cette congrégation que le saint cardinal mit sous la protection de la sainte Vierge et de saint Ambroise dont elle prit le nom.

Le berceau de cette congrégation eut lieu le 6 août 1578, elle fut approuvée par Grégoire XIII, qui leur accorda un grand nombre de grâces spirituelles et leur céda des revenus qui avaient appartenu à l'ordre des humiliés, qui avait été supprimé.

Charles assigna aux PP. Oblats l'église du Saint-Sépulchre, fondée en 1030, restaurée en 1608 et beaucoup embellie en 1841, elle est en grande vénération à Milan. Le saint archevêque fit l'acquisition des maisons voisines pour servir d'établissement aux nouveaux religieux. Il leur donna des règles adaptées aux fonctions auxquelles il les destinait et dont la principale était le vœu simple d'obéissance à l'archevêque, qu'ils regardaient comme leur supérieur immédiat, pour l'aider dans le gouvernement du

(1) Voy. à la fin du vol., n° 179.

diocèse, pour remplir avec zèle toutes les fonctions qui leur seraient confiées, comme de visiter les villes et le diocèse, donner des missions, à l'exemple des apôtres, aux ignorants; diriger les paroisses vacantes, les collèges, les séminaires, les écoles de la Doctrine chrétienne et les confréries.

Ces Oblats furent divisés en deux classes : les uns résidaient toujours dans le couvent du Saint-Sépulcre, sans avoir d'autres emplois, afin d'être plus libres pour se livrer aux exercices religieux; les autres étaient dispersés dans la ville et dans le diocèse, et dans tous les lieux qui leur étaient désignés. Outre cela, saint Charles les divisa en six communautés : deux pour la ville, quatre pour le diocèse, à chacune desquelles il donna un supérieur et un directeur pour le spirituel en leur ordonnant de se réunir chaque mois; il voulut aussi qu'à chacune de ces réunions on fit la lecture de la règle, afin qu'on l'observât fidèlement. Par cette précaution, quoique dispersés dans tout le diocèse, les Oblats ne laissaient pas d'être unis par le même esprit, par les liens d'une même charité, toujours prêts à recevoir les ordres de l'archevêque et les lumières nécessaires pour se conduire eux-mêmes, et pour diriger les peuples qui leur étaient confiés. La maison de Rome fut ensuite destinée pour les exercices religieux, et on tenait chaque année un chapitre général à Saint-Sépulcre. On leur confia aussi l'église de la Rose et ils exerçaient aussi une juridiction sur les écoles de Saint-Damase.

La congrégation fut supprimée en 1844. Espérons que les seize Pères qui ont survécu à ce funeste événement obtiendront la faculté de rétablir cette congrégation sous le gouvernement de l'empereur François-Joseph, dont tous les actes prouvent son zèle et son respect pour l'Eglise.

OBRINO (ORDRE DE CHEVALERIE D').

Conrad, duc de Matoria et de Cuiaria, ou selon d'autres, auteurs de Pologne, fonda cet ordre de chevalerie, d'après le conseil d'un évêque et des principaux de sa cour, pour défendre ses Etats des incursions des Prussiens idolâtres qui venaient commettre d'horribles cruautés. Il lui donna le nom de Jésus-Christ. Il donna aux chevaliers, pour marque distinctive, un manteau blanc avec une croix rouge et une étoile semblable à celles des chevaliers de Livonie, dont il leur fit suivre la règle. L'évêque donna cet habit au grand maître Brimo et à treize chevaliers.

Le duc fit bâtir pour leur résidence la forteresse d'Obrino dans la terre de Cédeliz en Cuiaria; c'est pourquoi les chevaliers en prirent le nom. Le duc leur donna aussi les terres qui en dépendaient. Les Prussiens ayant appris que les chevaliers voulaient s'emparer de leurs terres furent mettre le siège devant la forteresse; mais le duc, voyant qu'ils ne pouvaient résister à leurs ennemis, invoqua le secours de ceux de l'ordre Teutonique pour le défendre contre ce peuple féroce. Il assura au grand maître

Herman de Palza les provinces de Culine et de Lubonie aussitôt qu'ils auraient vaincu ses ennemis, ce qui fut approuvé par Grégoire IX l'an 1217. Les chevaliers d'Obrino ayant été unis aux Teutoniques, l'ordre cessa d'exister.

OMER (SŒURS DE SAINT-), à Valenciennes.

Ce fut M. le chanoine Gérard de Perfontaine qui fonda en 1430 l'institut des Sœurs de Saint-Omer à Valenciennes. Elles furent chargées d'abord de diriger l'Hôtel-Dieu de cette ville. Cet institut s'étendit ensuite dans plusieurs villes de la Belgique.

ORATOIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION (INSTITUT DE L'), à Paris.

C'est le pieux et très-digne M. Pétetot, ancien curé de la paroisse Saint-Roch, qui a fondé, en 1852, l'institut de l'Oratoire de l'Immaculée Conception. M. Pétetot jouissait dans sa paroisse d'une estime et d'une vénération générales; son zèle apostolique produisait des fruits abondants; son détachement, sa simplicité, sa charité lui avaient attiré tous les cœurs; les habitudes qu'il suivait depuis bien des années pouvaient faire prévoir qu'il méditait depuis longtemps le projet d'embrasser la vie religieuse. M. Pétetot ne tarda pas à se voir entouré de confrères qui voulurent se vouer comme lui au salut des hommes et à l'avancement du règne de Dieu. Son mérite et ses vertus attirèrent bientôt grand nombre de bons prêtres qui s'associèrent à cette excellente œuvre. Voici comment le P. Gatri explique, dans la Préface *De la connaissance de Dieu*, l'esprit dont est pénétré l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

« L'étude dans la prière, la profondeur de la vérité cherchée dans la retraite, » comme le disait Bossuet, « les sciences diverses ramenées à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et surtout un ardent effort sacerdotal pour le salut des hommes et l'avancement du règne de Dieu, telle est l'idée que nous semble exprimer le beau nom de l'Oratoire. Saint-Philippe Néri et Baronius pris ensemble, les Pères de Bérulle et de Cendren, Thomassin et Malebranche, et nos vénérables frères d'Angleterre, MM. Newman, Faber et les autres, sont les modèles d'amour, de générosité, de prière, de science divine et humaine, du zèle sacerdotal, que nous voudrions pouvoir suivre de loin.

« Mais, en lui-même, qu'est-ce que l'Oratoire de l'Immaculée Conception? Est-ce l'oratoire de Saint-Philippe Néri? Non, parce que la règle de Saint-Philippe Néri ne saurait s'appliquer, comme on nous l'a montré à Rome, à l'un des buts spéciaux et essentiels pour lesquels le Souverain Pontife nous a bénis, lorsque nous avons été lui soumettre notre plan et la sainte esquisse de nos statuts fondamentaux. D'un autre côté, sommes-nous précisément l'ancien Oratoire de France? Distinguons : oui, nous avons sa règle et sa forme à peu de chose près, c'est-à-dire en changeant ce que chan-

gerait aujourd'hui une assemblée générale de l'ancien Oratoire; mais comme, d'un autre côté, nous sommes très-éloignés de vouloir continuer en rien la double aberration qui a donné à l'ancien Oratoire sa mauvaise couleur; comme nous croyons, au contraire, que ces tendances ont été et sont encore le fléau de la religion, nous avons pris dans nos statuts fondamentaux des mesures décisives en ce sens, et nous les avons déposées aux pieds du Souverain Pontife. En quoi nous croyons fermement n'avoir rien fait que n'eussent fait et que n'approuvent au ciel tous les Pères et tous les grands hommes de l'Oratoire de Rome et de France.

« Pour ces raisons aussi, nous avons modifié le nom d'Oratoire autrement que ne le modifiaient saint Philippe Néri ou le cardinal de Bérulle; et avec l'approbation du Souverain Pontife, au lieu d'Oratoire de Jésus ou d'Oratoire de Marie, nous avons pris un troisième nom, qui implique à nos yeux les deux autres: l'Oratoire de l'Immaculée Conception. Nous croyons posséder dans ce nom une lumière et une force, et peut-être essayerons-nous bientôt d'expliquer quelle est cette force et cette lumière.

« D'après cela est-il nécessaire d'ajouter que le malheureux antagonisme théologique qui a scandalisé tout un siècle, qui souvent opposait l'Oratoire de Jésus à la Société de Jésus, du moins dans plusieurs de ses membres, ne saurait aujourd'hui renaître. Le fondement doctrinal ne subsiste pas: l'Oratoire, aujourd'hui croit, avec les Jésuites, avec l'Eglise entière, que si l'on veut rompre décidément avec ce sombre esprit de religion farouche qui a tant effrayé les âmes, qui tient de Calvin, qui maudit la nature, qui maudit la raison, qui nie la liberté, qui méprise l'art, la science, l'effort humain; qui ramène la fatalité, qui rend le salut impossible, qui cherche partout la terreur; qui, enfin, oublie l'Evangile et le cœur sacré de Jésus, et ses bras toujours étendus pour y appeler tous les hommes; si l'on veut rompre avec ce fanatisme dangereux, que trop d'esprits confondent encore avec le christianisme, il faut extirper les dernières fibres du jansénisme, il en faut signaler jusqu'aux moindres nuances, dans notre XVII^e siècle, dans nos plus grands auteurs; et les oratoriens doivent savoir les trouver et les effacer au besoin, même dans les plus classiques écrivains, et dans son plus sublime sermon. Voilà ce que nous croyons tous. Il n'y a donc plus de querelle; il n'y a plus entre l'Oratoire, si l'Oratoire est quelque chose, et la grande et sainte société des Jésuites, qu'un fraternel embrassement. »

L'autre point au sujet duquel beaucoup d'Oratoriens se sont trompés, nous semble être aujourd'hui, parmi les Catholiques, une question finie. Qui peut supporter aujourd'hui ce qu'écrivait le cardinal de Beausset sur l'assemblée de 1682? Qui ne lui dirait avec M. de Maistre? « C'est ici, Monsei-

gneur, que nous nous séparons. » Tous nous voulons l'intime unité intérieure de l'Eglise, libre enfin de toute division nationale; tous, nous voulons au dehors la liberté de l'Eglise à l'égard des pouvoirs temporels; car tous nous avons sous les yeux le vertige et la honte des pauvres Etats aveuglés qui oppriment les consciences. Nous demandons à notre tour que l'on n'oublie jamais la parole du Sauveur: *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.* (Matth. xvii, 21.) Et nous disons avec saint Anselme: « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise. » L'Oratoire n'a ni théologie, ni philosophie particulières; l'Oratoire veut se bien garder de former école, si ce n'est peut-être école de paix, par la charité intellectuelle, par la fuite des extrêmes, par la conciliation de toutes les opinions soutenables, dans le milieu du vrai; aussi en dehors de la foi et des opinions qui contristent l'Eglise, nous sommes libres quand Bossuet « de la liberté » de l'Oratoire, dit une grande parole à laquelle nous tenons. Or, où s'appliquera la liberté, si ce n'est en philosophie? Les maîtres terrestres sur la parole desquels juraient les disciples ont fait leur temps, Qu'il nous soit donc permis de pratiquer la parole du Sauveur: « N'appellez personne sur la terre votre maître, vous n'avez tous qu'un maître qui est le Christ. » (Matth. xxiii, 10.) Nous ne ferons donc pas vœu de penser plusieurs par un seul, mais aimons-nous les uns les autres, et nos esprits sauront s'unir, et formeront faisceau dans l'unité du vrai. »

Tel est l'excellent esprit qui anime les membres du nouvel institut de l'Oratoire de l'Immaculée Conception; les uns se livrent au ministère de la prédication, d'autres à la composition d'ouvrages pour soutenir la foi évangélique. Un assez grand nombre de sujets se préparent pour se livrer plus tard à la propagation de la vérité, ou sur les chaires chrétiennes, ou par la voie de la presse. Le P. Gratty s'est déjà montré un écrivain distingué, un philosophe profond; il a mérité de publics éloges de l'Académie.

Le dimanche de l'Epiphanie de l'année dernière 1856, une belle cérémonie eut lieu à l'Oratoire de l'Immaculée-Conception, rue du Regard; on avait fait élever une chapelle plus vaste, pour contenir le flot toujours grossissant des auditeurs. Avec le secours de la piété et de la charité, les colonnes et les voûtes s'étaient élevées vers le ciel, les travaux avaient reçu une direction habile et intelligente; il y avait dans le monument une simplicité et une noblesse qui ne sont guère de mode aujourd'hui.

C'était cette nouvelle chapelle que l'on inaugurait. Les fidèles remplissaient à l'heure des Vêpres la grande nef. Dans le chœur s'agenouillaient des représentants de presque tous les ordres religieux. L'âme s'inondait de joie à la pensée de cette grande communion de tant de familles diverses: Dominicains, Carmes, Franciscains, Jésuites, etc.,

etc., mêlaient leurs vœux aux vœux de l'ordre renaissant.

Toute la communauté se porta processionnellement à la rencontre de Mgr Sibour, qui écouta M. le supérieur; M. Pétetot lui adressa une allocution empreinte de l'aménité de son cœur. Après une courte réponse de Mgr l'archevêque, le cortège remonta au chœur, et le prélat s'assit sur le trône qui lui avait été préparé. Un prêtre parut en chaire; c'était le P. de Ravignan; c'était toujours le même extérieur plein d'humilité, la même expression de mansuétude; l'émotion fut générale; c'était un disciple de saint Ignace, qui venait parler au milieu de l'Oratoire; on semblait voir se grouper autour de la chaire, les adversaires opiniâtres des vieilles luttes des deux ordres. On les voyait devenus doux et humbles de cœur, s'incliner sous le sceptre de Marie immaculée et consentir à cette grande paix des ordres religieux, dont cette cérémonie semblait l'inauguration.

Le P. de Ravignan, avec cette éloquence d'à-propos qui le caractérisait, tira son discours de la fête même du jour; il prit pour texte ces paroles de l'Évangile: *Ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents l'or, l'encens, la myrrhe. (Matth. n, 11.)* Il montra l'Église naissante dans cette pauvre crèche, à laquelle les bergers, c'est-à-dire, les simples et les ignorants, ont été les premiers appelés, et devant laquelle les mages et les rois vinrent courber leur front à leur tour, et dans cette circonstance même, apprenant quel est le caractère des œuvres de Dieu, il les trouve faibles et infirmes dans les commencements, tandis que les œuvres humaines, c'est-à-dire, le gouvernement des peuples, la conduite des armées, les institutions sociales, les merveilles de l'industrie s'entourent en naissant de tout le prestige de la force et de la puissance. Mais que leur fin est différente!... et faisant de ce sujet une application directe à l'ordre des oratoriens, il emprunta à l'Écriture et à la poésie les comparaisons les plus gracieuses, le fleuve qui sort d'une goutte d'eau, le chêne, qui a poussé d'un humble gland. Dans une péroraison touchante, rappelant que le Père des Jésuites avait connu le Père des Oratoriens, il exprima tous les vœux qu'il faisait pour la prospérité de cette œuvre sainte.

Mgr Sibour ajouta quelques paroles d'encouragement à celles du P. de Ravignan; au salut le P. Hermann chanta l'*Adeste, fideles* de sa voix vibrante qu'il accompagna du modeste harmonium, qui remplace l'orgue dans l'Oratoire.

La communauté compte 33 sujets, dont 10 moines, 4 prêtres scolastiques et 19 frères.

ORATORIENNES DE SAINT-PHILIPPE NÉRI (RELIGIEUSES), à Angers (Maine-et-Loire).

En l'année 1829, il existait à Angers depuis environ quinze ans, un pensionnat de

jeunes demoiselles, tenu par des dames séculières d'un mérite distingué.

Ces dames avaient épuisé leur santé dans le ministère de l'enseignement; c'est pourquoi elles songeaient à se retirer. A la même époque une jeune personne de vingt-quatre ans pensait à embrasser la vie religieuse; elle habitait la ville d'Angers et la même rue où le pensionnat était situé. On vint lui dire que puisqu'elle désirait se faire religieuse, il y aurait une excellente œuvre à entreprendre, ce serait de soutenir cet établissement en cherchant à former une congrégation pour le diriger.

Alors l'éducation donnée par des religieuses n'était pas aussi goûtée qu'elle l'est actuellement, et il fut proposé de prendre un costume noir, simple, mais en conservant un chapeau pour ne pas effrayer les familles par un aspect religieux.

A la pensée de fonder une communauté, la jeune personne, à laquelle on s'adressait, pâlit, pour ainsi dire, de frayeur; elle ne connaissait même pas les dames qui tenaient le pensionnat, et était dans une ignorance complète des usages d'une maison d'éducation.

Cependant elle fait des démarches, les choses s'engagent, un traité se passe; ces dames promettent de rester encore un an avec cette jeune demoiselle, et cette dernière quitte la maison paternelle, au mois de juin, 1829, et vient se placer à la tête du pensionnat.

C'est bien ici qu'il faut s'écrier: Oh! que le bon Dieu est incompréhensible dans ses vues!.... Choisir un instrument aussi faible pour élever un édifice, pour former une maison religieuse!....

Dieu a béni cette démarche qui, dans la simplicité du cœur, avait été faite pour les intérêts de sa gloire.

Il serait beaucoup trop long de donner ici le détail des difficultés qu'il a fallu surmonter, des marches et des contre-marches qu'il a fallu faire pour la fondation de la nouvelle congrégation; de 1829 à 1831, plusieurs demoiselles furent se joindre à la jeune personne pour continuer l'œuvre commencée.

La maison, jusqu'alors habitée, était peu convenable pour un pensionnat, et M. le vicaire général, qui s'était occupé d'un règlement, pour la conduite religieuse de la congrégation naissante, avait dit qu'on ne pouvait penser à rien de solide, avant l'acquisition d'un local: il avait permis seulement de faire de simples promesses religieuses.

Le 7 février 1834, un local parfaitement convenable fut acheté.

Le premier règlement fut révisé, modifié. Le 14 septembre il fut signé par Mgr Montault, évêque d'Angers.

Deux ans furent employés pour construire une chapelle et faire les réparations nécessaires.

La congrégation portait dès lors le nom de Dames de l'Oratoire; c'était celui de la

rue où elle était située. La nouvelle maison portait le même nom, à cause d'un collège tenu dans ce local, par les Pères de l'Oratoire avant 1793.

L'installation dans le nouvel établissement eut lieu le 10 juin 1836. La bénédiction de la chapelle se fit le 5 juillet 1837.

Mgr Régnier (aujourd'hui archevêque de Cambrai), alors vicaire général, était supérieur de la congrégation. Il décida, en 1837, qu'on devrait s'adjoindre des sœurs coadjutrices, ou sœurs converses; sept entrèrent le même jour.

Depuis lors la communauté se gouverne ainsi : sœurs de chœur et sœurs converses; elles sont liées par des vœux et portent un costume tout à fait religieux.

L'œuvre unique est l'éducation des jeunes personnes.

La clôture n'est pas commandée; cependant les sorties ne peuvent avoir lieu que pour les choses nécessaires, pour les promenades utiles à la santé des élèves et des religieuses; ces promenades se font toujours à une petite habitation qui appartient à la communauté, et qui est située à deux kilomètres d'Angers.

Mgr Angebault, actuellement évêque d'Angers, dès son arrivée dans cette ville, le 10 août 1842, s'est fait le protecteur et le bienveillant supérieur de ladite congrégation qui, ayant pris pour patron saint Philippe Néri, fondateur des Oratoriens de Rome,

porte aujourd'hui (1857) le nom de *Religieuses oratoriennes de Saint-Philippe Néri*.

Un grand nombre d'élèves sont déjà sorties de cette maison, et portent dans le monde et dans leurs familles les influences d'une éducation chrétienne. Puisse le Seigneur soutenir cette œuvre entreprise pour sa plus grande gloire!

La congrégation des Oratoriennes de Saint-Philippe Néri est soumise à la direction de l'évêque du lieu qu'elle habite; pour le civil aux magistrats du même lieu.

Elle est gouvernée par une supérieure locale, une assistante, des conseillères qui sont élues à la majorité des voix; elles sont en fonction pour trois ans.

Le postulat est d'un an.

Le noviciat de quinze mois.

Les vœux sont renouvelés tous les cinq ans.

Les sœurs de chœur font les trois vœux ordinaires; de plus un quatrième : celui de se consacrer à l'enseignement des jeunes personnes.

Les sœurs converses ne font que les trois vœux ordinaires.

La maison est placée sous la protection de la très-sainte Vierge; la Présentation, 21 novembre, est la fête patronale de la maison.

Saint Philippe Néri est le patron de la communauté; on en fait la fête d'une manière solennelle, dans la maison, le 26 mai.

P

PAIX-DE-JÉSUS (MONASTÈRE DE LA), à Arras.

Florence de Verguigneuil obtint, en 1604, de l'évêque Otteinberg, l'autorisation d'établir à Arras un monastère de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît. Il prit le nom de la Paix-de-Jésus, et fut définitivement érigé en 1612. Cette maison fut supprimée en 1792 et n'a plus été rétablie. Les dames de la Paix se livraient à l'instruction de la jeunesse.

PALLOTI (CONGRÉGATION DES RELIGIEUX DU PÈRE).

Le serviteur de Dieu Vincent Palloti naquit le 21 avril 1755, à Rome, de Pierre-Paul Palloti et de Madeleine Devosti. Il fut baptisé dans l'église de Saint-Laurent *in Damaso*. Ses parents prirent un grand soin de le faire élever chrétiennement; l'enfant correspondit parfaitement à leurs efforts et à leurs vues. Jeune encore, il fut favorisé de grâces particulières, selon le témoignage de toutes les personnes qui le connurent intimement; il était modeste, obéissant et très-appliqué à l'étude et aux pratiques de la piété.

Ses parents assurent qu'après sa première communion il continua à s'approcher cha-

que jour de la sainte table, allant tous les matins, tantôt à l'église des suffrages, tantôt à celle de Sainte-Marie *in Vaticella*, qui étaient voisines de la maison paternelle. Il prêchait à ses frères; il dressait de petits autels devant lesquels il adressait à Dieu des prières ferventes. Il se donnait la discipline jusqu'au sang, et sa pieuse mère trouvait ses chemises rougies par le sang qui coulait de son corps déchiré. Il jeûnait sévèrement, ne se nourrissait que d'herbes, de légumes, en y mêlant même de l'absinthe ou d'autres substances amères; quoique encore enfant, il faisait continuellement l'aumône en distribuant aux pauvres tout ce dont il pouvait disposer; ce qui obligea ses parents à lui donner de nouveaux habillements, un nouveau lit, parce qu'il avait donné par esprit de charité les objets qui les composaient. Un jour qu'il allait à Frascati, un petit pauvre étant venu lui demander l'aumône, il lui donna ses souliers et entra déschaussé dans la ville, sans être arrêté par le respect humain dont il réprima la révolte par esprit de mortification.

Le serviteur de Dieu n'était pas ouvert de son naturel, et quoiqu'il apportât beaucoup d'application à l'étude, son intelligence ne

se développait pas; il faisait peu de progrès, mais ayant fait une neuvaine au Saint-Esprit, il sentit aussitôt cette faculté se développer; il comprit facilement, et il se distingua dans les études comme le prouvent les rapports de ses maîtres et les documents qu'on a trouvés dans ses papiers. Il joignait à l'assiduité, à l'étude, une grande modestie sans affectation; aussi ses maîtres avaient coutume de le proposer pour modèle à ses condisciples, et le P. Riculdi, de la congrégation de l'Oratoire, avait coutume de dire : *Voyez Palloti, il semble affecté dans sa conduite, mais ses apparences trompent; tout est naturel en lui.*

Le pieux enfant assistait à toutes les cérémonies de la nouvelle Eglise, pénétré du plus grand respect; et en attendant qu'elles commençassent, il se retirait dans la chapelle de Saint-Charles pour faire son oraison, et tandis que ses camarades allaient chez dom Vincent qui les aidait à préparer leurs devoirs de classe, il était attentif à profiter des leçons qu'il recevait.

Ayant atteint sa quinzième année, il sentit un grand désir d'embrasser la vie religieuse et d'entrer chez les PP. Capucins; mais il en fut détourné par son confesseur et par les instances de son Père spirituel, Pierre-Paul, qui était persuadé qu'il ne pourrait observer une règle si austère, à cause de sa faible complexion qu'il avait encore plus ébranlée par toutes les pénitences qu'il s'était imposées. Mais quoiqu'il eût été empêché d'embrasser cet institut austère, il n'en observa pas moins tous les carêmes en se conformant aux règles suivies par les PP. Capucins jusqu'en 1839, où il vomit le sang.

Le serviteur de Dieu fit au collège romain toutes ses études jusqu'à la première année de philosophie, en 1814; il suivit ensuite à la Sapience, en 1815, les cours de philosophie et de la langue grecque; il y obtint le grade de maître le 23 juillet 1816; il obtint le bonnet de docteur en philosophie à l'âge de vingt et un ans; il commença sa théologie, et le 25 juillet de l'an 1818, il fut couronné docteur en théologie. Il fut ordonné sous-diacre le mois de septembre 1816 dans la basilique du Vatican par le cardinal de la Somaglia; il reçut le diaconat dans la même église le 20 février 1817; et le 16 mai 1818, il fut promu au sacerdoce après avoir obtenu dispense d'âge de onze mois et cinq jours.

Le 4 mars 1819 il fut choisi par le P. Recteur de l'Université pour remplir les fonctions de professeur suppléant ou d'académicien, emploi dont il s'acquitta avec distinction, édification et avec une satisfaction générale, au point que les élèves, en le rencontrant, le saluaient par respect.

Ayant été quelquefois l'objet de la calomnie et exposé à des injures dans cette même académie, il ne réserva jamais le moindre ressentiment contre leurs auteurs; par esprit de mortification il ne s'asseyait jamais, mais on le voyait toujours debout quand il assistait aux cercles ou réunions littéraires. Il ne cessait d'exciter et d'entretenir l'émula-

tion parmi la jeunesse qui fréquentait ses leçons; il distribuait de temps en temps à ses élèves et à ses frais des ouvrages scientifiques. A l'Université comme dans sa maison, il donnait l'exemple de la plus touchante édification. Il avait l'habitude de se retirer dans la solitude des ermites Camaldules.

Il fut inscrit à l'Académie théologique; il fréquentait les conférences qu'on y donnait toutes les fois qu'il n'en était pas empêché par les fonctions du saint ministère, et quoiqu'il n'eût pas encore complété le nombre d'années pour pouvoir devenir censeur, il fut cependant nommé censeur honoraire, à cause de son mérite, par l'Académie. Le bienheureux Palloti exerçait son zèle à donner des exercices spirituels dans la solitude de Mgr Piatti; il suppléait les prédicateurs absents; faisait lui-même la méditation; allait visiter dans leurs chambres ceux qui suivaient les exercices, les interrogeait sur les divers points de la méditation, les exhortait à en faire le sujet de leurs sérieuses réflexions. Lorsque la nuit était close depuis deux heures, il sortait de sa retraite, commençait le saint rosaire, se dirigeait vers son domicile, et s'il avait été appelé pour aller visiter les malades, il partait aussitôt pour aller exercer le saint ministère auprès d'eux. Il annonçait la parole de Dieu sur les places publiques; il allait régulièrement à l'Oratoire du *Pianto*, de la Scala sancta, etc.; il entendait les confessions à Saint-Nicolas des Incoronati, à l'hospice des Termes, et il donna des preuves d'un zèle ardent pour l'œuvre, dit de *Ponte Rotto*; aussi Mgr Chérubini, visiteur apostolique, témoin des fruits abondants que produisait le zèle brûlant du serviteur de Dieu, le nomma coadjuteur spirituel de cette bonne œuvre de Ponte Rotto, vice-directeur de l'Oratoire, simultanément des jeunes adultes, confesseur et prédicateur pour les exercices spirituels qu'on y donnait.

Une autre excellente œuvre que le serviteur de Dieu avait grandement à cœur, c'était le soin des élèves qui fréquentaient le collège de la Propagande. Il s'y dévoua pendant plusieurs années; Mgr Mai, alors secrétaire de la Propagande, admirant les fruits que les jeunes gens en retiraient, le nomma, le 20 octobre 1835, confesseur ordinaire, en lui assignant des honoraires dont il ne voulut jamais profiter, mais qu'il laissa toujours au profit des missions. Les avantages que les écoles du soir retirèrent des soins qu'il leur prodiguait, lui méritèrent d'être nommé promoteur extraordinaire de ces écoles d'adultes; il reçut sa nomination le 9 février 1842. Enfin il remplit les fonctions du saint ministère dans les missions, en donnant des exercices publics aux fidèles et à des communautés en particulier; en se chargeant du soin de l'hôpital militaire et de la direction spirituelle de toute la garnison de Rome.

Le bienheureux Palloti était si dévoué à la direction des consciences, qu'il était souvent encore au tribunal au milieu de la nuit; il

lui arrivait quelquefois de faire souper ses pénitents chez lui, afin qu'ils pussent communier, parce que l'heure était trop avancée pour aller prendre leur nourriture avant minuit, et pour être à jeun pour la sainte communion, ce qui lui arrivait aussi hors le temps des missions.

Son sommeil, surtout pendant les exercices des missions, n'était souvent que de deux ou trois heures. Il accordait toujours très-peu de temps au repos. Il faisait un très-léger repas le matin; il se rendait aussitôt au confessionnal, et quoiqu'il fût quelquefois épuisé de fatigue, il n'en continuait pas moins de confesser, de prêcher avec un zèle et une ardeur toujours nouveaux; et ses instructions étaient à peine terminées qu'il retournait au tribunal de la pénitence, de manière qu'en tout temps il consacrait tous ses moments à confesser, prêcher, célébrer les saints mystères, ne donnant que quelques moments aux besoins de son corps, pour prendre du repos et quelques aliments, ce qui l'obligeait, surtout pendant les missions, de se faire beaucoup de violence pour surmonter le sommeil; il en donna à Subliau, à Monte-Rotondo, et ailleurs, où il était appelé par les évêques des diocèses respectifs.

Il se montrait toujours disposé à donner les exercices spirituels, soit hors de Rome, soit dans la ville, principalement aux communautés religieuses; à faire faire des neuvaines, célébrer des Messes, comme il était toujours prêt à recevoir ceux qui réclamaient sa direction, ses conseils pour les affaires de leur conscience.

Le Seigneur répandit des bénédictions si abondantes sur les soins que le serviteur de Dieu prodiguait aux malades de l'hôpital militaire, que le lieutenant général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et le surintendant militaire en furent si satisfaits, qu'ils nommèrent chapelains de cet hôpital don Vincent et ses compagnons, tous prêtres, qui se dévouèrent avec plus d'ardeur que jamais au salut de leurs âmes. Quand l'hôpital militaire fut transféré au Saint-Esprit, ils continuèrent à leur donner des preuves du même dévouement; et quoique le serviteur de Dieu ne demeurât pas dans la maison, il s'y livrait à la confession des malades jusqu'à minuit, ce qu'il continua de faire jusqu'à ce que d'autres obligations y missent obstacle, mais alors même il y retournait quelques jours de la semaine, laissant aux autres le soin de s'acquitter des autres fonctions du saint ministère.

Il obtint, par ses exhortations, qu'on introduisît dans les casernes, pendant le temps du carême, les exercices spirituels; il recommandait beaucoup le mois de Marie et d'autres exercices de piété; il redoublait de zèle dans toutes ces occasions pour inspirer une solide piété soit dans le tribunal de la pénitence, soit par la prédication, soit par les conseils, soit par tous les moyens que lui suggérait l'esprit de Dieu dont il était pénétré.

L'œuvre à laquelle il s'appliqua avec une grande ardeur fut l'administration, en qualité de recteur, de l'église royale du Saint-Esprit des Napolitains; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses confessions à la Propagande. Quand il fut chargé de la place de recteur de l'église des Napolitains, on l'entendit dire à ses compagnons: « Oh! que cette église conviendrait bien pour les fonctions de notre société! quel avantage pour nous si nous pouvions nous y établir! » et, en effet, Dieu exauça ses désirs; car après qu'on lui eut offert l'administration de cette église, sans se fier à son propre jugement, il voulut consulter son directeur pour bien connaître la volonté de Dieu. Après avoir prié Dieu avec ferveur, et avoir bien recommandé cette affaire au Seigneur, il accepta la place de recteur de cette église, et dès ce moment il mit en usage tous les moyens dont il put disposer pour introduire la fréquentation sainte des sacrements, et pour accroître l'esprit de piété dans le peuple. Dans cette vue il faisait expliquer, le dimanche, la sainte Ecriture; il établit des *triduo* et des fréquentes neuvaines; il eut soin que les fidèles pussent entendre régulièrement la Messe et s'approcher commodément du tribunal de la pénitence; mais tandis que son zèle était couronné d'un grand succès et de consolations, l'esprit du mal vint susciter des persécutions semblables à celles qu'endura saint Philippe Néri les premières années qu'il passa à Saint-Jérôme de la Charité; mais toujours égal à lui-même et armé du bouclier de la patience, il triompha avec l'aide de Dieu; il continua son œuvre jusqu'en 1846, où il fut habiter la solitude de Saint-Sauveur *in onda*, qui fut la première maison de sa congrégation.

Ce fut pendant qu'il était recteur de la maison du Saint-Esprit des Napolitains que fut fondée la pieuse société de l'Apostolat catholique. Le serviteur de Dieu désirant faire imprimer en langue hébraïque les petits traités sur les vérités éternelles de saint Alphonse de Liguori, il chargea une personne pieuse de se procurer des ressources pour faire face aux dépenses; Dieu permit que, dans quelques heures, elle eût trouvé plus d'une centaine d'écus, qu'elle porta aussitôt au bienheureux Palloti. Celui-ci réfléchissant sérieusement, se convainquit de la nécessité de former une union de personnes, qui, non-seulement se chargeraient de régler l'emploi de cette somme d'argent, mais aussi de rechercher les moyens de propager, d'étendre, d'accroître la piété et la foi catholique dans le monde entier. C'est pourquoi il recommanda à Dieu une affaire si importante; il consulta plusieurs personnes, mais surtout son directeur, pour connaître la volonté de Dieu, et ce fut cette réunion de plusieurs personnes à laquelle on donna le nom de pieuse société de l'Apostolat catholique, parce que la fin qu'elle se proposait était universelle; c'est pourquoi on la mit sous la protection spéciale des saints apôtres et de la sainte Vierge, conçue sans péché, Reine des apô-

tres. Dès son berceau, cette œuvre attira les bénédictions de Dieu, car en peu de temps elle se répandit dans les quatre parties du monde. Bientôt les cardinaux, les évêques, les prélats, les princes, les ordres religieux, les communautés religieuses, les collèges, les séminaires, outre la multitude de particuliers de tout grade, de tout sexe, de toute condition, se firent inscrire dans cette association. Mais tandis que cette œuvre prospérait d'une manière si inattendue et se développait avec un succès si inespéré, le démon, redoutant le grand bien qui devait résulter de cette sainte institution, souleva une furieuse tempête qui faillit la renverser, si Dieu ne l'eût soutenue de sa main puissante. Il est bon d'observer que, dès le principe, pour que rien ne se fit que conformément à la volonté de Dieu, le serviteur de Dieu avait obtenu l'approbation du cardinal-vicaire, et ensuite celle du Souverain Pontife Grégoire XVI. Mais tous ne connaissaient pas en quoi consistait cette pieuse société, et son titre n'était pas suffisamment compris, étant désignée par ces mots *Apostolat catholique*, c'est-à-dire universel; elle avait pour but d'exhorter tous les fidèles de toutes les classes à contribuer, par tous les moyens possibles, à multiplier les ressources spirituelles et temporelles pour raviver, ranimer la foi, embraser la charité dans les âmes, à étendre le royaume de Dieu dans toutes les parties du monde.

Il y eut donc des personnes qui, animées sans doute de zèle pour le bien, exposèrent au Pape et lui persuadèrent que cette société faisait concurrence à la précieuse association de la Propagation de la foi, et que, si elle prenait du développement, ce serait au détriment de celle-ci et diminuerait son influence; elles ajoutaient d'autres raisons de la même nature.

Le Souverain Pontife, frappé de ces considérations, résolut de supprimer la société; c'est pourquoi il fit appeler le Bienheureux Palloti, et lui donna ordre d'abandonner cette œuvre; mais les associés, fortifiés par le bouclier de la foi et de la prière, et pleins de confiance en Dieu, se présentent devant le Pape, et lui soumettent un tableau qui renfermait une notice claire et distincte de la fin, des moyens et des œuvres de la pieuse société, et les graves inconvénients qui résulteraient si elle était supprimée. Le Saint-Père dit aussitôt : *Noi non supperamo tutto questo*, et il permit qu'on continuât cette œuvre; il demanda seulement qu'on changeât le titre en *Pieuse union sous l'invocation de la très-sainte Vierge Marie immaculée, Reine des apôtres*, dans la crainte que les mots *Apostolat catholique* ne fussent interprétés dans un sens défavorable, comme si on voulait attribuer à l'œuvre du serviteur de Dieu cette qualité qui est exclusivement propre au Souverain Pontife, dans lequel seul se trouve l'apostolat catholique.

Cette tempête étant apaisée, le serviteur de Dieu continua les œuvres évangéliques jusqu'à l'année 1839, époque où il vomit le

sang et où, pour rétablir sa santé, il partit, au mois de juillet de cette année, pour Frascati, et fut demeurer quelque temps chez les ermites Camaldules. Ce fut là que, favorisé d'une inspiration divine, il composa les Règles de la société ainsi que celles pour la maison des pauvres filles abandonnées. Le serviteur de Dieu, voyant que la maison du Saint-Esprit des Napolitains était insuffisante pour renfermer tant de sujets, et qu'elle n'était pas commode pour une maison religieuse, obtint de Sa Sainteté Grégoire XVI l'église et le couvent de Saint-Sauveur, *in onda*, qu'il fit restaurer et mettre en état de servir de retraite aux prêtres et aux frères coadjuteurs de la pieuse société.

Le fondateur se livra avec la même ardeur qu'auparavant, dans cette nouvelle église, aux mêmes œuvres du saint ministère. Voici quel était son genre de vie: il se levait avec la communauté, c'est-à-dire à quatre heures du matin; il faisait une heure d'oraison avec les frères; il célébrait ensuite la sainte Messe, et après son action de grâces il se rendait au tribunal pour écouter les confessions, occupation qu'il n'interrompait que lorsqu'il n'y avait plus de pénitents; il sortait ensuite pour aller visiter les malades ou pour remplir quelque autre fonction du saint ministère; ce n'était que quelques heures après midi qu'il songeait à prendre quelque réfection, et pendant ce temps il s'occupait de quelque affaire, ou écoutait une lecture spirituelle. Après cela il se reposait un peu, ou il récitait immédiatement l'Office divin; puis il allait confesser, ce qu'il continuait bien avant dans la nuit; et bien des fois, lorsque la communauté prenait déjà son repos, alors il prenait quelque nourriture; il s'occupait d'affaires pendant ce temps-là, puis il se rendait à l'église, et là, devant le Saint-Sacrement ou la statue de la très-sainte Vierge des Sept-Douleurs, il récitait l'Office divin et d'autres prières de dévotion. Il lisait quelquefois un livre de piété, faisait quelque lettre pressante, après quoi il donnait seulement quelques heures au sommeil. Tel fut toujours le genre de vie qu'il suivait invariablement, à moins que des affaires très-pressantes l'obligeassent d'y apporter quelque changement. C'était surtout les jours de fête qu'il passait presque tout entiers au confessionnal du matin au soir.

Ce fut dans cette maison que le serviteur de Dieu donna une nouvelle forme à sa congrégation et à sa pieuse société; il retoucha les règles, il y fit quelque changement, et adapta mieux quelques points à la fin de son institut; il fit aussi des règles pour la maison de Charité ou le *Conservatorio* pour les pauvres filles abandonnées, bonne œuvre qu'il avait instituée et qu'il propagea depuis l'année 1838.

La pieuse société avait été érigée en 1835. A peine quelques années s'étaient écoulées que le serviteur de Dieu, déplorant la malheureuse condition de tant de pauvres filles que leurs parents abandonnent, et qui sont

exposées sur les places publiques aux plus grands dangers, parce qu'elles ne peuvent se nourrir que d'aumônes, pensa qu'avec le concours des personnes riches qui viendraient en aide à la pieuse société, il serait facile de se procurer des ressources suffisantes pour ouvrir une maison de charité, afin de leur donner asile. Après avoir réfléchi sérieusement sur ce projet et avoir consulté Dieu par de ferventes prières, il commença cette œuvre charitable. A cause des étroites dimensions de la maison, ces filles furent d'abord en petit nombre, et pour plusieurs raisons on fut obligé de changer plusieurs fois de domicile; mais en 1837, à l'occasion du terrible fléau du choléra, la maison augmenta de jour en jour, et la nécessité d'en recevoir d'autres, à cause du redoublement de cette désastreuse maladie, l'obligea de se procurer une maison plus vaste; on lui céda le collège Fuluoli, situé dans la rue du faubourg de Sainte-Agathe; il obtint cette autorisation du cardinal Mattei, président des successions, le 25 mars 1838, à l'occasion d'une audience de Sa Sainteté Grégoire XVI.

Ayant obtenu ce local et l'ayant disposé pour recevoir les pauvres filles, elles s'y rendirent en procession, en partant de la rue Dubois, où elles se trouvaient alors. En entrant dans ce local, elles furent placées sous l'immédiate et spéciale protection de la très-sainte Vierge, Mère de Dieu, Reine des apôtres, de saint François d'Assise, de saint Stanislas Koska, avec la confiance que la trésorière de tant de grâces obtiendrait que cette sainte institution ressentît les effets de la miséricorde de Dieu et de sa providence.

Après avoir établi cette nouvelle maison, le serviteur de Dieu vit, devant lui, un plus vaste champ pour exercer son zèle envers ces pauvres filles. Avec le secours de quelques personnes généreuses il en réunit plus de quatre-vingts; et afin de les élever dans la piété et de les conserver, il leur dressa un règlement, adapté à leur condition, en recommandant surtout de fuir l'oisiveté et d'observer un silence perpétuel. Elles devaient réciter l'Office comme les laïques de l'ordre du séraphique saint François, c'est-à-dire en remplaçant les Matines, Laudes, Petites Heures par des *Pater*, des *Ave* et des *Gloria Patri*. Leur habillement devait être le même que celui du tiers ordre de ce saint, couleur de cendre et rouge, ceint d'une corde à laquelle serait suspendu un chapelet : elles devaient être chaussées de sandales. Le bienheureux Palloti avait obtenu, pour l'établissement de cet institut et l'adoption de ces règles, l'autorisation de la congrégation des évêques et des Réguliers, le 29 mai 1828. Pour pénétrer de l'esprit de pénitence et d'une véritable piété les jeunes filles qui se disposaient à se revêtir de ce saint habit, il faisait précéder le jour de la cérémonie des exercices spirituels, qui duraient trois jours, pendant lesquels chacune devait faire une confession générale des péchés de sa vie.

Quelque temps après l'érection de ce pre-

mier *Conservatorio*, le nombre de filles qui se présentèrent fut tellement considérable que le serviteur de Dieu dut s'occuper d'en établir un second. Il obtint pour cela un local convenable, situé près de Saint-Onuphre; il y transféra dix-huit filles de Sainte-Agathe, afin qu'elles servissent de modèles à toutes celles qui seraient admises dans cette nouvelle maison et qu'elles y établissent la parfaite observance de toutes les règles qu'elles avaient suivies dans la première. On lui donna le nom de *Solitude du très-saint Cœur de Jésus*; elle fut bientôt habitée par beaucoup de pauvres filles, qui venaient s'y mettre à l'abri de la corruption et y trouver des moyens de se prémunir contre les dangers du monde, en apprenant à travailler pour gagner honorablement leur vie. Mais le serviteur ne pouvant plus pourvoir aux dépenses, en confia l'administration à J. E. Commandeur, D. Charles Torlonia, ce qui lui fit prendre le nom de *Conservatorio carolino*; il ne se réserva que la direction spirituelle.

Enfin, en 1849, un bienfaiteur généreux ayant mis à sa disposition une somme considérable pour être consacrée à la gloire de Dieu, M. Vincent crut qu'il serait très-utile d'ouvrir un autre *conservatorio* dans la ville de Velletri; il obtint, pour l'établissement de cette bonne œuvre, la permission de l'ordinaire, le 5 septembre. Il se hâta d'exécuter son projet; il fit plusieurs voyages pour presser les travaux, et quoiqu'il ne dût pas en voir le parfait accomplissement, parce que la mort ne lui en laissa pas le temps, il employa tout son zèle pour assurer cette nouvelle fondation.

Le serviteur de Dieu était retourné dans sa solitude en 1846; on vit avec grande édification, pendant le carême de cette même année, un grand nombre de fidèles, parmi lesquels beaucoup d'hommes, approcher des sacrements. Il était témoin de ce concours avec une grande joie, parce qu'il lui fournissait l'occasion de se livrer à l'ardeur de son zèle; il s'efforçait de ne laisser sortir aucune personne de son église sans qu'elle se fût confessée; il faisait à ses compagnons les plus pressantes recommandations pour qu'ils exerçassent les fonctions de pasteur, en cherchant les brebis égarées et s'efforçant de les ramener toutes dans la bergerie par leurs pathétiques exhortations: celles surtout qui auraient été tentées de s'en aller à cause du grand nombre de pénitents qui assaillaient les tribunaux, étaient l'objet de leur zèle charitable. Le saint ne négligeait pas cependant de se rendre de temps en temps chez les ermites Camaldules, ou dans le couvent de Saint-François de Paule du Mont. Il choisissait ordinairement le mois d'octobre, parce que c'était l'époque où il était le moins occupé. Dans ses solitudes il s'attachait à embraser toujours davantage son cœur du feu de la divine charité; il passait de longues heures devant le Saint-Sacrement; augmentait ses mortifications et pratiquait des jeûnes plus sévères. Il exhortait les autres à

vivre sobrement pendant les exercices spirituels; mais il leur recommandait aussi de soigner leur santé pour le plus grand bien du prochain, après de grandes fatigues, afin de pouvoir continuer et travailler à la sanctification des âmes. Le serviteur de Dieu gardait la retraite autant que ses occupations le lui permettaient; il adressait alors, continuellement à Dieu, de ferventes prières, pour obtenir les vertus qu'il voyait pratiquer aux autres. Il ne perdait jamais de vue la présence de Dieu.

L'humilité, la défiance, le mépris de lui-même se remarquaient facilement dans toute sa conduite; on en voit les preuves évidentes et nombreuses dans ses divers ouvrages. Il se regardait comme le plus grand pécheur qu'il y eût sur la terre, comme la misère et l'abomination même; c'est pourquoi il recourait sans cesse à l'intercession et à la protection des saints, et surtout à sa très-aimante Mère, *innamorantissima Madre*, comme il se plaisait à l'appeler, *Maria santissima*. En 1835, pendant qu'il faisait une retraite, il écrivit dans un petit livre à son usage les reproches qu'il se faisait à lui-même; il les relisait de temps en temps pour s'humilier et se confondre; à chacun des points il avait mentionné quelques-unes des grâces, quelques-uns des bienfaits qu'il avait reçus de Dieu, et il se disait à lui-même: « Comment en as-tu profité? » *Come ne hai profitato?* Il exhortait les autres à suivre la même méthode, et il en prenait occasion de s'humilier, de peur que ce ne fût une occasion d'être tenté de vaine gloire en se souvenant des grâces qu'il avait reçues de Dieu. La première fois que se manifestèrent les symptômes de la maladie de poitrine fut en 1829, quand il vomit le sang. Ce fut le jour de la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, après avoir confessé longtemps, avoir fait de longues courses à Rome. En rentrant dans sa chambre il se mit à genoux, selon son habitude, pour réciter le saint Office; ce fut en ce moment que se manifesta la maladie, qui, plus tard, devait le conduire au tombeau. Il ne laissa pas de continuer dans la même posture; mais épuisé, il dut prendre quelque repos. En 1843, des symptômes de même nature se manifestèrent encore, il fit une longue maladie qu'il supporta avec une patience admirable; en 1846, peu après sa retraite, il souffrit pendant plusieurs mois de la même maladie.

Pendant ce temps il ne négligeait cependant aucun de ses exercices de piété; il choisissait les moments où il se sentait le plus en état de prier; il préférait être seul afin d'avoir la facilité de conserver la présence de Dieu. Pour cela il congédiait honnêtement les personnes qui venaient le visiter, et ne leur adressait que quelques paroles pour ne pas entretenir la conversation. Si la maladie ne l'empêchait pas de se livrer à quelques fonctions du saint ministère, il confessait, il récitait le saint Office; il lisait des livres de piété; il célébrait la sainte Messe dans un oratoire particulier, faveur qui lui avait

été accordée en vertu d'un bref apostolique du 22 mai 1822; et quand il ne pouvait la dire lui-même il la faisait célébrer par un autre prêtre.

Il suivait très-exactement, par esprit d'obéissance, les ordonnances du médecin: il était empressé de prendre tous les remèdes, quelque répugnance qu'il éprouvât, à souffrir toutes sortes d'incommodités; il obéissait à tous ceux qui étaient chargés de le soigner, toutes les fois qu'on lui demandait s'il voulait telle chose, telle autre, il répondait toujours: « Ce que vous voudrez: » *Come vuole*. Il mettait ainsi en pratique le conseil de l'Apôtre: *Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum. (I Petr. II, 13.)*

Au milieu des plus vives douleurs sa patience ne se démentit jamais; aucune plainte ne sortait de sa bouche. Quand le médecin l'interrogeait, il répondait à ses questions avec simplicité, sans manifester la moindre inquiétude, et si quelquefois on oubliait de lui donner une médecine au temps prescrit, ou à exécuter quelques-uns de ses ordres, il gardait le silence. Il témoignait constamment sa reconnaissance à ceux qui lui rendaient quelques services, il l'exprimait ordinairement par ces mots: « Que Dieu récompense votre charité: » *Iddio paghi la tua carità*.

Sa résignation, pendant sa maladie, fut des plus édifiantes. Indifférent sur l'issue qu'elle pouvait avoir, on l'entendait dire souvent: *Que la volonté de Dieu s'accomplisse: « Si faccia quel che vuole Iddio. »* Et quand quelqu'un lui demandait des nouvelles de sa santé, s'il se réjouissait de l'espoir de son rétablissement, il répondait toujours: « Ce que Dieu voudra: » *Quel che vuole Iddio*.

À la fin de l'année 1844, le serviteur de Dieu envoya en Angleterre un prêtre de sa congrégation pour propager le catholicisme. Deux ans après, il en envoya un autre; et ces deux prêtres s'étant unis à deux Anglais rendirent de grands services à la religion. Ce succès étant parvenu à la connaissance de notre Saint-Père le Pape, Pie IX, par son rescrit du 8 du mois de juin 1848, qu'il obtint par la médiation de la congrégation de la Propagande, le Saint-Père les chargea de la direction de l'église qu'ils devaient construire, surtout pour donner des soins spirituels aux stations; il en donna la propriété, la direction et l'administration aux prêtres de cette société.

Le serviteur de Dieu manifesta le plus grand zèle pour cette maison de retraite et pour cette mission. Il lui envoya d'abondantes aumônes, la pourvut de vases sacrés et d'ornements; il ressentait un grand désir de se rendre lui-même dans ce royaume, il en faisait la proposition à un des prêtres de la mission, et il eût exécuté son projet, si la mort ne l'avait prévenu. Le seul mot de *mission* lui faisait éprouver de fortes émotions, et comme il ne pouvait autrement contribuer au bien qu'elle procurait, il ne cessait d'expédier aux missionnaires tout ce dont ils avaient besoin. Dans sa dernière maladie il manifesta encore un grand désir

d'aller à la mission de Civita-Larinie où il voulait se rendre trois jours après ; et dans l'espérance de réaliser son dessein, il avait ordonné à ses compagnons de préparer la maison où on devrait déposer la croix et les autres objets nécessaires pour cette mission. Mais, n'ayant pu exécuter son projet à cause des progrès alarmants de la maladie, il fut très-contrarié qu'à son occasion on eût différé les exercices de cette mission pour la satisfaction des habitants de cette ville.

Le saint fondateur souffrit horriblement pendant le temps que dura le règne de la république romaine. En 1849, ils avaient la direction spirituelle de l'hôpital du Saint-Esprit : le démon ne pouvant souffrir le bien qu'ils y opéraient, profita des circonstances si favorables pour obtenir du gouvernement qu'ils fussent expulsés de l'hôpital. M. Vincent ne répondit rien, ne se permit ni observation ni réclamation ; il ordonna à ses compagnons de faire leurs préparatifs, et, entonnant en même temps le *Te Deum*, ils retournèrent tous dans leur maison. C'est ainsi qu'il se conduisit dans l'adversité ; dans la prospérité, au contraire, il récitait et invitait ses compagnons à dire le *Miserere*, ayant en vue de remercier le Seigneur des épreuves qu'il leur avait ménagées. Arrivés dans leur solitude, il recommanda à ses prêtres de ne rien dire de ce qui venait d'arriver, quand même on leur adresserait quelque question, car il ne cessait de se conduire avec la plus grande charité envers ceux dont il recevait des injures, des injustices, et dont il avait à se plaindre.

Étant rentré dans sa chère retraite, il se vit bientôt obligé, par la gravité des circonstances, d'aller se retirer dans le collège des Irlandais, à Sainte-Agathe des Monts, où il demeura jusqu'au mois de juillet 1849, époque où il put enfin retourner dans sa maison. Le règne de la démagogie ayant cessé et force étant restée à la loi et au droit par l'assistance des troupes françaises, Mgr Moristimi, président de la commission des hôpitaux, invita M. Vincent à retourner, avec ses compagnons, à celui du Saint-Esprit, pour confesser et administrer les malades. M. Vincent prit les plus grandes précautions pour qu'ils reçussent les mêmes soins qu'auparavant ; et comme la dernière phase de sa maladie ne lui permit plus de rendre lui-même ces services aux malades, il se faisait rendre compte, chaque jour, de ce qu'on avait fait pour les infirmes, et il prenait la plus grande part à ces récits.

Du mois de juin de cette année jusqu'au mois de novembre, il ne sortit pas de sa maison de retraite, passant son temps, comme de coutume, aux œuvres du saint ministère et dans l'exercice de la charité. Il donna encore les exercices spirituels dans la maison de la mission, depuis le 25 octobre jusqu'au 1^{er} décembre ; il prépara tout pour la solennité de l'octave de l'Épiphanie qui avait lieu, selon l'usage, à Saint-André de la Valle ; il expédia toutes les affaires, se hâta de faire des visites à un grand nombre de personnes,

et en particulier à la pieuse maison de Charité.

Il se trouvait, le 16 janvier, dans la maison d'un bienfaiteur, Saint-Jacques Salvati, où il avait coutume de se rendre quand il était dans ce quartier, pour prendre un peu de nourriture, parce qu'il était trop éloigné de chez lui, lorsqu'il sentit aussitôt ses forces l'abandonner avant même d'avoir pu prendre le moindre aliment. On dut le porter en voiture, à la maison de retraite ; il se mit au lit ; le médecin crut d'abord que ce ne serait qu'une indisposition, mais la maladie fit des progrès ; pendant la nuit, le malade éprouva une douleur aiguë au côté ; le docteur voyant le lendemain son état aggravé, jugea à propos de lui faire une saignée qu'il renouvela deux fois dans l'après-midi ; le samedi, 19 janvier, une lucur d'espoir apparut, mais au milieu du jour des symptômes sinistres la dissipèrent. On jugea nécessaire de lui administrer les derniers sacrements. Cette nouvelle causa la plus grande joie au serviteur de Dieu, qui brûlait du désir de recevoir son divin Sauveur.

Ce ne fut pas seulement en ce moment qu'il se livra aux sentiments de l'amour divin, mais depuis le principe de sa maladie, il s'élevait sans cesse vers Dieu par des oraisons jaculatoires les plus ferventes et par des actes d'une brûlante charité ; il était continuellement uni à Dieu. On lisait les sentiments de son âme dans les mouvements de son esprit, de ses lèvres, surtout dans l'expression de sa figure et la direction de ses yeux toujours tournés vers le ciel, pour lequel il soupirait et où il espérait arriver bientôt, car il était persuadé que c'était sa dernière maladie, comme il l'avait manifesté à quelques-uns de ses amis et en particulier à une de ses pénitentes qui avait appris de lui qu'il serait mort avant quinze jours. Avant de tomber malade, il avait dit à la supérieure de la Trinité-du-Mont : « Voici la dernière fois que je vous adresse la parole : » *Ecco l'ultima volta che io vi parlo*.

Dès l'année 1847, il avait fait son testament ; les pauvres et les maisons pieuses étaient ses héritiers. Il avait nommé deux prêtres de sa congrégation pour exécuteurs testamentaires ; il donnait dans ce testament des preuves de sa profonde humilité en prenant le nom de rien, *niente*, de péché, de misérable, de la misère même, d'indigne de vivre dans une congrégation. Dans une lettre adressée aux Pères de sa congrégation, il demandait d'être enseveli dans l'église de Saint-Jean-Décollé, au milieu des pauvres condamnés à la peine capitale.

Cependant la maladie ne cessait de faire de graves progrès et de devenir plus dangereuse. Il reçut le saint viatique le 20 janvier ; il demanda avec instance qu'on lui administrât le sacrement de l'extrême-onction ; mais le médecin et les prêtres de la congrégation ne trouvant pas de danger pressant, crurent devoir différer jusqu'au soir pour lui procurer cette consolation. Vers les dix heures du soir, il fut visité et béni par l'enfant Jésus de l'église de l'Ara-

cæli; le serviteur de Dieu se livra dans ces heureux moments à la plus vive démonstration de la dévotion en baisant pieusement, et à plusieurs reprises, ses pieds sacrés. Avant de recevoir le sacrement de l'extrême-onction, M. Vincent se fit apporter dans sa chambre tout près de son lit, la statue de la très-sainte Vierge, Reine des apôtres, ce qui lui donna occasion de lui témoigner toute sa dévotion. Environ vers les deux heures après minuit, on commença à réciter les prières de la recommandation de l'âme et des agonisants. Le serviteur de Dieu bénit tous ses compagnons avec la plus touchante expansion. Quelques heures après, il avait fini sa course; il mourait de la mort des justes.

On différa trois jours de l'ensevelir; chaque jour avaient lieu les cérémonies des funérailles, non-seulement de la part des prêtres de la congrégation, mais de la part de plusieurs ordres religieux qui étaient venus simultanément avec le clergé séculier pour lui rendre ses honneurs. Il y eut un concours immense du peuple, chacun cherchant à baiser et à se procurer quelque objet qui eût appartenu au serviteur de Dieu. Bien des personnes élevées en dignité, même dans les grades militaires, et parmi eux des Français, voulurent voir cet homme qui avait laissé sur la terre tant de preuves de sa sainteté. Son corps, après le troisième jour, s'était conservé intact et sans marques de corruption ou de dissolution; il fut renfermé dans un cercueil de plomb et celui-ci dans un autre de bois. On en fit un acte notarié en présence du fiscal, du vicaire et d'autres personnes appelées pour témoins et qui y apposèrent leur signature. Il fut enseveli dans l'église même de Saint-Sauveur *in onda*, dans la maison de laquelle il était mort.

Les Souverains Pontifes Grégoire XVI et Pie IX ont accordé beaucoup de privilèges à l'institut, entre lesquels la communication des trésors spirituels des ordres réguliers et des confraternités séculières; des privilèges même des réguliers, entre autres de pouvoir ordonner les élèves de la maison sous le titre de la Mission, *titulo missionis*. On avait accordé au serviteur de Dieu l'église de Saint-Sauveur *in onda*, ainsi que la maison qui y était contiguë; elle a été donnée en dernier lieu aux prêtres de sa congrégation. On leur a confié la direction de l'hospice ecclésiastique et l'hôpital des prêtres malades, qui est établi dans une partie du local dit des Cent-Prêtres, *di Cento Preti*.

Voici le but de la pieuse société en général et de la communauté régulière fondée par le serviteur de Dieu André Palloti en 1835.

Association à la pieuse société des Missions.

Una sit fides mentium et pietas-
tionum. (Orat. Eccl.)

Et fiet unum ovile et unus pastor.
(Joum. x, 16.)

La pieuse société des Missions nationales et étrangères fut fondée à Rome en 1835,

pour ranimer la foi, pour rallumer la charité des catholiques, pour propager l'une et l'autre parmi les infidèles et les hétérodoxes, pour obtenir la réunion si désirée de toutes les nations et de tous les peuples de l'univers dans l'unique Eglise de Jésus-Christ, sous l'unique, suprême et légitime pasteur le Pontife romain.

Tous les fidèles de l'un ou de l'autre sexe, de toute nation, de tout grade, de toutes conditions, disposés à contribuer par des avantages spirituels ou temporels qu'ils pourront procurer pour atteindre ce but, chacun selon sa position, sont invités à faire partie de cette société.

Cette société pieuse se divise en collégiale et en collective. La première est formée d'ecclésiastiques séculiers, réunis en communauté sans être liés par des vœux, pour mener une vie commune selon la règle écrite par le serviteur de Dieu, ceux-ci constituent la partie centrale et motrice du pieux institut. La deuxième est composée indistinctement d'ecclésiastiques ou clercs réguliers et séculiers et de laïques des deux sexes, qui s'offrent spontanément et gratuitement pour les œuvres de la pieuse société, de concert avec les prêtres du corps central. Tous les corps moraux des deux sexes, même des ordres religieux et des vœux solennels, peuvent appartenir à cette partie externe.

Il y a trois moyens principaux pour exciter les cœurs à la pratique des vertus évangéliques: l'exercice du saint ministère, la prière et l'aumône. La pieuse société se divise, dans la partie externe, en trois classes: la première, celle des ouvriers; la deuxième, des coopérateurs spirituels; la troisième, de ceux qui contribuent, en laissant à chacun de choisir la classe qui lui convient. A celle des ouvriers appartiennent, en premier lieu, les clercs séculiers ou réguliers qui se livrent avec les prêtres du corps central aux fonctions du saint ministère; en deuxième lieu, les laïques qui, sous leur direction, remplissent les œuvres de l'apostolat, qui sont compatibles avec leur état et leur condition. La classe des coopérateurs spirituels se compose des associés, qui, comme Moïse sur la montagne, travaillent en priant, et qui, par leurs ferventes et continuelles prières, rendent fécondes les fatigues et les efforts des ouvriers évangéliques de la pieuse société. Or, comme tous les fidèles peuvent prier, tous, sans exception, peuvent appartenir à la classe des coopérateurs spirituels. La classe de ceux qui contribuent est formée des associés qui s'appliquent à pourvoir le pieux institut des moyens matériels nécessaires pour le succès de cette œuvre, c'est-à-dire: 1° en employant les talents, les relations, l'autorité, l'emploi, la profession, l'art, etc., à la fin que se propose la société; 2° en donnant pour les missions et pour les églises pauvres des objets sacrés ou de dévotion, comme des calices, des ciboires, des ostensoirs, des ornements, des linges,

des tableaux, des chapelets, des rosaires, des scapulaires, des livres de piété, des images, etc., etc.; en fournissant de l'argent par des aumônes annuelles ou mensuelles ou semestrielles, des aumônes extraordinaires, des bijoux, ou autres objets précieux, ou des habillements, ou des comestibles pour l'entretien des ecclésiastiques du corps central de la société. L'associé ne contracte ni lien légal, ni lien moral; il demeure libre de renoncer à tout emploi qu'il aurait accepté et même de renoncer à la société. Pour qu'il reste uni, il doit rendre le service gratuitement, sans aucun intérêt propre, pour la seule gloire de Dieu et la sanctification des hommes.

Cette pieuse société travaille sous la protection de Marie Immaculée, Reine des apôtres, et sous la dépendance immédiate du Souverain Pontife et la soumission des ordinaires des lieux. L'associé fait un acte très-agréable à Dieu en s'inscrivant dans cette société, car l'Esprit-Saint nous enseigne que la volonté de Dieu est que tous les hommes soient sauvés et éclairés de la lumière de la vérité. (*1 Tim. II, 4.*) Saint Denis l'Aréopagite observe que parmi toutes les œuvres, la plus divine, la plus sublime, la plus sainte, est celle de coopérer aux desseins de la miséricorde de Dieu pour le salut des âmes. Saint Grégoire ajoute qu'aucun sacrifice n'est plus agréable à Dieu tout-puissant que le zèle pour le salut des âmes, et saint Jean-Chrysostome observe que cette œuvre est la plus chère au cœur de Dieu. Elle n'est pas seulement très-agréable à Dieu, elle est très-utile à l'associé, parce qu'elle l'aide à mettre en pratique le précepte mutuel de la charité : *Diligite alterutrum*; elle nous fait exercer cette partie de l'apostolat que chacun est obligé d'accomplir en procurant autant qu'il le peut le salut de son prochain : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo* (*Eccli. XVII, 12*); empêcher son éternel malheur : *Recupera proximum tuum secundum virtutem tuam.* (*Eccli. XXIX, 27.*) En troisième lieu, elle mérite la grâce du salut éternel, parce que saint Jacques dit : qu'en procurant le salut de nos frères, nous sauvons notre âme : *Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus et operiet multitudinem peccatorum.* (*Jac. V, 20.*) Enfin elle rend l'associé participant, en vertu d'une concession apostolique, de toutes les Messes, Offices divins, fonctions du saint ministère, prières, méditations, contemplations, pénitences, mortifications, jeûnes, et de tout autre œuvre de charité et de vertu que pratiquent, en particulier et en commun, les ordres monastiques ou religieux, les clercs réguliers qui sont dans l'Église de Dieu, en y comprenant les bonnes œuvres des religieuses qui sont soumises à ces divins ordres, et, outre cela, l'associé participe aux innombrables indulgences des ordres qui ont reçu du Souverain Pontife la faculté de les communiquer.

Cette pieuse société est établie à Rome, dans l'église de Saint-Sauveur *in onda*, rue des

Pettinari, près le pont de Sixte, dans laquelle est enseveli le serviteur de Dieu fondateur, et qui est la résidence du recteur général, comme aussi dans les retraites ou maisons de charité, dans Rome et hors de Rome, où résident des prêtres du corps central de cette pieuse société.

PASSIONNISTES (RELIGIEUX).

Notice sur la fondation, sur le développement de la congrégation des Clercs déchaussés de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Paul François Daney, surnommé ensuite Paul de la Croix, fut cet homme éminent que Dieu choisit pour fonder la nouvelle congrégation des Clercs déchaussés de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il était issu d'une famille noble de Montferrat du diocèse d'Aqui, qui faisait alors partie de la république de Gènes et qui fut la patrie fortunée de ce serviteur de Dieu. Il vint au monde le 3 janvier 1694; et sa naissance fut accompagnée de tels prodiges que dès ce moment on put prévoir quelle serait la sainteté de cet enfant, qui à son berceau était prévenu des grâces les plus abondantes. L'aïeule de Paul Daney et un grand nombre de personnes qui assistèrent à sa naissance attestèrent qu'au moment où il venait au monde, l'appartement brilla d'une lumière subite et extraordinaire. Pour se convaincre comment la vie et les œuvres de cet enfant extraordinaire correspondirent à ce prodige, on n'a qu'à parcourir la vie de ce serviteur de Dieu écrite par le vénérable Strambi, un des disciples les plus illustres de ce célèbre serviteur de Dieu.

Ce saint jeune homme se préparait par l'innocence de sa vie et par les rigueurs de la pénitence à remplir la mission à laquelle la Providence le destinait. Lorsque le moment fixé dans les desseins de Dieu pour l'accomplissement de cette bonne œuvre, pour la fondation de la congrégation de la très-sainte Croix et Passion, fut arrivé, un jour qu'il était animé d'une plus grande ferveur, Dieu daigna le ravir en esprit, et pendant ce ravissement il lui montra l'habit dont il voulait que fussent revêtus lui et les compagnons qu'il devait appeler auprès de lui. Ceci arriva vers l'an 1790. Le Seigneur lui communiqua en même temps des lumières particulières sur les règles qu'il rédigea dans la suite comme nous le verrons plus bas. Cet humble serviteur de Dieu, ne voulant agir dans une affaire d'une si grande importance qu'avec la plus grande prudence et après un examen approfondi, la soumit, avec la franchise et l'ingénuité qui lui étaient naturelles, au jugement éclairé et au sage discernement de Mgr Gastinara, Barnabite, alors évêque d'Alexandrie en Piémont; que le saint jeune homme avait choisi depuis quelque temps pour directeur de son âme. Le savant prélat, très-instruit dans la voie de Dieu, avait déjà compris de combien de dons précieux et de

grâces extraordinaires le Seigneur se plaisait à favoriser cette grande âme; après avoir adressé à Dieu de ferventes prières et avoir longtemps et sérieusement examiné cette question, il déclara que Paul-François avait été choisi par Dieu pour fonder la congrégation de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aussitôt, sans le moindre délai, dans la matinée du 22 novembre 1820, Sa Grandeur revêtit Paul de l'habit que Notre-Seigneur avait daigné lui faire connaître par révélation et qui est le même que celui que portent aujourd'hui les religieux Passionnistes, ce qui remplit le jeune Paul d'ineffables consolations.

L'habit des Passionnistes consiste dans une tunique de drap de couleur noire et d'un manteau de la même étoffe qui est grossière; la robe et le manteau sont semblables à ceux que portent les clercs réguliers, si ce n'est que l'étoffe est plus commune. Ils portent de plus sur leur habit du côté gauche de la poitrine et suspendu au cou un cœur brodé en blanc surmonté d'une croix blanche avec l'inscription suivante :

Ω

Jesu XPI Passio;

pour distinguer les laïques des prêtres, ceux-ci les portent sur la tunique et sur le manteau, tandis que les autres ne les portent que sur la tunique. Cette robe est serrée avec une ceinture de cuir noir. Entre autres austérités, ils n'ont à leur usage que des chemises de laine grossière, l'hiver comme l'été ils ne peuvent avoir que des sandales pour chaussures; ils portent sur la tête un mauvais chapeau; ils jeûnent habituellement trois jours de la semaine outre l'Avent et le Carême; ils couchent sur la paille tout habillés, et ils ne peuvent quitter leurs vêtements, pour se mettre au lit, que dans le cas de maladie grave; ils se lèvent la nuit pour chanter les Matines, et récitent d'ailleurs en chœur, et au temps fixé par les rubriques, chaque partie de l'Office canonial. L'amour de la perfection, surtout du recueillement et de la prière, leur fait rechercher la solitude; de là vient que leurs maisons, qui portent le nom de retraite (*ritiri*) sont établies dans des lieux écartés.

La volonté de Dieu s'étant manifestée d'une manière encore plus évidente à Paul par la décision de son supérieur qui était en même temps le directeur de sa conscience, ce serviteur de Dieu s'appliqua dès ce moment à exposer les règles que le Seigneur se plaisait à lui inspirer. Il a avoué à son confesseur et à son directeur qu'il écrivait avec tant de rapidité en les rédigeant, qu'il traçait les lignes avec la même célérité que si quelqu'un les lui avait dictées.

Ayant terminé cette œuvre, il fut la soumettre à Mgr Gastinara sous la dépendance duquel il s'était entièrement placé, ne voulant rien entreprendre qu'avec son approbation. Mais l'humble pasteur n'osant pas se fier à son jugement, après avoir examiné attentivement ces règles, les soumit à celui d'autres pieux et savants religieux qui y re-

connurent tous le doigt de Dieu. Ils se réunirent au saint évêque d'Alexandrie pour engager Paul à se rendre à Rome pour solliciter du Saint-Siège l'approbation de sa congrégation et des règles que Dieu lui avait révélées. Dès lors il quitta sa patrie, se rendit à Rome pour exécuter les desseins du Ciel. Esclave de l'obéissance, Paul craignant de s'opposer à la volonté de Dieu, se hâta d'exécuter le projet que les décisions de ses ministres avaient assuré en être l'expression; il se mit donc en route dès le mois de septembre de l'année 1721; mais comme il arrive aux œuvres que le bon Dieu inspire, celle-ci ne rencontra que contradictions. Le refus qu'on opposa à sa demande l'obligea de retourner dans sa patrie sans que ses démarches eussent obtenu aucun succès.

Paul ne se découragea pas cependant; quelque temps après il entreprend de nouveau le voyage de Rome en se faisant accompagner d'un de ses frères; mais alors cette affaire prit une tournure bien plus favorable. Après quelque séjour dans la ville sainte, ils furent l'un et l'autre promus au sacerdoce, puis employés à Rome même pendant quelque temps à des exercices de charité envers le prochain; ce fut alors qu'ils obtinrent la permission de se retirer sur le mont Argentaro près de la ville d'Orbitello, péninsule qui appartenait alors au royaume de Naples et qui est aujourd'hui sous la domination de la Toscane; ce fut là et dans un petit ermitage qu'habitèrent d'abord les deux frères, qui étaient avides de mortifications. Mais ayant obtenu ensuite la permission de réunir des compagnons, et leur nombre augmentant de jour en jour, le serviteur de Dieu mit aussitôt la main à la construction du premier monastère de la congrégation naissante qu'il plaça sur la même montagne Argentaro; on en prit possession le 14 septembre 1737 avec beaucoup de solennité. Le serviteur de Dieu, ayant heureusement obtenu ce premier résultat de ses démarches et de ses sollicitudes, dirigea tous ses efforts pour obtenir du Saint-Siège la confirmation et l'approbation des règles de la société, afin qu'on s'appliquât à les observer plus exactement dans une autre solitude, qui serait mieux appropriée à l'esprit de l'institut et de la règle. Ce ne fut qu'après des efforts longs et persévérants et plusieurs voyages entrepris dans ce but, que Paul reçut du Seigneur cette consolation et l'objet de ses vœux les plus ardents. Après avoir fait examiner avec maturité ces règles et avoir indiqué les modifications à apporter à quelques articles, Benoît XIV, d'immortelle mémoire, par un rescrit du 15 mai 1741, les approuva avec joie, et le 28 mars 1746 il fit expédier le bref de cette approbation. Clément XIV approuva et confirma ensuite les mêmes règles, et fit expédier le bref de cette faveur qu'il venait d'accorder le 15 novembre de l'année 1769; mais ce Souverain Pontife ne voulut pas se contenter de cette approbation, il voulut bien publier une bulle qui commence par ces mots *Supremi apostolatus,*

datée du 16 novembre de la même année, pour approuver de la manière la plus formelle et à perpétuité la nouvelle congrégation de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'immortel Pie VI, ayant voulu insérer dans les règles quelques modifications que l'accroissement du nouvel institut rendait indispensables, et ajouter à la considération et au respect dont les bulles de ses prédécesseurs avaient entouré cette congrégation, accorda aux religieux Passionnistes la bulle *Præclara virtutum exempla*, sous la date du 15 septembre 1775.

Enfin le Souverain Pontife Pie VII, dont la mémoire ne périra jamais, lors de leur rétablissement après la funeste Révolution, ne se contenta pas de nommer les Passionnistes les premiers pour reprendre leur saint habit, mais il confirma et approuva tout ce que ses glorieux prédécesseurs avaient fait en faveur de la congrégation de la très-sainte Croix, ainsi que les privilèges qu'ils lui avaient accordés, mais il en ajouta un grand nombre d'autres.

C'est ainsi que la congrégation des religieux Passionnistes fut placée par l'autorité apostolique sur des bases solides, qu'elle fit des progrès plus rapides. Le vénérable fondateur avait établi sur le même mont Argentario une autre maison, *un altro ritiro*, dans un emplacement plus salubre, voisin du premier. Il le destina au noviciat qui s'y trouve encore aujourd'hui.

Le vénérable fondateur, qui avait déjà fondé dans la province du patrimoine de Saint-Pierre plusieurs établissements, fut heureux de pouvoir en former aussi dans la province maritime et dans la campagne. Jusqu'alors la congrégation ne possédait dans la ville de Rome qu'un seul hospice, mais le Pape Clément XIV, d'heureuse mémoire, qui la favorisa dans toutes les occasions, leur céda la maison et l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul sur le mont Celius, où le vénérable fondateur fixa depuis sa résidence et réunit une nombreuse communauté; comme on le voit encore aujourd'hui, ce fut là que le bienheureux fondateur termina sa carrière et mourut en odeur de sainteté; c'est dans la nef gauche de cette basilique qu'on voit son tombeau. Peu après fut introduite la cause de sa béatification; il jouit déjà du titre de Vénérable, on espère qu'il sera bientôt permis de l'appeler Bienheureux. Après la mort du saint fondateur la congrégation ne cessa de prendre de l'accroissement, et comme un arbre d'étendre au loin de nombreux rameaux. On fonda des maisons dans la Marche-d'Ancône, dans l'Ombrie, dans le royaume de Naples; dans les derniers temps dans le duché de Lucques, depuis dans la Toscane, dans les Etats de Gènes. On compte aujourd'hui des religieux Passionnistes en Angleterre, en Belgique, en France dans le diocèse d'Arras. La congrégation a trois noviciats, un en Italie, un en Belgique, le troisième en Angleterre. Dans chacune des

maisons les religieux sont très-nombreux; la plupart s'appliquent à l'étude de la philosophie et de la théologie, ils y consacrent six années, dont deux à la philosophie, trois à la théologie, une à l'éloquence sacrée, à l'étude de l'Écriture sainte et des SS. PP. Par ces fortes études ils se rendent capables d'atteindre le but de leur institut.

Il est temps maintenant d'exposer l'utilité de cette congrégation des Passionnistes et les services qu'elle rend à la société et à l'Église. Il est hors de doute que le vénérable serviteur de Dieu, le P. Paul de la Croix, en instituant avec tant de peines et de fatigues cette congrégation, n'a pas eu seulement en vue le salut de ceux qui voudraient devenir membres de cette société, mais qu'il s'est proposé surtout la sanctification des âmes, puisqu'au commencement des règles en général et en tête de chaque règle en particulier, il rappelle à ses religieux que la fin de cette congrégation n'est pas seulement de sauver son âme, mais aussi celle du prochain; c'est pourquoi la vie des Passionnistes est en même temps active et contemplative. Les membres qui la composent montrent dans tous leurs actes cette vie apostolique à laquelle ils s'efforcent de se former chaque jour.

Quant aux devoirs que la première partie, c'est-à-dire la vie contemplative, impose aux religieux de la congrégation de la Passion, il suffit de lire leurs règles pour les connaître, et, pour ne parler que d'un seul point, je me contenterai de dire que les Passionnistes sont tenus à l'exacte observance des trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; ils font de plus un quatrième vœu qui les distingue des autres religieux, celui de faire tous leurs efforts pour exciter dans les cœurs des fidèles le souvenir de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et quoique ce quatrième vœu ne soit point solennel, puisque le vénérable fondateur crut devoir se soumettre au désir du Saint-Siège, qui approuva l'institut avec des vœux simples; c'est pourquoi on en n'exige pas rigoureusement l'observance. Les religieux Passionnistes font une heure de méditation le matin et une heure le soir, et une demi-heure pendant la nuit; après la récitation de l'Office divin, le silence continu, l'éloignement du bruit et de la dissipation du monde est la vertu qui est propre aux Passionnistes, et c'est pour cela que le vénérable Paul de la Croix voulut que les monastères fussent, autant que possible, bâtis dans les solitudes, afin que les religieux, séparés des agitations du siècle, pussent jouir plus facilement de la première partie de leur vocation, et qu'après s'être livrés aux fatigues du saint ministère pour la sanctification des âmes, ils eussent l'avantage de se retirer dans la solitude, de s'y recueillir, de s'y fortifier et de se rendre plus capables de se livrer ensuite aux fonctions de la vie active. Enfin, pour me résumer, je dirai que la vie d'un Passionniste est une vie consacrée à une rigoureuse pauvreté, à une sévère solitude,

ce qui les dispose parfaitement à remplir tous les devoirs de la vie contemplative, qui est un des buts de l'institut. Disons quelques mots de l'autre partie de la vie des religieux Passionnistes.

La vie active que le vénérable fondateur de la congrégation de la Très-Sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ prescrivit à ses enfants consistait de travailler, autant que leurs forces le leur permettaient, à la sanctification des âmes; c'est pourquoi tous les prêtres de la congrégation qui étaient jugés capables de se dévouer au sacré ministère devaient se livrer aux missions, donner les exercices spirituels au clergé, aux séminaristes, aux monastères, aux pensions et à toutes les personnes qui vivent en communauté. Pour remplir cette partie de leur vocation, ces religieux donnaient sans interruption des exercices spirituels à toutes les personnes qui voulaient se recueillir et faire une retraite pour leur avancement spirituel. Pour correspondre à cette partie spéciale de leur vocation, les prédicateurs évangéliques de la congrégation de la Passion s'efforcent de graver dans le cœur de leurs auditeurs Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié : *Jesum Christum et hunc crucifixum* (I Cor. II, 2); c'est-à-dire d'imprimer dans la mémoire et dans le cœur des fidèles le souvenir de la très-sainte Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce qui fait, comme nous l'avons dit, l'objet du quatrième vœu; pour cela ils traitent ce sujet soit dans les missions, soit dans les autres exercices qu'ils donnent. Ils enseignent la méthode pratique pour la méditer, et pour retirer de son crucifix ces trésors de science et de sagesse qu'il renferme. Mais comme tous ne se livrent pas aux fonctions du ministère apostolique, parce que, comme dit l'Apôtre (I Cor. XII, 4 seqq.), tous ne reçoivent pas les mêmes dons de Dieu, ceux qui ne se livrent pas à la prédication s'acquittent des devoirs de la vie active dans le sacré tribunal de la pénitence, et reçoivent tous les jours de l'année la multitude des pénitents qui fréquentent leurs églises. Le zèle de ces hommes apostoliques n'a pas été limité par les frontières de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, il s'est étendu jusque chez les infidèles. La congrégation de la Propagande a confié depuis bien des années aux Passionnistes les missions de la Bulgarie et de la Valachie; elle entretient un évêque et huit missionnaires et conserve ce nombre toujours complet. On peut dire à la louange de la Porte-Ottomane qu'elle respecte la liberté des cultes, ce qui permet aux missionnaires Passionnistes, non-seulement de travailler à entretenir la foi et la piété des catholiques qui habitent ces royaumes; mais ils ne désespèrent pas de convertir un jour les musulmans.

Enfin la congrégation de la Passion de Jésus, quoique dans des limites étroites, n'a pas laissé que de réjouir autrement l'Eglise; elle a donné à l'Eglise plusieurs évêques, entre lesquels nous devons surtout

faire mention du célèbre évêque Strambi, qui fut le troisième supérieur de la congrégation; il naquit à Civitta-Vecchia; il entra dans la compagnie lorsqu'il était déjà revêtu du sacerdoce, il fut reçu par le vénérable fondateur lui-même; il fut élevé à la dignité épiscopale en 1801 et placé sur le siège de Macerata et Tolentino, qu'il gouverna pendant vingt-deux ans; à force de prières et d'instances auprès du Pape, il finit par obtenir de ce Souverain Pontife de renoncer à son évêché : une condition lui fut imposée par le Saint-Père, qu'il viendrait habiter son propre palais Quirinal, ce qui fut une marque extraordinaire de l'estime particulière qu'il faisait de ce serviteur de Dieu. En effet pour avoir une idée de la sagesse, de la prudence, de la science, de la sainteté de cet illustre prélat, il suffit de lire sa Vie écrite par le P. Synagio del Costato de Jésus, religieux de la même congrégation. L'Eglise, en entreprenant la cause de sa béatification et en le déclarant vénérable, nous apprend ce qu'il fallait penser de sa sainteté. Mgr Vincent-Marie Strambimourut le 1^{er} janvier de l'année 1824. On voit son tombeau dans l'église de Saint-Jean et de Saint-Paul à côté de celui du fondateur de la congrégation.

Il est bon d'observer que, quoique les religieux de la congrégation de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne soient pas liés par des vœux solennels, ils ne sont pas pour cela libres; car le jour même de leur profession ils font vœu de persévérance dans la congrégation; par conséquent, à moins d'un motif réel et grave, approuvé par le supérieur général, les Passionnistes ne peuvent quitter la congrégation, ni la congrégation ne peut les exclure de son sein. Ce qui pourrait surprendre quelques personnes, parce qu'il semble que cette congrégation n'offre pas, de cette manière, la même stabilité que les autres ordres religieux, mais on doit observer plutôt que c'est là une marque toute particulière de la Providence; car, par ce moyen, la congrégation a conservé à l'esprit de l'institut la même régularité qu'à l'époque de son établissement. Car s'il arrive que quelques-uns se relâchent et perdent l'esprit de leur état (comme cela arrive à tous ceux qui ne correspondent pas à la grâce de Dieu), ils quittent l'institut, tandis que ceux qui restent, peuvent alors plus facilement servir le Seigneur dans toute la ferveur de leur cœur.

Le vénérable Paul de la Croix fonda, avant sa mort, un monastère de religieuses de la Passion. Leur vie est en tout semblable à celle des religieux, si ce n'est que la règle admet quelques petites différences dans les choses qui ne conviennent pas à leur sexe. La ville de Cornetto eut la faveur d'être choisie pour recevoir ce monastère (ou retraite) des Filles Passionnistines. La règle leur prescrit de s'appliquer, autant que cela leur est possible, à annoncer à tous Jésus et Jésus crucifié. Quand il ne leur est pas donné

d'y contribuer autrement, elles doivent adresser au Seigneur des prières ferventes pour obtenir l'efficacité de la parole de ceux qui vont évangéliser les peuples, et en particulier des religieux de la très-sainte Croix et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les Passionnistes portent le même costume que les religieux; elles chantent les Offices aux mêmes heures, consacrent le même temps à la méditation aux mêmes heures du jour et de la nuit; en un mot, les religieuses Passionnistes vivent du même esprit et sont en tout conformes aux religieux de la même congrégation.

Tel est en quelques mots l'institut que forma et qu'illustra par la pratique des plus sublimes vertus le vénérable Paul de la Croix. Comme on l'a vu, le but de cette société des Passionnistes est leur propre sanctification et celle du prochain. Les élèves de cette congrégation, après un an de noviciat, font les trois vœux simples de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, auxquels ils ajoutent le vœu de propager la dévotion de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans ce but, ils donnent des missions, des retraites et d'autres exercices où ils déploient un zèle vraiment apostolique tant au dehors que dans les maisons de leur ordre. Dans le même esprit, ils exhortent les fidèles à réciter la couronne des cinq plaies, et leur supérieur général délègue, même des prêtres séculiers pour bénir et indulgencier ces sortes de chapelets. Les Passionnistes doivent être disposés à aller prêcher partout, même parmi les infidèles.

Ils possèdent aujourd'hui plus de trente maisons, dont onze dans l'Etat romain, deux sur le mont Argentaro, et une près d'Aquila, etc.

Pour observer plus strictement la pauvreté, ils n'ont point de revenus, ne vivent que d'aumônes, et ne possèdent absolument rien, si ce n'est en commun.

La maison de retraite de Saint-Jean et de Saint-Paul qu'ils ont à Rome, est située au lieu même où ces deux saints souffrirent le martyre pour Jésus-Christ. Les Passionnistes jouissent à Rome, comme dans toute l'Italie, de la plus haute estime. Ils ont une grande réputation de régularité. Leur maison est à Rome, au jugement de Grégoire XVI et de Pie IX, actuellement régnant, un des couvents de la ville sainte où règne le plus de ferveur. Le vœu le plus ardent de ces religieux est de voir l'Angleterre revenir à la religion catholique. Ils prient beaucoup à cette fin avec une grande confiance d'être exaucés; ils ont même à cet égard une prédiction de leur vénérable fondateur, qui leur a annoncé le retour de l'Angleterre à l'unité. Ils dirigent en ce moment leurs efforts dans ce but. Nous avons entendu, il y a quelques années, le P. lord Penser, qui appartient à une des plus nobles familles d'Angleterre, et devenu membre de la congrégation des Passionnistes, nous l'avons entendu, ce ministre anglican converti, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, devant un nom-

breux auditoire, former les vœux les plus ardents, supplier de la manière la plus pressante, tous les fidèles, de réciter chaque jour un *Ave Maria* pour obtenir cette grâce à ce royaume qui porta si longtemps le nom de l'Île des Saints. Dans une suite d'instructions qu'il donna pour exposer l'état du protestantisme en Angleterre et l'histoire de sa conversion, ce prêtre, vivement pénétré lui-même de reconnaissance pour la grâce de sa conversion, les terminait par de nouvelles instances, afin que tous fissent violence au Ciel pour dissiper les ténèbres qui couvraient encore sa patrie; ses accents pénétraient ses auditeurs de la plus vive émotion, et leur communiquaient l'ardeur des vœux si légitimes.

Outre l'éminente sainteté, qui rend déjà les Passionnistes si recommandables, ce qui les distingue encore, c'est la profondeur de leur science. Ils ont dans leur sein des théologiens du plus grand mérite et des hommes très-habiles dans toutes les sciences ecclésiastiques; et c'est ce qui rend ces fervents missionnaires puissants en paroles et des ouvriers utiles à l'Eglise. Aussi voit-on beaucoup d'évêques les charger de donner des missions, des retraites, ou des prédications ordinaires dans leurs diocèses, et solliciter des sujets propres à y fonder des maisons de leur ordre.

Espérons que le Seigneur donnera de plus en plus la bénédiction et l'accroissement à cette congrégation; qu'elle remplira toutes les vues de son vénérable fondateur, et que celui qui a converti les Juifs et les gentils par la folie de la croix, ramènera encore à lui un grand nombre de frères égarés, de catholiques tièdes et indifférents, par le ministère d'hommes dévoués à honorer et à faire honorer la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la résurrection et la vie.

Pie VII a porté depuis longtemps un décret pour la béatification du vénérable Paul de la Croix et la congrégation des Rites avait tenu deux séances pour approuver les miracles opérés par son intercession; le même Pape proclama, le 18 février 1821, l'héroïsme des vertus de cet homme apostolique. En 1853, eut lieu la solennité de sa béatification. Tout fait espérer l'heureuse issue de la procédure commencée pour sa canonisation.

On a deux Vies du P. Paul de la Croix, la première, écrite en 1786, par le P. Vincent-Marie Strambi, Passionniste, depuis évêque de Macerata et Tolentino, mort à Rome, en odeur de sainteté. La deuxième, plus étendue, a été publiée en 1821, par un Père du même ordre.

On peut voir dans le Bullaire, au n° 22; les Constitutions de Clément XIV, *Supremi apostolatus*, ainsi que les règles de la congrégation de la Passion au n° 37. On trouvera le bref du même Pontife, *Salvatoris Domini*. Au n° 64 la bulle de Pie VI, *Præclara virtutum exempla*, au n° 2 bis, un

autre bref du même Pape commençant par ces mots : *Post constitutionem.* (1)

PAUL (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE SAINT), maison mère à Angoulême (Charente).

Mme Irénée-Fanny Rousseau de Magnac, fondatrice et première supérieure de la congrégation des religieuses de Saint-Paul, naquit en 1796, à Lagrange, commune de Torsac, département de la Charente. Elle avait reçu du Ciel les plus heureuses dispositions : imagination brillante, esprit vif et pénétrant, cœur sensible, âme dévouée et généreuse. Ces précieuses qualités, développées par une éducation intelligente, furent rehaussées encore par une piété douce et forte puisée dans les leçons et les exemples de sa noble famille. Le désir de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse avait grandi avec elle : bien jeune encore elle confia à sa pieuse mère l'attrait irrésistible de son âme, et lui demanda la permission de suivre ce qu'elle croyait la voie du ciel. L'humble jeune fille ne pensait qu'à se dévouer tout entière, mais seule, dans une congrégation déjà florissante : Dieu, qui l'avait prédestinée à devenir la mère d'une nouvelle famille religieuse, opposait à l'exécution de son projet un obstacle que la piété filiale de la jeune Fanny devait respecter.

Il n'y avait pas, à cette époque, dans la ville d'Angoulême, de pensionnat dirigé par des religieuses. Mlle de Magnac partageait vivement les regrets des familles chrétiennes à cet égard. Un jour, que, dans ses méditations ferventes, elle présentait à Dieu ses gémissements, et le priait de venir au secours de ce diocèse déshérité, elle fut inspirée de fonder elle-même une association religieuse pour l'enseignement. Cette pensée sourit à son zèle, mais elle effrayait son humilité. Une circonstance heureuse, qu'elle regarda comme une manifestation de la Providence, mit fin à ses incertitudes. Mlle Magnac n'avait confié son projet qu'à Dieu, pour implorer ses lumières, à des guides éclairés et discrets, pour avoir leurs conseils, quand une jeune protestante, récemment revenue à la foi de ses pères, vint lui ouvrir son âme, et faire part des désirs que Dieu lui inspirait pour sa gloire. Mlle Darnaud, c'était le nom de la jeune convertie, joignait à une piété et à une instruction solides, le dévouement le plus généreux et un goût prononcé pour l'enseignement. Ces deux amies, si bien faites l'une pour l'autre, s'entendirent bientôt et se réunirent dans la maison dite du Doyenné, où est encore la maison mère. C'était au mois d'avril 1822. Mlle de Magnac avait 25 ans et Mlle Darnaud, 21. Une respectable institutrice, Mlle de Laporte, tante de Mlle Darnaud, voulant concourir à cette bonne œuvre, leur céda gratuitement son pensionnat. En 1824, Mgr Guigou, qui venait de prendre possession du siège d'Angoulême, distingua bientôt les deux jeunes institu-

trices, et prit leur établissement sous sa protection. Pendant deux années entières, il voulut étudier et éprouver par lui-même leur vocation. Le 23 avril 1826 le saint prélat, que les religieuses de Saint-Paul regardent comme leur fondateur, daigna lui-même donner l'habit religieux à Mlles Fanny de Magnac, Anne Darnaud, et à Anne de Lachaumette, qui s'était réunie aux deux premières.

L'association nouvelle prit le nom de saint Paul pour lequel la pieuse fondatrice professait la plus haute admiration et la dévotion la plus grande. Elle fut placée sous la protection spéciale de la sainte Vierge, et sous la dépendance de l'évêque d'Angoulême, qui en est le supérieur. Le but de la petite congrégation est l'instruction et l'éducation des personnes du sexe dans les différentes classes de la société.

La fondatrice voulut que chaque religieuse apportât à la communauté une dot assez forte, afin que l'excédant des revenus du pensionnat pût être employé en bonnes œuvres. Les religieuses de Saint-Paul substituent à leurs noms de famille un nom de religion depuis 1843. Leurs règles et leurs constitutions, calquées sur celles que saint François de Sales donna aux religieuses de la Visitation, sont appropriées à leurs fonctions et tendent à leur en faciliter l'accomplissement. La règle ne prescrit ni austérité particulière, ni récitation de l'Office, pour que les religieuses puissent se dévouer tout entières à leurs élèves, et leur consacrer leur temps et leurs forces. Elles font les trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Les épreuves qui accompagnent d'ordinaire les œuvres de Dieu ne manquèrent pas à la nouvelle association. La mère de Magnac, écoutant son zèle plutôt que ses forces, entreprit plusieurs œuvres pour le salut des âmes. Outre son pensionnat elle établit deux externats et une école gratuite pour les enfants de la classe ouvrière. Le dimanche elle réunissait les mendiantes et les pauvres vieillards des deux sexes, et leur adressait une instruction familière toujours précédée de la prière et de deux dizaines de chapelet, et suivie d'une petite aumône, qu'elle leur distribuait elle-même, avec des paroles qui en doubleraient le prix. Ces travaux excessifs auraient épuisé une santé plus robuste que celle de la mère de Magnac. Mais l'activité de son zèle et l'entraînement de sa charité ne lui permettaient pas de se rendre aux supplications de ses compagnes qui, voyant avec anxiété son affaiblissement progressif, la conjuraient de prendre du repos. Le 6 avril 1830, à l'âge de 33 ans cinq mois et quelques jours, elle rendit son âme à Dieu. En peu d'années elle avait rempli une longue carrière : ses derniers moments furent consolés par tous les secours de la religion que Mgr l'évêque d'Angoulême lui prodigua lui-même : sa mort, sainte comme sa vie, fut précieuse aux yeux de Dieu et des hommes.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 180.

La Providence, sous les traits du vénérable prélat qui avait pris la petite communauté sous sa protection spéciale, soutint le courage des compagnes de Mme Magnac ; malgré cette épreuve, la plus cruelle qu'elles pussent subir, elles ne désespérèrent pas de leur œuvre qui fut confiée à Mme Darnaud, première et dévouée collaboratrice de la mère de Magnac.

Les religieuses de Saint-Paul ont toujours leur maison mère à Angoulême, dans l'ancien Doyenné, d'où leur vient le surnom de dames du Doyenné qu'on leur donne quelquefois.

Elles ont fondé, il y a deux ans à La Rochefoucauld, petite ville distante de six lieues d'Angoulême, un établissement.

PAUL (CONGRÉGATION DES SOEURS DE SAINT), dites de *Saint-Maurice de Chartres*, hospitalières et enseignantes.

Les Sœurs de Saint-Paul, dites de *Saint-Maurice de Chartres* furent fondées, d'abord à Seveville-la-Chenard, du diocèse de Chartres, en 1690, et transférées ensuite à Chartres en 1700 ; elles se formèrent de nouveau en congrégation après la grande révolution, et se réunirent de nouveau à Chartres. Reconnues déjà par le gouvernement en 1808, leurs statuts furent approuvés par décret impérial du 23 juillet 1811. Elles desservent les hôpitaux, soignent les malades à domicile, s'occupent de l'instruction des jeunes filles pauvres, sont chargées des hôpitaux de la marine et des hôpitaux militaires aux colonies (Antilles françaises), et à la Guyane française. Environ 180 sœurs y occupent quatorze établissements ; elles ont en outre 9 maisons en Angleterre, et 1 en Chine à Hongkong.

Depuis plus de cent ans, les sœurs de Saint-Paul de Chartres prodiguent aux établissements hospitaliers, fondés en France et dans le Nouveau-Monde, la charité et le dévouement qui les caractérisent. La Guyane en particulier n'a pas oublié qu'au milieu des désastres causés par la révolution de 93, son établissement resta seul debout, grâce à l'inébranlable fidélité des sœurs hospitalières à demeurer à leur poste, et les annales de la maison mère transmettront à la postérité les accents de la reconnaissance des infortunés déportés en vertu du décret du 18 fructidor an V.

Elles ont continué leur œuvre de charité et d'héroïque dévouement. En 1852, quatre des sœurs de Saint-Paul obtinrent chacune une médaille d'or sur laquelle était gravé leur nom à l'occasion de leur conduite admirable pendant l'épidémie de la fièvre jaune, qui avait jeté la désolation dans la ville.

La congrégation compte plus de 800 membres ; elle possède trente-huit établissements dans le diocèse de Chartres et soixante-sept dans onze autres. (1)

PAUL (FILLES DE SAINT-PAUL), dites *Paulines*.

Ces sœurs, établies autrefois dans le diocèse de Tréguier, reconnaissent pour leur

(1) Voy. à la fin du vol., n° 181.

institutrice madame Du Parc de Jezerdo, veuve d'un chevalier de Saint-Louis. Cette dame, liée avec la célèbre Mme de Maintenon, qui lui donna son portrait, fonda cette société en 1699, dans une belle maison qu'elle possédait à Tréguier. L'établissement avait pour objet l'instruction des pauvres filles de la campagne, la visite des pauvres à domicile et la tenue des bureaux de charité. Elles suivaient une règle très-sage, et dont chaque chapitre commence par un verset des Épîtres de saint Paul. Ces sœurs firent diverses fondations dans le pays, telles qu'à Ponthieux et à Pedernes en 1703. En 1783, elles se chargèrent de l'hôpital de Quintin. N'ayant pu se réunir après la révolution, elles ont eu la douleur de voir s'éteindre leur société. La belle maison qu'elles avaient construite à Tréguier et qu'on appelait les Paulines neuves est aujourd'hui occupée par les Ursulines.

PENITENTS DU TIERS ORDRE DE SAINT FRANÇOIS (ORDRE DES).

Un institut étroitement lié à l'ordre principal de Saint-François, qui naquit du même père, qui fut formé des mêmes principes, fondé pour la même fin, de rétablir le monde dans la perfection de la foi évangélique, fut l'ordre des Pénitents du tiers ordre de Saint-François. Il fut comme le complément et la couronne de l'œuvre sublime de saint François.

Ceux qui dans ces derniers temps ont étudié attentivement l'histoire du moyen âge, ont pu enfin se convaincre que la création d'un nouvel ordre religieux fut à cette époque pour les esprits un événement beaucoup plus important que la formation d'un nouveau royaume, ou la promulgation de quelque législation que ce fût. La fondation d'un nouvel ordre, comme celui des Frères-Mineurs, fut alors une œuvre de haute sagesse, parce que les saints étaient alors les vrais héros de l'humanité, qui par la force de leurs paroles, par les exemples de leur vie, par la diffusion des manières les plus utiles et les plus sages de la vie religieuse et sociale, s'attirèrent la popularité et l'admiration : faire accepter par l'opinion universelle des peuples les grands principes de la véritable sagesse fut un grand prodige dans ces siècles ; ce prodige fut opéré par les trois ordres de saint François d'Assise. Cela ne nous paraît pas étonnant, car il ne s'était pas encore rencontré un homme dans lequel l'amour divin, aussi enflammé, aussi céleste, eût excité un enthousiasme si général, eût été aussi détaché des choses de cette misérable vie, qui eût été si propre à opérer une heureuse révolution dans la famille humaine.

En effet, qui ne se sent pas enlevé au ciel en lisant son cantique au soleil, que saint François appelle son frère et qu'il composa après une extase dans laquelle il reçut l'assurance de son salut éternel ? Ce cantique était à peine épanché de son cœur qu'il alla le chanter sur la place publique d'Assise

où les partis de l'évêque et du prince étaient près d'en venir aux mains. Mais au son de cette lyre divine les ennemis s'em brassèrent au milieu d'un torrent de larmes, la concorde se rétablit dans la ville, grâce à la poésie et à la sainteté de saint François. A la vue et à la parole de cet homme divin, il y eut un tel ébranlement dans toute l'Italie que l'on vit des maris quitter leurs femmes et leurs enfants pour se consacrer au Seigneur avec lui, se vouer aux joies de la charité et à la prédication de l'Évangile; et on vit des épouses, qui, ayant recommandé à Dieu leurs maris et leurs enfants, couraient aux monastères des Clarisses.

Le monde voulait s'identifier avec François d'Assise, et lui de son côté, embrassant tout l'esprit humain dans son amour immense, désirait s'unir avec lui en Jésus-Christ. D'un autre côté, semblable à son divin maître, il ne voulut pas que les lois générales de la société eussent à souffrir de ses réformes; il désirait au contraire qu'elles y trouvassent leur souveraine perfection, c'est pourquoi il imagina et promit aux populations, avides de se former à son esprit, une règle de vie qui, sans rompre les liens consacrés par Dieu lui-même, pouvaient par une sainte communion de prières et de bonnes œuvres, s'adonner à la vertu et vivre comme les Frères mineurs au milieu des soucis et des devoirs de la vie domestique. Ce fut dans cet esprit qu'il rédigea la règle du tiers ordre, auquel tout le monde pouvait appartenir, pourvu qu'il professât la religion catholique.

Il commande dans cette Règle de restituer le bien mal acquis, de se réconcilier avec son prochain, et de vivre constamment en paix avec lui; d'observer les commandements de Dieu, de l'Église et de la Règle. Les époux cependant ne devaient point entrer dans cet ordre sans un consentement mutuel; il défendit d'assister aux fêtes profanes et aux autres spectacles mondains. Il prescrivit quelques jeûnes; on devait assister à la sainte Messe tous les jours, communier aux grandes fêtes de l'année, visiter les confrères malades et se vouer à toutes les bonnes œuvres suivant leur condition.

Le tiers ordre fut un institut sublime, unique après l'Évangile, qui contient tous les germes de la régénération de la société civile. En effet, comme chacun peut s'en convaincre, la vertu de charité est disposée comme une sorte d'organisation de la société civile; car la pratique des vertus chrétiennes, non-seulement des préceptes de la morale évangélique, mais encore des conseils les plus élevés de la perfection chrétienne basés sur la crainte de Dieu et l'amour du prochain, est la vraie force de la société: c'est tout l'esprit du christianisme. Elle établit dans la grande société chrétienne et civile ce mystérieux instrument dont Dieu s'est servi pour opérer dans les cœurs, dans les mœurs privées et publiques et dans les affections des hommes, cette régénération

qui produisit la plus solide perfection de la vie civile et chrétienne; et si le monde à cette époque devint fou d'amour, comme on le lit dans les poésies de saint François, on le dut au zèle brûlant du fondateur du tiers ordre qui avait rallumé un si grand feu sur la terre, et le mouvement fut si universel, surtout en Italie, que le célèbre Pierre des Vignes, chancelier de l'empereur Frédéric, en prit ombrage et s'en plaignit à son maître. Il craignait pour l'autorité de l'empereur si les peuples d'Italie embrassaient les pratiques de cette dévotion. Tout le monde, hommes et femmes accouraient pour se ranger sous la règle de saint François, riches, pauvres, etc., les faibles comme les puissants, les hommes de toute condition, il n'y en avait aucun qui ne voulût marcher sous cette bannière. En regardant comme des tendances politiques l'enthousiasme que le tiers ordre de saint François excitait par le sentiment religieux dans les masses catholiques, Pierre des Vignes se trompait comme tous les hommes qui veulent juger de la religion par la sagesse humaine, et, à bien considérer, cette agitation universelle des esprits était une régénération sociale qui s'opérait: le monde se transformait sous l'influence toute puissante du christianisme. Enfin l'ardent amour de la pauvreté qui brûlait le cœur divin de saint François d'Assise, se répandait dans celui de tous ceux qui le voyaient si rempli, et qui étaient saisis d'admiration en voyant ses enfants marcher sur ses traces. François d'Assise était inondé de joie au milieu des souffrances, des humiliations et des tribulations, parce que ce sont là les sources de la gloire et de l'amour pur. Il fut si vif à cette époque, que de l'habitation modeste du peuple, il pénétra dans les palais. Saint Louis, roi de France, n'alla-t-il pas, pieds nus, recevoir la couronne d'épines du Rédempteur? Et deux fois ne fut-il pas en Afrique, sous l'étendard de la croix, pour combattre les infidèles? Enfin cette soif d'une vie meilleure porta d'autres monarques, empereurs et reines, à déposer leurs couronnes, à renoncer à tous leurs plaisirs et à se revêtir d'habits de pénitence.

Nous nommerons surtout sainte Elisabeth de Hongrie, dont la vie fut remplie de tant d'héroïques vertus que tous les autres personnages loués dans l'histoire, ne sont auprès d'elle que de pâles figures, comme on peut s'en convaincre par la lecture de sa Vie, publiée par M. le comte de Montalembert, surtout la partie où il traite de l'institution du tiers ordre. Voulez-vous donc connaître la grande régénération qui s'opéra alors dans le monde, admirez le mouvement catholique dans les sciences et dans les arts qui se manifesta partout et qui fut une période glorieuse pour l'histoire des nations. Nous ne nommons que Roger-Bacon, le docteur Séraphique, Duns Scott. Le premier ressuscita les sciences naturelles, en les purifiant et en les ennoblissant sous l'influence de l'esprit religieux. Les deux autres rétablirent la philosophie et la sublime

théologie mère et patronne de toutes les sciences.

La poésie, expression certaine de l'état moral et civil de la société, après la promulgation du tiers ordre de Saint-François, devint si populaire et si universelle que toute l'Europe semblait être devenue une vaste officine où le feu divin de l'amour produisait tous les jours de nouveaux chefs-d'œuvre où l'on chantait toujours messire Jésus et Mme la sainte Vierge. Cet enthousiasme poétique se répandit en France, en Allemagne et surtout en Italie. Quand ce mouvement d'amour séraphique n'aurait produit que le Dante et Pétrarque, les enfants de l'Italie devraient élever un monument de reconnaissance à l'ordre de Saint-François.

Que dirons-nous de la peinture, de la sculpture, de l'architecture ? Ce fut après la diffusion de l'esprit de saint François dans tous les ordres de la société qu'apparurent les plus beaux monuments de cette ère de foi et d'amour. Quel délicieux chef-d'œuvre, pour ne citer qu'un exemple, que sainte Marie de l'Épine et le Campo Sancto à Pise, édifice unique en son genre et d'une gloire immortelle, et la nouvelle cathédrale de Pise, qui devait surpasser toutes les autres si elle eût été terminée. Dans ces deux villes on vit alors paraître Nicolas de Pise avec toute sa famille d'artistes qui fonda cette école de sculpture qui donna une âme à la pierre et produisit l'œuvre merveilleuse de Sainte-Croix à Florence. Guinto de Pise, Gui de Sienne, annoncèrent pour la peinture cette école grave qui s'accrut et se perfectionna dans Cimabué et Giotto. Le premier fut porté en triomphe, à Florence ; sa *salutation angélique* se voit encore aujourd'hui dans l'église des Servites. Les Frères mineurs ne se contentèrent pas d'influencer les arts, ils mirent eux-mêmes la main à ces arts sublimes, nés pour représenter sur la terre les beautés insaisissables du ciel. A partir de ce moment les artistes n'eurent plus d'autres inspirations que le Séraphin d'Assise. Ces artistes, comme s'ils avaient trouvé le secret de leur supériorité dans les prodigieux développements de l'amour, s'appliquèrent à l'envi à représenter en toutes manières, en peinture et en sculpture, et la Vie de François d'Assise et de sa fille aînée, Claire, auprès de celle de Jésus et de Marie sa divine mère. Aussi tous les peintres les plus célèbres de ce siècle et du siècle suivant allèrent payer à saint François d'Assise le tribut de leur admiration, en ornant de leurs peintures la basilique, née en si peu de temps comme par enchantement.

Ce fut là que naquit l'école d'Ombrie, qui dans Perugin et dans Raphaël Sanzio, toucha à l'apogée de l'esthétique chrétienne, comme si Dieu avait voulu accorder le privilège et la couronne des arts, le plus bel ornement de l'humanité et de ce monde, à cette terre, d'où on lui avait adressé les plus ferventes prières et les plus généreux sacrifices.

Par cet exposé, nous avons voulu venger l'ordre séraphique des injustices et des injures dont il a été souvent l'objet de la part des mondains et des ignorants. Nous voulions rappeler les bienfaits signalés que les Frères mineurs ont apportés au monde, afin d'allumer en Europe le désir de vouloir encore expérimenter leur salutaire influence. On ne peut se dissimuler que le besoin en est grand, nous pourrions dire extrême. Les vices qui dominent aujourd'hui la menacent d'une nouvelle catastrophe. Le grand remède et même l'unique remède à opposer à ce torrent nous paraît être, comme dans le moyen âge, de guérir l'orgueil par l'humilité, la mollesse par l'austérité de la vie, le désir immodéré des richesses et des plaisirs sensuels par l'amour et le spectacle de la pauvreté, le désir ardent de l'amour de Dieu ; la révolte de la volonté, l'amour de l'indépendance, par la soumission à une volonté suprême et pleine de sagesse ; et enfin l'amour effréné du monde, par l'amour, par le désir des biens célestes. Nous sommes persuadé que les enfants de saint François d'Assise sont aussi aptes que tous les autres religieux à remplir cette mission, car ils n'ont pas dégénéré de l'esprit de leur Père et de leurs illustres ancêtres du XIII^e et du XIV^e siècle.

PÈRE-ÉTERNEL (RELIGIEUSES DU).

Cette maison fondée à Vannes, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, par Mlle Jeanne de Quéler de Monteville, avait pour objet principal l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ce ne fut d'abord qu'une communauté séculière à laquelle M. Dikgouges, évêque de Vannes, donna un règlement en 1701. Plus tard elle fut érigée en monastère sous la règle de Saint-Augustin. Ce couvent était le seul en Bretagne où l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement fut établie, et il n'était cependant d'aucun ordre ; il ne subsiste plus. Le local est aujourd'hui occupé par les dames de la Charité de saint Louis.

PETITES-SOEURS DE MARIE, à Gaudechard, du diocèse de Beauvais.

La communauté des Petites-Sœurs de Marie-Immaculée, fondée depuis peu d'années dans la paroisse de Gaudechard, diocèse de Beauvais, vient d'être reconnue comme congrégation à supérieure générale par un décret impérial en date du 9 janvier 1856, inséré au bulletin des lois. Placée spécialement sous le patronage de la Mère de Dieu, immaculée dans sa conception.

Cette congrégation a pour but 1^o de donner, surtout aux enfants pauvres, une éducation chrétienne.

2^o De prémunir contre de nombreux dangers, de maintenir dans les principes religieux, et de faire vivre par le travail les jeunes personnes indigentes et les orphelines, en les recueillant dans un pieux asile.

3° D'ouvrir enfin une retraite aux demoiselles ou veuves délaissées et sans fortune.

PETITES-SOEURS DES PAUVRES (CONGRÉGATION DES), maison mère à Rennes.

Les œuvres de Dieu sont pleines de merveilles; elles confondent la raison; elles lui montrent ses faiblesses et révèlent les procédés inconcevables dont use la Providence en faveur des desseins qu'elle adopte. L'histoire de la fondation des divers instituts de prière et de charité que l'Eglise a vus éclore est aussi pleine d'enseignements que d'intérêt : la main de Dieu s'y manifeste clairement, on peut suivre son action, travaillant au rebours de la sagesse humaine, dans la bassesse et l'humilité, et choisissant, comme le plus solide fondement des œuvres les plus éclatantes, l'abjection et l'anéantissement. Le bras de la Providence n'est point raccourci; notre siècle voit les mêmes merveilles que les siècles précédents. L'œuvre des Petites-Sœurs des pauvres, comme toutes les œuvres de Dieu, est née petitement; elle s'est développée et se maintient sans autres ressources que celles que lui ménage la Providence. Dans toutes ses contradictions et ses nécessités, elle n'a pas eu d'autre secours que la prière. Avec cet appui, elle trouve à employer surabondamment le zèle de charité qu'elle développe parmi ses membres. C'est à Saint-Servan que l'œuvre des Petites-Sœurs a commencé.

Saint-Servan est une petite ville de Bretagne, en face de Saint-Malo, sur le bord de l'Océan, dont un bras, laissé à sec deux fois par jour, sépare les deux cités. La population des côtes gagne sa vie et exerce son industrie sur la mer, et on attribue aux fureurs de cet élément le grand nombre de vieilles femmes veuves et sans ressources qu'on rencontre dans la Bretagne. Elles n'ont d'autres moyens d'existence que la mendicité, et participent à tous les vices qu'elle enfante. Beaucoup d'entre elles rappellent ces pauvres dont parlait déjà à saint François de Sales la bonne Anne-Jacqueline Coste : ils prennent l'aumône sans savoir que c'est Dieu qui la donne; ils vivent dans un état de vagabondage déplorable, hantent les portes des églises sans jamais y entrer et sans rien connaître des mystères qui s'y célèbrent; ils s'adonnent à tous les vices, vivent et meurent dans une ignorance absolue des choses du salut. Le souci de ces pauvres âmes qui engageait la bonne tourière du premier monastère de la Visitation d'Annecy, à parler hardiment au bienheureux évêque de Genève, et à lui indiquer les mesures à prendre pour le bien de cette nombreuse portion de son troupeau, le souci de ces pauvres âmes délaissées, aveugles, éloignées de Dieu et dans un état de misère religieuse cent fois plus à plaindre que la misère physique, qui leur attire au moins des aumônes; ce souci pressait, il y a une douzaine d'années, un vicaire de la paroisse de Saint-Servan. Il ne nous est pas permis

d'entrer dans les détails de la vie de ce prêtre. C'était déjà une vie adonnée à Dieu et aux saints exercices de la charité, une vie dévouée, dont le zèle ne s'arrêtait pas devant les obstacles. Le dénûment des âmes sur lesquelles il s'apitoyait était complet. Saint-Servan ne possédait pas d'hospice, pas même de ces hospices gouvernés par nos administrations civiles, où les vieillards reçoivent un asile et sont censés trouver aussi les secours spirituels qui leur sont nécessaires.

Le pauvre vicaire n'avait devant lui aucune des ressources indispensables pour louer un de ces établissements; mais il pouvait communiquer à certaines âmes la compassion dont il était pénétré. La Providence se chargea de lui désigner celles auxquelles il devait s'adresser. Une jeune fille de sa paroisse, qui n'avait pas coutume de s'adresser à lui, se trouva un jour à son confessionnal sans avoir jamais pu expliquer pourquoi et comment elle y était entrée. Le prêtre reconnut tout de suite une âme propre au dessein qu'il méditait. De son côté, en écoutant les avis du prêtre auquel elle avait été conduite pour ainsi dire malgré elle, cette jeune fille ressentit cette foi et cette consolation que Dieu donne aux âmes soumises à sa direction et à sa volonté. Elle avait depuis lors tout le désir d'être religieuse; elle était ouvrière et n'avait d'autre moyen d'existence que le travail de ses mains. Le prêtre la confirma dans ses intentions, et commença à entrevoir à réaliser quelque jour son désir de soulager les pauvres vieillards. Il avait déjà remarqué parmi les âmes qu'il dirigeait une autre jeune fille, orpheline, et de même condition que la première. Il les engagea à se lier ensemble, et sans rien leur communiquer encore de son projet, les assura que Dieu les voulait l'une et l'autre entièrement à lui et qu'elles le serviraient dans la vocation religieuse; il les encouragea à se préparer à cet honneur et à s'essayer à vaincre en elles-mêmes tous les penchants de la nature. Les deux enfants, on peut leur donner ce nom (l'aînée n'avait pas dix-huit ans, la seconde en avait à peine seize), les deux enfants se mirent généreusement à l'œuvre. L'abbé leur avait dit qu'elles serviraient Dieu dans la même communauté, elles le croyaient sans rechercher autre chose. Il avait dit à la plus jeune de considérer l'aînée comme sa supérieure et sa mère. Elles travaillaient chacune de leur côté durant la semaine et se réunissaient le dimanche. Avant que l'abbé leur eût recommandé de se lier, elles ne se connaissaient pas. A partir de ce jour, elles se trouvaient unies par un de ces liens puissants et aimables, que la Providence crée entre les âmes qui lui appartiennent, et dont les frivoles amitiés des hommes du monde ne peuvent faire comprendre la douceur et la force.

Tous les dimanches, après la Messe paroissiale, ces deux enfants, évitant les compagnies et les distractions, s'en allaient sur

les bords de la mer. Elles avaient adopté un certain creux de rocher; elles s'y mettaient à l'abri et y passaient leur après-midi à s'entretenir de Dieu et à se rendre compte l'une à l'autre de leur intérieur et des infirmités qu'elles pouvaient avoir commises à ce petit règlement de vie que l'abbé leur avait donné. Elles s'entretenaient de la sorte et tout simplement à cet exercice de la vie religieuse qu'on appelle la *conférence spirituelle*. Elles s'entretenaient de leur règle et s'appliquaient à en pénétrer l'esprit. Une phrase les arrêtait, et elles ne pouvaient en pénétrer le sens: « Nous aimerons surtout, » y était-il dit, « à agir avec douceur et bonté envers les pauvres vieillards infirmes et malades, nous ne leur refuserons pas nos soins toutefois quand l'occasion s'en présentera, car nous devons nous donner bien de garde de nous ingérer en ce qui ne nous regarde point. » Elles pesaient tous ces mots sans que rien leur apprît le dessein de celui qu'on pouvait déjà appeler leur père. Il en usait avec elles comme avait fait saint François de Sales à l'égard de sainte Chantal, leur parlant de leur vocation, leur proposant certaines communautés, changeant ensuite d'avis, les engageant à faire des démarches où il savait qu'elles seraient rebutées, exerçant enfin leur patience et ployant leur esprit par toutes les manières possibles pendant près de deux ans. Vers les derniers mois de ce temps d'épreuve, il s'était ouvert à elles un peu davantage et leur avait recommandé de prendre soin d'une vieille aveugle de leur voisinage. Les enfants obéirent et employèrent tous leurs loisirs autour de cette pauvre infirme; elles la soulageaient selon leur petit pouvoir, disposant en sa faveur de leurs économies, faisant son ménage, la conduisant à la Messe le dimanche, enfin, remplissant auprès d'elle tous les offices que la charité pouvait leur inspirer. Cependant la Providence accommoda bientôt les choses de manière à ce qu'on pût procéder à un petit commencement de l'œuvre, dont on n'avait encore qu'une si faible esquisse. Elle mit sur le chemin des deux jeunes filles une ancienne servante, dont le nom est aujourd'hui connu de toute la France. Jeanne Jugon avait quarante-huit ans; elle possédait une petite somme d'environ 600 fr.; elle suffisait par son travail au surplus de ses besoins; elle vivait seule; on s'associa avec elle, et Marie-Thérèse, qui était orpheline, s'installa dans sa mansarde. Marie-Augustine vint y passer tout le temps dont elle pouvait disposer, mais elle resta dans sa famille.

On ne voulait pas publier qu'on allait fonder un institut nouveau, et les trois nouvelles sœurs l'ignoraient à peu près encore elles-mêmes. Leur Père leur avait recommandé de se livrer entièrement à la divine Providence, de se confier à elle de toutes choses et de s'inquiéter seulement d'aimer Dieu, de le servir de toute leur âme et de se dévouer au salut et au soulagement du prochain et des vieillards. Les enfants le fai-

saient joyeusement; elles avaient prié Dieu de bénir leur entreprise et de regarder avec miséricorde leur essai de vie commune. D'ailleurs, en s'établissant dans la mansarde, Marie-Thérèse n'y vint pas seule; elle amena avec elle Notre-Seigneur, présent et vivant dans la personne de ses pauvres. Le jour de la fête de Sainte-Thérèse, 1840, on installa dans la petite chambre de Jeanne la pauvre aveugle de quatre-vingts ans, qu'on soignait depuis plusieurs mois. Marie-Augustine et Marie-Thérèse apportèrent sur leur bras cette chère infirme, et la bénédiction de Dieu entra avec elle dans le nouveau ménage. Il y avait encore une autre petite place dans le logement, on y mit bientôt une seconde vieille. La maison se trouva alors complète. Rien n'était changé d'ailleurs aux allures des personnages qui l'habitaient. Jeanne filait, Marie-Augustine et Marie-Thérèse travaillaient à leur couture ou à leur lingerie, interrompant leurs travaux pour soigner les deux infirmes et leur rendre tous les devoirs de filles pieuses envers leurs mères, soulageant leurs maux, éclairant leur foi, animant, soutenant et réchauffant leur piété. Le vicaire, que nous pouvons bien déjà appeler le fondateur et le Père, aidait de tout ce qu'il pouvait à la petite communauté, et avec la grâce de Dieu on se suffisait. Ce n'était pas tout que de suffire, il fallait encore se développer. Une quatrième servante des pauvres s'était unie aux trois premières; elle était malade et sur le point de mourir; comme aux anciens jours, elle voulut mourir consacrée à Dieu et parmi les servantes des pauvres. Elle se fit transporter dans la mansarde et y guérit. Elle laissa à Dieu cette vie qu'elle lui avait offerte et qu'il lui avait rendue, elle se voua au service des infirmes et des vieillards. Mais le soulagement de deux vieilles femmes ne pouvait pas être tout le fruit que l'Eglise devait tirer pour la gloire de Dieu du dévouement de ces généreuses filles.

On resta dans la mansarde environ dix mois; c'était le temps d'essai; le temps de noviciat, pour ainsi dire. Peut-être avait-on espéré que ce dévouement exciterait bientôt un généreux concours et attirerait des ressources qui permettraient d'étendre l'œuvre et d'ouvrir un asile à un plus grand nombre de vieillards. Peut-être aussi n'avait-on pas regardé au delà du commencement que nous venons de raconter. Toujours est-il que, si on attendait un secours humain, on résolut de s'en passer; et si on avait borné ses desirs au spectacle si beau et si consolant de ce qui se passait dans la mansarde, on ne s'en contenta plus désormais. Quand on se donne à Dieu, il faut se donner tout entier; le sacrifice a des saveurs auxquelles les âmes qui les ont une fois goûtées ne peuvent plus se soustraire; elles veulent aller jusqu'au bout, faisant ce qui dépend d'elles, et laissant aux autres le soin de concourir, si bon leur semble, aux œuvres que Dieu leur a une fois indiquées.

Dans les conseils de la mansarde on résc-

lut donc de s'agrandir et de faire profiter un plus grand nombre de vieillards des bienfaits qu'on voulait leur apporter. Quand nous parlons de conseil, il est juste de s'expliquer. Peu de délibérations avaient lieu dans la mansarde : le père recommandait à ses filles de prier, priaît lui-même, et lorsqu'il croyait avoir reconnu la volonté de Dieu, il l'indiquait à ses enfants en leur laissant le mérite de l'obéissance ; l'obéissance, cette vertu d'un prix merveilleux, d'un ressort incalculable, qui reluit dans toutes les grandes œuvres de l'Eglise, qui les soutient et les anime, les rend fortes et victorieuses ! On prit à loyer un rez-de-chaussée assez commode, une salle basse, humide, qui avait servi longtemps de cabaret. On pouvait y installer douze lits ; ils y furent bientôt tous occupés. Les quatre servantes des pauvres avaient fort à faire autour de leurs pensionnaires. Il ne pouvait plus être question pour elles de gagner leur vie et celle de leurs protégées en travaillant. C'était assez de rendre à leurs bien-aimés pauvres tous les services que réclamaient leur âge et leurs infirmités. Elles pansaient les plaies, nettoyaient les ordures, levaient et couchaient leurs vieilles, les instruisant encore et les consolant ; il était impossible de pourvoir aux autres nécessités. Le bureau de bienfaisance continuait aux vieilles femmes, ainsi réunies par la charité, les secours qu'il leur distribuait isolément ; il leur donnait du pain et leur prêtait du linge. Pour subvenir au surplus des besoins (et ils ne manquaient pas), celles des vieilles qui pouvaient marcher continuaient leur ancienne industrie et sortaient tous les jours pour mendier. Les sœurs préparaient les repas et partageaient elles-mêmes ce pain de la mendicité ; de la sorte, avec les secours imprévus et impossibles à prévoir qui arrivaient de temps à autre, on parvint à se suffire.

Ce n'était pas cependant assez de partager ce pain mendié ; Dieu exigeait un nouveau sacrifice et un dernier abaissement ; la mendicité des vieilles femmes avait l'inconvénient de les remettre constamment dans le danger de leurs mauvaises habitudes, de les rapprocher de l'occasion de s'enivrer, par exemple, qui était le vice dominant de la plupart de ces malheureuses ; les sœurs, jalouses surtout du salut de leurs pauvres, voulurent les éloigner de cette tentation et leur épargner aussi l'avilissement de la mendicité, bien que la plupart y eussent vieilli et n'en ressentissent pas l'ignominie. Le père propose à ses enfants de n'être plus seulement servantes des pauvres, mais de devenir aussi mendiante par amour pour elles et pour la gloire de Dieu. Le sacrifice ne fut pas plutôt indiqué qu'il fut embrassé. Sans scrupule, sans hésitation, on se fit mendiante. Jeanne, la première, prit un panier et sortit immédiatement ; elle se présenta bravement, le cœur enflammé de l'amour de Dieu et du prochain, dans toutes les maisons où ses pauvres étaient habituel-

lement secourus. Elle recueillit humblement et avec reconnaissance les morceaux de pain et les liards qu'on voulut bien lui donner.

La Providence réservait là, pour les Petites-Sœurs, une ressource inépuisable. Depuis ce temps, elles ont ramassé le pain de leurs pauvres dans cette noble et sainte mendicité. Toutes ses compagnes ont imité Jeanne. Elle est cependant restée la quêteuse en titre, pour ainsi dire, de l'institut ; elle est infatigable et ne se contente pas de parcourir les villes où l'œuvre est établie, elle va partout, exposer simplement et dignement l'objet de sa démarche, les besoins de ses pauvres, et parler des miséricordes du Seigneur à leur égard. Rien ne la rebute ni ne la confond ; elle voit la main de Dieu en tout, elle remercie de ce que cette main dispense, elle espère ce que cette main refuse, et ne doute pas de la générosité ni de la bonté de ceux qui ne peuvent participer à son entreprise. Ce dévouement incroyable n'attire pas seulement les bénédictions de Dieu, il conquiert les suffrages des hommes ; ceux qui proscrivent la mendicité n'ont pu s'empêcher de reconnaître la vertu de cette noble et intrépide mendiante ; l'Académie française lui a accordé un prix de vertu.

Dès les premiers jours, ce dévouement surprit et toucha : la quête faite par les sœurs fut plus abondante que celle des pauvres vieilles : on ajouta quelque chose au liard ou au morceau de pain accoutumé. Des vêtements, des meubles, des provisions de toutes sortes se trouvèrent à la disposition des sœurs ; les pauvres en furent mieux traités.

Le linge toutefois manquait : celui du bureau de bienfaisance était déjà insuffisant, et la détresse devenait extrême, lorsque le bureau, pressé d'autre part, se vit dans la nécessité de retirer aux Petites-Sœurs le linge dont il disposait en faveur de leurs pauvres. Dans cette anxiété, les Petites-Sœurs eurent recours à leur ressource ordinaire : elles prièrent et s'adressèrent plus particulièrement à Marie, la chargeant de venir à leur aide.

Le jour de la fête de l'Assomption, on dressa un petit autel à la sainte Vierge. Un gendarme, voisin de l'asile, que le peuple appelait déjà l'Asile des bonnes femmes, touché de ce qu'il voyait journellement dans cette maison bénie, se chargea d'élever et de décorer le petit autel. Les sœurs étendirent au-devant tout le pauvre linge de leurs protégées ; cinq ou six chemises composaient la richesse de la maison : point de draps. La sainte Vierge se laissa attendrir : eh ! qui ne l'eût pas été en présence de cette misère ? L'autel fut assez visité les jours suivants, la divine Mère toucha les cœurs, chacun s'empressa de soulager cette détresse. De pauvres servantes, qui n'avaient rien à donner, ôtaient leurs bagues et les passaient au cou de l'Enfant Jésus que tenait entre ses bras la Vierge Mère, dont

une statue, haute comme la main, dominait l'autel. Par cette industrie et cette miséricorde, les pauvres se trouvaient suffisamment pourvus de chemises, de draps et des autres linges indispensables.

Un cercle de ridicule et d'opprobre s'était cependant formé autour d'elles. Elles eurent à boire toute la honte de leur mendicité, on les montrait au doigt en les raillant; l'humilité et la confiance en Dieu leur faisaient supporter toutes les contradictions et surmonter toutes les difficultés; c'était une raison pour s'abandonner plus entièrement à la Providence. Pendant les premières années le nombre des membres de cette famille resta le même, et cependant le nombre des pauvres ne cessait de croître. Quand le rez-de-chaussée fut plein, on acheta (en 1842) une grande maison, on n'avait rien pour la payer; M. l'abbé le Pailleur vendit sa montre en or et quelques effets; deux des sœurs avaient quelques économies, on en eut assez pour payer les frais du contrat, en chargeant la Providence de payer le surplus. Elle ne fit pas défaut, au bout d'un an la maison, qui avait coûté 22,000 fr., était entièrement payée, elles reçurent à cette époque l'aimable nom de Petites-Sœurs des pauvres.

D'après leur constitution, et selon leur vœu d'hospitalité, les Petites-Sœurs pouvoient aux besoins de leurs vieillards, et ne prennent pour elles que le surplus des dessertes. Un soir d'hiver, il ne restait plus pour les Sœurs que le quart d'une livre de pain, elles se mirent à table, dirent leur *Benedicite*, et se le renvoyèrent de l'une à l'autre; pendant que le petit débat avait lieu si gracieusement et si joyeusement, on sonna à la porte, malgré l'heure avancée, c'était la Providence qui envoyait du presbytère une abondante aumône de pain et de viande. On pourrait citer d'autres exemples de cette attention constante de Dieu à pourvoir aux besoins de ses enfants. L'histoire de la fondation de divers ordres religieux abondent en traits pareils; on comprend qu'ils ont dû surtout se renouveler pour les Petites-Sœurs des pauvres si confiantes en la Providence.

Les âmes des malheureuses créatures qu'elles recueillirent ne résistaient pas à leurs bienfaits; la charité qu'on exerçait à leur égard leur faisait connaître Dieu, elles apprenaient à goûter, à aimer, à servir la divine Providence qui leur avait envoyé dans leur misère, des sœurs si dévouées et si compatissantes.

La maison était pleine, toute pleine: les sœurs, pour assister plus de pauvres, avaient eu beau se loger au grenier, il n'y avait plus de place. Il y avait cependant encore des pauvres dans la ville et ses environs. On avait du terrain, et dans la caisse une pièce de 10 sous. On songea à bâtir. On mit cette pauvre pièce de 50 centimes sous les pieds de la statue de la sainte Vierge, et on commença hardiment. On était habitué déjà aux merveilles de la Providence, et

les faibles mains des Petites-Sœurs, accoutumées autrefois à la lingerie et à la couture, n'hésitèrent pas à commencer les travaux des bâtiments. Elles savaient bien que c'est le Seigneur qui édifie, et non pas la force des ouvriers. Elles déblayèrent le terrain, creusèrent les fondations, et s'évertuaient à recueillir les matériaux. Encore une fois, Dieu n'en demandait pas davantage; il répondit à cette audace qui ne reculait devant rien. Les ouvriers de Saint-Servan s'émurent en voyant le dévouement des sœurs. Ils offrirent d'aider à ces travaux bénis. Les charrois furent faits gratuitement, les aumônes d'argent abondèrent. Puis les travaux n'étaient pas terminés que le nombre des sœurs commença à s'accroître; Dieu récompensait enfin la constance des fondateurs. Leur audace était allée jusqu'à songer à établir de nouvelles maisons; les quatre Sœurs ne suffisaient que par un miracle constamment renouvelé à toutes les charges de Saint-Servan; elles étaient déterminées cependant à ne pas laisser cette petite ville seule jouir des bénéfices de leur entreprise. Elles ne considéraient pas leur faiblesse; elles ne songeaient qu'au bien à faire. Aussitôt que leur nombre fut accru, Marie-Augustine partit pour Rennes. Aucune ressource n'était préparée; elle allait tenter une seconde fois les merveilles qui s'étaient déjà opérées devant elle. Son premier soin fut, non pas de recueillir de l'argent, mais de chercher des pauvres. En retournant à Saint-Servan la Mère Marie-Augustine trouva la maison augmentée, et comprit ce que cela voulait dire. Il y avait là, en effet, une sorte de dialogue entre les Petites-Sœurs et la divine Providence, aussi fut-on disposé à accueillir les propositions de Dinan, du diocèse de Saint-Brieux. Là, comme à Rennes, leur premier soin fut de chercher à soulager les pauvres vieillards. Elles les installèrent dans un local qui avait servi de prison et qu'on avait abandonné, parce qu'il était humide et infect. La chambre la plus saine fut destinée aux vieillards, les sœurs s'accommodèrent du reste. C'est une coutume de laisser toujours la bonne part à leurs hôtes.

Jusqu'alors, on s'était contenté de vivre au jour le jour: en répondant aux grâces de la Providence et aussi en la violentant un peu, selon les préceptes de l'Écriture, on était à la fin de l'année 1846, après avoir créé trois maisons. La famille comptait seize sœurs, on songea à une quatrième fondation. Elles voyaient qu'il y avait tant de pauvres à soulager, tant de cœurs à convertir: mais que peut une simple fille sans crédit? Tout, pourvu qu'on soit armé d'une constance inébranlable, qu'on laisse à Dieu la gloire de toutes choses. Elles ne repoussèrent donc pas les ouvertures qui leur furent faites de venir à Tours; comme toujours elles ne demandaient qu'un petit abri pour se loger en arrivant, et la liberté d'agir. En arrivant dans cette ville, les premiers jours de janvier 1847, il restait quelques centimes dans leur bourse. Au mois

de février 1848, elles firent, au prix de 80,000 fr., acquisition d'un local capable de contenir de cent à cent cinquante personnes. Comment tout cela fut-il payé? C'est toujours la même merveille. A cause du petit nombre de sœurs (pendant longtemps elles ne furent que trois), la fondation de Tours fut très-pénible : la fatigue épuisa leur santé, la supérieure Félicité mourut deux ans après; la Mère Marie n'a jamais pu rétablir sa santé. A mesure que les besoins se faisaient sentir, la Providence s'empressait toujours d'y satisfaire, nous parlons des besoins urgents et indispensables, car pour l'agréable et le superflu on n'y songeait pas. Par une conséquence du vœu d'hospitalité, quand un pauvre se présente dans une des maisons, et qu'il n'y a pas de lit, une sœur donne le sien, et s'accommode ensuite comme elle peut. Le lit des sœurs, d'ailleurs, ne fait pas grande envie et se compose en tout d'une pailleasse. Un jour qu'elles manquaient de draps, elles allaient couper en deux le seul qui leur restait pour en donner la moitié à une femme qui arrivait, lorsqu'on entend frapper à une porte, c'était un jeune homme qui apportait six paires de draps. Quand la sœur les porta à ses deux compagnes, elles se mirent toutes à genoux en pleurant pour remercier Dieu. Voilà des traits de la Providence comme on pourrait en citer mille arrivés dans chacune des maisons. C'est de Tours, au milieu des merveilles dont nous parlons, que l'œuvre devait prendre son extension; une douzaine de postulantes se présentèrent. On songea à faire une fondation à Paris. Ce fut vers le printemps, 1849, que la Mère générale et la Mère Marie y arrivèrent; la maison de Nazareth leur donna l'hospitalité; les bonnes religieuses de la Visitation, fidèles à l'esprit de saint François de Sales, envoyèrent de leur couvent quelques provisions aux deux fondatrices. Elles furent souvent obligées d'aller aux fourneaux desservis par les Filles de la Charité chercher la soupe et des légumes qu'on y distribue aux mendiants en échange de bons dont la valeur est de un ou deux sous. Inconnues et perdues au milieu de tant de personnes déguenillées et dégoûtantes de saleté, elles attendaient leur tour, tendaient leur écuelle au guichet et portaient ensuite, moyennant ses deux sous, le dîner de la communauté tout entière. Au bout de cinq mois d'attente elles trouvèrent enfin, rue Saint-Jacques, n° 277, une maison qui, successivement agrandie, contient cent cinquante pauvres. Pendant qu'on avait tant de peine à s'établir à Paris, une autre fondation se faisait à Nantes, où le P. Le Pailleur avait été appelé par les conférences de Saint-Vincent de Paul. Le bon Père laissa à ses Filles, ou plutôt la Providence, le soin de fournir à toutes les charges de la maison, il y laissa la même assistante Marie-Thérèse avec 20 fr.; il ne leur restait que 4 fr. quand arriva la permission de l'autorité ecclésiastique; trois mois après une maison était bien montée

et pourvue de tout ce qui était nécessaire. La même année on fonda une autre maison à Besançon. En 1850, de nouveaux établissements furent fondés à Angers, à Bordeaux, à Nancy, à Rouen. La première fois que les Petites - Sœurs parurent sur le marché à Rouen, elles firent presque une émeute; chacun les appelait, se précipitait vers elles et voulait leur apporter son offrande; la police fut obligée d'intervenir, en réglant que les bonnes sœurs feraient le tour du marché, afin que chacun pût leur remettre à son tour l'aumône qu'il avait préparée, et un jour des marchands se plaignirent à la supérieure de la quêteuse qui ne venait pas vers eux aussi souvent que vers les autres. Dans une ville où tous leurs efforts et ceux de leurs amis les plus dévoués restaient à peu près stériles pour les faire connaître, le bon Père ne se rendant pas compte de l'obstacle, réfléchi, pria, consulta Dieu, et prit enfin sa résolution. Je vais prendre, dit-il, le plus de pauvres que je pourrai : d'après ses ordres, la supérieure en prit trente en quinze jours, dès ce moment les ressources abondèrent. Avant de propager davantage l'institut, le bon P. Le Pailleur aurait voulu travailler à fortifier l'esprit des sujets aptes à maintenir partout la discipline ardente et dévouée des premières Mères; c'était prudent, mais la Providence a des raisonnements qui ne sont pas pires que ceux des hommes; on voyait se former et se développer rapidement les sœurs destinées à conduire les maisons. Les postulantes étaient toujours en grand nombre, les novices avançaient rapidement dans la vie religieuse et parmi les anciennes sœurs, celles qui devaient devenir les Mères se distinguaient à mesure que les sollicitations devenaient plus pressantes.

Le 15 janvier 1850, deux religieuses de cette nouvelle famille qui manquait aux innombrables œuvres de charité, soutenues par l'inépuisable trésor de leur foi, furent fonder une maison de leur ordre à Bordeaux. Leur ressource temporelle se composait d'une pièce de 5 fr., que chacune d'elles possédait. A peine arrivées, ces deux saintes filles, deux anges de la terre, se mettent à la recherche d'un local; il le leur faut spacieux, aéré; elles parcourent les divers quartiers sans succès; elles arrivent devant le château du Diable; on aurait dit une maison vouée à une démolition prochaine. Cet abandon avait été provoqué par une terreur panique; le vulgaire le croyait habité par des fantômes effrayants. Les Petites-Sœurs qui apprennent ces rumeurs épouvantables n'en sont pas effrayées; elles sont habituées à combattre le démon sous toutes les formes et à le vaincre; elles passent un bail; des réparations urgentes sont immédiatement faites et une humble croix, symbole d'interminable charité et d'amour infini, apprend aux passants que ce lieu jadis de terreur imaginaire, était devenu un refuge assuré de paix et de repos.

La fondation d'un hôpital est toujours une

œuvre considérable. Que de sommes importantes qu'elle exige! que d'obstacles à surmonter! que de difficultés à vaincre! La Providence qui les avait guidées n'abandonna pas les Petites-Sœurs. La ville, éminemment généreuse, leur fournit tout ce qui était nécessaire. Peu à peu le modeste ameublement fut complet; la lingerie fut garnie pour pourvoir à tous les besoins; d'abondantes aumônes permirent de remplir tous les engagements qui avaient été contractés, et bientôt soixante-quinze vieillards des deux sexes recevaient les soins que réclamaient leur état. Une petite église contiguë dans la maison permet aux infirmes de venir remercier Dieu chaque jour des bienfaits qu'ils en reçoivent.

Fondé par des dons et des aumônes, l'aumône et les dons le soutiennent. Chaque matin, un cheval attelé à une petite charrette part de l'hospice pour aller chercher les provisions, une sœur accompagne le modeste attelage, et partout sur son passage les offrandes de toutes sortes précèdent les demandes. Au marché, les marchandes, excitées par une inspiration miséricordieuse, rivalisent d'empressement et d'ardeur, c'est à qui donnera le plus tôt et le plus; celle-ci donne un poisson, celle-là de la viande, une autre des fruits, les légumes de toute espèce pleuvent en abondance dans la petite voiture et l'ont bientôt encombrée. Tout le monde veut donner et donne dans la mesure de ses moyens. La générosité de la population bordelaise, à laquelle on ne fait jamais en vain appel, n'est pas moins inépuisable que le dévouement des bonnes sœurs appelées à les servir et dont les mains sont toujours prêtes ou à panser une plaie ou à essuyer une larme.

Le 2 novembre 1851, deux religieuses arrivent de Paris, elles allaient jeter les fondements d'un hospice à Lyon pour les vieillards des deux sexes; elles ne portaient qu'une bonne volonté à toute épreuve et une confiance illimitée en la divine Providence. La ville des aumônes ne pouvait pas être privée plus longtemps de ces bons exemples et d'un si merveilleux concours. Elles n'ont aucune ressource, il n'existe aucune fondation en leur faveur, elles n'ont d'autre capital que la pauvreté, leurs revenus sont nulle part et partout: nulle part, parce qu'elles n'ont rien d'assuré, partout parce que riches et pauvres vont concourir à pourvoir à leurs besoins; des ruisseaux sortis de tous les rangs de la société, suivant la même pente, vont bientôt s'y jeter, non pour s'y perdre mais pour s'y grossir dans l'océan de la charité. Les deux Petites-Sœurs furent reçues dans une pieuse famille; elles n'ont rien, elles font cependant le choix d'une vaste et commode maison, parce que la charité ne calcule pas et qu'elles sont habituées à tirer sur la Providence des lettres de change qui sont toujours exactement payées. Le 1^{er} décembre elles en prennent possession accompagnées de deux pauvres vieilles femmes. L'inauguration se fit le 2 février 1852,

par Son Eminence Mgr le cardinal-archevêque de Lyon, qui y prononça une admirable allocution; cette solennité fut honorée de la présence de M. le maire, de messieurs et de dames en grand nombre. La pierre fut posée, les Lyonnais se chargèrent de continuer l'édifice. Ce jour-là il y eut trente-huit réceptions; à la fin du mois il y en eut cinquante-trois, fin mars soixante-quinze, fin avril quatre-vingt-quatorze.

Comment les ressources affluèrent-elles chez les Petites-Sœurs à Lyon? de la même manière que dans tous les autres établissements. Les Petites-Sœurs reçoivent tout, parce que leur industrieuse charité leur fait tirer parti de tout: vieilles hardes, vieux linges, meubles antiques, fauteuils manchots, chaises boiteuses, et quelquefois aussi du neuf; de même qu'à Rouen et dans quelques autres grandes villes elles se font suivre par un âne, qui est aussi un don de la charité, et qui porte dans des paniers les diverses offrandes récoltées sur la route. Les sœurs quêteuses s'arrêtent aux portes des établissements publics et sur les marchés aux légumes; la sympathie générale les accompagne presque partout.

L'esprit de pauvreté est toujours admirablement conservé chez les Petites-Sœurs; elles ont une toute petite chapelle que les dons particuliers enrichissent chaque jour de quelques ornements simples. Ce qui domine même cet admirable amour de la pauvreté, c'est leur confiance sans borne, sans exclure cependant les règles de la prudence elle se traduit au dehors par toutes leurs paroles, dans tous leurs actes, dans leurs plus pressants besoins. Elles ne sont ni découragées, ni impatientes; elles prient avec ferveur, elles s'adressent directement à Dieu, elles s'efforcent d'arriver à lui par le cœur de ceux qui leur sont chers. C'est surtout la sainte Vierge qui est leur intermédiaire auprès de son divin Fils; après elle, les patrons de l'institution Saint-Joseph et Saint-Augustin. Pour l'admission dans leur maison, elles n'ont pas égard aux recommandations ni au tour d'inscription, elles réservent les droits aux plus grandes misères, au plus entier abandon; leurs premiers soins sont pour les pauvres souffrants et les plus délaissés.

En 1852, les Petites-Sœurs des pauvres achetaient une maison très-vaste, bien bâtie, bien distribuée pour un hospice pouvant contenir plus de quatre cents pauvres; plus de deux cents étaient installés. Nulle part qu'à Lyon, cette œuvre ne fut mieux comprise. Les hautes classes ont donné largement, le commerce s'est signalé avec cette générosité qui lui est habituelle, les ouvriers même leur ont apporté leurs offrandes, plusieurs corporations leur apportèrent leur utile concours; Son Eminence le cardinal-archevêque avait donné l'exemple par l'offrande d'une somme considérable. Les filets de la charité furent jetés, et la pêche, généralement abondante, fut quelquefois merveilleuse; les militaires ne furent pas

les derniers à aller leur porter leurs offrandes; elle devint régulière et journalière tant que le 42^e tint garnison dans cette ville. Rien n'est attendrissant et édifiant comme le détail de ces actes de générosité et de dévouement qu'elles reçoivent journallement. Un fondeur, connu par la beauté de ses œuvres, donna une cloche; son frère, fâché de se laisser devancer, envoya un billet de 200 fr., les menuisiers fournirent les banes, les boulangers s'engagèrent à donner quelques livres de pain par semaine, un excellent plâtrier fit réparer les dortoirs, laissés par les militaires qui les avaient habités, dans un triste état, et envoya son compte acquitté.

D'où peut venir une si grande sympathie? sinon de ce que les Petites-Sœurs des pauvres sont réellement petites par l'humilité, par la modestie, par le zèle, la charité, la douceur, le dévouement et le don entier d'elles-mêmes. Cette puissance de la douceur, qui fait ainsi réussir les Petites-Sœurs au dehors, fait sentir son heureuse influence sur les vieillards qu'elles adoptent comme des frères dont Jésus-Christ leur confie la garde et l'entretien. Les hospices des Petites-Sœurs ne cherchent pas à thésauriser; quand les besoins du lendemain sont assurés, les quêteuses interrompent les courses pour recommencer le jour suivant. Sous le toit tutélaire des Petites-Sœurs, une surveillance intelligente procure l'aisance aux vieillards. L'ordre et la propreté remplacent le luxe; les aliments sont préparés avec un soin minutieux; leur nourriture est saine et suffisante. L'attentive prévoyance des bonnes sœurs a trouvé divers moyens ingénieux de créer pour les vieillards valides un travail qui leur sert de distraction et qui est en même temps utile et profitable à l'hospice.

Pour se conformer à la volonté de Dieu, si clairement manifestée par le nombre toujours croissants de sujets et par leurs rapides progrès dans l'acquisition des vertus et des qualités propres à leur vocation, le P. Le Pailleur consentit à fonder un deuxième établissement à Paris, sur les sollicitations de la 10^e légion, en faveur des vieillards du 10^e arrondissement. Les offres furent acceptées, et on s'installa à la rue du Regard, et le P. supérieur apporta pour tout mobilier une statue de la sainte Vierge, une image de saint Joseph et une autre de saint Augustin; il plaça la statue sur la cheminée, attacha les gravures à la muraille, se mit à genoux, récita un *Pater* et un *Ave* avec les sœurs et leur adressa quelques paroles d'encouragement. Sept mois après, 150 vieillards habitaient cette maison.

Déjà l'on traitait d'une nouvelle fondation hors de France; le cardinal Wiseman demandait des sœurs avec instance, mais aucune des sœurs ne savait lire, n'entendait l'anglais; on n'osa refuser cependant, le langage de la charité ne s'entend-il pas partout? On partit, on s'installa dans un faubourg, puis dans le centre de Londres, où on les appela les filles du Pape, ce qui

n'empêche pas les sœurs d'être aimées et respectées. Les petits enfants surtout se laissent aller à l'attrait de leur bonne grâce; ils subissent naïvement l'influence de cette vertu qui rayonne autour des âmes du Seigneur. Ils courent après les Petites-Sœurs, les entourent et leur baisent les mains. Elles accueillent les vieillards sans distinction de religion. Le cardinal-archevêque est plein de bonté pour elles et les visite souvent. Elles suivent la même manière de vivre qu'à Saint-Servan. La quatorzième maison fut établie à Laval, où les Petites-Sœurs des pauvres furent appelées par l'administration hospitalière. Sans renoncer cependant au glorieux privilège d'édifier sur les seules promesses de la Providence, elles arrivèrent quelque temps après à Lyon où rien n'avait été préparé d'avance. Comme à Tours et à Rennes, un ami dévoué s'était trouvé heureux de leur donner asile pour quelques jours. Dans la ville des aumônes, au milieu des ouvriers et des fabricants, leur établissement prit un accroissement rapide et obtint des résultats aussi prompts qu'à Rouen et Bordeaux.

La congrégation des Petites-Sœurs des pauvres se compose aujourd'hui de près de trois cents filles: Qui pense à s'occuper de ce que font trois cents filles, destinées par leur naissance et leur éducation à être des servantes dans nos maisons ou de simples ouvrières en broderie ou en couture? La sagesse humaine ne saurait trouver à employer de si chetifs et de si fragiles instruments. La providence de Dieu ne les dédaigne pas; elle éclate au milieu de cette faiblesse, et semble, de nos jours surtout, prendre plaisir à s'y manifester. Ce Dieu aimable et tout-puissant se complait avec les humbles et les petits; et tandis qu'on propose, qu'on discute et qu'on essaye à grands frais des projets insensés et ridicules de soulagement des pauvres, il charge ses trois cents filles de nourrir à elles seules, de consoler et de soulager plus efficacement que ne sauraient le faire toutes les lois et toutes les administrations du monde, quinze cents vieillards en France. Toute la merveille est là: les autres détails sont superflus.

Voilà ce que peut produire dans une âme sacerdotale une seule étincelle de la charité divine. Rechauffées et unies sous ses rayonnements, les Petites-Sœurs ne s'emploient pas seulement au service des hommes, si misérables qu'ils soient, c'est Dieu lui-même qu'elles servent; elles lui donnent, dans la personne de ses pauvres, le soulagement que, selon la tradition, la sainte Véronique lui rendit autrefois sur le chemin du Calvaire. Il était alors l'opprobre des hommes, un objet de dégoût et de honte pour la nature entière; conspué, couvert de sueur et de crachat, la sainte lui essuya le visage avec un linge. On sait comment son action fut merveilleusement récompensée, et aucun Chrétien n'a jamais pu songer sans admiration et sans envie à cette gloire de Véroni-

que. Ce que cette sainte femme accomplissait sur le chemin du Calvaire pour Jésus fléchissant sous sa croix, les Petites-Sœurs des pauvres l'accomplissent aujourd'hui, et l'admiration ne devrait pas être moindre. Elles s'approchent du visage de Jésus-Christ souffrant, de Jésus pauvre, dépouillé, outragé, insulté, rebuté et méprisé; elles essuient cette face divine avec une grande miséricorde et un grand amour. La sainte, autrefois, pour accomplir son acte d'amour à l'égard du divin Maître, eut tout à braver, les huées de la foule, les violences des soldats, et ce mépris universel dans lequel s'était changé le triomphe du jour des Rameaux; ce mépris si puissant et si fort, qu'il avait forcé les disciples à fuir, et saint Pierre à renier son Maître. Les Petites-Sœurs des pauvres ont à vaincre aujourd'hui la sagesse du monde et les désirs de la nature; elles lui font violence et marchent au rebours de ses inclinations. Ce n'est pas tout que de vaincre la répugnance pour ces vieillards sordides et repoussants, couverts d'infirmités dégoûtantes, il faut soi-même, en dehors des soins à donner à ces pauvres créatures, où la foi des sœurs leur fait démêler les traits divins du Sauveur, il faut s'abreuver d'humiliation et de pauvreté, d'une pauvreté si extrême, que tout ce que nous en avons dit n'en peut donner une idée à ceux qui n'ont pas été admis à en pénétrer le mystère.

Tout manque en effet, tout manque à la fois dans les maisons des Petites-Sœurs; après avoir triomphé d'une délicatesse légitime à l'égard de cette nourriture composée de débris ramassés de toutes parts, il faut à chaque instant manquer encore des meubles les plus usuels et les plus nécessaires à la vie. Ce ne sont pas seulement les lits, les paillasses, les draps, dont on peut être privé un laps de temps plus ou moins long au commencement des fondations. Des maisons établies depuis longtemps, et pour lesquelles la charité publique, quoique toujours active, n'a peut-être plus ces empressements de premiers jours, quand personne n'ignorait la pénurie de toutes choses où se trouvaient les pauvres sœurs; des maisons établies depuis longtemps sont encore aujourd'hui entièrement dépourvues de chaises, par exemple; les vieillards en ont chacun une, mais les sœurs doivent s'en passer. Cette absence est assez générale dans leurs maisons pour qu'elles aient partout pris l'habitude de *s'asseoir sur leurs talons*. C'est volontiers dans cette posture humiliée, et avec des cœurs plus rabaissés encore, qu'elles écoutent les instructions du Père et les avis de leur Mère dans la salle de communauté. Un jour, un Jésuite visitait une de leurs maisons, il entra dans le réfectoire au moment où la communauté allait se mettre à table. Au lieu de verres, les sœurs avaient des tasses de toute dimension, des pots à confitures, des pots à moutarde, le tout ébréché, cassé; et dans un tel état, que le bon Père invita le premier de ses péni-

tents qui lui tomba sous la main, à faire porter immédiatement une douzaine de verres à l'asile des vieillards. Nous entrons dans ces détails; ils indiquent tout un ordre de faits que nous n'avons fait qu'entrevoir. Car il faut découvrir ou deviner ces besoins; les Petites-Sœurs se gardent de les avouer, elles quêtent et reçoivent avec reconnaissance, mais elles ne demandent rien pour elles-mêmes; elles craignent d'abuser de la bienveillance qu'on leur témoigne et trouvent toujours qu'on fait trop pour elles et beaucoup plus qu'elles ne méritent.

Au milieu de ce dénuement, qu'il faut imaginer aussi grand et aussi complet que possible, nous avons déjà insisté sur le bonheur et la joie innocente des Petites-Sœurs. La joie vient de l'âme, elle naît dans les replis de la conscience. Qui peut dire de quelle ivresse sublime et tranquille fut éclairée et transportée sainte Véronique, lorsqu'elle reconnut sur le linge l'empreinte du visage du Sauveur! Nos sœurs éprouvent la même allégresse, lorsqu'elles voient reparaître cette divine empreinte dans les âmes confiées à leurs soins. Elles ne se blasent pas sur cette émotion; chaque vieillard qui retourne à Dieu est pour ces grands cœurs l'occasion d'une fête. Cette fête se renouvelle souvent, et rien n'est négligé pour qu'elle soit tout à fait légitime. D'habitude, dans les maisons nouvellement fondées, lorsqu'il y a déjà un petit nombre de pauvres, on prêche une retraite. Ses fruits suffisent à former un noyau de bonnes gens bien dévoués au bon Dieu, et qui exercent ensuite à leur tour une sorte de propagande sur les compagnes que la providence de Dieu leur adresse. Rien n'égale la joie de ces pauvres créatures réconciliées; elles embrassent les sœurs en pleurant et en dansant, et ne savent comment exprimer leur bonheur et leur reconnaissance. Il y a soixante et quinze ans que je ne me suis approchée de Dieu, disait l'une, et je vais le recevoir demain!

Pas un des hôtes de ces maisons bénies ne saurait résister à cette grâce de la charité que Dieu leur réservait au bout de toutes les épreuves de leur triste carrière. Ils comprennent bien cette miséricorde, et ils la célèbrent. Après sa confession, un pauvre barbier, qu'un rhumatisme sur les doigts avait réduit à la misère, en le rendant incapable d'exercer son état, regardait ses pauvres mains infirmes; et comme on lui demandait ce qu'il considérait si attentivement: Je regarde le doigt de Dieu, répondit-il!

N'est-ce pas un miracle que de voir tant de malheureux, tant de vieillards perdus de vices, heureux, contents et consolés? La main de Dieu est là en effet, rien de triste dans ses pieux asiles; partout, au milieu d'une propreté charmante, la paix et la joie règnent en ces lieux. Les pauvres créatures s'habituent à aimer et à goûter Dieu; elles préfèrent leur bienheureuse éternité, et elles la regardent approcher avec une inaltérable

douceur. Une de ces pauvres vieilles venait d'être administrée, on lui demanda comment elle se trouvait : Bienheureuse, bienheureuse, répondit-elle; j'espère que Dieu me donnera une place dans son paradis, et que j'y serai bientôt. Elle demanda qu'on priât pour elle; elle était dans son lit blanc, les mains jointes et le chapelet entre les doigts, d'un air si vénérable et si reposé, qu'on pouvait envier la grâce d'une pareille mort. Elle avait été recueillie à l'asile au moment où elle venait d'être chassée par ses enfants qui ne voulaient plus la nourrir; elle ne voulait pas leur pardonner cette cruauté, mais avec les Petites-Sœurs, elle s'était instruite aux leçons du divin Maître; elle mourait le pardon dans le cœur, la joie et l'espérance sur les lèvres, douce, calme; et, comme elle le disait avec un admirable accent : bienheureuse !

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter tous les traits édifiants et charmants qui se passent dans les maisons des Petites-Sœurs.

Le 9 janvier 1852, trois religieuses venant de Paris, arrivaient à Lille, et se dirigeaient vers l'hospice Gantois, où elles devaient recevoir l'hospitalité chez les sœurs de cette maison. Qui aurait remarqué ces honorables femmes? A leur costume, à leur pauvre bagage, on ne se serait guère douté, qu'à peine arrivées, elles allaient voir se presser autour d'elles les sympathies les plus vives de la religion et de la charité, recevoir des dons de quatre genres : argent, vêtement, meubles, literies, et enfin prendre possession d'une vaste maison où elles pourraient rendre au centuple l'hospitalité qu'elles ont reçue.

Le 2 février, jour de la Purification de la sainte Vierge, une douzaine de pauvres vieillards furent immédiatement inscrits et adoptés. Bientôt deux nouvelles sœurs vinrent s'adjoindre aux deux premières; elles furent bientôt au nombre de quinze, et recueillirent cent cinquante vieillards auxquels elles prodiguaient, comme partout, les soins de la plus affectueuse charité. Elles se fixèrent au centre de la paroisse la plus pauvre; foyer de misères morales et physiques, elles en sont devenues la providence. Leur vie, leur exemple, leurs consolations sont devenus un nouvel et puissant encouragement de régénération pour cette partie malheureuse de la population.

En 1852, d'autres fondations eurent lieu à Marseille, à Bourges, Vannes, Colmar, la Rochelle, Dijon, Blois, Saint-Omer et Brest. En 1853, les Petites-Sœurs s'établirent à Chartres, à Liège, à Bolbec. Dans cette dernière ville, un grand pharmacien voulut monter la pharmacie à lui tout seul, et défendit à la bonne Mère de s'adresser à d'autres qu'à lui. Elles fondèrent, à Paris, leur troisième maison avec le concours et sous les auspices de Sa Majesté l'impératrice Eugénie. Cette maison eut son berceau rue des Postes; elle se développa depuis rue

Faubourg Saint-Antoine, au delà des autres maisons de Paris.

En 1855, eurent lieu de nouvelles fondations à Toulouse, à Saint-Dizier, au Havre, à Blois, à Bruxelles, au Mans, à Tarare, à Paris, rue Royer-Collard. Comme toutes ces fondations se développèrent subitement à travers les difficultés des circonstances, elles absorbèrent les vocations, et on ne put établir, en 1855, que la seule maison d'Orléans. On a commencé cette année 1856, par l'ouverture de la maison de Strasbourg, de Laon; bientôt elles vont prendre possession de celle qu'on leur prépare à Mayenne, à Louvain. On les demande jusqu'aux confins de la Pologne, d'où il est venu des novices pour la famille.

Toutes les maisons qui furent fondées, il y a quelques années, se sont développées; celle de Rennes a reçu jusqu'à trois cents pauvres; elle a été transférée à un vaste établissement qui servait autrefois de manufacture de toiles pour l'Etat. Après diverses acquisitions de terre et de grandes constructions exécutées durant ces dernières années, ce nouvel établissement est de nouveau trop étroit. La maison de Laval, qui n'était destinée qu'à vingt-cinq vieillards, en a cent vingt aujourd'hui. Vous trouveriez à peine un asile occupé par les Petites-Sœurs où l'on n'ait bâti largement, et où les nouveaux bâtiments ne soient remplis au point d'appeler de nouveaux agrandissements, et cependant les vieillards recueillis dans ces asiles n'ont point senti la disette de ces années.

Des détails analogues à ceux qui ont été publiés sur quelques-unes de ces maisons se sont reproduits dans chacune d'elles dès leur début, et souvent pendant le cours de leur existence, et chaque jour amène quelques nouveaux bienfaits comme les enfants qui s'abandonnent à ses soins.

La règle, le mode d'existence, la simplicité des fondations sont restés ce qu'ils étaient aux premiers jours de la famille.

L'approbation solennelle du Saint-Siège, qui intervint le 9 juillet 1854, consolida l'institution et l'autorité de l'abbé Le Pailleur, dont Dieu s'est servi pour fonder et conduire cette nouvelle famille, qui semblait manquer aux bonnes œuvres que le Saint-Esprit inspire et que la charité enfante chaque jour.

La reconnaissance par l'Etat qui a eu lieu le 9 janvier de cette année 1856, a régularisé la situation temporelle des Petites-Sœurs des pauvres. Qui pourrait douter aujourd'hui que la main de la Providence a dirigé ce mouvement, et qu'on doit à elle seule ces bénédictions auxquelles les fondateurs de l'œuvre n'eurent osé prétendre? C'est ainsi que l'expérience porte toujours des nouvelles preuves de la fécondité et de la sainteté de l'Eglise, qui sont les marques de sa céleste origine. Ces pieux asiles qui offrent tant de ressources pour les besoins et pour les infirmités corporels, deviennent les portes de la bienheureuse éternité

pour une foule d'individus que l'ignorance, les mauvaises habitudes, les compagnies funestes auraient vus expirer dans l'indifférence, dans l'irrégion, et peut-être dans le désespoir. (1)

PHILIPPINES (RELIGIEUSES OBLATES), à Rome.

Il y a à Rome un monastère de religieuses appelées Philippines, parce qu'elles sont sous le patronage de saint Philippe de Néri, fondateur des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, appelés vulgairement Philippins, qu'elles ont pris pour leur protecteur. Elles tirent leur origine d'un fervent Chrétien, fabricant de gants, appelé Rutilio Brandi, qui vint de Sienne, sa patrie, pour s'établir à Rome, où il eut le bonheur de se mettre sous la conduite de saint Philippe. Pénétré de son esprit, il continua, après sa mort, de conduire dans la pratique de la vertu la jeunesse abandonnée, et à y maintenir ceux qui avaient eu le bonheur de l'embrasser. Rutilio, s'étant associé à son ami Antoine Véla de Vicence, commença par élever dans la piété, en les réunissant chaque jour à des heures fixes, tous les enfants qui manquaient d'éducation et d'instruction religieuse. Rutilio, voyant qu'il retirait peu de fruits de ses efforts, en fut vivement affligé. Un jour que, étant en prières, il se recommandait avec ferveur à saint Philippe, celui-ci lui fit connaître, dans une vision, qu'il devait abandonner le soin des garçons pour se dévouer au soin des petites filles.

Rutilio communiqua cette vision à Véla, et ayant choisi, en 1620, quelques jeunes filles pauvres de bonnes mœurs, et appartenant à des parents honnêtes, ils les placèrent dans une maison contiguë à l'oratoire de la confrérie des Cinq-Plaies, derrière la rue Julie, dans le quartier Régola, sous l'autorité d'une dame prudente et pieuse, pour les élever dans la piété, dans la vertu, et leur apprendre les travaux manuels propres à leur sexe. Ils obtinrent la faculté d'ouvrir une fenêtre correspondante à l'intérieur de l'église de l'Oratoire, afin de pouvoir entendre la sainte Messe sans sortir de la maison.

Observons que cette église avait été bâtie par le même Rutilio Brandi, comme oratoire destiné à la confrérie des Cinq-Plaies du Rédempteur, pour lesquelles il avait une grande dévotion. Elle fut d'abord dédiée à saint Trophime, dont on invoquait la protection dans les maladies de la goutte. Elle fut dédiée ensuite à saint Philippe Néri, dont elle porte le nom, et c'est la seule qui lui soit consacrée à Rome. Le tableau du saint titulaire, qu'on y remarque, est une copie de celui du guide Rémi. Philippe Zucchetti a peint saint Trophime dans le moment où il guérit un goutteux; le crucifix en relief est une œuvre moderne transportée dans cette église des grottes du Vatican.

Dans l'Oratoire, le Sauveur, qui est couvert de plaies et soutenu par un ange, est attribué à Frédéric Zuccari. On célèbre, le

(1) Voy. à la fin du vol., n° 182.

26 mai, la fête de saint Philippe Néri, et, le 27 juin, celle de saint Sévère, petit enfant qui souffrit le martyre, et dont on y vénère le corps.

Quelques pieux habitants de Florence, ayant voulu se vouer à de bonnes œuvres, et se rendre agréables à Dieu, se réunirent à Rome, dans une église hors la porte Angélique, dite de saint Jean de Spinelli; ensuite, ils s'érigèrent en compagnie, et se mirent sous la protection de saint Jean-Baptiste, en mémoire de son séjour dans le désert. Ils nommèrent Rutilio Brandi pour supérieur perpétuel; ils se réunirent ensuite dans l'église de Saint-Simon et de Saint-Jude, et, plus tard, dans celle de Saint-Biagio de la Fossa, jusqu'à ce que Rutilio eût fait construire, à ses frais, ladite église et la chapelle, et qu'il y eût établi cette congrégation. Vers l'an 1617, Paul V l'érigea canoniquement en confrérie, et en approuva les constitutions et les statuts. Les frères ne portent point d'habit, à cause de la défense qui leur en est faite; mais ils peuvent, toutefois, accompagner à leur dernière demeure les cadavres de ceux qui font partie de leur société.

Le nombre des jeunes filles, ayant considérablement augmenté, on les transféra à une autre habitation, appelée de Masseini, située sur l'égoût, près de l'église de Sainte-Lucie, dans le même quartier de la Régola. De là, elles passèrent dans une maison contiguë au palais des Incoronati, dans le même quartier, parce que François Radisio la leur avait laissée par testament. On lui donna le nom de Conservatoire, et on choisit quelques-unes des filles les plus anciennes pour aider la directrice dans l'administration de la maison.

Rutilio, voulant donner un habit aux directrices, recourut à saint Philippe, qui lui apparut de nouveau, avec une religieuse habillée de noir, avec un rochet blanc sur la robe noire, ceinte d'un cordon blanc, ayant une croix noire, d'une palme de longueur environ, sur la poitrine, avec une guimpe carrée, la tête couverte d'un voile blanc et d'un voile noir, semblable à la figure que le P. Bonanni en présente dans son Catalogue des ordres religieux, partie 2^e, page 132, des religieuses dites Philippines.

Dès ce moment, 24 filles, choisies parmi celles qui étaient dans le Conservatoire, furent ainsi vêtues avec la permission de Mgr le vice-gérant, et firent entre les mains de leur confesseur la promesse de persévérer dans la chasteté et dans l'obéissance, ce qu'ont continué de faire, jusqu'à ce jour, toutes celles qui sont entrées dans cet institut. Une des 24 fut élue prieure, et elles commencèrent, dès ce moment, à s'appeler religieuses de Saint-Philippe ou Philippines; mais Antoine Véla, ayant quitté Rome, et Rutilio, étant mort au mois de février 1624, cinq personnes honorables, que Rutilio avait désignées avant sa mort, prirent la surintendance du Conservatoire. Elles furent confirmées, dans cet emploi, par le vice-gérant,

Mgr Jean-Baptiste Altieri, avec l'autorité apostolique d'Urbain VIII, qui leur donna la règle de Saint-Augustin. Le frère de ce Souverain-Pontife, le cardinal Barberini, du titre de Sainte-Onuphre, laissa à ces religieuses une pension de 25 écus par mois pour acheter de la laine, de l'étope, du fil, afin qu'elles pussent toujours se livrer aux travaux de leur sexe.

A ces cinq députés, on en ajouta quatre autres, dont un fut l'avocat Honorati, qui, étant entré dans la prélature, en 1647, fut désigné, par ses collègues, pour leur supérieur. C'est pourquoi, depuis cette époque jusqu'à ce jour, un prélat les a toujours présidés.

En 1649, Innocent X désigna pour premier protecteur du Conservatorio le cardinal Christophe Vidman, d'origine autrichienne, mais né à Venise, auquel succéda, après sa mort, en 1660, le cardinal Jules Rospigliosi de Pistoie, qui, ayant été élevé, en 1667, au souverain pontificat, avec le nom de Clément IX, céda sa qualité de protecteur à son neveu le cardinal Jacques Rospigliosi. Celui-ci transféra les religieuses Philippines du palais des Incoronati et de Sainte-Lucie de l'Egoût à l'église et au couvent de Saint-Jean et de Saint-Paul, sur le mont Celius, dans le quartier Campitelli. Ces religieuses y demeurèrent jusqu'en 1672, époque où celles du tiers ordre de Saint-François, qui demeuraient dans le monastère de Sainte-Croix, situé sur le mont Citorio, dans le quartier Colonna, ayant été transférées à celui de Saint-Bernardin de Sienne à la Suburra, le même cardinal Jacques Rospigliosi acheta, pour les Philippines, le monastère du mont Citorio, où elles habitèrent jusqu'en 1695, époque où il fut incorporé à la fabrique de Curia Inoceniziana. Piazza, dans son *Uscologio Romano*, traité IV^e, chapitre 12, en parlant des pauvres filles de Saint-Philippe de Néri, dit que l'église des Franciscains du mont Citorio avait été bâtie en 1300; qu'elle avait dû former deux maisons, l'une dédiée à la Croix, et l'autre à l'Immaculée Conception, qui furent réunies par saint Pie V, en obligeant les religieuses à faire des vœux solennels; mais les Philippines, en étant devenues propriétaires, dédièrent l'église à saint Philippe Néri. Il fait connaître aussi le but de ce pieux institut. Il se composait de 100 petites filles, et de 20 religieuses, qui y demeurèrent jusqu'à l'incorporation dont nous venons de parler. C'est pour cela que les Philippines furent obligées de retourner à l'antique habitation du palais Incoronati. Pendant que le cardinal Camille Cibo était leur protecteur, on jeta les fondements d'un nouveau monastère, dans un lieu voisin de la basilique Libérienne de Sainte-Marie-Majeure, rue Pauline, dans le quartier Monti, où était une maison de plaisance de la famille Sforza. L'édifice fut commencé avec une grande magnificence; mais il resta imparfait, parce que le cardinal Cibo renonça à sa qualité de protecteur. Cependant, en 1739, les reli-

gieuses se transportèrent dans la nouvelle maison, qu'elles réduisirent, et accommodèrent le mieux qu'elles purent. Ce fut pendant que le cardinal Marcel Passeri était leur protecteur, sous le pontificat de Clément XII, qui avait été le protecteur et le bienfaiteur des Philippines, quand il n'était que le cardinal Laurent Corsini.

Les fidèles fournissent des secours abondants à ces religieuses, et leur piété leur vient en aide dans tous leurs besoins, parce que, ayant été obérées par les dépenses occasionnées par la construction de leur monastère, elles ne furent plus en état d'élever les petites filles selon le but de leur institut, du moins elles n'en eurent plus qu'un petit nombre. Quoiqu'elles n'eussent point d'église publique, elles récitaient chaque jour l'Office divin, entendaient la sainte Messe, et se livraient aux autres exercices de piété, dans celle qui était interne, et dédiée à saint Philippe Néri.

Mais en dernier lieu, le 4 septembre 1842, le nouveau protecteur de ces oblates, le cardinal Jacques Brignoles, assisté d'un nombreux clergé, consacra avec beaucoup de solennité l'église, ce qui fut un grand sujet de consolation pour toute la communauté. Cette église, qui est sous le monastère, a de petites dimensions : il y a trois autels, et tous les murs sont peints à la détrempe. Aujourd'hui, les religieuses continuent à donner l'éducation. Elles sont dirigées par leur confesseur, qui est un prêtre séculier, et par le cardinal protecteur.

Leurs règles et constitutions ne les obligent point sous peine de péché, ni mortel, ni même véniel, quoiqu'on les exhorte à les observer fidèlement. Ce fut Benoît XIV qui approuva leurs règles. Elles se réunissent au chœur pour la récitation de l'Office des Cinq-Plaies de notre Sauveur et ensuite des quatre heures canoniales, après lesquelles elles sont tenues de dire cinq Pater et cinq Ave à la divine Providence, de faire l'oraison mentale, en prenant les sujets dans la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les jours ordinaires de l'Evangile du jour pour les dimanches et dans la vies des saints les jours de leurs fêtes. Aux heures fixées par les rubriques, elles récitent au chœur Vêpres et Complies, cinq Pater et cinq Ave Maria à saint Philippe Néri avec l'oraison propre.

A l'heure fixée par le règlement et avant le souper, elles psalmodient au chœur Matines et les Laudes et récitent à la fin sept Pater, sept Ave en l'honneur de saint Joseph, les litanies de la sainte Vierge et le *Salve Regina*; il est inutile d'entrer dans d'autres détails sur leurs autres exercices.

Piazza parle des Philippines dans l'ouvrage déjà cité, il en est fait mention aussi dans le *Opori pia di Roma*, page 183. (1)

PHILOMÈNE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE SAINTE-).

Sainte Philomène est une de ces généreuses martyres dont le nom et la gloire ont

(1) Voy. à la fin du vol., n° 185.

été pendant quinze siècles ensevelis dans les catacombes de Rome. Le corps de cette jeune vierge fut découvert le 25 mai 1802, et transporté en 1805 à Mugnano, petite ville du royaume de Naples. Il s'opéra tant de prodiges par l'intercession de la nouvelle sainte, la dévotion des peuples à son égard prit tant d'accroissement, que le Souverain Pontife Grégoire XVI permit à plusieurs églises d'en faire la fête chaque année le onzième jour du mois d'août. Peu à peu la France s'unit à l'Italie pour glorifier sainte Philomène et rendre honneur à quelques-unes de ses reliques. Objet de tant de pieux désirs, une de ces précieuses parcelles fut destinée à trois pauvres filles du diocèse de Poitiers, qui s'étaient unies par les liens de piété, sans se douter des intentions que la Providence avait sur elles.

Ce fut le 22 du mois d'août 1835 que se forma le petit noyau de cette association, sous le titre de *Pauvres filles de la sainte Vierge et de sainte Philomène*. Leur pauvreté était, en effet, bien absolue, et elle ne leur permettait de former aucun projet d'avenir; deux même d'entre elles étaient infirmes, et pourtant d'autres filles résolurent de partager leur sort.

Elles furent encouragées par le R. P. Deshaies, supérieur des sœurs de la Sagesse et par la sœur Saint-Bernard, du même ordre. Lorsqu'on les jugea préparées au genre de vie qu'elles voulaient embrasser, Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, plein de bonté pour elles, les autorisa, en 1838, à s'établir dans une maison de la paroisse de Saint-Benoît de Quingay (1), près Poitiers. Elles prirent l'habit religieux et firent leurs premiers vœux le 2 février 1839, fête de la Purification de la sainte Vierge.

Les Sœurs de Sainte-Philomène séjournèrent pendant quatre ans à Saint-Benoît; puis, leur nombre s'étant augmenté, elles sont venues en 1842 habiter le domaine de Salvart, où Mlle Pauline Dauvilliers, dont la charité s'étend à un si grand nombre d'œuvres bienfaisantes, a fait bâtir une vaste maison.

M. l'abbé Gaillard, qui jusqu'à ce moment avait partagé ses soins entre l'hôpital général de Poitiers et la communauté naissante, fut autorisé par Mgr Guillon à ne s'occuper que de celle-ci; il prit en même temps la direction d'une petite colonie agricole de garçons établie dans la maison principale du domaine de Salvart. En 1854, la fondatrice assura aux sœurs la maison qu'elles habitent et les terres qui l'environnent, et leur institution, approuvée par Mgr Pie, fut reconnue par le gouvernement.

Elles sont aujourd'hui (1856) au nombre de quarante-huit sœurs professes; elles élè-

vent cent petites filles, et tiennent le ménage de la colonie agricole; elles ont à Poitiers une maison pour la surveillance de leurs petites filles placées en ville.

Statuts de la congrégation des Sœurs de Sainte-Philomène.

Dès leur premier établissement, les Sœurs de Sainte-Philomène eurent à élever de petites filles pauvres de tout âge. On leur apprend surtout leur religion, les travaux d'aiguille et même les travaux champêtres; on leur donne le plus essentiel de l'instruction primaire; cependant les sœurs ne sont pas destinées à aller par trois ou quatre tenir des classes dans les campagnes; d'autres congrégations remplissent admirablement cette sainte œuvre. En considérant leurs premiers commencements, les sœurs ont compris que, pour se conformer à l'œuvre de la Providence, elles ne devaient exiger de leurs novices ni fortune ni grande instruction; on ne leur demande que d'avoir eu toujours une conduite honorable et de vouloir mener une vie pauvre et laborieuse, coucher sur des paillasses, manger du gros pain, laver la lessive, soigner la basse-cour, et même, selon leurs forces, cultiver le jardin, en un mot gagner leur vie par un travail assidu.

Les sœurs se proposent d'imiter la sainte famille de Nazareth, les fatigues de Joseph, la pureté de Marie, l'obéissance de l'Enfant Jésus. Les soins que la sainte Vierge donnait à l'Enfant Jésus sont le modèle de ceux que les sœurs doivent donner à leurs petites élèves. Lorsque celles-ci sont grandes, on les rend à leur famille, ou on les place à gages, dans des maisons honnêtes; les sœurs continuent de surveiller ces jeunes personnes, et, à moins d'inconduite grave, elles les reprennent à la communauté en cas de nécessité.

Costume des Sœurs de Sainte-Philomène.

Le costume des sœurs de Sainte-Philomène ressemble à celui des filles de la Croix; c'est à peu près la même coiffure et la même cape; seulement leur tablier est bleu, et leur robe couleur carmélite en laine brune, sans ceinture. Elles portent une croix de bois noir garnie de cuivre, dont le christ est de même métal, et qui est suspendue au cou par un gaon de laine noire. Un rosaire est attaché à leur côté gauche. (2)

PIE IX (ORDRE DE CHEVALERIE DE), à Rome.

PIE IX.

Pour en perpétuer la mémoire.

« Les Pontifes Romains, nos prédécesseurs, dont la sagesse savait découvrir quels fruits abondants produisent ordinairement

(1) Ce fut dans ce lieu que saint Benoît, évêque de Samarie en Palestine, avait mené une vie de solitude et de pénitence dans une retraite qu'il avait creusée dans le roc. A la suite de persécutions violentes, il avait résigné sa haute dignité, et attiré par la glorieuse réputation de saint Hilaire, il vint

rejoindre le défenseur de la foi dès qu'il apprit son retour à Poitiers, à la suite de son exil en Phrygie. Il mourut à la fin du iv^e siècle. Sur sa tombe vénérée s'éleva plus tard un monastère qui, de son nom, s'appela Saint-Benoît de Quingay.

(2) Voy. à la fin du vol., n^o 181.

parmi les hommes les honneurs et les distinctions, ont cru digne de leur ministère apostolique d'accorder des signes extérieurs d'honneur à des actions d'éclat pour enflammer le cœur d'un désir ardent de se livrer à l'étude, de se vouer à toutes les sciences, et à la pratique de toutes les vertus; c'est pourquoi ayant été par la faveur de la clémence divine investi du souverain pontificat, non-seulement pour le salut éternel des âmes, mais aussi pour le bonheur du peuple qui nous a été confié, pour atteindre un but si grand et si sublime, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, surtout de Pie IV, qui, instituant un ordre de chevaliers, voulut l'appeler de son nom *Piane*, et ajouter plusieurs titres de noblesse, nous avons résolu d'établir des marques d'honneur qui couvrent d'un éclat particulier ceux qui en jouiront, et qui servent non-seulement par le bon exemple, mais par l'émulation à multiplier les bonnes actions parmi les hommes et les excitent à bien mériter du Saint-Siège. Les éclatantes manifestations d'amour qui nous ont été données dès le commencement de notre pontificat, les marques de soumission et de dévouement à la suprême Chaire de saint Pierre, offertes à notre humble personne, nous permettent d'espérer que le Seigneur bénissant notre dessein, nous pourrions l'accomplir en faveur de ceux que ce projet intéresse et qui y répondent par leur reconnaissance.

« C'est pourquoi par ces présentes lettres apostoliques nous érions et nous établissons un ordre de chevalerie, qui, en renouvelant la dénomination introduite par notre prédécesseur Pie IV, l'ordre *Piane*, portera aussi notre nom. En lui conservant ce nom, nous avons voulu surtout donner aux hommes illustres qui y seront reçus une marque particulière de notre bienveillance.

« L'ordre sera divisé en deux degrés, l'un de chevaliers de 1^{re} classe et l'autre de chevaliers de 2^e classe. Ceux qui seront admis parmi les chevaliers de 1^{re} classe jouiront du droit de transmettre à leurs enfants leur titre de noblesse, et le titre de noblesse des chevaliers de 2^e classe sera personnel. La décoration propre de l'ordre en or aura la forme d'une étoile divisée en huit rayons, couleur azurée, portant au milieu une petite médaille sur un champ d'émail blanc, où sont écrits ces mots en lettres dorées *PIE IX*; un cercle d'or entourera la médaille; dans le cercle sera écrit en lettres bleues cet épigraphe : *A la vertu et au mérite*, de l'autre côté de la médaille on écrira : *An 1847*.

« Les chevaliers de 1^{re} classe porteront cette décoration à un ruban suspendu au cou; ce ruban sera de soie couleur azurée, séparée par deux bandes rouges sur chaque bord. Les chevaliers de 2^e classe porteront la même décoration d'une plus petite dimension, suspendue à un ruban semblable, mais placée sur le côté gauche de la poitrine. Outre cela, les chevaliers auront un habit spécial de couleur bleu de ciel, avec

bandes rouges aux bords et ornements en or, qui varieront suivant le grade des chevaliers, plus grand pour ceux de 1^{re} classe suivant le modèle propre à chaque classe. Les chevaliers de 1^{re} classe pourront aussi obtenir le droit de porter au côté gauche de la poitrine une grande médaille d'argent semblable à la décoration; nous déclarons cependant qu'aucun chevalier ne pourra user de ce privilège qu'avec notre expresse autorisation. Nous nous réservons ainsi qu'à tous nos successeurs le droit de nommer les chevaliers, et d'accorder à ceux de 1^{re} classe le privilège de porter la grande médaille d'argent, ci-dessus mentionnée. En instituant cet ordre, n'ayant pas l'intention de nourrir la vanité ni d'enflammer l'ambition, mais ne nous proposant que d'offrir une récompense à la vertu et au mérite, nous avons la pleine confiance que tous ceux qui seront honorés de ces décorations répondront aux dispositions bienveillantes du Souverain Pontife envers eux, et au suffrage des gens de bien, et qu'ils s'efforceront d'augmenter l'éclat de cet ordre.

« Ce que nous décrétons et déclarons, nonobstant toute disposition quelconque qui y serait contraire, fût-elle digne d'une mention spéciale.

« Donné à Rome à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur le 17 juin 1847, la première année de notre pontificat. »

PIE IX.

Pour en perpétuer la mémoire.

« La nature de l'esprit et du cœur de l'homme étant tels qu'ils sont puissamment encouragés par l'attente des honneurs et des louanges à pratiquer la vertu et la justice, à cultiver les beaux-arts, à accomplir des actions d'éclat, les Souverains Pontifes nos prédécesseurs ont sagement institué des ordres de chevalerie pour récompenser tous ceux qui s'étaient distingués par les services qu'ils avaient rendus à la religion et au gouvernement de l'Etat, et pour exciter dans les autres le désir d'imiter ces illustres modèles.

« C'est pour atteindre ce but que, par nos lettres apostoliques du 17 juin de l'an 1847, nous avons créé un ordre de chevalerie appelé *Piane* de notre nom, et que nous l'avons divisé en deux degrés, dont l'un concerne les chevaliers de première classe et l'autre de deuxième classe, en faisant jouir exclusivement ceux de première classe du droit de transférer à leurs enfants leur titre de noblesse. Par ces mêmes lettres apostoliques, nous avons établi une décoration en or particulière à cet ordre, qui a la forme d'une étoile divisée en huit rayons, couleur de bleu de ciel, portant au milieu une petite médaille blanche avec ces mots en lettres d'or : *PIUS IX*. Cette médaille, entourée d'un cercle d'or, porte en lettres azurées cette inscription : *A la vertu et au mérite*, et dans la partie opposée de la médaille : *Année 1847*. Nous avons aussi réglé que les chevaliers de première classe porte-

raient, suspendue au cou, cette décoration fixée à un ruban de soie bleu de ciel, ayant à son bord deux lignes rouges, et que les chevaliers de deuxième classe porteraient, selon l'usage ordinaire des chevaliers, cette même décoration, d'une plus petite dimension, suspendue à un ruban semblable sur le côté gauche de l'habit.

« Nous avons également déterminé la qualité d'habillement propre aux chevaliers, de couleur bleu de ciel, avec des bords rouges et d'autres ornements en or. Nous avons accordé en même temps aux chevaliers de première classe le privilège de porter, sur le côté gauche de la poitrine, une grande médaille en argent semblable à la décoration, en déclarant qu'aucun des chevaliers ne pourrait user de ce privilège sans notre permission expresse, en nous réservant à nous et aux Souverains Pontifes nos successeurs le droit de choisir les chevaliers, et d'accorder à ceux de première classe la faculté de porter la médaille d'argent dont nous venons de parler. Déjà nous avons statué et arrêté, par ces mêmes lettres apostoliques, que tous ceux qui seront nommés chevaliers de première classe doivent user du droit de porter cette grande médaille d'argent sur le côté gauche de la poitrine, et que ces mêmes chevaliers ne portent plus la décoration comme elle leur avait été précédemment accordée, mais qu'étant attachée à un long ruban de soie de couleur azurée, ayant à ses bords deux lignes rouges bien distinctes, elle soit fixée à l'épaule droite. Nous voulons que les hommes illustres que nous avons nommés chevaliers de l'ordre de Pie IX avec le privilège de porter exclusivement ladite médaille d'argent, puissent porter et portent l'autre décoration de cet ordre, comme nous l'ordonnons par nos lettres apostoliques. Les chevaliers de l'ordre de Pie IX pourront aussi porter à l'avenir la grande médaille d'argent ornée de pierres précieuses, avec notre autorisation expresse ou avec celle de nos successeurs, autorisation indispensable pour jouir de cette faculté.

« Nous arrêtons toutes ces choses, nous les accordons nonobstant, tout ce qu'on pourrait faire de contraire, nos lettres apostoliques du 17 juin 1847 exceptées, auxquelles nous voulons conserver toute leur force dans tout ce qui n'est pas contraire aux présentes lettres.

« Fait à Gaëte, sous l'anneau du pêcheur, le 7 janvier 1849. »

POLYCARPE (BÉNÉDICTINS RÉFORMÉS DE L'ABBAYE SAINT-).

Notice sur l'abbé de Lafite-Maria, réformateur de cette maison.

Quoique la réforme de Saint-Polycarpe ait eu peu de retentissement et peu de durée, l'époque à laquelle elle a eu lieu, son genre austère, sa fin tragique demandent cependant qu'on lui consacre un article étendu. Dieu choisit, pour ramener la régularité dans cette maison, un jeune ecclé-

siastique nommé Henri-Antoine de Lafite-Maria, né à Pau, de parents nobles, mais malheureusement engagés dans l'hérésie de Calvin. Il avait étudié le droit à Paris. Il n'était encore qu'acolyte et âgé de vingt ans, quand le roi, par un brevet du 24 décembre 1705, le nomma abbé commendataire de Saint-Polycarpe. Il se prépara au sacerdoce par une retraite de cinq ou six semaines. En arrivant à son abbaye, il trouva l'hôtel abbatial si délabré, que, ne pouvant y loger, il fut obligé à se mettre en pension chez les Doctrinaires de Limoux, d'où il venait les dimanches et fêtes à Saint-Polycarpe, pour y assister à l'Office divin. Les religieux, qui étaient de la congrégation dite des Exempts, vivaient dans un relâchement scandaleux. La douleur qu'en ressentit Lafite-Maria lui fit penser qu'il était véritablement chargé d'y remédier; il résolut dès lors d'établir la réforme; mais s'il était d'un caractère à ne jamais s'ébranler à la vue des obstacles qui s'opposaient à ce qu'il croyait de son devoir et qu'il avait arrêté devant Dieu, néanmoins son zèle n'était ni amer, ni précipité. Jamais homme n'eut dans un plus haut degré que lui le don de tempérer la rigueur des préceptes de la morale par l'aménité de ses discours et la douceur de ses manières. Il alla consulter M. Charles-Nicolas Taffoureau, évêque d'Aleth, ville voisine de Saint-Polycarpe. Par les avis de ce prélat, il commença par donner l'exemple d'une vie chrétienne, ecclésiastique et pénitente. Pour ne point effaroucher les esprits en leur montrant tout d'un coup où il voulait les amener, il essaya d'abord, dans des conversations familières, de troubler le repos de leur conscience, qui les laissait tranquilles à l'ombre de leur agrégation avec les Exempts. Il prouvait par les bulles des Papes qu'en érigeant la congrégation des Exempts, c'était une vraie réforme et non une mitigation qu'ils avaient eu l'intention d'établir. D'autres fois, il les rappelait à leurs propres engagements, pris à la face du ciel et de la terre, de réformer leur conduite suivant la règle de Saint-Benoît. Enfin il invoquait les principes généraux de la vie monastique consignés dans toutes les règles et dans les décrets de réformation du concile de Trente. Il insistait particulièrement sur le vice de propriété, dont les religieux n'avaient aucun scrupule, vivant chacun dans son particulier et jouissant du revenu de leurs bénéfices.

La possession privée n'était pas le seul abus qui se trouvât à Saint-Polycarpe et qui fit gémir le vertueux abbé. Il proposa aux religieux un règlement de vie, qui, sans être austère, n'aurait pas laissé de faire prendre une nouvelle face à la maison et de la rendre digne d'une société de bons et pieux ecclésiastiques. C'était sans doute un acheminement à la grande réforme qu'il méditait. Toute la journée devait être partagée entre l'office divin et l'oraison mentale, de bonnes lectures en public et en particulier, un travail un peu pénible, mais

utile; la lecture pendant le repas qui devait être frugal. Le temps, le sujet des entretiens, la manière de s'y comporter, tout était marqué avec beaucoup de sagesse, et de manière à rendre les conversations utiles et édifiantes. Ces règlements furent écrits : rien de plus doux, de plus charitable et de plus humble que la manière dont le pieux abbé s'y exprimait pour les faire agréer à ses religieux. Mais ces religieux n'étaient pas ceux que Dieu avait choisis pour réformer la maison; l'abbé ne tarda pas à s'en apercevoir. Il n'ent pas plutôt déclaré ses intentions, qu'elles furent unanimement traversées, et ses règlements rejetés avec le dernier mépris. Ces enfants révoltés couronnèrent ainsi les dédains avec lesquels ils avaient recueilli les remontrances d'un père qui ne cherchait que leur avantage. Cette opposition peut être regardée comme un coup de la Providence en faveur de la réforme de Saint-Polycarpe; car si les règlements eussent été acceptés et mis en pratique, il y a tout lieu de croire que les religieux, persuadés qu'ils en faisaient assez pour l'acquit de leur conscience, n'auraient pas voulu dans la suite s'engager à une réforme plus étroite, qu'ils auraient refusée avec une sorte de raison. L'obstination de ces religieux fut un coup décisif pour l'établissement d'une réforme réelle. Huit ans s'étaient écoulés depuis la rentrée de l'abbé de Maria à Saint-Polycarpe sans qu'il eût rien gagné sur eux. Le refus net et précis qu'il venait d'essuyer lui fit penser qu'il était temps de faire parler l'autorité et d'employer les remèdes les plus forts. Sur une requête qu'il sollicita du parlement de Toulouse, l'union de son monastère à la congrégation des Exempts fut cassée par un arrêt de l'an 1713. Cet acte fit rentrer la communauté sous la juridiction immédiate de l'archevêque de Narbonne, qui alors était M. le Joux de la Berchère; il semble qu'il eût fallu aussi l'intervention de l'autorité pontificale pour cette rupture, mais on n'en parle point dans l'histoire de Saint-Polycarpe. M. Maria avait pensé d'abord à faire venir deux religieux de Sept-Fons pour rétablir et maintenir la régularité; l'archevêque de Narbonne, qu'il avait consulté, ne croyait pas la chose possible, vu que deux religieux des Sept-Fons consentiraient peut-être avec peine à venir dans une communauté peu nombreuse, et surtout parce que cette communauté n'était pas de leur ordre. Il lui conseilla de plutôt appeler de Toulouse ou seulement consulter les religieux de la congrégation de Saint-Maur. L'abbé de Maria portait ses vues plus haut et méditait une observance plus austère. Ce fut alors qu'il annonça aux siens et leur déclara nettement qu'il était résolu à faire revivre dans la maison l'observance de la règle de Saint-Benoît par une exacte réforme. C'était annoncer une vie toute nouvelle, basée sur la pratique de la perfection évangélique, dans une grande anstérité. L'abbé s'arma de courage et de résolution pour atteindre

son but. Cette résolution ne fut pas plutôt rendue publique qu'elle devint pour les étrangers une odeur de vie et pour les enfants de la maison une odeur de mort. En même temps qu'on accourait des environs pour entrer dans cette nouvelle carrière, les anciens religieux, glacés à l'idée de réforme, prirent honteusement la fuite. Ils étaient peu nombreux; c'était le prévôt, l'infirmier, le sacristain et un quatrième simple clerc; un autre ancien profès s'était déjà agrégé aux Bénédictins de Saint-Maur, à Toulouse. Un seul, le prieur, nommé dom Charrière, témoigna quelque bonne volonté. L'abbé qui avait fondé sur lui des espérances, lui conféra l'office claustral de la prévôté et le chargea de la fonction importante de maître des novices. Ainsi commença, en 1713, la réforme de la maison de Saint-Polycarpe, dont il faut faire connaître l'origine, la situation, etc. Son histoire se lie à celle de la réforme et de son abbé.

Quoique située à deux lieues de la ville d'Aleth et à une de Limoux, dans le pays de Razès, l'abbaye de Saint-Polycarpe est du diocèse de Narbonne. Son établissement fournit des détails édifiants. Elle doit son origine aux difficultés sans nombre que les Chrétiens d'Espagne éprouvaient sous la domination des Sarrasins, établis depuis plus d'un siècle dans ces provinces. Vers l'an 810, un riche Espagnol, nommé Attale, passa en France avec un grand nombre de serfs et d'affranchis, pour y former un établissement. Il était accompagné d'un autre Espagnol, nommé Agobard, qu'il ne faut pas confondre avec l'Espagnol du même nom, archevêque de Lyon. Attale pénétra jusqu'en Septimanie, au pays de Razès, et parvint à la vallée dont nous avons parlé. Il y jeta les fondements du monastère de Saint-Polycarpe, dont il fut premier abbé. Attale, savait que, pour lui surtout, l'autorisation du prince était nécessaire. Il alla donc trouver Charlemagne, qui tenait alors sa cour au palais d'Andernac, dans le territoire de Cologne, et qui non-seulement accorda à Attale ce qu'il demandait, mais aussi ordonna que toutes les églises voisines de Pérélade, alors dans un état déplorable, fussent soumises à la nouvelle abbaye de Saint-Polycarpe. Cette maison devint bientôt nombreuse et fut aussi favorisée par l'empereur Louis le Débonnaire, qui envoya deux commissaires sur les lieux pour régler les bornes de ses possessions; il lui accorda, en outre, plusieurs privilèges. Malheureusement, cet état heureux ne dura pas. Le relâchement s'introduisit dans sa maison et à sa suite le dépérissement des biens, qui devinrent la proie des seigneurs voisins. L'abbaye fut réduite, à la fin du XI^e siècle, adjudgée au monastère de la Grosse et plus tard à l'abbaye d'Aleth, et devint un simple prieuré. Lorsque les commendes furent établies, Saint-Polycarpe fut donné à des abbés commendataires; mais elle avait eu auparavant des abbés réguliers et avait repris son titre d'abbaye. Les arch-

vêques de Narbonne, auxquels elle était soumise, y faisaient de temps en temps des visites, qui étaient un frein à la licence où aurait pu entraîner le relâchement des religieux. Ceux-ci, pour se soustraire apparemment à ces visites, s'unirent, de leur autorité privée, à la *congrégation des Exempts*, vers l'an 1600. L'abbé commendataire de Lafite-Maria, qui avait de nouveau soumis la maison à la juridiction de l'ordinaire, y mit la réforme en 1713, comme nous venons de le dire. Un des premiers actes de la nouvelle communauté fut de supplier l'archevêque de la décharger des fonctions curiales, qui se faisaient aux grandes fêtes dans l'église de l'abbaye, et étaient un obstacle au recueillement. Cela leur fut accordé. Deux religieux du prieuré de Perrecy, envoyés par l'abbé Berrier, réformateur de cette maison, pour aider à rétablir l'ordre dans celle de Saint-Polycarpe, y restèrent peu, n'étant nullement propres à remplir l'objet de leur mission. Le prieur, dom Charrière, qui avait de l'attrait pour le ministère de la confession, qu'il avait exercé avec quelque succès à Limoux, voulait continuer de l'exercer à Saint-Polycarpe, à l'égard des étrangers qui se présentaient. Ne voyant pas la force des raisons de l'abbé, qui lui représentait que cette fonction était incompatible avec celle de maître des novices, et de l'archevêque qui le désapprouvait, se retira à Toulouse, moyennant une pension, et s'y livra sans obstacle à son zèle dans l'église de Saint-Sernin jusqu'à sa mort en 1723. Tout le poids retomba donc sur l'abbé de Maria, qui unit les offices claustraux à la communauté. Ces offices claustraux, qui dans l'origine n'étaient que de simples administrations, étaient, par le malheur des temps, devenus des bénéfices en titre, possédés par des religieux particuliers, jouissant des revenus comme d'un bien propre. Ce fut toujours un grand obstacle à la réformation des monastères. Urbain VIII et Grégoire XV, par des bulles enregistrées au parlement, avaient supprimé les titres de ces offices, et uni les revenus à la messe conventuelle, dans tous les monastères de France qui embrasseraient la réforme de la congrégation de Saint-Maur, bien moins austère que celle de Saint-Polycarpe. L'abbé de Maria se crut autorisé par ces bulles à faire lui-même cette union. Ne pouvant néanmoins supprimer les titres à mesure que les offices venaient à vaquer, il y nommait des religieux réformés de la maison, en leur faisant promettre qu'ils laisseraient le revenu à la communauté. L'abbé de Becheraud, son successeur, se prêta à cet arrangement, qui subsista jusqu'à l'extinction de la maison.

La réforme gagna beaucoup à ce que l'abbé de Maria eût seul tout le poids de la communauté, parce qu'il ne fut plus arrêté par des coopérateurs dont ni les vues n'étaient aussi étendues que les siennes, ni les intentions aussi pures, ni peut-être les lumières aussi profondes. Peu touché des qualités

extérieures de ceux qui se présentaient, et des avantages qui pouvaient en revenir à la communauté, il n'avait égard qu'à leurs dispositions intérieures et aux motifs de leur entrée. Voilà ce qu'il cherchait à connaître surtout, et ce qui le décidait uniquement pour admettre ou renvoyer les sujets. Son historien nous dit qu'ordinairement il ne s'y trompait pas, ayant reçu de Dieu dans un degré supérieur le don du discernement des esprits. Ce qu'il exigeait surtout des postulants, c'était un grand amour de la pénitence et un ardent désir d'aller à Dieu par la voie de l'obéissance religieuse dont il leur expliquait toute l'étendue. Pour peu qu'il les vît chancelants sur ces deux articles; pour peu qu'ils témoignassent que la règle de la maison leur paraissait trop austère, il ne les admettait même pas aux épreuves du noviciat. Beaucoup de candeur et de sincérité, avec une confiance sans réserve pour le supérieur et le maître des novices, étaient des dispositions également essentielles, dont le défaut, ainsi que l'attachement à ses propres pensées, suffisait pour être renvoyé dans le monde. Les premiers novices répondirent à l'idée que peuvent donner d'eux les exigences et les précautions dont nous venons de parler. Jamais, peut-être, réformateur d'ordre n'eut une si haute idée de l'esprit de saint Benoît; jamais, peut-être, réforme monastique ne commença avec tant de ferveur. Malheureusement le nombre de ceux qui persévérèrent fut très-petit. La réforme, d'ailleurs, souffrit beaucoup de contradictions. On la trouva trop austère, et on traita de folie le courage que montrait l'abbé à l'entreprendre. Les gens du monde trouvaient dans sa conduite de la bizarrerie, de l'enthousiasme et de la cruauté. Les gens de bien y voyaient de l'exécès de zèle, et craignaient que les nouvelles pratiques du monastère fussent au-dessus des forces de la nature. Le grand nombre de ceux qui regardaient en arrière après quelques essais, et qui se retiraient après une légère épreuve du noviciat, donnait une couleur de raison aux critiques diverses. Il paraît même que dans l'intérieur de la maison, il y avait parmi les novices une fâcheuse contrariété de vues et de projets. Les uns se bornaient à l'austérité de la règle; les autres, entraînés par l'idée d'une plus haute perfection, voulaient enchaîner sur l'observance commune: et soit que l'autorité du chef ne parût point assez canonique, ou pour d'autres raisons ignorées, il s'élevait des doutes sur le degré d'obéissance et de confiance qu'on lui devait. Ces doutes étaient fondés, ce nous semble, quant à la canonicité, car l'abbé de Maria n'était point religieux, mais simplement ecclésiastique séculier et commendataire. Cet abbé comprit la difficulté et ne se déconcerta point. Toutes ces difficultés ne firent pas plus d'impression sur M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, protecteur zélé de la réforme. Ce prélat jugea que c'était à lui de les dissiper, à imposer silence aux contra-

dicteurs, et à ôter tout prétexte de division. Le moyen qu'il employa fut de revêtir le chef de toute l'autorité dont il était susceptible, et de lui marquer ce que la discrétion permettrait d'accorder au zèle des plus fervents. C'est ce qu'on voit dans une lettre, qu'il lui adressa, en date du 22 mars 1717, et avec laquelle il lui envoyait les pouvoirs de grand vicaire. Il était allé visiter Saint-Polycarpe quelque temps auparavant. Il était persuadé qu'en qualité d'archevêque, il était le supérieur d'une maison qui lui était soumise, et que par conséquent, il pouvait recevoir les vœux des profès. Cependant on se demanderait toujours si on peut s'agréger à l'ordre de Saint-Benoît ou de tout autre en s'engageant entre les mains de l'ordinaire; les femmes, il est vrai, le font dans leurs monastères, mais elles ont une supérieure ou une abbesse, qui reçoit leurs vœux. M. de Maria, qui comprenait aussi lui-même, sans doute, la force de cette objection, voulait, à l'exemple de l'abbé de Rancé, embrasser lui-même l'état religieux. Il sollicita l'agrément du roi pour qu'il lui fût permis de tenir son abbaye en règle, et il l'obtint par un brevet daté du 6 mars 1718. Le bref du Pape contenant la même permission, n'arriva que deux ans après; mais l'abbé, dans sa position de santé et pour d'autres raisons, ne se fit point moine. *Ses infirmités continuelles, portent les actes capitulaires, et autres obstacles, l'ont empêché malgré lui d'être abbé régulier.* Il continua donc de gouverner, moins en vertu de son titre d'abbé commendataire, qu'en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de l'archevêque de Narbonne, et il eut la consolation de recevoir au noviciat un sujet distingué sous tous les rapports; ce sujet, qui prit le nom de dom Arsène, avait eu, comme prêtre séculier, des fonctions honorables, et devint un appui solide à la réforme. Bientôt il fut nommé et reçu claustral. « Des raisons particulières qu'on ne dit pas, obligèrent à en agir ainsi, » portent l'acte capitulaire. Il aida beaucoup l'abbé Maria dans la composition des réglemens de la réforme dont je vais donner ici les articles principaux. Elle consistait, à proprement parler, dans l'exacte observance de la règle de Saint-Benoît. Les jours qui n'étaient pas de jeûne, les religieux dinaient à midi et faisaient une légère collation le soir. Dans le temps pascal, la collation était plus forte. Les jours de jeûne d'Eglise, comme les Quatre-Temps et les vigiles, on ne faisait qu'un repas, et ce repas était après None. En Carême, il était après Vêpres, et il y avait encore alors cette différence qu'on n'y buvait point de vin, tous les religieux, au moins les choristes, se portant à s'en priver après en avoir obtenu la permission. On jeûnait encore tous les mercredi et vendredi de chaque semaine, c'est-à-dire que, ces deux jours, on ne faisait qu'un repas après None; ce jeûne avait encore lieu tous les jours, le dimanche excepté, depuis l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre, jusqu'en Carême, mo-

ment où commençait le grand jeûne. La nourriture consistait en bonillie, légumes, herbes, pois, racines, mais jamais ni œufs, ni poisson, encore moins de la viande, à moins que la maladie d'un frère ne l'exigeât. Hors le temps du Carême et des jeûnes d'Eglise, on usait d'un peu de vin et d'huile. Quoique les religieux fussent toujours ensemble, le silence était perpétuel. On se levait à deux heures après minuit, au plus tard, les jours ordinaires, et plus tôt les jours de fêtes, surtout de fêtes solennelles. Pendant l'été, on faisait la méridienne, c'est-à-dire qu'on prenait une heure de sommeil selon que le permet la règle. On ne portait que des chemises de serge. On se couchait tout vêtu, sur une paille piquée, à huit heures, en été, à sept heures en hiver. On se livrait pendant le jour au travail des mains, par exemple, à bêcher la terre, faire la lessive, charrier des pierres, ou à faire d'autres ouvrages utiles. Les signes qui remplaçaient la parole ne devaient se faire que dans la nécessité, et même, pour éviter la dissipation, il était ordonné aux religieux de ne point fixer les regards les uns sur les autres.

Voilà l'ensemble de l'observance; j'ajouterai quelques détails, pour mieux faire connaître la pratique de cette édifiante réforme. Après Matines, qui se disaient à deux heures, comme je l'ai déjà fait remarquer, les religieux, pendant l'hiver, allaient dans une salle s'occuper, l'espace d'une heure, à l'étude et à la méditation des saintes Ecritures, surtout des Psaumes. L'*Angelus* suivait cette étude, et après l'*Angelus* on disait Laudes, on faisait une demi-heure d'oraison. Ensuite chaque religieux allait ranger sa cellule, puis faire une lecture particulière au chapitre. Venaient ensuite l'office de Prime, la répétition du chant, ou l'étude des réglemens, et enfin la Messe conventuelle, qu'on disait à huit heures. Elle était précédée de l'oraison préparatoire et suivie de l'office de Tierce, après lequel on se rendait au chapitre. Il me semble qu'il eût été mieux, et plus conforme aux usages monastiques, à l'esprit et à la lettre des rubriques de l'Eglise de dire Tierce avant la Messe, et de tenir le chapitre après Prime; mais enfin, à Saint-Polycarpe on avait réglé autrement, et il en était à peu près de même aussi chez les Prémontrés. Après le chapitre on s'occupait pendant une heure et demie au travail des mains qui était suspendu à midi pour l'Office de Sexte. On se préparait par quelques prières et lectures à l'Office de None, récité à deux heures, et ensuite on allait au réfectoire. Après les grâces terminées à l'église, on se rendait au chapitre pour s'y occuper jusqu'à quatre heures et demie à de saintes lectures particulières et y entendre la lecture publique des saints Pères, sur les saintes Ecritures. A quatre heures trois quarts, oraison de préparation pour Vêpres, après lesquelles on faisait une lecture particulière ou un examen de conscience. A six heures, lec-

ture publique, une prière à l'église, et Complies, qui se disaient après la demi-heure. Les religieux recevaient l'eau bénite en sortant du chœur, montaient au dortoir, où, avant de se coucher on récitait tous ensemble, à genoux, et à voix haute, le Symbole des apôtres. Voilà comment se passait la journée, mais cet ordre variait selon les temps, car les dimanches, dans le temps pascal, ainsi que tous les jours où l'on dînait à midi, les exercices avaient une autre suite, et ils étaient différents pour les heures où on devait les acquitter. Ainsi le Dimanche le supérieur faisait une instruction. On faisait deux conférences d'une demi-heure, l'une pour les choristes, l'autre plus tard, pour les convers et les donnés. J'ai dit le dimanche, car ces conférences n'avaient point lieu aux jours de fête. En Carême le travail était plus long. Tous les lundis de l'année on récitait l'office des morts (outre quatre anniversaires pour eux chaque année); tous les mercredis, les psaumes graduels; tous les vendredis, les psaumes de la pénitence. Dans le Carême, les religieux demandaient à ajouter à la pénitence commune et ordinaire; il y avait dans le monastère plusieurs des usages établis en d'autres communautés, et si propres à maintenir la régularité et l'esprit intérieur. Ainsi on s'accusait personnellement au chapitre, et on y proclamait ses frères. Des règles fort sages dirigeaient ces proclamations qui peuvent devenir une occasion de faute contre la charité, mais qui contribuent si largement au maintien de la régularité. Les frères convers n'étaient pas vêtus d'habits noirs, comme les choristes, mais leurs habits étaient de couleur brune; leurs observances étaient un peu plus douces que celles des Pères. Ainsi ils ne se levaient qu'à trois heures du matin, et prenaient avant le repas cette petite portion de pain qu'on appelle *mixte* dans les monastères où l'on suit la règle de Saint-Benoît,

Quand un religieux avait été inhumé, l'abbé, à la tête de ses religieux, allait avec eux commencer à ouvrir une autre fosse mortuaire, tous y travaillaient un peu, et jusqu'à ce qu'elle fût creusée, chacun allait, à sa dévotion, y travailler en ôtant une pelletée de terre. Le portier disait : *Deo gratias*, en recevant les étrangers; il se mettait à genoux devant eux en prononçant ce mot *Benedicite* (1) et on recevait ainsi le moindre mendiant dans lequel on voyait une plus grande bénédiction sur le monastère que dans un grand du monde, lorsqu'il venait visiter la maison. On ne refusait l'aumône à aucun pauvre, mais cet acte de charité se faisait avec discrétion, pour ne pas donner imprudemment

aux vagabonds et fainéants ou coureurs qui auraient abusé de la bonté des religieux. Tel est le fond de la réforme de Saint-Polycarpe; tel est l'abrégé des règlements qu'établit l'abbé Lafite-Maria, et dont il maintint la pratique en dépit des contradictions des critiques dont j'ai déjà parlé et des difficultés sans nombre qu'il éprouva. L'autorité diocésaine le soutint après la mort de l'archevêque de la Berchère; le chapitre lui confirma aussi les pouvoirs de grand vicaire, pendant la vacance du siège de Narbonne. M. de Beauveau, qui, après une longue vacance du siège, succéda à M. de la Berchère, lui témoigna aussi beaucoup de bonté, seconda son zèle et lui donna des lettres de vicaire général, à l'exemple de son prédécesseur. La maison de Saint-Polycarpe avait acquis une grande renommée. Les étrangers y venaient conduits par une curiosité légitime, quelques-uns, il faut le dire, par sympathie, car on savait qu'il y régnait un certain esprit d'opposition, et les jansénistes regardaient cette maison comme étant de leur bord. L'abbé Maria ne jouit pas longtemps du fruit de ses veilles; il mourut le 4 mai 1728, après une longue maladie de dures souffrances, supportées avec une patience admirable. A son convoi, il y eut une foule si extraordinaire, qu'on eut bien de la peine à tenir fermées les portes du monastère pour empêcher que la masse du peuple, qui accourait de toutes parts, ne troublât l'ordre de la maison. On ferma à clef la porte du chœur, et on n'y laissa entrer que les prêtres, dont le nombre néanmoins fut tel que les religieux eurent beaucoup de peine à se placer. On s'empressait aussi de toucher au corps du vénérable défunt, de l'embrasser. La communauté inhuma son précieux dépôt dans son cimetière, au pied de la croix du côté de la porte. Peut-on dire que l'abbé de Lafite-Maria fût véritablement janséniste? Voici ma réponse : Il était lié avec beaucoup de gens du parti; il établit dans son monastère des pratiques chères à ce parti et qui sont au moins étranges, et qu'alors on aurait dû abandonner, par exemple, de vouloir que les frères suivissent en entendant la Messe toutes les actions du prêtre dans leur livre; qu'on ne dît point le *Confiteor* au moment de la communion, lorsque quelqu'un s'approchait de la sainte table, tous l'ayant dit au commencement de la Messe. Quoiqu'on puisse raisonner d'une manière fondée en principes sur cela, il fallait suivre l'usage commun admis depuis si longtemps, surtout à cette époque où le diocèse de Maux venait d'être agité par l'introduction de cette pratique (d'omettre le *Confiteor*) qu'un des anciens ecclésiastique de Bossuet venait de d'insérer dans le

(1) On sait que les étrangers étaient reçus ainsi à la Trappe, et qu'on les conduisait ainsi en silence adorer le maître de la maison, Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, et qu'on leur faisait la lecture de quelques versets du livre de l'Imitation. Mais depuis longtemps déjà, à la Grande-Trappe, où on a modifié beaucoup des usages qu'on voyait dans

cette maison et autres à l'époque de leur retour, comme dans leurs monastères de l'émigration, et probablement aussi en d'autres couvents de Trappistes, on ne reçoit plus, ainsi que ceux à qui on veut faire honneur, ce qu'ils appellent *recevoir régulièrement*. Les autres sont reçus sans façon.

bizarre Missel que condamna le cardinal de Bissy. L'abbé Maria laissait lire à Saint-Polycarpe, les *Prières chrétiennes* du D. Quesnel, que ses partisans ont souvent réimprimées. Il suivait ses *Instructions sur le sacrement de pénitence*, dédiées à la duchesse de Longueville, livre cher aux jansénistes; il différait longtemps l'absolution aux pénitents qui s'adressaient à lui. Il avait adopté le chant de Cluny, c'est ce qu'avaient fait aussi les premiers solitaires de Port-Royal, et la petite communauté du diacre Paris avait aussi, dans le même temps cette préférence étrange, on peut dire blâmable, puisque le Bréviaire de Cluny a subi de si judicieuses contradictions; lui-même, M. de Maria avec toute sa ferveur ne se confessait que tous les mois. Il y avait encore dans ses règlements quelques dispositions au moins étranges, sinon répréhensibles. Mais néanmoins dans les choses essentielles il était soumis aux décisions de Rome, voulant en tout obéir à l'Eglise, et rester dans la communion catholique. Ainsi il avait signé le formulaire et il admettait la constitution *Unigenitus*. Je crois pouvoir le comparer, (sans le faire sous le rapport de la science et du mérite) sur ce point à l'abbé de Rancé. Aussi les jansénistes, quoique persuadés que l'abbé Maria fût des leurs, écrivaient-ils, dès l'année 1728, qu'il avait eu soin d'écarter de son monastère tout ce qui aurait l'air de sentir le jansénisme. Il n'y réussit pas. Lui du moins, le vertueux abbé Maria était d'une régularité et d'une austérité édifiantes dans sa conduite. On estimait ses qualités; sa position indépendante et son état lui donnaient latitude sur des points délicats. Il savait comment les évêques sont généreux de réprimandes et exigent avec raison une grande rigidité de conduite dans leurs subordonnés, mais il gémissait, dit son historien, quand il voyait des évêques destitués de l'esprit de leur état, et, il ne craignait pas dans l'occasion de leur témoigner son improbation. Il s'écria un jour en voyant chez un archevêque une table dressée pour le jeu : *Exurge, Deus, judica causam tuam.* « *Levez-vous, Seigneur, prenez vous-même la défense de votre cause.* » (*Psal. LXXIII.*) Et une autre fois s'étant tourné vis-à-vis trois ou quatre évêques qui avaient les cartes à la main, et qui pour faire contenance devant un si saint abbé, se mirent à lui parler de sa réforme, et du dérèglement des anciens religieux, il leur dit : *Ces religieux n'avaient rien qui tint de leur état. Ils étaient des buveurs et des joueurs.* La mort de l'abbé Maria fut un coup terrible pour sa réforme, et pour son monastère. Des Catholiques puissants et zélés firent des efforts pour la maintenir dans la maison de Saint-Polycarpe, déjà signalée comme janséniste et déjà bien dévouée à ce parti, du moins dans la personne de plusieurs de ses religieux. Pour soutenir la réforme il eût fallu, comme à la Trappe, un abbé régulier; mais Saint-Polycarpe fut donnée en commande à l'abbé de Bécheraud, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé de Bécheraud, son neveu, fanatique

du diacre Paris. Loin de rien donner à l'esprit de nouveauté, l'abbé Bécheraud dont il est ici question, quoique chanoine de Montpellier, ne partageait point les folles idées de Colbert, son évêque, et il était entièrement soumis à l'Eglise. Il désirait que la réforme se maintînt à Saint-Polycarpe, et il promit à dom Arsène, prieur, sa protection et son concours, mais, résidant à Montpellier, il ne pouvait avoir sur son abbaye qu'une influence faible et indirecte; sur dom Arsenne retomba donc tout le poids du gouvernement de la maison, et s'il eût eu, ainsi que ses frères, un autre esprit, il eût été l'homme qu'il fallait dans ces circonstances difficiles. Il avait été l'ami et le confident de Lafite-Maria, et avait toutes ses intentions et ses pensées. Tous les pouvoirs nécessaires pour le gouvernement des novices et des postulants, comme le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, lui furent accordés par son archevêque, M. de Beauveau. Son titre de prieur claustral, à défaut d'un abbé régulier, lui donnait d'ailleurs une autorité suffisante, pour le maintien de la discipline régulière. La Providence lui ménagea dans un des religieux, le frère Benoît, un digne coopérateur, sur lequel il se déchargea du soin du temporel, qui prospéra entre les mains de ce frère. Ils prirent tous les moyens de maintenir l'austérité de l'observance, et s'opposèrent aux propositions, peut-être un peu fondées, que firent alors quelques religieux de la modifier en certains points. Il y avait alors dix profès à Saint-Polycarpe. M. de Lafite-Maria, frère du réformateur, y habitait en qualité de pensionnaire. Il avertit dom Arsenne de la disgrâce subie par l'abbé de Russon, principal du collège de Narbonne, à Paris, qui venait d'être destitué pour son fanatisme janséniste. Cet abbé de Russon était parent de dom Arsène, qui lui écrivit pour le consulter, et montra dans cette lettre des sentiments condamnables, et qui prouvent à quel parti il était attaché. Il tomba bientôt malade, et dans le cours de cette maladie qui l'enleva, il prit, même par écrit des précautions pour éloigner ses confrères de la signature du formulaire, et de l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, qu'il refusait de recevoir de bouche ou autrement. Il eut le dessus des difficultés avec M. Bordon, vice-gérant de l'archevêque de Narbonne dans le pays de Rasès. Il était en cela bien différent de son ancien supérieur l'abbé Maria, qui se montrait toujours soumis et était toujours pour l'acceptation dans les discussions que soulevait le zèle d'un ardent janséniste, l'abbé de Tournus, commensal du diacre Paris, dans les visites qu'il fit deux ou trois fois à Saint-Polycarpe; car toujours cette maison fut un objet de prédilection pour les novateurs, qui s'y attachèrent de plus en plus et virent pourtant leurs erreurs, en s'accréditant dans cette maison, en amener promptement la ruine. Comme on vit dans le monastère que la mort allait bientôt ravir ce zélé supérieur, on le pria de désigner son successeur; les religieux étaient peu nom-

breux et presque tous laïques et d'une instruction peu étendue; il n'osa prendre une si grande responsabilité. Le 7 novembre 1729 il décéda sur la cendre et la paille à l'âge d'environ trente-neuf ans. Dom Arsenne s'appelait dans le monde Joseph Calmès de Montazels, d'une famille noble du diocèse d'Alet, et, à part ses erreurs janséniennes, il avait de si belles qualités, qu'on peut le regarder comme la meilleure acquisition qu'eût faite la réforme de Saint-Polycarpe; il n'eut point positivement de successeur. La maison fut gouvernée après lui par dom Dorothée, simple clerc, qui n'eut que le titre de doyen, déjà usité dans la maison, même du temps du prieur. Il utilisa les talents d'un simple novice, qui n'avait l'habit que depuis le 28 octobre de la même année, mais qui était déjà prêtre et âgé de 36 ans; c'était le P. Vignier, de la congrégation de la Doctrine chrétienne, janséniste zélé, qui eut à Saint-Polycarpe, le nom de dom Jérôme. Un autre capitulaire du 3 mars 1730, autorisa dom Dorothée, quoique simple clerc, à recevoir la profession des novices. Il fit de concert avec ses frères, des innovations qui ne contribuèrent pas à consolider la maison; il abattit l'ordre des *convers*; il fit une nouvelle classe de religieux, qu'il appela *sous-novices*, pour aider les frères donnés, qu'on gardait sans les astreindre à des vœux. Dans l'état précaire où se trouvait le monastère, vu le petit nombre de profès et de prêtres, les religieux ne laissèrent pas que de rédiger un acte capitulaire contre tout projet de mitigation. Ce fut le dernier acte d'autorité que fit le frère Dorothée. Le P. Jérôme venait de faire profession, et le 13 novembre 1730 la communauté l'élut pour prieur; l'élection fut approuvée et apprise avec joie par l'autorité diocésaine, qui lui donna le pouvoir de remettre les cas réservés, mais dans l'intérieur du monastère seulement. Ce nouveau prieur était un homme austère et zélé, mais malheureusement un ardent janséniste, et il contribua par ses imprudences et son entêtement à attirer sur son monastère les mesures qui en causèrent la destruction. Il y avait à Saint-Polycarpe des habitudes étranges; comme à Port-Royal autrefois, quelques prêtres ne montèrent jamais à l'autel; lui-même, dom Jérôme ne disait la Messe que quatre fois par semaine, et les jours où il s'en abstenait si on ne trouvait pas de prêtre séculier pour le remplacer, la communauté récitait les psaumes de la pénitence au moment où elle aurait assisté au saint sacrifice. Il souffrait et même autorisait dans l'établissement la lecture des livres du parti. On ne pouvait venir dans cette maison sans s'apercevoir de l'esprit qui y dominait. Le frère du réformateur, M. Lafite-Maria, novateur ardent, fatiguait les hôtes par ses déclamations et son zèle contre la bulle *Unigenitus*.

Les choses en vinrent au point que l'archevêque obligea les religieux à renvoyer cet homme de la maison. Mgr de Beauveau

désirait pourtant la conservation de ce monastère, et la communauté elle-même a toujours été persuadée que les mesures apparentes de rigueur qu'il faisait prendre de temps en temps par des visites ou des réprimandes, n'étaient que des précautions pour sa réputation personnelle et ses propres intérêts. Les sujets venaient en petit nombre et, sur ce petit nombre, peu persévéraient; la mort, d'ailleurs, continuait, comme dans les premiers temps à faire de nombreuses victimes parmi les profès et les novices. Mgr de Beauveau exigea des adoucissements à l'austérité des observances. On ne lui accorda que quelques points légers. On recevait comme on avait reçu, dès l'origine de la réforme, des sujets qui finissaient par scandaliser et voler la maison en partant; c'en était fait de la solidité de cet établissement. Au bout de six ans, on rétablit l'usage de recevoir des frères en qualité de convers, et en cela on fit bien; mais l'esprit de Dieu n'était plus dans ce monastère, où d'une part on vit des religieux enfreindre la règle, d'autres la garder matériellement, mais se noyer dans le fanatisme janséniste. La mort de Mgr de Beauveau, arrivée le 4 août 1739, hâta la dispersion de tous les membres de la maison, ou du moins la réduction à deux religieux. Les congrégations les plus respectables, les Catholiques ne voyaient qu'avec un grand chagrin l'esprit semi-calviniste s'enraciner dans cette abbaye qui ne conservait sa réputation que chez les hommes prévenus et épris des mêmes sentiments. Mgr de Crillon fit une visite pastorale au monastère en 1741; la communauté n'était alors composée que de cinq religieux de chœur, savoir: dom Jérôme, prieur; dom Pierre; le frère Moïse Belot; le frère Arsène; le frère Antoine Cicéron. Il y avait de plus quatre novices de chœur et deux frères convers; parmi les novices on comptait le frère Marc, alors clerc tonsuré de Limoux, appelé dans le monde Marc-Antoine Raynaud, que je signale en particulier, parce qu'il devint ensuite prêtre et curé dans le diocèse d'Auxerre, où il composa différents ouvrages. Enfin, il y avait dans le nombre un novice convers. C'était donc un personnel de douze individus, sans parler des donnés, pensionnaires et domestiques.

La visite de Mgr de Crillon eut lieu le 14 avril; le prélat était accompagné de Mgr de Chamflours, évêque de Mirepoix, de trois prêtres et de nombreux domestiques. Les religieux se réunirent à l'église pour les recevoir au chant des psaumes et avec les cérémonies accoutumées. Mais en entrant, l'archevêque les fit taire et n'ouvrit la bouche que pour dire: *Voilà un vaisseau qui a la forme d'un navire*. Après une petite prière, on se rendit pêle-mêle à l'abbatiale. Ces formes étranges, la conduite des domestiques qui marchaient en bottes sur le pavé du sanctuaire comme sur une place publique, et causant tout haut, n'étaient guère propres

à édifier les habitants de la maison et à gagner leur confiance (1). L'archevêque interrogea successivement et séparément tous les religieux. Tous, excepté un, le frère Moïse, refusèrent de signer le formulaire et montrèrent leur attachement à la secte que tout le public les accusait de suivre. Avant son départ de Limoux, l'archevêque fit dresser un procès-verbal de la visite et l'envoya aussitôt en cour. Dès le 30 avril arriva de Marly où était Louis XV, un ordre de Sa Majesté de renvoyer sous huit jours les postulants et novices qui sont à Saint-Polycarpe, et défense de recevoir aucun novice à la profession, aucun étranger en retraite spirituelle jusqu'à nouvel ordre. Cette lettre de cachet fut signifiée par le subdélégué de l'intendant du Languedoc, le 3 juin 1741. A l'époque de la signification, il ne restait plus de novices de chœur que le frère Marc, dont j'ai parlé ci-dessus; le frère Benjamin venait de mourir; le frère Bruno et le frère Siméon s'étaient retirés; ce dernier mourut quelque temps après sa sortie. On put regarder le résultat immédiat de cette visite comme le commencement de la longue agonie de la communauté des réformés de Saint-Polycarpe, car elle languit encore quelques années avant de s'éteindre tout à fait. Mais en quel état les passa-t-elle? Agitée à l'intérieur par les inquiétudes et le peu de consistance qui résultait de cette position anormale; agitée au dehors par les rapports et les menaces et par les tracasseries que lui suscitaient deux des religieux qui s'étaient soumis, il est vrai, aux volontés de l'archevêque et avaient signé, mais qui avaient tourmenté leurs frères par leur conduite avant de quitter la maison, et qui depuis leur départ, les tourmentaient encore par leurs demandes d'argent ou de collation d'un des bénéfices du monastère (l'infirmerie) et qui, il faut en convenir, ne paraissaient pas avoir eu Dieu uniquement en vue en se soumettant à l'Eglise. Elle devint, cette maison de plus en plus chère au parti qui la voyait martyre de la vérité, et était un objet de scandale et de douleur pour les gens de bien. De quel œil ceux-ci pouvaient-ils voir une communauté qui exposait dans son église, des reliques du diacre Paris, de Soanen, etc.? qui écrivait au fameux Caylus, évêque d'Auxerre, le coryphée de la secte, au milieu du dernier siècle, pour déposer ses douleurs en son sein, et adhérer à ses sentiments et ses appels? qui réclamait des avocats de son bord des *Mémoires à consulter*, car ces *Mémoires* et ces consultations devinrent une vraie manie dans l'esprit d'insubordination du dernier siècle. En 1755, la communauté, réduite à trois

(1) L'histoire de la maison ajoute : « Les religieux se trouvèrent confondus, et pour ainsi dire éclipsés dans une foule de personnes, dont la plupart sans éducation et foulant aux pieds toutes les règles de la bienséance, se répandirent indiscrètement et sans retenue dans les endroits les plus retirés du monastère. Cette maison de silence parut tout à coup changée en une halle ou en un marché pu-

moines, écrivit à Mgr de la Roche-Aymon, qui venait de succéder à Mgr de Crillon sur le siège de Narbonne, pour lui faire compliment et lui demander sa protection. Ce prélat, qui fut membre de la fameuse commission des réguliers, (2) aurait été, en tout cas, un triste protecteur; et en le cas présent, il n'était guère disposé à favoriser un monastère aussi justement décrié que l'était depuis longtemps Saint-Polycarpe. L'année suivante, 1756, les Lazaristes, directeurs du séminaire de Narbonne, demandèrent au roi la donation au séminaire de la mense conventuelle de l'abbaye Saint-Polycarpe, et la réunion des trois bénéfices des offices claustraux à la mense abbatiale, c'est-à-dire aux revenus de l'abbé commendataire, qui était alors M. de Saint-Bonet, ecclésiastique soumis à l'Eglise comme M. de Bécherand, son prédécesseur. Un brevet du roi daté du 17 janvier 1756 permit au syndic du séminaire de Narbonne de poursuivre par-devant le sieur archevêque, la suppression de la mense conventuelle, et offices claustraux, et sa réunion au séminaire de Narbonne... à condition que les revenus des offices claustraux... seront réunis à la même abbatiale. Les religieux ne voulurent jamais consentir, et avec raison, firent toujours opposition à cette union, que l'hôpital de Limoux aurait voulu aussi à son profit. En 1758, Mgr de la Roche-Aymon vint à l'abbaye faire de vaines tentatives pour amener les moines entêtés à la soumission et à la signature; mais il est probable que quand même ils auraient montré alors des sentiments catholiques, la suppression du monastère n'en eût pas moins eu lieu, car les procédures étaient trop avancées. Néanmoins les religieux végétèrent encore longtemps. Le prieur dom Jérôme mourut en 1765, le 10 janvier et laissa ses deux fidèles confrères, dom Pierre et frère Arsène, dans une triste position. Ce P. Jérôme était alors âgé de plus de 73 ans; il avait été de la congrégation de la Doctrine chrétienne, congrégation dont plusieurs membres jansénistes vinrent aussi à Saint-Polycarpe et contribuèrent largement à son entêtement dans l'erreur et par conséquent à sa perte. Homme doué de plusieurs belles qualités, il eût été fort utile à la réforme et à la communauté, s'il n'avait pas eu le malheur d'être victime d'un jansénisme fanatique dont il donna une dernière preuve, avant de mourir, dans une déclaration bizarre qu'il fit écrire et qu'il appela son testament spirituel. L'archevêque de Narbonne l'avait privé du droit de confesser les religieux. Après sa mort, les choses allèrent toujours plus mal pour l'existence matérielle du monas-

ble... C'est par des visites faites avec aussi peu de décence que plusieurs évêques s'étaient mis anciennement dans le cas de perdre la juridiction qu'ils avaient sur les monastères de leurs diocèses. »

(2) Qu'on se rappelle ce que j'ai dit de cette fameuse commission, dans l'Introduction à ce volume.

tère, quoique les deux religieux survivants, dom Pierre et le frère Arsène vécutent toujours avec la même régularité, se remuant, écrivant de tous côtés pour se maintenir, espérant contre toute espérance. Ils avaient trop d'obstacles contre eux sans parler de leurs sentiments erronés. Leur nouvel abbé commendataire et M. Coronat, curé de Saint-Polycarpe, procureur fondé de cet abbé, les tracassèrent. Les Lazaristes de Narbonne hâtaient leurs poursuites, faisant un exposé que les religieux trouvèrent avec raison basé sur le mensonge, au moins en certains points, par exemple quand on y disait que les bâtiments de l'abbaye étaient en mauvais état, quand on arguait du petit nombre de religieux. Singulier prétexte en effet; on dit que les religieux ne sont plus que deux, et on leur défend de recevoir des sujets. Il valait mieux ne point biaiser et donner le véritable motif. Des lettres patentes, datées à Compiègne du 14 août 1771, autorisent l'archevêque de Narbonne, à procéder à l'union sous certaines réserves, par exemple, d'une pension de 600 livres à chaque religieux de Saint-Polycarpe, celle d'affecter l'Eglise du monastère à la paroisse Saint-Polycarpe, etc. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Toulouse, le 11 septembre de la même année. Les deux religieux pensèrent à se procurer une retraite. Le frère Arsène obtint du roi de se retirer à l'abbaye de la Grasse, diocèse de Carcassonne. Les Bénédictins de Saint-Maur, par charité, et disons-le, par sympathie s'offraient à les prendre chez eux. On avertissait dom Pierre qu'on en voulait à ses jours et que le jardinier du monastère trahissait et volait la maison. Il n'en tint compte, et le mardi 6 avril 1773, lorsqu'il allait à deux heures après minuit, seul et suivant la règle, dire Matines à l'église, il fut assassiné dans le cloître par le jardinier et trois autres scélérats que le P. Pierre avait toujours secourus. Ces assassins subirent le supplice de la roue. — Ainsi finit cette austère réforme, qui, sous une autre direction, aurait édifié l'Eglise à cette époque de la décadence de la vie monastique. Ainsi fut détruit cet antique monastère, dont les religieux causèrent la ruine par leur conduite et leurs sentiments schismatiques, mais qui, en d'autres temps et avec plus d'équité, aurait été donné à des moines et qui, en tout cas, ne devait pas être donné aux Lazaristes, lesquels ont été mis, ainsi que les Oratoriens en possession de plusieurs anciens monastères, et ont ainsi agrandi le nombre de leurs établissements.

Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction 1779. — Histoire de l'ordre de Saint-Benoît, rédigée par ordre des temps, 1785. Ouvrages jansénistes, le 1^{er} de l'abbé Reynaud (ancien frère Marc), le 2^e du P. Labat, Bénédictin.

(B D E.)

PRÉMONTRÉS (ORDRE DES).

Une intéressante solennité a eu lieu le

vendredi 6 juin, dans l'ancien couvent des Prémontrés. Mgr l'évêque de Soissons, dans le but de conserver à son diocèse ce qui reste de cette illustre abbaye, s'en est rendu l'acquéreur, et y a établi un orphelinat. Mais là ne s'est pas bornée la pensée du pieux prélat. Poursuivant son œuvre de restauration, il avait voulu confier la direction de cet orphelinat à des religieux allemands de l'ordre des Prémontrés, dont il méditait le rétablissement en France. Cette tentative n'a pas réussi. Mais heureusement il s'est rencontré un vertueux et dévoué prêtre Cistercien, religieux de la Trappe de Briquebec (Manche), qui, de l'avis de ses supérieurs, et avec leur autorisation, a quitté l'ordre de Cîteaux, pour se mettre à la disposition de Mgr l'évêque de Soissons.

Le rév. P. Edmond, entre les mains de qui commence la restauration de l'ordre de Prémontré, a été revêtu par le prélat de l'habit de cet ordre, le 6 juin, fête de Saint-Norbert, qui en fut le premier fondateur, en présence d'un nombre considérable de fidèles, accourus à cette cérémonie. Mgr de Soissons a confirmé dans un mandement la joie que lui inspirait un semblable événement.

Nous avons éprouvé aujourd'hui, s'écrie-t-il, de bien douces, de bien profondes émotions : notre cœur surabondait de joie en célébrant pour la première fois, à Prémontré même, la fête de saint Norbert, fondateur des chanoines réguliers de Prémontré, et en revêtant de l'habit de cet ordre si célèbre, celui auquel la Providence, par notre entremise, a confié le soin de former, pour la religion comme pour la société, nos chers orphelins. Il nous semblait que cette solennité, célébrée au milieu d'un grand concours de nos bien-aimés coopérateurs et de fidèles de tout rang, consacrait plus que jamais la résurrection encore si récente de cette magnifique abbaye, et assurait à ces ruines imposantes une vie que les souvenirs du passé, les impressions du présent et les espérances de l'avenir concouraient à rendre plus parlante encore.

Nous écrivons ces lignes le 21 juin : plaise à Dieu que de nombreuses vocations viennent couronner les vœux de Sa Grandeur, et faire renaître de ses cendres un ordre qui édifie le monde par ses vertus, et qui rendit d'éminents services à l'Eglise. Puisse Dieu donner l'accroissement à ce grain de sénevé, jeté sur cette terre bénite.

PRÉSENTATION (RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE LA). *Maison mère à Manosque (diocèse de Digne).*

La communauté de Notre-Dame de la Présentation, approuvée le 6 décembre 1823, par Mgr Miollis, évêque de Digne, comme congrégation religieuse, et reconnue légalement par ordonnance royale du 7 juin 1826, doit son existence au zèle et aux travaux de plusieurs prêtres vénérables, qui ont tous plus ou moins contribué à sa direction. Elle reconnaît cependant pour son principal fon-

dateur M. l'abbé Proal, mort à Digne (1837), chanoine et supérieur du grand séminaire. Ce fut lui, en effet, qui, après avoir dirigé pendant plusieurs années la société des personnes pieuses d'où est sortie la congrégation, réunit quelques-uns de ses membres en communauté, dans la ville de Manosque (diocèse de Digne), le 6 janvier 1818.

Voici quels furent les commencements de cette pieuse association. En l'année 1797, un prêtre vénérable, et plein de l'esprit de Dieu, M. Courbon, que la révolution avait emporté, comme tant d'autres prêtres, en 1792, sur la terre étrangère, revint courageusement dans sa patrie, pour y travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il se fixa à Manosque, où il vécut caché dans la maison d'une famille chrétienne. La retraite forcée qu'il était obligé de garder, à cause des malheurs du temps, ne l'empêcha pas de donner à son zèle toute l'extension que permettait une sage prudence. Non-seulement il administra les sacrements aux Catholiques qui venaient réclamer les secours de la religion, mais il chercha de plus à former des âmes intérieures exercées à la pratique de toutes les vertus, et destinées, par leur ferveur, à dédommager un peu le Dieu-Sauveur des outrages sanglants qu'il recevait des impies, dans ce temps de désolation. Le 6 janvier 1797, il organisa dans ce but, au moyen de quelques personnes vertueuses, qu'il avait rencontrées dans ce pays, une petite société qu'il avait le dessein d'attacher plus tard à Dieu par des liens plus intimes. Il considérait cette association comme le germe d'une nouvelle communauté, dans laquelle se continuerait le bien opéré autrefois par les ordres religieux, que l'impiété avait dispersés quelques années auparavant. Le temps lui manqua pour la réalisation de ce dernier projet. Mgr Yves Dessoles, premier évêque de Digne, après le concordat, lui confia la cure de Sénez (1802), et il fut plus tard nommé par Mgr Miollis, chanoine et supérieur du grand séminaire de Digne (1808). Par suite de ce changement, il dut laisser la direction de ces pieuses filles à M. l'abbé Arbaud, alors curé de Villedeneuve, plus tard directeur du séminaire de Digne, et en dernier lieu évêque de Gap.

M. l'abbé Arbaud aida cette petite société de ses conseils, jusqu'en 1812. A cette époque, M. l'abbé Joseph Proal, ayant été nommé vicaire à la paroisse de Saint-Sauveur, à Manosque, M. Courbon, qui connaissait l'esprit intérieur de ce jeune prêtre, le pria de diriger cette association naissante. M. Proal remplit cette tâche avec un zèle digne de sa rare piété. Son séjour, fixé à Manosque, pendant onze ans, lui permit de donner les soins les plus suivis et les plus fructueux à ces vertueuses filles, dont la conduite continua d'édifier toute la ville. Quelques-unes d'entre elles, appelées à une vie plus parfaite, se consumaient du désir de pouvoir servir Dieu, dans la solitude du cloître. C'est pourquoi le jeune vicaire, heureux de seconder par ses conseils les

opérations de la grâce dans ces âmes d'élite, songea sérieusement à exécuter le projet, autrefois conçu par M. Courbon, de doter le diocèse de Digne d'une communauté religieuse.

Le démon, prévoyant tout le bien que pouvait réaliser une telle œuvre, ne manqua pas de susciter mille obstacles pour en empêcher l'exécution. Le zèle et la prudence de M. Proal, joints à la force de ses prières, vinrent à bout de triompher de toutes les difficultés, de telle sorte que le 6 janvier 1818, il put réunir en communauté six personnes faisant partie de la fervente société. Neuf mois plus tard, plusieurs autres demoiselles, d'une vertu éprouvée, vinrent grossir cette colonie naissante, qui vécut sous l'observance d'un règlement provisoire, donné par M. Proal, en attendant qu'il eût rédigé des constitutions plus étendues.

Les premières années qui suivirent leur réunion en communauté furent, pour ces pieuses filles, des années d'épreuves. Leur dénûment était complet, et des contradictions sans nombre vinrent se joindre aux privations de toute nature qui accompagnent presque toujours une fondation nouvelle. Toutes ces croix servirent d'aliment à ces âmes généreuses, bien loin de diminuer leur piété et leur confiance en Dieu. Elles expérimentèrent bientôt que la Providence divine veille d'une manière spéciale sur les âmes de bonne volonté qui, ne cherchant que le Seigneur, lui abandonnent le soin de tout ce qui les intéresse. Contre toutes les prévisions humaines, Dieu bénit l'œuvre de M. Proal. Ce prêtre, plein de vertus et de mérites, appelé à Digne en 1823, par Mgr Miollis, fut nommé quelques mois plus tard supérieur du grand séminaire de cette ville. Sa nouvelle position l'éloignant de la communauté qu'il venait de fonder, il continua cependant à la diriger, comme Père spirituel, par sa correspondance et par ses visites annuelles.

En quittant Manosque, M. Proal confia sa chère communauté aux soins de M. l'abbé J. J. Fouque, natif de Manosque, et vicaire à la paroisse de Saint-Sauveur. Il ne pouvait la laisser en de meilleures mains, puisque M. l'abbé Fouque partageait déjà la sollicitude du Père pour cette maison. Ce digne prêtre, doné d'un cœur dont rien ne lassa le dévouement, se livra tout entier à cette œuvre. Pendant vingt ans, il lui consacra son temps, ses labours, ses veilles, ses soins incessants; en un mot, il se sacrifia pour en assurer la prospérité et l'asseoir sur des bases solides et durables. Ce fut M. Fouque qui obtint l'ordonnance royale par laquelle la communauté des religieuses de Notre-Dame de la Présentation de Manosque fut approuvée par le gouvernement. Ce fut lui encore qui sollicita de la libéralité de Mgr Miollis une partie des ressources nécessaires pour l'achat et l'agrandissement du convent qu'elles occupent; ce fut lui enfin qui contribua d'une manière spéciale à organiser, développer et faire fleurir le pen-

sionnat qu'elles dirigent. M. l'abbé Fouque a été appelé à Digne, en 1844, pour y occuper la place de chanoine titulaire, que son mérite distingué lui a si justement acquise.

La population de Lorgues (Var), ville du diocèse de Fréjus, ayant sollicité avec les plus vives instances la fondation d'une maison de l'institut, des religieuses leur furent envoyées du couvent de Manosque; elles s'y établirent en septembre 1837, à la satisfaction des habitants. Cet établissement se fit sous l'autorité toute bienveillante de Mgr Miollis, évêque de Digne et supérieur de la congrégation, et avec l'approbation de Mgr Michel, évêque de Fréjus.

En septembre 1853, la congrégation de Notre-Dame de la Présentation a fondé un nouvel établissement à Lunel (Hérault), diocèse de Montpellier. Cette fondation, vivement sollicitée par les autorités de cette ville, s'est faite sous les auspices de Mgr Meirieu, supérieur de la congrégation, et sous la haute protection de Mgr de Montpellier.

La congrégation de Notre-Dame de la Présentation est gouvernée et présidée sous l'autorité spéciale de Mgr l'évêque de Digne, par une supérieure générale résidant à Manosque. Les religieuses qui vont s'établir dans des diocèses étrangers sont soumises, conformément à la discipline de l'Eglise, à l'ordinaire des lieux où se trouvent leurs maisons; elles restent néanmoins toujours sous la dépendance des supérieurs généraux.

La fin de cet institut est : 1° d'ouvrir un asile aux jeunes personnes qui désirent imiter dans la vie religieuse les vertus de Jésus et de Marie, et de leur fournir les moyens d'atteindre à la perfection de leur saint état; 2° d'établir des pensionnats, des externats et des écoles gratuites, pour donner aux demoiselles de toutes les conditions une éducation essentiellement chrétienne.

Les religieuses de Notre-Dame de la Présentation gardent la clôture: elles font deux années de noviciat dans la maison mère, ayant de prononcer les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de clôture, selon les règles de Saint-Augustin, et les constitutions particulières que M. Proal leur a données. Elles ne font d'abord ces vœux que pour trois ans. Elles passent encore ces trois années au noviciat, et ce n'est qu'après cinq ans d'épreuve qu'elles font des vœux perpétuels et reçoivent la croix pectorale, comme marque de leur profession.

Pour s'entretenir dans la piété, et avancer chaque jour davantage dans la voie étroite de la perfection chrétienne, les religieuses de Notre-Dame de la Présentation font tous les jours deux heures d'oraison, deux examens de conscience, une demi-heure de lecture spirituelle, et récitent en chœur le chapelet et le petit Office de la sainte Vierge. Sans gêner leur attrait pour la pénitence, leur sainte règle ne leur prescrit que l'absti-

nence pour le mercredi, et le jeûne pour tous les vendredis de l'année. Le silence, la prière et l'oubli de soi-même doivent être pratiqués d'une manière spéciale par les religieuses de cet institut.

Ces mots, *Dieu seul*, que M. Proal a donnés pour devise à cette congrégation, résument parfaitement l'esprit de sacrifice qui la dirige dans l'accomplissement de l'œuvre qu'elle tâche d'accomplir pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Notice historique sur M. l'abbé J.-J. Proal, fondateur de la congrégation de Notre-Dame de la Présentation de Manosque (Basses-Alpes); et sur Mlle Madeleine Jaussaud, en religion Mère Sainte-Thérèse, première supérieure générale de cette congrégation.

M. l'abbé J.-J. Proal, que les religieuses de Notre-Dame de la Présentation regardent comme le principal fondateur de leur institut, naquit le 5 mai 1788 dans la patrie de Saint-Jean-de-Matha, à Faucon, petit village de la haute Provence, actuellement compris dans le département des Basses-Alpes. La famille honorable à laquelle il appartenait le destinait à gérer le notariat dont elle était en possession depuis longtemps, lui fit faire de fortes études pour le mettre en état de remplir ses intentions. Il était sur le point de se rendre aux désirs de ses parents lorsque Dieu, qui avait d'autres desseins sur lui, l'arracha subitement par un coup de la grâce aux séductions et aux embarras du monde. Poussé par un de ces mouvements surnaturels qui changent les destinées des hommes et font les saints, il renonça tout à coup à l'avenir temporel qu'on lui offrait et tourna ses espérances et ses affections vers le bien infini dont la possession était seule capable de satisfaire la noble ambition de son cœur.

M. Proal venait de reconnaître que le sacerdoce était la voie par laquelle Dieu l'appelait à lui; c'est pourquoi il partit pour le séminaire. Il y entra avec cet élan de cœur et cette soif de perfection qui sont un présage infailible de sainteté. Il eut le bonheur de trouver dans cette sainte maison un directeur aussi pieux qu'éclairé dans la personne de M. l'abbé Augier, prêtre d'une éminente vertu, très-versé dans l'art difficile de conduire les âmes dans les voies intérieures. Le jeune abbé qui voulait être tout à Dieu ne put que faire de rapides progrès sous la conduite d'un tel guide. Aussi le vit-on bientôt commencer à pratiquer avec ardeur toutes les vertus sacerdotales; il s'adonna surtout à la mortification. Par esprit de pénitence et d'abnégation il s'imposa le plus rigoureux silence pendant une année entière et il se livra à des privations telles que sa santé en fut gravement altérée. Ses supérieurs s'en aperçurent et le forcèrent à modérer son attrait pour la mortification; mais la ferveur de son âme, loin d'en être affaiblie, ne fit que s'accroître de plus en plus. La générosité de ce cœur tout brû-

lant de l'amour de Dieu seul fut largement récompensée, et Jésus, qui aime à se donner à nous à proportion des sacrifices que nous faisons pour lui, combla son fidèle serviteur d'une telle abondance de grâces, que M. Augier parlant des dispositions de ce fervent séminariste, ne craignit pas d'affirmer qu'il serait un jour un *directeur divin*.

Son cours de théologie terminé, M. Proal fut ordonné prêtre. En 1812 il fut placé à Manosque avec le titre de vicaire à la paroisse Saint-Sauveur. Ses talents et ses vertus lui attirèrent en peu de temps la confiance de la population religieuse de cette ville où il opéra un bien immense. Dieu semblait au reste s'être plu à le douer de toutes les qualités qui peuvent rendre le ministère du prêtre fructueux au milieu du monde. Les dons naturels répondaient en lui à ceux de la grâce. Il avait un esprit pénétrant, un jugement solide, des idées larges, un cœur généreux et dévoué, une éducation brillante. Ses manières polies et son air grave, rehaussés par une modestie angélique, lui gagnaient tous les cœurs. Naturellement éloquent il traitait les vérités de la religion avec tant de profondeur, de dignité et de conviction que sa parole devenait pour ainsi dire irrésistible. Ceux mêmes qui ne venaient l'entendre que pour jouir de la pureté et de la grâce de sa diction, étaient souvent entraînés dans le bien après l'avoir entendu. Homme de prière, grand contemplatif, théologien profond, il avait reçu le don spécial de former des âmes intérieures et de leur inspirer l'amour de la virginité. Aussi comptait-on parmi les personnes qu'il dirigeait plusieurs âmes d'élite.

A cette époque il y avait à Manosque une association de personnes pieuses fondée en 1797 par M. l'abbé Courbon, qui était secrètement revenu de l'exil pour se dévouer au salut des âmes. Devenu plus tard supérieur du grand séminaire, ce bon prêtre chargea du soin de cette société M. Proal. Celui-ci ne tarda pas à distinguer parmi les personnes qui en faisaient partie, un certain nombre d'entre elles appelées à une plus haute perfection. Pour leur faciliter les moyens de correspondre à leur vocation, il entreprit de fonder une communauté religieuse où ces chastes épouses de Jésus pussent trouver un abri contre les dangers du monde. Ce projet était d'autant plus difficile à réaliser, qu'une certaine partie du clergé paraissait être peu favorablement disposée pour la création de ce nouvel institut. Persuadé cependant que Dieu voulait qu'il entreprît cette œuvre, M. l'abbé Proal poursuivit son pieux dessein avec une constance inébranlable, et, en 1818, il vint à bout de réunir en communauté six des membres de la petite société. Il leur donna un sage règlement à suivre, en attendant qu'il pût rédiger des constitutions plus étendues. Les efforts de son zèle furent bénis par Dieu, et il eut la consolation de voir prospérer cette commu-

nauté malgré les contradictions que l'ennemi de tout bien fit naître de toutes parts pour arrêter son développement. Au mois d'avril 1823, M. Proal fut nommé directeur du grand séminaire de Digne. Le vénérable supérieur de cet établissement, M. Courbon, avait demandé à l'avoir auprès de lui dans la persuasion où il était que Dieu destinait ce digne prêtre à lui succéder. A peine M. Courbon l'avait-il initié à ses importantes fonctions qu'il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, le 29 juin 1823. Mais avant de se séparer pour jamais de ses enfants, il désigna M. Proal, à Mgr Miollis comme l'homme le plus capable de le remplacer auprès d'eux. En conséquence M. Proal eut à recueillir la succession de M. Courbon. Dans ce poste important son zèle pour la gloire de Dieu, ses talents pour la direction des âmes, ses vertus éminentes éclatèrent plus que jamais. Son union avec le divin Sauveur était continuelle : elle se décelait dans sa conduite, dans ses paroles, dans ses regards, son maintien, ses mouvements, dans tout son extérieur enfin, auquel elle imprimait un air de dignité qui inspirait la confiance et le respect. Sa charité était sans bornes : comme Jésus, le modèle des prêtres, il se faisait tout à tous, et l'onction de ses paroles, empreintes de l'esprit de Dieu, portaient toujours le baume de la consolation dans les âmes. La soif des humiliations et des souffrances, qui était déjà si grande dans son cœur augmenta encore au milieu des épreuves auxquelles il fut en proie à partir de cette époque. Une des grâces qu'il avait sollicitées du Ciel avec plus d'instances était celle d'être *méprisé de tous les hommes*. Il pria et il avait fait prier pendant longtemps les personnes pieuses qu'il dirigeait pour obtenir cette faveur. Il eut le bonheur de voir les désirs de son cœur généreux largement satisfaits : les dernières années de sa vie ne furent guère qu'un tissu de croix de toute espèce qu'il supporta avec une constance et une paix inaltérables.

Dans sa nouvelle charge, M. Proal devint le modèle du clergé et le conseil d'un grand nombre de personnes de tout rang, de tout état, qui recouraient à lui comme à la lumière du diocèse, ainsi que s'était quelquefois plu à l'appeler son saint évêque, Mgr Miollis. Il eut alors non-seulement le bonheur de former un grand nombre d'excellents prêtres, dont Dieu s'est servi pour renouveler l'esprit de foi dans les Alpes, mais encore il prêta son concours à plusieurs autres œuvres capitales qu'on voit encore prospérer dans ces contrées. Qu'il nous suffise de nommer le noviciat des sœurs institutrices connues dans le pays sous le nom de sœurs de l'Instruction chrétienne à la fondation duquel il a efficacement contribué en septembre 1836.

Les peines et les soucis qu'il rencontrait dans la direction d'un grand séminaire ne l'empêchèrent pas de continuer à s'occuper, soit par ses lettres soit par ses visites an-

nuelles de la communauté de Notre-Dame de la Présentation : il se montra toujours pour elle d'un dévouement sans bornes. Après avoir longtemps prié et mûri dans l'oraison et la solitude les règles de conduite qu'il destinait à cette congrégation, il rédigea les constitutions qu'il lui a données et Mgr' Miollis les approuva le 29 janvier 1828.

C'est dans l'exercice de ces travaux continuels pour la gloire de son divin Maître, que cet homme de *Dieu seul* termina sa sainte et trop courte carrière le 5 novembre 1837, à l'âge de quarante-neuf ans six mois. La bonne odeur de ses vertus durera longtemps encore dans le diocèse de Digne, et le bien qu'il y a commencé, avec tant de zèle et de persévérance, continuera par le souvenir de sa haute piété, et par l'édification que donnent chaque jour les prêtres fervents qu'il a formés à l'église de Jésus-Christ.

M. l'abbé Proal fut efficacement secondé dans la fondation du couvent de Notre-Dame de la Présentation par Mlle Madeleine Jausaud, qui en fut la première supérieure générale ; c'est pourquoi nous donnerons encore ici quelques détails sur la vie de cette pieuse et vénérable fille, connue en religion sous le nom de Mère Sainte-Thérèse.

Madeleine Jausaud naquit le 6 décembre 1787 à Gap (Hautes-Alpes), d'une famille honnête et vertueuse. Cette enfant que Dieu destinait à gouverner un jour une communauté nombreuse, fut prévenue de bonne heure des bénédictions célestes. Dès l'âge le plus tendre on l'avait trouvée, à plusieurs reprises pendant la nuit, à genoux sur son petit berceau, dans l'attitude d'un ange conversant avec Dieu. Elle savait à peine se faire comprendre, que déjà elle cherchait à s'entourer de petites filles de son âge pour leur parler de Jésus et de Marie, et contenter ainsi le besoin qu'éprouvait déjà son jeune cœur de les faire connaître et de les faire aimer. Elle estimait par-dessus tout la belle vertu de chasteté, et l'affectionnait au point, qu'elle s'évanouit un jour par la crainte d'avoir altéré la pureté de son âme en se laissant embrasser par un de ses oncles. Il n'est pas étonnant après cela que le désir qu'elle avait de conserver son innocence, l'ait portée à faire, à l'âge de neuf ans, le vœu de virginité sans que personne à cette époque, où l'impiété régnait en souveraine dans notre patrie, lui eût fait connaître le prix inestimable de cette angélique vertu. Ce vœu fut si agréable à Jésus, le divin époux des vierges, que l'Esprit-Saint combla, dès ce moment, Madeleine Jausaud d'une surabondance de grâces et lui accorda le don d'oraison. Plus que jamais la prière fit les délices de cette tendre enfant ; aussi consacrait-elle à ce saint exercice une partie du jour et plusieurs heures de la nuit. C'est à l'âge de dix ans qu'elle eut le bonheur de communier pour la première fois. Comme on faisait à ce sujet des

observations au confesseur qui l'avait admise si jeune à la participation de ce sacrement : « Croyez, » répondit-il, « qu'il y a dans cette enfant des dispositions aussi extraordinaires que précoces. Ce sera un jour une seconde Thérèse. » A partir de ce moment, les progrès dans la piété devinrent encore plus sensibles. Jésus venant habiter ce cœur si pur, se plut à l'enrichir des dons de son amour, et de son côté la jeune Madeleine répondit à ses grâces avec une parfaite fidélité. Affamée du pain des anges, elle s'en nourrissait le plus souvent qu'il lui était possible, et à chaque nouvelle communion, le divin Sauveur augmentait ses désirs de vertu et les forces de son âme pour la faire avancer toujours avec plus d'ardeur vers la sainte montagne de la perfection. Un guide lui manquait encore pour cela : Dieu le lui fit rencontrer au sanctuaire de Notre-Dame-du-Laus, où elle allait souvent en pèlerinage. Ce guide fut M. l'abbé Augier, grand homme d'oraison, qui ne tarda pas à comprendre les desseins du Seigneur sur cette fille privilégiée. Dès qu'il eut connu les dispositions de cette âme toute brûlante de l'amour de Dieu, il la plaça à la tête d'une petite société qu'il avait fondée à Gap dans le but de former à Dieu des adoratrices en esprit et en vérité et de le dédommager du peu de correspondance de tant d'âmes qui appelées à une vocation divine s'y rendent infidèles.

Le zèle de Mlle Madeleine pour faire avancer ses compagnes dans la piété, lui attira des contradictions qu'elle supporta avec une héroïque patience, et sans laisser le moins du monde affaiblir son dévouement pour l'œuvre qui lui avait été confiée.

Dès l'âge de vingt ans, Mlle Madeleine mérita, par ses progrès toujours plus sensibles dans la vertu, d'être admise à la communion quotidienne. Cette âme séraphique fut toute sa vie consumée d'un amour si ardent pour la sainte Eucharistie, qu'elle soupirait sans cesse après ce pain de vie, comme le cerf altéré soupire après une source rafraîchissante. La seule pensée ou le seul nom d'Eucharistie la faisait tressaillir de bonheur.

Amante de Jésus et de sa croix, elle s'adonna de toutes ses forces à la pratique d'une mortification continuelle. Elle jeûnait l'Avent tout entier et, pendant le reste de l'année, plusieurs fois la semaine ; elle s'imposait en outre beaucoup d'autres pénitences corporelles, et refusait constamment à ses sens toute espèce de satisfaction. On concevra sans peine qu'avec de tels sentiments, cette pieuse fille ne pouvait sans souffrir supporter le contact du monde ; aussi vécut-elle toujours dans une retraite aussi absolue que possible ; elle ne sortait de chez elle que pour aller à l'église ou pour vaquer à quelques œuvres de charité. Son amour pour la pauvreté était tel qu'une personne assez riche lui ayant proposé de la faire son héritière, elle s'y refusa, préfé-

rant à tous les biens d'ici-bas le bonheur d'être semblable à son divin Maître.

Aux privations volontaires que s'imposait cette âme fidèle, Dieu, pour perfectionner sa vertu, se plut à la faire passer par de très-grandes peines intérieures, qu'elle supporta avec une patience héroïque. Son attrait dominant était pour Jésus crucifié, dont les humiliations et la croix faisaient les délices de son cœur. Consumée du désir d'imiter son divin Epoux, elle ne pouvait vivre sans souffrances; aussi en fut-elle largement favorisée. Aux épreuves intérieures et aux contradictions extérieures de tous genres, Dieu ajouta un état presque habituel de douleurs physiques, ce fut le moyen par lequel il brisa pour ainsi dire son corps, afin que l'immolation de la victime fût complète. Sa fidélité constante et généreuse et son esprit d'abnégation lui méritèrent de la part de Dieu les plus douces et les plus intimes communications. Entre autres faveurs extraordinaires qu'elle reçut, Notre-Seigneur lui fit épouser sa croix; il lui donna, un jour de la Pentecôte, une grande effusion des dons du Saint-Esprit et l'intelligence des divines Ecritures; elle reçut en même temps une facilité et une onction extraordinaires pour parler, sans préparation, sur les mystères de Jésus et de sa croix, et elle le faisait quelquefois pendant des heures entières sans avoir pu épuiser son sujet. Dans une vision, dont l'intelligence ne lui fut donnée que plus tard, Dieu lui montra ses futurs desseins sur notre congrégation et le costume que l'on devait y adopter.

Après la mort du saint, M. Augier, M. Proal, qui était devenu le directeur de Mlle Jausand, l'engagea à venir faire une retraite dans la communauté de Manosque. Elle y arriva le 12 juin 1821 et s'y fixa. Elle en devint bientôt après supérieure et fut une des premières à prononcer les vœux de religion, lorsque l'évêque diocésain eut approuvé cette association comme congrégation religieuse. Elle prit le nom de sœur Sainte-Thérèse, et selon la prédiction de son premier confesseur, se montra plus que jamais la fidèle imitatrice de sa sainte patronne.

Dans l'exercice de sa charge elle fut toujours pour toutes ses filles une mère tendre et dévouée. La charité la plus vive la dirigeait dans tous ses rapports à leur égard : elle veillait à tous leurs besoins avec une sollicitude pleine de prévenance et de délicatesse. Quoique au-dessus d'elles par son rang, elle ne sut jamais se prévaloir de sa supériorité pour se désister tant soit peu des bas sentiments qu'une âme religieuse doit toujours avoir d'elle-même. On n'entendit jamais sortir de sa bouche une seule parole à sa louange; elle tirait de toutes les circonstances l'occasion de s'humilier. Son obéissance n'avait pas de bornes; rien ne lui paraissait impossible de ce que ses supérieurs lui enjoignaient. Une fois étant gravement malade et alitée depuis plusieurs semaines, on lui intime l'ordre de reprendre ses occupations habituelles; à l'instan-

elle se lève, et à la grande admiration de ses filles, reparait à la tête de la communauté et suit tous les exercices de la règle. Dans plusieurs autres circonstances, elle fut guérie spontanément de la même manière par sa foi en l'obéissance. Elle avait le talent de lire dans les âmes et de discerner les voies par lesquelles elle devait les conduire. On sentait auprès d'elle que Dieu parlait par sa bouche; ses conseils, ses instructions donnaient à l'âme un mouvement pour le bien presque irrésistible; il eût été difficile de lui refuser un sacrifice.

Bien des années avant sa mort, cette âme grande et généreuse, pour resserrer de plus en plus les liens qui l'unissaient à son doux Sauveur, émit le vœu de faire en toutes choses ce qu'elle croirait être le plus parfait.

Après avoir contribué, autant par ses exemples que par ses pieuses exhortations, à établir dans la congrégation l'esprit de renoncement et de sacrifice, et avoir pratiqué à un très-haut degré toutes les vertus qui doivent distinguer une religieuse, elle fut enlevée à l'affection de ses chères filles à l'âge de cinquante-deux ans six mois, le 22 mai 1840. Sa précieuse mort laissa dans le deuil le plus profond la communauté qui perdait en elle la meilleure des Mères, une supérieure digne de tous les regrets.

Le costume des religieuses de chœur est tout noir, celui des converses aussi à l'exception de la guimpe et du voile qui sont blancs.

Notice biographique sur M. l'abbé Augier, directeur du grand séminaire de Digne, fondateur de la pieuse société de Gap, et premier directeur, dans les voies de Dieu, de la fondatrice des religieuses de Notre-Dame de la Présentation.

M. Maurice Augier, né à Riez (Basses-Alpes) le 17 juillet 1754 et ordonné prêtre le 19 septembre 1778, fut d'abord professeur au séminaire, puis bénéficiaire de la cathédrale de Riez. Forcé en 1792 de s'expatrier pour échapper aux violences exercées contre les prêtres fidèles qui refusaient de participer au schisme, il se rendit à Nice où il resta jusqu'au 28 septembre de la même année. Contraint de s'enfuir encore, il s'avança jusque dans l'Ombrie et se fixa dans la ville épiscopale d'Amelia. Après son retour dans sa patrie, il fut nommé à la cure de Lauzet d'où il fut appelé à Embrun pour y être employé dans le grand séminaire. C'est là qu'il commença à diriger dans les voies de Dieu, M. Proal à son entrée dans la carrière sacerdotale; il fut le directeur spécial de cette grande âme jusqu'en 1817. En 1808 le séminaire d'Embrun ayant été transféré à Digne par Mgr Miollis, alors évêque des deux diocèses de Gap et de Digne, M. Augier y suivit M. l'abbé Courbon et fut adjoint à cet excellent supérieur en qualité de directeur du séminaire et de professeur de théologie morale.

Le Seigneur donna à M. Augier pendant

le temps de son émigration une vue surnaturelle de la société qu'il fonda plus tard à Gap et de l'esprit propre qui devait la caractériser ; il lui donna aussi quelques vues particulières sur notre congrégation, dans laquelle il devait former à la vertu parfaite la personne destinée à en être la première supérieure générale, Mlle Jaussaud. C'est au Laus où il faisait de pieux pèlerinages que la divine Providence permit que M. Augier connût Mlle Madeleine Jaussaud, plus tard fondatrice de l'institut des religieuses de Notre-Dame de la Présentation de Manosque. Cette pieuse demoiselle se mit dès lors sous la direction de M. Augier. Jusqu'à la mort de ce guide éclairé qui, en cessant de pouvoir l'aider de ses conseils, la confia à M. l'abbé Proal, notre Père et fondateur. C'est aussi M. Augier qui avait formé notre digne Père à la vie intérieure, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, c'est lui dont Dieu s'était servi pour lui inspirer cet esprit d'abnégation, de prière et ce grand amour pour la croix, dont il nous a laissé de si touchants exemples. Les progrès que fit ce fervent disciple dans les voies intérieures, portèrent M. Augier à dire à Mlle Jaussaud que ce prêtre, alors âgé de 26 ans environ, deviendrait *un directeur divin*.

M. Augier fut un prêtre éminent en vertu, fort intérieur, très-versé dans la spiritualité et d'une fidélité à toute épreuve à suivre les voies de la grâce. La mortification et l'oraison faisaient ses délices. Il jeûnait à peu près toute l'année et accordait à peine cinq heures au sommeil ; mais en revanche il ne donnait pas moins de 7 à 8 heures par jour à l'oraison. Tout le temps qu'il demeura au séminaire, il se fit remarquer par l'observation des règles, jusque dans les plus petits points et par le soin qu'il mit à y veiller au maintien de la régularité. Cependant quoique sévère jusqu'à la dureté envers lui-même, il était doux et même très-compatissant envers les autres. On reconnaissait ses progrès dans la vertu à ceux qu'il faisait chaque jour dans la douceur et la charité. Toujours en la présence de Dieu, il savait néanmoins dans le temps des récréations, prendre le ton et les manières d'une innocente gaieté. Les instructions qu'il donnait aux jeunes ecclésiastiques avait souvent pour objet la médisance et l'oraison : la première, afin d'en inspirer de la haine et d'en faire éviter jusqu'à l'apparence ; et la seconde, parce qu'elle est l'âme de la vie sacerdotale et qu'il la regardait avec les saints, comme l'arme la plus puissante des prêtres, comme leur refuge dans leurs besoins et la sauvegarde de leur vertu. Il était si délicat sur l'article de la charité qu'on ne lui a jamais ouï dire la moindre parole contre le prochain. — Pendant les vacances des séminaristes il parcourait à pied les diverses parties du diocèse de Digne et de Gap, prêchant des mois presque entiers, évangélisant les peuples de la campagne avec un zèle tout apostolique, et donnant de sages avis aux personnes pieu-

ses qui le consultaient. Il avait établi à Gap en l'année 1813, une société de personnes du sexe qu'il avait placées sous la direction de Mlle Madeleine Jaussaud. (Cette pieuse société fut approuvée par Mgr Miollis en 1814.) Le règlement qu'il leur avait tracé renfermait des pratiques tout à fait en rapport avec celles qui sont en usage dans les communautés religieuses, l'oraison, l'abnégation, et la charité y étaient recommandées d'une manière toute particulière. Bien que M. Augier ne pût voir ses filles spirituelles qu'une seule fois l'année pour leur donner une retraite spéciale, la ferveur se soutenait cependant toujours dans la société, par les soins et le zèle de sa digne coopératrice, Mlle Jaussaud. Il avait avec elle une correspondance suivie, au moyen de laquelle rien ne se faisait que par son ordre ou son autorisation. Entièrement mort au monde il ne s'entretenait qu'à regret des affaires et des choses de ce monde, et par le pur motif de la charité, il faisait toujours tout rapporter au bien des âmes. Il ne vivait que pour Dieu. Son recueillement était si profond, son union avec Dieu si intime, surtout les dernières années de sa vie, que lorsqu'il voyageait, il était obligé de faire marcher un guide devant lui, pour lui indiquer le chemin. (On se souvient qu'il voyageait toujours à pied.) On raconte qu'un jour ayant donné contre un arbre et s'étant écorché le visage, il ne le sentit pas, tant il était absorbé, et parut ensuite tout étonné lorsque arrivé au lieu où il se rendait on lui demanda comment il s'était ainsi blessé. Sa vertu caractéristique était une profonde humilité qui le portait à se regarder comme incapable de faire le moindre bien. Malgré l'extrême pureté de sa vie, il s'estimait et s'appelait le plus grand pécheur du monde, exagérait ses fautes et recherchait avec empressement l'occasion d'être méprisé et humilié. — Sa voie intérieure était si cachée, qu'il avait cherché en vain un directeur qui sût l'entendre. Ce n'était point cependant par des extases et des faveurs sensibles que Dieu se communiquait à son âme, car il avait humblement avoir peu reçu de ces sortes de grâces, mais les opérations divines en son âme n'en étaient que plus intimes et plus difficiles par conséquent à discerner par ceux qui n'étaient pas conduits par une vue si étrangère aux sens et à la nature.

M. Augier fut nommé chanoine par Mgr Miollis le 1^{er} juillet 1817, mais il vécut fort peu de temps encore ; il s'endormit du sommeil des justes le 24 octobre de la même année, entre les bras de ses élèves qui le chérissaient et le regardaient comme un saint. Ceux qui sont entrés dans sa chambre après son décès assurent tous avoir senti une odeur très-suave, semblable à celle du bois de cèdre. Un digne prêtre qui l'avait bien connu, en parlant de sa mort, disait qu'il était convaincu que M. Augier consumé d'amour pour Dieu avait terminé sa vie par un dernier effort de cette charité divine qui embrasait son cœur.

Les religieuses de la Présentation de Manosque suivent la règle de Saint-Augustin. Pour dresser leurs constitutions on a emprunté à celles des Bénédictines, du Carmel, de la Visitation, de la Compagnie de Jésus et entre autres pratiques, elles rendent un hommage continuels aux cœurs sacrés de Jésus et de Marie, en consacrant successivement une heure chacune à cette dévotion, dans le double but de témoigner leur amour et de faire réparation à ces divers cœurs de leurs infidélités et de celles de tous les hommes.

Pour stimuler la piété de leurs élèves elles ont établi dans leur pensionnat trois congrégations; une en l'honneur de la sainte Vierge, une autre en l'honneur des saints anges, une troisième en l'honneur du saint Enfant Jésus. Toutes les élèves font partie de la nouvelle association établie pour le rachat des enfants chinois. Elles ont remarqué que ce moyen et cette bonne œuvre obtiennent les plus heureux résultats sur leur esprit et sur leur cœur; ils augmentent leur ferveur en développant en elles les doux et pieux sentiments de la foi et de la charité.

La communauté de Manosque se compose d'une cinquantaine de religieuses et d'environ quatre-vingts pensionnaires. Celle de Lorgues (Var), compte une trentaine de religieuses, cent pensionnaires et autant d'externes. Dans celle de Lunel, le nombre des religieuses est de vingt, celui des élèves de soixante-dix environ. (1)

PRÉSENTATION DE LA SAINTE VIERGE (SŒURS DE CHARITÉ DE LA), à Tours, (Indre-et-Loire).

Notice sur la communauté des Sœurs de Charité et de la Présentation de la sainte Vierge.

La communauté des sœurs de Charité de la Présentation de la sainte Vierge a été fondée en 1684, par la vénérable Mère Marie Poussepin.

Marie Poussepin, non moins recommandable par ses qualités naturelles que par ses rares vertus, naquit en l'année 1654, d'une famille riche et honorable de Dourdan, petite ville du diocèse de Versailles.

Quoique jeune encore, elle ne pouvait voir sans gémir l'ignorance profonde, et par suite, l'irréligion et la corruption où étaient plongées les contrées qui l'environnaient. Elle résolut d'y remédier, autant du moins qu'il serait en son pouvoir. Ce fut dans ce pieux dessein, qu'agée seulement de dix-huit ans, suivant une pieuse tradition, elle quitta la maison paternelle et vint d'abord à Angerville qu'elle abandonna au bout de quelques années pour se fixer à Sainville, paroisse du diocèse de Chartres, qui devint le berceau de sa communauté.

Secondée dans son entreprise par quelques personnes animées des mêmes sentiments, elle ouvrit une école pour l'éducation des enfants de son sexe. Elle en confia le soin à une maîtresse remplie de zèle et de moyens,

sans toutefois cesser de la surveiller, ni même d'y consacrer les moments libres que lui laissait le soin des malades et des pauvres qu'elle allait visiter dans leurs maisons, et auxquels elle prodiguait tous les secours que réclamait leur état.

Son zèle ne resta pas inaperçu : quelques jeunes personnes aussi distinguées par leur piété que par leur condition, frappées de sa charité, de son abnégation, de son dévouement sans bornes et de ses autres vertus, lui demandèrent comme une faveur de s'adjoindre à elle, de partager ses bonnes œuvres, et de suivre son genre de vie.

L'exemple des unes en attira d'autres : et le nombre s'augmentant tous les jours, Marie sentit le besoin d'établir parmi elles une forme régulière. C'est pourquoi, avec la pratique des divines règles que le Sauveur a tracées dans l'Évangile pour tous les Chrétiens en général, elle introduisit dans sa maison celles qui sont en usage dans les communautés, sans toutefois se distinguer à l'extérieur des personnes séculières, autrement que par leur simplicité et par leur modestie; car leur habit même, qui a toujours été et qui est encore le costume de la communauté, ne différait point de celui qu'on portait communément alors.

Marie, qui jusque-là n'avait été regardée des siennes que comme une bienfaitrice, une directrice, fut dès lors considérée par ses Filles comme une mère qu'elles aimèrent et comme une supérieure qu'elles honorèrent et à laquelle elles rendirent obéissance.

Le bien que ces saintes Filles faisaient à Sainville sous sa conduite, les services qu'elles rendaient à toutes sortes de personnes, firent bientôt envier à d'autres paroisses et à d'autres diocèses les mêmes avantages, et les portèrent à demander à la Mère Poussepin des Filles formées à son école, pour faire au milieu d'eux le bien qui s'opérait si admirablement à Sainville. C'est ainsi qu'outre les établissements qui existaient déjà dans le diocèse de Chartres, on en vit s'élever dans ceux d'Arras, de Paris, de Meaux, d'Orléans, de Blois, de Sens... Les évêques de ces différents diocèses furent si satisfaits de la manière dont les enfants étaient formés, les malades soignés, les pauvres assistés, qu'ils auraient voulu voir des sœurs dans toutes les paroisses sans exception. Bossuet visita la maison mère de Sainville et installa lui-même des sœurs dans plusieurs paroisses de son diocèse. Louis XIV, M^{me} de Maintenon, M^{gr} de Noailles, archevêque de Paris et autres personnages éminents témoignèrent le plus vif intérêt à cette communauté naissante et lui firent éprouver plus d'une fois les effets de leur bienveillance.

L'heureuse impression que produisit le bien opéré par les Filles de la Présentation, engagea les prélats des diocèses sur lesquels elles travaillaient, à solliciter Louis XIV de reconnaître par des lettres patentes cet établissement comme communauté religieuse. A cet effet, MM^{rs} de Chartres, de Meaux,

(1) Voy. à la fin du vol., n° 185.

d'Orléans, lui adressèrent, de concert avec la Mère Poussepin, une demande datée du mois de juin 1712, et motivée sur les services que rendaient les sœurs de Sainville.

Cette affaire qui resta pendante durant douze ans, à cause des enquêtes qu'il fallait faire, et plus encore à cause des lenteurs interminables des bureaux par lesquels devaient passer les pièces avant d'arriver à l'autorité première, eut enfin une heureuse issue. Louis XV, en 1724, donna des lettres patentes en vertu desquelles il reconnaissait comme communauté religieuse l'institut de Mme Marie Poussepin, pourvu que les autorités ecclésiastique et civile fussent consentantes. Elles furent en effet consultées : elles donnèrent leur assentiment, et les lettres patentes furent enregistrées à Paris le 31 juillet de l'année 1724 ; au greffe civil du bailliage et siège présidial d'Orléans, le 4 juillet 1725 ; et au greffe du bailliage et châtellenie du Plaissis Saint-Benoît, Authon et Sainville, le 24 des mêmes mois et année.

La vénérée Mère Poussepin, ayant obtenu ce point si longtemps attendu, et voyant s'augmenter le nombre de ses établissements, sentit la nécessité de réunir en un même corps les règles non écrites, d'après lesquelles les sœurs s'étaient jusque-là conduites, et les pratiques de piété qui avaient été en usage parmi elles, afin d'établir dans son ordre et dans les maisons qui en dépendaient, l'uniformité et la stabilité. Elle fut puissamment aidée dans cette œuvre si importante par les pieux et savants Dominicains. Lorsqu'elle eut composé, ou plutôt écrit les saintes règles qu'elles suivaient depuis si longtemps, elle réunit ses sœurs, leur en donna connaissance, et, après avoir obtenu leur libre approbation et acceptation, elle les présenta à l'ordinaire pour qu'il les approuvât et sanctionnât : ce qui eut lieu le 5 mars 1738. Cette règle n'a subi aucun changement jusqu'aujourd'hui.

Cette femme admirable n'ayant plus rien à désirer sur la terre, termina sa carrière et s'endormit dans le Seigneur pleine de jours, de mérites et de vertus. Elle avait quatre-vingt-dix ans lorsque la mort la ravit à la vénération et à la tendresse de ses filles, le 24 janvier 1744. Ses précieux restes furent déposés dans la chapelle de la communauté.

Après la mort de la vénérable fondatrice, la communauté fut successivement gouvernée par différentes supérieures générales qui continuèrent et augmentèrent l'œuvre si bien commencée. Elle s'accrut en peu de temps au point de fournir non-seulement les sujets demandés en France, mais encore d'en envoyer dans les pays étrangers. Elle en était à ce degré de prospérité, lorsque la révolution vint tout détruire. Le monastère, avec tout ce qui en dépendait, fut aliéné et passa aux mains de plusieurs acquéreurs. Les archives furent livrées aux flammes et réduites en cendres. Les sœurs furent dispersées de tous côtés ; plusieurs eurent à souffrir un long et véritable martyre, pas une ne fut infidèle.

Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, et qu'il fut permis aux ordres religieux de se reconstituer, les membres épars de la Présentation se réunirent, non pas à Sainville où rien ne leur restait de leur chère communauté, mais d'abord à Janville, gros bourg du département d'Eure-et-Loir, sous l'autorité spirituelle de Mgr l'évêque de Versailles, qui, par le changement de circonscriptions diocésaines, avait succédé à la juridiction de Mgr l'évêque de Chartres, premier et principal supérieur de la communauté.

C'est là que se trouvait la maison mère, lorsque l'institut fut de nouveau reconnu comme ordre religieux, par un acte du gouvernement du 19 janvier 1811.

Depuis, et pour de graves raisons, la supérieure générale, ayant été autorisée, fit l'acquisition d'une maison plus spacieuse à Tours. Le chef-lieu de la communauté y fut transféré au mois de novembre 1812, translation que le gouvernement confirma le 14 août 1813.

La communauté, peu nombreuse à la suite de la révolution, s'est considérablement accrue depuis. Elle compte aujourd'hui un grand nombre d'établissements disséminés sur toute la France, et desservis par douze cents sœurs environ qui y exercent la charité sous toutes les formes. Les unes sont livrées au soin des malades dans les hospices et dans les maisons privées où elles vont les visiter ; au soulagement des pauvres dans les dépôts de mendicité, dans les maisons alimentaires, dans les bureaux de charité, ou à domicile, portant les secours que la honte ou l'infirmité empêche d'aller chercher... Les autres sont occupées à l'instruction des jeunes filles dans les écoles communales ou dans les pensionnats... Celles-ci sont employées à tenir les crèches, les salles d'asile, les orphelinats, les ouvroirs... Celles-là sont chargées des économats, des dépenses, des infirmeries, des pharmacies, etc., dans les institutions ecclésiastiques et laïques. En un mot, il n'est point d'œuvres de charité, spirituelles ou corporelles, qu'elles n'embrassent : tous les maux, toutes les misères, toutes les infortunes, toutes les maladies, les infirmités, les besoins, excitent leur compassion et leur zèle, et deviennent l'objet de leurs soins les plus pressés et les plus dévoués.

Cette communauté, précieuse à tant de titres à l'Eglise et à la société par les services qu'elle a rendus et qu'elle continue de rendre, a conservé dans sa pureté ses constitutions et ses règles, et par là même son esprit primitif, esprit de charité et d'union, esprit de zèle et de dévouement, esprit de modestie et de simplicité.

PRÉSENTATION DE MARIE (SŒURS DE LA).

Maison mère à Bourg-Saint-Andéol, diocèse de Viviers (Ardèche).

Mlle Rivier naquit à Montpezat, paroisse du diocèse de Viviers, le 19 décembre 1768, de parents religieux mais peu fortunés. A

son baptême, elle reçut le nom de Marie, auquel elle ajouta celui d'Anne quand elle forma sa congrégation. Elle annonça d'abord un tempérament robuste et vigoureux, mais une chute qu'elle fit à l'âge de seize mois affaiblit sa constitution, au point que depuis cette époque jusqu'à sa mort, elle souffrit presque toujours. Depuis cet accident, elle ne put plus se tenir debout, même avec des appuis, ni se mouvoir autrement qu'en se traînant sur le dos à l'aide de ses mains. Elle arriva ainsi à l'âge de six ans. Alors, cette pauvre enfant, déjà pleine de foi et de piété, conçut une ferme confiance d'être guérie par la protection de la sainte Vierge, sa patronne, et demanda à sa mère d'être portée tous les matins devant une statue de Marie qui se trouvait dans une église voisine.

Sa mère n'eut garde de contrarier de si pieux sentiments, et, la prenant dans ses bras, elle la portait chaque jour devant l'image de Marie, et l'y laissait seule, assise par terre, prier à son gré. L'enfant, contente d'être aux pieds de sa patronne, lui parlait avec la simplicité de son âge et la foi d'un âge plus avancé : *Sainte Vierge, disoit-elle, guéris-moi, je t'en prie, guéris-moi, je t'apporterai des bouquets et des couronnes ; je te ferai donner une belle robe par ma mère.* Et elle répétait ces prières enfantines pendant des heures entières. Le lendemain, il fallait la rapporter encore devant la statue de Marie, où elle recommençait la même prière, et toujours avec la même foi et la même confiance d'être guérie par la sainte Vierge.

De retour à la maison, elle se récréait gaiement avec tous les enfants du voisinage qui se rassemblaient autour d'elle. Elle les divertissait par l'enjouement de son esprit, l'hilarité de son caractère, et se faisait aimer de tous. Chaque jour ils revenaient la trouver avec un nouvel empressement, et elle, de son côté, les revoyait chaque jour avec un nouveau plaisir. Ressentant dès lors les prémices de sa vocation, elle éprouvait un grand désir de pouvoir leur faire la classe, et, préoccupée de cette pensée au milieu de ses jeux, elle eût voulu savoir lire pour instruire tous ces enfants ; elle s'appelait toujours la *Mère*, et se faisait obéir en conséquence. C'était elle qui présidait à tous les amusements, et quand quelqu'une faisait une faute et n'entendait pas bien le badinage, elle la réprimandait et la corrigeait quelquefois sévèrement, sans que cependant les enfants s'en offensassent, tant elle savait dès lors, si l'on peut le dire, se faire respecter et aimer tout à la fois.

Cette idée première de sa vocation fut comme un germe qui se développa promptement. Un jour que, par oubli de sa mère, elle se trouvait délaissée au lit, dont elle était par elle-même incapable de descendre, elle conçut la pensée de consacrer sa vie à instruire l'enfance, et cette pensée, qui s'offrait pour la première fois à son esprit, la charma, déjà il lui semblait se voir entourée

d'une troupe d'enfants, auxquels elle enseignait le catéchisme, et elle était heureuse. A dater de ce moment, la vocation des écoles occupa toute son âme. Mais, pour pouvoir se dévouer irrévocablement à cette œuvre, il fallait que Dieu la guérît de son infirmité. C'est pourquoi elle continua ses instances chaque jour auprès de la sainte Vierge avec plus de ferveur encore qu'auparavant, et avec plus de confiance de réussir, puisque, si elle demandait la santé, ce n'était que pour la consacrer à la plus grande gloire de Dieu.

Enfin, le jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, 1774, elle fut exaucée au moins en partie ; elle demanda les béquilles que sa mère lui avait fait faire autrefois, mais dont elle n'avait pu se servir, et à l'aide de ces appuis, elle marcha tout à coup avec facilité, et fit plusieurs fois le tour de la maison toute transportée de joie.

La jeune Rivier, quoique marchant à l'aide de béquilles, ne cessait de demander à sa chère patronne une guérison plus complète. La sainte Vierge l'exauça enfin, après trois ans de prières ; et pour rendre le miracle plus éclatant, Dieu permit qu'en courant avec ses béquilles, l'enfant fit une chute qui lui rompit la cuisse, de sorte qu'on désespérait de sa guérison. Sa mère, désolée, ne trouvant point d'espoir sur la terre, s'adressa à celle que l'Eglise appelle la consolation des affligés, et que sa fille invoquait depuis si longtemps. Il y avait à Pradelles, petite ville du voisinage, une statue de la sainte Vierge en grande vénération, devant laquelle une lampe était allumée jour et nuit ; la mère affligée prit de l'huile de cette lampe, en oignit, avec foi et confiance, la partie malade du corps de sa fille, et le quinzième jour, fête de l'Assomption, l'enfant se lève avec assurance, marche seule et sans béquilles, et transportée de joie, se rend à l'église pour remercier Dieu et glorifier la sainte Vierge.

La jeune Rivier était alors dans sa neuvième année, et pensant qu'elle n'avait recouvré l'usage de ses membres que pour travailler à la gloire de Dieu, elle ne songea plus qu'à se donner tout entière à la piété, afin de correspondre aux vues de la Providence. Ayant souvent entendu lire la vie des saints, elle pensait souvent à leurs grandes vertus. Les travaux des apôtres et des hommes apostoliques provoquaient en elle un désir immense de faire aussi quelque chose pour la gloire de Dieu et le salut des âmes : mais ce qui la ravissait par-dessus tout, c'était la vie des Pères du désert ; elle enviait leur bonheur d'avoir vécu loin du monde, uniquement occupés de la pratique de l'oraison et de la pénitence ; elle forma le dessein de se retirer elle aussi dans un désert pour y vivre dans une plus parfaite union avec Dieu. Déjà même elle s'en était ouverte à une personne dont elle voulait faire sa compagne, lorsque sa mère, instruite du projet, lui fit défense d'y penser. Obligée de vivre dans le monde, elle ne s'en consola que par la pen-

sée qu'elle pourrait y travailler à la gloire de Dieu en instruisant l'enfance. Elle était surtout remarquable par son amour pour les pauvres : elle ne pouvait les voir sans se sentir émue de compassion et d'un vif désir de les soulager ; elle leur donnait tout ce dont elle pouvait disposer, et ne recevait jamais la moindre pièce de monnaie sans penser à l'instant à quel pauvre elle pourrait en faire l'aumône. Un jour qu'elle avait reçu de son parrain une somme un peu plus forte, elle se mit aussitôt à la recherche d'un pauvre pour la lui donner ; mais n'en trouvant pas assez tôt au gré de son impatiente charité, elle demande à une femme qu'elle rencontre si elle est pauvre, et sur la réponse de celle-ci qu'elle n'est pas riche : « Eh bien, lui dit-elle, si vous voulez cette somme, la voilà, » et elle lui donne à l'instant tout son petit trésor. Elle aimait tant les pauvres que c'était un bonheur pour elle de leur donner non-seulement tout son argent, sans jamais en rien réserver pour le plaisir ou la vanité à l'exemple des autres enfants ; mais encore ses robes et ses vêtements, autant que sa mère le lui permettait : elle ne gardait que ce qu'elle avait sur le corps, et si elle avait deux jupes, elle en quittait souvent une pour vêtir un enfant pauvre. Aux aumônes, elle aimait à joindre les bons offices : souvent on a vu cette toute petite enfant conduire par la main, dans les rues de Montpézat, une pauvre aveugle qui était le jouet des autres enfants, et la mener partout où elle voulait, sans se mettre en peine des railleries qui lui en reviendraient.

Préparée par tant de vertus et de bonnes œuvres, la jeune Rivier fit sa première communion à onze ans, et, l'année suivante on la plaça chez les religieuses de Notre-Dame, à Pradelles, pour y faire son éducation. Elle y entra avec bonheur, car depuis longtemps elle aimait la vie des monastères. Dans cette nouvelle demeure, sa conduite édifiante, son application, ses succès, sa sagesse, son bon caractère, lui eurent bientôt gagné l'estime et l'affection de toutes les religieuses. Au bout de peu de temps, on la jugea capable d'être maîtresse elle-même, et on lui confia les enfants de la première communion, avec un certain nombre de grandes filles, pour leur enseigner le catéchisme et les former à la piété ; elle leur apprenait à faire l'oraison, et les animait à la vertu. Son gouvernement était si remarquable, que, malgré sa petite taille, qui l'eût fait prendre pour une enfant de sept ans, tout le pensionnat la respectait, lui obéissait, plus même quelquefois qu'aux religieuses. On l'aimait en proportion, parce que dans les récréations on la trouvait bonne, complaisante, aimable, condescendante jusqu'à l'excès ; elle se prêtait alors à tout ce qu'on voulait, n'ayant aucune volonté que celle de plaire et d'obéir à ses compagnes en tout ce qui leur était agréable ; et elle profitait de cette amitié, que toutes lui témoignaient, pour les porter à la piété et les exciter à la ferveur. Après un séjour de seize mois au couvent de Pradelles, sa mère

l'en retira, et la fit revenir à la maison paternelle.

Dieu qui avait de grands desseins sur la jeune Rivier, avait voulu l'y préparer par de grandes croix intérieures. Son âme était troublée ; toutes ses pensées, ses paroles et ses actions devenaient pour elles des sujets d'inquiétude. Ces peines prenaient leur source dans l'ardeur même qui la transportait de plaire à Dieu en tout, et qui lui fit croire qu'elle était obligée de suivre toutes les bonnes pensées qui lui venaient dans l'esprit ; la seule idée de faire un vœu lui paraissait un vœu, en sorte qu'ayant pensé un jour qu'il serait très-agréable à Dieu qu'en s'engageant par vœu à tout recevoir des mains de la Providence, sans rien demander, ni rien refuser, elle prit cette pensée pour l'engagement même, et se crut liée à ne demander quoi que ce fût sous peine de péché mortel. Pleine de cette idée, elle ne mangeait à table que ce qu'on lui présentait ; mais si on ne lui offrait rien, elle ne mangeait rien, et comme dans la maison de sa mère l'usage était, au lieu d'offrir les plats qui étaient sur la table de laisser chacun se servir et manger à son gré, elle se levait souvent de table sans avoir rien pris, et avec une faim qui la faisait horriblement souffrir. Bientôt elle dépérit ; elle devint d'une maigreur extrême, au grand chagrin de sa mère, qui n'attribuait la conduite de sa fille qu'à un dégoût maladif de toute nourriture, et était loin d'en soupçonner la vraie cause. Mais la perte de ses forces ne la faisait pas changer de résolution ; elle était décidée à mourir plutôt que de manquer à son engagement prétendu, lorsque Dieu, enfin, permit qu'elle fût tirée de cet état par une femme simple et sans instruction à qui elle s'en ouvrit, et qui eut assez de sens pour lui faire comprendre son illusion, assez de prudence pour en avertir sa mère.

Au milieu de toutes ces peines d'esprit, Mlle Rivier ne perdit rien de toutes ses qualités aimables. Elle était toujours gaie comme si elle n'eût rien souffert, toujours affable et obligeante ; sa bonne conduite et sa modestie édifiaient tout le monde, et pénétraient d'admiration et de respect tous ceux qui la voyaient. Sa louange était dans toutes les bouches, on se recommandait à ses prières, comme aux prières d'une sainte ; et cependant elle ne s'enflait point de ces témoignages d'estime : au lieu de croire le monde qui la louait ; elle rentrait en elle-même pour voir ce qu'elle était devant Dieu, et y trouvait toujours de quoi s'humilier et se confondre.

Mlle Rivier passa ainsi trois ou quatre ans dans la maison paternelle ; après quoi sa mère jugea à propos de la replacer au couvent de Pradelles pour y achever son éducation. Elle y resta huit mois, et pendant ce temps elle édifia, comme autrefois, toute la communauté. Comme autrefois aussi elle y fut entourée de l'estime et de la considération des religieuses qui lui confièrent les mêmes emplois où elle s'était rendue si utile aux pensionnaires. La paix et la joie

intérieure dont elle jouissait dans cette maison, lui inspirèrent le désir de s'y fixer comme religieuse; mais la faiblesse de sa santé et le désir que ses parents avaient de la conserver, furent des obstacles insurmontables, qui, bien loin de la rebuter, ne firent au contraire que rendre plus vive son ardeur pour la vie religieuse. Ce fut dans ces dispositions qu'elle sortit du couvent de Pradelles pour revenir à Montpézat, au sein de sa famille.

A peine fut-elle de retour, qu'elle s'occupa avec ardeur des moyens d'élever une école où elle pût instruire et former à la piété l'enfance abandonnée. Elle chercha un local convenable, qui lui fut cédé par les filles du tiers ordre de Saint-Dominique, et ouvrit sa classe, qui fut très-nombreuse en peu de jours; toutes les personnes de bien s'empressèrent de lui confier leurs enfants. On vit avec admiration cette jeune personne de dix-huit ans, maintenant dans son école l'ordre le plus parfait, respectée de tous les enfants, honorée des parents eux-mêmes, sur lesquels elle avait su prendre tant d'autorité, qu'ils ne lui parlaient jamais qu'avec respect.

Frappées du bien qu'elle faisait dans son école, les filles du tiers ordre lui proposèrent de se charger en même temps de leur noviciat. Mlle Rivier qui ne savait reculer devant aucune espèce de bien, qui d'ailleurs avait de grandes obligations à ces pieuses filles pour la cession qu'elles lui avaient faite de leur maison, et qui, enfin, avait été elle-même agrégée au tiers ordre, accéda volontiers à cette proposition. Sous une telle maîtresse, le noviciat prit une face nouvelle et un accroissement inespéré. Elle mettait tout en œuvre pour former à la vertu les novices confiées à ses soins.

Mais ce n'était pas encore assez pour le zèle de la jeune institutrice. Inquiète du danger auquel sont exposées les jeunes filles du monde jusqu'à l'époque de leur mariage, elle conçut le projet de les réunir chaque jour, et d'en faire une espèce de communauté, autant que la position de chacune le permettrait. Une de ses amies, Mlle Chambon, lui ayant offert sa maison et sa personne pour l'exécution de ce pieux dessein, elle communiqua aussitôt sa pensée aux jeunes personnes de la paroisse; et tel fut son ascendant sur elles, que bientôt la nouvelle communauté se trouva composée de tout ce qu'il y avait de filles vertueuses dans Montpézat. Mlle Rivier, heureuse de ce concours, organisa ces pieuses réunions, nomma une supérieure et une assistante, et traça les règles à suivre. Il fallait, pour être admise, faire une retraite, une confession générale ou au moins extraordinaire; on ne devait assister à aucune noce, ou à aucun baptême, sans la permission de la directrice. Dès le matin, toutes celles qui n'étaient pas empêchées par leurs parents ou leurs occupations, devaient se rendre chaque jour, avec leur ouvrage, chez Mlle Chambon; là, on faisait la prière et la méditation en com-

mun, puis commençait le travail, pendant lequel, chacune à son tour, faisait une lecture édifiante. Celles qui n'avaient que des travaux manuels compatibles avec leur séjour dans cette pieuse réunion, y demeuraient la plus grande partie de la journée; et Mlle Rivier et Mlle Chambon les récréaient par des histoires, des cantiques, des conversations gaies et instructives à la fois. Ainsi se passait la journée dans une sainte joie; et le soir, toutes se rassemblaient pour veiller en commun; on disait le chapelet, on faisait la lecture et la prière, on se récréait, et quand l'heure était venue, chacune se retirait tranquillement chez soi.

Jalouses de profiter aussi des avis et des lumières de Mlle Rivier, les femmes vinrent à leur tour la prier de les réunir chaque dimanche pour les instruire de la religion et des devoirs de leur état; quoique accablée d'occupations, elle s'y prêta de bonne grâce, et ses instructions furent tellement goûtées, que ces femmes mirent en elle toute leur confiance.

Qu'on juge, d'après cela, combien étaient grands les travaux de Mlle Rivier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Chaque jour, elle avait à diriger sa classe, le noviciat du tiers ordre, l'assemblée de ses jeunes filles, et à répondre à tous les avis qu'on lui demandait; cependant, tel était son dévouement et son ardeur pour le bien, qu'elle trouvait encore le moyen de vaquer à d'autres œuvres de zèle: elle s'occupait de tous les pauvres de la paroisse, étudiait en détail les besoins de chacun, et donnait, selon les circonstances, du linge, des habits ou de l'argent, quelquefois même une partie de son repas; elle recueillait les orphelines abandonnées, et les plaçait ensuite dans des maisons honnêtes, recevait avec bonté tous les malheureux qui se présentaient à sa porte, faisait l'aumône de tout ce qu'elle avait, et quand elle n'avait plus rien, elle empruntait pour les secourir.

A ces sollicitudes s'en joignaient d'autres bien plus graves encore. M. le curé de Montpézat lui envoya tous les enfants de l'un et l'autre sexe, et se déchargea sur elle des soins de les préparer à la première communion, déclarant publiquement qu'il abandonnait tout à ses soins, et que, sans autre examen ou informations, il admettrait ou rejetterait tous ceux qu'elle aurait admis ou rejetés. Elle s'acquitta de cette nouvelle charge avec son zèle ordinaire, et elle réussit parfaitement dans le but que M. le curé s'était proposé, en la chargeant de tous ces enfants; ils écoutèrent ses instructions avec le plus grand intérêt, et la sagesse de leur conduite, leur docilité, leur retenue, ne tardèrent pas à montrer combien ils en profitaient.

Au milieu des succès dont Dieu bénissait ses travaux, Mlle Rivier souffrait de n'en pas faire encore assez pour répandre partout la connaissance et l'amour de Jésus-Christ. Il y avait, à quelque distance de



Montpézat, une grande paroisse, nommée Saint-Martin-de-Valamas, où la jeunesse, délaissée sans instruction, allait se perdant tous les jours de plus en plus, et la religion déperissait d'une manière effrayante. Le nouveau curé de cette paroisse qui connaissait le zèle immense de Mlle Rivier, lui proposa de venir se fixer à Saint-Martin, en lui exposant combien ce théâtre serait plus digne de son zèle, et combien la gloire de Dieu et la religion y gagneraient davantage. A un tel langage, le cœur de Mlle Rivier n'avait rien à opposer; elle accepta la proposition, surmonta tous les obstacles qui s'opposaient à son départ, et se rendit à Saint-Martin, où elle commença aussitôt les mêmes œuvres de zèle et de charité qui l'occupaient tout entière à Montpézat. Elle ouvrit sa classe qui fut bientôt très-nombreuse; elle se fit la mère des pauvres, leur distribuant soit son argent à mesure qu'elle le recevait de ses élèves, soit une partie de son linge ou de ses habits, et reprit, comme à Montpézat, les dimanches et fêtes ses instructions aux femmes et aux jeunes personnes. On ne saurait dire les grands biens qui furent les fruits de ces instructions; on y accourait en foule, et plus on entendait la pieuse institutrice, plus on voulait l'entendre; elle sut par son affabilité, son esprit, sa douce gaieté, s'attacher tous les cœurs.

Après vingt mois de travaux à Saint-Martin, elle crut sa mission remplie dans cette paroisse, et revint à Montpézat, où ses bonnes œuvres près de déchoir la rappelaient et nécessitaient sa présence. Là elle reprit, avec le même zèle qu'autrefois, sa classe, la direction du noviciat, ses assemblées, et toutes les saintes occupations dont nous avons parlé. Cependant au milieu de ses travaux habituels, elle ne négligeait aucune des bonnes œuvres particulières qui se présentaient. Avertie qu'il y avait à Montpézat une fille scandaleuse plongée dans la plus profonde misère, ainsi que plusieurs enfants, fruits de ses désordres, elle surmonta la répugnance naturelle que devait lui inspirer une telle compagnie, pour n'écouter que son zèle et sa charité, et recueillit dans sa propre maison cette pécheresse malheureuse avec deux de ses petites filles qui étaient estropiées. Elle s'appliqua à l'instruire, à lui faire sentir l'horreur de sa conduite, le danger qu'elle courait de perdre son âme; et celle-ci, docile à ses leçons se convertit sincèrement, fit une confession générale et se réconcilia avec Dieu. Heureuse d'un retour si consolant, Mlle Rivier pourvoyait à tous ses besoins, lui procurait du travail au dehors pour suppléer par l'argent qu'elle gagnerait à ce qu'elle ne pouvait faire elle-même, et pendant son absence, elle soignait les petits enfants, les lavait et les couchait, les tenait toujours propres et leur donnait à manger. Un si bel acte de charité trouva des critiques; mais la servante de Dieu, sans se mettre en peine des hommes, n'en continua pas moins sa bonne œuvre, toute disposée à recommencer si

l'occasion s'en présentait. L'occasion, en effet, ne tarda pas; une étrangère qui passait par Montpézat étant accouchée dans ce lieu, et ayant eu la barbarie d'y abandonner son enfant nouveau-né, Mlle Rivier vola au secours de cette innocente créature, lui procura une nourrice à ses propres frais, et le soigna comme une mère jusqu'à sa mort qui arriva peu après.

Cependant tant d'œuvres de zèle et de charité accablaient la pieuse institutrice, et sa santé ne pouvait plus tenir au travail pénible dont elle était surchargée; d'un autre côté, une pensée l'affligeait et lui venait continuellement à l'esprit : « Tout va bien dans cette paroisse, » se disait-elle, « mais les autres paroisses ! ô comme elles sont abandonnées ! qui y fait l'école et le catéchisme ? qui y montre aux filles et aux femmes le chemin du ciel ? » A cette pensée elle eût voulu se multiplier, se répandre partout, pour travailler partout à faire connaître et aimer Dieu ; et au lieu de cela, elle ne pouvait pas même suffire au travail de la seule paroisse où elle était : que faire donc ? Ce fut alors qu'elle conçut la pensée de s'associer quelques personnes pieuses pour l'aider à Montpézat, et d'aller ensuite, quand elles seraient bien formées, ouvrir des écoles dans d'autres paroisses. Pleine de cette idée, elle accepta avec joie et sans examen la première personne qui se présenta pour cette bonne œuvre ; mais l'essai fut des plus malheureux : au lieu de lui être utile, cette personne ne servait que d'exercice à sa patience, et ne lui parlait jamais que du ton le plus grossier et le plus injurieux ; Mlle Rivier supporta tout avec une douceur inaltérable, et au lieu de la renvoyer, elle attendit sans se plaindre qu'elle se retirât d'elle-même ; elle ne fut pas plus heureuse avec la seconde personne qui se présenta ; une maladie dangereuse obligea celle-ci de retourner dans sa famille ; de sorte que Mlle Rivier continua de porter seule le poids de ses travaux. Elle le porta courageusement, et ne craignit pas même d'y ajouter de nouvelles occupations en acceptant la mission que lui confia alors M. le curé de surveiller les garçons et les filles de la paroisse à qui elle avait fait faire la première communion, afin de les maintenir dans la bonne voie, en éloignant d'eux les occasions et les compagnies dangereuses.

Peu de temps après éclata la révolution, les prêtres qui ne voulurent pas prêter serment furent persécutés et obligés de se cacher. Mlle Rivier, au moment des épreuves, ne fit que redoubler de zèle ; elle encourageait tout le monde, l'exhortait à se maintenir dans la foi : et à plutôt perdre la vie que de renoncer à son Dieu. Ce fut peut-être dans ces moments si critiques qu'elle fit le plus grand bien ; elle connaissait les maisons où les bons prêtres se tenaient cachés, et les appelait partout où l'on avait besoin de leur saint ministère. Ce fut dans ce temps-là qu'elle eut la douleur de perdre sa mère ; à cette croix s'en joignit

une autre bien sensible à son cœur; le gouvernement révolutionnaire s'empara de la maison des Dominicaines qu'elle occupait, et la vendit comme bien national. Dès lors plus de moyens de faire la classe et d'enseigner la religion à la jeunesse. Mme Rivier en fut si affligée, qu'elle en fut malade pendant quelque temps.

Il y avait dans le voisinage une petite ville nommée Thueyts, dont les principaux habitants connaissaient le mérite de l'institutrice de Montpézat; ils avaient plusieurs fois eu l'idée de l'attirer au milieu d'eux; ils crurent que le moment était venu de réaliser leur projet, et ils envoyèrent un exprès pour aller chercher Mme Rivier qui se rendit à leurs désirs. Elle s'empressa d'ouvrir une école, et dès les premiers jours elle y mit un tel ordre, sut si bien gagner l'affection de ses élèves et l'estime des parents, que ceux-là même qui s'étaient le plus hautement déclarés contre elle n'hésitèrent pas à lui confier leurs enfants, et devinrent ses plus chauds partisans.

Elle se concilia encore plus l'admiration de tout le monde, par sa générosité et sa force d'âme, dans une épidémie qui affligea Thueyts en 1794, et fit mourir un grand nombre de personnes. C'était, disaient les médecins, une fièvre typhoïde; sans penser au danger qu'elle courait, Mme Rivier se dévoua spécialement aux soins d'une malade atteinte du fléau dévastateur, et passa plusieurs nuits auprès d'elle. Pour fruit de sa charité, elle contracta elle-même la maladie; elle en négligea d'abord les premiers symptômes, et bravant la fièvre dont elle ne soupçonnait pas encore la nature dangereuse, elle se rendit chez ses parents à Montpézat, où quelques affaires l'appelaient. A peine Mme Rivier était-elle arrivée, qu'il fallut se mettre au lit. Le mal fit des progrès si rapides, si effrayants, qu'on lui administra les sacrements des mourants. La nouvelle de sa maladie arrivée à Thueyts y répandit la consternation; on en fut affligé comme d'une grande calamité; on fit des prières et des neuvaines pour sa guérison, et, ni la distance des lieux, ni le péril de la contagion, ne purent empêcher qu'on allât souvent la visiter; on voulait même, si les médecins ne l'eussent défendu, la rapporter à Thueyts sur un matelas, afin de ne se séparer d'elle, ni jour ni nuit, et de l'entourer de tous les soins que réclamait son état. Plus affligées encore que tous les autres, ses élèves montrèrent, dans cette circonstance, une affection et un dévouement incomparables; elles allaient en troupes à Montpézat, et étaient inquiètes comme de la maladie d'une mère. Enfin le ciel la rendit à tant de vœux et de prières; et après six semaines de maladie, Mme Rivier revint à Thueyts, malgré l'épidémie qui y régnait encore, et y reprit avec un grand succès ses occupations habituelles.

Il y avait bien des années que Mme Rivier se sentait pressée par la grâce de fonder une communauté d'institutrices vertueuses et

zélées, qui allassent dans les paroisses inspirer aux enfants et aux grandes personnes de leur sexe, les principes de la religion si universellement oubliés dans ces jours de désordre. Elle eut aussi voulu fonder un asile pour recueillir les orphelines abandonnées, les élever chrétiennement et les placer ensuite dans des maisons vertueuses, où elles pussent pratiquer les bons enseignements qu'on leur aurait donnés. Mais, comment exécuter de si beaux projets sans aucune ressource pour subvenir aux dépenses, sans personne pour seconder l'entreprise, et dans un temps surtout où toutes les maisons religieuses venaient d'être renversées, où les plus haineuses précautions contre tout ce qui offrait l'apparence de communauté, avaient envahi presque tous les esprits? La difficulté sans doute était grande, mais elle n'arrêta pas le zèle de Mme Rivier, qui mit toute sa confiance dans le Seigneur; elle se rappela que douze pauvres hommes, sans naissance, ignorants, avaient conquis presque l'univers à Dieu. Pleine de ces pensées de foi, elle se choisit pour premières compagnes cinq pauvres filles très-pieuses, mais sans éducation, dont trois ne savaient rien autre chose que le catéchisme, et les deux autres ne pouvaient qu'apprendre à lire aux enfants, car elles ne savaient pas même écrire. Aucune d'elles n'avait de costume religieux, et elles conservaient toutes les vêtements grossiers de leur ancienne condition. Le monde qui juge tout avec des yeux charnels, fit beaucoup de railleries au sujet de la communauté naissante: on disait que Mme Rivier devait avoir perdu la tête. Mais la servante de Dieu laissait parler le monde, priait beaucoup, instruisait et formait ses compagnes, et songeait à acheter une maison pour loger sa communauté; il se présenta tant d'entraves, qu'elle fut obligée de temporiser encore.

Cependant la ferveur et la générosité de ses sœurs la consolait et lui donnaient chaque jour plus d'espoir. Elle eut une preuve non suspecte de la solidité de leur vertu, dans la grande disette qui termina l'année 1796. Alors elles n'avaient pour vivre que du pain fait avec du son de farine de seigle, et les restes de la table du pensionnat, qui était loin de suffire pour les nourrir, en sorte qu'elles souffraient beaucoup de la faim. Elles étaient même réduites à aller chercher sur leurs épaules, à la montagne voisine, le bois nécessaire et quêter chez les paysans quelques poignées d'herbes pour en faire le souper de la communauté. Mais ces généreuses filles ne se laissèrent pas abattre par les croix dont la Providence les chargeait; elles souffraient, mais c'était avec joie, et leurs souffrances ne faisaient qu'accroître en elles la ferveur et l'amour. Mme Rivier jouissait avec bonheur de ce spectacle, sans néanmoins cesser d'implorer le secours du ciel par des prières ferventes; et quand le pain manquait, elle allait se jeter aux pieds de la sainte Vierge, et l'appelait à son aide avec la simplicité d'un

enfant qui s'adresse à sa mère. Un jour où la détresse allait toujours croissant, Mme Rivier recourut à sa protectrice ordinaire, et lui écrivit une lettre touchante, où après avoir exposé sa pénible situation, elle la conjurait de lui venir en aide, et protestait de son abandon entier entre ses bras maternels. Elle envoya cette lettre par une fille vertueuse à Notre-Dame de Bon-Secours, avec mission de la déposer sur son autel. La sainte Vierge sembla l'avoir entendue : quelques secours arrivèrent ; mais ce qu'elle estimait bien davantage, une ancienne religieuse du couvent de Saint-Joseph de Monistrol, femme de mérite et de piété, s'associa à la communauté naissante, dont elle admirait la ferveur et donna elle-même du crédit et de l'augmentation au pensionnat. M. Vernet, grand vicaire du diocèse et son directeur, lui permit enfin de poursuivre son œuvre sur le plan sur lequel elle l'avait conçu. Alors elle se hâta d'acheter un local convenable, dont elle prit possession le 17 novembre 1797. Le 21 du même mois, fête de la Présentation, dont la congrégation naissante prit le nom, Mme Rivier et ses huit compagnes prononcèrent l'acte par lequel, sous la protection de la sainte Vierge, elles se consacraient à l'éducation de la jeunesse. Pour chercher des sujets propres à seconder ses vues et partager ses travaux, Mme Rivier fit le voyage de la ville du Puy, pour tâcher d'y gagner quelques débris de l'ancienne congrégation de l'*Instruction - Chrétienne*, vouée, comme sa société, à l'instruction des enfants et des grandes personnes de leur sexe. Elle y gagna Mlle Sénieroze, qui cependant fut empêchée par son directeur de rester à Thueyts et retourna au Puy. Cette contradiction éprouvée par Mme Rivier, qui voulait faire de cette nouvelle compagne la supérieure de l'institut naissant, la rendit gravement malade. Dès qu'elle fut relevée de sa maladie, elle alla chercher une ancienne religieuse du couvent de Pradelles, Mme Dubès, qui avait été sa maîtresse, qui consentit à l'accompagner et à prendre sa place ; mais les sœurs ne purent se risquer à cette substitution arrangée par l'humilité de Mme Rivier, qui fut ainsi forcée à garder la supériorité. Mme Dubès se retira, emportant une nouvelle estime pour la pieuse fondatrice. Celle-ci eut à peine repris sa position, qu'elle en sentit le poids d'une manière bien cruelle pour son cœur. Une de ses religieuses, ennuyée de la vie de communauté, et animée du plus mauvais esprit, chercha à dégoûter les pensionnaires du couvent et à les emmener avec elle pour fonder ailleurs un autre pensionnat, leur promettant plus de bien-être et plus de liberté. Mme Rivier, avertie de ses intrigues, lui fit les reproches qu'elle méritait, mais la coupable n'en profita point et osa traiter sa supérieure d'orgueilleuse et d'ambitieuse. Mme Rivier, après avoir consulté Dieu, chassa l'indigne religieuse, qui alors, devenue plus furieuse, ne mit plus de bornes à sa malignité, décria ses anciennes compagnes ; l'éducation et la

nourriture qu'on donnait aux jeunes personnes, et ne négligea rien pour faire tomber le pensionnat. Cet orage passé, il s'en éleva un plus terrible. Le comité révolutionnaire envoya cent soldats en garnison à Thueyts, avec l'ordre de détruire le nouveau couvent et d'en disperser toutes les religieuses. Mme Rivier pria le Seigneur, espéra contre toute espérance, et le maire de la commune obtint grâce pour le couvent. Nouvelle persécution ; on voulut, peu après, que Mme Rivier et toute la communauté, ainsi que les pensionnaires, assistassent à l'assemblée de la *Décade*, par laquelle on avait remplacé le saint jour du dimanche. Mme Rivier déclara au capitaine que ni elle, ni personne de sa maison, ne se soumettraient à un pareil ordre tout à fait contraire à ses principes. Par sa prudence et le crédit de ses amis, elle parvint à dissiper ce nouvel orage. Toutes ces peines sont cruelles ; mais les plus dures pour les personnes de communautés, sont celles qui viennent de leurs associés ou de leurs disciples. Ces peines, Mme Rivier les éprouva de nouveau de la part de la première maîtresse même du pensionnat, c'est-à-dire la personne de laquelle elle s'y fût moins attendue, et qui par son âge, sa qualité d'ancienne religieuse, semblait lui promettre un continuel appui. Cette dame ne pouvait souffrir les représentations qu'on lui faisait sur son excès de délicatesse ; elle se vantait aussi aux parents et aux étrangers d'être la seule capable dans la maison, et surtout elle s'était familiarisée avec les grandes pensionnaires, et spécialement avec une d'une manière scandaleuse. Il fallut retrancher le mal.

Ces deux personnes, avant de partir, cherchèrent à tout perdre et à tout désorganiser dans la maison par leurs mauvais discours ; au moment de leur départ, Thueyts se rassembla dans la rue du couvent, et de toutes parts retentirent des paroles de blâme contre la supérieure. Plusieurs parents trompés retirèrent leurs enfants. Plus tard cette religieuse rebelle eut beau solliciter son pardon, Mme Rivier montra une sage fermeté, et refusa toujours de l'admettre de nouveau. Aux peines Dieu mettait des compensations ; les enfants sortis rentrèrent, une ancienne religieuse de Saint-Joseph remplaça celle qu'on avait éconduite. La communauté, au milieu de ces troubles, ne perdait rien de son esprit. Elle vivait sans se plaindre, dans une pauvreté extrême, faisant les œuvres de service les plus bas, en apparence, et lorsqu'en 1799 on bâtit le premier réfectoire et les premiers dortoirs, ce furent encore les sœurs qui firent l'office de manœuvre, portant l'eau, le mortier et les pierres. A ces épreuves, disons-nous, Dieu apportait des compensations, et à celles que nous venons de mentionner nous ajouterons, comme une fortune immense pour la nouvelle société, les rapports que la fondatrice commença avec Mgr d'Aviau, alors administrateur du diocèse de Viviers, et surtout avec M. l'abbé Vernet, vicaire général, qui devint le protec-

teur et le supérieur de la Congrégation. Deux sujets distingués entrèrent dans l'institut, mais la joie qu'ils apportèrent fut aussi, plus tard, modifiée par les peines qu'ils causèrent à Mme Rivier. De nouveaux membres entrèrent; on créa un noviciat en règle. L'évêque du diocèse et le préfet du département visitèrent et félicitèrent la maison. Mme Rivier fut de nouveau créée par le prélat supérieure à vie, comme elle l'avait été par Mgr D'Aviau. Le premier établissement qui se fit au dehors de la maison mère fut celui de Vernoux qui éprouva aussi et vit aplanir de graves difficultés. L'établissement de Thueyts était toujours dans la gêne, et néanmoins, il ne put laisser passer l'occasion d'une acquisition tout à fait opportune, puisqu'il s'agissait d'un domaine voisin de l'établissement, occasion qui ne se serait plus présentée si on l'eût laissé passer; la Providence vint encore sensiblement au secours de la maison. La supérieure nourrissait toujours l'idée de se démettre de la supériorité et chercha de nouveau, mais inutilement, à l'exécuter. Aux travaux ordinaires de l'administration de son institut, elle joignit un nouvel apostolat en allant dans plusieurs localités, où, avec l'autorisation des curés, elle faisait une sorte de mission pour les personnes de son sexe, et cela avec le plus grand fruit. Aux épreuves extérieures dont j'ai parlé, Dieu joignit aussi, pour Mme Rivier, le mérite des épreuves intérieures, dont le poids, comme on sait, est bien plus lourd que celui des maux corporels, qui l'accablaient néanmoins dans le même temps; elle se croyait délaissée de Dieu, et destinée à éprouver toute la rigueur de ses jugements; elle ne pouvait se distraire des plus horribles tentations de désespoir; elle les combattait néanmoins et priait, mais la paix et le bonheur fuyaient toujours loin d'elle. Les communions ne se faisaient que par obéissance. Autres chagrins: les ennemis de la religion prirent occasion des retraites qu'elle donnait et de ses autres œuvres de zèle pour indisposer le gouvernement contre la maison de Thueyts, et en demander la suppression. La fondatrice sut intéresser les maires, le préfet, et assura l'existence de sa maison, qui bientôt prit le nom de maison ou communauté de la *Présentation*, à la place de celui de maison de l'*instruction* qu'elle portait auparavant. Il fut arrêté qu'on donnerait à Mme Rivier le nom de *Mère*. Ceci se passa le 20 mai 1804. La fondatrice, et c'est là le principal, au milieu de tant de travaux, ne perdait point de vue sa propre sanctification, et était soigneuse surtout de faire régulièrement la retraite annuelle, surtout dans quelque lieu de dévotion dédié à la sainte Vierge. La providence visible pour la congrégation naissante, fut M. l'abbé Vernet qui, obligé à quitter le séminaire dont il était supérieur, vint se fixer à Thueyts, à la fin de l'époque de l'empire, et là rédigea des constitutions définitives; ce qui prouve qu'on avait eu la sagesse de ne pas se hâter de donner des

règles, autres que provisoires. Demeurant dans la maison même, M. Vernet, qu'on peut regarder comme cofondateur, aidait Mme Rivier dans l'administration de la communauté, et relevait le courage des religieuses dans ces mois d'épreuves et de guerres. C'était l'époque où le retour des Bourbons allait bientôt donner à la religion des espérances, hélas! si illusoires! Le 21 novembre 1814, Mme Rivier commença l'œuvre des orphelines délaissées, qui fut continuée après elle, elle en fit un des statuts de sa congrégation. Après de nouvelles épreuves personnelles, elle eut la satisfaction d'acquiescer à Bourg-Saint-Andéol un ancien couvent dont elle fit le chef-lieu de son institut. En l'année 1819, Mgr Demons, administrateur du diocèse de Viviers, vint visiter cet établissement, continua M. Vernet dans sa charge de supérieur de la communauté et de la congrégation. Celui-ci donna alors une forme et une organisation définitive à la communauté, dressa le tableau des *Electrices* d'après le scrutin des *Anciennes*, fit quelque changement au costume régulier pour l'éloigner le plus possible des usages des personnes séculières. A la fin, il bénit tout le nouveau couvent, ce que l'évêque n'avait pas eu le temps de faire. A cette cérémonie, les sœurs portaient leur nouveau costume et les musiciens de la ville chantèrent le *Te Deum*. La congrégation nouvelle se fortifiait de plus en plus; elle était consacrée à Saint-Régis; Mme Rivier désira aller à la Louvesc vénérer les reliques du saint patron, et visita, chemin faisant, plusieurs de ses établissements, et après avoir fait un petit séjour à Thueyts, elle rentra à la maison mère, où de nouveaux sujets de peine allaient bientôt se présenter. Le ministre de l'intérieur avait ordonné de soumettre les maîtresses et sous-maîtresses des pensionnats à l'inspection et à la surveillance d'un bureau de dames du monde. Le préfet de l'Ardèche annonça à Mme Rivier la ferme volonté où il était de mettre cet arrêt à exécution. On conçoit la contrariété qu'éprouva Mme Rivier de voir ses filles formées par un long noviciat, soumises à la censure de dames du monde qui, le plus souvent, n'entendent pas la tenue des écoles, pas même le gouvernement des enfants. Elle eut recours à la prière et espéra. Elle eut raison, car les préfets des départements où elle avait des établissements la rassurèrent, et l'arrêté du ministre de l'intérieur ne fut point exécuté. Ce fut dans ce temps qu'elle fit approuver par l'évêque de Mende les règles de la congrégation et les livra à l'impression, après une expérience de vingt années. Bientôt de nouveaux établissements vinrent ajouter à sa satisfaction, mais toujours avec compensation d'amertume, tantôt d'un genre, tantôt de l'autre. Une joie sans trouble vint dans ce temps la consoler. Ce fut celle que lui causa le rétablissement du siège de Viviers. Peu de temps après, elle établit ce tiers ordre, dit de la *Sainte-Famille*.

Une ordonnance royale du 29 mai 1830, donnée par Charles X, approuva la congrégation de la Présentation, mais deux mois plus tard, la funeste révolution de Juillet, vint la faire trembler pour la France entière, pour la religion, pour sa congrégation surtout. Comme je le répète à chacune de ses épreuves, Mme Rivier eut encore recours à la prière. La sainte fondatrice désirait depuis longtemps voir sa société établie en Savoie; elle eut cette consolation en 1832. Un saint prêtre du pays, M. Picolet, lui demanda une colonie pour la paroisse de Saint-Julien, son lieu natal. Cette nouvelle communauté se forma en effet avec la permission des deux évêques respectifs, et depuis, d'autres établissements se formèrent dans le même pays, où elle fut aussi légalement reconnue. La congrégation s'étendait aussi en France, mais tout l'institut ressentit bientôt une affliction générale, lorsque des symptômes d'hydropisie se déclarèrent dans Mme Rivier. Sa dernière et longue maladie eut lieu en 1837, et se prolongea jusqu'à l'année suivante. Après avoir été comme toujours un modèle de patience et de résignation au milieu des souffrances, après avoir reçu souvent la sainte Eucharistie dans les sentiments de la plus grande piété, elle mourut le samedi 3 février 1838, rendant son âme à Dieu dans un sommeil paisible et sans la moindre convulsion. L'histoire de sa vie donnée par M. l'abbé Hamon, en parlant avec un grand talent de ses vertus et de ses établissements, ne dit malheureusement rien des constitutions de l'Institut, ce qui, en effet, n'entraîne point dans sa tâche. Les religieuses sont vêtues de noir; l'on peut se faire une idée de leur costume dans le portrait de Mme Rivier. B. D. E.

Statuts de cette congrégation.

1° Les Sœurs de la Présentation de Marie se consacrent à l'éducation de la jeunesse de leur sexe dans les campagnes comme dans les villes.

2° La congrégation est gouvernée par une supérieure générale qui est inamovible jusqu'à l'âge de soixante ans. C'est elle qui nomme aux divers emplois de la maison mère et des divers établissements qui en dépendent.

3° La supérieure est éclairée et soulagée dans son gouvernement par un conseil permanent, et par l'assemblée générale composée de sœurs anciennes élues à cet effet par la même assemblée qui représente la congrégation. C'est cette même assemblée qui nomme la supérieure générale.

4° Pour la validité des actes administratifs, il suffit qu'ils soient signés par la supérieure ou celle qui tient sa place en cas d'absence ou de maladie, et par deux de ses conseillères.

5° Les écoles publiques sont la principale occupation des sœurs. Elles forment le vœu qu'il puisse en être établi partout de gratuites. Jusque-là, elles reçoivent gratuite-

ment autant d'élèves indigentes qu'il leur est possible.

6° Le principal soin des sœurs est de former leurs élèves aux bonnes mœurs, à la religion, à l'amour du travail, à l'esprit d'ordre, au respect pour leurs parents et pour les supérieurs ecclésiastiques et civils.

7° La supérieure fait tous les ans, par elle-même, ou par des sœurs commises à cet effet, la visite des écoles.

8° Il n'y a qu'un seul noviciat attaché à la maison mère. On exige deux ans au moins de noviciat, dont une partie est passée dans une école pour y faire ses premiers essais.

9° A leur réception, les sœurs assurent à la maison mère, une dot, dont le *maximum* est de trois mille francs.

10° Pour le surplus de leurs biens elles en conservent la propriété, ainsi que de ceux qui peuvent leur survenir par succession ou autrement, et elles peuvent en disposer conformément aux lois. Quant à l'usufruit, si elles en jouissent, la supérieure veille seulement à ce qu'elles en fassent un usage convenable à leur état.

11° La congrégation s'engage, dès le jour de leur réception, à les nourrir, à les entretenir, et à en prendre soin tant en santé qu'en maladie le reste de leurs jours.

12° Les profits que les sœurs peuvent faire par leur travail ou dans leurs écoles ou pensionnat, appartiennent à la congrégation, et elles en rendent compte à la supérieure.

13° Les sœurs ne se lient à l'association par aucun vœu. Elles sont toujours libres de sortir, comme aussi la congrégation peut les en exclure si elles le méritent par leur conduite.

14° Lorsqu'une sœur meurt dans la congrégation, sa dot, ainsi que son trousseau, et autres effets dans la maison, sont irrévocablement acquis à la maison mère.

15° Si elle sort volontairement de la congrégation ou si elle en est exclue, sa dot lui est rendue en entier en trois paiements égaux de six en six mois, le premier six mois après sa sortie.

Mais la congrégation a le droit de retenir la pension qu'elle pourrait n'avoir pas payée pendant son temps d'épreuves, ou le montant des fournitures à elle faites, ou les dépenses qu'elle aurait occasionnées hors de l'ordre commun; le tout en conformité des règles pour le régime intérieur.

Afin d'éviter toute discussion, il est convenu entre la congrégation d'un côté et les sœurs avec leurs parents de l'autre, qu'en cas de mésaccord, on s'en rapportera toujours, sans appel, à la décision de Mgr l'évêque ou du supérieur par lui nommé.

16° Les épargnes que peut faire la congrégation sont consacrées au soulagement des pauvres et surtout des jeunes orphelines qu'elle adopte pour ses enfants.

17° Pour tout ce qui tient au régime intérieur de la congrégation, les sœurs se conforment aux règles approuvées par Mgr l'évêque.

18° Elles sont soumises, pour le spirituel,

à l'évêque diocésain, et pour le civil, aux magistrats des lieux qu'elles habitent.

19° On a joint à la congrégation des sœurs converses, ou un tiers ordre, dont la fin est le service de la maison mère et des plus grands établissements, des œuvres de charité auxquelles la congrégation se livre et pourra se livrer par la suite, de faire les écoles dans des paroisses délaissées de la campagne ou des écoles gratuites quand on les en juge capables.

Elles sont sous l'entière dépendance de la supérieure générale, et assujetties au régime et à toutes les règles communes de la congrégation.

La plupart de ces sœurs converses sont reçues sans payer aucune dot. Le *maximum* de celles qui peuvent en payer une est de *quinze cents francs*.

Les présents statuts ont été souscrits par toutes les sœurs de la congrégation qui s'y sont soumises avec joie.

PRÉSENTATION DE MARIE (SŒURS DE LA), A Sainte-Marie de Monnoir.

Le Canada, pour avoir cessé depuis bientôt cent années d'appartenir à la France, n'a pas cessé d'être uni à nous par les liens de la foi, que les vicissitudes de la guerre ne réussissent pas à briser comme ceux de la nationalité. Aussi la dernière communauté par ordre de date, établie dans cette partie privilégiée de l'Amérique, a-t-elle été fournie par une de nos provinces, comme la première l'avait été en 1639 par la ville de Dieppe.

A la demande de Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, six sœurs de la Présentation de Marie ont quitté, le 21 septembre 1853, leur maison de Bourg-Saint-Andéol, diocèse de Viviers, pour venir fonder une maison de leur ordre à Sainte-Marie de Monnoir. Ce furent Rosalie Borgel, sœur Marie Saint-Maurice, supérieure; Antoinette Saint-Etoile, sœur Marie Saint-Marc, assistante; Elisabeth-Joséphine Roman, sœur Marie du Bon-Pasteur; Louise-Sophie-Emilie Dantan, sœur Marie Sainte-Clarisse; Marie-Rosalie Hours, sœur Marie Saint-Guibert, Pétronille Depigny; sœur Marie Sallanges; ces trois dernières n'étaient que postulantes. Elles étaient conduites par leur supérieure, Mme Rosalie Borgel, sœur Marie-Saint-Maurice, et dans un de nos voyages en Amérique nous avons eu la bonne fortune de faire la traversée du Havre à New-York dans l'édifiante compagnie de ces pieuses sœurs. En les voyant affronter courageusement les dangers de l'Océan, s'exposer aux insultes d'hommes grossiers, ennemis de leur foi, quitter sans regrets famille et patrie, sans autre mobile que l'amour de Dieu et la charité pour le prochain, nous pensions que, plus de deux siècles auparavant, les Hospitalières, les Ursulines et Mme de la Peltrie naviguaient péniblement sur les mêmes flots, soutenues par un semblable dévouement, et nous admirions notre sainte religion qui, seule inspire ces

vocations angéliques, en apprenant que le bonheur se trouve dans le sacrifice. Les religieuses ne sont plus exposées comme autrefois au scalpel ou au bûcher des Iroquois; mais en venant au Canada, elles livrent leur réputation sans tache à la calomnie du fanatisme protestant qui les accuse de crimes abominables dans *Louise, ou la Religieuse canadienne*; les *terribles révélations de Maria Monk*, ou dans les discours cyniques d'un Gavazzi.

Les bonnes sœurs de la Présentation n'eurent pas la peste à soigner à bord du *Humboldt* qui les portait, comme l'avaient souvent eu leurs devancières du xvii^e siècle. La brièveté de la traversée, le *confortable* relatif d'un beau *steamer*, forment un contraste avec les navires pesants et infects qui mettaient tant de mois autrefois à franchir la distance de Dieppe à Québec. Mais à voir l'intrépidité avec laquelle ces saintes filles se maintenaient sur le pont par les plus gros temps, s'y trouvant alors mieux isolées pour y chanter ensemble des hymnes et des cantiques, on comprenait qu'elles auraient de grand cœur commencé leur mission charitable en assistant dans leurs maladies l'équipage et les passagers.

Lorsque le pont était déserté de tous, nous nous plaisions à nous approcher du groupe des jeunes religieuses, pressées l'une contre l'autre au pied du mât, comme en un nid d'oiseau, entrelacées dans les bras les unes des autres, cramponnées aux cordages et recevant sans sourciller les raffales d'eau de mer. Dans les ennuis et les anxiétés du voyage, leur inaltérable gaieté était pour nous un phénomène, et elle prouvait combien le cœur de ces vertueuses filles était à la hauteur de leur sublime mission!

Aujourd'hui les sœurs de la Présentation sont installées dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. En outre d'une école qui compte cent élèves, elles ont ouvert une école normale pour l'éducation des maîtresses d'école; elles ont déjà six postulantes, et elles ont établi, dans le courant de 1855, des missions de leur ordre à Saint-Hughes et à Saint-Aimé, dans le même diocèse.

L'Institution de France remonte à l'année 1796, et c'est à l'époque même où la terreur avait banni toutes les communautés religieuses, et où le culte catholique était pros crit, c'est en ce temps que Mme Marie-Anne Rivier résolut de fonder un nouvel institut pour remplacer, autant que possible, tant d'instituts détruits par la démagogie triomphante. Sa première maison était située à Thueyts, et la maison mère fut transférée, en 1819, au Bourg-Saint-Andéol, dans un ancien monastère de la Visitation. L'approbation canonique du Pape Grégoire XVI est de 1836. Mme Rivier, née à Montpézat, diocèse de Viviers, le 19 décembre 1768, est morte le 3 février 1838: elle a été déclarée Vénérable par le Saint-Siège, et son procès en béatification se poursuit activement à Rome.

SAINT-JOSEPH DE CLUNY, (CONGRÉGATION DES SŒURS DE).

Suite. — (Voir la 1^{re} partie de cette notice, col. 681 et suivantes).

Sa fin. La congrégation, qui est placée sous le vocable et le patronage de saint Joseph, et dédiée au Sacré-Cœur de Jésus et au saint et immaculé Cœur de Marie, a une double fin.

La première, qui lui est commune avec toutes les congrégations religieuses, a pour objet la sanctification personnelle de ses membres, par l'observance des devoirs et pratiques de la vie religieuse et régulière; la seconde a pour objet le salut du prochain, soit au moyen de l'éducation, soit par celui des œuvres de charité corporelles, telles que le soin, le soulagement des pauvres et des malades. Dans son œuvre d'éducation, l'institut embrasse les diverses classes de la société, depuis la classe pauvre jusqu'à la classe la plus élevée, et les divers âges, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Quant aux œuvres de charité, elles s'étendent particulièrement au service des aliénés, des vieillards dans les hospices, et des malades dans les hôpitaux.

Ainsi qu'il a été facile de le voir dans la partie qui précède, il exerce son zèle, sous ce double rapport, non-seulement dans la France, qui a été son point de départ, mais encore en Asie, en Afrique, Amérique et Océanie, et il va, cette année même, 1859, essayer de se faire jour dans la grande terre de Madagascar, afin de servir d'humble auxiliaire aux missionnaires, pour tenter de faire pénétrer dans cette île la lumière de l'Évangile et la foi catholique.

Pour parvenir à leur première fin, c'est-à-dire leur sanctification personnelle, les sœurs de Saint-Joseph, après deux années d'épreuve qui forment le temps du noviciat, se consacrent à Dieu et se lient à l'institut par les vœux simples, soit temporaires, soit perpétuels, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. C'est là la première base fondamentale de la société.

Ces vœux ne se font d'abord que pour trois ans, à l'expiration desquels a lieu l'émission des vœux de cinq ans ou des vœux perpétuels, suivant la décision des supérieures et la demande des sujets. Quoique les vœux perpétuels ne soient pas obligatoires, on n'admettrait cependant pas à la profession une personne qui n'aurait point l'intention formelle de persévérer dans l'institut.

Le vœu de l'obéissance exige une grande docilité, un grand abandon de volonté, l'oubli de soi-même, de ses intérêts propres, pour aller, au moment le plus inattendu, partout où il plaira aux supérieures d'envoyer, soit en France, en Europe, ou dans les pays les plus éloignés; pour accepter tous les emplois, en changer suivant les intérêts de l'institut.

Quant au vœu de pauvreté, qui varie d'étendue dans les instituts religieux, il con-

siste, pour la congrégation de Saint-Joseph, à n'avoir rien en propre, soit argent, soit objet quelconque, à ne disposer de quoi que ce soit, n'ayant que l'usage des choses fournies par la communauté; mais il permet à chacun de conserver ses biens de famille, de recevoir ceux qui arrivent par voie de succession; toutefois, les revenus reviennent à la congrégation, à qui seule il appartient d'en disposer.

Les exercices de piété adoptés dans la société, pour l'avancement spirituel de ses membres non moins que pour la sanctification du prochain, sont : la méditation, l'examen particulier et général, la lecture spirituelle, la récitation du petit Office de la sainte Vierge, du chapelet et de quelques autres prières vocales, sans parler de la reddition de conscience et du chapitre des coupes. Tous ces exercices se font en commun; car ce qui fait la seconde base constitutive de la société, c'est la vie commune, qui oblige ses membres à vivre en communauté, et à ne pouvoir demeurer seuls dans un établissement.

La règle ne prescrit aucune austérité, attendu la vie active et de dévouement à laquelle se livrent les membres de l'institut. Les fatigues, les souffrances journalières, dans des emplois qui épuisent facilement les forces, leur tiennent lieu de pénitences plus rigoureuses. Ce qui doit particulièrement faire leur vie à eux, c'est l'esprit de sacrifice et de renoncement, le dépouillement du jugement et de la volonté propre.

Cet institut, dont la fin vient d'être exposée ainsi que les moyens à l'aide desquels il l'accomplit, se compose, outre les postulantes et les novices, de sœurs dites de chœur, et de sœurs converses. Celles-ci font les mêmes vœux que les premières : elles sont soumises à la même règle, suivent les mêmes exercices, sauf la récitation de l'Office, qui est réservée aux sœurs de chœur. Elles sont particulièrement employées aux travaux matériels qu'exige le service des communautés.

Les unes et les autres ont un costume différent qui les fait facilement reconnaître : celui des premières comprend une robe de laine bleue à manches larges et relevées en forme de parement, une ceinture, un grand scapulaire d'étamine noire; un chapelet à gros grains avec un crucifix suspendu au côté gauche; une croix portée sur la poitrine et suspendue par une torsade bleue. Elles portent, de plus, un anneau au doigt annulaire de la main gauche, comme marque distinctive de leur alliance avec l'Époux céleste qu'elles ont choisi pour leur partage.

Le costume des secondes se compose d'une robe également bleue, d'un tablier et d'un mouchoir en laine noire, d'une petite cornette blanche couverte d'un petit voile noir, et d'un crucifix suspendu au cou par un cordon noir. Les sœurs converses ont aussi un anneau à la main gauche.

Son organisation. La congrégation est divisée en provinces, et subdivisée en communautés. Son gouvernement est celui-ci :

1° Une supérieure générale qui administre l'institut et qui nomme, pour trois ans, après avoir pris avis de son conseil, les supérieures provinciales et locales, auxquelles elle donne une mesure plus ou moins grande d'autorité, selon qu'il est expédient pour le bien des provinces et des communautés. Elle est aidée dans son administration par deux assistantes, qui forment comme son conseil privé, mais avec voix consultative seulement, et qui s'occupent avec elle de la direction des affaires ordinaires et courantes.

2° Un conseil appelé conseil général, composé de six membres, élus, comme la supérieure générale, par les suffrages de la congrégation, et décidant, avec voix délibérative, de toutes les affaires importantes de la société. C'est au sein de ce conseil que sont choisies les deux assistantes de la Mère générale.

3° Un chapitre général formé des représentantes de toutes les parties de l'institut. A ce chapitre sont portées, pour y être résolues, les affaires tout à fait majeures, celles par exemple qui regardent l'interprétation, l'application des règles, la confection ou la modification des règlements du coutumier. Il appartient aussi au chapitre d'élire la supérieure générale et les conseillères.

Considérée dans son ensemble, et à cause de son caractère d'universalité, la congrégation, ainsi qu'il a déjà été marqué dans l'aperçu historique, est sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, par l'intermédiaire d'un cardinal-protecteur, à qui, de temps en temps, et périodiquement, sont adressés des comptes rendus relatifs à sa situation. Néanmoins, pour ce qui concerne les établissements particuliers, chacun d'eux est soumis aux ordinaires respectifs.

Ses établissements. La congrégation, qui compte présentement un personnel de 1,323 religieuses, tant de chœur que converses, possède 135 établissements, répartis, comme on l'a déjà vu, dans toutes les parties du monde.

En Europe. Le principal établissement est celui de la maison mère située à Paris, au faubourg Saint-Jacques, 57, résidence de la supérieure générale et du conseil. Par suite de cette destination, il a toujours un personnel flottant plus ou moins considérable, puisque c'est là que s'opèrent tous les mouvements de la société, en fait de départs, de rentrées, de mutations. Il comprend, en outre, un noviciat, qui se compose d'ordinaire de 80 à 100 personnes, tant postulantes que novices.

Cette maison est dirigée par les Pères de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui donnent également leurs soins aux maisons des pays d'outre-mer dans lesquels ils possèdent eux-mêmes des établissements. La presque identité de fin et d'œuvres des deux sociétés, tant en France que dans les colonies, a établi entre elles des relations particulières, une sorte d'union que la révérende Mère fondatrice avait vivement dési-

rée, et même commencée, de concert avec le R. P. Libermann, de sainte mémoire, fondateur et premier supérieur général de cette pieuse congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. La mort, en les enlevant presque en même temps l'un et l'autre, laissa à leurs successeurs immédiats le soin de la réaliser d'une manière plus intime, et sur une échelle plus étendue pour le plus grand bien de l'institut, qui puise à cette source, avec l'unité de direction, les vrais principes et la sève de la vie religieuse.

La congrégation possède encore à Cluny, au diocèse d'Autun, un autre noviciat, alimenté d'ordinaire par un grand nombre de novices et de postulantes venues du centre et du midi de la France.

Cette maison, si utile à l'institut, lui est chère aussi par ses souvenirs, car elle est en quelque sorte le berceau de la congrégation, qui, en 1810, vit s'y établir, auprès des restes de la célèbre abbaye bénédictine, le premier noviciat important qu'elle eût encore eu jusque-là.

Outre ces deux maisons de recrutement et de formation pour les sujets, la société possède un grand nombre d'autres maisons établies sur divers points de la France, soit pour l'œuvre de l'éducation, soit pour le soin des malades, conformément au but spécial de l'institut.

Les principaux établissements d'éducation sont ceux : de Paris annexé, à la maison mère, mais dans un local distinct de la communauté ; de Maisons-Alfort, au diocèse de Paris ; de Fontainebleau, Meaux et Lagny, au diocèse de Meaux ; de Senlis, Chantilly, Compiègne, Beauvais et Breteuil, au diocèse de Beauvais ; de Quevilly et Dieppedalle, près de Rouen ; d'Alençon, au diocèse de Séez ; de Cluny, dans une partie de la maison consacrée au noviciat ; de Saint-Affrique, diocèse de Rodez ; et de Limoux, diocèse de Carcassonne, tous occupés par des pensionnats florissants auxquels sont attachés des écoles, salles d'asile et ouvriers orphelins.

Autour de plusieurs de ces établissements, en particulier de ceux de Paris, Senlis, Beauvais, Fontainebleau, Cluny et Limoux, se groupent, dans un rayon qui ne dépasse pas vingt à vingt-cinq lieues, un certain nombre d'autres maisons d'éducation, particulièrement destinées à l'enseignement d'enfants appartenant aux classes ouvrières et pauvres, et parmi lesquelles il y a lieu de citer, à cause de leur importance, celle du Creuzot, au diocèse d'Autun, et isolée d'autres établissements, celle de Brest, au diocèse de Quimper. Chacune de ces deux maisons, en effet, comprend diverses œuvres, telles qu'externats, écoles gratuites, salles d'asile et ouvriers, fréquentés, dans l'une comme dans l'autre, par cinq ou six cents enfants ou jeunes personnes qui y trouvent, avec une éducation chrétienne, une instruction en rapport avec leur position sociale, et même, pour certain nombre, une profession.

L'institut a encore, en Europe, une maison en Italie, c'est celle de Rome, fondée, en 1854, ainsi qu'il a déjà été marqué.

Elle offre un intérêt particulier à la société, à cause de la bienveillance dont elle est l'objet de la part du gouvernement pontifical, qui lui a confié l'œuvre des orphelines du choléra. Elle compte aujourd'hui près de 80 enfants et se trouve parfaitement consolidée.

En Amérique, il y a lieu de distinguer, parmi les établissements :

Aux Antilles françaises, à la Martinique, la maison de Saint-Pierre, située dans la ville de ce nom qui est le siège de l'évêché de la colonie. Elle comprend plusieurs œuvres importantes, telles que : un pensionnat pour les enfants des meilleures familles du pays, une succursale pour les classes moyennes, deux externats, deux écoles gratuites sur deux points différents de la ville, l'une et l'autre fréquentées par trois à quatre cents enfants. Cet établissement sert aussi de maison principale aux seize établissements fondés dans la plupart des quartiers de l'île, et où les religieuses tiennent des écoles, enseignent le catéchisme aux femmes adultes, dirigent des associations de persévérance dues à leur initiative et à leur zèle, et exercent, en un mot, un véritable apostolat religieux, au sein de populations que les institutions sociales ont laissées si longtemps sans aucune culture de l'âme et de l'intelligence. Sans parler de l'éducation donnée à l'enfance, environ 4,000 personnes adultes sont l'objet de leurs soins et de leur dévouement, et c'est peut-être, de toutes leurs œuvres, celle qui est la plus fructueuse, et à laquelle Dieu attache le plus de bénédictions.

A la Guadeloupe, la maison de la Basse-Terre, chef-lieu de la colonie, et siège d'un évêché. Cet établissement, qui occupe un très-beau et vaste local placé dans une situation magnifique, renferme un pensionnat des plus prospères auquel sont annexés une école gratuite et un ouvroir. Il donne, en outre, à titre de maison principale, l'impulsion et la direction à dix-huit établissements répartis sur différents points de l'île, et dont les œuvres ont pour but l'éducation et l'instruction élémentaire des enfants, aussi bien que des jeunes filles appartenant à la classe noire et à celle de couleur. Là se trouvent la même émulation de la part de ces communautés, le même zèle et la même charité qu'on a observés à la Martinique, pour la régénération religieuse et morale de ces classes nouvellement émancipées, et les efforts des sœurs y sont couronnés des mêmes succès.

Aux Antilles anglaises, à l'île de la Trinidad, la maison de Port-d'Espagne, qui a sous sa dépendance celles de Saint-Vincent et de Sainte-Lucie. Ces trois établissements ont à lutter principalement contre le protestantisme et ses diverses sectes, particulièrement dans les deux premières îles. Sous ce rapport, ils rendent surtout de précieux services aux familles catholiques qui, sans ce secours, ver-

raient la foi de leurs enfants bien exposée au contact de l'hérésie.

A la Guyane française, la maison de Cayenne, au chef-lieu de la colonie, qui sert de centre à trois ou quatre établissements dont les œuvres sont plus variées qu'aux Antilles, en ce sens que la congrégation ne s'occupe pas seulement d'éducation, d'enseignement et de moralisation, mais encore d'œuvres touchantes de charité. Il était impossible qu'il en fût autrement, dans les lieux où s'exerça pendant plusieurs années le zèle si entreprenant, si actif, si plein de compassion, de la révérende Mère fondatrice. Elle y laissa d'ailleurs le résultat de ses nombreux travaux, surtout :

1° A Mana, qui est le quartier le plus peuplé et le plus moral de la Guyane, et où ses filles continuent ses traditions, par leur bonté, par leurs sollicitudes envers les noirs ;

2° A l'Acarouany, où elle fonda un hôpital pour les lépreux, desservi par les sœurs, qui, s'inspirant des vertus de leur Mère, s'y montrent généreusement dévouées ;

3° A Sinamary, où elles s'y occupent de toutes les œuvres déjà énumérées aux Antilles.

Il y a lieu d'ajouter à ces établissements déjà fondés depuis longtemps à la Guyane, une autre œuvre nouvelle à laquelle la congrégation est appelée à prendre part, au moyen du concours de ses membres. C'est celle du pénitencier de femmes qui va être établi sur le Maroni, à quelques lieues de Mana, et qui reçoit, en ce moment, un commencement d'exécution, par le départ d'un premier convoi de 40 femmes parties sur la Loire, le 28 décembre 1858, lesquelles sont accompagnées de quatre religieuses dont la mission avait commencé, un mois auparavant, au port de Brest.

Aux îles de Saint-Pierre et Miquelon, dans le golfe de Saint-Laurent, la maison de Saint-Pierre, dans l'île de ce nom, qui comprend deux œuvres principales, un hôpital et des écoles gratuites, et à laquelle se rattache un autre petit établissement, situé à Miquelon. Un pensionnat s'y fonde actuellement, sous le patronage du gouvernement français, à qui appartient cette colonie.

En Afrique, les principaux établissements à mentionner sont :

A l'île de la Réunion (mer des Indes), la maison de Saint-Denis, au chef-lieu de la colonie, qui est aussi le siège d'un évêché. Cette maison est la plus considérable de celles que possède l'institut dans les pays d'outre-mer, si l'on envisage le nombre de religieuses qu'elle emploie, qui est de 100 à 120, ainsi que l'importance des établissements auxquels elle sert de maison principale. Elle est le centre d'une véritable province qui comprend 15 ou 16 établissements à la Réunion, et trois autres à Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar. Outre les pensionnats, les écoles qu'y dirige la congrégation, les œuvres de zèle auxquelles, comme dans toutes les colonies, se consacrent les religieuses en faveur

des classes noires et de couleur, l'institut compte encore deux hôpitaux à la Réunion, ainsi que trois autres établissements dans les petites îles, près de Madagascar. L'insalubrité du climat de ces derniers pays, placés sous un soleil brûlant, les privations de tous genres, rien n'arrête le courage des sœurs chargées de ces pénibles missions qui ont pour but, non-seulement de procurer aux malades les soins qu'exige leur état, mais particulièrement encore de travailler à la conversion des indigènes, dont on recueille les enfants dans des écoles, afin de tâcher d'en faire des Chrétiens. Pour faciliter le succès de cette dernière œuvre, on obtient des parents que leurs enfants soient envoyés à l'île de la Réunion pour être élevés dans l'établissement dit de Nazareth, tenu également par la congrégation, qui s'occupe avec une sollicitude toute spéciale de cette entreprise intéressante au point de vue de la religion et de la civilisation. En 1858, on comptait à la maison de Nazareth, qui est placée, pour ainsi dire, sous le regard de la maison principale de Saint-Denis, dont elle reçoit les encouragements, une soixantaine de jeunes filles malgaches recrutées dans les îles ci-dessus désignées, aussi qu'à Tamatare, capitale de la grande île de Madagascar.

A l'île de Saint-Louis ou Sénégal et à Gorée, dans la partie occidentale des côtes d'Afrique, les maisons de Saint-Louis et de l'île de Gorée, qui ont chacune les mêmes œuvres, savoir, le soin des malades dans les hôpitaux, et la tenue d'écoles pour l'enseignement primaire et religieux des enfants appartenant, presque tous, à la population indigène, à peu près la seule dont se compose le pays, qui compte peu d'Européens. A Saint-Louis, on a, de plus, établi une sorte de salle d'asile, pour y recueillir les enfants les plus abandonnés, les plus privés de secours, et les arracher ainsi aux effets de la misère et du mauvais exemple.

En Asie, la congrégation possède les maisons de Pondichéry et de Karikal dans la presqu'île orientale de l'Inde. La première comprend un pensionnat, un hôpital et des écoles : dans la seconde, les religieuses se vouent entièrement à l'éducation des Malabares et autres indigènes du pays. Elles n'ont qu'un soin unique, celui de convertir les âmes, de contribuer, du moins, par leurs travaux, à arracher au paganisme, pour en faire des Chrétiennes, les jeunes filles qu'elles peuvent attirer auprès d'elles.

En Océanie, la maison de Taïti fondée en 1844, comprend un hôpital et des classes. Les religieuses y ont moins à redouter la résistance que leur oppose le paganisme, que les efforts faits par les sectes protestantes pour arriver à dominer ces populations, chez lesquelles elles remplacent l'ignorance par l'incrédulité.

Tous ces établissements d'outre-mer, qui viennent d'être énumérés, occupent actuellement un personnel de 439 religieuses de l'institut, toutes sorties de France, à quelques

exceptions près ; car quelques colonies, particulièrement celles de la Réunion, de la Martinique et de la Trinidad, fournissent un certain nombre de vocations qui ont donné lieu à l'établissement d'un noviciat dans chacune des maisons principales que possèdent ces trois îles.

PRINCIPAUTES DE HOHENZOLLERN (ORDRE DES CHEVALIERS DES).

La maison princière de Hohenzollern a créé, le 7 décembre 1841, une croix d'honneur. Elle se divise en deux classes dont la première est avec une couronne et la deuxième sans cette couronne. Les princes ont en outre créé deux médailles d'honneur, l'une en or, l'autre en argent, qui portent sur leurs empreintes au revers et à la face les mêmes désignations que celles de la croix ; seulement la médaille d'or est décorée d'une couronne. La médaille d'argent doit toujours accompagner le ruban qui ne peut être porté seul.

Les insignes de la première classe consistent en une croix d'or à huit rayons émaillés blancs et bordés de noir ; le centre de la croix est occupé par un écusson rond, émaillé en blanc sur lequel on lit les lettres F.-G, surmonté d'une couronne d'or ; le cercle qui entoure cet écusson est bleu, avec la légende suivante en or *Für treue und verdienst* (pour la fidélité et le mérite). Cette croix repose sur une couronne de laurier. Au revers est un écusson semblable, contenant les armes de Hohenzollern ; la croix est surmontée d'une couronne en or.

La croix d'honneur de deuxième classe est absolument semblable, mais sans couronne. Les insignes se portent au côté gauche de la poitrine, suspendues à un ruban blanc moiré, partagé de trois raies noires.

La croix d'honneur de première classe n'est accordée qu'aux charges de l'Etat et de la cour les plus élevées ; celle de deuxième classe est accordée aux serviteurs de l'Etat et de la cour qui ont rang de membre de collégial.

Indépendamment des deux classes de l'ordre les princes régnants ont fondé une décoration, sous la dénomination d'insignes du Mérite pour les officiers des deux principautés, qui réunissent vingt-cinq ans de service. Cette décoration consiste en une croix où se trouve d'un côté le chiffre XXV, en chiffres romains, et de l'autre, l'écusson des armes de Hohenzollern ; cette décoration se porte à un ruban moiré noir ayant de chaque côté une raie blanche.

PROVIDENCE (COMMUNAUTÉ DES SOEURS DE LA).

La communauté des sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir a eu pour fondateur M. Jacques Dujarié. Il naquit à Sainte-Marie-du-Bois, dans le département de la Mayenne, le 9 décembre 1767. Il ressentit, dès son enfance, de l'attrait pour l'état ecclésiastique, et ses parents qui étaient remplis de foi et de piété, ne mirent aucun obs-

taele à sa vocation. Il fit ses humanités au collège de Domfront, et ses études théologiques au séminaire d'Angers; et, dans ces deux maisons, il se distingua tellement par sa piété, qu'on l'appelait communément *le petit saint*.

Ce fut en 1790, lorsque l'orage révolutionnaire grondait de toutes parts, qu'il reçut le sous-diaconat, et, peu de temps après, le diaconat. Il fut obligé de quitter le séminaire avant que d'avoir reçu la prêtrise, et de se cacher pour se soustraire aux fureurs de la révolution. Il demeura pendant une année entière enseveli dans la cave d'un tisserand, faisant de la toile avec lui; et ensuite, sous un habit de berger, il garda un nombreux troupeau, sanctifiant les loisirs de cette vie si simple, par la méditation et la prière.

La chute de Robespierre ayant rendu à la France un peu de liberté, il en profita pour aller voir un des grands vicaires du Mans qui l'envoya continuer ses études théologiques sous la direction de M. Lahaie, prêtre remarquable par sa science et sa piété, et qui exerça clandestinement le saint ministère à Ruillé-sur-Loir et dans les paroisses environnantes. Il arriva auprès de M. Lahaie, le 22 juillet 1795 et vers la fin de la même année il reçut, de ses supérieurs, l'ordre de se rendre à Paris où il reçut le caractère sacerdotal, le jour de la Saint-Etienne, des mains de Mgr de Saint-Papoul qui y faisait des ordinations en secret.

Il revint aussitôt à Ruillé, célébra sa première Messe dans une grange; et, plus touché des besoins des peuples que des intérêts de sa propre vie, il se mit à parcourir de nuit, les paroisses de la contrée, baptisant les enfants, consolant et administrant les malades, entendant les confessions, et encourageant les fidèles à ne pas participer au schisme.

La paix ayant été enfin rendue à l'Eglise, et le culte catholique rétabli par le concordat de 1802, M. Dujarié fut nommé curé de Ruillé. Il ne négligea rien pour réparer son église, qui avait été dévastée par la révolution, et pour conduire au salut le troupeau confié à ses soins. Il ressentait une profonde douleur en voyant qu'un grand nombre des enfants de sa paroisse demeureraient privés des bienfaits de l'instruction à cause de leur éloignement du bourg (1); et que plusieurs malades se trouvaient délaissés dans leurs infirmités manquant des secours les plus nécessaires.

Voulant apporter remède à ces maux, il commença par s'assurer de la bonne volonté de deux filles pleines de foi et de dévouement, qui lui promirent de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour catéchiser les enfants et soigner les malades pauvres; puis il leur fit bâtir, à quatre kilomètres du bourg, une maison. On rapporte que pour faire élever cette maison qui fut nommée la petite Providence, M. Dujarié, se mettant à la tête

des enfants de cette contrée de la paroisse, leur faisait ramasser et ramassait lui-même les pierres qui n'étaient point trop difficiles à détacher, les mettait par petits monceaux et les faisait ensuite conduire à place, par des voituriers de bonne volonté. Tout en ramassant ses pierres avec ses petits enfants il les catéchisait.

Ce fut en 1806 que, sa maison étant achevée, il y plaça les deux filles dont nous venons de parler. Il n'avait aucune autre intention que celle d'être utile aux enfants et aux malades de cette contrée de sa paroisse, et il ne songeait nullement à devenir le fondateur d'une congrégation de sœurs qui se répandraient dans un grand nombre de paroisses et de diocèses pour y travailler à la sanctification des âmes; mais la divine Providence en avait arrêté autrement et elle allait le constituer le père d'une famille sur laquelle il ne comptait pas.

Les deux filles qu'il avait placées dans sa maison pour faire l'école aux enfants du voisinage et pour visiter les malades, remplirent leurs fonctions avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de fruit, et le bien qu'elles firent, inspira à d'autres personnes pleines de foi le désir de s'associer à leur bonne œuvre. Elles ne tardèrent pas à se trouver au nombre de neuf, vivant ensemble dans une grande union, et partageant leur temps entre la prière, le travail et les services qu'elles rendaient aux enfants et aux malades.

M. Dujarié comprit bientôt que cette réunion de plusieurs personnes, pour rendre tous les services qu'on pouvait attendre d'elles, demandait une parfaite unité de vues et de direction: c'est ce qui lui fit concevoir l'idée de confier quelques-unes de ses filles à Mme de la Girouardière, fondatrice de la maison des Incurables, à Beaugé, diocèse d'Angers, afin qu'elle les formât à la vie religieuse et leur apprît à soigner les malades avec une charité intelligente. Mme de la Girouardière se prêta volontiers aux désirs qui lui furent exprimés à ce sujet, reçut sous sa direction sept de ces bonnes filles, et leur fit faire un noviciat aussi long qu'elle le jugea nécessaire pour s'assurer de leurs dispositions. Les jeunes novices prirent ensuite l'habit religieux et revinrent au petit établissement de Ruillé, sous l'obéissance du fondateur.

Les curés du voisinage, désireux de procurer aussi à leurs paroissiens le bienfait d'une éducation chrétienne, prièrent M. Dujarié de leur accorder quelques-unes de ses filles pour former chez eux des écoles, et il commença à fonder quelques établissements.

De 1808 à 1817, la petite association ne reçut que dix-huit sujets, et ne forma que sept petites écoles de deux sœurs chacune; mais à cette époque, il plut à Dieu de révéler aux hommes cette humble société et de répandre sur elle quelque éclat en inspirant

(1) D'un des côtés du bourg, la paroisse s'étend jusqu'à 10 kilomètres.

à Mlle du Roscoät de venir, du fond de la Bretagne, s'y consacrer à Dieu. Depuis longtemps cette âme d'élite ne respirait que l'humilité, l'amour de la pauvreté et l'abnégation d'elle-même : elle ressentait surtout un désir très-ardent de se dévouer à l'éducation des enfants de la campagne dont l'ignorance et le délaissement lui faisaient une extrême compassion. Dès qu'elle connut la petite association de Ruillé, elle jugea qu'elle ne saurait trouver un lien plus en rapport avec l'attrait que lui donnait la grâce. Elle vint donc trouver M. Dujarié qui la conduisit aussitôt à sa petite Providence.

Tout ce qu'il y a de plus propre à effrayer une personne élevée dans l'opulence comme l'avait été Mlle du Roscoät, vint se présenter à ses regards : la maison était extrêmement pauvre ; le local, très-petit (1) ; son éloignement du bourg et le mauvais état des chemins ajoutaient encore aux autres inconvénients.

À cette vue, cette âme vraiment grande, bénit le Seigneur de l'avoir conduite à l'étable de Bethléem pour la rendre conforme à celui qui n'avait pas où reposer la tête : elle fut la plus humble, la plus fervente des novices, prit le saint habit à la fin de 1818 et fut agrégée en 1820. Vers cette époque, la petite association ayant nommé, pour la première fois, une supérieure générale, ce fut elle qui fut élue.

Sous sa direction tout prit de la vie. L'exemple qu'elle avait donné en venant du fond de la Bretagne fut suivi par un bon nombre de jeunes filles de cette religieuse contrée ; et, à mesure que les sujets devenaient plus nombreux l'on voyait aussi surgir de tous côtés des demandes pour de nouveaux établissements. La maison de la Petite-Providence devenait absolument insuffisante et l'inconvénient provenant de son éloignement de l'église se faisait sentir plus vivement à mesure que le personnel augmentait. Alors M. Dujarié vendit quelques biens patrimoniaux qu'il possédait ; pria quelques personnes charitables de venir à son aide ; acheta un terrain, à l'entrée du bourg de Ruillé, et y fit construire une belle maison. Tout annonçait que l'association qui, jusqu'à l'arrivée de Mlle du Roscoät, n'avait eu que des accroissements très-lents, allait enfin prendre son essor. Mais quand Dieu veut faire voir qu'une

œuvre est tout entière de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir. Mlle du Roscoät qui paraissait l'âme de la congrégation fut enlevée par une mort prématurée, le 22 juin 1822, à l'âge de quarante-deux ans.

On ne saurait dire la consternation et l'abattement où cette mort jeta la petite société : on se lamentait, on croyait tout perdu. M. Dujarié qui avait su apprécier la vertu et le rare mérite de cette femme et qui fondait sur elle les plus grandes espérances pour le développement de son œuvre la regretta plus que tout autre : cependant il travailla à relever le courage de ses sœurs, et les engagea à mettre leur confiance en Dieu. Il les fit venir dans la maison plus spacieuse qu'il venait de leur faire construire dans le bourg ; et, au mois d'août, toutes les sœurs des établissements se trouvant réunies pour la retraite annuelle, il les fit procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure générale.

Il y avait alors dans la société une jeune sœur, nommée Marie Lecor, qui était venue des environs de Saint-Brieuc. Mlle du Roscoät avait remarqué en elle une grande aptitude pour les affaires, et, au moment où la mort vint l'enlever, elle se proposait de la demander pour son assistante : mais cette jeune sœur n'était encore que novice. Malgré son âge, elle fut nommée supérieure générale : c'était elle qui, dans les desseins de Dieu, était appelée à rétablir sur des bases solides, la société naissante. Quoique jeune dans la congrégation, elle prit, d'une main sage et ferme, les rênes du gouvernement ; et, sous sa direction, l'élan imprimé à l'association par Mlle du Roscoät, ne fit que s'accroître (2). Le 19 novembre 1826, la congrégation des sœurs de Ruillé fut régulièrement approuvée par une ordonnance royale, et le pieux fondateur lui fit la donation de la maison chef-lieu et de quelques autres immeubles situés dans les environs de Ruillé.

M. Dujarié, dont le zèle était infatigable, voyant le bien que faisait auprès des petites filles sa congrégation de sœurs, voulut procurer le même avantage aux petits garçons, en fondant une communauté de Frères. Il transforma son presbytère en un noviciat pour les jeunes gens qui voudraient embrasser cette vocation : ils se présentèrent en si

Messe, à laquelle elles communiaient. Il y avait à l'entrée de la cour du presbytère un fournil : c'est là qu'elles prenaient leurs repas et se retiraient entre les Offices. Après les Vêpres, quelque temps qu'il fit, elles se remettaient en route pour leur Petite-Providence, emportant leurs provisions pour la semaine.

(2) Bien que Mme Marie Lecor soit généralement considérée comme la principale fondatrice de la congrégation qu'elle a gouvernée à différentes reprises pendant trente ans, je ne crois pas devoir vous en parler plus longuement, parce qu'elle vit encore et que c'est elle qui est actuellement supérieure générale.

(1) La maison de la Petite-Providence se composait d'un rez-de-chaussée et d'un grenier. Au rez-de-chaussée se trouvaient une cuisine et deux petites classes, l'une pour les postulantes, l'autre pour les enfants de la paroisse. Une partie du grenier, de la grandeur de 10 pieds carrés, avait été convertie en mansarde ; l'autre n'était qu'un simple grenier : c'étaient cette petite mansarde et ce grenier qui servaient de dortoirs aux sœurs et aux novices.

Elles avaient du pain à discrétion ; mais, pour le reste, leur nourriture était aussi maigre et plus peut-être que celle de la plupart des pauvres. Le dimanche, elles se levaient à quatre heures du matin pour se rendre au bourg et assister à la première

grand nombre qu'il fut obligé d'acheter une maison où l'on compta jusqu'à quatre-vingts novices à la fois.

Il s'était réservé l'administration temporelle de ses deux congrégations, et il mettait en commun leurs ressources respectives. Il surgit bientôt de là de grandes difficultés. La révolution de 1830 étant venue jeter la perturbation dans les esprits et réveiller des idées hostiles à la religion, les frères de M. Dujarié reçurent, dans bien des localités, de mauvais traitements de la part des particuliers et se virent placés, par les autorités, sous une espèce de haute surveillance. Un grand nombre d'entre eux n'eurent pas la force de supporter cette épreuve et rentrèrent dans le monde; et cette congrégation qui, dans l'espace de douze ans, avait fondé plus de quatre-vingts établissements, n'en avait plus qu'une trentaine en 1833.

L'état de dépérissement où se trouvait alors la congrégation des frères, réagissait sur celle des sœurs, à raison de la communauté de biens qu'avait établie M. Dujarié entre ses deux maisons.

Les sœurs voyant leur congrégation menacée dans son existence, réclamèrent la séparation de biens entre les deux communautés. Mgr Carron, alors évêque du Mans, vint sur les lieux; et, après avoir tout examiné, tout pesé avec une grande maturité, il jugea nécessaire la séparation qu'on réclamait; remit entre les mains de la supérieure générale l'administration des biens de sa communauté, et laissa à M. Dujarié la gestion des affaires de ses frères. Peu de temps après, ce bon vieillard, usé par l'âge, par les infirmités, par les travaux d'un laborieux ministère, par les veilles et les sollicitudes que lui avait occasionnées l'établissement de ses deux communautés, sentit la nécessité de se décharger de la conduite des frères, comme il l'était déjà de celle des sœurs. Il remit sa supériorité sur eux entre les mains de M. l'abbé Moreau, qui les transféra de Ruillé à Sainte-Croix-les-le-Mans. Quelques mois plus tard, il se démit aussi de sa cure, se rendit à Sainte-Croix au milieu de ses frères qu'il continua d'édifier par sa grande piété, et le 17 février 1838 il fit une mort précieuse devant Dieu, laissant aussi sa mémoire en grande bénédiction parmi les hommes.

Les sœurs de la Providence n'avaient pas eu d'abord de constitutions et de règles écrites. A mesure que leur société avait pris de l'accroissement, leur pieux fondateur leur avait donné de vive voix des instructions propres à les diriger vers le but de leur vocation; il leur avait aussi laissé, à cet effet, quelques notes par écrit.

En 1834, elles prièrent Mgr Bouvier, qui venait d'être promu sur le siège épiscopal du Mans, de vouloir bien leur donner un corps complet de constitutions et de règles propres à les conduire sûrement vers la perfection de leur saint état. Il le fit avec cette haute sagesse qui le caractérisait; et pour leur montrer l'intérêt qu'il leur portait, il

voulut, jusqu'à la fin de son épiscopat, s'occuper lui-même du gouvernement de leur congrégation sans leur donner d'autre supérieur.

D'après les constitutions que leur a données l'éminent prélat, la congrégation est régie par une supérieure générale aidée de deux assistantes, d'une maîtresse des novices, d'une économe et d'une secrétaire.

Il y a en outre un conseil général, qui, réuni sous la présidence de Mgr l'évêque ou de son délégué, représente toute la congrégation, fait les élections, prononce sur l'admission des sœurs à la profession, et doit être consulté quand il s'agit de dépenses extraordinaires.

Les sœurs doivent être disposées à aller partout où l'obéissance les appelle. soit pour se dévouer à l'éducation des jeunes filles, soit pour vaquer au soulagement des pauvres et des malades.

Elles se consacrent à Dieu par les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et par le vœu spécial de se dévouer à l'instruction des jeunes filles et au service des malades pauvres. Elles émettent ces vœux pour cinq ans.

La profession est précédée d'un noviciat de trois ans. Les novices passent leur première année de probation en habit séculier. Si, après cette première année, elles paraissent avoir de l'aptitude pour la vie religieuse et les emplois de la congrégation, elles sont admises à prendre le saint habit.

Comme les sœurs, pour remplir avec dévouement leurs emplois auprès des enfants et des malades, ont besoin de réchauffer leur zèle dans la pratique de l'oraison, la règle leur prescrit de faire chaque jour une heure d'oraison ou de lecture spirituelle; d'entendre la sainte Messe, de faire l'examen particulier et l'examen général, de réciter le petit Office de la sainte Vierge et le chapelet.

La robe que portent les sœurs est de laine noire; elle monte à deux doigts du cou, descend à un pouce de terre, par devant, à un demi pouce par derrière. La taille est moyenne, et les manches ont dix-neuf pouces de largeur.

Leur mouchoir de cou est en calicot blanc, de trois quarts et demi carrés.

Chaque sœur porte au cou un crucifix en os blanc, de deux pouces et demi de long; et la supérieure un de trois pouces avec cette inscription : Supérieure générale.

Elles ont toutes, pendant au côté droit, un chapelet à gros grains, avec une croix de quatre pouces.

Leurs bonnets sont en percale, garnis de mousseline épaisse.

L'habit de toutes les sœurs doit être uniforme pour la couleur et la qualité de l'étoffe.

La congrégation compte aujourd'hui près de six cents sœurs, réparties en cent vingt établissements, soit écoles, soit hôpitaux, bureaux de bienfaisance, ouvriers, salles d'asile, pensionnats. Elle va de jour en jour

prenant de l'accroissement, et tout annonce qu'elle est destinée à porter d'heureux fruits dans l'Eglise, si elle conserve l'esprit d'humilité, de zèle et de dévouement que son pieux fondateur lui a imprimé.

Le local actuel de la maison chef-lieu est fort beau; il est situé à l'entrée du bourg de Ruillé, et contient près de cinq hectares entourés d'un mur de trois à quatre mètres d'élévation. Non loin du principal corps de bâtiment, occupé par les sœurs et les novices, se trouve un beau pensionnat où les enfants appartenant aux familles aisées du pays viennent recevoir le bienfait d'une éducation chrétienne.

On avait fait bâtir, en 1836, une chapelle qui paraissait devoir suffire aux besoins présents et futurs de la congrégation; mais la divine Providence ayant accru cette petite famille au delà de ses espérances, elle se trouve dans la nécessité de faire élever une église plus spacieuse : cette église, dans le style gothique du xiii^e siècle, est maintenant en construction.

La communauté de Ruillé a donné naissance à celle de Sainte-Marie-des-Bois, dans le diocèse de Vincennes, en Amérique. (Indiana, Etats-Unis). Mgr de la Hélandière étant venu, en 1839, à Ruillé, pria Mgr Bouvier et la supérieure générale de lui accorder quelques sœurs pour former dans son diocèse une communauté sur le modèle de celle de Ruillé. On lui donna trois sœurs professes et trois novices, qui toutes brûlaient du désir ardent d'aller travailler à la gloire de Dieu sur cette terre étrangère.

Cette pieuse colonie eut d'abord bien des difficultés à vaincre et des contradictions à essuyer : ainsi, en 1843, le feu fut mis, par malveillance, à leur établissement, qui fut presque entièrement détruit. Aujourd'hui cette communauté se trouve dans un état prospère. Elle compte quatre-vingt-quatre sœurs, dont soixante-cinq professes et dix-neuf novices : elle a, dans le diocèse de Vincennes douze établissements où treize cents enfants reçoivent le bienfait d'une éducation chrétienne. (1)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA) établie à Charleville.

Notice sur la vie de Mme Morel, leur fondatrice.

La maison de la Providence date du 9 octobre 1679; elle a toujours été sous la dépendance spéciale des archevêques de Reims, qui leur avaient donné leur approbation, ses constitutions, et ses règlements. Elle eut pour fin l'instruction gratuite des jeunes filles d'Arches et de Charleville sans distinction de pauvres et de riches. Elle avait aussi un pensionnat de jeunes demoiselles, qui recevaient une éducation plus soignée jusqu'à l'époque du concordat de 1802. Elle fut instituée par Mme Morel, qui, touchée des dangers que couraient les jeunes filles qui vivaient sans instruction religieuse, et qui fréquentaient les écoles des garçons,

(1) Voy. à la fin du vol., nos 183, 191.

dota sa patrie de cet inappréciable héritage.

Jeanne Idelette Morel, née à Charleville le 8 octobre 1649, eut pour père Claude Morel, vicomte de Morel, premier président du conseil souverain d'Arches et de Charleville, et pour mère Jeanne Guérin qui mourut à l'âge de 40 ans, après avoir mis au monde onze enfants. Jeanne, la plus jeune, fut d'abord confiée à Mme de Salabery, sa sœur aînée, mais cette enfant donnant des signes évidents de son esprit précoce et de ses grandes dispositions pour la vertu, dont elle semblait avoir apporté le germe en naissant, en homme pieux, prudent et sage, son père la mit en pension dans l'abbaye de Juvigny, où étaient entrées deux de ses sœurs, Claire Eugénie et Suzanne de Morel, et elle devint bientôt un modèle de vertu. Non-seulement elle répondait aux soins qu'on avait de son éducation, mais elle dépassait les espérances qu'on peut nourrir d'une enfant de son âge. La gaieté qu'elle conservait dans les exercices de piété la rendait aimable à ses compagnes, qu'elle édifiait par son ardent amour pour Dieu.

Ses heureuses et précieuses dispositions firent devancer pour elle l'époque de la première communion. Les fruits qu'elle en retira, les progrès qu'elle faisait dans la vertu auraient fait désirer aux religieuses de l'attacher à la communauté, mais Jeanne avait d'autres vues. Après l'avoir laissée quelque temps s'affermir dans la piété, M. de Morel la fit venir à Sedan, où il était alors intendant des frontières de Champagne et lieutenant général du bailliage de cette ville. Elle eut le malheur de le perdre en 1663, lorsqu'ayant cédé sa haute position à son fils, il s'était retiré du monde pour ne s'occuper que de son éternité.

Retirée à Charleville auprès de la comtesse de Salabery, sa sœur, Jeanne consacrait tout son temps aux bonnes œuvres; elle recherchait les pauvres et il y en eut peu qui purent échapper à son active charité; elle ne faisait que marcher sur les traces de sa sœur; elle était aussi puissamment secondée par sa cousine Marie Petit. C'est alors qu'elle forma le projet d'un établissement où elle réunirait un grand nombre de jeunes personnes pour leur donner les secours dont elles auraient besoin, leur apprendre à travailler, les instruire des vérités et des devoirs du christianisme, afin de leur donner les moyens de se sanctifier dans le monde et d'échapper aux dangers qu'y court leur innocence. Elle crut devoir communiquer son dessein à sa cousine dans laquelle elle reconnaissait les talents et les qualités nécessaires pour le succès de cette œuvre. Elles entrevirent beaucoup d'obstacles à son exécution, soit de la part de leur famille, soit de la part du monde, mais elles mirent toute leur confiance dans la Providence. En vain la comtesse sa sœur pour la détourner de son projet et la disposer à contracter une union brillante, la décida-t-elle à aller à Paris auprès de son frère, conseiller d'Etat, en vain celui-ci s'efforça-t-il, pendant dix-huit mois, de lui procurer toutes les distractions propres à changer ses intentions, et lui faire

oublier ses projets, avec son esprit pénétrant, Jeanne avait saisi le but que sa famille se proposait; elle ne parut pas cependant l'avoir soupçonné; le séjour de la capitale, au contraire, ne fit que la confirmer dans ses premiers sentiments. A son retour à Charleville, ayant atteint l'âge de majorité, on procéda au partage; la maison paternelle ayant fait partie de son lot, elle regarda cet événement comme une preuve de la volonté de Dieu qui lui donnait les moyens de former l'établissement projeté et de réunir les orphelines dans le même lieu.

Quand son dessein fut bien connu, il n'est sorte de difficultés qu'on n'apportât à son exécution. Pour ménager la résistance qu'elle s'attendait à rencontrer dans la famille; elle mit d'abord sa cousine à la tête de sa petite communauté, dont elle était elle-même l'âme, elle la dirigeait dans ses pratiques et dans ses travaux par sa présence, ses soins et ses exemples, mais quand elle fut décidée à rompre entièrement avec le monde, à se séparer de sa sœur, à se mettre à la tête des jeunes personnes qu'elle avait réunies, qu'elle voulut se revêtir de l'habit humble et pauvre qui allait devenir le costume de cette congrégation naissante, qu'elle eut à soutenir les plus terribles luites, à supporter les amers reproches de la part de ses parents, de ses amis et du monde; il lui fallut déployer tout ce que la foi et le désir de suivre sa vocation lui inspiraient d'énergie pour ne pas se laisser ébranler dans sa résolution. Longtemps on essaya de tous les moyens, on usa de tous les stratagèmes pour lui faire abandonner son entreprise, jusqu'à ce qu'enfin on fut convaincu qu'elle remplissait une mission que le ciel lui avait confiée. Les fruits abondants que les orphelines tiraient de leur séjour dans cette maison; le changement qu'on observait dans toutes celles qui en sortaient, leur solide piété, leur instruction, ne laissaient plus de doutes sur les vues de la Providence.

Mme de Morel s'appliquait surtout à former ses orphelines à la vertu, au travail, à l'amour de l'ordre, et à leur faire acquérir toutes les qualités de leur sexe. Dès l'année 1683, une autre de ses cousines et une demoiselle remplies de talents, et du vif désir de se vouer à cette œuvre, venaient joindre leurs efforts à ceux de la fondatrice.

Sur ces entrefaites, M. Rogier, chanoine théologal de Reims, vint visiter la communauté des orphelines à Charleville. Souvent il avait eu à gémir des graves inconvénients qui résultaient du mélange des enfants des deux sexes dans une même école, partout où ce déplorable usage existait. Il pouvait juger du changement heureux et des avantages précieux que la jeunesse retirait de la communauté de l'Enfant-Jésus, qu'avait établie M. Nicolas Roubaud, son prédécesseur, et dont le bienfait s'était bientôt répandu dans toutes les campagnes, et ne pouvait qu'être frappé des bénédictions

que Dieu répandait sur les écoles pour les garçons, qu'avait formées le vénérable Baptiste de la Salle depuis 1679. Édifié du bon esprit qui animait la communauté des orphelines, touché du zèle qui embrassait celles qui étaient vouées à cette bonne œuvre, et surtout la fondatrice, il comprit quel bien immense produirait la création d'écoles gratuites exclusivement destinées aux filles. Il ne lui fut pas difficile de convaincre Mme de Morel des fruits abondants qu'elles produiraient à Charleville, si elle voulait donner cette extension à son œuvre et contribuer ainsi à sanctifier les jeunes personnes, en les éloignant des dangers auxquels elles étaient exposées dans leurs plus tendres années. La fondatrice ayant obtenu le consentement des associées, et les magistrats de la ville étant disposés à seconder ce projet, dont on se promettait un si grand bien, M. Rogier, accompagné de quelques prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, vint faire l'ouverture de ces écoles en 1686. Elle eut lieu avec beaucoup d'édification; on fit défendre aux maîtres laïques, de recevoir des filles dans les écoles de garçons. Bientôt une demoiselle de distinction de la famille de Beurnonville vint se dévouer à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse et augmenter la petite communauté. Dès le début, l'établissement des écoles gratuites inspira la plus grande confiance et excita une joie générale chez les parents. Une réunion des dames des premières familles réunissaient leurs efforts pour les favoriser. La nomination de M. Jacques Duc à la cure de Charleville, contribua aussi à la réussite des écoles gratuites. Son zèle ardent, son discernement, sa prudence aidèrent puissamment Mme de Morel dans l'œuvre difficile qu'elle avait embrassée.

Notre fondatrice se multipliait par son activité, sa sollicitude et sa charité, brûlant du désir de sanctifier cette nombreuse et intéressante jeunesse qui lui était confiée. Elle allait partout, rien n'échappait à sa surveillance. Elle se faisait rendre compte de tout; elle visitait les classes; elle assistait aux leçons et aux instructions des maîtresses, et les encourageait, et elle témoignait le plus vif intérêt, la plus touchante tendresse aux enfants. Elle veillait surtout à leur instruction religieuse. Le public remarquait, et admirait la piété, la modestie, la retenue, qui distinguaient les jeunes filles qui fréquentaient les écoles gratuites, et elles avaient aussi beaucoup plus d'instruction. C'est pourquoi Mme de Morel, et M. le curé de Charleville, crurent devoir solliciter l'approbation, pour cette communauté de la Providence, de Mgr l'archevêque de Reims. Sa Grandeur vint s'assurer, par elle-même, du bien que produisaient les établissements des orphelines et des écoles gratuites. Le titre d'érection leur fut accordé le 29 septembre 1694, et M. Rolland, vicaire général de l'archevêché de Reims, fut chargé de dresser les Constitutions. Cette mesure assurait l'avenir de ces écoles.

Il ne manquait plus rien à cette communauté pour opérer le bien qu'elle était appelée à accomplir. La main de la Providence n'avait pas cessé de la soutenir, de la conduire, de la protéger, de la faire prospérer. Les divers membres s'étaient dépouillés de tous leurs biens; il ne leur restait plus qu'à se consacrer à Dieu et à l'œuvre des écoles gratuites par des vœux irrévocables. C'est ce qui eut lieu le 17 et le 18 octobre 1694 entre les mains de M. Rolland, nommé premier supérieur, après qu'on se fût préparé à ce grand acte par une retraite de huit jours. Toute la ville vint assister à cette imposante cérémonie. Chacun en sortit attendri, et plein de reconnaissance pour cette fille héroïque. Toutes les maisons retentissaient des louanges et des bénédictions qu'on lui prodiguait, ainsi qu'à ses compagnes. On les vit toutes se présenter avec empressement et avec courage pour s'immoler à Dieu par les vœux de chasteté, d'obéissance, de stabilité, et d'enseigner la jeunesse le reste de ses jours. Il n'y avait personne qui n'admirât les merveilles de la Providence dans ce nouvel établissement que Dieu avait pris sous sa protection, et qui allait contribuer, plus que jamais, à procurer sa gloire, et à faire jouir la jeunesse des bienfaits de la religion. Mme de Morel eut la satisfaction de recevoir nombre de personnes qui demandèrent à suivre la même règle, et à se consacrer à l'éducation chrétienne de la jeunesse. Elle avait grandement à cœur de laisser à sa communauté une chapelle où on pût célébrer les offices divins, et avoir la consolation de jouir de la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Depuis son berceau, les membres qui la composaient avaient été obligés de fréquenter les offices de la paroisse. La fondatrice vint à bout de ses souhaits. La prospérité de sa congrégation lui donnait beaucoup de consolations. Sa santé semblait lui promettre encore de longues années de vie, quand une maladie subite vint l'enlever à l'affection de sa communauté. Elle rendit grâce à Dieu, qui n'avait cessé de bénir l'œuvre qu'il lui avait inspirée; elle consola ses chères enfants, leur donna les avis les plus salutaires; elle demanda elle-même les derniers sacrements, elle récita les prières des agonisants, et rendit tranquillement son âme à son Créateur le 13 septembre 1699.

Une confiance sans bornes en la Providence, la reconnaissance la plus vive pour ses bienfaits, un zèle infatigable à rechercher la gloire de Dieu, procurer le salut des âmes et la sanctification de la jeunesse, une charitable et inépuisable bonté, furent les vertus qui brillèrent dans la vie de Mme de Morel, et qui lui firent fouler aux pieds les espérances, les séductions du monde, qui la rendirent sourde aux plaintes de la nature, qui la firent résister à tous les assauts qui lui furent livrés, et qui la firent se vouer à tant d'actes d'humilité, de mortification, d'abnégation. Elle ne cessa de recommander la pratique de ces vertus à ses

sœurs. Dès sa tendre jeunesse, elle avait senti naître dans son cœur le désir ardent d'étendre l'empire de Jésus-Christ, de s'opposer aux ravages du péché. Elle gémissait de ne pouvoir faire tout le bien qu'elle désirait, de ne pouvoir empêcher tout le mal qu'elle déplorait. Embrasée d'un feu divin, elle était toujours prête à entreprendre ce qui pouvait tourner à la gloire de la religion, et au bonheur de ses frères : c'était comme un nouveau Phinée, dont le zèle ne s'allumait que parce que la loi de Dieu était violée. Comme saint Paul, elle se rend faible avec les faibles. Si la grâce de la vocation ne la porta pas aux actions d'éclat, qui ne sont réservées qu'aux hommes apostoliques, elle travailla avec toute l'ardeur dont elle était capable au salut d'une infinité de personnes qui se trouveraient perdues sans elle.

Sa famille, qui, pendant longtemps, n'avait cessé de mettre des entraves à ses projets, dans l'espoir de l'y faire renoncer, s'appliqua, après sa mort, à en favoriser le développement. La volonté de Dieu, qui s'était visiblement manifestée, par une suite d'événements providentiels, l'avait convaincue que leur parente avait été choisie de Dieu pour être l'instrument de ses miséricordes. Elle ne recula pas devant les sacrifices, pour donner à son Oeuvre plus d'extension, en pourvoyant aux dépenses qu'elle nécessitait.

Les écoles gratuites et les pensions où on donnait une éducation plus soignée aux demoiselles fortunées se soutinrent dans un état prospère jusqu'à la révolution. Dès les premières opérations de l'assemblée nationale, en 1789, on entrevit l'orage qui menaçait cette communauté. Le 13 novembre 1790 une députation de la municipalité se présenta pour lui apprendre qu'elle était déliée de ses engagements, que d'après les décrets de l'assemblée nationale, libres de leurs vœux, tous les membres qui la composaient pouvaient quitter la maison et rentrer dans le monde. Toutes répondirent à l'unanimité que leur résolution bien arrêtée était de rester religieuses. Il leur devenait cependant tous les jours plus difficile de remplir leurs fonctions d'institutrices catholiques. Le schisme s'établissait, Monsieur Poulet, doyen de Charleville, était remplacé par un intrus dont le peuple recherchait les bonnes grâces, et les Catholiques étaient exposés à toutes sortes de tracasseries. Le 6 du mois de mai 1791, à l'occasion d'une procession dite du prince, il y eut une émeute populaire contre cette maison, à cause du refus que fit la communauté de recevoir avec honneur, selon l'usage antique, cette procession. Elles se contentèrent de laisser la porte de l'Eglise ouverte et la lampe allumée pour ne pas paraître donner leur adhésion au schisme. Il n'en fallut pas davantage à la partie de la population qui suivait l'intrus pour se livrer à toutes sortes d'excès. Ils brisent, arrachent la grille du chœur, les fenêtres, ils entrent avec fureur, pénètrent jusque dans l'intérieur du monastère, et Dieu sait

quelles auraient été les suites funestes de leur rage si un homme dévoué et courageux ne fût parvenu à les arrêter et à les calmer. Après une scène si scandaleuse, et qui retentit au loin, les parents des élèves vinrent successivement retirer leurs enfants.

On se pressait alors de mettre à exécution le décret qui ordonnait la confiscation et la vente des biens ecclésiastiques; les services que cette communauté, comme tant d'autres, rendait au public, ni aucune considération ne furent capables d'adoucir cette inique mesure. Le gouvernement s'empara de tous les biens, soit ceux provenant des dots des sœurs comme ceux qui étaient le produit de leurs économies, tout fut vendu et confisqué, et on fit l'inventaire du mobilier de la maison et de la sacristie.

On continua cependant l'œuvre des écoles gratuites externes pour les jeunes filles de la ville. Mais bientôt la communauté fut requise par l'autorité civile de prêter, comme corps enseignant serment, de fidélité à la constitution civile du clergé constitution condamnée par Pie VI comme schismatique, hérétique et impie. Elle refusa unanimement et avec indignation ce serment, et dès ce jour les révolutionnaires cherchèrent à confier les classes à des institutrices de leur parti mais n'en ayant point trouvé, ils furent contraints de les laisser entre ses mains. On ne saurait décrire ce qu'elle eut à souffrir pendant les sept ou huit mois qu'elle continua son œuvre jusqu'au moment de son exil.

Ce fut le 22 mars 1792 que le peuple émeuté, et armé de pavés, de haches et d'autres instruments de destruction, fondit sur la maison, s'ouvrit un passage, pénétra jusque dans l'intérieur de la communauté; alors arrivent les magistrats de la ville, qui, reconnaissant leur impuissance à contenir cette lie du peuple, intimant à la communauté l'ordre de sortir de la maison. Mme Jacquemart, la supérieure, prie alors M. le maire de lui donner cet ordre par écrit pour avoir une preuve authentique qu'elles n'abandonnaient pas volontairement la maison ni l'œuvre de l'enseignement, mais qu'elles cédaient à la force; cet ordre signé du maire et de plusieurs autres officiers, fut remis à Mme la supérieure. Abîmées dans la plus profonde douleur, toutes les religieuses s'arrachèrent à ce saint asile, et se dirigèrent vers des parents et des amis qui voulaient bien les recueillir.

La communauté avait prévu la mesure extrême qu'on venait de prendre contre elle et avait décidé que ses membres resteraient toujours réunis, et qu'elles iraient s'établir à l'étranger. C'est pourquoi elles partirent bientôt pour la Belgique; elles étaient au nombre de dix-huit, y compris quatre sœurs converses. La première station fut Chimay; de là elles se rendirent à Bruxelles, mais elles en furent chassées ainsi que tous les émigrés français par l'armée que commandait le général Dumouriez. La Hollande seule s'offrait à leurs regards, mais tous leurs compatriotes prenaient la même direc-

tion et il ne leur restait pour traverser l'Escaut qu'un tout petit canot sur lequel elles furent obligées de chercher leur salut avec plusieurs autres personnes entassées les unes sur les autres; ce ne fut qu'après trois jours de navigation qu'elles purent arriver à Rotterdam où elles furent accueillies avec tous les égards imaginables, non-seulement par les Catholiques, mais encore par des protestants et des Juifs. Pendant seize mois, elles ressentirent les effets d'une généreuse hospitalité. Des amis dévoués voulant leur procurer un établissement pour rendre leur existence moins précaire et leur fournir le moyen de faire du bien, elles revinrent en Belgique, où elles ouvrirent une maison qui fut bientôt fréquentée par un grand nombre d'élèves; mais hélas, cette prospérité ne fut qu'éphémère. Les bruits les plus sinistres répandaient partout l'alarme, on fait le siège de Charleroy; le pays allait être envahi dans peu de jours, il leur fallut prendre de nouveau la fuite, après avoir renvoyé les élèves et fermé leurs classes, sans savoir où trouver un asile. La Providence qui opéra tant de prodiges visibles dans ces jours de calamité en faveur de tant de martyrs de la persécution, dirigea leurs pas vers le Rhin et après plusieurs stations elles s'établirent à Essen, en Westphalie, où elles vécurent de la charité et du fruit de leurs travaux pendant huit ans.

Mgr de Périgord, archevêque de Reims, avait chargé M. Bausson, curé de Beveroy, des soins de cette communauté; il s'acquitta jusqu'à la fin de cette mission avec beaucoup de dévouement. Ce fut pendant leur séjour à Essen, qu'en 1802, les principaux habitants de Charleville adressaient à Mme la supérieure une invitation pressante de venir reprendre l'enseignement public dans leur ancienne maison. C'était depuis dix ans, le bonheur après lequel cette sainte communauté soupirait, et pour lequel tous ses membres avaient enduré les souffrances de la persécution et de l'exil. Pour réparer leur maison délabrée, tous les ouvriers concoururent à crédit avec un zèle et un dévouement qui ne se ralentirent pas, ce qui permit à la communauté de rouvrir leurs classes le 4 août de la même année, 1802. La digne supérieure qui l'avait conduite en pays étrangers avait alors quatre vingts ans.

Le pensionnat, qui ne se composa tout d'abord que de six élèves venues de Belgique avec les religieuses, prit un tel accroissement qu'en peu de mois il en contenait plus de soixante; il ne cessa de prospérer, de manière qu'en 1807, lors de la première visite de Mgr Jauffret, évêque de Metz, sous la juridiction duquel se trouvait Charleville, l'établissement était des plus florissants. Ces religieuses reprirent aussi avec zèle leurs premières fonctions, elles s'occupèrent avec fruit de l'œuvre des écoles gratuites qui était le but principal qu'elles s'étaient toujours proposé.

Pour obéir à l'évêque de Metz, dont cette

dépendit encore quelque temps, les religieuses de la Providence durent changer de nom et prendre celui de sœurs de Sainte-Sophie, recevoir d'autres constitutions et un autre costume; Sa Grandeur appela même à Metz quelques-unes d'elles pour y fonder une maison. Il en fonda aussi dans le Luxembourg, qui dépendait également de l'évêché de Metz. Mais après la déchéance de Bonaparte le gouvernement de Guillaume, roi des Pays-Bas, ne voulut pas les reconnaître comme appartenant à une congrégation religieuse, et leur défendit de recevoir des novices et même de porter l'habit religieux. Cet établissement ne put se soutenir par défaut de sujets; la supérieure, qui avait été mise à la tête de cette maison, mourut pleine de mérites et de vertus.

Après la mort de Mgr Jauffret, en 1823, les religieuses de Sainte-Sophie de Metz, sollicitèrent la faveur d'être réunies à l'ordre du Sacré-Cœur, dont la maison mère est à Paris.

La maison de Charleville restait la seule que possédât la Providence. La mesure qu'avait prise Mgr de Metz en substituant au titre de la Providence celui de Sainte-Sophie avait diminué le nombre des sujets, ce qui détermina les religieuses de Charleville à suivre l'exemple des sœurs de Sainte-Sophie de Metz, et à demander d'entrer au Sacré-Cœur, ce qui eut lieu en 1834, après avoir rempli les formalités requises auprès des supérieurs ecclésiastiques et des autorités civiles.

Mme la supérieure générale du Sacré-Cœur envoya quelques religieuses à Charleville pour établir cette maison selon les Constitutions et les Règles de la société du Sacré-Cœur; elles prirent l'habit de l'ordre, firent leurs vœux après avoir terminé leur noviciat. Ce fut Mgr l'évêque de Numidie, administrateur du diocèse de Reims pour Son Em. le cardinal Talleyrand de Périgord, qui reçut leurs vœux. Cette maison subsiste toujours sous le nom de Sacré-Cœur.

Quelques-unes des religieuses qui avaient émigré ont existé encore longtemps; une seule, Mme Justine de Gerlache, a survécu à ses sœurs et n'a jamais quitté la maison de Charleville. Elle y avait été d'abord pensionnaire avant la révolution de 93, elle devint ensuite novice; elle voulut suivre ces dames en émigration où elle partagea leurs souffrances et leurs travaux. Jeune, courageuse, vouée à sa vocation, elle leur fut très-utile à une époque où elles étaient obligées de travailler pour vivre. De retour en France, elle fit profession. Comme ces dames étaient peu nombreuses, Mme de Gerlache se trouva surchargée d'occupations; elle fut ensuite, pendant quinze ans, supérieure de cette maison et succéda à Mme Colardeau, femme de mérite, qui avait exercé ces fonctions pendant les treize ans d'exil.

(1) On la porte tous les dimanches à la chapelle pour entendre la sainte Messe, et tous les jours de la semaine pour aller faire une dévotion au Saint-Sacrement. Toutes les religieuses ont pour elle un vif attachement; malgré ses infirmités et ses souf-

et jusqu'alors. C'était une femme de grand caractère, d'éminente vertu et de rare discernement; elle était sœur de M. Jacquemart, grand vicaire de Reims. Mme de Gerlache est âgée de quatre-vingt-cinq ans; quoique accablée d'infirmités, elle est un sujet d'édification pour toute la communauté (1). Mme Zonard avait été maîtresse des novices depuis leur retour en France; elle eut un grand amour pour la vie intérieure et cachée; elle vivait dans une union parfaite avec Dieu. Elle conserva au moins pendant sept à huit ans la présence habituelle avec Dieu dont rien ne pouvait la distraire. On distinguait encore plusieurs autres religieuses d'éminente vertu, qui avaient fait partie de la Providence de Charleville: telles que Mme Poullans, morte il y a huit ans; Mme d'Eserlange, religieuse d'un grand mérite.

Les religieuses de la Providence ne faisaient pas le vœu de pauvreté et n'observaient pas la clôture; elles pouvaient disposer de leurs biens; elles pouvaient sortir avec la permission de la supérieure, et cependant jamais le moindre abus ne se glissa dans cette édifiante communauté. Pendant le temps de l'émigration elles étaient au nombre de dix-neuf; elles eurent le bonheur de ne perdre que deux sujets, malgré les privations et les fatigues de ce dur et long exil. (2)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA), à la Pommeraye (Maine-et-Loire).

L'existence de la congrégation de la Providence, établie à la Pommeraye, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Beaupréau, remonte à l'année 1811. Ce fut la fille d'un pauvre tailleur de cette commune, appelée Marie Moreau, qui en fut le premier membre. Elle éleva une école dans cette localité, et bientôt, désireuse de mener une vie commune, elle s'adjoignit quelques compagnes. Elle prit le nom de sœur *Marie-Joseph*, voulant se mettre, elle et ses sœurs, sous la protection spéciale de la Mère de Dieu et de celui qui veilla sur l'enfance de Jésus.

Mgr Montault, évêque d'Angers, faisant une visite épiscopale, le 20 juin 1816, vit l'établissement naissant de la Providence, et permit qu'on y suivit, pour la conduite spirituelle et les vœux, la Règle du tiers ordre de Notre-Dame du mont Carmel. En 1823, M. l'abbé Grimault, curé de la Pommeraye, et nommé supérieur des religieuses, y ajouta un Règlement supplémentaire qui déterminait d'une manière plus précise le but de l'œuvre, et fixa l'ordre des exercices de la journée. On y dit simplement que les sœurs se livreront à l'instruction des enfants et au soulagement des pauvres malades. Ce règlement fut approuvé et signé par M. l'abbé Grimault. Elle conserve un caractère aimable qui lui attire le respect et l'affection de toutes ses sœurs. Sa mémoire heureuse lui a permis de donner une partie des détails de cette notice.

(2) Voy. à la fin du vol., n° 192.

Montalant, vicaire général du diocèse, au nom de Mgr l'évêque d'Angers.

En 1829, la maison qui ne comptait encore que vingt-deux membres et deux obédiences fut confiée à un nouveau supérieur, M. l'abbé Ruais, qui la conduit aujourd'hui. Mgr Montault, de sainte mémoire, portait, dès lors, un intérêt tout particulier à cette congrégation naissante. En la confiant au nouveau supérieur, il lui disait : Vous trouverez là une petite congrégation que je vous recommande d'une manière toute spéciale, et il ajouta : Si je ne me trompe, les filles qui la composent sont appelées à rendre de grands services. La prédiction s'est déjà, en partie accomplie, car, outre la maison mère, la congrégation compte soixante-trois établissements dans cinq départements différents.

Comme les constitutions des tierçaises étaient insuffisantes, et peu en rapport avec le but de l'OEuvre, le supérieur s'occupa sérieusement de leur en donner de nouvelles. Chaque année, aux retraites générales, il exposait aux sœurs leurs besoins, leurs devoirs, et, en commun, on déterminait certaines règles de conduite qui devenaient dès lors obligatoires, et devinrent, plus tard, la base des Constitutions et Règles de la congrégation. C'est ce qui fut fait en 1845 où ces Statuts et Règles éparses furent recueillis et présentés à Mgr Angebault, évêque d'Angers, juge si compétent en cette matière, qui daigna les approuver ; enfin, un décret impérial, en date du 25 mars 1852, a légalement reconnu ces dits Statuts et Règles. En voici les dispositions principales :

Les religieuses sont sous l'autorité immédiate de Mgr l'évêque d'Angers. Elles se divisent en deux classes : 1° les sœurs de chœur ; 2° les sœurs converses employées aux gros travaux dans la maison mère. Le gouvernement de la congrégation se compose : 1° Du supérieur ; 2° du conseil général ; 3° de la supérieure générale ; 4° du conseil particulier.

Le conseil général représente la congrégation tout entière et en soutient les droits. Il se compose : 1° de la supérieure générale ; 2° du conseil particulier et de dix membres choisis parmi les religieuses ayant fait des vœux. Il décide en dernier ressort à la pluralité des suffrages ; il fait aussi les élections.

Les religieuses sont vouées à l'instruction des enfants dans des écoles d'externes, des pensionnats, des asiles, des ouvroirs (elles ont même des écoles mixtes où entrent des petits garçons jusqu'à l'âge de douze ans), et au soulagement des pauvres et des malades, soit à domicile, soit dans des hospices ou orphelinats, soit par la tenue de pharmacies gratuites.(1)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), à Nantes.

D'après l'opinion de M. l'abbé Tresvaux, auteur de l'*Histoire de l'Eglise de Bretagne*, les Sœurs de la Providence de Nantes étaient originellement de la communauté instituée à Namur par Jeanne de la Nouë, et qui des-

servait l'Hôtel-Dieu et le Sanitat à Nantes. En 1774, Mgr de La Mazerand, évêque de Nantes, leur confia la maison des Incurables, qui venait d'être fondée. Les sœurs furent très-maltraitées au commencement de la révolution, à cause de leur attachement à la foi ; elles continuent à desservir l'hospice des Incurables.(2)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), maison mère à Portieux, diocèse de Saint-Dié (Vosges).

Le zèle d'un saint prêtre jeta les fondements d'une congrégation de pieuses filles qui se consacrent et se dévouent à l'instruction des enfants, et qui prodiguent aux malades les soins qu'une charité ingénieuse leur inspire. Ce fut M. Moye, d'abord vicaire de Saint-Victor, à Metz ; puis de plusieurs autres paroisses ; ensuite vicaire apostolique, qui fut le fondateur de cette congrégation, dite des Sœurs de la Providence, destinées à aller dans les campagnes et dans les hameaux les plus abandonnés, pour instruire les enfants, et tous ceux qui vivaient dans l'ignorance de leurs devoirs, sans autres ressources que celles de la Providence qui ne manque jamais à ceux qui mettent leur confiance en elle.

Après huit ans de réflexions, il communiqua son projet à M. Bertin alors vicaire général du diocèse ; il fut approuvé par Mgr quoiqu'il entrevît beaucoup de difficultés. Parmi ceux qui connurent d'abord ce dessein, les uns le taxaient de témérité, les autres de folie ; ces opinions diverses et le blâme dont il fut l'objet ne découragèrent pas le fondateur, persuadé que s'il était l'œuvre de Dieu, il trouverait mille moyens d'en assurer le succès. Plein de cette confiance, il envoya deux de ces filles de Charité dans deux paroisses à une petite distance de Metz, leur disant : « Je vous envoie comme Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses apôtres, je vous exhorte à mettre votre confiance en Dieu ; abandonnez-vous entièrement à la Providence. » Quoique les mains vides ; elles se rendirent à leur destination. Tous ceux qui furent instruits de leur départ blâmèrent hautement cette démarche. Comment vivront-elles ? disaient les uns ? elles mourront de faim. Elles reviendront, disaient les autres. M. Moye comptait sur un plein succès, parce qu'il espérait tout secours du Ciel ; il conjurait tous ceux qui étaient instruits de ses projets de prier la divine Providence d'éloigner, de surmonter tous les obstacles que la malice des hommes ou des démons pourrait susciter pour en arrêter le succès ; si Dieu ne bâtit lui-même la maison, disait-il, c'est en vain que travaillent ceux qui s'efforcent de la construire. Dans les œuvres de Dieu on commence par les humiliations et les contradictions ; c'est par ces dures épreuves que Dieu se plaît à faire passer ceux qu'il prépare pour de grandes œuvres. Les premières sœurs rencontrèrent presque partout de l'opposition et de l'indifférence, mais

(1) Voy. à la fin du vol., n° 193.

(2) Voy. à la fin du vol., n°s 194, 195.

leur zèle, qui ne se ralentit jamais, leur fit vaincre tous les obstacles ; c'est ce qu'on put remarquer dans une circonstance qui semblait ruiner toutes leurs espérances, quoique encore au berceau. Cette institution excita tellement les murmures que Mgr l'évêque crut devoir défendre sa propagation ; il autorisa seulement celles qui existaient déjà à continuer leur œuvre. Cette mesure trouva M. Moye résigné, mais il éprouva une peine infinie à cause des avantages spirituels qu'il se promettait de ces établissements ; il eût été moins affligé, si on l'eût dépouillé de tous ses biens, s'il eût perdu la santé et la vie. Comme il le disait lui-même, ce sacrifice lui coûta beaucoup, mais après avoir fait des actes généreux de renoncement avec Sa Grâce, il parvint à rétablir le calme dans son cœur, et quoiqu'en apparence il n'existât aucun rayon d'espérance, persuadé que Dieu demande quelquefois le sacrifice de notre volonté et des desseins qu'il nous a inspirés, il le renouvela devant un autel de la Vierge, et il remit entre ses mains et celles de l'Enfant-Jésus l'avenir de son projet. Il s'empessa de donner cette triste nouvelle à ses amis et à celles de ces pieuses filles qui étaient remplies d'ardeur pour l'établissement de ces écoles, afin de les engager à se soumettre aux ordres de l'autorité ecclésiastique ; l'une d'elles, Mlle Fresne, lui répondit : « Mon Père, ce n'est qu'une épreuve. » Un de ses amis, M. Jobal, lui dit : « Les sœurs qui restent sont des pierres d'attente. »

Les consolations que M. Moye goûtait à la suite des sentiments d'abnégation dont il s'était pénétré, augmentèrent en entendant ces paroles ; il eut aussi le pressentiment que ses espérances se réaliseraient pour se fortifier dans sa résignation : il rappela ce que dit sainte Thérèse de la manière admirable avec laquelle ses fondations s'établirent, non-seulement sans secours humains, mais souvent malgré toutes sortes de contradictions de la part des hommes ; comment, dans les difficultés qui se présentaient, on s'apercevait que peu à peu, et quelquefois dans un moment, tous les obstacles s'évanouissaient ; comment ces établissements, dans les circonstances où on s'y attendait le moins, et souvent quand les choses paraissaient désespérées, la Providence faisait naître des ressources auxquelles personne ne s'était attendu. C'est ce qui arrive dans les ouvrages de Dieu ; il les fait réussir par les voies qu'il trouve les plus propres à ses desseins ; il les soutient par les moyens tout contraires à ceux de la prudence humaine, au lieu que les établissements qui ne sont fondés que sur des moyens humains, tombent souvent par l'endroit même où ils paraissaient les mieux affermis.

Mgr l'évêque de Metz se relâcha de sa défense ; il permit d'abord d'établir une de ces écoles à Poligny, puis il favorisa lui-même cette institution, en invitant MM. les curés dans les synodes à former de ces écoles dans leurs paroisses. Après avoir rencontré beau-

coup de contradictions dans son établissement en général, cette institution en éprouva encore davantage dans l'application ; presque partout où l'on formait des écoles, les sœurs subissaient de profondes humiliations ; les établissements soulevaient des oppositions et suscitaient des ennemis. Quelques-unes de ces écoles ne durèrent que quelques années, d'autres que quelques mois ; mais rien ne rebuta l'homme de Dieu, et il fut puissamment secondé par le zèle des saintes filles qui se dévouèrent à cette bonne œuvre. Il les soutenait, il augmentait leur ardeur par ses exemples et par ses conseils ; il leur disait avec raison qu'une mission ne produit pas des fruits aussi solides, et ne laisse pas de traces plus profondes dans les cœurs, que les instructions qu'elles donneraient aux jeunes enfants et les sentiments qu'elles leur inspireraient, et qui ne s'effaceraient jamais de leurs cœurs. « Soyez disposées, » leur disait-il, « comme des missionnaires, à aller de village en village, de hameau en hameau, ainsi que faisait Notre-Seigneur, quand il était sur la terre. » Quelques-uns de ces établissements prospérèrent, et Dieu bénit les efforts des sœurs de la Providence ; les enfants, et même les grandes personnes profitèrent et de leurs soins et des instructions que leur adressait leur fondateur.

M. Moye cependant n'était pas à bout des humiliations et des contradictions, mais il observa toujours que les hommes même dans leurs intrigues ne sont que les exécuteurs des desseins de Dieu, à l'égard de ceux qui s'abandonnent sincèrement à la Providence et qui en suivent les dispositions. Il fut tellement voué au mépris, à la calomnie ; les filles de la Providence rencontrèrent tant de difficultés et furent livrées à tant d'abjection que les parents mêmes de M. Moye lui en faisaient des reproches amers, parce qu'ils ne pouvaient supporter l'odieux qui rejailissait sur sa famille. Sa confiance en Dieu augmentait en proportion des injustices du monde ; si les hommes me rejettent, disait-il, j'espère que le Seigneur me recevra dans sa miséricorde. Le nombre des sœurs augmentait chaque jour, et comme il était important d'établir la discipline dans cette congrégation naissante, Dieu, pour seconder son zèle, suscita une femme forte, qui, avide de gagner des âmes à Notre-Seigneur Jésus-Christ, entra dans toutes les vues du saint prêtre et fut nommée supérieure générale. Mme Morel, avec laquelle il avait contracté à Dieuze une liaison toute spirituelle, l'aida puissamment ; elle avait consacré à Dieu sa virginité ; elle se livra avec ardeur à toutes sortes de bonnes œuvres ; elle commença plusieurs écoles, d'abord à Cutting, quelques années après à Condrexange, à Assenancourt, et ensuite dans les environs de Saint-Dié. Elle eut partout bien des contradictions, bien des humiliations à supporter, mais son zèle et son courage lui faisaient surmonter tous les obstacles ; ses bons exemples répandaient partout la bonne

odeur de Jésus-Christ. A Gondrexange, où l'évêque lui avait permis d'aller, on sonna la cloche à son arrivée dans l'intention de réunir les habitants pour la chasser. Elle va se jeter aux pieds de M. le curé, lui demande la permission d'ouvrir une école et sa bénédiction. Quoique peu disposé en sa faveur, M. le curé ne put retenir ses larmes; son cœur fut si touché, si attendri qu'il pouvait à peine articuler les paroles qu'il lui adressait en lui donnant sa bénédiction. La sœur demeura et fit l'école.

La sœur Morel forma des sœurs qu'elle aidait et soutenait par ses exemples et ses discours; elle pourvoyait à tous leurs besoins spirituels et temporels, elle leur apprenait à pratiquer l'humilité et la mortification. Ses soins s'étendaient à tout. Elle plaçait les sœurs; elle exerçait sa charité envers les indigents, elle les soulageait par tous les moyens; Dieu bénissait toutes ses entreprises; elle faisait beaucoup avec peu de chose; elle était si sobre qu'elle vivait presque de rien. Telle fut la première supérieure qui mourut en odeur de sainteté.

Après avoir exercé le saint ministère dans plusieurs autres paroisses, en qualité de vicaire, M. Moye fut appelé à Saint-Dié, par Mgr Marcillie, alors évêque de Sion et grand prévôt du chapitre, à l'effet de commencer son séminaire. C'est là qu'il fit la connaissance de M. Baulin, qui fut l'instrument dont la Providence voulait se servir pour donner plus d'étendue à l'exécution de son projet, et ce fut M. Moye lui-même qui le lui annonça, ce qui fut vérifié par les événements. Cet abbé Baulin était un pieux ecclésiastique qui ne respirait que la gloire de Dieu. Son âme était embrasée des feux de la plus ardente charité. L'œuvre de M. Moye lui parut si importante et si utile à la religion qu'il s'y dévoua tout entier. Sa fortune et son titre de chanoine lui donnaient assez de crédit pour protéger cette congrégation et pour lui donner beaucoup d'extension; il réunit tous ses efforts pour placer des sœurs dans les villages des Vosges. Cependant les humiliations et les contradictions ne manquèrent jamais d'entraver les commencements des divers établissements qu'ils formèrent; mais persuadés que ces épreuves sont communes aux œuvres de Dieu, les difficultés ne faisaient qu'augmenter leur zèle et fournir des aliments à leur patience. Après un an environ de résidence à Saint-Dié, le saint fondateur se rendit à Paris, pour faire des missions, et il laissa entre les mains de M. Baulin le soin de son institution naissante. Il revint au printemps dans la Lorraine et il se livra pendant dix-huit mois aux mêmes exercices dans grand nombre de paroisses où ses prédications et ses bons exemples produisirent les fruits les plus abondants. Ce fut pendant cet intervalle que l'œuvre de la Providence obtint le plus grand succès; plus de trente nouvelles localités virent se former des écoles où s'instruisait et se sanctifiait la jeunesse. MM. Moye et Baulin voyaient les bénédictions du Ciel se

répandre sur ces écoles; ils en remerciaient le Seigneur et ils s'efforçaient de suivre les vues de la Providence qui les avait choisis pour être ses instruments. M. Baulin se voyant appelé par elle à remplacer M. Moye, quand il fut parti pour la Chine, il redoubla de zèle et d'efforts; rien ne lui paraissait pénible; il allait lui-même dans les villages, exhorter les habitants à profiter des avantages que procure une sœur. Ses paroles pleines d'onction passaient dans tous les cœurs, et jetaient les semences du bien que devait opérer la sœur qu'il installait.

Ces pieuses filles n'étaient encore répandues que dans les diocèses de Metz, de Nancy et de Saint-Dié, mais bientôt les diocèses voisins voulurent en avoir et demandèrent avec instance à M. Baulin de leur en envoyer. Sous sa conduite, les sœurs se multiplièrent d'une manière étonnante; chaque année il établissait un grand nombre d'écoles qu'il visitait exactement. Cette congrégation fondée par M. Moye, soutenue par MM. Jobal, Lacombe, Galland, et dirigée par M. Baulin, donnait les plus belles espérances.

Ces quelques amis de M. Moye concoururent aussi à cette excellente œuvre, M. Jobal soutenait les établissements dans les environs de Metz, M. Galland, curé de Charmes-sur-Moselle, fit construire une maison de Noviciat à Esseigney, pour les sœurs françaises. C'était un homme d'un zèle ardent, d'une piété solide, d'une charité sans bornes. M. Lacombe en établit un pour les sœurs allemandes à Haut-Clocher, il fut transféré ensuite à Siestal. Les sœurs y vivaient en communauté comme des religieuses sous les ordres d'une supérieure, et celles qui dirigeaient les écoles dans les diverses communes y venaient tous les ans pour se recueillir et pour ranimer leur ferveur. Quand M. Lacombe faisait bâtir sa maison du noviciat, on tenait les propos les plus injurieux, mais il les souffrait avec sa patience et sa douceur ordinaire, et n'en continua pas moins son Oeuvre; aussi fut-elle bénie par la Providence. Ce fut admirable de voir l'affluence des novices, l'ordre et la piété qui régnèrent dans cette maison.

A Marlin, une sœur faisait des prodiges. Quoique souvent malade, son zèle lui faisait oublier ses infirmités. Elle faisait aux pauvres des lectures; elle les formait à la vertu par des exercices de piété, sans distinction d'âge ni de sexe; elle inspirait à tous des sentiments d'amour pour Dieu et de zèle pour leur salut; des vieillards de soixante, soixante-dix et quatre-vingts ans, ne pouvaient retenir leurs larmes, aussi M. Moye ayant donné une mission dans une paroisse voisine à Bobin, on venait en foule de Marlin pour y faire des confessions générales.

A Bobin, village allemand, une autre sœur d'une piété éminente et qui avait le don d'oraison, sut communiquer à la population l'esprit de prière qui l'animait; les pères et mères étaient si touchés du changement qui s'opérait dans leurs enfants qu'ils commen-

cèrent à penser sérieusement à leur salut.

Brûlant d'ardeur pour étendre la gloire de Dieu et pour rendre participantes des précieux fruits de la Rédemption les nations qui en étaient privées, M. Moye, ayant obtenu la permission de ses supérieurs, se rendit à Paris en 1769; il y demeura un an, mais n'ayant pas trouvé une occasion favorable pour s'embarquer pour la Chine, il revint en Lorraine, où il se livra avec beaucoup de zèle aux missions dans les campagnes; il retourna ensuite dans la capitale, arriva à Port-Louis le 20 novembre 1771 et partit pour la Chine le 30 décembre suivant, sur le vaisseau *le Penthèvre*, laissant entre les mains de la Providence la bonne œuvre qu'il avait commencée.

Elle prospéra d'une manière étonnante avec les soins de M. Baulin que Dieu avait suscité pour en être le continuateur, jusqu'à son retour, qui eut lieu seize ans après, en 1787.

Transporté dans l'empire céleste, M. Moye ne perdant jamais de vue le moyen de salut qui lui avait si bien réussi en Europe, le proposa à M. Gleyo sous lequel il exerçait le saint ministère. Ce digne prélat entrevit tant de difficultés qu'il le jugea d'abord impossible; il était cependant persuadé qu'on pouvait obtenir les plus heureux résultats, mais rebuté par les obstacles, il différait toujours de l'entreprendre; un jour qu'il récitait une prière à la sainte Vierge, il lui sembla entendre la voix qui lui disait: « C'est mon ouvrage, » et aussitôt il se mit à l'œuvre.

Dieu, qui leur avait inspiré cet heureux projet, suscita au milieu de cette nation infidèle des sujets dignes de les seconder. Les premières qui furent appelées à diriger ces écoles se distinguèrent par leurs vertus et surtout par leur héroïque patience; car, comme toujours, les commencements de l'ouvrage du Seigneur furent souvent entravés; il éprouva et il purifia ces vases d'élection; il les humilia avant de les exalter. Parmi elles se distingua surtout une fille de onze à douze ans, qui était un prodige d'intelligence et de piété; elle comprenait et expliquait les livres chinois les plus difficiles, et elle ne parlait, elle ne s'entretenait que de Dieu. Elle fut guérie miraculeusement d'une maladie qui lui occasionnait des douleurs atroces; elle convertit beaucoup de païens; elle fut chargée d'instruire en particulier les filles et les femmes.

Dans tous les districts on établit de ces écoles et partout elles opéraient le plus grand bien: les grandes filles, les femmes, les prosélytes ne craignaient pas de s'y rendre. On eut la consolation de voir les fruits abondants qui résultaient de ces utiles établissements. Les enfants, qui apprenaient les vérités de la religion, des prières, des pratiques de piété, les enseignaient à leurs père et mère; ils faisaient chez eux la prière publique et une partie des exercices qu'on pratiquait à l'école. Partout on les entendait chanter les petits cantiques qu'on leur avait enseignés. Un jour que M. Moye établissait

une de ces écoles à Kiouthéon, son hôte malade se trouvait en danger de mort, sa fille était promise en mariage, et il lui semblait que Dieu la destinait à rester vierge et à devenir un vase d'élection; il dit au père: Promettez à Dieu que vous lui consacrez votre fille et je le prierai de vous guérir; il le promit et il fut guéri. Cette jeune fille se donna à Dieu sans réserve; elle jeûna tous les jours pendant trois ans; sa nourriture était un peu de riz cuit à l'eau et quelques herbes salées. Jamais de viande ni de liqueurs du pays. Elle avait dans la physionomie une douceur, une candeur et une modestie qui la rendaient admirable; toutes les vertus étaient peintes sur son visage. Elle portait la haire, se donnait la discipline, passait presque tous les jours en prière, en méditation et souvent les bras en croix; elle avait le don de faire passer ses vertus dans le cœur des enfants et de toutes les personnes qu'elle enseignait. Tous les membres de sa famille, sa mère, sa sœur, sa tante, consacraient tout leur temps aux bonnes œuvres; elles recevaient même dans leur maison, les pauvres femmes, les nourrissaient, les instruisaient et les formaient à la piété. Dieu favorisa et multiplia tellement ces établissements qu'ils obtinrent bientôt un assentiment universel. Tout le monde comprit que c'était le moyen le plus efficace pour répandre la bonne nouvelle de l'Évangile, et de la faire parvenir par la jeunesse aux oreilles des parents.

Lorsque M. Moye habitait la France, il était l'âme de ses communautés et de tous les membres qui travaillaient à l'instruction et à la sanctification de la jeunesse dans les diverses communes; les avis qu'il ne cessait de leur donner de vive voix leur servaient de règles; mais quand il quitta sa patrie pour aller évangéliser des peuples encore assis dans l'ombre de la mort, ayant grandement à cœur la conservation et la propagation de son institution et de la maintenir dans le bon esprit qui en dominait tous les membres, il entretenait avec les sœurs de la Providence une correspondance régulière, il leur adressa constamment des lettres où il les entretenait des devoirs de leur état, et des vertus qui le constituent essentiellement. Aussi la réunion de ces lettres forme un corps d'instructions qui doivent diriger leur conduite. Nous voudrions pouvoir inscrire ici quelques-unes de ces lettres; quoique écrites dans un style simple et négligé, elles n'en feraient que mieux connaître l'esprit d'humilité et d'abnégation de cet homme de Dieu, et l'unique désir qu'il avait de propager sa gloire, de le faire connaître et aimer par les pauvres surtout et par les ignorants. Il devint ainsi par ses exemples et par ses préceptes le modèle de ces admirables filles qui, renonçant à tous les biens du monde, à toutes les douceurs de la vie, se vouent à une œuvre si pénible et si méritoire.

A son retour de la Chine, M. Moye trouva singulièrement accrue la congrégation qu'il

avait fondée ; il en bénit la Providence, et de concert avec M. Baulin, il travailla à multiplier encore les écoles, mais surtout à renouveler dans l'esprit de leur état ses pieuses filles éparses dans les hameaux et sur les montagnes ; comme l'Apôtre des nations, il pouvait compter ses courses, ses veilles, ses naufrages et les supplices qu'il avait endurés pour conserver et établir la foi ; accablé d'infirmités, couvert de glorieuses cicatrices des persécutions qu'il avait essuyées en Chine, il ne crut pas avoir encore le droit de se reposer ; il se plaisait à donner des missions dans les hameaux abandonnés ; il allait dans la chaumière du pauvre, le consolait et lui apprenait à souffrir avec résignation. Il continua ses travaux apostoliques jusqu'à l'époque funeste de la révolution. Alors il fut obligé de sortir de France, il se retira à Trêves où il nomma pour son successeur M. Feys, curé de Portieux, il recommanda de réunir ses efforts à ceux de M. Baulin pour maintenir l'œuvre qu'il avait entreprise ; ses jours étaient remplis, la couronne de justice l'attendait ; il mourut entre les bras de son successeur et fit la mort d'un prédestiné, le samedi 4 mai de l'année 1793.

L'œuvre des écoles avait été interrompue en France par sa désastreuse révolution. Les sœurs avaient disparu avec tous les ordres religieux ; tout exercice de piété avait cessé, on voyait l'abomination de la désolation jusque dans le lieu saint, mais la Providence veillait au maintien de l'institution qui avait coûté tant de peines à son fondateur. Plusieurs sœurs étaient sorties de France, n'ayant emporté avec elles que la confiance qu'elles avaient en la divine Providence dont elles étaient les enfants, et rien ne leur manqua. Elles formèrent le noyau d'où est sorti ce grand arbre qui étend aujourd'hui si loin ses rameaux. M. Baulin rentra d'abord avec quelques sœurs à la faveur du sénatus-consulte du 26 avril 1802 ; il les établit dans des paroisses avec un grand nombre d'autres sœurs qui s'étaient retirées dans leurs familles et qui se remirent sous sa direction. M. Feys que M. Moye, en mourant, avait nommé pour lui succéder en plaça d'abord deux à Portieux, dont il fut nommé curé, dans l'évêché de Nancy, et d'après le conseil de M. Baulin on forma un noviciat dans cette paroisse et une congrégation de toutes celles qui existaient. On élut une Supérieure générale, sœur Cécile Colart, que confirma Mgr d'Osmond. Sa Grandeur délégua M. Feys pour être supérieur ecclésiastique de cette communauté naissante.

Dieu bénit ses travaux ; les sœurs se multiplièrent d'une manière prodigieuse, car 27 ans après leur nombre s'élevait à 1,200 ; une ordonnance royale du 2 août 1816 avait donné une existence légale à cette congrégation et confirmé ses statuts, et en 1824, dans le seul département des Vosges, on comptait 89 établissements.

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DE LA) ; maison mère à Langres (Haute-Marne).

Cette congrégation fut établie à Langres

(Haute-Marne) en 1802, au mois de janvier. Elle eut pour fondateur M. l'abbé Leclerc, ancien directeur du grand séminaire, et vicaire général de Mgr le cardinal de la Luzerne, évêque de Langres.

Retiré en Suisse avec ce prélat, pendant la tourmente révolutionnaire, il forma, de concert avec lui, le projet de fonder à leur rentrée en France une communauté de filles dévouées à l'éducation des enfants pauvres et au soin des malades dans les villes et les campagnes. De retour en France, M. l'abbé Leclerc se hâta de réaliser son pieux dessein. Il fut secondé par Mlle Roger de Langres, dont la maison fut comme le berceau de la nouvelle congrégation, et il voulut que ses filles portassent le nom de Sœurs de la Providence. Il établit comme règle fondamentale qu'elles n'iraient jamais moins de deux dans les établissements qui leur seraient confiés : le Seigneur ne tarda pas à bénir la congrégation naissante : les vocations se multiplièrent ; des maisons nombreuses se formèrent dans les diocèses de Langres et de Dijon. Ce ne fut qu'au bout de onze ans que le pieux fondateur traça définitivement les règles et constitutions de son institut. Il mourut en 1817, avec la consolation de voir en pleine prospérité l'œuvre qu'il avait établie. Sa mémoire est en vénération dans le diocèse de Langres, et la réputation de sainteté qu'il y a laissée est justifiée par une vie entière de pauvreté, de mortification, de dévouement à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

La congrégation des sœurs de la Providence de Langres, distincte, sous tous les rapports, de celles qui portent en France le même nom, compte actuellement près de cinq cents sœurs et cent cinquante à deux cents établissements, relevant tous de la maison mère établie dans la ville de Langres.

Conformément au but de leur institut, les sœurs dirigent des classes externes, des pensionnats, des ouvroirs et des asiles ; elles soignent les malades à domicile, ou dans les hôpitaux qui leur sont confiés.

Depuis leur fondation, elles n'ont pas cessé de montrer un dévouement à toute épreuve dans l'accomplissement des devoirs que leur impose leur vocation. Au milieu des épidémies qui ont ravagé le pays, elles ont fait preuve d'un courage surhumain. Plusieurs ont succombé victimes de leur zèle, heureuses de mourir dans l'exercice de leur charité.

La congrégation, dirigée par une supérieure générale, a été reconnue légalement par le gouvernement, en 1826. Depuis la mort de son vénérable fondateur, elle est restée sous la conduite immédiate de l'évêque diocésain, qui se fait remplacer par un directeur qu'il nomme lui-même. Mgr Parisi, pendant les dix-sept ans qu'il occupa le siège de Langres, porta le plus vif intérêt à cette congrégation, et elle prospéra beaucoup sous sa haute et sage direction.

En 1852, Mgr Parisi, transféré à l'évêché

d'Arras, demanda des sœurs à la maison mère de Langres, pour fonder dans son nouveau diocèse une congrégation du même ordre.

Conformément à son désir, des sœurs vinrent de Langres pour établir à Arras une maison mère. L'ouverture s'en fit le 4 mai 1852, dans l'ancien Hôtel-Dieu en cité. De là le nom que prirent les nouvelles sœurs, de Sœurs de la Providence de l'Hôtel-Dieu, à Arras.

M. l'abbé de la Tour-d'Auvergne, vicaire général, nommé, par Mgr Parisis, directeur de la communauté naissante, seconda puissamment les vues du prélat, par son zèle et son dévouement infatigables aux intérêts tant spirituels que temporels de la congrégation. La dignité d'auditeur de Rote, l'ayant appelé à Rome, lui fit quitter, au commencement de l'année 1856, une direction qui avait été si heureuse pour les sœurs : son départ laissa dans les cœurs les plus vifs regrets.

La congrégation d'Arras, reconnue légalement en 1854, a le même but que celle de Langres, c'est-à-dire l'éducation des enfants et le soin des malades ; elle est aussi dirigée par une supérieure générale. Quoiqu'elle ne compte encore que trois ou quatre ans d'existence, elle a déjà dix-huit établissements, un noviciat d'une quarantaine de sujets, et quarante-deux religieuses professes. L'Hôtel-Dieu, qu'elles occupaient en location, a été acquis par Mgr Parisis, comme propriété diocésaine.

L'heureux début de cette congrégation naissante fait espérer que Dieu la bénira comme il a béni celle de Langres. Les sœurs, quoique jeunes encore pour la plupart, et novices dans l'exercice de leur vocation, ont imité avec un courage admirable celles de Langres, dans les soins donnés aux cholériques de 1855. Demandées par l'autorité civile, elles ont été envoyées par leurs supérieurs dans plusieurs paroisses affligées par l'épidémie, et elles se sont constamment montrées à la hauteur de la mission de charité qui leur était confiée. (1)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA), à Annonay, diocèse de Viviers (Ardèche).

La maison de la Providence a été établie dans la ville d'Annonay, par les soins de M. l'abbé Duret, ancien chanoine de la collégiale et archiprêtre, de concert avec M. Léorat-Picansel, curé et vicaire général du diocèse. Les sœurs Marie et Thérèse Lioud ont été les premières à s'engager par le vœu de stabilité, en 1819. Le règlement tracé par les fondateurs fut, en grande partie, tiré de celui que Bossuet avait dressé pour le séminaire des Filles de la Propagation de la Foi, établies à Metz.

Le but que se proposent les Sœurs de la Providence, est de donner un asile à de pauvres enfants de leur sexe, orphelines ou abandonnées de leurs parents, ou dont les mœurs seraient exposées.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 196.

Pour atteindre ce but, on exige des sœurs un dévouement entier, un détachement complet.

Elles reçoivent un nombre d'enfants aussi grand que leurs facultés peuvent le permettre, de sorte que leur maison ne puisse jamais s'enrichir. L'âge exigé est de sept à dix ans. On suit avec ces enfants un régime maternel, de sorte que l'esprit de famille est proprement celui de la petite communauté.

On leur apprend à lire et à écrire ; les principes du calcul, la couture, le raccommodage, le repassage du linge, et en général tout ce qui est nécessaire à une femme de chambre. Quand elles ont atteint l'âge de vingt et un ans, on les place dans des maisons chrétiennes et sûres, après leur avoir donné un trousseau convenable. Dans le monde, elles continuent encore à être l'objet des soins de leurs anciennes maîtresses, autant que la position de celles-ci et les circonstances peuvent le permettre.

Les personnes qui ont fondé cet établissement avaient un double but : celui d'être utiles à la classe pauvre, en recueillant ces enfants, et celui de procurer aux familles riches des femmes de chambre et des domestiques bien formées sous tous les rapports.

Les Sœurs de la Providence ne sont pas cloîtrées ; mais l'esprit de recueillement et de retraite leur est spécialement recommandé. Elles doivent aussi faire une profession particulière de la simplicité évangélique : leur digne fondatrice et première supérieure, décédée l'année 1856, à l'âge de quatre-vingt-six ans, leur a légué cet esprit de simplicité et d'humilité dont sa conduite offrait un type admirable comme un précieux héritage. Son bonheur était de vivre inaperçue avec sa petite communauté. « Mes sœurs, » disait-elle souvent, « soyons petites, restons dans la simplicité, et Dieu sera avec nous. Il se retirera, si nous en sortons. »

Depuis quelque temps, les supérieurs ont jugé à propos, dans l'intérêt de l'œuvre, de faire quelques modifications aux premiers règlements. Les sœurs ont ajouté au vœu unique de stabilité, auquel elles se bornaient dans le principe, ceux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. En continuant à pratiquer ces vertus religieuses avec la même perfection, elles le feront avec plus de mérite.

La communauté est sous le patronage du saint nom de Marie et de saint Vincent de Paul. Elle honore aussi d'une dévotion particulière le Sacré-Cœur et la Sainte-Enfance de Jésus, ainsi que le glorieux saint Joseph.

Elle dépend de Mgr l'évêque du diocèse. C'est lui qui nomme le supérieur, ou Père spirituel.

Les sœurs font tous les cinq ans une nouvelle élection de la supérieure et de son assistante ; les mêmes peuvent être réélues. — Cette élection doit toujours être approuvée par l'Ordinaire.

L'économe et les conseillères sont nommées par la supérieure.

Le costume des sœurs est fort simple : il consiste dans une robe de laine noire, à manches larges, tablier et châle de même couleur. — Coiffure blanche avec bord plissé sur les côtés, recouverte d'une calèche en crêpe noir. Les sœurs professes portent suspendu au cou un cœur en argent, sur lequel est gravé d'un côté le saint nom de *Jésus*, et de l'autre celui de *Marie*.

Les sœurs converses ont, à peu de chose près, le même costume. Les unes et les autres portent un manteau long pendant l'hiver. (1)

Les Sœurs de la Providence d'Annonay ont en ce moment, dans leur maison, soixante-deux enfants, qu'elles élèvent, nourrissent et entretiennent à leurs frais, comme le portent leurs Règlements. — Elles ont éprouvé en bien des circonstances que Dieu veille sur leur œuvre d'une manière qui doit les engager à la continuer, avec une confiance sans bornes et le plus religieux dévouement.

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), maison mère à Troyes (Aube).

La congrégation des Sœurs de la Providence de Troyes a été fondée en 1819, à Pargues, canton de Chaource, arrondissement de Bar-sur-Seine. Elle eut pour fondateur M. l'abbé Boigegrain, alors curé de la petite paroisse de Pargues, décédé en 1845 chanoine de la cathédrale. Les constitutions qu'il lui donna ont été approuvées le 2 juillet 1848 par Mgr Debelay, aujourd'hui archevêque d'Avignon.

Depuis longtemps M. l'abbé Boigegrain, curé de Pargues, était préoccupé de la pensée de procurer à sa paroisse un établissement de sœurs pour la visite des pauvres, le soin des malades et l'éducation des jeunes filles. Cette œuvre lui paraissait d'autant plus nécessaire qu'à son retour de l'exil, après dix années d'absence, il avait trouvé bien des ruines à réparer. Sa chère paroisse, autrefois si attachée aux pratiques de la piété chrétienne, n'était plus telle qu'il l'avait laissée en partant pour la terre étrangère. Et combien d'autres étaient, sous ce rapport, dans une situation incomparablement plus déplorable!

Le vénérable curé de Pargues ayant appris tout le bien que les religieuses, vouées à l'instruction de l'enfance et au soulagement des pauvres et des malades, opéraient en d'autres contrées, son grand désir fut d'en obtenir deux seulement pour sa paroisse. Il était persuadé que la coopération de ces saintes filles, utile dans tous les temps, devenait en ces circonstances, où l'action du pasteur sur le troupeau n'était plus le même, le complément, pour ainsi dire, nécessaire du ministère pastoral.

Du projet à l'exécution il y avait loin. Les ressources les plus indispensables manquaient; il n'y avait rien à attendre de la municipalité qui était dans l'impuissance de

(1) Voy. à la fin du vol., n° 197.

faire aucun sacrifice; et puis comment faire apprécier une œuvre jusqu'alors à peu près inconnue dans les campagnes? Les plus grandes difficultés étaient à vaincre. Cependant le zélé pasteur ne désespéra pas : dans la simplicité de sa foi et dans l'ardeur de sa charité, il osa croire qu'une entreprise, qui avait pour objet la gloire de Dieu et le salut des âmes, devait nécessairement réussir; il en recommanda le succès aux soins de la divine Providence, et il fut exaucé au delà de ses modestes désirs.

Son pieux dessein fut approuvé de toutes les personnes auxquelles il s'en ouvrit; tout le monde entra dans ses vues. Ses vertus, que les épreuves de la persécution et plus de trente années d'un ministère fidèlement rempli avaient fait briller du plus vif éclat, exercèrent une haute influence sur les âmes généreuses. L'homme de Dieu obtint pour ses projets la plus entière confiance, et la confiance amena bientôt les ressources.

Ses plus puissants coopérateurs furent, son vertueux ami, M. l'abbé Andriot, curé de Lantages, et le pieux auteur du *Mémorial de la vie sacerdotale*, M. l'abbé Arvisenet, chanoine, vicaire général du diocèse. Ce fut spécialement d'après leurs conseils et leurs pressantes sollicitations qu'il se vit obligé de donner d'autres proportions à son plan primitif, et qu'au lieu d'un établissement particulier il eut à jeter les fondements d'une congrégation.

Aidé de leurs libéralités, autant qu'il l'était de leurs lumières, soutenu et encouragé par le concours d'autres ecclésiastiques également dévoués et de plusieurs personnes charitables, il se détermina enfin à commencer son héroïque entreprise. Le début fut un souvenir de l'étable de Bethléem: une pauvre chaumière avait été choisie pour être le berceau de la congrégation naissante, et le personnel se composait de trois jeunes postulantes qui n'eurent à offrir pour toute dot que le dévouement de leur bonne volonté.

Cependant l'œuvre bénie de Dieu grandit, et, malgré l'opposition des hommes ennemis et les contradictions des hommes de peu de foi, ou plutôt, à l'aide de ces deux obstacles qu'elle ne tarda pas de rencontrer, comme on devait s'y attendre, elle jeta de profondes racines.

Il fallut bientôt songer à remplacer l'humble chaumière par une habitation, sinon plus riche, du moins plus en rapport avec le nombre toujours croissant des vocations. De nouvelles ressources étaient nécessaires; mais comme les filles de la divine Providence ne cherchaient que le royaume de Dieu et sa justice, le reste ne leur manqua jamais: d'autres offrandes, d'autres aumônes, et puis le travail et les privations des bonnes sœurs pourvurent à tout.

L'institut continua de prospérer, et les nouveaux développements qu'il prit nécessitèrent sa translation à la ville épiscopale, où il devait trouver, sous les yeux de l'autorité première, un appui qui lui était devenu indispensable. C'est en 1835, seize ans après

sa fondation, qu'il fut établi à Troyes par le double concours de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil. Il comptait déjà à cette époque plusieurs maisons de dépendance, tant dans le diocèse que dans les diocèses voisins ; et depuis le nombre s'en est accru dans les mêmes proportions.

Tels furent l'origine et les progrès de cette congrégation. Elle est véritablement l'œuvre de Dieu, et c'est à juste titre qu'elle a reçu le nom de *Filles de la Providence*.

Les succès obtenus et le changement de position n'ont dérogé en rien aux habitudes de simplicité et de dévouement des religieuses ; aussi la bénédiction de Dieu ne s'est point retirée d'elles. Leurs services sont de plus en plus appréciés des populations ; elles ont l'estime et l'affection des paroisses dans lesquelles elles sont appelées à remplir leurs importantes fonctions ; la reconnaissance des parents égale le tendre attachement que leur portent les enfants élevés par leurs soins ; les pauvres et les malades bénissent la religion pour les consolations que leur procure la charité de sœurs, non moins occupées des besoins de l'âme que de ceux du corps ; les pasteurs les regardent comme de puissantes auxiliaires pour le salut de bien des âmes, qui, sans la coopération de ces saintes filles, échapperaient à leur zèle et à leur sollicitude. En un mot, la congrégation remplit aujourd'hui les vues et les espérances de ses fondateurs.

La congrégation a été approuvée par ordonnance royale en date du 13 décembre 1835, sous la dénomination de *Sœurs de la Providence de Troyes*.

Les sœurs s'occupent généralement des œuvres de charité chrétienne ; elles s'appliquent à l'instruction et à l'éducation des filles, à la visite et au soin des malades : elles dirigent des pensionnats, des ouvroirs et des salles d'asile.

La congrégation est gouvernée par une supérieure générale qui réside à Troyes. La supérieure est élue pour trois ans, et à l'expiration de ce terme, elle est rééligible. On n'a voix pour élire qu'après un an de profession : l'élection n'a son effet qu'après qu'elle a été confirmée par l'évêque.

La supérieure a un conseil composé d'une assistante et de deux autres sœurs pour l'aider dans le gouvernement de la congrégation. Il appartient à la supérieure de choisir l'assistante et les sœurs du conseil, comme aussi de nommer à tous les emplois et offices, tant de la maison mère que de celles qui en dépendent, et de faire au besoin, pour ces choix, tous les changements qu'elle juge nécessaires ou utiles.

Le noviciat est de deux ans, non compris le postulat. Les sœurs font à leur profession les vœux ordinaires de religion qu'elles renouvellent chaque année. Les sœurs professes ne peuvent jamais être renvoyées que pour des causes très-graves et avec l'autorisation de Mgr l'évêque. Celles qui ne pourraient

(1) Voy. à la fin du vol., nos 198, 199.

plus travailler, à raison de l'âge ou des infirmités, ont le droit de rentrer dans la maison mère et d'y être entretenues et soignées jusqu'à la fin de leurs jours.

Mgr l'évêque de Troyes est le premier et principal supérieur de toute la congrégation : un ecclésiastique délégué par lui s'occupe spécialement, sous son autorité, de la direction générale tant de la maison mère que des maisons de dépendance. Cet ecclésiastique a le titre de supérieur ou père spirituel : son approbation ou son avis sont requis pour tous les actes importants.

Les sœurs ne vont jamais moins de deux ensemble. Il y a tous les ans à la maison mère une retraite générale à laquelle toutes les sœurs des maisons de dépendance doivent assister. Elles n'en sont dispensées que pour de graves motifs.

Outre les personnes destinées à l'instruction des enfants et au soin des malades, on peut en recevoir quelques-unes spécialement destinées pour les gros ouvrages. Elles sont désignées sous le titre général de sœurs converses. Elles ont un costume particulier mis en rapport avec leur genre d'occupation. Elles n'ont point de dot à fournir.

La congrégation compte aujourd'hui trente-trois maisons de dépendance. (1)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA), établies au Plan de Vitrolles, diocèse de Gap.

Les Sœurs de la Providence, dont la maison mère est à Portieux, furent appelées, en 1823, dans le diocèse de Gap, avec l'autorisation de Mgr Arbaud.

Grâce à la pieuse munificence de la famille de Vitrolles, qui fit bâtir une maison pour les sœurs et qui assura une somme fixe pour l'entretien de l'école, le Plan de Vitrolles fut la première à jouir de ce bienfait. Dans le cours de l'année suivante, les paroisses de Saint-Bonnet, de la Saulée, de Callard, du Poet, demandèrent et obtinrent aussi des sœurs de la Providence pour institutrices ; mais de tous ces établissements, celui de Saint-Bonnet, qui devint comme un second noviciat, au sein duquel un grand nombre de jeunes personnes vinrent se former à la vertu sous l'habile direction de la sœur Constance, religieuse aussi pieuse qu'instruite, et qui a laissé dans tous les cœurs les plus précieux souvenirs. Cependant des raisons particulières firent transporter le noviciat de Saint-Bonnet au Plan de Vitrolles ; mais un grand obstacle au développement de l'œuvre, c'est que chaque postulante devait aller faire quelques mois de noviciat dans la maison mère, d'où naissaient une foule de difficultés pour le spirituel comme pour le temporel de cet établissement, difficultés qui l'auraient fait infailliblement avorter si la Providence ne lui avait envoyé un puissant protecteur.

Ce fut Mgr de la Croix d'Azolette, nommé à l'évêché de Gap, qui, comprenant, dès son arrivée, tout le bien que procurerait une

semblable institution, si, devenant diocésaine, il pouvait lui donner tout l'accroissement qu'il désirait, travailla de toute l'ardeur de son âme à la réalisation de son pieux désir. Après avoir écrit plusieurs lettres pressantes à Mgr Jépharion, alors évêque de Saint-Dié, il fit lui-même un voyage en Lorraine, et peu de temps après la séparation fut décidée, et du consentement des autorités respectives, les religieuses de Portieux rentrèrent dans la maison d'où elles étaient venues, et le noviciat de Gap fut institué pour celles des Alpes. En parcourant ces monts, on rencontre souvent dans les fentes des rochers et sur les flancs des coteaux des plantes odorantes qui embaument les lieux d'alentour et qui renferment dans leur sein la vertu la plus salutaire. Comment sont-elles venues là, et quelles mains les a plantées? Secouées par l'orage et battues par la tempête, les graines qui leur ont donné naissance se seraient perdues dans les pierres; mais si humbles qu'elles soient, Dieu leur a donné des ailes, et poussées par le vent, elles ont été déposées dans un terrain propice; là les pluies fécondes du ciel les ont arrosées: elles se sont multipliées et ont donné cent pour un.

Ainsi en est-il des Filles de la Providence: la plupart d'entre ces filles qui se consacrent à la vie religieuse végèteraient dans d'obscurités vallées, inconnues dans ce monde, et sans produire aucun bien; mais Dieu leur donne les ailes de la foi et du dévouement: le vent de la grâce les pousse, et les voilà qu'elles s'en vont, fleurs célestes, embellir et parfumer le jardin de l'Époux; c'est ce qui s'accomplit pour la millième fois dans ce diocèse.

Mgr de la Croix trouva un digne coopérateur dans M. l'abbé Lagier, pour le développement de l'institution de la Providence. Supérieur du grand séminaire, cet homme de foi et de bonnes œuvres donna tout ce qu'il avait de force et de santé. Après lui, l'abbé Verdin, prêtre distingué par ses vertus, lui succéda; son dévouement et son zèle furent des plus actifs pour la communauté naissante. Sa charité industrieuse sut toujours encourager et soutenir cette œuvre chancelante. Plus d'une fois, dans des moments de détresse, sa main fut l'instrument par lequel la Providence envoya à ses enfants le pain de chaque jour.

Huit religieuses entrèrent au noviciat le 5 juin 1838. Le lendemain, on procéda à l'élection d'une supérieure générale; la majorité des voix nomma sœur Elisabeth, native de Montbrand. Pour les distinguer des religieuses de la maison de Portieux, un voile noir remplaça le voile blanc. Jusqu'en 1843, il ne leur avait pas été accordé de se vouer à Dieu par les trois vœux de pauvreté, de charité et d'obéissance. Une requête fut adressée de la part des sœurs à Mgr Rossat, successeur de Mgr de la Croix, pour obtenir cette autorisation. Le pieux évêque, comprenant toute la gravité d'une pareille demande, voulut auparavant

consulter toutes les sœurs professes et celles qui avaient le saint habit depuis trois ans. On vota au scrutin secret, et la dépouille donna quarante-deux boules blanches et deux boules noires. Heureux de voir la presque totalité des sœurs réunies dans le même sentiment et dans le même désir, le vénéré Pontife s'empressa d'autoriser les vœux pour cinq ans à celles qui feraient profession, et pour toujours à celles qui, étant dans la congrégation depuis dix ans, en témoigneraient un grand désir; ce fut l'objet d'une ordonnance épiscopale du 24 septembre 1843; et dès le lendemain, vingt-quatre religieuses prononcèrent, au pied des saints autels, les vœux de pauvreté, de charité et d'obéissance. Dieu favorisa d'une manière surprenante cette institution. Dès lors, sa prospérité fut toujours croissante, et le 4 mai 1846 la première pierre d'une chapelle fut posée, et elle fut consacrée, le 22 septembre 1847, par Mgr Louis Rossat.

Mgr de la Croix, transféré à l'archevêché d'Auch, brûlait du désir de faire jouir la Gascogne du bienfait dont il avait doté le diocèse de Gap par l'institution de la Providence. Il écrivit à ce sujet une lettre touchante à son successeur; elle finissait par ces mots: « Vous ne me refuserez pas quelques rejetons de la vigne que j'ai plantée dans les Alpes. » Sa Grandeur fut elle-même, à la fin de l'automne, faire choix de quatre religieuses qu'il établit à l'ancien séminaire de Lectoure, où la petite colonie rivalise activement de zèle et de succès avec la maison mère.

Cultivée par des mains paternelles et habiles, échauffée par le soleil de la grâce, fertilisée par la rosée céleste, cette vigne poussa de profondes racines, étendit ses rameaux féconds et produisit comme elle produit chaque jour le vin généreux qui fait germer les vierges.

Dans le Mandement qui accompagnait l'ordonnance du 24 septembre 1843, Mgr Louis Rossat donne à tous les membres de cette congrégation d'excellents avis sur la nécessité de l'union, sur la fidélité à leurs vœux, à l'observation de leurs nouvelles règles, qui sont la force, la gloire et l'ornement de tous les ordres religieux.

« On vous l'a dit souvent, mes chères filles, » leur dit-il: « Séparé de la souche qui lui communiquait la sève et la vie, le sarment languit, se dessèche et n'est bon qu'à être jeté au feu; évitez donc un semblable malheur, et pour cela, bien que séparés par la distance, que la mère et la fille soient toujours unies par les liens de la charité chrétienne et fraternelle. Que la mère prodigue à la fille protection; que la fille ait pour la mère, obéissance, respect et vénération. C'est cet esprit d'union que votre saint fondateur vous recommandait dès la naissance de l'institut, quand il disait: *Le moyen dont se sert le démon pour détruire les œuvres de Dieu, c'est la division qu'il excite parmi les personnes qui travaillent à quel-*

ques bonnes œuvres ; alors il arrive ce que dit Notre-Seigneur, *Que toute maison divisée tombe en ruine*. Si cet ennemi, qui sème l'ivraie dans le champ du père de famille, vient à y jeter entre vous quelque semence de discorde, priez le Dieu de la paix qu'il écrase bien vite Satan sous ses pieds. Aimez la pauvreté, vous êtes les enfants de la Providence ; vous devez, par conséquent, mettre toute votre confiance en elle. Rappelez-vous ces paroles adressées du fond de la chaire par le P. Moye aux religieuses de la Providence de tous les temps et de tous les lieux : *Je n'ai que deux chemises que je porte depuis environ trois ans ; vous pouvez vous imaginer dans quel état elles sont au milieu des sueurs, des voyages continuels, dans un pays chaud et sur des montagnes d'une hauteur prodigieuse ; j'ai encore un mouchoir et un drap ; quant à l'habitation, les plus pauvres parmi vous en ont une cent fois plus commode*. Lorsque je puis avoir du pain de sarrasin cuit sous la cendre, c'est là ma bonne chère. Dieu soit béni en tout et partout.

« Aimez la chasteté ; avec elle, sans cesser d'être vierges, vous serez mères de tous les enfants et de tous les malheureux confiés à vos soins ; veillez avec la plus grande attention sur une fleur si précieuse, si fraîche, si belle ; le moindre souille peut la ternir, le moindre vent peut la briser, car si la pureté a l'éclat du cristal, elle en a aussi toute la fragilité.

« Aimez l'obéissance, le maître sur les traces duquel nous devons tous marcher s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix ; aimez l'obéissance : en la pratiquant, vous n'aurez que des victoires à raconter.

« Aimez, en outre, l'humble simplicité, compagne de cette candeur que notre divin Maître se plaisait à caresser dans les enfants. La simplicité est la droiture d'une âme qui s'interdit tout retour sur elle-même et sur ses actions ; la simplicité est l'ignorance de son propre mérite ; c'est elle qui vous a soutenues dans les laborieuses épreuves des premières années de votre établissement. Dans nos montagnes, c'est elle encore qui vous gardera des écarts de la propriété et du relâchement qu'apportent trop souvent l'aisance et le bien-être. Aimez votre règle, aimez-la comme la loi de Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces. Afin de vous mettre dans l'heureuse impossibilité de l'oublier jamais, qu'elle soit comme un miroir très-pur, dans lequel vous vous verrez telles que vous devez être, pauvres, chastes et obéissantes, ornées de toutes les vertus qui forment la religieuse et la conservent dans la ferveur. » (1)

PROVIDENCE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE LA), à Nice (Etats-Sardes).

Une congrégation de filles sous le titre de Sœurs de la Providence, a été fondée à Nice depuis environ vingt ans. Elle a été instituée pour la direction d'une maison établie

(1) Voy. à la fin du vol., n° 200.

depuis quarante ans pour servir d'asile à des jeunes filles pauvres, orphelines, ou abandonnées ou exposées aux dangers de la corruption, sous le titre d'*Hospice de la Providence*. On y accueille les jeunes personnes de dix à seize ans, de toutes les nations, qui se trouvent exposées dans la ville de Nice ; elles doivent demeurer dans l'hospice jusqu'à l'âge de 18 ans au moins, et ne peuvent en sortir qu'après 4 ans de résidence. On ne les force point à quitter la maison, et elles n'en sortent que pour être placées, ou à la demande de parents qui puissent les prendre avec eux.

Les Sœurs de la Providence ont pour première et principale occupation le devoir d'élever, instruire et soigner les filles de l'hospice ; elles ne font point de vœux, mais se consacrent par une cérémonie religieuse à Dieu pour le service des pauvres protestant de vouloir vivre dans la pratique de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance.

Par suite de cette consécration, elles font, lorsque l'occasion s'en présente, l'école et le catéchisme à de pauvres filles, soignent les cholériques dans les épidémies, veillent les malades au profit de la maison, et se prêtent à toute œuvre de charité selon les circonstances ; elles sont sous la direction d'une supérieure qu'elles élisent parmi elles, choisissant trois sujets qu'elles présentent au supérieur de la maison, qui donne la préférence à celle des trois qui lui paraît plus propre à être supérieure. Jusqu'à ce jour ce supérieur est le fondateur de la maison, qui vit encore.

Elles ont une Règle qui leur a été donnée par ce fondateur, mais qui n'a pas encore été soumise aux autorités ni séculière ni religieuse. (2)

PROVIDENCE (INSTITUT DES FILLES DE LA), à Modène (Italie).

L'Eglise catholique, dans son admirable fécondité, ne cesse de produire des instituts religieux qui répondent aux besoins particuliers de chaque époque, et viennent au secours de quelque infirmité humaine jusqu'à lors délaissée.

Depuis nombre d'années il s'est formé à Modène, sous le nom d'*Institut des Filles de la Providence*, une congrégation de femmes qui se dévouent spécialement à l'éducation des sourdes-muettes. Comme la plupart des fondations les plus saintes et les plus utiles à l'humanité, elle n'a eu qu'une origine obscure et d'humbles commencements. Ce ne fut d'abord qu'une école particulière, ouverte en 1822 par les soins de Mgr de Baroldi, évêque de Modène, qui a laissé de glorieux souvenirs dans son diocèse. Son digne successeur, Mgr Reggianini, accepta avec empressement et entoura de sa plus tendre sollicitude ce précieux héritage de la charité épiscopale. Bientôt le jeune et généreux souverain prit sous sa protection les saintes filles qui se consacraient à cette belle œuvre, et il fit de leur modeste école un établissement public. Le 18 août 1844, il les approuva par

(2) Voy. à la fin du vol., n° 201.

un décret, sous le nom d'*Institut des filles de la Providence pour l'éducation des sourdes-muettes*; il les dota lui-même avec la générosité d'un souverain, et chargea l'évêque de Modène de solliciter l'approbation du Saint-Siège.

Le 20 décembre de la même année, la congrégation des évêques et réguliers, sur le rapport de Son Eminence le cardinal Ostini, (ce qui est peut-être sans exemple), rendit un décret portant approbation du nouvel institut. Cette glorieuse exception fut remarquée par le cardinal préfet, qui voulut se charger lui-même du rapport de cette demande. « La congrégation, » dit Son Eminence, « n'approuve jamais un institut que bien des années après sa fondation, et lorsque les maisons du nouvel ordre se sont multipliées; jusque-là elle se borne à les louer, mais trois circonstances ont déterminé la congrégation à s'écarter de ses maximes et de sa pratique à l'égard de l'Institut des Filles de la Providence : 1° la nature même et l'objet de l'institut si manifestement recommandable; 2° le nom et la piété de l'auguste souverain qui l'a érigé, qui l'a entretenu jusqu'ici et qui se propose de le doter; 3° enfin les progrès merveilleux qu'il a faits dans le court espace de 22 années. »

Ce décret de la congrégation des Evêques et Réguliers reçut l'approbation du Pape Grégoire XVI, le 9 janvier 1845. Outre les trois vœux simples d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, les filles de la Providence font le vœu particulier de se consacrer à l'éducation des filles sourdes-muettes; le bien qu'elles ont déjà fait et celui qu'elles produisent tous les jours est immense; leur maison de Modène peut servir de modèle à tous les établissements qui sont destinés à ces malheureuses et si intéressantes jeunes filles. (1)

PROVIDENCE (MAISON DES ORPHELINES DE NOTRE-DAME DE LA), à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

But et naissance de l'établissement.

Mlle Julie Bagot observait depuis plusieurs années que des jeunes filles, orphelines ou abandonnées de leurs parents, demeureraient sans ressources et sans asile, exposées à la séduction du vice. Leur triste sort la toucha. Elle essaya d'en soulager quelques-unes : mais elle n'y réussit qu'imparfaitement. Elle passa l'année 1815 et une partie de 1816 au fond d'une pauvre campagne. Là elle vit de plus près la misère, l'ignorance et l'abandon des pauvres. Mais elle comprit en même temps qu'un effet constant et un effet suivi pouvait seul y apporter un remède.

Elle résolut de se fixer à la campagne dans le but de visiter les malades et de s'occuper de l'instruction des enfants. Ce fut à Longueux, près de Saint-Brieuc. Elle y passa quelque temps. Mais la pensée d'un établissement pour les orphelines abandonnées demeurait toujours dans son esprit. Elle avait sollicité pour plusieurs l'entrée de l'hô-

pital sans pouvoir l'obtenir. Voyant cela, elle se proposa de former une association de charité pour leur ouvrir un asile. Elle revint à Saint-Brieuc et tomba malade; trois de ses amies étant venues la voir, elle leur communiqua son dessein. Elles y entrèrent unanimement; et M. de Lamennais, alors vicaire général du diocèse de Saint-Brieuc, institua cette association sous le titre de *Notre-Dame de la Providence* le 13 décembre 1817, et la nomma directrice. Il paya lui-même la pension des premières petites filles qui devaient commencer l'établissement. La cérémonie s'était faite au milieu de la chapelle de la congrégation de la Sainte-Vierge. Cette congrégation était présidée par une des amies de la Mère Julie, car c'est ainsi qu'elle sera désormais désignée, et cette pieuse société lui fournit un logement dans lequel elle entra avec cinq ou six petites filles.

Huit jours après ces trois compagnes entreprirent d'autres œuvres qui absorbèrent tout leur temps; et la Mère Julie resta seule. Au bout d'un an il fallut chercher un autre logement. Là, seule avec ces enfants, elle les forma de son mieux. Quand elle les vit sorties de leur profonde ignorance, elle leur prescrivit parmi leurs principaux devoirs la dévotion envers Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel. Elle était frappée de l'état de solitude et d'abandon où elle avait vu plusieurs églises. Elle tâchait donc de leur inspirer assez de zèle et de charité pour en faire dans les paroisses des adoratrices de Notre-Seigneur et des servantes des pauvres. Dans cette vue, elle s'appliqua à les former à une vie humble et laborieuse.

Dans l'intervalle, ses amies qui s'étaient séparées d'elle, fondèrent une maison d'école qui prit le même nom, ce qui forma une fâcheuse rivalité, surtout pour les secours et les aumônes. Heureusement, elle avait appris à se contenter de peu. En outre elle travaillait jour et nuit. Elle était obligée d'apprendre mot à mot à ses enfants les prières et le catéchisme. En 1818, l'établissement comptait une vingtaine d'élèves. Bientôt il eut à subir de nouvelles épreuves. Il survint des déceptions et des contrariétés, des ingratitude de la part des personnes que l'établissement avait comblées de bienfaits, des manifestations de mépris de la part du monde. Il eut aussi à souffrir du côté de la mortalité. La Mère Julie éprouva ensuite une perte douloureuse dans sa famille : elle perdit une tante bien-aimée. Elle eut aussi bien des peines et des contradictions dans la direction même de sa maison. En 1823, après vingt ans de malaise et de travaux continuels, elle acquit la maison de sa tante. En 1828, cette maison devint trop étroite à cause du nombre des enfants.

Le 9 septembre 1823, il survint un événement qui fut comme un présage de ce qui devait bientôt arriver. Elle vit un jour, c'était celui de la Nativité de la sainte Vierge, se reposer avec ses enfants sur les ruines de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine; chapelle détruite par la révolution de 93.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 202.

Là on se mit à évoquer les anciens souvenirs de ce lieu. Ensuite on disait qu'on viendrait un jour s'y établir : qu'on rebâtirait la chapelle; ce n'était qu'un rêve, un jeu d'imagination. Ce qui cependant s'accomplit plus tard.

Vers cette époque elle mit à exécution l'idée qu'elle avait déjà eue d'envoyer des filles dans les campagnes pour soulager les pauvres et instruire les petites filles. Elle établit ainsi trois maisons, l'une à Langueux, l'autre à Plouvara, la troisième à Cesson. Après cela survinrent encore des tribulations intérieures et extérieures qui furent pour elle une sensible épreuve. De plus le typhus visita sa maison, et du dehors elle eut à essayer des tracasseries.

En 1836, Mgr l'évêque l'autorisa à former dans son établissement un petit oratoire où pourraient se confesser ses élèves, et leur éviter ainsi la peine de courir les rues pour remplir ce devoir. A la suite survinrent de nouvelles tribulations; et le 15 octobre de cette année, l'institution de Nazareth vint lui faire une redoutable concurrence. Il y eut des désertions parmi ses élèves. Elle ne se découragea pas.

A cette époque la Mère Julie porta ses vues sur le terrain et les ruines de Notre-Dame de la Fontaine. Dans le vi^e siècle, ce fut là que saint Brieuc vint s'établir; et, selon la tradition, c'est là qu'il bâtit sa première église. Elle fut dédiée à la sainte Vierge; et comme elle était sur le bord d'une fontaine, elle prit le nom de Notre-Dame de la Fontaine. Au xv^e siècle, elle fut rebâtie dans le beau style de l'époque par Marguerite de Clisson, duchesse de Penthièvre. A l'époque de la révolution de 93, elle fut fermée et abandonnée, et démolie en 1799. Autrefois les abords en étaient couverts d'arbres. Mais dans le temps où la Mère Julie en poursuivit l'acquisition, ce n'était qu'un tertre nu et couvert d'immondices. On ne saurait dire combien de difficultés elle eut à vaincre pour venir à bout de son dessein. Ce ne fut que par une conduite toute merveilleuse de la Providence, et une protection sensible de la sainte Vierge. Le 19 mai 1838, on lui permit de disposer du terrain. Le lendemain se passa en actions de grâces. C'était un dimanche. Le jour suivant, tous ses enfants se rendirent sur l'emplacement pour en retirer les débris et les ordures. Car la procession des Rogations devait y passer le lendemain; et elle avait coutume de s'arrêter devant les ruines pour y chanter une Antienne à la sainte Vierge. Les orphelines profitèrent de cette occasion pour prendre possession du terrain. Dès cinq heures du matin, elles y établirent un reposoir où elles placèrent une statue de la sainte Vierge qu'on avait fait mouler précédemment. Elle fut bénie solennellement; ce qui causa une grande joie dans toute la procession. On ne pouvait retenir ses larmes, en voyant Marie reparaitre dans son ancien domaine. Une vieille femme de quatre-vingts ans, qui avait vu l'ancien état de

choses, demeura là une demi-heure à genoux et fondant en larmes. L'on continua de déblayer l'emplacement, et en même temps on faisait des économies; on recueillait des aumônes; on redoublait d'ardeur pour le travail, afin d'amasser des fonds. Car il fallait ensemble construire une grande maison et relever une chapelle.

Le 9 septembre 1838, on bénit la première pierre de l'édifice religieux. On y mit cette inscription sur une plaque de cuivre : *Chapelle de Notre-Dame de la Fontaine. — Au v^e siècle, oratoire de Saint-Brieuc. — Au xv^e, rebâtie par Marguerite de Clisson. — Démolie en décembre 1799. — Reconstituée en 1838 sous l'épiscopat de Mgr Le Groing de la Romagère.* Ensuite les travaux furent interrompus jusqu'en 1840. Ils furent repris le 22 mars de cette année; et la chapelle fut bénite le 7 septembre 1845.

Dans l'intervalle, la Mère Julie fit fermer entièrement le terrain, et jeta les fondements de son établissement. La construction était considérable, mais la Providence vint à son secours. Quelques dames se montrèrent généreuses; ses orphelines redoublèrent de zèle et de travail; et les ressources augmentèrent progressivement à mesure qu'elle en avait besoin.

Les bâtiments furent en état de recevoir la petite communauté le 1^{er} février 1840. Ce fut là pour elle comme une ère nouvelle.

Cet institut, sous la protection de la Sainte-Famille, a quatre buts principaux :

- 1^o Empêcher le vice, en tarissant la source du vagabondage des petites filles;
- 2^o Soulager les pauvres dans l'abandon ou le délaissement;
- 3^o Honorer Notre-Seigneur, oublié dans un grand nombre d'églises presque toujours désertes;
- 4^o Implorer la divine miséricorde pour les pécheurs les plus délaissés.

Les Sœurs de la Sainte-Famille ne sont obligées à aucun office particulier de religion; mais elles font ensemble les exercices communs de la vie chrétienne. Elles s'engagent cependant au service des pauvres, à la pratique de l'obéissance et de la pauvreté religieuses.

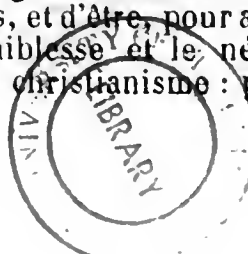
L'institut reçoit des élèves externes; mais elles sont séparées des orphelines.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc s'est réservé la direction de l'établissement des pauvres orphelines. Ce n'est que le 26 mars 1855 qu'il a reçu publiquement, dans la chapelle de Notre-Dame, les promesses religieuses de la Mère Julie et de deux de ses élèves. Trois ans auparavant, il leur avait donné le nom de Sœurs de la Sainte-Famille, en leur prescrivant un habit simple de couleur bleue. (1)

PROVIDENCE (SŒURS DE LA), à Evreux.

Un des caractères propres aux œuvres de Dieu dans l'ordre de la grâce est d'avoir de faibles commencements, et d'être, pour ainsi dire, fondées sur la faiblesse et le néant. C'est ainsi qu'est né le christianisme : pour

(1) Voy. à la fin du vol., n^{os} 203, 204



l'établir, notre divin Sauveur a choisi ce qu'il y avait de plus petit, de plus vil, de plus faible, de plus incapable d'une telle entreprise.

C'est ainsi qu'est née la congrégation des Sœurs de la Providence; simple parcelle du christianisme, et appelée à être une de ses œuvres, il était juste qu'elle commençât comme lui, et, qu'animée du même esprit, elle poursuivît comme lui sa carrière dans la suite des âges et à travers les vicissitudes, les épreuves, les obstacles que l'enfer et le monde ne manquent jamais d'opposer à tout ce qui porte le sceau de la religion, du zèle et de la piété.

L'année 1702, six pauvres filles d'une vertu rare et d'une ardente charité, se réunirent sous la conduite de Justine Duvivier et sous la direction de Jean-Baptiste Duvivier son frère, curé de Caër, près d'Evreux, dans la vue de se dévouer à des œuvres de miséricorde, et de se consacrer tout à la fois à l'instruction des jeunes filles et au soulagement des pauvres malades de la campagne. Le premier théâtre de leurs travaux fut cette même paroisse de Caër, où durant plusieurs années elles s'acquittèrent de ces fonctions de zèle avec tant de désintéressement et de charité que les paroisses voisines, jalouses de se procurer le même avantage, ne se donnèrent plus de repos qu'elles n'eussent obtenu pour elles-mêmes quelques-unes de ces édifiantes *Sœurs, maîtresses des écoles chrétiennes et gratuites*; c'est le nom qu'elles portèrent d'abord et qu'elles conservèrent jusqu'en 1778. La nouvelle congrégation croissait en nombre aussi rapidement que sa réputation de piété et de zèle. Déjà répandue dans une partie du diocèse, elle ne pouvait manquer de fixer sur elle l'attention et l'intérêt de M. Jean Lenormand, alors évêque d'Evreux; ce digne prélat ne l'eut pas plutôt connue qu'il l'honora d'une protection particulière, et se fit un devoir de lui procurer des établissements dans d'autres paroisses où l'éducation était fort en souffrance. Les sœurs y travaillèrent avec autant de succès que de dévouement. En peu de temps, ces paroisses jusqu'alors si négligées, changèrent entièrement de face; la jeunesse régénérée régénéra elle-même les familles où l'on vit re fleurir les bonnes mœurs avec la religion. Des fruits de salut si précoces et si abondants touchèrent singulièrement le premier pasteur. Ne doutant pas qu'une œuvre si féconde dès sa naissance ne fût destinée de Dieu à soutenir et à rétablir la foi dans son diocèse, il résolut de lui donner une approbation solennelle et de l'ériger en congrégation.

Ce fut le 26 janvier 1719 qu'il lui donna des lettres d'institution canonique, où il confirma Justine Duvivier comme supérieure générale, l'autorisa à recevoir des novices, à envoyer des sœurs dans toutes les paroisses du diocèse avec pouvoir de les rappeler durant le temps de la moisson à la maison mère pour s'y reposer de leurs fatigues, s'y recueillir par la retraite, et s'y

renouveler par l'esprit de foi, de zèle et de piété, enfin, pour rendre compte de leurs dispositions spirituelles.

Le principal coopérateur et le premier supérieur des pieuses maîtresses, Jean-Baptiste Duvivier, était mort l'année précédente 1718. L'évêque nomma pour lui succéder M. Bertrand James, prêtre de la congrégation des Eudistes, directeur du grand séminaire, homme tout rempli de l'esprit de Dieu, et confirma dans la charge de supérieure générale Justine Duvivier, qui continua de gouverner la congrégation avec beaucoup de sagesse et de piété jusqu'à sa mort arrivée en 1734: Ce fut sous son gouvernement que les règlements faits pour les premiers temps de la congrégation ne suffisant plus à une administration plus étendue, M. Bertrand James dressa sous l'autorité de l'évêque un corps de statuts et de règles, dont un des points fondamentaux est que les sœurs ne seront point liées entre elles et à leur congrégation par des vœux religieux, mais par une simple promesse. Ces statuts furent approuvés et confirmés avec de justes éloges par tous les évêques qui se succédèrent jusqu'à la révolution. Mais il manquait une chose essentielle au bien de la congrégation; c'était de la part du roi des lettres patentes qui, en lui donnant une existence légale, la rendissent capable d'acquérir et de posséder, et la missent à l'abri des persécutions. Plusieurs tentatives faites à ce sujet échouèrent: il fallait de nouveaux services et même des traits héroïques de dévouement pour disposer le gouvernement à accorder cette grâce.

En 1768 et 1769 plusieurs paroisses du diocèse d'Evreux, et notamment celle de Cruley, furent affligées d'une maladie contagieuse qui fit de grands ravages partout où elle pénétra. Les médecins et chirurgiens refusèrent opiniâtrément de visiter et de soigner ces pauvres malades: saisis de terreur, ils n'osaient pas même approcher de leurs villages. Il n'en fut pas de même de ces filles généreuses que leur amour pour Jésus-Christ avait consacrées au soulagement de ses membres souffrants. Elles se dévouèrent au service des pestiférés, passèrent les jours et les nuits à les soigner, à les encourager, les uns à la résignation, les autres à la patience, tous à la réception des sacrements: elles eurent la consolation d'en tirer un grand nombre des portes du tombeau, mais ce fut aux dépens de plusieurs d'entre elles qui, victimes de leur charité, succombèrent à la place de ceux qu'elles avaient arrachés à la mort.

Appuyé sur les faits et tant d'autres services rendus par la congrégation, Mgr de Narbonne, évêque d'Evreux, présenta une nouvelle requête au roi pour obtenir les lettres patentes si longtemps attendues. Ces lettres, datées du mois d'août 1778 et enregistrées au mois de janvier 1779 au parlement de Rouen, renferment le plus grand éloge de la congrégation, et rendent un témoignage solennel aux services importants

qu'elle rend à la religion et à l'Etat. C'est de là que date l'existence légale d'une des institutions les plus saintes et les plus utiles du XVIII^e siècle; c'est de là aussi que date le nouveau nom qu'elle prit de *Sœurs de la Providence* qu'elle porte aujourd'hui, et à juste titre, car il ne fallait rien moins qu'une suite continuelle de secours de la divine Providence pour la faire subsister depuis 1702 jusqu'à 1779 sans titre légal et sans appui temporel, sans fonds, sans revenus appartenant à la communauté, sans redevance de la part des parents que celle des minces et chétives fondations de campagne à peine suffisantes aux besoins les plus pressants de la vie, et tout cela au milieu des obstacles et des contradictions.

La congrégation, approuvée par les évêques et reconnue par l'Etat, semblait être désormais établie sur des bases solides et n'avoir plus qu'à se livrer en paix aux saintes fonctions auxquelles elle était vouée; aussi prit-elle en peu de temps de nouveaux accroissements, s'étendit au delà du diocèse, et était dans une pleine prospérité, lorsque parurent les premiers signes avant-coureurs de la révolution qui devait tout dévaster et tout détruire. Les Sœurs de la Providence, dévouées à l'instruction des enfants, et au service des pauvres malades, paraissaient devoir être épargnées. Il n'en fut pas ainsi: enveloppées dans le tourbillon qui emportait tout, elles se virent obligées de fuir, dépouillées de toutes choses, et de disparaître comme les autres pour échapper à la prison ou à la mort. Les révolutionnaires s'emparèrent de leur maison de communauté et de toutes les propriétés qui en dépendaient, meubles et immeubles; ils saisirent jusqu'aux constitutions et aux règles de la congrégation, qui furent déposées dans les tribunaux révolutionnaires d'Evreux.

La divine Providence veillait sur une œuvre qui lui était chère, et qu'elle destinait à reprendre un jour une nouvelle vie; elle ne permit pas que le dépôt des constitutions fût perdu sans ressource, et pour les conserver, elle suscita une des sœurs, nommée Charlotte Rouville. Cette généreuse fille, animée d'un saint zèle pour son institut, entreprit de sauver ces constitutions et de les arracher aux ravisseurs, s'il le fallait, aux dépens de sa vie. Elle se présenta hardiment devant les agents de la révolution. On l'accueillit d'abord par des injures, elle insista; aux injures succédèrent les mauvais traitements et même les coups; l'intrépide sœur les reçut sans s'émuouvoir, résolue qu'elle était d'obtenir à tout prix ce qu'elle réclamait. Tant de courage étonna, puis déconcerta ces hommes féroces: soit par honte de leur emportement, soit pour se débarrasser de sa présence, ils lui abandonnèrent les écrits dont ils s'étaient emparés, au moins pour la plus grande partie. Charlotte Rouville les emporta, doublement heureuse de les avoir achetés au péril de ses jours. Elle comprit qu'après une telle victoire elle n'était pas en sûreté dans Evreux; elle s'en-

fuit avec son trésor, et alla se cacher dans un village voisin d'Angers, où n'étant connue de personne, elle attendit la fin de la persécution. On ignorerait entièrement à quoi elle s'occupa dans son exil, si des mémoires écrits de sa main, et trouvés après sa mort, ne nous apprenaient qu'elle passa tout ce temps, qui fut de dix années au moins, dans les jeûnes et les austérités, s'offrant sans cesse en holocauste pour obtenir de Dieu le rétablissement de sa chère communauté. Dans cette vue elle s'était imposé des prières et des pénitences réglées, et s'était engagée par vœu à ne cesser jamais qu'elle n'eût été exaucée.

Dieu enfin combla les désirs de son héroïque servante, en lui donnant les moyens d'opérer ce rétablissement. Charlotte Rouville partit en 1803 du lieu de sa retraite, et entra dans Evreux le lendemain de l'Ascension avec une novice et trois pensionnaires, sans autre ressource que 50 fr. Arrivées sur la place de la Cathédrale, elle laissa à la garde de Dieu sa petite colonie, et alla chercher un logis. Elle fut d'abord accueillie par une fille pieuse et indigente, nommée Charlotte Duhamel; mais comme celle-ci n'avait pas de place pour coucher tant de monde, il fallut chercher et trouver avant la nuit un autre logement. La bourse commune ne fut pas longtemps à s'épuiser, et les pauvres étrangères, soutenues par leur généreuse mère, ne s'effrayèrent pas de cet extrême dénûment. Mais la divine Providence veillait sur ses filles; elle mit bientôt fin à cette épreuve. M. l'abbé de Maillé, ancien chanoine d'Evreux, revenant d'Angleterre sur ces entrefaites, rentra dans sa patrie, et prit chez la sœur Rouville un appartement, où, durant plusieurs années, il servit de père spirituel à la communauté renaissante, en même temps que ses bienfaits l'aidaient à subsister. Bientôt on loua sur la paroisse de Saint-Taurin un local pour ouvrir une école, ce qui attira peu à peu un assez grand nombre d'élèves pour procurer quelque moyen d'existence à la petite communauté.

Ce faible noyau ne tarda pas à s'accroître. La sœur Louise de Laporte, à la nouvelle de ce que la divine Providence faisait à Evreux, y accourut, et se joignit à la sœur Rouville pour la seconder dans sa pieuse et difficile entreprise. Les autres anciennes professes, à mesure qu'elles apprenaient la renaissance de leur bien-aimée congrégation, se hâtaient de s'y réunir, et regardaient dès lors la restauratrice comme leur supérieure et leur mère. Un tel empressement, après un séjour de dix à douze ans dans un monde tel que l'avait fait la révolution, est une preuve manifeste que la congrégation avait toujours conservé son esprit primitif, l'esprit de Dieu, et qu'elle était digne de renaître de ses cendres jetées au vent par la révolution, mais recueillies par celui qui lui préparait une seconde vie plus féconde et plus glorieuse que la première.

Le 24 août 1806, la sœur Charlotte Rou-

ville, déjà supérieure naturelle d'une œuvre qui lui devait la vie, le devint de droit par une élection régulière, qui fut confirmée par M. Jean-Baptiste Bourlier, évêque d'Evreux, depuis le concordat de 1802. Il serait impossible de donner une juste idée de tout ce que le zèle de cette admirable fille lui fit entreprendre de travaux et affronter de peines; ayant chaque jour à lutter contre les inconvénients d'une extrême pauvreté, contre l'impossibilité de réunir et de former les novices sous ses yeux, contre les embarras suscités et renouvelés continuellement dans un temps orageux, où une défiance inquiète planait sur tout ce qui tenait à la religion, enfin contre la difficulté de remettre en vigueur les anciennes constitutions ou de suppléer à ce qu'elles ne disaient pas. Aidée des conseils de M. de Maillé et de M. Leroussiel, supérieur tout à la fois du séminaire et de la communauté, puissamment soutenue de l'autorité épiscopale, elle surmonta tous les obstacles; elle obtint même, en 1812, par le crédit de M. Bourlier, un décret impérial qui approuvait l'institut, et lui donnait une existence légale. On ne peut dire combien ce digne évêque se montra affectionné à la congrégation, et tous les services qu'il lui rendit. Ce fut lui qui fit à toutes les sœurs un point de règle essentiel de se trouver chaque année au mois d'août à la maison d'Evreux, pour y vaquer ensemble aux exercices spirituels, et s'affermir de plus en plus dans leur vocation.

Ce fut aussi au milieu des bénédictions que le Seigneur répandait sur la congrégation, sous le gouvernement paternel de Mgr Bourlier, qu'elle se vit frappée par un coup bien sensible en la personne de la sœur Rouville. Ses fatigues, ses peines et ses austérités usèrent sa vie longtemps avant l'époque ordinaire; à peine âgée de cinquante et un ans, une apoplexie foudroyante l'emporta le 15 septembre 1813. Seconde fondatrice de l'institut, sa mémoire y sera toujours en bénédiction, le souvenir de ses vertus y vivra aussi longtemps que vivra l'institut lui-même. Les sœurs qui l'ont connue se font un bonheur de raconter à celles qui les suivent, sa patience dans les travaux, sa constance dans les épreuves, sa fermeté dans les revers, son détachement dans les besoins de la vie, sa confiance en Dieu dans le maniement des affaires les plus difficiles, sa bonté maternelle toujours égale pour toutes ses filles, son impitoyable sévérité pour elle-même; enfin sa ponctualité à remplir la première tous les devoirs que sa charge l'obligeait d'imposer aux autres.

La sœur Louise de Laporte qui avait concouru si puissamment avec la sœur Rouville à la fondation de la congrégation, qui en était la principale colonie, qui en fut toujours la bienfaitrice, comme elle en a été le plus beau modèle par ses vertus éminentes, fut appelée à son tour pour remplir les fonctions de supérieure générale. Jamais choix

(1) Voy. à la fin du vol., n° 205

ne fut mieux justifié. Sa réputation attira de toutes parts de nouveaux sujets à la communauté qu'elle gouverna pendant dix-sept années avec autant de douceur que de prudence. Comblée d'années et de mérites, elle mourut en 1844, laissant dans tous les cœurs de ses enfants les regrets les plus profonds, et les souvenirs les plus doux.

La congrégation trouva dans Mgr de Salmon-Duchâtellier et le protecteur le plus zélé et le père le plus tendre. Le 18 avril 1823, il donna une nouvelle approbation, dans laquelle il enchérit encore sur tous les éloges de ses prédécesseurs. Sous son gouvernement et sa conduite, sous l'influence des vertus de la sœur de Laporte, la congrégation pleine d'une nouvelle vie, se répandit rapidement dans le diocèse et dans quelques provinces voisines; Mgr de Salmon comprit alors que les Statuts, les Règles, les Coutumes anciennes étant de plusieurs mains, laissaient quelque chose à désirer sous le rapport de la rédaction; d'ailleurs on y remarquait des points à éclaircir, des lacunes à remplir, des améliorations à faire devenues indispensables dans un ordre social tout différent de ce qu'il était autrefois. Le digne prélat, témoin des services éminents que cette congrégation ne cessait de rendre dans toutes les parties de son diocèse, et du bien immense qui en résultait pour les fidèles confiés à sa sollicitude pastorale, s'intéressait vivement aux succès d'une œuvre si propre à ranimer la foi et la piété. C'est dans cette vue qu'il chargea un prêtre qu'il honorait de sa confiance de revoir, de toucher et de rédiger non-seulement les Statuts, mais tous les autres écrits qui avaient rapport à l'institut, et qui n'étaient pas encore munis de l'approbation épiscopale.

L'ecclésiastique chargé de ce travail non moins important que délicat, eut recours, pour se procurer les documents nécessaires, à la supérieure générale, qui fit faire des recherches dans les archives de la maison; on découvrit par ce moyen des pièces très-anciennes toutes propres à faire de plus en plus connaître le véritable esprit de la congrégation. Enfin, le zèle aussi actif qu'éclairé du vénérable M. Lambert, supérieur de la communauté, contribua puissamment à réunir en un seul corps, et à mettre en ordre les parties précieuses, mais jusque-là éparses et confuses des constitutions. D'ailleurs, pendant tout le cours du travail, on ne fit rien sans prendre l'avis de Mgr l'évêque; et lorsqu'il fut terminé, on le soumit de nouveau à Sa Grandeur, qui, y reconnaissant l'exacte exécution de ses intentions, confirma par un acte authentique, daté du 1^{er} jour de mars 1839, les constitutions et tout ce qui s'y rapporte d'après la nouvelle rédaction, et imprima ainsi à la collection complète ce caractère religieux qui en assure l'observation dans une société toute dévouée à un prélat en qui elle reconnaît tout à la fois son supérieur, son bienfaiteur et son père. (1)

PROVIDENCE (SŒURS DE LA), à *Montreal*.

C'est en 1828 que Mme Emilie Tavernier, veuve de M. J.-B. Gamelin, commença avec quelques compagnes à prendre soin des femmes âgées et infirmes, et à visiter les malades à domicile, et particulièrement les pauvres. L'œuvre de la pieuse veuve s'étant accrue et consolidée, Mgr Ignace Bourget érigea canoniquement la communauté en 1844, et la fondatrice en fut la première supérieure. Six sœurs de la Providence : Agathe Seney, Justine Michon, Madeleine Durand, Marguerite Thibodeau, Victoire La Roque et Emilie Caron, secondaient Mmes Gamelin et Emilie Tavernier. On y comptait alors six sœurs de la Providence, pour seconder Mme Gamelin; et depuis ce temps, la charité des sœurs les a portées à se charger du soin des orphelins et des aliénés, de celui des prêtres âgés et infirmes, et de l'instruction des petites filles pauvres. Elles reçoivent en pension les personnes de leur sexe; elles enseignent les sourdes-muettes; enfin elles ne reculent devant aucune œuvre de charité. Cette communauté, si nouvelle qu'elle soit, compte déjà trois maisons en ville, et sept missions répandues dans les campagnes des diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe. Les Sœurs de la Providence y sont au nombre de soixante-trois professes et vingt-huit novices ou postulantes; elles recueillent cent quatorze infirmes et cent quinze orphelins, et elles font l'éducation à huit cent vingt-deux petites filles.

Elles ont en outre fondé deux établissements, l'un au Chili, l'autre aux Etats-Unis. Dans l'été de 1852, Mgr Magloire Blanchet, évêque de Nesqually (Orégon), invita les Sœurs de la Providence à ouvrir une maison de leur ordre dans son diocèse. En conformité de ce désir, cinq religieuses, sous la direction spirituelle de M. Huberdeault, partirent de Montréal, et elles arrivèrent à Oregon-City le 1^{er} décembre 1852. Mais les changements rapides qui venaient de s'opérer dans ces pays nouveaux, par suite du déplacement de la population vers la Californie, firent juger à ces religieuses qu'un établissement n'était pas encore possible en Orégon. Elles se remirent en mer le 1^{er} février 1853; et après une courte relâche à San Francisco, elles arrivèrent à Valparaiso le 17 juin. L'archevêque de Santiago ayant appris leur venue dans son pays, regarda cet événement comme tout providentiel. Il les pressa donc de se fixer au Chili; et de concert avec le gouvernement de la république, le prélat confia aux sœurs Canadiennes le soin des orphelins des deux sexes à Santiago. Le 30 octobre 1853, les religieuses ont été intronisées dans leur nouvel établissement, au milieu de la plus grande pompe religieuse et civile. Le prélat, avant de célébrer lui-même la Messe dans leur chapelle, adressa aux intrépides Canadiennes une chaleureuse allocution : « Oui, mes chères sœurs, » leur dit l'archevêque, « oui vous êtes vraiment les *Sœurs de la Providence* ;

car c'est certainement la divine Providence qui vous a conduites ici, où l'on soupirait après vous sans vous connaître. Depuis longtemps nous désirions vivement une institution de charité, pour prendre soin des pauvres et des orphelins de cette grande ville, et voilà que tout à coup nos vœux sont exaucés d'une manière vraiment miraculeuse, et que les deux extrémités du Nouveau-Monde vont se trouver rapprochées et unies par les doux et forts liens de la charité. »

Depuis lors Mgr Bourget a autorisé les Sœurs de la Providence à maintenir leurs engagements avec l'autorité ecclésiastique du Chili, et à y fonder une maison dépendante de celle de Montréal, mais avec la faculté d'ouvrir un noviciat. Au mois de juin 1854, elles avaient quatre-vingts enfants orphelins sous leurs soins. Le 29 octobre, le gouvernement de la république signait un contrat d'acquisition pour une propriété de 72,000 piastres, afin d'y installer les sœurs de Montréal, et il employait ainsi un fonds provenant de legs pour les orphelins. Le 26 novembre, la translation des sœurs et de leurs enfants avait lieu de leur établissement provisoire à leur établissement définitif; et ce petit voyage donnait lieu à une fête charmante. Les plus riches dames de Santiago avaient tenu à honneur de venir dans leurs carrosses pour transporter elles-mêmes les Sœurs de la Providence et leurs protégés. Les rues où passait le cortège étaient décorées de tapis et de drapeaux. Des musiques militaires précédaient la procession, et les régiments présentaient les armes aux humbles servantes des pauvres.

Le Chili contient de nombreuses communautés religieuses indigènes; mais toutes sont consacrées à la vie contemplative, et font les vœux solennels de clôture. Les sœurs de Picpus, de Paris et les dames du Sacré Cœur sont les seules qui se livrent à l'enseignement. Les sœurs de Charité de France, installées récemment à Santiago, prennent soin des hôpitaux, pendant que les sœurs du Canada ont la charge de l'orphelinat; et ainsi les communautés de l'ancienne comme de la nouvelle France se retrouvent ensemble au Chili, rivalisant de zèle pour l'accomplissement des œuvres de miséricorde, et travaillant à l'envi à la régénération des anciennes colonies espagnoles.

Les Sœurs de la Providence ont encore envoyé une colonie aux Etats-Unis, dans la ville de Burlington, à la prière de Mgr Goësbriand, évêque de cette ville. C'est le premier établissement de charité que possède le nouveau diocèse, et le jeune évêque s'est imposé de lourdes charges, afin de pouvoir recueillir les orphelins catholiques, et de les enlever au prosélytisme protestant. Le couvent de Saint-Joseph, qu'elles occupent, est un ancien hôtel garni, acheté par Mgr Louis de Goësbriand pour y recevoir les sœurs et les orphelins. Trois religieuses arrivèrent le 1^{er} mai 1854, et aujourd'hui elles sont au nombre de huit, soignant qua-

rante orphelins, et faisant l'école à cent soixante enfants. Elles visitent les malades à domicile, et en reçoivent quelques-uns dans leur maison; aussi l'établissement des sœurs de la Providence, dans ses modestes proportions, a-t-il transformé le diocèse de Burlington, jusque-là si délaissé pour les bonnes œuvres. C'est quelques mois à peine après son installation que Mgr de Goësbriand ne reculait devant aucun sacrifice pour procurer à sa ville épiscopale le bienfait de sœurs de la Charité, et le prélat est aujourd'hui en France, afin de recueillir des secours, et de consolider son œuvre en la développant. A Burlington, les sœurs de la Providence trouvent les privations et la pauvreté : elles sont exposées, dans une ville protestante, aux insultes et aux persécutions des *Know-Nothings*. A Santiago, leurs compagnes sont l'objet d'ovations et d'honneurs qui alarment leur modestie. De même, leur divin Maître faisait son entrée triomphale à Jérusalem, et peu après il commençait les douleurs et les humiliations de sa passion.

Au mois de mai 1845, un grand incendie dévora à Québec, avec beaucoup d'autres édifices, la maison ou une société de dames charitables de cette ville recueillait et élevait trente orphelines. Ne sachant où placer ces pauvres enfants, la pieuse association de Québec les confia aux Sœurs de la Providence de Montréal, qui les gardèrent pendant deux ans moyennant une modique pension. A la fin d'avril 1847, les orphelines retournèrent à la capitale où elles retrouvèrent la protection et les soins de leurs généreuses bienfaitrices.

Lors du typhus de 1847, les sœurs Grises de Montréal perdirent sept de leurs compagnes au service des pestiférés. Les deux autres communautés d'Hospitalières de Montréal ne se portèrent pas avec moins de zèle au soin des mourants, dans les *Sheds* ou ambulances qu'on leur avait improvisées. Mgr Bourget leva momentanément la clôture des sœurs de l'Hôtel-Dieu, pour permettre à ces saintes filles de courir au chevet des malades; trois d'entre elles donnèrent leur vie en holocauste pour le soulagement de leur prochain. Trois sœurs de la Providence succombèrent également aux atteintes du fléau, et Dieu accepta ainsi le sacrifice de treize religieuses, se dévouant pour arracher à la mort ceux que d'autres auraient appelés des étrangers, des inconnus, des indigents, mais ceux qu'eiles considéraient comme les membres souffrants de Jésus-Christ.

Tous ces malheureux qu'enlevait l'épidémie laissaient un grand nombre d'orphelins. Au mois de Juillet, une maison du faubourg Saint-Laurent fut disposée pour recueillir les garçons, et reçut le nom de Saint-Camille. Les Sœurs de la Providence prirent la direction de cet asile, et dans les commencements les enfants leur étaient apportés dans l'état le plus affligeant. Il en mourait dans le transport; il en mourait en les dépo-

sant sur la paille, car, durant l'intensité de la contagion, les sœurs, trop occupées au milieu des *Sheds*, ne pouvaient être partout à la fois. Dans les premiers jours, on couvrait de paille les planchers de Saint-Camille, et les pauvres innocents y étaient placés déguenillés et quelques-uns totalement nus. Mais bientôt les admirables sœurs mirent de l'ordre dans cette triste demeure, et elles purent entourer des plus tendres soins leurs enfants d'adoption. Au mois d'octobre, on réunit dans la maison Saint-Jérôme, au faubourg de Québec, trois cent dix-huit orphelins pris à Saint-Camille, et quatre-vingts orphelines dont la plupart avaient été recueillies depuis trois mois par les dames du Bon-Pasteur, et le tout demeura confié pendant six mois aux Sœurs de la Providence.

Mgr Bourget craignant que le typhus ne reparût en 1848, avec le retour des vaisseaux, et n'exercât ses ravages dans le diocèse de Québec, offrit des Sœurs de la Providence à l'archevêque de Québec, pour le service de la *Grosse Ile*, où les passagers arrivés d'Europe étaient retenus en quarantaine. Elles furent acceptées. Parmi le grand nombre de celles qui s'offrirent généreusement, sept sœurs furent choisies par la communauté pour ce service; elles se tinrent prêtes à partir pour Québec, mais l'on put heureusement se passer de leurs soins : il n'y eut pas de typhus en 1848. Ce fut un grand chagrin pour ces filles dévouées d'être privées d'offrir ce sacrifice, qu'elles avaient fait avec tant d'abnégation dans leur cœur.

Il y a en ce moment dans la maison mère vingt-cinq professes, vingt-huit novices ou postulantes, vingt-quatre dames pensionnaires, soixante-quinze infirmes. On compte trente-quatre professes dans les missions; elles donnent l'éducation gratuite à cent huit pensionnaires, à six mille externes; il y a outre cela cent vingt pensionnaires payantes.

PROVIDENCE DE LA FLECHE (COMMUNAUTÉ DE LA), diocèse du Mans (Sarthe).

Mlle Françoise Jamin, fondatrice de la communauté de la Providence de la Flèche, vint au monde en cette ville le 1^{er} mars 1773. Elle eut pour père et mère Marie-Joseph Jamin, fils d'un riche commerçant, et Françoise Perrine Léon, fille unique du notaire de Loué, diocèse du Mans. L'extrême délicatesse du tempérament de Mlle Jamin, à sa naissance, avait laissé peu d'espoir à ses parents de lui faire traverser heureusement les dangers qui entourent le premier âge; néanmoins les soins dont ils entourèrent son berceau lui conservèrent une vie que Dieu réservait pour sa gloire et le soulagement des malheureux. En effet, la jeune fille avait profité de bonne heure des principes de religion qu'avaient semés dans son âme innocente de pieux et respectables parents. A peine âgée d'un an, son père la tenait entre ses bras sur le seuil de la maison; un pauvre se présenta, l'enfant implore aussitôt par ses caresses la charité pater-

nelle, en reçoit une aumône à la condition de l'aller remettre elle-même à l'infortuné; elle marche alors pour la première fois vers le premier de tous les malheureux qu'elle devait secourir. Dès l'âge de sept ans, elle recevait de son père, de l'argent, de la nourriture et du linge, qu'elle s'empressait de distribuer à de pauvres voisins. Elle leur rendait de plus tous les bons offices que lui permettait son enfance, et déjà elle eût voulu convertir en asile pour les malheureux la maison paternelle. Ils la surprirent un jour dressant des plans, et marquant avec un couteau la place des lits qu'elle voulait destiner aux malades. A l'âge de onze ans elle entra, pour y recevoir une instruction et une éducation chrétienne, au couvent de la Visitation de la Flèche. A sa sortie de ce monastère, des maîtres habiles vinrent chez ses parents compléter ses premières connaissances. Mlle Jamin n'avait que quatorze ans lorsque sa mère la conduisit à Tours, pour y voir une tante, veuve, sans enfants et jouissant d'une très-belle fortune. Cette dame, remplie d'affection pour sa nièce, s'empressa de lui procurer, avec une toilette brillante, tous les autres innocents plaisirs propres à l'attacher au monde. Ce fut en vain; la jeune Françoise, loin de céder aux vanités du siècle, redoubla de ferveur dans la prière, et d'exactitude dans l'observation de ses devoirs. Ce fut à cette époque que la divine Providence lui ménagea dans sa famille des ennuis cruels, les peines les plus poignantes. Elle trouvait alors son unique consolation dans la piété et les conseils de son directeur M. Michel Chapeau, né à Angers, et plus tard noyé à Nantes par les ordres du trop fameux Carrier. Le prêtre vénérable et d'une instruction solide était alors prieur-curé de Sainte-Colombe - lès-la-Flèche. Il cultivait avec un tendre soin cette plante précieuse dont Dieu avait orné le champ confié à ses soins. Après avoir admiré dans l'enfance de Mlle Jamin son goût prononcé pour la piété et le service du prochain, la solidité de son esprit et sa pénétration l'étonnèrent. Il ne put s'empêcher de voir que Dieu n'avait uni tant de moyens naturels à un aussi grand désir du bien, que parce qu'il destinait la jeune fille à des œuvres de charité extraordinaires; il se fit donc un plaisir de remplacer près d'elle tous les maîtres, et il lui donna successivement à lire les ouvrages propres à lui faire goûter de plus en plus la beauté de la religion, et à donner à son intelligence toute l'activité dont elle était susceptible. Le vieillard conversait souvent avec elle, répondait à ses nombreuses questions, éclaircissait ses doutes et lui inculquait des idées saines et solides sur les hommes et les choses.

Au milieu de ces occupations, Mlle Jamin ne connaissait d'autres délassements que ses visites chez les pauvres et les soins continuels qu'elle leur rendait avec un plaisir toujours nouveau; elle pansait leurs ulcères, dressait leurs lits, mettait en ordre leur mé-

nage, leur procurait des remèdes et des aliments. Pour se rendre plus utile aux malades, Mlle Jamin voulut, dès l'âge de quinze ans, suivre les leçons de M. Pierre-Augustin le Boucher, natif de Montbason (Indre et Loire). Ce vieux médecin de l'Ecole militaire de la Flèche était maître ès arts, correspondant de l'ancienne académie royale de chirurgie de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, et exerça sa profession à la Flèche, pendant plus de trente années. Les hommes savants aiment à communiquer leurs lumières. Le docteur ravi de l'intelligence de sa jeune élève, lui donna chez lui régulièrement des leçons pendant environ sept années. Il la conduisait assidûment chez ses malades, s'en faisait aider dans les opérations de son art, et la présentait dans les assemblées de ses confrères. Après ses études médicales, Mlle Jamin, renonçant aux distinctions honorables qui eussent pu devenir la récompense de son savoir et de son expérience, se livra exclusivement au service de Dieu et des pauvres jusqu'à la révolution de 1790.

Cette époque désastreuse, loin d'abattre son courage pour la gloire divine et le soulagement de ses frères malheureux, l'enflamma davantage; elle sentait son zèle se rallumer à la vue de l'impiété abolissant le culte catholique en France et détruisant tous les établissements de charité. Au commencement des troubles révolutionnaires, elle recueillit le clergé de sa paroisse dans la maison de ses parents; elle s'efforça de préserver toutes les personnes qu'elle fréquentait, du scandale de l'Eglise schismatique établie par la révolution. Lorsque la France fut en proie à toutes les horreurs de l'anarchie, la crainte retenait au fond de leurs demeures les médecins et autres gens de l'art fixés à la Flèche et dans les environs. Mlle Jamin offrait à Dieu, chaque matin, le sacrifice de sa vie, puis elle parcourait avec joie la ville et toutes les communes de l'arrondissement de la Flèche. Partie dès l'aurore avec un peu de pain et de vin, presque toujours bientôt distribués aux premiers nécessiteux, Mlle Jamin ne vivait tout le jour qu'avec un peu de la nourriture grossière des gens de la campagne, et rentrait souvent le soir en sa maison pour y prendre son premier repas du jour. Une grande sobriété, un continuel exercice avaient fortifié son tempérament naturellement délicat. Pendant quelques années, elle put, dans les visites des malades, faire à cheval dix et quinze lieues par jour. Si l'excès de la fatigue l'obligeait à prendre quelque repos, elle descendait de son cheval, l'attachait à un arbre et dormait quelque temps entre deux sillons, sous la garde d'un gros dogue, qui la suivait ordinairement. Les souffrances physiques du prochain étaient loin d'épuiser un pareil dévouement. Les forces de Mlle Jamin semblaient au contraire se ranimer toutes les fois qu'il s'agissait de procurer aux fidèles, en ces temps de persécutions, les moyens de participer aux

sacrements de l'Église. Les Catholiques trouvaient alors dans sa maison les secours spirituels, les consolations, les avis si nécessaires à cette époque lamentable. Mlle Jamin recueillit chez elle tous les ecclésiastiques que la Providence confia à sa sollicitude. Elle en compta, au fort de la terreur, jusqu'à treize à sa table. Jour et nuit ces hommes dévoués entendaient les confessions des fidèles, bénissaient les mariages, conféraient le baptême aux enfants, instruisaient les adultes et offraient le saint sacrifice en expiation des crimes et des scandales de la France. Mlle Jamin les aidait avec ardeur dans leur pénible ministère. Non contente de les dérober en sa maison aux poursuites des impies, de pourvoir à tous leurs besoins, elle leur ménageait en outre les moyens de se rendre la nuit chez les malades de la ville et de la campagne, en les précédant dans ces courses périlleuses sous prétexte de soins temporels à donner aux malades; elle écartait avec adresse les personnes et les objets qui eussent pu compromettre l'ecclésiastique, lui procurait des vêtements nécessaires à son déguisement, des guides pour diriger sa marche; enfin elle protégeait son retour au milieu des gardes nationaux, des patrouilles républicaines, et des personnes malintentionnées. Tant d'actes d'une héroïque charité devaient attirer, sur leur auteur, les regards des farouches persécuteurs. Les révolutionnaires influents de la Flèche, les principaux adhérents au schisme constitutionnel, les furieux agents du pouvoir s'unirent pour perdre celle dont la conduite accusait la leur. Aux dénonciations succédaient assez rapidement des visites domiciliaires. Mais les recherches les plus actives et les plus minutieuses ne purent découvrir, chez Mlle Jamin, les prêtres ou les objets pieux dont la découverte lui eût valu la prison et la mort. Au reste, ces misères, ces menaces, ces dangers n'affaiblirent jamais l'égalité et l'enjouement de son caractère. Elle soutenait le courage des prêtres et des fidèles par les ressources ingénieuses que toujours elle savait trouver dans les moments les plus critiques; puis, en face des persécuteurs, elle les déconcertait par le calme et l'assurance de son langage.

Après dix ans de terreur et d'anarchie, la France religieuse commença à respirer au commencement du XIX^e siècle. Toutefois, pendant quelques années encore, Mlle Jamin fournit le logement et la nourriture au clergé paroissial. Elle pourvut, après le concordat de 1801, aux premières nécessités du culte catholique.

En détruisant les communautés, la révolution de 1790 avait empêché Mlle Jamin de suivre son attrait pour la vie religieuse. Le rétablissement de la tranquillité publique et la liberté rendue à l'exercice de la religion lui permirent enfin de suivre la vocation à laquelle elle se sentait appelée depuis son enfance.

Tous les maux, suites du bouleversement de la France, vesaient alors cruellement sur

la ville et ses environs. La jeunesse était privée de conseils et de toute instruction; les vieillards et les malades languissaient sans consolation, sans aucun soulagement; un grand nombre d'infortunés privés par la révolution de leur état ou de leur fortune ne trouvaient plus ni pain ni asile. Mlle Jamin conçut le projet d'un établissement où toutes ces misères, qu'elle soulageait chaque jour, le fussent encore après elle. Sa confiance dans la divine Providence, l'empêcha de reculer devant les difficultés nombreuses que lui opposaient son peu de ressources, le malheur des temps et plusieurs embarras de famille. Par le conseil de son directeur, elle se présenta en qualité de postulante à la communauté des incurables de Beaugé, y fit un noviciat, afin d'examiner sa vocation avec maturité, et se former aux vertus religieuses. Elle profita de l'expérience et des lumières de plusieurs vénérables prêtres qui s'y trouvaient, tous confesseurs de la foi aux jours d'épreuve qui venaient de s'écouler. Revenue à la Flèche, Mlle Jamin, en commençant son œuvre, fut puissamment aidée par le concours et le dévouement de M. Pierre Roche, nommé à la cure de la Flèche, par Mgr de Pidoll, évêque du Mans. Ce prêtre, puissant en vertus et en œuvres, était destiné par la bonté divine à être en cette ville l'instrument de ses miséricordes. En effet, outre les secours abondants qu'il ne cessa d'accorder à la Providence pour subvenir à ses besoins et ses efforts pour établir cette congrégation sur des bases solides, l'homme apostolique rétablit encore, à force de zèle et de courage, la communauté des hospitalières de la Flèche, celle de la congrégation de Notre-Dame; il fonda la maison des frères de la Doctrine chrétienne. Il mourut en odeur de sainteté après un ministère de trente années. Vénéral de tous ses paroissiens, l'objet des regrets et des éloges même des indifférents et des impies.

Avant de commencer son établissement, Mlle Jamin avait voulu de nouveau attirer les grâces du Tout-Puissant sur une aussi grande entreprise. Elle fit, sur la fin de 1804, une retraite de dix jours dans la communauté de Saint-Joseph de la Flèche. Revenue ensuite à sa maison, elle commença à recueillir gratuitement et moyennant de faibles rétributions, des femmes infirmes, quelques personnes de piété avancées en âge et voulant se retirer du monde. Peu de temps après, Mlle Jamin obtint de Mgr de Pidoll la permission d'établir, dans son établissement, un oratoire, et d'y conserver l'auguste Sacrement de nos autels. La fondatrice ne tarda pas à réunir au personnel de sa maison quelques orphelines placées par le bureau de charité et que les grandes pensionnaires formaient à divers ouvrages manuels. Vers 1806, quelques demoiselles pieuses désirèrent partager les travaux de Mlle Jamin, et commencer avec elle une association religieuse. Celle-ci, de concert avec le digne M. de la Roche, dressa un règlement pour les filles pieuses qui voulaient s'y préparer

à l'état religieux, en se dévouant au service des enfants et des pauvres. Les aumônes des personnes bienfaisantes permirent alors à la fondatrice de faire bâtir une chapelle et un chœur à l'usage des sœurs et des jeunes filles de l'établissement; ce qui, sur la demande de l'ordinaire, fut autorisé par décret de l'empereur Napoléon, du 25 janvier 1807. Depuis cette époque jusqu'à l'année 1812, Mlle Jamin, surchargée de travail et de sollicitude, portait tout le poids des divers offices de la maison, parce que la jeunesse des sœurs, leur inexpérience les empêchaient de rien faire sans l'assistance de leur supérieure.

Outre les dépenses extraordinaires dans une maison renfermant alors quarante personnes, la supérieure avait acheté six maisons voisines pour agrandir la sienne et élevé diverses constructions d'une valeur de plus de 30,000 fr. Ce fut alors que la famine, dont toute la France et une partie de l'Europe ressentirent les suites funestes, vint désoler les populations, et consommer la ruine de la Providence. Abandonnée des sœurs découragées par une misère extrême, des orphelines qu'elles ne pouvaient plus nourrir, des pensionnaires effrayées d'un tel état de choses, Mlle Jamin se trouva seule, sans ressources, sans secours aucun, atteinte d'une maladie grave causée par un travail excessif, par les angoisses de la pauvreté, par les chagrins et par les privations de toute espèce.

Dans une semblable position, le respectable M. de la Roche vint lui-même passer plusieurs nuits au chevet de la fondatrice expirante. Les supérieurs ecclésiastiques et civils, tous les gens de bien, convaincus du zèle de la pureté d'intention de Mlle Jamin, s'empressèrent de la consoler, de l'encourager à supporter toutes les douleurs qui lui étaient encore réservées. Loin de perdre courage, Mlle Jamin, seule, chargée d'une mère octogénaire, de trois orphelins, de ses neveux et nièce, reçut de nouveau, dans sa maison, quelques infirmes aussi pauvres qu'elle. Tous vécurent de l'aumône des personnes bienfaisantes et du produit du travail des personnes valides de la maison. Bientôt les ressources augmentèrent par l'arrivée de quelques pensionnaires. Mlle Jamin put s'aider de deux filles à gage dans les travaux multipliés qui l'accablaient. Peu à peu, Dieu envoya à la fondatrice quelques jeunes personnes, qui, loin d'être rebutées par l'extrême pénurie de la communauté, voulurent en faire partie, et s'y préparer à l'état religieux. A partir de ce moment, et pendant plusieurs années, Mlle Jamin et ses compagnes eurent à supporter toutes les privations de la plus extrême pauvreté. Sans habits, sans couvertures, manquant souvent de pain, elles continuaient avec le même calme leurs travaux et leurs soins auprès des orphelines, des malades de leur maison et des campagnes voisines. Enfin, plusieurs vieillards des deux sexes vinrent finir leurs jours à la Providence, y laissèrent leur mo-

bilier et quelque argent. Un ou deux legs en argent et en immeubles, la présence de quelques pensionnaires, des aumônes que la Providence leur ménageait, firent presque cesser l'état précaire où se trouvait cette maison depuis tant d'années. On put, en 1824, acquérir quelques maisons et les jardins nécessaires à l'extension de l'établissement. Ce fut cette année, 1826, que sévit, à la Flèche, ce fléau si terrible, que pendant cinq mois, les prêtres et les médecins de la ville ne pouvaient plus suffire au soulagement du grand nombre des victimes que la mort enlevait chaque jour. Les sœurs de la Providence se livrèrent toutes à l'assistance des malades et des mourants avec un courage que la religion seule inspire et peut soutenir. Elles les veillaient toutes plusieurs nuits de suite, assistaient les pauvres et prodiguaient à tous les soins les plus affectueux, avec les consolations de la piété chrétienne. Un pareil dévouement acquit, aux sœurs de la Providence, l'estime et le respect unanimes de toute la ville. Les autorités civiles et judiciaires appuyèrent de tous leurs pouvoirs, dans leurs vœux exprimés au gouvernement d'alors, les efforts de M. de la Roche, pour obtenir l'autorisation légale de la maison de la Providence.

En effet depuis vingt-deux ans, ce prêtre infatigable poursuivait ardemment le succès de cette affaire importante pour l'institut dont il est le père. Mémoires détaillés, sollicitations verbales et par écrit auprès des personnes influentes de la ville, de la préfecture ou de la capitale; pétitions aux divers gouvernements qui avaient régi la France depuis vingt ans, M. de la Roche avait tout tenté pour assurer à la Providence la base nécessaire à sa perpétuité. Enfin une ordonnance du 23 mars 1828 couronna son zèle et sa persévérance.

Les sœurs autorisées à faire des vœux publics, les prononcèrent au nombre de quatorze, le 16 octobre de la même année dans l'église paroissiale de la Flèche. La cérémonie fut des plus solennelles et rehaussée par le concours bienveillant de la majeure partie de la ville.

Pendant les douze années qui s'écoulèrent depuis cette heureuse journée jusqu'au 16 novembre 1840, époque du décès de la vénérable fondatrice de la Providence, cette maison s'accrut peu à peu, malgré les difficultés de toute espèce, qui presque toujours s'opposèrent à son développement comme à sa prospérité. Mais à peine la Mère Jamin fut-elle allée recevoir au ciel le prix de ses vertus et de ses travaux, que Dieu voulut aussitôt récompenser chez ses filles les humiliations et le long dénûment dans lesquels il les avait éprouvées pendant trente-quatre ans. La profession de plusieurs sujets précieux à l'institut, nombre toujours croissant de pensionnaires des deux sexes, offrant à la maison de nouvelles ressources, les dons fréquents de la générosité chrétienne fournirent autant de moyens dont

Dieu se sert aujourd'hui pour soutenir cet établissement et le faire servir aux desseins de sa miséricorde sur les pauvres et les orphelins qu'il y nourrit, et sur les religieuses qui y sont appelées à la pratique des conseils évangéliques.

Depuis quelques années, la maison de la Providence a pu ajouter aux nombreuses maisons acquises par la fondatrice plusieurs bâtiments, jardins et pièces de terre indispensables au plan général de l'établissement et de ses vastes dépendances.

Des bâtiments spacieux et commodes pour les pensionnaires, les salles des hommes et des femmes, le chœur des religieuses sont disposés autour d'une magnifique chapelle (style du XII^e siècle) accompagnée d'un clocher en pierre de la même époque et du plus bel effet. Les cuisines et leurs accessoires, les lieux réguliers, les pièces propres aux orphelins et jeunes pensionnaires sont établis avec symétrie devant un enclos assez étendu, traversé par un fort courant d'eau vive. Tout l'établissement au surplus est borné au midi et au couchant par les riantes campagnes qui bordent la rivière du Loir.

Il convient de terminer cette notice en disant quelques mots sur les fins que s'est proposée la fondatrice de la Providence et les œuvres de piété et de miséricorde auxquelles se livrent les religieuses de cette maison.

L'institut est établi pour trois fins principales :

La première, qui regarde Dieu, consiste à l'honorer par un culte spécial au sacré cœur de Jésus, par l'adoration continuelle, pendant le jour, du très-saint Sacrement de l'autel, par la récitation quotidienne de l'Office du très-saint cœur de Marie, fête principale de l'institut et titre religieux de la congrégation des sœurs de la Providence.

« Cet Office d'une grande brièveté, à cause des travaux multipliés des sœurs, est récité chaque jour depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec l'approbation des évêques d'Angers par les religieuses des Incurables de Beaugé. Il est un abrégé du grand Office du très-saint cœur de Marie autrefois composé sous la direction du P. Jean Eudes, fondateur des missionnaires de Jésus et de Marie en Normandie et l'un des premiers propagateurs en France de la dévotion au saint et immaculé cœur de Marie. »

La deuxième fin qui a rapport aux sœurs de la Providence tend à procurer un lieu de retraite, où certaines âmes choisies, désireuses de leur salut et de la perfection, puissent se mettre à l'abri de la séduction du siècle et pratiquer les conseils évangéliques.

La troisième fin qui se rapporte au prochain soit dans la communauté, soit au dehors, a pour but toutes les œuvres de miséricorde auxquelles les sœurs se consacrent, comme le soin des vieillards des deux sexes, infirmes et incurables, l'éducation chrétienne des orphelins et jeunes pen-

sionnaires; l'admission d'anciennes personnes âgées des deux sexes, qui veulent finir leurs jours dans la retraite et dans la piété; l'école aux petites filles du voisinage et des campagnes environnantes; la visite à domicile des malades de la ville et des environs. Des ecclésiastiques, vieux ou infirmes et obligés de renoncer aux travaux du saint ministère, sont aussi reçus dans la maison et entourés des soins les plus attentifs. Tels sont les travaux des sœurs de l'institut que son utilité fait apprécier chaque jour davantage dans le pays où il est établi.

Depuis quelques années, une communauté de cet institut s'est formée dans la ville de Vendôme, diocèse de Blois, par suite d'arrangements conclus entre Mgr l'évêque de Blois, le riche et libéral propriétaire de Vendôme, fondateur du nouvel établissement et la communauté de la Providence de la Flèche qui y a envoyé quatre religieuses professes pour cette fondation. Tout porte à croire que la diffusion de l'institut des filles du très-saint cœur de Marie s'étendra encore dans la seconde moitié du siècle qui l'a vu naître.

Outre les trois vœux ordinaires, ces religieuses font celui de soigner les malades. Ces vœux sont annuels et après dix ans de profession ils sont perpétuels.

Elles sont vêtues d'une robe de laine noire, d'une coiffe plate et d'un mouchoir de mousseline blanche, avec un tablier de laine noire à bavette, sur la coiffe un voile noir et jeté sur les épaules. Le costume est complété par une croix plate en argent avec un christ. Au bas de la croix se trouve un cœur en argent sur lequel est gravé le cœur de Marie et ces deux mots pour légende : Humilité, Charité. Elles portent extérieurement au côté un chapelet noir à gros grains, orné d'un christ et de deux médailles en cuivre. (1)

La maison mère est aujourd'hui composée de trente religieuses et de cent quarante pensionnaires.

PROVIDENCE DU CANADA (SŒURS DE LA), au Chili.

Ce fut l'année 1853 que les dignes Sœurs de la Providence de Montréal doublèrent le cap Horn et arrivèrent au Chili. Parties du bas Canada, elles allèrent jusque dans les lointaines contrées de l'Orégon chercher des misères à secourir et des larmes à essuyer. Elles arrivèrent sans être attendues, sans avoir été demandées, conduites uniquement par la main de la Providence pour soigner et recueillir des orphelins privés des soins maternels. L'hospice des Enfants trouvés des deux sexes, que ces sœurs dirigent avec tant d'habileté, est une preuve de leur ardente charité. Bientôt cet établissement prendra des proportions plus considérables, attendu que les édifices qui étaient en voie de construction vont être terminés. Ces augmentations que réclament des nécessités impérieuses, permettront de faire

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 206.

nourrir les enfants à domicile et diminueront la mortalité qui était de 70 pour 100; elles promettent aussi de conserver assez longtemps ces pauvres délaissés pour les habituer aux travaux de l'agriculture et leur donner un état. Ce résultat est bien plus important pour le pays que l'émigration étrangère. Pour achever cette bonne œuvre, il importe de trouver un moyen pour fonder un noviciat, afin que cet ordre précieux puisse se recruter dans le pays et fournir des racines de plus en plus étendues.

Le 20 octobre 1855, douze des mêmes sœurs de la Providence, venant de Montréal s'étaient embarquées à New-York pour aller rejoindre les cinq religieuses de leur ordre qui ont soin de l'orphelinat de Santiago. Quoique, grâce à des legs considérables, les orphelins du Chili soient assez riches, jusqu'à l'arrivée des sœurs Canadiennes, ces ressources n'avaient pas pu procurer aux pauvres enfants privés de famille le bien-être et la bonne éducation dont ils avaient tous besoin et qu'ils reçoivent aujourd'hui. Voici les nouvelles authentiques que donne l'aumônier même de leur maison, M. Chabot : « Nous sommes arrivés depuis quelque temps à notre destination, et nous n'avons eu pendant le voyage que deux religieuses malades. Elles ont eu les fièvres dites de Panama et elles ont beaucoup souffert à bord des vapeurs, où on n'avait ni médecin ni remèdes convenables... Inutile de vous dire avec quelle impatience nous étions attendus... Nos cœurs étaient gros; nos larmes coulaient en abondance. Après les premières émotions satisfaites, nous avons été on ne peut plus surpris de l'état prospère de l'établissement. Il consiste en bâtisses considérables, qui, cependant, ne suffisent pas au très-grand nombre d'orphelins qui sont présentés chaque jour. Des plans de nouvelles bâtisses capables d'en contenir mille, sont soumis au gouvernement, qui est sur le point d'en ordonner l'exécution. Toutes ces constructions nouvelles, de même que les anciennes, sont assises sur un immense bien fonds qui a coûté 72,000 fr. Cette propriété appartient aux orphelins qui ont un revenu annuel de 34,000 fr. Elle contient de magnifiques jardins, dont un exclusivement consacré à la culture des fleurs et un autre très-vaste aux denrées de toutes sortes. Il y a en outre un vignoble de 26,000 pieds de vignes, une olivette, une figuerie contenant chacun plusieurs milliers de pieds d'arbres, de noyers de toutes qualités, des pêchers et d'autres arbres fruitiers dont les noms ne nous sont point connus. D'immenses allées recouvertes par les vignes, dont les branches sont entrelacées au-dessus, circulent à travers ces plantations. C'est là que les enfants et les sœurs vont respirer un air toujours frais. Le reste de la propriété est partagée en cinq parties pour la culture et les animaux. On se propose d'avoir des vaches et des moutons et de les mettre en pacage en attendant que les orphelins grandissent. Ils pourront plus tard se former à

l'agriculture. On ne peut se figurer combien de dignes confrères se donnent de peines et de fatigues pour l'avance des œuvres des orphelins; aussi jouit-elle d'une belle réputation auprès de toutes les autorités chiliennes, qui ont mis en elle une confiance illimitée. »

PURIFICATION (RELIGIEUSES DE LA) OU VICTIMES DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS, à Tours Indre-et-Loire.

Un saint prêtre, feu M. l'abbé Jean-Baptiste Pasquier, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de la ville de Tours, considérant la multitude des outrages que reçoit sans cesse l'infinie majesté de Dieu, et le nombre infini d'âmes que le péché ravit au Rédempteur, conçut le dessein de former une congrégation d'âmes dévouées, qui, s'unissant au sacrifice de Jésus, la grande, la seule victime digne de Dieu, s'offrirent avec lui, et par lui comme victimes pour réparer l'outrage fait à cette suprême majesté et obtenir la conversion de tant de pauvres coupables.

Il fit part de son projet à notre pieux archevêque feu Mgr Louis-Augustin de Montblanc, qui l'accueillit avec la satisfaction que lui causait cette œuvre propre à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ainsi muni de l'autorisation de son premier pasteur, le jour de la Visitation de la très-sainte Vierge, 2 juillet 1834, le saint sacrifice fut offert en cette maison; le très-honoré Père fondateur donna la clôture aux quatre premières agrégées, sous le titre de Religieuses de la Purification.

Comme tout ce qui est planté de la main de Dieu, ce nouvel arbre fut souvent et longtemps battu par la tempête. Après la mort du respectable fondateur, arrivée le 21 juin 1842, la personne qu'il s'était associée pour travailler avec lui à l'érection de cette nouvelle société, ayant introduit certaines innovations, cette petite barque, qui déjà voguait à pleines voiles, se trouva arrêtée dans sa course. Mais, vers la fin de 1848, Notre-Seigneur, par une marque spéciale de sa protection, dissipa les incertitudes et les oppositions.

Après avoir remis en vigueur les premières constitutions et les avoir enrichies de son approbation, S. Em. le cardinal archevêque voulut bien approuver de nouveau cette congrégation; joignant au premier titre celui de *Victimes du Sacré-Cœur de Jésus*. A toutes les marques de bonté dont Son Eminence ne cesse de les combler, elle ajouta celle qui met le comble à toutes en se déclarant leur père supérieur. Cette congrégation soumise à l'ordinaire n'a point de générale; elle suit la règle de Saint-Augustin, elle a des constitutions et des usages qui lui sont propres.

Cette congrégation religieuse est fondée en l'honneur du mystère de la Purification, dans l'esprit et suivant les fins de ce mystère.

Elle est appelée la congrégation de la Pu-

rification, et des Victimes du Sacré-Cœur de Jésus.

Dans le mystère de la Purification on voit Marie présenter son Fils, et ce divin Enfant s'offrir lui-même à Dieu son Père en holocauste et comme victime d'expiation, pour réparer les outrages faits à la majesté de Dieu et rendre la vie et le salut au monde chargé de crimes. Marie est dans ce grand mystère le parfait modèle de ce que doit être une fille de la Purification, victime du Sacré-Cœur de Jésus...

Holocauste et expiation, voilà ce que la foi découvre dans le mystère de la Purification et dans l'oblation figurative que Marie fit au temple de deux tourterelles...

Holocauste et expiation, c'est l'esprit et la fin du mystère de la Purification, qui eut son accomplissement sur le Calvaire pour Jésus et pour Marie; c'est aussi l'esprit et la fin des religieuses de la Purification et des victimes du Sacré-Cœur de Jésus...

Et comme depuis le moment où le Père céleste eut accepté le sacrifice de son Fils dans le temple, cette victime adorable ne cessa pas d'accomplir sa grande mission jusqu'à ce qu'elle fût consommée sur le Calvaire... ainsi le sacrifice des filles de la Purification est continu, elles doivent être toujours prêtes à accepter de la main du Père toutes les peines extérieures et intérieures qu'il lui plaira de leur départir, et elles doivent sans cesse les lui offrir en union aux souffrances de Jésus-Christ pour réparer les outrages faits à la majesté divine....

Les Religieuses de la Purification, victimes du Sacré-Cœur de Jésus portent toutes et chacune en particulier le saint nom de Marie pour exprimer la parfaite union qui doit exister entre elles et leur auguste Mère... Au nom de Marie qui leur est commun, on ajoute un nom distinctif...

L'habit est de couleur blanche : manteau blanc, au chœur dans les cérémonies et pour la communion; robe blanche, voile blanc pendant le noviciat (les jeunes professes de chœur portent sur le voile une petite croix noire, ainsi qu'il se voit sur le dessin); guimpe blanche, bandeau blanc, ceinture de peau blanche avec boucle d'argent, chapelet blanc attaché au côté gauche, bas blancs, pantoufles blanches à talons élevés; enfin, au jour de la profession, crucifix d'argent sur la poitrine.

Ce vêtement est le symbole de la pureté et de l'innocence dans lesquelles doivent vivre les filles de la Purification, etc.

Le chapelet de la congrégation n'est pas celui de cinq dizaines, qui est cependant toujours en usage, mais pour la dévotion de chaque sœur, c'est celui de sept septaines en l'honneur des sept douleurs et des sept allégresses de Marie...

Les postulantes ne sont admises à prendre le saint habit que trois mois après leur entrée dans la communauté....

Deux ans après leur entrée les novices sont admises à faire leur profession dans

laquelle elles prononcent les trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance....

La charité est une dans son principe, une dans sa nature : elle émane de Dieu, elle est Dieu lui-même. Dans un degré élevé elle voit l'exemple qui lui est montré sur la montagne, et voudrait, en l'imitant, s'immoler et se rendre en quelque sorte anathème pour ses frères, afin de les sauver.

L'institut de la Purification, dans sa fin spéciale renferme cette charité haute, généreuse, héroïque....

Pour remplir cette fin particulière de leur institut, pour réparer les outrages faits à la majesté de Dieu, expier les crimes des pécheurs, obtenir leur conversion et leur salut, les Religieuses de la Purification, victimes du Sacré-Cœur de Jésus, s'offrent à Dieu comme victimes, deux ans après leur profession. Du reste elles prennent des engagements pour les souffrances et non pour l'objet de leurs prières, elles restent libres pour demander les grâces d'une autre nature, comme la guérison des maladies....

Du moment qu'on a prononcé cette offrande de soi-même, comme victime, avec vœu ou sans vœu, le voile blanc est changé en voile noir, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ, et de la compassion de la très-sainte Vierge, en signe de mort à soi-même, en signe de consommation parfaite et de parfaite soumission à la règle de la Purification.

Les sœurs converses, au lieu du voile noir, portent sur le sommet de la tête une croix noire plus longue et plus large que celle qui est sur le devant du voile des jeunes professes.

Les constitutions suivantes prescrivent et facilitent la pratique des vertus, et particulièrement celles qui constituent une véritable Fille de la Purification, etc., telles que la charité, l'humilité, le silence, le compte de conscience à la supérieure, les coupes en public, l'esprit de communauté, la clôture, etc.

L'intention du respectable fondateur étant que les personnes d'un faible tempérament ne fussent point exclues de sa congrégation, il n'a point prescrit d'austérités, laissant à la discrétion des supérieures de régler le zèle de chacune sur ce point. Ainsi il n'a prescrit que quelques jeûnes en sus de ceux ordonnés par la sainte Eglise, et l'abstinence du mercredi. Les sœurs usent de linge; cependant elles ont pour lit une paille, et pour couchette trois planches sur deux tréteaux.

L'Office est celui de la sainte Vierge.

Les sœurs, autant qu'elles le peuvent, gagnent leur vie en travaillant de leurs mains, recevant les ouvrages qu'on leur apporte du dehors.

Le dîner et le souper sont suivis d'une heure de récréation; dans le cours de la journée il est permis de parler pour les choses utiles, après en avoir obtenu la permission. Un grand silence est ordonné de une heure à deux heures, et depuis huit

heures du soir jusqu'au lendemain après l'oraison.

La confession est hebdomadaire, et le nombre des communions est réglé pour chaque degré; par exemple, les postulantes, une fois chaque semaine; les novices deux fois; les professes du premier degré trois fois, et celles du second quatre fois.

En outre, chaque jour, suivant le nombre des sujets, il y a deux ou quatre communiantes, dont le sort décide.

Il est permis aux sœurs tant novices que professes de voir leurs pères, mères, frères et sœurs, oncles et tantes à visage découvert; mais pour les autres parents elles ne peuvent les voir qu'avec leur grand voile. Ce voile couvre la personne entièrement.

Les sœurs se lèvent tous les jours à cinq heures.

A cinq heures et un quart elles se rendent au chœur, récitent en commun les litanies du saint nom de Jésus, et font oraison jusqu'à six heures et un quart.

A six heures et un quart, temps libre jusqu'à six heures et demie.

A six heures et demie, Prime, Tierce, Sexte et None.

A sept heures précises, la Messe conventuelle. Après la Messe elles se retirent à leurs occupations : celles qui ont communiqué font leur action de grâces jusqu'à huit heures.

A huit heures, le déjeuner en commun. On ne mange point hors du réfectoire, à moins qu'on ne soit retenu à l'infirmerie.

Après le déjeuner chacune retourne à son travail.

A onze heures vingt minutes on se rend au chœur pour l'examen particulier.

A onze heures et demie, le dîner suivi d'une heure de récréation.

A une heure grand silence.

A deux heures, Vêpres, qui sont suivies de la récitation des litanies de la sainte Vierge et du chapelet de Notre-Dame des sept Douleurs; ensuite la lecture en commun, après quoi chacune retourne à son travail.

A cinq heures et un quart ont lieu Complies, qui sont suivies de l'amende honorable

ble; ensuite oraison jusqu'à six heures et demie.

A six heures et demie, on se rend au réfectoire en récitant le premier psaume de la pénitence (en s'en allant dîner on récite le *Miserere*), on y fait la lecture pendant les deux principaux repas. Après le souper on se rend à la récréation en récitant le *De profundis*, ainsi qu'après le dîner. La récréation dure jusqu'à huit heures.

A huit heures, temps libre pour prier, etc. Grand silence.

A huit heures et demie, Matines et Laudes suivies d'un demi quart d'heure d'examen de conscience et de la lecture du sujet de la méditation pour le lendemain, puis on se retire dans ses cellules. Un quart d'heure après on doit être couché et toutes les lumières éteintes.

La seconde partie des Constitutions traite du gouvernement et des devoirs particuliers

La supérieure est triennale et peut être réélue. Elle seule et son assistante portent le nom de Mère.

Cette maison est encore la seule de l'institut. Quant au personnel il n'est pas déterminé et la maison compte actuellement vingt-deux sujets, y compris les sœurs tourières. Déjà douze d'entre elles, après avoir édifié la communauté par la pratique constante des solides vertus, sont allées recevoir des mains de Jésus le prix de leur amour et de leurs sacrifices.

La fin spéciale de cet institut étant la réparation, tous les jours le saint sacrifice est offert dans l'intention de réparer les outrages faits à Jésus au très-saint Sacrement. Une fondation à perpétuité existe dans ce but. De plus l'intention du respectable fondateur était d'établir l'adoration perpétuelle. Jusqu'ici son désir n'a pu être réalisé; mais on espère que le bon Dieu levant les obstacles, on pourra jouir de cette précieuse faveur.

Chaque jour, à la suite des Complies, a lieu l'amende honorable au sacré cœur de Jésus : les dimanches et toutes les fois qu'il y a salut, elle précède la bénédiction.

Chaque jour aussi le *Salve Regina* est chanté après Complies.

R

REDEMPTORISTES (ou LIGUORIENS).

Congrégation du Très-Saint Rédempteur, fondée par saint Alphonse de Liguori.

Parmi toutes les gloires dont est entouré dans l'Eglise le nom béni de saint Alphonse de Liguori, une des plus pures et des plus grandes, sans doute, est d'avoir donné à l'Épouse de Jésus-Christ une nouvelle famille, un nouvel ordre religieux. Les Souverains Pontifes se sont plu à proclamer cette gloire du grand saint des derniers temps. « Parmi

les familles religieuses qui ornent aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ, » nous dit Léon XII, « on ne doit pas mettre au dernier rang la congrégation du Très-Saint Rédempteur, fondée par le bienheureux Alphonse-Marie de Liguori. » (Bref du 11 mars 1828.) Et Pie VIII, dans un décret du 31 juillet 1830, déclare à son tour que, « pour l'ornement de l'Eglise militante et l'utilité des fidèles, est venue s'adjoindre aux autres ordres religieux la congrégation du Très-Saint Rédempteur. » Ces témoignages, et d'autres encore, en éle-

vant saint Alphonse à la dignité de fondateur d'ordre, déterminent en même temps quelle était la nature de son œuvre.

Avant de commencer l'histoire de cette œuvre divine, une réflexion, mise ici en avant et tirée des faits eux-mêmes, jettera sur tout le récit une lumière dont il a besoin. Enfants de l'Eglise, les ordres religieux ressemblent tous à leur Mère, et tous leurs fondateurs sont des images vivantes de Jésus-Christ. Mais, outre leur commune similitude, chacune de ces corporations saintes a en soi un trait particulier de ressemblance, que les autres n'ont pas, du moins au même degré. C'est ainsi qu'on admire dans la famille de saint Bruno, quelque chose de l'immutabilité de l'Eglise; dans celle de saint François, une image de sa prompte fécondité; dans celle de saint Ignace, quelque chose de son universalité. L'ordre des Rédemptoristes a donc reçu, lui aussi, son cachet divin, sa marque distinctive. Nous croyons la découvrir dans une analogie frappante qui se trouve entre l'Eglise et lui, sous le point de vue des difficultés de sa formation primitive. L'Eglise en effet, quoique tout entière conçue, vivante et formée dans le cœur de Jésus, a dû néanmoins attendre la mort de son auteur pour paraître au grand jour, et elle n'est arrivée que lentement à la pleine possession de sa grandeur parfaite. La congrégation du Très-Saint Rédempteur, sous ce rapport, ressemble parfaitement à sa Mère. Elle aussi a été, dans le cœur de saint Alphonse, conçue et formée tout entière. Mais il a fallu que le fondateur mourût, avant qu'elle pût sortir de ses langes et arriver à cet état de corps parfait, pour lequel elle était née. Le même phénomène se reproduisit dans la personne de celui qui fut le principal propagateur de l'ordre. Le P. Hoffbauer (c'était son nom), à l'exemple de son glorieux père et maître, travailla trente ans dans la douleur et les larmes, et mourut, lui aussi, sans avoir achevé, mais en prédisant comme Alphonse que l'heure de sa mort serait le signal des bénédictions divines. Et c'est ainsi, nous le répétons, que la congrégation a reçu de Jésus-Christ le glorieux privilège de n'arriver à ses fins que par de longues souffrances, mais avec cette sûreté et cette solidité divines, qui caractérisent les œuvres crucifiées.

Eclairés par cette lumière, abordons les faits. Nous les diviserons en trois parties, parce que l'histoire de la congrégation nous offre trois tableaux distincts: dans le premier c'est saint Alphonse lui-même, c'est sa vie, et avec lui la vie primitive de l'ordre; dans le second, c'est la congrégation travaillant à se poser, là où elle devait être, c'est-à-dire dans les différentes parties du monde catholique. Ici, tout se rattache encore à une personnalité, à la vie du grand serviteur de Dieu, le P. Clément Marie Hoffbauer. Le troisième tableau nous montre la congrégation se fixant, se propageant, se consolidant, et arrivant enfin à sa position définitive, par l'établissement de la maison généralice et du gé-

néral de l'ordre au centre même de la catholicité, à Rome.

§ I. *Saint Alphonse; sa vocation et le triple appel de Dieu; commencement de la congrégation; ses développements intérieurs; sa nature intime; épreuves terribles.*

I. *Saint Alphonse; sa vocation; le triple appel de Dieu.* — Faire l'histoire d'un ordre religieux, sans la commencer par la vie de son fondateur serait, sans nul doute, une étrange aberration; puisque la Providence, quand elle veut donner à l'Eglise une famille religieuse, commence par déposer dans celui qu'elle choisit pour chef la plénitude de l'esprit qu'elle veut y voir régner, de façon que tout fondateur est essentiellement modèle et type idéal de son ordre; et c'est en lui que l'on trouve la plus parfaite personnification de l'œuvre. Etudions donc saint Alphonse, si nous voulons comprendre les Rédemptoristes. Mais, comme la vie de ce grand saint est à elle seule une réunion de plusieurs vies; comme il est tout à la fois évêque, docteur, prêtre séculier, religieux et fondateur, sachons nous borner; et ne prenons dans cette immense carrière que ce qui se rapporte directement à notre sujet, laissant aux biographes proprement dits le soin d'édifier les fidèles par l'histoire complète de cet admirable saint. Né à Naples, le 27 septembre 1696, Alphonse-Marie de Liguori reçut le jour de parents illustres par leur naissance et leur piété. Son père, don Joseph, quoique très-sensible à l'honneur et aux avantages temporels de sa famille, était néanmoins le modèle d'un bon Chrétien; sa mère, dona Anna, de la noble famille des *Cavalieri de Brindes*, faisait revivre en elle le souvenir de ces illustres et saintes femmes dont parle l'histoire des saints. Encore au berceau, Alphonse fut l'objet d'une prophétie mystérieuse. Un saint, le P. François de Hieronymo, l'ayant un jour reçu dans ses bras des mains de sa mère qui demandait pour lui une bénédiction, s'était écrié en le bénissant: « Cet enfant parviendra à une grande vieillesse; il verra sa quatre-vingt-dixième année, il sera évêque, et Jésus-Christ se servira de lui pour opérer de grandes choses. » Bientôt Alphonse, prévenu des dons de la grâce et comblé de ceux de la nature, commença à réaliser ces prophétiques paroles. Son enfance et sa première jeunesse ne furent qu'innocence, piété, horreur du péché et tendre amour pour Dieu; et chez lui la science et les belles-lettres marchant de pair avec les vertus, firent bientôt du saint jeune homme les délices du ciel et l'admiration de la terre. Reçu docteur en droit avant la fin de sa dix-septième année, réunissant en lui la connaissance des langues grecque, latine et française, la science des mathématiques et de la philosophie, la poésie, la rhétorique, la peinture, l'architecture et la musique, Alphonse voyait s'ouvrir devant lui toutes les carrières à la fois. Pour plaire à ses parents, il choisit celle du barreau; et tout promettait en lui un de ces avenir que le monde appelle brillants et heureux. Don Joseph, son père, était au comble du bon-

heur, car il voyait en cet enfant bien-aimé la gloire de sa famille; et, pour consacrer ses espérances, il ne tarda pas à chercher une épouse digne d'un tel fils. Les charmes du jeune homme firent accueillir avec empressement les propositions du père; et tout se disposait pour fixer Alphonse dans le monde. Ce fut en ce moment que Dieu, qui avait sur son serviteur des desseins plus élevés, frappa son premier coup, fit son premier appel. Le Seigneur aime à atteindre ses fins lentement et comme par degrés. Il voulait Alphonse Rédemptoriste et fondateur; le premier coup de sa grâce sera de le détacher du monde, mais sans le séparer encore. Pour opérer ce détachement, Dieu se servit du glaive de l'humiliation. En 1723, Alphonse, âgé de 26 ans, et déjà célèbre avocat, entreprit de défendre la cause d'un prince napolitain, dans un procès fameux qui attirait l'attention de toute la capitale. Cette cause lui paraissait juste; il en étudia toutes les phases, en approfondit toutes les parties, en examina toutes les pièces avec la plus consciencieuse sollicitude. Mais Dieu, qui voulait l'humilier, l'aveugla dans ces recherches. Il permit, car ce n'est que par une permission divine que l'on peut expliquer un fait si étrange, il permit qu'Alphonse, en voyant et revoyant toutes les pièces, laissât toujours passer inaperçue une circonstance essentielle et patente, qui détruisait par son principe la justice de sa cause. Le jour fixé pour l'audience arrive; le jeune avocat sûr de son fait soutient son droit avec toutes les richesses de l'éloquence. On applaudit, tout lui promet la victoire; mais quand il arrive à la conclusion de son discours: « Don Alphonse, lui dit froidement son adversaire, les choses ne sont pas telles que vous les faites: veuillez revoir les pièces du procès; vous y verrez un document qui vous prouvera précisément le contraire de ce que vous venez d'établir. » « Volontiers! » reprit Alphonse, avec toute l'ardeur et le feu d'un vainqueur. Le document désigné lui est présenté; il le lit, et stupéfait, il voit qu'en effet toutes ses preuves sont renversées d'un seul coup par une clause qu'il avait jusque-là ignorée. Dès lors sa conscience ne lui permettait plus de poursuivre la défense: « Oui, » dit-il en pliant le papier, « j'ai tort, je me suis trompé. » Et ses traits exprimaient d'une manière visible son trouble et sa confusion. En même temps la grâce saisissant le moment opportun, se mit à agir puissamment sur son âme. D'une part elle lui découvrit la profondeur de l'humiliation, le haut rang des deux partis, l'importance de la cause, les intérêts de plusieurs grandes familles en jeu dans cette affaire, l'attention publique, et sa propre inadvertance humainement inexcusable. D'autre part elle lui montra, dans cette humiliation même, la fausseté du monde, la vanité du point d'honneur, et le néant de tout ce qui n'est pas Dieu. Alphonse vit tout en un clin d'œil, car la grâce, dans ses moments choisis, agit vite et puissamment; et sur l'heure même, aussitôt après avoir dit cette première parole: « Je me suis trompé, »

il ajouta: « Oh! monde, je te connais! tu n'est plus pour moi! Tribunaux, vous ne me reverrez plus! » Et il se retira. Le coup était porté: le jeune avocat était désabusé, détaché.

Rentré chez lui, il se renferma dans son appartement, versant un torrent de larmes et refusant toute nourriture; trois jours suffirent à peine pour apaiser la tempête de son âme. Dès lors s'inaugura pour lui le commencement d'une vie nouvelle: vie de solitude, de prières, de larmes et d'un profond mépris pour le monde; vie d'une âme détachée par la grâce, mais qui ne sait pas encore où Dieu veut la conduire. Le Seigneur ne tarda pas à frapper de nouveau à la porte de son cœur, et ce second appel fut plus clair et plus pressant que le premier. Il s'agissait, non plus de détacher intérieurement, mais de séparer effectivement Alphonse d'avec le monde, et de l'engager dans la vie sacerdotale, pour l'amener par là à la vie religieuse. Un jour donc que le jeune avocat était, selon ses nouvelles habitudes, appliqué au soin des malades dans un hôpital, tout à coup il se vit entouré d'une lumière vive et éblouissante; la maison lui sembla chanceler et croûler sous ses pas, et il entendit une voix qui lui disait: « Laisse là le monde, et donne-toi tout entier à moi. » Troublé et hors de lui, son premier soin fut d'interroger des yeux tout ce qui l'entourait; s'apercevant que la merveille, la lumière et la voix n'avaient été que pour lui seul, il maîtrisa son émotion, et continua son œuvre de charité. Mais lorsque, sortant de l'hôpital, il fut arrivé au milieu de l'escalier, le tremblement de l'édifice se renouvela, et une seconde fois la voix mystérieuse se fit entendre en répétant: « Laisse-là le monde, et donne-toi tout à moi. » Alphonse comprit alors que le Ciel lui parlait, et, fidèle à cette seconde vocation comme il l'avait été à sa première épreuve, il s'écria en pleurant: « Seigneur, je n'ai que trop longtemps résisté à votre grâce! me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira. » A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il se sentit le cœur soulagé; puis aussitôt, entrant dans une sorte d'extase, et poussé par une force intérieure, il alla droit à l'église de N.-D. de la Rédemption des captifs. Là, se prosternant devant l'autel de Marie, il pria avec effusion de cœur; puis enfin, la lumière et l'inspiration de la grâce croissant d'instant en instant, il se décida, fit l'offrande de lui-même, promit de renoncer au monde, de se vouer au service des autels, et d'entrer dans la congrégation de Saint-Philippe de Néri; et, en témoignage de sa promesse, détachant aussitôt son épée de gentilhomme qu'il portait au côté, il alla la déposer sur l'autel aux pieds de sa divine mère. De ce pas, il courut verser son âme dans celle de son directeur, le P. Thomas Pagano, de la congrégation de l'Oratoire. Celui-ci, par une secrète disposition de la Providence, tout en approuvant qu'Alphonse embrassât l'état ecclésiastique, ne voulut pas néanmoins qu'il demandât immédiatement son admission dans l'Oratoire. Alphonse obéit, et il fut dès lors

décidé qu'il quitterait le monde pour embrasser la vie cléricale. Mais il convenait que don Joseph, son père, y consentît ; et ici, que d'obstacles à vaincre, que d'affections à briser ! Alphonse ne recula pas ; grâce à ses généreux efforts et à la protection de quelques pieux parents, il eut bientôt triomphé des alarmes d'un père déçu dans ses espérances ; et, le 27 octobre 1723, à l'âge de 27 ans, après avoir renoncé à son droit de primogéniture, il déposa les livrées du monde et revêtit l'habit ecclésiastique.

Mais cette carrière nouvelle n'était pas encore le terme définitif où l'attendait la Providence. Dieu le voulait religieux et fondateur d'ordre. Neuf ans de vie sacerdotale dans le siècle furent consacrés à le préparer à cette haute vocation. On peut dire en effet que ces neuf années de la vie d'Alphonse, prêtre séculier, furent un vrai noviciat où, à l'école du céleste Maître lui-même, il acquit, nourrit et consumma dans son âme, cet esprit du parfait Rédemptoriste, dont nous le verrons rempli dès les premiers jours de sa vie religieuse. Successivement tonsuré, minoré et sous-diacre en 1724, diacre et prêtre en 1726, il se livra jusqu'en 1727, c'est-à-dire pendant quatre ans, à ces fortes études ecclésiastiques qui firent de lui la lumière de son siècle. Agrégé, dès son sous-diaconat, à la congrégation des missionnaires de Naples ; entré, en 1729, dans la maison des Pères de la sainte famille dite des Chinois, il préluda dans ces différentes positions aux entreprises sacrées que le ciel lui réservait ; et, tandis qu'au dehors il se livrait au ministère de la parole et aux saintes fonctions du sacré tribunal, tandis qu'il devenait par son zèle, ses talents, sa sainteté et ses succès l'apôtre et la gloire de Naples ; au dedans, l'esprit de Dieu, travaillant et façonnant sa grande âme, formait peu à peu l'imitateur parfait de Jésus-Christ, le Rédemptoriste. Ce fut alors surtout, durant ces neuf ans d'une sainte préparation, qu'il conçut ce zèle brûlant des âmes, cette connaissance et cet amour de la grande œuvre des missions, cette ardeur sacrée pour le ministère du confessionnal et pour la simplicité de la prédication évangélique, cette intelligence profonde des mystères de Jésus-Christ, cette tendresse pour les âmes abandonnées, cet amour pour la croix, cet esprit d'humilité, de pauvreté et de simplicité religieuses, cet ensemble, en un mot, de lumières et de saintes ardeurs qui formèrent plus tard la substance des règles de son ordre. Fidèle aux leçons de son Maître intérieur, il ne cessa durant ce temps de coopérer, avec une générosité parfaite, aux exigences de la grâce. Prières, pénitences et austérités effrayantes, il n'épargna rien pour se préparer, sans qu'il le sût lui-même, au rôle sublime que lui réservait le Rédempteur,

Enfin, lorsque l'apôtre fut jugé suffisamment préparé, le Seigneur se mit à l'œuvre et songea à faire son troisième et définitif appel. Cette fois, ce ne furent plus les salutaires avertissements d'une humiliation sévère, ni les saintes révélations d'une extase, qui éclai-

rèrent Alphonse. La Providence, qui aime à varier ses industries, employa, pour appeler son serviteur, le concours caché de circonstances en apparence fortuites, et l'humble voix d'une sainte religieuse ignorée du monde et connue de Dieu seul. Au mois de mai de l'an 1731, Alphonse, étant revenu des missions, épuisé de fatigue, dut, pour complaire à ses amis, songer à se retirer dans quelque campagne solitaire pour prendre du repos. On choisit un ermitage près la ville d'Amalfi. Mais le Seigneur, qui voulait Alphonse ailleurs pour frapper son coup, fit en sorte que, par un hasard apparent, les nouveaux solitaires d'Amalfi firent la rencontre du grand vicaire de Scala. Celui-ci leur offrit, avec une gracieuse bienveillance, un autre ermitage plus spacieux, dit de Sainte-Marie-des-Monts, et situé sur une montagne dont Scala n'était pas éloignée. Il ajouta, pour les décider, qu'ils trouveraient là des familles de pâtres abandonnées, auxquelles ils pourraient faire quelque bien. C'en était assez ; la proposition fut accueillie avec empressement, surtout par Alphonse. On se rendit donc sans tarder à Sainte-Marie-des-Monts. La chapelle, annexée à l'ermitage, fut ornée ; on obtint de l'évêque la permission d'y exposer le très-saint Sacrement ; les pâtres de la montagne accoururent en foule ; Alphonse, doublement heureux de posséder son Jésus et les pauvres, se livra avec délices aux élans de son zèle ; il évangélisa ces âmes abandonnées, et le Seigneur voulut qu'il ressentit en son cœur un bonheur jusque-là inconnu pour lui. Sa grande réputation portèrent aussi l'évêque de Scala à lui demander quelques paroles pour son peuple. Alphonse se rendit à ses désirs ; et un seul sermon qu'il fit dans l'église cathédrale suffit pour produire des merveilles de grâces. Les religieuses du Très-Saint-Sauveur obtinrent de même quelques-unes de ces paroles bénies, dont il était saintement prodigue. En un mot, le repos de l'ermitage se convertit en un apostolat laborieux et fécond. Alphonse quitta sa retraite avec la joie dans l'âme, et en laissant aux heureux habitants la promesse de les revoir au mois de septembre suivant. Mais en les quittant, il emportait dans son cœur plus que de la joie ; son séjour à Sainte-Marie-des-Monts avait déposé en lui un germe, une idée, qui était le commencement de la grande œuvre, l'idée de se vouer au salut des pauvres âmes abandonnées. Cette lumière divine le suivit et ne le quitta plus ; et, trois mois après, quand il revint à Scala, la pensée secrète n'avait pas disparu ; le moment de la vocation était enfin venu. Parmi les religieuses du Saint-Sauveur se trouvait une sœur, que Dieu favorisait de révélations et de dons surnaturels. Sa vertu reconnue, et les épreuves nombreuses que des maîtres habiles dans la direction des âmes lui avaient fait subir, ne laissaient aucun doute sur la vérité de ses faveurs célestes. Son nom était Marie-Célestine Castarosa. Ignorant complètement ce qu'Alphonse avait éprouvé et compris à

Sainte-Marie-des-Monts, elle eut un jour (c'était le 3 octobre 1731) une vision dans laquelle il lui fut montré une congrégation nouvelle de prêtres, qui, ayant à leur tête Alphonse de Liguori, se dévouaient à donner des missions aux pauvres de la campagne. En même temps elle entendit une voix qui lui disait : « Voici celui que je me suis choisi pour cette grande œuvre. » Quelques jours après, dans une entrevue qu'elle put avoir avec Alphonse, elle découvrit au saint la vision qu'elle avait eue à son sujet, et lui déclara ce que Dieu demandait de lui. Alphonse demeura frappé de la conformité de cette vision avec les pensées dont il était lui-même rempli. Néanmoins il fut loin d'adhérer sans réserve à cette première révélation; et répondant à la religieuse que ce qu'elle avait vu était le pur effet d'une imagination exaltée, il lui ordonna de n'en faire aucun cas. Celle-ci, au contraire, persista à dire que Dieu l'avait choisi et demandait de lui cette œuvre. Alphonse, de retour dans son appartement, voulut, mais en vain, comprimer et cacher le trouble secret qui remplissait son âme. Il avait avec lui un ami intime, le prêtre don Mazzini; celui-ci remarquant son agitation, lui en demanda la cause. Alphonse lui découvrit tout, bien assuré qu'un homme prudent tel que son ami ne manquerait pas d'approuver la réponse qu'il venait de donner à la religieuse. Mais, à sa grande surprise, don Mazzini prit parti contre lui, en faveur de ce que Dieu venait de dire; et il parla avec tant de force, qu'Alphonse, ébranlé de tous côtés, et poussé intérieurement par la grâce, se décida; non pas à entreprendre l'œuvre, car sa prudence et son humilité n'avaient pas coutume d'user d'une telle précipitation, mais au moins à donner suite à ses pensées en consultant la volonté de Dieu par toutes les voies possibles. Il se mit donc à conjurer le ciel par ses prières, ses larmes et ses pénitences; il prit conseil des personnages les plus saints et les plus doctes; de Mgr Falcoja, évêque de Castellamare; de Mgr Santoro, évêque de Scala; du Père Pagano, son directeur; du Père Manulio, illustre et saint religieux de la compagnie de Jésus; du Père Vincent Cutica, supérieur des Lazaristes, et du Père Fiorillo, célèbre Dominicain; il eut aussi recours à sa propre raison si droite, et à sa foi si éclairée. Enfin, après avoir épuisé toutes les ressources de la prudence la plus chrétienne et la plus consommée, voyant que de tous côtés Dieu lui parlait le même langage, sentant l'attrait intérieur, entendant la voix des hommes qui parlaient au nom du ciel, et poursuivi par les divines paroles de la religieuse de Scala, il arriva au point de ne plus pouvoir se méprendre; et il fut obligé de reconnaître, par tous les signes les plus incontestables de la certitude naturelle et surnaturelle, que sa vocation était véritable, et que Dieu le voulait fondateur d'une nouvelle congrégation religieuse. Aussitôt, obéissant à ce dernier appel, il s'offrit au Seigneur avec la plénitude d'un courage parfait. Lent et prudent

jusqu'alors, il fut désormais invincible et immuable comme Dieu, dont il devenait l'instrument. Bientôt après, le ciel, comme pour récompenser son serviteur, confirma par un miracle la vérité des paroles de la sœur Castarosa; et ce fut là le complément de l'opération divine. Un jour que la servante de Dieu s'entretenait avec ses sœurs, l'une d'elles se permit d'élever des doutes sur la vocation d'Alphonse. Soudain, la sœur Marie-Célestine, dans un transport extatique s'écrie : « Dieu veut cette œuvre, et vous la verrez se réaliser. » « Je le croirai, » reprit la religieuse inébranlable, » lorsque la sœur Marie-Madeleine sera guérie. » Cette sœur Marie-Madeleine était depuis de longues années frappée d'aliénation mentale. Mais à peine ces paroles eurent-elles été prononcées, que Dieu opéra en faveur de son œuvre; la pauvre aliénée fut instantanément guérie, et la vérité une fois de plus proclamée.

II. *Commencements de la congrégation.* Ce fut en s'appuyant sur ces fondements solides d'une vocation miraculeuse et reconnue, qu'Alphonse déclara et entreprit de réaliser la pensée du ciel. Mais aussitôt le démon s'éleva contre lui. A peine sa détermination eut-elle transpiré dans la ville de Naples, qu'un déluge de contradictions, de sarcasmes et d'injures vint fondre sur lui. Amis et ennemis, parents et étrangers, tout conspira pour l'arrêter. Le saint, fort de la volonté de son Dieu et inébranlable dans la foi en sa vocation, sut vaincre ou déjouer tous les obstacles. Le plus grand et le plus terrible était l'amour paternel qu'il fallait saintement mépriser, et l'amour filial qu'il fallait fouler aux pieds. Alphonse ne balança pas un instant; il sut soutenir et vaincre les prières, les larmes, le désespoir et les embrassements d'un père qui, trois heures durant, s'efforça d'ébranler son courage. Cette victoire ajoutée à tant d'autres acheva de briser tous les liens, et le 8 novembre 1732, Alphonse quitta Naples et arriva le même jour à Scala, suivi de douze compagnons. Le lendemain, 9 novembre, il célébra la messe du St-Esprit après laquelle on chanta solennellement le *Te Deum* pour remercier Dieu de toutes les grâces reçues; et c'est ainsi que naquit la congrégation du Très-Saint Rédempteur, le jour même où l'Eglise célèbre la dédicace de la basilique du Saint-Sauveur, consacrée sous ce titre à Jésus-Christ, chef et modèle des missionnaires. Aussi le 9 novembre 1732 est-il considéré par tous les Rédemptoristes comme le jour de la naissance de leur ordre.

Dès ces premiers commencements, Alphonse, éclairé d'en haut, possédait déjà en substance dans le fond de son âme tout le plan de son institut, tel qu'il existe aujourd'hui. Sans doute, ce plan primitif ne contenait pas encore tous les développements ultérieurement ajoutés; mais, quant aux pensées fondamentales, elles y étaient dès lors toutes vivantes et toutes formées. Donner des missions ou des exercices se rapportant aux missions, les donner préférablement aux pauvres gens de la

campagne, y adopter une manière de prêcher simple, et populaire, y confesser le plus possible, avec une sainte indulgence pour le pécheur et une implacable rigueur contre le péché et les occasions du péché; joindre à ces travaux apostoliques le soin de la sanctification personnelle, faire encore servir cette sanctification au salut des âmes; pratiquer, pour soi et pour autrui, l'oraison et les vertus de mortification, d'humilité et d'obéissance, de pauvreté et de simplicité évangélique; enfin, ramener toutes ces choses à l'imitation de J.-C. rédempteur, maître et modèle des Rédemptoristes: elles étaient dès lors, telles furent toujours les idées d'Alphonse, et tel est en substance l'esprit de son ordre.

A peine établis à Scala, les nouveaux missionnaires se livrèrent avec une sainte ardeur aux pratiques de leur vocation, c'est-à-dire à l'oraison, à la pénitence et à l'apostolat. Alphonse surtout, plein de la pensée de la rédemption, ne cessait de prodiguer ses prières, son sang et ses paroles pour le salut des âmes. Mais bientôt ces heureux commencements furent troublés. La plus grande partie de ses premiers compagnons, prêtres vertueux, mais qui l'avaient suivi plutôt par entraînement de zèle qu'avec un esprit d'abnégation complète, ne tardèrent pas à vouloir introduire dans la congrégation naissante des éléments nouveaux. On voulait surtout adjoindre l'enseignement aux missions; mais telle n'était pas la pensée qu'Alphonse avait reçue du ciel. Il voulait avant tout les missions, et ne voulait avec elles que ce qui appartient au ministère apostolique, dans le sens strict du mot. Ses compagnons s'opiniâtrèrent; Alphonse de son côté tint ferme; il eut le courage de se voir, sans chanceler, abandonné de tous, à l'exception du P. Sportelli, alors encore laïque, et d'un frère lai nommé Vitus Curzius. L'épreuve était sensible: se voir seul moins de trois mois après la fondation d'un ordre! se voir en butte de nouveau et plus que jamais aux sarcasmes d'un monde acharné contre le bien! se voir abandonné même des plus fidèles amis! être réduit à se demander un instant si Dieu soutiendrait l'œuvre et s'il la voulait! Cependant le généreux athlète en sortit victorieux: et même, inébranlable dans la foi en sa mission divine, il poussa l'héroïsme jusqu'à promettre par vœu que, dût-il rester seul, il se consacrerait jusqu'à la mort à l'accomplissement de son œuvre, aux missions parmi les pauvres et les abandonnés! Cet acte toucha le Seigneur, et bientôt après, Alphonse vit venir à lui ceux que le ciel lui avait vraiment destinés, ceux qui devaient former les éléments naturels de son ordre, et en être avec lui les premières colonnes; et alors la congrégation fut formée pour ne plus se dissoudre, quoiqu'il lui fut réservé de passer encore par des crises bien étranges et bien terribles, ainsi qu'on le verra plus bas.

La première pensée d'Alphonse et de ses compagnons fut de réaliser sans tarder le but de leur institut. On se livra donc aux missions, et en même temps on s'appliqua avec un

saint zèle à l'œuvre de la sanctification personnelle. D'autre part la Providence, envoyant à Alphonse des sujets assez nombreux pour multiplier les maisons, il parvint à se fixer définitivement dans quatre résidences, qui furent Ciorani, Nocéra, Ilceto et Caposèle. Scala avait dû être abandonnée par suite de circonstances fâcheuses. Ces quatre fondations se firent toutes dans l'espace de quelques années, entre 1733 et 1746. Mais les travaux apostoliques et les fondations, quoique Dieu leur accordât ses plus amples bénédictions, ne furent pas l'œuvre principale de ces temps primitifs. Ce qui importait plus encore, c'était la constitution intime de l'ordre, c'était la formation et le développement de sa règle. Tel fut aussi le grand résultat obtenu dans cette première période, et la Providence voulut qu'Alphonse y employât 32 ans, depuis 1732 jusqu'en 1764.

III. *Développements intérieurs de l'ordre.* — Que si l'on étudie sous ce point de vue l'histoire de ces 32 années, on ne peut s'empêcher d'admirer par quelles voies notre saint arriva graduellement à la complète réalisation de ses vues. Arrivé à Scala, avec l'âme remplie des grandes et fondamentales pensées de son œuvre, il commença, ainsi que l'ont fait la plupart des fondateurs, par faire pratiquer, comme usages primitifs, ce qu'il voulait un jour imposer comme règle écrite. Sous ses yeux et par l'exemple de sa vie, qui était l'idéal personnifié, les saintes coutumes s'établirent, les habitudes de vie religieuse se fixèrent et se dessinèrent, d'une manière toujours conforme à l'esprit de l'institut, les grandes lois fondamentales se fortifièrent et s'enracinèrent. D'autre part, Alphonse ne tarda pas à mettre par écrit les pensées de son âme. Il commença d'abord par tracer un plan primitif que nous avons encore, puis il écrivit lentement, et en pesant chacune des paroles au poids du sanctuaire, le texte de la règle définitive. Lorsque ce saint travail fut achevé, et ce ne fut que dix ans après la fondation, en 1742, il le proposa à ses enfants. Ceux-ci, charmés d'avoir par écrit ce qu'ils avaient si longtemps pratiqué et ce qu'ils avaient vu briller avec tant d'éclat dans la conduite de leur maître, accueillirent avec amour le bienfait d'une règle; le 22 juillet 1742, jour de la fête de sainte Magdeleine, les fervents religieux, tous réunis par leur Père aux pieds des autels, s'engagèrent avec bonheur à l'observation perpétuelle de cette règle bénie; et, prononçant les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, auxquels ils ajoutèrent le vœu et le serment de persévérance, ils se vouèrent par là irrévocablement au service du divin Rédempteur dans sa congrégation. Parmi ces premiers enfants d'Alphonse, on remarquait surtout les P. P. Sportelli, Sarnelli, Mazzini, Rossi, Villani et Cafora, qui doivent être regardés comme ses principaux compagnons. Cette acceptation de la règle et cette union des sujets par le lien sacré des vœux furent sans doute une mesure bien décisive et bien importante. Toutefois, elle était loin de suffire, et, pour

donner à la congrégation la consistance d'un institut religieux, il fallait surtout que la règle fût confirmée par la solennelle et authentique approbation de l'Eglise. Alphonse le comprit; et aussitôt après la réunion de 1742, il songea à faire ce second pas. Toutefois quatre ans encore se passèrent avant qu'il entamât à ce sujet aucune négociation, et il employa ces années à mûrir le projet dans son âme. En même temps, sans doute, le travail des missions, la composition des ouvrages, et la pratique des plus héroïques vertus se partageaient la vie du saint. En même temps aussi la congrégation marchait dans sa voie; elle travaillait, évangélisait, se sanctifiait selon l'observance régulière. Mais au fond de cette activité apostolique, le principal soin d'Alphonse était le sérieux travail de fondateur. Enfin, toutes choses étant préparées, il se décida en 1748 à demander l'approbation. Dans ce but, il envoya le P. Villani à Rome, en le chargeant du texte précieux auquel il s'agissait de conférer une autorité suprême. Son livre avait pour titre : *Constitutions et Règles*, non pas qu'il contiât des constitutions annexées aux règles, mais parce qu'Alphonse avait voulu suivre en cela l'exemple de quelques autres fondateurs. En même temps que le P. Villani partit pour sa grande mission, le saint et tous ses enfants se mirent en devoir d'attirer la bénédiction divine sur cette démarche si décisive. On pria, on jeûna, on multiplia les saints sacrifices, les pénitences et les bonnes œuvres; on intéressa à la cause une foule de saintes âmes et de saints monastères, on s'adressa surtout à Marie, mère de la congrégation. Alphonse, plus que tous les autres, dans l'ardeur de son zèle et de ses désirs, faisait des prodiges de sainteté et d'amour. A ces moyens surnaturels, il joignit ceux de la prudence chrétienne, et toutes les recommandations nécessaires furent sollicitées et obtenues; puis chacun se mit à attendre en silence le salut de Dieu. Le P. Villani arriva à Rome, dans le mois de novembre 1748; le démon y avait préparé, comme partout, des obstacles à l'œuvre du Seigneur, mais la Providence avait décidé qu'elle s'achèverait. Les cardinaux chargés de l'examen de la cause furent ravis de la sagesse toute divine qui respirait dans la règle d'Alphonse; ils firent partager leur admiration par leurs collègues; le Souverain Pontife reconnut lui-même l'excellence de l'institut. On comprit à Rome qu'il s'agissait d'une grande œuvre, d'une œuvre qui pouvait et devait devenir universelle. Le cardinal Bisozzi, rapporteur de la cause, avait répondu dans ce sens à une interprétation malveillante qui voulait que l'approbation ne fût donnée que pour le royaume des Deux-Siciles. Enfin, toutes les négociations étant heureusement terminées, le 25 février 1749, Benoit XIV donna le bref « *Ad pastoralis dignitatis fastigium*, » par lequel il approuva et confirma de son autorité apostolique la congrégation et la règle du Très-Saint Rédempteur; et dès lors, l'institut fut mis au nombre des ordres religieux reconnus dans l'Eglise. Quelques jours après, un

courrier, envoyé par le P. Villani, arrivait à Nocera où se trouvait Alphonse. Le saint fondateur ouvre en tremblant le message décisif. Il n'ose le lire que peu à peu; les premiers mots qu'il découvre sont ceux-ci : *Gloria Patri!*... il continue et il lit : *Gloria Patri!* la règle est approuvée! aussitôt, tombant à genoux et versant des larmes de reconnaissance et de bonheur, il remercie son Dieu, son Jésus et sa mère Marie. Puis, rassemblant la communauté, il verse sa joie dans le cœur de ses frères en s'écriant : *Visita, Domine, vineam istam, et perfice eam quam plantavit dextera tua*; et enfin, tous entonnent avec transport le chant du *Te Deum*. Bientôt la nouvelle de cette approbation se répandit de tous côtés, et elle fut pour la congrégation le signal et le principe d'une grande prospérité. Cependant Alphonse, en exécution du bref apostolique et pour donner à son ordre la constitution canonique déterminée dans la règle, assembla au mois d'octobre 1749, dans la maison de Ciorani, un chapitre général. Les premières séances furent consacrées à la lecture de la règle, qui fut solennellement acceptée; on renouvela avec bonheur les vœux de pauvreté, de charité, d'obéissance et de persévérance; et ensuite, après 3 jours de retraite et de prières, on procéda à l'élection du supérieur général, nommé dans l'ordre, Recteur Majeur. Le choix ne pouvait être douteux. Il n'y eut qu'un cœur et qu'une voix pour proclamer qu'Alphonse devait être le père et le chef de tous, et malgré les efforts de son humilité, il dut baisser la tête et accepter le joug.

Tout dès lors paraissait organisé, et il semblait qu'il ne restât plus désormais qu'à se livrer avec confiance aux travaux pour lesquels l'institut venait d'être approuvé et constitué. Sans doute, il en fut ainsi, et la Congrégation, à cette époque, nous présente le spectacle d'un ordre dans toute sa ferveur, et comblé des bénédictions divines. Les missions étaient nombreuses et toujours couronnées des plus heureux succès. Les maisons étaient remplies de sujets exemplaires; de nouvelles vocations venaient à chaque instant accroître la famille; l'observance régulière était florissante; le nombre des saints Redemptoristes était grand. A leur tête marchait le glorieux fondateur, dans lequel on admirait une perfection chaque jour plus consommée. Il voyait près de lui, un P. Sarnelli, qui devint bientôt l'apôtre de Naples, et dont les vertus furent telles que l'on n'a pas perdu l'espérance de le voir un jour honoré sur les autels; un P. Sportelli; un P. Alexandre de Meo, dont les tombeaux furent illustrés par beaucoup de miracles; un P. Cafora, dont Alphonse lui-même, dans ses ouvrages, proclame la haute sainteté; un F. Blasucci, qui, simple scolastique, faisait revivre en sa personne le souvenir et l'image de saint Louis de Gonzague; et par-dessus tous les autres, le vénérable frère Gérard Majella, dont les vertus ont été déclarées héroïques, et dont on espère prochainement la béatification. Dans la modeste position de frère laïque, ce saint religieux sut parvenir aux plus étonnantes vertus : prodige de pénitence, véritable

thaumaturge par le nombre et la grandeur de ses miracles, il est, après Alphonse, la plus grande et la plus pure gloire de la congrégation. Telle était à cette époque la prospérité spirituelle du nouvel institut, et il semblait, nous le répétons, qu'il n'y eût plus qu'à marcher dans la voie, sans qu'il restât rien à ajouter au perfectionnement de l'ordre. Mais Alphonse ne pensait pas ainsi. Il ne jugeait pas encore son œuvre suffisamment assise; et il voulait, au bienfait d'une règle approuvée, ajouter un ensemble de constitutions authentiques.

Tout ordre religieux, bien constitué, a ses règles; il a aussi ses constitutions. Les règles sont l'abrégé substantiel et succinct de tout ce qui est essentiel à l'ordre; il n'y a que cet abrégé seul qui reçoive du Saint-Siège une approbation et une confirmation formelle, et lui seul doit être considéré comme la loi fondamentale, à laquelle ne peuvent toucher ni le supérieur général, ni les chapitres généraux. Les constitutions, au contraire, sont les lois que l'ordre se donne à lui-même dans ses réunions générales, et dont le but est d'expliquer, de déterminer en détail, et de compléter la règle, afin de la faire pratiquer dans tous les points. D'après ces notions, on voit qu'elles sont un complément nécessaire, et l'on comprend qu'Alphonse ait voulu donner à son institut ce dernier perfectionnement. Il n'attendit pas, pour s'appliquer à ce travail, que la congrégation fût approuvée; mais, dès les premières années, il avait songé à ses constitutions en même temps qu'à ses règles. Pour se diriger dans le choix des prescriptions, ce ne furent ni l'arbitraire ni la spéculation qu'il prit pour fondement. Se réglant en tout sur les pratiques traditionnelles et primitives de l'institut, il voulut que les constitutions n'en fussent que l'expression exacte et fidèle. Durant l'espace de trente-deux ans, de 1732 à 1764, il poursuivit lentement et avec une sagesse céleste cet important travail. Dès 1749, dans le chapitre réuni pour l'acceptation de la règle, on rédigea quelques constitutions. Dans le chapitre de 1756, on y en ajouta quelques autres. Mais ces rédactions partielles et morcelées ne rendant pas toute sa pensée, le saint fondateur conçut le projet de composer lui-même un recueil complet, et de le faire sanctionner par le prochain chapitre général, qui, d'après la règle, devait s'assembler tous les neuf ans. Il s'en occupa incognito, et avec son zèle accoutumé. Outre que Dieu donna sa bénédiction à cet ouvrage, comme à tous ceux dont s'occupait le saint, les conjonctures étaient on ne peut plus favorables à l'accomplissement d'un travail de cette nature. Car la congrégation, à cette époque, se trouvait, comme nous l'avons dit, à l'apogée de l'observance régulière, et il était facile de constater les traditions. Alphonse était donc occupé de ce travail, et nous avons tout lieu de croire qu'il était près de l'avoir achevé, lorsqu'il fut inopinément nommé évêque de Sainte-Agathe des Goths. Cet événement fut un martyre pour l'humilité et la conscience délicate du saint; fut une bénédiction pour l'Église, enri-

chie par là d'un modèle des évêques d'autant plus parfait qu'il était plus rapproché; fut un trait de la Providence pour autoriser dans le monde la salutaire doctrine du grand théologien; et il ne fut pas un malheur pour la congrégation; car il n'altéra en rien les rapports du fondateur avec son ordre. Avec l'autorisation du Saint-Siège et sur la demande de ses enfants, Alphonse continua à exercer la charge de Recteur-Majeur; et il le fut, non-seulement de nom, mais encore de fait; il continua à gouverner, se réservant toutes les affaires importantes, et n'abandonnant au P. Villani, nommé vicaire général de l'ordre, que les choses de moindre importance. Continuant ainsi à diriger son œuvre, il se garda bien, on peut le penser aisément, d'oublier la grande question des constitutions. Il l'eut au contraire plus à cœur que jamais. Entré qu'il était dans sa 66^e année, d'une santé affaiblie, il n'avait plus à attendre, humainement parlant, que quelques années de vie, sans espoir de rentrer jamais dans le sein de sa chère congrégation. Ces motifs réunis le pressèrent de compléter l'héritage qu'il voulait laisser, comme fondateur, à ses enfants spirituels; héritage bien précieux sans doute, puisqu'il n'était que l'ensemble de ses lumières et de ses espérances, et qu'il renfermait l'expression la plus explicite et la plus nette de son esprit et de ses sentiments. Quand l'œuvre fut achevée, il convoqua, en 1764, un chapitre général à Nocera; là, sous sa présidence et dans toutes les formes canoniques prescrites, l'assemblée s'ouvrit le 3 septembre. On y sanctionna les constitutions proposées par le père commun; elles furent rendues obligatoires pour toutes les maisons et pour tous les sujets de la congrégation; et après avoir consommé cette œuvre de bénédiction, le chapitre fit sa séance de clôture, le 15 octobre, jour de la fête de sainte Thérèse, grande patronne de l'institut. — A partir de ce moment le travail de fondation proprement dit était achevé; l'ordre était constitué sur ses bases définitives, la règle approuvée, le gouvernement régularisé, les constitutions sanctionnées; et tout était l'œuvre d'Alphonse; la règle était son œuvre, la fondation était son œuvre; quant aux constitutions, elles ont aussi l'inappréciable mérite d'être toutes l'expression de sa pensée personnelle, et d'avoir été pour la plupart composées et rédigées par lui-même. En particulier, toutes celles qui traitent de la perfection religieuse sont spécialement de lui. Partout on remarque son style, son onction, sa clarté, son tact pratique, et l'on y retrouve même des passages où il parle en son propre nom.

IV. *Nature intime de l'ordre.* — C'est ici le lieu d'intercaler quelques notions sur la constitution intime, l'esprit, le but et les pratiques de l'ordre. Ces matières ne sont autres que le sujet même des règles et des constitutions. En voici la substance: L'institut se propose une grande fin, qui est la ressemblance avec Jésus-Christ Rédempteur. Ce but suprême se subdivise en deux fins essentielles et distinctes qui sont: la sanctification per-

sonnelle et la sanctification du peuple. Quant à l'œuvre de leur sanctification personnelle, les Rédemptoristes ont pour obligation de tendre de toutes leurs forces à faire vivre en eux Jésus-Christ crucifié, par la pratique d'une imitation fidèle et d'une union étroite avec lui. Pour arriver à cette union, ils doivent faire profession d'être de parfaits serviteurs et de vrais enfants de Marie; et les principaux moyens dont ils disposent sont premièrement les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Par le vœu de pauvreté, ils s'engagent, tout en conservant la propriété de leurs biens, à n'user d'aucune chose temporelle comme d'une chose qui leur appartienne en propre. Ils sont obligés à une vie absolument commune, sans qu'il y ait, soit pour la nourriture, soit pour l'étoffe des vêtements, soit pour le logement, soit pour quelque autre chose matérielle, aucune distinction entre les Pères et les Frères laïques; la communauté parfaite s'étend jusqu'aux récréations; que tous, Pères et Frères, doivent passer ensemble. La pauvreté les oblige encore à n'avoir qu'un vêtement simple, mais honnête : il consiste en une soutane de drap commun, ouverte et croisée sur le devant, et surmontée d'un collet blanc. Les Frères Laïques seuls ne portent pas ce collet. La soutane est fermée par une ceinture en laine, et à cette ceinture est suspendu, sur le côté, un rosaire avec une médaille. Tous les sujets portent sur la poitrine un crucifix en cuivre, qu'ils gardent sous la soutane. La coiffure des Pères consiste en une barrette noire à trois cornes. Hors de la maison, ils ont un manteau et portent le chapeau ordinaire. Outre la simplicité du vêtement, ils sont tenus aussi à n'avoir qu'une nourriture simple, mais suffisante et saine. Passant à un autre objet, la pauvreté leur défend enfin de prétendre à aucune dignité ecclésiastique, et leur ordonne même de les refuser, à moins que le Souverain Pontife n'exige qu'ils les acceptent. Par le vœu de chasteté, ils s'engagent à une pureté sans tache, et à l'emploi des moyens nécessaires pour sa conservation. Le vœu d'obéissance les oblige à se soumettre aux ordinares des lieux où ils se trouvent, pour tout ce qui concerne leurs travaux et ce qui n'est point défendu par leurs constitutions; puis ils doivent la soumission la plus parfaite à leurs règles et à leurs supérieurs; l'abnégation avec le dépouillement absolu de toute volonté propre est une de leurs principales obligations. Outre ces trois vœux ordinaires, les Rédemptoristes ont encore le vœu et le serment de persévérance, en vertu desquels, d'une part, les sujets s'engagent devant Dieu et devant la congrégation, par religion et par justice, à persévérer dans l'institut et à le servir jusqu'à la mort, à moins que, en certains cas très-rares, ils ne puissent légitimement en être dispensés; et, d'autre part, la congrégation s'oblige à ne pas renvoyer les sujets, à moins qu'elle n'y soit autorisée par des motifs suffisamment graves. Ainsi lié par ses vœux, le Rédemptoriste doit se livrer à l'oraison, faire, en vertu de la règle, trois médi-

tations chaque jour, dont chacune dure une demi-heure; puis, les examens de conscience, la lecture spirituelle, la visite au Saint-Sacrement et à la très-sainte Vierge, la récitation quotidienne du chapelet, les retraites annuelles et mensuelles. Il doit aimer et pratiquer l'humilité, laver la vaisselle, servir ses Frères à table, veiller lui-même à l'entretien de sa chambre, pratiquer le silence, surtout à certaines heures du jour; exercer la mortification et aimer la souffrance; prendre la discipline deux fois la semaine, coucher sur une simple paille, faire abstinence pendant l'Avent et les neuf jours qui précèdent la Pentecôte; jeûner la veille des principales fêtes de Marie, s'abstenir de toutes sortes de jeux, et ne retourner jamais chez ses parents, sauf le cas de maladie grave d'un père ou d'une mère, ou de quelque urgente nécessité, et avec la permission des supérieurs. Enfin il doit entretenir avec ses Frères la plus étroite union fraternelle, et dévoiler au supérieur l'intérieur de son âme avec une parfaite ouverture de cœur. Quant à leur seconde fin, qui est la sanctification des peuples, les Rédemptoristes, quoiqu'ils doivent se rendre aptes à servir l'Eglise dans toute espèce de conjonctures, sont néanmoins spécialement destinés à travailler au salut des âmes les plus abandonnées, et particulièrement des pauvres de la campagne. Ils doivent, dans la recherche de cette fin, comme dans l'œuvre de leur sanctification personnelle, prendre pour modèle Jésus-Christ rédempteur, et pour patronne, Marie, sa Mère et la leur. Continuer avec et comme Jésus-Christ l'œuvre de la rédemption sur la terre : telle doit être la vie de leur âme, afin qu'ils portent avec vérité le nom de Rédemptoristes. Les moyens dont ils doivent user pour une si noble fin sont : la sainteté, dont il est parlé plus haut; la science, qu'ils doivent posséder à un haut degré, mais d'une manière conforme à la science évangélique et simple de Jésus-Christ et des apôtres; et enfin les travaux apostoliques proprement dits. Leurs principaux travaux, et ceux qui doivent passer avant tous les autres, sont les missions, et à leur occasion les retraites aux différentes classes de fidèles; puis les renouvellements qu'ils ont coutume de faire cinq ou six mois après les missions proprement dites; puis les retraites ecclésiastiques, les conférences, les associations et les neuvaines. Ils doivent également exercer le ministère apostolique dans les églises de leurs propres maisons. Il leur est interdit d'assister aux processions et cérémonies publiques, de diriger les séminaires et les communautés religieuses, d'avoir des cures et de prêcher les stations de Carême. Dans tous leurs travaux apostoliques, les deux fonctions auxquelles ils doivent s'appliquer avec prédilection sont la prédication, et, plus encore, l'administration du sacrement de pénitence. Dans la prédication, il leur est ordonné de la manière la plus stricte d'être toujours simples, populaires, pratiques, de manière à être pour ainsi dire nécessairement compris. Au confessionnal leur principal devoir est d'être bons envers les pécheurs,

mais impitoyables pour l'éloignement des occasions du péché, qu'ils doivent, autant que possible, avoir écartées avant d'absoudre le pénitent. — Pour ce qui touche au gouvernement, la congrégation est régie par un supérieur général, nommé Recteur Majeur, lequel est élu par un chapitre général; il est nommé à vie, et assisté de six consultants. L'autorité de ces derniers n'expire qu'avec celle du Recteur Majeur. Tout l'ordre est divisé en provinces, et les provinces se composent d'un certain nombre de maisons: Chaque province a pour supérieur un provincial, et chaque maison un recteur.

Tel est le tableau succinct et substantiel de l'institut, et telle était l'œuvre d'Alphonse en l'année 1764, 32 ans après sa fondation. Il semblait qu'alors le saint patriarche dût s'attendre à la consolation dont ont joui presque tous les fondateurs, qui, pour la plupart, ont eu de leur vivant le bonheur de voir leur ordre s'étendre et s'implanter dans toute l'Eglise. La congrégation en effet était toute prête à prendre son essor; et jamais il n'était entré dans la pensée d'Alphonse d'en faire une œuvre particulière, restreinte au royaume de Naples. Outre la preuve que nous en avons dans les constitutions de 1764, où l'on parle de la division de l'ordre en provinces, et de sa diffusion dans les différentes parties du monde, il nous reste d'autres témoignages dans lesquels le saint manifeste ouvertement sa pensée à ce sujet; entre autres ces paroles si frappantes : *Si la congrégation ne se propage pas hors du royaume de Naples, elle ne formera jamais une vraie congrégation.* Le moment était venu où il pouvait s'attendre à voir se réaliser cette espérance et ce désir. Mais c'est précisément ici que les choses vont changer, et que va commencer pour son ordre une nouvelle histoire, avec ce caractère pénible et mystérieux dont nous parlions au commencement.

V. Epreuves terribles. — Arrivée, à la fin de l'année 1764, au terme de sa plus vigoureuse jeunesse, la congrégation va maintenant comme s'affaisser, sans perdre néanmoins son être essentiel, je veux dire sa règle et son esprit. Elle s'affaisse, dis-je, elle semble se dissoudre, n'essaie que lentement et péniblement de se former sur divers points de la chrétienté; elle travaille, gémit, toujours fidèle à garder le dépôt de sa règle, toujours vivante de sa vie naturelle et primitive, toujours féconde et laborieuse, mais néanmoins toujours souffrante, et il faut près d'un siècle pour la faire parvenir enfin à sa position stable et normale. Cette énigme n'en est plus une, quand on a étudié les faits et compris l'époque; et, du spectacle de cet ordre religieux toujours fidèle et toujours battu par les orages, il ne reste dans l'âme qu'un sentiment d'admiration et de reconnaissance pour la Providence divine. C'est ce que nous allons voir, en reprenant l'histoire.

Un concours malheureux d'une foule de circonstances politiques et d'incidents humains, auxquels Dieu permit d'influer sur

les destinées de la congrégation, d'entraver sa marche et de gêner sa vie sociale, tout en leur interdisant de compromettre jamais sa vie religieuse: telle est au fond la cause première et unique des grandes souffrances que nous allons décrire. L'époque où naquit la congrégation était certes une des plus malheureuses et des plus contraires à tout établissement religieux. Dieu le voulut sans doute ainsi, pour faire éclater sa sagesse et sa puissance, en faisant naître un nouvel institut, au moment même où les anciens allaient pour un instant succomber. Au dix-huitième siècle, les ordres religieux ne pouvaient pas, comme aujourd'hui, se former et vivre à l'ombre d'un gouvernement dominant à tous le bénéfice de l'indifférence ou de la liberté. La puissance séculière avait, plus que jamais, la manie de s'immiscer dans les choses de Dieu, et certes ce n'était pas pour les favoriser. Alphonse comprit de suite qu'il n'y avait d'existence possible pour sa congrégation qu'autant que le gouvernement le voudrait bien. Il savait bien sans doute que la puissance des princes ne peut ni faire ni défaire un ordre religieux en tant que religieux; mais il n'ignorait pas non plus que Dieu subordonne toujours plus ou moins l'existence sociale de ses enfants aux caprices des puissants de la terre. C'est pourquoi, en même temps qu'il s'appliqua, avec cette sagesse que nous avons admirée, à la constitution domestique et religieuse de son ordre, il chercha aussi à lui donner le bienfait, pour lors nécessaire, d'une existence civile et légale. Mais s'il réussit dans la première de ses entreprises, il échoua dans la seconde; et il advint alors que sa congrégation fut sainte, et cependant gravement compromise dans son existence. Dès l'année 1747 il avait demandé, mais sans succès, l'approbation royale. En 1752, il renouvela ses sollicitations, et, malgré les bonnes dispositions personnelles du roi, il n'obtint qu'un décret, qui, sous l'apparence de quelques clauses indulgentes, était meurtrier pour la congrégation. Car, outre qu'il refusait de la reconnaître comme institut religieux, il défendait aussi à Alphonse d'établir d'autres résidences que les quatre maisons actuellement existantes. C'était couper le germe de l'arbre au moment de sa croissance. De fait, il n'y eut plus d'autres maisons établies dans le royaume de Naples du vivant d'Alphonse. Ce fut à dater de ce moment surtout que le saint porta ses vues hors du royaume; il établit une maison à Girgenti, en Sicile, grâce à la législation particulière qui régissait ce pays; il fonda, et il fonda avec bonheur, trois maisons dans les Etats pontificaux: celle de Benevent en 1755, et plus tard celles de Scifelli et de Frosinone, la première en 1773, la seconde en 1776. Ces fondations lui paraissaient un refuge et une ressource pour l'avenir de la congrégation: tant il prévoyait clairement les ravages de la politique dans le royaume de Naples. Plus tard encore il apprit avec joie que deux allemands, le P. Hoffbauer et son compagnon, étaient entrés dans le noviciat

de Rome. A cette occasion et dans beaucoup d'autres encore, il laissa échapper le fond de sa pensée sur l'extension future de son ordre hors de l'Italie.

Quoi qu'il en soit, depuis le triste décret de 1752 jusqu'en l'année 1767, les choses restèrent stationnaires ; mais alors, une terrible tempête s'éleva contre la congrégation. Trois sortes d'ennemis, les uns, impies déguisés ou jansénistes cachés, les autres blessés par le zèle des missionnaires qui contraignaient leurs passions ; d'autres enfin, poussés par un vil intérêt, entreprirent de la renverser de fond en comble. On accusa les Rédemptoristes de s'être constitués en corps religieux, et d'observer à la lettre la règle de Benoît XIV. Ce grief était vrai, mais n'était ni un crime, ni une illégalité. On ajouta à cette accusation capitale, celles d'ambition, de cupidité, de morale relâchée, de fomentation de discordes, et beaucoup d'autres encore. Les intrigues, les menées de toute espèce furent mises en jeu ; et elles ne rencontrèrent que trop de correspondance de la part des ministres gouvernants, presque tous imbus des fausses doctrines parlementaires du temps. L'acharnement fut long et implacable. Il dura douze ans entiers, de 1767 à 1779. Pendant ces douze années de lutte, Alphonse fit l'admiration du ciel et de la terre. Cassé de vieillesse, accablé des infirmités les plus cruelles, en proie à mille chagrins, chargé d'un diocèse qu'il gouvernait jusque dans les moindres détails, obligé de lutter contre des abus nombreux, ajoutant à tant de souffrances de continuelles austérités, appliqué à la composition d'une foule d'ouvrages théologiques et ascétiques, donnant chaque jour de longues heures à la prière, l'héroïque vieillard trouvait encore du courage et du temps pour gouverner son ordre, et pour lutter avec persévérance. Parmi tant de tribulations, il eut en 1775 la consolation de pouvoir quitter son évêché pour rentrer à Nocera, et songer à mourir en paix. Hélas ! il devait vivre encore et d'une vie bien amère. Il est vrai qu'en 1779 la grande lutte de douze ans se termina par un triomphe ; mais la paix ne dura que bien peu de temps, et fit place bientôt à de lamentables désastres.

Entamons le douloureux récit de ces catastrophes. L'heureuse issue du long combat terminé en 1779 était due en grande partie à l'habileté du P. Majone, consultant général, lequel avait été chargé de représenter la congrégation à Naples. Le P. Majone était un homme plein de dextérité dans les affaires, et d'une vie jusqu'alors régulière. Mais à un religieux, quand il est haut placé, les vertus ordinaires ne suffisent pas, il lui en faut d'extraordinaires ; l'humilité surtout lui est nécessaire, et une humilité profonde. Le P. Majone ne l'avait pas. Il se laissa enfler par son succès et donna entrée dans son âme à la présomption et à la vanité. Plein de lui-même, sans le savoir encore peut-être, il proposa à Alphonse une nouvelle tentative pour obtenir l'approbation formelle et directe de la règle de Benoît XIV, et ajouta

qu'il répondait du succès. Alphonse, avant de consentir, voulut que l'on consultât des amis prudents. Sur leur avis, il se décida ; et les négociations furent confiées au P. Majone. Celui-ci en acceptant, exigea, par motif de prudence, qu'Alphonse et les autres consultants promissent par serment un inviolable secret. Le serment fut prêté. Alphonse, toutefois, déclara à plusieurs reprises et très-énergiquement qu'il ne permettait aucune dérogation aux règles, si ce n'est pour un article consigné dans le décret de 1752, lequel article, nécessité par les circonstances, n'altérerait en rien la substance et l'esprit de l'ordre. Le P. Majone partit avec ces instructions, et alors s'entama la fatale négociation. Pour comprendre le martyre d'Alphonse, que l'on se figure un instant l'amour et l'amour souverain que le saint devait porter à son ordre. Tout ordre religieux est pour son fondateur un enfant de douleurs, un gage de prédestination éternelle, une entreprise identifiée avec la vie tout entière, une œuvre mille fois précieuse pour le ciel et la terre, un objet en un mot essentiellement aimable. Alphonse aimait donc la congrégation, il l'aimait du fond de son cœur, moins sans doute que la volonté de Dieu, mais incomparablement plus que lui-même ; ou plutôt, sa congrégation, c'était lui-même, c'était sa vie, c'était son être. Et il fut obligé d'assister à une catastrophe qui, humainement parlant, devait en être la ruine ; d'y assister sans avoir le temps d'y porter remède ; d'y assister sans pouvoir agir, cloué qu'il était sur sa chaise roulante, paralysé, le corps tout brisé, incapable de faire aucune démarche, d'écrire même une seule lettre ; et il fut réduit à se voir tombé dans la disgrâce du Pape, lui qui aurait donné mille fois son sang pour l'honneur du Saint-Siège ; et ce fut de quelques-uns de ses propres enfants qu'il dut endurer ces tourments. Mais reprenons les faits. Le P. Majone partit donc à Naples avec la promesse du secret. En même temps Dieu permettait qu'à Frosinone, dans les États pontificaux, un autre Père se fit persécuteur d'Alphonse. Il se nommait Isidore Leggio. Homme souple, poli, et cachant sous un calme apparent une âme passionnée, Leggio était un de ces sujets murmurateurs, tels qu'il s'en trouve toujours dans toutes les religions, par une adorable permission de celui qui voulut un Judas parmi les douze apôtres, et qui permet des dissensions jusque dans son Eglise. Transféré de maisons en maisons à cause de son influence dangereuse, il avait été finalement fixé à Frosinone ; ce fut là que, concevant une haine secrète contre Alphonse, il forma le projet de secouer son autorité, de séparer d'avec les maisons de Naples celles des États pontificaux, et de déchirer ainsi le sein de sa mère. Il fut assez adroit pour infiltrer, sans apparence de mal, ses funestes pensées dans l'esprit de plusieurs de ses confrères. Les choses en étaient là au moment où Majone arrivait à Naples. Celui-ci, loin d'obtenir l'approbation qu'il s'était engagé à procurer, ne tarda pas à voir que, vu les dispositions de la cour,

le succès était impossible. Il aurait dû dès lors retourner à Nocera, et avouer qu'il s'était trompé : l'humilité lui fit défaut : il n'en eut pas le courage. Alors que fit-il ? Égaré par l'amour de lui-même et de sa réputation, il se mit à couper et à retrancher de la règle tout ce qui n'était pas du goût des ministres. Les vœux furent impitoyablement abolis ; ceux de chasteté et d'obéissance furent remplacés par des serments, celui de pauvreté par quelques simples promesses. Malgré les efforts de Majone pour tenir sa prévarication secrète, il en transpira quelque chose. Les sujets alarmés, parce qu'ils aimaient la règle, en écrivirent de tous côtés à Alphonse. Le bon vieillard, ne pouvant soupçonner une trahison de cette nature, et retenu par son serment, rassurait de tous côtés ses enfants par des déclarations générales, dans lesquelles il protestait qu'on ne ferait aucun changement à la règle. Toutefois, par prudence, il en écrivit au P. Majone ; celui-ci répondit par les protestations les plus solennelles ; et bientôt après il eut l'audace de venir en personne à Nocera. Là, le traître présenta au saint l'œuvre d'iniquité, écrite de sa main, en lui protestant avec une inconcevable impudence, qu'elle était en tout conforme à la règle... C'était une pièce assez longue, d'une écriture très-petite, et presque indéchiffrable. L'auteur sans doute était convaincu qu'Alphonse ne pourrait pas la lire par lui-même ; et, de fait, le saint vieillard l'ayant examinée quelques instants, ne se sentit pas en état d'en prendre connaissance. Il la confia donc au P. Villani, son vicaire général. Celui-ci, lorsqu'il en vit le contenu, en fut stupéfait et interdit, et alla en demander compte au P. Majone. Il ne reçut pour réponse que des termes injurieux et violents. Majone lui dit que le roi ne voulait absolument rien entendre au sujet des vœux, qu'il n'appartenait pas à la congrégation de faire la loi, qu'au reste la règle était conservée, et n'avait subi que des modifications de peu de conséquence. Le P. Villani crut pouvoir se persuader alors que les affaires étaient trop avancées ; privé de l'appui des autres consultants, qui étaient absents, il eut, malgré sa vertu, la faiblesse de cacher au pauvre vieillard le véritable état des choses, et de lui dire que tout allait bien. Le P. Majone put alors retourner triomphant à Naples et y consommer son œuvre ; et, le 20 janvier 1780, le roi apposa sa signature à un décret par lequel il approuvait la nouvelle règle sous le nom de *Règlement*. Cette pièce fatale ne fut expédiée à Nocera qu'un mois plus tard, le 27 février. Elle arriva dans l'après-dîner, précisément à un moment où Alphonse était très-souffrant. En attendant qu'on la lui présentât, toute la maison en prit connaissance et ce fut une explosion de murmures.

Dès le lendemain avant le jour, on se porta en foule à la chambre d'Alphonse pour éclater en plaintes et en réclamations. Il demanda alors les pages fatales : on les lui présente. Le pauvre vieillard les parcourt de ses yeux affaiblis, et la douleur dans l'âme, il

s'écrie : « Cela ne se peut, cela ne se peut. » Puis s'adressant au P. Villani, il lui dit : « Don André, je ne m'attendais pas à cela de votre part ; » et alors se tournant vers la communauté, il ajouta, les larmes aux yeux, que c'était lui qui méritait la plus grande punition, puisqu'en sa qualité de supérieur général, il aurait dû prendre par lui-même connaissance de l'affaire. Enfin, jetant les yeux sur son crucifix : « Mon Jésus, s'écria-t-il, je me suis fié à mon confesseur, sur qui pouvais-je mieux me reposer ? » Et, versant un torrent de larmes, il passa toute la matinée dans un silence et un accablement profonds. — Revenu de ce coup de foudre, sa première pensée se porta sur le P. Majone, et ce fut pour lui pardonner et tâcher de le sauver. Il lui écrivit une lettre pleine de douceur, dans laquelle, après l'avoir engagé à rentrer à Ciurani, ou dans toute autre maison à son choix, il lui promettait d'oublier le passé, de défendre partout sa réputation et de l'aimer toujours comme un fils. Mais le malheureux demeura insensible et quitta la congrégation. Le mal était fait, comment le réparer ? On se décida à convoquer à Nocera une assemblée générale. Elle s'ouvrit le 12 mai 1780. Tous, ou presque tous les Pères qui en firent partie, étaient zélés pour la règle. Mais c'était précisément ce zèle qui les rendait, pour le moment, plus accessibles à des passions mauvaises, cachées sous le masque du bien. Pour tout mettre en feu, il ne fallait qu'un agitateur et un mauvais esprit. Ce mauvais esprit se rencontra : ce fut le P. Leggio, présent au chapitre, comme député de Frosinone. L'assemblée fut donc ce qu'on pouvait attendre d'une réunion de beaucoup de bonnes volontés, égarées par des intrigues. On éclata en plaintes contre le P. Majone, contre les consultants, contre Alphonse lui-même ; on alla jusqu'à lui reprocher en face d'avoir détruit la congrégation. On le somma de donner sa démission pour procéder à l'élection d'un nouveau Recteur Majeur. Il céda sans difficulté ; mais comme la plupart des capitulaires, malgré leur égarement momentané, étaient de bons religieux qu'aveuglait, non pas une passion contre Alphonse, mais un zèle trop naturel pour la règle, le saint fondateur fut réélu ; et la dernière conclusion du chapitre fut qu'on présenterait une supplique au roi pour obtenir qu'il retirât le Règlement ; ce qui fut exécuté, mais sans succès.

Cependant la série des tribulations était loin d'être terminée pour Alphonse. De Nocera, le P. Leggio se rendit directement à Rome, où, par sa profonde hypocrisie, et par un concours de circonstances telles que la calomnie parut revêtue des apparences d'une vérité presque évidente, il sut tromper le Pape Pie VI, sans qu'il y eût de la part du Saint-Siège aucune imprudence, ni aucune érudulité. Il sut lui persuader qu'Alphonse et toutes les maisons du royaume de Naples avaient prévariqué en acceptant le Règlement et en renonçant à la règle de Benoît XIV, ce qui était un insigne mensonge ; puis, poussant plus loin son acharnement, il parvint à

obtenir que le Pape, toujours abusé, et ne pouvant guère ne pas l'être, publiât un décret par lequel il déclara que les maisons du royaume de Naples, et Alphonse à leur tête, ayant quitté leur règle primitive, avaient cessé d'appartenir à la congrégation du Très-Saint Rédempteur; que les maisons des Etats pontificaux constituaient seules tout l'institut, et qu'elles auraient un supérieur général, qui fut le P. François de Paule. Tout cela fut exécuté et promulgué le 22 septembre 1780, et ni Alphonse, ni ses enfants calomniés ne purent trouver moyen de faire parvenir la vérité jusqu'au Saint-Siège; le gouvernement napolitain et sa déplorable politique rendant presque impossible toute communication avec Rome. Quand on vint annoncer au saint ces lamentables nouvelles, il se préparait à entendre la sainte Messe et à recevoir la sainte communion. Le P. Villani entra dans sa chambre et lui lut le décret de sa déposition et de son exclusion de la congrégation. Inclinant la tête, il dit : « Je ne veux et ne cherche que Dieu seul, et il me suffit que la grâce ne me manque pas; le Saint-Père le veut ainsi, que Dieu soit loué. » Ce fut là tout ce qu'on lui entendit dire; puis il continua tranquillement sa préparation et communia; et jamais, dans la suite, il ne proféra une parole qui ressentit tant soit peu le manque de soumission. « La volonté du Pape, c'est la volonté de Dieu, » répétait-il souvent. — Toutefois cette héroïque résignation n'empêchait pas qu'il ne ressentit la plus vive douleur en voyant la destruction de son ordre. Cette destruction lui paraissait son œuvre et la punition de ses péchés. Le plus souvent sa tristesse était profonde et sans adoucissement; quelquefois aussi, par intervalle, une lumière prophétique l'éclairant, il voyait l'avenir de la congrégation et il prédisait qu'elle étendrait ses ailes, se répandrait dans toutes les parties du monde et durerait jusqu'au jour du jugement. Mais ces moments de consolation n'étaient que passagers et bientôt il retombait dans ses angoisses ordinaires. Toutefois, malgré l'accablement de sa douleur et sa vieillesse extrême, il sut encore trouver dans son amour assez de force pour tenter sans relâche de nouvelles démarches, dans l'espérance de guérir le mal. Il crut d'abord pouvoir concilier Naples et Rome en obtenant de Ferdinand IV quelque accommodement qui sauvegardât la règle; il imagina ensuite de proposer la division de la congrégation en deux provinces, l'une napolitaine et l'autre romaine; mais tout fut inutile. Le P. Leggio déjoua tous ses efforts. Pour se rassurer, l'admirable vieillard s'était soumis, dès le principe, au Père François de Paule, comme un sujet à son supérieur, et il se consolait en pensant que celui-ci le reconnaissait comme membre de la congrégation.

Cependant, en 1783, la position d'Alphonse et de ses Frères du royaume de Naples reçut quelque adoucissement. Un grand nombre d'évêques ayant présenté pour eux au Pape des justifications très-énergiques et très-fondées, Pie VI en fut profondément impressionné, et

il leur aurait peut-être rendu toutes ses faveurs, si des considérations plus élevées, relatives au bien général du royaume de Naples, ne l'en eussent empêché. Mais il leur accorda du moins communication de tous les privilèges dont jouissaient les maisons des Etats pontificaux, avec permission d'en user, eux et ceux qui entreraient chez eux dans la suite. Cette dernière clause était une reconnaissance au moins indirecte de la congrégation dans le royaume, non pas précisément comme institut du T.-S. Rédempteur, mais comme un corps de missionnaires digne des faveurs du Saint-Siège. Cette demi-approbation adoucit un peu les peines du saint fondateur et de ses Frères; mais ce fut tout ce qu'il obtint jusqu'à sa mort.

Quatre ans encore devaient le séparer de ce terme si désiré; et, qui le croirait! un calice, plus amer encore peut-être que celui qu'il venait d'épuiser, lui était réservé. Jusque-là Alphonse, parmi toutes ses peines, avait au moins conservé la sérénité de la conscience. Durant ses deux dernières années, Dieu, qui voulait en faire un miracle de patience, lui fit souffrir une soustraction de lumières et de grâces sensibles, mille fois plus pénible que la mort. Alphonse tomba dans une tristesse profonde, dans une obscurité entière, et la pensée, la pensée affreuse pour lui, qu'il déplaisait à Dieu, qu'il l'offensait en tout et qu'il ne se sauverait pas, s'attacha à son âme pour la torturer, et lui faire endurer, selon ses expressions, les tourments de l'enfer. Enfin, après deux ans, le Seigneur jugea que son serviteur avait assez souffert. Le 19 juillet 1787, Alphonse fut attaqué d'une fièvre ardente, qui fut l'avant-coureur de sa mort. Aussitôt les peines intérieures disparurent, et le calme rentra dans son âme. L'heureux vieillard put alors penser que le temps de son exil allait finir, et que la patrie allait s'ouvrir pour lui. A la première nouvelle d'un danger imminent, ses enfants, qui n'avaient pas cessé de l'aimer et d'être dignes de lui, accoururent de tous côtés, pour recueillir sa dernière bénédiction. Dans la nuit du 31 juillet, l'agonie commença; mais une agonie douce et sans trouble. Depuis lors jusqu'au dernier soupir, ce fut dans le saint patriarche une union continuelle avec Dieu, avec Jésus, Marie et Joseph; les colloques les plus tendres, la paix la plus céleste adoucirent et préparèrent son dernier passage; enfin, le 1^{er} août 1787, vers midi, au moment même où l'on sonnait l'*Angelus*, il expira doucement en produisant un dernier acte d'amour. Jésus-Christ, Rédempteur, reçut sa sainte âme et couronna son serviteur: l'Eglise ne tarda pas à glorifier sa mémoire; le nom de saint Alphonse-Marie de Liguori devint bientôt un nom chéri et vénéré; on reconnut et on honora en lui le saint, l'évêque, l'apôtre, et la lumière de son siècle.

Quant à la congrégation, son œuvre et sa fille chérie, elle recueillit avec son dernier soupir l'héritage de la paix. Bientôt après la mort du saint, toutes les difficultés s'aplani-

rent ; le roi Ferdinand IV approuva enfin la règle de Benoît XIV ; Pie VI permit la convocation d'un chapitre général dans le but d'élire un Recteur Majeur pour toute la congrégation, et, le 11 mars 1798, fut élu le P. Pierre Blasucci. Le P. François de Paule renonça à sa charge, et la congrégation, si ballottée, se replaça enfin sur ses bases naturelles, pour entrer dans une nouvelle période, que nous allons rapidement parcourir.

§ I. — *Le Père Hoffbauer, sa vocation. Etablissement de la congrégation hors de l'Italie. Epreuves.*

I. — *Vocation du P. Hoffbauer.* — Ainsi que nous l'avons vu, saint Alphonse avait dit qu'après sa mort la congrégation commencerait à s'étendre. Voici sur ce sujet une prophétie bien remarquable du saint Patriarche, que nous a conservée son confesseur le P. Volpicelli : s'entretenant un jour avec quelques Pères sur la triste situation dans laquelle se trouvait l'institut (c'était au temps de la séparation mentionnée plus haut), le saint leur dit : « N'en doutez pas ; la congrégation « continuera à subsister jusqu'au jour du ju-
« gement, car elle n'est pas mon œuvre, mais
« elle est l'œuvre de Dieu. Tant que je vivrai
« elle restera dans l'humilité et dans l'hu-
« miliation ; mais après ma mort elle ne tar-
« dera pas à étendre les ailes, et à se répandre,
« surtout dans les contrées du Nord. » Le moment était venu où cette prophétie allait commencer à se réaliser. Mais quoique, d'après la parole du saint, cette propagation dût être plus rapide que la première fondation, elle n'en fut pas moins également pénible, et soumise à bien des difficultés. Pouvait-il en être autrement, à moins que le Ciel n'ait voulu opérer un miracle permanent ? On était alors à la fin du XVIII^e siècle. Quel temps pour propager un ordre religieux ! L'incrédulité en France, le josphisme en Autriche, la diplomatie tracassière partout ! Bientôt le feu de la révolution en France et dans toute l'Europe, puis les guerres de l'empire ! et établir une cité de paix parmi tant de bouleversements ! Néanmoins l'œuvre de Dieu s'accomplit.

Un jour de l'année 1784, deux pèlerins allemands arrivaient dans la ville de Rome. L'un se nommait Clément Marie Hoffbauer ; l'autre Thadée Hübl. Le premier, âgé de 33 ans, était fils d'un simple laboureur des campagnes de Moravie. Comme Dieu ne consulte pas la naissance pour dispenser ses dons, Clément avait reçu de lui un beau naturel, dans lequel dominaient la force, l'énergie et la constance ; et son âme était ornée des plus précieuses faveurs de la grâce, d'une foi vive, et d'une piété solide. Il avait jusqu'alors passé sa vie à chercher la volonté de Dieu qu'il ne connaissait pas. Thadée son compagnon était plus jeune de dix ans, et aussi pieux que lui. Tous deux faisaient le pèlerinage de Rome pour connaître enfin quels desseins le Seigneur avait sur eux. En entrant dans la ville éternelle, ils se recommandèrent au Ciel avec une grande ferveur ; et, comme ils n'avaient ni plan arrêté, ni asile déterminé, ils convinrent ensemble

qu'ils regarderaient comme la voix de Dieu la première cloche qui, le lendemain à leur réveil, se ferait entendre à eux. La nuit était à peine écoulée, qu'un son aigu vint frapper leurs oreilles. Ce son descendait des hauteurs du mont Esquilin. Sans perdre un instant, les deux fervents jeunes gens s'avancèrent dans cette direction, et bientôt trouvèrent une petite église. Ils y entrent et aperçoivent quelques prêtres à genoux, en méditation. C'était l'église de Saint-Julien, qui, un an auparavant, avait été cédée au P. François de Paule, supérieur général des Rédemptoristes dans les Etats pontificaux. Nos deux pèlerins y prièrent quelques temps avec ferveur. En sortant ils trouvèrent à la porte un jeune enfant. Clément lui demanda à qui appartenait cette Eglise : « Elle appartient, » répondit l'enfant, « aux Pères du Très-Saint Rédempteur, et vous, Monsieur, ajouta-t-il, vous serez un jour des leurs. » Dieu avait parlé par sa bouche. Clément frappé et touché de la grâce se sentit un attrait. Il demanda à parler au supérieur. Le nom d'Alphonse de Liguori déjà connu de lui, redoubla son désir ; non content de sentir la vocation dans son âme, il pria toute une nuit et l'obtint pour son ami Hübl ; et quelques jours après, tous deux commençaient leur noviciat à Saint-Julien même. Alphonse, à qui l'on fit part de ces particularités s'écria dans une joie extrême : « Dieu ne manquera pas de procurer sa gloire par leur moyen dans les pays du Nord. » Dès son noviciat, en effet, Clément se sentit un ardent désir de retourner comme missionnaire en Allemagne et d'y établir la congrégation ; il s'en ouvrit à ses supérieurs qui furent loin de rejeter ses pensées. Admis à l'oblation des vœux le 19 mars 1785, Hoffbauer et Hübl, quittèrent Saint-Julien, et se rendirent à Frosinone où ils firent leurs études théologiques ; ils furent ordonnés prêtres en 1788, et immédiatement renvoyés en Allemagne pour y fonder une maison et y exercer le saint ministère. Quelques années plus tard, en 1793, le P. Hoffbauer, qui n'avait été jusque-là que simple supérieur, fut nommé vicaire général pour toutes les maisons de l'ordre hors de l'Italie ; et reçut avec cette dignité tous les pouvoirs du Recteur Majeur, à l'exception de quelques cas seulement, tels que l'érection de nouvelles fondations, la dispense des vœux et le renvoi des sujets. La création de cette dignité fut encore une nécessité provenant des circonstances politiques ; elle n'en fut pas moins favorable à la congrégation, qui acquit par là hors de l'Italie un second fondateur, digne en tous points d'être appelé le coopérateur de saint Alphonse, et le continuateur de son œuvre. Adorable Providence qui cherche et qui produit ses instruments par des voies toujours admirables et sages. Il fallait un propagateur zélé, un autre Alphonse qui fit en Europe ce que le saint avait fait en Italie. Dieu choisit le fils d'un laboureur, le conduisit par la main, le façonna lui-même, et dirigea ses pas jusqu'au terme voulu.

II. — *Etablissement de la congrégation hors de l'Italie.* — Voyons maintenant Hoff-

bauer à l'œuvre. Ce fut à Vienne qu'il alla se fixer en sortant d'Italie. Mais il ne tarda pas à comprendre que le gouvernement de Joseph II rendait impossible l'établissement d'une maison religieuse dans cette ville. Après donc qu'il eût parcouru en esprit toute l'Europe pour y trouver un asile où il rencontrerait encore quelques restes de liberté, il se décida pour la Pologne, qui, quoique travaillée aussi par des passions ennemies, permettait encore néanmoins la libre expansion des ordres religieux. Il alla donc se fixer à Varsovie, avec le P. Hübl son confrère, et un de ses anciens amis, nommé Emmanuel Kuntzmann, qui le suivit comme frère Laïque. Le nonce apostolique leur assigna l'église et le monastère de Saint-Bennon. Bientôt le seigneur commença à répandre ses bénédictions sur la fondation naissante. La grâce sut aller chercher quelques élus, et les amener à Hoffbauer, pour qu'ils devinssent ses enfants. Elle les réunit des différents points de l'Europe, pour préparer ainsi à la congrégation des éléments d'universalité. Un noviciat s'ouvrit à Varsovie. Parmi les novices se fit remarquer surtout le P. Passerat, qui plus tard succéda au P. Hoffbauer dans la charge de vicaire général. Joseph Passerat était né le 30 avril 1772, à Joinville en Champagne; séminariste à Châlons-sur-Marne lors de la révolution, obligé de fuir comme tant d'autres devant les armées révolutionnaires, et poussé toujours en avant par la main de Dieu, ce fut à Varsovie qu'il trouva le lieu de son repos. Ses vertus, ses talents, ses travaux et ses succès ont fait de lui la troisième grande personnalité de la congrégation. Cependant la maison de Varsovie, en même temps qu'elle se peuplait de bons sujets, se livrait aussi aux travaux apostoliques avec les plus heureux résultats. Les Rédemptoristes ne tardèrent pas à être les apôtres de la ville et de toute la contrée. Leur église devint le théâtre d'une mission continuelle, et l'on y voyait affluer sans relâche une foule innombrable de fidèles. Plusieurs Messes solennelles chaque jour, plusieurs sermons en plusieurs langues, des associations, des confessions sans nombre, et, à côté de cette étonnante activité, une admirable ferveur : tel était le spectacle que présentait Saint-Bennon. Aussi Pie VI, en apprenant tant de merveilles, s'était-il écrié : « On voit que le zèle du fondateur s'est transmis dans ses enfants. » A cet éclatant témoignage, vinrent s'en joindre bien d'autres encore. Mgr Saluzzo, nonce apostolique écrivait au Recteur Majeur en 1793 : « Je puis vous assurer, pour votre grande consolation, que, parmi les religieux existant dans ce pays, les sujets de votre congrégation brillent autant par leur zèle que par leur vie exemplaire. » Après lui, Mgr Litta, plus tard cardinal, écrivait en ces termes : « J'ai vu à Varsovie que la maison du Très-Saint Rédempteur y devient de jour en jour plus florissante par l'acquisition de nombreux sujets, par le concours du peuple, et par les fruits les plus admirables. Les fidèles affluent dans leur église sans

« discontinuer; on n'y fait que prêcher, confesser, donner la bénédiction du T.-S^t. Sacrement. » A des témoignages si glorieux, il est facile de reconnaître combien Dieu chérissait l'œuvre d'Alphonse. Bientôt on put songer à de nouvelles fondations; deux autres maisons furent fondées en Pologne, et une troisième en Courlande. En même temps la Providence offrit au P. Hoffbauer sur les confins de la Suisse, à Yestetten, un ancien monastère situé sur une montagne appelée le mont Thabor. Il y envoya, en 1803, une petite colonie à laquelle il donna pour supérieur le P. Passerat. En 1804, une nouvelle fondation se fit à Triberg, petite ville située dans la Forêt-Noire. Là, comme au Thabor, ce furent, pour les Rédemptoristes, travaux et sacrifices bénis de Dieu.

III. — *Epreuves.* — Mais il entra dans les destinées de la congrégation que tout, pour elle, s'accomplît à travers mille entraves. Des circonstances malheureuses forcèrent le P. Hoffbauer à abandonner en 1805 les deux fondations du mont Thabor et de Triberg; et on alla se fixer à Babenhausen, dans le diocèse d'Ausbourg. Ce ne fut encore que pour un instant. Les troubles des guerres en 1806 dispersa la fondation. Il fallut alors songer à se retirer dans la Suisse; les religieux fugitifs y obtinrent le couvent de Saint-Lucien près de Coire. La persécution les en chassa de nouveau. Le P. Passerat partit avec ses enfants, et traversant les Alpes au péril de sa vie, il arriva sain et sauf dans le Valais, où la Providence, qui les voulait toujours fugitifs, mais jamais anéantis, leur procura un asile à Viéges. Ils s'y établirent le 1^{er} décembre 1807. Les choses en étaient là, quand ailleurs un coup plus terrible encore vint frapper la congrégation, comme autrefois du temps d'Alphonse, au moment où elle allait se fixer. La communauté de Varsovie, centre et vie de toutes les autres, fut détruite, anéantie, par l'effort simultané des passions politiques et des troubles de la guerre. Ce déplorable événement arriva en 1808. La perte de Saint-Bennon entraîna avec elle celle des autres maisons de la Pologne et de la Courlande. Dès lors la vie du P. Hoffbauer devint semblable à celle d'Alphonse, vie d'épreuve et d'attente, avec la perspective que sa mort serait le signal d'un changement, dont lui-même ne serait pas le témoin sur la terre. N'ayant donc plus à lui que la chère, mais bien chétive colonie de la Suisse, avec son digne supérieur le P. Passerat, il comprit, comme Alphonse l'avait fait autrefois, que jamais la congrégation ne pourrait s'établir en des temps si funestes, qu'avec l'appui d'une grande nation catholique. Il n'y avait que l'Autriche seule sur laquelle il put alors jeter les yeux. Ce fut donc à Vienne qu'il se retira; mais seul, sans communauté, sans habit religieux, cachant avec soin ce qu'il était; car le josphisme ne l'aurait pas toléré. Ainsi exilé, le généreux prêtre se constitua, comme Alphonse, martyr pour la congrégation, et attendit en patience le moment marqué par Dieu. A Vienne, il consola son zèle, en se livrant à la direction des

âmes et aux travaux du ministère ; son influence personnelle y fut immense, il devint l'âme de tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les catholiques d'Autriche, et son action ne fut rien moins qu'étrangère à l'heureuse régénération qui s'opère aujourd'hui dans cet empire. Cependant, que devenait le cher petit troupeau de la Suisse, la seule et dernière ressource de la congrégation hors de l'Italie ? Chassé de Vièges en 1810, il fut obligé de se disperser pendant quelque temps, et ce fut là la plus terrible épreuve. Elle dura 7 ans ; Dieu eut enfin pitié de ses enfants persécutés, et la congrégation, qui, dispersée, vivait toujours, fut de nouveau réunie en 1817, dans un couvent nommé Valsainte, situé dans le canton de Fribourg. Là, sa position devint un peu moins précaire, grâce à l'existence légale que lui accorda le gouvernement cantonal de Fribourg. Vers ce temps le P. Hoffbauer, toujours attentif à ce qui pouvait procurer la gloire de Dieu et le bien de l'ordre, eut l'occasion d'envoyer quelques Pères en Valachie pour y fonder une mission ; mais ils en furent bientôt chassés ; et ce fut la dernière tentative que fit le Père hors de l'Autriche ; dès lors il concentra plus que jamais tous ses efforts sur Vienne, où il travailla avec un zèle infatigable à préparer les esprits, et à disposer toutes choses pour obtenir enfin ce qu'il jugeait avec raison nécessaire, la reconnaissance de la congrégation dans tout l'empire. Il allait atteindre ce terme tant désiré, quand la mort vint lui enlever cette couronne de la terre pour lui donner celle du ciel. Le P. Hoffbauer mourut le 15 mars 1820, à l'âge de 69 ans, comblé de vertus et de mérites devant Dieu et devant les hommes. Il mourut comme Alphonse, en laissant à ses enfants des paroles prophétiques... « Ayez patience et persévérez, » leur avait-il dit ; « j'aurai à peine fermé les yeux, et vous aurez des maisons et des fondations en abondance. »

Durant cette période, la congrégation en Italie eut aussi bien à souffrir des malheurs du temps. On comprend que l'invasion des armées françaises n'était pas de nature à favoriser l'expansion d'un ordre religieux. Sous la restauration, le P. Blasucci recouvra quelques maisons qui avaient été enlevées à l'ordre, et ayant à Rome quitté St.-Julien, il obtint du Pape Pie VII la maison de Sancta-Maria in Monterone, au centre de la ville. Le P. Blasucci mourut à Nocera en 1817, à l'âge de 89 ans, et eut pour successeur le P. Mansionne. Ce fut sous son gouvernement que commença pour la congrégation la 3^e période, celle du développement, tant en Italie, que dans le reste de l'Europe.

§ III. — *Rapide extension de la congrégation, son centre est fixé à Rome, et son organisation définitivement obtenue.*

Le P. Hoffbauer, ainsi qu'il l'avait lui-même prédit, avait à peine quitté la terre, que s'ouvrit pour la congrégation une ère nouvelle. Le temps des promesses était passé ; on allait voir maintenant leur réalisation. Moins de deux mois après la mort du saint

homme, le 30 avril 1820, l'empereur d'Autriche publia un manifeste, par lequel il reconnaissait légalement la congrégation du Très-Saint Rédempteur, et lui assignait une église avec un couvent. Le 20 mai de la même année, le P. Joseph Passerat reçut du P. Recteur Majeur, Nicolas Mansionne, sa nomination à la charge de vicaire général, et il vint se fixer sans délai à Vienne, où une communauté nombreuse ne tarda pas à se former des éléments qu'avait préparés le P. Hoffbauer. Aussitôt on commença les travaux apostoliques, et l'on ne vit plus de tous côtés que de nouvelles fondations. Ce fut d'abord l'entrée des Rédemptoristes en France, et leur établissement dans le diocèse de Strasbourg, en 1820 ; puis la translation de la communauté de la Valsainte à St.-Sylvestre, près de Fribourg, et enfin à Fribourg même ; ensuite, en 1826, l'établissement de la congrégation dans le Portugal, qu'elle dut quitter bientôt par suite des événements de 1823. Tandis qu'en Italie, au P. Nicolas Mansionne, succédait en 1824 le P. Célestin Coelé, et en 1832 le P. Camille Ripoli, et que sous ces deux Recteurs Majeurs, la congrégation, dans le royaume des Deux-Siciles voyait s'accroître le nombre de ses sujets et de ses maisons, la propagation suivait aussi son cours dans le vicariat général du P. Passerat. Au printemps de l'année 1833, les Rédemptoristes s'embarquèrent pour l'Amérique, où ils possèdent maintenant, dans les Etats-Unis, une province florissante. L'année 1831, fut celle de l'entrée des Pères en Belgique, où ils s'établirent et se propagèrent avec une rapidité merveilleuse. A peu près à la même époque ils pénétrèrent dans le duché de Modène, et en 1832 ils entreprirent une mission dans la Bulgarie, où ils restèrent 8 ans.

Parmi toutes ces consolations, la Providence en préparait une, plus précieuse à elle seule que toutes les autres ensemble. Le 26 mai 1839, Alphonse-Marie de Liguori fut solennellement canonisé, et la congrégation jouit dès lors de l'inappréciable avantage d'avoir un saint pour fondateur. Cette glorieuse fête réunit à Rome des Rédemptoristes de tous les points de l'Europe ; et l'on songea alors à réaliser dans l'institut toutes les formes de gouvernement qui avaient été indiquées et prévues par le chapitre de 1764. Des députés furent envoyés près du Saint-Siège par le P. Camille Ripoli, et par le P. Passerat. En vertu d'un décret de Grégoire XVI, sous la date du 2 juillet 1841, la congrégation fut divisée en un certain nombre de provinces, et sa position s'organisa de plus en plus. Néanmoins il ne fut pas possible encore d'abolir la charge temporaire de vicaire général ; il fallait pour cela transférer la résidence du Recteur Majeur à Rome ; et cette grave affaire était pour lors loin d'être exécutable. Des raisons politiques firent aussi que les dispositions du décret relatives à la création des provinces ne purent pas s'exécuter dans le royaume des Deux-Siciles. En même temps que la congrégation s'avancait ainsi peu à peu vers la réalisation définitive de sa constitution naturelle, elle continuait merveilleuse-

ment à se propager et à travailler pour les âmes. En 1841, elle pénétra dans la Bavière, et un peu plus tard en Angleterre. Les événements de 1848 arrêterent un instant sa marche; on chassa les Pères de Fribourg et de Vienne: mais bientôt les choses reprirent leur cours; la congrégation rentra en Autriche, par la faveur de François-Joseph, pénétra dans la Hollande, dans la Prusse rhénane, la Westphalie, l'Irlande et la Suède, et, à l'heure qu'il est, le mouvement d'expansion continue. Quant au travail d'organisation intérieure, il ne fit que s'activer de jour en jour, depuis les dispositions de 1841. La position naturelle et fixe de l'institut était d'avoir, comme tous les ordres religieux, son centre à Rome. Il y tendait depuis longtemps; saint Alphonse qui n'avait ni voulu ni pu s'y fixer de son vivant, avait parlé d'un moment où la Providence y appellerait les siens. Ce moment était venu. Le P. Camille Ripoli étant mort en 1850, avait été remplacé par le P. Vincent Trapanèze; d'autre part le P. Passerat ayant renoncé à sa charge à cause de sa grande vieillesse, avait eu pour successeur le P. Rodolphe Smetana. Un grand changement était à faire et le temps de l'opérer semblait être arrivé. Mais aussi des circonstances bien critiques étaient réunies pour l'empêcher. Il fallait transférer le généralat de Nocera à Rome, et les principes du gouvernement Napolitain, joints au caractère exclusif de cette nation, rendaient la chose doublement difficile. Pie IX, usant d'une fermeté apostolique, après avoir tenté en vain tous les moyens, frappa alors un grand coup. Il décida par un décret du 6 septembre 1853, que les maisons existant dans le royaume de Naples seraient, en attendant des temps meilleurs, gouvernées séparément; et que, pour le reste de la congrégation, c'est-à-dire, pour la presque totalité, le Saint-Siège aviserait. Peu de temps après, un autre décret décida qu'une maison de l'institut serait établie à Rome, que le supérieur général de la même congrégation y résiderait, et qu'un chapitre général y serait incessamment célébré. Ces dispositions furent exécutées sans retard. On vit, dans l'espace de moins de deux ans, une vaste et superbe villa achetée, et convertie en maison généralice; un chapitre convoqué et célébré en 1855; un supérieur général et Recteur Majeur élu, presque à l'unanimité; la congrégation définitivement fixée, et saint Alphonse, du haut du ciel, témoin de cette heureuse conclusion de toutes choses, pour laquelle il avait tant souffert, tant prié, et tant mérité.

Ici finit le passé de la congrégation. Ce passé, si fécond en mérites et en croix, et terminé par un événement si heureux, permet à ses enfants de lire avec confiance les paroles de leur saint Père Alphonse, qui a dit et écrit: « Je tiens pour certain que Jésus-Christ regarde d'un œil fort amoureux notre petite congrégation; qu'il l'aime comme la prunelle de ses yeux. Nous le voyons en effet par expérience. Au milieu de tant de persécutions, il ne cesse de nous protéger, et de nous rendre plus dignes d'aller travailler pour sa gloire dans beaucoup de

« royaumes divers. Je ne le verrai pas, parce
« que ma mort est proche; mais je suis cer-
« tain que notre petit troupeau croîtra tou-
« jours de plus en plus, non pas en devenant
« plus riche et plus considéré du monde,
« mais en procurant la gloire de Dieu, et en
« obtenant, par ses œuvres, que les hommes
« aiment et connaissent davantage Jésus-
« Christ Notre-Seigneur. »

Qu'il en soit ainsi, et que l'histoire des Rédemptoristes se termine ici par l'adorable nom de Jésus-Christ Rédempteur!

La congrégation du Saint-Rédempteur est établie actuellement (1859) dans soixante-deux diocèses, dans lesquels elle compte quatre-vingt-deux maisons. En Italie elle a fondé 28 maisons réparties en 24 diocèses; en Savoie elle n'a qu'une maison à Annecy; en France 8 maisons; en Belgique 7 maisons; en Autriche 9; en Bavière 7; en Prusse 2; en Hollande et les duchés qui en dépendent, 5; en Angleterre 2 et en Irlande 1; aux États-Unis 10 et une aux Antilles.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de faire connaître tous les diocèses qui ont l'avantage de posséder une maison de la congrégation; voici néanmoins ceux de France: Arras, Bourges, Cambrai, Metz, Nancy et Strashourg.

RETRAITE (PRÉCIS HISTORIQUE SUR L'ŒUVRE DES).

(Voy. Notre-Dame de la Retraite, col. 989.)

L'idée d'une institution régulière exclusivement destinée à faciliter aux personnes du sexe, l'usage des retraites et à leur faire prendre des mystères et de la pratique de la vie chrétienne des notions suffisantes pour leur état respectif, n'est rien moins que nouvelle dans l'Eglise, vu que les siècles les plus voisins de son origine, nous en offrent le modèle dans la condition des personnes consacrées à Dieu pour former à la vie chrétienne les catéchumènes et les néophytes adultes de leur sexe, qu'on disposait, par une instruction spéciale, à la réception des sacrements.

L'Eglise, dans sa sagesse, avait jugé que l'assiduité nécessaire à ces fonctions, leur convenait mieux qu'à ses propres ministres qui, en se réservant l'exhortation publique et la conduite des âmes au saint tribunal, se bornaient pour le reste à une prudente direction.

Des institutions analogues se renouvelèrent dans différentes formes, dans les derniers âges de l'Eglise.

L'Italie a été la première à en donner l'exemple; elle fut imitée par les autres contrées catholiques, et l'Œuvre des retraites porta des fruits de salut pour l'un et l'autre sexe jusqu'aux deux extrémités de l'Amérique méridionale.

Elle fut également organisée en France, il y a deux siècles, par les soins du P. Huby, que l'activité de sa charité, aussi bien que l'onction de ses œuvres spirituelles ont rendu célèbre. Cet homme apostolique eut la

consolation de voir des maisons de retraite, se former sur le modèle de la sienne dans presque toutes les villes de Bretagne.

Mme de Miranion en établit une à Paris, avec le concours des membres les plus distingués du clergé de tous les ordres. Les communautés fondées à cet effet obtinrent, dès l'origine, des succès qui dépassèrent toute espérance. Elles se soutinrent dans leur esprit primitif et continuèrent à fructifier, jusqu'au moment de la révolution, qui les renversa avec toutes les autres. Quelques-unes se sont depuis rétablies en Bretagne, où l'Œuvre des retraites était devenue et reste encore populaire ; mais ces pieuses associations, privées du lien des vœux religieux, et n'ayant reçu de leurs fondateurs que des règles de discipline régulière, qui laissaient chaque maison à elle-même, n'étaient pas dans des conditions favorables pour un développement étendu. Aussi se restreignirent-elles aux limites de la Bretagne, qu'elles n'ont guère dépassées.

Néanmoins le besoin des retraites étant partout le même, des communautés, principalement vouées à l'enseignement, ont en différents lieux tâché d'y subvenir, en admettant des retraitantes dans leurs maisons, soit en particulier, soit en commun, durant les vacances, à la place de leurs élèves. Des fruits satisfaisants de salut ont toujours récompensé leur zèle, et l'affluence croissante des retraitantes a fait voir que la moisson était partout plus abondante que n'étaient nombreuses les mains disponibles pour les recueillir.

L'opportunité d'une institution consacrée à unir par des liens religieux, les personnes qui se sentiraient un attrait particulier pour cette Œuvre salutaire, et à les former spécialement aux conditions qu'elle demande, s'est fait d'autant plus sentir, que les retraites communes données dans les maisons d'éducation ne peuvent avoir lieu qu'à de rares époques, et pour certaines classes de personnes ; que celles qui y prêtent leur charitable concours, étant partagées par d'autres soins et préparées à d'autres fonctions, se bornent habituellement à exercer l'hospitalité envers les retraitantes, dont les exercices consistent d'ailleurs généralement plutôt à écouter la parole de Dieu, comme il se pratique dans les paroisses, qu'à la méditer en particulier, ainsi que l'exigent les conditions d'une véritable retraite.

Ce n'est donc point tant par le mérite de la charité, commune à toutes les œuvres de zèle, que se recommande la Congrégation de Notre-Dame de la Retraite, vis-à-vis des autres institutions religieuses, que par la spécialité de son objet et les moyens qu'elle emploie soit pour se disposer à sa fin, soit pour l'atteindre. Ainsi elle diffère des hospitalières consacrées à l'exercice des œuvres de miséricorde, en ce que les soins extérieurs qu'elle donne aux retraitantes, reçus dans ses maisons, ne s'arrêtent pas

aux besoins de la vie, mais sont directement coordonnés au bien des âmes.

Elle diffère des communautés d'instituts divers qui prêtent leurs maisons aux retraites, par l'unité de son objet, d'où résulte plus de facilité de le soigner, par l'éducation et la préparation de ses sujets, proportionnées à ce seul but ; elle en diffère encore par la périodicité, la variété et la popularité de ses retraites, par la diversité des méthodes qui y sont employées et par les différents genres de biens qu'elle tâche d'en faire sortir.

Enfin elle diffère des anciennes associations de retraite par ses vœux et son institut religieux, par l'union de ses maisons, sous une même autorité, union qui, en consolidant l'Œuvre des retraites, facilite les moyens de la généraliser.

Cette courte exposition des caractères propres de l'Œuvre de Notre-Dame de la Retraite et des motifs de son institution, montrent assez qu'en tendant à propager l'usage de ces saints exercices, bien loin d'entraver en rien le bien que peuvent produire, dans le même genre, les autres communautés qui y concourent, elle vient au contraire seconder leur zèle, le suppléer en tout ce qu'il ne peut faire avec la même commodité, et lui préparer même de nouveaux aliments, en popularisant de plus en plus l'usage des retraites. Pendant qu'on ouvre aujourd'hui de toutes parts, des écoles spéciales aux adultes, pour leur communiquer les connaissances usuelles, relatives à quelques besoins de la vie présente, il doit sembler encore plus expédient, de leur en ouvrir d'autres, aussi nombreuses que possible qui, se proportionnant aux besoins particuliers des âmes, à leur degré d'instruction, d'intelligence et de bonne volonté, les initient ou les rappellent à la science si peu commune et d'ailleurs sitôt oubliée de la vie éternelle. Or c'est là, comme on l'a vu, l'unique objet de l'Œuvre de Notre-Dame de la Retraite ; d'où il suit que cette œuvre envisagée dans le développement auquel sa constitution est coordonnée, peut devenir comme une sorte de complément des institutions religieuses qui ont pour fin la formation de la jeunesse chrétienne, attendu qu'elle aide à faire fructifier dans la maturité de l'âge, la semence de salut, que celles-ci ont antérieurement jetée, et qu'elle trouve d'ailleurs souvent l'occasion de semer elle-même et de recueillir là où les soins des autres n'ont pu atteindre.

Telle est l'idée qui a présidé à l'établissement de cette congrégation et qu'une heureuse expérience a déjà sanctionnée.

C'est près du tombeau de saint Jean-François Régis, apôtre du Velay et du Vivarais, qu'elle a pris naissance, Dieu voulant qu'elle eût pour père, un des plus grands saints des derniers temps de l'Église, formé lui-même à l'école des exercices, qui servent de base aux retraites et sanctifié par leur usage, où il a puisé avec ce zèle ardent du

salut des âmes dont il fut dévoré, les ressources pour les convertir qui ont rendu ses travaux évangéliques dans les Cévennes si fructueux.

De là le nom de Retraite de Saint-Régis donné à la première maison de l'OEuvre, et qu'elle conserve en mémoire de celui qu'elle vénère, comme son fondateur.

C'est sous ce nom et à cette fin expresse des retraites que l'institution naissante fut d'abord autorisée par Mgr Pierre-François Bonnel, évêque de Viviers, le 11 mai 1836, puis confirmée par son immédiat successeur Mgr Joseph, Hippolyte Guibert à qui elle doit en outre l'approbation de la dernière forme de sa constitution. C'est encore sous ce même titre de la retraite qu'elle fut admise à Lyon, près du sanctuaire de Notre-Dame de Fourvières, le 15 septembre 1841, par son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de cette ville, qui, encore évêque du Puy, n'avait omis aucune occasion d'encourager ses premiers essais.

Rien ne manquait plus dès lors à l'entier affermissement de l'OEuvre que la bénédiction du Père commun des fidèles, et ce bonheur ne tarda pas à lui être encore procuré par Mgr l'évêque de Viviers, qui sollicita en personne pour elle près du Saint-Siège, cette faveur, et l'obtint de notre très-saint Père le Pape Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, avec deux brefs d'indulgences plénières accordées par Sa Sainteté aux membres de l'institut, l'un pour chacune des principales époques de leur vie religieuse, l'autre pour douze fêtes particulières de l'année.

L'OEuvre des retraites ainsi bénie par le vicaire de Jésus-Christ, protégée par les pasteurs de l'Eglise, favorisée surtout par une assistance de Dieu merveilleuse qui la soutienne et fait croître parmi les épreuves inséparables de toute origine, s'étant enfin assez fortifiée et développée pour pouvoir être, selon son but, érigée en congrégation religieuse, devait dans cette nouvelle forme d'existence adopter un titre qui fût propre à indiquer son objet avec précision et au besoin à le justifier. Nul autre n'a semblé mieux convenir à ces fins que celui qui est suggéré par les saintes Ecritures, dans l'idée qu'elles nous donnent du premier modèle des retraites au Cénacle, où s'est opérée la descente du Saint-Esprit, sur l'Eglise, sous les auspices de la divine Mère de grâce. Jésus-Christ, montant au ciel, avait dit à ses disciples : *Tenez-vous en repos dans la ville, jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut (Luc. xxiv, 49.)* Alors, disent les Actes des Apôtres (1, 12, 14), ils retournèrent de la montagne des Oliviers à Jérusalem, et étant entrés dans le Cénacle, ils y persévéraient tous unanimement dans la prière avec les saintes femmes et avec Marie, Mère de Jésus.

De là le nom adopté par l'association de *Congrégation de Notre-Dame de la Retraite ou du Cénacle*, nom de bénédiction qui, tout en lui rappelant l'origine, la fin et les con-

ditions des retraites, offre à ses membres, dans la première assemblée de l'Eglise naissante, réunie autour de Marie, en un cœur et une âme, le modèle parfait d'une congrégation religieuse. Ce titre fut authentiquement décerné à l'OEuvre pour la première fois, par Mgr l'évêque de Viviers, dans une supplique adressée par elle à notre très-saint Père le Pape Pie IX, qui daigna aussitôt l'enrichir d'une double faveur, consistant en deux indulgences plénières, accordées l'une aux retraitantes qui vaqueront, au moins pendant trois jours, aux soins de leur salut, dans les maisons de l'institut; et aux membres de ces mêmes maisons, à l'occasion de toutes les retraites publiques qui s'y feront. Ce glorieux mystère de Marie au Cénacle mentionné le dernier dans les Ecritures comme le terme auquel, dans l'ordre de la grâce aboutissent tous les autres, est celui que la congrégation se fait un devoir particulier d'honorer, y vénérant et tendant à y faire glorifier son titre de Mère de grâce et de miséricorde envers les fidèles.

Idee de l'OEuvre des Retraites.

I. La Congrégation de Notre-Dame de la Retraite a pour objet spécial : l'instruction religieuse des personnes du sexe de toutes conditions, qui en sont plus ou moins dépourvues, et les retraites de différents genres usitées parmi les fidèles, en préférant les plus populaires. Ses maisons peuvent être considérées comme des écoles de doctrine chrétienne, ouvertes à toutes les femmes adultes qui seront amenées à l'y chercher, et comme des asiles de recueillement où celles qui veulent se former à la vie chrétienne trouvent, pour cet effet, toutes les facilités et les divers genres d'assistance désirables.

II. Telle est l'œuvre de charité à laquelle les Dames de la Retraite se sont vouées, et c'est pour y concourir plus efficacement qu'elles se sont liées par des engagements religieux. Elles suppléent pour l'instruction des retraitantes aux soins de détail nécessaires à plusieurs, utiles à toutes, que les ministres de l'Eglise ne peuvent pas toujours leur donner, en s'arrêtant aux limites qu'ils leur tracent et ne faisant rien que dépendamment de leur direction.

Les principales fonctions des Dames de la Retraite consistent conséquemment à catéchiser en commun et en particulier, dans l'intérieur de leurs maisons, les personnes ignorantes, et à communiquer à celles qui sont plus instruites les exercices approuvés pour les retraites, dans la proportion respective de leurs besoins; à exercer enfin, vis-à-vis des unes et des autres toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et même corporelle dont les circonstances peuvent indiquer la nécessité ou l'utilité.

III. Les retraites qui réunissent un nombre suffisant de personnes, sont présidées par un directeur qui leur donne en commun la mesure de soins proportionnée à l'importance de la réunion. Les retraites indivi-

duelles sont dirigées par le confesseur ordinaire des retraitantes.

Toutes les fonctions du saint ministère, relatives aux retraites, telles que l'exhortation, la confession et les cérémonies, ont lieu dans la chapelle de la communauté et sont réglées par le directeur qui y préside; celles que peuvent exercer en particulier les Dames de la Retraite lui sont subordonnées et réglementées en outre par un directeur approuvé.

IV. Une personne des plus expérimentées de la maison est préposée aux autres dans les fonctions qu'elles peuvent exercer vis-à-vis des retraitantes : elle reçoit les recommandations du directeur et les fait exécuter. C'est par elle que se font auprès de lui toutes les communications de ses aides, dont elle reconnaît l'opportunité.

V. Les maisons de la Congrégation reçoivent pour les retraites le concours des membres de tous les ordres du clergé qui veulent bien le leur prêter. Elles donnent aux retraitantes pour le choix de leurs confesseurs et de leurs directeurs particuliers, la liberté et toutes les facilités que comporte la proximité des églises du voisinage.

VI. Elles reçoivent pour les catéchiser les personnes de tout âge que les pasteurs, les confesseurs et les âmes zélées peuvent à cet effet leur adresser. Elles admettent chez elles, pour le temps nécessaire à leur instruction, les protestantes et autres personnes infidèles ou égarées, qui sont en voie de conversion.

Enfin elles reçoivent toute personne qui veut, pendant au moins trois jours, s'y retirer pour vaquer uniquement aux soins de son salut, soit en particulier, devant Dieu, soit dans les exercices d'une retraite.

VII. Les retraites qui se font dans les maisons de l'OEuvre sont individuelles ou communes; celles-ci sont dites générales ou spéciales, selon qu'elles se donnent à des personnes de toutes conditions, ou à celles d'une profession particulière.

Les retraites générales sont périodiques, et ont lieu au moins une fois tous les mois, à jours fixes, indiqués dans des annonces.

Les retraites spéciales sont aussi multipliées que le demande la diversité des besoins, dans chaque localité.

VIII. Les fonctions relatives à l'instruction des retraites, à leurs autres nécessités spirituelles et corporelles, à la discipline des retraites et aux besoins de la maison, sont partagées entre ses membres de tous les degrés, qui s'aident mutuellement en suivant la direction marquée par les règles de chaque emploi.

IX. La Congrégation s'intéresse et se prête à toutes les œuvres compatibles avec son institution qui concernent le service de Dieu, et elle tâche de seconder dans la mesure de son pouvoir celles qui sont à sa portée, dont elle ne peut elle-même directement se charger.

X. Elle s'abstient de toutes les œuvres étrangères à son but, qui demandent des

soins perpétuels et assidus, incompatibles avec les retraites continues, comme serait l'éducation des enfants, la tenue des hospices, la visite des malades et les autres œuvres du même genre auxquelles la charité a déjà suffisamment pourvu.

XI. Elle s'efforce d'ailleurs dans les retraites de porter les personnes qui les font à propager de tout leur pouvoir autour d'elles l'instruction religieuse, et elle tâche de les mettre sur la voie de tout le bien que chacune peut respectivement procurer dans sa famille, sa paroisse, sa profession, selon la mesure que comporte son caractère, sa capacité, sa situation et sa condition.

XII. Toutes les fonctions de la Congrégation sont gratuites et uniquement inspirées par le zèle. Ses établissements se bornent à recevoir, à la fin des retraites, par l'entremise de quelqu'un de confiance, l'équivalent des frais d'entretien occasionnés par les retraites. Ils sont fixés sur différents taux, conformes à leurs diverses conditions, pour donner lieu dans les retraites générales, au classement convenable des personnes, qui choisissent elles-mêmes la classe qu'elles jugent le plus à leur convenance.

XIII. Si, à la fin de chaque année, les rentrées dépassaient les dépenses, le superflu ne devrait pas profiter à la maison, mais être immédiatement employé l'année suivante à recevoir et nourrir gratuitement de pauvres retraitantes. On ménagera d'ailleurs, dans la mesure des facultés de chaque maison, des retraites spéciales, exemptes de tous frais d'entretien, pour les personnes indigentes disposées à en profiter. On recevra également pour les retraites préparatoires de première communion, les jeunes filles de pauvres ouvriers qui ne pourraient autrement jouir de cet avantage.

XIV. C'est en vue de ces œuvres de miséricorde, dont l'occasion est continuelle, que la dot des dames de la retraite est fixée de telle sorte, que leurs maisons se suffisent sans rien demander à la charité publique en faveur des membres de l'œuvre, qui doivent d'ailleurs consacrer en bonnes œuvres annuelles, le revenu du surplus de leur patrimoine.

XV. L'esprit de la Congrégation caractérisé dans ses Règles, est vis-à-vis de Dieu un esprit d'adoption et d'oblation à tous les intérêts de sa gloire : vis-à-vis de l'Eglise et de ses pasteurs, un esprit de déférence, de dévouement et de soumission filiale; vis-à-vis du prochain, un esprit de zèle qui s'intéresse et s'emploie dans la mesure de son pouvoir et les limites de la prudence chrétienne à tout ce qui peut procurer le salut des âmes; vis-à-vis de la congrégation, de ses supérieures et de ses membres, un esprit de famille, fondé sur l'union des cœurs et la subordination. Enfin pour chacune vis-à-vis d'elle-même, l'esprit de simplicité et d'humilité, établi sur l'oubli de soi et le renoncement.

XVI. La manière de vivre extérieure de la Congrégation est commune, pour des rai-

sons prises de l'intérêt de sa fin. Elle n'a conséquemment point d'autorités obligées, mais chacune fait en ce genre, sous la direction de l'obéissance, ce qui est jugé plus utile pour son avancement spirituel.

XVII. Le personnel de la Congrégation de Notre-Dame de la Retraite, est partagé en deux classes : les religieuses de chœur et les converses. Celles-ci sont admises pour les fonctions les plus laborieuses, qui concernent le service de la maison et des retraitantes ; elles font aussi les commissions du dehors. Toutes sont liées par les mêmes vœux, mais les dernières dans leurs offices sont subordonnées aux premières, qui partagent néanmoins avec elles plusieurs de leurs travaux.

Le temps des épreuves préparatoires à la profession est partagé en divers intervalles successifs d'une ou de plusieurs années qui donnent lieu pour chaque classe à la distinction de divers degrés.

XVIII. On n'admet parmi les religieuses de chœur que les personnes douées de qualités qui les rendent propres à traiter avantageusement avec toutes les classes de la société. Les conditions personnelles demandées en celles qui se présentent sont les suivantes :

Famille honnête, sans tache ni maladie héréditaire corporelle ou mentale ; — naissance légitime, âge convenable, ni trop jeune ni trop avancé ; — position libre de toute obligation extérieure incompatible avec les liens religieux ; — conduite personnelle antérieurement irréprochable et exempte d'inconséquence ; — constitution saine, sans infirmité contagieuse, ni altération sérieuse dans aucun organe ; — extérieur modeste, prévenant et exempt de défauts notables ; — intelligence, instruction, éducation, forces physiques suffisantes pour les fonctions respectives de chaque classe, jointes à l'esprit d'ordre et à une certaine dextérité ; — esprit juste, jugement solide, cœur droit et volonté généreuse ; — foi pure, dévotion simple, conscience timorée sans scrupule ; — vocation décidée et exclusivement fondée sur des motifs surnaturels.

XIX. Les Dames de la Retraite, après deux ans de noviciat, font les vœux ordinaires de religion temporaires d'abord, puis perpétuels ; — elles joignent à une heure d'oraison chaque jour le petit Office de la sainte Vierge et les autres exercices de la vie religieuse ; — elles ont une clôture tempérée en vue des exercices de zèle ; — l'Office et la clôture ne comportent pas d'obligations strictement canoniques, mais sont simplement de règle ; en sorte qu'une permission de la supérieure peut en dispenser, dans les cas particuliers, en vue d'un plus grand bien.

XX. Les dévotions de la Congrégation sont les plus généralement usitées dans l'Eglise.

Elle diffère des communautés purement contemplatives par l'activité qu'elle met dans les œuvres de zèle, et elle se distingue des institutions dirigées vers la vie active

par le mélange qu'elle tâche de faire des exercices de la contemplation, avec l'action, en proportion suffisante pour leur perfectionnement réciproque.

Elle a, dans la succession de ses retraites, des intervalles de temps périodiques, où tantôt l'un et tantôt l'autre de ces deux genres de vie domine, selon que le demande sa double fin, la sanctification de ses membres et le salut des âmes.

Pour ménager une plus grande union en Jésus-Christ, entre toutes les maisons de l'institut, pour soutenir la ferveur, la confiance et le dévouement de leurs membres qui travaillent en faveur du prochain, et pour utiliser devant Dieu dans la même fin celles qui, à raison de leur âge, ne sauraient encore, ou ne pourraient plus s'employer aussi activement aux œuvres de zèle, la congrégation se mettra en mesure, dès que l'état de ses œuvres et de son personnel le permettra, d'obtenir de l'Eglise l'adoration perpétuelle du saint Sacrement dans la maison de son noviciat. Chaque maison particulière aura une heure différente de la journée pour s'unir à cette adoration continuelle qui se fera selon l'esprit de la dévotion au Cœur de Jésus. Elle députera en outre un de ses membres au pied des autels pour vaquer plus formellement, durant la même heure, au nom de toutes celles qui la composent, à cet acte commun de piété.

XXI. Toutes les maisons de l'OEuvre ne forment conséquemment qu'une même famille extérieurement dispersée pour le service de Dieu, mais intérieurement réunie aux pieds de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, dans une prière persévérante. Toutes se secourent charitablement au besoin, dans la proportion des facultés et des nécessités respectives de chacune, et elles se secondent également dans tous les genres de bien qui demandent un concours réciproque. Toutefois, pour mieux assurer l'ordre et l'économie au temporel, chaque maison a ses intérêts propres, indépendants de ceux des autres. Le but est d'ailleurs partout le même, l'action et le régime uniformes autant que le comportent les conditions de chaque localité.

XXII. Tous les membres de l'association et toutes ses maisons sont soumises à une supérieure générale qui nomme les supérieures locales, et est elle-même nommée par le chapitre. Il lui désigne pour sa résidence ordinaire le lieu jugé le plus convenable au bien commun de la Congrégation dont il devient le chef-lieu.

C'est à la supérieure générale, assistée d'un conseil, que sont réservés l'admission des sujets, leur placement et leur emploi, aussi bien que la fondation et la visite des maisons ; l'administration principale de leur temporel, la répartition entre elles des fonds disponibles dans la proportion correspondante à leurs besoins.

XXIII. Le chapitre est composé d'un nombre fixe de professes, qui sont soumises à la réélection. Il se renouvelle lui-même par

tiers, tous les cinq ans; c'est à lui que sont réservés les règlements perpétuels et les décisions de grande importance qui intéressent toute la Congrégation.

Ses Statuts n'ont néanmoins force de Règle définitive qu'autant qu'ils sont approuvés par l'évêque du chef-lieu. Ils ne peuvent d'ailleurs rien changer aux points substantiels de l'institut.

XXIV. Les maisons de la Congrégation sont soumises, comme toutes les autres du même genre, à l'autorité diocésaine, qui veille à l'observation de la règle, et fait toutes les prescriptions nécessaires pour la maintenir.

C'est au prélat du chef-lieu qu'on s'adresserait, de toutes les maisons de la Congrégation, dans le cas d'abus auxquels la supérieure générale ne pourrait, ou ne voudrait pas pourvoir. Il peut convoquer le chapitre quand il le juge nécessaire.

RETRAITE CHRÉTIENNE (SOCIÉTÉ DE LA).

Cette Société s'est formée, en France, dans la paroisse des Fontenelles, diocèse de Besançon, dès l'an 1787, à la veille de la révolution française.

M. Sylvestre-Antoine Receveur, curé de cette paroisse, en fut le fondateur. Convaincu de l'efficacité des retraites spirituelles pour le salut des âmes, il se livra à ce ministère apostolique, d'abord en faveur de ses paroissiens, et ensuite des populations voisines, auprès desquelles il fut appelé.

Les conversions évidentes et nombreuses qui éclatèrent sur ses pas, pendant dix ans, à la suite des mêmes exercices des retraites, répétées plus de deux cents fois, le décidèrent à se démettre des fonctions de pasteur, pour se consacrer entièrement à donner des retraites. En même temps, il désira former une société de solitaires, hommes et femmes, qui le seconderaient dans cette entreprise, et dans l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Une douzaine de courageuses filles entrèrent dans ses vues, reçurent de lui un règlement de vie qu'elles observèrent avec exactitude, vendirent leur patrimoine, vécurent du travail de leurs mains, et, pauvres volontaires, elles partagèrent leur pain de chaque jour avec des jeunes filles qu'elles élevèrent gratuitement. Ainsi se forma le berceau de la Société, en 1787, aux Fontenelles.

Quelques jeunes gens, animés des mêmes dispositions, se préparaient à marcher sur leurs traces. L'un d'eux réunissait, chez lui, les petits enfants pauvres, et les élevait gratuitement. Une des plus précieuses bénédictions, celle des contradictions du monde, encouragea les premiers essais des uns et des autres, et les décida à continuer résolument leurs saintes entreprises.

Pendant cet essai, M. Receveur faisait construire deux vastes maisons : une pour les hommes, l'autre pour les femmes; destinées et à abriter ses enfants spirituels, et à recevoir, plus tard, ceux qui, retenus dans le monde, voudraient y suivre les exercices

des retraites. Il vendit son patrimoine pour subvenir aux frais de construction, et compta, pour achever l'œuvre commencée, sur la Providence de Dieu. Des secours inespérés et multipliés, et surtout la continuation des railleries et des mépris, lui prouvèrent que Dieu se déclarait en sa faveur.

Dès l'an 1789, les bâtiments furent achevés, et il en prit possession solennelle le 19 novembre de la même année, suivi de 60 personnes environ, qui se rangèrent sous l'étendard royal de la croix de Jésus-Christ.

Le 1^{er} février 1791, Mgr de Durfort, archevêque de Besançon, approuva, pour son diocèse, le nouvel institut, et permit aux solitaires de faire tous leurs exercices spirituels, dans leur chapelle domestique; à M. Receveur d'y célébrer les saints mystères et d'y exercer toutes ses fonctions sacerdotales, soit en faveur des solitaires, soit en faveur de ceux qui y viendraient faire retraite. Dans le courant de la même année 1791, plus de 1200 personnes prirent part à ces saints exercices, et y trouvèrent le repos et la paix de la conscience. M. Receveur supportait seul la fatigue des confessions et des prédications presque incessantes. Des prêtres en nombre voulurent prendre part à ces exercices, sous la direction de M. Receveur, et, dans une occasion, il y en eut dix-huit. Tous se montrèrent attachés à la sainte Eglise romaine plus qu'à leur vie et refusèrent le serment schismatique.

Les nouveaux solitaires prirent un habit religieux, pauvre et grossièrement façonné, le vendredi saint 1792, ce jour-là même qu'à Paris les révolutionnaires proscrivaient, sous de graves peines, tout costume religieux et ecclésiastique. Est-ce sans dessein que Dieu permit cette coïncidence frappante? Cet habit religieux est d'une étoffe commune; c'est un tissu de laine blanche et d'étoupes. Il se compose : 1^o d'un sac ou robe qui enveloppe tout le corps, et descend du haut de la poitrine jusqu'aux pieds : une ceinture le serre autour des reins, et supporte un chapelet; 2^o d'un scapulaire de même longueur; 3^o d'une coiffe (pour les personnes du sexe), à laquelle tient une pèlerine qui descend jusqu'aux coudes (un petit Christ figure sur la poitrine); 4^o enfin, d'un manteau à capuchon, et qui ne sert que pour quelques exercices de la chapelle.

Ils choisirent de préférence le nom de *Solitaires de la Retraite chrétienne*, parce que cette dénomination indique mieux leur origine, leur but, les exercices qui les distinguent, et les règlements qui doivent faire la base de tous les établissements de leur société.

D'ailleurs, ils ne firent point de vœux, pas même simples et temporaires; ils ne se lièrent à leur saint état que par la charité et par la bonne volonté à s'entr'aider dans l'affaire du salut.

Voici en quels termes leur fondateur indique leur position : « Nous sommes bien loin de prétendre fonder un ordre nouveau dans l'Eglise, mais seulement une congré-

gation distinguée du commun des Chrétiens par la perfection et l'édification particulière qu'elle se propose.

« Si nous nous appelons mutuellement frères et sœurs, c'est que, à l'imitation des premiers Chrétiens, qui se nommaient ainsi, nous avons tout quitté pour Jésus-Christ. Pour être parfaitement à lui, nous avons, comme les anciens solitaires, renoncé aux biens de la terre, à notre pays, à nos inclinations naturelles, et même à notre volonté propre, faisant, quoique toujours libres, une profession publique de pauvreté, chasteté et obéissance, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, ne formant qu'une même famille sous une même direction, et ne connaissant plus ni père, ni mère, ni frères ni sœurs, que selon l'esprit de grâce qui nous a retirés du monde, pour servir Dieu uniquement et plus sûrement dans cette retraite.

« La richesse de cette retraite est la pauvreté de Jésus-Christ. Sans cette ressource, tout y serait bientôt perdu. C'est dans ce détachement et cet éloignement de toutes les ressources mondaines que nous sont assurés toutes les ressources et tous les appuis de la divine Providence.

« On ne souffre chez nous aucune provision d'argent ni de blé, sous aucun prétexte, pas même sous prétexte de la bâtisse, ou des réparations indispensables.

« Défendu de mendier et de chercher des aumônes.

« Pour une sainte humiliation en faveur de toute la congrégation, une personne seulement, chaque année (avec les permissions requises), fait des quêtes pour aider à l'entretien des enfants pauvres. Elle rend compte du produit à sa rentrée.

« Tous les fonds appartenant au premier fondateur ne contiennent pas vingt journaux de terre. L'on n'en accepte pas davantage, ni aucun revenu fixe.

« Aucun des solitaires ne possède rien, ne doit garder rien en propre, ni menble, ni argent, ni cellule, ni habillement.»

Personne n'est reçu parmi eux qu'il n'ait mis ordre à toutes ses affaires dans le monde, et qu'il n'ait renoncé, de cœur et en effet, à tout ce qu'il possédait. Les pauvres sont reçus de préférence.

Si les riches apportent quelque chose, cela est tout de suite, avant leur entrée, même en leur présence, distribué en bonnes œuvres, selon les plus pressants besoins de la maison.

Le travail des mains est habituel chez eux, excepté 1° les jours de dimanches et des fêtes chômées; 2° le temps de leurs exercices spirituels journaliers, 3° et une grande partie des deux récréations. Par ce moyen, et à l'aide des sacrifices qu'ils s'imposent, comme aussi des offrandes que leur fait la charité des âmes généreuses, non-seulement ils évitent de fatiguer le prochain par des demandes de secours, mais encore ils pourvoient à leurs besoins et à ceux des enfants pauvres qu'ils élèvent, surtout ils ont le précieux avantage d'imiter Notre-Seigneur

Jésus-Christ travaillant de ses mains à Nazareth; aussi n'ont-ils laissé de dettes nulle part. O miséricordieuse et toujours plus admirable Providence de Dieu, sur ceux qui veulent croire ces paroles de notre divin Sauveur : *Quarite primum regnum Dei.* (*Matth.* vi, 33.)

Sept fois par jour, ils font des exercices de piété à la chapelle, et, sept fois par jour, ils récitent des prières tout en travaillant.

Exercices de la chapelle. — 1° Prière du matin (à 4 ou 5 heures, selon la saison), et demi-heure de méditation, terminée par l'*Angelus* ou *Regina cœli*; 2° sainte Messe tous les jours, à 6 h. 1/4. Les dimanches et fêtes chômées, on assiste à deux, et la seconde est chantée. Les Vêpres se chantent à 3 heures, et sont suivies d'une instruction. De même, il y a le matin des avis de méditation; 3° examen de conscience, à 11 h. 1/4; 4° *Angelus* après le dîner; 5° adoration de la Croix, à 3 heures. Cet exercice consiste à réciter cinq *Pater* et *Ave*, les bras en croix, demandant à Jésus mourant la contrition de nos péchés et la conversion des pécheurs; après quoi chacun fait quelques instants d'adoration du Saint-Sacrement; 6° *Angelus* après le souper, et, 7° à 8 heures, la lecture spirituelle, ou une instruction (laquelle se fait par un prêtre, la veille des dimanches et des fêtes, et tient lieu de la lecture spirituelle), et la prière du soir.

Prières de la salle. — Tout en travaillant, on récite à la salle, à deux chœurs et à diverses heures, 1° le petit Office de la divine Providence; 2° celui de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge; 3° les Litanies de sainte Thérèse, de la divine Providence, des saints Anges, de saint Joseph; 4° le Chapelet; 5° quatorze *Pater* et *Ave* en mémoire des quatorze Épîtres de saint Paul, et pour demander le zèle pour la gloire de Dieu. Plus, il se fait chaque jour un catéchisme d'une heure.

C'est ainsi que se trouve réalisé un désir de l'intime ami de saint François de Sales, qu'il exprimait en ces termes (*Esprit de saint François de Sales*, part. xviii, chap. 21) : « Que je serais consolé, si, avant que de mourir, je pouvais voir en l'église de Dieu une société de filles et de femmes où l'on ne portât d'autre dot qu'une bonne volonté, et l'industrie de gagner sa vie du travail de ses mains, et qui, pour cela, n'eût point d'autre chœur que la salle du travail, où toutes ensemble participassent à la félicité dont parle le Prophète : *Vous serez bienheureux, si vous mangez le fruit de vos travaux.* (*Psal.* cxxvii, 2.) C'est en cela que consiste proprement la pauvreté évangélique telle que l'a pratiquée notre Sauveur, et, à son imitation, la sainte Vierge, saint Joseph et les apôtres, quittant tout pour vivre de leur travail spirituel ou corporel.... Voici comme notre Bienheureux parle du travail en l'une de ses lettres : *Il faut vivre d'une vie exposée au travail, puisque nous sommes enfants du travail et de la mort de notre Sauveur.* Amen! Amen! »

Les pensionnaires se lèvent à six heures,

et font leurs prières du matin pendant la sainte Messe. Elles ne sont point astreintes aux prières de la salle; on leur donne tout le temps nécessaire pour leurs études.

Les solitaires de la Retraite ont une dévotion spéciale à la Croix, au sacré cœur de Jésus, au très-saint Sacrement, à la divine Providence, à la très-sainte vierge Marie, aux saints Anges gardiens, à saint Joseph, aux glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Ignace de Loyola, sainte Thérèse, saint François de Sales, saint François d'Assise, saint François Xavier.

L'exaltation de la Sainte-Croix est leur fête patronnale, celle de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge est la fête principale parmi celles de l'auguste Reine des cieux; leur pratique souveraine de dévotion pour réussir, en tout, c'est la méditation des vérités éternelles.

Ils cherchent leur force dans la digne et fréquente réception des divins sacrements, et ils renverraient de leur société ceux qui passeraient les mois entiers sans se mettre en état de les recevoir.

Chaque année, les solitaires font une retraite de dix jours, et, chaque mois, une d'un jour.

Ils gardent un silence habituel, excepté pendant les deux récréations qui suivent le dîner et le souper.

Ils ont l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement le jour et la nuit, et ils la font deux à deux.

La nourriture consistait, autrefois, aux Fontenelles, en un pain d'orge, de froment ou de mélange, selon l'éducation, la condition, ou les besoins de chacun. On y ajoutait, une fois par jour, quelques légumes pauvrement assaisonnés, et un peu de vin pour les personnes qui y étaient accoutumées. Jamais de viande, hormis les jours des exercices spirituels pour les peuples, et le temps de la maladie, ou à moins que la charité des fidèles n'en eût offert.... Plus tard, M. Receveur crut devoir diminuer ces privations. « Nos austérités, quant à la nourriture, » dit-il, « se réduisent à peu près à ne rien prendre sans permission, hors le temps et le lieu marqués par la Règle, et à nous contenter de pauvres assaisonnements. » Il ajoute : « Les jeûnes et les autres austérités ne doivent point s'exercer indiscrètement, et on n'entreprend rien à cet égard sans l'avis des supérieurs. » Le règlement de la retraite ne prescrit point d'autres jeûnes que ceux de l'Eglise, et, chaque jour, il y a trois repas, le déjeuner, le dîner et le souper. Les personnes bien portantes se privent du déjeuner les mercredi, vendredi et samedi; mais elles soupent. On y fait usage de la viande plusieurs fois la semaine.

On fait une lecture spirituelle pendant les repas, et chacun doit s'attendre à en rendre compte. Les malades ont en tout, les secours spirituels et corporels : ils doivent bien craindre les consolations humaines, et avoir en horreur les soulagements que le monde voudrait leur apporter, car les con-

solations humaines éloignent les consolations divines. Le monde a tué Jésus-Christ.

La grande pénitence et celle où l'on réussit le plus difficilement, c'est la mortification de la volonté propre, c'est le renoncement à la liberté mondaine, à son propre cœur et à ses capricieuses inclinations, c'est l'obéissance, c'est la pratique d'un règlement, c'est l'assujettissement habituel à l'ordre et à la règle. C'est aussi le *grand tout*, pour attirer les plus amples bénédictions du ciel sur une communauté, et pour répandre au dedans et au dehors la plus grande édification. Hors de l'accomplissement de la règle, c'est le monde avec ses scandales, c'est le dérèglement, c'est le service des passions; hors de là les plus belles œuvres ne sont pas d'un grand prix.

Ils entretiennent parmi eux une étroite charité et union en se supportant les uns les autres, et en s'assistant mutuellement. En un mot, ils s'efforcent de reproduire dans ces temps calamiteux, et comme ils le peuvent, la vie et les vertus des premiers solitaires du désert : tel est du moins le but constant de leurs efforts, pour leur propre sanctification; tels sont les principaux moyens employés pour l'atteindre.

Leur but en faveur du prochain. — 1° Elever chrétiennement les enfants pauvres; de l'un et de l'autre sexe, dans des classes et des maisons séparées. 2° Ouvrir des écoles gratuites attenantes à leur habitation respective, toujours chaque sexe est séparé. Les solitaires s'appliquent à rendre leurs écoles remarquables, non par la variété des sciences, que cependant ils ne négligent pas, mais par une instruction solide sur les dogmes et les préceptes de la religion catholique, apostolique et romaine, et en formant leurs élèves à la pratique des vertus.

3° Procurer aux peuples l'avantage immense de venir dans les maisons de la Retraite vaquer aux exercices spirituels, les hommes dans la maison des hommes, et les femmes dans celle des femmes.

Tel étant le but de la société, il y faut nécessairement des solitaires de l'un et de l'autre sexe et dès lors des prêtres qui en soient membres. Il est à propos de remarquer, à l'honneur de la grâce de Jésus-Christ, que c'est principalement au zèle des personnes du sexe faible, à leur dévouement, à leurs sacrifices que l'on est redevable de la naissance, de la conservation et des succès de la société; aussi les avantages qu'elle présente, tournent-ils plus spécialement en leur faveur.

M. Receveur, plus connu sous le nom de R. Père Antoine, ne jouit pas longtemps en paix du fruit de ses travaux. La tempête révolutionnaire vint éclater sur lui, et comme il était spécialement recherché par les ennemis de la religion, il fut obligé de s'exiler pour éviter la mort; il se retira en Suisse, d'où plusieurs fois, au péril de sa vie, il repassa en France pour consoler, encourager les solitaires, pour soutenir les

autres fidèles dans la foi et dans l'attachement à l'Eglise romaine.

Il composa alors, fit imprimer à ses frais, puis répandre en Franche-Comté, un opuscule intitulé *Confidences de piété*, suivies de deux lettres. Cet ouvrage était destiné à préserver du schisme les fidèles, ou à en retirer ceux qui avaient eu le malheur d'y tomber. C'est aussi pendant l'exil, qu'il acheva un autre opuscule, divisé en deux parties. La première est intitulée : *Exposition simple d'un établissement de piété commencé aux Fontenelles, diocèse de Besançon, dès l'an 1787*; l'autre : *Mémoire en faveur de la Société de la sainte Retraite*. Ce dernier opuscule imprimé en français, en allemand et en italien, fut en 1800 examiné à Venise, par les ordres de Pie VII, qui agréa l'hommage de quelques exemplaires de ce livre, et en permit la propagation.

Le 23 octobre 1792, la maison des sœurs de la Retraite fut envahie par une bande de soldats indisciplinés et de malfaiteurs, qui usèrent de toutes sortes de violences, pour obtenir que les pauvres sœurs de la Retraite abandonnassent leur habit et leur saint état; mais elles opposèrent une résistance invincible. Traînées par les salles et les escaliers, arrachées de leur saint asile, chargées de coups de plats de sabres, réunies enfin sur une portion du terrain communal, elles furent cernées par ces forcenés et menacées d'être fusillées sur-le-champ, si elles ne rentraient pas sous le toit paternel. De leur côté leurs parents accourus sur le lieu de la scène, conjuraient, les larmes aux yeux, leurs filles de se résigner aux injonctions qui leur étaient faites, et de ne pas les rendre témoins forcés de leur mort. Ces jeunes héroïnes, ni attendries par les larmes de leurs parents, ni intimidées par les menaces des soldats, se mirent toutes à genoux pour recevoir le coup de la mort. Tant de courage désarma ces furieux, et les décida à s'éloigner. Les généreuses filles laissèrent écouler la multitude, et ne pouvant plus regarder leurs cellules fermées, elles s'acheminèrent vers la Suisse, en chantant le *Te Deum*. Elles eurent ainsi l'honneur et le bonheur d'endurer toutes sortes de mauvais traitements pour la bonne cause, et se vouèrent avec joie aux angoisses de l'exil pour rester inséparablement unies à la sainte Eglise romaine. Aucune d'elles, ni des autres solitaires de la Retraite n'eurent le malheur de prendre part au schisme.

Ce serait trop long de suivre la Société, composée alors de cent vingt membres, dans ses diverses courses et stations sur la terre étrangère pendant plus de dix ans d'exil. Seulement il suffit de remarquer qu'elle y conserva son habit et son règlement; qu'elle eut l'avantage de répandre la bonne odeur de Jésus-Christ sur son passage, que quoique éprouvée par toutes sortes de privations, par les maladies, par les décès fréquents, cependant elle se recruta de sujets généreux, que ses sacrifices héroïquement supportés contribuèrent, avec la grâce de Dieu, à lui

attirer. Elle recueillit partout les plus honorables témoignages de la part des autorités ecclésiastiques et civiles. En 1800, elle eut le bonheur d'être admise au baisement des pieds apostoliques à Lorette. Pie VII donna à son fondateur des marques précieuses de sa bienveillance et de son approbation, et permit l'établissement de plusieurs communautés de la Retraite à Rome et dans les environs. Son Eminence Mgr le cardinal d'Espuich se déclara le protecteur et le bienfaiteur infatigable de la petite société.

En 1802, la France commençant à respirer, après les longues et épouvantables secousses de la révolution, le fondateur de la Retraite crut que sa société pourrait s'y rendre utile, et pensa à l'y ramener. Il demanda et obtint la bénédiction du Saint-Père, qui voulut bien y ajouter des secours pécuniaires, et mit deux colonies de ses enfants en marche vers le nord de l'Italie, pour se rendre en France, l'une par l'est, l'autre par le midi.

Rentrée en France, la Société fut favorablement accueillie par Mgr de Cicé, archevêque d'Aix. Ce prélat fonda quatre communautés de la Retraite dans son diocèse, deux à Aix, et deux à Marseille.

L'une des deux maisons établies à Aix est destinée à l'éducation des jeunes gens, à préparer des prêtres à la société; elle subsiste encore. Elle a formé un nombre considérable de prêtres qui ont honoré le sacerdoce. Mgr Imbert, mort martyr en Corée; Mgr Ferréol, évêque de Bellune, vicaire apostolique, mort en Corée; Mgr Alphonse Vial, prêtre martyrisé; et Mgr Cuénot, évêque de Métellopolis, et actuellement vicaire apostolique en Cochinchine, ont été membres de la Retraite chrétienne.

En 1804 le 7 août, M. Receveur mourut à Cercy la Tour, dans le Nivernais, des efforts inouïs qu'il fit pour évangéliser les habitants de ce pays. Ses restes transportés à Autun, où quelques mois auparavant il avait prêché une mission admirable par le nombre des conversions opérées, y reçurent les plus grands honneurs de la part du peuple et du clergé de la ville, qui fit graver sur la pierre tumulaire de sa tombe, ces paroles : Mort en odeur de sainteté.

Depuis, la Société s'est considérablement accrue sous la direction du T.-R. P. Charles Bretenière, prêtre du diocèse de Besançon, successeur immédiat du fondateur, homme puissant par son éloquence mâle et entraînant; prédicateur infatigable de la parole de Dieu, doué d'une foi vive et d'un zèle aussi ardent que compatissant à réveiller les peuples de leur assoupissement léthargique; il seconda efficacement les évêques de France, qui l'appelèrent dans leurs diocèses, à ramener leurs ouailles à l'unité catholique, ou à les y conserver, et ensuite à les porter aux pratiques d'une piété solide.

Consumé de fatigues et d'infirmités, il est mort plein de jours et de mérites le 3 juillet

1845, après avoir gouverné pendant quarante et un ans la Société de la Retraite, qui le regarde à juste titre comme son second fondateur.

Aujourd'hui la Société est composée d'une communauté d'hommes et de onze de femmes, chacune très-nombreuse. Deux à Aix; deux à Marseille; une à Autun; une à Paris; une à Boulogne-sur-Mer; une à Dôle, diocèse de Saint-Claude; une à Lambesc, diocèse d'Aix; une à Cuers près de Toulon, diocèse de Fréjus; une aux Fontenelles, diocèse de Besançon, où la société a relevé son berceau; enfin une à Londres, où elle a été fondée sur l'invitation formelle du Souverain Pontife Pie IX qui a encouragé les travaux de la Société par une lettre laudative dont voici le texte :

Lettre laudative de la Société de la Retraite Chrétienne adressée au nom de Sa Sainteté Pie IX, par S. E. le cardinal Orioli à S. E. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, ordinaire du lieu où la Société a pris naissance.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur, Vous n'ignorez pas, Eminentissime Seigneur, que déjà depuis l'année 1847 le prêtre Jérôme Magnan, aujourd'hui directeur de la Société de la Retraite Chrétienne fondée dans votre diocèse aux Fontenelles, vers la fin du siècle dernier, vint visiter le Saint-Siège apostolique et demander quelque témoignage de bienveillance, qui excitât puissamment ses associés à remplir avec plus d'ardeur les œuvres de charité et de perfection chrétienne auxquelles ils s'exercent tous les jours. Votre Eminence elle-même a déclaré et affirmé dans plusieurs de ses lettres que cette Société avait bien mérité de la religion, et étoit digne de la recommandation qu'elle sollicitait.

C'est pourquoi vos lettres ayant été prises en considération, ainsi que les attestations favorables des Révérendissimes ordinaires d'Aix, d'Autun, de Fréjus, de Marseille et de Saint-Claude, Sa Sainteté daigna accueillir très-favorablement la supplique du susdit prêtre Jérôme Magnan, et chargea en même temps la sacrée congrégation préposée aux affaires et aux consultations des Evêques et des Réguliers, de s'informer tout d'abord du caractère, des règles et de toutes les œuvres propres de la susdite société, et ensuite de donner son avis sur cette affaire.

La question fut donc mûrement examinée sous tous ses rapports, et spécialement dans l'assemblée générale, tenue le 20 juin 1851 au palais apostolique du Vatican par les Eminentissimes et Révérendissimes Pères, moi, cardinal-préfet, soussigné y remplissant les fonctions de rapporteur. Ce qui principalement fixa l'attention, ce fut de voir que les constitutions de cette société offraient en même temps à ses membres les avantages de la vie contemplative et parfaite, à laquelle ils doivent s'exercer, et ceux de la vie active, en se dévouant à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Le résultat de cet examen fut ensuite rapporté à Notre Saint-Père Pie IX, par le se-

crétaire de la sacrée congrégation. Sa Sainteté, à qui on ne peut rien annoncer de plus agréable dans ce temps de corruption et de doctrines perverses, que l'existence de personnes zélées s'adonnant à l'éducation de la jeunesse avec une charité digne d'éloges, adhéra avec bonté aux vœux des Eminentissimes et Révérendissimes Pères, et décréta que le genre de vie observé par les membres de ladite Société, et les œuvres de miséricorde auxquelles ils se vouent librement et spontanément, sont tout à fait dignes de louanges, et qu'il faut exhorter tous les membres de cet ordre à persévérer dans leur sainte entreprise.

De plus, Sa Sainteté ordonna d'informer par ces lettres Votre Eminence de la détermination qu'Elle a prise, afin que vous puissiez en donner connaissance au susdit prêtre Jérôme Magnan, et à toute la Société de la Retraite chrétienne, pour qu'ils y puisent de puissants motifs de joie et de ferveur, ainsi que de générosité à poursuivre l'accomplissement de leurs saints travaux.

En transmettant par les présentes à Votre Eminence connaissance de ces choses, d'après les ordres de Sa Sainteté, je vous baise humblement les mains.

*De Votre Eminence
le très-humble et très-dévoué serviteur,
J. Af. cardinal ORIOLI, préfet.
Le chanoine Louis GAGGIOTTI, sous-secrétaire.*

Rome, le 29 septembre 1851.

RETRAITE-SOCIÉTÉ DE MARIE (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA), maison mère à Angers (Maine-et-Loire).

La congrégation de la Retraite-Société de Marie, comme il a été dit dans ce Dictionnaire (t. III, col. 380), tire son origine des pieuses associations établies en Bretagne par M. de Kerlivio et Mlle de Francheville, pour la direction des maisons de Retraite.

Celles des dames de la Retraite qui survécurent à la révolution ne perdirent point de vue leur sainte Œuvre: elles se réunirent en 1806, et fondèrent à Quimperlé un nouvel établissement de retraite. Mgr de Crousseilles, alors évêque de Quimper, favorisa puissamment cette entreprise, et les premiers exercices donnés dans la maison de Quimperlé produisirent les plus heureux fruits.

En 1820, Mgr de Mannay, évêque de Rennes, fort zélé pour la propagation de l'œuvre des retraites, demanda à Mgr de Crousseilles quelques dames de l'établissement de Quimperlé pour en former un semblable à Redon, ville de son diocèse, située près de l'embouchure de la Vilaine. Ce prélat obtint l'effet de sa demande: Mme du Cléguer, femme d'un rare mérite et d'une piété éclairée, fut désignée avec quelques-unes de ses compagnes pour la nouvelle fondation. Ces dames arrivèrent en 1820; elles s'établirent dans l'ancien monastère des religieuses Calvairiennes; plusieurs jeunes personnes, pressées de se sanctifier par des œuvres de zèle, se joignirent à elles, et les exercices ne tardèrent pas à s'ouvrir dans leur maison.

A cette époque, au besoin d'ouvrir des asiles au recueillement et à la pénitence, se joignait un autre besoin : c'était celui de coopérer à la régénération religieuse de la société par l'instruction de la jeunesse. Aussi, Mme du Cléguer et ses collaboratrices conçurent-elles, tout d'abord, le dessein de joindre à l'Œuvre des Retraites, celle de l'éducation, en ouvrant dans chacune de leurs maisons un pensionnat de jeunes demoiselles et des classes gratuites en faveur des familles indigentes ou peu aisées. Ce projet eut plus tard sa complète réalisation.

Depuis la première fondation faite par Mlle de Francheville, les maisons de Retraites avaient toujours été indépendantes les unes des autres; elles pouvaient suivre des règlements particuliers, et les sujets qui les composaient ne se liaient par aucun vœu. C'était dans ces conditions que l'établissement de Redon venait de s'élever.

Pour donner plus de stabilité à l'œuvre, et pour satisfaire la ferveur de leur dévouement, les dames de la Retraite de Redon sollicitèrent, en 1821 de l'autorité ecclésiastique, la permission de contracter des engagements irrévocables, et de joindre aux vœux ordinaires de religion celui de s'employer à procurer la gloire de Dieu en travaillant au salut des âmes. Mgr l'évêque de Rennes applaudit à leur généreux dessein; et, après un soigneux et mûr examen de leurs dispositions, il les autorisa à en poursuivre l'exécution.

Dès lors ces dames se préparèrent aux engagements sacrés qu'elles devaient contracter par la pratique des vertus religieuses. Une Règle leur fut donnée; et, après quelques années d'épreuve, elles firent, comme préparation prochaine à leur consécration, les exercices de la Retraite sous la direction du R. P. Maillard de la Compagnie de Jésus.

Cette consécration eut lieu le jour de l'exaltation de la sainte Croix, en l'année 1823, et c'est alors que la congrégation prit le nom de *Société de Marie*. Trois religieuses de chœur et une sœur converse furent les seules qui prononcèrent des vœux perpétuels : le temps du noviciat se prolongea pour les autres, sous la direction de la révérende Mère Ducranc, de pieuse mémoire; et la révérende Mère du Cléguer continua de gouverner la communauté avec le titre et les pouvoirs de supérieure. Mgr l'évêque de Rennes nomma comme son délégué pour la régir, M. Hatais, curé de la paroisse Saint-Sauveur de Redon et grand vicaire honoraire.

Pour consolider l'établissement, il fallait encore l'autorisation du gouvernement civil. Mgr de Lesquen, successeur de Mgr de Mannay, s'empressa de faire les démarches nécessaires pour l'obtenir; son zèle fut couronné du plus heureux succès : une ordonnance royale, datée du 17 janvier 1827, reconnut l'existence du nouvel institut, et permit aux religieuses de la Retraite-Société de Marie de le répandre en divers lieux.

Ce fut à Angers que se forma leur second établissement. Elles y furent appelées par

Mgr Montault, dont la mémoire sera longtemps en vénération dans ce diocèse. Sous les auspices bienveillants de ce prélat, les religieuses de la Retraite-Société de Marie se fixèrent dans une maison spacieuse, entourée d'un vaste et bel enclos, et les saints exercices de la retraite s'ouvrirent bientôt dans cet établissement.

Pour remplir un des vœux les plus chers au cœur de Mgr Montault et à leur propre cœur, ces dames ne tardèrent pas à former un pensionnat, puis des classes gratuites. Elles établirent aussi un pensionnat dans leur maison de Redon, où jusqu'alors on ne s'était employé qu'au travail des retraites et à l'instruction des enfants pauvres. Mais cela ne put avoir lieu que lorsque la maison d'Angers fut devenue chef-lieu de la congrégation; car ce ne fut qu'à dater de cette époque que les religieuses de la Retraite-Société de Marie virent le nombre des sujets appelés à travailler aux diverses œuvres de leur institut, s'augmenter d'une façon très-sensible.

M. Panaget, successeur du respectable M. Hatais dans la charge de supérieur, et aujourd'hui curé de Saint-Etienne de Rennes, conçut le premier l'idée de cette translation, comme devant favoriser le développement de l'œuvre. Il s'en ouvrit à la révérende Mère Gautier, supérieure générale de la congrégation depuis l'année 1831, et qui possédait toutes les vertus et les qualités propres à affermir le bien commencé et à l'étendre. Cette digne religieuse entra pleinement dans les vues de M. Panet; Mgr de Lesquen approuva le sage projet, il en négocia l'exécution avec Mgr Montault, et la maison d'Angers, jusqu'alors succursale de celle de Redon, devint maison mère de la société de Marie en 1837. La supériorité immédiate passa, du respectable M. Panaget, à M. l'abbé Régnier, grand vicaire de Mgr Montault, et maintenant archevêque de Cambrai. Peu de temps après, les religieuses échangèrent leur nom de famille pour un nom de religion : la révérende Mère Gautier, supérieure générale, reçut alors celui de Sainte-Marie. M. l'abbé Régnier se disposait à reviser les constitutions qui régissaient la congrégation, lorsqu'il fut appelé au gouvernement de l'église d'Angoulême, et ce fut Mgr Angebault qui daigna y mettre la dernière main. Ce prélat voulut bien se charger de gouverner directement l'institut des religieuses de la Retraite-Société de Marie, aussitôt qu'il eut été placé sur le siège épiscopal d'Angers. Il en approuva les Règles, après y avoir fait d'utiles additions, qui déterminaient d'une manière plus précise les diverses attributions de chaque charge et de chaque emploi, créaient un chapitre général et lui assignaient des époques fixes, statuaient que les vœux perpétuels ne seraient prononcés à l'avenir qu'après que les sujets auraient graduellement essayé leurs forces pendant six années de vœux temporaires. Grâce à la sage et vigilante administration de Mgr Angebault,

grâce aussi au gouvernement prudent et dévoué de la révérende Mère Sainte-Marie, appelée par quatre élections successives aux fonctions de supérieure générale, la congrégation de la Retraite-Société de Marie s'est de plus en plus affermie sur ses bases, et a pris une extension satisfaisante. Trois nouvelles fondations ont eu lieu dans l'espace de neuf années, et le pensionnat de la maison mère s'étant considérablement augmenté, de vastes et beaux corps de bâtiments ont été ajoutés aux anciens.

Les religieuses de la Retraite-Société de Marie font des vœux simples, qu'elles prononcent solennellement sous la formule suivante :

Dieu tout-puissant et éternel, moi N. N., au nom de votre divin Fils, par son précieux sang et son cœur sacré, en présence de la très-glorieuse Vierge Marie et de toute la cour céleste, je voue et promets à votre divine majesté pauvreté, chasteté et obéissance dans la société de Marie; je fais vœu en outre d'employer toute ma vie au salut du prochain, entendant toutes choses selon les Règles et les Constitutions de notre institut.

Daignez, ô mon Dieu! avoir pour agréable cet holocauste; et, comme vous me faites la grâce de vous l'offrir, faites-moi encore celle d'y être fidèle, et ce jusqu'à la mort.

Les sœurs converses retranchent de cette formule ce qui concerne le vœu du salut des âmes, qu'elles ne font pas.

La Société est gouvernée par une supérieure générale, dont l'autorité s'étend à tous les établissements et aux sujets qui les composent. Elle est aidée dans son administration par un conseil composé de quatre religieuses, parmi lesquelles elle choisit son assistante. L'élection de la supérieure générale et des conseillères a lieu tous les six ans; elles sont toujours rééligibles. La supérieure générale nomme elle-même la maîtresse des novices, l'économe, la préfète générale des études, les supérieures locales, et généralement toutes celles qui doivent exercer quelques fonctions dans la congrégation, après avoir consulté le supérieur et les conseillères.

Mgr l'évêque d'Angers est le supérieur né de la congrégation de la Retraite-Société de Marie. Il la gouverne par lui-même ou par un ecclésiastique qu'il nomme et qu'il délègue pour la régir à sa place,

Les œuvres auxquelles s'applique la congrégation sont :

1° Les retraites pour les personnes séculières. Ces retraites se donnent tous les ans à des époques fixes; elles sont spécialement dirigées, pour tout ce qui regarde les exercices spirituels, par un ecclésiastique, que l'évêque nomme, et dont il règle les attributions. Les religieuses y concourent aussi par les soins qu'elles donnent aux personnes qui font la retraite.

2° Les religieuses s'appliquent à donner aux jeunes personnes qui leur sont confiées, une éducation chrétienne, et dont l'étendue répond à la position qu'elles doivent occu-

per dans la société. Elles ont aussi des écoles gratuites pour les pauvres.

Mais les œuvres de zèle auxquelles les religieuses de la Société de Marie se consacrent, bien loin de leur faire perdre de vue leur propre sanctification, les y rappellent constamment, puisqu'elles s'y rattachent de la manière la plus intime.

Cette congrégation fait une profession particulière d'honorer la très-sainte Vierge. Les religieuses qui la composent se font un devoir d'adresser fréquemment à Dieu des prières pour la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte Eglise.

La Société de Marie compte aujourd'hui cinq maisons, savoir : trois dans les principales villes du diocèse d'Angers, département de Maine-et-Loire; à Chelet et à Saumur; une à Redon, berceau de l'institut, dont nous avons parlé, et une autre à Thouars, dans le diocèse de Poitiers, département des Deux-Sèvres. La bénédiction de Dieu s'est répandue sur ces divers établissements.

Le noviciat se fait à Angers dans la maison mère : il est de deux années; mais la vêtue a lieu pour les novices, après un an d'épreuve. (1)

ROSE (ORDRE DE CHEVALERIE DE LA).

Le fondateur de cet ordre, dont la création remonte au 17 octobre 1825, est l'empereur don Pedro I^{er}. Sa création est due au mariage de ce monarque avec la princesse Amélie de Leuchtemberg. Le but de son institution fut de récompenser les civils et militaires. L'empereur en est le grand-maître; le prince impérial est à la fois grand-croix et grand dignitaire; tous les autres membres de la famille sont grand-croix.

L'ordre est composé ainsi qu'il suit : huit grands effectifs et huit honoraires, seize grands dignitaires, trente dignitaires; le nombre des commandeurs, des officiers, des chevaliers est illimité.

Pour être admis dignitaire, il faut porter le titre de venhoria; il faut avoir le rang de colonel pour être créé officier, et de capitaine pour obtenir la croix de chevalier.

Les insignes de l'ordre consistent en une étoile à six rayons émaillés blanc, avec bordure en or, accompagnée de boules à chaque pointe et portée sur une riche couronne de roses épanouies. L'écusson de l'étoile est blanc; il porte sur émail le chiffre d'or P. A. (*Pedro et Amelia*); le large cercle d'or qui entoure cet écusson porte pour devise : *Amor et fidelitas*.

Les grand-croix et les grands dignitaires portent la même étoile, mais d'une dimension plus grande et surmontée de la couronne d'or; les dignitaires, les commandeurs et les officiers ne peuvent la porter sans cette couronne.

Le ruban est rose avec filets blancs et bordure rose.

Les grand-croix portent la décoration attachée au cordon en écharpe de droite à gauche; les grands dignitaires et les dignitaires

(1) Voy. à la fin du vol., nos 211, 214.

le suspendent au cou avec un cordon plus étroit; les commandeurs, les officiers et les chevaliers avec un simple ruban et sur le côté gauche de la poitrine. Un collier en or,

représentant des roses émaillées, peut seul être porté par les huit grand'-croix effectifs qui ne font usage de cette marque distinctive que dans les grandes cérémonies.

S

SACRÉ-COEUR (DAMES DU), dans le Missouri.

Les religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, dites communément *Dames du Sacré-Cœur*, ont été fondées en France en l'année 1800 par le R. P. Joseph Varin, alors prêtre du Sacré-Cœur de Jésus, et qui se fit Jésuite en 1814, à la réorganisation de la compagnie.

En 1817, les Dames du Sacré-Cœur s'établirent à Florissant dans le Missouri; et elles comptent en ce moment aux États-Unis douze pensionnats avec 200 religieuses. L'une des dames qui ont le plus contribué à développer l'œuvre en Amérique est Mme Elisabeth Gallitzin, cousine-germaine du P. Démétrius Gallitzin, l'apôtre de la Pennsylvanie pendant quarante-cinq ans, et sœur du prince Alexandre Gallitzin dont la conversion à Saint-Pétersbourg en 1814, à l'âge de quinze ans, fut une des causes des persécutions que les Jésuites éprouvèrent en Russie. Mme Gallitzin est morte de la fièvre jaune en 1843 en Louisiane, où cette noble princesse avait préféré les pauvretés des missions aux grandeurs de la cour impériale.

L'établissement du Sacré-Cœur en Canada datait de l'année précédente, et quatre religieuses y arrivèrent le 27 décembre 1842, désignées par leur maison de Paris pour cette fondation; ce furent Mme Bastide Sallien, supérieure; Mme Évelina Lévêque, Mme Henriette de Kersaint, sœur Anne Bardiard, coadjutrice. Elle eut lieu à Saint-Jacques de l'Achigan, près de Montréal, grâce aux libéralités du curé du lieu, Messire Jean-Romuald Paré. En 1846 elles formèrent une seconde maison à Saint-Vincent de Paul des Ecores, dans l'île Jésus, séparée de l'île de Montréal par un des bras de l'Ottawa (rivière des Prairies). Ce second établissement fut en partie l'œuvre du curé des Ecores, M. F.-X.-Romuald Mercier. Le 22 août 1853, les Dames du Sacré-Cœur ont cédé aux filles de Sainte-Anne leur établissement de Saint-Jacques de l'Achigan, pour se concentrer aux Ecores. Elles y étaient, il y a un an, au nombre de trente-trois professes et dix novices, et leur pensionnat suivi par quatre-vingt-dix internes et quatre-vingts externes se soutient à la hauteur des maisons les plus distinguées de cette éminente société.

La communauté des Ecores dépend, comme toutes les autres maisons de l'ordre, de la maison mère établie à Paris. La société du Sacré-Cœur est gouvernée par une supérieure générale à vie, et c'est elle qui

nomme les supérieures particulières. Une visitrice est même allée inspecter les maisons de l'ordre du Canada.

Un autre couvent du Sacré-Cœur a été fondé en 1852 à Sandwich, dans le diocèse de Toronto, où cette communauté a été appelée par le R. P. Point, S. J., grand vicaire de Mgr de Charbonnel. Parmi les quatre fondatrices se trouvait Mme Henriette de Kersaint, qui avait déjà travaillé à la fondation du couvent de Saint-Jacques de l'Achigan en 1842, et qui, dévouée depuis plus de vingt ans aux missions d'Amérique, se complaît surtout à coopérer aux œuvres nouvelles, là où il y a des difficultés à vaincre et de la pauvreté à surmonter. Les Dames du Sacré-Cœur, arrivées à Sandwich le 30 avril 1852, allèrent d'abord loger chez Mme Charles Baby, qui leur donna une généreuse hospitalité. Puis, quand le local qu'on leur destinait fut prêt à les recevoir, elles prirent possession de l'ancien presbytère de l'église de l'Assomption, paroisse qui paraît dater de 1742, et qui a été successivement desservie par des Récollets, des Jésuites, et des prêtres séculiers. Aujourd'hui les Dames du Sacré-Cœur sont au nombre de neuf à Sandwich. Elles donnent des retraites religieuses pour les personnes du monde, comme celles de Saint-Vincent de Paul, et leur pensionnat contient cinquante-deux élèves et cent vingt externes. Elles ont de plus adopté dix pauvres orphelines, et cette communauté si distinguée, dont les pensionnats en France sont fréquentés par les personnes les plus élevées de la société, se plaît en Amérique à se mettre à la portée des classes pauvres et à instruire gratuitement les enfants du peuple.

Cette maison se compose de trente-trois professes, de dix novices ou postulantes, quatre-vingt-dix élèves pensionnaires, quatre-vingts externes.

L'établissement de Sandwich, fondé par la Mère Thérèse Trincano, supérieure au détroit (Michigan), eut pour premières fondatrices: Mme Henriette de Kersaint, fille d'un amiral au service de France; Mme Sarah Limoges, nièce du curé de Sorel; Mme Mary Cornelly, de Montréal; sœur Mercure, coadjutrice.

SACRÉ-COEUR (FRÈRES DU), dans le Vivarais.

Ces religieux forment dans le Vivarais une congrégation consacrée à l'enseignement des enfants. Ces frères ont des établissements à Pradelles, à Montfaucon, à Maristrol-sur-Loire, le Monestier, Saugues et

Blesle. Nous n'avons aucun renseignement sur cette société.

B-D-E.

SACRÉ-COEUR (FRÈRES DU), au Puy-en-Velay.

Cette société a été établie en 1826, par un ecclésiastique du Lyonnais, missionnaire instruit et zélé, M. l'abbé Coindre, mort subitement dans ses courses apostoliques. Les religieux du Sacré-Cœur sont destinés à l'enseignement primaire et ont des écoles et des établissements dans plusieurs départements méridionaux, par exemple dans la Lozère, le Cantal, la Haute-Loire, la Loire, le Rhône, etc. Leurs écoles sont payées ou par la commune, ou par les parents des élèves, ou sont entretenues par des âmes pieuses. Le chef-lieu de l'institut est au Puy-en-Velay, ils suivent une Règle basée sur celle de saint Ignace. Chaque jour ils récitent l'Office du Sacré-Cœur, en français. Ils ne font d'abord que des vœux temporaires; ensuite, ils sont admis à prononcer des vœux perpétuels. Leur costume consiste en une robe noire, un ruban blanc, un cordon, un chapelet à la ceinture et un crucifix sur la poitrine, mais ce crucifix n'est porté que par ceux qui ont des vœux perpétuels. Les novices n'ont point le chapelet au côté. Outre les écoles tenues pour les jeunes externes, les Frères du Sacré-Cœur ont aussi des pensionnats.

Renseignements fournis par M. Louis Bonnet.

B-D-E.

SACRÉ-COEUR DE MARIE (COMMUNAUTÉ DES RELIGIEUSES DU), à Baugé (Maine-et-Loire).

La communauté des Religieuses hospitalières du Sacré-Cœur de Marie et l'hospice qu'elle dessert, ont été fondés presque la veille de la révolution française, et ils ont pris un développement déjà considérable pendant l'orage révolutionnaire qui emporta tant d'établissements riches et anciens. M. Brault, prieur de Baugé, et Mlle de la Girouardière furent les instruments dont la Providence se servit pour la fondation de ce double établissement.

M. Brault, prêtre aussi remarquable par sa vertu que par ses talents, se distinguait surtout par son zèle à soulager les pauvres, les vieillards et les infirmes. Nommé prieur de Baugé, l'année 1755, il trouva un magnifique hôpital, desservi par les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, où les malades recevaient tous les secours dont ils avaient besoin, et une école où les Sœurs de la Providence se consacraient à l'éducation de l'enfance. Mais les pauvres, mais les infirmes et les vieillards n'avaient point d'asile où ils pussent passer en paix leurs dernières années; ils n'avaient que la charité individuelle, toujours insuffisante dans une population nombreuse.

Dès l'année 1760, il avait essayé de fonder un petit établissement pour les vieillards et les infirmes; mais les personnes qui devaient le seconder lui firent défaut,

et il se vit obligé de renoncer à son projet, ou du moins de l'ajourner indéfiniment.

En 1772, une pauvre fille, Anne Langlais, recueillit chez elle une jeune personne infirme, et lui prodigua les soins les plus assidus, tels que la religion ou l'affection maternelle savent seules les inspirer.

Anne Langlais était pauvre, âgée déjà de quarante ans; ce n'était aux yeux de ceux qui étaient témoins de sa conduite qu'un acte de charité isolé; ce fut aux yeux de M. Brault la réalisation de son vœu de chaque jour, le fondement d'un hospice pour ses infirmes et pour ses vieillards.

Il est sûr qu'Anne Langlais se dévouera jour et nuit à soigner les infirmes et les vieillards dont il lui confiera la garde. Bientôt la petite maison d'Anne ne peut plus contenir les infirmes que lui envoie M. Brault, et celui-ci en loue une plus vaste, intéresse à son œuvre les personnes charitables de Baugé, et il a la consolation de voir vingt lits où autant d'infirmes ou de vieillards recevaient les soins les plus empressés d'Anne Langlais et de quatre autres filles qui étaient venues s'associer à sa vie de charité et de dévouement.

Cependant M. Brault comprenait que son œuvre n'était qu'ébauchée.

Mlle de la Girouardière, issue d'une des familles les plus remarquables de l'Anjou et du Maine, avait depuis longtemps le projet de partager la vie de dévouement d'Anne Langlais et de ses compagnes; elle s'en ouvrit à M. le prieur, qui éprouva longtemps cette vocation extraordinaire, et ensuite l'accueillit comme providentielle. Après bien des difficultés de la part de ses parents dont elle était l'idole, Mlle Anne-Béné-Félix-Hardouin de la Girouardière obtint le consentement de sa famille, et vint, en 1785, s'associer à Anne Langlais. Ce jour-là l'hospice de Baugé fut fondé. La pension annuelle que lui donnent ses parents est consacrée à l'agrandissement de l'œuvre qu'elle a prise sous sa protection et dont Anne Langlais lui confie avec bonheur la direction; les personnes charitables lui viennent en aide, et surtout les divers membres de sa famille, qui, elle aussi, adopte la maison qui devient l'asile de la vieillesse pauvre et infirme. Bientôt il faut une maison plus vaste, à laquelle on adjoint les maisons voisines; chaque jour l'établissement s'accroît, le nombre des lits et celui des infirmes, des orphelins, des pauvres, des vieillards, augmente, en même temps que l'exemple d'Anne Langlais et Mlle de la Girouardière trouve des imitatrices, qui viennent partager leurs travaux et leurs veilles.

Ces développements considérables font comprendre à M. Brault et à Mlle de la Girouardière qu'il est temps de faire approuver la communauté naissante. Des lettres patentes sont demandées et obtenues dans le mois de juillet 1786, mais ils ne les firent enregistrer que le 1^{er} juillet 1789.

Mlle de la Girouardière avait fait jeter les fondements d'une chapelle en 1786; cette

chapelle fut sacrée le 26 février 1788. En 1789, le jour de la Pentecôte, les compagnes de Mlle de la Girouardière, au nombre de onze, firent les trois vœux de religion, auxquels elles ajoutèrent celui de servir les pauvres. Les religieuses les renouvellent tous les ans à la même époque. Par l'avis de M. Brault, Mlle de la Girouardière ne fit point le vœu de pauvreté.

Ce fut à cette époque que les religieuses (nous leur donnerons désormais ce nom) prirent un habit particulier. C'était pour les religieuses de chœur, le jupon noir, une robe noire, plissée à la taille (quatre plis, du col à la ceinture), traînante de quatre doigts, au chœur, et qu'on relevait pour le temps du travail, avec de grandes manches par dessus celle du jupon, ensuite un mouchoir blanc et une coiffe plate. Les sœurs converses et les tourières n'avaient point la *robe de chœur*.

Les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie (c'est le nom qu'elles avaient pris et sous lequel elles ont été reconnues par l'autorité civile) donnaient leurs soins à cinquante ou soixante pauvres infirmes quand la tempête révolutionnaire se déchaîna sur la France. Anne Langlais allait chaque jour demander le pain quotidien nécessaire à leur subsistance, et elle trouvait toujours de quoi subvenir à tous les besoins. Mais elle était déjà bien avancée en âge; la Providence l'avait remplacée d'avance, en envoyant à Mlle de la Girouardière une fille d'un bourg voisin, qui fut reçue sous le nom de sœur Marguerite; elle était entrée à la communauté de Mlle de la Girouardière en 1788. Pendant la période révolutionnaire comme après la terreur, avant comme après la mort de Mlle de la Girouardière, cette sœur, qui joignait à des talents remarquables une activité au-dessus de son sexe, soutiendra par ses quêtes les dépenses nécessitées par les constructions de Mlle de la Girouardière et par l'entretien du grand nombre d'infirmes et de vieillards auxquels les religieuses ont donné un asile. (Elle mourut en 1848, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.)

La révolution marchait à pas de géant dans sa route de proscription et de massacre. M. le prieur fut emprisonné à Angers pour avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé; mais délivré par l'armée vendéenne, il la suivit jusqu'à Baugé, où il se cacha. Mlle de la Girouardière, avertie de son arrivée, alla le voir, et ils terminèrent ensemble les règles pour la maison naissante, auxquelles ils avaient déjà travaillé longtemps. M. Brault mourut peu de temps après son arrivée à Baugé, épuisé par les tortures de sa prison.

Les communautés riches et anciennes étaient prosrites, détruites, et les religieux et les religieuses massacrés ou dispersés; celle du Sacré-Cœur de Marie, à part quelques vexations quand quelques colonnes mobiles étrangères venaient à travers Baugé, put continuer son œuvre de charité pendant la tourmente révolution-

naire; qu'avait-elle qui pût tenter la cupidité révolutionnaire? elle n'avait que ses infirmes et ses vieillards pour toute richesse, et celle-là, on était bien loin alors de la lui envier. Elle put donc soigner ses pauvres, en recevoir de nouveaux; c'était tout ce qu'elle demandait pour elle. Les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie purent donner asile à un assez grand nombre de religieuses moins heureuses qu'elle, chassées de leurs maisons, et laissées dans le dénûment le plus absolu.

Une abbaye de Bernardins (La Buissière), située dans la commune de Dénezé, arrondissement de Baugé, avait été détruite comme tant d'autres. Elle possédait la plus belle portion peut-être de la vraie croix qui existe; c'est une croix à deux traverses, enrichie de diamants et de perles fines montés sur or, avec un christ en or de chaque côté; chaque christ a neuf centimètres de hauteur. Le bois en est tout entier de la vraie croix. La tige a vingt-sept centimètres de hauteur, deux de largeur, un centimètre trois millimètres d'épaisseur. Les traverses ont la même dimension, sur une longueur, l'une de onze centimètres et l'autre de huit. Cette croix apportée de la Terre-Sainte par un chevalier, seigneur de Dénezé, etc., avait été donnée à l'abbaye de la Buissière avec les authentiques, prouvant que c'était celle que les empereurs de Constantinople s'étaient réservée pour eux. L'empereur Comnène la donna à Gervais, patriarche de Constantinople, qui l'avait lui-même donnée à l'archevêque d'Hycrapytres, ville de l'île de Candie. Celui-ci la donna au chevalier Jean d'Alleya, par qui elle fut remise à Saux, religieux de La Buissière. Cette croix, remise aux membres du district de Baugé, fut achetée de lui par Mlle de la Girouardière pour la communauté, moyennant la somme de 400 fr., et l'engagement d'avoir à perpétuité deux pauvres de la commune de Dénezé.

Lorsque la liberté de faire le bien eut succédé à la liberté de faire le mal, Mlle de la Girouardière et les religieuses de la maison en profitèrent pour donner un plus vaste essort à leur esprit de charité et de dévouement. De nouveaux bâtiments furent ajoutés aux bâtiments déjà existants, et un plus grand nombre d'infirmes put être reçu dans la maison.

La communauté des Religieuses du Sacré-Cœur de Marie et l'hospice qu'elles avaient fondé ne possédaient rien au dehors. En 1810, Mlle de la Girouardière put acheter un magnifique enclos, séparé de la maison par une rue.

Elle le fit d'accord avec les membres de sa famille, à laquelle elle abandonna le prix de ses biens qu'elle vendit; seulement, ils lui laissèrent sur le prix une somme de 50,000 francs, et lui servirent l'intérêt du reste pendant la vie. Tous, ils se prêtaient de bonne grâce à la fondation qu'ils regardaient et qu'ils regardent encore comme une fondation de famille, destinée à éterniser le

nom de la Girouardière. Le nouvel enclos fut relié avec l'établissement par une galerie élevée au-dessus de la rue, et dont Napoléon autorisa la construction par un décret daté de Moscou, le 21 septembre 1812.

Mlle de la Girouardière avait jeté avec M. Brault les bases des règles et constitutions des religieuses du Sacré-Cœur de Marie. Ce sont les règles de saint Augustin, appropriées au but de son établissement, qui était de recueillir les enfants orphelins, les vieillards, les pauvres et les infirmes. La supérieure y avait une autorité absolue; il y avait des sœurs de chœur, des converses et des sœurs tourières. Elles règlent les soins à donner aux malades et aux infirmes, et les vertus qui doivent animer le cœur de ses religieuses, pour se soutenir au milieu des occupations extérieures de leur vocation. Dans une maison nouvelle, avec mille rapports avec les personnes du dehors, où de nouvelles constructions succédaient sans cesse à celles qui étaient terminées, il fallait un moyen qui soutint la ferveur de religieuses qui n'avaient point d'enceinte cloîtrée où se recueillir; elle adopta l'adoration perpétuelle, de concert avec M. Brault. Elle fit imprimer ces Règles en 1822, et l'année suivante elle fit imprimer le Coutumier ou Supplément aux Règles et Constitutions.

Elle légua en mourant son établissement aux religieuses et aux pauvres, et termina sa glorieuse carrière le 10 décembre 1827, à l'âge de quatre-vingt sept ans.

Elle laissait trente-trois religieuses et cent vingt-un pauvres, les uns et les autres n'ayant presque aucune ressource pour vivre. Les administrateurs adoptèrent huit de ces pauvres, comme étant le nombre dont la maison pouvait se charger. Les religieuses demandèrent avec instance qu'on ne les séparât pas de leurs vieillards et de leurs infirmes; elles comptaient sur la Providence, et la Providence ne leur fit pas défaut. Elles ont pu, avec les secours qu'elles ont reçus de la charité chrétienne, et surtout des membres de la famille de Mlle de la Girouardière, leurs protecteurs-nés, subvenir à tout, et poursuivent encore leur mission de charité, faisant un bien immense dans un établissement dont presque toute la richesse est le dévouement et la vertu des religieuses qui l'habitent et leur confiance dans la Providence (1).

En 1834, les religieuses demandèrent à Mgr l'évêque d'Angers qu'il voulût bien les cloîtrer, afin d'être plus séparées du monde auquel elles avaient renoncé dans leur profession. Après quelques difficultés fondées sur le genre de leurs occupations, il leur permit de garder la clôture dans le lieu réservé pour elles; elles l'observent comme si elle leur était commandée; on les considère partout comme des religieuses rigoureusement cloîtrées. C'est alors qu'elles

changèrent de costume, à l'exception des sœurs tourières. Les sœurs de chœur et les sœurs converses remplacèrent le mouchoir blanc et la coiffe blanche plate, par la guimpe de toile, le bandeau de toile et le voile noir; les robes restèrent les mêmes.

En 1847, Mgr l'évêque visitant l'établissement, s'enquit des règles et des usages de la maison. Il trouva que ces règles bonnes sous une fondatrice et pour une communauté naissante avaient besoin de quelques changements et de quelques développements. Comme il vit qu'on était prêt à souscrire à tout ce qu'il jugerait à propos, il composa et fit imprimer une nouvelle rédaction intitulée : *Règles et constitutions des religieuses hospitalières du Sacré-Cœur de Marie, sous la règle de saint Augustin*, Angers, Barassé frères, ... 1847. Les principaux changements sont : 1° l'adoration perpétuelle supprimée comme n'ayant plus aujourd'hui le but que s'étaient proposé les fondateurs, et comme en dehors du but que se propose l'établissement. Elle est remplacée, pour les infirmes, par quatre visites qui se doivent faire chaque nuit; 2° l'autorité de la supérieure est restreinte et partagée avec le chapitre; 3° de bien plus grands développements sont donnés pour le gouvernement de la maison, dans laquelle cinquante religieuses sont réunies aujourd'hui. Il fit en même temps réimprimer le Coutumier ou Supplément aux Règles, et imprimer un Cérémonial pour régler les offices du cœur, et un Directoire, ou moyen de sanctifier ses actions et ses emplois. Ces travaux furent reçus avec reconnaissance.

SACRÉ-COEUR DE JÉSUS (CONGRÉGATION DU), du diocèse de Coutances.

Cette société, qui n'est encore connue que dans la Normandie et dans les provinces voisines, fut établie au dernier siècle par le zèle des Eudistes, en la paroisse de Marigny, où le chef-lieu de l'institut était jusqu'à ces derniers temps; on l'a depuis transféré à la maison de Coutances. Les sœurs de cette congrégation s'emploient à l'instruction de la jeunesse, au service des hôpitaux, des infirmeries de collèges ou de séminaires, et aussi à la tenue des salles d'asile. On lui a donné une nouvelle activité depuis quelques années, et même comme une résurrection réelle et lui a fait des règlements nouveaux, que Mgr Robiou, évêque de Coutances, a approuvés le 15 octobre 1844; ils ont été imprimés la même année. Les principales dispositions de ce règlement, qui est contenu en trois cent onze articles, feront suffisamment connaître l'institut des sœurs du Sacré-Cœur. Je vais les exposer ici :

La société est composée de sœurs de chœur et de sœurs converses. Les unes et les autres font les trois vœux simples d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Ces

(1) Les pensionnaires qui se retirent à la maison et les dons de la charité chrétienne, sont leurs principales ressources.

vœux sont renouvelés les deux premières années de profession, mais à la troisième année ils sont faits pour toujours, à cette condition néanmoins que, pendant les deux premières années, depuis qu'ils ont été ainsi prononcés, la communauté se réserve encore le droit de renvoyer les sujets qui lui paraîtraient ne pas convenir. Le temps du postulat est de trois mois, le noviciat de deux ans, et vient ensuite la profession aux conditions que je viens d'exposer, et qui ne peut se faire avant l'âge de dix-huit ans. On exige, sauf les cas d'exception pour un sujet qui présenterait personnellement des avantages particuliers à la communauté, un trousseau, et une somme de mille francs ou de cent francs de rente viagère ou de cinquante francs de rente perpétuelle; la pension du noviciat, les dépenses de ce temps d'épreuve sont en plus, et le prix de cette pension est de 300 francs. Si après sa profession, une religieuse sort ou est renvoyée de l'institut pour une cause quelconque, elle ne reprend rien de ce qu'elle a apporté. Seulement si elle payait sa dot en rente, à partir de sa sortie, elle ne payerait plus. Relativement au vœu de pauvreté, des dispositions particulières sont prises pour l'intérêt spirituel de la religieuse et la sûreté temporelle de la communauté, ces dispositions particulières sont une conséquence de l'état actuel de la législation civile.

L'institut, soumis à l'évêque de Coutances, et dirigé en son nom par un supérieur ecclésiastique, est gouverné par une supérieure générale élue pour trois ans, et par un conseil composé de l'assistante, de la maîtresse des novices, de l'économe et de deux conseillères élues pour cette fin. Pour être élue supérieure générale, il faut avoir quarante ans d'âge et huit ans de profession. Pour être vocale, c'est-à-dire pour avoir droit de voter au chapitre, il faut avoir au moins trois ans de profession. Avec la permission spéciale de l'évêque, on pourrait néanmoins élire supérieure générale une sœur qui n'aurait que trente ans et trois ans de profession. Au reste l'élection se fait, comme presque partout ailleurs, au scrutin et à la majorité absolue. La déposition d'une supérieure ainsi élue ne peut se faire que dans des cas extraordinairement graves et par l'évêque seulement. Les membres de l'administration et du conseil sont élus de la même manière que la supérieure et aussi pour trois ans. Ces élections se font ordinairement à la suite de la retraite que les religieuses des établissements divers font au chef-lieu de l'institut pendant leurs vacances. Il y a en outre des fonctions subalternes pour la direction des classes et des établissements, des obédiences à la nomination de la supérieure. On appelle *Postes* les divers établissements formés des colonies envoyées par la maison mère; et la supérieure générale visite tous les trois ans ces postes ou maisons particulières. Les sœurs, comme on voit par le régime de leur institut, ne sont point astreintes à la clôture, mais elles ne peuvent voyager

(1) Voy. à la fin du vol., n° 213.

sans permission de la supérieure générale, et ne peuvent aller visiter leurs parents que tous les quatre ans, et ce de l'autorisation du conseil qui en tient note exacte. Les religieuses choristes récitent l'Office de la sainte Vierge, qui, le dimanche, est remplacé, pour Vêpres, par l'Office paroissial. Dans la journée, on suit les autres exercices spirituels usités dans les communautés. Le lever est à cinq heures, le coucher à huit heures trois quarts. Voici, pour le lit, l'article qui le concerne dans le Règlement, n° 226 : 3° Un lit complet, savoir, avec le bois de lit, une paillasse, un lit de plume, un matelas, un traversin, un oreiller, deux couvertures, dont une en laine et l'autre en indienne, doublée et piquée; des rideaux en mousseline ou futaine blanche, de douze aunes; deux douzaines de draps de toile convenable. Les sœurs n'ont point d'austérités ni de jeûnes particuliers, et ne font abstinence des aliments gras, si ce n'est aux jours où l'Eglise le prescrit; leur Règlement, au reste, ne s'explique point à cet égard. Elles sont vêtues d'une robe noire, ceinte par une ceinture de cuir noir vernissé, à laquelle est attaché sur la poitrine un christ en cuivre sur une croix de bois. Leur coiffure, leur voile, quoique plus petit, et l'ensemble de leur costume leur donnent beaucoup de rapports extérieurs avec les Dames de la congrégation de saint Thomas de Villeneuve. Cet institut du Sacré-Cœur de Jésus a un grand nombre d'établissements dans le diocèse de Coutances. Il s'est même introduit dans le diocèse de Rennes, à Louvigné du désert, où il occupe la maison des religieuses du tiers ordre de N.-D. de la Trappe, établies en cette ville en 1825, envoyées par dom Augustin de Lestrange, abbé des religieux et religieuses de la Trappe. La supérieure de l'établissement de Louvigné du désert, voyant apparemment qu'elle n'était point en état de voir multiplier d'une manière fructueuse les professes de son couvent, fit, à l'insu des ecclésiastiques à qui appartenait la maison et qui l'avaient fondée, appel aux sœurs du Sacré-Cœur de Coutances dans la congrégation desquelles elle est entrée, avec les religieuses de Louvigné, et depuis cette fusion, faite sans doute sous l'influence ou de l'agrément d'une direction ecclésiastique plus désireuse du bien qu'intelligente à le faire, la maison de Louvigné du désert a été approuvée par le gouvernement comme membre de l'institut des sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, dites de Montigny. (1)

Renseignements fournis par Mgr Robiou, évêque de Coutances.

Constitutions et Règles de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. Coutances, J. V. Voisin et Comp.; 1844.

B-D-E.

SACRÉ-COEUR (PRÊTRES DU). OU PRÊTRES DU BON-PASTEUR.

On trouve dans la Vie de M. l'abbé Allemand, fondateur de l'œuvre de la jeunesse, à Marseille, des détails sur une société de prêtres qui fut appelée du nom de prêtres

du Sacré-Cœur. La statistique du département des Bouches-du-Rhône parle aussi de la maison occupée par cette société et qu'on nommait *Maison du Bon-Pasteur*. En 1729, dit cet opuscule, quelques prêtres séculiers s'associèrent dans l'intention de donner des retraites aux jeunes gens. Mgr de Belzunce (alors évêque de Marseille) les autorisa à vivre en communauté, et leur assigna la chapelle du Bon-Pasteur, au faubourg Saint-Lazare. En 1747, le même prélat érigea cette communauté en séminaire du Sacré-Cœur, sans préjudice de celui de la Mission-de-France, qui porte exclusivement le titre de grand séminaire. Cet établissement fut confirmé par lettres patentes de 1762. On n'y professait d'abord que la philosophie. Quelques années après, les prêtres du Sacré-Cœur furent autorisés à enseigner la théologie, et lors de l'expulsion des Jésuites, on joignit à ces deux études celle de la littérature et de la langue latine.

La communauté des Prêtres du Sacré-Cœur avait pour but principal la sanctification de la jeunesse, qu'elle dirigeait avec un art admirable dans les sentiers de la vertu. Le nom seul de Prêtres du Sacré-Cœur, qui lui fut donné providentiellement désignait son pieux dessein. La constitution de cette précieuse société était simple comme les œuvres de Dieu. Douze prêtres s'étaient répartis le trésor immense de charité, et avec ce nombre qui ne pouvait être dépassé ni restreint, et qui rappelait le collège apostolique, rien ne paraissait impossible à leur zèle. Quand nous disons avec notre auteur que ce nombre ne pouvait être dépassé ni restreint, nous comprenons qu'il ne dépendait pas des associés qu'il fût restreint, puisque l'augmentation du nombre était subordonnée à la vocation, seulement ils ne voulaient pas dépasser le chiffre de douze. Ces associés ne faisaient point de vœux. Outre la sanctification et la direction de la jeunesse, les Prêtres du Sacré-Cœur avaient aussi pour objet la persévérance des justes, la conversion des pécheurs, le retour des protestants et le salut des juifs. Ils étaient autorisés à recevoir, dans la chapelle de leur communauté, l'abjuration des protestants; mais le baptême des juifs était réservé à l'autorité ordinaire du diocèse. Cette dernière œuvre était connue sous le nom de *Propagande*.

Les deux fondateurs de cette communauté étaient MM. Thuillard et Dandrade. Nous regrettons de ne pouvoir donner que quelques traits de leur vie édifiante. Tous deux avaient pris l'engagement réciproque de faire transporter à l'hôpital le premier d'entre eux qui tomberait dangereusement malade, afin qu'il pût y mourir en vrai pauvre de Jésus-Christ. Bientôt se présenta pour M. Dandrade de tenir sa promesse. M. Thuillard, atteint d'une maladie mortelle, en proie aux plus vives douleurs, se mourait. Au milieu de ses défaillances, il rappelle sa pieuse promesse à son confrère, qui ne quittait pas le chevet de son lit: « Vous savez, » lui dit-il, « ce que vous m'avez promis : mes forces di-

minuent, je me sens mourir, et cependant vous ne parlez pas de me faire transporter à l'hôpital! Qu'attendez-vous donc pour tenir votre engagement? » M. Dandrade fut un moment embarrassé. La maladie de son confrère avait fait des progrès si rapides, qu'il devenait impossible de le faire transporter à l'hôpital sans s'exposer à le voir expirer dans le trajet. Il se recueille un instant, et montrant du doigt une chaise, la seule qui ornât la pauvre chambre du moribond. « Cette chaise, » lui demanda-t-il, « est-elle à vous? — Non, » répondit le malade, « elle m'a été prêtée par un congréganiste. — Et cette table? — Je la dois à la charité de l'un de nos jeunes gens. — Votre lit, du moins, vous appartient? — Non, des personnes charitables me l'ont fait apporter en remplacement du mien qui était hors de service. — Cher confrère, » dit alors M. Dandrade, « puisque la chaise, la table, le lit même, rien n'est à vous dans cette chambre, je vous prie de consentir à mourir ici : Vous ne seriez pas logé plus pauvrement à l'hôpital. » Ainsi vivaient et mouraient les prêtres du Sacré-Cœur, dit l'auteur de la vie de M. Allemand.

Le collège que tenaient les Prêtres du Sacré-Cœur attirait des élèves même des pays étrangers, et ils formaient là même les jeunes séminaristes, selon l'autorisation que leur en avait donnée M. de Belloy, alors évêque de Marseille, et mort cardinal-archevêque de Paris. Pour former les âmes à la vertu et les maintenir dans la bonne voie, les pieux directeurs avaient établi trois congrégations; l'une dite du Très-Saint-Enfant-Jésus, recevait l'enfance depuis 7 jusqu'à 18 ans. C'est du sein de cette congrégation que sortirent les premiers prêtres qui complétèrent le nombre de douze, nécessaire à l'apostolat du Bon-Pasteur. La congrégation de Saint-Jean-Baptiste recevait à dix-huit ans ceux qui avaient été formés par celle de l'Enfant-Jésus; c'était, si l'on veut, la même œuvre divisée en deux camps, comme pour donner à la jeunesse la satisfaction de la séparer de l'enfance, et les associés fréquentaient, quelques-uns du moins, les réunions jusqu'à l'âge avancé. La troisième congrégation était pour les hommes de la classe ouvrière, et réunissait ses membres sous le vocable de Saint-Joseph. Elle eut pour directeur, le P. Donnadiou, fusillé à Marseille au mois de septembre 1797, refusant de faire un mensonge qui aurait pu le sauver. Quelquefois les trois congrégations faisaient ensemble une procession solennelle, dont les rangs étaient grossis par les anciens confrères. Pour peu qu'on considère avec intérêt les divers genres de travaux embrassés par cette maison, on se persuade aisément, dit l'auteur de la Vie de M. Allemand, que son pieux dessein était de remplacer dans Marseille l'institut des Jésuites, qu'un édit récent venait de supprimer en France. La maison du Bon-Pasteur a été démolie, et l'on foule aujourd'hui au pied le sol où s'élevaient son sanctuaire et son collège.

L'auteur où nous avons puisé ces détails

n'avait à parler qu'incidemment de la société du Sacré-Cœur, et ne parle point des colonies qu'elle a pu former. Or, nous savons qu'elle s'était établie à Agde, par M. de Charleval, évêque de cette ville. Ce prélat, mécontent de l'esprit qui régnait chez les Oratoriens, chargés du séminaire, résolut de confier cet établissement à la société formée récemment à Marseille, et cinq membres de cette société, dont deux prêtres, entrèrent dans le séminaire d'Agde, en 1742, sous la direction de M. Nicolas, qui fut nommé supérieur. Ces deux ecclésiastiques établirent à Agde les mêmes œuvres de zèle que celles qu'on faisait à Marseille. M. Nicolas donnait des missions et des retraites dans le diocèse, ainsi que son confrère, et plusieurs fois dans l'année, ils encourageaient l'évêque lorsqu'il allait dans quelques-unes des dix-neuf villes ou bourgades qui composaient le diocèse y faire des missions. Pendant les dix-neuf années que dura l'épiscopat de M. de Charleval, les Pères du Sacré-Cœur continuèrent de faire le même bien et d'obtenir le même fruit de leur zèle. Ils contribuèrent surtout à étendre la dévotion au Sacré-Cœur dans la ville épiscopale, et célébraient sa fête avec une solennité et une procession éclatantes. Les curés, mus par des principes qu'on peut apprécier, virent cette solennité avec ombre, et allèrent même jusqu'à rédiger un Mémoire sur les prétendues atteintes portées à leurs droits, et à ce Mémoire à consulter répondirent plusieurs avocats de Paris et de Toulouse, que cette fête devait être locale et réserver ses pompes pour l'intérieur de la maison. Cette démarche déplut à M. de Charleval, mais ce vénérable prélat mourut et, au mois d'août 1759, il eut pour successeur M. de Saint-Simon, qui, favorable au parti janséniste, n'eut garde de traiter favorablement la colonie des Pères du Sacré-Cœur et les obligea à renfermer dans l'intérieur de leurs établissements la solennité dont nous avons parlé. Il les vexa ensuite sous le prétexte du peu de capacité des professeurs de leur collège, mais ces vexations ne rompaient point encore l'union et l'accord qui semblaient être à l'extérieur entre lui et ces Pères. Après plusieurs années, il fit un traité avec eux, les supérieurs furent remplacés par d'autres, et la maison continua probablement son existence jusqu'à la suppression générale des maisons religieuses, à l'époque de la révolution française.

Vie du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allevard, fondateur de la jeunesse, par F. Brunello, prêtre, directeur de l'OEuvre, in-8, 1852.

Nouvelles ecclésiastiques... Statistique du département des Bouches-du Rhône. B-D-E.

SACRES COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE (CONGRÉGATION DES), et ADORATION PÉPÉTUELLE DU T.-S. SACREMENT DE L'AUTEL (*dite de Picpus*).

Cette congrégation a été fondée à Poitiers en l'année 1800, par M. P.-J. Coudrin et par Mme H. Aymer de la Chevalerie, tous les

deux originaires du Poitou, et dont nous allons raconter la vie.

M. P.-J. Coudrin, fondateur de la congrégation des SS. Cœurs de Jésus et Marie, etc.

Pierre-Joseph Coudrin naquit le 1^{er} mars 1768, à Coussay-les-Bois, diocèse de Poitiers (aujourd'hui de l'arrondissement de Châtellerault, département de la Vienne). Sa famille, vénérée dans la contrée pour ses vertus, était de celles qui, contentes de l'humble sort que leur avait fait la Providence, vivaient alors heureuses en cultivant le modeste héritage de leurs pères et en donnant l'exemple d'un profond respect pour les choses saintes uni à la stricte observation des lois et des préceptes de la religion.

Son père se nommait Abraham Coudrin, sa mère Marie Riom. Celle-ci était sœur de M. l'abbé Riom, vicaire de Saint-Fèle de Maillé, qui eut plus tard l'honneur de mourir pour sa foi sur les vaisseaux de la déportation inventée par un gouvernement persécuteur et sanguinaire.

Ce saint prêtre se chargea de donner à son neveu les premiers soins qu'exigeait son éducation, et il confia la direction de sa conscience à M. Fournet, alors curé de Saint-Pierre de Maillé, qui depuis fut le fondateur de l'institut vénérable des filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André (1). Ainsi le maître et l'élève dans la science de la vie religieuse devaient, après une laborieuse carrière, léguer au monde chacun une famille nombreuse vouée à la prière et aux pieuses pratiques de la perfection chrétienne.

M. Coudrin sut mettre à profit les enseignements et les exemples qu'il puisait près des guides sûrs que lui avait donnés la Providence, et, après avoir reçu de son oncle les premiers éléments de la science, il alla continuer ses études au collège de Châtellerault. Ses succès y furent marqués, et, ce qui n'étonnera personne, à cause des principes solides qu'il avait reçus avant de quitter la maison paternelle, ces succès ne lui firent point oublier une vocation presque innée pour l'état ecclésiastique.

Il vint à Poitiers faire sa philosophie, qu'il termina à la fin de 1786, étant âgé de 18 ans. Trop jeune pour entrer au séminaire, il parut assez prudent et assez grave néanmoins pour qu'un magistrat respectable du présidial de Poitiers lui confiât l'éducation de ses enfants, et bientôt après la direction matérielle de sa maison.

Depuis trois ans il remplissait ce rôle, qui n'eût pas été peut-être sans danger pour une vocation moins sûre que la sienne, lorsque, résolu à donner suite aux premières inspirations de la grâce, il se présenta pour subir les épreuves auxquelles étaient alors astreints les sujets qui désiraient entrer au grand séminaire. Après des examens qui lui firent honneur, il fut admis et s'attira, par sa pieuse régularité, l'estime et l'amitié de ses directeurs et de ses condisciples.

(1) Voy. l'article consacré à cette congrégation.

Lorsqu'il s'agit d'entrer dans les ordres sacrés, une difficulté sérieuse et toute matérielle parut devoir lui fermer l'accès de cette carrière. On exigeait alors des jeunes aspirants au sacerdoce, comme on l'a exigé depuis, dans d'autres temps, de ceux qui se destinaient à la magistrature, qu'ils justifiasse de la possession d'un titre de rente. Il semblait que ce titre, en constatant que le sujet était au-dessus du besoin et n'aurait point à se préoccuper du soin matériel de son existence suffisamment assurée d'avance, fût pour le prêtre une garantie de dignité, et aussi pour la société ecclésiastique une preuve que la vocation et non pas le calcul avait présidé au choix du saint état. Un procès malheureux, qui avait compromis pour un temps la fortune paternelle de M. Coudrin, mit obstacle à la production du titre de rente exigé. Néanmoins, et par une exception honorable pour le jeune séminariste, il en fut dispensé et reçut le sous-diaconat, puis plus tard le diaconat.

On était alors aux mauvais jours de la révolution suscitée contre la vieille société, et surtout contre le catholicisme; la persécution qui atteignait ses ministres dispersa les élèves du grand séminaire de Poitiers, et M. Coudrin, pour recevoir l'ordre de la prêtrise, fut obligé de se rendre à Paris, où se trouvait encore Mgr de Bonnal, évêque de Clermont. La cérémonie eut lieu le 1^{er} mars 1792, dans la bibliothèque du séminaire des Irlandais. Les prières de la consécration durent être dites à voix basses, car tout près de là, dans la chapelle même du pieux établissement, les démocrates tenaient leurs clubs sanguinaires, et une indiscretion, un acte d'imprudence pouvaient entraîner la mort du consécuteur et du consacré.

Revêtu du saint caractère qui en faisait un soldat de Jésus-Christ au moment même où le nom de Jésus-Christ était proscrit, M. Coudrin revint à Coussay-les-Bois; il y seconda le curé légitime, qu'il remplaça même après l'expulsion de celui-ci jusqu'au moment où l'arrivée d'un pasteur intrus lui fournit l'occasion publique de protester contre lui, et d'exposer par cet acte de courage une vie qu'il dut soustraire à la fureur des impies.

Pour ne pas perdre de vue ses brebis fidèles, M. Coudrin, qui avait reçu de M. de Bruneval, administrateur du diocèse de Poitiers, les pouvoirs les plus étendus, se cacha dans le château de la Motte-d'Usseau, près Châtellerault, appartenant à Mme de Viard, qui devint plus tard supérieure générale de l'ordre fondé par M. Coudrin.

Les craintes de recherches devenant plus sérieuses, le fugitif dut se soustraire même aux regards des habitants et des domestiques, et, pour y parvenir sans donner de soupçons, il se réfugia dans une sorte de grenier dépendant d'un bâtiment isolé, où il pouvait à peine se tenir debout et faire quelques pas. Des perquisitions furent faites néanmoins; mais il échappa d'une façon

merveilleuse au moment même où les recherches allaient être couronnées de succès.

Ce fut au milieu des pratiques pieuses et surtout des méditations profondes auxquelles se prêtaient si bien et sa situation et l'état de son esprit, que M. Coudrin conçut comme un vague projet de l'œuvre qu'il réalisa plus tard. Du haut de son grenier, dominant une vaste campagne, il aperçut un jour de nombreux ouvriers qui se livraient aux travaux des champs: c'était au mois de septembre. Des femmes mêlées aux hommes payaient à la terre le tribut commun de leurs sueurs. A cette vue, l'imagination du confesseur de la foi s'exalta puissamment et lui fit comprendre que ses hommes n'étaient autres que des ouvriers évangéliques auxquels il donnerait un jour naissance, et qui recevraient des mains des religieuses d'un ordre nouveau le concours énergique rendu nécessaire pour les besoins d'une société minée dans ses fondements par l'impiété.

L'inaction parut dès lors impossible à M. Coudrin; il abandonna sa retraite, et, faisant d'avance le sacrifice de sa vie, il dirigea ses courses apostoliques vers les paroisses voisines de Poitiers. Au milieu de ses saintes imprudences, il était difficile qu'il ne fût pas découvert; un gendarme reconnut le prêtre sous l'habit du laïque déguisé; mais la noble franchise et le courage du confesseur touchèrent le cœur du soldat, qui, loin de le livrer au bourreau, lui offrit un asile et attribua plus tard à cet acte de piété rare la protection providentielle qui le couvrit et le rendit sain et sauf à sa famille, alors que presque tous ses camarades avaient succombé dans des campagnes meurtrières.

Les infatigables courses auxquelles se livrait M. Coudrin, au travers de mille dangers, donnèrent lieu à des scènes dont le récit serait plein d'intérêt si nous pouvions les raconter toutes; bornons-nous à en dire quelques-unes. Un jour, aux environs de Migné, M. Coudrin, fatigué par la marche, et couvert d'habits pauvres, est invité à monter dans une charrette que conduisait un partisan des idées révolutionnaires. Refuser, c'était faire naître des soupçons; il accepte. Mais la blancheur de ses mains contrastant avec son costume d'ouvrier, le conducteur défiant lui en fait l'observation, et lui demande le nom du maître sous lequel il travaille. « Il s'appelle *Rabbi*, » répond M. Coudrin. « Je ne le connais pas, » réplique le paysan. « Je vous plains bien, » répond à son tour avec calme le serviteur de Dieu; et, trompé par son ignorance, l'incrédule dépose bientôt le précieux fardeau qu'il eût sans doute livré s'il l'eût connu pour ce qu'il était.

Plus tard, dans un chemin peu frayé, M. Coudrin rencontre un de ses anciens condisciples du séminaire, devenu prêtre assermenté; ils se reconnaissent; le père du transfuge veut arrêter le prêtre fidèle; mais

son fils s'y oppose, malgré les reproches sanglants que lui adressait la vue seule du pasteur du vrai troupeau, et, cette fois encore, M. Coudrin est sauvé.

Après avoir déposé dans plusieurs paroisses les germes de foi que les persécutions semblaient rendre plus féconds, M. Coudrin se hasarda, au péril de sa vie, à pénétrer dans la ville de Poitiers, où l'appelaient de grands besoins religieux. Il se fit alors appeler *Marche-à-terre*; mais ce surnom ne le protégeant bientôt plus suffisamment, parce que son zèle le mettait trop en relief, il dut y substituer celui de *Jérôme*.

De ces deux noms cependant, le premier est resté le plus historique, et il nous souvient que dans notre jeunesse, alors que nous recevions des pieux disciples de M. Coudrin les soins qu'ils donnaient à l'enfance, c'était le seul qui eût cours, et encore bien qu'un quart de siècle nous séparât à peine des tristes événements dont il rappelait le cruel souvenir, il était pour nous sans signification.

Au milieu des actes de zèle et de dévouement que M. Coudrin n'épargnait ni par crainte de la mort ni par calcul pour le soin de sa santé, il fut souvent sur le point de tomber dans des embûches et d'être pris; mais la Providence, qui veillait sur lui, le préserva toujours, et par des voies souvent merveilleuses, contre les recherches les plus actives et contre les conséquences terribles qu'elles auraient nécessairement entraînées. Il poussa même le mépris de la mort jusqu'à pénétrer dans les prisons pour y offrir aux malheureuses victimes de ces temps d'anarchie les secours de son ministère et les consolations saintes de la religion. Nous aimons à dire qu'il ne fut pas le seul à payer le tribut de sa courageuse charité, et, parmi les hommes qui s'honoraient alors en honorant le sacerdoce poitevin, nous ne pouvons oublier Mgr Soyer, que la religieuse Vendée vit plus tard s'asseoir sur le siège épiscopal de Luçon.

Ce fut au milieu de ces travaux et des peines qui furent pendant longtemps sa seule récompense que M. Coudrin songea sérieusement à réaliser le projet d'association pieuse dont il avait entrevu le germe du haut de son réduit hospitalier du château de la Motte. Une réunion de dames chrétiennes lui fournit le premier noyau de la société qui se voua dès l'origine à la dévotion aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie. Mais des difficultés surgirent bientôt; elles avaient pour cause, outre la réserve qu'exigeait encore la rigueur des temps, l'impossibilité d'établir un lien religieux entre les associés et le principe d'obéissance qui constitue surtout l'essence d'une congrégation. Le zèle et la persévérance de M. Coudrin eussent échoué peut-être contre cet écueil, s'il n'eût été providentiellement secondé par une sainte fille appelée comme lui à l'accomplissement des desseins du Seigneur.

Ce fut alors en effet que Mlle Henriette

Aymer de la Chevalerie, dont nous dirons bientôt la vie et les vertus, entra dans l'association, après avoir été refusée une première fois. Sa piété éminente et son entière soumission à la direction que lui imprimait M. Coudrin en firent bientôt après un instrument sûr de l'œuvre méditée, et lorsque, avec les fonds personnels dont elle pouvait disposer, on eut acquis, dans la rue des Hautes-Treilles à Poitiers, le logement appelé alors comme aujourd'hui *la Grand-Maison*, on put dire que, n'étant plus soumise aux vicissitudes qu'entraîne l'incertitude même de la stabilité, l'œuvre était consommée.

D'accord sur tous les points avec son saint directeur, Mlle Henriette l'aida à surmonter des difficultés sur lesquelles nous donnerons des détails en disant l'immense part qu'elle prit au succès, et elle fut bientôt mise à la tête de l'institut, dont le but était d'assurer la vénération des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement et l'instruction gratuite des jeunes filles.

Les bases de cet institut ainsi jetées d'une main ferme, et les constitutions approuvées par l'autorité compétente (17 octobre 1800), on le vit s'étendre, se développer par des moyens si faibles, que la main de Dieu s'y manifestait d'une façon incontestable, et bientôt il compta plusieurs maisons répandues sur le sol français.

Le concordat venait de signaler la paix donnée à l'Eglise de Jésus-Christ, et il était permis à ses enfants d'espérer de longs jours de bonheur pour elle qui avait tant souffert. Les confesseurs de la foi étaient rappelés au sein de la patrie, les anciens évêques retrouvaient sinon leurs sièges, du moins les honneurs dus à leur caractère et à leur inébranlable fermeté. L'un d'eux, oncle de Mlle Henriette de la Chevalerie, vint alors à Poitiers, et apprit à connaître M. Coudrin: c'était Mgr de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude. Nommé évêque de Mende, il crut ne pouvoir trouver mieux que chez M. Coudrin les vertus qu'exigeait le titre de grand vicaire, et il se l'attacha en cette qualité. Le séjour de Mende fut pour l'évêque et pour son grand vicaire marqué par de douces consolations mêlées de cruelles amertumes: la vie de l'homme, la vie des saints surtout, est composée de ces alternatives nécessaires pour rappeler à la pensée ce qu'un bonheur trop constant pourrait faire oublier. Parmi ses joies pieuses, M. Coudrin put compter la fondation d'une maison de son institut à Mende, laquelle, après de bien humbles débuts, devint bientôt florissante et féconde.

Mgr de Chabot, ayant cru devoir laisser au temps le soin de calmer de fâcheuses impressions produites dans son diocèse par les actes violents du pouvoir à son égard, était venu à Paris avec son grand vicaire en 1804, M. Coudrin mit à la disposition du clergé de la capitale les talents naturels qu'il avait déjà montrés pour la prédication, et les suc-

cès les plus éclatants couronnèrent ses pieuses intentions et ses généreux efforts. Son ministère, comblé de bénédictions, reçut une glorieuse sanction de l'honneur qui fut fait au prédicateur de donner le sermon au jour solennel où le Saint-Père le Pape Pie VII vint officier pontificalement à Saint-Roch : c'était le 30 décembre 1804. M. Coudrin fut, en cette occasion, le digne interprète du clergé français près du chef suprême de l'Eglise, et il ne fut point au-dessous de la noble mission qui lui était confiée.

Les difficultés existant entre le gouvernement et Mgr de Chabot n'ayant point été levées, les ministres et l'empereur lui-même tentèrent d'obtenir du prélat une demi-satisfaction en lui demandant de sacrifier son grand vicairie; mais le digne évêque, n'ayant rien à reprocher à M. Coudrin, refusa noblement cette lâche concession, et préféra résigner son propre titre. Il donna en 1805 sa démission, et se retira près de son ancien grand vicairie. Ce fut alors que l'institut des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie fut établi à Picpus, dans les bâtiments d'une ancienne communauté dont les jardins avaient reçu pendant la terreur les dépouilles mortelles de plus de treize cents victimes immolées aux fureurs révolutionnaires. Une chapelle expiatoire avait été, dès 1800, élevée à la mémoire de ces martyrs du devoir. M. Coudrin, en achetant ces terrains consacrés par le sang, y joignit quelques acquisitions voisines, et y fonda un collège et un séminaire qui devinrent bientôt le siège principal de la congrégation.

Les maisons du Mans et de Sées furent établies peu après, et ce fut pour obtenir quelques dames de l'institut que Mgr de Bois-Chollet, évêque de Sées, renoua avec M. Coudrin les liens d'une ancienne amitié en lui envoyant en mai 1805 des lettres de grand vicairie.

Ce fut alors que M. Coudrin reçut de la piété d'une sainte dame (Mme Coipel), le don de la statue miraculeuse de *Notre-Dame de la Paix*, qui, après avoir appartenu, pendant de nombreuses générations, à la famille de Joyeuse, avait échappé, au travers d'une succession de fortunes diverses, aux profanations révolutionnaires, et venait recevoir, dans le saint asile de Picpus, les honneurs publics dont elle était digne. La renommée de ce précieux monument de la piété de nos pères augmenta encore l'importance de l'établissement de Picpus, dont le collège et le séminaire, malgré les embarras du fondateur et la pénurie des ressources, fournirent bientôt au sacerdoce et à la société des membres capables d'honorer l'un et de servir l'autre. Pendant que la maison mère prenait ces développements, de nouvelles maisons se fondaient en diverses provinces et y jetaient les semences fécondes d'une bonne éducation. Les années de malheur, de disette et de guerre, se passèrent sans que Picpus, réduit pourtant quelquefois à manquer de pain, souffrît des maux que pouvait

entraîner cette situation précaire; l'invasion étrangère respecta sa clôture. La Restauration, qui devait plus tard lui porter un coup bien cruel, parut lui être favorable en permettant, sous un régime à ses débuts plus bienveillant pour l'Eglise, que la congrégation nouvelle fournit un de ses membres (le P. Hilarion) pour accompagner à Rome, en qualité de théologien, le prélat qui devait représenter la France près du Saint-Siège.

Ce choix avait quelque chose de providentiel, car, lorsque M. Coudrin soumit à l'approbation du Pontife suprême les Constitutions de son ordre, le P. Hilarion, qui avait pris part aux difficiles épreuves des premiers temps de la fondation, put fournir tous les renseignements, éclaircir les doutes. Aussi, après un mûr examen, après avoir consulté les prélats qui possédaient, dans leurs diocèses, des maisons de la congrégation et en avoir reçu les plus honorables témoignages de satisfaction, le Saint-Père accordait-il, le 10 janvier 1817, la bulle portant autorisation de la société de Picpus et de ses constitutions.

Au moment où l'institut recevait du chef de l'Eglise ce témoignage de haute estime qui paraissait devoir assurer ses développements, il semblait au contraire menacé de défections fâcheuses provoquées par des mesures qui n'avaient pourtant rien que de très-naturel et de très-honorable pour le fondateur.

Parmi ces mesures, on a cité la part que l'affection de M. Coudrin avait faite aux sujets d'origine irlandaise; mais depuis que la charité de M. Coudrin avait offert un asile aux jeunes gens appartenant à cette terre catholique, et qui ne trouvaient plus, en France, l'hospitalité qu'elle leur donnait autrefois, le nombre des pieux lévites de l'Irlande augmentait chaque année à Picpus. Il était donc juste de faire aux sujets qu'elle fournissait une part plus large, et cette part était justifiée, puisque l'épiscopat d'Irlande lui-même devait bientôt se féliciter d'avoir emprunté l'un de ses membres (Mgr Higgins) aux élèves de Picpus.

Pendant que l'institut éprouvait ces tiraillements intérieurs contre lesquels les tristes imperfections de notre nature ne peuvent défendre les meilleures institutions, il faisait, en la personne de Mgr de Chabot, son protecteur, mort le 22 avril 1819, une perte bien sensible.

Ce fut au mois de septembre suivant que se tint, conformément aux Statuts approuvés par le Saint-Siège, le premier chapitre général, dont une déclaration solennelle et unanime nomma M. Coudrin supérieur général à perpétuité de la congrégation.

Le 24 octobre 1819, la maison de Saint-Martin de Tours fut fondée. En 1820, Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, prélat rendu célèbre par son talent et par la résistance courageuse qu'il avait opposée aux entreprises de Napoléon contre la liberté de l'Eglise, appela près de lui M. Coudrin, qu'il nomma son grand vicairie, et le chargea de faire,

avec quelques-uns des prêtres de Picpus, des missions dans son diocèse. Pendant dix ans, leur ministère fut comblé de bénédictions, et l'éloquent évêque de Boulogne leur donna souvent des témoignages de la satisfaction que lui causaient leur zèle et leurs succès.

M. Coudrin était déjà grand vicaire de l'archevêque de Tours, et le séminaire de cette ville, ainsi que celui de Boulogne, étaient dirigés par des prêtres de la congrégation de Picpus.

Après la mort de Mgr de Boulogne, M. Coudrin fit un voyage à Rome, d'où il revint le 8 août 1825, le cœur plein des bénédictions qu'un fils respectueux et soumis de l'Eglise puise toujours au sein du père commun des fidèles. Le fondateur et l'œuvre avaient été appréciés, et la Propagande avait demandé à M. Coudrin des missionnaires de son institut pour les îles Sandwich. Ces nouveaux soldats du Christ furent rapidement organisés, et, au commencement de 1826, ils partirent sous la conduite de M. Alexis Bachelot, nommé vicaire apostolique. Tout avait été préparé par les soins et aux frais de la congrégation.

Plus tard, en 1832, c'était encore parmi les prêtres de Picpus que le Pape Grégoire XVI choisissait un évêque de Babylone, Mgr Bonamie, dont il sera question d'une façon plus détaillée en sa qualité de successeur de M. Coudrin.

Le fondateur avait été confirmé par le successeur de Mgr de Boulogne dans son titre de grand vicaire; mais ayant été appelé en la même qualité près de S. E. le cardinal prince de Croï, auquel ses doubles fonctions de grand aumônier et d'archevêque de Rouen faisaient désirer vivement un aide sur lequel il pût compter pour l'administration de son diocèse, il se rendit au vœu de l'éminent prélat (1825). La maison de Picpus fournit alors des missionnaires à ce nouveau champ ouvert au zèle apostolique de ses membres, et des prêtres au grand séminaire, dont la direction lui fut confiée.

Ce fut alors que les fatales ordonnances de 1828, arrachées à la faiblesse d'un roi vraiment pieux, et qui ne sauvèrent rien de ce qu'on espérait sauver par elles, vinrent fermer les établissements d'instruction nombreux et florissants que l'institut de Picpus avait ouverts aux familles religieuses et aux pauvres, et qu'il ne pouvait plus tenir en présence de l'université triomphante, parce qu'il était lui-même une congrégation non approuvée par l'Etat. Ce fut une source d'amers chagrins pour M. Coudrin, qui, s'il eut plus tard la consolation d'entrevoir l'aurore d'une plus généreuse liberté, ne put pas du moins voir briller le jour des complètes satis-

(1) Telle était du moins l'opinion reçue sur la disparition du *Marie-Joseph* et des vénérables passagers qui le montaient, lorsque tout récemment la découverte d'un anneau épiscopal entre les mains d'un naturel de l'Océanie a provoqué une enquête de laquelle il semblerait résulter que le *Marie-Joseph* existe; qu'il a dû être débarrassé de ses pas-

sions. Celles-ci, du reste, ne seront peut-être jamais en France garanties contre de déplorables retours.

En 1829, le cardinal de Croï, appelé à prendre part aux travaux du conclave réuni pour nommer le successeur de Léon XII, emmena avec lui son grand vicaire en qualité de conclaviste. M. Coudrin, déjà apprécié à Rome lors de son premier voyage, reçut des témoignages non équivoques des sentiments dont il était l'objet, et le Pape nouvellement élu, Pie VIII, de sainte mémoire, voulant lui donner une preuve de l'intérêt personnel qu'il prenait à l'institut de Picpus, accorda la faveur d'un autel privilégié dans toutes les maisons de la congrégation, et honora le fondateur lui-même du titre de prélat (18 septembre 1829).

Les jours mauvais s'étaient levés pour la France et la religion. Pendant les journées de juillet 1830, qu'une appréciation plus juste et plus saine des choses n'oserait plus aujourd'hui appeler glorieuses, mais déplorables, la communauté de Picpus reçut la visite des émeutiers, qui venaient y chercher des armes qu'on disait être déposées dans cet arsenal du despotisme. Nuls excès regrettables ne souillèrent les mains du peuple vainqueur de la royauté; mais plus tard, lors du sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'archevêché et de Conflans, Picpus eut à subir de tristes déprédations. Les habitants de ces lieux dévastés se dispersèrent, et plusieurs allèrent chercher un refuge au sein des maisons de l'ordre et près de M. Coudrin, dont la place était marquée près de son archevêque privé de son titre de cour par la révolution triomphante, mais demeuré fidèle et dévoué au peuple rouennais.

Peu à peu néanmoins les anciens hôtes de Picpus regagnaient sans bruit leur demeure saccagée; mais ils ne purent y reparaître publiquement qu'au moment où Mgr de Quélen, proscrit lui aussi comme ami du pouvoir tombé, vint offrir à ses brebis égarées et punies par l'horrible fléau du choléramorbus les soins, le dévouement du bon pasteur et les secours charitables de ses pieux coopérateurs.

Ce fut peu après que, sur la demande du Souverain Pontife, de nouveaux missionnaires furent envoyés par M. Coudrin dans l'Océanie méridionale, et que Mgr Etienne Rouchouse, l'un d'eux, sacré à Rome évêque de Nilopolis, fut chargé de gouverner toute la Polynésie orientale (22 décembre 1833). Plus tard, ce digne ministre de Dieu périsait englouti par les flots avec les missionnaires et les religieuses qu'il était venu chercher en France et qu'il conduisait dans l'Océanie (1).

Le 7 novembre 1833, M. Coudrin, sentant s'aggraver dans un but facile à expliquer, et que, tombés au pouvoir de quelque tribu sauvage, les malheureux ont péri misérablement. Les déclarations du possesseur de l'anneau épiscopal autorisent à croire que Mgr Rouchouse a subi le sort de ses compagnons, et qu'il a été dévoré comme eux.

que ses forces l'abandonnaient, avait quitté la ville de Rouen pour se retirer à Piepus, où il voulait mourir; mais, avant que Dieu lui donnât la récompense de ses longs travaux, il devait le faire passer encore par de rudes épreuves semées de douces consolations.

Au nombre de ces dernières, nous devons signaler la fondation d'un établissement à Châteaudun (11 novembre 1834), et surtout celle de Coussay-les-Bois (5 janvier 1835), aux lieux mêmes où M. Coudrin avait vu le jour, aux lieux qu'il avait édifiés par ses vertus, et qui gardaient le souvenir de la piété de son vieux père et des membres de sa famille justement honorée. Nous ne pouvons oublier de dire aussi le bonheur qu'il éprouva en voyant le vertueux M. Gossin confier aux Prêtres de Piepus l'enseignement des pauvres, dont s'occupe l'OEuvre de Saint-François-Régis, cette OEuvre sociale et réparatrice, dont le but est de réhabiliter la famille en faisant disparaître les unions illégitimes et en faisant bénir par la religion les époux qui avaient repoussé sa bénédiction.

Au moment où il fournissait les moyens d'évangéliser les pauvres de la capitale du royaume de France, M. Coudrin n'oubliait pas la terre lointaine sur laquelle ses enfants avaient planté la croix du Christ, et le 23 octobre 1836, il avait la consolation de faire embarquer de nouveaux apôtres pour les missions de l'Océanie. — Moins d'un mois après, un établissement de son ordre était fondé à Laverpillère (20 novembre 1836) : c'était le dernier auquel il dut mettre la main.

En effet, la mort de Mme Henriette Aymer de la Chevallerie, sa noble et sainte coopératrice (23 novembre 1834), celle de l'une des plus anciennes associées, celle de Mme Charles Coudrin, sa belle-sœur, suivie le lendemain par sa fille Henriette (24 août 1836), avaient préparé M. Coudrin par de bien amères douleurs au sacrifice d'une vie vouée tout entière au service du Seigneur. Après avoir fait une visite à Coussay-les-Bois, lieu de sa naissance, où s'élevait un établissement cher à son cœur, après avoir accordé quelques heures à celui de Châteaudun, M. Coudrin revint à Paris et put recevoir, le premier jour de l'an 1837, le renouvellement des vœux des cent quarante-cinq religieuses de Piepus et les résolutions de seize novices. Le 8 février, une profession eut encore lieu. Peu après, une maladie mortelle, cachée sous les apparences d'une légère indisposition, le frappa au commencement du Carême. Malgré les recommandations de son médecin, il voulut adresser, selon la coutume, la parole à ses filles chéries à la Messe de chaque dimanche; mais un pressentiment secret semblait l'avertir que l'heure était proche. Au troisième dimanche de Carême, sa voix affaiblie faisait entendre ces paroles prophétiques : « Cette sainte quarantaine est bien avancée; néanmoins nous ne serons pas tous à la Pâque... Non, nous n'y serons pas tous; peut-être moi le

premier. » Il disait vrai. Le quatrième vendredi du Carême, il prêcha pour un exercice en l'honneur de la Passion; ses forces l'abandonnaient chaque jour. Le dimanche de la Passion, il ne put célébrer le saint sacrifice; le mal empirant avec rapidité, il reçut, le vendredi saint, les sacrements de l'Eglise avec la sérénité d'une âme prête à paraître devant son juge, et le 27 mars 1837 il rendit le dernier soupir au milieu des larmes et des regrets de la communauté, qui perdait en lui un père, un modèle.

Après avoir été exposé pendant deux jours, il fut enterré à côté de Mgr de Chabot et de Mme Aymer de la Chevallerie, dans le caveau creusé dans le cimetière de Piepus. Mgr de Janson voulut, en célébrant lui-même la triste solennité des funérailles, donner au serviteur de Dieu un témoignage de sa profonde vénération pour lui.

Ainsi mourut à l'âge de 69 ans et 27 jours, M. Pierre-Joseph Coudrin, en religion F. Marie-Joseph, fondateur et premier supérieur général de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'autel.

La vie de M. Coudrin s'est écoulée humble et pure, sans que les vertus douces qui faisaient le fond du caractère de cet homme de bien aient produit de ces effets extraordinaires qui étonnent les contemporains d'abord, et laissent aux générations suivantes un long souvenir; mais cette vie fut pleine d'œuvres qui ne sauraient avoir moins de mérite aux yeux de Dieu, et il suffit de se reporter au récit bien imparfait que nous venons de faire des travaux modestes de ce prêtre dévoué, pour qu'aux yeux même du monde il occupe parmi les serviteurs de Dieu la place dont il est digne.

Lorsque le vénérable fondateur de la société des Sacrés-Cœurs fut mort, ses enfants cherchèrent à lui donner un successeur capable de continuer l'œuvre commencée et d'achever ce que le *bon père*, accablé d'infirmités pendant ses dernières années, laissait imparfait. Ils jetèrent les yeux sur Mgr Bonamie, membre de la société, élevé depuis quelques années sur le siège archiepiscopal de Smyrne.

BONAMIE Pierre-Dominique-Marcellin (en religion Raphaël), fils de Dominique Bonamie et de Victoire Pagès-Labouissette, est né le 26 mars 1798 à Albas (Lot), diocèse de Cahors. Le soin de son éducation fut confié aux RR. PP. de la société de Piepus, qui dirigeaient à Cahors un établissement connu alors comme aujourd'hui sous le nom de collège des Petits-Carmes. M. Bonamie avait à peine terminé ses études lorsqu'il sollicita la faveur d'être admis dans la société des religieux qui avaient guidé son enfance. Le bon père Coudrin accueillit avec bonheur la demande du jeune postulant, lequel, après le noviciat ordinaire, fut admis, le 21 novembre 1816, à prononcer des vœux perpétuels sous le nom de F. Raphaël.

Le jeune profès suivit les cours de philo-

sophie et de théologie dans le séminaire de Picpus. La rectitude de son jugement, les talents dont il était doué le firent bientôt distinguer entre les étudiants; aussi, quoiqu'il ne fût encore que diacre, le bon père le désigna-t-il pour aller aider les pères missionnaires de la société de Picpus qui évangélisaient alors avec le plus grand succès le diocèse de Troyes. Elevé à la prêtrise, le P. Raphaël dut à son mérite et à sa piété d'être placé à la tête des missionnaires en qualité de supérieur.

Les souvenirs qu'il a laissés dans le diocèse de Troyes sont loin d'être effacés, et les habitants de la Champagne n'ont point encore oublié le zèle de celui qui les évangélisa jadis avec tant de dévouement.

Le vénérable fondateur avait reconnu dans le P. Raphaël non-seulement un zélé missionnaire, mais encore un excellent religieux et un bon administrateur. Aussi, souvent obligé de s'absenter de la maison principale, il crut pouvoir trouver en lui un digne remplaçant, et il le choisit pour prêtre de Picpus. Le P. Raphaël exerça cette charge pendant quelques années, et il justifia la confiance dont il avait été l'objet. Il fut ensuite nommé professeur de théologie à Picpus, puis à Tours; lorsqu'on demanda à la Société un homme capable d'exercer en Orient la charge de consul (1832), le P. Raphaël fut désigné, et il partit pour Bagdad, après avoir été sacré évêque de Babylone. Il n'était pas encore arrivé à sa destination lorsqu'il reçut un contre-ordre avec sa nomination à l'archevêché de Smyrne. Mgr Bonamie était déjà connu, aimé et vénéré de son troupeau (1837), quand les suffrages du chapitre général l'appelèrent au gouvernement de sa congrégation. Le souverain pontife Grégoire XVI, ayant accédé au vœu des membres du chapitre, agréa que Mgr Bonamie se démit de son archevêché de Smyrne, lui donna le titre d'archevêque de Chalcédoine et le confirma supérieur général de la Congrégation des Sacrés Cœurs. Aussitôt Mgr de Chalcédoine se dirigea vers la France et vers Picpus, où il fut accueilli avec bonheur.

Les chapitres généraux avaient été interrompus, pour diverses raisons, depuis 1824. Désirant se mettre au courant de la congrégation, connaître parfaitement l'esprit qui l'animaient, et lui procurer le moyen de faire toutes les améliorations qu'elle jugerait nécessaires, Mgr Bonamie s'empressa de convoquer un chapitre général pour l'année 1838. Ce chapitre fut composé du supérieur général, des huit membres de son conseil, de dix-huit supérieurs des maisons de France, et de quatre pères appelés par le supérieur général. On s'y occupa immédiatement du soin de compléter la règle des frères et d'y apporter divers changements, pour la mettre en rapport avec les besoins actuels de la Congrégation; on expliqua ce qui était obscur, on régla ce qui n'avait point été prévu. Les Constitutions, ainsi modifiées et réformées, furent envoyées à Rome

pour recevoir la sanction du Saint-Siège.

Sur un rapport favorable présenté à Sa Sainteté au nom de la sacrée congrégation des Evêques et des Réguliers, le 22 août 1839, les Constitutions furent approuvées le 24 mars 1840 par un bref apostolique de Sa Sainteté Grégoire XVI. Mgr Bonamie, qui s'était rendu lui-même à Rome et qui avait été accueilli avec bienveillance, obtint alors de précieuses faveurs pour sa congrégation. De retour en France, il s'occupa d'assurer la stricte observance de la règle, et il s'efforça d'atteindre le but que se proposait la congrégation. Il envoya des professeurs dans les anciens collèges pour donner l'enseignement primaire; il forma deux établissements en Belgique; et comme des difficultés sérieuses s'opposaient à ce que la congrégation se livrât en France à l'instruction secondaire, les ouvriers évangéliques disponibles furent envoyés pour exercer leur zèle au delà des mers. — Déjà Valparaiso dans le Chili possédait un commencement d'établissement; les îles Gambiers étaient converties. Sandwich après avoir expulsé et maltraité les missionnaires, consentait à les recevoir, malgré les méthodistes (1837). Sur ces entrefaites arrive en France un zélé missionnaire de l'Océanie, connu dans les Annales de la propagation de la foi, le R. P. Caret; il se rend à Rome, où il réjouit le cœur du Saint-Père en lui racontant les merveilles opérées parmi les sauvages. Picpus revit le missionnaire des Gambiers, et un grand nombre de membres de la congrégation se présentèrent pour l'accompagner en Océanie. Les nouveaux missionnaires, vêtus de l'habit de l'ordre (l'habit blanc), reçurent avec attendrissement la bénédiction de leur supérieur général et partirent joyeux et pleins de zèle pour la conversion des sauvages (1840). Sandwich reçut bientôt du renfort, et l'établissement de Valparaiso fut consolidé. Ces premiers missionnaires étaient à peine arrivés, qu'en janvier 1841, quarante-deux membres de la société s'embarquaient à Bordeaux.

En 1842, Mgr Rouchouse, évêque de Nîmopolis, revenu en France pour chercher des missionnaires, partit de Saint-Malo sur le *Marie-Joseph* avec vingt-cinq membres de la société, qui malheureusement ne sont point arrivés à leur destination. La perte du *Marie-Joseph* ne ralentit point l'ardeur pour les missions. En 1843, le gouvernement réclamait et emmenait aux îles Marquises six nouveaux missionnaires. En 1845, vingt-deux nouveaux ouvriers évangéliques s'embarquaient au Havre pour le Chili et l'Océanie, et reconduisaient dans sa patrie un jeune Sandwichois. En 1846, le Havre vit encore une nouvelle colonie se diriger vers Sandwich. En 1848, un nouveau départ très-nombreux eut lieu au Havre. En 1849 et en 1850, de nouveaux essaims de missionnaires partirent pour aider en Océanie ceux qui succombaient à la fatigue, ou pour aller fonder les collèges de San-Iago et de Copiapo au Chili, l'établissement de Lima au Pé-

rou, de San-Francisco en Californie. Partout ces missionnaires, malgré une opposition puissante des méthodistes, obtinrent des succès surprenants. Au bout de trois ans de prédication, Sandwich comptait douze mille catholiques; et aujourd'hui les mêmes îles comptent trente mille catholiques, sept églises en pierre, cent cinquante chapelles, cent cinquante écoles catholiques, deux collèges. Depuis la mort de Mgr de Nilopolis, Sandwich est confié à Mgr Maigret, qui porte le titre d'évêque d'Arathie et de vicaire apostolique. Plusieurs îles de l'Océanie centrale, Taïti, les Marquises, Paoumotou, etc., etc., sont défrichées non sans peine, mais avec succès, par Mgr d'Axieri et ses dévoués coopérateurs.

Pendant que le catholicisme faisait ces progrès dans l'Océanie, il lui était permis, en France, de rouvrir ses collèges et ses établissements religieux, si déplorablement fermés en 1828. Mgr Bonamie profita de cette heureuse liberté pour rétablir les collèges de la Grand'Maison à Poitiers, des Petits-Carmes à Cahors, de l'Adoration à Mende, de Graves près Villefranche (Aveyron), de Sarzeau (Morbihan).

Cet acte important a terminé l'administration de Mgr Bonamie, qui crut devoir en 1851 résigner entre les mains du Saint-Père la haute dignité dont il était investi. Le Souverain Pontife, en acceptant sa démission, le nomma chanoine de Saint Jean de Latran, avec privilège de n'être pas obligé à la résidence. Le prélat a usé de cette liberté, et il s'est retiré dans la maison des Petits-Carmes à Cahors, où il avait fait ses premières études.

Le chapitre chargé de lui donner un successeur, se réunit au mois de décembre 1851. Tous les suffrages se portèrent sur le R. P. Euthyme Rouchouse, directeur au noviciat d'Issy, cousin de Mgr l'évêque de Nilopolis, lequel gouverne actuellement la congrégation.

Mme H. Aymer de la Chevalerie, fondatrice de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, etc.

Henriette Aymer de la Chevalerie naquit au château de la Chevalerie, en Poitou, le 26 août 1767. Sa famille, illustre entre celles que le Poitou compte au nombre de ses plus anciennes maisons, est originaire des environs de Saint-Maixent et a fourni une longue série de services militaires, depuis Aymer de Mortagne, tué en défendant la ville de Poitiers sous le règne de Charles VI. Elle était même titrée du titre de marquis pour les honneurs de la cour. Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir reçu une éducation conforme à sa naissance, Mlle de la Chevalerie, que nous appellerons désormais Mme Henriette, ait obtenu, dès 1778, l'honneur, alors fort recherché, d'être admise comme chanoinesse de l'ordre religieux, militaire et souverain de Malte.

Les principes que Mme Henriette avait puisés au sein de sa famille la guidèrent

dans la voie sûre aux jours de révolution qui firent surgir pour tant d'autres de dangereux écueils : elle resta fidèle à son culte et à sa foi. Elle eut bientôt l'honneur d'être emprisonnée avec sa mère (1794). Son crime, c'était d'avoir caché un prêtre, crime punissable alors, et que le code sanglant des apôtres de la tolérance religieuse permettait de réprimer par la peine de mort. Mme Henriette ne dut son salut qu'aux soins touchants qu'elle prodigua dans sa prison à une malheureuse femme repoussée par toutes ses compagnes d'infortune. Délivrée de ses fers, la prisonnière sauva, par les habiles lenteurs qu'elle sut ménager, la vie de sa bienfaitrice et celle de sa mère. En effet, avant que les difficultés soulevées eussent été aplanies, Robespierre porta lui-même sa tête sur l'échafaud, et la chute de cette tête coupable fut le signal du salut de Mme Henriette, de sa mère et de tant d'autres victimes promises au bourreau.

Cependant le séjour de la prison, la pensée d'un danger permanent et la nécessité de se tenir toujours prête à comparaître devant le juge du ciel, qui devait prononcer après les juges de la terre une plus redoutable sentence, tout avait développé chez la captive une tendance innée déjà vers les idées religieuses. Lors donc qu'elle fut libre, elle s'empressa de se faire affilier (mai 1795) à une association de pieuses dames de Poitiers, que la pratique de bonnes œuvres avait réunies, et qui, au milieu des persécutions dignes des siècles de Néron et de Domitien, donnaient aussi l'exemple de la ferveur des temps primitifs.

Au mois de mars 1797, elle manifesta à son directeur le projet de l'Œuvre qu'elle préparait depuis longtemps par une vie plus retirée, et elle fit à cet effet l'acquisition d'une maison dite *la Grand'Maison*, située rue des Hautes-Treilles, à Poitiers.

Parmi les dames associées, quelques-unes avaient le désir de s'isoler d'un monde dont les soins exigeaient d'elles moins de sacrifices; on les appela *les Solitaires*; et comme Mme Henriette se distinguait entre elles par sa fervente piété, elles la choisirent pour marcher à leur tête (juillet 1797).

Après le 18 fructidor, la réaction politique fut pour elles un motif de plus de se dérober aux regards d'un monde qui pouvait encore redevenir persécuteur, et que ses tendances poussaient trop naturellement au mal pour qu'il ne s'y laissât pas aller. La Grand'Maison devint alors un asile pieux, retiré loin du bruit et des événements toujours plus menaçants.

Bientôt la piété de la nouvelle supérieure lui valut les suffrages des associées de l'extérieur, et le nom de *bonne mère* qu'elle reçut, et qu'elle garda toujours depuis, témoigna du respect qu'elle inspirait déjà par une incontestable vertu.

Dès 1800, la société intérieure de la Grand'Maison reçut une organisation spéciale, et sous cette forme elle fut approuvée par les vicaires généraux du diocèse de

Poitiers, qui, le 17 octobre, confirmèrent l'élection de Mme Henriette comme supérieure générale à perpétuité de son institut.

Mme Henriette, mue par cette pensée que Dieu, ayant été surtout outragé pendant les fureurs révolutionnaires dans le sacrement auguste de nos autels, réclamait une réparation éclatante par une adoration plus profonde et qui fût de tous les instants, voua sa nouvelle société à l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement et aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie.

Mais, persuadée qu'une vie purement contemplative ne paraîtrait pas devoir suffisamment rendre au monde les services que la société actuelle, dans son ignorance des choses d'ordre purement divin, demande à un plus grand nombre d'établissements religieux, elle voulut que sa fondation frappât les yeux par son utilité en apparence plus positive, et par conséquent plus en harmonie avec un siècle qui se dit positif avant tout. Elle appela donc sa congrégation à propager les bienfaits de l'éducation, dont les orages révolutionnaires avaient privé une génération tout entière.

La première obligation du nouvel établissement, après celle de la sainte prière et de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, fut donc d'instruire-la jeunesse, et plus spécialement la jeunesse des classes pauvres; mais, pour assurer irrévocablement l'enseignement gratuit de ces classes déshéritées des biens du monde, Mme Henriette songea qu'elle devait faire de son institut une congrégation enseignante à laquelle les enfants des riches pussent venir apporter des moyens d'existence en échange des bienfaits inappréciables d'une éducation solide et religieuse.

L'Œuvre ainsi comprise, ses développements ainsi assurés par le concours intéressé des classes riches, grandit bientôt malgré les difficultés sérieuses qui l'assaillirent, comme nous l'avons dit à l'article du P. Coudrin. C'était en effet ce digne prêtre dont les conseils avaient guidé la fondatrice du nouvel institut dès son début dans une carrière difficile et hérissée d'écueils.

Un appui sur lequel on ne pouvait compter se présenta bientôt. Ce fut Mgr de Chabot, oncle de Mme Henriette, qui, peu après sa nomination à l'évêché de Mende, invita sa nièce à le suivre et nomma M. Coudrin son grand vicaire.

Une deuxième maison fut fondée à Mende (1802); et une troisième à Cahors (1803).

Après la démission de Mgr l'évêque de Mende, Mme Henriette suivit ce protecteur de l'Œuvre à Paris (septembre 1804), où elle prit à bail pour vingt-neuf années les bâtiments de Picpus, qu'un esprit d'expiation avait élevés aux cendres des victimes révolutionnaires. Elle y fixa le centre de ses établissements religieux.

Une impulsion nouvelle fut le résultat de cette centralisation; des maisons furent éta-

blies à Laval (1804-1805), au Mans (3 juin 1805), et à Sées (30 mai 1807).

La possession d'une statue miraculeuse de la sainte Vierge fut pour l'établissement de Picpus, ainsi que nous l'avons dit, une source de prospérité qui ne fit qu'augmenter avec la confiance des fidèles.

Mais bientôt Mme Henriette eut l'occasion de montrer toute l'énergie de son caractère. Napoléon, qui avait voulu se faire de la religion un instrument politique, avait essayé de briser le chef de l'Eglise le jour où ce chef, pénétré de ses devoirs, s'était refusé de sanctionner des mesures anticatholiques. Le noble vieillard avait reçu des chaînes de celui-là même sur le front duquel il était venu poser la couronne impériale; tout tremblait sous sa main de fer. Mme Henriette ne recula point, dans ces graves circonstances, devant une manifestation qui avait assurément alors ses dangers; elle ordonna dans toutes les maisons de son institut la récitation des sept psaumes de la pénitence à toutes les heures de la nuit, pour obtenir la délivrance du chef visible de l'Eglise.

On sait comment la puissance du vainqueur des rois fut vaincue par la patiente résignation du pauvre et faible vieillard... Ce vieillard était le représentant, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, voilà le secret de son triomphe.

Plus tard l'empereur fut encore vaincu, mais par les puissances européennes contre lui; Paris fut assiégé; les armées innombrables des alliés l'investirent; Picpus, ce pieux asile de la retraite, touchait presque au champ de bataille; mais ces exercices intérieurs ne furent jamais troublés, et le flot des armées étrangères s'écoula sans que l'établissement eût souffert. Les prières ardentes de la fondatrice ne furent pas sans influence sur un résultat aussi prodigieux qu'inattendu.

La Restauration ne fit rien pour l'Œuvre de Mme Henriette, et cette pieuse femme ne demanda rien pour elle, ne voulant point ajouter un prétexte de déclamations aux visionnaires qui croyaient trouver, ou plutôt feignaient de trouver partout le parti prêtre et les congrégations. Elle dut déplorer plus tard cette honorable réserve.

Son institut n'obtint donc pas les droits d'une congrégation reconnue par la loi, et Mme Henriette préféra, comme nous l'a si bien dit l'auteur auquel nous empruntons les éléments de ce récit, « laisser ses compagnes trouver dans leur conscience la loi de leurs obligations, sans qu'elle leur fût imposée par des liens légaux. »

Mais si elle dédaigna l'approbation civile, qui fait toujours payer du reste sa protection officielle, Mme Henriette s'empressa au contraire de réclamer celle du chef de l'Eglise, qui l'accorda par un décret apostolique du 10 janvier 1817 et par une bulle datée du 17 novembre suivant.

Dix établissements nouveaux furent formés : à Sarlat (juillet 1815), à Rennes (octobre 1818), à Tours (octobre 1819), à Troyes

(décembre 1820), à Mortagne (août 1821), à Vincennes près Paris (septembre 1824), à Sainte-Maure (octobre 1826), à Alençon (janvier 1828), à Rouen (mars 1829), à Yvetot (juillet 1829).

Toutes ces fondations témoignaient du zèle et de l'activité de la supérieure générale, lorsque celle-ci fut frappée, le 4 octobre 1829, d'une apoplexie foudroyante qui paralysa tous ses membres, mais qui laissa comme par miracle à sa tête et à son cœur toute leur énergie.

Pendant les funestes journées de juillet 1830 et de février 1831, la maison de Picpus et sa digne supérieure échappèrent miraculeusement aux forcenés qui avaient brisé à coup de hache les portes de l'établissement et qui menaçaient de leurs armes de pauvres filles sans défense.

Mme Henriette, quoique clouée sur son lit de douleurs, songeait toujours à la propagation de son Œuvre. Ce fut peu de jours avant de dire un dernier adieu à ses compagnes fidèles qu'elle désigna celles qui devaient composer la nouvelle maison fondée à Châteaudun (1834), et le 23 novembre suivant elle succomba.

Depuis le mois de juin 1800 jusqu'au mois d'octobre 1829, c'est-à-dire pendant plus de vingt-neuf ans de son existence, Mme Henriette n'avait pas eu de lit, et pendant les courtes heures qu'elle accordait au sommeil, elle restait assise sur une chaise; les légumes les plus communs, pris en très-petite quantité, étaient sa seule nourriture. Malgré ces rudes austérités, elle était partout où sa présence était nécessaire, et la direction d'une immense administration ne l'empêchait pas de remplacer pendant de longues heures de la nuit les religieuses qui succombaient de fatigues au pied des autels.

Voici du reste l'opinion qui nous est transmise sur le compte de cette sainte femme par l'une de ses compagnes les plus distinguées : « Notre révérende mère, » dit-elle, « avait la tête froide, l'esprit sain et une imagination prompte qui lui rendait facile la compréhension des choses abstraites, mais qui était dégagée de ce tumulte d'idées, de ce goût pour le merveilleux que l'on reproche ordinairement aux femmes; elle avait une longue habitude de souffrir sans chercher à trouver de consolations dans les créatures. Son invincible opposition à découvrir les secrets de son âme avec Dieu lui avait ménagé des peines extraordinaires en ce monde. »

Mme Françoise de Viart, de la Mothe-d'Usseau, près Châtellerault, fut choisie pour succéder à la fondatrice (1834). Elle fonda plusieurs maisons : à Chartres (1837), à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), à Châtellerault (Vienne), à Valparaiso (Chili), à San-Iago

(Chili), à Lima (Pérou); elle envoya plusieurs fois des sœurs au Chili. Elle mourut en 1845 à Châtellerault.

Mme Esther de Guerry fut élue, mais elle refusa d'accepter. Alors Mme Constance Jobert, vicaire désignée par Mme Françoise de Viart, fut déclarée supérieure générale.

Cette élection ne put être validée, et plus tard Mme Gabrielle Aymer de la Chevallerie, nièce de la vénérable fondatrice, fut nommée supérieure générale : c'est elle qui gouverne aujourd'hui la congrégation, dont sa vénérable tante avait été la fondatrice.

Un schisme s'est élevé dans ces derniers temps, dans la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Mme Esther de Guerry, dont il vient d'être parlé, s'est violemment séparée, avec une vingtaine de religieuses, du reste de la communauté. Le prétexte de cette séparation fut la modification que Mgr Bonamie voulut apporter aux Constitutions. Le différend fut déféré au Souverain Pontife, qui ordonna l'obéissance; mais la guerre était déclarée, et l'on ne voulut pas se soumettre. Mme de Guerry, en se séparant, demanda à rentrer dans les biens qu'elle avait apportés à la communauté, et elle exigeait une restitution de douze cent mille francs. La communauté n'étant pas approuvée par l'Etat, la donation qui avait été faite de ces biens n'a point été regardée comme valide par les tribunaux devant lesquels le procès a été porté. Mais la somme réclamée par Mme de Guerry a été réduite à quatre cent vingt-cinq mille francs, par arrêt de la Cour impériale de Paris, février 1858.

Statuts de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

Le but de l'institut est de retracer les quatre âges de Notre-Seigneur Jésus-Christ; son enfance, sa vie cachée, sa vie évangélique, et sa vie crucifiée, et de propager la dévotion envers les sacrés cœurs de Jésus et de Marie (1).

Pour retracer l'enfance de Jésus-Christ, les membres de la Congrégation ouvrent des écoles gratuites pour les enfants pauvres, et tiennent des collèges et pensionnats où ils se font un devoir d'admettre gratuitement un certain nombre d'enfants, suivant que le permettent les ressources de chaque maison. Pour retracer la vie cachée de Jésus-Christ, ils tendent à réparer par l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'autel les injures faites aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie par les crimes des pécheurs.

Ils retracent la vie évangélique du Sauveur par la prédication de l'Évangile et par les missions.

Ils doivent rappeler la vie crucifiée de

(1) Pour propager la véritable dévotion envers les sacrés cœurs de Jésus et de Marie, telle qu'elle est approuvée par le Saint-Siège apostolique, on admet à la communion spéciale des prières les fidèles qui, vivant au milieu du siècle, désireraient

cependant mener une vie plus chrétienne. Ils forment une association extérieure placée sous le patronage de saint Jean-François Régis, et dont les membres prennent l'engagement de se conformer aux exercices de piété qui leur sont indiqués.

Jésus-Christ par la pratique de la mortification chrétienne.

La Congrégation a pour patron particulier saint Joseph, et pour protecteurs particuliers, saint Augustin, saint Dominique, saint Bernard et saint Pacôme.

Le fondement de la Règle est la Règle de Saint-Benoît. Les frères vivent en commun dans les pratiques régulières, sous l'obéissance du supérieur général et des supérieurs particuliers; ils font des vœux perpétuels, mais simples, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Les sœurs font les mêmes vœux, vivent aussi sous la même règle, sous l'obéissance du supérieur général de toute la Congrégation, de la supérieure générale des sœurs, et du supérieur et de la supérieure de chaque maison particulière.

Il y a dans la Congrégation trois classes : 1^o celle des prêtres, qui portent après leur profession le nom de *révérends pères*, et sont spécialement destinés aux missions, à l'enseignement dans les séminaires et collèges, aux autres fonctions du ministère sacré et à l'exercice des différentes charges de la Congrégation; 2^o celle des frères de chœur, qui ne peuvent, à moins d'une décision solennelle du supérieur général et de l'assentiment de la majorité de son conseil, être promus au sacerdoce, et dont les fonctions ordinaires sont la récitation journalière de l'Office canonial, l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement et la tenue des écoles gratuites; 3^o enfin celle des frères convers, qui sont appliqués aux travaux manuels et employés pour l'adoration perpétuelle (1).

Les sœurs de la Congrégation se composent de sœurs chargées de l'enseignement, de sœurs de chœur, qui sont spécialement consacrées à la récitation publique de l'Office divin, et à l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement; de sœurs converses, qui sont employées aux travaux manuels, et de sœurs données, qui se retirent dans les maisons de la Congrégation pour vivre dans la retraite, mais sans être liées comme les autres par des vœux.

Les frères sont gouvernés par le très-révérend P. supérieur général de toute la Congrégation, lequel est toujours nommé à vie et désigne lui-même un vicaire général chargé du gouvernement *par interim*, en cas de mort du supérieur général. L'élection est faite au chapitre par le vicaire, par tous les membres en exercice du conseil de la maison principale, et par tous ceux qui sont membres du chapitre général.

Les sœurs sont gouvernées par une supérieure générale, qui est aussi nommée à vie par la sœur vicaire générale, par trois dignitaires de la maison principale, assistées de sept religieuses de chœur, aux votes desquelles se joindront les votes écrits envoyés par toutes les supérieures locales. La

(1) Il y a en outre les *donnes*, qui se retirent dans les maisons de l'institut pour vivre dans la retraite et sans faire de vœux, et qui sont seulement

supérieure générale doit toujours demeurer dans la même ville où réside le supérieur général; elle fait vœu d'obéissance entre ses mains, et doit, tous les ans, lui adresser un rapport écrit de son administration, quant au spirituel et au temporel.

Le supérieur général est assisté d'un conseil de cinq membres, qui sont : le prieur, le maître des novices, le procureur et deux frères profès choisis par le chapitre général. Ce conseil se réunit deux fois par mois, et dans les choses importantes, et, sauf les cas d'urgence, le supérieur général ne peut rien décider sans son avis ni contre l'avis de la majorité. Mais aussi la délibération du conseil ne peut avoir d'effet sans le consentement du supérieur général, dont la voix est toujours prépondérante en cas de partage.

La supérieure générale a aussi un conseil sans l'avis duquel elle ne peut rien décider dans les affaires spirituelles ou temporelles d'un grand intérêt. Ce conseil est composé de la prieure, de la maîtresse des novices, de la sœur économme, des deux sœurs les plus anciennes de profession, et de trois autres sœurs professes à son choix.

Tous les cinq ans au moins, il se tient dans la maison principale un chapitre général qui est convoqué *de droit* pour le 1^{er} septembre de chaque cinquième année, à moins que des circonstances de la plus haute gravité ne rendent la réunion très-difficile ou dangereuse. Ce chapitre se compose du supérieur général, de tous les membres du conseil de la maison principale, et d'un certain nombre de supérieurs locaux et de délégués nommés spécialement pour chaque chapitre. Les droits de ce chapitre sont fort étendus, en ce qui concerne le bien de la congrégation; mais ils sont fixés de manière à ne pas entraver d'une façon fâcheuse l'autorité respectable du supérieur général. Les décrets du chapitre général doivent toujours être soumis à l'approbation du Saint-Siège, autrement ils demeurent sans force ni valeur.

Pendant la tenue du chapitre général des frères, la supérieure générale des sœurs tient aussi son chapitre général, auquel sont appelées de droit toutes les supérieures locales. La supérieure générale peut leur adjoindre, jusqu'à concurrence du tiers de leur nombre, d'autres sœurs désignées par elle. Les droits du chapitre général sont aussi fort étendus, mais ils sont subordonnés à un concours de volontés dont l'action est sagement maintenue par la haute suprématie du supérieur général, de la supérieure générale et de leur conseil. Les Règlements adoptés sont soumis à l'approbation du supérieur général et de son conseil, et ensuite à la sanction du Souverain Pontife pour avoir force de loi. Chaque maison de frères est gouvernée par un su-

soumis, suivant leur sexe, au supérieur ou à la supérieure de chaque maison, en ce qui touche le bon ordre.



périeur local nommé pour trois ans par le supérieur général, qui conserve toujours la faculté, d'accord avec la majorité du conseil de la maison principale, de le rappeler plus tôt, s'il le juge convenable, de même qu'il peut le continuer tacitement ou formellement dans ses fonctions, à l'expiration des trois années. Chaque supérieur local est assisté d'un conseil composé du prier, du maître des novices, du procureur et d'un autre père à son choix. Il doit réunir ce conseil au moins deux fois par mois, ne rien faire sans son avis, qu'il n'est cependant tenu de suivre que dans les cas où il y aurait unanimité.

Toutes les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux maisons des sœurs, à l'égard desquelles la supérieure générale exerce les droits attribués par ces dispositions au supérieur général.

Chaque année, le supérieur général envoie des Pères visiteurs dans les maisons de frères et de sœurs de la congrégation qu'il n'a pas visitées lui-même dans le cours de l'année. Les fonctions de ces délégués consistent à examiner avec le plus grand soin, si les observances régulières y sont en vigueur, si tous ceux qui sont en charge s'acquittent exactement de leurs devoirs, si l'esprit de l'institut est religieusement conservé, si le noviciat, si le séminaire, le collège ou les maisons d'éducation sont dirigés avec soin, si l'administration du temporel est dans un état inquiétant ou prospère. Les visiteurs rédigent, de toutes leurs observations et inquisitions, un procès-verbal auquel ils joignent les pièces à l'appui, et ils adressent le tout au supérieur général, auquel ils ne doivent rien cacher, sous les peines les plus graves.

Le supérieur général doit faire lui-même tous les ans, la visite de la maison principale des sœurs.

Le pouvoir d'admettre les postulants n'appartient qu'au supérieur général ou à ses délégués spéciaux. La durée du noviciat est de dix-huit mois; le supérieur général peut donner, après avis du conseil, dispense des six derniers mois. Le temps du noviciat expiré, le novice est proposé, après consentement du supérieur général ou du supérieur local, à la profession dans un chapitre tenu par le supérieur local, si la maison a été désignée par le chapitre général pour recevoir les vœux. Le chapitre d'admission se compose des prêtres profès, et c'est après examen des titres du novice que celui-ci est admis; le scrutin est secret, et le novice doit réunir les deux tiers des suffrages. Les vœux doivent être faits dans les deux mois, sous peine de déchéance.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux sœurs (1).

L'instruction de la jeunesse et les écoles gratuites étant une des principales obligations de la congrégation, les Statuts ré-

glent d'une manière très-sage à quels membres sont confiés le soin de présider aux classes gratuites ou au pensionnat, et les précautions que les supérieurs ou supérieures doivent prendre, dans l'intérêt de l'éducation littéraire et religieuse des écoles.

L'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'autel étant aussi un des principaux devoirs de la congrégation, elle a lieu de nuit et de jour, dans toute maison composée de trente-six personnes, s'il s'agit d'une maison de frères, et de dix-huit personnes, s'il s'agit d'une maison de sœurs. Les adorations sont successives autant que possible, et eu égard au nombre et aux occupations des membres de la maison.

Au moment de l'adoration, les frères et les sœurs portent toujours le long manteau d'écarlate.

Les Missions étrangères, qui sont une des œuvres principales de la Congrégation, sont mises sous la protection spéciale de la très-sainte Vierge, de l'archange saint Michel, et de saint Joseph. Elles sont soumises à des supérieurs particuliers, qui relèvent du supérieur général, auquel ils rendent compte chaque année de leur mission. Les missionnaires doivent se conformer en tout aux règles tracées par le Saint-Siège apostolique, pour les missions où ils pourraient être employés.

Les membres de la Congrégation, devant rappeler la vie de Jésus-Christ crucifié, ajoutent aux prescriptions de l'Eglise certaines pratiques particulières, concernant les jeûnes. Ainsi, tous ceux qui ont atteint l'âge de vingt et un ans accomplis jeûnent le premier vendredi de chaque mois, la veille des fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, du Sacré-Cœur de Marie, de saint Joseph, de saint Benoît, de saint Pacôme, de saint Augustin, de saint Jean-François Régis, de saint Dominique, de saint Bernard, et la veille des six fêtes suivantes de la très-sainte Vierge, savoir : la Purification, l'Annonciation, la Nativité, la Conception, la Présentation, et Notre-Dame de Paix. Cette dernière fête se célèbre le 9 juillet, et Sa Sainteté Pie VII y a attaché des indulgences. Les jeûnes de règle sont toujours accompagnés de l'abstinence.

Il y a toutes les semaines un chapitre de coulpe pour les frères (deux pour les sœurs), dans lesquels les membres de la Congrégation s'accusent publiquement des fautes extérieures qu'ils ont pu commettre contre la Règle, suivant ce qui s'observe ordinairement dans cette pratique commune à presque toutes les Règles des ordres religieux.

Les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus, du Sacré-Cœur de Marie, et du patronage de Saint-Joseph (3^e dimanche après Pâques), sont célébrées avec solennité dans toutes les maisons de la congrégation, comme étant les principales fêtes propres à l'institut.

(1) Les Statuts imprimés à Troyes en 1826 n'exigent cependant, pour l'admission aux vœux, que la moitié des suffrages du chapitre.

Les sœurs portent en santé des chemises et des bas de laine. Les draps sont aussi de laine ; elles se couchent vêtues.

Elles se lèvent en tout temps à cinq heures du matin, et se couchent à neuf heures du soir, dans un dortoir commun. Les travaux et les occupations des frères entraînant beaucoup de fatigues, le gras et le maigre leur sont permis ; ils font trois repas ; une collation peut être permise par les supérieurs aux frères jeunes ou fatigués.

Les sœurs font aussi trois repas : le déjeuner à sept heures du matin, le dîner à onze heures, le souper à six heures et demie.

Les sœurs âgées de vingt et un ans accomplis et en bonne santé font toujours maigre, sauf dispense des supérieurs pour cause de maladie, faiblesse ou travaux pénibles. Dans ces cas-là, une collation peut être permise, de même que pour des causes opposées les supérieurs peuvent permettre aux sœurs âgées de moins de vingt et un ans accomplis de faire maigre ; mais les sœurs ne peuvent s'imposer d'elles-mêmes aucune mortification ou privation en dehors de la règle.

La nourriture des sœurs comme celle des frères doit être saine, mais commune et conforme aux productions du pays, sans recherche ni superfluités.

Costume de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et Marie.

Le costume tel qu'il est porté déjà dans l'Amérique et l'Océanie, et tel qu'il sera porté en Europe par les frères profès, lorsqu'un chapitre général l'aura décidé, est ainsi déterminé par les Statuts : la soutane blanche, une pèlerine de couleur blanche, le manteau blanc, le cordon blanc, les bas blancs, le scapulaire des Sacrés Cœurs, le chapeau ecclésiastique. La pèlerine ne devra descendre que de quatre pouces au-dessus du coude ; elle ne sera attachée que par deux boutons placés au haut de la pèlerine, à partir du cou, et il n'y aura qu'un doigt de distance entre les deux boutons. Le scapulaire, aussi de couleur blanche, descendra jusqu'aux genoux et sera d'une égale longueur des deux côtés. Les extrémités en seront carrées. La largeur sera de dix à douze pouces. Les sacrés cœurs brodés sur le scapulaire auront trois pouces de hauteur à partir de la croix ou des flammes ; ils seront entourés d'une couronne d'épines de trois branches entrelacées. La circonférence de la couronne sera de quinze pouces. Le manteau blanc sera assez long pour couvrir tout le corps, sans col et sans pèlerine.

En attendant qu'on porte cet habit religieux, tous les membres de la Congrégation, qui sont dans les ordres sacrés, portent la soutane ordinaire, le chapeau ecclésiastique, le cordon au lieu de ceinture, et la barrette dans l'intérieur de la maison. Ils la portent aussi à l'église avec le rochet à manches, sans broderies et sans garnitures. L'hiver, ils portent sur leur soutane une houppelande de couleur noire.

Le costume adopté et porté par les sœurs

(1) Voy. à la fin du vol. nos 216, 217.

professes est une robe de laine blanche, un voile clair de laine, blanc, un cordon blanc, un scapulaire de couleur blanche, où est brodée en laine de couleur rouge l'image des sacrés cœurs de Jésus et de Marie. La coiffure est de percale et de mousseline blanches ; un manteau long de laine blanche pour les sœurs de chœur, et un manteau long de laine écarlate pour le moment où les sœurs soit de chœur, soit converses, font l'heure d'adoration devant le très-saint Sacrement, complètent ce costume. Les glands du cordon de la supérieure générale sont en laine écarlate ; son manteau est bordé d'un velours écarlate ; le scapulaire est brodé en soie or et argent.

Le costume des novices est semblable à celui des sœurs professes, à l'exception qu'elles n'ont ni scapulaire, ni cordon, ni manteau, et que leur voile est de mousseline blanche, petit et attaché sur le devant de la coiffure. (1)

SACRÉS COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE (CONGRÉGATION DES), maison mère aux *Brouzils (Vendée).*

M. P. Mounereau, fondateur de la Congrégation des religieuses des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

M. Pierre Mounereau naquit à Saint-Martin des Noyers (diocèse de Luçon), le 23 juillet 1787. Il fut baptisé par le vénérable curé de la paroisse, M. Guillet, qui se tint caché chez les parents de M. Mounereau pendant tout le temps que dura la révolution de 1793, et qui lui fit faire sa première communion à l'âge de douze ans. M. Mounereau resta dans le monde jusqu'à l'âge de dix-huit ans. A cette époque, ayant eu une maladie grave, il fit des réflexions sérieuses sur la vanité des choses de la terre, et résolut d'embrasser l'état ecclésiastique. Il entra le 2 novembre 1808 au petit séminaire de Chavagnes-en-Pailliers (Vendée), établi et dirigé par le R. P. Baudoin, fondateur de la congrégation des Enfants de Marie immaculée, Oblats de Saint-Hilaire, et de la société des Ursulines de Jésus. Il sut apprécier le bonheur qu'il avait d'être sous la direction de cet homme de Dieu. Après avoir fait rapidement ses études, il fut ordonné prêtre à l'âge de 25 ans, dans la chapelle du petit séminaire de Chavagnes, par Mgr Gabriel-Laurent Paillou, qui gouvernait alors les diocèses réunis de la Rochelle et de Luçon. Il remplit successivement les fonctions de vicaire aux Sables-d'Olonne, à Fontenay-le-Comte, à la Garnache et à Aizenay. Enfin, en 1814, il fut nommé curé de la paroisse de Notre-Dame des Brouzils, où il se rendit la veille de l'Assomption. Dans l'instruction qu'il fit le lendemain à la Messe paroissiale, il conjura ardemment Marie de le bénir avec le troupeau qui lui était confié. Depuis cette époque, il ne cessa point de mettre sa confiance en la Mère de Dieu et de gouverner sa paroisse avec beaucoup de zèle et de piété. M. Mounereau est décédé le 26 avril

1836. Sa mort sainte a dignement couronné sa vie édifiante.

En arrivant aux Brouzils, M. Mounereau y avait trouvé une excellente institutrice, Mme Macé (Angélique-Urbaine Jourdain), native de Château-Gontier. Quelque zélée quelle fût pour l'instruction de la jeunesse, le sage pasteur, persuadé que des personnes spécialement consacrées à Dieu feraient encore plus de bien, pria le R. P. Baudoin de lui envoyer quelques religieuses de la Congrégation qu'il avait fondée. Ses desirs n'ayant pu être satisfaits, l'institutrice et deux jeunes personnes, devant lesquelles il avait parlé de la beauté et des avantages de la vie religieuse, conçurent le désir d'embrasser ce saint état. Elles le firent connaître au pieux pasteur, qui en éprouva une vive satisfaction et se chargea de les diriger dans la voie des conseils évangéliques. En 1818, elles se réunirent dans une maison particulière, et s'assujettirent à un règlement que leur donna leur vénéré père. Mme Macé, qui avait reçu le nom de sœur de l'Ascension, conserva l'autorité sur ses jeunes associées jusqu'à sa mort, qui arriva en 1824. Elle fut remplacée par la sœur Marie de Jésus, née aux Brouzils, et appelée dans le monde Marie-Anne-Charlotte Payraudeau. Quoiqu'elle ne fût âgée que de 23 ans, elle était bien digne de la confiance qu'on lui témoignait. Elle donna l'exemple de toutes les vertus à ses sœurs, dont le nombre s'augmenta bientôt. Ce qui la distinguait surtout, c'était sa dévotion envers la sainte Eucharistie. Quand elle était devant le saint Sacrement elle ne pouvait contenir les élans de son amour; on l'entendait souvent s'écrier: « O mon divin époux! ô cher objet de mon amour! » Très-souvent, après qu'elle s'était approchée de la table sainte, elle versait des larmes de bonheur et de reconnaissance. Les jours où elle était privée de la sainte communion, elle ressentait une tristesse qu'elle ne pouvait pas dissimuler, quoiqu'elle eût un caractère très-gai. L'amour dont elle était embrasée pour Dieu la faisait sans cesse soupirer après le moment où il lui serait donné de jouir dans le ciel de sa douce présence. Aussi, quand elle fut atteinte de la maladie qui l'emporta, le vénérable fondateur de la Congrégation dont elle était supérieure, perdant toute espérance de la conserver, lui dit que ses vœux allaient enfin être accomplis; qu'elle allait voir Notre-Seigneur Jésus-Christ et les merveilles du paradis. A ces mots elle sourit et poussa un cri de joie. Un quart d'heure après elle rendit le dernier soupir, le 7 novembre 1835.

On élut pour lui succéder sa sœur, Agnès-Emmanuelle-Perpétue Payraudeau, appelée en religion Marie du Sacré-Cœur, qui marcha sur ses traces et fit une mort édifiante le 2 avril 1851. La Congrégation a grandi au milieu des épreuves, sous la haute protection de Mgr Soyer et par les soins paternels de Mgr Baillès, son successeur. Elle compte aujourd'hui 200 religieuses, et 44

(1) Voy. à la fin du vol., n° 218.

établissements répartis dans trois diocèses.

Statuts de la Congrégation des religieuses des Sacrés Cœurs.

Le premier but que se proposent les religieuses des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie est de s'unir au divin cœur de Jésus par un culte d'adoration, d'amour et d'imitation; elles se proposent aussi de faire amende honorable à ce divin cœur pour les outrages qu'il a reçus et qu'il reçoit dans le sacrement de son amour.

Le second but est d'honorer et d'imiter d'une manière toute spéciale le très-saint et immaculé cœur de Marie, leur tendre mère.

Leur troisième but enfin est l'instruction des petites filles de la campagne, et principalement des pauvres; elles instruisent gratuitement ces dernières.

La Congrégation des religieuses des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie se compose: 1° des religieuses institutrices ou de chœur; 2° des sœurs de travail.

Elle est régie et gouvernée par un conseil composé de cinq membres, c'est-à-dire d'une supérieure, d'une assistante et de trois conseillères. Ce conseil doit être renouvelé tous les trois ans, à la majorité des voix, par scrutin secret.

Les novices font une année ou deux de noviciat avant d'être admises à l'émission des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour cinq ans. Ce temps écoulé, elles font un second noviciat d'une année, ou pour le moins de six mois, après lequel on les admet aux vœux perpétuels.

En vertu de leur vœu d'obéissance, les religieuses des Sacrés Cœurs sont tenues d'obéir: 1° à Notre Saint-Père le Pape; 2° à Mgr l'évêque du diocèse où se trouve la maison mère; 3° au supérieur élu ou approuvé par le seigneur évêque; 4° à la supérieure générale et à ses assistantes.

Costume des religieuses des Sacrés Cœurs.

La robe est en grosse étoffe de couleur noire avec pèlerine semblable. La coiffure, de forme conique, est blanche et se termine en pointe vers le front; le bandeau est de même couleur; le cou est couvert d'une guimpe blanche. Un voile noir tombant sur les épaules couvre la tête. Un cœur d'argent surmonté d'une croix est suspendu par une ganse noire et fixé sur la poitrine par une épingle.

Les religieuses portent un cordon noir qui touche presque la terre. Les extrémités se terminent par plusieurs glands. A ce cordon est attaché, du côté gauche, un chapelet d'assez grande dimension, dont le crucifix a dix ou douze centimètres de longueur. (1)

SACRÉS COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE
(CONGRÉGATION DES), établie à l'abbaye de Saint-Fuscien, près Amiens (Somme).

L'origine de cette humble congrégation

remonte à l'année 1818. M. Lardeur, son supérieur actuel, dont Dieu s'est servi pour lui donner naissance, n'était alors qu'un simple laïque engagé dans les liens du mariage et père de cinq enfants. Touché d'une grâce particulière, il se sentit appelé à renoncer au monde et à se consacrer à Dieu par la profession religieuse. Ce ne fut toutefois que d'après la direction de deux ecclésiastiques de la plus haute réputation de vertu et de science, qu'il tourna toutes ses vues vers la nouvelle vocation que Dieu lui montrait.

Du consentement de son épouse, il se retira avec elle et ses enfants à Dohem-Mesnil, village d'Artois, où il avait une terre. Son dessein était d'y faire ses études ecclésiastiques et d'y commencer l'éducation de ses enfants, avec l'aide, et sous la direction de l'un des ecclésiastiques dont on vient de parler, qui avait établi là un petit séminaire.

Le curé-doyen de l'endroit était un respectable vieillard plein de zèle et de vertus. Il avait eu, avant la révolution, des rapports intimes avec M. l'abbé Cossart, prêtre d'un talent et d'un mérite si reconnus, qu'ils lui valurent d'abord l'administration d'une cure importante à laquelle était attaché un bénéfice considérable, et l'appelèrent ensuite, en 1789, à siéger parmi les membres de l'assemblée constituante. Or, M. Cossart avait entrepris à cette époque de fonder dans sa paroisse, située près Boulogne-sur-Mer, une espèce de *Séminaire de maîtres d'école*. Il avait même fait construire une maison à cette fin; mais les événements politiques ayant pris la direction que l'on sait, il fut obligé de renoncer à son entreprise.

Le curé de Dohem, maintes années plus tard, conservait un vif désir de voir réaliser cette bonne œuvre. Il eût bien voulu l'entreprendre à son tour, mais son grand âge et ses fonctions pastorales ne lui permettaient pas de s'y livrer comme il l'eût désiré. Il jeta les yeux sur M. Lardeur, lui confia ses vues, lui fit comprendre quels fruits une institution de ce genre devrait produire, et il le pria d'y prêter son concours.

M. Lardeur qui n'avait d'autre intention que de se faire ordonner prêtre au plus tôt, pour entrer ensuite dans la Compagnie de Jésus, selon qu'il l'avait concerté avec le P. provincial d'alors et les PP. supérieurs de Saint-Acheul, prit conseil. Ses guides spirituels jugèrent à propos qu'il donnât quelques soins à l'œuvre projetée, dans ses moments de loisir, sans déroger en rien au règlement de vie auquel il s'était assujéti. C'est ainsi que la divine Providence, qui conduit souvent les choses à ses fins par des voies secrètes, initiait, à son insu, M. Lardeur au ministère pour lequel elle l'avait destiné, y faisant concourir indirectement ce dessein même de se faire Jésuite; car elle sut bien, dans la suite, mettre des obstacles insurmontables à son exécution.

Une maison fut achetée, on fit connaître l'établissement; un certain nombre d'élèves

se présentèrent. Parmi eux se rencontra un jeune homme de dix-huit ans, déjà tout formé, et dont les qualités le rendaient propre à être le moniteur de ses condisciples. On le plaça à leur tête, et sous la direction de M. Lardeur, et par les soins du bon curé, cette école normale primaire, la première, croit-on, qui ait existé en France, prospéra à souhait. La bonne conduite des sujets qui en sortirent et qui furent répandus dans les paroisses du diocèse d'Arras, fit honneur à l'établissement qui les avait formés; l'Œuvre atteignait son but, et le conseil général lui fit des allocations en titre d'encouragement.

Ce premier succès inspira à M. Lardeur le désir d'étendre le bienfait de l'éducation chrétienne, que les enfants de la campagne allaient recevoir par l'entremise des maîtres qu'il leur formait, aux jeunes gens appartenant aux classes intermédiaires de la société: ces classes si nombreuses, et si dignes d'intérêt, et que les institutions ecclésiastiques et religieuses semblaient négliger complètement pour ne s'occuper que des classes extrêmes. Pour combler cette lacune, du moins autant qu'il était en son pouvoir, il admit à l'école de Dohem, des jeunes gens qui se destinaient aux professions agricoles, commerciales et industrielles.

Mais cette école était purement laïque, et M. Lardeur sentait que pour perpétuer l'institution et opérer le bien qu'il souhaitait, il serait avantageux, nécessaire même, qu'elle fût dirigée par des religieux. Une circonstance imprévue devait lui offrir les moyens de réaliser cette pensée. Des raisons personnelles l'ayant porté à aller prendre à Amiens les avis d'un P. Jésuite, connu par son zèle et ses vertus, il se rencontra que Mgr de Chabons méditait alors l'érection d'une congrégation religieuse, pour la tenue des écoles paroissiales de son diocèse. Il avait obtenu du roi Louis XVIII, une ordonnance qui en autorisait la formation. Le religieux consulté n'eut pas plutôt connaissance de ce que faisait M. Lardeur à Dohem, qu'il se hâta d'en parler à Monseigneur. On entama une négociation à l'effet d'obtenir que M. Lardeur voulût bien prêter son concours à l'Œuvre, et en diriger au moins les commencements. On lui confia d'abord un homme d'un âge mûr, sur qui on avait jeté les yeux, pour remplir dans le noviciat futur les fonctions d'administrateur. Il demeura quelque temps à Dohem pour s'y former, sous les yeux de M. Lardeur, au nouveau genre de vie qu'il allait embrasser. Mgr annonça par un Mandement la fondation de la nouvelle congrégation, et le 2 février 1824, il fit lui-même la cérémonie de l'ouverture à Longueau près Amiens, où l'on avait établi provisoirement les premiers postulants.

Au bout d'un an le noviciat était établi, et le 19 mars 1825, fête de saint Joseph, six postulants recevaient solennellement l'habit religieux dans la cathédrale, des mains de Mgr de Chabons. Un mois plus tard une nouvelle prise d'habit avait lieu, et de nouveaux sujets continuaient à se présenter.

On avait hâte de voir les nouveaux instituteurs à l'œuvre; mais les fondateurs redoutaient les suites d'une trop grande précipitation; néanmoins cédant aux instances de personnes aux sentiments desquelles ils croyaient devoir déférer, ils consentirent à installer les frères de Saint-Joseph dans les paroisses qui avaient la faculté d'en entretenir deux. Là, ils remplissaient les fonctions de maîtres d'école et de chantres. Les enfants de la campagne, tout en recevant auprès de ces religieux l'instruction élémentaire dont ils avaient besoin, étaient en même temps imbus des préceptes de la morale chrétienne, et accoutumés de bonne heure à la pratique des devoirs religieux. L'installation seule de ces quelques religieux était déjà une amélioration sensible; car elle excita l'émulation parmi les instituteurs du pays, et fut l'occasion d'une réforme avantageuse dans la tenue de leurs écoles. On songea alors à procurer à la congrégation naissante un domicile stable, car la maison qu'elle occupait à Longueau n'avait été prise qu'en location. M. Lardeur fit l'acquisition de l'ancienne abbaye de Saint-Fuscien, par le moyen d'un legs considérable qu'un ecclésiastique venait de lui faire, uniquement en vue de l'Œuvre, sans détermination néanmoins de temps ni de lieu (1). Quant aux premiers frais d'instruction et d'entretien des novices, ils furent couverts, partie par le revenu d'une quête que Mgr ordonna dans tout le diocèse, partie par quelques allocations du conseil général.

La bénédiction de la maison et l'installation des religieux et des novices eut lieu en novembre 1825. M. l'abbé Dozé, vicaire général du diocèse, nommé quelques mois plus tard évêque de Nevers, fut chargé par Mgr de faire cette cérémonie, que M. l'abbé Affre, le martyr de la charité, le R. P. Loriguet, supérieur de Saint-Acheul, et plusieurs autres ecclésiastiques de mérite, honorèrent de leur présence. La bénédiction fut suivie d'une troisième prise d'habit.

M. Lardeur, selon ses vues touchant l'éducation des enfants de la classe moyenne, proposa l'adjonction d'un pensionnat professionnel au noviciat. Mgr de Chabons, qui voyait dans cet établissement un moyen de ressources temporelles pour la congrégation, entra facilement dans le projet.

Ce qui restait des bâtiments de l'ancienne abbaye ne consistait qu'en un corps de logis assez vaste, et en d'autres petites constructions impropres à l'habitation. Il fallut donc élever un nouveau bâtiment : M. Lardeur en fit les frais de ses propres deniers (2). Mgr voulut encore donner une certaine solennité à la pose de la première pierre. Le bâtiment fut bientôt élevé, et l'année suivante on put recevoir des élèves.

L'entreprise des deux œuvres distinctes nécessita la division des membres de la nou-

velle congrégation en deux catégories. Ceux qu'on destinait à professer dans le pensionnat professionnel devaient nécessairement posséder des connaissances plus étendues que leurs confrères destinés à enseigner dans les campagnes. Il fut même jugé à propos que plusieurs des premiers élèves fussent élevés au sacerdoce, afin que les exercices religieux pussent se faire commodément dans l'intérieur de l'établissement. La Providence pourvut à ce nouveau besoin, en envoyant plusieurs sujets qui avaient fait leurs humanités et qui furent bientôt préparés à la prêtrise.

Le pensionnat prenait peu à peu du développement; on voyait avec bonheur le bien s'opérer par ces deux entreprises, de la réunion desquelles on espérait les meilleurs résultats. Mais la révolution de juillet 1830 vint entraver l'Œuvre commencée sous d'heureux auspices. Cette révolution était, en effet, de nature à inspirer les craintes les plus sérieuses à la nouvelle congrégation. Ses membres n'étaient pas plus à l'abri des vexations que le clergé. Des corps de garde furent établis dans les maisons qu'occupaient les frères; eux-mêmes furent contraints de faire à leur tour la ronde nocturne; ceux de Saint-Fuscien furent assujettis à la même loi.

Mgr de Chabons, consulté sur ce qu'il serait prudent de faire, jugea qu'il serait avantageux, dans ces fâcheuses conjonctures, d'accepter l'offre plusieurs fois réitérée d'un établissement en Belgique, ajoutant qu'il importait à la conservation de la petite société, qu'elle eût un asile hors du royaume, en cas d'événements semblables à ceux qui agitaient l'État.

Il faut dire que parmi les élèves du pensionnat se trouvait un certain nombre de jeunes belges que leurs familles, pour cause de religion, envoyaient en France faire leurs études. Ces familles, la plupart d'une condition élevée, satisfaites de la manière dont on formait leurs enfants à Saint-Fuscien, sollicitèrent vivement, lors de la révolution des Pays-Bas (postérieure de quelques mois seulement à celle de la France) l'établissement d'une maison de l'institut en Belgique, assurant l'accueil le plus sympathique et le succès le plus certain. L'archevêque de Malines, aujourd'hui cardinal, qui connaissait M. Lardeur, joignit ses instances aux leurs; mais la révolution de juillet plaida plus éloquemment en leur faveur que toutes leurs démarches.

On rappela la plupart des frères placés dans les paroisses; on en congédia quelques-uns dont on avait eu à se plaindre; un petit nombre fut laissé à Saint-Fuscien, et le reste se dirigea vers la Belgique. L'archevêque de Malines s'était mis à la recherche d'une maison convenable, et l'on avait trouvé

(1) De sorte que M. Lardeur eût pu en disposer aussi bien en faveur de la maison de Dohem que de celle du diocèse d'Amiens, et même la réserver pour un temps à venir.

(2) On mentionne ces circonstances, parce qu'on a cherché à susciter des embarras au sujet de ces acquisitions et constructions.

à Deurne, dans le Brabant septentrional, ce qu'on désirait.

Sur cette terre d'exil, il n'était pas loisible à la Congrégation de se renfermer dans ses attributions primitives. Les élèves qu'on lui présentait appartenaient pour la plupart à la noblesse et au haut commerce, et il fallait leur offrir une éducation assortie à leur rang. L'admission qu'on avait faite depuis quelques années de plusieurs sujets qui, comme on l'a dit plus haut, avaient fait leurs humanités, en donnait les moyens. On les mit à l'œuvre, et dès le début, l'établissement obtint un succès inouï, pourrait-on dire. En deux ou trois années, il s'acquit une telle réputation dans le pays, que le nombre des élèves s'éleva à cent cinquante. Mgr l'archevêque pressa alors M. Lardeur de dresser les Constitutions de la congrégation. Sa Grandeur lui donnait bien l'assurance de sa protection perpétuelle; mais de peur que ses successeurs ne portassent pas le même intérêt à l'œuvre, il jugeait cette mesure nécessaire à sa conservation. M. Lardeur suivit ce conseil, et Sa Grandeur revêtit les Constitutions de la plus bienveillante approbation.

Ce fut vers le même temps que M. Lardeur reçut les ordres sacrés. On a vu qu'il avait été tellement impliqué dans les affaires de la Congrégation qu'il ne lui était plus possible de s'en dégager pour suivre son projet d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Lui faire embrasser les intérêts spirituels aussi bien que matériels de la petite société était, selon l'avis des prélats et des directeurs qu'il consultait, le terme où la divine Providence avait voulu le conduire.

En conséquence, un saint prêtre, religieux, connu de tout le clergé français par ses nombreuses et fructueuses retraites ecclésiastiques, le P. Maxime Debussy, mort en odeur de sainteté, qui avait dirigé longtemps M. Lardeur, fut chargé par Mgr de Chabons, de demander à Rome les dispenses nécessaires pour l'ordination de M. Lardeur; car son épouse était encore en vie. Sa Sainteté, Léon XII, les accorda avec des faveurs toutes particulières, approuvant ainsi (indirectement, il est vrai) la Congrégation; puisque c'était surtout en sa considération qu'elle accordait les dispenses demandées, comme elle le témoignait dans le bref expédié à cet effet. Mgr de Chabons, à qui l'âge et les infirmités ne permettaient plus de faire d'ordination, voulut au moins conférer la tonsure à M. Lardeur, qui reçut tous les autres ordres dans l'espace de quelques jours des mains de Mgr l'archevêque de Malines.

L'établissement de Belgique continuait à marcher dans une voie de prospérité qu'on n'aurait jamais osé espérer; mais la mesure des épreuves par lesquelles les œuvres de Dieu ne manquent jamais de passer n'était pas remplie, les plus rudes allaient arriver. La Belgique venait de se soustraire à la domination du roi Guillaume d'Orange. Malgré la proclamation de l'indépendance

belge, le roi de Hollande comptait encore des partisans qu'on nommait orangistes.

Comme les enfants embrassent d'ordinaire les opinions de leurs parents, il se forma, parmi les élèves de la maison de Deurne, deux partis qui avaient entre eux de vives altercations, malgré les précautions qu'on prit pour les éviter, soit en empêchant tout journal de pénétrer dans le collège, soit en usant d'autres mesures que suggérait la prudence; mais les patriotes qui avaient eu le dessus dans le pays, voulaient aussi l'emporter dans le collège. Les parents soutinrent la querelle de leurs enfants, et les patriotes, à qui l'établissement devait en partie sa fondation et sa prospérité, prétendirent lui imposer de résister au parti orangiste, menaçant de faire tomber la maison si l'on ne se déclarait pas ouvertement pour leurs opinions. La chose était facile dans un pays où tout le monde presque se livre aux spéculations de bourse: un simple bruit répandu suffisait quelquefois pour occasionner une ruine complète. Dans cette situation critique, il fallait prendre un parti; d'un côté comme de l'autre, on allait se créer des ennemis. On crut que le plus sage était de songer à rentrer en France où les troubles étaient calmés, et où l'on concevait l'espoir de se rétablir d'une manière stable. Mgr l'archevêque apprit avec une sensible peine cette résolution; il regrettait vivement que le bien, si heureusement commencé par la Congrégation, ne pût se continuer. On lui représenta qu'il y avait alors assez d'institutions dans le diocèse pour l'opérer; que celles que les PP. Jésuites avaient récemment établies offraient toutes les ressources désirables, et que d'ailleurs, on avait observé que le caractère belge sympathisait peu avec le caractère français.

On aurait pu se fixer à Saint-Fuscien qui subsistait toujours; mais le personnel était trop nombreux pour s'y rendre utile, et cette maison souffrait alors de l'opposition d'une autorité imposante. Tandis qu'on était en délibération à ce sujet, la vénérable sœur Rosalie, cette sainte fille, coopératrice de tant de bonnes œuvres, qui rendait à M. Lardeur tous les services qui étaient en son pouvoir, et que lui-même se plaisait à obliger en toute occasion, la sœur Rosalie donc proposa l'acquisition d'une institution située à Gien, dans l'Orléanais, dont le directeur voulait se déposséder. Cette proposition faite dans une circonstance si opportune paraissait tout naturellement ménagée par la divine Providence. M. Lardeur se rendit à Gien, il y trouva les autorités assez bien disposées en sa faveur; il traita avec le chef de l'institution, et avec le concours des notabilités de la contrée, M. Lardeur fit l'acquisition de l'établissement. Là, au moins, quoi qu'il pût arriver de Saint-Fuscien, la petite congrégation trouverait asile et subsistance; peut-être aussi multiplication de vocations, trop rares en Picardie.

Pendant qu'on s'établissait à Gien, les

affaires de Belgique prenaient la direction la plus fâcheuse. Les patriotes persistaient dans leurs exigences. Déjà par l'effet du discrédit qu'ils commençaient à jeter sur l'établissement, le nombre des élèves était diminué. On en conservait cependant encore assez pour se maintenir sur un pied honorable; mais la détermination était prise de quitter la Belgique, et l'on fit connaître l'intention où l'on était de fermer bientôt le collège. A cette nouvelle, à laquelle les ennemis de la Congrégation donnèrent de fausses interprétations, tous les fournisseurs s'empressèrent de réclamer ce qui leur était dû. M. Lardeur croyait pouvoir aisément les satisfaire; car, selon les bilans que le procureur lui présentait plusieurs fois l'année, il restait à sa disposition, toute dette acquittée, un actif très-considérable. Il ne lui était jamais venu à l'esprit aucun doute sur la loyauté du procureur, car celui-ci avait donné, jusque-là, des preuves d'un dévouement sur lequel la congrégation entière comptait; et sa capacité était aussi généralement reconnue au dehors qu'à l'intérieur de l'établissement; mais le malheureux avait abusé de la confiance dont on l'avait revêtu: il avait commis de graves omissions dans la tenue de ses livres, et avait trompé son supérieur sur le véritable état des affaires de la maison; de sorte que la confrontation de ses livres avec les mémoires des fournisseurs fut pour l'un et pour l'autre le sujet d'une étrange déception.

Les ennemis de M. Lardeur profitèrent de ce mécompte pour le perdre de réputation dans l'esprit même de ses meilleurs amis; le procureur, que le dépit poussait à la destruction de la Société, s'efforça de rejeter sur lui tout l'odieux de sa conduite, et l'on ne saurait dire les ingratitude, les violences que M. Lardeur eut à endurer de la part de personnes mêmes qu'il avait obligées. Ce fut au milieu de ces traverses qu'il quitta le sol de la Belgique, emportant pour seule consolation les regrets et la reconnaissance du vénérable archevêque de Malines, qui avait fait toutes les instances et les promesses imaginables pour le retenir, et qui, contraint de céder, lui assura, en s'en séparant, que jamais il n'oublierait le bien qu'il avait fait dans son diocèse.

Arrivé à Saint-Fuscien, M. Lardeur y rencontra de nouvelles peines. L'épreuve avait ébranlé la vocation de quelques sujets, et à la fin de la première année scolaire, il eut à déplorer plusieurs défections. Les ennemis de cet établissement continuaient leurs tracasseries, sans que Mgr de Chabons, alors accablé de vieillesse, pût s'y opposer.

Quant à la maison de Gien, après s'être établie assez péniblement, elle commençait à prospérer, lorsque les vues d'élévation et d'indépendance du supérieur que M. Lardeur y avait placé, le poussèrent peu à peu hors des voies de l'obéissance. L'éloignement de la maison mère et la difficulté des communications étaient bien propres à favoriser

ces mauvaises dispositions; aussi, de degré en degré, les choses arrivèrent à un point où une séparation décisive devint absolument nécessaire. Elle s'opéra en 1843 d'une manière affligeante pour M. Lardeur, mais fort humiliante pour le supérieur réfractaire. Les membres qui étaient restés attachés au premier revinrent à Saint-Fuscien; plusieurs autres, que le second avait entraînés dans son schisme, ne tardèrent pas à s'en séparer et à se disperser. Trois, et lui-même, supplièrent dans la suite M. Lardeur de leur permettre de rentrer dans la congrégation, ce qu'il ne crut pas devoir leur accorder.

La maison de Saint-Fuscien, protégée sans doute par le sang des martyrs qui coula dans son enceinte, résistait seule aux orages qui agitaient continuellement la petite congrégation; mais elle ne pouvait plus envoyer de frères dans les campagnes, ni même former des instituteurs laïques comme elle avait fait à Dohem; la création des écoles normales primaires officielles y mettant obstacle. Le ministre de l'instruction publique avait bien offert à M. Lardeur, la direction de celle du département de la Somme, à l'époque de sa création; mais Mgr de Chabons avait toujours montré de la répugnance pour cette entreprise, et M. Lardeur, quelque grand que fût son désir d'accepter, devait déférer aux intentions de celui que la congrégation regardait comme son principal fondateur. Force lui fut donc de borner son action, bien entravée encore, à la conduite du pensionnat professionnel qu'il a dirigé jusqu'aujourd'hui.

Le successeur de Mgr de Chabons, Mgr Mioland, depuis archevêque de Toulouse, avait reçu, à son arrivée dans le diocèse, des impressions peu favorables à l'institut; mais les éclaircissements qu'il prit les dissipèrent bientôt, et pour lui donner un témoignage de ses bons sentiments et calmer toutes les inquiétudes, il voulut honorer la maison de Saint-Fuscien d'une visite pastorale, selon toutes les formes canoniques.

Dans cette circonstance solennelle, après avoir adressé des paroles d'encouragement aux membres de la congrégation, en présence d'un certain nombre d'ecclésiastiques du voisinage et des élèves, « Cette œuvre, » dit-il en terminant, « sera comme le grain de sénevé de l'Evangile, qu'un homme prit et sema dans son champ; ce grain croîtra et deviendra un grand arbre, et les oiseaux du ciel viendront se reposer sur ses branches. » (*Luc. XIII, 19.*) Depuis, et durant les onze années que ce vertueux prélat administra le diocèse d'Amiens, c'est-à-dire jusqu'en 1849, la petite société reçut de lui de fréquentes visites et mille marques de la plus bienveillante sollicitude. Cependant, elle ne put prendre d'accroissement: la législation était contraire.

La loi du 15 mars 1850 l'invitait à rentrer dans ses attributions primitives, et à s'efforcer de remplir la fin de son institution. Ses premières vues se portaient sur l'école nor-

male départementale dont on lui avait fait espérer qu'il obtiendrait la direction. Sur avis qu'on crut de bon augure, on pourvut à l'agrandissement du local, en faisant élever à grands frais un vaste bâtiment approprié aux vues qui avaient déterminé sa construction. Il ne fallait plus que le concours et l'appui de certaines autorités; cet appui fit défaut, et l'institut de Saint-Fuscien fut contraint de s'en tenir à son pensionnat professionnel, et à l'ouverture d'une école normale libre, qui, on le sent assez, ne saurait rivaliser avec l'école officielle.

C'est dans cet état de choses qu'il attend, avec soumission et patience, les jours meilleurs que lui ménage sans doute cette sage et maternelle Providence qui a présidé à sa création, et qui l'a maintenu pendant près de quarante années au milieu d'épreuves et de traverses de toute espèce.

Court exposé des Règles et des Constitutions.

Comme on a pu le voir dans la notice précédente, ce fut sur l'invitation de Mgr l'archevêque de Malines que furent dressées les Constitutions définitives de la Congrégation. Jusque-là, elle n'avait eu que des Règlements provisoires. Voici en substance les principaux points que contiennent ces Constitutions, revêtues des approbations de six pontifes, dont quatre sont à présent archevêques, parmi lesquels deux cardinaux.

Outre la fin commune de toutes les associations religieuses, savoir : la gloire de Dieu et le salut des âmes, la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie se propose pour fin particulière l'éducation chrétienne de la jeunesse (1). Pour s'attirer une plus grande abondance de grâces, elle se consacre d'une manière toute spéciale aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie, et honore aussi d'un culte singulier le glorieux saint Joseph, dont elle avait primitivement porté le nom; mais qu'elle a changé pour des raisons importantes, sans toutefois cesser de le regarder comme son principal protecteur.

L'esprit de simplicité, d'obéissance et de pauvreté, doit faire le caractère et le principal objet des soins de ceux qui entrent dans cette petite société.

Les autres moyens surnaturels que la congrégation emploie pour parvenir à sa fin sont, en premier lieu, les trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, auxquels elle en ajoute un quatrième par lequel chaque membre s'oblige formellement à étendre de tout son pouvoir le culte des très-saints cœurs de Jésus et de Marie, surtout en se livrant à l'éducation de la jeunesse. En second lieu, elle recommande l'exercice des vertus solides, principalement la foi, la charité, l'humilité, la simplicité, l'abnégation, le zèle du salut des âmes, l'a-

(1) Les Constitutions ne spécifient pas les modifications que peut recevoir cette fin particulière, parce qu'elles ont été rédigées dans un temps d'exil pendant lequel il fallait, de toute nécessité, se restreindre à ce que les circonstances permettaient de faire. On a vu dans la notice que la Con-

grégation a toujours eu pour fin : 1° de former des instituteurs religieux ou laïques pour la tenue des écoles paroissiales; 2° de tenir des pensionnats professionnels pour l'éducation chrétienne des enfants de la classe moyenne de la société.

mour de l'oraison et l'imitation de la vie cachée de Jésus-Christ, se proposant en tout pour modèles les saints cœurs de Jésus et de Marie. En troisième lieu, elle prescrit l'oraison d'une heure le matin et d'une demi-heure le soir, l'assistance journalière à la sainte Messe, l'examen deux fois le jour, le chapelet, la lecture spirituelle, la prière du soir et la préparation de la méditation du lendemain, la confession hebdomadaire, la communion les dimanches, les fêtes solennelles et d'autres jours déterminés, la récitation du petit Office de la sainte Vierge chaque semaine, la récollection d'un jour chaque mois, la reddition du compte de conscience deux fois l'an et chaque fois que le supérieur l'exige; enfin la retraite de huit jours chaque année.

Parmi les membres de la Congrégation, les uns sont appliqués aux sciences et à l'instruction de la jeunesse; plusieurs sont élevés à la dignité du sacerdoce; les autres, appelés frères coadjuteurs, sont destinés aux travaux manuels. Les uns et les autres portent le même habit religieux.

Pour son gouvernement, la Congrégation doit avoir un supérieur général élu pour la vie, par un conseil composé de dix-huit des principaux membres. Il est aidé de trois assistants désignés par le conseil.

Chaque maison doit avoir un supérieur particulier, assisté de plusieurs conseillers, d'un ministre, d'un moniteur, d'un préfet des choses spirituelles et des études, des professeurs, tous nommés par le supérieur général.

La Société doit toujours rester d'une manière spéciale sous la dépendance des évêques, alors même qu'elle serait approuvée par le Saint-Siège.

Le genre de vie est simple et commun, sans austérités de rigueur autres que celles prescrites par l'Eglise. L'habit consiste en une soutane de drap commun, fermée par des agrafes, en un cordon de laine noire pour ceinture, en un petit manteau et un tricorne.(1)

SACREMENT (CONGRÉGATION DES PRÊTRES MISSIONNAIRES DU TRÈS-SAINT-), à Romans.

Quelque disposé que l'on soit d'ordinaire à juger trop favorablement des inclinations du premier âge, il faut convenir cependant que l'on remarque quelquefois dans la conduite des enfants des traits caractéristiques qui décèlent en quelque sorte ce qu'ils seront un jour. On peut mettre au nombre de ces heureux présages la dévotion que Christophe d'Authur de Sisgaud eut, dès sa plus tendre jeunesse, pour l'adorable sacrement de nos autels. Né à Charleville, le 6 avril 1609, d'une famille noble et pieuse, cet enfant de bénédictions avait à peine commencé

grégation a toujours eu pour fin : 1° de former des instituteurs religieux ou laïques pour la tenue des écoles paroissiales; 2° de tenir des pensionnats professionnels pour l'éducation chrétienne des enfants de la classe moyenne de la société.

(1) Voy. à la fin du vol., nos 219, 220.

ses études au collège des Jésuites d'Aix, qu'il se sentit pénétré d'un esprit extraordinaire pour l'auguste mystère de l'Eucharistie. La pensée de la présence de Jésus-Christ dans nos saints tabernacles le remplissait de bonheur, il en parlait sans cesse à ses disciples et les conduisait souvent au pied des autels pour y prier avec eux ; acte de dévotion dont il s'acquittait avec tant de recueillement que ceux-ci aimaient à se tenir à genoux auprès de lui, comme s'il eût dû les forcer à la piété par la double influence de ses leçons et de ses bons exemples.

Cette ferveur augmentant de jour en jour, Christophe conçut bientôt le dessein d'instituer une congrégation spécialement destinée à honorer Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement. Il avait alors terminé son cours de philosophie dans le collège d'Avignon et se livrait à l'étude de la théologie avec un zèle qui n'était égalé que par celui qu'il mettait à se perfectionner dans la pratique de toutes les vertus. Un jour qu'il priait dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, il conjura le Seigneur de lui faire connaître sa volonté sur le projet qu'il avait conçu. C'était le 25 mars de l'année 1631, après une longue et pieuse méditation, il crut voir clairement que Dieu approuvait son dessein et lui commandait d'instituer un corps d'ecclésiastiques qui, par leur zèle, leur dévouement, leurs bons exemples et leur dévotion envers la sainte Eucharistie, pussent travailler de concert avec lui au salut des âmes et à la propagation de la foi, et, comme pour l'affermir dans cette résolution, le Seigneur lui fit voir en esprit celui qui devait être son premier collaborateur.

Christophe, qui ne le connaissait pas, fut merveilleusement surpris, le lendemain matin en se rendant en classe, de l'apercevoir dans la cour du collège tel qu'il lui avait été représenté pendant son oraison. Ce jeune homme était alors accompagné de sa mère qui venait prier le préfet de lui procurer une condition où il lui fût permis de continuer ses études, afin qu'il pût arriver au sacerdoce auquel Dieu semblait le destiner. Le préfet, voyant en ce moment entrer le jeune d'Authur, lui demanda s'il n'avait pas besoin d'un domestique, ajoutant que le jeune homme s'offrait à le servir sans autres gages qu'un peu de temps chaque jour pour vaquer à l'étude. Christophe, sans laisser paraître l'impression qu'il éprouvait, se borna à remercier le préfet de la bonté qu'il avait eue de penser à lui, et accepta le jeune homme avec empressement, assurant sa mère qu'il en aurait un soin tout particulier.

Il le conduisit ensuite dans sa maison, le présenta à quelques autres jeunes gens qui avaient coutume de s'y réunir tous les jours pour vaquer à la prière, et profita de cette circonstance pour leur communiquer le dessein qu'il avait conçu. Neuf d'entre eux s'offraient à l'instant même pour partager

ses travaux ; Christophe leur parla avec beaucoup de ferveur de l'étendue et de l'importance des engagements qu'ils allaient contracter, il leur fit entrevoir qu'ils devaient s'engager à le suivre partout, à souffrir toutes les rigueurs de la vie apostolique, et à renoncer à tout pour se consacrer entièrement à Dieu, et afin qu'ils pussent y réfléchir sérieusement, il leur conseilla de faire une retraite de quelques jours.

Mais bien loin de se décourager, ces pieux jeunes gens éprouvèrent bientôt un tel redoublement de zèle et de ferveur qu'ils ne soupiraient plus qu'après l'heureux jour où il leur serait permis de se dévouer pour jamais à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Christophe leur fit néanmoins subir encore quelques épreuves, et le jeudi saint, 25 avril 1632, il les réunit dans la chapelle des Carmes où ils entendirent la Messe et firent la sainte communion, et les appelant ensuite l'un après l'autre devant lui, il reçut le vœu par lequel ils s'engagèrent tous à le reconnaître pour supérieur et à lui obéir pendant toute la durée de sa vie promettant de le suivre partout, de partager toutes ses fatigues et de renoncer aux honneurs, aux richesses, aux dignités, à leurs parents et amis, et généralement à toutes les créatures pour l'aider à accomplir le pieux dessein que le Seigneur lui avait inspiré. (*Vie de Mgr Christophe d'Authur de Sisgaud, évêque de Bethléem, par M. Nicolas Borely. Lyon, Jean Cate, 1703. — Exordia et instituta Congregationis sancti Sacramenti. Gratianopoli, Fremon, 1658 ; Manuscrits de la préfecture de Valence, conservés en grand nombre dans les archives du département.*)

Telle fut l'origine de la Congrégation des prêtres missionnaires du Très-Saint-Sacrement. On y remarquera sans doute quelque chose d'assez extraordinaire ; aussi le public bientôt informé de ce qui venait de se passer aux Carmes ne manqua pas de blâmer Christophe et de taxer son zèle de fanatisme ; on calomnia ses intentions, on le noircit auprès de ses supérieurs, on persécuta ses pieux disciples qui furent contraints de s'éloigner de lui.

Cet orage n'étonna point M. d'Authur, il savait que les œuvres de Dieu souffrent contradiction, et il endura tout avec une patience inaltérable ; son cours de théologie achevé, il reçut les saints ordres et dit sa première Messe le 10 juin 1633, et partit aussitôt pour Rome afin de soumettre au jugement du Saint-Siège le dessein de sa Congrégation. Le Pape Urbain VIII en fut très-satisfait. Il exhorta le vertueux prêtre à ne pas se laisser décourager par les obstacles, et lui recommanda spécialement de se consacrer lui et ses disciples à l'œuvre des missions et à la direction des séminaires, en attendant que l'Eglise, mieux informée des motifs et de l'organisation de l'institut, trouvât bon de l'honorer d'une approbation solennelle. L'abbé d'Authur, désespérant de pouvoir obtenir davantage partit sans délai de

Rome et revint en Provence où il fut reçu par Louis de Bretet, archevêque d'Aix, qui, informé de son mérite, le retint dans son diocèse pour l'employer à la réforme de son clergé et à la conversion de ses ouailles. Ses compagnons, qui attendaient son retour avec impatience, ne tardèrent pas de se rendre auprès de lui et lui amenèrent de nouveaux disciples qu'ils avaient gagnés à Dieu par leurs bons exemples et qui furent reçus à bras ouverts. Christophe les établit dans une maison voisine d'une chapelle que l'archevêque lui donna et où commencèrent, avec une parfaite régularité, les exercices de l'institut. Quelques jours après il alla avec quelques-uns d'entre eux au village de Cadenet, ouvrir le cours de ses missions suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Saint-Père. Ils parcoururent tout le diocèse d'Aix et fondèrent un second établissement dans la ville de Brignoles auprès d'une chapelle dédiée à la très-sainte Vierge. Ce fut là que l'abbé d'Authur revint après ses missions pour former à la piété et à l'exercice du ministère apostolique ceux que le Seigneur appelait à son institut. Il consacra deux ans à ces importantes fonctions qu'il interrompit néanmoins quelques jours pour aller évangéliser la ville de Marseille où il fonda un troisième établissement. C'est assez dire les bénédictions que Dieu se plaisait à répandre sur l'Œuvre qu'il avait inspirée. Le nombre des missionnaires allait tous les jours augmentant, comme leur zèle et leur ferveur, et en dépit de tous les obstacles, Christophe avait déjà fondé trois maisons sans autres ressources que sa confiance en Dieu et l'inaltérable docilité de ses collaborateurs.

Ces heureux succès firent tant de bruit en Provence qu'on ne tarda pas d'en parler jusque dans la capitale du royaume. Il y avait alors à la cour un des personnages les plus célèbres de l'époque, François Le Clerc de Tremblay, si connu, dans la suite, sous le nom de Père Joseph qu'il prit en se faisant Capucin. Cet homme extraordinaire ayant appris les grands biens que l'établissement, fondé à Marseille par l'abbé d'Authur, opérait dans toute la Provence, pensa dans l'intérêt de la religion qu'un établissement de ce genre ne serait pas moins utile à Paris, et sur le rapport avantageux qu'il en fit au cardinal Richelieu, le ministre résolut d'appeler Christophe auprès de lui et de lui donner le collège de Bourgogne avec les revenus nécessaires à l'entretien de vingt-quatre prêtres dont les uns seraient employés aux missions et les autres à l'instruction du clergé.

Peu de jours après, c'est-à-dire au commencement de décembre 1638, l'abbé d'Authur reçut du cardinal-ministre l'invitation de partir de suite de Marseille pour se rendre à Paris. Il se mit donc en route vers la fin du même mois avec vingt de ses missionnaires, mais arrivé à Valence, il apprit que le puissant protecteur duquel dépendait le succès de son établissement dans la capi-

itale venait de mourir. Le P. Joseph, en effet, fut frappé d'une attaque d'apoplexie le 18 décembre 1638.

Dans cette fâcheuse conjoncture l'abbé d'Authur jugea qu'il était inutile de poursuivre son chemin et résolut de retourner à Marseille; mais le Seigneur qui dans les desseins de son admirable providence destinait ce vertueux prêtre à renouveler la face des diocèses de Valence et de Die, en ordonna autrement. Avant de se mettre en route, Christophe se sentit intérieurement pressé d'aller offrir ses hommages à Mgr Jacques de Leberon, évêque de Valence qu'il n'avait pas l'honneur de connaître, et si vif était ce désir que malgré les instances de ses compagnons qui voulaient le détourner de ce dessein, il ne put résister à la voix intérieure qui lui disait de l'accomplir.

D'un autre côté, le Seigneur qui avait suggéré cette pensée au vertueux prêtre afin de le retenir à Valence, fit voir au prélat, pendant son sommeil, l'intérieur de la cathédrale éclairée par un grand nombre de flambeaux et le chœur rempli d'ecclésiastiques d'une éminente sainteté, ce qui l'étonna d'autant plus que depuis longtemps il gémissait sur les désordres que l'hérésie avait occasionnés dans son diocèse et qu'il priait instamment le Seigneur de lui envoyer des ouvriers évangéliques capables d'y remédier en le secondant efficacement; le prélat était encore tout préoccupé de ce qu'il venait de voir, quand l'abbé d'Authur et ses missionnaires entrèrent dans la cour du palais épiscopal. Dès qu'il les eut aperçus Leberon ne douta plus de la vérité du songe qu'il interpréta aussitôt en leur faveur, mais il ne voulut s'en expliquer qu'après avoir pris connaissance des motifs de leur voyage et des raisons qui avaient pu les forcer à lui rendre visite.

Quand l'abbé d'Authur eut fait part au prélat de ce qui venait d'arriver, celui-ci prit la parole et leur dit que c'était dans des vues particulières que la Providence avait permis leur départ de Marseille, qu'elle voulait les fixer à Valence où elle les destinait à opérer la réforme de deux diocèses et à prendre la direction d'un séminaire dont il projetait la fondation depuis longtemps. Leur ouvrant alors son âme tout entière, il leur exposa ce que son zèle voulait entreprendre pour le salut de son troupeau, et il les exhorta dans les termes les plus affectueux à rester auprès de lui, afin de partager sa sollicitude et ses travaux, ajoutant que, puisqu'ils ne pouvaient s'établir à Paris, ils fonderaient une maison à Valence, et que cet établissement, quoique moins considérable que celui qu'ils avaient projeté, n'en serait pas moins utile à l'Eglise ni moins agréable au Seigneur qui ne fait acception de personnes et auquel toutes les âmes sont également chères.

La nature de cette proposition et les termes dans lesquels elle était conçue touchèrent profondément l'abbé d'Authur qui s'empressa de se mettre entièrement à

la disposition de l'évêque, lui et toute sa pieuse colonie. Le prélat leur dit alors ce qu'il avait vu la nuit précédente durant son sommeil, et les embrassa tendrement, puis il ordonna à un de ses officiers de leur préparer de suite une maison auprès de la cathédrale et de leur fournir tout ce qui serait nécessaire à leur entretien.

L'évêque de Valence, convaincu que la réforme du troupeau devait commencer par celle des pasteurs, s'occupa sans retard des préparatifs nécessaires pour la fondation d'un séminaire. Quinze jours s'étaient à peine écoulés qu'il publia un Mandement, à cette occasion, pour annoncer à ses diocésains l'ouverture de ce premier établissement.

Après avoir parlé des devoirs que les pasteurs sont tenus de remplir envers leurs troupeaux, de l'état déplorable où l'hérésie et le malheur des temps avaient réduit son diocèse, ainsi que des efforts qu'il n'avait cessé de faire pour raviver la piété et la foi au sein des populations confiées à sa sollicitude, le prélat dit avec bonheur que la congrégation du Très-Saint-Sacrement fondée par M. d'Authur remplira d'autant mieux ses intentions, qu'indépendamment des prédications et des missions, elle se propose surtout d'ériger des séminaires ou les aspirants au sacerdoce, élevés dans les sciences ecclésiastiques et l'esprit de leur état, puissent devenir de saints prêtres et consoler l'Eglise des malheurs qui la désolent depuis longues années. Il ajoute qu'exactement informé de la bonne réputation dont cet institut s'est acquise dans les diocèses d'Aix et de Marseille, il a conçu le dessein de le fixer à Valence; qu'il a été édifié de la lecture de ses règles manifestement inspirées, dit-il, par l'esprit de Dieu et très-propres à atteindre le but que M. d'Authur se propose, et qu'en conséquence il lui donne la direction spirituelle du séminaire de sa ville épiscopale, ordonnant à tous les jeunes ecclésiastiques de s'y rendre sans délai.

Cette lettre pastorale était datée du 16 janvier 1639. Quelques jours après, l'abbé d'Authur fit l'ouverture des exercices du séminaire dans une maison de location, en attendant que la Providence y eût pourvu d'une manière plus convenable. Les jeunes clercs s'y rendaient de toutes les parties du diocèse. Plusieurs y accoururent des diocèses limitrophes, et le nombre en fut bientôt si grand qu'on fut contraint d'en renvoyer plusieurs dans leurs familles.

Un vénérable ecclésiastique de Saint-Sulpice a publié en 1841 une Vie de M. Olier dans laquelle il soutient que l'établissement de Vaugirard est le premier séminaire qui ait été fondé dans le royaume, et il ajoute que les auteurs qui ont dit que le séminaire de Valence est la première institution de ce genre ont émis une assertion démentie par les monuments contemporains. (*Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, t. I^{er}, p. 408. Paris, 1841.) « Les renseignements que l'on

nous a donnés à Valence même, dit-il, semblent supposer que le séminaire de cette ville ne fut d'abord qu'un séminaire-collège, comme tous ceux que dirigeaient alors les Oratoriens. »

En énonçant une opinion aussi affirmative le savant sulpicien a été mal servi par ses souvenirs ou bien a puisé à des sources qui n'étaient pas authentiques. Borcly, qu'il traite d'auteur trop récent, avait été élevé dans la congrégation de M. d'Authur, par le ministère duquel Dieu l'avait retiré du siècle; cet auteur, dans la vie qu'il nous a laissée de ce vénérable prélat, ne dit et n'affirme rien sur l'établissement du séminaire de Valence, qu'il n'ait vu de ses propres yeux, ou qu'il n'ait appris de témoins qui avaient connu M. d'Authur dès sa plus tendre jeunesse; consacré, toute sa vie, par état, à l'instruction des aspirants au sacerdoce, il devait savoir jusqu'à quel point on avait négligé en France de se conformer aux sages règlements du concile de Trente, il connaissait sans doute les institutions de Saint-Vincent de Paul de M. Olier et des Oratoriens. Il affirme toutefois que le séminaire de Valence a été le premier qu'on a érigé de la sorte dans le royaume. (*Vie de M. d'Authur*, p. 72; *Vie du P. Eudes*, par le P. Martigny, p. 110.

Pour s'en convaincre il n'y qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire. Le séminaire de Saint-Sulpice ne fut fondé qu'en 1642 et ne fut définitivement constitué qu'en 1645 ou 1646. Ceux de Rhodéz et de Limoges en 1647; celui de Nantes en 1648, celui d'Aix en 1650; ceux de Viviers et de Lyon en 1651; celui d'Avignon en 1652; ceux du Puy et de Clermont en 1653.

Saint Vincent de Paul ne fonda celui de Saint-Charles, près de Saint-Lazare, qu'en 1642. P. Eudes établit celui de Caen en 1643, et celui de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, en 1654.

Il est donc manifeste que le séminaire de Valence a l'honneur d'avoir précédé tous les autres établissements de ce genre, puisqu'il fut fondé en 1639. Mais, dit-on, ce ne fut qu'un séminaire-collège, du moins le collège de Valence, ayant été établi en 1643, fut annexé à perpétuité au séminaire et fixé dans la même maison. (*Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, t. I^{er}, p. 408; Paris, 1841.)

Ces deux assertions sont également fausses: d'abord le séminaire ne fut pas, dès l'époque de sa fondation, un séminaire-collège comme ceux des Oratoriens, puisque le collège de Valence ne fut établi qu'en 1643; d'ailleurs la teneur des lettres de Jacques de Leberon ne permet pas de soupçonner que le séminaire pût avoir d'autre destination que l'enseignement de la théologie en faveur des jeunes clercs du diocèse. On n'y trouve pas un mot qui décèle un autre but, pas une seule allusion aux soins destinés aux élèves qu'on réunissait alors dans les collèges. Si ce n'est là une preuve irréfragable, c'est au moins une présomption qui fortifie singu-

lièrement notre opinion sur la destination exclusive du séminaire de Valence. En second lieu, l'auteur de la Vie de M. Olier s'est encore trompé lorsqu'il a dit que le collège fut annexé au séminaire et fixé dans la même maison. A la vérité la direction du collège fut confiée aux missionnaires du Saint-Sacrement, le 14 octobre 1643; mais on lit dans le procès-verbal de sa fondation, pièce authentique que nous avons sous les yeux, qu'il fut établi dans un local tout à fait séparé de celui qui était destiné aux exercices des pieux ecclésiastiques, et qu'il reçut une destination toute spéciale que nous croyons n'avoir jamais été adoptée dans les séminaires-collèges, celle de recevoir les jeunes gens de diverses religions. (*Exordia et instituta Congregationis Sancti Sacramenti*, p. 94, 95 *Procès-verbal de la fondation du collège de Valence; archives de sa préfecture.*)

Dès que le séminaire de Valence eut été définitivement organisé, l'évêque pria M. d'Authur de commencer les exercices d'une mission générale dans tout le diocèse. Le vertueux prêtre se mit en route avec les missionnaires vers la fin du mois de décembre, et son zèle produisit partout des fruits admirables de conversion. Il évangélisa ensuite les diocèses de Viviers, d'Orange, d'Uzès et de Saint-Paul Trois Châteaux. Ce fut après ses travaux apostoliques qu'il fut nommé par le Saint-Siège préfet des missions de France, puis recteur des deux collèges d'Avignon.

Cette bienveillante attention du Souverain Pontife fit espérer à M. d'Authur qu'il en obtiendrait aisément la confirmation de son pieux institut.

Jusqu'alors le Saint-Siège avait cru plus convenable de perfectionner les anciennes congrégations que d'en approuver de nouvelles; mais les avantages signalés que l'Eglise retirait de celui des Missionnaires du Très-Saint-Sacrement déterminèrent le Pape Innocent X à la confirmer par un décret solennel. Il nomma d'abord une commission de cardinaux qui en soumirent les Statuts à un examen rigoureux. Tous jugèrent d'un commun avis que cette OEuvre méritait l'approbation du Saint-Siège, et sur le rapport qu'ils en firent, le Pape fit expédier, le 20 septembre 1647, la bulle de confirmation qui érigeait l'institut en congrégation ecclésiastique.

L'abbé d'Authur obtint cette bulle sans argent, sans amis, sans faveur, sans intrigues. Ce succès qu'il n'avait osé jusqu'alors se promettre le surprit tellement qu'il ne put s'empêcher d'y voir un signe manifeste de la protection que le Ciel accordait à son œuvre; c'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivit à toutes ses communautés pour les exhorter à en remercier le Seigneur.

Après quelques détails sur le but de la Congrégation qui est d'honorer d'un culte particulier l'auguste Sacrement de l'Eucharistie, la bulle énumère les moyens que les disciples de M. d'Authur devront mettre en

œuvre pour atteindre la fin qu'ils se proposent. Ces moyens sont : 1° la direction des séminaires, soit pour les jeunes ecclésiastiques, soit pour les prêtres qui s'y rendront de leur propre mouvement ou y seront envoyés par leurs évêques pour se retremper dans l'esprit du sacerdoce; 2° les missions dans les pays des hérétiques ou des infidèles; 3° le soin des OEuvres dans le gouvernement des paroisses qui leur seront confiées.

La bulle veut de plus que la Congrégation possède dans chaque province ecclésiastique une maison de solitude destinée à former à la science et à la vertu les jeunes clercs qui demanderont à y être agrégés. Elle la déclare ensuite apte à posséder des rentes et des bénéfices et à jouir des autres privilèges du clergé. C'est pourquoi elle l'assujettit à la juridiction des évêques pour tout ce qui regarde la correction des mœurs, la discipline canonique, l'administration des sacrements et la conduite des âmes, mais elle laisse à l'entière disposition de ses supérieurs le gouvernement temporel des communautés, la gestion de leurs revenus, l'observation de la Règle, la réception ou l'exclusion des sujets, etc. Elle change enfin le nom de *Congrégation des Missionnaires du clergé* en celui de *Congrégation du Très-Saint-Sacrement pour les missions et la direction des séminaires*. Dans la suite on la désigna sous le nom de *Congrégation des Prêtres missionnaires du Très-Saint-Sacrement*.

La pièce originale de la bulle d'Innocent X confirmée par lettres patentes de la cour, en 1648, éveilla la susceptibilité de quelques évêques; c'est pourquoi, au lieu d'être remise au fondateur, elle resta dans les archives de la cour et fut oubliée assez longtemps. Enfin elle fut envoyée à la maison de Valence par le P. Lachaise, par ordre de Louis XIV. M. d'Authur était religieux de Saint-Victor de Marseille. Ce titre ne fut pas un obstacle à la confirmation de son institut, mais il empêcha néanmoins qu'on nommât dans sa bulle un directeur général qu'on avait demandé pour son gouvernement, parce que le Saint-Siège ne jugea pas convenable de mettre un religieux profès à la tête d'une congrégation ecclésiastique. Cependant en considération de l'excellence de l'OEuvre et du mérite de son fondateur, il permit aux membres de l'institut de s'élire un supérieur en temps opportun; ce qu'ils ne manquèrent pas de faire en nommant M. d'Authur, dès qu'il eut été élevé à la dignité épiscopale. Sacré à Rome, le 26 mars 1651, M. d'Authur revint bientôt en France et prêta entre les mains du roi serment de fidélité pour la chapelle de Pantenot-les-Clamecy, appelée Notre-Dame de Bethléem, dans le duché de Nevers; chapelle que Guillaume III, duc de Nevers et d'Auxerre, unit, en 1147, à son retour de la croisade, à l'évêché de Bethléem en Palestine, pour servir de cathédrale à Raynaud, évêque de cette ville, chassé de son siège par les Sarrazins. Depuis lors, on établit dans la petite ville de Clamecy, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Nièvre,

un titre d'évêque de Bethléem, à la nomination des comtes et ducs de Nevers qui a subsisté jusqu'à la révolution.

Le nouveau prélat, depuis son retour en France, ne s'occupait plus que de sa Congrégation, lorsqu'une affaire importante l'obligea de retourner à Rome pour la troisième fois ; mais à peine fut-il revenu qu'il rentra au séminaire de Valence pour reprendre ses premiers travaux et former, pour les missions, de nouveaux ouvriers dont il avait besoin.

Il profita de ce temps pour mettre la dernière main à la Règle de sa Congrégation. Rien de plus mûrement réfléchi et de plus sage que les Statuts qu'il avait donnés à ses disciples et qu'il crut devoir perfectionner encore à l'époque dont nous parlons. Il les caractérisait lui-même d'une façon bien énergique, lorsqu'en les expliquant à ses missionnaires, il leur disait : « Autant d'articles de notre Règle, autant de coups mortels que reçoit le vieil homme pour l'obliger à céder sa place au nouveau. En effet, la Règle des Missionnaires du Saint-Sacrement n'était qu'une continuelle exhortation à la pratique de l'obéissance et du dépouillement évangélique. On n'y apprenait qu'à rompre sa volonté pour accomplir uniquement celle de Dieu, et à bannir de son âme tout intérêt, tout amour-propre, toute attache naturelle, tout désir déréglé qui n'auraient pu compatir avec le pur amour de Dieu et la parfaite confiance en la Providence, vertus si nécessaires aux hommes apostoliques.

Le pieux fondateur était si convaincu de l'importance de cette vie de renoncement, que s'il eût prévu, disait-il, qu'après sa mort on dût modifier la Règle à cet égard, il eût mieux aimé la réduire en cendres et anéantir entièrement la Congrégation.

Il inspirait à ses prêtres ces pieuses maximes de la perfection sacerdotale, quand les consuls de Thiers en Auvergne lui écrivirent pour lui demander un établissement de ses missionnaires dans leur ville. Toujours plein de confiance en Dieu, il accueillit cette requête avec empressement et fonda en effet une nouvelle maison à Thiers durant le cours de l'année 1657. Il revint ensuite à Valence, sa demeure ordinaire et y resta jusqu'en 1659, époque où il commença à donner des retraites ecclésiastiques, qui affaiblirent peu à peu sa santé et hâtèrent le jour de sa mort arrivée à Valence en 1667.

Avant de mourir, le vénérable fondateur de la Congrégation du Saint-Sacrement ayant aperçu auprès de lui les directeurs du séminaire qui fondaient en larmes les exhorta pour la dernière fois à persévérer dans la ferveur et à travailler avec zèle à l'affermissement de la Congrégation. « Hélas ! » dit-il, « j'ai bien du regret d'avoir fait si peu pour elle, mais j'ai cette confiance en Dieu que s'il agréé notre OEuvre et qu'on soit fidèle à le servir, il en sera le protecteur et il lui fera part de ses grâces. Qu'on prenne garde seulement, ajouta-t-il, d'y conserver

l'union et d'élever les novices dans l'obéissance et le détachement recommandés par la règle, c'est l'unique moyen de la maintenir et de la rendre agréable aux yeux de sa divine majesté. »

Ces dernières paroles résumaient toutes les exhortations qu'il avait adressées à ses chers enfants depuis la fondation de l'institut. Ceux-ci les accueillirent avec un profond respect et on peut dire qu'ils en ont fait constamment la Règle de leur conduite.

Le séminaire de Valence et tous les autres établissements que la Congrégation avait fondés ou fonda dans la suite, en grand nombre, produisirent un bien immense dans l'Eglise durant tout le cours du XVIII^e siècle. Ils florissaient encore et semblaient s'affermir tous les jours davantage, quand la tempête révolutionnaire vint les ébranler jusque dans leurs fondements. Les prêtres missionnaires furent dispersés, leurs maisons vendues, leurs biens confisqués, et la Congrégation du Saint-Sacrement disparut sans retour au milieu de cette horrible tourmente.

SACREMENT (CONGRÉGATION DES SOEURS DU SAINT-), maison mère à Autun (Saône-et-Loire).

L'institut des Sœurs du Saint-Sacrement, nommées dans le Midi *Sœurs de Mâcon*, doit son existence au zèle d'un saint prêtre, dont la mémoire sera longtemps bénie dans cette ville, berceau de la Congrégation.

M. Louis Agut naquit dans cette ville en 1695. Doué d'une constitution forte et vigoureuse, d'un esprit sérieux, d'un cœur généreux et du plus heureux caractère, il montra, dès ses plus jeunes années, des dispositions singulières pour l'étude et pour la piété. Son père, honnête artisan, ne pouvait, sans s'imposer de grands sacrifices, lui procurer les avantages d'une éducation soignée. Le jeune Agut n'hésita pas néanmoins à solliciter ce bienfait, persuadé, disait-il, que Dieu pourvoirait à ce que ses parents ne pourraient faire eux-mêmes. Admis au collège, il ne cessa d'édifier ses condisciples par sa ferveur et son application. Des succès constants furent la récompense de ses efforts.

Docile aux impressions de la grâce, il sut distinguer de bonne heure quelles étaient à son égard les volontés du Seigneur ; et sa jeunesse entière fut une préparation fervente à la réception des saints ordres. En 1730, il était prêtre, exerçant les fonctions de son ministère dans l'église collégiale de Saint-Pierre.

Dieu, qui appelait M. Agut à de hautes vertus et aux œuvres du zèle, voulut éprouver sa constance en permettant qu'il eût à supporter d'amères tribulations.

Le petit séminaire de Mâcon était du petit nombre de ceux où l'on enseignait les doctrines condamnées par la bulle *Unigenitus*. M. Agut avait été élevé dans cette maison et avait soutenu de bonne foi, dans une thèse publique, les opinions théologiques de ses

maîtres; mais ayant reconnu plus tard son erreur, il s'empressa de témoigner hautement son attachement à l'Eglise et sa soumission aux décrets des Souverains Pontifes. Cette démarche dictée par une foi vive et une grande droiture de cœur, fut mal interprétée, et provoqua contre M. Agut des rigueurs qui eussent abattu une âme moins forte que la sienne. Victime pendant quelques mois des reproches les moins mérités et du mépris le plus accablant, il ne lui fut pas même permis de puiser dans la célébration des saints mystères un adoucissement à ses maux. Pour calmer la douleur dont il était oppressé il entreprit le voyage de Rome.

A son retour, les Carmélites de Mâcon qui avaient eu l'occasion d'apprécier ses éminentes qualités, souhaitèrent de l'avoir pour guide dans les voies du salut. Les supérieurs ecclésiastiques ne voulurent point d'abord qu'il exerçât dans le monastère d'autres fonctions que celles de chapelain; mais ils lui rendirent enfin justice, et lui confièrent la direction des religieuses. Suivant alors sans obstacles l'impulsion d'un zèle ardent que modérait une piété solide et éclairée, il fit de rapides progrès dans la vertu et acquit de grandes lumières pour la conduite des âmes.

Dès les premières années de son sacerdoce, on l'avait vu se réunir au célèbre P. Brydaine, pour donner une mission dans la paroisse de Matour; plus tard, il exerça seul son zèle à Tournus et à Bagé en Bresse. Les fonctions de secrétaire du chapitre noble de la collégiale qui lui furent confiées, semblaient incompatibles avec une vie tout apostolique; il sut néanmoins s'acquitter avec ponctualité de tous les devoirs de sa nouvelle charge, sans cesser de travailler à la conversion des pécheurs. Il établit même dans l'église des Carmélites des conférences, où régulièrement, les dimanches et fêtes, les grandes vérités de la religion étaient traitées à fond. Dans la suite, il substitua à ce genre d'instruction des discours simples, mais pleins d'onction. Plus d'une fois son zèle fut béni au delà de ses espérances, et les soins qu'il donnait aux pécheurs repentants, achevèrent d'assurer en eux le triomphe de la grâce. On raconte qu'il eut le bonheur de ramener dans le sein de l'Eglise plusieurs protestants dont il reçut l'abjuration solennelle.

M. Agut ne négligeait rien de tout ce qui pouvait contribuer à honorer la religion. A certains jours, il disposait lui-même les apprêts nécessaires pour donner de l'éclat aux grandes solennités. D'autres fois il employait ses courts instants de loisir à dessiner et à graver des images propres à nourrir la piété. Chaque jour il avait un temps marqué pendant lequel il étudiait les langues anciennes, s'exerçait aux mathématiques et composait des ouvrages. Le zèle dont M. Agut donna tant de preuves prenait sa source dans une ardente charité; ce saint prêtre, qui s'efforça pendant toute sa vie d'étendre le

royaume de Jésus-Christ, s'appliquait en même temps à soulager les misères corporelles de ses membres souffrants.

Les pauvres qui habitaient en grand nombre le faubourg de la Barre, étaient souvent privés des secours temporels et spirituels. L'éloignement de la paroisse de Charnay les empêchait de recevoir les sacrements, et quelquefois le genre de leurs maladies mettait obstacle à leur admission à l'Hôtel-Dieu. M. Agut, que tant de maux affligeaient profondément, conçut le dessein de fonder un petit hôpital pour le soulagement des malades abandonnés. Il communiqua son projet à plusieurs personnes qui applaudirent à ses vues. Encouragé par leurs suffrages et par l'espérance de leur concours, il n'hésita pas de présenter une requête au vicaire général de Mgr de Valras, évêque de Mâcon. Cet acte fut appointé et homologué le 15 mars 1733. Les chanoines de Saint-Pierre, hauts justiciers de cette partie de la ville, et le curé de Charnay, dont la paroisse comprenait le faubourg de la Barre, s'empressèrent de consentir à tout ce qui était nécessaire pour la réussite d'une aussi bonne œuvre. M. Agut loua d'abord une petite maison et y reçut trois ou quatre incurables. Les aumônes du chapitre de la collégiale l'aiderent à soutenir cet établissement naissant; mais bientôt il fallut une maison plus spacieuse et des secours plus abondants. La charité du saint prêtre pourvut à tout. Il fit des quêtes à Mâcon, intéressa plusieurs évêques à son œuvre, et parvint à construire un bâtiment pour le logement des pauvres, et une chapelle qu'il dédia à Saint-Jean de Dieu. La première pierre fut posée en 1748.

Ce nouvel hospice ne s'établit pas néanmoins sans de grandes difficultés; mais le fondateur supporta toujours avec calme les contradictions qui lui furent suscitées. « Si cette entreprise, » disait-il, « doit contribuer à la gloire de Dieu, les hommes les plus puissants et les plus malintentionnés ne pourront la détruire. » Tant de dévouement, de persévérance et de résignation ne pouvaient manquer de triompher de tous les obstacles. En l'année 1770, des lettres patentes furent expédiées pour l'érection de l'hospice de la Providence. Le soin des malades avait été confié dès le principe à quelques personnes dévouées. Leur nombre s'accrut, et elles répondirent si bien à ce qu'on avait attendu d'elles, que M. Agut résolut de former une société de pieuses filles qui, sous le nom de Sœurs du Saint-Sacrement, s'appliqueraient à soulager les infirmes et à instruire les enfants. Cet homme de Dieu voyait avec effroi les progrès toujours croissants de l'impiété; il avait compris les éminents services que pouvait rendre à la religion une congrégation sagement dirigée. Dès l'année 1751, les Sœurs du Saint-Sacrement avaient des établissements hors de Mâcon.

M. Agut écrivait à quelques-unes d'entre elles, dont le zèle excitait la haine des méchants : *Soutenez généreusement une persé-*

cution que l'enfer ne nous suscite que parce qu'il voit cette sainte association comme un petit corps d'armée, toujours prêt à combattre le vice et à soutenir la vertu. Quel bonheur de vous trouver associées aux apôtres, ces premières colonnes de l'Eglise!

Quand cette OEuvre, qui couronnait toutes les autres, eut fait assez de progrès pour être désormais suffisamment établie, il ne resta plus au saint prêtre que d'achever sa propre perfection. Il reçut alors une de ces grâces dont les âmes privilégiées connaissent seules le prix. Vers l'année 1770 il devint infirme; son corps se couvrit de plaies; il eut à supporter de cruelles douleurs. On put admirer dans cette circonstance la force de son humilité et de sa confiance en Dieu. Cet état pénible dont il sut profiter pour acquérir de nombreux mérites, dura près de huit ans. Enfin le 19 juin 1778, M. Agut fut appelé à recevoir la récompense due à tant de généreux travaux. On déposa son corps dans une chapelle de la Providence.

Ce fut en 1748 que fut fondé l'hospice des Incurables ou la Providence qui fut comme le noyau et le berceau de l'institut. L'intention de M. Agut n'avait pas été de fonder une congrégation religieuse; il n'avait en vue que son seul hospice des Incurables de Mâcon; mais la bonne odeur des vertus de ses premières Filles se répandant au loin, plusieurs évêques lui en demandèrent avec instance, de sorte qu'il se vit comme forcé de donner à son OEuvre une extension qui faisait souffrir sa profonde humilité; car il put avant sa mort voir déjà de ses yeux un certain nombre de ses maisons établies dans différentes provinces: la Chaise-Dieu, Saint-Gengoux, Saint-Amour, Condrieux, Perreux, etc.

Comme l'esprit d'irréligion faisait alors de grands ravages, M. Agut voulut, dans les intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes, que sa congrégation joignît au soin des incurables, des vieillards et des malades, l'éducation des enfants; ainsi on la vit à son berceau et sous les yeux du saint fondateur présenter à la fois des hospices, des charités, des classes et même des pensionnats, et la Congrégation du Saint-Sacrement fut autorisée par lettres patentes, sous le double but du soin des malades et de l'éducation des enfants. La grande dévotion que M. Agut eut dès sa plus tendre enfance pour le très-saint Sacrement, fit qu'il voulut que ses filles fussent spécialement consacrées à cet auguste mystère et qu'elles en portassent le nom. Tous les jours elles en récitent le Petit-Office, et le saint fondateur voulut même que l'adoration perpétuelle du jour et de la nuit fût pratiquée dans son institut; mais dans la maison mère seulement. Cette pieuse coutume que la première révolution a vue disparaître, n'est pas un point de règle, car cette congrégation ne doit pas être confondue avec les sœurs du même nom qui pratiquent la clôture, et où a lieu l'adoration perpétuelle du saint Sacrement.

L'hospice des Incurables de Mâcon ou la

Providence, ayant été la première maison, en fut aussi la maison chef-lieu jusqu'en 1836. A cette époque le noviciat avec le chef-lieu d'ordre fut transféré de Mâcon à Autun, sous Mgr d'Héricourt, dans l'ancienne abbaye royale de Saint-Andoche, et une ordonnance royale, en date du 30 juillet 1857, a autorisé cette translation. Mais l'hospice des Incurables de Mâcon, dans l'église duquel repose le corps du vénéré fondateur, n'en est pas moins regardé par ses heureuses Filles comme la première maison de son institut.

M. Agut fonda lui-même plusieurs maisons de son vivant, celle de la Chaise-Dieu, diocèse du Puy, fut une des premières Filles de la Providence de Mâcon; bientôt le faible institut commença à se répandre, des établissements s'élevèrent dans le Rouergue, le Languedoc, l'Auvergne et autres provinces.

Cependant, dix ans à peine après la mort du vénérable fondateur, les orages de la révolution vinrent s'abattre sur son OEuvre; l'arbre perdit quelques rameaux, mais il conserva la sève et la vie; si plusieurs établissements disparurent dans la tourmente, toutes les sœurs restèrent fidèles à l'Eglise et à leur sainte Règle; aucune ne prêta le serment; la supérieure générale fut mise en prison et ensuite gardée à vue dans l'hospice des Incurables à Mâcon; on força partout les religieuses à quitter le costume, mais en général, on respecta leurs maisons dont on se contenta de prendre les biens. « Renvoyez vos pauvres, mettez vos malades dehors, leur disait-on. » Elles n'en firent rien, et comptant sur la Providence, elles les conservèrent tous, quoique privées de toute ressource. Elles firent, pour leur venir en aide, des actions d'un héroïsme digne du motif qui les produisait. Pour secourir leurs pauvres et leurs malades, les unes s'adressaient à leurs parents, qui en général étaient tous riches, et y employaient les pensions annuelles qu'elles en recevaient, les autres vendaient au profit de leurs chers incurables les objets précieux qu'elles tenaient de leurs familles: linge, argenterie, etc. Celles-ci travaillaient le jour et la nuit à divers ouvrages; celles-là plus robustes, quoique élevées dans la délicatesse, se livraient aux travaux les plus pénibles. Qu'il me soit permis de citer quelques faits:

A Sennecey le Grand, diocèse d'Autun, la supérieure de l'hospice, femme d'un mérite très-distingué, nourrit pendant les années les plus difficiles de la révolution ses pauvres et ses malades, presque uniquement par le produit d'un vaste jardin qu'elle cultivait elle-même de ses propres mains, se levant pour cela à une heure ou à deux heures du matin, et faisant à elle seule l'ouvrage de deux domestiques. Il n'est point de genre de travail que ces saintes Mères, si dignes de leur saint fondateur, n'aient entrepris; point de privations qu'elles ne se soient imposées, pour conserver les mem

bres souffrants de Jésus-Christ, soit dans les hospices, soit dans les charités,

Ces privations étaient grandes cependant : plus d'une fois, après avoir servi leurs pauvres, il ne leur restait rien pour elles-mêmes : « Souvent, » nous a dit une pauvre femme qui était attachée à la maison de Mâcon en qualité de fille de peine, « quand nos pauvres étaient servis, il ne restait rien pour le dîner des sœurs, pas même du pain. » La Mère de Ligny, religieuse de la même maison, qui avait eu le bonheur de voir M. Agut et d'être guérie par lui, touchée des besoins de ses incurables, avait le courage d'aller à pied dans la mauvaise saison, solliciter la pitié d'un de ses parents qui demeurait dans une campagne voisine. Un jour, à peine fut-elle rentrée qu'une fluxion de poitrine se déclara ; il ne restait dans la maison qu'une fiole de sirop, on la destinait à la vénérable Mère, mais elle protesta qu'elle n'y toucherait qu'autant qu'un des pauvres, qui était malade en ce moment, la partagerait avec elle.

Dieu bénit l'abnégation, le zèle et la tendre charité de ses fidèles servantes ; la maison mère de Mâcon fut un asile où se réfugiaient l'évêque du diocèse et plusieurs religieuses chassées de leurs cloîtres. Mgr Gabriel-François Moreau y passa dans le secret tous les jours mauvais de la révolution. Ce prélat fut assez heureux pour rester ainsi constamment au milieu même de son troupeau, et il put y faire quelques ordinations. C'est dans cette retraite que la voix du chef de l'Eglise vint le chercher, pour renouer la chaîne si tristement interrompue de nos évêques d'Autun. En 1802, immédiatement après le concordat, le Souverain Pontife Pie VII le nomma à l'évêché d'Autun dont il prit possession le 30 mai de la même année. Il vint dans sa nouvelle ville épiscopale au mois de juillet, se rendit peu de temps après à Mâcon et y mourut le 8 septembre 1802 à l'âge de 82 ans. Ce doux et pieux pontife avait connu pendant quinze ans le vénérable fondateur de la congrégation ; il avait su apprécier ses vertus apostoliques et sa sainteté ; il avait voulu honorer de sa présence les obsèques du serviteur de Dieu, qui, en fondant la maison de Mâcon, préparait providentiellement un asile à son évêque pour le temps de la persécution, conservait dans ces jours difficiles le pasteur à son troupeau et resserrait de plus en plus les liens qui unissaient ses Filles de la Congrégation du Saint-Sacrement à l'évêque de Mâcon leur supérieur général. C'est au milieu d'elles que Mgr Moreau avait passé les années de sa vieillesse et de ses épreuves ; ce fut au milieu d'elles, qu'il voulut rendre son âme à Dieu. Elles reçurent sa dernière bénédiction, son dernier soupir, et déposèrent ses restes vénérés auprès de leur pieux fondateur, et de M. de Sigorne un de leurs supérieurs ecclésiastiques.

Cependant l'humble Congrégation conserva l'esprit de son fondateur. Mgr d'Héricourt, heureux de posséder dans son diocèse un

institut appelé à seconder sa charité et son zèle apostolique, voulut avoir dans sa ville épiscopale la maison mère qu'il y transporta, comme nous l'avons dit, en 1836, et jugea à propos de coordonner les règles du vénérable M. Agut. *Elles ne vous sont point inconnues, nos chères Filles,* disait-il aux sœurs dans le Maudement qu'il leur adressa à cette fin, *ce n'est pas un joug nouveau que nous vous imposons ; déjà depuis longtemps, vous aimez à incliner votre cœur à leur observance. Ce sont presque en entier celles que vous donna votre pieux fondateur. Par la lecture assidue que nous en avons faite, nous avons cherché à les reproduire autant qu'il était possible. Le Seigneur avait béni son œuvre et répandu sur elle ses grâces spéciales aux âmes dont la piété ne se ralentit pas. La congrégation avait vu s'accroître ses établissements et ses membres, de là quelques légères modifications étaient devenues indispensables, nous avons cherché à les régler sur les besoins généraux de l'ordre.... Notre intention a donc été de rendre l'édition plus complète et le plan plus régulier...* Après avoir recommandé aux Sœurs du Saint-Sacrement, ce Recueil de leurs saintes Règles qu'il leur donne, et dont elles graveront affectueusement les préceptes et les conseils, au plus intime de leurs cœurs : *A Dieu ne plaise, ajoute-t-il, que nous ayons la crainte de ne pas voir celles-ci affectueusement observées ! le passé nous est garant de l'avenir.*

En effet, il portait à sa chère Congrégation le plus tendre intérêt, et ses filles aiment à regarder comme leur second Père ce saint évêque, de si pieuse mémoire ; il avait voulu avoir constamment près de lui dans sa dernière maladie une de nos Mères assistantes, morte plus tard en odeur de sainteté. Dieu permit qu'il confirma, avant de quitter la terre, cette parole adressée à ses Filles : *le passé nous est un garant de l'avenir.* Autour de son lit de mort étaient agenouillés la révérende Mère générale et quatre prêtres. Ordeux d'entre eux, le supérieur et l'aumônier étaient les témoins de ce passé, les deux autres qui ignoraient les desseins de Dieu, étaient ceux que la Providence destinait à l'être de l'avenir.

Mgr Moreau avait béni la Congrégation en mourant. Mgr d'Héricourt en cette circonstance solennelle la bénit encore dans la personne de la révérende Mère générale et dans la personne des ecclésiastiques appelés à seconder son zèle.

L'institut se développa de plus en plus ; il continue à se dilater, soutenu comme il l'est par notre vénéré pontife, Mgr de Marguerie, qui a reçu la Congrégation comme l'héritage particulièrement aimé de son saint prédécesseur. Le nombre actuel des établissements dépasse cinquante ; ils sont répandus dans le diocèse de Lyon, de Grenoble, du Puy, de Rodez, de Nevers, de Saint-Claude, de Saint-Flour, de Clermont, etc. ; celui d'Autun en compte à lui seul plus de trente. Chaque maison doit renfermer au moins trois ou

quatre religieuses. Elles sont au nombre d'environ cinq cents pour tout l'institut.

Les sœurs se dévouent au soin des malades, des pauvres et des enfants. Hospitalières, elles dirigent des providences, des hospices, des maisons de charité. Elles ambitionnent avant tout le soin des incurables : ce fut la première pensée de leur saint fondateur, et la première maison, la Providence de Mâcon est un hospice d'incurables. Depuis la translation du chef-lieu d'ordre à Autun, elles appelaient de tous leurs vœux le temps où il leur serait donné de former en cette ville un établissement destiné à cette fin. C'est pour y parvenir qu'elles construisent en ce moment une vaste maison où Dieu leur permettra bientôt, elles l'espèrent, de voir leurs désirs se réaliser. Institutrices, elles ont des externats gratuits et payants; elles dirigent des salles d'asile, des pensionnats.

Le noviciat dure au moins dix-huit mois sans compter le temps du postulat. Il est établi dans la maison mère à Autun. C'est là que doivent se rendre toutes les prétendantes pour s'y former à l'esprit religieux que le vénérable fondateur a cherché à inspirer à ses Filles.

Les religieuses se divisent en sœurs de chœur et en sœurs converses. Les prétendantes qui auraient été au service, ne peuvent point être admises parmi les sœurs de chœur.

Les sœurs s'engagent par les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. En vertu du vœu de pauvreté, elles ne se dépouillent pas de la propriété de leurs capitaux ou de leurs rentes, mais elles ne doivent pas en user comme leur étant propre et n'en disposent qu'avec l'autorisation de leur supérieure. Ces vœux ne sont qu'annuels. Ils doivent être renouvelés chaque année. Quand les sœurs ont atteint l'âge de trente ans, après dix ans de profession, elles peuvent être admises à émettre les mêmes vœux à perpétuité. La Congrégation se compose donc de sœurs de deux degrés, de celles des vœux annuels et de celles des vœux perpétuels.

Les supérieures locales peuvent être choisies indistinctement parmi les unes et les autres; mais les charges supérieures établies pour veiller aux intérêts généraux de l'institut doivent être remplies par des sœurs du second degré.

Le premier supérieur de la Congrégation est Mgr l'évêque d'Autun, qui la gouverne par lui-même ou par son délégué. Les sœurs, soumises du reste en tout, comme les autres fidèles aux ordinaires des diocèses qu'elles habitent, et vivant comme religieuses sous leur dépendance spéciale, reconnaissent sa juridiction.

Une supérieure générale régit l'institut selon les Règles et les Constitutions; elle nomme à tous les emplois; toutes les sœurs lui ont promis pleine et entière soumission. Elle doit être réélue tous les six ans à la plura-

lité des suffrages par toutes les supérieures locales et par toutes les sœurs des vœux perpétuels; car ces deux sortes de religieuses composent son grand conseil, ou le chapitre général. La supérieure générale le réunit tous les trois ans dans la maison mère à Autun, où elle-même est tenue de résider. Elle a en outre pour l'aider dans son administration son conseil, composé de deux assistantes, de la Mère des novices, de la procuratrice générale et de quelques conseillères. Le gouvernement de la supérieure générale peut se prolonger indéfiniment. Seulement il doit être soumis aux élections voulues par les Règles.

Le costume des sœurs sera suffisamment indiqué par les modèles dont l'un présente une religieuse de chœur et l'autre une sœur converse. Il consiste en une robe d'escot noir et tablier de même étoffe, une guimpe blanche de calicot en façon de pèlerine, et un voile noir en étamine. Une ganse noire soutient sur la poitrine une croix de cuivre doré. Le costume des novices est absolument le même que celui des religieuses, sauf la croix qu'elles reçoivent le jour de leur profession, et le voile noir qui est remplacé par le voile blanc. (1)

Les Règles et Constitutions des sœurs du Très-Saint-Sacrement sont en général les mêmes que celles des autres instituts voués comme elles au soin des pauvres et des enfants. Toutefois, nous observerons que le vénérable M. Agut, qui fut jusqu'à ses dernières années aumônier et directeur des Carmélites de Mâcon, étant profondément imbu de l'esprit de sainte Thérèse, imprima à son Oeuvre un caractère spécial d'énergie et de simplicité; il s'efforça de communiquer à l'institut naissant l'esprit intérieur qui animait sa chère communauté du mont Carmel. L'impulsion du pieux directeur et la vraie affection qui unissait entre elles les Filles de sainte Thérèse et celles de M. Agut contribuèrent puissamment à le soutenir et à le développer. Chaque point de ses Règles, et plus encore chaque ligne des instructions qu'il a laissées, prouvent jusqu'à l'évidence que son intention était que son institut fût comme un *corps mixte* qui offrît tout à la fois dans chacun de ses membres, l'activité de Marthe et le repos de Marie. Il voulut que ses Filles joignissent aux travaux si multipliés de la charité la perfection des vertus du cloître.

SACREMENT (RELIGIEUSES INSTITUTRICES ET HOSPITALIÈRES DE LA CONGRÉGATION DU TRÈS-SAINT-) à Romans (Drôme).

Vers la fin de l'année 1704, un jeune homme, plein d'ardeur et d'espérance, allait à Genève pour s'y former au *ministère évangélique*. Né à Privas, d'une famille honnête, mais aveuglée par l'hérésie, il avait de bonne heure conçu le dessein de se consacrer aux pénibles travaux de l'apostolat, et ses parents lui avaient ménagé un accueil favo-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 221, 222.

nable auprès de ceux qui devaient l'initier aux secrets de la *parole de Dieu*.

Monté sur un cheval, il traversait les frontières du royaume quand tout à coup il aperçoit, à quelques pas de lui, un prêtre qui portait le saint viatique à un malade de la campagne. Sa première pensée fut un sarcasme, son premier signe un mouvement de pitié. Il s'avance hardiment comme pour braver la présence des saints mystères ; on le prie de s'arrêter, il sourit ; on insiste, il s'irrite ; aussitôt son cheval s'abat et le jeune calviniste étendu par terre est subitement frappé de terreur. Nouveau Saul, il entend la voix de la grâce, une transformation générale s'opère dans toutes ses idées, il ne se reconnaît plus. Revenu à lui peu à peu, il remonte à cheval, rentre en France et se dirige vers le séminaire de Viviers où quelque temps après il abjure ses erreurs, et commence ses études ecclésiastiques, malgré ses parents qui font de vains efforts pour l'en détourner.

Une pareille vocation présageait un heureux sacerdoce. M. Vigne, c'était le nom du néophyte, n'y fut point infidèle. A peine ses cours de théologie furent-ils achevés qu'il se consacra avec un zèle sans bornes, au salut des âmes. Dieu bénit ses efforts et donna en sa personne un infatigable et saint missionnaire à l'Eglise de France.

Notre dessein n'est pas de raconter ici les travaux de M. Vigne. Sa vie nous offrirait sans doute bien des détails intéressants ; mais nous les renvoyons à l'histoire du diocèse de Valence auquel ce vénérable prélat a appartenu par son cœur et son apostolat. Nous voulons seulement parler de sa Congrégation dont il est le fondateur et qui mérite de trouver place dans l'histoire de celles qui honorent le XIX^e siècle.

Avant de se livrer aux missions, M. Vigne retiré pendant quelque temps à Boussieux-le-Roi, petit village du Vivarais, y avait trouvé plusieurs personnes vertueuses et libres qui ne soupiraient qu'après le moment de faire quelque chose de glorieux à Dieu et d'utile au prochain. Instruit de leur dessein et heureux de pouvoir le seconder, il les réunit dans une maison qu'il fit construire à ses frais, leur prodigua ses conseils et ses encouragements, et eut bientôt la consolation de les voir familiarisées avec la pratique de toutes les vertus. Jaloux alors d'assurer leur persévérance, il leur traça un règlement de vie et en forma une congrégation à laquelle il donna le nom de *Religieuses du Très-Saint-Sacrement*.

Ce fut le 30 novembre de l'année 1715 que l'habit de religion fut donné aux premières sœurs qui, sous la conduite de M. Vigne, jetèrent les fondements de ce pieux édifice. Elles n'étaient encore qu'au nombre de sept. Elles n'avaient point d'oratoire public dans leur communauté et se rendaient à l'église paroissiale les jours d'œuvre et le dimanche. Mais en 1722 le fondateur bénit une chapelle qui leur fut destinée. Bientôt un grand nombre de personnes pieuses, at-

tirées par la bonne odeur de leurs vertus, se joignirent à elles et furent reçues dans la nouvelle Congrégation. M. Vigne ne voulut pas qu'elles fussent cloîtrées, parce qu'il les destinait à l'éducation des jeunes filles de Boussieux et des villages voisins.

Telle fut leur unique occupation dans le principe. Plus tard, elles y ajoutèrent le service des pauvres malades dans les hôpitaux que l'on s'empressa de leur confier.

Soutenues par le zèle de leur pieux fondateur et encouragées par l'heureux succès de leurs efforts, les Religieuses du Saint-Sacrement virent se multiplier peu à peu leurs établissements dans le Vivarais et les pays limitrophes. Elles furent autorisées par lettres patentes de Louis XVI, en 1787, pour le service des hospices et l'instruction des jeunes personnes.

Mais la révolution française, en détruisant toutes les corporations religieuses, n'épargna pas celle du Très-Saint-Sacrement. Les Filles de M. Vigne furent bientôt dispersées, on vendit leurs biens, on les chassa de Boussieux et des différentes maisons qu'elles dirigeaient avec tant de dévouement ; on leur substitua des mercenaires qui, en leur succédant, ne purent jamais les remplacer.

Quelques-unes d'entre elles seulement furent maintenues dans un petit nombre d'hospices, où elles eurent à subir mille avanies qui n'eurent d'autre résultat que d'activer leur zèle et de rendre plus méritoire leur pieux dévouement. Ce fut à l'aide de ces premiers débris que l'édifice put être relevé après la tempête. Il ne fallait que les réunir et former de nouveau les nœuds qui les avaient liés jusqu'alors. Un respectable magistrat conçut ce dessein et fut assez heureux pour le réaliser. Nous devons dire son nom avec reconnaissance. Ce fut M. Marie Descorches, préfet du département de la Drôme.

Sensible au malheur d'un grand nombre de pauvres qui souffraient et gémissaient sans consolations dans toute l'étendue du département, il résolut de rétablir à leur faveur la congrégation fondée par M. Vigne, communiqua ce projet à l'empereur et en poursuivit la réalisation avec autant de zèle que de persévérance. Enfin ses vœux furent entendus et exaucés par un décret impérial du 11 thermidor, an XII de la république.

La maison de Saint-Just, à Romans, ancienne abbaye des religieuses de ce nom, avant les troubles révolutionnaires, était le seul édifice national propre à cette destination, qui restât disponible dans le département. Ce décret l'affecta aux religieuses du Saint-Sacrement, qui s'y réunirent en 1804. Le zèle et le courage de ces vertueuses filles firent tout le reste. La Providence les en récompensa, leur confiance en Dieu soutient leur bonne volonté, et il en fallait beaucoup pour surmonter toutes les difficultés d'un premier établissement dans une maison belle, vaste, mais entièrement délabrée, et qui, depuis un certain temps, n'avait servi que de caserne de secours. Bientôt elle

fut réparée et offrit dans tous ses détails le tableau le plus satisfaisant comme le plus agréable d'ordre, de bonne tenue, en un mot, de communauté organisée de manière à justifier toutes les espérances et à garantir tous les succès qu'on devait en attendre.

La supérieure, femme de grand mérite et d'une vertu éprouvée, eut bientôt rallié auprès d'elle toutes les sœurs qui restaient encore et qui se hâtèrent de venir partager ses travaux. Elle jugea avec raison que la tête et le cœur de la Congrégation devant être à Saint-Just, de leur vigueur et de leur santé dépendaient le sort de la Congrégation tout entière et tous leurs intérêts unis aux siens. Elle crut donc sagement devoir subordonner toutes les considérations à la plus essentielle de toutes, qui était de bien constituer avant tout la *maison mère*. C'est pourquoi elle mit à contribution toutes les ressources dont il lui fut possible de disposer. Plusieurs classes furent ouvertes, les jeunes sœurs s'y exercèrent à l'enseignement, et toutes les dispositions furent prises pour préparer aux écoles et aux hôpitaux du département des maîtresses instruites et des directrices dévouées.

Aussitôt M. Descorches en donna avis, par une lettre circulaire, aux sous-préfets, aux maires et aux membres des commissions administratives des hospices et des bureaux de charité de la Drôme. Cette lettre est datée du 27 juillet 1806. Il avait différé jusqu'alors de leur notifier le rétablissement de la congrégation, parce qu'il voulut attendre qu'elle eût pris assez de consistance pour leur annoncer le bien qu'elle était en état de faire et leur en montrer l'utilité, non comme un projet en perspective, mais comme une réalité dont il ne s'agissait plus que de favoriser le développement.

Après quelques détails historiques sur l'origine de la Congrégation et la manière dont elle s'est fixée à Romans, le préfet exposa le but que l'empereur s'était proposé en approuvant son rétablissement. Ce but était, dit-il, la formation de sujets pour le service des hôpitaux, pour l'administration de secours à domicile et pour la tenue des petites écoles.

Voici comment il s'exprime sur le premier article: *Chacun sait combien les soins des femmes sont précieux pour les malades, les infirmes et les enfants; combien il y a de consolations, pour celui qui souffre, dans la douceur de leur langage et de leurs manières, dans l'adresse de leurs mouvements, dans la sensibilité prompte, active de leur âme naturellement bienfaisante; combien ces soins repoussés par tant de dégoûts gagnent encore à être inspirés par les sentiments religieux, par la ferveur d'une vocation vraiment chrétienne, par le témoignage d'une conscience bien pénétrée de cette vérité que Dieu présent partout, juge supérieur de toutes les actions des hommes, même de leurs plus secrètes pensées, pèse sans cesse dans les balances de sa justice leurs œuvres et leurs intentions, et réserve des récompenses éternelles à celles qui*

auront été méritoires devant lui et conformes à son précepte: « Aimez-vous les uns les autres. (Joan. XIII, 34, et alibi.) » La charité fut, est et sera toujours et partout humainement, moralement et chrétiennement regardée comme la première de toutes les vertus.

Nous applaudissons à ce noble langage, il honore autant le souvenir de celui qui l'a fait entendre que la religion qui l'a inspiré.

M. Descorches justifie ensuite l'établissement de la maison mère dans l'ancienne abbaye de Saint-Just par diverses considérations pleines de sens et d'à-propos; elles regardent principalement la formation du noviciat, l'esprit général de la congrégation et l'instruction théorique et pratique des jeunes hospitalières. Parlant ensuite des secours à domicile, il dit que l'empereur a voulu que la maison de Saint-Just devînt comme une succursale de celle des sœurs dites de la *Charité*, et qu'il l'a chargée, en conséquence, de combiner son organisation de manière à rendre l'instruction des religieuses appropriée à ce genre de service.

Enfin il insiste, en particulier, sur les avantages que recueillera le département de la création des petites écoles pour les filles, et il termine en disant: « Puissions-nous voir bientôt une de ces écoles, attachée à chaque bureau central, établie dans chaque bourg et village. C'est un vœu dont notre cœur ne peut se défendre. »

Il exhorte ensuite les sous-préfets, maires et administrateurs de toutes les communes, à encourager l'institution des Sœurs du Saint-Sacrement, à la faire connaître, à la secourir dans sa marche et ses progrès, et leur recommande de procurer des novices à la maison mère, en s'associant pour cette bonne œuvre tous les prêtres de leur connaissance qui, sans doute, prêteront à leurs efforts un concours empressé.

Cette circulaire fut accueillie partout avec un plaisir et réhabilita pleinement l'humble Congrégation du Saint-Sacrement. Mme Benoît, qui en était alors supérieure, vit arriver auprès d'elle de nombreuses prétendantes et favorisa de tout son pouvoir les généreux désirs de M. le préfet. Celui-ci, à son tour, fut secondé par Mgr Bécherel, évêque de Valence, qui, en 1807, adressa de pressantes recommandations au clergé de son diocèse. En peu d'années, la Congrégation prit de tels accroissements, qu'il fallut agrandir le local où l'avait fixée le décret de l'an XII. Une partie de l'ancienne abbaye avait été affectée au logement de gendarmerie. Elle fut cédée aux religieuses par ordonnance de Louis XVIII, le 13 mars 1816.

Le gouvernement avait approuvé, trois ans auparavant, les Statuts de la Congrégation présentés par M. Bécherel. Ces statuts modifiaient, en quelques points, la Règle donnée par M. Vigne, mais ils ne la détruisaient pas, car elle avait paru infiniment sage à tous ceux qui l'avaient examinée. Les changements qu'on lui avait fait subir avaient donc uniquement pour objet divers usages

introduits par les supérieurs et surtout les nouveaux emplois adoptés par la Congrégation. Mgr Bécherel, après l'avoir ainsi modifiée, la rendit obligatoire en 1813, et Mgr de la Tourette l'approuva et la confirma de nouveau en 1823, ordonnant à toutes les sœurs de s'y conformer, comme étant à l'avenir le principal objet de leur vœu d'obéissance. Il leur permit, en outre, de la faire imprimer afin que toutes pussent la lire et l'étudier plus facilement.

Ce Recueil des Règles et Constitutions des Religieuses du Saint-Sacrement n'a pas été réimprimé depuis 1823. Le respect que ces pieuses hospitalières ont conservé pour la mémoire de leur vénérable fondateur, a suffi pour les préserver de l'inconstance et les rendre fidèles à tous leurs devoirs. Un seul changement a été ordonné, en 1845, par Mgr Chatrouse, évêque de Valence; jusqu'alors les sœurs n'avaient fait, en entrant dans la Congrégation, que les trois vœux simples de chasteté, d'obéissance et de stabilité. Mgr a cru devoir y ajouter celui de pauvreté. C'est un surcroît de mérites pour ces pieuses Filles, qui l'ont accueilli avec d'autant plus d'empressement que déjà elles pratiquaient cette vertu si nécessaire à l'état religieux, sans y être astreintes par aucun engagement. Il va sans dire que la Congrégation est entièrement soumise pour le spirituel et le temporel à l'autorité de l'évêque de Valence, qui la gouverne par lui-même ou par un de ses vicaires généraux.

La première partie du Recueil a pour objet les motifs et les moyens de sanctifier les diverses actions de la journée. On y traite du réveil, du lever, de la méditation, de la sainte Messe, du travail, des repas, des récréations, de l'Office et autres exercices de piété. Dans la seconde partie on propose des pratiques pour chaque jour de la semaine et des exercices pour le mois et pour l'année.

La troisième partie renferme les constitutions proprement dites. Elle se divise en trois sections: la première règle les rapports des religieuses entre elles et le rang que chacun doit occuper. Dans la seconde on indique les qualités nécessaires pour être reçu dans la Congrégation. Les prétendantes doivent être nées d'un mariage légitime et de parents honnêtes, avoir toujours vécu d'une manière édifiante, jouir d'une bonne santé et posséder un jugement droit et de l'aptitude pour les fonctions de l'état religieux. On ne reçoit point les personnes qui seraient encore nécessaires à leur famille ou qui n'ont pas atteint l'âge de seize ans. Le noviciat dure une année sans interruption. Six mois après la réception des prétendantes dans l'établissement, la supérieure assemble le chapitre et prend des informations sur les novices qui sont renvoyées si on les juge incapables, et continuent leurs épreuves si elles réunissent en leur faveur au moins la moitié des voix. Le chapitre se réunit encore un mois avant la fin du noviciat et décide sur leur admission définitive qui est suivie de la

profession religieuse entre les mains de l'évêque ou de son délégué.

La troisième section prescrit des règles particulières pour les officières de la congrégation.

La *supérieure* doit donner à ses sœurs l'exemple de toutes les vertus, elle doit réunir son conseil une fois par semaine pour traiter de tout ce qui se passe dans l'établissement. Les délibérations importantes sont précédées de la prière et d'un quart d'heure de méditation.

L'*assistante* doit aider la supérieure dans tout ce qui concerne la conduite extérieure de la communauté.

La *maîtresse des novices* est chargée de la conduite spirituelle des prétendantes.

L'*économiste* administre les biens temporels de la congrégation sous la surveillance de la supérieure à qui elle doit soumettre ses comptes tous les trois mois.

L'*admonitrice* est établie pour avertir la supérieure de ses défauts et recevoir les plaintes de la communauté.

Les *conseillères* doivent délibérer avec la supérieure de tout ce qui a rapport à l'administration de la maison mère et des établissements qui en dépendent.

Les *maîtresses des pensionnaires* sont chargées de l'instruction des jeunes filles et de la direction des classes.

Enfin, l'infirmière, la sacristine, la portière, etc., ont chacune des devoirs respectifs qu'elles doivent connaître en détail et remplir avec édification.

Les élections peuvent se faire en tout temps, selon le bon plaisir de l'évêque et les besoins de la Congrégation. Elles ont lieu, d'ordinaire, tous les trois ans.

Cinq jours avant l'élection de la supérieure, l'évêque ou le Père spirituel de l'établissement réunit toutes les sœurs professes dans la chapelle. Il s'assied devant l'autel, les sœurs demeurent debout à droite et à gauche, et la supérieure se met à genoux au milieu d'elles et se démet de ses fonctions en s'accusant des fautes qu'elle a commises depuis son élection. La démission est acceptée, le Père spirituel remet la conduite de sa communauté à l'assistante et la supérieure prend le rang de sa profession. La cérémonie se termine par le *Veni, Creator*, afin d'implorer les lumières du Saint-Esprit pour l'élection prochaine d'une nouvelle supérieure.

Au jour fixé, le chapitre se réunit, il est formé de toutes les sœurs en grade de la maison mère, et de toutes les supérieures locales des établissements qui dépendent de la Congrégation, et qui ont au moins trois sœurs. Une secrétaire est nommée pour recevoir les scrutins qui sont dépouillés par le Père spirituel, et celle qui a recueilli le plus de voix est proclamée supérieure. Aussitôt, elle se met à genoux devant l'autel, fait sa profession de foi et accepte humblement sa charge qui lui est dévolue, sans qu'il lui soit permis ni de refuser, ni de s'excuser pour aucune raison. Ensuite elle va s'asseoir

à sa place, et toutes les sœurs viennent, l'une après l'autre, lui baiser la main en s'agenouillant devant elle.

On ne peut être pour supérieure que celle qui a au moins huit ans de profession et qui a déjà atteint sa trentième année.

C'est à elle à proposer ensuite son assistante et ses conseillères qui doivent être agréées par le chapitre à la pluralité des voix; pour les autres officières, la supérieure les nomme et les révoque à son gré.

Les Religieuses du Saint-Sacrement sont vêtues d'un habit d'étoffe commun, sans taille, à manches simples, d'une largeur médiocre et dont la longueur s'étend jusqu'au bout des doigts; elles portent sur la tête un voile d'étamine de même couleur, et sur la poitrine une guimpe blanche dont les deux bouts sont attachés derrière les épaules; un crucifix est suspendu à leur cou et un chapelet noir à leur ceinture. (1)

La Congrégation est composée actuellement de deux cent cinquante-quatre religieuses, tant professes que converses. Elle possède quarante-trois établissements répandus dans les diocèses de Valence, de Viviers, d'Avignon et de Nîmes.

*Mémoires envoyés de Romans, par M. l'abbé ***.*

B-D-E.

SACREMENT (SOCIÉTÉ DU TRÈS-SAINTE-).

§ I. — Son origine.

La Société du Très-Saint-Sacrement, encouragée d'abord par Sa Sainteté Pie IX le 27 août 1855, a été fondée à Paris, rue d'Enfer, 114, avec l'approbation de Mgr Sibour, archevêque de Paris, le 13 mai 1856, et a fait sa première exposition le 6 janvier 1857, fête de l'Épiphanie.

§ II. — Son but.

La Société se consacre et se dévoue tout entière par les trois vœux : 1° au service et au culte de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie et exposé solennellement sur l'autel, dans l'exercice perpétuel de l'adoration, de l'action de grâce, de la réparation et de la supplication pour la conversion du monde et le règne eucharistique de Jésus-Christ. 2° La Société unit la vie active à la vie contemplative; son apostolat se borne à la sainte Eucharistie, à nourrir la foi, la dévotion et l'amour des fidèles envers le très-saint Sacrement; ses œuvres principales sont : 1° les retraites intérieures en faveur des prêtres surtout, les retraites de première communion, des associations d'adoration établies dans les paroisses, les retraites ecclésiastiques et religieuses; 2° l'œuvre des premières communions des adultes, dont le but est de rechercher les hommes qui n'ont pas encore fait leur première communion, de les instruire de la doctrine catholique, de les préparer à recevoir ce grand sacrement; 3° la prédication des quarante heures dans les paroisses. A ces œuvres de zèle eucharistique, la Société joint une œuvre de travail, l'Œuvre des tabernacles. Ses membres ar-

(1) Voy. à la fin du vol., n° 225.

tistes, chacun selon son talent, travaillent aux objets nécessaires au culte divin, tels que tableaux, statues, autels, chandeliers, etc., en faveur des églises pauvres. La devise de la société est celle-ci : Tout pour l'amour et la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ au très-saint Sacrement de l'autel.

§ III. — Des membres.

La Société admet dans son sein deux sortes de membres : les prêtres et les laïques, vivant tous sous la même Règle et avec les exercices communs.

Les membres se divisent en trois classes : les religieux contemplatifs, les religieux contemplatifs et actifs, les agrégés

1° Les religieux contemplatifs sont exclusivement consacrés au service eucharistique de l'exposition du très-saint Sacrement; 2° les religieux contemplatifs et actifs joignent à la contemplation le saint ministère eucharistique; 3° les agrégés sont les membres prêtres ou laïques, qui, ne pouvant suivre toute la Règle, forment le tiers ordre du Très-Saint-Sacrement.

§ IV. — Du noviciat et des vœux.

1° Le noviciat est de dix-huit mois; les six premiers mois forment le temps du postulat ou de la première probation; 2° les vœux sont d'abord temporaires, de trois ans, avant d'être perpétuels.

§ V. — De la vie commune.

1° Les exercices spirituels de la journée se font en commun et devant le très-saint Sacrement; 2° l'Office divin est récité en chœur; 3° chaque religieux a sa cellule; 4° les adorateurs, outre l'adoration du jour, font encore une heure d'adoration dans la nuit.

§ VI. — De l'esprit de la Société.

L'esprit propre qui doit distinguer la Société du Très-Saint-Sacrement et devenir la règle et former le caractère de la sainteté de ses enfants doit être comme celui de son divin Maître.

1° Un esprit d'amour tout dévoué au service et à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ au très-saint Sacrement. — Le service eucharistique de Jésus-Christ doit être la fin de tous leurs travaux, de leur piété, de leurs vertus et des plus grands sacrifices; car ce n'est que pour le servir par l'hommage et le sacrifice de tout leur être qu'ils ont été reçus dans la religion;

2° Un esprit de vérité. — La vérité doit être la loi souveraine de leur parole, la règle invariable de leur conduite. Ils renonceraient volontiers à tout avantage temporel, à toute œuvre, quelque bonne qu'elle paraisse, mais qui ne seraient pas selon la vérité. Ils éviteront donc comme un opprobre toute conduite dissimulée ou servile, indigne d'un serviteur de Jésus-Christ, car il a dit : Je suis la vérité, je suis venu dans le monde pour lui rendre témoignage,

3° Un esprit de liberté en Jésus-Christ. —

Les religieux du Très-Saint-Sacrement mettront leur gloire dans la vie simple et commune avec leur divin Maître; c'est pourquoi ils ne solliciteront aucun privilège, ni ne jouiront d'aucun. Ils ne demanderont aucune faveur des supérieurs ecclésiastiques ou civils. Ils ne rechercheront aucune protection humaine dans toutes leurs entreprises ou dans leurs besoins, mais ils se confieront en la bonté de Jésus-Christ qui ne leur fera jamais défaut, s'ils mettent en lui seul toute leur confiance. Jésus-Christ a dit : « Celui qui me sert, mon Père l'honorera. »

SAGESSE (CONGRÉGATION DES FILLES DE LA),
maison mère à Saint-Laurent sur Sèvres.
(Vendée)

Le premier et principal instrument que la Providence mit entre les mains du vénérable Montfort pour établir cette Oeuvre d'abord bien petite, mais qui devait plus tard prendre un si merveilleux développement, fut une demoiselle de Poitiers, Marie-Louise Trichet, dont nous allons raconter la vie.

Marie-Louise de Jésus, fondatrice de la Congrégation de la Sagesse.

La sœur Marie-Louise de Jésus était la troisième fille de M. Julien Trichet, procureur au siège présidial de Poitiers, et de Mme Françoise Lecocq. Elle naquit en la paroisse de Saint-Etienne de Poitiers, le 7 mai 1684. C'était le 1^{er} dimanche après Pâques, jour auquel on lit à la Messe ces paroles de l'apôtre saint Jacques, qui furent comme un pronostic heureux de la vocation de la jeune fille : « La religion pure et sans tâche devant Dieu, notre père, est celle-ci : visiter les veuves et les orphelins dans leur affliction et se préserver de la souillure de ce siècle. » (*Epît. Cath.*, I, 27.)

Elle reçut au baptême les noms de Marie-Louise, et l'on remarquera sans doute que ces noms étaient aussi ceux du vénérable Grignon de Montfort, avec lequel la Providence la mit en rapport pour l'œuvre sainte dont ils devaient être les fondateurs.

Marie-Louise Trichet, instruite dans la pratique des vertus chrétiennes dont elle trouvait au sein même de sa famille les meilleurs modèles, montra dès sa première enfance une piété tout à fait extraordinaire. Cachant un esprit juste et solide sous un air modeste et réservé, elle semblait si peu soucieuse de paraître, que sa mère, un peu trop prévenue contre elle, disait amèrement à son mari : « Que ferons-nous de cette fille? elle est stupide. — Non, non, lui répliquait le bon père, vous vous trompez, et Dieu fera par elle de grandes choses. »

A peine âgée de neuf ans, elle s'adonnait à l'oraison et exerçait sur elle-même de grandes mortifications. Elle touchait à sa quinzième année, lorsque le P. Montfort entra comme aumônier à l'hôpital général de Poitiers. Elle se mit bientôt sous la direction du saint prêtre, et fit dans la perfection chrétienne des progrès si rapides, qu'elle

ne songea plus qu'à quitter le monde pour se retirer dans le cloître. Mais ses tentatives échouèrent devant des causes qui semblaient devoir enchaîner aussi l'avenir. Et pourtant Montfort, inspiré d'en haut, l'assurait toujours qu'elle serait religieuse.

Enfin, il la fit entrer à l'hôpital, où il venait de réunir, ainsi que nous l'avons raconté, une petite société composée d'une vingtaine de filles de la maison, riches en vertus, mais toutes infirmes et disgraciées de la nature. C'est dans cette école d'humilité, de souffrances et de pauvreté, qu'il voulait former à la perfection celle sur qui plus tard tant d'autres devaient prendre modèle. Les moyens énergiques qu'il employa pour détruire en Marie-Louise tout amour de soi-même et du monde, prouvent l'estime qu'il faisait d'elle. Une vertu ordinaire n'eût pas tenu contre de semblables épreuves.

« Ma fille, » lui dit-il un jour, après l'avoir entendue en confession, « il m'est venu dans la pensée de vous faire changer d'habit. J'ai reçu dix écus d'aumônes d'une personne de piété; je veux les employer à cet usage. » Mlle Trichet comprit, par la dépense qu'on voulait faire, que l'étoffe du nouvel habit n'était guère précieuse et que la forme n'en serait pas non plus fort élégante; elle répondit avec humilité : « Je le veux bien, mais il faut que ma mère y consente. » Ce consentement obtenu, Montfort fit acheter une grosse étoffe de couleur gris cendré, et cet habit, confectionné tel qu'il se porte encore aujourd'hui, fut béni et donné à la fervente novice avec cette pieuse exhortation : « Tenez, ma fille, prenez cet habit; il vous gardera et vous sera d'un grand secours contre toutes sortes de tentations. » C'était le 2 février 1703, au jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge. A cette livrée qu'elle ne devait plus quitter, Mlle Trichet ajouta un nouveau témoignage de son renoncement au monde, en abandonnant son nom de famille pour prendre celui de Marie-Louise de Jésus. Elle avait alors 19 ans et demi. Mais peu à près son saint directeur, forcé d'abandonner l'hôpital de Poitiers, laissait la pieuse si seule, à 20 ans, sans appui, exposée aux railleries de l'impiété et aux reproches de sa propre mère, qui avait tenté plusieurs fois de la détourner de sa vocation, et qui n'avait pas craint d'invoquer l'autorité épiscopale, dans les intérêts de ses vues mondaines. Et Montfort ne léguait à celle dont il voulait faire l'instrument de ses vastes projets que cette parole presque désespérante : « Ma fille, ne sortez point de cet hôpital avant dix ans; quand l'établissement des Filles de la Sagesse ne se ferait qu'au bout de ce terme, Dieu serait satisfait, et ses desseins sur vous seraient accomplis. »

En 1713, Montfort eut la consolation de la revoir un instant, et de la retrouver avec le même habit, avec les mêmes dispositions. Elle avait eu à lutter pourtant contre bien des difficultés; les persécutions, les amertumes ne lui avaient point été épargnées, et

plus d'une fois il n'avait fallu rien moins que l'intervention du saint évêque de Poitiers, Mgr de la Poype de Vertrieu, pour les modérer. Montfort profita de son passage pour affermir la pieuse fille dans cette constance si étonnante, et pour lui donner dans la personne de Catherine Brunet, de Poitiers, une compagne qui reçut le nom de *sœur de la Conception*.

Depuis 1711, Montfort était fixé à la Rochelle. Ce fut alors que, trouvant dans l'amitié du prélat qui lui accordait une entière confiance tous les éléments de succès qu'exigeait son œuvre, il s'ouvrit à Mgr de Chamflour, et l'entretint du vif désir qu'il avait depuis longtemps d'établir une société de religieuses pour *instruire la jeunesse et assister les pauvres*. Il lui fit connaître aussi ce qu'il avait déjà commencé dans cette vue lorsqu'il habitait Poitiers. L'évêque, appréciant les excellents résultats que pouvait produire une œuvre si sainte, engagea Montfort à suivre ses idées, et le pressa même d'appeler à la Rochelle, pour y faire l'école aux petites filles, les deux sœurs qui étaient à Poitiers, s'offrant lui-même à faire tous les frais de l'établissement.

On lira avec plaisir la lettre que le fondateur écrivait à ce sujet :

Mes chères filles en Jésus-Christ, Marie Trichet et Catherine Brunet, vive Jésus, vive la croix !

Vous n'avez pas répondu à ma dernière ; je n'en sais pas la raison. Monseigneur de la Rochelle, à qui j'ai plusieurs fois parlé de vous et de nos desseins, trouve à propos que vous veniez ici pour commencer l'ouvrage tant désiré. Il a fait louer une maison pour cet effet, en attendant l'achat et l'établissement parfait d'une autre maison. Vous faites, il est vrai, de grands biens dans votre pays ; mais vous en ferez de bien plus grands dans un pays étranger, et nous remarquons que depuis Abraham jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, Dieu a retiré de leur pays ses plus grands serviteurs, parce que, comme dit Notre-Seigneur même, personne n'est prophète en son pays. Je sais que vous aurez des difficultés à vaincre ; mais il faut qu'une entreprise aussi glorieuse à Dieu et aussi salutaire au prochain soit parsemée d'épines et de croix ! Et si on ne hasarde quelque chose pour Dieu, on ne fait rien de grand pour lui. C'est de la part de Monseigneur que je vous écris... Tout à vous, en Dieu seul, seul Dieu.

Les difficultés prévues par Montfort furent grandes ; en effet, il y eut d'abord opposition de la part de la mère de Marie-Louise de Jésus, puis de son directeur et du bureau de l'hôpital général, dont elle était, depuis près de dix ans, l'économe habile et sûr ; mais la grâce de Dieu fit disparaître successivement tous ces empêchements, et la sœur Marie-Louise de Jésus sut, avec sa compagne, s'arracher aux lieux témoins de ses vertus et de ses combats. Elles arrivèrent à la Rochelle en mars 1715. Il y avait juste dix ans que Montfort lui avait dit en la quit-

tant pour se rendre à Paris : « Ma fille, ne sortez point de cet hôpital avant dix ans. Quand l'établissement des Filles de la Sagesse ne se ferait qu'au bout de ce terme, Dieu serait satisfait, et ses desseins sur vous seraient accomplis. »

A leur arrivée à la Rochelle, les deux saintes filles éprouvèrent bien des déboires : Montfort était absent ; il prêchait une mission, et rien n'avait été préparé pour recevoir celles qui accouraient à son ordre, soumises, obéissantes ; elles durent loger dans une chambre offerte par une hospitalité presque forcée, et souffrir bientôt après de la misère et de la faim. Quand le fondateur les vit pour la première fois, il s'occupa peu de ces détails terrestres et secondaires à ses yeux, car il ne désespéra jamais de la Providence. Il adressa la parole à la sœur Marie-Louise de Jésus : « C'est vous, ma fille, » lui dit-il, « que Dieu a choisie pour être à la tête de la petite communauté qui ne fait encore que de naître... Il vous faut avoir beaucoup de fermeté ; mais la douceur doit l'emporter sur tout le reste. Voyez, ma fille, voyez cette poule qui a sous ses ailes des petits poussins ; avec quelle attention elle en prend soin, avec quelle bonté elle les affectionne. Eh bien ! c'est ainsi que vous devez faire et vous comporter avec toutes les filles dont vous allez désormais être la mère. »

Dans cette première année, la petite société s'accrut de trois nouveaux membres, et Montfort profita du peu de loisir que lui laissaient les missions pour mettre la dernière main à la règle qu'il leur avait donnée, et surtout pour leur inculquer profondément par ses discours l'esprit religieux qu'elles devaient elles-mêmes transmettre à tant d'autres. C'est dans un de ces entretiens que, s'arrêtant tout à coup comme hors de lui-même et le visage tout en feu, il s'écria : « Mes filles, Dieu me fait en ce moment connaître des choses admirables : je vois dans les secrets divins une pépinière de Filles de la Sagesse. » L'événement, comme on le verra, ne tarda point à vérifier cette prédiction au delà de toute espérance. Au mois d'août 1715, Montfort quitta ses vertueuses filles pour ne plus les revoir ; mais il continua jusqu'à sa mort, et au milieu des fatigues de sa vie apostolique, à les diriger par d'admirables lettres où respire tout son amour pour la vraie sagesse, la sagesse de la croix. Quand il mourut, en avril 1716, cinq sœurs formaient toute la congrégation.

La perte qu'elle venait de faire jeta la sœur Marie de Jésus dans la consternation ; elle sentait mieux que personne tout ce qui allait lui manquer désormais ; cependant ses regrets furent adoucis par la protection plus paternelle que l'évêque de la Rochelle étendit sur les saintes filles, et par les preuves qu'il leur en donna en achetant de ses propres deniers une maison plus vaste et plus commode pour recevoir les bonnes religieuses et les enfants qui venaient à leur école.

Le nombre des jeunes filles qui leur étaient confiées s'élevait alors à plus de 400.

Cette école, tenue avec un soin maternel, subsistait avec un grand succès depuis près de trois ans, quand Mme Trichet, mère de la sœur Marie-Louise de Jésus, envoyée par les administrateurs de l'hôpital et l'évêque même de Poitiers, arriva tout à coup à la Rochelle, et fit si bien qu'elle entraîna sa fille avec elle.

Deux des sœurs suivirent leur supérieure ; les deux autres se retirèrent provisoirement dans leur famille, incertaines qu'elles étaient du sort réservé à leur petite société. Tout semblait perdu, car la rentrée de sœur Marie-Louise de Jésus à l'hôpital de Poitiers était bien loin de la rassurer elle-même, et de favoriser le développement de sa congrégation, malgré les offres séduisantes qui lui étaient faites par les administrateurs de l'hospice, afin qu'elle en fit le chef-lieu de tous les autres établissements. Elle passa plus d'un an dans les perplexités les plus cruelles, jusqu'à ce qu'un homme simple de cœur, mais inspiré de Dieu, vint lui conseiller de se fixer à Saint-Laurent-sur-Sèvre, aux lieux mêmes où reposait le vénérable fondateur Montfort, et près de cette tombe que signalaient déjà tant de merveilles. Une visite du P. Vatel, missionnaire assistant du P. Mulo, successeur de Montfort, acheva de déterminer la pieuse fille. La Providence se chargea de lui ménager le moyen de se transporter avec ses compagnes dans l'asile ouvert à leur saint institut, mais ce ne fut sans avoir à surmonter de grandes difficultés. L'évêque de Poitiers se trouva d'abord opposé à ce projet ; puis lorsque, sur les instances réitérées des plus saints personnages, il comprit que telle était la volonté de Dieu, il donna son autorisation ; mais la famille de la sœur Marie-Louise de Jésus, les administrateurs de l'hôpital, l'intendant même de la province, suscitèrent de nombreux obstacles qu'il fallut surmonter à force de résignation et de persévérance. Enfin, dans le cours de juin 1720, la sœur Marie-Louise de Jésus put aller occuper à Saint-Laurent une petite maison qu'y avaient achetée Mme la marquise de Bouillé et M. le marquis de Magnane.

On se ferait difficilement une idée de ce qu'eurent à souffrir, au commencement, les pieuses Filles de Montfort. D'abord elles trouvèrent pour tout logement des galetas et des masures ; pour tous meubles, des pliants attachés avec des sangles, sur lesquelles on jetait un chétif matelas, un drap et une couverture faite en plusieurs morceaux d'étoffes rapportés et cousus au hasard ; ces lits n'avaient pas même de rideaux ; les sièges étaient de petits bancs faits en forme de tréteaux avec de mauvaises planches et des bois de fagots fendus en deux ; des écuelles et assiettes de grosse terre, des cuillers et des fourchettes de bois composaient le mobilier de la cuisine. La chandelle, objet de luxe apparemment, était remplacée par des lampions ; un peu d'huile

et une mèche garnissaient ces lampes grossières ; quant au linge et aux provisions, il n'y en avait point. Le cœur de Marie-Louise de Jésus se serra à la vue de tant de misère, non pas pour elle-même, mais pour les compagnes qui allaient partager ses travaux et sa vie mortifiée ; cependant elle offrit au Seigneur le sacrifice des répugnances qu'elle éprouvait, et, négligeant les soins de sa personne, elle s'occupa d'établir un petit oratoire pour la communauté. Une chambre lui offrit un humble réduit dans lequel quelques images de papier, placées avec symétrie, indiquèrent seules, pendant longtemps, la destination de ces lieux consacrés à la prière. Comme si ce n'était assez des amertumes que devaient causer à la sœur Marie-Louise de Jésus la détresse et les humiliations auxquelles elle était condamnée, elle eut à éprouver des peines plus sensibles à son cœur. Le curé doyen de Saint-Laurent, qui avait été d'abord très-favorable à la congrégation, se laissa circonvenir par d'odieuses menées, et, malgré son caractère pieux, il devint pour la Congrégation une cause de difficultés sans cesse renaissantes que l'intervention de l'autorité épiscopale, toute bienveillante, ne parvint pas toujours à faire disparaître. Les bonnes intentions de Mme de Bouillé furent aussi quelquefois la source de vives contrariétés, précisément parce qu'elles portaient d'un cœur dévoué à l'œuvre, mais qui ne pesait pas avec assez de réflexion les démarches dangereuses qu'il conseillait.

Cependant la patience et la douceur de Marie-Louise de Jésus triomphèrent de tant d'obstacles, et lorsque, avec la permission de l'évêque de la Rochelle, elle put se placer, elle et sa communauté naissante, sous la direction du P. Mulo, le successeur et l'héritier des traditions du vénérable Montfort, elle regarda son œuvre comme agréée de Dieu et comme assurée contre les chances de l'avenir. Et pourtant la maison sainte éprouvait encore souvent les tristes angoisses que font naître le manque de ressources et les préoccupations nécessaires de la vie matérielle. Il lui arriva même de manquer du pain de chaque jour... Mais, au milieu de ces tribulations, la petite Congrégation se fortifiait à l'intérieur et croissait aussi au dehors. Quatre ans après son établissement à Saint-Laurent, elle comptait déjà vingt membres, et à mesure qu'elle devenait plus nombreuse, elle étendait aussi ses travaux, que Dieu bénissait partout d'une façon merveilleuse. C'est ainsi que se succédèrent les établissements dont voici les noms : la maison de Rennes (18 février 1724) ; l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle (13 juin 1725) ; la maison de la Flotte, à l'île de Ré (25 août 1725) ; celles d'Eslandes, près de la Rochelle, de Saint-Xandre, de Doix, de la Guerche, de Rochefort, au diocèse de Vannes ; l'hôpital de Niort (1729) ; la maison de Maubernage à Poitiers, fondée par l'initiative de Mme de Bouillé et de M. de Magnane, au lieu même où le P. Montfort avait prêché ;

27 ans auparavant, avec tant de consolations (1733); l'hôpital militaire d'Oleron (1733); l'hôpital de Coron (1734); la maison de l'Herminaud, fondée par Mgr de Menou, évêque de la Rochelle, qui réalisait ainsi une œuvre préparée par son prédécesseur, Mgr de Brancas (1734); la maison d'Airvault, de Saint-Loup, de Saint-Jean de l'Yversay; la maison de Poitiers (aux Pénitentes) (1739); la 2^e maison d'Oleron; l'hôpital général de Poitiers (1748). La sœur Marie-Louise de Jésus avait tellement compté sur cette dernière maison, lors même qu'il paraissait moins possible de se laisser aller à l'espérance, que, dans une maladie regardée comme mortelle par les médecins, elle disait : « Non, je n'en mourrai pas, car nous n'avons pas encore l'hôpital de Poitiers à gouverner, et notre Père de Montfort m'a prédit qu'il me serait confié. » Ajoutons, à ce propos, que ce ne fut pas sans une vive opposition de la part de certains personnages élevés en dignité, ce qui permet de faire cette remarque singulière qu'en 1720 on plaçait des gardes aux portes de l'hôpital pour empêcher la sœur Marie-Louise de Jésus d'en sortir, et qu'en 1748 on mettait tout en mouvement pour l'empêcher d'y entrer.

Ces établissements furent suivis de ceux de Dinan, d'Angoulême, d'Ouvillé, de la Cueilie (à Poitiers), de Cognac, d'Aigre-feuille, des hôpitaux de Saint-Lô, de Valognes, de Carantari (1758); des Incurables de Poitiers (15 avril 1758); c'était le cinquième dans cette ville, berceau des filles de la Sagesse. L'année suivante, les pieuses filles furent appelées à l'Hôtel-Dieu de Lorient (3 juillet 1759).

Pour expliquer, en dehors même de l'action providentielle de Dieu, les progrès du saint institut, il suffira de faire remarquer les soins que prenait la sœur Marie-Louise de Jésus toutes les fois qu'il s'agissait de fonder un nouvel établissement. Elle choisissait d'abord, pour les y placer, celles de ces compagnes qui s'étaient fait distinguer par leur piété, leur exactitude et leur capacité; et, non contente de cette précaution, elle allait elle-même les installer, habitait avec elles des mois, des années entières, jusqu'à ce que, bien pénétrées de leurs devoirs, habituées à les remplir dans toute la rigueur de la Règle, elles se fussent faites au genre de vie que leur imposait leur mission sainte. Aussi n'est-il pas étonnant que la plupart des supérieures particulières qu'elle préposa au gouvernement des établissements les plus éloignés se soient signalées par une aptitude rare et unie à une sainteté si grande, qu'en mourant avant leur *Mère*, elles ont glorifié son administration et proclamé sa propre sainteté.

Ce résultat si important, surtout au début d'une œuvre de cette nature, fut en partie dû, il faut bien le reconnaître, aux bons exemples donnés par la sœur Marie-Louise de

Jésus et à la vigilance avec laquelle le noviciat fut dirigé suivant les Règlements, sans jamais s'écarter de leurs prescriptions les plus minutieuses.

Sur ce point, la supérieure générale, si bonne, si douce et si humble, n'admettait pas qu'il fût possible de fléchir, et sa fermeté fut toujours inébranlable. Ainsi, quand il s'agit de diminuer de quelques instants les heures de sommeil, lorsqu'un sentiment louable de piété inspira la pensée d'ajouter aux devoirs des Filles de la Sagesse l'obligation, qui eût été si douce à leur cœur, d'honorer par l'adoration perpétuelle le très-saint Sacrement des autels, la sœur Marie-Louise de Jésus opposa à son inflexible volonté de s'en tenir à la Règle dans toute sa pureté primitive, sans en altérer le texte ou l'esprit.

La sœur Marie-Louise de Jésus éprouva bien quelquefois l'amertume que cause à une bonne mère l'abandon de ses enfants. Au début de son établissement à Saint-Laurent-sur-Sèvre, elle eut bien la douleur de voir la sainte famille menacée d'un schisme; mais sa prudence, sa circonspection et sa douceur arrêtaient bientôt le mal, et elle eut la consolation de voir rentrer au bercail commun les brebis momentanément égarrées.

Les progrès de la Congrégation excitèrent aussi les jalousies et les haines; des dénonciations furent dirigées contre les saintes filles, qui, pouvant à peine trouver le pain quotidien, se virent néanmoins menacées de taxes ruineuses. Plus tard c'était le duc de Villeroi, seigneur de la contrée, auquel l'esprit du mal suggérait l'idée d'exiger une indemnité pécuniaire considérable; enfin c'étaient les seigneurs de Mortagne, auxquels la malice des ennemis de l'institut persuadait qu'il nuisait et attentait à leurs droits. Mais toutes ces persécutions furent vaines; la sœur Marie-Louise de Jésus y opposa son arme habituelle, la prière, et aussitôt toutes les difficultés disparurent; il y eut même cela de remarquable que ces persécutions aboutirent à placer sous la protection spéciale du roi Louis XV l'institut des Filles de la Sagesse, qui fut approuvé par les lettres patentes du 27 octobre 1732(1).

La douleur que ces persécutions causaient à la sœur Marie-Louise de Jésus n'était pas la seule qui menaçât d'altérer la placidité de son âme; elle eut à souffrir, comme tous les saints, des épreuves personnelles plus cruelles encore. Deux sœurs, d'un esprit difficile et pointilleux, s'imaginèrent de persuader au supérieur général que la sœur Marie-Louise de Jésus avait perdu la plénitude de ses facultés intellectuelles, et que son âge la rendait impropre au rôle qu'elle avait si dignement et si habilement rempli jusqu'alors; interprétant dans un sens toujours fâcheux ses démarches les plus naturelles, ses expressions les plus simples,

(1) Les lettres patentes postérieures, de mars 1773, sont appuyées sur les motifs les plus honorables pour l'institut.

elles étaient parvenues à produire une partie de l'effet qu'elles attendaient ; mais Dieu permit qu'après avoir supporté avec une patience angélique ces accusations imméritées, la sœur Marie-Louise de Jésus fût complètement justifiée aux yeux du supérieur, qui punit les coupables et regretta vivement d'avoir prêté l'oreille à leurs perfides insinuations.

La sœur Marie-Louise de Jésus se complaisait dans ces croix, et, dès qu'elles vinrent à lui manquer, elle y pourvut en demandant à son directeur de lui désigner parmi les sœurs une supérieure personnelle à qui elle obéirait comme à Dieu lui-même ; il lui en indiqua une en effet, et il eut soin de la choisir d'une humeur brusque, bizarre, inquiète, scrupuleuse, la plus propre en un mot à lui faire souffrir, même involontairement, une sorte de martyre continu.

Ces épreuves journalières, dont sa vertu parfaite la firent triompher sans peine, ne firent que mettre en relief sa résignation, son égalité d'humeur, sa mansuétude et sa charité. Mais Dieu lui en réservait de plus pénibles, quoiqu'elles fussent moins personnelles, en lui enlevant successivement les guides sur lesquels elle avait dû compter pour la diriger dans l'accomplissement de son œuvre, et qui devaient supporter avec elle le poids et les fatigues d'une vaste administration. C'est ainsi qu'elle eut à pleurer sur la tombe du P. Mulot, successeur du vénérable Montfort, et sur celle du P. Audubon, qui avaient rempli avec zèle et sagesse la mission si bien commencée par leur saint modèle.

D'autres tribulations l'assaillirent en même temps : elle perdit un grand nombre de ses filles en différents établissements ; et si leur mort édifiante fit l'éloge de la mère qui les avait initiées aux vertus de leur état, elle n'en fut pas moins douloureuse pour son cœur.

Au milieu de ses douleurs, la sœur Marie-Louise de Jésus ne perdait pas de vue les nombreuses maisons confiées à ses soins, et, pour y maintenir l'esprit qui les avait si bien dirigées jusqu'alors, elle résolut d'en faire une visite générale, avec l'approbation de P. Audubon, qui vivait encore à cette époque.

Elle partit au mois d'avril 1750, et visita avec de grandes fatigues tous les établissements du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, au nombre de quinze. Partout elle édifia ses filles par l'exemple de sa piété si vive et si expansive ; partout elle les raffermait dans leur sainte vocation, et les rattacha plus que jamais à la Règle dont elle proclamait les bienfaits religieux par ses exemples plus encore que par ses paroles.

On ne saurait dire tout ce que la sœur Marie-Louise de Jésus éprouva dans ce voyage de deux mois, fait à cheval, à travers des chemins difficiles, et qui fut pour

elle, affaiblie par l'âge, un véritable martyre.

Elle était à peine remise de ses souffrances, lorsqu'une chute fâcheuse produisit un déboîtement de l'épaule qui ne put être guéri. A dater de ce jour (14 décembre 1758), la sœur Marie-Louise de Jésus comprit que le temps de son pèlerinage ici-bas était fini, et elle se prépara par un redoublement de ferveur à la mort dont elle sentait les approches. Enfin, le 21 avril 1759, elle fut saisie d'un violent frisson et d'une fièvre dont rien ne put arrêter les progrès, et, après huit jours de souffrances, supportées avec une héroïque résignation, elle expira doucement dans les bras du Seigneur, qu'elle avait servi sous l'habit religieux depuis cinquante-six ans ; elle en avait alors près de soixante-quinze.

Cette mort arriva le 28 avril 1759, sur les huit heures du soir, quarante-huit ans après celle du vénérable de Montfort, au même mois, à la même date, à la même heure, au même lieu et dans les mêmes sentiments que son père et son modèle.

Avant de mourir, la sœur Marie-Louise de Jésus voulut transmettre à ses pieuses filles l'expression de ses dernières volontés. Voici ce testament tel qu'il fut dicté par la mourante et signé de sa main :

Testament de la sœur Marie-Louise de Jésus.

Au nom de Notre-Seigneur Jésus Christ. Etant sur le point de rendre compte à mon Créateur de la manière dont je me suis conduite à l'égard des Filles de la Sagesse, dont j'ai eu le bonheur de porter la première l'habit, et voyant se vérifier clairement tout (1) ce que M. de Montfort m'avait dit : que je serais un jour à la tête d'une nombreuse communauté, et qu'on verrait dans la suite des temps une pépinière de Filles de la Sagesse, je me crois obligée de leur recommander à toutes, présentes et à venir, de ne s'écarter jamais de l'esprit primitif de notre saint fondateur, qui est un esprit d'humilité, de pauvreté, de détachement, de charité, d'union les unes avec les autres.

Je leur recommande en outre, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir toujours une dépendance sans réserve de la communauté établie à Saint-Laurent-sur-Sèvre, de la regarder comme le chef-lieu de toute la congrégation, d'en regarder la supérieure et toutes celles qui lui succéderont en cette charge comme leur supérieure générale ;

De respecter et obéir au supérieur des Missionnaires du Saint-Esprit, aussi fondés par M. de Montfort, et à ses successeurs dans la même place, comme celui qui leur a été donné par lui pour y gouverner généralement et maintenir la vigueur de la règle dans toute la congrégation ; d'avoir du respect et de la reconnaissance pour celui des missionnaires qui aura la charité de tenir la place de con-

(1) A l'époque de la mort de la sœur Marie-Louise de Jésus, la Congrégation de la Sagesse desservait déjà 39 établissements.

fesseur aux Filles de la Sagesse. Ce faisant, elles seconderont mes desirs; elles feront ce que Dieu m'a fait la grâce de pratiquer pendant que j'ai été sur la terre, et elles accompliront la dernière volonté d'une mère qui les a toujours aimées, qui les aime encore et les aimera et ne les oubliera point après sa mort. Ne pouvant écrire moi-même tout au long mes susdites présentes volontés, à raison de ma grande faiblesse, je les ai fait mettre sur le papier par la sœur Honorée, maîtresse des novices, et les ai signées de ma main. A Saint-Laurent, le 25^e jour d'avril 1759. MARIE-LOUISE DE JÉSUS, supérieure générale.

Suivant le vœu de la mourante, son confesseur donna lecture à haute voix des prescriptions touchantes qu'elle laissait à ses chères filles, puis elles furent ratifiées et signées par les sœurs présentes au nom de toute la Congrégation. On peut dire que nul de ses membres n'a oublié depuis les engagements que, dans cet acte solennel, d'autres avaient pris pour eux.

Après le décès de la sainte fille, on pensa que ceux qui avaient été si intimement unis dans le Seigneur pendant leur vie ne devaient point être séparés par la mort; c'est pourquoi le corps de la sœur Marie-Louise de Jésus fut placé près de celui du vénérable Montfort, au milieu de la chapelle de la Sainte-Vierge.

Le concours des fidèles qui assistèrent en larmes aux funérailles de la vénérable fondatrice, l'empressement que l'on mit à se procurer quelques fragments des objets qui lui avaient appartenu, tout prouva le respect et la confiance qu'avaient inspirés ses vertus.

A la Mère Marie-Louise de Jésus, fondatrice et première supérieure de la Congrégation de la Sagesse, succéda, en 1759, la sœur Anastasie, originaire de Niort, au diocèse de Poitiers. Elle avait alors vingt-huit ans de profession. Son généralat fut traversé par de nouvelles tracasseries de la part des officiers du seigneur de Mortagne; mais elle eut la consolation de voir les affaires se terminer à l'avantage de la communauté. Ce fut de son temps, en mai 1760, que les novices commencèrent à porter le chapelet blanc. Elle fonda onze maisons nouvelles, et mourut le 31 mars 1773.

Dès 1768, c'est-à-dire au bout de ses neuf ans de généralat, elle avait été remplacée par la sœur Sainte-Claire. Celle-ci comptait alors vingt ans de religion, et, par conséquent, en avait passé neuf sous la fondatrice. Elle était précédemment supérieure à l'hôpital de Saint-Lô. Elle retourna le gouverner à sa sortie de charge, et y mourut en 1800. La Congrégation obtint, sous cette supérieure (mars 1773), les lettres patentes qui lui assuraient une existence civile. Onze

nouvelles maisons furent acceptées, entre autres l'hôpital maritime de Brest et la petite maison de Château-Larcher.

La sœur Marie de Saint-Bernard avait déjà trente-huit ans de profession, dont vingt ans passés sous la Mère Marie de Jésus, quand elle succéda, en 1777, à la sœur Sainte-Claire. Elle ne gouverna la congrégation que trois ans, étant morte en 1780. C'est durant le cours de ce triennat que commença la construction de la maison actuelle de la Sagesse. Dans ce même temps, les Filles de la Sagesse furent appelées à l'hôpital de Châtillon-sur-Sèvre et dans trois autres maisons.

La cinquième supérieure générale fut sœur Saint-François-Régis. Dès la deuxième année de son généralat, elle vit bénir par Mgr de Crussol, évêque de la Rochelle, la chapelle de la maison mère. Sous cette supérieure, onze nouvelles maisons furent encore confiées aux sœurs, et entre autres l'Hôtel-Dieu de Poitiers. En sortant de charge, la sœur Saint-François-Régis alla gouverner l'hôpital Saint-Louis à la Rochelle, et c'est de là que la révolution l'arracha avec les procédés les plus indignes, ainsi que toutes ses compagnes des hôpitaux de Saint-Louis et d'Auffrédy, pour les jeter dans les prisons de Brouage. Le récit de tout ce qu'elles eurent à souffrir dépasserait de beaucoup les bornes de cette notice; il nous suffira de dire que rien ne put altérer ni leur confiance en Dieu, ni leur charité pour le prochain, ni même la sainte gaieté de leur vertu. Il y avait là d'autres religieuses qui n'étaient pas disposées à partager leurs amusements et leurs joies; mais elles disaient agréablement à leurs plus jeunes compagnes: « Allez, nos sœurs, allez vous réjouir avec les chères sœurs de Saint-Laurent; maintenant la folie est à la Sagesse. »

A la sœur Saint-François-Régis succéda, en 1789, la sœur Flavie. Elle avait fait profession en 1750, et, par conséquent, elle avait connu la Mère Marie-Louise de Jésus durant neuf ans.

La Congrégation comptait plusieurs centaines de religieuses, distribuées en près de quatre-vingts maisons, quand éclata l'orage révolutionnaire. La maison mère se trouvait au foyer de la guerre de la Vendée; elle devint un hôpital où tous les blessés, sans distinction de camp, étaient assurés de trouver près des sœurs tous les secours de la charité la plus tendre. Tant de dévouement ne put la préserver du meurtre et de la dévastation. Le 31 janvier 1794, la maison fut envahie, pillée, incendiée (1); plusieurs religieuses furent hachées par morceaux; vingt-six, liées deux à deux, furent traînées sans pitié devant le tribunal révolutionnaire de Cholet, où, après bien d'autres questions accompagnées d'injures de tout genre, on

(1) Loin de chercher ailleurs sa propre sûreté durant la dévastation et l'incendie de la communauté, la supérieure générale ne sortit pas même de l'enclos, et, découverte dans son réduit par des

soldats républicains qui lui demandèrent ce qu'elle faisait là, elle leur répondit tranquillement: « Je regarde brûler ma maison. »

finit par cette demande dérisoire : « Voulez-vous vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine ? » A ces mots, toutes se lèvent et répondent avec respect : « Oui, moyennant la grâce de Dieu. » Après cette réponse sublime de simplicité et de résignation, elles furent conduites en prison, où l'excès de la misère en fit périr quelques-unes ; d'autres furent transportées à Nantes et y furent guillotines. Sur tous les points, c'étaient les mêmes vertus, le même courage, et aussi la même guerre, les mêmes traitements. Douze autres filles de la Sagesse périrent en différents lieux par le fer ou la misère. Presque toutes eurent à confesser leur foi avec plus ou moins de danger, et pas une ne manqua à son devoir : plusieurs subirent des interrogations qui rappellent ce qu'il y a de plus beau dans les actes des martyrs.

Sans attendre que le calme se rétablît, les Filles de la Sagesse s'empressèrent de se réunir sur les ruines encore fumantes de leurs maisons, ou de rentrer, souvent aux plus pénibles conditions, dans les établissements de charité dont la violence seule avait pu les arracher. L'hôpital maritime de Brest était l'unique maison où elles fussent toujours restées au nombre de près de soixante-dix, parce qu'une épidémie avait rendu leurs services indispensables. Elles avaient dû renoncer, pour gagner cet honorable privilège, à leur habit religieux ; mais rien n'avait pu faire obtenir d'elles aucune autre concession.

La sœur Sainte-Praxède remplaça sœur Sainte-Flavie en 1798 ; elle avait eu elle aussi l'avantage de vivre deux ans sous la Mère Marie-Louise de Jésus. Durant tous les désastres de la communauté, elle était restée dans les environs de Saint-Laurent, à portée d'en sauver quelques débris, ou du moins de saisir le moment d'en relever les ruines. Dès 1800, elle sollicita du premier consul Bonaparte la liberté légale d'habiter cette sainte et chère maison, ou plutôt cette mesure sous l'abri de laquelle s'étaient déjà réunies, avec un admirable empressement, ses anciennes habitantes un instant dispersées par la violence de l'orage. Elle n'eût pas le temps de recevoir la réponse, ayant été enlevée à l'affection de toute la Congrégation dès le mois d'août de cette même année 1800 (1).

On compte la sœur Avé pour huitième supérieure générale, quoiqu'elle ait obtenu d'échapper à la supériorité, mais au bout de quelques mois seulement. Elle gouvernait l'hospice des Incurables de Poitiers quand éclata la grande révolution. Elle montra dans ces temps de déplorable mémoire une fermeté d'âme que la religion seule peut inspirer. Dans les fers et sur l'échafaud même,

elle conserva le calme et la dignité d'une conscience noble et pure. Attachée au carcan, qui, pour une criminelle ordinaire, eût été une punition infamante, elle travaillait tranquillement à son tricot, sans s'occuper ni de ce qui se passait autour d'elle, ni du sort qui pouvait l'attendre. Dès qu'elle eut été rendue à ses chers pauvres, et jusqu'à sa mort arrivée en 1814, son active et industrielle charité lui attira de la part de tous les hommes et de tous les partis un respect et une confiance dont on trouve peu d'exemples.

M. de Beauregard, depuis évêque d'Orléans et alors curé de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Poitiers, montra en cette circonstance toute l'estime qu'il lui portait ; les administrateurs des hospices de Poitiers voulurent aussi témoigner leur reconnaissance, en lui élevant aux Incurables, où on peut la visiter, une tombe avec une épitaphe destinée à perpétuer le souvenir de ses services.

Cédant aux instances si humbles, si charitables et si touchantes de la sœur Avé, la congrégation la remplaça, en mai 1801, par la sœur Saint-Méen. Ce généralat est peut-être celui qui a été le plus rempli de sollicitudes : il y avait partout tant de ruines à relever, tant de plaies à guérir ! Non-seulement les sœurs rentrèrent alors dans presque toutes leurs maisons anciennes, mais elles furent appelées dans vingt-trois nouveaux établissements.

La sœur Saint-Valère succéda, en 1810, à la sœur Saint-Méen. Elle accepta seize nouvelles maisons, entre autres l'hôpital de Confolens (Charente) et la maison d'instruction de Châtelleraud ; mais combien d'autres elle fut obligée de refuser faute de sujets ! Et cependant les novices arrivaient en si grand nombre, qu'on fut alors obligé de bâtir un nouveau noviciat. Sous ce généralat, c'est-à-dire en 1816, se fit la cérémonie du centième anniversaire de la mort du vénérable Grignon de Montfort, fondateur des Filles de la Sagesse et des prêtres missionnaires de la Compagnie de Jésus. Elle fut accompagnée de guérisons tout au moins très-surprenantes.

En mai 1819, la sœur Saint-Valère fut remplacée par sa propre sœur Saint-Calixte. Celle-ci, après être sortie des prisons de Brouage, était rentrée à la Rochelle, à l'hôpital d'Auffrédy, avec la vénérable sœur Eugénie, dont la Rochelle conservera le souvenir à jamais. De là elle fut envoyée, en 1813, dans la ville d'Anvers, où l'exemple de son courage et l'amabilité de son caractère soutinrent puissamment ses sœurs dans leur admirable conduite au milieu des horreurs, des privations et des dangers de la guerre. Même après la pacification, la sœur

(1) Le décret qui rendit à la congrégation son existence légale, fut signé le 27 février 1811. La plupart des anciennes maisons se rouvrirent, et beaucoup d'établissements nouveaux furent confiés aux Filles de la Sagesse, qui purent répondre de

suite à l'appel de la religion et de la politique. En échange de leurs services, Napoléon les aida à relever les ruines de leur maison de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Sainte-Calixte resta jusqu'en septembre 1814, avec dix-neuf sœurs, auprès des blessés que leur état ne permettait pas de ramener en France. Nommée supérieure générale, elle vit les congrégations s'accroître de quinze nouvelles maisons, quarante-six autres furent refusées, à cause de l'impuissance où l'on était de fournir des sujets. La communauté s'augmentait pourtant d'année en année, au point qu'on dut alors agrandir considérablement la chapelle.

La nomination de la douzième supérieure générale, sœur Saint-Lin, avait fait concevoir les plus belles espérances; mais elle mourut au bout de dix-huit mois. Sous ce trop court généralat commencèrent, par autorité de l'ordinaire, les procédures pour la béatification du P. Montfort.

La sœur de la Résurrection fut élue supérieure en mai 1830, et, durant les neuf années de sa supériorité, quinze maisons nouvelles furent acceptées, tandis qu'on en refusa cinquante-cinq. En 1832, la communauté fut, à deux fois différentes, cernée et envahie par plusieurs centaines de soldats dont les chefs mêmes, cela est triste à dire, ne remplirent pas leur pénible mission avec toute la délicatesse que l'on eût été en droit d'attendre d'eux. On venait chercher à Saint-Laurent nous ne savons quels personnages politiques et proscrits: mais toutes les investigations de la police la plus sévère ne découvrirent rien là où il n'y avait rien à découvrir. A la deuxième visite domiciliaire, il était trois heures de l'après-midi, et les sœurs, rigoureusement gardées à vue, n'avaient pris aucune nourriture depuis le souper de la veille. Enfin on leur donna quelque liberté, et la supérieure en profita pour faire sonner le dîner. Le général entra avec son état-major dans le réfectoire; mais sa présence ne change rien aux habitudes d'ordre de la communauté: la lectrice poursuit sa lecture, les sœurs restent assises, et, sans lever les yeux, continuent leur modeste repas: du bœuf bouilli et des pommes de terre cuites à l'eau en faisaient tous les frais. Les officiers firent en silence le tour des tables et se retirèrent en disant « qu'ils avaient trouvé dans la communauté de Saint-Laurent plus de dévotion que de conspiration. »

A la sœur de la Résurrection succéda la sœur Saint-Flavien, sous laquelle la congrégation prit encore un plus merveilleux développement. De cent dix-huit maisons nouvelles qui furent proposées, on en accepta trente-cinq; le noviciat dépassa le chiffre de cent. C'est sous ce généralat que s'instruisit, par ordre du Pape Grégoire XVI, le procès apostolique tendant à la béatification du vénérable P. de Montfort.

La sœur Saint-Flavien vit encore; c'en est assez pour nous obliger à nous taire sur les

utiles et grandes choses qui se sont faites sous son administration.

La supérieure actuellement en charge, c'est-à-dire la quinzième en comptant la vénérable fondatrice, est la sœur Sainte-Vitaline. Elle n'était en 1815 qu'au commencement de sa septième année, et déjà vingt-huit maisons nouvelles avaient été fondées; et les novices, quoiqu'elles soient au nombre de près de deux cents, suffisent à peine au quart des demandes. Mais l'approbation apostolique de la Congrégation sera le grand événement de ce généralat, et à elle seule elle suffirait pour le rendre mémorable.

La Société de la Sagesse continue de prendre un développement de jour en jour plus heureux. En 1854, elle comptait déjà deux mille cent cinquante membres, formant deux cents maisons en vingt-neuf diocèses de France et de Belgique (1). Chacune de ces maisons comprend plusieurs œuvres, souvent tout à fait distinctes, mais dirigées cependant par une même supérieure locale. Voici le tableau de ces différentes œuvres: en même temps qu'il indiquera les occupations des Filles de la Sagesse, il pourra faire apprécier l'importance de la congrégation pour l'instruction des enfants, le soin des malades et le soulagement de toutes les misères humaines: soixante asiles de l'enfance, deux cents écoles primaires, vingt pensionnats, neuf écoles normales ou classes d'adultes, sept écoles de sourdes-muettes ou d'aveugles, quarante orphelins ou orphelinats, six maisons de retraites spirituelles, cinq maisons de grandes pensionnaires, quatre crèches, trois maisons de maternité, soixante-dix-huit hôpitaux civils, maritimes ou militaires, quinze bagnes, maisons centrales ou maisons d'arrêt, huit asiles publics d'aliénés, trente bureaux de bienfaisance. A soixante autres maisons sont attachées des sœurs chargées de secourir les pauvres à domicile.

Règles de la Congrégation de la Sagesse.

La Congrégation des Filles de la Sagesse a été solennellement approuvée, en même temps que la Compagnie de Marie, par un bref en date du 16 décembre 1853, et leurs vœux sont désormais entre les mains du Souverain Pontife.

Leur Règle les oblige à un très-grand éloignement pour le monde, à l'observation même de la clôture, autant qu'elle est compatible avec le service du prochain, et, en général, à se rapprocher en tout de la vie religieuse proprement dite. Elles ne peuvent sortir, même pour aller visiter les pauvres, que revêtues d'un ample manteau noir qui les couvre de la tête aux pieds. Les vœux de pauvreté et d'obéissance y sont entendus et pratiqués dans toute la rigueur

(1) Voici les diocèses où se trouvent actuellement réparties les maisons de l'institut: Amiens, Angers, Angoulême, Beauvais, Blois, Bordeaux, Cambrai, Coutances, Fréjus, Limoges, Luçon, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Quimper, Ren-

nes, la Rochelle, Saint-Brieuc. Soit sous, Tarbes, Toulouse, Tours, Tournay, Vannes et Versailles. La ville de Poitiers seule compte, pour les divers établissements confiés aux Filles de la Sagesse, un personnel de plus de cent religieuses.

des ordres les plus sévères, sans ménagement et sans restriction. Les sœurs ne jouissent en aucune façon de revenus patrimoniaux, et ne peuvent avoir l'usage exclusif d'aucun objet, quelque minime qu'il soit; le linge même est en commun. Toutes les maisons particulières sont tellement unies avec le chef-lieu, qu'on n'y connaît absolument qu'un seul intérêt, celui de la communauté, qu'une seule action, celle des supérieurs généraux, en sorte que toutes les maisons ne sont pour ainsi dire que les emplois différents d'une même maison dirigée par une seule autorité.

Il n'y a qu'un seul noviciat, qui est toujours à la maison mère. Toutes les novices y restent de quinze à dix-huit mois avant d'être placées dans des maisons; cinq ou six ans plus tard, elles y reviennent toutes passer quelques mois, pour se préparer à faire leur grande profession et leurs vœux perpétuels; enfin, quand l'âge ou les infirmités les obligent au repos, c'est là encore qu'elles se réunissent de tous les lieux où elles étaient dispersées par l'obéissance.

Jusqu'à présent, la Congrégation de la Sagesse s'est refusée à toutes les sollicitations qui voulaient l'attirer trop loin de la France. Son esprit si prononcé de centralisation matérielle et morale ne lui permet guère, en effet, de placer ses sujets dans des conditions où ils ne pourraient plus tenir aussi parfaitement au centre et en recevoir toute leur vie religieuse.

Le chapitre général de la Congrégation se réunit tous les trois ans, et a pour mission principale d'interpréter, au besoin, la règle et les constitutions, puis d'élire la supérieure générale et son conseil. La même sœur peut être maintenue pendant neuf ans dans les fonctions de supérieure générale; mais l'usage est qu'au bout de ce temps, elle soit remplacée. Elle partage avec le supérieur général, qui est toujours le même que celui des Prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie, le gouvernement de toute la Congrégation. Un conseil ordinaire et un conseil extraordinaire les aident dans cette administration si vaste et si importante.

Sept ou huit provinciales sont chargées chacune de la visite d'un certain nombre de maisons. Elles décident sur les lieux les affaires moins graves, et renvoient les autres aux supérieurs majeurs.

Tous les ans, les supérieures locales de chaque province se réunissent pour rendre compte de leur administration et faire les exercices de la retraite spirituelle sous la conduite des supérieurs généraux. De plus, tous les ans aussi, deux frères de la Compagnie de Marie sont envoyés ensemble, par le supérieur, dans chaque province, pour y

(1) Voy. à la fin du vol., nos 224, 225.

(2) Sœur Renée Burel est décédée au Légué, le 15 juin 1720.

(3) Il est né à Pordie, près Saint-Brieuc, à la Ville-Angevin, ancienne gentilhommière qui existe

donner trois ou quatre retraites, auxquelles se réunissent toutes les sœurs des environs; nouveau moyen d'entretenir dans toutes les âmes le même esprit, dans toutes les maisons les mêmes usages.

Costume des sœurs de la Sagesse.

Les sœurs de la Sagesse ont fidèlement conservé le costume primitif de leur institut: c'est celui que le vénérable de Montfort avait donné à la sœur Marie-Louise de Jésus.

Ce costume n'a rien qui se rapproche de celui des personnes du siècle: la toile blanche et la bure le composent tout entier. Les Filles de la Sagesse portent par-dessus un épais corset une brassière à longues et larges manches. La couleur de la coiffure, du mouchoir et du tablier de travail est blanche. Le tablier de toilette (si l'on peut donner ce nom à d'aussi humbles et d'aussi simples vêtements) et tout le reste du costume est de couleur gris cendré et de grosse étoffe de laine. La chaussure est l'antique et incommode pantoufle à talon élevé et entièrement ouverte depuis le devant de la cheville jusque par derrière le talon. La croix placée sur le milieu de la poitrine et retenue par la pièce du tablier est d'ébène et porte un christ en cuivre jaune. En témoignage de la dévotion particulière que leur Congrégation a vouée à la Mère de Dieu, elles portent un chapelet suspendu à leur côté.

La grande cape dont les sœurs s'enveloppent, comme d'une clôture portative, à l'église et dans les rues, est toute noire. C'est comme une sorte de suaire qui leur rappelle leur mort au monde. (1)

SAINT-ESPRIT (CONGRÉGATION DES FILLES DU), diocèse de Saint-Brieuc.

Une pieuse veuve, de la paroisse de Plérin, nommée Marie Balaven, après la mort de son mari ne songea plus qu'à servir Dieu et le prochain. Elle habitait le Légué, petit port de mer à deux kilomètres de Saint-Brieuc. Là elle visitait les malades chaque jour, leur faisait du bouillon, préparait des médicaments, instruisait les enfants pauvres, surtout de la religion. Renée Burel (2), fille pieuse de l'une des plus considérables familles de cultivateurs de Plérin, se joignit à elle pour pratiquer cette vie de bonnes œuvres.

M. René-Jean Allenou de la Ville-Angevin (3), songea à former une petite communauté pour sa paroisse seulement, ce qui entra dans les goûts de ces pieuses filles. Il leur fit une Règle, et la soumit à Mgr Fréat de Boissieux, assis sur le siège épiscopal de Saint-Brieuc; le prélat approuva cette Règle, et elle est parafée de sa main par premier et dernier. On l'a toujours conservée

encore. On voit dans la salle de cette maison le portrait de ce monsieur, peint sur toile. Il paraît qu'il était chanoine honoraire, car il porte l'aumusse au bras.

dans les archives de la maison principale. C'est donc à tort que dans les annales Briochines on attribue à M. l'abbé Leuduger d'être le fondateur de la congrégation des Filles du Saint-Esprit. Ce zélé missionnaire, étant de la paroisse de Plérin, a sans doute aidé de ses conseils M. de la Ville-Angeuin, dans la Règle qu'il faisait. Ces pieuses filles, au nombre de trois, prirent le costume religieux et firent leurs vœux le 8 décembre 1706. M. de la Ville-Angeuin dédia cette communauté naissante au Saint-Esprit. Dès lors la fête patronale de l'ordre fut fixée au jour de la Pentecôte (1). Elles eurent pour seconde fête l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, M. de la Ville-Angeuin voulant, sans doute, augmenter leur zèle envers Marie, en la leur donnant pour Mère, et les porter chaque année en ce beau jour, à se rappeler d'une manière particulière leurs engagements.

Voici la description du costume : leur habit de dessus se compose d'une camisole qui leur serre la taille et descend par derrière en forme de queue : cette queue est large et à plis de chacun six millimètres ; elle descend un peu au-dessous du gras des jambes ; une jupe qui leur va jusqu'aux talons, un tablier qui leur serre la ceinture au moyen d'un lacet. Du côté gauche, elles y mettent un rosaire en grains noirs ou couleur coco ; elles relèvent la piécette de leur tablier sur la poitrine et l'attachent avec des épingles ; elles portent au cou un mouchoir de moyenne grandeur, en calicot ou coton. La coiffure consiste dans un serre-tête, un bandeau qu'elles portent sur le front, un peu au-dessus des yeux ; une coiffe en mi-fil qui imite une grosse batiste, par dessus laquelle une autre coiffe en calicot ou coton, avec une partie saillante par derrière qui leur couvre le cou ; la seconde se relève à moitié par devant, ce qui laisse voir environ quinze centimètres de la coiffe claire. Les bandes des deux coiffes tombent pendantes sur le haut de la poitrine. Elles portent un crucifix placé dans la piécette du tablier, de manière qu'on n'en puisse voir que le haut et l'inscription. Depuis 1817, elles ont ajouté une colombe d'argent qu'elles portent suspendue à leur cou avec un cordonnet de soie noire, et qui leur tombe sur le milieu de la poitrine, comme symbole de leur qualité de Filles du Saint-Esprit. Elles portent une cape de camelot blanc, dont le capuchon est bordé d'une bande d'étamine noire. Tout le costume est blanc, et composé aujourd'hui des mêmes étoffes que dans l'esprit primitif de la règle, et fait de la même façon. Première classe, flanelle toute laine ; deuxième, étamine, et troisième, berlinge. Par crainte que l'uniformité n'eût pas assez d'ensemble on a déterminé les longueurs et largeurs (les manches ont une demi-aune d'ampleur).

(1) Sur la supplique de M. l'abbé Le Mée, supérieur général, notre très-saint Père Grégoire XVI accorda, le 19 novembre 1836, une indulgence plé-

ce qu'on vient de dire est le costume qu'elles portent à l'église et dans les visites qu'elles font. Dans l'intérieur des maisons, et pour les visites des malades, il y a de changé le tablier qui est en coton bleu, en toile de lin ; des châles de laine tricotée, et des mantelets d'étoffe blanche pour se garantir du froid. Dans les campagnes, où sont les plus nombreuses fondations, on leur permet, en hiver, l'usage des mantelets d'étoffe pour l'Office.

Les Filles du Saint-Esprit, connues généralement sous le nom de Sœurs Blanches, restèrent au Légué jusqu'en 1729. M. de la Ville-Angeuin n'acheta qu'en 1728 un terrain, au bourg de Plérin, où il fit bâtir une partie de la communauté, où Mgr Vivet de Montelus leur permit de s'établir, et les reconnut comme congrégation religieuse. Elles n'avaient point de cérémonial de profession : ce fut Sa Grandeur qui s'en occupa. L'ordre se composait, à cette époque, de dix religieuses. Mais bientôt elles furent privées de leur premier fondateur. M. Allenou de la Ville-Augenin, ayant le goût des missions, partit pour le Canada, où il mourut évêque nommé, mais non sacré, de Québec. Le jour de l'octave de la Toussaint, l'an 1748, il écrivit à ses chères Filles une lettre, qui fut la dernière, et qui est comme son testament, puisqu'il ne tarda pas à mourir après. Il leur rappelle leurs obligations et la manière de les remplir pour plaire à Dieu. Il leur dit qu'il a baptisé plusieurs d'entre elles ; qu'il leur a fait faire leur première communion et reçu leurs vœux. C'est encore comme un père qu'il leur rappelle leurs obligations à l'égard des fondateurs des maisons qui étaient déjà établies, et des devoirs qu'elles ont à remplir près des enfants et des pauvres malades. Un peu avant de terminer cette lettre, il leur dit : « Voilà, mes chères enfants, les dernières instructions de votre ancien père, de celui qui a formé vos règles. » Cette lettre, dont il ne reste plus que quelques fragments (ayant été mise en terre pendant la révolution), a été lue et méditée très-souvent par les filles du Saint-Esprit. Aujourd'hui on la conserve avec soin dans les archives de la maison mère.

La première fondation qu'eurent les Filles du Saint-Esprit se fit en 1733. Sœur Marie Allenou de Granchamp, de Perdic, cousine du fondateur de l'ordre, fut envoyée, comme supérieure, pour en prendre possession, dans la paroisse de Saint-Herblon, évêché de Nantes. Elles y furent demandées par le haut et puissant seigneur Charles René de Ternulier, chevalier, marquis du château de Frémont, comte de Languët et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, président à Mortier au parlement de Bretagne, et par dame Marie-Anne de la Tronchaye son épouse. Jusqu'à la révolution, les Filles du Saint-Esprit avaient, en plus de leur maison

nière pour leur première fête patronale et le jour où elles prononcent leurs vœux, et une indulgence de 60 jours pour chaque bonne œuvre, etc.

principale, dix-huit fondations. A l'exception de trois, elles étaient toutes laïques par des seigneurs. Depuis 1706 jusqu'au 26 octobre 1790, jour de la dernière profession qui eut lieu chez les filles du Saint-Esprit, avant l'époque si désastreuse de 93, il y eut cent dix-sept sœurs professes.

Elles rentrèrent dans leur maison principale, au bourg de Plérin, en 1800. Elle leur avait été conservée par M. Charles-Roussel Vilhelliou, de Légué, qui, au moment de la révolution, s'empara de la maison des sœurs en disant qu'il était inutile de la vendre puisqu'elle lui appartenait. Jamais des Filles du Saint-Esprit n'ont oublié et n'oublieront cet homme qu'elles regardent comme leur bienfaiteur, puisque la révolution leur ayant tout enlevé, elles n'auraient pu de longtemps se réunir, vu les dépenses qu'aurait exigées une nouvelle acquisition. Elles ne recouvrèrent que dix de leurs anciennes fondations. Les autres avaient été vendues comme biens nationaux. La maison de Saint-Herblon, qui est la plus ancienne de l'ordre, aurait eu le même sort, si les sœurs ne l'eussent quittée; mais sœur Catherine Juhel, de la paroisse de Taden, ainsi que sa compagne sœur Marthe, aimèrent mieux se laisser mettre en arrestation que de quitter leurs pauvres et les enfants qu'elles instruisaient, espérant que ce grand orage passerait. On ne les laissa pas longtemps renfermées; car on eut besoin de la supérieure pour panser tous les blessés du bourg et des environs. On avait formé un hospice ambulante, à Saint-Florent, où sœur Marthe fut envoyée pour les soigner et les panser. Elles redevinrent donc possesseurs de leur maison. Il en a été de même pour la fondation de Saint-Pol-de-Léon. La supérieure, sœur Christine Potier, y resta avec quelques autres. On ne tarda pas encore à les mettre en arrestation. Mais bientôt on fut les prier de sortir et de panser les blessés. Elles répondirent avec fermeté qu'elles ne sortiraient pas si on ne leur rendait leur maison et tous leurs instruments de chirurgie, ce qui leur fut promis à l'instant; et tout le temps de la révolution elles continuèrent de soigner les malades.

Depuis 1800 jusqu'en 1836, au mois de juin, la congrégation des Filles du Saint-Esprit compte, en outre de la maison principale, 130 établissements. On remarque que la plus grande partie de ces fondations ont été faites depuis le mois d'octobre 1827, époque à laquelle M. l'abbé le Mée (1), vicaire général, devint supérieur général de l'ordre. Son grand zèle le fit s'occuper activement de la congrégation, et, en 1828, il commença la visite de toutes les maisons (il n'y avait eu que le troisième supérieur général de l'ordre, M. l'abbé de la Noue qui eût fait cette visite). M. le Mée, voyant que le logement

devenait insupportable à Plérin, songea à transporter la maison mère dans la ville épiscopale. Pour cela il fit construire un vaste bâtiment en haut de la rue des Capucins de cette ville, et dont les Filles du Saint-Esprit prirent possession le 23 août 1837.

On sentait depuis longtemps que la règle, qui avait régi jusqu'alors les Filles du Saint-Esprit, souffrait d'un grand nombre de lacunes; que des pratiques bonnes, peut-être, pour un temps déjà éloigné du nôtre, ne pouvaient se conserver sans inconvénient. M. l'abbé le Mée rédigea une nouvelle règle qui fut approuvée, le 28 mars 1837, par Mgr Mathias de la Romagère, en ce temps évêque de Saint-Brieuc, supérieur-né de la congrégation, car depuis l'épiscopat de Mgr Vivet de Montelus, les évêques de Saint-Brieuc ont cette qualité à l'égard des Filles du Saint-Esprit. Ordinairement ils se font remplacer par un ecclésiastique du diocèse, auquel ils délèguent leur pouvoir sous le titre de supérieur général.

Le dernier supérieur de la Congrégation, M. le Mée, alors vicaire général du diocèse, remit les Constitutions et les Règles aux Filles du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, leur première fête patronale, le 14 mai 1837. D'après tout ce qu'il a fait pour la Congrégation, il est, et sera toujours reconnu pour restaurateur de l'ordre de concert avec sœur Félicité Marie de la Villéon.

Depuis la nomination de Mgr le Mée au siège épiscopal de Saint-Brieuc, malgré les nombreuses occupations que lui donnent un si vaste diocèse, il a continué à régir la Congrégation des Filles du Saint-Esprit en sa qualité de supérieur-né, et par le grand intérêt qu'il porte à cette Congrégation, qu'on peut dire être son ouvrage pour le spirituel et le temporel. Ses Filles, pénétrées de reconnaissance, s'efforcent chaque jour de reconnaître ses bienfaits devant Dieu en le priant de bénir et conserver leur père et digne prélat.

La Congrégation des Filles du Saint-Esprit, depuis le commencement de l'ordre, a eu en tout huit supérieures générales.

Jusqu'à la réforme des Constitutions et des Règles données par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, en 1837, les supérieures générales pouvaient être continuées tant qu'il plaisait aux membres de la Congrégation; cependant l'élection avait lieu tous les trois ans comme maintenant, mais les supérieures générales ne peuvent être élues que pendant trois triennats; il faut alors qu'elles soient déposées de leur charge durant trois ans. Les élections sont toujours présidées par Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, accompagné de ses deux vicaires généraux, ses deux secrétaires, le chapelain de la maison principale. Le dépouillement du scrutin a lieu à

(1) Mgr Le Mée est né à Yffiniac, paroisse à six kilomètres de Saint-Brieuc, le 24 juin 1794. Il acheva son séminaire à Saint-Sulpice, à Paris, où il fut ordonné prêtre en 1817. Le 29 juin, Mgr de

la Romagère, son prédécesseur, l'avait pris pour vicaire général à l'âge de 27 ans. Il fut sacré évêque dans la cathédrale de Saint-Brieuc, le 8 août 1841.

la chapelle de la maison principale en présence de toutes les sœurs qui l'habitent (1).

SAINT-ESPRIT (CONGRÉGATION DU)
ET DE L'IMMACULÉ COEUR DE MARIE.

La congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie, ainsi que son vocable même semble l'indiquer, se trouve composée de deux Sociétés autrefois distinctes, mais qui ne forment plus aujourd'hui qu'un seul et même institut religieux.

La première de ces Sociétés, celle du Saint-Esprit, fut fondée le jour de la Pentecôte 1703, par Claude-François Poullard-Desplaces, né à Rennes, le 27 février 1679, d'une famille très-honorable, mais déchue de sa première élévation. Son parrain, M. de Maimbœuf, était président au parlement de Rennes. De pieux parents eurent grand soin de lui inspirer la piété dès ses plus tendres années, et ne négligèrent rien pour lui donner une éducation également belle et chrétienne. Les amusements de son enfance furent, comme en beaucoup de grands saints, des présages de l'état auquel Dieu le destinait et des services qu'il voulait tirer de lui pour le bien de son Eglise. Il s'occupait à dresser des oratoires, à élever de petits autels; il employait l'argent qu'on lui donnait à acheter ce qu'il croyait nécessaire pour les parer; son grand plaisir était de représenter les cérémonies qu'il avait vu pratiquer à l'église. Ses parents s'en trouvaient quelquefois importunés, mais s'il cessait pour leur obéir, il revenait ensuite bientôt à ses pieux amusements.

A mesure qu'il avançait en âge, il avançait en même temps dans la piété, et lorsqu'il commença d'aller au collège, au lieu de s'amuser comme ses compagnons aux jeux et aux badineries qui sont si ordinaires aux jeunes gens, il fit une pieuse association avec ses camarades, sans en rien communiquer à ses parents ni à son précepteur. Ils s'assemblaient, à certains jours, chez une vertueuse femme, qui était confidente de leurs secrets; ils y avaient dressé, dans une chambre, un oratoire bien paré, où ils allumaient toutes les fêtes solennelles un grand nombre de cierges; chacun contribuait aux frais de décoration. Ils avaient leurs règles pour la prière, pour le silence et la mortification, qui allait quelquefois jusqu'à la discipline; en un mot, ils pratiquaient des vertus qu'à peine pouvaient-ils connaître.

Ces dispositions du jeune Desplaces étaient d'autant plus admirables, que son tempérament vif et remuant le portait à toute autre chose; elles ne pouvaient être que l'effet d'une vive impression qu'avaient faite sur son esprit et sur son cœur les bonnes instructions de ses pieux parents et celles de ses maîtres secondées de la grâce.

Arrivé à cet âge où, le cours de leurs études terminé, les jeunes gens ont à se choisir une carrière, ses parents, qui comptaient sur ce fils unique pour rendre son ancien lustre à leur famille, le destinèrent au barreau, dans

lequel une première thèse put lui faire présager le plus bel avenir. A cette époque, un moment d'entraînement sembla vouloir emporter son adolescence dans les voies mondaines, mais il en fut bientôt rappelé par la grâce dont il avait été prévenu dès son enfance, et aussi par la protection de la Sainte Vierge, à laquelle une pieuse mère l'avait voué et dont il avait, pendant sept années, porté l'habit blanc. Un mottombé de sa plume nous dépeint d'un seul trait ce que cette grâce opéra en lui, dans une retraite qu'il fit alors chez les Jésuites, ses premiers guides dans la science et dans la vertu. « Il faut, écrivait-il dans » ses résolutions, il faut, ô mon Dieu, que je » change de nature, pour ainsi dire, que je » me dépouille du vieil Adam, pour me revêtir » de Jésus-Christ. Car désormais il faut que » je sois entièrement à vous, mon divin Sau- » veur, ou je n'ai plus qu'à signer moi-même » ma réprobation. Vous voulez, ô mon Dieu, » que je sois homme, mais vous voulez que je le » sois selon votre cœur. Je comprends ce que » vous me demandez, et je veux bien vous » l'accorder. » Cette résolution fut efficace: pressé de renoncer au monde, il surmonta tous les obstacles, et obtint enfin la liberté de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique. « Dieu, dit un de ses biographes (2), voulait en » faire un modèle des vertus les plus hé- » roïques, le père et le chef d'une famille » sacerdotale, qui devait rendre dans la suite » de très-grands services à l'Eglise, lui donner » une postérité nombreuse, et capable de se » multiplier peut-être jusqu'à la fin des siècles. »

Devenu élève du collège Louis-le-Grand, à Paris, il s'infligeait, quoique faible et maladif, des mortifications auxquelles ses directeurs furent obligés de mettre un terme. Sa charité ne le cédait en rien à sa mortification; il se retranchait jusqu'au nécessaire pour assister les malades et les pauvres, mais surtout les pauvres honteux. Les plus délaissés entre les malheureux avaient sa prédilection. Comme c'est le propre de la charité de se dilater toujours plus à mesure qu'elle s'exerce, M. Desplaces l'étendit peu à peu jusqu'aux étudiants les plus dépourvus de ressources, donnant aux uns ce qu'il pouvait avoir, plaçant les autres dans des maisons et des communautés charitables. Il lui arrivait même de partager avec quelques autres jusqu'au modique repas qu'on lui servait au collège; ce qui lui valut bientôt trois ou quatre commensaux, pour lesquels il quêta des aumônes en ville, et recevait, à la porte du collège, les restes du réfectoire.

Mais si les besoins corporels des membres de Jésus-Christ touchaient si fort le cœur de M. Desplaces, il était encore plus sensible à leurs besoins spirituels. Son zèle le portait à les instruire toutes les fois qu'il en pouvait trouver l'occasion; il leur inspirait le bien d'une manière si douce et si charitable, qu'on en était dans l'admiration. Il avait, dès ce temps-là même, une affection particulière pour les œuvres qui étaient les plus obscures, pour

(1) Voy. à la fin du vol., n° 226.

(2) M. Bouie, qui lui succéda, quelques mois après sa mort, en qualité de supérieur.

les œuvres abandonnées. Il assemblait de temps en temps les petits Savoyards et leur faisait le catéchisme selon qu'il en pouvait trouver l'occasion, persuadé que leurs âmes n'étaient pas moins chères à Jésus-Christ que celles des plus grands seigneurs.

M. Desplaces ne se contenta pas de cet essai de charité et de zèle pour le salut des âmes. Ajoutant à ses propres épargnes les secours de personnes charitables, il loua une maison, rue des Cordiers, à la porte de la Sorbonne, y abrita plusieurs pensionnaires, et donna à son œuvre le nom d'établissement des pauvres écoliers.

Mais où M. Desplaces, encore laïque, puisait-il tant d'abnégation, de charité, de zèle? Il nous l'apprend lui-même, dans une note écrite de sa main, où cette belle âme se montre à découvert, c'est-à-dire tout embrasée de l'amour de Dieu. « Quels étaient, » écrivait-il à quelque temps de là, quels » étaient mes pensées et mes désirs? Quelle » était ma manière de vivre et mes plus ordinaires occupations? Je ne pouvais penser » qu'à Dieu; mon plus grand chagrin était de » n'y penser pas toujours. Je ne souhaitais » que de l'aimer, et pour mériter son amour, » j'aurais renoncé aux attachements les plus » légitimes de la vie. Je voulais me voir un » jour dénué de tout, ne vivant que d'aumônes après avoir tout donné; je ne prétendais me réserver rien, de tous les biens » temporels, que la santé, dont je souhaitais » faire un sacrifice à Dieu dans le travail des » missions; trop heureux si, après avoir embrasé tout le monde de l'amour de Dieu, j'avais pu donner jusqu'à la dernière goutte » de mon sang pour celui dont les bienfaits m'étaient toujours présents. Je ne sentais de plaisir que dans les conversations » où Dieu n'était pas oublié. Les personnes » qui m'entretenaient d'autre chose m'étaient insupportables. Je passais des temps considérables devant le Saint-Sacrement: c'étaient là mes meilleures et mes plus fréquentes récréations. Je priais la meilleure » partie du jour, même en marchant dans les » rues, et j'étais inquiet aussitôt que je m'apercevais d'avoir perdu quelque temps de vue » la présence de celui que je voulais tâcher d'aimer uniquement. Bien que j'eusse l'honneur de communier souvent, je ne communiais point encore autant que je l'aurais désiré. Je désirais ce pain sacré avec une telle avidité, que lorsque je le mangeais, je ne pouvais souvent retenir des torrents de larmes. »

Peu de temps après qu'il eut écrit ces lignes, M. Desplaces ayant été élevé au sacerdoce, plusieurs autres ecclésiastiques se joignirent à lui, et l'établissement précité des pauvres écoliers devint en peu de temps, non plus un simple pensionnat, mais un vrai séminaire. Bientôt après, les directeurs eux-mêmes se réunirent en association sous une règle commune, et ainsi commença à se former une véritable communauté. Telle fut l'origine obscure de la congrégation du Saint-

(1) Les Règles portaient en effet, que la congrégation était dédiée au Saint-Esprit, sous la

Esprit, qui eut pour but primitif, comme on vient de le voir, de donner l'éducation gratuite à de pauvres élèves destinés à remplir, dans le saint ministère, les postes les plus pénibles et les moins recherchés, pour lesquels on trouve plus difficilement des prêtres zélés et pieux, tels que les vicariats de la campagne, le service des hôpitaux, les missions, tant en France que dans les pays étrangers.

Pendant longtemps, la petite société n'eut guère d'autres moyens de subsistance que les aumônes des personnes charitables. Le vénérable fondateur allait lui-même les chercher, et, dans son humilité profonde, il ne dédaignait pas de servir de ses propres mains ses chers écoliers, et de leur rendre souvent les plus humbles services.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis que M. Desplaces était revêtu du sacerdoce, et il n'avait encore que trente ans, lorsqu'une courte maladie vint inopinément le ravir à son œuvre encore naissante, au milieu d'un deuil général. Sa mort, arrivée le 2 octobre 1709, fut aussi édifiante et sainte que l'avait été sa vie, pendant laquelle une amitié tendre et toute en Dieu l'avait uni au vénérable Grignon de Montfort, fondateur des missionnaires de la Compagnie de Marie et des filles de la Sagesse. M. Desplaces, en disparaissant, si jeune encore, pour un séjour meilleur, ne cessa point de vivre toujours au milieu des siens. Il demeura parmi eux, et par sa protection visible du haut du ciel, et par le souvenir toujours vivant de ses héroïques vertus, et par son esprit, qui exhale un suave parfum d'édification dans plusieurs petits écrits de piété religieusement conservés, non moins que dans le premier règlement qu'il traça de sa propre main pour ses chers étudiants, où il leur inculque la plus tendre dévotion envers l'Esprit-Saint, et la très-sainte Vierge, son épouse immaculée.

Après la mort de M. Desplaces, M. Garnier, qui fut appelé à lui succéder, ne vécut, ce semble, que pour faire passer à la congrégation naissante le rigoureux hiver de 1709. Il mourut au mois de mars 1710.

Déjà deux fois orpheline, quoique à peine sortie du berceau, l'œuvre de M. Desplaces était réservée à de nouvelles et bien rudes épreuves. Mais aussi la divine Providence suscita-t-elle, pour la gouverner après M. Garnier, un homme d'un rare mérite, quoique bien jeune encore, M. Bouie, qui, pendant 50 ans, fut à la tête de la congrégation. Sous son administration sage, prudente et énergique, toutes les difficultés qui auraient pu renverser l'œuvre naissante ne servirent qu'à la consolider et à la développer de plus en plus.

En 1723, un prêtre du clergé de Saint-Médard ayant fait un legs assez considérable à la congrégation du Saint-Esprit, les jansénites, qui voyaient avec peine la pureté de la doctrine de cette société naissante, ses rapports intimes avec les Jésuites, sa double consécration à l'Esprit Saint et à la Vierge immaculée, (1) mirent tout en œuvre pour arrêter l'exécution

protection de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

de ce legs, tantôt prétextant que la congrégation, faute d'approbation légale, était inhabile à acquérir, tantôt ayant recours aux moyens les plus déloyaux afin d'empêcher cette approbation elle-même, qu'ils redoutaient par-dessus tout. Onze années de persécution violente commencèrent; on y vit figurer presque en même temps et la famille du testateur, mise en avant par le parti, et les marguilliers de Saint-Médard, l'un des foyers de la secte, et le parlement en corps, sans parler de la Chambre des comptes, de l'Université de Paris et du cardinal de Noailles, qui cependant avait consenti à l'établissement de l'œuvre du Saint-Esprit et l'avait même encouragée et approuvée comme très-utile à l'Eglise. Enfin la bonne cause triompha, et Louis XV mit fin à ce scandale, mais seulement par une troisième lettre d'approbation et de confirmation, en date du 17 juillet 1727, deux lettres antérieures n'ayant pu être enregistrées par suite de l'esprit d'opposition et de chicane du Parlement. Sur les bienveillantes recommandations du cardinal de Fleury, l'un des protecteurs les plus dévoués de l'établissement, le roi fait le plus grand éloge de la congrégation, comme œuvre unique en son genre dans tout le royaume, et déclare : « Qu'en la mettant sous sa protection, il ne fait qu'exécuter un dessein que la mort empêcha Louis XIV de remplir, »

Tel fut donc le résultat final de cet orage : une approbation légale de la congrégation, en vertu de laquelle elle put enfin entrer en possession du legs ci-dessus mentionné.

Cependant le partisanséniste ne put jamais pardonner à la Société du Saint-Esprit cette entière défaite jointe à ses autres griefs déjà mentionnés, et sa haine contre elle s'exhalait encore en 1751, à l'occasion d'un Traité de la dévotion au Saint-Esprit, par un solitaire de Sept-Fonts, où l'auteur, voulant prouver que le Saint-Esprit ne manque jamais de bénir ceux qui lui sont dévoués, citait pour premier exemple, comme bien sensible et bien frappant, « la congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculée Conception, composée d'ecclésiastiques pleins de charité et de zèle, animés de l'esprit d'une sainte et savante société; institution destinée à devenir un jour la gloire de l'Eglise de France. » Les hérétiques relevèrent avec ironie chacune de ces louanges dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. — *Revue périodique du temps, année 1751, pages 31, 32.*

Assurément ce n'est pas là un des moindres mérites de la société du Saint-Esprit, à cette époque où tout, en France, semblait languir et mourir dans une atmosphère viciée par de fausses doctrines, non-seulement que d'être restée pure dans sa foi, mais d'avoir été même en butte aux attaques ouvertes du jansénisme.

Pendant qu'elle soutenait, au dehors, cette lutte glorieuse, la congrégation ne laissait pas, à l'intérieur, de s'organiser de plus en plus. M. Bouic mit alors, en effet, la dernière main à ses règles et constitutions qui furent approuvées, en 1734, par Monseigneur de

Vintimille, archevêque de Paris; et, par suite, se trouvèrent dès lors revêtues à la fois de l'approbation ecclésiastique et civile, non-seulement l'œuvre des pauvres écoliers en tant que telle, mais la congrégation elle-même du Saint-Esprit qui la dirigeait.

Un autre gage de la protection du Ciel sur l'œuvre de M. Desplaces, en ces temps difficiles de guerres et de disette, ce fut Pierre Caris, surnommé le pauvre prêtre, qui, pendant quarante ans, remplit, sous M. Bouic, les fonctions de procureur de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, et rappela dans Paris Bernard, le pauvre prêtre du siècle précédent. A l'exemple du saint fondateur, M. Desplaces, il allait souvent, de porte en porte, quêter des aumônes pour les élèves de la maison, tous recrutés dans les rangs des pauvres. Un jour que les provisions étaient épuisées, il parcourait tristement les rues de Paris. Un homme de qualité qui l'aperçut, frappé de son air de tristesse et de sainteté, le fait appeler chez lui et lui demande qui il est et où il va. Il répond : « Je suis Caris, le pauvre prêtre. » J'ai 80 élèves à nourrir, et voilà que je n'ai plus qu'une once de pain à leur donner. C'est pour trouver quelque aumône que je vais et viens dans Paris. » Puis il lui fait connaître en quelques mots ce que c'était que la maison du Saint-Esprit. Il n'avait pas achevé que l'inconnu lui remet en main un sac de cent pistoles ou mille francs.

Une autre fois, dans une année de détresse, tout vint à manquer. En vain le P. Caris, toute une matinée, s'en était allé frappant aux portes. Il rentre pour l'examen particulier, sans rien apporter; il se rend au réfectoire avec tous les élèves, sans pouvoir rien mettre sur la table. On dit, comme à l'ordinaire, le *Bededicite*, qui est suivi immédiatement des grâces; puis on se remet en rang et on retourne à la chapelle adorer le Saint-Sacrement. Cette visite n'était pas terminée, que des provisions abondantes arrivèrent.

Un temps vint cependant, où la Providence procura à la congrégation des ressources plus fixes et partant une existence moins précaire. En 1723, l'Assemblée du clergé de France, considérant le bien que faisaient, dans plusieurs diocèses, les prêtres sortis du séminaire du Saint-Esprit, assigna à cet établissement une pension annuelle, qui fut augmentée par les assemblées subséquentes. Louis XV et Louis XVI voulurent aussi favoriser une œuvre si utile, et lui assignèrent successivement, sur leur cassette particulière, plusieurs sommes assez considérables pour le temps. Ces ressources furent encore augmentées des libéralités du duc d'Orléans, de la duchesse de Chevreuse, de M^{me} de Beauvilliers, M^{me} de Lévi, et plusieurs autres personnes illustres de l'époque, ce qui permit à M. Bouic d'acheter le terrain de la rue des Postes, où la Société éleva le beau et vaste édifice qu'elle occupe encore aujourd'hui.

A partir de ce moment, et surtout de l'approbation de ses Règles par Monseigneur de

Vintimille, ses accroissements furent rapides. Ayant recruté bon nombre de sujets parmi ses élèves, elle put étendre sa sphère d'action, et employer ses propres membres aux genres d'œuvres pour lesquels étaient formés ceux-là. Ce fut ainsi qu'elle donna de fervents missionnaires aux missions de la Chine, des Indes et du Tonkin, tandis que d'autres travaillaient avec succès aux missions du Canada et de l'Acadie. Plusieurs même devinrent évêques dans ces contrées, tels que : Mgr Blandin, vicaire apostolique au Tonkin, et Mgr Pottier, évêque d'Agathopolis, en Chine. On cite aussi, entre autres noms marquants, MM. Bertout et de Glicourt, qui, ayant échoué près du Cap Blanc, en se rendant à Cayenne, tombèrent entre les mains des Maures qui les dépouillèrent, et, après mille mauvais traitements, les vendirent comme esclaves au Sénégal, alors possédé par les Anglais. De retour en France, après avoir recouvré la liberté, ils s'empressèrent de faire connaître à M. de Sartines, alors ministre de la Marine, le vif désir des habitants de rentrer sous la domination française, qui leur procurerait au moins des prêtres catholiques, et bientôt après, une escadre habilement dirigée par M. de Vaudrenil, rendait à la France les îles Saint-Louis et Gorée. M. de Glicourt faisait partie de cette expédition. C'était en 1779. Trois ans auparavant, le Saint-Siège et le gouvernement, satisfaits des heureux résultats obtenus pour le bien de la religion par les prêtres du Saint-Esprit et du zèle qu'ils avaient montré en diverses occasions pour les intérêts de la France, avaient chargé la Société, alors dirigée par M. Becquet, d'entretenir habituellement vingt missionnaires et un préfet apostolique à Cayenne et à la Guyane française.

Un peu plus tard, les îles Saint-Pierre et Miquelon furent également confiées à son zèle, et dès lors elle fit de la desserte des Colonies son œuvre principale.

En France, la congrégation du Saint-Esprit voyait aussi s'élargir le cercle de ses œuvres. Ainsi elle fut et demeura chargée, jusqu'à la grande révolution, de la direction du grand séminaire de Meaux. Elle le fut également de celui de Verdun, mais qu'elle dut quitter au bout de quelques années, par suite d'un nouvel et plus violent orage soulevé contre elle par le parti janséniste.

A la fatale époque de 93, sous le gouvernement de M. Duflos, alors supérieur, elle partagea le sort de tous les autres établissements religieux en France. Elle fut supprimée, ses prêtres dispersés, sa maison mère vendue par l'État. Au milieu de ces désastres, ce lui fut du moins une consolation de pouvoir compter parmi ses membres plusieurs martyrs, soit aux Carmes, soit ailleurs, sans avoir vu un seul des siens, ni même de ses 70 élèves, contrister la sainte Eglise par la flétrissure des serments ou des apostasies. Parmi ceux-ci, on remarque M. Boudot, qui, après plusieurs années d'un ministère plein de zèle et de charité, devint premier vicaire général à Paris, sous Mgr de Quélen.

A peine le Concordat de 1801 eut-il rendu la paix à l'Eglise, que M. Bertout, le naufragé du Cap-Blanc dont il a été parlé plus haut, seul, sans maison et sans ressources, mais fort de son dévouement et de sa confiance en Dieu, chercha le moyen de relever de ses ruines la congrégation du Saint-Esprit. Aidé de quelques anciens confrères, il réunit dans un petit pensionnat plusieurs enfants en qui il remarquait des dispositions pour l'état ecclésiastique. Destinés à devenir ensuite le noyau d'un nouveau séminaire et noviciat, c'était là l'unique espérance qui restât alors à la société, dont un décret impérial de 1805 avait autorisé le rétablissement. Encore cette ressource fut-elle bientôt détruite par le décret de 1809, qui supprima derechef les congrégations religieuses en France.

En 1816, une ordonnance royale rendit de nouveau l'existence légale à la Société, et la fit rentrer en possession de sa maison mère de la rue des Postes. Un champ plus vaste que jamais s'ouvrit alors à son zèle; elle fut chargée par le gouvernement, d'accord avec Rome, de desservir toutes les colonies françaises, et des secours assez considérables lui furent alloués à cet effet par l'État.

Quelques années plus tard, en 1824, au moment où elle y songeait le moins, le Saint-Siège manifesta le désir de voir ses règles et constitutions, et, les ayant examinées, crut devoir les approuver, « comme sages, prudentes et très-propres à obtenir la fin de » l'institut. »

Toutefois, au sortir d'une révolution qui avait anéanti toutes les congrégations, moissonné plus de la moitié du clergé, tari la source des vocations, elle fut impuissante, malgré les efforts de M. Bertout et de M. Fourdinier, son successeur, à se recruter suffisamment pour pouvoir répondre à ces immenses besoins, soit par ses propres sujets, soit par les élèves qu'elle formait.

Cette difficulté devint plus grande encore après la révolution de 1830, où toute subvention du gouvernement fut retirée à la société. Dix ans plus tard, on lui rendit, il est vrai, les allocations qui lui avaient été primitivement accordées sous la Restauration, mais elle ne put davantage recruter un nombre de membres et d'élèves assez considérable pour remplir tant de vides existant alors dans les rangs du clergé colonial.

Forcé fut donc à la congrégation du Saint-Esprit d'accepter la coopération de prêtres étrangers, qu'elle n'avait ni formés elle-même, ni même toujours eu le temps et les moyens de bien connaître. Or, ces ecclésiastiques étrangers ne se montrèrent pas toujours remplis de ce désintéressement et de ce zèle sacerdotal, dont les membres et les élèves de la congrégation n'avaient cessé de donner de si beaux exemples. D'où il résulta pour la société elle-même, une sorte de contre-coup dans l'opinion publique, qui, le plus souvent, ne savait pas mettre de distinction entre les prêtres dont on vient de parler, et les membres mêmes de la congrégation ainsi

que les sujets formés et envoyés par elle dans les colonies.

Telle était, en 1840 et les années qui suivirent, la situation de la congrégation du Saint-Esprit : le nombre de ses membres assez restreint ; ses vocations peu nombreuses, par suite surtout de l'effet regrettable produit au dehors par la confusion dont nous venons de parler ; les intérêts religieux des colonies plus ou moins en souffrance ; diverses tentatives successivement faites jusque-là, mais sans succès, pour remédier à cet état de choses peu rassurant pour l'avenir.

Cependant l'œuvre de M. Desplaces, si providentiellement bénie du Ciel pendant plus d'un siècle, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne pouvait ni ne devait périr. Celui qui mène jusqu'aux portes du tombeau et qui en ramène lui préparait, dans ce temps-là même, une sorte de résurrection, et avec cette résurrection une vigueur d'âme toute nouvelle, une fécondité de sujets qu'elle n'eût point osé espérer, et une force d'expansion pour les œuvres, dont on ne saurait encore aujourd'hui assigner ou prévoir la portée et les limites.

Nous voulons parler de la fondation de la congrégation du Saint et Immaculé Cœur de Marie, en 1841, et de sa fusion, en 1848, avec celle du Saint-Esprit.

Le fondateur de la société du Saint et Immaculé Cœur de Marie fut le R. P. Libermann, l'un des hommes les plus vénérés parmi ceux que Dieu s'est plu, en notre siècle, à remplir de son esprit. Fils d'un rabbin renommé d'Alsace, Jacob Libermann naquit à Saverne, le 4 mars 1803. Il eut dès son bas âge une santé frêle ; de précoces infirmités lui imprimèrent de bonne heure le cachet des âmes aimées de Dieu : le sceau de la souffrance, que cet homme de douleurs a constamment porté en lui et dans ses œuvres les plus chères. Il montrait déjà une douceur et une paix sereine, qui révélaient un cœur généreux. Destiné dès son enfance aux études rabbiniques par un père qui rêvait pour lui les honneurs de la Synagogue, il devint, par un enchaînement tout providentiel de circonstances, élève du collège Stanislas, à Paris. Là, livré à mille perplexités au sujet de ses croyances religieuses, ne trouvant aucune issue pour sortir du dédale de ses hésitations entre le déisme, le judaïsme et la foi chrétienne, il se souvient du Dieu de ses pères, se jette à genoux, et, les yeux baignés de larmes brûlantes, il le prie, le conjure d'éclairer ses profondes ténèbres : « Si la croyance des chrétiens est vraie, ô mon Dieu, faites-le moi connaître ; sinon, je vous prie de m'en éloigner tout aussitôt. » La lumière de la vérité, qu'il cherchait dans toute la droiture et la sincérité de son âme, brilla soudain à ses yeux vive et ardente ; la foi chrétienne pénétra profondément son esprit et son cœur ; elle le conduisit d'abord au saint baptême, où il reçut les noms de Marie-Paul-François, puis à la table sainte, et enfin dans la pieuse retraite du séminaire de Saint-Sulpice, où une bourse lui fut accordée par Mgr de Quélen.

Joyeux, après tant d'agitations, d'aborder à un port si tranquille, où il respirait à l'aise dans une atmosphère toute de régularité, de silence et de ferveur, sa joie ne tarda pas à être assombrie par de rudes épreuves.

Des spasmes nerveux, qui prirent bientôt le caractère d'une véritable épilepsie, et d'excessives douleurs vinrent accabler son corps, interdire à son esprit toute application à l'étude, et jeter son âme dans de grandes désolations intérieures et une mélancolie telle, qu'elle lui inspira plus d'une fois la tentation d'en finir avec ses souffrances. « Je puis à peine traverser un pont, » disait-il un jour à un séminariste, en proie aux plus violentes peines d'esprit, « sans que la pensée de me jeter à l'eau ne me vienne, mais la vue de mon Jésus me soutient et me rend patient. »

Il était heureux pourtant, surtout quand venait l'heure de l'oraison, d'une visite au Saint-Sacrement, d'une communion : on le voyait alors dans une sorte d'extase, la poitrine gonflée de soupirs ardents, le visage enflammé, les yeux entr'ouverts, d'où s'échappaient de douces larmes, tel à peu près qu'on représente saint Louis de Gonzague au pied des autels. De pieux condisciples usaient souvent d'innocents stratagèmes pour se trouver alors à ses côtés, et s'exciter à l'amour divin par cet édifiant spectacle.

Cinq années se passèrent ainsi pour le P. Libermann. Il dût être soumis, vers l'an 1833, à des épreuves plus poignantes encore : son vieux père mourut alors, et le laissa maudit et déshérité. Promu aux ordres mineurs, mais rendu, par sa maladie, irrégulier pour les ordres sacrés, vint un moment où les vénérables supérieurs de Saint-Sulpice durent lui demander à lui-même ce qu'il allait devenir. « Je ne puis rentrer dans le monde, » dit-il ; « Dieu, je l'espère, voudra bien pourvoir à mon sort. » Cette réponse fut accompagnée de tant de calme et de sérénité, que ses bons supérieurs ne purent aller plus loin. Il fut décidé qu'il passerait à la maison de philosophie, à Issy, et y vivrait aux frais de la compagnie, aussi longtemps qu'il plairait à Dieu. Entré par commisération, l'humble minoré se considéra comme un homme de charge, et sollicita les plus humbles offices. Celui qui s'humilie sera exalté. De cet état d'abjection et sous la conduite de saints directeurs, il se répandit sur son âme une douce lumière qui rejaillit autour de lui. Dès lors se révéla cette douceur angélique, ce calme inaltérable, ce parfum de vie toute en Dieu et pour Dieu, ce zèle ardent, mais toujours pur et paisible, qui charmait tous ceux qui vivaient avec lui. Des groupes nombreux le suivaient pour prendre part à ses conversations, si douces, si pénétrantes, où Dieu répandait tant de grâces, qu'au dire de ses anciens condisciples, on en sortait souvent recueilli et fervent comme on sort d'une bonne oraison. Il ne plaisait cependant pas toujours à tout le monde, et ses principes de perfection paraissaient quelquefois bien durs à plusieurs. Un jour, l'un d'eux lui dit brusquement : « Si vous saviez combien je vous déteste ! — Et vous, » répon-

dit paisiblement le P. Libermann, « si vous savez combien je vous aime ! » Ce mot lui valut un ami de plus et une conquête des plus édifiantes. Ce fut aussi à cette époque qu'il fit plusieurs opuscules de piété et que commença sa nombreuse correspondance de direction spirituelle (1). Près de lui et au loin, c'était à qui s'édifierait de ces lignes si suaves et si entraînantes, remplies des maximes d'une si haute perfection, et pourtant si propres à encourager les âmes, et où se révèlent si abondamment cet esprit de foi et cette connaissance des voies intérieures et spirituelles, que leur auteur avait surtout puisés dans l'oraison et à l'école du Calvaire.

Dans le même temps, deux élèves du séminaire de Saint-Sulpice, qui donna naissance à tant de saintes vocations et de saintes œuvres, MM. Le Vasseur et Tisserand, originaires de parents créoles, l'un de Bourbon et l'autre de Saint-Domingue, formaient, chacun de son côté, le généreux dessein de vouer leur vie au salut des noirs esclaves de leur pays d'origine. Faire revivre au milieu de ces âmes infortunées, privées de toute consolation humaine et de tout secours religieux, le zèle consolateur et vivifiant du B. P. Claver, l'esclave des nègres, tel était le plus ardent désir de leur cœur. Notre-Dame des Victoires, qui avait vu s'établir deux ans auparavant dans son sanctuaire, devenu depuis si célèbre, l'archiconfrérie, du très-saint et immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs, fut la première confidente de leur projet.

Le 2 février 1839, fête de la Purification de la très-sainte Vierge, l'un et l'autre, sans s'être donné le mot, se sentirent pressés de faire recommander aux prières des associés les pauvres noirs de Saint-Domingue et de Bourbon. Alors, pour la première fois, le vénérable fondateur de l'archiconfrérie, M. Desgenettes, implora publiquement, pour le salut de la race noire, la commisération du Saint et Immaculé Cœur de Marie, et il s'estima si heureux de ces recommandations, qu'il en écrivit une lettre de remerciement aux futurs missionnaires des noirs.

A partir de ce moment, l'œuvre paraît agréée du Ciel. MM. Tisserand et Le Vasseur s'ouvrent l'un à l'autre de leur mutuel désir. Les respectables directeurs de leur conscience l'approuvent, et plusieurs autres élèves du séminaire de Saint-Sulpice, choisis parmi l'élite de cette sainte maison, veulent aussi devenir les missionnaires des Noirs.

(1) Ces opuscules et ces lettres spirituelles, ainsi que celles qu'il écrivit plus tard jusqu'à la fin de sa vie, sont recueillies soigneusement dans les archives de la Société.

(2) Le P. Libermann eut alors une audience du Pape. « Le 17 février 1840, » dit M. le chevalier Draeh, dans une note écrite et signée de sa main, « je présentai à Grégoire XVI l'abbé Libermann, et son ami l'abbé de la Brunnière, mort depuis évêque-martyr. Le Souverain Pontife posa la main sur la tête de l'abbé Libermann en appuyant avec une visible émotion. Quand les deux jeunes ecclésiastiques eurent été congédiés, le Pape me demanda d'une voix émue : « Qui est celui dont j'ai

L'ami, le confident, le zéléateur de tous était le P. Libermann ; Dieu, à son insu, achevait alors de le préparer par de nouvelles croix, à devenir non-seulement leur guide dans cette entreprise si difficile, mais le fondateur même de l'œuvre de l'apostolat des noirs.

Après dix années de séjour et d'épreuves à Saint-Sulpice, la divine Providence l'avait fait passer en Bretagne, pour y prendre la direction du noviciat de l'institut renaissant des Eudistes. Arrivé à Rennes dans l'été de 1837, il crut reconnaître, après deux années de travaux et de tribulations étranges, mais bénies du ciel, que là encore n'était pas le terme final où Dieu voulait fixer son existence déjà tant ballottée par le flot des épreuves. Quel était ce terme ? Il l'ignorait. Mais bientôt la lumière se fait vive et brillante dans son âme ; il se voit clairement appelé à l'évangélisation des noirs, et ne pouvant résister à l'une de ces impulsions intérieures par lesquelles Dieu se manifeste souvent à ses saints, il quitte Rennes en la fête de saint François-Xavier 1839, non toutefois sans une peine bien profonde, qu'augmentait encore les vifs regrets du digne M. Louis, alors supérieur des Eudistes. De retour à Paris, il fut député par les premiers zélateurs de l'œuvre, en compagnie de M. de la Brunnière, l'une de ses plus grandes espérances, pour aller à Rome en négocier l'entreprise. Là, il choisit pour s'abriter une mansarde au quatrième étage, dans une petite maison près de Saint-Louis-des-Français. Il couchait sur la dure et avait à peine un siège pour écrire sur ses genoux. Son temps était partagé entre la prière, de pieux pèlerinages aux saintes basiliques, la visite des hôpitaux et des prisons, l'obscur apostolat des pauvres, la rédaction des règles du nouvel institut, et d'un commentaire sur saint Jean, qui semble parfois tenir de l'inspiration (2).

Après une longue attente de presque toute une année passée sous le poids d'un délaissement complet, à commencer par la défection subite de son compagnon (3) de voyage, il reçut enfin des encouragements très-honorables de la sacrée congrégation de la Propagande, pour la poursuite de l'œuvre des noirs.

Toutefois, ne voulant pas paraître élever autel contre autel, mais désirant au contraire se ménager la bienveillance et la protection de la congrégation du Saint-Esprit, déjà en possession depuis près d'un siècle de l'œuvre

« touché la tête ? » Je fis à S. S. en peu de mots l'histoire du néophyte, et j'étais bien loin de connaître tout ce qu'en a révélé le volume de sa vie. « Le Pape dit alors ces propres paroles : « *Sura un santo.* » Paroles prophétiques, dont constatent l'accomplissement de tous ceux qui ont connu le P. Libermann.

(5) M. de La Brunnière, quoique toujours plein de vénération pour le P. Libermann et très-attaché à son œuvre, avait cru devoir passer dans la Société des Missions-Etrangères, où il trouva quelques années après un glorieux martyre en Chine, pendant que Mgr Vérolles lui apportait d'Europe la dignité de coadjuteur et le titre d'évêque de Franta.

coloniale, le P. Libermann et ses premiers disciples, avant de passer outre, crurent devoir s'offrir à M. Fourdinier, alors supérieur de l'institut, pour aller travailler de concert avec ses prêtres, en nombre trop restreint pour pouvoir s'occuper de l'évangélisation des esclaves. Ils mettaient toute fois pour condition : de s'employer uniquement au salut des pauvres nègres, de vivre en communauté et sous une règle qui pût maintenir parmi eux la ferveur sacerdotale et l'esprit apostolique. Mais Dieu permit que M. Fourdinier ne crût pas devoir accéder à cette offre; c'est que, dans les desseins cachés de la Providence, ce n'était point une simple coopération ou union d'action qui devait avoir lieu entre les membres des deux sociétés, mais bien une fusion entière et complète, ainsi qu'on verra la chose s'accomplir, pour un plus grand bien, quelques années plus tard. Le P. Libermann et les siens, après cette démarche, faite en partie pour mieux s'assurer de la divine volonté, et aussi par déférence pour les conseils de leurs directeurs et autres personnes sages, se mirent plus que jamais en devoir de poursuivre la fondation de la nouvelle société.

Cependant, pour réaliser ce dessein, le P. Libermann devait être revêtu du sacerdoce, et sa maladie l'en excluait. Notre-Dame-de-Lorette, qu'il alla visiter alors dans les plus rigoureuses conditions de mendicité et d'humiliation, lui rendit comme miraculeusement la santé. De retour en France, il put recevoir des mains de Mgr Röss les deux premiers ordres sacrés, au séminaire de Strasbourg, où son court passage fut marqué par un redoublement de ferveur, et où la Providence lui préparait à son insu, parmi ses compatriotes, des coopérateurs de choix, dont l'un devait même lui succéder dans la direction de l'institut. Etant passé de Strasbourg, à La Neuville, près Amiens, où des amis avaient préparé le berceau de l'œuvre, il y ouvrit, en septembre 1841, n'étant encore que diacre, avec M. Le Vasseur et un autre élève de Saint-Sulpice, M. Collin, le premier novice de la société. Ils crurent devoir placer l'institut naissant sous le vocable du Saint et Immaculé Cœur de Marie, tant pour suivre leur attrait intérieur que par reconnaissance pour Notre-Dame-des-Victoires, où l'œuvre aimera toujours à reconnaître le lieu sacré de son origine. Ce fut là aussi que le P. Libermann, ordonné prêtre à Amiens, par Mgr Mioland, depuis archevêque de Toulouse, célébra la première messe de communauté, assisté du vénérable M. Desgenettes, Etaiient présents, avec MM. Le Vasseur et Collin, M. Tisserand, alors sous-directeur de l'archiconfrérie, le jeune novice dont on vient de parler, et quelques autres élèves de Saint-Sulpice.

Les commencements de la société du Saint-Cœur-de-Marie furent bien faibles, et ses moyens d'existence d'abord absolument nuls. Dieu seul était sa force et son soutien, la divine Providence son unique ressource, et le saint Cœur de Marie sa seule espérance; les

hommes traitaient cette entreprise de folie. Les personnes mêmes les plus dévouées aux missionnaires de la Neuville hésitaient entre la crainte et l'espérance. Il fallait à ceux-ci la puissante impulsion que leur donnait la vue de tant d'âmes délaissées, accablées par le malheur, et croupissant dans l'ignorance et dans le vice, pour oser se livrer à une entreprise aussi dépourvue de tout secours terrestre et aussi peu conforme à la prudence humaine. La grâce de Dieu ne les abandonna pas. A peine avaient-ils passé quelque temps dans leur obscure solitude, que déjà ils eurent à rendre des actions de grâces à la Providence pour ses soins inattendus : elle leur vint en aide au delà de leurs espérances, et son attention maternelle allait toujours croissant, à mesure que croissait le nombre des membres de la petite famille. (1)

Nota. — L'intéressante notice sur la congrégation du Saint-Esprit et du Saint et Immaculé Cœur de Marie nous ayant été livrée lorsque déjà notre volume était cliché, il ne nous a pas été possible de la faire entrer entière à sa place naturelle. On trouvera à la fin du volume la seconde partie de la notice que nous sommes forcés de couper ici.

SAINT-ESPRIT (FRÈRES COADJUTEURS DU),
maison mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Montfort avait adjoint à ses prêtres missionnaires des frères qui, sous le nom de Frères du Saint-Esprit, devaient former avec eux une même communauté. Liés par des vœux comme les prêtres, ils étaient destinés à les accompagner et à les aider dans leurs missions, surtout pour le service divin, le chant des cantiques, et le soin des églises. Quelques-uns d'entre eux devaient aussi faire les écoles charitables de petits garçons, et d'autres s'occuper des affaires temporelles de la Compagnie de Marie et de la Congrégation de la Sagesse.

A la mort du fondateur, le nombre des Frères n'était que de sept, dont quatre seulement avaient fait leurs vœux. Le premier que Montfort se fût attaché, le frère Mathurin, suivit les missionnaires durant cinquante-cinq années, faisant partout le catéchisme avec un succès prodigieux, récitant le chapelet, et chantant des cantiques. Il reçut la tonsure, et mourut à Saint-Laurent, en 1760. Plusieurs autres, à la même époque, édifiaient toute la contrée, et rendaient d'importants services, soit dans les missions, soit dans les écoles. Le même esprit de zèle et d'humilité se conserva fidèlement dans la petite compagnie, et y enfanta des vertus, qui, pour être restées sans éclat dans ce monde, n'en paraîtront que mieux le jour où les humbles seront élevés en gloire.

A l'époque sanglante de la révolution, quatre Frères du Saint-Esprit furent mis à mort par les républicains, les frères Boucher, Olivier et Jean, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et le frère Antoine à Cholet. Leur société survécut à ces jours malheureux, et le nom du frère Pierre, entre autres, est encore en vénération. Cependant elle était ré-

(1) Voy. à la fin du vol., nos 227, 228.

duite à quelques membres, quand la Providence suscita, pour la relever, le P. Deshayes, septième successeur de Montfort. Entrant dans l'esprit et les vues du saint fondateur, il la développa au point qu'il devint nécessaire de partager les occupations, afin que chacun pût s'appliquer avec plus de fruit à son œuvre spéciale. Il se forma en conséquence, sous le nom de *Frères de Saint-Gabriel*, une société particulière des frères consacrés à l'instruction chrétienne des enfants, et le P. Deshayes lui donna tant de développements, qu'il put en être regardé comme le fondateur. — Voy. GABRIEL (*Congrégation des Frères de SAINT-*). Les autres frères, conservant le nom de *Frères du Saint-Esprit*, conservèrent aussi le reste des attributions primitives de leur institut.

La société des Frères du Saint-Esprit, sans y comprendre ceux de Saint-Gabriel, devenus beaucoup plus nombreux, compte aujourd'hui quatre-vingt-dix membres, et ce nombre suffit, parce que la congrégation ne s'est pas proposé jusqu'à présent de se développer au delà des besoins de la Compagnie de Marie et de ceux de trois ou quatre maisons, où les intérêts de la Congrégation de la Sagesse réclamaient l'intelligence et le dévouement des frères.

Règle des Frères du Saint-Esprit.

Les Frères embrassent tous les genres de travaux que de grands établissements peuvent avoir besoin d'exécuter par eux-mêmes : agriculture, jardinage, menuiserie, serrurerie, etc.; mais, loin de travailler pour le dehors, les Frères se font, autant que possible, aider par les ouvriers laïques, au milieu desquels ils répandent ainsi, avec les meilleures méthodes, le bien plus précieux de la vertu et de l'influence religieuse.

Ils ont pour supérieur le supérieur général de la Compagnie de Marie et de la Congrégation de la Sagesse, lequel se fait, au besoin, remplacer dans la conduite de leur société par un des prêtres missionnaires; un sous-directeur, choisi par lui entre les frères eux-mêmes, est chargé de diriger, dans le détail, leurs exercices et toute leur conduite religieuse.

A l'exception de certains moments de chaque jour et du jeudi de chaque semaine, ils gardent un silence continu en travaillant; seulement, au son de chaque heure, tous les bras s'arrêtent, toutes les têtes se découvrent, et, dans quelque lieu que se trouvent les Frères, seuls, entre eux ou avec des ouvriers étrangers, ils récitent à haute voix certaines prières courtes, mais vives et pleines de foi, dont l'effet est de les encourager et de leur faire sanctifier leurs travaux. Du reste, l'oraison, la Messe, le chapelet, la lecture spirituelle et tous les autres exercices usités dans les communautés religieuses, concourent à nourrir en eux l'esprit d'une piété simple et solide.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 229.

(2) L'une, Dlle Jeanne-Françoise Maischain, en religion sœur Marie Saint-Pacôme, est supérieure; l'autre, Marie Maischain, en religion sœur Marie

Costume des Frères du Saint-Esprit.

Le costume des Frères est uniforme; mais celui des jours de travail diffère peu de celui des ouvriers ordinaires. Il est d'étoffe commune, couleur bleue ou gris de fer, selon la saison. Les dimanches et fêtes, les Frères portent une soutanelle noire et un mantelet de même couleur. (1)

SAINT-ESPRIT (RELIGIEUSES DU).

Cette société n'a pas eu de progrès sensibles et même je la crois aujourd'hui dissoute. Néanmoins il faut donner à son existence momentanée la mention, que le P. Hélyot a consacrée même aux instituts qui n'ont existé qu'en projet. Pour remplir ce but, il suffit de produire l'exposé qui suit, publié peu après la formation de la société. L'évêque de Châlons-sur-Marne en avait, à ce qu'il paraît, autorisé la circulation.

Il se forme à Vitry-le-Français, sous le patronage de MM. les ecclésiastiques et des autorités civiles de cette ville, un établissement religieux, non cloîtré, non austère, indépendant de toute autre communauté, et dont les membres sont reconnus sous le nom de *Dames religieuses du Saint-Esprit*. Quoique ce ne soit pas le but principal de ces dames, elles reçoivent quelques sujets pour aller soigner les malades à domicile; ainsi, des personnes fortes et bien constituées, qui auraient de l'attrait pour cette occupation, seront admises dans le nouvel institut, lors même qu'elles n'auraient pas de dot. On reçoit aussi des personnes de faible constitution, n'ayant ni assez de force, ni assez d'aptitude, soit pour les malades, soit pour l'éducation. On admet également les religieuses qui auraient fait partie d'une communauté, et les veuves.

Toute aspirante doit donner des preuves d'une conduite régulière, d'un jugement sain. Ni l'âge, ni la fortune ne sont point des causes d'exclusion.

On le répète, cette nouvelle communauté n'est ni austère, ni cloîtrée, quoiqu'elle ait l'esprit intérieur et vraiment religieux qui animait les premiers fondateurs de la vie monastique. Les sujets y font au moins deux ans de noviciat. La supérieure se nommait sœur Thérèse.

B-D-B.

SAINT ET IMMACULÉ COEUR DE MARIE (CONGRÉGATION DES FILLES DU), maison mère à Niort (Deux-Sèvres).

La Congrégation des religieuses Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie, dont la maison mère est à Niort (Deux-Sèvres), au diocèse de Poitiers, a été fondée en 1821 par Mlles Maischain, qui sont encore à la tête de la Congrégation; aussi, dans le langage populaire, ces religieuses sont-elles appelées du nom de leurs fondatrices, les *Dames Maischain* (2).

de la Trinité, est première assistante. Deux autres sœurs ont aussi fait partie de la Congrégation: l'une, Dlle Françoise-Catherine, en religion sœur

Ces pieuses demoiselles commencèrent leur œuvre sainte en 1819, et elles y consacrèrent toute leur fortune. Aussitôt après, elles furent secondées par Mlles Soguet et Bizard (1), auxquelles se joignirent plusieurs autres personnes, de telle sorte que dès 1821 l'association travaillait activement à atteindre le but que s'étaient proposé les fondatrices. Cependant les nouvelles religieuses ne prirent l'habit qu'en 1833; elles le reçurent des mains de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers (de sainte mémoire), lequel leur donna en même temps des constitutions, et nomma pour supérieur de la congrégation M. l'abbé Serres, qui en était déjà le directeur (2).

A cette époque, la Congrégation, voulant avoir une existence légale, demanda à être autorisée par une loi qu'elle ne put obtenir. Une deuxième demande n'eut pas de suite. La société civile était en effet alors sérieusement menacée par le mouvement providentiel qui faisait naître tant d'associations religieuses; il fallait donc frapper ces têtes qui se relevaient partout superbes, après avoir été si prudemment abattues par la révolution; le gouvernement lui-même était intéressé à marcher dans ces voies de grande politique. Ce gouvernement tomba, et l'histoire pourra dire s'il s'est brisé sur l'écueil que feignait de redouter sa vigilance. Mieux inspiré, celui qui lui succéda accueillit la troisième demande des humbles Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie (3), et ce fut précisément le 7 décembre 1853, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, que le conseil d'Etat adopta le décret d'autorisation si impatientement attendu.

Certes, ce ne fut point un effet du hasard que cette coïncidence providentielle; aussi, en voyant le point de départ de ses nouveaux progrès signalé par une date si chère à la Mère de Dieu, sous la protection de laquelle la Congrégation s'est plus spécialement placée, croit-elle pouvoir compter sur de belles destinées. La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception est venue confirmer ces espérances, rendues plus vives par l'immense allégresse de la chrétienté.

La Congrégation compte plusieurs établissements; ce sont: 1° la maison mère, située

Saint-Louis de Gonzague, dans sa dernière maladie, demanda et obtint de Mgr de Bouillé, alors évêque de Poitiers, le saint habit qu'elle désirait depuis longtemps, et que des raisons particulières de famille et de santé l'avaient empêchée jusque-là de revêtir; elle le porta 15 jours seulement et mourut le 28 janvier 1854, d'une mort qui fut aussi édifiante que l'avait été sa vie.

Une autre sœur, Mlle Jeanne-Désirée, en religion sœur Marie de la Croix, est décédée trois mois après son entrée en religion, le 12 mars 1857.

Les vertus incontestables de ces saintes filles font espérer à celles qu'elles ont laissées sur la terre que leur institut a deux zélées protectrices dans le ciel.

Comme on le voit, ce n'est pas sans raisons qu'à côté de leur qualification officielle, les Filles du saint et immaculé Cœur de Marie ont reçu du baptême populaire le nom de *Dames Meschain*,

à Niort, rue Tripière, et qui comprend de vastes dépendances complétées par une belle et grande chapelle; 2° deux maisons à Juicq, un pensionnat et un noviciat fondés par Mlle Marie-Alexandrine-Gabrielle Delaage (en religion sœur Saint-Jean-Baptiste). Dans le principe, cette pieuse dame s'était associé quelques personnes dans le même but de charité que les Filles de l'Immaculé Cœur de Marie, mais sans avoir l'intention de fonder une maison religieuse; ayant connu la nouvelle congrégation, elle lui abandonna (en 1840) sa maison et les personnes qu'elle avait mises pour diriger les orphelines; sept ans après (20 octobre 1847), elle prit elle-même l'habit, et elle est aujourd'hui supérieure de l'établissement qui lui doit son existence; 3° une maison à Cherac, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), sur la route de Saintes à Angoulême; 4° à Prahec, chef-lieu de canton, près Niort; 5° à Brioux, chef-lieu de canton, arrondissement de Melle; 6° à Cherveux, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort; 7° à Echiré, près Niort; 8° à Vouillé, près Niort; 9° à Saint-Roman, près Melle; 10° à Nueil-sous-Aubiers, arrondissement de Bressuire. La Congrégation compte encore quelques autres maisons dans le diocèse de Poitiers.

Statuts de la Congrégation des religieuses Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie.

Les sœurs se nomment *Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie*; elles ont pour but de pourvoir gratuitement à la subsistance, nourriture, entretien et instruction des petites filles pauvres et orphelines. Cette œuvre comprend d'abord les enfants internes, qui, ayant perdu les auteurs de leurs jours ou se trouvant dénuées de tout secours, sont recueillies par la communauté, qui les adopte comme ses enfants. Le nombre de ces enfants n'est pas limité; la congrégation en reçoit autant que ses ressources lui permettent d'en nourrir et d'en loger. Quand elles sont en état et en âge de gagner leur vie, on les place comme ouvrières ou domestiques (4). Lorsqu'elles sont placées, on continue toujours de veiller sur elles et de les gouverner. Si elles tombent malades,

(1) Anne-Louise Soguet, en religion sœur Marie Saint-Pierre, est décédée le 8 avril 1858; Madeleine-Pauline Bizard, en religion sœur Saint-Jérôme, est décédée le 14 avril 1859; elles avaient toutes les deux bien mérité de l'Œuvre, qui devait beaucoup à leur généreuse initiative.

(2) Avant cette époque, la maison avait eu pour directeurs, de 1821 à 1824, M. l'abbé Dugué, aujourd'hui curé de Saint-Maixent (Deux-Sèvres); de 1824 à 1829, M. l'abbé Pageault, aujourd'hui curé de Saint-Hilaire de Loudun.

(3) L'affaire fut reprise par les soins de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et fut suivie par le supérieur actuel, M. l'abbé Serres.

(4) L'établissement ne peut suffire (et on le comprend) aux demandes de ce genre qui lui sont adressées

et qu'elles ne puissent rester dans la famille à qui on les a confiées, elles reviennent dans la communauté, où elles reçoivent les soins de la tendresse maternelle, et y restent jusqu'à parfaite guérison. Si elles perdent leur place, elles y reviennent encore, comme des enfants chez leur mère, jusqu'à ce qu'on puisse les placer dans une nouvelle condition; si elles deviennent infirmes au point de ne pouvoir plus gagner leur vie, ou si elles arrivent à un âge avancé qui ne leur permette plus de travailler, elles sont recueillies dans la communauté pour y être soignées et y finir paisiblement leurs jours, pourvu qu'elles s'en soient rendus dignes par une conduite irréprochable et qu'elles ne se soient point liées dans le monde par aucun engagement irrévocable.

Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie se dévouent encore au soin des petites filles du dehors, qu'elles reçoivent toute la journée dans leurs classes externes, et auxquelles elles enseignent gratuitement, comme aux précédentes, la religion, la lecture, l'écriture, le calcul et le travail des mains.

Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie vivent et font vivre leurs orphelines du travail de leurs mains, de leur industrie et de leurs pensions ou revenus. Chaque religieuse conserve la propriété et l'administration des biens qui lui appartiennent et de eux qui pourraient lui survenir par succession ou autrement; elle peut en disposer conformément aux lois.

Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie sont gouvernées par une supérieure générale, qui réside ordinairement à Niort, chef-lieu de la congrégation; elle est nommée à vie par toutes les sœurs professes; son élection est confirmée par l'évêque diocésain, qui peut néanmoins la révoquer, si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle devenait infidèle aux graves obligations qui lui sont imposées; elle a deux assistantes, qui forment son conseil ordinaire et qui l'aident dans le gouvernement de la congrégation. Les assistantes sont soumises à l'élection triennale; les mêmes peuvent être réélues.

On n'admet dans la Congrégation aucune personne qui ne soit, sur bon témoignage, exempte de tout reproche sur ce qui fait perdre l'estime publique, libre de tout engagement dans le monde, et qui n'ait obtenu le consentement de ses parents, si elle est mineure. Le temps de probation est de deux ans au moins. Après un an de postulat, elles prennent l'habit de la congrégation, puis elles font un an de noviciat. A la prise de l'habit, on leur donne un nom de saint sous lequel elles sont connues dans la congrégation.

Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie se lient par les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance, qu'elles renouvellent tous les ans, du consentement des supérieurs et sous le bon plaisir de l'ordinaire, qui en dispense dans le cas où il le juge à propos. A ces trois vœux simples elles ajoutent ceux du soin des pauvres or-

phelines et de l'instruction gratuite des enfants pauvres; par ce vœu de l'instruction gratuite des enfants pauvres, elles s'interdisent dans les villes où elles sont fixées, d'établir des pensionnats payants (les villes se trouvant ordinairement pourvues de maîtresses de pension et de religieuses dévouées à l'instruction des personnes aisées). Dans les campagnes, au contraire, où souvent on rencontre des familles honorables qui, sans être extrêmement pauvres, n'ont pas cependant assez de fortune pour envoyer leurs enfants dans les pensionnats de ville, elles pourront sans contrevenir à leurs engagements, recevoir chez elles, comme pensionnaires, les enfants de ceux qui désireraient les leur confier, et qui se verraient, sans ce moyen, privés de donner à ces mêmes enfants l'éducation convenable à leur position; toutefois elles ne recevront qu'une rétribution proportionnée aux frais de maîtresses, de nourriture et d'entretien que ces enfants pourront occasionner.

Pour étendre davantage le bienfait de leur charité et de leur dévouement envers les pauvres, elles pourront, dans les campagnes où elles sont établies, visiter les pauvres malades et leur rendre tous les soins, soit temporels, soit spirituels, que nécessitera leur position, pourvu qu'il n'y ait pas d'autres religieuses dans la commune destinées à cette œuvre. Elles peuvent également exercer toutes les autres bonnes œuvres qui ne sont pas en opposition avec leurs statuts, et qui ne les détourneraient pas des obligations qu'ils leur imposent.

Les Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie, en remplissant les formalités prescrites par les lois, peuvent fonder des établissements de leur ordre dans les autres diocèses que celui de Poitiers.

Elles sont en tout soumises à l'évêque diocésain pour le spirituel, et aux autorités civiles pour le temporel.

Costume des religieuses Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie.

Le costume des Filles du Saint et Immaculé Cœur de Marie est simple et d'étoffe commune. Il consiste en une robe noire avec pèlerine noire, à laquelle est attaché un crucifix; une coiffe blanche recouverte d'un voile noir; un cordon bleu auquel est suspendu à droite un chapelet de sept dizaines. (1)

SAINT-FRANÇOIS (TIERS ORDRE DE) à Saint-Fraimbault de Lassay.

M. Huygnard, curé de Saint-Fraimbault de Lassay, près la petite ville de Lassay (Mayenne), membre du tiers ordre séculier de Saint-François d'Assise, ayant pour ce saint une dévotion très-grande, désirant en même temps qu'il fût honoré par les fidèles d'une manière spéciale, et imite dans sa vie de pauvreté et d'humilité, s'occupait depuis plus de dix ans de fonder un couvent de sœurs du tiers ordre.

A l'aide du sacrifice de son modeste patrimoine et de ses économies, d'un don de

(1) Voy. à la fin du vol., n° 230.

2,000 francs d'une personne dévouée, d'aumônes obtenues de la charité des fidèles, un enclos fut acheté en 1842, près de la croix dite du *Miracle*, à cause d'un miracle opéré en ce lieu par saint Fraimbault; vers la fin de la même année, la chapelle bâtie est dédiée à la très-sainte Vierge sous le titre de l'Immaculée Conception et des Sept Douleurs; la maison conventuelle et l'hôpital adjacent furent ensuite construits, et à la fête de Saint-François 1843, de pieuses filles, dont une portait déjà l'habit gris du tiers ordre, vinrent l'habiter, pour soigner les malades, et pour faire l'école aux jeunes filles de la paroisse.

M. Huygnard a été secondé très-efficacement par un laïque pieux et dévoué, M. Félix Beucher, qui a quitté une position assez agréable qu'il occupait aux Harpes, paroisse voisine, pour se sacrifier à cette œuvre de charité, à laquelle il consacre encore tout son temps et toute sa sollicitude.

En ce moment même, un ecclésiastique zélé, dépositaire des intentions de M. Huygnard, décédé il y a plusieurs années, s'occupe de cette maison, pour en régulariser la situation, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Meaux. Mgr Bouvier voulut bien approuver les Constitutions après les avoir examinées. Cette fondation n'est donc pas encore complète sous le rapport de sa constitution religieuse, mais il y a lieu d'espérer qu'elle le sera prochainement. (1)

SAINTE-ANNE (CONGRÉGATION DES SOEURS DE), *servantes des pauvres.*

Vie de Jeanne de La Nouë, fondatrice de cette Congrégation et de l'hospice de la Providence, à Saumur.

Jeanne de La Nouë, fille de Pierre de La Nouë et de Françoise Hureau, marchands, naquit à Saumur, diocèse d'Angers, en 1666, et fut élevée dans des sentiments et des habitudes de piété. Douée d'une imagination ardente, elle fut longtemps attaquée de tentations violentes qu'elle eut toujours le bonheur de vaincre, mais qu'elle combattit avec force, et tomba même dans un inconvénient qui ajoutait à ses peines celui du scrupule que lui laissait toujours l'incertitude de l'état de grâce, et la portait à des précautions et des pratiques exagérées. Sa mère, qui ainsi qu'elle s'adressait à un des Oratoriens qui desservaient le pèlerinage et l'église de Notre-Dame des Ardilliers, pria leur confesseur commun d'appuyer de son autorité les défenses de jeûnes qu'elle faisait à sa fille. Elle fut donc obligée à se modérer. Néanmoins elle crut dès lors que la volonté de Dieu était qu'elle changeât de confesseur. Toutefois elle n'exécuta cette pensée qu'après la mort de sa mère, pour ne la pas contrister, et peut-être aussi dans la crainte que le confesseur ne remarquât son absence. Elle compta cette faiblesse parmi ses fautes, et disait depuis s'être confessée pendant six ans aux PP. de l'Oratoire *par respect humain*. Agée de vingt-quatre ans elle perdit sa mère; dès ses premières années elle avait perdu

son père Libre de suivre ses inclinations et les inspirations du ciel, elle se livra à toute sa ferveur; mais le tentateur profita de sa nouvelle position pour lui livrer un assaut, dans lequel il eut quelques avantages. Héritière de la demeure paternelle, Jeanne continua le commerce de ses parents, qui consistait, à ce qu'on recueille de quelques indications, à vendre de la toile et de la petite mercerie, et elle sentit quelque attrait pour les conseils de l'avarice; faibles attaques, sans doute, qui dans beaucoup d'autres n'auraient paru que des dispositions à l'économie, mais qu'une âme comme la sienne reconnut enfin pour dangereuses et opposées aux vues que Dieu avait sur elle. La Providence, pour la porter à des dispositions d'une charité étrange et généreuse, se servit d'une voie extraordinaire que je vais indiquer ici, du moins en abrégé.

Françoise Souchet, femme pauvre et veuve, vivait à Rennes, en Bretagne, dans une chambre nue, où des personnes riches subvenaient à ses besoins, car elles étaient édifiées de ses vertus. La pieuse veuve donnait à d'autres indigents les aumônes qu'elle recevait. Une partie de sa vie était passée à de saints pèlerinages, dont le but ordinaire était Sainte Anne-d'Auray et Notre-Dame de Recon. Elle alla aussi pendant dix ans à Notre-Dame des Ardilliers, chapelle célèbre dans la ville de Saumur. Si les pèlerinages étaient trop nombreux pour les hôtelleries de Saumur, les habitants du faubourg de Fenet se faisaient un mérite de les loger. Dans une circonstance pareille, la pieuse veuve de Rennes fut reçue par Jeanne de La Nouë; c'était la veille de l'Épiphanie 1693. Il ne se passa rien de remarquable à cette première entrevue; Françoise Souchet dit en partant que Dieu ne l'avait envoyée que pour apprendre les chemins; cette parole fut prise par son hôtesse pour une promesse de revenir, et en effet, la veille de la Pentecôte de la même année, la voilà revenue. C'était un peu tôt, et Jeanne, en le voyant, craignit, si elle la logeait, de perdre le profit que lui procurerait quelque pèlerinage. Elle ne voulut point céder à ses offres de payer, ou même de coucher sur le carreau, et la renvoya. Toute la nuit la pieuse bretonne se sentit pressée de retourner chez Jeanne de La Nouë, et y alla en effet, le lendemain de bonne heure, et ne trouva que la nièce de Jeanne à la maison, car Jeanne était à la Messe. Elle dit des choses extraordinaires qui frappèrent la nièce et la tante à son retour de l'église. Jeanne, supposant que c'était une *discuse de bonne aventure*, se proposait bien de l'envoyer à d'autres faire ses contes, et la fit parler. La pauvre veuve ne pouvait ni s'expliquer, ni expliquer aux autres les choses éloquentes et touchantes qui lui sortaient de la bouche. Jeanne en fut si touchée qu'elle regarda cette étrangère comme un ange de Dieu, et la pria de passer quelques jours chez elle. Le fruit de ce fait, qui a quelque chose de singulier, fut sur le cœur de Jeanne de La

(1) Voy. à la fin du vol., n° 251.

Nouë un détachement *absolu* des biens de la terre; dès ce moment elle prend un genre de vie digne d'imitation en général, mais qui a un côté qu'on ne peut qu'admirer. Elle connut que Dieu voulait d'elle une abnégation entière de toutes choses, et qu'elle devait la pratiquer dans l'exercice d'une charité sans bornes. Sur l'indication de Françoise Souchet, Jeanne alla porter des secours à une famille dénuée de tout et qui demeurait à Saint-Florent, petit bourg situé à une lieue de Saumur. Elle commença alors une suite d'actes de dévouement héroïque que je ne puis indiquer qu'en général, et qui furent précédés d'un état extraordinaire dans sa personne, et cela pendant trois jours que je rappelle seulement comme une de ces faveurs que personne ne doit envier, qui ne sont point nécessaires à la sainteté, mais que le Seigneur accorde quelquefois aux âmes qu'il appelle à des sacrifices extraordinaires.

En vertu d'un contrat, elle avait des intérêts communs avec sa nièce, qui, voyant s'en aller ainsi en aumônes continues tout ce qui était dans la maison, dit à sa tante : Vous voulez donc tout donner ? Oui, répondit la tante, je suis résolue à tout donner, jusqu'à ma dernière chemise, ainsi vous pouvez prendre votre parti, car, pour moi, c'en est fait. C'était avertir la nièce ou de retirer sa part ou de suivre la même voie, car sans cela c'eût été une injustice, et elle n'avait point le droit de donner ce qui appartenait à la nièce. La pauvre enfant ne pouvait se déterminer ni à quitter sa tante, ni à se livrer à une si grande profession de pauvreté. Elle pleurait en voyant la persévérance de sa tante, et Dieu lui envoya bientôt une autre peine, en l'affligeant d'un accès de frénésie qui obligea à la lier, et cet état dura plusieurs mois. Sa pieuse tante, qui seule pouvait la contenir, la veilla jour et nuit, essuyant ses injures, et vit, au bout de quatre mois, cette crise suivie d'une seconde. Au milieu de ces occupations pénibles, Jeanne n'oublia point ses *chers* pauvres, et en vint à contracter des dettes considérables pour continuer ses bonnes œuvres. La Providence vint à son secours par la charité d'autres marchands qui lui donnèrent de quoi satisfaire, car ils étaient édifiés de son dévouement; en cela elle est à admirer plus qu'à suivre dans les exercices ordinaires de l'aumône. A tant de dévouement pour les autres, Jeanne de La Nouë joignait pour elle-même l'habitude d'une vie plus que mortifiée, qu'on en juge en se rappelant qu'elle prenait aux pauvres les morceaux ramassés par-ci par-là, pour en faire sa propre nourriture, et qu'elle mangea ainsi le pain trouvé dans la poche d'un pauvre noyé auquel elle avait rendu les derniers devoirs.

La nature souffrait et beaucoup, des violences que la générosité de Jeanne lui demandait, et l'amour-propre lui-même était sans cesse dans la dureté du sacrifice, mais ces sacrifices, le bras de Jeanne de la Nouë

sont les faire et les continuer. Elle ne pensait à autre chose qu'à continuer ses œuvres de bienfaisance, et n'avait point l'idée d'une fondation religieuse; elle n'attachait même qu'une importance médiocre, peut-être aucune foi à la parole de la veuve bretonne qui lui avait prédit que sa maison deviendrait un hôpital général, qu'elle y recevrait les étrangers et qu'il y aurait une croix sur sa porte. Quand elle commença à recevoir d'abord quelques petites orphelines, puis jusqu'à douze de ces enfants, elle n'avait pas encore le projet d'un institut. C'était au commencement du XVIII^e siècle. Elle logea ces petites pauvres dans une de ces caves que l'on voit en cette contrée, creusées dans le rocher aspectant, offrant une demeure agréable et saine, à bon marché. En 1702, un éboulement de rocher écrasa onze maisons entre lesquelles était celle de Jeanne de la Nouë, qui, comme les autres habitants, eut le temps de se sauver, ainsi que sa nièce, mais les pauvres petites furent ensevelies sous l'éboulement, et on les crut mortes. Après le déblaiement, on trouva qu'une seule avait succombé, et les onze autres étaient *saines* et sauvées. Cette épreuve ne la déconcerta pas; bien que tous, et même son directeur, lui dissent que Dieu se contentait de sa bonne volonté et ne voulait pas qu'elle continuât son entreprise, elle pensa au contraire que, par cet accident, Dieu avait voulu l'amener à louer une plus grande maison pour ses pauvres. Les voisins, victimes du désastre, se logèrent comme ils purent, et il restait près de l'église, des écuries où elle voulait abriter ses filles; mais les Pères de l'Oratoire ne voulaient pas les lui laisser occuper, quoiqu'elle offrît une forte somme d'argent. « Vous ne voulez pas que mes chers pauvres occupent des écuries, leur dit-elle, un jour nous occuperons les plus belles chambres; » cette prédiction, plaisanterie ou menace, se réalisa cinq ans plus tard, mais dans cet espace de temps, il lui fallut payer successivement des loyers fort chers, sans trouver à se loger convenablement. Cependant l'œuvre prenait de l'extension. Ce n'était plus seulement les enfants qu'elle admettait chez elle; des indigents, des infirmes de tout âge demandaient à y entrer, et elle n'en refusait aucun. Elle aimait surtout à y recevoir les filles abandonnées au désordre ou exposées à y tomber; elle allait même les chercher et ne se rebutait point des critiques et des railleries qu'on faisait sur ce genre d'entreprise et son inutilité pour quelques-unes des brebis égarées. La crainte cependant d'infecter son troupeau, malgré sa vigilance, lui fit depuis abandonner cette spécialité dans sa charité. Elle exécuta avec une personne pieuse un voyage méritoire, qui lui fit apprécier le prix de l'aumône et la peine de la mendicité pour les pauvres qui n'en font pas métier, car Jeanne n'avait pas de goût pour ces gens-là. Elle partit donc et s'éloignant de Saumur, où elle était connue, s'avança par Candés dans la Tou-

raïne, ayant de l'argent dans sa poche, mais demandant un morceau de pain, pour l'amour de Dieu. Presque tous les riches la refusèrent. Elle n'était assistée que par des gens auxquels elle faisait elle-même une aumône par compensation. Elle répéta souvent que dans ce voyage elle avait appris qu'il est plus facile de faire l'aumône que de la demander. Elle avait eu peine souvent à trouver un gîte; cela la déterminait à ajouter l'hospitalité à ses autres bonnes œuvres; elle donnait à ceux qu'elle ne pouvait recevoir, de l'argent pour payer leur coucher. Elle joignit à tout cela la visite et le secours aux prisonniers, qu'elle édifiait par de bons avis, et qui, sous le rapport matériel, n'étaient pas alors dans les conditions qu'ils trouvent aujourd'hui, conditions qu'on pourrait dire être trop avantageuses en certains lieux, car elle établit les coupables dans un bien-être qui ne leur imprime guère l'horreur d'une rechute et d'un retour dans ces lieux où ils se trouvent si bien.

Pour consolider ses œuvres en 1704, elle songea à fonder une société pour la perpétuer. Elle avait, depuis quelques années une sorte de pressentiment que des filles viendraient se ranger sous sa conduite, et son imagination leur dressait déjà des Règlements, mais elle rejetait ces pensées comme de vaines distractions. Cependant le 22 septembre 1703, une fille de Saint-Nicolas de Bourgueil, nommée Jeanne Bruneau, vint lui demander « à vivre sous sa direction, pour servir Jésus-Christ dans la personne des pauvres. » C'était précisément la fin que Jeanne proposa toujours à sa Congrégation. Elle dit donc à cette première postulante qu'elle pouvait entrer, si elle était disposée à supporter toutes sortes d'humiliations et de mépris. Le 25 avril 1704, Anne-Marguerite Tennien, de la paroisse de Chouzé, vint encore se joindre à la sœur de la Nouë. Quoique cette fille n'ait pas persévéré, la pensée de fonder une congrégation ne parut plus à Jeanne de la Nouë être une illusion. Elle résolut de prendre un habit conforme à cette vocation, et dit à ses associées qu'elle désirait qu'il fût de grosse serge grise. Elles eurent d'abord une grande répugnance à prendre un habit si extraordinaire, qui les exposerait à toutes les railleries du monde, au milieu duquel leur vocation les ramènerait à chaque instant. Après les avoir exhortées à souffrir patiemment, Jeanne disposa tout, et le 26 juillet 1704, jour de Sainte-Anne, qu'elle choisissait pour patronne de sa congrégation, elle prit avec sa nièce et ses deux associées l'habit des sœurs de la Providence, peu différent de celui qu'elles ont porté jusqu'à ces dernières années; car depuis peu, on a songé à le modifier. La

nouvelle communauté s'intitula : *Les Sœurs de Sainte-Anne, servantes des pauvres de la Providence de Saumur*. Le nom de première servante fut affecté à la sœur supérieure. Elle prit en religion le nom de *Sœur de la Croix*, mais on continua de l'appeler de son nom de famille. Bientôt de nouvelles filles se joignirent aux premières, et Jeanne put fixer les heures de la prière, des repas, du travail, et jeta ainsi les fondements des Constitutions qui, peu d'années après, furent revêtues de la sanction épiscopale. Dès que Jeanne de la Nouë reconnut que Dieu l'appelait à fonder une communauté religieuse, elle voulut disposer l'intérieur de sa maison conformément à ce dessein, et réserva un appartement pour les exercices dont j'ai parlé, et pour les entretiens qu'elle avait à faire à ses sœurs. Un petit autel de papier fut d'abord le seul ornement qui fit rappeler qu'un tel lieu était une chapelle; une pieuse demoiselle en donna un plus convenable. Jeanne voulait y faire placer des confessionnaux pour éviter l'inconvénient des sorties continuelles et surtout de la multiplicité des confesseurs. Son établissement était encore trop peu connu à Angers pour qu'on lui accordât cette grâce; elle l'obtint plus tard à la suite d'une visite que fit un ecclésiastique aux communautés de Saumur par l'ordre de Mgr Poncet de la Rivière, nouvellement élevé sur le siège épiscopal. La pieuse veuve de Rennes avait prédit à Jeanne de la Nouë que des personnes de Bretagne viendraient établir l'ordre et les premiers Règlements dans cette maison. Le P. Grignon de Montfort, fondateur des Filles de la Sagesse, vint à Notre-Dame des Ardilliers en 1706, prêcha plusieurs fois à l'oratoire des sœurs de la Providence, mit la supérieure à une grande épreuve d'humiliation, et on tient par tradition que Jeanne le consulta sur le gouvernement de sa communauté et sur les Règles dont elle faisait alors l'essai. Les Filles de la Providence de Saumur conservèrent toujours une vénération profonde pour la mémoire de ce grand homme, et le dernier auteur de sa Vie (M. N., supérieur de Saint-Laurent-sur-Sèvre) attribue à ce sentiment la fondation qu'elles firent un demi-siècle plus tard, dans la maison de Saint-Lazare de Montfort, que le vénérable missionnaire avait choisie pour retraite à une demi-lieue de la ville, et où il avait placé cette statue de la sainte Vierge qu'il honorait sous le nom de Notre-Dame de la Sagesse (1). Je viens de dire que le P. de Montfort avait mis la sœur de la Nouë à une grande épreuve d'humiliation. Il l'avait taxée d'illusion en présence de toute la communauté sur les voies extraordinaires où Dieu la mettait et sur le genre de vie exceptionnel qu'elle suivait. Il l'engagea à venir

(1) *Saint-Lazare* était un prieuré dont le patron fondateur, M. de La Bédoyère, procureur général au parlement de Bretagne, obtint la suppression en 1755, et donna les revenus aux sœurs de la Providence de Saumur, à condition qu'elles élè-

veraient une école et prendraient soin des pauvres des trois paroisses dont il était seigneur. M. Trévaux, dans son *Histoire de l'Église de Bretagne* n'a point mis au rang des autres cette maison, qui lui était probablement inconnue.

à la Messe qu'il allait dire et d'y demander la lumière du Seigneur. Après la Messe, son opinion fut tellement modifiée qu'il lui dit de continuer.

Plusieurs autres ecclésiastiques consultés modifièrent également la leur sur les voies de cette fille qu'ils avaient condamnée d'abord. Ces voies, nous ne les indiquerons qu'en passant; il faut les regarder comme une exception, une récompense, ou un moyen; admirer celle sur qui Dieu agit ainsi, et n'en rien désirer pour soi, si ce n'est l'esprit d'humilité et d'obéissance qui les accompagne toujours; sans cela elles ne viendraient pas de Dieu. Jeanne eut de dures épreuves à subir d'un côté plus sensible, et dont les effets pouvaient avoir des suites terribles. Elle se vit critiquée par son directeur, M. Genneteau, par ses religieuses, qui attaquèrent les Règles, les pratiques, le gouvernement de la fondatrice. Ces Règles n'étaient qu'un essai, et Jeanne de la Nouë ne les donnait que pour en faire l'expérience. M. Genneteau voulut mettre une pieuse fille du monde à la place d'assistante, sans embrasser la vie religieuse; cette personne, Mlle Marthe Rousseau, s'y refusa absolument. Le directeur en fut donc pour son zèle, qui procédait, sans doute, d'un bon désir, mais qui était peut-être une imprudence. On mit à cette place une sœur que le directeur estimait, mais qui était incapable, et donna ombrage et jalousie aux sœurs; mais Jeanne soutint cette humble fille, qui garda la fonction d'assistante tout le temps que sa santé lui permit de l'exercer. En 1709, le 2 septembre, M. Martineau de Princé réunît la communauté, composée alors de neuf religieuses y compris la supérieure, et présenta, de la part de Mgr l'évêque d'Angers, les Règles demandées par les sœurs pour la conduite spirituelle et temporelle de la maison, leur enjoignant de les recevoir et de s'y conformer. Les sœurs s'y obligèrent, et à l'instant M. Martineau mit les Règles, signées du prélat et scellées de son sceau, entre les mains de la supérieure. L'année suivante le même supérieur revint à Saumur, et apporta la permission de faire célébrer la Messe dans la chapelle de l'établissement, mais seulement les jours de la semaine, et immédiatement lui-même y dit la Messe le premier et y fit faire la première communion aux petites pauvres qu'on y avait préparées. Le 9 mai 1710, il dressa le premier acte d'association, et reçut les engagements des premières sœurs de la Congrégation. Elles faisaient les trois vœux ordinaires de religion, mais en particulier au confesseur. Pour former le lien extérieur, on établit un acte dans lequel l'associée déclare son engagement et promet la stabilité. Jeanne de la Nouë voyait avec bonheur et consolation le succès de la maison, mais Dieu lui réservait de nouvelles croix; elle en eut d'abord à l'occasion du désir qu'elle témoigna d'avoir le saint Sacrement dans sa chapelle, et le curé de Saumur lui fit une forte opposition; il alla jusqu'à la menacer

de faire renverser la maison de la Providence. Il se réconcilia dans la suite, à la prière de l'évêque, bénit même le saint ciboire qui devait servir à porter, après la Messe, la communion aux malades de la maison; néanmoins tant qu'il vécut, Jeanne ne put obtenir la faveur de garder le saint Sacrement dans son tabernacle. Elle l'obtint depuis et même celle de l'exposer à certaines fêtes de l'année. Au milieu de toutes ses difficultés et de ses peines, Jeanne de la Nouë se sentait conduite par des voies particulières, comme je l'ai déjà fait remarquer, et elle semblait favorisée du don de prophétie, d'inspiration et de vues intimes. Son humilité n'en perdit rien, et de concert avec son directeur, elle choisit une de ses Filles, la sœur Marie Laigle, pour lui servir de supérieure et de moniteur. Par ce moyen elle se donna, dans sa position, le mérite de l'obéissance. C'est par le moyen des notes que prenait cette sœur Marie que nous est parvenue la connaissance de quantité de particularités sur la vie privée de sœur Jeanne, car Jeanne de la Nouë avait obtenu de faire toujours usage d'aliments maigres, de coucher plus austèrement et de pratiquer plusieurs autres mortifications auxquelles la Règle n'astreignait point la communauté. En 1716, Jeanne de la Nouë et ses compagnes quittèrent la maison dite le *logis de la Fontaine*, que lui louaient les Oratoriens, pour s'établir avec leurs pauvres dans la maison des *Trois anges* que le chevalier de Vallière avait achetée pour elles en 1713. Ce bienfait eut une compensation; M. Genneteau ne tarda pas à renoncer aux soins qu'il donnait à Jeanne et à sa communauté. Pendant vingt-cinq ans ce confesseur et bienfaiteur zélé consacra à la Providence, aux sœurs et aux pauvres, ses soins, son argent, sa santé; mais quand la Congrégation naissante eut des Règles approuvées, le bon vieillard eut peine à se défaire de ses pieuses habitudes du pouvoir absolu qu'il avait de gouverner la communauté à sa discrétion; il en sentit de la peine et du dégoût; il y avait quelque temps qu'il ne venait plus à la maison, lorsqu'il mourut en 1724. Ce bon prêtre était natif de Brézé. La reconnaissance de la nouvelle Congrégation n'en fut pas moins grande pour cet ecclésiastique vénérable, à qui elle a donné, un peu gratuitement, le titre de fondateur. Cette abstention de M. Genneteau mit la communauté dans l'embarras, d'abord pour le changement de directeur, ensuite pour le choix d'un autre, car Jeanne de la Nouë, fidèle et simple dans son obéissance à l'Eglise, n'avait voulu avoir aucune communication avec les ecclésiastiques savants, austères en apparence, qui suivaient, à Saumur, le parti janséniste, et avaient déjà gagné et fasciné une communauté; elle refusa donc l'offre avantageuse que lui présentait, sous le rapport matériel, un prêtre aux nouvelles idées, qui se proposait, si on l'acceptait pour directeur, de venir loger dans la maison, et d'y laisser sa fortune. La courageuse supé-

rieure sut remettre en son chemin, comme on l'exprime, un autre prêtre qui, par ses largesses, s'était ouvert un accès près d'elle, et voulait en profiter pour lui parler en faveur de son parti. Elle sut se défaire d'un troisième, qui s'était insinué dans la maison sans laisser rien paraître, et qui, au retour de la Trappe, où ses opinions l'avaient fait refuser, voulait recommencer ses soins à l'égard d'une sœur qu'il avait confessée. Elle trouva enfin dans M. Joseph Jacob de Tigné, chapelain de Notre-Dame de Nantilly, un digne successeur de M. Genneteau. Cependant le nombre des sœurs augmentait, et plusieurs colonies étaient déjà sorties de la maison mère. Les unes étaient destinées à desservir des hôpitaux, les autres à tenir des écoles. Sur les dix maisons établies du temps de sœur Jeanne, sept subsistèrent jusqu'à l'année 1793. Trois étaient tombées, entre autres celle de Nantes, mais celle-ci rétablie en 1758, est encore aujourd'hui un des établissements édifiants que j'ai vus dans cette ville.

Cette maison, néanmoins, a toujours été séparée de celle de Saumur. Il y eut encore huit établissements formés avant la révolution, par les religieuses de Saumur depuis la mort de leur fondatrice. Cette fondatrice, épuisée par tant d'actes de dévouement et d'austérités, avait, en outre, eu à supporter plusieurs maladies. Il était temps, aurait-on pu dire, que le Seigneur la récompensât de ses travaux. Une longue souffrance, supportée avec une édifiante patience, vint mettre le terme à une vie si pleine, que Jeanne de la Nouë termina après avoir reçu saintement les sacrements de l'Eglise. Le vendredi 16 août 1736, elle s'endormit dans le Seigneur, dans sa 71^e année. Ses funérailles furent un triomphe, à en juger par les témoignages que donnèrent à sa vertu les personnes empressées à faire toucher à son corps divers objets pour les garder avec vénération. Ce corps, précieuse relique de la sainte fondatrice, reposa dans la chapelle de son établissement jusqu'à l'année 1796. Après elle, sa pieuse confidente, Marie Laigle, fut supérieure générale, et eut elle-même pour successeur, sa propre sœur Catherine Laigle, qui était aussi entrée dans la Congrégation. En 1796, l'hospice de la Providence fut transféré dans la maison des Pères de l'Oratoire, chassés par la révolution. Les restes de Jeanne de la Nouë y furent enterrés dans l'église de N.-D. des Ardilliers, au pied de l'autel de Marie, où elle était venue si souvent apporter le récit de ses peines; mais, en 1837, des fouilles nécessitées par les réparations de l'église, les firent transporter définitivement dans un caveau creusé sous la chapelle qui sert de chœur aux religieuses. Les Sœurs de Sainte-Anne, avec leur robe de laine, portaient une coiffure empesée, à pattes, dans le genre de celles des Sœurs de la Sagesse, mais recouverte d'un capot noir attaché sous le menton, un fichu blanc, avec un crucifix en sautoir, sur le côté droit de la poitrine. Nous mettons tout ceci au passé, car,

actuellement, elles ont sans doute exécuté le projet qu'elles avaient formé de changer de costume. Autrefois il n'existait point dans cette Congrégation de profession proprement dite; mais, en 1834, Mgr Montault des Iles, évêque d'Angers, retrancha la perpétuité des vœux qui se renouvellent chaque année, et, en même temps, il les rendit publics, les entoura de l'éclat d'une cérémonie, et ajouta le quatrième vœu, si touchant et si conforme à l'esprit de la fondatrice: *de servir Jésus-Christ en la personne des pauvres.*

Vies des justes parmi les filles chrétiennes, 1 vol. in-12, par M. Carron.

Vie de Jeanne de la Nouë, fondatrice de la Congrégation de Sainte-Anne, par M. l'abbé Macé; 1 vol. in-12, 1845.

B-D-E.

SAINTE - CATHERINE (RELIGIEUSES DE L'HÔPITAL).

Le premier nom de cet hôpital, institut particulier, était celui de : *Hôpital des pauvres de Sainte-Opportune.* Dans l'*Histoire de Paris*, par les PP. Félibien et Lobineau, qui reportent la fondation de cet hôpital à la fin du XII^e siècle, vers 1184, on trouve qu'il avait été d'abord destiné à recevoir les pèlerins qui venaient à l'église Sainte-Opportune, et fut, dans les commencements, administré par des frères ou religieux hospitaliers. Thibaud Chevalier, de Saint-Germain-l'Auxerrois, leur donna une maison qu'il avait près de l'hôpital, qu'il avantagea, et sa fondation fut confirmée par Maurice, évêque de Paris, en 1188. Le Pape Honoré III, par sa bulle du 17 janvier 1222, adressée au maître et aux frères de la Maison-Dieu-Sainte-Catherine, prit cet hôpital sous sa protection. Grégoire IX, son successeur, les favorisa également et invita les fidèles de la province de Sens (dont Paris était alors suffragant) à les secourir de leurs aumônes. Bientôt après les religieux se firent aider par des sœurs, comme plus propres au service et au gouvernement des malades. Il est fait mention des frères et des sœurs de l'hôpital de Sainte-Catherine dans des actes de 1328 et de 1372. Leur chapelle fut rebâtie et réparée en 1479, et la dédicace s'en fit sous le nom de Sainte-Catherine et de Sainte-Marguerite. En 1521, François Poncher, évêque de Paris, et en cette qualité, supérieur de la maison, ordonna qu'à l'avenir il n'y aurait plus de religieux dans cet hôpital, et nomma à leur place Pierre de la Folie, prêtre séculier, pour en être le directeur spirituel, et pour avoir soin du temporel conjointement avec les religieuses, qui y demeurèrent seules. Ces religieuses suivaient la Règle de Saint-Augustin, comme l'ont toujours fait, surtout anciennement, les religieuses hospitalières, mais elles ne se rattachèrent à aucune société, et formèrent un institut particulier. Selon quelques auteurs, ce changement dans la direction de la maison, qui ne devait plus recevoir que des religieuses, n'eut lieu qu'en 1557. La mai-

son acquit une certaine importance et avait des droits sur plusieurs localités des environs de Paris. Les principales fonctions des religieuses étaient, depuis la cessation de cette affluence de pèlerins, à l'église de Sainte-Opportune, de loger et de nourrir les femmes ou filles qui venaient à Paris pour chercher à rentrer en condition, c'est-à-dire qui cherchaient une place de domestique. Le nombre de ces femmes était quelquefois d'environ quatre-vingt-dix par jour. Elles recevaient aussi les personnes qui venaient de province pour suivre un procès ou des affaires particulières, et qui n'avaient pas le moyen de prendre un logement coûteux. Enfin elles se chargeaient d'ensevelir et de faire enterrer au cimetière des SS. Innocents (jadis cimetière public et commun à plusieurs paroisses) les personnes noyées ou mortes dans les rues de Paris et dans les prisons. « C'étaient là, » dit un historien en parlant d'elles, « ces êtres inutiles et dangereux, fardeau de la société, que l'on a chassés de leurs maisons, que l'on a voués à toutes les misères, à tous les opprobres, sans pouvoir vaincre leur constance, ni lasser leur résignation. » Selon les statuts de cette maison, autorisés par l'évêque de Paris, Eustache de Bellay, la communauté de Sainte-Catherine devait être au moins de neuf religieuses, et non fixée à neuf, comme l'ont dit quelques historiens. A la fin du dernier siècle elles étaient trente occupées aux fonctions que je viens d'indiquer, et, en outre, ces généreuses filles payaient encore au dehors le gîte à plusieurs personnes qui ne pouvaient être logées dans leur hôpital, soit à cause de leur état de grossesse, soit à cause de maladies communicables, soit enfin parce que tous les lits étaient déjà pris. On ne pouvait retrouver les anciennes lettres patentes de Sainte-Catherine; Louis XIV y suppléa par les siennes de l'an 1688. Sur la porte extérieure de cet hôpital était une statue de sainte Catherine, faite, en 1704, par Thomas Renaudin, sculpteur de l'académie royale. Cet hôpital, ou plutôt hospice, est devenu le magasin d'un marchand d'étoffes qui a pour enseigne l'image Sainte-Catherine. L'hôpital auquel est consacré cet article était situé dans la rue Saint-Denis, au coin de cette rue et de celle des Lombards. Ce que nous venons de dire de la maison et de l'institut de Sainte-Catherine, se retrouverait, en partie, dans l'histoire de la plupart des villes de France. En remontant à quelques siècles seulement, on trouverait en un grand nombre de localités des maisons hospitalières, qui étaient indépendantes de toute autre, et où vivaient, ordinairement sous la Règle de Saint-Augustin, des frères et des sœurs simultanément (1), mais presque partout les religieuses ont évincé les frères. A l'Hôtel-Dieu de Paris, des religieuses anciennes avaient encore eu connaissance des frères, si elles ne les avaient pas vus.

On peut consulter sur les religieuses de Sainte-Catherine: *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. I^{er}, et celui des preuves. — *Antiquités de Paris*, par D. Dubreuil. — *Tableau... de Paris*, par Saint-Victor, t. I^{er}, n^o partie. — *Dictionnaire... de la ville de Paris*, in-8, t. III, anonyme, (par Haureau). — Jaillot, etc., etc.

SAINTE-VIERGE (FILLES DE LA), OU DAMES BUDES, de Rennes.

(Voy. BUDES, *comm. des Dames*, col. 214.)

Mlle Anna-Marie de Budes, de Rennes, d'une des plus illustres familles de Bretagne, petite-nièce du célèbre maréchal de Guébriant, mourut jeune, et laissa par testament les fonds nécessaires pour établir une communauté destinée à soutenir les filles calvinistes, qui, rentrant dans le sein de l'Eglise catholique, avaient besoin d'être instruites des vérités de la religion et de trouver un asile pour se mettre à couvert des persécutions de leurs parents. Sa mère, nommée D. Jeanne Brandin, qui lui survécut, remplit ses pieuses intentions, et fonda, en 1696, dans la rue de Toussaint, à Rennes, cette maison, qui fut nommée le séminaire des Filles de la sainte Vierge, et autorisées par lettres patentes de Louis XIV, le mois de septembre 1678.

Le calvinisme ayant heureusement disparu de la Bretagne, les directrices de cette maison, appelées les Dames Budes, du nom de leur fondatrice, se livrèrent à l'éducation de la jeunesse et entreprirent la bonne œuvre des retraites, qu'elles continuent encore aujourd'hui. La ville de Rennes acquit leur maison en 1758 pour motif d'utilité publique et la fit démolir; elles s'établirent dans la rue Saint-Hélier, où elles demeurèrent jusqu'à la révolution. Leur nouvelle maison fut de nouveau aliénée; mais fidèles à leur vocation, les Dames Budes se sont réunies et rétablies dans un autre quartier de la ville où elles ne cessent de se rendre utiles.

SAUVEUR DU MONDE (CONGRÉGATION DU):

Cette Congrégation est composée de prêtres séculiers et existe ou existait en Espagne. Elle n'a aucun rapport, si ce n'est celui du nom, avec les chevaliers du Sauveur du monde, établis en Suède, et dont j'ai parlé au troisième volume. La Congrégation des prêtres séculiers d'Espagne ne nous est connue, car aucun historien à notre connaissance n'en a parlé, que par son introduction dans la maison du noviciat des Iconites, à Madrid, lors de la suppression de cette célèbre compagnie. Elle entra dans cette maison le 2 février 1769, et le dimanche suivant ils firent l'ouverture de l'église sous le titre d'*Oratoire royal du Sauveur du Monde*. Ils commencèrent aussi les exercices spirituels qui leur étaient prescrits et qui consistaient, entre autres, à expliquer le catéchisme, à

(1) On sait qu'à Lyon, au grand Hôpital, il y a encore des frères et des sœurs, mais qui n'ont que cette qualification et ne sont point religieux.

prêcher l'Évangile tous les dimanches de l'année, et trois jours la semaine, pendant le Carême. Il paraîtrait de là, que la destination particulière de cette société avait des rapports avec celle de la Doctrine chrétienne de l'Oratoire, etc. Le choix que l'on fit d'elle dans les circonstances, et pour la maison dont il s'agit, ferait supposer qu'elle était partisan des idées nouvelles qui tendaient au jansénisme, implanté dans la péninsule.

B-D-E.

SÉNART (ERMITES DE LA FORÊT DE).

L'origine de cet ermitage célèbre m'est tout à fait inconnue, mais il est positif qu'elle remonte à l'époque de saint Louis, et que c'est à ce saint roi qu'est due la fondation de ce monastère. Il tenait quelquefois sa cour à Corbeil, et venait chasser avec les seigneurs et chevaliers dans la forêt de Sénart, et il donna ses ordres pour la construction de la chapelle de l'ermitage, afin d'avoir un lieu propre à faire ses prières quand il viendrait chasser dans cette forêt. Ces données vagues se trouveraient justifiées par les livres qui traitent des antiquités de Corbeil et méritent plus de foi que certains opuscules sur les environs de Paris, où l'on dit que ce fut un seigneur de la cour du saint roi qui s'était retiré là pour y pleurer sa vie passée et qui fut l'occasion de cette fondation royale. Cette version, qui peut être vraie, n'est point conforme au récit trop bref du F. Pacôme, où l'on trouve ce que je dis ici et que j'indiquerai à la fin de cet article. Le F. Pacôme, après avoir vécu à la cour de Louis XIV, et à ce qu'il paraît, attaché au service de la reine, et ayant eu, comme il l'écrit, *le bonheur de passer d'heureux moments seul à seul avec Sa Majesté, tant à Saint-Germain qu'à Versailles*, se retira à la communauté de la forêt de Sénard, où il se fit ermite. En septembre 1702, dans un voyage de Fontainebleau, le roi dina à Frémont, maison de campagne à la porte du village de Ris, aujourd'hui du diocèse de Versailles et du département de Seine-et-Oise. Le F. Pacôme eut l'honneur de s'entretenir longtemps avec le roi, qui l'interrogea sur l'état qu'il avait embrassé, sur la satisfaction qu'il y éprouvait, sur son genre de vie, etc. Le religieux, pour satisfaire à la pieuse curiosité du prince, fit et publia, *Mémoire de l'établissement de la chapelle et hermitage de Notre-Dame de Consolation en la forêt de Sénard, ancien monument de la piété de saint Louis, avec l'explication de la construction du plan général de l'ermitage fait pour Louis le Grand, en 1702 et 1703*. Ce plan était posé sur une table de douze pieds de long sur huit pieds de large, où était représenté l'ermitage, le bois taillis dans lequel était posée une chapelle pour les conférences des solitaires, etc. Les religieux solitaires, leurs cellules séparées les unes des autres, régnaient en pourtour, en forme de Laures et autres choses *en projet*. Ces derniers mots font présumer que l'on projetait d'établir des cellules isolées comme dans les Laures, projet qui n'eut pas d'exé-

cuton, car à la fin comme auparavant, les religieux solitaires vivaient en communauté. Dans le soubassement du plan, étaient représentés plusieurs faits historiques; dans le premier, Louis XIV avec les princes de la cour, etc., et prenant en sa protection le F. Pacôme et ses religieux, ce qui fait supposer que le F. Pacôme était supérieur. Sur un piédestal on lisait les vers suivants :

Heureux les habitants de ce lieu solitaire,
Qui du monde éloignez suivent Dieu dans la paix,
Et qui se contentant du simple nécessaire,
Dans leurs plus grands besoins ne se troublent jamais;
Mais s'appuyant toujours dessus la Providence,
Ressentent les effets de ses bontés;
Qui leur donnant secours dedans leur indigence
Leur témoigne de Dieu les insignes bontés,
Leur apprend que tous ceux qui servent ce bon maître,
Bien qu'ils soient dans les bois ou lieux plus écartez,
Ont Dieu toujours présent et qui leur fait connaître
Qu'ils n'ont qu'à le servir pour en être assistez;
Ainsi dedans ces bois, à l'abri des tempêtes,
Qui règnent sur la mer de ce monde orageux,
Les maux ne viennent point fondre dessus leurs têtes,
Pour en troubler la paix qui les rend si heureux;
Aussi dedans ce lieu leur fréquent exercice,
Est d'offrir à leur Dieu l'encens de leurs saints vœux,
Lui présentant leurs cœurs et corps en sacrifice,
Pour qu'ils soient tout à lui, et qu'il soit tout à eux.

Le second soubassement qui regarde le nord de l'ermitage représente saint Louis, venant de Corbeil, pour chasser dans la forêt de Sénart, et donnant ses ordres pour la construction de la chapelle de l'ermitage sur le piédestal; à la droite du soubassement est la dispute qui eut lieu sur le pré Saint-Guenaud à Corbeil, entre le sire de Joinville et Robert Sorbon, sur leurs habits.

Le troisième soubassement représente Henri IV venant chasser dans la forêt et visitant, dans l'ermitage de Sénart, le comte d'Arce, qui y était reclus et dont nous parlerons bientôt.

Le quatrième soubassement, au levant de l'ermitage, représente Charles VI partant de Villepesque et venant chasser dans la forêt. À la droite de ce soubassement étaient représentées la reine et les dames de la cour, partant aussi de Villepesque, pour aller à Vaux-la-Reine, qu'elle avait achetée pour servir de retraite au roi quand il venait chasser dans la forêt de Sénart. On voit que ce plan curieux contenait la représentation de plusieurs faits relatifs à l'histoire de l'ermitage où Philippe-Auguste et Louis XII sont allés plusieurs fois lorsqu'ils chassaient dans la forêt de Sénart.

Au dernier siècle, l'entrée de l'ermitage était du côté du village de Draveil, sur la paroisse duquel il est situé. Au-dessus de la porte il y avait une croix et une tête de mort; au dedans et au dehors, on lisait sur cette porte des sentences de l'Écriture sainte. De cette porte d'entrée à la chapelle, il y avait une avant-cour plantée d'arbres fruitiers et ornée d'un tapis de gazon. Sur la porte, et au dedans du vestibule on lisait aussi des sentences. Au-dessus de la porte de la chapelle on voyait la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur un semé de France

et au-dessous les cinq mots : *Invenimus eam in campis silvæ.* (Psal. cxxxvi, 6.)

Deux portes conduisaient de la chapelle au dedans de l'ermitage et au jardin; sur la première on lisait : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu;* (Matth. v, 8.) Sur l'autre, ces quatre vers :

Entre ici sans y faire tort,
Souviens-toi que le premier homme
Ne prit d'un jardin qu'une pomme,
Et qu'il lui en coûta la mort.

La chapelle, dont j'ai vu les ruines, était du style gothique et fort ancien. Il y avait dans la nef deux autels. Le chœur était séparé de cette nef par une balustrade de bois. L'autel était simple comme tout le reste, il y avait cinq petites niches dans lesquelles on voyait les statues de la sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Pierre, de sainte Elisabeth et de saint Paul. Les religieux faisaient leurs prières et chantaient leur Office dans une tribune. Du jardin, une porte, qui existe encore, conduisait dans le bois. Sur les différentes portes on lisait des sentences tirées de l'Écriture et des Pères. Dans les allées solitaires dites de saint Antoine et de saint Pacôme, au pied des croix, etc., on lisait aussi des sentences.

Les religieux se levaient à quatre heures, et alors on sonnait l'*Angelus*; ils se rendaient immédiatement dans la chapelle, où ils récitaient la prière, ensuite Matines, Laudes, Prime et Tierce de l'office de la sainte Vierge, puis faisaient une méditation d'une heure, et lui donnaient ordinairement pour sujet la passion de Notre-Seigneur, la présence de Dieu, etc. Pour satisfaire l'attrait de chacun, on lisait l'Évangile du jour, sur lequel le communauté faisait un quart d'heure ou une demi-heure de méditation. Comme la principale occupation de ces religieux était le travail des mains, au sortir de l'église chacun allait à son travail manuel jusqu'à huit heures, et alors ils assistaient à la Messe. Au sortir de la Messe, chacun retournait à son travail jusqu'à onze heures. On revenait alors à la chapelle dire Sexte, et on passait de là au réfectoire pour le dîner, durant lequel on gardait le silence et on entendait une lecture. Après les grâces on allait à la chapelle en récitant le *Miserere*, là on psalmodiait None, l'*Angelus*, et ensuite chacun retournait à son occupation comme le matin. A cinq heures on récitait Vêpres et Complies, puis on faisait une lecture et une méditation jusqu'à sept heures moins un quart. Alors, après l'*Angelus* on allait au réfectoire où tout se passait comme le matin. Les religieux faisaient ensuite une conférence sur les Pères du désert ou autres sujets pieux jusqu'à neuf heures; on revenait faire l'examen et la prière du soir, et on allait se coucher.

Les dimanches, on disait à trois heures de l'après-midi, les Vêpres du grand Office; après ces vêpres on faisait une lecture dans les Vies des saints, ou autres livres de piété, puis chacun se retirait dans sa cellule pour

y faire quelque lecture jusqu'à cinq heures. Alors, au son de la cloche, les frères se rendaient à l'église pour y réciter les Vêpres de la sainte Vierge et des morts, ensuite on faisait dans l'*Imitation* ou autre livre une lecture suivie d'une méditation.

On observait régulièrement les jeûnes de l'Église, outre cela on jeûnait pendant l'Avent, tous les vendredis de l'année et la veille des sept fêtes de la sainte Vierge, à laquelle il paraît que ces solitaires étaient spécialement dévoués. A la fin des prières et des offices, on récitait l'*Exaudi*, pour le roi et la famille royale.

Ces solitaires étaient laïques mais il est très-possible et même vraisemblable que des ecclésiastiques se sont quelquefois retirés parmi eux. Ils ont vu au nombre de leurs frères deux hommes distingués dans le monde, entre autres le comte d'Arces que nous avons déjà nommé, et que le roi Henri IV venait voir souvent. Le frère Marcian, autrement Raimond, de l'ancienne maison d'Arces en Dauphiné, lieutenant des gardes de la porte du roi, après avoir vécu vingt-cinq ans dans l'hérésie et mené une vie licencieuse, se convertit et se retira dans l'ermitage de la forêt de Sénart, où il fut reclus et enfermé l'espace de deux ans, sans que personne le sût. Le fameux Camus, évêque de Belley, en parle dans l'un de ses livres et apprend qu'un grand seigneur exerçant la vénerie du roi dans la forêt de Sénart, ayant été averti par hasard de la retraite du frère Marcian, et ayant parlé à Henri le Grand son maître, remplit ce prince et toute la cour d'étonnement sur cette conversion admirable. L'évêque ajoute : « L'odeur de la bonne vie de ce reclus, et l'estime que Sa Majesté en faisait, engagea plusieurs personnes de le venir voir; et quelques-unes demeurèrent avec lui en société au nombre de six. » Le roi fit diverses propositions au solitaire qu'il appelait son carabin et son gendarme, pour le ramener dans le monde, mais il fut fort édifié de ses refus. Il disait un jour au supérieur qu'il avait plus appris là qu'au Louvre, parce que *ce frère désintéressé lui disait beaucoup de vérités que de plus habiles que lui qui sont tous les jours à la cour n'oseraient avancer; car ils ont peur de préjudicier à leur fortune, etc...*

Ayant appris la mort de ce frère, étant à la chasse, il dit : *Voilà comme Dieu attire à soi les bons.* Il s'était retiré en cet ermitage en 1588, et se logea dans une petite maison qu'il fit bâtir, et mourut le 14 mai 1598, âgé de 59 ans, regretté de la noblesse et de ceux du pays. C'était lorsqu'il habitait ce désert que Vincent Mussart et Antoine Daupin y firent fleurir la vie érémitique, en 1593, avant d'aller établir à Franconville la réforme du tiers ordre de Saint-François. Un autre ermite célèbre est le frère Pacôme, dont j'ai parlé ci-dessus et qui a fait le plan présenté au roi en 1703. Il avait vécu, comme on l'a dit, à la cour de Versailles et il paraît qu'il avait du talent et de

l'aurait pour ce genre de travail, car, en 1708, il fit et présenta au roi un plan en relief de l'abbaye de la Trappe, qui est remarquable par ses belles gravures. Si le frère est aussi auteur du texte qui accompagne ces deux ouvrages, il est permis de croire que son instruction littéraire n'égalait pas son talent pour le tracé des plans. Qui ne croirait d'après ce qu'on vient de lire, tiré presque tout entier du Mémoire du frère Pacôme, que l'ermitage de Notre-Dame de Consolation a été bâti par ordre de saint Louis et toujours habité par des ermites ! Eh bien ! le savant abbé Lebeuf, dans son histoire du diocèse de Paris, ne dit pas un mot de saint Louis en parlant de cet ermitage, dont il a trouvé la première mention dans le pouillé du XIII^e siècle et que les habitants du quartier attribuent cependant à saint Louis, par tradition. Je dis qu'en 1711, on lisait encore dans le chœur de ce prieuré sur une tombe ces mots, seuls lisibles entre ceux qui composaient l'épithaphe : *Hermitre que trépassa en l'an de l'Incarn. M-CC et LXXII au mois d'avril. Priez Dieu pour l'âme de lui..* Le mot *hermitre* était là pour signifier non un *ermite*, mais l'ermitage qu'en vieux français on prononçait *hermitoire*, dérivé du bas latin *hermitorium* ; par abréviation *hermitre*. Ainsi cette tombe était celle d'un chanoine régulier de Notre-Dame de l'Hermitoire. Ce bénéfice fut desservi et occupé par des chanoines réguliers de l'abbaye d'Hiverneau dont il était membre jusqu'à l'extinction de la régularité, soit par manquement de sujets, soit par pauvreté.

Depuis le règne de Charles IX on ne vit plus de communauté à Hiverneau, et par conséquent il n'y eut plus de prieur à l'Ermitage. Ce prieuré tomba dans l'oubli et n'était plus qu'une chapelle délabrée. Cependant il resta toujours prieuré à nomination, sur le pied de chapelle, c'est-à-dire non conventuel. Ce bénéfice était à Rome dans le rang de ceux des chanoines réguliers, sous le nom de N. D. de Couplive ; mais je n'ai point à faire ici l'histoire du prieuré ; j'ai à parler des ermites et de l'ermitage. Depuis que ce lieu fut inhabité en conséquence du mauvais état où se trouva l'abbaye d'Hiverneau, vers l'an 1560, quelques ermites s'y retirèrent sans que personne les troublât ; et pourtant l'abbé Lebeuf dit aussi qu'un homme nommé Bénigne Billery, qui avait reçu l'habit d'ermite du prieur des Chartreux, Gabriel Billecoq, s'y retira en 1496 ; et depuis, à cause du grand nombre d'ermites qui y étaient, il alla au diocèse de Noyon. On se demande s'il y avait alors aussi des chanoines et un prieur. En 1627 cet établissement avait dégénéré ; l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondy, ordonna, le 12 mars, à tous les ermites de Sénart, de sortir de son diocèse, et sur leur refus, de les conduire dans les prisons de l'archevêché, saisir leurs meubles, etc. Quarante ans après l'archevêque permit à Héliodore Ducl, Camaldule malade, de se retirer dans cet ermitage, appelé Notre-Dame de

Consolation. En 1690, Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, possédant ce prieuré, le remit, par acte notarié, aux chanoines d'Hiverneau, stipulant par Jean Moullin, leur prieur, pour y rétablir la régularité ; mais faute de sujets, ce traité n'eut point lieu ou ne fut point exécuté. Ce prieuré étant toujours abandonné, M. le cardinal de Noailles ordonna, en 1710, à quelques ermites du Mont-Valérien, d'y venir demeurer ; mais instruit, en 1721, qu'il dépendait d'Hiverneau, et que M. de Caumartin, alors évêque de Blois, l'avait remis à cette abbaye, il y introduisit les chanoines réguliers de cette maison, qui y restèrent jusqu'à la fin de 1723 ; la disette de sujets et la pauvreté du lieu ne leur ayant pas permis d'y rester davantage. C'est l'abbé Lebeuf qui nous apprend ces choses ; mais comment les concilier avec ce que j'ai dit du livre du frère Pacôme et des exercices des ermites en 1703 ? Ce prieuré n'était donc pas toujours abandonné ? Lebeuf ne dit pas que les chanoines d'Hiverneau étaient de la réforme de Bourg-Achard et jansénistes. Ce dernier inconvénient était peut-être une des causes de leur insuccès. Quoi qu'il en soit, leur retrait fut autorisé par des ordres du conseil de conscience, qui les réglèrent avec les ermites, au mois de janvier 1724. Depuis ce temps les ermites y ont demeuré seuls (expression de Lebeuf, qui ferait croire qu'ils y étaient aussi du temps des chanoines), et ont rebâti l'église et les lieux réguliers. En 1739, M. Paris de Montmartel posa la première pierre. Les ermites étaient alors au nombre de douze ou quinze, et avaient pour chapelain un prêtre séculier. Le curé de Draveil allait chez eux faire les enterrements et leur administrer la communion pascale ; prétentions dans lesquelles il fut maintenu par un traité du 29 novembre 1730, approuvé par M. de Vintimille, le 6 décembre suivant. Ces ermites portaient une tunique blanche, une ceinture et un scapulaire de la même couleur ; avaient un bouquet de barbe à l'extrémité du menton, les cheveux courts sans tonsure ou couronne monastique. Ils se couvraient, quand ils sortaient au dehors et portaient à la maison une chape noire que les Chartreux voulurent leur faire quitter, dans la première moitié du dernier siècle, la croyant trop semblable à la leur, mais en 1749, les ermites prouvèrent qu'elle était différente. Vers l'an 1750, ils commencèrent à se servir du chant grégorien. Il est vraisemblable que leurs règlements étaient alors celui que nous avons tracé ci-dessus, d'après le F. Pacôme ; peut-être se rapprochait-il du règlement des ermites du mont Valérien, s'il n'était le même, puisque quelques frères de ce dernier ermitage avaient été attirés à Sénart par le cardinal de Noailles. En 1751, le mercredi 3 novembre, fête de saint Marcel, leur église fut dédiée, avec permission de l'archevêque de Paris, sous l'invocation de la sainte Vierge, titre de Notre-Dame de Consolation, par M. Jean-Antoine Pinseau, évêque de Nevers ; le lendemain, le curé de

Draveil, comme curé de l'ermitage, y vint processionnellement chanter la grand'Messe; et les jours suivants, la dévotion y amena aussi les curés voisins. Cependant le titre du prieuré existait toujours et l'abbé Jolly de Fleury, mort le 28 novembre 1755, était, depuis 1726, titulaire du prieuré de l'Ermitage. Au III^e volume, p. 179, des *Histoires et recherches de la ville de Paris*, par Sauval, on trouve ces deux ordonnances de Jean-François de Gondy, concernant l'expulsion des ermites de Sénart et de la Courtille les Paris, rendues sur les plaintes et remontrances du promoteur. Tous les auteurs où j'ai puisé ne disent rien de la fête de saint Lazare qui était comme titulaire de l'ermitage, puisqu'on y faisait une assemblée où le peuple se rendait en grand nombre. Dans les derniers temps, il y avait je ne sais quels rapports entre ces ermites et les Camaldules de Grosbois, qui étaient établis à quelques lieues de là, le supérieur des Camaldules envoyait les frères à l'ermitage, les rappelait à la communauté, quand il le jugeait convenable, m'a dit un ancien de la localité que j'ai consulté. Les ermites s'occupaient de la confection des tissus de soieries de Lyon et y étaient fort habiles. Leur communauté située sur le bord du chemin qui conduit de Champ-Rosai à Brunoi, était exposée à faire de fréquentes aumônes aux pauvres passants et donnait à chacun de ces indigents du pain et une pièce de vingt-quatre sous pour sa route, m'a-t-on dit encore sur les lieux. Nous avons peine à croire que les ressources des ermites pussent suffire à une aumône si abondante. Quand les décrets de l'Assemblée constituante vinrent disperser les religieux, les ermites de la forêt de Sénart se retirèrent, du moins quelques-uns d'entre eux, au village de Villemouble, près de Paris, où ils vécurent, durant les premières années de l'empire, en continuant avec habileté et réussite leur fabrication de soieries, ainsi qu'on le voit dans les almanachs du temps. Nous avons connu l'un des derniers solitaires de ce fameux ermitage, qui vivait encore après la révolution de 1830, et était chantre à Notre-Dame de Paris. Il se nommait Jacquenet.

Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, t. XII; *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, par Sauval, t. III.

M. Haton était l'aumônier des Frères ermites de la Forêt de Sénart, dont la maison située sur la paroisse de Dreuille, est détruite à peu près et vendue; il y reste quelques habitations appartenant à divers propriétaires, un pan de mur de l'église et une chapelle encore tout entière. Ils ne faisaient pas maigre, ils se levaient à quatre heures; ils étaient au nombre de vingt-huit à trente, lors de la suppression, et avaient des frères donnés. Un religieux nommé Victorin s'était retiré chez eux en qualité de pensionnaire. On a vu dans une année de cherté, leurs aumônes abondantes, et le domestique a compté jusqu'à quinze personnes à la fois

(1) Voy. à la fin du vol., n° 252,

dans leur parloir, à qui ils donnaient la soupe. Il ne tarissait point sur leur éloges. Ils étaient en relation et correspondance continuelles avec les Camaldules de Grosbois, établis à une lieue et demie de distance, près *Villeneuve Saint-Georges*. On a démoli l'église de l'Ermitage, et dans les fondations on a trouvé la médaille qui y avait été placée. Cette médaille tomba entre les mains d'un paysan du quartier, qui la perdit. (1)

B-D-E.

SEPT-DOULEURS (CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DES).

Institut nouveau fondé au Maduré, par les Pères de la Compagnie de Jésus. Pour la faire connaître, nous ne pouvons que copier le fragment de la lettre du P. Prosper Bertrand, Jésuite, adressée à M. Gréa, missionnaire du diocèse de Saint-Claude, lettre qui nous a révélé l'existence de cette société naissante. « Le but de notre chère Congrégation de Notre-Dame des Sept-Douleurs, sa fin, sont donc là indiqués par le nom qu'elle porte. C'est d'honorer d'un culte particulier les Sept-Douleurs de la Reine des martyrs et d'obtenir de son cœur, sept fois transpercé, les trésors de grâce pour soi et pour les autres. Cette nouvelle Congrégation a aussi pour but de conduire à la perfection ceux qui en feront partie, par l'émission des trois vœux de religion et d'observation des règles de l'institut. Ses membres se proposent enfin de travailler au salut du prochain et à la plus grande gloire de Dieu, en aidant les missionnaires Jésuites dans l'exercice du saint ministère comme catéchistes, et même par des offices et des travaux manuels, lorsque les circonstances et le plus grand bien le demanderont. Ils obtiendront facilement la confiance de ces peuples au milieu desquels ils sont nés et ont vécu, et dont ils ont les habitudes et aussi la couleur. Ils l'obtiendront plus facilement que nous. Comme prêtres, nous sommes élevés en tout et au-dessus de tout. Nous sommes regardés par les Indiens comme des dieux sur la terre, comme Européens, nous sommes craints et respectés. Il fallait donc, pour descendre jusqu'à eux, et les attirer à nous, un intermédiaire, et nous l'avons trouvé dans la congrégation naissante. Elle compte déjà huit élus. Le jour même de Notre-Dame des Sept-Douleurs, l'un d'eux reçut solennellement l'habit des mains du T. R. P. Tanoz, notre évêque, en présence d'une foule considérable, composée de gens de différents pays et de différentes religions. Je lui fis les questions d'usage à la porte de la chapelle. Quoi de plus nouveau et de plus incroyable? Renoncement au mariage! Ici, jusqu'à ce jour, le mariage était pour ainsi dire regardé comme la fin unique et dernière de l'homme. Et, de plus, renoncement à sa fortune et à sa propre volonté. Le jeune protestant répond d'un ton modeste et bien décidé à toutes les questions qui lui sont faites. Puis, le nouvel habit sur les bras, les

pieds nus , la tête découverte , il vient se prosterner aux pieds de S^r Grandeur , qui achève la cérémonie , laquelle est immédiatement suivie d'une Messe solennelle. Le concours du peuple , le chant , la prédication , les ornements , la présence de l'évêque avec ses habits pontificaux , l'assistance de quatre prêtres , de onze novices , de plusieurs congréganistes , tout contribuait à rehausser l'éclat de la fête. L'emplacement des deux établissements (celui dont nous parlons et celui du noviciat des Jésuites) est vaste et salubre , mais cela ne suffit point , etc. , etc. , etc.

B-D-E.

SERVANTES DE MARIE (CONGRÉGATION DES), en Espagne.

Un des curés de Madrid , capitale d'Espagne , fonda en 1851 , une Congrégation analogue à celle des Sœurs de Bon-Secours , en France. Dix personnes pieuses qu'il avait réunies commencèrent une retraite , le 30 août et reçurent le jour de l'Assomption , l'habit et le titre de Servantes de Marie.

SERVITES (ORDRE DES RELIGIEUX), à Naples.

L'Ordre de Servites fut fondé en 1243 ; peu d'années après il avait reçu à Naples l'approbation du Pape Alexandre IV , par un bref adressé au B. Bonfigliano Monaldi , premier général. La province de Naples devint bientôt florissante ; il y eut trois couvents dans la seule capitale. Supprimés avec tous les autres , ces religieux avaient pu se réunir au moment de la restauration. Le roi , par un décret du 24 novembre 1855 , les rétablit dans ses Etats. Le 12 décembre , le procureur général prenait possession d'un ancien collège des écoles pies , converti en quartier de cavalerie et que le gouvernement mettait à sa disposition. D'anciens religieux , qui avaient dû revêtir l'habit de prêtres séculiers , se réjouirent de pouvoir reprendre après quarante-quatre ans , la livrée de moines et terminer leur vie dans les exercices de la vie claustrale. C'est ainsi que , dépouillés à Turin par un acte de violence et d'arbitraire , les Servites voient leur Ordre fleurir à Naples et dans tout le royaume , grâce à la piété du roi des Deux-Siciles.

SION-VAUDEMONT (FRÈRES DE NOTRE-DAME DE).

A une distance d'environ quarante kilomètres au sud-est de Nancy , est une colline au-dessus de Velzélise , qui , par son élévation et son site pittoresque semble commander à une multitude d'autres dont elle est entourée. Cette montagne sur laquelle on voit encore des vestiges de la domination romaine , à côté des ruines des anciens châteaux des comtes de Vaudemont , est non-seulement remarquable par la position qu'elle occupe au milieu de tant de collines qui semblent venir se courber à ses pieds , et par la résidence des illustres familles de Vaudemont , mais surtout par une ancienne chapelle dont l'origine remonte jusqu'à

saint Gérard , évêque de Toul , qui la fit construire d'après l'ordre qu'il en reçut de la sainte Vierge dans une vision. À côté de cette chapelle devenue célèbre sous le nom de pèlerinage de Notre-Dame de Sion , fut élevé dans le XVII^e siècle un monastère qui a subsisté jusqu'à l'époque où de nouveaux Vandales vinrent piller et fermer les églises et les monastères. Il devint alors la propriété de plusieurs paysans qui en conservèrent la possession pendant plus de quarante ans. Ce monastère était bâti sur une plate-forme à l'extrémité nord-ouest de la montagne ; c'était en reconnaissance de grâces particulières qu'ils avaient reçues de Marie que les comtes et les comtesses de Vaudemont avaient fourni les fonds pour cet établissement ; il fut confié aux religieux de Saint-François.

À côté du monastère se trouve l'ancienne chapelle , qui , après avoir subi plusieurs réparations par les soins des bienfaiteurs , fut entièrement rétablie à l'époque de sa fondation. De tous temps on y vénérât une image miraculeuse ; elle a disparu à la révolution de 93. Suivant le rapport d'un ancien religieux , qui a écrit dans le dernier siècle l'histoire de Notre-Dame de Sion , ce pèlerinage était fort célèbre dans le moyen âge ; on y accourait de toutes les parties de la Lorraine , et un grand nombre de prodiges y étaient opérés par l'intercession de la sainte Vierge. Plus tard les dévastations de la révolution furent réparées , mais ce lieu vénéré , qui servait à nourrir la piété de nos pères et leur dévotion envers Marie , était devenu dans certains jours de l'année le rendez-vous d'une jeunesse dissipée qui se livrait à toutes sortes de divertissements profanes et de scènes scandaleuses. Cet état de choses changea de face en 1839 , et ce pèlerinage sert encore aujourd'hui à éveiller et à entretenir la dévotion envers Marie.

En 1836 , le curé de Favières et son vicaire , les MM. Boillard , frères , se proposèrent d'acheter le monastère de Notre-Dame de Sion et de le consacrer à une congrégation religieuse. L'acquisition , les réparations du bâtiment exigeant une dépense considérable , ces messieurs eurent recours à la charité publique : ayant intéressé à leur œuvre quelques religieuses , ils parcoururent la Lorraine d'abord , et ensuite la Belgique , la Suisse et nombre de départements de France pour demander du secours aux fidèles. Le but qu'ils se proposaient était de former des instituteurs , et de pouvoir en envoyer dans les petites paroisses , et dans les paroisses pauvres , où les enfants étaient privés d'instruction. Ils devaient aussi devenir des aides pour MM. les curés , soit pour l'instruction des enfants , soit pour les cérémonies de l'Eglise.

Dès 1837 , la maison fut en état de recevoir une vingtaine de jeunes gens qui avaient répondu à l'appel des frères Boillard. Un jeune homme sorti de l'école Normale se chargea de les instruire ; l'année suivante ils ne furent pas moins de quatre-vingts en

y comprenant les pensionnaires. Mais plusieurs causes funestes trompèrent les espérances des fondateurs; longtemps absents pour faire des quêtes, la communauté manquait d'une surveillance et des instructions indispensables pour en faire de bons Chrétiens d'abord, puis de fervents religieux. Il n'y avait dans la maison ni ordre, ni règle, ni subordination, ni esprit de piété; avant même qu'ils fussent formés à la pratique de la vertu et dès la première année on envoya un grand nombre de ces jeunes gens pour faire la quête pendant les vacances. Aussi d'un si grand nombre de frères venus dans la maison pour s'y consacrer à Dieu et aux bonnes œuvres, à peine quelques-uns persévérèrent-ils. On y trouvait des pierres d'achoppement plutôt que des moyens de sanctification. La bonne intelligence ne régnait pas plus entre les frères et les pensionnaires qu'entre les directeurs. Ces messieurs avaient une autre vue, celle d'établir une ferme-modèle pour y former des agriculteurs; ils achetèrent dans cette intention des terres qui devinrent pour eux une occasion de ruine. A son retour de ses courses, le supérieur s'efforça de remédier aux désordres de la communauté par ses exhortations, par ses instructions, par tous ses efforts, et fixa le mois d'août de cette année 1840 pour une prise d'habit. Le mal avait tellement pris racine qu'une révolte de la majorité s'éleva contre lui, une trentaine menaçaient de quitter la maison, si un seul en était expulsé.

Au milieu d'un pareil désordre, les études ne devaient pas prospérer, aussi de dix sujets qui furent envoyés à Nancy, aucun ne put obtenir le brevet de capacité, ce qui n'empêcha pas de former deux établissements en Belgique, l'un près de Lille et l'autre près de Verdun. Les MM. Boillard n'ayant fait aucune condition avec les fondateurs, il en résultait des discussions continuelles qui furent une des causes de leur ruine. On avait eu l'imprudencé de placer les sœurs qui avaient été employées à faire la quête et quelques novices qui s'étaient jointes à elles à la ferme, qui n'était qu'à un kilomètre du monastère et où allaient continuellement travailler les frères et les moines, ce mélange des deux sexes dans les mêmes travaux devait nécessairement présenter une occasion de relâchement et de chute aux jeunes gens qui ne venaient dans cet établissement que pour se sanctifier et se préparer à porter l'instruction dans les campagnes. Presque tous y perdaient leur vocation. Le nombre des sujets augmentait cependant chaque année, il était en 1844 de cent-vingt-cinq. Cette maison eût pu devenir une pépinière d'instituteurs pieux, et rendre d'immenses services à une infinité de paroisses, si elle n'avait pas nourri tant de germes de dissolution, mais quoique les quêtes eussent permis de réunir des sommes considérables, la communauté avait contracté des dettes d'un chiffre très-élevé et on les augmentait par la construction de nouveaux

bâtimens. Elle courait à une banqueroute, il n'existait ni union, ni charité entre les frères qu'on envoyait dans les établissemens. La bonne volonté du supérieur avait été impuissante auprès des frères pour obtenir plus d'application à l'étude, plus d'efforts pour acquérir les vertus de leur état. Les vocations s'évanouissaient, les frères se dégoûtaient, cette constitution avait manqué son but, elle n'était ni un sujet d'édification pour le public, ni un moyen de sanctification pour ses membres, ni une source d'instruction pour les campagnes. Mgr l'évêque de Nancy, connaissant l'irrégularité de cette maison, la mauvaise administration, l'état déplorable de ses finances, crut devoir engager les fondateurs à la dissoudre. Après une longue résistance de leur part, il fit un appel à tous les frères; ils y répondirent presque tous et au nombre d'environ soixante. Ils se séparèrent de Sion pour former une nouvelle communauté dont le siège est à Vezelize et mirent à leur tête le frère Chrétien, un des plus anciens dont les vues avaient été toujours opposées à celles des fondateurs.

SŒURS DU SAUVEUR ET DE LA SAINTE-VIERGE, maison mère à la Souterraine, diocèse de Limoges (Haute-Vienne).

La congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge, approuvée par le gouvernement, et sur le point de l'être par le Saint-Siège, a pris naissance dans le diocèse de Limoges. Elle a été fondée par la révérende Mère Marie-de-Jésus, née Du Bourg, nièce de Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, d'honorable et sainte mémoire, l'un et l'autre natifs de Toulouse.

Mlle Joséphine Du Bourg, attirée à Limoges par son oncle vénérable, était depuis environ quinze ans religieuse hospitalière de Saint-Alexis, sous le nom de sœur Marie de Jésus, lorsque le dépérissement de sa santé obligea ses supérieurs à l'envoyer à Evaux pour y prendre les eaux minérales; là, elle travailla, d'après les ordres de Mgr de Tournefort, alors évêque de Limoges; à la fondation d'une communauté de l'ordre du Verbe-Incarné, dans cette petite ville; et c'est dans cette maison que sœur Marie de Jésus, après la révolution de 1830, se sentit pressée d'établir une congrégation mixte vouée à la réparation des outrages faits à la croix de Notre-Seigneur à cette époque, et au salut des âmes, tenant le milieu entre les ordres entièrement cloîtrés et ceux qui ne sont pas cloîtrés.

Ce projet, après un mûr examen, fut approuvé par Mgr l'évêque de Limoges, par celui de Périgueux, et peu après, par NN. SS. les évêques de Clermont et d'Agen.

La congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge a pour but, dans l'intérieur de la maison :

1° L'accomplissement parfait du premier commandement de l'amour de Dieu et du

second qui se rapporte aux œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

2° L'amour et l'imitation de Jésus-Christ: la méditation de ses grandeurs, de ses perfections, de ses vertus, de ses mystères; l'adoration de Dieu en Jésus-Christ et par Jésus-Christ

3° La réparation des blasphèmes et du travail du saint jour. — Des outrages que reçoit le divin Sauveur dans la sainte Eucharistie. — Des profanations faites aux croix et aux autres objets de notre culte, surtout pendant les révolutions.

4° La dévotion à la très-sainte Mère de Dieu, que la congrégation doit faire aimer et honorer selon ses facultés.

Quant au but extérieur, la congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge a pour fin le service des pauvres et des malades dans les hospices et à domicile; l'instruction gratuite des filles pauvres; les salles d'asile, l'éducation des jeunes demoiselles; la formation d'institutrices, de filles de campagnes, et enfin toutes les œuvres de charité qui peuvent s'allier avec la demi-clôture.

La congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge peut établir des maisons dans les grandes villes, mais son but est, surtout, de venir en aide aux petites localités dénuées de secours, et elle le peut, puisqu'elle réunit, à elle seule, les œuvres qui nécessiteraient plusieurs communautés.

La congrégation est gouvernée par un supérieur général, agréé par Mgr l'évêque du diocèse où est située la maison mère; par une supérieure générale élue tous les cinq ans, qui a une assistante, une vice-assistante et quatre conseillères.

La congrégation du Sauveur peut fonder d'autres communautés dépendantes de la supérieure générale. Chaque communauté a une supérieure locale, une assistante et deux conseillères qui sont nommées par les supérieurs généraux et gouvernent sous la dépendance de leur autorité

Chaque communauté est soumise pour le spirituel à l'évêque diocésain; et pour le temporel, aux autorités civiles.

La nomination aux divers emplois dans toutes les communautés, le placement des sujets, leur translation d'un lieu dans un autre, appartiennent aux supérieurs généraux.

Le temps de probation est de deux ans.

Les sœurs font, pour un an, des vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, et restent libres, chaque année, de les renouveler ou de quitter la congrégation; celle-ci est en droit de renvoyer la sœur qui deviendrait scandaleuse ou incorrigible.

Après cinq ans de profession, les sœurs peuvent, avec la permission des supérieurs, faire des vœux perpétuels.

Les Sœurs du Sauveur et de la Sainte-

Vierge ont des sœurs converses qui n'ont point de part au gouvernement de la congrégation; elles ne récitent pas l'Office, mais elles font les mêmes vœux et sont traitées en tout comme les sœurs de chœur.

Les sœurs de la congrégation portent une robe en laine bleue et un cordon blanc, aussi de laine, comme marque de leur consécration à la sainte Vierge; elles ont une guimpe blanche et un voile noir; un grand chapelet à la ceinture, et à la profession elles reçoivent un crucifix d'argent, sur bois d'ébène, ayant de l'autre côté l'image de la Vierge.

Les sœurs converses portent aussi la robe bleue, le cordon blanc et le voile noir; mais il y a une différence dans le costume. Elles ont, sous le voile, une coiffe blanche, et un mouchoir blanc à la place de la guimpe; l'étoffe de leur robe doit être plus grosse et la couleur bleue plus foncée.

Les religieuses de chœur psalmodient le petit Office de la sainte Vierge à différentes heures de la journée, les petites Heures après l'oraison du matin, Matines et Laudes après la prière du soir, et la lecture du sujet d'oraison qui se fait à huit heures. Dans les grandes communautés seulement on psalmodie Vêpres et Complies à trois heures après-midi.

Toutes les sœurs se lèvent à quatre heures et demie en été, à cinq heures en hiver; font la prière du matin, une heure et demie d'oraison aussitôt après, et autant le soir avant le souper; elles entendent tous les jours la sainte Messe, font deux lectures dans la journée, dont l'une avant ou après le déjeuner, suivant la commodité de la maison, l'autre à une heure trois quarts; l'examen particulier à dix heures trois quarts; la visite au saint Sacrement à une heure et demie; elles disent le chapelet dans l'après-midi, à l'heure la plus commode pour chacune d'elles.

Le silence est soigneusement gardé, excepté aux heures de récréation après dîner et après souper; il y a, en sus, quelques récréations extraordinaires.

Il y a, dans toutes les maisons, un parloir avec une grille; et c'est là, seulement, qu'on peut parler aux sœurs; les personnes du dehors n'entrent pas, sans permission, dans la communauté, mais les religieuses peuvent sortir pour les devoirs de piété et de charité.

La révérende Mère Marie de Jésus fut aidée, dès le commencement, par M. l'abbé Guines, en ce moment-là curé de Terrasson, dont le zèle a contribué très-puissamment à la fondation de la communauté du Sauveur dans cette ville; devenu premier supérieur général de la congrégation, il la gouverna avec le plus généreux dévouement. Ce saint prêtre s'est fait, depuis, religieux de Saint-François, et il est actuellement supérieur d'une communauté de Capucins, sous le nom de révérend P. Ambroise

Le second supérieur général de la congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge, est M. l'abbé Dissandes, de Bogenet, vicaire général du diocèse de Limoges; il protégea et aida beaucoup la congrégation dès son arrivée dans le diocèse; puis il en fut nommé supérieur général, en 1839, par Mgr Tournefort, et fut continué dans cette charge par Mgr Buissas, évêque de Limoges, sous la protection duquel la congrégation du Sauveur a grandi et prospéré d'une manière remarquable. M. de Bogenet, continue de la gouverner avec la plus haute sagesse, et, de concert avec la Mère fondatrice, il y développe de plus en plus l'esprit du Sauveur en s'efforçant d'imprimer dans les âmes, les vertus de charité, d'humilité, de régularité et de zèle.

La première communauté de la congrégation du Sauveur et de la Sainte Vierge a été fondée en février 1833, à Terrasson (Dordogne). Elle est maintenant l'une des plus importantes, ayant l'école normale du département et un nombreux pensionnat.

Une autre maison du Sauveur fut établie en 1834, à Orcival, près Clermont (Puy-de-Dôme), puis, en 1835 au mois de septembre, celle de la Souterraine (Creuse), qui est devenue maison mère de toute la congrégation, et c'est là, seulement, que se fait le noviciat.

Depuis la fondation de cette communauté, la congrégation a fait de rapides progrès. A l'époque actuelle, 1856, elle compte vingt-cinq maisons établies, dont quinze (onze des Sœurs proprement dites et quatre des Petites-Sœurs) dans le diocèse de Limoges, où est située la maison mère, cinq dans le diocèse de Clermont, dont l'une à Clermont même; deux dans le diocèse de Tulle (Corrèze). Deux dans celui de Périgueux : Terrasson, dont il a été parlé, et la communauté de Bergerac, aussi très-importantes; et une à Lauzun (Lot-et-Garonne), diocèse d'Agen. Beaucoup d'autres fondations sont demandées, et l'on a peine à satisfaire toutes les localités, bien que la congrégation reçoive un grand nombre de sujets.

Afin d'étendre de plus en plus le règne de Dieu, la Mère fondatrice, autorisée par ses supérieurs, a établi une seconde branche de la congrégation du Sauveur et de la Sainte-Vierge.

Les sœurs qui en font partie se dévouent au soin des pauvres et des malades et à l'instruction des enfants, dans les campagnes.

Elles sont soumises aux supérieurs de la congrégation; font les mêmes vœux que les autres sœurs, ont les mêmes exercices de dévotion, moins la récitation de l'Office, et sont dirigées par le même esprit.

Elles portent le nom de *Petites-Sœurs du Sauveur et de la sainte Vierge*.

Leur costume se compose d'une robe noire en laine et d'un cordon bleu aussi en laine. Elles ont une pèlerine noire de même

étoffe que la robe, sur laquelle est brodé en bleu le chiffre de Marie. Leur coiffe est blanche, épaisse, et elles mettent de plus un voile noir.

A leur profession elles reçoivent un crucifix de cuivre, sur bois noir, ayant de l'autre côté l'image de la très-sainte Vierge.

Il est défendu aux Petites-Sœurs de s'établir dans les villes. Elles peuvent aller deux dans les campagnes et n'ont point de clôture.

Quatre communautés des Petites-Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge, pour les compagnes, sont déjà établies dans le diocèse de Limoges, et le bien qui est résulté de cette nouvelle œuvre fait présager son succès pour l'avenir.

SOEURS GRISES ou SOEURS DE CHARITÉ, à Montréal.

L'hôpital général de Montréal doit sa première fondation à un vertueux citoyen de cette ville, M. François Charon de la Barre, qui voulut y consacrer ses biens et sa personne. Deux autres pieux laïques, MM. Jean Ferdin et Pierre Le Ber, le secondèrent puissamment, et donnèrent avec lui commencement à son œuvre de charité, de zèle et de désintéressement. M. Le Ber était le frère de la sainte Recluse qui vécut vingt ans dans une cellule du couvent de la congrégation de Ville-Marie, sans communication avec le monde. Il resta fidèle à sa vocation jusqu'à sa mort, ne fit point de vœux, mais termina une vie sainte, comme pensionnaire, à l'hôpital général, en octobre 1707. Les trois amis voulaient former une communauté de frères Hospitaliers, destinés à soigner des hommes pauvres et infirmes.

Dès 1688, M. Charon et ses deux associés obtinrent du supérieur de la maison de Saint-Sulpice de Montréal, un terrain convenable à la Pointe à Callière, et ils firent bientôt à leurs frais plusieurs autres acquisitions pour servir à la fondation de l'hôpital.

Le but de l'établissement, comme le portent les lettres patentes du roi du mois d'avril 1694, était de « retirer les pauvres enfants, orphelins, estropiés, vieillards infirmes et autres nécessiteux de leur sexe, pour y être logés, nourris et secourus dans leurs besoins, les occuper dans les ouvrages qui leur seront convenables, faire apprendre des métiers auxdits enfants, et leur donner la meilleure éducation que faire se pourra. » Plus tard, ce même établissement se chargea du soin de fournir aux paroisses de campagne des maîtres d'école qui enseignaient les garçons, comme les sœurs de la congrégation enseignaient depuis longtemps les filles.

En octobre de la même année 1694, Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque de Québec, approuva cette communauté d'hommes sous le nom de *frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*; mais la suite ne répondit

pas au zèle des fondateurs, et ils se virent incapables de former aux vertus de leur état les sujets qu'ils avaient réunis. L'érection d'un nouvel institut dans l'Eglise n'étant pas une chose commune et ordinaire, Dieu ne donne pas son Esprit indifféremment à toutes sortes de personnes pour en établir. C'est en vain que M. Charon frappa à toutes les portes pour se procurer des coopérateurs dévoués. Les uns manquaient de probité, les autres de piété; et en 1747, plus de cinquante ans après la fondation de l'hôpital général; l'établissement, criblé de dettes, ne contenait que deux frères, dont un frappé d'interdit; et on y donnait seulement asile à quatre vieillards qui y végétaient dans l'indigence et le délaissement.

Ce fut à ce moment qu'une femme se présenta pour administrer l'héritage des pauvres qui se dilapidait indignement en d'autres mains, et cette femme fut Mme Marie-Marguerite du Frost de la Jemmerais, née en 1701 à Varenne, près de Montréal, et fille d'un brave officier de marine Breton qui s'était fixé au Canada. Jusqu'ici nous avons vu des Français quitter leur pays natal pour initier les Canadiens aux vertus de la vie religieuse; maintenant c'est une Canadienne de naissance qui va à son tour fonder un institut de charité, sur cette terre où la générosité est dans toutes les bourses, et la bienfaisance dans tous les cœurs.

Marie du Frost de la Jemmerais se maria, en 1722, à M. d'Youville; mais étant devenue veuve en 1730, avec deux enfants qui plus tard entrèrent dans le sacerdoce, elle ne songea plus qu'à se consacrer aux bonnes œuvres, et elle commença par visiter les malades à domicile et par recevoir quelques estropiés dans sa maison. Bientôt plusieurs saintes filles s'étant jointes à elle, Mme d'Youville étendit le cercle de ses charités; et le zèle intelligent qu'elle mettait à toutes ses actions la désigna aux Sulpiciens, seigneurs de Montréal, pour prendre la direction de l'hôpital général. Elle en fut chargée provisoirement en 1747; mais aussitôt il se forma une cabale fâcheuse contre elle, parmi les plus honorables habitants. Malgré les infructueux efforts des frères Hospitaliers, on tenait par patriotisme à la conservation de cet institut, d'une existence déjà ancienne, et le peuple lui-même, ingrat et égaré, s'abandonna à d'incessantes insultes contre la vertueuse dame qui se dévouait à soulager la misère des pauvres. Le gouverneur et les autorités se ligèrent pour faire expulser Mme d'Youville de l'hôpital général, et l'on écrivit à Paris tout ce qu'on put imaginer de plus défavorable contre elle. Malgré tant d'efforts, la cour de Versailles se montra, cette fois, plus éclairée que ses agents; et des lettres patentes de 1753 substituèrent Mme d'Youville et ses compagnes aux anciens Hospitaliers, et les érigèrent en communauté pour prendre soin de l'hôpital général. Les premières personnes qui se joignirent à Mme d'Youville, pour l'accomplissement de cette œuvre charitable, furent

Marie-Louise Thaumur, de la Source, Catherine Demers-Dessermont, Catherine de Riville, Thérèse Lasser-Laforme, et Agathe Véronneau. Aussitôt la Mère supérieure s'ingénia de mille manières pour arriver à payer les dettes de l'hôpital, et pour lui assurer des recettes à l'avenir. Les épreuves n'étaient pas à leur terme, et deux fois elle vit périr par le feu l'asile de ses vieillards et de ses orphelins.

En 1763, un incendie affreux laissa sans ressources les cent dix-huit personnes que Mme d'Youville logeait et nourrissait à son hôpital. Cinq ans après, les bâtiments étaient reconstruits et agrandis, et elle y recueillait cent soixante-dix personnes.

Avant la conquête, elle était arrivée à réaliser 60,000 livres de recettes annuelles, par les aumônes et par l'ouvrage qu'elle faisait pour l'armée et pour les particuliers. La prise du Canada par les Anglais tarit une grande partie de ses revenus; elle n'en donna pas moins suite à son projet d'adopter les enfants trouvés, et elle y ouvrit encore un refuge pour les repenties. Sa confiance en la Providence était sans bornes, et elle écrivait peu de temps après sa mort

Nous sommes dix-huit sœurs, toutes infirmes, qui conduisons une maison où il y a cent soixante-dix personnes à nourrir, et presque autant à entretenir; très-peu de rentes, la plus considérable est celle de nos ouvrages, qui sont tombés des deux tiers depuis que nous sommes aux Anglais. Toujours à la veille de manquer de tout, et nous ne manquons jamais, du moins du nécessaire. J'admire chaque jour la divine Providence qui veut bien se servir de si pauvres sujets pour faire quelque petit bien.

Il n'était pas petit le bien que réalisait Mme d'Youville, et son abandon complet entre les mains de Dieu lui valut des grâces spéciales pour la soutenir dans toutes ses traverses. Son histoire relate les nombreux exemples d'assistance qui lui arrivèrent d'une façon miraculeuse. Tantôt elle trouve des pièces d'or dans la bourse de la communauté qu'elle savait vide; tantôt, au moment où l'on manque de pain, des tonneaux de farine se rencontrent inopinément dans une salle, sans qu'aucune personne connue ait pu les y porter. Cette protection spéciale de la Providence s'est continuée jusqu'à nos jours sur l'hôpital général. Cet établissement, qui ne peut compter que sur 50,000 fr. de recettes assurées, ne dépense pas moins de 150,000 fr. par an, et les sœurs de Charité n'ont jamais compté en vain sur les aumônes, pour permettre de soutenir toutes les œuvres dont elles sont chargées. Voici quel est le détail de ces œuvres :

Le soin des malades infirmes des deux sexes. L'œuvre des filles et femmes repenties, qui a été discontinuée. L'œuvre des enfants trouvés, commencée en 1754. L'œuvre des aliénés, commencée en 1783 et abandonnée en 1844. Le soin d'un orphelinat de filles irlandaises, établi en 1824 dans l'hôpital, et entretenu par le séminaire de Mont-

réal. La visite et le soin des pauvres à domicile, commencés en 1846. La direction de l'asile Saint-Patrice, ouvert en 1847 pour les femmes infirmes et les orphelins irlandais des deux sexes. Enfin, la direction de l'hospice Saint-Joseph, au faubourg Saint-Antoine, dans une maison en pierre, bâtie et donnée en 1853 par M. O. Berthelet, et où sont recueillies les orphelines, ainsi que les femmes âgées et infirmes.

Mme d'Youville, si manifestement assistée d'en haut, s'endormit dans les bras du Seigneur, en 1771, et depuis lors, les Sœurs de Charité de Ville-Marie n'ont pas cessé de marcher sur les traces de leur noble fondatrice. Entre cent exemples, elles ont donné des effets admirables de leur zèle en 1847, lorsque près de 100,000 émigrés irlandais, abondant à l'île de Montréal, se virent en proie aux ravages de la maladie pestilentielle la plus effrayante. Les Filles de Mme d'Youville volèrent à leur secours, et sept d'entre elles eurent le bonheur de mourir martyres de leur charité pour le prochain, sans que leur perte pût ralentir la sainte ardeur de leurs compagnes.

Une autre sainte mort est venue, en 1853, couronner une vie trop courte pour la terre. Catherine Kollmyer, née de parents protestants, ayant appris dans la Bible que Dieu promet la bénédiction éternelle à celui qui soulage le prochain, s'échappa de la maison paternelle, à l'âge de seize ans, pour venir demander aux Sœurs grises de l'admettre dans leur communauté. Ramenée chez elle par sa famille, elle n'en persista pas moins dans son généreux dessein, et triomphant de tous les obstacles, elle entra à l'hôpital général, s'y fit Catholique, et ensuite novice; puis elle mourut bientôt après, avec l'espoir d'être placée à la droite de Jésus-Christ dans le ciel, selon la promesse de la Bible.

Dans leurs trois établissements de Montréal, les Sœurs grises ou Sœurs de Charité comptaient, en 1853, cinquante-cinq professes et seize novices ou postulantes. Elles y donnaient leurs soins à cent-soixante-neuf vieillards, trois cent-soixante-quatorze orphelins, et soixante enfants trouvés.

La communauté de Mme d'Youville a de plus donné naissance à quatre établissements, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Boniface de la Rivière-Rouge, à Bytown et à Québec.

A la demande de M. Ed. Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, quatre professes se transportèrent dans cette ville, le 7 mai 1840, pour y prendre la direction d'un Hôtel-Dieu, où elles admettent, outre les malades, des infirmes et des orphelins des deux sexes. Elles visitent les malades à domicile, et prennent en pension les femmes de toute condition. A la fin de 1853, il y avait dans cette maison dix-sept professes et trois postulantes. On y avait admis dans l'année trois cent cinquante-cinq malades.

Quatre professes demandées par Mgr Provencher, dont le nom est bien connu des lecteurs des *Annales de la Propagation de la foi*, arrivèrent à Saint-Boniface, sur la

Rivière-Rouge, le 21 juin 1844. Ce village, devenu ville épiscopale depuis 1847, est situé dans le territoire désolé de la baie d'Hudson. Les Sœurs de Charité habitèrent pendant un temps dans l'une des cabanes qui composent l'évêché; ensuite elles occupèrent une maison de bois, bâtie pour elles par le prélat missionnaire. Les Sœurs grises y font, au milieu des sauvages, les œuvres de la maison de Montréal, et elles ont en outre ouvert des écoles pour les enfants. Elles sont indépendantes de la maison de Montréal, mais elles tirent leurs sujets de la maison mère, le pays n'offrant aucune ressource pour le recrutement d'une communauté religieuse. En 1849, elles ont fondé une mission à Saint-François-Xavier du Cheval-Blanc; en 1853, elles étaient, dans le diocèse de Saint-Boniface, au nombre de onze professes, et elles montraient l'anglais et le français à soixante-dix enfants.

Mgr Phelan a fondé, en 1845, l'hôpital général des Sœurs grises de Bytown. Cinq professes y arrivèrent le 20 février de cette année, et elles furent d'abord logées gratuitement dans une des maisons des PP. Oblats. Puis, le 10 juin 1850, elles entrèrent dans le couvent, qu'elles ont bâti à leurs propres frais. Leurs œuvres sont le soin des pauvres et des malades de l'hôpital, la visite des pauvres et des malades à domicile, le soin des émigrés à leur arrivée, et l'éducation de la jeunesse. A la fin de 1853, on comptait à Bytown vingt et une professes et neuf novices ou postulantes; elles élevaient douze orphelins, et elles avaient élevé dans l'hôpital cent trente-trois malades dans le cours de l'année, et donné l'instruction à trois cent vingt et un enfants.

M. Turgeon, archevêque actuel de Québec, a fondé dans cette ville, en 1849, l'hospice des Sœurs grises, immense et somptueux édifice en pierre, bâti aux frais du prélat et au moyen de souscriptions. Les sœurs y sont au nombre de onze professes et douze novices ou postulantes. Leur maison élève quarante-trois orphelines, et elles instruisent, dans un externat, trois cent quarante petites filles. La visite des malades à domicile se pratique à Québec comme dans les autres maisons de l'institut, et l'œuvre de Mme d'Youville profite maintenant à cinq diocèses.

Pour nos chapitres sur les Sœurs grises, nous avons consulté avec le plus grand fruit les Vies de la sœur Bourgeoys et de Mme d'Youville, si pleines d'édification, et écrites avec tant de talent par M. l'abbé Faillon.

SYLVESTRE (ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-), *États romains*.

Le Souverain Pontife Grégoire XVI est le fondateur de cet Ordre, dans lequel a été fondu celui de l'éperon d'or que plusieurs familles princières de Rome et des dignitaires de l'Etat, tels que nonces et prélats, s'étaient arrogé le droit de conférer, et qui avait perdu de sa considération par la facilité avec laquelle on l'obtenait.

L'Ordre de Saint-Sylvestre, qui a été définitivement organisé par lettres apostoliques, le 31 octobre 1841, comprend deux classes : les commandeurs, au nombre de cent cinquante; les chevaliers, au nombre de trois cents. Toutefois, Sa Sainteté s'est réservée d'accorder un nombre illimité de décorations aux sujets étrangers au Saint-Siège, comme récompenses des services rendus à cause de la religion, aux lettres, aux arts et aux sciences.

Les insignes de l'Ordre consistent en une croix octangulaire, représentant au milieu l'effigie du Souverain Pontife, saint Sylvestre, sur un champ d'émail blanc, entouré d'un cercle émaillé bleu, avec cette exergue : *Sant Sylvester P. M.*; au revers, sur un cercle d'émail bleu, on lit ces mots : *Gregorius XVI restituit*, et au centre, sur un champ d'émail blanc, le millésime MDCCCXLI; à la branche inférieure est ajouté un petit éperon d'or avec molette tournante.

Le ruban est partagé en cinq bandes d'égale dimension, dont trois rouges et deux noires.

Les commandeurs portent la décoration

grand modèle au cou, et les chevaliers la suspendent au côté gauche de la poitrine.

Le costume des membres de l'ordre se compose d'un frac de drap écarlate à revers, avec deux rangées de trois boutons concaves dorés, placés parallèlement et à égale distance; le collet est droit, les parements ronds et en drap vert dragon, avec broderies en or, représentant un ornement de feuilles d'olivier; des pattes horizontales sont placées sur la taille, elles sont chacune garnie de trois boutons; au bas des pattes est brodé un trophée militaire.

Le pantalon est de casimir blanc, avec charivari en or de six centimètres de largeur.

Le chapeau à cornes, orné de la cocarde pontificale, retenue par des ornements en cannetilles d'or, est garni de plumes blanches.

La poignée de l'épée est en nacre de perles, avec une étoile d'argent sur la garde qui représente la croix de l'Ordre; la dragonne en cannetille d'or.

Epaulettes piémontaises de cannetille d'or poli, avec corps de métal à écailles dorées; au-dessus de ce corps est placée une étoile d'argent semblable à celle de la garde de l'épée.

Bottes en cuir noir avec éperons d'or.

T

TÊTE MORTE (ORDRE DE CHEVALERIE DE LA).

Cet ordre, qui était d'abord aussi bien pour les dames que pour les hommes, fut institué l'an 1651 par Sylvius Nemrod, duc de Wurtemberg, qui s'en déclara le premier grand maître. Sophie Madeleine, duchesse de Lignitz et de Brieg, sa mère, en fut établie grande prieure. Mais étant presque tombé au commencement du xviii^e siècle, Louise-Elisabeth, veuve du duc Philippe de Saxe-Mesbourg, et petite-fille du fondateur, le rétablit en 1709. Il fut réglé que ce serait toujours une princesse de la maison de Wurtemberg, qui aurait la qualité de grande prieure, que les femmes de toutes conditions y seraient admises, et qu'on regarderait moins la naissance que la vie exemplaire, et que les hommes n'y seraient plus reçus, comme ils l'avaient été dans la première institution. Les Statuts de cet ordre défendent aux dames les jeux, les spectacles, les habits magnifiques, et tout ce qui s'appelle amusement, ou apparence de galanterie. Elles sont obligées de s'assembler tous les ans chez la grande prieure, où chacune lui communique par écrit ce qu'elle a remarqué au sujet de la mort de quelques-unes des dames de l'ordre, et ce qu'elle aura composé sur cette matière, dont on fait un recueil. Les dames qui sont convaincues d'avoir fait quelques fautes contre les Règlements, payent une amende, que l'on dépose dans

une caisse, et tout l'argent qui s'y trouve le vendredi saint est distribué aux pauvres. La marque de cet ordre est une tête de mort dans un nœud ou lacet noir attaché à un ruban blanc avec ces mots : *Memento mori* (Souviens-toi que tu dois mourir), écrits autour de la tête. Si une dame de l'ordre vient à décéder, toutes les autres sont obligées de porter, pendant une année, un ruban noir sur celui de l'ordre, avec le nom de la défunte.

THOMAS DE VILLENEUVE (CONGRÉGATION DES HOSPITALIÈRES AUGUSTINES DITES DE SAINT-).

La Congrégation des hospitalières Augustines, dites de Saint-Thomas de Villeneuve, a été fondée, au milieu du xvii^e siècle, par le R. P. Ange le Proust, de l'ordre de Saint-Augustin, né à Poitiers le 4 décembre 1624 (1).

Il n'avait pas encore atteint sa dix-huitième année lorsque, entraîné par un puissant attrait vers la vie religieuse, il fit profession, le 25 mars 1642, dans l'ordre de Saint-Augustin. Les supérieurs de sa province, connaissant sa piété et sa science, le jugèrent propre à l'enseignement, et, dix ans après sa profession, c'est-à-dire le 27 septembre 1652, lors du chapitre tenu à Montmorillon, il fut chargé du cours de philosophie qui se faisait au convent des Augustins de Lamballe. Au chapitre suivant, tenu à

(1) Le nom de sa famille existe encore dans cette ville, et rien ne s'oppose à ce que l'on puisse croire que ceux qui portent aujourd'hui ce nom vénérable

soient unis par les liens du sang à notre saint compatriote. On tient pour certain qu'il existe à Nantes des rejetons de la famille du bon religieux.

Poitiers le 22 avril 1655, il fut nommé professeur en théologie. Il fut continué dans cette profession pendant douze années, et il s'acquitta de sa charge avec tant de succès, qu'il devint un très-habile théologien dont les disciples honorèrent plus tard la chaire et l'école.

Au deuxième chapitre de Montmorillon, tenu le 17 février 1659, en présence du révérendissime P. général Paul Luchain, il fut élu prieur du couvent de Lamballe, puis visiteur au chapitre tenu à Paris le 9 mai 1662. Au chapitre du Blanc assemblé le 27 avril 1668, le P. le Proust fut élu définiteur, et au chapitre de Montmorillon, du 27 avril 1671, il obtint les suffrages pour être provincial; enfin, au chapitre de Paris (23 juin 1679), il fut mis au nombre des définiteurs.

Si les dignités dont il fut ainsi successivement revêtu prouvent combien son mérite était reconnu par ses frères, notre récit prouvera qu'il sut jusqu'à la fin se montrer aussi le modèle du parfait religieux.

A l'imitation du Sauveur du monde, il enseignait plus par ses exemples et par ses bonnes œuvres que par sa doctrine, laquelle était accompagnée d'une profonde humilité. Il avait un zèle ardent pour les observances régulières, qu'il pratiquait exactement et qu'il faisait observer avec soin pendant qu'il était supérieur, sans jamais s'en dispenser ni même y apporter aucun relâchement. Si ses leçons de théologie, ses conférences spirituelles ou son assiduité au confessionnal ne le forçaient pas de s'absenter, il était ordinairement le premier au chœur le jour et la nuit, et il en sortait le dernier. Il suivait ponctuellement la manière de vivre de sa communauté, sans se distinguer par une nourriture spéciale ou par ses vêtements. Scrupuleux observateur des jeûnes, du silence et des autres austérités de la réforme, il y ajoutait même un surcroît de mortifications en se privant des innocentes récréations que les constitutions permettaient avant les jeûnes de la Toussaint et du Carême.

Le zèle qu'il avait pour les bonnes œuvres et son désir de gagner des âmes à Dieu le rendaient infatigable. On cite à l'appui de cette observation un fait remarquable. Un jour de veille de Noël, le P. le Proust, étant arrivé à sept heures du soir au couvent, après une marche de dix-huit lieues, assista à tout l'Office de la nuit, se coucha pendant quelques instants, se leva à six heures pour entrer au confessionnal, d'où il ne sortit que pour dire ses trois Messes, vers l'heure de midi.

Le même zèle le portait à tout entreprendre pour le soulagement de son prochain, et, à cette époque où l'on avait vu s'introduire dans le monde judiciaire la déplorable coutume de solliciter en faveur des parties en cause, le P. Proust se faisait souvent solliciteur près des juges, mais sans distinction du riche et du pauvre, et sans se préoccuper d'autre chose que de faire rendre une bonne et prompt justice.

Le Pape Alexandre VII ayant canonisé, en 1658, saint Thomas de Villeneuve, évêque de Valence en Espagne, de l'ordre des Augustins, la solennité en fut faite à Rome avec une magnificence singulière. Or ce fut l'année suivante que le P. le Proust fut nommé prieur de Lamballe. Un de ses premiers soins fut de préparer tout ce qui pourrait donner un relief à la cérémonie de la canonisation qui devait être fêtée dans tous les établissements de l'ordre. Pénétré de son sujet, touché surtout des exemples de charité pour les pauvres que le nouveau saint offrait aux méditations des Chrétiens, le prieur de Lamballe supplia le Seigneur, pendant la solennelle octave, de lui accorder la grâce d'imiter un si parfait modèle. Ce fut alors qu'il conçut le projet de fonder une nouvelle société de saintes filles, auxquelles il résolut de donner le nom de *Sœurs Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve*.

Le R. P. de Chaboisseau, dont la mémoire est aussi très-vénérée dans l'ordre des Augustins, prédit à son frère en Jésus-Christ le succès de son entreprise, et la suite a montré que ces deux serviteurs de Dieu ne s'étaient pas trompés dans leurs espérances, quoiqu'on puisse dire de cette sainte institution qu'il en a été d'elle comme des autres ouvrages du ciel, qui ne réussissent presque jamais que parmi les contradictions et les peines. Le pieux fondateur avait aussi prédit que Dieu appliquerait à son œuvre le cachet divin; mais son humilité n'avait pas entrevu l'écueil que lui préparaient les applaudissements du monde sur le succès même de ses pieux efforts. Sa modestie lui faisait sentir alors des peines intérieures qui se produisaient aussitôt sur son visage et se faisaient remarquer dans ses paroles; il était aisé d'y lire les perplexités de cet humble religieux qui se regardait encore comme un serviteur inutile dans la maison du Seigneur, où il savait pourtant si bien remplir tous ses devoirs par l'utile emploi de ses talents et par l'exemple de sa ferveur.

Ce fut vers l'année 1662 que le P. le Proust réunit en société plusieurs demoiselles nobles pour le service des pauvres dans les hôpitaux abandonnés ou mal administrés. On ne saurait imaginer les oppositions qu'il rencontra, non-seulement chez les administrateurs des hôpitaux, mais encore dans les familles mêmes de ses chères filles, les nombreux procès qu'il dut soutenir, les amertumes de tout genre dont il épuisa le calice, les voyages qu'il dut entreprendre avec fatigues, car il les faisait à pied; enfin les tribulations et les peines de cœur qu'il eut à éprouver, et qui le trouvèrent toujours résigné, toujours plus fort qu'elles. Tant de constance et d'abnégation devait avoir sa récompense. L'œuvre du saint fondateur réussit, et il eut la consolation, avant de mourir, de voir son institut compter trente-six maisons florissantes. Son humilité trouva dans ce succès même des motifs d'alarmes, et il redouta les applaudissements que ce succès lui valut, beaucoup plus qu'il

n'avait craint les tribulations de ses débuts.

Son zèle trouvait à s'exercer largement dans les fonctions pénibles qu'il avait à remplir, et voici comment il s'en acquittait. Dans ses visites, quand il était arrivé au lieu où se trouvait un hôpital, son premier soin était d'aller voir les malades, de s'informer s'ils étaient assistés en leurs besoins, de les consoler, de leur faire donner quelques petites douceurs extraordinaires, puis il ordonnait tout ce que sa charité ingénieuse pouvait inventer pour leur soulagement. Cette charité immense qu'il avait pour le salut de l'âme et du corps du prochain, était, suivant l'heureuse expression dont s'est servi le rédacteur de l'acte de décès auquel nous empruntons les éléments de cette notice, comme une sorte d'écoulement de l'amour du Sauveur du monde dans l'Eucharistie, que le saint prêtre prenait chaque jour au saint sacrifice de la Messe. Il évitait avec soin de se priver du bonheur de célébrer les saints mystères, et, dans ses visites et voyages, s'il partait de grand matin, il continuait son chemin jusqu'à cinq ou six lieues, afin d'atteindre quelque église de campagne où il pût remplir ce devoir si doux à son cœur. S'il lui arrivait d'y manquer malgré tous ses soins et ses efforts, il ne pouvait s'empêcher d'en laisser paraître tout son chagrin. Un témoin oculaire raconte à ce sujet que le digne prêtre étant au monastère de Saint-Fargeau, le 2 juillet, et se sentant pressé par la soif, parce qu'il avait fait à pied, la veille, onze lieues, il demanda à son compagnon de voyage quelques gouttes d'eau qu'il but pour étancher sa soif. Un peu plus tard, vers neuf heures, le P. sacristain vint le chercher pour qu'il pût dire la sainte Messe; au moment où il se disposait à le suivre, son compagnon lui fit remarquer qu'il s'était mis dans l'impossibilité d'offrir ce jour-là la victime du salut; des larmes amères et abondantes expièrent ce qu'il appelait sa coupable sensualité. Sa dévotion à offrir tous les jours à Dieu le saint sacrifice était si grande, que dans sa dernière maladie il fit tous ses efforts pour n'y pas manquer, jusqu'au moment où l'on jugea qu'il y avait de trop grands dangers pour qu'il ne dût pas s'en abstenir. De cette parfaite et constante union avec Jésus-Christ, naissait en lui une pureté angélique qui, malgré les situations délicates dans lesquelles il dut se trouver, à raison de l'administration de son institut et de la direction de ses membres, fit que jamais l'ombre d'une médisance ne put attaquer sa réputation.

Après une vie sanctifiée par la pratique des plus touchantes vertus, le R. P. Ange le Proust, affaibli par ses travaux, ses voyages, ses prédications, et surtout par les soins qu'il avait donnés à l'administration de son institut naissant, mourut de la mort des justes, au couvent des Petits-Augustins, à Paris, le 16 octobre 1697, âgé de 73 ans.

Il laissait à ses frères en Jésus-Christ de grands exemples, à ses Filles une Règle sage,

et son esprit de charité qui fut recueilli comme un legs pieux par la procuratrice générale Mlle de Vaultire-Dubois de la Roche, et par la supérieure générale la R. M. de la Villemoreux.

En 1828, la R. M. Sebire, supérieure générale, faisant quelques recherches dans les archives de la communauté de Saint-Thomas de Villeneuve, trouva un extrait de l'acte mortuaire du R. P. Ange le Proust, d'après lequel était indiquée la place de la sépulture de ce vénérable fondateur. En juin 1830, une lettre anonyme lui annonça que l'on trouverait la tombe du R. P. *intacte, à tel endroit* du cloître du couvent des Petits-Augustins réformés. Les indications portées dans cette lettre étant les mêmes que celles que contenait l'acte mortuaire conservé dans les archives de la communauté, la R. M. se disposait à en profiter pour faire procéder à la translation du précieux dépôt, lorsque la révolution de Juillet mit obstacle à l'accomplissement de ce pieux projet. Les tendances de cette époque désastreuse et les profanations dont plusieurs monuments religieux avaient été victimes ne permettaient guère de regarder le moment comme très-opportun pour une semblable cérémonie. Quand l'orage fut assoupi et quand le calme revint, du moins à la surface, c'est-à-dire en 1834, et pendant l'octave de la fête de saint Thomas de Villeneuve, Mme la générale fut inspirée de nouveau du désir de reprendre le projet interrompu, désir d'autant plus pressant que la démolition des Petits-Augustins était alors imminente; les démarches nécessaires furent faites, et le 6 octobre l'exhumation des restes du R. P. Ange le Proust eut lieu en présence de NN. SS. l'archevêque de Paris et l'évêque de Nancy, de MM. Quentin et Tresvaux, vicaires généraux, d'un représentant de l'autorité civile, de la R. M. Sebire, supérieure générale, assistée de plusieurs membres de la congrégation et d'un grand nombre de témoins.

On ne trouva dans la tombe que les ossements; à l'exception de quelques-unes des vertèbres et des petits os des pieds et des mains, le squelette était entier. Transporté sans pompe des Petits-Augustins à l'établissement des hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, le précieux fardeau fut alors porté par les religieuses jusque dans le souterrain de la chapelle, au pied de l'autel où il fut déposé.

Le 17 octobre, cent trente-sixième anniversaire de l'inhumation du P. Ange, Mgr l'archevêque de Paris célébra la sainte Messe et assista à un service solennel qu'il avait ordonné pour le vénérable fondateur.

Après la mort du P. Ange le Proust, M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice de Paris (le même qui avait refusé l'évêché de Poitiers), avait été élu supérieur général. Il fut remplacé lui-même, quand il mourut, par M. l'abbé Languet, frère de l'évêque de Soissons; il remplissait cette charge au moment où le R. P. Hélyot écrivait son *Histoire des ordres religieux*.

Sous les successeurs du P. Ange le Proust, la congrégation prit des développements heureux, qui lui permirent de résister à l'orage dont les coups violents allaient abattre tant d'autres institutions du même genre.

Et en effet il y a ceci de très-remarquable dans cette congrégation, que la maison mère de Paris n'a jamais cessé d'être habitée par les saintes Filles du P. le Proust, même au plus fort de la Terreur.

A l'époque du massacre des 2 et 3 septembre 1792, les pauvres religieuses pouvaient, de leur pieux asile, assister pour ainsi dire aux scènes épouvantables de la prison des Carmes, et l'un des sanguinaires acteurs de cet horrible drame eut même recours à leurs mains bienfaisantes pour faire panser ses blessures.

La supérieure générale d'alors était la R. M. Walsh (un nom qui a toujours signifié fidélité au devoir); elle fut emprisonnée pendant plus d'une année; mais, à peine sortie des cachots, elle alla habiter la maison de sa congrégation, qui fut plusieurs fois mise en vente comme propriété nationale, mais qui ne put être vendue par suite de l'intervention courageuse de mains amies.

Ce fut la seule maison religieuse qui continua ses œuvres saintes pendant les mauvais jours. Quelques hôpitaux reçurent même les soins des sœurs, qui se bornaient, pour toute précaution, à revêtir l'habit séculier.

Aujourd'hui cette congrégation est plus florissante que jamais; elle se fait distinguer par le bon esprit qui l'anime.

Ses établissements, qui dépassent le nombre de quarante, sont répandus dans divers départements, mais surtout en Bretagne. D'après les statuts, cette congrégation ne doit pas s'étendre hors de France.

La maison chef-lieu et le noviciat sont à Paris, rue de Sèvres, n° 27, faubourg Saint-Germain.

Règles de la congrégation des hospitalières Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve.

La société avait été approuvée par une bulle du Pape Innocent XII, mais sous certaines conditions qui n'avaient pas été exprimées dans l'exposé des impétrantes, ce qui fit que les religieuses se contentèrent de l'approbation des ordinaires des lieux où elles s'établissaient.

Leur supérieur général était élu par toutes les maisons de la société, qui envoyaient leurs voix à Paris.

Leurs observances étaient du reste celles de toutes les congrégations religieuses du même genre; on y faisait les vœux simples, et, en les prononçant, on recevait au doigt un anneau d'argent.

L'heureux recouvrement de la dépouille mortelle du saint instituteur de la congrégation donnant un nouvel essor à la ferveur de la supérieure générale, elle pensa que le moment était favorable pour exciter le zèle de la société tout entière, et elle fit alors des Règlements sur plusieurs points impor-

tants des Statuts primitifs, que le temps et de fâcheuses circonstances avaient un peu altérés. Ces Règlements furent approuvés par l'autorité religieuse.

Les attributions actuelles de cette congrégation, pleinement d'accord du reste avec la pensée qui a présidé à son institution, sont celles qui conviennent à des religieuses hospitalières: telles que le soin des crèches, des asiles, des écoles, des refuges, des malades civils et militaires et des vieillards.

Costume des hospitalières Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve.

Leur habillement consiste en une robe noire fermée par-devant et ceinte d'une ceinture de cuir.

Pour coiffure, elles ont des cornettes de toile blanche, une coiffe blanche par-dessus ces cornettes, un mouchoir de cou en pointe, et un tablier blanc lorsqu'elles sont dans la maison. Quand elles sortent, elles mettent sur leurs cornettes une coiffe de pomille ou gaze noire, et par-dessus un grand voile noir. (1)

TRAPPE (MONASTÈRES DE LA), en France.

L'on pourrait croire les communautés religieuses d'hommes détruites à jamais en France, perdues et ruinées comme leurs habitations, jadis si nombreuses et si belles, dont il ne reste que des débris. Si en certains lieux elles ont entièrement disparu, en d'autres vous voyez ces grands asiles de la science et de la prière, devenus des dépôts de la vie matérielle de produits de la nature et de l'industrie, saisissant l'âme d'une profonde mélancolie par le contraste de la majesté de l'édifice, de la structure svelte ou imposante avec sa présente destination; il est des lieux où il reste seulement des amas de pierre, des pans de murailles qui disent à l'œil: ici fut une demeure de recueillement, un refuge contre les mauvais penchants, une école des sciences divines et humaines, une pépinière de saints.

Mais aujourd'hui, du sein de ces décombres qui paraissent l'avoir enseveli, l'esprit évangélique, qui avait fondé tant de communautés et d'abbayes, qui avait peuplé la terre de saints, construit de nouvelles retraites ou relève de leurs ruines ces maisons jadis si célèbres, jusqu'à ce jour abandonnées pour la plupart aux oiseaux de proie qui y cachent leurs nids, et aux renards qui y ont creusé leurs tanières. Le lierre et les ronces sauvages festonnaient seuls ces sanctuaires autrefois si vénérés; depuis longtemps l'encens de la prière ne s'élevait plus vers le ciel comme un parfum d'agréable odeur; de ces déserts devenus muets, le chant des sacrés cantiques n'était remplacé que par le cri lugubre du hibou. La fureur des vivants, qui s'étendait jusqu'aux morts, les avait arrachés à l'asile où ils dormaient en paix dans l'attente de la résurrection générale. Voilà les monastères tels que la révolution de 89 les avait faits, et tels que les religieux les trouvèrent à leur retour.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 255, 257.

La Trappe, depuis sa fondation, tenait le premier rang parmi les ordres religieux. Ses longues veilles, ses jeûnes rigoureux, ses mortifications que l'on croirait au-dessus des forces humaines, son silence continu et profond étaient célèbres dans le monde catholique. Des âmes sans tache y venaient s'offrir, victimes d'agréable odeur au Très-Haut, en même temps que des âmes pécheresses se crucifiaient par le repentir, et transformaient une vie de scandale en une vie de sublimes vertus.

Cet ordre religieux, qui se présente sous la glorieuse protection de trois grands noms, de Benoît, auteur de sa Règle, de Bernard, son fondateur, et du fameux abbé de Rancé, son réformateur, trouva des soutiens contre les mesures iniques qui les anéantirent tous en 93, même parmi les hommes de dévastation; ils demandèrent, mais inutilement, une exemption pour lui; quoique compris dans la mesure générale de la proscription des maisons religieuses, les Trappistes nourrirent cependant un instant l'espoir d'échapper à la destruction universelle, mais le coup mortel les frappa comme les autres instituts.

Dom Augustin, de L'Étrange de son nom de famille, aussi recommandable par sa piété que par sa noblesse, était maître des novices quand cette nouvelle arriva jusqu'au fond du désert de la Trappe, et troubla la paix profonde dont elle jouissait; ce fut lui dont la Providence se servit pour sauver une partie de ses frères. Vivement ému des dangers qu'ils couraient, et surtout de ceux que couraient tant de moines qui lui étaient confiés, il crut devoir tout tenter pour leur conserver un état qui faisait leur bonheur. Nouveau Moïse, il crut entendre du buisson ardent de sa brûlante charité, la voix de Dieu qui l'appelait à faire sortir ses frères de la corruption et de la servitude de l'Égypte; et la bénédiction répandue sur ses saints projets prouva bientôt qu'il était digne de leur frayer, loin de l'impiété triomphante, un chemin et une autre terre de promesse.

Mais que d'obstacles il eut à surmonter! Par son courage et sa constance, dom Augustin vint à bout de toutes les difficultés. Il représenta à tous ses frères combien il était nécessaire et urgent de chercher dans les contrées étrangères un asile où il leur fût permis de former un établissement qui pût servir de retraite à tous ceux qui voudraient persévérer dans cette carrière de pénitence. Une requête qu'il avait déjà préparée, par laquelle il demandait au gouvernement suisse la faculté de se réfugier dans ce pays, fut signée par ses religieux; mais comme la plupart de ceux qui avaient souscrit cette demande hésitaient ensuite, loin de se laisser abattre, dom Augustin se sentit encore animé par les contradictions mêmes. Plein de cet enthousiasme religieux qui fait les apôtres, et dont l'éloquence est si pénétrante, il réunit ses futurs compagnons d'exil au fond des bois, dans la grotte

dite de Saint-Bernard, à Mortagne, maison mère de l'ordre, lieu si vénéré par les Trappistes et si riche de souvenirs et d'inspirations. Ce fut sur ce théâtre des conférences du célèbre réformateur qu'il harangua ses frères, qu'il leur reprocha leur indécision; qu'il leur exposa la Règle et les saintes Constitutions des patriarches, des cénobites, saint Benoît, saint Bernard, de Rancé, et qu'il leur montra au bout de la carrière la vraie terre promise. Ce discours eut tout l'effet qu'il désirait; le départ fut voté d'acclamation. Dom Augustin, accompagné de sa colonie, se mit en marche le 26 avril 1791 vers les monts hospitaliers de la Suisse.

Qui pourrait raconter tout ce qu'ils eurent à souffrir? un sac de nuit renfermant quelques habits religieux et quelques instruments de pénitence, une mauvaise charrette couverte plutôt pour les dérober aux regards que pour les défendre contre les injures de l'air, ce fut tout leur équipage. Ce fut un spectacle digne d'admiration que cette solitude ambulante, où se pratiquaient tous les exercices de la Règle. Après avoir franchi la frontière à travers mille obstacles, et être entrés sur le sol hospitalier, prosternés la face contre terre, ils remercièrent Dieu de leur avoir fait trouver un lieu pour le servir, et ils entonnèrent avec effusion de cœur le cantique de David, si analogue à leur position : *Nisi quia Dominus erat in nobis*, etc. (*Psal.* cxxiii, 1.) Arrivés à la Val-Sainte, dans un vallon solitaire beaucoup plus profond que celui de la Trappe (département de l'Orne), dans une chartreuse vacante depuis 10 ans, au milieu de montagnes dont les sommets se perdent dans les nues, la pieuse colonie fonda le nouveau monastère qui devint le chef-lieu des autres colonies des Trappistes jusqu'à la Restauration. Non-seulement ils conservèrent dans toute sa pureté l'observance de la réforme, mais encore, d'un consentement unanime, ils crurent devoir embrasser une observance plus étroite. Après une retraite qui eut lieu pour attirer les bénédictions de Dieu sur cette entreprise, on prit à la pluralité des voix, pour le règlement du monastère, une suite de décisions qui a été appelée la *Réforme de la Val-Sainte*.

La bonne odeur des vertus de ces fervents solitaires se répandit bientôt au loin; les feuilles publiques elles-mêmes rendirent hommage à tant de courage et à tant de sainteté. En peu de temps l'affluence des étrangers devint si considérable, et le nombre des postulants s'accrut si fort, qu'en 1794 on dut s'occuper de former en d'autres contrées plusieurs nouvelles colonies; l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique, le Piémont, s'empressèrent d'en demander, et ces diverses maisons devinrent bientôt florissantes. Par un bref du 30 septembre 1794, Pie VI érigea en abbaye de leur ordre et de leur congrégation réformée de la Trappe, le nouvel établissement de ces religieux de la Val-Sainte, et confirma l'élection de l'abbé dans

la personne de dom Augustin, avec pouvoir sur toutes ses filiations.

Le torrent révolutionnaire ayant débordé et les Français s'étant emparés de la Suisse, il fallut se résoudre à une nouvelle émigration : ils errèrent en Allemagne, en Russie, en Pologne; dom Augustin y fonda diverses communautés d'hommes et de femmes. Il vint s'établir de nouveau avec une partie de ses enfants à la Val-Sainte, en 1802. Nous avons eu le bonheur de vivre pendant quelques années dans le petit séminaire d'Aix avec un des Pères Trappistes, le P. Suchet, compagnon d'exil de dom Augustin depuis sa sortie de France et dans toutes ses pérégrinations en Allemagne. Rien de plus touchant, de plus édifiant que le récit qu'il accordait à nos pressantes instances, du genre de vie que menait cette communauté, devenue si nombreuse à travers les diverses contrées de l'Allemagne. C'était un spectacle digne d'admiration; le silence, la lecture, l'Office, la coupole, le travail, l'étude ne furent jamais interrompus. Sans en excepter les enfants qu'on leur avait confiés en grand nombre, tous marchaient processionnellement, parcouraient à pied les plus grandes distances, tant qu'ils ne succombaient pas à la fatigue; arrivés dans une ville, ils sollicitaient un grenier pour le repos de la nuit. Par une indiscrete curiosité, on lui demandait mille détails sur un si grand nombre de villes et de contrées qu'ils avaient parcourues; ces renseignements lui étaient aussi impossibles que s'ils n'avaient jamais quitté leur solitude de France. Aussi recueillis au milieu de ces régions nouvelles pour eux, au milieu des villes et des populations étonnées, aussi appliqués à leurs exercices que dans leur désert, ils ne connurent rien de toutes les contrées qu'ils parcoururent. Le P. Suchet nous répondait avec une édifiante simplicité que rien ne les touchait de tous les objets nouveaux; qu'ils y étaient indifférents, que tout leur désir était d'observer leur Règle et d'édifier les peuples. Raconter tout ce qu'ils eurent à souffrir d'humiliations, de privations et de fatigues pendant ces longues pérégrinations est chose impossible. Le bon Père ne répondait que quelques mots avec un aimable sourire; sa modestie l'empêchait de révéler les détails auxquels il avait eu une si grande part et dont le récit l'aurait alarmé; sa santé avait été ruinée par les souffrances de l'exil; habitué à ne diriger que la jeunesse de la Trappe, son incomparable douceur le rendit impropre à exercer la surveillance sur les élèves de la maison.

Après avoir parcouru les forêts de l'Amérique, les bruyères de l'Irlande, les glaces de la Russie avec ses frères, dom Augustin rentra à la Val-Sainte, profita du moment où la France commençait à respirer sous un gouvernement plus ferme, pour oser se présenter devant Napoléon afin d'obtenir la permission de rentrer en France; il en fut bien accueilli. Dès 1806, un établissement de la Trappe existait dans la forêt de Gros-

Bois, commune d'Hyères, à 6 lieues de Paris; plusieurs maisons furent ensuite données à dom Augustin. Bonaparte lui-même fonda une maison de Trappistes au Mont-Genève, qu'il dota d'une rente annuelle de 30,000 fr., pour fournir aux frais qu'occasionnerait le passage des militaires qui étaient reçus et soignés dans cette maison. Il donnait aussi 10,000 fr. à une autre maison du même ordre établie à la Cervara, près Gènes; il témoignait toutes sortes de bienveillance aux supérieurs; malheureusement cet accord fut interrompu; le refus d'un serment qu'il voulut exiger du supérieur de Cervara fit éclater sa colère, et il s'emporta contre l'ordre entier. Dom Augustin en devint le principal objet. Persécuté, incarcéré, puis sa tête mise à prix, il se rendit en Amérique; il y établit deux maisons principalement consacrées à l'instruction de la jeunesse.

Après l'abdication de Napoléon D. Augustin, rentré en France avec la majeure partie de ses enfants, s'occupa d'abord à racheter la maison de l'ancienne Trappe, berceau de la réforme, où il rappela une partie des religieux rentrés depuis peu à la Val-Sainte; l'autre partie fut envoyée à Aiguebelles, diocèse de Valence; les religieux venus d'Amérique se fixèrent à Bellefontaine, diocèse d'Angers, et ceux d'Angleterre à La Meilleraie, diocèse de Nantes.

D. Augustin reçut de grandes marques de bienveillance du Souverain Pontife dans un voyage qu'il fit à Rome. Nous avons été heureux de voir plusieurs fois ce religieux qui a rendu des services signalés à son ordre, en l'inspirant par son courage, le soutenant par ses exemples, et le rendant l'objet de l'admiration du monde, le seul dont les membres toujours réunis, quoique toujours étrangers et pèlerins, aient transformé en solitude tous les lieux où la persécution les obligeait de choisir un nouveau domicile. D. Augustin parcourait les villes du Midi pour les besoins de sa maison d'Aiguebelle, soit pour l'établissement qu'il fonda dans la forêt de la Sainte-Baume, département du Var, lieu célèbre par le choix qu'en fit sainte Madeleine pour y faire pénitence, et qui, depuis les premiers siècles, fut toujours en grande vénération, et le but de continuels pèlerinages pour les habitants de cette contrée. M. le marquis d'Albertas leur avait cédé des terres et des granges situées au premier plan de la montagne. Supérieur alors du petit séminaire Saint-Charles à Brignoles, pour récompenser et pour encourager les élèves, nous en conduisîmes 150 pour visiter ce célèbre sanctuaire et parcourir cette antique et magnifique forêt. Ayant obtenu l'insigne faveur d'entrer dans le réfectoire pendant le dîner des religieux qui étaient alors en très-grand nombre, cette jeunesse put admirer avec nous et la grossièreté de leurs aliments qui consistaient en deux potages, l'un un peu plus épais que l'autre, et leur sobriété, leur pieux recueillement, qui les rendit étrangers à la présence d'une si

nombreuse communauté circulant autour des tables, comme s'ils avaient été sans témoins; plusieurs fois, pendant cet intervalle, un coup de sonnette, comme une étincelle électrique, arrêta tous les mouvements, avertissait tous les frères de penser à l'éternité jusqu'à ce qu'un nouveau signal leur permit de continuer leur frugale réfection. Qu'on nous excuse ces détails à cause de l'impression profonde que nous en avons conservée, depuis bientôt trente ans. Celle qu'en reçurent mes élèves fut longtemps le sujet de leurs conversations et un objet de la plus touchante édification.

Cette même année, D. Augustin fut atteint à Lyon d'une maladie, suite d'une chute négligée, et après avoir reçu les sacrements avec de grands sentiments de foi et de piété, il s'endormit dans le Seigneur, le 16 juillet, à l'âge de soixante et onze ans.

Le P. D. Augustin de l'Estranges était d'une taille au-dessus de la moyenne; il avait la démarche noble, le regard doux et pénétrant, un air de grandeur qui n'excluait pas cependant le sentiment de l'humilité chrétienne. Sa parole était douce et onctueuse, sa longue chevelure était d'une blancheur et d'une beauté remarquables.

La sublime mission de ce généreux confesseur de la foi fut de sauver les Trappistes de la ruine commune pour les faire rentrer en France. En opérant une réforme d'un ordre déjà austère, D. Augustin et les 24 Pères qui l'accompagnèrent à la Val-Sainte eurent pour fin d'opposer une surabondance de justice aux excès de la licence et de l'impie qui agitaient le monde, et la réforme prit de prodigieux développements en Espagne, en Brabant, en Piémont, en Angleterre. Mais bientôt de nouvelles persécutions et d'indicibles tribulations et souffrances accompagnèrent ces 250 religieux dans la Russie blanche, en Autriche, en Pologne, en Bohême, en Bavière, en Prusse, puis en Amérique et au Canada, et jusqu'au jour où il leur fut permis de remettre le pied sur le sol de la patrie.

Le lecteur verra avec intérêt le tableau de la distribution des exercices journaliers suivis à la Trappe.

Le lever est à une heure et demie, les jours ordinaires, à une heure les jours de dimanche et les fêtes de onze leçons, et à minuit, les jours de solennité. — L'Office de la nuit dure jusqu'à quatre heures; puis il y a un intervalle pour la lecture et jusqu'à cinq heures et demie. A cinq heures et demie Prime et le chapitre des coupes jusqu'à six heures et demie. A sept heures et demie Tierce et la sainte Messe. — A neuf heures le premier travail jusqu'à onze heures et demie; à onze heures et demie Sexte jusqu'à midi; à midi, le second travail jusqu'à deux heures; à deux heures None jusqu'à deux heures et demie; à deux heures et demie le dîner suivi immédiatement d'un intervalle pour la lecture jusqu'à quatre heures et quart; à quatre heures et quart, Vêpres suivies d'un intervalle jusqu'à six heures; à six heures

Complies et le *Salve* jusqu'au coucher qui est à sept heures.

En été, il y a une augmentation de deux heures de travail.

Le travail est un des principaux points de la Règle de Saint-Benoît, qui eut le plus à souffrir du relâchement dans les siècles de la décadence monastique, mais que l'on a aussi soigneusement mis en vigueur à la Trappe. Tous les religieux sans distinction s'appliquent à des travaux aussi fructueux que pénibles, aussi bien dirigés que courageusement et persévéramment exécutés; ils peuvent servir de modèles à tous, soit de l'activité qui bannit la paresse, soit de l'industrie qui, avec sa compagne, chasse la misère. C'est peu pour eux d'être indépendants, de vivre du travail de leurs mains, ils versent dans le sein des pauvres une partie du fruit de leurs sueurs. Ils rompent avec tous les voyageurs le pain de l'hospitalité: ils ne s'appliquent pas à bien parler, mais à bien vivre; non à charmer les hommes par l'esprit, mais à les édifier par la pratique des solides vertus; non à subjuguier les autres par leur éloquence, mais à triompher d'eux-mêmes et à vaincre les penchants de la nature corrompue. S'ils n'aspirent pas à pénétrer les secrets de la nature, ils s'avancent dans les sciences des saints, à cultiver le grand art de la perfection et du vrai bonheur, et cependant ces hommes si vertueux, dont la France n'était pas digne, furent chassés de leurs propriétés, forcés de chercher dans des contrées lointaines une chétive retraite, un coin de terre, où il leur fût permis de continuer à prier et à faire du bien aux hommes. Et cependant, étrangers à toutes les agitations des partis, ils ne s'appliquaient qu'à attirer par leurs prières les bénédictions du ciel sur leur ingrate patrie, qui ont donné enfin à leurs concitoyens l'exemple de la soumission aux lois et de toutes les vertus sociales et religieuses.

Après nombre d'années d'exil, il leur fut permis de revoir leur patrie, de racheter une partie de leurs biens vendus, de relever leurs maisons ruinées, de défricher de nouveau leurs terres où l'épine et la ronce avaient eu le temps de pousser de profondes racines, de cultiver les landes et les bruyères de leur désert, et ils savent encore en tirer le pain de chaque jour, qu'ils continuent à partager avec les pauvres. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les erreurs et à détruire les préjugés trop acérés contre la vie et les Règles des Trappistes; la plupart sont faux et absurdes. Il nous suffira de rappeler que depuis la réforme, à diverses époques, on a proposé des adoucissements à la sévérité de la Règle. Toujours les religieux, consultés et engagés à dire franchement leur avis, répondirent constamment, à l'unanimité, que la règle était encore trop douce à leur gré, et que pour les satisfaire, il faudrait ajouter au lieu de retrancher aux austérités. C'est ce qui eut lieu en 1664; sous M. de Rancé, en 1687. La même chose se renouvela avec plus d'éclat à la Val-Sainte, sous le régime de D. Augustin; des plaintes

parvinrent aux oreilles du Pape ; les enfants de D. Augustin crurent devoir protester contre ces bruits calomnieux. Après avoir dit qu'ils parlaient devant Dieu, scrutateur des cœurs, ils consignèrent par écrit leurs déclarations qui furent remises au nonce de Sa Sainteté et qui ont été conservées dans les Règlements de la Val-Sainte. Elles portaient en substance qu'ils étaient sous leurs Règles contents et heureux autant qu'on peut l'être ici-bas ; qu'ils priaient ceux qui doutaient de leur bonheur de demander pour eux , au lieu d'adoucissements, une plus grande fidélité à leurs Règles. Le Père qui aida puissamment le révérend Père abbé de l'Estranges à travers ses longues pérégrinations, au milieu de tant de dures épreuves et pour la restauration de l'ordre en France fut le R. P. Etienne.

Le P. Etienne fut ordonné prêtre en 1769 ; à cette époque il donna des preuves d'un goût décidé pour la vie religieuse ; il exerça le ministère paroissial dans le diocèse de Reims jusqu'au jour de la Trinité, 1791, où il fut chassé de sa cure par l'intrus. Sa conduite dans les paroisses avait été celle d'un prêtre parfait ; son influence était étendue même dans les paroisses voisines. Les curés ses confrères suivaient la direction de ses conseils. Un an après il quitta la France, vint en Belgique, et s'arrêta à Namur. La rétribution des Messes fut sa seule ressource, il n'en eut pas d'autres à Malines ; sa vocation pour la Trappe fut décidée à Bruxelles chez les Dominicains, où il rencontra trois de ces Pères que D. Augustin de l'Estranges envoyait en Angleterre pour y fonder une maison de leur ordre ; mais ils changèrent d'avis lorsqu'un propriétaire bienveillant promit de leur céder à un prix modique, une maison et ses dépendances, à Wessmal, près d'Anvers. Le 15 juin 1794, il reçut l'habit de moine et prit le nom de frère Etienne, c'était celui du troisième abbé de Cîteaux.

Jamais noviciat ne fut plus éprouvé. La Trappe du Sacré-Cœur n'avait pas six mois d'existence, que déjà l'armée française de Dumouriez força ses fondateurs à l'abandonner. Ils cherchèrent un asile en Westphalie. Dès que D. Augustin vit ce moine, il en eut une si haute idée qu'il voulut l'attacher à la Val-Sainte ; il exigea qu'il fit ses vœux de stabilité pour cette abbaye. Ce fut le 15 juin 1795, que le P. Etienne prononça ses vœux irrévocables. Mais cette abbaye n'ayant pas besoin de son dévouement, il fut envoyé en Westphalie en qualité de sous-prieur. Un généreux bienfaiteur abandonna aux Trappistes une terre et un bois près de Dalfeld. Le Père Etienne et ses compagnons arrachèrent les arbres qui encombraient l'emplacement choisi pour le monastère. Il fut construit en bois, sauf quelques briques données par un habitant du voisinage. Ils manquaient des choses nécessaires à la vie ; ils cherchaient des herbes, de l'oseille, de la chicorée sauvage, de mauvais légumes pour en préparer des aliments. Dalfeld devint une grande abbaye, et d'elle sortirent

plusieurs communautés qui existent aujourd'hui en France.

A peine la communauté de Dalfeld fut établie et consolidée, qu'une révolution nouvelle troubla et dispersa la Val-Sainte. D. Augustin, résolu de fuir en Allemagne ; il avait besoin d'être bien secondé dans une entreprise qui devait rencontrer beaucoup de difficultés. Il manda le P. Etienne qui vint le joindre à Constance. Les fugitifs arrivèrent à Vienne. Le séjour dans cette ville ne fut qu'une halte ; la condition que mit l'empereur de ne plus recevoir de novices, fut un ordre de départ ; ils partirent pour la Russie Blanche, et s'établirent à Broha, où le P. Etienne resta seul à la tête de la communauté. Quelque ruineuse pour la santé que fût l'intensité extrême du froid ; quelque rude que fût ce genre de vie, les P. Trappistes étaient heureux, mais les épreuves ne faisaient que commencer ; après un séjour de dix-huit mois, les Russes furent battus par les Français. Paul I^{er}, à Pâques en 1800, obligea tous les Français à sortir de ses Etats. Tous les exilés de la Val-Sainte, qui avaient occupé divers asiles en Russie, se trouvèrent réunis à Dantzich. Quoique luthériens, la population, les magistrats firent à ces persécutés invincibles l'accueil empressé qu'inspirent le respect et l'admiration. L'hôtel de ville fut illuminé à leur entrée, et deux couvents leur furent ouverts ; six semaines après ils vinrent s'établir près de Hambourg, sur les bords de l'Elbe.

Le P. Etienne eut bien voulu retourner à Dalfeld, à cette étable de Bethléem, comme il l'appelait ; il y eut retrouvé ses propres frères en religion ; cette grâce lui fut refusée. D. Augustin l'envoya à la Val-Sainte en qualité de prieur.

La Trappe eut alors un repos de neuf ans ; elle fonda de nouvelles maisons en France et en Italie. Le P. Etienne donna toujours l'exemple de la régularité, de la mortification et de toutes les vertus monastiques.

Tous les monastères de la Trappe furent supprimés en France, par le refus que fit D. Augustin de prêter un serment contraire à sa conscience. Le R. P. Etienne trouva le moyen de ne pas quitter sa chère solitude avec un frère convers et le P. Cellierier. A la chute de l'empereur, les Trappistes commencèrent à reparaitre, et le P. Etienne et ses compagnons reprirent l'habit régulier le jour de la Nativité de la sainte Vierge, 1816.

Bientôt D. Augustin appela en France les religieux de la Val-Sainte. Le P. Etienne fut effrayé du choix qu'il fit de lui pour l'envoyer fonder le monastère d'Aiguebelle ; vainement il s'excusa sur son incapacité.

Lorsque le P. Etienne arriva à Aiguebelle, il avait 72 ans. L'ancienne abbaye était dans un état déplorable, les toits étaient détruits, on ne trouvait plus ni portes ni fenêtres. Il manquait du pain, du blé, des légumes ; les seuls bienfaiteurs furent deux pauvres du voisinage, qui aidèrent les Trappistes de leur orge, de leurs pommes de terre

Il fallut de longs efforts et une patience in-

fatigable pour effacer les ravages de 25 ans. Le P. Etienne soutenait les courages par ses discours et surtout par ses exemples.

Le nom du P. Etienne était accueilli par d'universelles bénédictions; il inspira la vénération la plus profonde dans toute la contrée; on lui donnait d'incessantes louanges de Lyon à Marseille, de Toulouse à Valence, de Bordeaux à Belley.

Une nobreuse communauté se rassembla autour du vénéré vieillard. Aiguebelle, laborieuse redevint florissante. Il se défendit longtemps contre les instances qu'on lui fit de recevoir l'honneur suprême de la hiérarchie monastique, mais il dut céder à l'autorité de ses supérieurs, il fut donc élu abbé, le 13 août 1834; ce fut Mgr D'leosie, aujourd'hui évêque de Marseille, qui fit la cérémonie de la bénédiction abbatiale.

Les maladies les plus graves n'avaient pu altérer sa santé. Il avait résisté à trois attaques d'apoplexie jusqu'en 1834, à une sciatique en 1836, à un érysipèle gangreneux en 1837; il mourut le jour des Rameaux 1841, à l'âge de 96 ans. Les sentiments qu'il manifesta dans les derniers mois de sa vie furent les derniers reflets d'une si admirable vie et ont rendu sa mémoire impérissable. (1)

TRAPPE DE GETHSEMANI (ORDRE DE NOTRE-DAME DE LA), en Amérique.

Voici comment le R. P. Marie Eutrope de Notre-Dame de la Trappe de Gethsemani raconte lui-même le voyage des Trappistes de La Meilleraie au Kentuki.

En septembre 1848, quarante religieux, après le baiser fraternel, quittaient l'abbaye de La Meilleraie, le bâton à la main, le chapelet de l'autre; à leur tête le R. P. Marie portait une grande croix de bois; c'était le drapeau des quarante braves. Quel empressement partout sur leur passage, partout qu'elle vive émotion! Une pieuse dame d'Amiens accourait au-devant du supérieur et lui criait: Ah! mon Père, que ne suis-je un homme, vous auriez un Trappiste de plus! A Tours ils parcoururent les rues suivis d'une foule nombreuse; on leur demande qui ils sont, où ils vont, mais en vain, la conscience défend de répondre. Alors chacun de faire des commentaires: C'est un institut de sourds et muets, disait l'un; non, disait l'autre, ce sont des étrangers ignorant notre langue. Ils arrivent à la gare, le chemin de fer les eut bientôt conduits à Paris; ils ne quittent pas leur costume, ils traversent cette ville, où ils sont partout et de tous entourés d'un profond respect.

On va vite en chemin de fer; ils arrivent au Havre; le *Brunswick*, de 1,200 tonneaux, reçut nos Trappistes au grand étonnement de quatre-vingts Icaris qui se rendaient au Texas. Quel contraste! Dans un compartiment la prière et la charité, dans l'autre le blasphème et l'égoïsme. Nos utopistes se querellent pour un morceau de pain, se battent, faut-il le dire, pour une pomme de terre. Le *Brunswick*, remorqué par un vapeur américain de 363 pieds de long sur 69 de

large et à quatre étages de hauteur, remonte le plus beau fleuve du monde, le Mississipi, et le canon annonce la Nouvelle-Orléans. Là quel spectacle terrible! des Icaris, que dis-je, des spectres, viennent au-devant de leurs frères-leur annoncer qu'ils sont trompés. On demande un père, un époux, un ami, et pour toute réponse, ces mots se font entendre: « Il est mort de besoin, il s'est suicidé. » Alors les larmes coulent, les gémissements se font entendre, tous maudissent le coupable qui les a trompés.

Pendant ces scènes désolantes, les religieux sont arrivés au désert qu'ils doivent habiter et fertiliser. Ces 40 hommes appelés à réformer ces contrées, partagent leur temps entre la prière et le travail. Le blanc, qui craignait de s'avilir en cultivant la terre, crut pouvoir le faire après un Français; l'esclave, le noir, est fier aussi de voir un homme libre travailler à côté de lui.

De tous côtés on se rend à leurs offices; on a pour eux le plus grand respect; beaucoup veulent embrasser une religion qui sait si bien ennoblir les hommes. C'est une terre vierge à cultiver, la moisson sera abondante on n'en peut douter. Ces généreux ouvriers lui prodiguent leurs sueurs.

Tel était le récit que faisait sur la chaire de la Sainte-Trinité de Laval le R. P. Marie Eutrope de Notre-Dame de Gethsemani, en racontant son voyage de La Meilleraie au Kentuki devant une foule nombreuse de fidèles.

Cette abbaye comme toutes celles de l'ordre de Notre-Dame de la Trappe prospère au delà de toute espérance et fait l'admiration et l'édification de la contrée.

TRAPPE (TIERS ORDRE DE NOTRE-DAME DE LA), dans le monastère de Sainte-Catherine, à Laval.

Dom Augustin avait, comme on sait, établi un tiers ordre pour l'enseignement des enfants, lorsque ces Trappistes étaient émigrés en Suisse, et ce tiers ordre a été admis en plusieurs lieux et plusieurs monastères, depuis que les religieux rentrèrent en France, mais la communauté des religieuses Trappistes du monastère de Sainte-Catherine, à Laval, alors du diocèse du Mans, a formé un institut semblable, différent de celui de dom Augustin de Lestranges.

En 1822, la révérende Mère Elisabeth Piette, alors supérieure et depuis abbesse de la communauté de Sainte-Catherine, établie en 1816, animée du désir d'avancer la gloire de Dieu en procurant le salut des âmes, institua dans son monastère un tiers ordre de religieuses destinées à donner l'instruction aux jeunes filles pauvres, fonctions que ne permettent point les Statuts de Cîteaux, ni la Réforme de la Trappe. Elle s'adressa au Saint-Siège, qui donna l'autorisation nécessaire et mit le nouvel institut sous la juridiction de l'évêque diocésain. Deux sœurs, les demoiselles Julie et Adèle Donny, peuvent être regardées comme les pierres fondamentales de ce tiers ordre, car elles y consacèrent leurs personnes et leur

(1) Voy. à la fin du vol., n° 258, 245.

fortune, en donnant une partie de celle-ci pour bâtir le local de la classe, et l'autre partie pour subvenir aux frais de dépenses continuelles, telles que livres, papier, etc, tout enfin, jusqu'à la nourriture et à l'habillement d'un grand nombre de leurs pauvres écolières, qui sont quelques fois deux cents.

Le nombre des religieuses de ce tiers ordre est fixé à huit; elles font deux ans de noviciat, après lesquels elles s'engagent pour toujours, car les vœux sont perpétuels, mais non solennels. Ces vœux sont ceux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de conversion des mœurs (expression de la Règle de Saint-Benoît) et de stabilité. Elles s'obligent aussi à une clôture perpétuelle. Elles ont des règlements spéciaux, qui les obligent au silence et à tous les autres points du règlement des religieuses du grand ordre, qui ne sont pas incompatibles avec leurs obligations particulières. Elles ont pour maîtresse des novices une religieuse de la grande observance. Elles consacrent tous les jours sept heures à l'instruction de leurs élèves; celles-ci sont externes et se réunissent dans un local attenant à la communauté et dont l'entrée n'est permise à aucune autre personne du dehors, sans une permission de l'ordinaire. Les religieuses du grand ordre n'y entrent jamais, à l'exception de l'abbesse et de la religieuse qu'elle désigne pour présidente des classes. Les sœurs du tiers ordre passent dans l'intérieur du monastère tout le temps qu'elles ne donnent point à l'instruction; elles y couchent et s'y acquittent de leurs exercices de piété. Les dimanches et fêtes, elles assistent au chœur à tous les Offices du jour et tous les soirs à Complies. Pour leur Office particulier, qui est celui de la sainte Vierge, selon le rite de Cîteaux, elles se réunissent dans une tribune qui donne sur l'église, et qui leur sert de chœur spécial, les jours ordinaires. Elles ne sont assujetties qu'aux jeûnes commandés par l'Eglise, et en ces jours-là elles dînent à onze heures. Pendant le cours de l'année, elles font usage du gras, plusieurs jours de la semaine. En Carême leur maigre consiste en laitage, œufs, poisson, mais du poisson le plus commun, tel que morue, hareng, etc. Comme l'usage de l'ordre de Cîteaux ne permet point de manger gras dans l'enclos de ses cloîtres, les sœurs du tiers ordre ont leur réfectoire dans la partie de la maison destinée à leur institut, mais elles couchent dans l'intérieur de l'abbaye, sur un lit garni d'une paille non piquée, mais dont la paille est hachée, d'un drap de laine, et de couvertures autant qu'il est nécessaire pour se garantir du froid. Elles ont huit heures de repos. Leur vêtement consiste en une robe de laine blanche avec un scapulaire noir, sur lequel il y a un cœur de drap rouge où sont brodées les initiales du saint nom de Jésus. Les professes, au lieu de coule, ont un manteau blanc, qu'elles portent lorsqu'elles approchent des sacrements, lorsqu'elles assistent au chœur, et à tous les exercices de la Règle. Les Trap-

pistes du grand ordre chantent la formule de leurs vœux en langue latine, mais les religieuses du tiers ordre les prononcent en français, au milieu de toute la communauté réunie au chœur.

Quoi qu'il ne puisse y avoir que huit religieuses dans cet institut particulier et local, il est pourtant permis, de recevoir une neuvième postulante, mais elle ne peut faire profession que lorsqu'une des huit places des sœurs vient à vaquer. Outre celles-ci, il y a de plus trois ou quatre *sœurs données*, vêtues différemment, destinées aux travaux manuels de ce tiers ordre; on les occupe à balayer le local, à servir au réfectoire du tiers ordre, à ouvrir les portes aux enfants. Mais ces sœurs ne sortent jamais, sont soumises à l'abstinence perpétuelle et mangent au réfectoire de la communauté. On les éprouve pendant deux ans, après lesquels elles font un vœu d'obéissance perpétuelle qui les attache à la communauté. Je suppose qu'elles sont du nombre des *sœurs données* qu'on voit aussi attachées au grand ordre. Cette année (1858), les religieuses Trappistes ont quitté le local qu'elles occupaient dans la rue Sainte-Catherine et se sont établies dans leur maison près d'Avenières, à l'autre extrémité de la ville. B-D-E

TRAPPISTINES de Trocadie dans la Nouvelle-Ecosse.

Le P. Vincent, Trappiste, qui était établi à Troeadie dans la Nouvelle-Ecosse désirait ardemment procurer aux fidèles qu'il évangélisait des sœurs qui pussent instruire la jeunesse, leur inculquer les principes religieux, les encourager à la pratique de la vertu par leurs bons exemples, et pour avoir en elles des ressources pour les bonnes œuvres; il devait trouver tous ces avantages réunis dans les sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Villemarie au Canada. C'est pourquoi il écrivit à Villemarie et demanda deux ou trois sœurs afin de fonder une maison de leur institut. M. Roux, prêtre de Saint-Sulpice répondait que la communauté de Villemarie ne pouvait se charger de cet établissement; mais qu'elle recevrait volontiers dans son noviciat deux ou trois sujets de la Nouvelle-Ecosse, pour les former à l'esprit et aux fonctions de leur institut. Il ajoutait qu'après deux ou trois ans de noviciat, le P. Vincent, pourrait les employer à l'œuvre qu'il avait en vue; et qu'enfin la communauté se chargerait avec plaisir de toutes les dépenses nécessaires à leur entretien pendant le noviciat. Ce religieux envoya en effet trois vertueuses filles déjà éprouvées pendant plus de trois ans, et qui répandirent une grande édification parmi les novices, par leur piété, leur humilité, leur simplicité, leur obéissance, leur mortification et leur exactitude à tous les points de la règle. Ayant d'ailleurs les talents et un grand désir d'apprendre, elles firent des progrès rapides dans l'instruction, et furent parfaitement capables de former la jeunesse. L'année suivante, le P. Vincent

alla les visiter à Villemarie; les trouvant déjà en état de remplir ses vues il les ramena toutes trois dans sa mission. Là il les plaça dans une petite maison pour les former à la vie religieuse, et après quelques mois d'épreuves, il les admit à la profession des vœux simples du tiers ordre des Trappistes. Elles vécurent en communauté, édifiant les peuples, instruisant gratuitement les jeunes filles des pauvres habitants de ces lieux, et cultivant une certaine étendue de terre, dont elles distribuaient le produit aux indigents. Ces saintes et courageuses filles ont toujours conservé pour la congrégation de Villemarie un sincère attachement et une vive reconnaissance. (1)

TRAPPISTINES (RELIGIEUSES).

Les religieuses Trappistines suivent la Règle de Saint-Benoît, qui a passé pour un chef d'œuvre de prudence et de sagesse. Les Souverains Pontifes qui l'ont approuvée ont reconnu les religieuses Trappistines, Filles de saint Bernard, comme de véritables religieuses de Cîteaux. Cependant le Souverain Pontife Léon XII parvint à décider les supérieures des monastères à accepter une mitigation dans les détails de la Règle parce que ses rigueurs pour les personnes du sexe faible semblaient au-dessus de ses forces. Elle commença par la maison de Stappe hill wim-bouen Dorsetshire en Angleterre, dont presque tous les membres avaient succombé, et cette mesure fut étendue à tous les monastères de l'ordre. Les religieuses eurent besoin de résignation pour accepter cet adoucissement. Aucune ne l'avait désiré.

Prier, méditer, veiller, jeûner, travailler, telle est la vie des religieuses Trappistines. Malgré les austérités de la règle on voit des religieuses d'une santé faible se porter mieux que dans le monde; la nourriture est saine et abondante; on aperçoit un calme parfait, une sainte joie sur des physionomies heureuses. Le pain et le vin y sont de bonne qualité; on fait usage du lait dans les aliments; on donne quelques fruits pour dessert. Pendant 6 mois de l'année on dîne à 11 heures et demie et l'on fait une collation, le soir; pendant l'autre partie de l'année on dîne à 10 heures et demie et l'on soupe à 6 heures, on donne quelque chose le matin à celles qui sont trop faibles pour attendre l'heure du dîner.

On fait abstinence de viande en tout temps, mais les malades sont dispensés de cet article de la Règle. Pendant toute l'année le sommeil est de 7 heures; elles dorment toutes vêtues; il y a des habillements d'hiver et d'été; les couvertures des lits sont plus ou moins nombreuses suivant les rigueurs des saisons. La communauté se lève à deux heures du matin pour chanter l'Office et pour l'oraison, qui durent jusqu'à quatre heures. Comme le silence est absolu, elles établissent entre elles des relations par des signes gracieux et prévenants; elles s'aiment comme de véritables sœurs et elles ne se rencontrent jamais sans se saluer affectueusement.

(1) Voy. à la fin du vol., n° 244

Le travail des religieuses dure trois heures le matin et trois heures le soir. Après le dîner elles se promènent une demie heure. Entre les Offices et le travail il y a des intervalles consacrés à la lecture et à la prière. Il n'y a point d'autres pénitences prescrites; mais on recommande toujours le renoncement à sa propre volonté, l'obéissance, l'humilité, l'abnégation, la douceur dans toutes les circonstances de la vie. Les Mères supérieures préviennent par leur vigilance et la charité chrétienne les besoins spirituels et corporels de leurs sœurs.

Il n'y a pas d'âge déterminé pour l'entrée en religion. Ainsi que le vigneron de l'Evangile on reçoit à toutes les heures du jour, on accueille toutes les personnes avec charité; on ne demande que la bonne volonté de bien faire et de suivre la Règle. On peut recevoir quelquefois au parloir ses père et mère, ses frères et sœurs.

Les monastères des religieuses Trappistines sont maintenant gouvernées par des Mères prieures élues pour trois ans et non pas à vie, comme autrefois les abbesses. Il y a encore quelques maisons, dont les supérieures portent le nom d'abbesse, mais la congrégation n'en nomme plus.

Les mondains s'étonnent et s'effrayent en lisant le récit de la vie austère des religieuses soumises à la Règle sévère de Saint-Benoît, mais ils verraient leurs illusions, leurs préventions se dissiper s'ils pouvaient goûter un seul jour combien il est doux de vivre en ces lieux, s'ils pouvaient être témoins qu'il est doux d'y mourir. Saint Augustin, ravi des perfections de l'état monastique, avouait qu'il n'avait point d'expression pour louer dignement son mérite et son excellence. C'est aux religieux que Jésus-Christ a promis de donner le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre. Le saint abbé de Clairvaux disait qu'elle est une initiation à la vie des esprits célestes, et il ajoutait : Homme, fuis les hommes, embrasse la vie religieuse et tu seras sauvé! Tous ceux qui ont été favorisés de cette vocation ont fait la même expérience, ont tenu le même langage; ils disent tous, comme l'apôtre saint Paul : *Superabundo gaudio* (II Cor. vii 4) : Je nage dans la joie. Les ineffables délices dont leurs cœurs sont inondés ne leur font-ils pas éprouver le bonheur et les sentiments des trois disciples si favorisés de leur divin Maître sur le Thabor : *Bonum est nos hic esse* (Matth. xvii, 4), qu'il fait bon ici ! c'est le cri continuel de leur cœur embrasé d'amour. Combien se communique-t-il avec plus de générosité et de charmes à ce sexe faible qui, s'élançant au-dessus de toutes les plaintes de la nature, brisant toutes les chaînes des habitudes, renonçant à de brillantes et séduisantes espérances, se voue à un silence absolu, à une abstinence perpétuelle, à une lutte de tous les jours pour devenir d'autres Jésus-Christ? Un jour qu'un homme du monde manifestait sa surprise en voyant des femmes suivre ce genre de vie si dur, un Fils de saint Bernard lui répondit :

Tout n'est-il pas infini dans les promesses et dans les menaces de la religion, et peut-on prendre trop de précaution pour échapper à celles-ci et pour mériter celles-là ?

Les révolutionnaires venaient de supprimer, en 1793, l'abbaye royale Cistercienne, rue Saint-Antoine, à Paris, lors de la proscription générale de tous les ordres religieux ; ils en persécutaient les habitants paisibles avec d'autant plus d'acharnement, qu'ils appartenaient tous, par les liens de famille, à la noblesse française. Toute la communauté fut jetée en prison, où elles souffrirent toutes sortes d'indignités, et où elles attendaient patiemment leur délivrance, comme elles le disaient entre elles, c'est-à-dire, le moment de monter à l'échafaud, quand la mort de Robespierre leur rendit la liberté. C'est en sortant de sa prison, que Mme Marie-Rosalie-Augustine de Chabanes, qui avait fait sa profession religieuse dans cette abbaye, le 3 juin 1787, sous le nom de sœur Angélique, se réfugia à la Val-Sainte, en Suisse, où le R. P. abbé dom Augustin avait conduit une colonie de ses frères pour sauver l'ordre du naufrage qui menaçait de les engloutir, et où vinrent les joindre un grand nombre de religieux et de religieuses des autres monastères supprimés, qui avaient pris le chemin de l'exil pour fuir une patrie qui dévorait ses enfants (1).

Cette communauté fut divisée en deux parties : Mme de Chabanes fut nommée supérieure des religieuses qui s'établirent, le 14 septembre 1796, dans une propriété appelée la Riedra, qu'un ancien religieux, don Gérard, leur céda, près de Saint-Maurice, dans le bas Valais, non loin de la Val-Sainte, et elle en fut la fondatrice. Tous les religieux et religieuses réunis en Suisse embrassèrent la réforme, qui fut introduite dans la règle à la suite d'un grand nombre de chapitres qui eurent lieu pour l'examen.

Tous, d'un commun accord, embrassèrent la même Règle et les mêmes pratiques, c'est-à-dire la Règle de l'étroite observance de Cîteaux dans toute sa rigueur primitive. La pénurie où vivaient les religieuses Trappistes fut telle, que, faute de lits, elles étaient obligées de prendre sur la terre nue le peu de repos qu'elles se permettaient. Leur nourriture se composait des produits sauvages de la nature, et, lorsque ces produits manquaient, elles étaient réduites à manger les feuilles des arbres. Malgré cette affreuse existence, elles aimèrent mieux remplir, toutes ensemble, leurs devoirs monastiques, que d'aller vivre chrétiennement au sein de leurs familles.

Les guerres et ses horreurs eurent bientôt dispersés les religieux et les religieuses de la Val-Sainte. C'est alors que recommença cette vie de tribulations et de souffrances.

(1) C'est là que fut reçue novice, peu de temps après, et sous le nom de Marie-Joseph, la princesse Louise de Bourbon-Condé ; elle devint bientôt fugitive avec les membres de son ordre et partagea tous ses malheurs. Ce fut en sa considération que

Sous la conduite de la Mère Angélique et de Mme de Chabanes, la communauté alla d'abord en Prusse, puis en Pologne, et jusque dans les déserts de la froide Russie. Enfin, après un court séjour dans la Russie Blanche, d'où elles furent chassées, Mme de Chabanes résolut de sauver la communauté par le chemin de l'Angleterre, où elle arriva, à travers mille périls, en 1800, avec les religieuses confiées à ses soins. Elle s'établit d'abord près de Londres, à Hammersmith, puis, de là, à Burton, près de Christchurch (église du Christ). Enfin, en 1802, le 13 novembre, elle prit possession de la propriété de Stappenchill, dont lord Armdel venait de lui faire cadeau. Dans la nuit du 3 mai 1818, un violent incendie se déclara subitement, et menaçait de consumer l'abbaye. Un vaste hangar, rempli de foin, de bois, et d'autres matières combustibles, était la proie des flammes, tandis qu'un toit de chaume, contigu à celui du hangar, n'était pas même atteint. Sorties d'une crainte respectueuse, en assistant à une scène si extraordinaire, les religieuses apprirent bientôt que Mme de Chabanes, leur supérieure, avait, comme par inspiration, saisi un reliquaire de la vraie croix, et l'avait jeté avec foi au milieu des flammes, précisément à l'endroit où elles s'étaient arrêtées. C'était aussi au même instant que le feu avait cessé, comme par miracle. Le monastère de Stappe-Hill fut soumis au R. P. don Augustin jusqu'en 1824, où le Pape Léon XII trouva nécessaire d'apporter quelque adoucissement, parce qu'un grand nombre de religieuses étaient décédées, par suite des privations et des mortifications. Ce prieuré passa sous la juridiction ecclésiastique de Sa Grandeur Mgr l'évêque.

Mme de Chabanes administra ce convent jusqu'à sa mort, qui arriva le 13 juin 1844, à l'âge de soixante-seize ans, après cinquante-sept ans de profession. (2)

TREILLE (RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME DE LA), à Lille.

Si l'on en croit une ancienne légende, la protection de Marie, sur cette ville, serait de toute antiquité, puisqu'elle se serait exercée, pour la première fois, sur celui qui devait en être le fondateur. Voici cette légende :

C'était vers l'an 593, Salvaert, prince de Dijon, voyageait en Flandre avec Hermangarde sa femme. Cette princesse, qui était d'une beauté remarquable, avait inspiré une vive passion au gouverneur de la province du Buck. Phinaert, c'est ainsi qu'il s'appelait, était un tyran dans toute l'acception du mot. Vols, sacrilèges, crimes de toute espèce, rien ne l'épouvantait. Après mille tentatives, qui avaient échoué contre la vertu

l'empereur de Russie donna asile à tout l'ordre ; mais il fut chassé après de tout l'empire. Devenue plus tard abbesse des religieuses Bénédictines du Temple, elle mourut le 12 mars 1824.

(2) Voy. à la fin du vol., nos 215, 219.

d'Hermangarde, le misérable résolu de se venger d'une manière qui devait faire tomber la femme de Salvaert entre ses mains. Un jour que les deux époux, accompagnés seulement de quelques hommes d'armes, traversaient une épaisse forêt, située non loin de l'endroit où Lille est bâtie, ils furent attaqués par une troupe de gens envoyés par Phinaert. Le malheureux prince fut tué en se défendant. Plus heureuse que son époux, Hermangarde, profitant de la confusion générale, parvint à se laisser glisser à bas de son cheval, et à prendre la fuite sans être aperçue. Pendant près d'une journée, elle se déroba aux recherches des assassins. Enfin, accablée de fatigue, elle se laissa aller au sommeil. Marie lui apparut en songe : « Hermangarde, » lui dit-elle, « tes souffrances ne sont pas terminées; mais que ton cœur se rassure, de toi naîtra un fils qui vengera son père, et régnera sur ce pays, lui et ses descendants. » Après quoi, la vision disparut.

Lorsque l'infortunée ouvrit les yeux, elle constata son heureuse délivrance; mais force lui fut de renoncer bien vite au bonheur d'être mère; elle entendait, à quelques pas de distance, les cris de ceux qui la poursuivaient; d'un instant à l'autre, elle pouvait être découverte. Elle donna donc un dernier baiser à l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, le déposa au bord de la fontaine près de laquelle elle s'était endormie; remit, dans une prière suprême, son sort et celui de son fils entre les mains de la Mère de miséricorde, et alla se livrer aux gens de Phinaert.

Celui-ci ne fut pas plus heureux auprès de la princesse cette fois que les précédentes. Outré de colère, il la fit jeter dans un cachot infect, où elle séjourna vingt ans. Devenu grand, son fils Lydéric appela Phinaert en combat singulier, le tua, et délivra sa mère. Il régna la contrée sous le titre de premier forestier de Flandre, que lui avait conféré le roi Clotaire II. Ainsi s'accomplit la promesse faite par Marie à la femme de Salvaert.

Cette légende, que nous n'avons rapportée ici que pour mémoire, ne doit être considérée qu'à sa juste valeur, c'est-à-dire comme un de ces récits que nos pères inventaient avec tant de facilité, si l'on en juge par le nombre de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, ou encore, comme un simple fait, grossi par cet amour du merveilleux qui se reflète dans toutes les histoires d'autrefois.

Une seule remarque sullirait pour la rendre très-récusable, ce sont les paroles de la Vierge à Hermangarde : « De toi naîtra un fils qui vengera son père. » Comment supposer, en effet, que la Vierge clémentine ait pu, elle qui prêche le pardon et l'oubli des injures, préconiser ainsi la vengeance, et qu'elle n'ait eu d'autre baume à verser sur les

plaies de la malheureuse princesse? Comme preuve de l'ancienneté de la protection de Marie sur cette cité, nous lui préférons la grâce qu'elle lui a faite d'entrer une des premières dans le giron de l'Eglise romaine, et par la suite de ne jamais s'en écarter; de l'avoir, dès sa fondation, préservée de ces crises terribles qui font couler tant de larmes et de sang, et qui assaillent presque toujours les villes et les empires naissants.

En 1055, Bauduin V, dit le Pieux, qui venait d'achever la grande œuvre commencée par son père Bauduin IV (1), conçut le projet de doter la ville d'une église digne d'elle, et appropriée aux besoins de la population. Jusqu'alors, les fidèles se réunissaient dans de petites chapelles, tout à fait insuffisantes, et qui, multipliant les difficultés de l'éducation religieuse, n'obtenaient, malgré cela, que des résultats inférieurs à ceux que l'on était en droit d'attendre. Les plans du nouvel édifice furent bientôt dressés, et, onze ans plus tard, le 2 août 1066, la dédicace en fut faite solennellement par le comte Bauduin V, en présence de Philippe I^{er}, roi de France, dont Bauduin avait été le tuteur, et de toute la noblesse de Lille et des environs. Elle fut consacrée pontificalement par Mgrs Bauduin, évêque de Noyon; Guy, évêque d'Amiens, et Drogon ou Druon, évêque de Thérouanne, assistés par les abbés des plus nobles monastères.

Une chapelle particulière y avait été réservée à la sainte Vierge. On peut difficilement se faire une idée de la manière rapide dont la dévotion envers Marie s'étendit parmi le peuple de Lille : il semblait qu'une puissance inconnue l'attirât aux pieds de la madone.

Les chanoines de la collégiale, touchés de cet élan (chaque jour croissant), de la piété des habitants, et pleins du désir de développer davantage le principe de foi qui couvait dans toutes les âmes, se décidèrent à fonder une association religieuse, dont le résultat devait rendre plus intime les rapports qui unissaient déjà la Vierge et le peuple de Lille, en mettant celui-ci sous la protection immédiate de Marie.

Marguerite, comtesse de Flandre, à qui ils soumirent leur projet, déclara s'y associer de grand cœur. Les statuts furent posés. La comtesse les ratifia et s'inscrivit la première avec son fils Guy de Dampierre, sur les registres de la confrérie. A la suite de ces noms illustres se lurent ceux de MM. du chapitre, et d'un grand nombre de personnes laïques recommandables par leur rang et leur piété. La confrérie prit le titre de Notre-Dame de la Treille à cause de la treille de fer qui entourait la statue vénérée.

A cette association se réunit celle qui, depuis 1237 existait en ladite église sous le titre de Charité de Notre-Dame (2).

Les heureux effets de l'association ne tar-

(1) Les fortifications de Lille.

(2) Cette confrérie, une des premières qui ait existé en France, se composait de vingt membres

(femmes) qui offraient aux associés des recueils de prières. La rareté des manuscrits les rendaient alors très-précieux aux personnes pieuses.

dèrent pas à se faire sentir, et la piété publique s'accrut à la vue des miracles qui éclatèrent sous les voûtes de Saint-Pierre.

Ces preuves irrécusables de l'ineffabilité de Marie décidèrent MM. les chanoines à porter à la connaissance de Sa Sainteté Alexandre IV les récits authentiques des grâces obtenues par son intercession, le suppliant de rendre canonique la confrérie érigée en l'église Saint-Pierre. Ces demandes furent appuyées par la comtesse dans une lettre particulière adressée au Souverain Pontife.

Le Pape répondit par l'envoi de deux rescrits qui accordaient à la confrérie de Notre-Dame de la Treille les richesses spirituelles dont l'Eglise est la dispensatrice.

Cette faveur de la cour de Rome acheva de populariser la dévotion envers la Vierge à la Treille; en moins d'un mois le nombre des confrères et consœurs atteignit un chiffre presque égal à celui des habitants. Les parents faisaient inscrire leurs enfants, même ceux en bas-âge; les nouveaux époux, bien qu'en en faisant déjà partie chacun de leur côté se faisaient enregistrer ensemble pour appeler sur leur union les bénédictions du Ciel. Chacun voulait s'enrôler sous la bannière de Notre-Dame de la Treille, et, à voir l'enthousiasme général, on eût dit que hors de la confrérie il n'y avait pas de salut possible. A partir de ce moment, le peuple confondit le nom de Notre-Dame de la Treille avec celui de Notre-Dame de Lille. Naïve appellation, qui donne la mesure de sa reconnaissance et de son amour envers sa généreuse protectrice.

Jusqu'alors Marie n'avait été honorée à Saint-Pierre que selon les pratiques générales en usage par toute la chrétienté. Marguerite de Flandre, jalouse de lui prouver sa gratitude pour les effets constants de sa libéralité sur la ville de Lille, décida, d'accord avec MM. les chanoines, qu'une procession générale et solennelle serait faite chaque année, par telle voie qu'il plairait à MM. les échevins, le dimanche suivant la fête de la sainte Trinité. Voici à quelques traductions près le texte de la charte de fondation.

CHARTRE DE FONDATION de la procession instituée en l'honneur de Notre-Dame et pour l'achèvement de l'église Saint-Pierre de Lille.

Nous Marguerite, comtesse de Flandres et de Haynaut, et moi Guy, son fils, comte de Flandres et marquis de Namur,

Faisons savoir à tous que nous, en l'honneur du Dieu, Jésus-Christ et de la glorieuse vierge Marie sa mère, et pour le profit de l'église Saint-Pierre de Lille, qui est fondée par nos ancêtres, seigneurs de Flandres, et pour l'avancement de l'œuvre qui est commencée dans l'église devant dite, pour laquelle les chanoines de cette même église de leur rente dont ils doivent vivre se sont beaucoup tourmentés depuis longtemps et le sont encore chaque jour, avons octroyé et octroyons une procession à faire autour de la ville de Lille

chaque année durablement, par telles voies et par tels lieux que les revars et que eschevins de Lille deviseront et ordonneront par ou on la peut faire plus convenablement, qui doit commencer le jour que notre sire Dieu, en l'honneur de sa très-chère mère, a commencé nouvellement à faire si glorieux miracles devant l'image que on appelle Nostre-Dame à le Treille en l'église Saint-Pierre devant dite. C'est assavoir le premier dimanche apres le jour de la Sainte Trinité et doit durer pendant 1x jours continuant en perpetuelle mémoire des miracles devants dits, et pour la raison des oraisons, des aumones, des bienfaits et des œuvres de miséricorde que on y fait et fera en avant en l'honneur de Nostre-Seigneur et de sa douce mère par commune dévotion, nous avons octroyé et octroyons à tous ceux et à toutes celles qui en pelérinage viendront à Notre-Dame à Lille dedans les 1x jours devans dits en l'honneur de la douce vierge Marie pour acquerir les pardons qui y sont et seront établis dans les 1x jours, sans-conduit de nous et de nos gens allant et venant et demeurant franchement et paisiblement qu'ils ne seront ni pris ni arrêtés pour dettes ni pour autre chose d'arrière faite ou avenue s'ils ne sont bannis pour laid fait. Et demeurer et aller en la ville de Lille dans voies et dans chemins partout dedans les appartenances (limites) de Lille si avant que l'enclos de la procession s'étendra. Et si il advenait que quelqu'un de ceux et de celles qui viendront à Notre-Dame de Lille fut arrêté pour dettes ou pour autre chose si ce n'est pour vilain fait, dedans les 1x jours en l'enclos devant, à la requête du doyen et du chapitre de l'église de Saint-Pierre de Lille devant dite, nous le ferons ce livrer (delivrer) tout quitte de tout comme a nous et à notre droiture il appartiendra.

En témoignage et confirmation de laquelle promesse nous avons fait mettre nos sceaux à ces présentes lettres.

Et nous les Revars et les Eschevins de la ville de Lille qui à ces choses devans dites avons mis et mettons notre octroi et notre usseur pour ce que nous voulons qu'elles soient bien et fermement tenues à toujours de nous et de nos successeurs, de tout comme a nous appartient les louons et agréons et promettons fermement à tenir, et pour plus grande sûreté de tous ceux que devant est dit avons mis nos sceaux aux présentes lettres qui furent données en l'an de l'incarnation de nostre Seigneur JH CRISPT MCCLXIX (1269) au mois de fevrier. (Livre de Roisin, p. 281.)

Ceux qui liront ces lignes s'étonneront peut-être de la singularité de cette clause, qui pendant la durée de la festuité nouvelle, suspendait l'action des lois sur les coupables. De nos jours de pareils actes ne manqueraient pas d'être traités de folie. Cependant, à mon avis, c'était une sage maxime que celle qui voulait que même pour les criminels la fête de la Consolatrice des affligés fût aussi un jour d'allégresse. C'était la voix de la religion, la voix du cœur, qui avaient dicté ces lignes, où tout respire la foi et la

clémence. Ceux qui profitèrent de cette permission le comprirent sans doute, car jamais ils ne s'en rendirent indignes; ils suivirent pieusement la procession, mêlés à la foule des fidèles, et personne ne s'éloignait d'eux. Autres temps, autres mœurs.

La première procession fut fixée au 2 juin 1269. Selon le vœu de la fondatrice, le rewart et les échevins en tracèrent l'itinéraire; il fut décidé qu'elle marcherait, sortant de l'église Saint-Pierre, par les rues royales jusqu'à la porte des Malades, et que de là ferait le tour de la ville.

Le jour tant désiré parut enfin. A huit heures du matin le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant :

Les corps de métiers avec étendards et emblèmes, les membres de chaque groupe portant un cierge à la main; les compagnies d'archers et d'arbalétriers; diverses députations de pèlerins venues des villes environnantes, chacune précédée de sa bannière; les confréries des Saints-Lieux et les religieux des ordres de Saint-Dominique, des frères Mineurs et de l'Observance; les quatre compagnies bourgeoises en armes et habits de parade, suivies de trompettes et tambours qui sonnèrent pendant le cours de la procession; le clergé de la ville revêtu de ses plus riches ornements sacerdotaux; un groupe de personnes des torches à la main; les châsses et reliquaires, en tête desquels était portée, par quatre chanoines en étole et en surplis, la fierte (châsse contenant des cheveux de Marie). De chaque côté marchaient deux trompettes portant banderolles aux armes de la ville; enfin, les quarante hommes du magistrat en robe magnifique.

Le cortège était fermé par le bailli et ses gens à cheval, formant « compagnie de cheval-légers pour la défense de la reine de Gloire. » A la suite, une grande multitude de peuple, les uns pieds nus, tous tête découverte et priant avec ferveur.

Ainsi qu'on peut en juger par cette description, Lille, par la reconnaissance, fut autant que possible à la hauteur des grâces qu'elle avait reçues. Cette solennité fit bruit par toute la chrétienté, et quelques mois plus tard Mgr Radulphe, évêque d'Albanie, légat du Saint-Siège, désireux d'encourager la dévotion des Lillois envers Marie, accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui, ayant satisfait à la confession, viendraient faire à Saint-Pierre une pieuse visite. Ces grâces furent les premières attachées au culte de Notre-Dame de la Treille.

En nous reportant à d'anciens comptes de la ville, nous voyons que souvent MM. du magistrat concouraient par des cadeaux à l'embellissement de la procession. En 1393 ils donnèrent une pièce de drap d'or pour couvrir la Fierle. En 1396 quatre banderoles d'armoisin écarlate brodées aux armes de Lille. A l'année 1397 on remarque l'achat de quatre chapeaux ornés de roses naturelles.

Ces coiffures devaient servir à MM. du magistrat à qui était dévolu l'honneur de soutenir le dais qui abritait la châsse principale.

Au sortir de la procession, le rewart la recevait des membres du chapitre : il en faisait l'ouverture et inventoriait le nombre de bijoux et objets précieux qui y étaient contenus.

Au retour, le doyen des chanoines, à qui il en faisait la remise, la visitait de nouveau, après quoi il remerciait MM. du magistrat de leur bonne garde, et leur offrait les vins d'honneur.

Si nous retournons de quelques années en arrière, nous trouvons un événement qui à cette époque vibra douloureusement dans le cœur des Lillois. En 1344, un incendie, dont les causes sont restées inconnues, réduisit en cendre la collégiale de Saint-Pierre. Les reliquaires et les vases sacrés purent seuls être sauvés. C'était la seconde fois depuis 1066 que cette église éprouvait un semblable malheur (1).

Sans se laisser décourager par cette fatalité, les chanoines en firent immédiatement commencer la reconstruction; mais bientôt le manque de fonds arrêta les travaux. Plusieurs années s'écoulèrent pendant lesquelles l'édifice resta inachevé.

Enfin, Philippe, troisième prince de la maison de Bourgogne, que l'histoire a surnommé *le Bon*, prit cette œuvre sous sa protection, et en peu de temps la collégiale et particulièrement la chapelle de Notre-Dame de la Treille, objet de tous ses soins, reparurent plus belles et plus grandioses qu'elles ne l'étaient avant le sinistre de 1344.

La reconstruction de l'église Saint-Pierre fut le prélude des libéralités et des nobles institutions qui remplirent la vie du duc de Bourgogne.

Quelques années plus tard, Philippe, qui venait d'épouser, à Bruges (10 janvier 1430), la princesse Elisabeth, fille de Jean I^{er}, roi de Portugal, résolut, à l'occasion de cet événement, de mettre à exécution un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Ce projet consistait dans la création d'un ordre chevaleresque, fondé sur des bases capables de lui conserver pendant la durée de son existence le caractère de grandeur et de noblesse que le duc voulait y attacher. Telles furent les circonstances qui présidèrent à la fondation de l'ordre de la Toison d'or. C'est à tort que quelques historiens ont prétendu que Philippe n'avait eu en ceci d'autre but que de perpétuer le souvenir de son union. Une semblable explication, fautive par le principe, prive le duc de la gloire que cette institution lui a assurée, en ne faisant de lui qu'un ambitieux, cherchant par un moyen quelconque à immortaliser son nom; ses actes d'ailleurs protestent énergiquement contre une pareille intention. Nous croyons donc pouvoir affirmer de nouveau, sans crainte d'être démenti,

(1) La première fois, en 1213, lors du pillage et de l'incendie de la ville par l'armée française, sous les ordres de Philippe-Auguste.

que ce fut sous l'empire des motifs relatés plus haut que Philippe le Bon institua l'ordre de la Toison d'or, qu'un auteur (F. Valentin, *Histoire des ducs de Bourgogne*) a défini : le plus beau code d'honneur et de vertu chevaleresque qui ait jamais existé.

Aussitôt que la charte fondamentale fut terminée, le duc conféra l'ordre à vingt-quatre chevaliers. La consécration religieuse fut fixée au 29 novembre, jour de la fête de saint André, protecteur de la Bourgogne, et l'un des saints patrons de la Toison d'or.

Dès le matin les chevaliers se rendirent au palais du duc qui les reçut avec grand apparat. Lorsqu'ils furent tous réunis, il leur renouvela en peu de mots la manière dont ils devaient garder et honorer l'ordre dont ils faisaient partie.

Ce discours terminé, le greffier lut à haute voix les quatre-vingt-quatorze statuts de la charte; après quoi le duc, suivi des chevaliers, se rendit à la collégiale. Le chapitre et tous les membres du clergé les y attendaient et les conduisirent processionnellement au chœur où fut chantée une Messe solennelle. A la suite du service divin, le grand maître de l'ordre alla s'agenouiller au pied de l'autel de Notre-Dame de Lille, sous la protection de qui il plaça tous les membres de l'association.

Les chevaliers furent reconduits par le clergé avec les mêmes honneurs qu'à leur arrivée et se retirèrent en très-bel ordre.

Le soir, à Vêpres, ils vinrent en habit de deuil pour honorer la mémoire d'un de leurs compagnons d'arme, Messire Robert de Masmières, tué à la journée de Pont-à-Bouvines.

Ils assistèrent en pareil costume aux Messes et services funèbres qui furent célébrés les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre, pour le repos de l'âme de l'illustre défunt.

Le lendemain 3 décembre eut lieu en ladite église la première assemblée de l'ordre; vingt-deux chevaliers (1) y assistaient. Ils prirent place dans les stalles de MM. les chanoines; le duc occupa celle du prévôt; celle du sire de Masmières fut laissée vide et recouverte d'un drap noir.

Le grand maître déclara la séance ouverte.

Le greffier relut les statuts, puis on procéda à la nomination de quatre officiers de l'ordre. Cette opération terminée, le conseil appela à sa barre le chevalier Jehan de Neufchastel, sire de Montagu, pour expliquer, s'il le pouvait, sa fuite à la bataille d'Authon.

Le sieur Etienne Royant se présenta et porta la défense du sire de Montagu; mais les raisons qu'il fit valoir ne furent pas acceptées, et le grand maître, sur le vœu du conseil, déclara Jehan de Neufchastel rayé du nombre des chevaliers, indigne de porter les insignes de l'ordre, et ce pour avoir forfait à l'honneur.

(1) Et non pas trente et un comme l'ont prétendu quelques historiens.

(2) En 1450, il institua en l'église collégiale de Saint-Pierre la dévotion aux douleurs de Marie, et

Le jour suivant, les chevaliers se réunirent de nouveau, et, sur la proposition du duc, élurent deux chevaliers.

Le sieur Frédéric, comte de Meurs, en remplacement de Robert de Masmières, décéde;

Et Simon de Lalaing, en remplacement de Jehan de Montagu, destitué la veille.

La liste des affaires étant épuisée, Mgr l'évêque de Nevers exhorta les membres de l'ordre à persévérer dans la voie de la religion et du devoir.

Avant de se séparer, les chevaliers suspendirent autour de l'autel les écussons de leurs armes, voulant qu'ils fussent un hommage perpétuel de leurs sentiments envers la Vierge de Lille.

Ainsi se termina le premier chapitre de la Toison d'or.

Pour perpétuer le souvenir de cette institution, Philippe le Bon fonda deux Messes chaque jour à l'autel de Notre-Dame de la Treille, par un religieux de Saint François, et un de Saint-Dominique, et une Messe chantée chaque samedi par un chapelain de Saint-Pierre.

L'année 1431 fut remarquable dans les annales de la confrérie par les grâces ecclésiastiques accordées par Mgr le cardinal Nicolas de Sainte-Croix, prêtre et nonce apostolique. Deux ans plus tard, sur la demande du duc de Bourgogne, Sa Sainteté Eugène IV, par bulles du 17 septembre 1433, attacha de nouvelles indulgences au culte de la sainte Vierge de Lille. Une fois encore, en 1455, ce prince fit élever en la chapelle de Notre-Dame de la Treille, un superbe tombeau à la mémoire du comte Louis de Male. Ce monument avait cinq pieds de haut : sur le socle de marbre noir reposaient les statues du comte, de Marguerite de Brabant, sa femme, et de Marguerite de Flandre, sa fille. Cette marque de pieux souvenir termine les libéralités du duc de Bourgogne. De tous les princes qui invoquèrent le titre de serviteurs de Marie, aucun peut-être n'en fut plus digne que Philippe le Bon. Nous n'entrerons point ici dans une appréciation des qualités qui le distinguèrent; qu'il nous suffise de dire que son règne fut le plus glorieux de la maison de Bourgogne, et un des plus heureux pour la religion (2) et la prospérité publique.

En suivant l'ordre chronologique des événements, nous avons à mentionner de nouvelles grâces apostoliques accordées à la confrérie par : Mgr Jean Cheverot (11 juin 1460), Mgr Guillaume Filastrius (11 juin 1463), Mgr Ferry de Cluny (8 novembre 1480), tous trois évêques de Tournai.

Ces encouragements ranimèrent la dévotion un peu ébranlée des Lillois envers Notre-Dame de Lille, car depuis quelques années la ferveur s'était sensiblement affaiblie.

fit don d'une magnifique statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, qui fut placée en la chapelle de Notre-Dame de la Treille.

Ce relâchement, dont on a droit de s'étonner après les grâces abondantes versées par Marie sur la cité, et les témoignages de reconnaissance des habitants, doit-il être considéré comme une conséquence naturelle de cette loi qui place la froideur à peu de distance de l'enthousiasme, ou de cet autre principe, que l'on peut appeler la loi du progrès, et qui semble ne donner de lumières à l'intelligence qu'au détriment de la foi? Question ardue, qu'il est cependant possible de résoudre d'une manière plausible, en mettant de moitié l'influence de ces lois sur l'effet produit.

Cette recrudescence de piété fut signalée par une nouvelle série de miracles, qui s'ouvrit en 1519 et dura jusqu'en 1527. Nous en citerons quelques-uns :

Catherine de Vos, religieuse à Maubeuge, dans l'ordre des Augustines, dites Sœurs-Noires, était, depuis près de dix-huit ans, possédée par l'esprit malin, qui la tourmentait d'une manière horrible. Les exorcistes n'ayant pu parvenir à la délivrer, son père, Jean de Vos, sur le récit des miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de la Treille, résolut de la conduire devant l'autel de la Vierge de Lille. A cet effet, il se rendit à Maubeuge; il trouva sa fille dans un état épouvantable, proférant les plus terribles imprécations. Ce spectacle ne le découragea pas, et sans prendre garde à la position de Catherine, il partit avec elle. Plus la malheureuse approchait de Lille, plus ses douleurs redoublaient. Enfin elle arriva à Saint-Pierre, où on parvint, non sans peine, à la traîner devant l'image miraculeuse. Ce qui arriva, on le devine, l'esprit du mal fut mis en fuite, et la religieuse regagna son couvent, remerciant Marie de sa délivrance.

Le fils d'Elie de Planque était tombé gravement malade. Pendant que le père et la mère se désolaient au chevet de leur unique enfant, un voisin, qui se trouvait là, émet le vœu de recourir à Notre-Dame de la Treille. Ces paroles sont un trait de lumière pour la pauvre mère : elle court prier Marie avec ces larmes que les mères seules peuvent verser. Au même instant son fils, subitement guéri, se lève et vient se joindre à elle pour remercier la Reine du ciel de sa miraculeuse guérison.

Un autre habitant de la ville, Gérard du Chastel, était depuis huit jours paralysé de tous ses membres, par suite d'une attaque d'apoplexie, qui, en même temps, l'avait rendu muet. Quelqu'un propose de recourir à la Vierge de la Treille; il fait comprendre qu'il accepte. L'officieuse personne va implorer la protectrice de la cité; à son retour elle trouve le malade dans une position moins critique; elle continue ses prières, auxquelles Gérard s'associe de cœur; l'amélioration persiste, et bientôt le pauvre infirme se trouve entièrement guéri.

Jeanne Duforest venait de mettre au monde un enfant qui n'avait vécu que peu d'instant. La malheureuse mère se désolait et pleurait à chaudes larmes; ce qui la peinait le plus

n'était pas la perte du fils, à qui elle n'avait pas eu le temps de s'attacher par des liens profonds, mais bien la pensée de le savoir mort sans avoir reçu le baptême. Tout à coup, l'idée lui vient de s'adresser à Notre-Dame de Lille. L'un des assistants, dans le but de la contenter, prend le corps de l'enfant et se rend à Saint-Pierre : on célébrait la Messe à l'autel de Notre-Dame de la Treille; le cadavre est placé sur la table sacrée; mais, ô prodige! il donne signe de vie; on s'empresse de lui administrer le premier sacrement. Cette cérémonie terminée, il pousse un soupir et se rendort dans les bras de la mort.

Barbe Carpentier, vieille femme aveugle, assistait au saint sacrifice, en la chapelle de Notre-Dame de la Treille; au moment de la Consécration, le voile qui couvrait ses yeux se déchire, et elle recouvre le don précieux de la vue.

Une vieille femme, Michelle Prévost, était affligée depuis vingt ans d'une hernie double qui l'incommodait vivement; elle s'adresse avec confiance à la protectrice de la ville, et est délivrée de son infirmité.

Pendant les chaleurs d'un été, une maladie épidémique sévissait avec force dans les ruelles étroites et insalubres du quartier Saint-Sauveur, et faisait chaque jour un grand nombre de victimes. Parmi les personnes atteintes de la contagion, quelques-unes, soutenues par un vif sentiment de foi, se font porter dans la chapelle de Notre-Dame de Lille. Elles y recouvrent la santé et la vie. Entre autres noms, on cite ceux de Jean Lestoquier et de Catherine Monier, sa femme; de Robert Blonck.

La nommée Agnès Pollet souffrait des douleurs aiguës d'une goutte sciatique; malgré la défense de son médecin, elle se traîne jusqu'à l'autel de Marie; elle revient parfaitement guérie.

Ces faits, que nous avons pris au hasard entre des milliers, sont authentiques, et l'on sait si la censure ecclésiastique est sévère, pour l'admission des faits surnaturels.

Mais ce fut surtout sur la ville elle-même que la protection de Notre-Dame de la Treille s'exerça d'une manière visible; au sein de l'hérésie protestante qui grondait partout et l'entourait comme d'un réseau, quand Tournay, Gand, Menin, les Pays-Bas, le Brabant, s'agitaient dans les convulsions et les horreurs de la guerre, la cité de Lille resta inébranlable au sein de la véritable Eglise. A quelques lieues à peine, les iconoclastes détruisirent, en moins de huit jours, quatre cents abbayes, églises ou couvents; à Lille, l'ordre ne fut pas même troublé.

En l'an 1602, Sa Sainteté Clément VIII, par bulles datées du 28 septembre, accorda à la confrérie l'augmentation des indulgences. Ces nouveaux encouragements portèrent d'heureux fruits, si l'on en juge par le nombre des confrères, qui, en très-peu de temps, s'accrut de seize cent quatre-vingts. A cette occasion, messieurs du chapitre ré-

solurent de rendre à la procession son cachet religieux et solennel, en réformant les abus qui s'y étaient glissés. L'itinéraire suivi jusqu'alors la tenait en marche depuis le matin à huit heures jusqu'à trois heures de l'après-midi. Pendant ce temps, bon nombre de membres du cortège, particulièrement les corps de métiers et les compagnies d'archers et d'arbalétriers, faisaient de si nombreuses stations dans les cabarets qui se trouvaient sur la route, qu'à la fin, quelquefois même au milieu du parcours de la procession, ils se trouvaient dans un état d'ébriété fort inconvenant. Pour parer à ces scènes scandaleuses, les chanoines proposèrent à MM. du magistrat de restreindre l'itinéraire, ce qui fut accordé. Voici, d'après un ancien manuscrit, le détail de la procession du 2 juin 1603 :

Le 1^{er} juin, veille de la procession de la ville de Lille, fut résout par le magistrat qu'elle commencerait à partir le jour à six heures du matin, au lieu de huit heures.

Les corps de métiers sortirent de l'église collegiale de Saint-Pierre à six heures du matin, puis les quatre sermens, auxquels furent ordonné par MM. du magistrat de ne pas quitter leur rang, allans ou bon leur sembloit, jusqu'à ce que les chusses fussent à peu près rentrées dedans la ville; les arbalétriers, archers et joueurs d'épée eurent leur quartier dans la rue de Fives et les arquebussiers ou canoniers dans la rue des Malades vis-à-vis de leur jardin, après lesquels sermens suivirent les confréries et le clergé, etans arrivés à la chapelle de la Ste Trinité, on sortit de la ville par la porte des Malades, on prit le chemin qui mène à Seclin vers le faubourg du Molinel, puis au moulin de le Saux vers le faubourg de la Barre, à la porte St Pierre au Bacque Isaac, vers le faubourg de Courtray le long du Viez du chateau, qui fut, passant près de la porte de Courtray et de la maison des Orphelins dit enfans de La Grange a present des Bleuëts, de la a la porte des Reignaux le long de la chaussée des Lattes la chaude rivière, devant la porte de Fives, à la porte de Saint Sauveur et rentrèrent à la porte des Malades. Les peres Jacobins ou freres Prescheurs, les freres Mineurs ou Capucins accompagnerent la procession avec leur croix, au lieu qu'auparavant chacun retournoit dans son couvent : lesdits religieux n'avoient encore ete a ladite procession au dehors de la ville depuis leur etablissement, a cause que la procession n'etoit achevé pendant la matinée

Cette organisation ne fut suivie que deux années; le but que l'on se proposait n'ayant pas été atteint, il fut décidé en 1605, que la procession, au lieu de sortir de la ville, suivrait désormais le tour des remparts.

Les choses restèrent ainsi pendant vingt-cinq années, sans aucun incident digne d'être signalé. Pendant ce temps, la piété publique prit de nouvelles et profondes racines. Les indulgences plénières accordées en 1628 par le Pape Urbain VIII, et surtout la solennité qui eut lieu quelques années

plus tard, acheverent de la porter à son apogée. Avant de faire le récit de cette fête, disons les causes qui l'amènèrent.

Au commencement de 1634, une pieuse dame, Jeanne Ricart, désireuse de prouver son dévouement à Notre-Dame de la Treille, demanda et obtint de MM. du chapitre la permission de faire restaurer la chapelle. Afin de faciliter le travail et principalement pour éviter les accidents, on enleva la statue du piédestal, où, pour me servir de l'expression d'un ancien poëte, elle tenait sa cour depuis près de six siècles.

Lorsque les travaux furent achevés, MM. les chanoines décidèrent de la replacer en grande cérémonie. Les préparatifs furent poussés avec vigueur, et le 19 octobre une procession générale ouvrit la fête. Jamais, depuis la fondation de Marguerite de Constantinople, une procession ne s'était faite d'une façon si splendide, jamais non plus semblable affluence de monde n'avait été remarquée; Lille regorgeait d'étrangers. Pendant les neuf jours que l'image de la protectrice de la cité fut exposée à la dévotion des fidèles, des dons innombrables furent déposés entre les mains de MM. les chanoines.

Pour donner à cette fête un caractère exceptionnel, MM. de Saint-Pierre eussent désiré que les membres du magistrat profitassent de cette circonstance pour consacrer solennellement la ville à celle que depuis longtemps déjà on appelait la vierge de Lille. Le P. Jean Vincart, de la Compagnie de Jésus, prédicateur ordinaire de la chapelle de Notre-Dame de la Treille, fut choisi pour cette délicate mission. Il fut reçu par Messire Jean Levasseur, mayeur de la ville, remplissant par intérim les fonctions de rewart, à qui il exposa les désirs de MM. du chapitre.

Celui-ci, après s'être concerté quelques instants avec les membres présents, répondit en ces termes :

Messieurs du magistrat vous savent bon gré de ce que vous leur avez proposé, et feront volontiers tout ce que est pour l'honneur de Notre-Dame de la Treille; c'est pourquoi ils accordent de faire chanter une Messe solennelle à l'autel de la même vierge en l'église Saint-Pierre, où ils assisteront en corps et feront porter les clefs de la ville pour être mises sur l'autel et offertes à Notre-Dame à la Messe, l'acceptant de nouveau pour patronne tutélaire de la ville, à cette fin ils feront porter par leur héros le labarum de la dédicace, lequel demeurera en ladite chapelle pour témoignage de cette dévotion. Textuel. — P. Jean Vicart, *Histoire de Notre-Dame de la Treille*, Tournai, 1671.

La cérémonie fut fixée au 28 octobre 1634, dernier jour de la neuvaine.

Ce fut un beau jour que celui-là : dès le matin le canon tonnait sur les remparts, les cloches sonnaient à toute volée, la ville avait revêtu ses habits de fête. Partout des tentures élégantes, partout des fleurs, partout la joie la plus pure.

A neuf heures du matin le cortège se mit en marche pour se rendre à la collégiale ; en tête, le mayeur suivi de MM. ses échevins ; au milieu du groupe, un héros portait le labarum ; sur la face était brodée l'image de Notre-Dame de la Treille regardant avec tendresse la ville de Lille figurée au bas. Au-dessus se lisait cette exergue.

L'HABITANT DE CETTE ILE DIRA
AGILA NOTRE ESPÉRANCE.

Et au revers :

LE MAGISTRAT ET LE PEUPLE CONSACRENT
LILLE A NOTRE - DAME DE LA TREILLE
(1634).

La collégiale était magnifiquement décorée. Les arcades étaient reliées entre elles par de riches draperies entrelacées avec de fraîches guirlandes de verdure ; au fond l'autel apparaissait entouré d'une auréole de cierges, que faisaient pâlir les rayons d'un brillant soleil ; des flots d'encens noyaient dans leur couleur bleuâtre la masse des détails, et, entourant la statue de nuages mobiles, faisaient rêver l'âme aux splendeurs célestes.

Messieurs du magistrat prirent place dans le chœur et la Messe commença.

Des morceaux d'harmonie alternaient avec les chants sacrés, au moment de l'Offertoire la musique se tut. M. Jean Lavasseur vint s'agenouiller devant l'autel tenant en main le labarum et les clefs de la ville ; l'officiant les prit et les posa sur la table sacrée. Un silence imposant planait sur toute l'assemblée.

Que l'on se représente, si on le peut, la sublime majesté de cette scène : ce peuple prosterné, ce magistrat prononçant la formule de la consécration de la ville à Notre-Dame de la Treille, et du haut de son trône de gloire cette mère étendant son égide sur la cité qui l'implore par la voix de son chef. En présence de pareils tableaux l'écrivain sent sa faiblesse... L'imagination seule peut s'en faire une idée...

Le soir, à Vêpres, on lisait au haut du jubé ces mots écrits en lettres de feu :

INSULA CIVITAS VIRGINIS

(*Lille cité de la Vierge*).

Pour rendre cette consécration plus complète, le magistrat tout entier se fit inscrire sur les registres de la confrérie. Dès lors on ne prononça plus le nom de Notre-Dame de la Treille sans y ajouter le titre de patronne de Lille.

Peu de jours après cette cérémonie, un miracle éclatant prouva ostensiblement que Marie acceptait la tutelle de la ville. Une fille de 27 ans, Marie de l'Ecurie, de la paroisse Saint-Etienne, fut publiquement guérie de plusieurs maladies et délivrée de l'esprit malin qui la tourmentait d'une manière horrible. Ce fait inaugura une nouvelle série de grâces que de 1634 à 1638 Marie se plut à répandre sur la cité. Mgr Maximilien de Gand, évêque de Tournay, en authentiqua

cinquante-trois opérés dans cet espace de quatre années.

Les fêtes religieuses de 1634 eurent un retentissement universel ; la dévotion envers la vierge de Lille s'étendit aux nations étrangères ; des personnes de tout rang envoyèrent leurs noms pour être portés sur les registres de la confrérie. Parmi ces âmes d'élite pour qui la piété n'a ni limites ni frontières, il faut placer S. M. Ferdinand II, empereur d'Autriche, qui réclama pour lui et toute sa famille la grâce de faire partie de l'association. A cet effet, il envoya (janvier 1635), à MM. les chanoines, trois vélin qui furent conservés précieusement dans les archives de la confrérie.

Le premier portait pour emblème : Le globe céleste entouré d'étoiles et le lion du zodiaque, l'étoile polaire était marquée du chiffre de Marie avec ces mots au-dessus :

HIC POLUS EST LEOPOLDE TUUS.

Et plus bas une inscription latine dont voici la traduction :

A LA PIÉTÉ DE L'AUTRICHE ENVERS MARIE !
Etoile de la mer, continuée par le saint marquis
Léopold jusqu'aux archiducs d'Autriche,
émules de Sa Sainteté, et devant
être éternelle.

(*Pour servir de monument à la chapelle de
Notre-Dame de la Treille.*)

Le second vélin représentait le trône de Salomon relevé de six degrés et entouré de douze lions d'or, dont deux portaient guidon aux armes d'Autriche et de Flandre.

Au-dessus se lisait cette devise

PER ME REGES REGNANT. — PAR MOI LES ROIS
RÈGNENT.

Et au-dessous :

A LA GLOIRE DE MARIE !

L'illustre impératrice du ciel et de la terre, FERDINAND SECOND, très-sacré empereur, FERDINAND III, roi apostolique de Hongrie et de Bohême, avec leurs épouses et leur très-auguste famille, l'impératrice, la reine, l'archiduc, fils de César, et leurs filles sérénissimes, ont écrit elles-mêmes, avec leurs devises, leurs noms vénérés par toute la terre pour être inscrits sur le registre de la confrérie de Notre Dame de la Treille, en signe de l'amour qu'ils lui portent.

En tête du troisième se trouvait : l'aigle de l'Empire avec une couronne transversalement placée et coupée par deux palmes ; au-dessus se lisait le nom de Marie, au-dessous ceux des nouveaux confrères.

L'inscription eut lieu le 29 novembre 1635, jour de la fête de saint André. Une Messe solennelle fut chantée par M. le doyen du chapitre à laquelle assistèrent MM. les membres du magistrat, des corps de justice, de la gouvernance de la cour des comptes. Sous un dais placé au milieu du chœur se trouvaient les écussons aux armes de Flandre et d'Autriche, et les trois vélin envoyés par l'empereur Ferdinand.

A côté de ces illustrations de souche royale vinrent se placer les sommités de la science. L'Université de Douai se fit inscrire tout entière sur les registres de la confrérie de Notre-Dame de Lille. La même année, un prélat recommandable par sa vertu et son érudition, Mgr l'évêque de Tournay, vint mettre son diocèse sous la protection de Notre-Dame de la Treille.

Voici la formule de cette consécration dont l'original fut aussi placé dans les archives de l'association :

Marie, mère de Dieu et vierge, célèbre auprès des Lillois et miraculeuse dans l'église de Saint-Pierre, sous le titre de la Treille; comme Philippe le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, s'est autrefois dédié avec sa noblesse et ses premiers chevaliers de la Toison d'or dans cette église et à votre honneur; ainsi moi, comme pasteur et évêque, désireux de veiller au bien et au salut de mon troupeau, je viens l'introduire avec moi dans l'enclos sacré de votre treille, vous priant de nous y conserver et disposer pour le ciel.

Le tout vôtre, par droit de possession et d'usage.

MAXIMILIEN, évêque de Tournay.

Vingt-trois ans plus tard, la ville de Tournay vint ratifier elle-même l'acte de consécration de l'illustre prélat.

Le 5 août 1659, un magnifique cortège, exclusivement composé d'habitants de la ville, partit de Tournay pour venir honorer à Lille la vierge de la Treille. A cinq heures de l'après-midi, les pèlerins firent leur entrée dans nos murs, au bruit du canon qui grondait sur les remparts, au son des cloches, aux salves de mousqueterie de la garde bourgeoise, à qui ils répondirent par des décharges de pistolet. MM. du magistrat les reçurent à la porte des Malades, et les remercièrent au nom des habitants de la ville de leur pieuse visite. Après les compliments ils les conduisirent à la collégiale de Saint-Pierre où MM. du chapitre les reçurent en grande pompe.

Le lendemain matin, à sept heures, une Messe, à laquelle assistèrent les Tournaisiens, fut chantée *in Pontificalibus* par M. l'abbé de Cysoing.

Depuis cette époque la ville de Tournay continua chaque année un pèlerinage à Notre-Dame de la Treille, pour la prier d'étendre sur elle sa généreuse protection. La révolution de 1792 mit fin à cette pieuse coutume; mais en 1845 de fervents Tournaisiens la remirent en vigueur, et tous les ans l'église Sainte-Catherine les voit prosternés aux pieds de la sainte madone qu'elle a le bonheur de posséder.

(1667). Louis XIV qui, quelques années auparavant, avait épousé l'infante Marguerite d'Espagne, réclamait à Charles II, son beau-frère, la succession entière du duché de Brabant et de ses annexes comme étant

l'apanage de sa femme. A l'appui de cette réclamation, le roi de France fit passer en Flandre trois corps d'armée au milieu de l'année 1667; en moins de deux mois il prit Charleroy, Brinch, Mons, Ath, Douai, le fort de la Scarpe, Tournay, Audenarde, puis vint mettre le siège devant Lille. Les habitants effrayés eurent recours à Notre-Dame de la Treille, la priant de préserver la cité des horreurs de la guerre. Le mauvais vouloir de la garnison, composée presque entièrement de soldats espagnols, paralysa le courage des citoyens (1), et, huit jours après l'ouverture du siège, Lille demanda à parlementer. Mais jusque dans sa défaite, la capitale de la Flandre garda sa noble fierté; la capitulation n'eut lieu que sur la promesse sacrée de la part de Louis XIV de conserver les privilèges, franchises et immunités de la ville. Les clauses furent stipulées dans un contrat renfermant 68 articles que le rewart, M. de Beaupré, fit soumettre au roi. Lille lui ouvrit ses portes le 28 août 1667.

A son entrée, le monarque vainqueur fut conduit par le magistrat à la chapelle de la Treille, où il prit place sur un trône destiné à le recevoir. Le rewart, alors prenant à la main le livre des saints Evangiles, s'avança vers lui :

Sire, dit-il, jurez-vous ici que vous garderez et maintiendrez la ville, ses lois, usages, franchises et coutumes, les corps et biens des bourgeois, et les gouvernerez par lois et échevinage; et ainsi jurez-vous, sur les saints Evangiles et les saintes paroles qui y sont écrites, que vous les tiendrez bien et loyalement?

Je le jure, fit Louis XIV en étendant la main.

Sire, reprit le rewart, *nous nous engageons à défendre votre corps et votre héritage du comté de Flandre, et ainsi jurons de faire loyalement à notre sens et selon notre pouvoir.*

Quarante années plus tard, lorsque les alliés, commandés par le prince Eugène, vinrent de nouveau mettre le siège devant Lille, le magistrat, confiant dans la protection de la Mère de Dieu, promit une procession générale et une ample distribution d'aumônes si la ville et les personnes des habitants étaient respectées. Le vœu fut exaucé, car Lille, prise après une défense de cinq semaines, ne souffrit en aucune façon du siège ou de l'occupation par les troupes étrangères; bien plus, malgré la croyance des vainqueurs (ils étaient protestants), la liberté de conscience fut laissée dans sa plus grande extension. L'année suivante, au mois de juin 1709, la procession sortit comme de coutume, et partout sur son passage les alliés se firent remarquer par leur déférence pour les cérémonies du culte catholique.

La protection visible dont deux fois en moins d'un demi-siècle Marie avait couvert la ville avait merveilleusement préparé les

(1) Ce fait est positif. Voy. à ce sujet l'*Histoire de Lille*, de M. V. Derode.

habitants à célébrer dignement le cinquième Jubilé séculaire de leur aimable patronne ; aussi, en cette solennité où furent déployées toutes les pompes dont la religion peut disposer, secondèrent-ils de tout leur pouvoir les efforts du clergé pour donner à cette fête un cachet spécial de splendeur et de majesté. Ils se remémorèrent les grâces versées par Marie sur la cité de Lille, les merveilles de dévotion de leurs aïeux, que, par respect pour leur mémoire, ils doivent au moins égaler ; la consécration de la ville à Notre-Dame de la Treille, cérémonie qui les avait faits ses enfants, et le zèle qu'ils déployèrent en cette circonstance, fut celui de fils qui se préparent à fêter une mère chérie.

Un redoublement de ferveur s'est manifesté pour le culte de Notre-Dame de la Treille depuis l'établissement de la communauté des sœurs qui portent son nom et qui depuis une quinzaine d'années produit les plus heureux résultats.

M. l'abbé Bernard venait de replacer l'image de Notre-Dame de la Treille dans la grande niche de la chapelle qui porte son nom ; il appela à son secours le P. Vitse, prêtre habitué de la paroisse de Sainte-Catherine, membre de la Compagnie de Jésus, fervent serviteur de Marie. Le P. embrassa avec ardeur l'œuvre du rétablissement du culte de la patronne de Lille, et y travailla sans relâche pendant près de dix ans consécutifs, jusqu'à son départ de Lille ; enfin, en 1851, il conçut le premier l'idée de fonder, sous la protection de Notre-Dame de la Treille, un établissement religieux, parce qu'il fut persuadé que rien ne serait plus propice à contribuer à cette œuvre de restauration du culte de Notre-Dame que la fondation d'un ordre religieux, comme monument vivant et pour durer toujours. Son zèle s'exerça d'abord à la création d'un chœur de cantiques ; attaché à la chapelle de la sainte Vierge, un certain nombre de personnes offrirent leur concours. Mlle Joséphine Henriette Wibaut fut l'âme de cette association de jeunes personnes qui consacraient tous leurs instants libres à se former aux chants sacrés pour la gloire de Notre-Dame de la Treille ; c'est de cette première association que naquit la communauté des sœurs de Notre-Dame de la Treille. Nul ne lui parut plus convenable pour le succès de cette entreprise que Mlle Joséphine-Henriette Wibaut.

Mlle Wibaut naquit à Lille en 1805, d'une famille honnête et chrétienne. Sa vie fut complètement exemplaire ; elle se donna à la piété et y persévéra constamment ; en 1842, elle se trouvait à la tête du chœur des cantiques de la paroisse de Sainte-Catherine ; elle avait toutes les qualités requises ; des dispositions parfaites pour le chant, une voix angélique. Sa vie était des plus édifiantes. Tel fut l'instrument que Dieu plaça entre les mains du serviteur de Dieu pour l'établissement de cette communauté.

De l'aveu de tous, cette œuvre qui, de-

puis treize ans qu'elle existe, n'a jamais fléchi un instant, a singulièrement contribué à la restauration du culte de Notre-Dame, surtout dans les premières années, où nulle autre paroisse de Lille ne possédait un si puissant auxiliaire pour la piété.

Les premiers commencements des religieuses de Notre-Dame furent pénibles, traversés en toute manière, et il lui fallut plusieurs années avant de pouvoir se faire jour... La congrégation naissante ne fut approuvée qu'en 1849 (26 avril), en vertu de quelques Statuts et Règles provisoires signés par Mgr l'archevêque Giraud, qui fut depuis promu à la dignité de cardinal.

Lui-même désigna le costume qui fut depuis, avec son agrément, quelque peu modifié, pour établir une ligne de démarcation plus prononcée entre l'ordre nouveau et tel autre avec lequel il paraissait avoir trop de ressemblance.

M. Aernout, curé-doyen de Sainte-Catherine, fut tout d'abord désigné par l'autorité ecclésiastique pour supérieur de la nouvelle congrégation, et il ne cessa un seul instant de l'environner de sa sollicitude et de son dévouement. M. l'abbé Bernard, vicaire général, lui prêta son appui, et Son Eminence le cardinal Giraud lui donna constamment des preuves d'un tendre intérêt. Plusieurs évêques se rendirent avec une complaisance marquée dans la maison mère, entre autres Mgr Wicart, évêque de Fréjus, qui y dit pontificalement la Messe, reçut l'abjuration d'un luthérien, le baptisa sous condition, et lui donna la confirmation. Ces illustres visites, avec beaucoup d'autres, eurent surtout lieu depuis que la communauté possédait l'insigne relique des cheveux de la sainte Vierge, authentiqués par quatre évêques.

Une autre marque non moins signalée de la protection de Marie furent les témoignages de haute bienveillance de l'immortel Pie IX. Trois gages spéciaux en font foi, sa signature partie de Gaëthe en signe d'une bénédiction spéciale envoyée à ses chères filles, du lieu de l'exil ; un écriin aux armes pontificales, renfermant deux médailles en argent de grand module, présentant d'un côté le portrait du Très-Saint-Père, et de l'autre, Jésus-Christ lavant les pieds à ses apôtres ; enfin, les deux mules de couleur violette, brodées en or fin, avec lesquelles il avait officié pendant l'Avent à la chapelle Sixtine du Vatican ; l'une de ces mules fut emportée en Amérique par un évêque des Etats-Unis, l'autre reste à la communauté de Notre-Dame, sous globe, sur un coussin de riche velours brodé en or.

Le Très-Saint-Père envoya ces deux derniers cadeaux en témoignage d'estime et de gratitude pour un rochet en batiste superfine avec dentelles du plus haut prix, point de Bruxelles, que les religieuses de Notre-Dame avait envoyé à Sa Sainteté comme hommage des produits de l'industrie de Flandre, par l'entremise de M. Alphonse Cordier, allant se faire ordonner prêtre à Rome.

Ces favours réunies de la sainte Vierge et du Très-Saint-Père concilièrent de plus en plus aux religieuses de Notre-Dame la bienveillance générale, et leur institut commença à prendre un plus rapide développement. Mgr Régnier, successeur de Son Eminence le cardinal Giraud sur le siège de Cambrai, leur avait accordé : 1° de soigner les malades à domicile ; 2° d'accepter le service des hôpitaux ; 3° de visiter et de panser les pauvres en cas de maladie ; 4° de tenir les écoles des campagnes et de la classe ouvrière. Or, en quelques années, elles eurent jusqu'à sept maisons, pour la plupart dans diverses fonctions. Après la maison mère, les deux principales sont l'hospice de Wazemmes et la maison des gardes-malades de Valenciennes. La maison mère eut aussi l'avantage de devenir en peu de temps le siège d'une foule de bonnes œuvres, dont voici les plus notables :

1° L'œuvre des mères de famille, qui est aussi une association de secours mutuels ;

2° Celle des mères chrétiennes, dont le but est de mettre en commun leurs prières et bonnes œuvres, pour conserver respectivement à leurs enfants la foi et les bonnes mœurs ;

3° L'œuvre des servantes qui s'y vont retremper dans l'accomplissement de leurs devoirs par des exercices spirituels, déterminés à des jours convenus ;

4° Mais c'est surtout l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, qui répand là un parfum de dévotion et de piété de nature à embaumer la cité de la Vierge. Les jours de réunion de cette œuvre éminente, la chapelle qui peut contenir environ cent personnes se trouve comble, et on en sort toujours dans l'enthousiasme du bonheur ;

5° Parmi les œuvres d'utilité publique, on peut signaler encore les réunions des dimanches et fêtes pour la persévérance des jeunes filles ;

6° Depuis peu, on vient d'y établir aussi deux œuvres nouvelles, d'après le conseil et l'approbation de Sa Grandeur l'archevêque, à savoir des instructions régulières pour les Allemands et les Anglais. M. l'abbé Becue, aumônier de l'hospice Comtesse, possède jusqu'à sept langues diverses, outre le latin, le français et le flamand, sa langue natale ; il parle l'italien, le hollandais, l'allemand et l'anglais. C'est dans ces deux derniers idiomes qu'il a des conférences dans la chapelle des religieuses de Notre-Dame, qui lui convient d'autant mieux qu'elle est dans un point central de la ville, et qu'elle renferme un orgue excellent, très-propre à utiliser le talent musical que ce digne et savant prêtre possède à un haut degré.

On conçoit aisément que les Religieuses de Notre-Dame, avec cette activité de zèle et de dévouement pour la cause de la Vierge de Lille, ont dû répondre pleinement au but de leur fondation, et contribuer puissamment au développement du culte de la patronne de notre cité. C'est, en effet, pour cette fin, qu'elles ont constamment offert

(1) Voy. à la fin du vol., n° 250.

une généreuse hospitalité aux pèlerins de Notre-Dame, pour les recevoir avec bonté, aux pèlerines, pour les héberger, quelquefois jusqu'au nombre de plus de cinquante à la fois ; qu'elles sont dans l'usage d'aller complimenter les évêques et prélats qui viennent accomplir leur pèlerinage à l'autel de Notre-Dame, leur offrant à tous un riche et dévot souvenir ; qu'elles entretiennent avec un infatigable dévouement un chœur de cantiques pour la gloire de la reine de la cité ; qu'elles ont toujours remercié de la commodité qui leur était offerte d'avoir tous les jours la sainte Messe chez elles, aimant mieux paraître plusieurs fois le jour dans la chapelle paroissiale de Notre-Dame, et communier habituellement sous les yeux de l'image miraculeuse, dont un évêque les appelait si justement les anges gardiens.

Ces dignes et zélées religieuses ont encore un autre moyen d'action sur la société chrétienne dans l'intérêt de l'état religieux et de la propagation du culte de Notre-Dame de la Treille : ce sont les sœurs externes connues sous le nom de religieuses affiliées ; lesquelles, sans s'assujettir à la vie commune et au costume de l'ordre, font réellement les trois vœux substantiels de religion et en observent la Règle. La plupart entrent plus tard dans la communauté, lorsque les obstacles sont levés, ce qui leur est facile, quoique déjà quelquefois avancées en âge, ayant depuis plusieurs années observé les vœux de religion dans leur famille, et gardé fidèlement la Règle avec les pratiques propres de ce genre la vie. On voit d'ailleurs que, vivant au sein de la société sans rien qui les distingue extérieurement des autres, elles peuvent plus facilement encore exercer leur zèle, et verser en toutes manières l'amour de la Vierge de Lille, leur mère spéciale. (1)

TRINITAIRES (RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES ET ENSEIGNANTES), à Antibes (Var).

On ne connaît pas la date précise de la fondation de l'hôpital civil d'Antibes. Les plus anciennes écritures font foi qu'il existait avant 1599. Les malades militaires ont commencé à y être admis et traités depuis le mois de germinal an IX.

Cet hôpital avait été de tout temps desservi par des infirmiers civils sous la surveillance immédiate de la commission administrative. Toutefois le besoin d'en confier la direction intérieure à une corporation religieuse s'était fait sentir depuis longtemps ; mais le manque de fonds, pour procurer un logement aux religieuses, avait fait échouer tout projet à cet égard. L'hôpital était loin d'avoir des revenus suffisants pour faire face à cette dépense. Malgré le nombre des militaires admis et l'exacuitude de l'Etat à payer leurs journées, la ville avait à venir à son secours pour une somme annuelle de 2,000 fr. Dans cet état de choses la Providence suscita un secours puissant dans la personne de M^{lle} Cécile Guérard qui donna une somme de 6,000 fr., pour construire un

bâtiment adjacent à l'hôpital et payer les premiers frais d'établissement. Ce qui fut exécuté en 1836. Ce premier obstacle levé, rien n'arrêta plus le zèle de MM. les administrateurs. A la même époque M. le général Vial venait de rentrer dans la patrie. L'administration s'empressa de l'admettre dans son sein. Comme ses honorables collègues, il vit que le meilleur moyen de relever l'hôpital était d'y appeler des religieuses. Ayant commandé le département des Basses-Alpes, il avait vu celles de l'ordre de la Sainte-Trinité se dévouer dans diverses maisons avec un zèle digne d'éloges au service des malades. Il s'empressa de proposer à l'administration de demander des sujets de cette congrégation à la supérieure générale de Valence. La demande fut faite et accueillie. Mme la supérieure générale, étant venue elle-même sur les lieux prendre des arrangements avec l'administration, envoya son assistante accompagner cinq de ses religieuses qui arrivèrent à Antibes le 2 août 1837 et vinrent remplacer les infirmiers civils qui jusque-là avaient desservi l'hôpital.

Dès ce moment l'hôpital changea de face. Les malades y furent mieux soignés. Le service religieux y fut établi. M. Tochou, curé de la paroisse, qui dès l'arrivée des religieuses, s'était montré plein de bienveillance et d'empressement, continua de donner et de faire donner tous les secours spirituels avec la plus paternelle sollicitude.

Par les soins de l'administration, un aumônier spécial y fut attaché en 1838, et déchargea le clergé paroissial du service qu'il avait fait avec la plus louable exactitude.

A la vue du bien opéré à l'hôpital, on pensa que les religieuses Trinitaires, aussi utiles ailleurs à l'enseignement des jeunes filles qu'au service des malades, pourraient se charger à Antibes de cette double fonction. Cette ville était alors à peu près dépourvue de tout secours sous ce rapport. On adressa donc à Valence une seconde demande, et en 1839 deux nouvelles religieuses furent envoyées. Elles vinrent ouvrir des classes dans un local séparé de l'hôpital. Bientôt ce local fut abandonné et les élèves furent reçues dans des salles mieux appropriées à leur destination. Toutefois le nombre des élèves externes, soit gratuites, soit payantes, augmentant et les salles devenant insuffisantes, l'administration dut s'occuper d'un nouveau local.

L'autorisation fut donc demandée à M. le préfet d'élever un nouveau bâtiment. Cette autorisation accordée en 1852, un nouvel édifice fut construit et livré à sa destination en 1853. Il se compose de deux vastes salles pouvant contenir ensemble cent-cinquante enfants, et du logement de l'aumônier y contigu.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des élèves externes et des divers bâtiments destinés à les recevoir. Antibes possède encore un beau pensionnat construit dans le

jardin appartenant à l'administration. Cet établissement capable de contenir cinquante élèves fut construit en 1844 et recut une existence légale par l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique en date du 25 janvier 1845.

Enfin la ville d'Antibes voulant compléter son établissement, pensa à créer une salle d'asile; elle fit pour cela en 1847 l'acquisition d'un local attenant au pensionnat et à un externat supérieur différent de celui dont nous avons parlé ci-dessus. Bientôt les enfants y accoururent, et l'asile, en prenant du développement, a toujours mérité les encouragements de l'autorité; ce développement allant toujours croissant, et la première salle ne suffisant plus au nombre d'enfants, la ville a fait en 1855 l'achat d'une maison attenante à l'ancienne; tout a été reconstruit à neuf; et une nouvelle salle, élevée, spacieuse, bien aérée vient d'être inaugurée le 5 mai 1856. L'établissement pour l'instruction se compose donc aujourd'hui de plus de trois cent cinquante enfants, divisés en cinq classes: pensionnat, externat supérieur, second externat, classe gratuite, asile.

L'hôpital continue à recevoir les militaires malades dont le nombre s'élève quelquefois à cent vingt et à cent trente. Les infirmes et malades civils sont reçus et soignés dans un logement qui leur est approprié et de l'agrandissement duquel on s'occupe encore en ce moment. Le service religieux a continué d'être confié à un aumônier spécial, chargé tout à la fois des malades et du pensionnat. Ce service se fait dans deux chapelles séparées. Une pour les malades civils et militaires dans l'intérieur de l'hôpital. L'autre pour les pensionnaires et externes à côté du pensionnat.

Le nombre des religieuses a augmenté à raison du développement de l'œuvre à laquelle elles se sont vouées. Arrivées à Antibes au nombre de cinq, elles ont atteint aujourd'hui le chiffre de vingt-deux. Ainsi Dieu se plaît-il à bénir l'œuvre des pauvres, des malades et les soins donnés à l'enfance.

Quoique éloigné de notre toujours bien-aimée paroisse d'Antibes, que nous avons gouvernée pendant 26 ans, nous savons que les religieuses Trinitaires ne cessent de répondre à la confiance que nous avons mise en elles depuis leur établissement, qu'elles ne cessent de redoubler de sollicitude pour les malades, de zèle pour l'instruction et l'éducation chrétienne des enfants, et que c'est à leur dévouement que cet établissement doit sa prospérité.

TRINITAIRES DÉCHAUSSÉS (RÉFORME DES).

Ce fut le bienheureux Jean-Baptiste de la Conception que Dieu suscita pour introduire la réforme parmi ces religieux. Il naquit à *Almodora del campo*, voisin de Calatrava, le 10 juin 1561, de Marc Garzias et d'Isabelle Lopez, tous les deux d'anciennes familles.

Dès son enfance il commença à pratiquer d'austères pénitences : il portait le cilice, se donnait chaque jour la discipline, dormait sur des planches; il n'avait qu'une pierre pour oreiller. Il jeûnait continuellement au pain et à l'eau. Un genre de vie si austère lui occasionna bientôt une maladie de langueur, dont il fut guéri deux ans après. Ayant terminé son cours d'humanité et de philosophie sous la direction des Carmes déchaussés, il fut envoyé par ses parents à l'Université de Baëze. Ses études terminées, il retourna dans sa patrie et résolut d'embrasser la vie religieuse. Après quelque hésitation sur le choix du couvent, il entre chez les Trinitaires à Tolède; il passe son année de probation dans une ferveur admirable. Il fut promu au sacerdoce, puis employé par ses supérieurs dans l'exercice de la prédication et de la direction des consciences. Son rare mérite et la perfection de ses vertus lui obtinrent bientôt la réputation d'un célèbre prédicateur et de confesseur renommé. Il opérait beaucoup de conversions; un grand concours de peuple assistait toujours à ses discours.

Comme depuis bien des années le relâchement s'était introduit dans la plus grande partie des couvents des Trinitaires, les principaux membres de l'ordre se réunirent, en 1594, et prirent la résolution de fonder deux ou trois maisons dans chaque province, dans lesquelles on remit en vigueur l'observance des règles, permettant à tous les religieux de s'y rendre, en leur laissant cependant la faculté de retourner dans leur couvent. La réforme ayant été établie, Jean-Baptiste fut un des premiers à l'embrasser, et il fut chargé de gouverner le nouveau couvent de Val-de-Pegnas en qualité de supérieur. Se convaincant chaque jour de plus en plus que la réforme ne pourrait prospérer, et qu'on n'obtiendrait pas un meilleur résultat tant qu'on laisserait aux religieux la liberté de retourner dans leur premier couvent, il se rendit à Rome, en 1598, pour exposer cette situation au Pape Clément VIII. Ayant obtenu de ce Souverain Pontife une bulle qui l'autorisait à établir une réforme entière dans son monastère et dans quelques autres, il parvint d'abord à réformer huit maisons; ce nombre devint bientôt beaucoup plus considérable; pour obtenir ce succès il eut à souffrir de grandes contradictions de la part du gouvernement d'Espagne, des membres de l'ordre et à s'exposer aux persécutions et aux insultes.

Jean de la Conception est appelé fondateur des Trinitaires déchaussés, parce que une des pratiques prescrites par les Règles de la réforme était que les religieux devaient marcher nu-pieds; il mérita aussi ce titre par les soins qu'il mit au succès de son entreprise, et à l'affermissement de cette heureuse réforme. Il passa le reste de sa vie à gouverner les diverses maisons qui l'avaient embrassée et mourut à Cordoue le 14 février de l'an 1613.

Dieu glorifia son serviteur par plusieurs

miracles, et il fut béatifié par Pie VII le 9 avril 1819.

TRINITÉ (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES DE LA SAINTE-).

Notice sur la vie de R. Mère Marie de la Croix, fondatrice de cette congrégation.

Marie Rocher vint au monde le 23 septembre 1747, dans un village de la paroisse de Sarchamp, alors du diocèse du Mans, et aujourd'hui du diocèse de Laval, entre Fougères et Ernée. Ses père et mère, Gabriel Rocher et Jeanne Guilloux, étaient de pauvres et honnêtes villageois qui l'élevèrent dans l'indigence et les plus rudes travaux de la campagne. De bonne heure on lui apprit à invoquer le Seigneur, mais toute son instruction se borna à ses prières et son catéchisme, qu'elle apprit passablement. Cependant elle apprit aussi les premiers éléments de la lecture et en sut assez pour lire l'ordinaire de la Messe. A cette époque c'était pour un enfant de son rang une sorte de luxe; ce fut peut-être aussi, et on n'en peut douter, une disposition spéciale de la Providence à son égard. Cette divine Providence lui donna aussi dès lors une disposition particulière à la méditation et un attrait pour la vie intérieure. A l'âge de douze ans elle fit sa première communion, avec toutes les dispositions que pouvait apporter à cette sainte action une âme qui a conservé sa simplicité, sa pureté, son innocence. Elle avait tout au plus dix-huit ans, quand elle épousa un jeune homme de son pays et de sa condition, nommé Louis Finot, qui ne lui apporta pour richesses que sa vertu. Cette union semblait heureusement assortie, mais la mort vint bientôt la briser. De ce mariage étaient issus deux enfants, dont l'un mourut au bout de quelque temps. Marie Rocher contracta un second mariage, ce qui paraît peut-être étonnant dans une personne dont la destinée providentielle était, ce semblerait, si éloignée de ces voies ordinaires; Dieu a des desseins qui nous sont inconnus, et il arrive à ses fins en y conduisant les hommes par des sentiers qui sembleraient devoir les en détourner. Le second mari était un maçon, nommé Michel Léon, qui mourut aussi après quelques années. De ce mariage étaient issus deux enfants dont l'un mourut fort jeune. Léon ne laissa à la disposition de la veuve d'autres biens que le fils qui avait survécu à son frère, et la vertu dont elle lui avait donné l'exemple constant pendant leur union. Cet ouvrier habitait la petite ville d'Ernée, et Marie Rocher y passa le reste de sa vie séculière, et c'est dans cette ville qu'elle jeta les fondements de l'institut auquel est consacré cet article.

Il est nécessaire de rappeler ici que dès sa première jeunesse, la pieuse fondatrice avait été favorisée de grâces particulières, et conduite par une voie extraordinaire; mais Dieu laissa voir en elle ce qui fait la pierre de touche des âmes prédestinées, et donne une preuve non équivoque de la

solidité de leur vertu, je veux dire les épreuves, les contradictions, les souffrances. Sa jeunesse comme son enfance, fut accablée de peines, de chagrins, de pauvreté, de souffrances de corps et d'esprit, qui n'ont fait qu'augmenter avec les années. On ne peut se faire une juste idée des mauvais traitements qu'elle eut successivement à souffrir de la brutalité de ceux qu'elle eut à servir pendant des années, comme de la mauvaise humeur de ses propres parents et quelquefois de ses maris eux-mêmes, qui n'attribuaient, comme le font ordinairement les gens pauvres et intéressés, qu'aux mauvaises dispositions qu'ils supposaient en elle, une conduite et des voies auxquelles ils ne comprenaient rien. C'est ainsi que fut traité par sa famille saint François d'Assise, au commencement de sa conversion; que le furent Boudon, la pieuse Germaine de Pibrac, récemment béatifiée, et que tant d'autres ont essuyé au sein de leurs familles une espèce de persécution pour une conduite qui formait une sorte de contraste avec les mœurs domestiques, les exposait continuellement à la jalousie, et par conséquent à la contradiction.

Quoique très-contente dans son état, qu'elle croyait conforme à la volonté de Dieu sur elle; très-soumise d'ailleurs à cette divine volonté, que n'eut pas à souffrir cette femme vertueuse tandis qu'elle fut engagée dans le mariage! Que de soins, que d'inquiétudes pour faire subsister des enfants dans des années extrêmement dures, sans autre ressource que le travail de ses maris et le sien; les deux époux qu'elle eut manquaient souvent de travail et de santé. Elle ne parlait qu'à Dieu de ses différents besoins qu'elle n'osait faire connaître à personne. Quelque sensible qu'elle fût aux besoins corporels de sa famille, elle l'était infiniment plus encore à ses besoins spirituels. Se reposant sans indifférence, pour les premiers, sur les soins d'une providence qui ne lui manquait jamais au moment critique, elle ne prenait guère que sur les seconds une inquiétude véritable. « Pourvu que les miens sachent leur religion, » disait-elle dans les sentiments de Tobie, « pourvu qu'ils la pratiquent, ils seront toujours assez riches. Pourvu qu'ils se sauvent, je serai contente, c'est la seule chose que je demande à Dieu, pour eux comme pour moi-même, le reste ne m'inquiète que faiblement. » Sa confiance en la Providence ne fut pas vaine, car elle ne manqua jamais du nécessaire. Cependant les épreuves en tout genre n'étaient ni médiocres, ni en petit nombre; elle eut de fréquentes maladies, jointes à d'autres souffrances du corps et de l'esprit. Elle étonnait par sa patience les personnes qui l'approchaient et qui voyaient ce qu'elle devait endurer d'une goutte sciatique, dont la violence fut telle, qu'elle en demeura estropiée, surtout des mains, devenues contrefaites au point qu'elle ne pouvait plus faire le signe de croix qu'avec la gauche. Elle avoua pourtant à une personne de ses

intimes, que ce mal n'était presque rien en comparaison de ce qu'elle endurait intérieurement. Au milieu de tant de souffrances de toutes sortes, notre pieuse veuve, encore plus sensible aux besoins et aux maux des autres qu'aux siens propres, prenant quelquefois sur son nécessaire pour aller au secours des malheureux et faisait des choses étonnantes dans sa position. Je me bornerai à citer un fait plus éclatant, puisqu'il eut toute la ville d'Ernée pour témoin, et eut pour résultat une sorte de miracle.

Pendant un hiver rigoureux, une pauvre jeune fille fut renvoyée de l'hôpital d'Ernée, moins à cause de la détresse où se trouvait cette maison, qu'à cause du genre de maladie dont cette jeune fille était infectée. C'était une gale, ou plutôt une espèce de lèpre, dont tout son corps était couvert, et qui faisait craindre la contagion. Abandonnée de tout le monde et sans parents qui la réclamât, cette infortunée aurait infailliblement péri sur le pavé, si elle n'eût trouvé dans la femme Léon une de ces âmes dont la charité est toujours prête aux sacrifices les plus généreux, et qui peuvent dire comme l'Apôtre: *Quel est celui qui souffre, sans que je compatisse à ses souffrances?* (II Cor. xi, 29.)

La vue de cet objet si horrible et si insupportable à tant d'autres, n'excita en elle que la plus vive compassion et le plus sincère désir de lui prêter secours. Elle fit pour elle des démarches auprès des riches qu'elle connaissait, démarches qui furent inutiles. Alors la femme Léon prend le parti que lui suggère une charité, imprudente en apparence, et qui, en effet, sort des voies ordinaires, et ne peut être proposé absolument comme un exemple à suivre. Quel est ce parti? C'est de partager avec la malade son pain, sa maison, ses habits.... son propre lit, n'en ayant point d'autre à lui donner! Ici, admirons du moins, si nous ne pouvons suivre la veuve Léon couchée longtemps avec cette pauvre abandonnée que personne ne voulait recueillir. Une action si généreuse semblait, dès ici-bas, mériter une récompense. Dieu la lui accorda dans la guérison inattendue de la jeune fille. Cette même action, qui semblait, dis-je, avoir droit à un ordre supérieur de récompense, demandait aussi une épreuve, et c'est peut-être encore ici le moment de répéter les paroles de l'ange à Tobie: *Parce que vous étiez agréable à Dieu, il était nécessaire que la tentation vous éprouvât.* (Tob. xii, 13.) Voilà pourquoi le mal, dont la jeune fille fut délivrée, passa encore à celle qui avait, par ses soins, amené sa guérison. Les suites d'une imprudence, qui paraîtra condamnable à ceux qui n'ont que des vues humaines, et même à quelques hommes pieux et sages, donneraient des apparences de raison au blâme qu'ils jetteraient sur la femme Léon. Mais voici quelle fut l'action de la Providence à son égard. Animée d'une foi vive et forte comme celle d'Abraham, sans jamais se repentir de ce qu'elle avait fait, Marie Rocher, notre pieuse veuve sembla com-

mettre une seconde faute en n'ayant point de recours aux médecins; elle se contenta d'envoyer son fils, âgé de six ans, à l'église d'Ernée, pour y demander à Dieu sa guérison, s'il lui plaisait de l'accorder. L'enfant part sur-le-champ, et va dire une prière aux intentions de sa mère devant l'image de saint George. Il demande donc avec toute l'ardeur que lui permettait son âge, le rétablissement de sa mère, qu'il trouve parfaitement guérie en rentrant à la maison.

La pieuse veuve fut aussi conduite par une autre voie providentielle, non plus méritoire assurément, mais plus extraordinaire. Sa vie intérieure, son union continuelle avec Dieu faisaient d'elle une personne destinée à quelque chose de grand. Les moins clairvoyants auraient pu soupçonner quelque dessein extraordinaire dans la conduite du Seigneur à son égard, si le monde entendait quelque chose aux voies de Dieu. Les voies de la sagesse divine s'annonçaient pourtant généralement, et la vertu de Marie Rocher, fortifiée par les humiliations, fortifiée par les contradictions et les souffrances, montrait un instrument propre à l'œuvre du Seigneur, qui, ordinairement ne se sert, pour l'exécuter, que des âmes qu'il a ainsi disposées.

Dieu lui avait montré, en différentes circonstances, par des songes prophétiques ou par d'autres moyens, l'état de l'Eglise et de la France en particulier. Elle avait connu les maux qui devaient les affliger; elle avait vu quelles mains habiles et couragenses étaient destinées à soutenir l'édifice attaqué; elle vit les protecteurs que l'Eglise a sur la terre et dans le ciel; elle vit, entre autres, l'intercession de Marie en faveur des coupables, et on lui fit comprendre que ce serait surtout par elle et par son saint époux que la foi et la religion seraient sauvés en France. Son sommeil était quelquefois interrompu par l'impression que lui faisaient ces rêves qui lui semblaient sortir du cours ordinaire des songes. Elle voyait des victimes persécutées comme rebelles à la loi, disait-on, elle les voyait livrées à la mort, et leur tête tranchée par un instrument nouveau, tomber et laisser leurs corps mutilés et tronqués. Un pressentiment lui disait qu'elle en serait un jour la victime, qu'elle serait maltraitée, battue, chargée d'opprobres, accablée de reproches pour la foi. On lui dit que son nom sera *Marie de la Croix*. Cette voix intérieure lui disait aussi de répondre aux grâces de Dieu et de se disposer, de loin, aux grands desseins de Dieu sur elle, en se rendant toujours plus digne de ses faveurs. Dès lors, sans attendre que le Ciel s'expliquât davantage, elle se vouait à son œuvre avec un entier dévouement, lui protestant qu'elle était prête à tout, à la mort même pour exécuter ce qu'il lui plairait d'ordonner. Cette disposition redoubla surtout depuis le jour où, étant sur le point de finir une confession générale, faite à un saint prêtre, elle crut voir, au moins en esprit, le ciel s'ouvrir à ses yeux, et les trois personnes divines descendre pour lui dire

de penser à procurer leur gloire. Elle demanda souvent à son directeur ce qu'il fallait faire pour plaire à Dieu, en attendant qu'il lui fit connaître sa volonté. Une voix lui répondit intérieurement : Souffrir de tous et ne faire souffrir personne.... se crucifier à tout et mourir à soi-même. Elle croit trouver, dans cette réponse, le vrai sens de ce mot : *Crucifixus*, qui lui avait été déjà si souvent répété, et là-dessus elle se vove plus que jamais à un genre de vie conforme à cette destination, comme au nom que le Ciel lui donne et duquel nous l'appellerons après lui. Il ne faut pas être surpris de voir que le Seigneur, suivant le cours ordinaire de ses dispositions et de ses grâces providentielles, ait accordé cette grâce de prédilection à celle de ses servantes, à qui, par excellence, il réservait le nom de *Marie de la Croix*, en lui donnant *Saint-Jean de la Croix* pour patron.

A mesure que les temps approchaient, que la révolution française se préparait, le Seigneur semblait s'expliquer plus clairement à la pieuse veuve, et lui indiquer, d'une manière plus précise, ce qu'il demandait d'elle, et le but où il la conduisait. Il est important de savoir que, quoiqu'elle n'eût pas lieu de se repentir des deux mariages qu'elle avait contractés, et, suivant sa pensée, conformément à la volonté de Dieu; cependant un certain pressentiment lui avait comme persuadé qu'un jour elle serait religieuse, et qu'elle ne devait pas mourir avant de s'être vouée à Dieu par un nouvel établissement, dont le but lui était absolument inconnu. Sous différentes figures, elle voit qu'elle travaille à retirer des personnes d'un péril imminent; mais surtout, ce qui semble plus précis, elle voit, dans un grand espace, un petit nombre de personnes qui s'adressent à elle pour avoir le plan et les dimensions d'un nouvel édifice qu'il s'agissait de construire. On la prévient qu'il y aura beaucoup à déraciner et qu'il se trouvera de grandes difficultés à vaincre pour réussir. Très-peu de jours après cette vision nocturne, étant tout à fait éveillée, elle entendit une voix la lui expliquer de la manière la plus claire, en lui disant qu'il s'agissait de construire et de former une nouvelle communauté en l'honneur des trois personnes divines, et qu'elle devait s'occuper de cette entreprise après avoir prévenu les supérieurs ecclésiastiques; que telle est la volonté de Dieu, et tout cela pour des motifs qu'on lui explique longuement. On lui indique, par leurs noms, les personnes qui devaient y travailler sous sa conduite, les ecclésiastiques qu'il fallait consulter, et spécialement le prêtre dont elles devaient suivre la direction. Depuis cette explication, qui donnait le sens de tant de figures, toutes les visions de Marie Rocher ont été relatives à la même idée pour l'expliquer en diverses manières et tout s'éclaircissait de plus en plus. Aussi, de ce moment-là fut-elle absorbée par la pensée de ce projet, malgré la résistance que le sentiment

de sa faiblesse et son humilité paraissaient y apporter. Néanmoins la nation opposa quelquefois des résistances. Le démon ne manqua pas aussi de joindre ses illusions, pour effrayer au moins son imagination en lui montrant les suites fâcheuses d'une entreprise qu'il lui montrait comme ne devant jamais avoir de succès, mais devoir au contraire occasionner les plus grands malheurs. Dieu, de son côté, fait taire la nature, et le démon, par une voix supérieure qu'il fait retentir au fond de son âme. Elle promet à Dieu de tout entreprendre, et de faire pour son œuvre tout ce qui sera en son pouvoir. Elle le fait, et les douleurs cessent à mesure qu'on se porte à seconder son zèle; mais elle sent ses tourments renaître par le peu d'empressement et le refroidissement des personnes à qui elle en parle, et qu'on lui a désignées pour cette entreprise; mais elle résiste à toutes les impressions pour faire la volonté divine, dût-il lui en coûter la perte de son honneur, les prisons, les tourments et la mort, suivant ce que lui répète une voix intérieure qui contredit en elle celle du démon de la nature et des sens. A toutes ces peines de corps et d'esprit, Dieu entremêle comme dédommagement des consolations et des faveurs ineffables..... Elle pleure amèrement un de ses fils qu'on lui enlève pour le faire passer à l'étranger; et pour la consoler, la sainte Vierge lui apporte le sien, en l'exhortant à la soumission, et l'assurant que l'enfant qu'elle lui donne saura bien la dédommager de tout ce qu'elle aura souffert. Les faveurs célestes qu'elle reçoit l'élèvent quelquefois jusqu'à une sorte de ravissement et d'extase. Elle gémit de se voir tirée de l'oubli et de l'obscurité, et jouissant d'une réputation d'autant plus importune, qu'elle lui attirait, malgré qu'elle en eût, le respect et les consolations de tous ceux qui la connaissaient. Les pieuses filles qui s'étaient vouées à son entreprise, toutes les personnes qui avaient des sentiments religieux, les ecclésiastiques même les plus vertueux avaient pour elle une estime qui allait jusqu'à la vénération, parce que tous avaient trouvé, dans sa conduite, dans ses entretiens et ses vues, un aliment à leur piété, une édification qui portait leur âme à Dieu.

Dieu continuait, à Marie Rocher, des faveurs extraordinaires en lui révélant, sous différentes figures et de diverses manières, tantôt ce qui amenait les maux de la France et de l'Eglise pendant le temps de l'anarchie révolutionnaire, tantôt ce qui avait trait à l'institut qu'il voulait fonder par elle. Je ne puis entrer dans ces détails sur toutes ces grâces exceptionnelles, et je me bornerai ici à rapporter quelques faits. Peu de temps avant la révolution, déclarait-elle à son directeur, étant à l'église (d'Ernée), devant l'autel de la Trinité, je vis en Dieu le tableau qui la représente faire un grand mouvement. Je fus effrayée, croyant qu'il allait tomber et se briser; il fit un second mouvement, puis enfin un troisième. Plus

effrayée, je me levai; je vis alors ce beau et grand tableau descendre seul et sans se casser. J'étais bien attentive à voir ce qui allait arriver. Il prit, par l'impulsion qui lui était donnée, sa direction vers la porte de l'église et sortit. Pénétrée de douleur, je m'écriai : Mon Dieu, où allez-vous? Je le suivis, mais ma douleur était si profonde que je poussai un cri véhément et douloureux, disant : Seigneur, ayez pitié de moi. C'est tout ce que je pus prononcer..... Je vis le tableau de la sainte Trinité se tourner vers moi; une voix douce et qui me remplissait de force et de consolation, en sortit et me dit : Ne crains point, ma fille, suis-moi, je suis avec toi; ce que je fis, ranimée par ces paroles. Il traversa la ville, passa sur le pont et disparut. » Peut-être verra-t-on le sens ou l'explication de cette vision, quand, quelques années plus tard, Marie Rocher partira d'Ernée, précisément par la même route qui conduit à Fougères, pour aller fonder son institut à Saint-James, en l'honneur de la sainte Trinité. Dieu m'a donné, dit-elle, dans une autre circonstance, Dieu m'a donné, il y a bien des années, un nom qui est bien en rapport avec la voie par où il lui plaît de me conduire. Etant un jour à l'église, j'entendis une voix qui me dit : « Ma fille, tu te nommeras désormais *Marie de la Croix*. Tu ne porteras pas ce nom sans raison, car tu auras beaucoup à souffrir. Ma vie est une suite de croix, et la plus grande que j'éprouve est d'être obligée à rapporter toutes ces choses. Dieu me donna encore, pour protecteur, *saint Jean de la Croix*, et me dit de m'adresser à lui dans mes grandes peines. Je ne connaissais nullement le nom de ce saint; je n'en avais jamais entendu parler. Depuis lors, j'ai ressenti pour lui une dévotion spéciale, et mon âme s'en est bien trouvée.

Ailleurs, parlant des révélations qui lui étaient faites relativement à son institut, et auxquelles elle dit qu'elle renonce avec horreur si elles ne viennent pas de Dieu, elle s'exprime ainsi : « Fondant en larmes pendant la Messe, je demandais au Seigneur de dissiper ces pensées ou révélations si elles ne venaient pas de lui. La première fois que ces choses se sont offertes à mon esprit, j'ai vu comme en songe un espace où étaient deux ou trois personnes qui s'adressaient à moi et me demandaient un plan et un commencement de nouvelle communauté, recherchant mon avis sur tous les points. Quant à moi, je demeurai très-surprise d'une telle demande, ne connaissant rien à toutes ces choses. Ces personnes continuaient de me demander comment il fallait bâtir le monastère, de quel côté mettre la porte, parce qu'il y avait beaucoup à craindre des vents contraires. Il semblait se présenter de nombreuses difficultés, des obstacles à vaincre. Ne sachant ce que toutes ces choses signifiaient, je ne m'en occupai pas et n'y attachai aucune importance. Un jour étant dans le jardin de la maison que j'habitais, éloignée de toutes personnes et occupée à

mon ouvrage, une voix intérieure me dit : « Quel don préfères-tu ? » me faisant comprendre que Dieu est maître de ses dons. Alarmée d'une telle demande et craignant l'illusion du démon, je m'humiliai et m'annéantis toute tremblante, et je renonçai à tout ce qui pouvait venir de lui. Malgré mes résistances, cette voix continuait ses offres. Comme pour me débarrasser de ses instances, je répondis intérieurement : « Je préfère la vie cachée en Dieu. » Dès que j'eus donné ce faible consentement, le calme et la paix se rétablirent dans mon âme. Alors toutes ces pensées me quittèrent. Les nuits suivantes étaient sur mon lit et éveillée, la même voix se fit encore entendre et me dit : « Tu seras obligée à déclarer que je veux une nouvelle communauté instituée en l'honneur des trois personnes de la très-sainte Trinité. » Je résistai alors et répondis que je ne dirais point ces choses.... je ne suis qu'une pauvre malheureuse, qui ne sais ni lire, ni écrire; on ne me croira point.... On ajouta : « Adresse-toi à M. Renault, et quand vous aurez vos évêques, il s'adressera à eux. Mais avant toutes choses, il faut avoir soin d'implorer les lumières du Saint-Esprit. M. Renault sera obligé à se donner tous les mouvements nécessaires pour le succès. Une autre fois me furent indiquées les trois personnes qui devaient commencer cette nouvelle génération spirituelle. Je ne les connaissais, à peu près, que de réputation. On me dit quelles seraient les trois pierres fondamentales de l'édifice. On me désigna aussi celle qui était choisie pour conduire les autres. Il me fut dit en même temps : « Ces personnes sont censées religieuses, selon l'esprit de Dieu, dès ce moment. Si elles te demandent, ajoute-t-on : où sont donc les murs de notre clôture? tu leur répondras qu'elles les trouveront dans leur foi, pendant les temps malheureux où vous êtes. L'Esprit-Saint pourvoira à tout. Ce qui paraît des montagnes deviendra alors facile avec la foi, la confiance et l'amour de Dieu... Il me fut dit encore d'une voix forte que cette nouvelle institution serait en l'honneur des trois adorables personnes de la sainte Trinité; que ce nom serait un jour gravé sur leurs murs.... Cette institution doit être établie uniquement en réparation des outrages que j'ai reçus de mon peuple, surtout par les profanations du sacrement de mon amour, de la part des Chrétiens et des mauvais prêtres, par les imprécations, les blasphèmes, etc. Dans le principe, ces demoiselles étaient toutes de feu. Peu après, celle qui est destinée à être à la tête de cette sainte entreprise, répondit, prétextant que tout cela était illusion et venait peut-être du démon; qu'elle ne pouvait se décider à accepter la charge de supérieure, nonobstant la décision qu'elle avait eue d'un prêtre éclairé, saint et rempli de l'amour de Dieu... Elle est encore aujourd'hui très-fortement combattue, ne voulant pas se démettre entièrement de cette supériorité, dans la crainte de se soustraire à la volonté de Dieu... Voici

ce qui m'a été révélé sur l'Office et les prières : On récitera l'Office qui sera tout en l'honneur de la sainte Trinité, et composé par des évêques... etc.; suivaient dans ce compte rendu des dispositions de Dieu à son égard plusieurs autres révélations sur des points relatifs à ce qui devait se passer dans l'institut nouveau... Plusieurs n'ont point été réalisés. La pieuse veuve se trouvait seule à Ernée; un de ses fils était laboureur, l'autre avait pris la profession de tailleur. C'était l'état d'isolement où la Providence la voulait pour l'amener à l'exécution de son œuvre, mais elle eut encore quelques années à attendre avant de la voir obtenir une apparence de succès. Quand on vit dans la ville l'événement justifier ce que la pieuse veuve avait prédit, on accordait une sorte d'admiration à la parole d'une femme dont tout le monde respectait la vertu. Cette pauvre femme était pourtant réduite à un état où, quelque peu que demandât son indigence, elle ne pouvait se nourrir par son travail. Nous avons dit qu'une goutte sciatique la tourmentait. Ses douleurs l'avaient affligée au point que ses mains et ses pieds en étaient un peu contrefaits. Une pieuse dame d'Ernée, Mme De Gruel, qui avait été sœur de lait de la pauvre veuve, la reçut charitablement dans sa maison, où elle menait avec ses filles une vie patriarcale et chrétienne. Ce bonheur ne fut pas long. Mme De Gruel et ses filles étaient trop vertueuses pour que dans leur position sociale elles ne se trouvassent pas en évidence et n'offusquassent point les yeux des hommes puissants du jour. La mère et les filles furent mises en détention par ordre des autorités républicaines, et la pauvre veuve fut encore réduite à ses ressources, c'est-à-dire à sa pauvreté. La Providence lui procura un asile, pour le moins aussi avantageux que le premier, dans la maison des demoiselles Renault; ces demoiselles étaient trois sœurs qui vivaient dans la pratique de la vertu et de la vie retirée. Marie Rocher fut admise en quatrième dans cette sainte famille; elle apporta comme un nouveau trait à ce tableau édifiant, et fut comme une quatrième colonne à ce temple de vertu. Pendant quelque temps elle habita la maison même des demoiselles Renault, qui lui avaient donné un petit appartement dans leur jardin. Plus tard elle se retira chez Mlle Morin, sainte fille qui la suivit et fut une des pierres fondamentales de son œuvre. Là, Marie Rocher payait son loyer d'une somme annuelle de trente-six francs, que lui faisait en rente sa sœur de lait Mme de Gruel. Toutefois dans le temps où elle couchait chez Mlle Morin, elle était nourrie par la bienfaisance des demoiselles Renault. Après ses premiers exercices du matin, elle venait déjeuner chez les trois sœurs, puis retournait à l'église jusqu'à midi; alors elle venait encore chez ses bienfaitrices s'édifier et prendre son dîner. Comme les douleurs lui avaient contourné les pieds et les mains, la douce et bonne demoiselle des Grands-Champs, l'une

des trois sœurs, la servait avec les attentions qu'elle eût données à une mère. Sur les deux ou trois heures, Marie Rocher prenait de nouveau le chemin de l'église, où elle demeurait jusqu'au soir, et là, ne pouvant varier ses exercices par de pieuses lectures, elle demeurait en oraison et s'abîmait, pour parler ainsi, devant le saint Sacrement. Après bien des hésitations et des peines de plus d'un genre, elle voulut enfin se mettre à l'œuvre qu'elle croyait demandée d'elle par la volonté divine, c'est-à-dire à essayer son institut en l'honneur de la très-sainte Trinité. Elle en parla à l'ecclésiastique qui, d'après la volonté de Dieu, devait être leur directeur. Cet ecclésiastique était M. l'abbé Renault, neveu des trois sœurs. Il examina tout ce que lui dit Marie Rocher, et croyant y voir une révélation réelle, ou au moins la volonté de Dieu, il se prêta à l'accomplir. La ville d'Ernée était alors éditée des vertus de plusieurs jeunes personnes que les circonstances malheureuses du temps semblaient avoir affermiées et encouragées dans la pratique du bien. Entre ces jeunes personnes on comptait Mlles Jeanne Tanquerel de la Panissaye, Julie Duhoux et Marie Morin, qui avaient été destinées à la fondation de l'œuvre et nommées à Marie Rocher par la voix du Ciel. M. Renault les convoqua dans le jardin de Mlle Duhoux, et leur proposa ce qu'il croyait proposer de la part de Dieu. Quant à lui, il était destiné et consentait à les conduire, et Mlle de la Panissaye devait être la supérieure du nouveau troupeau. Ces pieuses filles reçurent avec soumission ce qu'on leur donnait comme une révélation; mais éclairées dans leur piété et se rappelant ce que dit saint Jean, quand il nous conseille de ne pas céder au premier mouvement de tout esprit, elles voulurent consulter plusieurs respectables ecclésiastiques qui méritaient leur confiance. Tous leur dirent qu'ils voyaient là le doigt de Dieu et sa volonté, et elles furent surtout persuadées par l'assentiment de M. l'abbé Leroy, curé de la Peltrine, dont la voix publique proclamait la science et la sainteté, et qui passait parmi ses confrères pour un oracle et un modèle. La pieuse veuve avait elle-même consulté ce saint prêtre; à toutes, M. Leroy, après avoir entendu et médité les choses, répondit qu'elles lui paraissaient venir du Ciel, et les engagea à fonder l'établissement proposé. Alors toutes trois entrèrent dans les vues de Marie Rocher, partagèrent son projet et acceptèrent Mlle de la Panissaye pour supérieure. Dès ce moment, la communauté fut fondée; car quoique les membres vécussent isolément et séparés, ils n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme, et établirent des exercices communs. M. Renault et M. Leroy firent pour les quatre associées un règlement qu'elles suivirent le mieux qu'elles purent. Chaque semaine elles avaient une assemblée. Leur premier mot en arrivant à la réunion; était : *Mes sœurs, il faut mourir*; les autres répondaient : *Ma mère, il le faut*; sa-

lut religieux que la fondatrice avait probablement pris de l'idée où sont tant de personnes, que c'est ainsi que se saluent les religieux de la Trappe. Marie Rocher leur rapportait ce que Dieu lui avait fait connaître et ce qu'il demandait d'elles. Mlle de la Panissaye leur faisait une instruction et leur prescrivait ce qu'elles avaient à faire jusqu'à la prochaine réunion. Quant à ce qui se faisait de plus dans leur exercice commun, on l'a toujours ignoré et on l'ignorera toujours, car elles n'ont laissé aucune indication écrite et n'en ont parlé à personne. Leurs exercices uniformes, mais particuliers, étaient l'oraison deux fois le jour, la récitation du petit Office de la sainte Vierge, et la lecture. Dans le courant de la semaine, Mlle de la Panissaye se rendait régulièrement chez chacune d'elles, leur demandait compte de leur obéissance; elles répondaient simplement et obéissaient fidèlement. Les lieux de réunion, d'abord chez Mlle Duhoux, varièrent, mais ne purent jamais être si secrètes dans une petite ville qu'une curiosité inquiète ne s'en aperçût, n'en voulût connaître le motif et n'en fit le sujet de sa critique. Parmi ceux en qui on devrait toujours trouver le sel de la sagesse et de la réflexion, mais qui malheureusement ne goûtent pas toujours *les choses qui sont de l'esprit de Dieu*, dans le clergé on entendit le blâme et le murmure et des hommes inconsidérés faisaient déjà de vifs reproches à M. Renault. Pour parer à tout cela, on résolut de tenir au moins habituellement les réunions chez les demoiselles Renault, tantes de cet ecclésiastique, ce qui paraissait présenter moins d'inconvénients pour lui. Bientôt ce petit noyau prit de l'accroissement. En 1801, Marie Rocher fut conduite à Fougères par un trait particulier de la Providence de Dieu, qui lui fit connaître Mlle Louise Binet, fille pieuse et de bonne maison, laquelle la mit en rapport avec Mlle Marie Beaumont, jeune fille de Saint-James, en Normandie, qui, se trouvant là par hasard, demanda à faire partie de l'œuvre naissante. Marie Rocher lui donna des espérances, et, de retour à Ernée, elle fit part des désirs de la postulante à ses associées, qui l'agrèèrent. Peu après une autre personne éprouva le même désir et fit la même demande, dont les fondatrices durent être fort contentes, car cette personne était Mlle Renault, nièce des trois sœurs. Par cette nouvelle recrue, la Providence en amena une autre, Mlle Jeanne Pouteau, qui, après quelques mois de réflexions sur cette nouvelle fondation, demanda à en courir les chances et à partager le mérite. En 1802, dans un second voyage à Fougères, Marie Rocher, encore par l'entremise de Mlle Binet, fit la connaissance d'un prêtre, qu'elle avait vu célébrer la Messe, pendant laquelle une voix intérieure, croyait-elle, lui avait dit : *Voici celui auquel tu dois t'adresser*. Cet ecclésiastique était M. Genet, ancien directeur des Urbanistes de Fougères, arrivant alors d'Angleterre. M. Genet conçut une opinion favorable pour Marie Rocher, et, l'année sui-

vante, recueillit le résultat de leurs mutuels entretiens dans un écrit où nous avons puisé ce que nous avons dit des premières années et des révélations de la fondatrice. Celle-ci consultait beaucoup, trop peut-être, quant au nombre des directeurs, et voulut avoir aussi l'avis d'un autre prêtre renommé dans le pays, M. l'abbé Vassal, curé à Saint-James, où elle se rendit, eut le bonheur de le voir reconnaître l'œuvre divine dans ses projets et de faire deux nouvelles recrues, qu'elle fit admettre à son retour par ses compagnes. Dans ce même voyage, elle eut aussi la satisfaction de revoir sa première postulante, Mlle Beaumont, et ce fut probablement alors que fut conçue la pensée d'aller s'établir à Saint-James. Toutes ces heureuses jouissances eurent dans l'âme de Marie Rocher une bien dure compensation. M. Renault, à qui toutes avaient donné leur confiance, à qui quelques-unes avaient fait vœu d'obéissance, manqua lui-même de courage ou de confiance, et refusa de suivre les destinées du troupeau qu'il conduisait d'abord si bien. Il mourut en 1825, curé à Saint-Denys-de-Gastines, paroisse située entre Ernée et Mayenne, et sa résistance aux dispositions de Dieu, en ce point, lui causa de grandes peines. Il continua de s'intéresser à l'établissement et contribua aux besoins spirituels et matériels de la communauté quand elle fut forcée. On conçoit combien la perte d'un tel directeur dut affecter la Mère et les Filles; néanmoins leur courage n'en fut point abattu, mais il fut soumis à une épreuve plus rude encore. Quand en 1804, les généreuses fondatrices quittèrent Ernée pour aller à Saint-James établir enfin entre elles la vie commune, Mlle De la Panissaye, effrayée de la charge de supérieure, et, disons-le aussi, craignant probablement le non-succès, n'osa se déterminer à la démarche définitive. Ce fut un coup affreux pour ses associées, qui faisaient alors une perte plus difficile à compenser que la retraite de M. Renault. Cependant, elles ne reculèrent pas, et seules sans fortune, elles résolurent d'aller enfin mettre la main à l'œuvre à Saint-James, où les nouvelles postulantes du lieu, et les sympathies que Marie Rocher avait trouvées dans les ecclésiastiques, lors de ses voyages, les déterminèrent à s'établir. Elles louèrent une maison de campagne, appelée le *Clos-Tardif*, située à la porte de la ville, et s'y rendirent successivement en 1804, emmenant avec elles leurs deux postulantes d'Ernée, s'adjoignant les trois autres qu'elles avaient gagnées à Saint-James, et formaient déjà un noyau de huit personnes auxquelles se joignirent bientôt quelques autres sœurs et surtout un auxiliaire puissant dont il faut parler actuellement, puisqu'il fut destiné à donner les habitudes de la vie religieuse à cette communauté naissante. Les relations de Mlle Louise Binet, avec Marie Rocher, à Fougères, amenèrent la connaissance de la nouvelle entreprise à d'anciennes religieuses de l'abbaye des Urbanistes de cette ville, lesquelles, au nombre de quatre, désirèrent

profiter de cette occasion pour reprendre la vie commune, et furent assez modestes, assez désintéressées, pour aller partager cet essai, appuyé sur des bases si faibles. Ces religieuses avaient pourtant occupé les premières places dans leur monastère.

La révérende Mère Louise Lebreton de Sainte-Madeleine, et Michelle-Pélagie Binet des Séraphins, avaient été les deux dernières (triennales) des Urbanistes, et elles amenèrent avec elles les révérendes Mères Blanche-Angélique Binet, dite de Sainte-Elisabeth et Saint-Martin, anciennes professes de leur maison. Leurs vertus, leurs services furent un trésor pour l'institut naissant. Ce fut sans doute cette considération qui déterminina à les accepter, quoique la Mère fondatrice crût qu'il lui avait été révélé qu'on ne devait point admettre dans la nouvelle société des personnes qui auraient fait des vœux dans d'autres ordres. Néanmoins les Clarisses-Urbanistes reprirent leur habit gris, et ne portèrent jamais celui des religieuses qu'elles formaient à la vie monastique. Celles-ci, bien vues dans la localité, protégées même par les autorités administratives, passèrent deux ans sous l'habit séculier, quoiqu'elles eussent la permission de faire célébrer et de garder la réserve dans leur établissement. En 1806, elles revêtirent l'habit religieux qui, étant de couleur noire et à peu près semblable à celui des Ursulines de la congrégation de Paris, mais sans manteau et sans ceinture; le chapelet était attaché au côté. Dans cette cérémonie qui semblait donner la sanction la plus forte à sa pieuse entreprise, Marie Rocher prit le nom de Marie de la Croix, sous lequel nous la désignerons désormais, et qu'elle avait reçu de la voix de Dieu. Ses généreuses compagnes prirent aussi des noms religieux, et Mlle Duhoux choisit celui de sœur de Saint-Michel, à cause de la dévotion de l'institut naissant au chef de la milice céleste; Mlle Morin fut nommée sœur de Saint-Joseph; Mlle Beaumont, sœur de Sainte-Claire; Mlle Pouteau, sœur de Saint-François d'Assise; Mlle Gilbert, sœur de Sainte-Marie; Mlle Le Chautoux, sœur de Saint-Jean l'Évangéliste. Cette vêtue se fit le 1^{er} juillet. Le 15 octobre suivant, Mlle Renault, retenue par la maladie quand les autres prirent l'habit, le reçut, avec le nom de Sainte-Thérèse, en même temps qu'une bonne fille native de la Basouge du Désert, au diocèse de Rennes, nommée Marie Ferrand, et qui fut appelée sœur de Saint-Félix, et qui fut la première sœur converse de la nouvelle société.

La communauté, y compris les Urbanistes de Fougères, était donc déjà composée de plus de douze personnes. La Règle qu'elle suivit d'abord, et qui avait été dressée par la Mère *La Croix* et M. l'abbé Genet, lorsque celui-ci vint la visiter à Saint-James. Cette règle donnant avec raison beaucoup à la vie intérieure, mais trop peut-être aux austérités, était d'une rigueur que le tempéra-

ment des sœurs ne put supporter. Toutes devinrent malades, et leur santé demanda une observance modifiée. La fondatrice chargea la révérende Mère Madeleine (Urbaniste) supérieure, de s'adjoindre M. le Tullier, curé de Montanet, et d'aller à Avranches trouver M. Lesplut-Dupré, curé de Saint-Gervais et vicaire général, afin d'y rédiger, de concert avec lui, une règle plus facile à observer. Cette règle a été suivie jusqu'en 1828, et fut alors abandonnée pour les raisons que je vais exposer. La maison du *Clos-Tardif* était un véritable paradis pour nos saintes filles, qui y vivaient dans la plus grande pauvreté, et recevaient quelques secours de personnes charitables, mais cette maison était tenue à loyer. Les religieuses furent obligées à la quitter le 29 septembre 1807, et n'ayant point de logement convenable, elles se virent réduites à recevoir, pendant un an, l'hospitalité de deux familles pieuses de la ville. Elles conservèrent pendant tout ce temps-là leur costume et leurs règlements autant que possible, se rendant à l'église paroissiale pour les Offices publics et pour la Messe. La ville de Saint-James, située à l'extrémité de la Normandie, sur les confins de la Bretagne, autrefois du diocèse d'Avranches, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Manche, dans le diocèse de Coutances, possédait jadis un prieuré de Bénédictins, soumis à l'abbaye Fleury ou Saint-Benoît sur Loire, diocèse d'Orléans. Ce prieuré n'était plus habité depuis longtemps, mais son église, toujours debout, sert actuellement d'église paroissiale, et une partie de ses bâtiments existait encore et retenait toujours la dénomination de prieuré. Les religieuses errantes en firent l'acquisition le 5 mai 1808, et y fixèrent définitivement leur communauté qui, pour se donner une apparence de légalité, se fit approuver du gouvernement impérial en 1812, en qualité de communauté d'Ursulines. La société naissante des Trinitaires put alors suivre avec plus de formes régulières ses exercices monastiques. Pour tous les offices publics, elle se rendait à l'église paroissiale, où elle avait un facile accès, par une porte de communication particulière, la maison étant attenante à cette église. Dans une chambre de la communauté, qui servait d'oratoire, les religieuses recitaient l'Office canonial, selon l'usage des religieuses Clarisses-Urbanistes, dont elles avaient aussi le rituel pour leurs cérémonies de prises d'habit, etc. Elles ne gardaient point l'abstinence, ne se levaient point au milieu de la nuit, mais elles avaient un régime sain et conforme à l'esprit de pauvreté où, de toutes les façons, elles étaient obligées à vivre. Quoique la Mère Marie de la Croix eût dit que l'institut nouveau n'aurait point la fonction de l'instruction, la communauté, dès l'origine et toujours, a eu un pensionnat et un externat, et s'est livrée à l'instruction des jeunes filles. Dans le nouveau local, le nombre des religieuses augmenta assez sensiblement en recrutant des membres

dans les familles pieuses des environs, mais il ne se présenta aucun sujet qui apportât ou une dot considérable ou une instruction plus élevée. Toutes les novices de ces premiers temps paraissent avoir subi les conséquences de la malheureuse époque qui venait de finir, et pendant laquelle les maisons d'éducation avaient été fermées. La paix, l'union régnaient au dedans du monastère, et au dehors l'édification qu'il donnait, lui gagnait les suffrages de tout le monde. La Mère Marie de la Croix voyait donc son œuvre, si non dans l'état où elle l'avait prédite, du moins dans une voie qu'elle n'aurait osé humainement espérer. La restauration de la maison de Bourbon, qui pouvait faire tant de fruits avantageux à l'Eglise et à la France, si elle eût été ce qu'on avait droit d'attendre, et ce qu'elle avait intérêt à se maintenir, donna encore un nouveau point d'appui à la communauté de Saint-James, comme à toutes les communautés de France. Dans les derniers jours de l'année 1815, la Mère Marie de la Croix fut attaquée d'un redoublement d'asthme. Le mal fit des progrès rapides, et après avoir donné l'exemple d'une patience édifiante, comme elle avait donné celui de toutes les vertus, la pieuse fondatrice, munie des sacrements de l'Eglise, mourut entre quatre et cinq heures du matin, le dimanche onze février de l'année 1816. Dès qu'elle fut morte, son visage devint si beau, un air de béatitude semblait si visiblement reflété de ses traits, que tout le monde répétait : « C'est une sainte ! » Son corps fut inhumé au milieu d'un grand concours de fidèles, dans le cimetière de la paroisse, et, chose étrange ! quoique sa tombe devînt alors précieuse à la confiance et à la vénération, aucune marque n'en ayant indiqué la place, cette place s'est trouvée incertaine au point que lors des fouilles nécessitées par la translation du cimetière hors de la ville, on ne put reconnaître où était enterrée Marie de la Croix, en sorte qu'aujourd'hui le lieu de sa sépulture est ignoré, et vraisemblablement ne sera jamais connu, en sorte qu'on ne pourra jamais faire la translation de son corps, ni posséder rien de ce précieux dépôt. En mourant la fondatrice laissait la communauté dans un état prospère, mais n'avait point atteint le but qu'elle s'était proposé ; cette communauté n'était point son institut. Au lieu d'aller droit au but dont je parle, on s'était borné à du provisoire, et c'était une grande faute. On pourrait croire qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire ; ce serait une erreur ; l'expérience a montré qu'une transformation ou une réforme est souvent plus difficile qu'une création première. Dans l'année qui suivit la mort de la Mère Marie de la Croix, la communauté s'assembla et tint conseil sur les mesures qu'elle avait à prendre.

Persuadés que ce nouvel établissement ne pourrait jamais être approuvé comme un institut spécial sous le titre de la Sainte-Trinité, les supérieurs ecclésiastiques du diocèse témoignèrent le désir de le voir

attaché à quelque ordre déjà reconnu dans l'Église. Ces conseils causèrent aux religieuses des peines et des contradictions. L'idée d'un institut de Trinitaires dominait toujours, et pour s'éclairer et réussir on avait recours à la prière. On peut dire que de 1817 à 1826, la communauté, toujours régulière, toujours édifiante au dehors, troublée par l'idée d'un avenir encore inconnu, ne jouissait point de la paix intérieure. Ses supérieurs demandaient toujours qu'on s'attachât à un ordre quelconque, promettant, en compensation, de donner des règlements spéciaux et des constitutions en l'honneur de la sainte Trinité. M. Charuel, curé de Saint-James, eut même l'étrange pensée de proposer de s'agréger aux Ursulines ! Quelque respectable et utile que soit l'ordre des Ursulines, il ne pouvait certainement convenir aux idées qui avaient dirigé la Mère Marie de la Croix et ses premières compagnes. L'idée de s'associer à la Visitation souriait davantage, je ne sais pourquoi, et l'on fit même quelques tentatives d'agrégation, heureusement restées infructueuses. Quelques religieuses avaient même goûté le projet d'union aux Ursulines.

Cela prouve que toutes les sœurs n'étaient pas restées fidèles aux vues de Marie de la Croix, et dans le chapitre, celles qui tenaient à son héritage et à ses pensées n'étaient pas toujours les plus nombreuses. Elles furent néanmoins constantes et fermes, et même une de celles qui avaient habité les premières la maison du Clos-Tardif et celle du Prieuré, n'y ayant point fait vœu de stabilité et ne voulant point se prêter à tout ce qui contrariait les premiers projets, résolut de partir et partit en effet ; mais elle n'avait pas encore quitté la ville de Saint-James, et elle céda aux instances qui demandaient son retour (M. Charuel était de ceux-là), et lui promettaient, sans doute, que ses pieux désirs seraient exaucés. Cette religieuse était Mme Sainte-Thérèse Renault, nièce des trois sœurs dont j'ai parlé ci-dessus, et l'une des premières acquisitions faites par la société naissante. Elle rentra donc au monastère, mais la détermination qu'elle avait prise dut faire impression. Il eût été facile de faire cesser ces luttes intestines. L'évêque du diocèse n'avait qu'à user de sa bonne volonté et de son pouvoir, en laissant aux religieuses la latitude dont elles avaient joui jusqu'alors. Mgr Dupont-Poursat eut enfin commisération de cette communauté, qui s'en remettait à ses ordres, mais ne cessait d'exprimer son vœu d'être une société de Trinitaires. Il lui demanda de faire une règle sous ce nom et dans cette vue. M. l'abbé Charuel et M. l'abbé Gobir, alors vicaire à Saint-James, et Dymis, curé à Saint-Symphorien, composèrent cette règle, de concert avec la communauté, qui la signa et l'envoya à Rome, en l'année 1820 ou 1821.

La communauté ne reçut de réponse qu'en 1826 ! ! Un bref favorable autorisait les religieuses de Saint-James à porter le nom de Trinitaires et à suivre la règle que leur don-

nerait l'évêque du diocèse. M. Dupont-Poursat chargea, en conséquence, M. Lesplut-Dupré, son vicaire général et frère du curé d'Avranches, de composer une règle et des constitutions en l'honneur de la sainte Trinité. La communauté reçut cette Règle le 1^{er} janvier 1829, et commença à l'observer aussitôt, mais par manière d'essai, et nous verrons bientôt que plusieurs points ayant paru devoir être modifiés ou changés, une nouvelle règle fut, plus tard, définitivement donnée, approuvée et imprimée. Il arriva alors, pour l'institut nouveau, une chose qui demande une mention spéciale. Formées aux habitudes monastiques par les Urbanistes, les religieuses récitèrent, même après la mort des Urbanistes, l'Office franciscain ; mais cet usage ne pouvait durer toujours, la société de Saint-James n'ayant rien de commun avec l'ordre de Saint-François. Il était donc naturel que les religieuses prissent ou l'Office romain ou celui de la sainte Vierge, comme on fait la plupart des nombreuses congrégations fondées depuis trois siècles, et qui n'ont point l'Office canonial. La Mère la Croix avait prédit qu'il y aurait pour sa congrégation un Bréviaire en l'honneur de la sainte Trinité, et qu'il serait composé par les évêques. Cette prédiction s'est réalisée du moins en partie, car les religieuses de Saint-James ont un Office, sinon composé par les évêques, du moins approuvé et donné par l'évêque de Coutances, et rédigé exprès pour elles en l'honneur de la sainte Trinité. Quoi qu'il en soit de cette révélation qui me semble néanmoins une des plus frappantes entre celles dont elle s'est crue honorée, on a eu tort, ce me semble, de prendre pour base de cette composition spéciale le rit parisien et encore plus de l'adapter spécialement au diocèse de Coutances, puisque la congrégation est destinée à s'étendre ailleurs, et a déjà une colonie dans un autre diocèse. Jusqu'alors on avait récité l'Office dans cette chambre destinée à cet usage, et dont j'ai déjà parlé. La Mère Marie de la Croix, qu'en avait avec toute justice mise au rang des religieuses de chœur, nonobstant son défaut d'instruction, ne pouvant réciter ces heures, les remplaçait par des prières spéciales, se tenant dans une pièce voisine, dite la *chambre d'oraison*, pendant que ses sœurs psalmodiaient en chœur. En 1828, la communauté put bâtir une église à son usage ; cette église fut, cette année, bénite par Mgr Dupont-Poursat, et dès lors les religieuses eurent un chapelain spécial et n'allèrent plus à l'église paroissiale. Ce dernier édifice, faisant cependant partie de leur maison, serait une acquisition avantageuse pour elle, dans le cas probable où la paroisse le vendrait pour en édifier un plus convenable. Le 7 août de cette année, Mgr Dupont-Poursat vint bénir cette chapelle, où il dit la première Messe. D'autres augmentations importantes ont été faites à la maison depuis la mort de la fondatrice. Le 24 mai 1830, la clôture, établie partiellement depuis une

dizaine d'années, fut établie complètement et strictement. L'habit, suivant les vues de la Mère Marie de la Croix, devait être blanc ou de la couleur des Carmélites. Il fallait mettre ce point dans les réformes qu'on faisait alors. Au lieu de cela, les supérieurs jugèrent à propos de laisser à l'habit des religieuses la couleur noire qu'on avait eu l'imprudence d'adopter d'abord, et qu'il sera bon d'abandonner dans la suite. Néanmoins la forme de la robe a été changée : elle est sans plis et en forme de sac, comme celle adoptée par la plupart des religieuses. Cette modification a eu lieu vers 1830. Environ douze ans après, l'habit a été complété par un grand manteau de couleur Carmélite, c'est-à-dire brun, un cordon blanc et une médaille triangulaire, appendue au cou, comme signe particulier de la congrégation des Trinitaires.

La communauté ayant sa chapelle particulière, eut aussi un chapelain. Le premier qui remplit cette fonction fut M. l'abbé Poirier, ancien vicaire à Saint-James, frère d'une des religieuses, la révérende Mère de Saint-Paul, et qui depuis s'agrégea aux missionnaires du diocèse de Coutances. Après lui vint M. l'abbé Sanson, de la ville d'Avranches, qui, de tous les ecclésiastiques, a été le plus intimement lié à la communauté et à son œuvre. Cette œuvre était en état de s'étendre; pendant un an, une des religieuses de Saint-James, la Mère Sainte-Marie, remplit les fonctions de maîtresse de classes à la communauté de Barenton, dans le même diocèse, et au bout de ce temps revint à Saint-James.

Les Trinitaires trouvaient leur communauté assez nombreuse pour être en état d'envoyer une colonie pour une nouvelle fondation qui se fit en effet d'une manière providentielle et tout à fait extraordinaire. Mme Ricard, supérieure de l'hospice que la congrégation des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve dirigeait à Saint-James, se sentit appelée à la vie cloîtrée, et demanda à entrer chez les Trinitaires, qui, louant son zèle, mais alarmées sur son peu de santé, n'osèrent la recevoir. La postulante continua cependant ses projets et ses instances; pour en empêcher les résultats, ses supérieures majeures la rappelèrent à la maison mère; à Paris, où rien ne put la faire renoncer à cette vocation nouvelle. Avec la permission de l'évêque de Coutances, Mme Ricard, à qui sa vie et sa profession tinrent lieu de noviciat, fit immédiatement ses vœux, et bientôt après fonda une maison de la congrégation qu'elle alla diriger elle-même à Plancoët au diocèse de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord. Ce premier essai, composé de sept religieuses, outre la fondatrice, sortit de la maison mère le 29 août 1843; M. l'abbé Sanson quitta aussi Saint-James et alla remplir les fonctions de chapelain à la nouvelle communauté, qui a prospéré. Un autre établissement, dû au zèle de M. l'abbé Gournel, se forma en 1845, à Ducey, où ce digne ecclé-

siastique était curé après avoir été vicaire à Saint-James. Dans ces deux établissements, comme à la maison mère, dont elles sont indépendantes, car dans la congrégation on n'a point établi de supérieure générale, les religieuses se vouent à l'instruction des jeunes personnes. La congrégation de Saint-James, comme beaucoup de sociétés nouvelles, ne se rattache à aucune des quatre grandes familles, entre lesquelles on subdivise ordinairement les instituts religieux. Elle a donc ses statuts à elle, et le volume qui les contient est intitulé : *Règles et Constitutions de la congrégation des religieuses de la Sainte-Trinité, établie à Saint-James-de-Beuvron, diocèse de Coutances, approuvées le 15 août 1840, par Mgr Jean-Louis Robiou, évêque de Coutances.* Il a été rédigé par M. l'abbé Sanson, prêtre d'Avranches, chapelain et directeur de la communauté, qui lui a de grandes obligations. Les Règles et les Constitutions dans ce code particulier ne sont distinguées en rien les unes des autres, et font un seul et même règlement sous ce double titre. En voici le résumé : les religieuses se lèvent à quatre heures, font trois quarts d'heure d'oraison, et immédiatement récitent Prime, Tierce et Sexte. Vers six heures et demie, elles assistent à la Messe de communauté, après laquelle elles récitent avec gravité et une majestueuse lenteur le cantique *Magnificat* et autres prières en actions de grâces de la fondation de la congrégation et de la vocation de chacun de ses membres. En Carême et aux jours de cérémonies extraordinaires, on adjoint la récitation de None à cet exercice. Au sortir de la chapelle, les religieuses se rendent toutes au réfectoire pour le déjeuner, qui dure un quart d'heure, et pendant lequel on fait une lecture. Ensuite elles se rendent à leurs obédiences. A onze heures, récitation de None (ou de Vêpres si c'est en Carême) et l'examen particulier. Ensuite les religieuses font l'amende honorable, pendant laquelle elles se tiennent inclinées pour honorer et imiter le portement de croix; cet exercice est le résultat d'une insinuation de la Mère Marie de la Croix, persuadée que Dieu le lui avait révélé. Le dîner suit immédiatement, il dure plus d'une demi-heure, pendant laquelle on fait une lecture. On ne se sert que de vaisselle de terre la plus commune; les fourchettes sont en fer, mais les cuillers sont de bois. On fait usage de la viande; la nourriture est saine et suffisante. Les converses et les tourrières mangent à la seconde table. La récréation commune, que les novices prennent séparément, se termine à une heure et un quart; alors a lieu la récitation de Vêpres et de Complies que suit un quart d'heure de lecture spirituelle. Après la classe et le travail du soir, à cinq heures, toute la communauté fait une demi-heure d'oraison, à la fin de laquelle les choristes récitent Matines et Laudes du lendemain. La communauté termine cet exercice par la récitation du chapelet, une amende honorable et la visite du Saint-Sacrement. Le souper et

la récréation prennent une heure et demie. La prière et l'examen closent les exercices de la journée. A neuf heures et un quart, les religieuses sont dans leurs cellules, et on donne le signal pour le repos. Hors le temps de la récréation, le silence est prescrit dans la maison; il l'est à toute heure dans les lieux réguliers. Toutes les sœurs occupent une cellule, tirée au sort chaque année, à l'époque indiquée par la supérieure. Toutes couchent sur un matelas, mais on peut donner un lit de plume aux malades. Sans en faire le vœu, les religieuses gardent la clôture, et, dans le travail des mains, ne font rien de ce qui pourrait servir à la vanité du monde. La supérieure n'est point perpétuelle; les obédiences et les charges principales se renouvellent tous les trois ans. Le temps de la probation est de deux ans et demi; la profession se fait en ces termes :

Au nom et pour la gloire de la sainte Trinité, sous la protection de la sainte Vierge, de nos saints patrons, moi, N... dite.. N..., voue et promets à Dieu, pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité, conformément à la Règle et aux Constitutions de la Congrégation, sous l'autorité de Mgr l'illustrissime et révérendissime N..., évêque de Coutances, et de révérende Mère N..., supérieure de cette communauté de la Très-Sainte-Trinité l'an de Notre-Seigneur.

On peut consulter sur cet institut, outre le volume des Constitutions indiqué ci-dessus, l'opuscule intitulé : *Esprit de l'institut des religieuses Trinitaires, établies à Saint-James-de-Beuvron, diocèse de Coutances*, in-18, et la *Vie de la révérende Mère Marie de la Croix, fondatrice de la congrégation de la Sainte-Trinité, contenant l'histoire de cet institut avec des notices sur les premières religieuses*, etc., vol. in-12, par M. L. Badiche, prêtre du clergé de Paris, etc., etc.

B-D-E.

TRINITÉ (RELIGIEUSES DE LA SAINTE),
maison mère à Valence (Drôme).

La haute réputation que les deux illustres fondateurs de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité s'étaient acquise par leur zèle et par leurs vertus avait suscité de nombreux disciples dans tous les rangs des fidèles. On vit même bientôt des femmes de la plus haute naissance solliciter l'honneur de partager leurs travaux. Instruit de leur dessein, saint Jean de Matha ne voulut pas les assujettir aux pénibles exercices qu'il avait prescrits à ces religieux, mais il en forma diverses associations qui se dévouèrent comme eux au rachat des captifs, en contribuant au succès de cette bonne œuvre par leurs prières et par leurs libéralités. Il donna ensuite à ces pieuses coopératrices une règle spéciale et un habit qui différait peu de son ordre. Cette double faveur encouragea leur zèle, leur attira des compagnes, multiplia leurs établissements, et bientôt elles devinrent si nombreuses et correspondirent

si bien à la grâce de leur vocation, qu'elles méritèrent d'être associées canoniquement à l'ordre de la Sainte-Trinité par une bulle du Souverain Pontife.

En 1660, une communauté de ces pieuses familles fut fondée, à Lyon, par M. Morange, vicaire général, qui leur confia l'éducation de quelques jeunes personnes et le soin des malades dans plusieurs hôpitaux. Cet établissement fut béni du Ciel, et se trouva bientôt si prospère qu'il put fonder à son tour diverses maisons, au nombre desquelles celle de Valence occupa le premier rang. (Buxio, *livre de l'Adoration perpétuelle*; Préface de la Règle donnée aux Trinitaires par Mgr Miton, évêque de Valence; *Vies des premières Mères Trinitaires*.)

Sur la fin de l'année 1685, la vénérable Mère Jeanne Adréan du Saint-Esprit, nommée par M. Morange, supérieur des Trinitaires de Lyon, fut obligée de venir à Saint-Peray, où l'une de ses sœurs gravement malade réclamait sa présence. Elle fut suivie des sœurs Pradier et de Grandmaison. En passant à Valence, elles eurent toutes trois l'occasion de voir Mgr Dumée de Cosnac évêque de cette ville, et de s'entretenir avec lui de l'objet de leur institut; le prélat charmé de leur piété, de leur zèle et surtout de l'offre qu'elles lui firent de venir, si on le désirait desservir les hôpitaux de Valence, manda les administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour leur faire part d'une proposition si avantageuse : ceux-ci édifiés à leur tour de l'empressement des Trinitaires, souscrivirent volontiers au projet de leur établissement dans la ville et il fut convenu que le soin de l'Hôtel-Dieu leur serait entièrement confié. M. Morange, informé de ce dessein l'approuva aussitôt, et adjoignit aux trois sœurs restées à Valence la sœur de Richemont, qu'il détacha de sa communauté

Ce fut le 24 décembre 1685, que la Mère Adréan du Saint-Esprit entra dans l'Hôtel-Dieu de cette ville avec ses trois compagnes; elle doit donc être regardée comme la première supérieure des Trinitaires de Valence. Elle se fit bientôt remarquer par un zèle à toute épreuve, par une sollicitude, par un dévouement qui lui gagnèrent tous les cœurs; mais ce qui lui attira surtout l'admiration de la ville entière, ce fut son éminente piété; les malades l'appelèrent communément *la sainte*, et tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître avouaient que ce titre lui était dû à tous égards. Malheureusement une mort imprévue l'enleva, le 28 janvier 1681, à peine âgée de 38 ans; la consternation fut générale dans la ville; une foule nombreuse envahit l'Hôtel-Dieu pour voir *la sainte* pour la dernière fois; et témoigna tant d'empressement qu'on fut obligé de fermer les portes pour éviter les désordres qui auraient pu en résulter.

La Mère Adréan fut inhumée dans l'église de la maison avec son habit de Trinitaire. La direction de l'Hôtel-Dieu fut alors confiée à sœur Diane Randon, qui ne vécut que

jusqu'en 1690, et fut remplacée par Marie-Marthe de la Force, sœur du R. P. Grégoire de la Force, général et ministre de tout l'ordre de la Sainte-Trinité.

Marie-Marthe dirigeait depuis neuf ans la maison de Roanne en Forez lorsqu'elle fut donnée pour supérieure aux Trinitaires de Valence. Ce fut de son temps qu'on établit dans l'église de l'Hôtel-Dieu de cette ville l'ordre de la Rédemption des captifs. Le P. Grégoire de la Force étant venu à Valence en 1695, les sœurs lui adressèrent à ce sujet une requête qu'il accueillit avec empressement; n'ayant pu prolonger son séjour assez longtemps dans la ville pour ériger la confrérie par lui-même, il commit ce soin à M. Mazoïre, directeur des Trinitaires et vicaire général de Mgr Bochart de Champigny, évêque de Valence. La confrérie fut solennellement érigée le 28 janvier 1696. Le même jour un tronc fut placé dans l'église de l'Hôtel-Dieu pour recueillir les aumônes destinées au rachat des captifs; ces aumônes furent toujours, depuis lors, envoyées aux frères de l'ordre de la Sainte-Trinité, mais le 16 juin 1845, un rescrit du pape Grégoire XVI, permit aux religieuses Trinitaires de Valence de les consacrer aux bonnes œuvres que leur congrégation est chargée de faire en Afrique, où elle possède plusieurs établissements.

Pleinement satisfait du zèle et des services les sœurs Trinitaires, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu résolurent de les attacher à cet hospice d'une manière plus étroite et passèrent avec la supérieure un contrat qui fut approuvé par Mgr de Champigny, le 25 juin 1693 et confirmé par Mgr de Catellon le 20 novembre 1706. Cet acte dont l'expédition en forme se conserve dans les archives de la communauté portait : 1° que les religieuses Trinitaires seraient nourries aux frais de l'hôpital de même que leurs servantes, et qu'il serait payé annuellement à chacune trente livres pour son entretien à la charge pourtant de remettre au trésorier ce qu'elles auraient de reste; 2° qu'il leur serait permis de continuer leurs exercices en l'honneur de la sainte Trinité, de tenir des écoles de filles, des pensionnaires et de recevoir des novices pourvu qu'elles ne fussent point à charge à l'hôpital; 3° que dans l'espace de trois ans, elles prendraient à forfait la dépense de l'Hôtel-Dieu, moyennant six sous par jour pour chaque malade, soixante livres pour l'apothicaire et autant pour la lingerie.

Le 31 juillet les Trinitaires acceptèrent aux mêmes conditions la direction de l'hospice de Montelimart. La première supérieure de ce nouvel établissement fut la Mère Madeleine Guillard de la Vierge Marie, qui mourut le 22 août 1719, âgée de cinquante-deux ans.

Tant que vécut M. Morange, vicaire général de Lyon et supérieur des Trinitaires de cette ville, il dirigea la communauté de Valence où il envoyait des religieuses suivant les besoins de l'Hôtel-Dieu et d'où il appelait les novices qui allaient faire profession

entre ses mains; mais après sa mort, arrivée en 1703, la communauté se rendit indépendante de la maison mère, forma dès lors ses novices et se soumit entièrement à la direction de l'évêque de Valence. Mgr Ch. Moton sollicita en leur faveur des lettres de la cour, qui les attachèrent de nouveau à perpétuité au service de l'Hôtel-Dieu, et approuvèrent, confirmèrent et autorisèrent la congrégation, en lui permettant de posséder en toutes propriétés les biens meubles et immeubles qu'elle pourrait acquérir, ou qui lui seraient donnés jusqu'à la somme de 2,500 livres de revenu annuel. Ces lettres patentes de Louis XIV sont du mois de mai 1712; elles furent enregistrées au parlement du 27 janvier 1728. Ce fut vers cette époque que l'habit des Trinitaires changea de forme et de couleur. Elles gardèrent le scapulaire blanc orné de la croix rouge et bleue, mais elles prirent un vêtement noir plus commode pour le service des malades. Elles substituèrent aussi en 1738 le petit Office de la très-sainte Vierge au grand Office romain qu'elles avaient récité jusqu'alors; ce changement fut nécessité par leurs nombreuses occupations. La même année, la maison de Montelimart qui, depuis son établissement, avait été pourvue par celle de Valence, fut autorisée à recevoir des novices, à leur donner l'habit et à les admettre à la profession religieuse; elle jouit de cette faculté jusqu'en 1850, époque où tous les établissements des Trinitaires furent réunis en une seule congrégation, sous la direction d'une supérieure générale résidant dans la maison mère de Valence.

Ces saintes filles avaient eu beaucoup à souffrir pendant la Révolution. Lorsque les troubles éclatèrent, elles avaient pour supérieure la Mère Blanche Agnès Dubost religieuse d'un grand caractère et d'une éminente vertu. Grâce à sa fermeté et à l'empire qu'elle exerçait autour d'elle, sa communauté résista à tous les assauts que lui suscitèrent les ennemis de la religion si nombreux et si puissants à cette époque. Elle continua le service de l'Hôtel-Dieu quoiqu'elle persécutée de toute manière. Elle offrit un asile à plusieurs religieuses de différents ordres expulsées de leurs convents, et même à quelques prêtres dont l'administration ne soupçonna jamais la présence dans un lieu qu'elle fréquentait assidûment. Tant que dura le règne de la Terreur, les Trinitaires par leur pieuse industrie joignirent le précieux avantage d'entendre tous les jours la sainte Messe, de recevoir les sacrements et de les faire administrer pendant la nuit à la plupart de leurs malades.

Il serait trop long de raconter les souffrances qu'elles eurent à endurer à cette époque. On voulut les obliger au serment; on leur enjoignit de quitter l'habit religieux; on tenta même de les chasser de l'hôpital; on mit tout en œuvre pour les effrayer et pour les pervertir; mais tout fut inutile : visites inattendues, menaces, sollicitations, rien

n'ébranla leur fermeté, rien ne put les éloigner de leurs malades.

Lorsque l'infortuné Pie VI fut amené à Valence, elles eurent le bonheur de lui être présentées et de recevoir sa bénédiction. L'archevêque de Corinthe Mgr Spina, qui était à la suite du Pape, leur témoigna beaucoup de bienveillance, les visita souvent et donna à la supérieure une assiette en porcelaine dont le Souverain Pontife se servait tous les jours parce qu'elle lui avait été offerte par une princesse dont il estimait singulièrement la vertu.

Tous les habitants de Valence avaient applaudi au zèle et à la conduite des religieuses de la Sainte-Trinité durant le temps orageux de la Révolution et les impies même en avaient été édifiés. M. Descorches, préfet de la Drôme, loua leur courage, il en félicita la supérieure et lui offrit une croix d'argent telle que les Trinitaires la portent aujourd'hui sur leur poitrine, la priant de l'ajouter au costume de la congrégation, ce qui fut approuvé par l'évêque et accepté par les sœurs, comme un monument de leur fidélité durant les épreuves qu'elles venaient de subir. Il était juste en effet de rendre témoignage à la sagesse et à l'habileté des religieuses chargées de la direction de l'Hôtel-Dieu, autant qu'à leurs vertus et à la sainteté de leur vie. Les commissions administratives préposées de nos jours au gouvernement des hôpitaux ne veillent pas avec autant de sollicitude aux intérêts de ces établissements. Rien ne saurait remplacer l'esprit de Dieu, l'esprit de foi, le dévouement des vierges consacrées à Dieu. Dieu sait ce qu'eut été le sort de celui de Valence, si les religieuses Trinitaires en eussent été chassées pendant la Révolution. Lorsqu'en 1802 les administrateurs de la ville voulurent connaître l'état de la maison, ils furent étrangement surpris de l'heureuse situation de ses affaires. Outre un mobilier considérable acheté par les sœurs, on trouva dans l'Hôtel-Dieu 17,912 fr. des états des malades militaires, et 7,892 fr. des malades civils, comptes dûment arrêtés par l'autorité compétente; les sœurs devaient pour denrées qui étaient encore à la maison 4,101 fr., et des emprunts qu'elles avaient contractés pour soutenir le service, 6,250 fr., il en résultait un actif de 25,804 fr.

Comme elles consacraient toujours aux besoins de l'Hôtel-Dieu leurs dots et leurs revenus, elles avaient au commencement de la Révolution, 40,000 fr. en contrats de rente sur le clergé de France, sur les villes de Valence et de Lyon, ainsi que sur diverses maisons religieuses. Cette somme n'a jamais été liquidée. Quoique livrées à leurs propres ressources, elles ont soigné les malades militaires pendant toute la Révolution, bien qu'à l'époque où les assignats tombèrent en discrédit, elles eussent éprouvé une perte de 70,000 fr.

On voit par là que la congrégation des Trinitaires était alors la Providence des pauvres et des malades en faveur de qui elles disposaient de nombreuses ressources. Cette

prospérité n'a rien de surprenant, quand on sait que la plupart des religieuses de cette congrégation appartenaient aux familles nobles et riches de la Provence, et que, consacrant tous leurs revenus à l'œuvre de l'Hôtel-Dieu, elles ne dépensaient pour elles-mêmes que le strict nécessaire. Il n'y a que la vraie religion qui inspire un pareil désintéressement, un si parfait dévouement; aussi les Trinitaires eurent-elles la joie de voir leur congrégation s'affermir de plus en plus et multiplier les établissements dans le diocèse de Valence et dans les pays voisins. La ville de Crest leur confia le soin de son hospice en 1810. Cet exemple fut suivi peu de temps après par les villes d'Annonay, de Sisteron, de Briançon, du bourg Saint-Andéol, de Mende et de Voiron. La maison de Valence fut de nouveau légalement autorisée par un décret impérial, qui confirmait aussi la fondation des autres établissements. Ceux-ci s'élevaient déjà au nombre de vingt-huit, et tous se trouvaient dans un état prospère.

Mais tandis que la congrégation se développait au loin, elle eut à subir une épreuve d'autant plus sensible qu'elle n'avait été nullement méritée. Il y avait dans la ville deux hôpitaux, l'un connu sous le nom d'Hôpital-Général et l'autre sous celui de l'Hôtel-Dieu : le premier, d'abord servi par des personnes à gages, fut ensuite confié aux religieuses du Très-Saint-Sacrement. Le 17 septembre 1802, la commission administrative de ces deux maisons fit un règlement homologué par le préfet de la Drôme, en vertu duquel l'Hôpital-Général était consacré aux vieillards, aux aveugles, aux filles et aux femmes malades et aux enfants abandonnés, tandis que l'Hôtel-Dieu était exclusivement réservé aux malades civils et militaires; cet arrêté était manifestement en opposition avec le contrat passé entre la ville et les sœurs Trinitaires, mais il n'en fut pas moins exécuté. L'administration alla bientôt plus loin : elle résolut d'unir l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général sous prétexte d'économie. En 1813, elle demanda l'avis du préfet, qui autorisa cette union, malgré les plaintes et les protestations des Trinitaires, qui consentirent enfin, pour le bien de la paix, à cesser entièrement le service des malades à des conditions incapables de les dédommager d'un pareil sacrifice. On leur laissa la jouissance des bâtiments de l'Hôtel-Dieu pour y fixer leur noviciat et y établir une école gratuite, en faveur de laquelle on leur alloua la somme de 1,200 fr. Cette école leur fut enlevée en 1835. Ce fut alors qu'elles fondèrent un pensionnat de demoiselles, avec l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. Elles ont obtenu plus tard la création d'une salle d'asile dans leur établissement. L'ordonnance royale qui l'autorise est du 17 septembre 1837. Depuis cette époque, la congrégation de la Trinité, devenue de jour en jour plus florissante, s'est placée au premier rang parmi celles du diocèse de Valence : elles possèdent de

nombreuses maisons dans les diocèses de Digne, de Mende, de Viviers, de Grenoble, du Puy, de Fréjus, d'Alger, etc. : ce sont des hospices, des salles d'asile, des pensionnats, des écoles gratuites. Tous ces établissements sont confiés à des religieuses qui se distin-

guent autant par leurs vertus que par leurs talents, et surtout par le zèle dont elles sont animées pour la gloire de Dieu et pour la sanctification de la jeunesse par une éducation vraiment chrétienne. (1)

U

UNION CHRÉTIENNE (RELIGIEUSES DE L'), à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Les premiers siècles de l'Eglise produisirent des dames illustres en vertu et en piété, qui remplies de l'esprit de Dieu, se dévouèrent aux œuvres de la charité pour l'instruction des personnes de leur sexe et pour les soulager dans tous leurs besoins. Dieu suscita des Marcelles à Rome, des Olympiades à Constantinople, des Mélanies et des Paules à Jérusalem, et d'autres dans tous les pays, qui, sans entrer dans les engagements d'une vie entièrement retirée, ne laissèrent pas de pratiquer les vertus les plus héroïques, et qui, sous l'ordre et la conduite des évêques et des prêtres, s'employèrent au salut des âmes et au service du prochain. Il en fut ainsi dans tous les siècles; quoique la charité fût refroidie et que l'iniquité eût fait de trop funestes progrès, ces grands exemples inspirèrent à d'autres le même courage, le même héroïsme. La Providence les suscita surtout dans de grandes calamités morales et lorsque les besoins de l'Eglise se faisaient le plus sentir. Le xvii^e siècle, qui fut témoin de grands scandales, nous offre les prodiges de charité, de zèle et de dévouement dans l'un et dans l'autre sexe, qui s'opposèrent au torrent dévastateur, qui semblait menacer même l'existence de l'Eglise.

Parmi les personnes du sexe, Mme Marie Sumague, veuve de M. Polaillon, chevalier, conseiller du roi, tient un des premiers rangs. L'esprit de Dieu qui l'animait lui donna une charité sans bornes pour le soulagement des personnes de son sexe, un zèle si ardent pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, que, non contente d'avoir fondé la communauté de la Providence au faubourg Saint-Marcel, à Paris, pour être l'asile de celles dont l'innocence était en péril, voulut encore établir une société de filles et de veuves, qui, surmontant la faiblesse et la timidité de leur sexe, se vouassent au service de Dieu et du prochain, y consacraient leurs biens, leur santé et leur vie, et suivissent Jésus-Christ, leur divin modèle, selon les maximes du saint Evangile, renoncassent à tout, se séparassent de bon cœur de leurs parents, de leurs amis, de leur patrie même pour aller dans les pays les plus éloignés, chez les nations les plus barbares, travailler au salut des âmes, conservant toujours entre elles cette union si sainte, dont la charité

est le lien, suivant partout les mêmes règles et les mêmes constitutions.

Mme Polaillon, deux excellentes filles de Lyon, qui, comme elle, étaient animées d'un zèle ardent pour le salut des âmes, favorisées de dons extraordinaires, furent le noyau de cet institut; peu de temps après, cinq autres se joignirent à elles pour la même fin. Saint Vincent de Paul fit la première cérémonie de cette association, selon le pouvoir qu'il en reçut de Mgr de Gondy, archevêque de Paris, et ses premières sœurs furent pénétrées de tant de ferveur et de recueillement, que ce digne prêtre, M. Olier et plusieurs autres personnes d'une éminente vertu assurèrent depuis qu'ils n'avaient jamais ressenti dans aucune autre cérémonie, ni trouvé plus de sujets d'édification.

Deux ans après, le 17 octobre 1652, ces saintes filles renouvelèrent leur association pendant une retraite, où elles se confirmèrent dans les résolutions qu'elles avaient prises, d'imiter, autant qu'il leur serait possible, la vie et les actions de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'elles avaient choisi pour modèle dans ce nouveau genre de vie, et comme les sentiments que Dieu leur inspira furent unanimes, ce qui les leur fit regarder comme une marque de leur vocation, elles en firent la première règle d'union qu'elles mirent à la tête de leurs constitutions comme un monument éternel des grâces qu'elles reçurent alors de la bonté de Dieu.

Mgr l'archevêque de Paris confirma tout ce qui s'était fait et se déclara le protecteur spécial de la communauté. Mme Polaillon mourut de la mort des justes, en 1657, laissant ses chères Filles sous la conduite de M. le Vachet, qui, dès le commencement de leur association, en avait pris un soin particulier et qui ne cessa toute sa vie de leur donner des preuves d'un zèle et d'une charité infatigables.

Mme Polaillon était décédée sans avoir pu procurer à ses chères filles un établissement convenable, mais Dieu lui donna avant sa mort, comme une certitude infaillible que la Providence divine répandrait ses plus abondantes bénédictions sur cet institut; ce fut dans un songe extraordinaire dont toutes les circonstances s'accomplirent à la lettre d'une manière merveilleuse, ce qui prouva qu'elle était éclairée de la lumière des saints, plus pénétrante dans l'avenir que toute la prévoyance des

(1) Voy. à la fin du vol., n^o 251, 255.

sages et que toute la politique des sages et que toute la politique des savants.

Peu de temps après sa mort, une des premières filles qui s'était consacrée à Dieu avec Mme Polailon, Mlle de Croze, put disposer d'une succession dont elle se servit avec Mlle de Martaigneville, sa cousine, pour former le séminaire de l'institut, et on put former des sujets capables de communiquer le même esprit dans toutes les communautés où elles seraient appelées, afin d'y maintenir l'union. Mlle de Croze qui en fut la véritable fondatrice, en fut aussi la plus ferme colonne pendant plus de cinquante ans. Jusqu'alors les sœurs demeuraient dans la communauté de la Providence, qui fut comme la première source, d'où l'institut tira son origine en la personne de Mme Polailon, qui y faisait sa résidence ordinaire. Des sept premières filles qui s'étaient jointes à elle, cinq demeurèrent dans la maison de la Providence, et deux d'entre elles, sous la conduite de M. le Vachet, se mirent à la tête de l'institut de l'Union, au bourg de Charonne, près Paris.

La vie de la vénérable Mère Anne de Croze est un assemblage de vertus, un modèle de perfection où chaque Chrétien peut aspirer; sans s'écarter du genre de vie où chacun se trouve placé par la divine Providence, on peut arriver avec le secours de la grâce à la pratique des plus héroïques vertus, elle prouve qu'on n'a qu'à se jeter, comme dit saint Augustin, dans le sein amoureux de Dieu: il ne se retire jamais pour nous laisser tomber.

La vénérable Mère de Croze avait été pourvue dans sa naissance et par les biens de la fortune de tout ce qui pouvait la faire distinguer dans le monde; mais elle n'eut jamais d'autre désir que de plaire à Dieu et de se consacrer dès ses premières années à son service. Elle était née avec un esprit supérieur, elle le cultiva par l'étude des belles-lettres et par la science de la philosophie qu'elle s'était rendue familière. Elle était douée d'un jugement solide; elle avait le cœur grand et généreux, une mémoire admirable qu'elle conserva jusqu'à son extrême vieillesse. Tout cela était soutenu par un excellent naturel joint à une modestie et à une douceur d'ange. Pénétrée des vérités éternelles qu'elle avait gravées dans son cœur, elle fut toujours si fidèle à la grâce, que tout ce qui paraissait difficile et comme impossible aux autres pouvait passer en elle pour une sainte habitude, en sorte qu'elle justifia parfaitement ce que dit Notre Seigneur dans l'Évangile: que son joug est doux et son fardeau léger (*Matth. xi, 30*); et qu'elle courut, comme dit le Sage, dans la voie du Seigneur, sans être arrêtée par aucun obstacle. (*Sap. xix, 6 et 7.*) Sa ferveur se fortifia avec l'âge, l'amour de Dieu fut toujours maître de son cœur; il fut l'unique motif qui lui firent entreprendre de grandes choses pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Mlle de Croze naquit à Anet, département de l'Eure, le 30 avril 1625, de parents illustres par leur ancienne noblesse, mais plus encore par leurs vertus. Louis XIII qui avait une affection singulière pour M. de Croze, le retenait près de lui. On lui donna le nom d'Anne, qui signifie grâce, heureux présage de celle dont cette âme choisie devait être remplie. La pratique des vertus prévint en elle l'usage de la raison: elle n'avait que quatorze mois lorsque sa nourrice, qui ne croyait pas qu'à un âge si tendre on pût être susceptible de pudeur, l'ayant laissée un jour dans la cour, sans robe, elle alla se cacher dans des orties, aimant mieux souffrir leurs piquûres, que d'être vue dans un état indécent. Elle perdit son père à l'âge de deux ans. Elle n'avait que trois ans qu'elle apprit par cœur au fils de la nourrice qui en avait cinq, toutes les prières qu'elle avait apprises, et elle ne lui permettait pas de jouer lorsqu'il avait négligé de retenir les leçons qu'elle lui donnait.

Sa pieuse mère cultiva de si heureux commencements; elle l'entretint des vérités de la religion, de la grandeur de Dieu, de la sainteté de nos mystères, et particulièrement de la passion de Notre-Seigneur: ce récit la faisait fondre en larmes. Dès l'âge de quatre ans, elle conçut une haute estime et un amour ardent pour les sacrés mystères et les cérémonies de la religion. Alors se firent sentir ses premiers désirs de se consacrer à Dieu: elle lui demanda constamment cette faveur dans ses innocentes prières; elle se plaisait à les imiter dans leurs actions et dans leurs habits dès qu'elle put les connaître.

En 1633, Mme de Croze et sa fille quitterent Anet pour aller à Charonne, auprès de Mme de Richeaume, sa sœur, qui s'était retirée de la cour. Ce fut sa maison qui fut la première de l'Union chrétienne. Ce fut en ce lieu qu'Anne, conduite par l'esprit de Dieu qui dirigeait toutes ses actions, fit ses délices de la solitude et ne s'occupait que des vérités éternelles qu'elle goûtait avec une douceur merveilleuse. Quoiqu'elle n'eût eu pour directeur dans la science de la religion que ce même esprit de Dieu qui éclairait son âme par des lumières supérieures à la raison, la divine loi et les grandes vérités de la religion furent si fortement gravées dans son cœur qu'elle donnait aux domestiques de sa tante d'admirables leçons avec tant de zèle, de douceur et de force que, charmés de la grâce de ses entretiens, ils n'eurent pas honte d'apprendre de cet enfant des vérités qu'ils avaient ignorées jusqu'alors, et à régler leurs mœurs sur les principes de la foi. Elle apprit par cœur l'Écriture sainte et tous les soirs elle en entretenait sa mère et sa tante, qui étaient dans le ravissement en voyant cette enfant qui croissait chaque jour en vertu et en sagesse.

Mlle de Choiseul qui était auprès de Mme de Richeaume, charmée des excellentes dispositions de cette jeune enfant, lui fit connaître les saints exercices de la piété,

de pénitence, de mortification, qu'elle pratiquait en particulier, lui apprit la méthode de faire l'oraison mentale.

Mlle de Croze ne connut le mal que pour l'éviter et pour s'en garantir. Son cœur parfaitement soumis à l'empire de la raison et de la grâce ne formait de désirs que pour le ciel, n'avait d'aversion que pour le péché. Les parures ni les amusements n'avaient d'attrait pour elle; elle s'abstenait même des choses nécessaires, dissimulant ses petits besoins et faisant dès lors l'essai de cette pauvreté évangélique qu'elle pratiqua ensuite avec tant de perfection. Elle fit sa première communion à neuf ans et demi. Les Pères de la mission jugèrent qu'on ne pourrait trop tôt l'accorder à ses désirs et à la grâce dont elle était prévenue. Dès cet instant, tout ce qui ne la portait point à Dieu n'avait pour elle aucun attrait, elle goûta dans la participation aux saints mystères tant de douceur et de consolation que ce fut là la source de l'admirable sérénité de son âme et de cette vigueur intérieure qui la soutint dans tout ce qu'elle entreprit pour la gloire de Dieu.

Pendant un séjour qu'elle fit à Paris avec sa famille, elle put s'adresser à un Père de la Doctrine chrétienne qui l'aida puissamment à marcher dans la voie de la perfection. Elle avait onze ans quand elle retourna à Charonne, où elle s'appliqua à mener une sainte vie, mais toute cachée en Jésus-Christ, une vie toute d'obéissance et de soumission, qui était soutenue par de saintes lectures et par le fréquent usage de l'oraison, qui lui était presque continuelle. C'est sur ce fondement solide qu'elle établit l'édifice de la vie spirituelle. Mais Dieu voulut aussi l'affermir par les épreuves qui sont le caractère des grands saints. Elle n'avait que douze ans quand Dieu la priva tout à coup de la ferveur sensible de la dévotion. Ce fut un temps de privation et de combat contre le monde, contre le démon et contre elle-même. Ces terribles tentations durèrent cinq années, sans qu'elle eût la consolation d'un secours qu'un directeur habile et expérimenté aurait pu lui donner. Cet état de désolation qu'elle supporta avec beaucoup de douceur et de patience, sans négliger ses saints exercices, est raconté dans un cahier écrit de sa main; cette épreuve finit à sa dix-septième année. Dieu content de sa fidélité, lui rendit dans un instant ses premières grâces et ses consolations. Pour la récompenser de sa fidélité, Dieu lui rendit pour toujours sa ferveur; il mit son âme en possession d'une paix si constante et d'une suavité si délicieuse qu'elle pensait qu'il n'y avait que les bienheureux qui jouissaient d'une félicité plus grande que la sienne.

Dieu n'accorde d'ordinaire cet heureux état, même aux âmes les plus justes, que pour peu de temps et comme un avant-goût des récompenses qu'il prépare à leurs victoires, mais Dieu, qui est le maître de ses

don, n'en usa pas avec cette réserve envers sa fidèle servante.

Mme de Richeaume étant l'amie particulière de M. de l'Eclache, qui passait pour un des meilleurs professeurs de philosophie, voulut que sa nièce, de l'esprit de laquelle elle connaissait l'étendue, reçût ses leçons. Mlle de Croze fit en si peu de temps tant des progrès dans cette science qu'elle apprit tout ce grand cours de philosophie que l'auteur donna depuis au public en 8 vol. in-4°. De toutes les parties de la philosophie, elle préféra la métaphysique qui traite de l'existence de Dieu, de ses attributs, de sa grandeur, de ses perfections infinies; elle s'appliqua surtout à l'étude de la morale. Le Ciel, toujours favorable aux ferventes prières de Mlle de Croze, répandait sur elle la céleste rosée de toutes les vertus, qui entretenaient la beauté de son âme, par le fréquent usage qu'elle faisait des sacrements.

Dans une visite que Mme Polailon fit à Mme de Richeaume son amie, elle eut occasion de connaître Mlle de Croze, et elle découvrit le trésor caché de ses hautes vertus. Elles lièrent dès lors ensemble cette étroite amitié que la mort ne put rompre, et qui rendit Mlle de Croze la digne imitatrice des vertus de Mme Polailon; elles ignoraient encore l'une et l'autre les desseins de Dieu sur elles.

Le directeur de Mlle de Croze étant entré chez les Camaldules, la recommanda au P. le Vachet, auquel il l'adressa. C'était un prêtre d'un zèle apostolique, d'une austérité extraordinaire et très-instruit dans les voies de Dieu. Ce fut celui que Dieu destinait à Mlle de Croze, comme l'ami, dont parlent les Livres saints, qu'il fait trouver à ceux qui le craignent et qui est à leur égard un remède de vie et d'immortalité. Mlle de Croze se mit sous sa conduite et ne se gouverna plus que par ses avis. Les conseils de ce pieux directeur furent pour elle une loi inviolable qu'elle suivit avec une parfaite soumission d'esprit et de cœur, le regardant comme celui qui était à son égard l'interprète des saintes volontés de Dieu.

Ce pieux directeur, ayant connu bien à fond les dispositions de son âme, lui donna par écrit des avis où on voit les preuves de la haute idée qu'il avait des vertus de sa pénitente, qui avait alors vingt ans, et de la perfection où il voulait la conduire. C'est sur ses avis que Mlle de Croze régla toutes les actions de sa vie. Voici le préambule :

Vous avez raison de désirer la perfection, d'en chercher les moyens, puisque cet état est l'exclusion du péché, la paix avec Jésus-Christ, la communication de l'âme avec Dieu, la participation de son esprit et de ses divines qualités, le gage de la gloire future et le grand dessein du Père éternel dans son incarnation, par laquelle, en nous faisant enfants de Dieu, il veut qu'à son imitation nous soyons parfaits et saints comme lui. C'est aussi la seule chose, avec la grâce, qui fait les saints et que les saints ont désirée.

Il lui recommanda d'abord d'aimer son état, de contenter toutes les personnes avec qui elle devait avoir des relations, d'imiter Notre-Seigneur parce que le Verbe incarné est venu renouveler la face de la terre par son esprit divin, la fréquentation des sacrements, la méditation de sa vie, de ses souffrances et de la mort qu'il a endurée pour notre salut et pour être notre modèle de perfection, l'humilité dans l'esprit, dans le langage, dans les actes, l'amour des croix et des persécutions, la charité envers Dieu et le prochain : il lui proposa ces maximes : *Deus meus et omnia*. Qu'est-ce, Seigneur, que j'aime sur la terre et même dans le ciel si ce n'est vous ?

M. le Vachet, qui suivait l'attrait de la grâce dans la conduite de Mlle de Croze, la fit avancer à grands pas dans la perfection ; elle y répondit toujours avec une parfaite fidélité. Ses communions furent plus fréquentes ; ses oraisons plus continuelles ; ses liaisons avec Mme Polaillon et ses premières filles plus étroites. Déjà elle regardait cette dame comme sa supérieure et ses excellentes compagnes comme des modèles de vertu qu'elle voulait imiter.

Mme Polaillon, connaissant la rare prudence de Mlle de Croze, ne fit point difficulté de lui communiquer ses grands desseins et de l'associer au nombre de celles qui firent cette fameuse retraite de l'année 1652, où fut dressée la règle d'union, qui a servi de fondement à l'institut de l'Union chrétienne et qui est à la tête des constitutions.

La guerre qui régnait alors obligea Mme de Richeaume, Mme de Croze et sa fille à rentrer à Paris pour être plus en sûreté. Mme et Mlle de Croze y tombèrent malades ; la maman succomba. Mlle fut réduite à toute extrémité ; elle n'avait conservé de ses sens que l'ouïe, ce qui lui permit d'entendre l'appareil lugubre qui eut lieu pour les obsèques de sa mère. Elle dut rappeler une des maximes de M. le Vachet, que les grandes croix font les grands saints, car c'est une preuve que Dieu veut nous détacher de terre pour nous attacher entièrement à lui. Mlle de Croze guérit de cette maladie. Après les troubles, elle retourna avec sa tante à Charonne. Mme de Richeaume n'ignorait pas le grand désir de sa nièce d'embrasser la vie religieuse, mais ne pouvant se séparer d'elle, pour donner un aliment à sa grande ferveur, elle lui permit de s'appliquer aux œuvres de charité, de visiter les malades et de secourir ceux qui étaient dans le besoin, selon qu'elle le jugerait à propos. Elle reçut cette permission avec une joie sans pareille. Pour pouvoir juger de l'ardeur qu'elle mit à se livrer aux œuvres les plus viles et les plus abjectes de la charité, nous devons citer l'avis que le P. le Vachet lui avait donné sur cette matière : « Dieu vous mesurera les dons de ses grâces comme vous mesurerez votre prochain ; donnez et on vous donnera la même mesure. Il ne faut pas s'étonner si on voit des âmes avec des grâces abondantes et de sublimes vertus,

c'est qu'elles ne se lassent point de donner à leur prochain, leurs biens, leur temps, leur santé et jusqu'à leur propre vie, et Dieu leur donne ce qu'il a de plus précieux et de plus cher, sans mesure, comme elles n'en ont point pour lui. »

M. le curé de Charonne, profitant de l'occasion, la nomma supérieure de la charité de la paroisse. Ses soins pour secourir les pauvres en santé comme en maladie furent également ingénieux et efficaces. Il semblait qu'une bénédiction toute céleste se répandait sur cette paroisse, et chacun concourait à l'envi pour seconder un si saint exemple. Elle ne s'employa pas avec moins de succès à leur instruction ; elle disposait les malades à se bien confesser ; elle les exhortait à une sainte mort ; elle instruisait les ignorants avec tant de grâces qu'en même temps qu'elle éclairait leur esprit, leur cœur s'ouvrait à la pratique des vérités qu'elle leur avait enseignées ; elle disposait les enfants à faire la première communion ; elle servait les pauvres et les malades de ses propres mains ; elle se fit la blanchisseuse de l'église, la balayant souvent elle-même. Toute sa conduite prouvait le zèle qu'elle avait pour la maison de Dieu, la joie qu'elle ressentait de la servir dans la personne des pauvres

Lorsque Mlle de Croze se disposait au sacrifice total qu'elle voulait faire à Dieu, il voulut fortifier sa fidélité et sa constance en la soumettant à une nouvelle épreuve ; il retira du monde la plus grande partie de la société où elle était entrée. Mme Polaillon, qui en était le chef, mourut le 4 septembre 1657. Dieu lui retira Mme de Richeaume le mois de mars 1661 dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge. Sa fortune servit à former l'établissement de l'Union chrétienne, dont le projet avait été fait par Mme Polaillon avant sa mort.

Mme de Richeaume avait fait sa nièce légataire universelle pour l'usufruit, le capital avait été laissé à sa petite nièce, que Mlle de Croze élevait avec beaucoup de soin. Brûlant du désir d'être toute à Dieu, elle mit promptement ordre à ses affaires, et deux mois après le décès de sa tante, elle fut en état de commencer l'exécution des grands desseins que Mme Polaillon avait projetés depuis si longtemps. On choisit le jour de l'Ascension, 1661, comme le jour de leurs prémices dans l'offrande qu'elles faisaient à Dieu. Mlle de Croze et Mme Mortaigneville renoncèrent à tous les biens qu'elles possédaient avec autant de joie que les gens du monde en éprouvent quand ils en jouissent.

La vie céleste que l'on menait dans cette communauté naissante se répandit de toutes parts ; aussi Mlle de Croze devint bientôt la Mère spirituelle de beaucoup d'âmes qu'elle gagna à Dieu par ses bons exemples et ses touchantes instructions. Mme Desbordes, une des compagnes de Mme Polaillon, qui avait été envoyée par elle à Metz, travailla avec tant de zèle qu'elle fit rentrer en elles-mêmes et dans le sein de l'Eglise grand nombre d'hérétiques et de Juifs, dont ce

pays-là était rempli. Toute la ville en fut si édifiée qu'elle voulut en perpétuer les bonnes œuvres par l'établissement d'une communauté de ce nouvel institut. Elle fut érigée sous le titre de la Propagation de la foi. Sa présence n'y étant plus si nécessaire, elle revint à Charonne sur l'invitation de M. le Vachet. Animée d'un zèle ardent qui lui faisait embrasser toutes sortes de bonnes œuvres, la Mère Desbordes vola dans tous les lieux où l'appela la gloire de Dieu, la charité du prochain, l'instruction et le soulagement des pauvres et le salut des âmes. M. Crosses, curé de Saint-Louis en l'île, voyant les débordements des mœurs si affreux, suite de leur ignorance, dans lequel vivaient ses paroissiens, fut un des premiers à demander à Mlle de Croze et à M. le Vachet une colonie de ces excellentes sœurs pour la sanctification de la paroisse, ce que ce zélé pasteur obtint par la médiation de Mgr l'archevêque de Harlai. Ce fut sa jeune cousine que Mlle de Croze chargea de la conduite de cette maison. Cette tâche était remplie de difficultés, parce qu'il s'agissait d'un peuple grossier, accoutumé à une vie licencieuse qu'avait introduite l'ignorance et les désordres causés par la dernière guerre, et l'âge le plus tendre était souvent souillé de vices et de crimes, dont il n'avait pas même le discernement.

Le zèle et la ferveur qui animaient Mlle de Croze et sa cousine lui firent compter pour rien toutes les difficultés, et quoiqu'il n'y eut aucun fonds pour former cet établissement, elle le commença le 25 mars 1666, jour de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge.

La digne supérieure et ses compagnes durent passer souvent les nuits entières au travail des mains pour avoir de quoi subsister, après avoir employé tout le jour à recevoir les pauvres et à les instruire. Mais leurs travaux apostoliques furent couronnés d'un plein succès; la paroisse fut renouvelée pendant les huit années que dura cette pénible mission. La maison mère de Charonne comptait un très-grand nombre de bons sujets animés d'un très-bon esprit. On observait exactement les premiers règlements dressés par M. le Vachet et approuvés par M. de la Brunelière, grand archidiacre, le 27 octobre 1662.

La ferveur et le bon esprit qui régnaient à Charonne, le changement merveilleux qui s'était opéré à Saint-Denis et à Notre-Dame, les fruits merveilleux que produisait la communauté établie à Metz par Mme Desbordes firent désirer à d'autres villes des établissements semblables. On forma une maison sur la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois; plus tard, une autre dans celle de Bonne-Nouvelle, où Mme Berthelet donna une maison qu'elle possédait.

Dieu bénissait d'une manière visible les travaux de Mlle de Croze; le bon ordre et la ferveur régnaient à Charonne, tout y respirait la piété; ses exemples, ses avis, ses instructions, pénétraient toutes ses compa-

gnes, et pendant son absence cette pieuse communauté conservait la dévotion et le recueillement qui en était l'âme et le mobile. Elle fut heureuse d'obtenir l'approbation de son institut du cardinal de Vendôme, légat *a latere* du Saint-Siège, le 19 mai de l'année 1668.

Le roi et les ministres ayant été informés de l'utilité de cet établissement et des bénédictions que Dieu répandait sur les œuvres de piété qui s'y pratiquaient, y envoyèrent grand nombre de nouvelles catholiques. Le succès répondit à leur attente, et Sa Majesté s'empressa de faire expédier, le mois de février 1673, et au mois d'avril 1687, des lettres patentes par lesquelles fut approuvée la translation de la maison mère à l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, sous la clause que les Mères actuelles et celles qui devaient leur succéder seraient toujours dans l'état séculier, et que la maison ne pourrait être convertie en maison de profession religieuse.

La Mère Desbordes avait fait, de son côté, plusieurs établissements; elle envoyait à la maison mère d'excellents sujets pour les former et en prendre l'esprit; elle les envoyait ensuite dans les communautés où elle les jugeait les plus propres pour être employées aux œuvres de l'institut.

En 1672, les principales sœurs se réunirent pour statuer sur la forme régulière qu'on devait suivre et sur ce que la communauté devait observer pour être le modèle de toutes les autres.

Un grand nombre de pensionnaires qu'on envoyait à Charonne étaient si vivement touchées des exemples de vertu dont elles étaient témoins que quand elles étaient arrivées à l'âge de choisir un état, elles manifestaient le désir ardent de s'y consacrer à Dieu. La vie admirable de Mlle de Croze, ses éminentes qualités attirèrent sur cette maison les bénédictions les plus abondantes. L'année 1674, le 15 avril, on admit à la profession quatre novices, on procéda ensuite aux élections de celles qui devaient remplir les charges de la communauté. La Mère Desbordes fut choisie pour supérieure, et la Mère de Croze première assistante.

Le noviciat se composait alors de vingt-six sujets; éclairée comme elle était dans les voies de Dieu, Mme de Croze conduisait son troupeau avec tant de zèle, de douceur, de charité, de ferveur et de patience; elle savait si bien se placer à la portée de tous les esprits, que les novices ne se retiraient jamais d'auprès d'elle sans être comblées de consolations; elle ne cessait de leur répéter ces paroles de l'Apôtre : Réjouissez-vous dans le Seigneur, réjouissez-vous (*Philipp. iv, 4*), on ne doit entendre dans la demeure des justes que des voix de réjouissance. Ses discours, pleins d'onction, pénétraient tellement les novices, que rien ne leur paraissait difficile : régularité, mortifications, pénitences, oraison, travail, humiliations, recueillement, austérités et tous les autres exercices de la vie intérieure ne rebutèrent jamais ses élè

ves. Tout respirait la sainteté dans ce lieu de bénédictions ; c'était comme un paradis terrestre dont la bonne odeur embaumait les personnes qui venaient pour s'édifier comme celles du dehors ; l'aspect seul de Mme de Croze inspirait la confiance ; la sérénité de son visage, son accès facile, son abord doux et si gracieux charmaient tout le monde, et sa charité était accompagnée d'une rare prudence et d'une discrétion admirable. Sa compassion et sa tendresse infinie triomphaient de tous les caractères et des plus mauvaises dispositions ; elle s'appliquait, comme l'apôtre saint Paul, à se faire toute à tous, et elle inculquait constamment cette maxime aux novices, en leur recommandant la mortification et le renoncement à leur volonté comme les vertus indispensables à des religieuses que leur état oblige de vivre avec le monde pour le gagner à Dieu.

Elle leur recommandait surtout l'acceptation des mortifications qui leur venaient de la part des autres. Si vous fuyez l'opprobre et l'humiliation de la croix, vous serez, comme dit saint Paul, semblable aux Juifs pour qui elle était un scandale, et si vous y cherchez vos aises et la satisfaction des sens, vous ressemblerez aux gentils à qui elle était une folie. Un noviciat si édifiant, où la règle était suivie avec tant de ferveur, attira de nouveaux sujets des diocèses et des provinces les plus éloignés. Le roi y envoya un grand nombre de nouvelles catholiques pour y être instruites, des filles de naissance, mais sans fortune pour y trouver un asile assuré. Après s'être dépouillée de tous ses biens comme un autre Paulin, elle se réduisit à la plus extrême pauvreté pour soulager les pauvres, et elle demandait sans cesse à Dieu les deux sortes de béatitudes qui sont promises aux pauvres d'esprit et à ceux qui souffrent pour la justice.

Le premier jour de mai de l'année 1675, une grande faveur fut accordée à la maison de Charonne par le ministère de M. l'abbé Benjamin, qui en était supérieur : ce fut de posséder dans la chapelle le Saint-Sacrement ; on la reçut avec reconnaissance et ravissement. Elle avait toujours été l'objet des désirs les plus ardents de Mme de Croze. La pensée si consolante d'avoir Notre-Seigneur pour hôte la tenait dans le plus profond respect ; elle était en sa présence comme si elle avait vu la majesté de Dieu, le jour ne suffisait pas à son zèle, elle voulait qu'il fût adoré toutes les heures de la nuit ; elle passait en sa présence neuf nuits consécutives ; elle eût continué si on n'eût mis des limites à son zèle ; on fixa une fête solennelle chaque année le premier mai pour remercier Dieu de ce bienfait, pour renouveler la ferveur de la communauté. En 1677, Mme de Croze fut de nouveau nommée supérieure générale de l'Union chrétienne. Le nouveau supérieur, M. Galoux, nommé par Mgr l'archevêque, eut une affection particulière pour cette maison et une estime singulière pour les vertus de

Mme de Croze, pour sa prudence, sa douceur, sa sagesse et sa grande capacité pour le gouvernement ; mais si cette charge la mit à la tête de toute la communauté, son humilité la plaça au-dessous de toutes les personnes qu'elle eut à conduire. Elle avait un amour tendre et sincère pour toutes ; elle les recevait avec tant de bonté, de cordialité et de douceur, qu'il n'y en avait pas une qui n'eût lieu de croire qu'elle en était la plus tendrement aimée. Elle s'efforçait de conduire ses sœurs par la pratique des plus solides vertus, et à les maintenir dans cet esprit de paix et d'union qui doit faire le caractère d'une communauté.

Sa douceur ne nuisait point à son zèle pour veiller à l'observance des règles. Elle était la première à les garder, et elle obéissait à ses supérieurs comme à Dieu même. Elle avait une sollicitude toute maternelle pour les malades. Elle avait une surabondance de charité pour les nouvelles catholiques qui répondaient au grand zèle qu'elle avait pour leur salut. Elle n'épargnait rien pour les gagner à Dieu. Elle avait un soin tout particulier des pensionnaires et de leur éducation.

En 1680 mourut M. Galoux, qui avait donné à la communauté de constantes marques de son affection et de son dévouement. Par ses soins les lettres patentes avaient été enregistrées au parlement et à la chambre des comptes. Il lui légna son argenterie, ses ornements d'église et une somme d'argent. Mais une perte qui lui fut bien plus sensible fut la mort de M. le Vachet qui avait dirigé la Mère de Croze pendant trente-six ans et dont Dieu s'était servi pour dresser les règles et constitutions de l'institut de l'Union chrétienne qui le regarde comme son maître et son fondateur. Elle fit, dans cette occasion si pénible pour son cœur, des avis de M. le Vachet la règle de sa conduite. « J'acquiesce, dit-elle, ô mon Dieu, à votre volonté, je remets mon âme entre vos mains ; conduisez-moi comme il vous plaira, vous êtes ma part, mon calice, mon partage pour l'éternité. » Elle savait que Dieu qui voit notre état passé, présent, futur et éternel dispose de tout pour notre vrai bien et pour l'établissement de ses œuvres, qui ne le sont jamais mieux que quand elles sont accompagnées de tribulations. La mort de M. le Vachet arriva dans un temps où il semblait que la Mère de Croze avait le plus besoin de ses conseils. La maison de Charonne faisait des progrès surprenants ; on y envoyait de toutes parts des filles pour y être élevées ou pour y faire leur noviciat et porter ensuite dans les communautés l'esprit de la congrégation et les règles. Il en vint de Noyon sept à la fois pour le noviciat, neuf de Loudun, diocèse de Poitiers et autant d'autres lieux. Ainsi la maison mère réunit bientôt un grand nombre de sujets qui ne respiraient que la gloire de Dieu, le salut des âmes et le service du prochain qui sont les principales fins de l'institut.

D'après les constitutions, l'institut doit

former des sujets : 1° pour travailler, sous l'autorité des évêques, à la conversion des personnes de leur sexe, qui sont dans l'engagement de l'hérésie et pour établir dans les diocèses des communautés ; 2° à recevoir, autant que l'état des maisons peut le permettre, des filles et des veuves de naissance, sans biens, ni protection, qui ne peuvent être reçues en d'autres communautés, pour entrer dans l'institut ou pour être élevées chrétiennement ; 3° à instruire les jeunes filles pensionnaires, à les former à la piété et à tous les exercices dont elles peuvent être capables ; 4° à tenir les classes ou écoles publiques pour apprendre à celles qui sont pauvres les devoirs de la religion, le catéchisme, à lire, à écrire, à travailler, afin de leur donner le moyen de gagner leur vie et celle de leurs pauvres parents, et qu'en les retirant de l'oisiveté, elles puissent non-seulement les sauver, mais encore contribuer au salut des autres ; 5° à recevoir les personnes du sexe qui voudraient faire des retraites de quelques jours et les aider en tout ce qu'elles pourront.

Une communauté avait été établie à Caen par la Mère Desbordes. Une autre eut lieu à Loudun, diocèse de Poitiers en 1672 ; à Sedan en 1673 et 1674 ; à Noyon en 1673, à Libourne, diocèse de Bordeaux, le 20 juin 1673 ; à Tours, à Luçon, aux Sables d'Olonne, à Angoulême en 1680 ; en 1679 eut lieu celle de la paroisse de Bonne-Nouvelle, rue de la Lune, à Poitiers ; à Auxerre, en 1683 ; à Saint-Lô, diocèse de Coutances ; à Bayonne le 8 mai 1684 ; à Pau en Béarn, le 29 mai de la même année ; à Parthenay, diocèse de Poitiers ; à Alençon, diocèse de Séez en 1688 ; à Mantes, alors du diocèse de Chartres, en 1693 ; à Chartres en 1702 ; à Fontenai-le-Comte, diocèse de la Rochelle, en 1704. Ces communautés avec plusieurs hospices formés sur leurs modèles travaillèrent avec tant de succès dans leur emploi de charité, qu'elles portèrent toutes sortes de fruits de bénédiction. Les sœurs qui commencèrent ces communautés étaient des élèves que la Mère de Croze avait formées ; elles portèrent donc l'esprit d'union et de charité de leur excellente Mère et maîtresse. Les témoignages de plusieurs grands hommes en sainteté et en science, dont la plupart furent professeurs des premières chaires de Sorbonne, de M. Loizel, chancelier de l'Église de Paris, sont la preuve du bon esprit qui animait ces maisons *qu'ils appellent de véritables séminaires de la foi, de la doctrine, des bonnes mœurs, des asiles de chasteté, des citadelles fortes contre l'hérésie, et enfin des demeures et des retraites contre la nécessité, les poursuites, persécutions et autres grands obstacles au salut. Ils appellent port de salut cette congrégation, qui ne tend qu'à procurer la gloire de Dieu et le salut d'une infinité d'âmes, qui seraient en danger de périr pour l'éternité, sans l'assistance de celles qui se dévouent à un si saint emploi. Ils appellent divins ces règlements si purs, si évangéliques, si remplis de piété et de charité,*

qui attirent sans cesse les grâces et les bénédictions de Dieu sur celles qui les suivent

L'acte dont nous donnons l'extrait fut donné en Sorbonne le cinq avril 1673 par treize des plus fameux docteurs la plupart professeurs. Le cardinal de Vendôme, légat à latere, Mgr de Harlai, archevêque de Paris, Mgr l'évêque de Saintes leur accordèrent des témoignages non moins favorables. Dans la suite un grand nombre de prélats, illustres par leur charité, par la dignité, la sainteté de leur vie et l'excellence de leur doctrine, en rendirent les mêmes témoignages et les confirmèrent du sceau de leur approbation.

Des relations très-fréquentes de subordination et de charité ne cessèrent d'exister entre le chef-lieu et les communautés des provinces ; toutes avaient recours à la Mère de Croze comme à la Mère Desbordes dans leurs difficultés. Animées par le souvenir de ses bons exemples et des saintes instructions qu'elle leur avait données, les sœurs lui écrivaient souvent pour éclaircir et dissiper leurs peines. Jusqu'alors (en 1677), les Règles n'avaient été observées dans toutes les communautés que sur la tradition des premières sœurs et sur ce qu'elles avaient vu pratiquer à Charonne ; ce ne fut que cette année que M. le Vachet les fit imprimer.

Depuis longtemps on sentait les inconvénients de la position de la maison mère à Charonne et le besoin de la transporter à Paris : les sœurs venaient souvent des provinces et comme elles ne voulurent pas loger ailleurs qu'auprès de leur Mère, elles se trouvaient trop éloignées de Paris, du centre des affaires, M. Coquelin, chancelier de l'Université, qui avait été nommé supérieur de l'Union chrétienne et qui ne lui portait pas moins d'intérêt que ses prédécesseurs décida la Mère de Croze à acheter, en 1683, l'hôtel Chaumont, rue Saint-Denis dans l'espoir que la communauté rendrait de grands services à ce quartier de la ville. La congrégation avait alors des fonds presque suffisants pour cette acquisition, mais deux ans s'écoulèrent avant que le décret fût terminé ; quand il fallut donner le prix de l'adjudication, par des causes imprévues, l'argent qui était en consignation lui manqua, ce qui mit la communauté dans le plus grand embarras ; la vente de la maison de Charonne et toutes les ressources furent loin de suffire pour payer cette acquisition. C'était alors l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, et la cour envoyait grand nombre de filles et de femmes pour leur conversion, il fallait leur fournir non-seulement le logement et la nourriture, mais encore à plusieurs d'entre elles l'entretien et les remèdes dont elles avaient besoin dans leurs maladies ; la plupart des pensions des nouvelles catholiques n'étaient pas payées ; leurs familles étaient passées dans les pays étrangers.

Dieu permit que cette œuvre passât par les difficultés qui sont réservées à toutes les bonnes œuvres que la Providence veut prendre sous sa protection. La foi de la Mère de Croze et sa confiance en Dieu augmenta-

rent à proportion des difficultés ; elle ne se laissa point abattre par de si pesantes charges. Quelques personnes lui ouvrirent leurs bourses. Pas une des nouvelles catholiques ne s'aperçut de l'état de gêne de la maison ; elle pourvoyait à tous les besoins ; ses soins empressés, sa charité donnèrent lieu à une multitude de conversions sincères et de retours vers Dieu, ce qui consolait la Mère de Croze, que les mondains et les prudents du siècle accusaient d'excès de charité ; d'autres la disaient insensée en voyant les dépenses immenses qu'elle faisait pour soutenir son œuvre. Elle apprit ces injustices sans que sa sérénité et sa douceur en fussent altérées ; toujours pleine de foi et de confiance en Dieu, elle continua ses exercices avec sa paix et sa tranquillité ordinaires, et manifestait la plus grande affection aux personnes qui blâmaient sa conduite jusqu'à la traiter de folie.

Elle se rappelait alors les avis que M. le Vachet lui avait donnés comme par un esprit de prophétie : « L'âme chrétienne, qui agit par les principes de la foi et de l'amour divin souhaite le martyre. Il faut aussi que vous y soyez disposée pour ressembler en tout à Jésus-Christ crucifié votre divin époux. C'est un long martyre, selon le sentiment des SS. Pères que de couper, avec un glaive spirituel, tous les désirs de la nature, et de souffrir, en brûlant du zèle de la justice, les tentations, peines d'esprit, contradictions et persécutions, etc... mais alors les palmes et les couronnes sont bien grandes et bien nombreuses. » Et ce furent ces maximes évangéliques qui lui firent chercher toutes les occasions d'obliger ceux qui lui étaient les plus contraires. Son visage et son cœur étaient toujours ouverts pour les recevoir. Elle les prévenait par ses bienfaits et par ses manières obligeantes.

En 1690, Mgr l'archevêque nomma pour supérieur de l'Union chrétienne, M. l'abbé Robert, grand pénitencier de Notre-Dame ; le 28 août eu lieu l'élection de la Mère ; Mlle de Mortaigneville fut nommée supérieure en remplacement de sa cousine, qui fut nommée première assistante ; elle fut l'admiration de la communauté et de toutes les personnes qui la connaissaient par son obéissance, son respect et sa docilité envers la nouvelle supérieure.

M. Robert mourut deux ans après. Mgr l'archevêque nomma pour lui succéder M. d'Argenson ; il fut plus tard évêque de Dole, mais pendant son vivant, il ne cessa de donner à la communauté des marques de ses bontés, surtout pendant les années de famine 1694 et 1695 qui furent suivies en 1696 d'un incendie.

Pendant l'année 1695, eut lieu à l'hôtel Saint-Chaumont une assemblée générale de l'ordre, où les communautés députèrent leurs supérieures pour régler les affaires de la congrégation principalement en ce qui concernait l'uniformité dans la pratique des constitutions.

La vue de la révérende Mère de Croze

s'affaiblit ; elle finit par la perdre entièrement. Deux ans après, il plut à Dieu de la rendre à celle qui en avait supporté la privation avec tant de patience et de résignation, mais au lieu d'en user avec ménagement après en avoir reconnu le prix, elle ne la recouvra que pour l'employer avec une nouvelle ferveur au service de Dieu, pour regagner le temps qu'elle avait perdu, sa ferveur semblait augmenter à mesure que ses forces diminuaient. La Mère de Mortaigneville ayant fini les trois triennaux, on dut, d'après la Règle, procéder à une nouvelle élection ; la Mère de Croze fut nommée supérieure à l'unanimité des voix ; malgré son grand âge, elle étendit ses soins à tout ; elle était toujours la première et la dernière aux exercices de la communauté, et comme la prière était son élément, elle passait à la prière tout le temps qu'elle ne consacrait pas aux affaires extérieures.

Cette piété si tendre ne l'empêchait pas de donner ses principaux soins à l'avancement de ses Filles. Elle tâchait surtout de leur inspirer un grand amour pour leur état, une haute estime pour leur vocation et une entière fidélité à leur règle. Rien n'était si souvent dans sa bouche que l'accomplissement de la loi de Dieu et les exercices de son pur amour. Quoiqu'elle eût reçu une grâce particulière pour parler des choses spirituelles, à l'exemple de Notre-Seigneur, elle commença par faire avant d'enseigner, et elle instruisit encore plus par ses exemples que par ses paroles, qui étaient cependant toutes de feu.

La révérende Mère de Croze remplit pendant six ans tous les devoirs de sa pénible charge ; mais enfin ses forces diminuant de jour en jour, il fallut la délivrer de ce poids. Dans l'élection qui eut lieu au mois de juin 1707, la communauté ne put cependant laisser sans emploi celle qui les avait toujours si bien remplis ; on la nomma deuxième assistante et maîtresse des novices, en lui donnant une aide capable de la bien seconder ; elle continua de parler souvent aux novices et remplissait à leur égard tous les devoirs de charité. Pendant les deux dernières années de sa vie elle perdit presque l'usage de ses jambes ; on fut obligé de la porter et de la reporter des exercices. Elle vivait avec la plus entière dépendance, avec la douceur d'un enfant ; elle adressait souvent des excuses aux personnes qu'on avait mises auprès d'elle pour en prendre soin ; elle recevait leurs petits services avec tant d'actions de grâce et d'humilité qu'elles en étaient confuses. Elle passait à l'église presque tous les dimanches et les jours de fêtes le matin et le soir ; elle s'endormit au Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 1^{er} septembre 1710 ; elle fut fidèle à tous les exercices et conserva sa ferveur et sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment de sa vie.

On désira conserver son cœur, si pénétré de l'amour de son Dieu, si parfaitement soumis à ses volontés, si souvent honoré de

ses visites dans la sainte communion, si tendre pour ses chères filles et si compatissant pour les misères de son prochain.

On sait que la foi est la première des vertus, que c'est elle qui a soumis le monde à l'empire de Jésus-Christ et que c'est par elle que le juste préfère le service de Dieu à ses intérêts et à ses plaisirs. Toutes les actions de la Mère de Croze eurent pour principe une foi très-éclairée et très-vive; elle avait jeté de si profondes racines dans son cœur, qu'elle en fit toujours la règle de sa vie; elle lui facilita la pratique de la vertu, qui l'anima d'un zèle si ardent pour la conversion des pécheurs; elle fut la racine de toutes ses vertus.

Sa confiance en Dieu fut en proportion de sa vive foi; elle y était si bien affermie que rien n'était capable de la troubler ni de l'inquiéter.

Saint François de Sales dit, dans son *Traité de l'amour de Dieu*, que la foi n'a pas plutôt éclairé l'entendement de ses divines lumières, que la volonté embrasée de ses saintes ardeurs répand dans l'âme une suavité sans pareille; elle dit avec l'Épouse des Cantiques : *J'ai trouvé celui que mon âme chérit; je le tiens et je ne le laisserai pas aller.* (Cant. III, 4.)

L'humilité est le fondement de toutes les vertus : la foi ne pourrait entrer dans un cœur si l'humilité ne captivait sous son empire les faibles lumières de notre esprit. Elle est le plus ferme appui de l'espérance, n'y ayant rien de plus ferme qu'une âme humble, qui dans l'aveu sincère qu'elle fait de son néant, met toute sa confiance en Dieu et n'espère que de lui seul le succès de toutes ses entreprises.

C'est le caractère de la charité, qui ne veut être reconnue qu'aux marques de l'humilité, selon ces paroles de Notre-Seigneur : *Comment pouvez-vous croire, vous qui vous distribuez la gloire les uns aux autres et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu.* (Joan. v, 44.) Si l'humilité est nécessaire pour avoir la foi et pour la conserver, elle ne l'est pas moins pour toutes les autres vertus.

La Mère de Croze pratiqua cette vertu à l'égard de la foi avec perfection, elle lui sacrifia toutes les lumières de son esprit, elle lui soumit sa raison avec la docilité d'un enfant, en se conformant à ce précepte de saint Paul (*I Cor. ix, 27*), de réduire les esprits en servitude sous l'obéissance de Jésus-Christ; à l'égard du prochain qu'elle ne jugea jamais défavorablement. Aussi éprouva-t-elle l'effet de ces paroles du divin Maître : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur et vous trouverez la paix de vos âmes.* (Matth. xi, 29.) Comme le moyen le plus efficace pour acquérir l'humilité est de la pratiquer, elle ne cessa toute sa vie d'en faire la règle de sa conduite; et c'est cette vertu, si profondément enracinée dans son cœur, qui fut le principe de ce grand courage à entreprendre les choses les plus difficiles pour le service de Notre-Seigneur.

Elle aima Dieu sans mesure et par-dessus toutes choses et elle aima son prochain sans bornes. Elle prenait pour règle ces paroles de notre Sauveur : *Donnez et on vous donnera* (Luc. viii, 32); vous serez mesuré dans la distribution des grâces de la même manière que vous aurez mesuré votre prochain. Mais comme le plus grand effet de la charité doit être de procurer la gloire de Dieu en travaillant au salut et au soulagement du prochain, elle consacra sa vie, et dès sa plus tendre jeunesse à ces bonnes œuvres et accomplit le précepte divin : *L'homme donnera tout ce qu'il possède et le réputera comme un néant pour la charité.* (Cant. viii, 7.) La réputation de son immense et inépuisable charité, surtout quand il s'agissait de la conversion des personnes engagées dans l'hérésie, lui en attira de toutes parts, de toutes les sectes, de tous les pays les plus reculés, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suède, du Danemark, des juives, des luthériennes, des calvinistes, etc., charmées des bontés de la révérende Mère, et leurs cœurs gagnés par les exemples, se rendaient à la vérité, rentraient dans le sein de l'Église avec sincérité et ferveur, menaient une vie édifiante et quelques-unes manifestaient un zèle admirable pour se consacrer à Dieu et pour procurer aux autres un semblable bonheur.

Un des principaux soins de la Mère de Croze fut de faire revivre dans la communauté ce même esprit d'union de la primitive Église où la multitude des fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme comme on le lit dans les *Actes des apôtres* (iv, 32); c'est ce qui leur mérita de porter le beau nom de Filles de l'Union Chrétienne. Saint Ambroise a sagement remarqué que l'alliance faite avec Jésus-Christ est bien plus étroite que celle du sang, car si celle du sang produit quelque ressemblance du corps, l'autre passe jusqu'à l'union du cœur et de l'âme. Aussi la révérende Mère regardait comme une des principales preuves que Dieu aime une communauté quand il y repand l'esprit d'union et de paix, et elle répétait souvent ces admirables paroles : « Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeurera avec nous, et il nous aimera d'un amour parfait, puisqu'il nous a promis (*Matth. xviii, 20*) que quand deux ou trois seraient assemblés en son nom, il serait au milieu d'eux. » Cette union toute sainte était le principe de sa correspondance et de toutes ses relations avec ses sœurs.

Les rapports étant une source de division elle les bannit de sa communauté; elle lui répétait souvent la parole du Sage sur celui qui sème la discorde. (*Prov. vi.*) Elle ne contestait jamais, ne prononçait jamais de parole piquante, ni de raillerie, ni de parole dure. Jamais on n'aperçut sur sa physionomie un air sec et dédaigneux; elle était constamment gracieuse, expansive prévenante et obligeante. Elle savait même faire

agrée un refus par ses manières douces et ses paroles aimables.

Il fallait bien que son amour pour la pauvreté fût extrême pour s'être dépouillée, si jeune encore, de tous ses biens; c'est ainsi qu'elle put s'élever vers le ciel avec plus de liberté, elle aima cette vertu comme la première des vertus évangéliques et elle eut pour elle la même tendresse que si elle eût été sa mère; elle la pratiqua au plus haut degré de sa perfection. Cette vertu appuyée sur sa confiance en la Providence, lui inspira tant de sacrifices qu'ils lui méritèrent les reproches des mondains et firent taxer sa conduite de folie. Parmi toutes les vertus on peut dire que la chasteté fit les délices de son cœur. Dans un sexe fragile, dans une jeunesse florissante, elle conserva la même pureté que les anges dans le ciel; elle fut du nombre des vierges qui ont le bonheur de suivre le divin Agneau partout. Dès cette vie, elle prit toutes les précautions pour conserver cette vertu; elle regardait la solitude comme un asile à son innocence. Elle ne paraissait en public que lorsqu'elle y était obligée par nécessité ou pour des œuvres de charité, mais c'était toujours avec tant de modestie et de retenue qu'elle inspirait à ceux qui la voyaient un respect et une pudeur dont ils ne pouvaient se défendre.

Dès sa tendre jeunesse la Mère de Croze avait connu le prix de l'obéissance et l'avait pratiquée; elle s'y engagea par vœu, dès que son directeur le lui eut permis: elle renonça pour toujours à l'usage de sa liberté; elle en fit à Dieu un continuel sacrifice. Par le vœu de pauvreté, elle n'avait renoncé qu'aux biens de la terre, par celui de chasteté, elle fit une hostie vivante de son corps, par le vœu d'union, elle immola son cœur à la charité et par l'obéissance elle sacrifia sa volonté, et comme elle s'avait que c'est l'esprit d'obéissance qui donne du prix à toutes nos actions, elle ne se proposa jamais d'autres vœux que d'obéir à la loi du Seigneur; mais le motif le plus excellent qu'elle se proposa fut l'imitation de Notre-Seigneur, qui par amour pour nous, s'est rendu obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix.

M. le Vachet, son directeur, lui avait donné sur la mortification l'avis suivant: Cette vertu est si nécessaire aux Chrétiens, qu'elle a été la première que le Verbe incarné est venu pratiquer sur la terre et dont il a dit que si le grain de froment ne meurt pas en terre, il ne porte point de fruits. Il a été le premier grain jeté en terre, dans le sein de sa Mère, dans l'étable, dans sa fuite en Egypte, dans les persécutions, et enfin sur le Calvaire, puis dans le tombeau. Ces maximes gravées dans le fond de son cœur furent la règle de ses actions. Elle fut si mortifiée dans son esprit, dans son cœur, dans son corps, jusqu'au dernier moment de sa vie que ses supérieurs furent obligés de lui en défendre la pratique. Toutes les mortifications étaient pratiquées avec tant de grâces

et d'adresse, dans un genre de vie commun en apparence, qu'elles ne présentaient rien que d'aimable et de facile à pratiquer. *Depuis la venue de saint Jean-Baptiste, dit Notre-Seigneur, le royaume des cieux souffre violence et il n'y a que les courageux qui le ravissent.* (Matth. xi, 12). Saint Augustin, à l'occasion de ce passage de saint Mathieu, nous rappelle qu'il y a deux sortes de mortifications et de croix, une qui afflige le corps, comme sont les austérités et les pénitences extérieures; l'autre qui est plus méritoire et plus sublime consiste à réprimer ses passions, à se livrer à soi-même de continuel combats, à rompre sa volonté, à renoncer à son propre jugement, à vaincre sa colère, à réprimer son impatience, enfin à commander à tous ses sens et dominer toutes ses mauvaises inclinations.

C'est ainsi que la Mère de Croze se fit violence pour ravir le ciel, toujours parfaitement soumise à la grâce; elle en suivit tous les mouvements avec fidélité; elle dirigea toujours ses sens, ses désirs, ses passions, ses paroles, ses actions, toutes les affections de son cœur, de son esprit, de sa volonté indifférente à tout. Elle pratiquait et recommandait cette maxime de saint Paul: *Le monde m'est crucifié et je suis crucifié au monde* (Galat. vi, 14); *et si je plaisais encore au monde, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ.* (Galat. i, 10.) Elle disait que ceux qui fuient l'opprobre et l'humiliation de la croix ressemblent aux Juifs pour qui elle était un scandale et que ceux qui cherchent leurs aises, ressemblent aux gentils pour qui elle était une folie; elle assurait qu'il n'y avait de véritable béatitude que celle dont il parle et qu'il promet aux pauvres d'esprit, aux persécutés, à ceux qui pleurent, à ceux qui souffrent pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient.

Heureux l'homme qui met son affection dans la loi du Seigneur et qui la médite le jour et la nuit; il sera semblable à ces arbres plantés sur le bord des eaux, qui produisent des fruits dans la saison, et qui conservent toujours la beauté de leurs feuilles; ainsi réussissent les desseins et les vœux des justes, parce que le Seigneur, qui connaît leurs vœux et dirige leurs voies, les bénira. (Psal. i, 1-6.) C'est ainsi que commence le livre divin des cantiques de la céleste Sion. La Mère de Croze fut à peine éclairée des rayons de sa raison que les trois vertus théologiques s'emparèrent de son cœur, et ses plus grandes délices furent de méditer la loi du Seigneur et d'y conformer sa vie; ce fut cette méditation continuelle des choses célestes qui alluma en elle le feu sacré de la charité dont elle fut toute sa vie embrasée, et que rien ne fut capable d'éteindre. Elle fut aussi le principe de ce détachement des choses de ce monde, de cette union avec Dieu qui, la ravissant au-dessus d'elle-même, ne lui donnait du goût et de l'estime que pour les choses célestes.

La fréquente communion fut le divin aliment, qui entretint l'union que l'amour

avait formé dans ce saint cœur; elle la recevait toujours avec des dispositions si saintes de foi, d'amour et de respect, que son âme en était pénétrée et comme transportée hors d'elle-même; de là lui venait le goût des choses spirituelles si inconnu aux partisans du monde, cette force merveilleuse pour surmonter les obstacles dans les vues de la perfection, cette facilité pour pratiquer toutes les œuvres des vertus. C'est dans cette riche mine qu'elle puisait les richesses immenses et le trésor de la vraie sainteté. C'est dans les exercices de l'amour divin que la Mère de Croze passa sa sainte vie, et qu'elle fut comblée de grâces célestes; elle fut ainsi consumée dans les flammes ardentes de la charité.

Après sa mort on trouva un testament qui est le vrai résumé de tous les sentiments qu'elle avait nourris de toutes les vertus qu'elle avait pratiquées; le miroir de la vie.

Comme nous venons de le dire dans la notice de Mlle de Croze d'après le désir que manifestèrent les sœurs dispersées dans un grand nombre de communautés d'avoir entre elles une parfaite conformité, après avoir examiné avec soin toutes les remarques qu'elles envoyèrent à la maison mère, les usages particuliers de chaque communauté, les anciennes Constitutions données par M. le Vachet, après avoir consulté de grands serviteurs de Dieu, remplis de son esprit et des maximes saintes de son Evangile, et très-expérimentés dans la conduite des communautés de l'institut par écrit et de vive voix dans une assemblée générale qui se tint exprès à Paris, en 1695, et dont les sentiments furent unanimes, de l'avis de M. l'abbé d'Argenson, alors supérieur, les Règles et Constitutions furent revues, mises en ordre pour être approuvées par Son Eminence le cardinal de Noailles, qui, après, les donna à examiner à M. de Roquette, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Gildas, les confirma du sceau de son approbation!

Elles sont divisées en trois parties: la première traite de l'esprit de l'institut, du bon ordre des communautés, des qualités des personnes qui doivent y être admises, des élections, de l'union entre les maisons, de leurs relations avec la maison mère. La deuxième partie règle la conduite particulière des communautés, 1° par rapport aux exercices spirituels, 2° par rapport à ce qui se doit observer à l'égard des personnes séculières, 3° par rapport à l'ordre à suivre dans les affaires temporelles. La troisième partie traite du gouvernement spirituel et des devoirs des sœurs par rapport à leurs emplois.

Comme Moïse, après avoir reçu de Dieu et donné aux Israélites les tables sur lesquelles la loi de Dieu était gravée, leur recommanda de l'observer avec des expressions si énergiques, qu'on ne peut les lire sans être saisi d'une sainte frayeur, ce qui les rendit un objet de respect et de vénération pour les Hébreux et détermina ce peuple à y conformer toute leur conduite, ce

Recueil des Constitutions qui n'était que l'abrégé de la morale de Jésus-Christ et des plus pures maximes de son Evangile fut accepté avec respect et observé avec fidélité par ces âmes choisies pour devenir les épouses de Jésus Christ, pour obéir avec plus de perfection à la loi de grâce et d'amour. Ainsi commencent ces Règles:

La Providence divine ayant disposé que nous, filles séculières de diverses provinces, assemblées sous la conduite d'une sainte veuve, notre supérieure, ayant eu pendant quelques années une mutuelle communication des sentiments de piété qu'il a plu à Dieu de nous inspirer, nous avons reconnu que les lumières et les grâces que sa divine bonté a départies à chacune de nous en particulier, se rapportent toutes et tendent à une même fin qui est de nous unir à Jésus-Christ par une nouvelle méditation et une fidèle imitation de sa sainte vie, pour le suivre en compagnie de ses saintes disciples et des autres qui l'ont suivi dans tous les siècles, cherchant les âmes, se faisant toutes à toutes celles de notre sexe, par son esprit de charité, pour les lui gagner toutes, en procurant son règne par tous, professant ses maximes évangéliques par les œuvres et par l'instruction des filles, en demeurant unies entre nous par un lien indissoluble de la dilection fraternelle en son divin amour. C'est ce qu'aujourd'hui, au nombre de huit, avons promis à Dieu par un pur amour de Dieu et l'édification de son Eglise catholique, apostolique et romaine.

Ayant considéré que ce divin Sauveur a voulu se faire enfant pour être notre modèle de notre soumission au Père céleste, qui veut que nous devenions comme des enfants, c'est-à-dire dociles et obéissantes à sa sainte loi, nous nous proposons de l'imiter, moyennant sa grâce et de faire régner cet esprit d'enfance dans nos communautés et qu'elles en soient un exemple et une école. Comme il voulait que les petits enfants s'approchassent de lui et qu'il les instruisit avec bonté, nous en ferons de même à l'égard des orphelins, pauvres et autres. Nous les instruirons gratuitement. Ayant considéré les peines, les contradictions que son divin amour lui faisait souffrir en instruisant avec tant de soin et de patience les pécheurs qu'il allait chercher par les villes et villages avec tant de fatigues, nous tâcherons de l'imiter et nous chercherons les petites filles, dont l'innocence ou la religion est exposée et celles qui quittent l'hérésie, et avec l'aide de Dieu, nous serons toujours disposées à aller dans les pays étrangers et infidèles avec l'ordre de nos supérieurs pour y exercer les dits emplois.

Voyant que ce divin Sauveur ne recevait de la part des hommes pour de si signalés bienfaits, que des contradictions, des ingratitude et des persécutions au lieu de la reconnaissance, nous nous préparons à de semblables traitements. Ayant considéré qu'il n'avait ni maisons, ni meubles, ni au-

cune ressource et qu'il a toujours été dans un état pauvre pour ses besoins ; nous le suivrons, avec la grâce, dans cet état de pauvreté et de dépendance, et, autant que l'état de nos communautés le permettra, nous ne demanderons point de dot... nous considérerons l'état bas et servile où il a toujours vécu, en disant : *Je suis venu pour servir et non pour être servi. (Matth. xx, 28.)* Voyant que notre divin Sauveur a voulu souffrir toutes sortes de misères par amour pour nous, nous embrasserons toutes les souffrances pour son amour. Ayant considéré que ce divin amant nous a laissé l'amoureux sacrement de l'Eucharistie pour symbole et gage de la délection fraternelle et de l'union des Chrétiens en lui, comme membres d'un corps uni à leur chef et pour n'avoir tous ensemble, par cette divine réfection, qu'une même vie avec la sienne, vie toute de charité et de délection fraternelle, comme celle des premiers chrétiens, notre résolution est de les imiter avec sa grâce, entre nous et avec toutes sortes de personnes sans partialité ; ce sera le propre caractère des disciples de cet amant de nos âmes réunies dans ce séminaire, et comme cette divine communion opère en nous cet amour de Dieu et du prochain, notre grand soin sera de le faire aussi fréquemment qu'il nous sera possible, en nous ressouvenant que les premiers Chrétiens communiaient souvent, pour se préparer à s'encourager aux souffrances.

L'esprit et la fin de cet institut étant de se conformer et de s'unir à Jésus-Christ, notre règle et notre modèle, afin de le suivre, de l'imiter, chacun dans sa condition, en sa vie pénitente, sainte et laborieuse qu'il a menée sur la terre, c'est pourquoi nous nous appliquerons à nous former sur ce divin modèle de perfection, en menant une vie mixte de contemplation et d'action. Imitant ce divin Maître, ses premiers disciples, nous dirons aux personnes qui seconderaient notre dessein qu'on ne saurait jamais montrer des voies plus droites, ni de plus efficaces moyens pour parvenir à notre dernière fin que ceux que Notre-Seigneur a choisis pour lui-même et qu'il conseille aux autres : *Que celui qui veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. (Matth. xvi, 24.)*

Nous répondrons à ces gens du monde, qu'ils nous font eux-mêmes rougir puisqu'ils travaillent et donnent bien plus pour acquérir ce qui est contraire à leur salut que nous ne faisons pour acquérir le ciel... Les maximes si corrompues de ses courtisans, si pénibles en elles-mêmes, conduisent au désespoir et à la damnation, tandis que celles de Jésus-Christ conduisent à la béatitude. C'est lui, qui brûlant du désir de notre salut et de notre perfection, s'écrie : *Venez à moi, je suis la voie, la vérité et la vie. (Joan. xiv, 6.)* C'est donc une résolution prise : avec sa grâce, nous le suivrons jusque sur le Calvaire ; notre amour est crucifié, il faut que nous le soyons avec lui ; que nous portions

ses stigmates, et que nous recueillions ces précieuses reliques, les âmes teintes de son sang, dont les unes sont égarées, d'autres dans l'ignorance, d'autres en grand péril.

L'Union chrétienne est une société de filles et de veuves qui font vœu de demeurer unies entre elles pour travailler au salut du prochain. Elles se consacrent à Dieu par les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'union, et parce que ce vœu d'union est le fondement et le lien de leur société, elles sont obligées de cultiver avec un soin extrême la vérité qui en fait le véritable caractère, et qui a donné le nom à l'institut, savoir, l'union chrétienne, la dilection fraternelle, afin que, comme de véritables disciples de Jésus-Christ, elles accomplissent à la lettre ce commandement qu'il dit être nouveau, de nous aimer les uns les autres, comme lui-même nous a aimés, que c'est par là que le monde connaîtra que nous sommes ses disciples. (*Joan. xiii, 34, 35.*)

L'institut est sous la protection de la Sainte-Famille : *Jésus, Marie, Joseph*, que les sœurs ont pris pour modèle. Sa fin est que toutes les sœurs, qui y seront associées, puissent, avec la grâce de Dieu, non-seulement travailler à leur propre salut et à leur propre perfection, mais au salut et à la perfection du prochain, en vue de l'amour de Dieu pour les hommes, du désir qu'il a qu'ils soient sauvés, de l'amour qu'il porte à ceux qui se dévouent au salut des âmes, et parce que cette fin est si excellente, que c'est pour cela que le Fils de Dieu est descendu du ciel et s'est fait homme, qu'il a sacrifié ses sueurs, ses travaux, son sang et sa vie ; qu'il a établi son Eglise et suscité dans tous les temps plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui s'y sont employées avec ardeur, sachant qu'il n'y a pas de ministère plus relevé, ni plus agréable à Dieu et plus utile au prochain, que celui qui contribue au salut des âmes. Les sœurs comme de véritables disciples de Jésus-Christ et pour imiter le grand exemple qu'il leur en a donné, doivent s'y appliquer avec un zèle infatigable.

Les postulantes ne sont admises qu'à dix-huit ans, les novices ne pourront faire leur profession qu'à vingt ans révolus. Trois mois avant le temps de l'engagement, la communauté se réunit pour délibérer sur leur admission. Si une novice n'a pas la moitié des suffrages dans la réception de la première et deuxième année et les deux tiers dans la troisième réception pour l'engagement, elle est exclue de la congrégation. Les quatre vœux par lesquels les sœurs se consacrent à Dieu, quoique simples, supposent toujours qu'elles embrassent un état de perfection, auquel elles s'engagent pour toute leur vie : c'est pourquoi les sœurs doivent les garder avec beaucoup de fidélité, puisque les vœux par eux-mêmes obligent ceux qui les ont faits, et que les devoirs de l'engagement ne doivent pas être considérés tant par rapport à la solennité des vœux que

par rapport à la majesté divine avec laquelle on contracte cet engagement.

La deuxième partie des Constitutions renferme les règles les plus sûres, les moyens les plus efficaces, les plus sages sur les exercices spirituels, la pratique des vertus nécessaires aux sœurs de l'institut; sur leurs rapports avec les personnes du dehors et pour leurs affaires temporelles. Il s'agit d'abord des plus saintes maximes de l'Évangile pour conserver l'esprit de charité et d'union, à mépriser toutes les choses de la terre, à porter leurs désirs vers les biens célestes et éternels et à faire régner Jésus-Christ dans leurs cœurs par l'imitation des vertus dont il nous a donné l'exemple, et par ce que c'est la loi intérieure de cette charité que le Saint-Esprit a gravée dans nos cœurs, qui doit conduire et faire avancer les sœurs dans la voie du service de Dieu; c'est aussi ce feu sacré de son divin amour, et le désir de sa plus grande gloire, qui les doit exciter à tout moment pour les élever à lui et les faire avancer dans la vertu.

Dans le chapitre quatorzième sur l'amour de Dieu, on lit : 1° « Notre Seigneur nous assure que la charité est la fin et la perfection de la loi, et c'est cette même charité, qui doit être la fin et la perfection de cet institut. 2° Les sœurs n'auront jamais d'autre désir, ni d'autre fin dans toutes leurs actions que de plaire à leur divin Époux et de se sacrifier entièrement à son très-pur amour. 3° Elles s'acquitteront de leurs emplois, comme servant Dieu et non les créatures. 4° Elles feront consister leur perfection à chercher la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa volonté, qui leur doit tenir lieu de toutes choses, afin qu'elles puissent dire avec l'Apôtre, que ni la vie, ni la mort, ni les afflictions, ni les opprobres, ni les persécutions, ni les mépris, ni les angoisses, ni les tribulations, ne pourront jamais les séparer de l'amour de Jésus-Christ. 5° Elles désireront ardemment que ce divin amour remplisse leur cœur, et le fasse abonder en grâces et bénédictions du Saint-Esprit. 6° La charité doit être le principe et la règle de toutes leurs actions; c'est elle qui doit animer leur zèle pour travailler au salut du prochain et c'est de ce feu sacré qu'elles doivent s'efforcer d'embraser le cœur de toutes les personnes avec lesquelles elles sont obligées de converser, tant par leurs saints entretiens que par leurs bons exemples. 7° Et par ce que l'amour divin ne peut subsister avec l'amour-propre dans un même cœur, et que l'attache aux plaisirs, à l'intérêt, à ses commodités particulières, à l'honneur, à sa propre satisfaction, bannit la charité de l'âme; les sœurs seront dans une vigilance continuelle pour combattre leur humeur, leurs inclinations naturelles, pour renoncer à leur propre volonté, faisant leurs efforts pour mourir tous les jours elles-mêmes et à ne vivre que pour Dieu seul.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter quelque chose du chapitre sur l'amour des sœurs. « L'esprit de l'institut étant

celui de la charité, les sœurs doivent se persuader qu'elles n'avanceront dans la vertu qu'autant qu'elles s'efforceront d'imiter les premiers Chrétiens dont il est dit qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et que c'est particulièrement à elles que s'adresse le commandement de Notre-Seigneur : *Aimez vous les uns les autres comme je vous ai aimés. C'est à cela que l'on reconnaîtra que vous êtes de mes disciples.* (Joan. xiii, 35.)

Les sœurs doivent sur toutes choses et avant toutes choses avoir entre elles une mutuelle charité que l'Écriture appelle *le lien de toutes sortes de perfections.* (Col. iii, 14.)

— Elles seront unies comme les membres d'un même corps, s'aidant mutuellement, dans les différentes fonctions où elles seront employées, soit pour travailler au salut du prochain, ou à leur propre perfection... afin qu'elles pratiquent entre elles ce qui fait l'exercice des saints dans le ciel, la dilection fraternelle en Jésus-Christ. (Joan. xii, 31.)

Quand Notre-Seigneur dit que le prince du monde était chassé dehors (Joan. xii, 31), on doit l'entendre de la charité : le malin esprit continue son règne où cette vertu n'est pas, ce qui fait dire à saint Jérôme, que sans la charité les communautés sont des enfers, et ceux qui y demeurent sont des démons. Mais avec la charité, ce sont des paradis en terre, et ceux qui y vivent sont des anges, et pour cela, les sœurs auront bien soin d'éteindre jusqu'à la moindre étincelle de division. — Il n'est point de vie si heureuse, selon le témoignage du Saint-Esprit, ni rien de plus utile que celle des communautés, où l'on voit différentes personnes vivre dans une même maison, et sous une même règle, comme si elles n'étaient animées que d'un seul esprit. Ce qui fait dire au Prophète-Roi : *Voyez combien il est avantageux, doux et agréable que les frères demeurent ensemble : Quam bonum et quam jucundum habitare, fratres, in unum.* (Psal. cxxxii, 1.)

C'est la douceur de ses paroles et l'harmonie de leurs sons, dit saint Augustin, qui ont enfanté toutes les sociétés religieuses; c'est ce qui a peuplé tant de communautés, qui a attiré tant de cœurs à Jésus-Christ et qui a déterminé tant de personnes à quitter leurs parents et leurs richesses, pour vivre ensemble dans l'amour de la charité, parce qu'elles ont cru que cette charité mutuelle qui les lie si étroitement les unes aux autres, était un avant-goût de la vie céleste. L'unique moyen de conserver cette divine vertu est le renoncement à elles-mêmes, en se supportant les unes les autres dans leurs défauts, y remédiant par la douceur et par le bon exemple; car *la charité, dit saint Paul, souffre tout, supporte tout* (I Cor. xiii, 4, 7), conservant entre elles une parfaite union d'esprit dans le lien de la paix.

Le zèle du salut des âmes, ou pour mieux dire, de la gloire, de l'honneur de Dieu, est

un désir ardent de voir Dieu aimé, honoré et servi de tout le monde : et c'est ce zèle qui doit animer toutes les sœurs de l'institut, en sorte qu'étant éprises de ce feu divin, elles désirent et s'efforcent de le communiquer à tout le monde, et parce que la charité ne peut demeurer oisive, et que c'est un feu qui n'est jamais en repos, elles s'appliqueront à la recherche de tous les moyens de servir les âmes et elles tâcheront d'inspirer ce même zèle aux autres. Comme le moyen le plus efficace pour faire beaucoup de fruit dans les âmes, est de mener une vie sainte et irréprochable, elles tâcheront d'édifier le prochain, plus encore par leurs actions que par leurs paroles, à l'imitation de Notre-Seigneur, dont saint Luc dit qu'il commença à faire, puis à enseigner (*Act. I, 1*); elles auront un grand désir de la sainteté et de la perfection de leur état, tant pour elles-mêmes que pour toutes leurs sœurs. C'est pourquoi elles craindront beaucoup de leur donner mauvais exemple, de peur d'en être responsables devant Dieu ou de causer la perte de la vocation des novices, n'y ayant rien de plus capable de l'ébranler que le mauvais exemple, afin qu'elles puissent dire avec le Prophète dans l'ardeur qui les doit animer pour leur vocation : *Le zèle de votre maison m'a dévoré et l'opprobre qu'on vous a fait, est tombé sur moi. (Psal. LXXVIII, 10.)*

L'ordre des filles et veuves des séminaires de l'Union-Chrétienne date du XVII^e siècle. La première maison de cette communauté avait été établie à Paris en 1630 par Mme Marie Lumagne (1), veuve de Messire François de Polaillon, chevalier, conseiller du roi Louis XIII. Cette pieuse dame, qui mourut de la mort des justes, en 1657, fut la première et principale fondatrice. Cet établissement eut aussi pour fondateur Jean-Antoine le Vachet prêtre, né à Romans en Dauphiné et mort en 1681 (2).

Mme Polaillon laissa, en mourant, ce saint prêtre, comme un puissant appui à son nouvel institut. Cette maison vint s'établir à Charonne, rue Saint-Denis, dans l'hôtel de Saint-Chaumont, et bientôt elle eut des fondations à Metz, Caen, Sedan, etc., etc. Anne de Croze en fut la première supérieure.

Ce nom de l'Union-Chrétienne, sous lequel les religieuses furent désignées, annonçait une espèce de ligue sainte, qui devait unir toutes les différentes maisons de cette congrégation contre les efforts du prince des ténèbres, pour s'opposer à ses projets. Saint Vincent de Paul, supérieur des Pères de la Mission, reconnaissant tout le bien que pouvait réaliser cet institut, fit lui-même, en 1650, la première cérémonie de cette association.

Dès 1668, il avait été question d'établir

(1) Née à Paris le 21 novembre 1599, on a sa Vie par l'abbé Collin, vicaire de Saint-Martin des Champs. Paris, 1844, in-8°.

(2) Son père était Gabriel Le Vachet, et sa mère

une maison de cet ordre dans la ville de Fontenay, et il y avait eu à ce sujet plusieurs lettres échangées entre Mgr l'évêque de la Rochelle et J.-A. Le Vachet. Les originaux de ces lettres existent encore, et l'une d'elles renferme des détails précieux pour l'histoire de l'Union-Chrétienne.

Tandis que Louis le Grand tâchait de ramener au sein de l'Eglise romaine ceux de ses sujets, que l'hérésie de Calvin en avait séparés, on vit, dans le royaume, s'établir plusieurs communautés de filles, dont la principale vocation était de contribuer à l'instruction des nouvelles converties, et à leur éducation dans la foi et dans la vraie piété. La province du Bas-Poitou avait un extrême besoin d'un tel secours; la Providence divine le lui ménagea l'an 1680

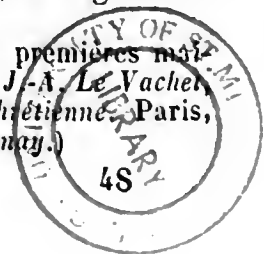
Alors vivait, à Fontenay-le-Comte, mademoiselle Marie Brisson, née en 1636, sœur et fille d'un sénéchal de Fontenay, parente du fameux Bernabé Brisson, président à mortier au parlement de Paris, qui sous le règne de Henri III, fut victime des fureurs de ceux qui formaient les derniers rangs de la Ligue.

En prenant possession d'un très-riche héritage, Marie Brisson, forma le projet d'être la fondatrice d'un séminaire de filles qui, remplies d'un même esprit de zèle et de ferveur, pussent s'occuper efficacement à l'instruction des nouvelles converties, tant de la ville de Fontenay que des environs. Donner un asile aux femmes veuves et aux filles qui souhaiteraient sortir du sein de l'hérésie pour rentrer dans celui de l'Eglise catholique, tel était le but de celle que la communauté de l'Union-Chrétienne de Fontenay-le-Comte aime à reconnaître pour sa bienfaitrice.

Pour réussir dans ses projets, elle s'adressa d'abord à Mgr Henri de Laval de Bois-Dauphin, alors évêque de la Rochelle, par une requête aux archives de la communauté, adressée à Sa Grandeur, où elle expose ses vues, ses intentions et ses motifs. Le prélat non moins distingué par ses rares vertus, que par l'éclat de sa haute naissance, s'empressa de seconder les desseins de la généreuse fondatrice et lui donna l'approbation nécessaire pour l'exécution de son projet, par une ordonnance donnée au château de l'Hermenault, le 3 juin 1680.

Le 22 août 1711, il se passa un acte entre Mme Brisson et Mme de Chalandry Durand, et la Mère de la Roustière pour la communauté, concernant la fondation faite en 1688. Ces fondatrices, dérogeant au premier acte, veulent que la maison de l'Union-Chrétienne ne soit chargée que de quinze filles d'extraction noble ou de bonne famille bourgeoise, appartenant cependant au diocèse de la Rochelle, au lieu de vingt villageoises.

Alix Cot, alliés l'un et l'autre aux premières maisons du Dauphiné. (*Vie de maistre J.-A. Le Vachet, instituteur des sœurs de l'Union chrétienne*, Paris, in-18; 1692. — *Archives de Fontenay*.)



Ce changement fut agréé de la communauté et du seigneur évêque.

La fondation n'eut son exécution qu'en 1739, parce que les héritiers y mirent obstacle, après la mort de la fondatrice, arrivée en 1724 : une transaction passée avec eux mit à la charge de la communauté huit filles seulement ; les parentes de la fondatrice devaient toujours être préférées dans l'innocence. Les héritiers durent faire, à ces conditions, l'abandon d'une métairie du revenu de 400 fr. De leur côté, les sœurs de l'Union-Chrétienne se chargeaient de faire célébrer tous les ans, et à perpétuité, un service pour le repos de l'âme de leur fondatrice.

Marie Brisson laissa une fortune qui équivaldrait aujourd'hui à 40,000 fr. de rentes. Pendant sa vie, elle dépensa près de 80 à 100,000 livres en fondations et en bonnes œuvres. En mourant, elle légua environ 40,000 fr., pour construire le rétable du grand autel de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte et accomplir divers actes de bienfaisance. Quant à sa fortune immobilière, elle fut vivement disputée par d'avidés collatéraux, et devint la proie des gens d'affaires et de chicane.

Voici son acte de décès, tel qu'il est conservé aux archives de Notre-Dame :

Le 1^{er} jour de septembre 1724, en la fosse de M. Maistre François Brisson, écuyer, seigneur du Calais, sénéchal et président au siège royal de cette ville, où sa mémoire et celle de tous ceux de son sang sera toujours en vénération et bénédiction, qui est à l'entrée de la porte de la chapelle dite de Saint-François de Sales, fut inhumé le corps de sa digne fille, Marie Barnabé Brisson, qui jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans neuf mois, qu'elle est décédée en odeur de sainteté, a vécu dans la constante pratique de toutes sortes de vertus propres à une damoiselle vraiment chrétienne. Ont assisté à son enterrement les sieurs Genais et Gerbier ses parens accompagnés du corps de justice; conduit par M^r Petit, lieutenant général, d'un grand concours de la plupart des personnes notables et du peuple, qui, avec empressement lui ont rendu les derniers devoirs, tout en considération de son mérite personnel, que des grandes aumônes qu'elle a toujours faites à cette église, sa paroisse, à laquelle elle a toujours été attachée et assidue, aux hôpitaux et aux pauvres d'icy et des environs.

Avant d'arriver à l'époque désastreuse qui détruisit tant d'établissements pieux, qui ruina tant de fondations si utiles, disons, en peu de mots, ce qu'était la communauté de l'Union-Chrétienne de Fontenay, en 1766.

Les recettes des pensionnaires et des sœurs, ajoutées au revenu annuel de la maison, se montaient à 12,000 livres. La communauté était composée de vingt-huit sœurs de chœur, et de six converses. La protection divine était dès lors visible sur cette maison. On aurait pu dire à cette époque,

comme aujourd'hui, *Digitus Dei est hic.* (Exod. viii, 19.) Il y avait dans les classes externes cent-cinquante petites filles à instruire, vingt au pensionnat, et sept sœurs occupées à les enseigner.

La communauté ayant pris la résolution d'avoir une chapelle plus grande, plus en rapport avec la position florissante du couvent, fit démolir celle qui existait. Sur son emplacement, joint à celui qu'elle obtint du Roi, elle put avancer la construction du nouveau monument, jusqu'au bord de la grande route de Nantes à Poitiers. Les travaux commencèrent au mois de mars 1779, et furent terminés en mars 1781. La nouvelle chapelle fut bénie le jour de l'Annonciation, par Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle, qui célébra solennellement la sainte Messe, exposa le saint Sacrement et en donna la bénédiction après Complies. Cette chapelle fut dédiée à la Sainte-Famille, Jésus, Marie, Joseph, et on décida d'en célébrer la fête le jour de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, le 25 mars même année.

Le 12 février 1792, le serment à la constitution civile du clergé, qui déjà avait été demandé aux ecclésiastiques du diocèse, fut exigé des dames de l'Union-Chrétienne; mais, à l'exemple de ceux qui les conduisaient dans la foi, elles refusèrent toutes de prêter ce serment. Bientôt après on ouvrit les portes de leur communauté, en leur déclarant qu'elles étaient libres de tout engagement; c'est en vain qu'elles protestèrent vouloir vivre toujours de la vie conventuelle, et y mourir : leurs biens furent saisis, et elles se virent forcées d'abandonner leur sainte solitude.

La maison de l'Union-Chrétienne servit quelque temps de municipalité, puis de préfecture à l'administration civile. Des séances publiques furent tenues dans la chapelle et dans l'endroit occupé maintenant par le chœur et les stalles des religieuses; une estrade, qui n'a disparu que depuis peu, témoignait encore, en 1853, de la réalité de la persécution.

Le 1^{er} mai 1806, quelques mois après la signature du concordat, les religieuses de l'Union-Chrétienne adressèrent une demande collective à l'empereur, et elles obtinrent par un décret daté de Saint-Cloud, l'autorisation provisoire de se réunir et de fonder des établissements sous le nom d'*Association des sœurs ou des dames de la Visitation*. Elles prenaient pour but d'offrir un asile hospitalier aux personnes de leur sexe, qui voudraient vivre ensemble dans la retraite; et de former des jeunes filles aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux devoirs de leur état, etc.

Cette autorisation ne comblait pas entièrement le désir des saintes filles. Elles soupiraient après le moment où il leur serait donné de vivre et de mourir dans la maison qui avait vu leurs premiers vœux. Elles adressèrent, en 1808, un placet à l'impératrice-mère, qui parut disposée à accueillir

lir favorablement leur demande. Enfin, le 18 juillet de la même année, elles purent ouvrir leurs classes et former une école gratuite en faveur des pauvres de la ville.

Le 30 septembre 1809, Mme de Gobert de Chouppe, et Marie Susanne Rocher, rachetèrent, au prix de 21,000 fr., la maison si ardemment désirée, et passèrent devant notaire un acte de société qui établissait en outre, pour première supérieure de l'établissement, Jeanne-Françoise-Augustine de Chouppe.

La France venait de revoir le retour des Bourbons, et, les circonstances paraissant favorables, les Dames de l'Union-Chrétienne adressèrent, le 6 décembre 1826, au ministre des cultes, une demande tendant à obtenir l'autorisation définitive de la communauté : ce qui leur fut accordé. Les statuts furent également approuvés par Mgr R. F. Soyer, en date du 3 décembre 1825, furent envoyés au conseil d'Etat pour être examinés, et furent enregistrés le 1^{er} avril 1827.

Le 22 avril de la même année, une ordonnance royale, datée de Saint-Cloud, et signée Charles X, autorisa définitivement l'Union-Chrétienne de Fontenay. Une seconde ordonnance, du 1^{er} août 1827, approuva l'acquisition de la maison, au nom des sœurs réunies en communauté.

La congrégation de l'Union-Chrétienne a pris beaucoup d'extension depuis quelques années; elle fait des fondations à Pissitte en 1837, à Saint-Jean de Fontenay en 1846, à l'île d'Elbe en 1850, au Sangon, à Saint-Hilaire-de-Riez, à Saint-Florent des Bois en 1852, à Florence en 1853.

Il y a en ce moment à Fontenay-le-Comte vingt-deux religieuses de chœur, vingt novices, dix sœurs converses professes, trois novices. (1)

URBANISTES (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES).

La famille de Louis VIII fut une famille pieuse, angélique, et en quelque sorte divine, faisant peu de cas des sceptres et des pompes du monde; elle aspirait aux couronnes du ciel. Sous les beaux dehors d'un appareil extérieur, elle menait une vie plus que monacale. Les palais de ces princes étaient des convents réformés. Leurs guerres n'avaient pour but que de convertir ou de soumettre les mécréants, de rétablir l'Eglise, de multiplier le peuple des fidèles, de reconquérir les lieux saints pour les soustraire à la profanation.

Louis VIII, fils de Philippe Auguste, né le 6 septembre 1187, fut marié à l'âge de 15 ans à Blanche, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et d'Eléonore, fille de Henri II, roi d'Angleterre. Il eut six garçons et deux filles; Isabelle naquit la dernière vers l'an 1220; elle n'avait que cinq ou six ans quand elle perdit son père, et Saint-Louis, qui lui succéda, n'en avait que douze.

Dès sa tendre enfance, Isabelle avait un tel goût pour l'oraison, qu'elle la faisait même dans son lit, où elle priait appuyée

(1) Voy. à la fin du vol., nos 254, 255.

sur ses coudes et sur ses genoux; elle avait un tel amour pour la pudeur, que s'il arrivait, que, se livrant à quelques ébats dans sa chambre avec d'autres compagnes, un homme entrât par hasard, elle disparaissait aussitôt, et ne rentrait que lorsqu'il s'était retiré. Elle mangea si peu pendant dix-neuf ans, qu'on ne comprit jamais qu'elle eût pu vivre, si la grâce de Dieu n'y avait suppléé; et en outre elle jeûnait trois fois par semaine. Pour l'engager à manger un morceau de plus, sa sainte et digne mère lui promettait de donner quarante sous aux pauvres; mais même alors elle s'en défendait respectueusement, en disant qu'on trouverait assez d'autres motifs pour donner aux pauvres : un peu de poirée et des légumes lui suffisaient. Elle faisait distribuer aux pauvres toutes les viandes qu'on lui servait; elle gardait le silence pendant les quelques instants que duraient les repas, et son esprit ne cessait d'être uni à Dieu. Elle apprit si parfaitement la langue latine, qu'elle se nourrissait journellement de la lecture de la Bible, de l'Evangile, et des écrits des SS. Pères.

Elle était remplie de respect pour le roi son frère; elle ne le visitait jamais sans se mettre à genoux devant lui, malgré les efforts de saint Louis pour l'en empêcher; mais elle restait muette en sa présence, quoique sa mère et ses frères lui fissent des instances pour conférer avec lui, ne fût-ce que des choses saintes et sérieuses : rien ne prouva mieux la solidité de sa vertu que le refus qu'elle fit à saint Louis de lui donner un couvre-chef qu'elle avait filé et confectionné elle-même, avec intention de le lui offrir, pour qu'il le portât par amour pour elle; mais ayant jugé ensuite que, comme c'était son premier travail, il convenait qu'elle le destinât aux membres de Jésus-Christ; elle résista aux prières du roi, et elle l'envoya à une pauvre femme atteinte d'une maladie de langueur, réduite à une extrême indigence, que la princesse visitait chaque jour, en lui faisant porter des présents et des viandes préparées pour elle. Le cœur de saint Louis était fait pour estimer et aimer bien plus sa sœur après avoir essuyé ce refus.

La demeure d'Isabelle était toujours pleine et entourée de pauvres; elle les servait de ses propres mains, mais elle leur distribuait une nourriture plus précieuse encore, elle les instruisait et les pressait vivement de travailler au salut de leur âme; elle allait aussi les visiter sur leurs grabats et dans les hôpitaux, où elle les entretenait familièrement pour les exhorter à la patience, les consoler et leur inspirer des sentiments religieux. Tous les jeudis elle lavait les pieds à treize pauvres, leur servait ses plats, offrait à chacun trente deniers d'argent, en mémoire de ceux que reçut le traître Judas pour prix de Notre-Seigneur.

Isabelle était d'une grande beauté et très-gracieuse; elle avait un front très-élevé et une chevelure remarquable, néanmoins elle

ne s'enorgueillissait pas plus de sa beauté qu'elle ne se glorifiait de ses aumônes; mais sa modestie n'empêchait personne de rendre justice à ses qualités; et comme il arrive toujours, elle ne perdait rien à être humble et modeste. Toutes ses qualités réunies inspiraient du respect pour elle à tout le monde, même à ses domestiques; elles ramassaient, chaque matin, tous les cheveux qui tombaient de sa tête et les gardaient soigneusement. Elle leur demanda un jour pourquoi elles faisaient cela, elles répondirent : « Madame, nous les ramassons afin que lorsque vous serez sainte, nous puissions les conserver comme reliques. » Elle en riait, et elle traitait cela de folie, tandis que celles qui possédèrent des cheveux de sa jeunesse les estimaient plus que les plus riches bijoux.

Elle se levait bien avant l'aurore pour réciter les Matines et pour se livrer ensuite à des méditations profondes sur les mystères de la passion de Notre-Seigneur. Elle n'interrompait pas ses prières quand on l'habitait; elle rentrait dans ses appartements ou dans son oratoire pour vaquer à l'étude et à la lecture de la Bible et de la Vie des Saints jusqu'à midi, où elle s'occupait, avant de prendre son repas, à distribuer des secours aux pauvres. Pendant ses jours de jeûne, elle ne se mettait à table que vers le soir; elle avait une si grande avidité pour écouter la parole de Dieu, qu'elle la faisait souvent prêcher dans ses appartements. Elle avait la conscience si timorée, qu'elle se confessait une fois chaque jour et elle choisissait pour confesseurs des prêtres expérimentés qui lui découvraient librement ses défauts, et elle avait pour eux le plus grand respect. Au sortir du tribunal, on la voyait si baignée de larmes, qu'on l'aurait prise pour la plus grande pécheresse du monde; elle prenait souvent la discipline jusqu'au sang. Après une maladie dangereuse qui faillit la ravir à sa famille, et pendant laquelle la reine Blanche sollicita les prières de toutes les maisons religieuses et des saints personnages, Isabelle renonça à toutes les livrées du monde, que par sa position elle avait cru être obligée de porter jusqu'alors par égard pour la volonté de ses parents.

On ne s'étonnera pas si cette fille extraordinaire fut l'objet de la demande d'un grand nombre de princes. Son entretien, sa beauté, ses connaissances, son esprit, ses grâces, ses vertus, la firent rechercher aussi par le futur empereur Conrad, qui mit tout en œuvre pour obtenir cette alliance. Tous les amis de la princesse la conjuraient de ne pas la refuser; elle entra dans les vues de saint Louis et de la reine Blanche. Le vicaire même de Jésus-Christ daigna intervenir lui-même dans cette affaire. Il écrivit de sa propre main à cette princesse pour la presser de consentir à ce mariage, en vue du bien qu'il ferait au monde et du repos qu'il apporterait à l'Europe. Elle répondit aux instances du Souverain Pontife, qu'une vierge consacrée au Seigneur, était au-des-

sus d'une impératrice. Voilà certes un noble langage; c'est bien là la fille des rois et la vierge chrétienne dans toute la dignité de son innocence et la profonde conviction de sa foi. Le Pape Innocent la félicita du choix de vie qu'elle avait fait et de sa fermeté généreuse. Aussitôt qu'elle eut reçu cette deuxième lettre du Saint Père, elle fit une profession ouverte et solennelle de la perfection chrétienne.

Le départ de saint Louis pour la Palestine fit verser beaucoup de larmes à Isabelle. Quand les désastres eurent succédé aux brillants exploits de son frère et aux merveilleux succès de cette expédition, elle sut imiter le rare courage de sa vertueuse mère, elle redoubla ses aumônes, ses bonnes œuvres, ses pénitences, pour attirer les faveurs du ciel sur les membres de sa famille, et pour détourner les maux de la patrie qui était aussi menacée des horreurs de la guerre civile par la révolte des puissants seigneurs que la prudence et la fermeté de la régente parvint à dompter. La perte de cette incomparable mère dont les brillantes qualités, l'éminent mérite et les vertus ne furent bien appréciés qu'après sa mort, fut le plus grand sacrifice que Dieu pût demander au cœur d'Isabelle.

Cette perte et le retour du roi déterminèrent cette sainte vierge à quitter la cour qu'elle avait toujours regardée comme un séjour dangereux pour la piété, et à fonder un monastère, après avoir demandé conseil à ceux sans l'avis desquels elle n'entreprenait rien pour le salut de son âme.

Un jour qu'elle sut que saint Louis son frère était seul dans son cabinet, elle alla le trouver, se prosterna devant lui à deux genoux; saint Louis l'ayant relevée, la pria instamment de s'asseoir auprès de lui. Elle lui parla ainsi : « Mon trez redouté Seigneur, si votre sœur et servante a trouvé grâce devant vos yeux; permettez, s'il vous plaît, qu'elle vous fasse entendre le secret de quelques siens désirs.... J'aurais un extrême désir de m'éloigner des pompes de la cour et du monde, et de servir Dieu le reste de mes jours dans l'humilité. Ayant été délaissée orpheline de père en bas âge; vous avez daigné me témoigner la bienveillance d'un frère et d'un père tout ensemble, et bien que la Reine-Blanche, ma mère et la vôtre m'ait si tendrement élevée, votre bonté n'a pas laissé d'y contribuer. J'ai un regret qui ne peut s'exprimer, c'est de n'avoir pu en rendre la moindre reconnaissance. Or, Monseigneur et frère, rien, jusqu'à cette heure, ne m'a retenue en votre cour sinon le respect que je portais à madame et mère, à cause que, voyant qu'elle me chérissait comme étant sa fille unique, je croyais vraiment ne pouvoir la frustrer de cette consolation, Dieu me l'ayant ôtée, et j'ose vous dire que le comble de mes vœux était que je ne fusse point séparée d'elle à la mort, Dieu ne m'en ayant pas encore jugée digne, j'ai délibéré de faire ma retraite et d'employer le surplus de mon âge au service de celui de qui

je tiens l'être et la vie. » Le bon roi Louis fut attendri de ses paroles, et permit à sa sœur de puiser dans ses trésors tout ce qu'elle voudrait pour la construction de son monastère.

Assurée du consentement et de la protection de son frère, Isabelle résolut de faire bâtir un couvent de Sœurs mineures, sous la Règle de saint François et de sainte Claire, Règle alors toute récente et qui était embrassée par un grand nombre de personnes. Elle fit bâtir la maison dans les plaines qui bordent la Seine à l'ouest de Paris, et que pour cela on appelle Longchamp. Avant la fondation de cette abbaye, ce lieu s'appelait *Coupe-gorge*, à cause des voleurs qui s'y retiraient et des crimes nombreux qui s'y commettaient. La cérémonie de l'inauguration fut des plus solennelles et des plus imposantes; elle reçut d'abord de sa royale fondatrice le nom d'*Humilité de Notre-Dame*.

Six religieux pieux et savants avaient rédigé la Règle qu'on devait suivre, le Pape, le roi et toutes les autorités compétentes l'avaient approuvée, et cependant quand il fut question de la mettre en pratique, les sœurs la trouvèrent trop difficile, ce qui détermina Urbain II, à la réformer par une bulle de 1262, et depuis ce temps-là, au nom de *Sœurs mineures encloses de l'Humilité de Notre-Dame*, que portaient les religieuses de Longchamp, elles joignaient celui de Clarisses-Urbanistes de l'archi-monastère de Longchamp. La clôture était rigoureuse, le roi et la reine, parmi les laïques, pouvaient entrer au couvent avec dix personnes d'honneur; un cardinal avait le même privilège; le ministre-général de saint François ne pouvait y entrer qu'avec deux compagnons.

Depuis qu'Isabelle se fut retirée à Longchamp, elle ne voulut plus entendre parler de la noblesse de son extraction; elle ne retint que de pauvres femmes à son service; au lieu d'être couverte de tapis, sa chambre n'était jonchée que de paille qui lui rappelait celle sur laquelle les trois rois de l'Orient vinrent faire hommage à Notre-Seigneur, lors de sa naissance.

Sainte Isabelle avait l'esprit tellement appliqué aux œuvres de piété, qu'elle était insensible aux souffrances corporelles, pendant les froids les plus rigoureux, elle ne voulait user d'aucune précaution; elle avait pendant toute la mauvaise saison ses mains fendues et gercées; elle voulait punir, disait-elle, sa curiosité, à les regarder dans sa jeunesse, parce qu'elle les avait fort belles et fort délicates. Non contente de continuer les jeûnes qu'elle s'était imposés depuis sa jeunesse en ne prenant de nourriture que vers le soir, elle ne prenait qu'un aliment sec qu'elle n'assaisonnait qu'avec quelques grains de sel. Elle flagellait sa chair si tendre et si délicate avec tant de rigueur, que le sang coulait en abondance, et jaillissait sur ses robes; elle se servait aussi de chaînette de fer.

La ferveur angélique d'Isabelle, la pensée continuelle de Dieu furent bien des fois ré-

compensés par de délicieuses et longues extases.

Depuis sa retraite à Long champ, Isabelle avait presque toujours été malade à cause de ses grandes veilles, abstinences, jeûnes, macérations et autres austérités. Ce furent toutes ces mortifications qui abrégèrent sa vie. Elle fut surtout atteinte de fièvres nombreuses les six dernières années de sa vie; mais elle supporta ses maux avec une héroïque patience, sans qu'elle laissât rien apercevoir des douleurs aiguës qu'elle endurait. Elle conserva toujours, malgré la maigreur de son corps, un visage beau et serein.

Isabelle ne demeura que neuf ans à Longchamp. Le mois de février 1269 elle se mit au lit pour ne plus le quitter; elle appela auprès d'elle ses religieuses, se recommanda à leurs prières, leur lit de touchants adieux; et comme si elle avait prévu que sa communauté dût se relâcher un jour, elle ne cessait de leur recommander la route de l'obéissance et le respect de la Règle.

« Mes bonnes amies, » leur disait-elle, « ce que je désire obtenir de vous, à cette dernière heure, c'est que vos yeux donnent trêve à leurs larmes, et votre esprit prête attention aux derniers avis de votre bonne Mère, qui vous a aimées plus qu'elle-même; je vous ai gardé une maison stable et permanente, si vous gardez bien les vœux de votre profession; mais, ce que Dieu ne veuille, de peu de durée, si vous les transgressez. Tant que les filles de Sion se sont adonnées au service du vrai Dieu avec franchise, courage et pureté de vie, il les a gratifiées en récompense de toutes sortes de bénédictions; les perles et les pierreries éclataient sur leurs têtes, et leur nom était exalté au-dessus de toutes les autres filles de l'univers; mais depuis qu'elles se furent oubliées et départies de leurs devoirs, il se mit à les prendre en telle haine et telle effroyable indignation, que leurs ornements furent réduits en cendre, leur nom rempli de honte et d'ignominie, et furent accablées, sous ces épouvantables désastres qui servirent de sujets aux lamentations du prophète. C'est l'espérance que vos vertus et la grâce du Saint-Esprit vous mettront à même de ne pas craindre ces châtimens de la colère divine qui me fait, avec moins de regret, me séparer de vous. » La mourante apercevant Agnès de Harpcourt qui pleurait plus que les autres religieuses, « Quoi! sœur Agnès, » lui dit-elle, « ma chère et indivisible compagne, vous pleurez sur notre séparation, quand je ne suis plus qu'un fardeau inutile, quand Dieu va dénouer enfin, pour m'appeler à lui, le dernier fil de la trame de cette vie que j'ai passée avec vous, pour me faire aller peut-être en une vie meilleure? Ah! priez plutôt, au lieu de pleurer; priez et veillez au soin de la communauté, maintenant que toute la charge va tomber sur vous, traitez vos religieuses avec douceur, mais maintenez-les fortement dans la discipline et dans la Règle; ne souffrez pas que jamais on y touche; car,

changer la Règle d'un ordre religieux, c'est la détruire. Gardez-vous-en bien. Je l'ai fait rédiger par six doctes théologiens; ne souffrez pas qu'une main capricieuse et téméraire la bouleverse. Ainsi donc, sœur Agnès, je vous la recommande, vous m'avez servi cordialement dès l'enfance, vous m'avez vu dévider et parcourir la trame de cette vie qui ne tient plus qu'à un fil.... Je vous ai toujours trouvée douce amie, bonne compagne; vous étiez devenue comme une seconde partie de moi-même. Cependant, Dieu le veut, chère Agnès, il faut nous quitter, il faut nous séparer maintenant. Faites entrer mon corps dans votre habit que je ne suis plus digne de porter durant ma vie; et si j'ai mérité quelque chose de vous, pensez à moi et ne m'oubliez pas. Et vous, mes sœurs bien-aimées, toujours humbles et obéissantes, vivez en concorde et union de cœur, ayez compassion mutuelle les unes des autres et sans jalousie d'aucune préférence; la charité vous rendra toutes égales. Ayez toujours souvenance de votre pauvre Isabelle en vos bonnes prières; implorez la bonté divine de vous être secourable, d'abrèger mes peines et de m'introduire au règne de sa béatitude. Si vous avez ce souvenir de moi, jamais, à mon tour, il ne m'arrivera de vous oublier. Je vous quitte sans me séparer de vous; je marche la première vers les rivages éternels; je vais vous solliciter et vous préparer une place dans le sein de Dieu; soyez donc courageuses et persévérantes, afin que je puisse vous présenter à son trône, revêtues de vos robes blanches, ceintes de couronnes brillantes et tenant des couronnes verdoyantes en vos mains, afin que nous puissions alors nous revoir, et qu'on nous envoie dans ces vergers célestes où s'épanouissent les fleurs et se cueillent les fruits de toutes sortes de plaisirs et de délices. » Elle avait à peine fini que toutes les religieuses éclatèrent en sanglots. A l'exemple de la reine Blanche sa mère, Isabelle, qui sentait la faiblesse de l'agonie, se fit mettre sur la paille et administrer l'extrême onction, les mains et les yeux levés vers le ciel, en disant : « Mon Dieu, je vous recommande mon âme ! » Elle la rendit entre ses mains; elle était âgée de cinquante-cinq ans. La mort de cette sainte princesse fut accompagnée de circonstances extraordinaires : plusieurs religieuses entendirent, au moment de son décès, en diverses parties de l'abbaye, une voix prononcer distinctement ces paroles : *Factus est in pace locus ejus.* (*Psal. LXXV, 3*), qui furent plusieurs fois répétées. La nouvelle de cet événement attira un grand concours à Longchamp. Saint Louis, qui était à Tours pour tenir son parlement, se hâta de venir contempler les restes mortels d'une sœur si sainte et si tendrement aimée. Il la trouva revêtue de l'habit de l'ordre de saint François; profondément ému lui-même, il dut adresser des paroles de consolations aux religieuses désolées, et leur assura que la mort de sa sœur ne diminuerait en rien son affection ni sa protection pour elles. Il

pria ensuite avec ferveur pour obtenir de Dieu qu'il reçût sa bienheureuse sœur dans le sein de sa miséricorde.

La sainte avait été mise en terre depuis dix-neuf jours, saint Louis ordonna aux religieuses de l'exhumer pour satisfaire à la pieuse curiosité d'un peuple immense qui voulait encore une fois contempler ses traits. Son corps n'exhalait aucune mauvaise odeur; ses membres étaient pleins, moelleux et flexibles; son visage brillant comme à la fleur de son âge; ses yeux, qui s'ouvrirent tandis qu'on plaçait son corps dans un cercueil plus convenable, étaient beaux et vifs et ne paraissaient pas avoir été éteints par la mort. Quoique vêtue en religieuse de Saint-François, elle portait le manteau royal semé de fleurs de lis avec une couronne sur la tête.

Plusieurs faveurs miraculeuses avaient été obtenues de son vivant sur son crédit, mais qu'à cause de sa recommandation on avait tenues cachées; sa mort fut accompagnée et suivie d'un grand nombre de prodiges par lesquels Dieu voulut récompenser ses vertus et donner des preuves de sa gloire dont elle jouissait. Elle fut béatifiée en 1521, sous le règne de François I^{er} à la suite d'un miracle qu'une novice obtint de Dieu par son intercession. Adrien cardinal, prêtre de Sainte-Sabine, légat en France, fit faire plusieurs enquêtes sur ce miracle, dont il communiqua les résultats aux plus célèbres docteurs en théologie et aux frères de Saint-François qui étaient à Paris. Le cardinal, après avoir examiné leurs travaux, publia solennellement son décret d'approbation le onzième jour de décembre 1521 et ordonna que la fête de sainte Elisabeth ou Isabelle serait célébrée tous les ans, le dernier jour d'août.

Après la mort de la sainte, un grand nombre de dames célèbres embrassèrent la Règle de Longchamp. Une de ses nièces, Blanche de France, veuve de Ferdinand, fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille, y embrassa la vie monastique; un grand nombre d'autres princesses et de filles des premières familles du royaume prirent le voile et firent leurs vœux à Longchamp.

Pendant la guerre avec les Anglais et les Français, l'abbaye souffrit beaucoup; elle fut souvent pillée, saccagée, ruinée, et les religieuses furent souvent obligées de quitter leur cloître pour se réfugier dans les murs de Paris. Quand elles y revenaient tout était dévasté, par conséquent à réparer: les ressources diminuèrent au point que les religieuses n'avaient plus pour pourvoir à leurs plus indispensables besoins; et cependant au milieu de cette extrême pauvreté qui dura longtemps, la Règle fut rigoureusement observée, et la communauté ne négligeait aucun des devoirs religieux. Ce ne fut que lorsqu'elle fut dans l'opulence que le relâchement s'y introduisit.

L'abbaye de Longchamp avait été exempto de la juridiction de l'ordinaire par Alexandre IV. Les religieuses faisaient leur pro-

fession en latin. Voici la traduction de la formule qu'elles prononçaient.

-Moi, sœur N., je promets à Dieu, à la bienheureuse Marie toujours vierge, au bienheureux saint François et à tous les saints; oui, je promets entre vos mains, ma mère supérieure, de vivre toute ma vie selon la règle donnée à notre ordre par Alexandre IV, corrigée et approuvée par le Pape Urbain IV, dans l'obéissance, la pauvreté, la chasteté et la clôture que prescrit la Règle.

Les religieuses n'avaient à leurs lits que des paillasses; l'abbesse devait voir de son lit tous les autres lits. La confession et la communion avaient lieu deux fois le mois et tous les dimanches pendant l'Avent et le Carême. Le jeûne y était ordonné depuis la Saint-François jusqu'à Pâques, et depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte; pour le reste de l'année il n'était ordonné que le vendredi. On ne pouvait manger ni œufs ni laitage les jours de jeûne de l'Eglise, les vendredis; et, depuis la Toussaint jusqu'à Noël on devait manger toujours des aliments maigres, si ce n'est depuis Pâques jusqu'à la Saint-François.

Les religieuses observaient toujours le silence si ce n'est les fêtes doubles, depuis None jusqu'à Vêpres. Les grilles devaient être d'un fer très-fort et à barreaux très-serrés; deux religieuses devaient être présentes quand une d'entre elles était appelée au parloir.

Clément IV, par une bulle datée de Viterbe en 1267, le onzième de son pontificat, permit à l'abbaye d'enterrer dans l'église, rois, reines et leurs successeurs qui voudraient y choisir leur sépulture. Divers Papes et nos rois comblèrent les Urbanistes de Longchamp de faveurs et de privilèges.

En 1754, époque où écrivait Lebœuf, l'église et le monastère de Longchamp étaient en grande partie dans leur état primitif. L'église surtout était du style du XIII^e siècle, le cloître et le réfectoire avaient été embellis par des peintures récentes faites par une religieuse. La communauté composée d'abord de soixante, puis de quatre-vingts religieuses, ne l'était plus alors que d'environ quarante.

Un vieux moulin à vent, quelques pans de mur, une ferme, des jardins et surtout des prairies; voilà ce qui reste aujourd'hui de cette célèbre abbaye qui fut si longtemps le rendez-vous d'un si grand concours de fidèles. Après Blanche et saint Louis son fils, souvent des princes et des princesses vinrent à Longchamp; des rois datèrent de là des ordonnances; il y en eut même qui y moururent, Philippe le Long s'y rendit souvent à cause de sa fille qui s'y était consacrée; Philippe le Bel y passa les mois d'août, de septembre, d'octobre, novembre et décembre de l'année 1321; il y tomba deux fois malade, l'abbé et les religieux de Saint-Denis y vinrent en procession nu-pieds, lui apportèrent la vraie croix et le saint clou avec le bras de saint Siméon; il fut guéri après avoir touché et baisé ces saintes reliques. Il occupait l'hô-

tel où avait logé la bienheureuse Isabelle. En même temps que le roi et la cour fréquentaient Longchamp, les fidèles y étaient attirés par le charme des belles voix qui se faisaient entendre aux Offices de la semaine sainte; le public et la foule prirent l'habitude de se rendre à Longchamp. Les plus belles voix dont on a gardé le souvenir furent celles des demoiselles Le Maire et Le Fel; elles chantaient les lamentations de Jérémie, pour les ténèbres, le *Stabat mater*, et les autres parties de l'Office de la semaine sainte. Ces fêtes de deuil amenèrent la foule à Longchamp. Ce fut alors qu'à l'éclat de la musique et des pompes religieuses succéda celui des équipages, celui de toutes les pompes du luxe mondain, et que l'on appela Longchamp, une promenade où l'orgueil, le luxe, la vanité venaient s'étaler non-seulement de Paris, mais de tous les points de l'Europe et surtout de l'Angleterre: tel était Longchamp depuis la défense que fit l'archevêque d'aller jusqu'à l'abbaye pour ne pas interrompre le silence de la solitude, pour ne pas y introduire la dissipation. C'est toujours là que, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte fut toujours le rendez-vous des élégants et des riches équipages parisiens, français et étrangers. On en vit placer leur orgueil et leur félicité à se faire traîner par des chevaux, dont les fers étaient d'argent, dans des voitures dont les roues étaient aussi des roues d'argent.

Les fêtes sanglantes de la révolution vinrent suspendre ces fêtes du luxe et de la fortune; Longchamp resta désert, ses pompes furent oubliées; cependant un instant de calme, un gouvernement moins violent n'eut pas plutôt succédé à l'horrible tourmente qu'aussitôt reparut la promenade... que la vogue de Longchamp se ranima avec plus d'éclat que jamais; un peu abandonnés sous le premier empire, l'orgueil et le luxe reprirent bientôt le chemin de Longchamp.

La capitale semble avoir oublié les grands souvenirs, les sublimes mystères du christianisme pour de frivoles amusements, et tandis que dans les temples on célèbre l'anniversaire de la grande ère nouvelle que la mort du Christ introduisit dans le monde, tandis que l'Eglise désolée, comme la Vierge au pied de la croix, appelle les fidèles à venir mêler ses pleurs aux siens et solliciter leur pardon dans les tribunaux de la pénitence; tandis qu'une foule vient prier sur le cercueil de Dieu-trois fois saint, mort pour le salut des hommes; une foule plus compacte, profane, oubliant la sainteté de ces jours consacrés dans tout l'univers au recueillement, aux profondes méditations, aux mortifications et aux larmes, se porte à longs flots vers ce lieu illustré par les vertus de tant de vierges du haut rang. Des quartiers de l'opulence descendent les brillants équipages; le luxe effréné y déploie ses prodigalités et ses folies; les indécentes parures ne redoutent pas en ce jour les lois sévères de la pudeur, les dames même hon-

nêtes viennent défier les regards des curieux et se donner en spectacle.

Un sentiment religieux fut le principe des promenades à Longchamp; l'on allait entendre dans cette antique chapelle gothique du XIII^e siècle les soupirs de cette musique célèbre, les beaux chants religieux que les vierges de la royale abbaye de sainte Isabelle adressaient sur son cercueil à Jésus leur époux, leur seule joie sur la terre, leur seule espérance dans les cieux; plus tard le motif religieux ne fut que le prétexte du concours qu'attiraient ces pompeuses cérémonies, et la réputation de vertu de tant d'illustres vierges qui avaient quitté les livrées du monde pour revêtir l'habit de pénitence, aujourd'hui Longchamp est oublié, quoique la promenade qui a lieu pendant la grande semaine en ait conservé le nom; le bois de Boulogne a pris la place, c'est un lieu de réunion pour l'ostentation la plus outrée du luxe le plus insensé, qui est une insulte à la misère publique et la profanation des jours les plus saints et les plus dignes de nos respects.

URSULINES, à Québec.

Cette fondation est due à Mme Madeleine de Chauvigny, veuve de M. de Grivel, sieur de la Peltrie, de la maison de Touvoys; elle date du 28 mars, 1639.

Mme de la Peltrie consacra ses biens et sa personne à la bonne œuvre que le ciel lui avait inspirée pour l'éducation des jeunes filles du Canada. D'Alençon, où elle demeurait, elle se transporta à Paris pour y régler les affaires de sa fondation; puis à Tours pour y chercher des religieuses Ursulines. Elle en tira l'illustre Marie Guyard dite de l'Incarnation, que l'on a appelée la Thérèse de la France, et la sœur de saint Joseph. De là elle se rendit à Dieppe, où elle avait donné l'ordre qu'on lui fût prêt un navire; elle y acquit une troisième Ursuline, la sœur Cécile Riche, de Sainte-Croix, et le 4 mai 1639, elle s'y embarqua en compagnie des religieuses Hospitalières. A leur arrivée à Québec « elles furent menées, » dit la sœur Juchereau, « dans une petite maison sur le bord de l'eau, où elles étaient très-étroitement. »

En 1641, elles purent habiter leur premier monastère, élevé sur le terrain même que la communauté occupe aujourd'hui. Dans la forêt voisine du couvent, la Mère Marie de l'Incarnation instruisait les sauvages; et on voyait encore debout en 1850, dans l'enclos des Ursulines, l'arbre unique qui restât de la forêt de 1639. C'était un frêne vénérable, au pied et à l'ombre duquel la sainte religieuse avait assemblé, pendant plus de trente-deux ans, les petites filles sauvages, pour les instruire des vérités de la religion. Il était donc pour les dames Ursulines une relique précieuse, et elles l'ont vue, avec tristesse, tomber de vieillesse le 19 juin 1850.

Mme de la Peltrie, qui n'avait jamais désiré être riche, et qui s'était faite pauvre de si bon cœur pour Jésus-Christ, aurait

voulu avoir des trésors à sa disposition pour procurer à toutes les nations du Canada les moyens d'arriver à la connaissance du vrai Dieu. Son zèle la porta même à cultiver la terre de ses propres mains, pour avoir de quoi soulager ses pauvres néophytes. Elle se dépouilla de toute sa garde-robe pour vêtir les enfants, et le reste de sa vie à Québec fut une suite d'actions de la plus héroïque charité.

Les Ursulines vécurent à Québec en monastère non encore approuvé par l'Eglise, d'abord sans constitution propre, et ensuite sous une règle composée pour elles en 1647 par le P. Jérôme Lalemant, S. J. Cet état de choses dura jusqu'en 1682, époque à laquelle la communauté s'affilia à la congrégation des Ursulines de Paris.

Les dames Ursulines de Québec avaient complété leur couvent en 1641, mais, le 30 décembre 1650, elles eurent la douleur de le voir détruire entièrement par un incendie, fléau qui a été si souvent envoyé par Dieu aux communautés du Canada, pour exercer leur vertu. Quatorze sœurs échappées au désastre, furent d'abord recueillies à l'Hôtel-Dieu, puis elles allèrent, le 21 janvier 1651, habiter la maison de Mme de la Peltrie; et à cette occasion une convention solennelle fut faite entre les supérieures des Hospitalières et des Ursulines: « Afin, » dit cette convention, « de conserver entre les deux communautés une union et une affection perpétuelles et indissolubles, il y aura toujours entre elles une entière amitié, une participation dans les biens spirituelles, et un mutuel échange de bons offices et de prières. »

La sœur saint Laurent, douée d'un mérite extraordinaire, contribua puissamment à la reconstruction du couvent, tant par son intelligence et son économie que par son travail manuel; mais le 21 octobre 1686, pendant que la communauté célébrait solennellement la fête de sainte Ursule, le feu prit au couvent, et le réduisit complètement en cendres. Pour la seconde fois les Ursulines trouvèrent à l'Hôtel-Dieu la plus affectueuse hospitalité, et elles y furent reçues au nombre de 25. L'intérêt que la population tout entière prit à leur malheur, procura de promptes ressources pour réparer le désastre, et les Ursulines purent bientôt rouvrir leur pensionnat, dont la perte aurait été si préjudiciable aux intérêts religieux de Québec.

Charlevoix rend hommage à la persévérance et à l'habileté des Ursulines: « Elles ont essuyé deux incendies, » écrivait-il en 1720; « avec cela elles ont si peu de fonds, et les dots qu'on reçoit des filles de ce pays sont si modiques que, dès la première fois que leur maison fut brûlée, on pensa à les renvoyer en France. Elles sont néanmoins venues à bout de se rétablir toutes les deux fois, et l'on achève actuellement leur église. Elles sont proprement et commodément logées: c'est le fruit de la bonne odeur qu'elles répandent dans la colonie, de leur économie, de leur sobriété et de leur travail: »

elles dorent, elles brodent, toutes sont utilement occupées, et ce qui sort de leurs mains est ordinairement d'un bon goût. » (*Journal historique*, ou tome III, p. 75, édition in-4°.) — De son côté, un auteur protestant rend hommage aux Ursulines, lorsqu'après avoir exalté le caractère héroïque de Mme de la Peltrie, il ajoute : « Les fruits de sa précieuse fondation se continuent de nos jours, par l'excellente éducation qui est donnée aux jeunes personnes dans le pensionnat des Ursulines. » (*Hawkins' Picture of Quebec; Québec 1734*, p. 206.)

Les Ursulines de Québec ont l'honneur de posséder dans la chapelle du couvent le tombeau du brave marquis de Montcalm, mort des suites de blessures reçues le 13 septembre 1759. Les dépouilles mortelles du héros ne peuvent être mieux placées que sous la garde de la piété.

Ces dames, dont le pensionnat jouit si justement d'une haute réputation en Canada, étaient au 31 décembre 1853, au nombre de 55 professes et 4 novices. Elles instruisaient alors 87 pensionnaires et 81 demi-pensionnaires, et elles avaient de plus un externat gratuit pour 139 élèves.

La communauté des Ursulines de la Nouvelle-Orléans étaient en décadence en 1823, parce que dix-huit de ses religieuses s'étaient retirées à la Havane, à la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Il n'en resta que six; et pour y ranimer l'esprit de sainte Angèle, les sœurs Félicité Borne, de Saint-Charles; Marie-Angélique Bougie de Saint-Louis de Gonzague, et Marie-Pélagie Morin, de Saint-Etienne, partirent de Québec pour la Nouvelle-Orléans le 13 mai 1823. Mgr Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, en avait fait la demande à Mgr J. O. Plessis.

Cette communauté contribua aussi à la fondation des Ursulines de Galveston (Texas). Mgr Odin, dans un voyage à Québec en 1849, obtint deux sœurs, Victoire White de Sainte-Jeanne de Chantal et Catherine Barbe de Saint-Thomas, qui se joignirent à cinq de leurs sœurs du couvent de la Nouvelle-Orléans, établies à Galveston en 1846.

Par l'établissement des deux communautés de 1639, nous voyons comment nos pères comprenaient la colonisation de pays sauvages, et les exemples ne nous manqueront pas dans la suite de ce récit. A cette époque, la religion était l'âme de toutes les entreprises, et l'on comprenait qu'elle seule peut servir de base à un édifice social, et lui préparer un heureux avenir. Comme l'a si heureusement dit le R. P. Félix Martin, dont les paroles auront un autre poids que les nôtres: « Grâce à cet esprit, la colonie du Canada, et Montréal aussi bien que Québec, offrit à son origine quelque chose de particulier, et présenta un spectacle dont le monde avait été rarement témoin. On vit là s'associer à tous les travaux de la civilisation et de l'apostolat, le cœur sensible et généreux de la femme.

A cette époque, un écrivain moderne (Créneau-Joly) remarque que la femme était appelée dans tout le monde chrétien à un grand apostolat de charité. Elle s'y révélait la fortune du pauvre, la consolation de l'affligé, et, avec un cœur de vierge, elle avait un cœur de mère pour les orphelins. Elle adoptait toutes les douleurs comme des sœurs que le ciel réservait à sa tendresse. Elle disait adieu aux jouissances et au bonheur de l'existence, pour consacrer à tout ce qui souffre sur la terre sa jeunesse et sa beauté. Elle vint sanctifier ces missions lointaines, inspirer aux jeunes Canadiennes et aux enfants sauvages la pudeur et la piété, et prodiguer aux malades les soins de la bienfaisance chrétienne. » (*Manuel du Pèlerin de Notre-Dame du Bon-Secours*, à Montréal, p. 8.)

Il y avait en 1853, cinquante professes, quatre novices, quatre-vingt-sept élèves pensionnaires, quatre-vingt-une élèves demi-pensionnaires, et cent-trente neuf externes. Les registres ayant été détruits en 1650, on n'a trouvé que le nombre de 6,000 élèves, dont deux cent cinquante Algonquines, Iroquoises, et Abenquises; depuis sa fondation, 8,364 enfants externes, tant sauvages que françaises, canadiennes et irlandaises y ont reçu l'éducation.

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire connaître, d'une manière spéciale, la part que prit à la fondation des Ursulines Marie de l'Incarnation. Cette sainte religieuse, connue dans le monde sous le nom de Mme Martin, naquit à Tours, le 18 octobre 1599 (1). Elle montra dès son enfance un grand amour pour les pauvres et un vif désir de les soulager. Préférant leur compagnie à toute autre, elle leur rendait tous les services qu'elle pouvait; son cœur éprouvait une vive affliction lorsqu'elle se trouvait dans l'impossibilité de les secourir. Ces heureuses dispositions fortifièrent son goût pour la piété; assidue à la prière, elle y puisait le désir de renoncer au monde. A l'âge de quinze ans, elle voulait embrasser la règle de saint Benoît. Mais, cédant au vœu de sa famille, elle épousa M. Martin, fabricant de soies à Tours. Cette union ne fut pas sans nuages: des chagrins, dont on ignore la cause, vinrent troubler son bonheur. Toutefois, son mari savait apprécier ses vertus, son mérite, et saisissait toutes les occasions de lui rendre cet hommage.

Deux années après, la mort vint frapper M. Martin. Veuve à dix-neuf ans, chargée d'un enfant qui ne faisait que de naître, privée de fortune, Mme Martin se trouvait dans la position la plus affligeante; elle la soutint avec courage. La religion et son propre zèle furent les éléments de sa consolation; aussi renonça-t-elle à chercher un autre appui en donnant sa main à un second époux. Elle sentit en même temps se réveiller son ancien goût pour la retraite, et

(1) Son père était un marchand de soies, nommé Florent Guyard; sa mère, Jeanné Michelet, des-

condait par les femmes de la famille de la Bourdaizière.

résolus de quitter entièrement le commerce et de s'abandonner à la Providence.

Après avoir terminé ses affaires, elle rentra dans la maison de son père, qui désira l'avoir chez lui. Elle prit un habillement très-simple, qui marquait le divorce qu'elle voulait faire avec le monde; elle ne s'occupait que de la prière et de l'éducation de son fils (1). C'est de ce moment surtout que datent ses grands progrès dans la perfection. Livrée à la méditation des choses saintes, elle s'affermisait de plus en plus dans l'amour de Dieu et le détachement des créatures; elle prodiguait aux pauvres, aux malades les soins d'une charité héroïque, considérant en eux les membres souffrants du Sauveur.

Depuis un an, Mme Martin menait cette vie solitaire, lorsqu'elle eut occasion de prouver que ce n'était ni la paresse, ni l'amour de l'indépendance qui lui avaient fait prendre le parti de la retraite. Une de ses sœurs, engagée dans un fort grand commerce, la pria de partager ses travaux. Malgré sa répugnance pour une vie agitée, elle alla demeurer avec sa sœur; mais on abusa tellement de sa bonté, qu'on lui imposa les fonctions les plus pénibles et les plus humiliantes; les maîtres et les domestiques la traitèrent, durant quatre années, avec hauteur et dureté. Mme Martin se réjouissait de ces humiliations, auxquelles elle ajoutait encore des pénitences volontaires. Disons aussi que sa charité envers les personnes qui en usaient de la sorte à son égard était sans exemple; elle avait beaucoup de déférence pour sa sœur; les domestiques, dans leurs maladies, ressentaient les effets de sa sollicitude.

Mais enfin, sa sœur, chagrinée de la conduite qu'elle avait tenue envers la pieuse veuve, rendit justice à son talent, et la pria, conjointement avec son mari, de prendre la direction de leurs affaires. Chargée alors de nombreuses occupations, qui ne déconcertaient ni son zèle ni son habileté, elle se maintenait toujours dans un grand recueillement, élevant sans cesse son cœur vers Dieu, et s'unissant de plus en plus avec Jésus-Christ. L'autorité qu'elle avait sur les domestiques et les ouvriers, elle l'employa à travailler à leur salut. Elle s'efforçait de les porter à quelque action sainte ou de les empêcher d'offenser Dieu. Sa douceur et ses exhortations lui avaient si bien gagné leurs cœurs, qu'ils lui rendaient compte avec une simplicité touchante de chacune de leurs actions, s'accusant humblement de leurs fautes. Quelquefois, profitant de leurs bonnes dispositions, elle les rassemblait pour leur faire des instructions sur leurs devoirs, et les reprenait avec bonté et avec zèle quand ils s'en étaient écartés; tous lui étaient soumis comme des enfants à leur mère; elle était leur refuge dans leurs besoins, et leur mé-

diatrice auprès de son beau-frère quand ils avaient encouru sa disgrâce.

Mme Martin vécut ainsi jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, comblée de grâces spéciales qu'elle s'efforçait de mériter par une fidélité inviolable. Souvent l'amour divin dont elle était embrasée se manifestait sur son visage; il animait toujours ses paroles et ses actions. Aussi se lassait-elle de plus en plus du monde, des embarras de sa situation, et son penchant pour la vie religieuse acquérait chaque jour plus de force. Après avoir bien éprouvé sa vocation, elle résolut d'entrer chez les Ursulines de Tours. Elle y fut admise le 23 janvier 1631, comme religieuse de chœur; elle fit les exercices de son noviciat avec ferveur. Déjà religieuse avant d'en avoir pris l'habit, ses progrès dans les voies spirituelles la rendaient plus propre à donner du secours aux autres qu'à en recevoir; c'est pour cela qu'elle fut nommée maîtresse des novices peu de temps après sa profession. Guidées par sa prudence, sa sagesse, et surtout par sa piété, ses élèves marchèrent à grands pas vers leur sanctification. Elle composa même pour leur instruction un très-bon ouvrage intitulé : *L'École chrétienne*.

Cependant, un autre théâtre allait s'ouvrir à son zèle : c'était vers des régions lointaines, chez des peuples barbares, que Dieu appelait Mme Martin, pour qu'elle y donnât, en quelque sorte, une impulsion plus vive à sa ferveur et à sa charité. Mme de la Peltrie, ayant résolu de passer au Canada pour y travailler à la conversion des filles sauvages de ce pays, s'adressa à Mme Martin, comme à la personne la plus capable de seconder son zèle, et n'eut point de peine à obtenir son consentement. Elles partirent ensemble de Tours, le 22 février 1639, avec une Ursuline, fille d'un gentilhomme du pays, et d'une autre vertueuse fille. Elles s'embarquèrent à Dieppe le 4 mai, chargées des dons des personnes les plus distinguées. Dans le même bâtiment était le supérieur des missions du Canada, Mme de la Peltrie, deux ursulines et trois religieuses hospitalières, qui allaient aussi faire un établissement à Québec. On arriva dans cette ville le 1^{er} août 1639. « Le jour de l'arrivée de personnes si ardemment désirées, » dit Charlevoix, « fut pour toute la ville un jour de fête : tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut les héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Après les premiers compliments, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'Eglise où le *Te Deum* fut chanté. » La nouvelle colonie commença sur-le-champ ses fonctions. Marie de l'Incarnation eut en peu de temps un assez grand nombre de filles à instruire, tant parmi les sauvages que parmi les Français établis au Canada. Elle s'en acquitta avec zèle

(1) Il se fit Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, le 5 février 1642, fut supérieur pendant 58 ans, et assistant, sous plusieurs généraux,

pendant 16 ans. Il mourut prieur de Marmoutiers-Tours, le 9 août 1696, avec la réputation d'un saint homme et d'un bon écrivain.

et patience, se félicitant de faire connaître et aimer Dieu, dans des régions où son nom n'était pas invoqué. En même temps, elle eut beaucoup à souffrir dans les commencements de son établissement. Sa maison était petite et incommode, et le devint encore plus quand de nouvelles Ursulines furent arrivées de France. La communauté manquait de beaucoup de choses, malgré les libéralités de Mme de la Peltrie, fidèle compagne de leurs travaux. « Cette dame, » dit Charlevoix, « qui n'avait jamais désiré d'être riche, et qui s'était fait pauvre de si bon cœur pour Jésus-Christ, ne s'épargnait rien pour le salut des âmes; son zèle la porta même à cultiver la terre de ses propres mains pour avoir de quoi soulager les pauvres néophytes; elle se dépouilla en peu de jours de ce qu'elle avait réservé pour son usage, jusqu'à se réduire à manquer du nécessaire pour vêtir les enfants qu'on lui présentait presque nus; et toute sa vie, qui fut assez longue, ne fut qu'un tissu d'actions les plus héroïques de la charité. »

Quant à Marie de l'Incarnation, elle ne paraissait pas s'apercevoir des contrariétés qui se présentèrent d'abord. Son courage et sa ferveur la rendaient supérieure aux besoins du corps, et sa paix intérieure n'était point troublée par les soins du dehors. Ainsi elle vit sans trouble son monastère consumé par un incendie, et ne désespérant de rien quand tout paraissait perdu, elle entreprit de le rebâtir sans autres fonds que ceux qu'elle espérait de la Providence. Son espoir ne fut point déçu, et elle parvint à réédifier son monastère.

Avide de souffrances, elle y faisait éclater sa résignation; elle en donna la preuve dans une maladie qu'elle essuya en 1664. Les douleurs et les croix étaient comme un creuset où elle se purifiait; aussi les appelait-elle avec ardeur. Quoique avancée en âge, elle s'occupait toujours du bien de la religion, travaillant à la conversion des sauvages. Afin de mettre ses religieuses en état d'être plus utiles à ces pauvres gens, elle avait commencé un dictionnaire de leur langue. Au mois de février 1672, elle tomba malade, languit longtemps, et supporta des opérations très-douloureuses avec une force d'esprit étonnante. A sa mort, arrivée le 30 août 1672, la colonie fut en deuil. Le gouverneur et l'intendant assistèrent à ses funérailles, et l'on se disputa tout ce qui lui avait appartenu.

URSULINES (CONGREGATION DES RELIGIEUSES), aux Trois-Rivières, au Canada.

La ville des Trois-Rivières est, après Québec, la plus ancienne de la colonie. Elle doit son nom, d'après le P. Bressani, à ce qu'elle a été fondée au point où le Saint-Maurice, en se jetant dans le Saint-Laurent, est séparé par deux îles en trois embouchures. Samuel de Champlain avait élevé les premières cabanes de Québec en 1608; en 1615, quatre Pères Récollets y arrivèrent, pour pourvoir aux besoins spirituels de la

petite colonie. Dès l'année suivante, un poste était établi aux Trois-Rivières, et le frère Pacifique Duplessis, récollet, y prenait soin de l'instruction des enfants des Français et des sauvages. Cependant, c'est seulement en 1634 qu'une habitation et un fort y furent construits.

C'est l'année avant sa mort que Champlain éleva le fort des Trois-Rivières, qui consistait en une enceinte de pieux de cèdres enfoncés dans le sable. Les Jésuites y desservirent l'église jusqu'en 1671, époque où les Récollets vinrent s'y établir, et cet avant-poste de la capitale sur le grand fleuve fut toujours d'une grande importance pour la défense de la colonie. Un Jésuite y a trouvé la gloire du martyr, le P. Jacques Buteux, tué par les Iroquois le 10 mai 1652, au troisième portage du Saint-Maurice, et l'aïeul de tant d'honorables familles du Canada, le capitaine Pierre Boucher, s'y est couvert des lauriers de la gloire humaine, par sa valeureuse défense de la citadelle trifluvienne, au mois d'août 1653, à la tête des braves milices du pays.

Les habitants des Trois-Rivières et les sauvages des environs se voyaient donc amplement pourvus de secours spirituels; mais les malades et les blessés n'étaient pas assistés par les soins charitables d'une communauté religieuse, lorsque Mgr de Saint-Valier voulut procurer à cette ville cet inestimable bienfait. Le 8 octobre 1697, le pieux évêque fonda l'hôpital des Trois-Rivières, et les dames Ursulines de Québec lui fournirent, pour cette fondation, quatre de leurs professes et une sœur converse. La première supérieure fut la révérende Mère Marie Brouet de Jésus, et elle prit possession avec ses compagnes, la Mère sœur de Ch. le Vailant, de Sainte-Cécile, la Mère Madeleine Amyot de la Conception, la Mère Sainte-Marie-Madeleine Drouard de Saint-Michel, la sœur converse Françoise Gravel de Saint-Anne, le 22 décembre 1697.

On sait que le but principal de la communauté des Ursulines est l'instruction des jeunes personnes. Pour les Trois-Rivières, elles ajoutèrent, comme seconde œuvre de fondation, le soin des malades. Les dignes religieuses étendaient ainsi le cercle de leurs devoirs, afin de suffire à tout le bien que leur évêque attendait d'elles.

Depuis 1731, elles sont indépendantes de la maison mère de Québec, et elles ont maintenu concurremment jusqu'aujourd'hui le soin d'un pensionnat non moins distingué que celui de Québec, et la conduite de leur hôpital.

En 1702, Mgr de Saint-Valier étant en France, obtint de Louis XIV des lettres-patentes pour l'établissement de cet hôpital, et il y est dit que, non-seulement l'évêque construisit la maison de ses deniers, mais encore qu'il la dota de mille livres de rente. Le roi y rend aussi hommage au zèle des dames Ursulines « qui y soignent les malades avec une charité parfaite. » Charlevoix, dans le *Journal historique* de son voyage en

1821, parle du très-bel hôpital joint à un monastère d'Ursulines, qui y sont au nombre de quarante, et font l'office d'Hospitalières.»

Mais cet utile établissement a été deux fois la proie des flammes. D'abord en mai 1752; et aussitôt Mgr de Pontbriand, sixième évêque de Québec, vint passer l'été aux Trois-Rivières, pour faire rebâtir le couvent des Ursulines. Le prélat ne voulut, durant tout ce temps, avoir d'autre demeure que la maison des domestiques, le seul des bâtiments des sœurs que l'incendie eût épargné.

La seconde conflagration a eu lieu en octobre 1806, et le désastre fut si complet que les religieuses, privées d'asile, durent se réfugier chez les Ursulines de Québec : cependant, sur la demande de l'évêque, quatre d'entre elles restèrent aux Trois-Rivières, la révérende Mère supérieure Saint-Olivier, la Mère la Croix, dépositaire; la Mère Sainte-Angèle, pour les écoles, et la sœur Saint-Benoît, converse, pour faire la cuisine. « La libéralité de nos citoyens, » dit le G. V. Noisieux dans une lettre du 10 octobre, adressée à l'évêque, « a procuré à nos pauvres sœurs des chemises et des robes, des bas, souliers, mouchoirs, etc.; car elles ont eu besoin de tout. »

Mgr Plessis, onzième évêque de Québec, fit aussitôt appel à la charité de son clergé en faveur des Ursulines des Trois-Rivières; et, grâce au zèle de l'illustre prélat, l'église, le monastère et l'hôpital furent réédifiés avec plus de grandeur qu'auparavant. Les quatre religieuses restées aux Trois-Rivières y trouvèrent place au mois de novembre 1807, et les seize autres, retirées à Québec, les rejoignirent le 18 février 1808.

On le voit, les premiers pasteurs ont de tout temps déployé la plus généreuse munificence pour doter le Canada d'établissements charitables et de maisons d'éducation; et dans les œuvres si nombreuses fondées depuis quelques années, soit dans le Bas, soit dans le Haut-Canada, NN. SS. les évêques de la Province ecclésiastique de Québec se montrent les saints imitateurs des Laval, des Saint-Valier, des Pontbriand et des Plessis.

De 1816 à 1819, les Ursulines des Trois-Rivières donnèrent l'hospitalité à quatre Ursulines d'Irlande, que M. Thayer, ministre protestant, devenu prêtre catholique, avait amenées d'Europe pour ouvrir un pensionnat de jeunes personnes à Boston. Elles furent formées aux règles de leur institut dans le couvent des Trois-Rivières et elles y passèrent trois ans, après lesquels elles se rendirent à Boston. Mais elles y tombèrent bientôt malades, et en 1824, toutes les quatre étaient mortes.

Lorsque l'une d'elles seulement vivait encore, le vicaire général de Boston écrivit à Mgr de Québec en lui demandant du secours pour rétablir sa petite communauté. Mgr Plessis ne put envoyer qu'une Ursuline, la sœur Saint-Georges, née Muffett, et elle partit de Québec comme une victime,

joyeuse de se sacrifier pour son Dieu. En effet, après avoir passé dix ans à Boston, organisant le couvent des Ursulines avec une énergie remarquable, elle vit la populace fanatique de la ville incendier son monastère de *Mount Benedict*, le 11 août 1834, y mettre tout au pillage, et porter le comble aux profanations en déterrants les cadavres de six Ursulines. Une des religieuses, sœur de la Mère Saint-Georges, mourut des suites des terreurs de cette nuit sinistre, et la supérieure fut elle-même gravement malade.

On voit que l'intolérance des citoyens de la Nouvelle-Angleterre n'a pas changé. En 1834, ils détruisaient un monastère; en 1855, ils insultent des religieuses, et leurs législateurs pénètrent comme des malfaiteurs dans des couvents, y portent leurs mains avinées sur les servantes du Seigneur, et ne respectent dans leurs scandaleuses investigations ni la sainteté de la chapelle, ni la pudeur de la maladie. Tels sont les progrès que font les Américains de nos jours dans la voie de la civilisation, et tels sont les sentiments du parti prédominant de la nation à laquelle certains mauvais Canadiens voudraient annexer leur beau pays.

Les neuf Ursulines suivantes, chassées de Boston par le fanatisme protestant, se réfugièrent chez leurs sœurs de Québec, qui leur donnèrent pendant quatre ans l'hospitalité, en les perfectionnant dans la pratique de la vie religieuse. Elles tentèrent ensuite de retourner dans le Massachussets, mais leur entreprise ne réussit pas; et elles se répartirent alors entre les couvents d'Ursulines de Québec, des Trois-Rivières et de la Nouvelle-Orléans.

Quelques années auparavant, vers 1818 ou 1820, Québec avait eu l'honneur d'envoyer trois Ursulines en Louisiane, pour servir d'émules et d'exemples à celles de la Nouvelle-Orléans; et cette sainte influence, exercée au loin par les religieuses du Canada, montre combien elles sont fidèles et strictes dans l'observance de leur règle.

Le nom des Ursulines doit être encore cher au Canada, parce que la veuve de l'illustre Samuel de Champlain, du fondateur de Québec, a pris l'habit de cette éminente communauté; et c'est le savant Messire J.-B.-A. Ferland, qui a fait tout récemment cette découverte historique. Elle vint d'abord en Canada avec son mari, en 1620, âgée de vingt-deux ans, et les sauvages, à son arrivée, « voulait l'adorer, n'ayant jamais vu rien de si beau. » Au bout de quatre ans, la disette des vivres obligea M. de Champlain à ramener sa jeune femme en France; elle y resta pendant ses autres voyages, et en 1648, elle fit sa profession d'Ursuline dans le couvent de Meaux qu'elle avait fondé.

Pour se distinguer des Ursulines de Québec, celles des Trois-Rivières portent une croix pectorale en argent, d'après l'approbation de Mgr de Saint-Valier.

Au 31 décembre 1853, la communauté comptait quarante-deux professes et deux novices ou postulantes. L'école était suivie

par soixante-cinq pensionnaires et demi-pensionnaires; et, dans une école gratuite, les Ursulines donnaient l'instruction à cent quarante externes. Enfin, le nombre des malades admis à leur hôpital avait été de cent quarante dans le courant de l'année.

URSULINES (CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES),
maison mère à Troyes (Aube).

La congrégation des religieuses Ursulines a été fondée en 1757, par Mgr de Montmorin, évêque de Langres; la maison mère fut placée à Mussy-sur-Seine, où les évêques de Langres avaient un château. Mussy faisait autrefois partie du diocèse de Langres; depuis la révolution il est du diocèse de Troyes. Le but de Mgr de Montmorin était d'avoir une congrégation diocésaine qui lui fournirait des religieuses pour l'instruction, le service des hôpitaux et le soin des malades à domicile. A l'époque de la révolution française, la congrégation naissante avait des établissements dans un certain nombre de petites villes du diocèse de Langres. Son nom, qui a été conservé par notre Congrégation actuelle, était *Ursulines, hospitalières, Sœurs de l'Instruction chrétienne*. Au mois de septembre 1792, la communauté de Mussy et les maisons dépendantes furent obligées de céder à l'orage et de se dissoudre. Aucune d'entre elles ne fut infidèle à sa vocation pendant l'épreuve de la Révolution; elles se réunirent en petit nombre en plusieurs localités et s'occupèrent de l'éducation des enfants; leur attachement aux légitimes Pasteurs fut inébranlable.

Dès l'année 1805, une des sœurs fit les premières démarches pour essayer de relever sa congrégation et de réunir ses compagnes; elle s'adressa à Mgr De Latour du Pin Montauban, ancien archevêque d'Auch et alors évêque de Troyes. Mussy-sur-Seine, résidence ancienne de la maison mère, faisait partie du diocèse de Troyes depuis la réorganisation de l'Eglise de France. Mgr de Latour du Pin obtint l'autorisation du gouvernement, et le 2 février 1806, plusieurs anciennes Ursulines reprirent solennellement leur habit, ayant à leur tête celle qui s'était donné tant de peine pour arriver à cet heureux résultat. Quelques mois plus tard, toutes les autres vinrent se réunir à leurs compagnes. Monseigneur avait jugé convenable de placer à Troyes la maison mère; elle y est restée depuis cette époque. La congrégation compte actuellement une trentaine d'établissements, environ trois cents religieuses. Si les populations de ce diocèse et de ceux qui l'avoisinent étaient plus chrétiennes, les vocations seraient plus nombreuses et on pourrait répondre aux demandes qui leur sont adressées de toutes parts. Mgr de Latour du Pin, de sainte mémoire, affectionnait beaucoup l'institut; il lui a laissé son portrait, son anneau pastoral et sa croix pastorale.

URSULINES DE JÉSUS, DITES DE CHAVAGNES (CONGRÉGATIONS DES RELIGIEUSES),
dont la maison mère est à Chavagnes (Vendée).

Charlotte-Gabrielle Ranfray de la Rochelle était née à Luçon, le 4 novembre 1755. Restée orpheline de bonne heure, elle se retira chez sa sœur aînée, mariée à M. Bréchal, sénéchal de Talmont (1). Après avoir passé quelques années dans cette ville, elle entra comme pensionnaire libre au couvent des Hospitalières de la charité de Notre-Dame, à la Rochelle. La grâce y parla à son cœur. Détachée du monde qu'elle avait aimé, elle fut admise au noviciat des Hospitalières, et fit profession en 1777, sous le nom de Saint-Benoît. Elle goûtait le bonheur de la solitude, lorsque la révolution la força de quitter son monastère. Elle se retira aux Sables-d'Olonne auprès d'une de ses sœurs, mariée à M. Delange-Bouchardière, et continua de suivre sa règle autant qu'elle le pouvait. Dès qu'elle eut appris l'arrivée du P. Baudoin, elle réclama le secours de son ministère. L'homme de Dieu, qui espérait des jours meilleurs pour la France, et qui désirait ardemment instituer une société de vierges vouées à l'enseignement, découvrant dans la sœur Saint-Benoît beaucoup d'intelligence, de piété et de dévouement, lui fit part de ses désirs, et la trouva disposée à faire tout ce qu'il croirait devoir contribuer à la gloire de Dieu; mais, étant déjà liée par des vœux, elle voulut attendre que la Providence manifestât plus clairement sa volonté. En 1802, pendant que le P. Baudoin était curé de Chavagnes, la Sœur Saint-Benoît, n'ayant plus l'espérance de voir se rouvrir l'hôpital de la Rochelle, d'où la révolution l'avait contrainte de sortir, se rendit dans la paroisse de l'homme de Dieu, suivie de quelques compagnes qui désiraient embrasser la vie religieuse, et se mit avec elles sous sa direction. Elle ouvrit en même temps un pensionnat, et fit la classe aux enfants de Chavagnes et des environs. En 1804, Mgr Demandoly, évêque de la Rochelle, permit à Mme Saint-Benoît et aux jeunes vierges dont elle était entourée de faire les vœux de religion conformément à la règle qui leur avait été donnée par le P. Baudoin. Les filles du Verbe incarné (c'est ainsi qu'elles s'appellèrent) joignirent à l'instruction de la jeunesse le soin des malades dans les hôpitaux et à domicile. La nouvelle société prit de rapides accroissements, et fut légalement approuvée en 1825 sous le nom de congrégation des Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes: c'est le nom que lui avait donné, en 1822, Mgr Soyer, évêque de Luçon, de concert avec leur vénéré fondateur. Il y eut aussi, à cette époque, quelques modifications dans les Statuts. Nous les reproduirons à la fin de cet article tels qu'ils sont aujourd'hui.

La mère Saint-Benoît gouverna la congrégation des Ursulines de Jésus jusqu'à sa

(1) Père de M. François Bréchal, que nous avons vu honorer la ville de Poitiers par son talent

oratoire, et y donner l'exemple d'une vie chrétienne terminée par une mort sainte.

mort, qui arriva le 19 juillet 1828; elle fut emportée par une attaque d'apoplexie foudroyante, dans la voiture qui la conduisait à Saintes. C'est en cette ville que son corps repose, dans la chapelle des Ursulines de Jésus; son cœur a été placé dans la chapelle du chef-lieu de la congrégation, à Chavagnes.

Mme Saint-Benoît était une femme à grandes vues, d'une haute vertu, et d'un caractère plein d'aménité; sa piété était aisée et affectueuse. Cette fervente religieuse aimait à passer au pied des saints autels les moments dont elle pouvait disposer, et elle avait un grand attrait pour l'oraison; c'est là qu'elle puisait la patience avec laquelle elle a souffert à la fin de sa vie des douleurs rhumatismales très-violentes. Au fort de la souffrance, elle répétait : « Dieu soit béni ! »

Depuis la mort de sa respectable fondatrice, la congrégation des Ursulines de Jésus a continué d'être bénie de Dieu et de prospérer. Elle se compose aujourd'hui de quarante-huit maisons répandues dans sept diocèses, et qui donnent à des milliers d'enfants une instruction solide et chrétienne. Le nombre des religieuses s'élève à huit cents.

Constitutions et Règlements de la congrégation des Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes.

Ces Constitutions, reçues le 12 avril 1822 des mains de Mgr François-René Soyer, évêque de Luçon, et approuvées en 1836 et 1837 par plusieurs des prélats qui possédaient alors dans leurs diocèses quelques établissements de la congrégation (1), sont calquées sur la règle de Saint-Augustin, appropriée aux fins de la société.

Les Ursulines de Jésus sont soumises à l'ordinaire des lieux où elles s'établissent, cependant elles regardent le seigneur évêque de Luçon comme le supérieur-né de droit naturel et divin. Il peut, s'il le juge convenable, se faire représenter par un supérieur ecclésiastique qui agit en son nom et sous son autorité, conformément aux statuts.

Les Ursulines de Jésus élisent tous les trois ans une supérieure générale, chargée du gouvernement de la congrégation sous l'autorité de Mgr l'évêque de Luçon ou de son délégué. Cette élection doit être approuvée et confirmée par l'évêque de Luçon ou par son délégué. La même supérieure générale peut être continuée dans sa charge pour un deuxième triennat.

La supérieure générale administre la maison mère; toutes les maisons secondaires dépendent d'elle et sont soumises à son autorité; elle nomme, après avoir consulté son conseil, la maîtresse des novices et les supérieures locales; mais le choix doit être toujours soumis à l'approbation de Mgr l'évêque. Elle nomme aussi les principales of-

ficières de chaque maison, qu'elle peut continuer dans leur emploi autant qu'elle le juge convenable; elle nomme donc aux places d'assistantes, de conseillères, d'économmes, de maîtresses générales des études, de maîtresses des pensionnats, de maîtresses générales des classes externes et de maîtresses particulières des classes, sur le choix desquelles elle se concerte cependant avec la supérieure locale. De plus, elle consulte son conseil pour le choix de l'assistante, de la maîtresse générale des études et de la maîtresse générale du pensionnat. L'assistante et l'admonitrice nommées par la supérieure générale doivent être confirmées par le supérieur ecclésiastique. Quant à ce qui concerne l'administration temporelle de la congrégation, la fondation de nouveaux établissements, etc., les statuts renferment dans de justes limites l'autorité de la supérieure générale, qui doit toujours, selon la gravité des cas, consulter son conseil et le supérieur ecclésiastique, et qui ne peut même souvent rien faire sans le consentement et même l'autorisation par écrit de ce dernier.

Les Statuts règlent aussi les droits de la supérieure générale en ce qui concerne les visites qu'elle peut et doit faire au noviciat et dans les établissements secondaires, les prières et les jeûnes qu'elle peut ordonner dans les cas extraordinaires et avec l'autorisation du supérieur ecclésiastique, la délégation qu'elle peut faire de partie de ses pouvoirs à un des membres du conseil ou à une supérieure locale pour les visites et autres affaires de la société. Les supérieures locales lui doivent tous les six mois un compte exact de la conduite, du caractère et des dispositions des sujets de leur maison. et tous les membres de la société peuvent correspondre directement avec elle.

Si par suite d'infirmité ou pour toute autre cause il y avait lieu de remplacer la supérieure générale, Mgr l'évêque convoquerait le conseil de la société et ordonnerait une nouvelle élection. En cas de décès de la supérieure générale, la première assistante remplirait provisoirement les fonctions de supérieure générale.

La supérieure générale est aidée dans le gouvernement de la société par un conseil général qui nomme parmi les religieuses professes : 1° deux assistantes, et, si besoin est, une troisième, qui forment le conseil de la supérieure générale; 2° une économe; 3° une secrétaire; 4° une admonitrice. Les trois premières fonctions n'ont pas besoin d'être expliquées; quant à la quatrième, elle consiste à faire à la supérieure générale les observations jugées utiles et à lui donner les avis qui paraîtraient intéresser le bien de la société ou sa propre perfection. Ces diverses et importantes fonctions sont confiées aux titulaires pour six ans, avec

(1) NN. SS. l'archevêque de Tours, les évêques d'Angers, Poitiers, Nantes, Angoulême et la Rochelle.

faculté de les continuer pendant plusieurs périodes.

Les assistantes n'ont en général que le droit de conseil; mais il est des cas particuliers où les statuts exigent que la supérieure agisse de concert avec elles. En cas de décès de l'une d'elles, elle serait remplacée par une nouvelle assistante nommée par la supérieure générale et le conseil, de concert avec le supérieur ecclésiastique et sous l'approbation de Mgr l'évêque.

L'économe générale est en rapport avec celles des maisons particulières, qui lui doivent tous les six mois des comptes détaillés relatifs à leurs maisons.

Les supérieures locales représentent la supérieure générale dans les établissements particuliers; elles agissent en son nom et lui rendent compte de leur administration; elles ont près d'elles une assistante, une conseillère, qui forment son conseil (qu'elle doit réunir toutes les semaines), une secrétaire, une économe et une admonitrice, nommée par la supérieure générale. L'assistante et l'admonitrice doivent être confirmées par le supérieur ecclésiastique. Dans les petits établissements, la même personne peut réunir plusieurs emplois.

Le conseil général se compose de douze membres (pris en majorité hors de la maison mère), non comprises la supérieure générale et les assistantes, qui en font partie de droit. Il fut élu la première fois par les supérieures locales et par une professe de chaque maison; depuis lors, il s'est renouvelé lui-même tous les six ans. Il se réunit tous les trois ans vers la Pentecôte, époque des élections, sur la convocation de Mgr l'évêque, du supérieur ecclésiastique, ou de la supérieure générale, dans le cas seulement d'absence ou d'empêchement de l'autorité ecclésiastique. Les élections se font à la suite d'une retraite de cinq jours, par voie de scrutin secret. La majorité absolue est nécessaire, c'est-à-dire qu'il faut réunir plus de la moitié des voix.

Les supérieures locales et leurs conseils soumettent leurs propositions ou observations aux chapitres généraux, lesquels se tiennent à la maison mère, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, du consentement de Mgr l'évêque.

Le but que se proposent les membres de la congrégation étant, comme nous l'avons dit, de glorifier Dieu en travaillant à leur salut et à leur perfection en se dévouant à la sanctification du prochain, surtout par l'instruction de la jeunesse, pour atteindre ce double but, la société s'applique à l'oraison, à la vie intérieure, à l'éducation des jeunes élèves qu'on reçoit comme pensionnaires, à l'instruction des petites filles pauvres et des autres externes, à l'instruction purement religieuse des personnes du sexe de tout âge et de tout état, qu'on réunit à heures fixes les jours de dimanches et de fêtes. La société donne aussi des retraites dont on facilite les exercices aux personnes du monde.

La congrégation n'a qu'une seule maison de noviciat dans laquelle sont admis les sujets qui se proposent, après un examen convenable, d'y passer leur temps de probation. L'épreuve est de trois mois pour les sujets destinés à l'enseignement, et de six mois pour les sœurs converses.

Après cette première probation, les postulantes jugées propres à l'œuvre de l'institut prennent l'habit et font un noviciat de deux ans, qui se termine par l'émission des trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'elles font pour cinq ans: le vœu de pauvreté ne consiste pas à abandonner sa propriété et ses biens à la communauté; cette propriété se conserve même après la dernière profession; mais, dès l'entrée dans la société, on cesse d'en avoir le libre usage, à la condition toutefois de les reprendre si l'on quittait la communauté: les revenus ordinaires qui auraient été versés à la messe conventuelle lui resteraient seuls acquis. Vers le milieu de la cinquième année, il y a une seconde probation de six mois, à la suite de laquelle les sujets qui se destinent à l'enseignement font les vœux perpétuels, en ajoutant aux trois vœux ordinaires le vœu de se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Les sœurs converses ne sont admises à la profession définitive que cinq ans après la fin du noviciat, y compris les six mois de dernière probation.

Les prières consistent, comme dans les autres congrégations, dans l'oraison, l'examen, la lecture spirituelle, etc. Les prières spéciales sont le chapelet pour les sœurs converses, et le petit office de la sainte Vierge pour les autres sœurs.

La fête patronale de la congrégation est celle de l'Incarnation; elle célèbre aussi d'une manière particulière les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et de l'Immaculée-Conception, pendant lesquels on interrompt tous les travaux manuels. Il y a adoration perpétuelle du très-saint Sacrement dans la maison du noviciat, le jour seulement.

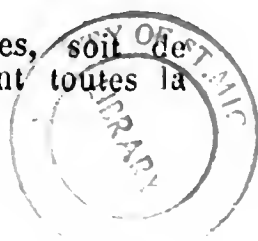
Outre les jeûnes de l'Eglise, il y a deux jeûnes d'obligation, l'un la veille de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, l'autre la veille de la fête de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. Il n'y a ni austérités ni pénitences de règle.

La nourriture est simple et frugale, mais saine; la durée du sommeil est de sept heures et demie, et ne peut être abrégée sans une permission expresse de la supérieure générale, qui ne doit l'accorder qu'à très-rarement. Le travail ne doit pas être prolongé et doit être coupé par des occupations extérieures et des récréations dont on ne peut se dispenser sans une permission expresse.

Costume des Ursulines de Jésus.

Dans la congrégation des religieuses Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes, les postulantes n'ont aucun costume particulier.

Les novices et les professes, soit de chœur, soit converses, portent toutes la



robe et la pèlerine ou mozede de couleur noire.

Les novices de chœur portent un cordon de laine blanche à deux rangs de touffes : l'un de quatre, et l'autre d'une seulement. Le voile pour la maison et le voile pour le chœur sont blancs. Elles portent une petite croix d'argent suspendue au cou par une ganse violette.

Le cordon des novices converses a la forme désignée ci-dessus, mais il est fait de laine noire. Il n'y a pas de voile pour la maison ; celui qu'elles prennent pour la chapelle est blanc. Elles n'ont pas de croix.

Le cordon des religieuses professes de chœur est fait de laine violette ; il y a quatre rangs de touffes, lesquelles augmentent depuis une jusqu'à quatre. Le petit voile pour la maison et le grand voile pour le chœur sont noirs. Le christ est en argent. Elles portent à l'annulaire de la main droite un anneau en or.

Le costume des professes de chœur qui

n'ont émis que les vœux de cinq ans est absolument le même, excepté que le christ est en cuivre et qu'elles n'ont pas d'anneau.

Le cordon des professes converses est semblable à celui des novices converses. Pas de voile pour la maison. Le petit voile qu'elles prennent pour la chapelle est noir. Elles ont une croix de bois noir suspendue au cou par une ganse noire. Leur anneau est en argent.

Les professes converses qui n'ont émis que les vœux de cinq ans n'ont pas d'anneau, mais elles ont la croix et tout le reste du costume comme les professes des vœux perpétuels.

Toutes les religieuses novices et professes ont un chapelet de costume : celui des sœurs de chœur consiste simplement en de gros grains enfilés dans un petit cordon vert. Celui des sœurs converses est enchaîné comme les chapelets ordinaires. Les unes et les autres le portent attaché au cordon, au côté droit. (1)

V

VAUDRU (MONASTÈRE DE SAINTE), à Mons.

Mons, aujourd'hui capitale du Hainaut, dont on attribue la fondation à Jules César, ne fut dans le principe qu'un château fort qu'un fils de Clodion rebâtit en 456 et auquel il ajouta une tour carrée dont on voyait encore les restes en 1618 ; le château et la tour qu'on avait fait sortir de ses ruines, étaient encore isolés, lorsque au VII^e siècle, saint Sulphe, époux de sainte Aye, fonda dans cette solitude le monastère Sainte-Vaudru. Cette vierge était fille de Walbert VIII, comte de Hainaut. Quand elle se fut fixée dans ce désert, plusieurs filles de qualité vinrent l'y trouver et prendre à son exemple le voile de la religion. Le roi Sigebert fit dans la suite des donations considérables à ce monastère, et pour lui assurer une bonne direction, il fonda dans l'église de Saint-Pierre une abbaye de Bénédictins. Bruno, archevêque de Cologne, érigea l'abbaye de Sainte-Vaudru en chapitre de nobles, en 959. Ces établissements religieux causèrent l'agrandissement et la prospérité de la ville dont le circuit est actuellement de plus d'une lieue.

L'église de Sainte-Vaudru est le plus beau monument de la ville de Mons. Elle a au delà de 100 mètres de longueur et 35 environ de largeur ; elle est si bien proportionnée qu'elle passe pour un chef-d'œuvre.

Saint Piat fut l'apôtre de ces contrées vers la fin du III^e siècle ; mais ces peuples n'abandonnèrent entièrement l'idolâtrie qu'en 582, touchés qu'ils furent des prédications de saint Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras.

Personne n'ignore que l'année 1348 fut fameuse par l'une des plus terribles pestes

(1) Voy. à la fin du vol., nos 256, 257.

qui aient affligé le genre humain ; elle fut surtout très-meurtrière dans la capitale du Hainaut. Les Montois eurent recours à sainte Vaudru leur patronne ; une procession solennelle eut lieu avec le corps de la sainte, et la contagion diminua. C'est en mémoire de cet événement qu'on institua la procession de la Sainte-Trinité qui se fait encore chaque année.

VERBE-INCARNÉ (ORDRE DES RELIGIEUSES DU), maison mère à Saint-Benoît-du-Sault (Creuse).

Quoiqu'il ne répugne point à l'esprit de la foi d'admettre avec le P. Hélyot que la vénérable Mère de Matel ait été aussi cruellement persécutée par les personnes à qui elle avait fait le plus de bien, Dieu ayant coutume de soumettre ses saints aux plus dures épreuves pour accroître leurs mérites, et avoir à les récompenser plus magnifiquement dans le ciel, il n'est pas exact de déverser sur ses propres Filles, les religieuses du Verbe-Incarné du monastère de Paris, — quoique quelques-unes aient assurément ailligé son cœur, — l'odieux de l'indigne conduite tenue envers cette sainte fondatrice, pendant sa dernière maladie, par la supérieure intruse, qui était Ursuline, et par ses affiliées, puisque nous lisons dans la Vie même d'où le P. Hélyot a tiré son article sur le Verbe-Incarné, le passage suivant : « A la mort de la Mère de Matel, toutes ses religieuses furent si sensiblement touchées que, n'étant pas maîtresses de leur douleur, elles jetèrent des cris lamentables qui donnaient de la compassion même aux personnes qui leur étaient entièrement opposées. Il n'y en avait pas une qui n'eût donné de bon cœur sa vie pour racheter celle de leur aimable

Mère. On n'entendait partout que gémissements et que plaintes, et toutes fondaient tellement en larmes qu'à peine pouvaient-elles respirer. » (Vie de la Mère de Matel, par le révérend P. Antoine Boissière de la Compagnie de Jésus, liv. vi, chap. 5.)

Jamais, en effet, larmes ne furent plus légitimes, puisque l'ordre perdait dans sa fondatrice une personne tellement privilégiée de la nature et de la grâce, qu'on croirait, si la foi ne nous enseignait le contraire, qu'elle n'avait point péché en Adam; son innocence et sa simplicité s'élevèrent si haut dans la contemplation de Dieu, qu'elle était presque continuellement ravie en extase. Elle ne descendait de ces sublimes élévations que pour se plonger dans l'abîme de son néant, et se livrer aux exercices les plus bas de l'humilité, s'étant presque toujours employée à faire la cuisine dans ses divers monastères, se regardant comme la servante de ses Filles.

Sa charité était éminente, rendant le bien pour le mal avec tant de générosité qu'il était facile de se convaincre que sa patience était à toute épreuve et sa vertu incontestablement héroïque.

Comme sa simplicité était admirable et ses lumières extraordinaires, elle parlait de Dieu avec une facilité et une onction qui pénétraient singulièrement les âmes. Les personnages les plus illustres de son temps recherchaient ses entretiens, et professaient pour cette sainte fondatrice la plus haute estime et la plus profonde vénération. M. Séguier, chancelier de France, l'un des plus grands hommes de son siècle, faisait tant de cas de sa vertu et de son mérite qu'il quittait souvent ses grandes occupations pour venir la visiter et pour conférer avec elle de l'affaire de son salut. Quand il eut appris de l'abbé de Cérisy qu'elle avait écrit sa Vie par l'ordre du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, il la voulut voir, et après l'avoir lue il avouait qu'elle lui donnait de l'amour pour l'Écriture sainte, parce qu'elle s'en sert si à propos dans tout ce qu'elle a écrit qu'il est aisé de voir qu'elle n'a point eu d'autre maître que le Verbe incarné. Cette lecture fit de si vives impressions sur le cœur de ce grand magistrat, qu'il en répandait des larmes, et elle lui donna des sentiments de dévotion si tendres et si forts, qu'il les conserva jusqu'à la mort.

Une aussi grande réputation ne pouvait manquer de blesser les esprits jaloux, car l'éclatante sainteté, comme le grand génie, a ses détracteurs. Voilà pourquoi la Mère de Matel a eu des ennemis, mais leurs basses attaques n'ont servi qu'à faire briller avec plus d'éclat cette illustre fondatrice aux yeux de ses contemporains.

Quant à la postérité, on peut regarder qu'elle lui a été et lui est encore presque inconnue, ainsi que l'ordre qu'elle a fondé, lequel par analogie à la personne adorable du Verbe incarné, qu'il représente sensiblement, doit demeurer longtemps caché comme Jésus à Nazareth, ainsi qu'il a été prédit à la

fondatrice. Mais après les jours d'obscurité il sera manifesté au monde, toujours selon les promesses faites à la Mère de Matel par le Verbe incarné, qui applique à son ordre les plus beaux passages d'Isaïe à la gloire de l'Église.

Parmi les moyens qui peuvent entrer dans les vues de la divine Providence pour la manifestation et la propagation de cet ordre, les écrits de sa fondatrice nous semblent très-propres à atteindre ce but, puisque d'après l'opinion des plus doctes, jamais femme n'a traité avec autant d'élévation et d'unction les plus hauts mystères sans s'écarter d'un iota de la plus stricte théologie, employant même les termes de l'école avec une exactitude et une précision qui ne sauraient être dépassées.

On ne peut lire ces pages pétillantes de science et de piété sublime sans se sentir pénétré d'admiration et de dévotion. C'est le témoignage qu'en a rendu le cardinal-ministre de Richelieu, un grand nombre de PP. Jésuites et autres religieux de différents ordres et plusieurs évêques contemporains de cette illustre Mère. M. l'abbé de Cérisy, membre de l'Académie française, en faisait aussi le plus grand cas.

Et quoiqu'en notre dix-neuvième siècle, ses écrits, qui sont manuscrits, soient pour ainsi dire inconnus, un prédicateur distingué, qui a eu occasion de les connaître vient d'avouer aux religieuses de cet ordre que depuis qu'il s'est adonné à la lecture des œuvres de leur Mère fondatrice il a trouvé en chaire des accents qui lui étaient auparavant inconnus.

Les ouvrages de la Mère de Matel, épars dans les divers couvents de l'ordre, comme l'héritage de la famille, peuvent former 12 vol. in-4°. Ce sont des traités sur divers mystères, sur certains évangiles des dimanches et fêtes, sur la sainte Vierge, les anges et quelques saints, sur les huit béatitudes pour servir de conférences à ses religieuses. *La mystique cité de Dieu. Le premier projet des Constitutions sous le nom de Filles de l'Agneau-Jésus, tiré de l'Apocalypse; une Règle pour des Pères ou religieux du Verbe Incarné non encore mise en exécution; trois Explications mystiques du Cantique des cantiques, des Lettres à ses communautés, à ses directeurs et à ses amis, parmi lesquels se trouvaient les personnages les plus distingués du temps, et enfin sa vie par elle-même, qu'elle écrivit par l'ordre du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, son supérieur.*

C'est dans les trois volumes de cette Vie suradmirable que se trouvent les grâces extraordinaires qu'elle a reçues de Dieu, le choix que le Seigneur a fait d'elle pour l'institution de cet ordre mystérieux, les magnifiques promesses sur sa prospérité, malgré l'opposition des hommes.

On y voit que c'est par révélation que le costume blanc et rouge a été établi en mémoire de la très-sainte passion du Sauveur : la robe blanche pour représenter celle dont

il fut revêtu chez Hérode par moquerie, le manteau rouge pour le lambeau de pourpre qu'on lui jeta sur les épaules en signe d'une royauté dérisoire, le scapulaire rouge pour représenter la croix teinte de son sang précieux.

La couronne d'épines, brodée de soie bleue sur la partie du scapulaire qui correspond à la poitrine et où se trouvent également le nom de Jésus avec un cœur surmonté de trois clous, est en mémoire de celle dont le chef adorable du divin Epoux fut si cruellement percé.

La ceinture rouge, et pendante du côté gauche jusqu'aux pieds, est tout à la fois pour honorer les liens du Sauveur, qui, n'ayant jamais pu être retrouvés, sont privés des hommages rendus aux autres instruments de la passion, et le sang précieux qui coula de son cœur par l'ouverture de la lance.

Enfin les souliers rouges que portent les religieuses de cet ordre, sont pour signifier les pieds du Sauveur rougis du sang précieux qui découla de son corps adorable depuis le prétoire jusqu'au Calvaire et sur la croix.

Après l'indication du costume, Notre-Seigneur mit le comble à ses faveurs en imposant à son ordre son nom de Verbe incarné, disant à la Mère de Matel : *Ma fille, je suis la vérité infallible, je te tiendrai toutes mes promesses. Le nom que je veux que tu demandes est le Verbe-Incarné, ce nom comprend avec éminence et par excellence tout ce qui est de moi en tant que Verbe créé et Verbe incarné. En ce nom tu auras tout ; qui a le tout à les parties.*

Je t'assure, ma fille, que ce nom te sera donné sans contradictions pour mon ordre ; c'est moi, ma très-chère, qui le nomme et lui donne ce nom glorieux. J'ai été et je suis dès l'éternité le Verbe créé, et je serai éternellement le Verbe incarné, c'est le nom que moi-même, qui suis le Seigneur, je t'ai donné.

Ce nom renferme ce que ma bonté et ma puissance ont opéré de prodiges durant ma vie mortelle et il te donnera tous les avantages qu'il te promet. (Extrait de la Vie de la Mère de Matel, chap. 54.)

En effet, notre Saint-Père le Pape, Urbain VIII, en la bulle de l'érection de cet ordre lui donne par spéciale faveur le nom du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement, et pour les fins de son institution, il en remarque principalement cinq :

La première, l'accroissement du culte divin qui se fait par l'établissement de ce nouvel ordre, lequel fournit à plusieurs âmes le moyen de se retirer des vanités du monde et de se consacrer entièrement au service de leur Créateur.

La deuxième, l'utilité qui en revient au public par l'instruction de la jeunesse à laquelle cette congrégation s'est particulièrement dévouée, principalement de celles qui, par leur propre volonté, l'inspiration du Saint-Esprit ou la piété des parents, sont destinés à être religieuses, afin que cette con-

grégation prépare des épouses au Roi leur Epoux et soit comme le séminaire des autres religions.

Cette congrégation embrasse aussi avec un grand zèle la conversion des pécheurs qu'elles tâcheront d'avancer par leurs prières, oraisons et mortifications.

La troisième, l'honneur spécial que cette congrégation désire de rendre au Verbe incarné, en s'efforçant d'imiter la vie qu'il a menée sur la terre et les vertus qu'il a pratiquées, surtout son humilité, son obéissance, son innocence et sa pureté, sa douceur et sa charité, et de conserver une souvenance continuelle des obligations infinies que le monde lui a, en y joignant une particulière vénération de tous les mystères de sa vie.

La quatrième, le spécial hommage qu'elle a intention de rendre au très-saint Sacrement de l'autel, tant pour reconnaître incessamment les faveurs inestimables qu'il a accordées à une infinité de belles âmes, et spécialement à toute l'Eglise, que pour comprendre en quelque manière le mauvais et indigne traitement qu'il reçoit en divers endroits, soit par les ennemis de la foi, soit par ceux qui, sous le nom de Chrétiens ; trahissent l'honneur et le respect qu'ils lui doivent.

La cinquième, le culte de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, qu'elle a entrepris d'avancer par toutes les voies possibles, tant aux personnes à qui Dieu fera la grâce de les appeler à cet institut qu'à ceux avec qui elles traiteront, spécialement aux jeunes filles dont la charge leur sera commise, et surtout de faire leurs efforts pour que le mystère de son Immaculée Conception soit parmi le peuple chrétien en honneur et vénération. (*Tiré des Constitutions, 1^{re} partie, chap. 1^{er}.*)

L'esprit de cet institut doit être, dit la Mère de Matel, l'innocence, la charité, et une parfaite imitation des vertus que le Verbe incarné a pratiquées en terre, surtout son humilité, son amour, son obéissance en mourant pour tous les hommes.

Quand ce divin Sauveur eut rendu son âme divine à son divin Père, son amour étant plus fort que la mort, fit sortir le sang qui était auprès de son cœur.

C'est de ce sang cordial que les Filles du Verbe-Incarné sont nées ; comme étant des dernières venues à l'Eglise de Dieu, elles doivent être les plus ferventes, humbles et fidèles à leur vocation, imitatrices de la mortification de leur Epoux divin qui est un époux de sang ; si elles ne peuvent répandre le leur pour son nom, qu'elles se consomment par la charité ardente du feu qu'il est venu allumer en terre ; l'une des principales dispositions que le Verbe incarné demande aux filles qui doivent entrer dans cet ordre, c'est d'y venir par amour, disposées à se dénuer de tout et d'être de perpétuelles holocaustes pour celui qui l'a été pour elles.

Cet institut est doux, la Règle de Saint-Augustin que l'on y observe, n'étant pas austère, c'est pourquoi il ne faut pas de

grandes forces corporelles pour y être admise, les fonctions que l'on y exerce étant plus relevées par leurs fins que fatigantes pour le corps.

Les infirmes ne pouvant vaquer à l'instruction de la jeunesse, n'y sont pas facilement reçues; mais quand elles y sont, on exerce la charité envers elles en les servant, et elles acquièrent du mérite en souffrant avec patience. (*Tiré d'une lettre de la Mère de Matel.*)

Les Constitutions de l'ordre se divisent en trois parties : la première traite des personnes qui y doivent être reçues et de la manière de les recevoir et diriger jusqu'à la profession; la seconde concerne ce que toutes doivent savoir et pratiquer, et la troisième règle les emplois ou offices en particulier.

Les personnes les plus propres à être reçues sont les jeunes filles de quinze à vingt ans à cause qu'il est plus facile de les former à la vertu et aux exercices de la religion; cela n'empêche pas pourtant qu'on n'en puisse recevoir de plus âgées et même des veuves lorsqu'elles ont les qualités et les dispositions nécessaires. Toutefois on ne peut en admettre qui ait plus haut de cinquante ans, ni donner l'habit au-dessous de quinze ans sans l'expresse permission de l'évêque.

Afin d'éviter d'un côté la confusion qui provient ordinairement de la multitude excessive, et de l'autre les surcharges d'offices, on pourra recevoir cinquante religieuses de chœur et même aller jusqu'à soixante.

Il est surtout très-recommandé de veiller soigneusement aux choix des sujets qui seraient reçues pour être religieuses, et de ne se laisser diriger ni par la parenté, ni par l'intérêt, ni par quelque autre considération humaine.

Afin que les sœurs de chœur, étant soulagées des plus grands travaux manuels, puissent vaquer plus commodément aux exercices spirituels, et que les ouvrages ordinaires dont on a besoin en une communauté religieuse, soient faits avec moins de bruit et avec plus de fidélité dans la maison, on reçoit des sœurs converses qui s'occupent aux œuvres extérieures et manuelles. Mais leur nombre ne peut excéder la sixième partie de la communauté, surtout lorsqu'elle est complète.

On fait à la profession les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, et on y ajoute celui de stabilité dans l'ordre.

La rénovation des vœux a lieu deux fois l'année, savoir le jour de l'Épiphanie et le jour de l'octave du Saint-Sacrement.

La clôture est observée conformément au décret du saint concile de Trente.

Le Pape Urbain VIII, ayant dispensé par la bulle de réciter l'Office romain, afin que l'on pût vaquer avec plus de loisir à l'instruction de la jeunesse, et s'étant contenté de celui de la sainte Vierge, ledit Office se dit tous les jours, sur un ton médiocre, à trait, avec esprit de dévotion. Cependant

pour la plus grande consolation des sœurs, l'Office romain se récite à certains jours plus solennels, et en outre tous les jeudis celui du Saint-Sacrement, et les samedis celui de l'Immaculée-Conception.

Tous les jours après Vêpres on récite les litanies du très-saint Sacrement, et tous les jeudis on fait une procession pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

Le saint Sacrement doit être exposé tous les jours de cette semaine, les jours des solennités de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, les premiers dimanches du mois, le jour de Saint-Augustin, de Saint-Joseph, de Tous les Saints et les trois jours des quarante heures.

Outre les communions générales, marquées en un calendrier, il y a chaque jour une ou deux religieuses qui communient en réparation des outrages faits à Notre-Seigneur au très-saint Sacrement de l'autel, et qui font pendant l'action de grâce une amende honorable.

Quoique les obligations que l'on contracte en s'attachant à cet ordre, que l'on peut regarder comme un ordre général, n'aient rien que de facile, on y peut néanmoins pratiquer les austérités des ordres les plus sévères, les pénitences corporelles y étant facultatives; il suffit pour cela de la permission de la Mère supérieure, à laquelle la Constitution recommande de s'appliquer à ne pas conduire toutes ses Filles par le même chemin, mais à suivre les voies que Dieu leur ouvre.

Chaque monastère reconnaît l'évêque du lieu pour son supérieur; il a le pouvoir de visiter le monastère selon les saints canons, d'approuver les confesseurs ordinaires, d'en députer d'extraordinaires, d'assister aux élections, d'examiner les novices avant qu'elles fassent profession, de donner permission pour les entrées et pour les sorties.

Pour ce qui est du dedans de la maison, la Mère ou supérieure en a l'intendance générale et le principal gouvernement tant au spirituel qu'au temporel, et toutes les sœurs doivent reconnaître en sa personne celle de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, au nom duquel elle commande.

Elle a une assistante qui la remplace et qui l'aide pour le gouvernement de la maison, et pour tout ce qui appartient à l'observance religieuse.

Pour l'instruction des novices et des jeunes professes, il y a une maîtresse en chef à qui on peut donner une assistante selon le nombre des novices.

Les affaires temporelles sont administrées par la sœur économe, suivant l'ordre qu'elle reçoit de la supérieure et le règlement de son office.

Pour l'instruction des jeunes filles, il y a deux principales maîtresses à qui on donne les aides nécessaires.

Il y a, de plus, un conseil composé de quatre personnes qui sont autant que possible des plus anciennes de la maison, et de celles qui ont plus de connaissance et d'expérience dans les affaires.

L'élection de la supérieure et des principales officières a lieu tous les trois ans, et ni la Mère, ni l'assistante ne peuvent être en charge successivement plus de six ans.

Mais reprenons le fil de l'histoire de l'ordre. Le monastère de Paris, dont on avait oublié de faire enregistrer au parlement les lettres patentes du roi, et qui à cause de ce vice de forme fut choisi pour donner un asile à toutes les religieuses du Faubourg Saint-Germain, qui, par suite des guerres, se trouvaient sans habitation, ce monastère, disons-nous, si fort ébranlé du vivant même de la Mère de Matel, ne tarda pas à périr après la mort de cette sainte fondatrice, et selon sa prédiction, en sorte qu'il ne restait à cette époque que les trois couvents d'Avignon, Lyon et Grenoble.

Ce dernier monastère ne tarda pas à en fonder un à Sarians, sous le patronage de Mme la duchesse de la Roche-Guyon. Ce fut l'an 1683 que la recommandable Mère de Saurel y conduisit sa petite pépinière de vierges. Mais bientôt, se trouvant trop à l'étroit dans ce bourg, par l'accroissement inespéré qu'y prit sa maison dans l'espace de quatre ans, elle se vit obligée de la transporter à Orange, d'où elle dut sortir dix ans plus tard, par la malveillance des hérétiques, pour se fixer enfin à Roquemaure.

Le monastère de Lyon fit une fondation à Anduse, l'an 1697, et y envoya pour supérieure la Mère Marie de la Mère-de-Dieu, dont on raconte plusieurs faits miraculeux; elle y fut conduite avec cinq autres religieuses, par la Mère Louise de la Résurrection de Rhodes.

Cette maison eut aussi beaucoup à souffrir de la persécution de l'hérésie. Néanmoins la vertu des épouses du Verbe incarné en triompha et leur attira même la vénération de ces malheureux, au point qu'on vit un jour un de ces redoutables camisards, ennemis jurés des ordres religieux, lancer du pain et du bois par-dessus la muraille du cloître, pour subvenir aux besoins de celles qui l'habitaient.

Un autre genre de contradiction était réservé au couvent d'Anduse : à peine était-il sorti de ses premières épreuves, que la maison fut envahie par une troupe de femmes protestantes, que les ordres du roi confinaient dans les monastères, et qui, à chaque instant, menaçaient du feu et de la mort celles qui leur rendaient les offices les plus délicats de la charité chrétienne.

Malgré ces obstacles, la charité s'y maintint, et les dangers cessèrent.

Ces deux monastères de Roquemaure et d'Anduse, étaient dans la circonscription que nous appelons aujourd'hui le Gard, et formaient, avec les trois qui étaient de la fondation de la Mère de Matel, cinq établissements, les seuls que l'ordre du Verbe-Incarné possédât, avant la grande catastrophe de 1793.

Le fragment du Nécrologe d'Avignon, qui est entre nos mains, ne remonte qu'à 1731, c'est-à-dire quatre-vingt-douze ans après la

fondation de ce couvent, et continue jusqu'en 1787; il ne contient que des Vies de choix, et ne rompt son édifiante uniformité que par le récit de la cérémonie séculaire de sa fondation, qui eut lieu pour la première fois le 15 décembre 1739, puis de deux inondations qui vinrent jeter l'épouvante chez les pieuses filles, et dans la cité d'Avignon, en 1755 et 1763.

Nous avons recueilli aussi de ce monastère une copie du procès-verbal de la translation du corps de la Mère de Matel, qui était resté dans le monastère de Paris jusqu'à l'an 1772, époque où il était en la possession des religieuses de l'abbaye de Panthemont, qui avaient employé l'ancien local du Verbe-Incarné pour servir à l'agrandissement du leur.

Nous voyons par cette pièce la haute vénération qu'avaient ces religieuses, quelque étrangères à l'ordre, pour les restes précieux de cette vénérable institutrice et fondatrice qui reposaient dans leur église, et qu'elles regardaient comme la sauve-garde de leur maison et une source de bénédiction pour toutes celles qui l'habitaient.

Il fallut bien du temps et des supplications de la part des personnes influentes, et surtout le zèle persévérant du P. Caranave, Jésuite, pour obtenir de l'abbesse, Mme Bétisé de Maizière, la restitution de ce saint dépôt, qui fut rendu le 2 août 1772, aux religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon, où il arriva le 13 du même mois, jour de la mort de la très-sainte Vierge, au milieu des acclamations, de la piété la plus tendre, de la joie la plus vive, de la sensibilité la plus touchante de la part de tout le couvent du Verbe-Incarné d'Avignon et de ses amis.

Tous les documents du monastère de Grenoble ont péri, ou n'ont pas encore été retrouvés.

Lyon nous donne des notices biographiques depuis 1692 jusqu'à 1790, où pourtant nous ne trouvons rien de saillant, sinon des vies abrégées et parfaitement édifiantes.

Le Nécrologe de Roquemaure remonte à 1705 et nous conduit jusqu'en 1788.

Celui d'Anduse commence à 1737 et se termine également à la même date 1788.

Ces belles et florissantes maisons n'existent plus! Le niveau destructeur de la république sanguinaire a passé sur elles et nous en a à peine laissé quelques vestiges.

Pourquoi sont-ils tombés, ces fervents monastères! pourquoi le bras du Tout-Puissant s'est-il appesanti sur eux!

Si d'autres maisons appelaient sa juste vengeance, celles-ci étaient pures des souillures du siècle. Loin de s'être relâchées de la ferveur primitive de leur institut, les religieuses du Verbe-Incarné du xviii^e siècle y avaient ajouté de saintes rigueurs.

Souvent les nuits étaient témoins des veilles que les pieuses filles passaient gémissements et contemplatives devant l'objet adorable de leur culte et de leur amour.

Ils sont tombés précisément parce qu'ils étaient purs, et qu'il fallait à la divine jus-

tice des victimes innocentes et sans tache, en compensation des ravages de l'impiété, si fort déchaînée à cette désastreuse époque. Et comme autrefois le cruel Hérode, pour l'Enfant-Dieu qu'il redoutait, poursuivit à mort les enfants de Bethléem, ne nous est-il pas permis de croire que le démon tramait alors la destruction de tous les ordres religieux en France, pour envelopper dans leur ruine le nouveau Verbe-Incarné, dont il prévoyait et redoutait la future puissance et les œuvres merveilleuses *dans les derniers temps*.

Mais c'était en vain, car pour le Verbe nouveau-né, il y avait encore une Égypte pour le recevoir, un Joseph pour l'y conduire, et une nouvelle terre de Nazareth pour le loger au retour. Feu le vénérable abbé Denis, et la feuë Mère Saint-Esprit Chinard, furent les élus de Dieu, destinés à ramener dans notre France le divin exilé, et ils le cachèrent à Azerables, petite bourgade du département de la Creuze, au diocèse de Limoges, où il accomplit le temps marqué par la divine Providence pour représenter la vie cachée du Sauveur, en attendant qu'il se développe, selon les prophéties de la fondatrice, la révérende Mère de Matel.

M. l'abbé Denis, né à Mendion, paroisse d'Azerables, département de la Creuze, le 26 juillet 1761, mort à Azerables, le 13 novembre 1856, était un homme de la trempe des saints : âme forte pour le bien et ferme contre le mal, il préféra deux fois l'exil à un serment contraire à sa conscience.

Prêtre depuis quelques années, il n'avait qu'environ trente ans, quand, vers la fin de 1792, le gouvernement français, devenant de plus en plus hostile à la religion catholique et à ses ministres, obligea les prêtres non assermentés de quitter la France, sous peine de la vie. Ce fut alors que M. l'abbé Denis se dirigea, avec trois de ses confrères, vers le sol hospitalier de l'Italie.

En traversant Chambéry, ils y trouvèrent quatre mille émigrés, tant du clergé que de la noblesse, dont dix-huit prêtres qui appartenaient comme lui au diocèse de Bourges. Parmi eux était un vicaire général, qui prit de tous le plus grand soin (1).

Arrivés en Italie, ils se dirigèrent vers Bologne, une des quatre villes désignées pour offrir un asile aux exilés; ils y furent accueillis par le cardinal, qui leur procura de suite des vêtements, dont ils avaient tous un pressant besoin, et les plaça dans un couvent de Franciscains.

Un mois après, M. Denis fut envoyé dans un autre couvent à Ferrare, où un personnage distingué lui remit trois cents francs, pour honoraires de Messes; le pieux abbé n'ayant pu se défendre de les accepter, lui demanda quelles étaient ses intentions?—Le

rétablissement de la religion en France, lui répondit le zélé seigneur (2).

Deux mois plus tard, M. l'abbé Denis fut envoyé, avec cinq autres prêtres français, à Ravenne, et placé, avec ses compagnons, dans un monastère de Franciscains, dit de Saint-Appollinaire, qui contenait environ quarante religieux.

Il y avait trois ans qu'ils étaient dans cette maison, lorsque Mgr l'archevêque de Bourges leur fit savoir qu'un décret du gouvernement français permettait aux émigrés de rentrer, et que ceux d'entre eux qui auraient le courage de s'y exposer rendraient de grands services aux fidèles dépourvus de tout secours spirituels.

Dès lors, M. l'abbé Denis, n'écoutant que son zèle, se met en route pour la France, avec deux de ses compagnons. Arrivés à Sion, en Valais, ils apprirent que la révolution s'était rallumée; cependant ils ne laissèrent pas de continuer leur marche. Ils traversèrent la grande ville de Lyon sans éprouver rien de fâcheux, mais il n'en fut pas ainsi de la petite ville de Gouzon, au département de la Creuze, qui fut la commune de la France où les habitants se montrèrent les plus acharnés pour les arrestations.

Comme ils avaient pris un chemin détourné pour éviter cette petite localité, ils furent aperçus à travers champs, par des gendarmes qui faisaient le guet; ils furent arrêtés incontinent comme des gens suspects, quoiqu'ils fussent déguisés avec la cocarde en tête. De Gouzon, ils furent conduits à Guéret, escortés par des gendarmes, et ensuite traduits devant les juges de la commune. Cependant on les mit en prison et on poursuivit leur procès.

On leur demanda si, pour éviter un second exil, ils voulaient faire le serment exigé par la loi?—« Nous ne sommes pas revenus de trois cents lieues, » répondirent-ils, « pour manquer à notre conscience; nous repartirons! » En effet, ils furent condamnés en vertu d'un décret, qui déportait une seconde fois les prêtres insermentés qui étaient rentrés en France d'après un décret antérieur qui les y autorisait.

M. l'abbé Denis et ses compagnons ayant déclaré vouloir rentrer en Italie, furent conduits par des gendarmes jusqu'aux frontières, *enchaînés comme des criminels*.

C'est dans ce second exil que M. l'abbé Denis goûta plus que jamais, ainsi qu'il l'a avoué lui-même, les douceurs ineffables qu'on trouve à souffrir pour Jésus-Christ crucifié; c'est également à cette époque qu'il fit la connaissance de la digne Mère Saint-Esprit Chinard-Durieux, religieuse du Verbe-Incarné du monastère de Lyon, qui était situé au Gourguillon ou Mont-des-Martyrs.

Cette fidèle et fervente épouse de Jésus-

(1) A cette époque Azerables, qui appartient aujourd'hui au diocèse de Limoges, appartenait à celui de Bourges.

(2) M. Denis ne pouvait jamais, dans la suite, raconter ce trait sans verser des larmes d'attendrissement.

Christ avait, elle aussi, quitté la France, lorsque son couvent fut détruit, comme tous les autres, pour aller chercher sur le sol étranger la liberté de servir Dieu.

Elle reçut l'hospitalité à Ravenne dans un monastère de religieuses, dont M. Denis était confesseur. Ces deux saints personnages ne furent plus étrangers l'un à l'autre dès le premier moment où ils se rencontrèrent sur cette plage lointaine.

La bonne religieuse ne cessait d'entretenir son pieux directeur de l'ordre du Verbe-Incarné et de le disposer à travailler à son rétablissement, s'ils avaient le bonheur de voir la religion se rétablir dans leur malheureuse patrie.

Pendant l'exil, la Mère Saint-Esprit Chirard ne voulut plus se séparer du P. Denis et de ses compagnons, et elle leur devint aussi nécessaire qu'ils lui étaient utiles; car elle fut partout leur sauvegarde lorsqu'il leur fallut fuir à Florence, puis à Pise, soit devant les armées françaises, soit devant celles des Autrichiens et des Russes.

De retour en France, comme une fille soumise, elle déféra à ses avis et rentra dans sa famille, à Lyon, dont elle était originaire, et M. Denis alla évangéliser Azerables sa paroisse natale, dont il fut nommé curé.

Ils entretenaient une correspondance assez active, lorsque, on ne sait par quelle circonstance, elle s'interrompit et ils ne surent plus l'un et l'autre ce qu'ils étaient devenus.

Cependant, tandis que dans la grande ville de Lyon, au milieu des ressources de tout genre, on s'agitait vainement pour réédifier l'ordre du Verbe-Incarné, la divine Providence faisait surgir autour du P. Denis des filles dévotes, destinées pour en être les premières pierres. Ces pieuses personnes ne venaient pourtant point à lui dans la pensée de se faire religieuses, mais uniquement dans le but de profiter de son ministère, de ses leçons et de ses exemples, les prêtres étant alors fort rares.

Néanmoins, un peu plus tard, quelques-unes, poussées par l'esprit du bon Dieu, sollicitèrent la faveur de mener sous la conduite de ce saint confesseur de la foi, une vie plus retirée du monde. En sorte que M. Denis, après plusieurs avertissements qu'il reçut du Ciel, se vit comme contraint de céder aux pieuses instances de ces âmes d'élite, choisies d'en haut pour être les premières religieuses de l'ordre du Verbe-Incarné, à sa restauration.

Dès l'an 1806, ces ferventes futures épouses de Jésus-Christ se réunirent, pour commencer à mener la vie de communauté, sous le vocable du Verbe-Incarné, dans une petite maisonnette, espèce d'étable, où elles souffrirent toutes sortes de privations dans le but de réparer, autant que possible, par la pénitence, les crimes de la révolution. Elles faisaient l'adoration perpétuelle le

jour et la nuit. On rapporte qu'une fois, quoique peut-être à une époque un peu plus reculée, comme elles se rendaient pendant les ténèbres à l'église paroissiale, où elles allaient souvent même nu-pieds par des saisons rigoureuses, on vit les gouttes d'eau bénite que l'une d'entre elles répandait sur ses compagnes par mode d'aspersion, se changer en bluette de feu, le bon Dieu voulant sans doute leur marquer ainsi qu'il était content de leur pieux excès (1).

Chaque jour, pendant la sainte Messe, l'une d'entre elles tenait un grand crucifix à la main, élevé de façon à être aperçu de toute l'église; c'était une invitation à réparer les outrages faits en France à notre divin Sauveur pendant les dix années de désordre, de blasphème et d'impiété qui venaient de s'écouler.

Le peu de temps que ces saintes filles dérobaient à la prière était employé à de rudes travaux pour se procurer un pain noir que les chiens, dit-on, refusaient de manger; leurs genoux étaient singulièrement durcis et calleux à force de se tenir dans une position gênante et de répéter leurs exercices, tel que le chemin de la croix.

Plusieurs ruinèrent tellement leur santé qu'elles ne se sont jamais rétablies; car elles n'avaient personne pour modérer les élans de leur zèle que la ferveur non moins extraordinaire de leur Père spirituel, qui finit cependant par leur donner une règle d'hospitalières que, par esprit d'humilité, il avait fait rédiger par deux théologiens de Saint-Sulpice, MM. Hugon et Beaudry.

Quoi qu'il en soit, les trois premières religieuses du Père restaurateur de l'ordre firent leurs vœux le 5 juillet 1807; c'étaient les sœurs: 1° Marguerite Jouanin dite sœur Sainte-Claire; 2° Louise Gayaud dite sœur Sainte-Madeleine; 3° Marie Molat dite sœur Sainte-Thérèse. Cette dernière fut nommée supérieure des deux-autres et de sept jeunes personnes qui étaient dans la maison.

Le bon P. Denis leur distribuait tous les jours et même deux fois le jour la parole de Dieu, et se dépouillait de tout pour soutenir sa communauté naissante.

Cependant, la petite maisonnette ne pouvant plus suffire, les courageuses filles ne craignirent pas de travailler elles-mêmes, selon leur pouvoir, à la construction d'un assez vaste bâtiment, propre à donner à leur sainte entreprise la forme d'une vraie maison religieuse. M. Denis en jeta les fondements, au mois de mars 1811, avec une pompeuse cérémonie religieuse. Le clergé et les autorités s'y rendirent en procession.

Le Verbe incarné bénit le dévouement du pasteur et des bonnes religieuses aussi bien que celui des ouvriers de la paroisse qui s'y prêtèrent avec toute la bonne volonté possible, en sorte que, après bien des peines, des travaux et des contradictions, et s'être vues à deux doigts de leur ruine, le gouverne-

(1) Le P. Denis regarda la chose comme un signe de la propagation de l'ordre du Verbe-Incarné.

ment leur ayant enjoint de cesser les travaux commencés, elles obtinrent l'approbation, signée de la main du grand Napoléon, le 23 juillet 1811, jour de la fête de saint Apollinaire, pour lequel le P. Denis avait une grande dévotion depuis qu'il avait reçu l'hospitalité à Ravenne dans le couvent qui portait son nom et qui avait été l'habitation de ce saint archevêque.

Vers cette époque, le P. Denis avait uni sa communauté d'Azerables à quelques religieuses Bénédictines qui vivaient à Dunle-Palleteau dans une grande piété et n'étaient censées former avec Azerables, d'après le décret d'approbation du 23 juillet 1811, qu'une seule et même maison. Cependant, l'union se rompit, et dès l'année 1817 le P. Denis obtint du gouvernement la séparation des deux communautés.

Il y avait neuf ans qu'on avait commencé à faire des vœux à Azerables, quand le P. Denis, ayant pu renouer correspondance avec sa compagne d'exil, la Mère Saint-Esprit Chinard-Durieux, l'invita à s'y rendre; ce qu'elle fit avec empressement, emportant avec elle le costume, les Règles, Constitutions et Coutumier de son ordre.

Cette vénérable Mère arriva à Azerables le 28 octobre 1816, et y fut reçue avec acclamations; on lui confia de suite l'emploi de maîtresse des novices, et la supérieure lui donna le pouvoir de faire dans la maison tous les changements qu'elle jugerait à propos pour la rendre conforme aux anciennes communautés du Verbe-Incarné. Bientôt, elle se démit même de la supériorité en sa faveur, et dès l'an 1817 la Mère Chinard-Durieux fut élue par scrutin dans cette charge qu'elle conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'au 8 septembre 1819.

Dans le courant de l'année 1817, toutes les sœurs qui avaient jusque-là porté l'habit noir avec un cordon rouge, que le P. Denis avait tenu à adopter, le quittèrent pour prendre celui du Verbe-Incarné (1).

Une autre faveur était réservée à la communauté d'Azerables dans la personne de l'éminente Mme De Quiquerant, dite en religion sœur Marie-Victoire-Angélique, ancienne religieuse du monastère du Verbe-Incarné d'Avignon, laquelle ayant appris par la voie des journaux le rétablissement de son ordre, partit promptement malgré les instances de ses parents et de ses amis.

Cette excellente religieuse, non moins digne que la respectable Mère Chinard-Durieux, quoiqu'elle n'eût pas subi les rigueurs de l'exil, parce qu'elle s'était tenue cachée à Avignon, pendant la tourmente révolutionnaire, elle était native de Carpentras; son père, M. de Quiquerant-Beaujeu, portait le titre de marquis de Pierre Longue. C'était à sa considération que le monastère du Verbe-Incarné d'Avignon avait obtenu de l'abbesse de Panthemont le corps de la Mère de Matel, l'an 1772, et ce fut elle, la Mère Victoire-

Angélique De Quiquerant, qui apporta ce précieux trésor à Azerables, où elle arriva le 20 octobre 1818, sans y être attendue; elle était aussi munie des écrits de cette illustre fondatrice. En entrant dans la communauté, elle s'écria, comme au temple le saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis, etc. Maintenant, Seigneur, votre servante mourra en paix, puisque mes yeux ont vu le Verbe incarné dans le rétablissement de son ordre!*

Effectivement, cette parfaite religieuse, qui semblait avoir été inspirée par un esprit prophétique en prononçant ce *Nunc dimittis*, ne vécut que trois mois, après lesquels elle alla recevoir l'éternelle récompense promise à ceux qui restent fidèles jusqu'à la fin.

Quelques jours après l'arrivée de Mme de Quiquerant à Azerables, une autre ancienne religieuse de l'ordre du Verbe-Incarné, sœur Saint-Paul des Champs, vint se joindre aux deux premières; elle était professe de l'ancien couvent de Lyon et aurait volontiers cédé aux instances de la Mère Chinard, qui voulait l'emmener avec elle dès l'an 1816, c'est-à-dire deux ans auparavant; mais l'espérance qu'avaient quelques-unes de ses compagnes de Lyon de rétablir leur ordre dans cette ville, l'empêcha de partir; ce ne fut que sur la fin de 1818 qu'elle s'y décida, parce qu'elle voulait mourir dans son ordre et qu'elle voyait que rien n'annonçait le rétablissement de son couvent dans cette grande ville.

Dieu, qui visite ses élus de plusieurs manières, pour en tirer sa gloire, permit que la recommandable Mère Saint-Paul des Champs fût atteinte de la lèpre, qui résista d'abord à tous les remèdes que l'on put faire, mais dont elle fut miraculeusement guérie par le restaurateur de l'ordre du Verbe-Incarné. Le signe de la croix qu'il lui fit avec le pouce sur la partie malade, y resta depuis toujours imprimé.

Le personnel de la communauté s'accrut tellement qu'il fallut, l'an 1819, ajouter un second bâtiment au premier.

Cependant au mois de février 1821, la communauté d'Azerables envoya cinq religieuses à Saint-Benoît du Sault, diocèse de Bourges, pour y former une maison de son ordre. Elle ne put d'abord se soutenir, mais on réussit plus tard à lui donner de solides fondements.

L'an 1827, on en établit une seconde à Evaux-les-Bains, département de la Creuse, diocèse de Limoges, avec le concours de la révérende Mère du Bourg, laquelle, quoique déjà religieuse hospitalière de la communauté de Saint-Alexis de Limoges, avait manifesté au P. Denis un grand attrait pour travailler à propager l'ordre du Verbe-Incarné, où elle se croyait appelée de Dieu.

Le Père restaurateur de l'ordre commença par la mettre en rapport avec Mlle Durivaud, dont le père, M. le baron de Lecler Durivaud, possesseur de douze trentièmes de portions

(1) Dans l'impossibilité où était le P. Denis de se procurer, dès l'origine de la communauté d'Aze-

rables, le costume de l'ordre, il avait au moins adopté un cordon rouge.

de l'ancienne abbaye des Génovéfins, lui avait fait donation pour concourir à cette bonne œuvre. Toutes les mesures furent prises pour acquérir également, des divers copropriétaires, les autres dix-huit trentièmes, et, dès le 20 juin de cette même année 1827, la communauté du Verbe-Incarné d'Evau fut approuvée par ordonnance royale.

Mme du Bourg s'y rendit la première dans le but de faire préparer à ses frais le local, et précéda de plusieurs mois les trois religieuses d'Azerables choisies pour la fondation de cet établissement. Ce ne fut qu'au mois de décembre 1827 que les trois religieuses de la communauté d'Azerables, destinées pour cette fondation, se rendirent à Evau, où elles furent conduites par le P. Denis et M. Massinguiral, vicaire général de Limoges. Elles y furent accueillies avec le plus vif empressement par la population entière.

Le monastère du Verbe-Incarné d'Evau a ceci de remarquable, qu'il en est sorti deux branches ou nouvelles institutions de sœurs non cloîtrées, dont la première, aujourd'hui très-florissante, et comptant près de trente maisons, a été l'ouvrage de la révérende Mère du Bourg, qui, pendant le séjour de huit ou neuf ans qu'elle y a fait, en conçut l'idée dans le but de faciliter, par ce moyen, l'accomplissement des prophéties de la Mère de Matel, touchant la propagation de son ordre, comme aussi afin d'honorer, par cette branche, la vie conversante et laborieuse du Sauveur.

Dès l'année 1833, Mme du Bourg, qui était maîtresse des novices audit couvent d'Evau, commença à former à la vie religieuse, en même temps que les novices du cloître, les premiers sujets destinés à commencer cette branche, qui devait porter le nom de second ordre du Verbe-Incarné, et qui porte aujourd'hui celui du Sauveur et de la sainte Vierge, parce que le P. Denis n'approuva pas ce nom de second ordre.

La vénérable Mère du Bourg, après avoir donné, dès l'an 1834, à plusieurs de ses Filles l'habit bleu, dont elle avait fait choix, le prit elle-même, l'an 1836, toujours dans le monastère d'Evau, qu'elle ne tarda pas à quitter, au grand regret des habitantes du cloître, qui perdaient en elle une véritable mère, à qui elles devaient, après Dieu, la prospérité de leur monastère tant au spirituel qu'au temporel; mais il fallait sans doute cette séparation et cette distinction, maintenant bien marquée, pour la vérification de certains passages des écrits de la Mère de Matel, voire même une pensée émise au chapitre I^{er} des Constitutions, où il est dit que l'ordre du Verbe-Incarné doit être « comme le séminaire des autres religions. »

Cependant, dix ans après le départ de la révérende Mère du Bourg, le couvent d'Evau et le Père restaurateur de l'ordre sentirent la nécessité de reprendre en quelque sorte la pensée de cette éminente Mère, en créant une seconde branche de sœurs non cloîtrées

pour remplir tous les besoins des localités où l'ordre peut avoir des monastères, et où il n'y aurait pas déjà quelque établissement de sœurs de Charité, soit pour visiter et soigner les malades à domicile, soit pour tout autre bonne œuvre.

Le vénérable P. Denis, après avoir beaucoup prié et consulté le Seigneur, dressa, l'année suivante (1847), avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Limoges, un règlement pour cette œuvre, qui ne doit faire, avec les sœurs cloîtrées, qu'une seule et même chose. C'est pourquoi le Père restaurateur de l'ordre les désigna, non sous le vocable de second ordre, comme avait voulu faire Mme du Bourg, mais sous celui d'*Hospitalières du Verbe-Incarné*. Cependant, dans les endroits où elles ne sont employées que pour les besoins exclusifs du monastère, on les désigne plus communément sous le nom d'auxiliaires.

Leur costume est noir, avec un cordon rouge. Elles portent sur la poitrine, comme les sœurs cloîtrées, la couronne de Notre-Seigneur, brodée de soie bleue.

Les sœurs hospitalières du Verbe-Incarné peuvent, après un certain temps d'exercice au dehors, être reçues à la profession solennelle du cloître, si elles le désirent, et si on leur trouve les qualités requises.

Les deux premières religieuses de cette branche, sœur Marie-Emmanuel Gidel, et sœur Saint-Roch Lefauve, prononcèrent leurs vœux, le 14 septembre 1847, entre les mains de M. l'abbé Gravier, aumônier du couvent d'Evau, lequel avait eu une large part dans cette institution, comme ayant, jusque-là, étudié, plus que tout autre, les écrits de la Mère de Matel. Elles furent conduites, par ce digne prêtre, dès le lendemain, jour de l'Octave de la Nativité de la très-sainte Vierge, à Azerables, où elles étaient attendues pour y reprendre l'œuvre de la visite des malades à domicile, établie, dès l'origine de la communauté, par le P. Denis, mais qui avait été interrompue depuis l'année 1830.

A l'heure que nous écrivons ces lignes, il y a six couvents de l'ordre qui possèdent de ces sœurs.

Nous avons déjà dit que l'ordre du Verbe-Incarné n'avait jamais pu se rétablir à Lyon, malgré les tentatives de tout genre que l'on en avait faites, et quoique, à une certaine époque, on y comptât plusieurs des anciennes religieuses tenant dans leurs mains les richesses spirituelles de l'ordre, et n'aspirant qu'à reconstruire ce magnifique édifice; on avait été même sur le point de réaliser ce projet, et l'on entrevoyait l'étoile du divin Enfant; mais, comme les mages à Jérusalem, il fallut sortir de la grande cité pour se diriger vers la Bethléem d'Azerables: c'était là, et là uniquement, qu'on devait retrouver le Verbe-Incarné dans son ordre. Oh! comme il fut bien inspiré, le pieux abbé Galtier, d'envoyer, vers cette terre de bénédiction celle d'entre ses filles spirituelles que le ciel semblait lui dési-

gner pour cette noble démarche ; car, après quelques mois de séjour à ce berceau de la restauration de l'ordre, où elle échangea son habit de laïque pour le beau costume du Verbe-Incarné, elle rentra à Lyon, l'an 1832, accompagnée d'une religieuse de la communauté d'Azerables, que le P. Denis fournit pour supérieure, et d'une postulante.

Laissons, pour un moment, M. l'abbé Galtier poursuivre son œuvre de zèle et de dévouement admirables, en élevant à ses frais, non au Gourguillon, où était l'ancien couvent, mais sous l'aile protectrice de Notre-Dame de Fourvières, le vaste édifice qui doit renfermer l'heureuse pépinière de vierges appelées à vivre sous sa précieuse houlette, et reportons nos regards vers le champ si fertile de la communauté d'Azerables, qui va fonder encore, toujours par l'instrument du digne P. Denis, deux autres couvents de son ordre : l'un, dans la ville de Saint-Junien (Haute-Vienne), où on envoya, l'an 1834, six religieuses ; l'autre, à Saint-Yrieix, aussi (Haute-Vienne). Ce dernier fut fondé l'an 1836. Dieu seul sait toutes les sollicitudes que le vénérable P. Denis, qui était alors chanoine titulaire de Limoges, a eues pour former et soutenir ces deux monastères, qu'on peut, sous ce rapport, placer au même rang que la communauté d'Azerables ; mais là ses persévérants efforts ont été couronnés d'un entier succès.

Quant au couvent de Lyon, non-seulement il put d'abord se suffire, mais il put, peu de temps après, fonder une maison. Dès l'année 1841, il dota le Bourg de Belmont (Loire), d'un magnifique monastère, qu'il fit construire, quoique à grands frais, et qui est aujourd'hui très-florissant.

Enfin, au mois de mars 1852, ce même couvent du Verbe-Incarné, de Lyon, fit embarquer pour le Texas une colonie de ses religieuses, fixées à Brunsville, et dont le rapide progrès semble dépasser les espérances, tant le ciel y a versé de bénédictions !

Le monastère d'Evaux a eu de son côté une grande mission à remplir, en cette même année 1852 ; sa tâche était d'autant plus difficile qu'il s'agissait de reconquérir, pour l'honneur de l'ordre et la gloire du Verbe-Incarné, le couvent de Saint-Benoît-du-Sault, dont Satan avait tramé et consommé la ruine depuis seize ans.

On ne ressaisit que très-difficilement la proie que ce vautour tient entre ses serres, mais la prière vient à bout de tout, et le digne restaurateur de l'ordre en adressait à Dieu de bien ferventes, depuis l'époque de sa dissolution, en 1837, et M. Lamy, son vénérable pasteur, ne désirait pas moins ardemment son rétablissement.

Dès le début, les amis de cette œuvre s'empressèrent de l'encourager et de promettre leur concours ; mais bientôt on rencontra mille entraves et presque des persé-

cuteurs. C'est l'épée d'une main et la truelle de l'autre que ce temple fut rebâti au Verbe-Incarné, spirituellement parlant, à Saint-Benoît-du-Sault. Cependant, non-seulement on put racheter et réparer l'ancien bâtiment, dont l'architecture est magnifique et dont le site est si pittoresque, mais on put encore acquérir aussi les anciens bâtiments attenants, que la communauté du Verbe-Incarné ne possédait pas, et qui composaient l'ancien prieuré des Bénédictins de cette ville avant la révolution française.

Ce fut le 28 août 1852, jour de la fête de saint Augustin, dont cet ordre suit la règle, que l'institut du Verbe-Incarné fut implanté pour la seconde fois à Saint-Benoît-du-Sault, à la grande satisfaction du vénérable curé M. Lamy, des familles les plus notables de la ville et de tous les habitants. La nouvelle communauté, selon le vœu qu'avait formé pour elle Mgr le cardinal du Pont, archevêque de Bourges, qui avait dit dans sa lettre d'autorisation pour cet établissement : « Je prie le Verbe-Incarné de regarder cette maison dans son amour. » La nouvelle communauté, disons-nous, fit des progrès rapides dans la régularité et dans l'éducation des jeunes filles confiées à ses soins. Elle est devenue un sujet d'édification pour le public ; les classes et le pensionnat portent chaque jour les plus heureux fruits.

Au mois de janvier 1853, le couvent d'Evaux dirigea sur Châtelus, petite ville du département de la Creuse, cinq religieuses que l'on est en voie d'y fixer définitivement par l'acquisition d'un bâtiment assez spacieux pour que la petite colonie puisse s'y accroître et continuer sa pieuse mission, qui ne se borne pas à l'instruction des jeunes filles, mais qui, par le moyen de la branche des hospitalières du Verbe-Incarné, exerce encore au dehors les œuvres de charité à l'égard du prochain.

En terminant cet abrégé historique, nous ferons remarquer que, par analogie encore avec le mystère de l'Incarnation, que cet ordre est appelé à honorer d'une manière toute spéciale, et dont il est en quelque sorte une extension, la branche des femmes a été établie avant celle des hommes, de même que la très-sainte Vierge précéda nécessairement sur la terre l'Incarnation du Verbe ; et comme ce furent les ardentes prières de cette Vierge incomparable qui hâtèrent en quelque sorte la venue du Messie, les religieuses du Verbe-Incarné ont aussi à hâter par leur vie fervente et sainte les moments qui doivent donner à l'Eglise militante les Pères ou religieux du Verbe-Incarné, comme une recrue *pour les travaux des derniers temps*.

Nous savons qu'en effet les pieuses filles lèvent sans cesse leurs regards vers la sainte Montagne disant : « Mon Dieu envoyez bientôt les ouvriers que vous avez promis pour travailler à votre vigne, donnez-nous nos Pères ! nos Pères ! pour la gloire de votre nom. Amen, ainsi soit-il (1). » (2)

(1) Nous avons déjà dit que la Mère de Mautel a composé une Règle pour la branche des hommes.

(2) Voy à la fin du vol., n° 258.

VERBE-INCARNÉ (SŒURS HOSPITALIÈRES OU AUXILIAIRES DU DEUXIÈME ORDRE DU).

Après avoir établi à Evaux-les-Bains dans le monastère du Verbe-Incarné, l'institution des sœurs du Sauveur et de la sainte Vierge, qui prit aussitôt beaucoup d'extension et qui compte aujourd'hui une trentaine de maisons, Mme du Bourg quitta cette maison, qui, sous sa direction, avait acquis une si grande prospérité.

Dix ans après son départ, la communauté d'Evaux et le P. Denis, restaurateur de l'ordre du Verbe-Incarné, sentirent la nécessité de reprendre en quelque sorte la pensée de cette éminente Mère, en créant une deuxième branche de sœurs non cloîtrées, pour pourvoir à tous les besoins des localités où l'ordre pouvait avoir des monastères et où il n'y aurait pas déjà quelque établissement de sœurs de Charité, soit pour visiter et soigner les malades à domicile, soit pour toute autre bonne œuvre.

Le P. Denis, ayant obtenu l'autorisation de Mgr l'évêque de Limoges, prépara, en 1847, un règlement pour cette excellente œuvre qui ne devait faire qu'une seule et même chose avec l'ordre du Verbe-Incarné; c'est pourquoi le P. Denis les désigna sous le nom de sœurs hospitalières du Verbe-Incarné. Cependant dans les paroisses où elles ne sont employées que pour les besoins du monastère, on les désigne plus communément sous le nom de sœurs auxiliaires. Leur costume est noir avec un cordon rouge; elles portent sur la poitrine, comme les sœurs cloîtrées, la couronne de Notre-Seigneur brodée de soie bleue.

Ce fut cette année 1847, le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte croix, que les deux premières religieuses de cette branche du Verbe-Incarné, sœur Marie-Emanuel Gidel de Saint-Léobon et sœur Marie Saint-Roch Lefaure, prononcèrent leurs vœux entre les mains de M. l'abbé Gravier, aumônier du couvent, qui avait eu une large part à cette institution. Elles furent conduites par lui à Azerables, où elles étaient ardemment désirées pour y reprendre l'œuvre de la visite des malades à domicile, établie, dès l'origine, par le P. Denis, mais qui avait été interrompue depuis l'année 1830.

Les sœurs hospitalières du Verbe-Incarné peuvent, après avoir passé leur temps dans l'exercice de charité, être reçues à la profession solennelle du cloître, si elles le désirent et si on leur trouve les qualités requises. Il y a en ce moment six maisons de l'ordre qui possèdent de ces sœurs.

VERTUS (FILLES DE NOTRE-DAME-DES-), dites aussi *Filles de Sainte-Marguerite*.

Il est surprenant que le P. Hélyot ait gardé le silence sur cet institut, établi à quelques pas de la maison où il écrivait son histoire des ordres religieux. Nous avons fait

la même remarque à l'article des *Mathurines*, dites aussi *Trinitaires*. Nous allons consigner ici le résultat des quelques renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette communauté peu connue. Une société de sœurs institutrices était établie à Aubervilliers; nous ne savons ni le nom de son fondateur, ni l'époque de sa fondation. Comme un grand nombre de miracles s'étaient opérés à Aubervilliers par l'intercession de la sainte Vierge, patronne de la paroisse, quoique les titulaires soient saint Jacques et saint Christophe, on désigna son image par la qualification de *Notre-Dame-des-Vertus*, c'est-à-dire Notre-Dame-de-Puissance, et le nom a même été donné vulgairement au village, qu'on appelle encore communément *Notre-Dame-des-Vertus*, ou plus simplement *les Vertus*. C'est peut-être de la localité que la communauté de femmes, établie à Aubervilliers, tirait son nom de *Communauté ou Filles de Notre-Dame-des-Vertus*. Les duchesses de Noailles et de Lesdiguières et quelques autres dames de charité de la paroisse de Saint-Paul, de Paris, touchées de l'ignorance des pauvres jeunes filles du faubourg Saint-Antoine, et désirant leur procurer les moyens d'instruction utile et même nécessaire au salut, firent venir quelques sœurs de la communauté de Filles de Notre-Dame-des-Vertus, et les mirent dans une maison de la rue Basfroy, sur la paroisse Sainte-Marguerite, alors succursale de Saint-Paul. Cet établissement se fit en l'année 1679. Les sœurs y tinrent leur école pendant quelques années. M. l'abbé Mazure, ancien curé de Saint-Paul, ayant eu connaissance du bien et du progrès qu'obtenaient ces sœurs par leurs instructions, donna à Mlle du Buha, supérieure de ladite communauté de Notre-Dame-des-Vertus, une maison à lui appartenant dans la rue Saint-Bernard, pour y établir une communauté vouée à l'instruction de la jeunesse et à l'utilité des pauvres filles du faubourg Saint-Antoine. En 1682, Mlle du Buha obtint des lettres patentes pour cet établissement, et donna un nombre suffisant de sœurs qui entrèrent en cette maison en 1685, sous le titre de *Notre-Dame-des-Vertus*. Après la mort de M. l'abbé Mazure, ses héritiers, suivant une coutume plus générale que consciencieuse, intentèrent un procès aux sœurs contre la donation qui leur avait été faite de cette maison. Ce procès dura jusqu'à l'année 1690, et la donation fut annulée. Il fut ordonné que ladite maison serait vendue au profit des créanciers dudit sieur Mazure, défunt. En cette même année 1690, M. de Bragelonne, conseiller à la cour des aides, et sa femme, achetèrent cette maison et en firent donation à la communauté qui y était déjà établie; en même temps, M. de Bragelonne, ou plutôt de *Brugelongne*, donna, par fondation, à la communauté une rente pour l'entretien de sept sœurs. Dès

Le costume doit être de la même couleur que celui des femmes : une robe ou soutane blanche,

et un manteau rouge, et pour les sorties un manteau noir.

lors cette communauté, appelée jusqu'à ce moment Notre-Dame-des-Vertus, changea son titre en celui de *Filles de Sainte-Marguerite* qu'elle a conservé jusqu'à la fin et sous lequel elle était connue. Ces pieuses sœurs ne sortirent point de leur vocation réelle et donnèrent toujours leurs soins aux pauvres filles des ouvriers du quartier, qui allaient recevoir chez elles des leçons pour l'éducation et pour les travaux convenables à leur position et à leur sexe. Les jeunes personnes portaient leur manger dans la maison où elles passaient une partie de leur journée. Il y a encore, au moment où nous écrivons ceci, quelques-unes de leurs élèves dans Paris. Nous n'avons point vu que les *Filles de Sainte-Marguerite* aient donné dans les nouveautés religieuses, fruit d'un jansénisme zélé, qui fit beaucoup de mal dans ce quartier. Elles étaient vêtues d'un habit noir et ne gardaient pas la clôture. Leur maison touchait l'enceinte du cimetière de Sainte-Marguerite et était la première à gauche en quittant la grille du presbytère actuel : c'est maintenant une propriété particulière. Dans la chapelle dite *des âmes*, à Sainte-Marguerite, on voit encore la pierre tombale qui couvrait leur enseu, et qui a pour inscription : Filles de Sainte-Marguerite.

B-D-E.

VIATEUR (CONGRÉGATION DES CLERCS DE SAINT-), diocèse de Lyon (Rhône).

Les clercs de Saint-Viateur ont leur noviciat à Vourles, près de Lyon; ils ont pour patron saint Viateur, lecteur de la cathédrale de Lyon, qui ne voulut pas se séparer de son évêque saint Just, lorsque celui-ci résolut de vivre dans la solitude en Egypte, vers l'an 382.

Les clercs de Saint-Viateur exercent les fonctions de sacristains, concurremment avec celles d'instituteurs dans beaucoup de localités; ils comptent déjà au Canada un très-grand nombre d'établissements. Leur but principal est la tenue des écoles dans les paroisses qui n'ont pas assez de ressources pour avoir des Frères des écoles chrétiennes. Les clercs de Saint-Viateur peuvent aller isolément et cumuler au besoin les fonctions de maître et celles de chantre, ou de sacristain. Il est peu dispendieux d'en faire l'établissement, et ils rendent à toutes les paroisses où on les demande de précieux et utiles services.

Le fondateur des frères de Saint-Viateur est M. Quierches, qui s'est entièrement consacré à cette bonne œuvre, comme prêtre de science et de mérite.

VICTIMES DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS, à Tours.

Voy. PURIFICATION (*Religieuses de la*).

VIERGE (FRÈRES DE LA SAINTE) ET DE SAINT JOSEPH, en Belgique.

Outre les Frères des écoles chrétiennes établis en Belgique, ceux de la Charité, ins-

titués par le chanoine Trienet, les frères des bonnes œuvres de Renaix, dont nous avons parlé en leur lieu, il y a encore en Belgique une autre institut du même genre, les Frères de Saint-Joseph. Les Frères de Saint-Joseph ont commencé à se former à Grammont, en 1817, sous la direction de M. le chanoine Van Crombrugghe, alors principal du collège d'Alost; ils se sont définitivement constitués quelques années après; ils sont sous la protection de la sainte Vierge et de saint Joseph; et ont surtout en vue l'instruction primaire. A côté de leurs écoles gratuites pour les pauvres, ils tiennent des classes pour les externes et pour les pensionnaires. L'instruction y est adaptée à la position et à la destination des enfants. On leur apprend les langues vivantes, un peu de littérature, d'histoire, de géographie, de mathématiques, de dessin; mais la religion, comme cela devait être, est en première ligne. Les Frères ont aujourd'hui dix-huit maisons. Le noviciat est à Grammont, dans l'ancien couvent des Carmes. Les Frères portent la soutane et la ceinture comme les prêtres; mais au dehors ils ont un long scapulaire noir, et en hiver un manteau noir d'une forme particulière. Cette congrégation reçoit aussi des Frères convers pour les gros ouvrages, afin de laisser plus de temps aux Frères enseignants. On voit avec bonheur le zèle qui se manifeste depuis nombre d'années en Belgique pour rétablir, former des instituts voués aux œuvres de piété et de charité, et pour leur faire produire des fruits abondants.

VIERGE (ORDRE DES CHEVALIERS DE LA).

Cet ordre fut fondé en 1618 par Pierre, Jean-Baptiste et Bernard Pétrigna, frères, gentilshommes de Spelle en Italie. Paul V en approuva les statuts, suivant lesquels les chevaliers s'engageaient à défendre la religion chrétienne, à faire la guerre aux Turcs, et à travailler à l'exaltation de la sainte Eglise. Le palais de Saint-Jean de Latran servait de demeure à ces chevaliers. Ils portaient pour marque de leur ordre une croix de satin bleu céleste, toute couverte et recamée d'argent, et sans broderie d'or. Les branches étaient faites de fleurs de lis, parce que cet ordre était institué sous l'invocation et à l'honneur de la sainte Vierge, qui est le lis des vallées. Chaque bout des branches est chargé d'une étoile hérissée ou entourée de rayons, qui représentent les quatre évangélistes. Au milieu est un rond, qui renferme un chiffre composé d'une M. et d'une S., entrelacées, couronné d'un chapeau et d'étoiles d'or; ce chiffre signifie *Santa Maria*, et alentour on lit cette légende : *In hoc signo vinces*. La conformité de toutes ces choses avec ce que dit Elie Ashmole de la milice chrétienne, ou de l'ordre de la Conception de la sainte Vierge, pourrait faire croire qu'on a confondu ces deux ordres dans la description de leurs ornements.

VINGT-CINQ (SOEURS DU).

Ce nom étrange est donné à une société de pieuses filles qui, sous la direction des *Demoiselles de l'Instruction*, au Puy, président les maisons où se réunissent les filles et femmes des villages, pour travailler, prier et faire des lectures de piété; et le nom de *Vingt-cinq* leur est donné, parce que tous les vingt-cinquièmes jours de mois, elles viennent dans la maison de l'Instruction faire une petite retraite. Elles vivent en commun, quoique dépendantes de l'Instruction, et on voit dans la Vie de Mlle Rivier, d'où nous tirons ces détails, que cette pieuse fondatrice, visitant une de leurs maisons, leur donna des leçons de l'esprit de pauvreté, convenable à des filles de leur profession. (*Vie de Madame Rivier*, passim.)

B-D-E.

VIVIERS (MONASTÈRE DE).

Vie de Cassiodore son fondateur et son abbé.

Dom Nicolas de Nourry, Bénédictin de Saint-Maur, dans la Vie de Cassiodore qu'il a placée en tête des œuvres de ce grand homme, publiées par dom Garet, remarque que peu de savants avaient exercé leurs talents sur le même sujet. Baronius, Antoine Ypez et Cuspinien, qui avaient donné sa biographie avec plus de soin, n'avaient pourtant présenté que des abrégés. Il est vrai que, depuis lors, dom Denys de Sainte-Marthe a donné une Vie étendue de Cassiodore. Mais si les travaux et l'histoire de Cassiodore sont aujourd'hui plus connus, il me semble que son principal mérite, suivant moi, celui de fondateur et de régulateur de l'un des premiers monastères où l'on se soit livré à des études sérieuses et suivies, n'a jamais été suffisamment remarqué. Hélyot lui-même ne consacre pas quatre lignes à Cassiodore et à son monastère! Nous avons le droit et une sorte d'obligation de réparer cet oubli.

Cassiodore naquit à Squillace, ville de Calabre. Sa famille, son nom, l'époque de sa naissance ont été le sujet de quelques problèmes pour les érudits. Il paraît certain que le nom de Cassiodore, porté par plusieurs autres, était le nom propre de la famille de celui dont nous avons à parler ici. Dans l'article que M. de la Salle a donné sur Cassiodore à la *Bibliothèque universelle*, on lit : Cassiodore (Aurelius Cassiodorus, senator). Le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* de Richard dit : Cassiodore (Magnus Aurelius senator). Le Bénédictin Nourry s'exprime ainsi : *Magni Aurelii Cassiodori senatoris Vita*. On voit que la *Biographie universelle* supprime le prénom ou la qualification *Magnus* qu'on lit partout ailleurs. La lettre M, qui aura précédé par abréviation le mot Cassiodore, dans quelques manuscrits, a pu être cause que Gesner, dans sa *Bibliotheca*, et quelques modernes ont écrit *Marcus Cassiodorus*, comme on a aussi écrit *Marcus* devant le nom de Cicéron. Dom Nourry est convaincu que le mot *Magnus* est celui qu'il faut lire; mais seule-

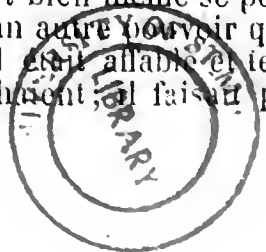
ment comme un éloge mérité par les brillantes qualités en tous genres qu'on voyait en Cassiodore. Autre difficulté sur le mot *senator*. Richard, par exemple, cité ici, semble en faire un nom, puisqu'il le met avant *Cassiodore*. Les autres, y compris dom Nourry, le mettent après le nom, et semblent indiquer une dignité. Mais quelle dignité? Point d'autre que celle de l'âge ou de la position qui le distinguait, en effet, des hommes qui s'appelaient aussi Cassiodore. Enfin, est-il né en 479 ou 480, demande dom Nourry? Le savant Bénédictin montre fort bien que les hommes instruits, qui ont adopté cette idée, en calculant d'après l'époque de la mort de Cassiodore et de l'âge qu'il avait alors, que cette opinion est inadmissible, avec ce qu'on sait du temps où il remplissait des fonctions que n'aurait pu remplir un jeune homme de quatorze ans, car il aurait eu quatorze ans en 493, s'il était né en 479; et pourtant alors, il était secrétaire du roi Théodoric, qui se louait des services qu'il en avait reçus dans des affaires diplomatiques ou politiques. C'est donc à l'année 469 ou à l'année suivante qu'il faut placer l'époque de la naissance de Cassiodore, ce que font, en effet, dom Nourry et les deux autres auteurs que j'ai cités au commencement de cet article.

La famille de Cassiodore était distinguée par son rang et sa position élevée; Proba, Galla, Symmaque, Héliodore, lui étaient attachés par les liens du sang ou de l'affinité. Son éducation répondit à sa naissance et à la noblesse de sa famille. On le forma à la discipline militaire, mais on eut soin de lui faire aussi étudier les belles-lettres, dans lesquelles il fit des progrès et obtint des succès qu'on n'aurait peut-être pas eu le droit d'espérer dans l'état de perturbation et même de barbarie où l'Italie se trouvait alors. Il recueillit bientôt les premiers fruits de son application, car à peine avait-il atteint l'âge de dix-huit ans, que Odoacre, roi des Hérules, lui confia le soin de ses domaines, de ses finances, des sépultures, etc. Il est certain que le roi, qui alors avait puissance sur toute l'Italie, confiant ces importantes fonctions au jeune Cassiodore, le faisait aussi en considération de la famille du jeune homme et des services qu'elle avait rendus. En effet, Cassiodore son père, distingué par son rang et ses richesses, avait été secrétaire de Valentinien III et ambassadeur de ce prince auprès d'Attila. Son aïeul avait sauvé la Sicile de l'invasion des Vandales. La sage administration du jeune Cassiodore lui valut de l'avancement; mais ce n'était pas seulement par ses talents et son savoir qu'il se rendait recommandable; il l'était davantage encore par ses vertus. On le voyait avec admiration, on le regardait comme un esprit universel, on s'étonnait de voir un jeune homme de dix-huit ans doué d'un profond savoir et d'une prudence consonnée. Une circonstance importante de la Vie de Cassiodore se rapporte à la victoire que remporta Théodoric en 493. Ce prince, entré en Italie trois ans auparavant, réduisit Odoacre à se

réfugier dans Ravenne, et à venir enfin capituler avec lui. Théodoric eut la cruauté de lui enlever la vie dont il lui avait garanti la conservation. Cassiodore devint bientôt le favori et le protégé du roi vainqueur, et il fut des plus influents entre ses partisans. Cette conduite lui mérite-t-elle le juste reproche d'ingratitude envers son bienfaiteur Odoacre, si mal servi par la fortune? Faut-il le compter au nombre de ces esprits qui admirent, par défaut de jugement ou de gravité, les effets de toutes les révolutions, ou de ces ambitieux qui fixent toujours leurs regards sur l'idole du jour? Non, grâce à Dieu! Cassiodore n'oublia point les bienfaits d'Odoacre, il connaissait aussi ses droits. Il se retira dans son pays natal, et chercha dans l'étude des lettres l'oubli des malheurs auxquels l'Italie était en proie, et néanmoins il gémissait sur les malheurs de sa patrie. L'usurpation de Théodoric avait causé une juste horreur aux Siciliens; mais Cassiodore, tout en rendant justice à la noblesse de leurs sentiments, avait plus de perspicacité qu'eux, et il usa de son influence pour les détourner d'une résistance inutile à laquelle ils se préparaient contre Théodoric. Ce conquérant, homme capable, et qui fut l'un des plus grands princes qui aient gouverné l'Italie, apprécia vivement le service que lui rendait Cassiodore et sut le reconnaître. Cassiodore mérita donc et obtint ses bonnes grâces et ses faveurs. Il devint gouverneur de la Lucanie et du pays des Brutiens; il avait auparavant rempli près du nouveau roi les fonctions de secrétaire, et avait écrit des lettres élégantes à l'empereur Anastase, pour en obtenir plus facilement la paix qu'on croyait avec raison nécessaire à l'affermissement du trône. Théodoric le rappela près de lui après son année de gouvernement, et s'en servit pour ses relations diplomatiques; Cassiodore était pour lui l'homme nécessaire, et se montrait digne d'une si haute faveur et d'une telle confiance. Car, s'il était l'appui de son prince, il était aussi le bienfaiteur de l'Italie, et le modèle des ministres d'Etat. Les Règlements fameux qu'il publia au nom de Théodoric, les lettres qu'il écrivit pour ce prince, attestent l'étendue de ses vues, la sagesse de son administration, et, à quelques déclamations près, dit-on, la beauté de son génie. Théodoric le fit bientôt questeur, c'était alors la première place de l'Etat. D'un texte mal interprété peut-être, Cuspinien a conclu que Théodoric avait même étudié les belles-lettres sous Cassiodore. Il n'est guère probable qu'à son âge et après son genre de vie, Théodoric ait voulu prendre des leçons sous la discipline de Cassiodore; ce qu'il y a de certain, c'est que Théodoric, qui voulait être le législateur et le restaurateur de l'Italie, et qui n'avait que les talents d'un soldat, crut devoir s'assurer de Cassiodore, et le choisir pour être son organe et son coopérateur dans l'accomplissement de ses sages projets. Les vertus et la modération de Cassiodore parlaient en sa faveur plus que n'auraient fait

l'ambition la plus active, et ces vertus, plus que les armes de Théodoric, contribuèrent à affermir l'empire de ce conquérant.

Nous ne faisons point ici l'histoire de Théodoric; mais cette histoire, trop négligée jusqu'à ce jour, a été récemment publiée par M. du Roure, et nous y renvoyons ceux qui voudraient connaître en détail les actions de ce conquérant célèbre. Nous nous contenterons de dire avec le P. de Sainte-Marthe que Théodoric laissa tous les Etats qui dépendaient de la monarchie des Ostrogoths à son petit-fils Athalaric, fils d'Amalasonthe, sa fille, et du prince Eularic, qui était mort auparavant. Athalaric n'avait que dix ans tout au plus quand il devint héritier d'un si grand royaume; mais en son nom gouverna sa mère, qui était fille d'Audessède, sœur de Clovis. On dit qu'Amalasonthe fit empoisonner sa mère; ce crime affreux n'est guère croyable, d'après le portrait que Cassiodore fait de cette princesse. Selon lui, Amalasonthe avait d'excellentes qualités qui l'élevaient au-dessus de toutes les personnes de son sexe et de son rang. Elle savait si bien le grec, le latin et les langues étrangères, qu'elle répondait à tous les ambassadeurs en leur propre idiome. Avec ces avantages, elle joignait la connaissance des lettres et des arts, et, ce qui vaut mieux, une grande prudence et une grande sagesse. Elle gouverna le royaume de son fils de manière à se faire respecter et redouter des autres puissances. On comprend facilement tout le parti que Cassiodore sut tirer de si bonnes dispositions à l'avantage de l'ordre, de la justice et de la religion. Les premiers soins de ce grand homme furent pour affermir la paix dans les Etats du jeune prince, et c'est dans ce but qu'il adressa des lettres à plusieurs souverains, aux gouverneurs des provinces dans l'Italie, la Dalmatie et les Gaules; car il paraît qu'une partie des Gaules était alors sous la domination des Goths, et, ce qui était encore plus important, il remplit les charges par les sujets les plus dignes et en éloigna ceux qui en avaient abusé. Tout ce qu'il y eut d'heureux dans le règne d'Athalaric doit être à peu près attribué à Cassiodore, mais Athalaric ne persévéra pas dans les principes qu'on lui avait inspirés. Cependant, il appréciait l'immense avantage qu'il avait de posséder Cassiodore; il le fit aussi questeur, général d'armée, et partout le sage ministre donnait des preuves de sa supériorité; et alors encore, comme il avait déjà fait sous Théodoric, il poussa le désintéressement et l'amour de la patrie, il entretenit à ses dépens les troupes des Goths qui gardaient les côtes afin d'épargner le trésor de l'Etat. Voici le témoignage que lui rendait Athalaric lui-même, je le rapporte pour qu'on se fasse une juste idée du caractère de Cassiodore: « Il s'est montré si porté à faire du bien, qu'il semblait n'user de la faveur de son roi que pour obliger tout le monde; il voulait bien même se persuader qu'il n'avait aucun autre pouvoir que celui de faire plaisir; il était allable et tendre à ceux qui l'approchaient; il faisait pa-



raître une merveilleuse modération dans les prospérités; il ne savait ce que c'était que de se mettre en colère, et pour en venir là, il fallait qu'il eût été bien irrité; il prenait plaisir à distribuer et à répandre abondamment ses propres biens, mais il ne savait point les voies de remplir ses mains du bien d'autrui. » Où donc Cassiodore avait-il pris les secours qui étaient nécessaires pour vivre chrétiennement au milieu des affaires les plus dissipantes et de la corruption des cours? Athalaric nous a dit que c'était la lecture de l'Écriture sainte et des bons livres qui avait fortifié Cassiodore dans ces sentiments. « C'est là qu'il apprit à opposer la crainte salutaire du Seigneur aux mouvements humains qui l'attaquèrent; c'est là qu'il se remplit d'une céleste sagesse, toujours accompagnée du goût de la vérité. C'est par cette science sacrée et par cette sainte étude qu'il jeta les fondements profonds de l'humilité chrétienne. Aussi est-ce dans l'Écriture sainte qu'il faut aller s'instruire de tout ce qui regarde les vertus. » Ainsi parle ce jeune roi, et qui pourtant était arien! Athalaric avait sans doute appris cette maxime de Cassiodore lui-même. Il est impossible d'imaginer rien de plus édifiant que de voir un ministre, avec de telles occupations, ménager assez de temps pour lire les Livres saints afin de régler toute sa politique sur les sages instructions de Salomon et sa conduite sur la morale de l'Évangile! Hélas! nous l'avons déjà dit, le jeune roi ne suivit point une conduite qu'il approuvait si fort dans Cassiodore. Il était pourtant admirable de voir dans un jeune prince arien un respect pour le Pape et pour l'Église romaine, qui pourrait servir d'exemple aux monarques catholiques; c'était, il n'en faut pas douter, un effet de plus de l'influence de son sage ministre, qui eut, comme son aïeul, la prudence de l'élever à la dignité de préfet du palais, laquelle donnait pleine autorité pendant la minorité du jeune roi.

Dans cette haute position, Cassiodore fit toujours preuve de la même réserve et de la même modestie; il rejetait tout l'honneur de son gouvernement sur ses maîtres. On voit aussi une nouvelle preuve de ses nobles sentiments et de ses dispositions pour les intérêts de la religion, dans ses lettres au Pape et aux évêques. Il jouissait d'ailleurs d'un avantage bien précieux, celui de n'avoir point d'ennemis ou d'envieux déclarés. C'était à Dieu qu'il avait recours pour obtenir les secours dans les difficultés qui se succédaient à la cour, et il allait le trouver dans des circonstances terribles. Le jeune Athalaric avait cessé, disions-nous tout à l'heure, de suivre les leçons qu'il avait reçues dans les premières années de son éducation. Les Goths, encore trop barbares pour sentir le prix de posséder une régente telle que la reine Amalasonthe, forcèrent cette princesse à éloigner de son fils les précepteurs qu'elle lui avait donnés, et à l'entourer de jeunes gens pour qu'il ne se livrât par préférence qu'aux exercices du

corps et se formât aux armes. Athalaric, maître de lui-même alors, se livra à la débauche, ruina son tempérament et mourut de la poitrine. La reine fut désolée, et ne voulant point se remarier, associa à sa royauté Théodat, prince du sang du côté de sa mère, parce qu'elle savait que les Goths ne consentiraient point à être gouvernés par une femme seule. Théodat commença son règne par des actions de justice qui lui attirèrent des louanges; les lettres qu'il écrivit sont remarquables de style comme de sentiments nobles et élevés: il est facile d'y reconnaître la touche de Cassiodore, quoiqu'il faille sans doute en laisser le principal mérite au roi et à sa bienfaitrice, tous deux distingués par leur savoir et leur érudition. Mais Théodat, qui peut-être n'avait agi d'abord que par politique, changea bientôt de conduite, et poussa l'ingratitude jusqu'à faire tuer Amalasonthe. Ce fut la quatrième révolution arrivée dans ce royaume depuis que Cassiodore était chargé des principales affaires, sans que son crédit et sa faveur en souffrissent la moindre altération. Pour son honneur nous devons ajouter qu'il ne faut pas attribuer cette fortune inusitée à ce genre de caractère qu'on a vu de nos jours dans ces hommes fourbes, hypocrites, ambitieux, qui ont encensé en France tous les gouvernements qui se sont succédé, usurpateurs ou autres. Cassiodore était toujours animé du même amour de la religion et du bien public qu'il cherchait à procurer et à soutenir au milieu de tant de catastrophes qui renversaient des souverains, dont la possession n'aurait guère pu réclamer même les droits de la prescription. Ajoutons que tous les nouveaux venus au timon des affaires sentaient la nécessité de conserver un auxiliaire si sage et si vénéré. Au milieu des embarras et des chagrins que ces événements politiques lui causaient, Cassiodore n'oubliait pas les intérêts de l'Église, et comme dans ce temps, même après le concile de Chalcedoine les eutychiens, et d'autre part les apollinaristes, causaient de grands troubles dans l'Église; il s'unit à dix autres des principaux sénateurs pour écrire au Pape Jean, comme à l'oracle de la foi (ainsi s'exprime Sainte-Marthe, Bénédictin de S. Maur), pour le prier de s'expliquer sur toutes les difficultés formées touchant le mystère de l'Incarnation. Grâce à Dieu, ces difficultés consistaient plutôt dans quelques manières extraordinaires de parler, que dans une véritable diversité de sentiments. On sait que le Pape s'expliqua dans une lettre savante. Après la foi, rien n'était plus cher à Cassiodore que la science des saintes Lettres, c'est pourquoi il forma le dessein de les faire enseigner publiquement dans la ville de Rome, et il le proposa au Pape Agapet, qui avait succédé à Jean II, en l'année 535. C'est lui-même qui nous l'apprend dans la Préface de son livre, *sur la manière d'enseigner les saintes Lettres*. Voici comment il parle: « Ayant remarqué l'ardeur extrême avec laquelle on se porte à l'étude des lettres

profanes, j'avoue que je me suis senti touché d'une douleur violente de ce qu'il n'y a point de maîtres publics destinés à enseigner les saintes Ecritures, pendant que les auteurs profanes sont expliqués par des maîtres très-célèbres. C'est pourquoi j'ai fait tout ce que j'ai pu avec le saint Pape Agapet, qui gouvernait alors l'Eglise de Rome, pour établir en cette ville, à mes frais, des chaires de savants professeurs dans les écoles chrétiennes, afin de procurer par là le salut des âmes et de polir le langage des fidèles; imitant ce qui s'est pratiqué autrefois dans Alexandrie pendant fort longtemps, à ce que nous apprenons, et ce qui se pratique encore présentement dans Nisibe, ville de Syrie, où l'Ecriture sainte est expliquée aux Juifs; ce qui doit à plus forte raison se pratiquer chez les Chrétiens. »

Cassiodore ne peut exécuter ce dessein si glorieux pour lui et si utile à l'Eglise, à cause des guerres funestes qui commençaient dès lors à désoler l'Italie. Ce fut pour suppléer au défaut de ces professeurs qu'il écrivit ensuite son livre *De la manière d'enseigner les Lettres divines*, qui est comme une introduction à l'étude de l'Ecriture sainte. Il n'eut pas moins de soin de procurer aux Romains les secours temporels que les biens spirituels. La cherté des vivres était grande dans Rome, et on y craignait la famine, et pourtant, quelque soin qu'il eût pris pour préserver cette ville d'un si cruel fléau, il ne s'en attribua point l'honneur; une lettre qu'il adressa au Pape Jean nous montre qu'il déférait cet honneur tout entier aux prières de ce Souverain Pontife, et aux bonnes œuvres du clergé. Bientôt il apporta les mêmes soins pour soulager la Ligurie, l'Emilie et le pays de Venise, dans le temps d'une grande disette. Il avait aussi une grande compassion des peuples dans l'imposition des tailles ou tributs, et il en déchargea ceux qui avaient été réduits à la pauvreté par des années stériles. Il usa particulièrement de cette modération, à l'égard de certaines religieuses pauvres qui n'avaient pas de quoi payer les impositions qu'on leur demandait à cause des terres qu'elles possédaient, parce qu'elles avaient été désolées par une inondation suivie de la stérilité. L'empereur Justinien les avait recommandées à Théodat, et ce prince renvoya l'affaire à son préfet du prétoire. Il ne pouvait choisir un ministre plus disposé à soulager ces saintes filles dans leur malheur. La piété éclairée de Cassiodore brilla surtout lorsqu'il fit rendre à l'Eglise de Rome les vases sacrés, que la charité du saint Pape Agapet avait été obligée à envoyer en gage aux trésoriers de l'épargne, parce qu'il n'avait pas l'argent nécessaire au voyage de Constantinople que l'obligeait à faire ce prince, qui l'envoyait en ambassade vers l'empereur Justinien, pour en obtenir la paix. Cependant Théodat paya bientôt la peine de son ingratitude envers Amalassouthe, dont Justinien avait voulu venger la

mort. Les sujets de cet ingrat voyant sa lâcheté à secourir Naples assiégée par les troupes de l'empereur, le soupçonnèrent de connivence, le déposèrent, et son successeur le fit assassiner. Il avait régné trois ans. Ce successeur était Vitiges, qui confirma et continua Cassiodore dans la charge de préfet du prétoire, et qui épousa, par prudence et politique sans doute, la princesse Muthasoute, fille d'Amalassouthe, et petite-fille de Théodoric. Ce mariage rendait la couronne à la légitimité et consolait sans doute Cassiodore des chagrins que devaient lui causer tant de révolutions, fruits et causes de tant de crimes. Quoiqu'à cette époque il eût plus que jamais à travailler pour les intérêts de l'Etat, puisqu'il lui fallait lever des troupes, les exercer, les armer, etc., ce fut pourtant alors que ses amis l'exhortèrent à publier ses *Lettres*.

Voici comment il parle pour s'en excuser: « On accorde neuf années entières aux auteurs pour publier leurs ouvrages, et je ne puis pas même trouver des moments pour travailler aux miens, dit-il à ses amis, afin de s'excuser de publier le recueil de ses Lettres, comme ils le souhaitaient avec beaucoup d'empressement. Sitôt que j'ai pris la plume, on m'étourdit à force de clameurs, et je me vois pressé de tant d'endroits, que je ne puis achever tranquillement ce que j'ai commencé. L'un me fatigue par des sollicitations importunes, l'autre vient m'accabler du poids de l'extrême misère qui le presse; d'autres même m'environt et m'assiègent de discours séditieux et pleins de fureurs. Parmi tous ces embarras qui me permettent à peine de parler, comment voulez-vous que je trouve le loisir de dicter et d'écrire avec politesse? Des inquiétudes inexplicables ne me laissent pas le moindre repos pendant les nuits, ayant à donner ordre que toutes les villes soient suffisamment pourvues de munitions de bouche. Ainsi je me vois contraint de parcourir en esprit toutes les provinces, et de prendre garde si l'on exécute les ordres que j'ai donnés. » Ses amis ne cédèrent pas à ces raisons, quoiqu'elles leur parussent fortes. Quels étaient ces amis de Cassiodore? on l'ignore. L'un était peut-être Félix, dont il parle dans la Préface sur les deux derniers livres de ses *Lettres*, et dont il dit qu'il n'entreprenait rien sans le consulter, le connaissant pour un homme très-sage, de fort bonnes mœurs, parfaitement habile dans la jurisprudence, éloquent, poli, n'employant que des termes choisis; enfin doué dans sa jeunesse de toutes les qualités des vieillards. Des amis de ce caractère avaient beaucoup d'autorité sur son esprit; ils surmontèrent sa résistance. Il publia donc ses douze livres de *Lettres* au milieu des troubles de ces temps pleins d'horreur, cherchant à se délasser des fatigues des affaires et à se consoler des chagrins que lui causaient plusieurs mauvais succès, dans la retraite et dans l'étude, autant que lui permettaient les fonctions multipliées de la charge pesante dont il était

pourvu. On peut supposer néanmoins que ses matériaux étaient prêts et qu'il n'aura fait alors que de les mettre en ordre, puisqu'il avait composé ses *Lettres* en des temps divers. Mais ce qui doit surprendre davantage, c'est qu'il composa, en ces temps de troubles, son *Traité de l'âme*, ouvrage d'une profondeur métaphysique, qui demanderait le loisir et le repos de la retraite, et pourtant il n'avait même pas le loisir de lire, comme il nous l'apprend dans la seconde préface sur ses lettres. Ce fut alors que Bélissaire ou Bélisaire fit le siège de Rome, et eut de grands succès en Italie. Vitiges, effrayé de ses pertes et des trahisons qu'il soupçonnait de toutes parts, même du côté de sa femme, qu'il avait épousée de force, prit le parti de rentrer à Ravenne, mais bientôt après il assiégea et prit Milan, exila Darius son saint évêque, parce qu'il avait aussi traité avec les Romains. Quelques années après, Vitiges fut pris dans Ravenne, qu'il ne put défendre contre Bélisaire, et mené par ce vainqueur comme trophée à Constantinople, aux pieds de Justinien. Au refus de Bélisaire lui-même, et ensuite de Vraias, Thibaud fut élu roi par les Goths et périt bientôt, victime d'un assassinat dans un festin, et eut pour successeur le fameux Totila, dont l'histoire est connue, qui reprit les principales places que les Romains avaient occupées en Italie, rendit aux Goths leur prépondérance et leur renommée, et cédant aux observations de l'illustre saint Benoît, usa de sa victoire et de sa position avec clémence. Au milieu de tous ces troubles, l'Italie tout entière, et spécialement la Ligurie, où le Milanais était compris, fut alligée d'une si cruelle famine, que les hommes se mangèrent entre eux. Deux femmes tuèrent dix-sept hommes pour s'en nourrir; mais elles furent tuées elles-mêmes par le dix-huitième qu'elles avaient attaqué. Saint Grégoire le Grand parle de cette famine au n^o livre de la *Vie de saint Benoît*.

La mort courageuse de Teias, successeur de Totila, ruina sans ressource les affaires des Goths en Italie; alors commença la domination des Lombards. Cassiodore qui avait été le soutien et la véritable gloire de la monarchie qui tombait, et surtout le bras visible de la Providence, dans les intérêts de la religion et les avantages de l'Italie pendant cette série ou succession rapide de révolutions, Cassiodore n'avait pas attendu la chute des Goths à quitter le monde. Il y avait longtemps qu'il se regardait comme captif au milieu des engagements honorables qui l'attachaient à la cour, et qu'il demandait à Dieu de briser ses chaînes. Les malheurs continuels que le royaume d'Italie éprouvait ne firent donc pas naître le dessein de sa retraite, mais ils lui présentèrent l'occasion de l'accomplir. Il les prit pour le signal que Dieu lui donnait de penser uniquement à son salut particulier, abandonnant à sa justice une nation qu'il avait résolu de punir et même de détruire. Son père et son proche parent, l'illustre Héliodore dont j'ai

parlé au commencement de cet article, lui avaient déjà donné l'exemple d'une retraite presque semblable à celle qu'il méditait, et la piété qui était héréditaire dans sa famille, aurait suffi seule pour lui faire prendre une résolution si généreuse et si digne d'un homme qui veut absolument assurer son salut.

Une lettre de Cassiodore (liv. XII, 22) est datée de l'année 538; il était donc alors dans le monde, et il n'en est sorti qu'en ce temps-là ou même plus tard. Quand il se fit religieux, il avait donc près de soixante-dix ans, et il en avait passé plus de cinquante dans tous les plus importants emplois de la cour et de l'Etat. Au milieu des affaires, il s'était ménagé du temps pour méditer l'Écriture sainte, afin de la prendre pour sa conduite. Il aimait mieux les avertissements que les louanges et les flatteries, comme il paraît par les lettres qu'il écrivit aux évêques et au Pape pour leur demander leurs charitables avis; et par ces saintes dispositions, il avait mérité que la vérité ne s'éloignât pas de lui. Il ne se laissa point éblouir par sa haute position. La raison et surtout la foi, la lui faisaient regarder comme une servitude éclatante. Dans ses œuvres, ses mobiles étaient le désir de la gloire de Dieu et de l'Église; l'intérêt de son pays et surtout celui de son salut. Je ne puis mieux résumer le peu que j'ai dit de sa Vie dans le monde qu'en empruntant ces quelques lignes au père de Sainte-Marthe, son biographe.

« Nous devons donc considérer avec les yeux de la foi Cassiodore auprès des rois d'Italie, comme un Joseph auprès de Pharaon, roi d'Égypte; un Mardochée auprès d'Assuérus, roi des Perses, et un Daniel auprès de Darius, roi de Babylone, ou pour mieux dire auprès de quatre rois dont ce prophète eut successivement les bonnes grâces, quoiqu'ils fussent de nation et de mœurs différentes, sans qu'il les eût jamais flattés. »

Sainte-Marthe aurait pu ajouter à cet éloge précis, que tous ces rois que servit Cassiodore étaient ariens, et que non-seulement sa foi ne souffrit rien de sa présence à leur cour, mais qu'il les amena souvent à servir l'Église catholique.

Il est certain que dans la position Cassiodore avait été à même et de connaître et de servir ceux qui, au sixième siècle, brillèrent en Italie, au sein des cloîtres et des monastères; il est plus certain encore que ces saints personnages jouissaient de son estime et de sa considération. L'expérience a prouvé qu'il leur portait une sainte envie; il avait souvent devant les yeux l'exemple de princes et de princesses qui renonçaient à la cour pour embrasser la vie religieuse, et ces exemples, comme il le dit lui-même, étaient fort propres à lui inspirer le mépris du monde et l'amour de la retraite. Il est étonnant qu'il ait tant tardé à le suivre! Nous allons voir comment enfin de l'estime et de la vénération, il passa à la pratique dans un âge fort avancé qui aurait été pour un autre une excuse ou au moins un prétexte pour

ne pas céder à l'appel du Seigneur. Quand Ravenne fut prise, déjà depuis quelques années Cassiodore n'était plus à la cour; sa retraite fut peut-être aussi funeste aux intérêts des Goths que les armes de Bélisaire. J'ai dit qu'il se retira dans la solitude en l'année 538 ou l'année suivante, et qu'il approchait lui-même de soixante-dix ans. S'il apporta au désert son corps déjà courbé peut-être par les années, il n'y apporta pas du moins les restes languissants d'une vie mondaine et déréglée, un esprit corrompu par les maximes d'une politique toute païenne; un corps usé de débauches et de délices; des mains coupables d'exactions ou de larcins commis sur le public, etc. Les Centuriateurs de Magdebourg (protestants comme on sait) se trompent donc ou trompent en disant que la retraite de Cassiodore fut forcée; elle eut tout le mérite de la pleine liberté, car ce grand homme, vénéré de tous, soit en considération de sa vertu, soit en considération de son illustre famille, n'avait rien à craindre, ni des Goths, ni des Romains. L'abbé Trithème se trompe aussi en insinuant que la mort de Boèce, attribuée aux soupçons mal fondés de Théodoric, inspira à Cassiodore la pensée de se retirer pour éviter une fin aussi malheureuse. On vient de voir que Cassiodore resta à la cour longtemps après le règne de Théodoric. Ici deux questions se présentent: Où se retira Cassiodore? Embrassa-t-il la vie religieuse lui-même? A la première question on répond que l'abbé Trithème se trompe en disant que le célèbre ministre prit l'habit de religieux dans un monastère situé près de Ravenne, ce qu'ont assuré après lui plusieurs auteurs tels que Rubée, Ughelle, Caspinien, etc. Il n'est pas probable que se retirant du monde, Cassiodore ait choisi sa retraite près de la ville capitale du royaume d'Italie, où la cour précisément résidait presque toujours. Néanmoins cette raison est faible et n'est qu'une présomption; il y en a de plus fortes. D'après ce que Cassiodore dit lui-même dans son livre de *l'Institution*, il est certain qu'il se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir; or il n'en a fondé, ni à Ravenne, ni dans le voisinage. Le monastère de Cassiodore était en partie sur une montagne, selon la description qu'il en fait et que je vais rapporter, description qui ne peut convenir aux monastères des environs de Ravenne, dont le terrain est bas et marécageux. Il y a tant de conformité entre la situation de Squillace, patrie de Cassiodore, et la description de son monastère qu'on ne peut douter que ce monastère ne fût dans cette dernière ville ou dans les environs. « La situation du monastère de Viviers, » dit-il à ses moines, « vous invite et vous engage à préparer bien des soulagements pour les étrangers et pour les pauvres. Vous avez des jardins arrosés de canaux, et le voisinage du petit fleuve *Pel-*

lène qui est fort poissonneux, et qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ses eaux, quoiqu'il en ait assez pour n'être pas à mépriser. On a su le conduire, pour votre commodité, partout où l'on a jugé ses eaux nécessaires. Il suffit pour arroser vos jardins, et pour faire tourner les moulins de votre monastère. On le trouve fort à propos lorsqu'on en a besoin; et après qu'il a rendu le service qu'on en attendait, on le voit se retirer. Il est, pour ainsi dire, entièrement dévoué à tous les ministères de votre maison. » Ceux qui verront ces lignes sur les eaux du Pellène se rappelleront ce que saint Bernard a dit si agréablement de l'Aube qui traversait son monastère, et donnait ses eaux aux lieux où elles étaient nécessaires. C'est un avantage précieux pour un monastère que d'avoir ainsi l'eau à son service et à sa discrétion. A l'abbaye de Savigni, près de Louvigné du désert, un ruisseau après avoir passé sous le couvent et servi les lieux réguliers, allait se jeter dans la rivière de Chambène.

Cassiodore continue: « Vous avez aussi la mer au bas du monastère, et vous pouvez y pêcher commodément en plusieurs manières. Vous avez encore des viviers (1) pour y conserver en vie le poisson de votre pêche; car j'ai fait faire, à l'aide de Dieu, de forts beaux réservoirs, où une grande quantité de poisson peut être renfermée. Je les ai fait creuser dans la concavité de la montagne, de sorte que le poisson qu'on y met, ayant la liberté de s'y promener, d'y prendre sa nourriture ordinaire et de se cacher dans les creux des rochers comme auparavant, ne sent pas qu'il est pris. » Voilà ce que dit Cassiodore de son monastère de Viviers, et c'est la même chose que ce qu'il a écrit dans la 15^e lettre, livre IX, en faisant la peinture de sa maison de Squillaci ou Squillace. Il paraît donc constant que c'est Squillaci, ou quelque maison voisine de cette ville, que Cassiodore choisit pour être le lieu de sa retraite. Cela paraîtra encore plus clair par ce que je pourrai ajouter. Disons, en attendant que la manière dont saint Bruno parle en décrivant le lieu de sa retraite, près de Squillace, pourrait faire croire que ce lieu n'était pas éloigné du monastère de Cassiodore, car il dit qu'il était vers l'extrémité de la Calabre... dans un lieu très-agréable, d'un air fort tempéré et fort sain... qu'il était environné de collines, qui s'élevaient doucement... qu'il était arrosé de ruisseaux et de fontaines... qu'il était orné de jardins et de vergers agréables, etc. (voir l'épître de saint Bruno à Raoul ou Radulphe, au tome V de Surius). Le cardinal Baronius a peine à croire que le monastère dont il s'agit fût près de Squillaci, parce qu'il ne trouve aucun auteur qui parle de ce fleuve de Pellène. Or, on peut répondre que l'on ne saurait affirmer qu'aucun auteur absolument n'en ait parlé, mais

(1) Le père de Sainte-Marthe dit que c'est ce qui donna le nom de *Viviers* au monastère. On appelait

aussi *Viviers* des parcs où l'on enfermait des bêtes sauvages.

que cela viendrait de ce que Pellène n'est qu'un ruisseau ou petite rivière, la même probablement qui est celle qu'on appelle Squillacci. Les cartes de la Calabre indiquent deux petites rivières qui se joignent au-dessous de Squillaci et se jettent dans la mer. D'ailleurs deux lettres de saint Grégoire le Grand lèvent la difficulté, en disant que le monastère de Castel était voisin de Squillaci; or Castel était une seconde communauté bâtie par Cassiodore dans le voisinage de la première. Depuis longtemps Cassiodore méditait son projet de retraite; il avait donc fait accommoder à son loisir son manoir ou sa terre de *Viviers* pour en faire un monastère parfait et commode, afin que les moines, n'y manquant de rien, n'eussent pas la nécessité d'en sortir, et ne trouvassent pas ainsi l'occasion de se dissiper dans le monde. Ainsi l'a fait saint Benoît dans le 66^e chapitre de sa Règle où il prescrit aussi de semblables précautions. Avec la commodité des bâtiments, une vue étendue et agréable, la beauté des jardins, les eaux, les canaux, les réservoirs remplis de poissons de mer, et les moulins dont j'ai déjà parlé, le monastère de Cassiodore avait encore des bains pour les infirmes. Le fondateur avait fait conduire pour cela des fontaines d'une eau excellente à boire, et salutaire à ceux qui usaient de ces bains. Cela est encore conforme au chapitre 36^e de la Règle de saint Benoît. Il avait pourvu son monastère d'horloges, dont les unes marquaient les heures au soleil, les autres par le moyen de l'eau qui imitait le cours du soleil et servait pour la nuit aussi bien que pour le jour; c'est-à-dire qu'il avait procuré des cadrans et des clepsydes. L'usage de ces derniers est aujourd'hui à peu près passé. Le seul que j'aie vu (en 1839) est à la grande Chartreuse. De plus, Cassiodore avait procuré au Viviers des lampes perpétuelles faites avec beaucoup d'art, qui conservaient toujours la lumière et s'allimentaient elles-mêmes sans qu'on y touchât ou qu'on les remplît d'huile. Je vais bientôt parler de sa bibliothèque. Le père de Sainte-Marthe cherche à justifier Cassiodore du luxe établi à Viviers, en disant qu'il y a tout sujet de croire qu'il tira de son palais tout ce que je viens d'écrire de plus curieux et qu'il le fit transporter au monastère. Néanmoins il eut peur que ses frères n'attachassent leur cœur à des choses sensibles. C'est pourquoi après leur avoir dit que leur monastère était si abondamment pourvu de toutes choses qu'ils n'avaient pas lieu de désirer de passer en d'autres maisons, tandis que les autres moines recherchaient le séjour de Viviers, il les avertit que le plaisir qu'ils peuvent prendre dans l'usage de ces biens est fragile et passager, et que ce n'est pas en cela qu'ils doivent mettre leur espérance, mais en ce qui est éternel, et qu'il faut qu'ils élèvent tous leurs désirs vers ce qui peut leur faire mériter de régner

avec Jésus-Christ. Le P. Sainte-Marthe dit encore que ce qui peut excuser Cassiodore sous un autre point de vue, c'est que lui-même avait fait de ses propres mains ce qu'on voyait de plus curieux dans son monastère, ces horloges et ces lampes, ouvrage qu'il ne jugeait pas indigne de son occupation après que Boèce avait donné à ces travaux une grande partie de son loisir; car le roi Théodoric le pria par une lettre de faire deux horloges, l'une au soleil, l'autre à l'eau, que le roi de Bourgogne lui avait demandées, à quoi il obéit. Cela fait présumer avec raison qu'il avait coutume de donner une partie de son temps à ces sortes d'ouvrages, sans quoi il n'aurait pas été si adroit, et il n'aurait pas passé pour le plus habile ouvrier de son temps (1).

Le monastère de Viviers était si vaste que Cassiodore lui-même au chapitre 32^e de ses *Institutions* lui donne le nom de ville. Aussi était-il double, et outre les édifices qui étaient destinés aux cénobites, il y avait sur la montagne des cellules séparées comme autant d'ermitages, pour ceux qui aimaient le genre de vie des anachorètes, ainsi que je l'ai dit en parlant de Castel. Cassiodore appelle tantôt Viviers et Castel deux monastères, tantôt il n'en fait qu'un seul. Les deux maisons étaient à la vérité sous la même clôture, mais elles suivaient des exercices différents et avaient chacune leur abbé. Il fallait de grands revenus pour l'entretien d'un monastère ainsi établi; le pieux et généreux fondateur eut soin de le doter richement lui laissant une grande partie de ses biens. Comme plusieurs vassaux en dépendaient, il ordonna à ses religieux et aux abbés qui les gouvernaient, d'avoir un extrême soin d'instruire les paysans leurs sujets, de les former aux bonnes mœurs, d'empêcher leurs vols et leurs superstitions, de les faire assembler souvent dans le monastère pour les avertir de leur devoir et pour leur donner une Règle de vie; mais il recommande en même temps à ses enfants de ne point charger leurs vassaux, et de ne rien exiger d'eux que ce qu'ils étaient obligés à payer.

Comme l'Office divintient le premier rang entre les exercices de la vie monastique, Cassiodore eut soin de le régler. Il reconnaît sept *Heures* différentes destinées à la psalmodie pendant le jour, et il explique à ce sujet, comme fait saint Benoît, au seizième chapitre de sa Règle, ce verset du psaume cxviii : *Septies in die laudem dixi tibi.* « *J'ai chanté vos louanges sept fois le jour.* » Ces Heures sont : Laudes, qu'il appelle *Matines*, comme le fait saint Benoît; Tierce, Sexte, None, Vêpres, qu'il appelle *lucernaria* (c'est-à-dire, l'Office qui se fait à la lumière), Complies; à quoi il joint les Nocturnes ou *Veilles de la nuit*. Il ne nomme point Prime (Office plus ancien dans l'Eglise que Complies); et c'est étonnant, car il fait assez com-

(1) On dit que le censeur Scipion Nasica fut l'inventeur du clepsydre.

prendre ailleurs que l'on chantait cette Heure dans son monastère, car après avoir parlé des Laudes, qui sont composées de psaumes, il ajoute, dans la Préface de son *Commentaire sur les Psaumes*, que les psaumes consacrent aussi Prime, ou la première Heure; il fait ensuite mention des six autres Heures de la journée, que je viens de nommer. Il veut, comme saint Benoît, que le psaume xc soit chanté à Complies, pour terminer les actions de la journée, et à l'entrée de la nuit. Il y aurait peut-être une remarque à faire sur ce que dit Cassiodore des horloges de différentes espèces qu'il avait données à ses moines. « Nous vous les avons procurées, dit-il, afin que les soldats de Jésus-Christ, avertis par des signes certains, comme par des trompettes résonnantes, soient appelés et assemblés pour réciter l'Office divin. » Paroles qui nous font supposer que ces horloges sonnaient comme les nôtres, ou qu'on se servait, dès lors comme aujourd'hui, de cloches pour assembler les moines à l'oratoire, aux heures de l'Office. Mais l'usage des cloches est-il aussi ancien? Quelques personnes reportent l'usage de convoquer le peuple par le son des cloches, au temps d'Auguste. Au mot *campana*, le Glossaire de Du Cange rapporte ce sentiment. On sait que saint Benoît appelle *signe* l'instrument qui doit servir à convoquer les religieux. Cassiodore recommande de lire les conférences de Cassien, mais déjà il avertit des erreurs où est tombé cet auteur célèbre, et de la critique qu'en ont faite et saint Prosper, et saint Victor évêque de Martyrit en Afrique, ville inconnue, et qui est sans doute *Maclara*, dans la province de Bizacène. Il recommande aussi la lecture des Vies des Pères, des Actes des martyrs, etc. Il exhorte surtout à fuir la paresse et à s'appliquer particulièrement à la méditation de l'Écriture sainte. Avant de parler des études, il est à propos de parler du travail des mains prescrit à Viviers; il y a dans les expressions de Cassiodore quelque chose qui nous étonne et insinuerait qu'il réservait le travail des mains à ceux-là seulement qui seraient inaptes aux études supérieures. « Si, » dit-il, « un tempérament froid qui glace le sang dans les veines, comme parle Virgile (*Georg.* II, 483), et qui assiège le cœur, empêche quelques-uns des frères de devenir parfaitement savants dans les Lettres sacrées ou dans les sciences humaines, il faut qu'après avoir acquis une science médiocre, qui leur serve de fondement, ils prennent pour eux ce que le même poète chante : *Que les champs me plaisent, et les ruisseaux qui arrosent les plaines.* En effet, ce n'est pas une occupation contraire à l'état des moines de cultiver les jardins, de labourer la terre, de se réjouir de l'abondance des fruits qu'on recueille, parce que nous lisons dans le psaume cxxvii (ÿ 2) : *Vous vivrez des travaux de vos mains, et en cela vous serez bienheureux, et vous vous trouverez bien.* Il marque ensuite les auteurs qui ont écrit de la maison rustique, de l'agriculture, etc. N'est-il pas, en effet,

surprenant de voir dans l'*Institution* de Cassiodore, qu'on peut regarder comme le recueil de ses constitutions ces paroles que nous venons de rapporter : *Ce n'est pas une occupation contraire à l'état des moines de cultiver les jardins, de labourer la terre?* Entre tous les travaux des mains, il donne toujours la préférence à celui de transcrire les livres, comme il s'en explique dans un chapitre exprès (le trentième) de son *Institution*. La raison qu'il en apporte est que les moines, en lisant et relisant si souvent les saintes Écritures, ce qui est nécessaire pour les transcrire, non-seulement s'en remplissent l'esprit, mais encore répandent partout la doctrine céleste, qui fructifie dans les âmes. Cassiodore donne encore à ses religieux, et c'est une circonstance importante que nous ne voulons point omettre, il leur donne donc des règles et des instructions pour s'acquitter bien d'un si important travail, pour écrire correctement, et pour corriger prudemment les fautes qui se seraient peut-être glissées dans leur original, ce que des ignorants et des écrivains peu habiles ne sauraient entreprendre sans s'exposer à tout gêner. Mais nous demandons quel est celui qui sera assez habile certainement? quel est celui qui ne se le croira pas? De l'erreur ou de l'opinion de tant de copistes trompés sont venues, n'en doutons pas, tant de fautes dont plusieurs manuscrits sont remplis. Si nous avons eu l'autorité de Cassiodore, nous aurions prescrit, même aux plus habiles, de laisser au moins en marge, puisque les notes étaient rares alors, ce nous semble, les variantes auxquelles ils croyaient pouvoir substituer d'autres expressions.

Il ne faut pas conclure, de ce qu'il n'est parlé ici que des Lettres sacrées, qu'on ne connut pas à Viviers les Lettres profanes; en parlant de la bibliothèque, nous prouverons le contraire. Aux écrivains *antiquaires*, il joignit des correcteurs ou réviseurs, pour relire les manuscrits (*Institution*, chap. 15), et il les pria de ne rien corriger qu'après avoir consulté les gens habiles. Il veut aussi que dans les corrections qu'ils feront, ils imitent la main de l'écrivain du manuscrit, afin que rien n'en gêne la beauté. Après l'art d'écrire, Cassiodore n'en estima point de plus conforme à l'état de ses religieux que celui de relier les livres, de les couvrir et d'en enrichir la couverture. Pour les faire mieux réussir dans ce travail, il se donna la peine de dessiner les différentes manières ou formes de couvertures de livres, afin de laisser liberté au choix et facilité au goût. Dans le chapitre trente-deuxième de l'*Institution*, il appuie sur les devoirs de la charité. Il veut qu'on ait un soin particulier des pèlerins, des pauvres et des malades. « Recevez et logez les pèlerins et les voyageurs avant toutes choses; faites l'aumône, revêtez les nus, donnez du pain à ceux qui ont faim. » Un chapitre entier de ce livre de l'*Institution* est adressé aux religieux chargés du soin des malades. Non-seulement Cassiodore veut que les in-

firmiers servent les malades, mais il exprime le désir qu'ils se rendent très-habiles dans la médecine et la pharmacie, et pour cela il leur prescrit les livres tant grecs que latins qu'ils doivent lire. Sa bibliothèque en était bien pourvue. Il ne faut pas oublier que l'on n'avait pas encore la défense faite aux moines et aux clercs d'exercer la médecine; défense faite dans le canon 9 du Concile de Rome, tenu sous Innocent II. Quoique Cassiodore recommande avec tant de soins ces exercices de charité à l'égard des étrangers et des malades, il nous paraît certain qu'il n'avait pas fait de Viviers un hôpital, ni de ses religieux des hospitaliers, et il n'a probablement parlé des soins à donner aux infirmes et aux pèlerins, que dans le sens dont a usé saint Benoît lui-même dans le chapitre trente-sixième de sa Règle; or les Bénédictins n'ont point des infirmiers d'hôpitaux.

Il est étonnant qu'après nous avoir mis en état de connaître si largement l'esprit que Cassiodore voulait établir à Viviers, le livre de l'*Institution* nous dise si peu de chose de l'austérité corporelle et du régime des moines. La nourriture des religieux était frugale et conforme à leur état de pénitence. Cassiodore semble dire dans la Préface sur le Psautier qu'ils jeûnaient ordinairement jusqu'à l'heure de None, c'est-à-dire jusqu'à trois heures du soir, parce qu'il marque que cette heure de l'Office était le signal pour rompre le jeûne. C'est à peu près tout ce qu'on a pu recueillir du genre de vie que le pieux fondateur donna à son monastère. Nous ne pouvons savoir non plus quelles étaient la forme et la couleur de l'habit des frères, mais il est à présumer qu'elles étaient semblables à celles qu'avaient admises les autres monastères d'Italie à cette époque, et vraisemblablement celles que prescrit la Règle de saint Benoît ne s'écartaient guère de l'usage général. Le genre spécial de la fondation de Cassiodore demandait une bibliothèque que le généreux instituteur ne manqua pas d'y mettre en rapport avec tout ce que nous avons dit de son monastère. Rien n'y fut épargné, ni pour le choix des livres, ni pour la beauté des manuscrits, ni pour les ornements de la couverture et de la reliure. Ayant appris que saint Ambroise avait fait des commentaires sur Jérémie et autres prophètes, il mit tout en œuvre pour en enrichir la collection de son monastère; mais n'ayant pu les découvrir, il recommanda à ses frères de les rechercher avec toute la diligence possible. Leurs efforts furent sans résultat, puisqu'aujourd'hui même on ne les a point encore, et que l'on ne sait pas si le saint évêque a réellement fait ces commentaires. Pour se donner une idée juste de cette bibliothèque de Viviers, il ne faut pas oublier que Cassiodore avait fait de son monastère une académie où lui et Denys le Petit enseignèrent avec un travail infatigable les saintes lettres et même les sciences profanes, afin de préparer par là les esprits à l'intelligence des livres divins. Les livres ne

suffiraient pas pour rendre savants, au moins la généralité de ceux qui s'en servent, si l'on n'avait des maîtres habiles. C'est pour cela que Cassiodore chercha des professeurs excellents pour instruire ses religieux, et pour tenir les saintes écoles qu'il avait établies, ne suffisant pas seul à un si pénible travail, dont il voulut néanmoins avoir sa part, sans considérer que ni son âge avancé ne lui laissait assez de forces pour de si grandes fatigues, ni les exercices réguliers et ses compositions tout le temps dont il avait besoin. Il chercha un collègue solide dans la personne de Denys le Petit, que nous venons de nommer, et dont lui-même nous a laissé l'éloge. Il nous dit, entre autres choses, qu'il ne se souvient jamais de cet illustre collègue, sans rougir de se voir si éloigné de son mérite.

Les livres des sciences naturelles et profanes étaient aussi admis avec empressement et abondance dans la bibliothèque de Viviers; Cassiodore nous le prouve dans la recommandation qu'il fait à ses religieux dans le soin des malades et en d'autres circonstances. Il nous suffit, d'ailleurs, pour abrégé cette particularité de la vie et des dispositions de Cassiodore, de rappeler que son biographe, le P. de Sainte-Marthe dit qu'on doit regarder cet illustre fondateur comme le restaurateur des sciences dans le sixième siècle, et comme le grand héros des bibliothèques. Il n'y en a point de considérables qui ne lui aient des obligations infinies, puisque c'est par ses soins qu'on a conservé plusieurs ouvrages des anciens, qui auraient péri par les guerres cruelles dont l'Italie, la Sicile, l'Afrique et plusieurs autres provinces furent désolées de son temps, s'il n'avait été aussi zélé qu'il le fut à les faire transcrire pour les multiplier, et s'il n'avait donné l'exemple à la postérité, particulièrement aux moines, de s'occuper à ce travail honnête et utile à la république des lettres. Il n'y a donc point de grandes bibliothèques où l'on ne dût lui ériger une statue par une juste reconnaissance. » C'est ici le lieu de rappeler que Cassiodore était l'ami des hommes distingués dans les lettres et les sciences à l'époque où il vivait, et qui habitaient les mêmes contrées, tels que le prêtre Bellator, savant auteur ecclésiastique, malheureusement trop peu connu, et l'illustre Boèce, que tout le monde connaît.

Cassiodore embrassa-t-il de lui même l'état religieux? Suivait-il à Viviers la Règle de saint Benoît? Seconde question à laquelle nous allons répondre. Il est évident que Cassiodore pouvait fonder son célèbre monastère sans s'engager à y contracter les obligations des moines; sa qualité de fondateur, l'autorité que lui donnaient sa position, sa vertu, son savoir lui auraient permis de prescrire des lois aux religieux de Viviers, sans être religieux lui-même. Il paraîtrait assez plausible de croire qu'agé de 69 ou 70 ans, il n'eût guère été apte, lui élevé à la cour, à suivre un régime qui prescrivait

une abstinence perpétuelle, car de deux passages de ses écrits, on conclut nécessairement que l'usage de la viande et même du poisson était réservé pour les malades. Néanmoins il paraît évident que Cassiodore, en se retirant dans la solitude, embrassa la vie monastique. Le P. de Sainte-Marthe le dit positivement et s'appuie sur des autorités incontestables. Paul Diacre, dans son *Histoire des Lombards*, donne à Cassiodore le titre de moine. Le titre de plusieurs manuscrits de Cassiodore le qualifie de *Convers*, ce qui signifie religieux profès ou converti à l'âge mûr, pour distinguer les convers des enfants qu'on avait élevés dans le monastère, et auquel les avaient donnés leurs parents, et non *frère convers* ou *laïque* dans le sens actuel. Lui-même parle de sa *conversion* dans sa Préface sur le *Livre de l'orthographe*; or, on sait que ce mot *conversion* veut dire l'acte de s'adonner à Dieu dans la profession religieuse, et les profès de l'ordre de saint Benoît s'engagent à la *conversion* de leurs mœurs. Dans l'explication des Psaumes, il s'exprime ainsi : « Dieu nous fasse la grâce d'être semblables à des bœufs infatigables, pour cultiver le champ de Notre-Seigneur avec le soc de l'observance et des exercices réguliers; » souhait qui indique qu'il était lié aux observances monastiques. Aussi les Centuriateurs de Magdebourg et Cuspinus, protestant aussi, n'ont jamais douté que Cassiodore ne fût moine, et il n'y a que quelques critiques modernes qui avancent sans fondement que ce fait n'est pas prouvé. Mais Cassiodore a-t-il embrassé l'institut de saint Benoît et en donna-t-il la Règle au monastère de Viviers?

Le P. de Sainte-Marthe et dom Garet, et en même temps dom Nourry, sont pour l'affirmative ainsi que les Bénédictins. Le P. Garet, en effet, ou mieux son coopérateur dom Nourry, établit une dissertation sous ce titre : *De M. Aurelii Cassiodori vita monastica dissertatio*. Il établit en quatre arguments, d'abord la réalité de l'entrée de Cassiodore dans l'état monastique, mais en peu de mots, la chose étant presque généralement admise, puis sa qualité de Bénédictin. Il faut bien se mettre dans l'esprit, en suivant cette discussion, que les ordres religieux n'étaient pas à cette époque sous le rapport canonique ce qu'ils sont aujourd'hui dans l'Eglise, et l'on ignore absolument quelle était leur stricte subordination hiérarchique avant l'établissement de la congrégation de Cluni. Pour prouver son sentiment le P. Garet a recours aux expressions de Cassiodore, qui souvent se rapportent ou s'identifient au texte de la Règle de saint Benoît; au témoignage de plusieurs écrivains qui qualifient Cassiodore de Bénédictin, aux prescriptions que fait à ses religieux le pieux fondateur, lesquelles prescriptions se trouvent en rapport avec les prescriptions de la Règle de saint Benoît. Il semble même désigner saint Benoît, comme l'auteur de l'*Institution* quand il parle de la *Règle des pères*, quand il parle du maître ou précepteur.

D'ailleurs saint Benoît vivait encore lors de la retraite de Cassiodore, il avait établi sa demeure dans le voisinage du lieu que choisit Cassiodore; d'où celui-ci aurait-il naturellement fait venir des moines qui devaient composer la colonie de son nouveau monastère, si ce n'est de celui de Saint-Benoît? Enfin dès lors ou peu après, la Règle de saint Benoît devint à peu près générale en Italie. Ces raisons, corroborées par plusieurs autres, n'auraient point convaincu Baronius. Le célèbre annaliste s'étonne du silence gardé par Cassiodore sur saint Benoît et sur sa Règle, et en vain les éditeurs de Cassiodore appellent-ils cette raison un argument négatif, en vain disent-ils que dans les chapitres indiqués par Baronius, Cassiodore n'avait point nécessité de parler d'une Règle qui était lue sans cesse dans la communauté, que les anciens moines apprenaient même par cœur, c'était ce me semble, un motif de plus d'en recommander la lecture et la connaissance. On répond encore que les habitants de Viviers ou du Vivier étant si réguliers et si exemplaires, il était inutile et il eût même été fâcheux ou humiliant (*molesta*) de les rappeler presque à chaque instant à l'observance de la Règle, et nous répondrions, nous, à notre tour : s'ils étaient si réguliers à observer les prescriptions de saint Benoît, pourquoi leur dresser l'*Institution*? Cassiodore si riche en livres et si envieux d'en avoir pour enrichir sa bibliothèque de Viviers, aurait, réplique-t-on, négligé d'avoir la Règle de saint Benoît? Il est très-possible qu'il ne l'ait pas eue, sans négliger pour cela sa nombreuse bibliothèque; car on ne la trouvait pas comme aujourd'hui chez les libraires, mais cette Règle pouvait être dans la bibliothèque de Viviers sans être pratiquée par les moines. Cette réponse et celles que nous venons d'ajouter aux difficultés de Baronius, indiquent assez que nous partageons l'opinion du célèbre cardinal en ce qu'il pense que Cassiodore n'a point été Bénédictin, mais nous ne pouvons penser avec lui que Cassiodore ait été de l'institut de Cassien, ni avec le P. Philippe Elsius, qu'il ait été de l'institut des ermites de saint Augustin, comme il le dit à la page 104 de son *Encomasticon Augustinianum*. Le cardinal Baronius appuie avec raison sur la différence qu'il y a entre la Règle de saint Benoît et les prescriptions faites par Cassiodore aux moines de Viviers sur les études. Cette réflexion nous paraît d'un grand poids, et si l'on dit qu'il y a rapport entre les deux Règles (prenant l'*Institution* dans le sens qu'on attache à une Règle), il est naturel de répondre qu'il fallait bien que Cassiodore donnât à ses religieux les obligations qui se contractaient dans tous les monastères, pas plus dans celui de saint Benoît, peut-être, qu'en celui de *Gallata*, par exemple, fondé par saint Ilar, dès le temps de Théodoric. Mais nous dirons encore : si on appuie tant sur la ressemblance qu'il y a entre les deux Règles, pour prouver qu'à Viviers on suivait la Règle de saint Benoît, pourquoi ces nouvelles prescriptions, puisqu'elles auraient déjà été dans la Règle et que la Règle

suffisait? Ajoutera-t-on que l'*Institution* doit être regardée seulement comme le sont aujourd'hui les constitutions dans une observance particulière, on répondra que les constitutions de toutes les congrégations ne manquent pas de nommer la Règle qu'elles commentent, tandis que Cassiodore n'a point parlé d'une manière évidente de la Règle de saint Benoît plus que des autres. Néanmoins on peut demander encore : quelle Règle suivait-on donc à Viviers? Nous avouons avant tout que le livre *De Institutione divinarum litterarum* ne ressemble guère à une Règle monastique, et que des trente-trois chapitres qu'il contient, il n'y a guère que les six ou sept derniers à qui on pourrait donner le nom de constitutions, mais si on insistait, nous demanderions à notre tour quelle Règle on suivait à la Grande Chartreuse sous saint Bruno et ses premiers successeurs. Ne sait-on pas que dans plusieurs Ordres si non dans tous, il s'est écoulé un temps assez long sans qu'on eût de Règle écrite, et il est probable qu'il en était de même à Viviers, où, l'on suivait les traditions générales et les prescriptions de Cassiodore. C'est notre pensée, et c'est dans cette persuasion principalement que nous avons donné un article étendu sur ce monastère célèbre, que nous regardons comme le premier où l'on ait cultivé largement les sciences et les lettres d'une manière spéciale. N'est-il pas étonnant que le P. Hélyot et tous ceux qui ont écrit l'histoire monastique aient à peine nommé Cassiodore, en passant et par occasion, et n'aient pas fait de son institut, ou du moins de son monastère et de ses observances spéciales, une mention étendue? Cassiodore avait pris l'habit et fait profession à Viviers probablement, il en fut ensuite abbé, mais dans quel temps? Il ne l'était plus quand il composa son livre de l'*Institution*, car il s'y adresse aux deux abbés Chalcedonius et Géronce, qui gouvernaient à sa place les maisons, l'un de Viviers, l'autre de Castel. Dom Garet dit qu'il se démit de sa dignité et semble indiquer que ce fut vers la fin de sa vie, d'autre part Sainte-Marthe nous rappelle que le livre de l'*Institution* fut le second que Cassiodore composa depuis sa retraite. Nouvelle difficulté; car on pourrait demander comment-il donnait les Règles à suivre, précisément quand il n'était plus supérieur. Cela confirmerait ce que nous disions ci-dessus en supposant qu'on ne suivait dans le monastère de Cassiodore que les traditions et la volonté du supérieur, et le livre de l'*Institution* pourrait être regardé comme un résumé des préceptes du fondateur et son testament religieux. Les œuvres de Cassiodore se composent de ses *Lettres* qu'il appelle lui-même *diverses*, parce qu'elles ont été adressées à diverses personnes, à des rois, au sénat de Rome, à des évêques, des prélats des communautés, des particuliers, etc. Elles forment douze livres, et dans les cinq premiers les lettres sont sous le nom de Théodoric. Le sixième contient, ainsi que le septième, des formules curieuses, la plupart des autres sont aussi

du nom de d'Athalaric, de Théodat ou Théodahot. Dom Garet l'a intitulé aussi : *Variarum libri XII*. Le second ouvrage est l'histoire Tripartite : *Historia ecclesiastica tripartita*, divisée aussi en douze livres. Le III^e est une chronique, *Cassiodori chronicon*. Le IV^e un comput pour trouver la fête de Pâques, *computus Paschalis*. Le V^e *De Gothorum origine et rebas gestis auctore Jornande*. C'est une histoire des Goths divisée en 60 chapitres et qui a été abrégée par Jornandès. Le VI^e, la *Préface sur le Psautier*, qui fait un ouvrage à part, composé de dix-sept chapitres. Le VII^e, que nous séparons ainsi du précédent, est une explication des *Psalmes*, divisée en trois parties, contenant chacune cinquante psaumes. Le VIII^e, une *Exposition sur le Livre des cantiques* : « *Expositio in Canticum.* » Le IX^e, le célèbre livre *De l'Institution des Lettres divines* : « *De Institutione divinarum Litterarum,* » qui est, comme nous avons dit ci-dessus, divisé en trente-trois chapitres dont le dernier est une prière de Cassiodore, et l'avant-dernier, une exhortation à ses moines et aux abbés des deux maisons, Chalcedonius et Gerontius. C'est comme la Règle ou les Constitutions de Viviers, délayée dans une quantité de chapitres, qui nous fait croire qu'il y avait à Viviers une Institution particulière, indépendante de Saint-Benoît et qu'on y suivait d'abord que les prescriptions traditionnelles de Cassiodore. Le X^e ouvrage est un traité sur les arts et la discipline des lettres humaines : *De artibus et disciplinis liberalium litterarum*. Le XI^e, un *Commentaire sur l'éloquence*, « *Commentarium de oratione et de octo partibus orationis.* » Le XII^e, un traité sur l'orthographe, « *De orthographia,* » précédé d'une Préface étendue. Le XIII^e et dernier connu est un traité *De l'âme*, « *De anima.* » A ces ouvrages publiés par dom Garet, M. l'abbé Migne, sous ce titre : *Appendix ad editionem Garetianam*, a ajouté un morceau curieux de Scipion Massée, mis par celui-ci en tête des réflexions de Cassiodore sur les épîtres des apôtres : *M. A. Cassiodorii complexiones in Epistolis apostolorum... Apocalypsis*, puis une sorte de supplément, *Cassiodori supplementum*, tiré du *Spicilège romain* du célèbre Mai, mais ce morceau qui n'est qu'un fragment, ou n'est pas de Cassiodore, ou a été augmenté par un copiste, car on y cite Alcuin, que Cassiodore n'a pu connaître.

C'est dans les tomes LXIX et LXX de son *Cours complet de Patrologie*, que M. l'abbé Migne a inséré les Œuvres complètes de Cassiodore. Nous disons complètes en entendant celles qui ont été conservées, car il y en a de perdues. Il y en a d'autres aussi qu'on lui attribue, par exemple, un *Commentaire sur les Cantiques des cantiques*, un traité *De l'amitié*. Le style de ce fécond savant et pieux auteur, est loué par tous ceux qui sont en état de le juger. Le dernier de ses écrits est l'opuscule sur le comput pascal, et il le publia à l'âge de quatre-vingt-quatorze ou quatre-vingt-quinze ans, et nous rappellerons en passant un fait non moins digne

de remarque et de pieux étonnement, c'est dans sa quatre-vingt-quatorzième année que Lécuy, dernier général de l'ordre de Prémontré, publia aussi son dernier opuscule. Quelques érudits, Baronius entre autres, pensent que Cassiodore composa aussi un traité sur les Epactes, et en général sur tout ce qui sert à fixer le jour de Pâque. Dom Garet serait porté à croire que c'est avec fondement, et que Cassiodore aura voulu faire ce calcul pour aider ses moines dans le comput de 562. Aussi les anciennes éditions des Œuvres de Cassiodore publiées à Genève et à Paris, ont elles ce comput au nombre des écrits de cet auteur; or Denys le Petit, à qui seul on croyait devoir l'attribuer, ne vivait plus en 562. On ne peut fixer la date de la mort de Cassiodore, qui arriva sous le pontificat de Jean III. On peut croire, même d'après ce qu'il semble insinuer lui-même dans l'explication du centième psaume, qu'il était centenaire. C'est l'opinion de Bacon et de Baronius. Plusieurs auteurs, entre autres Sixte de Sienne, le cardinal Tirlet, Erithème, etc., pensent qu'il mourut en l'an 575. Baronius, dom Garet, dom Sainte-Marthe n'osent se prononcer. On se rappelle que nous avons dit ci-dessus que le P. de Sainte-Marthe écrit que Cassiodore ne fut abbé de Viviers qu'après avoir passé quelque temps dans le monastère en qualité de simple religieux et qu'il n'était encore que simple religieux quand il composa son *Institution des Lettres divines*, s'adressant aux abbés du moment et probablement les premiers, Géronce et Chalcedonius; dom Garet au contraire prétend que ces deux supérieurs ne furent abbés qu'après la démission de Cassiodore. C'est un point important qui n'a point été et qui peut-être ne sera jamais suffisamment éclairci. Quoi qu'il en soit, tous les auteurs qui ont parlé de la mort de Cassiodore assurent que ce fut celle d'un saint. En louant ses qualités, son zèle, sa piété, ses vertus, le P. de Sainte-Marthe ne manque pas de faire remarquer l'estime que ce grand homme faisait de la profession religieuse. Dans l'Explication du psaume ciii, il appelle cette profession une vie céleste, sur terre; il dit que c'est imiter les anges fidèles que de vivre de l'esprit dans la chair et de n'aimer point les vices du monde, d'aspirer sans cesse aux joies de la vie future. « Oh! l'agréable paradis, » s'écrie-t-il, « dans lequel on recueille tant de merveilleux fruits des vertus! les personnes religieuses font état de surmonter leurs ennemis, non pas en résistant, mais en souffrant, quand ils cèdent, quand ils succombent par une louable humilité, c'est alors qu'ils remportent une glorieuse victoire sur leurs ennemis. Généreux soldats de Jésus-Christ, qui ne présument point des forces humaines, mais qui espèrent seulement de pouvoir surmonter tout ce qui leur est contraire par la force de la grâce du Seigneur. Ils n'ont jamais de démêlé avec personne, mais ils sont toujours en procès avec eux-mêmes. Ils ont compassion de tous les autres, mais ils ne peuvent jamais se pardonner rien. Enflammés de, l'ar-

deur d'une céleste charité, ils s'efforcent de communiquer aux autres les biens qu'ils souhaitent pour eux-mêmes. Que c'est une grande gloire pour l'arbre qui a de semblables nids dans ses branches! » Il compare les religieux à des oiseaux solitaires, et leurs monastères à des nids, au sujet de ces paroles : *Illic passerres nidificabunt* : « Les passereaux feront là leur nid. » (Psal. ciii, 17.) Et il ajoute que l'arbre qui porte ces nids, est planté de la main de Dieu, et qu'un pays est trop heureux d'avoir des personnes de cet institut. Cassiodore parlait ainsi, par l'expérience qu'il avait faite de la vie monastique. Il avait devant les yeux plusieurs parfaits imitateurs de ses vertus, dont il semble avoir fait le portrait en cet endroit et en plusieurs autres. Sans s'arrêter à rapporter tous les éloges qu'on a faits de Cassiodore, le P. de Sainte-Marthe cite seulement les plus considérables, comme pour lui servir d'épithète et orner son tombeau. Il se borne donc au témoignage du vénérable Bède, d'Alcuin, de Paul Diacre, d'Hincmar de Reims, de Robert, du mont Saint-Michel etc... Alcuin a donné à Cassiodore le titre de bienheureux; Bollandus en parle au 17 mars, et dit que Witford l'a inséré dans son martyrologe, et l'a proposé comme saint à la vénération des fidèles; les Bénédictins lui ont assigné au 25 septembre une place dans leur ménologe. Il est surprenant que Alban Butler et Godescard n'aient pas eu la moindre note historique à consacrer à Viviers ou à son saint fondateur. Ils ne nomment même pas Cassiodore. Dom de Sainte-Marthe, qui écrivait en 1684, dit que de son temps le monastère de Viviers existait encore et que l'église en était dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Grégoire Thaumaturge, mais qu'il était bien déchu de son ancienne splendeur, ayant été souvent pillé et ruiné, surtout par les Sarrasins. Dom Garet, ou, comme je l'ai dit plusieurs fois, dom Nourry nous apprend que le Vivier ou Viviers, après avoir appartenu dès le commencement aux Bénédictins, suivant lui (suivant nous, non dès le commencement, mais plus tard, comme presque tous les principaux monastères de l'Italie et d'une grande partie de l'Europe, qui prirent la Règle de saint Benoît), passa à la possession des moines de saint Basile, et nous pensons que ce fut peut-être à cette époque que l'Eglise fut sous le vocable de saint Grégoire Thaumaturge. Il ajoute que l'injure des temps ou des guerres, ou les incursions des Sarrasins et des Maures, en expulsa aussi les Basiliens; que cependant cet antique asile des lettres et de la piété existe encore, déchu de son ancienne magnificence, mais riche encore du nom et des reliques de saint Grégoire Thaumaturge. Nous ignorons en quel état il peut être aujourd'hui, car il aura dû subir aussi les effets des révolutions et des dévastations des Sarrasins du dix-neuvième siècle.

B-D-E.

VRAIE-CROIX (ORDRE DE CHEVALERIE DE LA).

L'impératrice Eléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III institua l'an 1668.

l'ordre de la Vraie-Croix. Voici à quelle occasion : au milieu d'un embrasement qui arriva la même année au Palais-Impérial, une croix qu'elle avait et qui était faite de deux morceaux de la vraie croix, se trouva, dit-on, miraculeusement préservée des flammes, ce fut pour en marquer à Dieu sa reconnaissance, qu'elle voulut établir une compagnie de dames, sous le titre de la Vraie-Croix ; leurs obligations étaient d'honorer particulièrement la croix, où Jésus-Christ avait été attaché pour nos péchés, de procurer sa gloire et son service, de travailler principalement au salut de leur âme. Pour les distinguer, elle leur donna une croix d'or, au milieu de laquelle il y avait deux lignes qui régnaient dans le long et dans le travers, qui étaient de couleur de bois, pour marquer la vraie croix ; aux ex-

trémités de cette croix, il y avait quatre étoiles, et aux quatre angles, des aigles noires qui tenaient chacune un rouleau sur lequel étaient écrites ces paroles : *Salus et gloria*. Elles la devaient porter sur la poitrine au côté gauche, attachée à un ruban noir. La sainte Vierge et saint Joseph furent choisis pour patrons et protecteurs de cet Ordre. Les Règles et Statuts furent dressés par le P. Jean-Baptiste Nani de la Compagnie de Jésus.

L'abbé Giustiniani ajoute que pour être reçues dans cet ordre, les dames devaient avoir trois qualités. 1° Il fallait qu'elles fussent nobles et d'une famille illustre, tant du côté du père et de la mère, que du côté du mari. 2° Qu'elles eussent la réputation d'avoir beaucoup de grandeur d'âme, et 3° qu'elles fussent d'une vie irréprochable.

Z

ZÉLATRICES (DES).

Une création récente semble présager avec quel succès on va ranger sous une Règle religieuse l'intelligence et le prosélytisme fervent d'un grand nombre de vierges chrétiennes ; elles ont été formées au nombre de 1450 à To-iü, en Chine ; elles exercent dans les villages sous le nom de Zélatrices un apostolat très-fructueux pour l'enseignement et le soin des petits enfants ; elles forment à la piété la jeunesse de leur sexe et ouvrent le ciel par le baptême aux enfants païens en danger de mort, sans compter l'ascendant dont elles jouissent sur les parents même infidèles qui se déchargent sur leur charité du soin de leur éducation. C'est le P. Brouillon, de la Compagnie de Jésus, qui s'est occupé avec ardeur à la réalisation de ce projet, dont il espérait de merveilleux résultats. Pendant son séjour en Europe en 1854 et 1855, il en faisait souvent le sujet de ses conversations, il traitait fréquemment cette matière dans ses instructions, il s'efforçait d'enflammer son auditoire du zèle qui le brûlait et d'inspirer aux âmes d'élite le courage de se livrer à cette œuvre si propre à décupler les fruits des travaux des missionnaires ; il désirait voir partir pour l'Empire - Céleste une colonie de religieuses Françaises, de filles pieuses, qui devinssent le noyau, les directrices et comme les fondatrices de cette congrégation. Il était convaincu que le concours des religieuses est le meilleur auxiliaire de l'apostolat. Le prêtre ou le missionnaire, interprète de la doctrine, et obligé de la prêcher et de la défendre, au risque de heurter de front les passions hostiles à cet enseignement, doit nécessairement provoquer des antipathies, des haines, et une opposition plus ou moins prononcée ; mais la vierge chrétienne, douce et humble de cœur, dont les lèvres s'ouvrent non pas pour discuter ou imposer la vérité,

mais seulement pour prier et consoler, et dont la main ne s'étend que pour verser l'aumône et distribuer les médicaments ; quelle nature assez dure, assez barbare pourrait lui résister avec une opiniâtreté invincible ? Aussi, au bout de très-peu de temps, déposent-ils les armes, vaincus par le dévouement et les bienfaits de la charité ; les dispensaires, où sans distinction de races et de cultes, ils viennent recevoir du soulagement à leurs maux, sont la meilleure arène pour combattre les oppositions de la croyance et de la nationalité.

ZOCOLETTES.

Les filles qui portent ce nom ne forment point un ordre religieux, ni même une congrégation proprement dite, et n'ont aucun rapport avec les Récollets, qui ont, en Italie, une dénomination presque identique. C'est pour cela que le P. Hélyot ne les a point insérées dans son *Histoire des Ordres monastiques*. Elles portent un habit religieux. Nous allons donner ici un précis d'histoire de leur établissement d'après le P. Bonami. Quoique la grande charité du Pape Innocent XII eût fait du palais de Latran un hospice pour les pauvres, il restait encore dans la ville de Rome nombre de filles pauvres qui mendiaient leur pain de porte en porte, au péril de leur vertu. Leur position enflamma le zèle et la charité d'Alexandre Berti, aumônier du Souverain Pontife : en 1698, il en réunit quelques-unes qu'il plaça sous la conduite d'une femme pieuse et prudente ; et, nourries à ses dépens, elles purent voir leur vertu à l'abri du danger. Ces filles furent habillées d'une robe de grosse toile blanche et d'un scapulaire de la même couleur. La pauvreté de la maison ne pouvait leur fournir que des socques ou sandales de bois, de là leur est venu le nom de *Zocollettes*, car elles gardèrent ces sandales, quand, dans la suite, on put leur faire por-

ter des bas de laine ; leur nombre alla jusqu'à cent soixante-dix. Leur maison était petite, et sous la protection de l'aumônier du Pape, elles vivaient des aumônes volontaires de personnes pieuses. Pour faire quelques petits profits, elles s'occupaient aux travaux qui conviennent aux femmes. Si une famille demandait pour sa servante une de ses filles,

si un homme honnête désirait en épouser une, on se prêtait à ces demandes. Quand ces jeunes personnes allaient visiter les églises, elles s'y rendaient en rang la tête couverte d'un voile et récitant des prières. Nous avons tout mis ici au passé, car nous ignorons si ce pieux établissement existe encore à Rome.

ADDITION.

SAINT-ESPRIT (CONGRÉGATION DU) ET DU SAINT ET IMMACULÉ CŒUR DE MARIE.

Suite. (Voy. le commencement, col. 1363 et suiv.)

Dès la deuxième année, la congrégation du Saint et Immaculé Cœur de Marie se trouva en état de commencer son œuvre de prédication, de l'apostolat des noirs esclaves. L'île Maurice (colonie anglaise) et l'île Bourbon lui furent alors ouvertes d'une manière toute providentielle, et ce fut là le théâtre des premiers travaux de ses missionnaires, ainsi que de leurs premières conquêtes sur le démon parmi ces âmes infortunées. Le Ciel bénit ces deux missions, et depuis lors jusqu'à ce jour, elles n'ont cessé de produire des fruits abondants de salut auprès des noirs.

Vers la fin de la même année 1843, Mgr Barron, prélat américain, étant venu de Rome à Paris, avec le titre de vicaire apostolique des deux Guinées et de la Sénégambie, et s'étant adressé à N.-D. des Victoires pour obtenir la coopération des missionnaires des noirs, dont on lui avait parlé à la Propagande, sept autres membres de la société partirent, sur sa demande et avec l'agrément du Saint-Siège, pour aller fonder cette importante mission depuis si longtemps abandonnée, bien qu'aux portes de plusieurs nations catholiques, et menacée de devenir la proie de la propagande protestante des missionnaires américains. Mais, au moment où tout semblait marcher au gré de l'institut naissant, une épreuve bien douloureuse vint tout à coup renverser toutes ses espérances, sinon compromettre son existence même.

En effet, sur les sept missionnaires dont nous venons de parler, cinq ne tardèrent pas à être moissonnés par la maladie et la mort dans ces climats brûlants ; un sixième perdit courage, ainsi que le vicaire apostolique lui-même, qui, sur sa demande au S. Siège, reçut une autre destination, et le septième, resté seul, sans secours, sans nouvelles d'Europe, pendant plus d'une année, n'attendait plus, chaque jour, que le sort de ses heureux compagnons, morts victimes de leur dévouement. La congrégation de son côté, n'entendant plus aucunement parler de lui, le comprit pendant dix-huit mois dans la mémoire de ses défunts.

Effrayée par ces pertes nombreuses et inattendues, et ne sachant pas encore exactement à quelle cause les attribuer, la petite société se vit forcée de suspendre momentanément son œuvre ; elle conservait toutefois l'espérance que la mort de ces martyrs de la charité attirerait tôt ou tard les regards de Dieu sur cette terre désolée. En attendant, la grâce d'en haut lui vint en aide pour soutenir son courage, et cette épreuve, loin de l'abattre, ne servit qu'à lui inspirer un plus grand abandon entre les bras de la divine Providence.

L'année suivante, cinq prêtres du saint Cœur de Marie furent mis à la disposition de la sacrée congrégation de la Propagande, pour la mission d'Haïti (Saint-Domingue), où cinq cent mille âmes, remplies d'excellentes dispositions, étaient et sont encore livrées comme en proie à quelques prêtres indignes accourus de différents pays, et dont la vie toute mondaine était un scandale permanent ; mais le temps marqué par les desseins de Dieu pour le salut de ce peuple n'était pas encore venu, et cette nouvelle tentative du zèle des missionnaires du Saint Cœur de Marie fut une épreuve de plus pour la congrégation. Le gouvernement haïtien était alors animé, comme il l'est aujourd'hui, de dispositions malveillantes envers le Saint-Siège ; ses exigences schismatiques obligèrent les missionnaires, à peine arrivés, de quitter le pays. Après mille tracasseries, par lesquelles on semblait vouloir punir leur dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, ils durent partir, laissant dans la consternation les malheureux habitants, qui n'avaient pas tardé à les distinguer d'avec les prêtres mercenaires dont on vient de parler.

Sur ces entrefaites, de douces espérances renaissaient pour la mission des deux Guinées : M. Bessieux, qu'on avait cru mort pendant si longtemps, donnait signe de vie ; non-seulement Dieu l'avait gardé, mais on apprenait de lui que les Européens pouvaient plus impunément qu'on ne le pensait, s'établir sur ces côtes, moyennant toutefois certaines précautions exigées par ces climats brûlants. Ce fut donc une grande consolation pour la Société du Saint Cœur de Marie de pouvoir reprendre, vers le milieu de 1845, cette œuvre momentanément suspendue. Mais ce nouvel

essai devait encore lui coûter bien cher ; l'un de ses trois premiers fondateurs, le P. Tisserand, nommé par la sacrée congrégation de la Propagande préfet apostolique de la mission, périt avant d'y arriver, dans le naufrage du *Papin*, le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge. Les feuilles publiques de l'époque retentirent du courage héroïque de ce fervent missionnaire du Saint-Cœur de Marie, que l'on vit au milieu des flots mugissants, prendre en brave le commandement du bateau en ruines, pour en sauver les âmes s'il ne pouvait sauver les corps ; puis, fortifié par une prière fervente, sommer tous les passagers de se préparer à paraître devant le tribunal du souverain Juge, leur donner à tous une dernière absolution, et disparaître dans l'abîme avec soixante passagers, au moment où il venait de convertir et baptiser un pauvre Juif, dernière conquête de son zèle.

Quelques temps après, la mission des deux Guinées ayant déjà obtenu quelques résultats malgré de nouvelles pertes, Rome lui donna un vicaire apostolique, dans la personne de l'un de ses membres, Mgr Truffet, originaire de Savoie, ancien professeur distingué de rhétorique, qui avait comme miraculeusement trouvé sa vocation à l'apostolat des noirs, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, où il fut également sacré le 25 janvier 1847, fête de la Conversion de saint Paul.

Sur lui reposaient de grandes espérances. Cependant une année ne s'était pas encore écoulée, que déjà la Congrégation déplorait la perte de ce savant et pieux Evêque.

Telles sont les pertes et épreuves par lesquelles la divine Providence préparait la Société du S. Cœur de Marie à entrer dans une phase nouvelle de son existence, soit en la sanctifiant par là davantage, soit en lui faisant prendre, malgré ces revers, plus de consistance et de développement. En effet le local, bien qu'agrandi, de la Neuville, ne pouvant plus contenir le nombre toujours croissant des aspirants, on avait dû ouvrir une nouvelle maison dans la ville d'Amiens, puis à quelques lieues de là, dans l'ancienne abbaye de Notre-Dame du Gard, afin de séparer les différentes espèces de sujets, novices, scolastiques, frères, tous primitivement réunis à la Neuville. Le moment parut donc venu, où devait s'accomplir sa réunion avec la congrégation du S.-Esprit, depuis longtemps pressentie par le vénérable M. Desgenettes, qui avait suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les phases diverses des deux sociétés. Seulement, ce qui eut lieu alors, ce ne fut plus cette simple union d'action proposée par les premiers fondateurs de la congrégation du saint Cœur de Marie plusieurs années auparavant, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, mais bien une véritable et entière fusion. Cette réunion fut amenée comme tout naturellement, lorsqu'on s'y attendait le moins, c'est-à-dire au moment où M. Leguay, ancien vicaire général de Perpignan, et supérieur de la congrégation du Saint-Esprit depuis la mort de M. Fourdinier, semblait lui avoir donné un nouvel es-

sor, et lui faire présager un avenir florissant, surtout après avoir obtenu du Saint-Siège une nouvelle approbation des Règles. Et, chose digne de remarque, ce furent les événements de 1848 qui levèrent tous les obstacles, et fournirent l'occasion de cette fusion complète.

M. Monet, qui pendant longtemps avait vu de près, à Bourbon, le zèle des Pères du Saint-Cœur de Marie pour l'œuvre des noirs, vint à être élu supérieur de la congrégation du Saint-Esprit. Voyant la moisson devenir plus abondante que jamais dans les colonies, par suite surtout de l'abolition de l'esclavage qu'on venait de promulguer, il crut qu'il n'y avait rien de mieux à faire pour répondre à tant de besoins, que de réunir le personnel des deux sociétés, pour n'en former plus qu'une seule et même congrégation. Nommé, sur ces entrefaites, vicaire apostolique de la mission de Madagascar, où il mourut en mettant le pied sur ces rivages, il se démit de la supériorité en faveur du R. P. Libermann, fondateur de la société du Saint-Cœur de Marie, qui fut élu à l'unanimité des suffrages, supérieur général des deux congrégations réunies.

Le Saint-Siège apostolique, qui avait vu avec plaisir et encouragé cette fusion, l'approuva et la confirma par un décret en date du 26 septembre 1848. En outre, pour perpétuer le souvenir de chacune de ces deux congrégations primitivement distinctes, il autorisa la nouvelle société à substituer le nom de l'Immaculé Cœur de Marie à celui de l'Immaculée Conception, et par suite à n'être plus désignée désormais que sous le vocable de congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie.

Le R. P. Libermann ne survécut que de quatre années à peine à cette fusion, où il déploya le plus grand désintéressement et la plus rare prudence. Il vécut toutefois encore assez pour achever de l'affermir et de la cimenter ; dissiper les préjugés qui, jusque-là, comme on l'a vu plus haut, n'avaient pas laissé de planer toujours un peu sur l'ancienne société du Saint-Esprit ; préparer une nouvelle rédaction des règles et constitutions de la congrégation, pour les faire harmoniser avec le nouvel état de choses provenant de la réunion des deux sociétés ; donner un nouvel essor et pourvoir d'une manière durable aux intérêts religieux des colonies, par la création de trois sièges épiscopaux à la Martinique, la Guadeloupe et l'île de la Réunion, œuvre capitale dont il fut le premier et principal instrument, non moins par sa rare prudence que par son zèle, bien secondés d'ailleurs par les circonstances ; enfin affermir et développer, tant en France qu'au delà des mers, les œuvres entreprises, sans oublier le bien spirituel de ses enfants, pour lesquels il composa une série d'instructions admirables, sous le titre d'Instructions aux missionnaires, outre un petit traité sur l'épiscopat pour les évêques missionnaires de l'Intitut, que la mort ne lui permit pas d'achever.

Entre autres faits accomplis dans cette der-

nière période pour la consolidation et le développement des œuvres de la congrégation, il faut mentionner la nomination par le Saint-Siège, après la mort de Mgr Truffet, de deux nouveaux évêques de la société préposés à la mission des deux Guinées, à savoir : Mgr Bessieux, vicaire apostolique, qu'on a vu survivre seul aux six premiers missionnaires d'Afrique, et Mgr Kobès son coadjuteur, jeune prêtre distingué du diocèse de Strasbourg.

Cependant le R. P. Libermann touchait à la fin de sa carrière si pleine et si sainte. Au terme d'une cruelle maladie, supportée avec cette patience et cette suavité d'âme qu'on avait toujours admirées dans cet homme de douleurs; après avoir exhorté les siens de ses lèvres mourantes, *à la ferveur, à la charité, à l'union, à l'esprit de sacrifice, à la confiance en Dieu, au zèle de sa gloire et du salut des âmes*, et désigné entre deux membres qui se défendaient à ses côtés du fardeau de la supériorité, dont l'un ou l'autre était menacé, *celui qui devait se sacrifier après lui*, il s'endormit dans le Seigneur, à la suite d'une espèce de ravissement ou extase, qui fit couler de tous les yeux des larmes de joie et sembla, pendant plus d'une heure, avoir changé sa chambre mortuaire en vestibule du ciel. C'était le 2 février 1852, jour où l'Eglise célèbre la fête de la Purification de la très-sainte Vierge et de la Présentation de Jésus au temple (1). La communauté chantait au chœur les Vêpres de la fête. Lorsque l'on fut arrivé à ces paroles très-distinctement entendues du cantique de Marie : *Et exaltavit humiles*, sa sainte âme s'envola dans les cieux. Ses enfants qui l'entouraient l'embrassèrent une dernière fois, en disant avec le chœur le *Gloria Patri* du saint cantique. Sa vie a été écrite depuis par le R. P. dom Pitra, religieux bénédictin de Solismes, et se lit avec beaucoup d'édification dans le monde. C'est elle qui nous a fourni les principaux matériaux de cette notice.

Le P. Libermann n'avait que quarante-neuf ans d'âge et douze ans de sacerdoce quand il mourut. Au milieu d'un deuil général et de regrets profondément sentis dans tous les rangs de la société laïque et ecclésiastique, on ne pouvait se familiariser avec l'idée d'une mort si prématurée, tellement on regardait ce saint-fondateur comme encore nécessaire et indispensable à la congrégation, dont il était l'âme et la vie. Toutefois on ne tarda pas à s'apercevoir que le vénéré Père, ainsi que ses enfants se plurent dès lors à l'appeler, ne serait pas moins utile aux siens du haut du ciel, qu'il ne l'avait été naguère sur la terre. Bientôt, en effet, on éprouva sensiblement les effets de sa protection tant sur la congrégation elle-même que sur celui qu'il avait désigné sur son lit de mort pour lui succéder après lui avoir, de son vivant, communiqué

son esprit, et l'avoir de bonne heure initié à l'administration de l'Institut

En effet, depuis la nomination du R. P. Schwindenhammer, élu, à l'unanimité des suffrages, supérieur général actuel de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui, lui aussi, avait trouvé sa vocation à Notre-Dame des Victoires, alors qu'il y remplaçait le P. Tisserand en qualité de sous-directeur de l'archiconfrérie, l'Institut a reçu une nouvelle approbation de ses règles, désormais en parfaite harmonie avec sa nouvelle situation; le personnel de ses membres, Pères et Frères, s'est considérablement augmenté; de nouvelles fondations et œuvres se sont ajoutées aux anciennes, telles que : un séminaire à Rome pour les jeunes ecclésiastiques français, deux petits séminaires en France pour le recrutement des sujets de la congrégation, sans parler de plusieurs autres nouveaux établissements créés à la Guyane, à la Martinique, à la Guadeloupe, au Sénégal, etc., etc.

Le R. P. Schwindenhammer est le onzième supérieur général de la congrégation, à dater de sa fondation en 1703, par M. Desplaces, et le second depuis sa réunion avec celle du Saint-Cœur de Marie, en 1848.

Après cet exposé sur l'origine et les développements de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, il nous reste à parler de sa fin et de son organisation telle qu'elle existe aujourd'hui, par suite de la fusion précitée et de la dernière approbation de ses règles en 1854, non moins que des œuvres dont elle s'occupe présentement.

Procurer d'abord la gloire de Dieu par la sanctification de ses propres membres, qu'elle s'efforce d'élever, de conserver et de faire avancer de plus en plus dans la piété et la perfection chrétiennes et sacerdotales, telle est la fin générale de la congrégation. Elle a, en second lieu, pour fin spéciale, de travailler à la gloire de Dieu en se vouant au salut des âmes, mais plus particulièrement des pauvres et des infidèles, des âmes plus ou moins livrées à l'ignorance et à la corruption, ou exposées au danger de se perdre faute de secours religieux. Le théâtre où elle déploie son zèle pour la sanctification du prochain n'est limité, en principe, par aucun lieu ni aucun pays; elle peut s'étendre partout, soit en Europe, soit ailleurs, soit surtout dans les pays étrangers privés du bienfait de la foi.

Actuellement et en fait, la congrégation a pour œuvre principale l'évangélisation de la race noire, et partant, les lieux où elle se livre surtout aux travaux de l'apostolat, sont les pays coloniaux et les côtes occidentales d'Afrique, berceau primitif de ces millions de noirs, qui peuplent aujourd'hui, outre les colonies françaises, toutes celles d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, etc.

Pour réaliser sa fin spéciale, le salut des âmes, la société n'exclut non plus aucun moyen, mais elle peut employer tous

(1) Il est à remarquer ici que le plus grand nombre des sujets que la Société a perdus jusqu'à ce jour, sont morts, comme le R. P. Libermann, un jour

de fête de la sainte Vierge, ou du moins un samedi, jour consacré à Marie par la piété des fidèles.

ceux qu'elle croit les plus propres et les plus efficaces pour procurer la sanctification du prochain, et qui peuvent s'allier d'ailleurs avec la vie religieuse et de communauté. Toutefois, comme elle s'occupe principalement de la classe pauvre et abandonnée, elle embrasse aussi de préférence, ainsi qu'on le verra plus loin, par l'exposé des œuvres et établissements, les genres de ministères, œuvres et fonctions qui sont humbles, obscures et pénibles, et pour lesquels on trouve plus difficilement des ouvriers dans les rangs du clergé séculier.

La vie des membres de la Congrégation est une vie essentiellement apostolique. Ils ne sont pas, en règle générale, employés au ministère paroissial et à poste fixe, en qualité de curés ou de vicaires, mais plutôt à des œuvres spéciales en dehors du ministère ordinaire, ou si, par exception, ils dirigent des réunions de fidèles formant paroisse, ce n'est guère que dans des pays de mission, et où encore ils sont plutôt missionnaires que curés proprement dits.

Pour atteindre sa fin générale, c'est-à-dire la sanctification personnelle de ses membres, la congrégation a adopté comme première base fondamentale, dans ses règles et constitutions, la consécration à Dieu par la vie religieuse. En vertu de ce principe constitutif, les sujets font, à leur entrée, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. On les émet d'abord seulement pour trois ans. Ces premiers vœux expirés, chacun est libre, ou de les renouveler de cinq en cinq ans, ou de les faire à perpétuité, selon qu'il en a le désir, et que les supérieurs le jugent opportun. Le supérieur général ne peut relever des vœux perpétuels qu'avec l'autorisation du cardinal-préfet de la Propagande, et avec la dispense du Pape pour celui de chasteté. Quoique l'émission des vœux pépétuels ne soit pas obligatoire, les sujets doivent cependant, au moment de leur profession, prendre un engagement de stabilité dans la congrégation, afin d'y être irrévocablement attachés, du moins par quelque lien.

La vie religieuse, bien que chose essentielle dans la congrégation, n'étant cependant, comme il résulte de ce qui précède, qu'un moyen de plus grande sanctification pour ses membres, plus spécialement voués à l'exercice du zèle apostolique, il s'ensuit qu'on s'y attache moins à la forme et aux pratiques extérieures de l'état religieux, qu'à l'esprit même et à la perfection intérieure de cet état. Pour ce qui est en particulier du vœu de pauvreté, en vigueur dans la congrégation, il consiste seulement à n'avoir rien en propre, ni argent, ni objet quelconque pour son usage personnel, et laisse à chacun la nue propriété de ses biens et revenus, avec la faculté d'en disposer à son choix. La règle ne prescrit non plus aucune austérité ni pratique de pénitence, les missionnaires ayant besoin de toute leur santé, et trouvant d'ailleurs assez fréquemment, dans l'exercice de leur ministère, des occa-

sions de souffrir. Mais, par contre, elle demande un grand esprit de détachement intérieur, et surtout un grand renoncement à son jugement et à sa volonté propre.

Les exercices mêmes de piété ne sont pas très-multipliés dans l'institut, et permettent à ses membres de vaquer librement à leurs fonctions. Ils le sont toutefois assez, pour entretenir et développer dans leurs âmes la ferveur et le zèle de leur sainte vocation.

Pour assurer davantage le succès des travaux des missionnaires, donner plus de stabilité à leurs œuvres, et les préserver eux-mêmes plus efficacement des dangers de toute espèce, auxquels l'isolement pourrait les exposer, la congrégation a adopté, comme seconde base de son état constitutif, le principe de la vie commune. En vertu de cette autre règle fondamentale, ses membres ne doivent jamais être seuls, mais vivre toujours plusieurs ensemble, et vaquer ensemble aux exercices de la vie commune et religieuse.

La congrégation n'est pas seulement composée de prêtres; elle reçoit aussi des membres laïques, sous le titre de frères coadjuteurs. Ceux-ci font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, dans le même sens que les prêtres. Ils sont destinés à servir d'auxiliaires aux missionnaires, soit en s'occupant du service matériel et temporel des communautés, soit en exerçant certains métiers les plus usuels, ou en prêtant leurs concours à certaines œuvres spéciales, telles que l'éducation primaire, agricole et professionnelle des enfants pauvres, etc.

Le costume des membres de la congrégation, adopté depuis la dernière approbation des règles, consiste pour les Pères: en une large soutane, un peu échancrée au col, sans boutons extérieurs, avec un cordon noir pour ceinture; un grand scapulaire de l'Immaculée Conception sous la soutane, un peu visible au cou, moyennant un collet de couleur bleu-ciel bordé d'une légère bande de batiste, commemarque extérieure de la dévotion particulière des deux branches de la société envers la très-sainte Vierge conçue sans péché; le chapeau *ziz* pastoral; puis, pour les sorties et les visites, un manteau noir d'étoffe légère, à peu près de la longueur des manteletta romaines; pour les frères, une espèce de soutanelle, avec le scapulaire de l'Immaculée Conception, terminé par un col bleu et blanc, comme pour les Pères, et un chapeau à peu près semblable à celui de ces derniers.

Pour ce qui regarde son organisation, la congrégation, divisée en provinces et communautés, est placée tout entière sous la direction et la dépendance d'un supérieur général, élu à vie par la société, qui communique aux supérieurs provinciaux et locaux une partie plus ou moins grande de son autorité, selon qu'il le juge opportun pour la bonne administration des provinces et des communautés.

Près du supérieur général sont deux assis-

tants, qui l'aident de leurs lumières dans la direction des affaires courantes et ordinaires de l'institut. Il est de plus assisté d'un conseil proprement dit, composé de six membres, où se traitent les affaires plus importantes de la société. Enfin, tous les dix ans se tient un chapitre général de la congrégation pour les questions d'un ordre encore plus élevé et d'un intérêt plus général. Ce chapitre a aussi le pouvoir de faire des constitutions, soit pour interpréter, soit pour expliquer ou appliquer les règles approuvées par le Saint-Siège. Les seuls profès des vœux perpétuels peuvent être promus aux diverses fonctions ci-dessus mentionnées, et assister avec voix délibérative aux chapitres généraux, électifs ou autres.

La congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie est sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, par l'organe de la sacrée congrégation de la Propagande; en ce sens qu'elle relève directement de lui, quant à l'administration religieuse, disciplinaire et temporelle, comme par exemple, pour les changements des règles, les élections, la tenue des chapitres, l'admission et le renvoi des sujets, la dispense des vœux, etc.

Pour ce qui est des missions dans les pays étrangers, dont la direction est ou peut être confiée à la congrégation elle-même, celle-ci ne fait rien pour les entreprendre ou les diriger, que de concert et sous la dépendance de la sacrée congrégation de la Propagande. Dans les pays, au contraire, où les supérieurs ecclésiastiques ne sont point des membres de la congrégation, les sujets dépendent des ordinaires des lieux, pour tout ce qui concerne l'exercice du saint ministère et l'administration des sacrements, mais non toutefois quant à l'administration religieuse, disciplinaire et temporelle des communautés, qui appartient aux seuls supérieurs religieux.

Revêtue de l'approbation du Saint-Siège, la congrégation est aussi reconnue par l'État, faveur dont ne jouissent que peu de congrégations d'hommes, en France.

Etablissements et œuvres de la congrégation. La congrégation est actuellement répandue dans trois parties du monde : l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Œuvres et établissements en Europe. La maison mère de la congrégation, résidence du supérieur général et de son conseil, est située à Paris, rue des Postes n° 30, dans le beau et vaste édifice, berceau et chef-lieu de l'ancienne société du Saint-Esprit. Ce même local est affecté au séminaire des Colonies, dit du Saint-Esprit, que l'on a souvent, et à tort, confondu avec la congrégation elle-même du Saint-Esprit, dont cependant cet établissement est et a toujours été distinct, n'étant qu'une œuvre particulière de l'institut. Dans cette maison, une centaine d'élèves, boursiers du gouvernement, se préparent à l'exercice du saint ministère dans les colonies, en qualité de prêtres séculiers. Cet établissement sert aussi de résidence à

un certain nombre de Pères de la société, plus spécialement employés à l'exercice du saint ministère et aux œuvres du zèle, tels que confessions, prédications, retraites, direction d'œuvres de Sainte-Famille, de soldats, de patronage pour les enfants, deserte de certaines communautés religieuses, et notamment de la maison mère des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et de l'établissement des sœurs de l'Immaculée Conception de Castres. Ces deux congrégations se retrouvent partout avec les Pères de l'institut; la première, dans les colonies françaises, et la seconde, dans la Mission des deux Guinées, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans un local attenant à la maison mère, se trouve le scolasticat de théologie ou grand séminaire, où les sujets de la congrégation font leurs études ecclésiastiques, y compris la philosophie.

A Mons-Ivry, près Paris, dans la maison de campagne à l'usage de la maison-mère, est situé le noviciat ecclésiastique de l'institut, où les sujets sont reçus, étant déjà prêtres, ou du moins après avoir terminé leurs études de théologie, soit dans la congrégation même, soit ailleurs. Le noviciat est de deux années.

La congrégation possède en outre deux petits scolasticats ou petits séminaires, pour les études littéraires, dont l'un approuvé par le gouvernement : situés, le premier en Bretagne, à Notre-Dame de Langonnet (Morbihan), le second en Auvergne, à Cellule, près de Riom (Puy-de-Dôme).

Outre ces établissements de formation pour les aspirants ecclésiastiques, l'institut possède encore deux noviciats de Frères, situés dans les mêmes localités que les deux petits séminaires, mais entièrement séparés de ceux-ci.

En dehors de ces diverses maisons de recrutement, la congrégation possède encore plusieurs autres établissements et œuvres en France, tels que celui de Notre-Dame des Victoires, à Paris, pour le service de l'archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie et la confession des nombreux pèlerins qui affluent dans ce sanctuaire vénéré; celui de Bordeaux, où les œuvres des soldats, des mères de famille, des enfants pauvres, etc., trouvent un point de ralliement et une direction; les colonies agricoles de Saint-Ilan (près Saint-Brieuc), fondées par le zèle et au prix des généreux sacrifices de M. Achille du Clésieux, largement aidé par le gouvernement, et qui comprennent les trois colonies de Saint-Ilan, de Carlan, du Bois de la Croix, où sont formés à la culture, aux arts professionnels et à l'instruction primaire, grand nombre d'orphelins et de jeunes détenus, entièrement séparés de ceux-ci; un collège annexé au petit séminaire de la congrégation, à Cellule; un autre collège également annexé au petit séminaire de Notre-Dame de Langonnet, où se trouve aussi, dans des fermes attenantes à ce domaine, un pénitencier considérable.

A ces établissements, et autres en voie de fondation, il faut ajouter le séminaire fran-

çais, à Rome, fondé par la congrégation en 1853, sous l'impulsion et avec les bienveillants encouragements de N. S. Père le Pape Pie IX et d'un grand nombre d'évêques de France, pour les jeunes ecclésiastiques français qui désirent aller faire ou perfectionner, dans la ville sainte, le cours de leurs études ecclésiastiques. Cette œuvre, qui manquait à la France, la seule nation catholique, ou à peu près, qui n'eût pas une institution de ce genre au centre de la catholicité, a déjà obtenu de grands succès. La première année, le séminaire comptait déjà dix élèves. L'année suivante, le nombre avait augmenté de la moitié. On en compte plus de trente aujourd'hui. Plusieurs de ces élèves, qui suivent les cours du collège romain, du séminaire Pie et de la Sapience, se sont distingués dans les examens publics, et sont revenus en France avec le titre de bacheliers, de licenciés ou de docteurs, soit en théologie, soit en droit-canon (1).

OEuvres et établissements en Afrique. En Afrique, la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie est chargée, comme on l'a vu plus haut, du vicariat apostolique des deux Guinées et de la Sénégambie. Cette mission, qui est l'œuvre principale de l'institut, peut être comptée parmi les plus pénibles et les plus difficiles du globe. Tel est, en effet, le spectacle émouvant et bien digne du zèle des missionnaires, qu'elle nous présente : une population innombrable (au moins 50 millions d'habitants) dispersée sur une immense surface (plus de 1200 lieues de côtes), adonnée à des croyances et à des pratiques antichrétiennes, grossières, immorales, et souvent inhumaines (mahométisme, fétichisme, métempsycose, esclavage, polygamie, divorce, sacrifices humains, anthropophagie), presque inaccessible aux missionnaires, par la grande variété des langues, la difficulté des communications, l'insalubrité du climat et la pénurie des ressources alimentaires de première nécessité pour la vie des Européens.

En présence de cet état si malheureux d'une portion considérable du genre humain, en face de tant et de si grands obstacles, et vu l'absence complète de tout moyen humain, les missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie comprirent, dès le début de leur entreprise, que la régénération religieuse de l'Afrique occidentale n'était possible qu'avec des secours surnaturels plus qu'ordinaires. Aussi la congrégation a-t-elle établi, avec l'approbation du Saint-Siège, une *association universelle de prières pour la conversion de la race noire*, en union avec l'archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie de Notre-Dame-des-Victoires ; où cette mission lui avait été confiée d'une manière si providentielle, ainsi qu'il a été raconté en son lieu.

Chacun des deux évêques qui la dirigent a établi, dans son district, plusieurs com-

munités de missionnaires, échelonnées le long des côtes, dans un rayon assez étendu pour embrasser le plus grand espace possible, et cependant assez resserré pour qu'il puisse y avoir entre elles des communications faciles, autant, du moins, que le permet la nature du pays. Chacune de ces communautés possède une église ou une chapelle, où les saints Offices se célèbrent régulièrement les dimanches et fêtes, et où se font les instructions pour les enfants, les catéchumènes et les néophytes. Ces établissements sont :

1° Dakar, les noirs disent N'dakarou (à la pointe du cap Vert, à une demi-lieue environ de l'île Gorée), résidence du chef de la république du même nom ; c'est aussi le séjour habituel de l'un des deux évêques missionnaires. Le vicariat apostolique possède en cet endroit une maison spacieuse, bâtie en pierres, ce qui est une merveille pour le pays. C'est la demeure ordinaire d'un certain nombre de Pères et de Frères ; elle sert en outre de lieu d'acclimatation pour les nouveaux missionnaires qui arrivent de France, et ceux des anciens qui viennent à tomber malades y trouvent aussi tous les soins que peut réclamer l'état de leur santé. La mission possède encore à Dakar un autre établissement pour l'instruction des enfants noirs. Ces enfants, qui y sont élevés et entretenus, au nombre d'environ soixante ou quatre-vingts, sont complètement à sa charge. On les instruit soigneusement, suivant l'attrait, le genre de capacité et d'aptitude de chacun, soit dans les arts et métiers, soit dans les lettres. Ceux qui donnent des espérances de vocation à l'état ecclésiastique sont instruits et formés dans ce but, la création d'un clergé indigène, dont la mission compte déjà deux membres, étant l'œuvre la plus importante et la plus essentielle pour la régénération de ce pays. Plusieurs de ces enfants, destinés au sacerdoce, viennent d'être envoyés en France, dans l'un des petits séminaires de la congrégation, pour y continuer le cours de leurs études ecclésiastiques.

A dix minutes de la maison des missionnaires, se trouve un établissement de religieuses de l'Immaculée Conception, de Castres, qui rendent à la mission de très-grands services, par les soins dévoués et intelligents qu'elles donnent au soulagement des malades, à l'éducation des jeunes négresses, parmi lesquelles on espère trouver aussi quelques éléments pour la formation d'une communauté de religieuses indigènes.

2° Joal, village appartenant autrefois aux Portugais. Les missionnaires y ont une chapelle en bois et une école pour les garçons. La chrétienté de ce lieu, qui n'était telle que de nom, lors de l'arrivée des missionnaires, est très-édifiante aujourd'hui et donne chaque jour de nouvelles espérances.

3° Sainte-Marie de Gambie, colonie anglaise, située au cap Sainte-Marie. La mission catholique y a été fondée en dépit de

(1) Le R. P. Lannurien 1^{er} supérieur de l'établissement, est mort à Rome, en 1854, victime du

choléra, et y a laissé de précieux souvenirs de savoir et de vertu.

la propagande protestante, en janvier 1847. Elle y possède, avec une belle église, une maison pour les missionnaires, deux écoles de garçons, dont l'une pour l'instruction primaire et l'autre pour les arts et métiers, un établissement et une école de religieuses de l'Immaculée Conception. Outre le bien qui se réalise parmi les habitants de la colonie même, la religion catholique étend aussi ses bienfaits sur les noirs du voisinage et de l'intérieur. Les religieuses précitées, outre l'instruction qu'elles donnent à plus de soixante jeunes filles, se dévouent encore aux soins des malades, et leurs services sont si bien appréciés que le gouverneur anglais leur a confié dernièrement un hôpital civil qu'il a fait bâtir dans cette colonie.

4° Saint Joseph de Benga, au cap Esterias, à huit lieues au nord du comptoir français du Gabon. Cette mission a été fondée en 1847. Elle possède actuellement une toute petite chrétienté, une école de garçons dirigée par les missionnaires, et une école de filles tenue par les religieuses, qui s'occupent aussi, en ce lieu, du soin des malades.

5° Sainte-Marie du Gabon, comptoir français sur la rivière de ce nom, résidence du vicaire apostolique et point central des missions circonvoisines. Commencée en 1844, la mission du Gabon s'est continuée sans interruption jusqu'à ce jour. Il s'y trouve un village chrétien formé par des noirs que les Français y ont importés en 1849. Les missionnaires y ont un établissement pour les enfants, dans le genre de celui de Dakar, qui donne aussi quelques espérances de vocations pour un clergé indigène. Les religieuses, de leur côté, sont spécialement occupées, outre l'éducation des jeunes filles, à desservir l'hôpital, dont le local a été fourni par le gouvernement français.

6° Saint-Thomé, ou village du roi Denis, sur la rive gauche du Gabon. Le roi Denis est un des plus renommés du pays. Après s'être opposé longtemps à l'établissement de la mission catholique, il y a appelé lui-même les missionnaires et leur a permis d'établir une école qui donne de grandes espérances.

La mission des côtes occidentales d'Afrique est en possession, à Dakar, d'une très-belle imprimerie dirigée par les Pères et les Frères de la congrégation. Les missionnaires ont actuellement en voie d'exécution des travaux sur dix langues diverses. Ils enseignent notre sainte religion en six de ces langues. De leurs presses sont déjà sortis un grand nombre de livres, tels que dictionnaires, dont un exemplaire a été placé à la bibliothèque Impériale, catéchismes et autres ouvrages de ce genre, à l'usage des néophytes et des missionnaires. Le gouvernement français du Sénégal met aussi quelquefois cette imprimerie à contribution, loin de la mère patrie.

Outre ces résultats déjà obtenus dans la mission des deux Guinées, et qui, relativement aux obstacles, sont assez considérables, il s'en prépare d'autres plus consolants encore pour l'a-

venir, vu en particulier l'espérance acquise par les missionnaires, au prix des plus grands sacrifices, soit sur le climat et les maladies, soit sur les langues, les mœurs et les usages du pays, expérience qui a aussi contribué à former de précieuses traditions, soigneusement conservées. Il y a donc lieu d'espérer que cette mission, dont les commencements ont été si laborieux et ont coûté à la congrégation tant de sujets, surtout de chefs ecclésiastiques et de supérieurs, sera, d'une part, moins éprouvée, et d'autre part, plus féconde encore en heureux résultats, selon que le demandent à Dieu chaque jour les nombreux associés pour la conversion des noirs, dont on a précédemment parlé.

Sur les mêmes côtes d'Afrique, la congrégation est encore chargée, depuis 1853, de la préfecture apostolique du Sénégal, qui comprend actuellement les îles Saint-Louis et Gorée et Bakel à 180 lieues dans l'intérieur du Sénégal. Dans ces divers postes, mais à Saint-Louis en particulier, résidence du préfet apostolique, et à Gorée, il existe des chrétientés qui deviennent toujours plus nombreuses et plus édifiantes; le libertinage ou mariage à la mode du pays, selon le langage de ces lieux, disparaît sensiblement et fait place à des unions chrétiennes; la moralisation des noirs, en dépit et malgré tous les efforts des musulmans, très-nombreux dans cette colonie, progresse aussi chaque jour, soit au moyen des écoles de garçons et de filles, auxquelles les missionnaires ont ajouté une crèche, pour faire passer les enfants, à peine nés, du sein du paganisme dans les bras de la religion chrétienne, soit par des visites dans les cases des noirs, des catéchismes et instructions en langue Wolof faites exprès pour eux par les Pères, soit par l'éclat et la pompe extérieure du culte, etc. Cette mission, vu en particulier le développement que doit prendre la domination française sur le fleuve Sénégal, promet de devenir très-florissante.

A Bourbon, mer des Indes, les missionnaires de la société sont chargés de diverses œuvres très-intéressantes et éminemment utiles pour le bien de la religion dans ce pays, telles que la direction de la maison mère et du noviciat de la société des filles de Marie, fondée il y a plusieurs années par les Pères du Saint-Cœur de Marie, qui se recrute principalement parmi les jeunes personnes de couleur et dont le but est surtout le soulagement des pauvres et des malheureux; la desserte de la léproserie, où près de cent malheureuses victimes de la lèpre, hommes et femmes, sont l'objet constant du zèle consolateur et du dévouement non moins des sœurs que des Pères et Frères qui en sont chargés; la direction, à Saint-Denis, résidence de l'évêque, de l'œuvre dite de la Providence, comprenant à la fois: un hôpital, un hospice de vieillards, un pénitencier, une école primaire et une école professionnelle d'arts et métiers. — De plus, ils prêchent des retraites et missions, en qualité d'auxiliaires du clergé séculier. A Bourbon est aussi un petit noviciat de Frères de la congré-

gation, d'où sont sortis plusieurs Frères de couleur.

A Maurice, colonie anglaise, la première île, avec Bourbon qu'elle avoisine, qui fut évangélisée par les missionnaires du Saint-Cœur de Marie, ceux-ci forment la majeure partie du clergé et desservent avec grande bénédiction du ciel plusieurs quartiers importants, où, à force de zèle, et bien secondés d'ailleurs par le concours généreux des noirs, dont ils s'occupent d'une manière toute spéciale, ils ont élevé un grand nombre d'églises et de chapelles, formé de nombreuses réunions de persévérance, des associations et des œuvres de toute espèce, soit pour ramener à Dieu, soit pour faire persévérer une multitude d'âmes, objet de toute leur sollicitude. Le R. P. Laval, fondateur de cette mission, y rappelle le zèle du B. P. Claver pour ses chers nègres. Les noirs de Maurice ne jurent que par lui, et ils ont une telle idée de ses travaux et de ses vertus, qu'ils vont jusqu'à dire, dans leur naïve simplicité, pour exprimer à la fois leur admiration et leur reconnaissance, « qu'il n'y a point de saint dans les livres qui soit comparable au P. Laval. »

OŒuvres et Etablissements en Amérique. — Les Pères du Saint-Esprit et du saint-Cœur de Marie ont divers établissements à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane.

Ils dirigent, à la Martinique, le grand séminaire de la colonie, et doivent aussi, dans un avenir prochain, prendre la direction du petit séminaire-collège. Chargés de plus de desservir le pèlerinage de N. D. de la Délivrande,

et la maison principale des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Saint-Pierre, la ville épiscopale, les Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie prêchent encore des retraites et missions, sans parler de plusieurs autres œuvres de zèle, qu'ils ont fondées et où Dieu bénit également leurs efforts, pour sa plus grande gloire.

Les Pères de la Congrégation sont chargés, à la Guadeloupe, de diriger le petit séminaire-collège. Ils y ont aussi commencé une petite école agricole et professionnelle.

À la Guyane, les missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie se livrent à tous les exercices du zèle : confessions, catéchismes, retraites et missions, pour la conversion des noirs en particulier, tant à Cayenne même et autres quartiers importants, qu'à Mana, où ils desservent la léproserie établie en ce lieu, par la fondatrice même des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, la R. Mère Javouhey, qui s'est rendue célèbre au commencement de ce siècle, par ses nombreuses entreprises de zèle et de dévouement, surtout dans les colonies françaises. Les Pères de la congrégation ont aussi la direction du collège de Cayenne, et sont à la tête, dans cette ville, résidence du préfet apostolique, de plusieurs associations, confréries et bonnes œuvres qu'ils ont établies pour toutes sortes de classes de personnes, et pour tous les âges ; ce qui contribue beaucoup au développement de la religion en ce pays.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DICTIONNAIRE DES ORDRES RELIGIEUX.

INTRODUCTION. — I, 9.
Notice biographique et littéraire sur le P. Hélyot, I, 19.
PRÉFACE. — I, 31.
PRÉFACE de la deuxième livraison — I, 50.
CATALOGUE des livres qui traitent des ordres monastiques, religieux, militaires, et des congrégations séculières, que l'auteur a consultés, I, 58.
DISSERTATION PRÉLIMINAIRE sur l'origine et sur l'antiquité de la vie monastique, I, 103.
§ I^{er}. — Que les thérapeutes ont été les instituteurs de la vie monastique, I, 105.
§ II. — Qu'il y a toujours eu une succession de moines et de solitaires depuis les thérapeutes jusqu'à saint Antoine, I, 110.
§ III. — Que les persécutions n'ont point empêché qu'il y ait toujours eu des moines et des monastères depuis saint Marc jusqu'à saint Antoine, I, 120.
§ IV. — Preuves de l'antiquité de la vie monastique contre le sentiment du P. Thomassin, I, 123.
§ V. — Différentes espèces de moines; ce que sont les cénobites, et les avantages qu'ils ont par-dessus les autres, I, 127.
§ VI. — Que saint Antoine est le père des cénobites, et qu'il a établi les premiers monastères parfaits, I, 152.
§ VII. — Que saint Amon a fondé ses monastères avant ceux de saint Pacôme, I, 154.
§ VIII. — Que sainte Synéclétique a fondé les premiers monastères de filles, I, 141.
§ IX. — Du grand progrès de l'état monastique, tant en Orient qu'en Occident, I, 145.
§ X. — Que les religieux n'ont rien changé des mœurs et des coutumes des anciens, I, 150.
§ XI. — Du gouvernement des monastères, tant en Orient qu'en Occident, I, 152.
De l'état religieux, particulièrement en France et au dernier siècle et à l'époque actuelle, IV, 9.

A

Abyssins (Moines), *roy.* Ethiopiens, II, 222.
Acémètes; vie de saint Alexandre leur fondateur, I, 157.
Adoration perpétuelle, *roy.* Valdosne; III, 827.
Adoration perpétuelle (Bénédictines de l'), avec la Vie de la révérende mère Mechilde du Saint-Sacrement, leur institutrice, I, 161.
Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement (Congrégation des sœurs de l'), IV, 57.
Adoration réparatrice (Congrégation des religieuses de l'), IV, 62.
Aelrede (Règle de Saint-), *roy.* Césaire (Saint-), I, 755.
Agapètes, IV, 65.
Agathe (Communauté de Sainte-), IV, 68.
Agaune, *roy.* Maurice (Saint-), II, 917.
Agneau de Dieu (Chevaliers de l'), *roy.* Séraphins; III, 552.
Agnès (Congrégation des filles de Sainte-), IV, 70.
Agnès (Sœurs de Sainte-), IV, 72.
Aigle-Blanche, *roy.* Dragon renversé, II, 112.
Aile de Saint-Michel (Chevaliers de l'), I, 177.
Aix-la-Chapelle (Règlements d'), *roy.* Benoît d'Aniane (Saint-), I, 441.

A béc (Saint-), *roy.* Irlande, II, 491.
Alcantara (Chevaliers d'), anciennement appelés de Saint-Julien du Poirier, I, 179.
Alcantara (Frères mineurs de la réforme de Saint-Pierre d'), avec la Vie de ce saint, I, 189.
Alexiens, *roy.* Cellites, I, 751.
Alexis (Hospitalières de Saint-), IV, 91.
Alsace-Brigaw (Congrégation d'), *roy.* Molck, II, 1075.
Amadéistes (Frères mineurs), I, 198.
Amantes de la croix (Religieuses annamites des), IV, 94.
Amants (Prieuré des Deux-), *roy.* Jean de Chartres (Saint-), II, 525.
Amarante (Chevaliers de l'), *roy.* Séraphins, III, 532.
Ambroise ad Nemus ou au Bois (Religieux de Saint-), I, 205.
Ambroise ad Nemus (Religieuses de Saint-), avec la Vie de la bienheureuse Catherine Morigia, leur fondatrice, I, 207.
Ambroise et Sainte-Marcelline (Religieuses de Saint-) dites aussi Annonciades de Lombardie, I, 210.
Amon (Monastère de Saint-), *roy.* Dissertation préliminaire, I, 154.
Amour du prochain (Ordre de l'), IV, 95.
Ampoule (Ordre militaire de la Sainte-), I, 212.
Andelaw, *roy.* Cologne, I, 1049.
Andenne, *roy.* Nivelles, II, 1123.
André (Chevaliers de Saint-), *roy.* Chardon, I, 808.
Ange de Corse (Congrégation du B.), *roy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
Ange-Gardien (Congrégation de l'), *roy.* Molek, II, 1055.
Ange-Gardien (Congrégation des sœurs de l'), IV, 97.
Angéliques (Chevaliers), *roy.* Constantin, I, 1097.
Angéliques et sœurs Guastalines (Religieuses), avec la Vie de Louise Torelli, comtesse de Guastalle, leur fondatrice, I, 219.
Auges (Dames des Saints-), à Lons-le-Saulnier, IV, 95.
Auges (Dominicains de la congrégation des), *roy.* Lombardie, II, 785.
Anglais (Bénédictins), *roy.* Bénédictins anglais, I, 430.
Anne (Les filles de Sainte-), IV, 101.
Annonciade (Chevaliers de l'), en Savoie, appelée dans son origine l'ordre du Collier, I, 224.
Annonciade (Religieuses de l'ordre de l'), avec la Vie de la bienheureuse Jeanne de Valois, leur fondatrice, I, 227.
Annonciades célestes (Religieuses), avec la Vie de la mère Victoire Fornari, leur fondatrice, I, 236.
Annonciades de Lombardie (Religieuses), *roy.* Ambroise et Sainte-Marcelline (Religieuses de Saint-), I, 210.
Annonciades recluses, *roy.* Noï (Chanoinesses de), II, 1155.
Antoine (Institution de Saint-); Vie de cet abbé, père des religieux cénobites, I, 216.
Antoine (Chevaliers de Saint-), en Ethiopie, I, 282.
Antoine de Castel-Saint-Jean (Réforme des Franciscains du P.), I, 258.
Antoine de Viennois (Ordre de Saint-), I, 239.
Apostolines, IV, 102.
Apostolins, *roy.* Ambroise ad Nemus (Saint-), I, 205.
Apostoliques (Clères), *roy.* Jésuites, II, 615.

Aragon (Congrégation d'), *voy.* Bernard (Congrégation de Saint-), I, 554.
 Arméniens (Moines), I, 266; III, 936.
 Arméniens de Gènes (Religieux), I, 275.
 Aronaise, *voy.* Marbach, II, 881.
 Artige (Ordre de l'), I, 279.
 Ascension de Notre-Seigneur, *voy.* Noli (Chanoinesses de), II, 1133.
 Ascètes, IV, 103.
 Assomption (Filles de l'), *voy.* Haudriettes (Religieuses), II, 447.
 Aubert de Cambrai (Saint-), *voy.* Mont-Saint-Eloi, II, 1099.
 Aubrac (Hospitaliers d'), I, 283.
 Augustin (Ordre de Saint-), I, 288.
 Augustin (Ermite de Saint-), I, 292; III, 937.
 Augustin (Tiers-Ordre de Saint-), I, 509.
 Augustin d'Angleterre (Congrégation de Saint-), I, 313.
 Augustines (Religieuses), I, 523.
 Augustines du Saint-Cœur de Marie, IV, 105.
 Augustines de l'Intérieur de Marie, IV, 112.
 Augustines hospitalières, IV, 112.
 Augustins déchaussés; leur réforme; Vie du P. Thomas de Jésus, I, 329; III, 958; IV, 116.
 Augustines déchaussées (Religieuses), I, 358.
 Augustines de la Récollection (Religieuses), I, 341.
 Augustines (Religieuses), à Rome, I, 345.
 Aurélien (Saint-), *voy.* Césaire (Saint-), I, 735.
 Autriche (Congrégation d'), *voy.* Molck, II, 1033.
 Aveugles ou Aveulas (Communauté des), IV, 118.
 Avis (Chevaliers de l'ordre d'), I, 348.

B

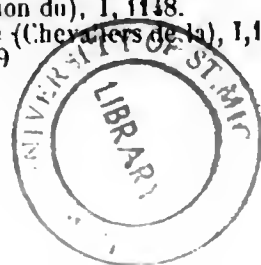
Bain (Chevaliers du), I, 351.
 Bande (Chevaliers de la), I, 357.
 Baptistins, ou Missionnaires de Saint-Jean-Baptiste, IV, 117.
 Baptistines; Notice sur Jeanne-Marie-Baptiste Solimani, fondatrice des Ermites, IV, 119.
 Barnabites (Clercs réguliers de Saint-Paul, dits), I, 360.
 Barthélemites, clerics séculiers; Vie de dom Barthélemy Holzauzer, leur fondateur, I, 373.
 Barthélemites de Gènes, *voy.* Arméniens, I, 275.
 Basile (Ordre de Saint-); Vie de saint Basile, docteur de l'Eglise, I, 379.
 Basile (Religieux de Saint-), en Russie, I, 390.
 Basile (Religieux de Saint-), en Italie, I, 398.
 Basile (Religieux réformés de Saint-), *voy.* Tardon, III, 397.
 Basile (Religieuses de l'ordre de Saint-), en Orient et en Occident, I, 402.
 Basile (Congrégation des prêtres de Saint-), IV, 122.
 Basiliennes (Ordre des religieuses), IV, 126.
 Bavière (Congrégation de), *voy.* Molck, II, 1033.
 Bavière (Congrégation de), *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
 Béates, *voy.* Mont-Carmel (Tiers-Ordre du), II, 1056.
 Béates de la Haute-Loire, IV, 127.
 Beauvais (Saint-Jean-Baptiste de), *voy.* Chanoinesses hospitalières, I, 789.
 Beggards (Tertiaires franciscains, dits), I, 407.
 Béguines; leur origine; Vie de Lambert le Bègue, leur fondateur, I, 412.
 Béguines établies à Castelnaudary, IV, 135.
 Bénédictins (Ordre des), I, 416.
 Bénédictins Anglais, I, 450.
 Bénédictins du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur immaculé de Marie, IV, 165.
 Bénédictins de Solesmes, IV, 186.
 Bénédictines (Ordre des); leur origine, I, 436.
 Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, *voy.* Adoration perpétuelle, I, 161.
 Bénédictines de Calais, IV, 140.
 Bénédictines de Flavigny-sur-Moselle (Monastère des), IV, 141.
 Bénédictines du Saint-Cœur de Marie, IV, 145.
 Bénigne de Dijon (Saint-), *voy.* Fleury (Congrégation de), II, 281.
 Benoit (Ordre de Saint-), *voy.* Bénédictins, I, 416.
 Benoit (Congrégation de Saint-), *voy.* Mont-Cassin, II, 1073.
 Benoit Biscop (Saint-), *voy.* Augustin d'Angleterre (Congrégation de Saint-), I, 315.
 Benoit d'Espagne (Congrégation de Saint-), *voy.* Valladolid (Congrégation de), III, 831.
 Benoit d'Aniane (Réforme de Saint-), I, 411.

Benoit-sur-Loire, *voy.* Fleury (Congrégation de), II, 281.
 Berbegal (Frères mineurs de la congrégation de Philippe), I, 453.
 Bernard (Congrégation de Saint-), en Toscane, I, 433.
 Bernardines (Religieuses), I, 465; II, 1153.
 Bernardines, à Esquermes-Lille, IV, 187.
 Bernardins de l'abbaye de Notre-Dame de Sénanque, IV, 189.
 Bethléem (Notre-Dame de), *voy.* Noli (Chanoinesses de), II, 1133.
 Bethléem (Chevaliers des Ordres de), I, 472.
 Bethléemites (Religieux hospitaliers), I, 477.
 Biclare (Jean de), *voy.* Césaire (Saint-), I, 755.
 Bien mourir, *voy.* Ministres des infirmes, II, 1002.
 Bighard, *voy.* Bourbourg, I, 520.
 Birgittains (Religieux et religieuses de l'Ordre des), et Vie de sainte Birgitta, princesse de Suède, fondatrice de cet Ordre, I, 484.
 Birgitta (Ordre militaire de Sainte-), I, 500.
 Birgitta (Religieuses de Sainte-); Vie de cette sainte, I, 504.
 Birgittines dites de la Récollection, *voy.* Birgittains, I, 497.
 Blaise (Chevaliers de l'Ordre de Saint-), I, 506.
 Blancs-Manteaux ou Serfs, I, 507.
 Bonnes-Oeuvres (Frères des), IV, 191.
 Bon-Pasteur (Filles du), et Vie de Mme de Combé, leur fondatrice, I, 508.
 Bon-Pasteur (Dames du), au Canada, IV, 192.
 Bon-Sauveur (Congrégation du), à Caen, IV, 193.
 Bon-Secours (Frères de Notre-Dame de), à Marseille, IV, 203.
 Bon Secours (Sœurs du), à Paris, IV, 207.
 Bons-Fieux (Congrégation des Frères-Pénitents, dits), I, 518.
 Bourbourg (Bénédictines de), I, 520.
 Bourgachard (Chanoines réguliers de la Réforme de), en Normandie, I, 526.
 Bourges (Communauté de), *voy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
 Bouxières (Chanoinesses de), *voy.* Epinal, II, 178.
 Brendan (Saint-), *voy.* Irlande, II, 491.
 Bretagne (Bénédictins de la société de), *voy.* Chezal-enoit, I, 886.
 Briturins, *voy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
 Buchaw (Chanoinesses de), *voy.* Cologne, I, 1049.
 Budes (Communauté des Dames), IV, 214.
 Bufalistes, ou Missionnaires de la Congrégation du Précieux-Sang, IV, 215.
 Burgos (Frères hospitaliers de), I, 529.
 Bursfeld (Congrégation de), en Allemagne, I, 531.

C

Cadouin, *voy.* Savigny, III, 482.
 Calabre (Congrégation de), *voy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
 Calabre (Congrégation de), *voy.* Bernard (Congrégation de Saint-), I, 453.
 Calatrava (Chevaliers de l'Ordre de), I, 535.
 Caloyers ou moines Grecs; leurs exercices; leurs jeûnes, I, 549.
 Calvaire (Congrégation de Notre-Dame du), à Poitiers, IV, 227.
 Calvaire (Filles du); Notice sur Mme Virginie Centurion, leur fondatrice, IV, 239.
 Calvairiennes ou Congrégation du Calvaire, et Vie du R. P. Joseph le Clerc du Tremblay, capucin, leur instituteur, I, 563; III, 912.
 Camaldules (Ordre des); leur origine; Vie de saint Romuald, fondateur, I, 577.
 Camaldules de France, ou de Notre-Dame de Consolation, I, 607.
 Caperolans (Frères mineurs), I, 610.
 Capuce (Frères du), *voy.* Déchaussés (Frères mineurs), II, 9.
 Capucines (Des), ou Religieuses Clarisses, dites les Filles de la Passion, avec la Vie de la vénérable Mère Marie Laurence Loriga, leur fondatrice, I, 612.
 Capucins (Frères mineurs), I, 620.
 Carmel (Tiers-Ordre du Mont-), IV, 242.
 Carmélites et Carmes déchaussés, avec la Vie de sainte Thérèse, leur réformatrice, I, 638.
 Carmes (Ordre des); leur origine, I, 667.
 Carmes de l'étroite Observance et autres réformes, I, 700.

- Carmes Réformés de la Congrégation de Mantoue, I, 705.
- Cartage (Saint-), *roy.* Irlande, II, 491.
- Castel, *roy.* Molek, II, 1033.
- Castel Saint-Jean, *roy.* Antoine de Castel Saint-Jean, I, 258.
- Castiglione (Vierge de), *roy.* Hall, II, 443.
- Catherine de Sienne (Dominicains de la Congrégation de Sainte-), *roy.* Lombardie, II, 788.
- Catherine (Hospitalières de Sainte-), *roy.* Chanoinesses hospitalières, I, 789.
- Catherine au Mont Sinai (Chevaliers de Sainte-), I, 710.
- Cave (Congrégation de), I, 712.
- Célestes, *roy.* Annonciades célestes, I, 256.
- Célestins (Ordre des), avec la Vie de saint Pierre Célestin, leur fondateur, I, 713; III, 942.
- Célestins (Frères mineurs), I, 725.
- Celle (Sœurs de la), *roy.* Grises (Sœurs), II, 428.
- Celle-Volane, *roy.* Latran, II, 720.
- Cellites (Religieux), I, 751.
- Céntorbi, *roy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
- Césaire, Saint-Anrélien, Saint-Donat, etc. (Ordre de Saint-), I, 735.
- Césarins (Frères mineurs), I, 746.
- Chaise-Dieu, *roy.* Fleuri, II, 281.
- Chaillot, *roy.* Latran (Chanoinesses de), II, 729.
- Chancellade (Chanoines réguliers de la Réforme de), en France, avec la Vie de Mgr Alain de Solminiaeh, évêque de Cahors, leur réformateur, I, 751.
- Chanoines réguliers (Institution des), I, 761.
- Chanoines réguliers en Angleterre; leur réforme par le cardinal de Wolsey, I, 785.
- Chanoines réguliers en France; leur réforme par le B. Yves de Chartres, I, 786.
- Chanoinesses hospitalières en France, I, 789.
- Chanoinesses régulières, *roy.* Latran (Chanoinesses de), II, 729.
- Chanoinesses séculières en général (Des), I, 801.
- Chanoines vivant en commun (Des); Vie de saint Chrodegand, leur fondateur, I, 804.
- Chardon, *roy.* Ecu d'or, II, 158.
- Chardon (Des chevaliers de l'ordre du) ou de Saint-André, en Ecosse, I, 808.
- Charité (Filles de la); Vie de Mlle Le Gras, leur fondatrice, I, 810.
- Charité (Frères de la), *roy.* Jean de Dieu (Saint), II, 528.
- Charité (Frères de la), fondés en Belgique par M. Triest, IV, 245.
- Charité de Notre-Dame (Hospitalières de la); Vie de la vénérable Mère Françoise de la Croix, leur fondatrice, I, 824.
- Charité de Notre-Dame (Religieux hospitaliers de la), I, 835.
- Charité de Paiolo, *roy.* Consort, I, 1094.
- Charité de Saint-Hyppolyte, *roy.* Hyppolyte (Saint), II, 456.
- Charité chrétienne, IV, 245.
- Charité maternelle (Société des Dames de la), en Belgique, IV, 245.
- Charité de Jésus et de Marie (Sœurs de), IV, 246.
- Charité de la Sainte-Vierge, IV, 257.
- Charité (Sœurs de la), à Nevers, IV, 257.
- Charles (Congrégation des Religieuses de Saint-), à Nancy, IV, 273.
- Chariotes et de Mingoral (Religieuses hospitalières franciscaines de), à Arras, IV, 290.
- Chartreuses (Religieuses), *roy.* Chartreux (Ordre des), I, 874.
- Chartreuses, IV, 293.
- Chartreux (Ordre des); leur origine; Vie de saint Bruno, leur fondateur, I, 843.
- Château-Landon, *roy.* Val-Vert, III, 917.
- Chausse (Chevaliers de la), I, 879.
- Chevalerie (Précis historique sur la), IV, 296.
- Cheval-Benoît (Congrégation de), I, 886.
- Chiarimi ou Chiarimini (Religieux de), IV, 500.
- Chien et du coq (Chevaliers du), *roy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
- Christ (Chevaliers de l'ordre du), I, 890; IV, 529.
- Cypre ou du Silence (Chevaliers de l'ordre de), appelés aussi Chevaliers de l'Épée, I, 893.
- Cigne ou Cygne (Chevaliers du), *roy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
- Cir ou Cyr, près de Versailles (Dames religieuses de Saint-Louis, à Saint-), I, 895.
- Cisterciennes, *roy.* Bernardines (Religieuses), I, 463.
- Cîteaux (Ordre de); origine et progrès de cet Ordre; ses fondateurs, I, 920.
- Cîteaux en Espagne (Congrégation de l'Observance de), I, 959.
- Claire (Ordre de Sainte-), *roy.* Clarisses, I, 967.
- Clairettes, IV, 300.
- Clairvaux (Abbaye de), I, 942.
- Clarenins (Frères mineurs), I, 965.
- Clarisses (Religieuses); leur origine, I, 967.
- Claude (Congrégation de Saint-), I, 980.
- Claustra (Congrégation della), *roy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
- Clercs apostoliques, *roy.* Jésuites, II, 615.
- Clercs de la vie commune; Vie de Gérard le Grand, leur fondateur, I, 995.
- Clercs réguliers de Notre-Sauveur (Des), à Benoîte-Vaux, IV, 501.
- Clercs réguliers de Saint-Paul, IV, 506.
- Clercs séculiers, vivant en communauté, *roy.* Barthélemites, I, 373.
- Clergé (Missionnaires du), *roy.* Sacrement (Prêtres missionnaires du Saint-), III, 454.
- Clou (Prêtres du Sacré-), I, 998.
- Cluny (Ordre de); son origine; ses progrès, I, 1002.
- Cluse en Piémont (Congrégation de), I, 1056.
- Cœur de Jésus et de Marie (Sœurs du Sacré-), à Reoubreau, IV, 507.
- Cœur de Marie (Congrégation des religieuses du Sacré-), IV, 508.
- Cœur de Marie (Congrégation du Saint-), à Nancy, IV, 508.
- Cœur de Marie (Congrégation du Très-Saint-), IV, 510.
- Cœur immaculé de Marie (Communauté des Filles du), IV, 510.
- Cœur immaculé de Marie (Sœurs du), à Langres, IV, 524.
- Coletans (Frères mineurs); Vie de la B. Colette de Corbie, leur réformatrice, I, 1044.
- Collesines, *roy.* Cellites, I, 751.
- Collier, *roy.* Annonciade en Savoie, I, 224.
- Collier céleste, *roy.* Rosaire, III, 401.
- Cologne (Chanoinesses de), I, 1049.
- Colomb (Saint-), *roy.* Irlande, II, 491.
- Colomban (Ordre de Saint-), I, 1055.
- Colombe (Ordre de chevalerie de la), IV, 525.
- Côme (Chevaliers de l'Ordre de Saint-), I, 1064.
- Côme-les-Tours (Saint-), *roy.* Ecoiliers de Bologne, II, 155.
- Compagnes de Jésus (Congrégation des Fidèles-), IV, 525.
- Compagnie de Jésus, *roy.* Jésuites, II, 628.
- Compagnie de Notre-Dame (Religieuses ou Filles de la), avec la Vie de la vénérable Mère Jeanne de Les-tonac, leur fondatrice, I, 1065.
- Compassion de la sainte Vierge (Congrégation des religieuses de la), IV, 526.
- Conception de la Bienheureuse Vierge immaculée (Chevaliers de l'ordre de la), I, 1077.
- Conception (Congrégation de l'Immaculée), à Niort, IV, 527.
- Conception de Notre-Dame (Ordre de la), et Vie de la bienheureuse Béatrix de Silva, leur fondatrice, I, 1084.
- Condonnés ou Codonnés (Frères), IV, 350.
- Congrégation de Notre-Dame (Chanoinesses régulières de la), et Vie de la V. M. Alix Le Clerc, leur fondatrice, I, 1088.
- Consolation (Notre-Dame de), *roy.* Camaldules, I, 607.
- Consort à Milan (Frères et Sœurs du), I, 1094.
- Constantin (Chevaliers de l'ordre de), I, 1097; IV, 552.
- Conventuels (Frères mineurs), I, 1104.
- Conventuels Reformés (Frères mineurs), I, 1112.
- Converties, à Rome et à Séville (Religieuses dites), I, 1116.
- Converties d'Orviète, en Italie (Religieuses Pénitentes), I, 1120.
- Coptes ou Egyptiens (Moines); leur origine, I, 1121.
- Cordelières, *roy.* Hache, II, 459.
- Cordelières, *roy.* Urbanistes, III, 748.
- Cordeliers, *roy.* Conventuels, I, 1104; Observantins, III, 30; Franciscains, II, 526.
- Cordiers (Augustins de Sainte-Catherine des), I, 345.
- Cordon Jaune en France (Chevaliers de l'ordre du), I, 1137.
- Cordonniers et Tailleurs (Frères), I, 1139.
- Corps du Christ (Congrégation du), I, 1148.
- Cosse de Genêt, en France (Chevaliers de la), I, 1151.
- Couronne, *roy.* Lion II 779



Couronnes (Les Quatre-Saints-), *roy.* Augustines de Sainte-Catherine, I, 345.
 Crescenzo, *roy.* Latran, II, 720.
 Croisade (Chevaliers de la), IV, 533.
 Croisiers ou Porte-Croix (Religieux), I, 1133; III, 947.
 Croissant (Ordre militaire sous le nom du), I, 1169.
 Croix (Congrégations diverses des Filles de la), I, 1175.
 Croix (Congrégation des Dames de la), IV, 533.
 Croix (Congrégation des Filles de la), dites Sœurs de Saint-André, IV, 542.
 Croix (Congrégation de Sainte-), au Mans, IV, 564.
 Croix (Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la), IV, 574.
 Croix (Décoration religieuse et équestre de la), IV, 578.
 Croix (Filles de la), à Liège, IV, 582.
 Croix (Monastère de Sainte-), à Poitiers, IV, 585.
 Croix de Jésus-Christ, de S. Dominique et de S. Pierre (Chevaliers de la), I, 1177.
 Croix de Saint-Pierre, *roy.* Foi de Jésus-Christ, II, 290.
 Croix du Sauveur, *roy.* Passion de Jésus-Christ, III, 119.
 Croix (Sainte-) *roy.* Croisiers, I, 1133.

D

Dalmatie (Congrégation de), *roy.* Augustins, I, 529.
 Dalmatie (Religieux pénitents de la Congrégation de), *roy.* Sicile, III, 557.
 Dames Pauvres, *roy.* Clarisses, I, 967.
 Dannebroch, *roy.* Eléphant, II, 141.
 Déchaussés (Frères mineurs de l'Étroite Observance, en Espagne, dits), II, 9.
 Declan (Saint-), *roy.* Irlande, II, 491.
 Délivrance (Religieuses de Notre-Dame de la), IV, 589.
 Demin, *roy.* Nivelles, II, 1125.
 Denis en France (Ancienne congrégation de Saint-), II, 16.
 Dévidoir (Chevaliers du), *roy.* Croissant, I, 1169.
 Dites, religieux à Constantinople, IV, 591.
 Dijon et de Langres (Hospitalières de), II, 29.
 Dimesses ou Modestes (Congrégation des), II, 55.
 Disciplines (Chevaliers des), *roy.* Dragon renversé, II, 113.
 Divine Providence et de Saint-Bernard (Congrégation de la), II, 57.
 Dix Vertus, *roy.* Annonciades, I, 227.
 Doctrinaires (Du rétablissement des), à Caillon, IV, 592.
 Doctrine chrétienne en France (Prêtres de la); Vie du vénérable Père César de Bus, leur fondateur, IV, 46.
 Doctrine chrétienne (Congrégation de la), en Italie, II, 68.
 Doctrine chrétienne (Congrégation des Frères de la), IV, 595.
 Doctrine chrétienne (Congrégation des Frères de la), à Nancy, IV, 597.
 Doge, à Venise, *roy.* Chausse, I, 879.
 Dominicaines, II, 74.
 Dominicaines de Calais, IV, 419.
 Dominicains (Ordre des), II, 86.
 Dominique (Congrégations diverses de l'ordre de Saint-), *roy.* Lombardie, II, 788.
 Donat (Saint-), *roy.* Césaire (Saint-), I, 733.
 Dordrecht, *roy.* Augustins, I, 529.
 Dorés (Chevaliers), *roy.* Constantin (Chevaliers de), I, 1097; IV, 532.
 Dotton (Religieux de Saint-), IV, 422.
 Dragon renversé (Chevaliers du), II, 113.

E

Ecaïlle, *roy.* Bande (Chevaliers de la), I, 557.
 Echarpe, *roy.* Hache, II, 459.
 Echelle (Religieux hospitaliers de Notre-Dame della Scala ou de l'), II, 117.
 Ecoles charitables de Saint-Charles (Dames des), IV, 421.
 Ecoles charitables du Saint-Enfant Jésus (Sœurs des), IV, 425.
 Ecoles chrétiennes et de l'Enfant-Jésus (Frères et Sœurs des), II, 122, 1137.
 Ecoles Dominicales (Frères des), IV, 452.
 Ecoles pieuses ou Ecoles pies (Clercs réguliers pauvres de la Mère de Dieu, dits des), II, 125.
 Ecoliers de Bologne, etc. (Chanoines réguliers des Congrégations des), II, 135.
 Ecu d'or ou Vert (Ordre de l'), II, 158.
 Ecuyers au Fer d'argent, *roy.* Fer d'or, II, 265.

Egyptiens (Moines), *roy.* Coptes, I, 1121.
 Eléphant (Ordre de l'), II, 141.
 Elisabeth (Religieuses de Sainte-), II, 144.
 Eloi (Religieuses ou Monastère de Saint-), IV, 453.
 Enfance de Jésus (Sœurs de l'), IV, 455.
 Enfance de Notre-Seigneur (Filles de l'), II, 150.
 Enfant-Jésus (Filles ou Sœurs de l'), *roy.* Ecoles chrétiennes, II, 122.
 Enfant-Jésus (Filles de l'), à Rome, II, 155.
 Enfant-Jésus (Congrégation de l'Instruction charitable du Saint-), IV, 454.
 Enfant-Jésus (Congrégation des Filles de l'), à Lille, IV, 458.
 Épée (Ordre de Saint-Jacques de l'), II, 156.
 Épées (Ordres des), *roy.* Séraphins, III, 572.
 Epernay (Saint-Martin d'), *roy.* Jean de Chartres (Saint), II, 523.
 Eperon d'or (Chevaliers de l'), II, 174.
 Epinal (Chanoinesses d'), II, 178.
 Ermites de Saint-Jean de la Pénitence, IV, 462.
 Ermites dits Colorites, IV, 462.
 Ermites du Mont Senario, IV, 65.
 Ermites du Mont Suco, IV, 464.
 Ermites Servites, *roy.* Servites, III, 553.
 Esclaves de la Vertu, *roy.* Hache, II, 459.
 Escaves de la Vertu (Ordre des Chevaliers), IV, 463.
 Esclavons (Moines), II, 182.
 Espérance (Congrégation des Sœurs de l'), à Rennes, IV, 463.
 Esprit (Chanoines réguliers associés de l'ordre du Saint-), II, 184.
 Esprit (Chevaliers de l'ordre du Saint-), en France, II, 186.
 Ethiopiens ou Abyssins (Religieux), II, 222.
 Etienne pape et martyr (Ordre militaire de Saint-), en Toscane, II, 255.
 Etienne de Strasbourg (Saint-), *roy.* Cologne, I, 1049.
 Etoile (Ordre de l'), en France, II, 258.
 Etoile de Messine, *roy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
 Etoile de Notre-Dame (Chevaliers de l'), *roy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
 Etote, *roy.* Bande (Ordre de la), I, 357.
 Etote d'or, à Venise, *roy.* Chausse, I, 879.
 Étroite Observance de Cîteaux, *roy.* Cîteaux, I, 946.
 Eudistes (Prêtres missionnaires dits les), II, 245.
 Eugippe (Saint), *roy.* Césaire (Saint), I, 735.
 Eusèbe (Monastère de Saint-), IV, 466.
 Evangile (Frères du Saint-), *roy.* Déchaussés, II, 9.
 Exempts (Bénédictins), II, 255; III, 950.
 Exempts, *roy.* Molck, II, 1053.

F

Faille (Sœurs de la), *roy.* Grises (Sœurs), II, 428.
 Faiseurs de ponts, *roy.* Pontifes (Religieux hospitaliers), III, 237.
 Famille (Association de la Sainte-), IV, 465.
 Famille (Association de la Sainte-), à Liège, à Bruxelles, IV, 476.
 Famille (Congrégation des Filles de la Sainte-), IV, 478.
 Famille (Frères de la Sainte-), IV, 482.
 Famille (Tiers-Ordre de la Sainte-), établi par Mme Rivière, IV, 495.
 Fate ben Fratelli, *roy.* Jean de Dieu (Ordre de Saint-), II, 528.
 Fer d'or et des Ecuyers du Fer d'argent (Ordre des Chevaliers du), en France, II, 265.
 Féréol (Saint-), *roy.* Césaire (Saint-), I, 735.
 Ferté (La), *roy.* Cîteaux, I, 942.
 Feuillants (Religieux réformés de l'ordre de Cîteaux, dits), II, 266.
 Feuillantes, dites incorrectement Feuillantines, II, 274.
 Fidélité (Ordre de la), *roy.* Dragon renversé, II, 115.
 Filles d'Alcala (Les), en Espagne, IV, 495.
 Filles de la Sainte-Vierge, *roy.* Purification, III, 523.
 Filles de Marie (Congrégation des), à Agen, IV, 496.
 Filles de Notre-Dame, IV, 506, 509.
 Filles de Sainte-Marie (Congrégation des), à Torfou, IV, 509.
 Filles-Dieu, *roy.* Chanoinesses hospitalières, I, 789; Fontevrault, II, 298.
 Finlan (Saint-), *roy.* Irlande, II, 491.
 Fleury (Ancienne Congrégation de), II, 281.
 Flore (Congrégation de), *roy.* Bernard (Congrégation de Saint-), I, 453.
 Foi de Jésus-Christ, de la Paix, et de la Foi, en France (Chevaliers de la), II, 289.

Foi de Jésus-Christ, et de la Croix de Saint-Pierre, martyrs (Chevaliers de la), II, 290.
 Foligny (Congrégation de), *voy.* Ursulines, III, 757.
 Fontaine-Jaillissante (Chanoines de la Congrégation de la), II, 291.
 Font-Avellane ou Font-Avellane (Congrégation de), II, 292.
 Fontevault (Ordre de), II, 298.
 Fontevault (Congrégation des Religieuses de), à Poitiers, IV, 54.
 Fous, au duché de Clèves (Chevaliers de l'ordre des), II, 318.
 France (Chanoines réguliers de la Congrégation de), *voy.* Génovéfains, II, 578.
 France (Congrégation du Tiers-Ordre de Saint-François, oil de), *voy.* Pénitence, III, 158.
 France et de Marmoutiers (Anciennes congrégations Bénédictines de), II, 520.
 Franciscains (Ordre des), II, 52; 1157.
 Franciscains (Religieux), IV, 517.
 François (Tiers-Ordre de Saint-), *voy.* Pénitence, III, 158.
 François d'Assise (Congrégation des Frères de Saint-), IV, 520.
 François de Paule (Ordre de Saint-), *voy.* Minimes, II, 981.
 François de Sales (Ordre de Saint-), *voy.* Visitandines, III, 921.
 Frères de la Vie commune (Congrégation des), IV, 529.
 Frères Joyeux (Chevaliers de l'ordre de la Glorieuse Vierge Marie, dits les), II, 354.
 Frères mineurs, *voy.* Franciscains, II, 526.
 Frères prêcheurs, *voy.* Dominicains.
 Frères (Société des Petits), IV, 550.
 Frères de Sainte-Marie (Institut des), IV, 551.
 Frères Unis, *voy.* Arméniens de Gênes, I, 275.
 Frigidien de Lucques (Congrégation de), *voy.* Latran (Saint-Sauveur de), II, 720.
 Frise ou la Couronne de fer (Chevaliers de), II, 556.
 Fructueux (Religieux et Religieuses de Saint-), en Espagne, IV, 552.
 Fulde, en Allemagne (Ancienne congrégation de), II, 557.

G

Gabriel (Congrégation de Saint-); Vie de César Bianchetti, son fondateur, II, 567.
 Gabriel (Congrégation des Frères de Saint-), à Saint-Laurent-sur-Sèvre, IV, 555.
 Gallicane (Dominicains de la congrégation), *voy.* Lombardie, II, 785.
 Gandersheim (Chanoinesses protestantes de), II, 575.
 Gênes (Augustins de la congrégation de), *voy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 505.
 Genette (Ordre de la), *voy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
 Geneviève (Filles de Sainte-), *voy.* Miramiones, II, 1011.
 Génovéfains (Chanoines réguliers); Vie du R. P. Charles Faure, son instituteur, II, 578.
 Georges (Chevaliers de Saint-), *voy.* Bethléem, I, 472; Constantin, I, 1097; IV, 552.
 Georges (Ordres divers de chevaliers de Saint-), II, 588.
 Georges, au comté de Bourgogne (Chevaliers de Saint-), II, 394.
 Georges d'Alfama (Chevaliers de Saint-), *voy.* Montesa, II, 1079.
 Georges in Algha (Chanoines séculiers de Saint-), II, 597.
 Géorgiens (Moines), *voy.* Melchites, II, 924.
 Gerasimo (Religieux du Bienheureux), IV, 557.
 Gerode (Chanoinesses protestantes de), *voy.* Gandersheim, II, 575.
 Gérôme (Chevaliers de l'ordre de Saint-), II, 404.
 Gervais (Les Filles de Saint-), IV, 557.
 Gilbert de Simpringham, en Angleterre (Religieux et Religieuses de Saint-), II, 405.
 Glorieuse Vierge Marie (Chevaliers de la), *voy.* Frères Joyeux, II, 554.
 Gonzague (Ermites de Notre-Dame de), II, 410.
 Grandfeuil, *voy.* France, II, 520.
 Grandmont (Ordre de; Vie de saint Etienne de Muret, fondateur, II, 412; III, 952.
 Grégoire le Grand (Ordre de Chevalerie de Saint-), à Rome, IV, 562.
 Grignans (Règle des), *voy.* Césaire (Saint-), I, 755.

Grises (Sœurs), II, 428.
 Grotte, *voy.* Mont-Cassin, II, 1061.
 Guastalines, *voy.* Angéliques, I, 219.
 Guillaume (Province de Saint-), *voy.* Augustin (Ermites de Saint-), I, 292.
 Guillemites (Moines); Vie de saint Guillaume le Grand, leur fondateur, II, 452.

H

Hache (Chevaliers de la); de l'Écharpe; de la Cordelière; des Esclaves de la Vertu; de la Vraie-Croix, II, 459.
 Hall dans le Tyrol et de Gastiglione de Stiviera dans le Mantouan (Société des Vierges de), II, 445.
 Haudriettes (Religieuses), II, 447.
 Helvétique (Congrégation Bénédictine), II, 449.
 Herford, *voy.* Gandersheim, II, 575.
 Hermine et de l'Épi (Ordres militaires de l'), en Prusse, II, 455.
 Hieronymites, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
 Hippolyte (Ordre de la Charité de Saint-), II, 456.
 Hirsauge (Congrégation d'), en Allemagne, II, 458.
 Hombourg, *voy.* Cologne, I, 1049.
 Hôpital de la Sainte-Trinité (Prêtres ouvriers de l'), *voy.* Clou (Sacré), I, 998.
 Hospitalières (les Sœurs), à Québec, IV, 565.
 Hospitalières de la Miséricorde de Jésus (Congrégation des Religieuses), à Dieppe, IV, 568.
 Hospitalières de Saint-François, à Saint-Omer, IV, 576.
 Hospitalières de Saint-Joseph, IV, 576.
 Hospitalières de Saint-Joseph, de la Flèche, IV, 580.
 Hospitalières du Saint-Esprit, à Rouceux, IV, 584.
 Hospitaliers de Clermont, *voy.* Loches, II, 785.
 Hospitalité, *voy.* Jean de Dieu, II, 528.
 Hôtel-Dieu de Paris (Religieuses hospitalières de l'), II, 465.
 Hubert (Chevaliers de l'Ordre de Saint-), II, 475.
 Humiliés (Religieux et Religieuses de l'Ordre des), II, 477.

Immaculée Conception (Communauté de l'), à Rouen IV, 585.
 Immaculée Conception (Communauté des Sœurs de l'), à Nogent-le-Rotrou, IV, 586.
 Indiens, *voy.* Carmes de l'Étrite Observance, I, 700.
 Infirmiers Minimes, *voy.* Oubréons, III, 25.
 Instruction (Demoiselles de l'), au Vivarais, IV, 596.
 Instruction Chrétienne (Frères de l'), dits de Lamenais, IV, 605.
 Irénée (Société des Prêtres de Saint-), à Lyon, IV, 607.
 Irlande (Anciens ordres d'), II, 491.
 Isaïe (Des Règles de Saint-), de Saint-Macaire, etc., II, 496.
 Isidore (Saint-), *voy.* Césaire (Saint-), I, 792.
 Isirie (Congrégation du Tiers-Ordre de Saint-François, en Isirie), *voy.* Lombardie (Dominicains de la Congrégation de), II, 792.

J

Jacobins, *voy.* Dominicains (Ordre des), II, 86.
 Jacobites (Moines), II, 499.
 Jacques de l'Épée (Moines de Saint-), *voy.* Epée, II, 456.
 Jacques de l'Épée (Ordre de la Chevalerie de Saint-), IV, 611.
 Jacques en Hollande et de Saint-Antoine en Hainaut (Chevaliers de Saint-), II, 506.
 Janvier (Ordre de la Chevalerie de Saint-), IV, 611.
 Jarretière (Chevaliers de la), en Angleterre, II, 508.
 Jean-Baptiste, en France (Ermites de Saint-), de la Porte-Angélique à Rome, et de Mont-Luco, II, 516.
 Jean-Baptiste de Conventry en Angleterre (Chanoines hospitaliers de Saint-), II, 520.
 Jean-Baptiste de la Pénitence (Ermites de Saint-), *voy.* Gonzague, II, 410.
 Jean-Baptiste et Saint-Thomas (Ordre de Chevalerie de Saint-), IV, 615.
 Jean de Biçlara, *voy.* Césaire (Saint-), I, 755.
 Jean de Chartres (Chanoines réguliers de Saint-), II, 525.
 Jean de Dieu (Communauté de Saint-), à Gand, IV, 615.

Jean de Dieu (Frères de la Charité de Saint-), IV, 614.
 Jean de Dieu (Hospitaliers de Saint-), II, 528.
 Jean de Falaise (Clercs ou Chanoines hospitaliers de Saint-), IV, 650.
 Jean de la Pénitence (Religieuses de Saint-), *voy.* Noli, II, 1155.
 Jean de Jérusalem (Saint-), *voy.* Malte, II, 820.
 Jean de la Puébla (Réforme des Franciscains du Bienheureux), II, 544.
 Jean des Vallées et de Gentil de Spolète (Réforme des Franciscains de), II, 546.
 Jean des Vignes (Chanoines réguliers de Saint-), à Soissons, II, 549.
 Jean et de Saint-Thomas (Ordre militaire de Saint-), II, 561.
 Jean l'Évangéliste (Chanoines réguliers de Saint-), II, 563.
 Jean Paschase et de Jérôme de Lanza (Frères Mineurs de), II, 567.
 Jérôme (Ordre de Saint-), II, 568.
 Jésuates (Ordre des), II, 616.
 Jésuites (Ordre des), II, 628; IV, 632.
 Jésuitesses (Religieuses), II, 671.
 Jésus (Chevaliers de la Société de), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Jésus (Clercs réguliers du Bon-), II, 675.
 Jésus (Filles de), à Cahors, IV, 650.
 Jésus et Marie (Chevaliers de), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Jésus et Marie (Congrégation de), *voy.* Eudistes, II, 245.
 Jésus, Marie, Joseph (Confrérie de), au Canada, IV, 650.
 Jésus-Marie (Congrégation de), à Lyon, IV, 654.
 Jésus-Marie (Congrégation de), ou Pères Eudistes, IV, 637.
 Joseph (Congrégation de -Saint-), à Rome, *voy.* Clou (Sacré), I, 998.
 Joseph (Congrégation des Missionnaires de Saint-), II, 679.
 Joseph (Congrégation des Sœurs de Saint-), II, 689.
 Joseph (Filles Séculières hospitalières de Saint-), II, 695.
 Joseph (Hospitalières de Saint-), II, 702.
 Joseph (Communauté de Saint-), à Laval, IV, 659.
 Joseph, (Congrégation des Religieuses de Saint-), dites du Bon-Pasteur, IV, 663.
 Joseph (Congrégation des sœurs de Saint-), à Bourg, IV, 669.
 Joseph (Congrégation des sœurs ou des filles de Saint-), au Puy, IV, 678.
 Joseph (Institut de Saint-), à Saint-Fuscien, IV, 691.
 Joseph (Institut des sœurs de Saint-), en Belgique, IV, 692.
 Joseph (Sœurs ou filles de Saint-), à Toronto, IV, 694.
 Joseph de Cluny, IV, 684.
 Joseph de l'Apparition (Congrégation des sœurs de Saint-), à Marseille, IV, 695.
 Josephites (Institut des Pères), IV, 696.
 Joyeux, *voy.* Frères, II, 354.
 Julien du Poirier, *voy.* Alcantara, I, 189.
 Justine de Padoue (Sainte-), *voy.* Mont-Cassin, II, 1073.

K

Kieran (Saint-), *voy.* Irlande, II, 491.

L

Lanfranc (Saint-), *voy.* Augustin d'Angleterre (Congrégation de Saint-), I, 313.
 Latran (Chanoines de Saint-Sauveur de), II, 705.
 Latran (Chanoines réguliers de), en Pologne et en Moravie, II, 726.
 Latran (Chanoinesses régulières de), II, 729.
 Laurent d'Oulx (Chanoines réguliers de la congrégation de Saint-) II, 755.
 Laures de la Palestine (Anciennes), II, 749.
 Lauretans Partecipants, *voy.* Bethléem, I, 472.
 Lazare (Chevaliers de Saint-), *voy.* Mont-Carmel, II, 1040.
 Lazare de Jérusalem (Chevaliers hospitaliers de Saint-) II, 758. VI, 697.
 Lazaristes ou Prêtres de la Mission, II, 755.
 Léandre (Saint-), *voy.* Césaire (Saint-) I, 755.
 Lérins (Congrégation de), II, 769.
 Lévrier (Chevaliers du), au duché de Bar, II, 776.
 Liérin (Confrérie de Saint-), à Arras, IV, 701.

Lindaw, *voy.* Cologne, I, 1049.
 Lion (Chevaliers du), II, 779.
 Lionne (Chevaliers de la), *voy.* Croissant, I, 1169.
 Lis (ordre de chevalerie de Notre-Dame du), IV, 701.
 Lis (Chevaliers du) II, 780.
 Lis (Ordre de chevalerie du), à Viterbe, IV, 702.
 Livonie (Chevaliers de), *voy.* Teutonique, III, 624.
 Loches (Religieuses hospitalières de), II, 783.
 Lombardie, *voy.* Augustins, I, 504.
 Lombardie, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
 Lombardie (Dominicains de la congrégation de), II, 785. I
 Lombardie (Tertiaires de Saint-François, dits de la congrégation de), II, 788.
 Lorette (Chevaliers de Notre-Dame de), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Lorette Dames de, IV, 705.
 Lorette (Communauté des dames de), IV, 705.
 Lorette (Ordre de chevalerie de), IV, 704.
 Louez-Dieu (Religieuses dites de), à Arras, IV, 705.
 Louis (Chevaliers de l'ordre de Saint-), II, 796.
 Louis (Dames de la charité de Saint-), IV, 706.
 Luano (Saint-), *voy.* Irlande, II, 491.
 Lune (Ordre équestre de la-), IV, 706.

M

Macaire (Règle de Saint-), *voy.* Isaïe (Saint-), II, 496.
 Madeleine (Chevaliers de la), *voy.* Passion de Jésus-Christ, III, 119.
 Madeleine (Convent de Sainte-), à Strasbourg, IV, 706.
 Madeleine (Ordre équestre de la), IV, 710.
 Madeleine (Religieuses et religieuses de l'ordre de la Pénitence de la), II, 801.
 Madelonnettes (Religieuses de la Madeleine ou), à Metz et à Naples, II, 810.
 Madelonnettes (Religieuses), à Paris, à Rouen et à Bordeaux, II, 812.
 Maître (Règle du), *voy.* Césaire (Saint-), I, 755.
 Malerba, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 597.
 Malte (Ordre de), II, 820.
 Malte (Des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dites de), II, 865.
 Mantoue (Congrégation de), *voy.* Carmes réformés, I, 705.
 Marbach et d'Arouaise (Des chanoines réguliers des congrégations de), II, 881.
 Marc (Chevaliers de Saint-), *voy.* Chausse, I, 879.
 Marc de Florence (Dominicains de la congrégation de), *voy.* Lombardie, II, 786.
 Marc de Gavoti (Dominicains de la congrégation de), *voy.* Lombardie, II, 786.
 Marc de Mantone (Chanoines réguliers de Saint-) à Venise, II, 888.
 Mariamettes (Congrégation des religieuses), IV, 710.
 Marie (Congrégation des dames de Sainte-), à Angers, IV, 715.
 Marie (Congrégation des Missionnaires de la compagnie de), IV, 725.
 Marie (Ecole gratuite de Sainte-) IV, 741.
 Marie (Institut des dames de), à Malines, IV, 742.
 Marie (Société ou Institut de), à Bordeaux, IV, 745.
 Marie des Bois (Congrégation des sœurs de Sainte-) en Amérique, IV, 751.
 Marie Immaculée (Congrégation des enfants de), IV, 760.
 Marie-Joseph (Congrégation des sœurs de), au Dorat, IV, 765.
 Marie-Thérèse (Communauté des sœurs de), à Limoges, IV, 775.
 Marie de Metz (Sainte), *voy.* Epinal, II, 178.
 Marie du Port Adriatique (Sainte-), *voy.* Latran, II, 720.
 Maristes, IV, 776. — Maristes (Frères), IV, 781.
 Marmoutiers et de France (Anciennes congrégations des), *voy.* France, II, 520.
 Marmunster, *voy.* Lérins, II, 769.
 Maronites (Moines), II, 890; IV, 782.
 Marthe (Augustines de Sainte-), *voy.* Augustins, I, 229.
 Marthe (Congrégation des religieuses de Sainte-), en Dauphiné, IV, 786.
 Marthe (Des filles hospitalières de Sainte-), II, 897.
 Marthe (Sœurs de Sainte-), à Périgueux, IV, 789.
 Marthe (Sœurs de Sainte-), ou sœurs des orphelins, à Grasse, IV, 801.

Martin (Chanoines de Saint-) d'Épernay, *voy.* Jean de Chartres, II, 525.
 Martin de Limoges (Abbaye de Saint-), IV, 867.
 Martinberg (Religieux Bénédictins de), IV, 808.
 Martyrs dans la Palestine, *voy.* Côme et Damien (Saints), I, 1064.
 Mathurines, *voy.* Trinitaires, III, 730 ; IV, 821.
 Mathurins, *voy.* Trinitaires, III, 706.
 Matthias de Tivoli (Réforme de), *voy.* Antoine de Castel-Saint-Jean, I, 258.
 Maubeuge, *voy.* Nivelles, II, 1125.
 Maur (Des Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-), en France, II, 900.
 Maurice d'Againe (Chanoines réguliers de Saint-), II, 917.
 Maurice et de Saint-Lazare (Chevaliers de l'ordre de Saint-) en Savoie, II, 922.
 Mayeul (Saint), *voy.* Somasques, III, 567.
 Méchitaristes (Religieux), IV, 828.
 Meen (Congrégation des prêtres de Saint-), à Rennes, IV, 824.
 Melchites, Géorgiens et Mingréliens (Moines), II, 924.
 Merci (Ordre de la), II, 928.
 Merci (Notre-Dame de la), IV, 828.
 Merci (Tiers ordre de Notre-Dame de la), II, 959.
 Mère de Dieu (Clercs réguliers de la), *voy.* Ecoles pieuses, II, 125.
 Mère de Dieu (Congrégation de la), IV, 834.
 Messine, *voy.* Bourbourg, I, 520.
 Metro de la Pénitence des martyrs (Chanoines réguliers de Notre-Dame de), II, 932.
 Michel (Chevaliers de l'ordre de Saint-), en France, II, 957.
 Michel (Chevaliers de Saint-), *voy.* Ampoule (Sainte-), I, 212.
 Michel (Chevaliers de Saint-), en Bavière, IV, 840.
 Michel de Murano (Congrégation de Saint-), *voy.* Camaldules, I, 593.
 Milice chrétienne ou de la Conception (Ordre des chevaliers de la), IV, 841.
 Milice de Jésus-Christ (Chevaliers de la), *voy.* Passion de Jésus-Christ, III, 119.
 Milice de Jésus-Christ ou de la Pénitence (Ordre de la), II, 968.
 Milice dorée (Chevaliers de la), IV, 842.
 Mineurs (Clercs Réguliers), II, 975.
 Mineurs (Frères), *voy.* Franciscains, II, 526.
 Mingréliens (Moines), *voy.* Melchites, II, 924.
 Minimes (Ordre des Pères), à Marseille, IV, 845.
 Minimes (Ordre des religieuses), à Marseille, IV, 847.
 Minimes (Ordre des religieuses), II, 996.
 Minimes (Ordre des religieux), II, 981.
 Minimes (Tiers-Ordre des), II, 999.
 Ministres des infirmes (Clercs réguliers), II, 1002.
 Miramiones (Filles de Sainte-Geneviève, dites), II, 1011.
 Miséricorde (Congrégation des Sœurs de la), à Séz, IV, 848.
 Miséricorde (Religieuses de Notre-Dame de), II, 1020.
 Miséricorde (Sœurs de la), à Montréal, IV, 865.
 Miséricorde de Jésus (Religieuses de la), à Québec, IV, 869.
 Mission (Prêtres de la), *voy.* Lazaristes, II, 753.
 Missions impériales, à Rome, IV, 871.
 Missions étrangères (Société des prêtres des), à Paris, IV, 873.
 Moctée, *voy.* Irlande, II, 491.
 Modestes, *voy.* Dinnesses, II, 35.
 Molua, *voy.* Irlande, II, 491.
 Moisevaux, *voy.* Lérins, II, 769.
 Molck et d'Autriche (Anciennes congrégations de), II, 1033.
 Mons, *voy.* Nivelles, II, 1125.
 Mont-Carmel, *voy.* Carmélites, I, 658 ; Carmes, I, 667.
 Mont-Carmel (Archiconfraternité de Notre-Dame du), à Rome, II, 1039.
 Mont-Carmel (Ordre des Hospitaliers de Notre-Dame du), IV, 889.
 Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (Chevaliers de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Notre-Dame du), II, 1040.
 Mont-Carmel (Tiers-Ordre du), II, 1056.
 Mont-Cassin (Congrégation du), II, 1061.
 Mont-Cassin (Congrégation du), ou de Sainte-Justine de Padoue, II, 1075.
 Mont de la Couronne, *voy.* Camaldules, I, 577.
 Monte-Corbulo, *voy.* Ecoliers de Bologne, II, 155.
 Monte Ortono, *voy.* Augustins, I, 505.

Montesa et de Saint-Georges d'Alfama (Chevaliers des ordres de), II, 1079.
 Montjoie et de Mont-Frac (Chevaliers de l'ordre), II, 1081.
 Montjoux (Chanoines réguliers de), IV, 889.
 Mont-Luco (Ermites de), *voy.* Jean-Baptiste (Ermites de Saint-), II, 516.
 Montmartre (Religieuses Bénédictines réformées de), II, 1082.
 Mont-Olivet (De l'ordre de Notre-Dame du), II, 1090.
 Montpellier, *voy.* Esprit (Saint-), II, 202.
 Mont-Saint-Eloi (Chanoines réguliers de la congrégation du), II, 1099.
 Mont-Segestro, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
 Mont-Vierge (Bénédictins de l'ordre du), II, 1101.
 Mont-Vierge (Religieuses Bénédictines de la congrégation du), IV, 890.
 Morimont, *voy.* Olteaux, I, 942.
 Mort (Frères de la), *voy.* Paul (Ermites de Saint-), III, 145.
 Mortare, *voy.* Latran, II, 720.
 Munster-Belise, *voy.* Nivelles, II, 1125.

N

Narbonne (Frères Mineurs de la congrégation de), II, 1111.
 Nativité de Notre-Seigneur (Congrégation des religieuses de la), à Valence, IV, 891.
 Nativité de la Sainte Vierge (Congrégation des religieuses de la), IV, 897.
 Navire ou nef, *voy.* Croissant (Chevaliers du), I, 1169.
 Navire (Ordre de chevalerie du), IV, 904.
 Navire (Ordre de chevalerie du), IV, 905.
 Nazareth (Communauté des sœurs du Saint-Nom de Jésus de), IV, 905.
 Nazareth (Congrégation de la Sainte Famille de), IV, 906.
 Nazareth (Maison de Notre-Dame de), à Marseille, IV, 907.
 Nestoriens (Moines), II, 1120.
 Neutres, *voy.* Berbegal, I, 453.
 Nicolas (Saint-) d'Arennes, *voy.* Sicile, III, 557.
 Nicolas de Foulque-Palène, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 568.
 Nidermunster, *voy.* Cologne, I, 1049.
 Nivelles (Chanoines de), II, 1125.
 Noble-Maison (Chevaliers de la), *voy.* Etoile, II, 238.
 Nœud (Chevaliers du), II, 1129.
 Noires (Sœurs), *voy.* Cellites, I, 731.
 Noli (Chanoines de), II, 1135.
 Noni de Jésus (Dominicains de la congrégation du Saint-), *voy.* Lombardie, II, 788.
 Noni de Jésus (Congrégation des religieuses du Saint-), IV, 911.
 Noni de Jésus (Congrégation du Saint-), au Puy, IV, 913.
 Noni de Jésus (Congrégation du Saint-), à Loriol, IV, 915.
 Noni de Jésus (Ordre de chevalerie du Saint-), en Suède, IV, 914.
 Noms de Jésus et de Marie (Sœurs des Saints), à Montréal, IV, 914.
 Notre-Dame (Congrégation de), à Montréal, IV, 917.
 Notre-Dame (Congrégation des Filles de), à Bordeaux, IV, 951.
 Notre-Dame (Congrégation des Sœurs de), à Namur, IV, 970.
 Notre-Dame (Institution des Religieuses de), à Barcelone, IV, 972.
 Notre-Dame de Chambrias (Congrégation des sœurs de), IV, 972.
 Notre-Dame de Chartres (Institut des sœurs de), IV, 974.
 Notre-Dame de la Charité (Religieuses de l'ordre de), II, 1157.
 Notre-Dame de la Flèche (Religieuses de), IV, 974.
 Notre-Dame de la Providence (Religieuses de), à Upié, IV, 916.
 Notre-Dame de la Retraite (Congrégation de), IV, 989.
 Notre-Dame de Saint-Paul (Religieuses Bénédictines réformées de), II, 1152.
 Notre-Dame de Saumont (Congrégation des sœurs de) IV, 988.

Notre-Dame de Sion (Congrégation des religieuses de), IV, 990.

O

Obermunster, *voy.* Cologne, I, 1049.
 Oblates de Sainte-Françoise, III, 9.
 Oblates des Sept-Douleurs, *voy.* Philippines, III, 229.
 Oblationnaires de l'école de Saint-Ambroise, III, 16.
 Oblats (Religieux), IV, 999.
 Oblats de la Sainte-Vierge, de Pignerol, IV, 1000.
 Oblats de l'Immaculée Conception, IV, 1005.
 Oblats de Marie, à Viterbe, IV, 1011.
 Oblats de Marie-Immaculée (Congrégation des Missionnaires), IV, 1012.
 Oblats de Saint-Ambroise, III, 18, IV, 1020.
 Oubréons ou Frères infirmiers Minimes, III, 25.
 Oubrimo (Ordre des chevaliers d'), IV, 1021.
 Observance, *voy.* Observantins, III, 50.
 Observance de Cîteaux (Étroite), *voy.* Cîteaux, I, 959.
 Observantins (Frères Mineurs), III, 50.
 Occitaine (Dominicains de la congrégation), *voy.* Lombardie, II, 785.
 Oian (Saint-), *voy.* Claude (Saint-), I, 980.
 Omer (Sœurs de Saint-) à Valenciennes, IV, 1022.
 Oratoire (Congrégation de l'), III, 57.
 Oratoire de Jésus (Congrégation de l'), III, 68.
 Oratoire de l'Immaculée Conception (Institut de l'), à Paris, IV, 1022.
 Oratoriennes de Saint-Philippe de Néri (Religieuses), à Angers, IV, 1025.
 Oratoriens, *voy.* Oratoire de Jésus, III, 68.
 Orval (Réforme de l'abbaye d'), III, 90.
 Ours (Ordre militaire de l'), *voy.* Helvétique, II, 449.
 Ouvriers de la Trinité, *voy.* Clou (Prêtres du Sacré-), I, 998.
 Ouvriers Pieux, III, 102.

P

Pacôme (Religieux de Saint-), III, 109.
 Paix (Bénédictines réformées de Notre-Dame de la), III, 115.
 Paix-de-Jésus (Monastère de la), à Arras, IV, 1027.
 Paix (Chevaliers de la), *voy.* Foi, II, 289.
 Palloti (Congrégation des religieux du Père), IV, 1027.
 Pampelune (Chevaliers de), *voy.* Roncevaux, III, 397.
 Paris (Congrégation de), *voy.* Urselines, III, 762.
 Parmes (Urselines de), *voy.* Urselines, III, 810.
 Paschase, *voy.* Jean-Paschase, II, 567.
 Passion (Chevaliers de la), *voy.* Dragon renversé, II, 115.
 Passion (Ordre de la), III, 119.
 Passion (Filles de la), *voy.* Capucines, I, 612.
 Passionnistes (Religieux), IV, 1044.
 Patrice (Religieux de Saint-), *voy.* Irlande, II, 491.
 Paul (Saint-), *voy.* Notre-Dame de Saint-), II, 1152.
 Paul (Chevaliers de Saint-), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Paul (Clercs réguliers de Saint-), *voy.* Barnabites, I, 560.
 Paul (Congrégation des religieuses de Saint-), IV, 1055.
 Paul (Congrégation des sœurs de Saint-), IV, 1055.
 Paul (Filles de Saint-), dites Paulines, IV, 1055.
 Paul (Ordre des ermites de Saint-), III, 126.
 Paul et Etienne (Saints), *voy.* Césaire (Saint-), I, 755.
 Pauvres-Catholiques, III, 148.
 Pauvres-Dames, *voy.* Clarisses, I, 967.
 Pauvres-Volontaires (Ordre des), III, 156.
 Pénitence (Ordre de la), ou Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, III, 158.
 Pénitence (Religieux de Saint-Jean-Baptiste de la), *voy.* Gonzague, II, 410.
 Pénitence de Jésus-Christ (Religieux de la), *voy.* Sachets, III, 421.
 Pénitence de Saint-Dominique, *voy.* Milice de Jésus-Christ, II, 968.
 Pénitentes, *voy.* Converties d'Orviète, I, 1120.
 Pénitents (Confréries de), III, 218.
 Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François (Ordre des), IV, 1056.
 Pénitents-Gris, à Paris, *voy.* Consort, I, 1094.
 Père-Eternel (Religieuses du), IV, 1060.
 Perreç (Moines Bénédictins réformés de), III, 224.
 Petites-Sœurs de Marie, IV, 1060.
 Petites-Sœurs des pauvres (Congrégation des), à Rennes, IV, 1061.
 Philippe de Majorque (Frères Mineurs de la congrégation de), III, 228.
 Philippines (Religieuses), et Filles des Sept-Douleurs de la Sainte Vierge, à Rome, III, 229.
 Philippines (Religieuses Oblates), à Rome, IV, 1079.
 Philomène (Congrégation des sœurs de Sainte-), IV, 1082.
 Piepus (Frères de), *voy.* Pénitence, III, 188.
 Pie IX (Ordre de chevalerie de), IV, 1084.
 Pierre (Chevaliers de Saint-), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Pierre d'Alcantara (Frères Mineurs de Saint-), *voy.* Alcantara, I, 189.
 Pierre de Metz (Saint-), *voy.* Epinal, II, 178.
 Pierre Malerba, *voy.* Jérôme (Ermites de Saint-), II, 597.
 Pierre Martyr (Chevaliers de Saint-), *voy.* Croix de Jésus-Christ, I, 1177.
 Placide (Congrégation des Bénédictins réformés de Saint-), III, 255.
 Polycarpe (Bénédictins réformés de l'abbaye de Saint-), IV, 1087.
 Pontifes (Religieux hospitaliers), ou faiseurs de Ponts, III, 257.
 Pontigny, *voy.* Cîteaux, I, 942.
 Porc-Epic (Chevaliers du), ou du Camail, III, 245.
 Porte-Angélique (Ermites de la), *voy.* Jean-Baptiste (Ermites de Saint-), II, 516.
 Porte-Croix, *voy.* Croisières, I, 1153.
 Porte-épée, *voy.* Teutonique (Chevaliers de l'ordre), III, 624.
 Porte-Etoiles, *voy.* Bethlémites, I, 477.
 Porte-Glaive, *voy.* Teutonique (Chevaliers de l'ordre), III, 624.
 Port-Royal (Réforme de), III, 248.
 Portugal (Bénédictins de la congrégation de), III, 264.
 Pouille (Congrégation de la), *voy.* Augustins, I, 305.
 Poussay (Chanoinesses de), *voy.* Epinal, II, 178.
 Prêcheresses, *voy.* Dominicaines, II, 74.
 Prêcheurs (Frères), *voy.* Dominicains, II, 86.
 Prémontré (Ordre des chanoines réguliers de), III, 266.
 Prémontrés (Ordre des), IV, 1105.
 Présentation (Religieuses de Notre-Dame de la), IV, 1104.
 Présentation (Religieuses, filles de la), III, 298.
 Présentation de la Sainte Vierge (Sœurs de charité de la), IV, 1117.
 Présentation de Marie (Sœurs de la), IV, 1120, 1157.
 Présentation (Urselines de la congrégation de la), III, 757.
 Principautés de Hohenzollern (Ordre des chevaliers des), IV, 1146.
 Propagation de la Foi, *voy.* Séminaires, III, 488.
 Providence (Communauté des sœurs de la), à Ruillé-sur-Loire, IV, 1146.
 Providence (Congrégation des Filles de la), à Charleville, IV, 1155.
 Providence (Congrégation des religieuses de la), à Pommeraye, IV, 1162.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Nantes, IV, 1165.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Portieux, IV, 1164.
 Providence (Congrégation de la), à Langres, IV, 1171.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Annanay, IV, 1175.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Troyes, IV, 1175.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Gap, IV, 1178.
 Providence (Congrégation des sœurs de la), à Nice, IV, 1181.
 Providence (Institut des filles de la), à Modène, IV, 1182.
 Providence (Maison des orphelines de Notre-Dame de la), à Saint-Brienc, IV, 1185.
 Providence (Sœurs de la), à Evreux, IV, 1186.
 Providence (Sœurs de la), à Montréal, IV, 1195.
 Providence de Dieu (Filles de la), III, 312.
 Providence de la Flèche (Communauté de la), au Mans, IV, 1196.
 Providence du Canada (Sœurs de la), au Chili, IV, 1204.
 Pulsano (Ordre de), III, 517.
 Purification (Religieuses de la), à Tours, IV, 1206.
 Purification (Société des vierges de la), III, 525.

Q

Quatre-Saints-Couronnés (Religieuses du monastère des), *voy.* Augustins, I, 543.
 Quedlinbourg (Religieuses protestantes de), *voy.* Gandersheim, II, 573.

R

Raison (Chevaliers de la), *voy.* Bande, I, 557.
 Récollectines, III, 525.
 Récollecion, *voy.* Birgittains, I, 484.
 Récollecion ou Récolletes, III, 551.
 Récollecion (Religieux de la), *voy.* Merci, II, 942.
 Récollets, ou Frères Mineurs de l'Étroite observance, III, 553.
 Rédempteurs (Chevaliers), III, 541.
 Rédemption des captifs, *voy.* Merci, II, 928, Trinitaires, III, 706.
 Rédemptoristes, IV, 1209.
 Réformés, *voy.* Riformati, II, 589.
 Réformés de Saint-Bernard, *voy.* Feuillants, II, 266.
 Réformés de Sicile, *voy.* Augustins, I, 506.
 Refuge (Religieuses de l'ordre de Notre-Dame du), III, 545.
 Réguliers de la Mère de Dieu (Congrégation des clercs), III, 550.
 Remiremont (Chanoinesses séculières de), en Lorraine, III, 566.
 Retraite (Congrégation de la), ou religieuses de Notre-Dame du Cénacle, IV, 1242.
 Retraite (Maisons de), III, 580.
 Retraite Chrétienne (Société de la), IV, 1251.
 Retraite-Société de Marie (Congrégation des religieuses de la), IV, 1260.
 Rhodes, *voy.* Malte, II, 820.
 Riformati ou Réformés, III, 589.
 Romaine (Congrégation), *voy.* Bernard (Congrégation de Saint-), I, 455.
 Romuald (Congrégation de Saint-), *voy.* Camaldules, I, 577.
 Ronceray (Religieuses Bénédictines de Notre-Dame de), à Angers, III, 592.
 Roncevaux (Chanoines réguliers de), III, 597.
 Rosaire (Ordre de Notre-Dame du), III, 401.
 Rose (Ordre des chevaliers de la), IV, 1264.
 Rus (Chanoines réguliers de la congrégation de Saint-), III, 405.
 Rupert (Ordre de Saint-), *voy.* Dragon renversé, II, 113.

S

Sabine (Dominicains de la congrégation de Sainte-) *voy.* Lombardie, II, 785.
 Sac ou Sachets (Religieux et religieuses de l'ordre du), III, 421.
 Sacré-Clou, *voy.* Clou (Sacré-), I, 998.
 Sacré-Cœur (Dames du), Missouri, IV, 1265.
 Sacré-Cœur (Frères du), IV, 1266.
 Sacré-Cœur de Marie (Communauté des Religieuses du), à Baugé, IV, 1267.
 Sacré-Cœur de Jésus (Congrégation du), à Coutances, IV, 1272.
 Sacré-Cœur ou Bon Pasteur (Prêtres du), IV, 1274.
 Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (Congrégation des), dite de Picpus, IV, 1277.
 Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (Congrégation des), IV, 1502.
 Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie (Congrégation des), à Saint-Fuscien, IV, 1504.
 Sacrement (Congrégation du Saint-) III, 425.
 Sacrement (Congrégation des Prêtres Missionnaires du Très-Saint-), à Romans, IV, 1514.
 Sacrement (Congrégation des Sœurs du Saint-), à Autun, IV, 1524.
 Sacrement (Prêtres Missionnaires du Saint-), III, 434.
 Sacrement (Religieuses institutrices et hospitalières de la Congrégation du Très-Saint-), IV, 1532.
 Sacrement (Société du Très-Saint-), IV, 1539.
 Sagesse (Congrégation des Filles de la), à Saint-Laurent-sur-Sèvres, IV, 1541.
 Sainte-Croix (Chanoines réguliers de), III, 445.
 Saint-Esprit, *voy.* Esprit (Saint-), II, 184.
 Saint-Esprit (Congrégation des Filles du), à Saint-Brieuc, IV, 1558.
 Saint-Esprit (Congrégation du), et de l'Immaculé Cœur de Marie, IV, 1565, 1595.

Saint-Esprit (Frères coadjuteurs du), à Saint-Laurent-sur-Sèvres, IV, 1576.
 Saint-Esprit (Religieuses du), IV, 1578.
 Saint et Immaculé Cœur de Marie (Congrégation des Filles de), à Niot, IV, 1578.
 Saint-François (Tiers-Ordre de), IV, 1582.
 Sainte-Anne (Congrégation des Sœurs de), à Saumur, IV, 1585.
 Sainte-Catherine (Religieuses de l'Hôpital-), IV, 1592.
 Sainte-Vierge (Filles de la), ou Dames Budes, IV, 1594.
 Saltzbourg (Congrégation de), *voy.* Motek, II, 1053.
 Sang-Précieux (Bernardines du), III, 451.
 Sang-Précieux de Jésus-Christ (Chevaliers de l'Ordre du), *voy.* Rédempteurs, III, 541.
 Santé (Dominicains de la Congrégation de la), *voy.* Lombardie, II, 785.
 Sasia ou de Saxe, *voy.* Esprit (Saint-), II, 186.
 Sasso Vivo (Congrégation de), en Italie, III, 457.
 Sauve-Majour (Congrégation de), en France, III, 460.
 Sauveur, *voy.* Birgittains, I, 484.
 Sauveur (Chevaliers de l'Ordre de Saint-), de Montréal, III, 465.
 Sauveur (Chanoines Réguliers de Notre-), III, 467.
 Sauveur de Bologne (Chanoines Réguliers de Saint-) III, 476.
 Sauveur de Latran (Saint-), *voy.* Latran, II, 705.
 Sauveur du Monde, *voy.* Séraphins, III, 532.
 Sauveur du Monde (Congrégation du), IV, 1594.
 Savigny, de Saint-Sulpice, etc. (Congrégations de), III, 482.
 Scala, *voy.* Echelle, II, 117.
 Séminaires (Divers), III, 488.
 Sénart (Ermites de la forêt de), IV, 1595.
 Sept-Douleurs, *voy.* Philippines, III, 229.
 Sept-Douleurs (Congrégation de Notre-Dame des), IV, 1402.
 Sept-Fons (Réforme de), III, 504.
 Sépulture (Chanoines de l'Ordre du Saint-), III, 514.
 Sépulture (Chevaliers de l'Ordre du Saint-), III, 525.
 Séraphins (Chevaliers des Ordres des), III, 532.
 Serfs, *voy.* Blancs-Manteaux, I, 507.
 Servantes de Marie (Congrégation des), en Espagne, IV, 1405.
 Servites (Ordre des), III, 555.
 Servites (Ordre des Religieux), à Naples, IV, 1405.
 Sicile (Anciennes Congrégations des Bénédictins de), III, 557.
 Sicile (Religieux pénitents du Tiers-Ordre de la Congrégation de), *voy.* Lombardie, II, 788.
 Silence (Chevaliers du), *voy.* Chypre, I, 895.
 Silvestrin (Moines), III, 561.
 Sion Vaudémont (Frères de Notre Dame de), IV, 1405.
 Soccolans (Frères Mineurs), *voy.* Observantins, III, 50.
 Société de Jésus (Chevaliers de l'Ordre de la), *voy.* Bethléem, I, 472.
 Sœurs du Sauveur et de la Sainte Vierge, IV, 1406.
 Sœurs grises ou Sœurs de Charité à Montréal, IV, 1410.
 Somasques (Clercs Réguliers, dits), III, 567.
 Soriano (Dominicains de la Congrégation de Saint-Dominique de), *voy.* Lombardie, III, 785.
 Souabe (Congrégation de), *voy.* Molck, II, 1055.
 Spirituels, *voy.* Narbonne (Congrégation de), II, 1111.
 Stigmates de Saint-François (Archiconfraternité des), III, 575.
 Suisse (Congrégation de), *voy.* Molck, II, 1055.
 Sulpice de Reunes (Congrégation de), *voy.* Savigny, III, 482.
 Sulpice (Séminaire de Saint-), III, 577.
 Sylvestre (Ordre des Chevaliers de Saint-), IV, 1414.
 Synclétique (Religieuses de Sainte-), III, 594.

T

Table-Ronde (Chevaliers de la), *voy.* Ampoule, I, 212.
 Tailleurs (Frères), *voy.* Cordonniers, I, 1159.
 Tardon (Moines Réformés de Saint-Basile, appelés du), III, 597.
 Tart (Bernardines Réformées de l'Abbaye du), III, 605.
 Templiers (Chevaliers), III, 612.
 Tête-Morte (Ordre des Chevaliers de la), IV, 1415.
 Teutonique (Chevaliers de l'Ordre), III, 624.
 Théatins (Clercs Réguliers), III, 648.
 Thérapeutes, *voy.* Tom, I, 105.
 Thérésiennes, *voy.* Carmélites déchaussées, I, 658.
 Thomas de Villeneuve (Congrégation des Hospitalières Augustines dites de Saint-), IV, 1416.

- Thomas de Villeneuve (Filles de Saint-), *voy.* Villeneuve, III, 909.
 Tiercelets, *voy.* Mimimes, II, 999.
 Tiers-Ordre de Saint-Augustin, *voy.* Augustin, I, 509.
 Tirol ou Tyrol (Ermites de Saint-Jérôme, de la Congrégation du), *voy.* Jérôme, II, 588.
 Tiron (Congrégation de), III, 674.
 Toison d'Or (Chevaliers de l'Ordre de la), en Espagne, III, 679.
 Toscane (Congrégation des Dominicains de), *voy.* Lombardie, II, 785.
 Toscane et Lombardie (Congrégation de), *voy.* Bernard, I, 453.
 Toulouse (Congrégation de), *voy.* Ursulines, III, 774.
 Touraine (Congrégation de), *voy.* Carmes de l'Étroite Observance, I, 700.
 Trappe (Réforme de la), III, 685.
 Trappe (Monastères de la), en France, IV, 1422.
 Trappe de Gethsemani (Ordre de Notre-Dame de la), en Amérique, IV, 1451.
 Trappe (Tiers Ordre de Notre-Dame de), à Laval, IV, 1452.
 Trappistines de Trocadie (Nouvelle-Ecosse), IV, 1454.
 Trappistines (Religieuses), IV, 1455.
 Treille (Religieuses de Notre-Dame de la), à Lille, IV, 1458.
 Trinitaires (Ordre des), III, 706.
 Trinitaires (Religieuses), hospitalières et enseignantes, IV, 1458.
 Trinitaires Déchaussés (Réforme des), IV, 1460.
 Trinité (Congrégation des Religieuses de la Sainte-), IV, 1462.
 Trinité (Religieuses de la Sainte-), à Valence, IV, 1481.
 Trinité Créée (Filles Séculières de la), *voy.* Joseph, II, 695.
 Trinité (Ouvriers de l'Hospice de la Sainte-), *voy.* Clou (Sacré), I, 998.
 Truxillo (Chevaliers de), *voy.* Mont-Joie, II, 1081.
 Tulle (Congrégation de), *voy.* Ursulines, III, 795.
 Tunis (Ordre de), *voy.* Ampoule, I, 212.
 Turin (Congrégation de), *voy.* Carmes de l'Étroite-Observance, I, 700.
 Tusin (Chevaliers de l'Ordre du), *voy.* Dragon renversé, II, 115.
- U**
- Union Chrétienne (Filles et Veuves des Séminaires de l'), III, 759.
 Union Chrétienne (Religieuses de l'), IV, 1487.
 Urbanistes (Congrégation des Religieuses), IV, 1517.
 Urbanistes (Religieuses de Sainte-Claire, dites), III, 748.
 Ursulines (Religieuses), III, 757.
 Ursulines (Religieuses), à Québec, IV, 1527.
 Ursulines (Congrégation des Religieuses), à Trois-Riviers, IV, 1553.
 Ursulines (Congrégation des Religieuses), à Troyes, IV, 1557.
 Ursulines de Jésus, dites de Chavagnes, IV, 1538.
- V**
- Val-de-Grâce (Bénédictines du), III, 815.
- Val-des-Choux, ou Val-de-Saint-Lieu (Ordre du), III, 821.
 Val-des-Ecoliers (Chanoines Réguliers de la Congrégation du), III, 825.
 Valdosne (Bénédictines du), III, 827.
 Valladolid (Bénédictins de), en Espagne, III, 831.
 Vallicelle, *voy.* Oratoire d'Italie, III, 57.
 Vallombreuse (Ordre de), III, 838.
 Valvert de Nuys (Congrégations de), *voy.* Vindeselm, III, 917.
 Valvin (Ermitage de), *voy.* Passion, III, 125.
 Vanne et Saint-Hidulphe (Bénédictins de la Congrégation de Saint-), III, 856.
 Vaudru (Monastère de Sainte-), à Mons, IV, 1545.
 Venise (Bénédictines de), *voy.* Bourbourg, I, 520.
 Verbe Incarné (Ordre du), III, 874.
 Verbe Incarné (Ordre des Religieuses du), IV, 1544.
 Verbe Incarné (Sœurs Hospitalières ou Auxiliaires du deuxième ordre du), IV, 1565.
 Vertus (Filles de Notre-Dame des), dites aussi Filles de Sainte-Marguerite, IV, 1565.
 Vertus de Notre-Dame (Ordre des), *voy.* Annonciades, I, 227.
 Viateur (Congrégation des Clercs de Saint-), IV, 1555.
 Victoire (Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame de la), III, 885.
 Victor (Congrégation de Saint-), à Marseille, III, 895.
 Vie commune (Clercs Séculiers de la), *voy.* Barthélemites, I, 575.
 Vierge (Frères de la Sainte-) et de Saint-Joseph, en Belgique, IV, 1565.
 Vierge (Ordre des Chevaliers de la), IV, 1566.
 Vierges (Augustines du Monastère des), à Venise, *roy.* Augustines, I, 327.
 Vierges de Hall, etc., *voy.* Hall, II, 445.
 Vierges de la Purification de la Sainte-Vierge, *roy.* Purification, III, 525.
 Vierges de Jésus, *voy.* Hall, II, 445.
 Villacrezès (Frères Mineurs de la Réforme de), III, 906.
 Villeneuve (Hospitalières de Saint-Thomas de), III, 909.
 Vincent-Ferrier (Dominicains de la Congrégation de Saint-), *voy.* Lombardie, II, 785.
 Vindeseim (Chanoines Réguliers de la Congrégation de), III, 915.
 Vingt-Cinq (Sœurs du), IV, 1567.
 Visitation (Ordre de la), ou Visitandines, III, 921.
 Viviers (Monastère de), IV, 1567.
 Vraie-Croix (Ordre de la), *voy.* Hache, II, 459.
 Vraie-Croix (Ordre de Chevalerie de la), IV, 1590.
 Wast (Abbaye de Saint-), III, 955.
- Z**
- Zélatrices (Des), IV, 1591.
 Zepperen, *voy.* Reggards, I, 407.
 Zociolettes, IV, 1592.
- Appendices, *voy.* la Table du tom. III, col. 1110.

FIN DU QUATRIEME ET DERNIER VOLUME.



N° 1. Sœur de l'Adoration perpétuelle (Marseille).

N° 2. Sœur de l'Adoration réparatrice (Paris).

N° 5. Sœur de l'Adoration réparatrice, au chœur (Paris).



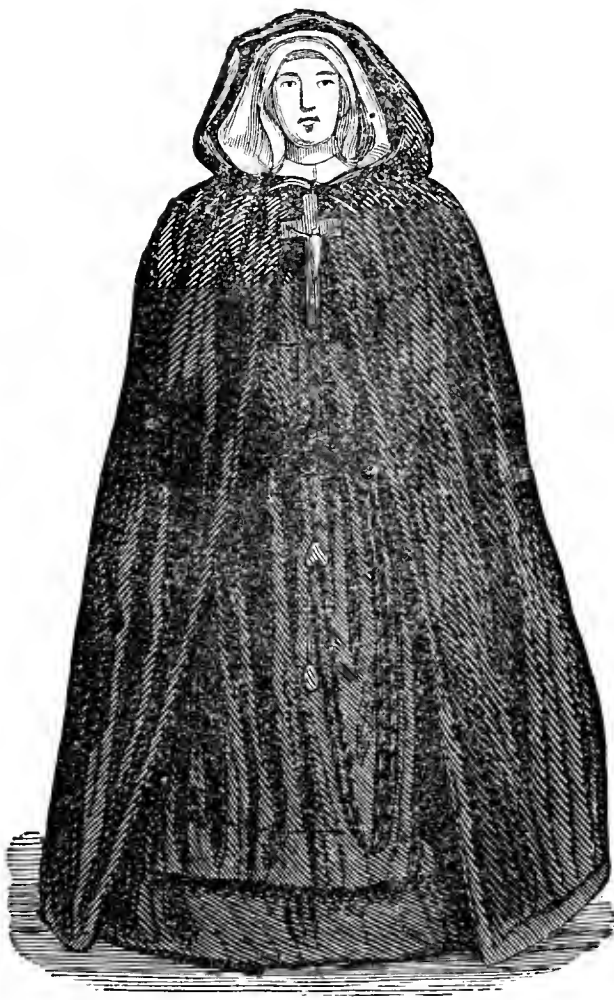
N° 4. Sœur de sainte Agnès (Aurillac).

N° 5. Sœur de sainte Agnès (Arras.)

N° 6. Sœur de saint Alexis de Limoges (au chœur).



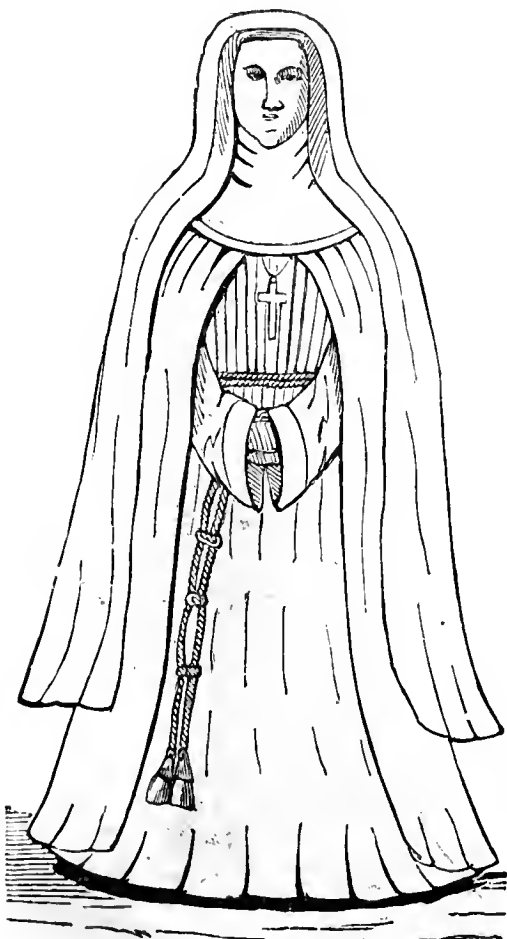
N° 7. Sœur de saint-Alexis de Limoges (en habit de cérémonie).



N° 8. Sœur du saint Ange gardien (Quillan).



N° 9. Augustine du saint cœur de Marie (Angers).



N° 10. Augustine de l'intérieur de Marie (Grand-Montrouge).



N° 11. Augustine hospitalière d'Ar-ras.



N° 12. Béguine de Castelnau-dary (sans voile).



N° 15. Béguine de Castelnaudary (avec voile).



N° 14. Bénédictine de Calais.



N° 15. Bénédictine de Flavigny.



N° 16. Bénédictine donnée du Saint-Cœur de Marie (Pradines).



N° 17. Bénédictine converse du Saint-Cœur de Marie (Pradines).



N° 18. Bénédictine en habit de chœur du Saint-Cœur de Marie (Pradines).



N° 19. Bénédictine revêtue de la coule; saint cœur de Marie (Pradines).



N° 20. Bernardine d'Esquermes-Lille.



N° 21. Religieuse du Bon Sauveur (Caen).



N° 22. Frère de Notre-Dame de Bon-Secours (Marseille).



N° 23. Dame du Bon-Secours (Paris).



N° 24. Dame Budes (habit ordinaire).



N° 25. Dame Budes (habit de chœur).

N° 26. Bufaliste ou missionnaire du précieux sang.

N° 27. Bufaliste ou missionnaire du précieux sang, en chaire.



N° 28. Bufaliste ou missionnaire du précieux sang, en ville.

N° 29. Religieuse Bénédictine de Notre-Dame du Calvaire avec le premier habit de novice.

N° 30. Religieuse Bénédictine, novice de Notre-Dame du Calvaire, en habit ordinaire.



N° 51. Religieuse Bénédictine de Notre-Dame du Calvaire, en habit ordinaire.



N° 52. Religieuse Bénédictine de Notre-Dame du Calvaire, en habit de chœur.



N° 53. Fille du Calvaire de Gênes, en habit ordinaire.



N° 34. Fille du Calvaire de Gênes, en habit de chœur.



N° 35. Sœur de la Charité de Jésus et de Marie (Belgique).



N° 36. Sœur de la Charité de Nevers.



N° 37. Religieuse de saint Charles de Nancy.



N° 38. Charriotes et de Mingoral, à Arras.



N° 39. Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoit-Vaux.



N° 40. Sœur du Cœur de Jésus et de Marie, à Recoubeau.



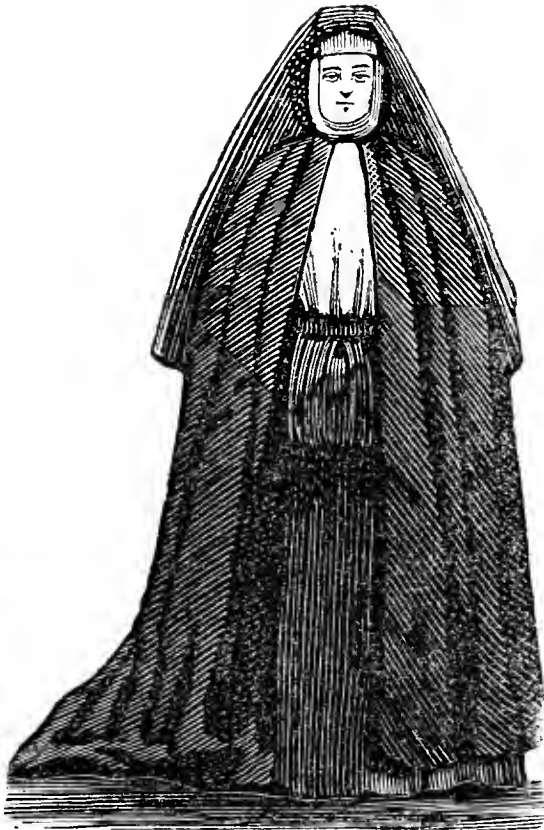
N° 41. Sœur du Saint-Cœur de Marie, costume d'intérieur.



N° 42. Sœur du Saint-Cœur de Marie, costume de sortie.



N° 45. Sœur du Saint-Cœur de Marie, en voile blanc.



N° 44. Sœur du Saint-Cœur de Marie, costume de cérémonie.



N° 45. Sœur du Saint-Cœur de Marie, en voile noir.



N° 46. Sœur du Très-Saint-Cœur de Marie, à Gap.



N° 47. Sœur du Cœur-Immaculé de Marie à Rennes, Hospice des Incurables.



N° 48. Sœur converse du Cœur-Immaculé de Marie à Rennes, Hospice des Incurables.



N° 49. Sœur du Cœur-Immaculé de Marie, à Langres.



N° 50. Filèle compagne de Jésus, à Paris.



N° 51. Religieuse de la Compassion de la sainte Vierge, à Saint-Denis.



N° 52. Religieuse de l'Immaculée-Conception à Niort, habit ordinaire.



N° 53. Religieuse de l'Immaculée-Conception à Niort, avec le manteau.



N° 54. Religieuse de chœur des Dames de Sainte-Croix, à Saint-Quentin.



N° 55. Sœur coadjutrice des Dames de Sainte-Croix, à Saint-Quentin.



N° 56. Sœur de la Croix de Saint-André, en costume de travail.



N° 57. Sœur de la Croix de Saint-André au travail.



N° 58. Sœur de la Croix de Saint-André, en cérémonie dans la maison.



N° 59. Sœur de la Croix de Saint-André, en grand costume.



N° 60. Sœur de la Croix de Saint-André, hors de la maison.



N° 61. Prêtre Salvatoriste de Sainte-Croix du Mans.



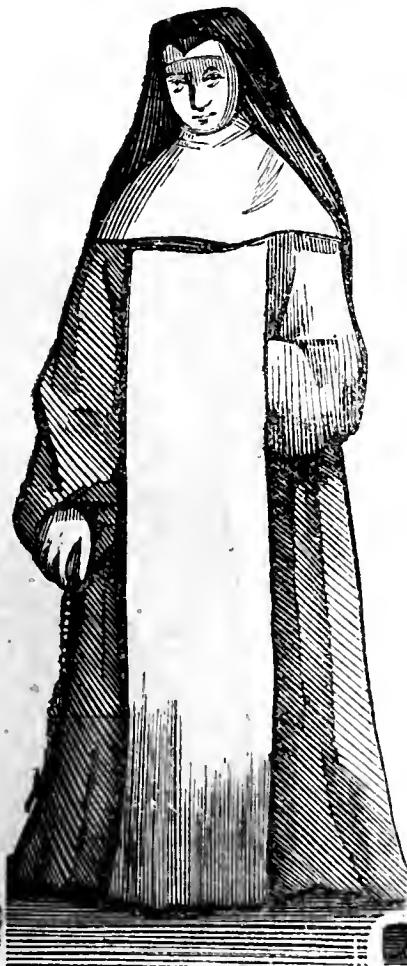
N° 62. Frère Joséphite de Sainte-Croix du Mans.



N° 63. Sœur Marianite de Saint-Croix du Mans



N° 64. Religieuse de Sainte-Croix, à Poitiers.



N° 65. Religieuse de Notre-Dame de la Délivrande, habit ordinaire.



N° 66. Religieuse de Notre-Dame de la Délivrande, avec le manteau.



N° 67. Frère de la Doctrine chrétienne, habit ordinaire.



N° 68. Frère de la Doctrine chrétienne, avec le manteau.



N° 69. Frère de la Doctrine chrétienne, en voyage.



N° 70. Religieuse de la Doctrine chrétienne, dite Vatelotte de Nancy.



N° 71. Sœur des Ecoles charitables du saint-Enfant-Jésus, Rouen.



N° 72. Sœur des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, à la maison.



N° 73. Sœur des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, avec le manteau.



N° 74. Sœur de l'Enfance de Jésus, à Gand.



N° 75. Sœur de l'Instruction charitable du saint Enfant-Jésus, dite de Saint-Maur.



N° 76. Novice de l'Enfant-Jésus, à Lille.



N° 77. Professe de l'Enfant-Jésus, à Lille.



N° 78. Dame de Lorette de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 79. Sœur de Saint-Joseph de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 80. Sœur agricole de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 81. Sœur Sainte-Marthe de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 82. Sœur solitaire de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 85. Sœur de l'Espérance de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 84. Sœur de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Famille, à Bordeaux.



N° 85. Fille de la Sainte-Famille, à Sèez.



N° 86. Frère de la Sainte-Famille de Belley, en habit ordinaire.



N° 87. Frère de la Sainte-Famille de Belley, hors de la maison.



N° 88. Frère de la Sainte-Famille de Belley, en habit d'hiver.



N° 89. Frère de la Sainte-Famille de Belley, en habit de chœur.



N° 90. Frère de la Sainte-Famille de Belley, costume du supérieur.



N° 91. Sœur du tiers-ordre de la Sainte-Famille, à Bourg-Saint-Audeol.



N° 92. Fille de Marie, à Agen.



N° 93. Novice, fille de Notre-Dame, à Tourcoing.



N° 94. Religieuse, fille de Notre-Dame, à Tourcoing.



N° 95. Religieuse, Fille de Notre-Dame, à Tourcoing, avec le manteau.



N° 96. Fille de Sainte-Marie, à Torfou.



N° 97. Frère de Saint-François-d'Assise.



N° 98 Frère de Saint-François d'Assise, au travail.



N° 99. Petit frère, à Lyon, dans la maison.



N° 100. Petit frère, à Lyon. costume de sortie.



N° 101. Frère de Sainte-Marie, à Tuchebray.



N° 102. Frère de Saint-Gabriel, Saint-Laurent-sur-Sèvre.



N° 105. Sœur converse hospitalière de la Miséricorde, en costume ordinaire.



N° 104. Sœur converse hospitalière de la Miséricorde, en habit de chœur.



N° 105. Sœur hospitalière de la Miséricorde, habit ordinaire.



N° 106. Sœur hospitalière de la Miséricorde, habit de travail.



N° 107. Sœur hospitalière de la Miséricorde, en habit de chœur.



N° 108. Sœur hospitalière de la Miséricorde, habit de cérémonie.



N° 109. Hospitalière Saint-François, à Calais, sœur Tourrière.

N° 110. Hospitalière Saint-François, à Calais, sœur de chœur.

N° 111. Hospitalière de Saint-Joseph de La Flèche, au service des malades.



N° 112. Hospitalière de Saint-Joseph de La Flèche, au chœur.

N° 115. Hospitalière de Saint-Joseph de La Flèche, ancien costume.

N° 114. Sœur de l'Immaculée-Conception, Nogent-le-Rotrou.



N° 115. Frère de l'Instruction chrétienne, dit de Lamennais.



N° 116. Fille de Jésus (converse).



N° 117. Fille de Jésus, avec le voile.



N° 118. Fille de Jésus-Marie (converse).



N° 119. Fille de Jésus-Marie, aux ollices.



N° 120. Fille de Jésus-Marie, en cérémonie.



N° 121. Sœur de Saint-Joseph, à Laval, ancien costume.

N° 122. Sœur de Saint-Joseph, à Laval, avec le voile.

N° 125. Sœur de Saint-Joseph, à Laval, avec la cape.



N° 124. Religieuse de Saint-Joseph du Bon-Pasteur (converse).

N° 125. Religieuse de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, au travail.

N° 126. Religieuse de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, au chœur.



N° 127. Religieuse de Saint-Joseph, à Bourg.



N° 128. Sœur de Saint-Joseph, au Puy.



N° 129. Religieux Joséphite.



N° 130. Sœur converse de la Charité de Saint-Louis.



N° 131. Dame de chœur de la Charité de Saint-Louis,



N° 132. Religieuse Mariamette en Palestine.



N° 153. Dame de Sainte-Marie, à Angers, en cérémonie.

N° 154. Dame de Sainte-Marie, à Angers, au chœur.

N° 155. Missionnaire de la Compagnie de Marie, à la maison.



N° 156. Missionnaire de la Compagnie de Marie, à l'intérieur.

N° 157. Missionnaire de la Compagnie de Marie, en ville.

N° 158. Dame de Marie, à Malines



N° 139. Fille de la Société de Sainte-Marie-des-Bois (Amérique).



N° 140. Sœur de la Société de Sainte-Marie-des-Bois (Amérique).



N° 141. Sœur de Marie-Joseph, au Dorat.

N° 142. Sœur de Marie-Joseph, au Dorat (converse).

N° 143. Sœur de Sainte-Marthe, à Romans, habit de cérémonie.



N° 144. Sœur de Sainte-Marthe, à Romans, habit ordinaire. N° 145. Sœur de Sainte-Marthe, à Périgueux, converse. N° 146. Sœur de Sainte-Marthe, à Périgueux.



N° 147. Sœur de Sainte-Marthe, à Angoulême, en habit de cérémonie. N° 148. Sœur de Sainte-Marthe, à Angoulême, en habit ordinaire. N° 149. Sœur de Sainte-Marthe, à Paris, ancien costume.



N° 150. Sœur de Sainte-Marthe, à Paris, habit de travail.



N° 151. Sœur de Sainte-Marthe, à Paris (ancien costume).



N° 152. Sœur de Sainte-Marthe, à Grasse, habit de chœur.



N° 153. Religieux bénédictin de Martinberg.



N° 154. Religieux Méchitariste, à Vienne (Autriche).



N° 155. Religieuse de la Congrégation de la Mère de Dieu.



N° 156. Sœur de la Miséricorde, à Sécz (sœur converse).



N° 157. Sœur de la Miséricorde, à Sécz (religieuse de chœur).



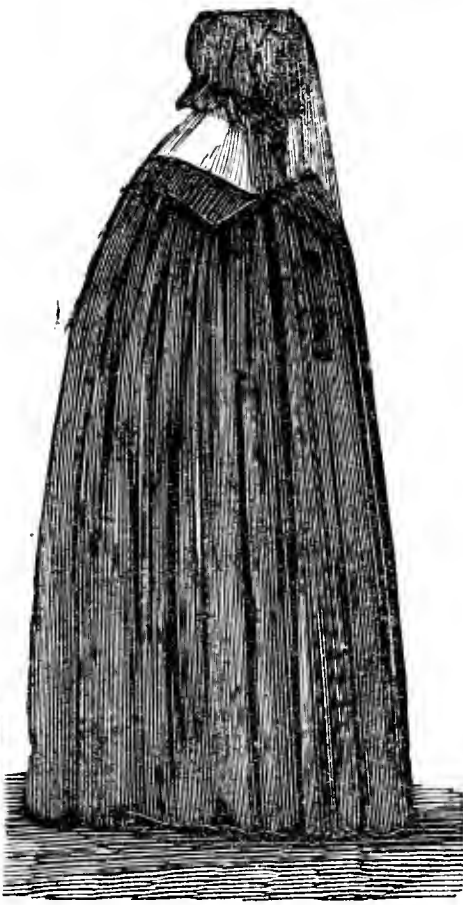
N° 158. Sœur de la Miséricorde, à Montréal, en habit ordinaire.



N° 159. Sœur de la Miséricorde, à Montréal, dans l'exercice de la charité.



N° 160. Sœur de la Miséricorde, à Montréal, en habit de chœur.



N° 161. Sœur de la Miséricorde, à Montréal, en ville.

N° 152. Sœur de la Miséricorde, à Montréal, en ville.

N° 165. Sœur de la Miséricorde, à Caen (sœur converse).



164. Sœur de la Miséricorde, à Caen, en habit de chœur.

N° 165. Chanoine régulier de Mont-
joux, en habit ordinaire.

N° 166. Chanoine régulier de Mont-
joux, en habit de chœur.



N° 167. Religieuse missionnaire de la Congrégation de Montviêrge.



N° 168. Sœur solitaire de la congrégation de Montviêrge.



N° 169. Religieuse de la Nativité de la sainte Vierge, à Saint-Germain-en-Laye.



N° 170. Sœur du saint Nom de Nazareth, à La Réole.



N° 171. Sœur de la sainte Famille de Nazareth, au Plan.



N° 172. Religieuse du saint Nom de Jésus, à la Ciotat (sœur converse).



N° 173. Religieuse du saint Nom de Jésus, à la Ciotat (novice).

N° 174. Religieuse du saint Nom de Jésus, à la Ciotat (au chœur).

N° 175. Religieuse du saint Nom de Jésus, à Loriol.



N° 176. Fille de Notre Dame, à Bordeaux.

N° 177. Religieuse de Notre-Dame, à Barcelonne, Espagne.

N° 178. Cillat de la sainte Vierge, à Pignerol.



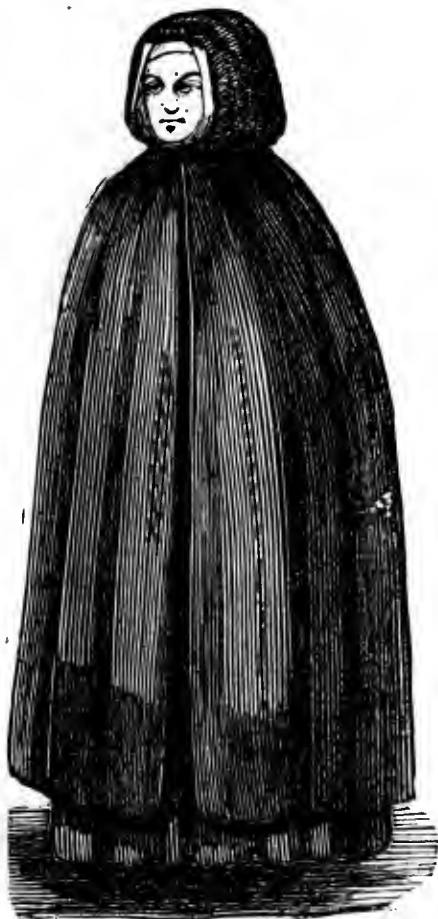
N° 179. Oblat de Marie Immaculée, à Marseille.



N° 180. Religieux Passioniste.



N° 181. Sœur de saint Paul, dite de saint Maurice, à Chartres.



N° 182. Petite sœur des Pauvres, Paris.



N° 183. Religieuse oblate Philippine, à Rome.



N° 184. Sœur de sainte Philomène.



N° 185. Religieuse de Notre-Dame de la Présentation, à Manosque.



N° 186. Religieuse de la Présentation de la sainte Vierge, à Tours.



N° 187. Religieuse de la Présentation de la sainte Vierge, à Tours (professe).



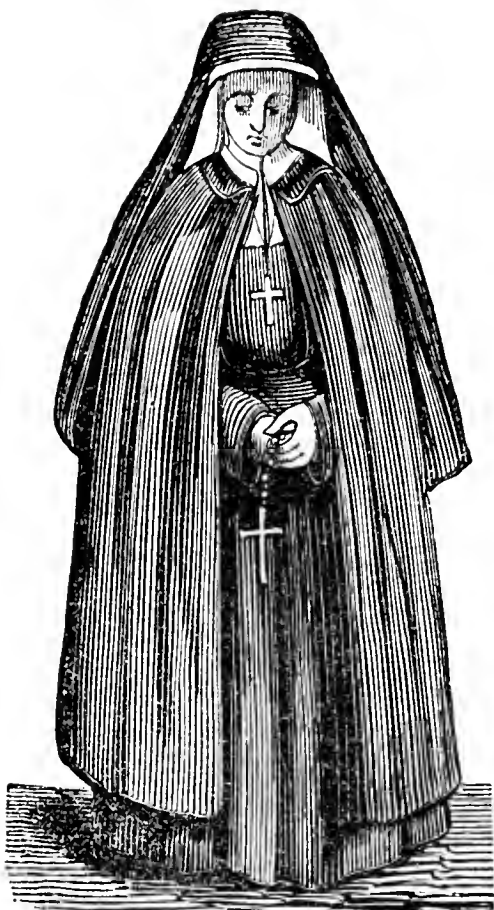
N° 188. Sœur de la Providence, à Ruillé-sur-Loire, habit ordinaire.



N° 189. Sœur de la Providence de Ruillé-sur-Loire, habit ordinaire.



N° 190. Sœur de la Providence de Ruillé-sur-Loire, avec le voile.



N° 191. Sœur de la Providence de
Ruillé-sur-Loire, costume d'hiver.

N° 192. Sœur de la Providence, à
Charleville.

N° 193. Religieuse de la Providence,
à la Pommeraye



N° 194. Sœur de la Providence, à
Nantes (sœur converse).

N° 195. Sœur de la Providence, à
Nantes.

N° 196. Sœur de la Providence, à
Langres.



N° 197. Sœur de la Providence, à Annonay.

N° 198. Sœur de la Providence, à Troyes, postulante.

N° 199. Sœur de la Providence, à Troyes, professe.



N° 200. Sœur de la Providence, au Plan.

N° 201. Sœur de la Providence, à Nice.

N° 202. Fille de la Providence, à Modène.



N° 203. Sœur de la Providence, à Saint-Briene, habit ordinaire.



N° 204. Sœur de la Providence, à Saint-Briene, avec le manteau.



N° 205. Sœur de la Providence, à Evreux.



N° 206. Sœur de la Providence, de la Flèche.



N° 207. Religieuse de la Purification, ou victime du Sacré-Cœur, à Tours, habit ordinaire.



N° 208. Religieuse de la Purification, ou victime du Sacré-Cœur, à Tours, au chœur.



N° 209. Religieuse de la Purification, ou victime du Sacré-Cœur, à Tours, en cérémonie.



N° 210. Rédemptoriste.



N° 211. Religieuse de la Retraite, société de Marie, converse en habit ordinaire.



N° 212. Religieuse de la Retraite, société de Marie, converse en habit de chœur.



N° 213. Religieuse de la Retraite, société de Marie, professe en habit ordinaire.



N° 214. Religieuse de la Retraite, société de Marie, professe en habit de chœur.



N° 215. Sœur du Sacré-Cœur de Jésus, à Coutances.



N° 216. Religieuse des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dit de Picpus.



N° 217. Sœur des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dite de Picpus.



N° 218. Religieuse des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, à Brouzils.



N° 219. Frère de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dite de saint Fuscien.



N° 220. Frère de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dite de saint Fuscien, avec le manteau.



N° 221. Sœur du Saint-Sacrement, à Autun.



N° 222. Sœur du Saint-Sacrement, à Autun, au chœur.



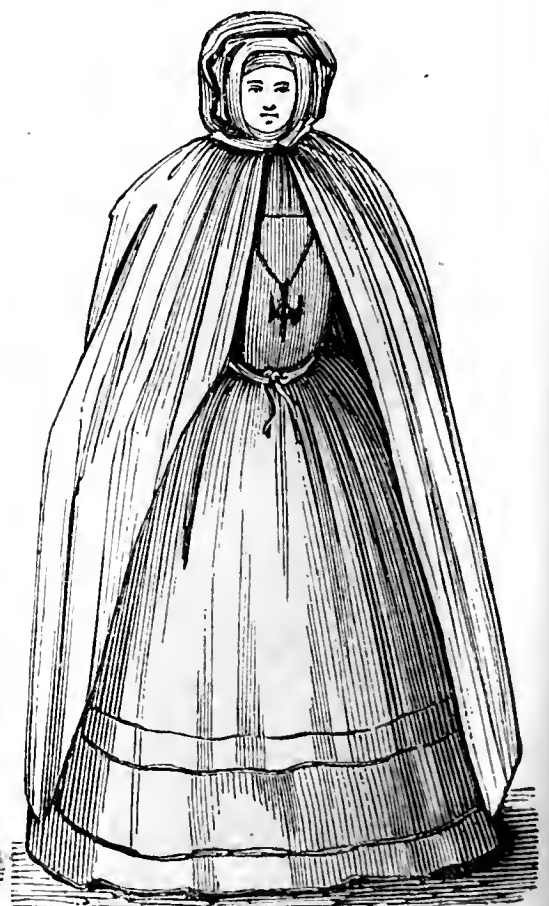
N° 223. Religieuse institutrice et hospitalière du Très-Saint-Sacrement, à Romans.



N° 224. Sœur de la Sagesse, dans l'exercice de la charité.



N° 225. Fille de la Sagesse, avec la cape.



N° 226. Fille du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc.



N° 227. Frère du Saint-Esprit et de l'Immaculé cœur de Marie.



N° 228. Religieux du Saint-Esprit et de l'Immaculé cœur de Marie.



N° 229. Frère coadjuteur du Saint-Esprit.



N° 230. Fille du Saint et Immaculé cœur de Marie, à Niort.



N° 231. Sœur du tiers-ordre de Saint-François.



N° 232. Ermite de la forêt de Sénart.



N° 255. Sœur du Sauveur et de la sainte Vierge.



N° 254. Sœur du Sauveur et de la sainte Vierge, costume de chœur.



N° 253. Hospitalières Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve, costume ordinaire.



N° 256. Hospitalières Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve, costume de chœur.



N° 257. Hospitalières Augustines de Saint-Thomas de Villeneuve, quand elles sortent.



N° 258. Trappiste, novice convers, en habit de chœur.



N° 239. Trappiste, frère convers, en habit de cérémonie.



N° 240. Trappiste, allant au travail.



N° 241. Trappiste, religieux de chœur, en habit de travail.



N° 242. Trappiste, en lecture,



N° 243. Trappiste, en habit de cérémonie.



N° 244. Trappistine de Trocadie (Nouvelle Ecosse.)



N° 245. Sœur donnée des Trappistines de Laval.



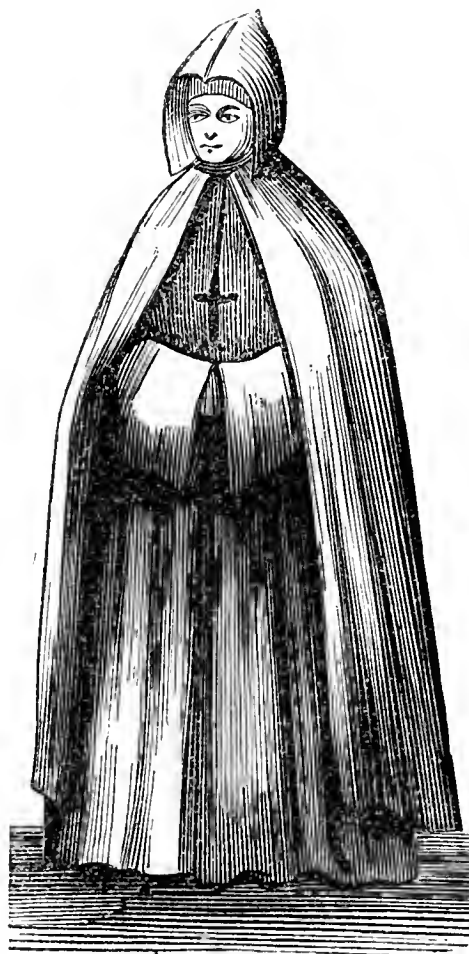
N° 246. Religieuse du tiers-ordre de la Trappe, habit ordinaire.



N° 247. Religieuse du tiers-ordre de la Trappe, avec le manteau.



N° 248. Religieuse Trappistine, habit de travail.



N° 249. Religieuse Trappistine, habit de chœur.



N° 250. Religieuse de Notre-Dame de la Treille, à Lille.



N° 251. Religieuse Trinitaire, à Valence, converse.



N° 252. Religieuse Trinitaire, à Valence, habit ordinaire.



N° 253. Religieuse Trinitaire, à Valence, habit de chœur.



N° 254. Religieuse de l'Union chrétienne (converse).



N° 255. Religieuse de l'Union chrétienne.



N° 256. Religieuse Ursuline de Jésus, dite de Chavagnes, converse.



N° 257. Religieuse Ursuline de Jésus, dite de Chavagnes.



N° 258. Religieuse du Verbe incarné.



N° 259. Ursuline des Trois Rivières (Canada).



N° 260. Trappistes de Gethsémani; religieux en habit de travail.



N° 261. Trappiste de Gethsémani; religieux de chœur, en habit de cérémonie.



N° 262. Trappiste de Gethsémani, novice convers en habit de chœur.

